UNIVERSITÉ DE TOURS

ÉCOLE DOCTORALE « Humanités et Langues »
EA 6298 - CeTHiS

THÈSE présentée par :

Cyprien FORGET

soutenue le : **18 décembre 2019**

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'université de Tours**
Discipline/Spécialité : Histoire/Archéologie

L'OCCUPATION DU TERRITOIRE DE LA LOIRE MOYENNE À L'ÂGE DU FER (VIIIe - Ier s. av. J.-C.)

L'exemple du département du Loiret

Volume 2 : Texte (Partie 1)

THÈSE dirigée par :
Monsieur FICHTL Stephan — Professeur en Archéologie, Université de Strasbourg

RAPPORTEURS :
Monsieur GONZÁLEZ VILLAESCUSA Ricardo — Professeur en Archéologie, Université de Paris-Nanterre

Madame KRAUSZ Sophie — Maître de Conférence HDR, Université de Bordeaux

---

JURY :
Madame CROGIEZ-PÉTREQUIN Sylvie — Professeure en Histoire et Archéologie, Université de Tours

Madame KRAUSZ Sophie — Maître de Conférence HDR, Université de Bordeaux

Monsieur FÉLIU Clément — Docteur en Archéologie/Responsable d'Opérations, INRAP

Monsieur FICHTL Stephan — Professeur en Archéologie, Université de Strasbourg

Monsieur GONZÁLEZ VILLAESCUSA Ricardo — Professeur en Archéologie, Université de Paris-Nanterre

« *Le temps est assez long pour quiconque en profite ;*
Qui travaille et qui pense en étend la limite »
Voltaire

« *Pourquoi répondez-vous toujours à une question*
par une autre question ? – Pourquoi pas ? »
Georges Bernanos

REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont tout d'abord à mon directeur de recherche, le professeur Stephan Fichtl qui m'encadre depuis ma première année de Master en 2011. Son encadrement tout au long de ces années m'a permis de venir à bout de cette thèse qui aurait mis sept années à se concrétiser. D'autre part, il m'a associé un temps à ses travaux portant sur le site de Batilly-en-Gâtinais, « *Les Pierrières* » en tant que responsable. Je le remercie également de m'avoir conseillé pour donner des cours de TD de Licence à l'Université de Tours entre 2012 et 2014, d'autant que j'ai régulièrement participé à la maquette jusqu'à cette année. J'en profite aussi pour remercier l'équipe d'enseignement chargé de la Licence et particulièrement Elizabeth Laurens pour cette confiance renouvelée.

Une pensée pour Sophie Krausz qui m'a accueilli comme responsable sur le site de Châteaumeillant le temps d'un été, sa connexion internet pour vérifier que je n'avais effectivement pas été retenu pour une allocation de recherches, mais surtout pour ses nombreux conseils et remarques pointus, particulièrement pendant les ateliers de doctorants du CeTHis.

Je remercie le jury qui a pris le temps d'examiner ce manuscrit.

Ma gratitude va ensuite vers mon laboratoire, le CeTHiS, et notamment les personnes de Catherine Grandjean et Natacha Lubtchansky d'intégrer les doctorants à la vie du laboratoire. Mention spéciale à Camille Prieux qui a toujours été d'une aide inestimable pour répondre à mes questions alambiquées et donner les informations pratiques à la vie d'un doctorant.

Je tiens aussi à remercier les infrastructures et les personnes qui m'ont permis d'accéder à toute la documentation nécessaire à l'élaboration de ce manuscrit : le SRA Centre-Val de Loire et notamment Jocelyne Vilpoux qui a accepté de discuter du sujet de la thèse et surtout Pascale Araujo qui m'a accueilli de nombreuses fois dans son bureau-bibliothèque et qui a supporté les « zzzzzzzzzzzzzzzz » incessants du scanner portable ainsi que mes nombreuses demandes de rapports d'opérations inexistants ; le centre de documentation du mont Beuvray où en plus des livres ont été possibles des échanges très intéressants avec d'autres doctorants ; la bibliothèque universitaire de l'université de Strasbourg, mais surtout celle de l'université de Tours, sans oublier la bibliothèque de section dont l'équipe m'a facilité la vie pour les dizaines et les dizaines d'ouvrages que je devais consulter.

Je remercie les quelques collègues vers lesquels je me suis tourné pour acquérir leurs thèses ou autres documents d'importance : Jean Marie Laruaz pour son manuscrit sur Amboise et la cité des Turons, Yves Menez pour son manuscrit traitant de la ferme aristocratique de Paule ainsi qu'Alexandra Cony pour son manuscrit sur les terroirs en Gaule et quelques rapports de fouilles de l'A19 et de prospection aérienne. Je profite aussi de ces lignes pour remercier Dimitri Mathiot de m'avoir facilité l'accès à un de ses articles ainsi que Sébastien Jesset pour m'avoir envoyé le rapport du site de « *La Médecinerie* » à Saran et pour ses points de vue sur Orléans gaulois. Sans oublier Peter Ovenden pour ses corrections sur mes résumés en anglais.

Je tiens aussi à remercier les personnes que j'ai croisées lors de mes stages de fouilles, fouilleurs bénévoles et encadrants, de l'Ille-et-Vilaine à l'Ardèche en passant par l'Indre-et-Loire, l'Indre, l'Allier et le Territoire de Belfort, qui m'ont fait passer de beaux moments, découvrir l'archéologie autre part que dans les bouquins ou un amphi et discuter de plein de choses futiles ou utiles.

Une grosse pensée pour mes parents, Valéry-Paul et Carole Forget, qui m'ont soutenu moralement, mais aussi financièrement au cours de ces quelques années d'études ; pour mon frère Romain et ma sœur Carolanne qui chacun à leur manière m'ont permis de m'évader quelques fois. Je remercie ma femme, Sophie Forget, d'être ma femme, celle sur laquelle j'ai toujours pu compter et qui m'a gardé, malgré mon caractère de cochon. Et enfin mes deux fils Sacha et Zola, mes amours qui m'ont certes pris du temps de travail sur la thèse, mais quel temps !!!

Je souhaite également remercier mes amis qui ont toujours été là pendant la thèse, Damien, Maxime, Corentin, Geoffrey, Guillaume. Chacun à votre manière, vous m'avez permis de tenir petit bout par petit bout avec des soirées Fifa, jeu de rôle, jeu de plateau et j'en passe.

J'adresse enfin un grand merci à mes correcteurs et relecteurs ainsi qu'aux personnes que j'ai pu omettre et qui ont été d'une quelconque aide dans la réalisation de ce manuscrit ou dans mon éducation archéologique en général.

RÉSUMÉ

La zone de la Loire moyenne se trouve à la croisée de plusieurs cités antiques, les Carnutes, les Bituriges, les Sénons et les Éduens. Elle correspond aux actuels départements du Loir-et-Cher et du Loiret. À travers cette étude, il s'agit de mieux comprendre le rôle de la Loire à l'âge du Fer. Le fleuve a toujours été considéré comme une importante voie de communication intergauloise, mais aussi comme un lien entre le monde méditerranéen, comme l'indique le géographe Strabon (STRABON, Géographie : VI, 1, 14), et l'Atlantique. Le contrôle de cette voie navigable a toujours une importance économique et politique.

C'est la fin de la période qui est la mieux connue, grâce au texte de Jules César qui nous décrit l'importance de la ville d'Orléans-Cenabum, et des commerçants romains qui y résidaient. Il est intéressant de comprendre qui contrôlait véritablement la Loire et quelle influence le cours d'eau a eue sur l'occupation du territoire, l'emplacement et l'importance des agglomérations, mais aussi le monde rural. Ce dernier est-il ouvert aux influences extérieures, véhiculées par le fleuve ou au contraire hermétique aux importations de biens et d'idées ? Si c'est pour la fin de la période, que les données sont les plus nombreuses, il est cependant intéressant de regarder ce phénomène sur la durée, celle de l'âge du Fer, comme le montrent des sites voisins comme Bourges-*Avaricum*, dont une des périodes les plus florissantes se situe justement aux VIe et Ve s. av. J.-C.

Il ne s'agit pas de faire une étude sur une cité gauloise en particulier, mais de travailler sur une zone en contact avec plusieurs de ces territoires politiques gaulois. Ce travail s'intègre dans une série de thèses régionales, soutenues ou en cours, ayant porté sur des mobiliers archéologiques, comme la céramique ou la monnaie.

Mots clés : âge du Fer, Gaule, Loire, modes d'occupation des territoires, habitat.

ABSTRACT

The area of the Middle Loire is at the crossroads of several ancient cités, Carnutes, Bituriges, Senons and Eduens. It corresponds to the current department of Loir-et-Cher and Loiret. Through this study, it is question of better including the role of the Loire in the Iron Age. The river has always been considered as an important channel of inter-Gaulish communication, but also as a link between the Mediterranean world, as indicated by the geographer Strabon (STRABON, Geography : VI, 1, 14) and the Atlantic. Control of this waterway is always of economic and political importance.

The end of the period is the best known, thanks to the text of Julius Caesar who describes the importance of Orléans-*Cenabum*, and of Roman traders who lived there. It is interesting to understand who really controlled the Loire and what influence the river had on the occupation of the territory, the location and the importance of the agglomerations, but also the rural settlements. Is the latter open to external influences, conveyed by the river or, on the contrary, hermetic to imports of goods and ideas? It is for the end of the period, that the data are the most numerous, it is nevertheless interesting to look at this phenomenon over time, that of the Iron Age, as shown by nearby sites such as Bourges-*Avaricum*, for which one of the most flourishing periods is precisely in the 6th and 5th centuries B.C..

It is not a question of making a study on a Gallic *civitas* in particular, but of working on an area in contact with several of these Gallic political territories. This work is part of a series of regional PhD thesis, defended or in progress, having focused on archeological furniture, such as ceramics or coinage.

Keywords : Iron Age, Gaul, Loire, land occupation system, habitat.

AVERTISSEMENTS

La présente thèse de doctorat correspond à un travail débuté en septembre 2012 et achevé en septembre 2019. Elle est composée de deux volumes:

- Le volume 1 correspond au texte. Celui-ci est illustré par des figures numérotées de 1 à 520 et directement intégrées au texte. Il s'agit de la présentation du sujet et de la zone d'étude, de l'examen des divers types de sites qui constituent le corpus ainsi que de la mise en perspective des analyses avec des thèmes de recherche précis.

- Les volumes 2 et 3 sont une annexe composée des notices détaillées, mais non exhaustives de chacun des sites archéologiques retenus dans le corpus. Chaque fiche de site dispose d'un, voire plusieurs plans des vestiges de l'âge du Fer. L'ensemble des données présentées dans ce volume provient de rapports d'opération archéologiques voire du volume 45 de la Carte Archéologique de la Gaule portant sur le département du Loiret. Ainsi, dans un souci d'homogénéisation, nous avons exposé les mêmes informations d'une fiche de site à une autre en utilisant un système descriptif uniforme. Les plans de site ont été réalisés par notre soin à partir des plans initialement dessinés par les auteurs de ces rapports.

Les références bibliographiques apparaissant dans les deux volumes sont consultables à la fin du volume 1.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS **3**
RÉSUMÉ **5**
ABSTRACT **6**
AVERTISSEMENTS **7**
TABLE DES MATIÈRES **8**
LISTE DES FIGURES **17**
INTRODUCTION **42**

PARTIE I
PRÉSENTATION DU SUJET : PROBLÉMATIQUES, CADRE DE L'ÉTUDE ET MÉTHODES

CHAPITRE 1 - PRÉSENTATION DU SUJET **45**
1.1. La notion de territoire à l'âge du Fer, entre espaces socioculturels et politiques **45**
1.1.1. Territoire : définition et vocabulaire 45
1.1.2. La caractérisation des territoires : un exercice délicat, mais indispensable 47
1.2. Quand la Géopolitique rencontre l'âge du Fer **49**
1.2.1. Des chefferies de l'âge du Bronze aux principautés hallstattiennes 50
1.2.2. La genèse de l'État au second âge du Fer : *civitates* et identités politiques en Gaule 51
1.3. Habiter et occuper l'espace à l'âge du Fer **54**
1.3.1. Le milieu rural, berceau de la structuration territoriale des sociétés 55
1.3.2. Proto-urbanisation, villes et agglomérations : concevoir le domaine urbain à l'âge du Fer 57
1.4. Élites et occupation du sol : entre fastes funéraires et habitats monumentaux **64**
1.4.1. Quel vocabulaire pour quelle réalité ? 64
1.4.2. Le poids des élites dans la compréhension des sociétés 65
1.5. L'archéologie du paysage : le rapport de l'Homme au monde physique **68**
1.5.1. Environnement, paysage et milieu : terminologie 69
1.5.2. Du site au « hors site » : l'étude des environnements peuplés par l'Homme 71
1.6. Détermination du cadre chronologique **72**
1.6.1. Du VIIIe s. au Ve s. av. J.-C. : la synthèse de P.-Y. Milcent sur la France centrale 72
1.6.2. Kaenel 2008 : aperçu de la chronologie de La Tène ancienne et moyenne 76
1.6.3. Bibracte 22 : la nécessaire actualisation de la chronologie de la fin du second âge du Fer 78
1.7. Une démarche inédite en région Centre-Val de Loire s'inscrivant dans la continuité de problématiques récentes en France **80**

CHAPITRE 2 - PRÉSENTATION DE LA ZONE D'ÉTUDE **83**

2.1. Le cadre administratif 83
2.1.1. La région Centre-Val de Loire 83
2.1.2. Le département du Loiret 84
2.1.3. Les communes loirétaines 85
2.2. Le contexte environnemental 85
2.2.1. Les données topographiques 85
2.2.2. Les données géologiques 85
2.2.2.1. La Beauce et le pourtour de l'Orléanais 85
2.2.2.2. L'Orléanais 87
2.2.2.3. Le Gâtinais 87
2.2.2.4. La Puisaye du Loiret 88
2.2.2.5. Le Berry du Loiret 88
2.2.2.6. La Sologne 88
2.2.2.7. Les terrasses de la Loire 88
2.2.2.8. Le Val de Loire 89
2.2.3. Le réseau hydrographique 89
2.2.3.1. La Loire 89
2.2.3.2. Le Loiret 90
2.2.3.3. Le Cosson 91
2.2.3.4. Le Beuvron 91
2.2.3.5. L'Essonne 91
2.2.3.6. Le Loing 92
2.3. Les voies de communication 92
2.3.1. Les itinéraires terrestres 92
2.3.2. La navigation fluviale 94
2.3.3. Franchir les cours d'eau 95
2.4. Géopolitique du centre de la France 97
2.4.1. Principautés de la fin du premier âge du Fer en région Centre-Val de Loire 97
2.4.1.1. L'agglomération de Bourges, un exemple régional de chef-lieu de principauté 98
2.4.1.2. Habitats et tombes élitaires loirétaines 99
2.4.2. Peuples et limites des *civitates* de La Tène finale. Le Loiret : une zone de confins 100
2.4.2.1. Définir les frontières des peuples gaulois : un exercice délicat 100
2.4.2.2. Le Loiret, entre Carnutes et Sénons 103
2.4.2.3. La Loire comme frontière ? Les territoires attribués aux Bituriges et aux Éduens dans la boucle de la Loire 107

CHAPITRE 3 - ACQUISITION DES DONNÉES ET EXPLOITATION DU CORPUS 109
3.1. La localisation des occupations : les procédés et leurs limites 109
3.1.1. Les sources documentaires 109
3.1.1.1. Les textes antiques 109
3.1.1.2. Les données anciennes 110
3.1.1.3. Les travaux universitaires 110
3.1.1.4. Les périodiques, les actes de colloques et la CAG 110

3.1.1.5. Les sources cartographiques 110
3.1.1.6. La toponymie 111
3.1.2. La prospection 111
3.1.2.1. La prospection pédestre 111
3.1.2.2. La prospection aérienne 111
3.1.3. Les opérations archéologiques 113
3.1.3.1. Les observations et sondages anciens 113
3.1.3.2. Les fouilles de sauvetage et les diagnostics 114
3.1.3.3. Les fouilles programmées et préventives 115
3.2. Datation des occupations 116
3.2.1. La datation des vestiges 116
3.2.1.1. La datation des habitats groupés 116
3.2.1.2. La datation des établissements ruraux 118
3.2.1.3. La datation des espaces funéraires 119
3.2.2. Une relative homogénéité du corpus 120
3.3. Formes, morphologie et importance des sites 121
3.3.1. La caractérisation des habitats groupés 121
3.3.1.1. Les habitats groupés antérieurs à La Tène moyenne 122
3.3.1.2. Les agglomérations ouvertes et les *oppida* 122
3.3.2. La caractérisation des établissements ruraux 124
3.3.2.1. L'aménagement des sites (espace domestique, agropastoral et artisanal) 125
3.3.2.2. La détermination des activités (agropastorales, artisanales et autres) 130
3.3.2.3. Rangs d'interprétation des établissements ruraux du Hallstatt/La Tène ancienne 134
3.3.2.4. Rangs d'interprétation des établissements ruraux de La Tène moyenne/finale 136
3.3.2.5. La détermination de critères hiérarchiques probants 139
3.3.3. La caractérisation des espaces funéraires 143
3.3.3.1. Les espaces funéraires hallstattiens 143
3.3.3.2. Les espaces funéraires laténiens 144

CHAPITRE 4 - TRAITEMENT ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES 145
4.1. Élaboration d'un catalogue texte avec Microsoft Word 145
4.1.1. Modalités de l'enregistrement des données 145
4.1.2. Limites de la méthode 149
4.2. Réalisation des illustrations avec Adobe Illustrator 149
4.3. Conception d'une base de données avec FileMaker 150
4.3.1. Structure de la base de données 150
4.3.2. Qualité et limites du traitement des informations 154

PARTIE II
DIVERSITÉ ET DYNAMISME DES INSTALLATIONS ANTHROPIQUES

CHAPITRE 5 - FORMATION ET EXPANSION DES ÉTABLISSEMENTS RURAUX 157
5.1. Les lieux d'implantation des établissements ruraux 157
5.1.1. La topographie 158
5.1.1.1. Le Val de Loire et les vallées alluviales du Loing et de l'Essonne 158
5.1.1.2. Les terrasses de la Loire 160
5.1.1.3. La Beauce, le Gâtinais beauceron et le pourtour de l'Orléanais 161
5.1.1.4. L'Orléanais 164
5.1.1.5. L'est du Loiret : le Gâtinais du Sud-ouest, le Gâtinais oriental et la Puisaye du Loiret 165
5.1.1.6. Au sud de la Loire : la Sologne et le Berry du Loiret 166
5.1.2. Nature des formations géologiques 166
5.1.2.1. Les vallées alluviales 166
5.1.2.2. Les terrasses de la Loire 167
5.1.2.3. La Beauce, le Gâtinais beauceron et le pourtour de l'Orléanais 168
5.1.2.4. L'Orléanais 170
5.1.2.5. L'est du Loiret : le Gâtinais du Sud-ouest, le Gâtinais oriental et la Puisaye du Loiret 171
5.1.3. Rapport avec le réseau hydrographique et viaire 172
5.1.3.1. Distance avec le cours d'eau le plus proche 172
5.1.3.2. Les voies de communication terrestres 177
5.2. Formes et fonctionnement des établissements ruraux 180
5.2.1. Morphologie des sites et nature des vestiges 180
5.2.1.1. De l'âge du Bronze final à La Tène ancienne : la prédominance du modèle ouvert 183
5.2.1.1.1. L'espace et l'architecture domestiques 183
5.2.1.1.2. Les espaces fonctionnels 195
5.2.1.2. Le développement progressif des systèmes enclos à La Tène moyenne 208
5.2.1.2.1. L'espace et l'architecture domestiques 208
5.2.1.2.2. Les espaces fonctionnels 210
5.2.1.3. À La Tène finale : l'apogée des établissements ruraux enclos 219
5.2.1.3.1. L'espace et l'architecture domestiques 220
5.2.1.3.2. Les espaces fonctionnels 228
5.2.2. Les activités pratiquées au sein des établissements ruraux 293
5.2.2.1. Les activités agropastorales 296
5.2.2.1.1. L'agriculture 296
5.2.2.1.2. L'élevage 316
5.2.2.2. Artisanat domestique et artisanat de production 337
5.2.2.2.1. L'extraction de matériaux 337
5.2.2.2.2. La production métallurgique 340
5.2.2.2.3. Le travail du bois et de l'os 347
5.2.2.3. Les activités de consommation 354
5.2.2.3.1. La consommation des produits issus des activités agropastorales 355
5.2.2.3.2. La consommation des produits issus de l'artisanat 364
5.2.2.3.3. La consommation de produits « étrangers » 373
5.2.2.4. Les autres activités 383
5.2.2.4.1. La guerre 383
5.2.2.4.2. Les activités cultuelles 386
5.2.2.4.3. Les activités communautaires 394

CHAPITRE 6 - APPARITION ET DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT GROUPÉ 399
6.1. Y a-t-il des complexes princiers hallstattiens dans le Loiret ? 399
6.2. Agglomérations commerciales et genèse des caractères urbains à La Tène moyenne 402
6.2.1. Les lieux d'implantation des agglomérations commerciales 405
6.2.1.1. La topographie 406
6.2.1.2. Nature des formations géologiques 406
6.2.1.3. Rapport avec le réseau hydrographique et viaire 406
6.2.1.3.1. Distance avec le cours d'eau le plus proche 406
6.2.1.3.2. Les voies de communication terrestres 406
6.2.2. Formes et fonctionnement des agglomérations commerciales 408
6.2.2.1. Morphologie des sites et nature des vestiges 409
6.2.2.1.1. La structuration des espaces 409
6.2.2.1.1.1. L'espace domestique 409
6.2.2.1.1.2. L'espace agropastoral 414
6.2.2.1.1.3. L'espace artisanal 414
6.2.2.1.1.4. L'espace funéraire 417
6.2.2.1.1.5. L'espace cultuel 418
6.2.2.1.2. L'architecture urbaine 418
6.2.2.1.2.1. Architecture des bâtiments d'habitation 418
6.2.2.1.2.2. Architecture des bâtiments fonctionnels 422
6.2.2.1.2.3. Architecture des bâtiments de nature indéterminée 426
6.2.2.2. Les activités pratiquées au sein des agglomérations commerciales 430
6.2.2.2.1. Les activités agropastorales 431
6.2.2.2.1.1. L'agriculture 431
6.2.2.2.1.2. L'élevage 432
6.2.2.2.2. Artisanat domestique et artisanat de production 437
6.2.2.2.2.1. L'extraction de matériaux 437
6.2.2.2.2.2. La production métallurgique 438
6.2.2.2.2.3. Le travail du bois et de l'os 440
6.2.2.2.3. Les activités de consommation 441
6.2.2.2.3.1. La consommation des produits issus des activités agropastorales 441
6.2.2.2.3.2. La consommation des produits issus de l'artisanat 444
6.2.2.2.3.3. La consommation de produits « étrangers » 445
6.2.2.2.4. Les autres activités 450
6.2.2.2.4.1. La guerre 450
6.2.2.2.4.2. Les activités cultuelles 450
6.2.2.2.4.3. Les activités communautaires 451
6.3. Orléans/*Cenabum*, seul *oppidum* du département à La Tène finale ? 452
6.3.1. Les lieux d'implantation des *oppida* 455
6.3.1.1. La topographie 455
6.3.1.2. Nature des formations géologiques 457
6.3.1.3. Rapport avec le réseau hydrographique et viaire 457
6.3.1.3.1. Distance avec le cours d'eau le plus proche 457
6.3.1.3.2. Les voies de communication terrestres 457
6.3.2. Formes et fonctionnement des *oppida* 458
6.3.2.1. Morphologie des sites et nature des vestiges 459
6.3.2.1.1. La structuration des espaces 459

6.2.2.1.1.1. L'espace domestique 459
6.2.2.1.1.2. L'espace agropastoral 464
6.2.2.1.1.3. L'espace artisanal 465
6.2.2.1.1.4. L'espace funéraire 467
6.2.2.1.1.5. L'espace cultuel 468
6.3.2.1.2. L'architecture urbaine 469
6.3.2.1.2.1. Architecture des bâtiments d'habitation 469
6.3.2.1.2.2. Architecture des bâtiments fonctionnels 475
6.3.2.1.2.3. Architecture des bâtiments de nature indéterminée 477
6.3.2.1.2.4. Architecture du rempart 481
6.3.2.2. Les activités pratiquées au sein des *oppida* 486
6.3.2.2.1. Les activités agropastorales 487
6.3.2.2.1.1. L'agriculture 487
6.3.2.2.1.2. L'élevage 489
6.3.2.2.2. Artisanat domestique et artisanat de production 494
6.3.2.2.2.1. L'extraction de matériaux 494
6.3.2.2.2.2. La production métallurgique 494
6.3.2.2.2.3. Le travail du bois et de l'os 496
6.3.2.2.3. Les activités de consommation 498
6.3.2.2.3.1. La consommation des produits issus des activités agropastorales 498
6.3.2.2.3.2. La consommation des produits issus de l'artisanat 502
6.3.2.2.3.3. La consommation de produits « étrangers » 504
6.3.2.2.4. Les autres activités 511
6.3.2.2.4.1. La guerre 511
6.3.2.2.4.2. Les activités cultuelles 511
6.3.2.2.4.3. Les activités communautaires..... 513

CHAPITRE 7 - LES ESPACES FUNÉRAIRES, DU MARQUEUR TERRITORIAL AU RAISONNEMENT PAR L'ABSENCE 516
7.1. Les lieux d'implantation des espaces funéraires 517
7.1.1. La localisation géographique 518
7.1.2. La topographie 519
7.2. Structure et organisation des espaces funéraires 522
7.2.1. Morphologie et nature des espaces funéraires du Hallstatt C à LT A ancienne 523
7.2.1.1. La structuration de l'espace 523
7.2.1.2. L'architecture funéraire 529
7.2.1.3. Nature et modalité de dépôt des sépultures 534
7.2.2. Morphologie et nature des espaces funéraires de LT A récente à LT B2 540
7.2.2.1. La structuration de l'espace 540
7.2.2.2. L'architecture funéraire 545
7.2.2.3. Nature et modalité de dépôt des sépultures 551
7.2.3. Morphologie et nature des espaces funéraires de La Tène moyenne et finale 556
7.2.3.1. La structuration de l'espace 557
7.2.3.2. L'architecture funéraire 562
7.2.3.3. Nature et modalité de dépôt des sépultures 570
7.3. Identité et statut social des défunts 577
7.3.1. Identité et statut social des défunts du Hallstatt C à LT A ancienne 577
7.3.1.1. Sexe et âge au décès des défunts 578
7.3.1.2. Qualité et variété du mobilier d'accompagnement 580

7.3.2. Identité et statut social des défunts de LT A récente à LT B2 589
7.3.2.1. Sexe et âge au décès des défunts 589
7.3.2.2. Qualité et variété du mobilier d'accompagnement 593
7.3.3. Identité et statut social des défunts de La Tène moyenne et finale 609
7.3.3.1. Sexe et âge au décès des défunts 609
7.3.3.2. Qualité et variété du mobilier d'accompagnement 612

CHAPITRE 8 - INFRASTRUCTURES ET PRATIQUES CULTUELLES/ RELIGIEUSES 624
8.1. Les lieux d'implantation des espaces cultuels 625
8.1.1. La localisation géographique 625
8.1.2. La topographie 625
8.2. Structure et organisation des espaces cultuels 625
8.2.1. Morphologie et nature des espaces cultuels du Hallstatt C à LT A ancienne 626
8.2.1.1. La structuration de l'espace 626
8.2.1.2. L'architecture cultuelle 627
8.2.2. Morphologie et nature des espaces cultuels de La Tène moyenne et finale 627
8.2.2.1. La structuration de l'espace 628
8.2.2.2. L'architecture cultuelle 628
8.3. Nature des pratiques cultuelles 629
8.3.1. Nature des pratiques cultuelles du Hallstatt C à La Tène ancienne 629
8.3.2. Nature des pratiques cultuelles de La Tène moyenne et finale 630

PARTIE III
SYNTHÈSE : LES DYNAMIQUES DE PEUPLEMENT À L'ÂGE DU FER : ENTRE COMPLEXIFICATION SOCIOPOLITIQUE ET ÉCONOMIQUE DES SOCIÉTÉS

CHAPITRE 9 - HOMME ET ENVIRONNEMENTS : UNE RELATION D'INTERDÉPENDANCE 633
9.1. Des occupations implantées de manière raisonnée 633
9.1.1. Répartition des sites au sein des régions naturelles 633
9.1.2. L'impact de l'argument topographique 637
9.1.3. La nature du substrat et du sol, un critère à prendre en compte ?..... 639
9.2. Les sites dans leur milieu semi-naturel et artificiel 640
9.2.1. Réseau hydrographique, systèmes aquifères et implantation des sites 640
9.2.2. Activités en périphérie des sites, faune et flore alentours 644
9.2.3. Se déplacer à l'âge du Fer 646
9.3. Des sites et des territoires 649
9.3.1. Un site, des sites 649
9.3.2. Formation et développement des unités territoriales 652

CHAPITRE 10 - CHRONOLOGIE ET RYTHMES D'OCCUPATION DES SITES . 662
10.1. Rythmes d'occupation des sites de l'âge du Fer dans le département du Loiret . 662
10.1.1. Rythmes de créations des entités 662
10.1.1.1. Les établissements ruraux 662
10.1.1.2. Les habitats groupés 666
10.1.1.3. Les espaces funéraires 667
10.1.1.4. Les espaces cultuels/religieux 670
10.1.2. Rythmes d'abandons des entités 670
10.1.2.1. Les établissements ruraux 671
10.1.2.2. Les habitats groupés 672
10.1.2.3. Les espaces funéraires 673
10.1.2.4. Les espaces cultuels/religieux 674
10.1.3. Évolution de l'occupation du département du VIIe s. au Ier s. av. notre ère 674
10.2. Modalités de formation des entités 675
10.2.1. Les établissements ruraux 675
10.2.2. Les habitats groupés 677
10.2.2.1. Les agglomérations commerciales 677
10.2.2.2. Les *oppida* 679
10.2.3. Les espaces funéraires 680
10.2.4. Les espaces cultuels/religieux 682
10.3. Modalités d'abandon des entités 683
10.3.1. Les établissements ruraux 683
10.3.2. Les habitats groupés 685
10.3.2.1. Les agglomérations commerciales 685
10.3.2.2. Les *oppida* 686
10.3.3. Les espaces funéraires 687
10.3.4. Les espaces cultuels/religieux 688

CHAPITRE 11 - MORPHOLOGIE DES OCCUPATIONS DE L'ÂGE DU FER 690
11.1. Morphologie des établissements ruraux 690
11.1.1. Types et caractéristiques générales des établissements ruraux du corpus 691
11.1.1.1. Les occupations ouvertes 691
11.1.1.2. Les occupations encloses 693
11.1.2. Morphologie de l'espace domestique 699
11.1.2.1. Structuration de l'espace 700
11.1.2.2. Architecture et aménagement des bâtiments d'habitation 701
11.1.3. Morphologie des espaces fonctionnels 703
11.1.3.1. Structuration des espaces 703
11.1.3.1.1. L'espace agropastoral 703
11.1.3.1.2. L'espace artisanal 708
11.1.3.2. Architecture des bâtiments fonctionnels 710
11.1.3.1.1. Les bâtiments à vocation agropastorale 710
11.1.3.1.2. Les bâtiments à vocation artisanale 714
11.2. Morphologie de l'habitat groupé 715
11.2.1. Structuration de l'espace 715

11.2.1.1. Les agglomérations commerciales 716
11.2.1.2. Les *oppida* 719
11.2.2. L'architecture des bâtiments d'habitation 723
11.2.2.1. Les agglomérations commerciales 723
11.2.2.2. Les *oppida* 725
11.2.3. L'architecture des bâtiments fonctionnels 727
11.2.3.1. Les agglomérations commerciales 727
11.2.3.2. Les *oppida* 728
11.2.4. L'architecture des autres bâtiments 729
11.2.4.1. Les agglomérations commerciales 729
11.2.4.2. Les *oppida* 731
11.3. Morphologie de l'espace funéraire 731
11.3.1. Structuration de l'espace 732
11.3.2. L'architecture funéraire 733
11.4. Morphologie de l'espace funéraire 735
11.4.1. Structuration de l'espace 736
11.4.2. L'architecture cultuelle/religieuse 736

CHAPITRE 12 - ACTIVITÉS, RICHESSES ET STATUT SOCIAL DES INDIVIDUS 738
12.1. Répartition des activités de production et système économique du Loiret 738
12.1.1. La production agricole 738
12.1.2. La production pastorale 742
12.1.3. La production artisanale 749
12.1.4. Synthèse sur les activités de production 754
12.2. Distribution des richesses à l'échelle du Loiret 760
12.2.1. Architecture et morphologie des sites 760
12.2.2. Activités de production agropastorale et artisanale 768
12.2.3. Consommation des produits issus des activités agropastorales et artisanales 773
12.2.4. Activités guerrières 778
12.2.5. Activités cultuelles et communautaires 779

CONCLUSION GÉNÉRALE ET PERSPECTIVES DE RECHERCHE 784
BIBLIOGRAPHIE 789
Sources 790
Cartes 790
Dictionnaires et encyclopédies 790
Sites internet 791
Monographies et articles 792
Rapports d'opération archéologique et de prospection 823

LISTE DES FIGURES

CHAPITRE 2 - PRÉSENTATION DE LA ZONE D'ÉTUDE

FIG. 1 : Contexte administratif actuel : le département du Loiret au sein de la région Centre-Val de Loire (DAO C. Forget).

FIG. 2 : Contexte administratif actuel : arrondissements et communes du département du Loiret (DAO C. Forget).

FIG. 3 : Contexte environnemental : les régions naturelles du département du Loiret (DAO C. Forget).

FIG. 4 : Réseau hydrographique du département du Loiret (DAO C. Forget).

FIG. 5 : Extrait de la Table de Peutinger (segment I) sur lequel figure Orléans/*Cenabo*.

FIG. 6 : Itinéraires routiers antiques d'origine gauloise probable pour la plupart et cours d'eau navigables dans et en périphérie de la zone d'étude (DAO C. Forget).

FIG. 7 : Territoires hypothétiques contrôlés par les principautés berruyère et loirétaine au Hallstatt final (DAO C. Forget).

FIG. 8 : Contexte politique de La Tène finale : *civitates* gauloises du centre de la France et toponymes pouvant désigner des frontières (DAO C. Forget).

CHAPITRE 3 **-** ACQUISITION DES DONNÉES

FIG. 9 : Entités du corpus et nature des opérations archéologiques qui ont permis de les découvrir : nombre d'entités par commune (a), nombre de campagnes de prospection aérienne (b), de diagnostics/sondages (c) et de fouilles préventives/programmées (d) par commune (DAO C. Forget).

FIG. 10 : Exemple d'espace domestique d'un établissement rural (DAO C. Forget).

FIG. 11 : L'espace agropastoral, a : parcellaire, b : enclos vide, c : zone de stockage, d : zone de bâtiments annexes (DAO C. Forget).

FIG. 12 : Bâtiments courants à l'âge du Fer : type grenier (a), type annexe (b), type habitation (c) et type atelier (d) (DAO C. Forget).

FIG. 13 : Morphologie schématique des enclos fossoyés (DAO C. Forget).

FIG. 14 : Méthode de calcul de la surface interne des enclos fossoyés (DAO C. Forget).

FIG. 15 : Les divers types d'accès aux enclos fossoyés (DAO C. Forget).

FIG. 16 : Tableau récapitulatif des critères hiérarchiques appliqués aux établissements ruraux du Hallstatt/La Tène ancienne (DAO C. Forget).

FIG. 17 : Tableau récapitulatif des critères hiérarchiques appliqués aux établissements ruraux de La Tène moyenne/finale (DAO C. Forget).

FIG. 18 : Espaces funéraires courants à l'âge du Fer : type sous *tumulus* (a), type en enclos (b), type et type à tombes plates (c) (DAO C. Forget).

CHAPITRE 4 **–**TRAITEMENT ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

FIG. 19 : Exemple de plan de site réalisé sous Adobe Illustrator (DAO C. Forget).

FIG. 20 : Exemple de fiche de site réalisée sous FileMaker, rubriques 1 à 10 (DAO C. Forget).
FIG. 21 : Exemple de fiche de site réalisée sous FileMaker, rubriques 11 à 14 (DAO C. Forget).

CHAPITRE 5 **-** FORMATION ET EXPANSION DES ÉTABLISSEMENTS RURAUX
FIG. 22 : Types de localisations topographiques des établissements ruraux (DAO C. Forget).
FIG. 23 : Localisation topographique des établissements ruraux en fonction des régions naturelles (DAO C. Forget).
FIG. 24 : Statut des établissements ruraux par région naturelle (DAO C. Forget).
FIG. 25 : Évolution de la localisation topographique des établissements ruraux en fonction des régions naturelles (DAO C. Forget).
FIG. 26 : Nature des formations géologiques sur lesquelles sont installés les établissements ruraux (nombre d'entités), 1 (DAO C. Forget).
FIG. 27 : Nature des formations géologiques sur lesquelles sont installés les établissements ruraux (nombre d'entités), 2 (DAO C. Forget).
FIG. 28 : Nature des formations géologiques sur lesquelles sont installés les établissements ruraux (nombre d'entités), 3 (DAO C. Forget).
FIG. 29 : Distance des établissements ruraux au cours d'eau le plus proche en fonction des régions naturelles (DAO C. Forget).
FIG. 30 : Distance des établissements ruraux au cours d'eau le plus proche en fonction de leur localisation topographique (DAO C. Forget).
FIG. 31 : Distance des établissements ruraux au cours d'eau le plus proche par période (DAO C. Forget).
FIG. 32 : Proposition de restitution du réseau de chemins autour du site de Batilly-en-Gâtinais, « *Les Pierrières* », hypothèse 1 à partir de FICHTL *et al.* 2014 (DAO C. Forget).
FIG. 33 : Proposition de restitution du réseau de chemins autour du site de Batilly-en-Gâtinais, « *Les Pierrières* », hypothèse 2 à partir de FICHTL *et al.* 2014 (DAO C. Forget).
FIG. 34 : Distinction schématique entre un établissement rural délimité physiquement et un établissement rural ouvert (DAO C. Forget).
FIG. 35 : Carte de répartition des établissements ruraux au Hallstatt C/D1-2 (a), au Hallstatt D3/LT A ancienne (b), à LT A récente/B (c), à LT B2/C (d) et à LT C2/D (d) (DAO C. Forget).
FIG. 36 : Architecture des bâtiments d'habitation, Hallstatt C/La Tène ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 37 : Plan des bâtiments d'habitation, Hallstatt C/La Tène ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 38 : Étude des bâtiments d'habitation, Hallstatt C/La Tène ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 39 : Nature des structures présentes au sein des maisons, Hallstatt C/La Tène ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 40 : Nature des structures présentes dans l'environnement immédiat des maisons, Hallstatt C/La Tène ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 41 : Nature des structures présentes dans l'environnement proche des maisons, Hallstatt C/La Tène ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 42 : Nature des activités domestiques repérées sur les établissements ruraux, Hallstatt C/La Tène ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 43 : Physionomie des espaces domestiques des établissements ruraux comptant une

maison, Hallstatt C/La Tène ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 44 : Quantité de catégories de mobilier domestique rencontrées par établissement rural, Hallstatt C/La Tène ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 45 : Indices trahissant la présence d'un habitat appliqués aux établissements ruraux, Hallstatt C/La Tène ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 46 : Organisation et extension des espaces agropastoraux, Hallstatt C/La Tène ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 47 : Plan des greniers, Hallstatt C/La Tène ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 48 : Étude des greniers, Hallstatt C/La Tène ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 49 : Plan des bâtiments annexes, Hallstatt C/La Tène ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 50 : Étude des bâtiments annexes, Hallstatt C/La Tène ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 51 : Nature des vestiges artisanaux repérés sur les établissements ruraux, Hallstatt C/La Tène ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 52 : Plan des ateliers, Hallstatt C/La Tène ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 53 : Étude des ateliers, Hallstatt C/La Tène ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 54 : Étude des bâtiments d'habitation de La Tène moyenne (DAO C. Forget).
FIG. 55 : Nature des activités domestiques repérées sur les établissements ruraux, La Tène moyenne (DAO C. Forget).
FIG. 56 : Indices trahissant la présence d'un habitat appliqués aux établissements ruraux, La Tène moyenne (DAO C. Forget).
FIG. 57 : Organisation spatiale des espaces agropastoraux, La Tène moyenne (DAO C. Forget).
FIG. 58 : Étude des enclos fossoyés, La Tène moyenne (DAO C. Forget).
FIG. 59 : Surface interne des enclos fossoyés, La Tène moyenne (DAO C. Forget).
FIG. 60 : Morphologie des enclos fossoyés, La Tène moyenne (DAO C. Forget).
FIG. 61 : Forme des accès aux enclos fossoyés, La Tène moyenne (DAO C. Forget).
FIG. 62 : Organisation et extension des espaces agropastoraux ouverts, La Tène moyenne (DAO C. Forget).
FIG. 63 : Organisation et extension des espaces agropastoraux, La Tène moyenne (DAO C. Forget).
FIG. 64 : Étude des greniers, La Tène moyenne (DAO C. Forget).
FIG. 65 : Étude des bâtiments annexes, La Tène moyenne (DAO C. Forget).
FIG. 66 : Architecture des bâtiments d'habitation, La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 67 : Plan des bâtiments d'habitation de moins de 100 m², La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 68 : Plan des bâtiments d'habitation de plus de 100 m², La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 69 : Étude des bâtiments d'habitation, La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 70 : Nature des structures présentes au sein des maisons, La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 71 : Nature des structures présentes dans l'environnement immédiat des maisons, La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 72 : Nature des structures présentes dans l'environnement proche des maisons, La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 73 : Physionomie des espaces domestiques des établissements ruraux comptant une maison, La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 74 : Nature des activités domestiques repérées sur les établissements ruraux, La Tène finale (DAO C. Forget).

FIG. 75 : Quantité de catégories de mobilier domestique rencontrées par établissement rural, La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 76 : Indices trahissant la présence d'un habitat appliqués aux établissements ruraux, La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 77 : Organisation spatiale des espaces agropastoraux, La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 78 : Étude des enclos fossoyés, La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 79 : Surface interne des enclos fossoyés : moins de 0,5 ha, La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 80 : Surface interne des enclos fossoyés : entre 2,2 ha et 4 ha, La Tène finale, 1 (DAO C. Forget).
FIG. 81 : Surface interne des enclos fossoyés : entre 2,2 ha et 4 ha, La Tène finale, 2 (DAO C. Forget).
FIG. 82 : Surface interne des enclos fossoyés : entre 2,2 ha et 4 ha, La Tène finale, 3 (DAO C. Forget).
FIG. 83 : Surface interne des enclos fossoyés : entre 1,2 ha et 2,2 ha, La Tène finale, 1 (DAO C. Forget).
FIG. 84 : Surface interne des enclos fossoyés : entre 1,2 ha et 2,2 ha, La Tène finale, 2 (DAO C. Forget).
FIG. 85 : Surface interne des enclos fossoyés : entre 0,5 ha et 1,2 ha, La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 86 : Surface interne des enclos fossoyés : plus de 4 ha, La Tène finale, 1 (DAO C. Forget).
FIG. 87 : Surface interne des enclos fossoyés : plus de 4 ha, La Tène finale, 2 (DAO C. Forget).
FIG. 88 : Surface interne des enclos fossoyés : indéterminée, La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 89 : Morphologie des enclos fossoyés : enclos accolés, La Tène finale, 1 (DAO C. Forget).
FIG. 90 : Morphologie des enclos fossoyés : enclos accolés, La Tène finale, 2 (DAO C. Forget).
FIG. 91 : Morphologie des enclos fossoyés : enclos accolés, La Tène finale, 3 (DAO C. Forget).
FIG. 92 : Morphologie des enclos fossoyés : enclos accolés, La Tène finale, 4 (DAO C. Forget).
FIG. 93 : Morphologie des enclos fossoyés : enclos simples, La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 94 : Morphologie des enclos fossoyés : enclos emboîtés, La Tène finale, 1 (DAO C. Forget).
FIG. 95 : Morphologie des enclos fossoyés : enclos emboîtés, La Tène finale, 2 (DAO C. Forget).
FIG. 96 : Morphologie des enclos fossoyés : enclos indéterminés, La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 97 : Morphologie des enclos fossoyés : enclos indéterminés et en « U », La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 98 : Surface des enclos en fonction de leur morphologie, La Tène finale, 1 (DAO C. Forget).
FIG. 99 : Surface des enclos en fonction de leur morphologie, La Tène finale, 2 (DAO C. Forget).
FIG. 100 : Tracé des fossés en fonction de la taille des enclos fossoyés : rectiligne (a) et mixte (b), La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 101 : Tracé des fossés en fonction de la morphologie des enclos fossoyés : rectiligne (a) et mixte (b), La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 102 : Tracé des fossés des enclos fossoyés : rectiligne, La Tène finale, 1 (DAO C. Forget).

FIG. 103 : Tracé des fossés des enclos fossoyés : rectiligne, La Tène finale, 2 (DAO C. Forget).
FIG. 104 : Tracé des fossés des enclos fossoyés : rectiligne, La Tène finale, 3 (DAO C. Forget).
FIG. 105 : Tracé des fossés des enclos fossoyés : rectiligne, La Tène finale, 4 (DAO C. Forget).
FIG. 106 : Tracé des fossés des enclos fossoyés : rectiligne, La Tène finale, 5 (DAO C. Forget).
FIG. 107 : Tracé des fossés des enclos fossoyés : rectiligne, La Tène finale, 6 (DAO C. Forget).
FIG. 108 : Tracé des fossés des enclos fossoyés : mixte, La Tène finale, 1 (DAO C. Forget).
FIG. 109 : Tracé des fossés des enclos fossoyés : mixte, La Tène finale, 2 (DAO C. Forget).
FIG. 110 : Tracé des fossés des enclos fossoyés : rectiligne (fin), mixte (fin) et indéterminé, La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 111 : Nature des fossés (a) et présence/absence de talus (b) sur les enclos fossoyés, La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 112 : Dimensions des fossés des enclos fossoyés : largeur (a) et profondeur (b) maximums, La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 113 : Ratio largeur/profondeur maximum des fossés des enclos fossoyés, La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 114 : Rapport de proportionnalité de la profondeur des fossés des enclos en fonction de leur largeur, La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 115 : Largeur des fossés en fonction de la surface des enclos fossoyés, La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 116 : Largeur des fossés en fonction de la morphologie des enclos fossoyés, La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 117 : Largeur des fossés en fonction de leur tracé, La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 118 : Nature et dimensions des fossés des enclos fossoyés, La Tène finale, 1 (DAO C. Forget).
FIG. 119 : Nature et dimensions des fossés des enclos fossoyés, La Tène finale, 2 (DAO C. Forget).
FIG. 120 : Nature et dimensions des fossés des enclos fossoyés, La Tène finale, 3 (DAO C. Forget).
FIG. 121 : Nature et dimensions des fossés des enclos fossoyés, La Tène finale, 4 (DAO C. Forget).
FIG. 122 : Nature et dimensions des fossés des enclos fossoyés, La Tène finale, 5 (DAO C. Forget).
FIG. 123 : Nature et dimensions des fossés des enclos fossoyés, La Tène finale, 6 (DAO C. Forget).
FIG. 124 : Forme des accès aux enclos fossoyés en fonction de leur taille, La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 125 : Forme des accès aux enclos fossoyés en fonction de leur morphologie, La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 126 : Forme des accès aux enclos fossoyés : interruption simple, La Tène finale, 1 (DAO C. Forget).
FIG. 127 : Forme des accès aux enclos fossoyés : interruption simple, La Tène finale, 2 (DAO C. Forget).
FIG. 128 : Forme des accès aux enclos fossoyés : interruption simple, La Tène finale, 3 (DAO C. Forget).

FIG. 129 : Forme des accès aux enclos fossoyés : corridor et chicane, La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 130 : Forme des accès aux enclos fossoyés : architecture seule et interruption avec architecture, La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 131 : Nature des vestiges formant les espaces agropastoraux, La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 132 : Organisation des espaces agropastoraux ayant livré un fossé parcellaire, La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 133 : Enclos fossoyés associés à du parcellaire, La Tène finale, 1 (DAO C. Forget).
FIG. 134 : Enclos fossoyés associés à du parcellaire, La Tène finale, 2 (DAO C. Forget).
FIG. 135 : Étude des greniers, La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 136 : Plan des greniers de moins de 10 m², La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 137 : Plan des greniers de plus de 10 m², La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 138 : Étude des bâtiments annexes, La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 139 : Plan des bâtiments annexes de moins de 25 m², La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 140 : Plan des bâtiments annexes de 25 m²-50 m² La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 141 : Plan des bâtiments annexes de 50 m²-80 m², La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 142 : Plan des bâtiments annexes de 100 m²-130 m² et de surface indéterminée, La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 143 : Type de vestiges artisanaux rencontrés sur les établissements ruraux, La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 144 : Physionomie des espaces artisanaux des établissements ruraux, La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 145 : Témoins permettant d'identifier les activités agropastorales et artisanales sur les établissements ruraux (DAO C. Forget).
FIG. 146 : Témoins permettant d'identifier les activités de consommation et les autres activités sur les établissements ruraux (DAO C. Forget).
FIG. 147 : Nature du mobilier renvoyant à l'exploitation de la terre, a : toutes périodes confondues et b : par période (DAO C. Forget).
FIG. 148 : Part des espèces cultivées sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 149 : Part des espèces cultivées sur les établissements ruraux, La Tène moyenne et finale (DAO C. Forget).
FIG. 150 : Nature des dépôts de restes carpologiques issus des établissements ruraux (DAO C. Forget).
FIG. 151 : Types d'outils servant à travailler la terre sur les établissements ruraux (DAO C. Forget).
FIG. 152 : Types de témoins d'exploitation de la terre rencontrés sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 153 : Types de témoins d'exploitation de la terre rencontrés sur les établissements ruraux, La Tène moyenne et finale (DAO C. Forget).
FIG. 154 : Nature des vestiges renvoyant au stockage des productions, a : toutes périodes confondues et b : par période (DAO C. Forget).
FIG. 155 : Ratio du nombre de silos et de greniers sur les établissements ruraux disposant des

deux modes de stockage, Hallstatt/La Tène ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 156 : Quantité de structures de stockage par établissement rural, a : silos et b : greniers (DAO C. Forget).
FIG. 157 : Types de témoins du stockage des productions rencontrés sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne, 1 (DAO C. Forget).
FIG. 158 : Types de témoins du stockage des productions rencontrés sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne, 2 (DAO C. Forget).
FIG. 159 : Types de témoins du stockage des productions rencontrés sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne, 3 (DAO C. Forget).
FIG. 160 : Types de témoins du stockage des productions rencontrés sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne, 4 (DAO C. Forget).
FIG. 161 : Types de témoins du stockage des productions rencontrés sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne, 5 (DAO C. Forget).
FIG. 162 : Types de témoins du stockage des productions rencontrés sur les établissements ruraux, La Tène moyenne (DAO C. Forget).
FIG. 163 : Types de témoins du stockage des productions rencontrés sur les établissements ruraux, La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 164 : Nature du mobilier renvoyant au traitement des productions, a : toutes périodes confondues et b : par période (DAO C. Forget).
FIG. 165 : Ratio du nombre de meules et de broyons (NMI) sur les établissements ruraux disposant des deux modes de mouture, Hallstatt/La Tène ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 166 : Quantité d'outils de mouture (NMI) par établissement rural, a : meules et b : broyons (DAO C. Forget).
FIG. 167 : Types de témoins de transformation des productions rencontrés sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 168 : Types de témoins de transformation des productions rencontrés sur les établissements ruraux, La Tène moyenne et finale (DAO C. Forget).
FIG. 169 : Nature des activités agricoles présentes sur les sites qui en rassemblent plusieurs types, a : toutes périodes confondues et b : par période (DAO C. Forget).
FIG. 170 : Types d'activités agricoles pratiquées sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 171 : Types d'activités agricoles pratiquées sur les établissements ruraux, La Tène moyenne et finale (DAO C. Forget).
FIG. 172 : Nature du mobilier renvoyant à la reproduction du bétail, a : toutes périodes confondues et b : par période (DAO C. Forget).
FIG. 173 : Nature des espèces élevées sur les établissements ruraux (DAO C. Forget).
FIG. 174 : Nature des associations d'espèces élevées sur les établissements ruraux (DAO C. Forget).
FIG. 175 : Nature des aménagements renvoyant à la gestion du bétail, a : toutes périodes confondues et b : par période (DAO C. Forget).
FIG. 176 : Nature des entrées d'enclos particulières, a : en fonction de la surface et b : en fonction de la morphologie (DAO C. Forget).
FIG. 177 : Établissements ruraux à enclos fossoyé dotés d'une entrée particulière, La Tène finale (DAO C. Forget).

FIG. 178 : Établissements ruraux avec enclos vide, La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 179 : Bâtiments de stabulation potentiels observés sur les établissements ruraux, La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 180 : Types de témoins de gestion du bétail rencontrés sur les établissements ruraux, La Tène moyenne et finale (DAO C. Forget).
FIG. 181 : Nombre d'occupations (par période) ayant livré des résidus de fourrage (DAO C. Forget).
FIG. 182 : Types d'alimentation du bétail observés sur les établissements ruraux, toutes périodes (DAO C. Forget).
FIG. 183 : Nature du mobilier renvoyant à la transformation de la matière animale, a : toutes périodes confondues et b : par période (DAO C. Forget).
FIG. 184 : Quantité d'outils renvoyant au travail des fibres (NMI) par établissement rural, a : fusaïoles et b : pesons (DAO C. Forget).
FIG. 185 : Ratio du nombre de fusaïoles et de pesons sur les établissements ruraux disposant des deux outils de travail des fibres, Hallstatt/La Tène ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 186 : Types de témoins de transformation de la matière animale rencontrés sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne, 1 (DAO C. Forget).
FIG. 187 : Types de témoins de transformation de la matière animale rencontrés sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne, 2 (DAO C. Forget).
FIG. 188 : Types de témoins de transformation de la matière animale rencontrés sur les établissements ruraux, La Tène moyenne et finale (DAO C. Forget).
FIG. 189 : Nature des activités pastorales présentes sur les sites qui en rassemblent plusieurs types, toutes périodes confondues (DAO C. Forget).
FIG. 190 : Nature des activités pastorales présentes sur les sites qui en rassemblent plusieurs types, par période (DAO C. Forget).
FIG. 191 : Types d'activités pastorales pratiquées sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne, 1 (DAO C. Forget).
FIG. 192 : Types d'activités pastorales pratiquées sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne, 2 (DAO C. Forget).
FIG. 193 : Types d'activités pastorales pratiquées sur les établissements ruraux, La Tène moyenne et finale, 1 (DAO C. Forget).
FIG. 194 : Types d'activités pastorales pratiquées sur les établissements ruraux, La Tène moyenne et finale, 2 (DAO C. Forget).
FIG. 195 : Étude des fosses d'extraction rencontrées sur les établissements ruraux, a : quantité par occupation et b : surface des creusements, Hallstatt/La Tène ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 196 : Rapport entre le nombre de fosses d'extraction par site et la surface moyenne des creusements, Hallstatt/La Tène ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 197 : Nature des matériaux prélevés sur les établissements ruraux de l'âge du Fer sur lesquels ont été identifiées des fosses d'extraction (DAO C. Forget).
FIG. 198 : Types de témoins d'extraction des matériaux rencontrés sur les établissements ruraux Hallstatt/La Tène ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 199 : Types de témoins d'extraction des matériaux rencontrés sur les établissements ruraux, La Tène moyenne et finale (DAO C. Forget).
FIG. 200 : Nature des vestiges et du mobilier renvoyant à la production métallurgique, a : toutes

périodes confondues et b : par période (DAO C. Forget).
FIG. 201 : Nature des témoins d'une activité de production métallurgique présents sur les sites qui en rassemblent plusieurs types, toutes périodes confondues (DAO C. Forget).
FIG. 202 : Nature des témoins d'une activité de production métallurgique présents sur les sites qui en rassemblent plusieurs types, par période (DAO C. Forget).
FIG. 203 : Types de témoins de production métallurgique rencontrés sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne, 1 (DAO C. Forget).
FIG. 204 : Types de témoins de production métallurgique rencontrés sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne, 2 (DAO C. Forget).
FIG. 205 : Types de témoins de production métallurgique rencontrés sur les établissements ruraux, La Tène moyenne et finale, 1 (DAO C. Forget).
FIG. 206 : Types de témoins de production métallurgique rencontrés sur les établissements ruraux, La Tène moyenne et finale, 2 (DAO C. Forget).
FIG. 207 : Nature des vestiges et du mobilier renvoyant au travail du bois ou de l'os, a : toutes périodes confondues et b : par période (DAO C. Forget).
FIG. 208 : Témoins de travail du bois rencontrés sur les établissements ruraux de l'âge du Fer (DAO C. Forget).
FIG. 209 : Études des témoins du travail de l'os à l'âge du Fer, a : NMI par occupation et b : espèce animale utilisée pour la fabrication d'objets en NMI (DAO C. Forget).
FIG. 210 : Types de témoins du travail de l'os rencontrés sur les établissements ruraux de l'âge du Fer (DAO C. Forget).
FIG. 211 : Associations d'activités artisanales pratiquées sur les établissements ruraux toutes périodes confondues (a) et par période (b) (DAO C. Forget).
FIG. 212 : Types d'activités artisanales observées sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne, 1 (DAO C. Forget).
FIG. 213 : Types d'activités artisanales observées sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne, 2 (DAO C. Forget).
FIG. 214 : Types d'activités artisanales observées sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne, 3 (DAO C. Forget).
FIG. 215 : Types d'activités artisanales observées sur les établissements ruraux, La Tène moyenne et finale, 1 (DAO C. Forget).
FIG. 216 : Types d'activités artisanales observées sur les établissements ruraux, La Tène moyenne et finale, 2 (DAO C. Forget).
FIG. 217 : Types de témoins de consommation des produits issus des activités agropastorales rencontrés sur les établissements ruraux, a : toutes périodes confondues et b : par période (DAO C. Forget).
FIG. 218 : Spectre faunique des espèces domestiques probablement consommées sur les établissements ruraux (% NRD), Hallstatt/La Tène ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 219 : Spectre faunique des espèces domestiques probablement consommées sur les établissements ruraux (% NRD), à gauche : La Tène moyenne, à droite : La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 220 : Nature du mobilier renvoyant à la consommation de produits issus des activités agropastorales observé sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne, 1 (DAO C. Forget).

FIG. 221 : Nature du mobilier renvoyant à la consommation de produits issus des activités agropastorales observé sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne, 2 (DAO C. Forget).
FIG. 222 : Nature du mobilier renvoyant à la consommation de produits issus des activités agropastorales observé sur les établissements ruraux, La Tène moyenne (DAO C. Forget).
FIG. 223 : Nature du mobilier renvoyant à la consommation de produits issus des activités agropastorales observé sur les établissements ruraux, La Tène finale, 1 (DAO C. Forget).
FIG. 224 : Nature du mobilier renvoyant à la consommation de produits issus des activités agropastorales observé sur les établissements ruraux, La Tène finale, 2 (DAO C. Forget).
FIG. 225 : Nature du mobilier renvoyant à la consommation de produits issus des activités agropastorales observé sur les établissements ruraux, La Tène finale, 3 (DAO C. Forget).
FIG. 226 : Types de témoins de consommation des produits issus des activités artisanales rencontrés sur les établissements ruraux, a : toutes périodes confondues et b : par période (DAO C. Forget).
FIG. 227 : Établissements ruraux sur lesquels de la parure a été rencontrée, a : nature et b : matériaux utilisés (DAO C. Forget).
FIG. 228 : Quantité d'éléments de parure rencontrés sur les établissements ruraux (NMI), a : nature et b : matériaux utilisés (DAO C. Forget).
FIG. 229 : Quantité de produits issus des activités artisanales rencontrés par établissement rural (NMI), a : outillage/ustensiles/quincaillerie et b : parure (DAO C. Forget).
FIG. 230 : Nature du mobilier renvoyant à la consommation de produits issus des activités artisanales observé sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne, 1 (DAO C. Forget).
FIG. 231 : Nature du mobilier renvoyant à la consommation de produits issus des activités artisanales observé sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne, 2 (DAO C. Forget).
FIG. 232 : Nature du mobilier renvoyant à la consommation de produits issus des activités artisanales observé sur les établissements ruraux, La Tène moyenne (DAO C. Forget).
FIG. 233 : Nature du mobilier renvoyant à la consommation de produits issus des activités artisanales observé sur les établissements ruraux, La Tène finale, 1 (DAO C. Forget).
FIG. 234 : Nature du mobilier renvoyant à la consommation de produits issus des activités artisanales observé sur les établissements ruraux, La Tène finale, 2 (DAO C. Forget).
FIG. 235 : Types de témoins de consommation de produits « étrangers » rencontrés sur les établissements ruraux, a : toutes périodes confondues et b : par période (DAO C. Forget).
FIG. 236 : Quantité de produits « étrangers » rencontrés sur les établissements ruraux (NMI), a : amphores méditerranéennes et imitations de céramique campanienne et b : céramique celtique (DAO C. Forget).
FIG. 237 : Étude des monnaies rencontrées sur les établissements ruraux, a : NMI par occupation et b : provenance (DAO C. Forget).
FIG. 238 : Nature du mobilier renvoyant à la consommation de produits « étrangers » observé sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 239 : Nature du mobilier renvoyant à la consommation de produits « étrangers » observé sur les établissements ruraux, La Tène moyenne (DAO C. Forget).
FIG. 240 : Nature du mobilier renvoyant à la consommation de produits « étrangers » observé

sur les établissements ruraux, La Tène finale, 1 (DAO C. Forget).
FIG. 241 : Nature du mobilier renvoyant à la consommation de produits « étrangers » observé sur les établissements ruraux, La Tène finale, 2 (DAO C. Forget).
FIG. 242 : Nature du mobilier renvoyant à la consommation de produits « étrangers » observé sur les établissements ruraux, La Tène finale, 3 (DAO C. Forget).
FIG. 243 : Nature du mobilier renvoyant à la consommation de produits « étrangers » observé sur les établissements ruraux, La Tène finale, 4 (DAO C. Forget).
FIG. 244 : Types de témoins relatifs à la guerre rencontrés sur les établissements ruraux, a : toutes périodes confondues et b : par période (DAO C. Forget).
FIG. 245 : Quantité de témoins relatifs à la guerre (NMI) par établissement rural (DAO C. Forget).
FIG. 246 : Nature du mobilier renvoyant à la guerre observé sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 247 : Nature du mobilier renvoyant à la guerre observé sur les établissements ruraux, La Tène moyenne et finale (DAO C. Forget).
FIG. 248 : Types de témoins d'activités cultuelles/religieuses rencontrés sur les établissements ruraux, a : toutes périodes confondues et b : par période (DAO C. Forget).
FIG. 249 : Quantité de témoins relatifs aux activités cultuelles/religieuses (NMI) par établissement rural (DAO C. Forget).
FIG. 250 : Nature des éléments renvoyant aux activités cultuelles/religieuses observés sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne, 1 (DAO C. Forget).
FIG. 251 : Nature des éléments renvoyant aux activités cultuelles/religieuses observés sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne, 2 (DAO C. Forget).
FIG. 252 : Nature des éléments renvoyant aux activités cultuelles/religieuses observés sur les établissements ruraux, La Tène moyenne et finale (DAO C. Forget).
FIG. 253 : Types de témoins relatifs au banquet observés sur les établissements ruraux, a : par période et b : quantité par établissement rural (DAO C. Forget).
FIG. 254 : Nature des éléments renvoyant aux activités communautaires observées sur les établissements ruraux de l'âge du Fer (DAO C. Forget).

CHAPITRE 6 **-** APPARITION ET DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT GROUPÉ
FIG. 255 : Situation du département du Loiret face à la zone des complexes princiers des VIe-Ve s. av. notre ère d'après FERNÁNDEZ-GÖTZ, WENDING & WINGER 2014 (DAO C. Forget).
FIG. 256 : Expansion possible du territoire contrôlé par le complexe princier loirétain au Hallstatt D3/LT A sur fond de départements actuels (DAO C. Forget).
FIG. 257 : Carte de répartition des agglomérations commerciales de LT C2/D1 (DAO C. Forget).
FIG. 258 : Contexte naturel et voirie de l'agglomération commerciale d'Orléans, b : zoom sur les tronçons de voirie gauloise observés sur le secteur Châtelet/Charpenterie/de Gaulle (DAO C. Forget).
FIG. 259 : Structuration de l'espace sur le site des « *Halles Châtelet* », agglomération commerciale d'Orléans (DAO C. Forget).
FIG. 260 : Structuration de l'espace sur le site de l'« *Îlot de la Charpenterie* », agglomération

commerciale d'Orléans (DAO C. Forget).
FIG. 261 : Structuration de l'espace sur le site « *Les Vallées* », agglomération commerciale de Saint-Aignan-des-Gués (DAO C. Forget).
FIG. 262 : Plan des bâtiments d'habitation des agglomérations commerciales, 1 (DAO C. Forget).
FIG. 263 : Plan des bâtiments d'habitation des agglomérations commerciales, 2 (DAO C. Forget).
FIG. 264 : Type d'architecture (a) et occupation interne (b) des bâtiments d'habitation des agglomérations commerciales (DAO C. Forget).
FIG. 265 : Étude des bâtiments d'habitation des agglomérations commerciales (DAO C. Forget).
FIG. 266 : Plan des ateliers des agglomérations commerciales (DAO C. Forget).
FIG. 267 : Type d'architecture (a) et occupation interne (b) des ateliers des agglomérations commerciales (DAO C. Forget).
FIG. 268 : Étude des ateliers des agglomérations commerciales (DAO C. Forget).
FIG. 269 : Plan des bâtiments de nature indéterminée des agglomérations commerciales (DAO C. Forget).
FIG. 270 : Type d'architecture (a) et occupation interne (b) des bâtiments indéterminés des agglomérations commerciales (DAO C. Forget).
FIG. 271 : Étude des bâtiments de nature indéterminée des agglomérations commerciales (DAO C. Forget).
FIG. 272 : Étude des occupations des agglomérations commerciales ayant livré des vestiges de stockage des productions, a : nature des vestiges et b : quantité de silos par occupation (DAO C. Forget).
FIG. 273 : Étude des occupations des agglomérations commerciales ayant livré des vestiges de transformation des productions, a : nature des vestiges et b : quantité de meules par occupation (DAO C. Forget).
FIG. 274 : Types d'activités agricoles observées sur les agglomérations commerciales (DAO C. Forget).
FIG. 275 : Étude des occupations des agglomérations commerciales ayant livré du mobilier renvoyant à la reproduction du bétail, a : nature du mobilier et b : nature des espèces élevées (DAO C. Forget).
FIG. 276 : Nature du mobilier renvoyant à la transformation de la matière animale sur les occupations des agglomérations commerciales (DAO C. Forget).
FIG. 277 : Quantité d'outils renvoyant au travail des fibres (NMI) par occupation constituant les agglomérations commerciales, a : fusaïoles et b : pesons (DAO C. Forget).
FIG. 278 : Ratio du nombre de fusaïoles et de pesons sur les occupations de l'agglomération commerciale d'Orléans (DAO C. Forget).
FIG. 279 : Types d'activités pastorales observées sur les agglomérations commerciales (DAO C. Forget).
FIG. 280 : Nature des activités agropastorales présentes sur les agglomérations commerciales (DAO C. Forget).
FIG. 281 : Étude des occupations des agglomérations commerciales ayant livré des fosses d'extraction, a : rapport entre le nombre de fosses d'extraction par occupation et la surface

moyenne des creusements et b : nature des matériaux prélevés (DAO C. Forget).
FIG. 282 : Étude des occupations des agglomérations commerciales ayant livré des éléments renvoyant à la production métallurgique, a : nature des vestiges et du mobilier et b : nature des témoins présents sur les sites qui en rassemblent plusieurs types (DAO C. Forget).
FIG. 283 : Types d'activités artisanales observées sur les agglomérations commerciales (DAO C. Forget).
FIG. 284 : Étude des occupations des agglomérations commerciales ayant livré des éléments renvoyant au travail du bois/de l'os, a : nombre d'entités concernées et b : NMI par occupation (DAO C. Forget).
FIG. 285 : Types de témoins de consommation de produits issus des activités agropastorales rencontrés sur les agglomérations commerciales (DAO C. Forget).
FIG. 286 : Spectre faunique des espèces domestiques probablement consommées sur l'agglomération commerciale d'Orléans (DAO C. Forget).
FIG. 287 : Types d'activités de consommation de produits agropastoraux observées sur les agglomérations commerciales (DAO C. Forget).
FIG. 288 : Types de témoins de consommation de produits issus des activités artisanales rencontrés sur les agglomérations commerciales (DAO C. Forget).
FIG. 289 : Occupations des agglomérations commerciales sur lesquelles de la parure a été rencontrée, a : nature et b : matériaux utilisés (DAO C. Forget).
FIG. 290 : Quantité d'éléments de parure rencontrés sur les occupations des agglomérations commerciales, a : nature et b : matériaux utilisés (DAO C. Forget).
FIG. 291 : Quantité de produits issus des activités artisanales rencontrés par occupation au sein des agglomérations commerciales (NMI), a : outillage/ustensiles/quincaillerie et b : parure (DAO C. Forget).
FIG. 292 : Types d'activités de consommation de produits artisanaux observées sur les agglomérations commerciales (DAO C. Forget).
FIG. 293 : Types de témoins de consommation de produits « étrangers » rencontrés sur les occupations des agglomérations commerciales (DAO C. Forget).
FIG. 294 : Quantité de produits « étrangers » rencontrés sur les occupations des agglomérations commerciales (NMI), a : amphores méditerranéennes et imitations de céramique campanienne et b : céramique celtique (DAO C. Forget).
FIG. 295 : Étude des monnaies rencontrées sur les occupations des agglomérations commerciales, a : NMI par occupation et b : provenance (DAO C. Forget).
FIG. 296 : Types d'activités de consommation de produits « étrangers » observées sur les agglomérations commerciales (DAO C. Forget).
FIG. 297 : Types de témoins relatifs aux autres activités rencontrés sur les occupations des agglomérations commerciales, a : activité guerrière et b : activité cultuelle (DAO C. Forget).
FIG. 298 : Types de témoins relatifs aux activités communautaires rencontrés sur les occupations des agglomérations commerciales, a : tous types confondus et b : NMI de jetons sur les sites orléanais (DAO C. Forget).
FIG. 299 : Carte de répartition des *oppida* de LT D1/D2 (DAO C. Forget).
FIG. 300 : Contexte naturel et voirie de l'*oppidum* d'Orléans, b : zoom sur les tronçons de voirie gauloise observés sur le secteur Châtelet/Charpenterie/de Gaulle (DAO C. Forget).
FIG. 301 : Contexte naturel et voirie de l'*oppidum* de Triguères (DAO C. Forget).

FIG. 302 : Structuration de l'espace sur le site des « *Halles Châtelet* » 4, 5, 6 et 8, *oppidum* d'Orléans (DAO C. Forget).
FIG. 303 : Structuration de l'espace sur le site de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 4 à 6, *oppidum* d'Orléans (DAO C. Forget).
FIG. 304 : Structuration de l'espace sur le site du « *8-10 rue Porte Madeleine* » 3, *oppidum* d'Orléans (DAO C. Forget).
FIG. 305 : Plan des bâtiments d'habitation de l'*oppidum* d'Orléans (DAO C. Forget).
FIG. 306 : Type d'architecture (a) et occupation interne (b) des bâtiments d'habitation de l'*oppidum* d'Orléans (DAO C. Forget).
FIG. 307 : Étude des bâtiments d'habitation de l'*oppidum* d'Orléans (DAO C. Forget).
FIG. 308 : Plan des ateliers de l'*oppidum* d'Orléans (DAO C. Forget).
FIG. 309 : Type d'architecture (a) et occupation interne (b) des ateliers de l'*oppidum* d'Orléans (DAO C. Forget).
FIG. 310 : Étude des ateliers de l'*oppidum* d'Orléans (DAO C. Forget).
FIG. 311 : Plan des bâtiments indéterminés de l'*oppidum* d'Orléans, 1 (DAO C. Forget).
FIG. 312 : Plan des bâtiments indéterminés de l'*oppidum* d'Orléans, 2 (DAO C. Forget).
FIG. 313 : Type d'architecture (a) et occupation interne (b) des bâtiments indéterminés de l'*oppidum* d'Orléans (DAO C. Forget).
FIG. 314 : Étude des bâtiments de nature indéterminée de l'*oppidum* d'Orléans (DAO C. Forget).
FIG. 315 : Emplacement hypothétique du rempart de l'*oppidum* d'Orléans (DAO C. Forget).
FIG. 316 : Emplacement du talus massif et du fossé de l'*oppidum* de Triguères sur fond de carte satellite Géoportail (DAO C. Forget).
FIG. 317 : Étude des occupations des *oppida* ayant livré des vestiges de stockage des productions, a : nature des vestiges et b : quantité de fosses de stockage par occupation (DAO C. Forget).
FIG. 318 : Étude des occupations des *oppida* ayant livré des vestiges de transformation des productions, a : nature des vestiges et b : quantité d'éléments de mouture par occupation (DAO C. Forget).
FIG. 319 : Types d'activités agricoles observées sur les *oppida* (DAO C. Forget).
FIG. 320 : Nature du mobilier renvoyant à la transformation de la matière animale sur les occupations des *oppida* (DAO C. Forget).
FIG. 321 : Quantité d'outils renvoyant au travail des fibres (NMI) par occupation constituant les *oppida*, a : fusaïoles et b : pesons (DAO C. Forget).
FIG. 322 : Ratio du nombre de fusaïoles et de pesons sur les occupations de l'*oppidum* d'Orléans (DAO C. Forget).
FIG. 323 : Types d'activités pastorales observées sur les *oppida* (DAO C. Forget).
FIG. 324 : Nature des activités agropastorales présentes sur les *oppida* (DAO C. Forget).
FIG. 325 : Étude des occupations des *oppida* ayant livré des fosses d'extraction, a : rapport entre le nombre de fosses d'extraction par occupation et la surface moyenne des creusements et b : nature des matériaux prélevés (DAO C. Forget).
FIG. 326 : Étude des occupations des *oppida* ayant livré des éléments renvoyant à la production métallurgique, a : nature des vestiges et du mobilier et b : nature des témoins présents sur les sites qui en rassemblent plusieurs types (DAO C. Forget).

FIG. 327 : Étude des occupations des *oppida* ayant livré des éléments renvoyant au travail du bois/de l'os, a : nombre d'entités concernées et b : NMI par occupation (DAO C. Forget).
FIG. 328 : Types d'activités artisanales présentes sur les *oppida* (DAO C. Forget).
FIG. 329 : Nature des activités artisanales présentes sur les *oppida* (DAO C. Forget).
FIG. 330 : Types de témoins de consommation de produits issus des activités agropastorales rencontrés sur les *oppida* (DAO C. Forget).
FIG. 331 : Spectre faunique des espèces domestiques probablement consommées sur l'*oppidum* d'Orléans (DAO C. Forget).
FIG. 332 : Types d'activités de consommation de produits agropastoraux observées sur les *oppida* (DAO C. Forget).
FIG. 333 : Types de témoins de consommation de produits issus des activités artisanales rencontrés sur les *oppida* (DAO C. Forget).
FIG. 334 : Occupations des *oppida* sur lesquelles de la parure a été rencontrée, a : nature et b : matériaux utilisés (DAO C. Forget).
FIG. 335 : Quantité de produits issus des activités artisanales rencontrés par occupation au sein des *oppida* (NMI), a : outillage/ustensiles/quincaillerie et b : parure (DAO C. Forget).
FIG. 336 : Quantité d'éléments de parure rencontrés sur les occupations des *oppida*, a : nature et b : matériaux utilisés (DAO C. Forget).
FIG. 337 : Types d'activités de consommation de produits artisanaux observées sur les *oppida* (DAO C. Forget).
FIG. 338 : Types de témoins de consommation de produits « étrangers » rencontrés sur les occupations des *oppida* (DAO C. Forget).
FIG. 339 : Quantité de produits « étrangers » rencontrés sur les occupations des *oppida* (NMI), a : amphores méditerranéennes et imitations de céramique campanienne et b : céramique celtique (DAO C. Forget).
FIG. 340 : Étude des monnaies rencontrées sur les occupations des *oppida*, a : NMI par occupation et b : provenance (DAO C. Forget).
FIG. 341 : Ratio du nombre de potins et de bronzes coulés sur les occupations de l'*oppidum* d'Orléans ayant livré des deux types de monnaie (DAO C. Forget).
FIG. 342 : Types d'activités de consommation de produits « étrangers » observées sur les *oppida*, 1 (DAO C. Forget).
FIG. 343 : Types d'activités de consommation de produits « étrangers » observées sur les *oppida*, 2 (DAO C. Forget).
FIG. 344 : Types de témoins relatifs aux autres activités rencontrés sur les occupations des *oppida*, a : activité guerrière et b : activité cultuelle (DAO C. Forget).
FIG. 345 : Types de témoins relatifs aux activités communautaires rencontrés sur les occupations des *oppida*, a : tous types confondus et b : NMI de jetons sur les sites orléanais (DAO C. Forget).

CHAPITRE 7 - LES ESPACES FUNÉRAIRES, DU MARQUEUR TERRITORIAL AU RAISONNEMENT PAR L'ABSENCE
FIG. 346 : Carte de répartition des espaces funéraires entre le Hallstatt C et LT A ancienne (a) et entre LT C et LT D (b) (DAO C. Forget).
FIG. 347 : Évolution de la répartition des espaces funéraires par région naturelle au cours de

l'âge du Fer (DAO C. Forget).
FIG. 348 : Évolution de la localisation topographique des espaces funéraires au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).
FIG. 349 : Structuration des espaces funéraires : entités composées d'un seul *tumulus*, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 350 : Structuration des espaces funéraires : entités composées de deux à quatre *tumuli*, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 351 : Structuration des espaces funéraires : entités composées de plus de quatre *tumuli*, Hallstatt/LT A ancienne, 1 (DAO C. Forget).
FIG. 352 : Structuration des espaces funéraires : entités composées de plus de quatre *tumuli*, Hallstatt/LT A ancienne, 2 (DAO C. Forget).
FIG. 353 : Surface des espaces funéraires : entités de moins de 100 m² et de 100 m² à 500 m², Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 354 : Surface des espaces funéraires : entités de 500 m² à 1 000 m², de 1 000 m² à 2 000 m² et de plus de 2 000 m², Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 355 : Structuration et surface des espaces funéraires : entités composées d'un seul enclos, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 356 : Dimensions des *tumuli* : tertres dont le diamètre est inférieur à 15m et dont le diamètre est compris entre 15m et 29 m, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 357 : Dimensions des *tumuli* : tertres dont le diamètre est compris entre 30m et 55m (1 et 2) et dont le diamètre est compris entre 55m et 70m (3 et 4), Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 358 : Rapport entre diamètre et hauteur sur les *tumuli* dont au moins une des deux mesures est connue, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 359 : Nature de l'architecture interne des *tumuli*, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 360 : Synthèse de l'étude morphologique des *tumuli*, Hallstatt/LT A ancienne, 1 (DAO C. Forget).
FIG. 361 : Synthèse de l'étude morphologique des *tumuli*, Hallstatt/LT A ancienne, 2 (DAO C. Forget).
FIG. 362 : Contexte d'implantation des sépultures au sein des espaces funéraires, a : par nombre d'entités et b : par nombre de sépultures, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 363 : Position des sépultures au sein des *tumuli*, a : à l'échelle des entités et b : à l'échelle des sépultures, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 364 : Contexte d'implantation des inhumations a : par nombre d'entités et b : par nombre d'inhumation, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 365 : Nature des sépultures des espaces funéraires, a : à l'échelle des entités et b : à l'échelle des sépultures, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 366 : Aménagement des sépultures des espaces funéraires, a : à l'échelle des entités funéraires et b : à l'échelle des sépultures, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 367 : Structuration des espaces funéraires : entités constituées d'un seul groupe de vestiges, LT A récente/LT B2 (DAO C. Forget).
FIG. 368 : Structuration des espaces funéraires : entités constituées de plusieurs groupes de vestiges, LT A récente/LT B2 (DAO C. Forget).

FIG. 369 : Proposition de restitution des axes de circulation sur quelques espaces funéraires, LT A récente/LT B2 (DAO C. Forget).
FIG. 370 : Surface des enclos des espaces funéraires : aménagements inférieurs à 20 m², LT A récente/LT B2 (DAO C. Forget).
FIG. 371 : Surface des enclos des espaces funéraires : aménagements de 21 m² à 30 m², LT A récente/LT B2 (DAO C. Forget).
FIG. 372 : Surface des enclos des espaces funéraires : aménagements de 31 m² à 70 m², LT A récente/LT B2 (DAO C. Forget).
FIG. 373 : Surface des enclos des espaces funéraires : aménagements de 71 m² à 100 m² (1) et de plus de 100 m² (2), LT A récente/LT B2 (DAO C. Forget).
FIG. 374 : Dimensions des fossés d'enclos des espaces funéraires : largeur (a) et profondeur (b) maximums, LT A récente/LT B2 (DAO C. Forget).
FIG. 375 : Ratio largeur/profondeur maximum des fossés d'enclos des espaces funéraires, LT A récente/LT B2 (DAO C. Forget).
FIG. 376 : Synthèse de l'étude morphologique des enclos des espaces funéraires, LT A récente/LT B2 (DAO C. Forget).
FIG. 377 : Contexte d'implantation des sépultures au sein des espaces funéraires, a : par nombre d'entités et b : par nombre de sépultures, LT A récente/LT B2 (DAO C. Forget).
FIG. 378 : Sépultures installées dans un enclos fossoyé, LT A récente/LT B2 (DAO C. Forget).
FIG. 379 : Contexte d'implantation des inhumations a : par nombre d'entités et b : par nombre d'inhumation, LT A récente/LT B2 (DAO C. Forget).
FIG. 380 : Nature des sépultures des espaces funéraires, a : à l'échelle des entités et b : à l'échelle des sépultures, LT A récente/LT B2 (DAO C. Forget).
FIG. 381 : Aménagement des sépultures des espaces funéraires, a : incinérations et b : inhumations, LT A récente/LT B2 (DAO C. Forget).
FIG. 382 : Structuration des espaces funéraires : entités constituées d'un seul groupe de vestiges, LT C/D et LT (DAO C. Forget).
FIG. 383 : Structuration des espaces funéraires : entités constituées de plusieurs groupes de vestiges, LT C/D et LT (DAO C. Forget).
FIG. 384 : Structuration des espaces funéraires : entités clôturées, LT C/D (DAO C. Forget).
FIG. 385 : Proposition de restitution des axes de circulation sur quelques espaces funéraires, LT C (DAO C. Forget).
FIG. 386 : Morphologie des enclos des espaces funéraires : enclos à dominante quadrangulaire, LT C/D et LT (DAO C. Forget).
FIG. 387 : Morphologie des enclos des espaces funéraires : enclos à dominante circulaire, LT C/D et LT (DAO C. Forget).
FIG. 388 : Surface des enclos des espaces funéraires : aménagements de plus de 100 m², LT C/D et La Tène, 1 (DAO C. Forget).
FIG. 389 : Surface des enclos des espaces funéraires : aménagements de plus de 100 m², LT C/D et La Tène, 2 (DAO C. Forget).
FIG. 390 : Surface des enclos des espaces funéraires : aménagements de plus de moins de 20 m², LT C/D (DAO C. Forget).
FIG. 391 : Surface des enclos des espaces funéraires : aménagements de plus de moins de 31 à 70 m², LT C/D (DAO C. Forget).

FIG. 392 : Surface des enclos des espaces funéraires : aménagements de plus de moins de 21 m² à 30 m² et de 71 m² à 100 m², LT C/D et LT (DAO C. Forget).
FIG. 393 : Dimensions des fossés d'enclos des espaces funéraires : largeur (a) et profondeur (b) maximums, LT C/D et LT (DAO C. Forget).
FIG. 394 : Ratio largeur/profondeur maximum des fossés d'enclos des espaces funéraires, LT C/D et LT (DAO C. Forget).
FIG. 395 : Synthèse de l'étude morphologique des enclos des espaces funéraires, LT C/D et LT, 1 (DAO C. Forget).
FIG. 396 : Synthèse de l'étude morphologique des enclos des espaces funéraires, LT C/D et LT, 2 (DAO C. Forget).
FIG. 397 : Contexte d'implantation des sépultures au sein des espaces funéraires, a : par nombre d'entités et b : par nombre de sépultures, LT C/D et LT (DAO C. Forget).
FIG. 398 : Sépultures installées dans un enclos fossoyé, LT C/D (DAO C. Forget).
FIG. 399 : Contexte d'implantation des inhumations a : par nombre d'entités et b : par nombre d'inhumation, LT C/D et LT (DAO C. Forget).
FIG. 400 : Contexte d'implantation des incinérations a : par nombre d'entités et b : par nombre d'incinération, LT C/D et LT (DAO C. Forget).
FIG. 401 : Nature des sépultures des espaces funéraires, a : à l'échelle des entités et b : à l'échelle des sépultures, LT C/D et LT (DAO C. Forget).
FIG. 402 : Aménagement des sépultures des espaces funéraires, a : incinérations et b : inhumations, LT C/D (DAO C. Forget).
FIG. 403 : Âge au décès (a) et sexe (b) des défunts des espaces funéraires, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 404 : Synthèse des données concernant l'âge au décès et le sexe des défunts des espaces funéraires, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 405 : Nature du mobilier d'accompagnement des espaces funéraires, a : à l'échelle des entités et b : à l'échelle des sépultures, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 406 : Nature des éléments de parure d'accompagnement des espaces funéraires, a : à l'échelle des entités et b : à l'échelle des sépultures, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 407 : Étude des éléments de parure d'accompagnement, a : nombre d'individus par sépulture et b : associations de bijoux rencontrées, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 408 : Matériaux utilisés pour la confection des éléments de parure d'accompagnement, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 409 : Nature des urnes cinéraires des espaces funéraires, a : à l'échelle des entités et b : à l'échelle des sépultures, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 410 : Matériaux utilisés pour la confection des urnes cinéraires, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 411 : Nature de l'armement d'accompagnement des espaces funéraires, a : à l'échelle des entités et b : à l'échelle des sépultures, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 412 : Étude de l'armement d'accompagnement, a : nombre d'individus par sépulture et b : associations d'armes rencontrées, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 413 : Matériaux utilisés pour la confection de l'armement, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 414 : Étude du mobilier d'accompagnement, a : nombre de catégories différentes par

sépulture et b : associations de mobilier rencontrées, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 415 : Synthèse des données concernant les défunts des espaces funéraires et le mobilier d'accompagnement des sépultures, Hallstatt/LT A ancienne, 1 (DAO C. Forget).
FIG. 416 : Synthèse des données concernant les défunts des espaces funéraires et le mobilier d'accompagnement des sépultures, Hallstatt/LT A ancienne, 2 (DAO C. Forget).
FIG. 417 : Âge au décès (a) et sexe (b) des défunts des espaces funéraires, LT A récente/B2 (DAO C. Forget).
FIG. 418 : Synthèse des données concernant l'âge au décès et le sexe des défunts des espaces funéraires, LT A récente/B2 (DAO C. Forget).
FIG. 419 : Nature du mobilier d'accompagnement des espaces funéraires, a : à l'échelle des entités et b : à l'échelle des sépultures, LT A récente/B2 (DAO C. Forget).
FIG. 420 : Nature des éléments de parure d'accompagnement des espaces funéraires, a : à l'échelle des entités et b : à l'échelle des sépultures, LT A récente/B2 (DAO C. Forget).
FIG. 421 : Étude des éléments de parure d'accompagnement, a : nombre d'individus par sépulture et b : associations de bijoux rencontrées, LT A récente/B2 (DAO C. Forget).
FIG. 422 : Matériaux utilisés pour la confection des éléments de parure d'accompagnement, LT A récente/B2 (DAO C. Forget).
FIG. 423 : Nature de l'armement d'accompagnement des espaces funéraires, a : à l'échelle des entités et b : à l'échelle des sépultures, LT A récente/B2 (DAO C. Forget).
FIG. 424 : Étude de l'armement d'accompagnement, a : nombre d'individus par sépulture et b : associations d'armes rencontrées, LT A récente/B2 (DAO C. Forget).
FIG. 425 : Matériaux utilisés pour la confection de l'armement, LT A récente/B2 (DAO C. Forget).
FIG. 426 : Étude du mobilier d'accompagnement, a : nombre de catégories différentes par sépulture et b : associations de mobilier rencontrées, LT A récente/B2 (DAO C. Forget).
FIG. 427 : Synthèse des données concernant les défunts des espaces funéraires et le mobilier d'accompagnement des sépultures, LT A récente/B2, 1 (DAO C. Forget).
FIG. 428 : Synthèse des données concernant les défunts des espaces funéraires et le mobilier d'accompagnement des sépultures, LT A récente/B2, 2 (DAO C. Forget).
FIG. 429 : Synthèse des données concernant les défunts des espaces funéraires et le mobilier d'accompagnement des sépultures, LT A récente/B2, 3 (DAO C. Forget).
FIG. 430 : Synthèse des données concernant les défunts des espaces funéraires et le mobilier d'accompagnement des sépultures, LT A récente/B2, 4 (DAO C. Forget).
FIG. 431 : Âge au décès (a) et sexe (b) des défunts des espaces funéraires, LT C/D (DAO C. Forget).
FIG. 432 : Synthèse des données concernant l'âge au décès et le sexe des défunts des espaces funéraires, LT A C/D (DAO C. Forget).
FIG. 433 : Nature du mobilier d'accompagnement des espaces funéraires, a : à l'échelle des entités et b : à l'échelle des sépultures, LT C/D (DAO C. Forget).
FIG. 434 : Nature des éléments de parure d'accompagnement des espaces funéraires, a : à l'échelle des entités et b : à l'échelle des sépultures, LT C/D (DAO C. Forget).
FIG. 435 : Étude des éléments de parure d'accompagnement, a : nombre d'individus par sépulture
et b : associations de bijoux rencontrées, LT C/D (DAO C. Forget).

FIG. 436 : Matériaux utilisés pour la confection des éléments de parure d'accompagnement, LT C/D (DAO C. Forget).
FIG. 437 : Nature de l'armement d'accompagnement des espaces funéraires, a : à l'échelle des entités et b : à l'échelle des sépultures, LT C/D (DAO C. Forget).
FIG. 438 : Étude de l'armement d'accompagnement, a : nombre d'individus par sépulture et b : associations d'armes rencontrées, LT C/D (DAO C. Forget).
FIG. 439 : Étude du mobilier d'accompagnement, a : nombre de catégories différentes par sépulture et b : associations de mobilier rencontrées, LT C/D (DAO C. Forget).
FIG. 440 : Matériaux utilisés pour la confection de l'armement, LT C/D (DAO C. Forget).
FIG. 441 : Synthèse des données concernant les défunts des espaces funéraires et le mobilier d'accompagnement des sépultures, LT C/D, 1 (DAO C. Forget).
FIG. 442 : Synthèse des données concernant les défunts des espaces funéraires et le mobilier d'accompagnement des sépultures, LT C/D, 2 (DAO C. Forget).
FIG. 443 : Synthèse des données concernant les défunts des espaces funéraires et le mobilier d'accompagnement des sépultures, LT C/D, 3 (DAO C. Forget).

CHAPITRE 8 **-** INFRASTRUCTURES ET PRATIQUES CULTUELLES/RELIGIEUSES
FIG. 444 : Carte de répartition des espaces cultuels de l'âge du Fer (DAO C. Forget).
FIG. 445 : Les lieux d'implantation des espaces cultuels à l'âge du Fer, a : localisation géographique par région naturelle et b : localisation topographique (DAO C. Forget).
FIG. 446 : Distinction schématique entre les différents types de délimitation d'un espace cultuel (DAO C. Forget).
FIG. 447 : Distinction schématique entre les différents types de pratiques cultuelles (DAO C. Forget).

CHAPITRE 9 – LE RAPPORT DE L'HOMME AVEC SES ENVIRONNEMENTS
FIG. 448 : Localisation par contexte naturel des entités de l'âge du Fer : a : Quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée en fonction de leur nature (DAO C. Forget).
FIG. 449 : Répartition des sites du corpus datés de l'âge du Fer dans le département du Loiret sur fond de régions naturelles (DAO C. Forget).
FIG. 450 : Localisation topographique des entités de l'âge du Fer : a : en fonction de la nature des entités ; b : par région naturelle (DAO C. Forget).
FIG. 451 : Localisation des sites de l'âge du Fer en fonction du potentiel agricole des terres (DAO C. Forget).
FIG. 452 : Distance des entités de l'âge du Fer par rapport au cours d'eau le plus proche : a : en fonction de la nature des entités ; b : par région naturelle (DAO C. Forget).
FIG. 453 : Localisation des sites de l'âge du Fer en fonction du réseau hydrographique et aquifère (DAO C. Forget).
FIG. 454 : Entités de l'âge du Fer ayant bénéficié d'une étude environnementale : a : par région naturelle ; b : en fonction de la nature des entités (DAO C. Forget).
FIG. 455 : Réseau routier antique du département du Loiret sur fond de *civitates* de La Tène finale (DAO C. Forget).

FIG. 456 : Terroir de Batilly-en-Gâtinais à La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 457 : Terroir d'Orléans à La Tène finale (DAO C. Forget).
FIG. 458 : Organisation des territoires au Hallstatt C/D1-2 (DAO C. Forget).
FIG. 459 : Organisation des territoires au Hallstatt D3/LT A ancienne (DAO C. Forget).
FIG. 460 : Organisation des territoires à LT A récente/LT B (DAO C. Forget).
FIG. 461 : Organisation des territoires à LT B2/LT C (DAO C. Forget).
FIG. 462 : Organisation des territoires à LT C2/LT D (DAO C. Forget).
FIG. 463 : Organisation des territoires de la Gaule centrale à La Tène finale, d'après RIQUIER 2003, FICHTL 2012b et KRAUSZ 2016 (DAO C. Forget).

CHAPITRE 10 – CHRONOLOGIE ET RYTHMES D'OCCUPATION DES SITES
FIG. 464 : Évolution des créations et abandons d'établissements ruraux au cours de l'âge du Fer par région naturelle (DAO C. Forget).
FIG. 465 : Évolution des créations et abandons d'établissements ruraux au cours de l'âge du Fer à l'échelle du département du Loiret (DAO C. Forget).
FIG. 466 : Datation des pics de créations des établissements ruraux au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).
FIG. 467 : Évolution des créations et abandons d'entités participant à un habitat groupé au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).
FIG. 468 : Datation des pics de créations des entités participant à un habitat groupé au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).
FIG. 469 : Évolution des créations et abandons d'entités à caractère funéraire au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).
FIG. 470 : Datation des pics de créations des entités à caractère funéraire au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).
FIG. 471 : Évolution des créations et abandons d'entités à caractère cultuel/religieux au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).
FIG. 472 : Datation des pics de créations potentiels des entités à caractère cultuel/religieux au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).
FIG. 473 : Datation des pics d'abandons des établissements ruraux au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).
FIG. 474 : Datation des pics d'abandons des entités participant à un habitat groupé au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).
FIG. 475 : Datation des pics d'abandons des espaces funéraires au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).
FIG. 476 : Datation des pics d'abandons des espaces cultuels/religieux au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).
FIG. 477 : Évolution du nombre d'entités au cours de l'âge du Fer à l'échelle du département du Loiret (DAO C. Forget).

CHAPITRE 11 – MORPHOLOGIE DES OCCUPATIONS DE L'ÂGE DU FER

FIG. 478 : Rapport entre les établissements ruraux ouverts et enclos : a : quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée ; c : évolution au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).
FIG. 479 : Types d'établissements ruraux ouverts : a : quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée ; c : évolution au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).
FIG. 480 : Morphologie des enclos des établissements ruraux : a : quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée ; c : évolution au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).
FIG. 481 : Surface des enclos des établissements ruraux : a : quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée ; c : évolution au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).
FIG. 482 : Nature des accès aux enclos des établissements ruraux : a : quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée ; c : évolution au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).
FIG. 483 : Tracé du fossé des enclos des établissements ruraux : a : quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée ; c : évolution au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).
FIG. 484 : Largeur du fossé des enclos des établissements ruraux : a : quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée ; c : évolution au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).
FIG. 485 : Structuration de l'espace domestique des établissements ruraux à l'âge du Fer, vestiges présents dans a : l'environnement immédiat et b : l'environnement proche du bâtiment d'habitation (DAO C. Forget).
FIG. 486 : Architecture et aménagement des bâtiments d'habitation des établissements ruraux au cours de l'âge du Fer, a : surface et b : plan (DAO C. Forget).
FIG. 487 : Structuration de l'espace agraire des établissements ruraux à l'âge du Fer : a : quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée ; c : évolution au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).
FIG. 488 : Structuration de l'espace artisanal des établissements ruraux à l'âge du Fer : a : quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée ; c : évolution au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).
FIG. 489 : Les greniers des établissements ruraux, a : quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée ; c : évolution au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).
FIG. 490 : Les bâtiments annexes des établissements ruraux, a : quantité totale ; évolution de b : la surface et de c : la morphologie au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).
FIG. 491 : Les ateliers des établissements ruraux, a : quantité totale ; évolution de b : la surface et de c : la morphologie au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).
FIG. 492 : Répartition des différents types d'espaces occupés au sein de l'agglomération commerciale d'Orléans entre LT C2b et LT D1b classique/D2a (DAO C. Forget).
FIG. 493 : Répartition des différents types d'espaces occupés au sein de l'*oppidum* d'Orléans entre LT D1b évoluée/D2a et LT D2b/Aug. (DAO C. Forget).
FIG. 494 : Morphologie et architecture des bâtiments d'habitation des habitats groupés, a, c et e : surface, plan et occupation interne en contexte d'agglomération ; b, d et f : surface, plan et occupation interne en contexte d'*oppidum* (DAO C. Forget).
FIG. 495 : Morphologie et architecture des ateliers des habitats groupés, a, c et e : surface, plan et occupation interne en contexte d'agglomération ; b, d et f : surface, plan et occupation interne

en contexte d'*oppidum* (DAO C. Forget).
FIG. 496 : Morphologie et architecture des bâtiments indéterminés des habitats groupés, a, c et e : surface, plan et occupation interne en contexte d'agglomération ; b, d et f : surface, plan et occupation interne en contexte d'*oppidum* (DAO C. Forget).
FIG. 497 : Structuration et architecture de l'espace funéraire à l'âge du Fer, a : type d'espace et b : surface des espaces (DAO C. Forget).
FIG. 498 : Architecture des tertres funéraires du Hallstatt/LT A, a : diamètre et b : ossature interne (DAO C. Forget).
FIG. 499 : Architecture des enclos funéraires de l'âge du Fer, a : morphologie et b : surface (DAO C. Forget).
FIG. 500 : Dimensions des enclos funéraires de l'âge du Fer, a : largeur et b : profondeur (DAO C. Forget).

CHAPITRE 12 – ACTIVITÉS, RICHESSES ET STATUT SOCIAL DES INDIVIDUS
FIG. 501 : Exploitation de la terre à l'âge du Fer : a : quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée (DAO C. Forget).
FIG. 502 : Stockage des productions agricoles à l'âge du Fer : a : quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée ; nombre de silos (c) et de greniers (d) par entité (DAO C. Forget).
FIG. 503 : Variété des modes de stockage des productions agricoles : a : quantité totale ; b : évolution au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).
FIG. 504 : Transformation des productions à l'âge du Fer : a : quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée (DAO C. Forget).
FIG. 505 : Reproduction du bétail à l'âge du Fer : a : quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée (DAO C. Forget).
FIG. 506 : Gestion du bétail à l'âge du Fer : a : quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée (DAO C. Forget).
FIG. 507 : Alimentation du bétail à l'âge du Fer : a : quantité totale ; b : nombre de contextes par site ayant livré des résidus de fourrage (DAO C. Forget).
FIG. 508 : Transformation des produits issus de l'élevage à l'âge du Fer : a : Quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée (DAO C. Forget).
FIG. 509 : Extraction de matériaux à l'âge du Fer : a : Quantité totale ; b : répartition des ressources exploitées sur l'aire géographique étudiée (DAO C. Forget).
FIG. 510 : Production métallurgique à l'âge du Fer : a : Quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée (DAO C. Forget).
FIG. 511 : Travail du bois et de l'os à l'âge du Fer : a : Quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée (DAO C. Forget).
FIG. 512 : Nombre d'activités principales observées sur les établissements ruraux en fonction des régions (a) et sur les habitats groupés (b) à l'âge du Fer (DAO C. Forget).
FIG. 513 : Association d'activités principales observées sur les établissements ruraux en fonction des régions (a) et sur les habitats groupés (b) à l'âge du Fer (DAO C. Forget).
FIG. 514 : Rangs de richesse des établissements ruraux, a : quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée ; c : évolution au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).
FIG. 515 : Critères de richesse des établissements ruraux relatifs à leur morphologie et à leur

architecture : a : quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée (DAO C. Forget).
FIG. 516 : Critères de richesse relatifs à la consommation de produits issus de l'agriculture et de l'élevage : a : quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée (DAO C. Forget).
FIG. 517 : Critères de richesse relatifs à la consommation de produits issus de l'artisanat : a : quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée (DAO C. Forget).
FIG. 518 : Localisation et nature des produits artisanaux les plus importés sur les sites loirétains à la fin de l'âge du Fer (DAO C. Forget).
FIG. 519 : Critères de richesse relatifs à la pratique d'activités guerrières : a : quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée (DAO C. Forget).
FIG. 520 : Critères de richesse relatifs à la pratique d'activités cultuelles ou communautaires : a : quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée (DAO C. Forget).

INTRODUCTION

La notion de territoire est l'une de celles qui font couler le plus d'encre au sein des sciences archéologiques. Si désormais leur but est de nous dépeindre le mode de vie des sociétés qui nous ont précédé en faisant appel à de nombreuses « sous-disciplines », tel n'était pas le cas à l'origine, où l'archéologue ne s'intéressait en général qu'à l'objet et à l'architecture monumentale. Depuis les années 1970 et le développement progressif de l'archéologie préventive, l'accumulation et la diversité des découvertes archéologiques ont peu à peu mené à l'émergence de nouveaux questionnements dans lesquels s'insèrent les études territoriales. Les sites ne sont plus considérés comme des entités isolées et sont dorénavant examinés à diverses échelles permettant de les confronter à des critères précis (fonctionnels, sociaux, économiques, politiques…) afin de mettre en place des systèmes de comparaison intersites et de proposer des problématiques adaptées à chaque degré d'analyse. Ce type de raisonnement tend à se généraliser depuis une trentaine d'années au travers d'études globales et synthétiques, mais se trouve de plus en plus intégré directement aux investigations archéologiques lorsque les données s'y prêtent.

L'objectif de ce manuscrit est de réaliser l'examen global d'un corpus de sites archéologiques s'intégrant dans la chronologie continue de l'âge du Fer. Il s'agit d'une démarche originale dans la mesure où ce sont généralement les phases de transition entre deux périodes qui se trouvent au cœur des études territoriales.

En commençant ce travail, il était prévu de travailler à l'échelle du Loir-et-Cher et du Loiret. Le dépouillement des rapports archéologiques loirétains a rapidement montré qu'il serait chronophage d'étudier les deux départements, tant le nombre d'occupations recensées était conséquent. Il a donc été décidé de se concentrer sur le département du Loiret. Les découvertes récentes de l'archéologie préventive réalisées sur le tronçon du projet autoroutier A19 traversant le département ont notamment motivé ce choix en raison de leur nombre, leurs caractéristiques et leur attribution chronologique. Le secteur de Batilly-en-Gâtinais, riche en découvertes autant du point de vue quantitatif que qualitatif, s'est aussi vu offrir une place de choix au sein du corpus.

La zone d'étude choisie, qui n'a jusqu'alors fait l'objet d'aucune analyse territoriale, présente une quantité conséquente d'occupations bien souvent pérennes dont l'hétérogénéité forme une base intéressante pour la caractérisation de schémas territoriaux. La diversité des régions naturelles qui la caractérise ainsi que son riche réseau hydrographique dominé par le cours de la Loire en font un cadre idéal concernant les questionnements touchant à l'homme et son environnement. Si l'ossature géopolitique de la Gaule n'est pas directement le fond sur lequel repose l'analyse, elle n'en demeure pas moins un outil primordial pour la définition d'unités culturelles. Ainsi, les mutations politiques connues par les sociétés de la fin de l'âge du Fer, associées à la multiplication et la variété des échanges permettent de considérer l'aire géographique étudiée comme un espace de contacts, tout d'abord entre les quatre peuples dont les possessions se côtoient, mais aussi avec la sphère méditerranéenne.

Parmi un corpus constitué de trois cent cinquante-sept sites, quatre-cent-soixante-quatre entités ont été étudiées. La sélection a été déterminée par la disponibilité des rapports de fouille, leur niveau de connaissance ainsi que la quantité de vestiges interprétables. Le dynamisme des opérations archéologiques dans le département, couplé aux campagnes de prospections aériennes relativement fructueuses menées sur plusieurs zones du département depuis une dizaine d'années, ont permis de retenir un corpus important. Cependant, la disparité des méthodes d'investigation et des surfaces décapées (ou non) est à l'origine de l'hétérogénéité des sites retenus.

La première partie se composera d'un volet historiographique et de la présentation de la zone d'étude. Les méthodes analytiques mises en œuvre seront décrites afin d'indiquer les apports et les limites de chacune.

Par la suite sera présentée l'analyse globale des sites archéologiques du corpus.

Une étude synthétique sera proposée au sein d'une troisième et dernière partie afin de confronter l'ensemble des données des deux parties précédentes. Les éléments de réflexion proposés seront mis en perspective avec les problématiques et les typologies issues de recherches menées dans d'autres régions françaises.

Pour terminer, une synthèse des « résultats » sera consacrée à une reprise des observations effectuées tout au long de ce manuscrit à partir du traitement du corpus.

PARTIE I
PRÉSENTATION DU SUJET : PROBLÉMATIQUES, CADRE DE L'ÉTUDE ET MÉTHODES

Le sujet se positionne dans la lignée de plusieurs travaux ayant vu le jour au cours des années 2000 et 2010 qui se sont attachés à étudier un territoire précis ou un site archéologique au sein de son environnement naturel. Ces recherches s'inscrivent directement dans la mouvance de l'archéologie globale avec notamment la confrontation des sites archéologiques à de nouvelles problématiques faisant intervenir des concepts innovants. Pour autant, le milieu naturel demeure souvent au second plan, cité à titre informatif, et ne se trouve que très rarement intégré aux questionnements.

Ainsi, la réflexion exposée à travers ce manuscrit porte sur les sites d'habitat et leur insertion au sein de leur environnement d'une part, leur intégration à un maillage culturel, politique et économique d'autre part, mais aussi sur le statut social des groupes humains qui y ont vécu. Concrètement, il s'agit d'inclure les observations recueillies à partir de raisonnements mis en place à plus grande échelle sur les fonctions et le statut de ces occupations, mais aussi de déterminer l'impact du milieu naturel sur leur implantation et les activités qui y étaient pratiquées.

L'aire géographique étudiée est localisée au niveau de la Loire moyenne, et plus précisément à l'emplacement de l'actuel département du Loiret où le fleuve effectue une large boucle. Elle recouvre une partie des territoires des peuples protohistoriques carnute, sénon, biturige et éduen. La chronologie des sites archéologiques examinés renvoie à l'ensemble de l'âge du Fer, c'est-à-dire entre le VIIIe et le Ier s. av. notre ère.

CHAPITRE 1 - PRÉSENTATION DU SUJET

1.1 La notion de territoire à l'âge du Fer, entre espaces socioculturels et politiques.

1.1.1. Territoire : définition et vocabulaire

La notion de territoire est intrinsèquement liée à l'Histoire de l'Humanité. Elle a rarement tenu une place aussi importante dans la vie des hommes qu'au XXIe s., où elle existe sous bien des formes, de l'échelle familiale à l'échelle mondiale. Il s'agit d'un terme polysémique, pour lequel plusieurs définitions existent. Dans le *Larousse* en ligne (LAROUSSE), trois d'entre elles correspondent à l'usage que l'on souhaite en faire. La première fait état d'une « *Étendue de pays qui ressortit à une autorité, à une juridiction quelconque (le territoire d'un État est l'espace terrestre, maritime et aérien sur lequel les organes de gouvernement peuvent exercer leur pouvoir.)* ». La seconde renvoie à un cadre plus restreint : une « *Étendue dont un individu ou une famille d'animaux se réserve l'usage* ». La troisième correspond cette fois-ci à un « *Espace relativement bien délimité que quelqu'un s'attribue et sur lequel il veut garder toute son autorité.* ». Si la première définition revêt un caractère très contemporain, notamment la partie entre parenthèses, elle peut tout à fait être appliquée aux sociétés protohistoriques européennes. Elle fait référence à une aire géographique relativement vaste sur laquelle un groupe humain a établi son pouvoir. La seconde est tout aussi intéressante dans la mesure où aucune connotation politique n'est prise en compte. L'espace mesuré est plus réduit et semble plutôt correspondre à des zones d'activités spécifiques. Enfin, la dernière définition renvoie à de petits secteurs matérialisés physiquement sur lesquels un individu voire une famille exerce une domination certaine.

Il convient d'ajouter à ces définitions issues d'un dictionnaire classique celle d'un dictionnaire spécialisé. Le dictionnaire critique de géographie de R. Brunet qualifie le terme « territoire » d'espace approprié et organisé par un groupe social (BRUNET, FERRAS & THÉRY 1992 : 436). On y retrouve bien les notions de propriété et de pouvoir. Cette dernière transparaît ici à travers la nécessité de structurer les zones concernées. De fait, organiser c'est contrôler. Ces descriptions du terme « territoire » convergent toutes vers la même signification avec cependant plusieurs degrés de constitution. Pour plus de détails, on peut encore se référer au *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* de J. Lévy et M. Lussault (LÉVY & LUSSAULT dir. 2013)

Comme on vient de le voir, le territoire est une entité qui se rencontre à plusieurs niveaux. Le plus modeste qui puisse exister est le logement, qui est alors considéré comme le territoire d'une famille, un espace vital au sein duquel elle vit et évolue à son propre rythme. Le modèle le plus éminent prend forme à travers la volonté des hommes de fédérer des tribus, des idées, des croyances, des terres, etc., et ce à diverses échelles en fonction des époques. Entre les deux, on retrouve des individus et des groupes humains s'appropriant et administrant des portions de territoires de tailles diverses aux bornes physiques plus ou moins nettes. Occuper un territoire donné, c'est être conscient de sa propre identité, de sa capacité à le gérer et le valoriser pour en faire un écrin qui reflète une manière de vivre et plus globalement des pratiques socioculturelles

bien définies. Quelle que soit l'échelle considérée, le territoire implique divers types d'espaces contribuant à la définition d'une identité sociale pour lesquels le vocabulaire utilisé par les chercheurs demeure ambigu.

La nomenclature des termes utilisés pour qualifier les territoires, les aires géographiques, les entités naturelles et les infrastructures qui participent à leur élaboration réunit de nombreuses formules parfois mal adaptées. Ils reflètent bien souvent un amalgame issu de l'extrapolation des textes antiques, qui constituent une mine d'informations. Le vocabulaire utilisé pour parler des territoires au sein des mondes grec et romain ayant fait l'objet de beaucoup d'études et d'une rapide synthèse par P. Leveau (LEVEAU 2002 : 12-13), il paraît plus opportun de se concentrer sur les termes employés pour la Gaule. Nous retrouvons chez César (B.G.) l'essentiel des termes décrivant l'habitat gaulois du Ier s. av. notre ère : *aedificium*, *vicus*, *oppidum* et *urbs*. Le premier renvoie aux habitats isolés qui sont généralement considérés comme des fermes. Le mot *vicus* correspond à un groupe d'habitations de type hameau, bourgade ou village, mais qui n'est pas utilisé par les protohistoriens, contrairement aux gallo-romanisants. Le terme *oppidum* est souvent utilisé par César (cent trente-trois fois) pour décrire des sites du centre-est de la France. Il les décrit comme de vastes sites fortifiés regroupant plusieurs types de fonctions que l'on retrouve uniquement au niveau des villes grecques et romaines (pour plus de détails sur le rôle et l'importance des sites qualifiés d'*oppidum*, gaulois comme italiques, se référer à TARPIN 2009). Cette forme de l'habitat n'existant pas dans le monde méditerranéen, elle est de nos jours considérée par les chercheurs travaillant sur le sujet comme une variation du modèle méditerranéen, un phénomène original d'urbanisation propre aux Celtes (entre autres : COLLIS 1984 : 185 ; BUCHSENSCHUTZ & RALSTON 1986 : 383-387 ; BEDON 2003 : 204-206 ; FICHTL 2005a ; BRUN & RUBIS 2008 : 143-145 ; FERNÁNDEZ-GÖTZ, WENDING & WINGER 2014 : 6-12). Cette dernière est à quelques reprises mentionnée par César afin de parler de sites pour lesquels il avait auparavant utilisé le mot *oppidum*. Bien qu'il s'agisse d'une manœuvre politique visant à accroître le prestige de ses ennemis aux yeux du Sénat, l'utilisation de ce terme en particulier n'est pas anodine. Cela indique que selon César, certains *oppida* possédaient tous les critères fonctionnels de l'*Urbs* (*caput civitatis*), mais que leur organisation et l'architecture des bâtiments en faisaient une variante barbare inférieure au concept absolu gréco-romain.

Penchons-nous à présent sur les mots qui servent à désigner le territoire. Le texte de César est là encore d'une grande aide. Pour autant, selon O. Buchsenschutz, repris plus tard par S. Fichtl (FICHTL 2012b : 16) les termes utilisés par le général romain correspondraient davantage à des groupements d'hommes, voire d'hommes en armes plutôt que d'étendues terrestres. En effet, il souligne que les cas où ils sont associés à un aspect géographique sont plutôt du domaine de l'exception (BUCHSENSCHUTZ *et al.* 1993 : 248). Quatre mots ont été référencés : *natio*, *regio*, *civitas* et *pagus*. Le premier fait référence à des peuples dans leur ensemble et peut se traduire par « peuple » voire simplement par « nation ». Le terme *regio* est utilisé pour des réalités distinctes : vastes ensembles géographiques (B.G., III, 20), régions maritimes, régions naturelles et peut même être synonyme de cité. Dans l'ensemble, ce terme fait référence à une zone homogène du point de vue de son relief, du climat et de la flore voire à une unité administrative, économique ou culturelle. Le terme *civitas* est celui qui ressort le

plus du texte de César (cent quatre-vingt-deux occurrences). S'il peut revêtir une connotation géographique (et correspondre à des territoires possédant des limites bien définies) voire politique, il est surtout employé pour désigner les populations et les peuples. Il se traduit généralement par le mot « cité ». Pour plus de détails, voir les travaux de S. Fichtl sur la question (FICHTL 2006 : 42-46 ; FICHTL 2012b : 17-21). Quant au terme *pagus*, il renvoie à deux visions des choses, tout comme précédemment. Il doit être vu comme une portion du territoire d'une *civitas* et se traduire par « canton ». Par transposition, il fait aussi référence à la population et à des corps d'armée qui l'occupent. Dans le texte de César, quelques exemples montrent une relative autonomie de certains *pagi*, ce qui a conduit S. Fichtl, repris par M. Fernández-Götz à considérer la *civitas* comme « une fédération de *pagi* » tandis que certaines comme celle des Éduens paraissent plus centralisées, avec des *pagi* dont la marge de manœuvre est certainement amoindrie (*Ibid* : 26 ; FERNÁNDEZ-GÖTZ 2013a : 14-15)

1.1.2. La caractérisation des territoires : un exercice délicat, mais indispensable.

Quel usage du territoire peut-on donc en faire dans le domaine archéologique et plus particulièrement pour la zone géographique et la période considérées ? L'historiographie ancienne du rapport qu'entretiennent l'archéologie, les territoires et les cultures ayant été réalisé de manière claire et concise par d'autres chercheurs (OLIVIER, WIRTZ & TRIBOULOT 2002 : 338-340), je ne m'attarderai pas dessus. De nos jours, la variable territoriale paraît indissociable de toute étude archéologique. Il y a toujours cette nécessité de replacer chaque site, chaque réseau de peuplement dans son contexte géographique microrégional, régional et supra-régional afin de comprendre les modalités d'implantation, d'intégration et le rayonnement de chacun en fonction de l'échelle considérée. Avant le tournant méthodologique des années 1960, la conception du territoire au second âge du Fer était rudimentaire et fortement tournée vers la restitution des frontières entre les peuples. Il y avait une réelle difficulté à considérer les réseaux d'habitats en tant que tels puisque l'essentiel des recherches ne dépassait pas l'échelle du site. À travers la *New Archaeology* notamment, cette vision réductrice a été dépassée pour être recalibrée sur les multiples aspects des territoires. D'un point de vue purement géographique, un renouveau similaire a eu lieu au cours de la même décennie avec la *New Geography*. Ce mouvement mettait l'homme au centre des études en le plaçant comme acteur principal de l'organisation de l'espace de par ses activités. En France, l'école des Annales n'a connu que peu de bouleversements dans le domaine de l'archéologie et P. Leveau, entre autres, de souligner que ce sont surtout les géographes qui ont réussi à donner à la notion de territoire sa portée la plus considérable où s'entremêlent sphères culturelle, sociale, politique et économique (LEVEAU 2002 : 10). L'anthropologie de l'espace tient aussi une place conséquente pour la compréhension et la mise en évidence des territoires. Entre autres, la notion de limites territoriales à travers le positionnement des sanctuaires extra-urbains a été proposée pour la Grèce archaïque et s'est rapidement vue adaptée à la Gaule du Haut-Empire dans un premier temps, puis de l'Indépendance en partant du principe que beaucoup de *fana* avaient une origine gauloise. On peut notamment citer à ce propos les travaux de C. Marchand sur la région picarde (MARCHAND 1991). L'archéologie du territoire demeure donc une discipline récente qui emprunte pour beaucoup à d'autres disciplines, en particulier la géographie, mais qui peine à prendre en compte la totalité des concepts de la

géographie contemporaine.

En 1993, O. Buchsenschutz, A. Colin, K. Gruel et I. B. M. Ralston posaient en introduction de leur article traitant du territoire au second âge du Fer la question de l'utilité des analyses territoriales dans l'étude des sociétés de l'âge du Fer. Ils avançaient alors un postulat implacable, le fait que « *L'organisation de la société se reflète dans le statut de la propriété, dans le système de circulation et d'échange des biens et des personnes.* » (BUCHSENSCHUTZ *et al.* 1993 : 247). Effectivement, comment aborder la thématique du territoire en faisant abstraction de la notion de propriété ? Les définitions issues des dictionnaires sont rigoureuses à ce sujet : habiter, c'est posséder le lieu ou du moins l'infrastructure résidentielle qui s'y trouve implantée (laissons de côté, pour le moment, les systèmes de location et de tenance). Les sites d'habitat tiennent donc un rôle essentiel dans la structuration d'un territoire. Tout comme administrer une étendue terrestre au nom d'une tribu, d'un peuple ou d'un régime politique revient à le détenir, à en disposer à son bon gré (en écartant bien entendu les systèmes politiques historiques).

Il faut garder à l'esprit que les territoires s'imbriquent les uns dans les autres, se chevauchent parfois et évoluent au gré de multiples facteurs dont l'impact sur l'organisation spatiale des sociétés varie en fonction des échelles d'analyse et de l'époque considérée. En partant d'outils méthodologiques issus des sciences agronomique, géographique et économique, P. Brun a récemment proposé un modèle théorique des territoires pour les âges du Bronze et du Fer en Europe (BRUN 2007 ; BRUN 2011). Il distingue ainsi trois niveaux d'analyse non exhaustifs — s'inspirant notamment de la typologie sociale d'A.W. Johnson et T.K. Earle — allant du « *territoire local* » aux « *unités politiques régionales du type de l'État archaïque* » en passant par les « *territoires supra-locaux* » (chefferie simple et complexe). Il démontre que les études territoriales sont essentielles pour comprendre l'organisation des sociétés protohistoriques et que le développement d'analyses archéologiques à l'échelle régionale et non plus seulement du site en est un rouage capital. Ainsi la mise en perspective des sites d'habitat entre eux permet de les installer au sein de systèmes territoriaux hiérarchisés définis par des caractères politique, idéologique, économique qui leur sont propres. C'est la recherche d'identités communes qui permet de mettre en évidence des groupes culturels et ce travail n'est possible qu'à travers l'approche de l'aménagement de l'espace.

On arrive très vite à la question de l'apparition et du développement de l'État et aux thèmes développés au sein du 24e colloque de l'AFEAF qui s'est tenu à Martigues en 2000 (GARCIA & VERDIN dir. 2002). Les notions de territoire ethnique et politique y ont été mises en avant par P. Leveau pour qualifier deux manières de gérer un territoire (LEVEAU 2002 : 13). La première fait référence à un espace approprié par une communauté culturelle partageant la même langue, des rites et des liens de parenté dans lequel aucun lieu ne prévaudrait sur un autre. La seconde renvoie à un territoire administré au moyen d'institutions politiques telles celles qui existaient au sein des cités romaines ou grecques et possédant de facto un lieu centralisateur. Comme l'a fait remarquer S. Fichtl (FICHTL 2012b : 27), ces deux concepts ont très bien pu exister au sein du monde gaulois. Mais là où P. Leveau les oppose en présentant le territoire civique comme une évolution de l'espace ethnique, S. Fichtl, à partir de l'exemple de la cité des Éduens étudiée par P. Barral, propose plutôt d'y voir deux modèles se complétant, l'un

n'excluant pas obligatoirement l'autre. En somme, il s'agit bien de la notion de centralisation : culturelle dans le cas du territoire ethnique et politique pour le territoire civique. La base sur laquelle reposent ces deux modèles est intéressante, mais ne bénéficie pas des mêmes renseignements. Si l'archéologie peut difficilement mettre en évidence les langues utilisées à l'âge du Fer ainsi que les liens familiaux, elle peut en revanche éclairer à propos des groupes culturels. D'autre part, la connaissance du modèle civique gréco-romain repose sur de nombreux textes et des exemples archéologiques bien connus (COLLIS 2012 : 5). Il paraît donc difficile de comparer ces modes d'occupation du territoire et bien plus pertinent de les confronter au moyen des outils disponibles pour chacun, non plus en essayant de mettre en évidence le passage d'un modèle à l'autre comme P. Leveau le suggérait, mais plutôt une dualité entraînant un développement variable en fonction de la taille des territoires, et des fondements sur lesquels reposent les groupements de populations.

Enfin, l'examen des courants commerciaux est aussi d'une grande utilité. À ce propos, on peut de nouveau se référer à l'article d'O. Buchsenschutz *et al.* et en particulier à la citation ci-dessus. Le développement progressif des échanges à l'âge du Fer a dû s'accompagner de tentatives de la part des personnages influents de contrôler les transactions ayant lieu sur leur territoire. Cela a pu conduire à une consolidation et une centralisation des pouvoirs en place menant à une fixation progressive de limites entre les différentes entités sociales (BUCHSENSCHUTZ *et al.* 1993 : 247). L'étude de la répartition du mobilier, notamment de la céramique et de certains objets métalliques (cf. la numismatique pour la fin de l'âge du Fer), procure des renseignements très intéressants sur les territoires. Des zones culturelles, voire politiques, dans les cas les plus précis peuvent être décelées par la mise en évidence d'une diffusion favorisée autour des centres de production voire de relations économiques entre plusieurs entités distinctes. La mise en place de typologies est un outil essentiel pour ce faire et le développement technologique de ces dernières décennies (analyses physico-chimiques, microstructurales, thermiques, mécaniques…) joue un rôle primordial pour cibler les sites émetteurs. Sans pour autant rejoindre complètement son avis intransigeant, il est nécessaire de garder en mémoire l'avertissement exprimé par J. Collis à propos des concepts culturels appliqués à grande échelle lors du 20e colloque de l'AFEAF qui a eu lieu à Colmar-Mittelwihr (COLLIS 2003 : 207-208). En effet, il a largement pointé du doigt les pratiques arbitraires « traditionnelles » visant à définir des groupes régionaux à partir de listes de types caractéristiques. Ce type d'étude est susceptible d'apporter des éléments intéressants, mais la trop grande diversité des types de mobilier utilisés rend toute comparaison très délicate et atteste surtout le phénomène d'effets de fouille ainsi que l'hétérogénéité des corpus disponibles.

1.2. Quand la Géopolitique rencontre l'âge du Fer.

On l'a vu, la notion de territoire dans ses formes les plus abouties est fortement liée à la politique. Les preuves d'une organisation politique apparaissent au nord des Alpes dès le VIe s. av. J.-C. (BUCHSENSCHUTZ 2007 : 50-51), bien avant la cristallisation progressive des sociétés celtiques entre le Ve et le IIIe s. (*Ibid* : 60-63) qui a conduit à l'émergence des États gaulois des IIe-Ier s. avant notre ère (*Ibid* : 65-69). D'une certaine manière, une relation de sujétion bilatérale unit les deux concepts qui se retrouvent couramment au sein des

problématiques des chercheurs travaillant sur l'âge du Fer. Il s'agit d'une autre science que la discipline archéologique s'est appropriée afin d'étendre ses champs d'études et ainsi trouver des solutions là où l'archéologie pure peinait à apporter des éléments nouveaux.

La Géopolitique est une discipline qui est apparue dans la seconde moitié du XIXe siècle, née des nationalismes des grandes puissances de l'époque. La définition que l'on peut trouver dans le dictionnaire Larousse est la suivante : « Science qui *étudie les rapports entre la géographie des États et leur politique* » (LAROUSSE). Le problème évident pour la période qui nous intéresse est l'utilisation du terme « État » dans la définition. Il renvoie aux fondements de cette science qui sont ancrés dans la volonté des grandes Nations d'établir une hégémonie géographique pour affirmer leur puissance politique à l'égard des autres. La Géopolitique ne s'appliquerait pas aux sociétés pré-étatiques et donc aux trois premiers quarts de l'âge du Fer. La définition du politologue P. Moreau Defarges, l'un des grands spécialistes français de la géopolitique, vient nuancer les choses et élargir la dimension politique de la science en question. Pour lui, il s'agit d'une « *discipline qui s'interroge sur les rapports entre espace et politique : en quoi, de quelle manière les réalités géographiques (situation, relief, climat…) influent-elles sur les organisations sociales, les choix politiques ? Et, inversement, comment les hommes utilisent-ils ou même modifient-ils ces réalités pour poursuivre leurs fins* » (MOREAU DEFARGES 2017).

Ainsi, en prenant en compte cette définition, et c'est bien entendu celle que l'on retiendra dans ce mémoire, la Géopolitique devient applicable à n'importe quelle société organisée et gérée d'un point de vue politique, sans obligatoirement faire intervenir d'institutions dans l'administration du pouvoir. De plus, P. Moreau Defarges met bien en évidence le déterminisme qui caractérise la relation qu'entretiennent l'Homme et son milieu. C'est en gardant ce diptyque en mémoire que l'on va aborder le contexte géopolitique global de l'âge du Fer en Europe.

1.2.1. Des chefferies de l'âge du Bronze aux principautés hallstattiennes.

En 1993, P. Brun a proposé une modélisation de l'évolution sociale des communautés du complexe Nord alpin de l'âge du Bronze final à la fin de l'âge du Fer (BRUN 1993). L'âge du Bronze se caractérise par une individualisation du pouvoir qui se manifeste par l'apparition de tombes de personnages ayant eu un statut élevé de leur vivant. La hiérarchie sociale repose alors plus sur les échanges à longue distance que sur le contrôle de la terre. L'étendue des territoires sur lesquels s'effectuait la circulation des productions et donc le contrôle des « chefs » ne devait pas être très importante, car les biens de prestige au centre des échanges étaient « exotiques » plutôt qu'issus des terres administrées, ce qui endiguait considérablement leur capacité à développer une autorité territoriale suffisamment ancrée d'un point de vue économique pour durer dans le temps et s'étendre (*Ibid* : 276-277).

C'est d'après les modèles de A. Lösch (LÖSCH 1938) et W. Christaller (CHRISTALLER 1968) mettant en évidence une distribution limitée de certains produits ou services (lorsque les coûts liés au transport deviennent excessifs au point de supprimer la demande) que P. Brun a suggéré un modèle d'occupation du territoire s'appuyant sur une

économie pratiquée principalement à échelle locale en s'inspirant du modèle d'A.W. Johnson et T.K. Earle cité plus haut : les « unités politiques régionales du type de la chefferie simple » (BRUN 2007 : 379 ; BRUN & RUBIS 2008 : 84 ; BRUN 2011 : 218). Ce système, observé pour l'âge du Bronze, est un regroupement d'unités d'habitation aux territoires contigus gérant leur propre espace vital et entretenant probablement des échanges matrimoniaux et donc des relations familiales entre eux. Il est tout à fait envisageable que ces communautés se soient réunies sous l'égide d'entités politiques supra-locales dirigées par un personnage dont le statut social dépasse celui des autres chefs de maisonnée. D'après l'étude de la distribution spatiales des *tumuli* d'Armorique à l'âge du Bronze ancien (BRUN 1998 : 45-50), et en s'appuyant sur des propositions faites pour le Wessex à la même période (FLEMING 1971 : 138-166), P. Brun suggère que la surface de tels territoires atteindrait un rayon de 25 km environ, ce qui permettrait au chef d'en atteindre n'importe quel endroit très rapidement en cas de besoin (BRUN 2011 : 219).

À partir de l'âge du Bronze final, une série d'évolutions internes mène à la stabilisation de la base économique de ces chefferies avec notamment l'introduction de produits secondaires dont la matière première est plus répandue, le développement d'un artisanat spécialisé et la généralisation des échanges avec l'Italie centrale. La réunion de ces facteurs sous l'autorité d'un chef permet ainsi aux sociétés de se cristalliser et aux territoires de se consolider (BRUN 1993 : 277-278 ; BRUN & RUBIS 2008 : 60 ; BRUN 2011 : 222). Les échanges entre ces chefferies nord-alpines qui sont devenues des sortes de principautés, et les cités méditerranéennes atteignent des dimensions considérables aux VIe et Ve s. av. notre ère. Elles se développent, essayent de s'imposer en tant que distributrices intermédiaires, interagissent entre elles, rentrent en concurrence et certaines disparaissent au profit des plus puissantes dont le territoire s'accroît, pouvant atteindre 50 km de rayon (BRUN 1993 : 278 ; BRUN & RUBIS 2008 : 63). Ces sites, ce sont les résidences princières que l'on retrouve dans la littérature archéologique depuis plusieurs dizaines d'années, véritables pôles politiques et économiques. Dans sa thèse de doctorat, H. Härke a proposé un système d'analyse territoriale des sites princiers (HÄRKE 1979). Ce dernier, en utilisant les polygones de Thiessen, a réfléchi à une structure dans laquelle ils s'organisaient selon trois degrés d'importance en fonction de leur rayonnement au sein de leur réseau. Une quinzaine de sites princiers a été référencée dans la partie sud-ouest du complexe nord-alpin. Leur éloignement moyen est d'une centaine de kilomètres, ce qui montre un degré de centralisation et de redistribution exceptionnel reposant sur des modules territoriaux très vastes, dont les confins n'étaient probablement pas pourvus de limites solidement ancrées au point de parler de frontières. Ces principautés périclitent assez rapidement et disparaissent dans le courant du IVe s. av. notre ère, pour des raisons diverses que P. Brun évoque dans plusieurs publications (BRUN 1987 ; BRUN 1988 ; BRUN 1993 : 279).

1.2.2. La genèse de l'État au second âge du Fer : *civitates* et identités politiques en Gaule

Les vagues de migration celtiques qui ont secoué l'Europe à partir du début du IVe s. av. J.-C. ont stoppé le processus de complexification dans lequel s'étaient engagées les communautés concernées (*Ibid* : 280 ; BRUN 2007 : 380 ; BRUN & RUBY 2008 : 92-99). C'est probablement dans le but de se rapprocher des centres émetteurs de produits prestigieux

qu'affectionnaient particulièrement les élites et d'améliorer leur insertion au sein du circuit de circulation de ces biens que la notion d'appartenance à un territoire précis a été reléguée au second plan. Du IIIe s. au IIe s. av. J.-C., les populations se stabilisent et adoptent en parallèle de leurs modes usuelles de nouvelles pratiques, issues de mutations autant endogènes qu'exogènes (BRUN 2007 : 380). L'ancrage territorial se renforce avec la création de nouveaux sanctuaires tandis que les mutations qui touchent le monde agricole permettent de produire en quantité suffisante pour nourrir l'ensemble des populations qui se sont regroupées au sein de sites que l'on peut qualifier d'agglomérations.

Le rôle des sanctuaires dans la structuration des territoires de la Gaule semble avoir été primordial, et ce dès le début du IIIe s. av. notre ère pour certains (gardons en mémoire l'exemple de la cité des Bellovaques en Gaule Belgique). S'il demeure difficile — mais plausible — de faire remonter aussi loin la formation des *civitates* dont parle César pour le Ier s. av. J.-C. en Gaule, le caractère fédérateur et centralisateur de ces sanctuaires a très bien pu constituer une base — religieuse — solide en termes de cohésion sociale et politique (FICHTL 2006 : 49-50 ; BRUN 2007 : 382 ; FICHTL 2007 ; FICHTL 2012b : 152-158 ; FICHTL 2013 : 295) pour devenir par la suite des marqueurs territoriaux supra-locaux.

Des entités politiques organisées et qui semblent déjà plus complexes que la royauté sont mentionnées pour la Cisalpine par Tite-Live dès le IVe s. av. notre ère (TITE-LIVE : *Histoire de Rome*, XXXV, 40, 3 ; XXXII, 30, 6 ; XXI, 20) tandis que le noyau territorial des Celtes installés dans les Balkans se stabilise dès la fin du IIIe s. ou le début du IIe s. av. notre ère (FICHTL 2012b : 150-151). Les travaux de S. Fichtl sur les *civitates* gauloises ont vraiment permis de mieux cerner cette forme d'occupation du territoire de la Gaule qui constitue le contexte politique privilégié des peuples gaulois de la fin de l'âge du Fer. La *civitas*, c'est avant tout un concept politique et juridique dont la définition a été reprise par S. Fichtl lors du colloque qui s'est tenu à Cambridge en 2005 (FICHTL 2006 : 43). Il s'agit d'un modèle fonctionnant à diverses échelles dans lequel les hommes, régis par une/des institution(s) administrative(s), habitent une ville, elle-même entourée d'un territoire. La mise en œuvre d'un tel schéma d'occupation ne s'est évidemment pas déroulée de la même manière dans tout le monde celtique et a dû être adaptée au contexte historique et géopolitique des populations concernées.

D'ailleurs, le caractère ethnique des *civitates* n'est sans doute pas à déprécier. Si effectivement les archéologues peinent à faire coïncider des éléments de culture matérielle aux frontières des territoires (rappelons-nous l'étude de P. Barral en 2003 sur la cité des Éduens), il n'est pas pour autant logique d'évacuer toute origine ethnique des entités politiques gauloises, dans la mesure où « *la construction d'un groupe ethnique nécessite un pouvoir politique qui donne forme, promeut et soutient le sentiment ethnico-généalogique et territorial — sans que cela soit nécessairement généralisable* » (FERNÁNDEZ-GÖTZ 2013a : 10). Ainsi, une cité comme celles des Éduens, l'une des plus puissantes et des plus anciennes, s'est sûrement construite en annexant certains peuples voisins pour arriver au Ier s. av. notre ère avec un territoire regroupant plusieurs groupes culturels. D'autre part, pour certains peuples plus modestes sur le plan territorial et politique, il se peut que les chances de voir des éléments de

culture matérielle se superposer avec les frontières soient plus grandes, comme par exemple les Mandubiens. Enfin, des exemples provenant des travaux de S. Jones (1997), M. Fernández-Götz (2008) et N. Roymans (2004) attestent l'hétérogénéité ethnique de certains États et donc que l'ethnicité d'un groupe humain ne se reflète pas obligatoirement dans sa production matérielle (FERNÁNDEZ-GÖTZ 2013a : 11).

L'organisation politique que l'on peut retrouver à La Tène finale au sein de certaines *civitates* gauloises a été décrite par P. Brun (BRUN 2011 : 224-225) et synthétisée notamment par S. Fichtl à partir de César (FICHTL 2012b : 114-120). Les deux régimes principaux sont la monarchie et l'oligarchie, qui peuvent d'ailleurs être « complémentaires » comme c'était vraisemblablement le cas chez les Sénons (CÉSAR : *BG* V, 54, 2-3). L'existence de magistratures est connue, notamment le vergobret, premier magistrat d'une *civitas* et les titres d'*argantodannos* et d'*argantocometerecus* qui apparaissent en légende sur des bronzes lexoviens, meldes et médiomatriques (GRUEL 1989 : 136-137), et dont le rôle reste plus ou moins obscur, bien qu'ils semblent liés aux affaires monétaires et/ou financières de la cité. La royauté semble être le système le plus ancien, tandis que l'oligarchie, articulée autour d'un sénat issu de la noblesse, peine à s'imposer au Ier s. av. notre ère. Le caractère décisif de la frappe et de l'usage de monnaie en tant qu'unité de transaction dans la formation et le développement des puissances étatiques a été souligné plusieurs fois (BRUN 2007 : 224 ; BRUN & RUBY 2008 : 127) et corrobore l'existence des fonctions administratives citées ci-dessus, tout comme l'emploi de l'écriture (GOUDINEAU 1989 : 236-238 ; BRUN & RUBY 2008 : 143).

Parler de ville et de systèmes politiques, c'est aborder la notion de structuration du territoire par la création de sites centraux. On l'a vu, une *civitas* est principalement considérée comme une entité politique et juridique, sur laquelle vient se greffer un territoire plus ou moins étendu. Dès les années 1930, A. Grenier avait supposé l'existence de sites centraux à l'époque gauloise (GRENIER 1931). Si la piste n'a pas directement été creusée par la suite, un réexamen récent du texte de César et d'autres auteurs antiques comme Diodore de Sicile, Polybe et Plutarque (BEDON 2003 : 200-201), conjugué à certaines découvertes archéologiques majeures a permis d'étayer l'hypothèse d'A. Grenier. En effet, l'étude de l'organisation interne des agglomérations d'une même *civitas* ainsi qu'une comparaison entre elles, lorsqu'elle était possible, a parfois mis en évidence la prépondérance d'un site sur les autres, que l'on pourrait assimiler à un « chef-lieu » ou à une « capitale » (FICHTL 2012b : 78). L'exemple de l'*oppidum* du Fossé des Pandours pour la cité des Médiomatriques est très parlant (FICHTL 2003). Pour autant, il faut rester prudent et ne pas imaginer que chaque territoire était organisé autour d'un seul pôle. Si le caractère centralisateur de tels sites ne fait aucun doute, certaines cités ont montré une organisation plus complexe faisant appel à une subdivision assimilée par une bonne partie des chercheurs aux *pagi* dont parlait César. Logiquement, plus un territoire est grand, plus les confins sont éloignés du site où se concentre le pouvoir. L'examen de la répartition des *oppida* sur le territoire de plusieurs *civitates* a permis de voir que des agglomérations de moindre importance avaient été installées sans doute à des points névralgiques du territoire afin de relayer le pouvoir central comme chez les Trévires et les Médiomatriques. Chez les Bellovaques, ce sont des sanctuaires qui semblent jouer ce rôle (FICHTL 2006 : 47).

Certaines *civitates* montrent ainsi un niveau de structuration relativement élevé qui dépassait sans doute l'idée que l'on s'en fait aujourd'hui à partir des sources textuelles et archéologiques. Cette organisation territoriale dépasse le cadre de la *civitas* puisqu'elle se retrouve à l'échelle de la Gaule, où des alliances et des relations de clientèle et de dominance entre plusieurs peuples sont connues — cf. la tripartition de la Gaule — (VERGER 2003 : 336-337 ; FICHTL 2006 : 48 ; FICHTL 2012b : 143 ; FICHTL 2013a : 291-294). Des assemblées politiques dont les plus importantes permettent de réunir des représentants de *civitates* différentes sont d'ailleurs connues, toujours grâce à César : le *concilium totius Galliae* (l'assemblée de toute la Gaule), le *concilium commune Belgium* (l'assemblée générale des peuples belges) et les assemblées inhérentes à chaque *civitas* (*Ibid* : 121). La Gaule à La Tène finale peut donc être comprise comme une mosaïque de peuples installés sur des territoires — qui ne sont pas forcément leur berceau « historique » comme le montrent les déplacements des populations boïennes (CÉSAR : *BG* I, 28, 5 ; VII, 9, 6) et triboques (STRABON, *Géographie* IV, 3, 4) et dont les frontières ne sont pas statiques — qu'ils administrent et font évoluer au sein d'un échiquier politique complexe. Pour certains, les plus puissants d'entre eux comme les Bituriges, les Sénons et les Arvernes, leur formation peut sans doute remonter à plusieurs centaines d'années avant la Conquête (VERGER 2003 : 336-337).

1.3. Habiter et occuper l'espace à l'âge du Fer

Habiter, c'est occuper un espace à un moment précis et lui donner une identité, le nommer, se l'approprier pour en faire son « chez-soi ». Loin des préoccupations d'ordre politique de tout un peuple que l'on a pu aborder plus tôt, il s'agit de l'homme, du groupe familial, du groupe local et de la collectivité locale pour reprendre une fois de plus les termes issus de la typologie sociale d'A.W. Johnson et T.K. Earle. Le processus qui mène à l'action d'habiter a été analysé d'un point de vue anthropologique par M. Ségaud, pour qui il s'agit d'un « *développement matériel et symbolique de pratiques dans un espace circonscrit et culturellement défini* » (SÉGAUD 2007 : 67). L'ouvrage dont provient cette citation est d'ailleurs une mine d'informations précieuse pour mieux comprendre le rapport qu'entretient l'Homme avec l'espace qui l'entoure et sa manière d'appréhender la création de son habitat. Et M. Vaginay de reprendre en grande partie ses propos dans son article *Lieux de pouvoir et symbolique des lieux* à partir desquels il discute de problématiques liées à l'émergence de la ville dans les sociétés protohistoriques (VAGINAY 2012). La sédentarisation de l'Homme à la fin de la Préhistoire a posé de nouvelles conditions à sa propre conception de la vie, sa représentation du monde et ses rapports aux autres, en intégrant progressivement à son identité la dimension territoriale (VAGINAY 2013 : 396-397). La généralisation de l'agriculture sonne petit à petit la fin des déplacements saisonniers au profit d'une installation durable sur une terre propice aux cultures. L'espace rural est ainsi né de la volonté de l'homme d'améliorer son confort quotidien et ses conditions de vie en général. Traditionnellement, il est opposé à l'aire urbaine qui renvoie à une zone dense de bâtiments et de population au sein de laquelle se regroupent des fonctions précises dont nous verrons plus tard la définition exacte. Tout au long de la période protohistorique, des modes d'occupation du sol se sont succédé et ont coexisté en fonction de facteurs divers et variés qui seront décrits dans les pages suivantes.

1.3.1. Le milieu rural, berceau de la structuration territoriale des sociétés protohistoriques

Selon le géographe G. Bertrand, l'espace rural est « *le milieu naturel aménagé pour la production agricole au sens large, animale ou végétale, par des groupes humains qui fondent sur lui la totalité, ou une partie, de leur vie économique et sociale* » (BERTRAND 1975 : 43). Cette définition, que l'on retrouve dans l'*Histoire de la France rurale* dirigée par G. Duby en 1975, expose clairement le fait que sans l'homme, le monde rural ne serait pas. Il s'agit d'une construction humaine dont l'existence repose d'une part sur la population qui y cultive la terre et élève le bétail, et d'autre part sur les personnes qui disposent du contrôle politique et/ou foncier. Néanmoins, le caractère écologique de l'espace rural n'est pas à négliger, bien qu'il résulte considérablement des sociétés qui le façonnent en fonction de leurs besoins vitaux et de leurs nécessités économiques. À l'origine, l'homme s'installe donc au sein d'un milieu naturel dont une bonne partie devient rurale suite à la mise en place d'« exploitations ». Et effectivement, les sociétés de l'âge du Fer reposent essentiellement sur cet espace rural (BUCHSENSCHUTZ 2004a : 24). La norme est l'habitat dispersé au sein des campagnes et tout, de la production jusqu'aux forces politiques, s'y trouve profondément ancré. Cet aspect de la société gauloise a d'ailleurs été plusieurs fois souligné par O. Buchsenschutz (BUCHSENSCHUTZ 1994 : 10-11 ; BUCHSENSCHUTZ 1997a : 55 ; BUCHSENSCHUTZ 2003a : 203). Au point qu'il n'y a aucun mot pour désigner la ville dans la langue celtique (LE ROUX & GUYONVARC'H 1990 : 74).

À partir des travaux inestimables de R. Agache issus de prospections aériennes sur les fermes gauloises et les *villae* de la Picardie dont le caractère précurseur de la thèse n'est plus à démontrer (AGACHE 1976), la recherche sur les campagnes au second âge du Fer et notamment les sites pourvus d'un système d'enclos fossoyé a pu suivre une ligne directrice prometteuse. Les trois dernières décennies ont ainsi permis de réunir une documentation conséquente. En témoignent les divers colloques organisés sur le sujet depuis les années 1990 (BUCHSENSCHUTZ & MÉNIEL éd. 1994 ; BAYARD & COLLART éd. 1996 ; MARION & BLANCQUAERT éd. 2000 ; FICHTL dir. 2005 ; BERTRAND, DUVAL A., GOMEZ DE SOTO & MAGUER dir. 2009b ; BLANCQUAERT & MALRAIN éd. 2016) qui ont permis de mettre à jour les connaissances sur le sujet en proposant bilans des découvertes et synthèses ciblant des thèmes et des régions spécifiques. En parallèle, l'aboutissement de plusieurs thèses (MALRAIN 2000a ; MATTERNE 2001 ; NOUVEL 2004 ; CONY 2017) a permis de proposer des modèles interprétatifs concluants sur divers pans du monde rural à l'époque gauloise. Les deux premières, associées aux travaux de P. Méniel ont mené à la publication de l'incontournable synthèse sur les paysans gaulois (MALRAIN, MATTERNE & MÉNIEL 2002) qui demeure une référence en la matière depuis plus de dix ans.

L'habitat rural connaît beaucoup de variantes en fonction des périodes, des régions, du statut social des résidents et des activités pratiquées. À la fin de l'âge du Bronze, c'est l'habitat ouvert de plaine ou de vallée qui domine. Dans le bassin Parisien, le Nord, l'Ouest et l'Est de la France entre autres se côtoient petits villages, fermes et hameaux. Il s'agit en général d'un bâtiment d'exploitation accompagné de ses annexes qui définissent un habitat plutôt individuel, dispersé et dont les activités sont principalement tournées vers l'agriculture et éventuellement

l'artisanat. Se développent en parallèle des habitats de hauteur fortifiés installés le plus souvent sur des éperons rocheux. Leur emplacement découle très certainement d'un choix précis tandis que leur installation doit impliquer une population nombreuse. Des sites remarquables se distinguent à l'âge du Bronze final IIIb, avec dans certains cas la réoccupation de lieux déjà investis au Néolithique, à des points jugés stratégiques. Des cas d'occupation de grottes en particulier vers l'âge du Bronze final IIb-IIIa sont à mentionner, en plus de leur usage sépulcral. Le Centre-Ouest connaît le même type d'occupations, à ceci près que des indices d'occupation agricoles ont été remarqués sur certains plateaux (DAUBIGNEY 2002 : 363-366).

La densification ainsi que la trame observées pour l'habitat à l'âge du Bronze final se maintiennent au cours du Hallstatt C. Le choix des emplacements ainsi que la forme des habitats demeurent similaires. Les fermes et les hameaux perdurent au niveau des vallées, tandis que des occupations de hauteur sont délocalisées vers ces mêmes vallées. En fonction des régions, certains habitats installés sur des hauteurs sont au contraire pérennisés. Le véritable changement intervient avec l'apparition d'habitats groupés, sortes de petits villages qui peuvent être protégés par une fortification (DAUBIGNEY 2002 : 380-383). La majeure partie des occupations conserve un caractère dispersé notamment lorsqu'on s'éloigne de la bordure nord-ouest du massif alpin (AUDOUZE & BUCHSENSCHUTZ 1989 : 283). Par exemple, le Jura a fourni des indications montrant que certains villages pouvaient être distants les uns des autres de cinq à huit kilomètres. Dans le Centre-Ouest, comme un peu partout en France, le réseau d'habitats demeure dense et diversifié tandis que des sites comme celui de Coulon, « Coteau-de-Montigné » (France, Nouvelle-Aquitaine) montrent ponctuellement un degré d'organisation inédit et une intégration socio-économique conséquente, permettant de voir les premiers témoins d'une polarisation et d'une centralisation du pouvoir et des activités, certes à échelle très locale (DAUBIGNEY 2002 : 380-383).

Au début du second âge du Fer, les habitats de hauteur sont dans l'ensemble abandonnés. Les villages et hameaux, qui s'étaient développés de manière florissante depuis l'âge du Bronze final se font de nouveau rares. Le schéma d'occupation privilégié semble être la ferme « isolée » (BUCHSENSCHUTZ 1996a : 9). Globalement, et cela a été mis en évidence il y a à peine dix ans pour l'Est (NOUVEL *et al.* 2009 : 132) et le Centre-Ouest de la France (MAGUER & LUSSON 2009 : 447), les données concernant La Tène ancienne et la première partie de La Tène moyenne (LT C1) sont lacunaires à propos de l'habitat, qui semble généralement demeurer en aire ouverte, peu étendue et relativement lâche. Toutefois, certains sites se composent d'un habitat de taille importante, toujours clairsemé, mais au sein desquels apparaît une centralisation du stockage en silos (KRAUSZ 2013 : 411). Les premiers systèmes d'enclos fossoyés apparaissent dès LT C1, période à laquelle une augmentation des occupations rurales est observée (HASELGROVE & GUICHARD 2013 : 317).

À partir de LT C2, une densification de l'occupation du sol est visible. Le modèle des enclos fossoyés principalement quadrangulaires est globalement utilisé et tend à se généraliser tout au long de LT D (BUCHSENSCHUTZ 2004a : 112 ; BUCHSENSCHUTZ 2004b : 339 ; BUCHSENSCHUTZ 2006 : 57 ; BUCHSENSCHUTZ 2007 : 89 ; NOUVEL *et al.* 2009 : 132-133 ; HASELGROVE & GUICHARD 2013 : 317). Leur organisation diffère souvent d'une

région à l'autre, mais on peut retenir la présence de bâtiments résidentiels et/ou dévolus aux activités du site, de structures de stockage et parfois de séparations internes permettant de différencier des zones aux fonctions distinctes. D'autre part, des sites d'habitat ouverts existent toujours en parallèle. Des concentrations de populations au sein de sites qui ont été interprétés comme des agglomérations ouvertes souvent à vocation artisanale/commerciale fleurissent (AUDOUZE & BUCHSENSCHUTZ 1989 : 303-307 ; BUCHSENSCHUTZ 1997a : 53-54 ; BUCHSENSCHUTZ 2004a : 95-99 ; BUCHSENSCHUTZ & RALSTON 2012 : 358 ; FICHTL 2013 : 1-2), notamment dans le Centre de la France (COLLIS, KRAUSZ & GUICHARD 2000 : 81 ; KRAUSZ 2013 : 411). Il s'agit de sites montrant dans certains cas une forte densité de structures ainsi qu'une organisation spatiale parfois très rigoureuse. Pour autant, aucune trace de planification ou de monuments collectifs n'y est attestée. En Champagne crayeuse et en Lorraine, l'habitat ouvert demeure constamment la norme et certains montrent d'ailleurs une organisation interne très structurée (NOUVEL *et al.* 2009 : 132-133). Une période de déprise a été mise en évidence à partir de LT D1 dans plusieurs régions de France, notamment l'Est et le Centre-Ouest (NOUVEL *et al.* 2009 : 143 ; MAGUER & LUSSON 2009 : 451-452). Les installations rurales subissent le développement des *oppida* et des agglomérations commerciales à partir de LT C2, mais d'une manière très intense à LT D.

Les décennies suivant la Guerre des Gaules et couvrant le règne d'Auguste montrent des disparités en fonction des régions. Lorsque les données sont réunies, une certaine continuité dans les formes d'occupation est discernable comme cela a pu être observé dans l'Est (NOUVEL *et al.* 2009 : 133-134) et le Centre-Ouest de la France (MAGUER & LUSSON 2009 : 452). À contrario, certaines régions comme l'Auvergne, la Basse-Normandie, les Pays de la Loire et la Picardie sont témoins d'une chute des occupations rurales au cours du Ier s. avant notre ère, principalement à LT D2, après quoi une vague de créations caractérise le début du Haut-Empire (HASELGROVE & GUICHARD 2013 : 318). Pour autant, ce qui définissait le monde rural jusqu'ici ne disparaît pas, que ce soit à l'époque de l'Indépendance ou au Haut-Empire. Comme le fait remarquer O. Buchsenschutz (BUCHSENSCHUTZ 2006 : 63), aucune rupture perceptible par l'archéologie n'a été mise en évidence. Une partie conséquente de la puissance économique des peuples qui habitent la Gaule réside toujours dans les ressources qui proviennent du monde rural et ce n'est pas le développement des *oppida* ou l'acculturation qui touche les populations des territoires conquis par Rome qui va altérer ce modèle fortement ancré depuis des générations entières.

1.3.2. Proto-urbanisation, villes et agglomérations : concevoir le domaine urbain à l'âge du Fer

Le concept de ville tient une place qui a rarement été aussi importante au sein de notre société moderne, notamment en opposition à la campagne. Entre 1700 et 2005, soit en trois siècles, la population urbaine mondiale est passée d'environ 47 millions à 3,15 milliards de citadins selon les calculs initiés par les Nations Unies (BONNET 2017). Tout le monde est capable de donner une définition de la ville selon ses propres connaissances et expériences. Celle-ci sera différente en fonction d'un nombre de facteurs plus ou moins nombreux parmi lesquels la culture et la provenance géographique de la personne participent pour beaucoup.

Pour autant, aucune ne sera foncièrement fausse tout comme aucune ne parviendra à recouvrir une vérité universelle. En effet, le fait urbain est multiple et revêt une diversité et une pluralité manifestes (*Ibid* ; SÉGAUD 2007 : 75). La théorisation de la ville a surtout été l'apanage des sociologues du siècle dernier qui se sont attelés à la décrire dans son ensemble, chaque auteur apportant sa pierre à l'édifice. Si M. Weber en soulignait principalement la dimension économique et sociale (WEBER 2013), M. Halbwachs (HALBWARCHS 1970) suivi notamment par J.-Y. Authier (AUTHIER 2001) met l'accent sur le caractère morphologique des aires urbaines et des divers phénomènes sociaux qui les individualisent.

Plusieurs définitions de la ville existent donc, mais aucune ne paraît réunir tous les éléments nécessaires à sa compréhension dans la globalité de ses formes et de ses fonctions. Surtout, certaines entrent en contradiction sur plusieurs points. Retenons les disciples de l'ordre naturel pour lesquels les différentes aires constituant le tissu urbain ne se développent pas selon un régulateur politique global, mais possèdent leur propre dynamique reposant sur de multiples processus d'interaction (GRAFMEYER & JOSEPH 1979). Enfin, les ethnologues se sont aussi penchés sur la question. Dans l'ensemble, leur vision du fait urbain est très intéressante puisqu'elle étudie le phénomène sans dissocier les relations qu'ont les hommes entre eux des rapports qu'ils entretiennent avec leur milieu (STÉBÉ & MARCHAL 2010 : 16). Ces conceptions de la ville se complètent toutes et permettent de mieux appréhender le concept, mais se concentrent uniquement sur nos modèles urbains contemporains. Dans le cadre de ce manuscrit, nous retiendrons particulièrement les travaux se démarquant de ce concept post-industriel. Tout d'abord la vision très synthétique et atemporelle de J. Bonnet, pour qui « *la ville est à la fois territoire et population, nœud de relations et mode d'organisation collective.* » (BONNET 2017). Les conceptions de chercheurs donnant autant d'importance aux caractères physiques et fonctionnels demeurent un point essentiel, comme M. E. Smith pour qui la ville est un phénomène social basé sur la stabilité, une population nombreuse, une hétérogénéité sociale ainsi que fonctionnelle reposant sur une dimension centralisatrice et institutionnelle (SMITH 2007 ; SMITH 2010) ; H. Galinié, dont la liste non exhaustive de « *marqueurs* » et de fonctions urbains tels qu'il les a définis lors du XXXIIe colloque de l'AFEAF est très pertinente (GALINIÉ 2009 : 201-202) ; ou encore M. Fernández-Götz et D. Krausse pour qui la ville se considère comme telle : « *A numerically significant aggregation of people permanently living together in a settlement which fulfils central place functions for a wider territory* » (FERNÁNDEZ-GÖTZ & KRAUSSE 2013 : 480).

Au-delà de notre perception actuelle du phénomène urbain (SALAČ 2012 : 339), la notion de ville et l'acceptation (ou non) de son existence en certains lieux et certaines époques est sujette à controverses au sein de la recherche (LEVEAU 2011 : 595-596 ; VAGINAY 2012 : 365). En ce sens, les travaux du sociologue/historien P. Blanquart se démarquent naturellement avec *Une histoire de la ville* qui propose de retracer les grandes modalités du processus ayant mené à l'émergence de la ville dans les sociétés protohistoriques (BLANQUART 1998 : 27-38). Qui plus est, l'article récent de S. Bourdin paru au sein des Actes du colloque d'Amiens traitant de *La forme de la ville de l'Antiquité à nos jours* résume bien la situation et permet d'y voir plus clair (BOURDIN 2015). La vision que les chercheurs ont de la ville est fortement inhérente à la représentation de la ville antique canonique tirée des auteurs romains et grecs, de

leur formation classique, mais aussi grâce à notre connaissance des villes du Vésuve, de Pompéi et d'Herculanum, en tout cas pour le monde romain (*Ibid* : 353 ; KAENEL 2006 : 33 ; POUX 2014 : 158). De fait, il paraît logique d'avoir du mal à voir une ville dans les complexes princiers hallstattiens ou les *oppida* puisque dès nos plus jeunes années nous avons été habitués à comprendre le concept de ville au travers de son aspect moderne, puis formatés à apprendre que celle-ci est le fruit direct de la ville grecque et romaine, modèle d'urbanisme par excellence.

Quoi donc de plus légitime que de leur refuser l'appellation de ville et de se cacher derrière le terme « proto-urbain » (DUPRAZ 2010 : 51)/« proto-urbanisation » (BRUNAUX 2005). Cette expression, à laquelle on peut ajouter le terme « préurbain », permet de désigner ce qui est alors considéré comme un instant précis dans le processus d'urbanisation, une tentative de création d'ordre urbain au sein du « monde barbare » sans toutefois y parvenir, dans la mesure où il ne s'agit pas de villes selon le concept méditerranéen (FERNÁNDEZ-GÖTZ, WENDING & WINGER 2014 : 7-8 ; BOURDIN 2015 : 356-358). Sous la plume d'un protohistorien, la « proto-urbanisation » désignait donc l'hésitation à attribuer un caractère urbain aux *oppida* durant cet état de la recherche où on voyait que certains sites commençaient à rassembler plusieurs critères d'urbanisation et d'urbanisme, mais pas assez pour pouvoir parler d'urbanisation à l'âge du Fer (cf. le XXXIVe colloque de l'AFEAF sobrement intitulé *La question de la proto-urbanisation à l'âge du Fer* : SIEVERS & SCHÖNFELDER dir. 2012). Chez certains romanisants, l'utilisation du concept de « proto-urbanisation » est sans appel : il s'agit d'une dépréciation pure et simple de la forme la plus « évoluée » sinon la plus centralisatrice de l'habitat nord alpin, car elle est bien loin d'atteindre le degré de pureté de LA ville. On retrouve même un scepticisme prononcé chez certains protohistoriens comme par exemple J.-L. Brunaux qui écrivait en 2005 à propos des *oppida* : « *L'urbanisation y était d'ailleurs peu développée, c'est pourquoi on parle à leur propos de « proto-urbanisation* » » (BRUNAUX 2005 : 85). Pour d'autres comme H. Galinié, le terme est tout simplement dénué de sens (GALINIÉ 2009 : 204). Et pourtant, les recherches récentes recueillent toujours plus d'indices sur cette ville que certains chercheurs précurseurs avaient déjà reconnue en tant que telle dès la fin du XXe s., permettant de battre en brèche des convictions désormais dépassées. En effet, comme le rappelle M. Vaginay, « *cette relation étroite entre société et organisation de l'espace génère une grande diversité de situations : chaque culture développe ses catégories spatiales* » (VAGINAY 2012 : 371). Ainsi, il est inutile et futile de rechercher l'*urbs* dans le monde nord alpin puisqu'elle n'y existe pas. En lieu et place se dressent des modèles d'urbanisme propres au monde celtique et pour lesquels une comparaison avec le monde grec ou romain est stérile dans la mesure où des décennies dévolues à cet exercice se sont avérées infructueuses, voire outrageantes envers les sociétés de l'âge du Fer.

Le premier problème concerne le phénomène des complexes princiers qui se développe en Europe aux VIe et Ve s. av. notre ère. O. Buchsenschutz écrivait à leur propos il y a une vingtaine d'années : « *La fonction des châteaux hallstattiens est bien connue : il ne faut pas les confondre avec des villes et nous ne parlerons pas vraiment de commerce et d'artisanat pour cette période. Nous avons affaire à des centres aristocratiques, à un art de cour, à des échanges de biens de prestige*. » (BUCHSENSCHUTZ *et al.* 1993 : 249). Ce dernier n'y voyait alors en aucun cas une expérience urbaine. À l'occasion d'un article récent coécrit avec I. Ralston

traitant du rapport entre aristocratie et urbanisme (BUCHSENSCHUTZ & RALSTON 2012), il revoit sa position à la lumière des découvertes réalisées depuis. Les deux auteurs parlent ainsi « *d'urbanisation des VIe et Ve siècles av. J.-C.* » et appuient leur propos selon ces termes : « *la taille, la situation, la planification de ces agglomérations les désignent comme des villes, des places centrales ; les fonctions urbaines — stockage, productions artisanales, importations et échanges à longue distance, défense, culte — sont représentées, même si, dans l'état actuel des connaissances, peu de gisements livrent des traces de toutes ces activités.* » (*Ibid* : 349). Pour la première fois, des regroupements de populations auparavant dispersées ont lieu à des emplacements considérés comme des carrefours. La présence d'artisans, de riches sépultures et d'importations autant matérielles qu'idéologiques annonce une polarisation forte des fonctions, qui est cependant différente ou plus ou moins marquée d'un site à l'autre. S. Krausz se situe dans la même mouvance en présentant des arguments similaires (KRAUSZ 2013 : 406-410) tout comme P.-Y. Milcent à propos de Bourges (MILCENT 2012 : 101-110) ou encore M. Fernández-Götz, H. Wendling et K. Winger qui, dans leur introduction à l'ouvrage *Paths to Complexity : Centralisation and Urbanisation in Iron Age Europe* confrontent les données archéologiques récentes de certains centres princiers (notamment Heuneburg et Bourges) aux caractères qui déterminent la nature urbaine d'un site (FERNÁNDEZ-GÖTZ, WENDING & WINGER 2014 : 9-10), en partant notamment de l'article de M. Fernández-Götz *Una nueva mirada sobre los oppida de la Europa Templad*a (FERNÁNDEZ-GÖTZ 2013b). À l'échelle de l'âge du Fer se placent désormais deux âges de la ville, pour reprendre le terme de S. Krausz, dont le premier intervient dès le Hallstatt final.

On l'a souligné, la conception de la ville, notamment antique, pose problème dans la mesure où ne sont pas retenus les mêmes témoins en fonction des historiens et archéologues. Pour commencer, les auteurs latins définissent les villes d'un point de vue juridique, sans accorder une importance significative à leur forme. Il s'agit avant tout de la réunion d'individus basée sur l'acceptation d'un droit et d'intérêts communs afin de former une communauté sédentaire. De fait, la fondation de la ville repose sur un contrat social et ne peut donc exister au préalable (TARPIN 2000 : 27-29). Les termes la désignant sont tantôt *urbs* tantôt *oppidum*. Lorsque César signale une quantité de sites en Gaule au moyen des termes *oppidum* ou *urbs*, c'est que dans son esprit ou du moins son discours, ils sont assimilables à des villes. Et pourtant, il décrit des sites bien différents de la ville romaine et surtout qui revêtent un caractère disparate. Là intervient la différenciation entre ville construite (parure monumentale) et ville habitée (lieu de polarisation des fonctions) qui permet d'éclairer la situation (VAGINAY 2009 : 178-179). P. Brun et P. Ruby insistaient eux aussi sur l'importance de définir la ville avant tout à travers ses fonctions (BRUN & RUBY 2008 : 145). César, comme les autres auteurs antiques, s'intéressait davantage à la ville habitée qu'à la ville construite — qui au passage ne devait pas constituer une réalité pour eux en Gaule — et c'est pour cette raison qu'ils ont pu parler d'*urbs* pour le monde nord-alpin. D'autre part, la tentative de création d'un « *oppidum* » en 186 av. J.-C. par des Gaulois transalpins près de la future Aquilée montre bien que les Latins reconnaissaient à cet évènement un degré urbain, sinon ils n'auraient jamais utilisé ce terme si sacré (BUCHSENSCHUTZ 2004b : 349 ; TARPIN 2009 : 186-187). Enfin, dans l'éventualité où les sites gaulois n'auraient rien eu à voir avec les villes latines en qualité de lieux centralisateurs de fonctions urbaines, César aurait tout simplement utilisé des termes plus

appropriés qu'*urbs* et *oppidum* ou en aurait donné une définition précise pour les démarquer de la version latine, comme il l'a fait pour le peuple breton (B.G. V, 21, 3). Or il n'en est rien. Si certains invoquent la nécessité d'augmenter le prestige de son adversaire afin de rendre ses victoires encore plus spectaculaires, il n'avait d'une part aucune utilité de le faire dans bien des cas où il se cantonnait à une description de territoires et de peuples et de plus, certains de ses officiers correspondaient eux-mêmes avec des sénateurs romains, ce qui leur permettait de comparer les différentes versions (BEDON 2003 : 199 et 205). L'utilisation de ce vocabulaire, et surtout sa fréquence (133 occurrences pour le mot *oppidum*) dénote donc d'un choix délibéré et dont la véracité semble effective.

Les archéologues des XIXe et XXe siècles se sont approprié le terme *oppidum* pour l'appliquer à des sites dont la forme et la datation sont très précises et qui est toujours utilisé de nos jours dans la recherche. Pour la génération actuelle, les avis divergent devant la diversité des formes, d'une part quant à la définition des *oppida* (TARPIN 2009 : 184), mais toujours aussi sur leur statut, urbain ou non. Plutôt que de reprendre l'histoire de la recherche sur les *oppida*, un renvoi vers les excellentes synthèses historiographiques réalisées récemment par M. Vaginay dans sa contribution au XXXIIe colloque de l'AFEAF (VAGINAY 2009) et S. Fichtl (FICHTL 2012d) s'impose. Pour J. Collis, le premier, l'*oppidum* est définitivement une ville, née du modèle méditerranéen (COLLIS 1984). Au gré des découvertes et de l'évolution de la recherche, de nombreux spécialistes ont confirmé le statut urbain de ces sites, en rejetant son origine méditerranéenne et en mettant plutôt l'accent sur des facteurs endogènes (BRUN, CHARTIER & PION 2000 : 88 ; FICHTL 2005a ; KAENEL 2006 : 35 ; BRUN & RUBY 2008 : 135 ; BUCHSENSCHUTZ & RALSTON 2012 : 347 ; VAGINAY 2012 : 365 ; KRAUSZ 2013 : 411-414 ; FERNÁNDEZ-GÖTZ 2013b : 145 ; POUX 2014). Le vocabulaire pour qualifier le phénomène des *oppida* varie, comme si le but était de marquer encore plus le fossé qui sépare le modèle urbain classique des *oppida*, non plus dans un but dépréciatif, mais plutôt pour mettre en évidence leur originalité, ou souligner des cas particuliers : « *centres urbains* » (BUCHSENSCHUTZ 2000a : 61), « *modèles urbains protohistoriques* » (ISOARDI 2013), « *agglomération*s » (FICHTL 2013b) tandis que d'autres parlent simplement d'urbanisation (BUCHSENSCHUTZ 2007 : 244 et 248 ; BARRAL & NOUVEL 2012 : 139).

Pour S. Fichtl, l'*oppidum* « *correspond à un type de site qui se définit d'abord par la présence d'un rempart, mais aussi par sa datation, IIe s. et Ier s. av. J.-C., par sa taille, supérieure à 15 ha et par ses fonctions politiques et économiques.* » (FICHTL 2012b : 76). Si la définition semble simple et efficace, la réalité est beaucoup plus floue. En général, les archéologues ne peuvent appréhender que la taille des sites ne bénéficiant pas de fouilles. D'ailleurs, tous ne s'accordent pas sur la même valeur concernant la superficie minimum qui chez certains chercheurs est de dix hectares, quinze hectares voire trente hectares (FICHTL 2005a : 12-16 ; FERNÁNDEZ-GÖTZ 2013b : 134). Des petits sites fortifiés au moyen d'un *murus gallicus* existent en parallèle, mais ne semblent pas concentrer les mêmes fonctions. Si la question ne se pose pas concernant les sites dont la taille dépasse les 100 ha, qu'en est-il des sites de taille intermédiaire ? Un examen plus minutieux s'impose alors pour vérifier si leurs fonctions se rapprochent plus de celles des petits sites fortifiés ou des *oppida* (FICHTL 2012b : 76). D'autre part, des sites sont trop souvent catalogués comme *oppida* et/ou

comme ville alors qu'ils ne réunissent pas (encore) tous les critères énoncés plus haut, pourtant très pertinents et donc indispensables pour pouvoir les qualifier de la sorte. En effet, tous les sites fortifiés ne sont pas des *oppida* et tous les *oppida* ne sont peut-être pas des villes. Rappelons-nous que César nomme par le terme *oppidum* ou *urbs* certains sites pour lesquels l'archéologie n'a pas permis de retrouver de fortifications et qui devaient être des agglomérations à vocation artisanale/économique, comme Genève par exemple (FICHTL 2012c : 10 ; FERNÁNDEZ-GÖTZ 2013b : 133). Dans cette optique, O. Buchsenschutz et I. Ralston mettent l'accent sur l'importance d'une planification dictée par une élite et de la présence d'aménagements collectifs dans le processus d'urbanisation (BUCHSENSCHUTZ & RALSTON 2012 : 360) au sein duquel le rempart revêt une importance majeure (BUCHSENSCHUTZ 2004b : 346 ; TARPIN 2009 : 188 ; FICHTL 2012b : 76 et 78 ; FICHTL 2012 c : 44-46 ; POUX 2014 : 158).

Outre les critères de taille et de fortifications, un *oppidum* est considéré comme un lieu regroupant des fonctions multiples et spécifiques dont l'accumulation est intentionnelle. S. Fichtl en a récemment rappelé les grandes caractéristiques (FICHTL 2012c : 61-68). Cette centralisation du pouvoir, liée dans bien des cas à une délocalisation de l'habitat suivie de la construction d'un rempart et d'un réseau d'équipements publics, est considérée comme un acte volontaire d'urbanisme pour lequel les élites ne doivent pas être complètement étrangères (GOUDINEAU & HUOT 2007 : 62 ; BUCHSENSCHUTZ & RALSTON 2012 : 360). Les avancées dans ce domaine depuis moins de vingt ans sont considérables, comme en témoigne l'indigence des données disponibles à la fin des années 1980 (voir l'article de BUCHSENSCHUTZ 1990 faisant le point sur le sujet à l'occasion du XIIe colloque de l'AFEAF). La structuration interne de quelques rares sites a pu être approchée depuis, permettant de mettre en évidence un véritable plan d'urbanisme, avec des voies principales, des zones à caractère public et des quartiers spécialisés (BEDON 2003 : 197-198 ; BUCHSENSCHUTZ 2007 : 248 ; FICHTL 2012c : 46-50 ; FICHTL 2012d : 93-94 ; FERNÁNDEZ-GÖTZ 2013b : 145). Des places publiques contenant parfois des aménagements monumentaux sont construites et constituent l'enveloppe physique de manifestations sociales, politiques et sans doute religieuses comme cela a été mis en évidence au Titelbeg, à Manching, Bibracte et à Corent. De véritables îlots d'habitations ont été mis en évidence sur certains sites comme à Condé-sur-Suippe par exemple (BRUN & RUBY 2008 : 135), tandis qu'à Bibracte, un réseau de rues est mis en place dès la fondation de l'*oppidum* et se maintient jusqu'à la fin du Ier s. avant notre ère (BEDON 2003 : 197 ; KAENEL 2006 : 35).

Il a été remarqué pour l'Europe celtique une certaine régularité de la répartition des sites laténiens. La place des *oppida* dans un schéma territorial de ce type ne fait plus aucun doute. Il est important de garder à l'esprit qu'à La Tène finale, chaque site évolue au sein d'un maillage structuré et coordonné. Même si leur environnement immédiat peine à être perçu, certains gisements contemporains ont quelquefois pu être étudiés. Ainsi à Moulay, deux occupations interprétées comme des fermes ont été implantées aux alentours de l'*oppidum*, l'une à trois kilomètres au nord et l'autre à moins d'un kilomètre au sud (FICHTL 2012d : 96). L'*oppidum*, c'est aussi un point névralgique de la *civitas*. Pour certaines cités, comme celle des Bituriges par exemple, les *oppida* occupent la *civitas* en se cristallisant autour de ce qui semble être un

oppidum central, celui de Bourges/*Avaricum* (BUCHSENSCHUTZ 2007 : 249 ; KRAUSZ 2013 : 414). Les *oppida* excentrés se placent ainsi en relais du pouvoir central. Pour d'autres *civitates*, comme celles des Trévires, les *oppida* se rencontrent de manière relativement régulière sur tout leur territoire présumé, et une application des polygones de Thiessen révèle des aires d'influence relativement équivalentes (FICHTL 2012c : 82-83). Ce type d'organisation est le signe d'une autorité forte capable de gérer un territoire très étendu et donc de garantir son propre fonctionnement au moyen d'instruments sociopolitiques performants (VAGINAY 2013 : 398). Dans cette optique, « *Il ne faut pas chercher à définir la ville par sa taille ou son organisation spatiale interne, mais plutôt par les fonctions qu'elle remplit et par la place qu'elle occupe au sein de cet espace à un moment donné : c'est-à-dire un lieu de représentation du pouvoir* » (VAGINAY 2012 : 384). Le pouvoir, qui était disséminé au sein du monde rural, se trouve désormais concentré au sein des *oppida* où la frange supérieure de la population y réside et en représente sans aucun doute le détenteur, bien qu'il soit avéré que certains aristocrates possédaient des domaines à la campagne comme le montrent les découvertes récentes de Batilly-en-Gâtinais, « *Les Pierrières* », Saint-Georges-lès-Baillargeaux, « *Les Gains* » ou encore Le Puy-Saint-Bonnet, « *Les Natteries* » (FICHTL 2012 : 69-73).

Il ressort de plus en plus de la littérature archéologique actuelle une redéfinition des sites ouverts qui apparaissent à La Tène moyenne et nommés agglomérations ouvertes ou artisanales. Beaucoup d'aspects reconnus aux *oppida* sont absents de ces agglomérations qui correspondent plutôt à un regroupement de savoir-faire artisanaux dans une optique purement économique, mais aussi des petits sites fortifiés dont la création relève plutôt d'un climat d'insécurité, sortes de refuges au sein desquels l'habitat est bien souvent inexistant. De rares agglomérations montrent pourtant des signes d'urbanisation précoce, comme à Levroux ou Acy-Romance, où des bâtiments sont disposés autour de places et des secteurs publics dont la fonction pourrait être à rechercher du côté du politique ou du religieux. Le plan de ces deux sites montre clairement que l'aménagement du sol semble avoir été structuré dès leur fondation. Pour S. Fichtl, la différence majeure entre ce type d'occupation et les *oppida* outre l'aspect chronologique, résiderait dans leur fondation, qui serait très ritualisée dans le second cas avec la création d'un sanctuaire (FICHTL, METZLER & SIEVERS 2000), puis, un peu à l'image du *pomerium* étrusco-romain, d'un rempart monumental (FICHTL 2005b : 55-70 ; FICHTL 2012c : 15 ; 2013b : 22). Toutefois, la polarisation accrue des activités et des fonctions au sein des *oppida* peinent à se retrouver dans les agglomérations, qui en général sont principalement tournées vers l'artisanat et le commerce. Pour autant, l'auteur met l'accent sur l'existence d'*oppida* modestes ou moins bien connus qui dans l'ensemble ne paraissent pas se démarquer d'une manière excessive des agglomérations, outre la présence de ce fameux rempart (*Ibid* : 11). À ce propos, le cas du site de Manching est très intéressant, car il s'agit à l'origine d'une agglomération fondée au IIIe s. avant notre ère dont la vocation artisanale s'affirme au IIe s. avant notre ère. Vers 140-130 av. notre ère, le site est repensé dans son intégralité, avec la construction d'un rempart de type *murus gallicus* qui délimite un vaste espace de 360 ha. Avec cette décision, le site semble donc accéder pleinement au statut de ville, sans qu'un déplacement ait été jugé utile comme à Levroux, Verdun-sur-le-Doubs ou encore Bâle. Ainsi, il est désormais convenu que le processus d'urbanisation gauloise débute non plus

avec les *oppida*, mais avec ces agglomérations dès le IIIe s. avant notre ère, comme le pensait déjà O. Buchsenschutz en 2004 (BUCHSENSCHUTZ 2004b : 345). M. Vaginay propose d'ailleurs un modèle dynamique très intéressant constitué de relations de causes à effets provoquées par des mutations principalement endogènes dont les prémices s'instaurent dès le IVe s. av. J.-C. (VAGINAY 2012 : 369-383 ; VAGINAY 2013 : 400-403). Les *oppida* constitueraient alors le degré le plus élevé de l'expérience urbaine celtique.

1.4. Élites et occupation du sol : entre fastes funéraires et habitats monumentaux

1.4.1. Quel vocabulaire pour quelle réalité ?

Le processus qui a conduit l'Homme à adopter une structure sociétale telle qu'on l'entend de nos jours est de mieux en mieux cerné. En fonction des époques et des zones géographiques, les mécanismes mis en cause sont divers et variés, et l'évolution vers tel ou tel modèle dissemblable. Le rôle des classes dirigeantes est évidemment déterminant. Nous retrouvons dans le discours archéologique divers termes pour parler des groupes de personnes faisant plutôt partie des strates élevées des sociétés de l'époque. Aristocrates, nobles, élites, princes et princesses sont autant de concepts que l'on y retrouve et dont l'utilisation a pour certains suscité des controverses en raison d'un usage anachronique. Pourtant, le développement des connaissances au fil des découvertes en a cristallisé l'usage. Le propos n'est pas ici de les reprendre un à un et d'en préciser la définition ni la nomenclature, mais plutôt de mettre l'accent sur les divers degrés que revêt chacun d'entre eux, sans pour autant entrer dans le détail. Nous renverrons donc à l'excellent ouvrage *Aristocratie antique. Modèles et exemplarité sociale* (FERNOUX & STEIN dir. 2007) qui regroupe des contributions interrogeant la notion d'aristocratie et sa validité en tant que catégorie sociale à l'époque antique. Concernant la naissance des classes privilégiées à proprement parler, nous nous tournerons vers les travaux de K. Kristiansen *The Emergence of the European World System in the Bronze Age : divergence, convergence and social evolution during the first and the second Millenia BC* (KRISTIANSEN 1994). Ce dernier a rassemblé des indices selon lesquels des élites se rencontrent dès l'âge du Bronze en Europe.

La principale nuance entre ces termes réside dans la puissance — politique — que l'on peut y attacher. Pour les princes et princesses, cela va de soi. Dans le cas de la noblesse, cela fluctue en fonction de l'Histoire et des pays. Son pouvoir se mesure généralement en fonction de celui qui détient l'autorité en place : plus cette dernière est faible, plus la noblesse se consolide. Cette classe peut s'apparenter à l'aristocratie lorsqu'elle administre un territoire pouvant posséder une identité politique, lui-même englobé au sein d'un espace politisé plus vaste. La prééminence de la filiation sanguine caractérise les princes, princesses et la noblesse alors qu'elle n'est pas indispensable à l'aristocrate. Enfin, le terme « élite » renvoie à un concept plus général : une minorité possédant une place éminente au sein d'une société, mais sans pour autant disposer d'une autorité quelconque (rappelons que ce mot peut servir à définir une catégorie de personnes dont seule la matière grise lui confère un rang social de choix). Pour ne faire aucun amalgame, nous allons préférer le terme « élite » aux autres lorsqu'aucune information ne sera en mesure de préciser le niveau d'autorité des occupants d'un site de notre corpus. Pour notre discours, nous allons nous concentrer sur la place que tiennent ces élites dans

la recherche archéologique en la confrontant aux obstacles que les chercheurs rencontrent pour caractériser les groupes humains moins aisés.

Tour le monde connaît la fameuse citation de Robert Brasillach « *L'histoire est écrite par les vainqueurs* » et chacun en saisi aisément la teneur. Sans prétendre valider ni remettre en cause cette affirmation, on est en droit de se demander si elle est aussi valable pour l'archéologie, sous une acception différente. Dans son article sur la noblesse celte de la fin de l'âge du Fer, F. Perrin a bien mis en évidence que la quasi-exclusivité des Gaulois, Galates et Celtes cités dans les textes antiques sont désignés par des titres grecs ou latins : roi, roitelet, premier de la cité, chef de guerre, tétrarque… ou sont des personnes faisant partie de l'élite de leur peuple dont la sortie de l'anonymat est uniquement due à un comportement spécifique auprès des Grecs ou des Romains (PERRIN 2003 : 357). Il est fait peu voire pas de place au peuple en tant que tel dont les individus « *ne sont guère traités autrement que des esclaves, ne pouvant se permettre aucune initiative, n'étant consultés sur rien* » (CÉSAR : *BG*, VI, 13). Du moins à l'époque de César, seules les deux plus hautes classes de la société gauloise, les chevaliers et les druides, font guise d'autorité et sont donc dignes d'intérêt. La vision des auteurs antiques est relativement univoque à propos de ces populations barbares et rares sont les pauvres hères qui ont eu l'honneur de voir leur nom couché sur le papier.

1.4.2. Le poids des élites dans la compréhension des sociétés

Si les textes nous font montre d'une société celte hiérarchisée et codifiée, force est de constater que seules les élites étaient à même de mériter la considération des Grecs et des Romains. Et effectivement, ce sont les rares représentants civilisés de leurs contrées barbares avec qui un dialogue était possible. Les antiquaires et premiers archéologues se sont longtemps attachés à rechercher les vestiges laissés derrière eux par ces élites, privés comme publics, d'abord en Grèce, en Italie et en Égypte pour des raisons évidentes de conservation, entre autres, puis plus tardivement en Europe moyenne. Les sociétés protohistoriques faisant appel à des techniques de construction, dont les traces aujourd'hui se font en comparaison beaucoup plus ténues, les recherches ont longtemps été cantonnées à des trouvailles isolées de matériel ou au mieux à l'étude de structures excavées difficiles à interpréter et à dater.

Les contextes rituels de la fin de l'âge du Bronze (dépôts contenant des objets métalliques de grande valeur) puis funéraires du premier âge du Fer (mobilier faste et structure particulière des tombes) constituent la source la plus fertile pour ce qui est de la révélation de statuts privilégiés. P.-Y. Milcent a d'ailleurs récemment précisé d'une manière admirable les principales tendances élitistes entre le Xe s. et le VIIIe s. av. J.-C. au sein du contexte de transition entre la fin de l'âge du Bronze et le début de l'âge du Fer (MILCENT 2009). Concernant la première partie de l'âge du Fer, la définition des élites s'est longtemps vue limitée à l'étude des tombes sous *tumulus* puis du mobilier des tombes princières du Hallstatt final et du début de LT contenant des objets de qualité et/ou rares comme les chars processionnaires à quatre roues ou encore les services à boire (BUCHSENSCHUTZ 2007 : 41-44 ; SCHÖNFELDER 2007 : 11-18). Toutefois, la représentation que l'on se fait des élites au moyen de la sphère funéraire, se conformant à des composantes d'ordre sociologique, culturel, rituel, géographique et chronologique, s'en trouve biaisée (POUX & FEUGÈRE 2002 : 201).

Si le but de l'archéologie est d'étudier les sociétés passées, l'analyse des contextes funéraires ne suffit pas à elle seule à rendre compte des conditions de vie des défunts. Il est donc indispensable de combiner ces données à celles provenant des structures d'habitat afin d'avoir une image plus complète des classes dominantes.

Les recherches récentes sur des sites comme celui de Heuneburg, de Hochdorf, de Bourges ou encore du Mont-Lassois ont permis de renouveler la problématique des résidences princières et des centres urbains de la fin du premier âge du Fer (BUCHSENSCHUTZ 2007 : 46-49 ; BUCHSENSCHUTZ & RALSTON 2012 : 349-356). Quelques cas font montre d'un habitat aisé possédant dans sa périphérie plus ou moins proche une ou plusieurs tombes riches contemporaines. Ce binôme, rarement observable en raison du faible nombre de fouilles intensives à l'échelle d'un site, permet de mieux comprendre le statut des habitants à une échelle locale et au sein du monde hallstattien. À ce sujet, le site de Vix est remarquable tant il a permis d'apporter un nouvel éclairage sur ce type de réflexions. Là où beaucoup y voyaient un centre urbain comme à Heuneburg ou Bourges, les fouilles ont permis de comprendre qu'il s'agissait probablement d'un grand domaine à vocation agropastorale caractérisé par une planification nette du site, sans doute dès l'origine, où se font face des espaces agropastoraux et un secteur résidentiel principalement matérialisé par le fameux bâtiment à abside et du mobilier luxueux, le tout protégé par un rempart monumental de huit mètres de large (MILCENT 2012 : 99-101). Pour autant, il ne faut pas définitivement écarter le fait que cet habitat ait pu participer à l'organisation d'un centre urbain plus vaste. Quoi qu'il en soit, il est certain que des élites y ont vécu pendant plusieurs générations et ont décidé de manifester leur haute position sociale autant de leur vivant qu'à travers leurs sépultures.

À partir de la moitié du IVe s. av. J.-C., les élites ne transparaissent quasiment plus à travers les rites funéraires, ou en tout cas d'une manière plus discrète. Seules quelques régions montrent encore la présence de sépultures princières comme par exemple l'Île-de-France, où se trouvent encore quelques tombes à char à deux roues, désormais à vocation guerrière, mais aussi la Suisse occidentale et à l'est des Alpes, régions pour lesquelles les défunts sont parés de bagues et bracelets en or ou en argent (SCHÖNFELDER 2007 : 18-19). La norme est désormais l'inhumation au sein de nécropoles pouvant atteindre plusieurs centaines de sépultures. Des panoplies d'armes et de parures sont déposées respectivement auprès des défunts masculins et féminins et reflètent le statut et la richesse qu'ils possédaient de leur vivant (BUCHSENSCHUTZ 2004a : 73 ; BUCHSENSCHUTZ 2007 : 61-62 ; BUCHSENSCHUTZ *et al.* 2012 : 307-308). Pourtant la période couvrant les IVe s. et IIIe s. av. J.-C., plutôt qu'une phase de recul parsemée de crises, est désormais vue comme l'âge d'or des Celtes, et notamment de leur aristocratie, pour en reprendre les termes du titre de l'article cité précédemment. Les mutations qui frappent la société, en particulier la fameuse expansion celtique, touchent aussi les hautes sphères. Les territoires ne sont plus organisés autour des pôles administrés par les élites, mais plutôt de nouveaux complexes à caractère religieux où se concentrent vraisemblablement la fonction politique au travers de familles aisées installées désormais au sein du monde rural. Ces dernières manifestent leur pouvoir d'une manière différente en entretenant probablement les sanctuaires et en frappant des monnaies d'or qui ne constituent pas encore un moyen de paiement au IIIe s. av. notre ère, mais plutôt l'emblème des

plus grandes familles. On retrouve les traces de ces élites au sein des fermes encloses où se rencontrent des armes, des importations et les indices d'une alimentation carnée de qualité, auxquels peuvent être ajoutées les batteries de silos dont le but réel demeure toujours obscur (BUCHSENSCHUTZ 2007 : 63-64 ; BUCHSENSCHUTZ & RALSTON 2012 : 356-357). Le domaine laténien est touché par un dynamisme endogène dont les principales avancées ont trait aux productions artisanales, avec notamment une uniformisation que l'on retrouve aussi bien pour les parures (partielle dans ce cas, en fonction des us vestimentaires des différents groupes sociaux) que pour les armes, mais aussi les symboles du pouvoir comme les chars et les casques d'apparat (*Ibid* : 300-301). Les relations entre les groupes dominants ainsi que la mobilité individuelle ont joué un rôle dans la diffusion des biens et des techniques tandis qu'en parallèle s'observe un net recul des importations méditerranéennes (ADAM 2012 : 255-263). Ce phénomène d'uniformisation n'est pas nouveau, mais atteint une envergure sans précédent puisqu'elle gagne l'ensemble de l'Europe, de la façade atlantique aux rives turques.

La période de La Tène finale se caractérise par une certaine continuité dans le domaine funéraire. Quelques tombes restent richement équipées avec de la vaisselle importée en bronze, des amphores, du matériel lié au banquet, de l'armement et parfois même un char. Ces pratiques sont nuancées par une concentration plus ou moins grande d'objets en fonction du statut du défunt, notamment dans le cas des festins, fournissant ainsi des informations à propos de la hiérarchie qui animait les relations des défunts d'une même nécropole de leur vivant (POUX & FEUGÈRE 2002 : 204-206). Cette même étude menée par M. Poux et M. Feugère, reposant sur un corpus étoffé de mobilier spécifique, a bien mis en évidence le fait que la consommation du vin ne constitue plus l'apanage de quelques princes comme au premier âge du Fer, mais s'est élargie à des classes moins aisées de la société, possédant tout de même un statut élevé. Au Ier s. av. J.-C., les pratiques festives associant le vin et la consommation de viande de qualité (morceaux de choix, jeunes animaux, gibier) ont contribué à renforcer le pouvoir et le prestige de ces élites (*Ibid* : 211-216 ; MÉNIEL 2002 : 230 ; MÉNIEL 2005 : 33-44 ; MALRAIN 2007 : 22-24). En effet, la capacité à contrôler les circuits d'échange et à accumuler les biens de prestige d'une part, mais aussi à redistribuer les richesses d'autre part constitue un élément révélateur de la richesse des individus concernés.

Les recherches portant sur l'habitat rural enclos de la fin du second âge du Fer depuis une vingtaine d'années ont montré l'importance des critères immobiliers dans la détermination des élites. F. Malrain, à partir d'un corpus de sites localisés dans la moyenne vallée de l'Oise, a proposé un système de hiérarchisation des établissements ruraux en quatre niveaux dans sa thèse de doctorat (MALRAIN 2000a : 248-253) en fonction des aménagements physiques (surface des enclos, taille des fossés, nature de l'accès au site, organisation interne…), mais aussi de la quantité et de la richesse du mobilier (importations, objets métalliques, alimentation carnée de qualité…) S'il précisait alors que ce système fonctionnait pour sa zone d'étude et qu'il fallait prendre des précautions pour un éventuel élargissement de la méthode aux autres régions de la Gaule, force est de constater que son modèle est relativement adaptable tant il repose sur des bases communes à beaucoup de sites. Son exploitation au sein de la synthèse sur les paysans gaulois publiée en 2002 (MALRAIN, MATTERNE & MÉNIEL 2002 : 141-146) ainsi que son utilisation par un grand nombre de chercheurs travaillant sur les habitats ruraux

gaulois en font un instrument de travail valable dont l'ajustement peut s'avérer intéressant pour coller au mieux aux données issues de la France entière. Ainsi, une petite catégorie d'habitats enclos, le rang 1 de F. Malrain, concentre des marqueurs ostentatoires flagrants faisant penser qu'ils appartenaient à des membres de l'élite gauloise. Le cas du site de Paule est manifeste (ARRAMOND & LE POTIER 1990 ; MENEZ & ARRAMOND 1997 ; BUCHSENSCHUTZ 2004a : 90-92 ; MALRAIN 2007 : 19 ; MENEZ 2009 ; MENEZ 2012). La première occupation, datée du Ve s. av. J.-C. montre que les habitants revêtaient déjà un statut aisé, avec la possession d'une capacité de stockage de 100 m^3, ainsi que des enclos et bâtiments relativement vastes. Vers 300 av. J.-C., la surface de la ferme augmente et un talus de trois mètres de haut vient assurer la défense d'un ensemble d'enclos emboîtés. À La Tène finale, les occupants mettent de côté la production agricole pour se concentrer sur l'artisanat du métal. Pour chacune des phases d'occupation de Paule, la qualité des aménagements ainsi que du mobilier confirment la richesse de la famille qui possédait les lieux. Celle-ci y a sans doute vécu pendant plusieurs siècles consécutifs, pérennité prouvant ainsi sa haute position au sein de la société à laquelle elle appartenait.

1.5. L'archéologie du paysage : le rapport de l'Homme au monde physique

Les questions environnementales, si longtemps écartées de la démarche archéologique, se trouvent désormais au cœur des études. Depuis environ une quinzaine d'années, un « Contexte topographique et géologique » est automatiquement inséré dans la présentation générale des rapports de fouille produits par l'INRAP. Pour autant, ce volet environnemental n'est pas toujours exploité de manière effective et s'est souvent trouvé là comme une étude parallèle sans vraiment être inclus au sein des problématiques archéologiques. Pourtant, R. Ginouvès mettait en évidence dès 1985 le caractère global de la discipline archéologique qui pour lui était constituée de deux pans indissociables pour pouvoir prétendre étudier les sociétés humaines dans leur ensemble : « *La quête archéologique d'ailleurs ne se borne plus maintenant aux objets fabriqués par l'homme […] : on s'intéresse, en même temps qu'aux tombes et à leur matériel […] ; aux débris animaux […] ; aux pollens, qui révèlent les formes, les équilibres de la végétation et des cultures ; aux formations géologiques, aux sols, finalement à une « archéologie du paysage » et des systèmes écologiques, qui permettra de saisir les phénomènes culturels à travers les phénomènes naturels. Ainsi, l'objet de l'archéologie n'est plus seulement l'ensemble des créations matérielles dues au travail humain, mais aussi l'ensemble des transformations que l'homme a imposées à la faune, à la flore, au milieu géographique, et, en définitive, l'ensemble des relations réciproques, avec son environnement, de l'homme tout entier.* » (GINOUVÈS 1985 : 14). A. Grenier déjà éprouvait le besoin de replacer l'homme au sein de son contexte naturel terrestre, fluvial et maritime dans le chapitre *Cadres historique et géographique de l'archéologie gallo-romaine* de son *Manuel d'archéologie gallo-romaine* (GRENIER 1931 : 106-127). À une époque où la recherche de l'artéfact voire de sites précis représentait la principale motivation des antiquaires et de leurs pairs, les préoccupations de ce dernier étaient novatrices. Il est l'un des premiers archéologues de l'ère contemporaine à accorder de l'importance aux conséquences environnementales issues de la modification du milieu naturel entraîné par les implantations anthropiques. Ainsi, après une mise au point sur le vocabulaire employé, nous verrons l'impact que peuvent avoir les

structures d'habitat de l'âge du Fer sur le milieu qui les environnait, mais aussi dans quelle mesure celui-ci a été susceptible d'influencer le choix des lieux d'implantation.

1.5.1. Environnement, paysage et milieu : terminologie

Tout organisme vivant modifie l'endroit où il vit. Il est indubitable que l'Homme possède au plus profond de lui des capacités d'adaptation hors du commun. Pour son propre confort ou plus généralement dans son intérêt, il sait mobiliser les connaissances et réunir les moyens nécessaires à la réalisation de ses entreprises. Et pour ce faire, il n'hésite pas à modeler l'endroit où il compte s'installer (ne serait-ce qu'en creusant des fosses et des trous pour y installer des poteaux) et même ce qui l'entoure. De nombreuses contributions sur l'âge du Fer témoignent de ce rapport entre les hommes et le monde dans lequel ils évoluaient. Le vocabulaire employé pour décrire ce « monde » y est varié et n'est parfois pas adapté au discours. Environnement, paysage, milieu, milieu naturel, autant de mots que l'on retrouve pour parler de réalités qui, sans pour autant être contradictoires, reflètent des configurations distinctes. Une petite mise au point sur leur définition et leur usage en archéologie s'impose donc.

L'environnement est l'« *ensemble des éléments physiques, chimiques ou biologiques, naturels ou artificiels, qui entourent un être humain, un animal ou un végétal, ou une espèce.* » (LAROUSSE ENCYCLOPÉDIE : environnement). Un environnement repose avant tout sur un écosystème. Ce dernier est composé d'un milieu non vivant défini par des caractéristiques physico-chimiques stables, le biotope, et de l'ensemble des êtres vivants formant une communauté vivante en interaction permanente, la biocénose (LAROUSSE ENCYCLOPÉDIE : écosystème). Un écosystème peut correspondre à de grands ensembles naturels comme une mer ou une forêt, mais aussi à des zones très localisées, par exemple une haie, un fossé. De fait, les hommes sont entourés d'un environnement composé d'une multitude d'écosystèmes différents bien qu'ils ne contribuent pas à la biocénose de chacun d'entre eux. Pour notre propos, nous retiendrons seulement la notion d'écosystème à grande échelle, dans lequel les êtres humains vivent et prennent part au dynamisme. L'environnement d'un habitat quelconque sera donc constitué, par exemple, de la vallée dans laquelle il a été installé, du cours d'eau qui coule à proximité, du bois environnant et de toutes les espèces vivantes qu'y s'y trouvent, animales comme végétales. Aussi faudrait-il parler d'environnements.

Le terme « paysage » fait référence à une « *étendue spatiale, naturelle ou transformée par l'homme, qui présente une certaine identité visuelle ou fonctionnelle* » (LAROUSSE). Ici, il n'est en aucun cas question de biotope ou de biocénose. Si un environnement peut exister sans la participation de l'Homme, ce n'est pas le cas du paysage, qui est défini par ce dernier et ne peut se rencontrer sans lui puisqu'il en détermine l'identité après l'avoir observé ou modifié. De fait, les paysages peuvent être tout et leur contraire et leur analyse multiple. Il est possible de parler de paysage fluvial, montagneux… Nous y reviendrons plus tard avec le concept d'archéologie du paysage.

Enfin, il est important de s'intéresser au milieu, d'un point de vue écologique. La définition que l'on peut en trouver est la suivante : il s'agit de l'« *ensemble des facteurs extérieurs qui*

agissent de façon permanente ou durable sur un animal, une plante, une biocénose et auxquels les organismes doivent être adaptés pour survivre et se perpétuer. […] Un milieu peut être naturel (forêt sauvage, désert, lac non aménagé, haute montagne, savane…), artificiel (ville, champ cultivé, mare ou étang créés par l'homme…), ou encore semi-naturel (cours d'eau utilisé pour la navigation, littoral aménagé, forêt exploitée…). » (LAROUSSE ENCYCLOPÉDIE : milieu). Plus simplement, il s'agit de *« la partie du monde avec laquelle un organisme vivant est en contact* » (SACCHI 2017) et peut être assimilé au biotope. Le terme « milieu » est fréquemment employé d'une manière qui s'écarte quelque peu de la définition explicitée précédemment. Qu'il s'agisse de propos oraux ou de publications scientifiques, on parle de milieu aquatique, marin, de milieu de montagne, de forêt, de prairie sans dissocier le biotope de la biocénose, si bien qu'il est devenu commun de faire l'amalgame entre milieu et écosystème voire environnement. Or le milieu est une composante de l'écosystème. Est naturel un milieu qui n'a jamais subi l'action de l'Homme, ce qui au XXIe s. s'avère très rare. La prise en compte du milieu naturel dans ce manuscrit paraît alors inadaptée, car les perturbations d'origine anthropique sont nombreuses. Il sera donc nécessaire de considérer les milieux au sein desquels ont été installés les sites archéologiques étudiés comme semi-naturels.

La compréhension de ces termes et leur distinction paraît primordiale. Pourtant, dans le domaine de l'archéologie, très peu de préoccupation en ressort. Il faut dire que nombre d'archéologues privilégient une écriture simple et efficace, allant même jusqu'à créer de toutes pièces de nouveaux mots pour parler de notions pour lesquelles le vocabulaire préexistant n'est pas satisfaisant afin d'en apprécier l'entière envergure. Qui pourrait le leur reprocher, dans la mesure où une langue évolue en grande partie de néologismes pour pouvoir qualifier des objets ou phénomènes qui n'existaient pas avant (en général en rapport à la technologie actuelle : télévision, téléchargement…). L'archéologie n'échappe pas à ce phénomène et se doit de renouveler son vocable afin de s'adapter au hasard des découvertes et surtout, l'archéologue est tenu de maîtriser les termes qu'il emploie. Pour en revenir au point traité ici, la diversification disciplinaire qui touche notre science depuis plusieurs dizaines d'années permet de mettre en place de nouvelles réflexions et d'atteindre des pans de connaissance inespérés auparavant. Ainsi, du vocabulaire emprunté à la géographie, à l'anthropologie, à la pédologie pour ne citer que ces domaines inonde la littérature archéologique. Dans quelques cas de figure, il apparaît que des chercheurs ne se renseignent pas suffisamment sur la définition de certains termes, et c'est ce qui se produit pour ceux qui nous intéressent ici.

Le terme « environnement » est généralement utilisé en archéologie pour parler des sites qui se trouvent à proximité de celui qui est étudié : l'environnement archéologique. Le terme environnement défini d'un point de vue écologique ne peut évidemment pas être employé en vue de le remplacer, mais une utilisation raisonnée paraît indispensable, quand on sait que c'est le mot « milieu » que l'on rencontre à sa place. Si la notion d'interaction n'est pas explicite lorsqu'on parle d'environnement, ce n'est pas pour autant qu'elle n'existe pas, son évidence explique le fait qu'elle soit seulement induite. Concrètement, le milieu n'est qu'une part de l'environnement, et parler de milieu revient à seulement évoquer l'enveloppe terrestre au final, sans tenir compte des êtres vivants qui s'y trouvent, y compris la végétation. Il est certain que ce n'est pas ce que cherchent à véhiculer les chercheurs qui souhaitent avant tout parler de

l'environnement des êtres humains tel qu'on l'entend dans ces pages.

1.5.2. Du site au « hors site » : l'étude des environnements peuplés par l'Homme

R. Chevallier est le premier antiquisant à avoir employé l'expression « archéologie du paysage », lors du colloque *Caesarodunum* de 1977 intitulé de la même manière, pour traiter l'espace au moyen d'une approche inédite (CHEVALLIER éd. 1978). P.-M. Duval voyait dans la toponymie le moyen essentiel sinon exclusif de reconstituer la carte de l'habitat antique (DUVAL P.-M. 1971 : 1988) alors que R. Chevallier reconnaissait déjà l'intérêt de l'observation des paléopaysages à travers la prospection aérienne. Ce dernier peut être considéré comme l'un des pères fondateurs de l'archéologie du paysage en France. Le mouvement connu vite du succès puisque dès les années 1980, des chercheurs issus de plusieurs universités marchèrent sur ses pas, notamment M. Clavel-Lévêque, F. Favory et G. Chouquer, qui publièrent en 1982 au sein des Annales Économies, Sociétés, Civilisations l'article *Cadastres, occupation du sol et paysages agraires antiques* (CHOUQUER, CLAVEL-LÉVÊQUE & FAVORY 1982 : 847-882). Leur étude, en s'appuyant sur des sources gromatiques, avait démontré à partir de photographies verticales et de l'analyse de cartes que les parcellaires antiques avaient été conservés dans le paysage actuel. Cette nouvelle approche, nommée par la suite « archéo-morphologie » se jetait dans l'analyse des structures agraires d'un point de vue géopolitique en travaillant notamment à partir des centuriations (LEVEAU 2009 : 6).

Ces deux approches, la première issue des Lettres Classiques et la seconde des sciences historiques furent très rapidement mises à profit par les archéologues eux-mêmes, notamment A. Ferdière et E. Zadora-Rio qui furent à l'initiative d'un colloque traitant de la prospection archéologique (FERDIÈRE & ZADORA-RIO dir. 1986). Dès les années 1990, l'archéologie préventive s'est constituée en actrice primordiale dans l'étude des paysages anciens en observant les parcellaires grâce aux fouilles, et dont les moyens ont permis de traiter de vastes surfaces. Comme le souligne P. Leveau, c'est durant cette décennie que l'archéologie a changé de dimension en passant de « *l'archéologie (traditionnelle) du site à celle du « hors site » ou du « non-site* » (LEVEAU 2009 : 6). Les composantes du paysage sont progressivement devenues des entités archéologiques à part entière. Là où les textes faisaient défaut, les pré- et protohistoriens ont su tirer le maximum de l'analyse des structures d'habitat, des artéfacts et des écofacts pour tenter de reconstituer le mode de vie ainsi que les activités vivrières des populations rurales. L'apport des sciences de la Terre, telles que la géomorphologie, la géologie et la pédologie ont vite trouvé public, dans la mesure où cela permettait de mesurer l'activité des paysages et les effets de l'anthropisation des environnements étudiés, d'abord à l'échelle du site, puis du hors site. Cette « géoarchéologie » était capable de restituer les contextes sédimentaires du Quaternaire et les dynamiques fluviales.

En 1999, lors de la table ronde de Molesme (PETIT dir. 2005), M. Campy se demandait si l'environnement était un simple « décor » aux activités humaines ou au contraire y participait en tant qu'« acteur » à part entière (CAMPY 2005 : 11). Sans nul doute, la question était rhétorique et la réponse facile, mais elle avait le mérite de mettre les choses au clair. D'une part,

il accentuait l'importance des sciences environnementales, mais surtout, les remettait au sein du contexte archéologique. Là où l'Homme a pu avoir le moindre impact sur l'environnement de son habitat, là où ce même environnement a joué un rôle dans la mise en place et le fonctionnement de cet habitat — le « cadre fonctionnel » de M. Campy —, l'ensemble de ces lieux plus ou moins anthropisés, même s'ils ne font pas véritablement partie du site en tant que tel, doivent impérativement être intégrés aux problématiques visant à son analyse. Dans cette mesure, et en considérant chaque étude spécialisée non pas comme une annexe, mais plutôt en tant que véritable rouage de la démarche archéologique, l'archéologie du paysage revêt un véritable intérêt pour la compréhension globale d'une entité archéologique. Plutôt qu'une toile de fond, l'environnement doit être envisagé comme un véritable protagoniste dont l'omniprésence impacte les modalités d'implantation et le développement des habitats.

1.6. Détermination du cadre chronologique

Si l'élaboration de chronologies n'est pas le dessein ultime de l'archéologie, elle n'en demeure pas moins un échelon indispensable dans la compréhension des sociétés (BUCHSENSCHUTZ 1996b : 9). Les systèmes chronologiques que nous utilisons de nos jours pour la période protohistorique sont pour beaucoup l'héritage de propositions faites dans la première moitié du XXe siècle (BUCHSENSCHUTZ dir. 2015 : 30-38) dont les principales sont les suivantes : P. Reinecke (1902), J. Déchelette (1908), O. Montélius (1917), K. Schumacher (1924), N. Åberg (1936), G. Childe-C. Hawkes (1948), J.-J. Hatt (1954). Le but n'est pas de les reprendre une à une. Elles ont été suffisamment décortiquées par la suite pour s'y attarder ici. Il faut garder à l'esprit que les chronologies ne sont pas constituées sur les mêmes bases méthodologiques, en fonction des données disponibles pour telle ou telle région (COLLIS 2008 : 87-95). Il est donc nécessaire de considérer chacune d'entre elles avec les précautions qui s'imposent. Les découvertes réalisées depuis ont permis d'affiner ces chronologies et à certains chercheurs de publier des synthèses macro- voire microrégionales. Nous allons donc détailler les systèmes chronologiques qui seront utilisés pour la datation des sites étudiés dans ce manuscrit.

1.6.1. Du VIIIe s. au Ve s. av. J.-C. : la synthèse de P.-Y. Milcent sur la France centrale

En 1999, P.-Y. Milcent soutenait sa thèse intitulée *Recherches sur le premier âge du Fer en France centrale*, qui fut publiée cinq ans plus tard au sein des Mémoires de la Société Préhistorique française sous le titre *Le premier âge du Fer en France centrale* (MILCENT 2004). C'est la version la plus récente que nous avons utilisée dans le cadre de nos recherches. Au terme d'une étude portant principalement sur du matériel métallique, ce dernier a pu préciser la chronologie du premier âge du Fer dans le centre de la France à partir du système de P. Reinecke, c'est-à-dire les Hallstatt C et D, correspondant au développement de la métallurgie du fer et à la généralisation des tombes sous *tumulus*. Comme il le précise lui-même, la nomenclature allemande a le mérite de demeurer celle dont les phases sont le mieux caractérisées (*Ibid* : 12). De plus, il s'agit du système le plus couramment utilisé à ce jour, ce qui en fait un outil simple d'accès, compréhensible et exploitable par tous les chercheurs travaillant sur cette période.

L'intérêt de recourir à la chronologie de P.-Y. Milcent est double. Premièrement, le cadre géographique qu'il a retenu englobe le département du Loiret. Les sites sélectionnés pour son corpus, mis à part les découvertes isolées, sont intégrés au nôtre. Nous pouvons donc nous en remettre à un support documentaire solide en ce qui les concerne. Le second intérêt découle directement du premier : ces entités archéologiques loirétaines ont pu faire l'objet d'une nouvelle évaluation chronologique de la part de P.Y. Milcent et constituent donc une base satisfaisante en vue d'une comparaison avec les sites du premier âge du Fer découverts dans le département depuis la publication de son étude. Nous allons dès à présent détailler la synthèse chronologique de P.Y. Milcent. Grâce à une analyse minutieuse de son corpus, il a pu mettre en évidence trois grandes étapes pour le premier âge du Fer en France centrale qui s'amorce aux alentours de 800 et se termine vers 430 avant notre ère, soit entre le Hallstatt B2-3 et LT A récente. Celles-ci, une fois mises en parallèle avec une adaptation de la chronologie allemande, correspondent au modèle suivant : l'étape 1 renvoie au Hallstatt C, la seconde au Hallstatt D1-2 et la dernière au Hallstatt D3/LT A ancienne.

Le Ha B2-3, bien qu'il se différencie des périodes précédentes par l'apparition de nouveaux décors céramiques régionaux, le renouveau ponctuel de l'inhumation, le développement des habitats de hauteur et l'augmentation des dépôts terrestres, présente encore une constance manifeste avec les caractères mis en évidence pour les Ha A1 et A2 (= Bz final I et II du système français). Ainsi, le Ha B2-3 équivaut au Bz final III, soit à la fin du Xe et au IXe s. av. J.-C., car les changements qui interviennent ne sont pas assez considérables pour y voir le début du premier âge du Fer. L'ouverture de l'âge du Bronze final sur le Hallstatt n'est évidemment pas uniforme et simultanée, mais repose sur des phénomènes évolutifs dont les dynamiques recouvrent un caractère hétérogène. Grosso modo, ce moment est à rechercher dans le courant du VIIIe siècle av. J.-C. qui s'apparente à un siècle de transition et pendant lequel nombre de ces processus entrent en conjonction. P.-Y. Milcent, notamment en raison de l'évolution de l'armement, propose de voir deux horizons successifs au sein du Hallstatt C : un Ha C ancien qui se rapporte à une phase intermédiaire entre la fin de l'âge du Bronze et le début du premier âge du Fer et un Ha C récent pendant lequel s'effectue le renforcement des processus initiés à l'horizon précédent. Pour bien différencier l'âge du Bronze de l'âge du Fer au niveau des appellations, nous allons employer les termes de la chronologie française pour la fin de l'âge du Bronze. Cela s'impose notamment par l'utilisation méthodique du système français dans les rapports d'opérations. Ainsi, au lieu de parler de Ha A1, Ha A2-B1 et Ha B2-3, nous emploierons les termes de la chronologie française qui leur correspondent peu ou prou : Bz final I, Bz final II et Bz final III.

Le VIIIe s. av. J.-C. ne fait pas office de rupture dans tous les domaines. Au Ha C ancien se rencontrent encore des répertoires céramiques s'inscrivant dans la tradition du Bz final III. Au niveau des pratiques funéraires, des créations ponctuelles de tertres sont déjà connues pour le Bz final, mais la généralisation de l'ensevelissement sous *tumulus* intervient dès le début du VIIIe s. avant notre ère. Une tendance similaire est observable pour la métallurgie du fer, qui même si elle était connue au Bz final n'était que très ponctuelle. C'est dans le courant du même siècle qu'elle se généralise pour atteindre progressivement un poids socio-économique conséquent. La véritable mutation intervient dans la réforme du mode d'occupation du sol. Les

occupations de hauteur sont délaissées pour les centres de plateaux ou de plaines, les fonds de vallée voire des endroits bas et humides. Les dépôts funéraires deviennent pratiquement standardisés. L'épée et son fourreau sont accompagnés tout au plus de trois récipients d'offrandes. En parallèle, les tombes féminines sont moins discernables, sûrement en raison d'un mobilier moins prestigieux que celui rencontré dans ces tombes de guerriers. Les réseaux d'échanges ne laissent plus autant de traces archéologiques, signifiant que la France centrale n'est plus reliée aux domaines nordique et nord-italique. En revanche, de nouveaux pôles émergent, notamment dans le Berry, peut-être la Sologne, mais aussi en grande Limagne d'Auvergne. Ces derniers se basent sur de nouvelles alliances et de nouveaux circuits d'échanges remontant probablement jusqu'à la région comprise entre la basse vallée de la Seine et le Rhin inférieur.

Si la première moitié du VIIIe s. av. J.-C. ne constitue pas une rupture nette avec la fin de l'âge du Bronze, la seconde moitié en entérine les bouleversements avec la diffusion considérable des standards matériels et techniques hallstattiens. Le travail du fer atteint un degré de progrès très prononcé et ne se cantonne plus seulement à l'armement, mais s'ouvre à des productions diversifiées. Les objets déposés au sein des riches sépultures qui étaient façonnés en bronze le sont désormais en fer. La vaisselle évolue elle aussi, avec la disparition des décors peignés et incisés pour l'adoption des cannelures horizontales ainsi que l'emploi fréquent de peinture graphitée. La généralisation des inhumations à épée hallstattienne sous *tumulus* se poursuit au Ha C récent, et ce d'une manière globale et probablement standardisée puisque la pratique se retrouve en des régions éloignées les uns des autres. L'épée, en bronze ou en fer, est rangée dans son fourreau et se trouve parfois accompagnée d'un poignard et d'un rasoir, auxquels peuvent être ajoutés un à trois vases confectionnés en céramique ou en tôle de bronze. L'abandon des places fortifiées se poursuit et devient commun à l'ensemble occidental du monde hallstattien. Il est à noter l'émergence ou la consolidation de quelques groupes situés à l'ouest du Rhin, tels ceux qui ont été cités au paragraphe précédent, basés dans le Berry, en Sologne, dans la partie sud du Massif central, mais aussi en Bourgogne, Sarre et Franche-Comté. La répartition de ces pôles tranche nettement avec celle des centres de pouvoir du Ha B2-3. La prédominance de certains, notamment de la Bourgogne septentrionale, la capacité de certaines élites du centre de l'Europe à s'établir en tant qu'intermédiaires dans les circuits d'échanges ont eu vite fait de faire du domaine danubien occidental une zone privilégiée, accaparant même les contacts avec l'Italie septentrionale. Cette phase du Ha C récent se poursuit jusqu'à la moitié du VIIe s. avant notre ère, période à laquelle se produisent de nouveaux bouleversements dans la société hallstattienne.

La seconde étape de P.-Y. Milcent est assimilable aux Ha D1 et D2 de la chronologie allemande et se divise en deux horizons. Les éléments permettant de les définir sont peu nombreux et les conditions de leur succession dans le temps sont difficiles à déterminer. L'absence de fibules au sein des ensembles clos demeure un obstacle conséquent puisque cette particularité ne permet pas de reconnaître en France centrale le Ha D2 d'Europe centrale. Ainsi, P.-Y. Milcent propose de corréler les Ha D1 et D2 de la nomenclature allemande et de distinguer un horizon ancien et un horizon récent. Leur comparaison avec les ensembles du Languedoc permettent de penser que le Ha D1-2 ancien débute aux alentours de 650 avant notre

ère. Le faciès identifié pour ce Ha D1-2 est principalement déterminé par la présence d'opulentes parures féminines provenant de contextes funéraires et votifs. Tout comme les « guerriers » du VIIIe s. av. J.-C. qui incarnent l'entrée de l'Europe dans le premier âge du Fer, l'élévation sociale qui touche les femmes au cours de la seconde moitié du VIIe s. av. J.-C. traduit une forte modification des mentalités et des élites en pleine mutation.

Les pratiques funéraires identifiées pour la France centrale correspondent à trois groupes culturels distincts. L'Orléanais semble être dans la mouvance du Bassin parisien, particulièrement du Sénonais, avec une préférence pour l'incinération, tandis que le Berry et la basse Auvergne se rapprochent plutôt des ensembles bourguignons dans lesquels l'inhumation domine nettement. Enfin, une zone allant de la Corrèze à la Haute-Loire montre un équilibre entre les deux pratiques funéraires. Les parures féminines observées reflètent trois cas de figure. De nombreux cas d'importations (Midi et centre de l'Allemagne notamment) ont été remarqués en Berry, Sologne et Orléanais, des productions plus abondantes de bijoux diffusés de manière interrégionale et ne présentant pas de marqueurs culturels particuliers (en Berry et en basse Auvergne) et enfin un grand nombre de parures qui se retrouvent à une échelle régionale en France centrale, mais aussi au niveau des territoires avoisinants. Jusqu'à la fin du VIe s. av. J.-C., la mode vestimentaire donnant à la fibule un rôle prééminent n'est pas de mise en France centrale, qui se distingue alors de l'Europe centrale, plus influencée par le domaine nord-italique. La présence de bijoux « exotiques » témoigne de nouveaux réseaux de contacts entre la partie nord de la France centrale et le Midi, puis le reste du domaine nord alpin et ses marges septentrionales. Les limites occidentales du monde hallstattien, si nettes au Ha C, sont plus difficiles à mettre en évidence en raison de la dualité objets importés/caractères régionaux des parures. Cette phase, principalement perceptible au sein des tombes des riches figures féminines de l'élite hallstattienne, se poursuit en France centrale jusque dans le dernier tiers du VIe s. avant notre ère.

La troisième et dernière étape du premier âge du Fer en France centrale se situe entre 520/510 av. J.-C. et 430 av. J.-C. et correspond donc au Ha D3 et à LT A ancienne de la chronologie d'Europe centrale. Celle-ci tranche avec la période précédente sur beaucoup de points : modernisation de la culture matérielle, changements dans les pratiques funéraires, nouveautés dans l'occupation du sol et nouvelle coordination des échanges supra-régionaux. L'établissement de LT A ancienne comme ultime horizon chronologique du premier âge du Fer tient en deux points. Tout d'abord, les changements emblématiques qui font entrer la France centrale dans le second âge du Fer interviennent plutôt à LT A récente. Deuxièmement, les continuités identifiées entre le Ha D3 et LT A ancienne prennent le pas sur les différences qui les distinguent. C'est pourquoi P.-Y. Milcent, en se basant sur les travaux de C. Pare (1991, 1992 et 1993) et S. Verger (1995, 1997) sur le Centre-est de la France qui ont permis de réviser la chronologie des VIe et Ve s. av. J.-C., propose de voir un phénomène similaire pour la France centrale.

La fin du VIe s. av. J.-C. reflète un renouveau des grandes zones culturelles. La France centrale montre ainsi trois profils, le premier en haute Auvergne, proche des régions situées au sud du Massif central, le second dans la zone orientale du Limousin, se situe dans la continuité

de la façade atlantique et le dernier en basse Auvergne, Berry et Orléanais se place dans la continuité du domaine nord alpin tout comme la région bourguignonne en se démarquant des influences du centre de l'Europe. Au cours de cette époque apparaissent en France centrale des tombes riches dont les attributs s'inspirent de la mode qui a cours en Europe centrale : inhumations à char, quelquefois installées sous de grands *tumuli* et combinées à un service à boire. Cette pratique est rapidement concurrencée puis remplacée par celle de la crémation en urne métallique qui provient du nord de l'Italie. L'extension des circuits d'échanges initiée dès le Ha D1-2 est discernable à travers la présence d'importations provenant d'Allemagne du Sud-ouest, du monde méditerranéen, mais aussi de techniques « étrangères », notamment concernant la fabrication de la céramique et l'orfèvrerie. Tous ces éléments se retrouvent à Bourges dès les années 520 av. J.-C. et témoignent d'un statut particulier du site. Cet épanouissement qui touche les hautes sphères de la société à cette époque est à l'origine d'une occupation du sol soutenue, parfois groupée et d'un essor de l'artisanat. La culture matérielle se caractérise par une uniformisation qui voit progressivement disparaître les caractères régionaux, comme par exemple pour la céramique et la parure. Les échanges avec l'Italie se renforcent au point de court-circuiter les réseaux qui existaient entre la France centrale et l'Allemagne du Sud-ouest. L'habitat subit des changements profonds, avec le retour aux hauteurs, parfois celles-là mêmes qui avaient été occupées à la fin du Bz final et abandonnées au Ha C. Ce phénomène atteint son paroxysme entre les années 520 et 430 avant notre ère. Ces occupations livrent très souvent des importations issues de la façade méditerranéenne.

À partir du dernier tiers du Ve s. av. J.-C., les tombes aisées disparaissent de la France centrale tandis que semblent s'éclipser les limites des grands domaines culturels connus jusqu'ici. Le domaine funéraire est marqué par plusieurs ruptures : la généralisation des tombes plates, une différenciation moins marquée au niveau des sépultures ainsi que l'apparition de nouveaux lieux dévolus aux morts. Les influences de la façade septentrionale, qui atteignent les régions du nord de la France dès le Ha D1-2, semblent se manifester en France centrale à cette période. Les élites de LT A ancienne ainsi que leurs réseaux périclitent : les importations méditerranéennes se raréfient et les occupations installées sur les hauteurs sont de nouveau abandonnées ainsi que les agglomérations à vocation commerciale et artisanale. De nouveaux réseaux sûrement internes à l'Europe moyenne se mettent en place, mais le caractère homogène du matériel ne permet pas de préciser ce phénomène. La crise qui touche les milieux aristocratiques, couplée à d'autres facteurs endogènes, explique la déchéance qui touche la France centrale et centre orientale à la fin du Ve s. avant notre ère. Vers 400 av. J.-C., certains seigneurs possèdent encore assez de ressources pour organiser des incursions en Italie du Nord, peut-être contre leurs anciens partenaires commerciaux, probablement pour restaurer leur puissance et/ou résoudre les troubles internes. P.-Y. Milcent propose ainsi des éléments d'explication aux conquêtes gauloises du tout début du IVe siècle av. J.-C., en en faisant remonter les origines aux années 420 av. notre ère.

1.6.2. Kaenel 2008 : aperçu de la chronologie de La Tène ancienne et moyenne

En 2008, G. Kaenel publiait un article intitulé *Entre histoire et typologies : les chronologies de la période de LT* au sein de l'ouvrage Bibracte 16 *Construire le temps. Histoire et méthodes*

des chronologies et calendriers des derniers millénaires avant notre ère en Europe occidentale (KAENEL 2008). L'auteur se proposait de reprendre de manière synthétique l'histoire de la recherche sur l'établissement des chronologies du second âge du Fer. Ce panorama débute à la fin du XIXe s., dans les années 1880, avec les recherches d'O. Tischler sur la typochronologie des fibules et des épées issues des nécropoles de Champagne et d'Allemagne du Sud, et aussi des fibules trouvées au sein des *oppida* de France, notamment Bibracte. Le chercheur propose une tripartition du second âge du Fer : Früh La Tène, Mittel LT et Spät LT (La Tène ancienne, La Tène moyenne et La Tène finale). J. Déchelette et S. Reinach proposent en 1900 une adaptation de cette chronologie en remplaçant les termes Früh, Mittel et Spät par les chiffres romains I, II et III. C'est ainsi que le découpage de J. Déchelette va s'imposer en France, tel qu'il l'a publié dans le volume IV de son *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine* (DÉCHELETTE 1927). Dans les mêmes années, P. Reinecke propose de son côté une nouvelle chronotypologie qui repose quant à elle sur quatre sous périodes : LT A, B, C et D, en faisant remonter sa première subdivision à 500 av. J.-C. à laquelle il attribue les tombes princières. La fibule constitue toujours l'ossature originelle du système chronologique.

Si les bases de la chronologie du second âge du Fer sont clairement établies au cours des deux dernières décennies, le XXe s. est le théâtre d'une subdivision plus poussée de la période de La Tène avec la proposition de phasages et de sous-phasages. À partir de la nécropole de Münsingen-Rain en Suisse, J. Wiedmer-Stern suggère la séparation de La Tène ancienne en trois phases : LT Ia, Ib et Ic et la séparation de La Tène moyenne en deux phases : LT IIa et IIb. Ce phasage repose sur l'étude stratigraphique du site avec l'extension de la nécropole au cours de La Tène ancienne vers le nord. Des années 1920 aux années 1960, les chronologies sont progressivement précisées pour parvenir à un système quadripartite de La Tène ancienne : LT A1, A2, B1 et B2 et bipartite de La Tène moyenne : LT B1 et B2. À la fin des années 1970, J.-J. Hatt et P. Roualet proposent à partir des nécropoles champenoises un découpage en six sous-périodes de La Tène ancienne : La Tène ancienne Ia, Ib, IIa, IIb, IIIa et IIIb, mais ne subdivisent pas la période de La Tène moyenne. En suivant les mêmes méthodes mises en place quasiment un siècle plus tôt, ils construisent leur système sur « *l'analyse et la comparaison des mobiliers des tombes ordinaires* » et s'attachent à « *déterminer des séries d'objets contemporains par la comparaison d'ensembles clos homogènes provenant de nécropoles convenablement fouillées* » (HATT & ROUALET 1977).

La fin du XXe s. voit la mise en place de synthèses régionales ou le cas échéant relevant d'un site archéologique. La majorité d'entre eux sont hérités du système de P. Reinecke même si en France, certains chercheurs se basent plutôt sur celui de J.-J. Hatt. Nous retenons quant à nous le système chronologie que G. Kaenel a mis en place en 1990 à partir des sépultures des nécropoles de Suisse occidentale (KAENEL 1990), car il s'agit du système sur lequel se basent le plus souvent les archéologues qui ont fouillé les sites que nous avons intégrés à notre corpus. Ainsi, il n'a fallu faire que peu de transpositions de datations. Les seules qui se sont imposées sont celles de quelques sites qui ont été fouillés anciennement et que les archéologues avaient placés dans la chronologie de J.-J. Hatt. Le système de G. Kaenel se suit de la sorte : LT A1 correspond à une période comprise entre 475 et 425 av. J.-C., LT A2 entre 425 et 375 av. J.-C., LT B1 entre 375 et 325 av. J.-C., LT B2 entre 325 et 275 av. J.-C. et LT C1 entre 275 et 200

av. J.-C.. Nous rappelons cependant quelques distinctions que nous avons reprises à P.-Y. Milcent (voir 1.6.1. Du VIIIe s. au Ve. s. av. J.-C. : la synthèse de P.-Y. Milcent sur la France centrale). LT A1 et A2 de G. Kaenel correspondent à LT A ancienne et LT A récente de P.-Y. Milcent que nous avons retenues. Ce dernier fait débuter la phase ancienne cinq années plus tôt que la phase A1 de G. Kaenel tout comme la phase récente, mais cette dernière se termine aussi en 375 av. J.-C. à l'image de la phase A2 de Kaenel. Si nous avons retenu telle quelle la phase LT B1 de G. Kaenel, nous avons préféré nous tourner vers la synthèse chronologique publiée dans Bibracte 22 (voir ci-après Bibracte 22 : la nécessaire actualisation de la chronologie de la fin du second âge du Fer) concernant la fin de LT B2, initialement calée en 275 av. J.-C. par G. Kaenel et avancée à 260 av. J.-C., reculant donc de quinze ans le début de La Tène moyenne par la même occasion. Les raisons motivant ce choix sont explicitées dans le paragraphe suivant.

1.6.3. Bibracte 22 : la nécessaire actualisation de la chronologie de la fin du second âge du Fer

La table ronde organisée à Glux-en-Glenne en 2007 est le dernier rassemblement ayant permis de discuter de la chronologie de La Tène finale. Publié en 2012, ce *Regards sur la chronologie de la fin de l'âge du Fer (IIIe-Ier siècle avant J.-C.) en Gaule non méditerranéenne* (Bibracte 22) constitue la dernière synthèse en date sur le sujet (BARRAL & FICHTL dir. 2012). Le projet est né de la prise de conscience d'une dualité très simple. D'une part, la contribution la plus récente à ce propos était issue du colloque de Valbonne de 1990, *Gaule interne et Gaule méditerranéenne aux IIe et Ier siècles avant J.-C., confrontations chronologiques* (DUVAL A., MOREL & ROMAN dir. 1990) et commençait sérieusement à dater. D'autre part, comme l'ont souligné P. Barral, S. Fichtl et V. Guichard au sein de leur introduction au volume Bibracte 22, presque vingt ans de recherches n'avaient pas été mis en commun, alors que le nombre croissant de découvertes plutôt que d'occasionner la mise en place d'une périodisation claire, avait au contraire mené à une complexification de la chose (BARRAL, FICHTL & GUICHARD 2012). Des systèmes de datation spécifiques à plusieurs régions en particulier ont été mis en place, mais sans déboucher sur une confrontation des résultats d'un territoire à l'autre. L'apport des études spécialisées (amphores, vaisselle d'importation, céramique « indigène », monnaies, objets métalliques…) s'est avéré décisif pour la sériation et la typochronologie du mobilier, mais s'est surtout soldé par la difficulté de corréler autant de systèmes relativement hermétiques les uns par rapport aux autres.

Le caractère arbitraire ainsi que la construction idyllique de cette périodisation ont directement été mis en évidence par les auteurs (*Ibid* : 15). Nous n'y reviendrons donc pas expressément. Cependant, il est indispensable d'expliquer le choix de cette dernière pour la composition de ce manuscrit. Douze périodisations réalisées entre 1989 et 2012 et provenant de régions couvrant grosso modo la partie orientale de la France, de l'Aisne jusqu'à la Basse-Auvergne en débordant sur la Suisse et le nord-ouest de l'Italie ont été exploitées pour sa conception. Il s'agit d'un corpus conséquent aux ancrages géographiques variés, mais couvrant principalement la frange orientale (Bourgogne/Franche-Comté), mais aussi septentrionale (Île-de-France) de notre zone d'étude. De surcroît, la plus récente version de la typochronologie

réalisée par S. Riquier dans sa thèse de doctorat à partir du matériel céramique d'Orléans (RIQUIER 2008) y a été intégrée, ce qui lui confère un intérêt non négligeable dans la mesure où Orléans est au cœur de notre étude (RIQUIER 2012). De fait, les assemblages utilisés pour ces périodisations sont susceptibles de se retrouver au sein des sites de notre corpus. L'objectif est clair : il s'agit de pouvoir les caler chronologiquement selon une base commune, reconnue et acceptée dans son état actuel par une grande partie des chercheurs travaillant sur le second âge du Fer. Nous allons désormais détailler les différents horizons de La Tène finale tels qu'ils ont été synthétisés par P. Barral, S. Fichtl et V. Guichard à partir des systèmes régionaux, voire microrégionaux, explicités au sein du volume cité plus haut.

La synthèse mise au point dans Bibracte 22 fait commencer la période de La Tène finale vers 150 av. notre ère, une cinquantaine d'années environ avant la date qui était proposée il y a quelques dizaines d'années. LT D1a est un horizon reconnu récemment. Il est caractérisé essentiellement par un modèle de fibule en fer de schéma LT D, mais apparaissant avant la fibule de Nauheim. Relativement bien discerné au sein de nécropoles situées aussi bien au sud qu'au nord des Alpes, cet horizon est plus difficile à mettre en évidence au niveau de l'habitat, pour lequel une phase intermédiaire entre LT C et LT D est avancée en raison de l'association entre des fibules typiques de LT C2 et de LT D1a, notamment en Champagne, Bourgogne et Franche-Comté. Globalement, il est admis une phase initiale de LT D que l'on retiendra donc sous l'appellation LT D1a pour laquelle les fibules de Nauheim ne sont pas encore apparues. LT D1b débute autour de la décennie 130 av. J.-C., notamment à Orléans et en Auvergne. Cette période a été scindée en deux horizons nommés LT D1b classique et LT D1b évoluée par les auteurs. En Bourgogne et Franche-Comté, ces deux étapes se distinguent par l'évolution des importations, particulièrement des amphores. À Orléans et en Auvergne, le passage à l'étape LT D1b évoluée est placé vers 110 av. J.-C., alors qu'en Bourgogne et Franche-Comté, il a été situé à la transition entre le IIe et le Ier s. avant notre ère. Ce léger décalage repose sur l'apparition des amphores Dr. 1B qui est généralement fixée au tout début du Ier s. avant notre ère et est désormais reconnu comme le principal facteur justifiant un second horizon au sein de LT D1b. Concernant l'habitat, la seconde moitié du IIe s. av. J.-C. est cruciale puisque c'est à cette période que sont créés un grand nombre d'habitats groupés ouverts ainsi que les premiers *oppida* dans le monde nord-alpin. La charnière IIe et le Ier s. av. J.-C. revêt là encore un caractère important dans la mesure où coïncident l'abandon de certains de ces habitats groupés avec la mise en place de nouveaux *oppida*. La documentation matérielle ayant servi à l'élaboration des chronologies récentes est d'ailleurs très intéressante, puisqu'elle est surtout issue d'habitats groupés ouverts pour le dernier tiers du IIe s. av. J.-C. alors que le Ier s. av. J.-C. est largement illustré par les contextes d'*oppida*.

Si l'apparition des amphores Dr. 1B intervient au tout début du Ier s. av. J.-C., leur diffusion devient majeure à partir des années 80/70 av. J.-C. puis elles se retrouvent en grande quantité sur les sites ruraux tout au long de LT D2. La céramique campanienne B-oïde est aussi un très bon marqueur. Certaines pièces du service en céramique, de par leur forme et leurs décors très standardisés, ont bénéficié d'une typologie détaillée, notamment la vaisselle de présentation tournée, mais aussi les pots de cuisson et de stockage. Le souci réside dans la faible présence d'indicateurs fiables pour LT D2a comme les fibules à arc cambré ou à nodosités qui ne

permettent pas de relier les étapes régionales à la chronologie classique de la fin de La Tène. De fait, la différenciation entre LT D1b évoluée et LT D2a n'est pas toujours aisée. De la même manière, la distinction entre les deux étapes de LT D2 n'est pas simple à mettre en évidence. L'accroissement de la part des amphores Dr. 1B au sein d'un site ne suffit pas à marquer une véritable césure. Sur certains sites dont l'occupation est intégralement ancrée dans le Ier s. av. J.-C. comme les sites ruraux, cela peut s'avérer utile, mais constituer un critère vite dépassé en ce qui concerne les *oppida*. Les fouilles récentes menées notamment sur certains *oppida* de l'est de la France ont permis de préciser l'empreinte culturelle typique de LT D2b (BARRAL & VIDEAU 2012 ; BONAVENTURE & DECHEZLEPRÊTRE 2012 ; BONAVENTURE & FÉLIU 2012), particulièrement la vaisselle « indigène » comme importée, qui possède déjà des traits augustéens. Généralement, les innovations techniques et morphologiques qui touchent le monde gaulois dans les décennies suivant la Conquête sont plus manifestes sur les sites urbains que sur les établissements ruraux. Le début de l'époque augustéenne à proprement parler est relativement bien déterminé depuis une dizaine d'années, mais les marqueurs qui caractérisent la fin du second âge du Fer (céramique sigillée italique précoce, éléments du service « *Haltern* »…) font souvent défaut ou se rencontrent en trop faible quantité. En effet, les années 40-20 av. J.-C. sont encore marquées par des importations constituées de céramique campanienne à pâte grise et vernis noir et de dérivées de campaniennes à vernis brun-rouge, signe que le faciès de LT D2b peut se poursuivre jusque dans les années 20 av. J.-C. pour les sites bénéficiant d'un accès limité aux produits caractéristiques de l'Augustéen.

1.7. Une démarche inédite en région Centre-Val de Loire s'inscrivant dans la continuité de problématiques récentes en France

L'étude de l'habitat sur une période aussi étendue que l'âge du Fer n'a pas fait l'objet de synthèse dans la région. Ce sont bien souvent les phases de transition qui sont au cœur des problématiques, notamment le passage du Ier s. av. J.-C. au Ier s. ap. J.-C. et dans une moindre mesure la période qui caractérise l'entrée dans l'âge du Fer. Ici, le parti pris est d'analyser les réseaux de peuplement sur près de huit siècles. L'intérêt est double : premièrement, s'affranchir de la coupure qui intervient au cours du premier tiers du Ve s. av. J.-C. et qui ne correspond vraisemblablement pas à une démarcation pertinente entre les deux âges du Fer pour le centre de la France (cf. 1.6.1.) et vérifier si les sites loirétains suivent cette tendance ; deuxièmement, décomposer les rythmes qui caractérisent les activités anthropiques sur une échelle temporelle aussi longue permettra d'avoir une vision plus large de l'occupation globale de la zone géographique retenue, mais aussi de définir le niveau d'attractivité que peuvent revêtir tels ou tels lieux en fonction de l'époque. La réunion d'une documentation conséquente dans le cadre de ce manuscrit permettra à long terme de confronter les protocoles utilisés dans diverses situations régionales et de comparer les schémas d'organisation territoriale, la nature et la structuration des sites afin de dégager des particularités propres au territoire et à la période considérés.

L'objectif de ce travail est de replacer les sites du corpus au sein de deux échelles d'intégration, locale et supra-locale, à travers leur rapport aux autres occupations contemporaines et à l'environnement. À cet effet, l'identification de la nature et des fonctions

de chacun est indispensable et s'adjoint d'une réflexion sur le caractère des structures et des dépôts rencontrés. Le but est d'arriver à exposer des marqueurs typiques de domaines d'activités pour comprendre la raison d'être de chaque occupation d'une part, et d'autre part évaluer le rôle de chacune d'entre elles dans la trame géopolitique, socio-économique et culturelle. L'objet principal de cette thèse est d'étudier l'habitat, mais la tâche est plus complexe qu'il n'y paraît. Les structures caractéristiques de ce type d'occupation (niveaux de sols, foyers) sont difficiles à mettre en évidence et relativement rares sur les gisements de cette période. Une grande partie des sites du corpus se trouve en milieu rural et a souffert d'un processus d'érosion relativement agressif, ce qui complique fortement le repérage des espaces à vocation domestique. Le recours aux informations issues du matériel archéologique s'avère alors primordial pour déterminer la fonction des vestiges immobiliers. Ainsi, la mise en perspective des structures archéologiques et du mobilier qu'elles contiennent devrait amener à la compréhension de l'usage de chaque site. Une comparaison entre eux sera mise en œuvre pour observer les similitudes et/ou les dissemblances au niveau de plusieurs points : modalités d'implantation, morphologie globale, organisation interne, fonction(s) et activité(s) afin de déterminer le statut de chacun. Un regroupement des sites présentant des analogies sera envisagé et permettra de déterminer plusieurs groupes en vue d'une hiérarchisation se basant sur différents critères : densité et concentration des vestiges, isolement ou complémentarité des sites, nature et diversité des activités, etc.

Les données issues de l'environnement des sites seront considérées dans la mesure où elles apporteront des éléments intéressants à la compréhension des choix qui ont motivé leur installation à un endroit précis, comme la situation topographique et le réseau hydrographique. Ce dernier représente une matière de réflexion très intéressante dans la mesure où il a très certainement influencé l'installation des populations pour des raisons diverses. L'importance de la *Loire* dans la géographie française n'est plus à démontrer. Ce fleuve, le plus long de France, a longtemps été utilisé comme voie commerciale reliant le sud de la France à la façade atlantique en passant par le centre. Dès l'époque antique, son importance nous a été relatée entre autres par Strabon (STRABON : *Géographie*, VI, 1, 14) et apparaît manifeste dans les écrits de César au sein desquels « *Liger* » apparaît à douze reprises. Il s'agit de déterminer l'impact que le fleuve a pu avoir d'une part sur le lieu d'implantation des sites qui se trouvent à proximité de son tracé, ou dans sa vallée alluviale, et d'autre part sur les activités quotidiennes des personnes qui y vivaient (transport de biens ou d'individus, eau courante pour des activités agropastorales ?...). Il s'agira aussi de prendre en compte les quelques études spécialisées qui sont disponibles pour les sites du corpus, comme par exemple les études palynologiques, dans la mesure où elles peuvent apporter des indications sur les activités pratiquées ou encore le couvert végétal alentour.

Les dynamiques culturelles et économiques discernables sur le territoire étudié seront examinées à deux niveaux. D'abord selon un point de vue géographique, à travers le maillage géopolitique. Il s'agit de voir d'une part s'il existe plusieurs noyaux culturels distincts ou si l'ensemble de la zone appartient à la même mouvance et d'autre part de tenter de mettre en exergue une structuration territoriale du pouvoir, mais aussi des contacts et des échanges entre les centres de distribution et les sites consommateurs. Ensuite en se rapportant à une réflexion

diachronique sur l'ensemble de la période chronologique abordée et en faisant abstraction, dans un premier temps, des césures habituellement identifiées. Cette échelle d'analyse permettra de percevoir le maintien ou la transformation des groupes culturels, la pérennisation des sites influents ou leur disparition au profit d'autres, l'évolution des circuits de distribution, etc. Des hypothèses seront ensuite exposées pour tenter d'expliquer ces phénomènes.

CHAPITRE 2 - PRÉSENTATION DE LA ZONE D'ÉTUDE

2.1. Le cadre administratif

2.1.1. La région Centre-Val de Loire

Auparavant appelée région Centre, la région Centre-Val de Loire se nomme ainsi depuis la réforme territoriale du 16 janvier 2015, qui n'a en rien modifié le territoire constitué lors des années 1960-1970. Elle est composée des anciennes provinces de la Touraine, de l'Orléanais et du Berry (GUÉRIT 2017 ; LAROUSSE ENCYCLOPÉDIE : Centre). La région est constituée de six départements — le Cher (18), l'Eure-et-Loir (28), l'Indre (36), l'Indre-et-Loire (37), le Loir-et-Cher (41) et le Loiret (45) — totalisant une surface de 39 151 km² (*FIG. 1*). Elle se trouve cernée au nord par la Normandie et l'Île-de-France, à l'ouest par les Pays de la Loire, au sud-ouest par la Nouvelle-Aquitaine, au sud-est par l'Auvergne–Rhône-Alpes et à l'est par la

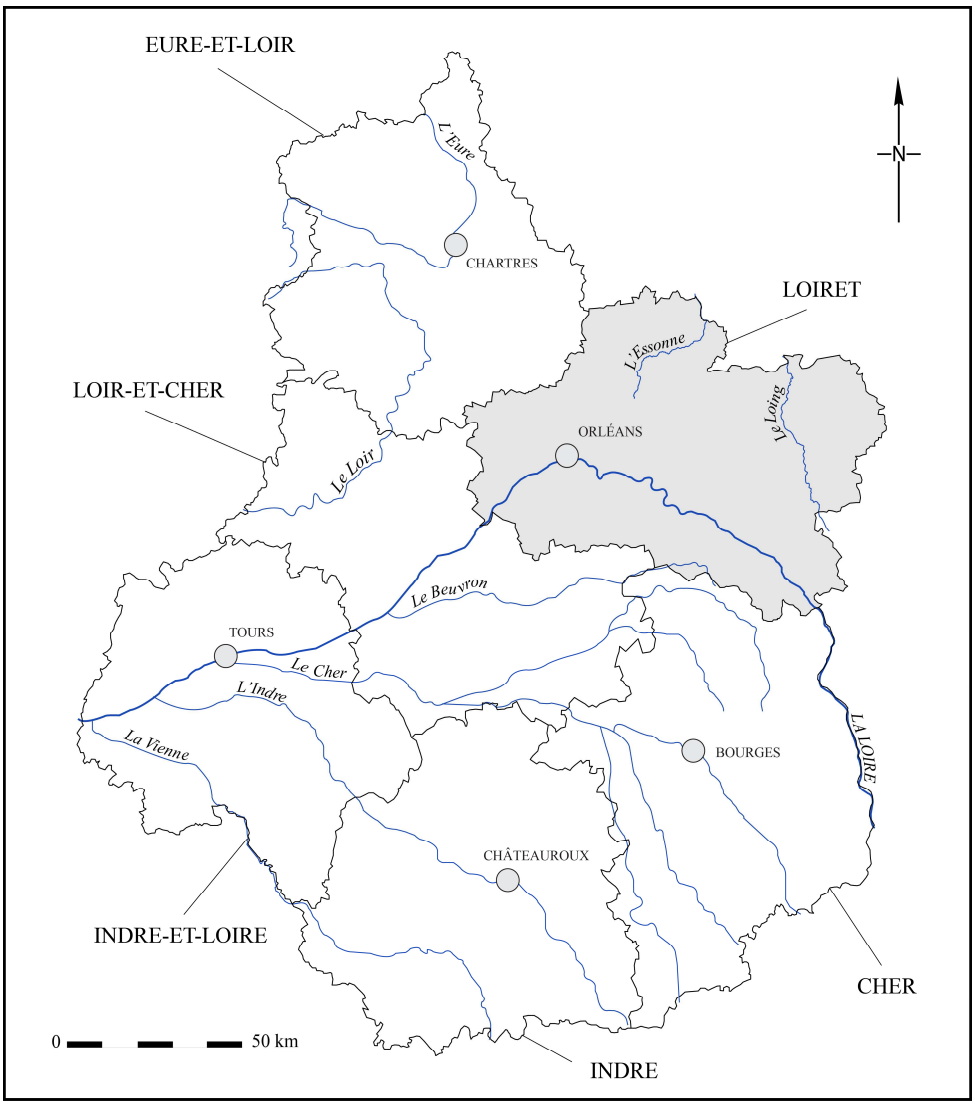

FIG. 1 : Contexte administratif actuel : le département du Loiret au sein de la région Centre-Val de Loire (DAO C. Forget).

Bourgogne–Franche-Comté. Il s'agit de la sixième plus grande région de France en termes de superficie (GUÉRIT 2017). Les zones urbanisées les plus vastes de la région sont Tours et Orléans. Cette dernière endosse les rôles de chef-lieu et de préfecture. On retrouve ensuite des villes dont la superficie est moins importante comme Bourges (18), Chartres (28), Châteauroux (36) ainsi que Blois (41) (RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE : Présentation du territoire régional). La région est presque entièrement située sur le Bassin parisien, mis à part l'extrême sud qui se rattache au Massif central. Le climat actuel est relativement doux avec en moyenne + 3 °C au mois de janvier et + 19 °C en juillet pour des précipitations annuelles de l'ordre de 600 mm relativement bien réparties tout au long de l'année (LAROUSSE ENCYCLOPÉDIE : Centre).

2.1.2. Le département du Loiret

Le département du Loiret occupe une superficie de 6 775 km² au sein de la zone nord-est de la région Centre-Val de Loire (LAROUSSE ENCYCLOPÉDIE : Loiret 45). Il s'agit en majeure partie de l'ancienne province de l'Orléanais et pour une petite zone (nord-est) de l'ancienne province d'Île-de-France qui furent démantelées en 1790 lors de la création des départements français (PICQUET 1842). L'INSEE lui attribue le code 45. Son chef-lieu, où se trouve aussi la préfecture de la région, est Orléans. Montargis et Pithiviers sont les deux sous-

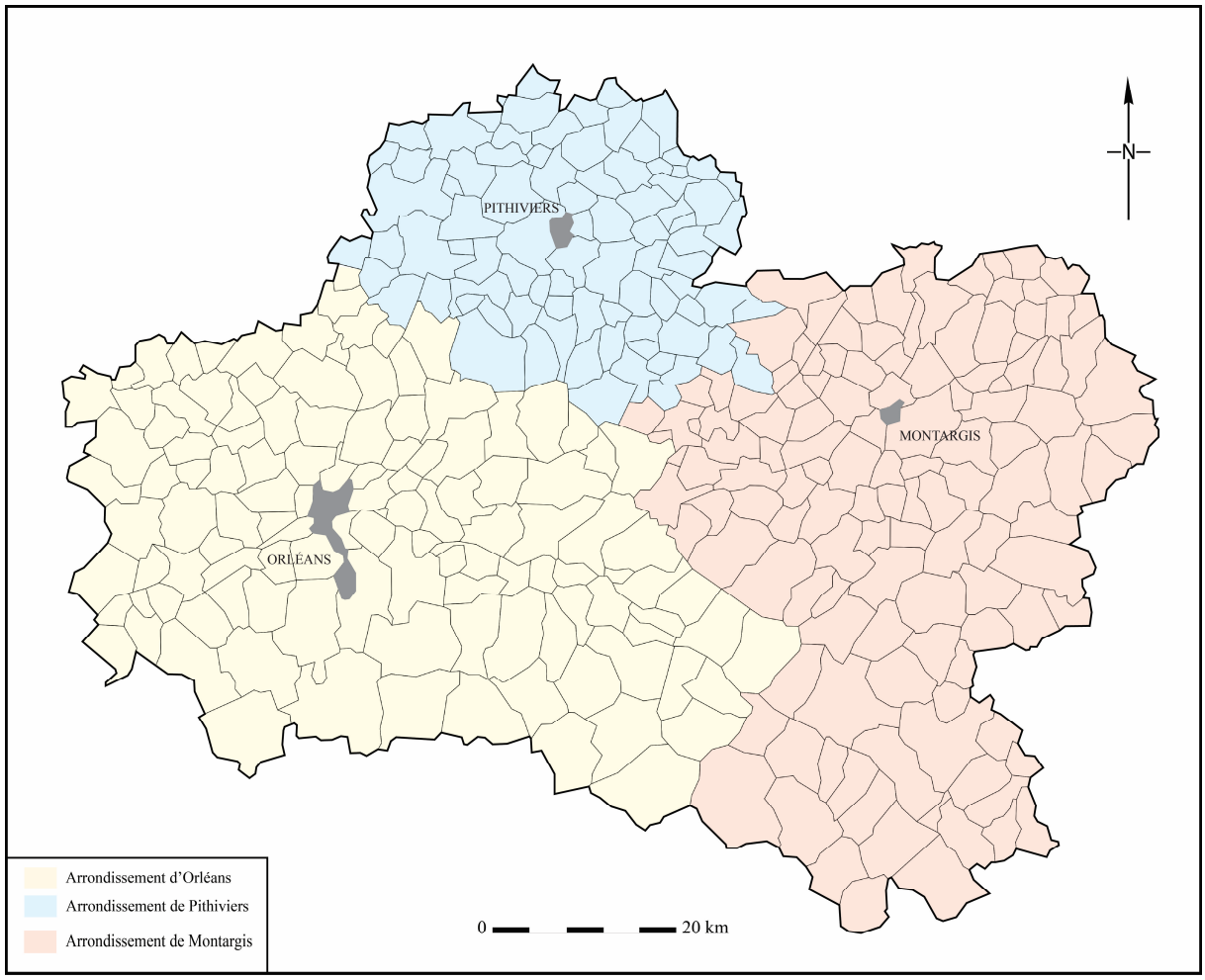

FIG. 2 : Contexte administratif actuel : arrondissements et communes du département du Loiret (DAO C. Forget).

préfectures du département (*FIG. 2*). Le Loiret est bordé par trois départements appartenant à la région Centre Val de Loire à l'ouest (Eure-et-Loir, Loir-et-Cher) et au sud (Cher), la Nièvre (58) et l'Yonne (89) à l'est et la Seine-et-Marne (77) ainsi que l'Essonne (91) au nord. Il est organisé en trois arrondissements dépendant respectivement d'Orléans, de Pithiviers et de Montargis. Le premier réunit cent vingt-deux communes, le second quatre-vingt-six et le dernier cent vingt-six.

2.1.3. Les communes loirétaines

Le Loiret compte trois cent trente-quatre communes. Leur surface varie entre 110 ha pour la plus petite (Combleux) et 8 612 ha pour la plus vaste, La Ferté-Saint-Aubin (DELATTRE D. *et al.* 2013 : 70, 95). Cent trente-six d'entre elles sont directement concernées par ce manuscrit, car un voire plusieurs sites ou indices de sites archéologiques attribués à l'âge du Fer y ont été décelés.

2.2. Le contexte environnemental

2.2.1. Les données topographiques

Le Loiret est un département relativement plat, composé de plaines et de bas plateaux, dont l'altitude oscille entre 65 m et 275 m (DELATTRE D. *et al.* 2013). La principale originalité géographique du territoire est le Val de Loire, qui traverse le département selon un axe sud-est/nord-ouest avant d'effectuer une boucle au niveau de la ville d'Orléans et de quitter le département en direction du sud-ouest. Le réseau hydrographique, qui sera détaillé plus tard (cf. 2.1.3. Le réseau hydrographique) est donc composé du fleuve *Loire*, mais aussi des rivières *Loiret*, *Essonne*, *Cosson*, *Beuvron* et *Loing*.

2.2.2. Les données géologiques

Le département du Loiret se situe en plein cœur du Bassin parisien. Il n'est délimité par aucune région naturelle particulière, mais se trouve composé de huit unités paysagères majeures (*FIG. 3*) : la Beauce, la Sologne, le Gâtinais, la Puisaye, le Pays Fort, l'Orléanais, les terrasses de la *Loire* et le Val de Loire (LAROUSSE ENCYCLOPÉDIE : Loiret 45 ; MORIN & GUIOT dir. 2009 : 7). La configuration hétérogène du sous-sol loirétain revêt un caractère important dans la mesure où cette variété est d'ordre qualitatif. En effet, certaines régions sont riches et fortement favorables à l'agriculture, comme la Beauce et son sous-sol calcaire, tandis que d'autres, comme la Sologne, constituent une assise relativement pauvre et peu propice à ce type d'activités.

2.2.2.1. La Beauce et le pourtour de l'Orléanais

La Beauce est une vaste région naturelle qui s'étend principalement sur le département de l'Eure-et-Loir. Elle est entourée par le Hurepoix au nord, le Gâtinais à l'est, la *Loire* et la forêt d'Orléans au sud et le Perche à l'ouest (LAROUSSE ENCYCLOPÉDIE : Beauce). C'est une vaste plaine formée par les roches calcaires du Miocène elles-mêmes recouvertes de limons lœssiques quaternaires uniquement entaillée par l'*Essonne* (BABONAUX 1983a : 12 ; GÉOPORTAIL : Cartes géologiques ; GUÉRIT 2017 ; LAROUSSE ENCYCLOPÉDIE : Loiret 45 ; PROVOST 1988 : 33 ; VASLET 2001). On retrouve donc la Beauce jusque dans le

Loiret, où elle recouvre deux dénominations distinctes : la petite Beauce, limitée par la *Loire* au sud-ouest du département et la Grande Beauce au nord de la région naturelle de l'Orléanais. La petite Beauce est caractérisée par un modelé légèrement ondulé parsemé de nombreux vallons secs aux versants dissymétriques dont le socle est beaucoup plus calcaire et argileux que les plateaux (RICHER DE FORGES *et al.* 2008 : 115-117). La grande Beauce est un plateau quasiment plan à l'altitude relativement faible. Cette région est elle aussi caractérisée par la présence de vallons secs présentant généralement la même dissymétrie de versants. Le seul élément qui entaille réellement le plateau est la vallée de l'*Essonne*. Le substrat est constitué du calcaire de Beauce qui contient la plus grande nappe phréatique de France (*Ibid* : 129-132). Le pourtour de l'Orléanais regroupe des unités topographiques et géologiques diverses qui constituent une bande allongée en marge de la forêt d'Orléans. Il s'agit d'espaces de transition séparant l'Orléanais de la Beauce à l'ouest et au nord, et du Gâtinais au nord-est. Nous avons décidé de les associer à la Beauce dans un souci de simplicité. Il ne s'agit pas d'une véritable région naturelle à proprement parler dans le sens où son caractère fragmenté

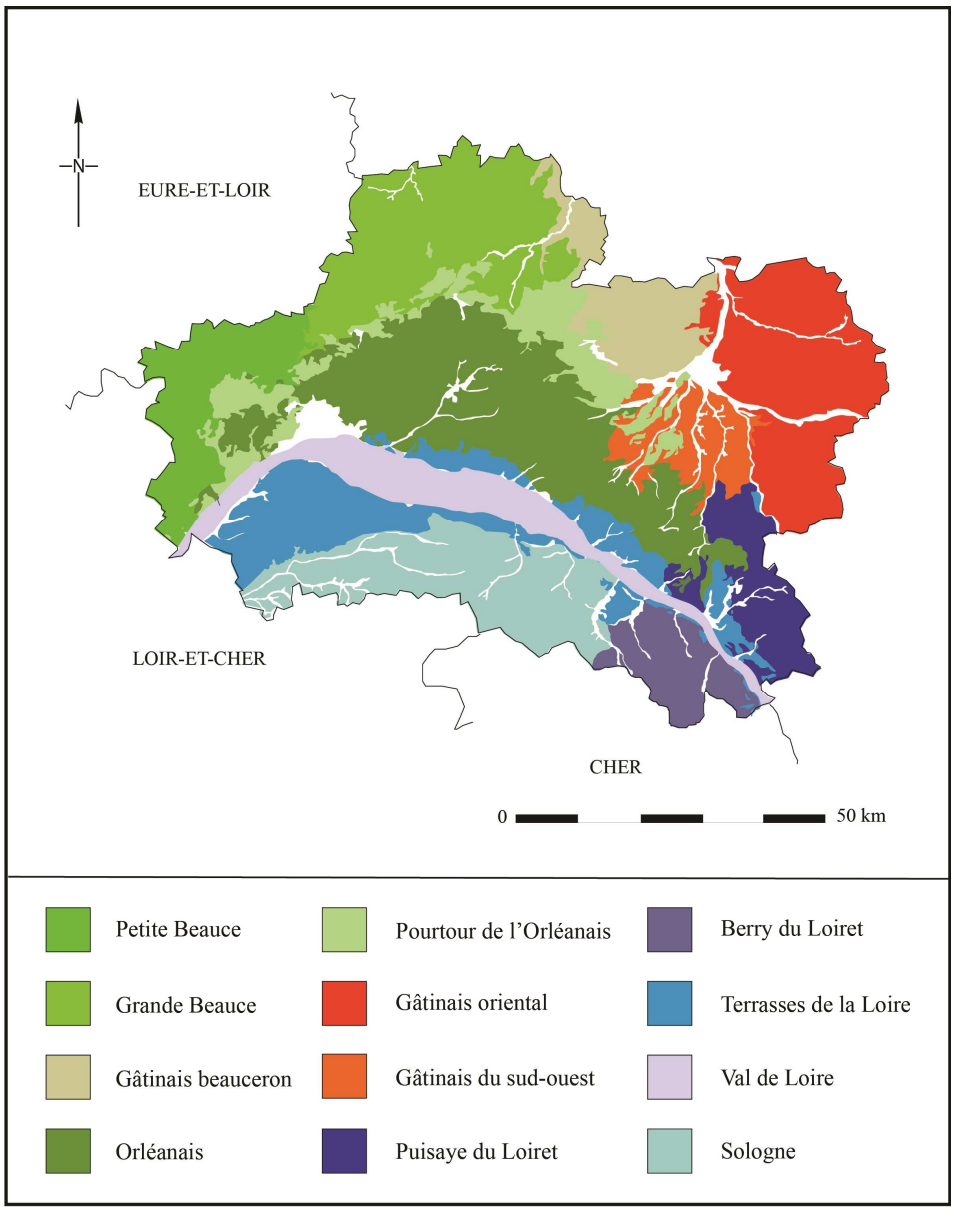

FIG. 3 : Contexte environnemental : les régions naturelles du département du Loiret (DAO C. Forget).

l'empêche de constituer une unité géographique forte. Le relief, ponctuellement marqué par la présence de buttes-témoins calcaires, est proche du plan horizontal. D'autre part, la prédominance du substrat calcaire, parfois associé à des marnes, en fait un faciès beaucoup plus proche de la Beauce que de l'Orléanais (*Ibid* : 101-103).

2.2.2.2. L'Orléanais

L'Orléanais est la seule région naturelle dont l'extension ne dépasse pas les limites administratives du Loiret. Occupant une soixantaine de kilomètres carrés entre Orléans et Gien, elle occupe la zone d'interfluve compact sur laquelle se développe la ligne de partage des eaux entre les bassins de la *Seine* et de la *Loire*. Une grande partie de l'Orléanais est occupée par la forêt d'Orléans, massif forestier d'environ 35 000 ha. Le relief est très légèrement vallonné et parcouru de nombreuses vallées et talwegs peu marqués. Le sous-sol est majoritairement composé de sables plus ou moins grossiers et d'argiles que l'on retrouve principalement sous l'appellation « formation de l'Orléanais » (LAROUSSE ENCYCLOPÉDIE : Forêt d'Orléans ; LAROUSSE ENCYCLOPÉDIE : Loiret 45 ; RICHER DE FORGES *et al.* 2008 : 81-84)

2.2.2.3. Le Gâtinais

Le Gâtinais se développe au niveau de la zone nord-est du département. Il est constitué de deux unités différentes localisées de part et d'autre de la vallée du *Loing*, qui fait figure d'ouverture vers le nord du Bassin parisien (LAROUSSE ENCYCLOPÉDIE : Gâtinais).

Le Gâtinais occidental ou Gâtinais beauceron est délimité par les vallées de l'*Essonne* à l'ouest et du *Loing* à l'est, et s'étend donc à l'est de la grande Beauce. Il est séparé de celle-ci par une cuesta orientée nord-sud. Le paysage est un plateau plat marqué par une faible pente d'orientation similaire parsemé de buttes-témoins. L'assise de ce plateau est principalement calcaire, mais peut parfois être marneuse. Plus précisément, cette région naturelle est caractérisée par des sols limoneux découverts surmontant du calcaire de l'Oligocène tandis que le sous-sol du Gâtinais oriental est constitué de craie crétacée recouverte d'argile à silex de l'Éocène favorisant un paysage de forêts et d'étangs, façonné par six vallées différentes (BABONAUX 1983a : 15-16 ; LAROUSSE ENCYCLOPÉDIE : Loiret 45 ; GÉOPORTAIL : Cartes géologiques ; PROVOST 1988 : 33 ; RICHER DE FORGES *et al.* 2008 : 143-147 ; VASLET 2001).

Le Gâtinais oriental se développe à l'est de la vallée du *Loing*, qui le sépare du Gâtinais beauceron. Il s'agit d'un plateau dont le socle calcaire devient principalement marneux en s'éloignant du *Loing*. Il est recouvert de matériaux très imperméables (argiles, argiles sableuses à silex, alluvions anciennes et holocènes) traduisant l'existence d'un canevas de ruisseaux et de petites rivières se jetant dans le *Loing*. De fait, les mares et les étangs sont assez nombreux (RICHER DE FORGES *et al.* 2008 : 189-193). Le Gâtinais du Sud-ouest est situé entre la forêt d'Orléans et la vallée du *Loing*. Tout comme le Gâtinais oriental, il s'agit d'une région humide au substrat imperméable (formation de l'Orléanais, formation de Sologne, marnes, molasse du Gâtinais). Le secteur est parsemé d'étangs et de petites rivières convergeant vers le *Loing* (*Ibid* : 171-173).

2.2.2.4. La Puisaye du Loiret

La Puisaye se développe essentiellement sur les départements de l'Yonne et de la Nièvre. Seule l'extrémité occidentale de cette région naturelle se trouve dans le Loiret. Cette partie de la Puisaye diffère de l'ensemble de la région naturelle nommée ainsi. C'est pourquoi les auteurs du *Référentiel régional pédologique de la région Centre* nomment la zone loirétaine « Puisaye du Loiret ». Cette région naturelle est drainée au nord par la vallée du *Loing* et par les affluents de la *Loire* au sud. Entre cette dernière et la *Trézée* s'étend un plateau qui domine le fleuve d'une cinquantaine de mètres. Globalement, le paysage est faiblement vallonné, mais plus fermé que celui que l'on peut trouver dans le Gâtinais oriental. Là encore, la présence d'argiles, de sables et de limons würmiens confère à la Puisaye un caractère humide avec le développement d'un réseau dendritique de petits ruisseaux, de mares et d'étangs (GÉOPORTAIL : Cartes géologiques ; LAROUSSE ENCYCLOPÉDIE : Puisaye ; RICHER DE FORGES *et al.* 2008 : 226-228 ; VASLET 2001).

2.2.2.5. Le Berry du Loiret

Le Berry du Loiret, ou Pays Fort, est une région naturelle qui se développe au sud-est du département. Elle correspond au bassin amont de la Grande Sauldre et prolonge la Puisaye au-delà de la Loire. Le relief de cette zone est un plan incliné en direction du nord-ouest et de la *Loire*. Cette partie du Loiret est largement entaillée par les nombreuses vallées menant au fleuve. Leurs versants sont abrupts et laissent apparaître le socle crayeux sénonien. Les versants les moins marqués sont composés quant à eux d'argiles à silex plus ou moins recouvertes par des colluvionnements de pente provenant des rebords de plateau. En règle générale, le sous-sol est principalement constitué de craie, de tuffeau et de sables du crétacé supérieur, mais on peut aussi y trouver sur sa frange orientale des marnes et du grès du crétacé inférieur. (GÉOPORTAIL : Cartes géologiques ; RICHER DE FORGES *et al.* 2008 : 253-255 ; VASLET 2001). On y trouve surtout un paysage de bocages et herbager (LAROUSSE ENCYCLOPÉDIE : Berry).

2.2.2.6. La Sologne

La Sologne occupe la quasi-totalité du territoire se trouvant au sud de la *Loire*. Elle est formée de sables granitiques et d'argiles détritiques descendues du Massif central au Cénozoïque ainsi qu'au Pléistocène moyen et supérieur (GÉOPORTAIL : Cartes géologiques ; GUÉRIT 2017 ; VASLET 2001). C'est une plaine très étendue recouverte de bois, de landes de bruyères et d'ajoncs ainsi que d'étangs et de marais, dont l'imperméabilité du sous-sol et sa trop faible inclinaison vers la *Loire* empêchent le bon drainage des quatre rivières qui la parcourent (AUBIN 2017 ; BABONAUX 1983a : 17-18 ; GUÉRIT 2017 ; LAROUSSE ENCYCLOPÉDIE : Loiret 45 ; LAROUSSE ENCYCLOPÉDIE : Sologne ; PROVOST 1988 : 33).

2.2.2.7. Les terrasses de la Loire

Le système de terrasses qui borde la vallée alluviale de la Loire est issu d'un processus d'alluvionnements et de surcreusements successifs. Elles sont caractérisées par une altitude plus élevée que le val et sont constituées de matériaux plus grossiers. Il s'agit d'un contexte relativement sec, dans la mesure où l'eau pénètre rapidement les alluvions pour ressurgir sous

la forme de suintements ou de sources au niveau du substrat argileux de Sologne, ou s'infiltre à travers le substrat calcaire pour regagner le cours du fleuve. Globalement, les terrasses sont relativement planes et peuvent être considérées comme des plateaux (RICHER DE FORGES *et al.* 2008 : 41-45).

2.2.2.8. Le Val de Loire

Le Val de Loire correspond à la plaine alluviale qui enveloppe le cours majeur de la *Loire* entre Nantes et Decize (DION 1934 : 24-57), ou entre Chalonnes-sur-Loire (Maine-et-Loire) et Sully-sur-Loire, tel qu'il a été inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2000. Le contexte géologique de la formation du fleuve n'est pas unique sur l'ensemble de ce tracé. Les alluvions anciennes du segment loirétain recouvrent des formations du Mindel, du Riss et du Würm qui furent creusées par le lit du fleuve (BABONAUX 1983a : 10 ; GÉOPORTAIL : Cartes géologiques ; VASLET 2001). Le Val de Loire constitue une véritable trouée d'est en ouest d'une largeur d'environ huit kilomètres (LAROUSSE ENCYCLOPÉDIE : Loiret 45), séparant les parties nord et sud du département, mais le reliant à la façade atlantique d'une part, et au monde méditerranéen d'autre part (GUÉRIT 2017).

2.2.3. Le réseau hydrographique

Le réseau hydrographique qui parcourt le département du Loiret est tributaire de deux bassins fluviaux, ceux de la *Loire* et de la *Seine* (*FIG. 4*). Seules les rivières principales seront détaillées. Les rivières *Essonne* et *Loing* qui coulent dans la partie nord sont deux affluents de la Seine tandis que le *Cosson*, dans la partie sud, est un affluent du *Beuvron*, lui-même affluent de la *Loire*, qui traverse comme nous le savons la zone étudiée. Le *Loiret*, quant à lui, revêt un caractère particulier que nous développerons aussi.

2.2.3.1. La Loire

La *Loire* est l'un des cinq grands fleuves français. Long de 1012 km, elle prend sa source au mont Gerbier-de-Jonc, en Ardèche et se jette dans l'océan Atlantique à Saint-Nazaire. Elle possède de nombreux affluents dont certains comme l'Allier, le principal, le Cher, l'Indre, la Creuse et la Vienne sont des cours d'eau d'une certaine envergure (BABONAUX 1986b : 39 ; JACQUOT 2010 : 24 ; VIVIAN 1993 : 252). Pour beaucoup, le fleuve est considéré comme le dernier fleuve sauvage d'Europe. Cette image est cependant battue en brèche par la reconnaissance d'un nombre conséquent d'aménagements dont les premiers interviennent dès le XIIe s. et se poursuivent jusqu'à nos jours, avec la construction de ponts par exemple (*Ibid*).

Le cours loirétain fait partie de son parcours médian, communément appelé « Loire moyenne ». Elle débute à Decize, dans la Nièvre, lorsqu'elle pénètre le Bassin parisien et se poursuit jusqu'aux Ponts-de-Cé, près d'Angers. Le fleuve pénètre le département du Loiret entre les communes de Beaulieu-sur-Loire et de Bonny-sur-Loire en entaillant les calcaires résistants du crétacé. Par la suite, la vallée s'ouvre entre Gien et Orléans et entame les sables et argiles tendres de la Sologne. La *Loire* quitte le Loiret en longeant la commune de Tavers. Ce parcours est dû à la subsidence cénozoïque (Mer des Faluns) qui caractérise la partie sud du Bassin parisien et oriente le cours de la *Loire* vers l'ouest (BABONAUX 1983b : 42 ; BABONAUX 2017 ; LAROUSSE ENCYCLOPÉDIE : la Loire). L'absence d'affluents ainsi

que la perte de ses eaux dans les sols détritiques sont la cause d'un débit réduit sur cette partie de son tracé. Après sa confluence avec *le Loiret*, la *Loire* retrouve le débit qu'elle avait avant de subir ces pertes. Le régime de la *Loire* est original dans la mesure où il est fortement dépendant des écarts climatiques. Le fleuve est alimenté sur quasiment tout son cours par les apports du Massif central, en automne et en hiver par les précipitations méditerranéennes et océaniques et au printemps par les pluies océaniques et la fonte des neiges. Les variations annuelles enregistrées sont conséquentes, tout comme les écarts interannuels. En plusieurs points de son tracé peuvent être observées des différences conséquentes, tout comme s'opposent les mois d'automne et d'hiver, où le débit est conséquent, à la période estivale où, en cas de grandes chaleurs, la *Loire* ne subsiste plus qu'en de rares filets d'eau ondulant entre les bancs de sable (BABONAUX 1983b : 46-48 ; BABONAUX 2017 ; GUÉRIT 2017 ; LAROUSSE ENCYCLOPÉDIE : la Loire).

Si la connaissance du tracé actuel de la *Loire* est importante pour la compréhension des réseaux de peuplement qui le bordent, il faut garder à l'esprit qu'il n'est pas figé et qu'il demeure en perpétuelle évolution depuis sa formation. Les Vals de Loire ont été modelés lors de la dernière période glaciaire (CASTANET 2010 : 26). C. Castanet, à partir notamment du programme de recherche *Zone atelier Loire* coordonnée par N. Carcaud, F. Trément et J. Burnouf, s'est attaché à définir les dynamiques du cours de la Loire au niveau du coude d'Orléans au sein de sa thèse de doctorat soutenue dix ans auparavant et intitulée *La Loire en val d'Orléans. Dynamiques fluviales et socio environnementale durant les derniers 30 000 ans : de l'hydrosystème à l'anthroposystème* (CASTANET 2008). De nombreux paléochenaux bordent la Loire actuelle (secteur du Val d'Ouzouer-sur-Loire : Bonnée et Saint-Benoît-sur-Loire ; secteur du Val d'Orléans : Tigy, Jargeau, Sandillon et Saint-Denis-en-Val), mais tous ne bénéficient pas d'une datation précise. C'est le cas de ceux qui ont été attribués au Subboréal voire au Subatlantique par l'auteur. Les paléochenaux le *Sange* à Saint-Aignan-le-Jaillard, la *Petite Ardoise* à Saint-Denis-en-Val et le *Couasnon* à Orléans suggèrent un « *style fluvial à chenal unique sinueux et méandriforme* » possédant « *des bourrelets de rive jalonnés de brèches* » (*Ibid* : 237). L'existence du paléochenal le *Couasnon* à Orléans est supposée antérieure au second âge du Fer tandis que le paléoméandre identifié à Jargeau, attribué au Subatlantique, a visiblement été abandonné entre le IVe s. et le XIIIe s. de notre ère et devait sûrement être actif à l'âge du Fer.

2.2.3.2. Le Loiret

Le Loiret s'écoule au sud de la *Loire* et fait partie de son bassin fluvial. Il prend sa source à l'extrême sud-est de la commune d'Orléans, au niveau de la source nommée *Le Bouillon*. Bien que la rivière se jette dans la *Loire* à Mareau-aux-Prés, après douze kilomètres, elle n'en est pas un affluent à proprement parler. En effet, les sources qui alimentent *le Loiret* proviennent en grande partie des pertes d'eau que subit la *Loire* entre Bouteille, sur la commune de Guilly et Orléans. Celles-ci rejoignent *le Loiret* après s'être écoulées de manière souterraine à travers les fissures du calcaire de Beauce et les effondrements du Val (BLANCHARD R. 1903 : 312-314 ; GÉOPORTAIL : Carte IGN ; LAROUSSE ENCYCLOPÉDIE : le Loiret).

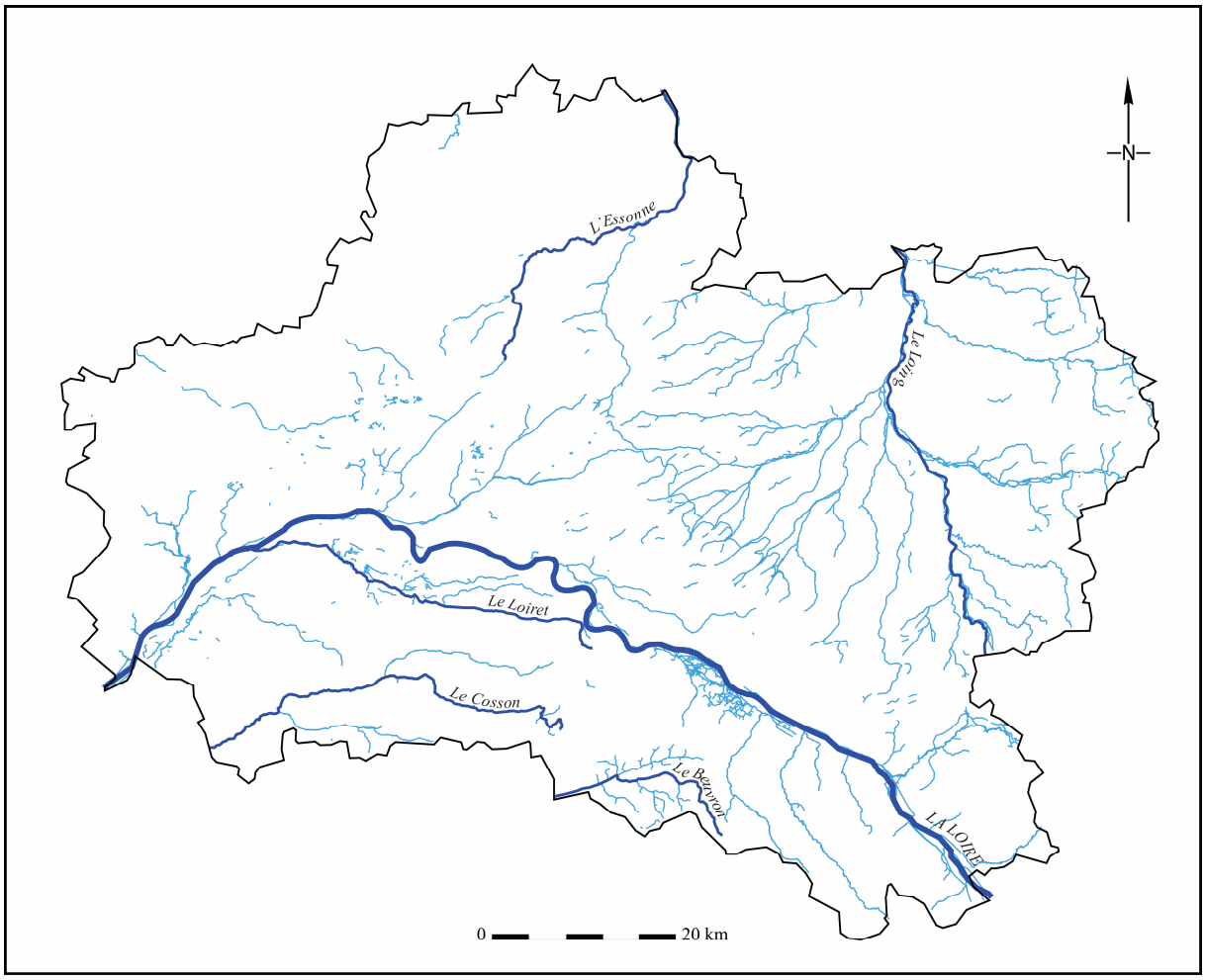

FIG. 4 : Réseau hydrographique du département du Loiret (DAO C. Forget).

2.2.3.3. Le Cosson

Le Cosson coule au sud du *Loiret*. Il prend sa source sur la commune d'Isdes, longe la limite sud du département avant de le quitter au niveau de la commune de Ligny-le-Ribault après avoir parcouru cent kilomètres. La rivière se jette dans *le Beuvron* à Candé-sur-Beuvron (Loir-et-Cher), à environ un kilomètre de la *Loire* (GÉOPORTAIL : Carte IGN ; LAROUSSE ENCYCLOPÉDIE : le Cosson).

2.2.3.4. Le Beuvron

Le Beuvron est une rivière de cent vingt-cinq kilomètres de longueur qui traverse les départements du Loiret, du Cher et du Loir-et-Cher. Il prend sa source dans la commune de Coullons et rejoint la *Loire* à Candé-sur-Beuvron. Son cours loirétain est limité aux deux communes de Coullons et Cerdon (GÉOPORTAIL : Carte IGN ; LAROUSSE ENCYCLOPÉDIE : le Beuvron).

2.2.3.5. L'Essonne

L'Essonne se forme sur la commune de La Neuville-sur-Essonne par la confluence de la rivière *l'Œuf*, qui prend sa source sur la commune de **Chilleurs-aux-Bois**, et de *la Rimarde*, dont la source est localisée sur la commune de Nibelle. C'est un affluent de la *Seine* qu'elle

rejoint à Corbeil-Essonnes (Essonne) après avoir parcouru quatre-vingt-dix kilomètres à travers huit communes loirétaines, la Seine-et-Marne puis l'Essonne (GÉOPORTAIL : Carte IGN ; LAROUSSE ENCYCLOPÉDIE : l'Essonne).

2.2.3.6. Le Loing

Le Loing prend sa source à Sainte-Colombe-sur-Loing dans l'Yonne, traverse ce département avant d'irriguer quatorze communes loirétaines et de finir par se jeter dans la *Seine* à Saint-Mammès (Seine-et-Marne), après un parcours de cent soixante-six kilomètres (GÉOPORTAIL : Carte IGN ; LAROUSSE ENCYCLOPÉDIE : le Loing). *Le Loing* constitue la colonne vertébrale du Gâtinais, qu'il sépare en deux parties dont l'hétérogénéité géologique a été exposée. Une étude minéralogique récente (ÉTIENNE & LARUE 2011) propose de voir dans le cours du *Loing* un parcours primitif de la *Loire* qui aurait perduré jusqu'au Pléistocène. Ceci reste au stade d'hypothèse, surtout que trois autres propositions incompatibles avec un paléotracé de la *Loire* sud-nord à partir de la région de Gien sont aussi avancées (*Ibid* : 273-274).

2.3. Les voies de communication

2.3.1. Les itinéraires terrestres

Les axes de circulations existent en Gaule depuis au moins l'âge du Bronze, période à laquelle des échanges commerciaux réguliers commencent à se mettre en place. Ces voies sont plutôt connues par le biais des cartes de distribution de certains types de biens plutôt que physiquement. Pour l'âge du Fer, des alignements de toponymes celtiques le long d'axes qui sont par la suite devenus des voies romaines (CHEVALLIER 1997 : 25), l'importance du commerce avec la Méditerranée à La Tène finale (outre l'utilisation des fleuves, des liaisons par portage devaient être pratiquées) ainsi que la rapidité de mouvement des troupes romaines lors de la Guerre des Gaules (CÉSAR : *BG*, VI, 3-5) montrent à quel point le réseau était organisé et entretenu. Toutefois, si les voies gauloises étaient « construites », il est très souvent difficile d'en connaître la nature, car nombre de voies gallo-romaines en ont repris le tracé et donc détruit les premiers états (CHOUQUER dir. 1996 : 202). Comme le fait habilement remarquer P.-M. Duval, il ne faut pas imaginer les réseaux de routes gaulois relier la Gaule entière d'une manière uniforme. Il s'agissait avant tout d'itinéraires mis en place à l'échelle de la cité, rayonnant sans doute à partir des *oppida* principaux pour la fin de la période gauloise (DUVAL P.-M. 1959 : 13). Depuis, les années 1970, des portions de chemins d'origine gauloise supposée ont été reconnues au moyen des prospections aériennes (R. Agache notamment), de la télédétection (C. Jung dans le Tricastin), mais aussi par la fouille, notamment à Acy-Romance à LT D1, à Marguerittes près de Nîmes au Ve s. av. J.-C. ou encore les travaux de L. Gonzalo-Valencia pour l'Île-de-France (ROBERT 2009 : 24).

Les routes empruntées à l'âge du Fer dans le Loiret demeurent quasiment inconnues. Entreprise relevant de l'impossible pour la période hallstattienne, quelques bribes d'informations sont tout de même disponibles pour la fin de l'âge du Fer. Le procédé susceptible de fournir le plus d'indications est le raisonnement régressif. Beaucoup d'archéologues avancent l'hypothèse que le réseau routier implanté suite à la Conquête s'est grandement appuyé sur le maillage préexistant. Des sources comme la Table de Peutinger ainsi que



FIG. 5 : Extrait de la Table de Peutinger (segment I) sur lequel figure Orléans/Cenabo.

l'Itinéraire d'Antonin fournissent des indications intéressantes quant aux liaisons principales qui pouvaient exister entre les villes antiques, dont le réseau principal a été mis en place sous la domination d'Auguste, et ce jusqu'au règne de Claude. *Cenabum* est le seul toponyme de la zone étudiée qui se trouve représenté, aussi bien sur le premier que sur le second document. Dans la Table de Peutinger (*FIG. 5*), la ville est reliée à *Lutecia*, *Agedincum* et *Caesarodunum* tandis que sur l'Itinéraire d'Antonin, elle permet de rejoindre *Lutecia* d'un côté et *Augustodunum* de l'autre (CHEVALLIER 1997 : 200-201). Sans pour autant être chef-lieu de cité au Haut-Empire, Orléans fait figure de carrefour routier. J. Soyer, au sein de son ouvrage *Les voies antiques de l'Orléanais* (SOYER 1971), dénombre pas moins de seize itinéraires antiques quittant Orléans pour rejoindre d'autres localités, dont « *la plupart* […] *sont certainement d'origine gauloise* » (*Ibid* : 12). Ainsi, des voies reliant la ville à Sens, à Reims (avec des embranchements à Pithiviers pour aller à Melun et à Étampes), à Paris, à Chartres (deux voies), à Châteaudun, au Mans, à Vendôme (deux voies), à Fréteval, à Tours (rive droite et gauche), à Limoges (avec embranchement à Poitiers), à Bourges, à Sancerre (deux voies), à Autun et à Auxerre ont été mis en évidence (*FIG. 6*). Toutefois, il reste difficile de savoir lesquelles furent tracées à l'époque gauloise. Beaucoup n'ont pas bénéficié de fouilles, et le cas inverse, les portions fouillées s'avèrent minces tandis que le caractère invasif des techniques de

construction à la romaine empêche souvent la lecture des strates inférieures. Toutefois, quelques récents travaux permettent d'établir quelques pistes de réflexion probantes, comme ceux de C. Cribellier sur les relations qu'entretiennent les agglomérations secondaires gallo-romaines pourvues de traces d'occupation gauloise et le réseau viaire antique de la région Centre (CRIBELLIER 2013), ou encore ceux de J. Bruant et R. Touquet à propos notamment de l'utilisation des métriques gauloises et gallo-romaines sur les territoires carnute, sénon et *parisii* (BRUANT & TOUQUET 2016).

2.3.2. La navigation fluviale

La grande quantité d'embarcations de type pirogue monoxyle retrouvées sur le territoire français montre que dès le Néolithique, les cours d'eau étaient navigués (IZARRA de 1993 : 8). La *Loire*, malgré son régime souvent qualifié d'excessif est empruntée au moins depuis le Néolithique au moyen de ces barques parfaitement adaptées à la navigation fluviale (BONNARD 1913 : 138 ; PROVOST 1993 : 209). Il en a aussi été trouvé sur certains de ses affluents montrant que chaque cours d'eau était susceptible d'être utilisé. Si les cours d'eau intérieurs étaient utilisés dans un premier temps pour se déplacer et pêcher, les plus grands d'entre eux prennent une dimension supplémentaire avec le développement des échanges à longue distance à partir de l'âge du Bronze (MOYA-MALENO & TORRES-MARTINEZ 2013 : 385). La *Loire* permettant de relier la Méditerranée à la façade atlantique, elle constitue dès cette époque un axe privilégié. Son importance au premier âge du Fer ne doit pas s'étioler, mais les preuves de la navigation fluviale à cette époque sont difficiles à mettre en évidence, si ce n'est à travers les cartes de répartition de mobilier importé/exporté. Il faut attendre la fin du second âge du Fer pour avoir des indices plus précis. Son nom apparaît chez certains auteurs antiques, notamment Strabon (STRABON : *Géographie*, IV, 1, 1 ; IV, 1, 14 ; IV, 2, 1-3 ; IV, 3, 4 ; IV, 4, 3 ; IV, 5, 2) et César (CÉSAR : *BG*, III, 9 ; VII, 5 ; VII, 55 ; VII, 56 ; VII, 59), mais aussi chez Polybe, Tibulle, Hirtius, Dion Cassius, Sidoine Apollinaire et se retrouve sur des documents cartographiques tels que la Table de Peutinger et la Cosmographie du Ravennate (PROVOST 1993 : 65). Nous savons donc par les textes que le fleuve était utilisé pour se déplacer, mais aussi pour commercer. Les études portant sur la circulation des amphores républicaines en est d'ailleurs une parfaite illustration, même si leur transport via la *Loire* semble avoir été moins soutenu par rapport au *Rhône*, dont elle constitue la continuité vers le nord-ouest comme nous l'apprend Strabon (STRABON : *Géographie*, IV, 1, 14), et même par rapport à ses propres affluents situés dans la boucle (BARTHÉLEMY-SYLVAND 2005a : 45-46 ; 2013 : 276-277).

Dès l'âge du Fer, les cours d'eau considérés comme principaux devaient être doublés de voies qui les longeaient aussi longtemps que la topographie le permettait. La navigation et le portage par voie terrestre étaient vraisemblablement complémentaires dans le cheminement des biens vers le centre de la France. Le choix d'un itinéraire plutôt qu'un autre dépendait de plusieurs facteurs comme la saison, les péages, les relations politiques qu'entretenaient les territoires traversés ou la demande extérieure (BUCHSENSCHUTZ & FICHTL 2008 : 4). Les produits qui venaient de la Méditerranée devaient cheminer d'abord par le *Rhône* et rejoindre la *Loire* via un itinéraire terrestre à un endroit que L. Bonnard place volontiers à Roanne pour le Haut-Empire. Si les étapes du voyage sont difficiles à mettre en évidence pour la fin de l'âge

du Fer, l'auteur propose pour la période gallo-romaine les sites de Decize, Nevers, Cosne–Cours-sur-Loire, Briare, Gien, Orléans, probablement Blois, Tours, Angers puis Nantes (BONNARD 1913 : 101-109). Cela correspond en général aux propositions de R. Chevallier de placer des étapes tous les trente ou quarante kilomètres (CHEVALLIER 1997 : 299), mis à part Orléans qui se trouve à une soixantaine de kilomètres de Gien et de Blois. Ces endroits devaient permettre de faire une halte et en fonction de la destination des biens, changer de moyen de transport.

2.3.3. Franchir les cours d'eau

Les manières de traverser les cours d'eau ne sont pas multiples. Il en existe trois principales : franchir l'étendue d'eau à pieds au moyen d'un gué, le traverser avec l'aide d'un

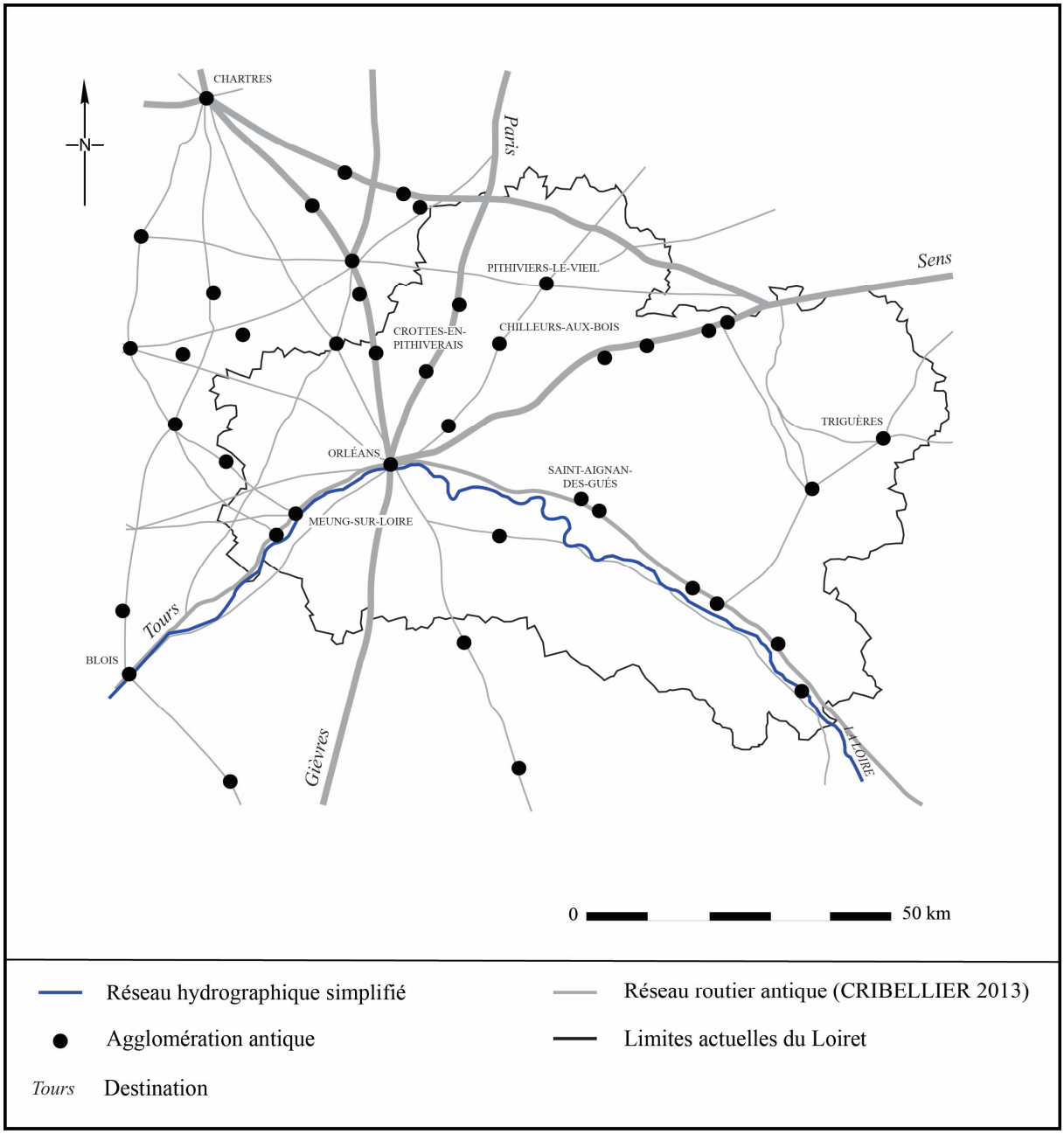

FIG. 6 : Itinéraires routiers antiques d'origine gauloise probable pour la plupart et cours d'eau navigables dans et en périphérie de la zone d'étude (DAO C. Forget).

bac ou en empruntant un ouvrage surélevé : le pont. Le premier procédé implique de trouver un endroit où les eaux sont traversables à pied en raison d'un lit moins large et d'un niveau d'eau plus bas qu'ailleurs. Ce type de passage est difficile à mettre en évidence, car il laisse très peu de traces et leur datation implique une étude rigoureuse du matériel qui est susceptible d'y être lié, et de comparer l'orientation des structures aux réseaux de communication. Grâce à l'étude des archives, de la toponymie — la racine gauloise *rit-* et par extension : *rot-*, *rat-* fait référence à *ritu* ou *ritos* qui signifie « passage » et par extension « gué » tout comme la racine latine *-vadum* (CHEVALLIER 1997 : 299 ; LEPELLEY 2006 : 452, 460) ou encore la racine celtique *briva-* indiquant un passage d'eau ou un pont (DEBAL & BERLAND 1983 : 42 ; IZARRA de 1993 : 13 ; ALBIN 2011 : 2)—, à une enquête orale et à des prospections aériennes, terrestres et subaquatiques, E. Miéjac a reconnu quatre gués entre Cosne–Cours-sur-Loire et Chaumont. Ils sont localisés près de Briare, Châtillon-sur-Loire, Gien et la Madeleine, en face de La Celle-sur-Loire (MIÉJAC 1998 : 81). En l'absence de données chronologiques précises à leur égard, il demeure hasardeux de faire remonter leur usage à la période protohistorique, puisque la *Loire* a subi beaucoup de transformations depuis le Haut-Empire. La morphologie du fleuve et son cours se sont ou ont été modifiés, notamment avec la construction des levées modernes.

L'utilisation de bacs sur le tronçon de la *Loire* qui nous intéresse ne remonte pas avant le XIe s., période à laquelle est mentionné le bac de La Chapelle-Saint-Mesmin. Il en a été recensé dix-huit pour le Moyen Âge. D'ici au XIXe s., une dizaine de bacs supplémentaires ont été aménagés (*Ibid* : 80). Il s'agit d'un système de passage employant une embarcation dont le rôle est d'assurer la liaison entre les deux rives. La plupart des bacs ont été installés dans de petits villages et desservaient surtout des routes secondaires.

Les ponts constituent entre autres des points de rupture du trafic fluvial (CHEVALLIER 1997 : 299). Au Haut-Empire, ils se trouvaient en général à proximité immédiate des villes, car ils permettaient la continuité des routes qui les reliaient, d'une part, mais aussi parce qu'ils détenaient une valeur stratégique forte qui nécessitait un contrôle permanent (BEDON 1983 : 7). E. Miéjac recense pas moins de sept ponts entre Cosne–Cours-sur-Loire et Chaumont (localisés à Gien, Jargeau, Orléans, Meung-sur-Loire, Beaugency et Blois) construits entre le XIe s. et le XIIIe s., ce qui montre à quel point le passage du fleuve revêtait un caractère important dans la vie quotidienne et pour les activités commerciales (MIÉJAC 1998 : 67, 78). Plusieurs ouvrages de ce type devaient exister sur la *Loire* dès le second âge du Fer, à une période difficilement déterminable avec précision. Le seul dont nous connaissons l'existence est celui que place César à *Cenabum* (CÉSAR : *BG*, VII, 11, 6). S'il n'a pas formellement été retrouvé par le moyen de l'archéologie, son existence est cependant fortement probable. Il n'y avait là aucune raison pour le stratège romain d'inventer ici un passage sur la *Loire* pouvant servir de point de fuite aux habitants de l'*oppidum* pour prétexter la mise à sac de la ville, d'autant plus qu'il utilise ce pont par la suite pour atteindre le territoire des Bituriges. Il est probable que l'emplacement de ce pont ait été repris pour la construction d'un pont en pierre au Haut-Empire, mais même celui-ci n'a livré aucune trace. À en croire J. Soyer (SOYER 1923), repris par R Dion (DION 1938 : 9), il aurait été repris par le pont médiéval, situé en amont du futur pont George V. Pourtant, dans son article récent traitant des

ponts gallo-romains permettant de traverser la *Loire*, A. Dumont ne fait pas figurer Orléans dans son corpus (DUMONT 2010 : 196). De son côté, E. Miéjac a repris le dossier trois ans auparavant en compilant les données anciennes (XIXe s. et années 1970) et récentes, issues d'observations réalisées sur trois alignements de pieux en 2005 (MIÉJAC 2007 : 210-221). Ces derniers correspondent vraisemblablement à des éléments de fondation d'une structure en élévation. La datation d'une unique pièce de bois par dendrochronologie a permis de placer l'abattage au cours de l'année 159 av. notre ère (laboratoire CEDRE). Les données ne sont pas assez complètes pour permettre de trancher entre un ouvrage en bois ou en pierre. De plus, les résultats de l'étude dendrochronologique demanderaient à être confirmés par la datation d'autres bois. Ainsi, en l'état actuel des recherches, il n'est toujours pas possible de replacer avec exactitude le pont gaulois d'Orléans, bien que la probabilité soit forte qu'il se soit trouvé dans la zone du pont actuel George V, sans doute à l'emplacement présumé du pont antique qui devait se trouver dans la continuité de la rue Saint-Marceau.

2.4. Géopolitique du centre de la France

Les connaissances que l'on a à propos des régimes politiques de l'âge du Fer sont de plus en plus fournies (voir 1.2. Quand la Géopolitique rencontre l'âge du Fer), mais les appliquer à un territoire et à une époque spécifiques peut s'avérer plus compliqué, tout comme la détermination des systèmes territoriaux qui en découlent. Généralement, et cela tient aussi pour la zone géographique étudiée, il n'est pas aisé de tenter l'exercice pour les VIIIe-VIIe s. av. J.-C., mais aussi aux IVe-IIIe s. av. J.-C., périodes pour lesquelles les lieux de pouvoir sont plus difficiles à mettre en évidence. Par conséquent, nous évoquerons essentiellement la fin du premier âge du Fer ainsi que la fin du second âge du Fer. Si les principautés des VIe-Ve s. av. notre ère reposent sur un site principal de type résidence princière voire centre urbain et relèvent d'une identité communautaire reconnue et endossée par leurs habitants, il n'est pas simple de mettre en évidence un territoire borné et encore moins des zones d'influence à échelle microrégionale voire régionale pour cette époque. Les données se précisent pour la fin du second âge du Fer avec l'émergence des *civitates* gauloises, dont la connaissance est étayée par divers types de sources. Ainsi, les entités politiques qui occupent le centre de la France et plus particulièrement le département du Loiret sont connues avec précision. Le Loiret se trouve être la zone où les Carnutes, les Sénons, les Éduens et les Bituriges ont une frontière commune flirtant avec le cours de la Loire. Nous verrons les problèmes liés au placement des frontières des territoires administrés par ces peuples ainsi que les propositions de restitution qui en découlent.

2.4.1. Principautés de la fin du premier âge du Fer en région Centre-Val de Loire

Le complexe hallstattien, qui correspond à la zone de développement des complexes princiers, se développe en bordure nord des Alpes et englobe les vallées du *Rhin* et du *Danube* supérieur. En l'état actuel des connaissances, le site le plus oriental est Závist, en Bohême et le plus occidental, distant de plus de mille kilomètres vers l'ouest, est Bourges, dans le Cher (BRUN & RUBY 2008 : 77 ; MILCENT 2012 : 92 ; KRAUSZ 2013 : 406). Selon P. Brun et P. Ruby (BRUN & RUBY 2008 : 76), la relative homogénéité de leur répartition géographique suggère qu'ils devaient contrôler des territoires d'une cinquantaine de kilomètres de rayon environ. L'espace dominé par le site de Bourges devait donc atteindre la *Loire* au moins à l'est,

et se frotter à la limite méridionale du Loiret au nord. Théoriquement, en fonction des cartes et des modèles établis ces dix dernières années, le département du Loiret se trouve en limite du domaine hallstattien (FICHTL 2015 : 109). En fin de compte, tout dépend de la courbe que l'on applique à la ligne de démarcation, qui peut soit englober entièrement le département, seulement la partie orientale voire l'exclure totalement si on suit une ligne moins convexe entre Bourges et Tincry.

2.4.1.1. Bourges et les principautés de la fin du premier âge du Fer

Le site de Bourges, en raison de sa proximité géographique, sera considéré comme modèle de complexe princier et base comparative en vue d'un repérage du même type d'occupation au sein du territoire qui nous intéresse. Situé à la confluence de quatre cours d'eau, il se compose de plusieurs pôles d'occupation dont le principal occupe un promontoire d'environ 40 ha. Il s'agit de la surface la plus densément occupée. Les structures rencontrées ont pu être attribuées à une période de deux siècles, plus précisément de 625 à 425 av. notre ère, au sein de laquelle la tranche 525-475 av. J.-C. est la mieux documentée (MILCENT 2012 : 101). Il s'agit généralement de mobilier et de vestiges immobiliers de qualité. En témoignent les restes d'un bâtiment de plusieurs pièces décoré de véritables enduits muraux peints ainsi que les fragments de céramique importée de Grèce. Ces indices permettent de penser à un habitat luxueux et de voir dans la pointe de l'éperon la partie résidentielle où habitaient les riches individus qui contrôlaient le site (MILCENT 2004 : 290-292 ; BUCHSENSCHUTZ & RALSTON 2012 : 355 ; MILCENT 2012 : 101 ; KRAUSZ 2013 : 409). Les nombreux recoupements des aménagements successifs du premier âge du Fer semblent indiquer la présence d'une trame contraignant les constructions et indiquant sans doute un bâti dense. En contrebas du promontoire, plusieurs fossés semblant participer à un système défensif ont été repérés. Bien qu'aucun n'ait pu être daté avec précision, il est possible qu'au moins une partie d'entre eux, notamment le fossé de la « rue Moyenne » dont les dimensions sont plutôt exceptionnelles (vingt-cinq mètres de large pour dix mètres de profondeur), soit contemporaine du site princier (MILCENT 2012 : 101). Des aires occupées plus lâchement — mais n'excluant pas une organisation régulière — et généralement nommées « faubourgs » sont présentes, sûrement en dehors de l'espace protégé, à Port Sec nord et sud, Saint-Martin-des-Champs et aux Établissements militaires, où des restes d'habitat et d'artisanat ont été repérés (MILCENT 2004 : 292-294 ; BUCHSENSCHUTZ & RALSTON 2012 : 349 ; MILCENT 2012 : 103-105 ; KRAUSZ 2013 : 409).

Il est difficile de connaître avec exactitude la surface occupée par l'agglomération dans la mesure où les limites des différents pôles occupés restent floues et que des établissements ruraux et des villages présents dans les environs pourraient aussi en faire partie. Les estimations se chiffrent en plusieurs centaines d'hectares (MILCENT 2004 : 296 ; 2012 : 103 ; FERNÁNDEZ-GÖTZ, WENDING & WINGER 2014 : 9). Quelques tombes privilégiées ainsi que de grands *tumuli* attribués à la période d'occupation du centre princier peuvent en marquer l'extension maximale. Dans sa globalité, le site possède les marqueurs d'un statut et de fonctions élevés et peut aisément être assimilé à une ville (MILCENT 2004 : 299-303 ; 2012 : 102-103). D'après P.-Y. Milcent (MILCENT 2004 : 296-299), le territoire dominé par l'agglomération se détaillerait en trois zones se situant dans un rayon de cinq kilomètres pour

la première, entre cinq et vingt-cinq kilomètres pour la deuxième et au-delà pour la troisième. Chacune possède sa propre configuration et se trouve principalement renseignée par le domaine funéraire. Le noyau situé à Bourges est entouré de quelques établissements ruraux relativement aisés autour desquels gravitent des tombes privilégiées et d'autres plus modestes. Les sépultures de la seconde zone ne sont pas foncièrement différentes et d'une richesse plutôt modérée. Aucun site d'habitat au mobilier luxueux n'y a été découvert. Inversement, la zone située au-delà de vingt-cinq kilomètres est occupée par des tombes et habitats relatifs aux élites ainsi que de très grands *tumuli*. Selon l'auteur, l'espace situé en périphérie répondrait à deux hypothèses. La première part du principe que ces terres échappaient au contrôle de Bourges et la seconde, au contraire, considère cette zone comme soumise à l'agglomération berruyère. Le territoire périphérique semble morcelé en plusieurs entités de taille modeste (six kilomètres de rayon d'après l'espacement des tertres funéraires) contrôlées par des notables relativement indépendants dans le premier cas, mais soumis à l'autorité de Bourges dans le second. Le module territorial dépendant de l'agglomération, fortement centralisé et hiérarchisé, atteindrait ainsi une cinquantaine de kilomètres de rayon alors que dans la première hypothèse, sa taille et son importance s'expliquent plus difficilement.

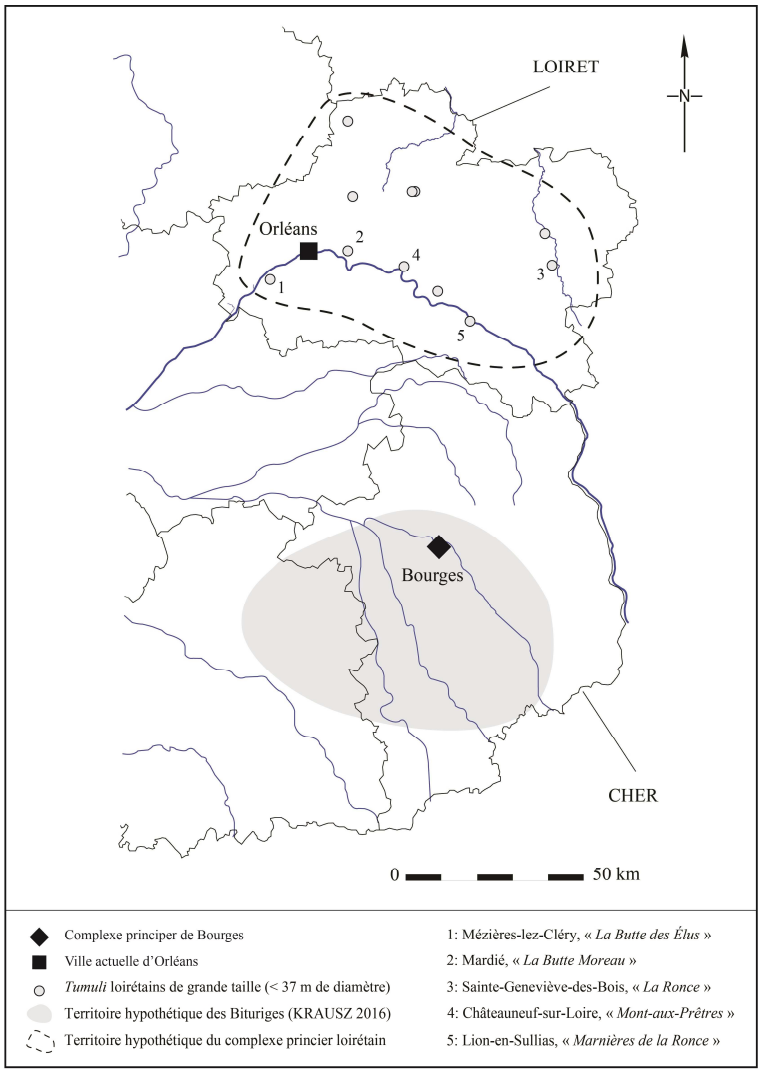

FIG. 7 : Territoires hypothétiques contrôlés par les principautés berruyère et loirétaine au Hallstatt final (DAO C. Forget).

2.4.1.2. Habitats et tombes élitaires loirétaines

La détermination de territoires d'une telle envergure dans le département du Loiret se heurte à une difficulté de taille : aucun site localisé dans le département ne réunit les critères essentiels à l'identification de complexes princiers (localisation sur une hauteur très souvent fortifiée, habitat périphérique, importations et techniques essentiellement méditerranéennes, proximité de tombes riches et de grands *tumuli*, installation au cœur d'une région propice aux échanges et aux relations à longue distance). Des occupations du VIe et du Ve s. av. J.-C. ont bien été remarquées, mais les informations disponibles à leur propos ne sont pas suffisantes

et/ou ne s'accordent pas à une telle interprétation. Nous y reviendrons plus en détail au sein du chapitre 7. Les données funéraires sont plus étoffées et permettent d'émettre une proposition de découpage territorial pour certaines parties du département où ont été découverts des tertres et des sépultures élitaires (MILCENT 2004 : 262 ; MILCENT 2012 : 107-109). Cependant, une bonne partie des *tumuli* connus n'a pas été fouillée. La caractérisation de leur importance ne repose donc que sur leur taille, dans les cas où leur conservation est raisonnable. De plus, aucun habitat élitaire susceptible de leur être contemporain n'a été mis au jour dans leurs environs. Le nombre de tombes élitaires de la fin du VIe et du Ve s. av. J.-C. à l'échelle du département (treize) ainsi que leur répartition spatiale permettent d'avoir une vague idée de l'organisation territoriale de cette époque. Il faut sans doute imaginer la coexistence d'entités de taille et de puissance diverses, peut-être autonomes pour certaines d'entre elles, s'insérant dans un maillage de territoires beaucoup plus vastes et centralisés autour d'un site principal puissant, comme c'est le cas pour la région de Bourges. Il apparaît encore précoce de vouloir dépeindre le contexte géopolitique du Loiret au Hallstatt final, même si quelques pistes peuvent s'avérer intéressantes (*FIG. 7*).

2.4.2. Peuples et limites des *civitates* de La Tène finale. Le Loiret : une zone de confins

Les noms des peuples qui ont occupé le territoire métropolitain à la fin de l'âge du Fer sont surtout connus grâce aux textes antiques et aussi à travers les toponymes et les sources épigraphiques, dans la mesure où l'administration romaine en a pérennisé un bon nombre suite à la Conquête. Leur connaissance est très importante puisque les progrès de l'archéologie ont dans certains cas permis d'y associer une culture matérielle voire des traditions de construction. Il s'agit en somme de la reconnaissance d'une identité à certains peuples, qu'il est possible de mettre en évidence pour les périodes antérieures à la période gauloise comme cela a été vu pour le premier âge du Fer, mais seulement d'une manière partielle puisque le nom des tribus reste inconnu. Avoir conscience de soi-même et de son appartenance à un groupe social passe pour beaucoup dans l'acceptation de cette identité nominale, mais aussi dans la définition d'un espace géographique sur lequel vient se fixer cette dernière : la *civitas*. Ces territoires et notamment leurs limites sont recherchés depuis plusieurs siècles. Bien que schématiquement l'emplacement des peuples gaulois soit connu, les archéologues se heurtent à plusieurs problèmes lorsqu'il s'agit d'en définir les frontières. Nous allons donc résumer les principales difficultés rencontrées, voir si nous les trouvons aussi pour notre zone d'étude, et proposer une carte des peuples gaulois qui possédaient des terres à l'emplacement de l'actuel département du Loiret en utilisant les informations les plus récentes à ce propos.

2.4.2.1. Définir les frontières des peuples gaulois : un exercice délicat

Plusieurs méthodes ont été mises au point et proposées pour tenter de retrouver les limites des *civitates* gauloises. Celles-ci ont été listées et critiquées par S. Fichtl dans son ouvrage *Les peuples gaulois* (FICHTL 2012 : 29-73). Nous allons en reprendre les principales informations de manière succincte. Cinq principaux procédés ont été utilisés par les archéologues dans cette entreprise : la méthode régressive, les limites naturelles, la toponymie, les méthodes théoriques et les cartes de répartition de mobilier.

La première méthode consiste à partir des circonscriptions ecclésiastiques du XIe s., et de là, remonter aux *pagi* et diocèses du haut Moyen Âge, puis aux *civitates* gallo-romaines et enfin aux cités gauloises. Le procédé a anciennement et longuement été critiqué. La principale remarque à l'encontre de la méthode fait référence à la manière dont est remonté le temps, sans aucune preuve, en comptant sur le fait que le découpage du territoire français n'a que peu évolué entre l'Antiquité et la Révolution française. Cependant, plusieurs études portant sur des *civitates* romaines du nord-nord-est de la France ont montré que leurs frontières coïncidaient grandement avec les limites médiévales (*Ibid* : 29).

L'idée de l'emploi d'éléments naturels remarquables en guise de frontière est principalement issue du texte de César, chez qui les indications essentielles pour décrire le territoire d'une *civitas* sont d'ordre géographique. L'examen de plusieurs exemples dans lesquels la frontière supposée était un fleuve a montré que les choses étaient plus complexes (*Ibid* : 31-34). Il s'agirait plutôt d'axes de communication et commerciaux sur lesquels les peuples voulaient s'assurer la mainmise afin de dominer l'économie locale plutôt que de simples limites. Toutefois, il est possible que certains cours d'eau plus modestes à l'intérêt économique modéré, voire inexistant, aient pu servir de séparation physique entre plusieurs territoires. Le concept de *no man's land* en guise de frontières a lui aussi été couramment mis en avant, notamment lors du colloque Caesarodunum sur les frontières en Gaule (CHEVALLIER 1981). Sur le sujet, nous rejoignons l'avis de S. Fichtl pour qui il est très peu probable que des zones tampons aient existé à la période gauloise, surtout celles occupées par des bois et des forêts, dans une société utilisant autant le bois dans la vie quotidienne (FICHTL 2006 : 44 ; 2012 : 34-40). Des études environnementales récentes comme celle menée par G. Chouquer ont montré que contrairement au Hallstatt, qui a été relativement humide, le second âge du Fer a été caractérisé par un climat sec où le cours des rivières s'est stabilisé, ne favorisant que très peu l'apparition ou le maintien de zones marécageuses qui auraient pu servir de *no man's land* (CHOUQUER 1995 : 29-34). Au contraire, les frontières des *civitates* gauloises devaient être nettement définies et connues, pour des raisons d'ordre politique, religieux, administratif, économique…

La toponymie, lorsqu'elle est utilisée conjointement avec d'autres méthodes, peut fournir des renseignements sur les limites de *civitates* antiques, voire gauloises. Plusieurs termes faisant référence à des limites sont fréquemment employés. Les mieux connus sont *fines*, *icoranda* et *briva*. Le mot *fines* désigne un territoire, une limite. Ses dérivés actuels sont les suivants : Fin(s), Fein(s), Fain, Feings, Pierre Fine… Le terme *icoranda*/*equoranda* (*ico-* et *equo-* faisant référence à l'eau et *-randa* à une notion de limite) a donné les toponymes actuels : Aigurande, Ingrande(s), Ingrannes, Eurande, Yvrande(s), Eguérandes, Eygurande, Iguerande, La Guirande… Le suffixe -randa peut se retrouver sous la forme Randan, Randal, Randon, Arandon… et, en étant associé au préfixe cammino-, camar ou cabo-, peut prendre le sens de chemin-frontière comme pour les toponymes actuels suivants : Chamarandes, Chamerande, Chamérande. D'autre part, le suffixe *-morga* serait un terme gaulois signifiant « limite ». Il aurait donné les toponymes actuels Morgon, Mourgues, Morges, Morzes ou des noms de cours d'eau comme le *Morgon* ou la *Morge*. Le terme *briva* (pont) quand il est associé à un nom de *civitas*, peut faire référence à une frontière. Utilisé seul, il fait référence à un emplacement sur

un cours d'eau où se tenait un moyen de le franchir (SOYER 1979 ; DEBAL & BERLAND 1983 : 94 ; FICHTL 2012 : 41-44). L'usage de la toponymie se heurte à un obstacle de taille. En effet, il est quasiment impossible de connaître la période où sont apparus ces termes, ce qui permet difficilement de les appliquer à l'époque de l'Indépendance. Pour certains archéologues, ils peuvent l'être, mais il faut rester prudent et associer ces données aux autres méthodes permettant de retrouver d'anciennes limites territoriales.

Plusieurs méthodes relevant de la théorie peuvent être utilisées par les archéologues pour compléter les méthodes citées ci-dessus. La plus connue d'entre elles et de fait la plus testée est celle mise au point par Thiessen : tracer des polygones autour des sites supposés centraux d'un territoire censés représenter leur aire d'influence et vérifier si cette technique rejoint les résultats obtenus à partir des trois techniques précédentes. Ce procédé peut aussi bien s'adapter aux *civitates* qu'aux *pagi*, à la période du Haut Empire comme à l'Indépendance. L'efficacité de cette méthode, très prisée des archéologues, est limitée par plusieurs facteurs dont la cause est principalement l'indigence des données archéologiques (exhaustivité des corpus, problèmes de datation, comparaison des statuts des sites), mais aussi l'ignorance de données pourtant indispensables lorsque l'on veut proposer des zones d'influence, comme le relief et l'hydrographie des territoires (*Ibid* : 45-48). Nous verrons que ces difficultés s'appliquent, pour certaines, aux *civitates* concernées par notre étude.

La méthode la plus récemment mise au point est celle des zones d'unité culturelle, se basant sur des cartes de répartition d'objets spécifiques comme les monnaies et la céramique (BUCHSENSCHUTZ *et al.* 1993 : 253-258). Le but est de parvenir à des cartes mettant en évidence des sites d'émission et des aires de diffusion du mobilier et de les comparer, là encore, aux autres méthodes permettant de mettre en évidence les limites des *civitates*. Pour le moment, les divers travaux sur le sujet donnent quelques résultats intéressants, mais ne permettent pas de définir des frontières au sens strict. Les groupes culturels mis en évidence peuvent toutefois se juxtaposer aux territoires théoriques reconnus pour certains peuples comme les Ségusiaves et les Mandubiens, mais cela reste rare et l'explication avancée renvoie à leur territoire modeste. Plus souvent, les groupes culturels occupent soit une partie d'une *civitas* et peuvent correspondre à un *pagus* ou à un petit peuple sous tutelle d'un plus puissant, soit se retrouvent de part et d'autre d'une frontière supposée entre deux *civitates*. Ces cas de figure peuvent faire référence au cadre particulier que représente la *civitas*, à la fois du point de vue politique et culturel (FICHTL 2012 : 107-109) et que nous allons aborder dans le paragraphe suivant.

La liste des difficultés mises en évidence pour restituer les frontières des *civitates* telles qu'elles étaient à la fin du second âge du Fer est longue, mais il est nécessaire d'en ajouter une autre, elle aussi de taille, le fait qu'elles évoluent dans le temps. En effet, on a tendance à vouloir dépeindre des entités politiques figées alors que l'examen de plusieurs cas de figure révèle au contraire le caractère instable des limites de certaines *civitates* aux IIe et Ier s. av. notre ère (FICHTL 2006 : 44-46 ; FICHTL 2012 : 66-73). En mettant de côté la qualité et la quantité des informations disponibles, c'est comme imaginer un archéologue du quatrième millénaire tenter de retrouver les frontières des pays européens aux XIXe et XXe s. en partant du principe qu'elles n'ont pas été déplacées durant cette période. La comparaison est peut-être schématique

et exagérée, mais elle n'en est pas moins symptomatique d'une conception biaisée qu'ont pu avoir certains chercheurs à propos des territoires gaulois. En effet, il ne faut pas mettre de côté, mais au contraire se pencher sur les querelles que certains peuples ont pu avoir à propos d'axes commerciaux, de richesses d'origine naturelle prépondérants pour leur économie, de lieux stratégiques, les guerres ou évènements particuliers qui ont pu susciter des déplacements de population voire la disparition de *civitates* (*Ibid* : 73).

2.4.2.2. Le Loiret, entre Carnutes et Sénons

Bien que les raisons évoquées lors de la sous-partie précédente empêchent d'obtenir une carte précise de la Gaule à La Tène finale, certains archéologues, en combinant les méthodes évoquées ci-dessus, ont avancé des découpages qui n'ont pas la prétention de constituer la réalité, mais qui font surtout figure d'outil de travail. Les cartes que nous utiliserons pour notre propos sont celles proposées par S. Fichtl dans l'édition la plus récente de son ouvrage *Les peuples gaulois* (FICHTL 2012b).

L'étude des sources antiques et les recherches des historiens et archéologues des derniers siècles jusqu'à nos jours permettent d'affirmer que deux peuples gaulois occupent majoritairement le département actuel du Loiret. Il s'agit du peuple carnute, à qui on accorde généralement la partie occidentale tandis que la façade orientale est quant à elle octroyée aux Sénons. La cité carnute s'étend sur un vaste territoire orienté nord-sud et recouvrant en partie le département des Yvelines, un petit fragment de l'Essonne, l'Eure-et-Loir, la moitié occidentale du Loiret ainsi qu'une grosse part du Loir-et-Cher (FICHTL 2008a : 27 ; 2008b : 33 ; 2012b : 210-211). Il est borné au nord par la *Seine* tandis que la partie sud de la cité est tributaire du Val de Loire. Le territoire sénon est plutôt orienté est-ouest et se développe à l'est de la cité carnute, avec laquelle il possède une frontière commune. Il se développe à la fois sur la Bourgogne–Franche-Comté, l'Île-de-France et le Centre-Val de Loire. Bien que la *Loire* s'écoule à quelques kilomètres du territoire sénon, la cité est plus tournée vers la moyenne vallée de la *Seine* et ses affluents parmi lesquels elle contrôle le *Loing* et l'*Yonne*. La partie orientale du territoire sénon devient à l'époque romaine la civitas des Tricasses, peuple qui n'apparaît pas chez César et qui devait faire partie intégrante de la cité des Sénons ou des Lingons (*Ibid* : 207).

Les limites des *civitates* du Haut-Empire ont été directement tracées en fonction des diocèses médiévaux (ROBREAU 2012 : 50-52)et coïncident donc parfaitement à deux détails près. Le diocèse sénonais, organisé autour de Sens était en fait à l'époque gallo-romaine le territoire de deux *civitates* : celle des Sénons à l'ouest et celles des Tricasses à l'est, peuple sûrement soumis aux Sénons à La Tène finale et qui a recouvré son indépendance lors du réaménagement territorial qui a touché la Gaule au Ier s. de notre ère. Et inversement, le territoire carnute est divisé en deux diocèses au Moyen-Âge, l'un autour de Chartres (*civitas Carnotum*) et le second autour d'Orléans (*civitas Aurelianorum*). Les limites des deux *civitates* gauloises sont généralement calquées sur celles des cités gallo-romaines et peu de changements sont connus en règle générale, sauf quelques cas particuliers, mais qui ne touchent pas les deux *civitates*. Toutefois, l'application des polygones de Thiessen n'est satisfaisante pour aucune des trois périodes, car ces derniers s'accordent plutôt mal avec les découpages issus de la méthode

régressive (*Ibid* : 49, 50, 59). En effet, les cités se trouvent amputées de plusieurs zones tandis que d'autre part ils rognent nettement sur les territoires de certaines *civitates* voisines.

La présence d'éventuelles limites naturelles est difficile à mettre en évidence. Le Bassin parisien étant relativement plat, aucun élément remarquable ne peut faire guise de séparation. Seul le réseau hydrographique peut être invoqué. À ce propos, les cas de la *Seine* et de la *Loire* sont intéressants. César insinue que le premier fleuve traverse les cités des Sénons et des *Parisii* (CÉSAR : *BG*, VII, 57-58) tandis qu'une interprétation possible du passage à propos de la *Loire* en ferait la frontière entre les Carnutes et les Bituriges (*Ibid* : VII, 11, 9). Pourtant, la présence sur la *Loire* du port de *Cenabum*-Orléans et les activités commerciales qui s'y déroulaient (*Ibid* : VII, 3, 1 ; VII, 55, 5) s'accordent mal avec cette hypothèse. En effet, les travaux de K. Gruel, P. Charnotet et M. Troubady ont montré que le faciès monétaire d'Orléans à La Tène finale était majoritairement composé de productions carnutes à côté desquelles les monnaies bituriges s'avèrent peu nombreuses (GRUEL, CHARNOTET & TROUBADY 2008 : 36 ; 2009 : 123-124). D'autre part, chez S. Fichtl, la *Seine* fait guise en partie de limite entre les Carnutes et les *Parisii* et cela s'accorde mal avec la dimension commerciale qu'il semble prêter aux grands fleuves qui devaient donc être des axes prisés plutôt que relégués à l'état de lignes de séparation, rôle que l'on retrouvait déjà chez L. Bonnard dès le début du XXe s. (BONNARD 1913 : 4-5).

Les indices issus de la toponymie sont très limités et ne sont pas décisifs dans la recherche des limites des cités carnute et sénonne (*FIG. 8*). Toutefois, un bon nombre des toponymes identifiés coïncide avec les limites de *civitates* proposées par S. Fichtl. Plusieurs d'entre eux fournissent des indications à propos des frontières carnutes. Ils renvoient à *fines* (Saint-Jean-Pierre-Fixte, Feings, Pierrefitte-sur-Sauldre, Fains-la-Folie, Feins-en-Gâtinais) voire à *icoranda* (Ingrannes, Chamarande). Saint-Jean-Pierre-Fixte est localisé à l'extrémité occidentale du département de l'Eure-et-Loir, et se trouve quasiment en contact avec le département de l'Orne. Toponyme provenant du latin *petra fracte* signifiant « pierre brisée », il s'agit d'un dérivé de *petra ficta* qui se traduit par « pierre plantée », tout comme le toponyme Pierrefitte (NÈGRE 1990 : 310). Il pourrait s'agir d'une commune matérialisant une limite entre Carnutes et Cénomans. La commune de Feings se trouve à moins de vingt kilomètres au sud de Blois, dans le département du Loir-et-Cher. Sa position concorde avec la frontière présumée entre Carnutes et Turons. La commune de Pierrefitte-sur-Sauldre, qui se rencontre à l'extrémité orientale du Loir-et-Cher, est limitrophe du département du Cher. Là encore, sa situation géographique est probante puisqu'elle se trouve au niveau de la frontière supposée entre Carnutes et Bituriges. Trois autres toponymes permettent de compléter le dossier carnute en plus d'informer sur les Sénons, puisqu'ils se trouvent à l'emplacement présumé de la frontière séparant les deux peuples. La commune de Fains-la-Folie se trouve à environ trente kilomètres au sud de Chartres, en plein cœur de l'Eure-et-Loir. Le toponyme Fains serait un dérivé de Feins et donc de *fines*. Cette commune est située à une trentaine de kilomètres à l'ouest de la limite supposée entre Carnutes et Sénons. Malgré ce décalage relativement léger, cela pourrait correspondre à une commune frontalière. La commune loirétaine d'Ingrannes (cf. *icoranda*) est située dans le triangle formé par Orléans-Pithiviers-Montargis, en plein centre du département. Sa position correspond à la frontière hypothétique séparant les Carnutes des

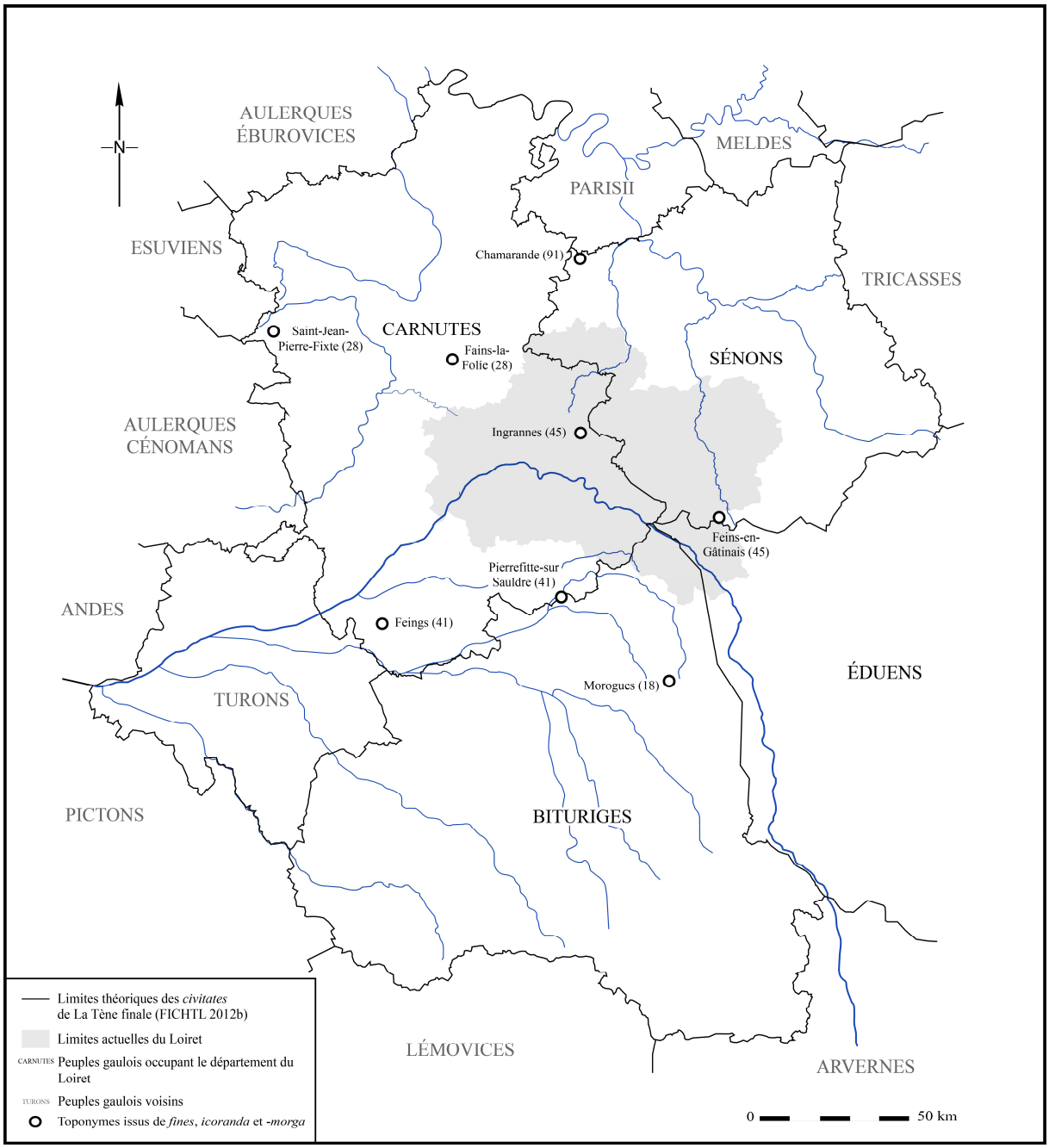

FIG. 8 : Contexte politique de La Tène finale : civitates gauloises du centre de la France et toponymes pouvant désigner des frontières (DAO C. Forget).

Sénons à cet endroit. La situation de la commune de Chamarande (Essonne) est quant à elle très intéressante puisqu'elle se rencontre au niveau de la zone où se seraient rejoints les territoires des Carnutes, des Sénons et des *Parisii*. Enfin, la commune de Feins-en-Gâtinais, située à l'extrémité orientale du département du Loiret est limitrophe du département de l'Yonne et pourrait s'être trouvée sur la ligne de démarcation entre les territoires sénon et éduen. La racine *briva* n'a quant à elle été rencontrée qu'une seule fois. Il s'agit de la commune de Briare, qui a été identifiée au *Brivodurum* de l'Itinéraire d'Antonin (LONGNON 1923 : 36) et qui signifie « forteresse du pont » (JUBAINVILLE, d'ARBOIS de 1890 : 153) ou « porte fortifiée du pont » (SOYER 1979 ; DEBAL & BERLAND 1983 : 94). Malgré un positionnement

géographique idéal, au niveau de la zone où se rejoignent les territoires carnute, sénon, biturige et éduen, le toponyme est difficilement assimilable à une frontière puisqu'il n'est pas associé à un nom de cité, mais au suffixe *-durum* signifiant « porte ».

Enfin, il est temps de se pencher sur la méthode des cartes de répartition. Les deux principaux types de mobilier prix en compte sont les monnaies ainsi que la céramique, qui demeurent des marqueurs culturels – voire politique pour la monnaie – intéressants. La monnaie n'est pas d'une grande aide dans la détermination d'aires d'influence carnutes ou sénonnes. Des séries monétaires ont bien été attribuées aux peuples de la Loire moyenne, mais plusieurs facteurs empêchent de trouver un système satisfaisant. L'indigence des découvertes, le faible nombre de monnaies identifiées et/ou datées ainsi que le caractère relativement local de leur circulation (potins aux croissants carnutes qui ne se trouvent qu'en Orléanais voire dans le sud du territoire carnute) ou au contraire largement diffusé (bronzes frappés à l'aigle éployé carnute qui se retrouvent sur des sites plus occidentaux, le long de la Loire par exemple) permet difficilement de calquer des systèmes monétaires aux frontières évoquées précédemment (GRUEL 2008 : 59-60 ; GRUEL, CHARNOTET & TROUBADY 2008 : 35 ; GRUEL, CHARNOTET & TROUBADY 2009 : 122). De plus, l'article de K. Gruel *Monnaies et territoires* (GRUEL 2002) ainsi que la collaboration plus récente du même auteur avec D. Wigg-Wolf titrée *Circulations monétaires et modes de production du numéraire dans le monde celtique* (GRUEL & WIGG-WOLF 2013) ne parlent pas du tout des territoires considérés, ce qui est symptomatique des problèmes mis en avant quelques lignes plus haut.

Le succès de la méthode à partir de la céramique s'avère tout aussi compromis. L'étude menée par P. Barral sur les productions des cités éduenne et séquane illustre parfaitement les complications qui émergent dès que l'on veut comparer un territoire politique à des aires culturelles (BARRAL 2003). Pour le territoire carnute, les principales informations proviennent des travaux de S. Riquier et notamment de son mémoire de DEA intitulé *Le faciès chrono-culturel carnute à la fin du second âge du Fer : le mobilier céramique de Cenabum* (RIQUIER 2003), dans lequel, à partir du corpus des sites orléanais, elle a tenté de définir des aires chronoculturelles. Si à la fin de La Tène moyenne, son corpus montre une certaine unité et des ressemblances avec les répertoires bituriges, notamment Levroux, la situation s'inverse dès la fin du IIe s. av. J.-C. avec l'accroissement d'influences externes, le territoire se tournant vers l'est et le sud-est (*Ibid* : 23). Plutôt qu'un faciès culturel, ce sont surtout les relations commerciales avec les autres peuples gaulois qui ont été mises en exergue par ce biais. Toutefois, l'émergence d'une forme spécifique de gobelet-tonnelet décoré de baguettes au cours de LT D1 permet de nuancer légèrement ce constat. En effet, ce type de production est très localisé, au sein d'une zone définie par Saumeray au nord, Blois à l'ouest et Saint-Aignan-des-Gués à l'est, mais aussi en marge de la cité carnute et ne se retrouve que très ponctuellement en dehors (RIQUIER 2003 : 16-18 ; 2005a : 22-23 ; CRIBELLIER *et al.* 2005 : 340-341). Il semble donc s'agir d'une production typiquement carnute, mais dont la rareté ne permet pas encore de définir une répartition spatiale nette et encore moins une zone culturelle ou des limites de cité. Enfin, pour terminer, aucune synthèse du mobilier céramique de La Tène finale n'a été réalisée pour le territoire sénon. J.-M. Séguier en a bien proposé une récemment à partir de sites du confluent Seine-Yonne, de la Bassée et de la vallée de l'Yonne (SÉGUIER 2009), mais

celle-ci se concentre sur la période comprise entre le Ve s. et le IIIe s. av. notre ère. Cependant, il dénote déjà « *une indiscutable homogénéité et une forte personnalité qui l'individualisent dans le concert des faciès culturels du centre et du nord-est de la Gaule* » (*Ibid* : 126). Sa documentation se révèle inexistante pour la zone Beauce-Gâtinais, mais ses résultats peuvent présager d'une continuité à la fin de l'âge du Fer au moins pour la partie centrale de la cité sénone. D'autre part, selon les études de L. Baray portant sur le mobilier des nécropoles sénones du IVe s. av. J.-C. pour cette zone justement (BARAY 1991 ; BARAY *et al.* 1994 ; BARAY 2001), la frontière entre Carnutes et Sénons est bien individualisée d'un point de vue culturel et remonterait à La Tène ancienne. S. Fichtl préconise tout de même de rester prudent quant à l'existence des peuples connus pour La Tène finale à une période aussi ancienne (FICHTL 2015 : 109).

2.4.2.3. La Loire comme frontière ? Les territoires attribués aux Bituriges et aux Éduens dans la boucle de la Loire

Les territoires des Bituriges et des Éduens, toujours selon les cartes de S. Fichtl (FICHTL 2012 : 213, 223), n'ont que peu d'emprise sur le département du Loiret. Le territoire biturige couvre une bonne partie de la boucle de la Loire puisqu'il s'étend sur le Cher, l'Indre, une partie de l'Allier, l'extrême sud du Loir-et-Cher et une petite partie contiguë à la *Loire* dans le département du Loiret (FICHTL 2008a : 28 ; 2008b : 33 ; 2012 : 210-214). Le territoire est limité à l'est par la *Loire* et se trouve irrigué par plusieurs de ses affluents. Le territoire éduen est très vaste. Il est centré sur les départements de la Saône-et-Loire et de la Nièvre (FICHTL 2008a : 27) et est aménagé sur les trois bassins de la Saône, de la Loire et de l'Yonne (FICHTL 2012 : 223). Le propos est ici de se pencher sur la zone où se rejoignent les territoires carnute, sénon, biturige et éduen et par extension sur le rôle de la *Loire*. En effet, lorsque l'on y jette un coup d'œil, on se rend compte qu'elle se trouve exactement sur le cours du fleuve. Cela pose la question de la gestion d'un tel espace si les frontières s'avéraient exactes, ce qu'il reste, comme cela a déjà été précisé, très difficile à vérifier.

La méthode régressive s'avère toujours aussi peu satisfaisante pour la définition exacte des frontières, mais a toujours le mérite de donner une vague idée de l'emprise des territoires biturige et éduen (*Ibid* : 49-50). La définition de limites par le biais d'entités naturelles telles que les fleuves se heurte là encore aux mêmes problèmes. On se souvient que chez César, la *Loire* constitue une frontière entre les Bituriges et les Carnutes (CÉSAR : *BG*, VII, 11, 9). Pourtant, nous avons déjà vu dans la sous-partie précédente qu'en réalité, les choses sont plus compliquées et qu'il paraît difficile de considérer la *Loire* comme une frontière fixe séparant deux peuples, mais plutôt comme un élément à franchir avant pour pouvoir avancer vers le sud et atteindre la cité biturige par exemple, dont la distance à la *Loire* demeure inconnue dans sa partie septentrionale. Les indices toponymiques sont encore plus infimes que pour les Carnutes et les Sénons, dans la mesure où un seul toponyme est susceptible de fournir des informations sur la frontière qui sépare les Bituriges des Éduens. Il s'agit de Morogues (Cher), dont le nom est probablement issu de *-morga*. Cette commune, qui se trouve à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de la frontière hypothétique et notamment de l'*oppidum* de Sancerre, confirmerait ainsi l'autorité éduenne sur la *Loire*, au moins pour cette partie. La toponymie de la zone de confins des quatre peuples gaulois n'est malheureusement d'aucune aide. Aucune des communes

concernées ne semble faire référence à l'une des racines signifiant « frontière », ni, par extension, les communes environnantes. Il s'agit d'un fait assez étonnant puisque venant d'un lieu frontière entre quatre entités politiques, qui plus est à proximité immédiate de la *Loire*, on pourrait s'attendre à une zone forte en connotations liées à l'idée de démarcation dont les toponymes se seraient imprégnés, mais manifestement il n'en est rien. Toutefois, il est à noter la proximité de Briare-*Brivodurum*. Dans la mesure où il est déjà ardu de définir des zones culturelles à l'échelle de *civitates*, l'exercice s'annonce inconcevable pour une zone aussi restreinte, autant pour les monnaies, dont la méthode se base principalement sur les centres émetteurs et la diffusion des monnayages que pour la céramique, pour laquelle il faudrait établir un faciès aussi précis que celui d'Orléans, ce qui en l'état actuel n'est pas possible en raison de l'indigence des données.

Il paraît donc raisonnable pour le moment de s'en tenir aux propositions de frontières issues de l'ouvrage *Les peuples gaulois* de S. Fichtl dont la plupart des frontières constituent une base commune aux chercheurs travaillant sur La Tène finale (*FIG. 8*). Il est essentiel de garder à l'esprit qu'il s'agit avant tout d'un outil de travail dont la véracité n'a pas besoin d'être remise en cause puisque chacun est conscient de son caractère en partie erroné. Tous les archéologues ne s'entendent pas obligatoirement sur l'emplacement de certaines portions de frontières de cités (cf. le débat autour du territoire des Éduens ou à propos de la localisation de *Noviodunum*), mais cela n'empêche pas d'apporter du crédit à cette carte d'ensemble des Gaules Celtique et Belgique et de cadrer ses recherches dessus quand cela peut paraître opportun.

CHAPITRE 3 – ACQUISITION DES DONNÉES

L'analyse de la documentation archéologique étudiée au sein de ce manuscrit sera réalisée en trois étapes dont les fondements s'appuient en partie sur les méthodes appliquées par P. Nouvel au sein de sa thèse de doctorat (NOUVEL 2004 : 68). La première consiste à localiser les sites archéologiques, la seconde sert à dater les occupations et la troisième à caractériser leur nature, leurs fonctions et les insérer au sein d'un système hiérarchique cohérent.

3.1. La localisation des occupations : les procédés et leurs limites

Cette première étape est indispensable pour toute enquête archéologique visant à étudier des données dans un cadre spatial précis. Elle doit être la plus exhaustive possible et faire intervenir la totalité des informations disponibles afin de réunir un corpus de sites auxquels pourront être appliquées des méthodes d'analyse spatiale multiscalaire. Le repérage des occupations repose sur les sources documentaires, mais surtout sur les données issues du terrain (prospection, diagnostics et fouilles). Il s'agira de présenter les avantages et les inconvénients de chacune des méthodes afin d'examiner précautionneusement le corpus sous tous les angles possibles.

3.1.1. Les sources documentaires

Les sources bibliographiques constituent une masse de données abondante sans cesse renouvelée nécessitant un examen minutieux et se voulant le plus complet possible. Toutefois, leur nombre, leur variété et leur dispersion ont impliqué de se concentrer particulièrement sur celles qui ont été considérées comme principales, quitte à laisser de côté des sources qui auraient pu apporter des informations utilisables.

3.1.1.1. Les textes antiques

Les sources antiques sont très intéressantes. Si ce n'est par leur quantité, c'est plutôt par leur variété et surtout les différentes lectures et interprétations qui en ont été faites depuis leur redécouverte. Pour qui travaille sur l'âge du Fer, période pour laquelle les témoignages directs des peuplements étudiés font justement défaut, les écrits de César et de Strabon, largement utilisées dans ce travail, font guise de référence. Les indications qu'ils fournissent ont permis de localiser des peuples et d'identifier des sites à des lieux actuels. Des précisions d'ordre topographique permettent également de se faire une idée de certains territoires et de la disposition de certains sites. Toutefois, sans pour autant contester leur véracité, plusieurs facteurs (partialité, simplisme, écrits postérieurs aux évènements…) ont progressivement poussé les archéologues à prendre des précautions face aux indices laissés par les auteurs antiques. Ainsi, ces textes sont toujours utilisés pour les informations qu'ils contiennent, mais leur contenu est désormais critiqué et non plus considéré comme la vérité absolue.

3.1.1.2. Les données anciennes

Les données anciennes, c'est-à-dire les articles ou monographies locales datant du XIXe s. et du début du XXe s. ont volontairement été laissées de côté — et non ignorées — afin de se concentrer sur les publications récentes. Leur caractère archaïque, les données récoltées d'une manière peu professionnelle dans certains cas avec leur lot d'imprécisions voire d'erreurs, les hypothèses douteuses fondées sur des interprétations abusives des sources antiques et leur publication à la portée souvent limitée ont motivé le choix de les écarter. Celui-ci peut paraître discutable, mais s'est surtout avéré essentiel afin de pouvoir réunir et traiter la documentation récente abondante (en particulier les données issues des fouilles de l'autoroute A19) dans le temps imparti par le doctorat.

3.1.1.3. Les travaux universitaires

Les travaux universitaires sont une source d'informations non négligeable. Nous espérons avoir consulté le maximum de ceux qui étaient susceptibles d'apporter leur contribution à ce manuscrit, mais il est probable, malgré les efforts réalisés, que certains nous aient échappé, particulièrement les travaux anciens, ceux produits dans les régions limitrophes de la France — et ce malgré la consultation du site internet www.theses.fr (THESES.FR), qui recense les thèses de doctorat soutenues en France depuis 1985 — ou à l'étranger. D'autre part, les mémoires de DEA et de Master sont des œuvres difficiles à trouver en raison d'un manque de visibilité regrettable. En effet, aucun annuaire listant ce type de travaux n'existe.

3.1.1.4. Les périodiques, les actes de colloques et la CAG

Les périodiques et les publications issues de journées d'étude sont de loin les supports fournissant le plus d'informations. Les bulletins des diverses Revues Archéologiques de la France, certaines annales et quelques bulletins de Sociétés Archéologiques locales ont été dépouillés, de manière plus ou moins ponctuelle en fonction des articles présentés dans les numéros. Les publications issues de journées d'étude ont été particulièrement consultées, notamment celles de l'AFEAF, du CNRS et de la SFECAG.

Enfin, le dépouillement de la Carte Archéologique du Loiret (PROVOST 1988) a eu le mérite de fournir des indications précieuses dans la recherche et la localisation des occupations protohistoriques du département. Bien qu'elle ait été publiée trente ans auparavant, il s'agit d'une base solide dans laquelle est compilé l'essentiel des données anciennes dont la densité, l'homogénéité et la qualité des informations sont considérables.

3.1.1.5. Les sources cartographiques

Les cartes sont indissociables de la recherche archéologique. Elles permettent de localiser des lieux précis et de connaître l'aspect des paysages actuels (cartes I.G.N.), les matières premières (cartes géologiques), la qualité des sols (cartes pédologiques), les formes des paysages disparues, la détection de sites archéologiques et de voies et parcellaires fossiles (vues satellites de l'I.G.N., cadastres anciens et récents). Tous les types de cartes mentionnés ont été consultés.

3.1.1.6. La toponymie

La toponymie est une discipline dont l'apport en archéologie peut s'avérer intéressant dans certains cas, mais dont la portée reste cependant limitée. Les recherches de J. Soyer pour le Loiret (SOYER 1979) ont bien montré que les noms de lieux actuels sont pour beaucoup issus d'une succession de strates dont certaines remontent à la Protohistoire, mais aussi d'une juxtaposition de termes descriptifs et appellatifs. Les termes descriptifs renvoient à des particularités du paysage qui ont pu caractériser un lieu, comme nous l'avons vu pour les toponymes rappelant un passage de l'eau. Ils peuvent aussi renseigner sur des espaces funéraires protohistoriques comme des *tumuli* par exemple (cf. le toponyme *Tertre*) ou sur des lieux qui ont été fortifiés (*Châtelet*, *Château*). Cependant, ces derniers font souvent référence à des fortifications postérieures à la période dans laquelle s'inscrit le manuscrit. Les toponymes appellatifs sont d'une utilité moindre pour notre propos, car ils sont pour la grande majorité d'entre eux issus du latin et désignent d'anciens domaines gallo-romains (JUBAINVILLE, d'ARBOIS de 1890 ; LONGNON 1923 ; NÈGRE 1990).

3.1.2. La prospection

3.1.2.1. La prospection pédestre

Les données issues de la prospection pédestre n'ont pas été exploitées pour la réalisation de ce manuscrit. Il s'agit d'un choix délibéré motivé par plusieurs raisons. Il s'agit d'une méthode de détection des sites archéologiques se basant sur la découverte d'artefacts à la surface du sol. De ce fait, elle est dans l'incapacité d'obtenir des informations sur les structures dont provient le mobilier puisque celui-ci est retrouvé hors contexte, et très souvent issu de plusieurs périodes. Ce travail de doctorat se concentrant sur l'habitat et les vestiges qui le caractérisent, l'exploitation des informations glanées par prospection terrestre est difficilement envisageable. Tout au plus, cette méthode permet de repérer des zones de forte densité de mobilier de telle ou telle période, mais n'est pas en mesure de fournir des renseignements précis sur les occupations sous-jacentes. D'autre part, les protocoles qui sont utilisés pour la prospection pédestre sont parfois à remettre en cause et l'essence même de certains sites empêche leur découverte via cette méthode de prospection. La portée de ces données n'est pourtant pas à minimiser et représente un filon inépuisable, mais leur vérification par le biais d'autres procédés scientifiques est essentielle. La dernière raison qui a mené à l'écartement des données issues des prospections pédestres est encore une fois temporelle. En effet, la documentation récente représentant une part volumineuse de travail, il a été décidé d'écarter les documents dont la portée aurait été minime face aux problématiques développées et donc de se concentrer sur les opérations récentes, notamment celles de l'A19.

3.1.2.2. La prospection aérienne

La prospection aérienne est une méthode de détection des sites archéologiques qui a connu un développement remarquable entre le début des années 1960 et la fin du XXe s. (DELÉTANG dir. 1999). Cet intérêt croissant n'est pas un hasard. En effet, cette pratique permet quand les conditions sont réunies de cerner l'organisation spatiale, l'extension d'un site et les relations qu'il entretient avec son environnement, ce qui demeure difficile à réaliser au sol en aussi peu de temps et à moindre coût. Dès les années 1960, des chercheurs français mettent à profit les techniques mises au point par des archéologues britanniques au cours des années 1950 dans

certaines régions de France : D. Jalmain en région parisienne, R. Chevallier dans l'Aisne, R. Goguey en Bourgogne et R. Agache en Picardie (AGACHE 2017). Une bonne partie du Loiret est propice à ce type de prospection puisque la Beauce, cette région plane et favorable à l'agriculture en champ ouvert sur de vastes étendues, se retrouve jusque dans les zones occidentale et septentrionale du département. Ce sont évidemment ces franges du territoire du département loirétain qui ont été les plus prospectées.

À l'origine, la documentation obtenue à partir de la prospection aérienne ne devait pas du tout être intégrée à ce travail. Toutefois, il a été fait le choix d'exploiter les photographies de plusieurs campagnes de prospection. Ce sont essentiellement les travaux de D. Chesnoy qui ont été utilisés. Il s'agit de huit campagnes qui se sont attachées au survol de la région de Beaune-la-Rolande/Bellegarde et qui ont été réalisées entre 2005 et 2013 (CHESNOY 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2011, 2012, 2013). L'intégration des sites archéologiques repérés par photographie aérienne avait pour but de compléter les données de terrain. Cela s'est avéré intéressant à plus d'un titre. Premièrement, la sélection de prospections provenant uniquement de la même zone a permis de montrer l'apport considérable de la photographie aérienne pour cette partie du Loiret, en comparaison avec les autres communes qui n'en ont pas bénéficié. Bien entendu, l'importance de la photographie aérienne pour la découverte des sites archéologiques n'est plus à démontrer, mais leur mise en perspective avec les occupations fouillées permet d'orienter la réflexion d'une manière différente et de proposer des hypothèses d'organisation spatiale à échelle locale. Le domaine rural exceptionnel de Batilly-en-Gâtinais, « *Les Pierrières* » — qui a été repéré grâce aux photographies de D. Chesnoy — se trouve justement dans la région de Beaune-la-Rolande/Bellegarde, ce qui a permis à S. Fichtl de repérer progressivement des sites prometteurs potentiellement contemporains dans son environnement proche (FICHTL *et al.* 2014 : 4) et qu'A. Cony s'est attachée à définir au sein de sa thèse de doctorat intitulée *Les terroirs en Gaule à la fin de l'âge du Fer* (CONY 2017). Enfin, la multiplication des survols au-dessus des mêmes zones a permis d'étoffer les connaissances que l'on avait à propos de certains indices de sites qui ont été photographiés pendant plusieurs années et donc avec des conditions différentes. Ils sont désormais connus sous des angles différents, de nouveaux éléments apparaissaient d'une année à l'autre, ce qui permet de compléter leurs plans et de proposer diverses interprétations. De plus, les survols systématiques des gisements déjà connus ont souvent permis de découvrir des indices de sites qui avaient échappé à la vigilance des prospecteurs lors de leurs premières photographies, car peu visibles ou peu caractéristiques en fonction de la luminosité, de la période de l'année et du type de cultures.

Sur les quatre cent soixante-quatre sites inventoriés dans notre corpus, cent neuf soit un peu plus d'un tiers sont appréhendés uniquement au moyen de clichés pris depuis le ciel. Il s'agit exclusivement de tronçons de fossés qui dans les meilleurs cas forment des ensembles plutôt cohérents. Si les bénéfices liés à la prospection aérienne sont indéniables, des problèmes récurrents persistent. Les cent neuf sites ne sont pas perçus d'une manière satisfaisante, ni datés, ni caractérisés. L'aspect lacunaire et aléatoire des informations issues des photographies aériennes implique qu'il faille parfois plusieurs campagnes pour localiser un site et le saisir dans sa globalité. La perception et la clairvoyance humaine n'étant pas infaillibles, des erreurs

d'interprétation voire la volonté de repérer des sites plus que d'autres peuvent déséquilibrer les données. Les formes différentes du paysage peuvent aussi entraver la prospection aérienne. En effet, des zones fortement boisées comme c'est le cas pour une partie de la Sologne ou la forêt d'Orléans empêchent d'y effectuer ce type de prospection. Enfin, rares sont les sites repérés par prospection aérienne qui ont bénéficié par la suite d'une opération de terrain. Il s'agit principalement de sites localisés dans des champs et donc non menacés directement par les activités humaines — si ce n'est l'agriculture —, ce qui constitue un motif sérieux empêchant la prescription d'opérations archéologiques préventives. De fait, seules des missions de recherche programmée initiées par les Universités le plus souvent sont à même de pouvoir étudier ces indices de sites. C'est le cas de l'occupation repérée à Batilly-en-Gâtinais, « *Les Pierrières* » qui a fait l'objet de plusieurs fouilles programmées sous la direction de S. Fichtl, mais aussi, dans une moindre mesure, de Boynes, « *La Porte de Puiseaux* », toujours sous la responsabilité du même chercheur. L'absence d'opérations de terrain est le paramètre le plus problématique puisqu'aucune datation précise ni détermination des fonctions d'un site ne sont possibles, les clichés demeurant silencieux à ce propos.

3.1.3. Les opérations archéologiques

Les deux cent trente-huit autres sites retenus au sein du corpus ont bénéficié d'une voire plusieurs opérations archéologiques (*FIG. 9*). Il s'agit pour une infime partie d'observations ou de fouilles anciennes, de diagnostics pour la majorité et de fouilles préventives ou programmées récentes. Ajoutées aux données issues de la prospection aérienne, les informations obtenues au moyen des différents types d'opérations archéologiques recensés font du corpus un ensemble relativement hétérogène. En effet, les renseignements obtenus à propos des sites archéologiques font montre d'une quantité et d'une qualité fluctuante. Les rapports d'opération archéologique indispensables à l'élaboration de ce manuscrit ont été rassemblés grâce à la base de données PATRIARCHE (PATRImoine ARCHEologique), mise au point pour les Services Régionaux de l'Archéologie (SRA). Ainsi, leur consultation au SRA de la région Centre-Val de Loire, basé à Orléans, s'en est vue facilitée, bien que le dépouillement des quelque deux cent vingt et un rapports d'intervention archéologique ait été long et fastidieux. La qualité des informations repose en partie sur le caractère récent des rapports de diagnostic consultés. Le plus ancien ayant été consulté date de 1983 et le plus récent a été bouclé en 2015. Les rapports produits après cette date n'étaient pas disponibles ou n'avaient pas encore été finalisés.

3.1.3.1. Les observations et sondages anciens

Comme cela a été indiqué auparavant, il a été décidé de mettre les données anciennes de côté. Toutefois, au fil de nos recherches, il nous est arrivé de tomber sur ce type d'informations. Il s'agit d'informations datant au plus tôt des années 1970, souvent des petits sondages, et pouvant remonter jusqu'à la première partie du XIXe s. pour les plus anciennes. Plutôt que de les ignorer, nous avons décidé malgré tout de les prendre en compte. Le risque était de déséquilibrer la qualité globale de l'information obtenue. Pour autant, la faible quantité de nouveaux sites intégrés au corpus par ce biais (vingt-six points d'occupation soit 7,3 % du corpus total ou 10,9 % des sites ayant bénéficié d'une opération archéologique) n'était pas en mesure d'en arriver à une telle déconvenue. Au contraire, cela a permis de mesurer et comparer l'apport des sites renseignés de la sorte avec ceux bénéficiant d'informations récentes aux

problématiques soulevées par ce manuscrit. Six de ces sites découverts anciennement ne sont pas localisés précisément. Parmi eux, seulement deux bénéficient d'indications géographiques les plaçant au sein d'une zone plus ou moins vaste. Sur l'ensemble de ces vingt-six points d'occupation, dix-neuf ont été explorés. Il s'agit vraisemblablement de petits sondages très localisés ayant révélé un très petit nombre de structures, pour la plupart difficilement interprétables et datables avec précision. Les sept autres gisements sont des buttes qui ont été interprétées comme des *tumuli* protohistoriques. Ils n'ont pas bénéficié de sondages dans la mesure où il s'agit uniquement d'observations. Aujourd'hui arasés, ils sont difficiles à étudier, surtout que certains n'avaient pas été localisés avec précision lors de leur découverte. Les difficultés exposées à propos des données anciennes se vérifient donc ici. Un rapide aperçu des conditions des découvertes voire des « fouilles » pratiquées va dans ce sens. Les indices sont néanmoins considérés avec tout le sérieux qui leur est dû et les précautions qui incombent à l'exploitation de telles données. Enfin, les informations recueillies pour huit sites supplémentaires ne sont pas en mesure de renseigner sur le type d'opérations qui y a été pratiqué. Il s'agissait vraisemblablement de données anciennes.

3.1.3.2. Les fouilles de sauvetage et les diagnostics

Il s'agit du type d'opération archéologique le plus répandu au sein du corpus. Parmi eux ont été comptées cinq fouilles de sauvetage des années 1970 et 1980 — pour lesquelles le décapage était si restreint et les conditions de fouilles plus proches du diagnostic que de la fouille à proprement parler — que nous avons fait le choix de les incorporer aux diagnostics. Cent soixante-trois sites ont été diagnostiqués soit 68,5 % des gisements ayant bénéficié d'au moins une opération archéologique. Seulement 28,3 % d'entre eux ont été fouillés par la suite, ce qui montre à quel point les fouilles se raréfient. Quelques sites font l'objet de plusieurs diagnostics, mais cela reste très ponctuel. La quasi-totalité des opérations d'évaluation ou de diagnostic a été réalisée par l'AFAN ou l'INRAP, laissant seulement cinq opérations présentant des vestiges protohistoriques au Conseil Général du Loiret. Les techniques de diagnostic employées par l'INRAP ainsi que le caractère rigoureux de la rédaction des rapports sont gage de qualité. Vingt-quatre diagnostics utilisés dans le cadre de ce manuscrit ont été produits dans le cadre de l'A19 et un seul date de la construction de l'A77.

Si ce type d'opération est le plus répandu en France, c'est parce qu'il réunit plusieurs avantages non négligeables. Tout d'abord, elle est parfaitement adaptée aux zones rurales et périurbaines. La réalisation de tranchées en quinconce dont la taille standard (2,50 mètres de large sur une longueur dictée par la topographie et la fenêtre d'aménagement) ainsi que l'espacement permettent de quadriller d'une manière relativement homogène de vastes surfaces. Par exemple, mis bout à bout, les diagnostics préliminaires à la construction de l'autoroute A19 ont été réalisés sur les 101 km du tracé, soit 1 392 ha diagnostiqués (MORIN & GUIOT dir. 2009 : 58). En fonction des structures apparues au décapage et du temps imparti, il est parfois décidé d'effectuer l'élargissement d'une tranchée à un endroit supposé prometteur au vu des indices visibles. À la fois avantage et inconvénient, la courte durée des diagnostics permet leur rapide mise en œuvre, mais au prix de stratégies privilégiant rarement la fouille entière des vestiges et écartant certains types de vestiges voire certaines périodes représentées au décapage. D'autre part, le matériel prélevé n'est pas toujours étudié dans sa totalité par un

spécialiste, ce qui ne permet pas d'exploiter le potentiel de tous les artefacts concernés. Enfin, ce qui constitue d'après nous l'inconvénient le plus gênant est lié à l'essence même de l'archéologie préventive. Les opérations de ce type sont entièrement dépendantes des travaux d'aménagement du territoire et reflètent principalement le dynamisme de certaines régions — pour les plus gros projets comme les autoroutes et les LGV —, des départements voire communes pour les plus localisés, comme les constructions de lotissements et de parkings ou les travaux de réparation plus ponctuels. Ainsi, la densité de sites qui caractérise le nord du Loiret ne représente en rien une concentration des occupations de l'âge du Fer, mais plutôt un état de la recherche ou ce que l'on appelle communément un « effet de fouilles » inhérent aux opérations de l'A19. Enfin, ce qui constitue d'après nous le point fort de l'archéologie préventive est le statut de professionnel des intervenants. Si les équipes de terrain sont en général réduites (moins de dix personnes), la formation et l'expérience des fouilleurs garantissent un rythme de fouille soutenu ainsi que la mise en place de stratégies adaptées aux diverses situations.

3.1.3.3. Les fouilles programmées et préventives

Soixante-quatorze sites ont été fouillés, soit 31,1 % des sites ayant bénéficié d'au moins une intervention archéologique. Près de la moitié d'entre elles ont fait suite à un diagnostic. La totalité des opérations de fouilles préventive a été réalisée par l'AFAN et l'INRAP. Les quelques fouilles programmées qui complètent le tableau ont été ordonnées par l'Université François-Rabelais de Tours (Batilly et Boynes) à l'exception d'une seule, dont la direction avait été confiée à la SARP (Société Archéologique de la Région de Puiseaux). Au terme de chaque diagnostic réalisé, le SRA ainsi que la Commission Interrégionale de la Recherche Archéologique (CIRA) examinent les rapports et lorsque les problématiques et l'intérêt scientifique des sites le justifient, une prescription de fouille est établie. Onze rapports de fouilles réalisées dans le cadre des travaux préliminaires à la construction de l'autoroute A19 ont été employés tandis que deux sont issus de l'A77.

La fouille est en règle générale la forme d'opération archéologique la plus complète. Au moyen de décapages plus ou moins étendus (le plus vaste, qui a permis d'étudier le site d'Orléans, « *Le Clos de la Fontaine* », a été pratiqué sur une surface de près de 156 000 m²), il est possible d'étudier les occupations d'une manière plus homogène. Lorsqu'un diagnostic a été effectué au préalable, la fenêtre de fouille est installée aux endroits considérés comme possédant le plus fort potentiel. Ainsi sont visées, en fonction des problématiques poursuivies, les zones ayant fourni le plus de vestiges, celles qui possèdent la plus grande concentration de structures de la même période voire celles qui permettront de mieux appréhender l'extension maximale de l'occupation. Le temps limité ainsi que le coût engendré par l'opération restent les principaux inconvénients de la fouille préventive. Les mêmes impératifs et techniques utilisés lors des diagnostics s'y retrouvent tout en étant mieux développés. Le problème d'ordre temporel se fait moins ressentir dans le cadre de fouilles programmées puisqu'elles sont fréquemment reconduites sur plusieurs années consécutives, la norme étant la campagne triennale. C'est pourquoi, en fonction de l'avancement des travaux et de la teneur des problématiques, soit les surfaces décapées restent ouvertes et protégées pour pouvoir continuer de les étudier l'année suivante, soit leur fouille a été menée à terme et elles sont remblayées

pour passer à la prochaine zone d'intérêt. De plus, les structures sont globalement fouillées dans leur intégralité, contrairement à la fouille préventive. Enfin, les campagnes programmées se déroulent sur des terrains non menacés directement par de quelconques projets d'aménagement. La principale difficulté est donc d'obtenir la reconduction de la fouille. Sur le terrain, aucun vestige n'est censé être laissé de côté. Il peut arriver que des structures sortant de l'ordinaire soient découvertes, mais leur fouille ne monopolise pas l'ensemble de l'équipe au détriment du reste. La principale incommodité de la fouille programmée est liée à la condition des fouilleurs. Mis à part le groupe formé par l'archéologue responsable de l'opération et ses assistants, il s'agit principalement de fouilleurs bénévoles, en général des étudiants en archéologie. Ainsi, leur rythme de fouille est moins rapide que celui d'un archéologue professionnel, leur vigilance n'est pas aussi aiguisée et leur expérience est moins étoffée.

3.2. Datation des occupations

Les systèmes de datation employés dans ce manuscrit ont été présentés au sein du chapitre 1 (cf. 1,6. Détermination du cadre chronologique). L'objet n'est pas ici d'en reprendre le propos, mais plutôt de présenter les éléments qui sont retenus pour caler chronologiquement les différents types d'habitats, mais aussi les espaces funéraires et les lieux de culte. Comme le souligne P. Nouvel, les datations proposées lors des analyses spatiales conduites dans le nord de la France depuis les années 1970 se basent essentiellement sur le caractère morphologique des vestiges, mais aussi sur la grande quantité de documentation iconographique fournie par les fouilles anciennes, les fouilles de sauvetage précoces (dès 1963 en Bassée par exemple) et la prospection aérienne. L'auteur met en garde contre la surexploitation des indices chronologiques obtenus à partir des structures archéologiques seules qui sont trop souvent source d'erreur d'interprétation. Ce dernier insiste sur la nécessité de croiser toutes les informations disponibles et surtout de s'appuyer sur les fouilles extensives disponibles qui constituent des sources d'informations fiables au cours desquelles sont constitués des corpus de mobilier conséquents (NOUVEL 2004 : 92). Nous allons donc évoquer les paramètres de datation exploités pour les divers types de gisements archéologiques afin de mettre en évidence ceux qui fonctionnent et les distinguer de ceux qui doivent être remis en cause, ou du moins être nuancés.

3.2.1. La datation des vestiges

3.2.1.1. La datation des habitats groupés

La datation des habitats groupés ne pose globalement pas de problèmes. Les critères caractéristiques mis en exergue pour les occupations de type agglomération (ouverte ou non) et *oppidum* ont permis d'acquérir des datations relativement fines pouvant être obtenues à la décennie près dans certains cas. Ainsi, les agglomérations de la fin du premier âge du Fer, telles que celle de Bourges, sont identifiées grâce à un répertoire céramique spécifique et la présence d'une fortification ceignant un habitat riche renfermant des importations méditerranéennes et au-delà de laquelle se développent des quartiers aux activités spécialisées telles que l'artisanat.

Si les agglomérations et villages ouverts de La Tène moyenne ont longtemps été difficiles à appréhender en raison de l'absence de rempart, les données acquises depuis les années 1970 à propos de quelques sites de Gaule centrale sont à l'origine de datations précises quant à leurs

rythmes de création/occupation/abandon. Ainsi, les agglomérations de Levroux (Indre), Saumeray (Eure-et-Loir), Feurs et Roanne (Loire) entre autres ont fourni des indices reconnus désormais comme typiques de ce type de sites (COLLIS, KRAUSZ & GUICHARD 2000 ; KRAUSZ 2016 : 261-262) : très forte densité des structures, reconstructions en continu, organisation en quartiers aux activités distinctes, noyau d'occupation organisé autour d'un réseau viaire, activité artisanale et économique développée.

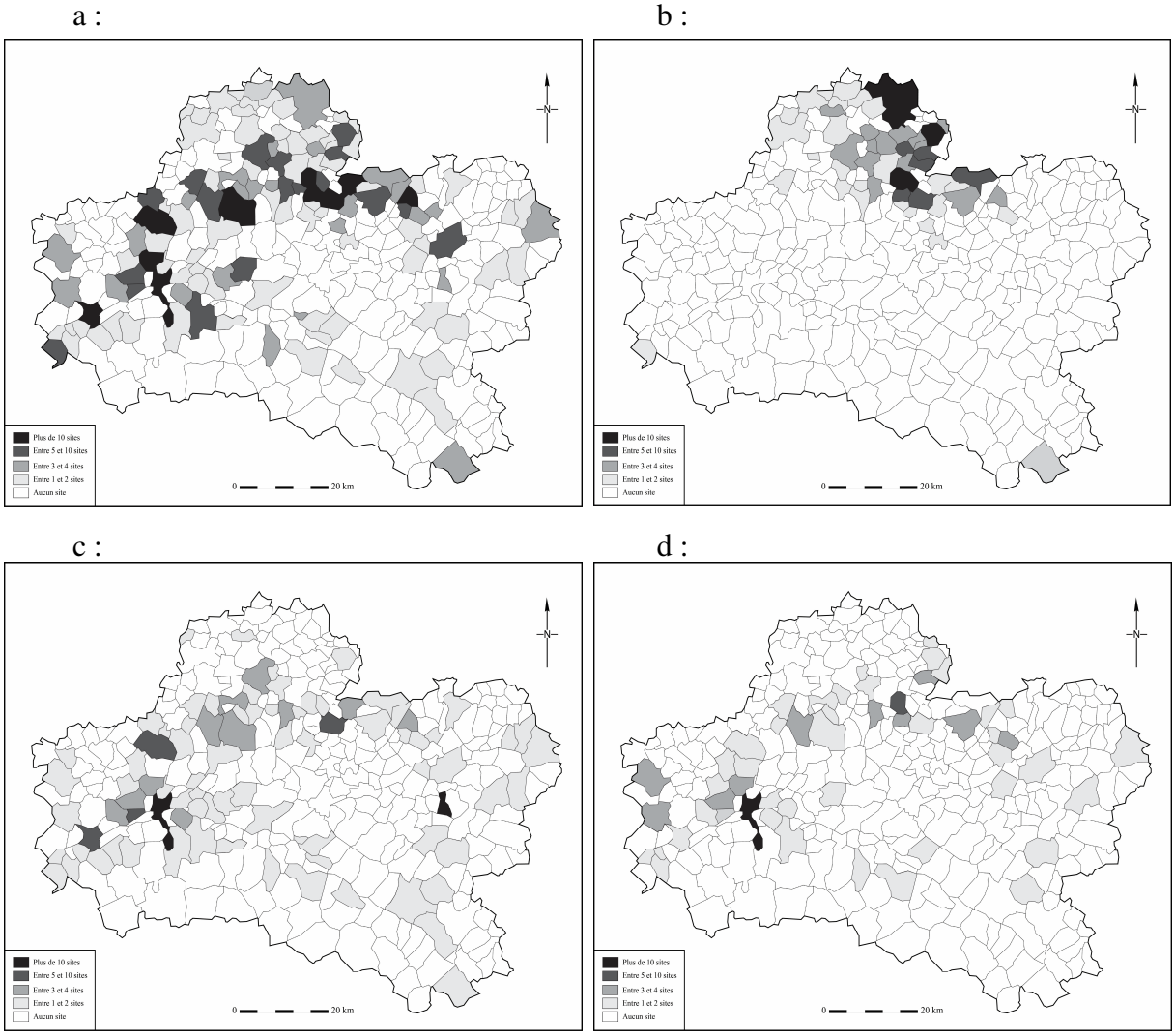

FIG. 9 : Entités du corpus et nature des opérations archéologiques qui ont permis de les découvrir : nombre d'entités par commune (a), nombre de campagnes de prospection aérienne (b), de diagnostics/sondages (c) et de fouilles préventives/programmées (d) par commune (DAO C. Forget).

Les *oppida* de la fin de l'âge du Fer sont également simples à dater en règle générale. Leur connaissance au travers des textes antiques et le grand nombre d'entre eux ayant bénéficié de fouilles ont permis d'affiner les connaissances que l'on a de leur chronologie et des vestiges qui les composent. Les mêmes spécificités que les agglomérations ouvertes de La Tène moyenne sont généralement reconnues pour les *oppida*. La différence majeure est la présence du rempart dans le cas de l'*oppidum*, qui permet de distinguer les deux types d'occupation. Parfois, un site interprété comme une agglomération ouverte lors de ses premières phases

d'occupation se dote par la suite d'un rempart, ce qui le fait entrer dans la catégorie des *oppida*, sans que les activités et l'organisation du site ne changent foncièrement (KRAUSZ 2016 : 263). La forte concentration de population et d'activités est à l'origine de corpus de mobilier souvent considérables parmi lesquels les répertoires céramiques variés, mais distincts des répertoires ruraux ainsi que les importations méditerranéennes, sont révélateurs d'un type d'occupation particulier, désormais reconnu comme relevant de l'urbain. Les études de S. Riquier sur la céramique du site d'Orléans lui ont permis de proposer une chronologie relativement précise des occupations qui s'y sont succédé entre la fin du IIe s. av. J.-C. et le début du Ier s. de notre ère (RIQUIER 2003 ; 2005a ; 2005 b ; 2008 ; 2012) et ainsi d'individualiser au travers de dix horizons le passage de l'agglomération ouverte à l'*oppidum*.

3.2.1.2. La datation des établissements ruraux

Il est généralement retenu que plus on avance dans la période de l'âge du Fer, plus les occupations rurales sont structurées. En effet, beaucoup de gisements datés du premier âge du Fer montrent une faible densité de vestiges ainsi qu'une absence d'éléments structurants comme des fossés ou des palissades. Si cela s'avère véridique pour beaucoup d'entre elles, il faut rester prudent et ne pas généraliser, car des contre-exemples permettent d'atténuer ce constat (au sein du corpus notamment, l'habitat de **Préfontaines**, « *Les Grands Réages* »). L'autre difficulté qui touche la datation des habitats ruraux de cette période est liée au matériel qu'ils renferment, souvent très fragmenté et peu varié. Si certains éléments sont caractéristiques, notamment les décors des céramiques (cannelures, impressions digitées, décors à la baguette et au cordon), les vases de cette période sont trop souvent caractérisés par une fragmentation soutenue qui empêche de dater les occupations avec précision.

Depuis les années 1960 et la mise en évidence par R. Agache des apports de la prospection aérienne, une quantité conséquente d'ensembles fossoyés structurés interprétés comme des fermes protohistoriques d'après leur forme ont été découverts. Si la présence d'enclos fossoyés constitue une indication sur la période d'occupation, il est dangereux de se baser uniquement sur ce critère. Les études menées dans certaines régions comme en Bretagne (ARBOUSSE-BASTIDE 2000) et en Picardie (PION 1996) ont montré la variabilité des tracés d'enclos et l'absence de plans directeurs communs. La difficulté à intégrer ces enceintes au sein de typochronologies sûres empêche d'obtenir des tendances et des évolutions nettes. Néanmoins, des comparaisons régionales ont montré qu'aux enceintes irrégulières, voire curvilignes, de La Tène ancienne succédaient dès la fin de La Tène moyenne des enclos de forme quadrangulaire. C'est notamment le cas pour l'ouest de la France (NILESSE 2003 ; MAGUER & LUSSON 2009), le Val de Saône (DROUET 2005) et l'est de la France (NOUVEL *et al.* 2009). Toutefois, il convient de ne pas généraliser ce principe puisque quelques contre-exemples existent d'une part, et d'autre part parce que les plans de certaines fermes fortifiées médiévales peuvent se confondre avec des établissements ruraux protohistoriques. Ainsi, il paraît difficile de se baser uniquement sur la typologie des établissements ruraux pour proposer une datation. Cependant, de nombreux établissements ruraux ont été fouillés depuis une trentaine d'années, ce qui a permis de constituer un dossier solide sur les connaissances que l'on a à leur sujet. Outre la présence d'enclos quadrangulaire à partir de La Tène moyenne jusqu'au début du Ier s. de notre ère, d'autres éléments permettent de caler les sites sur l'échelle chronologique. La

présence de silos, de fosses de stockage et de greniers sur poteaux est avérée sur la quasi-totalité des sites à partir de la fin de l'âge du Bronze jusqu'à la fin du Ier s. av. notre ère. Les données les plus sûres restent celles issues du mobilier céramique. Les répertoires attribués au second âge du Fer sont désormais relativement bien connus et permettent *a minima* de caler la fréquentation des sites au sein d'une des trois grandes étapes de cette période ou, dans les meilleurs cas, de proposer un phasage plus ou moins précis des vestiges.

3.2.1.3. La datation des espaces funéraires

La datation des espaces dévolus aux morts repose sur plusieurs bases. L'étude des formes architecturales constitue une source d'informations capitale à ce propos. Certains travaux comme ceux menés par B. Lambot en Champagne ont montré qu'il était possible d'attribuer une datation aux monuments funéraires en fonction de leur forme (LAMBOT 2000). Cependant, l'utilisation de ces données se doit de rester circonspecte dans la mesure où certaines formes demeurent inconnues dans le centre de la France, tels les enclos « en bouchon de champagne » et ceux « en épingle », ce qui pousse à rester vigilant quant à la transposition de la chronologie proposée par l'auteur à notre zone d'étude.

Les enclos circulaires semblent apparaître à la fin du BF I ou au début du BF II. Leur utilisation se généralise au cours de la dernière phase de l'âge du BF. Le même type d'enclos est utilisé dans le courant de la période hallstattienne. Leur forme reste la même, mais leur taille va en croissant. La datation des enclos à fossés non jointifs formés d'un demi-cercle ou de deux demi-cercles se faisant face est mise en place et utilisée uniquement dans le courant de la période du BF I à IIb (NOUVEL 2004 : 95). Pour la France centrale, P.-Y. Milcent a noté que l'apparition des premiers tertres monumentaux intervenait dès le Ha B1 (soit BF II) tandis que les premières inhumations remontent aux Ha B2-3 (soit BF III). Il faut attendre le début du Ha C pour voir la généralisation des inhumations sous *tumuli*, phénomène qui se pérennise jusqu'à la fin du premier âge du Fer (MILCENT 2004 : 136 ; 2008 : 22).

Les travaux initiés par L. Baray et ses collaborateurs (BARAY 1989 ; BARAY *et al.* 1994 ; BARAY 2003) ont permis de mettre en place des chronologies liées à la forme des enclos funéraires et au mobilier des tombes qui y étaient liées. Si les enclos quadrangulaires se développent véritablement à partir de La Tène moyenne, il est avéré que certains sont plus anciens (et plus grands), et remontent à la fin du premier âge du Fer. Ils semblent disparaître au début du second âge du Fer. Il est cependant difficile de généraliser puisque dans les Flandres françaises par exemple, les premiers enclos quadrangulaires de petite taille se rencontrent dès le Ha C tandis que d'autres, notamment aux Pays-Bas et en Rhénanie, sont connus à partir du Ve s. av. J.-C. (LEMAN DELERIVE 2000 : 67-70). Du côté des *tumuli*, la norme en France centrale entre le Ha D3 et LT A ancienne est la sépulture en situation secondaire au sein d'un *tumulus* plus ancien (MILCENT 2004 : 259 ; 2008 : 22). Dans le courant de LT A, la taille des enclos diminue. Cette évolution s'accompagne visiblement d'un changement des mentalités, dans la mesure où les monuments funéraires imposants, grands enclos quadrangulaires et *tumuli* de la fin du Hallstatt, étaient plutôt à vocation familiale alors que les petits enclos quadrangulaires semblent plutôt tendre vers l'individualisme (BARAY 1989 : 133). À partir de LT A récente et jusqu'à La Tène moyenne, de la Suisse occidentale à la France centrale en passant par la Champagne, les inhumations sous *tumulus* se marginalisent pour laisser place

aux nécropoles à tombes plates (LAMBOT 2000 : 153 ; MILCENT 2004 : 259). Ces structures sont plus difficiles à détecter, mais sont caractéristiques de cette période. En règle générale, les espaces funéraires de La Tène finale sont difficiles à mettre en évidence en raison des modes de dépôt (BUCHSENSCHUTZ & FICHTL 2008 : 4). C'est la pratique de l'incinération qui revient à la mode à partir du IIe s. av. notre ère (MALRAIN, MATTERNE & MÉNIEL 2002 : 199 ; BUCHSENSCHUTZ 2004a : 51). Les restes des défunts sont déposés dans une fosse, soit en pleine terre, dans un contenant en matière périssable ou plus rarement dans une urne.

3.2.2. Une relative homogénéité des corpus de mobilier

Outre les informations issues des structures archéologiques, des indices à propos de la chronologie des sites peuvent être obtenus à partir du matériel prélevé. En fonction des conditions de découverte, de conservation et des connaissances en matière de typologie, la qualité des données acquises de cette manière est variable.

Les fouilles anciennes ayant été laissées de côté pour cette étude, aucun élément mobilier ramassé dans des conditions douteuses ou suivant un protocole scientifique limité n'a été utilisé. Il en est de même concernant les prospections pédestres, qui n'ont pas été prises en compte. Ainsi, l'exclusivité du matériel provient d'opérations archéologiques, ce qui garantit le caractère analogue des conditions de prélèvement. Toutefois, la nature des diverses interventions ne garantit pas l'utilisation de protocoles similaires. On peut s'attendre à des normes de prélèvement identiques entre les opérations récentes de diagnostic et de fouilles, préventives (à partir des années 1990), d'autant plus que nous avons vu que la quasi-totalité avait été produite par l'AFAN et l'INRAP. L'inconvénient majeur revient une fois de plus au temps dévolu à ce type d'opération, qui nécessite d'adapter les conditions de prélèvement en fonction des structures fouillées. Les grands fossés voire les silos ou les puits sont en très grande partie sondés à la pelle mécanique par exemple, ce qui induit une perte considérable de micromobilier. Les conditions de fouille inhérentes aux opérations de sauvetage des années 1970-1980 sont aussi à l'origine de protocoles de prélèvement là aussi « expéditifs » à l'origine de pertes probablement plus importantes encore. Enfin, l'avantage des fouilles programmées réside dans la possibilité de fouiller entièrement toutes les structures jugées intéressantes. Ainsi, plus de temps est alloué à la fouille de chacune, ce qui est un avantage certain. L'inconvénient est quant à lui lié au caractère bénévole des fouilleurs dont la vigilance et la capacité à reconnaître le matériel n'égalent pas celle des archéologues professionnels.

Les conditions de conservation peuvent aussi être un facteur à l'origine de la qualité différentielle des renseignements que fournit le matériel archéologique. La nature du substrat et du sédiment recouvrant le mobilier est un premier élément à prendre en compte. Certains éléments se conservent mieux en milieu humide (matière organique) tandis que d'autres comme le métal se font lentement désagréger par les limons acides. Les activités — humaines, animales et naturelles — peuvent aussi être à l'origine de l'altération du mobilier. Les sites en milieu urbain sont les plus touchés, car se sont généralement enchaînés plus de deux millénaires d'occupations successives. Les recoupements sont alors nombreux, le mobilier peut être remanié, voire détruit. Les sites de plaine ou de plateau situés sur des terrains au potentiel agricole reconnu sont généralement détruits progressivement par les labours annuels qui se

succèdent parfois depuis plusieurs siècles, et encore davantage depuis la mécanisation des activités agricoles. De même qu'en milieu urbain, le mobilier se retrouve hors contexte, ramassé par les agriculteurs ou tout bonnement détruit. La conservation, cette fois lorsque le matériel a été prélevé par les fouilleurs, a aussi son importance. Le conditionnement doit se faire de manière uniforme et réglementée, et respecter la nature et la composition des objets pour en garantir la sauvegarde en vue d'une étude spécialisée. Ces dernières ne sont d'ailleurs pas systématiques et dépendent notamment du temps et du budget alloué aux opérations archéologiques, mais aussi de leur éventuelle contribution aux problématiques de fouille. Certaines opérations en bénéficient mais rarement l'ensemble du matériel. Quoi qu'il en soit, leur apport est non négligeable et permet d'obtenir des indices chronologiques précis issus de typologies locales, voire régionales, dans les meilleurs des cas.

3.3. Formes, morphologie et importance des sites

Caractériser puis hiérarchiser les occupations constitue la dernière étape préliminaire à l'extrapolation des données. Une fois que chaque site a été daté — dans la mesure du possible —, il est nécessaire de déterminer les activités qui y étaient pratiquées, leurs fonctions ainsi que leur statut. Les indices mis à contribution proviennent de la nature des structures, de leur agencement, de l'organisation générale des vestiges ainsi que de la présence de mobilier spécifique. Ces éléments sont susceptibles de varier en fonction des périodes chronologiques considérées. De ce fait, il semble opportun de présenter les critères pris en compte et d'évaluer leur degré de pertinence pour ce qui est de la catégorisation et de la hiérarchisation des sites.

3.3.1. La caractérisation des habitats groupés

La catégorie la plus simple à mettre en évidence est certainement celle constituée des habitats groupés de type agglomération et *oppidum*. Si les appellations visant à qualifier les divers types d'habitats groupés sont multiples pour l'âge du Fer — bourgade, hameau, village, agglomération, *oppidum*, ville… —, c'est qu'elles sont issues d'interprétations venant d'auteurs différents. Il s'agit avant tout d'une affaire d'historiographie plutôt que d'un problème de fond, dans la mesure où la formation universitaire suivie ainsi que la conception des sociétés de l'âge du Fer de chaque chercheur sont des facteurs déterminants pouvant expliquer les diverses propositions menant parfois à la divergence d'opinions. Les soucis de terminologie sont récurrents dans la recherche, quelle que soit la période étudiée. Il est important de vouloir utiliser un vocabulaire commun sur lequel les chercheurs tombent d'accord afin de coordonner leurs problématiques, mais cela relève plutôt du miracle. Là n'est pas l'objet de ce paragraphe que de justifier l'emploi de tel ou tel terme. Nous employons ceux qui sont les plus utilisés dans la recherche archéologique récente et qui sont reconnus comme étant les plus adaptés aux diverses situations (cf. 1.3. Habiter et occuper l'espace à l'âge du Fer). Les habitats groupés sont considérés comme des lieux occupés en permanence regroupant des populations vivant dans des habitats individuels juxtaposés, des aménagements collectifs et divers types d'activités (primaires, secondaires et tertiaires). Cet ensemble s'intègre dans un territoire plus ou moins vaste et participe à son développement. La réunion de tous ces ingrédients ne constitue pas une règle immuable. Les données disponibles rendent souvent compte de situations complexes. Les éléments utilisés pour la détermination des habitats groupés doivent donc se conformer à chaque période chronologique et s'adapter aux différentes circonstances.

3.3.1.1. Les habitats groupés antérieurs à La Tène moyenne

L'existence d'agglomérations dès la fin de l'âge du Bronze, mais aussi au premier âge du Fer est attestée dans plusieurs régions de France, notamment dans le bassin de l'Yonne moyenne. Leur reconnaissance repose essentiellement sur la densité et l'extension des vestiges (NOUVEL 2004 : 124). Malheureusement, aucun site de la sorte n'a été reconnu au sein de notre corpus. Le caractère modeste des surfaces décapées est bien souvent à mettre en cause. En effet, l'extension des sites est difficilement observable tout comme la mise en évidence de la densité des structures. Si ponctuellement une concentration de structures sur quelques dizaines de mètres carrés a pu être observée, cela ne constitue pas pour autant un critère indiscutable en faveur d'un regroupement d'habitats. Il en va de même pour les camps fortifiés de hauteur, dont le caractère principal est d'être installé sur un emplacement topographique remarquable défendu naturellement puis renforcé par un rempart. Aucun exemple de ce type d'occupation n'a été repéré dans le Loiret. Nous avons vu que le département prenait en grande partie place sur un plateau dont l'altitude est relativement régulière. De plus, la *Loire* en Val de Loire orléanais est caractérisée par un lit peu marqué, en comparaison avec les varennes tourangelles par exemple. Ainsi, les zones propices à ce type d'installation sont relativement rares. D'autre part, aucune fortification attribuée au premier âge du Fer n'est recensée à l'heure actuelle. Ces camps fortifiés pour lesquels les données font généralement défaut se trouvent donc tout bonnement absents du corpus. S. Krausz mentionne cependant une enceinte dans la région de Montargis, au sein d'une carte des occupations de l'âge du Fer issue de la base de données PATRIARCHE du SRA Centre-Val de Loire (KRAUSZ 2016 : 79). Nous n'en avons trouvé aucune trace lors de nos recherches au SRA.

3.3.1.2. Les agglomérations ouvertes et les *oppida*

Les habitats groupés de La Tène moyenne et finale sont mieux connus que ceux des périodes précédentes. D'une part à travers les textes antiques, et notamment César (*vici* et *oppida*), mais surtout au gré des découvertes archéologiques et des programmes de recherche. Comme pour la période précédente, deux catégories sont reconnues : les habitats groupés ouverts et les habitats groupés protégés par une fortification.

La première, dans laquelle sont placées les agglomérations, est la plus difficile à reconnaître. En effet, elles sont susceptibles d'être confondues avec des unités rurales de forte importance dont les vestiges au sol ainsi que le mobilier peuvent porter à confusion. Leur mise en évidence dans la seconde moitié du siècle dernier grâce aux découvertes faites à Bâle, « *Gazfabrik* », Breisach-Hochstetten, Levroux, Feurs, Aulnat, etc. (FICHTL 2013b : 1) ont permis de lancer les bases de leur caractérisation. Depuis, plusieurs études ont été réalisées en France, notamment en Auvergne, en Bourgogne ainsi qu'en Champagne. Ces dernières ont permis d'apporter de nouveaux éléments au dossier. Ainsi, les auteurs des recherches conduites en Auvergne les définissent de la sorte : « *Ils se distinguent des sites intercalaires* [les établissements ruraux] *par une très forte densité de structures, en creux, corrélée, quand les couches d'occupation sont conservées, à une sédimentation rapide qui suggère des reconstructions nombreuses* » (COLLIS, KRAUSZ & GUICHARD 2000 : 81). Pour les mieux connues, une organisation interne parfaitement structurée a pu être mise en évidence avec

l'existence d'îlots voire de lotissements (FICHTL 2013b : 4-6). Les activités diverses qui y étaient pratiquées, notamment artisanales et économiques, sont connues par le biais d'un mobilier spécifique (FICHTL 2012b : 15-16 ; 2013 b : 11-16 ; KRAUSZ 2013 : 411 ; 2016 : 262-263). De plus, dans quelques cas, la présence d'un sanctuaire en périphérie des habitations a été mise en évidence (FICHTL, METZLER & SIEVERS 2000 ; FICHTL 2013 : 7-10). Enfin, les agglomérations ouvertes sont caractérisées par leur datation haute dans la chronologie de la fin de l'âge du Fer. En effet, certaines comme Levroux peuvent remonter au début du IIe s. av. J.-C. (KRAUSZ 2016 : 261), mais la plupart d'entre elles sont créées dans le courant de LT C2, fréquentées pendant LT D1 et peuvent même être occupées jusqu'à l'époque romaine (COLLIS, KRAUSZ & GUICHARD 2000 ; FICHTL 2012b : 12). Deux sites seulement au sein du corpus rassemblent assez d'indices pour pouvoir être qualifiés d'agglomérations ouvertes. Il s'agit d'Orléans, pour laquelle la multiplication des fouilles en milieu urbain sur de petites surfaces a permis une telle identification, et de Saint-Aignan-des-Gués, « *Les Vallées* » qui a été interprété comme un « *village* » par les fouilleurs (JESSET, JOSSET Da. & SALÉ 1995 : 25), interprétation reprise par J. Collis, S. Krausz et V. Guichard dans leur article traitant des villages ouverts de Gaule centrale (COLLIS, KRAUSZ & GUICHARD 2000 : 80).

La seconde catégorie, celles des habitats groupés dotés d'une fortification, est plus facile à identifier. Leur principale caractéristique est d'être protégé, au minimum aux endroits les moins défendus naturellement, par un rempart en terre ou de type *murus gallicus*. Cette fortification sert d'écrin à des sites dont l'organisation et les fonctions se rapprochent de celles mises en évidence pour les agglomérations ouvertes : densité des vestiges, structuration en quartiers aux fonctions distinctes, équipements publics et activités économiques diverses et développées (KAENEL 2006 : 33 ; FICHTL 2012b ; KRAUSZ 2013 : 412-413). Toutefois, aucun site du corpus ne présente des arguments incontestables en faveur d'une telle interprétation. Si l'exposition *Aux origines du Loiret : de la Préhistoire à l'A19* (MORIN & GUIOT dir. 2009) dénombre pas moins de six *oppida* sur le territoire loirétain à Château-Landon, Montargis, Triguères, Gien, Beaugency et Orléans, les choses sont en réalité beaucoup plus complexes, dans la mesure où cette attribution est loin de reposer sur une exégèse. Les données disponibles à propos de ces sites sont anciennes et trop peu précises pour leur faire entièrement confiance notamment pour Beaugency, ou reposent sur le texte de César, ce qui constitue un témoignage insuffisant. À Triguères, « *Le Donjon* », un rempart à poutrage interne (peut-être de type *murus gallicus*) protégerait un éperon de 9 ha (PROVOST 1988 : 152). Château-Landon et Montargis sont quant à eux les candidats potentiels à l'identification du *Vellaunodunum* de César (CÉSAR : BG, VII, 11). À Château-Landon, aucune preuve tangible d'une occupation de La Tène finale n'a été mise en évidence, tandis que seule la présence d'un dépôt monétaire justifie la proposition de Montargis (FICHTL 2012 : 207-208). Enfin, l'affiliation du *Cenabum* de César (CÉSAR : BG, VII, 3 et 11) à Gien ou à Orléans a fait couler énormément d'encre. Nous en retiendrons principalement le fait que l'hypothèse de Gien a été définitivement abandonnée au profit d'Orléans. Aucun vestige du second âge du Fer en rapport avec une occupation de type *oppidum* n'a été reconnu à Gien. Les données disponibles à propos d'Orléans sont plus fournies, mais loin d'être décisives. Si la reconnaissance d'une agglomération ouverte pour la fin de La Tène moyenne ne pose désormais plus aucun doute, la construction du rempart et l'évolution du site en *oppidum* ne sont actuellement pas datées. L'existence même du rempart

n'est pas avérée avec certitude. La découverte de « *trois grosses pièces de bois de chêne* » — jouxtées d'un fossé de quelques mètres de large — par L. Dumuÿs en 1902 (DUMUŸS 1902 : 57-58) au n° 2 de la rue Ducerceau, peuvent autant appartenir à un rempart à poutrage interne qu'aux fondations de l'enceinte romaine. Toutefois, les nombreuses découvertes datées de La Tène finale à Orléans ces vingt dernières années font état d'une occupation soutenue et organisée du site pour cette époque. Nous verrons cela plus en détail dans le chapitre 6.

3.3.2. La caractérisation des établissements ruraux

La catégorie des établissements ruraux regroupe tous les sites d'habitat non groupé qui parsèment le monde rural en s'intercalant entre ces derniers. Il s'agit des *aedificia* de César, que R. Agache le premier a nommé « ferme indigène », en opposition aux *villae* maçonnées du Haut-Empire (AGACHE 1976). Il a été démontré depuis grâce à des études régionales, notamment en Picardie (BAYARD 1996 ; COLLART 1996), dans la vallée de l'Aisne (HASELGROVE 1996), en Seine-Maritime (DESFOSSÉS 1996) ou encore dans le quart nord-ouest de la France (COURBOT 2000) que cette opposition était en grande partie fondée sur des principes loin d'être véridiques et que les diverses situations étaient beaucoup plus complexes. Le qualificatif « indigène » a progressivement été abandonné au cours des années 2000 pour ne parler que de ferme. Si cette appellation générique est toujours utilisée par certains chercheurs, d'autres, dès les années 1990 (entre autres : LE BIHAN *et al.* 1990 ; MALRAIN 1994 ; BLANCQUAERT & DESFOSSÉS 1994 ; FÉMOLANT & MALRAIN 1996 ; PION 1996) ont préféré se tourner vers un autre terme à connotation moins fonctionnelle et donc plus adapté à l'hétérogénéité des occupations qu'ils ont rencontrées, celui d'« établissement » auquel est ajouté le qualificatif « rural ».

À l'image de P. Nouvel dans le cadre de sa thèse de doctorat (NOUVEL 2004 : 129), nous avons écarté les termes trop précis ou contraignants pour garder celui d'« établissement rural ». Son caractère polyvalent permet d'y intégrer tous les types d'exploitation différents — y compris ceux qui n'ont pas pu être caractérisés — dont l'étude a permis de les dissocier des autres occupations telles que les habitats groupés, les zones à vocation funéraire et les lieux de culte. L'adjectif « rural » permet d'autre part de les opposer aux habitats groupés dont certains possèdent un caractère urbain. Associé au terme « établissement », l'accent est ainsi mis sur leur vocation d'unité productrice de matières premières. Le principal inconvénient de cette appellation réside dans son imprécision. Pourtant, cette dernière est indispensable afin de permettre l'uniformisation des données et un travail de comparaison à échelle locale. Mis à part les occupations qui n'ont pas pu être qualifiées, la majorité des établissements ruraux sont tournés vers les activités agricoles, pastorales, voire les deux. Les sites présentent l'association d'aménagements dévolus à l'habitat autour desquels se polarisent les installations de production.

Les gisements les mieux caractérisés peuvent être soumis à un essai de hiérarchisation dont les critères résultent de leur forme, de leur taille, de leur organisation spatiale ainsi que de la présence ou non de certains types de mobilier. Cependant, ce type de hiérarchisation se heurte à certaines limites si elle ne dépasse pas le cadre du site. Elle doit être replacée à une échelle plus large, celle de l'environnement physique, pour pouvoir transposer les unités d'occupation

dans l'espace, au sein de leurs réseaux locaux et extralocaux (LEVEAU 1986 : 145-146). Si la première étape dans la détermination du statut des gisements sert à confronter les données brutes afin d'obtenir un premier modèle théorique simple, la seconde étape fait appel à des paramètres plus pointus pour lesquels un examen approfondi des informations disponibles est indispensable. Nous n'allons pas entrer dans les détails au sein des paragraphes suivants, mais plutôt présenter les critères généraux permettant la mise en place du cadre typologique et hiérarchique spécifique à chacun des segments temporels considérés. Ces critères de détermination ont été élaborés en prenant partiellement comme base ceux que P. Nouvel a proposés pour hiérarchiser les établissements ruraux du bassin de l'Yonne moyenne au sein de sa thèse de doctorat (NOUVEL 2004 : 132).

3.3.2.1. L'aménagement des sites : espaces domestiques, fonctionnels et enclos

Deux types d'établissements ruraux sont à dénombrer : ceux qui évoluent en milieu ouvert et ceux qui sont enclos. Dans le premier cas, l'organisation est généralement difficile à aborder, car aucune limite physique ne vient délimiter les sites ni organiser l'espace. Les vestiges sont implantés de manière anarchique, et ce de manière rarement dense. Dans le second cas, un enclos permet d'organiser l'occupation et de délimiter des espaces de nature différente. Trois types d'espaces interdépendants ont été déterminés : l'espace domestique, l'espace fonctionnel et l'espace artisanal. Chacun d'entre eux a été défini et caractérisé au moyen d'outils de comparaison homogènes au cours de notre étude. Nous les avons analysés de manière séparée, mais cette méthode revêt un caractère subjectif dans la mesure où certains de ces espaces se confondent spatialement, les limites de beaucoup de ces espaces n'étant pas connues.

L'espace domestique

L'interprétation d'un établissement rural comme habitat est difficilement envisageable en l'absence de preuves d'un espace à caractère domestique. Ce dernier se compose d'un bâtiment d'habitation et de son environnement au sein duquel des structures domestiques comme un foyer par exemple peuvent se rencontrer, mais aussi des structures de stockage privatives et des collecteurs d'eau. D'un habitat à l'autre, l'espace domestique, intérieur comme extérieur, n'est pas organisé ni géré de la même manière. En fonction des sites, l'espace domestique peut évoluer en espace ouvert ou au sein d'un enclos. Deux niveaux de précision ont été apportés à cet environnement (*FIG. 10*). Ils ont été mis en place après étude de l'ensemble des établissements ruraux tout en se basant sur des distances minimum entre le bâtiment d'habitation et les structures qui participent à l'espace domestique. Les valeurs indiquées ci-après sont donc indicatives et ne se veulent pas absolues. Nous avons distingué trois échelles d'analyse qui pour nous s'intègrent dans un schéma de vie quotidienne basique à l'âge du Fer : l'occupation de la maison, l'utilisation de l'environnement immédiat et l'utilisation de l'environnement proche. La première correspond à l'espace bâti en tant que tel, c'est-à-dire la surface jugée comme intérieure suite à l'examen du plan des bâtiments. Nous sommes censés y trouver les témoins de la vie familiale, en particulier le foyer. La seconde s'inscrit dans un rayon de dix mètres autour de la construction. Cette zone extérieure correspond à la première aire d'activités domestiques nécessitant l'usage de structures à l'air libre. Enfin, la troisième aire d'influence à caractère domestique s'inscrit dans un rayon compris entre dix et une vingtaine de mètres autour de l'habitation. Il s'agit d'une zone où l'on peut encore trouver des

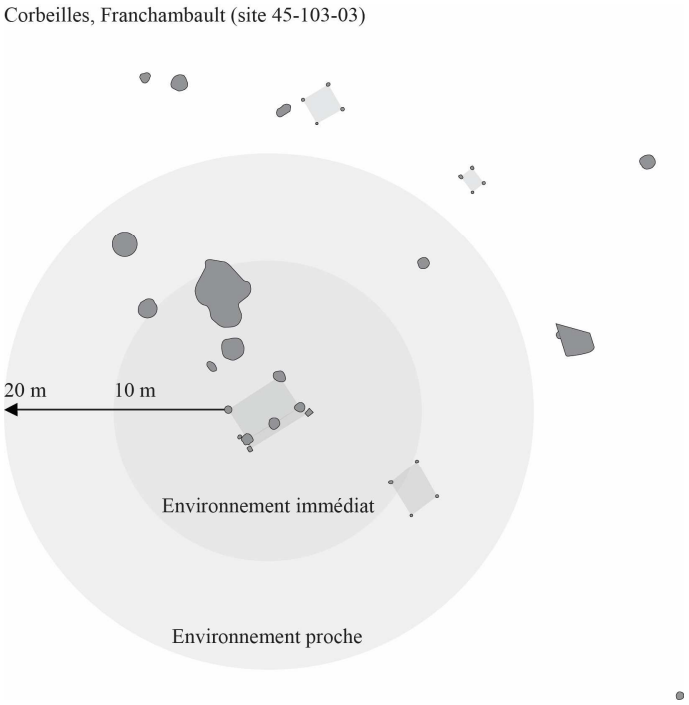

FIG. 10 : Exemple d'espace domestique d'un établissement rural (DAO C. Forget).

structures, dont l'utilisation est susceptible d'être liée à la vie quotidienne des habitants. Aucun élément ne permet d'être assuré de leur usage en contexte domestique, mais leur proximité pourrait en être un indicateur.

Le mobilier à caractère domestique sera ajouté à ces éléments pour tenter de mieux comprendre les différents types de témoins domestiques qui peuvent caractériser une occupation. Cinq catégories de matériel ont été retenues pour se faire. Certains des artefacts trahissant les activités domestiques ne sont pas tous exclusifs à ce type d'activités et peuvent servir dans d'autres contextes (comme les outils métalliques de type couteau et forces). Nous prenons toutefois le parti de considérer leur présence comme un marqueur d'habitat, d'autant plus qu'ils sont rarement le seul indice domestique présent sur un gisement. Sans développer l'ensemble des artefacts composant ces classes (voir 5.2.2. Les activités pratiquées au sein des établissements ruraux), nous allons simplement prendre en compte la/les activité(s) auxquels ils font allusion. Nous avons donc retenu les témoins relatifs à la meunerie, au travail des fibres végétales (filage et tissage), à l'équipement culinaire ainsi que les outils polyvalents en métal.

L'espace agropastoral

L'espace agropastoral correspond aux zones dévolues aux activités agricoles et à l'élevage. Ces zones peuvent directement côtoyer l'espace domestique ou revêtir un caractère isolé. Il peut prendre plusieurs formes : des fossés parcellaires, des enclos ou portions d'enclos au sein desquels aucune structure domestique n'a été mise en évidence, des regroupements de structures de stockage ou des « bâtiments annexes », c'est-à-dire participant à une activité non domestique souvent difficile à mettre en évidence (*FIG. 11*). En général, l'espace agropastoral est difficilement délimitable, sauf dans les cas où une limite physique permet d'en cerner les confins.

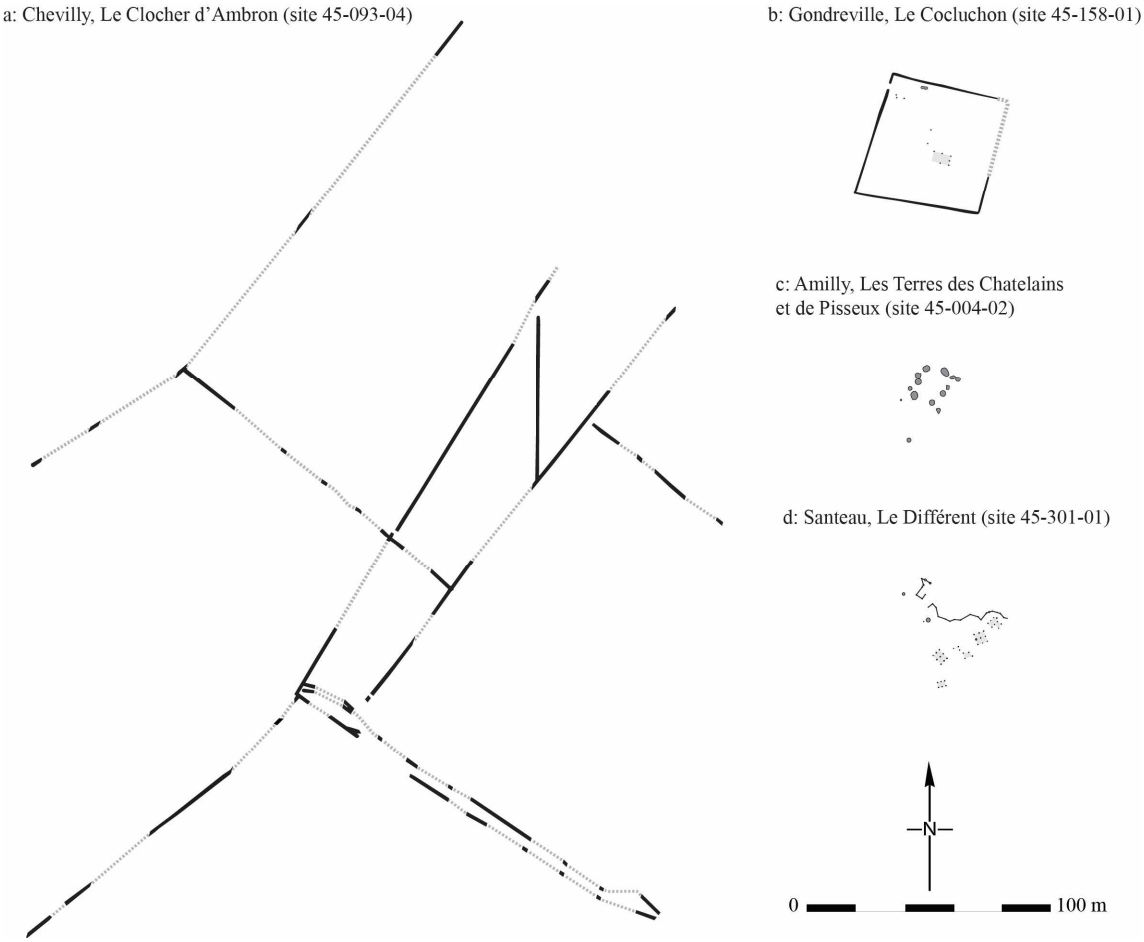

FIG. 11 : L'espace agropastoral, a : parcellaire, b : enclos vide, c : zone de stockage, d : zone de bâtiments annexes (DAO C. Forget).

L'étude des parcellaires repose sur l'étude de plusieurs caractéristiques. Dans la plupart des cas, un nombre insuffisant d'entre elles sont réunies — pour les sites du corpus, seuls quelques tronçons de fossés parcellaires ont été rencontrés —, ce qui ne permet pas de restituer un réseau parcellaire de grande ampleur comme cela a pu être mis en évidence sur certains sites, comme à Brebières, « ZAC des Béliers » (62) par exemple (CONY 2017 : 266).

L'espace agropastoral peut aussi se rencontrer à travers des enclos vides de structures ou à des zones vides au sein d'enclos partitionnés. Ces aménagements sont souvent considérés comme des enclos de parcage du bétail, en raison de la quasi-absence voire d'absence totale de structures dans la surface interne et de mobilier dans le comblement des fossés.

Le regroupement de structures de stockages est la forme d'espace agropastoral la plus simple à mettre en évidence. Il s'agit de zones de stockage où se concentrent des silos et/ou des greniers.

Enfin, les bâtiments ne correspondant ni à un bâtiment d'habitation, ni à un grenier, ni à un atelier ont été regroupés sous l'appellation de « bâtiments annexes ». Ces constructions sont très

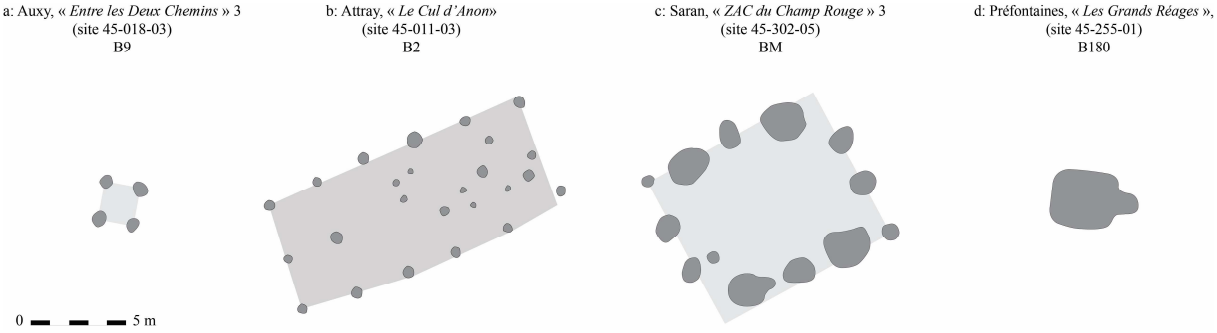

FIG. 12 : Bâtiments courants à l'âge du Fer : type grenier (a), type annexe (b), type habitation (c) et type atelier (d) (DAO C. Forget).

souvent difficilement interprétables sauf dans de rares cas, mais sont considérées comme fonctionnant dans un cadre agropastoral, interprétation la plus simple et admise le plus souvent par les fouilleurs.

L'espace artisanal

L'espace artisanal renvoie aux zones réservées aux activités artisanales sur un site. Il peut être lié à un espace domestique ou s'en trouver isolé. L'étude de cet espace permet de caractériser sa nature, mais aussi son importance. En fonction des données immobilières et du mobilier, plusieurs types d'activités ont été mis en évidence : métallurgie du fer, du bronze, extraction de matériaux et tabletterie. Généralement, c'est la présence de mobilier caractéristique qui permet d'observer une activité, mais l'espace correspondant demeure bien souvent inconnu. Dans quelques cas, des fosses adoptant une morphologie particulière ont été interprétées comme des « fosses-ateliers ». La présence de mobilier à caractère artisanal permet parfois de vérifier ces hypothèses et de déterminer l'activité de manière précise.

Les bâtiments

Les bâtiments, qu'ils aient été observés sur des sites ouverts ou enclos, sont représentés de la même manière, en fonction des données disponibles (*FIG. 12*). Ils sont majoritairement construits sur poteaux porteurs, mais certains associent cette technique avec l'emploi de tranchées de sablières basses ou de parois déportées. Leur plan est généralement quadrangulaire (carré, rectangulaire ou trapézoïdal), mais peut s'avérer plus complexe dans certains cas (polygonal). La surface des constructions permet de les classer dans plusieurs catégories fonctionnelles. Les plus modestes sont interprétées comme des bâtiments de stockage de type grenier, les plus grands renvoient à des bâtiments d'habitation et enfin ceux de taille moyenne sont considérés comme des annexes dont la nature est très souvent difficile à préciser. Les interprétations retenues sont celles des fouilleurs et dans les cas où la fonction d'un bâtiment n'a pas été développée, nous le considérons comme une annexe pour les bâtiments de taille moyenne et comme une maison pour ceux de taille plus imposante.

Le problème principal rencontré dans l'étude des bâtiments est lié à ces bâtiments de taille intermédiaire pour lesquels aucun indice ne permet d'en connaître l'utilité. Les activités mises en évidence sur les sites qui en contiennent permettent alors de proposer une fonction qui ne saurait s'imposer comme une certitude. De plus, la catégorisation fonctionnelle à partir du plan

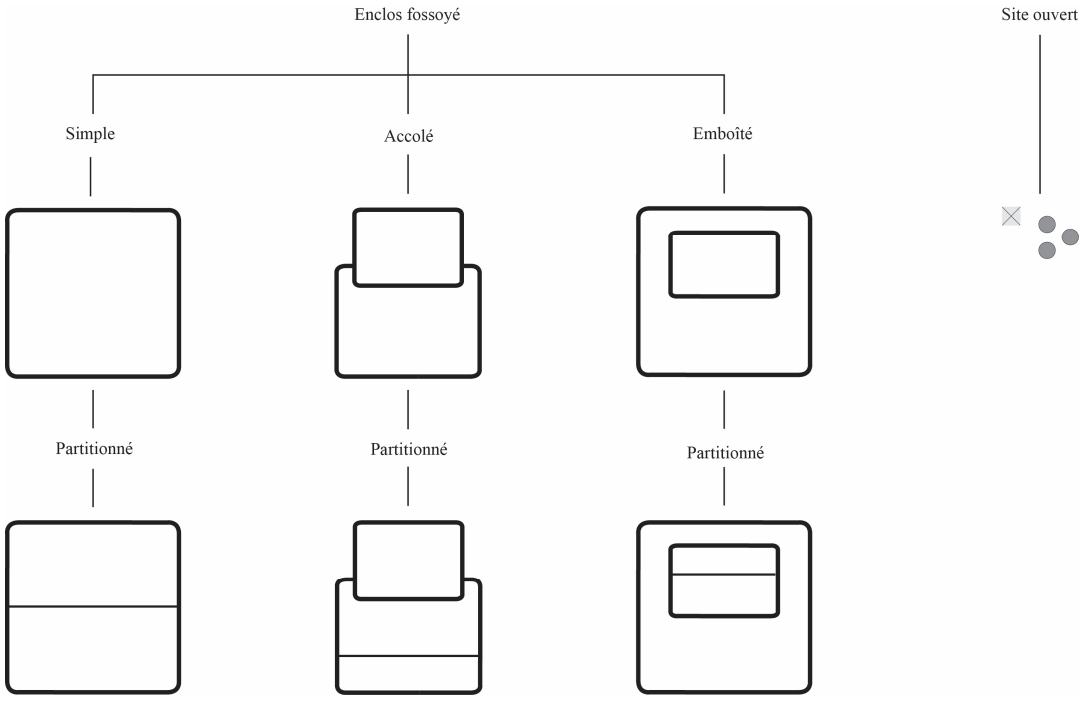

FIG. 13 : Morphologie schématique des enclos fossoyés (DAO C. Forget).

et de la taille des constructions soulève parfois autant de questionnements, dans la mesure où certains sites présentent des bâtiments de plan et de taille similaires. Dans le cas de sites ouverts, il est difficile d'aller plus loin. Cependant, dans le cas d'enclos fossoyés, l'analyse de la répartition des bâtiments dans voire en dehors de la surface interne peut être un indice de sa fonction (CONY 2017 : 132-133).

Forme des espaces enclos

Les enclos sont présentés à part en raison de leur polyvalence morphologique et fonctionnelle. En général, ils adoptent une forme quadrangulaire, mais peuvent être circulaires ou de forme ovale.

Morphologie des enclos

La morphologie des enclos renvoie à plusieurs réalités (*FIG. 13*) : simple, emboîtée ou accolée. Certains d'entre eux peuvent être séparés en plusieurs espaces par des fossés de partition. Cette division des espaces implique généralement une différenciation des fonctions.

Tracé des fossés d'enclos

Les fossés matérialisant les enclos peuvent être rectilignes, rectilignes à angles arrondis ou curvilignes. Il est possible de rencontrer plusieurs types de fossés pour un même système d'enclos.

Surface interne

La surface interne correspond à la zone délimitée par les fossés. Dans les cas où l'enclos n'est pas connu dans sa totalité, en raison d'une conservation différentielle ou de la nature de l'opération archéologique qui a permis de l'étudier, la surface prise en compte est minimale

(*FIG. 14*). L'étude des enclos du corpus a permis de définir trois catégories de tailles d'enclos : les petits, les moyens et les grands enclos. Nous avons tout d'abord mis en place notre propre classement avant de le comparer avec des référentiels mis sur pieds pour certaines régions françaises.

Les accès aux enclos

Les accès aux surfaces encloses ne sont pas tous les mêmes et des aménagements plus ou moins complexes ont été mis en évidence (*FIG. 15*). La plus rencontrée est certainement l'interruption simple du fossé. D'autres sont plus recherchées comme l'entrée en chicane, en entonnoir ou en touche de palmer. Toutes ces configurations n'ont pas systématiquement été rencontrées. Dans certains cas, l'interruption est doublée d'une architecture, c'est-à-dire une porte construite sous la forme d'un portail, d'un porche voire d'une tour à étages. D'autres exemples montrent une absence d'interruption du fossé avec toutefois un aménagement permettant de le franchir, de type passerelle.

Typologie des établissements ruraux

À partir des données issues de l'analyse des établissements ruraux, une typologie de ces derniers sera mise en place. Celle-ci permettra principalement de les classer au sein d'une hiérarchie utilisant différents types de critères immobiliers et mobiliers. Le système exposé prend en compte les différences morphologiques qui caractérisent notamment les sites ouverts et enclos, mais aussi les paramètres chronologiques pour proposer une méthode qui soit la plus homogène possible.

3.3.2.2. La détermination des activités (agropastorales, artisanales et autres)

Les activités pratiquées sur les sites sont généralement discernables. Il s'agit en grande partie d'interprétations issues de l'étude des vestiges mobiliers, mais aussi immobiliers, lorsque l'on peut observer des vestiges symptomatiques d'une activité. La grande majorité des établissements ruraux semble tournée vers les activités agricoles et/ou pastorales. Des traces de

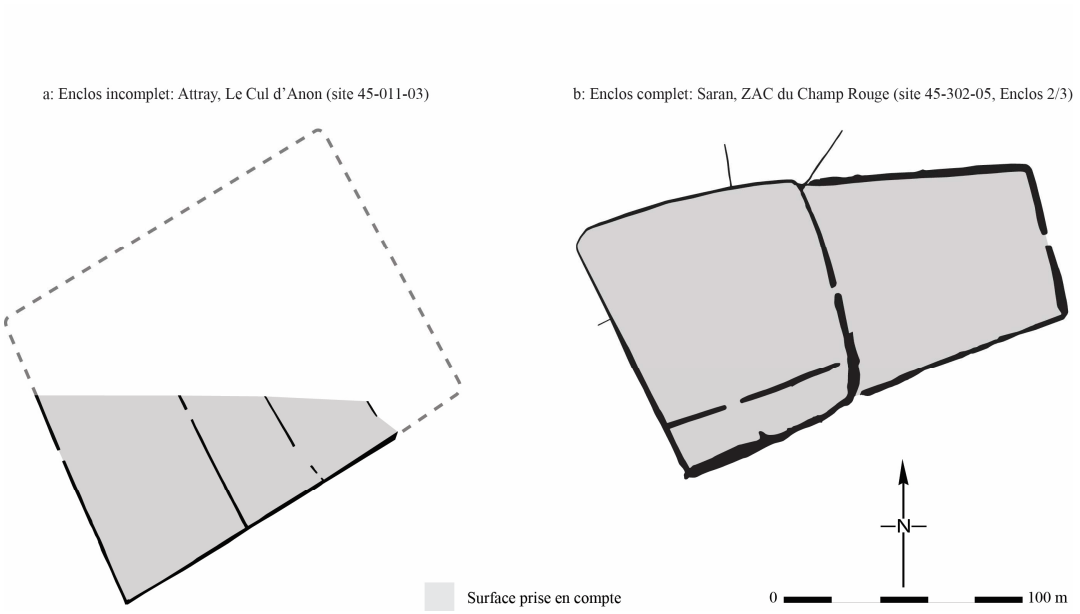

FIG. 14 : Méthode de calcul de la surface interne des enclos fossoyés (DAO C. Forget).

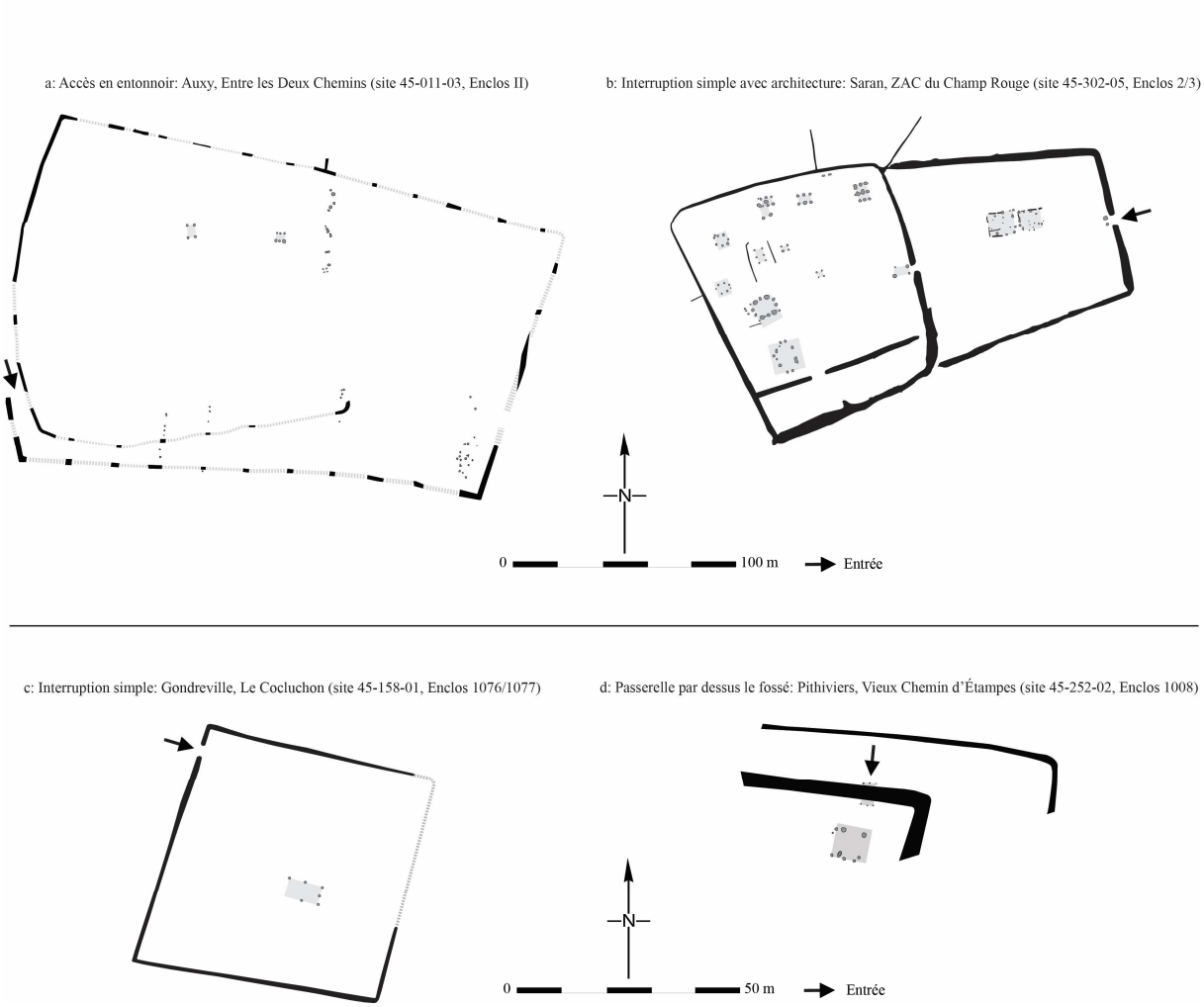

FIG. 15 : Les divers types d'accès aux enclos fossoyés (DAO C. Forget).

travail artisanal ont été repérées sur certains sites, mais il demeure souvent complexe de déterminer s'il s'agit d'une activité participant à son économie ou de simples réparations d'outils ne dépassant pas le cadre de l'unité d'habitat. Une troisième catégorie s'intéresse non plus aux activités de production, mais de consommation. Enfin, une dernière catégorie d'activités réunissant toutes celles qui ne rentrent pas dans les groupes exposés ci-dessus complète le tableau. Il s'agit d'activités qui ne s'observent généralement que de manière ponctuelle : la guerre, la sphère cultuelle et les évènements communautaires.

Les activités agropastorales

Comme l'a notamment fait remarquer A. Cony au sein de sa thèse de doctorat (CONY 2017 : 138), les activités de production agricole se cantonnent à l'agriculture et à l'élevage, et sont rarement discernables de manière directe. De plus, les étapes intermédiaires du traitement des denrées sont mises de côté alors que ce sont celles qui transparaissent le plus à travers les vestiges archéologiques. C'est pour cette raison que nous préférons parler des activités renvoyant au travail et à la manipulation des denrées végétales et animales plutôt que de rester dans le carcan de la seule production. Cependant, il faut rester prudent quant à l'interprétation des données. En effet, si la présence de greniers ou de silos est bien une preuve

de stockage de céréales, aucun indice catégorique ne permet d'extrapoler sur la présence de leur culture directement à proximité.

Les activités agricoles se décomposent en plusieurs étapes. La première renvoie à l'agriculture, c'est-à-dire la mise en culture de matières végétales. L'agriculture s'observe à travers l'aménagement de champs, les traces de labours, la découverte d'outils spécifiques (araire, faux, faucille, serpe, serpette) et les études palynologiques. Au sein du corpus, les données issues de l'étude du parcellaire ne sont pas concluantes, car les vestiges concernés sont généralement mal conservés ou étudiés sur des zones trop exiguës. D'autre part, nous n'avons relevé aucune trace de labour. Les informations sur la production agricole proviennent exclusivement de la découverte d'outils et des études palynologiques.

Le stockage des céréales s'impose comme la seconde étape. Celui-ci est discernable grâce à la présence de structures de stockage de type grenier ou silo souterrain. Certains établissements ruraux peuvent en contenir, mais ne pas avoir livré d'indices d'agriculture et vice versa. Nous avons donc d'un côté des sites uniquement producteurs, d'autres spécialisés dans le stockage et d'autres, plus rares, présentant les traces des deux étapes.

Enfin, la dernière étape, celle de la transformation des céréales, est visible à travers la présence de meules, afin d'en faire de la farine. Ce produit peut être utilisé dans un contexte domestique ou plus large (production en vue d'une vente). Sur les sites où des meules ont été découvertes, leur nombre restreint indiquerait plutôt une production à échelle domestique.

L'élevage se décompose aussi en plusieurs étapes. Il s'agit du parcage, de la reproduction et de la transformation des produits issus des animaux (lait, laine, viande…). Cette activité se discerne principalement à travers les études archéozoologiques. La présence d'ossements n'est pas systématiquement révélatrice d'un élevage. De plus, la conservation différentielle des ossements au sein d'un même site et entre les sites est un frein notable. Les preuves d'un élevage sont donc bien souvent extrapolées à partir d'indices ténus, comme la présence de bâtiments ou d'espaces de stabulation, d'animaux décédés *in vitro* ou à la naissance. L'identification des étables est très compliquée en partant seulement du plan et de la taille, et l'analyse des phosphates s'avère indispensable, mais vraiment rarissime. Les indices immobiliers concernent certains sites enclos pour lesquels une entrée particulière visant à contrôler le parcage du bétail a été mise en évidence et/ou une absence de structures dans la surface interne préfigurant un espace réservé aux animaux.

Les preuves de la transformation des produits issus des animaux (laine, lait, ossements) sont compliquées à mettre en évidence. Ce sont les os qui sont les plus rencontrés. Leur étude permet d'indiquer s'il s'agit d'un élevage à échelle domestique ou destiné à la vente. La découverte d'outils spécialisés (fusaïoles, pesons, forces, faisselles) est des indices du filage, du tissage, de la tonte et de la fabrication de fromages.

Les activités artisanales et l'extraction de matériaux

En plus des activités agropastorales, certaines entités ont livré des indices concernant des activités artisanales. Il y a dix ans, F. Malrain et G. Blancquaert, face à la recrudescence de tels

témoins au sein des établissements ruraux, se sont demandé si certains d'entre eux n'auraient pas été spécialisés dans l'artisanat plutôt que dans les activités agropastorales (MALRAIN & BLANCQUAERT 2009 : 29-40). Justement, toute la difficulté liée à la question porte sur l'ampleur et la nature de ces activités artisanales à l'échelle d'un site. Certaines d'entre elles comme la métallurgie, la poterie et la saunerie nécessitent l'intervention d'un artisan spécialisé, ce qui ne permet pas vraiment de les associer au cadre domestique. Les témoins relatifs à ces activités peuvent autant être matériels qu'immatériels, cependant, au sein de notre corpus de sites, la plupart d'entre eux sont issus du mobilier.

Les activités artisanales repérées sur nos sites correspondent à quatre catégories différentes : l'extraction de matériaux, la métallurgie (du bronze ou du fer), le travail du bois et la tabletterie. L'extraction de matériaux n'est pas évidente à cerner, car dans beaucoup de cas, les structures concernées ne sont interprétées qu'en fonction de leur plan et de leur taille. Il s'agit de fosses aux dimensions variables dont le caractère polylobé est souvent reconnu (en tout cas pour la période hallstattienne). La production métallurgique est repérable à travers la présence de fours, d'outils et de déchets de fabrication et de produits semi-finis de type lingot/barre de fer. Des outils pouvant avoir un caractère polyvalent comme la hache ont été retrouvés sur quelques sites. La hache est généralement interprétée comme un outil servant à travailler le bois, mais certains fouilleurs soulignent son utilisation dans la vie quotidienne de l'établissement rural. Enfin, quelques traces de tabletterie complètent le panorama des activités artisanales. Il est probable que des outils soient concernés par ce type d'activité, mais tout comme la hache, leur caractère polyvalent ne permet pas d'être assuré de leur utilité dans ce domaine. Toutefois, cette activité se rencontre surtout à travers l'étude de certains ossements. La nature de certains (bois de cerf), associée à des traces de découpe, peut être un indice. Des objets finis comme des dés ou des baguettes ont été rencontrés sur certains établissements ruraux, mais là encore, rien ne permet d'être assurés qu'ils ont été façonnés sur le site.

Les activités de consommation

Les activités de consommation concernent les domaines d'activités mentionnés ci-dessus. Elles sont visibles à travers la découverte de déchets, d'ustensiles et d'objets de la vie quotidienne. La consommation des produits agropastoraux se retrouve à travers la présence de céramique domestique, mais aussi du spectre faunique. En fonction de leur contexte de découverte, de leur variété et de leur importance, nous pouvons définir si nous sommes en présence de consommation purement domestique, communautaire (banquets), cultuelle (banquets et dépôts), voire funéraire (dépôt et repas funéraires). Par exemple, à La Tène finale, certains sites enclos présentent dans le comblement de certaines portions des fossés des reliefs de repas communautaire à travers la présence d'ossements renvoyant à des pièces de viande de qualité et d'amphores signifiant la consommation d'alcool.

La consommation des produits issus de l'artisanat est perceptible à travers la présence d'objets spécifiques tels que les parures de bijoux, les outils, la céramique ou encore la présence de torchis. Là encore, en fonction de la quantité et de la qualité des objets, il est possible de les associer à un contexte domestique basique ou aristocratique.

Enfin, la consommation des produits considérés comme locaux tels que la plupart des produits agropastoraux et artisanaux sont agrémentés sur certains sites de produits issus du commerce à moyenne voire longue distance tels que le vin, l'huile, la vaisselle métallique fine et certains types de céramique (Besançon, campanienne, *terra nigra*). Nous avons donc différencié les importations gauloises des importations méditerranéennes pour la fin de l'âge du Fer. La présence d'objets importés sur un site permet de se poser des questions sur son statut ainsi que les relations que ses habitants entretiennent avec les peuples alentours, mais aussi avec les peuples méditerranéens.

Les autres activités

Pour terminer sur les activités, nous avons regroupé plusieurs activités ponctuelles peu représentées pour notre corpus au sein d'une même catégorie : la guerre et les activités cultuelles. Les activités guerrières sont visibles par la présence d'armes, mais sont difficilement caractérisables en fonction de leur contexte de découverte, principalement des espaces funéraires et parfois au sein même de l'établissement rural. De plus, la combinaison de pièces d'armement et d'ossements d'équidés (cavaliers ?) a été observée sur plusieurs entités. Enfin, des dépôts d'êtres vivants ou le traitement particulier de certains types d'objets indiquent clairement une activité cultuelle. En effet, des dépôts d'êtres humains ou d'animaux dans des silos ou des fosses se retrouvent sur certains établissements ruraux. Enfin, quelques sites présentent du mobilier qui a subi un traitement particulier (armes sacrifiées, calottes crâniennes) supposant là encore une activité cultuelle.

3.3.2.3. Rangs d'interprétation des établissements ruraux du Hallstatt/La Tène ancienne

La caractérisation des établissements ruraux des cinq premiers siècles de l'âge du Fer (entre le Ha C et LT B, soit du début du VIIIe s. à la fin du IVe s. av. J.-C.) pose problème. Leur faible quantité, le caractère succinct des vestiges ainsi que la rareté des décapages étendus témoignent de l'indigence du corpus et par extension du caractère réducteur de l'analyse qui en découle. Une certaine continuité caractérise les occupations de cette période. L'habitat se compose de fosses plus ou moins nombreuses et agglomérées ainsi que de trous de poteau erratiques ou agencés pour former des unités architecturales dans le meilleur des cas. Ce type d'occupation semble avoir évolué en milieu ouvert, mais quelques rares exemples de palissades structurant l'espace sont connus. Dans l'ensemble, les sites font montre d'une relative homogénéité. La nature des vestiges observés est analogue. La distinction de ces habitats repose essentiellement sur la densité des structures et l'organisation de l'espace.

Plutôt qu'une hiérarchisation s'attachant à classer les habitats en rangs d'importance, il s'agit d'abord de proposer une échelle de compréhension et d'interprétation des vestiges se basant sur les indices disponibles. Comme cela a été spécifié au début de la sous-partie, les données disponibles à propos des établissements ruraux de cette période ne sont pour beaucoup pas très étoffées pour permettre de les insérer au sein d'une hiérarchie durable et objective, mais nous tenterons tout de même l'exercice. Ces sites ne subsistaient certainement pas tous au moyen des mêmes activités, entretenaient assurément des rapports de dominance/dépendance entre eux et certains étaient plus développés que d'autres. Ils sont, par l'essence même de leur existence et par leurs interactions avec leur environnement, insérables au sein d'un système de

rangs, mais ce dernier s'avère difficile à discerner en l'état actuel des connaissances. C'est pourquoi la caractérisation de ces habitats s'appuie essentiellement sur la quantité et la densité de vestiges ainsi que sur la structuration de l'espace colonisé. La présence de mobilier d'importation a aussi été retenue. Il s'agit véritablement du seul type d'indices susceptible de nous orienter à propos de leur statut. La rareté des objets importés, gage de leur valeur, est révélatrice de la richesse des personnes qui les possédaient. Combinée à une occupation du sol intense et organisée, cela peut être symptomatique d'habitats privilégiés. Le fait que cela ne concerne qu'un nombre infime de sites permet d'avoir une idée du statut de ces derniers, de savoir qu'ils étaient puissants, mais empêche d'un autre côté d'asseoir une hiérarchie complète de manière sûre puisque tous les autres échelons sont à trouver, définir et classer. Ainsi, nous utiliserons de préférence le terme « catégorie » plutôt que celui de « rang » pour catégoriser les établissements ruraux de cette période, car il est porteur d'une connotation de hiérarchie moins soutenue. À partir de ce postulat, cinq catégories (désignées sous les noms C0, C1, C2 et C3) ont été constituées pour notre région d'étude.

Le premier type (C0) est caractérisé par la présence de fosses et de trous de poteau guère interprétables, pour lesquels aucune organisation particulière ne prévaut. Il s'agit du niveau le moins développé, ou du moins celui qui regroupe tous les points d'occupation qui se distinguent par une carence de données et donc une impossibilité de déterminer leur fonction. Ce type de site présente des vestiges épars, isolés et non structurés dont la datation, rarement précise, repose essentiellement sur un petit corpus de tessons de céramique fragmentés et mal caractérisés.

Le second type (C1) se caractérise en général par la présence de structures de stockage occupant une zone peu dense et faiblement étendue voire plusieurs pôles d'occupation assez éloignés les uns des autres. Il peut s'agir de fosses de type silo à grain voire de petits bâtiments sur poteaux interprétés comme des greniers. Le ratio d'interprétation des structures est plus élevé que pour les sites de C0. Il peut dans de rares cas s'agir d'une occupation non tournée vers l'agriculture. Aucune organisation ne semble régir l'occupation qui dépend d'un habitat plus ou moins proche. Le mobilier se compose surtout de céramique, en faible quantité et très rarement d'objets relatifs au cadre domestique ou aux activités du site.

La troisième catégorie (C2) correspond aux sites caractérisés par une faible densité de vestiges sur une grande surface et à ceux rassemblant des vestiges concentrés sur une zone restreinte. L'unité d'habitation est composée d'un bâtiment sur poteau ainsi que de quelques fosses isolées, parfois un silo. Le mobilier se compose rarement d'autre chose que de la céramique, dont les caractéristiques permettent parfois de dater l'occupation relativement précisément. Tout comme la C1, des objets à caractère domestique ou renvoyant aux activités du site peuvent compléter le corpus mobilier.

Les sites réunis au sein de C3 présentent une forte densité de vestiges. L'habitat est constitué de quelques bâtiments sur poteaux, certains à caractère résidentiel et d'autres dévolus à diverses activités. De nombreuses fosses ainsi que des silos sont polarisés autour d'eux. Le mobilier céramique se retrouve en plus grande quantité que pour les catégories précédentes, ce

qui autorise une datation plus précise ainsi qu'une meilleure compréhension des activités domestiques. Des objets ou outils en métal sont susceptibles de rendre compte de la vie quotidienne voire des activités pratiquées.

Enfin, la dernière catégorie (C4) est celle qui apparaît la plus développée. L'habitat est composé de plusieurs bâtiments, de fosses et de silos. L'espace est structuré et délimité par une palissade ou au moyen de fossés. Le mobilier céramique est étoffé et permet d'obtenir une datation précise. Le faciès faunique du site est relativement bien appréhendé et rend compte d'une alimentation variée et/ou de qualité. Du matériel métallique pouvant être varié permet d'autre part de cerner quelques pans de la vie domestique ainsi que d'autres activités. Certains sites réunissant tous ces critères à l'exception d'une délimitation physique ont toutefois été classés au sein de cette catégorie dans la mesure où ils se distinguaient de la C3, notamment par une densité des vestiges et/ou une organisation de l'espace plus prononcées ainsi que par la variété du matériel.

On voit donc à travers ce constat que les occupations rurales attribuées à la période couvrant le Hallstatt, La Tène ancienne et le début de La Tène moyenne sont difficilement caractérisables. D'une part, leur identification s'avère complexe pour les raisons évoquées au début de la sous-partie, mais surtout leur hiérarchisation apparaît quasi impossible à mettre en place, en dehors de cas extrêmement ponctuels.

3.3.2.4. Rangs d'interprétation des établissements ruraux de La Tène moyenne/finale

La mise en évidence et la catégorisation des établissements ruraux de la fin du second âge du Fer (de LT C à LT D, soit entre le début du IIIe s. et la fin du Ier s. av. J.-C.) s'avèrent plus simples. La fouille d'un grand nombre d'établissements ruraux attribués à cette période dans notre zone d'étude permet de proposer des critères d'identification solides, autorisant une comparaison déjà plus homogène que celle mise en place pour les époques précédentes. La période de La Tène moyenne voit la généralisation des enclos fossoyés à côté desquels continuent de coexister de petits établissements faiblement voire pas structurés du tout. Comme pour les autres régions de Gaule centrale, la tendance qui domine est celle des enclos quadrangulaires, même si quelques variantes au plan moins standardisé peuvent se rencontrer. Ces aménagements de forme quadrangulaire peuvent renvoyer à trois types de sites différents : aux *herrenhöffen* du Hallstatt final, aux sanctuaires de La Tène finale et bien entendu aux établissements ruraux de la même période. Si les seconds peuvent d'emblée être écartés en raison de leur taille plus réduite et de leurs aménagements internes, la différenciation entre les premiers et les derniers ne peut se faire qu'à travers l'étude du fossé et des structures internes. Le souci concernant les enclos repérés par prospection aérienne repose dans l'unique connaissance de leur plan, et encore, quand cela est lisible de façon optimale. Via leur comparaison avec d'autres dont le plan et la chronologie sont connus par la fouille, il semble que la majorité puisse être classée parmi la catégorie des établissements ruraux de La Tène finale, voire de l'époque augustéenne. Les travaux de F. Malrain (MALRAIN 2000a) ont permis de renouveler les problématiques au sujet des établissements ruraux, notamment à travers sa hiérarchie, qui se pose désormais comme une base pour quiconque travaille sur le

sujet. C'est en s'inspirant de cette dernière que nous avons mis en place la hiérarchie des établissements ruraux de notre région d'étude.

La caractérisation des établissements ruraux est renseignée par un certain nombre d'opérations archéologiques de qualité. Toutefois, leur hiérarchisation n'apparaît pas aussi simple. Nous pouvons en proposer une, car les données sont plus complètes en comparaison avec celles qui sont disponibles à propos des établissements ruraux des périodes antérieures. Celle-ci se base sur trois critères essentiels. Tout d'abord l'existence ou non d'un enclos fossoyé est considérée. Au vu des recherches des dernières décennies, il paraît légitime de penser que ce type d'aménagement puisse fournir des indications sur l'importance d'un établissement rural. Les éléments que l'on peut prendre en compte sont la superficie enclose ainsi que la taille des creusements. D'autre part, l'enclos est aménagé pour structurer l'espace et séparer l'habitat du monde extérieur. Ensuite, l'organisation des vestiges à l'intérieur de l'ensemble fossoyé est analysée. Les sites les plus puissants regroupent à l'intérieur d'une voire plusieurs enceintes de taille considérable des bâtiments ainsi que d'autres structures spécifiques, le tout pouvant être organisé en zones distinctes. Enfin, le dernier élément examiné est la présence de matériel particulier. P. Barral a montré (BARRAL 1999) que la présence de certaines catégories de céramiques comme les céramiques campaniennes par exemple ou encore la proportion entre céramique tournée et non tournée pouvaient être considérés comme des critères déterminants afin de hiérarchiser les établissements ruraux. D'autre part, la présence de mobilier métallique (armes, importations, outillage en fer) ou encore d'ossements humains peut être prise en considération. Les importations sont en général reconnues comme un élément important pour déterminer le statut des sites. Leur variété ainsi que leur quantité sont prises en compte puis comparées à d'autres établissements pour statuer sur les analogies et les différences des profils de consommation. L'étude de la circulation des amphores de type « *Dressel 1* » par exemple traduit la capacité des établissements ruraux à se procurer du vin méditerranéen et constitue par extension un excellent marqueur de la qualité de leurs réseaux d'échange. Ainsi, il est possible de proposer cinq rangs d'établissements ruraux, à partir de l'analyse et de la confrontation de ces critères.

La première catégorie (C0) rassemble tous les sites à propos desquels les informations sont trop lacunaires pour en connaître la fonction et les intégrer à la hiérarchie. Ils présentent une faible quantité de vestiges erratiques dont la datation repose sur peu de mobilier.

Le rang C1 caractérise les occupations recouvrant une faible superficie pour lesquelles la structuration de l'espace est lâche. Un voire plusieurs bâtiments isolés sont implantés au sein d'une zone ouverte non circonscrite par un système fossoyé parsemée de fosses et/ou de trous de poteau erratiques. Le matériel s'y trouve en faible quantité.

Le type C2 réunit les établissements ruraux délimités par un enclos fossoyé de taille petite à moyenne dont l'espace interne est quasiment vide sinon très faiblement investi. Il s'agit de fosses à fonction inconnue ou, dans de rares cas, de silos voire d'un, deux ou trois bâtiments de faible taille. Le mobilier est globalement pauvre, mais peut parfois être accompagné de quelques éléments ordinaires.

Les établissements ruraux de rang 3 (C3) sont des habitats structurés par la présence d'une enceinte fossoyée de taille moyenne à grande dont les fossés présentent des dimensions généralement ordinaires, mais pouvant dans certains cas atteindre plusieurs mètres. Une entrée plus ou moins élaborée est connue pour le site. L'enclos est occupé par une série de bâtiments d'habitat et relatifs aux activités du site sont installés. De nombreuses fosses et trous de poteau souvent non interprétés occupent l'espace. La présence de structures de stockage est notable. L'espace est structuré au moyen de palissades, de petits fossés voire d'espaces nus séparant des zones aux fonctions distinctes. Le matériel qui caractérise ce type de sites est ordinaire bien que la présence de quelques éléments de qualité puisse être constatée.

Les sites qui entrent dans la plus éminente catégorie (C4) sont ceux qui occupent de vastes surfaces et qui présentent le plus de preuves en faveur d'une structuration soutenue de l'espace. Certains, les plus grands et les mieux structurés, peuvent être qualifiés de domaines ruraux, comme c'est le cas pour le site exceptionnel de Batilly-en-Gâtinais, « *Les Pierrières* ». L'habitat des gisements de rang 4, représenté par des bâtiments de grande superficie, est ordonné au sein d'une enceinte fossoyée dont les creusements sont caractérisés par des dimensions monumentales. Cette enceinte est elle-même imbriquée au sein d'un vaste enclos qui accueille les activités de l'habitat dont les fossés sont généralement moins puissants. Ce second espace est occupé par des bâtiments ou peut s'avérer pratiquement dépourvu de structures. Un second cas de figure existe. Il s'agit des enclos accolés. L'habitat est installé au sein de l'enclos le plus puissamment fondé auquel est greffé un second enclos dévolu aux activités du site pour lequel la taille des fossés est bien souvent moins grande. Ce dernier peut accueillir des bâtiments ou se trouver quasiment dénué de vestiges. L'espace interne est très structuré au moyen de palissades, de fossés et de surfaces vides séparant autant d'espaces aux activités distinctes. En général, les établissements ruraux de rang 4 présentent un grand nombre de bâtiments, dont la taille peut varier entre quelques mètres carrés pour les plus petits à une centaine de mètres carrés pour les plus étendus. Enfin, le mobilier rencontré est de qualité. La quantité et la variété peuvent différer d'un site à l'autre, mais ils en rassemblent généralement plusieurs types. Le matériel discriminant est le suivant : importations gauloises, importations méditerranéennes, matériel précieux (parure, monnaie), armes, outils en fer, présence du cheval, et la preuve d'une activité de chasse. D'autres éléments comme le degré de monumentalité de l'entrée des enclos, les signes du contrôle des récoltes et/ou du bétail ainsi que la pérennité de l'occupation sur une longue période sont en mesure de préciser l'importance et la puissance de ces établissements ruraux.

Les activités des sites sont généralement visibles à travers les vestiges immobiliers, mais aussi mobiliers. Comme pour les périodes précédentes, les occupations qui sont tournées vers les activités agricoles ou pastorales dominent. La présence d'activités artisanales est ponctuellement observée, mais il est toujours aussi difficile de déterminer leur ampleur. D'autre part, quelques établissements ruraux pratiquent deux activités, en général l'agriculture et l'élevage.

Avec l'élaboration de ces catégories, il apparaît que la caractérisation des établissements ruraux de la fin de La Tène moyenne et de La Tène finale s'avère plus simple à mettre en place.

Mis à part pour C0 et C1, leur identification est facilitée par la présence des enclos fossoyés, qui permet dans les meilleurs cas de connaître l'extension du site, sinon de s'en faire une idée, ce qui est beaucoup plus difficile lorsqu'il s'agit de sites ouverts. D'autre part, la qualité des données de terrain autorise la mise en place d'une hiérarchie établie à partir d'éléments au caractère relativement homogène, permettant ainsi d'obtenir une base solide. Toutefois, les enclos repérés par prospection aérienne sont à considérer de manière distincte puisque leur caractérisation se base uniquement sur les clichés aériens pour la grande majorité d'entre eux.

3.3.2.5. La détermination de critères hiérarchiques probants

Depuis les années 1990, les chercheurs tentent d'appréhender les établissements ruraux de la fin de l'âge du Fer non plus en tant qu'unités, mais plutôt comme les pièces d'un réseau de sites fonctionnant ensemble ou du moins conjointement. Cet élargissement de l'échelle d'analyse est à l'origine des recherches qui ont été faites pour tenter de classer ces établissements ruraux au sein d'une hiérarchie. La définition de critères hiérarchiques a été proposée à partir de l'analyse de plusieurs études régionales comme la Picardie (MALRAIN 2000), le site de Paule (MENEZ 2009) et plus récemment le secteur de Batilly-en-Gâtinais (FICHTL 2013c). Ces trois études s'appuient sur les données matérielles, immobilières et textuelles (*La Guerre des Gaules* de César et *Les Annales* de Tacite). Ainsi, la morphologie des sites et leur organisation spatiale, leur capacité à centraliser et contrôler les productions, à consommer des produits spécifiques, leurs relations commerciales, les activités guerrières, cultuelles et communautaires sont autant d'éléments qui ont été observés de près. À partir de là, et en nous appuyant sur la mise à jour récente de ces critères par A. Cony dans sa thèse sur *Les Terroirs en Gaule à la fin de l'âge du Fer* (CONY 2017 : 143-147), nous proposons de confronter ces éléments aux sites de notre corpus. Six catégories de critères hiérarchiques sont considérées, rassemblant un total de dix-sept critères pour la période du Hallstatt/La Tène ancienne et de vingt critères pour La Tène moyenne/finale, caractérisés et comparés à l'échelle de notre corpus et donc du département du Loiret.

Si ce type d'analyse devient de plus en plus courant pour les établissements ruraux de La Tène finale, ce n'est pas le cas pour les sites antérieurs à cette période. Les vestiges matériels comme immatériels qu'ils laissent derrière eux ne permettent pas un degré de précision équivalent et les textes des auteurs latins ne sont d'aucune aide. Les critères hiérarchiques pris en compte ont donc dû être adaptés aux sites du premier âge du Fer et du début du second âge du Fer, c'est-à-dire à ceux qui évoluent majoritairement en milieu ouvert (*FIG. 16 & 17*). Lorsque cela n'est pas précisé, les critères énoncés sont les mêmes que pour les sites de La Tène moyenne/finale.

Morphologie et organisation spatiale

Le premier groupe de critères renvoie à la morphologie des sites et à leur organisation spatiale. L'emplacement topographique choisi pour implanter un site peut être de qualité (en hauteur par exemple) ou ne présenter aucun aspect spécifique. Cela est considéré comme un des critères hiérarchiques à considérer.

Dans le cas des établissements ruraux ouverts, nous prenons en compte la présence d'une limite physique (exclusivement partielle sur ce type de sites), la morphologie générale (structures organisées ou éparpillées), la complexité de l'entrée dans le cas des sites présentant une clôture partielle (présence d'une architecture) ainsi que l'association à un espace funéraire

Dans le cas des sites délimités par un enclos fossoyé, les données relatives à ce dernier sont prises en compte : qualité de l'emplacement choisi, surface de l'espace interne, morphologie générale, puissance des fossés, degré de complexité de l'accès. Est ajoutée à ces critères la proximité d'un espace à vocation funéraire.

La surface des enclos correspond à l'ensemble des espaces enclos. Si A. Cony n'a pris en compte que les enclos d'habitat dans sa hiérarchisation, nous avons fait le choix de comptabiliser toutes les parties encloses d'un site, car nous estimons d'une part qu'elles sont indissociables et d'autre part que la taille des espaces fonctionnels peut aussi renseigner sur l'importance d'un site.

La morphologie générale diffère d'un site à l'autre et s'avère plus ou moins complexe. C'est la séparation des espaces qui est ici prise en compte : présence de plusieurs enclos et partition de l'espace interne.

	Critères adaptés aux établissements ruraux du Hallstatt/La Tène ancienne	**Précisions**
Morphologie et organisation spatiale	Emplacement topographique	Situé en hauteur
	Surface délimitée	Présence d'un élément structurant
	Morphologie générale	Organisé/éparpillé
	Entrée complexe	Accès matérialisé par une architecture
	Espace funéraire associé	Nécropole ou enclos funéraire à proximité
	Bâtiments	Nombre Variété des plans Complexité des plans
Centralisation et contrôle des productions	Contrôle des récoltes	Espace de stockage des denrées végétales
	Gestion du bétail	Espace de parcage Accès complexe permettant de gérer le bétail
	Artisanat	Atelier métallurgique Déchets de production
Consommation de denrées	Qualité de la faune	Variété et qualité de la viande Chasse
	Matériaux précieux	Or, argent, ambre, verre
	Importations	Céramiques fines, peintes
Relations commerciales	Produits acquis	Alimentaire Ostentatoire Matériaux précieux
	Provenance de ces produits	Régionale Extrarégionale
Activité guerrière	Armement	Armes
	Présence du cheval	Ossements équins, pièces d'harnachement
Activités cultuelles	Dépôt cultuel	Ossements humains épars Dépôt d'êtres humains/d'animaux

FIG. 16 : Tableau récapitulatif des critères hiérarchiques appliqués aux établissements ruraux du Hallstatt/La Tène ancienne (DAO C. Forget).

	Critères adaptés aux établissements ruraux de La Tène moyenne/finale	Précisions
Morphologie et organisation spatiale	Emplacement topographique	Situé en hauteur
	Surface enclose	Ensemble des surfaces ceintes par un enclos
	Morphologie générale	Plusieurs enclos, partition des espaces
	Puissance des fossés	Largeur et profondeur des fossés Présence d'un talus, d'une palissade
	Entrée complexe	Accès matérialisé par une architecture
	Espace funéraire associé	Nécropole ou enclos funéraire à proximité
	Bâtiments	Nombre Variété des plans Complexité des plans
Centralisation et contrôle des productions	Contrôle des récoltes	Espace de stockage des denrées végétales
	Gestion du bétail	Espace de parcage Accès complexe permettant de gérer le bétail
	Artisanat	Atelier métallurgique Déchets de production
Consommation de denrées	Qualité de la faune	Variété et qualité de la viande Chasse
	Matériaux précieux	Or, argent, ambre, verre Monnaies
	Consommation de vin, d'huile	Amphores
	Importations méditerranéennes	Amphores Céramique fine
Relations commerciales	Produits acquis	Alimentaire Ostentatoire Matériaux précieux Monnaies
	Provenance de ces produits	Régionale Extrarégionale
Activité guerrière	Armement	Armes
	Présence du cheval	Ossements équins, pièces d'harnachement
Activités cultuelles et communautaires	Dépôt cultuel	Armes mutilées Ossements humains épars Dépôt d'êtres humains/d'animaux
	Festin	Amphores Viande Ustensiles

FIG. 17 : Tableau récapitulatif des critères hiérarchiques appliqués aux établissements ruraux de La Tène moyenne/finale (DAO C. Forget).

La puissance des fossés est aussi une donnée importante. Leur largeur et leur profondeur sont évaluées. La présence éventuelle d'un talus ou d'une palissade complétant le dispositif est aussi observée.

Le caractère complexe de l'accès à l'enclos est mesuré. Plus celui-ci est élaboré (dote d'une architecture), plus il confère au site un statut important par rapport à une simple interruption des fossés.

La présence d'un espace funéraire à proximité des sites est prise en compte. L'étude des nécropoles étant une mine d'informations sur le statut social des défunts, pouvoir constater une association habitat-nécropole est un critère supplémentaire permettant d'attribuer un statut élevé à un établissement rural.

L'existence de bâtiments n'est pas ignorée, car leur nombre et le caractère élaboré de certains plans peuvent aussi être un indicateur de l'importance du site. Cependant, les données sont trop hétérogènes pour pouvoir s'appuyer complètement sur ce critère.

Centralisation et contrôle des productions

La seconde catégorie de critères hiérarchiques se rapporte à la centralisation et au contrôle de la production agricole, pastorale et artisanale.

Le contrôle des récoltes s'observe à travers la présence d'espaces entiers dédiés au stockage des céréales, sous la forme d'aires d'ensilage et de concentrations de greniers.

La gestion du bétail est aussi prise en compte et se rapporte aux aménagements liés à cette activité et à leurs accès. Les constructions de type étable ou bâtiment de stabulation, trop difficiles à identifier sans la présence de mobilier spécifique, ne sont pas prises en considération, car aucune interprétation en ce sens n'a été faite par les fouilleurs pour l'ensemble des sites du corpus.

L'existence d'une activité artisanale au sein d'un espace particulier est un critère important qui renforce le caractère important d'un site.

Consommation de denrées dans l'espace domestique

Le troisième groupe de critères renvoie à la consommation de produits spécifiques sur un site, comme la viande, les parures de bijoux, les monnaies et les objets importés (amphores, vaisselle méditerranéenne en céramique fine ou métallique) pour leur contenu (vin, huile…, aucune trace de consommation du sel n'a été retrouvée sur les sites du corpus). Le caractère précieux de certaines matières rencontrées comme l'or, l'argent, l'ambre et le verre sont aussi des critères d'importance. L'éventuelle présence de ces éléments est la preuve d'une capacité des habitants à s'en procurer. Dans le cas des sites du Hallstatt/La Tène ancienne, le critère « consommation de vin, d'huile » n'est pas retenu, et le critère « importations méditerranéennes » se mue en « importations » où nous retenons la présence de céramiques fines et peintes.

Les relations commerciales

Ce quatrième groupe de critères s'imbrique partiellement dans le précédent et permet de mesurer les relations commerciales qu'entretiennent les établissements ruraux, ou tout du moins les produits reçus en échange de biens ou services que l'on ne peut qu'imaginer. Il s'agit de produits alimentaires, ostentatoires et précieux. Ils peuvent provenir des régions alentour, de Méditerranée, d'Europe du nord voire du Proche-Orient.

L'activité guerrière

Selon J.-L. Brunaux et B. Lambot, le pouvoir dans les sociétés celtiques est fortement tributaire du statut guerrier (BRUNAUX & LAMBOT 1987 : 19). La présence de guerriers au sein de certains établissements ruraux dénote donc de leur importance. Ce critère s'observe à travers la présence d'armement, du cheval et du matériel signifiant sa présence (pièces de harnachement généralement).

Les activités cultuelles et communautaires

La présence d'un sanctuaire directement au sein d'un établissement rural est considérée par Y. Menez comme un critère aristocratique (MENEZ 2009 : 438), mais nous n'en dénombrons

aucun au sein de notre corpus de sites. Cependant, des dépôts à caractère visiblement cultuel ont été observés et sont pris en compte : armes mutilées, ossements humains épars, dépôts d'êtres humains ou d'animaux.

M. Poux et M. Feugère considèrent d'autre part l'organisation de festins comme une manifestation ostentatoire du pouvoir (POUX & FEUGÈRE 2002). Celle-ci est visible à travers l'association de grandes quantités d'amphores et de pièces de viande de qualité, voire d'ustensiles de cuisine. Ce critère n'est pas pris en compte pour les établissements ruraux datant du Hallstatt/La Tène ancienne.

3.3.3. La caractérisation des espaces funéraires

La mise en évidence des espaces à vocation funéraire peut s'avérer plus ou moins délicate en fonction du type de vestiges. En général, c'est le premier âge du Fer qui est le mieux représenté, du fait du monumentalisme prononcé des tertres. En ce qui concerne les enclos funéraires, leur distinction des autres aménagements du même type repose en grande partie sur leur morphologie ainsi que leur taille (*FIG. 18*). Quant aux nécropoles à proprement parler, leur distinction repose sur plusieurs critères dont les principaux sont la présence de corps ou de restes d'incinération au sein de fosses, mais aussi le nombre, la disposition, la morphologie et la taille de ces creusements. À partir du IIe s. av. J.-C., l'incinération revient à la mode et remplace la pratique de l'inhumation.

3.3.3.1. Les espaces funéraires hallstattiens

Les espaces dévolus aux morts sont, au premier âge du Fer, de deux catégories. Tout d'abord, les tertres monumentaux ou *tumuli* et ensuite les lieux regroupant un nombre variable d'enclos fossoyés.

Les *tumuli* sont les plus simples à détecter et à interpréter lorsqu'ils sont encore en élévation. Plusieurs exemplaires ont pu être observés anciennement, voire explorés, et certains sont encore en élévation de nos jours comme le *tumulus* de **Lion-en-Sullias**, « *Marnières de la Ronce* » ou encore celui de « *La Butte des Élus* » à **Mézières-les-Cléry**. Ce dernier est d'ailleurs le plus impressionnant avec ses soixante-dix mètres de diamètre pour une hauteur conservée de douze mètres. L'architecture spécifique de ces tertres, la présence d'une voire plusieurs sépultures en leur sein ainsi que d'objets de parure permettent d'asseoir leur identification. Cette dernière est beaucoup plus difficile lorsque les monuments sont arasés. La mention d'ossements et/ou de céramique brûlée voire d'éléments de parure peut néanmoins permettre de supposer leur existence.

La reconnaissance des enclos funéraires se fonde principalement sur leur morphologie et leur taille. En règle générale, ils sont de forme circulaire pour cette période et sont constitués d'un voire deux fossés (NOUVEL 2004 : 144). Leur taille est modeste — inférieure à une dizaine de mètres de côté —, ce qui permet de les différencier de manière optimale des aménagements clôturant une occupation de nature différente. Le mobilier caractéristique des enclos funéraires hallstattiens se compose d'ossements et d'objets de parure.

3.3.3.2. Les espaces funéraires laténiens

Les pratiques funéraires commencent à évoluer dans le courant du IVe s. av. notre ère dans la région. Les grands tertres sont abandonnés ou seulement réutilisés ponctuellement tandis que se développe la pratique des nécropoles à tombes plates. En parallèle, la mode des enclos funéraires persiste, mais ces derniers connaissent des transformations progressives.

La caractérisation des nécropoles laténiennes à tombes plates rencontre peu de difficultés. Les vestiges sont des fosses oblongues agglomérées organisées selon un même axe, qui peut évoluer dans le cas d'une fréquentation longue, ce qui fournit les premiers indices de phasage. Les sous-sols étant relativement acides dans le département du Loiret, les corps et leurs contenants se conservent de manière très aléatoire. Beaucoup de creusements sont vides et seule une étude stratigraphique pointue permet leur identification grâce au repérage de traces de coffrage, de cercueil ou de linceul en matière organique dans le cas d'inhumations. Parfois, seule la présence de mobilier métallique (armes ou parures) est observée. Lorsque les corps sont conservés, le doute est évidemment dissipé. Les incinérations sont quant à elles identifiées grâce à un dépôt en urne métallique au sein de petites fosses pouvant prendre divers aspects. Le mobilier accompagnant se fait plutôt rare dans le cas des crémations. L'armement par exemple a tendance à devenir rare en contexte funéraire à partir de la fin de La Tène moyenne.

Les enclos funéraires sont majoritairement quadrangulaires, voire trapézoïdaux, à partir de La Tène ancienne. Ils se développent sur des surfaces plutôt restreintes, ce qui permet de les reconnaître plutôt facilement. Des inhumations prennent parfois place dans l'aire centrale délimitée par les fossés. Toutefois, des crémations peuvent être repérées en dehors de la surface enclose (MARION *et al.* 2011 : 113). Une des caractéristiques de ce type d'enclos est leur agglomération progressive. Plus les nécropoles sont anciennes et donc utilisées, plus les enclos ont tendance à être proches, parfois accolés. Le mobilier rencontré lors de la fouille de ces structures se compose principalement d'ossements.

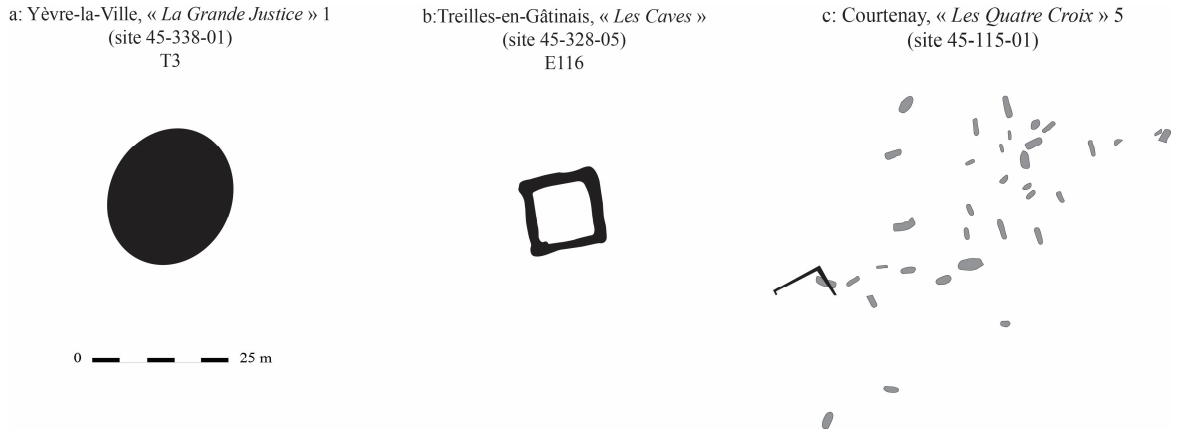

FIG. 18 : Espaces funéraires courants à l'âge du Fer : type sous tumulus (a), type en enclos (b), type et type à tombes plates (c) (DAO C. Forget).

CHAPITRE 4 – TRAITEMENT ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Après avoir rassemblé les données des sites sélectionnés pour notre corpus puis procédé à leur datation et à leur caractérisation, l'exploitation des renseignements glanés est enfin envisageable. Pour ce faire, il est primordial d'employer des outils adaptés permettant d'une part de classer et d'uniformiser les informations textuelles et iconographiques, et d'autre part de réaliser des études statistiques afin de mettre en place une assise comparative optimale.

Les informations ont été traitées à différents niveaux en fonction de leur nature et réunies en autant dans l'Annexe. Celle-ci réunit des documents au format texte. Il s'agit de la compilation de toutes les fiches de sites. L'objectif est avant tout de les classer, mais aussi de faciliter leur consultation et leur confrontation au moyen de règles de rédaction uniformes. Elle regroupe aussi tous les documents iconographiques au format Illustrator. Il s'agit de planches représentant les plans des sites du corpus.

Une base de données au sein de laquelle les informations jugées principales de chacun des sites ont été sélectionnées et uniformisées pour faciliter l'analyse multiscalaire a été mise en place. L'objectif est de fournir une base solide pour l'analyse statistique et de transposer facilement les hypothèses et les résultats sous forme de graphiques et de cartes.

4.1. Élaboration d'un catalogue texte avec Microsoft Word

Les principaux renseignements disponibles à propos des sites du corpus ont été repris au sein de fiches informatives compilées dans l'annexe 1. Elles devaient à la base s'apparenter à des notices de type *Carte Archéologique de la Gaule* ou plus récemment à celles qui ont été compilées au sein du premier tome des publications *Les sites archéologiques de l'autoroute A19*. Si le style méthodologique s'en rapproche, le niveau d'information est plus profond. Cela résulte d'un choix délibéré, afin que le lecteur puisse profiter au maximum des données issues des rapports d'opérations archéologiques sans pour autant trop entrer dans les détails.

4.1.1. Modalités de l'enregistrement des données

La première étape dans la mise au point des notices de sites a été d'abord de regrouper par commune puis par site l'ensemble des données provenant des différentes sources utilisées. La numérotation des sites est personnelle et ne renvoie en aucun cas à un classement particulier, mais plutôt au recensement des sites par ordre alphabétique du nom des communes, puis du nom des sites au sein de celle-ci. Ainsi, le numéro de listing des sites se lit de la manière suivante : *45-004-01* où *45* correspond au numéro de département, *004* au numéro INSEE de la commune et *01* au numéro d'ordre du site dans le listing de la commune, par exemple ici le site « *Le Clos des Mésanges* » à **Amilly**. Certains sites font montre d'un identifiant numéral supplémentaire derrière un « / ». Il s'agit uniquement de gisements découverts lors des opérations de l'A19. La publication du premier volume, intitulé *Les sites archéologiques de l'autoroute A19 (Loiret)*, a donné lieu à un classement spécifique. Il nous a paru important de replacer ces numéros de sites à la suite des nôtres afin de faciliter le basculement entre les deux

sources d'information. Chaque fiche de site est rédigée selon des normes homogènes et répétitives garantissant le classement des données au sein de huit rubriques spécifiques.

Voici l'exemple d'une fiche de site :

♠♠♠

Rubrique 1 :

COMMUNE DE BAULE

45-024-01
BAULE
« PARC SYNERGIE VAL DE LOIRE »
45.024.002 AH

Rubrique 2 :
Situation administrative et généralités :

Lieu-dit : Le Chemin de la Bruère, Le Clos Bannard
Département : Loiret
Civitas : Carnutes
X : 550 444 m
Y : 2 313 801 m

Commune : Baule
Région : Centre-Val de Loire
Numéro Patriarche : 45 024 002 AH
Diagnostic (2004)
Surface totale décapée : 5 325 m²

Rubrique 3 :
Chronologie et nature du site :

Période 1 : LT C1/C2

Établissement rural de rang C1

Rubrique 4 :
Bibliographie :

LE SAINT ALLAIN & SALÉ 2004
Le Saint Allain M., Salé P. — *Baule, Parc Synergie Val de Loire, Section ZC*, Rapport final d'opération, INRAP, Orléans : SRA Centre, 2004.

Rubrique 5 :
Présentation du site

Le site de Baule, « Parc Synergie Val de Loire » se situe aux lieux-dits « Le Chemin de la Bruère » et « Le Clos Bannard ». Il présente une occupation relativement mal définie dont les éléments disponibles n'autorisent qu'une interprétation embryonnaire. Celle-ci a tout de même

pu être datée de La Tène moyenne. Il s'agit de quatre fosses, d'un trou de poteau et d'une zone d'épandage de matériel (LE SAINT ALLAIN & SALÉ 2004).

Rubrique 6 :

Période 1 (LT C1/C2) : établissement rural de rang C1

Les vestiges pouvant être rattachés à cette phase ne sont pas nombreux et se regroupent dans le secteur ouest du décapage, en bordure de l'emprise fouillée.

Les vestiges

Trois fosses (St. 1001 à 1003) présentant un alignement suivant une orientation est-ouest ont été mises au jour. Elles affichent toutes un comblement argilosableux gris, seulement conservé sur quelques centimètres. L'homogénéité de leurs remplissages ainsi que leur proximité pourraient être les témoins d'un effet d'épandage, selon les fouilleurs. Les structures ont fourni des fragments de céramique, mais le seul élément datant provient de la fosse. La dernière fosse (St. 1005) se trouve à proximité du trou de poteau 1004. Ses bords irréguliers ainsi que son comblement relativement semblable au substrat en font sans doute une structure d'origine naturelle. Malgré tout, le corpus céramique montre un caractère homogène avec les éléments provenant des autres fosses (*Ibid*).

Un trou de poteau (St. 1004), vraisemblablement isolé, a été détecté à l'angle ouest de la tranchée 10. Son comblement a fourni un fragment de bloc de tuyère, utilisé au fond de la structure comme élément de calage. Il a été interprété par les fouilleurs comme le témoin d'un atelier d'épuration de minerai de fer, situé à proximité, en dehors du décapage (*Ibid*).

En plus du bloc de tuyère prélevé au sein du trou de poteau, seuls deux autres éléments renvoient au travail du fer. Ils ont été prélevés dans une zone d'épandage de matériel, au sein de la tranchée 1, parmi d'autres scories de plus petite taille. Il s'agit de scories en calotte, dont l'une est fragmentée. Elles pèsent respectivement 0,232 kg et 0,128 kg. Leur magnétisme, la forte oxydation de leur surface ainsi que leur densité et leur poids ont permis aux fouilleurs de les interpréter comme des déchets issus de forges d'épuration du fer. Le reste du mobilier récolté se compose d'un fragment de terre cuite architecturale et de clous (*Ibid*).

Le mobilier

Le corpus céramique provient essentiellement des trois fosses. Il s'agit majoritairement de céramique grossière non tournée. Au sein du comblement de St. 1002, deux fragments de céramique à pâte fine correspondant à une coupelle à fond ombiliqué, à décor interne rayonnant. De par la qualité de sa confection et sa rareté, ce type de céramique peut sans aucun problème s'apparenter à du mobilier de prestige. En effet, les exemplaires rencontrés en Gaule demeurent rares, et sont essentiellement rencontrés dans sa partie septentrionale. Leur fonction n'a pas pu être déterminée. C'est principalement sur cette coupelle que repose la datation de l'occupation, autour de LT C1/LT C2 (*Ibid*).

Rubrique 7 :
Synthèse

Les vestiges mis au jour sur le site de Baule « Parc Synergie Val de Loire, Section ZC » sont très infimes et ne permettent que difficilement d'en comprendre l'organisation. Le site n'est pas structuré et les vestiges qui le composent sont trop peu nombreux pour permettre d'étendre la réflexion. Quatre fosses à vocation inconnue ont fourni du mobilier traduisant la proximité d'un habitat de qualité, à en croire les fragments d'une coupelle à fond ombiliqué, assez rares et localisés sur le territoire gaulois. Au sein d'un trou de poteau isolé a été prélevé un fragment de bloc de tuyère, qui semblait constituer l'élément calant le poteau. Cette découverte, si on l'associe aux scories prélevées au sein de la zone d'épandage, semble mettre en avant la présence proche d'un atelier d'épuration du minerai de fer. Cette occupation de La Tène moyenne semble continuer vers la voie ferrée, dont la construction a probablement occasionné la destruction d'autres vestiges de la même époque.

Rubrique 8 :
Illustrations

Illustration(s) correspondant au plan de la/des phase(s) du site.

♠♠♠

Les mentions « **Rubrique n** » ici numérotées de 1 à 8 n'apparaissent pas au sein des notices de sites. Il s'agissait ici de comprendre leur organisation, qui est systématiquement la même et pour laquelle l'indication des rubriques ne s'est pas avérée nécessaire.

Rubrique 1 : nom de la commune, du site et n° Patriarche (en-tête de la notice).

Rubrique 2 :

colonne de gauche : Lieu-dit, nom du département, *civitas* (pour les sites datés entre le IVe s. et le Ier s. av. J.-C. uniquement), coordonnées géographiques (Lambert II étendu).

colonne de droite : nom de la commune, nom de la région, n° Patriarche, nature et année des opérations archéologiques, surface totale décapée (en m²).

Rubrique 3 :

colonne de gauche : chronologie de l'occupation (phasage si disponible) dont la précision dépend des éléments à disposition.

Colonne de droite : caractérisation du site (répondant à des termes prédéfinis au sein du chapitre 3). Quand cette dernière s'avère impossible, elle est représentée par un point d'interrogation.

Rubrique 4 : bibliographie du site en format complet regroupant les rapports d'opération archéologique et les éventuels articles publiés au sein de revues scientifiques.

Rubrique 5 : introduction permettant de situer le gisement et de présenter rapidement les informations principales.

Rubrique 6 : présentation de l'occupation du site sous forme d'un phasage si ce dernier est connu. Les données sont présentées par type de vestiges (fosses, silos, trous de poteau, bâtiments…). Le mobilier du site ou de la phase est par la suite explicité. Il est lui aussi présenté par type (céramique, terre cuite, faune, matériel métallique…).

Rubrique 7 : synthèse de la notice de site. Les données principales sont reprises sous forme synthétique et une interprétation du gisement est proposée.

Rubrique 8 : mention de la/des illustration(s) de la notice de site. Il y en a généralement une seule, le plan du site, mais dans certains cas où plusieurs phases d'occupation ont été mises en évidence, il a semblé opportun d'en adjoindre d'autres afin que le lecteur profite d'une meilleure compréhension du site.

4.1.2. Limites de la méthode

La présentation des sites sous forme de notices ne constitue pas une fin en soi, mais plutôt une étape préliminaire permettant d'organiser la réflexion en vue de l'analyse des données. Cette méthode a le mérite de présenter les sites archéologiques de manière condensée afin d'en connaître les principaux éléments. En contrepartie, certains inconvénients sont à déplorer.

Les informations qui y sont exposées sont le fruit d'une sélection délibérée qui ne peut s'empêcher d'être partiale. En effet, elles résultent de notre volonté d'écarter certaines données au profit d'autres éléments et en quelque sorte d'une interprétation personnelle qui ne se veut en aucun cas exclusive. Ces choix demeurent donc à tout moment discutables, et loin de constituer la vérité, reflètent notre vision des choses.

Malgré le croisement des données et le recoupement des informations, des doublons peuvent exister. En effet, certains sites considérés comme indépendants les uns des autres peuvent au final appartenir à la même occupation. Cela peut être assumé, comme c'est le cas pour Orléans qui est considéré comme un seul point de peuplement, mais dont les divers sites sont présentés au sein de notices individuelles. Dans ce cas, seules la caractérisation et la localisation des occupations permettent de les différer d'autres types de gisements. Toutefois, il se peut que certains éléments à propos de plusieurs gisements nous aient échappé. D'autre part, les occupations successives d'un même site ont été présentées au sein d'une même notice et endossent donc le même numéro de site. La distinction des phases d'un même site apparaît cependant dans plusieurs fiches au sein de la base de données, afin d'en individualiser le contenu.

4.2. Réalisation des illustrations avec Adobe Illustrator

Une fois les notices de sites rédigées, il s'est avéré nécessaire de s'intéresser au volet iconographique des gisements décrits. L'ensemble des plans de fouille quand ils étaient disponibles a été totalement repris sur Adobe Illustrator à partir des fichiers originaux issus des rapports d'opération et compilés au sein de l'annexe 2 (*FIG. 19*). Il s'agissait principalement, au même titre que les fiches de sites, d'uniformiser les données. Si cela s'est avéré long et fastidieux, le résultat n'en est pas moins satisfaisant. De ce fait, la présentation générale ainsi que les codes (couleur, forme, épaisseur…) utilisés pour les divers éléments (structures archéologiques, zones de décapage, points cardinaux…) sont identiques d'une illustration à l'autre. Néanmoins, des libertés ont été prises avec certains éléments afin d'améliorer la lisibilité et la compréhension de certains plans. Les échelles utilisées ne sont pas toujours les mêmes et s'adaptent en fonction de l'étendue du site. Dans le cas contraire, des gisements décapés sur seulement quelques mètres carrés apparaitraient d'une manière illisible en comparaison de sites fouillés sur plusieurs centaines de mètres carrés. Des valeurs reviennent

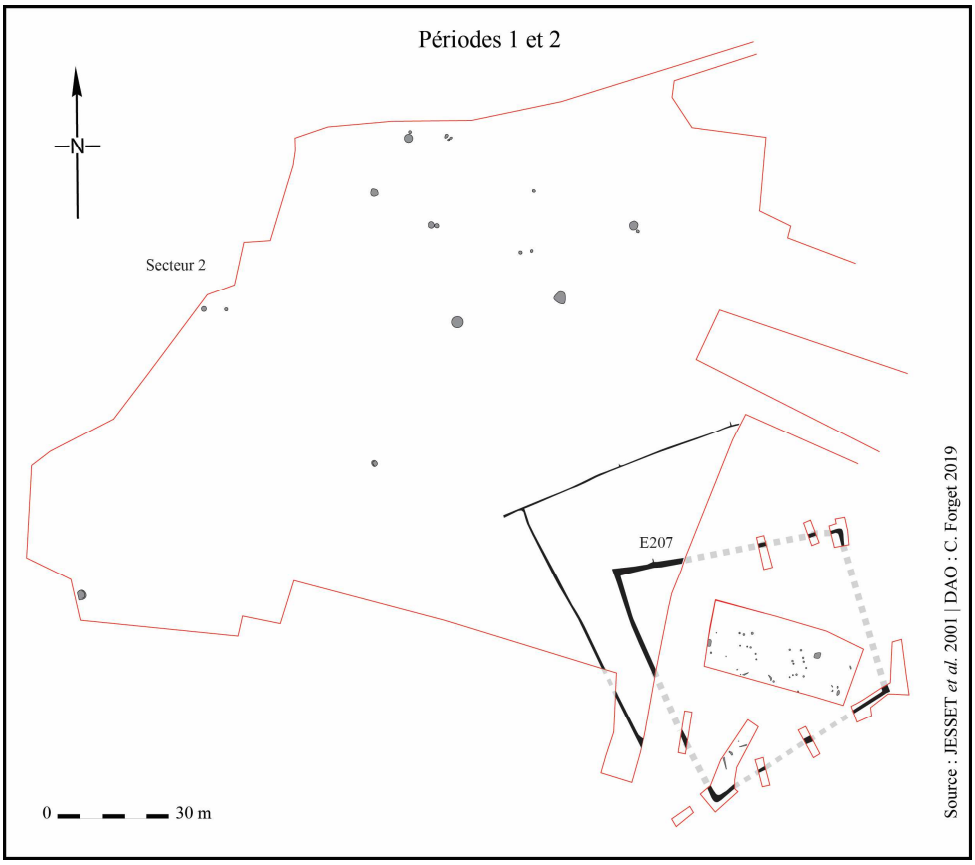

FIG. 19 : Exemple de plan de site réalisé sous Adobe Illustrator (DAO C. Forget).

toutefois de manière récurrente, comme les échelles de vingt, trente et cinquante mètres. L'orientation elle aussi a été adaptée en fonction de la morphologie des sites pour les aménager de la meilleure manière qui soit en vue de la mise en page. Le nord en haut de page a été privilégié autant que cela se pouvait. Enfin, si les structures de l'âge du Fer apparaissant sur les plans de fouille ont été dessinées de manière exhaustive dans la mesure du possible, les lacunes qui caractérisent la connaissance que l'on a de certains sites sont susceptibles d'être à l'origine d'erreurs voire d'oublis, qui peuvent d'autre part résulter de notre propre fait.

4.3. Conception d'une base de données avec FileMaker

Une fois la documentation écrite et iconographique rassemblée puis harmonisée, il s'est avéré indispensable d'utiliser un outil de travail permettant leur exploitation statistique et cartographique de manière optimale. C'est dans cette optique qu'a été élaborée une base de données à l'aide de FileMaker.

4.3.1. Structure de la base de données

La base de données a été créée pour répondre à deux objectifs complémentaires qui ont déjà été mentionnés plus haut : l'exploitation uniforme des données d'un point de vue statistique ainsi que la mise au point de cartes efficaces.

Après plusieurs essais non satisfaisants, trop frustes pour certains, trop complexes pour d'autres, nous avons décidé de prendre pour exemple la base de données INRAP et de nous en servir comme support méthodologique pour la conception de la nôtre. Nous avons ainsi choisi un système de fiches simples et présenté de manière sobre devant permettre un exercice de

comparaison entre les différents sites à diverses échelles : géographique, chronologique, fonctionnelle, hiérarchique. Pour ce faire, nous avons opté pour le logiciel FileMaker Pro 9, notamment pour sa facilité de mise en place, mais aussi parce que nous avions déjà travaillé avec.

Chacune des fiches est organisée selon des normes homogènes. Elles sont renseignées au moyen de quatorze rubriques différentes (*FIG. 20 & 21*). Voici l'exemple d'une fiche issue de la base de données. Les diverses rubriques ne sont pas toutes aussi bien documentées, en fonction des données disponibles. La base de données peut être consultée via un CD-R où elle figure sous la forme d'un fichier FileMaker Pro 12.

Rubrique 1 (Localisation) :

N° site : numéro du site faisant référence à celui qui figure au sein de sa notice (annexe). Il

Nom du site : nom générique attribué au gisement. Lorsque le gisement s'étend sur plusieurs lieux-dits, seul celui qui apparaît en premier dans le rapport d'opération est mentionné dans cette rubrique pour un souci évident de lisibilité optimale. Le gisement est toujours cité dans le texte du manuscrit en employant le premier lieu-dit. Dans le cas où un même lieu-dit apparaît plusieurs fois en première position pour plusieurs gisements, c'est le second qui est mis en première position. L'ensemble des lieux-dits d'un site est explicité dans la rubrique 2 Lieu-dit/adresse.

N° Patriarche : numéro faisant référence à l'identification du site au sein de la base Patriarche.

Rubrique 2 (Références géoadministratives) :

Commune : nom de la/des commune(s) sur laquelle/lesquelles se trouve le gisement.

Lieu-dit/adresse : lieu(x)-dit(s) ou adresse sur le(s)quel(s) s'étend le gisement.

Département : nom du département au sein duquel se trouve le gisement.

Région : nom de la région au sein de laquelle a été repéré le gisement.

Coord. X : coordonnées X selon le système géographique Lambert II étendu.

Coord. Y : coordonnées Y selon le système géographique Lambert II étendu.

Rubrique 3 (Environnement) :

Géographique : type de forme géographique sur lequel s'étend le gisement.

Géologique : type de sous-sol sur lequel prend place le gisement

Altitude : altitude moyenne du site en mètres NGF.

Surface décapée : surface totale décapée.

Point d'eau à proximité : si un cours d'eau coule à moins d'un kilomètre du gisement. Il s'agit d'une case à cocher.

Rubrique 4 (Datation) : ces éléments permettent d'exploiter les données relatives à la chronologie du site. Lorsque les informations sont suffisamment étoffées, cela permet d'observer les différentes phases d'occupation d'un site en chronologie relative et en date absolue (informations couvrant de larges périodes). Un petit menu déroulant permet de documenter le numéro et le nombre de phases.

Borne inférieure : date absolue maximum au-delà de laquelle le gisement n'existait pas encore.

Borne supérieure : date absolue maximum au-delà de laquelle le gisement n'existait plus.

Période antérieure : si une occupation antérieure a été repérée. Il s'agit d'une case à cocher.

Période postérieure : si une occupation postérieure a été repérée. Il s'agit d'une case à cocher.

N° phase : n° de la phase d'occupation à laquelle participe le gisement.

Nombre de phases : nombre total de phases d'occupation du site. Il s'agit le plus souvent de phases d'occupation relativement bien définies se succédant dans le temps. Parfois, certains gisements présentent des vestiges n'ayant pas pu être datés précisément et pouvant participer à l'une ou l'autre des différentes phases bien caractérisées du site. Ces éléments ont été regroupés dans une phase à part pour signifier cet état de fait, bien qu'il ne s'agisse pas d'une phase d'occupation à proprement parler.

Contexte période antérieure : fonctions attribuées au gisement précédant la phase d'occupation considérée.

Contexte période postérieure : fonctions attribuées au gisement succédant la phase d'occupation considérée.

Période : chronologie relative attribuée au gisement (Protohistoire, Bronze, Bronze moyen, Bronze final, Bronze final IIIB, Fer, Hallstatt, Hallstatt C, Hallstatt D1, Hallstatt D2, Hallstatt D1-2, Hallstatt D3, La Tène ancienne, LT A, LT A1, LT A2, LT B, LT B1, LT B2, La Tène moyenne, LT C, LT C1, LT C2, La Tène finale, LT D, LT D1, LT D1a, LT D1b, LT D1b classique, LT D1b évoluée, LT D2, LT D2a, LT D2b, Augustéen, Augustéen précoce). Lorsque la chronologie d'un site est à cheval sur deux périodes parmi celles mentionnées ci-dessus, un « / » précédé et suivi d'un espace est ajouté entre les deux noms de période.

Rubrique 5 (Délimitation) : présence/absence d'une clôture séparant le gisement du monde extérieur. Il s'agit de cases à cocher.

Clôture : type de clôture (multiple, fossé d'enclos, fossé parcellaire, palissade, talus, tranchée palissadée).

Entrée : présence/absence d'un système de clôture caractérisé par une entrée et de quel type elle est (interruption, chicane, corridor, passerelle, porte, porche, tour-porche, inconnue).

Rubrique 6 (Bâtiments) : présence/absence de bâtiments sur le gisement. Il s'agit de cases à cocher.

Fonction : fonction(s) attribuée(s) aux bâtiments (annexe agricole, annexe pastorale, atelier, grenier, maison, autre).

Fondation : type de fondation utilisé pour la construction des bâtiments (fosse, poteaux, sablières).

Parois : type de matériaux utilisé pour la confection des parois des bâtiments (bois, clayonnage, torchis, pierre).

Rubrique 7 (Autres structures) : nature des autres structures s'il y en a (fosse/TP erratique, collecteur d'eau/puits, épandage de mobilier, fosse d'extraction, four, foyer, mare, niveau de sol, silo, voirie). Il s'agit de cases à cocher.

Rubrique 8 (Nécropole) : si le gisement est une nécropole ou en comprend une et quel type d'aménagement la caractérise (bâtiment, enclos circulaire, enclos quadrangulaire, incinération, inhumation, structure foyère, tertre). Il s'agit de cases à cocher.

Rubrique 9 (Opérations archéologiques) : année, nom du responsable, nature et organisme responsable de l'opération.

Rubrique 10 (Bibliographie) : référence bibliographique abrégée des rapports d'opérations et des articles rédigés sur le gisement.

Rubrique 11 (Type d'occupation, activités et surface) : informations servant à la caractérisation du gisement.

Type d'occupation : caractérisation du gisement (établissement rural de rang C0, C1, C2, C3, C4, habitat groupé ouvert, habitat groupé protégé, espace funéraire. Cf. 3.3. Caractérisation et hiérarchisation des sites pour plus de renseignements sur les termes employés). Il s'agit d'une case à cocher.

Activités : type(s) d'activité(s) mises en évidence sur le gisement (agriculture, artisanat, cultuel, élevage, funéraire, habitat, stockage, indéterminé).

Surface : surface connue (ou supposée, voir la case à cocher « surface minimale ») sur laquelle s'étend le gisement.

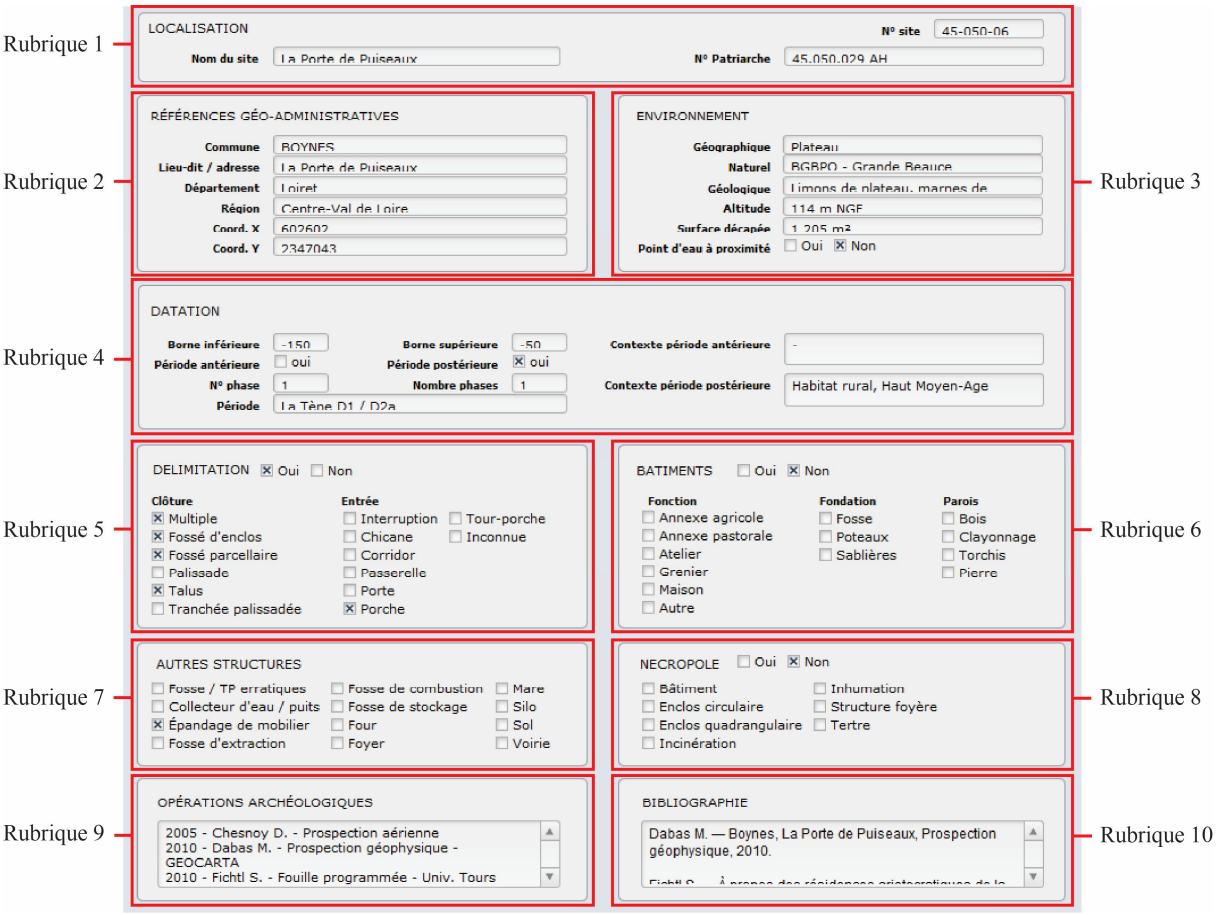

FIG. 20 : Exemple de fiche de site réalisée sous FileMaker, rubriques 1 à 10 (DAO C. Forget).

Rubrique 12 (Mobilier) : nature du matériel archéologique permettant de caractériser le gisement. Il s'agit de cases à cocher.

Activités signalées par le mobilier : type(s) d'activité(s) mis en évidence par le mobilier.

Matériaux : type(s) de matériau(x) dans lequel est confectionné le mobilier prélevé (meunerie, filage, tissage, élevage, agriculture, métallurgie, poterie, chasse, tabletterie).

Monnaies : présence/absence de monnaies et dans quel métal elles ont été fabriquées (or, bronze, argent, électrum, potin).

Parures : présence/absence d'éléments de parure et de quel type ils sont (fibule, bracelet, torque, perle, anneau).

Armement : présence/absence de pièces d'armement et de quel type elles sont (bouclier, casque, ceinturon, côte de mailles, épée/fourreau, suspension, flèche, javeline, lance, poignard).

Autre mobilier : présence/absence de mobilier autre que celui qui est proposé dans la fiche.

Outillage domestique : présence/absence d'outillage domestique et de quel type il est (couteau, épingle, forces, fusaïole, dévidoir, meule, broyon/percuteur, peson tisserand, polissoir, quincaillerie, rasoir).

Ustensiles : présence/absence d'ustensiles de cuisine et de quel type ils sont (broche à rôtir, chaîne, chaudron, chenet, crémaillère, gril, plaque foyère, sceau).

Outillage agricole : présence/absence d'outillage agricole de quel type il est (faucille, faux, fourche, hache, herminette, harnachement, soc d'araire).

Outillage artisanal : présence/absence d'outillage artisanal et de quel type il est (ciseau, creuset, enclume, gouge, hache, lime, lingot, lingotière, marteau, moule, pinces, scie, scories/battitures de fer, scories d'alliages cuivreux, tuyère).

Importations céramiques : présence/absence d'importations de céramique et de quel type elles sont (amphore, campanienne, gauloise, autre).

Restes humains : présence/absence de restes humains (individu, restes erratiques).

Rubrique 13 (Analyses) : réalisation/absence d'analyses spécifiques et lesquelles en particulier (amphores, anthracologie, archéozoologie, carbone-14, carpologie, dendrochronologie, géologie, métal, micromorphologie, palynologie, phytologie, xylologie). Il s'agit de cases à cocher.

Rubrique 14 (Commentaires) : synthèse rédigée du gisement correspondant à celle de la notice de fiche que l'on peut retrouver dans l'annexe.

4.3.2. Qualité et limites du traitement des informations

L'efficacité de la base de données repose sur sa structure, la qualité des informations qui y sont rentrées ainsi que sur la vérification de la validité d'une série de requêtes, afin de tester le bon fonctionnement de l'ensemble. Ce dernier s'appuie principalement sur la pertinence des champs renseignés et leur fort potentiel de croisement. Leur nombre conséquent permet ainsi de sélectionner des séries de sites en fonction de différents critères, environnementaux, chronologiques, fonctionnels, hiérarchiques, typologiques.

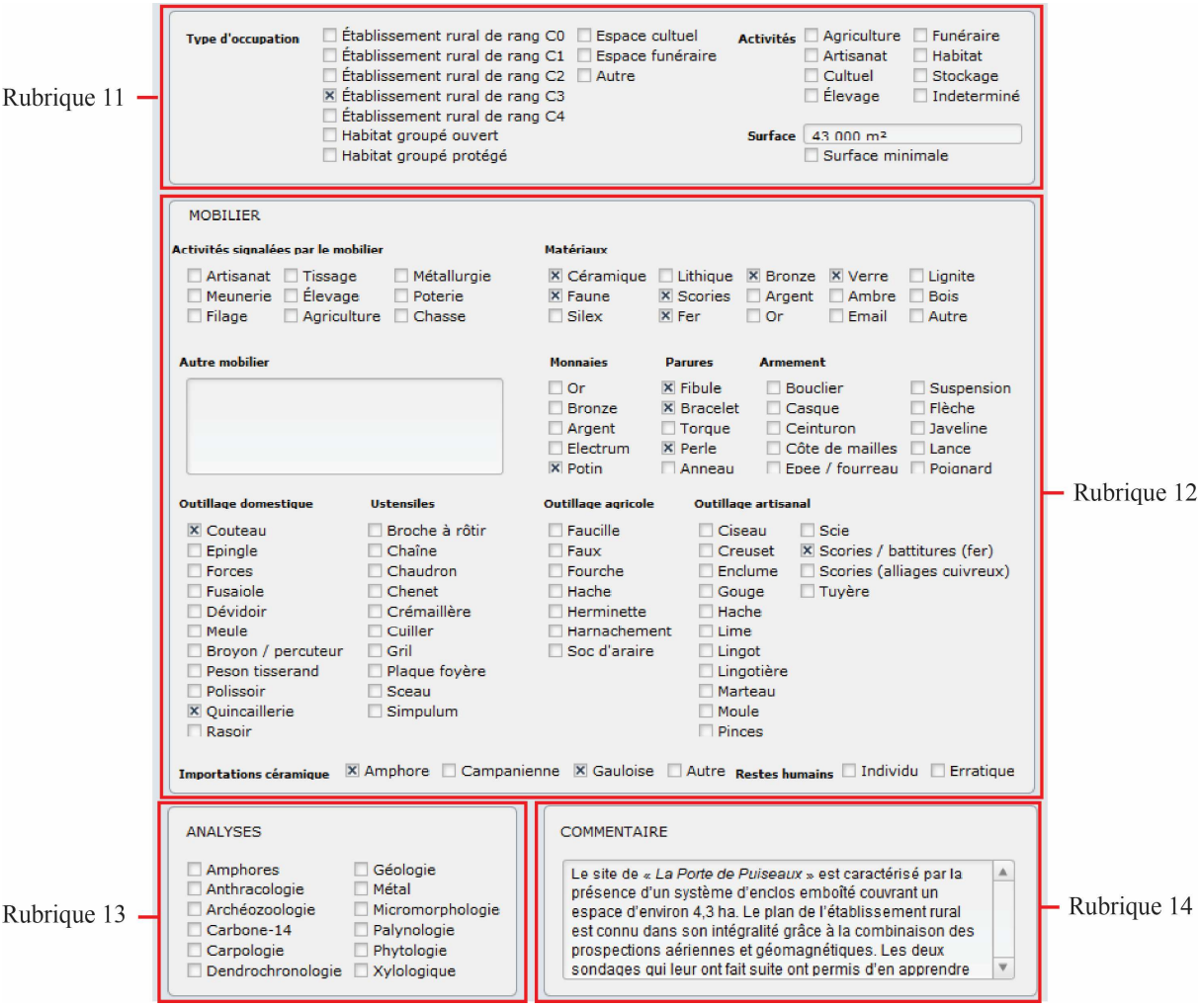

FIG. 21 : Exemple de fiche de site réalisée sous FileMaker, rubriques 11 à 14 (DAO C. Forget).

Les limites du procédé apparaissent particulièrement dans le cas de requêtes excessivement précises, associant trop de critères à la fois pour donner suite à un questionnement fructueux. D'autre part, nous avons évité de rassembler trop rapidement les sites mitoyens en l'absence d'indices concrets. Ce type de problème se rencontre notamment pour les établissements ruraux du premier âge du Fer, dont le caractère parfois éparpillé des vestiges et l'absence de délimitation physique ne facilitent pas l'identification de la surface réellement occupée. De ce fait, il est probable que certaines occupations contiguës bénéficiant chacune d'une fiche soient en fait un seul et même site. À l'opposé, la caractérisation du site d'Orléans à La Tène finale rend compte du phénomène inverse. Une dizaine de gisements y ont été repérés pour cette période. Chacun dispose de sa propre fiche dans la base de données, ce qui apporte un degré de précision non négligeable ainsi qu'une possibilité optimale de croisement. En contrepartie, ce cas de figure est susceptible de polluer certaines requêtes particulières. Enfin, les sites se trouvant à la limite de deux communes ont été regroupés au sein d'une seule fiche conservant cependant le nom des deux communes concernées. Cela évite de se trouver en présence de doublons augmentant de manière factice le nombre de sites de certaines communes. Les sites ont alors été attribués à la commune dont le nom apparaissait en premier au sein des fiches signalétiques des rapports d'opération.

PARTIE II
DIVERSITÉ ET DYNAMISME DES INSTALLATIONS ANTHROPIQUES

Une fois la documentation disponible à propos des sites du corpus traitée, les sites localisés, datés et caractérisés, et ce en s'adaptant à l'hétérogénéité des données, leur exploitation scientifique à proprement parler s'amorce. Au vu du nombre d'occupations recensées, du territoire concerné par l'étude et de la période chronologique considérée, il semble primordial d'adopter une approche multiscalaire. À partir des sites eux-mêmes et des vestiges qui les caractérisent, nous mettrons en évidence les dynamiques microlocales ainsi que l'organisation spatiale dans laquelle ils s'insèrent.

Le premier niveau d'analyse se penche sur l'échelle la plus étroite, celle du site. Cette première approche s'avère primordiale. Il s'agit de mettre en évidence la morphologie du site, son importance, et de comprendre la place qu'il occupe dans l'espace au cours du temps. En effet, les différentes catégories retenues subissent des transformations ainsi que des évolutions de leur statut et des relations qu'ils entretiennent avec leurs environnements. Ces tendances résultent de facteurs internes comme externes qu'il s'agira de mettre en exergue pour mieux saisir les rythmes de création et d'abandon, les évolutions, mais aussi les interruptions qui les caractérisent. Lorsque ce degré d'analyse aura été détaillé, il sera possible de confronter les données issues des différents types de sites à une échelle plus vaste.

Dans cette optique, nous allons exploiter l'ensemble des points d'occupation de la zone étudiée, qu'ils se trouvent ou non au sein de zones privilégiées. Compte tenu des disparités liées au degré de connaissance des différents sites et des problématiques poursuivies, il sera parfois nécessaire de se limiter aux sites les mieux renseignés.

Dans un souci de limpidité, l'ensemble des éléments sera abordé en distinguant les quatre grandes catégories mises en évidence, à commencer par celle qui nous paraît la plus substantielle, l'établissement rural. La présentation de ce type d'occupation sera suivie de celle des habitats groupés puis des espaces à vocation funéraire et enfin des espaces cultuels.

CHAPITRE 5 - FORMATION ET EXPANSION DES ÉTABLISSEMENTS RURAUX

La catégorie des établissements ruraux est sans nul doute celle qui regroupe le plus de sites. Toutes périodes confondues, trois cent soixante-cinq phases d'occupation ont été identifiées de la sorte, parfois plusieurs sur un même site, ce qui correspond à 78,37 % des occupations recensées. Ce pourcentage est cependant à considérer avec prudence dans la mesure où il n'est certainement pas représentatif du nombre réel d'établissements ruraux. Il ne faut pas oublier d'une part la mise à l'écart des points d'occupation découverts trop anciennement ainsi que ceux pour lesquels les données n'étaient pas exploitables. De plus, les occupations non caractérisées (C0) sont relativement conséquentes, ce qui gonfle certainement la part des établissements ruraux aux dépens des autres types de sites que nous verrons par la suite. D'autre part, la comparaison entre plusieurs zones du département mettent en évidence un déséquilibre des sites, notamment entre des zones bien connues comme le Val de Loire et la Grande Beauce et d'autres, quasiment inexplorées comme la partie médiane de l'Orléanais, la Sologne et le Berry du Loiret et dans une moindre mesure le Gâtinais oriental ainsi que la Puisaye.

En dépit de ces facteurs déformants, il a été possible de mettre en place une réflexion reposant sur trois axes déterminants permettant de replacer ces établissements au sein des dynamiques spatiales de la zone étudiée en fonction de leur position et de leurs fonctions.

Tout d'abord, nous allons examiner la localisation des établissements ruraux. Compte tenu de plusieurs facteurs dont la teneur varie en fonction des régions naturelles, des activités des sites, de leur statut et de la chronologie dans laquelle ils s'insèrent, des caractéristiques spécifiques ont pu être mises en évidence.

Par la suite, nous analyserons les diverses formes sous lesquelles ils ont été créés, les activités qui y étaient pratiquées ainsi que la place qu'ils occupaient localement et à plus grande échelle géographique.

Enfin, nous évaluerons leur pérennité et leur propension à la mobilité dans l'espace au cours du temps afin de saisir d'éventuelles tendances de créations, de maintien et d'abandons susceptibles de renseigner sur les rythmes d'occupation du monde rural au cours de l'âge du Fer.

5.1. Les lieux d'implantation des établissements ruraux

Il ne serait pas inconcevable de penser que les propriétaires des établissements ruraux avaient comme volonté d'occuper l'espace, et ce de manière disséminée afin de s'assurer l'exploitation d'un territoire proportionnel à leurs activités et donc d'éviter les conflits liés à la position de leurs parcelles. Toutefois, la nature de ces établissements, souvent en lien avec l'exploitation du sol, dépend alors de facteurs précis qu'il est difficile d'ignorer pour qui souhaite rentabiliser son travail, comme les diverses potentialités topographiques, géologiques, pédologiques et climatiques qu'offre la zone d'étude. Ces caractères n'évoluent pratiquement pas au cours de la période étudiée, ce qui pourrait laisser penser que ce sont toujours les mêmes

endroits qui ont été choisis pour y construire un établissement. Il semble donc intéressant de souligner les diverses prédispositions qui peuvent ressortir de l'étude des situations étudiées.

5.1.1. La topographie

Tout d'abord, nous allons nous intéresser à la nature de la position topographique occupée par les établissements ruraux. Un exercice de comparaison sera effectué entre les diverses situations topographiques qui ont été sélectionnées. Dans l'ensemble, elles sont variées et il s'agira de voir si les mêmes tendances se retrouvent d'un ensemble topographique à un autre (*FIG. 22*).

5.1.1.1. Le Val de Loire et les vallées alluviales du Loing et de l'Essonne

Pour ce contexte topographique, la localisation des établissements ruraux se fait uniquement en fond de vallée alluviale (*FIG. 23*). Les occupations du Val de *Loire* prennent place sur des monticules ou montilles de calcaire ou d'alluvions constituées de matériaux siliceux allant du sable fin au galet. Le lit majeur de la *Loire*, avant la mise en place des levées notamment à l'époque moderne, était une zone inondable. Le *Loing* s'écoule au sein d'une vallée très large au fond humide, voire très humide pouvant subir localement des inondations périodiques. Les alluvions anciennes forment des terrasses et des îles constituées de sables graveleux hétérogènes avec des gros cailloux de silex roulés ou de sables limoneux plus fins sur lesquels se sont installés les sites.

Le nombre de sites implantés en fond de vallée alluviale représente un peu moins de 6 % des établissements ruraux. Il s'agit exclusivement de sites installés dans la vallée de la *Loire*.

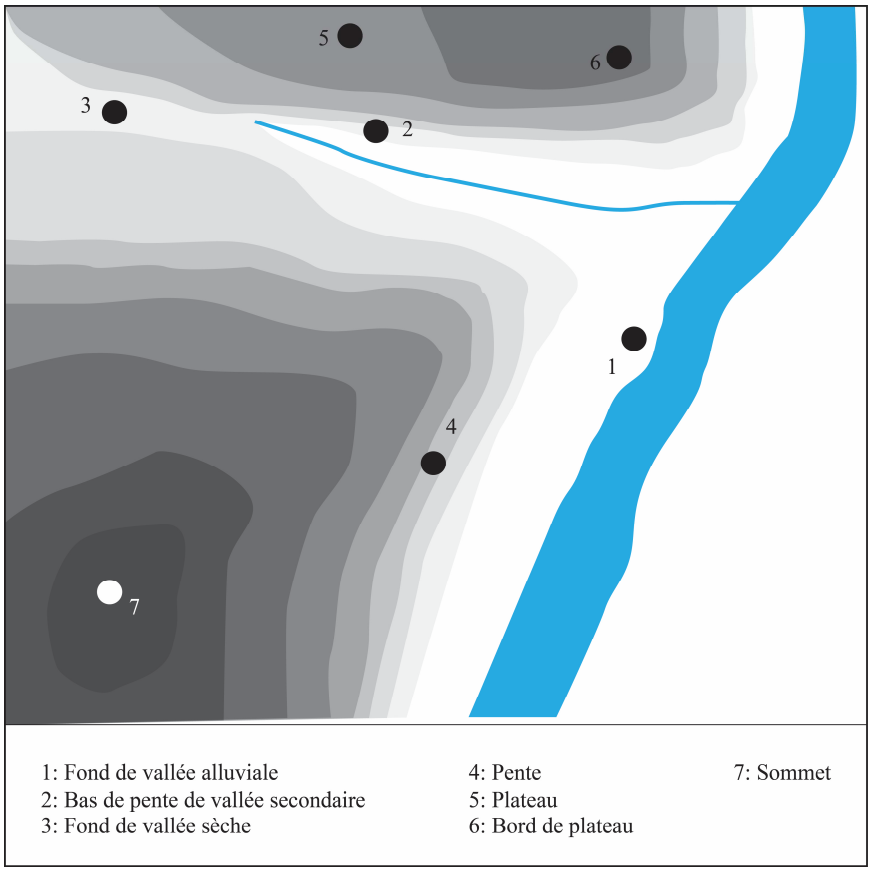

FIG. 22 : Types de localisations topographiques des établissements ruraux (DAO C. Forget).

Ce pourcentage peut s'avérer faible, en comparaison notamment avec ce qui s'observe en Bourgogne du Nord (NOUVEL 2004 : 172), mais cela trouve une explication dans le caractère inconstant du flux hydrométrique de la *Loire* dont le cours était loin d'être aménagé à l'âge du Fer. Bien que les potentialités agricoles offertes par les sédiments des vallées alluviales soient généreuses, les risques de crues étant trop importants, il aura été décidé de s'installer à des emplacements plus sûrs.

Le rapport entre l'implantation en fond de vallée alluviale et le statut des sites est difficile à mesurer. En effet, il s'agit essentiellement de sites C0. À côté, quelques sites C1 sont à dénombrer, tandis qu'aucun établissement C2 ou C3 n'a été recensé. Il est tout de même intéressant de voir qu'un site C4 (**Saint-Denis-en-Val**, « *Voie Zone Horticole* » 1) a été identifié en rive sud de la Loire à Saint-Denis-en-Val.

Au cours de l'âge du Fer, la fréquentation des fonds de vallée alluviale est loin d'être uniforme. Au Ha C, ce type de localisation est relativement présent. On peut observer une baisse

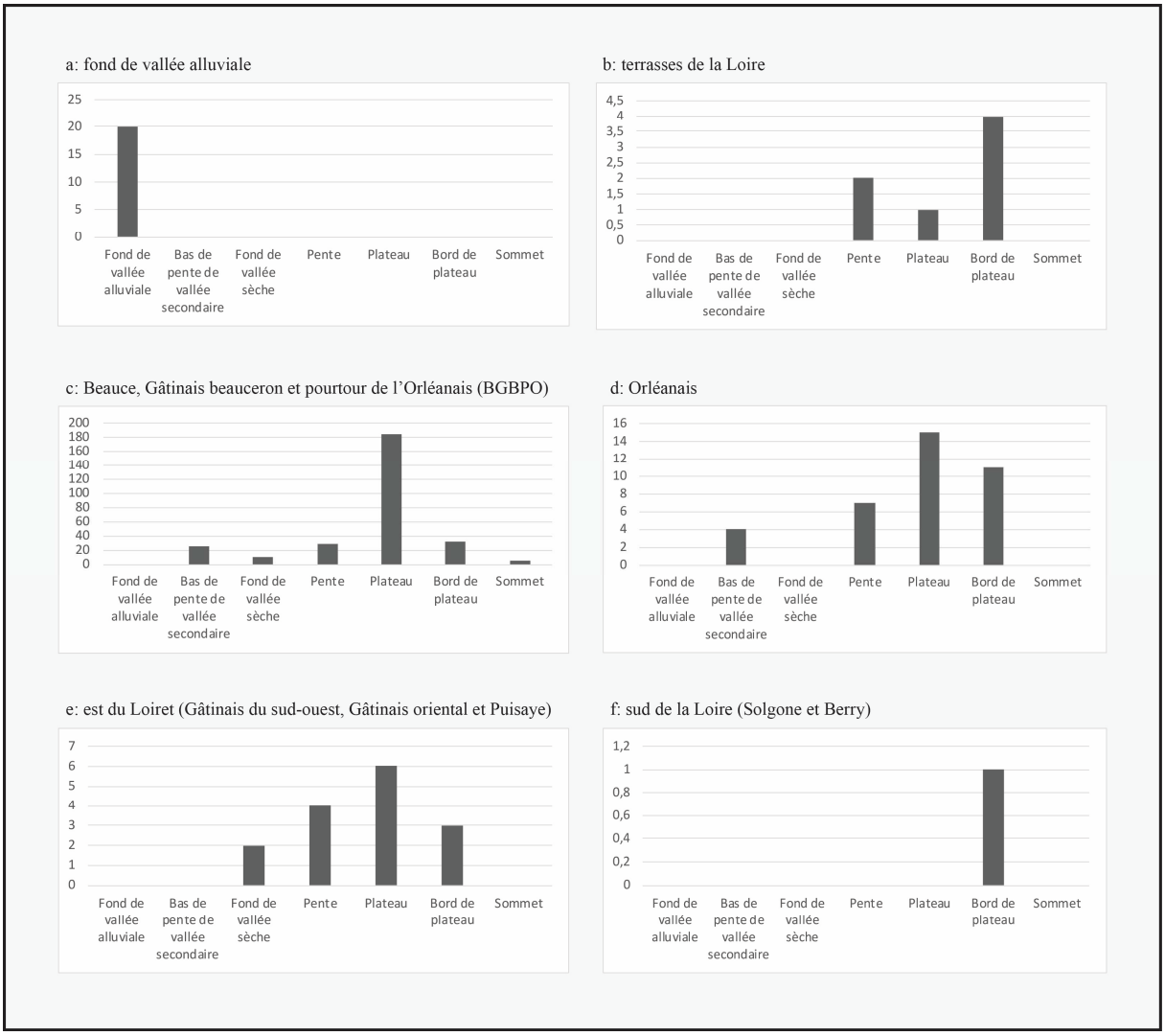

FIG. 23 : Localisation topographique des établissements ruraux en fonction des régions naturelles (DAO C. Forget).

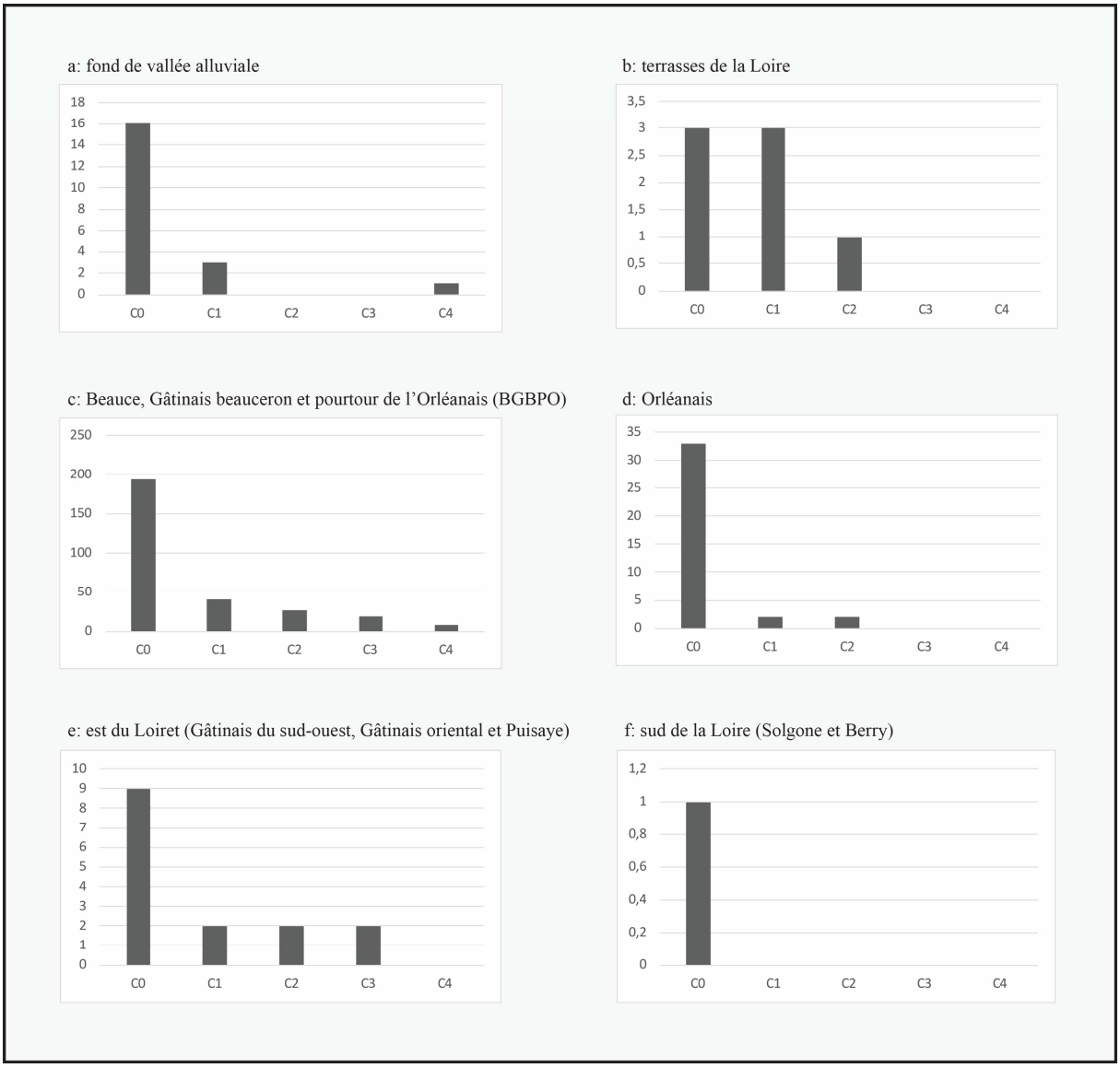

FIG. 24 : Statut des établissements ruraux par région naturelle (DAO C. Forget).

de l'intérêt accordé aux fonds de vallée alluviale à partir du Ha D1-2 et ce jusqu'à La Tène moyenne, périodes pendant lesquelles l'implantation de rares établissements ruraux dans la vallée alluviale du *Loing* et dans le Val de *Loire* est discernable. Enfin, La Tène finale voit le renouvellement des occupations en fond de vallée alluviale avec une augmentation significative des créations par rapport aux périodes précédentes, pour retrouver un niveau de fréquentation égal à ce qui a été enregistré pour le Ha C.

5.1.1.2. Les terrasses de la Loire

Les terrasses qui bordent le Val de Loire sont faiblement occupées (*FIG. 23*). Les quelques établissements ruraux repérés (au nombre de sept) sont principalement implantés sur les rebords de ces plateaux, mais aussi au niveau de leurs pentes lorsque celles-ci ne sont pas trop abruptes. Les terrasses situées au nord de la *Loire* comme celles situées au sud semblent occupées de manière relativement uniforme (quatre au nord contre trois au sud). Les sites sont installés sur des couvertures d'alluvions anciennes essentiellement siliceuses et très sableuses

(principalement constituées de silex, quartz et roches cristallines) auxquelles viennent ponctuellement se mêler des apports provenant des formations attenantes, notamment les formations de Sologne.

Le peu d'occupations implantées sur les terrasses de la Loire ne permet pas d'émettre une réflexion poussée sur le rapport entre leur statut et leur présence sur cette unité naturelle (*FIG. 24*). Sur les six établissements ruraux, deux n'ont pas pu être interprétés, trois sont de type C1 et le dernier est de type C2. Les sites de haut statut sont totalement absents des terrasses de la Loire. La faible attraction de ces plateaux trouve sûrement une explication dans la nature de leurs sols, peu propices aux activités agricoles.

De même que pour le statut des sites, l'étude de l'évolution de la fréquentation des diverses localisations topographiques des terrasses au cours de l'âge du Fer est de faible portée (*FIG. 25*). Au début du Hallstatt, on dénombre deux occupations de bord de plateau pour un site installé en pente. Les terrasses sont ignorées par les populations entre le Ha D1-2 à LT C. Un site daté du Ha D3/LT A est le seul établissement rural repéré pour cette période. Enfin, à LT D, deux établissements ruraux se sont installé l'un sur une pente, l'autre en bord de plateau. Ainsi, il est difficile de mettre en évidence un quelconque schéma pour la localisation topographique des sites. Tout au plus peut-on dire que les terrasses de la *Loire* ne représentent pas un lieu attractif pour les peuples habitant la région à l'âge du Fer et que les rares expériences montrent deux points communs : les établissements ruraux sont tous installés côté Loire et n'ont été occupés que de manière brève.

5.1.1.3. La Beauce, le Gâtinais beauceron et le pourtour de l'Orléanais

Bien que du point de vue géologique, la petite et la grande Beauce, le Gâtinais beauceron ainsi que le pourtour de l'Orléanais ne soient pas strictement identiques, nous avons choisi de les associer en raison des similitudes qui caractérisent leurs reliefs et la prédominance du calcaire de Beauce en guise de socle. Ces unités naturelles seront donc par la suite considérées comme une seule région naturelle (nommée dans le texte BGBPO : Beauce-Gâtinais Beauceron-Pourtour de l'Orléanais) par souci de cohérence.

Il s'agit de la région naturelle la mieux lotie en établissements ruraux. En effet, pas moins de 78,08 % de ce type de sites y a été répertorié (*FIG. 23*). Le paysage, très faiblement ondulé, est propice aux activités agricoles en champs ouverts. La Beauce, reconnue dans le domaine public comme le « grenier à blé de la France », est connue pour la qualité de ses terres et leur excellent rendement. Il n'est donc pas étonnant qu'une telle proportion de sites s'y soit implantée.

Les occupations prennent place de manière préférentielle (64,56 %) au sein des plaines beauceronnes qui sont aussi considérées comme un vaste plateau calcaire dont l'altitude est faible et relativement constante (environ 129 m à 120 m du nord au sud et 102 m à 94 m du sud-ouest au nord-ouest). Si la région BGBPO est ici référencée comme un plateau, il est tout de même important de la différencier des hauts plateaux de la partie orientale du département. Ce sont ensuite les bords de plateau qui sont choisis. En règle générale, il s'agit des extrémités

du plateau beauceron qui surplombe la *Loire* autour d'Orléans et en amont de l'agglomération. D'autres occupations sont placées sur les bords du même plateau, mais cette fois-ci en bordure des vallées secondaires qui irriguent la région de transition entre la Grande Beauce et le Gâtinais beauceron (11,58 %). Les sites sont installés à des endroits où les sols sont composés de limons de plateaux voire de limons lœssiques. Avec une proportion légèrement en deçà, les sites installés sur les pentes du plateau beauceron constituent la troisième localisation topographique observée au sein de la région naturelle (9,47 %). Les établissements ruraux sont installés sur des déclivités assez douces, généralement plus proches de la vallée alluviale qu'elles rejoignent plutôt que de la rupture de pente des bords de plateau, où les dénivelés sont beaucoup plus marqués. Les sols occupés sont assez divers dans la mesure où quasiment la moitié des sites installés sur des pentes sont localisés sur le pourtour de l'Orléanais. Cela va du calcaire aux limons de plateau en passant par les sables et les argiles de l'Orléanais (formation de l'Orléanais). Les établissements ruraux localisés en bas de pente de vallée secondaire sont au nombre de vingt-cinq (8,77 %). Ils sont installés à proximité des cours d'eau qui constituent le

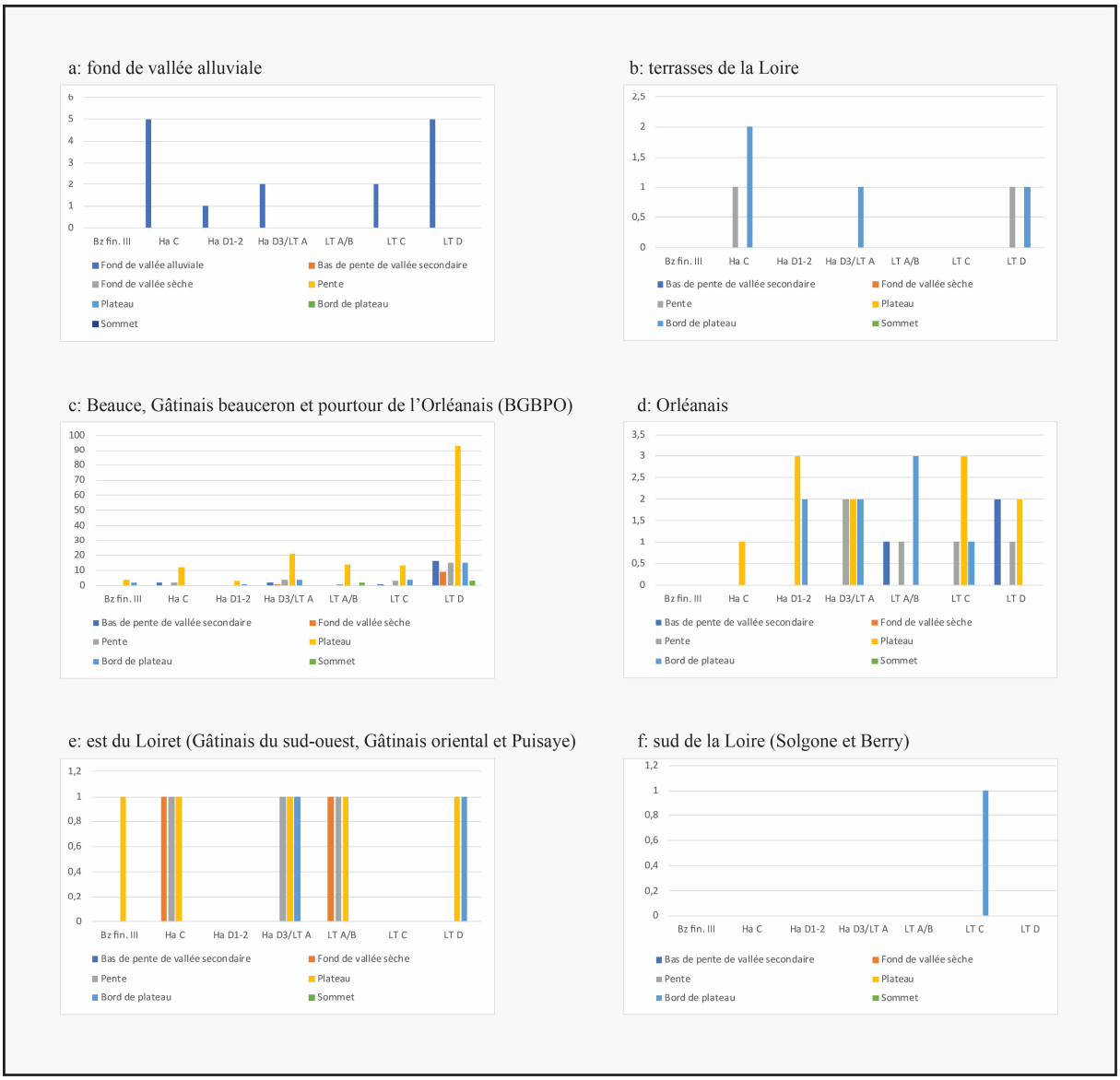

FIG. 25 : Évolution de la localisation topographique des établissements ruraux en fonction des régions naturelles (DAO C. Forget).

réseau hydrographique secondaire de la région BGBPO, sur des sols calcaires ou issus du délitement de ce même calcaire (marnes). Les occupations situées en fond de vallée sèche représentent 3,86 % choix d'implantation topographique de la région. Elles sont principalement localisées aux marges de la Beauce, notamment en Gâtinais beauceron et sur le pourtour de l'Orléanais, sur des sous-sols à dominante calcaire. Enfin, un nombre infime de sites a été fondé sur des sommets de buttes ou de collines (1,75 % des établissements ruraux). Il s'agit essentiellement de sites implantés sur de petites buttes calcaires dont l'altitude n'est pas spécialement élevée par rapport aux alentours.

Une bonne partie des établissements ruraux de la région BGBPO sont des enclos qui ont été repérés par prospection aérienne (102 sur 284). Par la nature de ce type de données, seule une partie de leur tracé, voire la totalité lorsque les conditions étaient réunies, est connue. Dans quelques cas, des prospections pédestres ont été réalisées, mais rares sont les sites prospectés de manière aérienne qui ont fait l'objet d'opérations archéologiques. Ainsi, il est difficile d'établir le statut de ces enclos et de les insérer dans l'une des catégories établies dans le chapitre 3 (voir 3.3.2. La caractérisation des établissements ruraux). C'est pourquoi, bien qu'il s'agisse d'un procédé totalement arbitraire dans ce cas présent, l'ensemble des sites découverts par prospection aérienne a été attribué à la catégorie C0. Ce procédé gonfle donc le nombre de sites non déterminés, mais ils seront analysés d'un point de vue morphologique. Avec ou sans les sites découverts par prospection aérienne, la catégorie C0 est celle qui regroupe le plus de sites. Puis une diminution exponentielle est perceptible jusqu'à la catégorie C4. Qu'importe le statut des établissements ruraux, c'est sans surprise le plateau beauceron qui est massivement occupé. Les autres localisations topographiques se retrouvent en faible proportion pour chaque catégorie, mis à part la catégorie C4, pour laquelle les sites sont exclusivement installés sur le plateau beauceron. Ainsi, le statut des occupations de la région BGBPO semble difficilement pouvoir être retenu comme un critère valide dans leur localisation topographique.

La localisation topographique des sites au cours de l'âge du Fer ne revêt quant à elle aucun caractère surprenant (*FIG. 25*). Dès le début du Hallstatt, les plateaux représentent la localisation topographique de prédilection pour l'implantation d'établissements ruraux et cette tendance se maintient jusqu'au changement d'ère. Les pourcentages varient toutefois d'une période à l'autre. Le plus faible enregistré est de 61,90 % à LT C alors qu'il atteint 82,35 % à la période précédente. Les bords de plateau ainsi que les pentes sont appréciés tout au long de la période, mais dans des proportions beaucoup plus faibles. Un pic à 25 % en faveur des premiers est visible pour le Ha D1-2, mais il ne s'agit que d'un site sur quatre. Concernant les autres périodes, le pourcentage ne va jamais au-delà de 20 %. Les installations en pente sont relativement stables sur le long terme. En écartant la période du Ha D1-2 où aucun site de cette catégorie n'a été mis en évidence, les valeurs oscillent entre 5,88 % et 14,29 %. L'intérêt pour les bas de pente des vallées secondaires est très faible tout au long de l'âge du Fer. C'est seulement à la fin de la période laténienne que les installations au niveau de ce type de contexte topographique connaissent un essor. La valeur obtenue implique les enclos découverts par prospection aérienne et donc non datés, mais a tout de même le mérite de mettre l'accent sur la hausse des implantations en bas de pente de vallée secondaire, au moins pour la période couvrant les deux derniers siècles avant notre ère. Enfin, les fonds de vallées sèches et les

sommets connaissent la même évolution. Ces localisations topographiques sont assez rares dans la région de BGBPO et n'attirent donc que très peu. En effet, du début de la période hallstattienne à La Tène moyenne, un seul établissement a été implanté en fond de vallée sèche (Ha D3/LT A) et les sommets y ont été fréquentés à seulement deux reprises (LT A/B). C'est à LT D que de nouveaux établissements ruraux sont créés sur ce type de localisation topographique, toujours dans des proportions très faibles (moins de 6,25 % pour les fonds de vallées et moins de 2,08 % pour les sommets).

5.1.1.4. L'Orléanais

Un peu plus de 10 % des établissements ruraux du corpus sont installés dans la région naturelle de l'Orléanais (*FIG. 23*). Ce territoire, légèrement vallonné et très ouvert, comporte peu de vallées et de talwegs et encore moins de plateaux réguliers. Le réseau hydrographique y est peu développé et se compose principalement de ruisseaux intermittents drainant ces terres vers la *Loire*, le *Loing* ou l'*Essonne*. Le secteur est très plat : l'altitude varie entre 107 m au point le plus bas à Vitry-aux-Loges (Massif d'Ingrannes) et 174 m à l'extrémité orientale du Massif de Lorris à Ouzouer-sur-Loire. L'absence de relief combinée au massif forestier en lui-même ainsi qu'à l'imperméabilité du sous-sol explique le mauvais écoulement des eaux de pluie et la grande quantité de zones humides (étangs, fontaines, marécages). Ces éléments semblent pouvoir être mis en cause dans le fait que la zone de la forêt d'Orléans a été dédaignée par les populations de l'âge du Fer.

Ce sont majoritairement les plateaux et leurs rebords qui sont investis (respectivement 40,54 % et 29,73 %). Concrètement, les établissements ruraux sont implantés principalement au niveau de l'extrémité du plateau beauceron, qui atteint la *Loire* dans l'extrême sud-ouest du département et qui borde l'Orléanais dans la zone du tracé occidental de l'A19. Ces zones de transition sont déjà caractérisées par les sols argilosableux de l'Orléanais (formation de l'Orléanais et formation de Sologne). Dans une bien moindre mesure, ce sont les bords des petits plateaux argilosableux qui longent les rares vallées alluviales de l'Orléanais qui sont occupés. Ce sont les versants de vallées qui accueillent les établissements ruraux dans des proportions plus importantes avec un pourcentage de 18,92 %. Quelques occupations investissent les pentes bordant la vallée de la *Loire* dans la région d'Orléans, mais aussi celles qui jouxtent les vallées secondaires. Enfin, seuls quatre sites ont été repérés en bas de pente de vallée secondaire (10,81 %). L'inexistence de vallées sèches et la raréfaction des sommets dans la région naturelle de l'Orléanais expliquent l'absence d'occupations sur ce type de localisations topographiques.

L'étude du statut des établissements ruraux de l'Orléanais permet difficilement d'établir un schéma d'occupation préférentiel (*FIG. 24*). En effet, un peu moins de 90 % des sites ont été classés parmi la catégorie C0. On recense aussi deux établissements C1 et deux établissements C2. Aucun site rural de haut rang n'a été mis en évidence. Il semble que les conditions particulières de cette région naturelle n'aient attiré les populations que sur ses franges, et ce pour fonder vraisemblablement des sites de petite ampleur.

L'Orléanais est peu attractif, et ce constat se vérifie pour l'ensemble de l'âge du Fer (*FIG. 25*). De fait, les données se basent sur un nombre de sites limité, d'autant qu'il faut garder à l'esprit que certains d'entre eux, mal datés, n'ont pas pu être utilisés pour calculer l'évolution de l'implantation des sites en fonction des divers contextes topographiques. Au Ha C, un seul site bien daté est référencé et se trouve installé sur un plateau. Au Ha D1-2, trois sites de plateau et deux installés en bord de plateau sont à prendre en compte. Ce n'est qu'à partir du Ha D3 que les pentes sont investies, et ce de manière régulière jusqu'à LT D (un site par période). Les plateaux et leurs rebords continuent d'être choisis et se partagent la même valeur au Ha D3/LT A. En revanche, aucun plateau n'est occupé à la période suivante, où ce sont les bords de plateau qui sont préférés (trois sites) tandis qu'un seul contexte de bas de pente de vallée secondaire est à dénombrer. Il en est de même pour les pentes. Cette tendance s'inverse à LT C où un seul site est fondé en bord de plateau contre trois sur plateau. Enfin, les plateaux et les bas de pente de vallée secondaire représentent chacun 40 % des contextes topographiques choisis pour créer des établissements ruraux à La Tène finale, tandis qu'un seul site a été établi en pente.

5.1.1.5. L'est du Loiret : le Gâtinais du Sud-ouest, le Gâtinais oriental et la Puisaye du Loiret

L'association de ces régions naturelles, tout comme celles précédemment présentées (5.1.1.3) repose sur leurs similitudes topographique et géologique. La frange orientale du département constitue la partie où l'on trouve les altitudes les plus élevées pouvant atteindre 203 m à Saint-Maurice sur Aveyron. De la même manière que pour l'Orléanais, il s'agit de zones très humides parcourues par une multitude de petits cours d'eau et caractérisées par des sols imperméables, l'ensemble favorisant la présence de mares et d'étangs. Il semble là encore très probable qu'il s'agisse de facteurs pouvant expliquer la faible occupation de ces régions, en particulier la Puisaye et le Gâtinais du Sud-ouest. En effet, un site seulement a été référencé pour chacune de ces deux régions.

Le même schéma que pour les occupations de l'Orléanais s'observe (*FIG. 23*). En effet, ce sont les occupations de plateau, de pentes et de bord de plateau qui dominent avec respectivement 40, 26,27 et 20 %. Il semble raisonnable de penser que les hauteurs auront été privilégiées afin d'éviter les zones humides. Ainsi, les occupations se retrouvent principalement le long des plateaux qui surplombent les vallées de la *Cléry* et de l'*Ouanne*, sur des sols calcaires, crayeux, voire composés d'argiles à silex. Les fonds des vallées alluviales, les bas de pente des vallées secondaires ainsi que les sommets n'ayant recueilli aucun site au sein de ces régions, le dernier contexte d'occupation se trouve en fond de vallée sèche, avec deux sites installés sur des argiles à silex.

Comme pour quasiment chaque ensemble naturel, ce sont les sites de catégorie C0 qui dominent ici avec 60 % des occupations (*FIG. 24*). Toutes les autres catégories, mis à part C4, sont également représentées (deux entrées chacune). Il est donc difficile d'établir une règle à partir d'un tel constat, surtout qu'aucune des catégories ne se retrouve au niveau d'une seule localisation topographique.

Du point de vue de la fréquentation des divers contextes topographiques au cours de l'âge du Fer, l'Est Loiret est bien l'ensemble naturel le plus interloquent. Sur les quinze occupations

reconnues pour ces régions, onze étaient suffisamment bien datées pour permettre de les intégrer à l'exercice de comparaison interpériodes (*FIG. 25*). Le fait marquant réside dans le caractère unique de chaque occupation pour chacune des phases chronologiques prises en compte. Ainsi, trois sites ont été repérés pour le Ha C, et chacun d'entre eux se développe sur un contexte topographique différent (un en fond de vallée sèche, un sur une pente et un sur un plateau). La région est désertée au Ha D1-2 avant de voir la création de trois nouveaux sites à la fin du Hallstatt, toujours suivant une localisation topographique distincte : l'un s'est installé sur une pente, le second sur un plateau et le dernier en bord de plateau. Au début de la période laténienne, la même configuration qu'au Ha C s'observe, avec l'implantation de trois sites à l'emplacement des trois mêmes contextes topographiques. Après un nouveau hiatus à LT C, deux nouveaux sites sont créés à LT D, en bord de plateau et sur un plateau. Par conséquent, l'impact des divers contextes topographiques semble très limité dans les choix d'installation des établissements ruraux des régions orientales du Loiret.

5.1.1.6. Au sud de la *Loire* : la Sologne et le Berry du Loiret

Ces deux régions naturelles ont été regroupées ensemble notamment en raison de leur caractère méridional vis-à-vis de la vallée de la *Loire*. Toutefois, le Berry du Loiret est plus proche de la Puisaye du Loiret d'un point de topographique et géologique, tandis que la Sologne présente des sols similaires à ce qui peut se trouver en Orléanais. Le second fait qui justifie ce choix réside dans le caractère inoccupé de ces territoires tout au long de l'âge du Fer. En effet, un seul établissement rural a été recensé. Ce dernier se trouve à l'extrême sud-est du Berry du Loiret. Dans la mesure où aucune comparaison n'est envisageable, nous allons nous contenter de décrire ses attributs. Il s'agit d'une occupation de statut C0 implantée sur le bord d'un plateau limono-argileux dominant la *Loire* au début de LT C.

5.1.2. Nature des formations géologiques

Nous allons désormais nous focaliser sur la nature du sous-sol des emplacements choisis pour y construire des établissements ruraux. Tout comme pour leur localisation topographique, nous allons aborder ce volet en distinguant les régions naturelles qui composent notre aire d'étude. L'unité se développant au sud de la Loire, composée du Berry du Loiret et de la Sologne, sera écartée en raison de la présence d'un unique site.

5.1.2.1. Les vallées alluviales

Les établissements ruraux décelés en contexte de fond de vallée alluviale sont installés sur un seul type de formation géologique : les couvertures d'alluvions fluviatiles (*FIG. 26*). Plusieurs types d'alluvions sont concernés : les alluvions anciennes (ou würmiennes), holocènes et modernes (RICHER DE FORGES *et al.* 2008 : 17). Les alluvions anciennes sont composées de sables fins auxquels se mêlent des graviers et des galets siliceux. Les alluvions holocènes du Val de *Loire* correspondent à une formation dont la granulométrie varie du sable fin (surtout du quartz) au galet, principalement façonné en silex. Elles forment les montilles du Val dont nous avons déjà parlé précédemment (cf. 5.1.1.1. Le Val de *Loire* et les vallées alluviales du *Loing* et de l'*Essonne*), pour lesquelles l'épandage terminal est constitué de sables

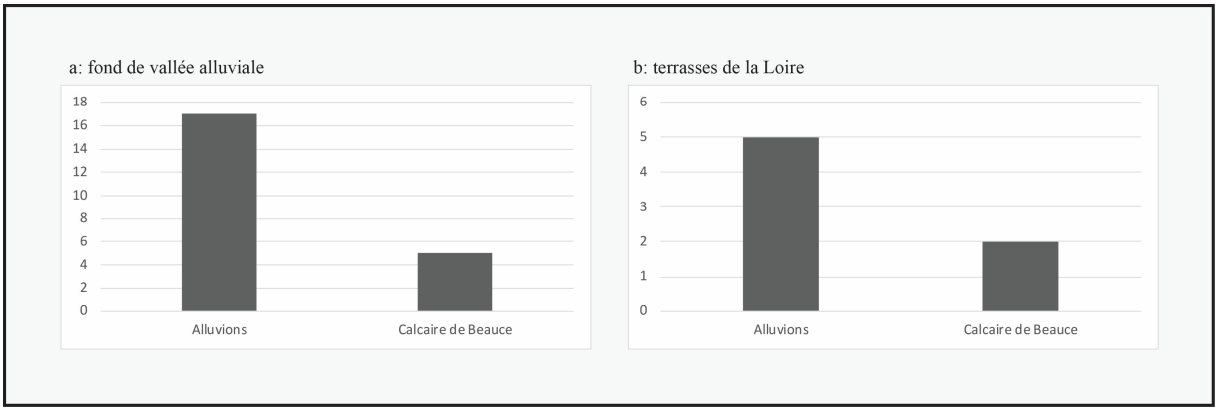

FIG. 26 : Nature des formations géologiques sur lesquelles sont installés les établissements ruraux (nombre d'entités), 1 (DAO C. Forget).

fins. Ces dépôts reposent directement sur le calcaire de Beauce à l'exception de la zone comprise entre Sandillon et Vienne-en-Val en amont d'Orléans. Enfin, les alluvions modernes présentent la même composition que les alluvions holocènes. La différence entre les deux types de formations réside dans le caractère superficiel des alluvions holocènes, dont le sol est plus ou moins lessivé.

Les raisons de s'installer en fond de vallée alluviale se trouvent corrélées par un unique facteur : la présence du cours d'eau, ici la *Loire* (la totalité des sites repérés en fond de vallée alluviale sont localisés dans la plaine alluviale du fleuve). La proximité des établissements ruraux avec la *Loire* n'est pas simple à mettre en évidence et nous en discuterons plus tard (cf. 5.1.3. Rapport avec le réseau hydrographique et viaire). Nous pouvons simplement évoquer pour le moment l'importance des dépôts fluviatiles dans la colonisation du Val de *Loire*. En effet, les sols des plaines alluviales sont fréquemment arrosés par les crues et donc communément riches d'un point de vue biologique, ce qui favorise le développement des activités agricoles. Ces mêmes crues sont toutefois un prétexte sérieux pouvant être à l'origine de la faible occupation du Val. En plus des crues, les changements de lit de la *Loire* peuvent aussi être un élément d'explication important. En effet, dans son parcours moyen, la *Loire* n'est pas spécialement tumultueuse puisque son cours n'est renforcé dans un premier temps que par le *Cosson* et le *Beuvron* d'une part, et que d'autre part la présence du réseau karstique entre Gien et Orléans en limite fortement le débit, qui devient principalement souterrain (cf. 2.2.3. Le réseau hydrographique). L'accumulation des alluvions depuis sa source remblaie son propre lit, ce qui force le cours d'eau à sortir de son lit en s'élevant. De ce fait, ses affluents (notamment le *Loiret*) qui s'écoulent à un niveau plus bas, sont obligés de longer la *Loire* avant de trouver un endroit où la rejoindre. Ce phénomène est à l'origine des terrains humides qui bordent la *Loire*, formés d'étangs, de marécages et de bras fossiles du fleuve, mais aussi de la présence d'un lit mineur et d'un lit majeur.

5.1.2.2. Les terrasses de la *Loire*

Les terrasses de la *Loire* se développent de part et d'autre du Val de Loire, principalement côté sud, où la terrasse d'Olivet et de Saint-Cyr-en-Val atteint une dizaine de kilomètres de largeur. Elles sont constituées d'alluvions quaternaires de la *Loire* dont l'emboîtement s'est

réalisé par une succession d'épisodes d'alluvionnement et de surcreusement. Leur composition est très semblable à ce que l'on peut trouver dans le Val (*FIG. 26*), à ceci près que leur granulométrie est généralement plus grossière. Quatre des six sites installés sur les terrasses ont été implantés sur ces couvertures d'alluvions. Les deux autres, localisés sur la commune de Chécy, ont directement été installés sur le calcaire de Beauce qui affleure par endroits.

La présence de ces alluvions permet en partie d'expliquer la volonté de s'installer sur ces terrasses, dont la position en bordure de *Loire* garantit un accès à l'eau courante. On peut toutefois être étonné par la faible quantité d'occupations recensées pour ce contexte. Si la localisation topographique assure une position élevée par rapport à la vallée alluviale (entre six et quarante mètres) et peut constituer un atout, la sécheresse de ces plateaux représente au contraire un frein manifeste qui tranche nettement avec la situation observée pour le Val. L'eau s'infiltre rapidement dans les alluvions pour ressortir dans un second temps sous forme de suintements et de sources au contact de la formation de Sologne ou regagne directement le fleuve à travers le calcaire de Beauce.

5.1.2.3. La Beauce, le Gâtinais beauceron et le pourtour de l'Orléanais

Ce regroupement de régions naturelles est caractérisé par une grande diversité géologique qui pourtant se trouve ancrée dans l'unité formée par le calcaire de Beauce (*FIG. 27*). Sans surprise, le calcaire constitue l'assise géologique accueillant le plus de sites. Le plus rencontré est celui connu sous le nom de calcaire de Beauce (au sens large). Cette dénomination regroupe l'ensemble des faciès lacustres à dominante calcaire (*Ibid* : 116-117). Il a été pris le parti de ne pas les différencier et de les associer sous l'appellation générique « calcaire de Beauce » en raison de leur relative homogénéité. Il s'agit d'une roche massive et fracturée caractérisée par la présence d'un réseau karstique important et la présence d'une grande quantité d'avens (gouffres s'ouvrant sur une cavité souterraine et résultant de la dissolution de couches calcaires). Ce calcaire est surtout composé de calcite. Les différentes formations lacustres du calcaire de Beauce sont les suivantes : calcaire éocène, calcaire de Beauce inférieur (calcaire d'Étampes et calcaire du Gâtinais), calcaire de Beauce supérieur (calcaire de Pithiviers) et calcaire de Château-Landon. Le calcaire éocène présente un profil marneux essentiellement composé de calcite pure. Sa partie argileuse est surtout constituée de montmorillonite et parfois de kaolinite. Le calcaire de Beauce inférieur est un calcaire lacustre blanchâtre à jaunâtre présentant une alternance de bancs plus ou moins durs entre lesquels s'intercalent des lits marneux. Le calcaire de Beauce supérieur ou calcaire de Pithiviers est une formation à bancs de calcaire siliceux fissurés blanchâtres à jaunâtres vacuolaires ou spongieux et par des calcaires sublithographiques blancs, beiges, voire gris ou bleutés. Des lits de calcaire pulvérulent blanc ou gris s'intercalent entre ces bancs sous forme de poches ou de couches continues. Le calcaire de Château-Landon est disposé en gros bancs blanchâtres granuleux parfois séparés par des lits de marne brunâtre (*Ibid* : 132, 147). Un peu plus de 66 % des occupations de la BGBPO sont installées sur l'un ou l'autre de ces faciès du calcaire de Beauce. Le substrat calcaire constitue un socle structurellement stable. Les sols qui le recouvrent présentent une bonne capacité de ressuyage naturel, mais l'existence du réseau karstique qui caractérise l'ossature des bancs de calcaire est à l'origine de réserves hydriques faibles, nécessitant une irrigation artificielle en

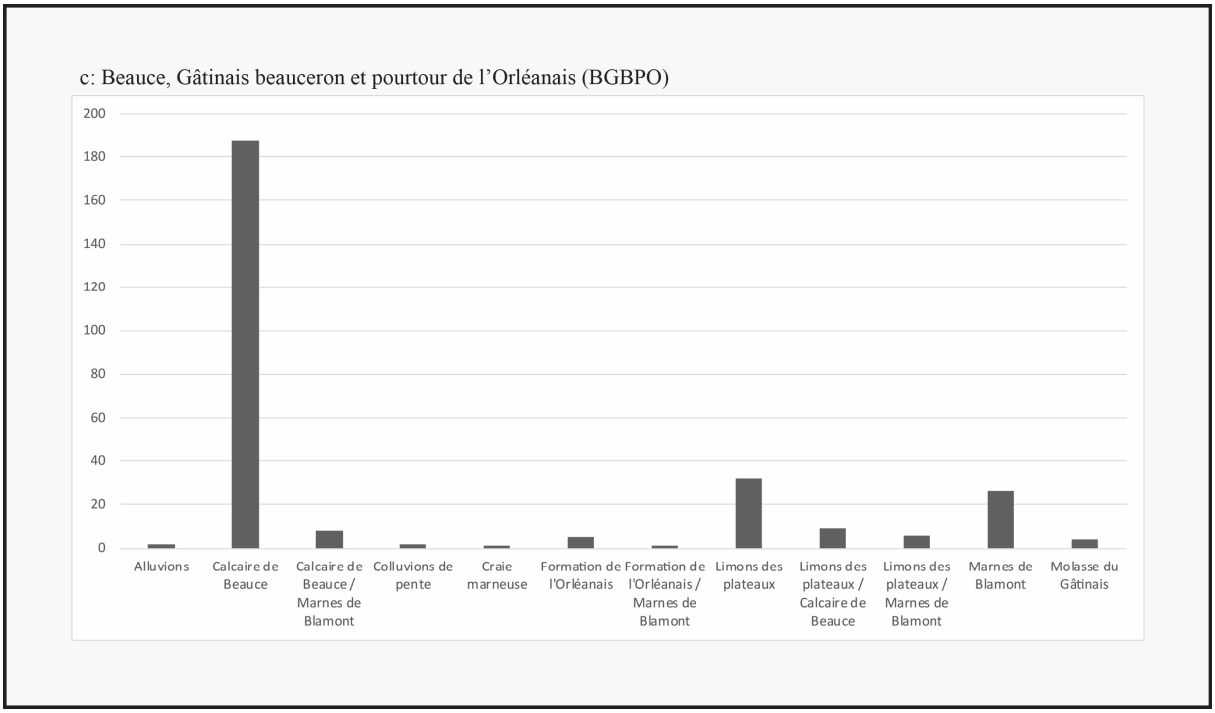

FIG. 27 : Nature des formations géologiques sur lesquelles sont installés les établissements ruraux (nombre d'entités), 2 (DAO C. Forget).

période estivale. Ainsi, les conditions d'exploitation des terres sont favorables à une mise en valeur agricole.

Certaines zones sont recouvertes par des limons que le BRGM nomme « limons des plateaux ». Il s'agit d'une matrice très marneuse de couleur brun-roux. Cette couverture, peu épaisse (de quelques dizaines de centimètres à quatre mètres), est totalement lehmifiée. En général, il comble les creux de surface du calcaire de Beauce (*Ibid* : 147). Les couvertures lœssiques sont connues pour être favorables aux activités agricoles, notamment en raison de leur qualité de rétention d'eau. Un peu plus de 11 % des sites ont été établis sur ces limons.

Les marnes de Blamont correspondent à une formation blanche, voire verdâtre contenant en moyenne 60 % de calcaire, le reste d'argile. Ce type de formation est très sensible à l'eau, ce qui peut occasionner des fluages, des ravinements ainsi que des glissements de terrain en contexte de pente. Ces marnes, surtout les blanches, donnent par décalcification une argile sèche et friable de couleur vert foncé, voire un limon brun. Cette argile est constituée de smectite, d'illite et de kaolinite. 9,15 % des sites sont implantés sur ce type de substrat. Il ne s'agit pas de terres favorables aux activités agricoles.

La molasse du Gâtinais est un terme regroupant plusieurs faciès différents : il peut s'agir d'un calcaire tendre, de marnes blanches ou vertes, d'argiles calcaires voire de sables marneux (*Ibid* : 131). Cette formation géologique est moins robuste que le calcaire et a donc souffert d'une érosion importante. Dans le sud du Gâtinais beauceron, la molasse se présente sous la forme de poches d'argile calcarifère verdâtre à taches rousses au sein des formations calcaires blanchâtres. Elle ressemble de plus en plus au calcaire de Beauce en se déplaçant vers le nord.

L'extrême sud du Gâtinais beauceron présente quant à lui le faciès sableux de la molasse. Seulement 1,41 % des occupations sont installées sur cette formation géologique qui ne constitue pas une assise optimale pour les activités agricoles, en tout cas pour ses faciès les plus marneux et argileux. Le peu de sites reconnus sur la molasse peut aussi s'expliquer par son caractère transitionnel. En effet, elle correspond à la formation qui sépare les calcaires de Beauce supérieur et inférieur et n'apparaît donc qu'en peu d'endroits.

Il est à noter la présence de vingt-quatre occupations installées sur des zones de transition géologique. Dans dix-sept cas, il s'agit de terrains situés en marge du calcaire de Beauce, en contact soit avec les marnes de Blamont pour huit d'entre eux, soit avec les limons des plateaux pour le reste. Six autres sites se trouvent d'autre part à cheval entre ces limons et les marnes de Blamont. La dernière occurrence concerne un site créé à un emplacement où se rencontrent la formation de l'Orléanais et les mêmes marnes.

Enfin, dans une bien moindre mesure, quelques sites prennent place sur la formation de l'Orléanais (voir 5.1.2.4. L'Orléanais), une couverture d'alluvions, de colluvions de pente voire de craie marneuse.

5.1.2.4. L'Orléanais

Cette région naturelle est caractérisée par la présence de la formation géologique dite de l'Orléanais (*FIG. 28*). Celle-ci est constituée de sédiments deltaïques et détritiques provenant du Massif central. Plusieurs faciès pouvant être discontinus, organisés sous forme de lentilles, voire imbriqués entre eux composent cette formation (RICHER DE FORGES *et al.* 2008 : 82-83). Le premier correspond à une argile très sableuse de couleur grise, verte, voire bleuâtre. Elles sont composées à 80 % de smectites et à 20 % de kaolinite. Le second renvoie à une argile verte ou grise très plastique qui peut être associée aux marnes de l'Orléanais, contenant des nodules de calcaire plus ou moins altéré. Le troisième faciès est composé de sable fin jaune ou roussâtre. Il s'agit essentiellement de quartz et de silex, lesquels sont complétés par du feldspath. Ces sables sont rarement accompagnés de galets, mais montrent une proportion forte en minéraux lourds (staurotide, tourmaline, épidote, hématite…). Enfin, le quatrième et dernier faciès de la formation de l'Orléanais est constitué de sable grossier graveleux contenant des galets de calcaire lacustre auxquels s'ajoutent des silex roulés dont certains présentent une patine noire épaisse (fer et manganèse). 73 % des établissements ruraux de l'Orléanais sont installés sur la formation de l'Orléanais.

La formation de Sologne se développe jusqu'aux marges méridionales de l'Orléanais où elle s'imbrique avec la formation de l'Orléanais. C'est pour cette raison que quelques occupations recensées dans la région naturelle de l'Orléanais sont installées sur ce type de sous-sol. Les matériaux composant la formation de Sologne sont similaires à ceux de la formation de l'Orléanais, à ceci près qu'ils ne contiennent pas de fossiles. 16,22 % des occupations de l'Orléanais prennent place sur cette entité géologique.

Deux occupations appartenant au même site constituent les seuls sites localisés sur un terrain au sous-sol calcaire (**Donnery**, « *Le Clos des Cochardières* » 1). D'autre part, il est à noter l'existence d'un site installé sur une zone de transition entre le calcaire de Beauce et la

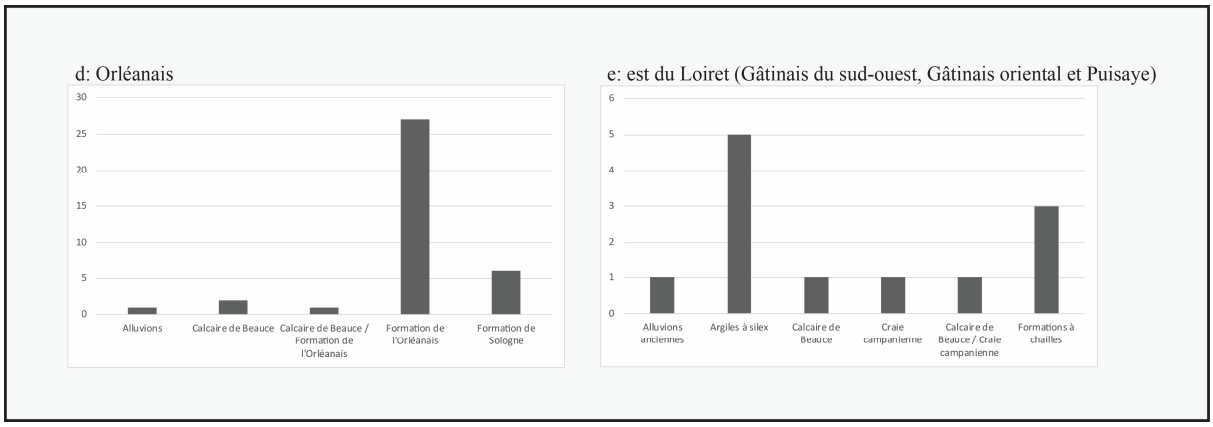

FIG. 28 : Nature des formations géologiques sur lesquelles sont installés les établissements ruraux (nombre d'entités), 3 (DAO C. Forget).

formation de l'Orléanais. Enfin, une unique occupation prend place sur une zone d'alluvions anciennes (**Saint-Jean-de-Braye**, « *Clos de Roche* »).

Au final, quasiment 90 % des occupations de cette région naturelle ont été créées à des emplacements dont le sous-sol est sableux ou argileux. Les endroits en hauteur comme les plateaux et leurs rebords auront plutôt tendance à être calcaires ou à dominante sableuse tandis que les bas de pente sont quant à eux principalement argileux et donc plus humides. Les terrains sableux, mieux drainés, sont très propices aux cultures tandis que les terres argileuses sont plutôt dévolues aux prairies et aux bois. Les forêts couvrent d'ailleurs une part importante de l'Orléanais. Leur proximité peut s'avérer attractive pour ces sociétés utilisant massivement le bois. La forêt d'Orléans est principalement constituée de chênes sessiles et dans une moindre mesure de charmes, de hêtres et de bouleaux (*Ibid* : 84). La première de ces essences est reconnue pour sa robustesse et a beaucoup été utilisée dans l'architecture à l'âge du Fer, tandis que le charme et le boulot servent principalement de bois de chauffage de nos jours.

5.1.2.5. L'est du Loiret : le Gâtinais du Sud-ouest, le Gâtinais oriental et la Puisaye du Loiret

Les occupations localisées dans l'est du Loiret se concentrent essentiellement dans le Gâtinais oriental. La majorité d'entre elles (53,32 %) prennent place sur les formations argilosableuses qui recouvrent la majeure partie des plateaux crayeux et pour lesquelles plusieurs faciès sont ici concernés (*FIG. 28*). Certaines argiles sont plus ou moins plastiques et de couleur beige-gris à ocre. Elles présentent des niveaux de silex à patine blanchâtre ainsi que des blocs de granules de craie indurée. Ce type d'argile n'affleure que dans de rares cas. Sur les versants des vallées, où la craie est proche de l'affleurement, des couches d'argiles rouges à silex noirâtres sont visibles (*Ibid* : 192). Enfin, parmi le pourcentage évoqué ci-dessus, 20 % sont installés sur la formation à chailles. Il s'agit d'une argile sableuse grise, orangée ou rousse contenant des cailloux siliceux (silex sénoniens blonds ou bruns et chailles jurassiques brunes) de calibre moyen à gros (DENIZOT 1970 : 5). Les caractéristiques agronomiques de ces formations argileuses sont loin d'être idéales. Il s'agit de sols difficiles à exploiter en raison de leur dureté. Ce caractère est d'ailleurs à l'origine de périodes de travail favorables très limitées. D'autre part, la présence du silex limite la gamme de cultures possibles, augmente les risques de pertes et constitue un facteur destructeur élevé pour l'outillage.

Nous retrouvons ensuite la formation des limons des plateaux avec un pourcentage égal à la formation des chailles. Il est à noter la présence d'un unique site installé sur des couvertures d'alluvions anciennes, d'un autre sur le calcaire de Beauce et d'un autre sur la formation de craie campanienne. Une seule occupation occupe une zone de transition entre le calcaire de Beauce et la craie campanienne. Cette dernière correspond à une formation dure et compacte à cassure franche formée de plus de 90 % de carbonate de calcium. Elle comporte des silex gris-blond à brunâtres (*Ibid* : 6). La craie peut constituer un atout majeur pour la stabilisation des sols acides en vue d'une exploitation agricole, mais son caractère robuste et la présence des silex posent les mêmes problèmes que pour les argiles à silex. Toutefois, cette formation n'affleure qu'en de rares endroits, car elle se trouve quasiment entièrement recouverte par les formations argilosableuses à silex.

5.1.3. Rapport avec le réseau hydrographique et viaire

Nous allons désormais évoquer les rapports qu'entretiennent les établissements ruraux avec les cours d'eau et dire quelques mots sur les réseaux de communication terrestres.

5.1.3.1. Distance avec le cours d'eau le plus proche

Nous avons distingué deux cas de figure dans la configuration des sites et du réseau hydrographique. Le premier concerne tous les sites distants de plus d'un kilomètre d'un cours d'eau et le second se rapporte à tous ceux qui au contraire s'en trouvent à moins d'un kilomètre. Ce choix de la valeur d'un kilomètre comme marqueur de distinction entre les sites proches ou non des rivières repose sur plusieurs facteurs, dont certains sont clairement arbitraires. Nous ne sommes pas en mesure de prendre en compte les variables environnementales telles qu'elles étaient à l'âge du Fer, comme la densité d'éventuelles parties boisées à traverser ou l'inclinaison et l'escarpement exacts des terrains à parcourir pour se rendre au cours d'eau le plus proche. De plus, il nous a semblé superflu de proposer des catégories de distance, notamment en raison du fait exposé précédemment. Il s'avère que parcourir deux cents mètres pour se rendre à une rivière peut s'avérer plus compliqué que de faire un kilomètre en fonction du contexte topographique. Nous nous sommes donc essentiellement basés sur la vitesse de déplacement à pied d'un homme. Il est communément admis de nos jours qu'un être humain se déplace de 1 à 1,40 m par seconde, soit entre 3,6 km/h et 5 km/h. D'après ce schéma, un kilomètre se parcourt entre douze et dix-sept minutes sur un terrain plat et selon une trajectoire simple, soit entre vingt-quatre et trente-quatre minutes en comptant le retour. Bien évidemment, c'est sans prendre en compte de nombreux facteurs impactant la vitesse de déplacement à pied tel que : âge, sexe, taille, poids, condition physique, charge transportée, conditions météorologiques, connaissance du trajet, modelé topographique, degré des pentes rencontrées, etc. De plus, dans le cas d'un déplacement en vue de prélever de l'eau, il faut tenir compte du poids supplémentaire porté généré par l'eau et donc estimer un trajet retour plus long.

Nous allons prendre l'exemple d'un homme âgé de 30 ans, mesurant 1,60 m pour 60 kg, en bonne santé et transportant deux sceaux vides d'une capacité de quinze litres, tel que cela peut encore se voir au XXIe s. dans certains pays asiatiques et africains. Ce dernier connaît son trajet et le pratique par temps clément. Nous estimons sa vitesse moyenne à environ 4 km/h soit un temps de quinze minutes pour parcourir un kilomètre. Il remplit ses deux sceaux et augmente

la charge portée de trente kilogrammes. Nous mesurons cette action autour de cinq minutes. Nous évaluons une perte de vitesse de 46 % que nous allons arrondir à 50 % pour le trajet retour du fait qu'il doive porter la moitié de son propre poids. Ainsi, le temps passé sur le chemin du retour est tout bonnement doublé. L'ensemble du trajet s'effectue donc en quarante-cinq minutes. Nous appliquons à cette valeur un coefficient de +/- 10 % dans lequel nous intégrons les variables environnementales pour atteindre un temps oscillant globalement entre quarante et cinquante minutes. Ajoutons les cinq minutes allouées au remplissage des sceaux et nous obtenons un temps final inférieur à une heure, compris plus précisément entre quarante-cinq et cinquante-cinq minutes.

Ces estimations justifient le choix de la distance maximale d'un kilomètre pour un itinéraire effectué à pied par un seul homme, mais demeurent réductrices, car elles ne prennent pas en considération tous les cas de figure qui ont pu se produire en fonction des époques, des raisons occasionnant les déplacements et surtout des moyens à disposition qui diminuent ou au contraire augmentent le temps des excursions : trajet pédestre à plusieurs, à cheval, en attelage (bœuf ou cheval), catégorie spécifique de personnes en charge du ravitaillement en eau (enfants, femmes ?), pêche, lessive, etc. Les situations pouvant être diverses et variées, il a été décidé de retenir l'hypothèse du déplacement piéton qui constitue le facteur commun garanti aux occupants de chacun des sites, ce qui justifie donc cette limite d'un kilomètre au-delà de laquelle les sites sont considérés comme « éloignés » du cours d'eau le plus proche.

Les sites installés en fond de vallée alluviale sont naturellement proches de l'eau qui se présente sous la forme d'une nappe flottante dont le niveau varie en fonction du débit des cours d'eau qui les alimentent. L'approvisionnement en eau ne devait donc poser aucun problème, même en cas de sécheresse estivale ponctuelle. La *Loire*, bien qu'elle soit caractérisée par son fameux réseau karstique et alimentée par des affluents au débit dérisoire entre Gien et Orléans, garde un débit largement suffisant pour en utiliser les ressources. Le fleuve est caractérisé par un régime pluvial, c'est-à-dire qu'en dehors de ses affluents, il est principalement alimenté par des précipitations sous forme de pluie. Il en est de même pour l'*Essonne* et le *Loing*. L'*Essonne*, alimentée par seulement trois affluents, mais aussi par la nappe de Beauce, montre un module de seulement 8,19 m^3/s (HYDRO : L'Essonne à Ballancourt-sur-Essonne). Le *Loing* est quant à lui gonflé progressivement par dix-huit affluents différents. À Épisy, commune située à dix kilomètres de la confluence du *Loing* avec la *Seine*, le module de la rivière est de 18,60 m^3/s (*Ibid* : Le Loing à Épisy). Le débit de ces deux rivières est plutôt stable. Il est caractérisé par une seule alternance annuelle du niveau des eaux, généralement des crues en période hivernale et de basses eaux en été.

Concernant les occupations de bas de pente de vallée secondaire, la même constatation s'opère. La proximité de l'eau courante est recherchée. Bien que les affluents puissent être moins nombreux et posséder un débit moins conséquent que pour un fleuve ou une grande rivière, ces cours d'eau secondaires constituent une source d'eau courante sûre. La subsistance des cours d'eau les plus modestes, tels les ruisseaux, repose principalement sur l'importance de leur source, sur des précipitations considérables ainsi que sur la résurgence des nappes phréatiques libres, c'est-à-dire celles dont le niveau varie sans être stoppé par une couche

imperméable. Toutefois, les cours d'eau loirétains ont aussi un régime pluvial. Le climat du Loiret et de la Beauce est relativement stable, mais surtout sec (la Beauce est l'un des plateaux les plus secs de France), avec des précipitations annuelles comprises entre 550 et 650 millimètres et donc inférieures à la moyenne nationale qui se trouve autour de 700 millimètres par an (BROUSSAUD 2007 ; INFOCLIMAT). Les hivers y sont doux et pluvieux et les étés chauds et secs pour la Beauce, moins chauds et plutôt humides pour le Loiret. Ainsi, les cours d'eau secondaires sont faiblement alimentés et sont aussi caractérisés par un débit stable avec généralement une seule alternance annuelle du niveau des eaux. Ces estimations actuelles sont importantes à connaître, mais il est important de garder à l'esprit que la situation a pu être différente à l'âge du Fer.

Globalement, la situation est équilibrée à l'échelle du département du Loiret (*FIG. 29*). Un peu plus de la moitié (52,33 %) des occupations recensées sont placées à moins d'un kilomètre du cours d'eau le plus proche (en comptabilisant les sites de fond de vallée). En regardant du côté des régions naturelles, les données sont disparates, car plusieurs d'entre elles sont peu occupées, comme la partie orientale du Loiret, la zone située au sud de la *Loire* ainsi que les terrasses. Le peu d'occupations recensées se trouve cependant à proximité du réseau hydrographique, mis à part en Puisaye où le seul site qui y est implanté en est éloigné. Pour l'Est Loiret, les sites sont localisés dans les vallées du *Loing* (catégorie des vallées alluviales), de la *Cléry* et de l'*Ouanne*. Quant aux occupations situées sur les terrasses de la *Loire* et celle se trouvant dans le Berry du Loiret, elles sont établies près du fleuve voire de ses affluents. Le BGBPO est le regroupement de régions naturelles comptabilisant le plus de sites. Les occupations proches des cours d'eau atteignent un pourcentage généralement inférieur à la moitié (34,44 % pour la Grande Beauce, 36,88 % pour le Gâtinais beauceron et 40 % pour la Petite Beauce). Ces chiffres ne sont pas étonnants quand on sait que la région beauceronne n'est pas parcourue par un réseau hydrographique très dense. De plus, les cours concernés sont

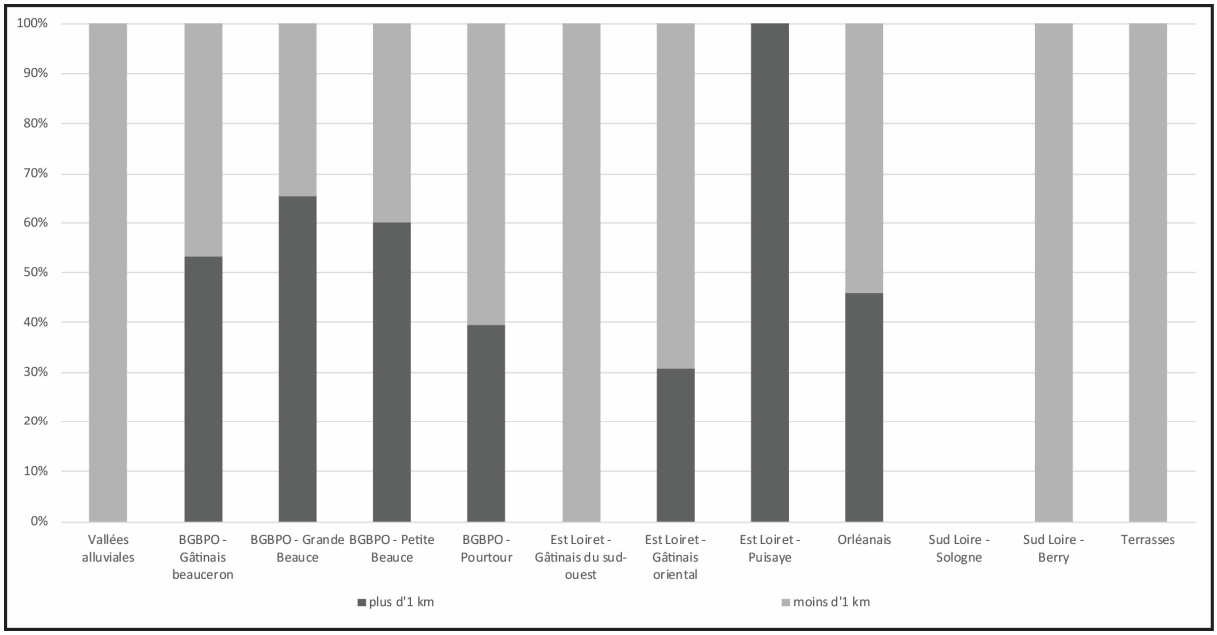

FIG. 29 : Distance des établissements ruraux au cours d'eau le plus proche en fonction des régions naturelles (DAO C. Forget).

essentiellement de petites rivières voire des ruisseaux. Seul le Pourtour de l'Orléanais dépasse ces chiffres avec 60,42 % des occupations. Cette différence peut s'expliquer par le caractère éclaté de cette unité naturelle dont une partie jouxte le Val de Loire et quelques-uns de ses affluents (les *Mauves de Saint-Ay*, les *Mauves de Meung*, le *Grand Ardoux* et le *Petit Ardoux*). Enfin, le taux de sites proches d'un cours d'eau dépasse aussi la moitié en Orléanais (54,05 %). Cette région, qui se trouve à cheval sur les bassins de la *Seine* et de la *Loire* est drainée par quelques-uns des affluents de ces deux fleuves. Toutefois, la grande majorité des sites est localisée à proximité des petits affluents de la *Loire* (le *Cens*, l'*Oussance*, la *Bionne*, l'*Égoutier* et les *Mauves de Saint-Ay*). Ils sont donc tournés vers le Val de Loire, plus proche et donc plus accessible que la *Seine*.

Si on s'intéresse désormais à l'éloignement des sites en fonction de leur localisation topographique (*FIG. 30*), on voit que les occupations de bord de plateau sont les mieux loties. 64,71 % d'entre elles sont proches d'un cours d'eau. Il s'agit des plateaux surplombant les vallées du département, mais aussi des extrémités du plateau beauceron. Nous retrouvons ensuite les occupations de pente pour lesquelles un peu plus de la moitié (53,66 %) avoisine une rivière. Ce sont les sites installés sur les parties basses des déclivités cernant les vallées alluviales, plutôt douces pour ce type de contexte. La situation s'inverse à propos des occupations de plateau et de sommet avec respectivement 41,75 % et 20 % d'entre elles occupant un lieu proche d'un cours d'eau. Les sites de plateau sont les plus nombreux au sein du corpus. Pratiquement 90 % d'entre eux se trouvent en BGBPO, sur le plateau beauceron. Ce plateau, parfois qualifié de plaine, présente une altitude ne surplombant pas énormément les alentours et un modelé relativement stable, très peu entaillé par le réseau hydrographique, comme nous l'avons déjà spécifié. Il est donc normal que le pourcentage de sites éloignés des cours d'eau soit si élevé. Toutefois, il ne faut certainement pas y voir une indifférence envers

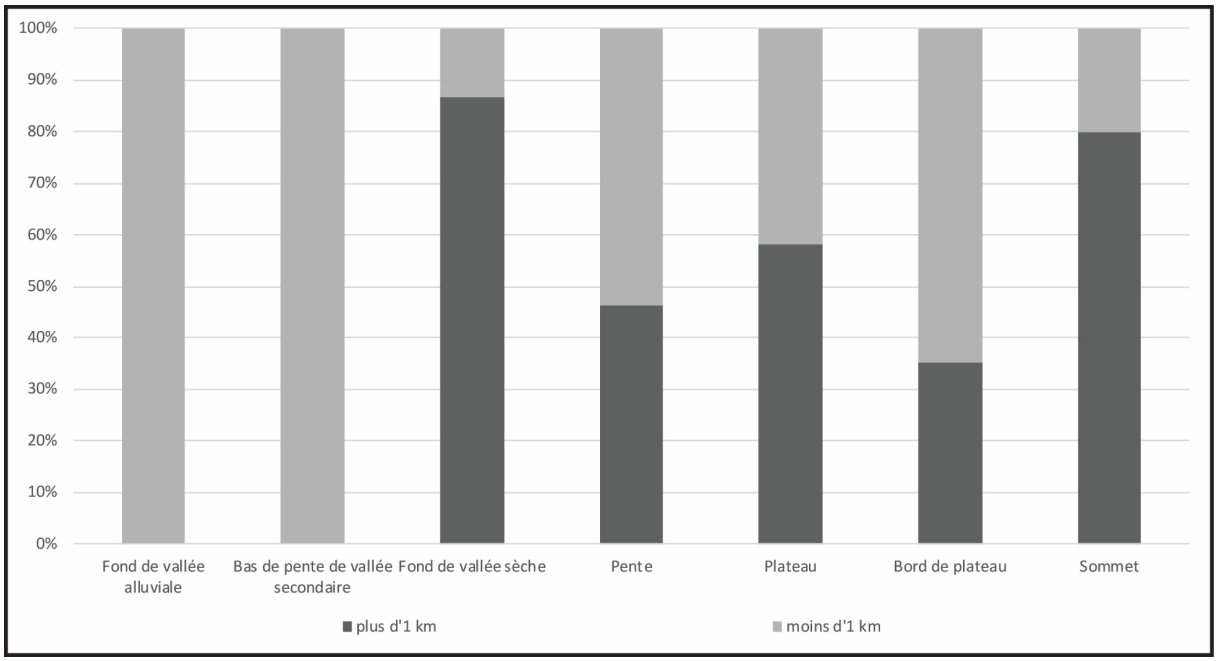

FIG. 30 : Distance des établissements ruraux au cours d'eau le plus proche en fonction de leur localisation topographique (DAO C. Forget).

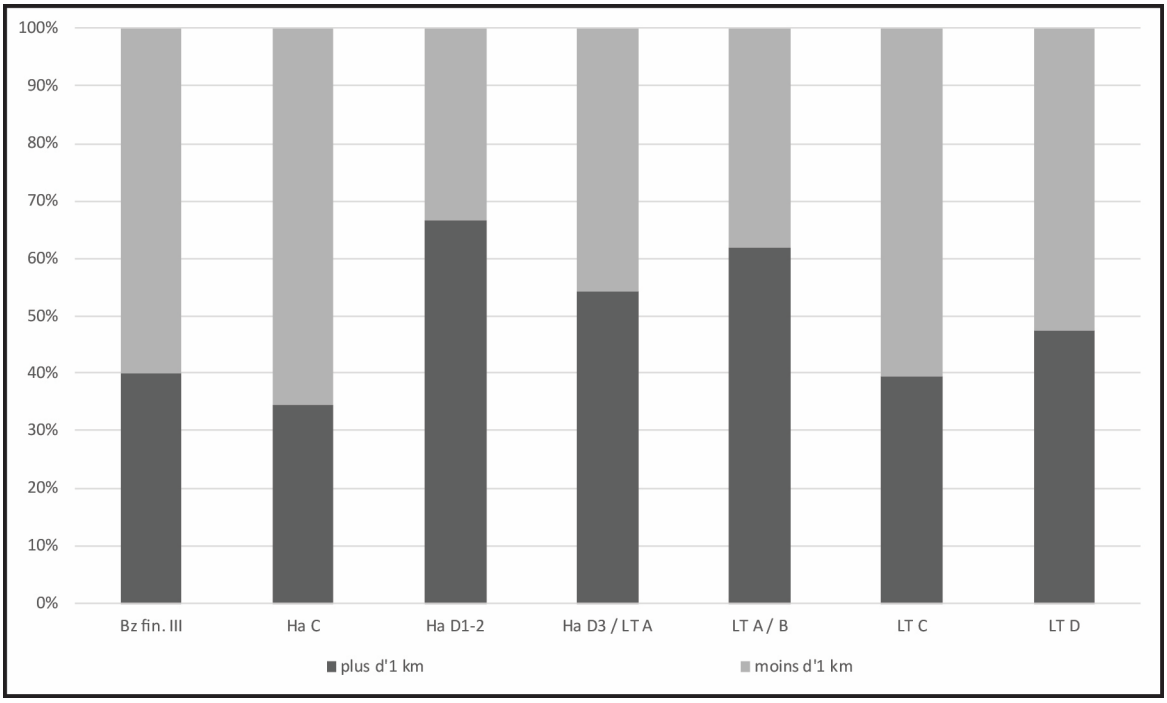

FIG. 31 : Distance des établissements ruraux au cours d'eau le plus proche par période (DAO C. Forget).

les ressources aqueuses. En effet, la nappe de Beauce, l'une des plus grandes et étendues nappes phréatiques françaises (environ 9 500 km² et une contenance de 20 milliards de m^3 d'eau) constitue une source d'eau quasiment inépuisable pour qui parvient à la capter. Il s'agit d'une nappe à dominante libre (sauf à l'est d'Orléans et au niveau des lits marneux qui parsèment le calcaire de Beauce) qui emplit les cavités du calcaire de Beauce (THOMAS 2012). Ainsi, il suffisait de creuser des puits aux bons endroits pour pouvoir y accéder. Quant aux occupations de sommet, leur écartement vis-à-vis des cours d'eau ne repose pas sur une altitude élevée (entre 93,50 m et 101,50 m), ni sur un retranchement naturel excessif, car elles ont été installées sur des petites buttes limoneuses recouvrant le calcaire natif. Il s'agit donc d'un choix délibéré qu'il s'agira de comprendre par la suite. Enfin, les fonds de vallée sèche sont par définition des lieux dépourvus d'humidité et donc de cours d'eau. C'est pour cette raison que pas loin de 90 % des occupations repérées dans ce type de contexte topographique sont éloignées du cours d'eau le plus proche. Cependant, deux d'entre elles sont tout de même à proximité d'une rivière. Il s'agit vraisemblablement de vallées sèches formées par capture hydrographique, c'est-à-dire à la suite d'un déplacement du cours d'eau.

Au début de la période étudiée, les sites sont plutôt implantés à proximité des cours d'eau (*FIG. 31*). Au Ha C, ils représentent 65,52 % des occupations. Cette tendance s'inverse dès la période suivante. En effet, le pourcentage de sites proches du réseau hydrographique chute à 33,33 % au Ha D1-2. La situation tend à se rééquilibrer au Ha D3/LT A, même si les sites installés près des cours d'eau restent minoritaires. À la période suivante, la part de cette catégorie baisse à nouveau pour laisser place à une situation analogue à celle observée pour le Hallstatt moyen. C'est à LT C que les sites éloignés des cours d'eau deviennent moins nombreux avec un pourcentage inférieur à 40 %. La situation se stabilise à nouveau à la fin de la période laténienne. La part des deux catégories de sites se situe autour de 50 %.

5.1.3.2. Les voies de communication terrestres

Dès qu'il s'agit de restituer le réseau viaire des sociétés protohistoriques en France, les archéologues se heurtent à des problèmes de taille qui les empêchent d'en saisir la majeure partie (cf. 2.3.1. Les voies de communication). Ces difficultés s'accroissent d'ailleurs en fonction du degré d'analyse : plus celui-ci est réduit, plus il devient impossible de rassembler des indices probants. Les traces infimes laissées par les chemins protohistoriques, la fréquence de leur reprise par des axes postérieurs ainsi que la rareté des décapages extensifs sont autant de facteurs qui empêchent de percevoir les réseaux de communication à échelle locale. L'entreprise s'avère d'autant plus compliquée lorsqu'il s'agit d'habitats ouverts, c'est-à-dire quasiment la totalité des sites antérieurs au IIe s. av. notre ère, puisque leur extension et leur orientation sont délicats à mettre en évidence. Au sein de sa thèse de doctorat sur *Les terroirs en Gaule à la fin de l'âge du Fer*, A Cony, a proposé la hiérarchisation des chemins protohistoriques de ses terroirs en trois ensembles qui nous paraissent probants, adaptables et réutilisables (CONY : 567-569) : les chemins d'accès aux habitats, enclos et zones funéraires (niveau 1), les chemins parcourant le terroir et garantissant l'insertion de chacun des sites qui le compose (niveau 2) et les voies dites « régionales » qui regroupent les chemins de niveau 1 et 2 au sein d'un réseau plus vaste à caractère terrestre et fluvial.

Lorsque les données s'y prêtent, une approche visant à restituer le microréseau (niveaux 1 et 2) s'avère possible. C'est le cas pour la région de Batilly-en-Gâtinais, où les prospections aériennes de Dominique Chesnoy ont permis de mettre en évidence sur une zone d'environ 20 km² une vingtaine d'enclos fossoyés parmi lesquels se trouve l'habitat aristocratique des « *Pierrières* » (**Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3). Ce terroir, étudié récemment par A. Cony (*Ibid* : 188-211) n'a malheureusement pas encore livré d'éléments pouvant être interprétés comme des chemins protohistoriques. Les seuls itinéraires connus sont les voies romaines reliant les agglomérations antiques (Orléans/Sens et Le Mans/Sens). Des sondages ont permis d'attribuer à la première une origine préromaine (*Ibid* : 198) tandis que peu d'informations caractérisent la seconde. Le modelé relativement plat de cette zone, le nombre d'enclos reconnus, leur orientation similaire (ouest-nord-ouest/est-sud-est voire ouest/est pour deux d'entre eux) ainsi que leur répartition spatiale ont permis de tester une proposition de réseau de chemins de niveau 1 et 2. Bien entendu, de nombreux facteurs ont dû être écartés en raison des lacunes de la documentation, notamment chronologique et matérielle. Ainsi, cet essai ne prétend pas tendre vers l'exactitude, mais plutôt exposer une version de ce qu'a pu être le réseau de chemins de ce terroir à la fin de l'âge du Fer.

Deux tentatives ont été proposées. Les restitutions ont été réalisées en respectant au maximum l'orientation des enclos, dont certains divergent de quelques degrés par rapport à la majorité. La première (*FIG. 32*) met de côté toute question de hiérarchie entre sites et propose une ossature simple basée sur l'orientation et le positionnement des enclos. Les chemins de niveau 2 ont donc été agencés selon une trame ouest-nord-ouest/est-sud-est divergeant de trois à vingt-neuf degrés au maximum de l'axe de la voie Orléans/Sens qui est implantée à environ dix kilomètres au sud de la zone considérée selon un axe ouest/est sur ce tronçon. De ce fait, ces chemins peuvent aisément rejoindre ceux du niveau 3 et s'y raccorder sans remembrements massifs. Comme on peut l'imaginer, les chemins de niveau 2 forment des parcelles de taille

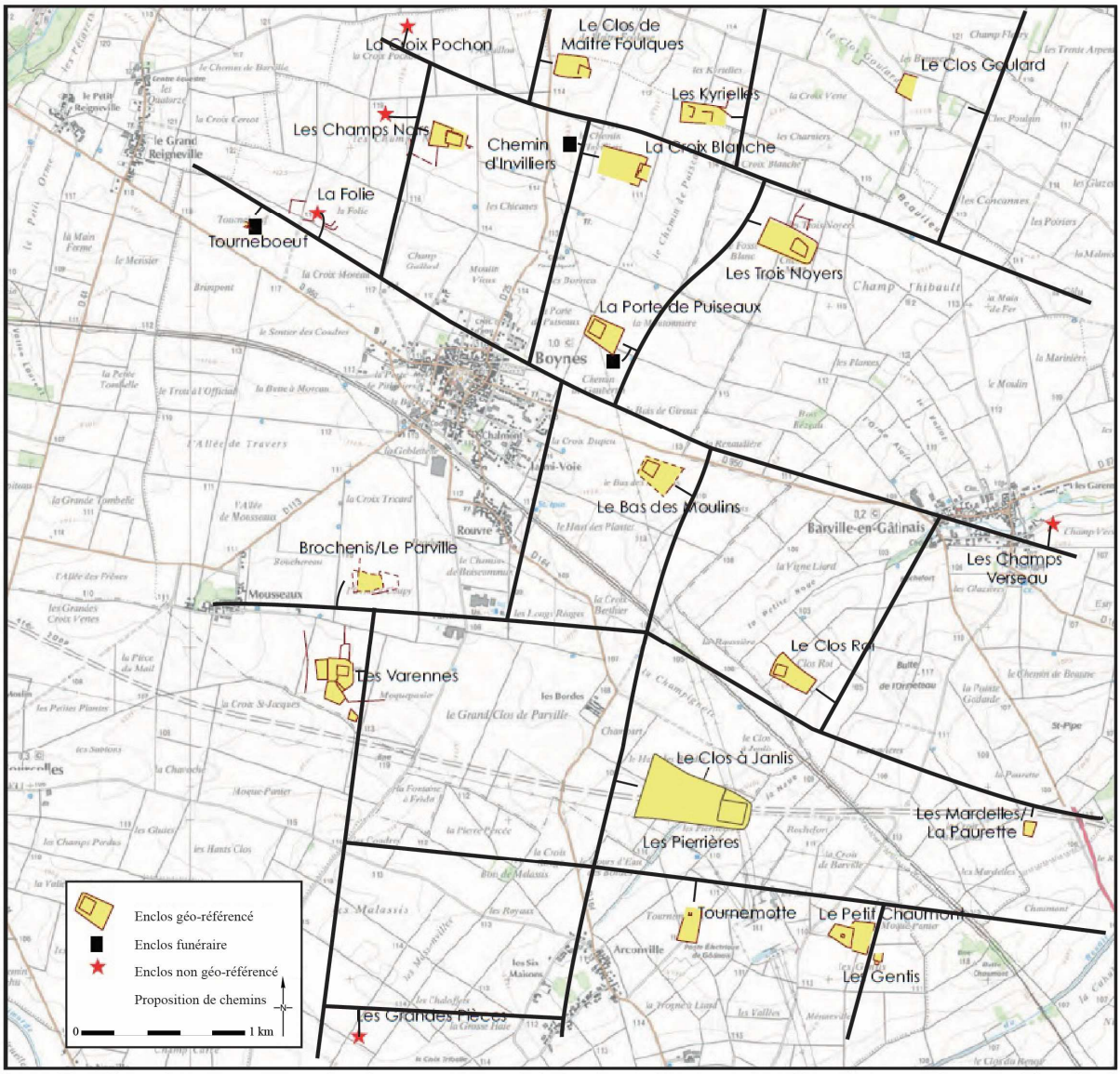

FIG. 32 : Proposition de restitution du réseau de chemins autour du site de Batilly-en-Gâtinais, « Les Pierrières », hypothèse 1 à partir de FICHTL et al. 2014 (DAO C. Forget).

plus ou moins grande. La question est de savoir comment s'organisaient les territoires gérés par chaque habitat vis-à-vis du réseau viaire. Il est concevable que les chemins aient pu constituer des limites séparant les terrains appartenant à des familles différentes. D'autre part, la présence de fossés moins marqués, ne formant pas obligatoirement d'autres enclos et parfois placés à l'extérieur des enclos laisse penser à une matérialisation physique des parcelles agropastorales, à moins qu'il ne s'agisse de fossés à vocation uniquement utilitaire (drainage). Enfin, les chemins de niveau 1 sont placés selon l'endroit de la probable entrée (principale dans les cas où plusieurs interruptions coexistent) et rejoignent les chemins de niveau 2 à angle plus ou moins droit. Ils ne dépassent pas une longueur de deux cents mètres.

La seconde (*FIG. 33*) prend en considération le statut particulier du site des « *Pierrières* » pour lui donner une place centrale au sein du réseau de niveau 2. Dans cette proposition, les enclos alentour sont considérés comme des sites satellites dont la situation géographique ressort principalement de leur « dépendance » au site des « *Pierrières* ». Si on considère l'hypothèse

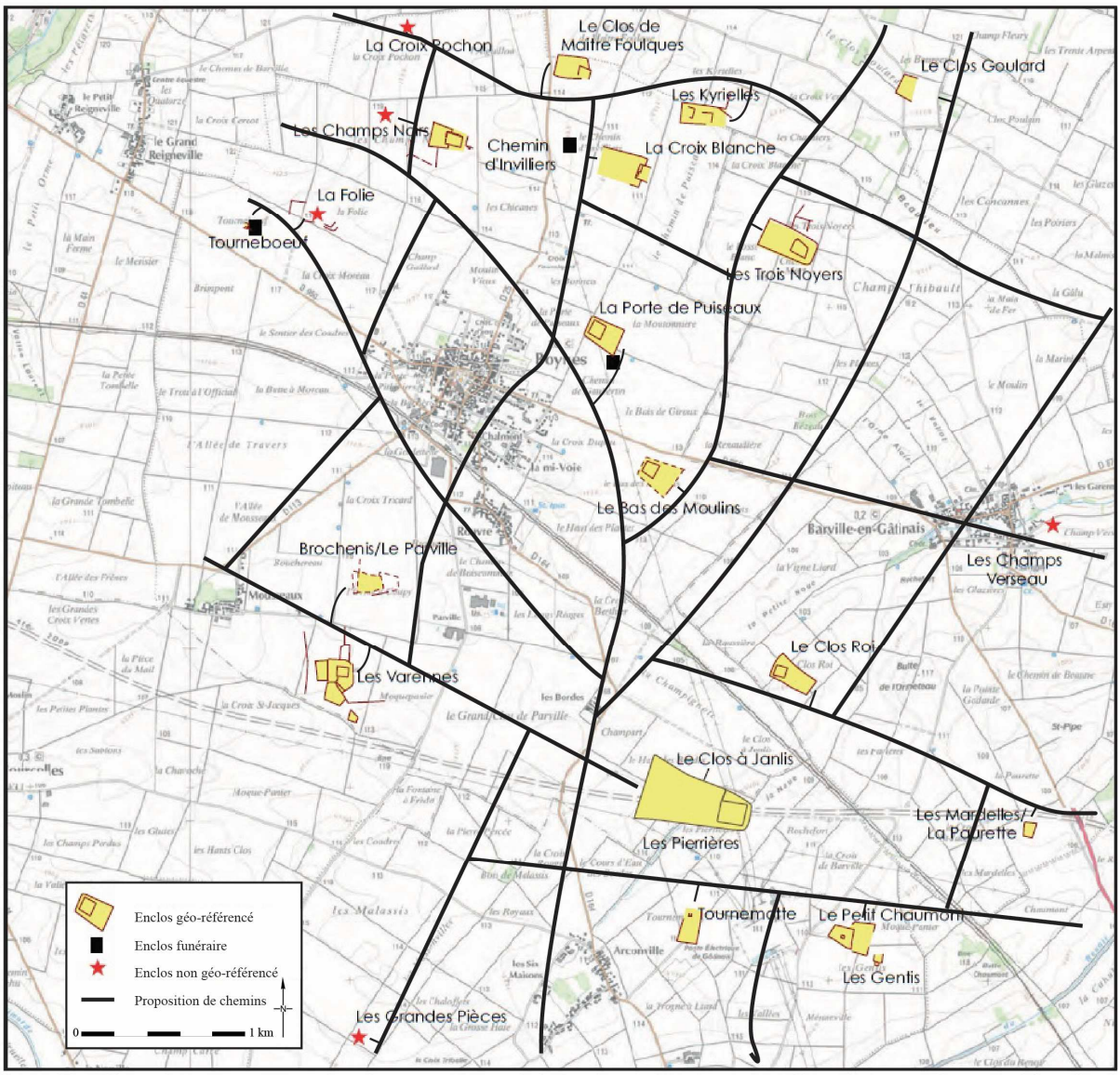

FIG. 33 : Proposition de restitution du réseau de chemins autour du site de Batilly-en-Gâtinais, « Les Pierrières », hypothèse 2 à partir de FICHTL et al. 2014 (DAO C. Forget).

selon laquelle le territoire agropastoral d'un établissement rural est proportionnel à la taille de ce dernier, alors il est très probable que celui des « *Pierrières* » ait empiété sur celui d'un des sites qui l'entourent, ce qui rend leur lien évident. D'autre part, il est aussi possible que les occupants de l'établissement des « *Pierrières* » n'effectuaient pas eux-mêmes les tâches de leur domaine, qu'ils sous-traitaient aux occupants des sites satellites, sous forme d'une sorte de tenance. De ce fait, les territoires de chacun ne s'opposent plus, mais se confondent. L'habitat aristocratique ne serait alors que le lieu de résidence des propriétaires terriens, où se concentre le pouvoir et où sont centralisées les richesses issues des divers enclos sous son autorité. Nous irons plus en détail sur ces hypothèses dans la sous-partie suivante.

L'une ou l'autre des deux hypothèses précédentes impliquerait certainement la mise en place de parcelles et d'un réseau de niveau 2 différent, suivant dans le premier cas une logique dans laquelle chaque site est desservi de manière égale voire équitable et dans le second cas un

schéma rayonnant à partir du site central. Tout dépend de la chronologie des enclos, des modalités de création de l'établissement des « *Pierrières* » et de son appropriation des terres et de ses relations avec les autres habitats. Concernant la chronologie, seule celle de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » et de **Boynes**, « *La Porte de Puiseaux* » est connue, ce qui pose clairement problème. Si l'enclos du site « *Les Pierrières* » est clairement celui dont le statut est le plus élevé (FICHTL 2013c), il n'est pas le seul site sortant de l'ordinaire au sein de cette microrégion (CONY 2017 : 202), ce que nous verrons par la suite avec la mise en place de notre propre système de classement hiérarchique. Il faut certainement imaginer un réseau de chemins de niveau 2 à caractère intermédiaire avec une première trame rayonnant autour des « *Pierrières* » à l'échelle de son domaine et une seconde trame plus classique intégrant les autres enclos de manière uniforme.

5.2. Formes et fonctionnement des établissements ruraux

Les établissements ruraux sont un type de site qui se rencontre tout au long de la période étudiée. Il s'agit de l'échelle d'occupation du sol la plus petite et cependant celle qui fait montre de la plus grande diversité. Plus que cela, il s'agit surtout d'une hétérogénéité des vestiges qui ont poussé les chercheurs à mettre au point une terminologie à même d'autoriser une étude constructive de l'ensemble des sites qui se distinguent des habitats groupés, des sites à vocation funéraire et des sanctuaires. Nous allons donc exposer dans cette sous-partie les caractéristiques qui qualifient ces établissements ruraux et les spécificités qui rendent compte de la diversité dont nous avons parlé. Pour ce faire, nous allons dans un premier temps nous pencher sur leur morphologie et son évolution au cours de l'âge du Fer pour ensuite nous attacher aux activités qui y étaient pratiquées et enfin nous employer à les intégrer à une hiérarchie prenant pour base les travaux récents réalisés dans ce domaine tout en l'adaptant au corpus et à notre aire géographique.

5.2.1. Morphologie des sites et nature des vestiges

Nous entendons par « forme » ou « morphologie » l'ensemble des caractères physiques qui déterminent les établissements ruraux : organisation des structures, gestion des espaces et extension de l'occupation. Ainsi, deux types opposés ressortent de leur étude. Nous avons d'un côté les sites qui sont délimités physiquement par un ou plusieurs aménagements formant le plus souvent un ou des enclos et qui font montre d'une organisation plus ou moins élaborée. De l'autre, nous retrouvons ceux qui semblent avoir fonctionné en milieu ouvert et de manière hétérogène ou du moins qui n'ont livré aucun vestige s'apparentant à une limite physique (*FIG. 34*). Dans l'ensemble, on remarque, toutes périodes confondues, que les entités évoluant en espace ouvert sont quasiment aussi nombreuses que les ensembles clos (49 % contre 51 %). Toutefois, les habitats connus dans leur intégralité sont rares et ceux qui ont bénéficié d'un décapage extensif le sont davantage. Nous travaillons donc à partir de données tronquées, fait non surprenant, mais qu'il faut absolument garder en mémoire afin de pondérer la portée de nos résultats. D'autre part, il faut garder à l'esprit le nombre élevé d'enclos fossoyés seulement connus par clichés aériens et qui viennent gonfler la catégorie morphologique des sites enclos, mais aussi la tranche chronologique de LT C2/D, à laquelle ils ont tous été rattachés en raison de leur nature.

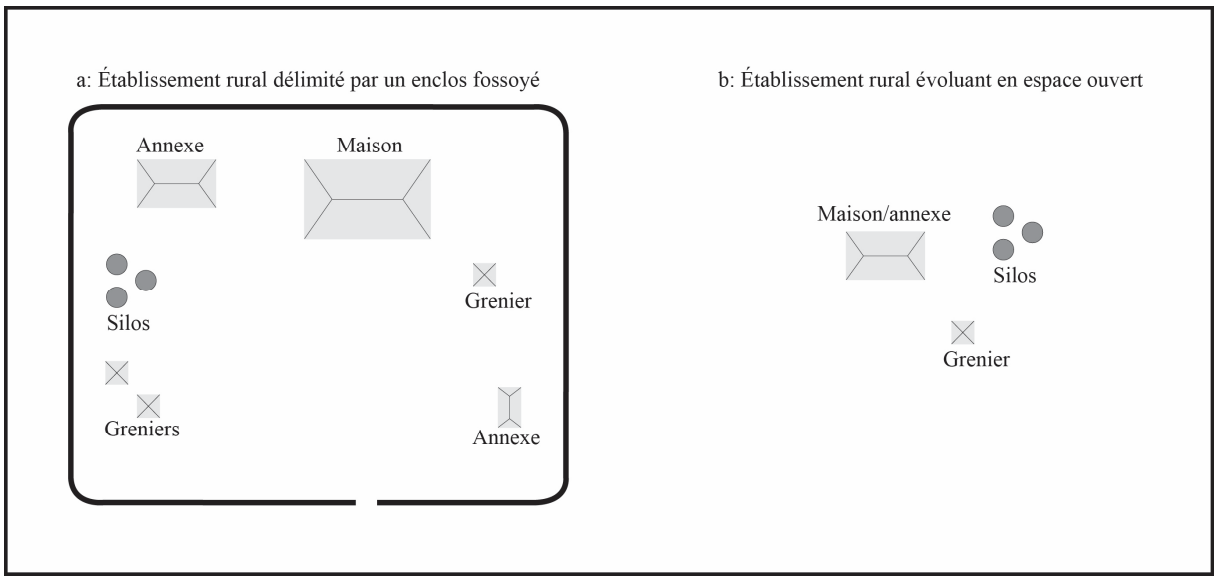

FIG. 34 : Distinction schématique entre un établissement rural délimité physiquement et un établissement rural ouvert (DAO C. Forget).

Nous allons effectuer cette étude en développant les données selon une trame chronologique afin de montrer l'évolution morphologique qui caractérise globalement les établissements ruraux entre le VIIIe s. et le Ier s. av. J.-C., tout en distinguant deux catégories spatiales : l'espace domestique, qui correspond à l'habitat à proprement parler ainsi que les espaces fonctionnels où se déroulent les activités du site. La détermination de ces deux classes fonctionnelles repose sur la nature des vestiges qui composent les occupations. Elles peuvent être complémentaires ou au contraire dissociées.

L'espace domestique correspond à l'habitat à proprement parler. Il est constitué des bâtiments où vivent les populations et des structures attenantes utilisées dans la vie quotidienne, telles que les fosses dépotoir contenant des rejets domestiques, les foyers à usage domestique, les collecteurs d'eau/puits et les structures de stockage privatives. Sa détection repose essentiellement sur la présence de bâtiments. Pour les époques qui nous intéressent, ces derniers sont principalement construits sur poteaux plantés et en matériaux périssables, ce qui représente un obstacle non négligeable à leur conservation, à leur repérage et à la lecture de leurs plans. Toutes périodes confondues, il apparaît que seulement 22,47 % des entités ont livré au minimum un plan de bâtiment lisible, ce qui ne signifie pas pour autant que ce pourcentage corresponde littéralement au nombre d'établissements ruraux habités. Ce constat est à nuancer, pour les mêmes raisons avancées précédemment à propos du ratio site ouvert/enclos. Qui plus est, certains sites pour lesquels aucun plan de bâtiment n'a pu être mis en évidence présentent toutefois des fosses contenant des rejets à caractère domestique, permettant de présumer de la proximité de l'habitat dont elles font partie.

L'espace fonctionnel renvoie aux zones affectées aux activités d'un site. Son interprétation en tant que telle ainsi que la compréhension de la nature des domaines d'activités concernés est difficilement discernable à travers le seul examen des vestiges immobiliers et repose principalement sur la découverte de mobilier spécifique (voir 5.2.2. Les activités pratiquées au

a :

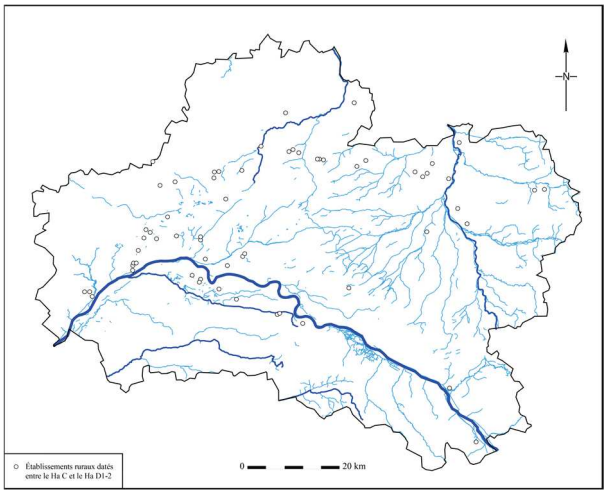

b :

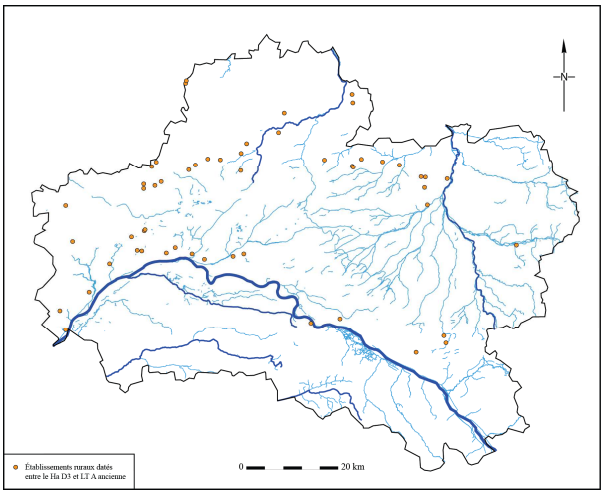

c :

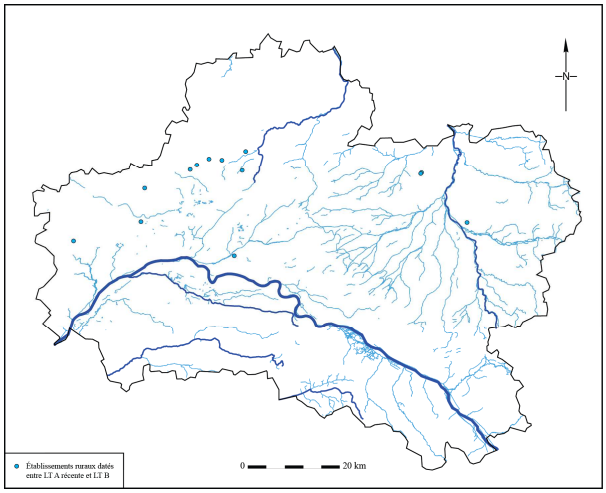

d :

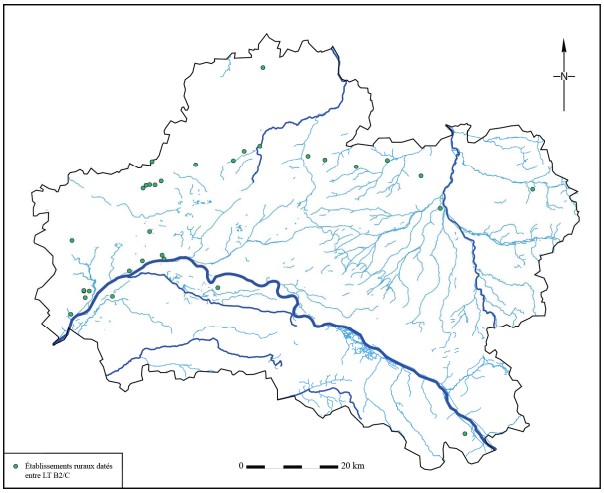

e :

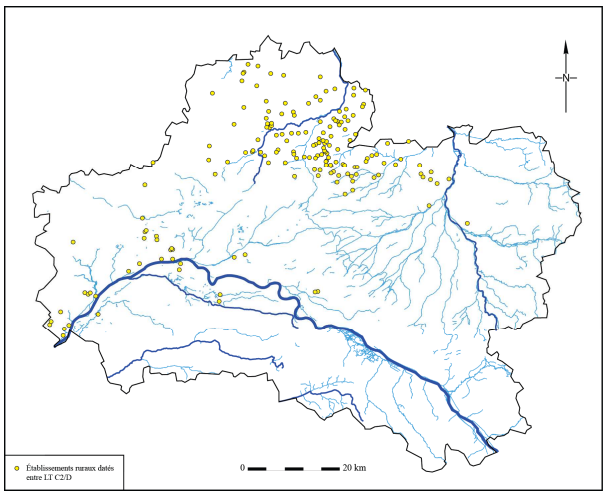

FIG. 35 : Carte de répartition des établissements ruraux au Hallstatt C/D1-2 (a), au Hallstatt D3/LT A ancienne (b), à LT A récente/B (c), à LT B2/C (d) et à LT C2/D (e) (DAO C. Forget).

sein des établissements ruraux). Ainsi, s'il est globalement possible de repérer certains types d'activités à l'échelle d'une entité, il est plus difficile de les localiser précisément, surtout dans le cas de sites ouverts. Il existe cependant certains cas où les structures liées aux activités du site constituent parfois exclusivement les seuls vestiges d'une occupation, facilitant leur compréhension et leur emprise spatiale. C'est notamment le cas des sites d'ensilage, qui sont

composés essentiellement de silos et de greniers surélevés. Pour cette catégorie d'espace fonctionnel, l'implication dans au minimum un des rouages des travaux agricoles (le stockage des denrées végétales) est évidente. La détermination des espaces fonctionnels peut aussi se heurter à l'éparpillement des rejets domestiques, qui semblent dans certains cas dépasser le cadre de l'espace domestique. Enfin, l'étude des espaces fonctionnels des sites évoluant en milieu clos a le mérite de reposer dans certains cas sur la présence d'espaces enclos annexes à celui dévolu à l'habitat. Cela facilite clairement leur interprétation en tant que telle, bien qu'il soit parfois toujours aussi difficile de saisir la nature des activités qui y étaient pratiquées.

5.2.1.1. De l'âge du Bronze final à La Tène ancienne : la prédominance du modèle ouvert

S'il a été décidé de rassembler toutes les entités dont la période de fréquentation est comprise entre l'âge du Bronze final et La Tène ancienne, c'est en raison de leur forte propension à évoluer en espace ouvert faiblement, voire pas du tout organisé. En effet, quasiment 90 % d'entre eux n'ont pas livré les traces de la moindre clôture, sur un total de cent trente-cinq entités (*FIG. 35*).

5.2.1.1.1. L'espace et l'architecture domestiques

L'espace domestique est difficile à mettre en évidence pour cette aire chronologique. D'une part, comme nous l'avons spécifié, les occupations sont majoritairement ouvertes. D'autre part, la détermination de la fonction des bâtiments se heurte à des difficultés notables. Fondés la plupart du temps sur des poteaux plantés, les trous occasionnés par ces derniers font rarement état d'une conservation optimale. Très peu de matériel s'y retrouve piégé, sans parler de mobilier datant. Leur attribution chronologique et fonctionnelle repose donc principalement sur le contexte des structures situées autour, quand cela s'avère possible.

Douze zones domestiques ressortent de l'étude. Pour cette période, leur reconnaissance repose sur la combinaison de plusieurs facteurs : la présence d'au moins une unité architecturale, son interprétation comme maison d'habitation, l'existence de structures annexes utilisées en contexte domestique (collecteur d'eau/puits, fosse d'extraction, foyer, structures de stockage) et la présence de mobilier à caractère domestique. Le principal souci rencontré réside dans l'inexistence de situations où tous ces facteurs sont réunis. La réunion de même deux d'entre eux n'est pas réellement suffisante, en fonction de leur nature. Par exemple, l'association d'une fosse de combustion et de mobilier domestique n'est pas un critère suffisant pour y reconnaître une zone domestique. Le foyer étant une structure pouvant être utilisée dans plusieurs contextes différents (domestique et artisanal principalement), il n'est pas possible de considérer sa seule présence comme un témoin direct d'habitat, mais la présence du mobilier dans ce cas-là, s'il est en quantité suffisante, permet d'en établir la proximité.

L'espace domestique

Les douze espaces domestiques présentés ici sont donc ceux pour lesquels un bâtiment d'habitation au minimum a été reconnu. Huit d'entre eux ont visiblement été créés au sein d'un espace non contraint par la moindre restriction physique. La réflexion sur leur organisation spatiale s'en trouve limitée. Les quatre autres possèdent un ou plusieurs éléments structurants plus ou moins liés à l'habitation. En règle générale, les bâtiments interprétés comme des

habitations ne sont pas isolés. Ils sont entourés d'autres trous de poteau n'ayant pas pu être interprétés et de fosses dont la fonction primaire est presque toujours inconnue, mais dont certaines ont servi de dépotoir dans un second temps. Pour deux des entités, la densité des vestiges n'est pas estimable, car ils n'ont pas bénéficié d'une fouille et sont seulement identifiés au sein de quelques tranchées de diagnostic (**Auxy**, « *Les Boissons* » et **Gien**, « *La Bosserie* »). Pour les autres, elle est variable. Elle demeure très lâche pour les entités de **Corbeilles**, « *Franchambault* », **Neuvy-en-Sullias**, « *L'Aulne* **»** 1 et **Ormes**, « *Le Bois d'Ormes* ». Les vestiges repérés sur ces sites sont peu nombreux et s'étendent sur des surfaces comprises entre 7 000 et 10 000 m². Pour d'autres, nous pourrions la qualifier d'intermédiaire avec deux cas de figure : les sites où les structures y sont un peu plus nombreuses sur une surface équivalente et dispersées d'une manière plus ou moins similaire (**Amilly,** « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* **»** 1 et 2, **Corquilleroy**, « *Le Chemin Perdu* ») et ceux où les vestiges sont moins nombreux, parfois tout aussi écartée, mais sur une superficie moins vaste (**Chilleurs-aux-Bois**, « *La Rouche* »). Enfin, les sites de **Bouilly-en-Gâtinais**, « *La Maison Rouge* » et de **Villereau**, « *Climat de Laveau* » montrent une densité de structures plus soutenue, mais tout aussi étalée dans l'espace. Dans tous les cas, l'espace domestique reste difficile à circonscrire. La mesure de cette densité dépasse très certainement le cadre domestique et concerne probablement les espaces fonctionnels dans certains cas. La limite entre ces deux types d'espaces n'est d'ailleurs pas forcément marquée pour chacun des sites et peut revêtir un caractère perméable. Nous verrons après si la nature des structures qui entourent les maisons peut permettre de cerner l'aire de la zone domestique.

Les cinq entités montrant une séparation des espaces (**Amilly**, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 1 et 2 ; **Neuvy-en-Sullias**, « *L'Aulne* » ; ***Ormes**, « Le Bois d'Ormes »* et **Villereau**, « *Climat de Laveau* »), comme on l'a vu dans le paragraphe précédent présentent une occupation de l'espace dont la nature ne s'éloigne pas spécialement des occupations ouvertes. On n'hésite pas à s'étaler et l'espace n'est pas rentabilisé à 100 %, notamment pour le site de **Neuvy-en-Sullias**, « *L'Aulne* ». Quelles sont donc l'utilité et la nature de ces limites physiques ? Il s'agit de petites tranchées non continues dont certains tronçons sont doublés de trous de poteau, de palissades sur poteaux plantés et de fossés interprétés comme des limites parcellaires, mais ayant pu avoir une autre fonction en rapport avec l'habitat. La conservation médiocre de ce type de vestige est souvent avancée pour expliquer leur caractère fragmentaire. La fonction de ces vestiges semble évidente : structurer l'espace. Mais quelles zones exactement sont concernées ?

Sur tous les sites, on peut discerner la volonté de distinguer l'espace anthropisé du monde extérieur. Seule une entité (**Villereau**, « *Climat de Laveau* ») présente une division du secteur occupé, ou plutôt une mise en valeur de l'espace domestique. Dans le premier cas, l'espace domestique ne doit pas être le seul à être concerné, et il est aussi possible qu'il ne le soit pas du tout. L'exemple du site de **Neuvy-en-Sullias**, « *L'Aulne* » 1 montre que le bâtiment interprété comme étant la maison se trouve relativement éloigné de la tranchée palissadée (150 m) et n'est vraisemblablement pas directement limité par cette dernière. Les données relatives à la période 1 du site d'**Amilly**, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » ne sont pas évidentes à cerner dans la mesure où les éléments de datation font défaut. La maison est située près d'un

petit pôle de stockage daté entre le Bz moyen et le Ha D3. L'ensemble paraît être entouré par une palissade sur poteaux plantés. Ni cette dernière ni la maison n'ont pu être datées. L'un des deux tronçons de palissade suit la même orientation que le bâtiment d'habitation et se développe à moins de cinq mètres de ce dernier. La seconde se développe en marge de la zone de silos. Une vingtaine de mètres sépare les deux portions de palissade, ce qui ne permet pas d'affirmer qu'elles appartiennent au même ensemble même si cela est très probable (le second tronçon est recoupé par un petit fossé associé à la période 2). Sur le site d'***Ormes****, « Le Bois d'Ormes »*, le tronçon de fossé parcellaire reconnu se développe à environ quarante mètres du bâtiment d'habitation, mais si on considère qu'une partie de son tracé n'est pas conservée, son orientation le ferait passer à environ vingt mètres seulement à l'ouest de ce dernier. Le site d'**Amilly**, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 2 s'organise de manière différente. L'occupation de La Tène ancienne se développe sur une surface de quasiment 15 000 m², avec sans doute deux bâtiments d'habitation (**B3** et **B8**) auprès desquels se développe une longue tranchée suivie sur quasiment cent trente mètres. Cet élément structurant n'est pas daté avec précision, mais il semble s'accorder avec les vestiges de cette période plutôt qu'avec ceux du Hallstatt ou de La Tène finale. Son tracé n'est vraisemblablement pas connu dans sa totalité et quelques parties ont été détruites par l'érosion. Cependant, le creusement remonte au niveau de l'angle droit qu'il forme vers le sud-ouest, ce qui pourrait matérialiser une entrée. Seulement deux fosses considérées comme contemporaines se trouvent au-delà de cette limite, ce qui permet de penser que la limite revêt le même caractère que précédemment et sert à séparer l'occupation du monde extérieur. S'il s'agit véritablement d'un fossé parcellaire comme cela a été interprété par les fouilleurs, la présence de cette entrée est étrange, surtout qu'elle débouche sur la zone de bâtiments.

Enfin, le site de **Villereau**, « *Climat de Laveau* » revêt un caractère unique. À environ cinquante mètres au nord-est de la maison se trouve un tronçon de fossé palissadé (S8) reconnu sur un peu moins de vingt mètres et derrière lequel aucun vestige contemporain ne semble se développer. Ce dernier présente une entrée matérialisée par une interruption du fossé au niveau de laquelle se trouve un trou de poteau auquel font face deux fosses oblongues apparentées à des tranchées de fondation (présence de trous de poteau). L'ensemble a été interprété comme une entrée de type porche permettant d'accéder au site. D'autre part, un fossé se développe de l'autre côté du site. Il a quasiment les mêmes dimensions que S8, mais ne présente pas de trous de poteau au sein du creusement. Il pourrait s'agir aussi d'un système permettant de séparer l'occupation du monde extérieur, mais sa datation et sa fonction demeurent incertaines. Sur le même site a été remarquée une structure intéressante (S9) dont la fonction était certainement de séparer le bâtiment d'habitation du reste du site. Il s'agit de deux petits fossés en arc de cercle présentant une succession de trous de piquets avec en alternance la présence de planches de bois. Cette palissade se trouve dans l'axe du porche du fossé palissadé S8, et se présente donc face à l'entrée du site. Rien ne permet de savoir si son tracé est complet, mais elle ne semble pas circonscrire entièrement le bâtiment. D'autre part, la zone située à l'ouest de ce dernier est quasiment vide de structures et constitue la limite du site voire un espace revêtant une fonction précise dans le cas où le fossé occidental participerait à l'occupation (cour, jardin, potager, espace de pacage ?). Ainsi, cette palissade constitue une sorte de petite séparation interne au site permettant de signaler l'espace domestique et donc la maison des occupants des lieux.

Un autre type de séparation de l'espace domestique peut être interprété suite à l'analyse des « espaces vides ». En effet, sur certains sites, la répartition des structures ainsi que la mise en évidence d'espaces nus conduisent à penser à un autre type de gestion des diverses zones occupées. Sur les sites de **Bouilly-en-Gâtinais**, « *La Maison Rouge* » et de **Corquilleroy**, « *Le Chemin Perdu* », les maisons **B1**, **B8** et **B3** sont cernées par une zone complètement dépourvue d'aménagements. Rien n'empêche que des vestiges faiblement ancrés aient disparu, cependant ces zones semblent bel et bien participer à la structuration spatiale de ces habitats. Il est possible d'y voir une cour, un jardin, un potager voire une haie vive. Qu'il s'agisse de l'une ou l'autre de ces propositions, il s'agit d'espaces utilisés dans un cadre domestique puisqu'ils sont attenants aux bâtiments d'habitation et/ou servant à mettre en valeur. Les limites de ces espaces sont bien souvent difficiles à cerner avec précision dans leur totalité, mais la reprise des creusements à certains endroits permet plus ou moins d'en circonscrire certaines portions.

Un autre type d'espaces vides semble apparaître sur le site de **Bouilly-en-Gâtinais**, « *La Maison Rouge* », mais aussi sur le site de **Corbeilles,** « *Franchambault* **»**. Des bandes de trois ou quatre mètres de large y longent des bâtiments, parmi lesquels des maisons ont été recensées. Bien qu'aucun sillon ni empierrement n'y ait été mis à jour, il pourrait s'agir de petits chemins de circulation internes aux sites les reliant d'autre part aux réseaux de communication se développant à une échelle supérieure. L'absence d'indices révélant un passage fréquent peut s'expliquer par l'érosion (les sillons de chariot mesurent une dizaine de centimètres de large et de profondeur et les empreintes de pas disparaissent encore plus facilement), et aussi par le fait qu'il pouvait tout bonnement ne pas exister de route à proprement parler, mais plutôt des bandes non aménagées dédiées à la circulation où les éventuels chariots l'empruntant ne rouleraient pas tous exactement au même endroit, ne créant donc pas sillon marqué.

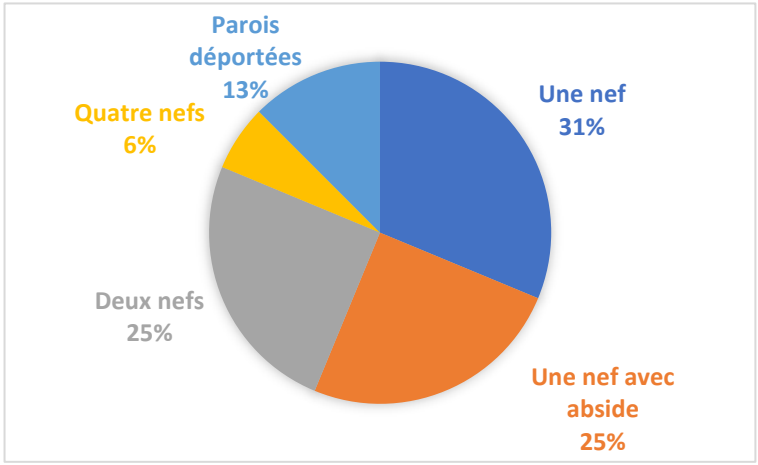

FIG. 36 : Architecture des bâtiments d'habitation, Hallstatt C/La Tène ancienne (DAO C. Forget).

Architecture des bâtiments d'habitation

Nous allons désormais nous intéresser aux habitations elles-mêmes (*FIG. 36 & 37*). Seize bâtiments sont assimilés à des maisons. Les sites qui en ont livré plusieurs sont les entités d'**Auxy,** « *Les Boissons* **»,** de **Bouilly-en-Gâtinais**, « *La Maison Rouge* » et d'**Amilly**, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 2. Les éléments sur lesquels repose cette interprétation sont minces et s'appuient surtout sur leur morphologie, leur architecture et la présence de structures domestiques annexes. Les unités architecturales s'étendent sur des surfaces comprises entre 12 m² pour la plus petite et 90 m² pour la plus grande, avec une moyenne de

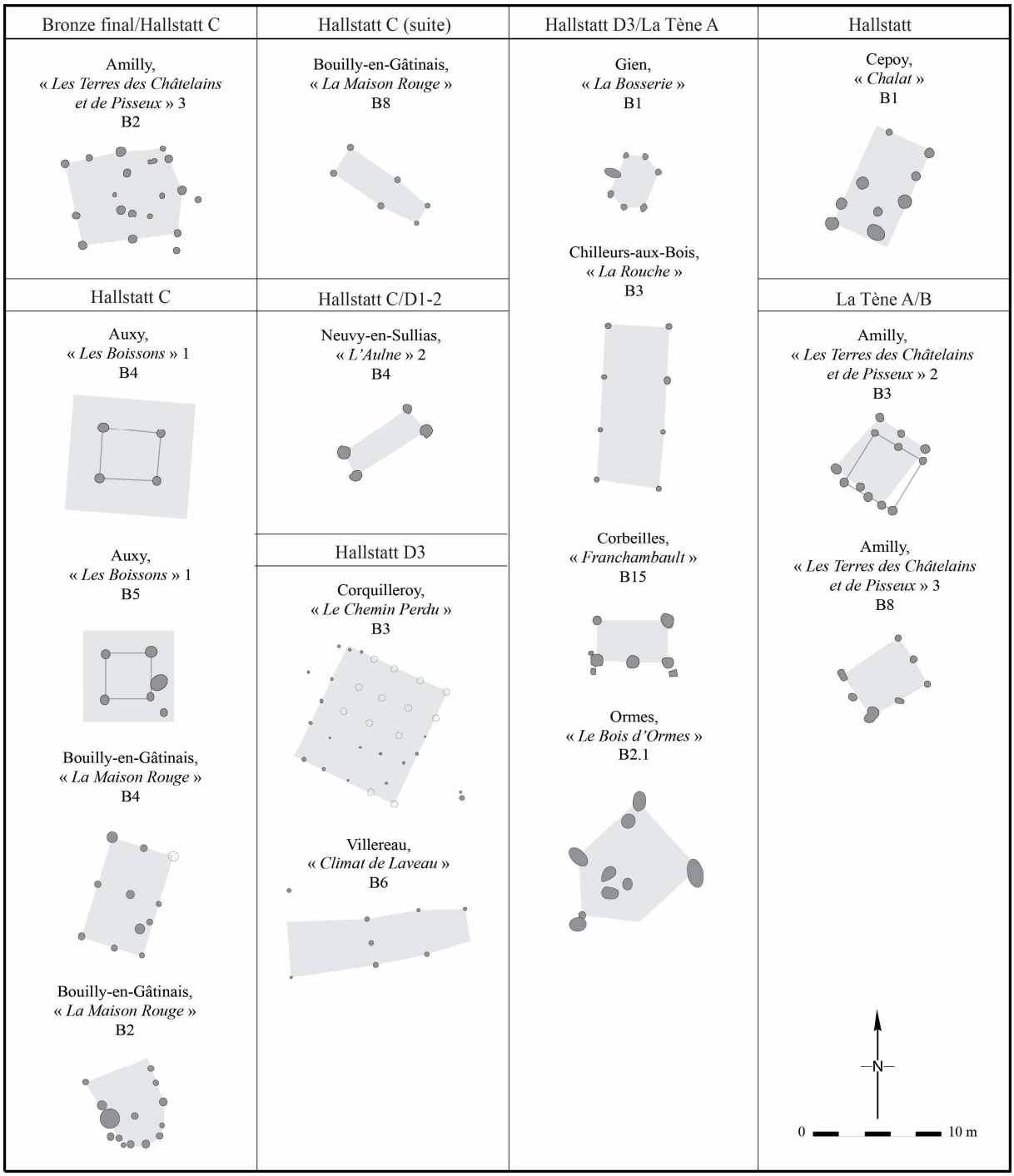

FIG. 37 : Plan des bâtiments d'habitation, Hallstatt C/La Tène ancienne (DAO C. Forget).

35,43 m². Le plan du bâtiment n'est pas connu dans son intégralité dans quatre cas, ce qui ne permet pas de comparer avec précision le nombre de poteaux utilisés pour chacune des constructions. Le nombre de poteaux moyen est égal à huit.

Le plan le plus fréquent est celui à une nef (62 %). Il s'agit de plans simples (**Amilly**, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 2**, B3A/B** et **B8** ; **Chilleurs-aux-Bois**, « *La Rouche* », **B3** ; **Corbeilles,** « *Franchambault* », **B15** et **Neuvy-en-Sullias**, « *L'Aulne* » 1, **B4**) présentant un module compris entre quatre et huit poteaux tandis que certains sont agrémentés d'une (***Ormes**, « Le Bois d'Ormes »*, **B2**) voire deux (**Gien**, « *La Bosserie* », **B1**) absides triangulaires

pour un total de six poteaux. Les bâtiments **B2** de **Corbeilles,** « *Franchambault* » et **B8** de **Bouilly-en-Gâtinais**, « *La Maison Rouge* » sont intéressants. Ils sont les seuls respectivement dotés d'une abside semi-circulaire pour le premier et trapézoïdale pour le second.

Les absides triangulaires sont généralement admises lorsqu'un trou de poteau semblant participer au plan d'un bâtiment se trouve hors de sa surface quadrangulaire. La construction **B2** d'**Ormes***, « Le Bois d'Ormes »* est vraisemblablement dans ce cas, d'autant plus qu'un trou de poteau lui fait face au centre du pignon agrémenté de l'abside. Cela laisse penser qu'il participe à la façade du pignon, dans le cas où l'abside serait une sorte d'auvent extérieur, ou qu'il constitue un poteau interne, dans le cas où il s'agirait d'un espace compris dans la surface du bâtiment. Au vu de la taille du poteau de l'abside, il semble que la première hypothèse soit concevable. La présence du poteau supplémentaire sur le pignon s'explique vraisemblablement par l'écartement manifeste des poteaux d'angle et donc résulte du souci de solidifier cette partie de la construction. En effet, la toiture de l'abside exerçant des forces supplémentaires contre le pignon, la présence du poteau en son centre permet d'en absorber une partie.

Au contraire, le bâtiment **B1** du site de **Gien**, « *La Bosserie* » ne possède pas de poteau supplémentaire sur ses pignons. Ces derniers sont moins larges et les poteaux des deux absides sont moins écartés du module quadrangulaire du bâtiment (environ 0,80 m) que dans le cas précédent (environ 2,30 m). De plus, leur taille est équivalente aux quatre poteaux d'angle. La combinaison de ces observations laisse penser que les deux absides font entièrement partie de l'architecture principale de la construction. Leur faible dimension n'expliquerait pas la mise en place de poteaux aussi imposants. De fait, il semble logique d'y voir un bâtiment hexagonal possédant donc deux absides internes.

La maison **B8** (**Bouilly-en-Gâtinais**, « *La Maison Rouge* ») adopte un plan quadrangulaire sur quatre poteaux avec des grands côtés espacés d'un peu plus de quatre mètres. Deux poteaux supplémentaires légèrement moins larges forment une extension au niveau du pignon sud-est. La question se pose de savoir s'il s'agit d'une abside ou d'un bâtiment classique à une nef. Le fait qu'ils soient légèrement plus rapprochés l'un de l'autre et surtout qu'ils présentent une taille moins imposante semble corroborer la première hypothèse, mais il reste compliqué de savoir s'il s'agit d'un espace extérieur ou interne à la construction, dans la mesure où aucune structure complémentaire ne participe au plan global. Il faut tout de même noter qu'ils sont écartés d'un peu plus de trois mètres du pignon sud-est. L'abside en elle-même est assez étendue et ce serait étrange qu'un espace aussi grand ait servi de porche ou de remise extérieure. Une troisième hypothèse serait d'y voir un bâtiment à parois déportées (non conservées) ou les deux trous de poteau supplémentaires matérialiseraient l'entrée. L'orientation du bâtiment (entrée située à l'opposé du site) et le module rectangulaire (et non carré) des poteaux porteurs ne semblent cependant pas aller en ce sens.

L'édifice **B2** de **Corbeilles,** « *Franchambault* » est la seule construction assimilée à une maison possédant une abside semi-circulaire. Celle-ci s'étend sur environ un tiers du bâtiment et se présente sous la forme d'un arc de cercle constitué de six ou sept poteaux disposés hors du module quadrangulaire. Il est intéressant de voir que cette abside constitue non pas le

prolongement d'un pignon, mais d'un des deux grands côtés. Comme pour **B2** du site d'Ormes, *« Le Bois d'Ormes »*, un poteau supplémentaire est situé au centre du bâtiment. L'interprétation de cette abside est plus difficile dans la mesure où certains trous de poteau semblent avoir disparu, mais le nombre de poteaux qui la constituent ainsi que leur taille suggère qu'il s'agit d'un espace interne.

a : nombre de trous de poteau par bâtiment

Nombre de trous de poteaux par bâtiment	Nombre de bâtiments
4	2
5	1
6	4
8	3
9 (minimum)	2
10	1
13	1
15	1
17 (minimum)	1
Total	16

b : morphologie des bâtiments

Morphologie des bâtiments	Nombre de bâtiments
Carrée	2
Carrée avec abside	1
Rectangulaire	9
Rectangulaire avec abside	2
Trapézoïdale	2
Total	16

c : surface des bâtiments

Surface des bâtiments	Nombre de bâtiments
Moins de 10 m²	0
Entre 10 et 25 m²	7
Entre 25 et 50 m²	3
Entre 50 et 75 m²	4
Entre 75 et 100 m²	2
Total	16

FIG. 38 : Étude des bâtiments d'habitation, Hallstatt C/La Tène ancienne (DAO C. Forget).

Les bâtiments à deux nefs représentent un quart des maisons, soit quatre constructions. Ce type d'architecture se rencontre sur les sites d'**Amilly**, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 1 **(B2)**, de **Bouilly-en-Gâtinais**, « *La Maison Rouge* » (**B1**), **Cepoy**, « *Chalat* » (**B1**) et de **Villereau**, « *Climat de Laveau* » (**B6**). Leur surface oscille entre 35 m² et 49 m². Les constructions **B1** (**Bouilly-en-Gâtinais**, « *La Maison Rouge* ») et **B1** (**Cepoy**, « *Chalat* ») sont relativement similaires. Leur plan n'est visiblement pas complet, mais les deux bâtiments présentent un module de base rectangulaire au sein duquel un alignement de trois trous de poteaux semble figurer une séparation interne. Cette dernière divise le bâtiment **B1** du site **Bouilly-en-Gâtinais**, « *La Maison Rouge* » en deux parties quasiment égales alors que dans le cas du bâtiment **B1** du site **Cepoy, « *Chalat* »**, il est décalé d'un peu plus de cinquante centimètres de l'axe central, créant ainsi deux espaces de taille différente. De plus, aucun aménagement ne permet de savoir où se trouvait l'entrée, alors qu'un trou de poteau, quoique

légèrement décalé par rapport à l'axe de la paroi, permet sans doute de la situer sur le grand côté oriental de **B1** sur le site **Bouilly-en-Gâtinais**, « *La Maison Rouge* ».

Le bâtiment **B2** du site d'**Amilly**, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 1 est particulier, car il est relativement asymétrique dans sa construction. Les côtés se faisant face ne possèdent pas le même nombre de trous de poteau et le poteau central du pignon oriental est décalé vers l'extérieur. La ligne de poteau interne qui permet de séparer l'édifice en deux parties est composée de deux poteaux internes en plus des deux qui se trouvent dans l'axe des grands côtés. La présence de poteaux de renfort sur plusieurs côtés ne permet pas véritablement de savoir où se trouvait l'entrée.

La maison **B6** du site de Villereau, « *Climat de Laveau* » a été classée parmi les bâtiments à deux nefs même si cela n'est pas certain. Il s'agit de deux lignes de quatre poteaux formant un trapèze. L'une des deux lignes internes est agrémentée d'un poteau, disposé au centre de la construction. L'entrée se trouve à l'est (cf. la tranchée palissadée S9) et en s'en éloignant, les rangées de poteaux sont de plus en plus distantes les unes des autres, que ce soit dans la longueur ou dans la largeur de l'unité architecturale. C'est d'ailleurs au niveau de la troisième rangée de que se trouve le poteau central, trahissant la présence d'une cloison interne. Les fouilleurs ont attribué la dernière rangée au bâtiment malgré son éloignement, mais il se pourrait que la troisième rangée constitue en fait le pignon occidental.

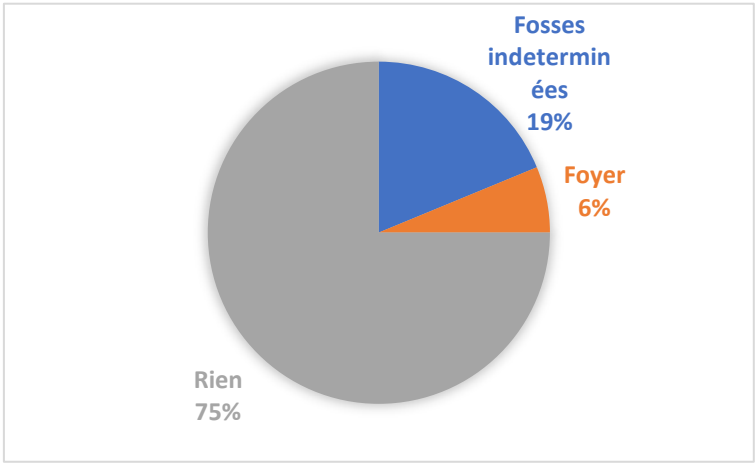

FIG. 39 : Nature des structures présentes au sein des maisons, Hallstatt C/La Tène ancienne (DAO C. Forget).

Un seul bâtiment à quatre nefs est référencé (**Corquilleroy**, « *Le Chemin Perdu* », **B3**), mais son plan demeurant fortement incomplet, rien ne permet d'être assuré de son appartenance à cette catégorie. Il est composé d'au moins quinze trous de poteau esquissant un bâtiment de 90 m², ce qui en ferait le plus grand de la période Hallstatt/La Tène ancienne. La présence de quatre poteaux internes plus ou moins alignés atteste d'au moins une cloison, mais aucune preuve directe ne permet de savoir si les deux autres ont vraiment existé. Seule la grande surface du bâtiment permet de penser que d'autres aménagements internes suppléant la cloison avérée devaient exister afin de soutenir l'imposante charpente de l'ensemble. En gardant l'hypothèse des trois cloisons, nous serions en présence d'un édifice constitué de cinq rangées de cinq poteaux.

Enfin, la dernière catégorie rassemble les maisons à parois déportées. Les deux seuls exemplaires (13 %) se trouvent sur le même site (**Auxy,** « *Les Boissons* », **B4** et **B5**). Cependant,

il est possible qu'un troisième bâtiment puisse aussi se développer sur parois déportées au vu de la puissance et de l'écartement des trous de poteau qui le constituent (**Neuvy-en-Sullias**, « *L'Aulne* »**, B4**). Ils sont ancrés sur un module porteur quadrangulaire de quatre poteaux similaire. Leur surface respective est de 35 m² et 25 m². Aucune trace des parois n'a été trouvée, mais l'écartement des poteaux suggère l'emploi de ce type d'architecture. Ils n'ont été étudiés qu'à travers des tranchées de diagnostic, qui plus est en limite d'emprise, ce qui ne permet pas de connaître leur environnement immédiat. Pourtant, si des tranchées ou des sablières basses avaient existé, au moins une partie d'entre elles aurait été mise à jour, ce qui laisse penser à un faible ancrage.

L'environnement et les structures à usage domestique

Les trois quarts des maisons n'ont livré aucune trace de vestiges. Cela n'a rien d'étonnant en milieu rural. Les conditions de conservation sont généralement à l'origine de ce constat. L'érosion, notamment celle qui résulte des travaux agricoles, grignote progressivement les niveaux d'occupation et les structures faiblement ancrées. Quatre bâtiments seulement ont livré des restes d'occupation interne (*FIG. 39*). Il s'agit de fosses n'ayant pas livré de matériel spécifique et dont la fonction primaire demeure inconnue. Il est toutefois intéressant de noter la présence d'un foyer aménagé dans la partie supérieure de la fosse située dans le bâtiment **B1** du site **Bouilly-en-Gâtinais**, « *La Maison Rouge* ». Celui-ci se trouve d'ailleurs juste à côté de l'entrée. D'autre part, l'un des trous de poteau constituant le bâtiment **B8** du site d'**Amilly**, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » **: période 2** a livré des fragments de grès brûlés qui suggèrent la présence d'un foyer à proximité.

L'environnement immédiat des bâtiments d'habitation livre déjà plus de témoins d'occupation (*FIG. 40*). Toutefois, le taux d'interprétation des vestiges est faible et ne permet pas spécialement de leur attribuer un usage domestique. En effet, 67 % des maisons se trouvent entourées de fosses à vocation inconnue. Il s'agit de creusements dont la taille, la morphologie et le comblement sont variables. Une partie d'entre eux ne bénéficie d'ailleurs pas d'une datation précise permettant d'être assuré de leur contemporanéité avec la maison qu'ils jouxtent. Nous trouvons sur deux sites la présence d'un élément structurant sous la forme d'une palissade ou d'une tranchée palissadée. Deux bâtiments d'habitation seulement comprennent un autre bâtiment dans leur environnement proche (**Amilly**, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 2, **B3A/B** et **Corquilleroy**, « *Le Chemin Perdu* », **B3**). Dans le premier cas, il s'agit du grenier personnel des occupants de la maison. Dans le second cas, le

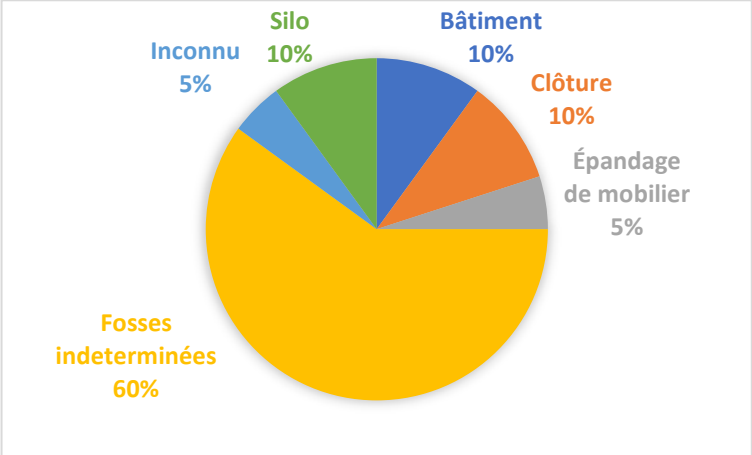

FIG. 40 : Nature des structures présentes dans l'environnement immédiat des maisons, Hallstatt C/La Tène ancienne.

bâtiment n'est pas complet, mais il semble s'agir d'une construction directement en lien avec celle-ci. Il pourrait s'agir d'un petit bâtiment accueillant des activités domestiques ou servant à entreposer du matériel ou de la nourriture. Deux maisons seulement sont jouxtées par des silos (**Corbeilles,** « *Franchambault* », **B15** ; **Villereau**, « *Climat de Laveau* », **B6**). Dans le premier cas, deux silos ont été aménagés à environ cinq mètres du bâtiment. Dans le second, un seul a été repéré. Il s'agit certainement de structures de stockage privatives représentant deux phases d'utilisation (ils sont l'un à côté de l'autre et présentent des dimensions différentes ; le plus gros ayant pu être creusé pour suppléer le premier, devenu trop juste en termes de contenance ?). Il est intéressant de noter que l'une des phases de comblement de l'un des deux silos est constituée d'une vidange de foyer. Pour terminer, la maison **B8** du site d'**Amilly**, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » est jouxtée par une vaste zone d'épandage de céramique se développant sur environ 700 m². La nature de cet aménagement reste indéterminée, les fouilleurs n'ayant pas réussi à déterminer s'il s'agit d'un piégeage de mobilier à la suite d'épisodes de colluvionnement, ou d'un acte délibéré en vue d'assainir et niveler la zone.

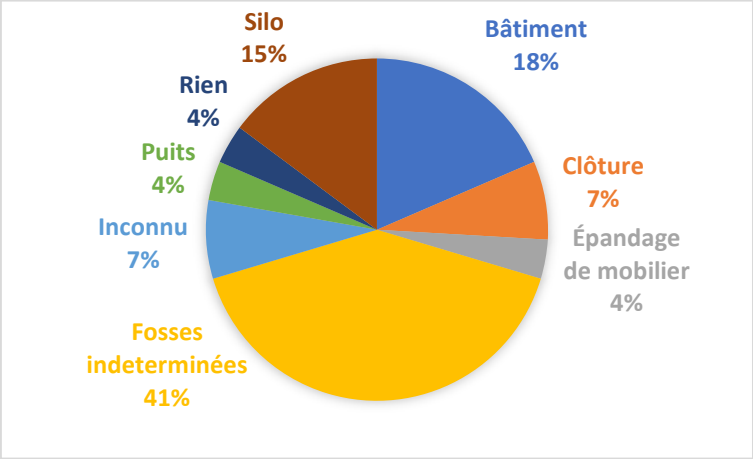

FIG. 41 : Nature des structures présentes dans l'environnement proche des maisons, Hallstatt C/La Tène ancienne (DAO C. Forget).

L'environnement proche de la maison est là encore très différent d'une occupation à l'autre (*FIG. 41*). Au sein de cet espace situé dans un rayon compris entre dix et vingt mètres autour du bâtiment d'habitation, la nature des structures rencontrées est similaire à celles que l'on peut trouver dans l'environnement immédiat. Le pourcentage de maisons entourées de fosses de nature indéterminée est analogue (63 %). Leurs caractéristiques sont similaires et leur relation avec la maison reste toujours inconnue. Le nombre d'habitations dont l'environnement proche est occupé par un bâtiment est de cinq (19 %). Il s'agit de petites unités architecturales dont la surface est comprise entre 9 m² et 10 m², sauf deux d'entre elles qui atteignent 16 m² et 18 m² (**Amilly**, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » **2**, **B4** ;

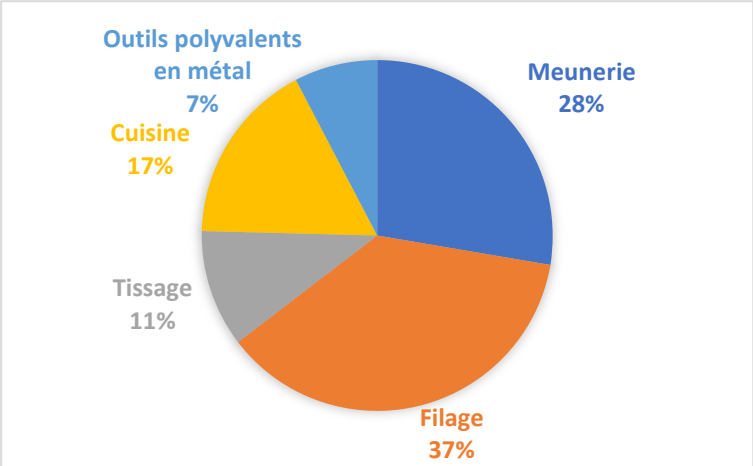

FIG. 42 : Nature des activités domestiques repérées sur les établissements ruraux, Hallstatt C/La Tène ancienne (DAO C. Forget).

Bouilly-en-Gâtinais, « *La Maison Rouge* », **B7**). Certains d'entre eux adoptent la même orientation que la maison, mais ce n'est pas systématique. Leur plan est quadrangulaire avec une abside triangulaire pour le plus petit et ils sont ancrés sur quatre à six trous de poteau. Les trois bâtiments de moins de 10 m² font partie du type de constructions qui est communément interprété comme des greniers surélevés. Il est donc probable qu'il s'agisse des greniers privatifs des maisons. Les deux derniers bâtiments sont respectivement construits sur un minimum de sept et six trous de poteau. Leur fonction n'est pas connue, mais il semble s'agir de bâtiments annexes. Le lien avec la maison dont ils sont susceptibles de dépendre est difficile à mettre en évidence. Bien qu'ils soient construits dans l'environnement proche d'une maison, aucun élément ne permet de savoir s'ils servaient dans un cadre domestique. Un, élément structurant se trouve dans l'environnement proche de deux maisons. Un voire plusieurs silos s'y trouvent pour 15 % des maisons. Il s'agit même d'une véritable batterie de silos pour la maison **B2** du site d'**Amilly**, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 1. L'épandage de mobilier qui apparaît dans le graphique est le même que celui qui a été cité dans le paragraphe précédent. Il est si étendu qu'il touche l'environnement immédiat et proche de la maison qu'il jouxte. Enfin, une seule maison possède un puits dans son environnement proche (**Corbeilles**, « *Franchambault* », **B15**). Il est situé de l'autre côté des silos et n'a pas livré de matériel domestique dans son comblement.

Enfin, quatre maisons comptent dans leur environnement proche des fosses ou silos qui contenaient des rejets de foyer au sein de leur comblement **(Amilly**, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 2, **B8** ; **Bouilly-en-Gâtinais**, « *La Maison Rouge* », **B8** ; **Chilleurs-aux-Bois**, « *La Rouche* », **B3** et **Corbeilles,** « *Franchambault* », **B15**).

Nom du site	N° de site	Bâtiment	Foyer intérieur	Rejets de foyer	Grenier	Annexe (domestique ?)	Silo	Puits	Clôture
Amilly, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 1	45-004-02	B2					✓		✓
Cepoy, « *Chalat* » 1	45-061-01/109	B1							
Auxy, « *Les Boissons* » 1	45-018-02	B4							
Auxy, « *Les Boissons* » 1	45-018-02	B5							
Bouilly-en-Gâtinais, « *La Maison Rouge* »	45-045-02/39	B1	✓				✓		
Bouilly-en-Gâtinais, « *La Maison Rouge* »	45-045-02/39	B2				✓			
Bouilly-en-Gâtinais, « *La Maison Rouge* »	45-045-02/39	B8		✓	✓				
Neuvy-en-Sullias, « *L'Aulne* » 2	45-226-03	B4							
Corquilleroy, « *Le Chemin Perdu* »	45-104-03	B3				✓			
Villereau, « *Climat de Laveau* » 1	45-342-01/14	B6					✓		✓
Gien, « *La Bosserie* »	45-155-01	B1							
Chilleurs-aux-Bois, « *La Rouche* » 1	45-095-04	B3		✓	✓				
Corbeilles, « *Franchambault* »	45-103-03/85	B15		✓	✓		✓	✓	
Ormes, « *Le Bois d'Ormes*	45-235-01	B2.1							
Amilly, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 2	45-004-02	B3A/B			✓	✓			✓
Amilly, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 2	45-004-02	B8		✓					✓

FIG. 43 : Physionomie des espaces domestiques des établissements ruraux comptant une maison, Hallstatt C/La Tène ancienne (DAO C. Forget).

À côté de ces unités domestiques caractérisées par la présence d'un bâtiment d'habitation existent d'autres sites sur lesquels a été repérée au moins une structure pouvant fonctionner dans un contexte domestique. Il s'agit de vestiges « isolés » ou qui n'ont tout du moins pas pu être rattachés à une unité domestique. L'absence de maison n'est évidemment pas le signe de son inexistence, mais les arguments en sa faveur sont dans ce cas plus difficiles à rassembler. Treize entités ont livré ce genre de structures. Il s'agit de foyers, de fosses de combustion et de collecteurs d'eau/puits. Généralement, un seul type se retrouve sur les sites et en faible quantité. Dans le cas des fosses de combustion/foyers, peu d'indices permettent d'établir le cadre de leur utilisation. Leur morphologie et leur comblement sont généralement similaires et ils livrent essentiellement du mobilier céramique, qui plus est en faible quantité. Contre toute attente, aucun des puits n'a livré d'éléments permettant de comprendre leur environnement. Cela s'explique par le fait qu'une fouille complète des creusements n'a jamais pu être réalisée et que seuls les premiers mètres ont été sondés. La quantité de matériel était faible et aucun élément exceptionnel n'a été trouvé. En règle générale, le mobilier se retrouve plutôt vers le fond de la structure.

Le mobilier domestique

Aucun des espaces que l'on a considérés comme domestiques ne regroupe tous les critères physiques qui permettent de les considérer en tant que tel. De plus, certains des éléments pris en compte peuvent d'une part être utilisés dans un contexte non domestique et d'autre part nécessiter d'être associés entre eux pour justement revêtir un caractère domestique. Cependant, au vu des indices rassemblés et de leur analyse, deux remarques peuvent être faites. Tout d'abord, nous avons mis en évidence des unités domestiques dont certains font montre d'une organisation particulière. Elles sont organisées autour d'un bâtiment qui a été assimilé à une maison, mais se développent sur des surfaces difficiles à cerner. D'autre part, nous avons des occupations sur lesquelles ont été observées des structures ayant pu être utilisées dans un cadre domestique, mais

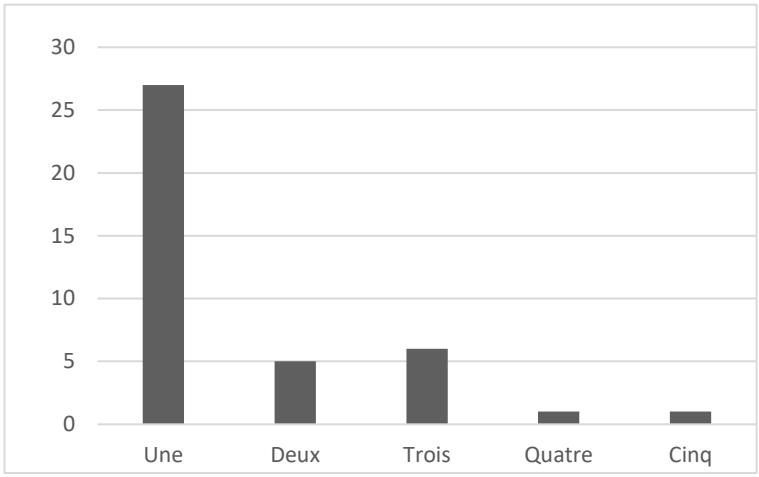

FIG. 44 : Quantité de catégories de mobilier domestique rencontrées par établissement rural, Hallstatt C/La Tène ancienne (DAO C. Forget).

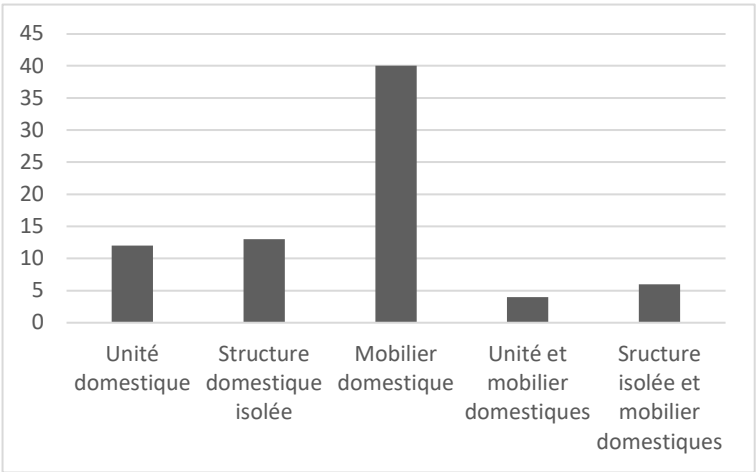

FIG. 45 : Indices trahissant la présence d'un habitat appliqués aux établissements ruraux, Hallstatt C/La Tène ancienne (DAO C. Forget).

n'étant pas rattachées à un espace domestique. Dans ce cas, il est difficile de savoir si ces structures ont servi dans un autre contexte ou si elles dépendaient d'une maison dont la localisation demeure inconnue. Nous allons voir avec l'étude des catégories de mobilier que certains artéfacts sont de bons indicateurs du caractère domestique d'un site, même si les conditions de leur dépôt ainsi que leur contexte spatial ne permettent pas d'indiquer clairement la position de l'espace domestique. Dans le cas des entités précédemment analysées, cela ne fait que conforter le caractère domestique de l'occupation et d'en préciser les activités. Mais pour les autres, cela permet véritablement de savoir s'il s'agit d'un lieu habité ou si au contraire il s'agit d'un espace fonctionnel uniquement dédié à des activités de production.

Au total, quarante-et-une entités présentent des témoins d'activités domestiques (*FIG. 42 & 45*). L'activité qui se rencontre le plus concerne le travail des fibres végétales (48 %). 37 % des occupations ont livré des artéfacts relatifs au filage et 11 % renvoient au tissage. Cela concerne vingt-cinq occupations. Ensuite, nous retrouvons la meunerie avec 28 % (dix-huit sites) puis le matériel en lien avec la cuisine (17 %, onze sites). Enfin, cinq occupations ont livré des outils polyvalents en métal (7 %). Dans l'ensemble, le mobilier domestique ne se rencontre pas en grande quantité et les diverses catégories qui y renvoient sont rarement rassemblées. En effet, vingt-sept des quarante occupations ont livré du matériel correspondant à une seule catégorie (*FIG. 43*). Il peut s'agir de l'une ou l'autre des activités domestiques prises en compte. Les entités sur lesquelles ont été recensées deux types de catégories sont au nombre de cinq. Il s'agit essentiellement de l'association meunerie/travail des fibres textiles, sauf dans un cas où de l'équipement de cuisine et des outils polyvalents en métal ont été observés. Ensuite, six occupations rassemblent trois types d'activités pour lesquelles le dénominateur commun est le travail des fibres végétales. Enfin, une entité seulement réunit quatre catégories tandis qu'une seule autre les associe toutes. Il est intéressant de noter que quatre des sites sur lesquels ont été mises en évidence des unités domestiques en ont livré du mobilier caractéristique (**Amilly**, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* », **Auxy,** « *Les Boissons* », **Corquilleroy**, « *Le Chemin Perdu* », **Villereau**, « *Climat de Laveau* »). Sur le dernier ont même été mises en évidence trois catégories, ce qui renforce définitivement son caractère de zone habitée.

5.2.1.1.2. Les espaces fonctionnels

Les zones dédiées aux activités extra-domestiques sont plus simples à mettre en évidence que les espaces habités. Les témoins physiques caractéristiques sont plus aisés à reconnaître et sont dans certains cas assez nombreux. Cependant, ce n'est pas le cas pour chacune des activités que nous allons évoquer. De plus, en fonction de celles-ci, les aires fonctionnelles sont plus ou moins faciles à circonscrire. Nous avons tenté de le faire, quand cela s'est avéré possible, en se basant sur la répartition des vestiges concernés ainsi que sur l'organisation globale des entités. D'autre part, nous avons analysé l'architecture de chaque bâtiment pour tenter d'isoler des classes pouvant être rattachées à des activités spécifiques, mais les carences de mobilier associé se sont vite avérées fatales pour l'exercice. Si la vocation de rares bâtiments a pu être déterminée via le mobilier, l'essentiel des constructions demeure de nature inconnue.

Deux domaines d'activités principaux ressortent de l'étude des sites : le domaine agropastoral et le domaine artisanal. Chacun des deux regroupe des sous-activités, elles-mêmes

caractérisées par des structures et du matériel spécifiques. L'ensemble des rouages de la chaîne opératoire des activités considérées n'apparaît sur aucune entité. Généralement, une structure caractéristique d'une étape seulement permet d'attester de l'activité à laquelle elle participe. Dans certains cas, il s'agit très certainement de lacunes inhérentes aux conditions de conservation et à la nature de l'opération archéologique, mais la concentration de structures de même nature qui s'observe parfois peut pousser à se demander si certains sites ne se seraient pas spécialisés dans une étape précise d'un processus de production. À travers ces mots, nous pensons notamment aux aires de stockage regroupant parfois des dizaines de silos et/ou de greniers.

L'espace agropastoral

Soixante-seize occupations soit 56,3 % des entités rurales de la période ont livré au minimum une structure s'insérant dans cet espace. Elles sont de diverse nature : fossés parcellaires, zones de stockage et zones de bâtiments annexes. Une écrasante majorité des espaces agropastoraux (96,2 %) a livré des structures de stockage sous la forme de silos, de greniers voire de fosses de stockage. Quelques-uns rassemblent plusieurs de ces vestiges. D'autre part, certains d'entre eux n'en possèdent qu'un nombre infime voire quelques structures isolées, ce qui permet difficilement d'identifier les limites de l'espace agropastoral au sein duquel elles sont insérées. D'autres plans de bâtiments qui n'ont pas pu être assimilés à des maisons ni à des greniers ont été rencontrés sur 26,6 % des espaces agropastoraux. Par commodité, ils ont été regroupés dans la catégorie des annexes agropastorales en l'absence d'indices sérieux quant à leur fonction (cette interprétation est généralement celle faite dans les rapports de fouille). Il arrive que certaines de ces constructions accompagnent des structures de stockage et dans ce cas, cette interprétation est très plausible. Dans les autres cas de figure, cela demeure très hypothétique et sujet à discussion. Nous retrouvons ensuite des fossés parcellaires sur 8 % des entités présentant un espace agropastoral. Aucun réseau parcellaire à proprement parler n'a été identifié. Là encore, l'espace agropastoral qu'ils délimitent est difficilement appréhendable, mais leur présence sous-entend une division de certaines terres en parcelles dont la fonction diffère généralement des espaces mentionnés plus haut et renvoie plutôt à des sols cultivés ou mis en pâture.

L'organisation des espaces agropastoraux étudiés n'est pas simple à saisir, principalement en raison de leur caractère ouvert. Cependant, 18,67 % d'entre eux présentent une limite physique, sous la forme d'une palissade ou d'un fossé parcellaire. Ces vestiges sont majoritairement mal datés et seule une vision partielle des aménagements est disponible.

Même pour la palissade la mieux conservée, rencontrée à **Préfontaines**, « *Les Grands Réages* », la caractérisation des espaces demeure compliquée. Bien qu'elle ait pu être suivie sur environ cent soixante-dix mètres et qu'elle semble fonctionner avec d'autres palissades et fossés parcellaires pour constituer un enclos, seul un angle a été décapé. De plus, peu de creusements inscrits dans la surface interne fournissent suffisamment d'indices pour pouvoir discerner des zones d'activités distinctes. Une fosse contenant un vase de stockage se trouve à l'intérieur de la zone palissadée. Elle pourrait fonctionner avec un bâtiment d'habitation, mais

elle se trouve en limite de fouille, ce qui n'a pas permis de le vérifier. La zone de stockage qui fonctionne avec cet enclos est reléguée en dehors de celui-ci, à une quinzaine de mètres au sud.

Sur d'autres sites ayant livré les traces d'une palissade, cette dernière paraît séparer l'espace de stockage d'une autre zone contenant un ou plusieurs bâtiments dont la fonction demeure inconnue, mais pouvant correspondre à des annexes agropastorales. C'est le cas pour les entités de **Boynes**, « *Le Grand Clos de Parville* », **Corquilleroy**, « *La Grevasse* », **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 2 et **Santeau**, « *Le Différent* ». Sur la première et la dernière, il n'est pas possible de savoir s'il s'agit d'une limite interne ou si elle exclut l'une des deux zones en dehors du site. Quant à la seconde et à la troisième, la palissade demeure purement hypothétique (celle-ci est déduite de par la présence de deux tranchées se faisant face et pouvant préfigurer une entrée, comme cela a été vu pour le site **Villereau**, « *Climat de Laveau* » 1), mais deux zones différentes ont été interprétées en fonction de la nature des vestiges et/ou de leur concentration. Ainsi, à **Corquilleroy**, « *La Grevasse* », la zone de stockage paraît constituer le cœur du site alors qu'elle semble plutôt en constituer la périphérie, en dehors de la palissade, sur **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 2, où se sont des bâtiments annexes qui sont circonscrits.

Enfin, les deux derniers sites palissadés sont particuliers, car l'espace de stockage et ce qui a été interprété comme la maison d'habitation (**Amilly**, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 1 et **Villereau**, « *Climat de Laveau* » 1) sont pour partie situés à proximité immédiate, mais sont surtout localisés du même côté de la palissade. Pour le premier, un espace vide de six mètres de large les sépare, tandis que pour le second, nous avions vu que deux petites tranchées palissadées symbolisaient l'entrée dans l'espace domestique.

D'autres espaces agropastoraux sont limités physiquement, mais cette fois-ci avec des fossés parcellaires isolés. En fait, ce type de structures rassemble tous les fossés qui n'ont pas pu être rattachés à un système d'enclos et surtout, car ils sont pour la plupart mécompris par les fouilleurs pour plusieurs raisons (datation souvent incertaine, tracé incomplet, conservation médiocre). Quelques-uns semblent bien délimiter des parcelles, car ils affichent des dimensions modestes (moins d'un mètre de large), et se développent au sein d'espaces faiblement investis (**La Chapelle-Saint-Mesmin**, « *Les Chenats* », **Chécy**, « *ZAC du Vieux Pavé* » et **Donnery**, « *Le Clos des Cochardières* » 1). Toutefois, leur tracé est trop fragmentaire pour pouvoir en être certain (ils ont été repérés par des diagnostics), les tronçons repérés ne sont pas nombreux (six pour l'entité qui en compte le plus) et l'ont été sur une faible longueur (une vingtaine de mètres tout au plus).

Les fossés des autres sites semblent revêtir une autre fonction ou tout du moins délimiter des parcelles de nature différente. Sur quatre d'entre eux (**Amilly**, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 2 ; ***Ormes***, *« Le Bois d'Ormes »*, **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2 et **Saint-Denis-en-Val**, « *Voie Zone Horticole* » 1), les fossés ont été suivis sur une distance plus longue et semblent circonscrire des espaces particuliers. Les deux premiers sont des habitats dont nous avons déjà parlé dans la sous-partie précédente. Le fossé d'**Amilly**, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 1 est intéressants, car il borde littéralement l'occupation : quasiment aucune

structure contemporaine n'a été repérée de l'autre côté. De plus, il effectue un angle droit de quelques mètres au sein duquel une interruption figure une entrée avant de reprendre le même axe et continuer en direction de l'aire d'ensilage qui fonctionne avec l'habitat. Le fossé de **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2 borde aussi l'habitat, mais le lien entre les deux est plus difficile à mettre en évidence, car la partie du fossé qui devait sans doute passer directement à côté de la maison n'a pas été conservée. Une petite concentration de structures (dont un grenier) sur quelques centaines de mètres carrés se situe du même côté que le bâtiment par rapport au fossé, à un peu moins de cinquante mètres de ce dernier. De l'autre côté, les vestiges sont inexistants et il faut attendre environ soixante mètres pour voir un silo isolé et quasiment deux cents mètres pour rencontrer un autre silo et un grenier, eux aussi isolés. À **Saint-Denis-en-Val**, « *Voie Zone Horticole* » 1, le fossé longe un grenier, mais les vestiges ont été repérés au sein d'une longue tranchée dont l'environnement n'est pas connu et il est difficile d'en dire plus.

Les trois fossés de **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2 sont quant à eux très intéressants, non pas en eux-mêmes, mais par rapport à l'aménagement qu'ils délimitent. Si le plus oriental est esseulé, les deux autres fonctionnent probablement ensemble, mais il n'est pas assuré qu'ils soient contemporains du petit enclos rectangulaire qu'ils entourent. Celui-ci, qui s'étend sur 117 m², est constitué d'un puissant fossé (2 m de large) visiblement continu et présente dans sa surface interne deux trous de poteau alignés suivant les côtés. Sa fonction demeure inconnue,

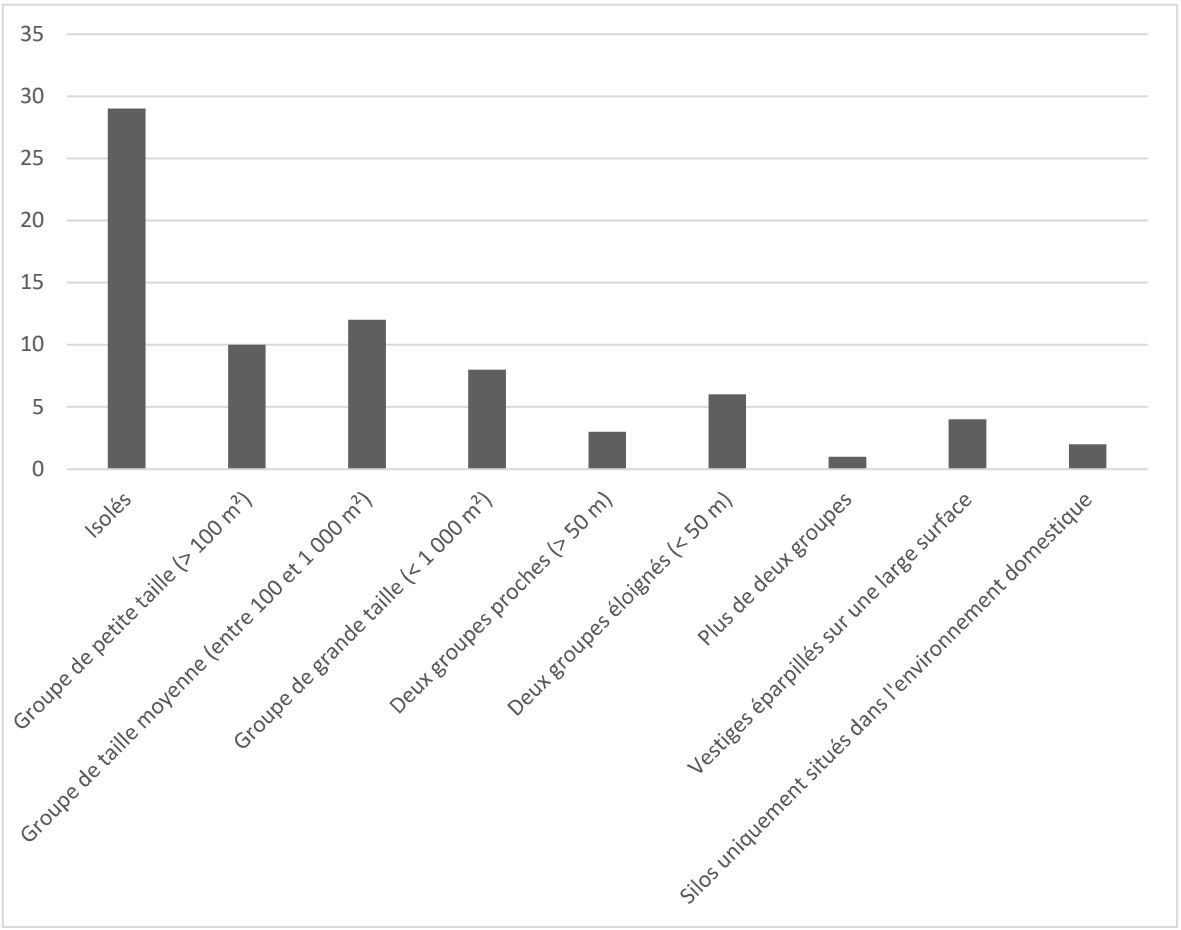

FIG. 46 : Organisation et extension des espaces agropastoraux, Hallstatt C/La Tène ancienne (DAO C. Forget).

mais celui-ci semble prendre place au sein d'une zone de stockage où trois fosses interprétées comme des celliers et un grenier suivant la même orientation que l'enclos ont été attribuées à la même occupation.

Enfin, le dernier fossé se développe sur l'entité **Chilleurs-aux-Bois**, « *Les Tirelles* » 3. Il s'agit d'un petit creusement légèrement elliptique suivi sur douze mètres qui borde une grande fosse à caractère cultuel contenant les corps de plusieurs animaux et d'un homme (considérée dans notre manuscrit comme un établissement rural plutôt qu'un sanctuaire en raison du caractère ponctuel du geste ; un sanctuaire s'installe d'ailleurs à la période 4 à une vingtaine de mètres au sud). Il n'y a pour ce fossé aucune connotation parcellaire, mais il ne semble pas constituer d'enclos pour autant. Sa fonction de séparation de deux espaces de nature différente semble cependant évidente.

Le caractère ouvert de ces espaces à caractère agropastoral nous a poussés à calculer leur extension telle qu'elle apparaît à travers le prisme des décapages (*FIG. 46*). Sans aucune surprise, ce sont les structures isolées qui dominent en représentant 37,3 % des espaces agropastoraux. Il s'agit généralement d'une ou plusieurs structures de stockage voire de bâtiments non interprétés dont les vestiges contemporains sont trop éloignés, voire inexistants. Leur caractère isolé ne permet donc pas d'en définir l'extension. Cependant, ce constat est à relativiser dans la mesure où seulement sept de ces occupations ont bénéficié d'une fouille.

39,9 % des zones agropastorales apparaissent sous la forme d'un groupe de faits de même nature. Il peut s'agir uniquement de silos auxquels s'ajoutent dans quelques cas des greniers voire des bâtiments annexes. Tous les sites ne montrent pas le même degré d'occupation du sol. Trois niveaux ont pu être mis en évidence au sein de cette catégorie. Nous avons tout d'abord les petits noyaux de structures de stockage. Il s'agit principalement de petites aires d'ensilage ne dépassant pas la centaine de mètres carrés. Le nombre de structures y est faible (inférieur à dix). Dans de rares cas, un grenier ou un bâtiment annexe est situé à proximité. Le même type d'espace se rencontre à une échelle plus importante, et ce en quantité légèrement plus élevée. Ces aires de stockage sont beaucoup plus vastes, mais ne rassemblent pas systématiquement un nombre plus élevé de structures. En effet, dans de rares cas, on observe simplement un étalement des faits (**Artenay**, « *Autroche* »). Cependant, la majorité d'entre elles contiennent inévitablement un nombre plus conséquent de vestiges pouvant atteindre une centaine de faits. Enfin, quelques espaces agropastoraux organisés en un regroupement de structures sont estimés à plus de 1 000 m². Ces groupes de structures ne sont pas forcément plus nombreux que le niveau précédent, mais occupent encore plus d'espace, pouvant atteindre jusqu'à 6 400 m² (**Corquilleroy**, « *La Grevasse* »). Au sein de ces zones se retrouvent toutefois des petites aires vides de structures au-delà desquelles se retrouvent souvent quelques aménagements en périphérie. Un degré d'organisation relativement important peut se retrouver chez certains d'entre eux comme pour le site de **Santeau**, « *Le Différent* » où on distingue nettement une aire d'ensilage séparée par une palissade d'une zone ne contenant quasiment que des annexes agropastorales.

Sur 12 % des zones d'activités agropastorales, deux groupes de vestiges ont été observés. Parmi ces groupes ont été distingués ceux qui sont relativement proches l'un de l'autre (moins

de cinquante mètres d'écart) et ceux qui sont séparés par une distance assez élevée. Pour les premiers, la faible distance qui les partage est vide de structures. De plus, on observe systématiquement la présence d'un noyau plus vaste et regroupant plus de faits que l'autre. On peut se demander si le plus petit regroupement ne constituerait pas la périphérie du premier ou tout simplement un léger déplacement de l'occupation difficilement perceptible à travers l'étude du mobilier. Ces espaces sont uniquement des aires d'ensilage. Seule l'une d'entre elles était agrémentée d'un grenier (**Dadonville**, « *Le Haut des Vignes* ») et peut-être une autre d'un bâtiment annexe (**Cepoy**, « *Chalat* » 1). Mis à part pour la première période de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* », le noyau principal occupe une vaste surface et peut même s'organiser autour d'une cour (**Cepoy**, « *Chalat* » 1). Sur quelques occupations, les deux groupes de structures agropastorales sont séparés par une distance plutôt conséquente pouvant atteindre plus de deux cents mètres, mais généralement fixée autour de cent mètres. Il est plutôt difficile de savoir si les deux noyaux participent à la même occupation, car ils présentent généralement les mêmes caractéristiques. Il s'agit d'aires de stockage plus ou moins denses principalement constituées de silos et séparées par un espace quasiment vide préfigurant probablement un changement d'aire fonctionnelle (**Amilly**, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 2, **Boisseaux**, « *Le Pavé* », **Chevilly**, « Les Herbeauts » 1, **Pithiviers**, *Bois Médor* » 1 et ***Ormes**, « Le Bois d'Ormes »*). Il s'agit sans doute d'espaces non mis à profit séparant deux occupations qui sont contemporaines et qui appartiendraient à deux groupes d'individus différents. Il pourrait aussi s'agir d'un déplacement plutôt conséquent d'une même occupation sur une courte période que la céramique n'aurait pas permis de mettre en évidence. Toutefois, la présence d'une limite physique sur deux entités (**Amilly**, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 2 et ***Ormes**, « Le Bois d'Ormes »*) pourrait permettre de répondre à ce questionnement. Sur le premier, on a vu que le fossé structurait les lieux. La continuité de son tracé placerait les deux aires d'ensilage du même côté, ce qui signifierait qu'elles appartiennent à la même occupation. Sur le second, les aires de stockage se trouvent de part et d'autre du fossé. Dans l'hypothèse partant du principe qu'elles sont contemporaines, il s'agirait alors de deux entités fonctionnant distinctement. Le cas de **Corbeilles,** « *Franchambault* » est intéressant, car nous avons d'un côté l'espace domestique qui contient des structures de stockage dans son environnement immédiat et proche, mais aussi en périphérie, et de l'autre côté un second espace agropastoral composé d'un seul silo, de fosses indéterminées, de quelques bâtiments annexes et d'un puits se développe. L'espace se trouvant entre ces deux groupes est littéralement vide de structures. L'aspect complémentaire de ces deux noyaux de vestiges pourrait laisser penser qu'ils fonctionnent ensemble, mais la distance qui les sépare (quatre-vingts mètres) et la nature inoccupée de cet espace ne permettent pas d'en être certain.

Quatre espaces agropastoraux se développent sur des surfaces très vastes et ne sont pas organisés en pôles d'occupation distincts et denses. Cela peut aller d'une dizaine de faits occupant un espace de 3 000 m² (**Saran**, « *ZAC des Vergers* » 1) à plusieurs dizaines sur environ 18 000 m² (**Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 2). Le maillage de vestiges n'est pas serré et les espaces libres sont nombreux. Le cas du site **Bouilly-en-Gâtinais**, « *La Maison Rouge* » est intéressant. Nous avons hésité à le placer parmi les sites qualifiés par la présence d'un pôle de structures en raison de la densité qui le caractérise mais, en raison de la

dispersion des structures autour des trois bâtiments d'habitation et du nombre important d'espaces vides, nous l'avons finalement placé dans cette catégorie.

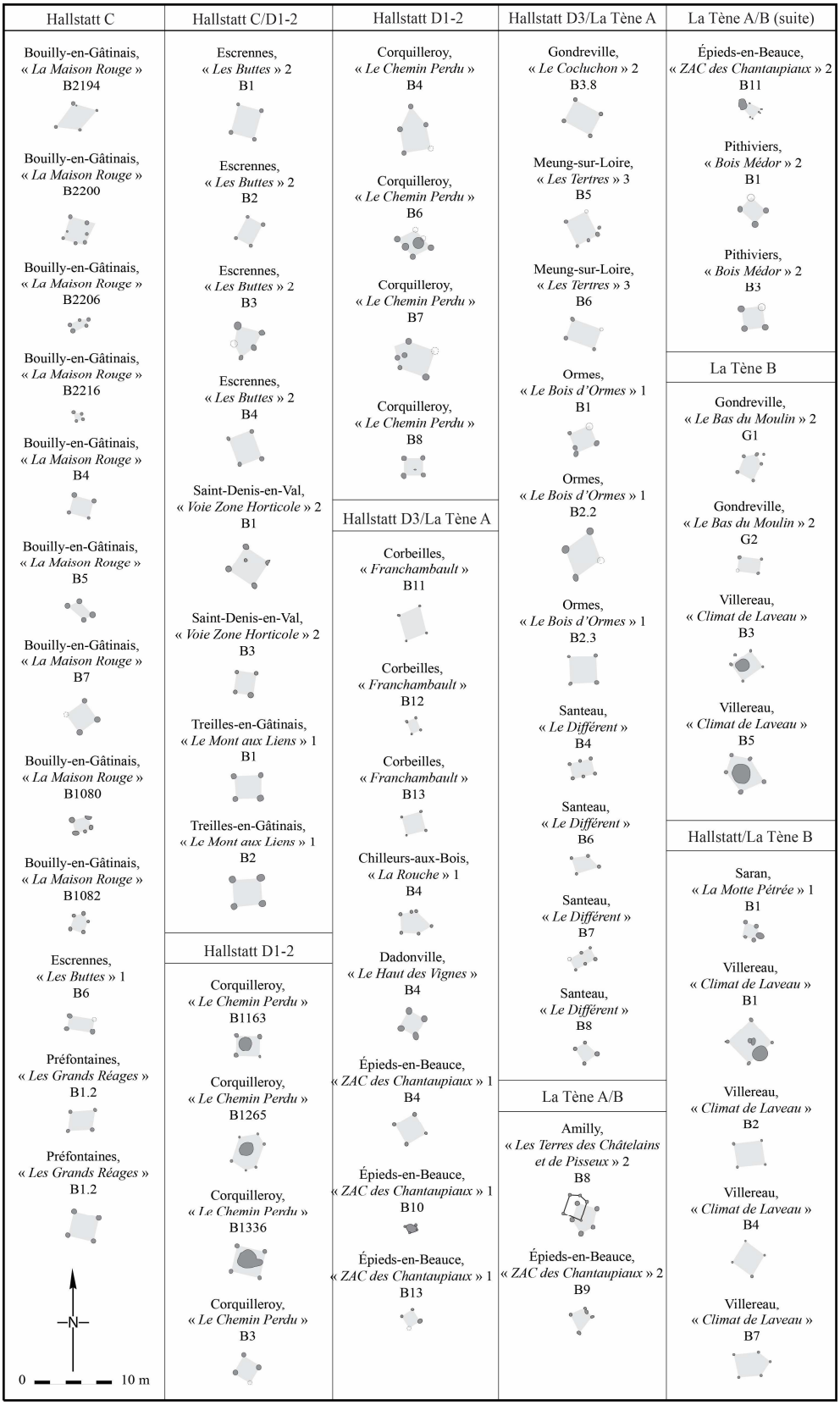

FIG. 47 : Plan des greniers, Hallstatt C/La Tène ancienne (DAO C. Forget).

Enfin, le site de **Beaune-la-Rolande**, « *La Croix Renard* » est le seul qui a livré plus de deux pôles de vestiges agropastoraux. Il s'agit de quatre petits groupes de silos se développant sur des surfaces comprises entre 100 m² et 230 m². Il pourrait s'agir d'un espace aux vestiges éparpillés, mais la densité de deux d'entre eux suggère qu'il s'agit réellement de petits regroupements. Toutefois, ce site n'a été observé qu'à travers des tranchées de diagnostic et il est donc difficile d'en être certain.

a : nombre de trous de poteau par bâtiment

Nombre de trous de poteaux par bâtiment	Nombre de bâtiments
3 (minimum)	9
4	26
4 (minimum)	5
5	13
5 minimum	3
6	3
7	1
Total	60

b : morphologie des bâtiments

Morphologie des bâtiments	Nombre de bâtiments
Carrée	18
Carrée avec abside	3
Rectangulaire	19
Rectangulaire avec abside	5
Trapézoïdale	11
Trapézoïdale avec abside	4
Total	60

c : surface des bâtiments

Surface des bâtiments	Nombre de bâtiments
Moins de 5 m²	20
Entre 6 et 10 m²	26
Entre 11 et 20 m²	14
Total	60

FIG. 48 : Étude des greniers, Hallstatt C/La Tène ancienne (DAO C. Forget).

Architecture des bâtiments agropastoraux

Parmi les occupations qui ont livré des bâtiments, soixante greniers ont été individualisés (*FIG. 47 & 48*). Ils sont essentiellement construits sur poteaux plantés dont le nombre varie entre trois et sept. Les constructions sur trois poteaux sont difficiles à interpréter. Généralement, les fouilleurs leur ajoutent un quatrième trou de poteau qui aurait disparu pour pouvoir y voir un bâtiment de type grenier. Cependant, il est possible que des aménagements sur trois poteaux aient existé, notamment les plus modestes. Ce sont les constructions sur quatre poteaux qui dominent, suivies par celles élaborées sur cinq poteaux. Enfin, seuls trois greniers sont construits sur six poteaux et un seul sur sept poteaux, dont le plan est probablement incomplet. Concernant la morphologie des greniers, on peut noter une nette domination des plans carré et rectangulaire. On retrouve aussi en nombre des bâtiments trapézoïdaux. Il s'agit en général de constructions dont un trou de poteau s'écarte du carré ou du rectangle formé par les autres. Enfin, quelques bâtiments ont été interprétés avec une abside triangulaire, en raison d'un trou de poteau supplémentaire placé en face de l'un des pignons, voire des deux pour un bâtiment.

Enfin, les dimensions des greniers sont comprises entre 1 m² pour le plus petit et un peu plus de 15 m² pour le plus grand. Il s'agit de petites constructions, car les trois quarts d'entre eux ne dépassent pas 10 m².

En plus des bâtiments de type grenier, trente-trois constructions assimilées à des bâtiments agropastoraux ont été mises en évidence (*FIG. 49 & 50*). Ils sont sans exception aménagés sur poteaux porteurs, tout comme les greniers. Le nombre de poteaux qui constitue chacun d'entre eux oscille entre trois et dix. Un peu plus de 27 % se développent selon un plan qui semble incomplet. Les constructions qui se rencontrent le plus sont celles sur quatre, six et neuf

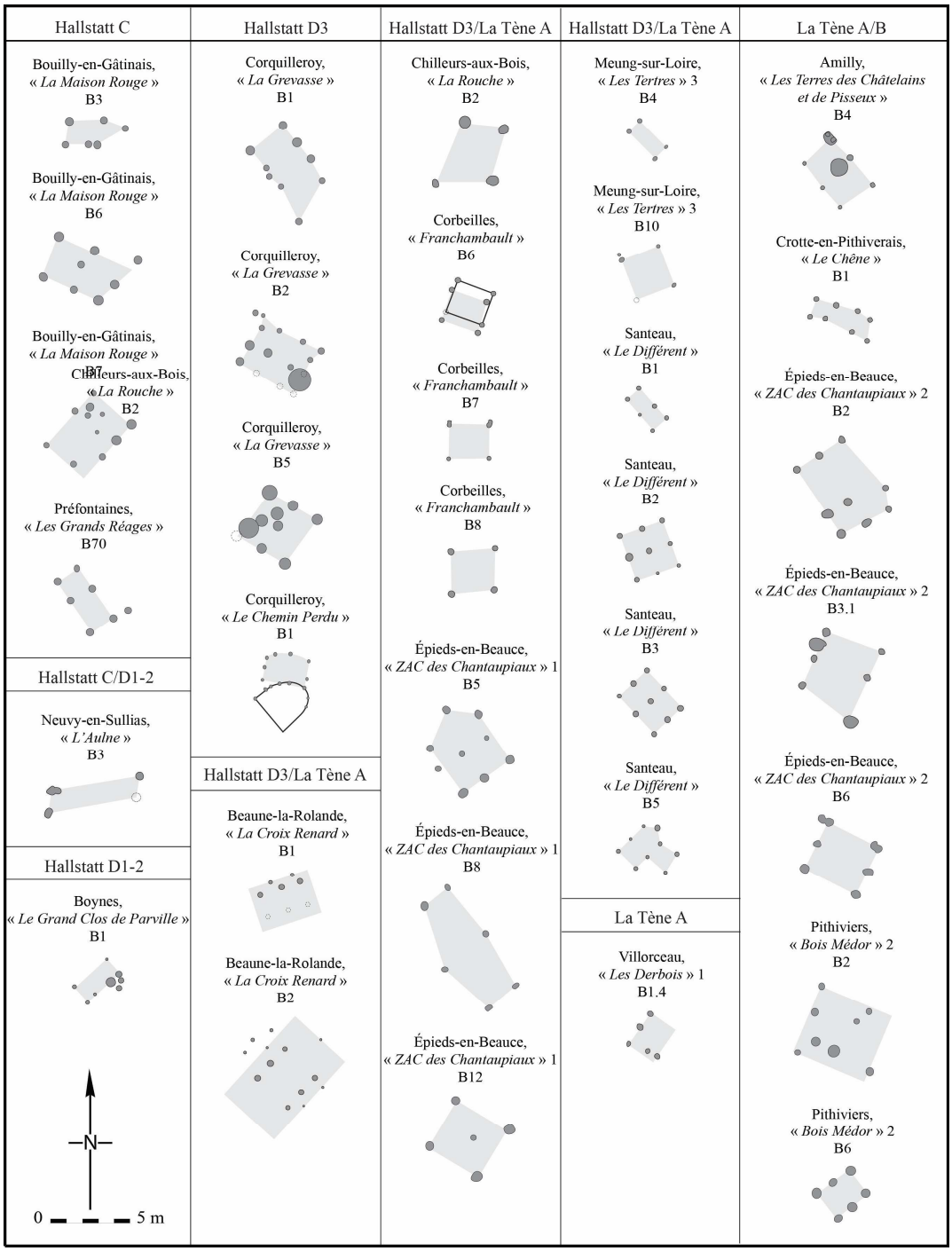

FIG. 49 : Plan des bâtiments annexes, Hallstatt C/La Tène ancienne (DAO C. Forget).

poteaux. Le plan qui domine est sans conteste rectangulaire (48,4 %). Les constructions trapézoïdales puis carrées viennent ensuite. Un nombre réduit de bâtiments annexes est agrémenté d'une abside. Celles-ci sont en grande majorité de forme triangulaire. La taille de ces unités architecturales est comprise entre 5 m² et 30 m². Les plus nombreux sont ceux dont la taille est comprise entre 11 m² et 20 m². Nous retrouvons ensuite les petites constructions de moins de 10 m². Enfin, les bâtiments de plus de 21 m² ne sont pas très nombreux et présentent souvent un plan difficile à interpréter.

a : nombre de trous de poteau par bâtiment

Nombre de trous de poteaux par bâtiment	Nombre de bâtiments
3 (minimum)	1
4	5
4 (minimum)	1
5	1
5 minimum	3
6	8
6 (minimum)	1
7 (minimum)	2
8	2
9	6
10	1
10 (minimum)	2
Total	33

b : morphologie des bâtiments

Morphologie des bâtiments	Nombre de bâtiments
Carrée	6
Carrée avec abside	1
Rectangulaire	14
Rectangulaire avec abside	2
Trapézoïdale	9
Trapézoïdale avec abside	1
Total	33

c : surface des bâtiments

Surface des bâtiments	Nombre de bâtiments
Moins de 5 m²	0
Entre 6 et 10 m²	10
Entre 11 et 20 m²	17
Entre 21 et 30 m²	6
Total	33

FIG. 50 : Étude des bâtiments annexes, Hallstatt C/La Tène ancienne (DAO C. Forget).

L'espace artisanal

L'espace artisanal correspond aux endroits qui sont réservés aux activités artisanales telles que la production d'objets et la construction de bâtiments. Contrairement aux espaces à vocation agropastorale, il ne semble pas y avoir d'artisanat isolé. Au contraire, les vestiges en rapport avec ce type d'activités semblent s'insérer au sein d'espaces utilisés pour d'autres travaux voire à leur périphérie ou plutôt se développer sur de très petites zones qu'il est difficile de cantonner (*FIG. 51*). Seulement 21,64 % des établissements ruraux, soit vingt-neuf sites, ont livré au moins un fait en rapport avec une activité artisanale. Il s'agit surtout de fosses d'extraction (51,72 %) que l'on peut attribuer à la construction des bâtiments. 31,03 % des sites ont livré

des traces de foyers. Leur utilisation précise demeure dans tous les cas très difficiles à mettre en évidence, mais leur éloignement manifeste de l'habitat laisse penser qu'ils n'ont pas été employés dans le cadre domestique. Nous trouvons ensuite des fosses ateliers et des fours sur respectivement 20,69 % et 13,79 % des occupations.

Les témoins de l'extraction de matériaux ne sont pas simples à identifier. Les fouilleurs s'appuient sur la dimension des fosses générées par ce type d'activité, souvent étendue, ainsi que sur leur morphologie irrégulière. Ce genre de creusement a été identifié sur quinze sites. Sur six d'entre eux, la ou les fosses se trouvent directement au sein de l'occupation. Dans quatre cas, il s'agit de creusements entourés de fosses indéterminées (**Escrennes**, « *Les Buttes* » 1 et **Vimory**, « *Le Marais Guyon* ») voire de silos (**Beaune-la-Rolande**, « *La Croix Renard* » et ***Ormes****, « Le Bois d'Ormes »*) relativement éloignés des bâtiments les plus proches lorsqu'il en a été observé. Aucun lien n'a donc pu être mis en évidence entre les deux types de vestiges. Sur les deux autres occupations (**Corquilleroy**, « *Le Chemin Perdu* » et **Pannes**, « *La Canne* » 1), les fosses d'extraction sont situées en plein cœur de l'établissement rural et côtoient des bâtiments situés à moins de vingt mètres pour les plus proches. De plus, sur le second site, les fosses d'extraction sont grossièrement alignées à l'enclos palissadé, ce qui permet de penser que celui-ci a pu être élaboré avec du torchis entre les poteaux. Sur trois sites, les fosses d'extraction se trouvent en périphérie (**Auxy,** « *Les Boissons* **»** 1 et **Chécy**, « *ZAC du Vieux Pavé* ») voire totalement éloignées (**Artenay**, « *Herblay Haut* » 1) du noyau principal d'occupation. Sur ce dernier, au vu de l'écartement des fosses d'extraction vis-à-vis de la zone d'ensilage (250 m), rien ne permet d'être assuré de leur fonctionnement conjoint. Un seul site semble constitué quasi exclusivement de fosses d'extraction organisées en plusieurs groupes (**Ingré**, « *ZAC des Varannes* » 2). Ici, il s'agit de trois noyaux distants de cent trente-cinq mètres pour les plus éloignés. Aucun bâtiment n'a été décelé à proximité de ces regroupements. De plus, rien ne permet d'être assuré de leur stricte contemporanéité ainsi que de leur appartenance au même établissement. Enfin, cinq sites ont livré une fosse d'extraction totalement isolée.

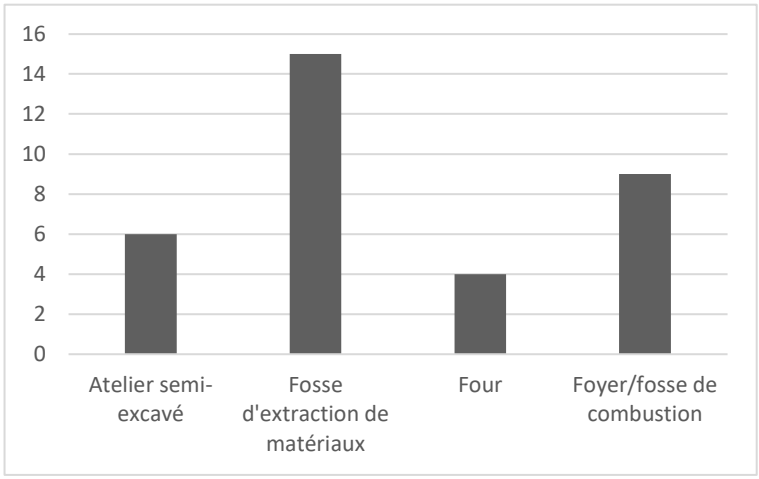

FIG. 51 : Nature des vestiges artisanaux repérés sur les établissements ruraux, Hallstatt C/La Tène ancienne (DAO C. Forget).

Des foyers/fosses de combustion ont été observés sur neuf occupations. Dans quatre cas, ils se trouvent en plein cœur de l'établissement rural voire au sein d'un petit pôle d'occupation parmi plusieurs (**Chécy**, « *ZAC du Vieux Pavé* »). Deux foyers se trouvent dans l'environnement d'un bâtiment : une maison sur le site **Bouilly-en-Gâtinais**, « *La Maison Rouge* » (foyer sûrement à usage domestique dans ce cas) et un possible atelier semi-excavé à **La Chapelle-Saint-Mesmin**, « *Clos de Pailly* ». Sur le dernier site, le foyer se développe dans

la partie centrale et ne semble pas lié à la moindre structure. Sur les établissements ruraux de **Dadonville**, « *Le Haut des Vignes* » et de **Villereau**, « *Climat de Laveau* », plusieurs foyers sont éparpillés sur l'ensemble de la zone décapée. Sur le premier, ils se trouvent au sein d'une aire d'ensilage et on peut se poser la question du lien qu'entretiennent les deux types de faits. Sur le second, la grande majorité des structures de combustion ne sont pas datées précisément et il est difficile de les rattacher à l'une ou l'autre des phases d'occupation du site en raison de leur éparpillement. Deux d'entre eux se trouvent dans l'aire circonscrite par la palissade. L'un est isolé à l'extrémité occidentale tandis que le second est localisé au centre d'une zone de stockage. Les deux autres sont de l'autre côté de la palissade, de part et d'autre d'un bâtiment annexe dont la datation renvoie à l'âge du Fer au sens large. Sur les sites restants, les foyers sont isolés ou situés en périphérie de l'occupation principale et n'ont donc pas pu être mis en relation avec d'autres vestiges.

Les établissements ruraux sur lesquels un four a été observé sont au nombre de quatre (**Ingré**, « *ZAC des Varannes* » 2, **La Bussière**, « *Les Ferrys* », **Sandillon**, « *Le Bois de la Mothe* » et **Tournoisis**, « *Le Bois Louis* »). Les trois derniers sites cités présentent des fours totalement isolés qu'il n'est pas possible de rattacher à un contexte précis, notamment en raison de la nature des opérations archéologiques (diagnostics pour deux d'entre eux). Le four de **La Bussière**, « *Les Ferrys* » a pu être identifié comme un four de réduction à scorie piégée, ce qui induit une activité métallurgique. La zone d'activité à laquelle il participe n'a malheureusement pas été conservée, car la structure est littéralement seule sur une aire d'environ 650 m². Enfin, le seul four à s'insérer dans un noyau de structures est celui d'**Ingré**, « *ZAC des Varannes* » 2. En effet, il est situé dans une zone à forte densité de fosses d'extraction et pourrait d'ailleurs être en lien avec elles et suggérer une activité potière. Un autre four, aménagé au sein du comblement d'un silo, a de plus été observé en périphérie de cette zone, ce qui pourrait signifier un changement de vocation de cet espace peu occupé à un moment donné.

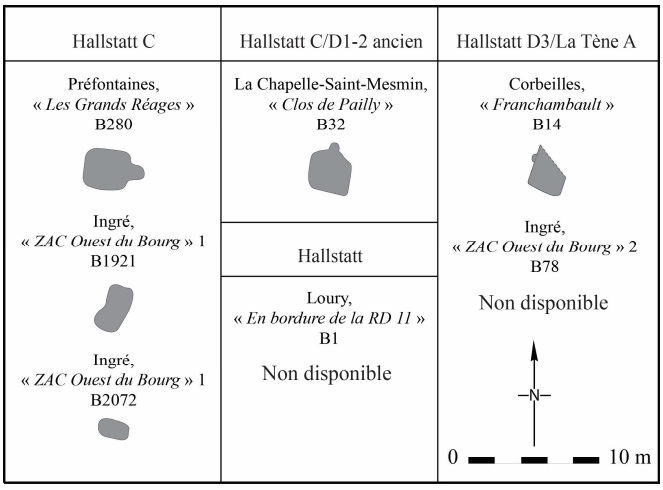

FIG. 52 : Plan des ateliers, Hallstatt C/La Tène ancienne (DAO C. Forget).

Sept fosses assimilées à des ateliers excavés (*FIG. 52 & 53*) ont été repérées sur six occupations rurales (**Corbeilles,** « *Franchambault* » ; **Ingré**, « *ZAC Ouest du Bourg* » 1 et 2 ; **La Chapelle-Saint-Mesmin**, « *Clos de Pailly* » ; **Loury**, « *En bordure de la RD 11* » et **Préfontaines**, « *Les Grands Réages* »). À **Ingré**, « *ZAC Ouest du Bourg* » 1, il constitue la seule structure datée du Ha D3/LT A et a été repérée en bordure de décapage, ce qui ne permet pas d'en comprendre le contexte. Le site de **Loury**, « *En bordure de la RD 11* » a bénéficié d'un sondage ponctuel en 1970, ce qui revient au même constat. Les données récoltées pour les autres occupations sont plus intéressantes. Les ateliers semblent évoluer à l'écart du reste du site voire

en être totalement exclu. Ce dernier cas de figure se rencontre sur les sites de **La Chapelle-Saint-Mesmin**, « *Clos de Pailly* », d'**Ingré**, « *ZAC Ouest du Bourg* » 1 et de **Préfontaines**, « *Les Grands Réages* ». Le premier n'est connu que par un diagnostic et l'atelier se trouve à environ quinze mètres des limites de l'opération. Il est entouré de quelques fosses indéterminées, mais surtout, comme cela a déjà été dit plus haut, d'une fosse de combustion à moins de deux mètres au sud avec laquelle il est possible qu'il fonctionne. Mis à part deux petits groupes de fosses indéterminées et un silo, les tranchées environnantes sont vides ce qui penche en faveur d'une occupation périphérique. Sur le second, les deux ateliers connus sont localisés sur une surface assez vaste où peu de vestiges ont été rencontrés. D'ailleurs, ils sont espacés de cent vingt mètres, ce qui ne leur garantit pas d'appartenir au même établissement rural. Il s'agit vraisemblablement d'une zone périphérique à un voire deux noyaux d'occupation principaux se développant hors emprise. Sur le troisième, la fosse atelier est localisée à l'extérieur de l'enclos palissadé. Il s'agit d'espaces tout de même occupés, car des vestiges y ont été observés (aire d'ensilage au sud) et des nuages de trous de poteau sont localisés à quelques dizaines de mètres de l'atelier. Le contexte de l'occupation délimitée par cette palissade n'est pas connu avec précision, mais il est très probable qu'il s'agisse d'un habitat. Ainsi, les occupants ont décidé de rejeter à l'extérieur les zones d'ensilage et artisanale. Pour cette dernière, il est difficile d'en évaluer la taille avec la présence d'une seule fosse atelier, mais il est probable qu'elle fonctionne seule. Enfin, l'atelier de l'établissement rural **Corbeilles,** « *Franchambault* » est le seul à être installé près d'une maison. Il se trouve à une vingtaine de mètres de cette dernière, soit quelques mètres au-delà de l'environnement proche. Il se trouve donc rejeté en périphérie de la zone domestique, mais à une distance qui indique qu'il en dépend. La zone concernée par l'activité artisanale semble se cantonner à la fosse, en l'absence de structures environnantes pouvant fonctionner avec et doit donc constituer en un artisanat d'appoint.

a : nature des vestiges composant les ateliers

Nature des vestiges composant les ateliers	Nombre de bâtiments
Fosse	4
Fosse et trou de poteau	3
Total	7

b : morphologie des bâtiments

Morphologie des bâtiments	Nombre de bâtiments
Inconnu	2
Rectangulaire	4
Trapézoïdale	1
Total	7

c : surface des bâtiments

Surface des bâtiments	Nombre de bâtiments
Moins de 5 m²	2
Entre 6 et 10 m²	2
Entre 11 et 15 m²	2
Inconnu	1
Total	7

FIG. 53 : Étude des ateliers, Hallstatt C/La Tène ancienne (DAO C. Forget).

5.2.1.2. Le développement progressif des systèmes enclos à La Tène moyenne

Les établissements ruraux rassemblés dans la période de La Tène moyenne sont ceux qui datent de la transition LT B2/C1 jusqu'à LT C2. Les mentalités évoluent au cours du IIIe s. av. J.-C., car on voit l'apparition des enclos fossoyés et leur progressive généralisation. 57,14 % des entités ont livré des témoins de clôtures sur un total de trente-cinq sites.

5.2.1.2.1. L'espace et l'architecture domestiques

L'espace domestique est très mal connu pour la période de La Tène moyenne. Les mêmes remarques que celles qui ont été faites concernant l'aire chronologique précédemment présentée peuvent être avancées (à propos du caractère ouvert de certains sites et la méconnaissance des unités architecturales). Seulement trois unités domestiques ont été mises en évidence (**Auxy,** « *Les Boissons* **»** 2, **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 2 et **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2). De fait, aucun travail de comparaison n'est possible. Nous allons tout de même les décrire rapidement.

L'espace domestique

Sur le site d'**Auxy,** « *Les Boissons* **»** 2, le bâtiment d'habitation se trouve à quinze mètres au sud d'un enclos ouvert sur une bonne partie de son tracé, mais pour lequel une entrée existait certainement. Cette dernière se trouve en face de la maison. Elle n'adopte pas exactement la même orientation que les fossés d'enclos, mais leur contemporanéité est très probable. L'espace domestique de cet établissement semble ouvert, mais il n'est pas possible d'en être assuré, car il n'est connu que par un diagnostic. Contrairement à cet établissement, les espaces domestiques de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 2 et de **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2 se trouvent au sein d'un espace enclos. Quasiment aucune information n'est connue sur la première unité domestique qui est uniquement appréhendée par prospection géophysique et dont l'interprétation repose exclusivement sur l'architecture du bâtiment, que l'on verra un peu plus loin. La seconde se développe dans l'angle septentrional de l'enclos, le long d'une bande vierge de structures qui a été assimilée à l'emplacement d'un talus. La maison est localisée à l'opposé de l'entrée du site.

Architecture des bâtiments d'habitation

Seuls trois bâtiments d'habitation (*FIG. 54*) ont été reconnus (**Auxy,** « *Les Boissons* » 2, **B1** ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 2, **B1** et **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2**, B1**). Les deux premiers adoptent un plan se développant sur quatre poteaux porteurs et à parois déportées. Aucune trace de parois déportées n'ayant été découverte pour le premier bâtiment et l'information n'étant pas connue concernant le second, il est difficile de connaître avec précision la surface sur laquelle il se développe. Cependant, on peut estimer la taille de **B1** (site **Auxy,** « *Les Boissons* » 2**)** à environ 60 m² et 120 m² pour le bâtiment **B1** de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 2. Quant au bâtiment **B1** de **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2, il est organisé sur un module porteur de cinq poteaux et les parois sont aussi déportées. L'entrée de la maison est matérialisée par deux petits poteaux et deux autres poteaux semblent matérialiser le pignon nord. Grâce à ces creusements (les parois ne sont pas conservées), la surface de la maison a été estimée à 90 m².

a : plan des bâtiments d'habitation

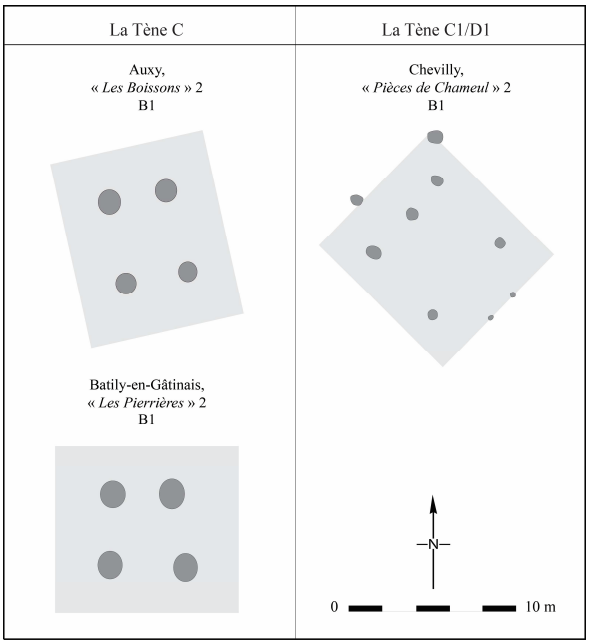

b : nombre de trous de poteau par bâtiment

Nombre de TP par bâtiment	Nombre de bâtiments
4	2
9	1
Total	3

c : morphologie des bâtiments

Morphologie des bâtiments	Nombre de bâtiments
Rectangulaire	3 (?)
Total	3

d : surface des bâtiments

Surface des bâtiments	Nombre de bâtiments
Moins de 5 m²	3
Entre 80 et 90 m²	3
Entre 10 et 15 m²	2
Total	3

FIG. 54 : Étude des bâtiments d'habitation, Hallstatt C/La Tène ancienne (DAO C. Forget).

L'environnement et les structures à usage domestique

Si trois petites portions de l'enclos d'**Auxy,** « *Les Boissons* **»** 2 ont été décapées, ce n'est pas le cas du bâtiment **B1** qui se trouve dans la zone centrale. De fait, ses environnements immédiat comme proche demeurent inconnus. Toutefois, des petites anomalies, sûrement des fosses et des trous de poteau, y sont visibles sur la prospection, mais il est impossible d'aller plus loin à ce propos. L'environnement du bâtiment **B1** d'**Auxy,** « *Les Boissons* » 2 a pu être approché à travers plusieurs tranchées de diagnostic. L'extension réalisée autour des trous de poteau porteur ne s'est pas avérée fructueuse. La surface interne, quasi totalement inscrite dedans est vide et l'environnement immédiat aussi. Toutefois, une bonne partie de ce dernier se développe hors tranchée, ce qui ne permet pas d'être certain de son caractère inoccupé. L'environnement proche a quant à lui livré plusieurs vestiges : deux greniers, une fosse d'extraction ainsi qu'un tronçon de fossé de l'enclos. Enfin, la totalité de l'environnement domestique de la maison de **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2 est connue. La surface interne n'a livré aucune structure domestique. Dans son environnement proche, des silos et des fosses indéterminées sont installés. L'environnement proche est quant à lui constitué d'un silo, de fosses dont la fonction est inconnue ainsi que d'un bâtiment annexe.

Un seul site (**Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 1) a livré des vestiges pouvant appartenir à un espace domestique, sans que celui-ci ait pu être repéré précisément. Il s'agit d'un foyer.

Le mobilier domestique

Du mobilier à caractère domestique (*FIG. 55*) a été prélevé sur six entités (**Artenay**, « *Herblay Haut* » 2 ; **Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 3 ; **Auxy,** « *Les Boissons* **»** 2 ; **Chevilly**, « Les Herbeauts » 1 ; **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 3 et **Orléans**,

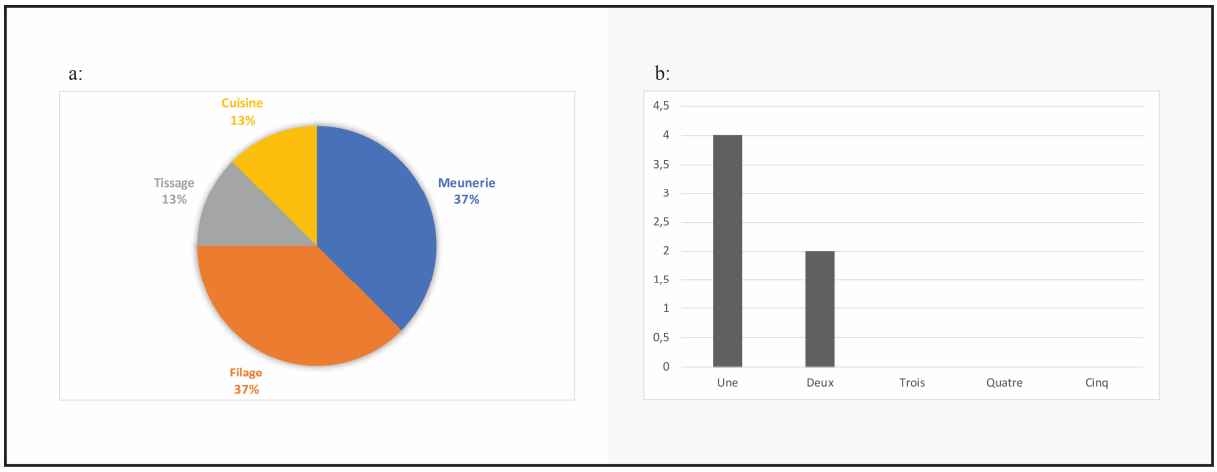

FIG. 55 : Nature des activités domestiques (a) et quantité de catégories domestiques de mobilier (b) rencontrées par établissement rural, La Tène moyenne (DAO C. Forget).

« *Îlot de la Charpenterie* » 1). Trois catégories d'activités seulement ont été rencontrées : le travail des fibres textiles (50 %), la meunerie (37,5 %) et la cuisine (12,5 %). Seuls deux des sites présentaient des témoins relatifs à deux activités (meunerie et filage/tissage) (**Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 3 et **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 3. Le site d'**Auxy,** « *Les Boissons* » 2, a livré en plus d'une maison un indice renvoyant à la meunerie, ce qui appuie la présence de l'habitat pour cette phase d'occupation. La présence de mobilier suggérant des activités en rapport avec la cuisine à **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 1 peut être mis en rapport avec le foyer qui y a été observé et ainsi conforter la présence d'un habitat qui se développe à proximité.

5.2.1.2.2. Les espaces fonctionnels

Les espaces utilisés dans le cadre des activités extradomestiques sont plus facilement repérables à cette période, car une bonne partie d'entre eux sont matérialisés physiquement par un enclos fossoyé. Les mêmes caractéristiques que celles qui ont été analysées pour la période Hallstatt/La Tène ancienne ont été prises en compte ici, permettant de mettre en évidence les deux mêmes domaines d'activités : le domaine agropastoral et le domaine artisanal. De la même manière, une seule partie de la chaîne opératoire des activités a pu être mise en évidence.

L'espace agropastoral

Pour la période de La Tène moyenne, la quasi-totalité des espaces dédiés aux activités agropastorales n'a pas pu être associée à un espace domestique. D'autre part, nous avons vu qu'un seul établissement rural a livré une structure domestique isolée et qu'une faible part d'entre eux contenait du matériel domestique. Il semble que les aires d'activités extradomestiques se développent à un endroit plus ou moins éloigné de l'habitat. Trente-deux occupations soit 91,4 % des établissements ruraux présentent au moins une structure participant à ce type d'espace. Il s'agit d'enclos fossoyés, de fossés parcellaires, de zones de stockage et de bâtiments annexes. 62,5 % des espaces agropastoraux ont livré des structures de stockage (silos et greniers). À La Tène moyenne, certaines des aires de stockage se développent conjointement à un enclos fossoyé pour la première fois dans le département. Les plus anciens ont été attribués au IIIe s. av. J.-C. (**Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2 et **Gondreville**, « *Le*

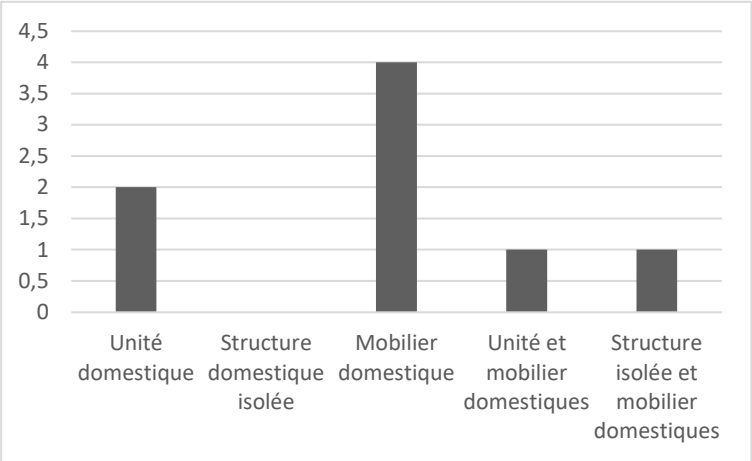

FIG. 56 : Indices trahissant la présence d'un habitat appliqués aux établissements ruraux, La Tène moyenne (DAO C. Forget).

Cocluchon » 3). Toutefois, la contemporanéité des structures de stockage avec les enclos et leur appartenance à la même occupation ne sont pas systématiquement assurées d'une part et d'autre part, le tracé et la surface interne des enclos sont très souvent mal connus, ce qui permet difficilement d'en établir la taille et la fonction. Des bâtiments annexes ont été rencontrés sur 18,8 % des sites. Enfin des fossés parcellaires ont été observés sur 12,5 % des espaces agropastoraux. Tout comme au Hallstatt et au début de La Tène, nous n'avons pas eu la chance de pouvoir observer de véritables réseaux de parcelles. Il s'agit automatiquement de tronçons de fossés isolés ou n'adoptant pas la même orientation que les éventuels fossés environnants. L'espace agropastoral qu'ils délimitent est donc toujours aussi difficile à comprendre, mais nous retenons les mêmes hypothèses quant à leur présence (délimitation de sols cultivés ou mis en pâture).

Plus de la moitié des entités agropastorales de cette période (61 %) présentent un ou plusieurs éléments structurant l'espace (*FIG. 57*). Il s'agit principalement d'enclos fossoyés simples parmi lesquels certains sont susceptibles d'évoluer au sein d'un parcellaire dont il reste quelques rares fossés. Si les enclos sont si nombreux pour cette période, c'est parce que huit d'entre eux ont été attribués à LT C ou D et nous avons décidé de les incorporer dans la période de La Tène moyenne au risque de déséquilibrer les statistiques. Cependant, en l'absence de mobilier spécifique de La Tène finale, après comparaison avec les enclos fossoyés bien datés de cette période et leur organisation, nous avons pris le parti de prendre cette décision. Un seul site est composé d'un double enclos (**Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2) et un seul autre est uniquement structuré par un fossé parcellaire (**Artenay**, « *Chemin de Chartres* » 2). Sur ce site, le fossé est aligné avec deux silos et semble séparer deux espaces distincts, dont l'un est dévolu à l'ensilage.

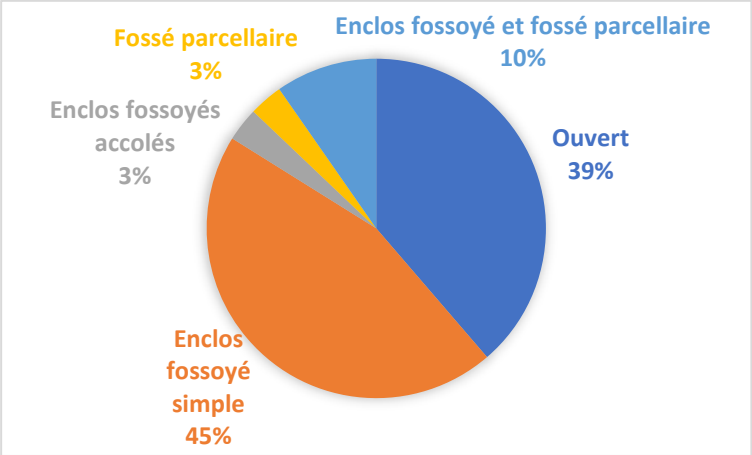

FIG. 57 : Organisation spatiale des espaces agropastoraux, La Tène moyenne (DAO C. Forget).

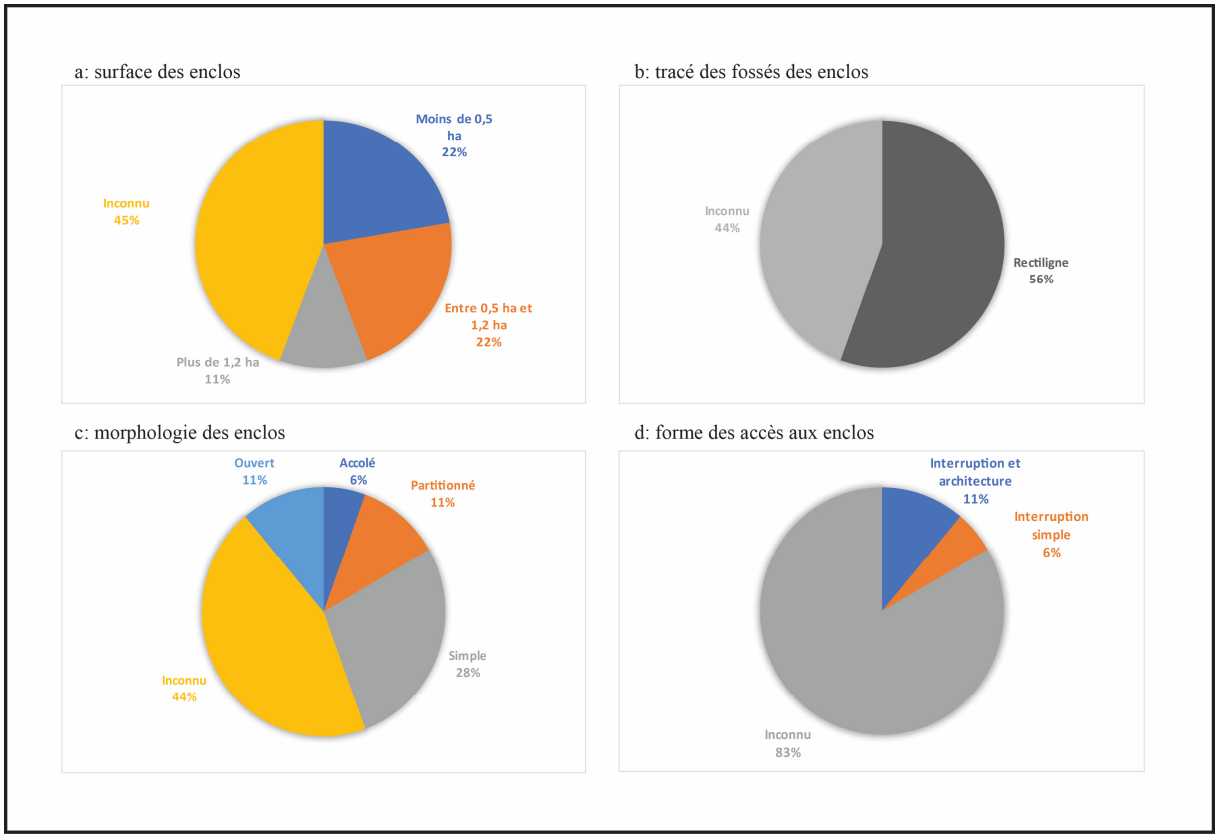

FIG. 58 : Étude des enclos fossoyés, La Tène moyenne (DAO C. Forget).

Il n'est pas possible d'évaluer la surface de la moitié des enclos (*FIG. 58 & 59*). En effet, beaucoup ne sont connus qu'à travers un diagnostic. Le reste des enclos ne dépasse pas 2 ha. Nous sommes donc en face de petits enclos. Certains possèdent une surface n'allant pas au-delà de 0,5 ha tandis que d'autres atteignent à peine 1,2 ha. Les autres possèdent une surface comprise entre 1,2 ha et 2 ha.

Tout comme leur surface, la morphologie des enclos est assez variée et aucun modèle préférentiel ne semble ressortir, tout du moins à partir de ce maigre échantillon (*FIG. 58 & 60*). Quasiment la moitié des enclos est frappé par un manque de données qui empêche d'en connaître la forme. Cependant, il ne s'agit pas systématiquement de ceux dont la surface était déjà méconnue. La forme la plus répandue est quadrangulaire. Il s'agit des aménagements pour lesquels au moins deux angles ont été repérés et dont le tracé semble aller en ce sens. L'un d'entre eux (**Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 3) sort du lot, car nous sommes visiblement en présence de la totalité des creusements et toute la partie occidentale demeure ouverte. D'autre part, le tracé de l'angle sud-ouest effectue un coude vers le sud alors qu'on s'attendrait à ce qu'il continue plutôt vers le nord pour constituer un quatrième angle. L'enclos du site **Auxy,** « *Les Boissons* » 2 se rapproche un peu de ce schéma. En effet, il semble lui aussi organisé sur trois côtés à ceci près que pour celui-ci, la forme globale est grossièrement triangulaire. Enfin, trois occupations sont caractérisées par la présence d'un enclos au tracé mixte, c'est-à-dire tantôt rectiligne, tantôt curviligne (**La Chapelle-Saint-Mesmin**, « *Ancienne Usine Michelin* », **Meung-sur-Loire**, « *Le Clos Fleury* » et **Santeau**, « *Maison Rouge* » 1).

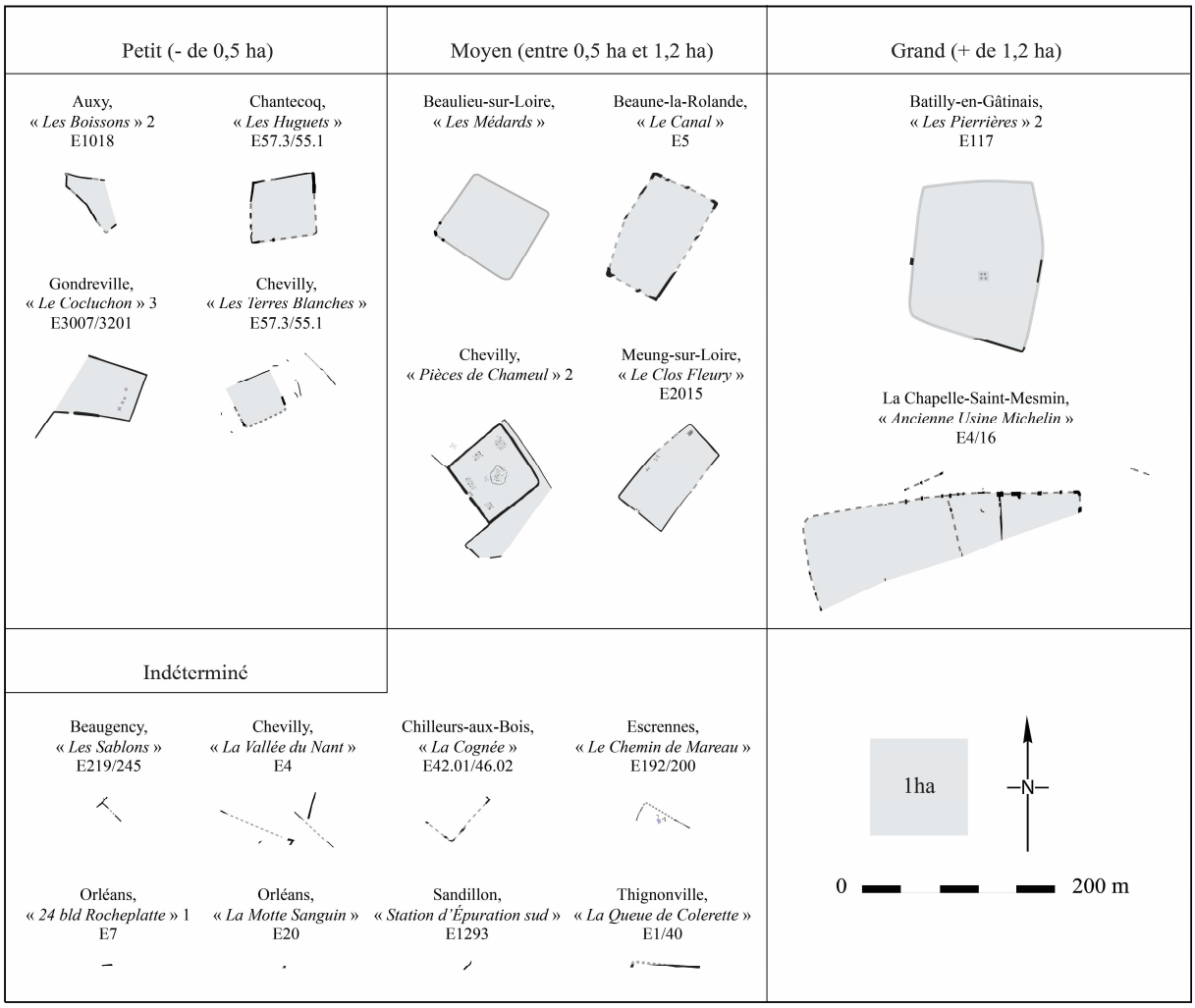

FIG. 59 : Surface interne des enclos fossoyés, La Tène moyenne (DAO C. Forget).

Presque la moitié des enclos n'a pas livré assez d'informations permettant de savoir si des séparations internes existaient, ce qui demeure problématique pour tenter de comprendre la ou les activités qui y étaient pratiquées. Huit d'entre eux n'ont livré aucune structure à caractère agropastoral, en raison de décapages trop restreints. Cette absence combinée au peu d'informations provenant des quelques portions d'enclos connues ne permet pas d'en déterminer la fonction. Cependant, ce type de vestiges a été observé sur deux occupations matérialisées par un enclos (**Chevilly**, « *La Vallée du Nant* » et **Escrennes**, « *Le Chemin de Mareau* »). Sur le premier, trois silos isolés ont été remarqués en dehors de la surface enclose, de part et d'autre de deux fossés parcellaires dont l'orientation diverge. Sur le second, c'est un bâtiment annexe qui occupe l'espace délimité par les fossés.

Sur six enclos, aucune trace de séparation physique n'a été observée. La moitié d'entre eux n'a d'ailleurs livré aucune structure en lien avec les activités agricoles et leur assimilation à des enclos en lien avec l'élevage est difficilement acceptable en l'absence de preuves et au vu de leurs dimensions et de leur forme. La question peut néanmoins se poser pour le site **Auxy,** « *Les Boissons* » 2. En effet, les rares structures de stockage présentes pour cette occupation se trouvent en dehors de la zone enclose. Deux greniers se trouvent d'ailleurs dans l'environnement proche de la maison **B1**. La surface interne de l'enclos n'est presque pas

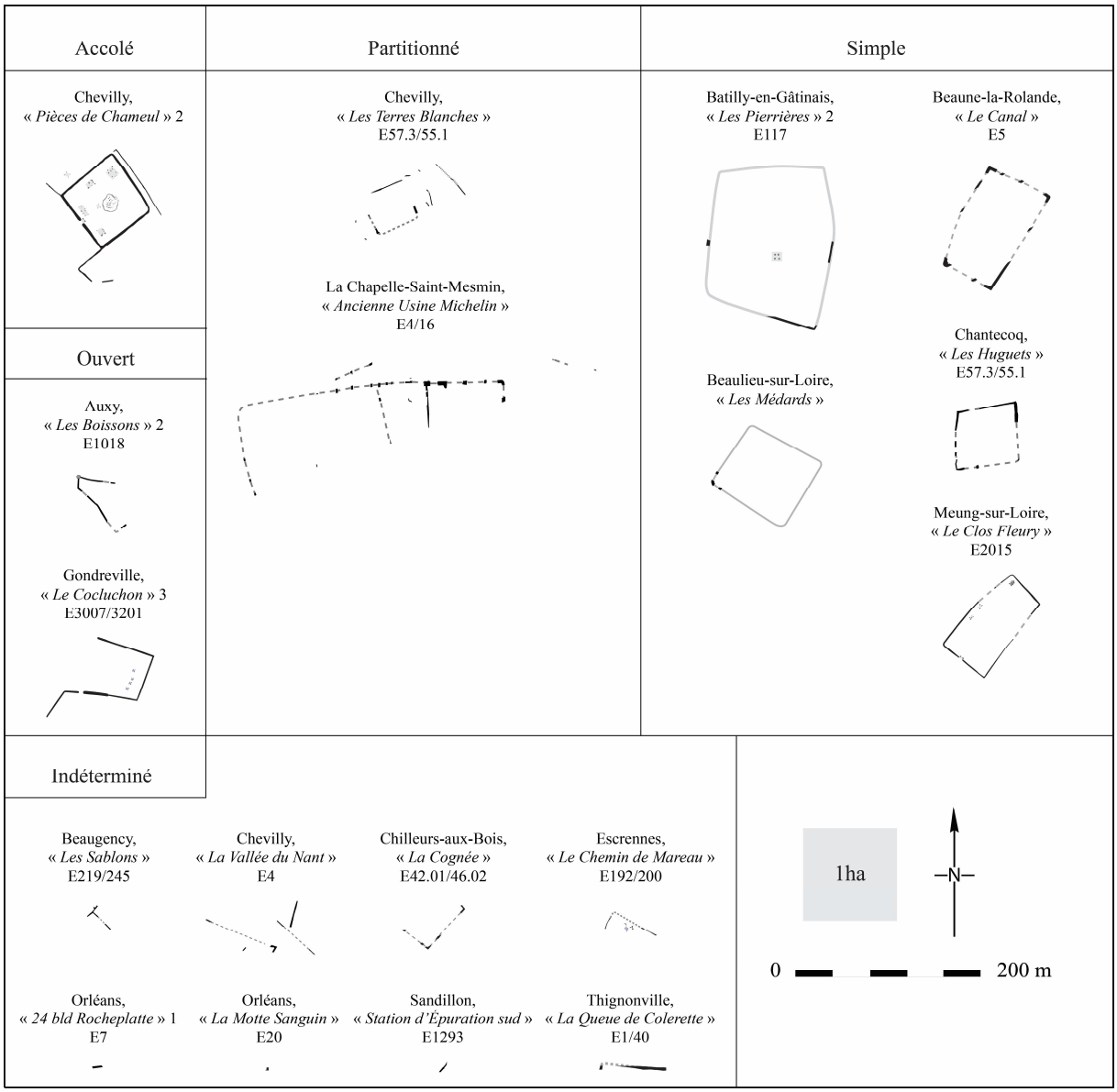

FIG. 60 : Morphologie des enclos fossoyés, La Tène moyenne (DAO C. Forget).

connue, mais la relégation des structures de stockage hors de celui-ci ainsi que sa forme interpellent et laissent penser à un endroit dédié à d'autres activités. Cependant, la large ouverture qui caractérise le côté oriental va à l'encontre d'un enclos de parcage du bétail, sauf s'il était fermé au moyen d'une clôture végétale voire une palissade faiblement ancrée n'ayant pas laissé de traces. Les trois autres enclos (**Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2, **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 3 et **Meung-sur-Loire**, « *Le Clos Fleury* ») présentent au moins un aménagement agropastoral dans la zone qu'ils délimitent. Les deux premiers sont de loin les plus intéressants. Le premier correspond au système d'enclos accolés. L'enclos principal renferme un habitat, des annexes agropastorales ainsi que des silos. Les annexes se répartissent de la même manière que la maison et occupent l'espace qui longe le talus. Plusieurs dizaines de silos ont été observés, les uns éparpillés dans l'enclos principal, d'autres formant un petit groupe dans un angle de l'enclos secondaire et un dernier groupe accompagné d'un bâtiment annexe en dehors de l'établissement rural, dans un espace tout de même délimité par ce qui s'apparente à un fossé parcellaire. Le second est cet enclos quadrangulaire mixte dont un côté

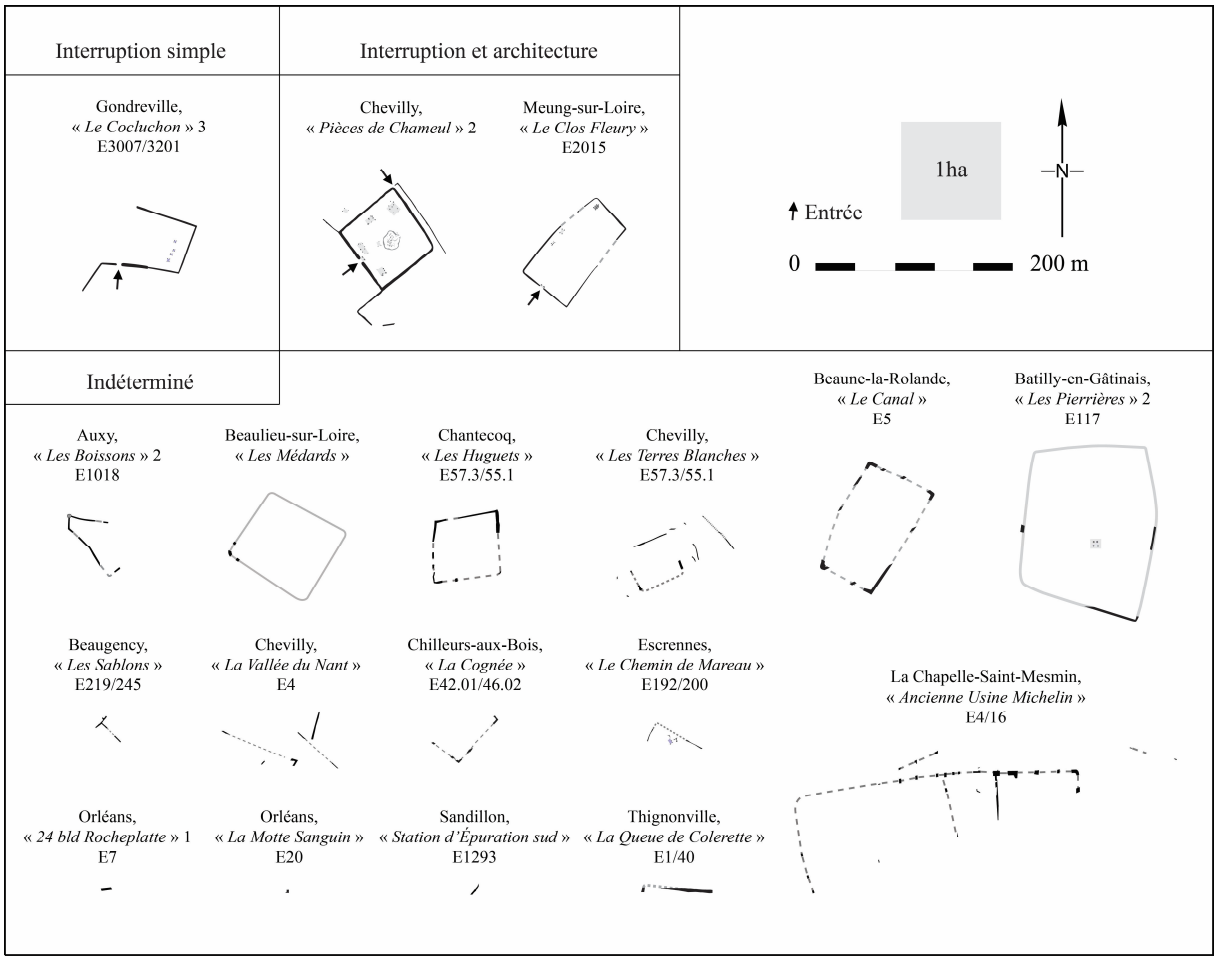

FIG. 61 : Forme des accès aux enclos fossoyés, La Tène moyenne (DAO C. Forget).

est largement ouvert. Au sein de ce dernier, le long du côté occidental bien délimité par un fossé, sont alignés quatre bâtiments de type grenier en bordure d'un espace vide suggérant la présence d'un talus. Le regroupement de ces greniers ne laisse aucun doute sur le caractère agricole de l'espace délimité par cet enclos. Enfin, deux bâtiments annexes ont été observés sur le dernier site.

Deux enclos seulement (**Chevilly**, « *Les Terres Blanches* » et **La Chapelle-Saint-Mesmin**, « *Ancienne Usine Michelin* ») sont séparés en plusieurs zones au moyen de fossés de plus petit calibre. Sur le premier, rien ne garantit que le fossé considéré comme une séparation interne fonctionne avec les fossés d'enclos, déjà très méconnus, mais cela demeure possible. La zone interne ainsi délimitée n'a pas livré de vestiges. De plus, la seconde partie de l'enclos n'a pas été décapée. Un petit groupe de silos qui lui est contemporain se trouve à environ soixante-dix mètres au nord et pourrait constituer une autre partie de ce site voire une aire d'ensilage voisine. Sur le second site, deux ou trois fossés séparent l'espace interne en trois ou quatre zones. Les quelques tranchées qui ont permis de sonder les zones délimitées par ces fossés se sont révélées négatives, ce qui ne permet pas de connaître la fonction de ces divers espaces ni de savoir si les fossés permettent de séparer des zones d'activités différentes. De plus, mis à part des fossés parcellaires, aucun autre vestige agropastoral n'a été rencontré sur ce site.

Seuls trois enclos ont livré des informations concernant l'accès à leur espace interne (**Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 3, **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2 et **Meung-sur-Loire**, « *Le Clos Fleury* »). Le premier site est particulier, car il s'agit d'un enclos dont une grande partie est ouverte (*FIG. 58 & 61*). L'entrée est matérialisée par une interruption simple du fossé. Il s'agit d'ailleurs d'un second état du site puisque le tracé originel du fossé forme un « U » et se stoppe à l'endroit où un élargissement de ce dernier a été observé. Sur les deux autres établissements ruraux, l'accès est aussi aménagé à travers une interruption du fossé. La différence se trouve dans la présence de deux trous de poteau en retrait de l'entrée agrémentée dans le second cas de deux trous de poteau supplémentaires installés aux extrémités des fossés. Ces aménagements sont généralement interprétés par les fouilleurs comme les traces d'un bâtiment symbolisant le passage du monde rural à l'espace habité. La puissance des creusements et leur nombre permettent de savoir s'il s'agit d'une simple toiture ou d'un porche à étage. Dans le premier cas, la présence de seulement deux trous de poteau ne permet pas d'être assuré de la présence d'une architecture complexe. Toutefois, la puissance des faits est remarquable. Dans le second cas, nous avons quatre creusements pouvant matérialiser un véritable bâtiment d'entrée.

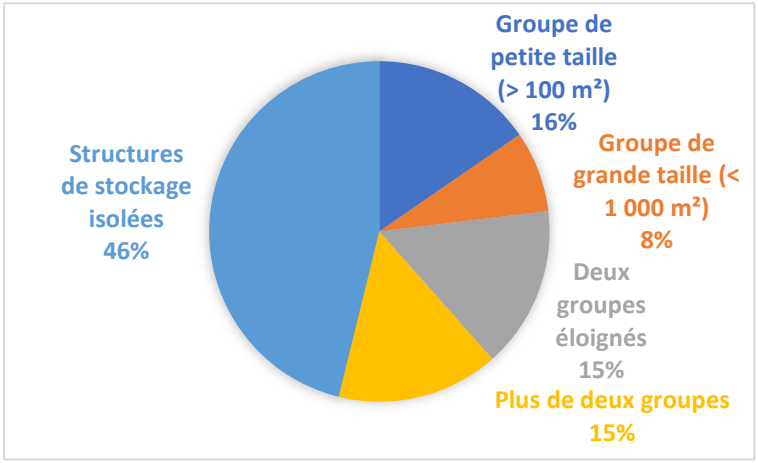

FIG. 62 : Organisation et extension des espaces agropastoraux ouverts, La Tène moyenne (DAO C. Forget).

Les espaces agropastoraux ouverts de La Tène moyenne ne montrent pas une organisation plus élaborée que ceux du Hallstatt et de La Tène ancienne (*FIG. 62*). Presque la moitié renvoient à des vestiges isolés. Il s'agit de greniers, de silos et dans un cas d'un bâtiment annexe pour lesquels aucune disposition particulière n'a été remarquée. Le reste est plutôt hétérogène et surtout peu représenté : 15,4 % sont organisés sous la forme d'un groupe de silos de petite taille (**Chaingy**, « *Le Moulin de Pierre* » et **Meung-sur-Loire**, « *Les Tertres* » 4), le même pourcentage est composé de deux groupes de silos éloignés de plus de cinquante mètres (**Chevilly**, « Les Herbeauts » 1 et **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 3) et il en est de même pour les sites présentant plus de deux noyaux de structures agropastorales (**Artenay**, « *Herblay Haut* » 2 et **Courcelles**, « *La Pièce du Mail* »). Enfin, un seul site se compose d'un noyau étendu de silos (**Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 3). Ces occupations ne sont pas denses et ce qui est nommé « groupe » renvoie ici à quelques structures seulement (*FIG. 63*).

Architecture des bâtiments agropastoraux

Deux types d'architectures ont été rencontrées sur les espaces agropastoraux : les bâtiments interprétés comme des greniers et ceux qui ont été assimilés à des annexes. Au total, onze greniers ont été observés sur sept établissements ruraux pour la période de La Tène moyenne, parmi lesquels deux ne possèdent pas un plan complet (*FIG. 64*). Ils sont tous

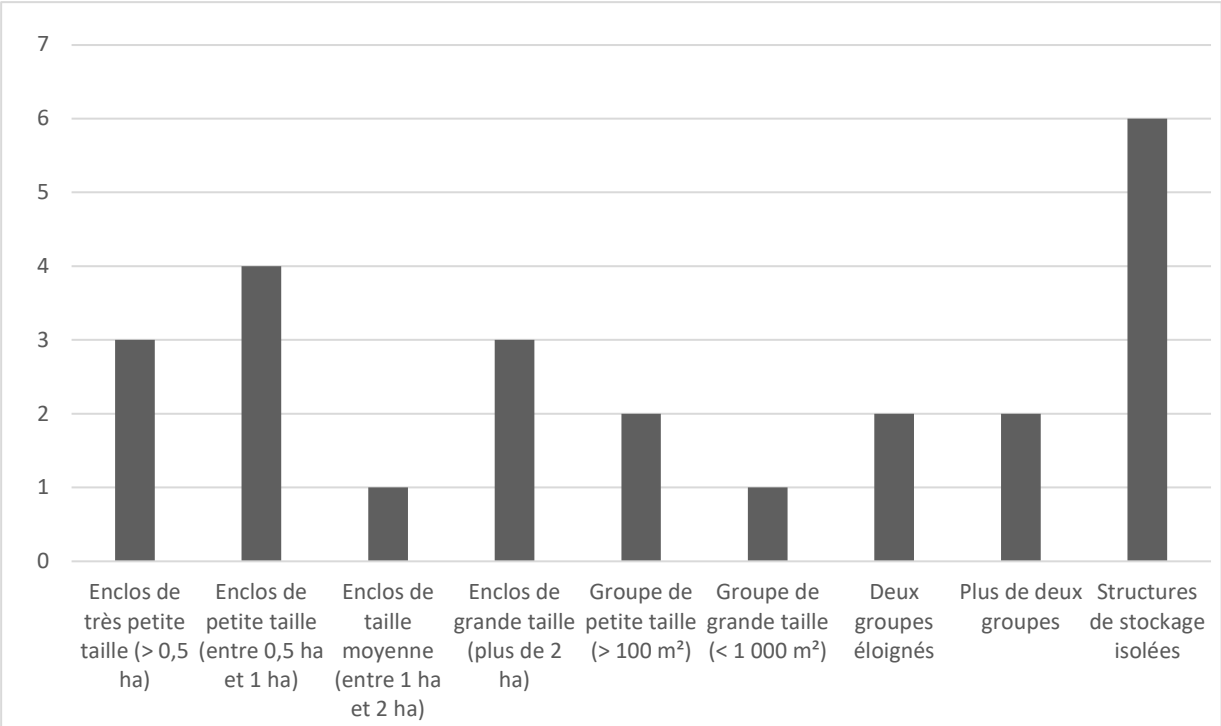

FIG. 63 : Organisation et extension des espaces agropastoraux, La Tène moyenne (DAO C. Forget).

construits sur poteaux plantés, dont le nombre varie entre quatre et cinq. Leur plan est carré ou rectangulaire tandis que leur surface varie entre 3 m² et 13 m².

Les bâtiments annexes sont au nombre de onze pour cette période et proviennent là encore de sept occupations différentes (*FIG. 65*). Leur plan ne semble pas toujours complet bien que leur emprise supposée ait été décapée dans sa totalité. Ils sont tous construits sur poteaux plantés, entre quatre et neuf, mais il est possible que les lacunes de certains plans s'expliquent par la disparition de tranchées de sablières faiblement ancrées. Les unités architecturales sont majoritairement construites suivant un plan rectangulaire, mis à part deux d'entre eux qui adoptent plutôt un plan trapézoïdal (**Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2 : **B2** et **Villemandeur**, « *Les Terres de l'Hôpital* » : **B1**). Deux types de constructions sont identifiables à partir de leur surface : la grande majorité s'étend sur moins de 20 m² (**Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2 : **B6-B7** ; **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » : **B1** ; **Escrennes**, « *Le Chemin de Mareau* » : **B5** ; **Meung-sur-Loire**, « *Le Clos Fleury* » : **B2-B3** ; **Meung-sur-Loire**, « *Les Tertres* » : **B7** et **Villemandeur**, « *Les Terres de l'Hôpital* » : **B1**) tandis que le reste, issu de la même occupation, atteint une surface comprise entre 40 m² et 50 m² (**Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2 : **B2-B3-B4**).

L'espace artisanal

Seulement quatre sites ont livré des structures pouvant être liées à une activité artisanale (**Auxy,** « *Les Boissons* » 2 ; **Meung-sur-Loire**, « *Le Clos Fleury* » et **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* »), soit 8,6 % des établissements ruraux de La Tène moyenne. Bien que les proportions soient fortement en deçà de ce qui a été vu pour les périodes précédentes, ce sont encore les fosses d'extraction de matériaux qui se rencontrent le plus (sur le premier et le dernier

des sites évoqués). Aucun four n'a été observé et seul le dernier site a livré un foyer. Enfin, deux ateliers ont été mis en évidence à **Meung-sur-Loire**, « *Le Clos Fleury* ».

a : plan des greniers

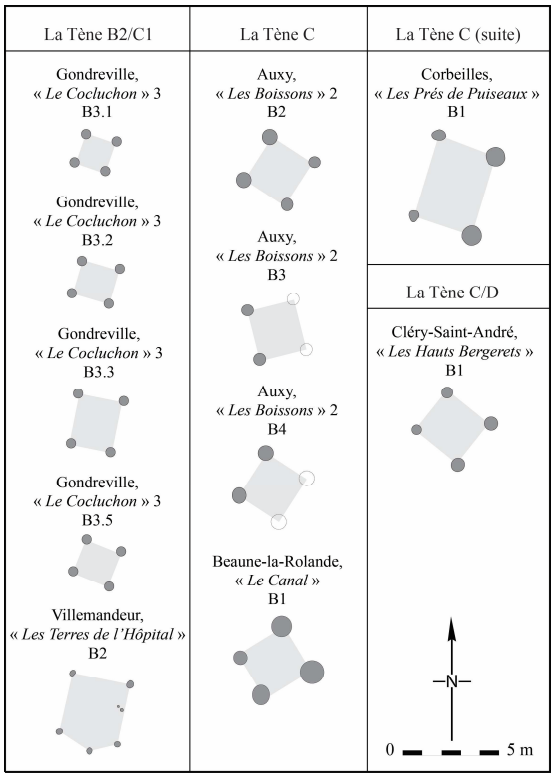

b : nombre de trous de poteaux par bâtiment

Nombre de TP par bâtiment	Nombre de bâtiments
2 (minimum)	2
4	8
5	1
Total	11

c : morphologie des bâtiments

Morphologie des bâtiments	Nombre de bâtiments
Carrée	8
Rectangulaire	3
Total	11

d : surface des bâtiments

Surface des bâtiments	Nombre de bâtiments
Moins de 5 m²	3
Entre 5 et 10 m²	6
Entre 10 et 15 m²	2
Total	11

FIG. 64 : Étude des greniers, La Tène moyenne (DAO C. Forget).

Sur le site d'**Auxy,** « *Les Boissons* » 2, les creusements qui s'apparentent à des fosses d'extraction de matériaux sont assez étendus (60 m² pour la plus grande) et se cantonnent au sud de l'occupation, en périphérie de l'espace domestique. La moins éloignée se trouve en partie dans son environnement proche alors que les trois autres sont situées à une soixantaine de mètres de la maison. Si ces fosses fonctionnent effectivement avec l'espace domestique, elles sont clairement été creusées en dehors des espaces occupés. À **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* », l'unique fosse d'extraction repérée semble se trouver au contraire au cœur de l'établissement rural, à une dizaine de mètres des niveaux d'occupation, et montre des dimensions beaucoup plus modestes.

C'est sur cette même entité qu'un foyer a été repéré. En raison du niveau de destruction du site, il est difficile de connaître le contexte de son emploi. Au vu des témoins matériels se trouvant aux alentours de ce fait, il semble qu'il ait été utilisé dans le cadre d'un travail du fer.

Enfin, le site de **Meung-sur-Loire**, « *Le Clos Fleury* » est le seul sur lequel a pu être observé un bâtiment artisanal (**B1**). Il est situé à l'intérieur de l'enclos fossoyé, le long du probable talus qui double le côté nord-ouest. Son architecture est difficile à interpréter aucun des trous de poteau qui le constituent n'est à même d'indiquer la fonction du bâtiment. Celle-ci a été déduite grâce à des rejets de scories d'alliages cuivreux dans la fosse qui jouxte le

bâtiment, mais aussi dans la portion de fossé lui faisant face. L'enclos fait montre d'une occupation très lâche, ce qui rend compliqué de déterminer l'espace dédié à cet artisanat. Chacun des deux autres bâtiments évolue au sein d'un espace non restreint par la moindre structure, si ce n'est le fossé d'enclos et son talus. N'ayant pas livré de matériel permettant de comprendre leur fonction, il peut aussi bien s'agir d'autres ateliers, en considérant l'enclos comme spécialisé dans l'artisanat, que d'annexes agropastorales. En gardant à l'esprit cette seconde hypothèse, l'espace artisanal du site se cantonnerait donc au bâtiment **B1** et à la fosse dépotoir se trouvant à un mètre de lui.

a : plan des bâtiments annexes

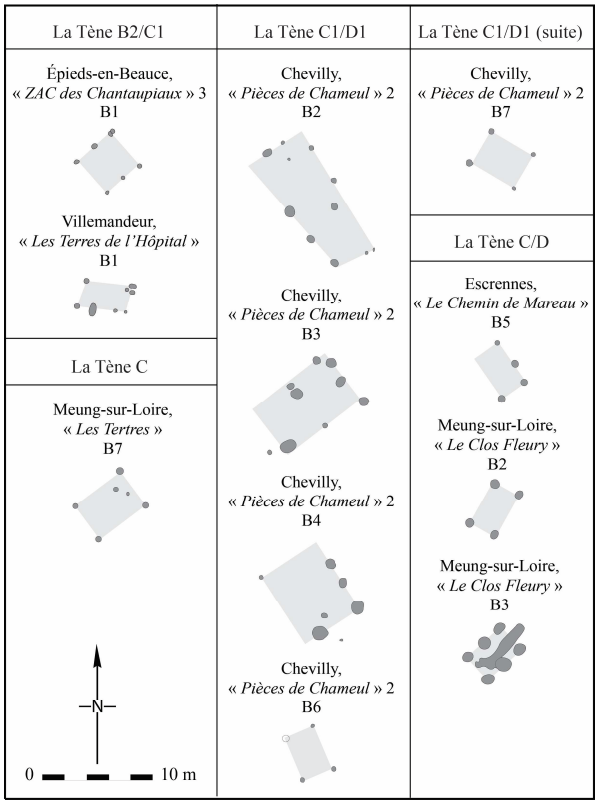

b : nombre de trous de poteau par bâtiment

Nombre de TP par bâtiment	Nombre de bâtiments
4	5
5	2
6	2
7	1
9	1
Total	11

c : morphologie des bâtiments

Morphologie des bâtiments	Nombre de bâtiments
Rectangulaire	9
Trapézoïdale	2
Total	11

d : surface des bâtiments

Surface des bâtiments	Nombre de bâtiments
Moins de 10 m²	0
Entre 10 et 15 m²	7
Entre 15 et 20 m²	1
Entre 20 et 40 m²	0
Entre 40 et 50 m²	3
Total	11

FIG. 65 : Étude des bâtiments annexes, La Tène moyenne (DAO C. Forget).

5.2.1.3. À La Tène finale : l'apogée des établissements ruraux enclos

Les établissements ruraux de La Tène finale sont les plus nombreux. En effet, cent soixante et onze entités rurales ont été attribuées à cette période. Toutefois, ce constat est à nuancer en raison du déséquilibre généré par les cent quatre entités repérées par prospection aérienne et attribuées à cette période uniquement en raison de leur nature et de leur morphologie. Les sites attribués à cette période sont ceux dont la datation a été estimée entre la transition LT C2/D1a et le début du Ier s. de notre ère. Pas loin de 98 % d'entre eux présentent des éléments structurants, pourcentage qui tombe à 94,1 % en retirant les sites uniquement connus par photographie aérienne, ce qui reste tout de même très représentatif.

5.2.1.3.1. L'espace et l'architecture domestiques

De même que pour les périodes précédentes, peu de témoins directs sont disponibles à propos des espaces domestiques à proprement parler. Si la multiplication des enclos fossoyés à partir de la fin de La Tène moyenne permet en théorie de recenser autant d'habitats, cela n'est sans doute pas aussi automatique et comme l'a souligné J.-L. Brunaux en avant-propos de la table ronde de Ribemont-sur-Ancre traitant des enclos celtiques (BRUNAUX 200a : 5-6), leur fonction n'est pas aussi simple à déterminer qu'il n'y paraît. Nous considérons donc l'espace domestique toujours de la même manière qu'au Hallstatt, à La Tène ancienne et à La Tène moyenne, c'est-à-dire par l'existence d'un potentiel bâtiment d'habitation. D'autre part, sa présence est toujours suggérée par les autres structures à caractère domestique ainsi que par le mobilier spécifique aux activités qui y sont liées. Douze unités domestiques ont ainsi été observées sur six établissements ruraux (**Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 ; **Cepoy**, « *Chalat* » 3 ; **Orléans**, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » 2 ; **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* », « *Vieux Chemin d'Étampes* » et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3 et 4).

L'espace domestique

Quatre constructions de type bâtiment d'habitation (**BJ1**, **BM2**, **BC** et **BD**) ont été observées sur l'établissement rural de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3. Les deux premières sont situées dans l'enclos principal et les deux dernières dans le grand enclos secondaire. Les bâtiments **BJ1** et **BM2** sont situés au sein de cours palissadées de 1 350 m² et 1 200 m² qui rythment l'organisation de l'enclos principal dont la surface est de l'ordre de quasiment deux hectares. Il s'agit d'un cas unique dans le corpus. Le bâtiment **BJ1** n'est pas construit dans la zone centrale, mais se trouve plutôt décalé vers le sud-ouest. De plus, il n'est pas directement placé dans l'axe de l'entrée, mais quelques mètres au sud de ce dernier. L'accès à la construction se faisait sûrement au nord, en face d'une palissade pour laquelle aucune interruption n'a été observée. Le bâtiment **BM2** est localisé dans une autre cour, située au sud-est de la cour dans laquelle se situe le bâtiment **BJ1**. Cet espace lui aussi bordé par des palissades longe le talus de l'enclos principal. Le bâtiment **BM2** est d'ailleurs placé immédiatement contre le talus. Cette zone revêt donc un caractère plutôt périphérique en comparaison de la cour du bâtiment **BJ1**.

Le bâtiment **BXF** de **Cepoy**, « *Chalat* » 3, les bâtiments **B1** et **B2** d'**Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* », le bâtiment **B1** du site **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* « ainsi que les bâtiments **BM** et **BN** de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3 ont la particularité de se situer tout comme le bâtiment **BM2** de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 le long du talus qui double le fossé d'enclos. L'entrée des enclos n'est pas connue à **Cepoy** « *Chalat* » 3 et **Orléans**, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » 2, ce qui ne permet pas de comprendre l'organisation des bâtiments d'habitation **BXF**, **B1** et **B2** au sein de leurs enclos respectifs de 2 ha minimum et 0,24 ha. La maison **B1** du site **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* » **: période 1** est quant à elle située dans le prolongement d'un aménagement de franchissement du fossé qui a été interprété comme une passerelle. Sa position semble encore plus marginalisée que pour les autres bâtiments évoqués dans ce paragraphe dans la mesure où il est littéralement situé dans l'angle nord-est de l'enclos, seule partie connue de l'établissement rural. Enfin, les bâtiments **BM** et **BN** de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3, bien que localisés dans l'enclos principal,

ne sont pas situés au centre de celui-ci, mais plutôt au fond, à proximité du talus qui longe le fossé. Si le premier se trouve dans l'axe de l'accès à cet enclos de 0,85 ha, le second est plutôt installé le long d'un chemin qui devait mener à un espace de nature différente, signalé par un fossé de partition.

Les constructions **BC** et **BD** de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 sont les seules de type bâtiment d'habitation à se trouver au sein d'un enclos considéré comme secondaire. Le premier se trouve à un peu moins de cent cinquante mètres de l'enclos principal. Il est situé dans la continuité d'une palissade qui continue de part et d'autre de l'unité architecturale. L'emprise du bâtiment se trouve dans l'espace situé entre cette palissade et le fossé de l'enclos secondaire. Le bâtiment **BD** est localisé à cinquante mètres environ de l'esplanade non aménagée qui précède l'accès à l'enclos principal et en fait certainement partie au vu de sa position. Le seul élément structurant est une palissade qui longe l'enclos secondaire de manière parallèle au fossé. La construction en est éloignée d'une vingtaine de mètres. Si une organisation globale transparaît, l'espace au sein desquels s'insèrent ces deux bâtiments n'est pas autant structuré que les petites cours dans lesquelles se trouvent les bâtiments **BJ1** et **BM2** du même site. Cela s'explique d'une part à travers le caractère fonctionnel de l'enclos secondaire, mais aussi de sa surface, qui dépasse 19 ha.

Le bâtiment **BL** de **Cepoy** « *Chalat* » 3 est le seul qui se trouve possiblement dans l'espace central de son enclos, bien que l'entrée ne soit pas connue. Il est mis en valeur par un accès délimité par deux palissades. Un petit fossé de partition prend place à moins de dix mètres au nord et pourrait signifier la limite entre l'habitat et l'espace fonctionnel. Bien que le bâtiment se situe en périphérie de l'occupation, la présence de ce fossé indique que celle-ci se poursuit au-delà, bien que l'érosion et probablement la présence d'un espace vide n'aident pas dans la compréhension de sa nature.

Le bâtiment **BB** de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 4 se trouve quant à lui dans un enclos pour lequel il n'est pas possible de savoir s'il s'agit d'un enclos principal ou secondaire. Sa position au sein de ce dernier n'a rien de particulier. Il ne se trouve ni au centre, ni contre le fossé d'enclos, mais sur un emplacement intermédiaire, probablement le long du chemin qui permet d'accéder à l'intérieur de l'enclos et qui continuerait dans le même axe au niveau de la surface interne.

Architecture des bâtiments d'habitation

Nous avons vu que onze bâtiments datés de La Tène finale, répartis sur cinq établissements ruraux, sont susceptibles d'être des maisons (*FIG. 67 & 68*). L'ensemble des bâtiments est connu dans leur intégralité mis à part pour une construction. Le nombre moyen de poteaux par bâtiment est de seize (*FIG. 69*). Les constructions affichent une surface comprise entre 54 m² (**Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* »**-B1**) et 325 m² (**Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3**-BD**) avec une moyenne de 129 m². Ils ont été classés en cinq catégories rassemblant à peu de choses près autant de bâtiments chacune, sauf la classe des bâtiments de moins de 50 m², car aucun ne montre une surface inférieure. La classe des bâtiments dont la surface est comprise entre 50 m² et 75 m² regroupe trois bâtiments (**Pithiviers**, « *Vieux Chemin*

d'Étampes «**-B1**, **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3**-BM** et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 4**-BB**). La classe suivante est celle des constructions dont la surface est comprise entre 75 m² et 100 m². Elle comprend trois individus (**Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3**-BM2**, **Cepoy** « *Chalat* » 3**-BXF** et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3**-BN**). La catégorie suivante est constituée des bâtiments dont la surface varie entre 100 m² et 150 m². Trois constructions sont concernées (**Cepoy** « *Chalat* » 3**-BL** et les bâtiments **B1** et **B2** d'**Orléans**, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » 2). Enfin, la dernière catégorie regroupe les trois bâtiments de plus de 150 m², qui se trouvent tous sur le site de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 : **BJ1**, **BC** et **BD**.

Le plan le plus couramment rencontré est celui à parois déportées, qui caractérise plus de la moitié des bâtiments (*FIG. 66*). Il peut s'agir d'un plan simple comme pour **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* **» -B1**, le bâtiment **B1** d'**Orléans**, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » 2 et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 4-**BB** qui sont constitués d'un module porteur central de quatre poteaux puissants et d'une ligne de deux poteaux plus modestes manifestant l'accès. Les bâtiments **BJ1** de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 et **BN de Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3 sont quant à elles plus complexes. Le bâtiment **BN** de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3 est lui aussi construit sur un module porteur de quatre poteaux, mais son architecture est plus recherchée, avec deux paires de poteaux au niveau des pignons indiquant sans doute deux entrées. Les bâtiments **BC** et **BD** situés dans l'espace fonctionnel de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 montrent un module porteur similaire organisé autour de six poteaux massifs cette fois. Leurs parfois, légèrement déportées, sont construites à l'aide d'une association de tranchées de fondations et de petits poteaux, sauf pour les pignons où les poteaux sont quasiment aussi puissants que les poteaux porteurs. L'absence de tranchée de fondation au niveau de la partir située entre les deux poteaux centraux des pignons semble indiquer dans chaque cas la présence d'une entrée. **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3-**BJ1** est l'unité architecturale la plus élaborée de cette catégorie. Elle est établie sur un module porteur quadrangulaire de vingt-et-un poteaux très proches les uns des autres, complété par une paroi déportée dont une dizaine de trous de poteau subsistent.

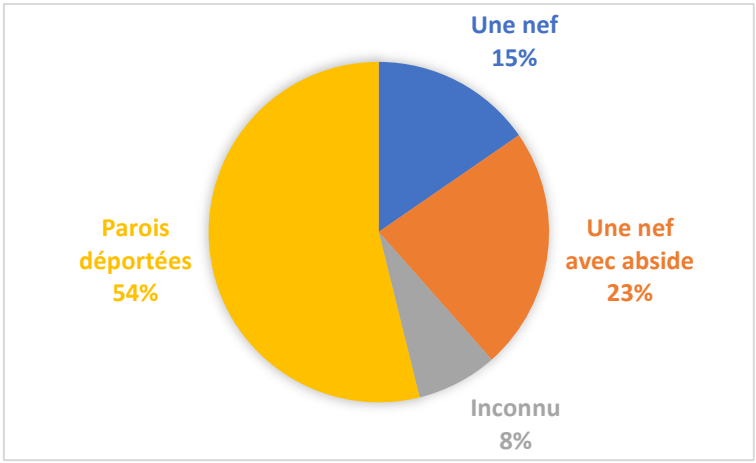

FIG. 66 : Architecture des bâtiments d'habitation, La Tène finale (DAO C. Forget).

Trois des constructions, **Cepoy** « *Chalat* » 3**-BL**, **BXF** et **B2** d'**Orléans**, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » 2 sont organisées sur une nef et complétées par une abside qui s'apparente à une entrée couverte pour le premier et le dernier. Le second présente au-delà de ses pignons quelques petits trous de poteau déportés qui indiquent la présence de deux petites absides beaucoup moins marquées. La catégorie de construction à une nef simple, est représentée par deux bâtiments, **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* **»** 3**-BM2** et **BM** de **Saran**, « *ZAC du*

Champ Rouge » 3. Le premier est organisé sur un total de quinze trous de poteau dont un seul se trouve dans l'espace interne, au centre de ce dernier. Les poteaux les plus puissants ne se font pas face, ce qui pose question quant à la structure de la charpente et il manque deux faits pour compléter le plan. Le second montre un module central porteur de quatre poteaux, puissamment ancrés, mais agrémentés de quatre autres poteaux qui s'intercalent entre eux : deux paires de deux sur les grands côtés et un seul entre les poteaux des petits côtés. Enfin, tous les angles sauf un sont matérialisés par un petit trou de poteau. Les parois de ce type de plan sont alignées sur la surface rectangulaire que dessinent les faits le constituant.

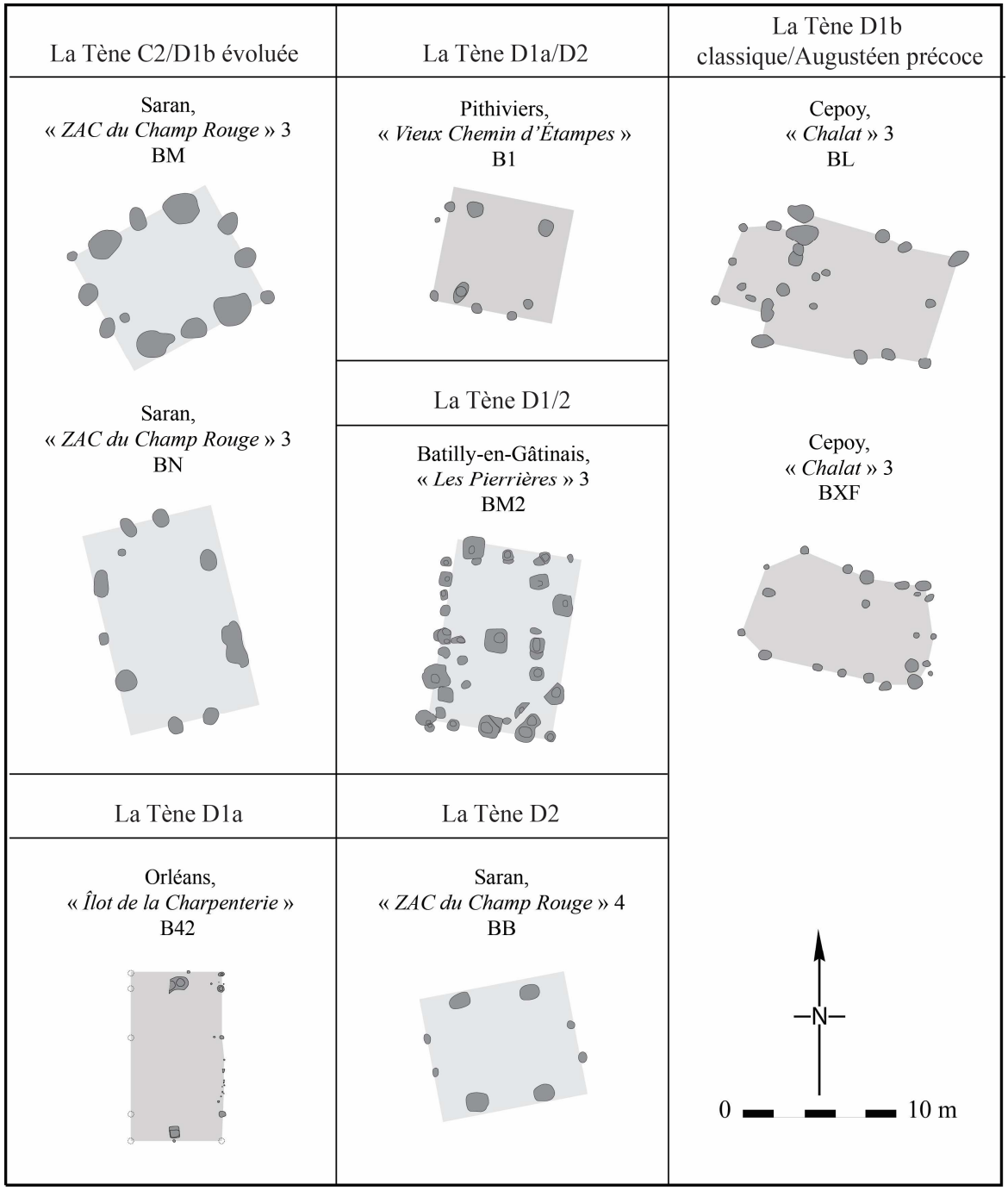

FIG. 67 : Plan des bâtiments d'habitation de moins de 100 m², La Tène finale (DAO C. Forget).

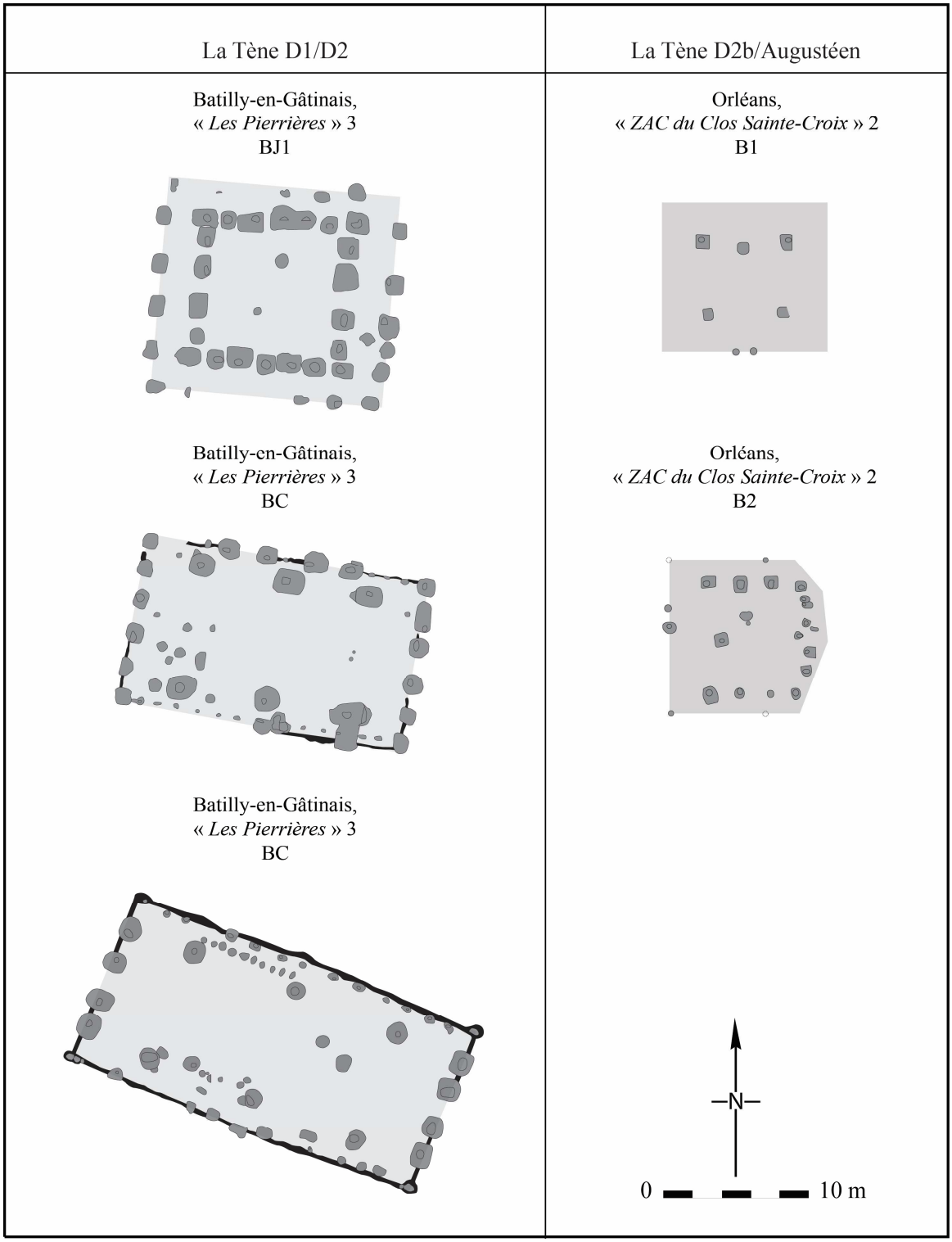

FIG. 68 : Plan des bâtiments d'habitation de plus de 100 m², La Tène finale (DAO C. Forget).

L'environnement et les structures à usage domestique

La quasi-totalité des bâtiments d'habitation (84 %) ne présentait aucun vestige dans leur surface interne, mis à part des trous de poteau participant au plan de la construction, ou celui-ci est tout bonnement inconnu dans un cas (*FIG. 70*). Un seul bâtiment de type habitation a livré des restes d'occupation interne conséquents (**Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3-**BD**) sous la forme d'un lambeau de niveau de sol et de plusieurs foyers dont certains étaient

aménagés dedans. Un autre bâtiment (**Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* **»** 3**-BM2**) présente un foyer dans sa surface interne, mais il n'est pas possible de savoir s'il appartient à la phase de **BM2** ou à l'une des deux autres phases du bâtiment (**BM1** et **BM3**). Dans cette éventualité, le foyer se trouverait toujours à l'intérieur du bâtiment **BM1**, interprété comme une annexe, ou alors dans l'environnement proche de **BM3**, lui aussi considéré comme une annexe.

L'environnement immédiat des bâtiments d'habitation est organisé de manière différente d'un espace domestique à l'autre, mais on y retrouve généralement les mêmes éléments (*FIG. 71*). Les éléments que l'on retrouve le plus fréquemment sont les aménagements visant à structurer l'espace entourant immédiatement la maison (52 %). Il s'agit principalement de palissades ou fossés de partition (33 %) puis des fossés de l'enclos (19 %) pour les bâtiments implantés à proximité de ces derniers. Dans un second temps, ce sont d'autres bâtiments qui jouxtent le plus souvent ces bâtiments d'habitation (28 %). Il s'agit à parts égales de bâtiments de type annexe et de constructions de type grenier. Au vu de leur proximité avec les maisons, les annexes ont certainement une vocation domestique tandis que les greniers doivent être privatifs. Enfin, nous recensons un seul cas de fosses d'extraction. Pour terminer, notons la présence d'une fosse quadrangulaire interprétée comme une cave jouxtant **BJ1** (**Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3).

a : nombre de trous de poteau par bâtiment

Nombre de trous de poteaux par bâtiment	Nombre de bâtiments
7	2
7 (minimum)	1
8	1
10	1
13	1
14	1
15	1
18	1
19	1
23	1
24	1
30-40	1
Total	13

b : morphologie des bâtiments

Morphologie des bâtiments	Nombre de bâtiments
Carrée	3
Rectangulaire	7
Rectangulaire avec abside	1
Trapézoïdale avec abside	2
Total	13

c : surface des bâtiments

Surface des bâtiments	Nombre de bâtiments
Moins de 50 m²	0
Entre 50 et 75 m²	3
Entre 75 et 100 m²	4
Entre 100 et 150 m²	3
Entre 150 et 325 m²	3
Total	13

FIG. 69 : Étude des bâtiments d'habitation, La Tène finale (DAO C. Forget).

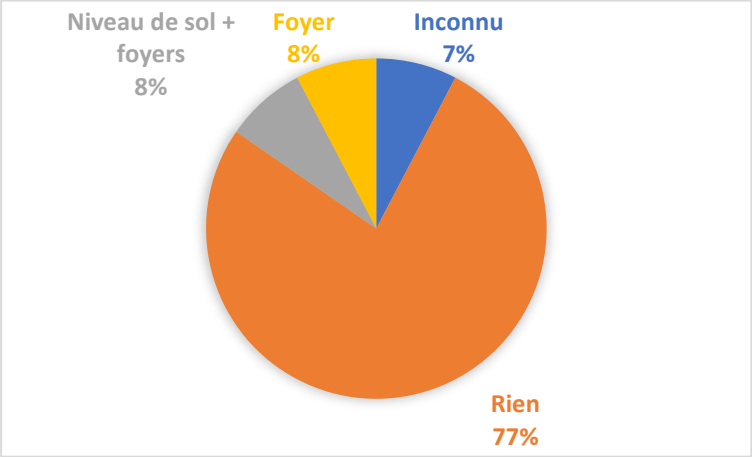

FIG. 70 : Nature des structures présentes au sein des maisons, La Tène finale (DAO C. Forget).

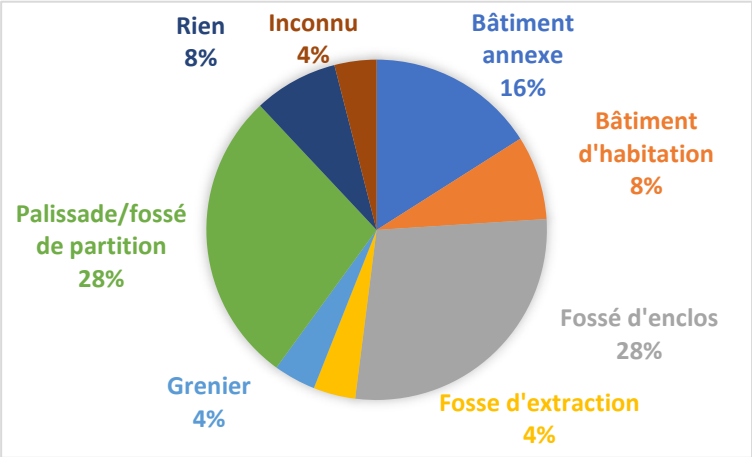

FIG. 71 : Nature des structures présentes dans l'environnement immédiat des maisons, La Tène finale (DAO C. Forget).

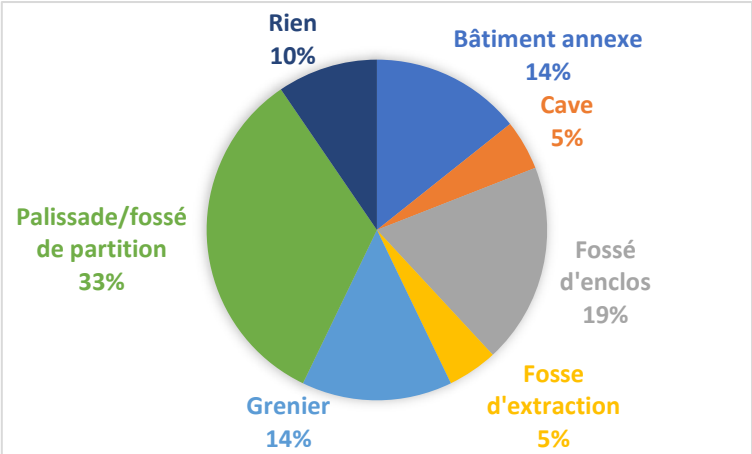

FIG. 72 : Nature des structures présentes dans l'environnement proche des maisons, La Tène finale (DAO C. Forget).

L'environnement proche des bâtiments d'habitation est différemment aménagé d'une occupation à l'autre, mais là encore, nous retrouvons les mêmes types de vestiges (*FIG. 72*). Les aménagements qui permettent de séparer l'espace déjà présents dans l'environnement immédiat se retrouvent aussi dans l'environnement proche avec des proportions similaires (54 %) puisque ce sont les mêmes espaces domestiques qui sont concernés de manière quasi systématique. Il s'agit de manière égale de palissades et de fossés de partition et des fossés qui constituent l'enclos. La présence de bâtiments a été remarquée dans 26 % des cas. Il s'agit principalement de bâtiments de type annexe et dans une moindre mesure de constructions de type grenier. Le cas des deux bâtiments d'habitation qui se côtoient à moins de vingt mètres l'un de l'autre correspond au site **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3. Cependant, leur contemporanéité n'est pas avérée et il pourrait s'agir d'un déplacement de la maison au sein de l'enclos entre la période 3 et la période 4. Enfin, une fosse d'extraction n'a été rencontrée dans l'environnement proche que d'une maison (**Saran,** « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » 2-**B2**).

Les potentiels témoins d'une activité domestique autres que la présence d'un bâtiment d'habitation ne se retrouvent que sur peu d'occupations, ce qui ne permet pas réellement de pouvoir en discuter (*FIG. 73 & 76*). Des fosses de combustion ont été observées sur cinq sites

Nom du site	N° de site	Bâtiment	Foyer intérieur	Foyer extérieur	Rejets de foyer	Grenier	Annexe (domestique ?)	Bâtiment d'habitation	Clôture de partition	Fossé d'enclos
Batilly-en-Gâtinais, « *Les Pierrières* » 3	45-022-04/55/56	BJ1			✓	✓	✓		✓	
Batilly-en-Gâtinais, « *Les Pierrières* » 3	45-022-04/55/56	BM2		✓		✓	✓		✓	✓
Batilly-en-Gâtinais, « *Les Pierrières* » 3	45-022-04/55/56	BC							✓	
Batilly-en-Gâtinais, « *Les Pierrières* » 3	45-022-04/55/56	BD	✓							
Cepoy, « *Chalat* » 3	45-061-01/109	BL				✓	✓		✓	
Cepoy, « *Chalat* » 3	45-061-01/109	BXF					✓			✓
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 2	45-234-11	B42							✓	
Orléans, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » 2	45-234-17	B1					✓			✓
Orléans, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » 2	45-104-03	B2					✓			✓
Pithiviers, « *Vieux Chemin d'Étampes* »	45-252-02	B1								✓
Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 3	45-302-05	BM					✓	✓	✓	✓
Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 3	45-302-05	BN						✓	✓	✓
Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 4	45-302-05	BB								

FIG. 73 : Physionomie des espaces domestiques des établissements ruraux comptant une maison, La Tène finale (DAO C. Forget).

(**Auxy**, « *Entre les Deux Chemins* » 3 ; **Cepoy**, « *Chalat* » 3 ; **Puiseaux**, « *Le Chemin de Paris* » 2 ; **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 4 et **Villorceau**, « *Les Derbois* » 2). Sur le premier site, une dizaine de fosses de combustions sont réparties sur une ligne d'une trentaine de mètres allant du fossé nord de l'enclos II vers le centre de la zone interne. Leur nombre ainsi que leur situation au sein de l'enclos ne penchent pas en faveur d'une utilisation dans un cadre domestique. Les fosses de combustion du second site ne se trouvent pas directement dans l'environnement des bâtiments d'habitation qui y ont été observés. Elles sont reléguées dans l'angle occidental de l'enclos, ce qui ne permet pas d'être assuré de leur utilisation dans un cadre domestique. Sur le troisième site, la datation de la structure de combustion n'est pas connue et se trouve à proximité d'un fossé d'enclos seulement fouillé sur quelques mètres et connu essentiellement par photographie aérienne. Dans le quatrième cas, la structure de combustion se trouve au sein d'une grande fosse ayant accueilli plusieurs types d'aménagements dont la localisation en dehors des deux enclos fossoyés ne permet que difficilement de suggérer un usage dans le cadre domestique. Sur le cinquième site, le foyer est situé en dehors de la portion d'enclos reconnue, ce qui mène aux mêmes remarques que précédemment.

Enfin, un seul puits a été recensé sur l'ensemble des occupations rurales de La Tène finale. Il a été observé sur le site **Cepoy**, « *Chalat* » 3 pour lequel deux bâtiments de type habitation sont connus. Cependant, le puits ne se trouve dans l'environnement d'aucun des deux. Au contraire, il est situé le long du talus de l'enclos, derrière le bâtiment **BK** qui s'apparente à une annexe.

Le mobilier domestique

Aucun des espaces domestiques présentés n'est caractérisé par la présence de l'ensemble des éléments qui permettent de les identifier comme tels. Ils ont été identifiés par la présence d'une construction dont le plan et surtout la taille laissent penser qu'il pourrait s'agir d'habitations. Cependant, chacun d'entre eux est inséré dans un espace organisé de manière différente au sein duquel peu d'indices immobiliers d'activités domestiques transparaissent.

L'étude des catégories de mobilier considéré comme domestique permet d'en savoir un peu plus. Douze occupations ont livré ce type de matériel, ce qui paraît faible au vu du nombre d'entités de La Tène finale (*FIG. 74*). Les activités les plus rencontrées sont à égalité la meunerie et la cuisine avec respectivement 29 %, soit sept occupations. Ensuite, ce sont les outils polyvalents en métal qui se rencontrent le plus, sur un quart des entités. Enfin, le travail des fibres végétales constitue la dernière catégorie d'activités domestiques mise en évidence sur quatre sites. En fonction des sites, le matériel domestique peut se rencontrer en plus ou moins grande quantité et variété. En effet, neuf des douze occupations ont livré des témoins d'une voire deux catégories de mobilier domestique (*FIG. 75*). Lorsque deux catégories sont réunies, il s'agit principalement de la meunerie, avec soit des outils polyvalents en métal, soit des instruments culinaires voire en rapport avec le filage. Enfin, un seul site réunit trois domaines de mobilier et deux en réunissent quatre. Notons que sur les douze espaces domestiques définis par la présence d'un bâtiment de type habitation, seulement quatre d'entre eux ont livré du mobilier domestique (**Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3, **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* » et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3 et 4).

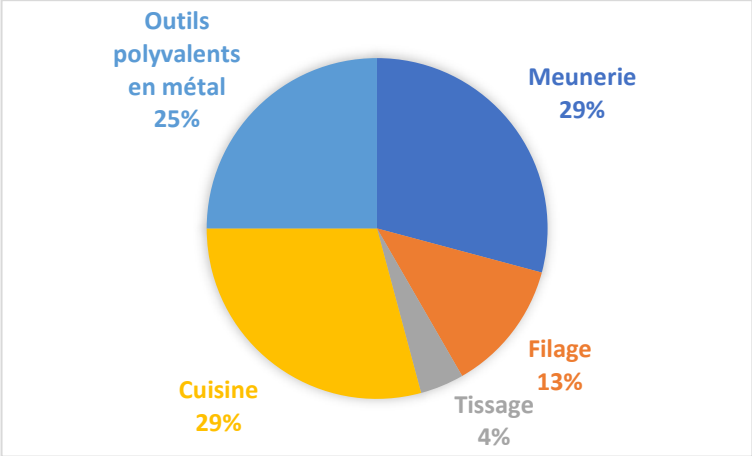

FIG. 74 : Nature des activités domestiques repérées sur les établissements ruraux, La Tène finale (DAO C. Forget).

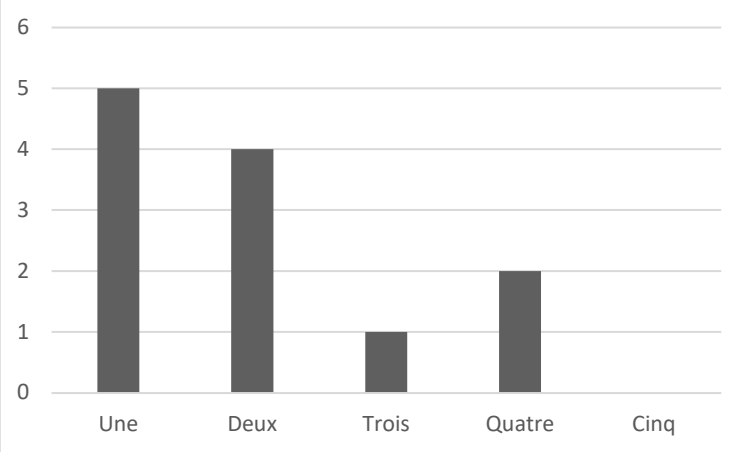

FIG. 75 : Quantité de catégories de mobilier domestique rencontrées par établissement rural, La Tène finale (DAO C. Forget).

5.2.1.3.2. Les espaces fonctionnels

Les espaces fonctionnels de La Tène finale sont en grande majorité installés au sein d'un enclos fossoyé. Si les témoins habituels d'activités domestiques n'y sont pas systématiquement repérés, la seule présence de ces enclos est la preuve d'une présence humaine qui est très probablement liée à des activités extra domestiques. Si quelques sites montrent une combinaison de l'habitat et des activités qu'exercent leurs habitants, la majeure partie n'a pas livré assez d'indices et leur caractère fonctionnel repose bien souvent sur l'existence d'enclos. Les mêmes caractéristiques que celles qui ont été mises en évidence pour les périodes Hallstatt/La Tène ancienne et La Tène moyenne ont été retenues ici, ce qui a permis d'observer

les deux mêmes domaines d'activités : le domaine agropastoral et le domaine artisanal. De la même manière, une seule partie de la chaîne opératoire des activités a pu être mise en évidence.

L'espace agropastoral

Au total, ce sont cent quatre-vingts occupations datées entre la fin de LT C à LT D2 issues de cent soixante-quatre sites qui ont été étudiées. La quasi-totalité des espaces dédiés aux activités agropastorales se déroule au sein d'un espace enclos (*FIG. 77*). Ce type d'organisation spatiale est généralement mis en place à La Tène finale pour servir de lien avec les lieux de production tandis que la présence d'un habitat y est observée dans quelques cas, mais ne semble pas systématique. Cent soixante-dix-sept occupations soit 98 % des établissements ruraux datés de cette période ont livré au minimum une structure s'insérant dans les espaces fonctionnels. Comme nous l'avons déjà précisé, il s'agit principalement d'enclos fossoyés, mais aussi de fossés parcellaires, de zones de stockages et de bâtiments annexes. Seulement 14,1 % des espaces agropastoraux qui ont été diagnostiqués ou fouillés ont livré des structures en lien avec le stockage de denrées (silos et greniers). Celles-ci peuvent tout aussi bien prendre place dans une zone qui semble ouverte, dans un espace enclos et même en marge de ce dernier. 17,9 % des espaces agropastoraux diagnostiqués ou fouillés présentent au moins un bâtiment annexe. Enfin, 22 % des occupations présentent au minimum un fossé parcellaire. Contrairement aux silos et aux bâtiments qui sont quasiment impossibles à repérer de cette manière, certains clichés aériens ont permis d'observer des fossés parcellaires en lien avec des enclos fossoyés. Il faut toutefois rester prudent, car cette interprétation ne repose que sur leur morphologie et leur étroitesse en comparaison des fossés d'enclos qu'ils accompagnent. Tout comme pour les périodes précédentes, nous n'avons pas eu la chance de pouvoir observer de véritables réseaux de parcelles sur des sites connus par opération archéologique terrestre. Il s'agit automatiquement de tronçons de fossés isolés ou n'adoptant pas la même orientation que les éventuels fossés environnants. L'espace agropastoral qu'ils délimitent est donc toujours aussi difficile à

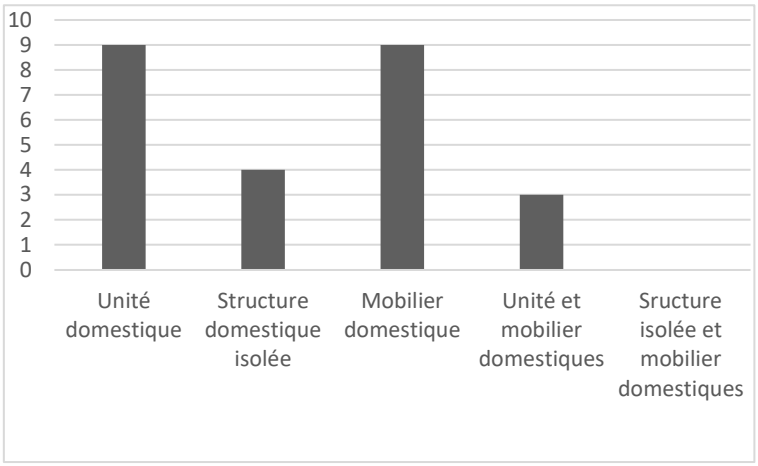

FIG. 76 : Indices trahissant la présence d'un habitat appliqués aux établissements ruraux, La Tène finale (DAO C. Forget).

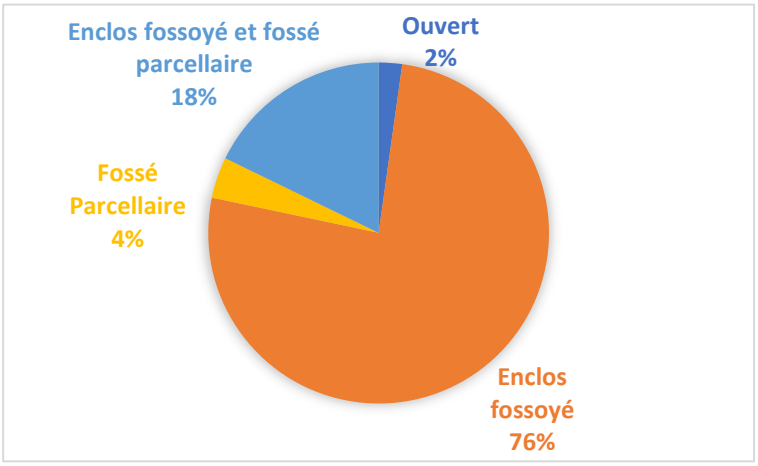

FIG. 77 : Organisation spatiale des espaces agropastoraux, La Tène finale (DAO C. Forget).

comprendre, mais nous retenons les mêmes hypothèses quant à leur présence (délimitation de sols cultivés ou mis en pâture). Cependant, de rares photographies aériennes montrent ce qui pourrait s'apparenter à une portion de réseau parcellaire (**Audeville**, « *Le Paradis* » et **Autruy-sur-Juine**, « *Les Soixante Arpents* » par exemple).

L'écrasante majorité des espaces agropastoraux de cette période (97,2 %) est constituée d'au moins un élément structurant l'espace. Il s'agit surtout d'enclos fossoyés (97,1 %), comme nous l'avons déjà précisé, dont certains (19,9 %) sont associés à un ou plusieurs fossés parcellaires. Seuls cinq sites ont livré des tronçons de fossés parcellaires comme uniques éléments structurants.

Cent soixante-douze enclos ont été observés sur cent soixante-dix-sept espaces agropastoraux. Il a été possible de définir leur surface dans 77,7 % des cas (*FIG. 78*). Parmi ces enclos, quasiment la moitié (46,3 % soit soixante-deux enclos) ne sont pas connus dans leur intégralité. Dans leur cas, la surface prise en compte est minimale et repose sur l'extension maximale des fossés qui les constituent et les structures internes. Les écarts de surface entre les enclos peuvent être très prononcés. Le plus petit se développe sur une surface de 0,014 ha (**Pithiviers-le-Vieil**, « *Le Moulin de Pierre* ») tandis que le plus vaste atteint 19,6 ha (**Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3).

La catégorie la plus rencontrée (20 %) est celle des très petits enclos (*FIG. 79*). Au sein de celle-ci, les surfaces sont relativement variables, allant de 0,014 ha (**Pithiviers-le-Vieil**, « *Le Moulin de Pierre* ») à 0,45 ha (**Tavers**, « *Les Quatre Fermes* »). Parmi eux, quatorze soit 41,2 %

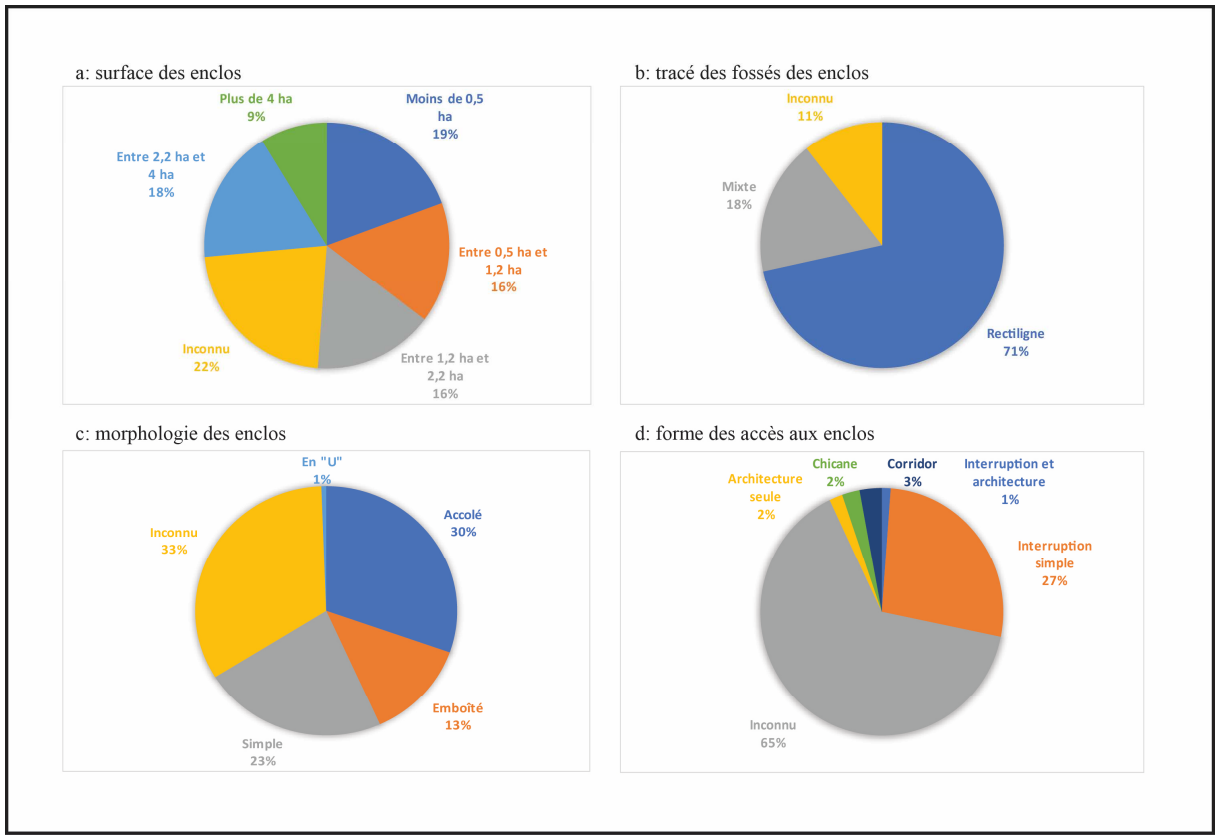

FIG. 78 : Étude des enclos fossoyés, La Tène finale (DAO C. Forget).

ne sont pas connus dans leur intégralité. Certains sont susceptibles de couvrir une surface dépassant la surface maximale de cette catégorie.

La seconde catégorie regroupant le plus d'entités (18 %) est celle des grands enclos, pour lesquels la surface est comprise entre 2,2 ha et 4 ha (*FIG. 80 à 82*). Leur surface varie entre 2,2 ha (**Batilly-en-Gâtinais**, « *La Lombardière* » et **Givraines**, « *Le Climat de Pierre Follet* ») et 3,8 ha (**Barville-en-Gâtinais**, « *Le Clos* Roi » et **Boësses**, « *Le Climat du Champ de la Grolle* »). Quatorze d'entre eux soit 45,2 % se développent sur une surface vraisemblablement plus vaste qui n'est pas connue avec exactitude. Cependant, les estimations faites sur leur extension probable montrent que certains d'entre eux resteraient dans la même catégorie (**Aulnay-la-Rivière**, « *Le Grand Poulimont* » ; **Bondaroy**, « *La Vallée du Poirier* » ; **Césarville-Dossainville**, « *Le Placard* » et **Sermaises**, « *Le Carquelin* »).

La troisième catégorie ayant livré le plus d'enclos est celle des enclos de taille moyenne (16 %). Ces derniers présentent une surface comprise entre 1,2 ha et 2,2 ha (*FIG. 83 & 84*). Le plus petit d'entre eux (**Boynes**, « *Les Kyrielles* » **-ED**) atteint une surface maximale de 1,2 ha tandis que le plus vaste (**Le Malesherbois**, « *Chevaux Morts* ») montre une surface de 2,1 ha. Treize d'entre eux, soit 48,1 % ne sont pas appréhendés dans leur totalité. Seul l'un d'entre eux (**Meung-sur-Loire**, « *Les Champs aux Porcs* »), d'après les estimations, est susceptible de demeurer dans cette catégorie. L'extension maximale des autres enclos n'a dans certains cas tout simplement pas pu être estimée et pour quelques autres (**Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » **-E5/6** ; **Beaune-la-Rolande**, « *Le Bois d'Alleu* » ; **Boynes**, « *Les Varennes* » ; **Dadonville**, « *Petit Secval* » et **Morville-en-Beauce**, « *Derrière le Parc* »), il est tout à fait plausible de penser qu'ils puissent dépasser 2,2 ha.

La quatrième catégorie regroupant le plus d'enclos, avec quasiment autant d'entités que la catégorie précédente (15 %) est celle des ensembles dont la surface est comprise entre 0,5 ha et 1,2 ha (*FIG. 85*). Le plus petit des enclos de cette catégorie (**Barville-en-Gâtinais**, « *La Paurette* ») se développe sur 0,51 ha tandis que le plus grand (**Fréville-du-Gâtinais**, « *Foussemagne* ») atteint 1,13 ha. Parmi eux, seize soit 59,3 % ne sont pas connus dans leur intégralité. Trois d'entre eux (**Desmont**, « *Les Parvilles* », **Saint-Aignan-des-Gués**, « *Les Vallées »* 2 et **Tavers**, « *Grand Taupanne* ») appartiendraient toujours à cette catégorie en fonction des estimations tandis que plusieurs autres (**Autruy-sur-Juine**, « *Les Ouches de Boissy* » ; **Beaune-la-Rolande**, « *Les Guénines* » ; **Corbeilles**, « *La Brossardière* » ; **Erceville**, « *La Pelle du Four* » et **Guigneville**, « *La Batte* ») seraient à même de passer dans la catégorie supérieure.

La dernière catégorie est celle qui a livré le moins d'entités (9 %). Il s'agit des enclos de très grande taille dont la surface excède 4 ha (*FIG. 86 & 87*). Le plus modeste d'entre eux atteint 4,09 ha (**Batilly-en-Gâtinais**, « *Le Petit Chaumont* ») tandis que le plus vaste est le complexe de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* **»** 3 dont la surface atteint 19,6 ha. Dans l'ensemble, ils affichent une surface inférieure à 10 ha. En effet, seuls deux complexes fossoyés dépassent cette limite : **Marsainvilliers**, « *Les Trente* » avec 12 ha et donc **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* **»** 3 avec ses 19,6 ha. Six d'entre eux ne sont pas connus dans leur intégralité

(**Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » -**E1/2** ; **Barville-en-Gâtinais**, « *Les Trois Noyers* » ; **Boynes**, « *La Croix blanche* » ; **Boynes**, « *La Folie* » 2 ; **Châtillon**, « *Les Perrières* » et **Le Malesherbois**, « *Le Mirloret* »). Toutefois, aucun n'est susceptible d'excéder 10 ha.

Enfin, 22,3 % des enclos n'ont pas livré assez d'informations pour en connaître la surface (*FIG. 88*). Il s'agit dans la plupart des cas de tronçons de fossés dont aucun voire un seul angle

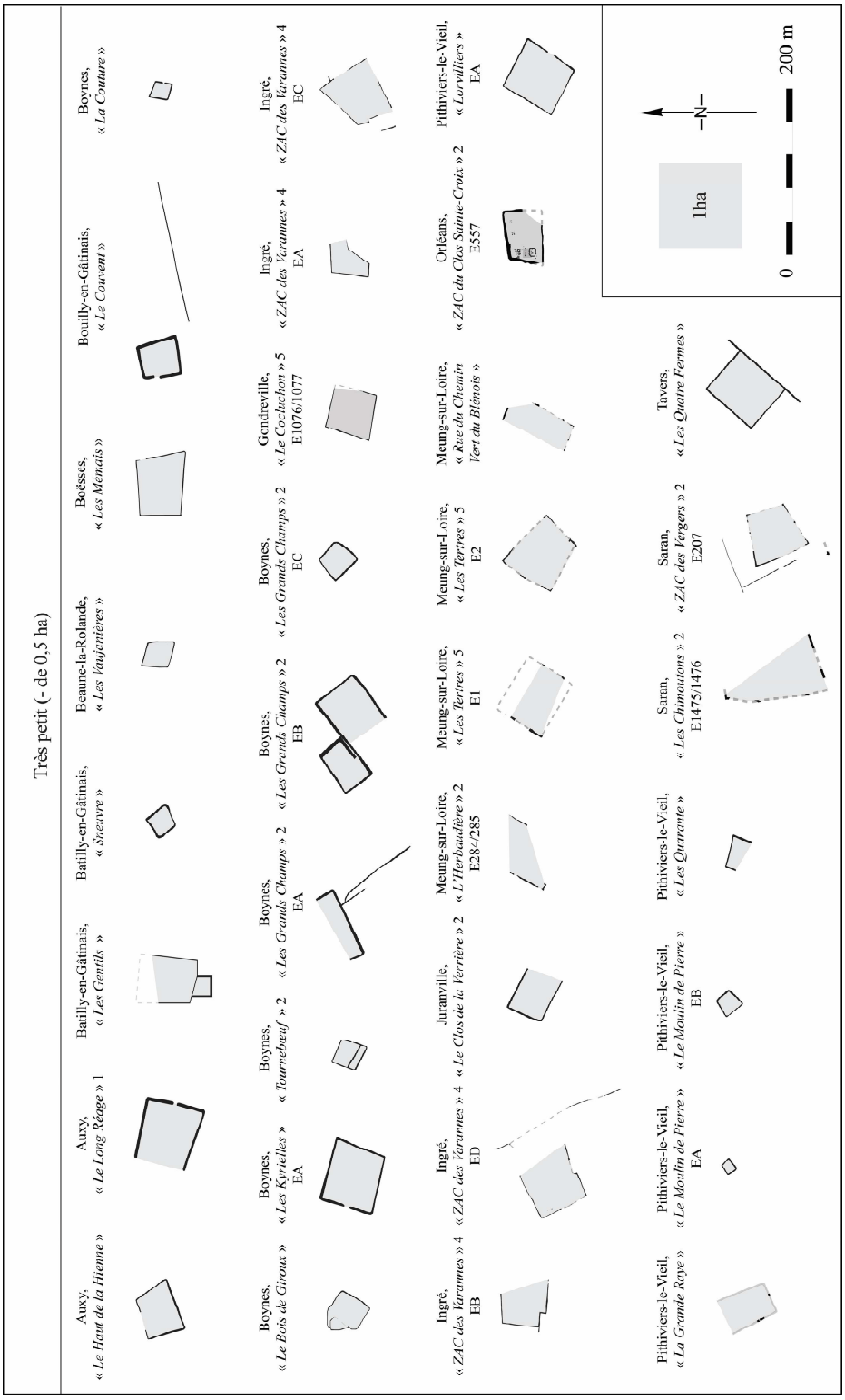

FIG. 79 : Surface interne des enclos fossoyés : moins de 0,5 ha, La Tène finale (DAO C. Forget).

est visible. Si certains auraient pu bénéficier d'un calcul de leur surface, nous avons tout de même préféré les intégrer à cette catégorie. Le tracé des enclos de La Tène finale pouvant revêtir de multiples formes, effectuer ce calcul avec des enclos dont la partie visible est très lacunaire ne s'avère pas indispensable. Cependant, les enclos de **Corbeilles**, « *Les Grands Réages* » 2 ; **Gidy**, « *Les Quatre Vents* » ; **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 4 ; **Pithiviers**, « *Vieux*

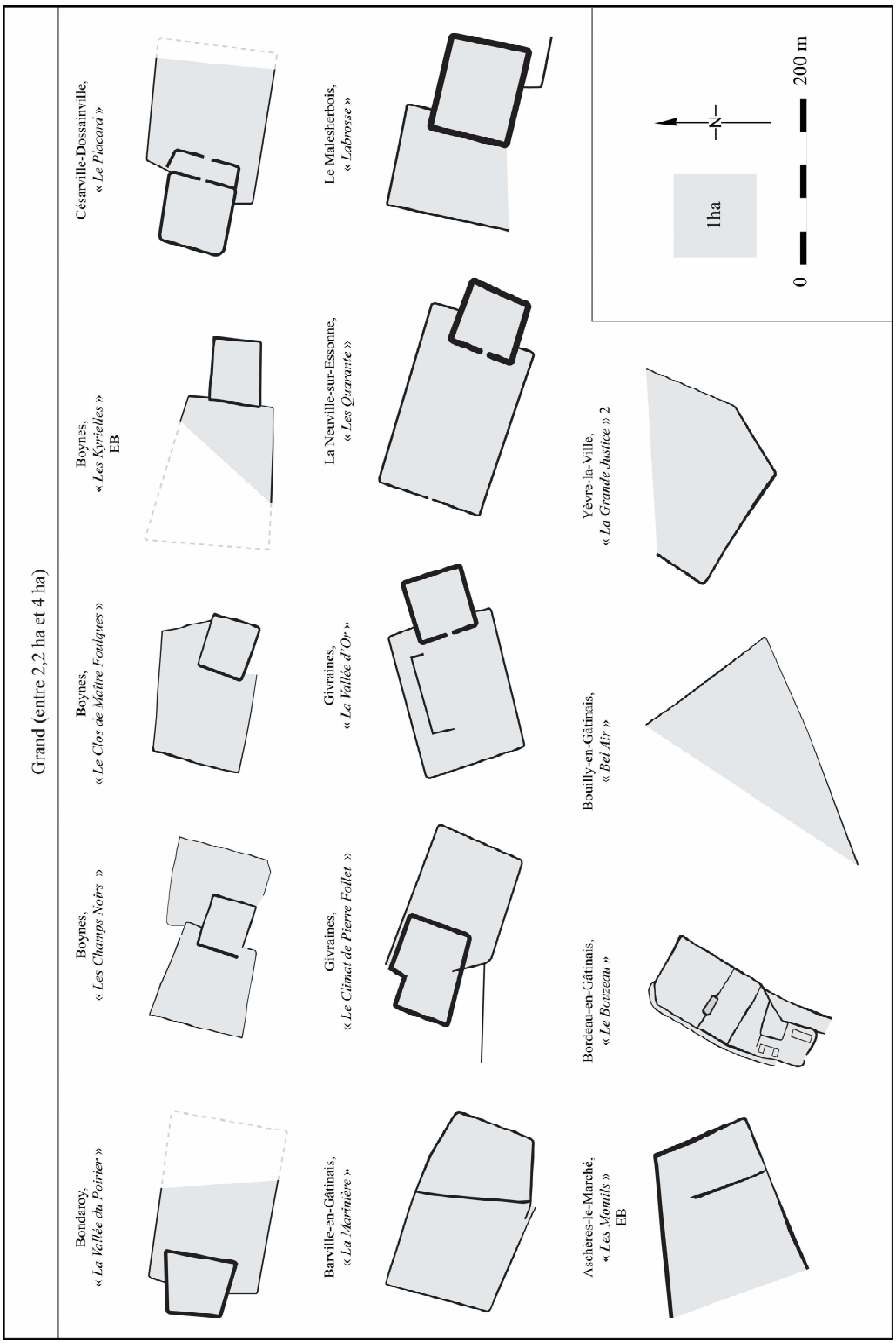

FIG. 80 : Surface interne des enclos fossoyés : entre 2,2 ha et 4 ha, La Tène finale, 1 (DAO C. Forget).

Chemin d'Étampes » et **Santeau**, « *La Maison Rouge* » 2 font probablement partie d'un dispositif étendu qu'il est impossible d'estimer au vu des données en notre possession.

Toutes les entités n'ont pas livré autant d'informations permettant de leur attribuer une morphologie particulière. En effet, c'est le cas pour 33 % d'entre elles. Quatre types de morphologie caractérisent les enclos de La Tène finale. Il s'agit d'enclos simples, accolés,

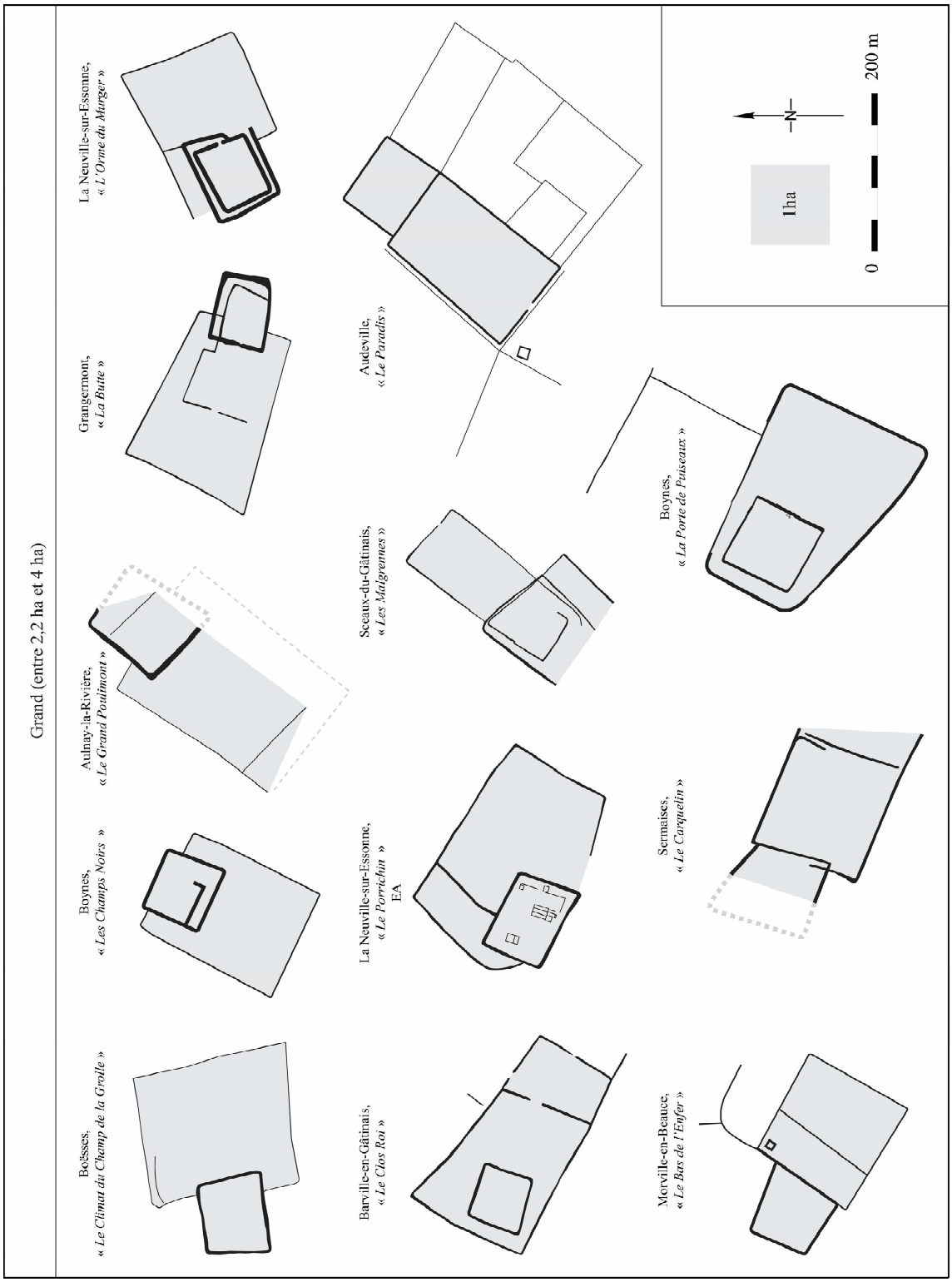

FIG. 81 : Surface interne des enclos fossoyés : entre 2,2 ha et 4 ha, La Tène finale, 2 (DAO C. Forget).

emboîtés ou en « U », c'est-à-dire ouverts sur un côté. Les enclos accolés sont ceux que l'on rencontre le plus (*FIG. 89 à 92*). Ils représentent quasiment un tiers des ensembles fossoyés de cette période (30 %) soit cinquante-deux individus. Un petit enclos quadrangulaire ou trapézoïdal, considéré comme enclos principal ou enclos d'habitat dans la littérature archéologique, est doublé d'un enclos dit « secondaire » qui suit la même orientation et dont la taille est supérieure, parfois de beaucoup (4,4 fois pour **Boësses**, « *Le Climat du Champ de la*

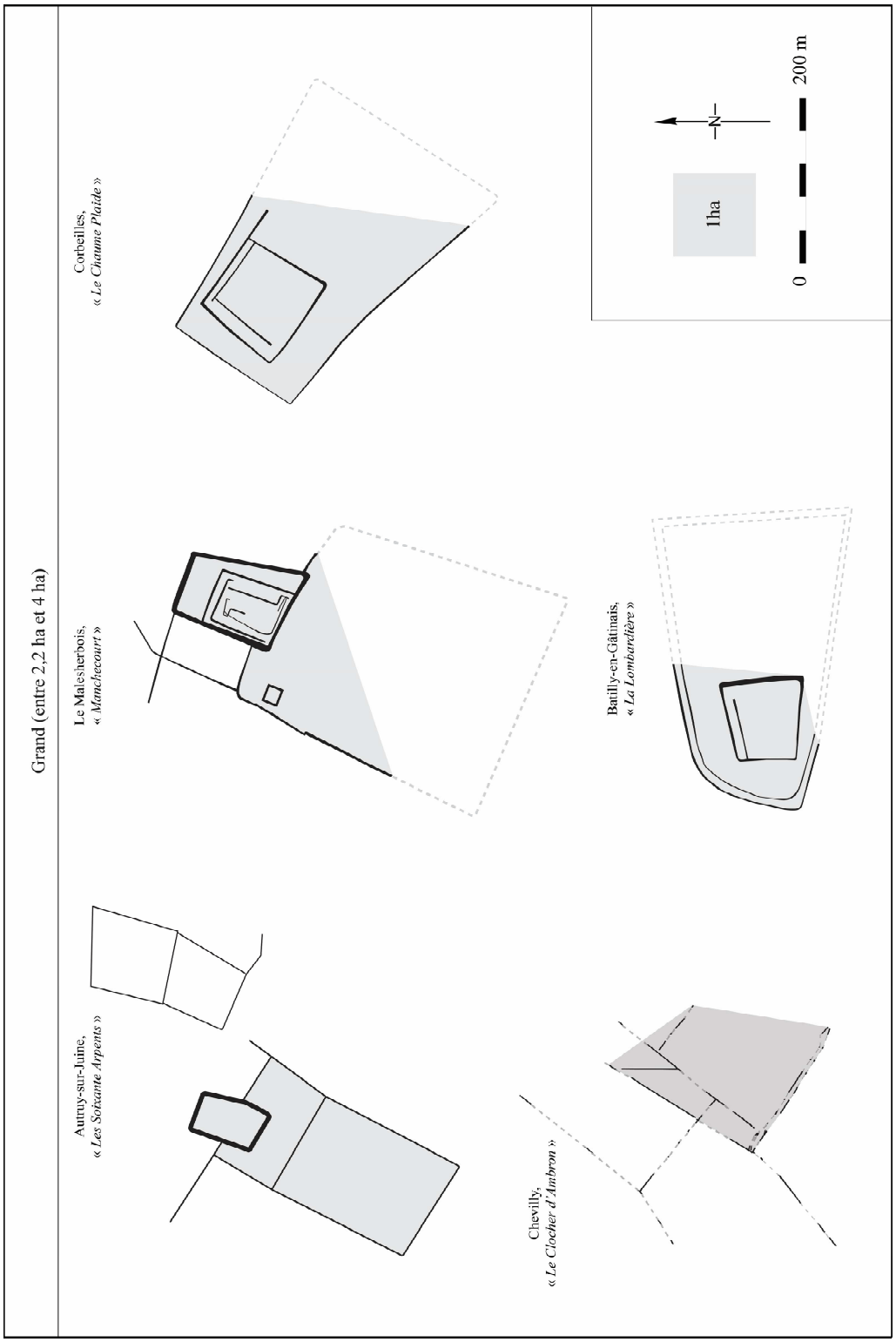

FIG. 82 : Surface interne des enclos fossoyés : entre 2,2 ha et 4 ha, La Tène finale, 3 (DAO C. Forget).

Grolle », 5,4 fois pour **La Neuville-sur-Essonne**, « *Les Quarante* », 6,2 fois pour **Puiseaux**, « *Le Fief Terrain* », 6,8 fois pour **Autruy-sur-Juine**, « *Les Soixante Arpents* » et 7,5 fois **Grangermont,** « *La Butte* »). Ce second enclos est constitué de fossés dont les extrémités viennent se greffer sur ceux de l'enclos principal. En fonction des sites, ce dernier est plus ou moins inséré dans l'espace interne de l'enclos secondaire. Il peut être dans le même alignement du retour des fossés de l'enclos secondaire, voire très peu décalé (**Artenay**, « *Le Chemin de*

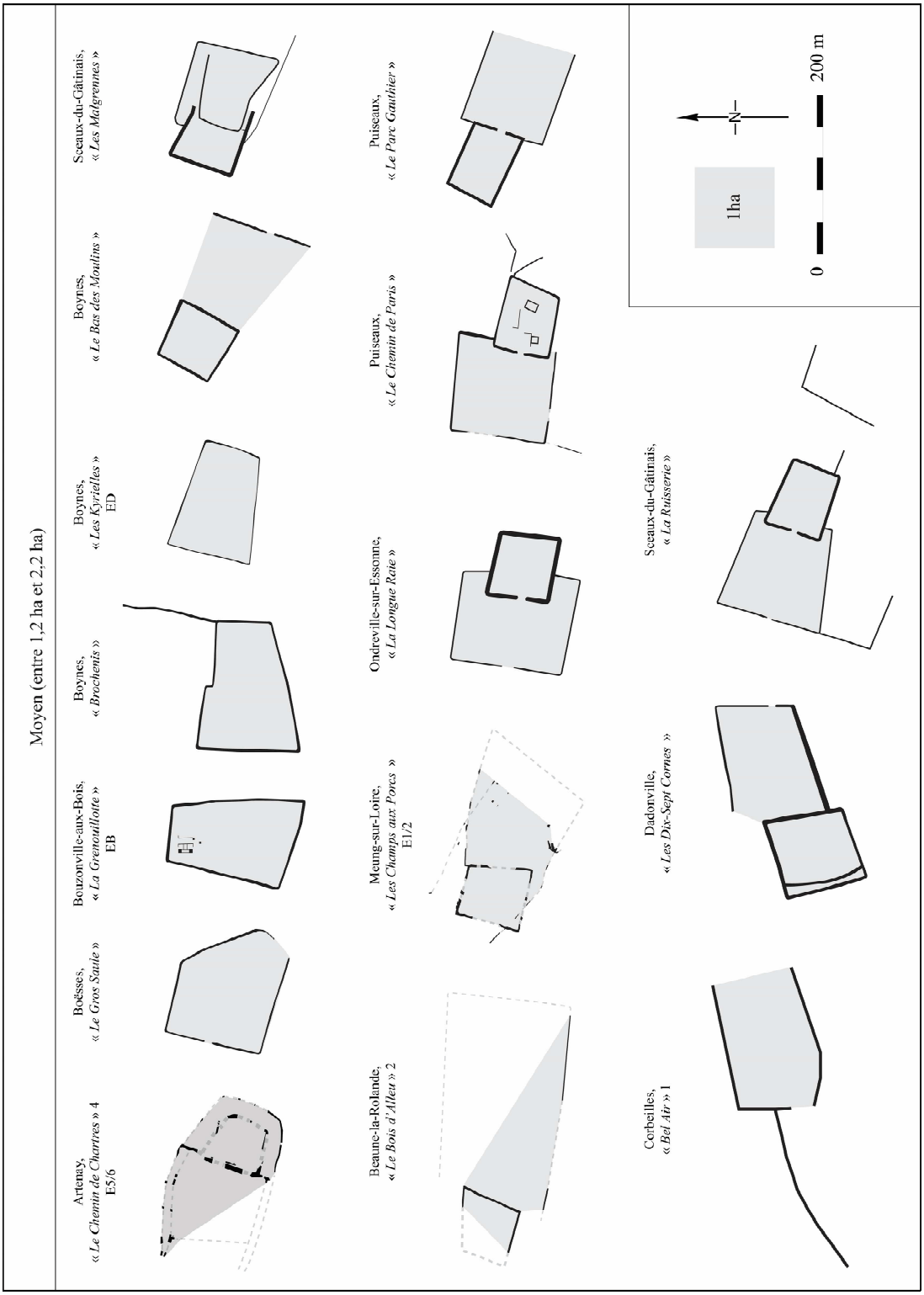

FIG. 83 : Surface interne des enclos fossoyés : entre 1,2 ha et 2,2 ha, La Tène finale, 1 (DAO C. Forget).

Chartres » -**E1/2** ; **Audeville**, « *Le Paradis* » ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Le Petit Chaumont* » ; **Bondaroy**, « *Les Petits Sainfoins* » ; **Boynes**, « *Les Kyrielles* » **-EB** ; **Erceville**, « *La Pelle du Four* » ; **Guigneville**, « *La Batte* » ; **Meung-sur-Loire**, « *Les Champs aux Porcs* » ; **Montbarrois**, « *Les Sécherons* » ; **Morville-en-Beauce**, « *Derrière le Parc* » ; **Morville-en-Beauce**, « *Bas de l'Enfer* » ; **Pannecières**, « *Le Vilbrequin* » ; **Pithiviers-le-Vieil**, « *Les Longs Réages* » ; **Puiseaux**, « *Le Fief Terrain* » ; **Puiseaux**, « *Le Parc Gauthier* » ; **Saran**, « *ZAC du*

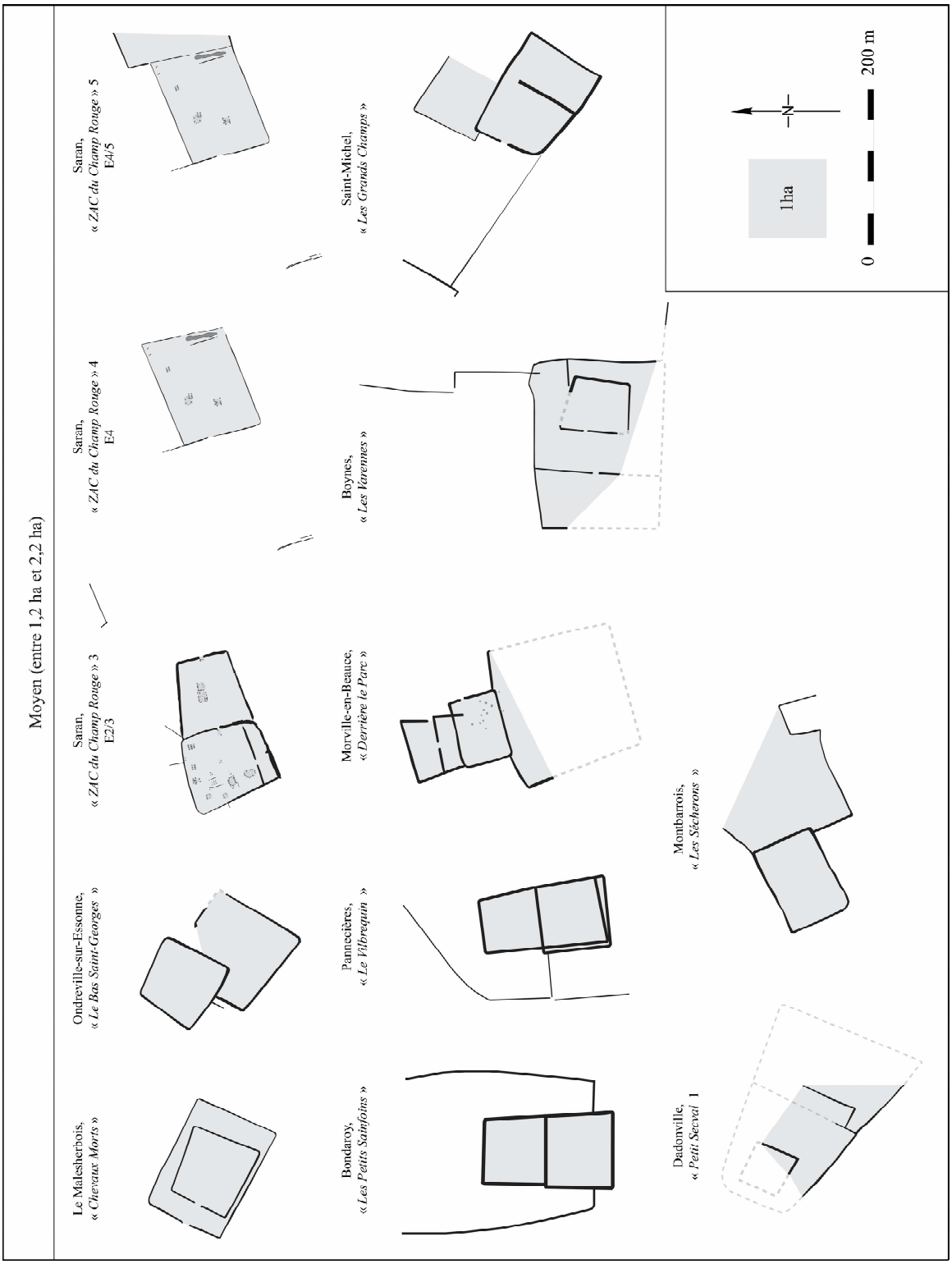

FIG. 84 : Surface interne des enclos fossoyés : entre 1,2 ha et 2,2 ha, La Tène finale, 2 (DAO C. Forget).

Champ Rouge » **-E2/3** et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* »**-E4/5**), plus ou moins inséré dans l'enclos secondaire, parfois de moitié (**Aulnay-la-Rivière**, « *Le Grand Poulimont* » ; **Autruy-sur-Juine**, « *Les Soixante Arpents* » ; **Boësses**, « *Le Climat du Champ de la Grolle* » ; **Bondaroy**, « *La Vallée du Poirier* » ; **Boynes**, « *La Croix blanche* » ; **Boynes**, « *Les Champs Noirs* » ; **Échilleuses**, « *La Grande Borne* » ; **Givraines**, « *Le Climat de Pierre Follet* » ; **Grangermont,** « *La Butte* » ; **La Neuville-sur-Essonne**, « *Les Quarante* » ; **Ondreville-sur-**

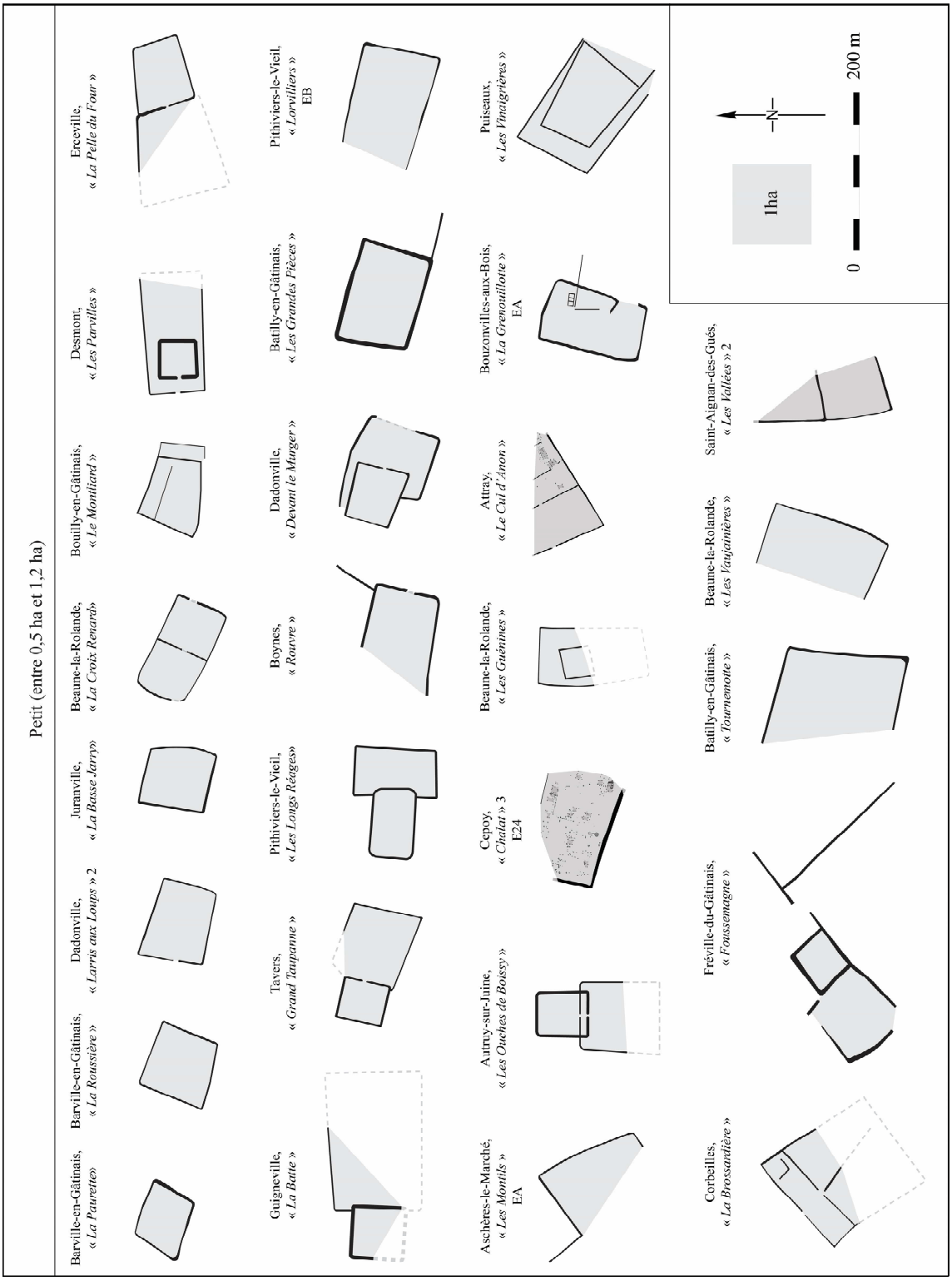

FIG. 85 : Surface interne des enclos fossoyés : entre 0,5 ha et 1,2 ha, La Tène finale (DAO C. Forget).

Essonne, « *La Grande Raie* » ; **Puiseaux**, « *Le Fief Terrain* » et **Sceaux-du-Gâtinais**, « *La Ruisserie* ») voire quasiment dans son intégralité (**Boynes**, « *Le Bois de Giroux* » ; **Boynes**, « *Le Clos de Maître Foulques* » ; **Estouy**, « *Les Justices* » et **La Neuville-sur-Essonne**, « *Le Porrichin* » -**EA**). La grande majorité des enclos accolés sont organisés de la même manière, avec un enclos secondaire quadrangulaire dont les extrémités forment un angle plus ou moins droit avant de rejoindre les fossés de l'enclos principal sur deux de ses côtés se faisant face.

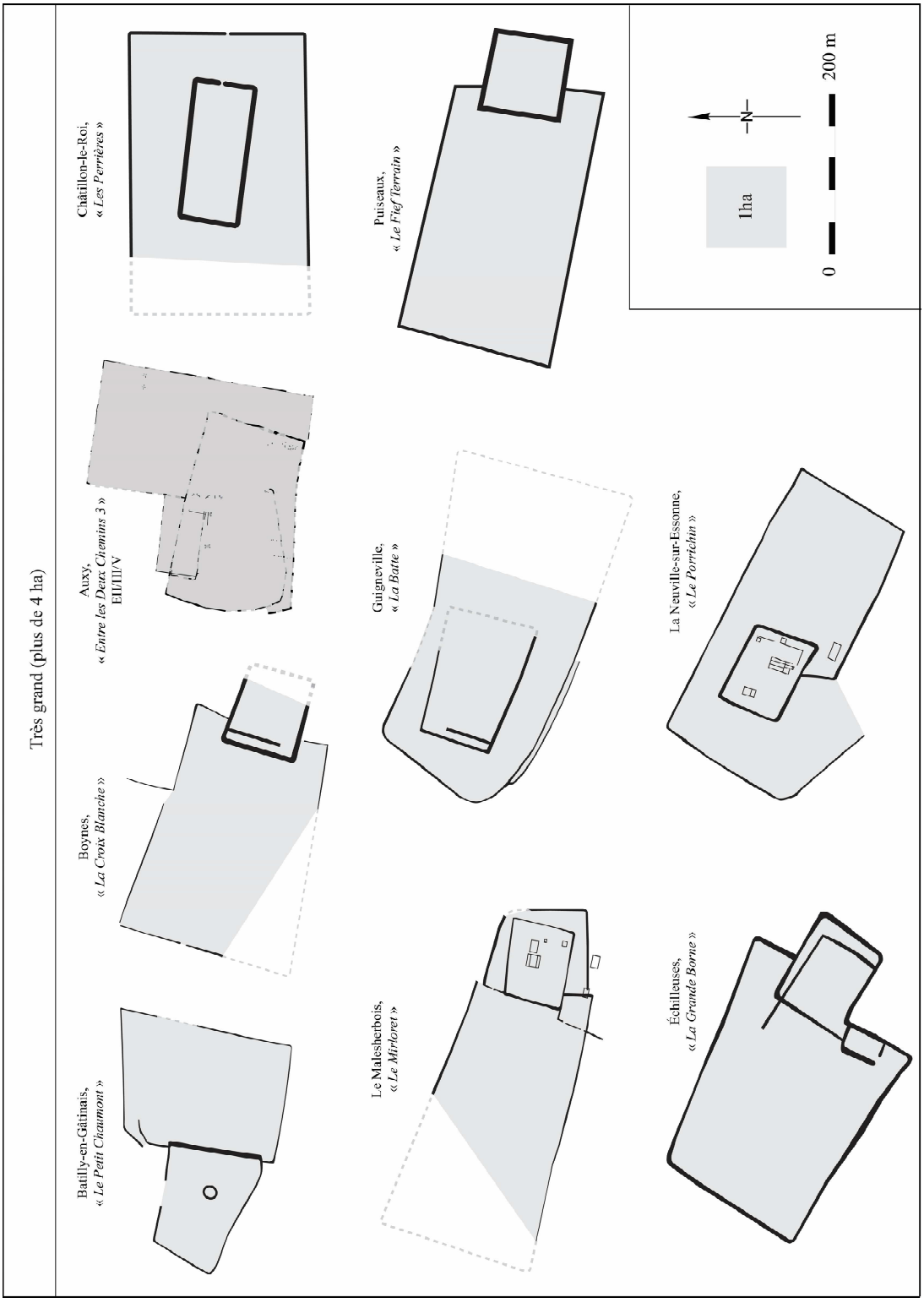

FIG. 86 : Surface interne des enclos fossoyés : plus de 4 ha, La Tène finale, 1 (DAO C. Forget).

Mais dans certains cas, les fossés de l'enclos principal et de l'enclos secondaire ne se rejoignent qu'à un seul endroit, sur un seul côté (**Boynes**, « *Le Clos de Maître Foulques* » ; **Dadonville**, « *Devant le Murger* » ; **Dadonville**, « *Les Dix Sept Cornes* » ; **Givraines**, « *La Vallée d'Or* » ; **La Neuville-sur-Essonne**, « *Le Porrichin* » -**EA** ; **Puiseaux**, « *Le Fief Terrain* » et **Ondreville-**

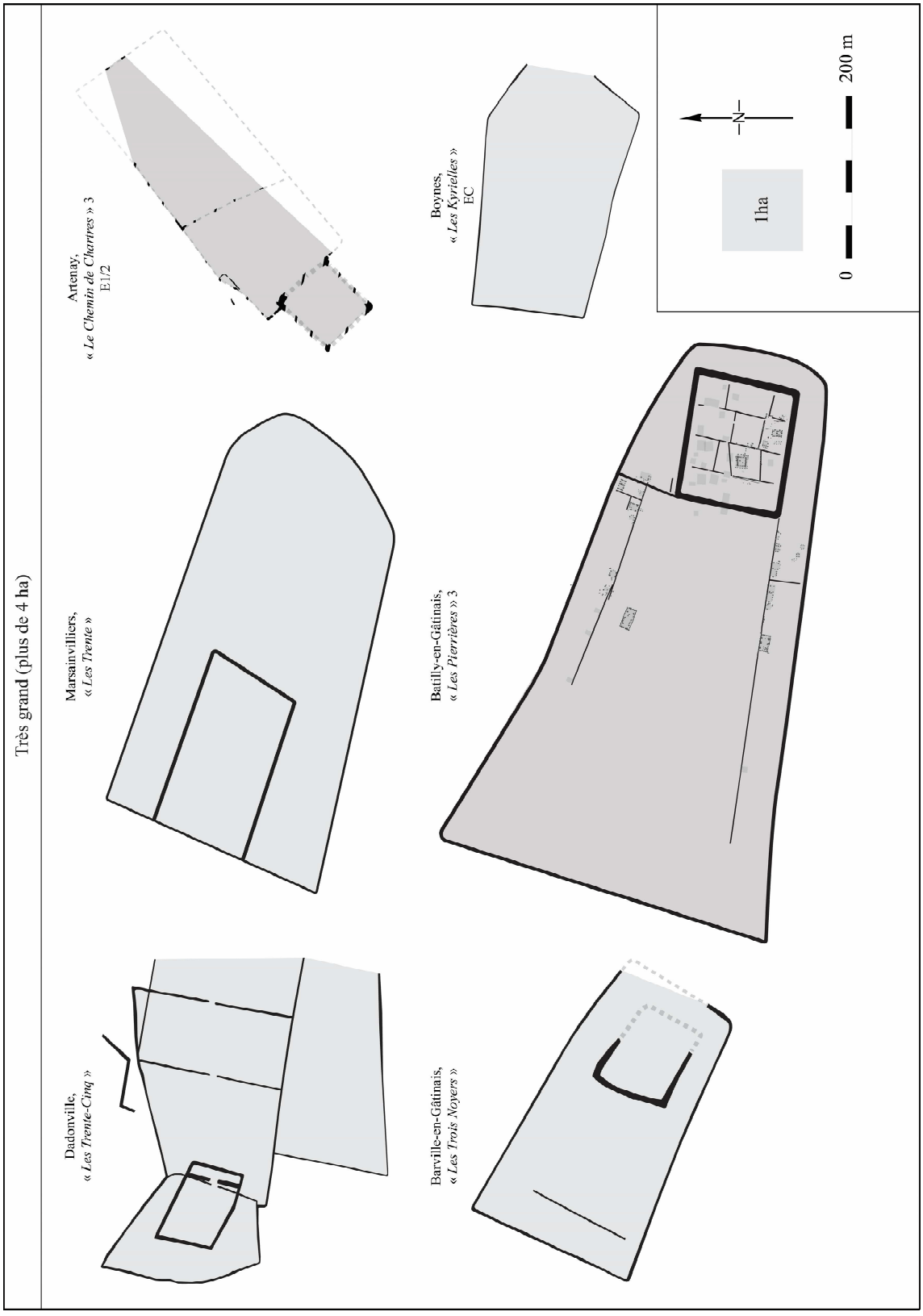

FIG. 87 : Surface interne des enclos fossoyés : plus de 4 ha, La Tène finale, 2 (DAO C. Forget).

sur-Essonne, « *Le Bas Saint-Georges* »). Quelques enclos se démarquent en raison d'une disposition différente. Ce qui semble être l'enclos secondaire du site **Bouilly-en-Gâtinais**, « *Le Montliard* » s'avère couvrir une surface bien plus petite que l'enclos principal. D'autres comme **Auxy**, « *Entre les Deux Chemins* » 3 ; **Dadonville**, « *Les Dix Sept Cornes* » ; **La Neuville-sur-Essonne**, « *Le Porrichin* » -**EA** et **Saint-Michel**, « *Les Grands Champs* » ont un enclos secondaire dont l'emplacement et la disposition sont uniques et ne se retrouvent sur aucun autre

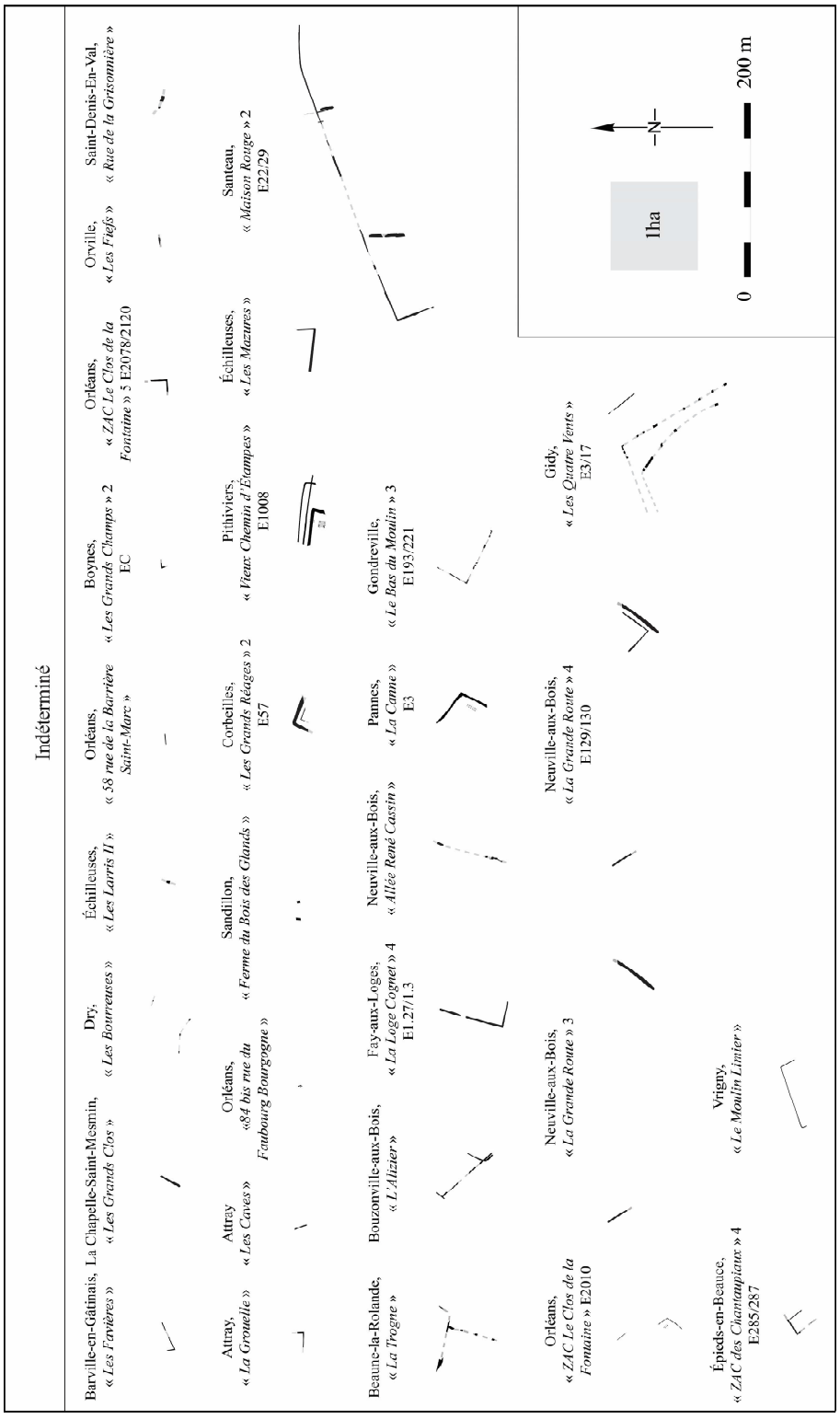

FIG. 88 : Surface interne des enclos fossoyés : indéterminée, La Tène finale (DAO C. Forget).

site. Nous avons aussi certains cas où le chevauchement de plusieurs fossés ou le doublement d'une partie du tracé rend compte de plusieurs phases d'occupation quelquefois compliquées à discerner (**Auxy**, « *Entre les Deux Chemins* » 3 ; **Césarville-Dossainville**, « *Le Placard* » ; **Échilleuses**, « *La Grande Borne* » ; **Grangermont,** « *La Butte* » ; **Le Malesherbois**, « *Le Mirloret* » ; **Le Malesherbois**, « *Les Musereaux* » ; **Morville-en-Beauce**, « *Derrière le Parc* » et **Sceaux-du-Gâtinais**, « *Le Désert* »). Deux sites sont originaux dans leur globalité. C'est le

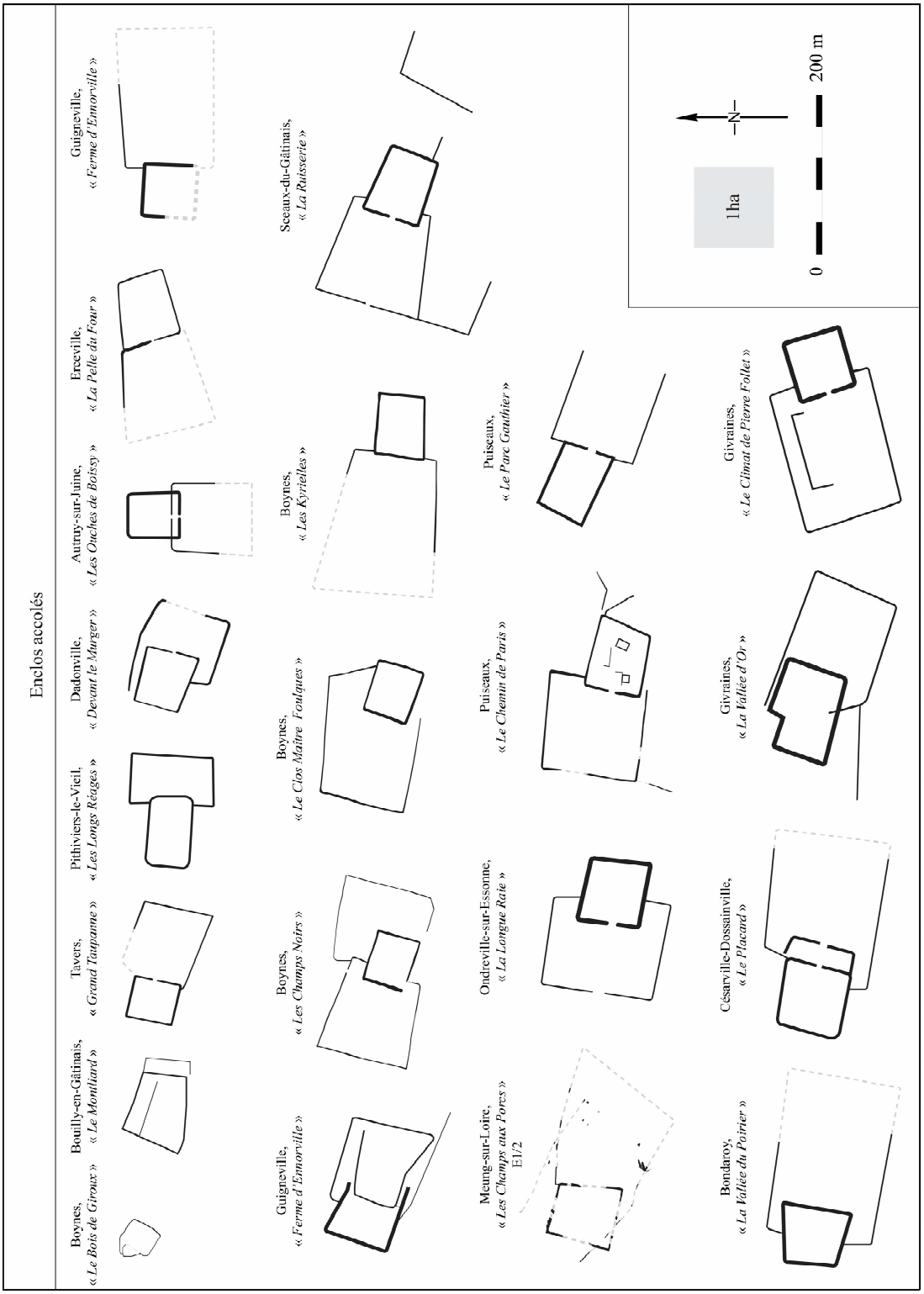

FIG. 89 : Morphologie des enclos fossoyés : enclos accolés, La Tène finale, 1 (DAO C. Forget).

cas de **Guigneville**, « *Ferme d'Ennorville* », dont le côté de l'enclos principal donnant sur l'enclos secondaire est ouvert. Ce dernier adopte d'ailleurs un tracé original puisque son côté ouest semble fermer l'enclos principal tout en laissant deux passages de chaque côté, dont l'un est barré par un petit fossé. Le second est l'enclos du site **La Neuville-sur-Essonne**, « *L'Orme du Murger* ». L'enclos principal est doublé de manière complète sur trois de ses côtés. Le fossé

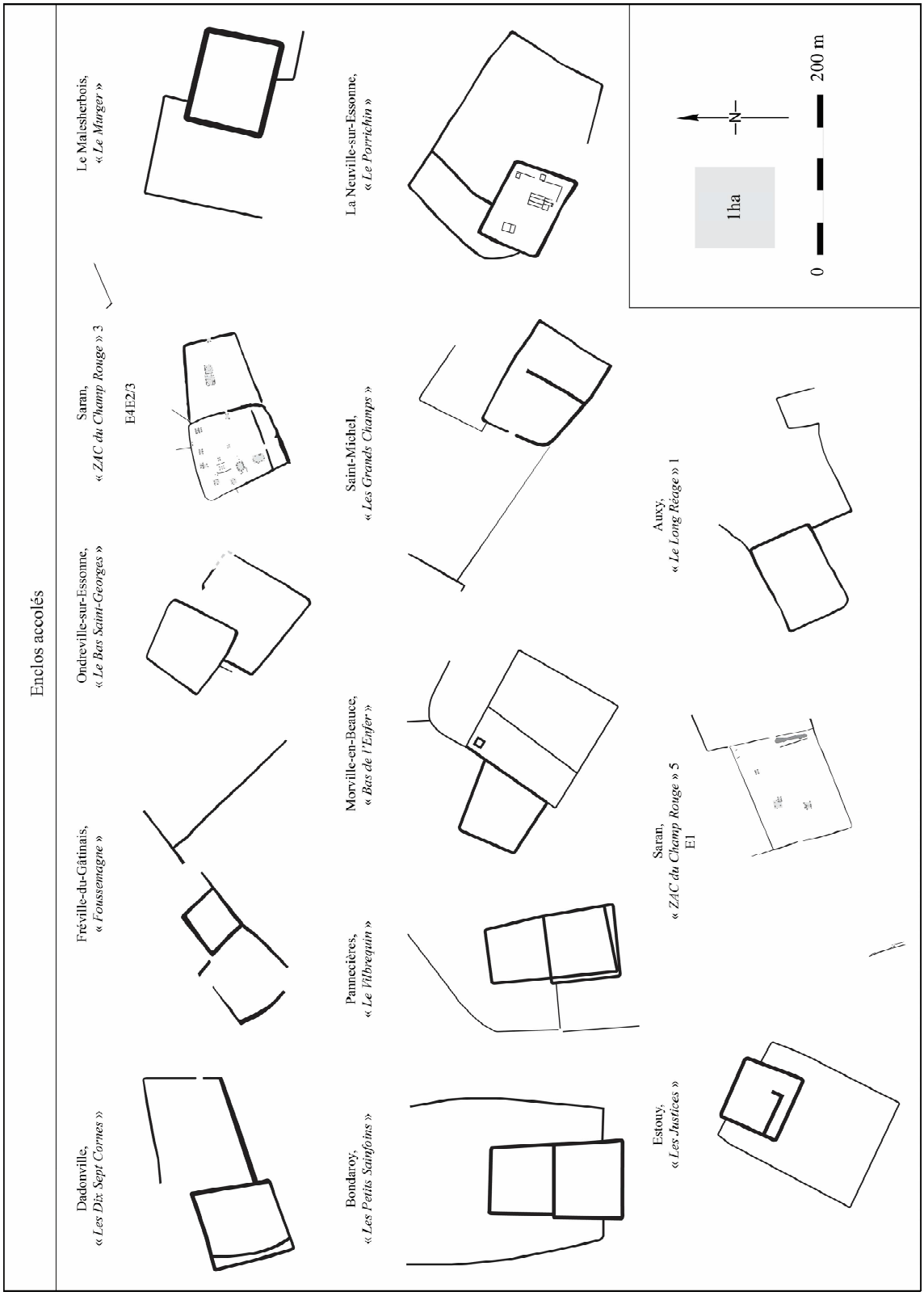

FIG. 90 : Morphologie des enclos fossoyés : enclos accolés, La Tène finale, 2 (DAO C. Forget).

extérieur rejoint l'enclos principal sur son dernier côté. Le tout forme un couloir qui fait le tour de l'enclos principal et menant jusqu'à son entrée signalée par une interruption. L'enclos secondaire s'appuie sur les fossés externes et définit un espace asymétrique. Pour terminer, nous noterons la présence d'entités sur lesquelles l'enclos secondaire (**Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » -**E1/2** ; **Aulnay-la-Rivière**, « *Le Grand Poulimont* » ; **Autruy-sur-Juine**, « *Les Soixante Arpents* » ; **Boësses**, « *Le Gros Saule* » ; **Morville-en-Beauce**, « *Bas de l'Enfer* » ;

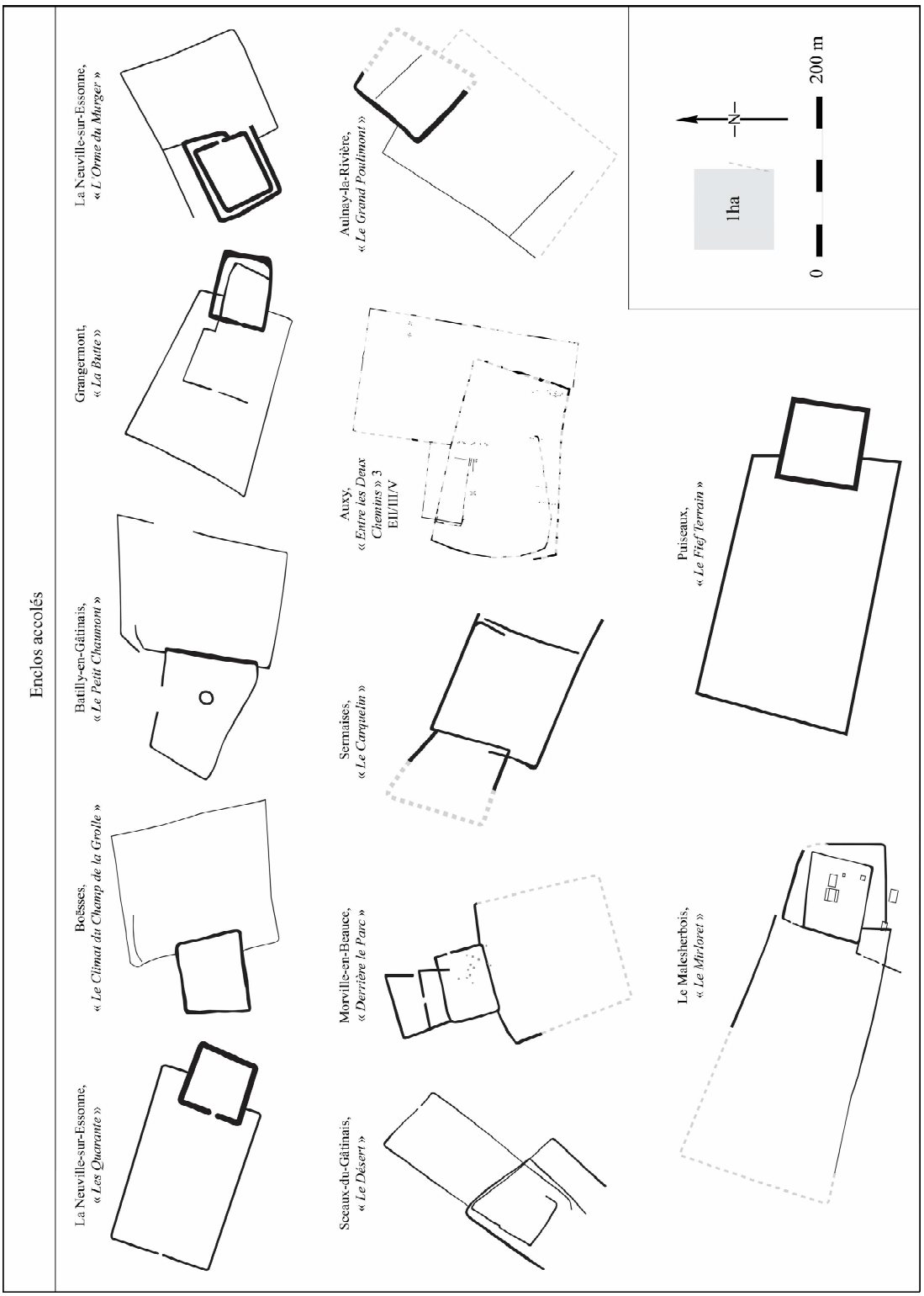

FIG. 91 : Morphologie des enclos fossoyés : enclos accolés, La Tène finale, 3 (DAO C. Forget).

Givraines, « *Le Climat de Pierre Follet* » et **La Neuville-sur-Essonne**, « *Le Porrichin* » -**EA**), mais dans certains cas (**Aulnay-la-Rivière**, « *Le Grand Poulimont* » ; **Boynes**, « *La Croix Blanche* » ; **Dadonville**, « *Les Dix Sept Cornes* » ; **Estouy**, « *Les Justices* » ; **Saint-Michel**, « *Les Grands Champs* » et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » **-E2/3**) l'enclos principal est partitionné. Il s'agit de fossés plus modestes séparant l'enclos en deux parties distinctes ou

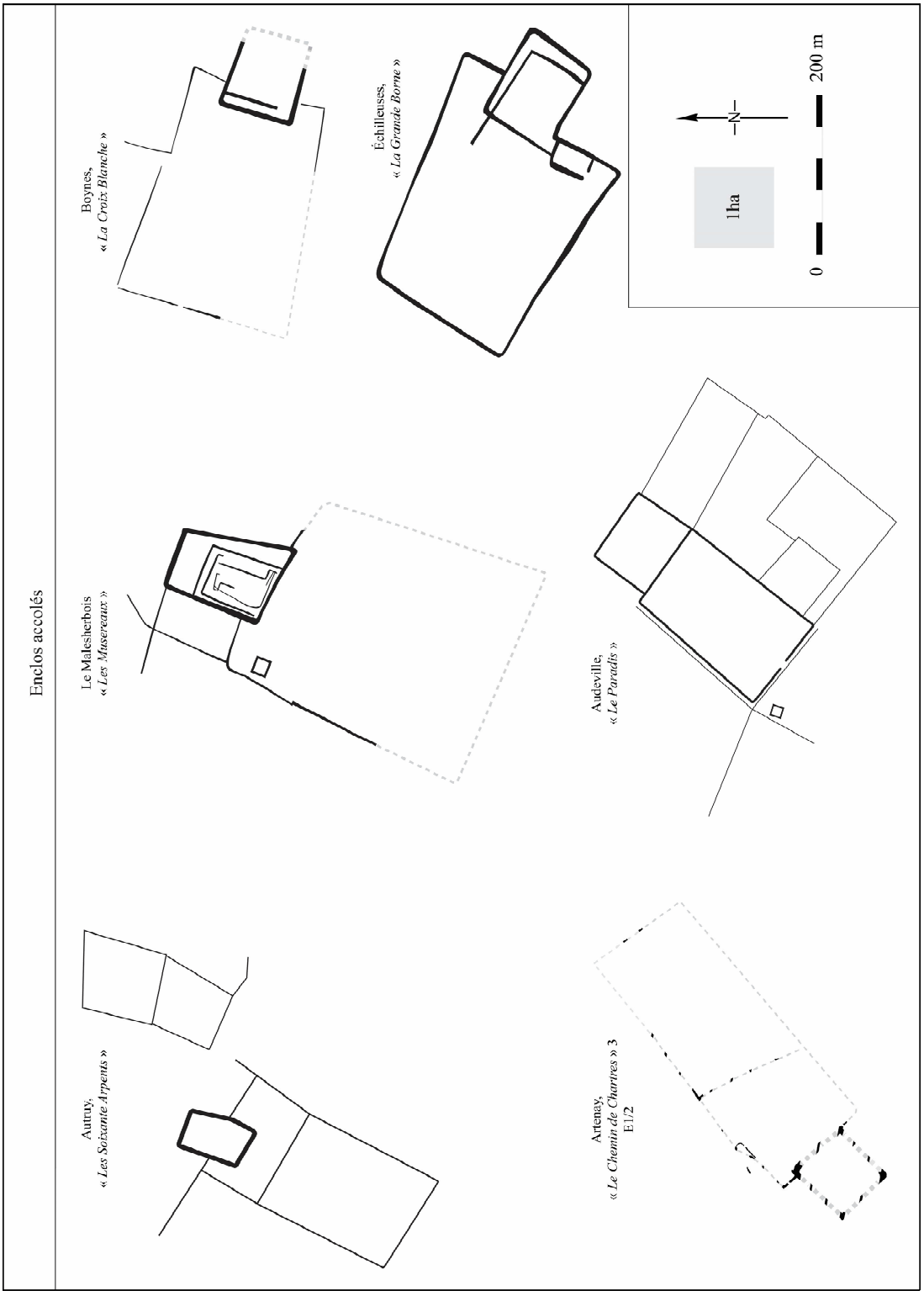

FIG. 92 : Morphologie des enclos fossoyés : enclos accolés, La Tène finale, 4 (DAO C. Forget).

signalant la présence d'une petite zone de nature sûrement différente que le reste de l'enclos par la présence d'un tronçon de fossé non jointif.

La seconde morphologie comptant le plus d'entités est celle des enclos simples (23 %) avec quarante sites (trente-sept représentés sur la *FIG. 93*). Les sites sont constitués d'un fossé simple délimitant une zone allant de très petite (0,014 ha pour **Pithiviers-le-Vieil**, « *Le Moulin*

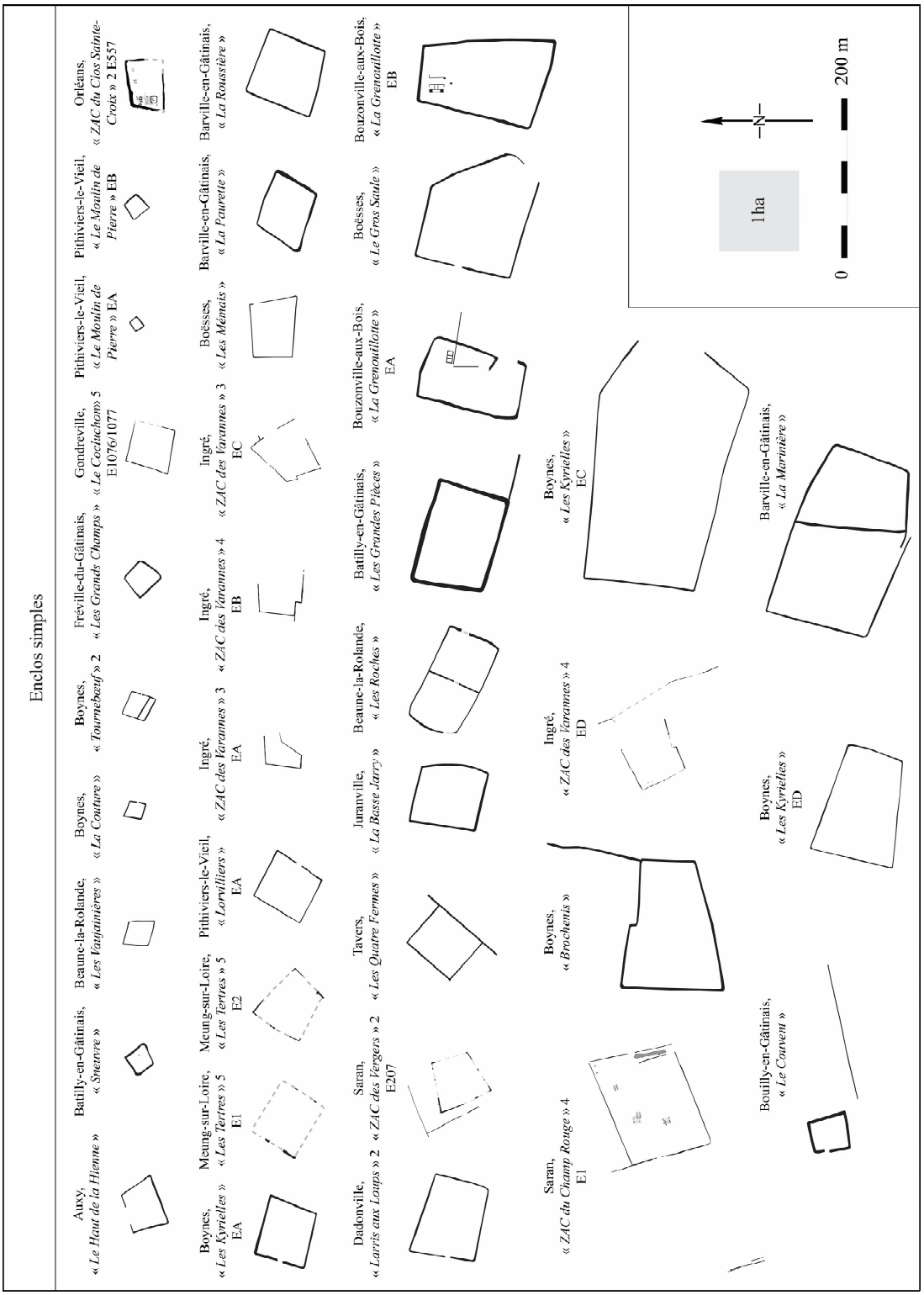

FIG. 93 : Morphologie des enclos fossoyés : enclos simples, La Tène finale (DAO C. Forget).

de Pierre ») à très grande (5 ha pour **Boynes**, « *Les Kyrielles* » **-EC**). La forme de ces aménagements fossoyés est le plus souvent quadrangulaire, voire trapézoïdale (**Auxy**, « *Le Haut de La Hienne* » ; **Barville-en-Gâtinais**, « *La Marinière* » ; **Barville-en-Gâtinais**, « *La Paurette* » ; **Barville-en-Gâtinais**, « *La Roussière* » ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Sneuvre* » ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Cent Arpents* » 1 ; **Beaune-la-Rolande**, « *Les Roches* » ; **Beaune-la-Rolande**, « *Les Vaujainières* » ; **Boësses**, « *Les Mémais* » ; **Bouilly-en-Gâtinais**, « *Le*

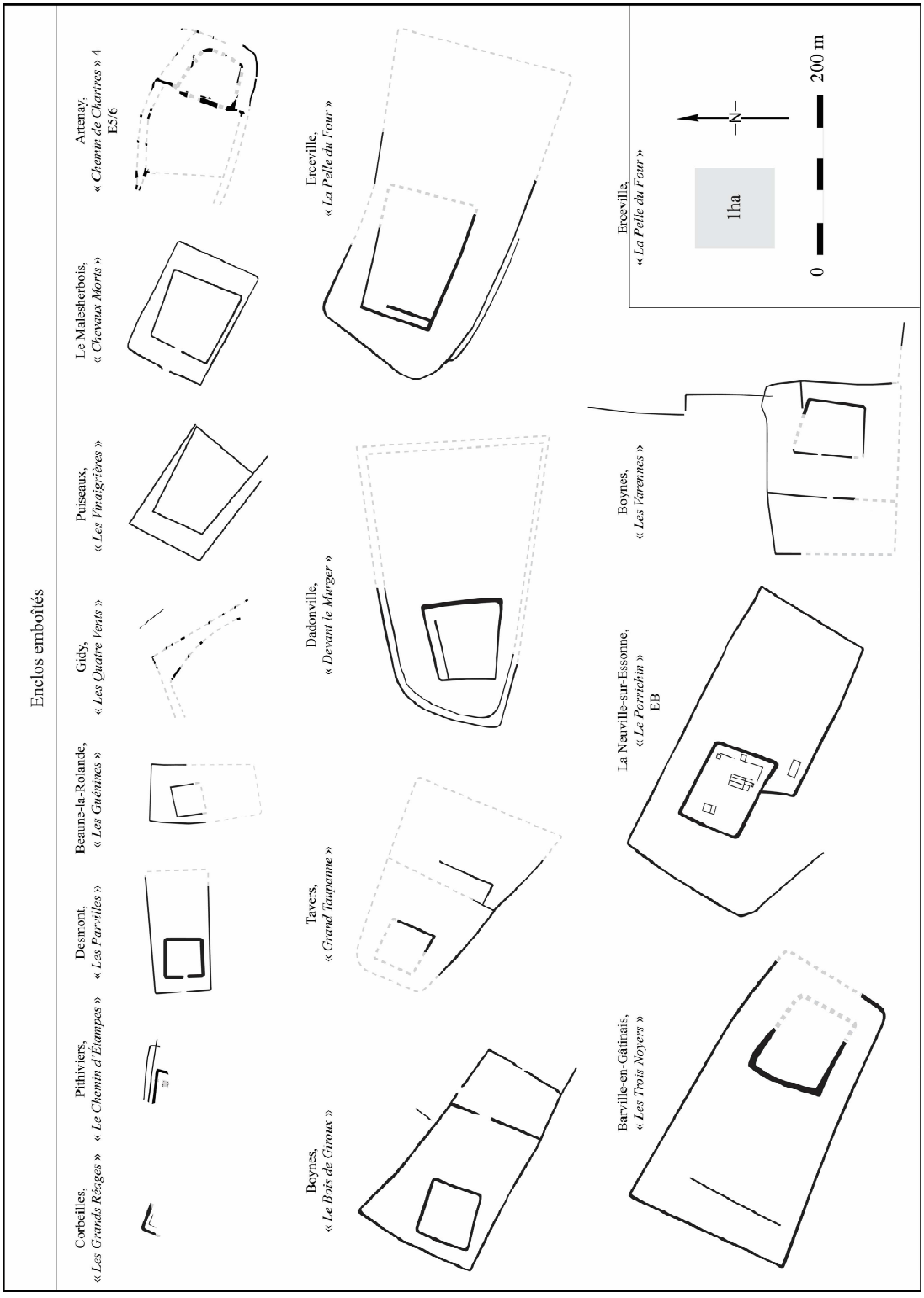

FIG. 94 : Morphologie des enclos fossoyés : enclos emboîtés, La Tène finale, 1 (DAO C. Forget).

Couvent » ; **Bouzonville-aux-Bois**, « *La Grenouillotte* » **-EB** ; **Boynes**, « *La Couture* » ; **Boynes**, « *Les Kyrielles* » **-EA** ; **Boynes**, « *Les Kyrielles* » **-ED** ; **Boynes**, « *Tournebœuf* » 2 ; **Dadonville**, « *Larris aux Loups* » ; **Fréville-du-Gâtinais**, « *Les Grands Champs* » -**EC** ; **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 5 ; **Juranville**, « *La Basse Jarry* » ; **Meung-sur-Loire**, « *Les Tertres* » **5-E1-E2** ; **Orléans**, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » 2 ; **Pithiviers-le-Vieil**, « *Le Moulin de Pierre* » -**EA-EB** ; **Pithiviers-le-Vieil**, « *Lorvilliers* » -**EA** ; **Saran**, « *ZAC des Vergers* » 2 ;

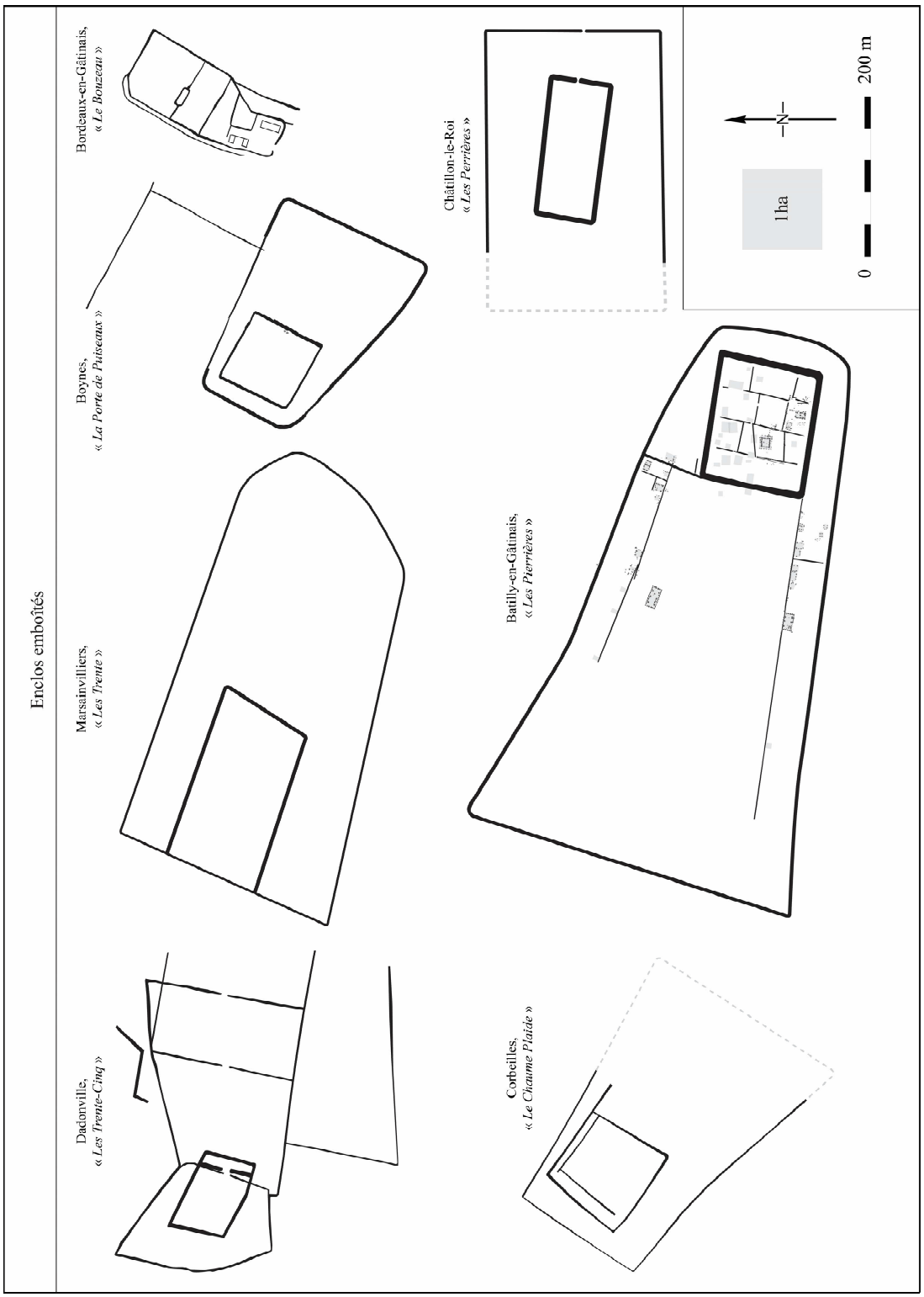

FIG. 95 : Morphologie des enclos fossoyés : enclos emboîtés, La Tène finale, 2 (DAO C. Forget).

Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » **-E4** et **Tavers**, « *Les Quatre Fermes* »). Certains adoptent aussi cette forme, et présentent un côté irrégulier dont le tracé du fossé n'est pas droit, mais affiche un angle avant de continuer dans la même direction (**Boynes**, « *Brochenis* » ; **Ingré**, « *ZAC des* Varannes » 3-**EB-EC** ; **Ingré**, « *ZAC des* Varannes » 4-**ED**). Le reste des enclos se démarque par un tracé moins classique, avec un nombre de côtés supérieur à quatre. Par exemple, les enclos de **Boësses**, « *Le Gros Saule* » et **Ingré**, « *ZAC des* Varannes » 4-**EA**, bien

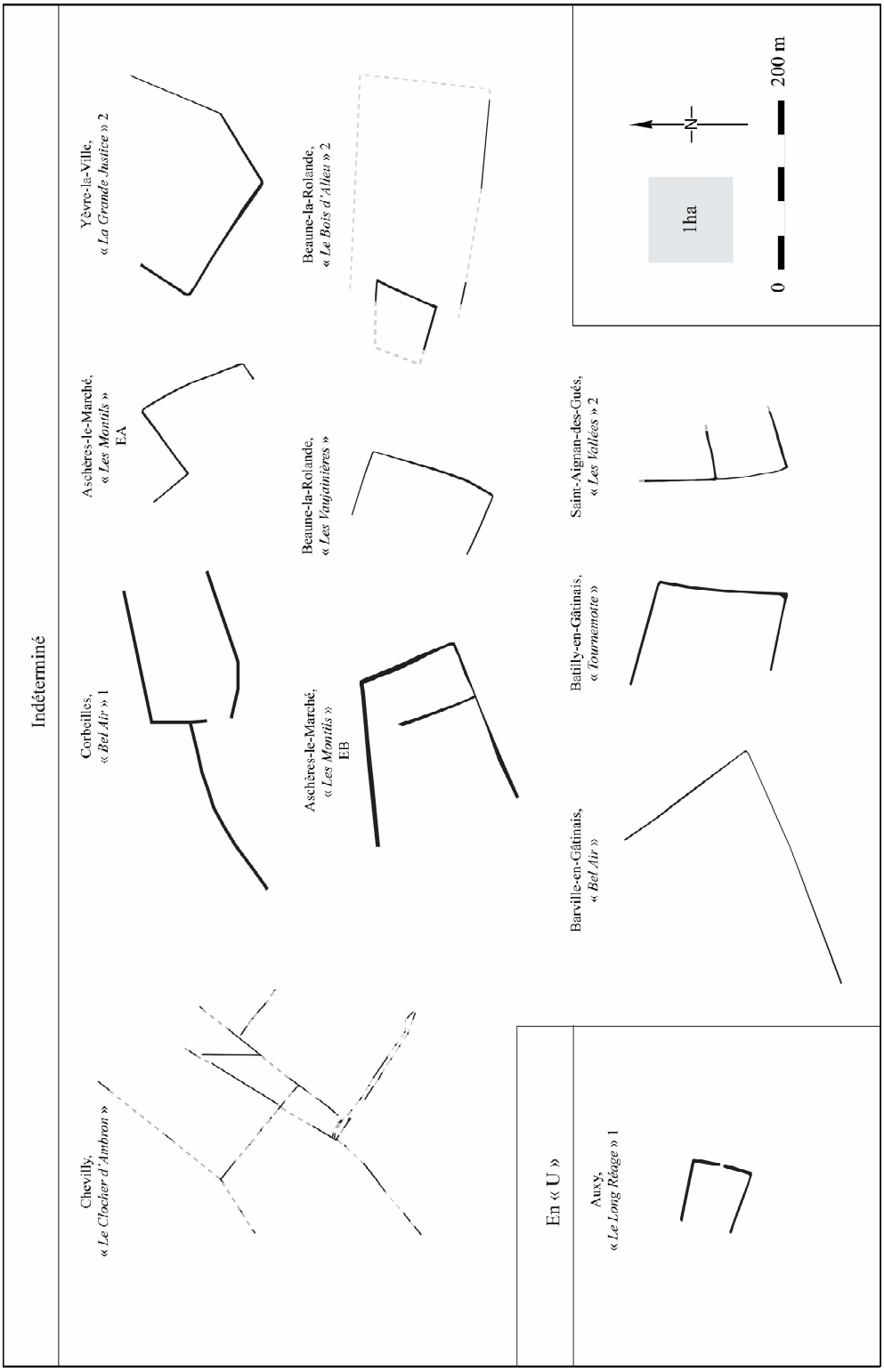

FIG. 96 : Morphologie des enclos fossoyés : enclos indéterminés, La Tène finale (DAO C. Forget).

qu'ils ne soient pas connus dans leur intégralité, adoptent une forme bâtarde oscillant entre le triangle et le trapèze avec cinq côtés, sans doute six pour le second. Le site de **Bouzonville-aux-Bois**, « *La Grenouillotte* » **-EA** affiche lui aussi une particularité. Organisé sur cinq côtés, l'un d'entre eux effectue un angle d'environ soixante-dix degrés pour continuer son tracé en direction de la surface interne. Le cas de **Boynes**, « *Les Kyrielles* » **-EC** est unique. Déjà remarqué pour sa surface étendue (5 ha), il adopte une forme globalement trapézoïdale, mais sa

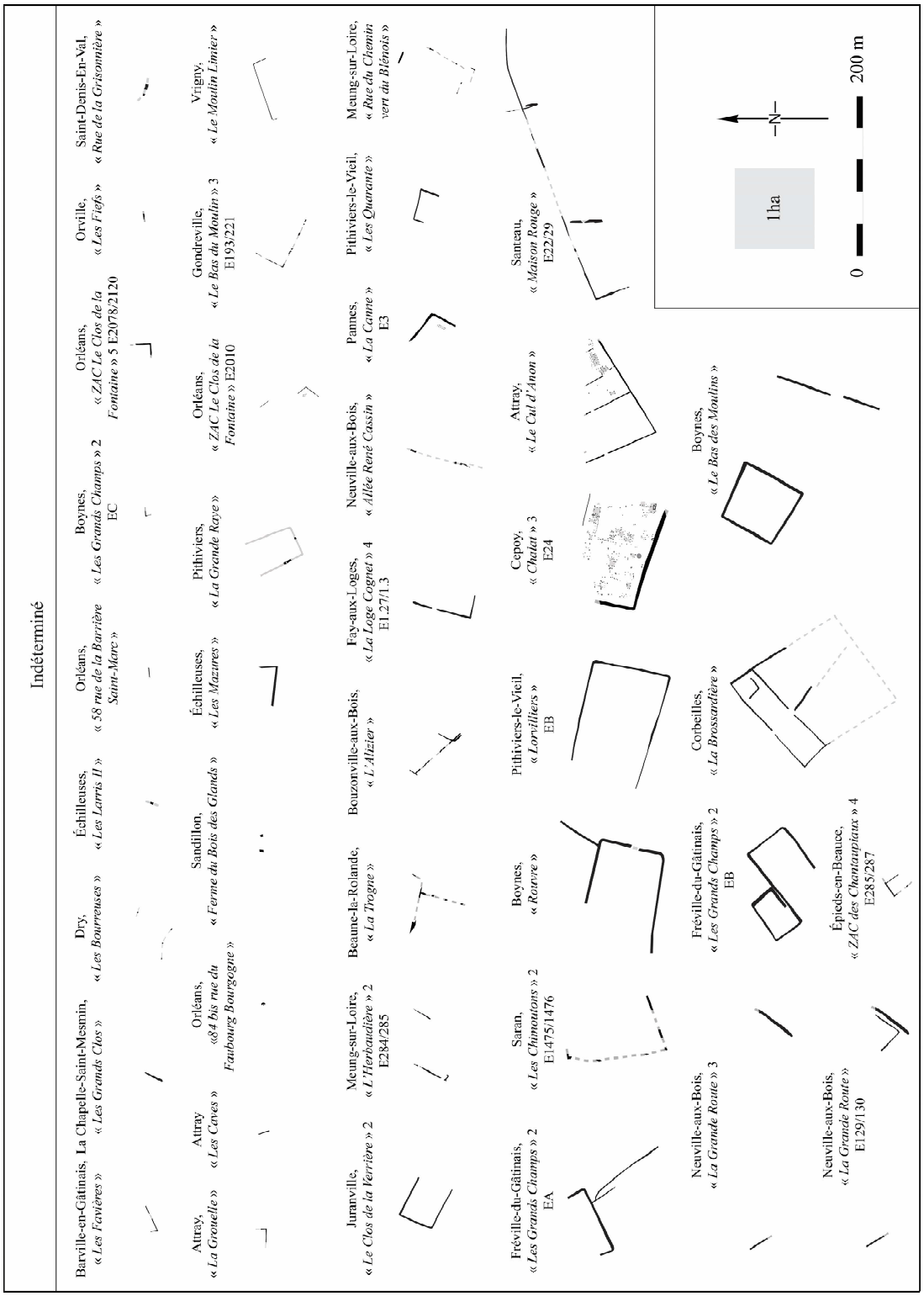

FIG. 97 : Morphologie des enclos fossoyés : enclos indéterminés et en « U », La Tène finale (DAO C. Forget).

partie orientale présente deux voire trois côtés. Le fait qu'il soit incomplet ne permet pas de savoir s'il est ouvert ou si un sixième côté vient clôturer l'ensemble. Enfin, la surface interne de trois de ces enclos est structurée au moyen d'un fossé de partition (**Barville-en-Gâtinais**, « *La Marinière* » ; **Beaune-la-Rolande**, « *Les Roches* » et **Boynes**, « *Tournebœuf* » 2). Cela paraît peu, mais il faut garder à l'esprit que vingt-six d'entre eux ne sont connus que par des clichés aériens et que d'autre part, la majorité se développe sur une surface inférieure à 1 ha, ne nécessitant pas obligatoirement une séparation en plusieurs zones.

La troisième morphologie la plus rencontrée est celle des enclos emboîtés (13 %) avec vingt-deux entités (*FIG. 94 & 95*). Un petit enclos quadrangulaire ou trapézoïdal considéré comme l'enclos principal est aménagé au sein d'un espace fossoyé plus vaste, l'enclos secondaire, qui suit en général la même orientation. Ce dernier, de la même manière que pour les enclos accolés, est dans certains cas bien plus vaste que l'enclos principal (3,3 fois pour **Dadonville**, « *Les Trente Cinq* »**,** 3,4 fois pour **Marsainvilliers**, « *Les Trente* », 8,5 fois pour **Barville-en-Gâtinais**, « *Le Clos* Roi » et 11,2 fois pour **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3). L'emplacement de l'enclos principal au sein de l'enclos secondaire peut varier d'un site à l'autre. Cependant, la situation qui se rencontre le plus est lorsque l'enclos principal est installé à l'extrémité de l'enclos secondaire (**Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » -**E5/6** ; **Barville-en-Gâtinais**, « *Les Trois Noyers* » ; **Barville-en-Gâtinais**, « *Le Clos* Roi » ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 ; **Bordeaux-en-Gâtinais**, « *Le Bouzeau* » ; **Boynes**, « *La Porte de Puiseaux* » ; **Boynes**, « *Les Varennes* » ; **Corbeilles**, « *Bel Air* » ; **Corbeilles**, « *Le Chaume Plaide* » ; **Dadonville**, « *Les Trente Cinq* » ; **Desmont**, « *Les Parvilles* » ;

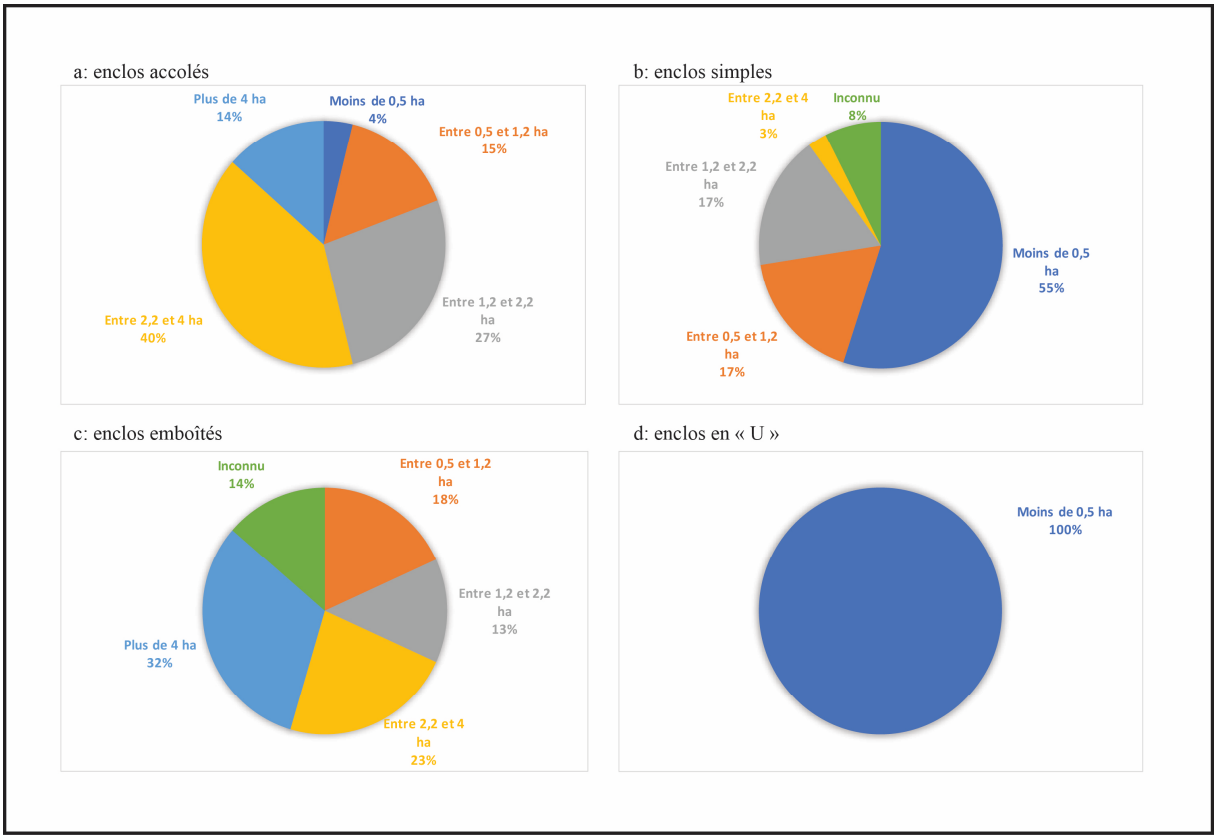

FIG. 98 : Surface des enclos en fonction de leur morphologie, La Tène finale, 1 (DAO C. Forget).

Marsainvilliers, « *Les Trente* » et **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* »). Le cas du site **Le Malesherbois**, « *Chevaux Morts* » est intéressant, car l'enclos principal se trouve au centre de l'enclos secondaire, qui n'est d'ailleurs pas beaucoup plus grand (1,6 fois). Certains systèmes fossoyés sortent de l'ordinaire avec une disposition particulière de leurs enclos. C'est notamment le cas d'**Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » -**E5/6** et de **Batilly-en-Gâtinais**, « *La Lombardière* » pour lesquels le fossé de l'enclos secondaire est doublé. Dans le premier exemple, la portion de l'enclos secondaire qui longe l'enclos principal demeure simple. Les enclos de **Bordeaux-en-Gâtinais**, « *Le Bouzeau* » ; **Marsainvilliers**, « *Les Trente* » et **La Neuville-sur-Essonne**, « *Le Porrichin* » -**EB** sont particuliers puisqu'ils sont aménagement de manière totalement différente du reste des enclos de cette catégorie. En effet, pour les deux premiers, l'enclos principal est bien compris dans la surface de l'enclos secondaire, mais il s'y raccroche de sorte que la portion de l'enclos secondaire qui se développe à cet endroit constitue son quatrième côté. Quant au dernier, son caractère peut sembler mixte, mais nous avons décidé de le considérer comme un système d'enclos emboîté, car techniquement, l'enclos principal se trouve dans l'emprise de l'enclos secondaire. Le fossé de l'enclos secondaire définit un grand trapèze autour de l'enclos principal avant de venir se greffer sur l'un de ses côtés. Enfin, il est à noter que l'espace interne de l'enclos secondaire (**Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » -**E5/6** ; **Barville-en-Gâtinais**, « *Les Trois Noyers* » ; **Barville-en-Gâtinais**, « *Le Clos* Roi » ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 ; **Bordeaux-en-Gâtinais**, « *Le Bouzeau* » ; **Boynes**, « *Les Varennes* » ; **Dadonville**, « *Les Trente Cinq* » et **Dadonville**, « *Petit Secval* ») voire principal (**Batilly-en-Gâtinais**, « *La Lombardière* » ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 ; **Boynes**, « *La Folie* » 2 ; **Corbeilles**, « *Le Chaume Plaide* » et **Dadonville**, « *Les Trente Cinq* ») de quelques systèmes fossoyés est structuré par la présence d'au moins un fossé de partition. Comme pour chaque aspect des enclos pris en compte, **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 sort du lot. Les fossés de partition qui organisent l'enclos secondaire définissent

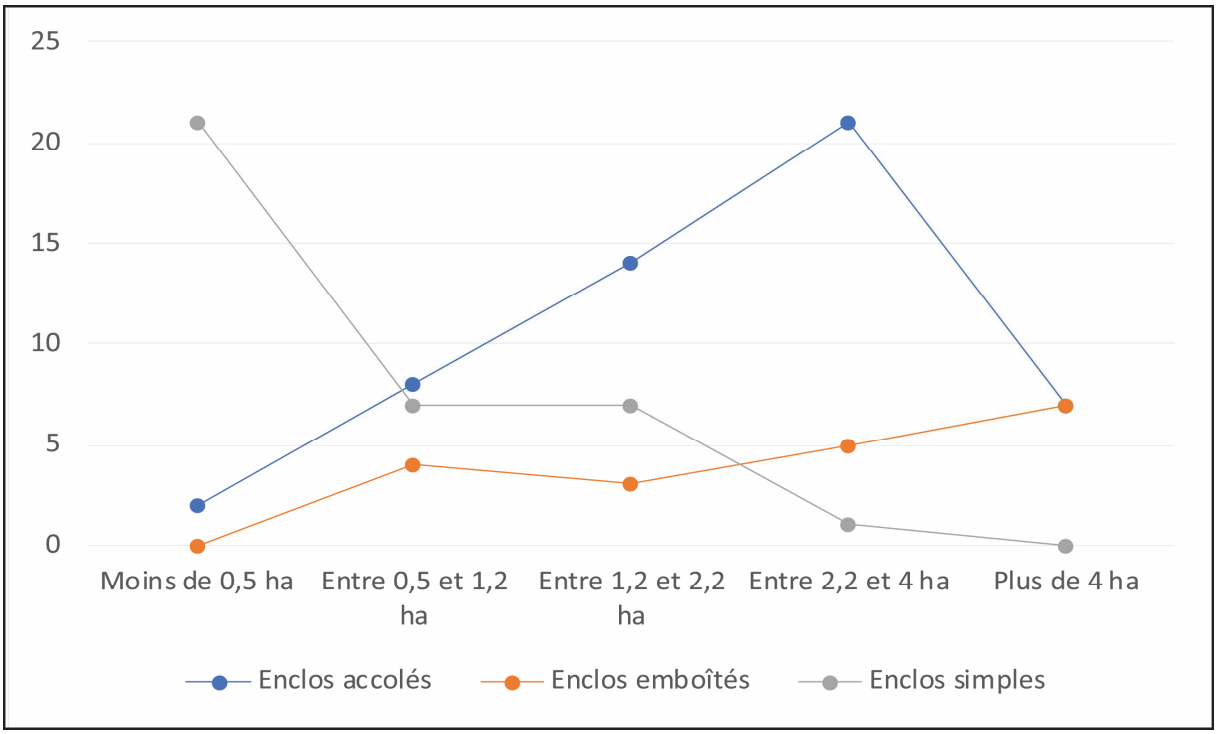

FIG. 99 : Surface des enclos en fonction de leur morphologie, La Tène finale, 2 (DAO C. Forget).

des couloirs le long du fossé sur lesquels s'appuie une dizaine de bâtiments. L'enclos principal est quant à lui organisé en petits espaces quadrangulaires ou trapézoïdaux que l'on peut tout à fait qualifier d'îlots et le long desquels des bâtiments sont installés.

Un seul enclos (**Auxy**, « *Le Long Réage* » 1) adopte une morphologie en « U », soit 0,59 % du total des enclos de cette période (*FIG. 97*). Il s'agit d'un petit enclos de 0,23 ha ne possédant pas de séparation interne. Il est possible que d'autres enclos repérés par prospection aérienne fassent partie de la même catégorie, mais face au manque d'informations, nous avons décidé de les placer dans la catégorie des indéterminés.

Si l'on compare la morphologie des enclos et leur surface, on se rend compte que les cas de figure sont assez divers, mais certaines tendances ressortent tout de même. Nous allons écarter le seul enclos en « U » du corpus, pour lequel aucune comparaison n'est possible. À la lecture du graphique *FIG. 99*, on voit mieux le rapport entre surface et morphologie. En effet, plus les enclos sont petits, plus ils adopteront un plan simple, et a contrario, plus un enclos occupera une vaste surface, plus son plan sera élaboré. On voit clairement sur le graphique que les enclos simples de très petite taille sont très nombreux en comparaison des enclos accolés et emboîtés. À partir du moment où nous considérons la classe des enclos dont la surface est

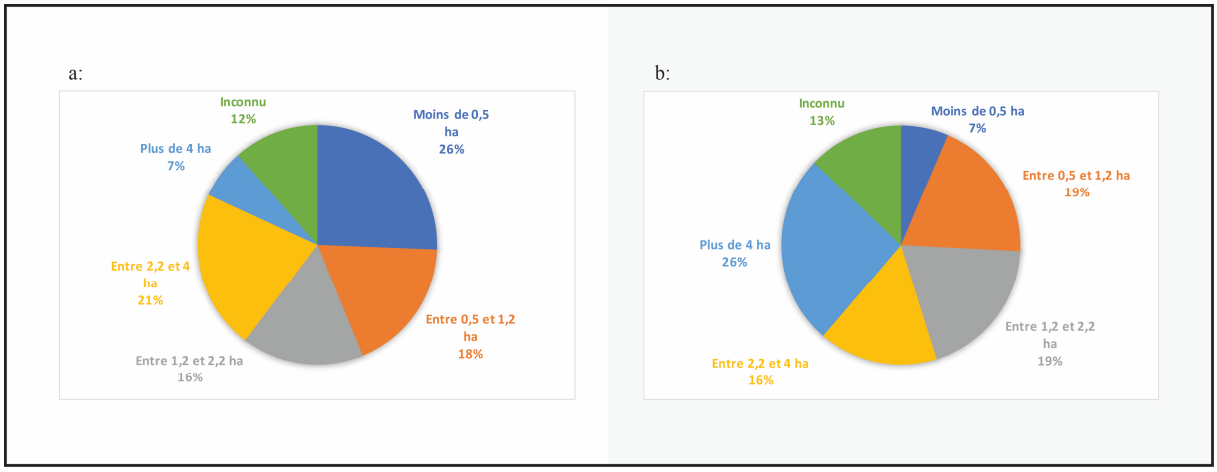

FIG. 100 : Tracé des fossés en fonction de la taille des enclos fossoyés : rectiligne (a) et mixte (b), La Tène finale (DAO C. Forget).

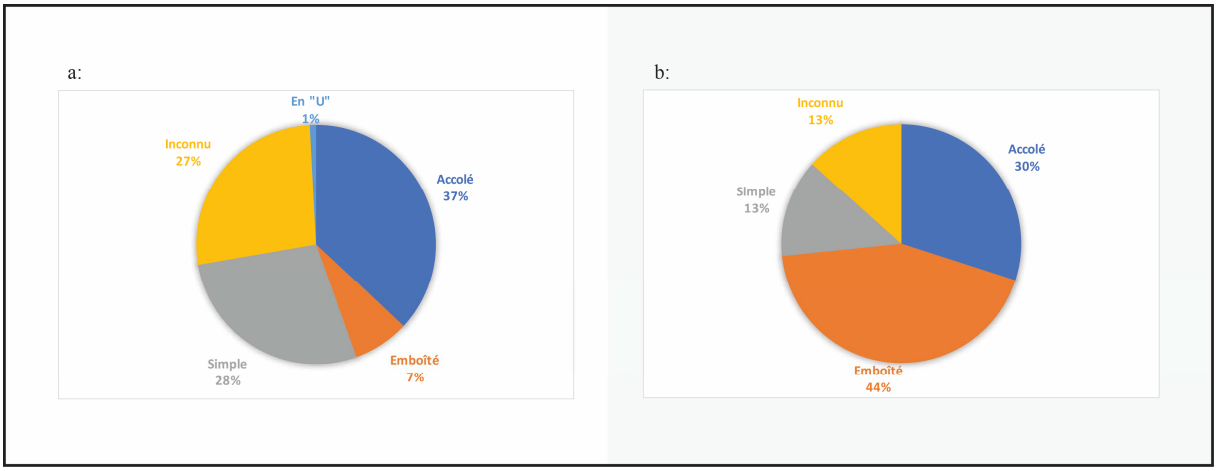

FIG. 101 : Tracé des fossés en fonction de la morphologie des enclos fossoyés : rectiligne (a) et mixte (b), La Tène finale (DAO C. Forget).

comprise entre 0,5 ha et 1,2 ha, la quantité d'enclos simples chute pour se retrouver à un nombre quasiment équivalent aux enclos accolés, tandis que les enclos emboîtés, inexistants pour la classe de moins de 0,5 ha, se comptent en très faible nombre. Les enclos simples et emboîtés dont la surface est comprise entre 1,2 ha et 2,2 ha sont quasiment aussi nombreux tandis que la catégorie des enclos accolés continue d'augmenter pour atteindre le double d'enclos simples. Ces derniers continuent de chuter pour ne comptabiliser que quelques individus dont la surface

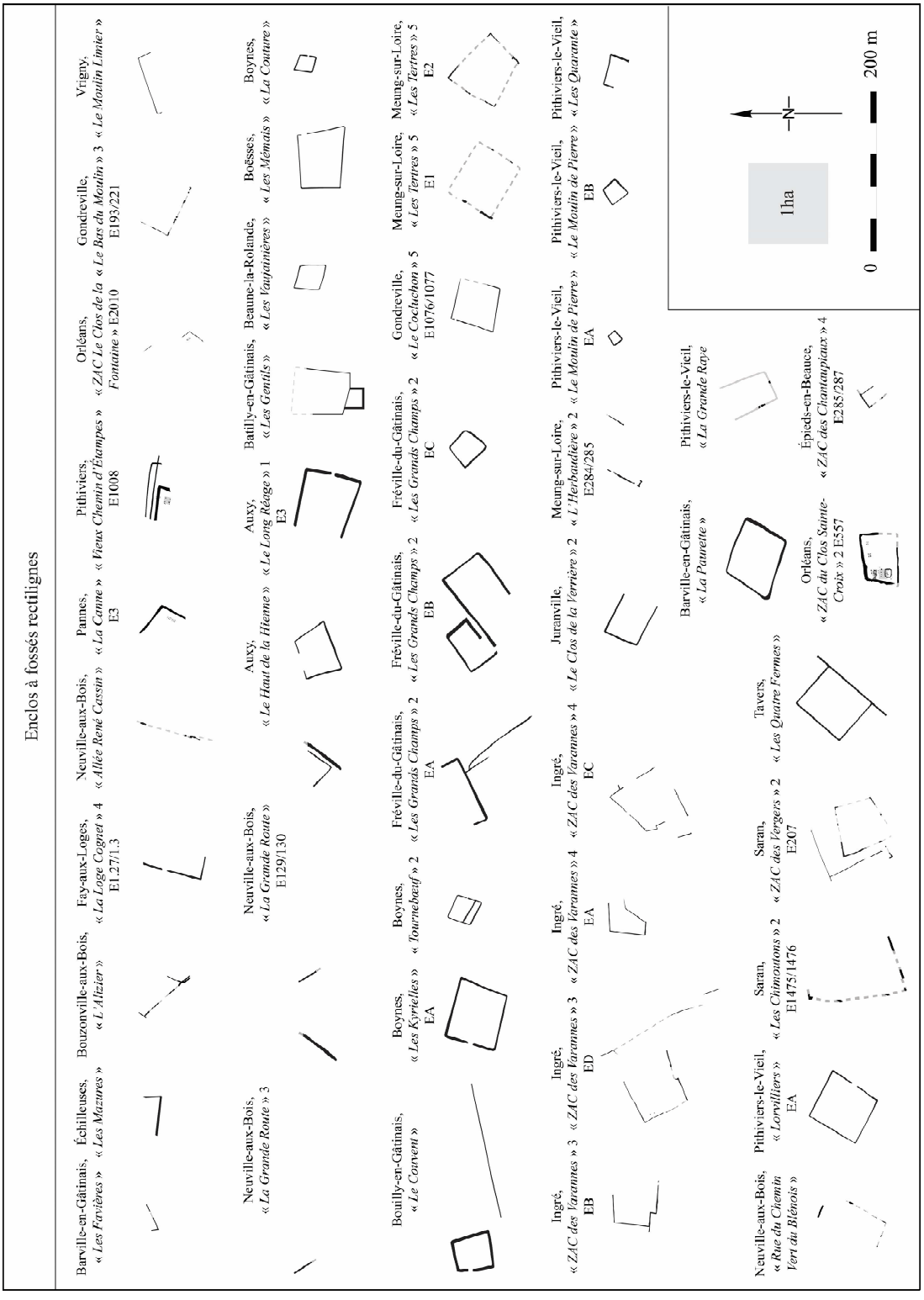

FIG. 102 : Tracé des fossés des enclos fossoyés : rectiligne, La Tène finale, 1 (DAO C. Forget).

est comprise entre 2,2 ha et 4 ha, pour atteindre zéro à la classe suivante. Les enclos emboîtés augmentent très légèrement en nombre, et ce jusqu'à la classe des enclos de plus de 4 ha. Enfin, les enclos accolés sont à leur maximum au niveau de la classe des entités de taille comprise entre 2,2 ha et 4 ha, avant de chuter à la classe suivante pour atteindre le même nombre d'enclos que les enclos emboîtés.

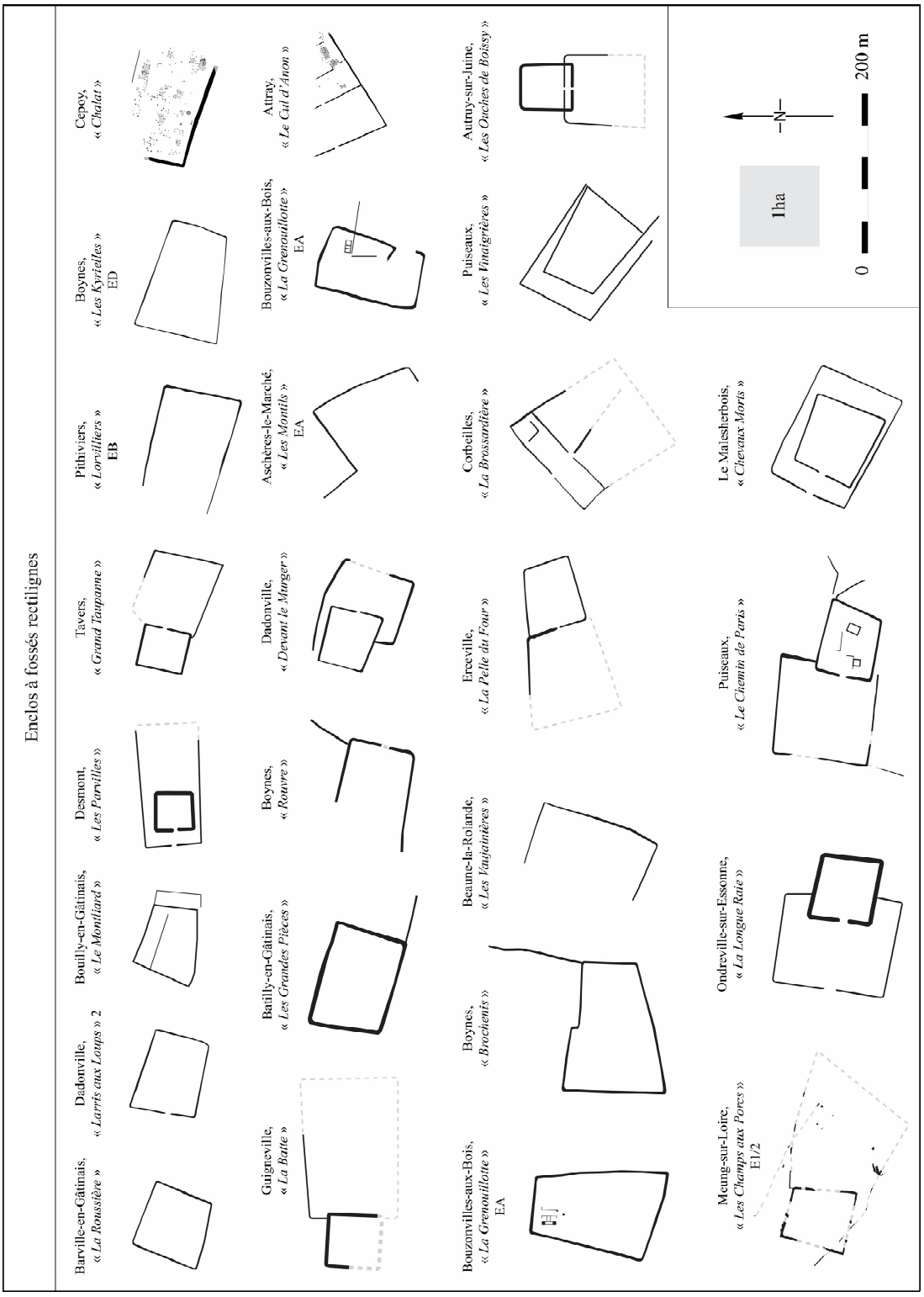

FIG. 103 : Tracé des fossés des enclos fossoyés : rectiligne, La Tène finale, 2 (DAO C. Forget).

L'étude du tracé des fossés qui composent les enclos fossoyés montre qu'ils sont de deux sortes : rectiligne ou mixte. Il est possible que parmi les entités du corpus existent des enclos à fossés curvilignes, mais les données en notre possession ne nous ont pas permis de les identifier. La nature du tracé des fossés formant les enclos de 11 % des entités n'a pas pu être déterminée. La catégorie des enclos à fossés rectilignes représente 71 % des sites (*FIG. 102 à 107*) tandis que les enclos à fossés mixtes atteignent 18 % (*FIG. 108 à 110*). Si l'on regarde la relation entre

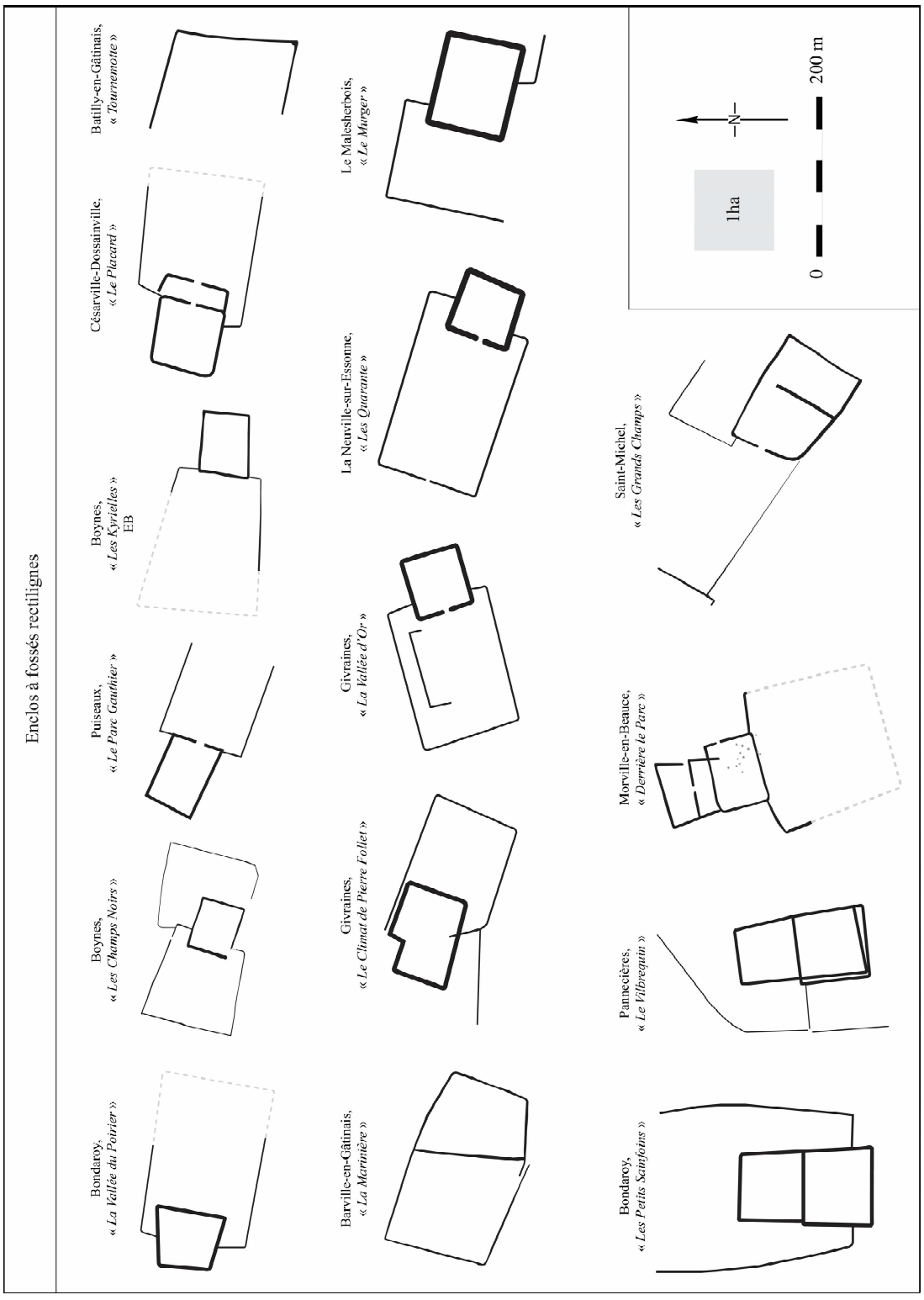

FIG. 104 : Tracé des fossés des enclos fossoyés : rectiligne, La Tène finale, 3 (DAO C. Forget).

taille et type de fossé (*FIG. 100*), on voit que les pourcentages sont relativement équilibrés pour les trois classes d'enclos dont la taille est comprise entre 0,5 ha et 4 ha. Cependant, on remarque un déséquilibre dans la classe des très petits enclos (moins de 0,5 ha) et dans celle des très grands enclos (plus de 4 ha). Si les fossés des très petits enclos ont plus tendance à être rectilignes, c'est le contraire pour les très grands complexes fossoyés dont la tendance est d'être aménagés avec des fossés tantôt rectilignes, tantôt mixtes. Toutefois, au regard du nombre

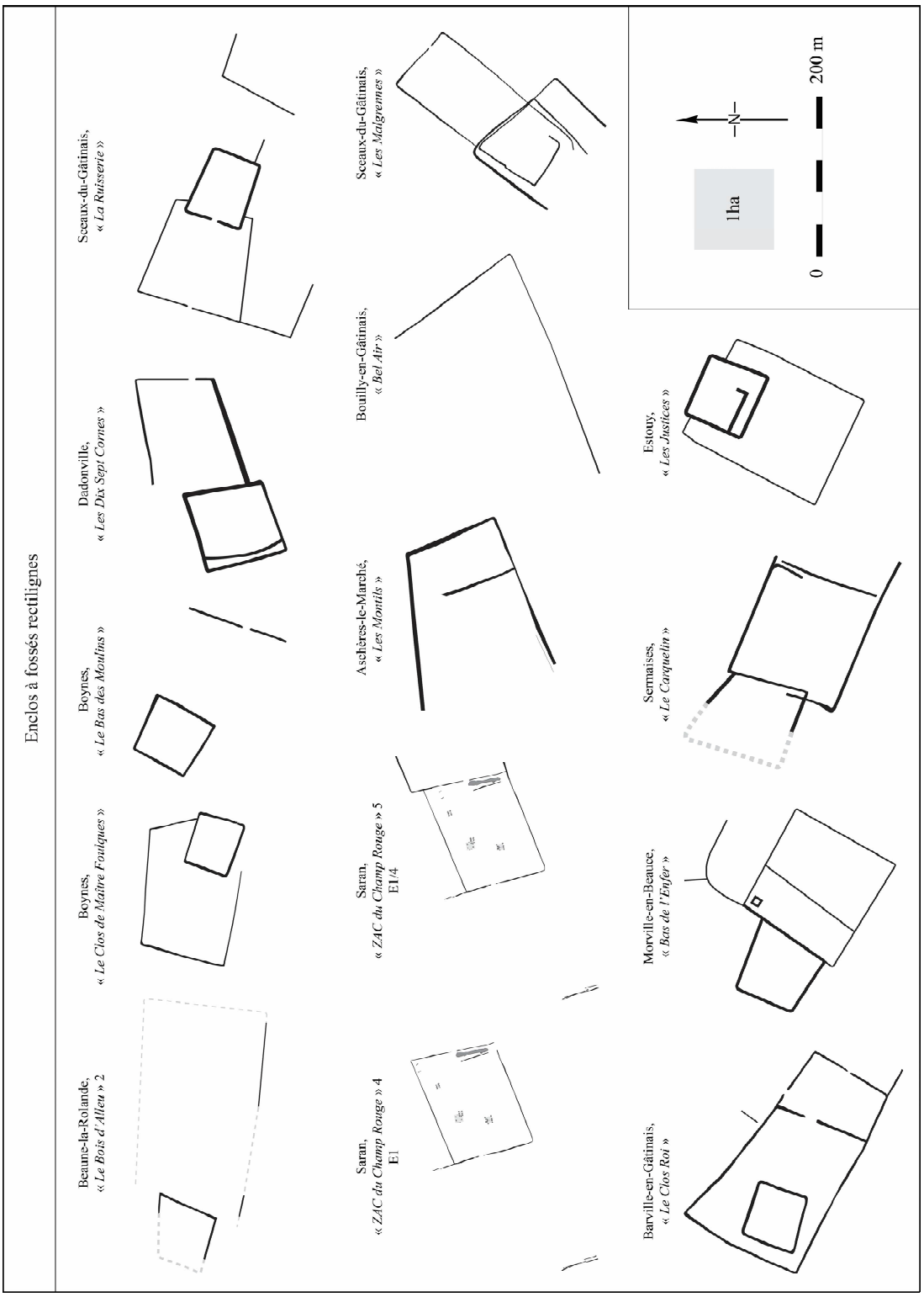

FIG. 105 : Tracé des fossés des enclos fossoyés : rectiligne, La Tène finale, 4 (DAO C. Forget).

d'entités concernées (huit enclos de plus de 4 ha à fossés rectilignes et autant à fossés mixtes), le constat est à prendre avec prudence et à relativiser au vu du petit nombre d'enclos à fossés mixtes. En se penchant sur le rapport entre la morphologie et la nature du tracé des fossés (*FIG. 101*), on voit que les choses sont très déséquilibrées. Si le pourcentage d'enclos accolés à fossés rectilignes et mixtes s'équivaut (37 % et 30 %), ce n'est pas du tout le cas des autres catégories. En effet, les enclos simples ont plutôt tendance à être élaborés avec des fossés

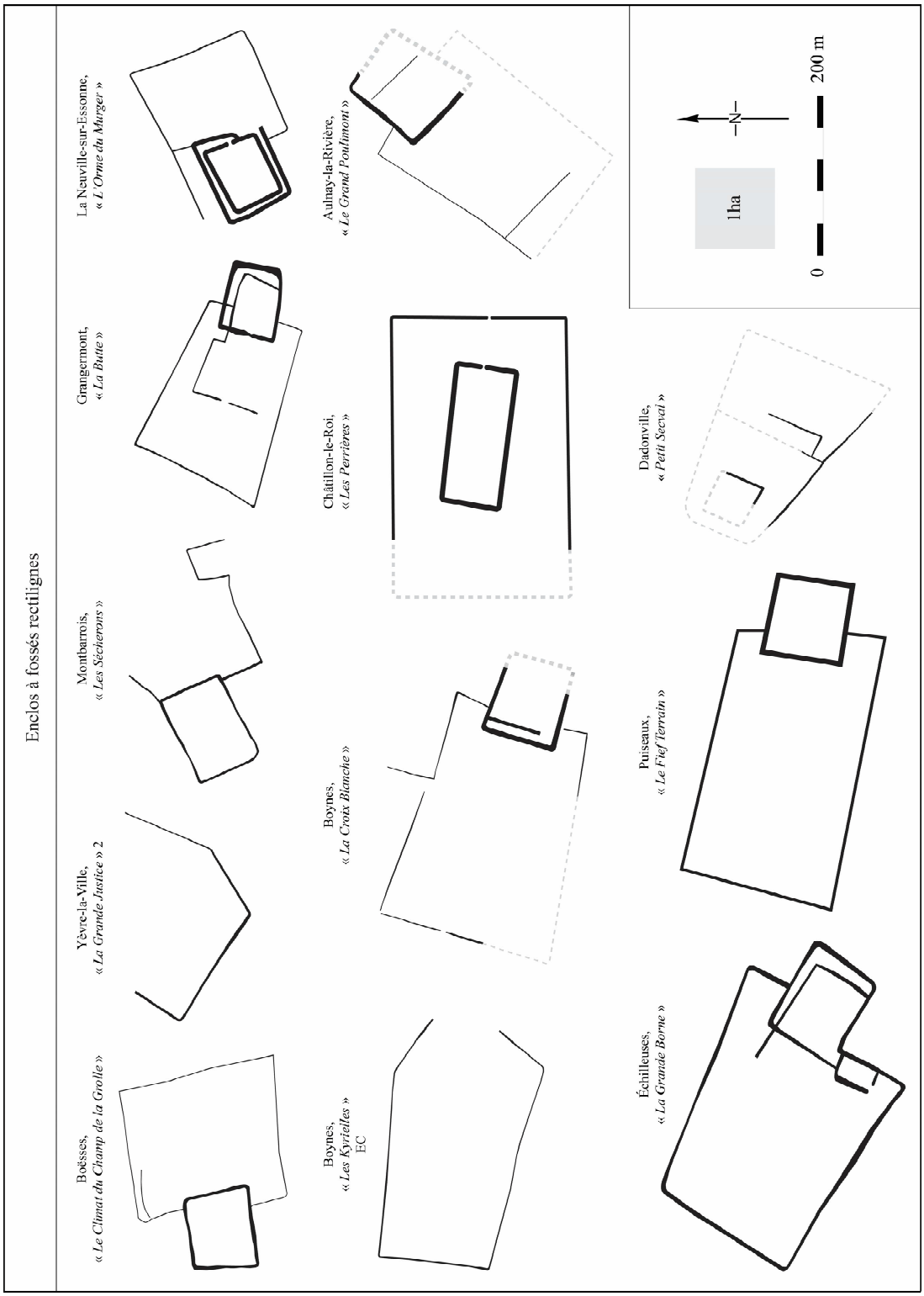

FIG. 106 : Tracé des fossés des enclos fossoyés : rectiligne, La Tène finale, 5 (DAO C. Forget).

rectilignes (28 % contre 13 % à fossés mixtes). La tendance s'inverse pour les enclos emboîtés, qui sont plutôt construits en creusant des fossés au tracé mixte (44 % contre 7 % à fossés rectilignes). Toutefois, ce pourcentage est à relativiser, toujours en raison du faible nombre d'enclos mixtes. Les enclos emboîtés rectilignes sont au nombre de neuf et ceux à fossés mixtes au nombre de treize.

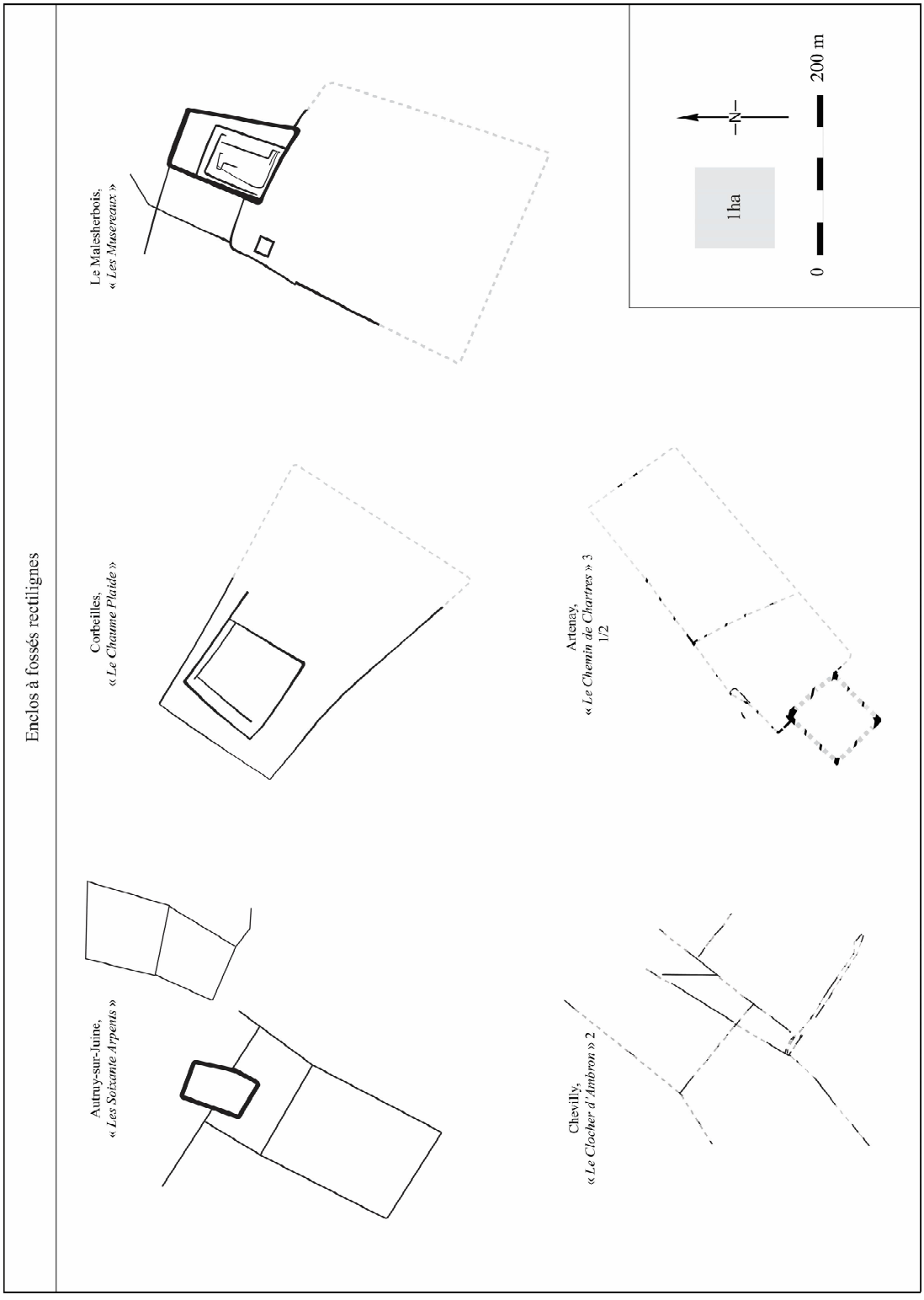

FIG. 107 : Tracé des fossés des enclos fossoyés : rectiligne, La Tène finale, 6 (DAO C. Forget).

Nous nous sommes ensuite penchés sur la nature des fossés afin de savoir si ce sont des structures simples ou complexes (*FIG. 111*). Il s'agit dans 96 % de fossés ordinaires adoptant une morphologie simple. Trois sites (2 %) seulement sont délimités par des fossés doubles (**Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » -**E5/6**, **Batilly-en-Gâtinais**, « *La Lombardière* » et **La Neuville-sur-Essonne**, « *L'Orme du Murger* »). Le principe est simple : le long d'un premier fossé est creusé parallèlement un second fossé. Il s'agit de systèmes d'enclos accolés à fossés

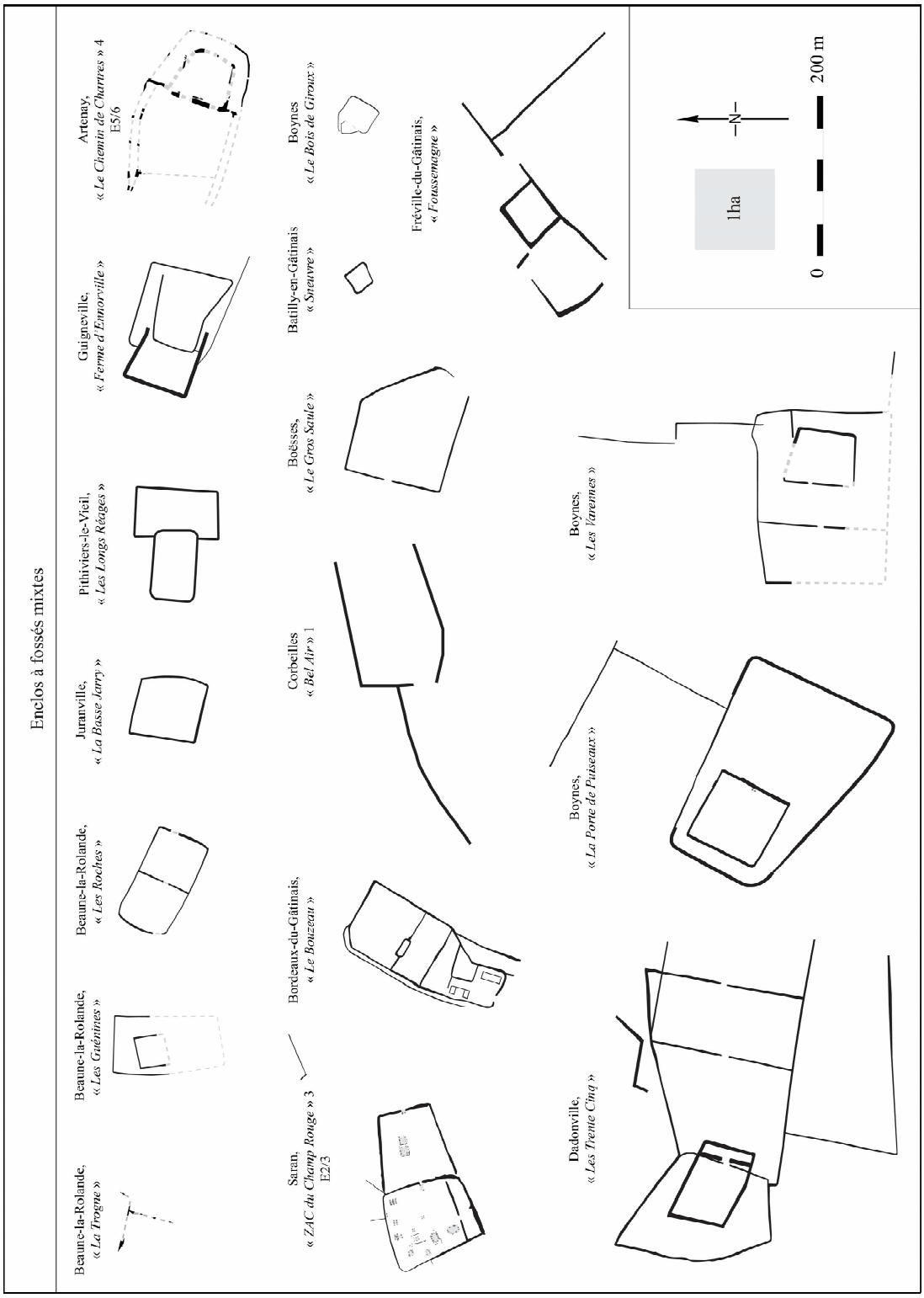

FIG. 108 : Tracé des fossés des enclos fossoyés : mixte, La Tène finale, 1 (DAO C. Forget).

mixtes et rectilignes pour le premier et le troisième tandis que le second est un système d'enclos emboîtés à fossés mixtes. Ce sont des complexes dont la taille est comprise entre 1,48 ha et 2,8 ha. Bien que les chiffres soient minces pour l'affirmer, on peut supposer que les fossés doubles se rencontrent de manière préférentielle sur les enclos de taille moyenne et grande. Concernant le premier site, seule la partie de l'enclos secondaire délimitant l'espace dévolu aux activités de l'établissement rural est doublée. Le tronçon qui entoure l'enclos principal demeure simple. Sur

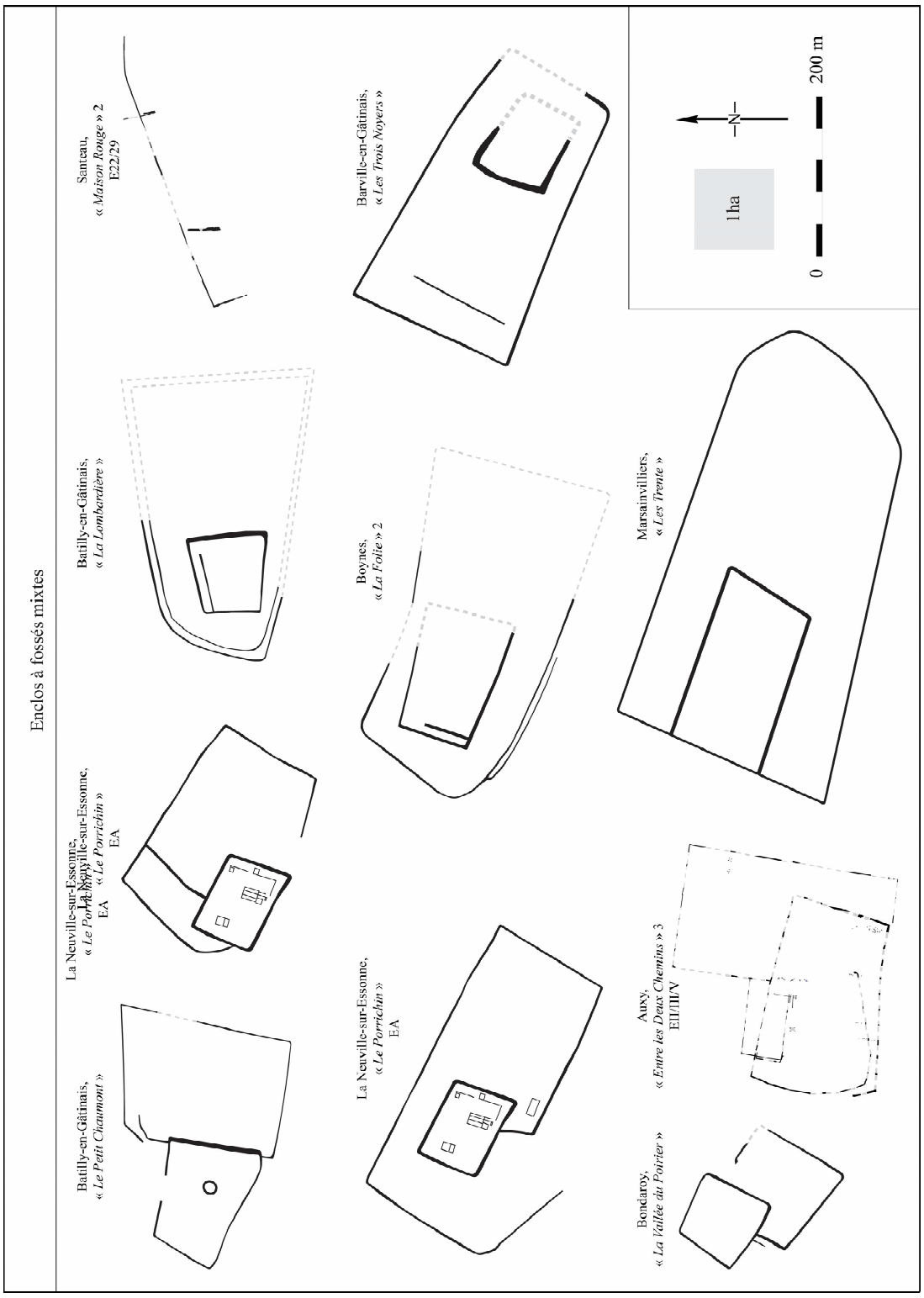

FIG. 109 : Tracé des fossés des enclos fossoyés : mixte, La Tène finale, 2 (DAO C. Forget).

le second site, c'est aussi l'enclos secondaire qui est doublé. Son tracé n'étant pas connu dans sa totalité, il n'est pas possible d'affirmer que c'est le cas sur l'ensemble de son tracé. Cependant, la partie visible sur le cliché aérien est caractérisée par un fossé double qui entoure l'enclos principal avant que l'on perde sa trace. Le dernier système d'enclos est quant à lui caractérisé par un enclos principal constitué d'un fossé double tandis que le fossé qui compose

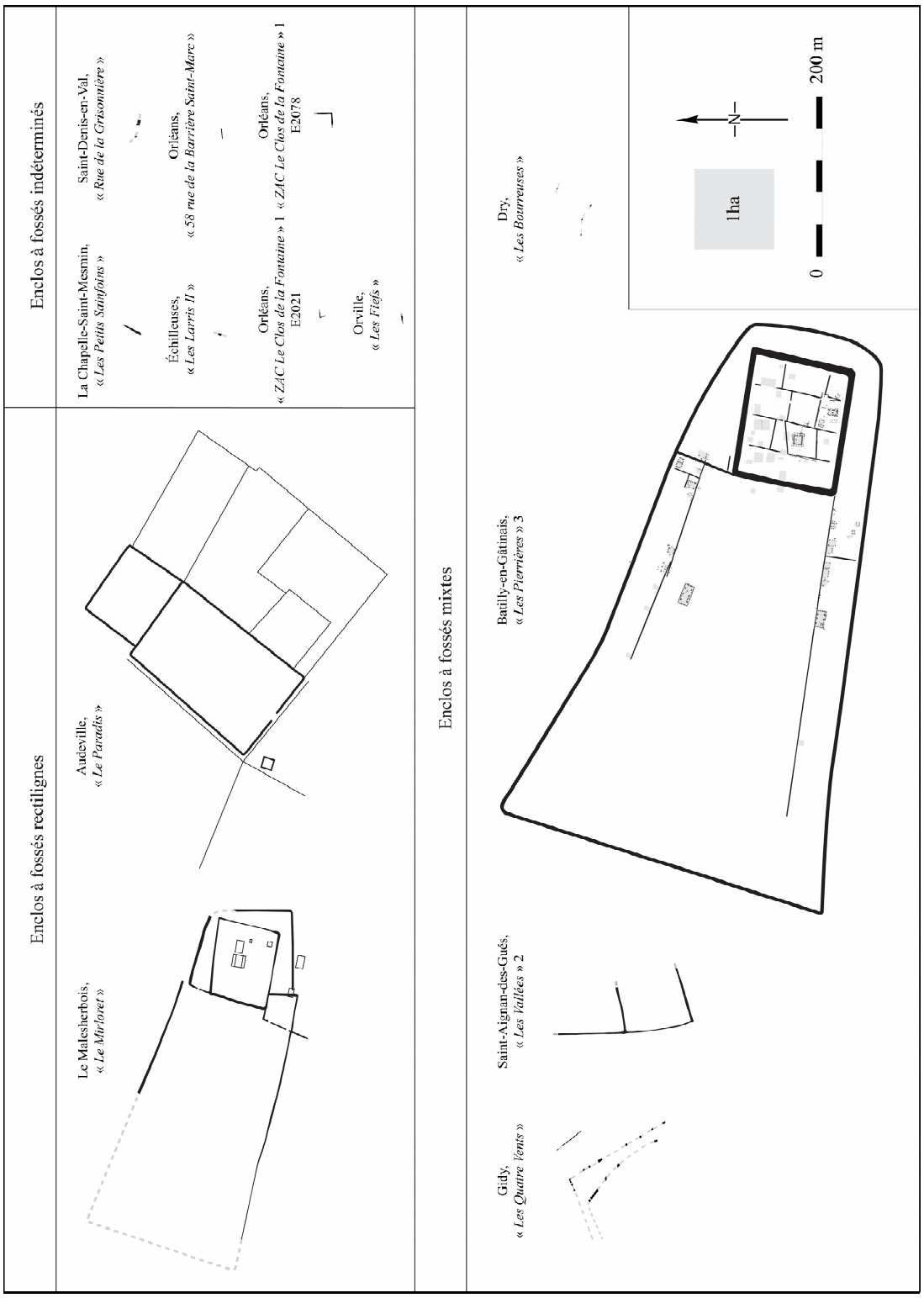

FIG. 110 : Tracé des fossés des enclos fossoyés : rectiligne (fin), mixte (fin) et indéterminé, La Tène finale, 1 (DAO C. Forget).

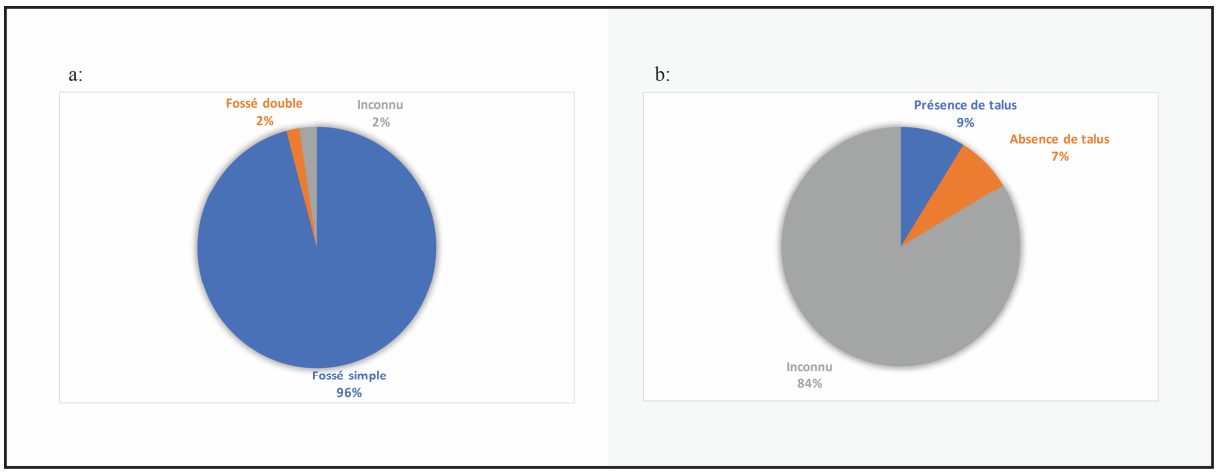

FIG. 111 : Nature des fossés (a) et présence/absence de talus (b) sur les enclos fossoyés, La Tène finale (DAO C. Forget).

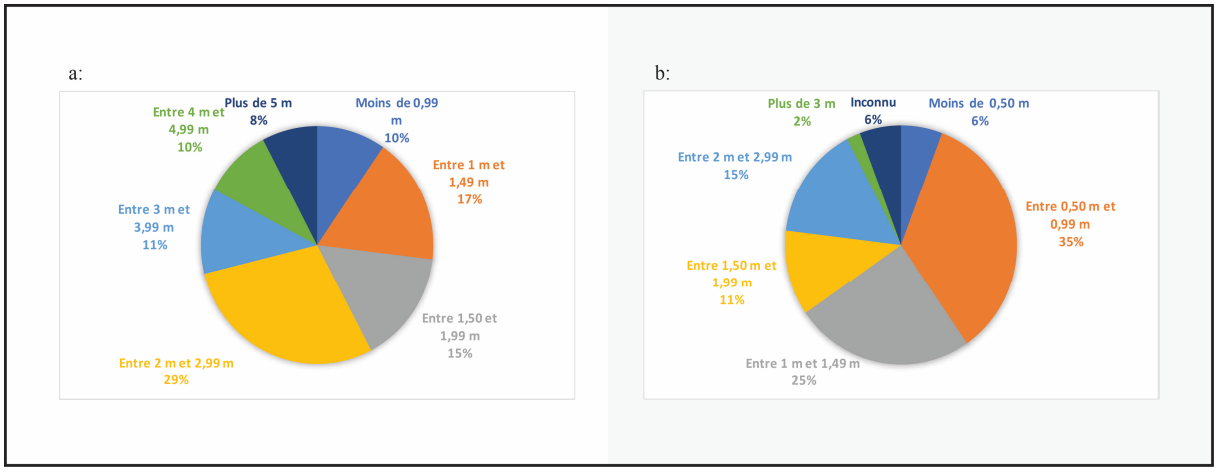

FIG. 112 : Dimensions des fossés des enclos fossoyés : largeur (a) et profondeur (b) maximums, La Tène finale (DAO C. Forget).

l'enclos secondaire demeure simple. La particularité de l'enclos principal est d'être doublé par un second fossé qui paraît aussi large et qui l'entoure sur trois de ses côtés avant de le rejoindre sur son quatrième côté. Ainsi, un véritable couloir peut être emprunté pour accéder à l'enclos principal, alors que pour les sites d'**Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » -**E5/6** et de **Batilly-en-Gâtinais**, « *La Lombardière* » il est difficile de connaître la fonction d'un tel aménagement et si l'espace compris entre les deux fossés servait aussi d'accès. Enfin, les 2 % restants correspondent à des sites où l'aspect des fossés n'a pas pu être étudié.

Nous avons ensuite comparé les informations disponibles pour chaque site à propos de la présence éventuelle d'un talus doublant le fossé des enclos (*FIG. 111*). Cet exercice s'est avéré compliqué, car les données sont lacunaires à ce propos pour 84 % des entités. Les enclos pour lesquels les fouilleurs ont pu déterminer la présence d'un talus sont au nombre de quinze (9 %). Leurs études ont porté sur l'emplacement des bâtiments et sur le comblement des fossés. Dans le premier cas, les bâtiments sont tous alignés le long du fossé à une distance régulière autorisant la mise en place d'un talus. C'est le cas des sites **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 ; **Cepoy**, « *Chalat* » 3 ; **Orléans**, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » 2 et **Saran**, « *ZAC du Champ*

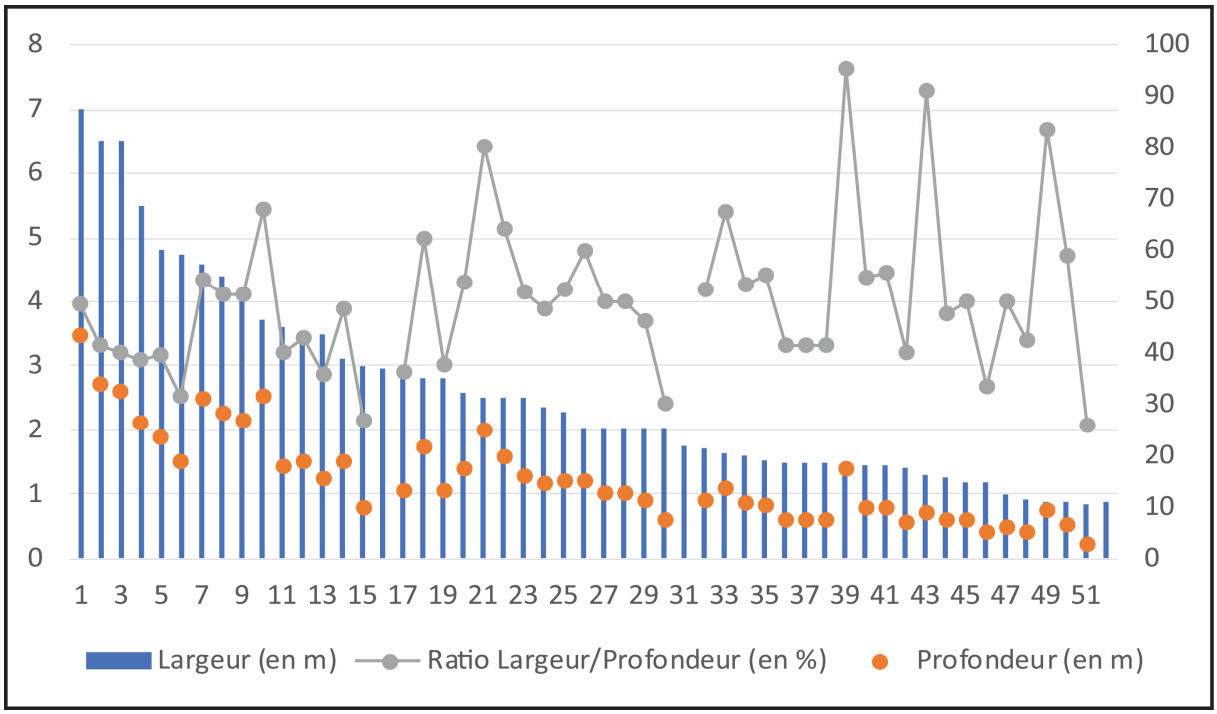

FIG. 113 : Ratio largeur/profondeur maximum des fossés des enclos fossoyés, La Tène finale (DAO C. Forget).

Rouge » 3-**E2/3**). Dans le second cas, la présence d'un pendage dans les phases de comblement des fossés permet de supposer la présence d'un talus du côté du fossé depuis lequel sont déversés les matériaux lors de l'abandon du site. Cela a pu être vérifié sur les onze autres sites (**Chevilly**, « *Le Clocher d'Ambron* » 2 ; **Corbeilles**, « *Les Grands Réages* » 2 ; **Ingré**, « *ZAC des* Varannes » 3-**EC** ; **Ingré**, « *ZAC des* Varannes » 4-**ED** ; **Meung-sur-Loire**, « *Les Champs aux Porcs* » ; **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 4 ; **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* » ; **Puiseaux**, « *Le Chemin de Paris* » 2 ; **Santeau**, « *La Maison Rouge* » 2 ; **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 4-**E4** et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* »-**E4/5**). Il est difficile de ressortir des tendances suite à la comparaison de la surface des ensembles fossoyés, car les diverses catégories sont toutes représentées. On peut tout de même remarquer une légère dominance des enclos dont la taille est comprise entre 1,2 ha et 2,2 ha (cinq entités). Quant à leur morphologie, le même constat est visible : il s'agit de six enclos simples, de quatre systèmes d'enclos accolés et de quatre systèmes d'enclos emboîtés. Enfin, il s'agit principalement d'enclos aménagés avec des fossés rectilignes (douze entités) contre trois enclos à fossés mixtes.

A contrario, une absence de talus a été mise en évidence sur treize occupations soit 7 % des espaces agropastoraux de La Tène finale (**Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 5 ; **Gondreville**, « *Le Bas du Moulin* » 3 ; **Ingré**, « *ZAC des* Varannes » 3-**EA-EB** ; **Meung-sur-Loire**, « *L'Herbaudière* » 2 ; **Meung-sur-Loire**, « *Les Tertres* » 5-**E1-E2** ; **Meung-sur-Loire**, « *Rue du Chemin Vert du Blénois* » ; **Neuville-aux-Bois**, « *Allée René Cassin* » ; **Orléans**, « *ZAC Le Clos de la Fontaine* » 1-**E2021-E2078** ; **Orléans**, « *ZAC Le Clos de la Fontaine* » 3-**E2010** et **Saran**, « *ZAC des Vergers* » 2). Les fouilleurs en sont arrivés à ce constat en effectuant deux vérifications majeures, dont les conclusions sont systématiquement l'inverse de ce qui a été observé pour les enclos doublés d'un talus. La première est l'absence ou l'insuffisance de

bâtiments voire une disposition non compatible avec l'existence d'un talus. La seconde repose sur l'absence de preuves résultant de la chute d'un talus dans le comblement des fossés. Contrairement aux enclos équipés d'un talus, le profil des enclos n'en disposant pas est très net : il s'agit majoritairement de très petits enclos simples de moins de 0,5 ha à fossés rectilignes (sept entités). Le reste compte soit sa surface, soit sa morphologie, soit le tracé de ses fossés comme indéterminé. Toutefois, deux enclos recensent parmi ces trois critères l'un de ceux qui se retrouvent chez les sept enclos évoqués ci-dessus.

Les dimensions des fossés qui forment les enclos sont très variables d'une entité à l'autre (*FIG. 112*). Cette étude a pris en compte la largeur et la profondeur maximums enregistrées par les fouilleurs pour chacun des enclos. La différence entre le plus imposant et le plus petit est d'ailleurs marquée par un immense écart. Le fossé le plus puissant du corpus a été observé à **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3. L'ouvrage y atteint une largeur de 7 m pour une profondeur de 3,46 m. Quant au fossé le plus modeste, il mesure 0,85 m de large pour 0,22 m de profondeur seulement (**Orléans**, « *ZAC Le Clos de la Fontaine* » 3-**E2010**). Les fossés ont d'abord été classés par largeur, puis par profondeur avant de réunir les deux mesures et d'en effectuer le ratio. Sept catégories de largeurs ont été mises en évidence (de celle rassemblant le plus de valeurs à celle en rassemblant le moins : entre 2 m et 2,99 m (29 %), entre 1,50 m et 1,99 m (15 %), entre 1 m et 1,49 m (17 %), entre 3 m et 3,99 m (11 %), moins de 0,99 m (10 %), entre 4 m et 4,99 m (10 %) et plus de 5 m (8 %)). On remarque que les largeurs de fossés les plus rencontrées sont celles qui sont comprises entre 1 m et 2,99 m et qui correspondent à trois catégories pour 61 % du corpus de fossés (trente-et-un sites). Ce sont les ouvrages que l'on peut qualifier de petits à moyens avec tout de même une différence de 1,85 m entre le plus large et le moins large d'entre eux. Les quatre catégories restantes oscillent chacune autour de 10 %, soit entre quatre et six entités. Ces types de fossés, moins nombreux, sont les très petits (moins de 0,99 m), les grands (entre 3 m et 4,99, deux

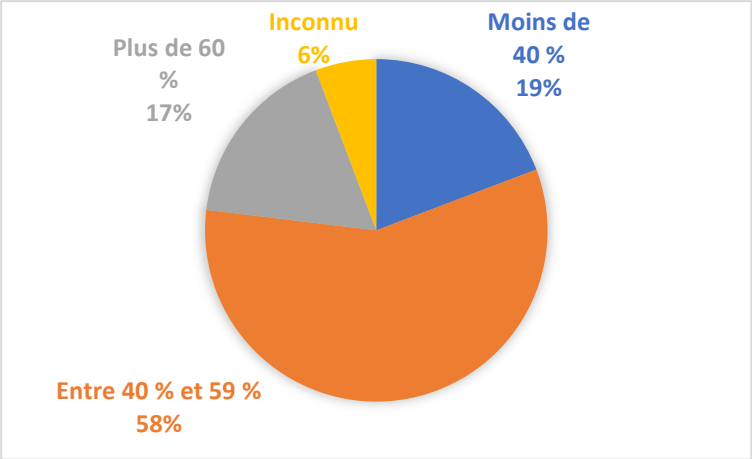

FIG. 114 : Rapport de proportionnalité de la profondeur des fossés des enclos en fonction de leur largeur, La Tène finale (DAO C. Forget).

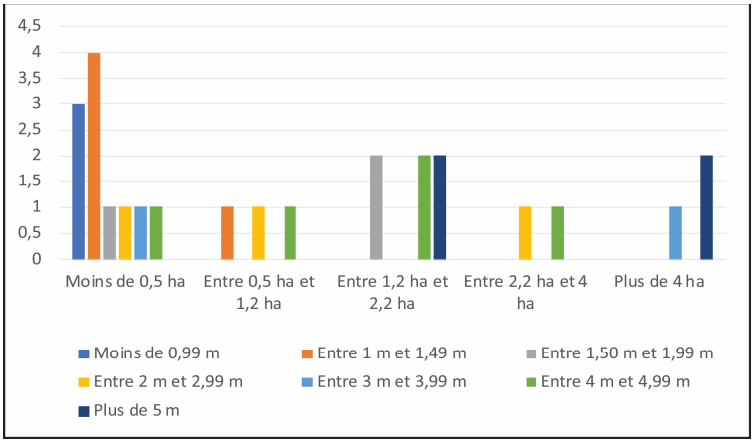

FIG. 115 : Largeur des fossés en fonction de la surface des enclos fossoyés, La Tène finale (DAO C. Forget).

catégories) ainsi que les très grands (plus de 5 m). Le même nombre de catégories de profondeurs se profile (de celle rassemblant le plus de valeurs à celle en rassemblant le moins : entre 0,50 m et 0,99 m (35 %), entre 1 m et 1,49 m (25 %), entre 2 m et 2,99 m (15 %), entre 1,50 m et 1,99 m (11 %), moins de 0,50 m (6 %), inconnu (4 %) et plus de 3m (2 %)). Là encore, il semble que les fossés de profondeur moyenne soient les plus nombreux. Il s'agit des ouvrages dont la profondeur est comprise entre 0,50 m et 1,99 m (trois catégories soit 71 %, trente-sept entités) avec un écart de 1,40 m entre le plus profond et le moins profond d'entre eux. Nous retrouvons ensuite les fossés de grande profondeur (entre 2 m et 2,99 m) sur huit sites (15 %). Trois sites sont caractérisés par des fossés peu profonds (moins de 0,50 m) tandis qu'un seul enclos présente un fossé dont la profondeur excède 3 m. Il s'agit d'ailleurs du site évoqué en tout début de paragraphe dont la largeur est de 7 m.

Le ratio largeur/profondeur des fossés des enclos de La Tène finale peut être très différent d'un site à l'autre (*FIG. 113*). Ce ratio correspond à la valeur en pour cent de la profondeur du fossé d'un site en fonction de la largeur dudit fossé. Par exemple, la largeur du fossé de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 est de 7m et sa profondeur de 3,46, ce qui donne 49,4 %. Ainsi, la profondeur du fossé correspond à quasiment la moitié de la largeur. Cette méthode de calcul permet donc d'évaluer la proportionnalité de la profondeur d'un fossé par rapport à sa largeur. Nous avons distingué trois catégories (*FIG. 114*) : non proportionnel degré 1 lorsque le pourcentage de la profondeur est situé en dessous de 40 % (c'est-à-dire quand la largeur du fossé est démesurée par rapport à sa profondeur), proportionnel lorsque le pourcentage se trouve entre 40 % et 60 % (c'est-à-dire lorsque la largeur et la profondeur du fossé sont de proportions relativement équivalentes) et non proportionnel degré 2 lorsque le pourcentage atteint une valeur au-delà de 60 % (c'est-à-dire quand la profondeur du fossé est démesurée par rapport à sa largeur). La majorité des ouvrages (58 % soit trente entités) peut être qualifiée de proportionnelle, et ce sans distinction de classes de largeur ou de profondeur puisque toutes les catégories sont concernées. Nous retrouvons ensuite les ouvrages non proportionnels degré 1 à hauteur de 19 % (onze entités). Là encore, toutes les catégories sont rencontrées. Enfin, les ouvrages non proportionnels degré 2 sont au nombre de huit, soit 17 %. De manière logique, nous retrouvons toutes les catégories à l'exception des enclos à larges et très larges fossés pour lesquels une profondeur démesurée par rapport à la largeur demanderait des efforts faisant intervenir énormément de ressources.

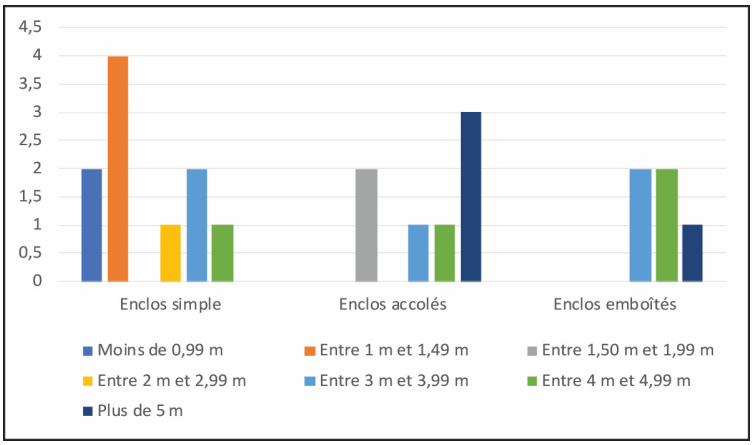

FIG. 116 : Largeur des fossés en fonction de leur morphologie, La Tène finale (DAO C. Forget).

Nous allons désormais nous pencher sur le rapport qui peut exister entre les dimensions des fossés et la surface, la morphologie et le tracé des fossés (*FIG. 115 à 117*). Pour ce faire,

nous n'allons prendre en compte que la largeur des ouvrages, car nous considérons que cette valeur est celle qui impacte le plus lorsque nous parlons de la puissance d'un fossé. De plus, il paraît logique que les hommes qui ont aménagé les enclos fossoyés aient d'abord décidé de la largeur du fossé pour ensuite adapter la profondeur en fonction de la largeur voulue. La forte part d'enclos dont le ratio largeur/profondeur est proportionnel irait aussi dans le même sens. Les données disponibles à propos de ces éléments sont relativement lacunaires, de fait, les chiffres utilisés sont modestes. On remarque que les enclos de moins de 0,5 ha peuvent être aménagés avec des fossés de toutes les tailles (sauf plus de 5 m) avec une domination des fossés de moins de 1,49 m. Devant le faible nombre concernant les enclos dont la surface est comprise entre 0,5 ha et 1,2 ha ainsi que ceux de 2,2 ha-4ha, nous ne pouvons rien dire, sinon que la tendance semble être à l'hétérogénéité. Les sites dont la surface est comprise entre 1,2 ha et 2,2 ha auraient plutôt tendance à être aménagés avec de larges fossés (entre 4 m et 4,99 m) voire des fossés de taille moyenne (entre 1,50 m et 1,99 m). Enfin, les ensembles fossoyés de plus de 4 ha sont systématiquement construits avec de larges fossés dont la largeur est comprise entre 3 m et 3,99 m ou dépasse 5 m. Pour ce qui a trait à la morphologie, on peut dire que les enclos simples sont quasiment organisés au moyen de fossés de toute taille, mis à part ceux de plus de 5 m et ceux de 1,50 -1,99 m. Cependant, ce sont surtout des fossés dont la taille est comprise entre 1 m et 1,49 m qui sont creusés pour ce type d'enclos. Les systèmes d'enclos accolés sont plutôt créés à partir de larges fossés dépassant 3 m et plus de 5 m pour trois d'entre eux. Toutefois, deux sites sont aménagés avec des ouvrages dont la largeur est comprise entre 1,50 m et 1,99 m. Quant aux enclos emboîtés, ils sont de manière systématique agencés à partir de grands voire très grands fossés, c'est-à-dire 3 m au minimum et plus de 5 m pour une entité. Enfin, peu de choses peuvent être ressorties de la comparaison entre la largeur des fossés et leur tracé, la majorité d'enclos à fossés rectilignes déséquilibrant les calculs. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que le tracé des fossés ne semble pas impacter sa taille.

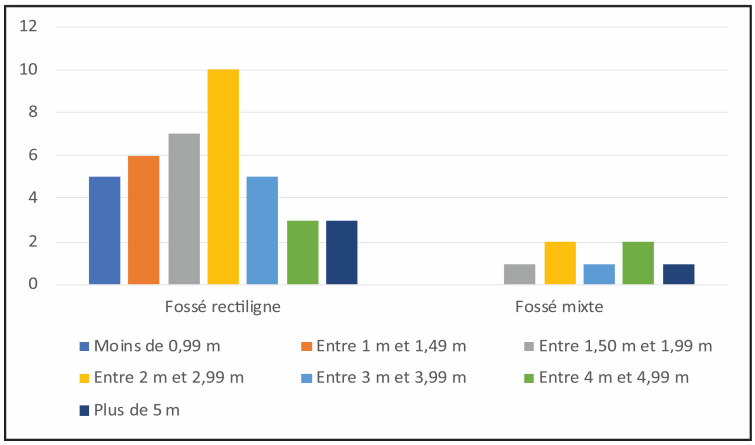

FIG. 117 : Largeur des fossés en fonction de leur tracé, La Tène finale (DAO C. Forget).

La nature des accès aux enclos est relativement difficile à comprendre sans décapage extensif. Malheureusement, peu d'entités ont pu en bénéficier, d'autant que plus de la moitié ne sont connus que par le biais de photographies aériennes. De fait, les chiffres qui seront avancés dans ce paragraphe souffrent directement de ces lacunes. Un accès minimum a été discerné pour seulement 35 % des enclos de cette période. Il s'agit principalement d'entrées se faisant par interruption du fossé (77 %, soit un total de quarante-cinq ensembles fossoyés, *FIG. 126 à 128*). On trouve ensuite quelques enclos (*FIG. 129*) auxquels on accède via un corridor (8 %) voire une chicane (7 %). Les types d'entrées qui se font les plus rares (*FIG. 130*)

sont ceux faisant intervenir une architecture seule (5 %) ou complétant une interruption du fossé (3 %). L'observation du rapport entre la surface des enclos et le type d'aménagement qui permet d'y accéder montre plusieurs éléments intéressants (*FIG. 124*). Si les interruptions simples dominent, on les retrouve systématiquement d'une catégorie de surface à une autre dans des

Nom du site	N° de site	Type de fossé	Talus	Largeur (en m)	Profondeur (en m)
Artenay, « *Le Chemin de Chartres* » 3 E1/2	45-008-04	Simple	Inconnu	6,50	2,60
Artenay, « *Le Chemin de Chartres* » 4 E5/6	45-008-04	Double	Inconnu	4,60	2,50
Aschères-le-Marché, « *Les Montils* » EA	45-009-03	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Aschères-le-Marché, « *Les Montils* » EB	45-009-03	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Attray, « *La Grouelle* »	45-011-02	Simple	Inconnu	1,63	1,10
Attray, « *Le Cul d'Anon* »	45-011-03	Simple	Inconnu	1,46	0,80
Attray, « *Les Caves* »	45-011-04	Simple	Inconnu	1,52	0,84
Audeville, « *Le Paradis* »	45-012-01	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Aulnay-la-Rivière, « *Le Grand Poulimont* »	45-014-01	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Autruy-sur-Juine, « *Les Ouches de Boissy* »	45-015-01	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Autruy-sur-Juine, « *Les Soixante Arpents* »	45-015-02	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Auxy, « *Entre les Deux Chemins* » 3	45-018-01	Simple	Inconnu	3,10	1,50
Auxy, « *Le Haut de la Hienne* »	45-018-04	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Auxy, « *Le Long Réage* » 1	45-018-05	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Barville-en-Gâtinais, « *La Marinière* »	45-021-01	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Barville-en-Gâtinais, « *La Paurette* »	45-021-02	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Barville-en-Gâtinais, « *La Roussière* »	45-021-03	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Barville-en-Gâtinais, « *Les Trois Noyers* »	45-021-04	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Barville-en-Gâtinais, « *Le Clos Roi* »	45-021-05	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Barville-en-Gâtinais, « *Les Favières* »	45-021-06/57	Simple	Inconnu	0,90	0,75
Batilly-en-Gâtinais, « *La Lombardière* »	45-022-01	Double	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Batilly-en-Gâtinais, « *Le Petit Chaumont* »	45-022-02	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Batilly-en-Gâtinais, « *Les Gentis* »	45-022-03	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Batilly-en-Gâtinais, « *Les Pierrières* » 3	45-022-04/55-56	Simple	Oui	7	3,46
Batilly-en-Gâtinais, « *Sneuvre* »	45-022-05	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Batilly-en-Gâtinais, « *Tournemotte* »	45-022-06	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Batilly-en-Gâtinais, « *Les Cent Arpents* » 1	45-022-07	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Beaugency, « *Rue Tardenoisienne* »	45-028-02	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Beaune-la-Rolande, « *La Pataude* »	45-030-02	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue

FIG. 118 : Nature et dimensions des fossés des enclos fossoyés, La Tène finale, 1 (DAO C. Forget).

Nom du site	N° de site	Type de fossé	Talus	Largeur (en m)	Profondeur (en m)
Beaune-la-Rolande, « *La Trogne* »	45-030-03	Simple	Inconnu	3	0,80
Beaune-la-Rolande, « *Le Bois d'Alleu* » 2	45-030-05	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Beaune-la-Rolande, « *Les Guénines* »	45-030-09	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Beaune-la-Rolande, « *Les Roches* »	45-030-10	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Beaune-la-Rolande, « *Les Vaujainières* » EA	45-030-11	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Beaune-la-Rolande, « *Les Vaujainières* » EB	45-030-11	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Boësses, « *Le Climat du Champ de la Grolle* »	45-033-01	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Boësses, « *Le Gros Saule* »	45-033-02	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Boësses, « *Les Mémais* »	45-033-03	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Bondaroy, « *La Vallée du Poirier* »	45-038-01	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Bondaroy, « *Les Petits Sainfoins* »	45-038-02	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Bordeaux-en-Gâtinais, « *Le Bouzeau* »	45-041-01	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Bouilly-en-Gâtinais, « *Bel Air* »	45-045-01	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Bouilly-en-Gâtinais, « *Le Couvent* »	45-045-05	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Bouilly-en-Gâtinais, « *Le Montliard* »	45-045-06	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Bouzonville-aux-Bois, « *L'Alizier* »	45-047-01/37	Simple	Inconnu	2	0,60
Bouzonville-aux-Bois, « *La Grenouillotte* » EA	45-047-02	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Bouzonville-aux-Bois, « *La Grenouillotte* » EB	45-047-02	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Boynes, « *Brochenis* »	45-050-02	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Boynes, « *La Couture* »	45-050-03	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Boynes, « *La Croix Blanche* »	45-050-04	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Boynes, « *La Folie* » 2	45-050-05	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Boynes, « *La Porte de Puiseaux* »	45-050-06	Simple	Inconnu	4,40	2,27
Boynes, « *Le Bas des Moulins* »	45-050-07	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Boynes, « *Le Bois de Giroux* »	45-050-08	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Boynes, « *Le Clos de Maître Foulques* »	45-050-10	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Boynes, « *Les Champs Noirs* »	45-050-14	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Boynes, « *Les Kyrielles* » EA	45-050-15	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Boynes, « *Les Kyrielles* » EB	45-050-15	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue

FIG. 119 : Nature et dimensions des fossés des enclos fossoyés, La Tène finale, 2 (DAO C. Forget).

proportions équivalentes depuis la classe des enclos de moins de 0,5 ha jusqu'à celle des enclos dont la surface est comprise entre 2,2 ha et 4 ha. La classe des très grands enclos montre une diversité plus soutenue, même si les chiffres sont faibles, avec tout de même la prédominance de l'interruption simple en dépit de la chute du nombre d'entités concernées. Les autres types

Nom du site	N° de site	Type de fossé	Talus	Largeur (en m)	Profondeur (en m)
Boynes, « *Les Kyrielles* » EC	45-050-15	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Boynes, « *Les Kyrielles* » ED	45-050-15	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Boynes, « *Les Varennes* »	45-050-16	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Boynes, « *Rouvre* »	45-050-17	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Boynes, « *Tournebœuf* » 2	45-050-18	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Cepoy, « *Chalat* » 3	45-061-01/109	Simple	Oui	4,80	1,90
Césarville-Dossainville, « *Le Placard* »	45-065-01	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
La Chapelle-Saint-Mesmin, « *Les Grands Clos* »	45-075-05	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Châtillon-le-Roi, « *Les Perrières* »	45-086-01	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Chevilly, « *Le Clocher d'Ambron* »	45-093-04/03-04	Simple	Oui	2	1
Corbeilles, « *Bel Air* »	45-103-01	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Corbeilles, « *La Brossardière* »	45-103-04	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Corbeilles, « *Le Chaume Plaide* »	45-103-05	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Corbeilles, « *Les Grands Réages* » 2	45-103-06	Simple	Oui	3,50	1,50
Dadonville, « *Devant le Murger* »	45-119-01	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Dadonville, « *Larris aux Loups* » 2	45-119-03	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Dadonville, « *Les Dix Sept Cornes* »	45-119-05	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Dadonville, « *Les Trente-Cinq* » EA	45-119-06	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Dadonville, « *Les Trente-Cinq* » EB	45-119-06	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Dadonville, « *Petit Secval* »	45-119-07	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Desmont, « *Les Parvilles* »	45-124-01	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Dry, « *Les Bourreuses* »	45-130-03	Simple	Inconnu	1,75	Inconnue
Échilleuses, « *La Grande Borne* »	45-131-01	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Échilleuses, « *Les Larris II* »	45-131-03	Simple	Inconnu	2,60	1,40
Échilleuses, « *Les Mazures* »	45-131-04	Simple	Inconnu	2,50	1,30
Échilleuses, « *Les Rabières* »	45-131-05	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Épieds-en-Beauce, « *ZAC des Chantaupiaux* » E285	45-134-01	Inconnu	Inconnu	1,30	0,70
Erceville, « *La Pelle du Four* »	45-135-01	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Escrennes, « *Le Petit Noyer* »	45-137-03	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue

FIG. 120 : Nature et dimensions des fossés des enclos fossoyés, La Tène finale, 3 (DAO C. Forget).

Nom du site	N° de site	Type de fossé	Talus	Largeur (en m)	Profondeur (en m)
Estouy, « *Les Justices* »	45-139-01	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Fay-aux-Loges, « *La Loge Cognet* » 4	45-142-01	Simple	Inconnu	2,85	1,04
Fréville-du-Gâtinais, « *Foussemagne* »	45-150-01	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Fréville-du-Gâtinais, « *Les Grands Champs* » 2 EA	45-150-02	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Fréville-du-Gâtinais, « *Les Grands Champs* » 2 EB	45-150-02	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Fréville-du-Gâtinais, « *Les Grands Champs* » 2 EC	45-150-02	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Gidy, « *Les Quatre Vents* »	45-154-03	Simple	Inconnu	2,50	1,60
Givraines, « *La Vallée d'Or* »	45-157-01	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Givraines, « *Le Climat de Pierre Follet* »	45-157-02	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Gondreville, « *Le Cocluchon* » 5	45-158-01/96	Simple	Non	2	0,92
Gondreville, « *Le Bas du Moulin* » 3	45-158-02/95	Simple	Non	1,50	0,62
Grangermont, « *La Butte* »	45-159-01	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Guigneville, « *La Batte* »	45-162-01	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Guigneville, « *Ferme d'Ennorville* »	45-162-02	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Ingré, « *ZAC des Varannes* » 3 EA	45-169-03	Simple	Non	0,90	0,53
Ingré, « *ZAC des Varannes* » 3 EC	45-169-03	Simple	Oui	0,94	0,40
Ingré, « *ZAC des Varannes* » 4 EB	45-169-03	Simple	Non	1,44	0,80
Ingré, « *ZAC des Varannes* » 4 ED	45-169-03	Simple	Oui	1,20	0,40
Juranville, « *La Basse Jarry* »	45-176-01	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Juranville, « Le Clos de la Verrière » 2	45-176-02	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Le Malesherbois, « *Labrosse - Le Murger* »	45-191-01	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Le Malesherbois, « *Le Coudray – Chevaux Morts* »	45-191-02	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Le Malesherbois, « *Manchecourt – Le Mirloret* »	45-191-03	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Le Malesherbois, « *Manchecourt – Les Musereaux* »	45-191-04	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Marcau-aux-Bois, « *Le Bois Jean* »	45-195-01	Inconnu	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Marcau-aux-Bois, « *Montpoulin* »	45-195-03	Inconnu	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Marsainvilliers, « *Les Trente* »	45-198-01	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Meung-sur-Loire, « *Les Champs aux Porcs* »	45-203-01	Simple	Oui	4,75	1,50
Meung-sur-Loire, « *L'Herbaudière* » 2	45-203-03	Simple	Non	0,90	Inconnue

FIG. 121 : Nature et dimensions des fossés des enclos fossoyés, La Tène finale, 4 (DAO C. Forget).

d'accès sont vraiment ponctuels, ce qui ne facilite pas leur étude. Cependant, on peut tout de même remarquer leur rareté au sein des trois premières catégories de surfaces. À partir de la catégorie des enclos dont la surface dépasse 2,2 ha, ils se rencontrent un peu plus souvent, même si les chiffres demeurent peu élevés. En gardant toute la prudence qui s'impose face à des données reposant sur si peu d'éléments, nous pouvons tout de même proposer de considérer

Nom du site	N° de site	Type de fossé	Talus	Largeur (en m)	Profondeur (en m)
Meung-sur-Loire, « *Les Tertres* » 5 E1	45-203-07	Simple	Non	3,60	1,44
Meung-sur-Loire, « *Les Tertres* » 5 E2	45-203-07	Simple	Non	1,26	0,60
Meung-sur-Loire, « *Rue du Chemin Vert du Blénois* »	45-203-08	Simple	Non	1,72	0,90
Montbarrois, « *Les Sécherons* »	45-209-01	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Morville-en-Beauce, « *Barbéronville – Derrière le Parc* »	45-217-01	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Morville-en-Beauce, « *Bas de l'Enfer* »	45-217-02	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Neuville-aux-Bois, « *Allée René Cassin* »	45-224-01	Simple	Non	2,36	1,15
Neuville-aux-Bois, « *La Grande Route* » 3	45-224-04	Simple	Inconnu	2,80	1,74
Neuville-aux-Bois, « *La Grande Route* » 4	45-224-04	Simple	Oui	1,20	0,60
La Neuville-sur-Essonne, « *L'Orme du Murger* »	45-225-01	Double	Inconnu	Inconnue	Inconnue
La Neuville-sur-Essonne, « *Le Porrichin* » EA	45-225-02	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
La Neuville-sur-Essonne, « *Le Porrichin* » EB	45-225-02	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
La Neuville-sur-Essonne, « *Les Quarante* »	45-225-03	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Ondreville-sur-Essonne, « *La Longue Raie* »	45-233-01	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Ondreville-sur-Essonne, « *Le Bas Saint-Georges* »	45-233-02	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Orléans, « *58 rue de la Barrière Saint-Marc* »	45-234-05	Simple	Inconnu	1	0,50
Orléans, « *84 bis rue du Faubourg Bourgogne* »	45-234-08	Simple	Inconnu	1,40	0,56
Orléans, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » 2	45-234-17	Simple	Oui	3,50	1,26
Orléans, « *ZAC Le Clos de la Fontaine* » 1 E2021	45-234-18	Simple	Non	1,60	0,85
Orléans, « *ZAC Le Clos de la Fontaine* » 1 E2078	45-234-18	Simple	Non	2,80	1,05
Orléans, « *ZAC Le Clos de la Fontaine* » 3 E2010	45-234-18	Simple	Non	0,85	0,22
Orville, « *Les Fiefs* »	45-237-01	Simple	Inconnu	2	1,20
Pannecières, « *Le Vilbrequin* »	45-246-01	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Pannes, « *La Canne* » 2	45-247-01	Simple	Inconnu	2,50	2
Pithiviers, « *Vieux Chemin d'Étampes* »	45-252-02	Simple	Oui	3,70	2,52
Pithiviers-le-Vieil, « *La Grande Raye* »	45-253-01	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Pithiviers-le-Vieil, « *Le Moulin de Pierre* » EA	45-253-02	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Pithiviers-le-Vieil, « *Le Moulin de Pierre* » EB	45-253-02	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Pithiviers-le-Vieil, « *Les Longs Réages* »	45-253-03	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue

FIG. 122 : Nature et dimensions des fossés des enclos fossoyés, La Tène finale, 5 (DAO C. Forget).

Nom du site	N° de site	Type de fossé	Talus	Largeur (en m)	Profondeur (en m)
Pithiviers-le-Vieil, « *Les Quarante* »	45-253-04	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Pithiviers-le-Vieil, « *Lorvilliers* » EA	45-253-05	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Pithiviers-le-Vieil, « *Lorvilliers* » EB	45-253-05	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Pithiviers-le-Vieil, « *Mellerette* »	45-253-06	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Puiseaux, « *Le Chemin de Paris* » 2	45-258-01	Simple	Oui	6,50	2,70
Puiseaux, « *Le Fief Terrain* »	45-258-02	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Puiseaux, « *Le Parc Gauthier* »	45-258-03	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Puiseaux, « *Les Vinaigrières* »	45-258-06	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Saint-Aignan-des-Gués, « *Les Vallées* » 2	45-267-02	Simple	Inconnu	2,96	Inconnue
Saint-Denis-en-Val, « *Rue de la Grisonnière* »	45-274-02	Inconnu	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Saint-Michel, « *Les Grands Champs* »	45-294-01	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Sandillon, « *Ferme du Bois des Glands* »	45-300-02	Inconnu	Inconnu	2	1
Santeau, « *Maison Rouge* » 2	45-301-02	Simple	Oui	2,27	1,19
Saran, « *Les Chimoutons* » 2	45-302-03	Simple	Inconnu	4,20	2,16
Saran, « *ZAC des Vergers* » 2	45-302-04	Simple	Non	1,47	1,40
Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 3	45-302-05	Simple	Oui	5,50	2,12
Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 4	45-302-05	Simple	Oui	1,50	0,62
Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 5	45-302-05	Simple	Oui	1,50	0,62
Sceaux-du-Gâtinais, « *La Ruisserie* »	45-303-01	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Sceaux-du-Gâtinais, « *Les Malgrennes* »	45-303-03	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Sermaises, « *Le Carquelin* »	45-310-01	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Tavers, « *Les Quatre Fermes* »	45-317-04	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Tavers, « *Grand Taupanne* »	45-317-05	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Treilles-en-Gâtinais, « *L'Orme à Chapeau* »	45-328-01	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Treilles-en-Gâtinais, « *La Herse* »	45-328-02	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Vrigny, « *Le Moulin Limier* »	45-347-01	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue
Yèvre-la-Ville, « *La Grande Justice* »	45-348-01	Simple	Inconnu	Inconnue	Inconnue

FIG. 123 : Nature et dimensions des fossés des enclos fossoyés, La Tène finale, 6 (DAO C. Forget).

les accès de type corridor, chicane ou faisant intervenir une architecture comme l'apanage des grands et très grands enclos. En se penchant sur la relation entre la morphologie des enclos et le type d'accès qui les caractérise (*FIG. 125*), on s'aperçoit que l'interruption simple se retrouve en grand nombre pour les enclos simples, accolés et emboîtés. Il semble que ces deux dernières catégories bénéficient plus souvent d'une entrée autre qu'une interruption simple du fossé, avec une exclusivité de l'architecture seule pour les systèmes d'enclos emboîtés.

Les vestiges relatifs aux activités agropastorales autres que les enclos fossoyés ne sont pas nombreux (*FIG. 131*). Les proportions sont fortement déséquilibrées, mais rappelons le, ce constat est inhérent aux enclos uniquement connus par photographie aérienne. Trente-neuf occupations ont livré au moins un tronçon de fossé parcellaire. Ce type de structure se trouve en relation avec un enclos fossoyé dans 82 % des cas (*FIG. 133 & 134*). 68 % d'entre eux soit vingt-cinq occupations sont constitués d'un enclos et de parcellaire et n'ont pas livré d'autres vestiges (*FIG. 132*). Dix-huit ont uniquement été observés par prospection aérienne. Les fossés parcellaires se composent majoritairement de quelques tronçons qui rejoignent ou partent de l'enclos dans vingt cas. Toutefois, les sites d'**Autruy-sur-Juine**, « *Les Soixante Arpents* » et de **Le Malesherbois**, « *Les Musereaux* » ont livré de véritables parcelles dont une partie est discernable sur d'autres sites (**Boynes**, « *La Porte de Puiseaux* » ; **Dadonville**, « *Les Trente Cinq* » et **Pannecières**, « *Le Vilbrequin* »). Le cas de **Saint-Michel**, « *Les Grands Champs* » est intéressant, car le fossé parcellaire qui part de l'angle sud-ouest de l'enclos rejoint ce qui s'apparente à l'angle d'un autre enclos situé à environ deux cents mètres. C'est le seul exemple illustrant probablement un réseau d'enclos contemporains et reliés par du parcellaire. Même lorsqu'ils ont pu être sondés, la stricte contemporanéité des fossés parcellaires avec les enclos fossoyés n'est pas avérée. Pour quatre sites, certains fossés parcellaires semblent même ne pas appartenir à la même phase d'occupation (**Boynes**, « *Les Varennes* » ; **Dadonville**, « *Les Trente Cinq* » ; **Meung-sur-Loire**, « *Les Champs aux Porcs* » et **Santeau**, « *La Maison Rouge* » 2).

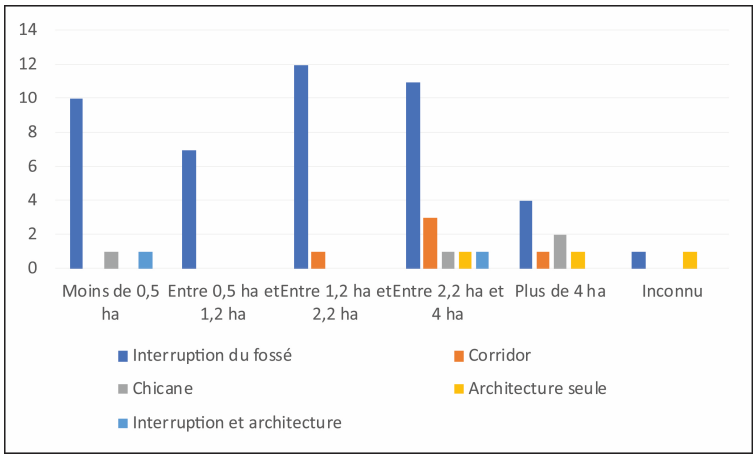

FIG. 124 : Forme des accès aux enclos fossoyés en fonction de leur taille, La Tène finale (DAO C. Forget).

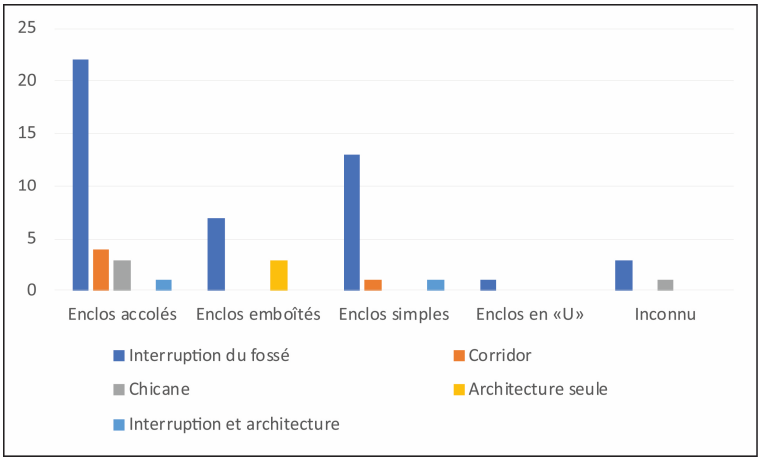

FIG. 125 : Forme des accès aux enclos fossoyés en fonction de leur morphologie, La Tène finale (DAO C. Forget).

La seconde catégorie la plus représentée (16 % soit sept entités) est celle des enclos associés à du parcellaire (*FIG. 132*) et pour lesquels des structures de stockage (silo, grenier) et/ou des bâtiments annexes ont été remarqués et constituent un indice supplémentaire sur leur caractère agropastoral. Deux sites (5 %) présentent l'association enclos-parcellaire-structure de stockage (**Bouzonville-aux-Bois**, « *L'Alizier* » et **Chevilly**, « *Le Clocher d'Ambron* » 2). Les éléments permettant de discuter de ces deux sites sont infimes. Sur le premier, les structures de

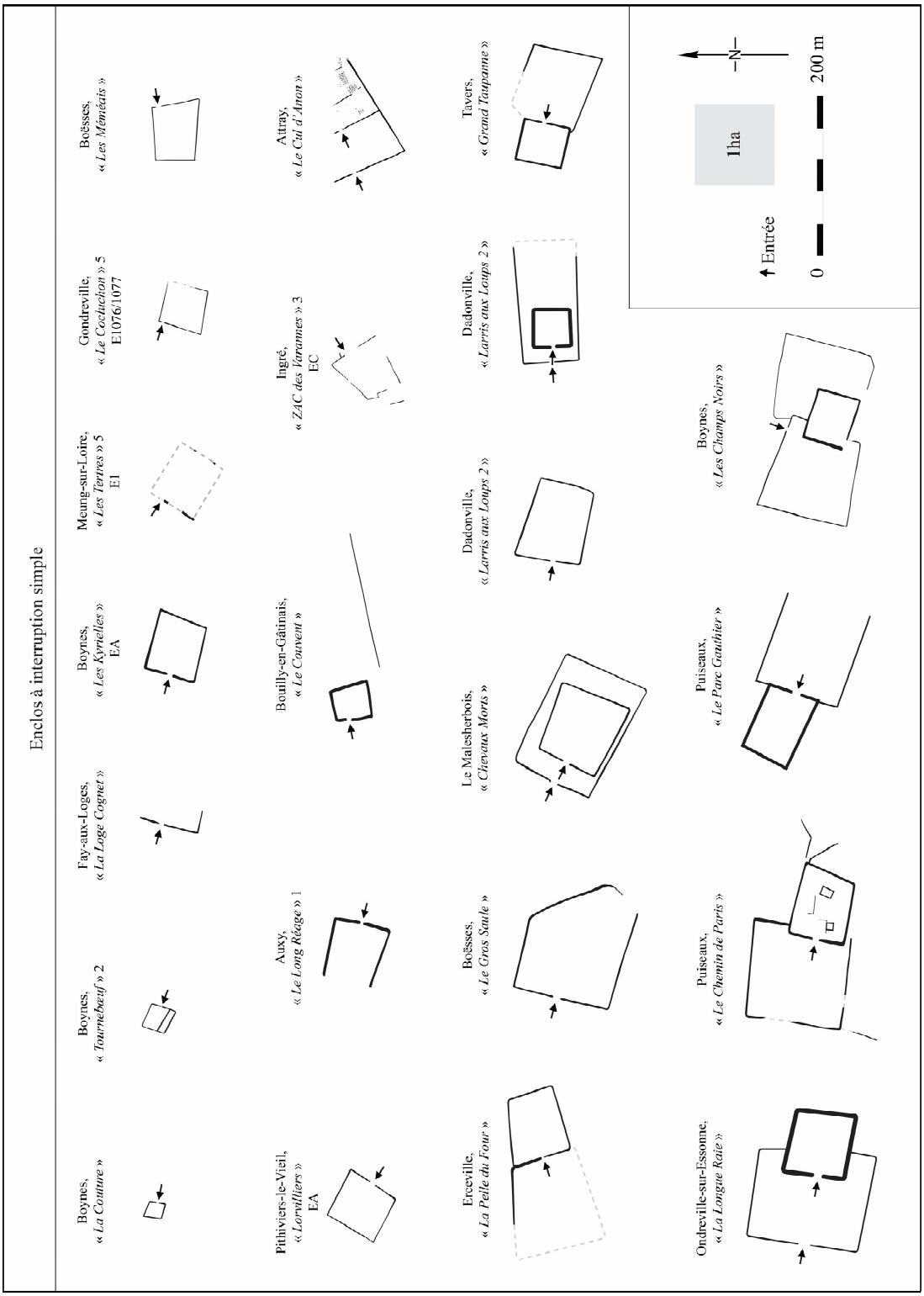

FIG. 126 : Forme des accès aux enclos fossoyés : interruption simple, La Tène finale, 1 (DAO C. Forget).

stockage sont quelques silos situés à l'ouest du tronçon d'enclos. Ce dernier étant trop partiel, il n'est pas possible d'établir avec précision si les silos se trouvent à l'intérieur ou à l'extérieur, bien que la seconde proposition soit plus probable. Dans ce cas, les structures de stockage seraient organisées en fonction du fossé parcellaire plutôt que de l'enclos. Sur le second site, les quelques silos observés sont tous situés dans la surface interne de l'enclos à l'exception d'un individu qui se trouve plus au sud, à proximité immédiate d'un fossé parcellaire. D'autres fossés

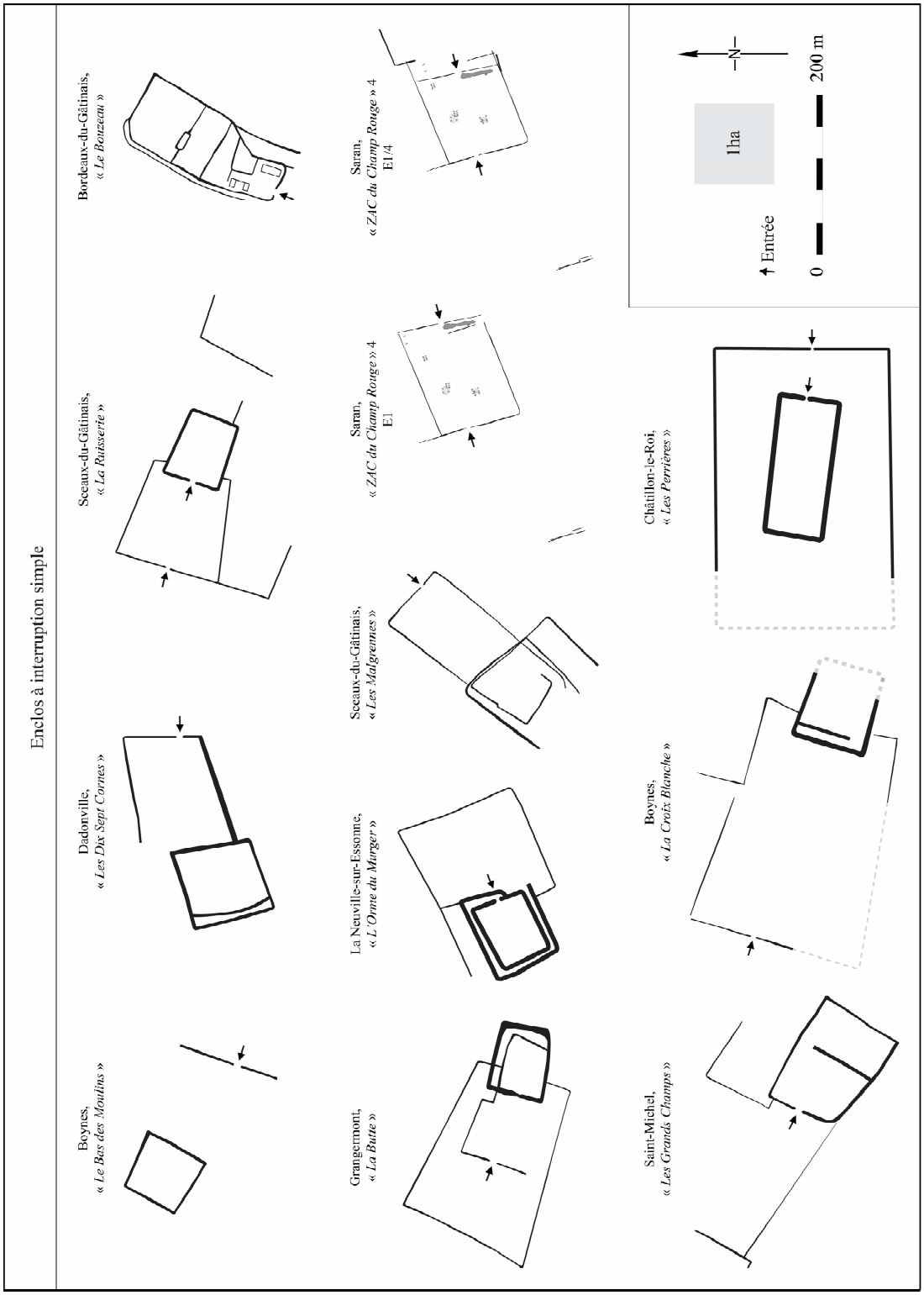

FIG. 127 : Forme des accès aux enclos fossoyés : interruption simple, La Tène finale, 2 (DAO C. Forget).

parcellaires se développent à l'ouest de l'enclos, mais ce réseau ne semble pas contemporain de ce dernier puisqu'il le recoupe.

Trois autres entités (**Ingré**, « *ZAC des* Varannes » 4 ; **Orléans**, « *ZAC Le Clos de la Fontaine* » 3 et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 4) sont caractérisées par la présence d'un enclos associé à du parcellaire et à des bâtiments annexes (*FIG. 132*). Dans les trois cas, les

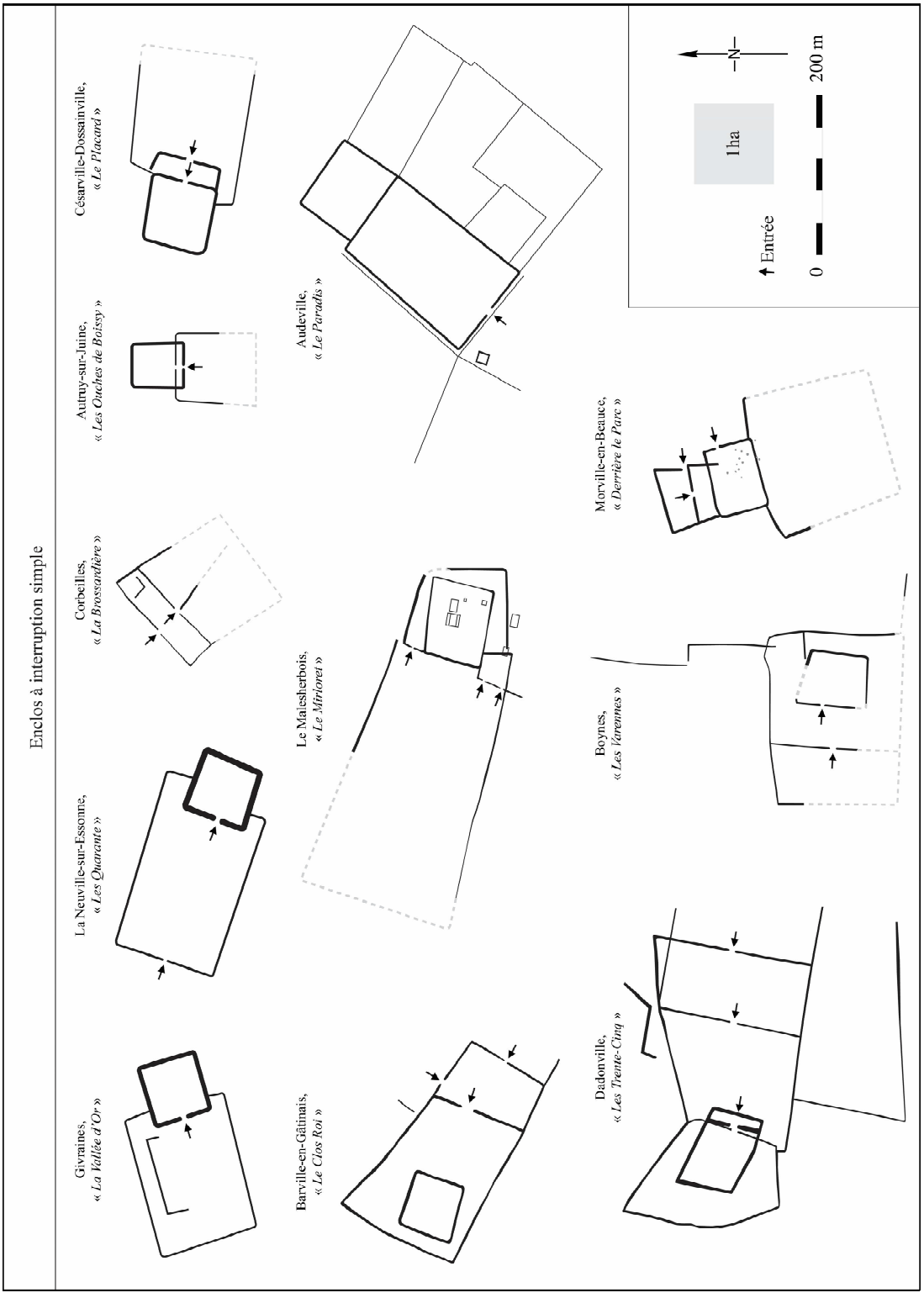

FIG. 128 : Forme des accès aux enclos fossoyés : interruption simple, La Tène finale, 3 (DAO C. Forget).

constructions sont installées dans la surface interne des enclos et les fossés parcellaires observés ne sont que des tronçons de quelques mètres. Pour la première occupation, le fossé parcellaire longe l'enclos **ED** sur son côté nord-est à une distance qu'il est difficile d'estimer, car ce côté n'est pas conservé. Son tracé n'est pas rectiligne, mais il semble suivre la même orientation. Sur le second site, le bâtiment se trouve dans l'angle de l'enclos, tandis que le fossé parcellaire le longe certainement sur son côté nord-est. Quant à la troisième entité, le fossé parcellaire qui

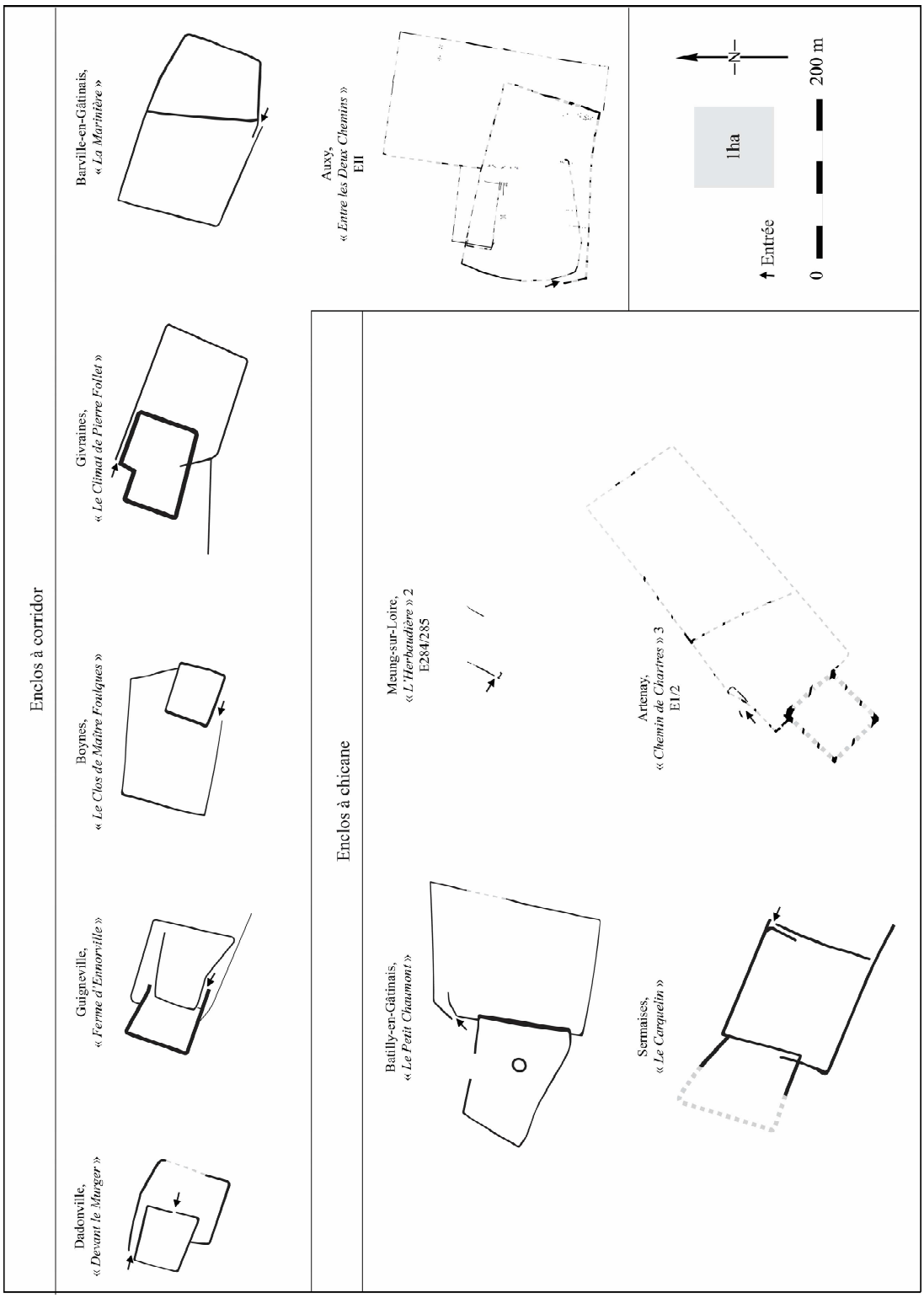

FIG. 129 : Forme des accès aux enclos fossoyés : corridor et chicane, La Tène finale (DAO C. Forget).

est associé à l'enclos se développe à une distance plus lointaine (un peu moins de deux cents mètres). Si leur fonctionnement synchrone a été établi par le mobilier, leur relation est là encore bien difficile à établir.

Deux entités seulement regroupent l'ensemble enclos-parcellaire-structure de stockage-bâtiment annexe (*FIG. 132*). Il s'agit de deux phases d'occupation d'un même site (**Saran**,

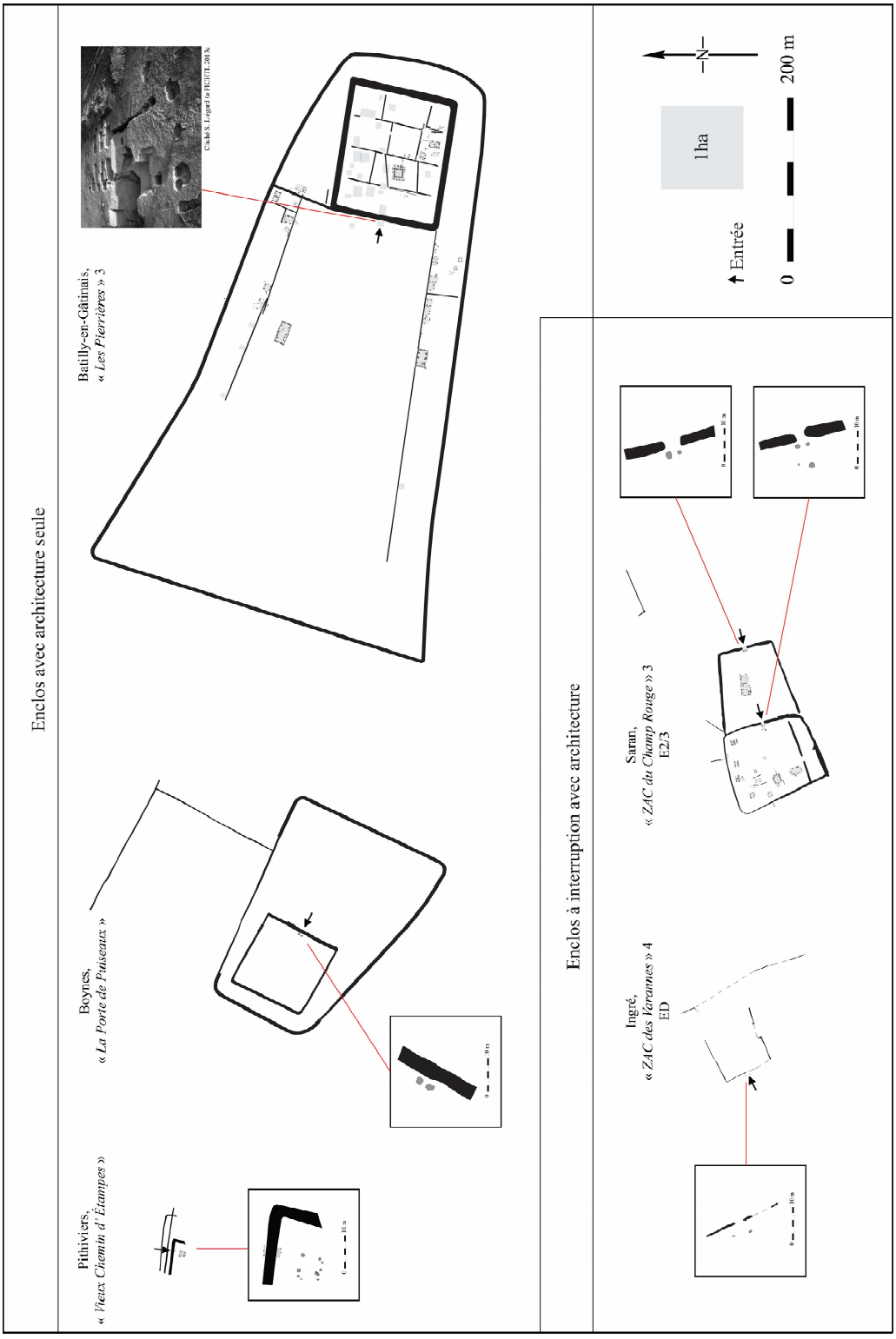

FIG. 130 : Forme des accès aux enclos fossoyés : architecture seule et interruption avec architecture, La Tène finale (DAO C. Forget).

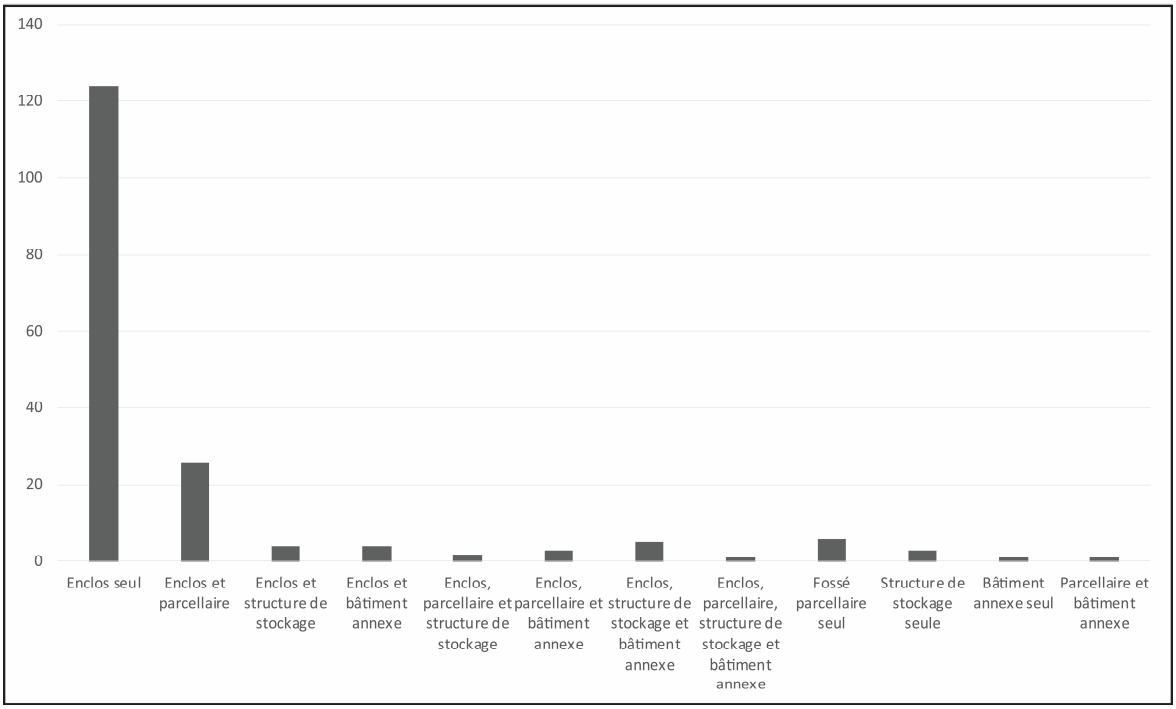

FIG. 131 : Nature des vestiges formant les espaces agropastoraux, La Tène finale (DAO C. Forget).

« *ZAC du Champ Rouge* » 3 et 5). La première est un système d'enclos accolés au sein duquel sont construits plusieurs greniers et bâtiments annexes. Plusieurs tronçons de fossés parcellaires se rattachent aux fossés de l'enclos principal, mais n'étant reconnu que sur quelques dizaines de mètres, il n'est pas possible d'en dire plus. La seconde occupation fait suite à l'occupation du même site évoquée dans le paragraphe précédent. Les fouilleurs n'ont pas pu déterminer avec précision à laquelle des deux phases appartenaient les bâtiments, sauf pour l'un des deux greniers. L'extension de l'enclos à la période 5, composée d'un nouvel enclos venant s'accoler au premier, ne possède pas de bâtiment dans sa surface. Quant au fossé parcellaire, il s'agit du même. Il aurait vraisemblablement fonctionné aussi à la période 5. Les mêmes remarques faites à son sujet dans le paragraphe précédent seront donc reprises.

Enfin, un seul site (*FIG. 132*) présente l'association fossé parcellaire-bâtiment annexe (**Sandillon**, « *Le Château Rouge* »). Cette catégorie existe certainement en raison des lacunes liées aux connaissances du site. De plus, les fouilleurs ont interprété le tronçon de fossé observé comme du parcellaire, mais au vu de ses dimensions et de son irrégularité, nous pensons qu'il s'agirait plutôt d'un fossé d'enclos. Cependant, nous avons décidé de nous fier au rapport d'opération.

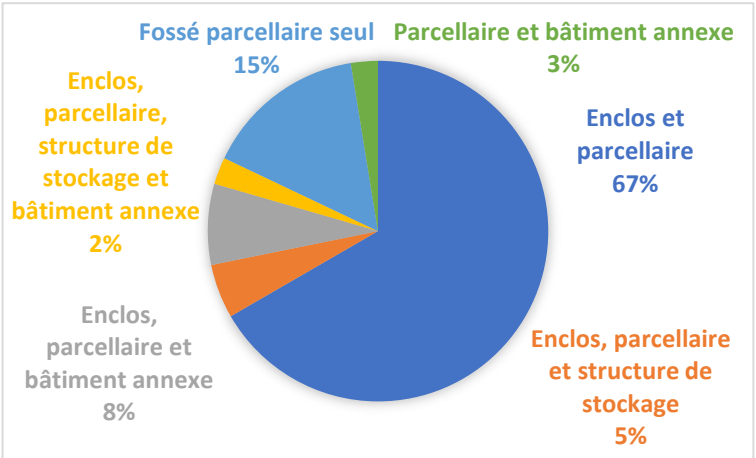

FIG. 132 : Organisation des espaces agropastoraux ayant livré un fossé parcellaire, La Tène finale (DAO C. Forget).

La dernière catégorie (15 %, six occupations) concerne les fossés parcellaires qui n'ont pas pu être associés à d'autres vestiges et qui sont donc considérés comme évoluant seuls. Peu d'informations sont disponibles à leur propos. Aucun de ces sites n'a livré de réseau à proprement parler. Les données disponibles à ce propos sont trop lacunaires pour pouvoir en comprendre la fonction exacte de ces aménagements. Il s'agit de tronçons de fossés isolés qui se recoupent même sur deux sites (**Mareau-aux-Bois**, « *Les Sables du Moulin* » 1 et **Tavers**,

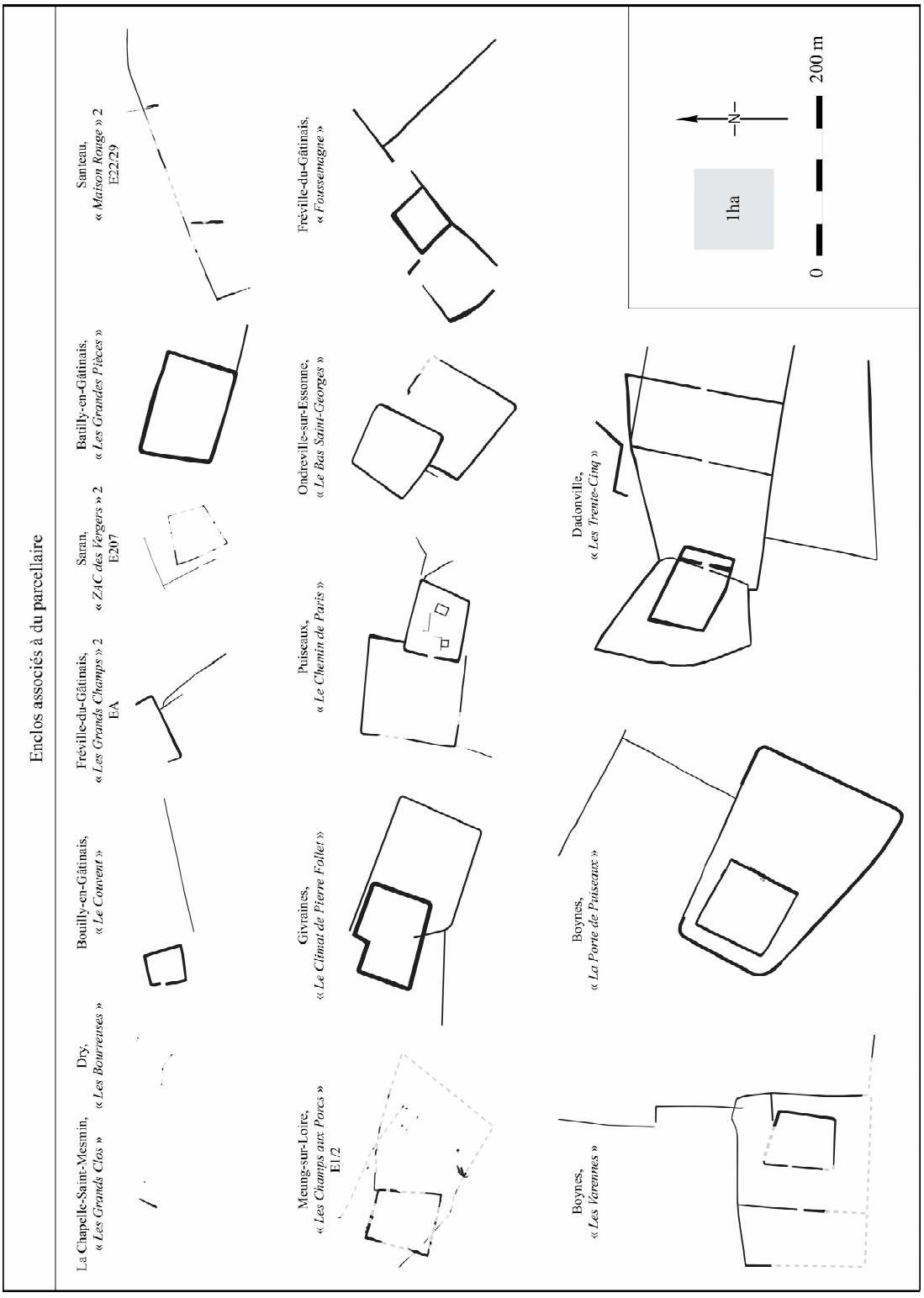

FIG. 133 : Enclos fossoyés associés à du parcellaire, La Tène finale, 1 (DAO C. Forget).

« *Les Grattelièvres* »). Sur le site d'**Orléans**, « *ZAC Le Clos de la Fontaine* » 2, il s'agit de deux fossés rectilignes parallèles espacés d'environ dix mètres. Leur disposition fait penser à des fossés bordiers, mais la distance qui les sépare est trop grande. La même chose s'observe sur le site **Courcelles**, « *La Pièce du Mail* » 2 à ceci près que les deux tronçons ne sont pas parallèles et encore plus espacés. Quant aux sites **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 4 et **Chaingy**,

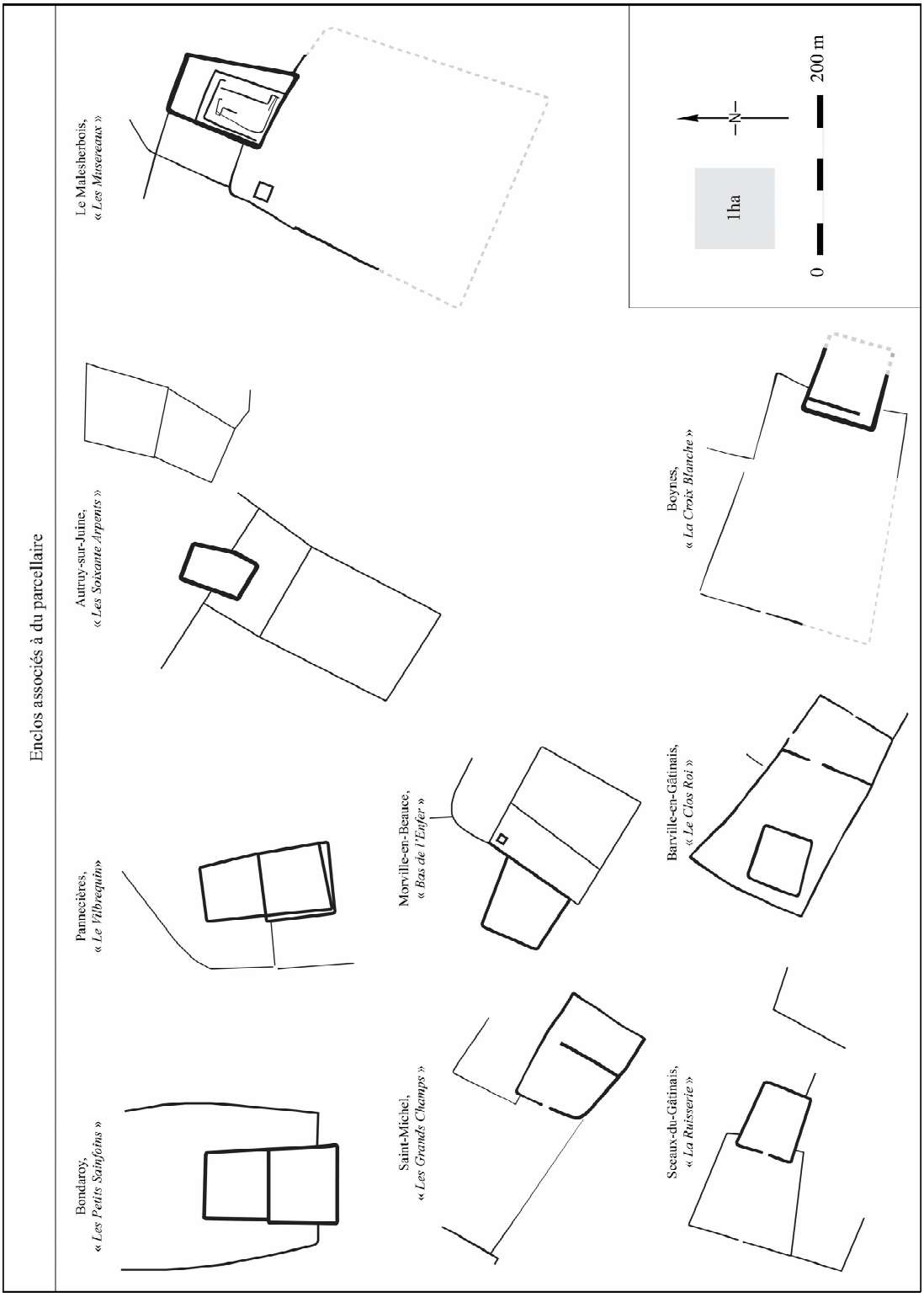

FIG. 134 : Enclos fossoyés associés à du parcellaire, La Tène finale, 2 (DAO C. Forget).

« *Les Pierrelets* », ils sont caractérisés par plusieurs portions de fossés parfois mal conservées dont la disposition ne permet pas de restituer de parcelles.

Moins de 3 % (quatre sites) des espaces agropastoraux attribués à La Tène finale évoluent en zone ouverte. En réalité, il n'est pas possible de savoir s'il s'agit vraiment de sites ouverts en raison de la disposition et de la faible extension des opérations archéologiques qui ont permis de les observer. Les données qui les caractérisent sont lacunaires et ne permettent pas d'établir une véritable réflexion. Les trois premiers (**Amilly**, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » ; **Beaune-la-Rolande**, « *La Violette* » 2 et **Beaune-la-Rolande**, « *Les Glazières* ») ont livré exclusivement des structures de stockage de type silo, et ce en très faible nombre (six au total sur les trois sites). Avec si peu d'éléments, tenter de comprendre la nature de ces espaces et leur organisation est impossible. Il pourrait tout aussi bien s'agir de zones périphériques d'un enclos dont les fossés ne seraient pas apparus au décapage que de petites unités agricoles ouvertes dépendant d'un habitat situé plus loin. Le dernier site (**Corquilleroy**, « *Les Parrières* ») est caractérisé par la présence de deux bâtiments annexes se recoupant situés à environ trente mètres d'un chemin. Il est aussi possible qu'ils appartiennent à un ensemble plus grand, mais aucun indice ne permet de le vérifier. De plus, aucun fossé n'a été repéré entre cette voie et les bâtiments, ce qui n'est pas en faveur de la présence d'un enclos.

Architecture des bâtiments agropastoraux

Comme aux périodes précédentes, les deux mêmes types d'architectures ont été observés sur les espaces agropastoraux : les greniers et les bâtiments annexes. Trente-et-un greniers ont été identifiés sur neuf occupations de La Tène finale (*FIG. 135*). Six d'entre eux présentent un plan incomplet. Il s'agit exclusivement de constructions sur poteaux plantés dont le nombre par bâtiment varie entre trois (minimum) et six. La majorité d'entre eux (quinze individus) est aménagée sur quatre poteaux.

Ils adoptent principalement un plan rectangulaire (**Attray**, « *Le Cul d'Anon* » **-B3** ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3**-BJ2-BL2** ; **Bouzonville-aux-Bois**, « *L'Alizier* » -**B1** ; **Auxy**, « *Entre les Deux Chemins* » 3**-B15** ; **Cepoy**, « *Chalat* » 3 **-BK-BXA** ; **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 3 **-B1** ; **Saran**, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* **»** 2 **-BG2** ; **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3 **-BA-BG** et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 4**-BD**), voire carré (**Auxy**, « *Entre les Deux Chemins* » 3**-B8-B9-B10-B12-B13-B14** ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3**-BK2-BK3-BL1** ; **Cepoy**, « *Chalat* » 3 **-BXD** et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3**-BI-BJ**) et plus rarement trapézoïdal (**Bouzonville-aux-Bois**, « *L'Alizier* » -**B2-B3** ; **Cepoy**, « *Chalat* » 3 **-BX-BXC-BXE** et **Saran**, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* **»** 2**-BG1**).

Quatre catégories de surfaces ont été identifiées (*FIG. 136 et 137*) : la première regroupe dix bâtiments de moins de 5 m² (**Auxy**, « *Entre les Deux Chemins* » 3**-B8-B9** ; **Bouzonville-aux-Bois**, « *L'Alizier* » -**B1-B2-B3** ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3**-BJ2-BK3** et **Cepoy**, « *Chalat* » 3 **-BXA-BXD-BXE**), la seconde onze bâtiments dont la surface varie entre 5 m² et 10 m² (**Auxy**, « *Entre les Deux Chemins* » 3**-B10-B12-B13-B14** ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3**-BK2-BL1-BL2** ; **Saran**, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* **»** 2**-BG1-BG2** et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 4 **-BI-BJ**), la troisième, qui rassemble les constructions de

10 m² à 15 m², compte six individus (**Auxy**, « *Entre les Deux Chemins* » 3**-B15** ; **Cepoy**, « *Chalat* » 3 **-BK-BXC** ; **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 3 **-B1** et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 4 **-BD**) et la dernière ceux dont la surface varie entre 15 m² et 20 m² (**Attray**, « *Le Cul d'Anon* » **-B3** ; **Cepoy**, « *Chalat* » 3 **-BX** et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 4**-BA-BG**).

Plusieurs cas de figure sont recensés quant à l'emplacement des greniers dans l'établissement rural. Seize d'entre eux se trouvent dans un enclos considéré comme principal (**Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3**-BJ2-BK2-BK3-BL1-BL2** et **Auxy**, « *Entre les Deux Chemins* » 3**-B14-B15**) ou unique (**Attray**, « *Le Cul d'Anon* » **-B3**, **Cepoy**, « *Chalat* » 3**-BK-BX-BXA-BXC-BXD-BXE** et **Saran**, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* **» -BG1-BG2**).

a : nombre de trous de poteaux par bâtiment

Nombre de TP par bâtiment	Nombre de bâtiments
3 (minimum)	6
4	15
5	3
6	7
Total	31

b : morphologie des bâtiments

Morphologie des bâtiments	Nombre de bâtiments
Carrée	12
Rectangulaire	13
Trapézoïdale	6
Total	31

c : surface des bâtiments

Surface des bâtiments	Nombre de bâtiments
Moins de 5 m²	10
Entre 5 et 10 m²	11
Entre 10 et 15 m²	6
Entre 15 et 20 m²	4
Total	31

FIG. 135 : Étude des greniers La Tène finale (DAO C. Forget).

Parmi eux, **BJ2**, **BL1** et **BL2** de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 et **BXE** de **Cepoy**, « *Chalat* » 3 sont situés dans l'environnement immédiat d'un bâtiment d'habitation et semblent en être les structures de stockage privatives. Les bâtiments **BK2** et **BK3** du premier site sont quant à eux situés dans l'emprise d'un autre bâtiment et se recoupent même l'un et l'autre. Il n'est pas simple de savoir avec quels autres vestiges ils fonctionnaient, mais ils se trouvent toutefois dans l'environnement proche d'un bâtiment d'habitation, tout comme le grenier **BXD** du second site. Les autres greniers de **Cepoy**, « *Chalat* » 3 (**BK**, **BX**, **BXA** et **BXC**) ne semblent pas être placés à des endroits aussi stratégiques et sont plutôt disséminés dans la portion connue de l'enclos. Il est à noter que **BK** est situé à proximité immédiate d'un puits et à environ quinze mètres du fossé (tout en se rappelant que ce site disposait d'un talus).

Le bâtiment **B3** d'**Attray**, « *Le Cul d'Anon* » est construit dans l'une des zones de l'enclos séparées par un fossé de partition. Il semble d'ailleurs légèrement isolé, en comparaison avec la situation des deux bâtiments annexes qui se trouvent dans la zone voisine.

Les bâtiments **B14** et **B15** du site **Auxy**, « *Entre les Deux Chemins* » 3 sont difficiles à localiser dans l'organisation du site, car les enclos ne sont connus qu'à travers des tranchées de

diagnostics. Aucun élément particulier ne se trouve dans leur environnement si ce n'est quelques fosses de combustion.

Deux greniers sont installés dans ce qui semble être un enclos secondaire (**Auxy**, « *Entre les Deux Chemins* » 3**-B12-B13**). Le premier est construit à environ dix mètres du fossé

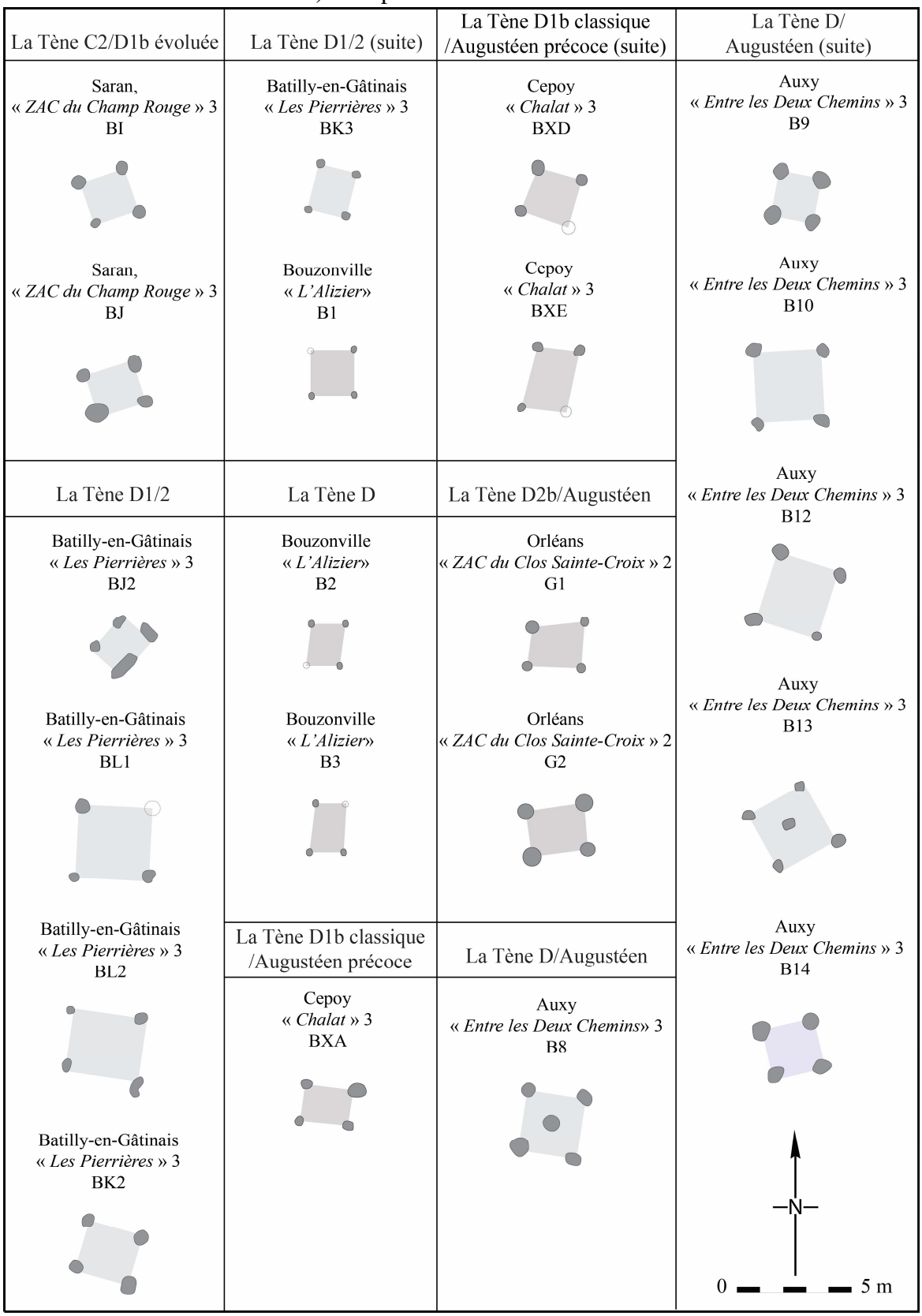

FIG. 136 : Plan des greniers de moins de 10 m², La Tène finale (DAO C. Forget).

d'enclos et le second à une vingtaine de mètres de ce même fossé. Aucune autre structure n'a été remarquée dans leur environnement.

Enfin, l'ensemble des bâtiments du site **Bouzonville-aux-Bois**, « *L'Alizier* » (**B1-B2-B3**) et le grenier **B1** de **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 3 sont localisé à un endroit qu'il

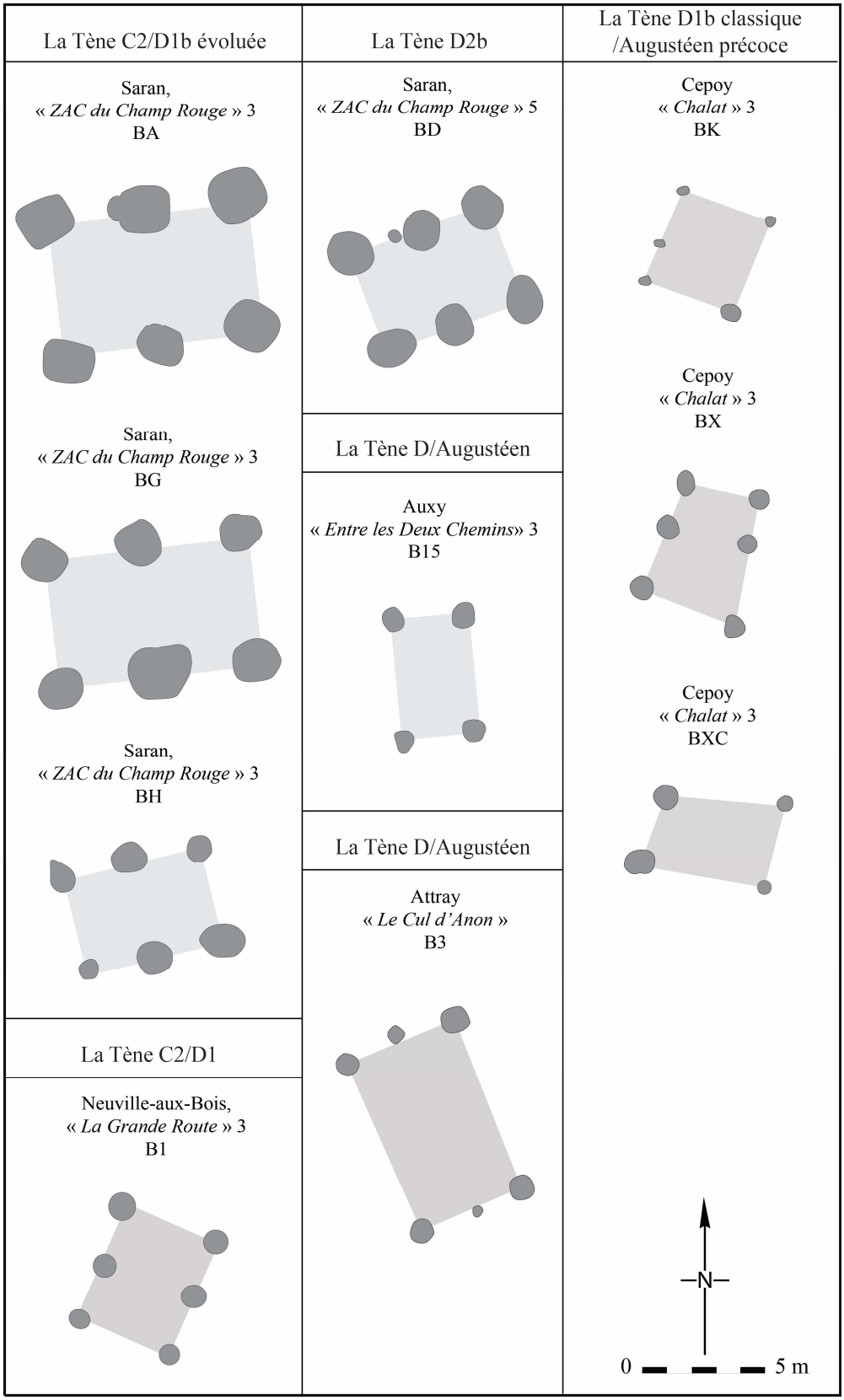

FIG. 137 : Plan des greniers de plus de 10 m², La Tène finale (DAO C. Forget).

est difficile de replacer en fonction du peu d'éléments disponibles sur ce site. Il est tout aussi possible qu'ils se trouvent à l'intérieur comme à l'extérieur de l'enclos. De plus, la forte divergence d'orientation par rapport à ce dernier n'en garantit pas la contemporanéité.

Les bâtiments annexes sont au nombre de cinquante-quatre. Il en a été identifié sur seize occupations. L'existence de bâtiments supplémentaires du même type est connue sur le site de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3, mais les données les concernant sont lacunaires (seulement connus par prospection géophysique) ou non publiées (opération de S. Liégard, INRAP). Huit des bâtiments étudiés ne sont pas perçus dans leur intégralité. Cependant, leur plan et leur surface sont approchables dans la majorité des cas. Il s'agit principalement d'aménagements utilisant des poteaux plantés (*FIG. 138*). Le nombre de trous de poteaux des bâtiments est très variable d'un individu à l'autre, mais on remarque un nombre plus élevé d'unités architecturales organisées sur quatre, six et huit poteaux. Les constructions qui en comptent le moins et dont le plan est complet utilisent quatre poteaux (**Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3**-BUA57** ; **Cepoy**, « *Chalat* » 3 **-BO-BU-BW** ; **Ingré**, « *ZAC des* Varannes » 4**- BF** et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3 **-BE-BO**). Le bâtiment qui en compte le plus atteint vingt-et-un poteaux (**Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 **-BUA 38**). Les cinq sites qui se démarquent sont construits avec une technique mixte utilisant des poteaux plantés ainsi que des sablières basses (**Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 **-BUA 42** ; **Ingré**, « *ZAC des* Varannes » 4 **-BG-BH** et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3**-BP-BQ**). Ces dernières ne sont jamais conservées dans leur intégralité, ce qui ne facilite pas la lecture de leur plan. Dans le cas du premier des bâtiments évoqués, il est très probable que la sablière fasse tout le tour du bâtiment, car les poteaux supportant la façade sont installés dans la surface interne du bâtiment et ne se trouvent pas sur le tracé de la sablière. Pour les autres exemples, il est difficile de se prononcer. Les trous de poteaux se trouvent soit sur le tracé des sablières, soit légèrement décalés à l'intérieur. L'absence de négatifs pose problème pour identifier l'emplacement exact des poteaux.

Plus de la moitié des bâtiments adoptent un plan rectangulaire proche du carré dans certains cas (**Attray**, « *Le Cul d'Anon* » **-B1-B2** ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 **-BUA 38-BUA 42 -BUA 49-BUA 50 -BUA 54-BUA55-BUA 56-BUA 60-BK1-BM1-BM3** ; **Cepoy**, « *Chalat* » 3 **-BH-BI-BJ** ; **Corbeilles**, « *Les Grands Réages* » 2 **-B1** ; **Corquilleroy**, « *Les Parrières* » -**B1** ; **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 5**-B1.5** ; **Ingré**, « *ZAC des* Varannes » 4 **-BF** ; **Meung-sur-Loire**, « *Les Tertres* » 5**-B1-B3** ; **Saran**, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* **»** 2 **-B3** ; **Orléans**, « *ZAC Le Clos de la Fontaine* » 3 **-B1** ; **Pannes**, « *La Canne* » 2 -B4 ; **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3 **-BC-BE-BF-BK-BL-BO-BP** et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 4**-BR**). Sept d'entre eux sont complétés par une abside triangulaire (**Cepoy**, « *Chalat* » 3 **-BJ** ; **Saran,** « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » 2 **-B3** ; **Orléans**, « *ZAC Le Clos de la Fontaine* » 3 **-B1** et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 4**-BR**), trapézoïdale (**Attray**, « *Le Cul d'Anon* » **-B1** et **Cepoy**, « *Chalat* » 3**-BI**), voire rectangulaire (**Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 **-BUA 42**). Le reste des unités architecturales est construit selon un plan trapézoïdal (**Cepoy**, « *Chalat* » 3 **-BO-BP-BR-BS-BU-BW** ; **Ingré**, « *ZAC des* Varannes » 4 **-BG** ; **Meung-sur-Loire**, « *Les Tertres* » 5 **-B2** et **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 3**-B2**) ou encore carré (**Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 **-BUA 41-BUA 51 -BUA 57-BUA 58 -BUA 59-BE-BF** et

Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 3 **-BQ**). Le plan de quatre constructions n'est pas connu en raison d'une mauvaise conservation ou de leur position en limite de diagnostic/fouille.

a : nombre de trous de poteaux par bâtiment

Nombre de TP par bâtiment	Nombre de bâtiments
2 (minimum) et tranchées	1
3 (minimum)	1
4	7
5	3
5 min	2
5 (minimum) et tranchées	1
6	10
6 (minimum)	1
7	2
8	4
9	3
9 (minimum)	2
10	3
11	1
11 (minimum)	1
11 (minimum) et tranchées	2
12	2
12 et tranchées	1
15	2
16	2
16 (minimum)	1
20	1
21	1
Total	54

b : morphologie des bâtiments

Morphologie des bâtiments	Nombre de bâtiments
Carrée	8
Rectangulaire	26
Rectangulaire avec abside	7
Trapézoïdale	9
Inconnu	4
Total	54

c : surface des bâtiments

Surface des bâtiments	Nombre de bâtiments
Moins de 10 m²	2
Entre 10 et 25 m²	16
Entre 25 et 50 m²	19
Entre 50 et 80 m²	11
Entre 80 et 100 m²	0
Entre 100 et 130 m²	4
Inconnu	2
Total	54

FIG. 138 : Étude des bâtiments annexes, La Tène finale (DAO C. Forget).

La surface des bâtiments annexes est caractérisée par une variété importante (*FIG. 139 à 142*). Le plus petit s'étend sur 8,2 m² (**Corquilleroy**, « *Les Parrières* » -**B1**) alors que le plus vaste atteint quasiment 125 m² (**Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3 **-BP**). Nous avons classé les bâtiments annexes en six catégories de surfaces. Les trois premières que nous allons présenter regroupent 81,8 % des bâtiments annexes. Celle qui en compte le plus (dix-neuf bâtiments) rassemble les unités architecturales dont la surface est comprise entre 25 m² et 50 m² (**Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 **-BUA 41-BUA 58 -BUA 59-BK1-BM1-BM3** ; **Cepoy**, « *Chalat* » 3 **-BH-BI-BP-BS** ; **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 5**-B1.5** ; **Ingré**, « *ZAC des* Varannes » 4 **-BG-BH** ; **Meung-sur-Loire**, « *L'Herbaudière* » 2 **-B1** ; **Meung-sur-Loire**, « *Les Tertres* » 5 **-B3** ; **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 3 **-B2** ; **Saran**, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » 2 **-B3** et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3**-BE-BF**). Nous retrouvons ensuite les bâtiments de 10 m² à 25 m² avec seize individus (**Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 -**BUA 57-BUA 60** ; **Cepoy**, « *Chalat* » 3 **-BJ-BR-BU-BW** ; **Corquilleroy**, « *Les Parrières* » -**B1** ; **Ingré**, « *ZAC des* Varannes » 4 **-BF** ; **Meung-sur-Loire**, « *Les Tertres* » 5**-B1-B2** ; **Orléans**, « *ZAC Le Clos de la Fontaine* » 3 **-B1** ; **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3 **-BC-BK-BL-BO et Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 4**-BR**). Ce sont les bâtiments de la classe 50 m ²-

80 m² qui suivent avec onze constructions qui sont presque toutes issues du site **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 (**Attray**, « *Le Cul d'Anon* » **-B1-B2** ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 **-BUA 38-BUA 50 -BU 51-BUA 54 -BUA 55-BUA 56 -BE-BF** et **Pannes**, « *La Canne* » 2**-B4**). Les trois catégories restantes comptent peu de constructions. La classe des bâtiments de moins de 10 m² en comptabilise seulement deux (**Cepoy**, « *Chalat* » 3 **-BO** et **Corbeilles**, « *Les Grands Réages* » 2**-B1**). La dernière catégorie regroupe les unités

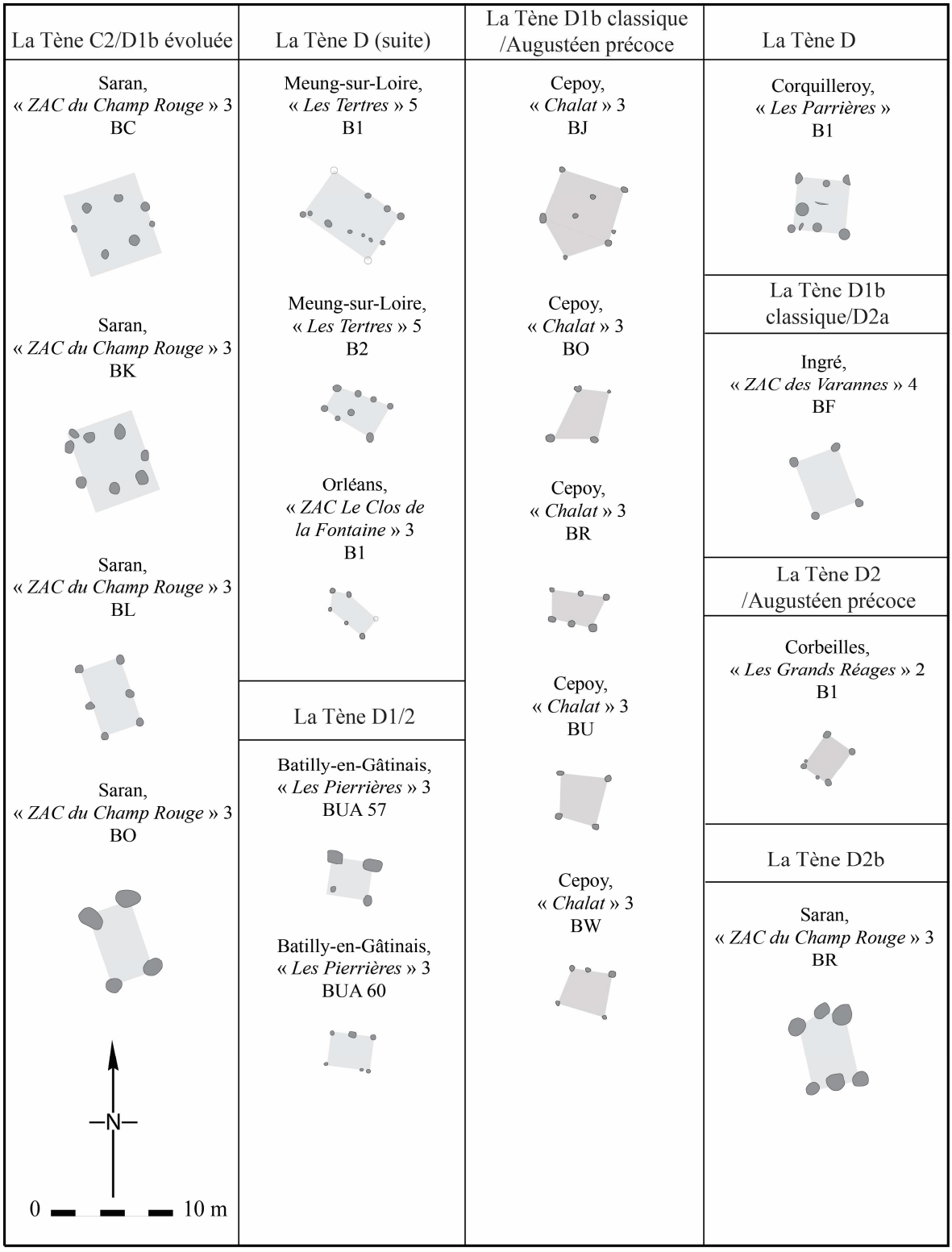

FIG. 139 : Plan des bâtiments annexes de moins de 25 m², La Tène finale (DAO C. Forget)

architecturales les plus imposantes, dont la surface est comprise entre 100 m² et 130 m². Ils sont au nombre de cinq et correspondent à deux occupations (**Batilly-en-Gâtinais**, « *Les*

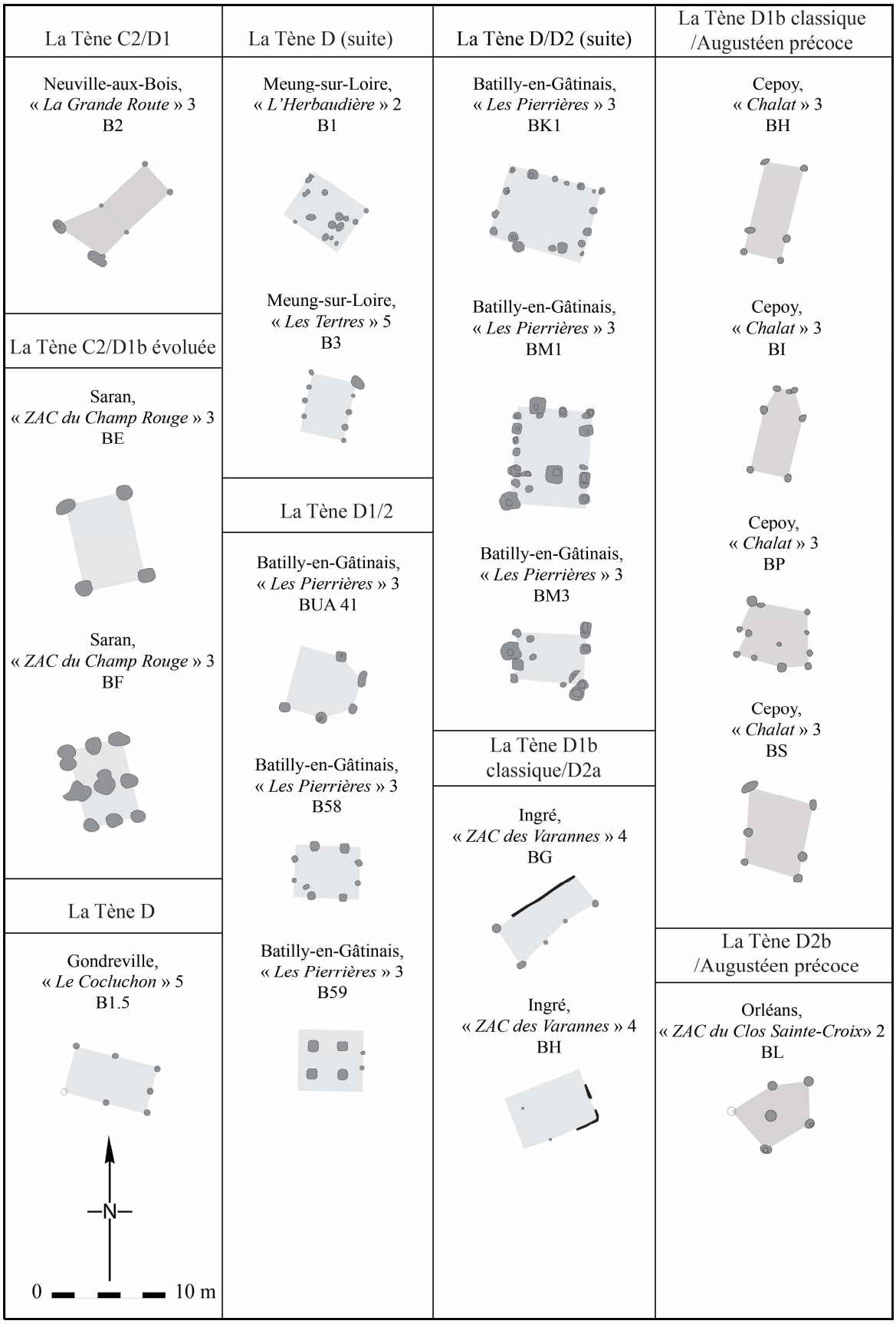

FIG. 140 : Plan des bâtiments annexes de 25 m² à 50 m², La Tène finale (DAO C. Forget).

Pierrières » 3 **-BUA 42-BUA 49** et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3 **-BP-BQ**).

Les bâtiments annexes sont installés à des emplacements qui se retrouvent d'un site à l'autre. Le cas de figure le plus commun est celui qui voit l'implantation de ces bâtiments au sein d'un enclos fossoyé unique (**Attray**, « *Le Cul d'Anon* » **-B1-B2** ; **Cepoy**, « *Chalat* » 3 **-BH-BI-BJ-BO-BP-BR-BS-BU-BW** ; **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 5**-B1.5** ; **Ingré**, « *ZAC*

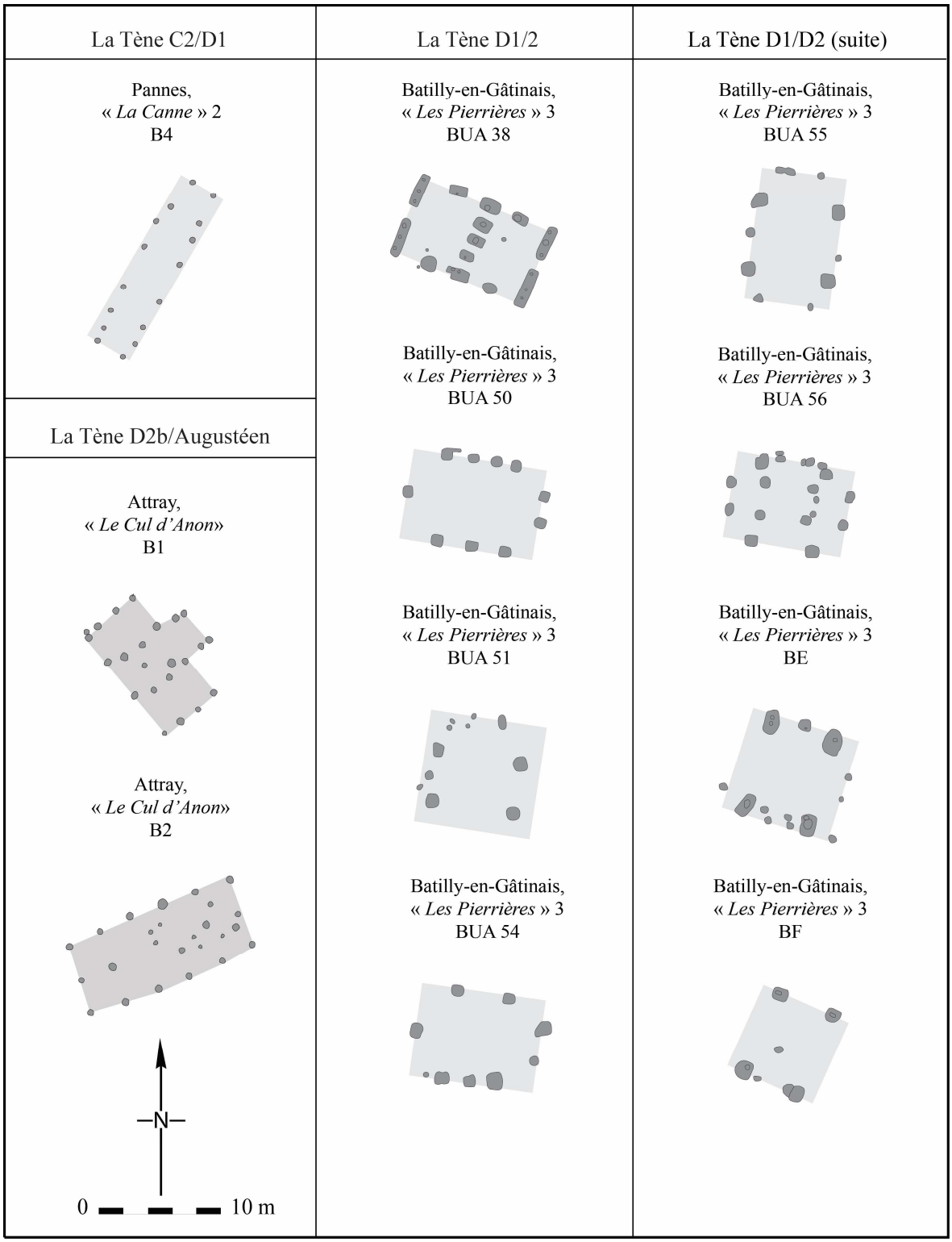

FIG. 141 : Plan des bâtiments annexes de 50 m² à 80 m², La Tène finale (DAO C. Forget).

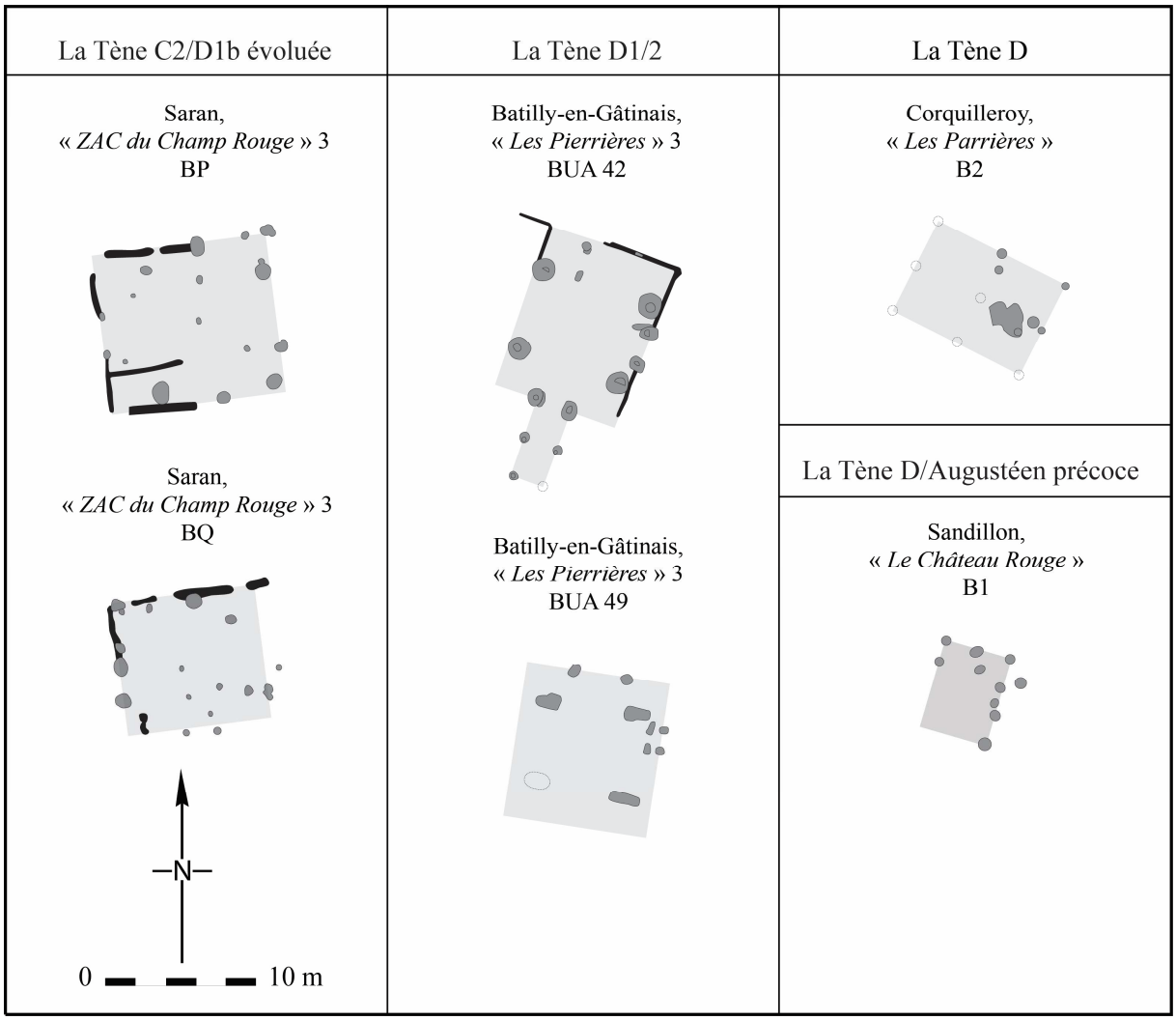

FIG. 142 : Plan des bâtiments annexes de 100 m² à 130 m² et de surface indéterminée, La Tène finale (DAO C. Forget).

des Varannes » 4 **-BF-BG** ; **Meung-sur-Loire**, « *L'Herbaudière* » 2 **-B1** ; **Meung-sur-Loire**, « *Les Tertres* » 5**-B1-B3** ; **Saran**, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* **»** 2 **-B3** ; **Orléans**, « *ZAC Le Clos de la Fontaine* » 3 **-B1** ; **Pannes**, « *La Canne* » 2 **-B4** et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 4**-BR**) voire principal (**Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3**-BK1-BM1-BM3** et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3 **-BC-BF-BK-BL-BO**). 72,4 % de ces bâtiments sont localisés le long du fossé d'enclos, à une distance allant de quelques mètres à trente mètres maximum. Il est difficile de considérer les unités architecturales construites le long du fossé principal d'un double enclos comme isolées. En effet, à **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3, il se trouve au sein de l'un des îlots qui structurent la surface interne de l'enclos principal. Il ne s'agit pas de l'un des deux îlots centraux et nous pouvons de ce fait penser qu'ils ont été écartés de la zone centrale, et ce à juste titre. Cependant, ils s'en écartent d'une vingtaine de mètres seulement. De plus, ils auraient pu directement être écartés de l'enclos principal en étant installés au sein de l'enclos secondaire, ce qui est le cas de la majeure partie des bâtiments annexes de cette occupation (quinze entités) qui se trouve le long d'une palissade qui organise cet enclos parallèlement à son fossé. À **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3, la situation est aussi très parlante. Les bâtiments annexes de l'enclos principal se trouvant le long du fossé sont tous construits dans sa partie septentrionale alors que les deux bâtiments d'habitation se trouvent

dans la partie méridionale. Deux bâtiments sont relégués dans l'enclos secondaire, mais il s'agit certainement d'une question de taille puisque ce sont les entités les plus grandes du corpus, dont la surface dépasse 110 m². Contrairement à **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3, ils sont installés en zone centrale et même certainement selon une position que l'on pourrait estimer comme privilégiée, puisqu'ils sont alignés le long du chemin d'accès à l'enclos principal. Ainsi, la comparaison de la position des bâtiments annexes de ces deux occupations pousse à y voir une organisation des activités plutôt qu'un rejet de certaines d'entre-elles en périphérie, comme cela peut être le cas sur certains *oppida*.

Un seul bâtiment (**Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3 **-BL**) peut être considéré comme installé dans la partie centrale de son enclos principal, mais la situation est à relativiser, car il en est relativement décalé et se trouve à trente mètres du fossé. Nous le considérons plutôt comme un bâtiment en position centrale en raison de la couronne de constructions qui jouxtent déjà le fossé (**BC**, **BH**, **BK**, **BO**, **BF** et **BG**) et par rapport auxquelles **BL** diffère puisqu'il ne se trouve pas sur le même axe. D'autres constructions se trouvent en zone centrale de l'enclos unique qu'ils occupent plutôt que relégués le long du fossé. Cette situation s'observe exclusivement sur le site **Cepoy**, « *Chalat* » 3. Leur situation est intéressante, car ils font face à des zones vides de structures pouvant être interprétées comme des cours-jardins-potagers-vergers. Les autres unités architecturales se trouvant en position centrale de leur enclos évoluent dans un contexte différent. La situation n'est pas comparable quand il s'agit d'enclos uniques occupant une petite surface (**Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 5 ; **Ingré**, « *ZAC des* Varannes » 4 et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 4) où la probabilité que le ou les éventuels bâtiments occupent une situation plus ou moins centrale est élevée.

Pour terminer sur les bâtiments annexes se trouvant au sein d'un enclos, on peut noter que seuls cinq d'entre eux (**Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 **-BK** ; **Cepoy**, « *Chalat* » 3 **-BH et Saran**, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* **»** 2**-B3)** sont installés dans l'environnement immédiat, voire proche (**Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3 **-BC-BL**) d'un bâtiment d'habitation, ce qui leur confère certainement un rôle privatif et/ou l'hébergement d'une activité particulière.

Enfin, six bâtiments annexes ont été observés en dehors d'un enclos (**Corbeilles**, « *Les Grands Réages* » 2 **-B1** ; **Corquilleroy**, « *Les Parrières* » -**B1-B2** ; **Ingré**, « *ZAC des* Varannes » 4 **-BH** ; **Meung-sur-Loire**, « *Les Tertres* » 5 **-B2** et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » **3-BE**). Deux d'entre eux (**Corbeilles**, « *Les Grands Réages* » 2 **-B1** et **Ingré**, « *ZAC des* Varannes » 4-**BH**) se trouvent à plus de cent mètres de l'enclos le plus proche, ce qui permet de douter de leur contemporanéité et/ou de leur appartenance à l'occupation auxquels ils ont été rattachés. Sur les sites de **Meung-sur-Loire**, « *Les Tertres* » 5 et de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3, les bâtiments respectifs **B3** et **BE** ne sont éloignés que d'environ trente mètres de l'enclos auxquels ils sont rattachés. Il est possible que dans le premier cas, il ait été rejeté en dehors de la surface enclose, mais le manque d'informations sur cette occupation ne permet pas d'en être assuré. Dans le second cas, l'unité architecturale est alignée sur l'axe du chemin menant à l'enclos secondaire et pourrait au contraire avoir une fonction ne prétextant pas un isolement de l'aménagement qui l'accueille.

La situation de deux bâtiments annexes est indéterminée (**Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 3 **-B2** et **Sandillon**, « *Le Château Rouge* »-**B1**). Le premier est situé entre deux tronçons de fossés formant visiblement un enclos, mais dont l'organisation demeure inconnue. De fait, il n'est pas possible de savoir si **B2** se trouve dans ou à l'extérieur de l'enclos. Quant au second bâtiment, il jouxte un tronçon d'enclos pour lequel aucun indice ne permet de déterminer de quel côté se trouve l'aire interne.

L'espace artisanal

Comme l'ont fait remarquer F. Malrain et G. Blancquaert lors du colloque AFEAF de Chauvigny qui s'est déroulé en 2007, de plus en plus d'établissements ruraux fournissent des témoins d'activités qui s'adjoignent à leurs fonctions agricoles, voire pastorales, reconnues traditionnellement par les fouilleurs (MALRAIN & BLANQUAERT 2009). Il s'agit d'artisanats dont la nature et l'importance sont délicates à préciser et dont la part dans l'économie du site est très souvent difficile à évaluer. Nous allons donc nous pencher sur ce phénomène et traiter de l'espace artisanal qui semble exister sur plusieurs établissements ruraux du corpus. Des vestiges en rapport avec l'artisanat (*FIG. 143*) ont été observés sur onze des établissements ruraux de cette période (**Auxy**, « *Entre les Deux Chemins* » 3 ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 ; **Cepoy**, « *Chalat* » 3 ; **Corquilleroy**, « *Les Parrières* » ; **Neuville-au-Bois**, « *La Grande Route* » 4 ; **Orléans**, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » 2 ; **Puiseaux**, « *Chemin de Paris* » 2 ; **Saint-Aignan-des-Gués**, « *La Bergerie* » ; **Saint-Denis-en-Val**, « *L'Ormet* » et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3 et 4) soit 5,6 % des occupations à caractère rural.

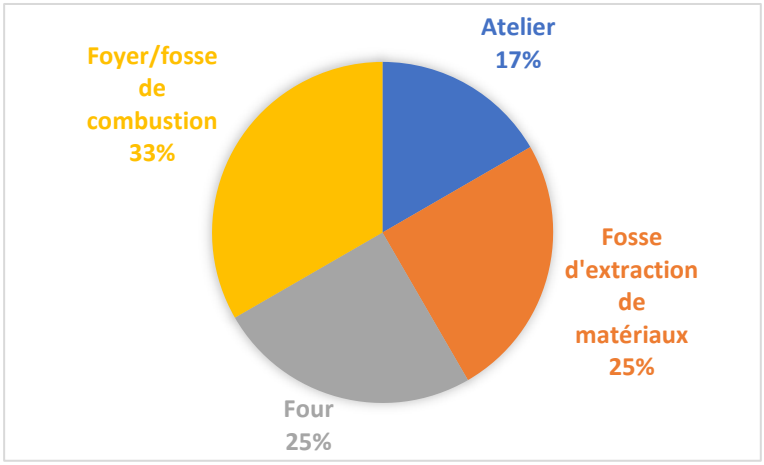

FIG. 143 : Type de vestiges artisanaux rencontrés sur les établissements ruraux, La Tène finale (DAO C. Forget).

Ce sont les fosses de combustion et les foyers que nous retrouvons le plus avec dix-sept structures réparties sur quatre sites (**Auxy**, « *Entre les Deux Chemins* » 3 ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 ; **Puiseaux**, « *Chemin de Paris* » 2 ; **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3/4). Dans l'ensemble, les fosses de combustion prennent plutôt place au sein d'un enclos, à des emplacements qui diffèrent d'un site à l'autre. À **Auxy**, les fosses de combustion s'organisent en un groupe d'au moins treize structures se répartissant sur une bande d'environ 200 m² perpendiculaire au fossé de l'enclos II. Il s'agit du seul site du corpus sur lequel ont été observés autant de vestiges de ce type. Le diagnostic n'a pas permis de vérifier la présence d'une structuration de l'espace afin de signaler cette zone particulière. À **Batilly-en-Gâtinais** et à **Puiseaux**, une seule structure de combustion a été identifiée. Sur le premier site, elle se trouve

au sein de l'îlot de l'enclos principal où se trouve le bâtiment d'habitation **BM2**. Dans la partie traitant des espaces domestiques, nous avons vu qu'un foyer se trouvait dans son espace interne. Il s'agit ici du même foyer. Nous n'avons aucune idée de la phase du bâtiment **BM** avec lequel il fonctionne. En l'attribuant à **BM1**, considéré comme un bâtiment annexe, la structure se trouverait à l'intérieur alors qu'en l'associant à **BM3**, elle se trouverait dans son environnement immédiat. À **Puiseaux**, la structure de combustion est localisée juste à côté du fossé de l'enclos secondaire, à l'intérieur de la surface enclose. Elle a été repérée au niveau de l'angle nord-ouest de ce dernier et revêt peut-être un caractère isolé en raison de cette position excentrée. Cependant, un seul petit sondage (200 m²) est à même de renseigner sur l'organisation du site, surtout connu par cliché aérien, ce qui ne permet pas d'en dire plus sur le sujet. Les deux fosses de combustion de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » posent problème, car elles sont susceptibles d'appartenir à la période 3 comme à la période 4. Repérées au sein d'une longue fosse de quarante mètres de long ayant servi d'aire de travail pour des activités artisanales indéterminées (forge ?) sur une période de plusieurs décennies, elles se trouveraient dans le premier cas hors des enclos. Cet aménagement serait localisé dans l'axe de l'entrée de l'enclos secondaire à environ cent dix mètres en direction de l'est. Dans le second cas, il se trouverait dans l'enclos I, le long du fossé oriental, à proximité de l'accès à l'espace interne. La structure serait délimitée de l'autre côté par un fossé qui ferait de cet espace une zone dédiée à l'artisanat au sein de l'enclos.

Les fosses d'extraction sont le second type de structures à caractère artisanal qui ont le plus été rencontrées. Treize structures identifiées comme telles sont visibles sur trois sites (**Neuville-au-Bois**, « *La Grande Route* » 4 ; **Orléans**, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » 2 ; **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3/4). Les fosses se trouvent de manière privilégiée au sein d'un enclos. À **Orléans**, il s'agit d'un petit groupe de sept structures occupant un espace de 30 m² dans l'angle nord-ouest. Les fosses ont servi à extraire des matériaux qui ont dû servir à construire les bâtiments du site. Certaines sont sur le tracé du talus et d'autres sont recoupées par le bâtiment annexe **B3**. Elles sont d'autre part situées dans l'environnement immédiat de la maison **B1** et dans l'environnement proche de la maison **B2**. La situation du site de **Neuville-aux-Bois** est

Nom du site	N° de site	Type de vestiges				Situation spatiale			
		Fosse d'extraction	Fosse de combustion /foyer	Four	Fosse-atelier	Enclos principal	Enclos secondaire	Espace ouvert	Inconnu
Auxy, « *Entre les Deux Chemins* » 3	45-018-01		✓			✓			
Batilly-en-Gâtinais, « *Les Pierrières* » 3	45-022-04/55/56		✓			✓			
Cepoy, « *Chalat* » 3	45-061-01/109			✓		✓			
Corquilleroy, « *Les Parrières* »	45-104-05			✓				✓	
Neuville-aux-Bois, « *La Grande Route* » 4	45-224-04	✓				✓			
Orléans, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » 2	45-234-1	✓				✓			
Puiseaux, « *Le Chemin de Paris* » 2	45-258-01		✓				✓		
Saint-Aignan-des-Gués, « *La Bergerie* »	45-267-01				✓				✓
Saint-Denis-en-Val, « *L'Ormet* »	45-274-01				✓				✓
Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 3	45-302-05	✓	✓	✓				✓	
Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 4	45-302-05	✓	✓			✓			

FIG. 144 : Physionomie des espaces artisanaux des établissements ruraux, La Tène finale (DAO C. Forget).

plus difficile à comprendre en raison de la modeste partie connue de l'enclos. La seule fosse d'extraction s'étend sur moins de 6 m² et se trouve aussi à l'intérieur, à moins de dix mètres du fossé. Elle est entourée d'autres fosses de nature indéterminée. À **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* », le même problème que pour les structures de combustion se pose. Les cinq fosses d'extraction mesurent toutes moins de 2 m² et se trouvent dans le même aménagement que les fosses de combustion, ce qui conforte le caractère artisanal de la zone. Leur position dépend aussi de la phase d'occupation à laquelle elles appartiennent. Deux d'entre elles ont été datées de la période 3 et les trois autres à la période 3 ou 4. Dans le premier cas, elles se trouvent à une centaine de mètres de l'enclos secondaire, dans l'axe de l'entrée alors que dans le second cas, elles sont situées dans l'enclos, au sein d'une zone délimitée par le fossé d'enclos à l'est et par un fossé de partition à l'ouest.

Quatre fours ont été identifiés sur trois sites (**Cepoy**, « *Chalat* » 3 ; **Corquilleroy**, « *Les Parrières* » et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3). Aucune position préférentielle ne peut être déterminée avec si peu de structures. De plus, les données disponibles à leur propos sont lacunaires et n'ont pas permis de déterminer le caractère précis de l'artisanat. Les deux fours de **Cepoy** sont localisés dans l'angle sud-ouest de l'enclos. Il pourrait s'agir d'un espace à caractère artisanal éloigné des bâtiments et jouxté par une zone ouverte (cour-jardin) d'environ 500 m². Le four de **Corquilleroy** se trouve dans un espace ouvert à environ trente mètres d'une voie. Il est recoupé par le bâtiment annexe **B1** et se trouve dans l'environnement immédiat de l'autre bâtiment annexe (**B2**). Le four de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » se trouve lui aussi dans la longue fosse artisanale du site. Selon les fouilleurs, il aurait été utilisé lors de la période d'occupation 3 et se trouverait donc à l'extérieur des enclos.

Les deux fosses-atelier du corpus sont localisées sur deux sites différents (**Saint-Aignan-des-Gués**, « *La Bergerie* » ; **Saint-Denis-en-Val**, « *L'Ormet* »). Il s'agit de deux fosses interprétées par les fouilleurs comme des fonds de cabane. Dans les deux cas, la structure est isolée, ce qui ne permet pas de proposer la moindre hypothèse au sujet de leur organisation spatiale. De plus, comme souvent lorsque l'on a affaire à ce type de structure, aucun élément mobilier ne permet d'assurer sa fonction artisanale.

5.2.2. Les activités pratiquées au sein des établissements ruraux

Dans la conclusion du colloque sur *Les installations agricoles de l'âge du Fer en Ile-de-France*, P. Méniel revient sur les phénomènes qui ont touché les recherches portant sur l'habitat rural dans les années 1990, notamment le fait que ces dernières se sont concentrées sur l'étude de leur forme, de leurs fonctions et de leurs activités (MÉNIEL 1994 : 297). Il appuie notamment sur le fait qu'une grande partie des produits fabriqués ou transformés ne se conserve pas et que le seul moyen d'en apprendre sur leur existence est de se concentrer sur les indices indirects que les fouilleurs peuvent rencontrer sur un chantier archéologique et ceux qui sont issus d'études spécialisées.

Les activités pratiquées sur un site sont attestées par les vestiges qui leur servent de cadre et par le mobilier en résultant qui se compose d'outils de travail et de déchets. D'une occupation à une autre, la documentation disponible à ce sujet est inconstante. Les témoins peuvent s'avérer discrets et ne transparaître qu'à travers un nombre infime d'éléments dans certains cas, mais nous avons aussi quelques exemples où les activités sont bien renseignées par du mobilier varié. Cependant, il peut arriver que la documentation disponible n'ait pas été suffisante pour permettre de rattacher certains témoins d'activités à une phase d'occupation particulière d'un établissement rural. Dans un premier temps, nous nous sommes fiés, comme toujours, aux interprétations des fouilleurs. Ces derniers prenant plus ou moins de risques dans le phasage des vestiges, nous avons été confrontés à deux cas de figure. Le premier est celui dans lequel le fouilleur réussit à rattacher la majorité des vestiges, en tout cas ceux qui contiennent du matériel intéressant, à l'une ou l'autre des phases d'occupation qu'il a réussi à individualiser. Dans ce cas, nous n'avons rencontré aucun problème majeur et chacune des structures participe à la documentation de chaque phase d'occupation. Le second cas est celui dans lequel le fouilleur

ACTIVITÉS AGRO-PASTORALES						
AGRICULTURE			ÉLEVAGE			
Exploitation de la terre	Stockage des productions	Transformation des productions	Reproduction du bétail	Gestion du bétail	Alimentation du bétail	Transformations de la matière animale
Outils : - araire - faucille - serpe **Pollens** **Restes carpologiques** - Résidus de récolte	**Structure de stockage :** - fosse de stockage - grenier - silo **Restes carpologiques** - Résidus de stockage	**Outils :** - broyon - meule **Restes carpologiques** - Traitement des céréales	**Animaux mort-nés** **Animaux jeunes**	**Bâtiments de stabulation :** - étable - écurie **Infrastructures liées au flux du bétail :** - enclos - accès d'enclos particulier	**Restes carpologiques** - Résidus de fourrage	**Outils :** - forces - fusaïole - peson - céramique spéciale **Traces de découpe sur les ossements**

ACTIVITÉS ARTISANALES					
EXTRACTION DE MATÉRIAUX	PRODUCTION MÉTALLURGIQUE (BRONZE ET FER)			TRAVAIL DU BOIS ET DE L'OS	
Extraction de matériaux	Production/réparation d'objets			Production d'objets	
Structures : - fosse d'extraction de matériaux	**Infrastructures :** - atelier - four - tuyère **Déchets :** - scories/battitures	**Outils :** - ciseaux - gouge - lime - marteau - pinces - scie	**Matériel :** - creuset - enclume - moule - lingotière **Produit semi-fini :** - lingot	**Matière première :** - bois de cervidé - ossements	**Outils :** - ciseaux - gouge - hache - lime - scie

FIG. 145 : Témoins permettant d'identifier les activités agropastorales et artisanales sur les établissements ruraux (DAO C. Forget).

crée des phases globales pour caser des structures qu'il n'arrive pas (ou ne veut pas par manque de données chronologiques) à rattacher à l'une ou l'autre des phases qu'il a déjà déterminées. Il ne prend aucun risque de surinterprétation et c'est ainsi que l'on voit certains vestiges attribués à la phase « Hallstatt », « LT », « Âge du Fer » et « Protohistoire » entre autres. Pour certains sites, lorsque cela s'est avéré possible tout en restant prudent, nous avons rattaché ces vestiges aux phases d'occupation du fouilleur en prenant en compte les données issues du rapport (organisation spatiale, morphologie, comblement, mobilier…). C'est ainsi que nous avons pu intégrer à l'étude de cette sous-partie des structures contenant du mobilier relatif aux activités des établissements ruraux.

Les activités mises en évidence sur les occupations rurales ont été classées en quatre catégories principales comptant chacune plusieurs sous-catégories (*FIG. 145 & 146*). Ces classes d'activités ont été récemment définies par A. Cony (CONY 2017 : 137-142) pour étudier les activités pratiquées sur ses terroirs de La Tène finale et nous lui empruntons le système qui s'est avéré très concluant pour son travail. La première concerne les activités agropastorales, c'est-à-dire l'agriculture et l'élevage. L'agriculture est le rassemblement de trois sous-catégories : l'exploitation de la terre, le stockage des productions et leur

ACTIVITÉS DE CONSOMMATION					
CONSOMMATION DES PRODUITS AGRO-PASTORAUX			CONSOMMATION DES PRODUITS ARTISANAUX	CONSOMMATION DE PRODUITS RÉGIONAUX ET EXTRA-RÉGIONAUX	
Consommation de produits organiques			Consommation d'objets	Consommation de produits organiques et d'objets	
Ustensiles/vaisselle :	**Matériel :**	**Déchets/restes :**	**Objets :**	**Objets :**	**Déchets :**
- céramique de cuisson/de service - cuiller - *simpulum*	- broche à rôtir - chaîne - chaudron - chenet - crémaillère - gril - plaque foyère - sceau	- amphore - ossements animaux **Restes carpologiques** - résidus de préparation alimentaire	- céramique - outils - parure	- parure - monnaie - vaisselle céramique - vaisselle métallique - ossements	- amphore

AUTRES ACTIVITÉS								
LA GUERRE			ACTIVITÉS CULTUELLES		ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES		
Utilisation d'armes, d'équipement guerrier et d'une monture			Acte à caractère cultuel/religieux		Consommation de produits organiques et d'objets		
Armement :	**Équipement :**	**Monture :**	**Infrastructures :**	**Dépôt :**	**Ustensiles/vaisselle métalliques :**	**Matériel :**	**Déchets :**
- bouclier - épée/fourreau - flèche - javeline/lance - poignard	- casque - ceinturon - côte de mailles - harnachement - suspension	- ossements d'équidé	- sanctuaire - fosse	- animal (entier ou partie) - armes/objets sacrifiés - être humain (entier ou partie)	- *simpulum* - chaudron	- chaudron - gril	- amphore - ossements animaux

FIG. 146 : Témoins permettant d'identifier les activités de consommation et les autres activités sur les établissements ruraux (DAO C. Forget).

transformation. L'élevage est étudié à travers quatre sous-catégories : la reproduction du bétail, sa gestion, son alimentation ainsi que la transformation de la matière animale.

Ensuite, nous nous sommes penchés sur les activités artisanales. Leur ampleur sur certains habitats ruraux a parfois mené les fouilleurs à en redéfinir la fonction principale (MALRAIN & BLANCQUAERT 2009 : 29-40). Nous verrons si des sites du corpus peuvent entrer dans cette catégorie. L'artisanat a été divisé en trois sous-catégories : l'extraction de matériaux, la production métallurgique et le travail du bois et de l'os. Chacune d'entre elles est considérée comme une activité pour laquelle une seule étape est visible en fouille. Pour l'extraction de matériaux, il s'agit du creusement du sol pour en extraire des matériaux de construction. Pour la métallurgie, il s'agit de la production ou la réparation d'objets. Enfin, pour le travail du bois et de l'os, il s'agit aussi de la production d'objets. Aucune structure ni aucun objet ou rejet n'ont pu être mis en relation avec de la production de poterie ou de la saunerie. C'est pour cette raison que nous avons d'emblée écarté ces activités.

La troisième catégorie regroupe les activités de consommation. Nous recensons la consommation des produits issus des productions agropastorales, la consommation des produits issus de l'artisanat et la consommation de produits importés. Chacune de ces catégories est caractérisée par une seule sous-catégorie, celle de la consommation de produits organiques et/ou d'objets.

Enfin, la dernière catégorie regroupe les activités qui n'ont pas pu être classées parmi l'une des trois premières catégories. Il s'agit des éléments liés à la guerre avec l'utilisation d'armes, d'équipement guerrier et de montures, des indices laissés par des évènements à portée cultuelle ou religieuse ainsi que des activités à caractère communautaires tels que les banquets et la consommation de produits organiques et d'objets qui s'y déroulait.

L'ensemble de ces catégories seront étudiées l'une après l'autre dans cet ordre. Les informations à propos des activités pratiquées sur les établissements ruraux étant relativement hétérogènes d'un site à l'autre, pour une question de compréhension ainsi que pour respecter l'homogénéité des études statistiques réalisées jusqu'ici, nous avons décidé, pour chaque catégorie, de présenter les données par période. Ainsi seront d'abord étudiées les occupations de la grande période couvrant le Hallstatt et La Tène ancienne, puis les sites attribués à La Tène moyenne pour terminer par les sites de La Tène finale.

5.2.2.1. Les activités agropastorales

Comme nous l'avons déjà spécifié, les activités agropastorales sont composées de l'agriculture et de l'élevage de bétail. Nous allons commencer par présenter les indices d'une activité agricole sur les établissements ruraux du corpus avant de nous attacher à faire de même avec l'élevage.

5.2.2.1.1. L'agriculture

L'activité agricole est constituée du regroupement de trois étapes se succédant de la mise en terre des céréales jusqu'à la mouture de leurs graines en passant par leur stockage.

L'exploitation de la terre

Les témoins relatifs à l'exploitation de la terre sont ténus sur les établissements ruraux et renvoient à peu d'éléments (*FIG. 147*). Les données autres que celles renvoyant au mobilier ne sont pas assez étoffées pour attester d'une mise en culture. Comme nous l'avons vu dans la sous-partie précédente, les traces de parcellaires qui ont été identifiées sur les sites ruraux ne sont pas assez bien conservées dans la plupart des cas pour espérer y voir des parcelles cultivées. Les quelques exemples de parcelles complètes proviennent d'entités uniquement connues par prospection aérienne, ce qui ne garantit pas leur contemporanéité avec l'enclos qu'ils jouxtent ni même leur appartenance à la période de l'âge du Fer. De plus, ces parcelles peuvent aussi bien avoir délimité des champs cultivés, des pâturages ou encore des zones boisées. D'autre part, aucune occupation n'a livré de traces de labours, vestiges synonymes de champs cultivés, mais qui demeurent très difficiles à identifier.

Trois catégories de mobilier sont prises en compte : les outils servant à travailler la terre, les restes polliniques d'espèces cultivées et les restes carpologiques d'espèces cultivées. Leur présence ne signifie pas systématiquement que la terre y était travaillée. En effet, certains des outils pris en compte comme la hache ou encore l'herminette ont un caractère polyvalent et peuvent donc être utilisés dans le cadre de plusieurs activités (menuiserie, entretien de l'habitat…). D'autre part, les études carpologiques, si elles révèlent la présence d'espèces cultivées, ne parviennent pas automatiquement à assurer la présence de pratiques culturales. En effet, il est souvent difficile de savoir si les restes carpologiques retrouvés dans un silo à grains ont été cultivés directement sur le site ou s'ils ont été achetés et seulement stockés. Dans ce cas, la présence de dépôts où sont mêlées espèces cultivées et plantes adventices (qui s'intercalent entre les céréales lorsque celles-ci poussent) peut être un bon indicateur d'une pratique culturale.

Toutes périodes confondues, vingt-et-une occupations correspondant à dix-sept sites ont livré du mobilier en rapport avec le travail de la terre (**Amilly**, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 2 ; **Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 2 ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 1 et 3 ; **Bouilly-en-Gâtinais**, « *La Maison Rouge* » 1 ; **Chevilly**, « *Les Herbeauts* » 1 et 2 ; **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 1 et 2 ; **Corbeilles**, « *Les Grands*

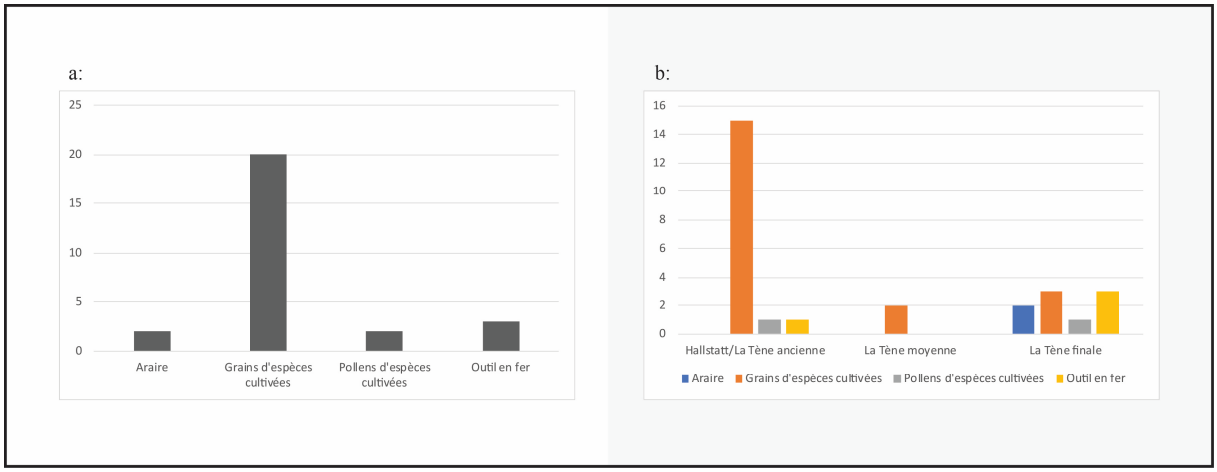

FIG. 147 : Nature du mobilier renvoyant à l'exploitation de la terre, a : toutes périodes confondues et b : par période (DAO C. Forget).

Réages » 1 et 2 ; **Corquilleroy**, « *Le Chemin Perdu* » 1 ; **Corquilleroy**, « *La Grevasse* » ; **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1 et 2 ; **Neuvy-en-Sullias**, « *L'Aulne* » 1 ; **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2 ; **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* » ; **Santeau**, « *Le Différent* » ; **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3 et **Thignonville**, « *La Queue de Colerette* »). Ce sont principalement des entités ayant livré des restes d'espèces cultivées (vingt occupations). Il s'agit de céréales, de légumineuses, d'oléagineux voire de fruits (*FIG. 148 & 149*). Leur présence sur ces occupations ne signifie pas qu'elles sont absentes du reste des sites. Des prélèvements en vue d'une étude carpologique sont rarement effectués. De plus, lorsque les échantillons sont faibles en restes, seules des observations partielles sont faites, comme c'est le cas pour le site de **Thignonville**, « *La Queue de Colerette* ». Il est très possible que la grande majorité des sites ait livré des restes carpologiques si des prélèvements avaient été réalisés. Nous allons donc nous contenter des quelques études qui ont été faites. Nous retrouvons ensuite les sites sur lesquels a été trouvé au moins un outil en fer utilisé dans le cadre des activités agricoles (trois entités). Certains, comme nous l'avons déjà évoqué, peuvent être utilisés dans d'autres contextes (herminette), mais la plupart semblent principalement, si ce n'est exclusivement, employés dans un contexte agricole comme la faux, la faucille et la serpe/serpette. La troisième et la dernière catégorie sont égales avec deux occupations chacune. Il s'agit d'une part des sites sur lesquels a été retrouvée une partie d'araire. Nous avons décidé de la détacher des outils servant à travailler la terre en raison de son caractère spécial, mais aussi de sa rareté. D'autre part, ce sont les sites sur lesquels ont été retrouvés des pollens de céréales qui sont concernés.

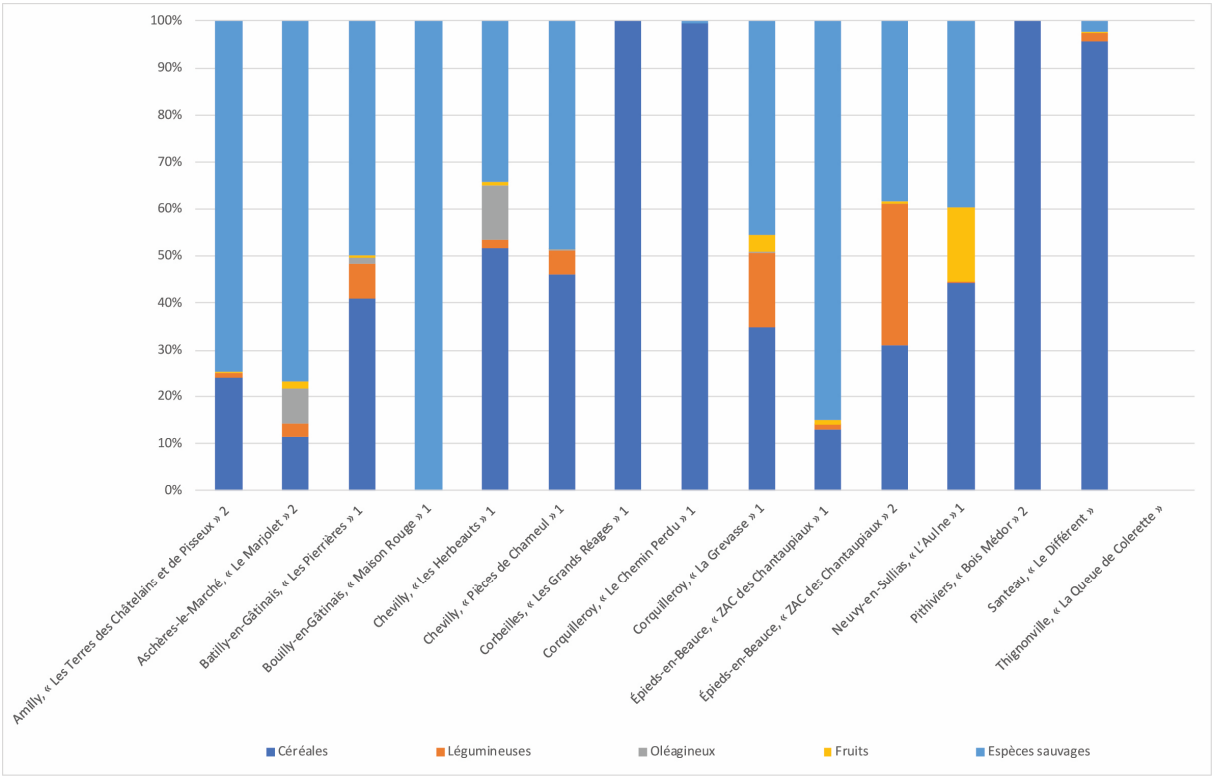

FIG. 148 : Part des espèces cultivées sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne (DAO C. Forget).

Les données sont hétérogènes d'une période à l'autre. Premièrement en quantité d'occupations. Quinze des occupations considérées dans cette sous-partie sont datées du Hallstatt/La Tène ancienne (**Amilly**, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 2 ; **Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 2 ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 1 ; **Bouilly-en-Gâtinais**, « *La Maison Rouge* » 1 ; **Chevilly**, « *Les Herbeauts* » 1 ; **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 1 ; **Corbeilles**, « *Les Grands Réages* » 1 ; **Corquilleroy**, « *Le Chemin Perdu* » 1 ; **Corquilleroy**, « *La Grevasse* » ; **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1 et 2 ; **Neuvy-en-Sullias**, « *L'Aulne* » 1 ; **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2 ; **Santeau**, « *Le Différent* » et **Thignonville**, « *La Queue de Colerette* »), alors que seulement deux datent de La Tène moyenne (**Chevilly**, « *Les Herbeauts* » 2 et **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2) et cinq de La Tène finale (**Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » 4 ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 ; **Corbeilles**, « *Les Grands Réages* » 2 ; **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* » et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3). Deuxièmement en termes de variété du mobilier, comme nous l'avons vu dans le paragraphe précédent.

Comme nous avons pu le voir, la part de sites ayant livré des restes d'espèces cultivées est majoritaire. Toutes les entités de la période Hallstatt/La Tène ancienne présentant des indices du travail de la terre sont concernées. Quasiment la moitié (sept occupations) a livré des restes de céréales, de légumineuses, d'oléagineux, de fruits et d'espèces sauvages. Sur les autres entités, ce sont le plus souvent les légumineuses, les oléagineux et les fruits qui sont absents, voire les plantes sauvages dans de rares cas. Les dépôts sont majoritairement composés de céréales (six entités en comptent plus de 50 %) et de plantes sauvages (six entités en comptent plus de 45 %). Les légumineuses, les oléagineux et les fruits, lorsqu'ils sont présents, n'excèdent que rarement 10 % du corpus d'une occupation. Ces proportions ont mené les

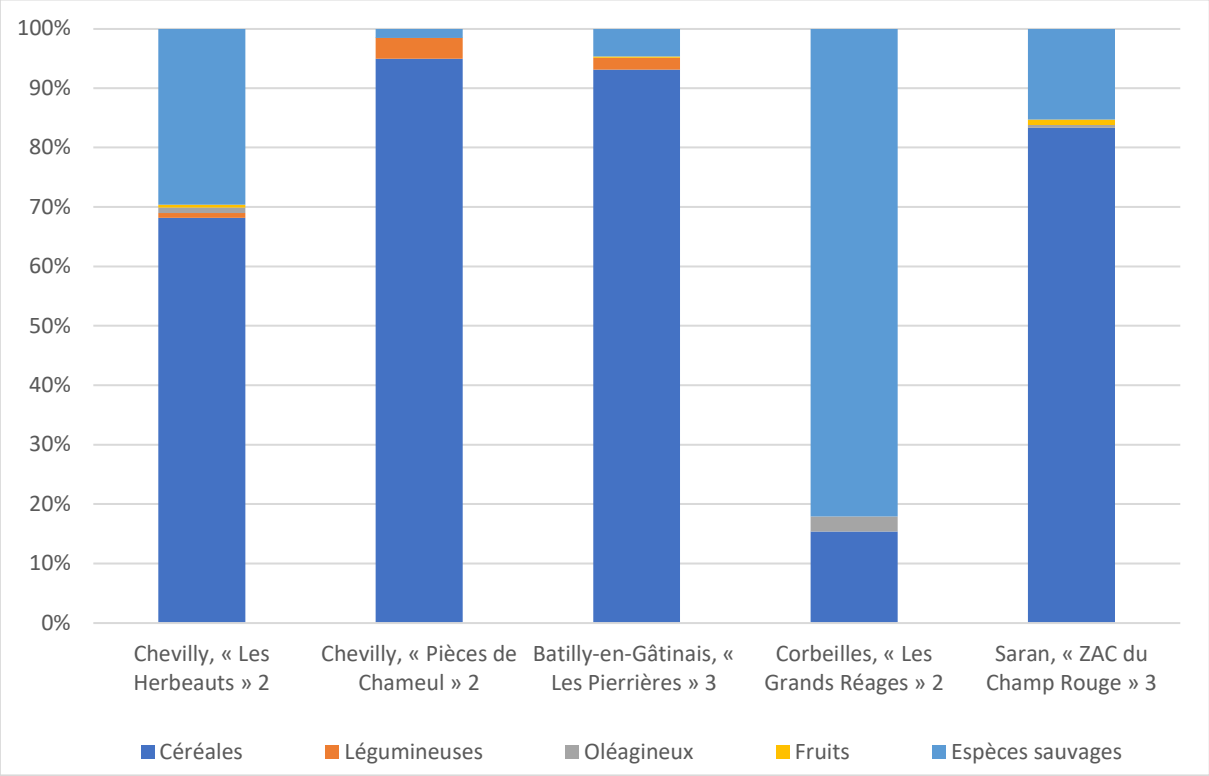

FIG. 149 : Part des espèces cultivées sur les établissements ruraux, La Tène moyenne et finale (DAO C. Forget).

carpologues (notamment B. Pradat qui les a quasiment toutes réalisées) à interpréter les dépôts de plusieurs manières, en fonction de la représentativité de chacune des espèces végétales présentes. Au total, trente-et-un dépôts provenant de ces quinze occupations ont pu être interprétés. Il s'agit principalement de résidus de fourrage (48,4 %) et de récolte (38,7 %), et dans une moindre mesure de résidus de préparation agricole (9,7 %) et de stockage (3,2 %).

Les deux occupations de La Tène moyenne ayant probablement connu le travail de la terre moyenne (**Chevilly**, « *Les Herbeauts* » 2 et **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2) sont toutes les deux caractérisées par la présence de restes carpologiques. Elles ont chacune livré tous les taxons déjà évoqués jusqu'à présent. Sur le premier site, les céréales dominent (68,2 %) avec en seconde position les plantes sauvages (29,6 %). Sur le second site, la domination des céréales est écrasante (95 %) et le reste des taxons se partagent les quelques pour cent restants. Onze dépôts provenant de ces deux occupations ont pu être interprétés. Il s'agit plutôt de résidus de récoltes (72,7 %) alors que le reste se compose de résidus de fourrage.

Parmi les cinq occupations datées de La Tène finale sur lesquelles des indices d'exploitation de la terre ont été observés, trois sont concernées par la présence de restes carpologiques (**Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 ; **Corbeilles**, « *Les Grands Réages* » 2 et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3). L'ensemble des taxons n'a été retrouvé sur aucune de ces entités. Les céréales sont omniprésentes avec plus de 80 % des échantillons à **Batilly-en-Gâtinais** et à **Saran**, tandis que les plantes sauvages se trouvent en seconde position avec respectivement 4,7 % et 15,3 % des restes. Ce sont les plantes sauvages qui dominent le corpus carpologique de **Corbeilles** avec plus de 80 % des restes, suivies des céréales (15,4 %). Les restes de légumineuses, d'oléagineux et de fruits n'atteignent pas 3 % chacun sur les trois occupations. Dix dépôts ont pu être identifiés. Ils proviennent essentiellement de **Batilly-en-Gâtinais** où la totalité renvoie à des résidus de récoltes (70 %). Deux dépôts de résidus de préparation agricole ont été observés à **Saran** (20 %) et un résidu de fourrage à **Corbeilles** (10 %).

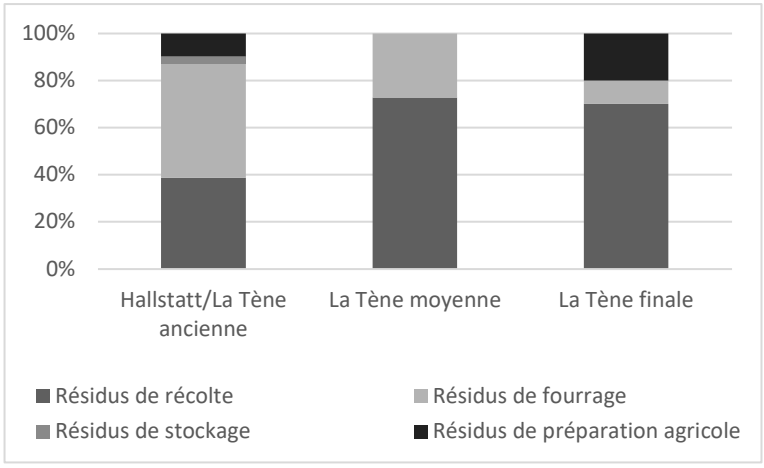

FIG. 150 : Nature en parts des dépôts de restes carpologiques issus des établissements ruraux (DAO C. Forget).

Il est compliqué de savoir si les céréales qui proviennent des dépôts de récoltes ont été cultivées sur le site même (*FIG. 150*). Si ce n'est pas le cas, les productions ont très bien pu être achetées puis stockées sur place, même si cela paraît difficile d'envisager que le fourrage puisse être acheminé et vendu alors que les sites étaient très probablement entourés de pâturages. Il est plus probable, au moins pour les occupations sur lesquelles ont été retrouvés des résidus de fourrage, que ces derniers proviennent des récoltes de ces mêmes établissements

ruraux. L'association résidus de récolte/résidus de fourrage serait alors très parlante. Les résidus de préparation agricole font quant à eux référence à des restes d'aliments préparés avec des produits issus de récoltes pouvant provenir du site même ou être achetés. Enfin, les résidus de stockage sont la preuve d'un stockage des productions. Là encore, difficile de savoir s'il s'agit des récoltes du site ou de denrées acquises par le biais du commerce.

La seconde catégorie de témoins d'exploitation de la terre renvoie aux outils qui servent à la travailler (*FIG. 151*). Toutes périodes confondues, seules trois occupations ont livré ce type de matériel (**Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 ; **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 1 et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3) pour un total de cinq outils. Parmi elles, seul le site de **Chevilly** est daté du début de LT alors que les deux autres ont été attribuées à La Tène finale. Les deux seuls outils polyvalents proviennent de **Batilly-en-Gâtinais**. Il s'agit de deux herminettes, type d'outil connu pour son utilisation dans le cadre d'activités rurales multiples. Souvent reconnu pour son utilité dans le travail du bois (cf. 5.2.2.2.3. Le travail du bois et de l'os), sa lame recourbée en fait un outil pratique pour retourner la terre sur de petites surfaces. Les outils dont nous allons désormais parler sont beaucoup plus intéressants dans ce contexte d'exploitation de la terre puisqu'il s'agit de matériel directement dédié à ce type d'activités. Il s'agit de faux, de faucilles et de serpettes. Un seul exemplaire de

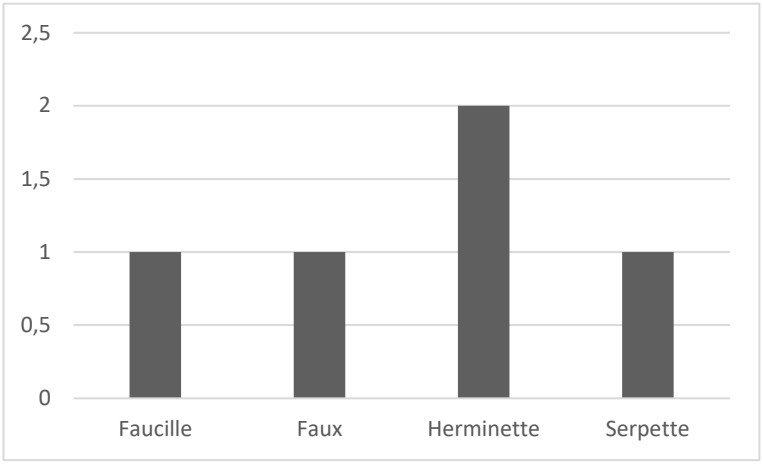

FIG. 151 : Types d'outils servant à travailler la terre sur les établissements ruraux (DAO C. Forget).

Nom du site	N° de site	Type de restes carpologiques et polliniques						Type d'outils			
		Céréales (grains/ vannes)	Légumi-neuses	Oléa-gineux	Fruits	Plantes sauvages	Céréales (pollen)	Araire	Herminette	Faux /faucille	Serpette
Amilly, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 2	45-004-02	✓	✓		✓	✓					
Aschères-le-Marché, « *Le Marjolet* » 2	45-009-01/16	✓	✓	✓	✓	✓					
Batilly-en-Gâtinais, « *Les Pierrières* » 1	45-022-04/55/56	✓	✓	✓	✓	✓					
Bouilly-en-Gâtinais, « *Maison Rouge* » 1	45-045-02/39	✓				✓					
Chevilly, « *Les Herbeauts* » 1	45-093-05/10	✓	✓	✓	✓	✓					
Chevilly, « *Pièces de Chameul* » 1	45-093-07/01	✓	✓	✓	✓	✓		✓			
Corbeilles, « *Les Grands Réages* » 1	45-103-06	✓									
Corquilleroy, « *La Grevasse* » 1	45-104-02-97	✓	✓	✓	✓	✓					
Corquilleroy, « *Le Chemin Perdu* » 1	45-104-03	✓				✓					
Épieds-en-Beauce, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1	45-134-01	✓	✓	✓	✓	✓					
Épieds-en-Beauce, « *ZAC des Chantaupiaux* » 2	45-134-01	✓	✓	✓	✓	✓					
Neuvy-en-Sullias, « *L'Aulne* » 1	45-226-03	✓	✓		✓	✓					
Pithiviers, « *Bois Médor* » 2	45-252-01	✓									
Santeau, « *Le Différent* »	45-301-01/31	✓	✓		✓	✓					
Thignonville, « *La Queue de Colerette* »	45-320-01	-	-	-	-	-	?				

FIG. 152 : Types de témoins d'exploitation de la terre rencontrés sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne (DAO C. Forget).

Nom du site	N° de site	Type de restes carpologiques et polliniques						Type d'outils			
		Céréales (grains/ vannes)	Légumi-neuses	Oléa-gineux	Fruits	Plantes sauvages	Céréales (pollen)	Araire	Herminette	Faux /faucille	Serpette
Chevilly, « *Les Herbeauts* » 2	45-093-05/10	✓	✓	✓	✓	✓					
Chevilly, « *Pièces de Chameul* » 2	45-093-07/01	✓	✓	✓	✓	✓					
Batilly-en-Gâtinais, « *Les Pierrières* » 3	45-022-04/55/56	✓	✓		✓	✓		✓	✓	✓	
Corbeilles, « *Les Grands Réages* » 2	45-103-06	✓		✓		✓					
Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 3	45-302-05	✓		✓	✓	✓	✓				✓
Pithiviers, « *Vieux Chemin d'Étampes* »	45-252-02							✓			

FIG. 153 : Types de témoins d'exploitation de la terre rencontrés sur les établissements ruraux, La Tène moyenne et finale (DAO C. Forget).

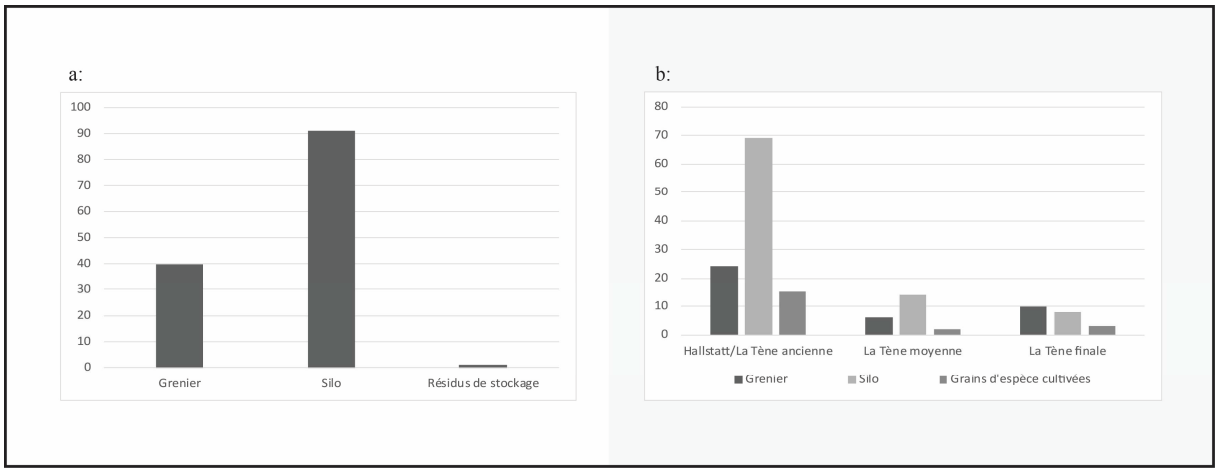

FIG. 154 : Nature des vestiges renvoyant au stockage des productions, a : toutes périodes confondues et b : par période (DAO C. Forget).

chacun de ces outils provient de trois occupations différentes. La faux provient d'un silo désaffecté de la première phase de **Chevilly**, la faucille de la troisième phase de **Batilly-en-Gâtinais** et la serpette a été trouvée dans une structure de combustion de la troisième phase de **Saran**. La présence de ces outils nous paraît être une preuve irréfutable de fauchage d'espèces végétales cultivées, notamment de céréales.

Les deux dernières catégories regroupent chacune deux occupations rurales. Un élément faisant partie d'un araire a été trouvé à **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 et à et **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* ». Sur le premier site, il s'agit d'un coutre alors que c'est un soc qui a été retrouvé sur le second. La présence de tels objets est un gage d'activité agricole, l'araire servant à retourner la terre avant d'y introduire les semences. Enfin, des analyses palynologiques ont été réalisées à **Thignonville**, « *La Queue de Colerette* » et à **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3. Les résultats de l'analyse menée à **Thignonville** n'ont pas été consignés dans le rapport d'opération, nous n'avons donc pas eu accès aux résultats. Ce n'est pas le cas de l'étude faite sur les sédiments du fossé de l'enclos 3 de **Saran** qui s'est révélée très fructueuse. En effet, le spectre pollinique évoque un environnement surtout composé de ligneux et d'herbacées, et la présence de céréales en petite proportion (7,2 %) confirme les données issues de l'étude carpologique, permettant ainsi de s'assurer de la présence de champs cultivés

autour de l'établissement rural au moins pour la troisième phase d'occupation, et certainement pour les deux suivantes aussi.

Le stockage des productions

Le stockage des productions est discernable à travers la présence de deux catégories de témoins : les structures de stockage de type silo et grenier surélevé ainsi que les résidus de stockage. La catégorie la plus représentée est celle des structures de stockage (*FIG. 154*). On en trouve sur l'ensemble des occupations ayant livré des témoins de stockage des productions (cent neuf sur cent dix entités). Dans la mesure où nous nous sommes déjà penchés sur les structures de stockage présentes sur les sites ruraux de l'âge du Fer (5.2. Formes et fonctionnement des établissements ruraux), nous entrerons moins dans les détails dans les paragraphes qui vont suivre. Au total, cent neuf occupations correspondant à soixante-dix-sept sites ont livré au moins une structure de stockage. Il s'agit surtout de silos (82 %) et dans une moindre mesure de greniers (*FIG. 156*). 18,9 % des entités sur lesquelles a été identifiée une structure de stockage présentent les deux types de moyens de conservation évoqués ci-dessus. La catégorie des sites ayant livré des restes carpologiques se compose des vingt mêmes sites présentés dans la sous-partie précédente. Nous allons là aussi passer un peu plus rapidement dans la mesure où les données y ont été présentées. Nous nous concentrerons sur les sites ayant livré des résidus de stockage. La documentation à propos du stockage des productions est hétérogène, notamment en ce qui concerne le nombre de sites concernés par période. 68,2 % des entités prises en compte sont datées de la période couvrant le Hallstatt et La Tène ancienne,

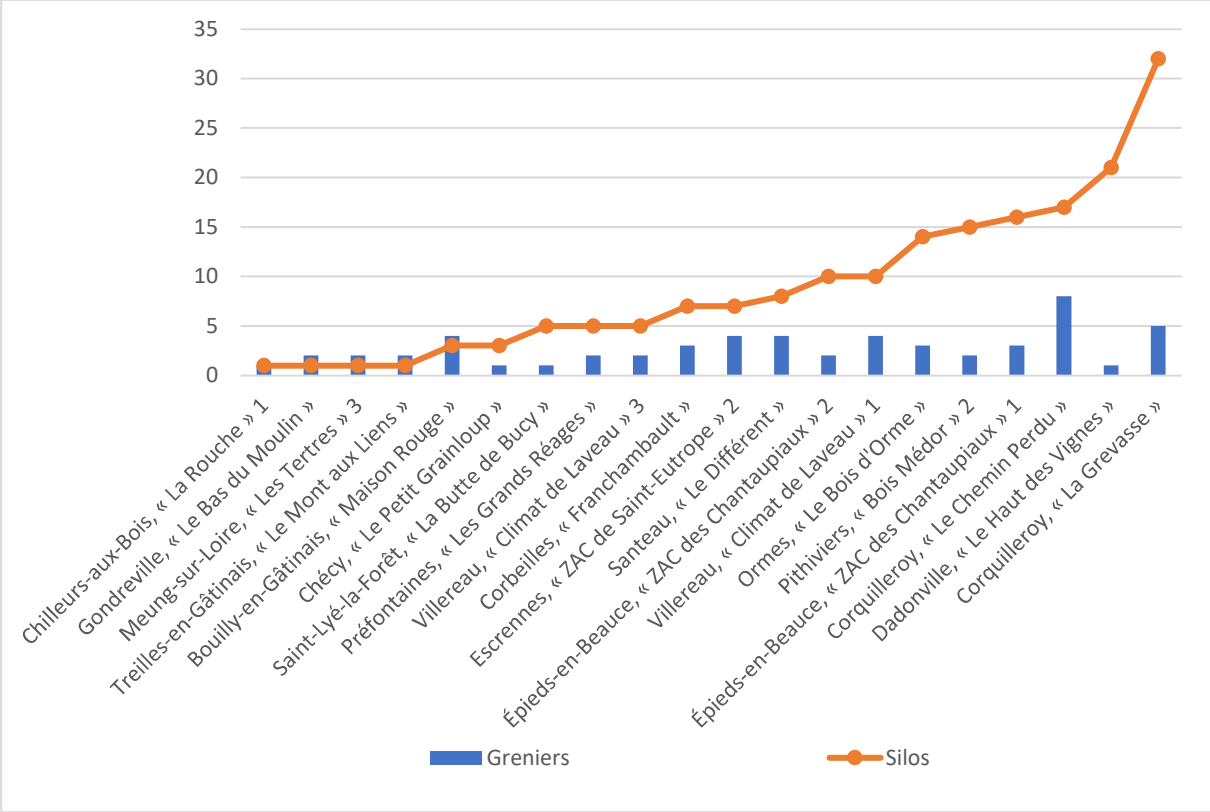

FIG. 155 : Ratio du nombre de silos et de greniers sur les établissements ruraux disposant des deux modes de stockage, Hallstatt/La Tène ancienne (DAO C. Forget).

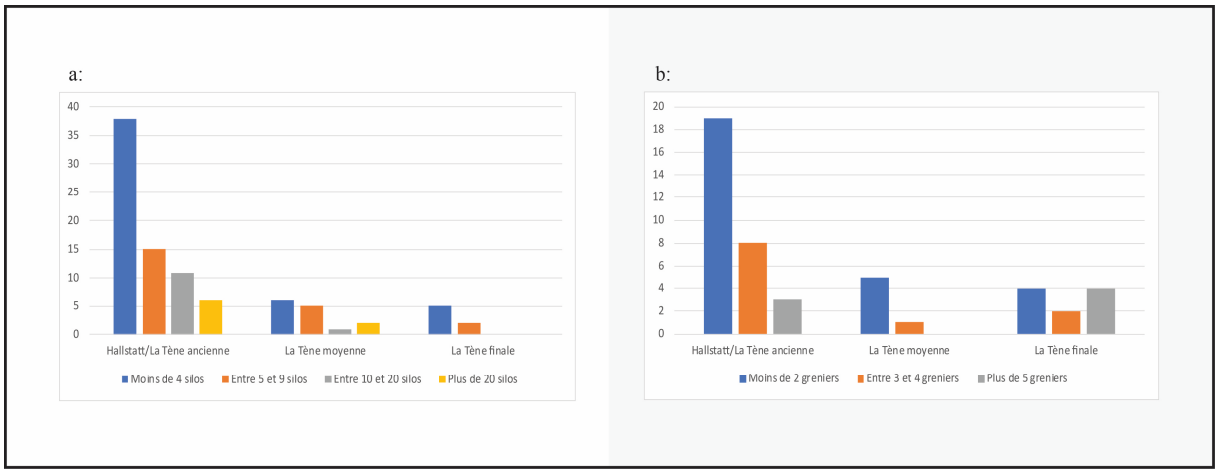

FIG. 156 : Quantité de structures de stockage par établissement rural, a : silos et b : greniers (DAO C. Forget).

alors que seulement 17,3 % sont datées de La Tène moyenne et 14,5 % de La Tène finale. Un seul site, attribué à la période Hallstatt/La Tène ancienne, a livré des résidus de stockage.

La catégorie des structures de stockage concerne cent neuf des cent dix occupations ayant livré des témoins de stockage des productions. Soixante-quatorze ont été datés du Hallstatt (*FIG. 157 à 161*). L'écrasante majorité d'entre eux (94,6 %) sont caractérisés par la présence d'un silo ou plus. Les sites ayant au moins un grenier sont au nombre de vingt-quatre soit 32,4 %. 27 % (vingt entités) des entités ayant livré des structures de stockage se signalent par la présence du binôme grenier-silo, ce qui signifie que seulement quatre occupations ont un ou des greniers comme seul moyen de stockage. Le nombre de structures de stockage identifiées sur une entité peut constituer un marqueur quant à sa capacité de stockage et donc l'importance de cette activité dans son économie. Toutefois, seule une portion des sites est connue et la nature des opérations qui y ont été faites ne permet pas la plupart du temps d'estimer la taille du site. Ainsi, les structures de stockage prises en compte ne sont qu'un échantillon. Ce sont les occupations ayant un faible nombre de silos (54,3 % possèdent moins de quatre silos) qui sont les plus nombreuses et cela va en décroissant. Les sites ayant entre cinq et neuf silos sont à hauteur de 21,4 %, ceux qui en ont entre dix et dix-neuf représentent 15,7 % et enfin les quelques sites restants (six occupations soit 8,6 %) en ont plus de vingt. La même remarque peut être faite à propos des greniers. 70,4 % des occupations observées possèdent moins de deux greniers, 18,5 % en possèdent entre trois et quatre et le reste (11,1 % soit trois occupations) en ont plus de cinq. D'autre part, le lien entre le nombre de greniers et de silos sur les sites qui comptabilisent les deux modes de stockage est intéressant. On remarque que 70 % d'entre eux comptent plus de silos que de greniers, dans des proportions parfois impressionnantes avec plus de 80 % à **Corquilleroy**, « *La Grevasse* » ; **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1 ; **Ormes**, « *Le Bois d'Ormes* » ; **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2 et même plus de 95 % à **Dadonville**, « *Le Haut des Vignes* ». Les raisons de ce constat peuvent être diverses : mode de stockage différentiel en fonction de la nature des produits à conserver, importance moindre des greniers, adaptation à l'environnement, tradition… Cependant, il faut rester prudent, car il est possible que les problèmes de conservation touchant les trous de poteau constituant les greniers

puissent être à l'origine de ce constat, les silos étant des structures massives dont la conservation est très souvent acceptable.

Nom du site	N° de site	Stockage des productions				Résidus de stockage
		Mode de stockage		Quantité de structures de stockage		
		Grenier	Silo	Greniers	Silo	
Amilly, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 1	45-004-02		✓	0	2	
Amilly, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 2	45-004-02		✓	0	20	
Artenay, « *Autroche* »	45-008-01		✓	0	6	
Artenay, « *Herblay Haut* » 1	45-008-02		✓	0	21	
Artenay, « *La Sucrerie* »	45-008-03		✓	0	5	
Artenay, « *Le Chemin de Chartres* » 1	45-008-04		✓	0	8	
Aschères-le-Marché, « *Le Marjolet* » 1	45-009-01/16		✓	0	3	
Aschères-le-Marché, « *Le Marjolet* » 2	45-009-01/16		✓	0	12	
Attray, « *Devant Gauté* »	45-011-01		✓	0	6	
Auxy, « *Entre les Deux Chemins* » 1	45-018-01		✓	0	33	
Auxy, « *Les Boissons* » 1	45-018-02		✓	0	2	
Auxy, « *Les Granges* »	45-018-03		✓	0	2	
Batilly-en-Gâtinais, « *Les Pierrières* » 1	45-022-04/55/56		✓	0	15	
Beaune-la-Rolande, « *La Croix Renard* »	45-030-01/65-66		✓	0	19	
Boisseaux, « *Le Pavé* »	45-252-01		✓	0	17	

FIG. 157 : Types de témoins du stockage des productions rencontrés sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne, 1 (DAO C. Forget).

Nom du site	N° de site	Stockage des productions				Résidus de stockage
		Mode de stockage		Quantité de structures de stockage		
		Grenier	Silo	Greniers	Silo	
Boisseaux, « *Parc d'Activités Intermodales de Boisseaux* »	45-037-02		✓	0	4	
Bouilly-en-Gâtinais, « *Maison Rouge* » 1	45-045-02/39	✓	✓	4	3	
Bouilly-en-Gâtinais, « *La Poyarde* »	45-045-03/40	✓		2	0	
Boynes, « *Le Grand Clos de Parville* »	45-050-11/52		✓	0	2	
Boynes, « *Le Haut des Bordes* »	45-050-12		✓	0	2	
Bucy-le-Roi, « *La Butte* »	45-058-01/11		✓	0	2	
Cepoy, « *Chalat* » 1	45-061-01/109		✓	0	1	
Chaingy, « *Villemousson* »	45-067-02		✓	0	1	
Chécy, « *Le Petit Grainloup* »	45-089-01	✓	✓	1	3	
Chécy, « *ZAC du Vieux Pavé* »	45-089-02		✓	0	3	
Chevilly, « *Les Herbeauts* » 1	45-093-05/10		✓	0	3	
Chevilly, « *Pièces de Chameul* » 1	45-093-07/01		✓	0	46	
Chilleurs-aux-Bois, « *La Rouche* » 1	45-095-04	✓	✓	1	1	
Corbeilles, « *Franchambault* »	45-103-03/85	✓	✓	3	7	
Corbeilles, « *Les Grands Réages* » 1	45-103-06		✓	0	1	

FIG. 158 : Types de témoins du stockage des productions rencontrés sur les établissements ruraux, Hallstatt/ La Tène ancienne, 2 (DAO C. Forget).

Dix-neuf occupations attribuées à La Tène moyenne ont livré au moins une structure de stockage (*FIG. 162*). Comme à la période précédente, il s'agit essentiellement de silos (73,7 %) qui ont été repérés sur treize entités (**Artenay**, « *Herblay Haut* » 2 ; **Artenay**, « *Chemin de*

Nom du site	N° de site	Stockage des productions				Résidus de stockage
		Mode de stockage		Quantité de structures de stockage		
		Grenier	Silo	Greniers	Silo	
Corquilleroy, « *La Grevasse* »	45-104-02/97	✓	✓	5	32	
Corquilleroy, « *Le Chemin Perdu* »	45-104-03	✓	✓	8	17	✓
Crottes-en-Pithiverais, « *Le Chêne* »	45-118-01/26		✓	0	4	
Dadonville, « *Le Haut des Vignes* »	45-119-04	✓	✓	1	21	
Épieds-en-Beauce, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1	45-134-01	✓	✓	3	16	
Épieds-en-Beauce, « *ZAC des Chantaupiaux* » 2	45-134-01	✓	✓	2	10	
Escrennes, « *ZAC de Saint-Eutrope* » 1	45-137-04	✓		1	0	
Escrennes, « *ZAC de Saint-Eutrope* » 2	45-137-04	✓	✓	4	7	
Gidy, « *Le Buisson Pouilleux* »	45-154-02		✓	0	5	
Gondreville, « *Le Cocluchon* » 2	45-158-01/96		✓	0	2	
Gondreville, « *Le Bas du Moulin* » 1	45-158-02/95	✓	✓	2	1	
Ingré, « *ZAC des Varannes* » 1	45-169-03		✓	0	1	
Ingré, « *ZAC des Varannes* » 2	45-169-03		✓	0	4	
Ingré, « *ZAC Ouest du Bourg* » 1	45-169-04		✓	0	2	
La Chapelle-Saint-Mesmin, « *Clos de Pailly* »	45-075-02		✓	0	1	

FIG. 159 : Types de témoins du stockage des productions rencontrés sur les établissements ruraux, Hallstatt/ La Tène ancienne, 3 (DAO C. Forget).

Nom du site	N° de site	Stockage des productions				Résidus de stockage
		Mode de stockage		Quantité de structures de stockage		
		Grenier	Silo	Greniers	Silo	
La Chapelle-Saint-Mesmin, « *Les Chenats* »	45-075-04		✓	0	1	
Messas, « *Les Bels Avis* »	45-202		✓	0	2	
Meung-sur-Loire, « *Les Tertres* » 2	45-203-07		✓	0	1	
Meung-sur-Loire, « *Les Tertres* » 3	45-203-07	✓	✓	2	1	
Neuville-aux-Bois, « *Chantaloup* »	45-224-02		✓	0	1	
Neuville-aux-Bois, « *La Bonnerie* »	45-224-03		✓	0	5	
Neuville-aux-Bois, « *La Grande Route* » 1	45-224-04/24		✓	0	7	
Neuville-aux-Bois, « *La Grande Route* » 2	45-224-04/24		✓	0	16	
Neuvy-en-Sullias, « *L'Aulne* » 1	45-226-03			0	0	
Ormes, « *Le Bois d'Ormes* »	45-235-01	✓	✓	3	14	
Pithiviers, « *Bois Médor* » 1	45-252-01		✓	0	1	
Pithiviers, « *Bois Médor* » 2	45-252-01	✓	✓	2	15	
Préfontaines, « *Les Grands Réages* »	45-255-01	✓	✓	2	5	
Puiseaux, « *Le Chemin de Paris* » 1	45-258-01		✓	0	3	
Puiseaux, « *Le Sentier de la Butte* » 1	45-258-05		✓	0	1	

FIG. 160 : Types de témoins du stockage des productions rencontrés sur les établissements ruraux, Hallstatt/ La Tène ancienne, 4 (DAO C. Forget).

Nom du site	N° de site	Stockage des productions				Résidus de stockage
		Mode de stockage		Quantité de structures de stockage		
		Grenier	Silo	Greniers	Silo	
Puiseaux, « *Le Sentier de la Butte* » 2	45-258-05		✓	0	4	
Saint-Denis-en-Val « *Voie Zone Horticole* » 1	45-274-03	✓		2	0	
Saint-Lyé-la-Forêt, « *La Butte de Bucy* »	45-289-01/12	✓	✓	1	5	
Santeau, « *Le Différent* »	45-301-01/31	✓	✓	4	8	
Saran, « *La Motte Pétrée* » 1	45-302-02	✓		1	0	
Saran, « *ZAC des Vergers* » 1	45-302-04		✓	0	6	
Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 2	45-302-05		✓	0	2	
Tavers, « *Le Clos des Belettes* »	45-317-01		✓	0	1	
Thignonville, « *La Queue de Colerette* »	45-320-01		✓	0	6	
Treilles-en-Gâtinais, « *Le Mont aux Liens* » 1	45-328-04/93	✓	✓	2	1	
Treilles-en-Gâtinais, « *Les Tailles* »	45-328-07		✓	0	2	
Villereau, « *Climat de Laveau* » 1	45-342-01/14	✓	✓	4	10	
Villereau, « *Climat de Laveau* » 2	45-342-01/14		✓	0	3	
Villereau, « *Climat de Laveau* » 3	45-342-01/14	✓	✓	2	5	
Villorceau, « *Les Derbois* » 1	45-344-01		✓	0	2	

FIG. 161 : Types de témoins du stockage des productions rencontrés sur les établissements ruraux, Hallstatt/ La Tène ancienne, 5 (DAO C. Forget).

Chartres » 2 ; **Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 3 ; **Chaingy**, « *Le Moulin de Pierre* » ; **Chevilly**, « *La Vallée du Nant* » ; **Chevilly**, « *Les Herbeauts* » 2 ; **Chevilly**, « *Les Terres Blanches* » ; **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2 ; **Courcelles**, « *La Pièce du Mail* » ; **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 3 ; **Meung-sur-Loire**, « Les Tertres » 4 ; **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 1 et **Santeau**, « *La Maison Rouge* » 1). Un ou plusieurs greniers ont été observés sur six occupations seulement (**Auxy**, « *Les Boissons* » 2 ; **Beaune-la-Rolande**, « *Le Canal* » ; **Cléry-Saint-André**, « *Les Hauts Bergerets* » ; **Corbeilles**, « *Les Prés de Puiseaux* » ; **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 3 et **Villemandeur**, « *Les Terres de l'Hôpital* »). Ce sont là encore les sites sur lesquels peu de silos sont présents qui sont les plus nombreux. Les catégories de moins de quatre silos, et entre cinq et dix silos, rassemblent à elles deux 78,6 % des sites de cette période (respectivement 42,9 % et 35,7 %). Un site seulement dispose d'une dizaine de silos (**Chevilly**, « *Les Herbeauts* » 2) et seulement deux en ont plus d'une vingtaine (**Artenay**, « *Herblay Haut* » 2 et **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2). Le même phénomène s'observe pour les sites à greniers : plus de 80 % (cinq sites) ont moins de deux greniers (**Auxy**, « *Les Boissons* » 2 ; **Beaune-la-Rolande**, « *Le Canal* » ; **Cléry-Saint-André**, « *Les Hauts Bergerets* » ; **Corbeilles**, « *Les Prés de Puiseaux* » et **Villemandeur**, « *Les Terres de l'Hôpital* ») et un seul en a entre trois et quatre (**Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 3). Aucun site ne compte plus de cinq greniers à La Tène moyenne. Le site de **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 3 est le seul sur lequel sont présents les deux types de stockage avec des proportions équivalentes (quatre greniers et six silos).

Seize entités datées de La Tène finale disposent de structures de stockage (*FIG. 163*). C'est au cours de cette période que les deux modes de stockage s'équilibrent puisqu'ils concernent

quasiment autant de sites. Huit sites ont des silos (**Amilly**, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 3 ; **Artenay**, « *Chemin de Chartres* » 4 ; **Beaune-la-Rolande**, « *La Violette* » 2 ; **Beaune-la-Rolande**, « *Les Glazières* » ; **Chevilly**, « *Le Clocher d'Ambron* » 2 ; **Morville-en-Beauce**, « *Derrière le Parc* » ; **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 4 et **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 3) et neuf possèdent des greniers (**Auxy**, « *Entre les Deux Chemins* » 3 ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 ; **Bouzonville-aux-Bois** ; « *L'Alizier* » ; **Cepoy**, « *Chalat* » 3 ; **Corbeilles**, « *Les Grands Réages* » 2 ; **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 3 ; **Orléans**, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » 2 et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3 et 5). Les occupations possédant peu de silos, au nombre de cinq, sont encore majoritaires. Seul le site de **Chevilly**, « *Le Clocher d'Ambron* » 2 se détache des autres entités avec plus de cinq silos. Les données sont plus équilibrées à propos du nombre de greniers par entité. Trois occupations en ont moins de deux (**Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 3 ; **Orléans**, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » 2 et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 5), deux en ont entre trois et quatre (**Bouzonville-aux-Bois** ; « *L'Alizier* » et **Corbeilles**, « *Les Grands Réages* » 2) et quatre en possèdent plus de cinq (**Auxy**, « *Entre les Deux Chemins* » 3 ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 ; **Cepoy**, « *Chalat* » 3 et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3). Seul le site de **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 3 utilise les deux moyens de stockage. Les silos sont d'ailleurs plus nombreux que les greniers (cinq contre un) et constituent vraisemblablement le mode de stockage privilégié au cours de cette phase d'occupation.

Nom du site	N° de site	Stockage des productions				Résidus de stockage
		Mode de stockage		Quantité de structures de stockage		
		Grenier	Silo	Greniers	Silo	
Artenay, « *Herblay Haut* » 2	45-008-02		✓	0	36	
Artenay, « *Le Chemin de Chartres* » 2	45-008-04		✓	0	2	
Aschères-le-Marché, « *Le Marjolet* » 3	45-009-01/16		✓	0	7	
Auxy, « *Les Boissons* » 2	45-018-02	✓		1	0	
Beaune-la-Rolande, « *Le Canal* »	45-030-06/68	✓		1	0	
Chaingy, « *Le Moulin de Pierre* »	45-067-01		✓	0	8	
Chevilly, « *La Vallée du Nant* » 1	45-093-03/09		✓	0	3	
Chevilly, « *Les Herbeauts* » 2	45-093-05/10		✓	0	10	
Chevilly, « *Les Terres Blanches* » 1	45-093-06/05		✓	0	6	
Chevilly, « *Pièces de Chameul* » 2	45-093-08/01		✓	0	25	
Cléry-Saint-André, « *Les Hauts Bergerets* »	45-098-01	✓		1	0	
Corbeilles, « *Les Prés de Puiseaux* »	45-103-07	✓		1	0	
Courcelles, « *La Pièce du Mail* » 1	45-110-01/47		✓	0	8	
Épieds-en-Beauce, « *ZAC des Chantaupiaux* » 3	45-134-01		✓	0	3	
Gondreville, « *Le Cocluchon* » 3	45-158-01/96	✓	✓	4	6	
Meung-sur-Loire, « *Les Tertres* » 4	45-203-07		✓	0	3	
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 1	45-234-11		✓	0	1	
Santeau, « *Maison Rouge* » 1	45-301-02		✓	0	1	
Villemandeur, « *Les Terres de l'Hôpital* »	45-338-01	✓		1	0	

FIG. 162 : Types de témoins du stockage des productions rencontrés sur les établissements ruraux, La Tène moyenne (DAO C. Forget).

Nom du site	N° de site	Stockage des productions				Résidus de stockage
		Mode de stockage		Quantité de structures de stockage		
		Grenier	Silo	Greniers	Silo	
Amilly, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 3	45-004-02		✓	0	1	
Artenay, « *Le Chemin de Chartres* » 4	45-008-04		✓	0	1	
Attray, « *Le Cul d'Anon* »	45-011-03	✓		1	0	
Auxy, « *Entre les Deux Chemins* » 3	45-018-01	✓		7	0	
Batilly-en-Gâtinais, « *Les Pierrières* » 3	45-022-04/55/56	✓		5	0	
Beaune-la-Rolande, « *La Violette* »	45-030-04/67		✓	0	1	
Beaune-la-Rolande, « *Les Glazières* »	45-030/07		✓	0	4	
Bouzonville-aux-Bois, « *L'Alizier* »	45-047-01/37	✓		3	0	
Cepoy, « *Chalat* » 3	45-061-01/109	✓		6	0	
Chevilly, « *Le Clocher d'Ambron* » 2	45-093-04/03-04		✓	0	6	
Corbeilles, « *Les Grands Réages* »	45-103-06	✓		3	0	
Morville-en-Beauce, « *Derrière le Parc* »	45-217-01		✓	0	Inconnu	
Épieds-en-Beauce, « *ZAC des Chantaupiaux* » 4	45-134-01		✓	0	1	
Neuville-aux-Bois, « *La Grande Route* » 3	45-224-04/24	✓	✓	1	5	
Orléans, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* »	45-234-17	✓		2	0	

FIG. 163 : Types de témoins du stockage des productions rencontrés sur les établissements ruraux, La Tène finale (DAO C. Forget).

Nous avons vu au cours de la sous-partie précédente que vingt occupations ont livré des restes carpologiques. Quinze sont datés du Hallstatt/La Tène ancienne (**Amilly**, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 2 ; **Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 2 ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 1 ; **Bouilly-en-Gâtinais**, « *La Maison Rouge* » 1 ; **Chevilly**, « *Les Herbeauts* » 1 ; **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 1 ; **Corbeilles**, « *Les Grands Réages* » 1 ; **Corquilleroy**, « *Le Chemin Perdu* » 1 ; **Corquilleroy**, « *La Grevasse* » ; **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1 et 2 ; **Neuvy-en-Sullias**, « *L'Aulne* » 1 ; **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2 ; **Santeau**, « *Le Différent* » et **Thignonville**, « *La Queue de Colerette* »), deux datent de La Tène moyenne (**Chevilly**, « *Les Herbeauts* » 2 et **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2) et trois de La Tène finale (**Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 ; **Corbeilles**, « *Les Grands Réages* » 2 et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3). Sur les cinquante-deux dépôts issus de ces entités, un seul a été interprété comme un résidu de stockage. Il se trouve sur le site de **Corquilleroy**, « *Le Chemin Perdu* » 1. Il s'agit d'un dépôt constitué à plus de 99 % de céréales ayant subi un battage, un vannage puis un tamisage et un tri manuel. Il a été retrouvé dans un vase de stockage déposé au fond d'un silo.

La transformation des productions

Les indices de transformation des productions ne sont pas nombreux (*FIG. 164*). En effet, seule la présence de matériel permettant de moudre les grains ainsi que des traces de battage et de vannage sur des restes carpologiques sont à même de nous renseigner sur la présence de ces pratiques sur les établissements ruraux. La catégorie rassemblant le plus d'occupations est celle des outils de mouture comme les meules et les broyons, et dans une moindre mesure les tables de mouture. Vingt-cinq des vingt-six entités sur lesquelles ont été découverts des indices de

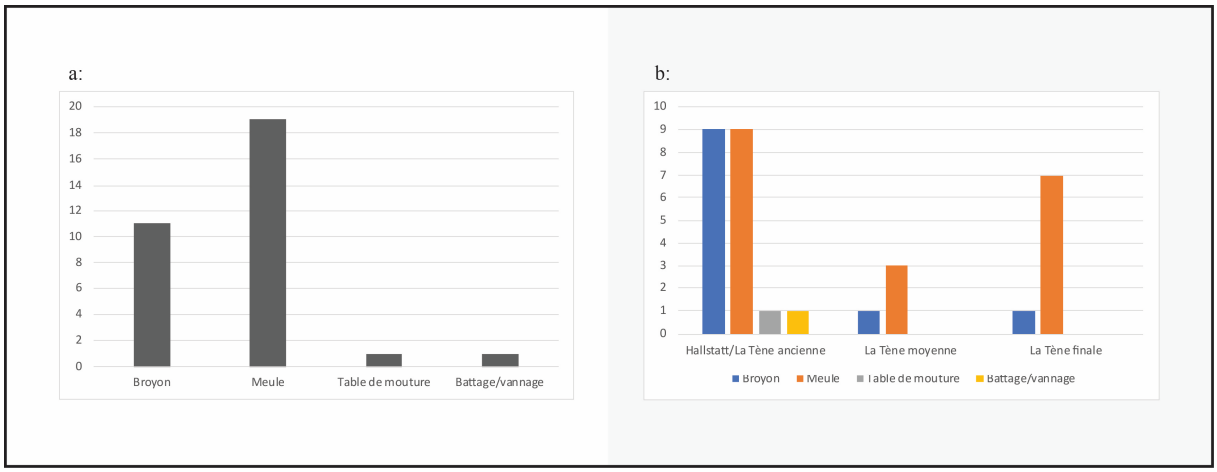

FIG. 164 : Nature du mobilier renvoyant au traitement des productions, a : toutes périodes confondues et b : par période (DAO C. Forget).

transformation des productions en ont livré. Au total, vingt-cinq occupations correspondant à dix-huit sites ont livré au moins un fragment d'outil de mouture. Il s'agit principalement de meules (59,4 %) et dans une moindre mesure de broyons (34,4 %). Des fragments de table de mouture ont été retrouvés sur une seule occupation (3,1 %). 24 % des entités sur lesquelles ont été identifiés des outils de mouture présentent deux systèmes de transformation des productions évoquées ci-dessus. Le binôme meule-broyon est celui qui se rencontre le plus (*FIG. 165*). La catégorie des sites ayant livré des restes carpologiques se compose des vingt mêmes sites qui ont été présentés dans la sous-partie précédente. Nous allons là aussi passer un peu plus rapidement dans la mesure où les données y ont été présentées. Nous nous concentrerons sur les échantillons ayant livré des traces de battage et de vannage. La documentation à propos des données carpologiques est hétérogène, notamment en ce qui concerne le nombre de sites concernés par période. 68,2 % des entités prises en compte sont datées de la période couvrant le Hallstatt et La Tène ancienne, alors que seulement 17,3 % sont datés de La Tène moyenne et 14,5 % de La Tène finale. Un seul site, attribué à la période Hallstatt/La Tène ancienne, a livré des indices de battage et de vannage de céréales.

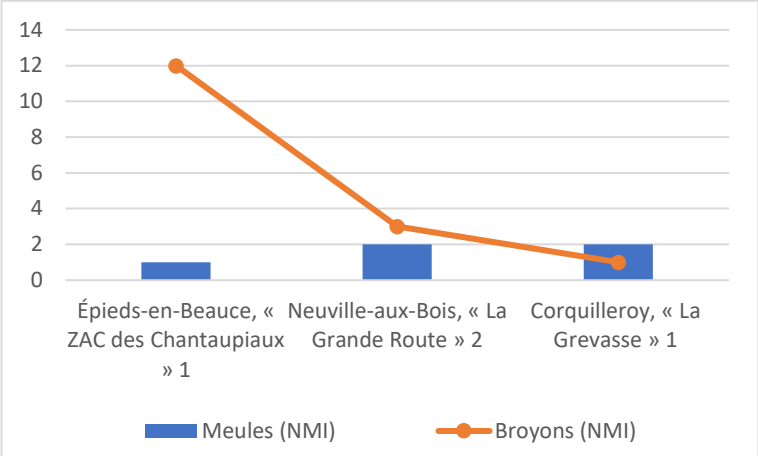

FIG. 165 : Ratio du nombre de meules et de broyons (NMI) sur les établissements ruraux disposant des deux modes de mouture, Hallstatt/La Tène ancienne (DAO C. Forget).

Quinze occupations du Hallstatt/La Tène ancienne ont livré des éléments de mouture. Les sites d'**Amilly**, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 2 ; **Artenay**, « *Autroche* » ; **Artenay**, « *Herblay Haut* » 1 ; **Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 2 ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 1 et **Beaune-la-Rolande**, « *La Croix Renard* » sont caractérisés par la présence de meules seules. Quant aux occupations d'**Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des*

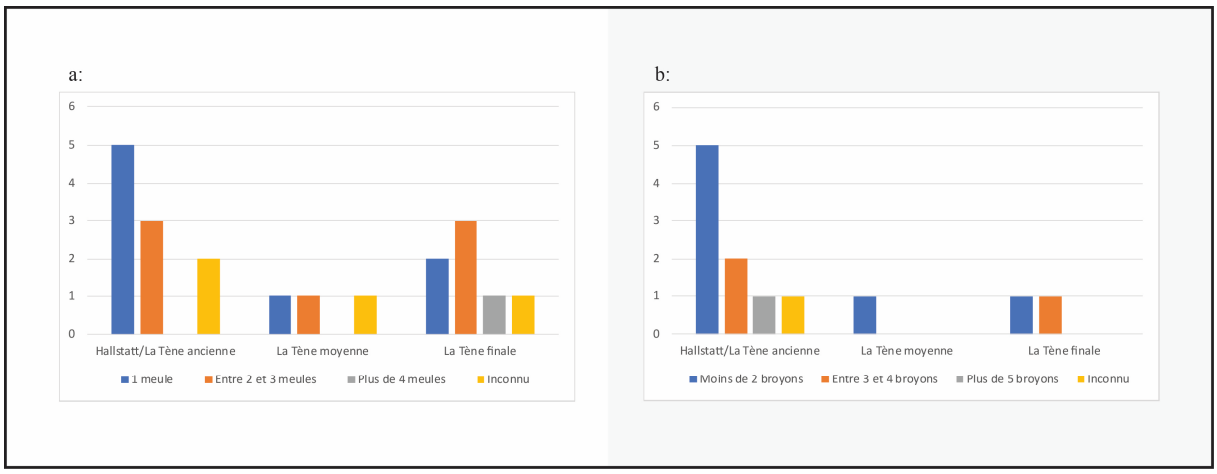

FIG. 166 : Quantité d'outils de mouture (NMI) par établissement rural, a : meules et b : broyons (DAO C. Forget).

Chantaupiaux » 2 ; **Escrennes**, « *Les Buttes* » 1 ; **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 1 et **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 1 et 2, elles n'ont livré que des broyons. 26,7 % des entités sur lesquelles ont été trouvés des éléments de mouture (quatre sites : **Corquilleroy**, « *La Grevasse* » ; **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1 ; **Ingré**, « *ZAC Ouest du Bourg* » 2 et **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 2) sont caractérisées par la présence de meules et de broyons, ou de meule et de fragments de table de mouture dans le cas d'**Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1. À cette période, les sites sur lesquels une seule meule a été découverte sont les plus nombreux (50 % des occupations ayant livré des fragments de meules). Trois occupations en ont entre deux et trois (**Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 2 ; **Corquilleroy**, « *La Grevasse* » et **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 1) et le NMI de meules est inconnu sur les deux derniers sites (d'**Amilly**, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 2 et **Ingré**, « *ZAC Ouest du Bourg* » 2). Les données concernant le nombre de broyons par sites tendent vers le même constat : ce sont les sites sur lesquels ont été découverts moins de deux broyons qui dominent le corpus (55,6 % des occupations caractérisées par la présence de broyons). Nous avons ensuite deux sites ayant entre trois et quatre broyons (**Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 2 et **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 2) et une seule entité qui en compte plus de cinq (d'**Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1). Le nombre de broyons trouvés pour cette phase d'occupation est saisissant puisque douze éléments du genre ont pu y être rattachés, alors qu'à la période 2, trois seulement ont été découverts. Le rapport entre le nombre de meules et de broyons sur les sites ayant livré les deux types d'outils n'est renseigné que par quatre occupations, dont une pour laquelle les données sont lacunaires. Les trois entités concernées (**Corquilleroy**, « *La Grevasse* » ; **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1 et **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 2) ne sont évidemment pas suffisantes pour espérer comprendre correctement les habitudes concernant la mouture des céréales, mais nous pouvons cependant faire une première remarque. On voit notamment que lors de la première phase d'occupation d'**Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* », le grand nombre de broyons (douze exemplaires) fait écho à une très faible quantité de meules. En effet, une seule a été identifiée pour cette phase d'occupation. Ces chiffres présagent sans doute d'une pratique de la mouture particulière qui demeure difficile à

identifier sans indices supplémentaires. Sur les deux autres sites, le nombre de meules et de broyons est trop proche pour espérer en tirer quelque chose.

Seulement trois établissements ruraux de La Tène moyenne ont livré des éléments de mouture. Il s'agit d'**Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 3, d'**Auxy**, « *Les Boissons* » 2 et d'**Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 3. Sur les deux premiers, seules des meules ont été identifiées alors que sur le troisième, nous retrouvons le binôme meule-broyon. L'étude du nombre d'éléments mobiliers n'est pas très concluante pour cette période. En effet, une seule meule provient d'**Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 3 et deux d'**Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 3. Enfin, un seul broyon a été découvert à **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 3, ce qui ne permet pas d'aller bien loin dans la comparaison entre le nombre de meules et de broyons sur le même site, d'autant qu'il s'agit du seul pour La Tène moyenne.

À La Tène finale, le nombre d'établissements ruraux sur lesquels ont été identifiés des restes d'outils de mouture sont au nombre de sept : **Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » 3 ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 ; **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 3 ; **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* » et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3, 4 et 5. Tous ont uniquement livré des fragments de meules à l'exception de la troisième et de la quatrième phase d'occupation de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* ». Le nombre de meules par occupation est plutôt équilibré. En effet, deux entités en compte deux exemplaires, entre deux et trois individus ont été observés sur trois sites et une entité en comptait cinq ou plus (**Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3 avec cinq meules). Enfin, les données relatives au diagnostic de **Batilly-**

Nom du site	N° de site	Transformation des productions						Traces de battage/vannage
		Mode de mouture			Outils de mouture (NMI)			
		Broyons	Meules	Tables de mouture	Broyons	Meules	Tables de mouture	
Amilly, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 2	45-004-02		✓			Inconnu		
Artenay, « *Autroche* »	45-008-01		✓			1		
Artenay, « *Herblay Haut* » 1	45-008-02		✓			1		
Aschères-le-Marché, « *Le Marjolet* » 2	45-009-01/16		✓			2		
Batilly-en-Gâtinais, « *Les Pierrières* » 1	45-022-04/55/56		✓			1		
Beaune-la-Rolande, « *La Croix Renard* »	45-030-01/65/66		✓			1		
Corquilleroy, « *La Grevasse* »	45-104-02/97	✓	✓		1	2		
Corquilleroy, « *Chemin Perdu* »	45-104-03							✓
Épieds-en-Beauce, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1	45-134-01	✓		✓	12		1	
Épieds-en-Beauce, « *ZAC des Chantaupiaux* » 2	45-134-01	✓			3			
Escrennes, « *Les Buttes* » 1	45-137-04	✓			1			
Ingré, « *ZAC Ouest du Bourg* » 1	45-169-04	✓	✓		Inconnu	Inconnu		
Neuville-aux-Bois, « *La Grande Route* » 1	45-224-04/24	✓			1			
Neuville-aux-Bois, « *La Grande Route* » 2	45-224-04/24	✓	✓		3	2		
Pithiviers, « *Bois Médor* » 1	45-252-01	✓			1			
Pithiviers, « *Bois Médor* » 2	45-252-01	✓			1			

FIG. 167 : Types de témoins de transformation des productions rencontrés sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne (DAO C. Forget).

en-Gâtinais, « *Les Pierrières* » n'étant pas disponibles, nous ne connaissons pas le NMI des meules du site pour sa troisième phase d'occupation. Un seul broyon a été observé pour les phases 3 et 4 de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* ». Le nombre d'éléments de mouture sur ce site est d'ailleurs relativement élevé en comparaison des autres sites, toutes périodes confondues (mis à part **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1 et ses douze broyons). En considérant les trois phases laténiennes du site, les seules pour lesquelles des outils de mouture ont été observés, ce sont pas moins de onze meules et cinq broyons qui ont été rencontrés. Pour la troisième phase, il s'agit de cinq meules et de trois broyons, trois meules et deux broyons pour la quatrième période et encore trois meules pour la cinquième phase. Les chiffres sont proches les uns des autres et ne permettent toujours pas d'aller plus loin à propos des pratiques de mouture du site.

Après ce tour d'horizon des témoins relatifs à la pratique de la mouture, nous nous apercevons que la documentation ne permet pas d'établir une véritable réflexion à propos des pratiques de mouture, et seule leur présence permet de s'assurer de l'existence de l'activité sur les sites concernés. Ce constat est dû à la difficulté d'identification des meules et des broyons, qui peuvent être confondus avec des pierres non touchées par l'action de l'homme. Il est d'ailleurs intéressant de noter que l'ensemble des outils nommés broyons par les fouilleurs ont aussi été qualifiés de possibles percuteurs.

Pour terminer sur la transformation des productions, nous allons nous pencher sur les indices de battage et de vannage à partir des études carpologiques. Parmi tous les sites qui en ont bénéficié, un seul a livré un dépôt qui entre dans cette catégorie. Il s'agit du site de **Corquilleroy**, « *Le Chemin Perdu* » attribué à la période Hallstatt/La Tène ancienne. Nous avons déjà évoqué cette entité dans les paragraphes sur les indices de stockage des productions, car il s'agit du seul site de tout le corpus des établissements ruraux sur lequel ont été identifiés des résidus de céréales stockées au sein d'un vase prévu à cet effet. En effet, une des différences majeures entre les résidus de récoltes et les résidus de stockage demeure dans la transformation des céréales, les résidus de récoltes correspondant à des productions fraîchement récoltées et

Nom du site	N° de site	Transformation des productions						Traces de battage/vannage
		Mode de mouture			Outils de mouture (NMI)			
		Broyons	Meules	Tables de mouture	Broyons	Meules	Tables de mouture	
Aschères-le-Marché, « *Le Marjolet* » 3	45-009-01/16		✓			2		
Auxy, « *Les Boissons* » 2	45-018-02		✓			Inconnu		
Épieds-en-Beauce, « *ZAC des Chantaupiaux* » 3	45-134-01	✓	✓		1	1		
Artenay, « *Le Chemin de Chartres* » 3	45-008-04		✓			1		
Batilly-en-Gâtinais, « *Les Pierrières* » 1	45-022-04/55/56		✓			Inconnu		
Neuville-aux-Bois, « *La Grande Route* » 3	45-224-04/24		✓			1		
Pithiviers, « *Vieux Chemin d'Étampes* »	45-252-01		✓			2		
Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 3	45-302-05	✓	✓		3	5		
Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 4	45-302-05	✓	✓		2	3		
Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 5	45-302-05		✓			3		

FIG. 168 : Types de témoins de transformation des productions rencontrés sur les établissements ruraux, La Tène moyenne et finale (DAO C. Forget).

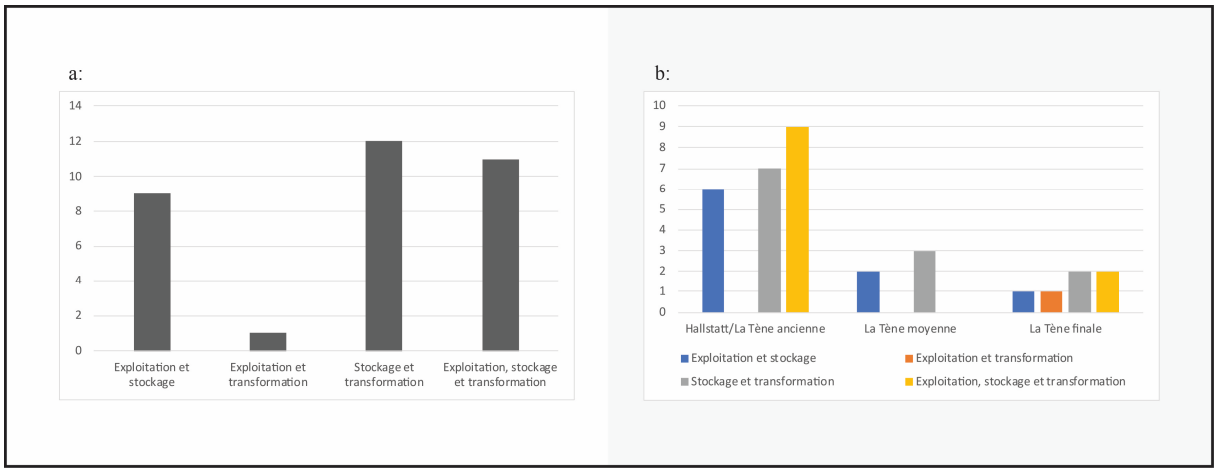

FIG. 169 : Nature des activités agricoles présentes sur les sites qui en rassemblent plusieurs types, a : toutes périodes confondues et b : par période (DAO C. Forget).

les résidus de stockage à des grains qui ont été transformés afin d'être prêts à être préparés et consommés. Dans le cas de **Corquilleroy**, « *Le Chemin Perdu* », les céréales ont subi un battage, un vannage et probablement un tamisage suivi d'un tri manuel, car une quantité infime de mauvaises herbes des cultures parasitent l'échantillon. Il est intéressant de noter qu'aucun fragment de meule ni broyon n'a été découvert sur le site, ce qui pousse à réfléchir sur la représentativité de la mouture au sein des établissements ruraux pour lesquels des structures de stockage ont été identifiées sans qu'aucun fragment de meule ni broyon ne soit présent.

Synthèse sur les activités agricoles

Pour clore cette sous-partie, nous allons faire le point sur les établissements ruraux sur lesquels ont été observés des témoins d'activités agricoles (*FIG. 169 à 171*). Toutes périodes confondues, ce sont les occupations avec un seul type d'activité agricole qui dominent avec 72 % (quatre-vingt-six occupations) du corpus. 19 % (vingt-deux occupations) d'entre elles en ont livré deux types différents et 9 % (onze occupations) ont montré l'ensemble des sous-catégories agricoles. Nous allons nous intéresser aux occupations ayant livré au minimum deux types d'activité agricole. Le même schéma est observable pour les trois périodes de l'âge du Fer. Les sites avec un seul type d'activité sont les plus nombreux à chaque période. Nous retrouvons ensuite les sites avec deux types d'activités dans des proportions relativement équivalentes : 15,1 % au Hallstatt/La Tène ancienne, 26,3 % à La Tène moyenne et 21,1 % à La Tène finale. Les sites ayant montré des témoins relatifs aux trois types d'activité sont rares au Hallstatt/La Tène ancienne et à La Tène finale (10,5 % pour les deux périodes) et totalement inexistants à La Tène moyenne. En examinant les types d'activités concernés, on se rend compte que sur l'ensemble de l'âge du Fer, les sites qui concentrent deux types d'activités agricoles sont principalement tournés vers le stockage et la transformation des productions (54,5 % soit douze occupations) ou l'exploitation et le stockage des productions (40,9 % soit neuf occupations). Un seul site est concerné par l'exploitation et la transformation des productions sans avoir livré de traces de leur stockage.

Au Hallstatt/La Tène ancienne, ce sont les sites où les trois types d'activités ont été observés qui sont les plus nombreux (neuf occupations : **Amilly**, « *Les Terres des Châtelains*

et de Pisseux » 2 ; **Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 2 ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 1 ; **Corquilleroy**, « *Le Chemin Perdu* » ; **Corquilleroy**, « *La Grevasse* » ; **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1 et 2 ; **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2 et **Santeau**, « *Le Différent* »). Ce constat est inhérent au nombre d'études carpologiques qui ont été menées sur des sites de cette période. Nous retrouvons ensuite les occupations concernées par le binôme stockage-transformation (sept occupations : **Artenay**, « *Autroche* » ; **Artenay**, « *Herblay Haut* » 1 ; **Beaune-la-Rolande**, « *La Croix Renard* » ; **Ingré**, « *ZAC Ouest du Bourg* » 2 ;

Nom du site	N° de site	Types d'activités agricoles			Total
		Exploitation de la terre	Stockage des productions	Transformation des productions	
Amilly, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 2	45-004-02	✓	✓	✓	3
Artenay, « *Autroche* »	45-008-01		✓	✓	2
Artenay, « *Herblay Haut* » 1	45-008-02		✓	✓	2
Aschères-le-Marché, « *Le Marjolet* » 2	45-009-01/16	✓	✓	✓	3
Batilly-en-Gâtinais, « *Les Pierrières* » 1	45-022-04/55/56	✓	✓	✓	3
Beaune-la-Rolande, « *La Croix Renard* »	45-030-01/65-66		✓	✓	2
Bouilly-en-Gâtinais, « *Maison Rouge* » 1	45-045-02/39	✓	✓		2
Chevilly, « *Les Herbeauts* » 1	45-093-05/10	✓	✓		2
Chevilly, « *Pièces de Chameul* » 1	45-093-07/01	✓	✓		2
Corbeilles, « *Les Grands Réages* » 1	45-103-06	✓	✓		2
Corquilleroy, « *La Grevasse* »	45-104-02/97	✓	✓		2
Corquilleroy, « *Le Chemin Perdu* »	45-104-03	✓	✓	✓	3
Épieds-en-Beauce, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1	45-134-01	✓	✓	✓	3
Épieds-en-Beauce, « *ZAC des Chantaupiaux* » 2	45-134-01	✓	✓	✓	3
Ingré, « *ZAC Ouest du Bourg* » 1	45-169-04		✓	✓	2
Neuville-aux-Bois, « *La Grande Route* » 1	45-224-04/24		✓	✓	2

FIG. 170 : Types d'activités agricoles pratiquées sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne (DAO C. Forget).

Nom du site	N° de site	Types d'activités agricoles			Total
		Exploitation de la terre	Stockage des productions	Transformation des productions	
Aschères-le-Marché, « *Le Marjolet* » 3	45-009-01/16		✓	✓	2
Auxy, « *Les Boissons* » 2	45-018-02		✓	✓	2
Chevilly, « *Les Herbeauts* » 2	45-093-05/10	✓	✓		2
Chevilly, « *Pièces de Chameul* » 2	45-093-08/01	✓	✓		2
Épieds-en-Beauce, « *ZAC des Chantaupiaux* » 3	45-134-01		✓	✓	2
Batilly-en-Gâtinais, « *Les Pierrières* » 3	45-022-04/55/56	✓	✓	✓	3
Corbeilles, « *Les Grands Réages* »	45-103-06	✓	✓		2
Neuville-aux-Bois, « *La Grande Route* » 3	45-224-04/24		✓	✓	2
Pithiviers, « *Vieux Chemin d'Étampes* »	45-252-02	✓		✓	2
Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 3	45-302-05	✓	✓	✓	3
Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 5	45-302-05		✓	✓	2

FIG. 171 : Types d'activités agricoles pratiquées sur les établissements ruraux, La Tène moyenne et finale (DAO C. Forget).

Neuville-aux-Bois, « *La Grande Route* » 1 et 2 et **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 1) et exploitation-stockage dans des proportions équivalentes (six occupations : **Bouilly-en-Gâtinais**, « *La Maison Rouge* » 1 ; **Chevilly**, « *Les Herbeauts* » 1 ; **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 1 ; **Corbeilles**, « *Les Grands Réages* » 1 ; **Neuvy-en-Sullias**, « *L'Aulne* » 1 et **Thignonville**, « *La Queue de Colerette* »). Aucun site pratiquant l'association travail de la terre-transformation des productions n'existe pour cette période.

Aucun site ne rassemble les trois types d'activités à La Tène moyenne. Nous retrouvons seulement trois sites pratiquant le stockage et la transformation des productions (**Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 3 ; **Auxy**, « *Les Boissons* » 2 et **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 3) ainsi que deux occupations exploitant la terre et stockant ses productions (**Chevilly**, « *Les Herbeauts* » 2 et **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2). Là encore, aucun site n'est concerné par le binôme exploitation-transformation.

Les données sont plus équilibrées à La Tène finale. Deux entités rassemblent toutes les activités agricoles (**Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3) et autant sont concernées par le binôme stockage-transformation (**Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 3 et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 5). Un seul site exploite la terre et stocke ses productions (**Corbeilles**, « *Les Grands Réages* » 2) et l'unique site du corpus à travailler la terre et à transformer les productions sans qu'aucun indice de stockage y ait été trouvé date de La Tène finale (**Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* »).

5.2.2.1.2. L'élevage

L'élevage est la réunion de quatre activités : la reproduction du bétail, sa gestion, son alimentation et enfin la transformation de produits issus des animaux domestiqués.

La reproduction du bétail

Les témoins de reproduction du bétail sont ténus et reposent uniquement sur les données archéozoologiques. Les infrastructures servant de cadre à cette activité sont impossibles à identifier et le matériel servant à aider les animaux à mettre bas est soit composé d'éléments

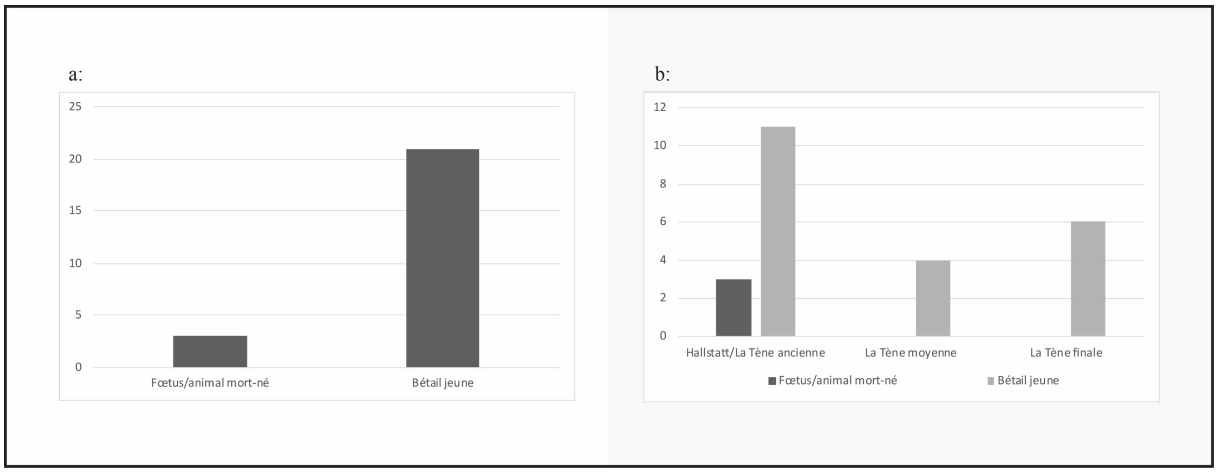

FIG. 172 : Nature du mobilier renvoyant à la reproduction du bétail, a : toutes périodes confondues et b : par période (DAO C. Forget).

polyvalents, soit réalisé en matériaux périssables, ce qui expliquerait leur absence des établissements ruraux.

Deux catégories de témoins ont été prises en compte : la présence de fœtus et l'existence de jeunes individus sur un site (*FIG. 172*). Les espèces prises en compte sont les bœufs, les caprinés (sans distinction entre moutons et chèvres en raison de la difficulté à les reconnaître sur certains sites), les porcs et les chevaux. Les ossements de gallinacés étant particulièrement touchés par une conservation très médiocre, la part de cette espèce est très faible, voire inexistante sur les sites, ce qui n'a pas permis aux archéozoologues de faire des déterminations d'âge au décès. Nous avons donc pris le parti d'écarter les gallinacés de l'étude.

Toutes périodes confondues, vingt-deux occupations identifiées sur seize sites différents ont livré des témoins de reproduction du bétail (**Artenay**, « *Herblay Haut* » 1 ; **Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 2 et 3 ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 ; **Cepoy**, « *Chalat* » 3 ; **Chevilly**, « *Les Herbeauts* » 2 ; **Corbeilles**, « *Les Grands Réages* » 1 et 2 ; **Corquilleroy**, « *La Grevasse* » ; **Dadonville**, « *Le Haut des Vignes* » ; **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 3 ; **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 1 et 2 ; **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2 ; **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* » ; **Santeau**, « *Le Différent* » ; **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3, 4 et 5 ; **Thignonville**, « *La Queue de Colerette* » ; **Villereau**, « *Climat de Laveau* » 1/2/3 et **Vimory**, « *Le Marais Guyon* »). Toutes ces entités ont livré des indices de l'élevage de bétail avec la présence de jeunes animaux. Des fœtus d'animaux ont été observés sur trois sites seulement. Pour faciliter la lecture de ces données, nous allons les confondre puisque techniquement, la présence de fœtus fait écho aux jeunes animaux.

Des jeunes animaux ont été repérés sur les onze entités du Hallstatt/La Tène ancienne présentant des traces de reproduction du bétail (**Artenay**, « *Herblay Haut* » 1 ; **Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 2 ; **Corquilleroy**, « *La Grevasse* » ; **Dadonville**, « *Le Haut des Vignes* » ; **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 1 et 2 ; **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2 ; **Santeau**, « *Le Différent* » ; **Thignonville**, « *La Queue de Colerette* » ; **Villereau**, « *Climat de Laveau* » 1/2/3 et **Vimory**, « *Le Marais Guyon* »). Seuls trois d'entre eux (**Corquilleroy**, « *La Grevasse* » ; **Thignonville**, « *La Queue de Colerette* » et **Vimory**, « *Le Marais Guyon* ») sont caractérisés par la présence de fœtus d'animaux. À cette période, le porc et les caprinés sont de loin les espèces privilégiées pour l'élevage (*FIG. 173*). On les retrouve respectivement sur dix et neuf des occupations. L'élevage de bœufs existe aussi, mais dans une moindre mesure avec seulement quatre entités ayant livré des restes de veau. La présence de restes de fœtus de porcs viennent confirmer la présence de l'élevage du porc à **Corquilleroy**, « *La Grevasse* », à **Thignonville**, « *La Queue de Colerette* » et à **Vimory**, « *Le Marais Guyon* ». L'existence de restes de fœtus de cheval à **Thignonville**, « *La Queue de Colerette* » est exceptionnelle puisqu'elle révèle la présence d'un haras en supplément de l'élevage de caprinés et de porcs.

En s'intéressant aux associations de bétail (*FIG. 174*), on s'aperçoit que la primauté de l'élevage du porc et des caprinés se retrouve aussi ici. En effet, le binôme suidés-caprinés a été identifié sur huit occupations. Parmi celles-ci, l'élevage du bœuf complète ce binôme sur trois entités (**Corquilleroy**, « *La Grevasse* » ; **Dadonville**, « *Le Haut des Vignes* » et **Neuville-aux-**

Bois, « *La Grande Route* » 2) et l'élevage du cheval sur une entité (**Thignonville**, « *La Queue de Colerette* »). Sur les sites de **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 1 et **Vimory**, « *Le Marais Guyon* », une seule espèce est rencontrée. Il s'agit du porc dans le premier cas et des caprinés dans le second cas. Le pourcentage de NRD (Nombre de Restes Déterminés) calculé pour le premier site montre clairement la domination du porc (50 %) avec toutefois un taux important de bœuf (28,6 %). Sur le second, le pourcentage de NRD de la triade (bœuf-caprinés-porc) atteint des proportions semblables (respectivement 23,4 %, 29,8 % et 36,2 %). Ces chiffres semblent montrer une conservation différentielle des restes de jeunes animaux, car il est très probable que d'autres espèces aient été élevées sur ces deux sites. Ce constat est d'autre part appuyé par la présence de jeunes animaux sur des sites où le pourcentage de NRD de leur espèce est faible (5,8 % de porcs à **Artenay**, « *Herblay Haut* » 1, 6,2 % de bœufs à **Santeau**, « *Le Différent* » et 4,4 % de chevaux à **Thignonville**, « *La Queue de Colerette* »).

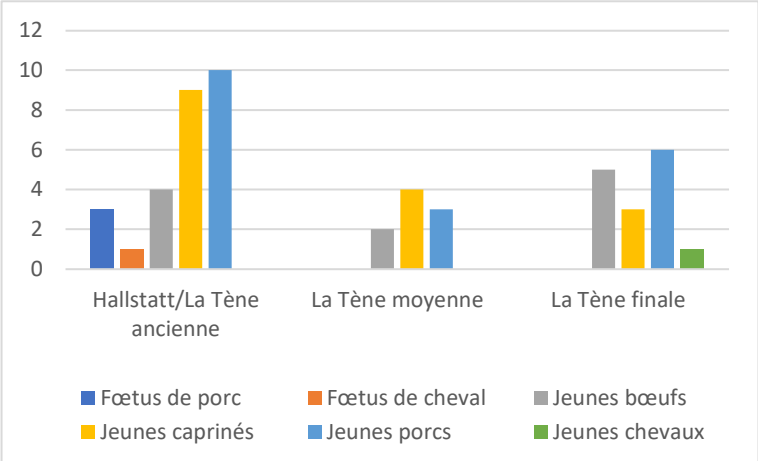

FIG. 173 : Nature des espèces élevées sur les établissements ruraux (DAO C. Forget).

Seulement cinq occupations de La Tène moyenne ont livré des indices de reproduction du bétail (**Artenay**, « *Herblay Haut* » 1 ; **Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 2 et 3 ; **Chevilly**, « *Les Herbeauts* » 2 et **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 3). Il s'agit uniquement de jeunes animaux puisqu'aucun reste de fœtus n'y a été observé. Même si les chiffres renvoient à un nombre restreint de sites, la même tendance que celle observée à la période précédente semble se dessiner. En effet, les jeunes caprinés se rencontrent sur les cinq entités et les porcelets sur trois d'entre elles (partout sauf à **Artenay**, « *Herblay Haut* » 1). Enfin, des veaux ont été identifiés sur deux sites (**Artenay**, « *Herblay Haut* » 1 et **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 3). L'association du bétail est difficilement utilisable dans ce contexte, mais on peut tout de même en ressortir quelques tendances. L'association suidés-caprinés est visible sur trois des cinq sites. Dans deux cas, elle est complétée par l'élevage du bœuf. Le seul site spécialisé est **Artenay**, « *Herblay Haut* » 1 où seuls de jeunes caprinés prouvent l'existence d'un élevage. En effet, le pourcentage de NRD des bœufs et des porcs est insignifiant (1,4 % pour les deux espèces) alors que les caprinés sont présents à hauteur de 46,2 % du corpus. Aucun des sites ne montre un élevage unique de porcs ou de bœufs.

Six occupations de La Tène finale sont concernées par la reproduction d'animaux (**Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 ; **Cepoy**, « *Chalat* » 3 ; **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* » et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3, 4 et 5). Comme pour les entités de La Tène moyenne, il s'agit exclusivement de jeunes animaux. Aucun reste de fœtus n'a été identifié. Là encore, le nombre restreint d'occupations impliquées impose la prudence dans la manipulation

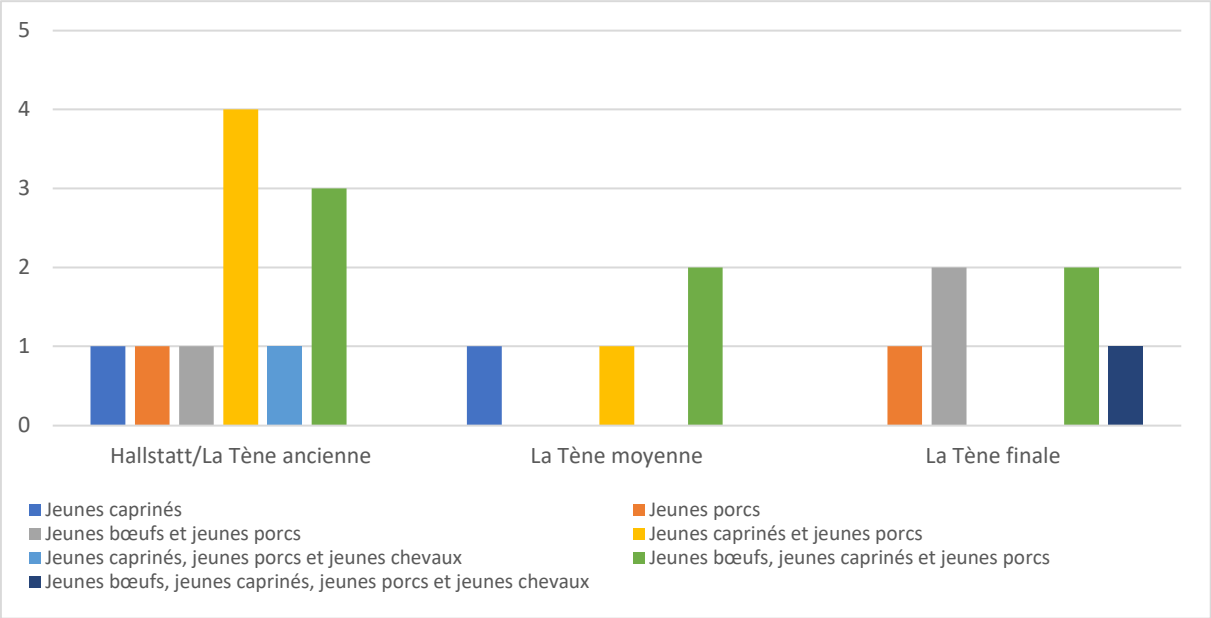

FIG. 174 : Nature des associations d'espèces élevées sur les établissements ruraux (DAO C. Forget).

des chiffres. Les jeunes porcs se rencontrent sur l'ensemble des occupations de cette période. Les veaux sont présents sur toutes les entités mis à part **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3. Les données utilisées sur ce site sont d'ailleurs à considérer avec précaution, car nous n'avons pu utiliser les résultats que d'une seule étude archéozoologique parmi toutes les opérations qui y ont été pratiquées (P. Nuviala *in* FICHTL *et al.* 2008), les autres n'étant pas publiées ou en cours. De ce fait, les informations ne sont très certainement pas représentatives du faciès pastoral du site. Enfin, les caprinés sont présents sur trois occupations (**Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* » et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 4 et 5). Là encore, les données en notre possession ne nous permettent de proposer que de brèves tendances quant à l'association du bétail. Le binôme bœufs-porcs est visible sur cinq des six entités. Dans trois cas, il est accompagné de l'élevage des caprinés (**Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* » et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 4 et 5). À **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* », la reproduction de la triade est complétée par l'élevage des chevaux. Il s'agit de l'unique site du corpus à présenter de telles données. En effet, l'élevage de ces quatre espèces rend compte d'une activité pastorale soutenue et diversifiée.

La gestion du bétail

Les témoins relatifs à la gestion du bétail concernent uniquement le domaine de l'immobilier (*FIG. 176 & 177*). Il s'agit des infrastructures présentes sur établissements ruraux permettant de donner un cadre de vie aux troupeaux d'animaux domestiqués. Trois catégories permettent de renseigner cette activité : la présence de bâtiments de stabulation, les enclos vides et les entrées d'enclos particulières. Les données issues de ces catégories reposent sur des éléments fragiles. Les bâtiments pris en compte sont pour certains des constructions de type bâtiment d'habitation, mais leurs caractéristiques ont poussé les fouilleurs à proposer une autre fonction en l'absence de mobilier permettant de trancher définitivement. Les enclos vides sont ceux pour lesquels la totalité ou une bonne partie de la surface interne est connue et n'ayant

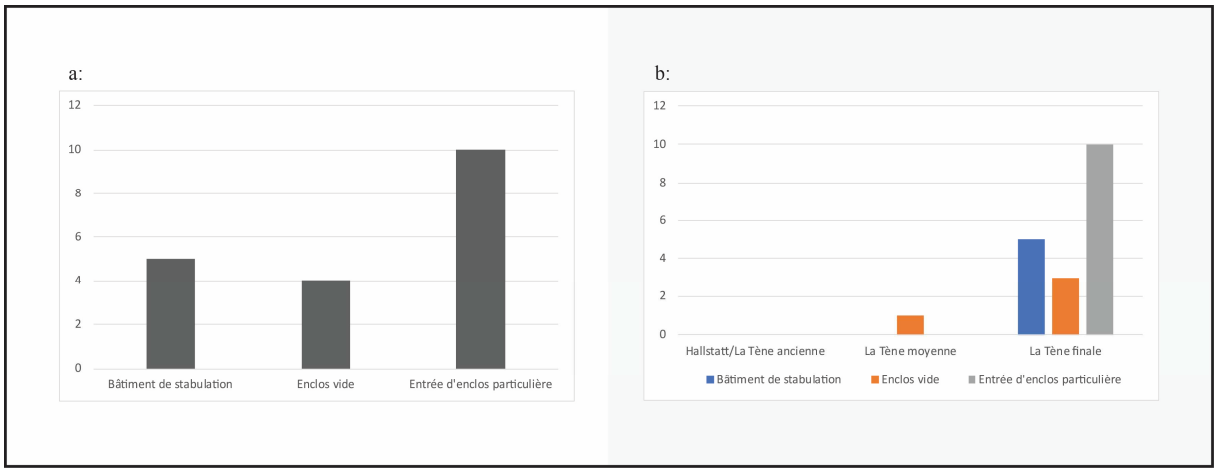

FIG. 175 : Nature des aménagements renvoyant à la gestion du bétail, a : toutes périodes confondues et b : par période (DAO C. Forget).

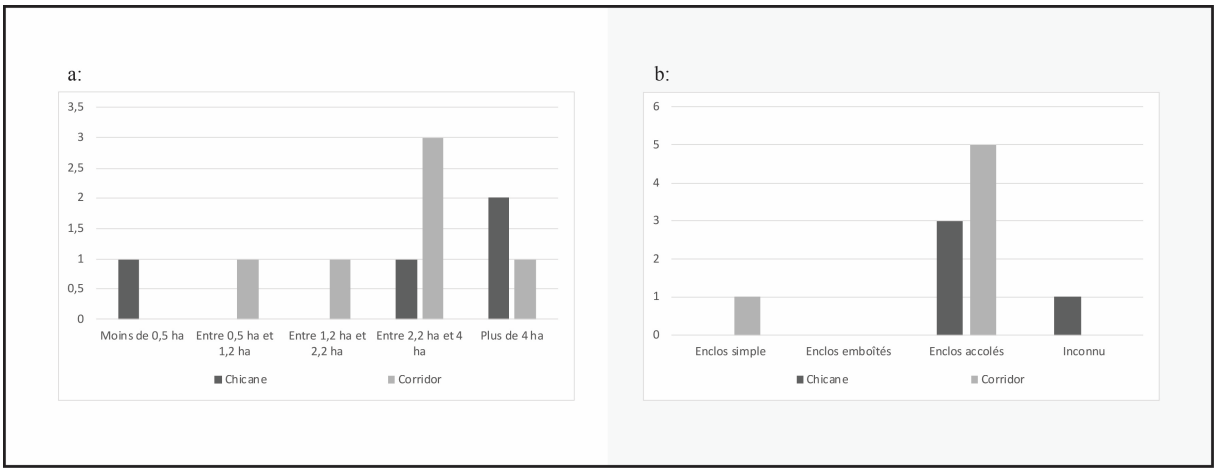

FIG. 176 : Nature des entrées d'enclos particulières, a : en fonction de la surface et b : en fonction de la morphologie (DAO C. Forget).

livré que très peu ou pas du tout de vestiges. C'est d'ailleurs sur ce caractère que repose la totalité de cette interprétation. Ainsi, il s'agirait de pâturages enclos destinés au bétail. Cependant, il est plausible qu'il s'agisse de tout autre chose. Enfin, les entrées particulières sont celles qui sont reconnues comme pouvant être utilisées pour mieux gérer le flux du bétail lorsque ce dernier est emmené en dehors de l'enclos ou lorsqu'il y est rapatrié. Entrent dans cette catégorie les accès en entonnoir, en chicane et en couloir. Là aussi, il est possible que ce type d'aménagement ne soit pas utilisé (que) pour l'élevage. Ainsi, en raison de ces éléments, il est nécessaire de prendre toutes les précautions quant aux données exposées ci-après.

Dix-neuf occupations correspondant à seize sites ont livré des aménagements en lien avec la gestion du bétail (**Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2 ; **Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » 3 ; **Attray**, « *Le Cul d'Anon* » ; **Auxy**, « *Entre les Deux Chemins* » 3 ; **Barville-en-Gâtinais**, « *La Marinière* » ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Le Petit Chaumont* » ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 ; **Boynes**, « *Le Clos de Maître Foulques* » ; **Cepoy**, « *Chalat* » 3 ; **Dadonville**, « *Devant le Murger* » ; **Givraines**, « *Le Climat de Pierre Follet* » ; **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 5 ; **Guigneville**, « *Ferme d'Ennorville* » ; **Ingré**, « *ZAC des Varannes* » 3 et

4 ; **Meung-sur-Loire**, « *L'Herbaudière* » ; **Orléans**, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » 2 ; **Pannes**, « *La Canne* » 2 et **Sermaises**, « *Le Carquelin* » 3). Toutes périodes confondues, la catégorie la plus rencontrée est celle des entrées d'enclos particulières avec dix entités. Quatre enclos vides ont été recensés et cinq bâtiments sont susceptibles d'être des bâtiments de stabulation.

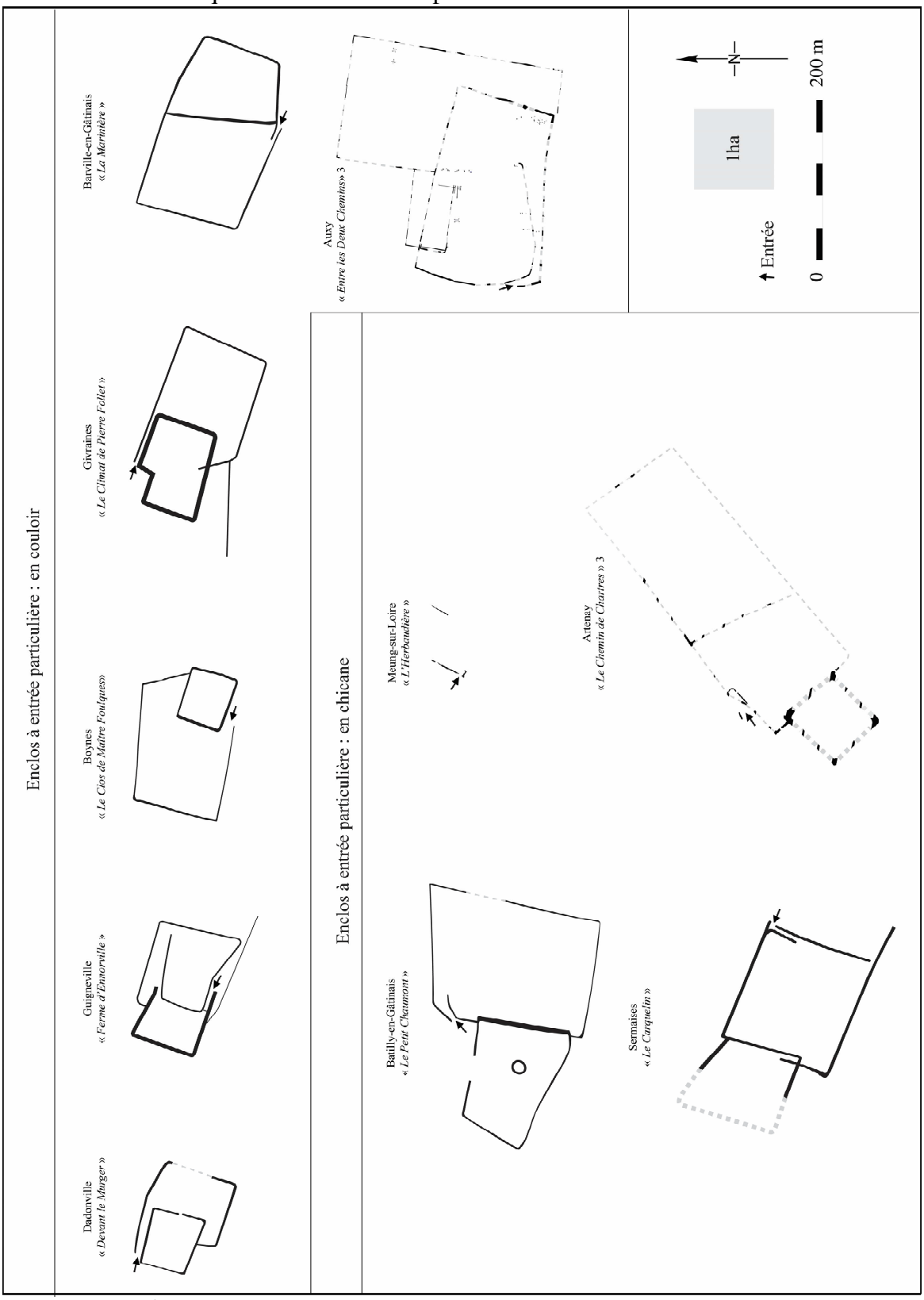

FIG. 177 : Établissements ruraux à enclos fossoyé dotés d'une entrée particulière, La Tène finale (DAO C. Forget).

Aucun site du Hallstatt/La Tène ancienne n'a livré d'aménagements susceptibles de servir à gérer le bétail. Ceci est principalement dû au fait que deux des trois catégories d'indices permettant de repérer cette activité sont liées à la présence d'enclos fossoyés, qui comme nous l'avons vu auparavant est quasiment inexistant tout au long de la période. D'autre part, aucune structure n'a été reconnue comme un possible bâtiment de stabulation et nous n'avons pas pris l'initiative d'en interpréter de la sorte.

Une seule entité de La Tène moyenne est caractérisée par la présence d'un aménagement entrant dans l'une des trois catégories de gestion du bétail. Il s'agit de **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2, pour lequel un enclos vide a été observé. Pour une question de compréhension des données et dans un souci de comparaison, nous l'intégrons aux établissements ruraux de La Tène finale concernant l'étude de la gestion du bétail.

Dix-huit occupations de La Tène finale présentent au moins un aménagement en lien avec la gestion du bétail. Nous ajoutons à celles-ci l'unique occupation de La Tène moyenne comme signalé ci-dessus. La catégorie des entrées d'enclos particulières est la plus rencontrée (*FIG. 177*). Dix établissements ruraux ont livré une entrée pouvant servir à gérer le flux de bétail (**Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » 3 ; **Auxy**, « *Entre les Deux Chemins* » 3 ; **Barville-en-Gâtinais**, « *La Marinière* » ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Le Petit Chaumont* » ; **Boynes**, « *Le Clos de Maître Foulques* » ; **Dadonville**, « *Devant le Murger* » ; **Givraines**, « *Le Climat de Pierre Follet* » ; **Guigneville**, « *Ferme d'Ennorville* » ; **Meung-sur-Loire**, « *L'Herbaudière* » et **Sermaises**, « *Le Carquelin* » 3). Sept de ces entités sont connues uniquement par prospection aérienne. Six sont caractérisées par une entrée en corridor et le reste par une entrée en chicane. Ce sont surtout les systèmes d'enclos accolés de grande taille qui sont concernés puisque huit des dix enclos s'étendent sur une surface excédant 1,2 ha, et huit sont des enclos accolés. Dans sept cas, il s'agit d'une entrée permettant d'accéder à l'enclos secondaire. En fonction des sites, celui-ci affiche une surface comprise entre 0,6 ha et 3,55 ha avec une moyenne de 1,9 ha. Au vu de leur grande taille, ces enclos desservis par un accès en chicane ou en corridor ne doivent pas servir uniquement à s'occuper du bétail. Un

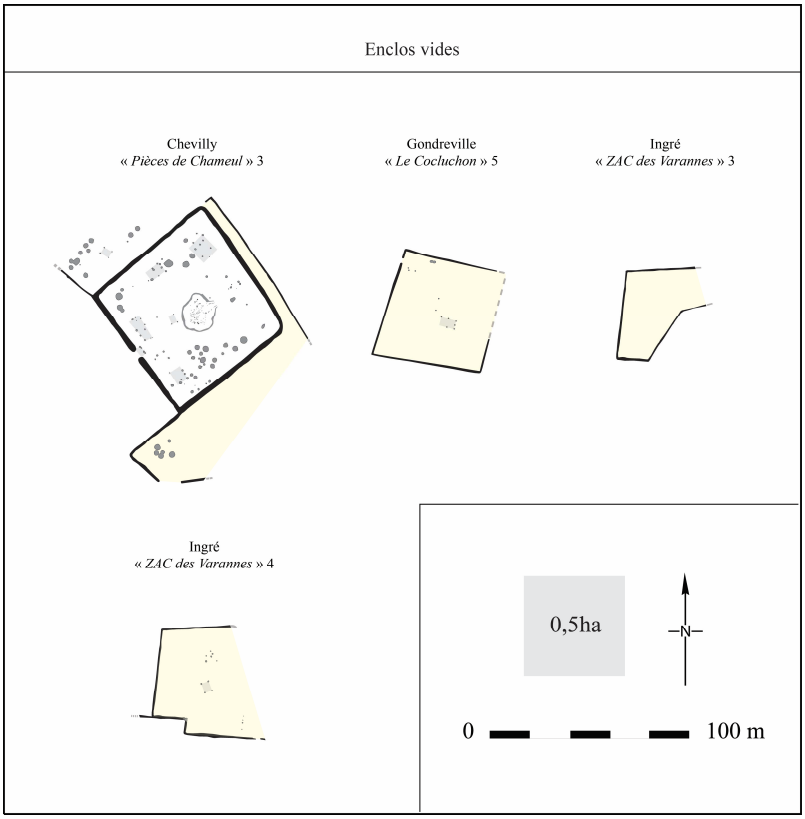

FIG. 178 : Établissements ruraux avec enclos vide, La Tène finale (DAO C. Forget).

espace dédié doit exister, mais les données ne permettent pas de le localiser, d'autant plus que cinq de ces sites ne sont connus que par cliché aérien.

Quatre établissements ruraux sont caractérisés par la présence d'un enclos vide (**Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2 ; **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 5 et **Ingré**, « *ZAC des Varannes* » 3 et 4). Il s'agit exclusivement de très petits enclos simples de moins de 0,5 ha mis à part celui de **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2 qui s'avère être un enclos secondaire délimitant un espace de 0,4 ha minimum dépassant très certainement les 0,5 ha (*FIG. 178*). Seulement six silos sont installés au niveau de l'un de ses angles et constituent les seuls vestiges construits à l'intérieur de l'enclos, dont l'extension maximale n'est cependant pas connue. Les enclos **E1076** de **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 5 et **EB** d'**Ingré**, « *ZAC des Varannes* » 4 sont occupés par un unique bâtiment installé dans la partie centrale de la surface enclose. S'il s'agit réellement d'enclos à vocation pastorale, il pourrait s'agir de bâtiments de stabulation, mais les fouilleurs n'ont pas émis l'hypothèse. La surface du bâtiment **B1.5** de **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 5-**E1076** et celle du bâtiment **BF** d'**Ingré**, « *ZAC des Varannes* » 4 -**EB**, qui atteignent respectivement 32 m² et 17,3 m², pourrait suffire à accueillir un troupeau de taille modeste. Nous avons toutefois suivi l'avis des fouilleurs et ces constructions n'ont pas été comptabilisées

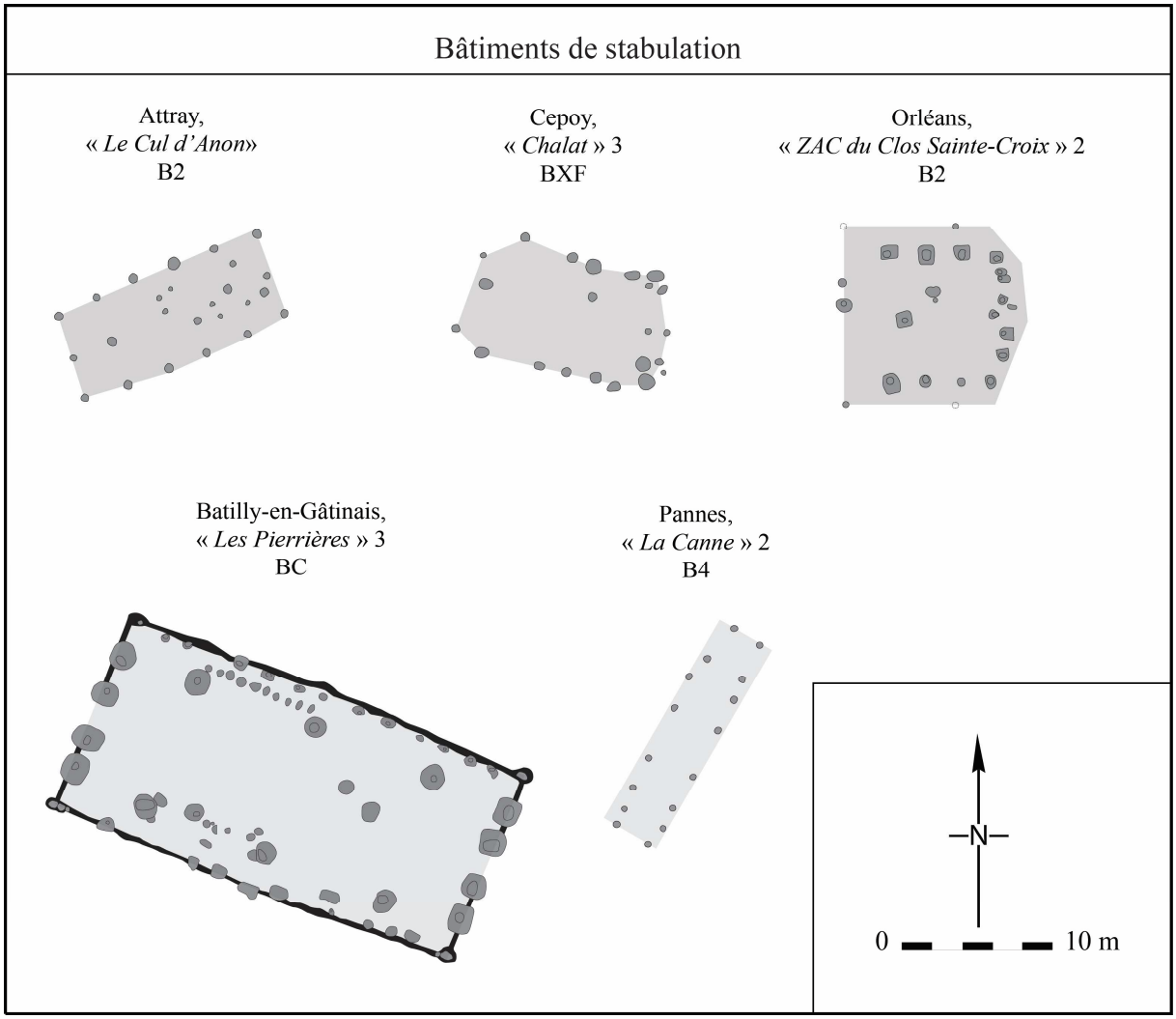

FIG. 179 : Bâtiments de stabulation potentiels observés sur les établissements ruraux, La Tène finale (DAO C. Forget).

comme bâtiments de stabulation dans notre étude. Enfin, l'enclos d'**Ingré**, « *ZAC des Varannes* » 3 -**EA** n'a littéralement livré aucune trace de creusements. Cependant, son extension totale n'est pas connue et il se pourrait que quelques structures se développent dans la partie de l'enclos se trouvant hors emprise.

De possibles bâtiments de stabulation (*FIG. 179*) ont été interprétés sur cinq établissements ruraux (**Attray**, « *Le Cul d'Anon* » ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 ; **Cepoy**, « *Chalat* » 3 ; **Orléans**, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » 2 et **Pannes**, « *La Canne* » 2). Une construction a été identifiée sur chacune de ces entités. Trois de ces bâtiments **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 -**BC** ; **Cepoy**, « *Chalat* » 3 -**BXF** ; **Orléans**, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » **B2** ont aussi été proposés comme bâtiments d'habitation. Il s'agit des plus grands. En effet, ils mesurent respectivement 237 m², 80 m² et 120 m². D'autre part, ce sont aussi ces trois constructions qui sont aménagées avec un plan complexe. **BC** est aménagé sur six gros poteaux porteurs et parois déportées, le tout atteignant dix-huit poteaux, **BXF** sur vingt-trois poteaux avec une nef et une abside du côté de chacun des pignons et **B2** sur dix-neuf poteaux avec deux nefs et une abside semi-circulaire. Les bâtiments **B2** d'**Attray**, « *Le Cul d'Anon* » et **B4** de **Pannes**, « *La Canne* » 2 sont chacun organisés sur seize poteaux et une nef et atteignent respectivement 78,4 m² et 60 m².

Tous ces bâtiments sont installés à proximité du fossé de l'enclos à l'intérieur duquel ils prennent place, sauf **BC** de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 qui s'en trouve un peu plus éloigné. Sur cet établissement rural, il s'agit d'un enclos secondaire. Tous les autres sites sont considérés comme fonctionnant avec un seul enclos (**Orléans**, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* ») ou leur situation est inconnue (**Attray**, « *Le Cul d'Anon* » ; **Cepoy**, « *Chalat* » 3 et **Pannes**, « *La Canne* » 2).

Nom du site	N° de site	Gestion du bétail								
		Entrée d'enclos particulière			Enclos vide			Bâtiment de stabulation		
		Nature de l'accès	Taille de l'enclos (ha)	Morphologie de l'enclos	Présence	Taille de l'enclos (ha)	Aménagements	Nom	Surface (m²)	Nombre de poteaux
Chevilly, « *Pièces de Chameul* » 2	45-093-08/01				✓	0,4 min.	Silos			
Artenay, « *Le Chemin de Chartres* » 3	45-008-04	Chicane	4,27	Accolés						
Attray, « *Le Cul d'Anon* »	45-011-03							B2	78,4	16
Auxy, « *Entre les Deux Chemins* » 3	45-018-01	Couloir	5,95	Accolés						
Barville-en-Gâtinais, « *La Marinière* »	45-021-01	Couloir	2,7	Simple						
Batilly-en-Gâtinais, « *Le Petit Chaumont* »	45-022-02	Chicane	4,09	Accolés						
Batilly-en-Gâtinais, « *Les Pierrières* » 3	45-022-04/55/56							BC	237	18
Boynes, « *Le Clos de Maître Foulques* »	45-050-10	Couloir	2,8	Accolés						
Cepoy, « *Chalat* » 3	45-061-01/109							BXF	80	23
Dadonville, « *Devant le Murger* »	45-119-01	Couloir	0,9	Accolés						
Givraines « *Le Climat de Pierre Follet* »	45-157-02	Couloir	2,2	Accolés						
Gondreville, « *Le Cocluchon* » 5	45-158-01/96				✓	0,3	Bâtiment			
Guigneville, « *Ferme d'Ennorville* »	45-162-02	Couloir	1,4	Accolés						
Ingré, « *ZAC des Varannes* » 3	45-169-03				✓	0,28	Rien			
Ingré, « *ZAC des Varannes* » 4	45-169-03				✓	0,3	Bâtiment			
Meung-sur-Loire, « *L'Herbaudière* »	45-203-03	Chicane	0,06 min.	Inconnu						
Orléans, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » 2	45-234-17							B2	120	19
Pannes, « *La Canne* » 2	45-247-01							B4	60	18
Sermaises, « *Le Carquelin* »	45-310-01	Chicane	2,35	Accolés						

FIG. 180 : Types de témoins de gestion du bétail rencontrés sur les établissements ruraux, La Tène moyenne et finale (DAO C. Forget).

L'alimentation du bétail

Les indices relatifs à l'alimentation du bétail sont uniquement perceptibles à travers le mobilier. Une seule catégorie donc permet d'avoir des renseignements à ce propos. Il s'agit de la carpologie qui a permis d'identifier un total de dix-neuf résidus de fourrage sur douze occupations issues de neuf sites (**Amilly**, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 2 ; **Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 2 ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 1 ; **Chevilly**, « *Les Herbeauts* » 1 et 2 ; **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 1 et 2 ; **Corbeilles**, « *Les Grands Réages* » 2 ; **Corquilleroy**, « *La Grevasse* » ; **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1 et 2 et **Neuvy-en-Sullias**, « *L'Aulne* » 1). Le fourrage identifié sur ces entités a été cultivé (probablement directement sur le site) puis fauché afin d'être distribué au bétail. Il permet aussi bien de nourrir les bovins, les caprinés, les suidés que les équidés.

La grande majorité des occupations ayant livré des résidus de fourrage date du Hallstatt final/La Tène ancienne (*FIG. 181*). Cela concerne neuf occupations (**Amilly**, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 2 ; **Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 2 ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 1 ; **Chevilly**, « *Les Herbeauts* » 1 ; **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 1 ; **Corquilleroy**, « *La Grevasse* » ; **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1 et 2 et **Neuvy-en-Sullias**, « *L'Aulne* » 1). Le site qui en a livré le plus est **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 1 avec six résidus de fourrage. Nous retrouvons ensuite **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 1 où deux restes de fourrage ont été identifiés. Sur le reste des entités, un seul résidu permet d'attester de l'alimentation du bétail.

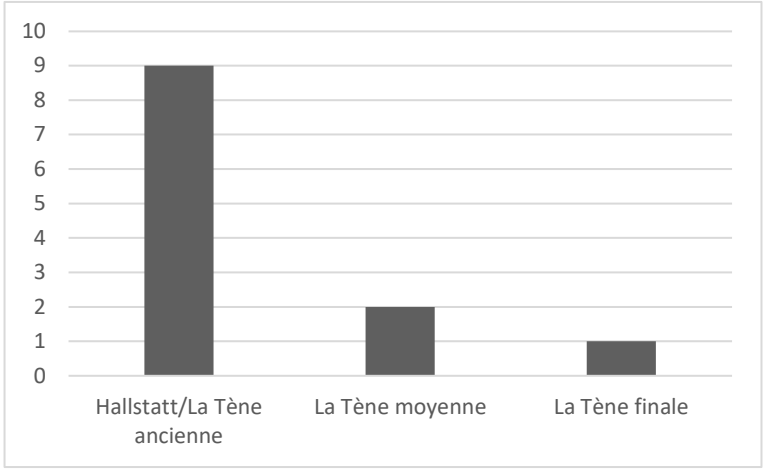

FIG. 181 : Nombre d'occupations (par période) ayant livré des résidus de fourrage (DAO C. Forget).

Des résidus de fourrage ont été identifiés sur deux entités de La Tène moyenne seulement (**Chevilly**, « *Les Herbeauts* » 2 et **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2). Il y en a sur le premier site et deux sur le second.

Enfin, pour La Tène finale, seul le site de **Corbeilles**, « *Les Grands Réages* » 2 a livré un résidu de fourrage

La transformation de la matière animale

Plusieurs types d'activités entrent dans la catégorie de la transformation des produits issus de la matière animale. Il s'agit exclusivement de données issues du mobilier. Nous avons des témoins relatifs au travail des fibres animales (qui peuvent pour certains servir aussi à travailler les fibres végétales), à la fabrication de fromages et à la boucherie (*FIG. 183*). Le travail de l'os animal n'est pas traité dans cette sous-partie, car nous considérons cette activité comme relevant

Nom du site	N° de site	Alimentation du bétail (résidus de fourrage)	
		Présence	Nombre
Amilly, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 2	45-004-02	✓	1
Aschères-le-Marché, « *Le Marjolet* » 2	45-009-01/16	✓	1
Batilly-en-Gâtinais, « *Les Pierrières* » 1	45-022-04/55/56	✓	2
Chevilly, « *Les Herbeauts* » 1	45-093-05/10	✓	1
Chevilly, « *Pièces de Chameul* » 1	45-093-07/01	✓	6
Corquilleroy, « *La Grevasse* » 1	45-104-02-97	✓	1
Épieds-en-Beauce, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1	45-134-01	✓	1
Épieds-en-Beauce, « *ZAC des Chantaupiaux* » 2	45-134-01	✓	1
Neuvy-en-Sullias, « *L'Aulne* » 1	45-226-03	✓	1
Chevilly, « *Les Herbeauts* » 2	45-093-05/10	✓	1
Chevilly, « *Pièces de Chameul* » 2	45-093-07/01	✓	2
Corbeilles, « *Les Grands Réages* » 2	45-103-06	✓	1

FIG. 182 : Types d'alimentation du bétail observés sur les établissements ruraux, toutes périodes (DAO C. Forget).

plutôt de l'artisanat. Trois étapes du travail des fibres animales ont été identifiées : la tonte avec la présence de forces (qui est un outil polyvalent), le filage avec l'existence de fusaïoles et le tissage avec les pesons tisserands. La fabrication de fromages à partir du lait des femelles des troupeaux est avérée par la présence de céramiques spéciales. Nous recensons les faisselles qui entrent dans ce type d'activité. D'autres céramiques devaient aussi être utilisées pour récupérer et/ou transformer les matières animales, mais nous n'avons pas d'éléments permettant de les identifier en tant que telles, bien qu'il soit probable que les fouilleurs en aient déjà mis au jour. Ainsi, la traite n'est pas saisissable sauf par la présence de jeunes femelles, mais les données archéozoologiques concernant la détermination des sexes ne sont pas assez étoffées pour pouvoir en discuter. Enfin, l'activité de boucherie est visible à travers les diverses manipulations subies par le bétail destiné à cet effet : découpe, désarticulage…

Cinquante-deux occupations de l'âge du Fer correspondant à quarante sites ont livré du mobilier attribuable à une activité de transformation de la matière animale. Les témoins que l'on rencontre le plus sont ceux qui renvoient au travail des fibres d'origine animale. Toutes périodes confondues, trente-huit entités ont livré des indices sur cette activité. Nous retrouvons ensuite l'activité bouchère sur vingt-cinq occupations. Enfin, six occupations attestent de la fabrication de fromage.

Les occupations de la période Hallstatt/La Tène ancienne sur lesquelles ont été observés des indices de transformation des matières animales sont au nombre de trente-cinq, soit trente-et un sites (**Artenay**, « *Herblay Haut* » 1 ; **Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 2 ; **Attray**, « *Devant Gauté* » ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 1 ; **Beaune-la-Rolande**, « *Les Gratereaux* » ; **Boynes**, « *Le Haut des Bordes* » ; **Chaingy**, « *Villemousson* » ; **Château-Renard**, « *ZIA de Pense Folie* » ; **Chécy**, « *ZAC du Vieux Pavé* » ; **Chevilly**, « *Les Herbeauts* »

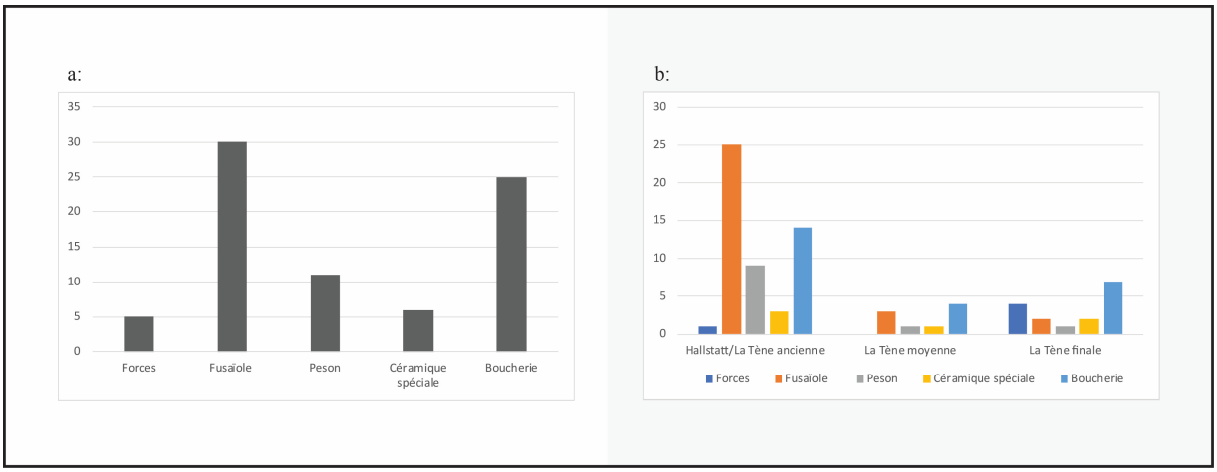

FIG. 183 : Nature du mobilier renvoyant à la transformation de la matière animale, a : toutes périodes confondues et b : par période (DAO C. Forget).

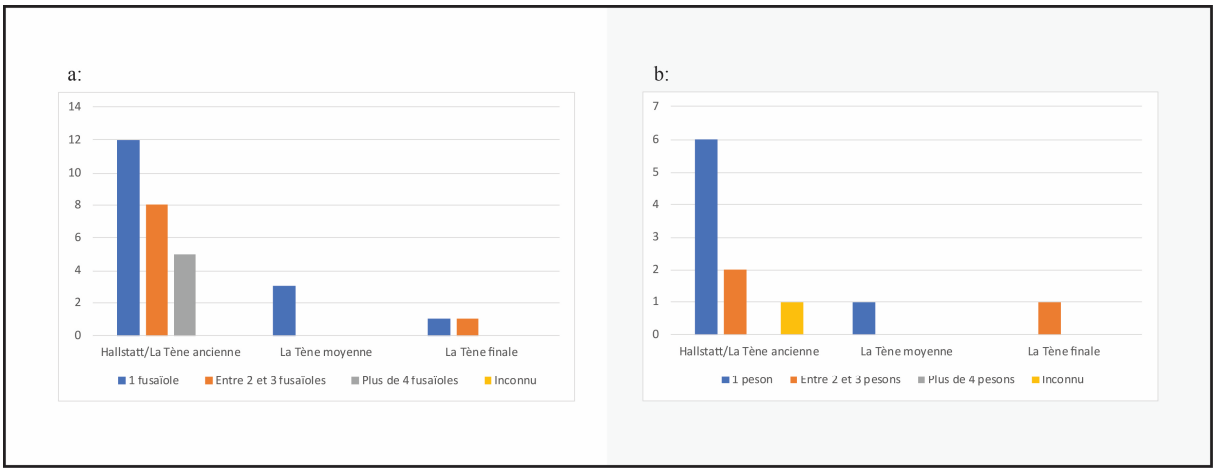

FIG. 184 : Quantité d'outils renvoyant au travail des fibres (NMI) par établissement rural, a : fusaïoles et b : pesons (DAO C. Forget).

1 ; **Corquilleroy**, « *La Grevasse* » ; **Corquilleroy**, « *Le Chemin Perdu* » ; **Crottes-en-Pithiverais**, « *Le Chêne* » ; **Dadonville**, « *Le Haut des Vignes* » ; **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1 et 2 ; **Férolles**, « *Le Parterre* » ; **Fleury-les-Aubray**, « *Institut Psychiatrique départemental* » ; **La Chapelle-Saint-Mesmin**, « *Clos de Pailly* » ; **Ingré**, « *ZAC des Varannes* » 2 ; **Ingré**, « *ZAC Ouest du Bourg* » 1 ; **La Bussière**, « *Les Ferrys* » ; **Meung-sur-Loire**, « *Les Tertres* » 2 ; **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 1 et 2 ; **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 1 et 2 ; **Préfontaines**, « *Les Grands Réages* » ; **Puiseaux**, « *Le Chemin de Paris* » 1 ; **Saint-Hilaire-les-Andrésis**, « *Les Joigneaux* » ; **Santeau**, « *Le Différent* » ; **Saran**, « *ZAC des Vergers* » 1 ; **Thignonville**, « *La Queue de Colerette* » ; **Villereau**, « *Climat de Laveau* » 1/2/3 et **Vimory**, « *Le Marais Guyon* »). Une seule entité a livré une preuve de tonte d'animaux. Il s'agit de la première phase de **Chevilly**, « *Les Herbeauts* » pour laquelle une paire de forces a été mise au jour.

Les témoins du travail des fibres d'origine animale se retrouvent sur plus d'entités. En effet, vingt-cinq ont livré au moins une fusaïole et neuf au moins un peson (*FIG. 184*). L'étude du nombre d'exemplaires par site est susceptible de montrer s'il s'agit d'une activité à caractère

domestique ou se rapprochant plus d'un artisanat. Qu'il s'agisse des fusaïoles ou des pesons, le même constat est observable : ce sont les sites qui en ont livré moins de trois qui sont les plus nombreux. 80 % des occupations sur lesquelles a été trouvée une fusaïole en ont livré une (48 % soit douze entités) voire deux ou trois (32 % soit huit entités). Plus de quatre fusaïoles ont été trouvées sur seulement quatre sites (**Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 1 ; **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1 et 2 ; **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 1 et 2 et **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2). Quasiment l'ensemble des entités sur lesquelles a été trouvé un peson en ont livré un seul (66,7 % soit six occupations) voire deux ou trois (22,2 % soit deux occupations). Aucune entité n'en a livré plus alors qu'une occupation en a livré un nombre inconnu, mais toutefois supérieur à deux individus. Le rapport entre le nombre de fusaïoles et de pesons sur les sites ayant livré les deux types d'outils (*FIG. 185*) n'est renseigné que par six occupations (**Artenay**, « *Herblay Haut* » 1 ; **Corquilleroy**, « *La Grevasse* » ; **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1 et 2 ; **Puiseaux**, « *Le Chemin de Paris* » 1 et **Thignonville**, « *La Queue de Colerette* »). Les données ne sont pas simples à utiliser, car elles reposent sur peu d'entités et peu de matériel. Dans tous les cas, le nombre de fusaïoles est supérieur sinon égal au nombre de pesons. Le seul site où une tendance se démarque est celui d'**Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* ». En effet, un grand nombre de fusaïoles a été retrouvé que ce soit pour la première ou la deuxième phase (respectivement huit et six fusaïoles). Il leur fait écho un faible nombre de pesons (un pour la première phase et deux pour la seconde phase). Sachant qu'il est nécessaire d'avoir une certaine quantité de pesons pour pouvoir utiliser un métier à tisser alors qu'une fusaïole suffit à créer une bobine de fil, nous pouvons nous poser la question de la place de ces activités sur le site ainsi que le statut des personnes qui les pratiquaient et dans quel cadre (domestique ou artisanat).

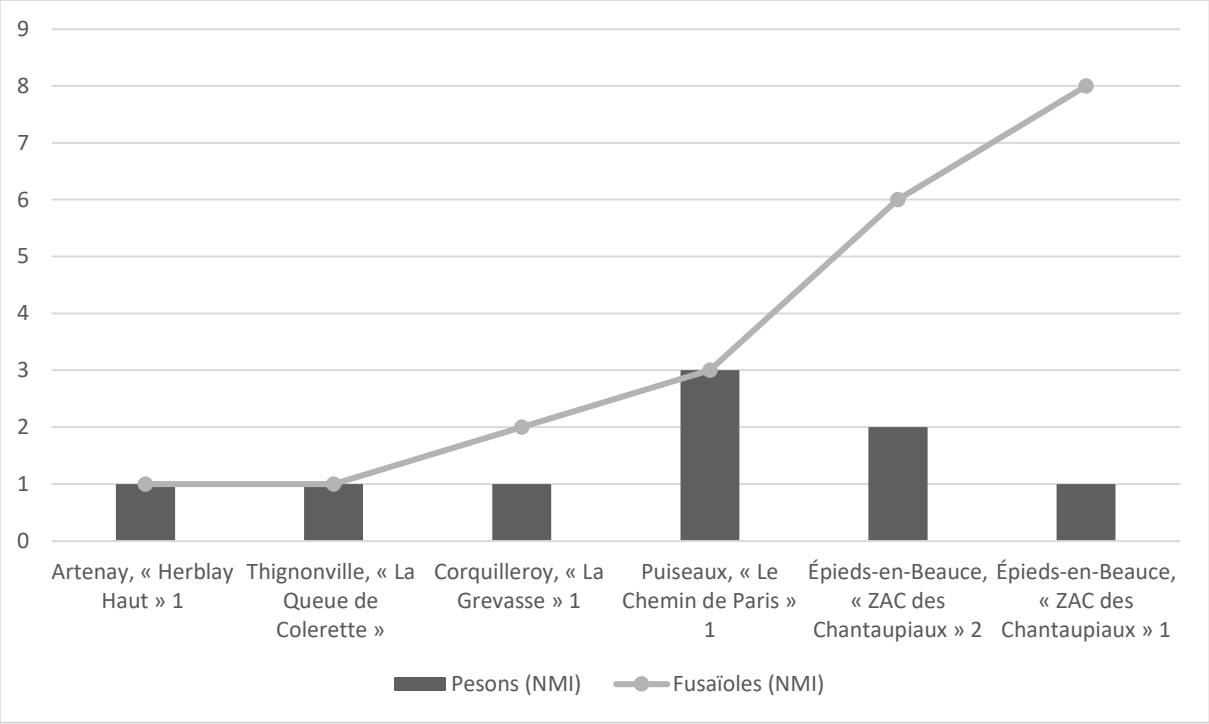

FIG. 185 : Ratio du nombre de fusaïoles et de pesons sur les établissements ruraux disposant des deux outils de travail des fibres, Hallstatt/La Tène ancienne (DAO C. Forget).

La fabrication de fromages est avérée sur trois sites de cette période (**Château-Renard**, « *ZIA de Pense Folie* » ; **La Bussière**, « *Les Ferrys* » et **Villereau**, « *Climat de Laveau* » 1/2/3). Elle est caractérisée par la présence d'un fragment de faisselle dans chacun des cas.

L'activité de boucherie concerne quatorze occupations issues de onze sites (sites (**Artenay**, « *Herblay Haut* » 1 ; **Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 2 ; **Crottes-en-Pithiverais**, « *Le Chêne* » ; **Dadonville**, « *Le Haut des Vignes* » ; **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1 et 2 ; **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 1 et 2 ; **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 1 et 2 ; **Préfontaines**, « *Les Grands Réages* » ; **Santeau**, « *Le Différent* » ; **Thignonville**, « *La Queue de Colerette* » et **Villereau**, « *Climat de Laveau* » 1/2/3). La majorité des occupations concernées n'ont pas bénéficié d'une étude archéozoologique poussée, ou les données n'étaient pas toutes exposées dans le rapport d'opération. De fait, nous avons dû faire face à un corpus d'informations hétérogènes ne permettant pas d'en utiliser les chiffres. Nous nous contenterons donc d'énoncer quelques remarques générales sur l'activité bouchère de cette période. Les traces caractéristiques de cette activité sont diverses : découpe, fracture, passage au feu et dénotent de plusieurs actions : dépouillement, écorchement, démembrement visant à prélever de la viande voire de la moelle et se débarrasser des parties non comestibles. Ces pratiques concernent principalement les bovins, les caprinés et les porcs. Une autre espèce domestique n'appartenant pas à la triade (le chien) est aussi consommée, mais dans un cadre plus restreint. Enfin, des traces de boucherie ont été remarquées sur des espèces sauvages, prouvant ainsi leur consommation, mais cela reste vraiment très ponctuel. Le lièvre et le cerf, consommés à **Corquilleroy**, « *La Grevasse* », sont concernés par cette pratique.

Six occupations datées de La Tène moyenne ont livré des indices de transformation des matières animales (**Artenay**, « *Herblay Haut* » 2 ; **Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 3 ; **Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » 2 ; **Chevilly**, « *Les Herbeauts* » 2 ; **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 3 et **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 3). Aucune n'a fourni de témoin de la tonte du bétail. Des fusaïoles ont été trouvées sur quatre entités (sauf **Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » 2 et **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 3), tandis qu'une seule occupation a livré un peson (**Artenay**, « *Herblay Haut* » 2). L'étude du nombre d'objets par site ne va pas bien loin puisqu'ils ont tous sans exception livré un seul exemplaire de fusaïole ou de peson. D'autre part, le binôme fusaïole-peson n'a été discerné nulle part.

La fabrication de fromage ne concerne qu'une seule occupation de La Tène moyenne. Il s'agit de la deuxième phase d'occupation d'**Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » où un seul fragment de faisselle a été mis au jour.

Quatre des six occupations de cette période ont livré des restes de faune présentant les traces d'une activité bouchère (**Artenay**, « *Herblay Haut* » 2 ; **Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 3 ; **Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » 2 et **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 3). Les mêmes remarques que celles qui ont été faites pour les activités bouchères de la période Hallstatt/La Tène ancienne peuvent être faites à quelques détails près. Nous allons donc émettre quelques remarques globales. Les animaux de la triade sont désormais les seuls à être marqués par des traces de boucherie. Le chien, qui était plutôt concerné par cette pratique à la période précédente, est toujours présent, mais ne l'est plus, ce qui dénote sans doute d'un changement

de comportement à son égard. Aucun indice ne permet de savoir si des espèces sauvages sont consommées à La Tène moyenne. La faune sauvage, lorsqu'elle n'est pas absente, se retrouve en très petite quantité et en très faible poids, ce qui signifie que ce sont majoritairement les petits os qui nous sont parvenus. Aucune trace de boucherie n'a été remarquée.

Les occupations de La Tène finale concernées par la transformation de la matière animale sont au nombre de onze (**Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » 4 ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 ; **Corbeilles**, « *Les Grands Réages* » 2 ; **Ingré**, « *ZAC des Varannes* » 4 ; **La Chapelle-Saint-Mesmin**, « *Les Grands Clos* » ; **Meung-sur-Loire**, « *Les Champs aux Porcs* » ; **Meung-sur-Loire**, « *Rue du Chemin Vert du Blénois* » ; **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 3 ; **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* » et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 4 et 5). Parmi elles, six sont caractérisées par la présence d'un outil permettant de travailler les fibres d'origine animale. Des forces ont été trouvées à **Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » 4 ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 ; **Corbeilles**, « *Les Grands Réages* » 2 et **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* » et témoignent de la tonte du bétail. Leur étude demeure limitée au vu du faible nombre de sites considérés, surtout qu'un seul exemplaire a été mis au jour sur chacun d'entre eux. L'étude des instruments permettant le filage ou le tissage n'est pas plus concluante. Des fusaïoles ont été trouvées sur deux occupations seulement (**Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 4) et en faible nombre (respectivement deux et une) tandis que des pesons (deux individus) proviennent uniquement de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 5.

Nom du site	N° de site	Transformation de la matière animale								
		Travail des fibres d'origine animale						Fabrication de fromage		Activité bouchère
		Forces		Fusaïole		Peson		Faisselle		
		Présence	NMI	Présence	NMI	Présence	NMI	Présence	NMI	
Artenay, « *Herblay Haut* » 1	45-008-02			✓	1	✓	1			✓
Aschères-le-Marché, « *Le Marjolet* » 2	45-009-01/16			✓	1					✓
Attray, « *Devant Gauté* »	45-011-01			✓	1					
Batilly-en-Gâtinais, « *Les Pierrières* » 1	45-022-04/55/56			✓	5					
Beaune-la-Rolande, « *Les Gratereaux* » 1	45-030-08/66			✓	2					
Boynes, « *Le Haut des Bordes* »	45-050-012			✓	1					
La Bussière, « *Les Ferrys* »	45-060-02							✓	1	
Chaingy, « *Villemousson* »	45-067-02			✓	1					
Château-Renard, « *ZIA de la Pense Folie* »	45-083-01							✓	1	
Chécy, « *ZAC du Vieux Pavé* »	45-089-02	✓	1	✓	1					
Chevilly, « *Les Herbeauts* » 1	45-093-05/10			✓	2					
Corquilleroy, « *La Grevasse* »	45-104-02/97			✓	2	✓	1			
Corquilleroy, « *Le Chemin Perdu* » 1	45-104-03			✓	3					
Crottes-en-Pithiverais, « *Le Chêne* »	45-118-01/26									✓
Dadonville, « *Le Haut des Vignes* »	45-119-04			✓	3					✓
Épieds-en-Beauce, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1	45-134-01			✓	8	✓	1			✓
Épieds-en-Beauce, « *ZAC des Chantaupiaux* » 2	45-134-01			✓	6	✓	2			✓
Férolles, « *Le Parterre* »	45-144-01					✓	2 min.			

FIG. 186 : Types de témoins de transformation de la matière animale rencontrés sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne, 1 (DAO C. Forget).

Nom du site	N° de site	Transformation de la matière animale								
		Travail des fibres d'origine animale						Fabrication de fromage		Activité bouchère
		Forces		Fusaïole		Peson		Faisselle		
		Présence	NMI	Présence	NMI	Présence	NMI	Présence	NMI	
Fleury-les-Aubray, « *Institut Psychiatrique* »	45-147-01			✓	1					
Ingré, « *ZAC des Varannes* » 2	45-169-03			✓	1					
Ingré, « *ZAC Ouest du Bourg* » 1	45-169-04					✓	1			
La Chapelle-Saint-Mesmin, « *Clos de Pailly* »	45-075-02			✓	1					
Meung-sur-Loire, « *Les Tertres* » 2	45-203-07					✓	1			
Neuville-aux-Bois, « *La Grande Route* » 1	45-224-04/24									✓
Neuville-aux-Bois, « *La Grande Route* » 2	45-224-04/24			✓	7					✓
Pithiviers, « *Bois Médor* » 1	45-252-01									✓
Pithiviers, « *Bois Médor* » 2	45-252-01			✓	4					✓
Préfontaines, « *Les Grands Réages* »	45-255-01			✓	3					✓
Puiseaux, « *Le Chemin de Paris* » 1	45-258-01			✓	3	✓	3			
Saint-Hilaire-les-Andrésis, « *Les Joigneaux* »	45-281-01/118			✓	1					
Santeau, « *Le Différent* »	45-301-01/31									✓
Saran, « *ZAC des Vergers* » 1	45-302-04							✓	1	
Thignonville, « *La Queue de Colerette* »	45-320-01			✓	1	✓	1			✓
Villereau, « *Climat de Laveau* » 1/2/3	45-342-01/14			✓	1					✓
Vimory, « *Le Marais Guyon* »	45-345-01			✓	2					

FIG. 187 : Types de témoins de transformation de la matière animale rencontrés sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne, 2 (DAO C. Forget).

Deux occupations de La Tène finale présentent un élément à mettre en relation avec la fabrication de fromages. Il s'agit d'**Ingré**, « *ZAC des Varannes* » 4 et de **La Chapelle-Saint-Mesmin**, « *Les Grands Clos* ». Un seul fragment de faisselle provient de chacune de ces entités.

La pratique de la boucherie a été observée sur sept occupations de La Tène finale issues de six sites (**Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 ; **Meung-sur-Loire**, « *Les Champs aux Porcs* » ; **Meung-sur-Loire**, « *Rue du Chemin Vert du Blénois* » ; **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 3 et **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* » et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 4 et 5). Nous allons une fois de plus émettre un simple aperçu de l'activité bouchère. Les animaux de la triade sont toujours les plus concernés par cette pratique, comme cela s'est vu tout au long de l'âge du Fer pour le département. On dénote un retour timide de la pratique de l'activité bouchère sur le chien à **Meung-sur-Loire**, « *Les Champs aux Porcs* ». Enfin, la consommation du cheval a été mise en évidence à **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 3. Il s'agit de la seule mention sérieusement étayée (traces de décharnement, de désarticulation et de fracturation en vue de prélèvements de moelle) d'une telle pratique pour tout le corpus, toutes périodes confondues. Des restes équins présents sur d'autres sites ont été interprétés par les fouilleurs comme des restes culinaires, mais en l'absence de traces de boucherie, nous les avons écartés du comptage.

Synthèse sur les activités pastorales

Nous allons désormais faire une petite synthèse sur les établissements ruraux ayant livré des témoins d'activités pastorales (*FIG. 186 à 188*). Toutes périodes confondues, ce sont les occupations avec un seul type d'activité agricole qui sont les plus nombreuses. Cela touche 62 % des entités soit quarante-sept occupations. 33 % (vingt-deux entités) présentent deux types d'activités pastorales. Enfin, les occupations sur lesquelles plus de trois activités ont été dénombrées rassemblent un nombre infime de sites : quatre occupations sont caractérisées par la présence de trois activités (5 %) et aucune ne présente les quatre activités pastorales à la fois. Au Hallstatt/La Tène ancienne ainsi qu'à La Tène finale, ce sont les occupations avec une seule activité qui dominent avec respectivement 59 % et 72,5 % des entités ayant livré au moins un témoin d'activité pastorale. Au cours de ces deux périodes, les occupations qui comptent deux activités arrivent en seconde position avec 35,9 % et 24,1 % des entités alors qu'à La Tène moyenne, ce sont celles qui sont les plus nombreuses (50 %, quatre occupations) devant les occupations ne comptant qu'une activité. Les occupations pratiquant trois activités pastorales sont rares quelle que soit la période : à la période Hallstatt/La Tène ancienne avec 5,1 % soit deux entités, à La Tène moyenne (12,5 % soit une entité) et à La Tène finale avec une entité soit 3,4 %. En se penchant sur les types d'activités concernées toutes périodes confondues (*FIG. 189*), le binôme reproduction-transformation est la formule qui se rencontre le plus avec 51,7 % des entités ayant livré un minimum de deux activités pastorales. On retrouve ensuite, dans une moindre mesure, le binôme alimentation-transformation (17,2 %) et l'association reproduction-alimentation-transformation (10,3 %). Les associations reproduction-gestion, gestion-alimentation, gestion-transformation et reproduction-gestion-transformation ne se

Nom du site	N° de site	Transformation de la matière animale								
		Travail des fibres d'origine animale						Fabrication de fromage		Activité bouchère
		Forces		Fusaïole		Peson		Faisselle		
		Présence	NMI	Présence	NMI	Présence	NMI	Présence	NMI	
Artenay, « *Herblay Haut* » 2	45-008-02					✓	1			✓
Aschères-le-Marché, « *Le Marjolet* » 3	45-009-01/16			✓	1			✓	1	✓
Artenay, « *Le Chemin de Chartres* » 2	45-008-04									✓
Chevilly, « *Les Herbeauts* » 2	45-093-05/10			✓	1					
Épieds-en-Beauce, « *ZAC des Chantaupiaux* » 3	45-134-01			✓	1					
Gondreville, « *Le Cocluchon* » 3	45-158-01/96									✓
Artenay, « *Le Chemin de Chartres* » 4	45-008-04	✓	1							
Batilly-en-Gâtinais, « *Les Pierrières* » 3	45-022-04/55/56	✓	1	✓	2					✓
Corbeilles, « *Les Grands Réages* » 2	45-103-06	✓	1							
Ingré, « *ZAC des Varannes* » 4	45-169-03							✓	1	
La Chapelle-Saint-Mesmin, « *Les Grands Clos* »	45-075-02							✓	1	
Meung-sur-Loire, « *Les Champs aux Porcs* »	45-203-01									✓
Meung-sur-Loire, « *Rue du Chemin Vert du Blénois* »	45-203-08									✓
Neuville-aux-Bois, « *La Grande Route* » 3	45-224-04/24									✓
Pithiviers, « *Vieux Chemin d'Étampes* »	45-252-02	✓	1							✓
Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 4	45-305-02			✓	1					✓
Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 5	45-305-02					✓	2			✓

FIG. 188 : Types de témoins de transformation de la matière animale rencontrés sur les établissements ruraux, La Tène moyenne et finale (DAO C. Forget).

rencontrent qu'à une reprise toutes périodes confondues. Enfin, les associations reproduction-alimentation et reproduction-gestion-alimentation sont totalement absentes des établissements ruraux de l'âge du Fer. Nous allons désormais nous pencher sur les occupations comptabilisant deux activités et plus (*FIG. 190*).

Au Hallstatt/La Tène ancienne, trois types d'associations sont identifiables (*FIG. 191 & 192*). Ce sont les sites sur lesquels sont pratiquées la reproduction du bétail et la transformation de la matière animale qui sont les plus nombreux avec neuf occupations (**Artenay**, « *Herblay Haut* » 1 ; **Dadonville**, *« Le Haut des Vignes* » ; **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 1 et 2 ; **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2 ; **Santeau**, « *Le Différent* » ; **Thignonville**, « *La Queue de Colerette* » ; **Villereau**, « *Climat de Laveau* » 1/2/3 et **Vimory**, « *Le Marais Guyon* »). Dans sept cas, la présence de jeunes animaux est complétée par le binôme travail des fibres textiles-activité bouchère. Dans les deux autres cas, l'activité bouchère est la seule activité de transformation. Nous retrouvons ensuite les occupations où l'alimentation du bétail et la transformation de la matière animale sont associées. Quatre entités sont concernées (**Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 1 ; **Chevilly**, « *Les Herbeauts* » 1 et **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1 et 2). Dans les deux premiers cas, c'est le travail du textile qui accompagne les témoins de l'alimentation du bétail tandis que sur les deux autres, cette activité est complétée par la boucherie. La dernière association d'activités pastorales reconnue pour cette période est visible à **Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 2 et à **Corquilleroy**, « *La Grevasse* ». Sur ces deux occupations, la reproduction est complétée par l'alimentation et la

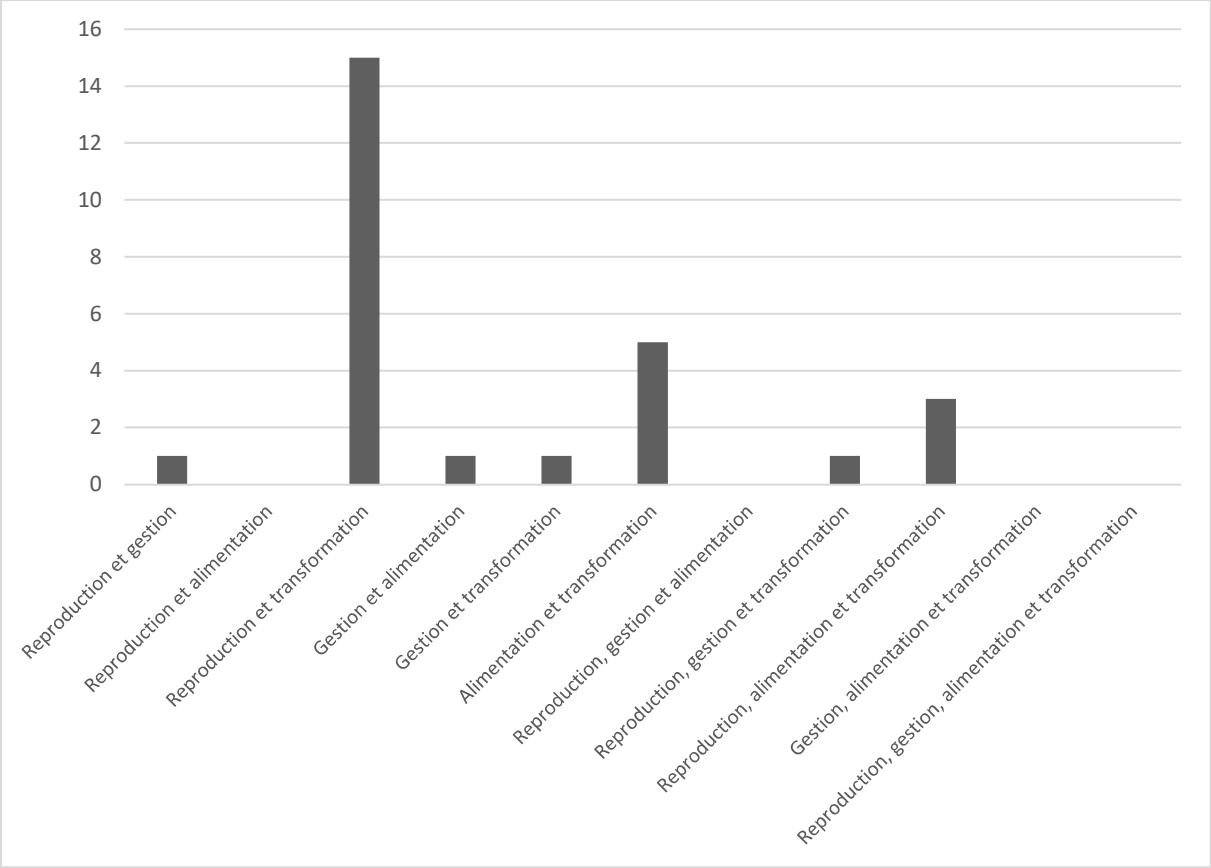

FIG. 189 : Nature des activités pastorales présentes sur les sites qui en rassemblent plusieurs types, toutes périodes confondues (DAO C. Forget).

transformation de la matière animale. Sur le premier des deux sites, cette activité est représentée par le travail des fibres et la boucherie alors que sur le second, le travail des fibres est absent. Après ce petit tour d'horizon, on remarque que la transformation de la matière animale est systématiquement présente sur les sites ayant livré des témoins du pastoralisme alors que la reproduction du bétail se remarque sur onze des quinze occupations ayant livré plusieurs témoins de l'activité pastorale. Aucune autre association n'a été identifiée pour cette période.

À La Tène moyenne, trois types d'associations sont discernables (*FIG. 193*). Ce sont toujours les entités regroupant la reproduction et la transformation. Trois occupations entrent dans ce cadre (**Artenay**, « *Herblay Haut* » 2 ; **Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 3 et **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 3). Le premier est le seul où le travail des fibres et la boucherie sont tous les deux attestés. Sur les deux autres, seule l'activité bouchère complète la reproduction du bétail. Ensuite, le binôme gestion-alimentation et l'association reproduction-alimentation-transformation concernent chacun une occupation. À **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2, la gestion du bétail est identifiable à travers la présence de son enclos secondaire vide, auquel sont associés des témoins d'alimentation du bétail. À **Chevilly**, « *Les Herbeauts* » 2, de jeunes animaux ont été remarqués ainsi que de l'alimentation pour le bétail alors que la transformation de la matière animale est représentée par le travail textile. On s'aperçoit que la transformation de la matière d'origine animale est encore très présente à cette période puisqu'elle concerne quatre des cinq sites concernés ayant livré plusieurs témoins du pastoralisme, tout comme la reproduction qui concerne la moitié des entités. Aucune autre association n'a été vue pour cette période.

Les associations d'activités pastorales sont touchées par une certaine diversité à La Tène finale (*FIG. 193 & 194*). En effet, cinq types d'associations sont constatables. La plus répandue

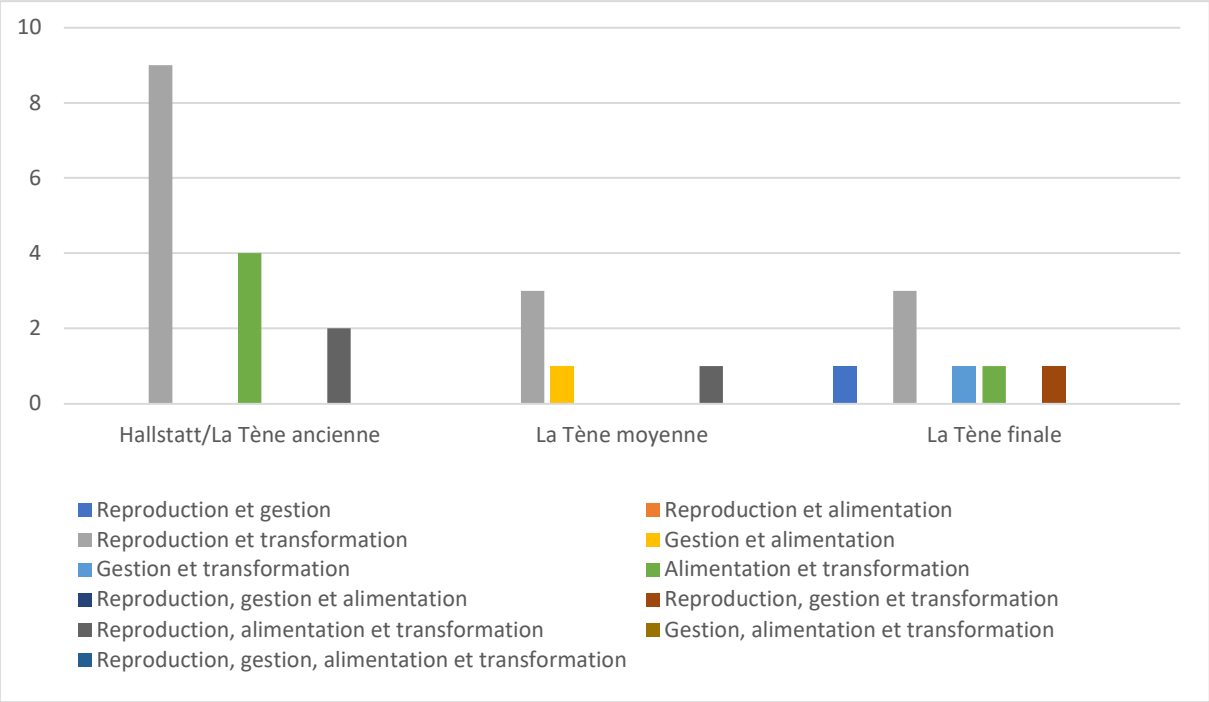

FIG. 190 : Nature des activités pastorales présentes sur les sites qui en rassemblent plusieurs types, par période (DAO C. Forget).

est de nouveau le binôme reproduction-transformation avec trois occupations (**Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* » et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 4 et 5). L'activité de

Nom du site	N° de site	Types d'activités pastorales				Total
		Reproduction du bétail	Gestion du bétail	Alimentation du bétail	Transformation de la matière animale	
Amilly, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 2	45-004-02			✓		1
Artenay, « *Herblay Haut* » 1	45-008-02	✓			✓	2
Aschères-le-Marché, « *Le Marjolet* » 2	45-009-01/16	✓		✓	✓	3
Attray, « *Devant Gauté* »	45-011-01				✓	1
Batilly-en-Gâtinais, « *Les Pierrières* » 1	45-022-04/55/56			✓	✓	2
Beaune-la-Rolande, « *Les Gratereaux* » 1	45-030-08/66				✓	1
Boynes, « *Le Haut des Bordes* »	45-050-012				✓	1
La Bussière, « *Les Ferrys* »	45-060-02				✓	1
Chaingy, « *Villemousson* »	45-067-02				✓	1
Château-Renard, « *ZIA de la Pense Folie* »	45-083-01				✓	1
Chécy, « *ZAC du Vieux Pavé* »	45-089-02				✓	1
Chevilly, « *Les Herbeauts* » 1	45-093-05/10			✓	✓	2
Chevilly, « *Pièces de Chameul* » 1	45-093-07/01			✓		1
Corquilleroy, « *La Grevasse* »	45-104-02/97	✓		✓	✓	3
Corquilleroy, « *Le Chemin Perdu* » 1	45-104-03				✓	1
Crottes-en-Pithiverais, « *Le Chêne* »	45-118-01/26				✓	1
Dadonville, « *Le Haut des Vignes* »	45-119-04	✓			✓	2
Épieds-en-Beauce, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1	45-134-01			✓	✓	2
Épieds-en-Beauce, « *ZAC des Chantaupiaux* » 2	45-134-01			✓	✓	2

FIG. 191 : Types d'activités pastorales pratiquées sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne, 1 (DAO C. Forget).

Nom du site	N° de site	Types d'activités pastorales				Total
		Reproduction du bétail	Gestion du bétail	Alimentation du bétail	Transformation de la matière animale	
Férolles, « *Le Parterre* »	45-144-01				✓	1
Fleury-les-Aubray, « *Institut Psychiatrique* »	45-147-01				✓	1
Ingré, « *ZAC des Varannes* » 2	45-169-03				✓	1
Ingré, « *ZAC Ouest du Bourg* » 1	45-169-04				✓	1
La Chapelle-Saint-Mesmin, « *Clos de Pailly* »	45-075-02				✓	1
Neuville-aux-Bois, « *La Grande Route* » 1	45-224-04/24	✓			✓	2
Neuville-aux-Bois, « *La Grande Route* » 2	45-224-04/24	✓			✓	2
Neuvy-en-Sullias, « *L'Aulne* » 1	45-226-03			✓		1
Pithiviers, « *Bois Médor* » 1	45-252-01				✓	1
Pithiviers, « *Bois Médor* » 2	45-252-01	✓			✓	2
Préfontaines, « *Les Grands Réages* »	45-255-01				✓	1
Puiseaux, « *Le Chemin de Paris* » 1	45-258-01				✓	1
Saint-Hilaire-les-Andrésis, « *Les Joigneaux* »	45-281-01/118				✓	1
Santeau, « *Le Différent* »	45-301-01/31	✓			✓	2
Saran, « *ZAC des Vergers* » 1	45-302-04				✓	1
Thignonville, « *La Queue de Colerette* »	45-320-01	✓			✓	2
Villereau, « *Climat de Laveau* » 1/2/3	45-342-01/14	✓			✓	2
Vimory, « *Le Marais Guyon* »	45-345-01	✓			✓	2

FIG. 192 : Types d'activités pastorales pratiquées sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne, 2 (DAO C. Forget).

transformation y est systématiquement représentée par le travail des fibres textiles ainsi que par l'activité bouchère. Les associations suivantes sont chacune représentées par une seule entité : reproduction et gestion du bétail à **Cepoy**, « *Chalat* » 3 (animaux jeunes et bâtiment de

Nom du site	N° de site	Types d'activités pastorales				Total
		Reproduction du bétail	Gestion du bétail	Alimentation du bétail	Transformation de la matière animale	
Artenay, « *Herblay Haut* » 2	45-008-02	✓			✓	2
Artenay, « *Le Chemin de Chartres* » 2	45-008-04				✓	1
Aschères-le-Marché, « *Le Marjolet* » 3	45-009-01/16	✓			✓	2
Chevilly, « *Les Herbeauts* » 2	45-093-05/10	✓		✓	✓	3
Chevilly, « *Pièces de Chameul* » 2	45-093-07/01		✓	✓		2
Épieds-en-Beauce, « *ZAC des Chantaupiaux* » 3	45-134-01				✓	1
Gondreville, « *Le Cocluchon* » 3	45-158-01/96	✓			✓	2
Artenay, « *Le Chemin de Chartres* » 3	45-008-04		✓			1
Artenay, « *Le Chemin de Chartres* » 4	45-008-04				✓	1
Attray, « *Le Cul d'Anon* »	45-011-03		✓			1
Auxy, « *Entre les Deux Chemins* »	45-018-01		✓			1
Barville-en-Gâtinais, « *La Marinière* »	45-021-01		✓			1
Batilly-en-Gâtinais, « *Le Petit Chaumont* »	45-022-02		✓			1
Batilly-en-Gâtinais, « *Les Pierrières* » 3	45-022-04/55/56	✓	✓		✓	3
Boynes, « *Le Clos de Maître Foulques* »	45-050-10		✓			1
Cepoy, « *Chalat* » 3	45-061-01/109	✓	✓			2
Corbeilles, « *Les Grands Réages* » 2	45-103-06			✓	✓	2
Dadonville, « *Devant le Murger* »	45-119-01		✓			1

FIG. 193 : Types d'activités pastorales pratiquées sur les établissements ruraux, La Tène moyenne et finale, 1 (DAO C. Forget).

Nom du site	N° de site	Types d'activités pastorales				Total
		Reproduction du bétail	Gestion du bétail	Alimentation du bétail	Transformation de la matière animale	
Givraines « *Le Climat de Pierre Follet* »	45-157-02		✓			1
Gondreville, « *Le Cocluchon* » 5	45-158-01/96		✓			1
Guigneville, « *Ferme d'Ennorville* »	45-162-02		✓			1
Ingré, « *ZAC des Varannes* » 3	45-169-03		✓			1
Ingré, « *ZAC des Varannes* » 4	45-169-03		✓		✓	2
La Chapelle-Saint-Mesmin, « *Les Grands Clos* »	45-075-02				✓	1
Meung-sur-Loire, « *Les Champs aux Porcs* »	45-203-01				✓	1
Meung-sur-Loire, « *L'Herbaudière* »	45-203-03		✓			1
Meung-sur-Loire, « *Rue du Chemin Vert du Blénois* »	45-203-08				✓	1
Neuville-aux-Bois, « *La Grande Route* » 3	45-224-04/24				✓	1
Pithiviers, « *Vieux Chemin d'Étampes* »	45-252-02	✓			✓	2
Orléans, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » 2	45-234-17		✓			1
Pannes, « *La Canne* » 2	45-247-01		✓			1
Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 3	45-305-02	✓				1
Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 4	45-305-02	✓			✓	2
Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 5	45-305-02	✓			✓	2
Sermaises, « *Le Carquelin* »	45-310-01		✓			1

FIG. 194 : Types d'activités pastorales pratiquées sur les établissements ruraux, La Tène moyenne et finale, 2 (DAO C. Forget).

stabulation), gestion et transformation à **Ingré**, « *ZAC des Varannes* » 4 (enclos vide et fabrication de fromages), alimentation et transformation à **Corbeilles**, « *Les Grands Réages* » 2 (présence de forces associée à du bétail jeune) et enfin reproduction-gestion-transformation à **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3, où ont été identifiés de jeunes animaux, un bâtiment de stabulation, le travail du textile ainsi que l'activité bouchère. Aucune autre association n'existe pour les établissements ruraux de cette période.

5.2.2.2. Artisanat domestique et artisanat de production

Les activités artisanales renvoient à l'extraction de matériaux, à la production métallurgique ainsi qu'au travail du bois et de l'os. Nous allons tout d'abord exposer les indices de l'extraction de matériaux, avant de nous pencher sur la métallurgie pour terminer sur les témoins du travail du bois et de l'os.

5.2.2.2.1. L'extraction de matériaux

L'extraction de matériaux est une activité difficilement appréhendable sur les sites de l'âge du Fer. Les témoins de son existence nous parviennent surtout sous la forme de fosses de taille et de morphologie diverses. Ces creusements servent à prélever les matériaux disponibles dans le sous-sol d'un site. Cela peut être du limon, du calcaire, de l'argile ou encore des marnes en fonction de sa localisation. Ces matériaux servent à construire divers aménagements : parois de bâtiment ou de palissade, talus d'enclos, sols, voirie… Cependant, l'existence de ces vestiges n'est pas pour autant un gage d'extraction. En effet, la superstructure des bâtiments et des palissades de l'âge du Fer fournit rarement d'indices sur son organisation. Certaines constructions peuvent très bien être totalement en bois sans que du limon soit utilisé pour les parois par exemple. Dans ce cas, nous utiliserons la présence de torchis comme un second indice d'extraction de matériaux. Pour élever des talus d'enclos, la portée de l'opération visant à creuser les fossés ne résidant pas particulièrement dans l'extraction de matériaux, mais plutôt dans la volonté de créer un enclos, nous ne retiendrons pas la présence d'un talus comme une preuve d'extraction de matériaux.

Vingt-cinq occupations correspondant à vingt-trois sites sont caractérisées par la présence de fosses d'extraction de matériaux (**Artenay**, « *Herblay Haut* » 1 ; **Auxy**, « *Les Boissons* » 1 et 2 ; **Barville-en-Gâtinais**, « *Les Favières* » 1 ; **Beaune-la-Rolande**, « *La Croix Renard* » ; **Château-Renard**, « *ZIA de Pense Folie* » ; **Chécy**, « *Le Petit Grainloup* » ; **Corquilleroy**, « *La Grevasse* » ; **Corquilleroy**, « *Le Chemin Perdu* » ; **Escrennes**, « *Les Buttes* » 1 et 2 ; **Fay-aux-Loges** « *La Loge Cognet* » 1 ; **Ingré**, « *ZAC des Varannes* » 2 ; **Meung-sur-Loire**, « *Îlot Jean Morin* » ; **Meung-sur-Loire**, « *Le Bois du Bouchet* » ; **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 4 ; **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 1 ; **Orléans**, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » 2 ; **Ormes**, « *Le Bois d'Ormes* » ; **Pannes**, « *La Canne* » 1 ; **Préfontaines**, « *Les Grands Réages* » ; **Puiseaux**, « *Le Sentier de la Butte* » 1 ; **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3 ; **Villereau**, « *Climat de Laveau* » 1 et **Vimory**, « *Le Marais Guyon* »). 80 % d'entre eux datent de la période Hallstatt/La Tène ancienne tandis que le reste se partage ne manière quasiment égale entre les périodes de La Tène moyenne et La Tène finale.

Vingt entités datées du Hallstatt/La Tène ancienne (*FIG. 195*) ont livré des fosses d'extraction de matériaux (**Artenay**, « *Herblay Haut* » 1 ; **Auxy**, « *Les Boissons* » 1 ; **Barville-en-Gâtinais**, « *Les Favières* » 1 ; **Beaune-la-Rolande**, « *La Croix Renard* » ; **Château-Renard**, « *ZIA de Pense Folie* » ; **Chécy**, « *Le Petit Grainloup* » ; **Corquilleroy**, « *La Grevasse* » ; **Corquilleroy**, « *Le Chemin Perdu* » ; **Escrennes**, « *Les Buttes* » 1 et 2 ; **Fay-aux-Loges** « *La Loge Cognet* » 1 ; **Ingré**, « *ZAC des Varannes* » 2 ; **Meung-sur-Loire**, « *Îlot Jean Morin* » ; **Meung-sur-Loire**, « *Le Bois du Bouchet* » ; **Ormes**, « *Le Bois d'Ormes* » ; **Pannes**, « *La Canne* » 1 ; **Préfontaines**, « *Les Grands Réages* » ; **Puiseaux**, « *Le Sentier de la Butte* » 1 ; **Villereau**, « *Climat de Laveau* » 1 et **Vimory**, « *Le Marais Guyon* »). L'étude de la quantité de fosses d'extraction par occupation révèle que ce sont les entités sur lesquelles un faible nombre de creusements a été observé qui sont les plus nombreuses. En effet, 85 % en ont livré moins de trois avec notamment un nombre considérable d'occupations sur lesquelles une seule fosse a été interprétée comme telle (60 % soit douze occupations). Une seule occupation intègre la catégorie regroupant celles qui en possèdent entre quatre et cinq (**Préfontaines**, « *Les Grands Réages* »). Enfin, seules deux occupations en comptabilisent plus de cinq : **Château-Renard**, « *ZIA de Pense Folie* » et **Ingré**, « *ZAC des Varannes* » 2 sur lesquelles on en dénombre respectivement six et quatorze. Lorsqu'on s'intéresse à leur surface, on s'aperçoit que sur quarante-cinq fosses dont la surface a pu être déterminée, ce sont celles de moins de 20 m² qui sont les plus nombreuses. Elles représentent 64,4 % des fosses (soit vingt-neuf individus) dont la surface a pu être déterminée. Les fosses dont la surface est comprise entre 20 m² et 50 m² représentent 20 % d'entre-elles, soit neuf individus. Deux fosses issues de deux occupations différentes ont une surface comprise entre 50 m² et 100 m² (**Pannes**, « *La Canne* » 1 et **Préfontaines**, « *Les Grands Réages* »). Trois creusements provenant de trois entités différentes montrent une surface comprise entre 100 m² et 300 m² (**Artenay**, « *Herblay Haut* » 1 ; **Château-Renard**, « *ZIA de Pense Folie* » et **Escrennes**, « *Les Buttes* » 1). Enfin, deux fosses repérées sur deux occupations différentes se signalent par une surface excédant 300 m². Il s'agit d'**Auxy**, « *Les Boissons* » 1 et d'**Escrennes**, « *Les Buttes* » 2. Sur la première occupation, la fosse atteint 400 m² et 540 m² sur la seconde.

Nous nous sommes penchés sur le rapport entre le nombre de fosses d'extraction sur une occupation et la surface moyenne de ces dernières (*FIG. 196*). Sur les onze occupations

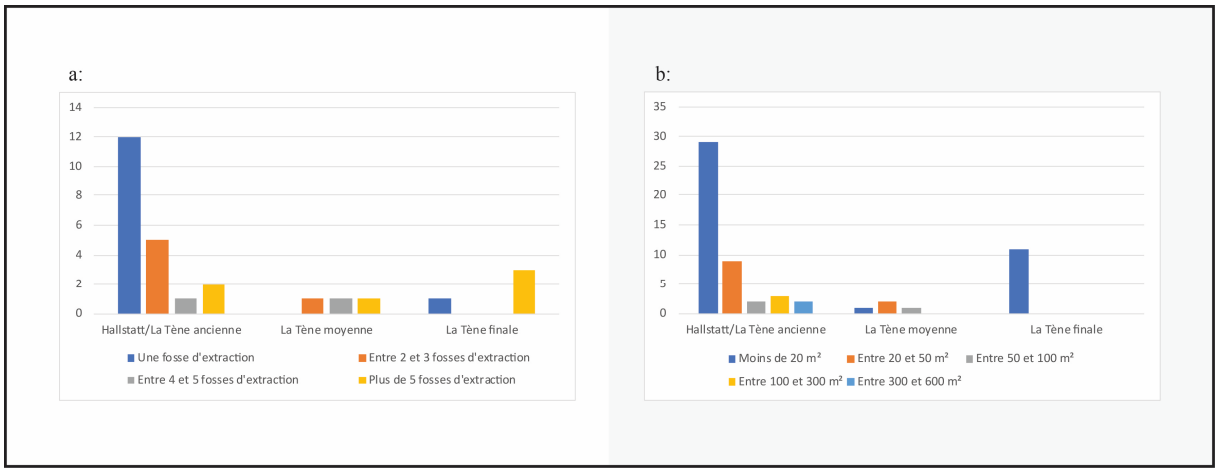

FIG. 195 : Étude des fosses d'extraction rencontrées sur les établissements ruraux, a : quantité par occupation et b : surface des creusements, Hallstatt/La Tène ancienne (DAO C. Forget).

possédant une unique fosse d'extraction, quasiment la moitié sont des creusements de petite taille (moins de 20 m²). Une fosse dont la surface est comprise entre 20 m² et 50 m² est visible sur trois sites. Un individu dont la surface est comprise entre 50 m² et 100 m² a été identifié sur une occupation et enfin, une fosse de 100-300 m² et une autre de plus de 300 m² sont visibles sur deux sites différents. Concernant les occupations sur lesquelles deux ou trois fosses d'extraction ont été identifiées, plus de la moitié ont une surface moyenne inférieure à 20 m², tandis que les deux dernières occupations sont caractérisées par la présence de plusieurs fosses dont la surface moyenne est comprise entre 100 m² et 300 m². Pour terminer, on observe que sur la seule occupation possédant entre quatre et cinq fosses et pour les deux qui excèdent ce nombre, ce sont exclusivement des creusements dont la surface moyenne est relativement basse : 26 m² en moyenne pour les cinq fosses de **Préfontaines**, « *Les Grands Réages* », 31 m² en moyenne pour les six fosses de **Château-Renard**, « *ZIA de Pense Folie* » et seulement 13 m² en moyenne pour les quatorze fosses d'**Ingré**, « *ZAC des Varannes* » 2.

Enfin, nous allons nous intéresser à la nature des matériaux prélevés (*FIG. 197*). Ces derniers varient en fonction du contexte géologique sur lequel se sont installés les établissements ruraux. 70 % des entités ayant livré des fosses d'extraction, soit quatorze occupations, sont installées sur un substrat calcaire. C'est sans aucun doute le matériau qui a été prélevé, mais il est aussi possible que la terre arable présente dans les premières dizaines de centimètres des creusements ait aussi été visée. Le deuxième type de matériaux le plus prisé est le limon auquel nous avons adjoint l'argile. Ces matériaux ont été prélevés sur quatre occupations (**Château-Renard**, « *ZIA de Pense Folie* » ; **Fay-aux-Loges** « *La Loge Cognet* » 1 ; **Meung-sur-Loire**, « *Îlot Jean Morin* » ; **Meung-sur-Loire**, « *Le Bois du*

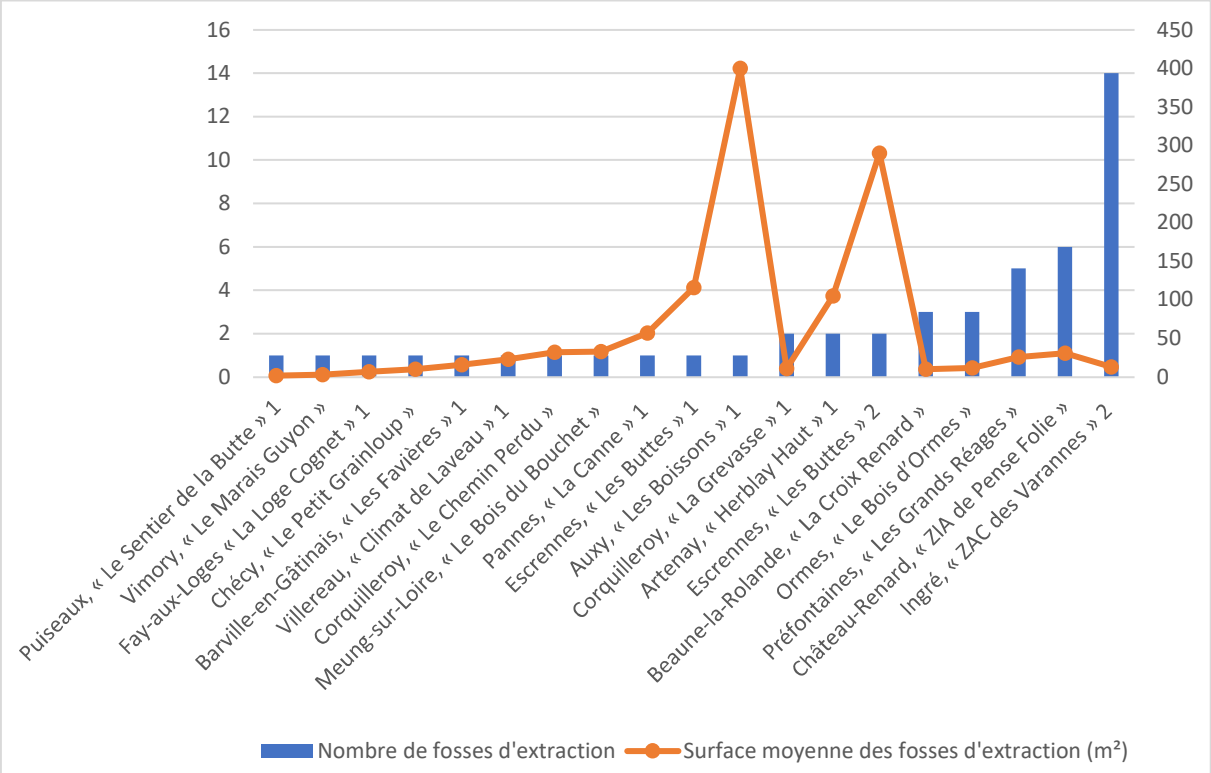

FIG. 196 : Rapport entre le nombre de fosses d'extraction par site et la surface moyenne des creusements, Hallstatt/La Tène ancienne (DAO C. Forget).

Bouchet »). Enfin, ce sont des marnes qui ont été prélevées lors des deux phases d'occupations d'**Escrennes**, « *Les Buttes* ».

Deux occupations de La Tène moyenne seulement correspondant à deux sites ont fourni des témoins d'extraction de matériaux. Il s'agit de la seconde phase d'**Auxy**, « *Les Boissons* » et de la première phase d'**Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* ». Le faible nombre d'entités concernées ne permet pas une véritable étude pour cette période. Nous nous contenterons donc d'évoquer les aspects des fosses d'extraction de ces deux sites. Sur le premier, quatre fosses ont été identifiées contre deux sur le second. Sur ces six creusements, quatre (dont les deux faits d'**Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 1) se développent sur une surface inférieure à 20 m². L'une des fosses d'**Auxy**, « *Les Boissons* » 2 atteint une surface de 40 m² et la dernière une surface de 60 m². Sur ce site, la surface moyenne est de 41 m² pour quatre fosses contre 1 m² pour deux fosses à **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 1. Les matériaux prélevés sur les deux sites renvoient exclusivement à du calcaire.

Le faible nombre d'occupations de La Tène finale ayant livré des fosses d'extraction rend la portée de leur étude tout aussi modérée que pour les sites de la période précédente. Trois occupations issues de trois sites sont concernées (**Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 4 ; **Orléans**, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » 2 et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3). Une seule fosse d'extraction a été identifiée sur le premier de ces trois sites, trois à **Orléans**, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » 2, alors que le site de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3 en regroupe plus de cinq (huit exactement). Quel que soit le site, il s'agit exclusivement de petits creusements ne dépassant pas 20 m². Le rapport entre le nombre de fosses par site et leur surface moyenne est donc tributaire de ces données. La fosse de **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 4 a comme nous l'avons dit une surface inférieure à 20 m² (6 m² en l'occurrence) et il en est de même pour la surface moyenne des fosses d'**Orléans**, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » 2 et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3. Le matériau prélevé sur ces deux occupations consiste en du calcaire alors qu'à **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 4, ce sont des marnes qui ont été extraites.

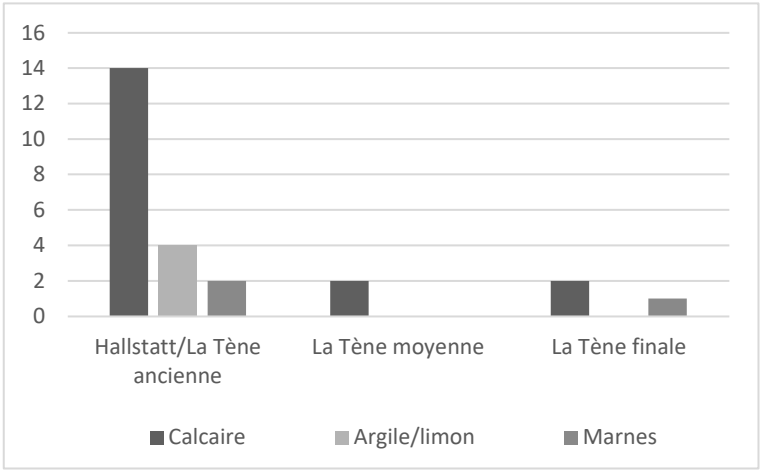

FIG. 197 : Nature des matériaux prélevés sur les établissements ruraux de l'âge du Fer sur lesquels ont été identifiées des fosses d'extraction (DAO C. Forget).

5.2.2.2.2. La production métallurgique

La production métallurgique correspond à l'artisanat du bronze et à celui du fer. Les témoins de leur existence sur les établissements ruraux nous parviennent sous diverses formes. Tout d'abord, à travers des infrastructures comme les fosses-atelier et les fours. Ensuite à travers le mobilier. Les outils et le matériel utilisés par les artisans sont aussi de bons indicateurs de la

Nom du site	N° de site	Extraction de matériaux		
		Quantité de fosses d'extraction	Surface moyenne (m²)	Nature des matériaux extraits
Artenay, « *Herblay Haut* » 1	45-008-02	2	105	Calcaire
Auxy, « *Les Boissons* » 1	45-018-02	1	400	Calcaire
Barville-en-Gâtinais, « *Les Favières* » 1	45-021-06/57	1	16	Calcaire
Beaune-la-Rolande, *« La Croix Renard »*	45-030-01/65/66	3	3	Calcaire
Château-Renard, « *ZIA de Pense Folie* »	45-083-01	6	31	Limon
Chécy, « *Le Petit Grainloup* »	45-089-02	1	10	Calcaire
Corquilleroy, « *La Grevasse* » 1	45-104-02/97	2	11	Calcaire
Corquilleroy, « *Le Chemin Perdu* »	45-104-03	1	32	Calcaire
Escrennes, « *Les Buttes* » 1	45-137-04	1	116	Marne
Escrennes, « *Les Buttes* » 2	45-137-04	2	290	Marne
Fay-aux-Loges « *La Loge Cognet* » 1	45-142-01	1	7	Argile
Ingré, « *ZAC des Varannes* » 2	45-169-03	14	13	Calcaire
Meung-sur-Loire, *« Îlot Jean Morin »*	45-203-02	1	Inconnu	Argile
Meung-sur-Loire, *« Le Bois du Bouchet »*	45-203-05	1	33	Limon
Ormes, « *Le Bois d'Ormes* »	45-235-01	3	3	Calcaire
Pannes, « *La Canne* » 1	45-247-01	1	57	Calcaire
Préfontaines, « *Les Grands Réages* »	45-255-01	5	26	Calcaire
Puiseaux, « *Le Sentier de la Butte* » 1	45-258-05	1	2	Calcaire
Villereau, « *Climat de Laveau* » 1	45-342-01/14	1	23	Calcaire
Vimory, « *Le Marais Guyon* »	45-345-01	1	3	Calcaire

FIG. 198 : Types de témoins d'extraction des matériaux rencontrés sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne (DAO C. Forget).

Nom du site	N° de site	Extraction de matériaux		
		Quantité de fosses d'extraction	Surface moyenne (m²)	Nature des matériaux extraits
Auxy, « *Les Boissons* » 2	45-018-02	4	41	Calcaire
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 1	45-234-11	2	1	Calcaire
Neuville-aux-Bois, « *La Grande Route* » 4	45-224-04/24	1	6	Calcaire
Orléans, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » 2	45-234/17	3	3	Calcaire
Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 3	45-302-05	8	3	Limon

FIG. 199 : Types de témoins d'extraction des matériaux rencontrés sur les établissements ruraux, La Tène moyenne et finale (DAO C. Forget).

présence d'un artisanat. Dans la première catégorie, nous recensons la hache, les ciseaux, la gouge, la lime, les pinces et la scie. Dans la seconde entre tout ce qui sert à l'artisan sans qu'il s'agisse d'outils comme les creusets et les moules. D'autres existent bien évidemment, mais en raison de leur absence des sites de notre corpus, nous ne les citerons pas. La présence des déchets issus de la métallurgie comme les scories, les battitures et les culots de forges sont aussi très intéressants pour établir la présence d'un artisanat du métal. Nous ne comptabilisons aucun raté d'objet au sein du corpus. Enfin, des objets semi-finis tels des barres ou lingots de fer existent sur certains sites. Quarante-deux occupations renvoyant à trente-six sites ont livré des témoins d'un artisanat du métal. Les témoins de métallurgie qui se rencontrent le plus sur les établissements ruraux de l'âge du Fer sont les déchets (57,1 % soit vingt occupations). Ce sont

ensuite les infrastructures avec 40,5 % des occupations soit dix-sept entités. Des outils ou du matériel en rapport avec l'artisanat du métal se rencontrent sur onze occupations soit 26,2 %. Enfin, 9,5 % ont livré des restes de produits semi-finis (quatre occupations).

Des éléments en rapport avec la métallurgie (*FIG. 200*) ont été repérés sur vingt occupations de la période Hallstatt/La Tène ancienne (**Amilly**, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 2 ; **Bouilly-en-Gâtinais**, « *La Maison Rouge* » 1 ; **La Bussière**, « *Les Ferrys* » ; **Corbeilles**, « *Franchambault* » ; **Corquilleroy**, « *La Grevasse* » ; **Dadonville**, « *Le Haut des Vignes* » ; **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1 et 2 ; **Ingré**, « *ZAC des Varannes* » 2 ; **Ingré**, « *ZAC Ouest du Bourg* » 1 et 2 ; **La Chapelle-Saint-Mesmin**, « *Clos de Pailly* » ; **Loury**, « *En bordure de la RD 11* » ; **Neuvy-en-Sullias**, « *L'Aulne* » 1 ; **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 1 et 2 ; **Préfontaines**, « *Les Grands Réages* » ; **Puiseaux**, « *Le Chemin de Paris* » 1 ; **Tournoisis**, « *Le Bois Louis* » et **Villereau**, « *Climat de Laveau* » 1). La catégorie qui a le plus été observée sur les occupations de cette période est celle qui regroupe les outils et le matériel. Six occupations ont livré des outils et trois du matériel. Trois haches qui auraient servi dans un cadre artisanal ont été trouvées sur deux occupations (une à **Corbeilles**, « *Franchambault* » et les deux autres à **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 1). Des ciseaux ont été rencontrés sur trois occupations (**Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1 et 2 et **Puiseaux**, « *Le Chemin de Paris* » 1), une gouge sur deux entités (**Pithiviers**, « *Bois Médor* » 1 et **Villereau**, « *Climat de Laveau* » 1) tandis qu'une seule lime et une seule scie proviennent de **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 1. Le seul type de matériel observé pour cette période consiste en des fragments de creusets. Trois sites en ont livré (**Corquilleroy**, « *La Grevasse* » ; **Dadonville**, « *Le Haut des Vignes* » et **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 1). Ce dernier est d'ailleurs le seul sur lequel ont été trouvés à la fois des outils et du matériel servant dans le cadre de la métallurgie. De plus, en termes de nombre d'outils par site, il est loin devant avec un total de cinq outils alors que les autres occupations ne comptent qu'un individu dans tous les cas.

Les occupations sur lesquelles ont été observées des infrastructures liées au travail du métal sont au nombre de neuf. Celles qui se voient le plus sont les ateliers. Il en a été observé sur six entités (**Corbeilles**, « *Franchambault* » ; **Ingré**, « *ZAC Ouest du Bourg* » 1 et 2 ; **La Chapelle-Saint-Mesmin**, « *Clos de Pailly* » ; **Loury**, « *En bordure de la RD 11* » et **Préfontaines**, « *Les*

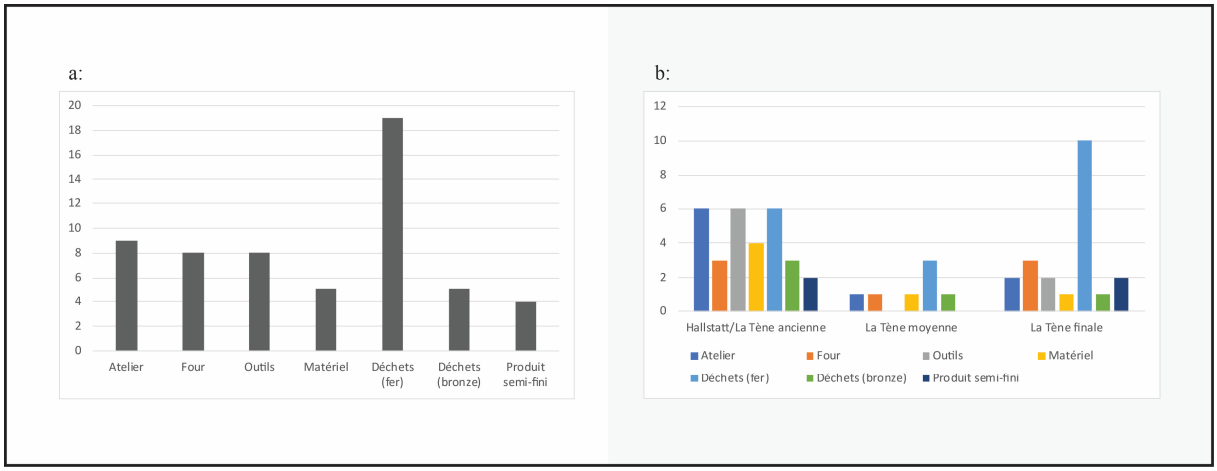

FIG. 200 : Nature des vestiges et du mobilier renvoyant à la production métallurgique, a : toutes périodes confondues et b : par période (DAO C. Forget).

Grands Réages »). Il ne s'agit pas de bâtiments sur poteaux, mais de fosses pour lesquelles la vocation artisanale est insinuée par la présence d'un aménagement spécifique, des traces de rubéfaction ou du mobilier artisanal. Chacune des occupations n'a livré qu'une fosse-atelier, mis à part la première phase du site d'**Ingré**, « *ZAC Ouest du Bourg* » où trois structures de ce type ont été observées. Des fours pouvant servir dans le cadre de la métallurgie ont été identifiés sur trois occupations (**La Bussière**, « *Les Ferrys* » ; **Ingré**, « *ZAC des Varannes* » 2 et **Tournoisis**, « *Le Bois Louis* »). Dans chacun des cas, il est la seule structure de ce type sur le site.

Des déchets liés au travail du fer ou du bronze ont été trouvés sur huit entités (**Amilly**, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 2 ; **Bouilly-en-Gâtinais**, « *La Maison Rouge* » 1 ; **Corquilleroy**, « *La Grevasse* » ; **Dadonville**, « *Le Haut des Vignes* » ; **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 2 ; **Ingré**, « *ZAC des Varannes* » 2 ; **Neuvy-en-Sullias**, « *L'Aulne* » 1 et **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2). Les déchets relevant de la métallurgie du fer sont des scories de forge ou des battitures voire des culots de forge. Les déchets issus du travail du bronze sont des scories. Une seule occupation rassemble à la fois les déchets liés au travail du fer et ceux liés au travail du bronze (**Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2).

Des objets semi-finis ont été trouvés uniquement pour la première et la seconde phase du site de **Pithiviers**, « *Bois Médor* ». Un seul objet, une barre de fer voire un lingot de fer, a été trouvé par phase d'occupation.

Pour la période du Hallstatt/La Tène ancienne, ce sont les occupations pour lesquelles un seul type d'élément renvoyant au travail du métal a été rencontré qui sont les plus nombreuses (70 % soit quatorze occupations), notamment celles sur lesquelles ont été trouvées des

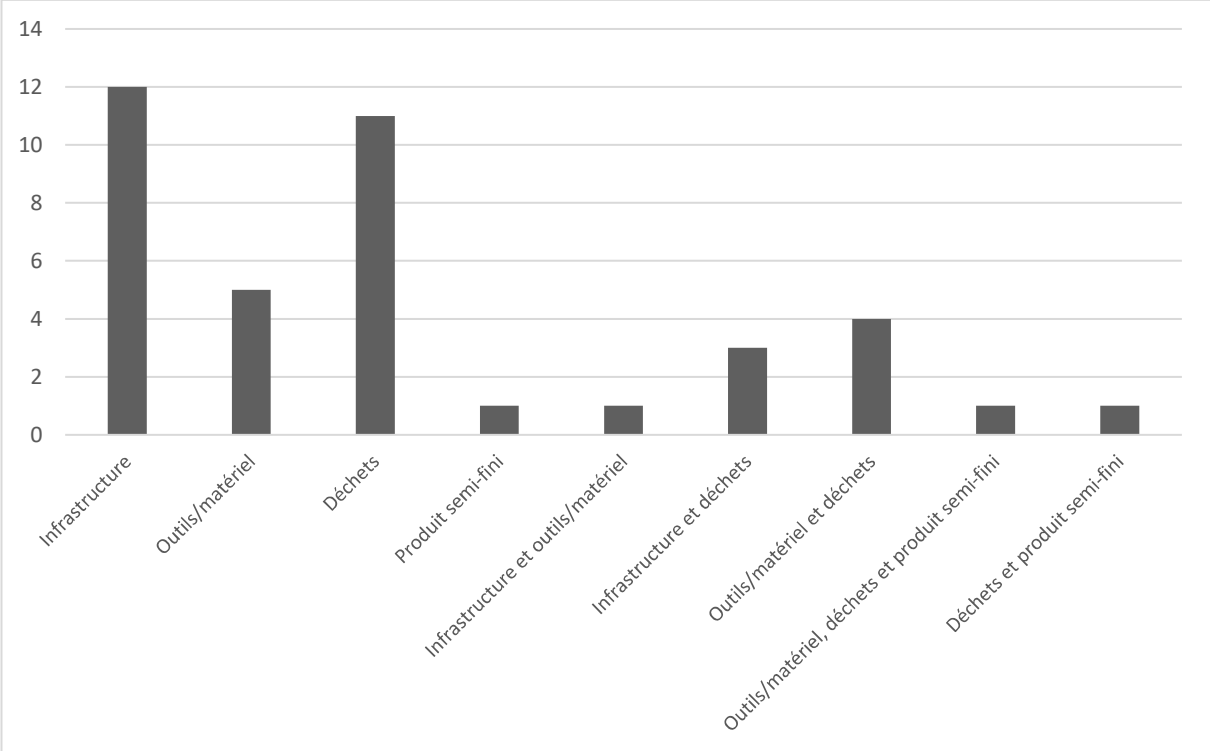

FIG. 201 : Nature des témoins d'une activité de production métallurgique présents sur les sites qui en rassemblent plusieurs types, toutes périodes confondues (DAO C. Forget).

infrastructures (huit entités). Quatre occupations présentent une association de plusieurs témoins d'artisanat. Parmi elles, trois rassemblent deux types de témoins et un seul site en rassemble trois. L'association la plus courante est celle où sont rassemblés des outils et des déchets (*FIG. 202*). Elle se retrouve sur trois sites (**Corquilleroy**, « *La Grevasse* » ; **Dadonville**, « *Le Haut des Vignes* » et **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 2). Les autres associations de témoins d'artisanat ne sont visibles que sur un seul site : infrastructure et outils/matériel à **Corbeilles**, « *Franchambault* », infrastructure et déchets à ; **Ingré**, « *ZAC des Varannes* » 2 et enfin outils-matériel-déchets-produit semi-fini à **Préfontaines**, « *Les Grands Réages* ».

Cinq occupations datées de La Tène moyenne sont concernées par la présence de témoins renvoyant au travail du métal (**Baule**, « *Parc Synergie Val de Loire* » ; **Beaulieu-sur-Loire**, « *Les Médards* » 2 ; **Meung-sur-Loire**, « *Le Clos Fleury* » ; **Meung-sur-Loire**, « *Les Tertres* » 4 et **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 1). À cette époque, ce sont les déchets qui sont les plus fréquents puisqu'ils se rencontrent partout sauf à **Meung-sur-Loire**, « *Les Tertres* » 4. Il s'agit exclusivement de déchets issus du travail du fer. Les infrastructures ne sont représentées que sur deux occupations : à **Baule**, « *Parc Synergie Val de Loire* » et à **Meung-sur-Loire**, « *Le Clos Fleury* »). Dans le premier cas, il s'agit d'un bloc de tuyère d'un four qui n'a pas été aperçu lors de l'opération, mais qui devait se trouver à proximité. Sur le second, il s'agit d'un bâtiment sur poteaux dont certains trous de poteau contenaient dans leur comblement des lots de scories. D'autres éléments du même type ont d'ailleurs été prélevés dans le remplissage de la portion du fossé de l'établissement rural qui longe la construction. Seule la quatrième phase d'occupation de **Meung-sur-Loire**, « *Les Tertres* » a fourni des traces

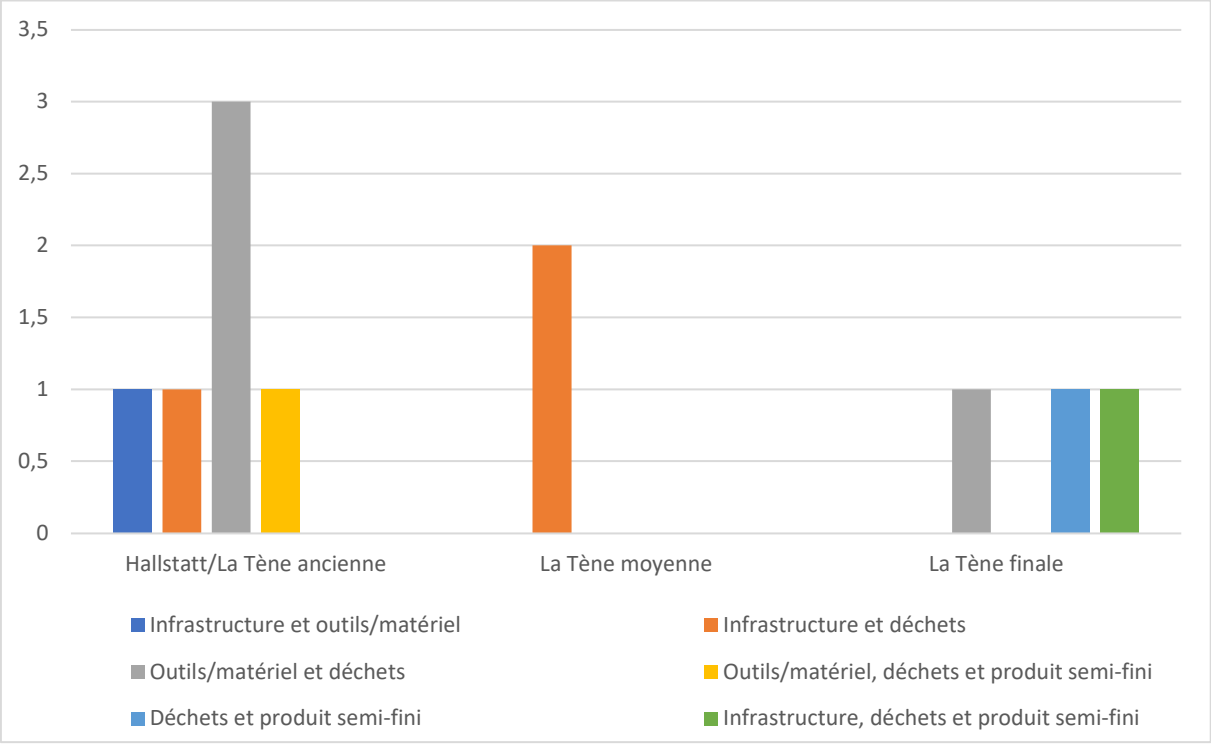

FIG. 202 : Nature des témoins d'une activité de production métallurgique présents sur les sites qui en rassemblent plusieurs types, par période (DAO C. Forget).

de matériel. Il s'agit d'un moule avec un canal de coulée et le négatif de l'objet encore visible. Aucune occupation de cette période n'a livré d'objets semi-finis.

La comparaison des associations ne peut aller bien loin en raison du faible nombre d'occupations (*FIG. 202*). Trois occupations ne montrent qu'un seul témoin d'artisanat du métal (**Beaulieu-sur-Loire**, « *Les Médards* » 2 ; **Meung-sur-Loire**, « *Les Tertres* » 4 et **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 1). Les occupations de **Baule**, « *Parc Synergie Val de Loire* » et de **Meung-sur-Loire**, « *Le Clos Fleury* » présentent la même association, celle d'une infrastructure et de déchets. Aucune autre association n'existe pour cette période.

Nom du site	N° de site	Production métallurgique (fer et bronze)										
		Infrastructures				Outils/matériaux			Déchets		Produit semi-fini	
		Atelier		Four		Outils		Matériel				
		Présence	Quantité	Présence	NMI	Nature	NMI	Nature	Présence	Nature	Nature	NMI
Amilly, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 2	45-004-02								✓	Fer		
Bouilly-en-Gâtinais, « *Maison Rouge* » 1	45-045-02/39								✓	Fer		
La Bussière, « *Les Ferrys* »	45-060-02			✓	1							
Corbeilles, « *Franchambault* »	45-103-03/85	✓	1			Hache	1					
Corquilleroy, « *La Grevasse* »	45-104-02/97							Creuset	✓	Fer		
Dadonville, « *Le Haut des Vignes* »	45-119-04							Creuset	✓	Bronze		
Épieds-en-Beauce, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1	45-134-01					Ciseau	1		✓	Fer		
Épieds-en-Beauce, « *ZAC des Chantaupiaux* » 2	45-134-01					Ciseau	1			Bronze		
Ingré, « *ZAC des Varannes* » 2	45-169-03			✓	1				✓	Fer		
Ingré, « *ZAC Ouest du Bourg* » 1	45-169-04	✓	3									
Ingré, « *ZAC Ouest du Bourg* » 2	45-169-04	✓	1									
La Chapelle-Saint-Mesmin, « *Clos de Pailly* »	45-075-02	✓	1									

FIG. 203 : Types de témoins de production métallurgique rencontrés sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne, 1 (DAO C. Forget).

Nom du site	N° de site	Production métallurgique (fer et bronze)										
		Infrastructures				Outils/matériaux			Déchets		Produit semi-fini	
		Atelier		Four		Outils		Matériel				
		Présence	Quantité	Présence	NMI	Nature	NMI	Nature	Présence	Nature	Nature	NMI
Loury, « *En bordure de la RD 11* »	45-188-01	✓	1									
Neuvy-en-Sullias, « *L'Aulne* » 1	45-226-03								✓	Fer		
Pithiviers, « *Bois Médor* » 1	45-252-01										Lingot	1
Pithiviers, « *Bois Médor* » 2	45-252-01					Gouge Lime Hache Scie	1 1 2 1	Creuset	✓	Fer Bronze	Lingot	1
Préfontaines, « *Les Grands Réages* »	45-255-01	✓	1									
Puiseaux, « *Le Chemin de Paris* » 1	45-258-01					Ciseau	1					
Tournoisis, « *Le Bois Louis* »	45-326-01			✓	1							
Villereau, « *Climat de Laveau* » 1	45-342-01/14					Gouge	1					

FIG. 204 : Types de témoins de production métallurgique rencontrés sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne, 2 (DAO C. Forget).

Dix-sept occupations datées de La Tène finale ont livré des indices de métallurgie (**Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » 3 ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 ; **Boynes**, « *La Porte de Puiseaux* » ; **Cepoy**, « *Chalat* » 3 ; **Chambon-la-Forêt**, « *La Rive du Bois* » ; **Corbeilles**, « *Les Grands Réages* » ; **Corquilleroy**, « *Les Parrières* » ; **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 3 et 4 ; **Orléans**, « *ZAC du Clos de la Fontaine* » 1 ; **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* » ; **Puiseaux**, « *Le Chemin de Paris* » 2 ; **Saint-Aignan-des-Gués**, « *La Bergerie* » ; **Saint-Denis-en-Val**, « *L'Ormet* » et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3, 4 et 5). Comme à La Tène moyenne, ce sont les occurrences de déchets qui dominent. Il en a été trouvé sur douze des dix-sept entités de cette période (partout mis à part à **Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » 3 ; **Cepoy**, « *Chalat* » 3 ; **Corquilleroy**, « *Les Parrières* » ; **Saint-Aignan-des-Gués**, « *La Bergerie* » et **Saint-Denis-en-Val**, « *L'Ormet* »). Il s'agit quasi exclusivement de

Nom du site	N° de site	Production métallurgique (fer et bronze)										
		Infrastructures				Outils/matériaux			Déchets		Produit semi-fini	
		Atelier		Four		Outils		Matériel				
		Présence	Quantité	Présence	NMI	Nature	NMI	Nature	Présence	Nature	Nature	NMI
Baule, « *Parc Synergie Val de Loire* »	45-024-01	Tuyère	1						✓	Fer		
Beaulieu-sur-Loire, « *Les Médards* » 2	45-029-01								✓	Fer		
Meung-sur-Loire, « *Le Clos Fleury* »	45-203-06	✓	1						✓	Fer		
Meung-sur-Loire, « *Les Tertres* » 4	45-203-07							Moule				
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 1	45-234-11								✓	Fer		
Artenay, « *Le Chemin de Chartres* » 3	45-008-04					Pinces	1					
Batilly-en-Gâtinais, « *Les Pierrières* » 3	45-022-04/55-56					Lime	1	Creuset	✓	Fer		
Boynes, « *La Porte de Puiseaux*	45-050-06								✓	Fer		
Cepoy, « *Chalat* » 3	45-061-01/109			✓	2							
Corbeilles, « *Les Grands Réages* »	45-103-06								✓	Fer		
Corquilleroy, « *Les Parrières* »	45-104-05			✓	1							

FIG. 205 : Types de témoins de production métallurgique rencontrés sur les établissements ruraux, La Tène moyenne et finale, 1 (DAO C. Forget).

Nom du site	N° de site	Production métallurgique (fer et bronze)										
		Infrastructures				Outils/matériaux			Déchets		Produit semi-fini	
		Atelier		Four		Outils		Matériel				
		Présence	Quantité	Présence	NMI	Nature	NMI	Nature	Présence	Nature	Nature	NMI
Neuville-aux-Bois, « *La Grande Route* » 3	45-224-04/24								✓	Fer		
Neuville-aux-Bois, « *La Grande Route* » 4	45-224-04/24								✓	Fer		
Orléans, « *ZAC du Clos de la Fontaine* » 1	45-234-18								✓	Bronze		
Pithiviers, « *Vieux Chemin d'Étampes* »	45-252-02								✓	Fer		
Puiseaux, « *Le Chemin de Paris* » 2	45-258-01								✓	Fer		
Saint-Aignan-des-Gués, « *La Bergerie* »	45-267-01	✓	1									
Saint-Denis-en-Val, « *L'Ormet*	45-274-01	✓	1									
Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 3	45-302-05			✓	1				✓	Fer	Lingot	1
Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 4	45-302-05								✓	Fer Verre	Lingot	1
Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 5	45-302-05								✓	Fer		

FIG. 206 : Types de témoins de production métallurgique rencontrés sur les établissements ruraux, La Tène moyenne et finale, 2 (DAO C. Forget).

déchets issus du travail du fer, sauf pour deux sites. Sur la première phase d'occupation d'**Orléans**, « *ZAC du Clos de la Fontaine* », ce sont des scories résultant du travail du bronze qui ont été rencontrées. La quatrième phase de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » est quant à elle caractérisée par la présence d'une fritte de verre résultant du travail de matériau. Dans la mesure où il s'agit de la seule occurrence de ce type d'artisanat dans l'ensemble du corpus, nous avons décidé de l'intégrer dans cette sous-partie traitant de la métallurgie, car l'artisanat du verre est aussi un artisanat du feu. Ce sont ensuite les infrastructures qui se rencontrent le plus. Cinq occupations sont concernées. À **Saint-Aignan-des-Gués**, « *La Bergerie* » et à **Saint-Denis-en-Val**, « *L'Ormet* », il s'agit d'une fosse-atelier. Sur les sites de **Cepoy**, « *Chalat* » 3 ; **Corquilleroy**, « *Les Parrières* » et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3, ce sont des fours qui ont été fouillés. Seule la troisième phase d'occupation de **Cepoy**, « *Chalat* » en a livré plusieurs, deux en l'occurrence. Le troisième type de témoin du travail des métaux renvoie aux outils et au matériel. Une paire de pinces provient d'**Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » 3 alors que **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 a à la fois livré une lime et des fragments de creuset. Enfin, des barres de fer ou lingots proviennent des phases d'occupation 3 et 4 de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* ». Il s'agit du seul site ayant livré ce type de mobilier pour la période.

Peu d'associations de témoins d'artisanat métallurgique sont visibles à La Tène finale (*FIG. 202*). En effet, quatorze des dix-sept occupations sont caractérisées par la présence d'un seul type de preuve de cette activité. Les trois associations mises en évidence sont toutes différentes et ne concernent à chaque fois qu'une seule entité : le binôme outils/matériel-déchets ne concerne que **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3, le binôme déchets-produit -semi fini est visible pour **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 4 tandis que la troisième phase du même site est la seule de cette période à proposer trois types d'indices à la fois (infrastructure, déchets et produit semi-fini).

5.2.2.2.3. Le travail du bois et de l'os

Ce type d'artisanat ne laisse pas beaucoup de traces. Le travail du bois est uniquement discernable à travers la présence d'outils, les mêmes que ceux qui ont été rapprochés du travail du métal dans la sous-partie précédente. Leur polyvalence ne permet donc pas d'être assuré de la nature de leur utilisation, qui peut d'ailleurs être multiple. Le travail de l'os, appelé aussi tabletterie, est généralement identifié à travers la présence d'ossements ou de bois d'animaux travaillés et dans de rares cas d'objets finis. Les outils utilisés ne sont pas connus avec certitude, mais il est fort probable qu'il s'agisse des mêmes outils cités précédemment. Ainsi, pour l'étude de l'artisanat du bois et de l'os, nous ne dissocierons pas les outils utilisés pour le bois ou pour l'os, car cela s'avère impossible et nous attribuerons leur présence au travail du bois. Le travail de l'os sera quant à lui uniquement identifié par la présence d'ossements travaillés.

Le travail du bois

Le travail du bois a été identifié sur onze occupations de l'âge du Fer issues de neuf sites (*FIG. 207*). Comme nous l'avons spécifié, les témoins de cette activité sont uniquement représentés par des outils.

Six occupations de la période Hallstatt/La Tène ancienne ont livré des outils pouvant servir à travailler le bois (**Corbeilles**, « *Franchambault* » ; **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1 et 2 ; **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2 ; **Puiseaux**, « *Le Chemin de Paris* » 1 et **Villereau**, « *Climat de Laveau* » 1). Tous les sites sauf celui de **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2 n'ont livré qu'un individu. Il s'agit de ciseaux à **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1 et 2 et à **Puiseaux**, « *Le Chemin de Paris* » 1, d'une hache à **Corbeilles**, « *Franchambault* » et d'une gouge à **Villereau**, « *Climat de Laveau* » 1. À **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2, ce sont pas moins de cinq outils qui ont été trouvés : une gouge, une lime, une scie et deux haches.

Aucune occupation de La Tène moyenne n'a livré d'outils qui pourraient être rapprochés du travail du bois.

Des outils pouvant servir à travailler le bois ont été identifiés sur cinq occupations datées de La Tène finale (**Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » 3 ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 ; **Gidy**, « *Les Quatre Vents* » et à **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3 et 4). Chacune de ces entités n'a livré qu'un outil mis à part **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3. Il s'agit d'une hache à **Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » 3 et à **Gidy**, « *Les Quatre Vents* », d'un écorçoir pour la troisième phase de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » et d'un grattoir pour la quatrième phase du même site. Enfin, deux outils proviennent de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3. Il s'agit de deux herminettes.

Le travail de l'os

Cette activité a été aperçue sur huit occupations de l'âge du Fer correspondant à sept sites (*FIG. 207*). Comme cela a été annoncé plus haut, les témoins relatifs à la tabletterie renvoient uniquement à des ossements travaillés par l'homme. En raison de l'absence de sites de La Tène moyenne, et de l'unique site de La Tène finale qui ont livré des témoins du travail de l'os, nous allons présenter l'ensemble des données d'un seul tenant.

Pour la période Hallstatt/La Tène ancienne, sept entités ont livré ce type de mobilier (**Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 2 ; **Corquilleroy**, « *La Grevasse* » ; **Dadonville**, « *Le Haut des Vignes* » ; **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1 et 2 ; **Pithiviers**, « *Bois*

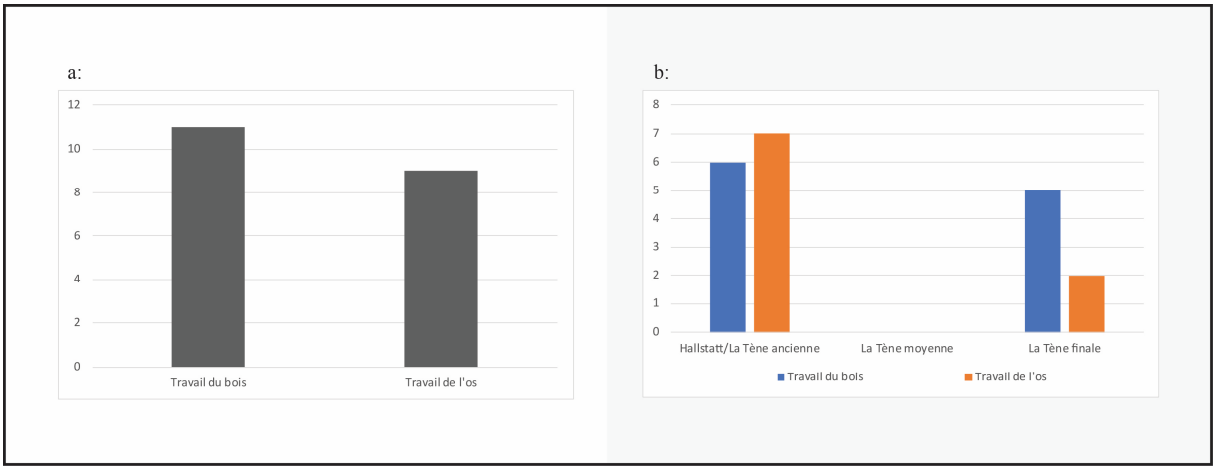

FIG. 207 : Nature des vestiges et du mobilier renvoyant au travail du bois ou de l'os, a : toutes périodes confondues et b : par période (DAO C. Forget).

Médor » 2 et ; **Santeau**, « *Le Différent* »). Aucun site de La Tène moyenne n'est concerné et seulement deux sites de La Tène finale ont fourni des témoins de tabletterie (**Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 et **Échilleuses**, « *Les Dépendances de Digny* »). Peu d'éléments sont présents en général puisque trois d'entre eux n'ont livré qu'un élément travaillé, trois autres seulement deux et les trois derniers un peu plus de trois (*FIG. 209*). Pour les sites n'ayant fourni qu'un élément issu de la tabletterie, il s'agit d'une mâchoire de mustélidé perforée à sa base à l'aide d'un foret métallique à **Dadonville**, « *Le Haut des Vignes* » et d'un bois de chute de cerf dont la base des andouillers comporte des traces de découpe (**Santeau**, « *Le Différent* »). Les individus qui ont été trouvés sur les occupations pour lesquelles deux éléments sont connus ne sont jamais les mêmes. À **Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 2, il s'agit de deux éléments indéterminés fabriqués à partir de bois de cerf (un andouiller taillé en biseau et un petit élément rectangulaire), à **Corquilleroy**, « *La Grevasse* », il s'agit d'une cheville osseuse de chèvre qui a été sciée et d'un petit objet indéterminé composé à l'aide d'une incisive de porc et d'un radio-ulnaire de capriné et enfin à **Échilleuses**, « *Les Dépendances de Digny* » c'est un petit anneau façonné avec l'os d'une espèce indéterminée qui a été prélevée. À **Pithiviers**, « *Bois Médor »* 2, ce sont une chute de bois de cerf travaillée ainsi qu'un petit objet indéterminé pointu façonné dans l'extrémité distale d'un tibia qui ont été trouvés. La première phase d'occupation d'**Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » est caractérisée par la présence de sept individus. Il s'agit de quatre petites baguettes dont deux sont gravées d'un « X ». Il pourrait s'agir de pions à jouer selon P.-Y. Milcent (information orale). À ces objets peuvent être ajoutées trois pièces osseuses circulaires et plates percées en leur centre dont la nature demeure inconnue. Lors de la seconde phase d'**Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* », c'est un sciage sur corne de capriné qui a été identifié en plus d'aiguilles façonnées dans des incisives de porc. Enfin, les traces de tabletteries observées pour la troisième phase de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 renvoient à des traces de découpe sur un métapode de bœuf ainsi que sur plusieurs chevilles osseuses de bœuf et de chèvres. Un probable manche d'objet indéterminé (espèce utilisée indéterminée) vient s'ajouter à ces éléments.

Nom du site	N° de site	Travail du bois	
		Outils	
		Nature	NMI
Corbeilles, « *Franchambault* »	45-103-03/85	Hache	1
Épieds-en-Beauce, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1	45-134-01	Ciseaux	1
Épieds-en-Beauce, « *ZAC des Chantaupiaux* » 2	45-134-01	Ciseaux	1
Pithiviers, « *Bois Médor* » 2	45-252-01	Gouge Lime Hache Scie	1 1 2 1
Puiseaux, « *Le Chemin de Paris* » 1	45-258-01	Ciseaux	1
Villereau, « *Climat de Laveau* » 1	45-342-01/14	Gouge	1
Artenay, « *Le Chemin de Chartres* » 3	45-008-04	Hache	1
Batilly-en-Gâtinais, « *Les Pierrières* » 3	45-022-04/55/56	Herminette	2
Gidy, « *Les Quatre Vents* »	45-154-03	Hache	1
Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 3	45-302-05	Ecorçoir	1
Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 4	45-302-05	Grattoir	1

FIG. 208 : Témoins de travail du bois rencontrés sur les établissements ruraux de l'âge du Fer (DAO C. Forget).

Nous allons désormais nous intéresser aux espèces animales utilisées pour confectionner des objets en os (*FIG. 209*). Comme nous l'avons déjà spécifié, nous n'avons pas toujours pu accéder à l'information concernant le nombre d'objets. De ce fait, certains nombres constituent un minimum, notamment concernant les aiguilles d'**Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux »* 2 et les bases de chevilles osseuses sciées de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les*

Pierrières » 3. On remarque que ce sont principalement les caprinés qui sont utilisés pour la tabletterie, car leurs restes sont utilisés dans la confection de sept objets. Nous retrouvons ensuite à égalité le cerf et les suidés qui sont utilisés pour trois objets. L'objet de **Corquilleroy**, « *La Grevasse* » figure d'ailleurs dans le comptage des suidés, mais aussi des caprinés. Le bœuf est utilisé pour fabriquer deux objets tandis que l'utilisation d'un mustélidé à **Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 2 s'avère singulière puisqu'il s'agit du seul exemple de notre corpus.

Synthèse sur les activités artisanales

Nous allons à présent réaliser une petite synthèse à propos des établissements ruraux sur lesquels des traces d'artisanat ont été observées (*FIG. 212 à 216*). Ce sont les occupations pour lesquelles un seul type d'artisanat a été identifié qui sont les plus nombreuses. En effet, toutes périodes confondues, 77 % d'entre elles sont concernées par ce constat, soit cinquante entités. Deux types d'artisanat ont été aperçus sur 18 % des occupations soit douze entités. Celles sur lesquelles ont été vues les trois catégories d'artisanat ne représentent qu'une part infime des occupations ayant livré des témoins d'artisanat. Trois occupations seulement sont concernées (5 %). Ces chiffres se confirment pour chaque période, dans des proportions équivalentes. En effet, les occupations pour lesquelles une seule catégorie d'artisanat a été mise en évidence représentent entre 73 % et 84 % des entités ayant livré des traces de ce type d'activité en fonction des périodes. Les entités avec deux catégories d'artisanat oscillent entre 15 % et 21 %. La seule différence qui peut être notée concerne les entités ayant livré toutes les catégories d'artisanat. Si elles représentent exactement 5,3 % des occupations ayant livré des témoins d'artisanat à la période Hallstatt/La Tène ancienne et à La Tène finale, elles sont inexistantes à La Tène moyenne. Lorsqu'on s'attache à établir les associations d'artisanat, on se rend compte que c'est surtout le binôme métallurgie-travail du bois/de l'os qui se rencontre (53,3 %). On retrouve ensuite l'association extraction de matériaux-métallurgie avec 26,7 % des occupations. Le binôme extraction-travail du bois/de l'os n'a été vu sur aucun site de l'âge du Fer. Enfin, 20 % des entités sur lesquelles un artisanat est pratiqué ont livré des témoins relatifs à la fois à l'extraction, à la métallurgie et au travail du bois/de l'os.

Au Hallstatt/La Tène ancienne, ce sont comme nous l'avons déjà dit les occupations sur lesquelles la métallurgie est combinée au travail du bois et de l'os qui sont les plus nombreuses

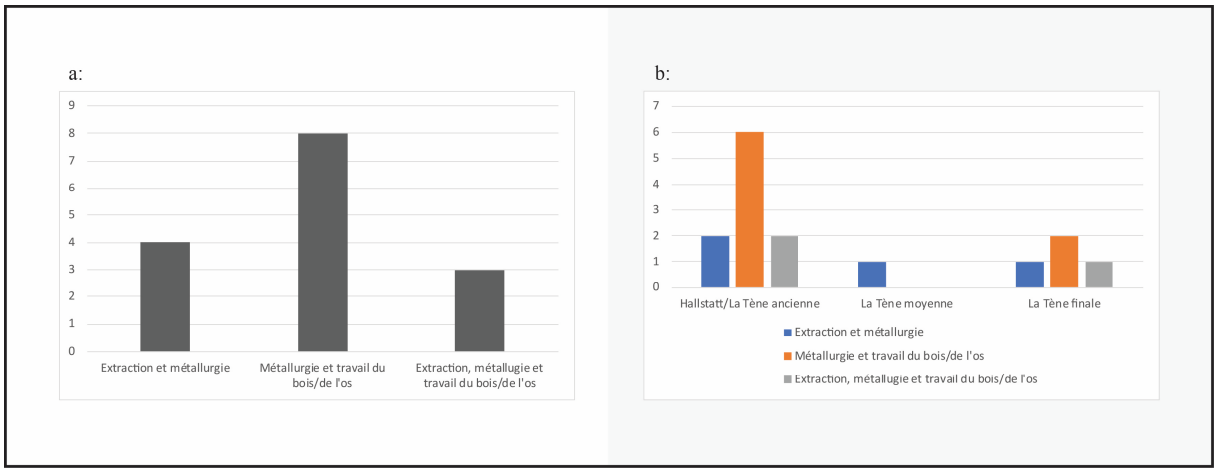

FIG. 209 : Études des témoins du travail de l'os à l'âge du Fer, a : NMI par occupation et b : espèce animale utilisée pour la fabrication d'objets en NMI (DAO C. Forget).

Nom du site	N° de site	Travail de l'os			
		Objets		Support utilisé	
		Nature	NMI	Espèce animale	Partie osseuse
Aschères-le-Marché, « *Le Marjolet* » 2	45-009-01/16	Inconnue	1	Cerf	Compacta
Corquilleroy, « *La Grevasse* » 1	45-104-02/97	Inconnue	1	Chèvre	Cheville osseuse
		Inconnue	1	Porc / capriné	Incisive / radio-ulnaire
Dadonville, « *Le Haut des Vignes* »	45-119-04	Inconnue	1	Mustélidé	Mâchoire
Épieds-en-Beauce, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1	45-134-01	Pions à jouer	4	Capriné	Inconnue
		Inconnue	3	Inconnue	Inconnue
Épieds-en-Beauce, « *ZAC des Chantaupiaux* » 2	45-134-01	Aiguille	2	Suidé	Incisive
		Inconnue	1	Capriné	Cheville osseuse
Pithiviers, « *Bois Médor* » 2	45-252-01	Inconnue	1	Cerf	Ramure
		Inconnue	1	Inconnue	Tibia
Santeau, « *Le Différent* »	45-301-01/31	Inconnue	1	Cerf	Ramure
Batilly-en-Gâtinais, « *Les Pierrières* » 3	45-022-04/55-56	Inconnue	2	Bœuf	Métapode
		Inconnue	2	Bœuf	Cheville osseuse
		Inconnue	2	Chèvre	Cheville osseuse

FIG. 210 : Types de témoins du travail de l'os rencontrés sur les établissements ruraux de l'âge du Fer (DAO C. Forget).

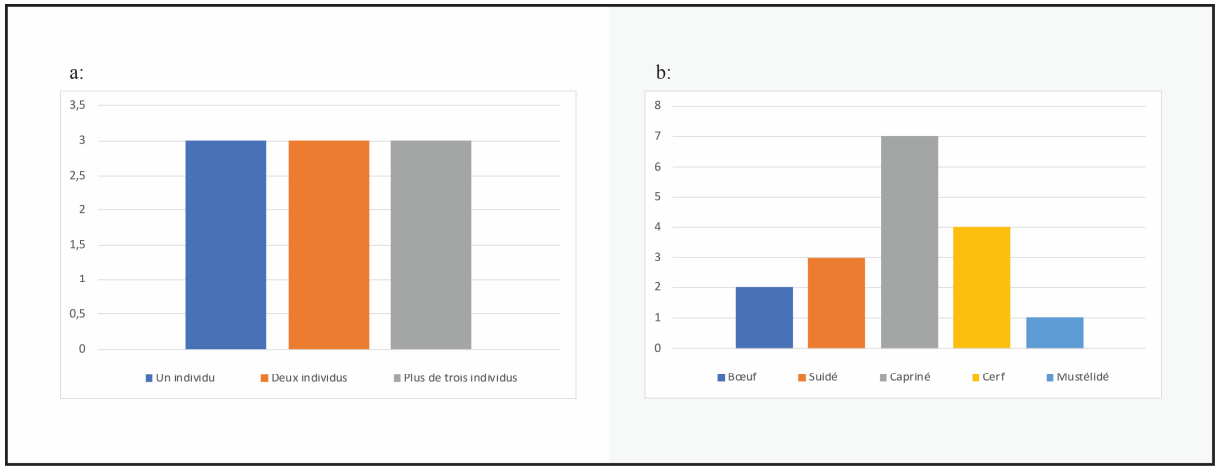

FIG. 211 : Associations d'activités artisanales observées sur les établissements ruraux toutes périodes confondues (a) et par période (b) (DAO C. Forget).

avec quatre entités (**Corbeilles**, « *Franchambault* » ; **Dadonville**, « *Le Haut des Vignes* » ; **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1 et 2 ; **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2 et **Puiseaux**, « *Le Chemin de Paris* » 1). Cette association est certainement celle dont les chiffres sont les plus faussés. En effet, il s'agit principalement d'entités ayant livré des outils, qui nous l'avons spécifié, sont polyvalents pour la plupart. N'oublions pas non plus que nous reconnaissons l'existence du travail du bois uniquement par la présence de ces outils. Quatre de ces six occupations (**Corbeilles**, « *Franchambault* » ; **Dadonville**, « *Le Haut des Vignes* » ; **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 2 ; **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2) sont caractérisées par la présence d'autres preuves tangibles d'une pratique de la métallurgie (infrastructure, déchets, produit semi-fini), ce qui conforte la pratique de cette activité et remet peut-être en question la présence d'un travail du bois. Sur les deux occupations restantes, la seule présence d'outils ne permet pas de trancher. De toute manière, les deux activités ont très bien pu être pratiquées avec ces outils. Les associations extraction-métallurgie et extraction-

métallurgie-travail du bois/de l'os concernent le même nombre d'occupations chacune, à savoir deux. La première de ces deux associations regroupe les occupations d'**Ingré**, « *ZAC des Varannes* » 2 et de **Préfontaines**, « *Les Grands Réages* ». Des fosses d'extractions y ont été observées et la métallurgie est représentée par un four associé à des déchets du fer dans le premier cas et un atelier semi-excavé dans le second cas. Les sites de **Corquilleroy**, « *La Grevasse* » et de **Villereau**, « *Climat de Laveau* » sont les seuls à avoir livré des traces des trois types d'artisanat pour la période Hallstatt/La Tène ancienne. Si la pratique des trois artisanats

Nom du site	N° de site	Types d'activités artisanales			Total
		Extraction de matériaux	Production métallurgique	Travail du bois/de l'os	
Amilly, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 2	45-004-02		✓		1
Artenay, « *Herblay Haut* » 1	45-008-02	✓			1
Aschères-le-Marché, « *Le Marjolet* » 2	45-009-01/16			✓	1
Auxy, « *Les Boissons* » 1	45-018-02	✓			1
Barville-en-Gâtinais, « *Les Favières* » 1	45-021-06/57	✓			1
Beaune-la-Rolande, *« La Croix Renard* »	45-030-01/65/66	✓			1
Bouilly-en-Gâtinais, « *Maison Rouge* » 1	45-045-02/39		✓		1
La Bussière, « *Les Ferrys* »	45-060-02		✓		1
Château-Renard, « *ZIA de Pense Folie* »	45-083-01	✓			1
Chécy, « *Le Petit Grainloup* »	45-089-02	✓			1
Corbeilles, « *Franchambault* »	45-103-03/85		✓	✓	2
Corquilleroy, « *La Grevasse* » 1	45-104-02/97	✓	✓	✓	3
Corquilleroy, « *Le Chemin Perdu* »	45-104-03	✓			1

FIG. 212 : Types d'activités artisanales observées sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne, 1 (DAO C. Forget).

Nom du site	N° de site	Types d'activités artisanales			Total
		Extraction de matériaux	Production métallurgique	Travail du bois/de l'os	
Dadonville, « *Le Haut des Vignes* »	45-119-04		✓	✓	2
Épieds-en-Beauce, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1	45-134-01		✓	✓	2
Épieds-en-Beauce, « *ZAC des Chantaupiaux* » 2	45-134-01		✓	✓	2
Escrennes, « *Les Buttes* » 1	45-137-04	✓			1
Escrennes, « *Les Buttes* » 2	45-137-04	✓			1
Fay-aux-Loges « *La Loge Cognet* » 1	45-142-01	✓			1
Ingré, « *ZAC des Varannes* » 2	45-169-03	✓	✓		2
Ingré, « *ZAC Ouest du Bourg* » 1	45-169-04		✓		1
Ingré, « *ZAC Ouest du Bourg* » 2	45-169-04		✓		1
La Chapelle-Saint-Mesmin, « *Clos de Pailly* »	45-075-02		✓		1
Loury, « *En bordure de la RD 11* »	45-188-01		✓		1
Meung-sur-Loire, *« Îlot Jean Morin* »	45-203-02	✓			1
Meung-sur-Loire, *« Le Bois du Bouchet* »	45-203-05	✓			1

FIG. 213 : Types d'activités artisanales observées sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne, 2 (DAO C. Forget).

ne fait aucun doute sur le premier de ces deux sites, avec l'association outils-déchets du fer et la pratique de la tabletterie, cela n'est pas aussi sûr pour le second site. D'une part, les fosses d'extraction n'ont pu être clairement datées et ne sont pas attribuées clairement à l'une ou l'autre des phases d'occupation du site. La métallurgie est représentée par la présence d'un outil pour la première phase et ce même outil est utilisé dans la reconnaissance d'un travail du bois pour la même phase.

Nom du site	N° de site	Types d'activités artisanales			Total
		Extraction de matériaux	Production métallurgique	Travail du bois/de l'os	
Neuvy-en-Sullias, « *L'Aulne* » 1	45-226-03		✓		1
Ormes, « *Le Bois d'Ormes* »	45-235-01	✓			1
Pannes, « *La Canne* » 1	45-247-01	✓			1
Pithiviers, « *Bois Médor* » 1	45-252-01		✓		1
Pithiviers, « *Bois Médor* » 2	45-252-01		✓	✓	2
Préfontaines, « *Les Grands Réages* »	45-255-01	✓	✓		2
Puiseaux, « *Le Chemin de Paris* » 1	45-258-01		✓	✓	2
Puiseaux, « *Le Sentier de la Butte* » 1	45-258-01	✓			1
Santeau, « *Le Différent* »	45-301-01/31			✓	1
Tournoisis, « *Le Bois Louis* »	45-326-01		✓		1
Villereau, « *Climat de Laveau* » 1/2/3	45-342-01/14	✓	✓	✓	3
Vimory, « *Le Marais Guyon* »	45-345-01	✓			1

FIG. 214 : Types d'activités artisanales observées sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne, 3 (DAO C. Forget).

Nom du site	N° de site	Types d'activités artisanales			Total
		Extraction de matériaux	Production métallurgique	Travail du bois/de l'os	
Auxy, « *Les Boissons* » 2	45-018-02	✓			1
Baule, « *Parc Synergie Val de Loire* »	45-024-01		✓		1
Beaulieu-sur-Loire, « *Les Médards* » 2	45-029-01		✓		1
Meung-sur-Loire, « *Le Clos Fleury* »	45-203-06		✓		1
Meung-sur-Loire, « *Les Tertres* » 4	45-203-07		✓		1
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 1	45-234-11	✓	✓		2
Artenay, « *Le Chemin de Chartres* » 3	45-008-04		✓		1
Artenay, « *Le Chemin de Chartres* » 4	45-008-04			✓	1
Batilly-en-Gâtinais, « *Les Pierrières* » 3	45-022-04/55-56		✓	✓	2
Boynes, « *La Porte de Puiseaux*	45-050-06		✓		1
Cepoy, « *Chalat* » 3	45-061-01/109		✓		1
Corbeilles, « *Les Grands Réages* »	45-103-06		✓		1
Corquilleroy, « *Les Parrières* »	45-104-05		✓		1

FIG. 215 : Types d'activités artisanales observées sur les établissements ruraux, La Tène moyenne et finale, 1 (DAO C. Forget).

Nom du site	N° de site	Types d'activités artisanales			Total
		Extraction de matériaux	Production métallurgique	Travail du bois/de l'os	
Gidy, « *Les Quatre Vents* »	45-154-03			✓	1
Neuville-aux-Bois, « *La Grande Route* » 3	45-224-04/24		✓		1
Neuville-aux-Bois, « *La Grande Route* » 4	45-224-04/24	✓	✓		2
Orléans, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » 2	45-234-17	✓			1
Orléans, « *ZAC du Clos de la Fontaine* » 1	45-234-18		✓		1
Pithiviers, « *Vieux Chemin d'Étampes* »	45-252-02		✓		1
Puiseaux, « *Le Chemin de Paris* » 2	45-258-01		✓		1
Saint-Aignan-des-Gués, « *La Bergerie* »	45-267-01		✓		1
Saint-Denis-en-Val, « *L'Ormet*	45-274-01		✓		1
Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 3	45-302-05	✓	✓	✓	3
Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 4	45-302-05		✓	✓	2
Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 5	45-302-05		✓		1

FIG. 216 : Types d'activités artisanales observées sur les établissements ruraux, La Tène moyenne et finale, 2 (DAO C. Forget).

Une seule entité de La Tène moyenne a livré deux types d'artisanat différents. Il s'agit de la première phase d'**Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » pour laquelle des fosses d'extraction et des témoins d'un artisanat métallurgique (déchets de fer) ont été identifiés. Aucun travail de comparaison d'associations d'activités artisanales n'est donc possible pour cette période.

Seulement quatre occupations de La Tène finale sont caractérisées par la pratique de plusieurs activités artisanales (**Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 ; **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 4 et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3 et 4). Devant le peu d'occupations concernées, il est difficile de considérer un type d'association plus nombreux qu'un autre. En effet, ils se rencontrent à peu de choses près dans les mêmes proportions. Deux entités présentent le binôme métallurgie-travail du bois/de l'os (**Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 4). Dans le premier cas, l'association d'outils, de matériel et de déchets relatifs à la métallurgie est combinée au travail de l'os. Dans le second cas, l'activité métallurgique, visible à travers la présence de déchets issus du travail du fer et de produits semi-finis, est combinée au travail du bois qui est assuré par la présence d'un outil spécifique (grattoir). La quatrième phase de **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » est la seule occupation de cette période à présenter le binôme extraction-métallurgie. Des fosses d'extraction ont été identifiées alors qu'en parallèle, des déchets provenant du travail du fer ont été prélevés. Enfin, la troisième phase d'occupation de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » est la seule à présenter les trois catégories artisanales. Chacune des trois activités est bien avérée. Les fosses d'extraction de matériaux sont associées à des déchets de fer et des produits semi-finis alors que le travail du bois est reflété par la présence d'un écorçoir.

5.2.2.3. Les activités de consommation

Les activités de consommation sont certainement celles qui laissent le plus de témoins archéologiques. Nous allons présenter les sites du corpus qui ont livré des éléments en rapport

avec celles-ci en commençant par la consommation des produits issus des activités agropastorales. Nous poursuivrons avec la consommation des objets créés par le biais des activités artisanales pour terminer sur la consommation des produits importés.

5.2.2.3.1. La consommation des produits issus des activités agropastorales

La consommation des produits issus de l'agriculture et de l'élevage sera présentée de manière simultanée en raison du caractère polyvalent de certains éléments de mobilier. Cette consommation est visible à travers le mobilier. Deux catégories sont étudiées. La première rassemble les ustensiles ainsi que le matériel permettant de stocker, préparer, cuire et servir les aliments et la boisson. Les contenants en céramique seront volontairement écartés de cette étude en raison de leur présence quasi systématique sur les sites de l'âge du Fer. En effet, deux cent cinquante-cinq des deux cent soixante-deux occupations rurales ayant bénéficié d'un diagnostic et/ou d'une fouille ont livré de la céramique. De fait, il nous a paru inutile de présenter quasiment l'ensemble des entités dans cette sous-partie. Nous partons du principe que chaque phase d'occupation ayant livré des restes de céramique est considérée comme consommatrice de produits issus des activités agropastorales, dans la mesure où les contenants en céramique sont utilisés pour la nourriture et la boisson. Seuls les gobelets, à la rigueur, peuvent être utilisés pour consommer des produits non issus de l'agriculture ou de l'élevage, comme de l'eau. La seconde catégorie prise en compte renvoie aux déchets et aux restes résultant de repas consommés. Il s'agit de produits issus de l'agriculture comme les céréales, le vin, de l'huile et d'autres provenant de l'élevage (parties d'animaux non consommées et ossements issus de la viande consommée). En ce qui concerne les restes de repas carné, seuls les sites pour lesquels des usures de la faune due à la consommation (découpe, brûlures…) sont visibles ont été pris en compte. Nous partons en effet du principe que la présence de bétail sur un site n'est pas synonyme de sa consommation même si cela est fortement probable et préférons nous baser sur les preuves directes.

Le corpus étudié renvoie à soixante-douze occupations rurales de l'âge du Fer issues de cinquante-huit sites différents. Si nous avions pris en compte les sites ayant livré de la céramique, ce serait la catégorie des ustensiles et du matériel qui serait la plus représentée. Ce déséquilibre mis de côté, c'est la catégorie des déchets et des restes qui se rencontre le plus sur

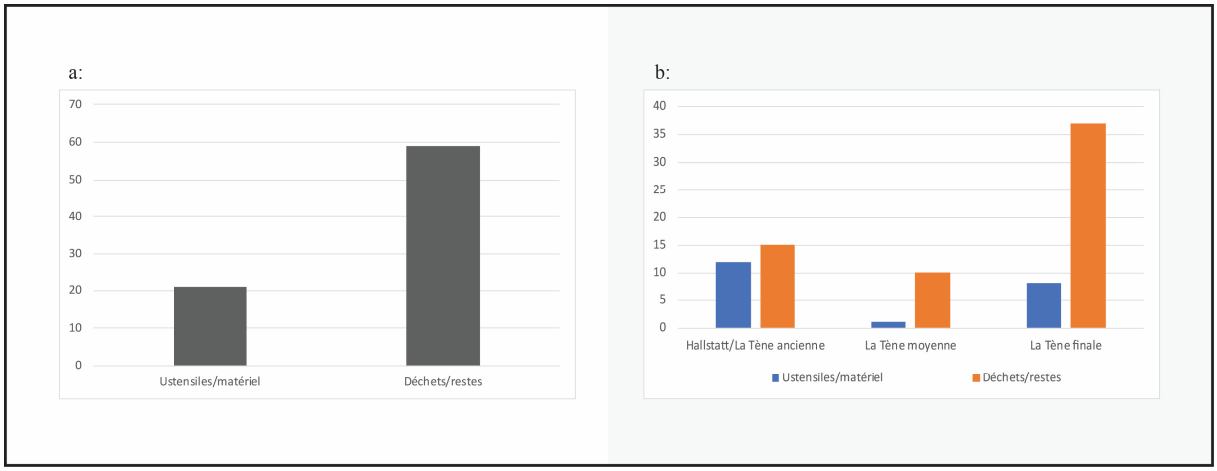

FIG. 217 : Types de témoins de consommation des produits issus des activités agropastorales rencontrés sur les établissements ruraux, a : toutes périodes confondues et b : par période (DAO C. Forget).

les entités ayant livré des témoins de consommation des produits issus de l'agriculture et de l'élevage. Cinquante-neuf occupations en ont livré (81,9 %) contre 29,2 % d'occupations sur lesquelles des ustensiles et du matériel ont été trouvés. Onze occupations sont concernées par les deux catégories de mobilier.

Vingt-trois occupations correspondant à dix-neuf sites de la période Hallstatt/La Tène ancienne présentent du mobilier en rapport avec la consommation des produits issus des activités agropastorales (**Amilly**, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 2 ; **Artenay**, « *Herblay Haut* » 1 ; **Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » 1 ; **Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 2 ; **Beaulieu-sur-Loire**, « *Les Ouches III* » ; **Bucy-le-Roi**, « *La Butte* » ; **Corquilleroy**, « *La Grevasse* » ; **Crottes-en-Pithiverais**, « *Le Chêne* » ; **Dadonville**, « *Le Haut des Vignes* » ; **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1 et 2 ; **Escrennes**, « *Les Buttes* » 2 ; **Meung-sur-Loire**, « *Les Tertres* » 2 et 3 ; **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 1 et 2 ; **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 1 et 2 ; **Préfontaines**, « *Les Grands Réages* » ; **Santeau**, « *Le Différent* » ; **Thignonville**, « *La Queue de Colerette* » ; **Treilles-en-Gâtinais**, « *Le Mont aux Liens* » 1 et **Villereau**, « *Climat de Laveau* » 1). Les entités ayant livré des déchets et des restes sont les plus nombreuses. Quinze d'entre elles en ont livré. Il s'agit principalement d'ossements d'animaux portant des stigmates dus à leur consommation (découpe, combustion…). Quatorze d'entre elles ont bénéficié d'une étude archéozoologique assez développée pour estimer les espèces consommées. Des traces de consommation n'ont pas été identifiées sur chacun des taxons dont nous allons parler, mais leur présence sur les

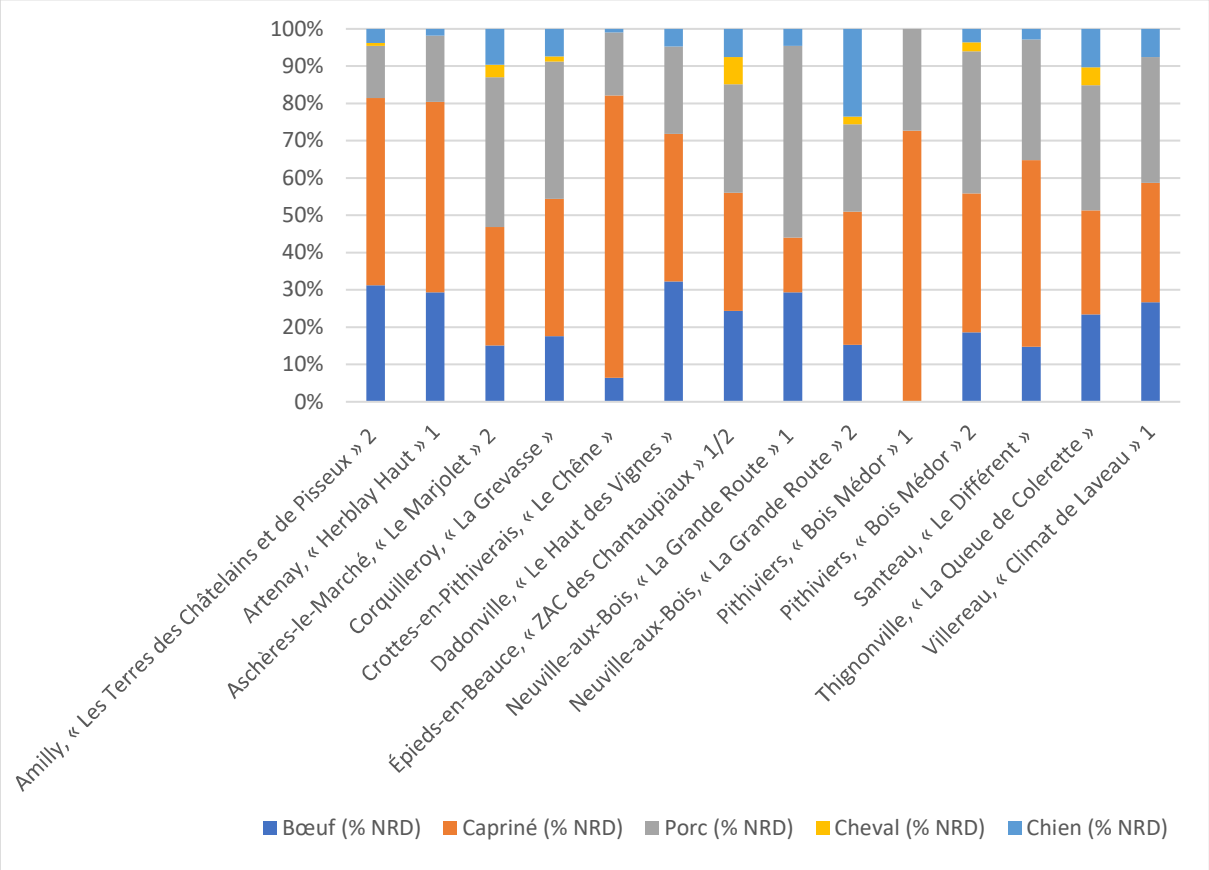

FIG. 218 : Spectre faunique des espèces domestiques probablement consommées sur les établissements ruraux (% NRD), Hallstatt/La Tène ancienne (DAO C. Forget).

ossements d'une espèce élevée pour les produits qu'elle peut fournir présage d'une consommation et d'une utilisation des autres espèces du même type. Les bovidés, les caprinés, les suidés, le cheval et le chien sont les espèces qui se rencontrent le plus dans les spectres fauniques de l'âge du Fer. Nous avons décidé de travailler à partir du nombre de reste déterminés (NRD), car les données concernant les NMI des espèces rencontrées sont caractérisées par beaucoup trop de lacunes pour pouvoir être utilisées en guise de comparatif.

Au Hallstatt/La Tène ancienne, ce sont les caprinés et le porc qui se retrouvent en plus grande quantité dans les assemblages fauniques des sites ruraux (*FIG. 218*). Les caprinés arrivent en tête sur neuf des quatorze établissements ruraux (entre 21 et 75,5 % du NRD) et en seconde position sur les cinq autres. Ils se trouvent en minorité sur un seul site, celui de **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 1. Là où ils n'arrivent pas en tête, c'est le porc qui domine systématiquement avec un pourcentage du NRD compris entre 30,8 % et 50 % en fonction des occupations. Le bœuf se rencontre plus timidement sur la plupart des entités : entre 6,2 % et 26,6 % du NRD voire totalement absent lors de la première phase de **Pithiviers**, « *Bois Médor* ». Il se retrouve même derrière le chien à **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 2. Il semble globalement s'agir d'une espèce secondaire, sauf à **Amilly**, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 2, **Artenay**, « *Herblay Haut* » 1 et **Dadonville**, *« Le Haut des Vignes* » où il accompagne les caprinés en tant qu'espèce dominante. À **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1/2, le bœuf se trouve même parmi les espèces dominantes du site parmi les caprinés et le porc. En effet, le pourcentage de NRD des trois espèces est relativement proche, tout comme à **Thignonville**, « *La Queue de Colerette* » et à **Villereau**, « *Climat de Laveau* » 1. Outre le bœuf, le chien constitue l'espèce secondaire privilégiée sur plusieurs sites. Les deux espèces sont d'ailleurs associées en tant qu'espèces secondaires à **Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 2 et à **Corquilleroy**, « *La Grevasse* » tandis que le chien est une espèce secondaire très rencontrée sur les sites où la triade bœuf-porc-caprinés sont associées en espèces dominantes comme à **Dadonville**, *« Le Haut des Vignes* », à **Thignonville**, « *La Queue de Colerette* » et à **Villereau**, « *Climat de Laveau* » 1. Il est même associé au cheval comme espèce secondaire à **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1/2. Sur le reste des entités, il s'agit d'un animal minoritaire ne livrant que très peu de restes. Le nombre de restes de cheval par site est encore inférieur à celui du chien. Absent sur la moitié des quatorze entités étudiées, il ne constitue qu'une espèce minoritaire sur six des sept entités sur laquelle il a été identifié. Il est parfois associé au chien dans cette catégorie, notamment à **Amilly**, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 2 et à **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2.

La seconde classe de déchets concerne cette fois-ci des produits issus de l'agriculture. Des restes de préparation alimentaire ont été identifiés sur deux établissements ruraux (**Amilly**, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 2 et **Santeau**, « *Le Différent* ») grâce à des études carpologiques. Sur le premier site, deux échantillons se sont avérés être des résidus de préparation agricole. Leur nature est très semblable. Ce sont des rejets de phase terminale de préparation des céréales. Dans la mesure où les types de céréales y sont multiples, il semble s'agir de rejets de plusieurs préparations. Sur le second site, l'échantillon est caractérisé par la présence d'une préparation agricole provenant de plusieurs récoltes. L'échantillon est composé en majorité de blé nu et de blé vêtu. Le site de **Santeau**, « *Le Différent* » est d'ailleurs le seul

de la période Hallstatt/La Tène ancienne où l'association entre déchets d'origine animale et restes d'origine agricole se rencontre.

Enfin, les deux premières phases d'occupation d'**Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » ont livré des fragments d'amphores massaliotes. Il s'agit de la seule entité du corpus sur laquelle a été observé ce type de déchets.

La deuxième catégorie de témoins prouvant la consommation des produits issus des activités agropastorales renvoie aux ustensiles et au matériel permettant de les traiter en vue de les consommer. Treize occupations sont concernées par ce type d'objets : **Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » 1 ; **Beaulieu-sur-Loire**, « *Les Ouches III* » ; **Bucy-le-Roi**, « *La Butte* » ; **Corquilleroy**, « *La Grevasse* » ; **Dadonville**, « *Le Haut des Vignes* » ; **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 2 ; **Escrennes**, « *Les Buttes* » 2 ; **Meung-sur-Loire**, « *Les Tertres* » 2 et 3 ; **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 2 ; **Thignonville**, « *La Queue de Colerette* » ; **Treilles-en-Gâtinais**, « *Le Mont aux Liens* » 1 et **Villereau**, « *Climat de Laveau* » 1). Il s'agit majoritairement de matériel. En effet, il en a été trouvé sur toutes ces entités sauf à **Dadonville**, « *Le Haut des Vignes* » et à **Treilles-en-Gâtinais**, « *Le Mont aux Liens* » 1. Les éléments qui se rencontrent le plus sont des fragments de plaque foyère. Il en a été identifié sur six des dix entités concernées. Des fragments de chenet en terre cuite proviennent de trois occupations (**Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des*

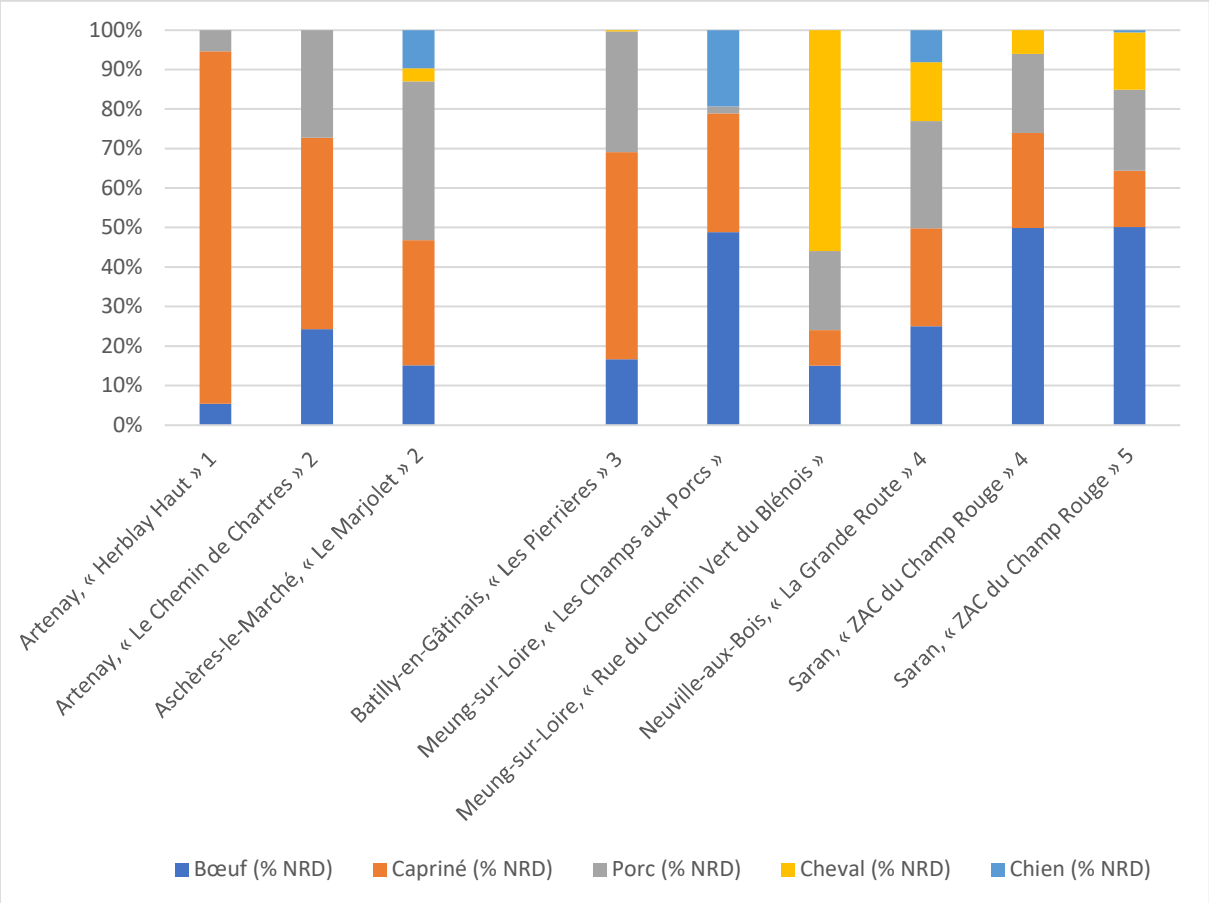

FIG. 219 : Spectre faunique des espèces domestiques probablement consommées sur les établissements ruraux (% NRD), à gauche : La Tène moyenne, à droite : La Tène finale (DAO C. Forget).

Chantaupiaux » 2 ; **Escrennes**, « *Les Buttes* » 2 et **Villereau**, « *Climat de Laveau* » 1). Il s'agit d'éléments plutôt rares sur les sites de l'âge du Fer et leur présence ici est donc notable. Enfin, la dernière occupation à avoir livré du matériel est la seconde phase de **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* ». Une broche à rôtir en fer constitue l'une des découvertes les plus intéressantes de cette période en guise de matériel de consommation. Enfin, comme nous l'avons dit, les deux seuls ustensiles du corpus pour cette période proviennent de **Dadonville**, *« Le Haut des Vignes* » et de **Treilles-en-Gâtinais**, « *Le Mont aux Liens* » 1. Il s'agit dans les deux cas d'une cuiller en céramique. Les couverts se rencontrent en quantité infime sur les sites de l'âge du Fer. Aucune entité n'a à la fois livré d'ustensiles et de matériel pour cette période.

Enfin, nous avons remarqué que quatre occupations seulement regroupent les catégories ustensile/matériel et déchets/restes (**Dadonville**, *« Le Haut des Vignes* » ; **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 2 ; **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 2 et **Villereau**, « *Climat de Laveau* » 1). Il s'agit principalement d'une association de matériel (chenet ou broche à rôtir) et de déchets d'origine animale. Seul le site de **Dadonville**, *« Le Haut des Vignes* » montre le binôme ustensile-déchets d'origine animale.

Les données sont beaucoup moins étoffées pour La Tène moyenne. Onze occupations ont livré des indices de consommation des produits issus des activités agropastorales (**Artenay**, « *Herblay Haut* » 1 ; **Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » 2 ; **Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 3 ; **Beaugency**, *« Les Sablons* » ; **La Chapelle-Saint-Mesmin**, « *Ancienne Usine Michelin* » ; **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 3 ; **Meung-sur-Loire**, « *Le Clos Fleury* » ; **Orléans**, « *24 boulevard Rocheplatte* » 2 ; **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 1 ; **Sandillon**, « *Station d'Épuration sud* » et **Saran**, « *La Motte Pétrée* » 2). Ce sont encore les entités sur lesquelles ont été retrouvés des déchets qui se rencontrent le plus. Elles en ont toutes livré à l'exception d'**Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 1. Cinq entités sont caractérisées par la présence de tessons d'amphore « *Dressel 1* » accompagnés de modèles gréco-italiques à **Meung-sur-Loire**, « *Le Clos Fleury* » et à **Orléans**, « *24 boulevard Rocheplatte* » 2 et donc la consommation de vin et d'huiles (**Beaugency**, *« Les Sablons* » ; **La Chapelle-Saint-Mesmin**, « *Ancienne Usine Michelin* » ; **Meung-sur-Loire**, « *Le Clos Fleury* » ; **Orléans**, « *24 boulevard Rocheplatte* » 2 et **Saran**, « *La Motte Pétrée* » 2) tandis que les autres ont uniquement livré des déchets d'origine animale. Parmi eux, seul le site de **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 3 n'est pas inséré à la comparaison en raison d'un manque d'information à propos de l'étude archéozoologique. Les trois autres (**Artenay**, « *Herblay Haut* » 1 ; **Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » 2 ; **Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 3) ont livré quelques informations que l'on peut comparer, bien que la portée soit relativement limitée (*FIG. 218*). L'espèce dominante est toujours celle des caprinés, accompagnée du porc à **Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 3. Le bœuf semble toujours être une espèce secondaire, où il est accompagné du porc sur les deux premiers sites et du chien à **Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 3. Enfin, le cheval ne se rencontre que sur ce site, les autres n'ayant pas livré de restes d'équidés.

Les sites sur lesquels ont été trouvés des objets de la catégorie ustensile/matériel ne sont pas nombreux. En effet, une seule entité est concernée. Il s'agit de la première phase d'**Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* ». Un morceau de chenet ainsi que des fragments de plaque foyère y

ont été observés. De par leur caractère isolé, ces éléments ne trouvent aucune comparaison au sein de la période de La Tène moyenne. Pour terminer, nous pouvons signaler le fait qu'aucun site ne présente les deux catégories de témoins de consommation de produits agropastoraux à la fois.

Nom du site	N° de site	Consommation des produits issus des activités agro-pastorales								
		Ustensiles/matériel				Déchets/restes				
		Ustensiles		Matériel		Amphore	Déchets d'origine animale			Résidus de préparation alimentaire
		Nature	NMI	Nature	NMI		Espèces dominantes	Espèces secondaires	Espèces minoritaires	
Amilly, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 2	45-004-02						Caprinés Bœuf	Porc	Chien Cheval	✓
Artenay, « *Herblay Haut* » 1	45-008-02						Caprinés Bœuf	Porc	Chien	
Artenay, « *Le Chemin de Chartres* » 1	45-008-04			Plaque foyère	-					
Aschères-le-Marché, « *Le Marjolet* » 2	45-009-01/16						Porc Caprinés	Bœuf Chien	Cheval	
Beaulieu-sur-Loire, « *Les Ouches III* »	45-029-02			Plaque foyère	-					
Bucy-le-Roi, « *La Butte* »	45-058-01/11			Chenet	1					
Corquilleroy, « *La Grevasse* »	45-104-02/97			Plaque foyère			Caprinés Porc	Bœuf Chien	Cheval	
Crottes-en-Pithiverais, « *Le Chêne* »	45-118-01/26						Caprinés	Porc	Chien	
Dadonville, « *Le Haut des Vignes* »	45-119-04	Cuiller	1				Caprinés Bœuf Porc	Chien	Non	
Épieds-en-Beauce, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1/2	45-134-01					Massal.	Caprinés Bœuf Porc	Chien Cheval	Non	
Escrennes, « *Les Buttes* » 2	45-137-04			Plaque foyère						

FIG. 220 : Nature du mobilier renvoyant à la consommation de produits issus des activités agropastorales observé sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne, 1 (DAO C. Forget).

Nom du site	N° de site	Consommation des produits issus des activités agro-pastorales								
		Ustensiles/matériel				Déchets/restes				
		Ustensiles		Matériel		Amphore	Déchets d'origine animale			Résidus de préparation alimentaire
		Nature	NMI	Nature	NMI		Espèces dominantes	Espèces secondaires	Espèces minoritaires	
Meung-sur-Loire, « *Les Tertres* » 2	45-203-07			Plaque foyère	-					
Meung-sur-Loire, « *Les Tertres* » 3	45-203-07			Plaque foyère	-					
Neuville-aux-Bois, « *La Grande Route* » 1	45-224-04/24						Porc	Bœuf	Chien	
Neuville-aux-Bois, « *La Grande Route* » 2	45-224-04-24			Broche à rôtir	1		Caprinés Porc Chien	Bœuf	Cheval	
Pithiviers, « *Bois Médor* » 1	45-252-01						Caprinés	Porc	Non	
Pithiviers, « *Bois Médor* » 2	45-252-01						Porc Caprinés	Bœuf	Chien Cheval	
Préfontaines, « *Les Grands Réages* »	45-255-01						Inconnu	Inconnu	Inconnu	
Santeau, « *Le Différent* »	45-301-01-31						Caprinés Porc	Bœuf	Chien	✓
Thignonville, « *La Queue de Colerette* »	45-320-01						Caprinés Porc Bœuf	Chien	Cheval	
Treilles-en-Gâtinais, « *Le Mont aux Liens* » 1	45-328-04/93	Cuiller	1							
Villereau, « *Climat de Laveau* » 1	45-342-01/14			Chenet	1		Caprinés Porc Bœuf	Chien	Non	

FIG. 221 : Nature du mobilier renvoyant à la consommation de produits issus des activités agropastorales observé sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne, 2 (DAO C. Forget).

Quarante entités de La Tène finale ont livré des indices de consommation des produits issus de l'agriculture et de l'élevage : **Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » 3 et 4 ; **Attray**, « *La Grouelle* » ; **Attray**, « *Le Cul d'Anon* » ; **Auxy**, « *Entre les Deux Chemins* » 3 ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 ; **Beaugency**, « *Rue Tardenoisienne* » ; **Boynes**, « *La Porte de*

Nom du site	N° de site	Consommation des produits issus des activités agro-pastorales								
		Ustensiles/matériel				Déchets/restes				
		Ustensiles		Matériel		Amphore	Déchets d'origine animale			Résidus de préparation alimentaire
		Nature	NMI	Nature	NMI		Espèces dominantes	Espèces secondaires	Espèces minoritaires	
Artenay, « *Herblay Haut* » 1	45-008-02						Caprinés	Bœuf Porc	Non	
Artenay, « *Le Chemin de Chartres* » 2	45-008-04						Caprinés	Porc Bœuf	Non	
Aschères-le-Marché, « *Le Marjolet* » 3	45-009-01/16						Porc Caprinés	Bœuf Chien	Cheval	
Beaugency, « *Les Sablons* »	45-028-01					Dre. 1				
La Chapelle-Saint-Mesmin, « *Ancienne Usine Michelin* »	45-075-01					Dre. 1				
Gondreville, « *Le Cocluchon* » 3	45-158-01-96						Inconnu	Inconnu	Inconnu	
Meung-sur-Loire, « *Le Clos Fleury* »	45-203-06					Dre. 1 Gréco-ita.				
Orléans, « *24 boulevard Rocheplatte* » 2	45-234-03					Dre. 1 Gréco-ita.				
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 1	45-234-11			Chenet Plaque foyère	1 -					

FIG. 222 : Nature du mobilier renvoyant à la consommation de produits issus des activités agropastorales observé sur les établissements ruraux, La Tène moyenne (DAO C. Forget).

Puiseaux » ; **Cepoy**, « *Chalat* » 3 ; **La Chapelle-Saint-Mesmin**, *« Les Grands Clos* » ;

Nom du site	N° de site	Consommation des produits issus des activités agro-pastorales								
		Ustensiles/matériel				Déchets/restes				
		Ustensiles		Matériel		Amphore	Déchets d'origine animale			Résidus de préparation alimentaire
		Nature	NMI	Nature	NMI		Espèces dominantes	Espèces secondaires	Espèces minoritaires	
Artenay, « *Le Chemin de Chartres* » 3	45-008-04					Dre. 1				
Artenay, « *Le Chemin de Chartres* » 4	45-008-04	*Simpulum*	1			Dre. 1 Pasc. 1 Régio.				
Attray, « *La Grouelle* »	45-011-02					Dre. 1				
Attray, « *Le Cul d'Anon* »	45-011-03					Dre. 1				
Auxy, « *Entre les Deux Chemins* » 3	45-018-01					Dre. 1				
Batilly-en-Gâtinais, « *Les Pierrières* » 3	45-022-04/55/56	*Simpulum*	1	Broche à rôtir Chaudron Plaque foyère Sceau	1 1 - 1	Dre. 1 Dre. 7/11 Taraco.	Caprinés Porc	Boeuf	Cheval	
Beaugency, « *Rue Tardenoisienne* »	45-028-02					Dre. 1				
Boynes, « *La Porte de Puiseaux* »	45-050-06					Dre. 1				
Cepoy, « *Chalat* » 3	45-061-01/109					Dre. 1				
La Chapelle-Saint-Mesmin, *« Les Grands Clos* »	45-075-05			Chenet Plaque foyère	1 -	Dre. 1				
Chevilly, « *Le Clocher d'Ambron* » 2	45-093-04/03/04					Dre. 1				
Corbeilles, « *Les Grands Réages* » 2	45-103-06					Dre. 1				
Corquilleroy, « *La Couleuvre* »	45-104-01					Dre. 1				

FIG. 223 : Nature du mobilier renvoyant à la consommation de produits issus des activités agropastorales observé sur les établissements ruraux, La Tène finale, 1 (DAO C. Forget).

Chevilly, « *Le Clocher d'Ambron* » 2 ; **Corbeilles**, « *Les Grands Réages* » 2 ; **Corquilleroy**, « *La Couleuvre* » ; **Courcelles**, « *Les Petites Croix Vertes* » ; **Donnery**, « *Le Clos des Cochardières* » 2 ; **Dry**, « *Les Bourreuses* » ; **Échilleuses**, « *Les Mazures* » ; **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 4 ; **Fay-aux-Loges**, « *La Loge Cognet* » 4 ; **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 5 ; **Gondreville**, « *Le Bas du Moulin* » 3 ; **Ingré**, « *ZAC des Varannes* » 3 et

Nom du site	N° de site	Consommation des produits issus des activités agro-pastorales								
		Ustensiles/matériel				Déchets/restes				
		Ustensiles		Matériel		Amphore	Déchets d'origine animale			Résidus de préparation alimentaire
		Nature	NMI	Nature	NMI		Espèces dominantes	Espèces secondaires	Espèces minoritaires	
Courcelles, « *Les Petites Croix Vertes* »	45-110-04/47					Dre. 1				
Donnery, « *Le Clos des Cochardières* » 2	45-126-01					Dre. 1				
Dry, « *Les Bourreuses* »	45-130-03					Dre. 1				
Échilleuses, « *Les Mazures* »	45-131-04					Dre. 1				
Épieds-en-Beauce, « *ZAC des Chantaupiaux* » 4	45-134-01					Dre. 1				
Gondreville, « *Le Cocluchon* » 5	45-158-01/96					Dre. 1				
Gondreville, « *Le Bas du Moulin* » 3	45-158-02/95					Dre. 1				
Ingré, « *ZAC des Varannes* » 4	45-169-03					Dre. 1				
Meung-sur-Loire, « *Les Champs aux Porcs* »	45-203-01					Dre. 1	Bœuf Caprinés	Chien	Porc	
Meung-sur-Loire, « *Les Tertres* » 5	45-203-07			Plaque foyère	1	Dre. 1				
Meung-sur-Loire, « *Rue du Chemin Vert du Blénois* »	45-203-08					Dre. 1	Cheval	Porc Bœuf	Caprinés	
Neuville-aux-Bois, « *La Grande Route* » 4	45-224-04/24					Dre. 1	Porc Bœuf Caprinés	Cheval	Chien	
Orléans, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » 1	45-234-17					Dre. 1 Régio.				

FIG. 224 : Nature du mobilier renvoyant à la consommation de produits issus des activités agropastorales observé sur les établissements ruraux, La Tène finale, 2 (DAO C. Forget).

Nom du site	N° de site	Consommation des produits issus des activités agro-pastorales								
		Ustensiles/matériel				Déchets/restes				
		Ustensiles		Matériel		Amphore	Déchets d'origine animale			Résidus de préparation alimentaire
		Nature	NMI	Nature	NMI		Espèces dominantes	Espèces secondaires	Espèces minoritaires	
Orléans, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » 2	45-234-17					Dre. 1				
Orléans, « *ZAC du Clos de la Fontaine* » 1	45-234-17					Dre. 1				
Orléans, « *ZAC du Clos de la Fontaine* » 2	45-234-18					Dre. 1				
Pithiviers, « *Vieux Chemin d'Étampes* »	45-252-02			Sceau	1	Dre. 1				
Pithiviers-le-Vieil, « *La Grande Raye* »	45-253-01					Dre. 1				
Santeau, « *Maison Rouge* » 2	45-301-02					Italique				
Saran, « *Les Chimoutons* » 2	45-302-03					Italique				
Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 3	45-302-05			Plaque foyère		Dre. 1 Gréco-ita.				✓
Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 4	45-302-05			Plaque foyère		Dre. 1 Bétique	Bœuf	Caprinés Porc	Cheval	
Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 5	45-302-05			Chaudron Plaque foyère		Dre. 1	Bœuf	Porc Cheval Caprinés	Chien	
Sceaux-du-Gâtinais, « *Le Désert* »	45-303-02					Dre. 1 Gréco-ita.				
Villorceau, « *Les Derbois* » 2	45-344-01					Dre. 1				

FIG. 225 : Nature du mobilier renvoyant à la consommation de produits issus des activités agropastorales observé sur les établissements ruraux, La Tène finale, 3 (DAO C. Forget).

4 ; **Meung-sur-Loire**, « *Les Champs aux Porcs* » ; **Meung-sur-Loire**, « *Les Tertres* » 5 ; **Meung-sur-Loire**, « *Rue du Chemin Vert du Blénois* » ; **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 4 ; **Orléans**, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » 1 et 2 ; **Orléans**, « *ZAC du Clos de la Fontaine* » 1 et 2 ; **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* » ; **Pithiviers-le-Vieil**, « *La Grande Raye* » ; **Santeau**, « *La Maison Rouge* » 2 ; **Saran**, « *Les Chimoutons* » 2 ; **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3, 4 et 5 ; **Sceaux-du-Gâtinais**, « *Le Désert* » et **Villorceau**, « *Les Derbois* » 2. La catégorie des déchets est plus que jamais prépondérante puisqu'il en a été prélevé sur toutes ces occupations sans exception. Toutes les entités concernées ont livré des fragments d'amphores. Le type que l'on retrouve partout est la « *Dressel 1* ». De rares sites montrent d'autres variétés, toujours en nombre restreint : « *Pascual 1* » et « *régionale* » à **Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » 4, « *régionale* » seule à **Orléans**, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » 1, « *Dressel 7/11* » et « *Tarraconaise* » à **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3, « *Bétique* » à **Boynes**, « *La Porte de Puiseaux* » et à **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 4 et enfin « g*réco-italique* » à **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3 et à **Sceaux-du-Gâtinais**, « *Le Désert* ». À **Santeau**, « *La Maison Rouge* » 2 et à **Saran**, « *Les Chimoutons* » 2, il s'agit de modèles italiques sans plus de précisions.

Parmi ces établissements ruraux, sept sont caractérisés par la présence de déchets d'origine animale : **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 ; **Meung-sur-Loire**, « *Les Champs aux Porcs* » ; **Meung-sur-Loire**, « *Rue du Chemin Vert du Blénois* » ; **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 4 ; **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* » et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 4 et 5. C'est à La Tène finale que le bœuf devient une espèce dominante dans les spectres fauniques des établissements ruraux. Cela concerne cinq des sept occupations. Il peut être accompagné des caprinés à **Meung-sur-Loire**, « *Les Champs aux Porcs* », du porc et des caprinés à **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 4, voire seul à **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 4 et 5. Ce sont les caprinés et le porc qui sont majoritaires à **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 où le bœuf est relégué comme espèce secondaire. Enfin, le fait marquant de cette période tient dans la part hors norme du cheval à **Meung-sur-Loire**, « *Rue du Chemin Vert du Blénois* ». En effet, cette espèce domine le corpus du site avec 56 % de NRD, ce qui en fait l'établissement rural possédant le plus de restes de chevaux toutes périodes confondues. Les espèces secondaires sont assez variées en fonction des sites. Il peut s'agir du porc accompagné du bœuf à **Meung-sur-Loire**, « *Rue du Chemin Vert du Blénois* », des caprinés au cours de la quatrième phase de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » voire des caprinés et du cheval lors de la cinquième phase. Les autres occupations ne comptent qu'une espèce secondaire : le bœuf à **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3, le chien à **Meung-sur-Loire**, « *Rue du Chemin Vert du Blénois* » et le cheval à **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 4. Enfin, les espèces minoritaires sont souvent le chien ou le cheval, sauf à **Meung-sur-Loire**, « *Les Champs aux Porcs* » où il s'agit du porc et à **Meung-sur-Loire**, « *Rue du Chemin Vert du Blénois* » où au contraire ce sont les caprinés.

Le seul établissement rural de La Tène finale à avoir livré des restes de préparation alimentaire est la troisième phase de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* ». Deux échantillons ont permis d'observer des restes culinaires principalement composés d'orge. Le caractère isolé de ces informations ne permet pas de les comparer à l'échelle de la période.

Huit occupations ont livré des ustensiles ou du matériel en lien avec la préparation des produits issus des activités agropastorales (**Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » 4 ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 ; **La Chapelle-Saint-Mesmin**, *« Les Grands Clos* » ; **Meung-sur-Loire**, « *Les Tertres »* 5 ; **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* » et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3, 4 et 5). Toutes à l'exception d'**Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » 4 sont caractérisés par la présence de matériel uniquement. Il s'agit en majorité de fragments de plaque foyère, parfois accompagnée d'autres éléments comme à **La Chapelle-Saint-Mesmin**, *« Les Grands Clos* » avec un morceau de chenet, et à **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 5 avec un fragment de chaudron ou encore à **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 où les éléments sont plus nombreux et variés. En effet, un sceau, une broche à rôtir et un chaudron accompagnent les morceaux de plaque foyère. À **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* », seul un cerclage de sceau a été prélevé. Des ustensiles ont été identifiés sur deux sites seulement, à **Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » 4 et à **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3. Il s'agit dans les deux cas d'un *simpulum*. Ce dernier est d'ailleurs la seule entité de la période où l'association entre ustensiles et matériel de préparation culinaire est visible.

Sept occupations rassemblent à la fois des ustensiles ou du matériel ainsi que des déchets : **Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » 4 ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 ; **Meung-sur-Loire**, « *Les Tertres »* 5 ; **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* » et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3, 4 et 5. L'association la plus courante est celle de matériel de préparation culinaire et d'amphores, qui a été remarqué sur toutes ces entités mis à part à **Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » 4. À **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3, à **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* » et sur les quatrième et cinquième phases de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* », cet assemblage est complété par la présence de déchets d'origine animale et même d'ustensiles sur la première de ces occupations. Enfin, le binôme ustensile/amphore ne se voit que sur la quatrième phase d'**Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » tout comme l'association matériel-amphore-résidus de préparation culinaire qui n'a été observée que sur la troisième phase de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* ».

5.2.2.3.2. La consommation des produits issus de l'artisanat

L'utilisation des produits créés par le biais de l'artisanat est discernable à travers le mobilier. Il s'agit en majorité de matériel métallique (*FIG. 226*). Deux catégories ont été prises en compte : la première regroupe l'outillage, les ustensiles en métal et la quincaillerie, et la seconde correspond aux éléments de parure. Tous les ustensiles et une bonne partie de l'outillage ont été évoqués dans l'une ou l'autre des parties précédentes. Certains éléments dont l'utilité n'est pas reconnue dans les activités des établissements ruraux (quincaillerie, éléments de serrurerie, épingle, aiguille…) et d'autres pour lesquels la trop grande polyvalence ne permettait pas de les lier à une activité précise (couteaux) ou bénéficiant d'une identification partielle (parties d'outils ou d'objets) y ont été ajoutés. Tous les sites ayant livré des fragments de tôle et des tiges en fer ou en bronze ont été écartés dans la mesure où les fouilleurs n'ont pas réussi à déterminer s'il s'agissait de parties d'objets ou de chutes de fabrication. Certains objets relevant de la guerre comme l'armement et les pièces de harnachement n'ont pas été pris en compte dans les comptages en raison de leur spécificité. En effet, il ne s'agit pas d'objets du

quotidien et ils seront étudiés dans la sous-partie traitant des activités qui n'ont pas encore été mentionnées (5.2.2.4. Les autres activités). Enfin, les productions en céramique ont une fois de plus été écartées du comptage en raison de leur présence sur quasiment la totalité des sites du corpus, ce qui montre une consommation de ce type de produit que l'on pourrait qualifier d'universelle.

Toutes périodes confondues, ce sont cinquante-neuf occupations renvoyant à quarante-huit sites qui ont livré des témoins de consommation des produits artisanaux. Si nous avions pris en compte les sites ayant livré de la céramique, ce serait la catégorie les intégrant qui rassemblerait le plus d'occurrences. Pour 72,9 % (quarante-trois entités), il s'agit d'outillage ou d'ustensiles tandis que 66,1 % (trente-neuf occupations) ont livré des éléments de parure. Vingt-deux occupations sont concernées par les deux catégories de mobilier.

Vingt-huit occupations de la période Hallstatt/La Tène ancienne ont livré des objets artisanaux consommés dans le cadre de l'établissement rural (*FIG. 227*). Les deux classes de mobilier témoignant de la consommation de produits créés par l'artisanat rassemblent

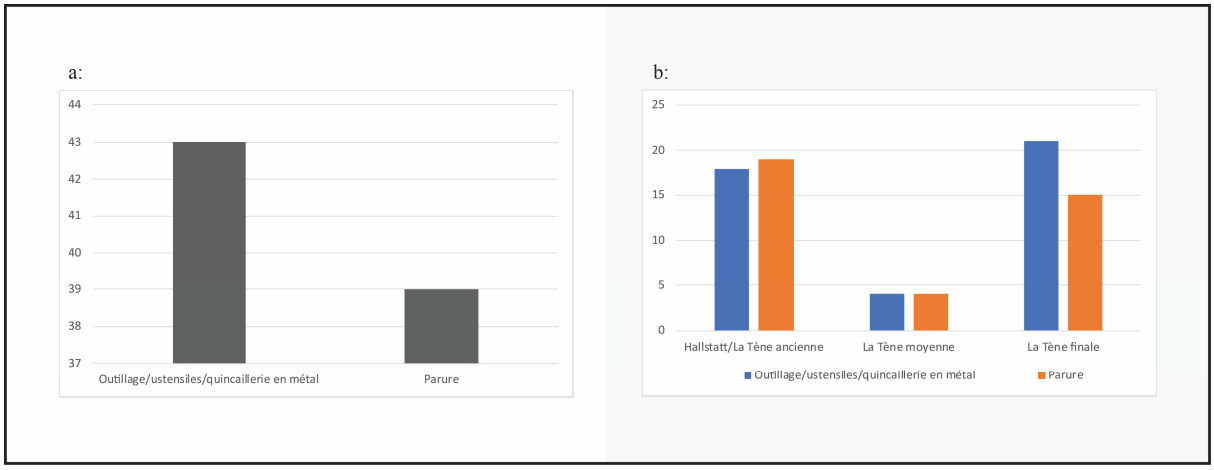

FIG. 226 : Types de témoins de consommation des produits issus des activités artisanales rencontrés sur les établissements ruraux, a : toutes périodes confondues et b : par période (DAO C. Forget).

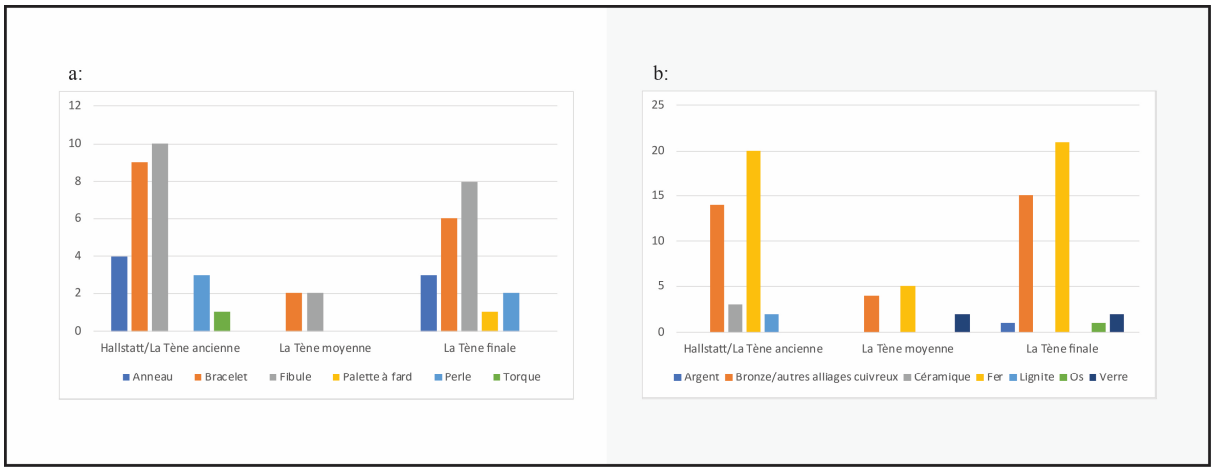

FIG. 227 : Établissements ruraux sur lesquels de la parure a été rencontrée, a : nature et b : matériaux utilisés (DAO C. Forget).

quasiment le même nombre d'occupations. Dix-neuf d'entre elles ont livré de la parure : **Artenay**, « *La Sucrerie* » ; **Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 1 et 2 ; **Attray**, « *Devant Gauté* » ; **Auxy**, « *Les Boissons* » 1 ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 1 ; **Corquilleroy**, « *La Grevasse* » ; **Dadonville**, « *Le Haut des Vignes* » ; **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1 et 2 ; **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 2 ; **Meung-sur-Loire**, « *Îlot Jean Morin* » ; **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 1 et 2 ; **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 1 et 2 ; **Préfontaines**, « *Les Grands Réages* » ; **Puiseaux**, « *Le Chemin de Paris* » 1 et **Vimory**, « *Le Marais Guyon* ». Les fibules sont les bijoux qui se rencontrent le plus souvent, suivies de près par les bracelets. Il en a été trouvé sur respectivement dix et neuf occupations. Quatre sites ont livré des anneaux et trois au moins une perle. La première phase de **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » est la seule occupation sur laquelle a été rencontré un torque. En général, un seul type de bijou est identifié sur les sites (68,4 %). Seuls six sites sont caractérisés par une association. Il s'agit principalement du binôme bracelet-fibule qui a été observé à **Auxy**, « *Les Boissons* » 1 ; **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1 ; **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2 et **Puiseaux**, « *Le Chemin de Paris* » 1. Ces bijoux sont accompagnés de perles à **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1. Sur la deuxième occupation du même site,

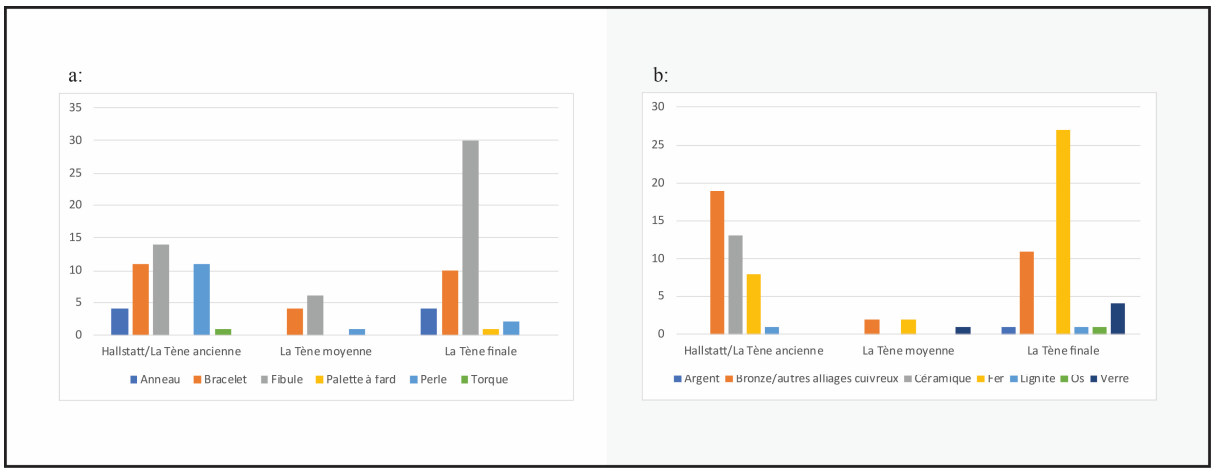

FIG. 228 : Quantité d'éléments de parure rencontrés sur les établissements ruraux (NMI), a : nature et b : matériaux utilisés (DAO C. Forget).

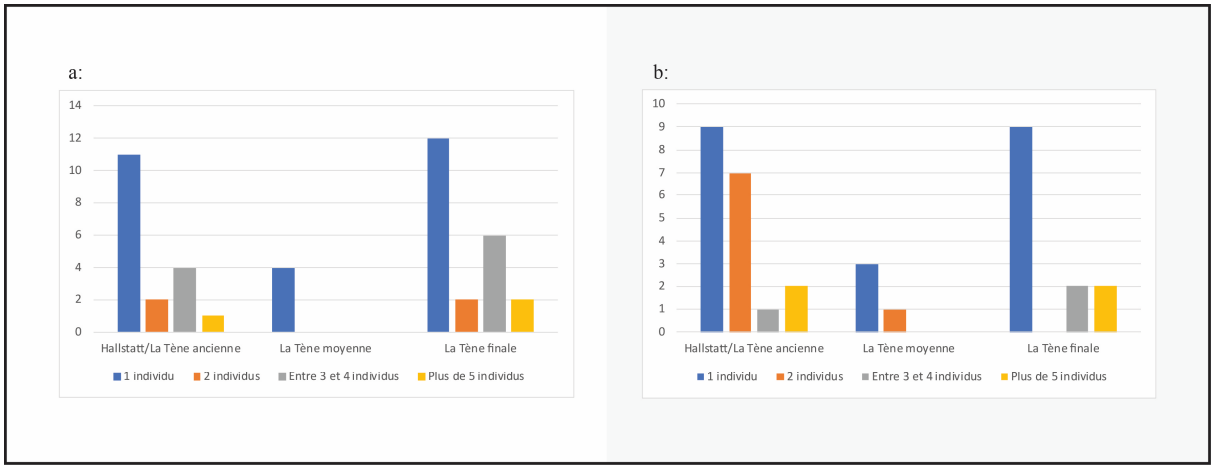

FIG. 229 : Quantité de produits issus des activités artisanales rencontrés par établissement rural (NMI), a : outillage/ustensiles/quincaillerie et b : parure (DAO C. Forget).

c'est le binôme fibule perle qui a été vu tandis que le site de **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 1 associe un anneau à des bracelets et un torque.

Pour cette époque, les productions en bronze/autres alliages cuivreux (dix-neuf individus) sont privilégiées (*FIG. 228*). Il s'agit d'anneaux, de bracelets et de fibules, mais aussi du seul torque du corpus. Nous retrouvons ensuite les bijoux en céramique (treize objets). Il s'agit principalement de perles et dans une bien moindre mesure de bracelets. On remarque que l'usage du fer est réservé aux fibules. Enfin, un seul objet a été réalisé en lignite. Il s'agit d'un bracelet provenant de **Dadonville**, « *Le Haut des Vignes* ». Les matières comme l'or, l'argent, l'os et le verre ne sont visiblement pas utilisées à cette période pour fabriquer des bijoux. Concernant l'or et l'argent, il s'agit sans doute d'une rareté due au caractère précieux de ces métaux. Les éléments de parure ne sont pas rencontrés en grande quantité sur les sites de cette période. En effet, 84,2 % des entités de cette période n'en ont livré qu'un seul exemplaire (neuf occupations) voire deux (sept occupations). Un seul site compte entre trois et quatre individus (**Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 1) et seules les deux premières phases d'occupation d'**Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » en ont livré plus de cinq.

La catégorie rassemblant l'outillage et les ustensiles (*FIG. 228*) a été identifiée sur seize entités (**Artenay**, « *Autroche* » ; **Attray**, « *Devant Gauté* » ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 1 ; **Chevilly**, « *Les Herbeauts* » 1 ; **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 1 ; **Corbeilles**, « *Franchambault* » ; **Corquilleroy**, « *La Grevasse* » ; **Corquilleroy**, « *Le Chemin Perdu* » ; **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1 et 2 ; **Escrennes**, « *Les Buttes* » 2 ; **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 2 ; **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2 ; **Préfontaines**, « *Les Grands Réages* » ; **Puiseaux**, « *Le Chemin de Paris* » 1 et **Villereau**, « *Climat de Laveau* » 1). Pour cette époque, il s'agit surtout d'outils servant dans un cadre artisanal et dans une moindre mesure pour les travaux agropastoraux. Certains exemplaires, de par leur caractère polyvalent, incomplet ou trop dégradé, ont été interprétés en tant que tel par les fouilleurs, mais n'ont pas pu être assimilés à une activité en particulier. Il s'agit de lames en fer voire de couteaux comme à **Artenay**, « *Autroche* », **Corquilleroy**, « *La Grevasse* », **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2 et **Villereau**, « *Climat de Laveau* » ou encore de fragments d'outils comme à **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 1, **Corbeilles**, « *Franchambault* » et **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 2. D'autres entités sont caractérisées par la présence de quincaillerie. Il s'agit de petits objets se rapportant généralement à la construction, comme par exemple les clous, les rivets, les éléments de fixation en général, les éléments de serrurerie, etc. Sept occupations en ont livré. Enfin, quelques entités ont livré des objets plus recherchés comme des aiguilles (**Attray**, « *Devant Gauté* » ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 1) voire des épingles (**Bucy-le-Roi**, « *La Butte* » et **Préfontaines**, « *Les Grands Réages* »). Le seul ustensile provient de la deuxième phase de **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* ». Il s'agit, comme nous l'avons déjà spécifié dans la sous-partie précédente, d'une broche à rôtir.

L'outillage, les ustensiles et la quincaillerie de cette période sont quasi exclusivement en fer (*FIG. 228*). Seules les aiguilles et les épingles sont en bronze ou en alliage cuivreux. Les autres métaux tels que l'or et l'argent ainsi que les matières non métalliques ne sont pas utilisés par les artisans pour fabriquer ces éléments. La quincaillerie a été considérée comme un seul

objet afin de ne pas déséquilibrer les comptages. En effet, certains sites en ont livré un nombre important. La grande majorité des entités n'ont livré qu'un élément. Aucune tendance n'en ressort. Il s'agit aussi bien d'outils, d'ustensiles que de quincaillerie voire d'aiguilles. Deux occupations regroupent deux éléments : une aiguille et un outil indéterminé à **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 1 et de la quincaillerie et un ciseau à **Puiseaux**, « *Le Chemin de Paris* » 1. Quatre occupations comprenaient entre trois et quatre individus. Il s'agit d'outils et de quincaillerie (**Corquilleroy**, « *La Grevasse* » ; **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 2 et **Villereau**, « *Climat de Laveau* » 1) voire de plusieurs épingles à **Préfontaines**, « *Les Grands Réages* ». La seconde phase de **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2 est la seule à avoir livré plus d'éléments. Il s'agit de sa véritable collection d'outils artisanaux à laquelle s'ajoutent des éléments de quincaillerie.

Mis à part la céramique, peu d'entités de La Tène moyenne sont concernées par la consommation de produits artisanaux. En effet, six occupations ont été comptabilisées : **Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 3 ; **Baule**, « *Parc Synergie Val de Loire* » ; **Beaulieu-sur-Loire**, « *Les Médards* » 2 » ; **Chaingy**, « *Le Moulin de Pierre* » ; **Chevilly**, « *Les Herbeauts* » 2 et **Courcelles**, « *La Pièce du Mail* ». Les deux catégories de produits consommés issus de l'artisanat se composent d'autant de sites chacune. Nous allons commencer par présenter les entités sur lesquelles ont été identifiés des éléments de parure. Toutes les occupations de cette période mis à part deux d'entre elles (**Baule**, « *Parc Synergie Val de Loire* » et **Beaulieu-sur-Loire**, « *Les Médards* » 2) ont livré de la parure. Les fibules et les

Nom du site	N° de site	Consommation des produits issus des activités artisanales					
		Outillage/ustensiles/quincaillerie			Parure		
		Outils/ ustensiles	Quincaillerie	Matière	Nature	NMI	Matière
Artenay, « *Autroche* »	45-008-01	✓		Fer			
Artenay, « *La Sucrerie* »	45-008-03			Fer	Fibule	1	Bronze
Aschères-le-Marché, « *Le Marjolet* » 1	45-009-01/16			Fer	Fibule	1	Bronze
Aschères-le-Marché, « *Le Marjolet* » 2	45-009-01/16			Fer	Fibule	2	Bronze/fer
Attray, « *Devant Gauté* »	45-011-01		✓	Bronze	Fibule	2	Fer
Auxy, « *Les Boissons* » 1	45-018-02			Fer	Fibule	1	Bronze
Batilly-en-Gâtinais, « *Les Pierrières* » 1	45-022-04/55/56	✓	✓	Bronze/fer	Bracelet Fibule	1 1	Céramique Bronze
Bucy-le-Roi, « *La Butte* »	45-058-01/11		✓	Bronze	Bracelet	2	Bronze
Cepoy, « *Chalat* » 1	45-061-01/109		✓	Fer			
Chevilly, « *Les Herbeauts* » 1	45-093-05/10	✓		Fer			
Chevilly, « *Pièces de Chameul* » 1	45-093-07/01	✓		Fer			
Corbeilles, « *Franchambault* »	45-103-03/85	✓		Fer			
Corquilleroy, « *La Grevasse* »	45-104-02/97	✓	✓	Fer	Anneau	1	Bronze
Corquilleroy, « *Le Chemin Perdu* »	45-104-03		✓	Fer			
Dadonville, « *Le Haut des Vignes* »	45-119-04				Bracelet	1	Lignite
Épieds-en-Beauce, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1	45-134-01	✓		Fer	Bracelet Fibule Perle	1 1 6	Céramique Fer Céramique

FIG. 230 : Nature du mobilier renvoyant à la consommation de produits issus des activités artisanales observé sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne, 1 (DAO C. Forget).

bracelets sont toujours les bijoux les plus représentés. On en retrouve sur deux occupations dans les deux cas. Aucun autre type de bijou n'a été vu sur les sites de cette période.

Les bijoux de cette période sont confectionnés en fer (deux objets) voire en bronze (deux objets) ou encore en verre (un objet). Toutes les fibules sont fabriquées en fer alors que le verre et le bronze ou les autres alliages cuivreux ne sont utilisés que pour les bracelets. Tout comme à la période précédente, les éléments de parure ne sont pas nombreux sur les occupations de La Tène moyenne. Toutes les entités n'ont livré qu'un bijou (trois sites) sauf une qui en comptait deux (**Chaingy**, « *Le Moulin de Pierre* »). Aucune association de bijoux n'a été observée.

La classe associant l'outillage, les ustensiles ainsi que la quincaillerie se rencontre sur quatre occupations. Toutes en ont livré sauf les sites d'**Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 1 et de **Courcelles**, « *La Pièce du Mail* ». Les seuls éléments retrouvés sur les établissements ruraux entrant dans cette catégorie sont des couteaux et de la quincaillerie. De la quincaillerie a été identifiée sur toutes les entités mis à part la seconde phase de **Chevilly**, « *Les Herbeauts* » pour laquelle un couteau seulement a été trouvé. La totalité des éléments faisant partie de cette catégorie est fabriquée en fer. Aucune association n'a été remarquée. Chaque entité n'a livré qu'un objet à la fois.

À La Tène finale, ce sont vingt-cinq entités qui sont concernées par la consommation de produits issus des activités artisanales (**Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » 3 et 4 ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 ; **Boynes**, « *La Porte de Puiseaux* » ; **Cepoy**, « *Chalat* » 3 ; **Chevilly**, « *Le Clocher d'Ambron* » 2 ; **Corbeilles**, « *Les Grands Réages* » 2 ; **Corquilleroy**, « *Les Parrières* » ; **Dry**, « *Les Bourreuses* » ; **Échilleuses**, « *Les Dépendances de Digny* » ;

Nom du site	N° de site	Consommation des produits issus des activités artisanales					
		Outillage/ustensiles/quincaillerie			Parure		
		Outils/ ustensiles	Quincaillerie	Matière	Nature	NMI	Matière
Épieds-en-Beauce, « *ZAC des Chantaupiaux* » 2	45-134-01	✓	✓	Fer	Fibule Perle	2 4	Bronze/fer Céramique
Escrennes, « *Les Buttes* » 2	45-137-04	✓		Fer			
Gondreville, « *Le Cocluchon* » 2	45-158-01/96				Fibule	2	Fer
Meung-sur-Loire, « *Îlot Jean Morin* »	45-203-02				Bracelet	1	Bronze
Neuville-aux-Bois, « *La Grande Route* » 1	45-224-04/24				Anneau Bracelet Torque	1 2 1	Bronze Bronze Bronze
Neuville-aux-Bois, « *La Grande Route* » 2	45-224-04/24	✓		Bronze	Bracelet		Bronze
Pithiviers, « *Bois Médor* » 1	45-252-01				Perle	1	Céramique
Pithiviers, « *Bois Médor* » 2	45-252-01	✓	✓	Fer	Bracelet Fibule	1 1	Bronze Fer
Préfontaines, « *Les Grands Réages* »	45-255-01		✓	Bronze/fer	Anneau	1	Bronze
Puiseaux, « *Le Chemin de Paris* » 1	45-258-01	✓	✓	Fer	Bracelet Fibule	1 1	Bronze Bronze
Villereau, « *Climat de Laveau* » 1	45-342-01/14	✓	✓	Fer			
Vimory, « *Le Marais Guyon* »	45-345-01				Anneau	1	Bronze

FIG. 231 : Nature du mobilier renvoyant à la consommation de produits issus des activités artisanales observé sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne, 2 (DAO C. Forget).

Échilleuses, « *Les Mazures* » ; **Gidy**, « *Les Quatre Vents* » ; **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 5 ; **Meung-sur-Loire**, « *Les Champs aux Porcs* » ; **Meung-sur-Loire**, « *Les Tertres* » 5 ; **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 3 ; **Orléans**, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » 2 ; **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* » ; **Puiseaux**, « *Le Chemin de Paris* » 2 ; **Saint-Denis-en-Val**, « *L'Ormet* » ; **Sandillon**, « *Le Château Rouge* » ; **Saran**, « *La Médecinerie* » et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3, 4 et 5). C'est à cette époque que la classe outillage-ustensiles-quincaillerie est identifiée sur plus d'occupations que celle de la parure (*FIG. 228*). En effet, vingt occupations en ont livré (toutes sauf **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 3, **Puiseaux**, « *Le Chemin de Paris* » 2 ; **Saint-Denis-en-Val**, « *L'Ormet* » ; **Sandillon**, « *Le Château Rouge* » et **Saran**, « *La Médecinerie* »). Il s'agit an grande majorité de quincaillerie. Il en a été trouvé sur vingt entités. Des éléments de serrurerie ont été observés sur la troisième phase des sites de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » et de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* ». Sur le reste des sites, la quincaillerie se compose d'éléments sortant moins de l'ordinaire. Nous retrouvons ensuite de l'outillage sur onze occupations. Il s'agit principalement d'outils servant pour les tâches agropastorales et de quelques outils utilisés dans un cadre artisanal. Quelques outils indéterminés ou polyvalents ont aussi été identifiés. Des couteaux ont été prélevés sur six entités (**Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 ; **Boynes**, « *La Porte de Puiseaux* » ; **Corbeilles**, « *Les Grands Réages* » 2 ; **Échilleuses**, « *Les Mazures* » ; **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* » et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 2) et un outil indéterminé provient de **Dry**, « *Les Bourreuses* ». Enfin, quatre sites ont livré des restes d'ustensiles (**Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » 4 ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 ; **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* » et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 4). Comme cela a déjà été spécifié, il s'agit de plusieurs *simpula*, de sceaux, d'éléments de chaudrons et de broches à rôtir.

L'outillage, les ustensiles et la quincaillerie rencontrés sur les établissements ruraux de La Tène finale sont quasi exclusivement fabriqués en fer (*FIG. 228*). Seuls quelques éléments de quincaillerie sont en bronze, des appliques notamment. Les entités ne montrent en général qu'un seul élément. C'est majoritairement la quincaillerie qui entre dans ce cas et dans une moindre mesure l'outillage. Deux entités ont livré deux objets. Il s'agit soit du binôme quincaillerie-outil (**Boynes**, « *La Porte de Puiseaux* ») voire quincaillerie-ustensile (**Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 5). Entre trois et quatre éléments ont été aperçus sur six entités (**Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » 3 et 4 ; **Corquilleroy**, « *Les Parrières* » ; **Échilleuses**, « *Les Dépendances de Digny* » et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 4 et 5). Il s'agit dans tous les cas du binôme

Nom du site	N° de site	Consommation des produits issus des activités artisanales					
		Outillage/ustensiles/quincaillerie			Parure		
		Outils/ ustensiles	Quincaillerie	Matière	Nature	NMI	Matière
Aschères-le-Marché, « *Le Marjolet* » 3	45-009-01/16				Bracelet	1	Verre
Baule, « *Parc Synergie Val de Loire* »	45-024-01		✓	Fer			
Beaulieu-sur-Loire, « *Les Médards* » 2 »	45-029-01		✓	Fer			
Chaingy, « *Le Moulin de Pierre* »	45-067-01		✓	Fer	Bracelet	2	Bronze
Chevilly, « *Les Herbeauts* » 2	45-093-05/10	✓		Fer	Fibule	1	Fer
Courcelles, « *La Pièce du Mail* »	45-110-01/47				Fibule	1	Fer

FIG. 232 : Nature du mobilier renvoyant à la consommation de produits issus des activités artisanales observé sur les établissements ruraux, La Tène moyenne (DAO C. Forget).

quincaillerie-outillage auquel des ustensiles peuvent être ajoutés dans le cas de la quatrième phase d'**Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* ». La seule occupation ayant livré plus de cinq éléments est la troisième phase de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* ». Plusieurs types

Nom du site	N° de site	Consommation des produits issus des activités artisanales					
		Outillage/ustensiles/quincaillerie			Parure		
		Outils/ ustensiles	Quincaillerie	Matière	Nature	NMI	Matière
Artenay, « *Le Chemin de Chartres* » 3	45-008-04		✓	Fer	Fibule	1	Bronze
Artenay, « *Le Chemin de Chartres* » 4	45-008-04	✓	✓	Fer			
Batilly-en-Gâtinais, « *Les Pierrières* » 3	45-022-04/55/56	✓	✓	Fer	Anneau Bracelet Fibule Perle	2 5 16 1	Bronze Bronze/verre Bronze/fer Verre
Boynes, « *La Porte de Puiseaux* »	45-050-06	✓	✓	Fer	Bracelet Fibule Perle	1 4 1	Verre Fer Verre
Cepoy, « *Chalat* » 3	45-061-01/109		✓	Fer			
Chevilly, « *Le Clocher d'Ambron* » 2	45-093-04/03/04		✓	Fer			
Corbeilles, « *Les Grands Réages* » 2	45-103-06	✓	✓	Fer			
Corquilleroy, « *Les Parrières* »	45-104-05		✓	Fer			
Dry, « *Les Bourreuses* »	45-130-03	✓	✓	Fer	Bracelet	1	Bronze
Échilleuses, « *Les Dépendances de Digny* »	45-131-02		✓	Bronze	Anneau	1	Os
Échilleuses, « *Les Mazures* »	45-131-04	✓		Fer			
Gidy, « *Les Quatre Vents* »	45-154-03	✓		Fer			

FIG. 233 : Nature du mobilier renvoyant à la consommation de produits issus des activités artisanales observé sur les établissements ruraux, La Tène finale, 1 (DAO C. Forget).

Nom du site	N° de site	Consommation des produits issus des activités artisanales					
		Outillage/ustensiles/quincaillerie			Parure		
		Outils/ ustensiles	Quincaillerie	Matière	Nature	NMI	Matière
Gondreville, « *Le Cocluchon* » 5	45-158-01/96		✓	Fer			
Meung-sur-Loire, « *Les Champs aux Porcs* »	45-203-01		✓	Fer	Bracelet	1	Bronze
Meung-sur-Loire, « *Les Tertres* » 5	45-203-07		✓	Fer			
Neuville-aux-Bois, « *La Grande Route* » 3	45-224-04/24			Fer	Fibule	1	Fer
Orléans, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » 2	45-234-17		✓	Fer			
Pithiviers, « *Vieux Chemin d'Étampes* »	45-252-02	✓	✓	Fer	Fibule	3	Fer
Puiseaux, « *Le Chemin de Paris* » 2	45-258-01			Fer	Fibule	1	Bronze
Saint-Denis-en-Val, « *L'Ormet* »	45-274-01		✓	Fer			
Sandillon, « *Le Château Rouge* »	45-300-04		✓	Fer			
Saran, « *La Médecinerie* »	45-302-01			Fer	Anneau	1	Inconnue
Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 3	45-302-05	✓	✓	Fer	Bracelet	1	Lignite
Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 4	45-302-05	✓	✓	Fer	Bracelet Fibule Palette à fard	1 3 1	Fer Argent/fer Fer
Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 5	45-302-05	✓	✓	Fer	Fibule	1	Bronze

FIG. 234 : Nature du mobilier renvoyant à la consommation de produits issus des activités artisanales observé sur les établissements ruraux, La Tène finale, 2 (DAO C. Forget).

d'éléments de quincaillerie y ont été trouvés, des outils agropastoraux et artisanaux ainsi que des éléments permettant de consommer les produits agropastoraux ont été observés.

Des éléments de parure proviennent de treize des occupations datées de La Tène finale (**Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » 3 ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 ; **Boynes**, « *La Porte de Puiseaux* » ; **Dry**, « *Les Bourreuses* » ; **Échilleuses**, « *Les Dépendances de Digny* » ; **Meung-sur-Loire**, « *Les Champs aux Porcs* » ; **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 3 ; **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* » ; **Puiseaux**, « *Le Chemin de Paris* » 2 ; **Saran**, « *La Médecinerie* » et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3, 4 et 5). Tout comme au Hallstatt/La Tène ancienne et à La Tène moyenne, ce sont les sites qui livrent des fibules ou des bracelets qui sont les plus nombreux. Il en a été trouvé sur respectivement huit et six occupations. Seulement trois entités sont concernées par la présence d'anneaux tandis que deux occupations ont livré des perles. Une possible palette à fard complète le corpus des éléments de parure. Elle provient de la quatrième phase de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* ». Il s'agit de la seule mention de ce type d'objet parmi les sites du corpus. La grande majorité des établissements ruraux de cette période n'ont livré qu'un type de bijou. Il s'agit principalement de fibules et dans une moindre mesure de bracelets et d'anneaux. Aucun site ne compose avec deux types de bijoux. Cependant, la troisième phase de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* », la seconde phase de **Boynes**, « *La Porte de Puiseaux* » ainsi que la quatrième phase de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » ont montré la présence de plus de quatre types d'éléments de parure dans le premier cas et de trois types dans le deuxième et le troisième cas. Il s'agit de l'association bracelet-fibule sur les trois sites, accompagnée d'une perle à **Boynes**, « *La Porte de Puiseaux* » 2 et de la palette à fard à **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 4. Quant à **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* », les bijoux déjà évoqués sont complétés par des anneaux et une perle.

À La Tène finale, c'est le fer qui est largement privilégié pour la confection des bijoux (*FIG. 228*). En effet, il entre dans la composition de 60 % des bijoux recensés (vingt-sept individus). Il s'agit quasi exclusivement de fibules. Le bronze/autres alliages cuivreux est la seconde matière la plus utilisée (24,4 %). Elle est surtout utilisée pour fabriquer les bracelets, mais aussi la majorité des quelques fibules qui n'ont pas été faites en fer, et quelques anneaux. Le verre est utilisé pour fabriquer 8,9 % des bijoux de cette période, soit quatre individus. Il s'agit pour moitié de bracelets et de perles. Enfin, le lignite a été utilisé dans la fabrication d'un bracelet (**Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3), de l'os a été travaillé pour confectionner un anneau à **Échilleuses**, « *Les Dépendances de Digny* » tandis que le seul objet du corpus fabriqué en argent est une fibule de la quatrième phase de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* ». Aucun bijou en céramique n'a été recensé pour cette période. Comme aux périodes précédentes, ce sont les entités qui rassemblent peu de bijoux qui sont les plus nombreuses. 69,2 % des occupations n'ont livré qu'un seul bijou. Aucune n'en possédait deux. Les sites de **Boynes**, « *La Porte de Puiseaux* » et de **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* » sont les seuls qui rassemblent entre trois et quatre bijoux. Enfin, seules la phase 3 de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » et la phase 4 de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » ont livré plus de cinq éléments de parure à la fois. Le chiffre atteint d'ailleurs un minimum de dix-sept bijoux à **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 (selon les données en notre possession).

5.2.2.3.3. La consommation de produits « étrangers »

En supplément des produits agropastoraux et artisanaux, les habitants de certaines occupations ont consommé des produits que l'on pourrait qualifier d'« étrangers », c'est-à-dire provenant de territoires plus ou moins lointains. La provenance de certains objets, notamment la parure, n'est pas aisée à déterminer, mais cela n'est pas le cas pour d'autres, dont la localisation des ateliers de production est connue. Nous distinguons deux catégories d'objets « étrangers » consommés (*FIG. 235*). La première rassemble les éléments fabriqués sur les territoires celtiques. Il s'agit de productions en céramique comme les *terra nigra* qui proviennent de Belgique, la céramique de type « *Besançon* », originaire du val de Saône, la céramique à parois fines de type « *Beuvray* » qui provient de Bourgogne ou encore la céramique peinte généralement originaire de Gaule centrale. Nous ajoutons à la céramique les éléments de parure métallique ou en verre dont la provenance n'est pas connue, mais pour lesquels les typologies renvoient aux tendances artistiques du domaine celtique. Le dernier élément incorporé dans cette catégorie renvoie aux monnaies, qui reflètent le commerce avec les régions d'où proviennent les pièces du corpus. Nous n'avons recensé que des monnaies originaires des territoires celtiques. La seconde catégorie renvoie aux objets provenant des pays

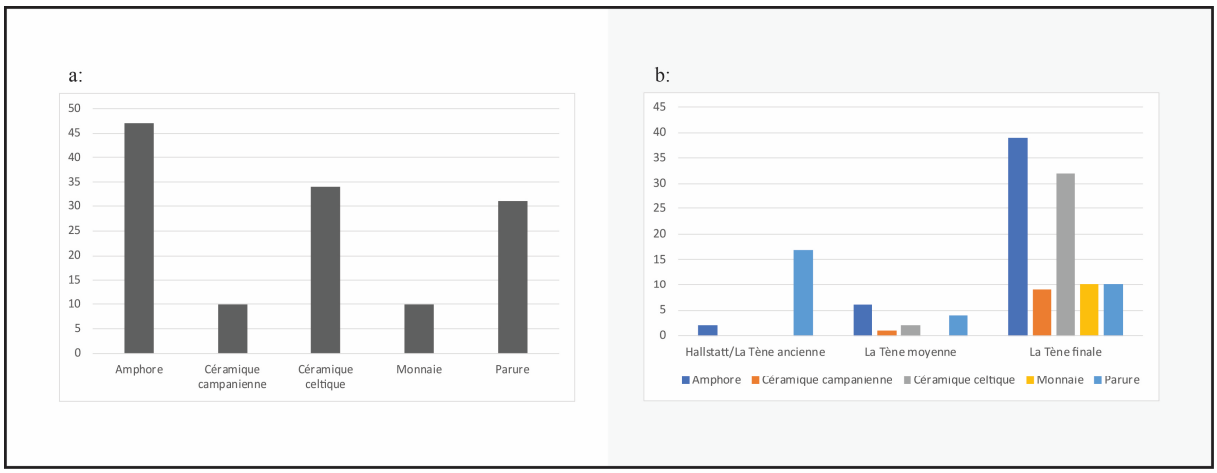

FIG. 235 : Types de témoins de consommation de produits « étrangers » rencontrés sur les établissements ruraux, a : toutes périodes confondues et b : par période (DAO C. Forget).

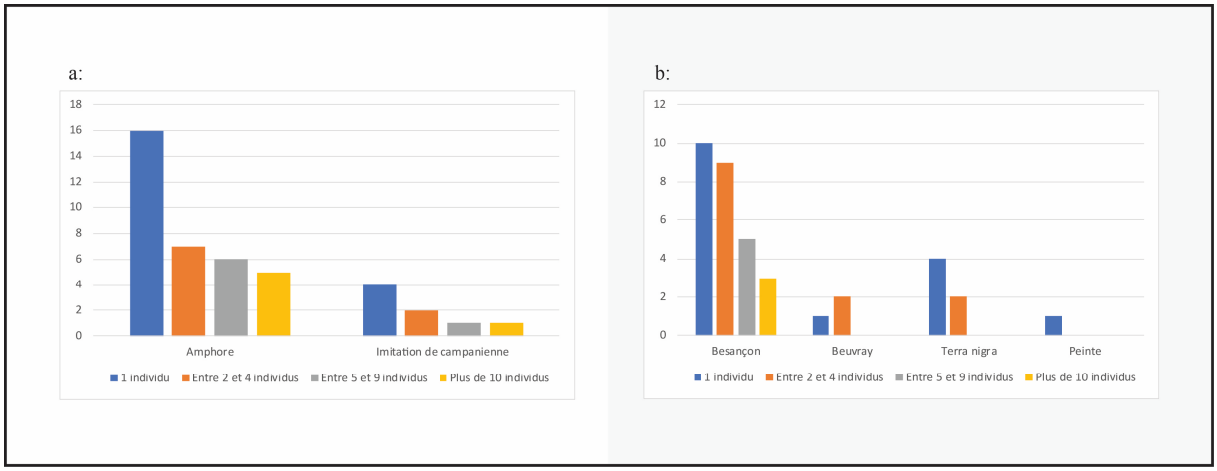

FIG. 236 : Quantité de produits « étrangers » rencontrés sur les établissements ruraux (NMI), a : amphores méditerranéennes et imitations de céramique campanienne et b : céramique celtique (DAO C. Forget).

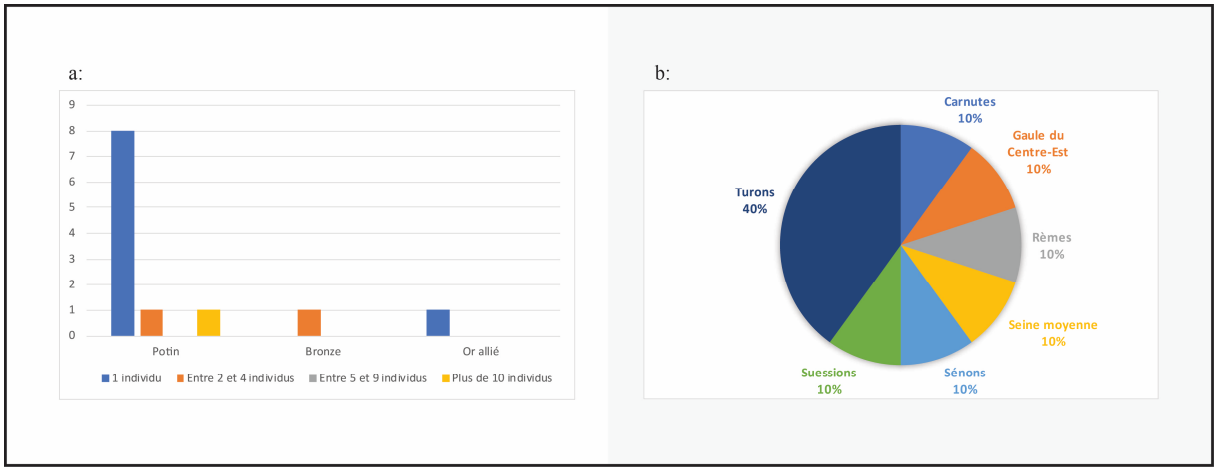

FIG. 237 : Étude des monnaies rencontrées sur les établissements ruraux, a : NMI par occupation et b : provenance (DAO C. Forget).

méditerranéens, donc hors frontières du domaine celtique. Elle rassemble les amphores qui ont principalement contenu du vin italique, mais aussi des huiles de poisson voire du vin d'Hispanie ainsi que les imitations de céramiques campaniennes originaires de Campanie en Italie. Dans ce dernier cas, il ne s'agit pas de l'importation d'objets, mais plutôt des techniques qui permettent de les fabriquer. Nous n'avons pas recensé de vaisselle métallique ni d'animaux importés comme le grand bœuf romain par exemple.

Soixante-quatorze occupations correspondant à soixante-et-un sites ont livré des éléments importés (*FIG. 236*). Il s'agit majoritairement d'éléments issus du domaine celtique, notamment de céramiques (45,9 % des entités) et de bijoux (41,9 % des entités), et dans une moindre mesure de monnaies (13,5 % des occupations). Les objets méditerranéens, légèrement moins fréquents, sont surtout représentés par les amphores (63,5 % des occupations). Enfin, seulement 13,5 % des entités ont livré des imitations de céramique méditerranéenne. Trente-quatre occupations ont livré des objets des deux catégories (*FIG. 236*).

Dix-sept occupations de la période Hallstatt-La Tène ancienne sont concernées par la présence d'objets importés : **Artenay**, « *La Sucrerie* » ; **Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 1 et 2 ; **Attray**, « *Devant Gauté* » ; **Auxy**, « *Les Boissons* » 1 ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 1 ; **Corquilleroy**, « *La Grevasse* » ; **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1 et 2 ; **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 2 ; **Meung-sur-Loire**, « *Îlot Jean Morin* » ; **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 1 et 2 ; **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2 ; **Préfontaines**, « *Les Grands Réages* » ; **Puiseaux**, « *Le Chemin de Paris* » 1 et **Vimory**, « *Le Marais Guyon* ». Pour cette période, les établissements du corpus cultivent quasi exclusivement des relations avec leurs voisins celtes. Celles-ci sont uniquement visibles à travers la présence de parure, dont des éléments ont été rencontrés sur chacune de ces dix-sept occupations. En effet, aucune vaisselle en céramique importée n'a été rencontrée tandis que les monnaies font leur apparition un peu plus tard sur les territoires celtiques qui occupent notre zone d'étude. Dans la mesure où nous avons déjà détaillé les éléments de parure dans la sous-partie précédente (5.2.2.3.2. La consommation des produits issus de l'artisanat), nous n'y reviendrons pas, d'autant plus que nous ne pouvons apporter de précisions sur leur lieu de fabrication. Des

produits méditerranéens ont été aperçus sur deux occupations seulement. Il s'agit des deux premières phases d'**Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » qui ont respectivement livré une et deux amphores massaliotes (NMI). Ce type de production revêt un caractère isolé pour cette période, mais atteste sans conteste de relations avec les colonies grecques de la région de Marseille. Ces deux entités sont d'ailleurs les seules à comptabiliser des importations celtiques et méditerranéennes à la fois.

Nom du site	N° de site	Consommation de produits « étrangers »									
		Produits méditerranéens				Produits celtiques					
		Vin, huiles (amphore)	NMI	Vaisselle fine (imitation de campanienne)	NMI	Vaisselle (céramique)	NMI	Échanges (monnaie)	NMI	Parure	NMI
Artenay, « *La Sucrerie* »	45-008-03									Fibule	1
Aschères-le-Marché, « *Le Marjolet* » 1	45-009-01/16									Fibule	1
Aschères-le-Marché, « *Le Marjolet* » 2	45-009-01/16									Fibule	2
Attray, « *Devant Gauté* »	45-011-01									Fibule	2
Auxy, « *Les Boissons* » 1	45-018-02									Fibule	1
Batilly-en-Gâtinais, « *Les Pierrières* » 1	45-022-04/55/56									Bracelet	2
Corquilleroy, « *La Grevasse* »	45-104-02/97									Anneau	1
Épieds-en-Beauce, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1	45-134-01	Massal.	1							Fibule	1
Épieds-en-Beauce, « *ZAC des Chantaupiaux* » 2	45-134-01	Massal.	2							Fibule	2
Gondreville, « *Le Cocluchon* » 2	45-158-01/96									Fibule	2
Meung-sur-Loire, « *Îlot Jean Morin* »	45-203-02									Bracelet	1
Neuville-aux-Bois, « *La Grande Route* » 1	45-224-04/24									Anneau Bracelet	1 2
Neuville-aux-Bois, « *La Grande Route* » 2	45-224-04/24									Bracelet	1
Pithiviers, « *Bois Médor* » 2	45-252-01									Bracelet Fibule	1 1
Préfontaines, « *Les Grands Réages* »	45-255-01									Anneau	1
Puiseaux, « *Le Chemin de Paris* » 1	45-258-01									Bracelet Fibule	1 1
Vimory, « *Le Marais Guyon* »	45-345-01									Anneau	1

FIG. 238 : Nature du mobilier renvoyant à la consommation de produits « étrangers » observé sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne (DAO C. Forget).

Nom du site	N° de site	Consommation de produits « étrangers »									
		Produits méditerranéens				Produits celtiques					
		Vin, huiles (amphore)	NMI	Vaisselle fine (imitation de campanienne)	NMI	Vaisselle (céramique)	NMI	Échanges (monnaie)	NMI	Parure	NMI
Aschères-le-Marché, « *Le Marjolet* » 3	45-009-01/16									Bracelet	1
Beaugency, « *Les Sablons* »	45-028-01	Dre. 1	1								
Chaingy, « *Le Moulin de Pierre* »	45-067-01									Bracelet	2
La Chapelle-Saint-Mesmin, « *Ancienne usine Michelin* »	45-075-01	Dre. 1	1								
Chevilly, « *Les Herbeauts* » 2	45-093-05/10									Fibule	1
Courcelles, « *La Pièce du Mail* »	45-110-01/47									Fibule	1
Meung-sur-Loire, « *Le Clos Fleury* »	45-203-06	Dre. 1 Gréco-ita. Inconnu	1 1 2			Besançon	17				
Orléans, « *24 boulevard Rocheplatte* » 2	45-234-03	Dre. 1 Indéterminé	1 1								
Orléans, « *La Motte Sanguin* »	45-234-12			Campanienne	1						
Sandillon, « *Station d'Épuration sud* »	45-300-06	Indéterminé	-			Besançon	-				
Saran, « *La Motte Pétrée* » 2	45-302-02	Dre. 1	1								

FIG. 239 : Nature du mobilier renvoyant à la consommation de produits « étrangers » observé sur les établissements ruraux, La Tène moyenne (DAO C. Forget).

Onze entités de La Tène moyenne sont concernées par la consommation de produits importés (**Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 3 ; **Beaugency**, « *Les Sablons* » ; **Chaingy**, « *Le Moulin de Pierre* » ; **La Chapelle-Saint-Mesmin**, « *Ancienne usine Michelin* » ; **Chevilly**, « *Les Herbeauts* » 2 ; **Courcelles**, « *La Pièce du Mail* » ; **Meung-sur-Loire**, « *Le Clos Fleury* » ; **Orléans**, « *24 boulevard Rocheplatte* » 2 ; **Orléans**, « *La Motte Sanguin* » ; **Sandillon**, « *Station d'Épuration sud* » et **Saran**, « *La Motte Pétrée* » 2). Des produits d'origine celtique ont été observés sur six occupations (**Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 3 ; **Chaingy**, « *Le Moulin de Pierre* » ; **Chevilly**, « *Les Herbeauts* » 2 ; **Courcelles**, « *La Pièce du Mail* » ; **Meung-sur-Loire**, « *Le Clos Fleury* » et **Sandillon**, « *Station d'Épuration sud* »). Les quatre premières entités ont livré des éléments de parure. Il s'agit encore une fois du produit le plus importé. Les deux dernières entités sont les premières du département sur lesquelles ont été aperçues des céramiques gauloises importées. Il s'agit de céramique de type « *Besançon* » dont le noyau de production est situé au niveau de la vallée de la Saône. Si le NMI du site de **Sandillon**, « *Station d'Épuration sud* » n'est pas connu, il atteint dix-sept individus à **Meung-sur-Loire**, « *Le Clos Fleury* », ce qui semble être en faveur d'un commerce important entre cet établissement rural et les sites producteurs de ce type de céramique bourguignonne.

Les importations de produits méditerranéens, très rares à la période précédente, commencent à se généraliser à La Tène moyenne puisque six entités en ont livré (**Beaugency**, « *Les Sablons* » ; **La Chapelle-Saint-Mesmin**, « *Ancienne usine Michelin* » ; **Meung-sur-Loire**, « *Le Clos Fleury* » ; **Orléans**, « *24 boulevard Rocheplatte* » 2 ; **Sandillon**, « *Station d'Épuration sud* » et **Saran**, « *La Motte Pétrée* » 2). Il s'agit à 85,7 % d'amphores. Le modèle le plus rencontré est la « *Dressel 1* » et plus précisément la sous-catégorie « *Dressel 1a* » lorsque l'identification s'est avérée possible. Ce type d'amphore a servi à transporter du vin produit en Italie. Un seul exemplaire d'amphore gréco-italique provient de **Meung-sur-Loire**, « *Le Clos Fleury* ». Globalement produite en Italie du Sud, le type précis de l'individu rencontré à Meung-sur-Loire n'a pas pu être précisé. Globalement, les amphores se rencontrent encore en faible nombre à cette période. En effet, seulement douze individus sont recensés pour La Tène moyenne. Enfin, l'unique occupation de cette période sur laquelle a été prélevée une imitation de céramique campanienne est la phase 2 de **Saran**, « *La Motte Pétrée* ». Un individu dont la nature exacte n'était pas explicitée dans le rapport d'opération constitue le seul témoin de consommation de reproduction de céramiques italiques.

À La Tène finale, ce sont quarante-six entités pour lesquelles des éléments importés ont été observés. Trente-neuf d'entre elles ont livré du matériel méditerranéen : **Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » 3 et 4 ; **Attray**, « *La Grouelle* » ; **Attray**, « *Le Cul d'Anon* » ; **Auxy**, « *Entre les Deux Chemins* » 3 ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 ; **Beaugency**, « *Rue Tardenoisienne* » ; **Boynes**, « *La Porte de Puiseaux* » ; **Cepoy**, « *Chalat* » 3 ; **La Chapelle-Saint-Mesmin**, « *Les Grands Clos* » ; **Chevilly**, « *Le Clocher d'Ambron* » 2 ; **Corbeilles**, « *Les Grands Réages* » 2 ; **Corquilleroy**, « *La Couleuvre* » ; **Courcelles**, « *Les Petites Croix Vertes* » ; **Donnery**, « *Le Clos des Cochardières* » 2 ; **Dry**, « *Les Bourreuses* » ; **Échilleuses**, « *Les Mazures* » ; **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 4 ; **Fay-aux-Loges**, « *La Loge Cognet* » 4 ; **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 5 ; **Gondreville**, « *Le Bas du Moulin* » 3 ; **Ingré**, « *ZAC des Varannes* » 3 et 4 ; **Meung-sur-Loire**, « *Les Champs aux Porcs* » ; **Meung-**

sur-Loire, « *Les Tertres* » 5 ; **Meung-sur-Loire**, « *Rue du Chemin Vert du Blénois* » ; **Orléans**, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » 1 et 2 ; **Orléans**, « *ZAC du Clos de la Fontaine* » 1 et 2 ; **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* » ; **Pithiviers-le-Vieil**, « *La Grande Raye* » ; **Santeau**, « *La Maison Rouge* » 2 ; **Saran**, « *Les Chimoutons* » 2 ; **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3, 4 et 5 ; **Sceaux-du-Gâtinais**, « *Le Désert* » et **Villorceau**, « *Les Derbois* » 2. Des amphores ont

Nom du site	N° de site	Consommation de produits « étrangers »									
		Produits méditerranéens				Produits celtiques					
		Vin, huiles (amphore)	NMI	Vaisselle fine (imitation de campanienne)	NMI	Vaisselle (céramique)	NMI	Échanges (monnaie)	NMI	Parure	NMI
Artenay, « *Le Chemin de Chartres* » 3	45-008-04	Indéterminé	-	Lamb. 31/33	1	Besançon *Terra nigra*	- 1			Fibule	1
Artenay, « *Le Chemin de Chartres* » 4	45-008-04	Dre. 1 Pasc. Régio.	6 1 1	Campanienne Lamb. 5/7 Lamb. 31/33	1 1 1	Besançon *Terra nigra* Beuvray	4 2 2				
Attray, « *La Grouelle* »	45-011-02	Dre. 1	4								
Attray, « *Le Cul d'Anon* »	45-011-03	Dre. 1	1			Besançon	3				
Auxy, « *Entre les Deux Chemins* » 3	45-018-01	Dre. 1	5			Besançon	2				
Batilly-en-Gâtinais, « *Les Pierrières* » 3	45-022-04/55/56	Dre. 1 Gréco-ita. Tarraco.	- - -	Lamb. 5 Lamb. 5/7 Lamb. 6 Lamb. 31/33	- - - -	Besançon *Terra nigra* Beuvray	- - -	Bronze Potin Or allié	4 22 1	Anneau Bracelet Perle	2 5 1
Beaugency, « *Rue Tardenoisienne* »	45-028-02	Indéterminé	-					Potin	1		
Boynes, « *La Porte de Puiseaux* »	45-050-06	Dre. 1	10			Besançon *Terra nigra* Beuvray	5 1 1	Potin	4	Bracelet Fibule Perle	1 4 1
Cepoy, « *Chalat* » 3	45-061-01/109	Dre. 1 Bétique	7 1			Besançon	3	Potin	1		

FIG. 240 : Nature du mobilier renvoyant à la consommation de produits « étrangers » observé sur les établissements ruraux, La Tène finale, 1 (DAO C. Forget).

Nom du site	N° de site	Consommation de produits « étrangers »									
		Produits méditerranéens				Produits celtiques					
		Vin, huiles (amphore)	NMI	Vaisselle fine (imitation de campanienne)	NMI	Vaisselle (céramique)	NMI	Échanges (monnaie)	NMI	Parure	NMI
La Chapelle-Saint-Mesmin, « *Les Grands Clos* »	45-075-05	Dre. 1	2			Besançon Peinte	9 1				
Chevilly, « *Le Clocher d'Ambron* » 2	45-093-04/03-04	Dre. 1	-			Besançon	-	Potin	1		
Corbeilles, « *Les Grands Réages* » 2	45-103-06	Dre. 1	1								
Corquilleroy, « *La Couleuvre* »	45-104-01	Dre. 1	2			Besançon	3				
Corquilleroy, « *Les Parrières* »	45-104-05					Besançon	1				
Courcelles, « *Les Petites Croix Vertes* »	45-110-04/47	Dre. 1	1								
Donnery, « *Le Clos des Cochardières* » 2	45-126-01	Dre. 1	1			Besançon	1				
Dry, « *Les Bourreuses* »	45-130-03	Dre. 1	1	Lamb. 27 Lamb. 31/33	1 2					Bracelet	1
Échilleuses, « *Les Mazures* »	45-131-04	Dre. 1	1			Besançon	1				
Épieds-en-Beauce, « *ZAC des Chantaupiaux* » 4	45-134-01	Dre. 1	1			Besançon	1				
Fay-aux-Loges, « *La Loge Cognet* » 4	45-142-01	Dre. 1	3			Besançon *Terra nigra*	1 2				
Gondreville, « *Le Cocluchon* » 5	45-158-01/96	Dre. 1	6			*Terra nigra*	1				
Gondreville, « *Le Bas du Moulin* » 3	45-158-02/95	Dre. 1	1								
Ingré, « *ZAC des Varannes* » 3	45-169-03	Dre. 1	1			Besançon	2				
Ingré, « *ZAC des Varannes* » 4	45-169-03	Dre. 1	5			Besançon	4				

FIG. 241 : Nature du mobilier renvoyant à la consommation de produits « étrangers » observé sur les établissements ruraux, La Tène finale, 2 (DAO C. Forget).

été rencontrées sur la totalité de ces occupations. Comme nous l'avons déjà spécifié, il s'agit d'une domination écrasante de la « *Dressel 1* » qui permettait de transporter du vin originaire de la côte Tyrrhénienne. En fonction de la datation des phases d'occupation, il s'agit du modèle « *Dressel 1a* » voire « *Dressel 1b* », légèrement plus tardif. Quasiment tous les sites ont réussi à se placer sur leurs réseaux de distribution. Les quelques entités n'ayant pas livré de ce modèle d'amphore sont caractérisées par une conservation médiocre qui a empêché l'identification

Nom du site	N° de site	Consommation de produits « étrangers »									
		Produits méditerranéens				Produits celtiques					
		Vin, huiles (amphore)	NMI	Vaisselle fine (imitation de campanienne)	NMI	Vaisselle (céramique)	NMI	Échanges (monnaie)	NMI	Parure	NMI
Meung-sur-Loire, « *Les Champs aux Porcs* »	45-203-01	Dre. 1	8	Lamb. 6/36	1	Besançon	9			Bracelet	1
Meung-sur-Loire, « *Les Tertres* » 5	45-203-07	Dre. 1	-			Besançon	6				
Meung-sur-Loire, « *Rue du Chemin Vert du Blénois* »	45-203-08	Dre. 1	1			Besançon	9				
Neuville-aux-Bois, « *La Grande Route* » 3	45-224-04/24					Besançon	1	Potin	1	Bracelet	1
Neuville-aux-Bois, « *La Grande Route* » 4	45-224-04/24					Besançon *Terra nigra* Beuvray	1 3 2	Potin	1		
Orléans, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » 1	45-234-17	Dre. 1 Régio.	1 1			Besançon	1				
Orléans, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » 2	45-234-17	Indéterminé	-			Besançon *Terra nigra*	6 1				
Orléans, « *ZAC du Clos de la Fontaine* » 1	45-234-18	Dre. 1	1								
Orléans, « *ZAC du Clos de la Fontaine* » 2	45-234-18	Dre. 1	4	Lamb. 5 Lamb. 5/7 Lamb. 6/36 Lamb. 31/33	1 1 3 2	Besançon	2				
Pithiviers, « *Vieux Chemin d'Étampes* »	45-252-02	Dre. 1	2			Besançon	2	Potin	1	Fibule	3

FIG. 242 : Nature du mobilier renvoyant à la consommation de produits « étrangers » observé sur les établissements ruraux, La Tène finale, 3 (DAO C. Forget).

Nom du site	N° de site	Consommation de produits « étrangers »									
		Produits méditerranéens				Produits celtiques					
		Vin, huiles (amphore)	NMI	Vaisselle fine (imitation de campanienne)	NMI	Vaisselle (céramique)	NMI	Échanges (monnaie)	NMI	Parure	NMI
Pithiviers-le-Vieil, « *La Grande Raye* »	45-253-01	Dre. 1	1								
Puiseaux, « *Le Chemin de Paris* » 2	45-258-01									Fibule	1
Saint-Aignan-des-Gués, « *La Bergerie* »	45-267-01							Potin	1		
Saint-Denis-en-Val, « *L'Ormet* »	45-274-01					Besançon	1				
Santeau, « *Maison Rouge* » 2	45-301-02	Indéterminé	2								
Saran, « *La Médecinerie* »	45-302-01							Potin	1		
Saran, « *Les Chimoutons* » 2	45-302-03	Italique	-			Besançon	-				
Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 3	45-302-05	Dre. 1 Gréco-ita. Indéterminé	6 2 2	Lamb. 31	1	Besançon *Terra nigra*	35 2				
Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 4	45-302-05	Dre. 1	36	Lamb. 5/7 Lamb. 31/33 Lamb. 36	1 8 1	Besançon *Terra nigra*	67 4			Bracelet Fibule	1 3
Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 5	45-302-05	Dre. 1	10	Lamb. 36	1	Besançon	26			Fibule	1
Sceaux-du-Gâtinais, « *Le Désert* »	45-303-02	Dre. 1 ou gréco-ita	1								
Villorceau, « *Les Derbois* » 2	45-344-01	Dre. 1	1								

FIG. 243 : Nature du mobilier renvoyant à la consommation de produits « étrangers » observé sur les établissements ruraux, La Tène finale, 4 (DAO C. Forget).

formelle des tessons d'amphores retrouvés. Quelques rares occupations ont livré des modèles d'amphores moins communs : « *Pascual 1* » et « *régionale* » à **Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » 4, « *régionale* » seule à **Orléans**, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » 1, « *Dressel 7/11* » et « *Tarraconaise* » à **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3, « *Bétique* » à **Boynes**, « *La Porte de Puiseaux* » et à **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 4 et enfin « g*réco-italique* » à **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3 et à **Sceaux-du-Gâtinais**, « *Le Désert* ».

Les modèles « *gréco-italiques* » s'insèrent entre les amphores hellénistiques et les amphores romaines en termes de diffusion, mais perdurent tout de même jusqu'à la fin du IIe s. dans certains cas. Les « *Dressel 1a* » apparaissent vers le milieu du IIe s. av. J.-C. et se rencontrent encore jusqu'aux années 20-10 av. notre ère, alors que la « *Dressel 1b* » apparaît dans le dernier quart du IIe s. av. J.-C. pour perdurer de la même manière jusqu'à la fin du Ier s. av. notre ère (OLMER 2012 : 326). Face à ce recadrage chronologique effectué par F. Olmer suite au réexamen du faciès amphorique de plusieurs sites de l'Ouest et du Sud de la Gaule, il semble que la succession « *Dressel 1a* » puis « *Dressel 1b* » n'est pas aussi simple et renverrait plutôt à une organisation différente des importations de vins dont la diversité ferait écho à la variété de sous-types de « *Dressel* ». Si ces types d'amphores servaient à transporter du vin italique, les amphores originaires de Tarraconaise et de Bétique, comme les « *Pascual 1* » et les « *Dressel 7/11* » témoignent d'une insertion dans d'autres réseaux d'échanges prenant leurs racines non plus en Italie, mais en Hispanie. Si les « *Pascual 1* » servaient elles aussi à transporter du vin, les amphores de Bétique servaient à transporter d'autres types de produits. Les « *Dressel 7/11* » étaient utilisées pour transporter de la saumure. Aucun site n'a livré de « *Dressel 20* » servant à transporter de l'huile d'olive de Bétique.

Le nombre d'amphores minimum n'est pas connu pour chaque occupation (le NMI n'est pas disponible pour cinq occupations). Cependant, quelques tendances ressortent de l'étude des NMI par site. Pour quasiment la moitié des entités, le nombre et la nature des tessons d'amphore n'ont permis d'identifier qu'un seul individu par site. Seize occupations sont concernées soit 47 % des entités pour lesquelles le NMI est connu. Sept n'ont livré que deux à quatre individus (20,6 %), six en comptent entre cinq et neuf (17,7 %) et cinq en ont livré plus de dix (14,7 %). Cette catégorie rassemble la phase 3 de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* », le site de **Boynes**, « *La Porte de Puiseaux* » ainsi que les phases 3, 4 et 5 de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* ». Si le NMI est exactement de dix à **Boynes**, « *La Porte de Puiseaux* » et sur les phases 3 et 5 de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* », les deux autres occupations se détachent nettement. En effet, trente-six individus ont été mis en évidence à **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 4 et plus de quatre cents à **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 (en comptabilisant les amphores issues des opérations de S. Liégard). Sur cette occupation, une bonne partie des restes d'amphores correspond à un épandage au sein du fossé de l'enclos principal traduisant la pratique du banquet (cf. 5.2.2.4.2. Les activités cultuelles et communautaires).

Neuf occupations ont livré des imitations de céramique campanienne : **Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » 3 et 4 ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 ; **Dry**, « *Les Bourreuses* » ; **Meung-sur-Loire**, « *Les Champs aux Porcs* » ; **Orléans**, « *ZAC du Clos de la Fontaine* » 2 et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3, 4 et 5. Des amphores sont présentes sur

chacune de ces entités. Concernant les imitations de vaisselle campanienne, il s'agit surtout de reproductions de « *Lamb. 31/33* », dans une moindre mesure d'imitations de « *Lamb. 6/36* » et de « *Lamb. 5/7* ». La première variété est présente partout sauf à **Meung-sur-Loire**, « *Les Champs aux Porcs* » et sur la cinquième phase de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* ». La seconde a été identifiée à **Meung-sur-Loire**, « *Les Champs aux Porcs* » ; **Orléans**, « *ZAC du Clos de la Fontaine* » 2 et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 4 et 5. Le troisième modèle a été observé sur la quatrième phase d'**Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* », à **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 à **Orléans**, « *ZAC du Clos de la Fontaine* » 2 et à **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 4. D'autres types d'imitations de céramique campanienne ont aussi été identifiées, mais sur moins de sites : « *Lamb. 5* » à **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 et à **Orléans**, « *ZAC du Clos de la Fontaine* » 2, accompagnées de « *Lamb. 6* » sur le premier des deux sites et « *Lamb. 27* » à **Dry**, « *Les Bourreuses* ». En termes de NMI, seules les données issues de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 ne seront pas prises en compte, car nous n'avons pas eu accès aux informations. Cependant, au vu de la diversité d'imitations de céramique campanienne, il est très probable qu'il se situe au-delà de dix. Comme pour les amphores, ce sont les sites ne comptabilisant qu'un individu qui sont les plus nombreux (quatre occupations soit 50 % de celles pour lesquelles le NMI est connu). Deux entités en ont livré entre deux et quatre (**Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » 4 et **Dry**, « *Les Bourreuses* ») tandis qu'une seule en compte entre cinq et neuf (**Orléans**, « *ZAC du Clos de la Fontaine* » 2). La quatrième phase de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 4 est la seule sur laquelle ont été identifiés plus de dix individus.

La catégorie des objets d'origine celtique importés concerne trente-sept entités (**Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » 3 et 4 ; **Attray**, « *Le Cul d'Anon* » ; **Auxy**, « *Entre les Deux Chemins* » 3 ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 ; **Beaugency**, « *Rue Tardenoisienne* » ; **Boynes**, « *La Porte de Puiseaux* » ; **Cepoy**, « *Chalat* » 3 ; **La Chapelle-Saint-Mesmin**, « *Les Grands Clos* » ; **Chevilly**, « *Le Clocher d'Ambron* » 2 ; **Corquilleroy**, « *La Couleuvre* » ; **Corquilleroy**, « *Les Parrières* » ; **Donnery**, « *Le Clos des Cochardières* » 2 ; **Dry**, « *Les Bourreuses* » ; **Échilleuses**, « *Les Mazures* » ; **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 4 ; **Fay-aux-Loges**, « *La Loge Cognet* » 4 ; **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 5 ; **Ingré**, « *ZAC des Varannes* » 3 et 4 ; **Meung-sur-Loire**, « *Les Champs aux Porcs* » ; **Meung-sur-Loire**, « *Les Tertres* » 5 ; **Meung-sur-Loire**, « *Rue du Chemin Vert du Blénois* » ; **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 3 et 4 **; Orléans**, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » 1 et 2 ; **Orléans**, « *ZAC du Clos de la Fontaine* » 2 ; **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* » ; **Puiseaux**, « *Le Chemin de Paris* » 2 ; **Saint-Aignan-des-Gués**, « *La Bergerie* » ; **Saint-Denis-en-Val**, « *L'Ormet* » ; **Saran**, « *La Médecinerie* » ; **Saran**, « *Les Chimoutons* » 2 et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3, 4 et 5). La catégorie la plus rencontrée est celle des céramiques importées. Un peu plus de la moitié des occupations citées ci-dessus en ont livré. Trente-et-une entités soit 83,8 % des occupations ayant livré des importations celtiques sont caractérisées par la présence de céramique de type « *Besançon* ». Nous retrouvons ensuite les *terra nigra* (27 %, dix entités), dans une moindre mesure les céramiques de type « *Beuvray* » (10,8 %) et peinte (2,7 %). Le faciès d'importations de céramique celtique des établissements ruraux de La Tène finale montre qu'ils sont principalement tournés vers les produits fabriqués en Bourgogne, notamment dans la vallée de la Saône avec le type « *Besançon* » et le Morvan avec le type

« *Beuvray* ». Quelques occupations importent des produits issus de territoires plus lointains, mais cela concerne beaucoup moins d'entités. C'est le cas de la *terra nigra* dont les ateliers de productions sont situés en Belgique. Enfin, un seul établissement rural a livré un exemplaire de céramique peinte à décor zoomorphe (**La Chapelle-Saint-Mesmin**, *« Les Grands Clos »*). Il s'agit d'un type de céramique quasiment inexistant en dehors de l'agglomération d'Orléans. Il est importé de Gaule centrale, probablement du territoire ségusiave ou arverne (RIQUIER 2003 : 21 ; 2005a : 24-25 ; 2005 b : 13).

Nous avons étudié le NMI de vaisselle d'importation celtique par entité en prenant chaque type de manière séparée. Comme pour les importations méditerranéennes, les occupations pour lesquelles le NMI n'était pas connu ont été écartées. C'est notamment le cas de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3. Toutefois, trois des quatre types de vaisselle celtique importée sont représentés (sauf la céramique peinte), ce qui laisse penser qu'il est fort possible, au vu de la richesse du site, que le NMI des céramiques celtiques importées soit relativement important. La catégorie ne comptant qu'un individu et celle qui en comprend entre deux et quatre se rencontrent le plus souvent sur les occupations rurales. Elles atteignent respectivement 37 % (soit dix entités) et 33,3 % (soit neuf occupations) pour le type « *Besançon* », 33,3 % (soit une occupation) et 66,7 % (soit deux occupations) pour le type « *Beuvray* », 66,7 % (soit une occupation) et 33,3 % (soit deux occupations) pour le type « *Terra nigra* ». Il est d'ailleurs notable qu'aucun établissement rural n'entre dans l'une des deux catégories rassemblant le plus d'individus concernant les types « *Beuvray* » et « *Terra nigra* », ainsi que la céramique peinte. Le type « *Besançon* » est donc le seul à se trouver en quantité, parfois conséquente, sur les sites ruraux. 18,5 % soit cinq occupations rurales ont livré entre cinq et neuf individus (**Boynes**, « *La Porte de Puiseaux* » ; **La Chapelle-Saint-Mesmin**, *« Les Grands Clos »* ; **Meung-sur-Loire**, « *Les Champs aux Porcs* » ; **Meung-sur-Loire**, « *Les Tertres »* 5 et **Orléans**, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » 2) alors que seules les phases 3, 4 et 5 de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » en ont livré bien plus de dix, jusqu'à soixante-sept individus pour la quatrième phase.

Les deux autres catégories de produits celtiques importés, à savoir les monnaies et les éléments de parure, se trouvent chacune sur dix établissements ruraux. Nous allons commencer par les monnaies. Ce type de mobilier trahit la présence d'échanges avec les peuples auquel fait référence leur ornement graphique, bien que la nature des éléments exportés soit impossible à deviner. Il en a été trouvé sur les sites suivants : **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 ; **Beaugency**, « *Rue Tardenoisienne* » ; **Boynes**, « *La Porte de Puiseaux* » ; **Cepoy**, « *Chalat* » 3 ; **Chevilly**, « *Le Clocher d'Ambron »* 2 ; **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 3 et 4 ; **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* » ; **Saint-Aignan-des-Gués**, « *La Bergerie* » et **Saran**, « *La Médecinerie* ». Le type de monnaie le plus rencontré est le bronze coulé plus communément appelé « potin ». Il se rencontre sur l'ensemble des entités ayant livré des pièces de monnaie. Chacune des occupations n'a d'ailleurs livré que ce type de monnaie, à l'exception de la troisième phase de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 pour laquelle des bronzes frappés ainsi qu'une monnaie en or allié s'ajoutent à la collection de potins. Aucune monnaie en argent voire en électrum n'a été rencontrée sur les sites ruraux du corpus. Le NMI de monnaie par occupation ne va jamais au-delà d'un individu, sauf dans deux cas. La première entité est celle de **Boynes**, « *La Porte de Puiseaux* » pour laquelle quatre potins ont été prélevés.

La seconde est celle de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3. Vingt-deux potins y ont été trouvés ainsi que quatre bronzes frappés. C'est de loin l'établissement rural comptabilisant le plus de monnaies. En gardant en mémoire la relative rareté du monnayage qui frappe généralement les établissements ruraux de cette période, cette quantité associée à la présence d'une monnaie en or allié est notables.

L'étude des monnaies découvertes en fouille a permis d'établir la provenance de la majorité des monnaies prises en compte (*FIG. 237*). Seuls les potins et l'or allié de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 issus des opérations de S. Liégard n'ont pas été intégrés, car nous n'avons pas pu accéder aux informations concernant leur lieu d'émission. Ainsi, la provenance de vingt monnaies est connue. La moitié a été écartée du comptage, car il s'agit de monnaies sénonnes trouvées sur deux sites localisés sur le territoire sénon (**Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 et **Boynes**, « *La Porte de Puiseaux* ») et de monnaies carnutes identifiées sur des sites attribués aux Carnutes (**Beaugency**, « *Rue Tardenoisienne* » ; **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 4 et **Saran**, « *La Médecinerie* »). Il s'agit majoritairement de productions émises sur des territoires voisins, voire peu éloignés. Ainsi, une production est attribuée aux Sénons, quatre sont associées aux Turons -parmi lesquelles des potins « *à la tête diabolique* » dont la production serait à attribuer totalement aux Turons selon F. Barthélémy (BARTHÉLÉMY 1995 : 35) — une autre aux Carnutes (potin « *au croissant* »), une provient du territoire suéssion, une autre a été attribuée aux Rèmes et enfin un potin « *au sanglier* » correspondant aux productions de la Seine moyenne. Une seule monnaie parmi le corpus monétaire est issue d'un territoire plus lointain. Il s'agit d'un potin « *à la grosse tête* » trouvé à **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3. Le lieu d'émission de ce type de potin est attribué à la Gaule du Centre-Est par K. Gruel (GRUEL 2002 : 210 ; GRUEL & GEISER 1995 : 14).

La dernière catégorie de produits celtiques importés rassemble les éléments de parure métalliques ou en verre. Comme nous l'avons spécifié un peu plus haut, dix entités sont concernées : **Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » 3 ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 ; **Boynes**, « *La Porte de Puiseaux* » ; **Dry**, « *Les Bourreuses* » ; **Meung-sur-Loire**, « *Les Champs aux Porcs* » ; **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 3 ; **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* » ; **Puiseaux**, « *Le Chemin de Paris* » 2 et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 4 et 5. Le volet des éléments de parure ayant déjà été détaillé dans la sous-partie précédente (5.2.2.3.2. La consommation des produits issus de l'artisanat), nous n'allons pas revenir dessus, d'autant plus que nous ne connaissons la provenance d'aucun de ces bijoux, si ce n'est qu'ils sont de facture celte.

Enfin, pour terminer, nous allons parler d'un élément que nous n'avons pas pu intégrer aux catégories exposées plus haut. Il s'agit de fragments de torchis peints découverts à **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3. La palette variée de couleur est très intéressante. Le facteur exceptionnel réside dans la présence de pigments de type bleu égyptien. Il s'agit d'une découverte inédite, car jamais identifiée dans les contextes de cette période en Gaule à ce jour. Originaire d'Égypte où la technique permettant de fabriquer ce pigment synthétique est connue dès le début de l'époque pharaonique, il est difficile de connaître avec exactitude l'ampleur des relations des habitants du site qui les ont menés à découvrir et adopter ce pigment pour décorer

leur établissement rural. Aussi connu des Romains, Vitruve le mentionne à plusieurs reprises dans son *De Architectura* sous le nom de « *caeruleum* » notamment (VITRUVE : *De Architectura*, VII, 11, 1). S'il est possible que les hommes gérant l'établissement rural de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 aient connu la technique via un Égyptien, il est tout de même plus probable qu'ils l'aient adopté grâce à des Romains. Reste à savoir si c'est un artisan gaulois qui a importé la technique ou si les travaux ont directement été réalisés par un artisan égyptien ou romain.

5.2.2.4. Les autres activités

Des témoins ne faisant référence à aucune des activités en lien avec l'agriculture, l'élevage, l'artisanat ou la consommation des produits qui en résultent ont été rassemblés au sein de cette sous-partie. Il ne s'agit pas d'activités participant à l'économie des établissements ruraux, mais résultant plutôt du statut social de leurs propriétaires et donc de leur influence et de leur prestige. Nous allons présenter les sites du corpus qui ont livré des éléments en lien avec ce type d'activités en commençant par les indices trahissant la présence de guerriers. Nous traiterons ensuite des activités cultuelles et communautaires.

5.2.2.4.1. La guerre

Deux catégories de mobilier permettent de penser que des guerriers étaient présents sur certains des établissements ruraux du corpus (*FIG. 244*). La première renvoie à l'armement et rassemble toutes les parties d'armes (offensives et défensives) et d'équipement guerrier. Sont regroupées dans la classe des armes offensives les épées, les pointes de flèche, les javelines, les lances, les épieux et les poignards. La seule arme défensive enregistrée correspond au bouclier. L'équipement fait référence au matériel guerrier n'entrant pas dans la catégorie des armes. C'est le cas des casques, des ceinturons, des cottes de mailles, des fourreaux et des systèmes de suspension d'épée. Sur les établissements ruraux, les seuls éléments d'équipement identifiés renvoient au fourreau et au système de suspension. La seconde se compose des éléments laissant penser que le cheval était utilisé, tels que ses restes osseux, ainsi que le harnachement en général. Les éléments de harnachement mis au jour sur les sites ruraux sont de plusieurs nature : pièces de char, passe guide, mors et fer à cheval.

Toutes périodes confondues, trente-six phases d'occupations correspondant à vingt-sept sites sont concernées par la présence de mobilier en rapport avec la guerre. Quasiment toutes les entités ont livré du mobilier en rapport avec le cheval (91,7 % soit trente-trois occupations), tandis que 30,6 % (onze occupations) ont fourni des parties d'armes ou d'équipement. Seulement neuf occupations sont concernées par la présence des deux catégories de mobilier.

Dix-neuf occupations de la période Hallstatt/La Tène ancienne (*FIG. 245*) ont livré des éléments en rapport avec la guerre (**Amilly**, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 2 ; **Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 2 ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 1 ; **Corbeilles**, « *Les Grands Réages* » 1 ; **Corquilleroy**, « *La Grevasse* » ; **Corquilleroy**, « *Le Chemin Perdu* » 1 ; **Dadonville**, « *Le Haut des Vignes* » ; **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1 et 2 ; **Fay-aux-Loges** « *La Loge Cognet* » 1 ; **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 1 et 2 ; **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2 ; **Préfontaines**, « *Les Grands Réages* » ;

Puiseaux, « *Le Chemin de Paris* » 1 ; **Thignonville**, « *La Queue de Colerette* » 1 ; **Villereau**, « *Climat de Laveau* » 1/2/3 ; **Villorceau**, « *Les Derbois* » 1 et **Vimory**, « *Le Marais Guyon* »). À cette époque, il s'agit principalement d'éléments en rapport avec le cheval. L'ensemble de ces occupations à l'exception de **Corquilleroy**, « *Le Chemin Perdu* » 1 et de **Fay-aux-Loges** « *La Loge Cognet* » 1 est concerné par la présence de ce type de mobilier. Il s'agit exclusivement de restes équins. En effet, aucun élément de harnachement n'a été identifié pour cette période. 36,8 % des entités soit sept occupations ont livré des éléments d'armement. Il s'agit dans presque tous les cas d'un fragment d'une seule arme. Il s'agit d'une lance à **Corquilleroy**, « *Le Chemin Perdu* » 1 et à **Thignonville**, « *La Queue de Colerette* » 1, d'une pointe de flèche à **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 2 et à **Puiseaux**, « *Le Chemin de Paris* » 1, d'un poignard à **Fay-aux-Loges** « *La Loge Cognet* » 1 et d'une javeline à **Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 2. La seconde phase de **Pithiviers**, « *Bois Médor* » est la seule à avoir livré deux éléments : une partie de bouclier et une épée dans son fourreau. C'est d'ailleurs le seul élément d'équipement inventorié pour la période Hallstatt/La Tène ancienne.

Les associations sont rares puisque 73,7 % des occupations (quatorze entités) présentent seulement une des deux catégories de témoins relatifs à la présence de guerriers. Il s'agit d'ailleurs de l'existence de restes de chevaux pour douze d'entre elles. La seule présence du cheval n'est pas suffisante pour prouver l'existence de guerriers. En effet, sa probable utilisation pour le port de charges à **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 1 et sa consommation lors de la troisième phase d'occupation du même site, quoique plus tardive (LT C2/D1), sont autant de preuves de la polyvalence de cet animal à l'âge du Fer. Le binôme présence du cheval-armement a été observé à **Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 2 ; à **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 2 ; à **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2 ; à **Puiseaux**, « *Le Chemin de Paris* » 1 ainsi qu'à **Thignonville**, « *La Queue de Colerette* » 1. Des restes de chevaux sont associés à une seule arme sur la totalité de ces entités à l'exception de la seconde phase de **Pithiviers**, « *Bois Médor* » où ils sont complétés par l'épée dans son fourreau et le bout de bouclier. Sur ce site, le cheval semble revêtir une symbolique très importante, car sa présence est notamment représentée sous la forme d'un dépôt de peau de cheval au fond d'une fosse à profil en « Y ». Nous en reparlerons dans la sous-partie suivante, au sein des paragraphes traitant

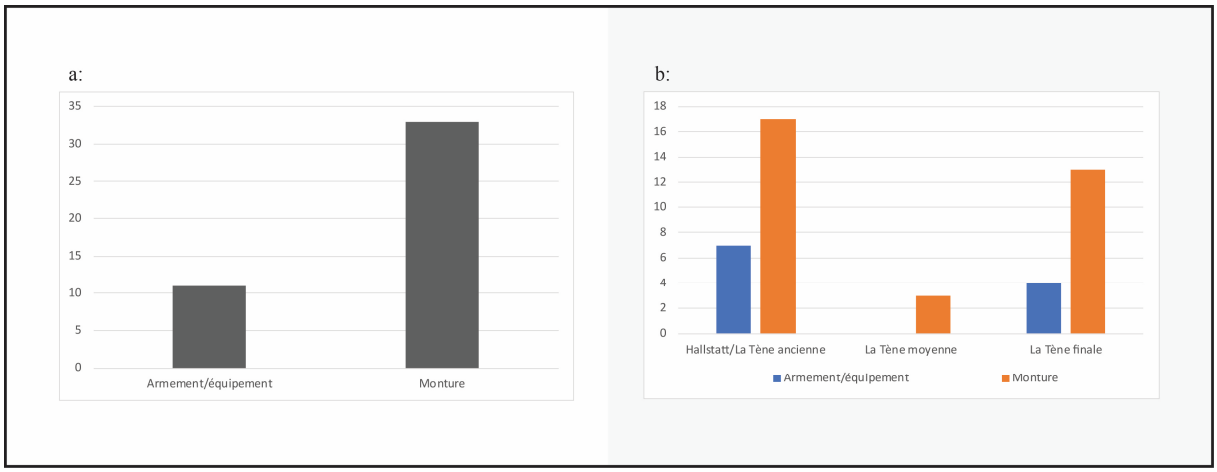

FIG. 244 : Types de témoins relatifs à la guerre rencontrés sur les établissements ruraux, a : toutes périodes confondues et b : par période (DAO C. Forget).

des activités à caractère cultuel. Associée aux armes, la présence de guerriers au « *Bois Médor* » ne fait aucun doute.

À La Tène moyenne, trois occupations seulement ont livré des témoins relatifs à la guerre : **Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 3 ; **Auxy**, « *Les Boissons* » 2 et **Chevilly**, « *Les Herbeauts* » 2. Ils ont livré exclusivement des éléments en rapport avec le cheval. En effet, aucun élément d'armement n'a été identifié pour cette période. Des restes équins ont été vus sur les trois occupations. La troisième phase d'**Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » est la seule qui est caractérisée à la fois par la présence du cheval et par l'existence d'un élément de harnachement. Il s'agit d'un fragment d'un petit anneau en bronze interprété comme un passe guide.

Quatorze occupations datées de La Tène finale (*FIG. 245*) sont concernées par la présence de mobilier en rapport avec la guerre (**Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » 3 et 4 ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 ; **Cepoy**, « *Chalat* » 3 ; **Chevilly**, « *Le Clocher d'Ambron* » 2 ; **Corbeilles**, « *Les Grands Réages* » 2 ; **Échilleuses**, « *Les Mazures* » ; **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 5 ; **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 3 ; **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* » ; **Saran**, « *Les Chimoutons* » et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3, 4 et 5). Le mobilier en rapport avec le cheval demeure toujours le plus rencontré sur les sites ruraux. Il en a été inventorié partout sauf à **Corbeilles**, « *Les Grands Réages* » 2. Il s'agit principalement de restes équins. Tous les sites concernés par ce type de témoins en ont livré, à l'exception d'**Échilleuses**, « *Les Mazures* ». Des pièces de harnachement ont été identifiées sur quatre entités : à **Échilleuses**, « *Les Mazures* » ; à **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* » et sur les phases 3 et 5 de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* ». Un seul élément a été observé dans tous les cas. Il s'agit d'un fer à cheval complet à **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 5, de cinq fragments de fer à cheval sur la troisième phase du même site, d'un mors complet à **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* » et de possibles pièces de char dont nous ne connaissons pas le nombre à **Échilleuses**, « *Les Mazures* ». 35,7 % des occupations de cette période ont livré des éléments d'armement. Il s'agit d'un bouclier à **Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » 4, d'une pointe de

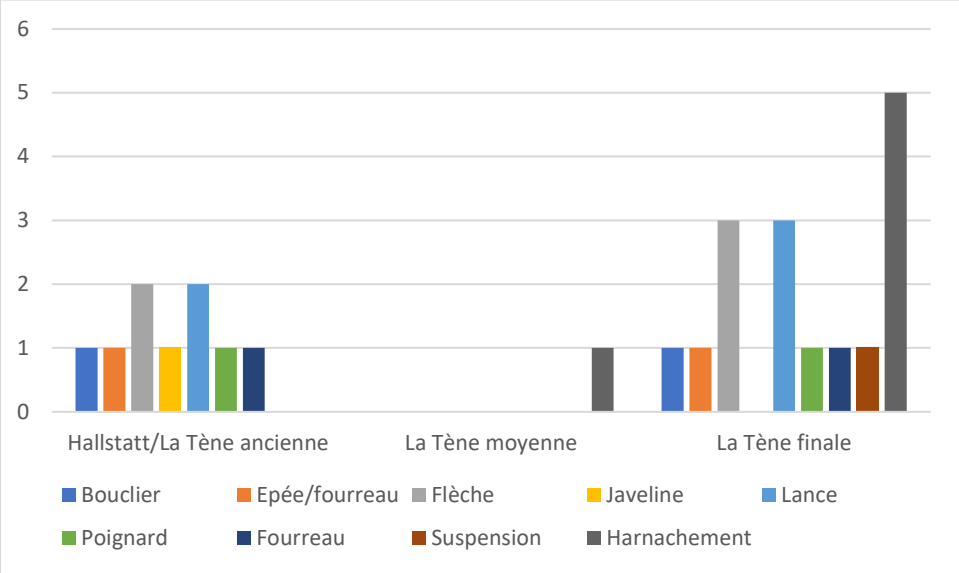

FIG. 245 : Quantité de témoins relatifs à la guerre (NMI) par établissement rural (DAO C. Forget).

flèche à **Échilleuses**, « *Les Mazures* » et d'une lance à **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* ». La phase 3 de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » est la seule à avoir livré plusieurs armes, à savoir une épée, des pointes de flèche, une lance et un poignard. Cette occupation ainsi que **Corbeilles**, « *Les Grands Réages* » 2 sont les deux seules à avoir livré de l'équipement. Il s'agit d'un fourreau d'épée sur la première et d'un système de suspension d'épée sur la seconde.

Presque la moitié des entités concernées par la présence d'éléments en rapport avec la guerre sont caractérisées par l'association cheval-armement (42,9 % soit six occupations). Il s'agit des occupations suivantes : **Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » 4 ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 ; **Échilleuses**, « *Les Mazures* » ; **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* » et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3 et 5. Elles sont quasiment toutes uniques, mis à part le binôme présence du cheval-fer à cheval qui s'observe sur les phases 3 et 5 de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* ». Un nombre d'éléments supérieur à deux n'a été vu que sur deux entités. À **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* », la présence du cheval est associée à un mors ainsi qu'à un fer de lance tandis qu'à **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3, plusieurs armes (épée, pointes de flèche, lance, poignard) sont associées à une pièce d'équipement (fourreau d'épée), à de l'équipement lié au cheval (fer à cheval) ainsi qu'à la présence dudit animal.

5.2.2.4.2. Les activités cultuelles

Certains types de dépôts réalisés sur des établissements ruraux peinent à trouver une explication. Les fouilleurs en charge de leur étude sont confrontés à des gestes qui ne traduisent

Nom du site	N° de site	Activité guerrière						
		Armement/équipement				Monture		
		Arme	NMI	Équipement	NMI	Harnachement	NMI	Cheval
Amilly, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 2	45-004-02							✓
Aschères-le-Marché, « *Le Marjolet* » 2	45-009-01/16	Javeline	1					✓
Batilly-en-Gâtinais, « *Les Pierrières* » 1	45-022-04/55/56							✓
Corbeilles, « *Les Grands Réages* » 1	45-103-06							✓
Corquilleroy, « *La Grevasse* »	45-104-02/97							✓
Corquilleroy, « *Le Chemin Perdu* » 1	45-104-03	Lance	1					
Dadonville, *« Le Haut des Vignes* »	45-119-04							✓
Épieds-en-Beauce, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1	45-134-01							✓
Épieds-en-Beauce, « *ZAC des Chantaupiaux* » 2	45-134-01	Flèche	1					✓
Fay-aux-Loges « *La Loge Cognet* » 1	45-142-01	Poignard	1					
Neuville-aux-Bois, « *La Grande Route* » 1	45-224-04/24							✓
Neuville-aux-Bois, « *La Grande Route* » 2	45-224-04/24							✓
Pithiviers, « *Bois Médor* » 2	45-252-01	Bouclier Épée	1 1	Fourreau	1			✓
Préfontaines, « *Les Grands Réages* »	45-255-01							✓
Puiseaux, « *Le Chemin de Paris* » 1	45-258-01	Flèche	1					✓
Thignonville, « *La Queue de Colerette* » 1	45-320-01	Lance	1					✓
Villereau, « *Climat de Laveau* » 1/2/3	45-342-01/14							✓
Villorceau, « *Les Derbois* » 1	45-344-01							✓
Vimory, « *Le Marais Guyon* »	45-345-01							✓

FIG. 246 : Nature du mobilier renvoyant à la guerre observé sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne (DAO C. Forget).

Nom du site	N° de site	Activité guerrière						
		Armement/équipement				Monture		
		Arme	NMI	Équipement	NMI	Harnachement	NMI	Cheval
Aschères-le-Marché, « *Le Marjolet* » 3	45-009-01/16					Passe guide	1	✓
Auxy, « *Les Boissons* » 2	45-018-02							✓
Chevilly, « *Les Herbeauts* » 2	45-093-05/10							✓
Artenay, « *Le Chemin de Chartres* » 3	45-008-04							✓
Artenay, « *Le Chemin de Chartres* » 4	45-008-04	Bouclier	1					✓
Batilly-en-Gâtinais, « *Les Pierrières* » 3	45-022-04/55/56	Épée Épieu Flèche Lance Poignard	1 1 2 1 1	Fourreau	1	Fer à cheval	1	✓
Cepoy, « *Chalat* » 3	45-061-01/109							✓
Chevilly, « *Le Clocher d'Ambron* » 2	45-093-04/03/04							✓
Corbeilles, « *Les Grands Réages* » 2	45-103-06			Suspension	1			
Échilleuses, « *Les Mazures* »	45-131-04	Flèche	1			Pièces de char	-	
Gondreville, « *Le Cocluchon* » 5	45-158-01/96							✓
Neuville-aux-Bois, « *La Grande Route* » 3	45-224/04/24							✓
Pithiviers, « *Vieux Chemin d'Étampes* »	45-252-02	Lance	1			Mors	1	✓
Saran, « *Les Chimoutons* »	45-302-03							✓
Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 3	45-302-05					Fer à cheval	1	✓
Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 4	45-302-05							✓
Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 5	45-302-05					Fer à cheval	1	✓

FIG. 247 : Nature du mobilier renvoyant à la guerre observé sur les établissements ruraux, La Tène moyenne et finale (DAO C. Forget).

aucune des activités évoquées depuis le début de cette partie. S'ils ne se prononcent pas tous sur la portée de ces gestes, certains les rapprochent volontiers d'un contexte cultuel ou religieux dont les modalités et la finalité restent difficiles à assimiler. Deux catégories d'éléments sont à prendre en compte : les infrastructures servant de cadre à ces activités et les dépôts intentionnels. La première catégorie est très peu représentée. En effet, un seul établissement rural a livré une infrastructure qui pourrait entrer dans ce cadre. Cependant, sa stricte contemporanéité avec les vestiges du site rural n'est pas certifiée tout comme sa fonction, qui reste sujet à débat. Les dépôts intentionnels sont plus simples à identifier. Ils sont de nature diverse. Il peut s'agir d'objets, de corps humains, d'animaux voire de certaines parties de leurs corps. De rares exemples de dépôts composites ont été observés.

Sur l'ensemble de l'âge du Fer, vingt-et-une occupations rurales correspondant à seize sites ont livré des éléments pouvant être considérés comme cultuels ou religieux (*FIG. 248*). Comme nous l'avons précisé dans le paragraphe précédent, il s'agit quasi exclusivement de dépôts. Ceux qui se rencontrent le plus souvent sont composés d'animaux (52,4 %), de corps humains complets (42,9 %) voire de partie de corps humains (38,1 %). Les dépôts d'objets et les dépôts composites se font beaucoup plus rares (9,6 % dans les deux cas). Le site de **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2 est le seul à avoir livré une infrastructure à caractère cultuel ou religieux ainsi que des traces de dépôts intentionnels.

Les occupations de la période Hallstatt/La Tène ancienne sont les plus nombreuses à être concernées par les dépôts à caractère cultuel ou religieux. Treize d'entre elles ont livré des éléments en rapport avec ce type d'activité : **Amilly**, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 2 ; **Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 2 ; **Boisseaux**, « *Le Pavé* » ; **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 1 ; **Corquilleroy**, « *La Grevasse* » ; **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1 ; **Meung-sur-Loire**, « *Les Tertres* » 2 ; **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 1 et 2 ; **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2 ; **Puiseaux**, « *Le Chemin de Paris* » 1 ; **Saint-Lyé-la-Forêt**, « *La Butte de Bucy* » et **Villereau**, « *Climat de Laveau* » 1. Au cours de cette période, les dépôts de corps humains complets sont les dépôts se rencontrant sur le plus d'entités. 61,5 % des occupations soit huit entités sont concernées (**Amilly**, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 2 ; **Boisseaux**, « *Le Pavé* » ; **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 1 ; **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 1 et 2 ; **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2 ; **Puiseaux**, « *Le Chemin de Paris* » 1 et **Villereau**, « *Climat de Laveau* » 1). Deux d'entre elles ont été écartées de cette catégorie, car les corps humains étaient accompagnés d'autres dépôts (**Puiseaux**, « *Le Chemin de Paris* » 1 et **Villereau**, « *Climat de Laveau* » 1). Elles seront évoquées dans la catégorie des dépôts composites. Treize évènements ayant donné lieu à un dépôt d'êtres humains ont été observés sur ces entités. Il s'agit de dix dépôts individuels et de quatre dépôts multiples. Tous ont été effectués dans des silos désaffectés, dans la partie médiane du comblement ou directement au fond du creusement. L'ensemble des huit occupations ont livré des dépôts individuels. Ils concernent majoritairement des individus de sexe masculin contre seulement un individu de sexe féminin (possible). Les études anthropologiques menées sur l'un des dépôts de **Boisseaux**, « *Le Pavé* » et sur deux des dépôts de **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 1 n'ont pas permis de déterminer le sexe des deux sujets étudiés. L'âge des individus au moment de leur décès n'a pas pu être déterminé pour chaque dépôt. La moitié n'a pas pu bénéficier d'une estimation de l'âge au décès. Cependant, l'observation des restes indique qu'il s'agit d'adultes. Les autres sujets ont un âge compris entre 20 ans et une trentaine d'années. Les conditions d'aménagement des dépôts n'ont pas pu être appréciées dans un peu moins de la moitié des cas. Les autres cas ayant livré quelques informations montrent deux cas de figure : quatre des sujets se sont décomposés en pleine terre en étant pour certains ligotés ou enveloppés dans une enveloppe souple en matière périssable (type linceul) alors que les deux derniers se sont décomposés en espace vide alors qu'ils étaient ligotés ou enveloppés dans une enveloppe

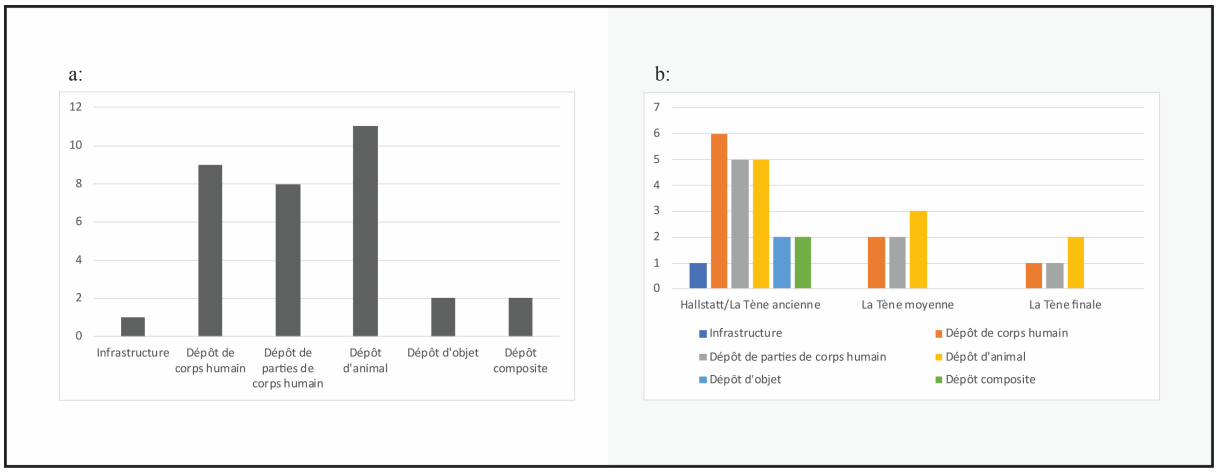

FIG. 248 : Types de témoins d'activités cultuelles/religieuses rencontrés sur les établissements ruraux, a : toutes périodes confondues et b : par période (DAO C. Forget).

souple. Seul le dépôt individuel de **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2 a montré des signes d'une exposition à l'air libre avant enfouissement.

Quatre dépôts multiples ont été observés sur trois entités : à **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 1, à **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 1 et à **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2. Il s'agit de deux dépôts simultanés et de deux dépôts différés. Les dépôts simultanés ont été observés à **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 1 et à **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2. Dans le premier cas, il s'agit de deux individus, un homme (possible) et une femme adultes. Dans le second cas, ce sont trois sujets qui ont été découverts : un homme de 20-25 ans, une femme de 25-30 ans et un immature de sexe indéterminé dont l'âge au décès a été estimé entre 5 et 9 ans. Nous n'avons pas eu accès aux conditions de l'aménagement du dépôt de **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 1, mais l'étude anthropologique a montré que les trois individus de **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2 se sont décomposés en pleine terre. Les dépôts différés sont issus de **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 1 et de **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2. Sur la première occupation, un individu adulte de sexe indéterminé a d'abord été déposé, suivi d'un autre sujet de sexe indéterminé après quelques phénomènes de comblement. Les deux défunts se sont décomposés en pleine terre. L'os coxal gauche du premier présente des traces de découpe tandis que le second était paré d'un torque et d'un bracelet en bronze. L'étude anthropologique n'a révélé aucune trace de liens ou d'enveloppe en matière souple. À **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2, c'est d'abord un homme de 25-30 ans qui a été déposé dans le silo, suivi dans un second temps par un/une adolescent(e) de 10-14 ans. Les deux individus se sont décomposés en pleine terre. L'individu adulte présente des traces de mort violente et de manipulation post mortem. L'étude anthropologique de l'adolescent(e) a montré que le sujet a été entravé par des liens ou a été maintenu dans une enveloppe souple. Du mobilier l'accompagnait : une épée dans son fourreau, une fibule en fer de type « *Marzabotto* » ainsi qu'un probable bouclier.

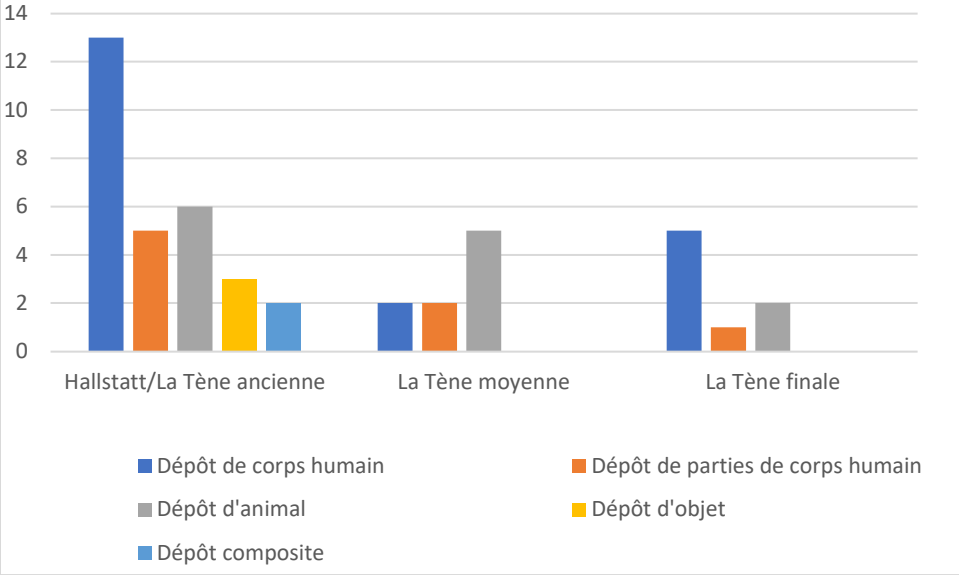

FIG. 249 : Quantité de témoins relatifs aux activités cultuelles/religieuses (NMI) par établissement rural (DAO C. Forget).

Les deux catégories qui rassemblent le plus de sites après celles des corps humains entiers sont, à égalité avec cinq entités, celles ayant livré des dépôts d'animaux et celles sur lesquelles des parties de corps humains ont été trouvées. La première concerne les occupations de **Corquilleroy**, « *La Grevasse* » ; **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1 ; **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 1 et 2 ; **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2 ; **Puiseaux**, « *Le Chemin de Paris* » 1 et **Villereau**, « *Climat de Laveau* » 1. Les deux derniers sites seront présentés, comme nous l'avons déjà dit, dans la catégorie des dépôts composites. Il s'agit d'animaux entiers voire de parties conséquentes d'un animal pouvant être accompagnés de parties anatomiques d'autres animaux ayant vraisemblablement été sélectionnées pour certaines. Le cheval est l'animal qui se rencontre le plus dans ce type de dépôts. Il n'est jamais complet : seule sa peau a été identifiée à **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 1 et quelques ossements issus de la manipulation de la carcasse à **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2 tandis qu'il se présente sous une forme quasi complète à **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1 puisque seules manquaient les quatre pattes. Les dépôts de **Corquilleroy**, « *La Grevasse* » et de **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 2 sont composés d'un animal entier dans les deux cas. Il s'agit d'une chèvre sur le premier et d'une truie sur le second. Enfin des parties anatomiques de cheval et de sanglier ainsi que quelques os longs indéterminés proviennent de **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2. L'ensemble de ces dépôts a été réalisé dans des silos. Seul le dépôt de la seconde phase de **Pithiviers**, « *Bois Médor* » a été effectué dans une fosse n'ayant pas servi de silo. Il s'agit d'ailleurs d'une fosse à profil en « Y » dont la particularité morphologique, les types de dépôts qui s'y rencontrent et les questions qu'elles provoquent en général ont été signalés en 2009 dans la revue dématérialisée *Archéopages* de l'INRAP (MARCIGNY, RIQUIER *et al.* 2009) puis examinées en 2010 à Châlons-en-Champagne lors d'une Table Ronde intitulée *Chasse, culte ou artisanat ? Les fosses « à profil en Y-V-W ». Structures énigmatiques et récurrentes du Néolithique aux âges des Métaux en France et alentour* (ACHARD-COROMPT & RIQUIER dir. 2010). La fosse de **Pithiviers**,

Nom du site	N° de site	Activités cultuelles/religieuses									
		Dépôt de corps humains/ de parties anatomiques humaines				Dépôt d'animaux			Dépôt d'objets		Infrastructure
		Type	Sexe	Âge	NMI	Espèce	Type	NMI	Type	NMI	Type
Amilly, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 2	45-004-02	Indi.	♂	Ad.	1						
Aschères-le-Marché, « *Le Marjolet* » 2	45-009-01/16	Radius	-	Fœtus	1						
Boisseaux, « *Le Pavé* »	45-037-01	Indi.	-	Ad.	1						
		Indi.	♀	Ad.	1						
		Calotte cran.	-	-	1						
Chevilly, « *Pièces de Chameul* » 1	45-093-07/01	Indi.	♂	-	1				Faux	1	
		Mult.	♂/♀	-/-	2						
Corquilleroy, « *La Grevasse* »	45-104-02/97				♀	Chèvre	Entier	1			
Épieds-en-Beauce, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1	45-134-01					Cheval	Quasi entier	1			
Meung-sur-Loire, « *Les Tertres* » 2	45-203-07	Calotte cran.	-	-	1						
Neuville-aux-Bois, « *La Grande Route* » 1	45-224-04/24	Indi.	-	Ad.	1	Cheval	Peau	1			
		Indi.	♂	Ad.	1						
		Indi.	-	Ad.	1						
		Mult.	♂/-	Ad.	2						
Neuville-aux-Bois, « *La Grande Route* » 2	45-224-04/24	Indi.	♀	Ad.	1	Truie	Entier	1			
		Indi.	♂	Ad.	1						

Indi.: individuel - Mult.: multiple - Ad.: adulte - Im.: immature - Calotte cran.: calotte crânienne - Mandi.: mandibule

FIG. 250 : Nature des éléments renvoyant aux activités cultuelles/religieuses observés sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne, 1 (DAO C. Forget).

Nom du site	N° de site	Activités cultuelles/religieuses									
		Dépôt de corps humains/ de parties anatomiques humaines				Dépôt d'animaux			Dépôt d'objets		Infrastructure
		Type	Sexe	Âge	NMI	Espèce	Type	NMI	Type	NMI	Type
Pithiviers, « *Bois Médor* » 2	45-252-01	Indi. Mult. Mult. Fémur	♂ ♂/- ♂/-/♂ -	Ad. Ad./im. Ad./im./ad. Fœtus	1 2 3 1	Cheval Sanglier	Pattes/queue Mandi.	1 1	Tôle enroulée Objet en tôles repliées Couteau miniature	1 1 1	Enclos
Puiseaux, « *Le Chemin de Paris* » 1	45-258-01	Mult.	♀/♂/♀	Ad./ad./ad.	3	Jument Jument	Entier Restes	1 1			
Saint-Lyé-la-Forêt, « *La Butte de Bucy* »	45-289-01/12	Fémur Côte Os long	- - -	Ad. Ad. Ad.	1 1 3						
Villereau, « *Climat de Laveau* » 1	45-342-01/14	Indi.	♀	Ad.	1	Bœuf Cheval Chien Porc Porc	Restes Restes Mandi. Mandi. Fœtus	1 1 1 1 1			

Indi.: individuel - Mult.: multiple - Ad.: adulte - Im.: immature - Calotte cran.: calotte crânienne - Mandi.: mandibule

FIG. 251 : Nature des éléments renvoyant aux activités cultuelles/religieuses observés sur les établissements ruraux, Hallstatt/La Tène ancienne, 2 (DAO C. Forget).

« *Bois Médor* » 2 y a d'ailleurs été présentée (DUBUIS, BAYLE & GAY 2010). Sur toutes les entités classées dans la catégorie des dépôts fauniques, l'animal a été placé au fond du creusement avant d'être recouvert de remblais. Il n'y qu'à **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2 que les quelques parties anatomiques observées se sont retrouvées au fond après une probable exposition à l'air libre (sur un plancher recouvrant la fosse ouverte par exemple) de carcasses de sanglier et de cheval qui ont dû ensuite être déplacées. Les éléments trouvés par les fouilleurs ne seraient donc que les reliquats d'un évènement s'étant possiblement déroulé de la sorte.

Des parties de corps humain ont été trouvées à **Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 2 ; **Boisseaux**, « *Le Pavé* » ; **Meung-sur-Loire**, « *Les Tertres* » 2 ; **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 1 et 2 ; **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2 et **Saint-Lyé-la-Forêt**, « *La Butte de Bucy* ». Il s'agit de parties anatomiques erratiques et différentes d'un site à l'autre : Il peut s'agir d'os de sujets périnataux (un radius gauche à **Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 2 et un fémur droit à **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2), de fragments de crâne à **Boisseaux**, « *Le Pavé* » et à **Meung-sur-Loire**, « *Les Tertres* » 2 ou de plusieurs parties différentes comme à **Saint-Lyé-la-Forêt**, « *La Butte de Bucy* » où un fragment de fémur, un autre de côte et plusieurs os longs ont été trouvés. Ces parties anatomiques humaines ont toutes été retrouvées dans le comblement de silos mis à part la deuxième phase de **Meung-sur-Loire**, « *Les Tertres* » où il s'agit d'une fosse. Plutôt que de dépôts, il s'agit vraisemblablement d'éléments qui ont été charriés de manière naturelle avant de tomber au sein de ces creusements en cours de comblement ou qui étaient présents au sein de remblaiements anthropiques massifs. Un éventuel lien entre les silos et ces restes humains ne semble donc pas être à l'origine de leur présence au sein des comblements. Il pourrait s'agir de parties anatomiques issues du « nettoyage » d'évènements particuliers, par exemple une exposition de corps (dans le cas de parties anatomiques d'adultes) ou d'un rituel lié à la jeunesse des individus au moment de leur décès (dans le cas des périnataux).

Les deux catégories suivantes sont celles des dépôts d'objets et des dépôts composites. Elles comptent le même nombre d'entités. Des objets ont été retrouvés dans un contexte particulier à **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 1 et à **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2. Sur la première entité, il s'agit d'une faux qui a été déposée au fond d'un silo de manière intentionnelle. Il s'agit certainement d'un rite en lien avec les divinités responsables de la fertilité des sols et/ou des récoltes fructueuses. Plusieurs objets ont été retrouvés sur la seconde entité. Cette fois-ci, ce n'est pas le contexte du dépôt qui évoque un geste à caractère cultuel ou religieux, mais plutôt la nature des objets. Il s'agit d'une tôle en fer repliée en demi-cylindre, d'un objet indéterminé formé de tôles de fer repliées et d'un couteau à soie miniature. Les deux premiers objets font penser aux *ex voto* connus pour la période gallo-romaine. Leur affiliation à une divinité paraît difficile, d'autant plus qu'aucune gravure ne semble avoir été réalisée dessus. Les objets en tôle repliée proviennent d'un silo tandis que le petit couteau est issu du comblement du fossé d'un petit enclos pour lequel aucune fonction, funéraire ou cultuelle notamment, n'a pu être mise en évidence.

Les deux occupations sur lesquelles un dépôt composite a été observé sont **Puiseaux**, « *Le Chemin de Paris* » 1 et **Villereau**, « *Climat de Laveau* » 1. Il s'agit dans les deux cas d'un dépôt mêlant êtres humains et animaux dans un silo. Le dépôt du premier site s'est effectué en quatre temps. Une jeune jument (24 mois) complète a été déposée au fond d'un silo, puis lui succède le dépôt conjoint d'une femme de 40-50 ans et d'un homme de 60 ans alors que la décomposition de l'équidé avait déjà débuté. Une autre femme, un peu plus jeune (entre 35 et 45 ans) est ensuite déposée, puis, c'est le tour de plusieurs parties anatomiques d'une vieille jument de 13 ans qui constituent l'ultime dépôt du silo. Le dépôt du second site est moins complexe. Une femme adulte a été déposée dans un silo et accompagnée d'un dépôt faunique hétéroclite placé près de son épaule gauche. Ce dernier est composé d'une phalange proximale d'un animal indéterminé, d'une mandibule et d'un radius de bœuf adulte, de deux tarsiens de cheval en connexion, d'une mandibule de porc adulte, d'une mandibule de chiot âgé de quatre à six mois, le tout reposant à proximité d'un fœtus quasiment complet de porc.

La dernière catégorie est celle des infrastructures à caractère cultuel. Elle n'est représentée qu'à **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2. Il s'agit du petit enclos dont nous avons parlé dans le paragraphe précédent. Son interprétation comme aménagement à but religieux ou cultuel repose uniquement sur la présence de ce petit couteau ainsi qu'à l'absence de fosse à inhumation ou à incinération au centre de l'espace délimité. Cependant, quasiment aucun matériel spécifique des enclos cultuels de l'âge du Fer n'a été retrouvé ici (armes sacrifiées, objets métalliques en abondance, monnaies…) En l'absence de preuves formelles d'une activité cultuelle ou religieuse au sein de cet enclos, il convient d'observer une certaine prudence à l'égard de sa fonction.

Cinq occupations datées de La Tène moyenne ont livré des éléments à caractère cultuel ou religieux (**Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » 2 ; **Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 3 ; **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2 ; **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 3 et **Meung-sur-Loire**, « *Les Tertres* » 4). Pour cette période, aucun dépôt d'objet ni d'infrastructure à caractère cultuel ou religieux n'ont été vus pour cette période. Ce sont les

dépôts fauniques les plus nombreux. Il en a été observé à **Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » 2 ; à **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2 et à **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 3. Les dépôts des deux premières entités sont constitués de chiens. Un individu quasi complet a été retrouvé au fond d'une fosse à **Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » tandis que trois chiens complets ont été déposés selon la même orientation dans autant de fosses à **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2. Enfin, le dépôt d'**Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 3 est un lièvre complet, déposé dans un silo cette fois-ci.

Les deux dernières catégories se retrouvent sur autant d'occupations. Il s'agit du dépôt de parties de corps humain et du dépôt de corps humain complet. Des parties anatomiques humaines ont été découvertes à **Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 3 ; **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2. Sur la première occupation, il s'agit d'éléments renvoyant à deux individus : un radius gauche de fœtus ainsi qu'un fragment de fémur d'un sujet d'âge et de sexe indéterminé. Il est intéressant de noter qu'un radius gauche de fœtus a déjà été trouvé pour la première phase d'occupation du même site. Il s'agit d'un geste lié à un rite effectué lors de la fausse-couche d'une des habitantes de l'établissement rural dont la majeure partie nous échappe. Trente restes proviennent de la seconde entité. Nous n'avons pas eu accès aux informations concernant les parties osseuses concernées et leurs contextes de découverte. Des dépôts de corps humains ont été observés à **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » 3 et **Meung-sur-Loire**, « *Les Tertres* » 4. Sur le premier site, c'est le dépôt différé d'une femme de 20-39 ans qui a été réalisé, suivi par un individu de sexe masculin dont l'âge était compris entre 20 et 49 ans. Les deux sujets se sont décomposés en pleine terre. Cependant, le corps de la femme a été maintenu par une contrainte physique sur un seul côté. Les deux corps ont été exposés à l'air libre avant d'être enfouis.

Seulement trois occupations de La Tène finale sont concernées par la présence de dépôts à caractère cultuel ou religieux : **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 ; **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* » et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 5. Toutes les catégories ne sont pas représentées pour cette période. Celle qui se rencontre le plus est comme pour la période de La Tène moyenne celle qui rassemble les dépôts d'animaux. Il en a été aperçu à **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 ; **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* ». Sur le premier site, il s'agit d'un bœuf complet déposé au sein d'une fosse. Sur la seconde entité, le fossé d'enclos a livré plusieurs restes fauniques issus de rites particuliers. Il s'agit notamment d'un jeune verrat de 2-4 ans, d'une carcasse incomplète de jument, d'une autre de capriné ainsi que de plusieurs parties anatomiques précises (crânes de bœuf, de cheval, de chien et de capriné, mandibule et cuisse de bœuf). L'ensemble se répartit sur une dizaine de mètres de longueur près de l'angle nord-est du fossé de l'enclos et au niveau de ce dernier.

Des dépôts de parties anatomiques d'origine humaine et de corps humains complets ont été respectivement observés sur une seule occupation. Les seuls restes humains erratiques de cette période proviennent du fossé d'enclos de la cinquième phase de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* ». Il s'agit de deux fragments d'une calotte crânienne d'un individu de sexe et d'âge indéterminé. Enfin, les seuls dépôts de corps humains ont été observés pour la troisième phase de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* ». Il s'agit de cinq individus installés dans des fosses

en dehors de l'établissement rural, à quelques dizaines de mètres à l'est du fossé de l'enclos secondaire. Visiblement relégués en dehors de l'aire d'habitation et des zones de travail, les cinq individus ont chacun été placés dans une fosse en position assise au sein d'un espace colmaté, d'où leur surnom d'« inhumations assises » (LIÉGARD & PECQUEUR 2014). Les inhumations de cette époque ne sont globalement pas aménagées de la sorte et font partie d'une nécropole. La disposition des corps et le caractère isolé des creusements dans lesquels ils ont été installés font clairement penser à un geste cultuel ou religieux dont la nature nous échappe.

5.2.2.4.3. Les activités communautaires

Les activités cultuelles/religieuses présentées dans les paragraphes précédents ont très certainement été réalisées dans un cadre collectif plutôt qu'individuel. Il faut certainement imaginer l'intervention d'une/de personne(s) habilitée(s) à pratiquer les dépôts qui ont été décrits, la famille propriétaire des lieux ou plutôt des personnes spécialisées dans ce type d'évènement comme les *vates* de la période gauloise, ces druides chargés entre autres de la célébration des cultes et des sacrifices (GUYONVARC'H 2018a, b). D'autres évènements sont susceptibles de revêtir un caractère cultuel, lorsqu'ils sont associés à un ou des dépôts ou lorsqu'ils sont pratiqués dans une enceinte prévue à cet effet. C'est le cas des repas communautaires que les spécialistes qualifient plus couramment de banquets ou de festins. Notre corpus n'a livré qu'une association de mobilier et d'aménagements spécifiques telle que M. Poux et M. Feugère ont pu en mettre en évidence il y a une dizaine d'années pour certains sites gaulois (POUX & FEUGÈRE 2002). Il s'agit d'un enclos à caractère cultuel associé à de la vaisselle de table qui sera présenté dans le chapitre 8 traitant des infrastructures cultuelles/religieuses ne présentant pas de lien avec un établissement rural. Cependant, des

Nom du site	N° de site	Activités cultuelles/religieuses									
		Dépôt de corps humains/ de parties anatomiques humaines				Dépôt d'animaux			Dépôt d'objets		Infrastructure
		Type	Sexe	Âge	NMI	Espèce	Type	NMI	Type	NMI	Type
Artenay, « *Le Chemin de Chartres* » 2	45-008-04					Chien	Quasi entier	1			
Aschères-le-Marché, « *Le Marjolet* » 3	45-009-01/16	Radius	-	Fœtus	1			1			
Chevilly, « *Pièces de Chameul* » 2	45-093-08/01	Restes	-	-	-	Chien Chien Chien	Entier Entier Entier	1			
Épieds-en-Beauce, « *ZAC des Chantaupiaux* » 3	45-134-01	Mult.	♂/♀	Ad./ad.	2	Lièvre	Entier	1			
Meung-sur-Loire, « *Les Tertres* » 4	45-203-07	Indi.	-	Im.	1			1			
Batilly-en-Gâtinais, « *Les Pierrières* » 3	45-022-04/55/56	Indi. Indi. Indi. Indi. Indi.	- - - - -	Ad. Ad. Ad. Ad. Ad.	1 1 1 1 1	Bœuf	Entier	1			
Pithiviers, « *Vieux Chemin d'Étampes* »	45-252-02					Bœuf Capriné Cheval Chien Jument Verrat Verrat	Crâne, mandi. Crâne, restes Crâne, restes Crâne Restes Entier Restes	4 1 2 1 1 1 1			
Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 5	45-302-05	Calotte cran.	-	-	1						

Indi.: individuel - Mult.: multiple - Ad.: adulte - Im.: immature - Calotte cran.: calotte crânienne - Mandi.: mandibule

FIG. 252 : Nature des éléments renvoyant aux activités cultuelles/religieuses observés sur les établissements ruraux, La Tène moyenne et finale (DAO C. Forget).

témoins de banquets en milieu domestique proviennent de certains sites de notre corpus et sont étudiés dans cette sous-partie (*FIG. 253*).

La pratique du banquet est visible à travers la combinaison de déchets de nature différente que les convives ont laissés derrière eux. M. Poux les a listés dans son ouvrage *L'âge du vin. Rites de boisson, festins et libations en Gaule indépendante* (POUX 2004). Les éléments récurrents sont liés aux produits consommés. Selon M. Poux et M. Feugère, la boisson aurait le rôle central au sein de ces festins (POUX & FEUGÈRE 2002 : 215). Les nombreux débris d'amphores ayant contenu le vin consommé en sont une preuve directe, avec par exemple plus de deux cents amphores dans le fossé principal de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3. Les restes de repas de qualité sont le second aspect fondamental de ces festins, avec la consommation d'animaux et de pièces de viande de qualité sélectionnés avec soin. Enfin, les derniers témoins, qui se rencontrent moins souvent, sont ceux qui renvoient à la présentation et au service des mets et boissons comme la vaisselle métallique et les ustensiles de cuisson en fer.

Devant le peu de sites du corpus ayant livré des éléments relatifs à la pratique du banquet, nous allons présenter les données toutes périodes confondues. Neuf occupations ont probablement été le cadre de festins. Trois d'entre elles sont attribuées à La Tène ancienne : **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 1, **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 2 et **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2. La seconde phase de **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » est la seule occupation de La Tène moyenne dont les habitants ont probablement pratiqué le banquet. Les cinq entités restantes sont datées de La Tène finale (**Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » 4 ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 ; **Cepoy**, « *Chalat* » 3 ; **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* » et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 5).

L'ensemble des témoins permettant de penser que des banquets ont eu lieu -consommation de vin, de viande de qualité et ustensiles/matériel métalliques- sont rarement présents sur ces entités. Sept de ces neuf occupations n'ont livré qu'une de ces catégories. Il s'agit de pièces de viande de qualité sur six d'entre eux (**Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 1 et 2, **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 2 et **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2 ; **Cepoy**, « *Chalat* » 3 et

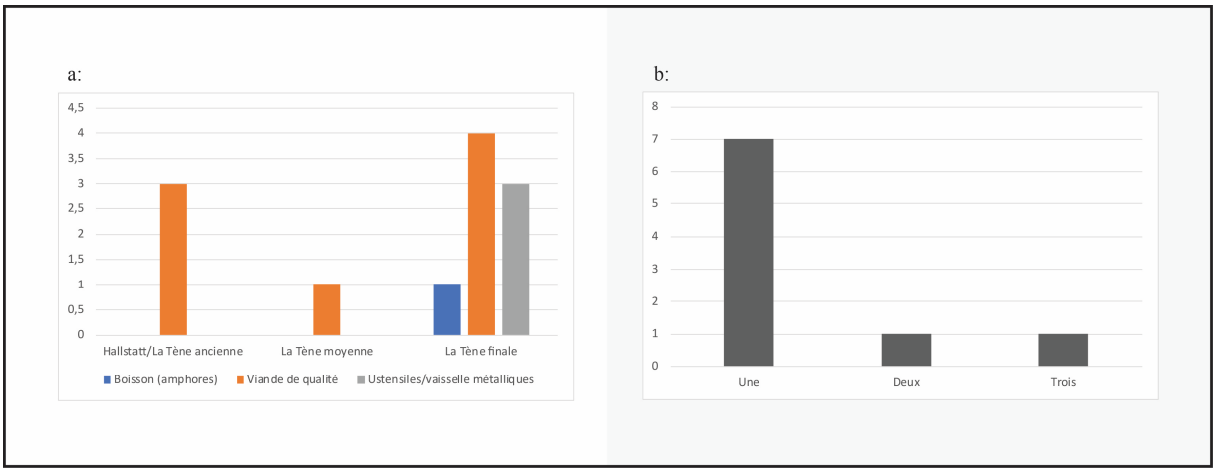

FIG. 253 : Types de témoins relatifs au banquet observés sur les établissements ruraux, a : par période et b : quantité par établissement rural (DAO C. Forget).

Pithiviers, « *Vieux Chemin d'Étampes* »). N'ayant pu avoir accès à l'étude faunique du site de **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* », nous ne pouvons effectuer de comparaison avec les autres occupations. De ce site, nous savons seulement que les fouilleurs ont prouvé « l'existence d'évènements particuliers donnant lieu à quelques festins » pour la première phase et que des « reliefs de repas collectifs apparentés à des banquets » ont aussi été repérés pour la seconde phase (JOSSET & VILLENAVE 2015 : 113). Sur les autres occupations, les assemblages fauniques montrent la consommation de jeunes individus : jeunes bœufs, porcs et caprinés à **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 2 (respectivement 1, 11 et 5 NMI) et à **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* » (respectivement 4, 3 et 2 NMI), jeunes porcs et caprinés à **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2 (respectivement 5 et 3 NMI) et enfin jeunes bœufs et porcs à **Cepoy**, « *Chalat* » 3 (NMI inconnu). Si la proportion (en NMI) d'espèces différentes consommées est relativement égale sur trois de ces entités, force est de constater que ce sont les porcelets qui constituent le met privilégié des convives du repas collectif observé pour la seconde phase de **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* ». Les jeunes porcs sont d'ailleurs présents dans tous les reliefs de festin évoqués ci-dessus et occupent même la première place (en NMI) sur chaque entité.

Si l'abattage de jeunes animaux montre l'opulence des propriétaires de ces établissements ruraux par leur capacité à manger de la viande de qualité plutôt que de tirer profit au maximum du bétail avant de les consommer à un âge avancé, cela ne permet pas pour autant d'y voir les banquets de M. Poux. La consommation presque rituelle de boisson et globalement la symbolique du banquet mis en avant par le chercheur ne sont pas visibles à travers la seule présence de ces restes de repas de qualité. Cependant, le caractère collectif de ces repas ne fait aucun doute à en croire les quantités de viande dont se sont repus les convives. Il faut alors imaginer deux cas de figure : les contenants de la boisson ont fait l'objet de modes de déposition spécifiques n'ayant pas pu être observés par les fouilleurs ou bien aucune boisson n'était consommée, ce qui paraît peu probable. Des tessons d'amphores ont bien été trouvés dans le comblement des fossés des enclos de **Cepoy**, « *Chalat* » 3 et **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* », mais dans des conditions non représentatives d'un banquet (restes dispersés et en faible nombre, respectivement cinq et deux individus). Le mode de dépôt de ces reliefs de repas diffère d'une période à l'autre. À La Tène ancienne et moyenne, ils sont rejetés dans les silos alors qu'ils se retrouvent dans les fossés d'enclos à La Tène moyenne. Nous avons déjà noté la symbolique importante du silo, notamment au Hallstatt et à La Tène ancienne dans les paragraphes traitant des dépôts cultuels/religieux tandis que les fossés des enclos de La Tène finale sont régulièrement reconnus pour avoir été les structures privilégiées pour l'épandage de mobilier lié au banquet (POUX 2004).

La dernière occupation n'ayant livré qu'une seule catégorie de mobilier renvoyant au banquet est la quatrième phase d'**Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » 4. Il s'agit d'un crochet de *simpulum* en alliage base cuivre dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises. La finesse de la finition de l'objet, représentant une tête d'oiseau aquatique, est notable. Toutefois, nous ferons la même remarque que pour les entités ayant livré des restes de repas de qualité : il s'agit de mobilier pouvant être utilisé dans le cadre du banquet, mais le fait qu'il ne soit pas associé à un épandage d'amphore et de restes de repas carné ne permet toujours pas de voir les banquets

dont nous font part les auteurs antiques. Et ce n'est pas la présence de huit amphores disséminées dans le comblement des fossés de l'enclos qui seraient susceptibles de faire pencher la balance.

Les deux dernières occupations, la troisième phase de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » et la cinquième phase de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » sont les seules à avoir livré l'association de plusieurs critères renvoyant à l'existence de banquets. Sur le second site, des restes de repas de qualité sont représentés par la présence de parties anatomiques de jeunes bœufs (4 NMI), porcs (3 NMI) et caprinés (2 NMI) au sein du fossé de l'enclos. Cependant, il ne s'agit pas littéralement de dépôts type épandage, mais plutôt de simples rejets de consommation. L'élément le plus intéressant est la présence d'un croc de fourchette à chaudron. Son caractère isolé et l'incapacité de lier cet élément aux restes de jeunes animaux permet là encore difficilement de voir la pratique du banquet tel qu'il est défini par les chercheurs travaillant sur le sujet.

Enfin, le site de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 est le seul du corpus à avoir livré à la fois des restes d'amphore conséquents, des pièces de viande de choix ainsi que des instruments ayant pu être utilisés dans le cadre de festins. Quasiment trois cents amphores proviennent des fossés ouest et est de l'enclos principal de l'établissement rural. Certaines d'entre elles portent des traces de détérioration volontaire (cols sabrés, anses détachées ou encore fonds découpés) pouvant être assimilées à des pratiques de banquet comme cela a été observé sur le site enclos de Sarrewerden par exemple (FÉLIU & OLMER 2013 : 46-48). Ces épandages s'accompagnent de restes de repas de qualité, notamment des fragments de crânes de porcs (NMI inconnu) pouvant signifier la consommation de leur cervelle. La présence d'un crochet de *simpulum*, déjà évoqué dans ce manuscrit, et d'une fourchette à chaudron peut être ajoutée à ces assemblages particuliers. Enfin, la fameuse figurine en alliage cuivreux représentant un rapace découverte lors du diagnostic pourrait constituer un élément décoratif d'un récipient à liquide (LIÉGARD & FICHTL 2015) ayant pu être utilisé dans le cadre de banquets, au vu du raffinement de l'ouvrage. Cependant, la petite taille de la figurine (9,3 cm de haut pour 3,6 cm de large en moyenne) et surtout le manque d'informations sur l'objet qu'il décore empêchent d'être assuré de son usage en repas collectif.

Nom du site	N° de site	Activité communautaire					
		Consommation de boisson		Consommation de viande de qualité		Ustensiles/vaisselle métalliques	
		Épandage d'amphores	NMI	Épandage/dépôt de faune	NMI	Type	NMI
Chevilly, « *Pièces de Chameul* » 1	45-093-07/01			-	-		
Neuville-aux-Bois, « *La Grande Route* » 2	45-224-04/24			Jeunes bœufs/porcs/caprinés	1/11/5		
Pithiviers, « *Bois Médor* » 2	45-252-01			Jeunes porcs/caprinés	5/3		
Chevilly, « *Pièces de Chameul* » 2	45-093-07/01			-	-		
Artenay, « *Le Chemin de Chartres* » 4	45-008-04					*Simpulum*	1
Batilly-en-Gâtinais, « *Les Pierrières* » 3	45-022-04/55/56	✓	296	Porc/inconnu	-/-	*Simpulum* Chaudron Récipient à boisson (?)	1 1 1
Cepoy, « *Chalat* » 3	45-061-01/109			Jeunes bœufs/porcs	-		
Pithiviers, « *Vieux Chemin d'Étampes* »	45-252-02			Jeunes bœufs/porcs/caprinés	2/4/3		
Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 5	45-302-05			Jeunes bœufs/porcs/caprinés	4/3/2	Chaudron	1

FIG. 254 : Nature des éléments renvoyant aux activités communautaires observées sur les établissements ruraux de l'âge du Fer (DAO C. Forget).

UNIVERSITÉ DE TOURS

ÉCOLE DOCTORALE « Humanités et Langues »
EA 6298 - CeTHiS

THÈSE présentée par :
Cyprien FORGET

soutenue le : **18 décembre 2019**

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'université de Tours**
Discipline/Spécialité : Histoire/Archéologie

L'OCCUPATION DU TERRITOIRE DE LA LOIRE MOYENNE À L'ÂGE DU FER (VIIIe - Ier s. av. J.-C.)

L'exemple du département du Loiret

Volume 2 : Texte (Partie 2)

THÈSE dirigée par :
Monsieur FICHTL Stephan — Professeur en Archéologie, Université de Strasbourg

RAPPORTEURS :
Monsieur GONZÁLEZ VILLAESCUSA Ricardo — Professeur en Archéologie, Université de Paris-Nanterre

Madame KRAUSZ Sophie — Maître de Conférence HDR, Université de Bordeaux

---

JURY :
Madame CROGIEZ-PÉTREQUIN Sylvie — Professeure en Histoire et Archéologie, **Université de Tours**

Madame KRAUSZ Sophie — Maître de Conférence HDR, Université de Bordeaux

Monsieur FÉLIU Clément — Docteur en Archéologie/Responsable d'Opérations, **INRAP**

Monsieur FICHTL Stephan — Professeur en Archéologie, Université de Strasbourg

Monsieur GONZÁLEZ VILLAESCUSA Ricardo — Professeur en Archéologie, Université de Paris-Nanterre

CHAPITRE 6 - APPARITION ET DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT GROUPÉ

La catégorie rassemblant les sites d'habitat groupé est beaucoup moins étoffée que celle des établissements ruraux. Sur l'ensemble de l'âge du Fer, vingt-sept phases d'occupation correspondant à douze sites relèvent d'un habitat groupé. Cela correspond à 5,8 % des occupations de notre corpus. Ces chiffres sont à relativiser de manière sérieuse, car ils ne sont pas du tout représentatifs du nombre réel de sites d'habitat groupé. D'une part, vingt-cinq de ces vingt-sept phases d'occupations participent à l'agglomération ouverte ou à l'*oppidum* d'Orléans, ce qui déséquilibre le corpus de sites d'habitat groupé de manière considérable. D'autre part, en relation directe avec ce constat, nous remarquons un nombre vraiment peu élevé d'habitats groupés à l'échelle du département.

Nous nous sommes accommodés de ces particularités directement liées à l'état de la recherche archéologique et avons adapté les méthodes d'analyse appliquées aux établissements ruraux afin qu'elles siéent au mieux à cette situation particulière. Les trois grandes lignes développées pour les établissements ruraux ont été gardées, mais certains éléments ont été repensés.

Dans un premier temps, le lieu d'implantation des habitats groupés a été étudié. Il s'agit plus souvent d'une présentation par phase d'occupation plutôt que d'un véritable travail de comparaison eu égard au petit nombre de sites enregistrés pour cette catégorie.

Dans un second temps, nous avons examiné leur morphologie ainsi que les activités qui y étaient pratiquées.

Enfin, la pérennité des sites a été analysée afin de voir leur évolution depuis leur création.

6.1. Y a-t-il des complexes princiers hallstattiens dans le Loiret ?

Le problème principal qui touche les complexes princiers de l'Europe nord alpine des VIe-Ve s. av. J.-C. réside principalement dans leur identification. En effet, en l'absence de décapages ou de prospections extensifs (cf. Mont Lassois, Côte-d'Or, France) ou du moins de fouilles de petite surface bien localisées (cf. Bourges, Cher, France), la plupart des vestiges demeurent très difficiles à identifier et à assimiler en tant que tel. Une seconde complication, cette fois-ci directement liée à notre corpus de sites, réside dans la localisation géographique du département faisant l'objet de l'étude. En effet, lorsque l'on jette un coup d'œil à la carte figurant la zone d'expansion maximale des centres princiers, on s'aperçoit que le Loiret est situé en marge de celle-ci (*FIG. 255*). Il s'agit d'un phénomène qui touche plutôt l'Europe centrale. Cependant, avant l'identification de Bourges comme complexe princier il y a une dizaine d'années (AUGIER & KRAUSZ 2012 : 165-177), le site du Mont Lassois constituait l'exemple le plus occidental. Les découvertes des années 2000 effectuées sur l'agglomération berrichonne ont ainsi permis de repousser la limite ouest des sites princiers jusqu'au centre de la France (*Ibid* : 171). Le Loiret n'était donc plus si éloigné de la zone des complexes princiers. L'obstacle géographique désormais dépassé, il restait à trouver les caractères d'un complexe princier sur les sites loirétains. Le modèle initial des *Adelssitze*-sites nobiliaires/*Fürstensitze*-sites princiers

a été mis en place par W. Kimmig dans les années 1960 (KIMMIG 1969 : 95-113). Au fil des découvertes, il a depuis beaucoup évolué, montrant par la même occasion des variations entre les sites permettant d'imaginer, à partir d'influences communes, les caractéristiques culturelles de chacun des groupes humains s'étant lancé dans l'édification de tels complexes. Dans l'ensemble, les critères suivants sont retenus par les chercheurs, même s'ils sont rarement tous présents à la fois sur un même site (KIMMIG 1969 : 95-113 ; BRUN & RUBIS 2008 : 70-75 ; AUGIER & KRAUSZ 2012 : 165-177 ; BUCHSENSCHUTZ & RALSTON 2012 : 349-356 ; MILCENT 2012 : 91-92 ; KRAUSZ 2013 : 406-410 ; 2016 : 334) :

- fréquentation entre le début du VIe s. et le dernier quart du Ve s. av. notre ère ;
- concentration de tombes riches ;
- situation géographique privilégiée (sur les axes commerciaux) ;
- acropole fortifiée (ou non) ;
- présence d'un « palais » ;
- planification de l'espace occupé ;
- réseau viaire ;
- habitat hiérarchisé (acropole et faubourgs) ;
- centralisation d'activités variées ;
- mobilier de qualité ;
- importation de biens et de concepts méditerranéens notamment ;
- espaces funéraires organisés.

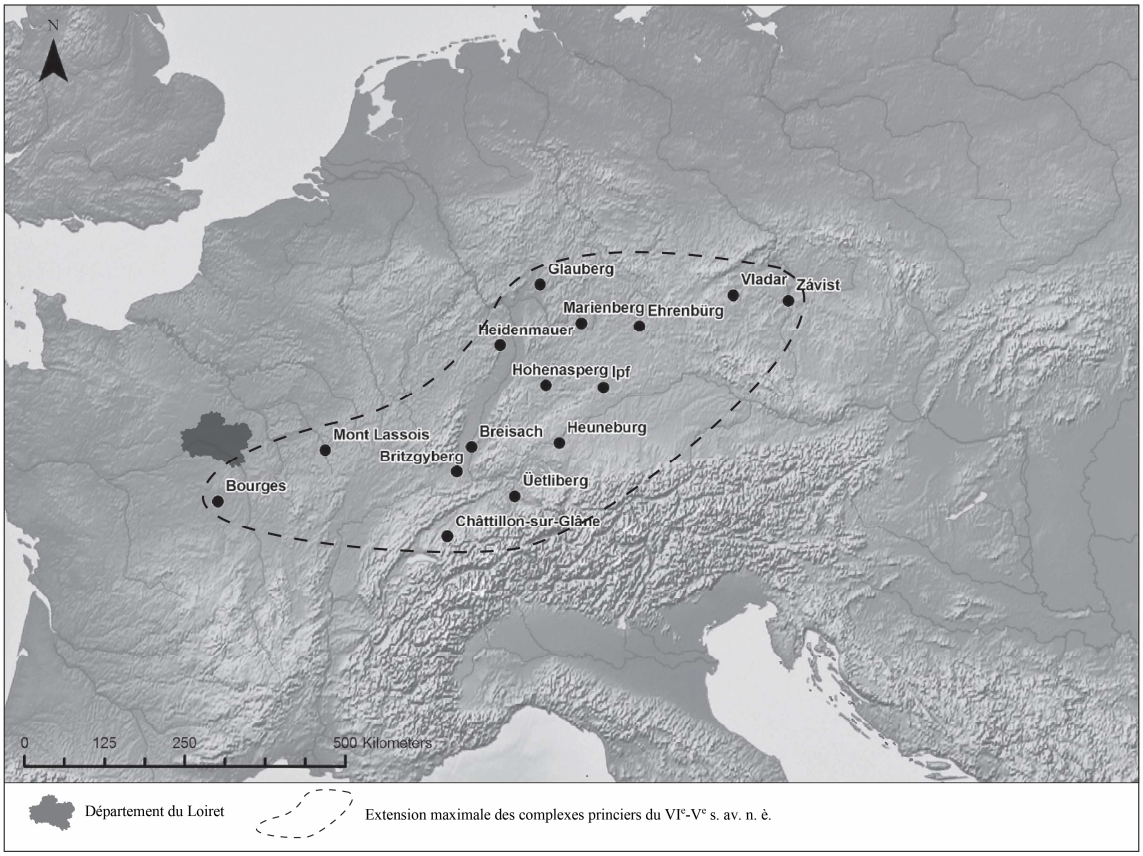

FIG. 255 : Situation du département du Loiret face à la zone des complexes princiers des VIe-Ve s. av. notre ère d'après FERNÁNDEZ-GÖTZ, WENDING & WINGER 2014 (DAO C. Forget).

Les sites du corpus ont été confrontés à l'ensemble de ces caractéristiques issues de la littérature archéologique. Après un examen minutieux de la documentation à notre disposition, il s'avère qu'aucune occupation loirétaine ne rassemble suffisamment de critères pour pouvoir être interprétée comme un complexe princier. Cependant, la présence de *tumuli* massifs matérialisant des sépultures privilégiées en amont de Meung-sur-Loire pourrait signaler l'existence de sites princiers encore non découverts. Parmi les plus notables, nous pouvons retenir le *tumulus* de **Mézières-lez-Cléry**, « *La Butte des Élus* » au sud-ouest d'Orléans, celui de **Mardié**, « *La Butte Moreau* » à l'est d'Orléans et enfin celui de **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Ronce* » au sud de Montargis. Leur caractère monumental (jusqu'à soixante-dix mètres de diamètre pour celui de **Mézières-lez-Cléry**, « *La Butte des Élus* ») ainsi que la richesse des tombes qu'ils protègent laissent présager de l'existence de princes, sinon de grands aristocrates en bordure de Loire dans la région d'Orléans au Hallstatt D3/La Tène ancienne. Quelques autres grands tertres sont recensés dans le département, mais l'absence de véritables fouilles ne permet pas de les attribuer avec certitude à l'âge du Fer. P.-Y. Milcent en a répertorié huit (MILCENT 2004 : 266-267) parmi lesquels nous n'avons intégré au corpus que deux d'entre eux (**Châteauneuf-sur-Loire**, « *Mont-aux-Prêtres* » et **Lion-en-Sullias**, « *Marnières de la Ronce* »). Ces *tumuli* suivent grossièrement une ligne directrice entre le nord-ouest du Loiret (Erceville) et le sud-est du département (Lion-en-Sullias). Quasiment aucun d'entre eux n'a fait l'objet de fouilles et lorsque des sondages ont été effectués, leur caractère ancien (généralement XIXe s.) est synonyme d'un degré de précision peu prononcé des données.

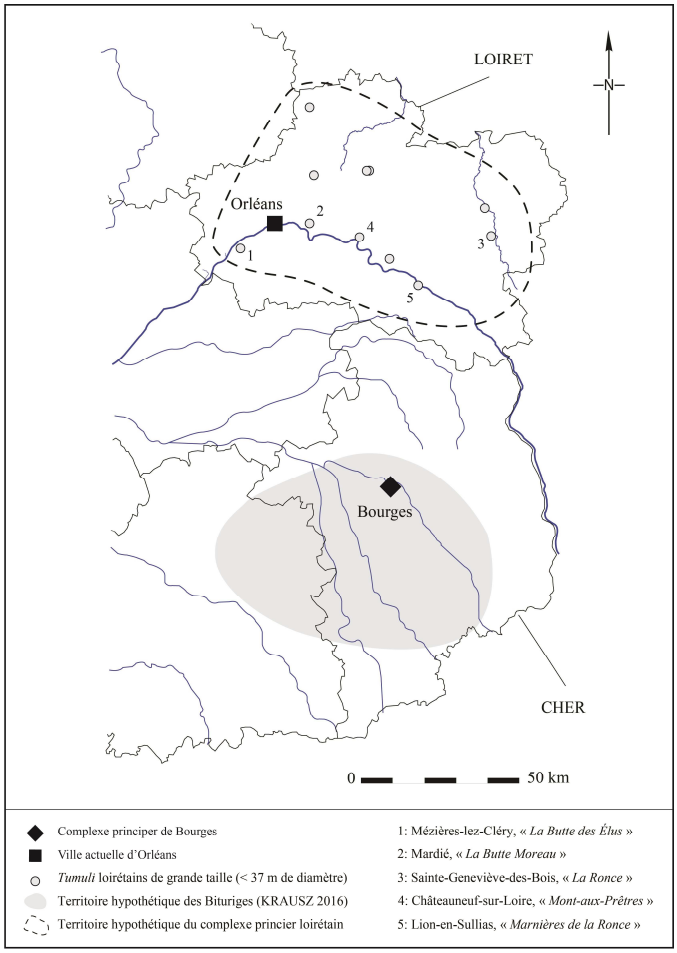

FIG. 256 : Expansion possible du territoire contrôlé par le complexe princier loirétain au Hallstatt D3/LT A sur fond de départements actuels (DAO C. Forget).

Ces complexes princiers loirétains, s'ils existent, sont autant à rechercher en milieu rural (cf. Mont Lassois) qu'en milieu urbanisé (cf. Bourges). Les fouilles effectuées à Orléans depuis la fin des années 1990 n'ont pas livré de vestiges pouvant être mis en relation avec ce type de site. Deux occupations datées du Hallstatt D3 ou du Hallstatt D3/LT A ancienne ont bien été découvertes rue E. Vignat (CANNY 2002) et rue du Nécotin (JESSET 2004), mais l'exiguïté des fenêtres de fouille et l'indigence des vestiges observés ne permettent pas d'aller plus loin. Aucun vestige de cette période n'a été découvert dans les bourgs de Montargis et de Pithiviers.

Les sites princiers seraient alors à rechercher du côté des zones rurales. Cependant, les lieux propices à leur installation sont rares et n'ont pas livré de témoins allant en ce sens. Qu'il s'agisse du plateau beauceron ou de la forêt orléanaise, aucun indice ne permet d'y situer ce type de sites. À la rigueur, les plateaux du Gâtinais voire les terrasses de la Loire pourraient avoir convenu, mais en l'absence des critères exposés plus haut, chacun des sites attribués au VIe ou au Ve s. av. notre ère répertorié dans ces régions naturelles a été interprété comme des établissements ruraux. L'étude de P. Brun et P. Rubis sur les centres princiers d'Europe centrale a montré qu'ils étaient répartis de manière homogène permettant ainsi de contrôler des territoires contigus d'environ cinquante kilomètres de rayon chacun et donc d'imaginer un échiquier politique complexe où chaque « prince » entretiendrait des relations en permanence avec ses voisins (BRUN & RUBIS 2008 : 76). Associés aux travaux de synthèse effectués sur le complexe de Bourges (MILCENT 2004 : 285-322 ; AUGIER & KRAUSZ 2012 ; KRAUSZ 2013 ; 2016), ces éléments permettent d'établir plusieurs hypothèses. Premièrement, un seul complexe princier aurait dominé notre zone d'étude au vu de la localisation géographique et de la relative proximité des grands *tumuli* loirétains. Deuxièmement, ce dernier serait certainement à rechercher le long du tracé de la Loire au vu de la répartition de ces grands *tumuli* (*FIG. 256*). Enfin, en s'accordant sur un territoire moyen de cinquante kilomètres de rayon, celui du complexe loirétain s'accorderait plutôt bien avec l'estimation du territoire du complexe de Bourges effectuée par L. Augier et S. Krausz (AUGIER & KRAUSZ 2012 : 180-183 ; KRAUSZ 2016 : 329-335). Il faudra donc attendre la réalisation de futures opérations archéologiques pour faire avancer le dossier des complexes princiers du centre de la France en confirmant ou non la présence de cet hypothétique complexe princier loirétain.

6.2. Agglomérations commerciales et genèse des caractères urbains à La Tène moyenne

Les agglomérations qui apparaissent en Europe à partir du IIIe s. av. J.-C. ont longtemps été dédaignées par les chercheurs travaillant sur l'âge du Fer. Comme le souligne S. Fichtl dans un article sur la question (FICHTL 2013b : 2-3), l'organisation de ces sites est souvent méconnue et rares sont les cas où le plan global a pu être approché. De la même manière que pour les complexes princiers des VIe-Ve s. av. J.-C., la seule façon de les saisir réside dans la réalisation de fouilles extensives comme à Acy-Romance (Ardennes, France) ou de prospections magnétiques comme à Roseldorf (Hollabrunn, Autriche). C'est en 1978, lors du colloque de Châteauroux/Bouges-le-Château/Levroux intitulé *Les structures d'habitat à l'âge du Fer en Europe tempérée* (BUCHSENSCHUTZ dir. 1981) qu'une véritable réflexion archéologique a été initiée à propos des agglomérations gauloises pour la première fois depuis les travaux d'E. Major à Bâle dans les années 1930. Initialement nommées « agglomérations ouvertes » en raison de l'absence de rempart, de nouvelles découvertes sont venues compléter le dossier entre les années 1980 et la fin des années 2000 et modifier peu à peu la perception qu'avaient les chercheurs de ce type de sites, notamment à propos de leur organisation spatiale, de leur prétendu caractère ouvert, de leurs fonctions, mais aussi de leur importance pour la compréhension des processus d'urbanisation à la fin de l'âge du Fer. Récemment, O. Buchsenschutz (BUCHSENSCHUTZ & RALSTON 2012 : 358-359) suivi par S. Fichtl (FICHTL 2013b : 11) préfère désormais les appeler « agglomérations artisanales » dans la mesure où il s'agit principalement de ce type d'activité qui y est dominant. La variété des cas

de figure caractérisant cette catégorie de sites étant importante (cf. la vocation agricole d'Acy-Romance), nous préférons parler d'agglomération commerciale, caractère qui semble se retrouver sur l'ensemble de ces sites dont l'importance économique n'est plus à démontrer avec notamment des agglomérations spécialisées dans la fabrication de parures en verre, d'objet en fer ou en bronze. Globalement, les critères suivants permettent d'identifier ces agglomérations (COLLIS, KRAUSZ & GUICHARD 2000 : 74-81 ; BUCHSENSCHUTZ & KRAUSZ 2001 : 294-297 ; BUCHSENSCHUTZ & RALSTON 2012 : 358-359 ; FICHTL 2012c : 11-16 ; 2013b : 1-16) :

- fréquentation entre le milieu du IIIe s. (Europe centrale) voire le premier quart du IIe s. (Gaule) et le dernier quart du Ier s. av. notre ère ;
- situation géographique privilégiée (sur les axes commerciaux) ;
- extension allant de 18 ha à 60 ha
- planification de l'espace occupé ;
- séparation physique entre espace intérieur/extérieur
- réseau viaire ;
- aménagements publics (places, sanctuaire)
- spécialisation dans une ou plusieurs activités artisanales voire agricoles ;
- importation de biens méditerranéens ;
- espaces funéraires organisés.

Les sites du corpus ont été confrontés à ces critères issus de la littérature archéologique. Suite à un examen minutieux de la documentation que nous avons rassemblée, deux sites ont été identifiés comme des agglomérations commerciales. Il s'agit d'**Orléans** et de **Saint-Aignan-des-Gués**, « *Les Vallées* ». C. Cribellier, au cours de ses travaux sur les agglomérations antiques de la cité carnute, a recensé celles qui avaient une origine gauloise (CRIBELLIER 2013). Il les classe graduellement selon une origine gauloise certaine à potentielle. Cinq sites du corpus ont été étudiés dans son article et apparaissent ainsi dans ce classement. L'origine gauloise d'Orléans est attestée, mais nous verrons par la suite que la caractérisation de l'occupation originelle n'est pas si simple que ça.

C. Cribellier (*Ibid* : 434), suivi par S. Fichtl (FICHTL 2013 : 17) classe ensuite Pithiviers-le-Vieil parmi les sites probables, mais dont l'occupation n'est pas caractérisée. À l'heure actuelle, aucun vestige ne laisse supposer la présence d'une agglomération commerciale gauloise sous l'agglomération antique, si ce n'est la présence de mobilier gaulois (céramique gauloise importée de type « *Besançon* » et « *Beuvray* », fibules en bronze, potins carnutes…) retrouvé lors de prospections pédestres ou en position secondaire au sein de structures plus récentes (PROVOST 1988 : 188-191 ; CRIBELLIER 1999 : 209-210). Parmi les six sites que nous avons répertoriés sur la commune, quatre sont des enclos non datés découverts par prospection aérienne et qui ont été assimilés à des établissements ruraux et traités en tant que tels dans ce manuscrit. Les deux autres sites ne renvoient pas non plus à un habitat groupé. Les vestiges de « *La Grande Raye* » correspondent à un enclos funéraire ou cultuel de LT D et le site de la « *Place de l'Église* » a seulement livré une fosse avec du matériel de LT D2 que nous

avons interprétée comme un indice d'établissement rural. L'enclos, si sa vocation cultuelle venait à être confirmée, pourrait très bien correspondre au sanctuaire d'une agglomération commerciale, mais en l'absence de preuve directe, nous préférons nous abstenir. Ces éléments plutôt maigres ne nous ont pas permis d'attribuer à Pithiviers-le-Vieil le statut d'agglomération commerciale.

Trois sites ont été classés parmi les agglomérations antiques dont l'origine gauloise est potentielle : **Chilleurs-aux-Bois**, Crottes-en-Pithiverais et Saint-Aignan-des-Gués. Tout comme Pithiviers-le-Vieil, les éléments permettant de voir une origine gauloise à ces agglomérations sont minces. À **Chilleurs-aux-Bois**, la grande majorité du mobilier trouvé au cours des fouilles anciennes ou lors de découvertes fortuites renvoie à la période du Haut-Empire. J.-F. Baratin a trouvé des monnaies gauloises dont un bronze carnute lors d'une prospection pédestre en 1972, mais cela ne va pas plus loin (PROVOST 1988 : 193). De notre côté, nous avons répertorié cinq sites sur la commune de **Chilleurs-aux-Bois**. Parmi les phases d'occupation mises en évidence, très peu ont été datées de la fin de la période laténienne. Seules trois phases issues de trois sites différents répondent à ce critère. Il s'agit d'un enclos traité avec les établissements ruraux de La Tène moyenne (LT C/D) à « *La Cognée* », d'une urne cinéraire de La Tène finale à « *La Noue Glaçon* » et d'un enclos à caractère cultuel accompagné d'un puits attribués à LT D2b au lieu-dit « *Les Tirelles* ». Cet enclos pourrait correspondre au sanctuaire d'une agglomération commerciale, d'autant plus que la vocation cultuelle du site est reconnue dès le début de LT B1. Cependant, tout comme pour Pithiviers-le-Vieil, le manque de témoins directs ne permet pas de voir à **Chilleurs-aux-Bois** une agglomération commerciale, ce sanctuaire n'étant à l'heure actuelle lié à aucun autre des critères exposés plus haut.

La commune de Crottes-en-Pithiverais n'a pas livré un grand nombre de contextes datant de l'âge du Fer. Le site des « *Hauts de Bazoche* » est le seul où du mobilier de cette époque a été retrouvé en position secondaire (CAYOL 2006b : 30). D'autre part, un seul site de la commune fait partie de notre corpus. Ce dernier, attribué à La Tène ancienne, ne permet pas de faire avancer le dossier sur l'existence d'une agglomération de La Tène moyenne/finale à Crottes-en-Pithiverais.

Les sites présentés ci-dessus n'ont livré que de maigres indices ne permettant pas d'y voir avec certitude la présence d'une agglomération commerciale de la fin de la période laténienne. Au vu des éléments qu'ils ont livrés, nous les considérons tout de même comme de possibles agglomérations commerciales et les considérerons en tant que telles jusqu'à la fin du manuscrit.

Nous allons désormais nous intéresser plus en détail aux deux sites que nous avons intégré à la catégorie des agglomérations commerciales : **Orléans** et **Saint-Aignan-des-Gués**, « *Les Vallées* » (*FIG. 257*). Au vu du faible nombre d'entités interprétées de la sorte, le travail de comparaison sera évidemment bref et plutôt centré sur l'agglomération d'**Orléans** pour laquelle sept occupations ont été identifiées. Cependant, la date de construction du rempart permettant de dater le passage de l'agglomération commerciale à l'*oppidum* n'est pas connue. Nous avons suivi les remarques des fouilleurs à propos des vestiges du site le mieux renseigné de la ville,

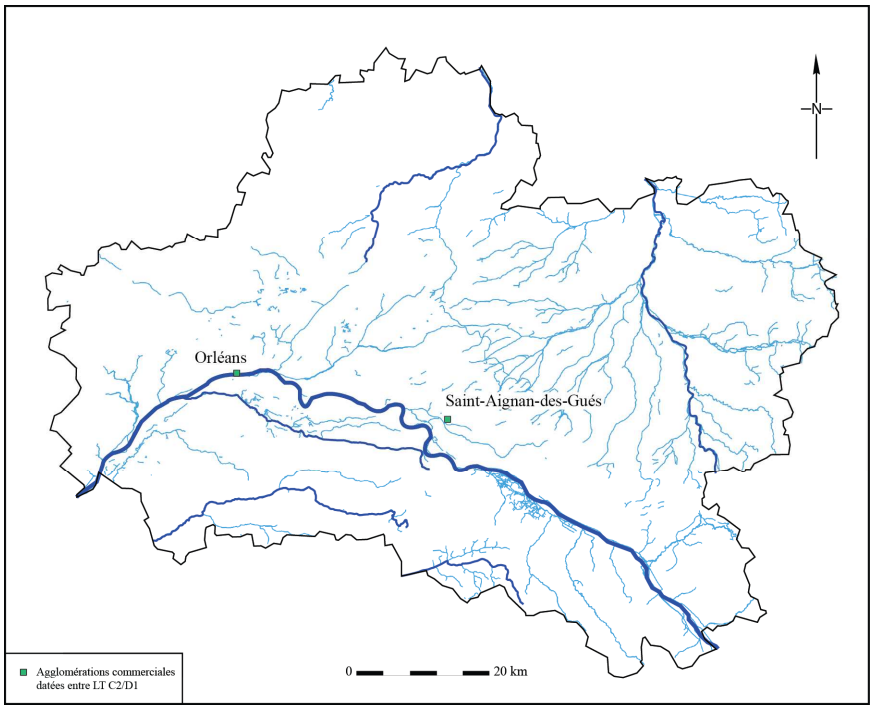

FIG. 257 : Carte de répartition des agglomérations commerciales de LT C2/D1 (DAO C. Forget).

l'« *Îlot de la Charpenterie* », pour lesquels un changement de dimension dans l'occupation est pressenti au cours des premières décennies du Ier s. av. notre ère (90-60 av. J.-C.), c'est-à-dire à partir de la phase 4 du site correspondant à l'horizon ORL.5 défini par S. Riquier (JESSET *et al.* 2009 : 254). Ainsi, bien qu'il s'agisse d'une mesure arbitraire se basant sur peu d'éléments, un choix doit être fait dans l'attribution des phases d'occupation orléanaises et nous retiendrons donc cette période, c'est-à-dire celle de LT D1b évoluée (100-75 av. J.-C.) comme celle au cours de laquelle l'agglomération s'est muée en *oppidum*. Ainsi, chacune des phases d'occupation se terminant avant la première décennie du Ier s. av. J.-C. sera considérée comme participant à l'agglomération commerciale. Les occupations ne bénéficiant pas d'une datation précise ont été automatiquement attribuées à la phase *oppidum*, car au vu des connaissances que l'on a de ce dernier et du nombre de sites qui le renseignent, nous estimons que s'il devait y avoir pollution, celle-ci serait moins dommageable que pour l'agglomération. Ainsi, un site comme celui du « *8-10 rue des Halles* », dont l'unique phase d'occupation a été calée entre LT C2a et LT D2b, a été associé à l'*oppidum*. C'est aussi le cas de l'« *Îlot Calvin* », dont l'occupation remonte peut-être à la fin du IIe s. av. notre ère, mais qui s'étale principalement sur le Ier s. av. notre ère, et de la « *Place du Martroi* » et de la « *Rue Jeanne d'Arc* » qui ont tous deux livré des vestiges de La Tène finale sans plus de précisions.

L'agglomération de **Saint-Aignan-des-Gués** a quant à elle fini par être abandonnée et n'est donc pas devenue un *oppidum.* Elle n'est connue qu'à travers une occupation au lieu-dit « *Les Vallées* ». Ainsi, aucune ambiguïté ne trouble la compréhension du site.

6.2.1. Les lieux d'implantation des agglomérations commerciales

Nous allons dès à présent nous pencher sur les choix d'emplacement géographique des agglomérations commerciales loirétaines (*FIG. 258a*). Comme nous l'avons déjà évoqué, ce

type d'informations est développé au cas par cas puisque seulement deux agglomérations sont à dénombrer. L'exercice de comparaison, impossible ici, se trouve néanmoins remplacé par un degré de précision plus prononcé permettant ainsi d'exposer les contextes d'implantation des sites de manière optimale.

6.2.1.1. La topographie

Le contexte topographique des deux agglomérations est différent. Le site d'**Orléans** est installé sur la pente du coteau descendant jusqu'à la *Loire*. Celui-ci est peu abrupt. En effet, la pente actuelle est de 5 à 10 % avec un dénivelé maximum de vingt mètres. Ce coteau est entaillé par une série de talwegs plus ou moins perpendiculaires au fleuve. Le site de **Saint-Aignan-des-Gués** est localisé en bord d'une des terrasses de la *Loire* dominant le Val de Loire d'une quinzaine de mètres. Celle-ci est limitée par des talwegs à l'est et à l'ouest.

6.2.1.2. Nature des formations géologiques

Tout comme le contexte topographique, la géologie des terrains sur lesquels se sont installées les deux agglomérations diffère beaucoup. Le sous-sol du coteau sur lequel a été aménagé le site d'**Orléans** est constitué de calcaire de Beauce relativement friable marqué par la présence de nombreuses cavités karstiques. Au contraire, le site de **Saint-Aignan-des-Gués** est installé sur des alluvions anciennes des terrasses de Châteauneuf et des Nées.

6.2.1.3. Rapport avec le réseau hydrographique et viaire

6.2.1.3.1. Distance avec le cours d'eau le plus proche

Les agglomérations d'**Orléans** et de **Saint-Aignan-des-Gués** sont toutes les deux placées à moins d'un kilomètre du cours d'eau le plus proche. La *Loire* longe le site d'**Orléans** au sud. La berge naturelle a été restituée à environ une dizaine de mètres de l'occupation de l'« *Îlot de la Charpenterie* » (MASSAT, BLANCHARD & FAY 2002 : 1-2) alors que la berge actuelle en est éloignée d'une centaine de mètres. Le site de **Saint-Aignan-des-Gués** est situé à environ trois cents mètres du cours d'eau le plus proche qui s'avère être le ruisseau *Saint-Laurent*. La *Loire* est située plus loin, à environ six kilomètres au sud.

6.2.1.3.2. Les voies de communication terrestres

Le réseau viaire de l'agglomération d'**Orléans** est mis en place dès le troisième quart du IIe s. av. notre ère (*FIG. 258*). Sept occupations renvoyant à trois sites orléanais ont livré des traces de voirie ou des indices supposant son existence : **Orléans**, « *Halles Châtelet* » 1, 2, 3 ; « *Îlot de la Charpenterie* » 2, 3, « *Place de Gaulle* » 2 et « *ZAC des Halles 1-Îlot B* ». Il s'agit en réalité des mêmes axes qui sont fondés dans les années 150-120 av. notre ère et qui perdurent jusqu'à l'horizon ORL. 7/8 (40-20 av. J.-C.). Les voies repérées ne sont pas toutes strictement contemporaines tout comme aucune ne perdure pendant toute la durée d'occupation de l'agglomération/*oppidum*. Un axe au moins a été mis en évidence aux « *Halles Châtelet* », à la « *Place de Gaulle* » et à la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » tandis que la présence d'une voie est supposée à l'« *Îlot de la Charpenterie* » 2. Deux réseaux d'orientations ont été distingués. Le premier suit une orientation nord-nord-est/sud-sud-ouest tandis que le second est plutôt nord-sud/est-ouest. De même, deux largeurs de chaussée ont été mises en évidence : 1,80 m et 3,50 m. Selon les fouilleurs, les plus étroites sembleraient être les plus anciennes.

a :

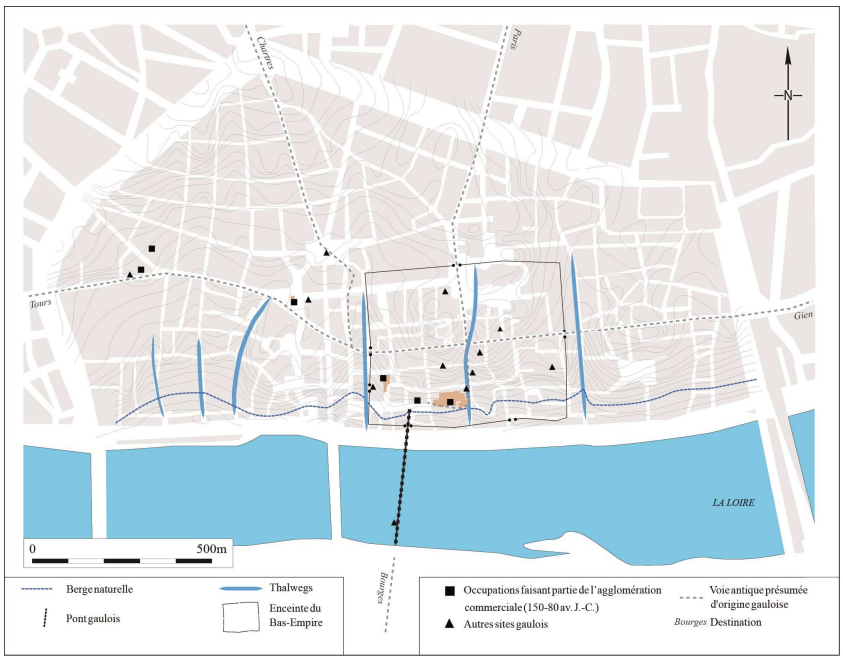

b :

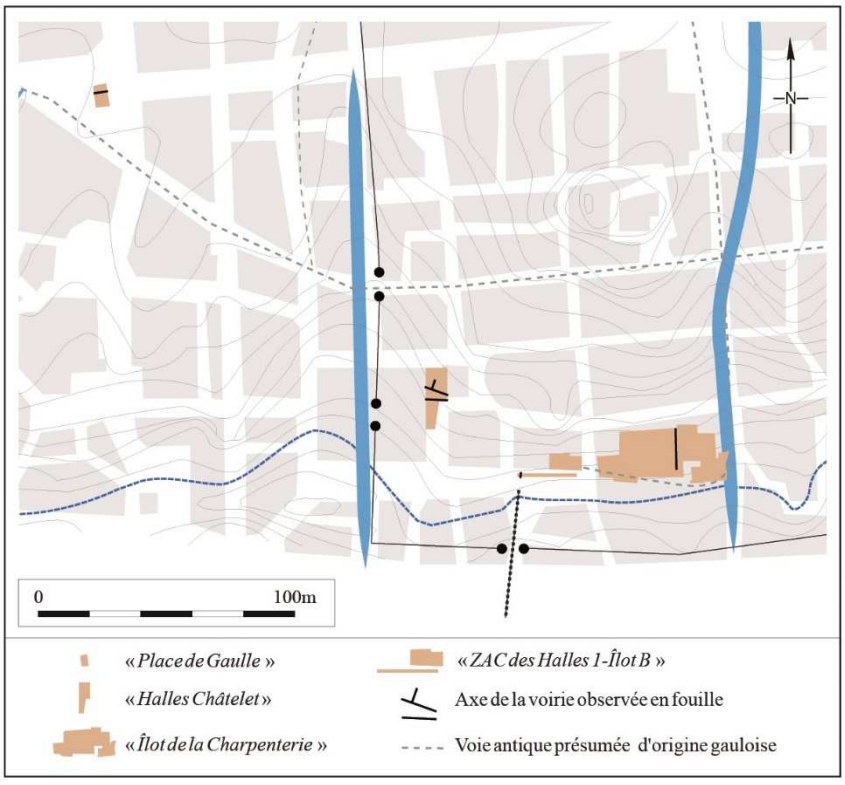

FIG. 258 : a : contexte naturel et voirie de l'agglomération commerciale d'Orléans, b : zoom sur les tronçons de voirie gauloise observés sur le secteur Châtelet/Charpenterie/de Gaulle (DAO C. Forget).

D'autres axes, cette fois-ci non renseignés par des fouilles et donc absents des sites du corpus, ont été restitués à partir d'observations anciennes et de l'observation du réseau viaire de l'agglomération du Haut-Empire. C'est le cas notamment du pont mentionné par César

(CÉSAR : BG, VII, 11) qui pourrait fonctionner avec le réseau observé sur les trois occupations orléanaises, notamment celui de la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* ». L'un des trois ensembles de pieux en bois trouvés dans la *Loire* au XIXe s. se trouvant dans la continuité de l'actuelle rue du Petit Puit pourrait bien correspondre à ce fameux pont. Orienté nord-nord-est-sud-sud-ouest, il s'assemblerait de manière optimale avec l'un des deux réseaux d'orientation mentionnés plus haut. Les prélèvements dendrochronologiques effectués ont situé l'abattage des arbres vers 159 av. J.-C. (JESSET *et al.* 2009 : 257). Cette date coïncide avec la mise en place de l'agglomération commerciale (autour de 150-120 av. J.-C.), ce qui la doterait d'un pont dès sa fondation et donc d'une desserte directe en direction des territoires situés dans la boucle de la *Loire*.

La comparaison du tracé emprunté par l'enceinte du Bas-Empire et de celui des tronçons de voies gauloises observés permet de restituer un axe supplémentaire au niveau de l'actuelle rue de Bourgogne. Il s'agirait d'une voie parallèle au cours de la *Loire* et donc s'accordant à l'orientation du second réseau orienté nord-sud/est-ouest. Elle traverse cette enceinte au niveau d'une porte qui aurait été placée au même endroit que l'un des accès à l'agglomération ou à l'*oppidum*, donc à une date difficile à discerner. Enfin, comme souvent dans le cas des agglomérations du Haut-Empire d'origine gauloise, la reprise de l'ancien réseau viaire par les voies antiques est fortement pressentie. L'axe de la rue de Bourgogne serait le tronçon de la voie reliant Gien à Tours qui traverserait l'agglomération d'est en ouest. D'autres voies antiques sont susceptibles d'avoir été reprises : la voie partant vers Chartres (actuelle rue Bannier), la voie menant à Paris (rue E. Vignat), toutes deux partant en direction du nord et la seule voie partant en direction du sud vers Bourges en passant par le pont gaulois mentionné dans le paragraphe précédent puis par l'actuelle rue Saint-Marceau. Aucun indice ne permet de savoir si elles sont d'origine gauloise et donc si elles remontent à la fondation de l'agglomération ou si elles sont plus tardives et renvoient plutôt à la phase *oppidum* d'**Orléans**.

Un élément de voirie est fortement supposé sur le site de **Saint-Aignan-des-Gués**. Les vestiges sont alignés selon un axe est-nord-est/ouest-sud-ouest qui est susceptible d'avoir été l'emplacement d'un des axes de l'agglomération commerciale. Ce même tracé a très certainement été pérennisé jusqu'au Haut-Empire.

6.2.2. Formes et fonctionnement des agglomérations commerciales

Les agglomérations commerciales du corpus, au nombre de deux, sont caractérisées par une variété de vestiges résultant pour beaucoup d'une conservation différentielle. En effet, l'agglomération d'**Orléans** a subi un processus d'urbanisation continue depuis le milieu du IIe s. av. J.-C., et ce jusqu'à nos jours, alors que l'agglomération de **Saint-Aignan-des-Gués** a été abandonnée dans le courant du Ier s. av. n. è.. La qualité des données de terrain s'en voit directement impactée. Si des plans de bâtiments complets ont pu être dégagés à **Saint-Aignan-des-Gués**, ce ne sont que des lambeaux de sols dans la majorité des cas qui matérialisent la présence d'unités architecturales à **Orléans**. En contrepartie, l'agglomération d'**Orléans** est globalement mieux appréhendée que celle de **Saint-Aignan-des-Gués**, car en sa qualité de grande ville, elle a bénéficié d'une centaine d'opérations archéologiques (observations, sondages et fouilles) depuis la fin des années 1960. Il nous a donc fallu composer avec ces

disparités pour effectuer un travail de comparaison productif. Nous nous sommes penchés dans un premier temps sur la morphologie de ces deux agglomérations pour ensuite nous attarder sur les activités qui y étaient pratiquées.

6.2.2.1. Morphologie des sites et nature des vestiges

Devant le manque de données touchant certains éléments, nous avons dû modifier notre façon d'appréhender l'étude des deux agglomérations commerciales et adapter notre méthodologie en fonction des informations disponibles. L'identification des divers types d'espaces (domestique et fonctionnel) ainsi que leur distinction s'est avérée compliquée, voire impossible pour certaines phases d'occupation. Ainsi, nous avons opté pour une autre présentation de l'étude des sites. Nous allons dans un premier temps parler de la structuration et de la nature des espaces, lorsqu'ils ont pu être déterminés. Dans un second temps, nous nous pencherons sur l'architecture des bâtiments.

6.2.2.1.1. La structuration des espaces

Des espaces à l'identité différente ont été mis en évidence sur les sites qui composent les agglomérations d'**Orléans** et de **Saint-Aignan-des-Gués**. En fonction des aménagements qui ont été rencontrés, nous avons distingué quatre types d'espaces : l'espace domestique, matérialisé par la présence de bâtiments d'habitation, l'espace agropastoral représenté par des structures en lien avec l'agriculture ou l'élevage, l'espace artisanal avec la présence de structures trahissant un artisanat et l'espace funéraire avec l'existence d'inhumations ou d'incinérations. Nous allons évoquer chaque type d'espace l'un après l'autre en explicitant deux points essentiels : la nature des vestiges qui le composent ainsi que la structuration et l'aménagement du sol.

6.2.2.1.1.1. L'espace domestique

L'espace domestique correspond à l'espace où un bâtiment interprété comme une habitation a été installé. La méthodologie utilisée pour les établissements ruraux est difficilement applicable ici. En effet, l'exiguïté de la surface décapée de la majeure partie des sites orléanais, les destructions postérieures qui les caractérisent d'autre part ou encore la forte concentration de vestiges de **Saint-Aignan-des-Gués** empêchent d'appliquer le système d'environnement proche et immédiat des bâtiments d'habitation aux sites qui composent les deux agglomérations. D'autre part, l'occupation des agglomérations commerciales est généralement plus dense, avec des zones d'activités peut-être moins marquées que pour les établissements ruraux du fait d'une occupation du sol plus soutenue. Ce système n'apporterait rien d'intéressant dans le cas présent. Nous nous sommes donc accordés aux vestiges des occupations que nous avions en face de nous en proposant quelque chose de plus adapté, mais par conséquent à la dimension interprétative moins exprimée. Nous concevons donc l'espace domestique comme la zone où est construit un bâtiment d'habitation ainsi que les quelques mètres qui l'entourent. L'occupation des « *Halles Châtelet* » 2 a par exemple montré qu'un atelier pouvait être installé à moins de trois mètres de l'habitation la plus proche, mettant en ainsi en évidence la proximité qui pouvait toucher dans certains cas des espaces aux fonctions totalement distinctes.

Sept espaces domestiques ont été mis en évidence sur quatre occupations : à **Orléans**, « *Halles Châtelet* » 2 et 3 ; à **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 2 et à **Saint-Aignan-des-Gués**, « *Les Vallées* » 1 (*FIG. 259 à 261*). Quatre d'entre eux sont jouxtés par des bâtiments dont la fonction est indéterminée. Tous les espaces domestiques d'**Orléans** sont concernés ainsi que l'espace domestique de **Saint-Aignan-des-Gués** comprenant le bâtiment d'habitation **B4**. Ces bâtiments se trouvent à moins de cinq mètres des habitations et doivent certainement se trouver en relation avec celles-ci. À **Orléans**, « *Halles Châtelet* » 2 et 3, ils sont même mitoyens des maisons. Comme nous l'avons soulevé, la fonction de ces constructions n'est pas connue. Il est probable qu'il s'agisse d'autres bâtiments d'habitation ou alors des dépendances de ces derniers. Les trois autres espaces domestiques se trouvent à **Saint-Aignan-des-Gués**. Aucun bâtiment dont la fonction est tournée vers autre chose que l'habitat n'a été observé autour d'eux.

À l'exception de **B12** du même site, de **B22-2** d'**Orléans**, « *Halles Châtelet* » 3 et de ***B42*** d'**Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 2, tous les espaces domestiques sont constitués de plusieurs bâtiments d'habitation. Le caractère isolé du premier s'explique notamment par sa situation spatiale à l'échelle du site puisqu'il est le seul à se trouver au sud de l'axe de circulation restitué. D'autre part, il est aussi le seul qui n'a pas été décapé dans sa totalité et qui est uniquement connu par une tranchée de diagnostic. Au vu de sa disposition, celle-ci n'a pas permis de connaître les quelques mètres qui l'entourent. L'espace domestique des « *Halles Châtelet* » 2 compte deux autres bâtiments qui nous l'avons vu sont de nature indéterminée. Cependant, il est fortement probable que le bâtiment mitoyen de **B22-2** ait la même fonction. Le bâtiment **B42** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 2 semble situé dans une zone plutôt dense dont la taille n'est pas estimable. Le niveau de destruction de cette zone est très élevé, ce qui ne permet pas de savoir si nous avons affaire à un bâtiment isolé ou à un noyau de plusieurs constructions. Les quatre espaces domestiques constitués de plusieurs bâtiments d'habitation se trouvent principalement à **Saint-Aignan-des-Gués** (**B1/B2**, **B3/B4** et **B8/B9/B11/B13**) et le dernier a été repéré à **Orléans**, « *Halles Châtelet* » 2 (**B22-1/B32/B34**). Ils regroupent entre deux et quatre constructions à vocation résidentielle. Sur le premier des deux sites, la surface des bâtiments est relativement grande (entre 35 m² et 145 m²). Les espaces domestiques sont donc plus étendus qu'aux « *Halles Châtelet* » 2 où les maisons de dépassent pas 14 m² au sein d'un espace résidentiel d'à peine 100 m². En plus de rassembler de grands bâtiments et de s'étendre sur une aire plutôt vaste, les pôles résidentiels de **Saint-Aignan-des-Gués** sont relativement étalés dans l'espace. En effet, ils sont tous espacés d'une vingtaine de mètres les un des autres et les deux pôles les plus éloignés sont distants de plus de soixante-dix mètres. Nous avons clairement affaire à un mode d'occupation de l'espace différent entre les deux agglomérations. Si l'extension des pôles résidentiels ne peut pas vraiment être retenue comme un critère différenciant les deux sites en raison des nombreuses destructions qui mettent un voile sur l'organisation de l'agglomération commerciale d'**Orléans**, nous verrons que la taille des bâtiments dénote d'une gestion différente des espaces et/ou d'une fréquentation par des classes sociales disparates.

Une structuration de l'espace a été mise en évidence sur quatre des sept espaces domestiques. Il s'agit de petits fossés ayant vraisemblablement servi à installer des palissades

afin d'organiser l'espace fréquenté. À **Saint-Aignan-des-Gués** et à **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 2, elles constituent directement la continuité des cloisons des bâtiments puisqu'il s'agit généralement du même creusement. Le lien qui unit les deux types de vestiges est donc indiscutable. Il est aussi fortement probable que ce soit le cas à **Orléans**, « *Halles Châtelet* » 2. Nous pouvons donc observer des petits îlots d'habitation sur cette occupation alors qu'à la même époque, la structuration de l'espace de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 2, situé à environ deux cents mètres à l'ouest, semble subir moins de contraintes et dénote d'espaces plutôt ouverts, avec l'existence de nombreux espaces extérieurs (terrain vague/jardin/potager et zones de circulation). Cependant, cette impression est à relativiser en raison de la taille très réduite de la surface décapée aux « *Halles Châtelet* » et des destructions importantes des deux sites. Quoi qu'il en soit, les espaces se trouvant de l'autre côté des palissades sont de nature inconnue. Sur l'« *Îlot de la Charpenterie* » 2, l'espace situé directement au sud de la cloison méridionale de **B42** est investi par un bâtiment dont la fonction est inconnue. Il est difficile de

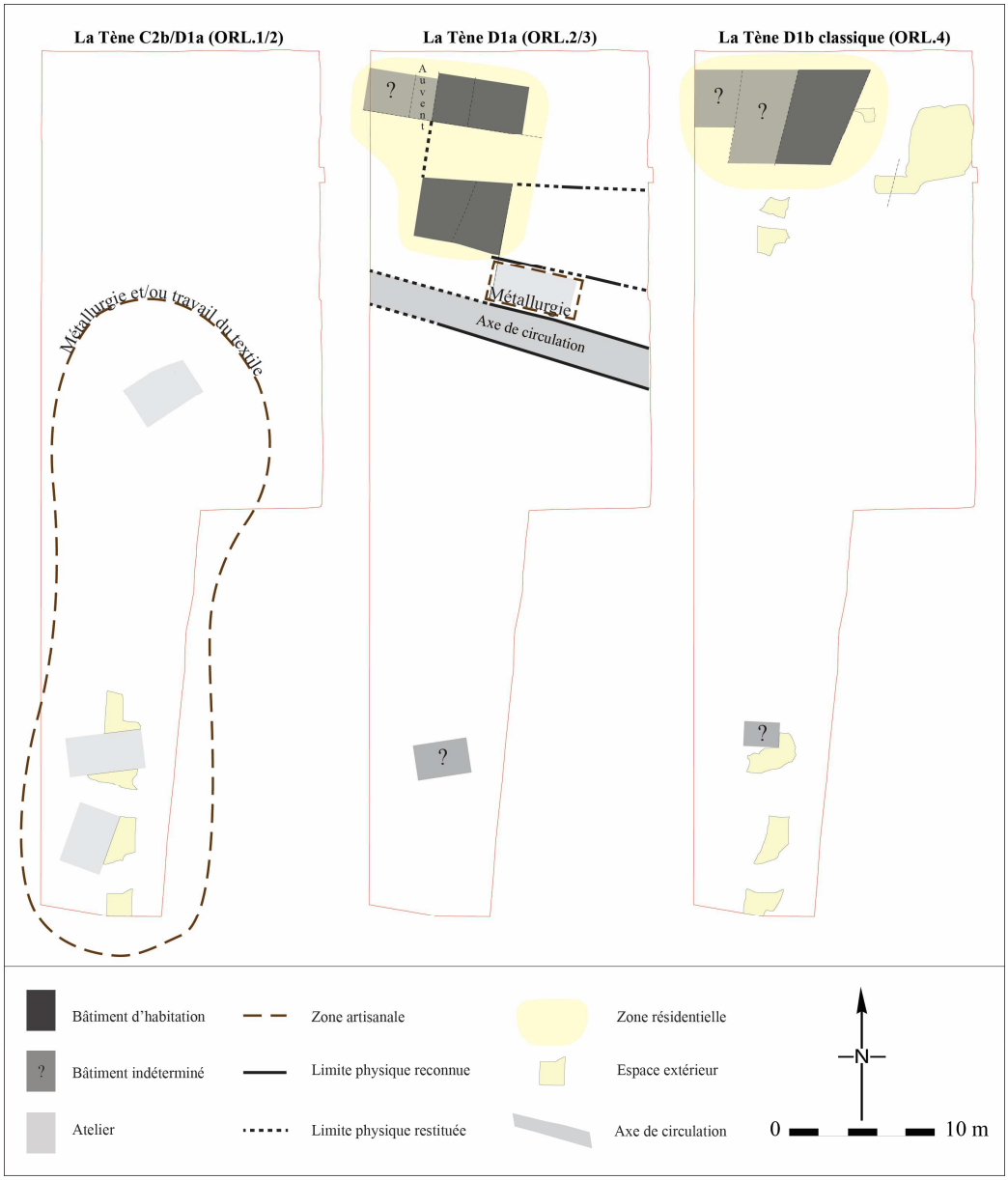

FIG. 259 : Structuration de l'espace sur le site des « Halles Châtelet », agglomération commerciale d'Orléans (DAO C. Forget).

savoir si la palissade qui sépare les deux constructions joue un rôle de séparation stricte de deux zones dont la vocation est différente ou si elle sert simplement de séparation au sein même de l'espace domestique avec le bâtiment d'habitation d'un côté et pourquoi pas un bâtiment annexe

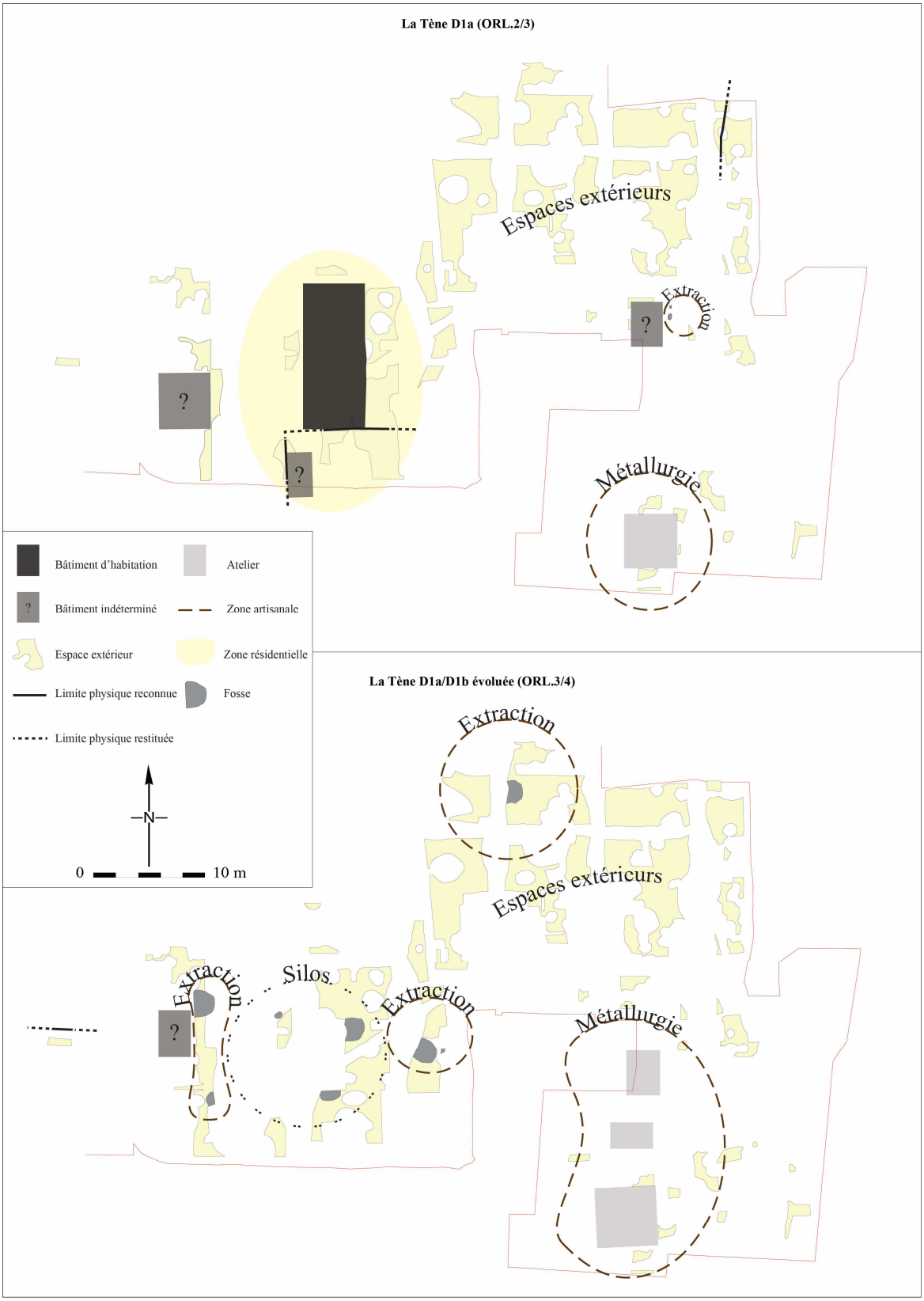

FIG. 260 : Structuration de l'espace sur le site de l'« Îlot de la Charpenterie », agglomération commerciale d'Orléans (DAO C. Forget).

de l'autre côté. Aux « *Halles Châtelet* », les espaces situés de l'autre côté des palissades sont détruits côté ouest, ce qui ne permet pas d'aller plus loin. Au sud, la palissade qui longe vraisemblablement **B34** et **B35** sépare la zone résidentielle d'un espace dont la fonction est d'une tout autre nature puisqu'il est investi par un atelier. Un atelier et des bâtiments d'habitation aussi proches indiquent là encore l'occupation d'une zone (restreinte ?) aux contraintes physiques marquées.

Les palissades observées à **Saint-Aignan-des-Gués** matérialisent quant à elles des zones plus vastes, à l'image de la taille des espaces domestiques qu'elles cernent. Leur disposition semble plutôt indiquer une séparation avec les espaces environnants. Par exemple, les palissades situées directement au nord de **B4** délimitent un espace qui lui est adjacent. Vu le faible nombre de structures qui l'occupent et leur nature (quelques fosses d'extraction dont

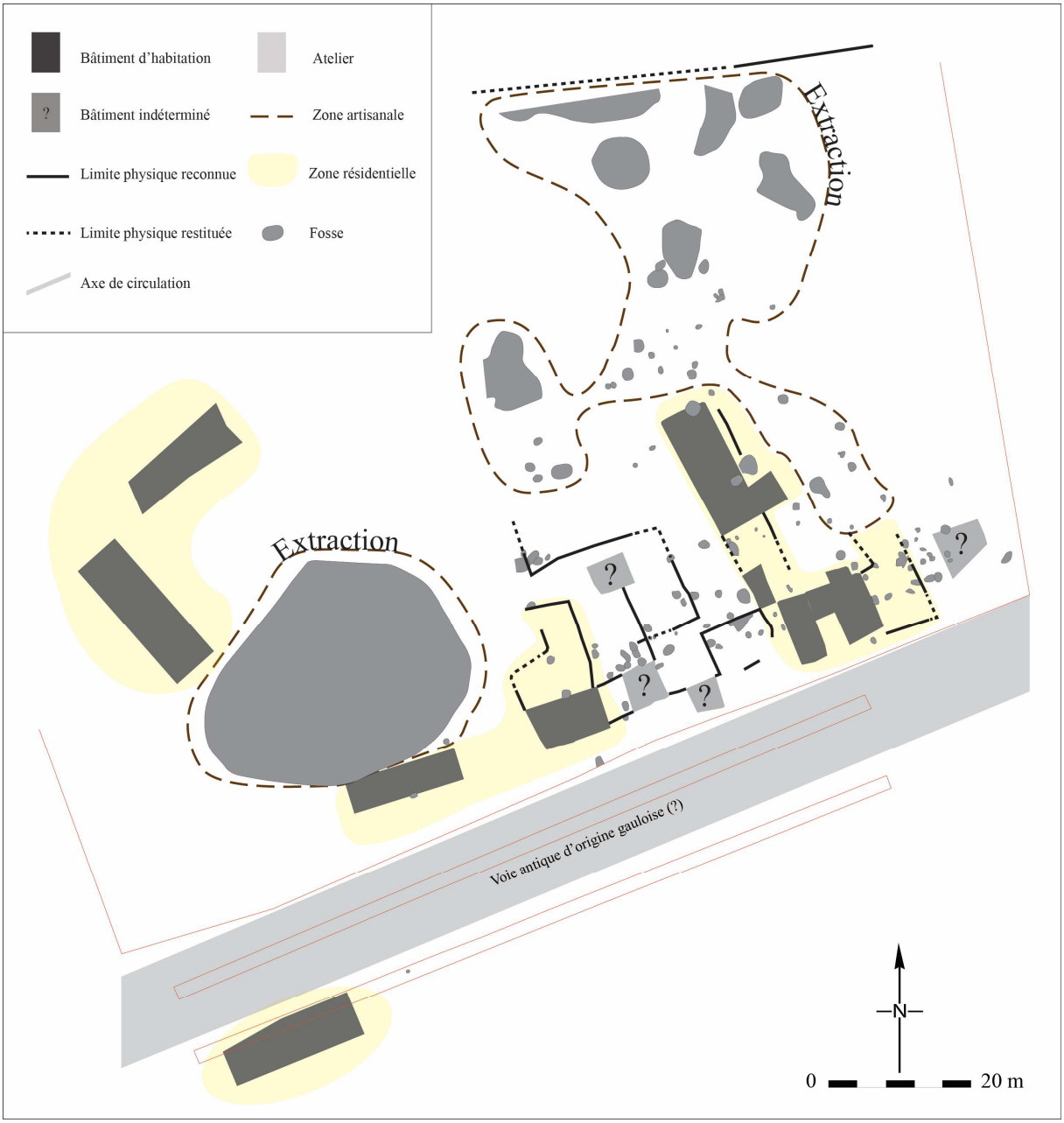

FIG. 261. : Structuration de l'espace sur le site « Les Vallées », agglomération commerciale de Saint-Aignan-des-Gués (DAO C. Forget).

deux ne sont pas strictement contemporaines de **B4** et de sa palissade et quelques fosses indéterminées), il semble s'agir d'un jardin/cour/potager. Une autre zone, plus petite cette fois-ci, jouxte **B4** à l'ouest et se trouve limitée par un bâtiment indéterminé. Il est difficile de savoir si cette zone dépend de l'espace domestique et si ce bâtiment est une annexe de **B4** ou si au contraire sa façade orientale en constitue la limite. Les palissades qui structurent l'espace domestique formé par les bâtiments **B8**, **B9**, **B11** et **B13** semblent elles aussi en former les limites comme c'est le cas pour celle qui se trouve dans la continuité de la façade occidentale de **B11** et **B13** et celle qui se trouve à l'est de **B9**. La même fonction peut sans doute être attribuée aux palissades leur faisant écho. Enfin, un tronçon de palissade longe la façade orientale de **B13**. Il est difficile d'en connaître la fonction, mais il est probable qu'elle soit similaire à celles des autres structures du même type. Les vestiges rencontrés au sein des espaces ainsi démarqués ne permettent pas vraiment d'en connaître l'utilisation. Il s'agit de fosses d'extraction et de fosses de nature indéterminée. On peut tout au plus invoquer une fonction de jardin/cour/potager et/ou d'espaces de circulation.

Aucune structure à caractère domestique n'a été rencontrée au niveau des zones extérieures des espaces domestiques.

6.2.2.1.1.2. L'espace agropastoral

Parmi l'ensemble des occupations des deux agglomérations, une seule a livré des vestiges en rapport avec les activités agropastorales (**Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 3). Cet état de fait ne permet pas d'effectuer de comparaison. Nous allons donc nous contenter de décrire cet espace. Il s'agit de trois silos situés dans un espace d'environ 70 m² qui succède au bâtiment d'habitation **B42** de la période précédente, dénotant ainsi d'un changement de fonction du secteur. Cet espace est cerné à l'est et à l'ouest par deux petites zones contenant quelques fosses d'extraction et se trouve entouré d'espaces extérieurs non aménagés assimilés par les fouilleurs à un terrain vague ou mis en culture. Au vu des destructions qui touchent cet espace agricole, aucun élément ne permet de savoir s'il s'agit d'une zone de stockage ou de silos personnels dépendant de bâtiments d'habitation qui ont disparu. La présence d'un bâtiment indéterminé (**B52**) à moins de dix mètres à l'ouest relance la question. Connu uniquement à travers un lambeau de sol, il pourrait très bien s'agir d'une habitation. Une construction se développe déjà à cet emplacement à la période précédente (**B51**), mais sa nature n'est pas connue, ce qui n'est d'aucune aide. D'autre part, le bâtiment **B53** de la période postérieure, légèrement décalé par rapport à **B52**, n'a pas pu être interprété lui non plus. Étant donné l'absence d'habitation pour cette période et le caractère fortement artisanal du secteur à cette période (métallurgie à l'est — voir ci-après — et extraction au nord et à l'ouest), nous penchons plutôt pour une petite zone de stockage.

6.2.2.1.1.3. L'espace artisanal

Ce type d'espace est celui qui se rencontre le plus sur les deux agglomérations commerciales. Il en a été observé sur sept occupations issues de quatre sites : à **Orléans**, « *Halles Châtelet* » 1 et 2 ; à **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 2 et 3 ; à **Orléans**, « *Place de Gaulle* » 1, à **Orléans**, « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » et à **Saint-Aignan-des-Gués**, « *Les Vallées* » 1. Deux formes d'artisanat ont été identifiées : l'extraction de matériaux et la

production métallurgique. Des fosses d'extraction ont été identifiées sur la seconde et la troisième phase d'occupation de l'« *Îlot de la Charpenterie* », à **Orléans**, « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » ainsi qu'à **Saint-Aignan-des-Gués**. À l'« *Îlot de la Charpenterie* », qu'il s'agisse de la phase 2 ou 3, ce ne sont que quelques fosses de dimensions variables qui ont été observées. Loin de constituer des zones uniquement prévues à cet effet, elles ont dû être rapidement rebouchées après le prélèvement de matériaux puisqu'elles sont disséminées sur le site et s'intègrent dans l'occupation. Lors de la seconde phase, seules deux petites fosses jouxtent un bâtiment de nature indéterminée au niveau d'une zone particulièrement détruite et donc impossible à restituer. Lors de la troisième phase, cinq fosses ont été observées. Quatre d'entre elles se trouvent de part et d'autre de l'espace agropastoral dont nous venons de parler tandis que la dernière est isolée dans la partie nord du site, au sein d'une zone exclusivement constituée d'espaces extérieurs piétinés correspondant à un espace de circulation. Sur la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* », une seule fosse a été interprétée comme un creusement visant à extraire des matériaux. Au vu de l'exiguïté de la fouille et du faible nombre de structures contemporaines rencontrées, il semble là aussi s'agir d'un creusement ponctuel plutôt que d'une zone réservée à l'extraction. Le fait qu'elle ait servi de dépotoir dans un second temps semble corroborer cela.

La situation est tout autre à **Saint-Aignan-des-Gués** puisqu'un grand nombre de fosses ont été interprétées comme des creusements visant à extraire des matériaux. Réparties sur toute la moitié orientale de l'occupation, c'est une centaine de creusements qui ont été observés dont une bonne partie est recoupée par les bâtiments et les tranchées de palissades. De larges fosses ont été creusées dans la partie nord (jusqu'à vingt mètres de long) et celles-ci atteignent de nouveau une taille plus « standard » à l'approche et au niveau des bâtiments. Nous avons décidé de différencier la zone nord, uniquement occupée par des fosses d'extraction, et la zone des bâtiments dont la construction indique clairement que la plupart sinon tous les creusements qui ont servi à extraire des matériaux ont été rebouchés avant leur construction et que l'espace a changé de nature. La zone nord est donc considérée comme un espace exclusivement dévolu à l'extraction de matériaux. À en juger par la taille des creusements, il semble qu'ils aient servi à construire plusieurs des bâtiments du site, certainement **B5**, **B8**, **B9**, **B11** et **B13**. Une seconde zone d'extraction a été mise en évidence sur le site. Elle est située entre les bâtiments **B1** et **B3**. Celle-ci se démarque de la zone nord, car elle n'est pas du tout organisée de la même manière. Il s'agit d'une immense fosse dont la surface atteint environ 800 m². À elle seule, elle surpasse la surface de toutes les autres fosses d'extraction réunies. Elle a certainement servi à construire au moins **B1**, **B2**, **B3** et **B4**. **B1**, **B2** et **B3** sont d'ailleurs construits juste autour de cette grande fosse d'extraction, ce qui semble corroborer ce fait. Le reste des bâtiments a quant à lui dû être érigé à partir des matériaux des fosses situées dans la partie sud. Quant aux palissades, elles ont certainement été aménagées avec les petites fosses d'extraction qui les jouxtent.

Des activités de production métallurgique ont été mises en évidence sur cinq entités : **Orléans**, « *Halles Châtelet* » 1 et 2 ; à **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 2 et 3 et à **Orléans**, « *Place de Gaulle* » 2. Aucun espace artisanal autre que ceux dévolus à l'extraction de matériaux n'ont été mis en évidence à **Saint-Aignan-des-Gués**. Ainsi, tous les espaces artisanaux présentés dépendent de l'agglomération commerciale d'**Orléans**. Les vestiges qui se rencontrent le plus sont des bâtiments interprétés comme des ateliers. Il en a été rencontré

sur l'ensemble de ces occupations à l'exception de la « *Place de Gaulle* » 2. Un total de huit bâtiments a été comptabilisé. Aux « *Halles Châtelet* » 1 et à l'« *Îlot de la Charpenterie* » 3, ils sont regroupés par trois. Sur la première des deux occupations, les trois ateliers sont des fosses rectangulaires dont la fonction a pu être vérifiée par du mobilier en rapport avec un artisanat du métal. Cet espace artisanal ne peut pas être étudié, car ces ateliers sont quasiment les seules structures identifiées pour la première phase d'occupation des « *Halles Châtelet* ». D'autre part, ils font figure d'îlots isolés au sein d'un espace quasiment détruit dans sa totalité ou ayant livré des vestiges postérieurs. Mis à part quelques lambeaux d'espaces extérieurs situés à proximité de ces ateliers, aucun aménagement ne permet de connaître mieux cet espace artisanal et encore moins d'en estimer l'extension. Si l'atelier situé au nord fait bien partie du même ensemble que les deux qui sont regroupés plus au sud, cet espace atteindrait au minimum 180 m². Le même constat, à peu de choses près, peut être appliqué aux trois ateliers métallurgiques de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 3. Les bâtiments sont alignés le long d'un même axe sur environ vingt mètres du nord au sud et sont encerclés par des zones détruites. Quelques lambeaux d'espaces extérieurs de circulation ont été vus, notamment à l'est de **B109** et à l'ouest de **B200**, mais là encore aucun aménagement ne permet d'en connaître l'extension. Contrairement aux « *Halles Châtelet* » 1, des zones de nature différentes ont été observées en périphérie de cet espace dédié à la métallurgie et permettent d'en situer les limites au moins à l'est et au nord, où des zones d'extraction et des espaces extérieurs se développent. Toutefois, avec l'existence du talweg à l'est, il n'a pas pu se développer bien loin vers ce côté et étant donné que le site jouxte l'emplacement présumé de la berge naturelle de la *Loire* au sud, il n'a pas pu non plus s'étendre dans cette direction. En ne considérant que les bâtiments, l'espace dédié à la métallurgie atteint environ 160 m², mais est susceptible d'être triplé voir quadruplé.

Les espaces artisanaux identifiés aux « *Halles Châtelet* » 2 et à l'« *Îlot de la Charpenterie* » 2 ne sont connus qu'à travers l'existence d'un seul bâtiment, ce qui représente encore moins d'éléments permettant une définition précise des espaces considérés. Le bâtiment **B142** est le prédécesseur de **B109** (période 3 de l'« *Îlot de la Charpenterie* »). Il est isolé dans la partie sud-est du site, car à la période 2, il s'agit du seul atelier de cette phase d'occupation. Sa vocation est la même que celle de **B109**. Zones détruites et petits lambeaux de sols extérieurs constituent son entourage. Cependant, des espaces dont la fonction est différente existent à une vingtaine de mètres de ce dernier. Un espace résidentiel a déjà été mentionné au nord-ouest ainsi qu'un bâtiment indéterminé au nord jouxté par une petite zone d'extraction de matériaux. En l'état actuel des connaissances, nous considérons l'espace artisanal matérialisé par **B142** comme proportionnel à la taille du bâtiment (26 m²), soit un peu plus de 30 m². Cependant, il est possible qu'il atteigne une surface bien plus vaste, qui peut pourquoi pas être quadruplée. La surface de l'espace artisanal occupée par l'atelier **B37-1** (période 2 des « *Halles Châtelet* » 2), qui a abrité un espace de production métallurgique, est la mieux cernée. En effet, la construction, qui s'étend sur environ 39 m², est longée immédiatement au nord par une palissade et immédiatement au sud par le fossé bordier nord de l'axe de circulation. Cette zone artisanale ne semble donc pas s'étendre sur une grande surface. Son extension à l'est et à l'ouest n'est pas connue et il se pourrait que d'autres ateliers aient existé dans la continuité de ce dernier, à l'emplacement des zones détruites. Cependant, en l'absence de preuves directes, nous

considérons cet espace artisanal de la même manière que celui occupé par **B142**, à savoir à travers la taille du bâtiment, soit un peu plus de 40 m² dans le cas présent.

Le dernier espace artisanal s'inscrit dans la continuité de celui qui est représenté par **B142** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 2. Il s'agit d'un four isolé occupant un espace d'un peu moins de 1 m². Les fouilleurs l'ont interprété comme une structure à caractère métallurgique en raison de sa forme. Mis à part une fosse et quelques trous de piquet et de poteau, aucune structure autour du four ne permet de connaître l'extension de la zone artisanale. En l'absence d'autres éléments, nous ne pouvons l'estimer qu'à quelques mètres carrés.

6.2.2.1.1.4. L'espace funéraire

À l'image de la catégorie des espaces agropastoraux, celle des espaces funéraires ne compte qu'une seule occupation. Il s'agit d'**Orléans**, « *18 rue Porte Saint-Jean* » 1. Au sein d'un espace d'environ 10 m², trois sépultures ont été observées. L'organisation de cette zone n'est pas en mesure d'être saisie en raison du caractère réduit de la surface décapée (moins de 280 m²). Cependant, un fossé doublé d'une palissade structure l'espace à la période suivante et pourrait avoir repris un axe plus ancien. Il est intéressant de noter qu'il s'agit des sépultures de deux immatures et d'un périnatal. Il s'agit d'une zone spécifique réservée à ce type d'individus ou de la partie d'une nécropole réservée aux enfants.

L'éloignement de cette occupation avec les sites des « *Halles Châtelet* » et de l'« *Îlot de la Charpenterie* » (un peu moins de mille mètres), considérés comme le noyau de l'agglomération permet d'établir deux hypothèses. La première part du principe que l'occupation du « *18 rue Porte Saint-Jean* » 1 ne dépend pas de l'agglomération, mais plutôt d'un établissement rural proche de cette dernière. Le fossé doublé d'une palissade attribué à La Tène finale pourrait comme nous l'avons signalé reprendre une limite plus ancienne. Dans ce cas, les sépultures se trouveraient à l'extérieur de l'espace délimité par cet aménagement. Le caractère précoce des sépultures, qui remontent à LT C2b, époque à la fin de laquelle se met lentement en place l'agglomération, pourrait aller en ce sens. La seconde hypothèse considère que le site fait partie de l'agglomération. Mis en relation avec la voie romaine menant à Tours et son éloignement du secteur Charpenterie-Châtelet, il peut être considéré comme la ou une des nécropole(s) remontant aux premières décennies de l'agglomération ou la précédant de peu, et s'appuyant sur un axe de circulation qui aurait été repris ultérieurement. Ainsi, cet espace funéraire se placerait en bordure de l'habitat aggloméré, probablement le long d'une route permettant d'y accéder. La distance les séparant est difficile à restituer, car la seule occupation située entre l'habitat et l'espace funéraire renvoie à des espaces extérieurs aménagés (« *Place de Gaulle* » 1) puis à de l'artisanat (seconde phase du même site). L'extension maximale de l'agglomération commerciale côté ouest pourrait ainsi suivre l'axe du talweg se situant à quelques dizaines de mètres à l'ouest du site de la « *Place de Gaulle* » qui en l'état actuel des connaissances constitue l'occupation humaine la plus occidentale de l'agglomération. Le fossé observé au « *8-10 rue Porte-Madeleine* » 2 revêt un caractère isolé ne permettant pas de le lier directement à l'agglomération ou même à l'espace funéraire du « *18 rue Porte Saint-Jean* » 1. En suivant cette proposition, ce dernier se trouverait à environ quatre cents mètres des limites de l'agglomération.

Trancher entre ces deux hypothèses n'est pas simple et aucun élément au final ne permet de s'assurer de la véracité de l'une ou l'autre. Il est cependant tentant de pencher pour la seconde, qui permet de fixer une limite à l'extension occidentale de l'agglomération, même si celle-ci n'est pas strictement établie à un endroit précis. La nécropole, en partant du principe qu'elle était signalée au sol, indiquerait ainsi l'entrée sur le territoire de l'agglomération.

6.2.2.1.1.5. L'espace cultuel

Nous prenons la peine d'écrire ces quelques lignes pour annoncer l'absence d'espaces et donc de structures à caractère religieux ou cultuel. Comme nous l'avons évoqué plus haut, les seuls sanctuaires d'agglomération commerciale possibles pour lesquels nous rappelons qu'aucune preuve formelle n'a permis de les qualifier de la sorte ni de les lier à un habitat aggloméré contemporain ont été observés à **Pithiviers-le-Vieil** et à **Chilleurs-aux-Bois**.

6.2.2.1.2. L'architecture urbaine

Des bâtiments ont été repérés sur six occupations correspondant à trois sites. Deux sites font partie de l'agglomération d'**Orléans** (« *Halles Châtelet* » et « *Îlot de la Charpenterie* ») et la dernière renvoie à l'agglomération de **Saint-Aignan-des-Gués** (« *Les Vallées* »). Nous avons fait face à plusieurs problèmes dans le traitement des unités architecturales de ces entités. Les conditions de conservation des bâtiments diffèrent totalement entre les deux agglomérations. Là où nous avons des plans de bâtiments plutôt bien cernés à **Saint-Aignan-des-Gués**, ceux d'**Orléans** sont très difficiles à interpréter, car ils sont touchés par une destruction extrême résultant de l'urbanisation continue qui a touché le quartier Châtelet-Charpenterie sur plus de deux mille ans. Ce constat s'accompagne logiquement de difficultés dans la détermination de la fonction des bâtiments. Nous avons donc adapté les éléments de réflexion à cette situation particulière. Nous avons distingué trois types de bâtiments : les bâtiments d'habitation, les bâtiments fonctionnels (toutes activités confondues) et une troisième catégorie regroupant tous les autres bâtiments dont la fonction n'a pas pu être déterminée.

6.2.2.1.2.1. Architecture des bâtiments d'habitation

Quinze bâtiments repérés sur quatre occupations (*FIG. 262 & 263*) sont susceptibles de correspondre à des habitations (**Orléans**, « *Halles Châtelet* » 2-**B22-1**, **B32, B34** et **B35** ; **Orléans**, « *Halles Châtelet* » 3-**B22-2** ; **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 2-**B42** et **Saint-Aignan-des-Gués**, « *Les Vallées* » 1-**B1**, **B2**, **B3**, **B4**, **B8**, **B9**, **B11**, **B12** et **B13**). Huit voire neuf bâtiments sont connus dans leur intégralité. Les méthodes de construction sont variées d'un bâtiment à l'autre. La plus grande partie d'entre eux (dix constructions) est composée d'une association entre tranchées de fondation et trous de poteau. Il est difficile de savoir si les tranchées, qui accueillent parfois des poteaux, font le tour des bâtiments dans chacun des cas, mais l'existence de deux exemples sur le site de **Saint-Aignan-des-Gués** (**B12** et **B13**) pour lesquels c'est le cas indique que c'est envisageable. Trois bâtiments seulement (**Saint-Aignan-des-Gués**, « *Les Vallées* » 1-**B1**, **B2**, **B3**) sont construits uniquement sur poteaux. Un seul bâtiment est uniquement construit sur tranchées de fondation (**Orléans**, « *Halles Châtelet* » 2-**B35)**. Cependant, son plan n'est pas complet donc il faut rester prudent à ce sujet. Enfin, une seule unité architecturale fait intervenir un troisième mode de construction (**Orléans**, « *Halles Châtelet* » 3-**B22-2**). En effet, la paroi orientale du bâtiment, reconnue sur un petit tronçon, est

installée sur un solin en pierres sèches qui, selon les fouilleurs, aurait sans doute accueilli une sablière.

La surface des bâtiments est relativement variable, mais une remarque peut d'ores et déjà être faite. La plupart des bâtiments se développent sur des surfaces restreintes ne dépassant pas 20 m². Seuls les bâtiments des « *Halles Châtelet* » 2 et 3 sont concernés par cette catégorie de taille. Nous retrouvons ensuite deux bâtiments dont la surface est comprise entre 30 m² et 50 m². Les trois dernières classes regroupent les grands et les très grands bâtiments (sept bâtiments). Trois d'entre eux ont une surface comprise entre 50 m² et 75 m², un seul se développe sur une

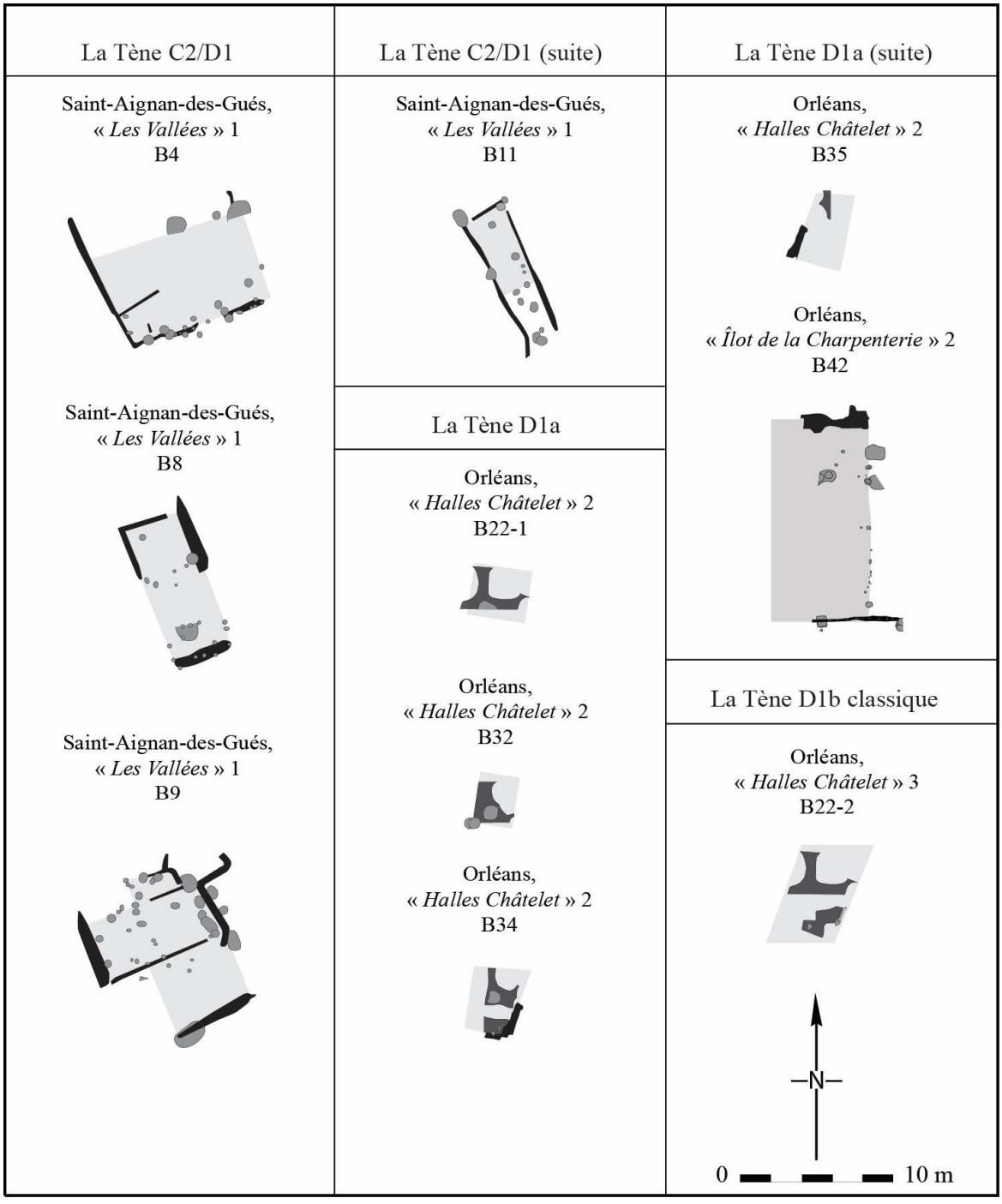

FIG. 262 : Plan des bâtiments d'habitation de l'agglomération commerciale d'Orléans, 1 (DAO C. Forget).

surface de 75-100 m² et enfin les trois derniers dépassent 100 m². Les bâtiments de l'agglomération d'Orléans se développent globalement sur des surfaces bien plus restreintes que ceux de **Saint-Aignan-des-Gués**. Cependant, il faut considérer ce constat avec prudence dans la mesure où les surfaces des bâtiments orléanais sont souvent restituées à partir d'éléments très maigres et que d'autre part, les faibles surfaces étudiées non détruites n'ont pas permis au fouilleur d'observer les vestiges de manière optimale. D'autre part, la taille de **B42** (**Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 2) montre qu'au moins pour la première phase de l'agglomération commerciale (LT D1a), des bâtiments de plus de 70 m² existent. Il est cependant difficile de savoir si c'est ce bâtiment ou les petits bâtiments qui se développent de manière synchrone aux « *Halles Châtelet* » 2 qui constituent l'exception, ou si grands et petits bâtiments coexistent de manière équivalente. Il se peut aussi que la taille des bâtiments rende compte d'une organisation particulière de l'espace et/ou d'une fréquentation par des classes sociales différentes.

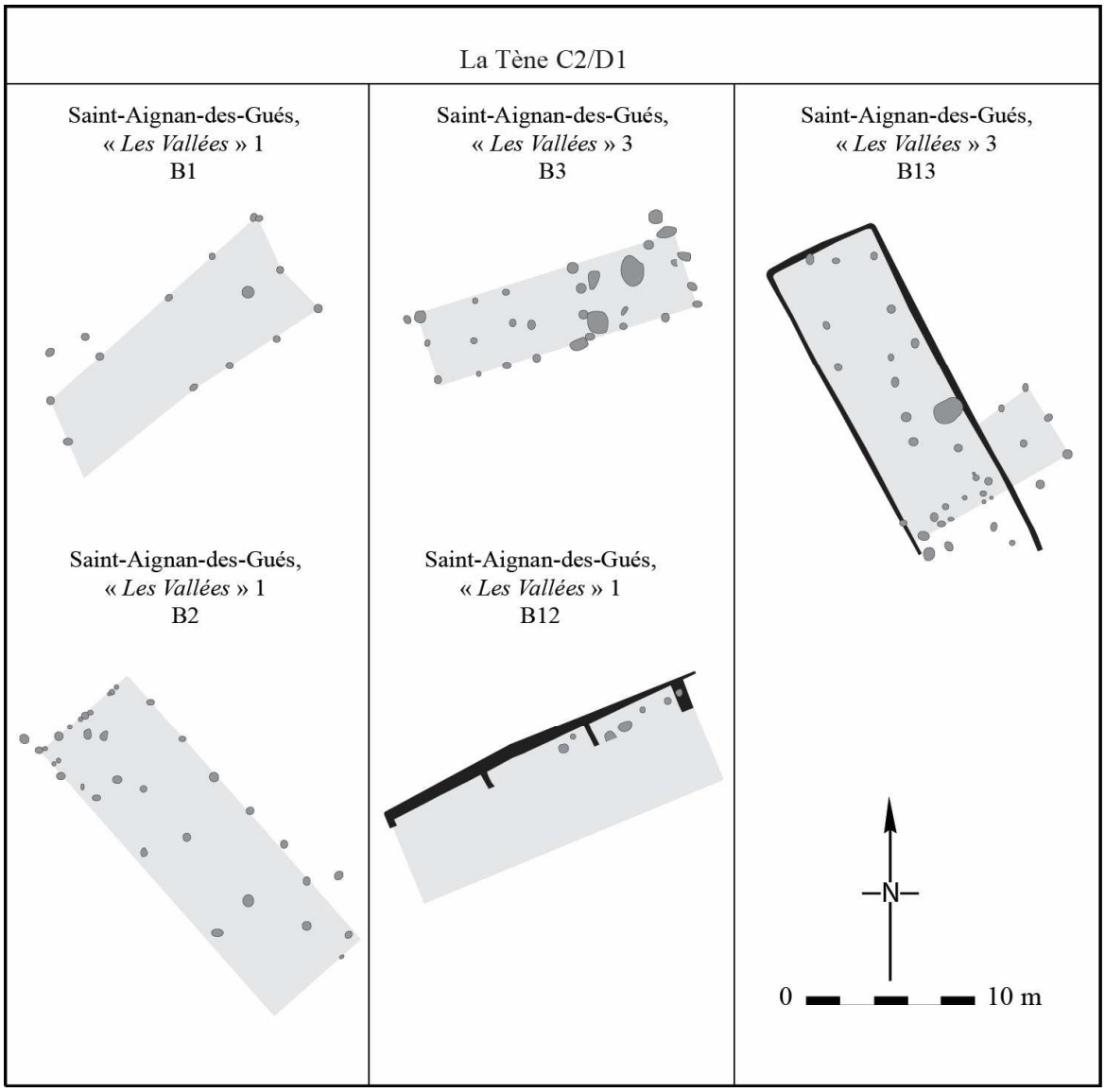

FIG. 263. : Plan des bâtiments d'habitation de l'agglomération commerciale d'Orléans, 2 (DAO C. Forget).

Les plans des bâtiments sont là encore difficiles à interpréter. Cela n'a pas été possible que pour cinq bâtiments, pour lesquels les éléments disponibles n'étaient pas suffisamment étoffés. Ce sont les bâtiments à une nef qui sont les plus nombreux (*FIG. 264 & 265*). Il peut s'agir d'un plan simple comme **B1** et **B2** de **Saint-Aignan-des-Gués**, « *Les Vallées* » 1 qui font intervenir des poteaux sur un plan rectangulaire ou de plans un peu plus élaborés comme **B8** voire **B13** du même site. Ce sont des constructions dont les parois sont installées dans des tranchées sur tous les côtés pour **B8** et sur trois côtés sur quatre pour **B13**. Des trous de poteau dans l'espace interne complètent le plan sans qu'il soit possible de savoir s'ils délimitent plusieurs pièces ou s'ils matérialisent des aménagements particuliers. **B13** est le seul bâtiment d'habitation complété par une petite abside sur l'un de ses côtés. De forme quadrangulaire, elle est aménagée sur six poteaux. L'accès à l'espace interne n'est pas aisé à déterminer. Il est susceptible d'être représenté par les deux trous de poteau situés près de l'angle nord-ouest de **B1** tandis que deux autres relativement proches l'un de l'autre près de l'angle sud-est de **B8** pourraient avoir joué le même rôle. Dans le cas de **B1** et **B2**, le plan n'est pas suffisamment lisible. Quant à **B13**, il est susceptible de se situer au niveau de sa paroi sud, où plusieurs trous de poteau sont présents. Enfin, le reste des bâtiments semble être organisé sur deux nefs (**B3**, **B4** et **B9** de **Saint-Aignan-des-Gués**, « *Les Vallées* » 1). **B3** est un bâtiment uniquement constitué de poteaux à l'image de **B1** et **B2**, à ceci près qu'une rangée de poteaux internes permet de voir que l'ensemble est séparé en deux pièces de taille inégale (l'une d'environ 40 m² et l'autre d'un peu moins de 30 m²). Les deux autres bâtiments sont aménagés de manière différente. Des tranchées accueillent les parois sur plusieurs côtés et semblent dans certains cas se poursuivre au-delà de l'emprise de bâtiment, certainement sous la forme d'une palissade jointive. Alors que **B4** est divisé en deux pièces dans sa longueur au moyen d'une autre tranchée dont la totalité du tracé n'est pas connue, le plan de **B9** est plus difficile à cerner. Une pièce principale semble se dessiner selon un axe est-ouest, avec des parois insérées au sein de larges tranchées. Les parois nord et sud sont aussi installées dans des tranchées, mais ces dernières sont plus modestes. Une séparation est visible au milieu de la pièce. Elle est assurée par la présence de plusieurs trous de poteau qui délimitent deux pièces de taille similaire, l'une à l'est et l'autre à l'ouest. Ce qui s'apparente à deux autres pièces se développe au nord et au sud de la pièce principale. Celle au sud est matérialisée par une large tranchée qui délimite son côté sud. Les côtés est et ouest ne sont pas visibles. La pièce au nord n'en est peut-être pas une. Un

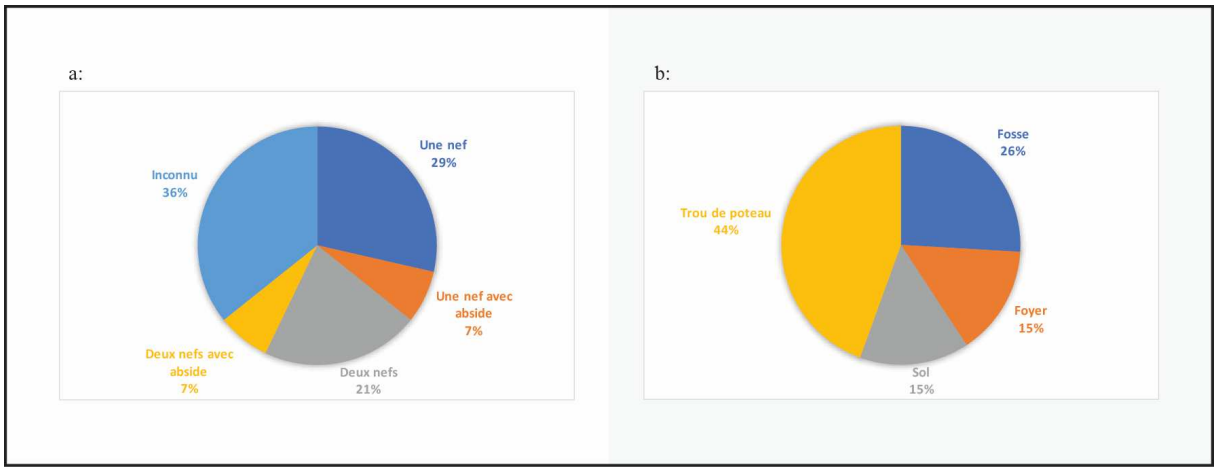

FIG. 264 : Type d'architecture (a) et occupation interne (b) des bâtiments d'habitation des agglomérations commerciales (DAO C. Forget).

tronçon de tranchée part de la paroi nord de la pièce principale et effectue un angle vers l'ouest après seulement 1,50 m pour délimiter un petit espace d'environ 7 m².

Les témoins d'occupation interne des bâtiments d'habitation sont relativement restreints (*FIG. 264*). À **Saint-Aignan-des-Gués**, « *Les Vallées* », où ils sont décapés dans leur totalité, les informations à ce propos ne sont pas abondantes. Sur les neufs bâtiments type habitation qui ont été interprétés, sept ont livré une ou plusieurs fosses de nature indéterminée. Sinon, l'ensemble de ces constructions est agrémenté de trous de poteau à l'intérieur de la surface protégée, dessinant des cloisons voire des aménagements dont le plan et la fonction demeurent inconnus. À **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 2, **B42** n'a pas livré plus d'éléments, d'autant que la majeure partie de la surface occupée par le bâtiment a été détruite par les aménagements postérieurs. Les seuls vestiges qui ont pu être observés sont plusieurs trous de poteau, dont l'un, en raison de sa taille, pourrait avoir accueilli un poteau porteur. C'est du côté des « *Halles Châtelet* » 2 que nous viennent les éléments les plus parlants. Comme à l'« *Îlot de la Charpenterie* », les nombreuses destructions post-Protohistoire ont largement touché le site. Cependant, sa particularité réside dans l'identification par les fouilleurs de nombreux lambeaux de sols qui constituent parfois les seuls vestiges qui ont permis d'identifier la présence d'unités architecturales. Ainsi, **B22-1**, **B32**, **B34** et **B35** des « *Halles Châtelet* » 2 et **B22-2** des « *Halles Châtelet* » 3 ont livré des fragments de sols en terre battue, en calcaire concassé ou en sable (fin ou grossier) en fonction des remaniements et des bâtiments. Comme nous l'avons signalé plus avant, les limites de ces constructions n'ont pas pu être appréhendées du fait de l'absence de parois ou de leur tracé trop réduit dans le cas où il en a été observé. Cependant, il semble que certaines soient mitoyennes et partagent une cloison commune. C'est le cas de **B22-1** et **B32** et de **B34** et **B35** dont la limite est perceptible à travers la composition des sols. L'aménagement des sols de ces constructions est systématiquement accompagné de l'installation d'un foyer. Sa position exacte quant à l'organisation spatiale de l'intérieur des bâtiments n'est pas connue avec certitude, mais il semblerait qu'il soit plutôt installé en position centrale, plus ou moins proche de l'emplacement hypothétique de l'une des parois. Le foyer du bâtiment 22-1 est d'ailleurs reconstruit plusieurs fois entre la phase 1 et la phase 2 du site.

En clair, l'identification de **B22-1**, **B32**, **B34** et **B22-2** des « *Halles Châtelet* » comme bâtiments d'habitation repose principalement sur la présence du foyer dans l'espace interne tandis qu'elle s'appuie plutôt sur une taille imposante dans le cas des bâtiments de **Saint-Aignan-des-Gués**, « *Les Vallées* » 1 et de **B42** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 2. Ces différences font certainement référence à une occupation de l'espace et/ou à une fréquentation des bâtiments par des catégories sociales différentes. D'autre part, il est intéressant de noter que les plans et/ou la taille et l'architecture dans certains cas des grands bâtiments des agglomérations commerciales d'**Orléans** et de **Saint-Aignan-des-Gués** se rapprochent des bâtiments type habitation de certains établissements ruraux.

6.2.2.1.2.2. Architecture des bâtiments fonctionnels

Huit bâtiments fonctionnels ont été identifiés sur les agglomérations commerciales : **Orléans**, « *Halles Châtelet* » 1-**B287**, **B305** et **B329** ; **Orléans**, « *Halles Châtelet* » 2-**B37-1** ;

Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 2-**B142** et **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 3-**B109**, **B200** et **B201**. Ces constructions proviennent toutes des sites d'**Orléans**. D'après les fouilleurs, il s'agit uniquement d'ateliers dont la plupart semblent tournés vers la production métallurgique (*FIG. 266*). Le site de **Saint-Aignan-des-Gués** ayant fait l'objet d'une fouille dans des conditions d'intervention très réduites, la compréhension et l'organisation de l'espace ont été privilégiées au détriment de l'étude du mobilier, qui n'a pas été réalisée dans le cadre de l'opération et qui n'était donc pas disponible dans le rapport de fouille. De ce fait, l'identification de la fonction des bâtiments en a directement été impactée. Cependant, dans la mesure où des plans de bâtiment se détachant de celui des bâtiments d'habitation ont été observés (et classés dans la catégorie des autres bâtiments), il ne faut pas écarter la présence de bâtiments dévolus à des activités spécifiques. La conséquence, donc, est qu'aucun plan de bâtiment fonctionnel n'est connu dans son intégralité. Trois méthodes de construction ont été identifiées. Certains bâtiments sont construits sur une fosse (**Orléans**, « *Halles Châtelet* » 1-**B287**, **B305** et **B329**). D'autres bâtiments sont construits sur sablière basse (**Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 3-**B109**, **B200** et **B201**). Les bâtiments **B37-1** des « *Halles Châtelet* » 2, **B142** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 2 et **B109** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 3 sont les seuls pour lesquels les parois ont été élaborées avec deux méthodes de construction. Le premier et le troisième sont construits à partir d'un solin en pierre, accompagné de poteaux dans le premier cas et d'une sablière basse pour le second. Enfin, les parois de **B142** sont installées dans des tranchées et des trous de poteau sont susceptibles de constituer des aménagements internes.

Les données relatives à la surface des bâtiments fonctionnels n'ont pu être recueillies que pour la moitié d'entre eux. La comparaison tenant sur un total de quatre bâtiments, la portée des résultats s'en retrouve limitée (*FIG. 267 & 268*). Globalement, les constructions se situent autour de 30 m². **B142** l'« *Îlot de la Charpenterie* » 2 et **B109** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 3 ont une surface comprise entre 20 m² et 30 m² et **B37-1** des « *Halles Châtelet* » 2 est comprise entre 30 m² et 40 m². Enfin, l'atelier le plus petit est la fosse **B287** des « *Halles Châtelet* » 1 dont l'étendue ne dépasse pas 20 m². De même que pour la surface, les plans de ces ateliers sont difficilement interprétables. Le plan a pu être déterminé pour deux bâtiments (**B329** des « *Halles Châtelet* » 1 et **B37-1** des « *Halles Châtelet* » 2). Dans les autres cas, les informations ne sont pas suffisantes pour trancher entre un plan et un autre, ou sont tout simplement trop lacunaires pour permettre la moindre tentative d'interprétation. Il s'agit dans chaque cas de bâtiments à une nef. **B329** est une fosse quadrangulaire pour laquelle aucun aménagement intérieur n'a été trouvé. Concernant **B37-1**, l'espace interne est occupé par des foyers et des fours et là encore, aucune cloison ne semble séparer le bâtiment en plusieurs pièces. Cependant, le creusement de ces structures de combustion, qui ont d'ailleurs subi des réfections, a très bien pu occulter des structures légèrement implantées. Enfin, même si leur plan ne peut pas être compris dans sa globalité, les bâtiments **B142** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 2 et **B109**, **B200** et **B201** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 3 ont livré des éléments permettant d'en comprendre une partie. Les deux premiers ont livré un lambeau de sol dont la nature est différente au sud où elle s'apparente à un espace intérieur et au nord où il s'agit d'un espace extérieur couvert. Les fouilleurs ont donc interprété l'espace nord comme un espace de type auvent. Il est d'ailleurs important de noter que **B109** a été installé au même endroit que **B142** qui lui est

antérieur. Enfin, **B200** et **B201** ont livré un tronçon de sablière qui pourrait séparer le bâtiment en deux. Devant la faiblesse des données, nous avons préféré ne pas les compter comme des bâtiments à deux nefs même si cela est possible.

a : architecture des bâtiments

Architecture des bâtiments	Nombre de bâtiments
1 TP + tranchées	2
2 TP + tranchées	1
8 TP + tranchées	2
12 TP + tranchées	1
13 TP	1
20 TP + tranchées	2
22 TP	1
22 TP + tranchées	1
30 TP + tranchées	1
33 TP	1
Tranchée	1
solin	1
Total	15

b : morphologie des bâtiments

Morphologie des bâtiments	Nombre de bâtiments
Rectangulaire	8
Trapézoïdale	2
Indéterminée	5
Total	15

c : surface des bâtiments

Surface des bâtiments	Nombre de bâtiments
Moins de 20 m²	6
Entre 30 et 50 m²	2
Entre 50 et 75 m²	3
Entre 75 et 100 m²	1
Entre 100 et 150 m²	3
Total	15

FIG. 265 : Étude des bâtiments d'habitation des agglomérations commerciales (DAO C. Forget).

Les aménagements internes des unités architecturales sont relativement similaires d'un bâtiment à l'autre. La fosse **B305** des « *Halles Châtelet* » 1 est la seule à n'avoir livré aucune trace. Quant aux bâtiments **B287** et **B329** des « *Halles Châtelet* » 1 ainsi que **B201** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 3, une trop grande partie de leur emprise au sol est détruite ce qui ne permet pas d'en connaître l'organisation interne. Cependant, une fosse de fonction indéterminée est présente dans l'espace circonscrit par le premier bâtiment, mais il est probable qu'elle ne soit pas liée à son utilisation. L'ensemble des autres ateliers ont livré des niveaux de sol dont la nature est similaire à ceux rencontrés pour les bâtiments d'habitation. Dans ces sols sont systématiquement aménagées des structures de combustion sauf pour **B200** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 3. Il s'agit d'un foyer pour **B142** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 2, de deux fours et d'un foyer pour **B37-1** des « *Halles Châtelet* » 2 et d'un four pour **B109** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 3. Enfin, des trous de poteau ont aussi été observés au niveau de la surface interne de ces bâtiments. Leur faible nombre n'aide pas à l'interprétation. Un seul trou de poteau présent au centre de **B142** pourrait signaler une cloison dont il serait l'unique rescapé. Les trois

trous de poteau de **B37-1** ne montrent aucune organisation tout comme ceux de **B109**, qui s'apparentent plutôt à des trous de piquet. Cependant, certains semblent participer à la cloison tandis que les autres ne dessinent rien de cohérent. L'interprétation des huit bâtiments

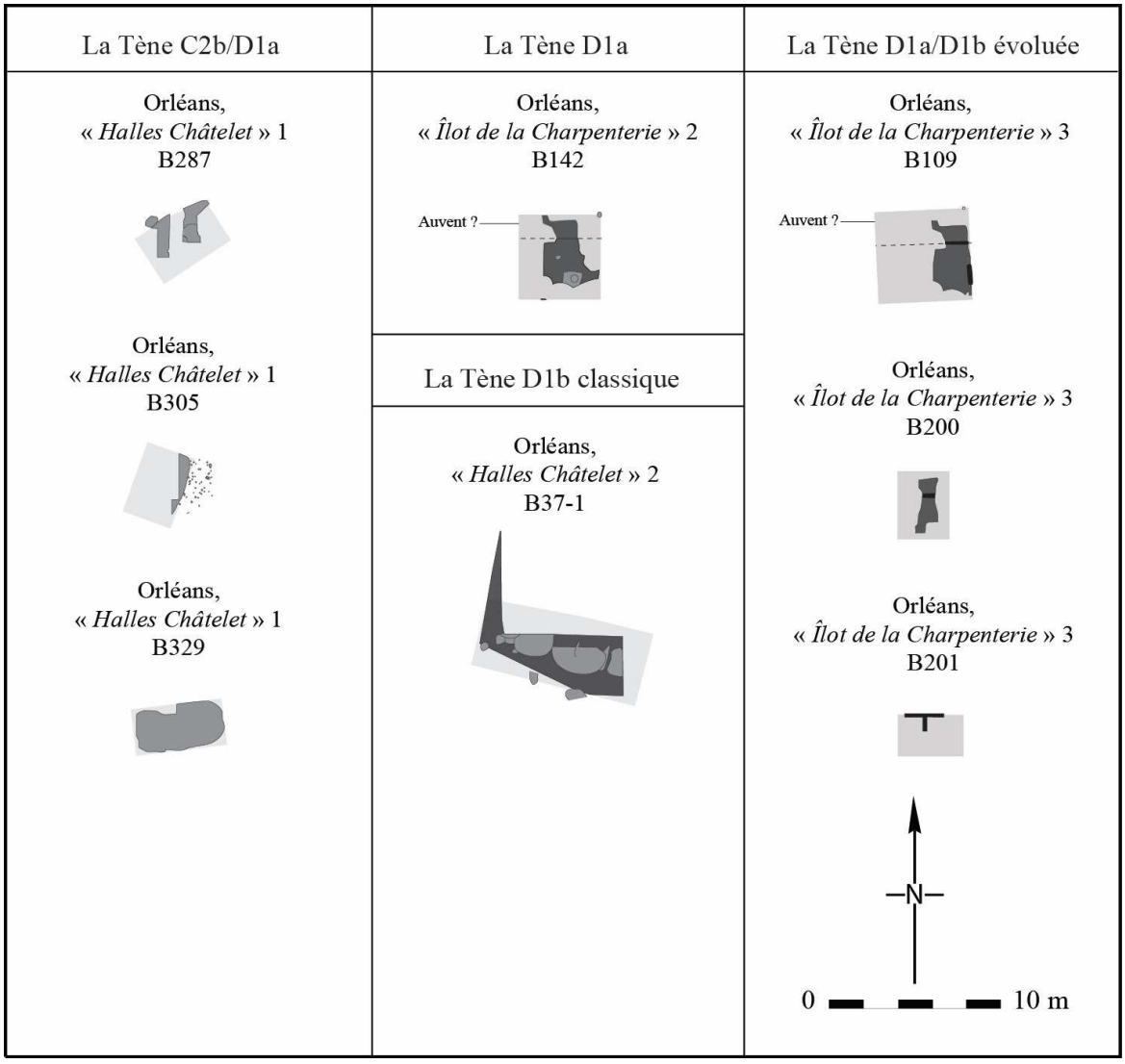

FIG. 266 : Plan des ateliers des agglomérations commerciales (DAO C. Forget).

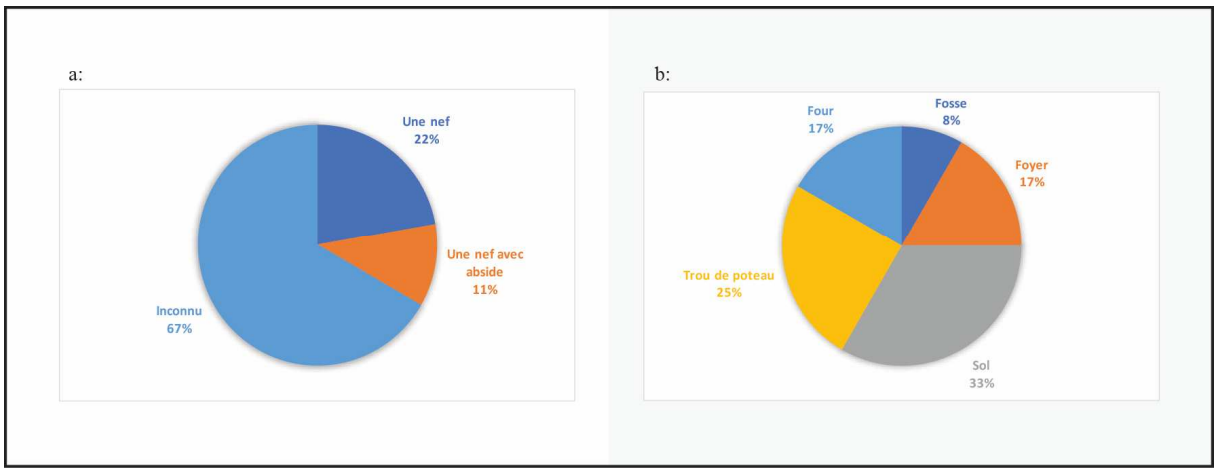

FIG. 267 : Type d'architecture (a) et occupation interne (b) des ateliers des agglomérations commerciales (DAO C. Forget).

fonctionnels comme des ateliers repose dans certains cas sur la nature de l'aménagement (les trois fosses des « *Halles Châtelet* » 1) et dans d'autres sur la présence d'aménagements caractéristiques, comme les fours des bâtiments **B37-1** des « *Halles Châtelet* » 2 et **B109** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 3. Nous verrons toutefois que le mobilier trouvé au sein de ces constructions voire à proximité immédiate a permis d'en conforter la fonction et parfois d'en préciser l'activité.

a : architecture des bâtiments

Architecture des bâtiments	Nombre de bâtiments
fosse	3
2 TP + tranchées	1
3 TP + sablières	1
solin + sablières	1
sablières	2
Total	8

b : morphologie des bâtiments

Morphologie des bâtiments	Nombre de bâtiments
Carrée	2
Rectangulaire	2
Indéterminée	4
Total	8

c : surface des bâtiments

Surface des bâtiments	Nombre de bâtiments
Moins de 20 m²	1
Entre 20 et 30 m²	2
Entre 30 et 40 m²	1
Indéterminée	4
Total	8

FIG. 268. : Étude des ateliers des agglomérations commerciales (DAO C. Forget).

6.2.2.1.2.3. Architecture des bâtiments de nature indéterminée

Les bâtiments classés dans cette catégorie sont au nombre de quatorze (**Orléans**, « *Halles Châtelet* » 2-**B33-1** et **B43/44** ; **Orléans**, « *Halles Châtelet* » 3-**B3**, **B33-2** et **B36** ; **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 2-**B44**, **B48/49** et **B51** ; **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 3-**B52 ;** ; **Orléans**, « *ZAC des Halles 1-Îlot B* »-**B3** et **Saint-Aignan-des-Gués**, « *Les Vallées* » 1-**B5**, **B6**, **B7** et **B10**). Comme nous l'avons déjà spécifié, il s'agit de constructions pour lesquelles aucun indice concernant leur fonction n'a été rencontré sur le terrain et que nous avons décidé de rassembler au sein d'une classe « autres bâtiments » plutôt que de les classer arbitrairement parmi les bâtiments d'habitation ou les bâtiments fonctionnels en se basant juste sur leur surface et/ou leur morphologie (*FIG. 269*). La totalité des constructions orléanaises n'est pas connue dans leur intégralité, à l'image de celles des catégories de bâtiments précédemment évoquées. A contrario, l'étendue des quatre de **Saint-Aignan-des-Gués** a été décapée dans leur intégralité. Les méthodes de construction diffèrent là encore d'un site à l'autre. Elles n'ont pu être approchées pour quatre bâtiments connus uniquement par la présence de niveaux de sol (**B33-1** des « *Halles Châtelet* » 2, **B51** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 2, **B52** de la troisième phase du même site et B3 de la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* »). Deux bâtiments seulement sont aménagés sur poteaux (**B33-2** et **B36** des « *Halles Châtelet* » 3). Cependant, dans la mesure où il s'agit de bâtiments orléanais, il est fort probable que d'autres types de structures aient participé à

l'ensemble. Six bâtiments sont montés à partir de tranchées de fondation (**B43/44** des « *Halles Châtelet* » 1, **B44** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 2 ainsi que tous les bâtiments de **Saint-Aignan-des-Gués**). **B43/44** n'ayant pas pu faire l'objet d'un décapage intégral, il est possible que d'autres éléments de construction aient été utilisés comme c'est le cas en général pour les bâtiments de l'agglomération orléanaise. Dans quatre cas, les tranchées sont accompagnées de trous de poteau (**B44** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 2 et **B5**, **B6** et **B10** de **Saint-Aignan-des-Gués**, « *Les Vallées* » 1). Ces derniers sont utilisés conjointement aux tranchées pour les

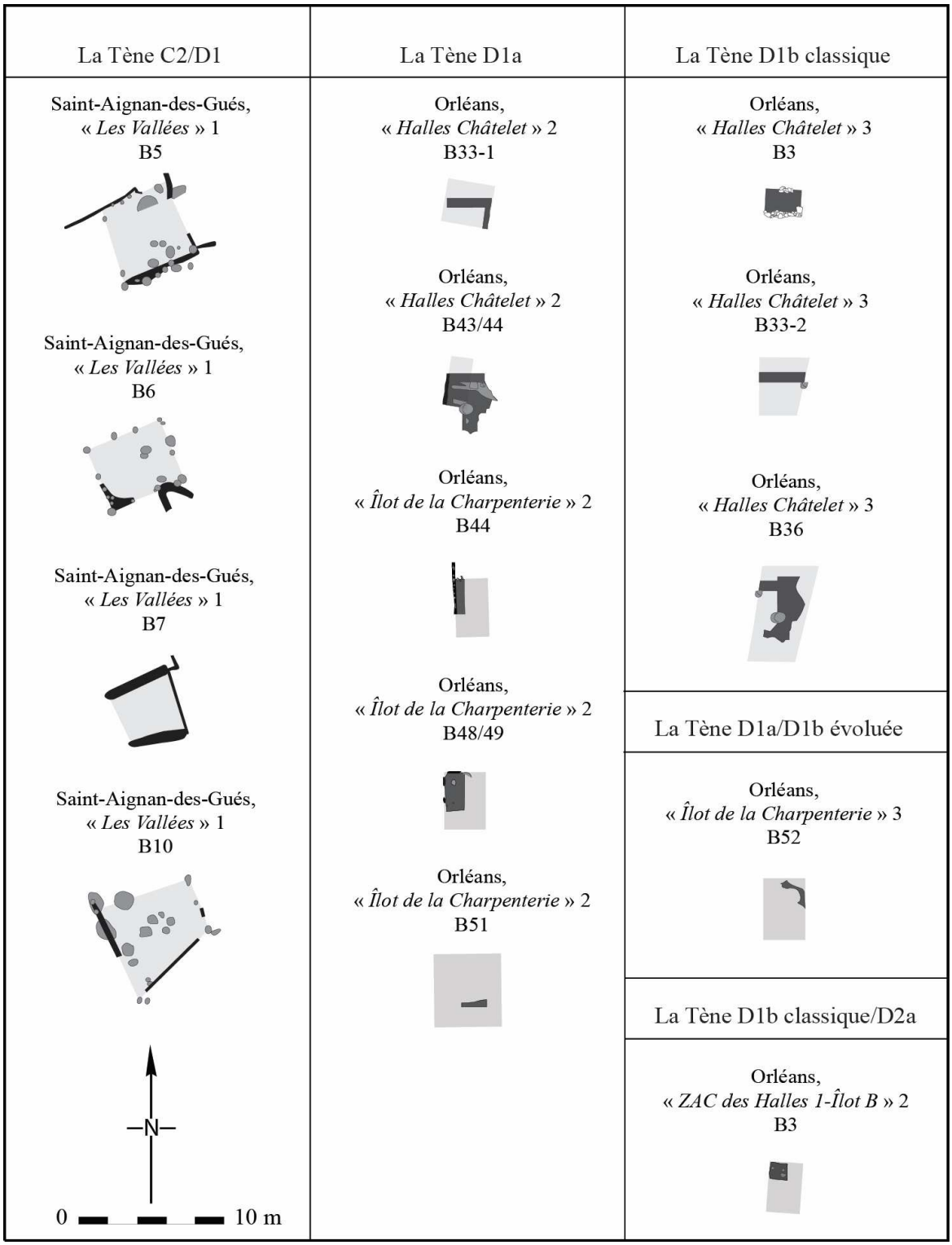

FIG. 269 : Plan des bâtiments de nature indéterminée des agglomérations commerciales (DAO C. Forget).

cloisons extérieures ou peuvent être utilisés à l'intérieur des bâtiments dans des aménagements pour lesquels aucune cohérence n'a été constatée. Le bâtiment **B48/49** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 2 est le seul pour lequel des sablières basses ont été remarquées. Ces dernières sont accompagnées de trous de poteau dont la fonction exacte n'est pas connue. Enfin, le bâtiment **B3** des « *Halles Châtelet* » 3 est le seul de cette catégorie à être aménagé sur un solin de pierres plates sèches. D'après leur configuration, il semble qu'au moins les parois nord et sud de la construction étaient aménagées de la sorte. Les parois orientale et occidentale n'ont livré aucun élément au niveau des endroits où elles ne sont pas détruites par les aménagements postérieurs. Les pierres des éventuels solins ont pu être démontées et réutilisées ou un autre mode de construction n'ayant pas laissé de traces a été utilisé. Les solins retrouvés en fouille ont certainement servi à soutenir des sablières.

Tout comme les catégories de bâtiments précédemment évoquées, la moitié des unités architecturales sont trop détruites pour espérer comprendre leur architecture. Il s'agit encore et toujours d'aménagements issus de l'agglomération orléanaise. Le peu d'éléments utilisables ne permet pas une comparaison satisfaisante et la portée des résultats n'est donc pas optimale. Les bâtiments sont plutôt petits dans l'ensemble. Deux d'entre eux sont classés dans la catégorie des constructions de moins de 10 m² et mesurent même moins de 6 m² (**B43/44** des « *Halles Châtelet* » 2 et **B3** de la troisième phase du même site). Un autre bâtiment mesure environ 13 m² et a été classé dans la catégorie des bâtiments de 10-20 m² (**Saint-Aignan-des-Gués**, « *Les Vallées* » 1-**B7**). Enfin, les trois bâtiments restants s'articulent autour de 20 m² à 40 m² (**B5**, **B6** et **B10** de **Saint-Aignan-des-Gués**, « *Les Vallées* » 1). Dans l'ensemble, les surfaces s'accordent plutôt bien avec celles de certains bâtiments d'habitation ou encore avec celles de certains ateliers mentionnés plus haut même si nous ne pouvons aller plus loin dans ces hypothèses.

Le plan de seulement cinq des quatorze bâtiments indéterminés a pu être déterminé. Il s'agit quasi exclusivement de bâtiments à une nef (*FIG. 270 & 271*). Les bâtiments **B5** et **B7** de **Saint-Aignan-des-Gués**, « *Les Vallées* » 1 ont des cloisons constituées de tranchées accueillant parfois des trous de poteau tandis que d'autres trous de poteau présents dans la surface interne

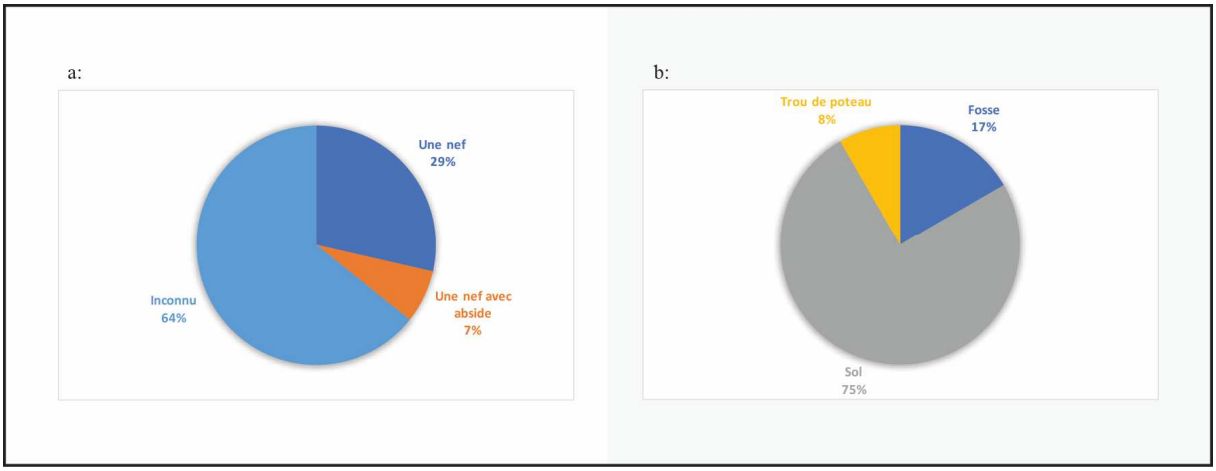

FIG. 270 : Type d'architecture (a) et occupation interne (b) des bâtiments indéterminés des agglomérations commerciales (DAO C. Forget).

de ces bâtiments matérialisent des aménagements pour lesquels aucune cohésion n'a été remarquée.

a : architecture des bâtiments

Architecture des bâtiments	Nombre de bâtiments
1 TP	1
2 TP	1
2 TP + tranchées	1
2 TP + sablières	1
9 TP + tranchées	1
11 TP + tranchées	1
12 TP + tranchées	1
tranchées	2
solin	1
Indéterminé	4
Total	14

b : morphologie des bâtiments

Morphologie des bâtiments	Nombre de bâtiments
Rectangulaire	3
Trapézoïdale	5
Indéterminée	6
Total	14

c : surface des bâtiments

Surface des bâtiments	Nombre de bâtiments
Moins de 10 m²	1
Entre 10 et 20 m²	2
Entre 20 et 40 m²	3
Indéterminée	8
Total	14

FIG. 271 : Étude des bâtiments de nature indéterminée des agglomérations commerciales (DAO C. Forget).

Quant au bâtiment **B3** des « *Halles Châtelet* » 3, il paraît lui aussi se composer d'une nef unique. Cependant, les techniques utilisées dans son élaboration et sa taille en font une construction totalement différente de celles de **Saint-Aignan-des-Gués**, dont la fonction doit diverger elle aussi. Le dernier bâtiment dont le plan est connu est **Saint-Aignan-des-Gués**, « *Les Vallées* » 1-**B6**. Il s'agit d'une construction sur deux nefs organisée en deux pièces de 15 m² et 7 m² environ au moyen d'une cloison interne sur poteaux. Il est intéressant de noter la particularité du bâtiment, pour lequel au moins deux parois sont installées dans des tranchées tandis que la paroi nord est clairement aménagée sur poteaux. Parmi les unités architecturales dont le plan n'a pas pu être déterminé, le bâtiment **B36** des « *Halles Châtelet* » 3 se démarque avec la présence d'un trou de poteau à un emplacement qui se rapproche du centre hypothétique de la construction.

L'un des facteurs qui a empêché de déterminer la fonction de ces bâtiments réside dans l'absence de structures internes caractéristiques. Tous les bâtiments, à l'exception de **B44** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 2 et de **B7** de **Saint-Aignan-des-Gués**, « *Les Vallées* » 1 ont livré des vestiges internes. Il s'agit dans deux cas de fosses de nature indéterminée (**B5** et **B10** de **Saint-Aignan-des-Gués**, « *Les Vallées* » 1) tandis que **B6** du même site ne présente que

quelques trous de poteau qui participent vraisemblablement à l'architecture du bâtiment. Les neuf autres bâtiments proviennent tous des occupations orléanaises et ont tous un point commun : le seul type de structure qui a été observé au niveau de leur surface interne se compose de lambeaux de sols dont les caractéristiques se rapprochent de ceux qui ont été découverts à l'intérieur des bâtiments d'habitation et des ateliers. L'association de ce constat avec l'impossibilité de connaître le plan et la taille exacte de ces constructions mène donc à l'incapacité de comprendre la nature et le type d'activités qui y étaient pratiquées.

6.2.2.2. Les activités pratiquées au sein des agglomérations commerciales

Les fouilles entreprises sur les agglomérations ces dernières décennies ont permis de mettre en évidence, comme nous l'avons stipulé au début de cette sous-partie sur les agglomérations commerciales, le fait que ce type de sites était quasi systématiquement orienté vers une voire plusieurs activités. En règle générale, il s'agit d'artisanat, mais certains sites semblent plutôt tournés vers le stockage de denrées agricoles. Nous allons voir de quoi il retourne sur les agglomérations commerciales d'**Orléans** et de **Saint-Aignan-des-Gués**. Tout comme pour les établissements ruraux, les activités pratiquées sur un site sont visibles à travers les vestiges qui leur servent d'infrastructure, mais aussi par le mobilier qui y est lié : outils, déchets, objets… D'une occupation à l'autre, les témoins peuvent s'avérer plus ou moins nombreux. L'information est de qualité variable d'une entité à l'autre et dépend pour beaucoup, dans le cas présent, des destructions postérieures, des choix de fouille et des nombreuses périodes et phases d'occupation qui caractérisent certains sites. Ainsi, nous avons déjà parlé du caractère arbitraire de stopper l'occupation type agglomération d'**Orléans** pour faire débuter l'occupation type *oppidum* au cours du premier quart du Ier s. av. notre ère. Or, les occupations des « *Halles Châtelet* » et de l'« *Îlot de la Charpenterie* », les mieux documentées de la ville, ne subissent pas de mutation brutale pouvant informer sur ce changement de statut, mais sont caractérisées au contraire par une occupation continue et soutenue dont l'évolution est progressive et plutôt linéaire. Ainsi, les activités mises en évidence pour les phases d'occupation datant de la transition entre le IIe et le Ier s. av. notre ère sont à considérer avec prudence. Il faut absolument garder à l'esprit le fait qu'elles peuvent tout autant renseigner soit l'agglomération commerciale, comme c'est le cas dans nos paragraphes, soit l'*oppidum* seul, soit cette période floue et non datée qui voit la première devenir le second. D'autre part, nous mettons l'accent sur la situation de **Saint-Aignan-des-Gués**, dont la fouille a été effectuée dans des conditions difficiles (temps, moyens) et s'est concentrée sur la compréhension spatiale des vestiges au détriment de l'étude du mobilier. Le rapport de fouille est très succinct et les données qui y sont présentées sont très réduites. De ce fait, nous n'avons pas eu accès à l'ensemble des données concernant le matériel et l'étude des activités du site s'en trouve directement impactée.

Les activités des agglomérations commerciales ont été classées en quatre catégories principales. Nous retrouvons dans les grandes lignes celles que nous avons utilisées pour l'étude des activités des établissements ruraux : activités agropastorales, activités artisanales, activités de consommation et les autres activités. Les mêmes sous-catégories ont été prises en compte et nous nous référerons donc à leur présentation au sein du chapitre 5 (cf. 5.2.2. Les activités pratiquées au sein des établissements ruraux).

6.2.2.2.1. Les activités agropastorales

Les activités agropastorales sont composées de l'agriculture et de l'élevage du bétail. Nous allons dans un premier temps exposer les indices en faveur de l'existence d'une activité agricole puis allons faire de même avec l'élevage.

6.2.2.2.1.1. L'agriculture

L'agriculture, comme nous l'avons déjà spécifié, est le regroupement de trois étapes : la mise en terre des céréales, le stockage des denrées récoltées et leur préparation.

L'exploitation de la terre

Aucun indice d'exploitation de la terre n'a été mis en évidence sur les occupations des deux agglomérations commerciales. Des restes carpologiques ont bien été prélevés à l'« *Îlot de la Charpenterie* » au sein de structures de la seconde et de la troisième période, mais leur composition ne plaide pas en faveur de résidus de stockage. D'autre part, aucun outil en fer ou élément d'araire n'a été trouvé.

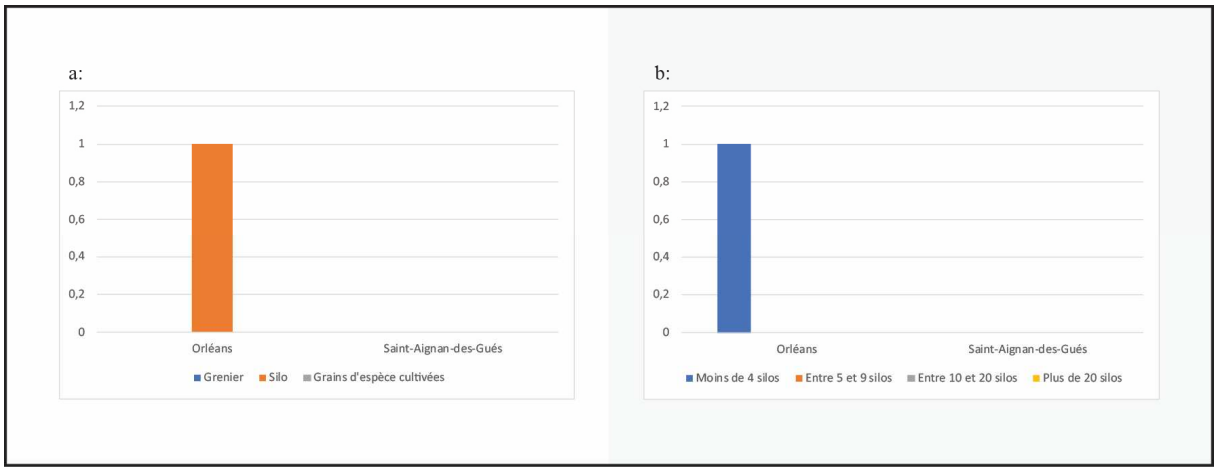

FIG. 272 : Étude des occupations des agglomérations commerciales ayant livré des vestiges de stockage des productions, a : nature des vestiges et b : quantité de silos par occupation (DAO C. Forget).

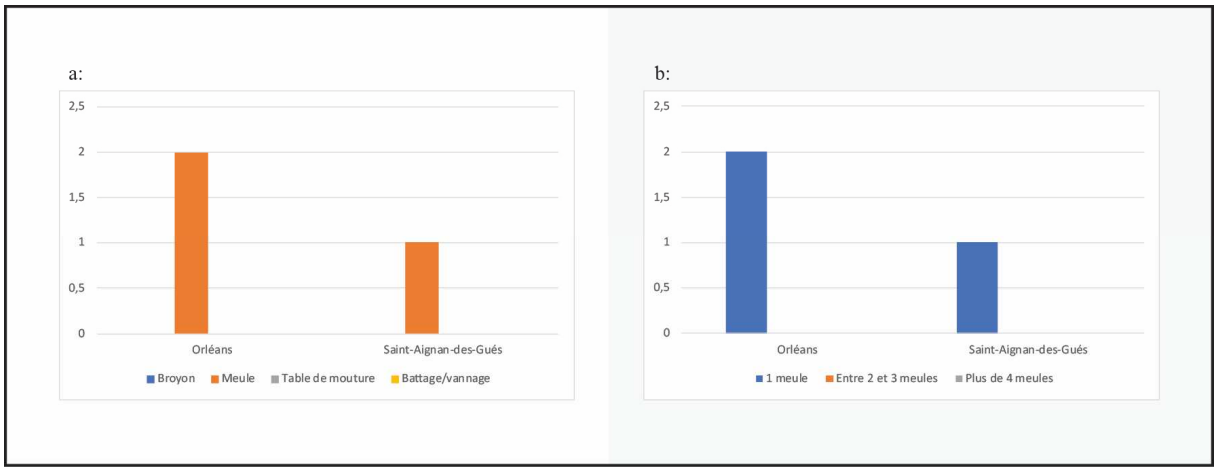

FIG. 273 : Étude des occupations des agglomérations commerciales ayant livré des vestiges de transformation des productions, a : nature des vestiges et b : quantité de meules par occupation (DAO C. Forget).

Nom du site	N° de site	Stockage des productions				Résidus de stockage
		Mode de stockage		Quantité de structures de stockage		
		Grenier	Silo	Greniers	Silo	
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 2	45-234-11			0	0	
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 3	45-234-11		✓	0	4	
Saint-Aignan-des-Gués, « *Les Vallées* » 1	45-267-02			0	0	

Nom du site	N° de site	Transformation des productions						Traces de battage/vannage
		Mode de mouture			Outils de mouture (NMI)			
		Broyons	Meules	Tables de mouture	Broyons	Meules	Tables de mouture	
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 2	45-234-11		✓			1		
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 3	45-234-11		✓			1		
Saint-Aignan-des-Gués, « *Les Vallées* » 1	45-267-02		✓			1		

FIG. 274 : Types d'activités agricoles observées sur les agglomérations commerciales (DAO C. Forget).

Le stockage des productions

Le stockage des denrées alimentaires est visible à travers l'existence de structures dédiées à cet effet : greniers, silos et fosses de stockage. Une seule occupation a livré des vestiges en rapport avec cette activité (**Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 3), ce qui ne permet pas d'effectuer de comparaisons (*FIG. 272*). Il s'agit de quatre silos. Comme souvent depuis le début de cette sous-partie sur les agglomérations commerciales, nous soulignons encore le degré de destruction du secteur qui empêche d'avoir une vue d'ensemble. Les silos ne sont même pas conservés dans leur intégralité et il est très probable que d'autres vestiges du même type aient existés au sein de la zone considérée. En l'état actuel des connaissances, il est difficile de savoir s'il s'agit de structures ponctuelles ou d'une véritable zone de stockage.

La transformation des productions

La transformation des productions issues de l'agriculture est visible à travers l'outillage domestique et les traitements qui leur sont apportés en vue de leur consommation. Trois occupations ont livré des éléments en rapport avec ce type d'activités : **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 2 et 3 et **Saint-Aignan-des-Gués**, « *Les Vallées* » 1 (*FIG. 273*). Un seul type d'indice a été observé. Il s'agit de meules. Un exemplaire seulement provient de chacune de ces entités. Au vu de leur très faible nombre, il semble plutôt s'agir d'une activité entrant dans le cadre domestique plutôt que d'une véritable spécialisation. Nous rappelons l'existence de restes carpologiques pour les deux occupations de l'« *Îlot de la Charpenterie* » pour préciser qu'il ne semble pas s'agir de résidus de stockage.

6.2.2.2.1.2. L'élevage

Nous rappelons que l'élevage est la combinaison de plusieurs activités : la reproduction, la gestion et l'alimentation du cheptel ainsi que la transformation des produits issus de l'élevage (laine, viande, peau, produits laitiers…).

La reproduction du bétail

La reproduction du bétail est attestée par la présence de fœtus ou d'animaux mort-nés ainsi que par la présence d'animaux non matures, bien que le bétail de la seconde catégorie puisse témoigner d'achats et non de reproduction. De jeunes animaux ont été rencontrés sur les deux occupations d'**Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » (*FIG. 275*). Les autres entités ont livré peu ou pas de faune ou celle-ci n'a pas fait l'objet d'une étude. Il s'agit uniquement de jeunes animaux puisqu'aucun fœtus n'a été observé. Sur les deux occupations, qui se succèdent directement dans le temps, la présence des trois espèces de la triade est notable avec le cheval en supplément à l'« *Îlot de la Charpenterie* » 3. Son élevage ne peut toutefois pas être assuré, car avec 1,1 % du NRD, la probabilité qu'il s'agisse d'équidés acquis et non élevés est grande.

La gestion du bétail

Aucun indice concernant la gestion du bétail n'a été rencontré sur les entités des agglomérations commerciales. Le contexte des occupations y est certainement pour quelque chose, car nous nous trouvons à **Orléans** et à **Saint-Aignan-des-Gués** à une période marquée par une forte cristallisation de l'habitat qui mène justement à les considérer comme des sites formant une agglomération. Ainsi, la présence d'enclos de parcage est difficilement envisageable au niveau des occupations du corpus bien que leur présence dans les zones périphériques de l'agglomération, toujours dans le giron de cette dernière, soit concevable. D'autre part, nous avons vu la difficulté qui résidait dans la reconnaissance des bâtiments de stabulation sur les établissements ruraux. Celle-ci est tout aussi présente en contexte d'agglomération. Aucune construction de la sorte n'a été interprétée par les fouilleurs sur les occupations du corpus et nous avons suivi leur avis. Cependant, la taille de certains bâtiments pourrait faire pencher la balance (**B1**, **B2** et **B3** à **Saint-Aignan-des-Gués**, « *Les Vallées* » 1), mais nous ne les avons pas retenus comme des bâtiments de stabulation par manque d'indice allant en ce sens et surtout parce que nous nous accordons à l'interprétation des fouilleurs.

L'alimentation du bétail

Les restes carpologiques d'**Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » n'ayant pas été interprétés comme des résidus de fourrage, nous n'avons aucun élément prouvant que du bétail a été nourri. Dans ce cas, doit-on penser que le bétail ait été acheté puis abattu voir acquis sous la forme de

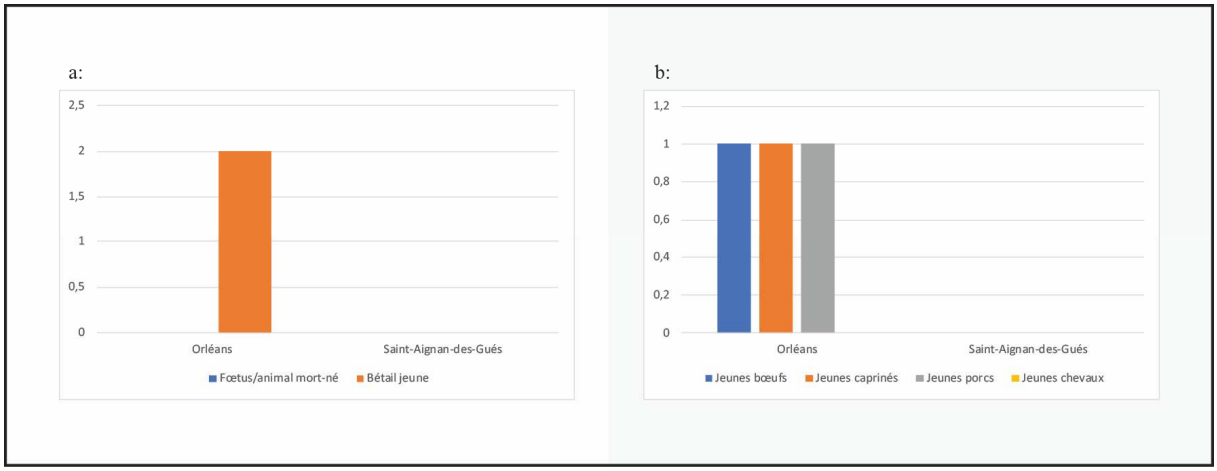

FIG. 275 : Étude des occupations des agglomérations commerciales ayant livré du mobilier renvoyant à la reproduction du bétail, a : nature du mobilier et b : nature des espèces élevées (DAO C. Forget).

carcasses ou de morceaux choisis ? En l'absence d'éléments nouveaux, il est difficile de trancher. Cependant, l'absence de bâtiments de stabulation, voire d'enclos de parcage, peut constituer un indice en faveur de cette hypothèse. Le caractère aggloméré de l'occupation pourrait être un élément d'explication supplémentaire. Dans ce cas, les bêtes dont nous avons parlé dans le paragraphe sur la reproduction du bétail seraient non pas le reflet d'un élevage, mais plutôt d'une importation de matière animale en milieu urbanisé.

La transformation de la matière animale

La transformation de la matière animale renvoie à plusieurs activités : le travail des fibres à travers la présence d'outils permettant de tondre la laine et de confectionner des vêtements, la fabrication de fromage avec la présence de faisselles et la boucherie (*FIG. 276*). Une cinquième activité, qui existait certainement dans les établissements ruraux, mais pour laquelle les fouilleurs n'ont détecté aucun indice, peut être ajoutée dans le cas des agglomérations commerciales. Il s'agit de la tannerie, procédé visant à transformer la peau des animaux en cuir. Cinq occupations ont livré des éléments en rapport avec la transformation de la matière animale : **Orléans**, « *Halles Châtelet* » 1 et 2 ; **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 2 et 3 et **Orléans**, « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 2. Les témoins qui se rencontrent le plus se rapportent au travail des fibres (*FIG. 277*). L'ensemble des sites évoqués ont livré du mobilier en rapport avec ce type d'activité. Il s'agit surtout de pesons (*FIG. 278*), qui se rencontrent partout sauf à la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 2. Les fusaïoles se font plus rares. Il n'en a été rencontré qu'à l'« *Îlot de la Charpenterie* » 3 et à la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 2. L'étude du nombre d'exemplaires par site montre deux cas de figure. D'une part, nous avons des occupations ou un élément seulement a été trouvé. Dans ce cas, il semble plutôt se rattacher à une activité domestique à moins que les destructions postérieures aient arasé et détruit l'ensemble des structures en contenant. D'autre part, deux sites ont livré plus de quatre pesons, respectivement dix-sept aux « *Halles Châtelet* » 1 et six à l'« *Îlot de la Charpenterie* » 3. Il s'agit vraisemblablement d'un artisanat au vu de la quantité retrouvée sur ces deux sites, notamment sur le premier. La vocation artisanale de la période 1 des « *Halles Châtelet* » était déjà connue à travers la présence des fosses-ateliers, et la présence de ces nombreux pesons permet de penser qu'une des activités de la zone consistait à fabriquer des tissus. Le tissage semble d'ailleurs prépondérant sur le filage.

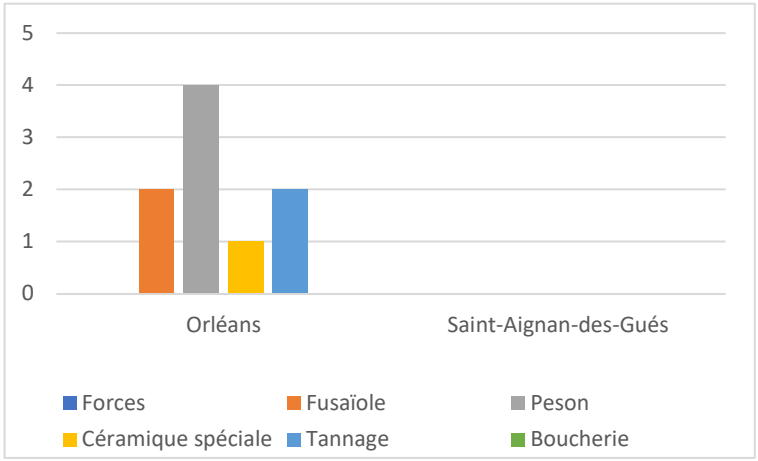

FIG. 276 : Nature du mobilier renvoyant à la transformation de la matière animale sur les occupations des agglomérations commerciales (DAO C. Forget).

La seconde activité de transformation rencontrée est la fabrication de fromages. Les seules occupations à avoir livré une faisselle sont les « *Halles Châtelet* » 1 et l'« *Îlot de la Charpenterie* » 2.

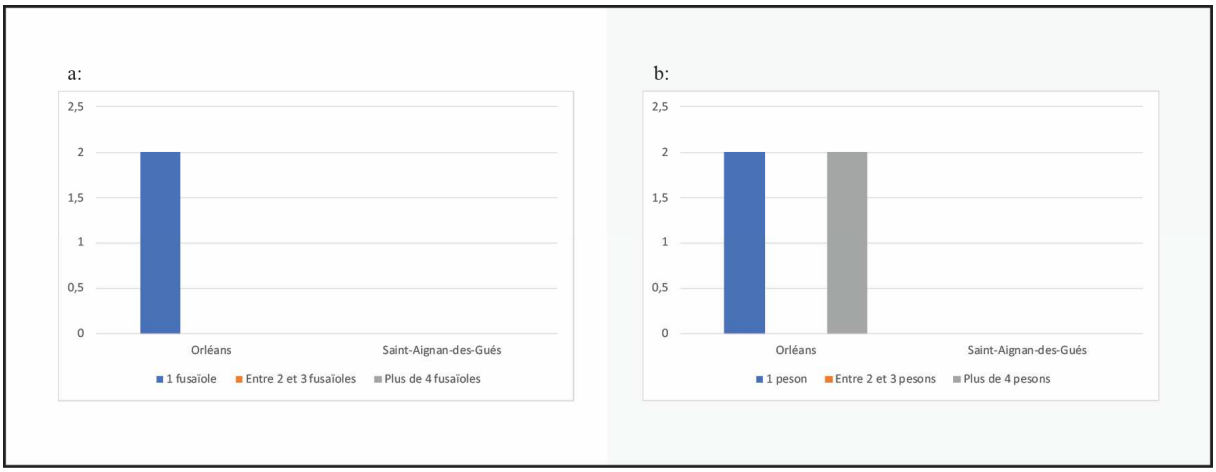

FIG. 277 : Quantité d'outils renvoyant au travail des fibres (NMI) par occupation constituant les agglomérations commerciales, a : fusaïoles et b : pesons (DAO C. Forget).

Une troisième activité, très discrète elle aussi, a été repérée sur deux sites. Il s'agit du tannage dont les témoins correspondent à la présence de pierres à poncer. Il en a été trouvé sur deux occupations : aux « *Halles Châtelet* » 1 et à la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 2. Dans les deux cas, un seul exemplaire est à prendre en compte.

Enfin, aucun indice direct d'une activité bouchère n'a été aperçu sur les occupations. Comme précédemment, la plupart des entités n'ont livré que peu voire pas du tout de faune et aucune trace de découpe n'a été vue sur le matériel. A contrario, un corpus faunique assez conséquent provient de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 2 et 3. Cependant, bien que les fouilleurs suspectent fortement la présence d'une boucherie en raison de l'étude de l'âge du bétail au moment de l'abattage, les éléments permettant de s'en assurer font défaut. Un dépôt d'une quarantaine de mandibules de bovidés dans une fosse pourrait s'y référer, mais il pourrait tout aussi bien s'agir d'un dépotoir lié à une activité artisanale.

Synthèse sur les activités agropastorales

Très peu d'indices d'activités agropastorales sont présents à **Orléans** comme à **Saint-Aignan-des-Gués**. Les seuls témoins de l'activité agricoles renvoient aux dernières étapes : le stockage et la transformation des céréales. La troisième phase de l'« *Îlot de la Charpenterie* » est d'ailleurs la seule à combiner ces deux étapes. Le caractère discret des indices ne permet pas de prêter à ces activités un grand rôle dans

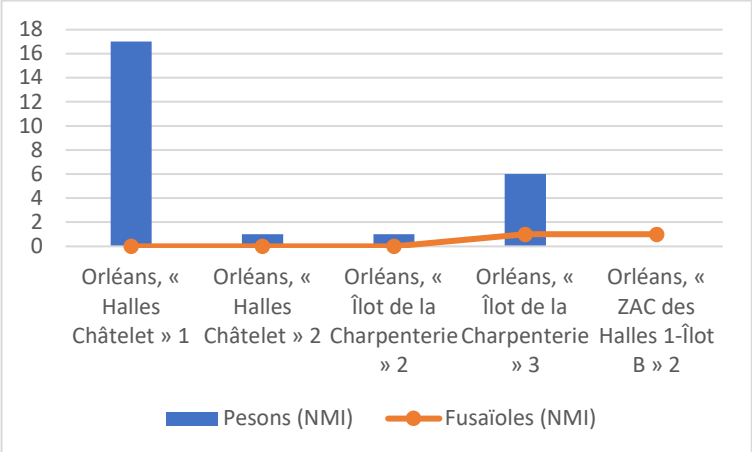

FIG. 278 : Ratio du nombre de fusaïoles et de pesons sur les occupations de l'agglomération commerciale d'Orléans (DAO C. Forget).

Nom du site	N° de site	Reproduction du bétail											
		Présence de fœtus d'animaux				Présence de jeunes animaux							
		Bœuf	Capriné	Porc	Cheval	Bœuf	NRD bœuf (%)	Capriné	NRD caprinés (%)	Porc	NRD porc (%)	Cheval	NRD cheval (%)
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 2	45-234-11					✓	17,9	✓	8,1	✓	71,6		0
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 3	45-234-11					✓	59,7	✓	7,6	✓	18,4	✓	1,1

Nom du site	N° de site	Transformation de la matière animale										
		Travail des fibres d'origine animale						Fabrication de fromage		Tannage		Activité bouchère
		Forces		Fusaïole		Peson		Faisselle		Pierre à poncer		
		Présence	NMI	Présence		Présence	NMI	Présence	NMI	Présence	NMI	
Orléans, « *Halles Châtelet* » 1	45-234-09				✓	✓	17	✓	1	✓	1	
Orléans, « *Halles Châtelet* » 2	45-234-09				✓	✓	1					
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 2	45-234-11					✓	1	✓	1			?
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 3	45-234-11			✓	5	✓	6					?
Orléans, « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 2	45-234-19			✓	2					✓	1	

FIG. 279 : Types d'activités pastorales observées sur les agglomérations commerciales (DAO C. Forget).

Nom du site	N° de site	Types d'activités agricoles			Total
		Exploitation de la terre	Stockage des productions	Transformation des productions	
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 2	45-234-11			✓	1
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 3	45-234-11		✓	✓	2
Saint-Aignan-des-Gués, « *Les Vallées* » 1	45-267-02			✓	1

Nom du site	N° de site	Types d'activités pastorales				Total
		Reproduction du bétail	Gestion du bétail	Alimentation du bétail	Transformation de la matière animale	
Orléans, « *Halles Châtelet* » 1	45-008-02				✓	1
Orléans, « *Halles Châtelet* » 2	45-008-04				✓	1
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 2	45-009-01/16	✓			✓	2
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 3	45-093-05/10	✓			✓	2
Orléans, « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 2	45-093-07/01				✓	1

FIG. 280 : Nature des activités agropastorales présentes sur les agglomérations commerciales (DAO C. Forget).

l'économie du site. Il semble plutôt s'agir d'éléments ponctuels renvoyant à la sphère domestique.

Le même constat est applicable aux activités pastorales. Cependant, elles sont un peu plus diversifiées. L'« *Îlot de la Charpenterie* » est le seul site à combiner deux activités pastorales, à la fois pendant la deuxième et la troisième phase d'occupation. Là encore, il est difficile d'en calculer l'impact exact sur l'économie du site, mais l'étude archéozoologique a démontré la présence d'un cheptel plutôt important géré de manière raisonnée. Couplé à un travail des fibres, cet élevage trahit donc l'importance du bétail pour le site.

6.2.2.2.2. Artisanat domestique et artisanat de production

Les activités artisanales sont de plusieurs natures : extraction de matériaux, production métallurgique et travail du bois/de l'os.

6.2.2.2.2.1. L'extraction de matériaux

Ce type d'activités est visible uniquement à travers la présence de creusements destinés à prélever des matériaux. Trois occupations sont concernées : **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 2 et 3 et **Saint-Aignan-des-Gués**, « *Les Vallées* » 1. La situation est très différente entre les sites orléanais et la seconde agglomération (*FIG. 281*). À **Orléans**, peu de fosses d'extraction ont été repérées, et seulement sur une entité. Lors de la seconde phase de l'« *Îlot de la Charpenterie* », deux creusements ont été interprétés ainsi et cinq voire un peu plus lors de la phase suivante. À **Saint-Aignan-des-Gués**, ce sont pas moins de cent vingt-trois fosses qui ont été qualifiées de la sorte par les fouilleurs en raison de leur morphologie et de leur caractère indéterminé. Quasiment la totalité des fosses d'extraction s'étend sur une surface de moins de 20 m² (95,3 %). À l'« *Îlot de la Charpenterie* », elles ne dépassent pas 10 m². Les seules fosses dont la surface dépasse 20 m² ont été observées à **Saint-Aignan-des-Gués**. Elles ne sont pas nombreuses (six exemplaires) et affichent une surface comprise entre une vingtaine et une quarantaine de mètres carrés. Un creusement se démarque par sa taille immense. Sa surface atteint environ 800 m². Il s'agit du seul exemplaire du corpus (tous sites compris) à s'étendre sur une surface aussi vaste. Il est probable qu'elle ait eu une autre fonction, mais en l'absence d'indices, les fouilleurs lui ont attribué une fonction d'extraction.

L'étude du ratio entre le nombre de fosses d'extraction et leur taille n'est pas très concluante pour les sites orléanais. Le faible nombre de structures associé à leur taille réduite ne permet pas d'aller bien loin. On pourrait penser que moins il y a de fosses d'extraction sur une occupation, plus elles sont petites, mais ce constat est certainement à mettre en relation avec la nature des espaces occupés, où l'extraction semble plutôt anecdotique en comparaison avec le reste des activités mises en évidence. Là encore, il faut regarder du côté de **Saint-Aignan-des-Gués** pour avoir des informations intéressantes. Il apparaît clairement que le site est parsemé d'un très grand nombre de fosses d'extraction de taille modeste et les creusements

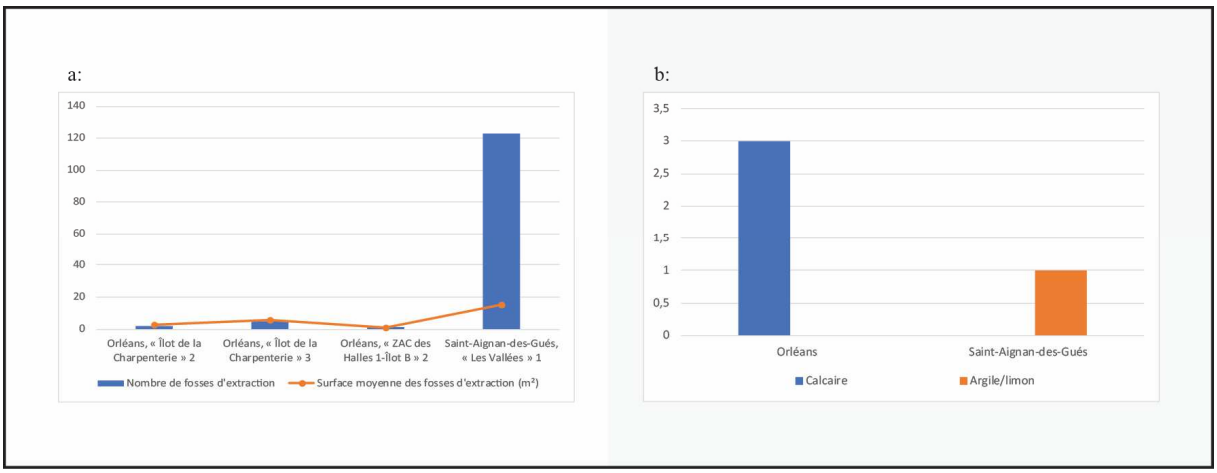

FIG. 281 : Étude des occupations des agglomérations commerciales ayant livré des fosses d'extraction, a : rapport entre le nombre de fosses d'extraction par occupation et la surface moyenne des creusements et b : nature des matériaux prélevés (DAO C. Forget).

qui sortent de l'ordinaire sont plutôt rares. En moyenne, les fosses d'extraction du site atteignent 15 m² environ. De plus, il est intéressant de noter que les grandes fosses sont cantonnées à la partie nord du site, où aucune construction n'a été rencontrée. Mention spéciale encore à cette grande fosse de 800 m² dont la situation est intéressante, entre les bâtiments **B1**, **B2** et **B3**. Ces trois constructions ont été interprétées comme des bâtiments en raison de leur taille et ont certainement été élaborés à partir des matériaux prélevés au sein de ce creusement. Il est difficile de savoir si cette dernière était comblée lors de la fréquentation de ces bâtiments, dont la stricte contemporanéité n'est pas certaine ou si elle a été réutilisée, pour en faire une mare par exemple, ce qui pourrait indiquer une autre fonction pour ces unités architecturales (bâtiments de stabulation ?).

Pour terminer sur les fosses d'extraction, nous allons évoquer le type de matériaux prélevés. À **Orléans**, le substrat étant constitué de calcaire de Beauce, il semble logique de penser que c'est cette roche qui a été extraite et/ou le limon qui le recouvrait. À **Saint-Aignan-des-Gués**, le substrat se compose d'argiles de la formation de Sologne, lesquelles sont recouvertes des alluvions anciennes de la Loire, composées de sables et de graviers. Les deux types de matériaux ont là encore très bien pu être extraits.

6.2.2.2.2.2. La production métallurgique

La production métallurgique apparaît à travers certains types d'infrastructures (ateliers, fours), mais surtout par la présence de mobilier caractéristique (outils et matériel spécifiques, déchets et produits semi-finis). Six occupations correspondant à trois sites, tous orléanais, ont livré des éléments en rapport avec ce type d'activité : **Orléans**, « *Halles Châtelet* » 1 et 2 ; **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 2 et 3 et **Orléans**, « *Place de Gaulle* » 1 et 2. Les vestiges qui se rencontrent le plus souvent sont les infrastructures liées au travail du métal et notamment les ateliers (*FIG. 282*). Il en a été rencontré sur les deux occupations des « *Halles Châtelet* » et les deux occupations de l'« *Îlot de la Charpenterie* ». Au total, ce sont huit infrastructures qui ont été interprétées de la sorte. Trois d'entre elles sont installées dans des fosses pour lesquelles la vocation artisanale est induite par la morphologie des creusements et la présence de mobilier artisanal. Le reste des ateliers sont des bâtiments dont la totalité du plan n'est pas connue et qui

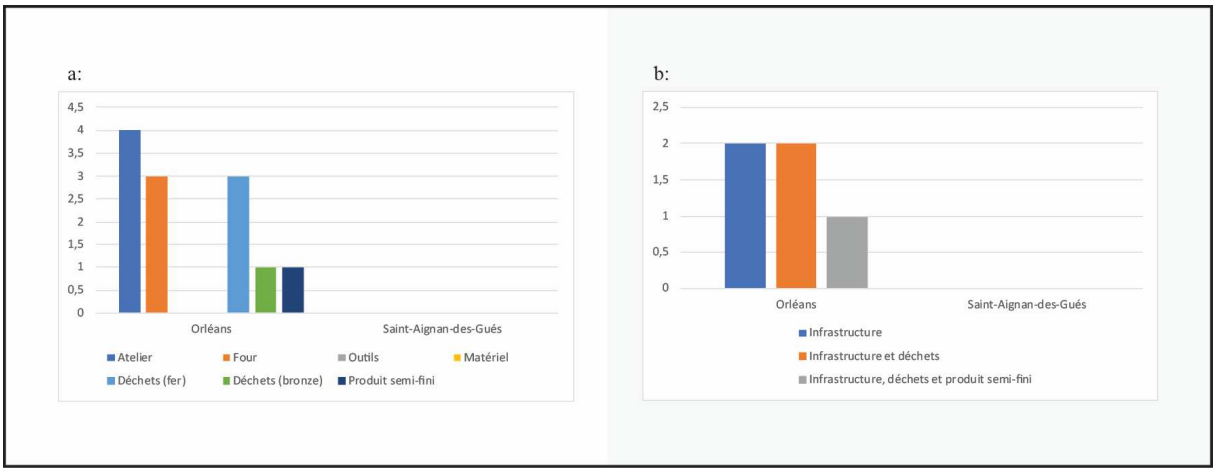

FIG. 282 : Étude des occupations des agglomérations commerciales ayant livré des éléments renvoyant à la production métallurgique, a : nature des vestiges et du mobilier et b : nature des témoins présents sur les sites qui en rassemblent plusieurs types (DAO C. Forget).

reposent sur des tranchées de fondation ou des sablières basses. Les phases 1 des « *Halles Châtelet* » et 2 de l'« *Îlot de la Charpenterie* » sont caractérisées par la présence d'un seul atelier, alors qu'ils sont au nombre de trois pour la seconde phase des « *Halles Châtelet* » et la troisième phase de l'« *Îlot de la Charpenterie* ». Des fours certainement utilisés dans le cadre d'activités de production métallurgique ont été identifiés aux « *Halles Châtelet* » 2, à l'« *Îlot de la Charpenterie* » 3 et à la « *Place de Gaulle* » 2. Ils sont au nombre de deux sur la première de ces entités et de trois sur la seconde tandis que la dernière n'est caractérisée que par un seul four. Les trois fours de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 3, contrairement aux autres, ont vraisemblablement servi dans la confection d'objets en bronze. Celui de la « *Place de Gaulle* » 2, de par sa forme allongée, a vraisemblablement servi à fabriquer des objets longitudinaux, pourquoi pas des épées ou des pièces de char. D'autre part, plusieurs kilos de fragments de parois de fours et de blocs de tuyère proviennent des « *Halles Châtelet* » 1 et de la « *Place de Gaulle* » 1. Aucun four n'a été fouillé pour ces phases d'occupations, mais leur présence proche est fortement induite par leurs restes.

La seconde catégorie d'éléments en lien avec la métallurgie la plus rencontrée est celle des déchets. Il en a été prélevé sur la première phase des « *Halles Châtelet* » et sur les deux phases de l'« *Îlot de la Charpenterie* ». L'ensemble de ces entités a livré des déchets en rapport avec le travail du fer. Il s'agit de scories de forge voire de battitures. La troisième phase de l'« *Îlot*

Nom du site	N° de site	Extraction de matériaux		
		Quantité de fosses d'extraction	Surface moyenne (m²)	Nature des matériaux extraits
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 2	45-234-11	2	3	Calcaire
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 3	45-234-11	5	6	Calcaire
Orléans, « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 2	45-234-19	1	1	Calcaire
Saint-Aignan-des-Gués, « *Les Vallées* » 1	45-267-02	123	15	Argile

Nom du site	N° de site	Production métallurgique (fer et bronze)										
		Infrastructures				Outils/matériaux			Déchets		Produit semi-fini	
		Atelier		Four		Outils		Matériel				
		Présence	Quantité	Présence	NMI	Nature	NMI	Nature	Présence	Nature	Nature	NMI
Orléans, « *Halles Châtelet* » 1	45-234-09								✓	Fer		
Orléans, « *Halles Châtelet* » 2	45-234-09			✓	2					Fer		
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 2	45-234-11			✓	3				✓	Fer		
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 3	45-234-11								✓	Fer Bronze	Potin	1
Orléans, « *Place de Gaulle* » 2	45-234-13			✓	1							

Nom du site	N° de site	Travail de l'os			
		Objets		Support utilisé	
		Nature	NMI	Espèce animale	Partie osseuse
Orléans, « *Halles Châtelet* » 2	45-234-09	Perle	1	Bovidé	Os long
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 3	45-234-11	Déchets	17	Bœuf	Cheville osseuse

FIG. 283 : Types d'activités artisanales présentes sur les agglomérations commerciales (DAO C. Forget).

de la Charpenterie » est la seule sur laquelle des déchets issus du travail du bronze ont été rencontrés en plus des déchets de fer. Même si nous ne l'avons pas associé aux comptages des déchets, le dépôt d'une grande quantité de restes fauniques au sein d'une fosse de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 3 peut sans doute être rapprochée d'une activité métallurgique. En effet, la présence d'un grand nombre de parties de crânes et de mandibules de bœufs (NMI égal à trente-trois) ayant systématiquement subi un processus de découpe bien défini a poussé les fouilleurs à interpréter ces restes comme des déchets issus d'une récupération de moelle osseuse. Le liquide obtenu pourrait être utilisé lors d'opérations de trempage à l'huile (trempe douce) qui assure un tranchant plus résistant que le trempage à l'eau.

Une seule entité a livré un exemplaire de produit semi-fini, qui semble plutôt s'avérer être un raté de cuisson dans le cas présent. Il s'agit de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 3, période pour laquelle deux potins rattachés par leur queue de coulée ont été mis au jour. Il s'agit d'une découverte exceptionnelle prouvant l'existence d'un atelier monétaire au sein de l'agglomération d'**Orléans** dès la fin du IIe s. av. notre ère.

D'un site à l'autre, les situations sont assez variées quoique reposant sur un même socle : la présence d'une infrastructure à caractère métallurgique. Il arrive que des fours se trouvent directement à l'intérieur d'un bâtiment, lui conférant alors la fonction d'atelier. Sur deux entités, des déchets ont été prélevés et permettent d'avoir des informations plus précises sur la fonction des ateliers ou des fours. Enfin, une seule entité, celle de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 3, a livré des infrastructures à caractère métallurgique, des déchets issus du travail du fer et du bronze ainsi qu'un raté de fabrication.

6.2.2.2.2.3. Le travail du bois et de l'os

Le travail du bois

Le travail du bois est uniquement visible par la présence d'outils caractéristiques. Aucun outil n'a permis de déceler un quelconque travail du bois sur les occupations du corpus.

Le travail de l'os

Le travail de l'os peut aussi transparaître à travers l'existence d'outils, qui sont à peu de choses près les mêmes que ceux qui sont utilisés pour le bois ou pour la métallurgie, mais c'est surtout par la découverte d'objets manufacturés qu'il est discernable. Le travail de l'os est connu sur deux entités : les « *Halles Châtelet* » 2 et l'« *Îlot de la Charpenterie* » 3 (*FIG. 284*). Il s'agit exclusivement d'ossements travaillés par l'homme. La situation sur les deux entités est très différente. En effet, dix-sept chevilles osseuses marquées par des traces de sciures proviennent de la seconde occupation alors que sur la première, un seul élément issu de la tabletterie a été rencontré. Les chevilleuses osseuses ont été trouvées sous la forme d'un dépôt au fond d'une fosse et constituent vraisemblablement un dépotoir artisanal. Cependant, aucun objet en os manufacturé n'a été trouvé pour cette période d'occupation. Aux « *Halles Châtelet* », il s'agit d'un objet de parure, et plus précisément une perle. C'est à partir de la même

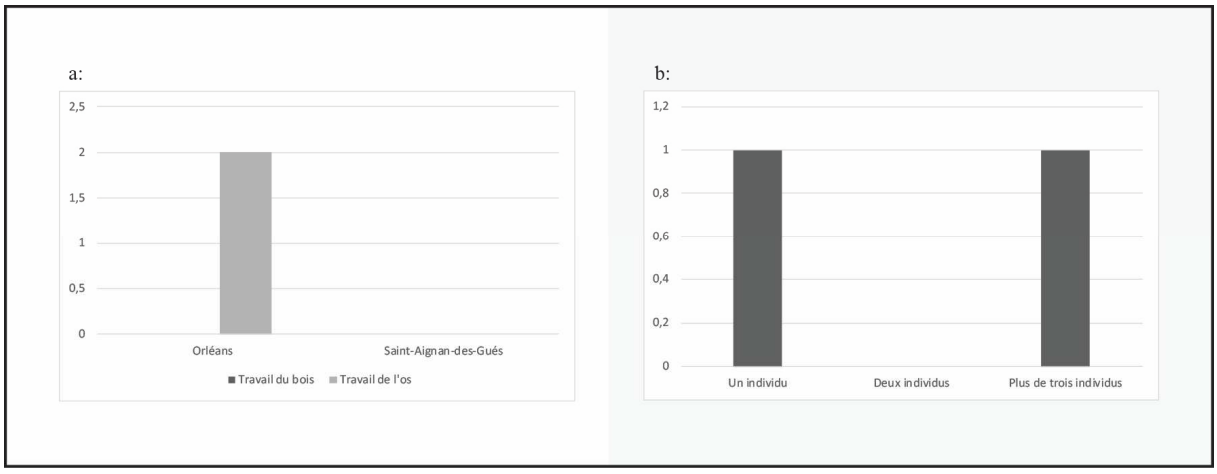

FIG. 284 : Étude des occupations des agglomérations commerciales ayant livré des éléments renvoyant au travail du bois/de l'os, a : nombre d'entités concernées et b : NMI par occupation (DAO C. Forget).

espèce animale que les objets ont d'ailleurs été confectionnés sur les deux entités, à savoir le bœuf. Des chevilles osseuses de bœuf à l'« *Îlot de la Charpenterie* » 3 et une épiphyse d'os long de bovidé.

Synthèse sur les activités artisanales

Sur l'ensemble des entités ayant livré des traces d'artisanat, celles qui sont caractérisées par des témoins d'une seule activité dominent (quatre entités). Deux entités sont concernées par deux artisanats tandis qu'une seule occupation a livré des indices permettant de penser que les trois types d'artisanat y ont été pratiqués. Concernant les entités sur lesquelles une seule activité a été décelée, il s'agit par deux fois d'extraction de matériaux et par deux fois aussi de métallurgie. Ensuite, nous sommes confrontés à deux types de binômes : extraction-métallurgie à l'« *Îlot de la Charpenterie* » 2 et métallurgie-travail de l'os aux « *Halles Châtelet* » 2. Enfin, la troisième période de l'« *Îlot de la Charpenterie* » est la seule sur laquelle ont pu être mis en évidence une extraction de matériaux, une production métallurgique ainsi qu'un travail de l'os.

6.2.2.2.3. Les activités de consommation

Ce type d'activités renvoie à plusieurs contextes : consommation des produits issus de l'agriculture et de l'élevage, consommation des produits fabriqués par les artisans et la consommation des produits extrarégionaux.

6.2.2.2.3.1. La consommation des produits issus des activités agropastorales

Ce type de consommation est uniquement visible à travers le mobilier, pour lequel deux classes ont été individualisées : d'un côté les ustensiles et le matériel permettant de stocker, préparer, cuire et servir les aliments ainsi que la boisson et de l'autre les déchets et les restes issus de repas consommés (*FIG. 285*). Quasiment la totalité des occupations du corpus a livré de la céramique, qui est utilisée dans plusieurs cadres, notamment pour stocker, cuisiner et présenter les aliments. De la même manière que pour les établissements ruraux, nous allons les mettre de côté et considérer chacune des entités sur laquelle de la céramique a été trouvée comme consommatrice de produits issus des activités agropastorales. Sept occupations

correspondant à quatre sites orléanais sont concernées par la présence de ce type d'artéfacts : **Orléans**, « *Halles Châtelet* » 2 et 3 ; **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 2 et 3 et **Orléans**, « *Place de Gaulle* » 1 ; **Orléans**, « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 2. Les éléments qui se rencontrent le plus sont les déchets et les restes. Il s'agit surtout d'amphores. Il en a été retrouvé sur cinq occupations : la troisième phase des « *Halles Châtelet* » et de l'« *Îlot de la Charpenterie* », la « *Place de Gaulle* » 1 ainsi que les phases 1 et 2 de la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* ». Le type d'amphore qui se retrouve le plus souvent est la « *Dressel 1* ». Des exemplaires « *gréco-italiques* » ont été trouvés aux « *Halles Châtelet* » 3 tandis que des amphores « italiques » sans plus de précisions proviennent de la phase 3 de l'« *Îlot de la Charpenterie* » et de la phase 1 de la « *Place de Gaulle* ». L'ensemble met en évidence la consommation de vin et d'huiles sur l'ensemble des sites ayant livré des amphores. Enfin, la seconde phase d'occupation de la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » est la seule du corpus à avoir livré plusieurs amphores de type « *Tarraconaise* » et de type « *Bétique* » (peut-être une « *Dressel 7/11* » servant à transporter de la saumure). Le nombre minimum d'amphores n'est pas connu pour chacune des occupations (nous n'avons pas trouvé de NMI pour deux entités). Lorsque le NMI est connu, il met en évidence une relative pauvreté du matériel amphorique. Sur une occupation, un seul individu a été identifié alors que les deux autres ont livré entre deux et quatre individus (« *Halles Châtelet* » 3 et « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 2).

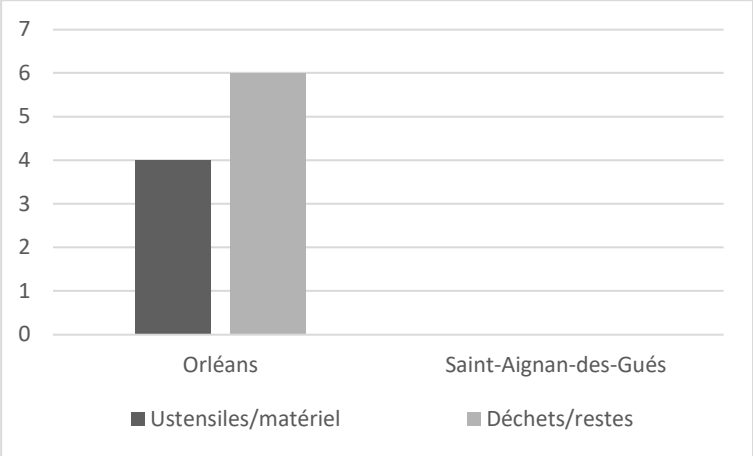

FIG. 285 : Types de témoins de consommation de produits issus des activités agropastorales rencontrés sur les agglomérations commerciales (DAO C. Forget).

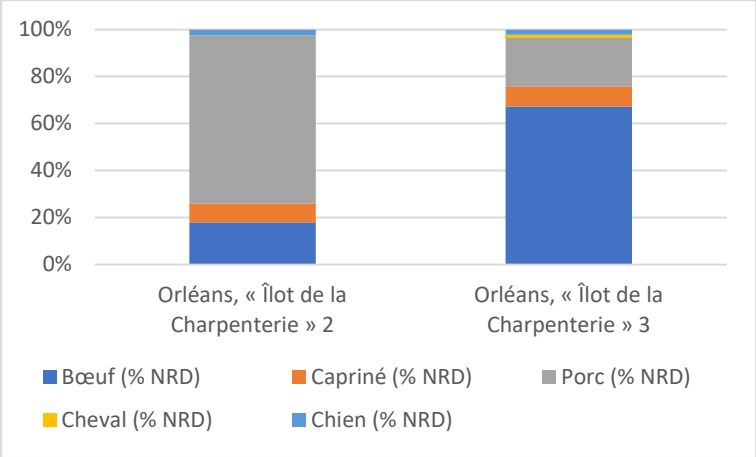

FIG. 286 : Spectre faunique des espèces domestiques probablement consommées sur l'agglomération commerciale d'Orléans (DAO C. Forget).

Nous retrouvons ensuite, parmi les restes et déchets, les catégories de la viande et des céréales consommées. Des témoins de consommation de la viande ont été observés uniquement sur les deux occupations de l'« *Îlot de la Charpenterie* » (*FIG. 286*). Lors de la seconde phase, c'est le porc qui est l'espèce la plus consommée sur le site. Cette espèce laisse la place au bœuf à la période 3. Les caprinés sont dans les deux cas une espèce secondaire, accompagnée du

Nom du site	N° de site	Consommation des produits issus des activités agro-pastorales								
		Ustensiles/matériel				Déchets/restes				
		Ustensiles		Matériel		Amphore	Déchets d'origine animale			Résidus de préparation alimentaire
		Nature	NMI	Nature	NMI		Espèces dominantes	Espèces secondaires	Espèces minoritaires	
Orléans, « *Halles Châtelet* » 2	45-234-09									
Orléans, « *Halles Châtelet* » 3	45-234-09			Plaque foyère	-	Dre. 1 Gréco-ita.				
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 2	45-234-11	Spatule	1	Chenet	7		Porc	Bœuf Caprinés	Chien	✓
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 3	45-234-11			Chenet	11	Italique	Bœuf	Porc Caprinés	Chien Cheval	✓
Orléans, « *Place de Gaulle* » 1	45-234-13					Italique				
Orléans, « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 2	45-234-19			Chenet	1	Bétique Dre. 1 Tarraco.				

FIG. 287 : Types d'activités de consommation de produits agropastoraux observées sur les agglomérations commerciales (DAO C. Forget).

bœuf dans le premier cas et du porc dans le second cas. Enfin, le chien est à compter parmi les espèces minoritaires sur les deux phases d'occupation. Il est accompagné du cheval lors de la phase 3.

Les seules entités à avoir livré des restes de préparation alimentaire sont les deux phases de l'« *Îlot de la Charpenterie* ». Les échantillons prélevés ont permis de mettre en évidence des dépôts composites sur les deux occupations. Une partie pourrait correspondre à des rejets alimentaires composés de blé et d'orge pour la seconde phase et de blé et de millet pour la troisième phase.

La catégorie des ustensiles et du matériel a été rencontrée sur quatre entités : aux « *Halles Châtelet* » 2, à l'« *Îlot de la Charpenterie* » 2 et 3 ainsi qu'à la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 2. L'ensemble de ces occupations a livré du matériel servant à cuire les aliments. Il s'agit systématiquement de chenets sauf aux « *Halles Châtelet* » où c'est le négatif d'une plaque foyère qui a été remarqué. Les entités qui comptent le plus de chenets sont les deux phases de l'« *Îlot de la Charpenterie* » avec respectivement sept et onze individus. Un seul élément a été observé sur la dernière des trois occupations. Enfin, des ustensiles ont été observés uniquement à l'« *Îlot de la Charpenterie* » 2. Il s'agit d'une spatule en alliage cuivreux.

Sur les sept occupations ayant livré des témoins de la consommation de produits issus des activités agropastorales, quatre ne sont concernées que par une seule catégorie qui s'avère être celle des déchets, plus précisément des amphores, pour trois d'entre eux. Les deux phases d'occupation de l'« *Îlot de la Charpenterie* » et la seconde phase de la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » sont les seules à combiner la présence de restes et d'ustensiles/matériel.

6.2.2.2.3.2. La consommation des produits issus de l'artisanat

Les objets créés par le biais des activités artisanales se composent essentiellement d'éléments métalliques. Les deux catégories qui s'y rapportent sont les suivantes : la première correspond aux éléments de parure, la seconde regroupe quant à elle l'outillage, les ustensiles en métal et la quincaillerie (*FIG. 288*). Il est nécessaire de rappeler l'omniprésence de la céramique qui a de nouveau été écartée des comptages. Des objets issus de l'artisanat ont été rencontrés sur sept entités, toutes orléanaises (« *18 rue Porte Saint-Jean* » 1, « *Halles Châtelet* » 1, 2 et 3, « *Îlot de la Charpenterie* » 2 et 3 et « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 2). Il s'agit presque exclusivement d'éléments de parure (*FIG. 289*). Les bijoux qui se rencontrent sur le plus d'entités sont les bracelets et les fibules, dont des exemplaires ont été découverts respectivement sur cinq et quatre entités (*FIG. 290*). Nous retrouvons ensuite les perles sur trois entités. Aucun anneau ni torque n'a été rencontré sur les occupations qui forment les agglomérations commerciales. Quatre occupations sont caractérisées par la présence de bijoux de plusieurs types. Il s'agit par deux fois du binôme bracelet-fibule aux « *Halles Châtelet* » 1 et à l'« *Îlot de la Charpenterie* » 3. Les deux autres associations sont différentes : bracelet-perle aux « *Halles Châtelet* » 2 et bracelet-fibule-perle à la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 2.

Lorsqu'on s'intéresse aux matériaux utilisés pour la confection de ces bijoux (*FIG. 289b*), on s'aperçoit que le bronze et les autres alliages cuivreux sont les plus utilisés. Seuls les bracelets et les fibules sont fabriqués avec ces alliages (onze individus). On remarque que le fer est réservé pour la fabrication des fibules (neuf individus). Nous retrouvons ensuite le lignite qui sert exclusivement à réaliser des bracelets et le verre qui sert uniquement à fabriquer des perles (quatre individus dans les deux cas). Enfin, la matière osseuse n'a été utilisée que pour la fabrication d'une perle. Aucun bijou en matières précieuses comme l'or, l'argent ou l'ambre n'a été rencontré en contexte d'agglomération. Concernant le nombre d'individus par entité, il s'avère que la situation est très variable (*FIG. 291*). Un peu plus de la moitié des occupations ne compte qu'un voire deux bijoux, tandis que le reste en comptabilise plus de cinq, chiffre pouvant atteindre treize pour la troisième phase de l'« *Îlot de la Charpenterie* ».

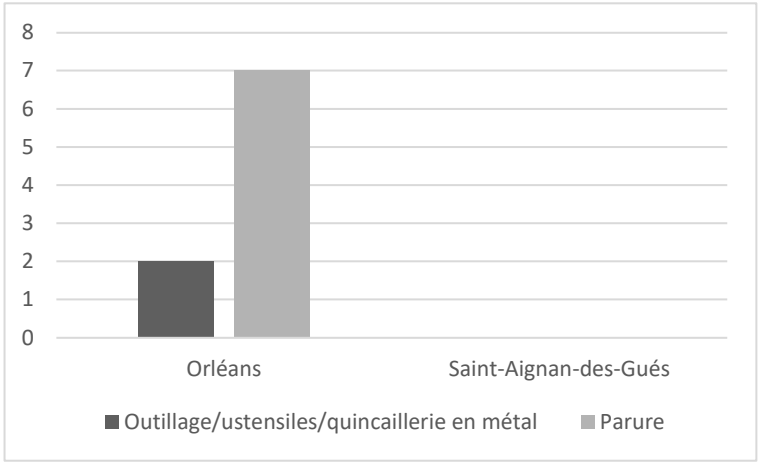

FIG. 288 : Types de témoins de consommation de produits issus des activités artisanales rencontrés sur les agglomérations commerciales (DAO C. Forget).

La catégorie rassemblant l'outillage et les ustensiles concerne deux occupations : la seconde et la troisième phase de l'« *Îlot de la Charpenterie* ». Nous avons déjà parlé de la spatule de la phase 2 à laquelle nous ajoutons trois lames, probablement de couteau, découvertes pour la phase 3. Des éléments de quincaillerie accompagnent ces objets sur les deux entités. Il

s'agit d'anneaux, de tiges, de rivets et d'appliques dont la fonction n'est pas connue avec précision, mais qui pourraient renvoyer à des pièces d'ameublement. Les matériaux utilisés sont un alliage cuivreux pour la spatule alors que l'ensemble des lames est confectionné en fer.

Sur les sept entités ayant livré des produits de l'artisanat, seules les deux phases d'occupation de l'« *Îlot de la Charpenterie* » ont livré des objets des deux catégories.

6.2.2.2.3.3. La consommation de produits « étrangers »

En plus des produits d'origine agropastorale et artisanale, la plupart des entités formant les agglomérations commerciales ont livré des témoins renvoyant à la consommation de produits « étrangers » (*FIG. 293*). Il s'agit d'éléments provenant du bassin méditerranéen ou issus des territoires celtiques. Onze entités sont concernées par la présence de ce type de mobilier, soit toutes les occupations participant aux deux agglomérations commerciales mis à part **Orléans**, *« 8-10 rue Porte-Madeleine »* 2. Le type de produits qui ont le plus été rencontrés sont les objets d'origine celtique. Il en a été vu sur la totalité des onze entités. Il s'agit principalement de céramique d'origine gauloise et de monnaies elles aussi provenant de territoires celtiques. La catégorie des céramiques d'importation a été rencontrée sur huit occupations correspondant à

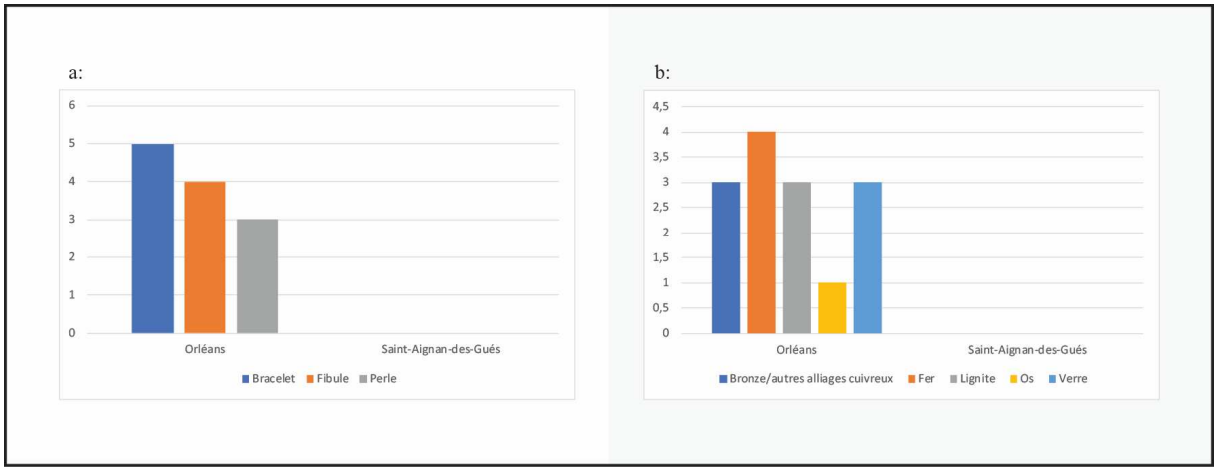

FIG. 289 : Occupations des agglomérations commerciales sur lesquelles de la parure a été rencontrée, a : nature et b : matériaux utilisés (DAO C. Forget).

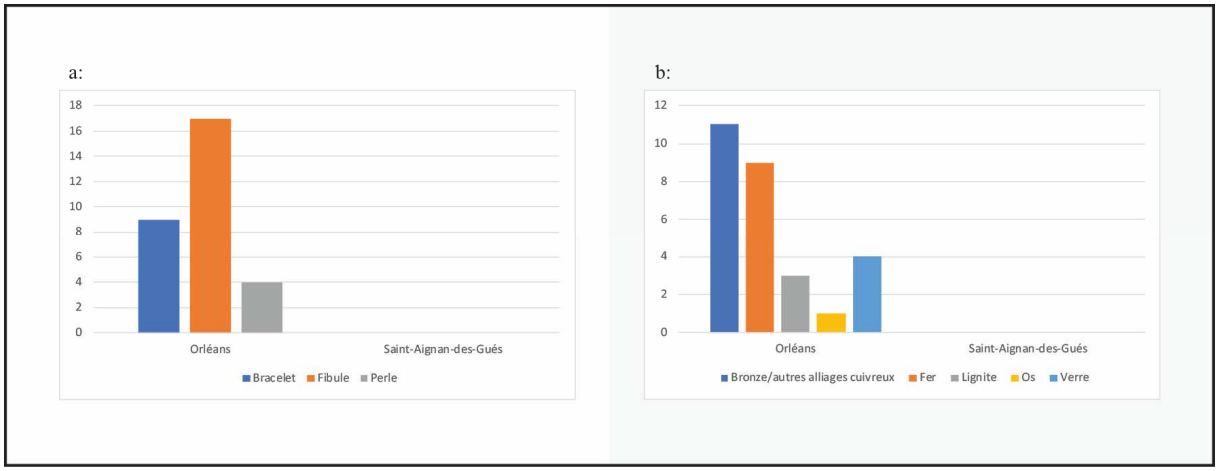

FIG. 290 : Quantité d'éléments de parure rencontrés sur les occupations des agglomérations commerciales, a : nature et b : matériaux utilisés (DAO C. Forget).

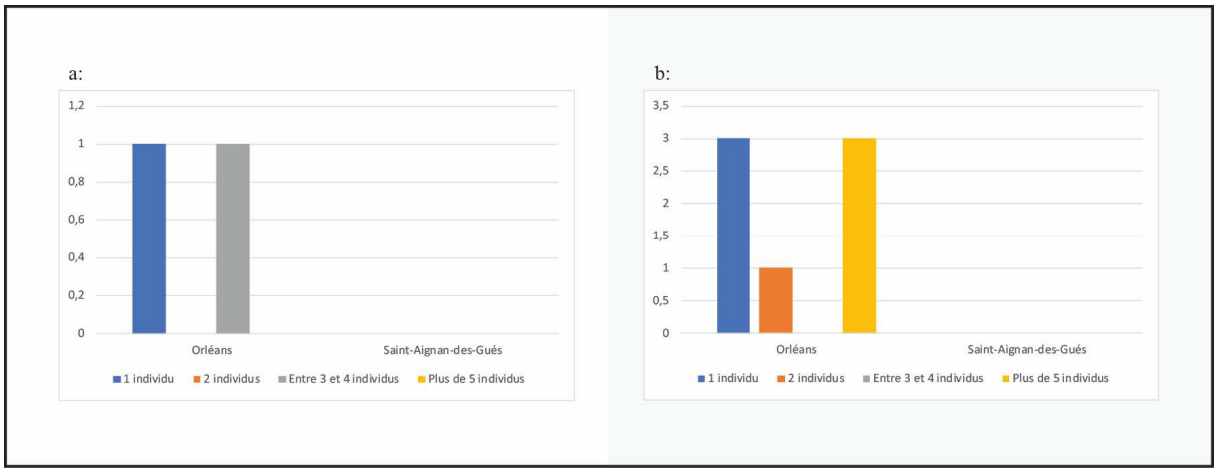

FIG. 291 : Quantité de produits issus des activités artisanales rencontrés par occupation au sein des agglomérations commerciales (NMI), a : outillage/ustensiles/quincaillerie et b : parure (DAO C. Forget).

quatre sites : **Orléans**, « *Halles Châtelet* » 1 et 3 ; **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 3 ; **Orléans**, « *Place de Gaulle* » 1 et 2 ; **Orléans**, « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 1 et 2 et **Saint-Aignan-des-Gués**, « *Les Vallées* » 1. Chacune de ces huit occupations a livré de la céramique de type « *Besançon* ». Nous retrouvons ensuite les céramiques peintes (54,54 % soit six entités, toutes orléanaises). Aucune trace de céramique de type « *Beuvray* » ou de *terra nigra* n'a été observée sur les deux agglomérations, ce qui est logique puisqu'il s'agit d'importations intervenant plutôt dans le courant voire au cours de la seconde moitié du Ier s. av. notre ère.

Le NMI de céramiques gauloises importées est rarement élevé sur les sites faisant partie des agglomérations commerciales (*FIG. 294*). La plupart ne compte qu'un individu ou entre dans la catégorie qui en rassemble entre deux et quatre. Cela concerne 50 % des sites sur lesquels de la céramique de type « *Besançon* » a été observée (quatre occupations) et 66,67 % de ceux qui ont livré de la céramique peinte (quatre occupations). Pour les deux types de productions, une seule entité a livré plus de dix individus et il s'agit de la même : la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 2. Neuf vases de type « *Besançon* » auxquels s'ajoute une imitation se trouvent accompagnés de treize vases peints. Il s'agit du corpus de céramique d'importation gauloise le plus fourni de l'agglomération commerciale orléanaise.

Des monnaies ont été rencontrées sur huit occupations : **Orléans**, « *Halles Châtelet* » 1, 2 et 3 ; **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 2 et 3 ; **Orléans**, « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 1 et 2 et **Saint-Aignan-des-Gués**, « *Les Vallées* » 1 (*FIG. 295a*). Le type de monnaie qui se trouve le plus est le potin. La totalité des sites mentionnés en a livré. Deux entités seulement ont livré des bronzes coulés. Il s'agit de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 3 et de la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 1. Le NMI par site est en général peu élevé. Il faut noter avant tout que nous n'avons pas eu accès à ce type d'informations pour le site de **Saint-Aignan-des-Gués**. 85,71 % des occupations sur lesquelles des potins ont été prélevés n'en ont pas livré beaucoup : leur NMI est égal à un, voire situé entre deux et quatre. Deux occupations seulement ont livré plus de dix potins et plus de dix bronzes frappés. Il s'agit en réalité de la même entité, l'« *Îlot de la Charpenterie* » 3, sur laquelle une vingtaine de potins ainsi qu'une vingtaine de bronzes coulés ont été inventoriés.

Nom du site	N° de site	Consommation des produits issus des activités artisanales					
		Outillage/ustensiles/quincaillerie			Parure		
		Outils/ustensiles	Quincaillerie	Matière	Nature	NMI	Matière
Orléans, « *18 rue Porte Saint-Jean* » 1	45-234-01				Fibule	1	Fer
Orléans, « *Halles Châtelet* » 1	45-234-09				Bracelet Fibule	2 4	Lignite/verre Bronze/fer
Orléans, « *Halles Châtelet* » 2	45-234-09				Bracelet Perle	1 1	Lignite Os
Orléans, « *Halles Châtelet* » 3	45-234-09				Bracelet	1	Lignite
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 2	45-234-11	✓	✓	Bronze/fer	Perle	1	Verre
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 3	45-234-11	✓	✓	Bronze/fer	Bracelet Fibule	3 10	Bronze Bronze/fer
Orléans, « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 2	45-234-19				Bracelet Fibule Perle	2 min. 2 min. 2 min.	Bronze Fer Verre

FIG. 292 : Types d'activités de consommation de produits artisanaux observées sur les agglomérations commerciales (DAO C. Forget).

La provenance des monnaies a pu être déterminée pour au moins vingt-deux d'entre elles (*FIG. 295b*). La moitié des sites a livré des potins frustes ou pour lesquels l'information n'était pas insérée dans le rapport d'opération. Sur les vingt-deux monnaies, 68,18 % sont de provenance carnute et ne constituent pas un témoignage de relations commerciales avec d'autres peuples gaulois puisque les agglomérations d'**Orléans** et de **Saint-Aignan-des-Gués** sont justement situées en territoire carnute. Il s'agit principalement de productions émises sur des territoires voisins de celui des Carnutes. Une monnaie est respectivement attribuée aux Éduens, aux Sénons et aux Turons, tandis que deux monnaies de Gaule du Centre-Ouest (certainement attribuables aux Turons) complètent ce petit corpus. Deux monnaies proviennent de territoires plus lointains. La première, attribuée à la troisième phase de l'« *Îlot de la Charpenterie* », est un potin originaire du territoire séquane à environ trois cents kilomètres à l'est d'Orléans. La seconde, issue du site de **Saint-Aignan-des-Gués**, est un potin leuque, dont le territoire se trouve au nord de celui des Séquanes.

La dernière catégorie de produits celtiques importés est composée des éléments de parure métalliques ou en verre. Comme nous l'avons vu plus en amont, sept entités ont livré de ce type de mobilier. Les bijoux ayant été détaillés dans la sous-partie précédente (6.2.2.2.3.2. La consommation des produits issus de l'artisanat), nous n'allons pas revenir dessus, d'autant plus que nous ne connaissons pas leur

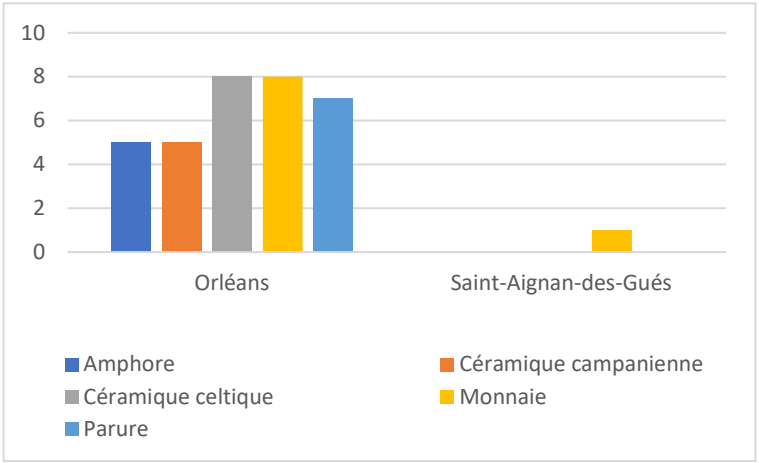

FIG. 293 : Types de témoins de consommation de produits « étrangers » rencontrés sur les occupations des agglomérations commerciales (DAO C. Forget).

provenance, mis à part le fait qu'ils sont de facture celte.

Nous allons désormais nous intéresser aux produits issus du bassin méditerranéen. Il en a été trouvé sur six entités soit quatre sites : **Orléans**, « *Halles Châtelet* » 3 ; **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 3 ; **Orléans**, « *Place de Gaulle* » 1 et **Orléans**, « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 1 et 2. Le même nombre d'occupations a livré des amphores et des imitations de céramique campanienne. Toutes ces occupations, à l'exception de la « *Place de Gaulle* », sont concernées par la présence de matériel amphorique. Sur deux entités, les fragments d'amphore n'ont pas pu être déterminés et sont classés dans la catégorie des productions italiques sans plus de précisions. Comme nous l'avons déjà vu, c'est le type des « *Dressel 1* » qui se rencontre le plus, mais pas de beaucoup, car le NMI d'amphore par site n'est pas élevé. Nous savons que ce type de contenant provient d'Italie. Les deux seules entités à avoir livré d'autres modèles sont les « *Halles Châtelet* » 3 (« *gréco-italiques* ») et la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 2 (« *Bétique* » et « *Tarraconaise* »). Les amphores provenant de Tarraconaise ou de Bétique montrent qu'**Orléans**, en plus d'être tournée vers l'Italie, l'était aussi vers l'Hispanie.

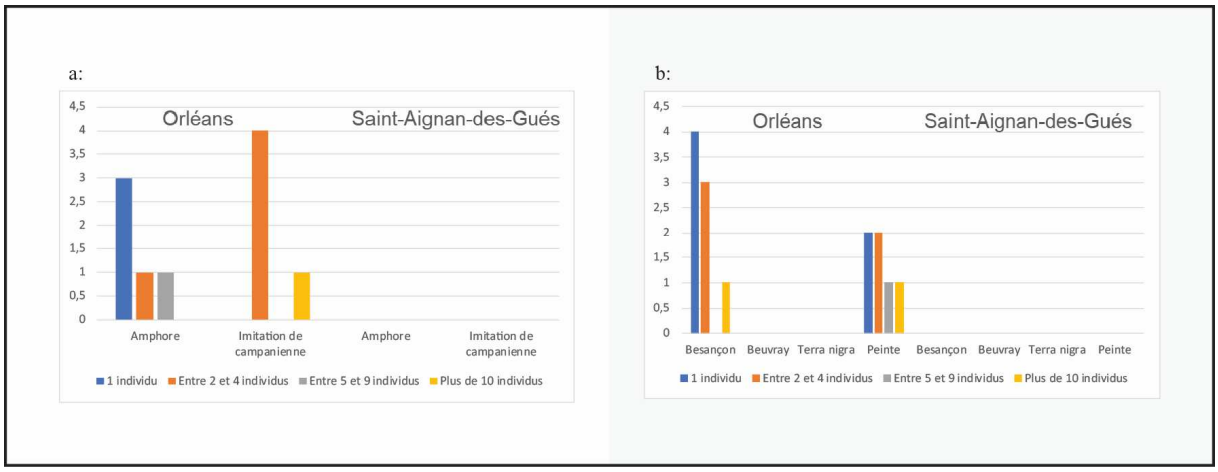

FIG. 294 : Quantité de produits « étrangers » rencontrés sur les occupations des agglomérations commerciales (NMI), a : amphores méditerranéennes et imitations de céramique campanienne et b : céramique celtique (DAO C. Forget).

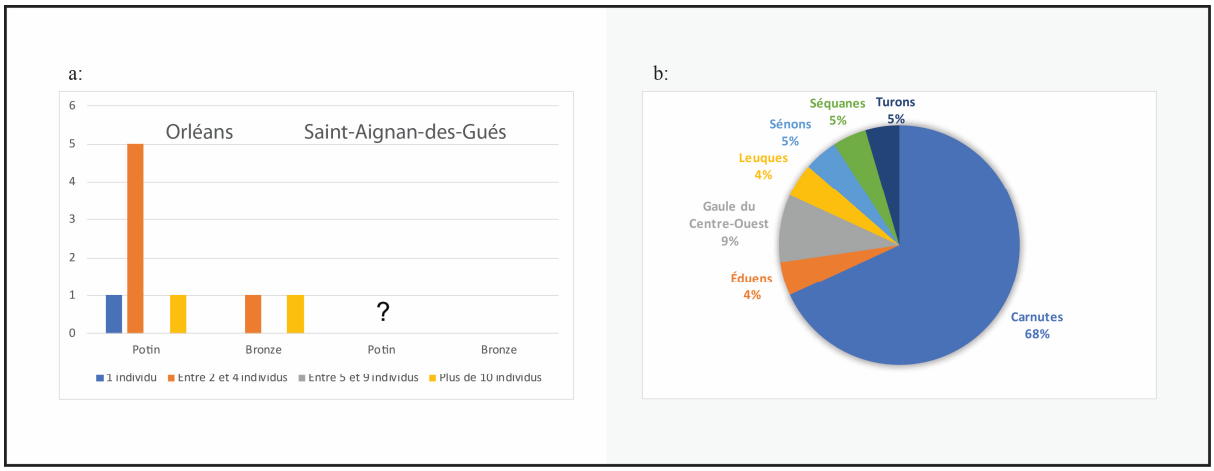

FIG. 295 : Étude des monnaies rencontrées sur les occupations des agglomérations commerciales, a : NMI par occupation et b : provenance (DAO C. Forget).

Nom du site	N° de site	Consommation de produits « étrangers »									
		Produits méditerranéens				Produits celtiques					
		Vin, huiles (amphore)	NMI	Vaisselle fine (imitation de campanienne)	NMI	Vaisselle (céramique)	NMI	Échanges (monnaie)	NMI	Parure	NMI
Orléans, « *18 rue Porte Saint-Jean* » 1	45-234-01									Fibule	1
Orléans, « *Halles Châtelet* » 1	45-234-09					Besançon Peinte	1 5	Potin	4	Bracelet Fibule	2 4
Orléans, « *Halles Châtelet* » 2	45-234-09							Potin	1	Bracelet Perle	1 1
Orléans, « *Halles Châtelet* » 3	45-234-09	Dre. 1 Gréco-ita.	2 2	Lamb. 27 Lamb. 36	1 1	Besançon Peinte	2 2	Potin	4	Bracelet	1
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 2	45-234-11					Besançon Peinte	4 2	Potin	3	Perle	1
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 3	45-234-11	Italique	-	Lamb. 27	1			Bronze Potin	22 21	Bracelet Fibule	3 10
Orléans, « *Place de Gaulle* » 1	45-234-13	Italique	-			Besançon Peinte	1 1				
Orléans, « *Place de Gaulle* » 2	45-234-13			Lamb. 6 Lamb. 31/33	1 1	Besançon	1				
Orléans, « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 1	45-234-19			Campanienne	2	Besançon	3	Bronze	-		
Orléans, « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 2	45-234-19	Bétique Dre. 1 Tarraco.	1 3 1	Lamb. 5 Lamb. 27b Lamb. 31/33 Lamb. 36	6 1 5 2	Besançon Peinte	9 13	Potin	3	Bracelet Fibule Perle	2 min. 2 min. 2 min.
Saint-Aignan-des-Gués, « *Les Vallées* » 1	45-267-02					Besançon	1	Potin	-		

FIG. 296 : Types d'activités de consommation de produits « étrangers » observées sur les agglomérations commerciales (DAO C. Forget).

Le NMI d'amphore par site, lorsqu'il a pu être calculé, rend compte de faibles quantités. En effet, 80 % des sites n'ont livré qu'une amphore, voire entre deux et quatre. Une seule entité en a livré entre trois et neuf. Il s'agit de la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 2. Enfin, aucune occupation n'en comptabilisait plus de dix.

Des imitations de céramique campanienne ont été inventoriées sur cinq entités : **Orléans**, « *Halles Châtelet* » 3 ; **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 3 ; **Orléans**, « *Place de Gaulle* » 2 et **Orléans**, « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 1 et 2. Des amphores ont été prélevées pour l'ensemble de ces entités, à l'exception de la phase de 2 de la « *Place de Gaulle* ». L'imitation de céramique campanienne la plus répandue est celle qui prend comme modèle la « *Lamb. 5* », à égalité avec l'imitation de « *Lamb. 31/33* ». Alors que le premier des deux types ne se retrouve que sur la seconde phase de la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » les « *Lamb. 31/33* » se trouvent à la fois sur cette entité, mais aussi à la « *Place de Gaulle* » 2. Des imitations de « *Lamb. 27* » et de « *Lamb. 36* » sont aussi à inventorier, mais dans une moindre mesure, aux « *Halles Châtelet* » 3, à l'« *Îlot de la Charpenterie* » et à la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 2. Enfin, la seconde phase de la « *Place de Gaulle* » est la seule occupation sur laquelle a été rencontré un exemplaire de « *Lamb. 6* ». En termes de NMI par occupation, nous sommes confrontés à des nombres modestes. 80 % des entités ont livré entre deux et quatre exemplaires d'imitations de campaniennes alors qu'un seul site en compte plus de dix, à savoir la seconde phase de « *ZAC des Halles 1-Îlot B* ».

6.2.2.2.5. Les autres activités

Des indices permettant de penser que d'autres activités que celles présentées dans les paragraphes précédents ont été pratiquées au sein des agglomérations commerciales. Contrairement aux activités agropastorales, à l'artisanat et à la consommation de produits spécifiques, les autres activités ne participent pas à l'économie des agglomérations commerciales, mais donnent des informations sur le statut social de certains habitants et donc de leur influence et de leur prestige. Nous allons dans un premier temps évoquer les éléments qui indiquent la présence de guerriers, avant de nous intéresser aux activités cultuelles et communautaires.

6.2.2.2.5.1. La guerre

Deux catégories de mobilier sont prises en compte dans la détermination de la présence de guerriers (*FIG. 297a*). La première concerne l'armement (offensif et défensif) et l'équipement du guerrier. La seconde se rapporte à tous les indices d'une utilisation du cheval. Parmi les différentes occupations des agglomérations commerciales, une seule a livré un élément en relation avec ce type d'activité. Il s'agit de la troisième phase d'**Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* ». De surcroît, l'indice en question est mince puisqu'il s'agit uniquement de la présence du cheval. Aucune arme, pièce d'équipement ni de harnachement n'a été découverte sur les agglomérations commerciales. La seule présence d'ossements équins, qui plus est en quantité infime (1,1 % du NRD) sur l'entité concernée ne permet pas d'établir la présence de guerriers avec certitude. L'absence d'armement ou d'équipement pose un véritable problème. On peut toutefois s'interroger sur l'utilisation qui était faite du cheval : hippophagie, transport de charges/d'êtres humains, valeur marchande… En l'absence de preuves directes permettant de valider l'une ou l'autre de ces propositions, il n'est pas possible d'en dire plus à ce sujet.

6.2.2.2.5.2. Les activités cultuelles

Sur certains sites, notamment les établissements ruraux, nous avons vu que certains gestes revêtaient un caractère particulier. Aucun dépôt à proprement parler n'a été observé sur les occupations des agglomérations commerciales. Nous pourrions citer les deux dépôts de pièces osseuses de bœufs de la troisième phase d'**Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* », mais ils semblent plutôt retourner de pratiques artisanales spécifiques. Cependant, un élément provenant

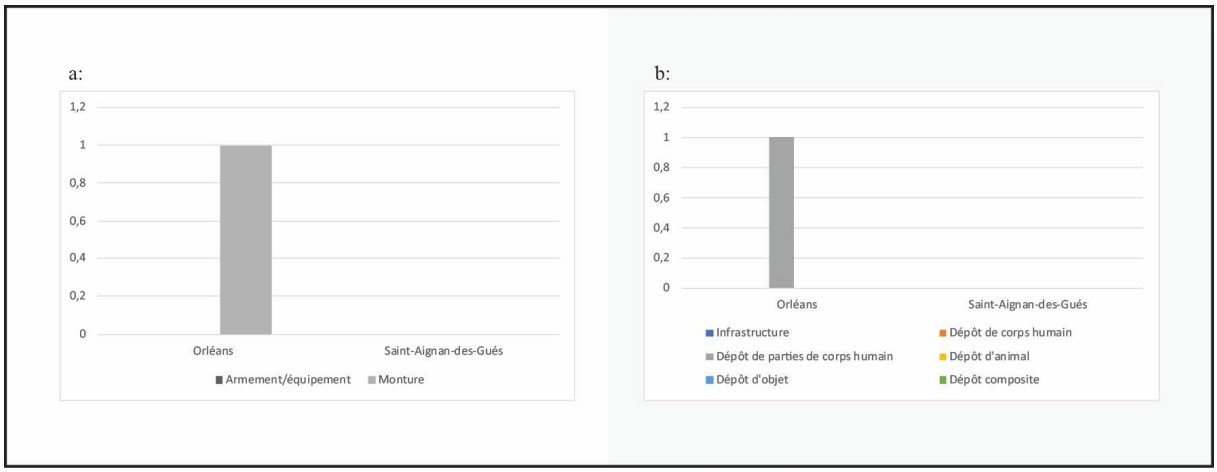

FIG. 297 : Types de témoins relatifs aux autres activités rencontrés sur les occupations des agglomérations commerciales, a : activité guerrière et b : activité cultuelle (DAO C. Forget).

de ce site pourrait entrer dans le cadre d'une activité cultuelle (*FIG. 297b*). Au sein du tableau de comptage réalisé dans le cadre de l'étude archéozoologique, un reste humain apparaît au milieu des restes d'origine animale. Cependant, nous avons passé au peigne fin l'ensemble du rapport d'opération sans trouver la mention de cet élément. Mis à part son poids, qui atteint cinquante-quatre grammes, nous n'avons aucune information sur la partie osseuse en question, ni sur son contexte de découverte. Nous ne pouvons donc aller plus en détail sur une éventuelle pratique cultuelle à l'« *Îlot de la Charpenterie* », bien que celle-ci ait pu exister. En effet, la présence d'un seul reste humain n'est certainement pas anecdotique et doit relever d'un geste particulier, qu'il s'agisse d'un dépôt ou d'un élément « détritique ».

6.2.2.2.5.3. Les activités communautaires

Les témoins d'activités communautaires ne sont pas nombreux sur les entités qui forment les agglomérations commerciales (*FIG. 298a*) et renvoient surtout à autre chose que ce qui a pu être observé pour les établissements ruraux. Sur ce type de sites, des indices laissant penser à une pratique du banquet ont été mis en évidence dans certains cas. Aucun élément faisant penser que ce type d'événements a eu lieu à **Orléans** ou à **Saint-Aignan-des-Gués** n'a été mis au jour. Nous avons vu précédemment que du bétail a été abattu à un âge relativement jeune lors des phases 2 et 3 d'**Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* », mais aucun dépôt regroupant des pièces de viande de qualité n'a été décelé. Si on lie ce constat avec la forte vocation artisanale du secteur, notamment pendant la troisième phase, et l'absence d'infrastructures en rapport avec la gestion du bétail, il est probable que l'élevage et la consommation de la viande n'aient pas eu lieu directement à cet endroit, qui servait peut-être seulement de cadre à la boucherie et à la tabletterie. De même, le faible nombre d'amphores mis en évidence sur les occupations qui en ont livré et l'absence de contexte de dépôt particulier est loin de suffire pour y voir des témoins de repas communautaire.

Cependant, un autre type de matériel pourrait avoir servi dans le cadre d'activités communautaires d'un tout autre type. Des jetons taillés dans des parties de céramiques recyclées à cet effet ont été recensés sur six occupations, toutes orléanaises, correspondant à trois sites : **Orléans**, « *Halles Châtelet* » 1, 2 et 3 ; **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 2 et 3 et **Orléans**,

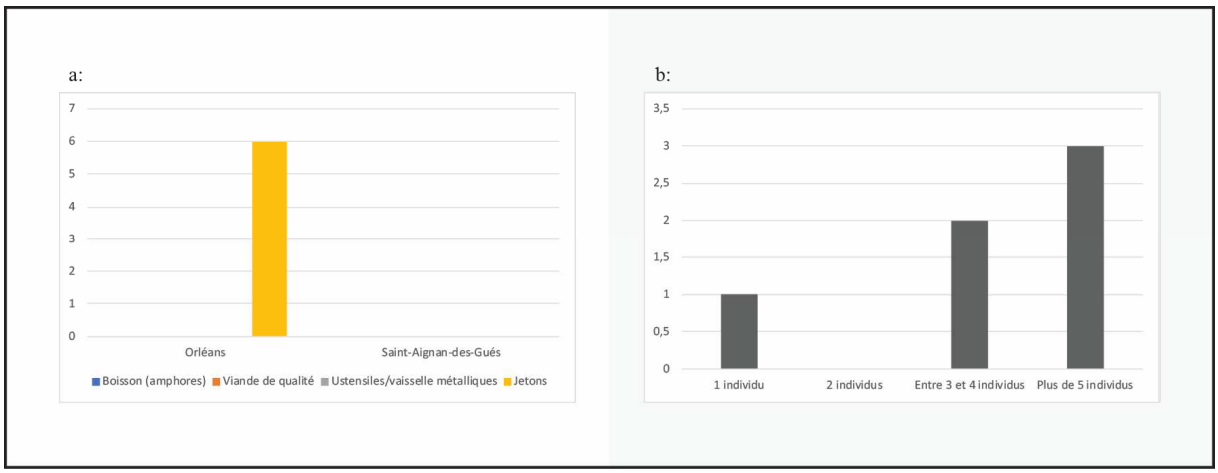

FIG. 298 : Types de témoins relatifs aux activités communautaires rencontrés sur les occupations des agglomérations commerciales, a : tous types confondus et b : NMI de jetons sur les sites orléanais (DAO C. Forget).

« *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 1. La moitié d'entre elles ont livré peu d'individus (*FIG. 298b*). Une entité en a livré un seul et deux autres entre trois et quatre. A contrario, les trois autres entités en comptaient un grand nombre, respectivement onze et douze aux « *Halles Châtelet* » 3 et à l'« *Îlot de la Charpenterie* » 2. Toutefois, l'occupation qui en a livré le plus est la troisième phase du même site. Cinquante-trois éléments ont été trouvés sur cette entité. Généralement trouvés sur des sites d'agglomération et *d'oppidum*, leur présence à **Orléans** donc n'a rien de surprenant. Les fouilleurs ne savent pas vraiment à quoi servaient ces jetons en céramique. Les hypothèses qui reviennent le plus souvent sont les suivantes : pièces de jeu, jetons de vote, de compte voire d'échange. Ainsi, il pourrait autant s'agir de matériel servant dans un cadre économique que dans un cadre communautaire. La notion de « jeu » est d'ailleurs à définir, car il pourrait revêtir deux réalités : celle du jeu dans un cadre privé et donc restreint et celle du jeu dans un cadre plus ouvert, comme par exemple des paris. La présence de lots au nombre restreint aux « *Halles Châtelet* » 1 et 2 et à la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 1 pourrait faire pencher pour une utilisation dans un cadre privé. La question reste ouverte pour les lots des « *Halles Châtelet* » 3 et de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 2 où un peu plus de dix exemplaires pourrait aussi bien correspondre à un contexte privé qu'à un contexte plus large. Enfin, la collection la plus conséquente, issue de la troisième phase de l'« *Îlot de la Charpenterie* », semble correspondre à autre chose, à en juger par la vocation artisanale du secteur. En l'état actuel des connaissances, il est difficile d'en dire plus à leur propos.

6.3. Orléans/*Cenabum*, seul *oppidum* du département à La Tène finale ?

Le terme « *oppidum* » apparaît pour la première fois sous la plume de César, lorsqu'il décrit ses campagnes militaires en Gaule au cours des années 50 av. notre ère. Il s'agit pour lui d'une sorte d'équivalent celtique de la ville méditerranéenne, l'*Urbs*, dont le modèle latin et notamment Rome, issu lui-même du modèle grec, en représente la version la plus achevée. Si les premiers travaux scientifiques sur les camps césariens et les *oppida* remontent aux années 1760, avec notamment A.-C.-P. de Caylus, il faut attendre la seconde moitié du XIXe s. pour que le terme *oppidum* soit repris afin de définir tout site fortifié du monde celtique couvrant une dizaine d'hectares et occupé entre le IIe et le Ier s. av. notre ère, et que les premières véritables fouilles voient le jour. Au début du XXe s., J. Déchelette est le premier à parler d'une « civilisation des *oppida* » reposant sur une unité culturelle nord-alpine et à reconnaître à ce type de site un certain caractère urbain (DÉCHELETTE 1927), suivi en 1939 par l'allemand J. Werner. Dans les années 1960, le chercheur allemand W. Dehn propose pour la première fois une liste de critères permettant d'identifier les *oppida* et l'applique en Allemagne tandis que cette liste ne tardera pas à être utilisée en France. Depuis les années 1970, les recherches menées sur certains *oppida* ont permis de faire progresser les recherches sur le sujet, avec des sites majeurs comme Manching (Bavière, Allemagne) et le Mont-Beuvray (Bourgogne–Franche-Comté, France) sur lesquels des campagnes de fouilles se succèdent annuellement, quasiment sans interruption, depuis les années 1950 pour le premier et depuis 1984 pour le second. Plus récemment, deux autres sites ont permis de compléter le dossier sur les *oppida* : Corent (Auvergne–Rhône-Alpes, France) et Moulay (Pays de la Loire, France) où la plus importante fouille sur ce type de site a été menée entre 2009 et 2011 avec un décapage de l'ordre de 11 ha. Cet exemple montre à quel point la multiplication des opérations ainsi que les décapages extensifs sont primordiaux pour la reconnaissance des *oppida*. En effet, avant cette opération,

le site mayennais était limité à la confluence de la *Mayenne* et de l'*Aron*, soit un espace de 12 ha protégé par un rempart de barrage qui était alors le seul de connu. Les études menées sur ces sites et d'autres ont permis aux archéologues de confirmer le caractère urbain que certains, après J. Déchelette et J. Werner, ont pressenti, comme B. Cunliffe (CUNLIFFE & ROWLEY 1976), J. Collis (COLLIS 1984), O. Buchsenschutz (BUCHSENSCHUTZ dir. 1981 ; AUDOUZE & BUCHSENSCHUTZ 1989 ; BUCHSENCHUTZ 1990 ; 2000a ; BUCHSENSCHUTZ & RALSTON 2012) voire affirmé comme G. Kaenel (KAENEL 2006) et S. Fichtl (FICHTL 2005a ; 2012c ; 2012d ; 2013b) entre autres. Les nombreuses recherches menées sur les *oppida* ont permis aux chercheurs de la fin du XXe s. et du début du XXIe s. de proposer plusieurs critères permettant d'identifier et de hiérarchiser ces *oppida* :

- fréquentation entre le milieu du IIe s. et le troisième quart du Ier s. av. notre ère ;
- situation géographique reculée (hauteurs) ou privilégiée (sur les axes commerciaux) ;
- extension allant d'une dizaine à plusieurs centaines d'hectares ;
- planification de l'espace occupé avec une organisation en îlots et en quartiers aux fonctions distinctes ;
- construction d'un rempart ostentatoire délimitant l'espace urbanisé ;
- portes monumentales permettant l'accès au site ;
- réseau viaire ;
- aménagements publics (places, esplanades, *saepta*, *comitium*, sanctuaire) ;
- activités commerciales ;
- production artisanale ;
- importation de biens méditerranéens et celtiques ;
- espaces funéraires organisés.

Les sites du corpus ont été confrontés à ces éléments issus de la littérature archéologique. L'examen méthodique de la documentation en notre possession nous a permis d'identifier deux sites d'*oppidum* pour le département du Loiret : **Orléans** et **Triguères** (*FIG. 299*). Cependant, une carte de répartition des habitats de l'âge du Fer apparaissant sur le panneau de l'exposition *Aux Origines du Loiret : de la Préhistoire à l'A19* (MORIN & GUIOT dir. 2009) puis reprise en 2011 par l'archéologue du Conseil Général du Loiret L. de Souris pour resituer dans son contexte le diagnostic de la RD921 à Marcilly-en-Villette et Sandillon (DE SOURIS 2011) mentionne, en plus d'**Orléans** et de **Triguères**, d'autres *oppida* : Beaugency, Château-Landon (en Seine-et-Marne, à environ deux kilomètres de la commune de Préfontaines, située dans le Loiret), Gien et Montargis. Aucun des deux sites d'**Orléans** et de **Triguères** ne rassemble la totalité des critères évoqués plus haut, situation issue des lacunes qui frappent la documentation archéologique, mais malgré tout, leur caractère d'*oppidum* ne fait aucun doute, tout du moins pour **Orléans**. Nous allons voir que la situation est différente pour les quatre autres.

Le point commun de ces quatre sites réside dans l'absence systématique de vestiges permettant d'y voir un habitat aggloméré, et encore moins un *oppidum*. À Château-Landon et à Montargis, nous n'avons pas recensé d'entités de l'âge du Fer. Nous n'avons trouvé au SRA de la région Centre-Val de Loire aucune information récente permettant de penser qu'un *oppidum* y a existé. Des chercheurs anciens ont proposé de voir le *Vellaunodunum* dont César

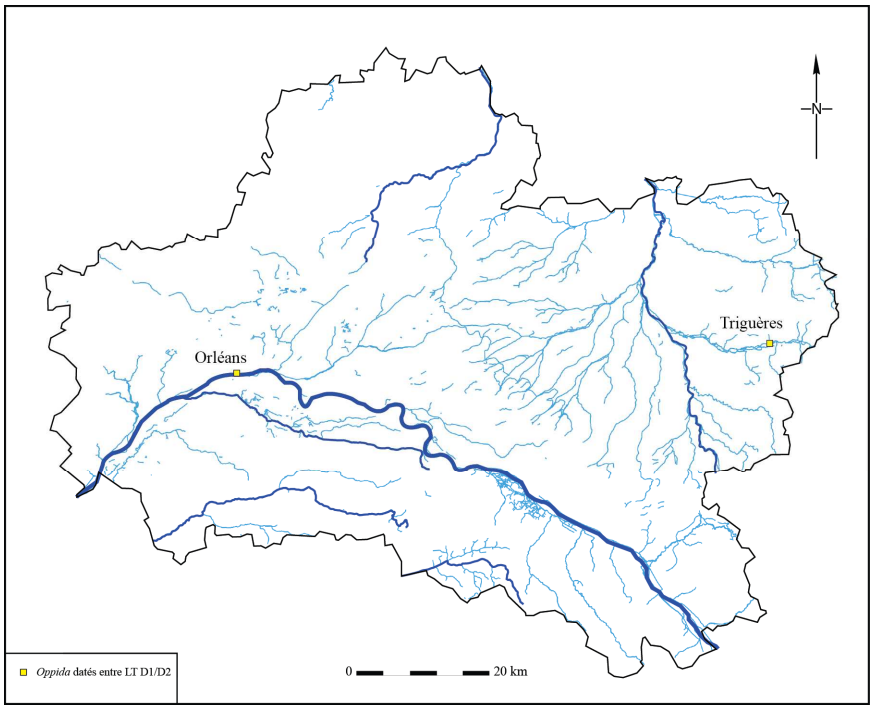

FIG. 299 : Carte de répartition des oppida de LT D1/D2 (DAO C. Forget).

fait le siège en 52 av. J.-C., situé à deux jours de marche d'Orléans en direction de Sens (César, BG, VII, 11) à Château-Landon, Montargis et à Triguères entre autres, mais à ce jour aucune preuve ne permet de pencher pour un site plutôt qu'un autre. Et au vu des informations disponibles, Château-Landon et Montargis sont loin d'être les candidats idéaux. À Beaugency, deux sites seulement ont été référencés. Les vestiges observés au lieu-dit « *Les Sablons* » et « *rue Tardenoisienne* » se composent de fosses dépotoirs et de fossés n'ayant pas pu être rattachés à un système organisé. Le matériel rencontré dans ces structures se compose de céramique, d'amphores de type « *Dressel 1* » et de monnaies carnutes. Ils ont été datés de La Tène finale sans plus de précision. Enfin, nous n'avons qu'une entité sur la commune de Gien, au lieu-dit « *La Bosserie* ». Les vestiges renvoient à un bâtiment sur poteau et quelques fosses n'ayant livré que du matériel céramique attribué au Hallstatt D3/LT A.

Au vu de ces éléments, nous avons traité ces trois entités au sein du chapitre sur les établissements ruraux. Aucune découverte récente ne permet de penser qu'un oppidum y ait été installé à La Tène finale et en attendant de nouvelles données, les seuls sites que nous allons considérer dans les pages suivantes comme des oppida sont **Orléans** et **Triguères**.

Nous allons désormais nous intéresser plus en détail aux deux sites que nous avons intégrés à la catégorie des *oppida* : **Orléans** et **Triguères**, « *Le Donjon* ». Tout comme cela a été le cas pour les agglomérations commerciales, le nombre d'entités interprétées de la sorte est très restreint. Le travail de comparaison sera très limité et plutôt centré sur l'*oppidum* d'**Orléans** pour lequel vingt-et-une occupations ont été identifiées. Lors du chapitre traitant des agglomérations commerciales, nous avions déjà parlé du fait que la date de construction du rempart n'est pas connue. Nous ne savons donc pas à partir de quel moment exactement parler d'*oppidum* pour le site. Nous allons donc continuer de suivre l'hypothèse proposée dans le

chapitre sur les agglomérations commerciales dans un souci de cohérence et en rappeler les grandes lignes. Les fouilleurs du site le mieux renseigné de la ville, l'« *Îlot de la Charpenterie* », ont pressenti un changement de dimension dans l'occupation au cours des premières décennies du Ier s. av. notre ère (90-60 av. J.-C.), c'est-à-dire à partir de la phase 4 du site correspondant à l'horizon ORL.5 défini par S. Riquier (JESSET *et al.* 2009 : 254). Ainsi, dans les paragraphes qui suivront, la phase *oppidum* d'**Orléans** est considérée comme débutant au cours de LT D1b évoluée, c'est-à-dire dans le premier quart du Ier s. av. notre ère. Toutes les phases d'occupation se terminant avant la première décennie du Ier s. av. J.-C. ont donc été attribuées à la phase agglomération commerciale d'**Orléans** et toutes celles qui sont occupées à partir de LT D1b évoluée sont rattachées à la phase *oppidum*. Il est aussi nécessaire de rappeler que les entités ne bénéficiant pas d'une datation précise ont été attribuées à la phase *oppidum*, car au vu des connaissances que l'on a de ce dernier et du nombre de sites qui le renseignent, nous estimons que s'il devait y avoir pollution, celle-ci serait moins dommageable que pour l'agglomération.

L'*oppidum* de **Triguères** est beaucoup moins bien appréhendé. Aucune information sur une éventuelle phase précédant l'*oppidum* n'est connue. La seule entité connue pour le site a été observée au lieu-dit « *Le Donjon* ». L'*oppidum* est abandonné à une date inconnue, probablement pendant ou après la Conquête, l'occupation se déplace en contrebas de l'éperon auparavant occupé et sur le versant lui faisant face. De ce fait, aucune occupation postérieure n'a perturbé la compréhension du site. Une agglomération dont l'importance n'est pas connue avec précision se développe au Haut-Empire. L'équipement public prend place côté ouest et est partiellement connu, avec un établissement thermal, un édifice de spectacle et plusieurs sanctuaires. L'habitat correspondant se trouverait plutôt à l'est, mais n'a pas vraiment pu être appréhendé.

6.3.1. Les lieux d'implantation des *oppida*

Nous allons évoquer le choix de l'emplacement géographique des *oppida* du département du Loiret. Comme nous l'avons vu, seuls deux sites peuvent être qualifiés d'*oppidum* : le site **d'Orléans** et celui de **Triguères**, « *Le Donjon* », qui seront donc les seuls à être développés dans les sous-parties qui suivent. Étant donné que l'*oppidum* d'**Orléans** succède à l'agglomération commerciale du même nom, exactement au même emplacement, nous nous contenterons de reprendre brièvement les informations détaillées au sein du chapitre sur les agglomérations commerciales (cf. 6.2.1. Les lieux d'implantation des agglomérations commerciales). Il s'agit d'un cas de continuité de l'occupation avec changement de statut plutôt que d'une création *ex nihilo*, ce qui écarte d'emblée le besoin de choisir un emplacement particulier pour installer l'*oppidum*. L'exercice de comparaison s'avère une fois de plus bien réducteur. Nous mettrons cependant en avant un degré de précision optimal à propos des deux sites concernés.

6.3.1.1. La topographie

Le contexte d'implantation topographique des deux *oppida* diffère légèrement. Le site d'**Orléans** est installé sur la pente du coteau descendant jusqu'à la *Loire*. Celui-ci est peu abrupt. En effet, la pente actuelle est de 5 à 10 % avec un dénivelé maximum de vingt mètres. Ce coteau est entaillé par une série de talwegs plus ou moins perpendiculaires au fleuve. Le site

de **Triguères** est situé au sommet du coteau nord qui borde l'*Ouanne*, dont le cours se situe cinquante mètres plus bas. Là où le site d'**Orléans**, installée sur une pente douce, est directement tourné vers la *Loire* (*FIG. 300*), le site de **Triguères** domine l'*Ouanne* depuis le sommet de la terrasse de la vallée de la rivière (*FIG. 301*).

a :

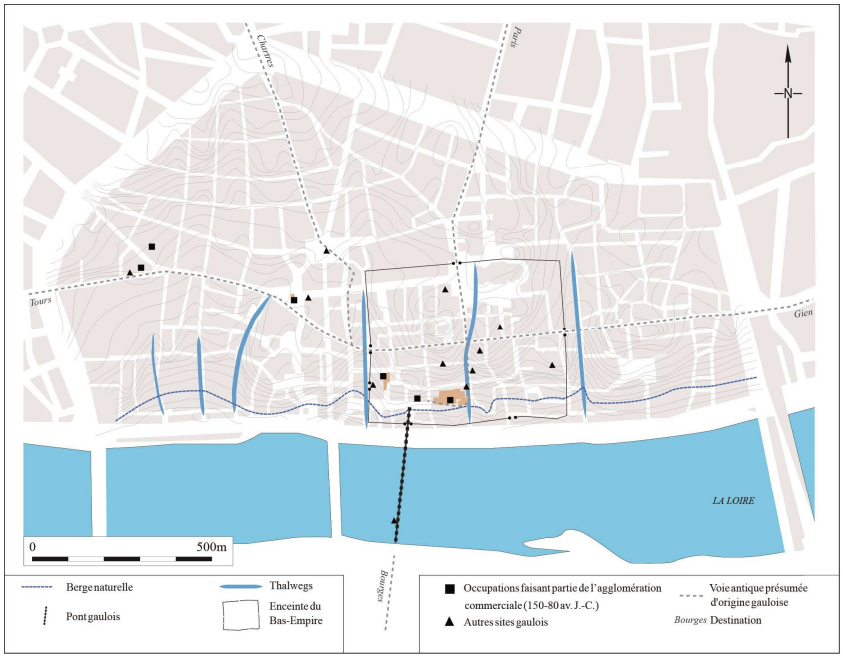

b :

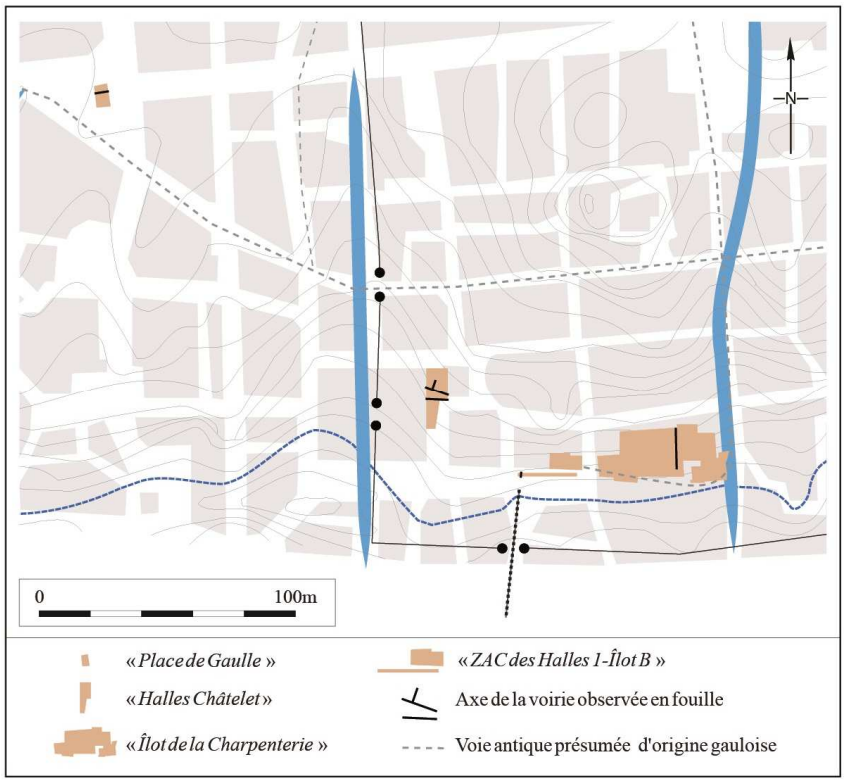

FIG. 300 : contexte naturel et voirie de l'oppidum d'Orléans, b : zoom sur les tronçons de voirie gauloise observés sur le secteur Châtelet/Charpenterie/de Gaulle (DAO C. Forget).

6.3.1.2. Nature des formations géologiques

Tout comme le contexte topographique, la géologie des terrains sur lesquels se sont installées les deux *oppida* diffèrent beaucoup. Le sous-sol du coteau sur lequel a été aménagé le site d'**Orléans** est constitué de calcaire de Beauce relativement friable marqué par la présence de nombreuses cavités karstiques. Le sous-sol de la terrasse de **Triguères** est lui constitué de formations crayeuses à silex.

6.3.1.3. Rapport avec le réseau hydrographique et viaire

6.3.1.3.1. Distance avec le cours d'eau le plus proche

Les *oppida* d'**Orléans** et de **Triguères** sont tous les deux placés à moins d'un kilomètre du cours d'eau le plus proche. **Orléans** est placé à moins d'un kilomètre du cours d'eau le plus proche, la *Loire* longeant le site au sud. La berge naturelle a été restituée à environ une dizaine de mètres de l'occupation de l'« *Îlot de la Charpenterie* » (MASSAT, BLANCHARD & FAY 2002 : 1-2) alors que la berge actuelle en est éloignée d'une centaine de mètres. Le site de **Triguères** est situé à la confluence du rû la *Dardenne* avec l'*Ouanne*. La *Dardenne* borde le site à l'ouest en empruntant la faille de **Triguères** tandis que l'*Ouanne* s'écoule à environ deux cent mètres au sud.

6.3.1.3.2. Les voies de communication terrestres

Nous avons vu précédemment que le réseau viaire d'Orléans s'est mis en place au plus tôt à partir des années 150-120 av. notre ère (cf. 6.2.1.3.2. Les voies de communication terrestres). Douze occupations correspondant à quatre sites ont livré des restes de voirie voire des indices supposant son existence : **Orléans**, « *Halles Châtelet* » 4, 5, 6, 7 et 8 ; « *Îlot de la Charpenterie* » 4, 5 et 6, « *Place de Gaulle* » 3 et 4 et « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 3 et 4. Il s'agit pour l'essentiel des mêmes tronçons de voirie mis en évidence ou suggérés sur les mêmes occupations, mais à l'époque de l'agglomération commerciale (*FIG. 300*). L'axe mis en évidence dans la partie nord des « *Halles Châtelet* » est visible jusqu'à la phase 4, mais n'a pas pu être vu pour les phases postérieures. L'orientation du bâti restant la même, elle a certainement été conservée. Elle a peut-être été entretenue et utilisée au même endroit, mais le taux de destruction du site n'a pas permis de l'observer. Il est aussi possible qu'elle ait été déplacée, sur le site voire en dehors. Cette hypothèse prend forme au cours de la phase 6 où un nouvel axe est installé dans la partie sud du site. Probablement entretenue pendant les phases 7 et 8, c'est au cours de cette dernière que ce chemin est doublé par une autre voie à l'extrême sud du site. Le tronçon de voirie observé

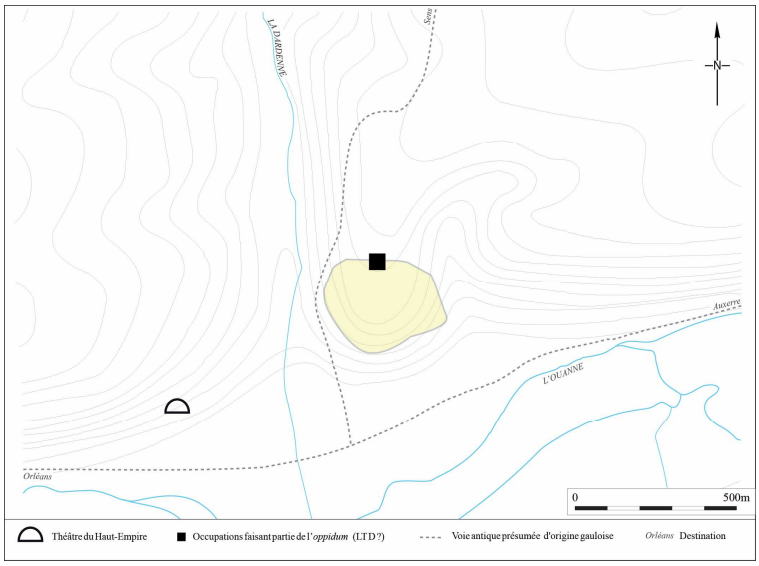

FIG. 301 : Contexte naturel et voirie de l'oppidum de Triguères (DAO C. Forget).

pour la seconde phase de la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » semble quant à lui perdurer jusqu'à la phase 4 sous la même forme. Comme nous l'avons déjà spécifié, il s'agit de l'élément le plus parlant à mettre en rapport avec le pont identifié sur la *Loire*, dans le même axe. La présence d'une voie était supposée à l'« *Îlot de la Charpenterie* » 2 pour la phase agglomération commerciale. La phase *oppidum* est tout aussi incertaine quant à son existence, qui est seulement induite par l'orientation forte du bâti qui perdure jusqu'à la phase 6.

Les axes non vus en fouille et restitués à partir d'éléments postérieurs (voirie et voies de la ville du Haut-Empire, enceinte du Bas-Empire) ont été explicités dans le chapitre traitant de l'agglomération commerciale (6.2.1.3.2. Les voies de communication terrestres). Nous n'avons aucune information sur la date à laquelle ces axes ont été fondés. Il est possible qu'ils aient été aménagés lors de la création de l'agglomération et/ou lors de la phase *oppidum*. Nous pouvons citer brièvement le cas de la rue de Bourgogne, de la rue Bannier, de la rue E. Vignat ou encore de la rue Saint-Marceau et invitons le lecteur à se référer à la sous-partie citée au début de ce paragraphe pour plus d'informations.

Deux axes de communication sont connus pour le site de **Triguères** (*FIG. 301*) : le premier, orienté est-ouest correspond à la voie reliant Sens à Orléans et le second, axé nord-sud, correspond à la voie menant de Sens à Gien par Courtenay. La première est mal localisée, mais pourrait se situer sur la ligne de crête, sous l'actuel chemin rural de Courtoiseau à Triguères, et longerait donc l'*oppidum*. La seconde a été reprise par l'actuelle RD162. Autrefois nommée « ancienne voie romaine » (carte d'état-major de 1845) et « ancienne voie celtique dite Chemin pavé » (sur des plans du XIXe s.), elle longe le site d'*oppidum* à l'ouest et remonte vers le nord en suivant elle aussi la ligne de crête. La datation de ces deux voies n'est pas connue, mais il est très probable qu'elle remonte à la période gauloise, notamment la seconde au vu de son ancienne dénomination. L'étude de leur tracé probable montre donc qu'il s'agit de voies *extra-muros*. Le site étant exclusivement connu par le biais d'observations anciennes, portant sur les vestiges gallo-romains et médiévaux du site, l'espace *intra-muros* de l'*oppidum* et notamment son réseau viaire demeurent inconnus.

6.3.2. Formes et fonctionnement des *oppida*

Les *oppida* du corpus, au nombre de deux, sont touchés par une disparité frappante des données archéologiques, résultant sans conteste du devenir des deux sites. **Orléans**, devenue métropole en 2017, a fait l'objet de nombreuses fouilles et observations au préalable de travaux d'urbanisme (notamment dans le dernier quart du XXe s. et au cours des années 2 000) tandis que **Triguères**, certainement abandonné à la fin du Haut-Empire et réutilisé ponctuellement à l'époque mérovingienne, n'est devenu qu'une petite bourgade regroupant environ mille trois cents habitants et dont la totalité des informations repose sur des sondages et observations anciens. Ainsi, la qualité des données de terrain est directement impactée par cette situation. L'*oppidum* d'**Orléans** est appréhendé de manière différentielle. En effet, en fonction des rubriques, les informations ne sont pas aussi étoffées et reposent sur des arguments plus ou moins solides. Nous pensons notamment aux données connues à propos du rempart. Le rempart, c'est d'ailleurs le seul élément de l'*oppidum* de **Triguères** qui est connu et qui justifie sa présence au sein du corpus. Ainsi, il a fallu composer avec ces grandes disparités pour étudier

ces *oppida*. Nous nous sommes penchés dans un premier temps sur la morphologie de ces deux *oppida* pour ensuite nous attarder sur les activités qui y étaient pratiquées. Concrètement, aucun travail de comparaison n'est possible, mis à part peut-être pour leurs fortifications. Pour l'ensemble des rubriques, mise à part celle du rempart, l'*oppidum* d'**Orléans** est le seul à avoir livré des vestiges et du mobilier. Les occupations concernées seront donc présentées et confrontées les unes avec les autres. L'*oppidum* de **Triguères** ne sera quant à lui évoqué que dans la sous-partie sur les remparts.

6.3.2.1. Morphologie des sites et nature des vestiges

Devant le manque de données touchant certaines rubriques, nous avons dû modifier notre façon de considérer l'étude des deux *oppida* et adapter notre méthodologie en fonction des informations disponibles. L'identification des divers types d'espaces (domestique et fonctionnels) ainsi que leur distinction s'est avérée compliquée, voire impossible pour certaines phases d'occupation. Ainsi, nous avons opté pour une autre présentation de l'étude des sites. Nous allons dans un premier temps parler de la structuration et de la nature des espaces, lorsqu'elles ont pu être déterminées. Dans un second temps, nous nous pencherons sur l'architecture des bâtiments puis sur celle du rempart, rubrique dont l'apparition ici relève directement de la nature des sites.

6.3.2.1.1. La structuration des espaces

Des espaces à l'identité différente ont été mis en évidence sur les sites qui composent l'*oppidum* d'**Orléans**. En fonction des aménagements qui ont été retrouvés, nous avons distingué cinq types d'espaces : l'espace domestique, matérialisé par la présence de bâtiments d'habitation, l'espace agropastoral représenté par des structures en lien avec l'agriculture ou l'élevage, l'espace artisanal avec la présence de structures trahissant un artisanat, l'espace funéraire avec l'existence d'inhumations ou d'incinérations et l'espace cultuel qui regroupe des vestiges et des dépôts dont la nature interpelle. Nous allons évoquer chaque type d'espace l'un après l'autre en explicitant deux points essentiels : la nature des vestiges qui le composent ainsi que la structuration et l'aménagement du sol.

6.3.2.1.1.1. L'espace domestique

L'espace domestique correspond à l'espace où un bâtiment interprété comme une habitation a été installé. La méthodologie utilisée pour les établissements ruraux est difficilement applicable ici. En effet, l'exiguïté de la surface décapée de la majeure partie des sites orléanais ou encore les destructions postérieures qui les caractérisent empêchent d'appliquer le système d'environnement proche et immédiat des bâtiments d'habitation aux sites qui composent l'*oppidum* d'**Orléans** tout comme c'est le cas pour l'agglomération commerciale du même nom. De la même manière, l'occupation de l'oppidum se densifie de manière graduelle depuis la phase agglomération commerciale, avec des zones d'activités peut-être moins marquées que pour les établissements ruraux du fait d'une occupation du sol plus soutenue. Nous avons donc suivie la même ligne directrice que celle proposée pour l'agglomération commerciale et concevons l'espace domestique de la même manière, à savoir la zone où est construit un bâtiment interprété comme une habitation ainsi que les quelques mètres qui l'entourent.

Neuf espaces domestiques ont été observés sur sept occupations : à **Orléans**, « *Halles Châtelet* » 4, 5, 6 et 8 et à **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 4, 5 et 6 (*FIG. 302 & 303*). Six d'entre eux sont bordés par des constructions dont la fonction est indéterminée. Les espaces domestiques des phases 4, 5 et 6 des « *Halles Châtelet* » sont touchés ainsi que la plupart des espaces domestiques des phases 4, 5 et 6 de l'« *Îlot de la Charpenterie* ». Ces bâtiments se trouvent à moins de cinq mètres des habitations et doivent certainement se trouver en relation avec ces dernières. Ils sont même mitoyens des bâtiments d'habitation aux « *Halles Châtelet* » 4 et lors de la dernière phase de l'« *Îlot de la Charpenterie* ». Comme nous l'avons déjà souligné pour l'agglomération commerciale et ci-dessus, la fonction de ces constructions n'est pas connue. Il est probable qu'il s'agisse d'autres bâtiments d'habitation ou alors des dépendances de ces derniers. Les deux espaces domestiques n'étant pas accompagnés de bâtiments indéterminés se trouvent sur la dernière phase des « *Halles Châtelet* » et à l'« *Îlot de la Charpenterie* » 5.

Six des espaces domestiques sont composés d'un seul bâtiment d'habitation : aux « *Halles Châtelet* » 4 et 5 et à l'« *Îlot de la Charpenterie* » 4, 5 et 6. La majeure partie des bâtiments

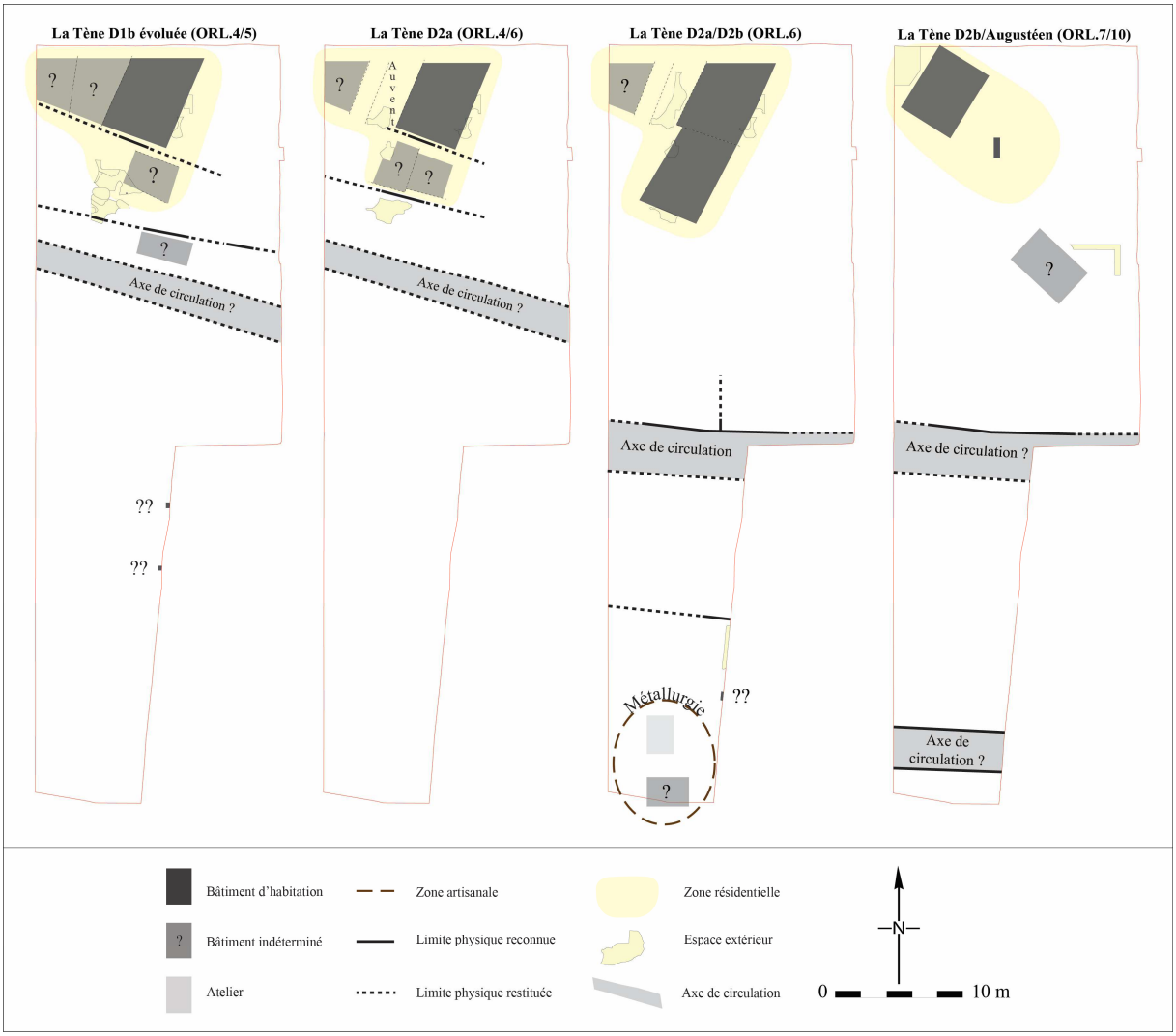

FIG. 302 : Structuration de l'espace sur le site des « Halles Châtelet » 4, 5, 6 et 8, oppidum d'Orléans (DAO C. Forget).

d'habitation ne sont pas isolés sur ces sites, mais sont au contraire jouxtés par des constructions de fonction indéterminée qui sont susceptibles d'avoir elles aussi été des habitations, notamment dans le cas de la quatrième phase des « *Halles Châtelet* » où **B22-3** fait partie d'une rangée de trois bâtiments mitoyens, voire de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 6 (zone sud-est). Dans le cas de la cinquième phase des « *Halles Châtelet* », un fossé structurant la zone ainsi qu'un espace assimilé à un auvent séparent **B22-4** des autres constructions, ce qui ne permet pas d'être assuré que cela se répète ici. Cependant, la forte structuration des vestiges laisse penser que c'est probable. Le bâtiment d'habitation de l'espace domestique situé dans la zone sud-est de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 4 est lui aussi entouré de plusieurs bâtiments indéterminés qui sont là encore fortement susceptibles d'endosser la même fonction puisqu'aucun élément structurant ne semble les séparer, bien qu'il faille rester prudent à ce propos en raison de l'arasement du site. Leur orientation n'étant pas connue avec précision, il est difficile de savoir comment s'organise cette partie du site lors de cette phase. Le cas de **B35** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 5 est intéressant puisqu'il est le seul bâtiment d'habitation du corpus à être directement installé entre d'autres bâtiments de nature différente : un atelier métallurgique à l'ouest et deux bâtiments de fonction déterminée à l'est. Il faut certainement voir un lien particulier entre l'atelier et le bâtiment d'habitation. Le cas de **B62** issu de la même phase d'occupation est différent. En effet, cette unité architecturale est la seule à être aménagée dans la partie nord du site alors que tous les autres bâtiments ont été construits dans la partie méridionale. Il est cerné à l'est par une zone d'extraction tandis que des espaces extérieurs le séparent du reste de l'occupation située plus au sud. Aucun élément ne permet d'expliquer ce fait. D'un côté, l'isolement du bâtiment semble concret au vu des espaces extérieurs qui sont présents au sud et à l'est, mais cet isolement est à relativiser au vu de la destruction du secteur, notamment à l'ouest, mais aussi, car il se trouve en limite de décapage. L'extension de la construction ainsi que les quelques mètres qui l'entourent vraisemblablement ne sont pas connus, ce qui ne permet pas d'aller plus loin.

Les trois espaces domestiques composés d'au moins deux bâtiments d'habitation se trouvent aux « *Halles Châtelet* » 6 (**B22-5** et **B23**) et 8 (**B41** et **B42**) et à l'« *Îlot de la Charpenterie* » 6 (**B32** et **B33**). Il s'agit dans tous les cas d'un binôme. Quelle que soit l'occupation, la surface des bâtiments n'est pas connue, mais a été estimée grossièrement par les fouilleurs en fonction des vestiges pour la sixième phase des « *Halles Châtelet* » (entre 13 m² et 22 m²). Pour la huitième phase, les choses sont plus compliquées, car la surface de **B41** est totalement inconnue. Quant à **B42**, sa surface se rapproche de celle de **B23**, à savoir autour de 13 m². L'espace domestique de la sixième phase de l'« *Îlot de la Charpenterie* » est quant à lui bien plus vaste. En effet, les constructions **B32** et **B33** dépassent chacune les 70 m², ce qui se trouve bien au-delà de la centaine de mètres carrés qui caractérise la surface estimée des espaces domestiques des différentes phases des « *Halles Châtelet* ». D'autre part, il faut aussi noter que le calcul de la surface des autres espaces domestiques de l'« *Îlot de la Charpenterie* » où un seul bâtiment résidentiel a été identifié dépend avant tout de la prise en compte ou non des bâtiments indéterminés qui les jouxtent. Quoi qu'il en soit, les habitations semblent plus vastes à l'« *Îlot de la Charpenterie* » qu'aux « *Halles Châtelet* », et ce pendant toute l'occupation de l'*oppidum*. Cependant, le caractère indéterminé des bâtiments qui jouxtent les habitations ne

rend pas l'interprétation des espaces domestiques faciles. Il semble que deux hypothèses puissent être avancées. La première considère les bâtiments indéterminés comme des habitations. Nous serions alors en présence de plusieurs unités architecturales à caractère résidentiel organisées en quartier. Le caractère et le statut social des occupants, au vu du faible



FIG. 303 : Structuration de l'espace sur le site de l'« Îlot de la Charpenterie » 4 à 6, oppidum d'Orléans (DAO C. Forget).

nombre d'informations disponibles pour la plupart des constructions, est difficilement identifiable. La seconde ne prend en compte qu'un seul bâtiment d'habitation, celui qui a été identifié comme tel, et considère les autres comme des bâtiments fonctionnels dépendant de ce dernier. Là encore, aucun indice ne permet d'étayer cette proposition. Au vu du caractère urbain des deux sites, de leur organisation spatiale et de la forte polarisation du bâti qui les caractérise progressivement depuis le milieu du IIe s. av. J.-C., nous pencherions plutôt pour la première.

Une structuration de l'espace a été identifiée sur quasiment tous les espaces domestiques. La plupart des vestiges considérés se trouve directement en lien avec l'habitat alors que certains, que nous avons tout de même pris en compte, s'en trouvent un peu plus éloignés, mais participent clairement à la même organisation du secteur. Il s'agit principalement de petits fossés ayant servi à installer des palissades dans le but de séparer l'espace fréquenté en plusieurs zones distinctes. Aucun de ces aménagements ne constitue la continuité de la façade des bâtiments comme c'était le cas pour certains espaces domestiques de l'agglomération. Les phases 4 et 5 des « *Halles Châtelet* » gardent cependant la même configuration spatiale qui a été mise en place lors de la phase agglomération. L'orientation du bâti est la même tout comme celle des éléments structurants. Ces derniers sont implantés légèrement en avant des façades des bâtiments. Le tout donne l'impression d'une zone densément occupée avec une gestion stricte de l'espace. La fonction des espaces situés de l'autre côté des palissades n'est toutefois pas connue. Il est occupé par des bâtiments de nature indéterminée qui peuvent renvoyer à d'autres habitations et dans ce cas les palissades sont simplement des séparations de propriétés. D'un autre côté, ces constructions peuvent revêtir une tout autre nature et dans ce cas les palissades endossent plutôt un caractère de séparation de zones dont la fonction est différente. La permanence de l'axe de circulation implanté lors de la seconde phase du site n'est pas certaine, mais fortement induite du fait de l'orientation similaire des vestiges sur cet axe, mais aussi de l'absence de faits contemporains à son emplacement. À la même époque, l'occupation de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 4 donne une image plus aérée. L'espace domestique qui a été repéré dans la partie sud-est du site est représenté par un bâtiment plus grand qui se trouve entouré d'autres constructions vraisemblablement de même nature ou tout du moins fonctionnant avec. La zone est délimitée au nord par deux éléments structurants : un fossé orienté est-ouest ainsi qu'un empierrement formant un angle situé un peu plus à l'est et participant à un aménagement dont la fonction n'est pas connue. Le fossé sépare la zone résidentielle au sud d'un espace plus ouvert au nord constitué d'espaces extérieurs (terrain vague/jardin/potager et zones de circulation) et de fosses d'extraction. Aucun élément de voirie n'a été repéré pour cette phase d'occupation, mais son existence est fortement pressentie au vu de l'organisation spatiale du secteur.

À partir de la sixième phase des « *Halles Châtelet* » (rappelons qu'aucun espace domestique n'a été identifié pour la septième phase), une modification de l'organisation spatiale est visible. Si les bâtiments d'habitation sont toujours implantés au même endroit selon le même axe, les éléments structurants se font moins oppressants. En effet, les palissades sont déplacées à une cinquantaine de mètres au sud à la phase 6 et disparaissent dès la phase suivante. L'espace situé au sud de la palissade lors de la phase 6 semble dévolu aux activités artisanales et plus

précisément à la production métallurgique. Le secteur est tout de même régi par un nouvel axe de circulation, qui est décalé d'environ dix mètres vers le sud par rapport au précédent. Son utilisation aux phases 7 et 8 n'est pas prouvée, mais demeure fortement probable. Il est possible qu'il soit doublé par un autre chemin à la phase 8. Les deux rues borderaient un espace d'une vingtaine de mètres de large dont la destruction n'a pas permis d'en connaître la nature. Au même moment à l'« *Îlot de la Charpenterie* » 5, phase d'occupation strictement contemporaine de la sixième phase des « *Halles Châtelet* », les espaces occupés semblent toujours suivre les mêmes règles. L'implantation des bâtiments suit la même orientation qu'à la phase précédente et des zones aux fonctions distinctes semblent toujours exister. Cependant, aucun élément structurant de type palissade n'a été mis en évidence. Ce constat est visiblement à mettre sur le degré de destruction du site, car ce qui s'apparente à un chemin longeant la berge a été aménagé directement au sud de l'espace domestique représenté par le bâtiment **B35**. L'ensemble suit toujours une orientation est-ouest. Des espaces extérieurs occupent toujours le secteur qui se trouve entre les deux espaces domestiques. Enfin, un remembrement intervient à la phase 6 de l'« *Îlot de la Charpenterie* », contemporaine de la phase 8 des « *Halles Châtelet* ». L'impression qui ressortait des phases précédentes à propos de la place disponible sur le site est encore plus marquée. Si aux « *Halles Châtelet* » le bâti garde la même orientation et semble se développer sur des surfaces similaires aux phases précédentes, ce n'est pas le cas à l'« *Îlot de la Charpenterie* » où le bâti entre en période de mutation. Les habitations occupent des surfaces beaucoup plus vastes et montrent une organisation interne plus poussée (cf. 6.3.2.1.2. L'architecture urbaine). Aucune palissade n'a été vue pour cette phase d'occupation non plus, mais ce qui a été interprété comme un mur de terrasse traverse le site au nord selon le même axe que le bâti, qui demeure toujours orienté est-ouest et constitue l'élément structurant majeur de cette sixième phase. Aucun indice ne permet de savoir si l'axe de circulation longeant la berge est toujours utilisé. La berge est d'ailleurs déplacée vers le sud, car les remblais humides qui caractérisaient le sud du site aux phases précédentes ont disparu. Des espaces extérieurs sont toujours présents au niveau de la même zone et se trouvent d'ailleurs de part et d'autre du mur de terrasse. L'occupation se développant au nord n'a pas pu être approchée en raison des destructions postérieures.

Aucune structure à caractère domestique n'a été rencontrée au niveau des zones extérieures des espaces domestiques.

6.3.2.1.1.2. L'espace agropastoral

Parmi l'ensemble des occupations de l'*oppidum* d'Orléans, une seule a livré des vestiges en rapport avec les activités agropastorales (**Orléans**, « *ZAC des Halles-Îlot A* »). Cette situation particulière ne permet en aucun cas d'effectuer de comparaison. Nous allons donc nous contenter de décrire cet espace. Il s'agit d'une fosse probablement circulaire qui recoupe l'atelier **B56** et pour laquelle une fonction de stockage a été proposée par les fouilleurs. Elle n'est pas réellement isolée puisqu'elle est localisée à environ deux mètres de **B105**, de nature indéterminée. Le manque d'informations sur les structures ne permet pas vraiment de comprendre la fonction du secteur qui pourrait s'apparenter aux marges d'un secteur domestique au vu de la nature du mobilier prélevé. La fosse de stockage pourrait donc être en

lien avec un bâtiment d'habitation (**B105** ou une construction non repérée) et en constituer la réserve de provisions privative.

6.3.2.1.1.3. L'espace artisanal

Des espaces à caractère artisanal ont été identifiés sur cinq occupations : **Orléans**, « *ZAC des Halles-Îlot A* » ; **Orléans**, « *Halles Châtelet* » 5 ; **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 4 et 5 et **Orléans**, « *Place de Gaulle* » 4. Deux formes d'artisanat ont été identifiées : l'extraction de matériaux et la production métallurgique. Des fosses d'extraction ont été observées uniquement sur les quatrième et cinquième phases de l'« *Îlot de la Charpenterie* ». Trois zones prévues à cet effet ont été identifiées pour la phase 4 et deux pour la phase 5. Il s'agit d'une fosse isolée dans trois cas, située en marge d'autres espaces à la fonction différente. Sur chacune des deux entités, nous avons regroupé plusieurs fosses au sein d'une même zone. Bien qu'elles soient plutôt espacées les unes des autres (un peu moins de dix mètres entre chaque fosse ou groupe de fosses), nous avons fait ce choix en raison de leur emplacement. En effet, ces deux zones de fosses occupent quasiment le même espace de la phase 4 à la phase 5. Elles sont disséminées au niveau des espaces extérieurs qui caractérisent la partie nord-est du site. Qu'il s'agisse de l'une ou l'autre de ces deux phases d'occupation, il est difficile de savoir si nous sommes en face de secteurs réservés à l'extraction ou de creusements ponctuels. Leur fonction primaire n'est d'ailleurs même pas assurée avec certitude et elles s'insèrent au sein d'espaces de circulation, de cours et de jardins, ce qui pourrait plutôt faire pencher pour la seconde hypothèse. Leur comblement ainsi que leur remblaiement rapide semblent appuyer ce point et montre le dynamisme du secteur.

Des activités de production métallurgique ont été mises en évidence sur cinq entités : à la « *ZAC des Halles-Îlot A* », aux « *Halles Châtelet* » 5, à l'« *Îlot de la Charpenterie* » 4 et 5 et à la « *Place de Gaulle* » 4. Les vestiges qui se rencontrent le plus sont des bâtiments interprétés comme des ateliers. Il en a été rencontré sur l'ensemble de ces occupations concernées. Un total de huit bâtiments a été comptabilisé. Aux « *ZAC des Halles-Îlot A* » et à l'« *Îlot de la Charpenterie* » 4, ils sont regroupés par deux ou trois. Sur la première des deux entités, il s'agit de deux fosses rectangulaires dont la fonction a pu être vérifiée par du mobilier en rapport avec un artisanat du métal. Cet espace artisanal ne peut pas être étudié, car ces ateliers sont quasiment les seules structures identifiées au sein d'une zone décapée de taille réduite (100 m²). Aucun autre aménagement ne permet de connaître mieux cet espace artisanal et encore moins d'en estimer l'extension. La situation est différente à l'« *Îlot de la Charpenterie* » 4 puisque les deux ateliers métallurgiques **B24** et **B41** se trouvent au sein d'un secteur déjà mieux connu et structuré spatialement. Distants de quelques mètres l'un de l'autre, ils se développent selon le même axe et occupent un espace d'une centaine de mètres carrés. Un bâtiment indéterminé est présent immédiatement à l'est et pourrait être un autre bâtiment fonctionnel, voire un atelier. Dans ce cas, la surface de l'espace à vocation artisanale serait doublée. Il est cerné par des zones détruites, mais quelques espaces extérieurs le bordent au nord-est ainsi qu'au sud où une fosse d'extraction a été creusée. À une dizaine de mètres à l'ouest, un bâtiment dont la fonction est indéterminée a été identifié, mais son lien avec la zone artisanale demeure inconnu. Au-delà, la zone qui se trouve avant l'emplacement présumé de la berge se trouve en dehors de l'emprise

de la zone fouillée, mais si l'espace artisanal se poursuivait dans cette direction, il ne disposerait que de quelques mètres supplémentaires.

Les espaces artisanaux identifiés aux « *Halles Châtelet* » 5, à l'« *Îlot de la Charpenterie* » 5 et à « *Place de Gaulle* » 4 ne sont connus qu'à travers l'existence d'un seul bâtiment, ce qui représente encore moins d'éléments permettant une définition précise des espaces considérés. Il peut leur être adjoint un espace artisanal supplémentaire issu de la quatrième phase de l'« *Îlot de la Charpenterie* » composé lui aussi d'une seule construction. Le bâtiment **B29** est situé à l'extrême sud du site des « *Halles Châtelet* », au sein d'une zone fortement détruite. Il s'agit d'un atelier à vocation métallurgique. Un autre bâtiment dont la fonction est indéterminée se trouve à quelques mètres au sud de ce dernier et pourrait faire partie de l'espace artisanal, mais aucun indice ne permet de corroborer ce point. La présence d'une troisième construction observée dans la coupe orientale complète la série de bâtiments, mais là encore, le peu d'informations disponibles à son propos n'a pas permis de l'interpréter. Il est difficile d'en connaître l'extension. Les quelques mètres entourant les deux constructions sont détruits et rapidement bornés par les limites de la fouille. Au nord par contre, un fossé constitue une limite qui pourrait bien séparer la zone artisanale au sud du reste de l'occupation au nord. Cependant, nous avons déjà spécifié que l'espace situé entre ce fossé et plus au nord l'axe de circulation est détruit et sa fonction inconnue. D'autre part, il est probable qu'un second fossé ait pu fonctionner avec celui-ci pour former un autre chemin qui aurait échappé aux archéologues à cause des dégâts liés aux occupations postérieures. La présence probable d'un chemin quelques mètres au sud (à l'emplacement de l'atelier **B29**) à la phase 8 pourrait corroborer cette hypothèse. En l'état actuel des connaissances, nous estimons donc la surface de cet espace artisanale entre une dizaine et une cinquantaine de mètres carrés.

L'espace artisanal de la cinquième phase de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 5 est sans doute le plus intéressant de ceux qui ne sont définis que par un seul atelier. Bien que sa surface soit comme dans les autres cas très difficile à estimer, sa position au sein de l'occupation est inédite. En effet, l'atelier **B25** est quasiment mitoyen avec le bâtiment d'habitation **B35**, situé immédiatement à l'est. Ainsi, la limite entre espace artisanal et résidentiel est formée de l'espace infime séparant les deux constructions sinon de leurs façades tout simplement. L'atelier **B25** ayant été interprété comme un lieu de production métallurgique, la composition spatiale de ce secteur interpelle. Les quelques mètres entourant **B25** au nord et à l'ouest sont détruits sinon composés de petits lambeaux d'espaces extérieurs. Quant à l'espace situé au sud, il est occupé par l'aménagement de bord de berge qui prend la forme d'un chemin empierré. Environ dix mètres plus à l'ouest, deux lambeaux de sol matérialisent la présence de deux unités architecturales (**B982** et **B1000**) dont la fonction n'a pas pu être déterminée. La présence d'une petite fosse d'extraction à proximité constitue le seul vestige interprété entre **B982**, **B1000** et **B25**. En l'état actuel des connaissances, nous préférons donc cantonner cet espace artisanal à la surface estimée de l'atelier **B25**.

Enfin, l'espace artisanal de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 4 composé d'un seul bâtiment (**B120**) et celui de la « *Place de Gaulle* » 4 (**B121**) sont difficiles à étudier. Le bâtiment est dans les deux cas très mal connu et son extension indéfinissable. Sur la première des deux entités, il

est situé à environ cinq mètres à l'ouest de l'habitation **B110** et à une quinzaine de mètres au sud-est de l'espace artisanal formé par les bâtiments **B24** et **B41**. Il se trouve en limite de fouilles au sud et à l'ouest, bordé de zones détruites au nord et directement à l'ouest, avant **B110**. L'extension de l'espace est donc impossible à estimer, mais semble au moins être circonscrite à l'ouest par ce dernier. Enfin, la zone décapée à la « *Place de Gaulle* » est tellement petite (40,50 m²) que l'extension de la zone artisanale ne peut pas être définie. De plus, le niveau de destruction ainsi que le faible nombre de vestiges ne permettent pas d'aller plus loin.

6.3.2.1.1.4. L'espace funéraire

Deux entités ont livré des sépultures pour la phase *oppidum* d'**Orléans** : **Orléans**, « *8-10 rue Porte Madeleine* » 3 et **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 4. L'attribution chronologique des vestiges de la première entité correspond à la phase *oppidum* bien que l'ensemble des informations disponibles soient contradictoires. En effet, les deux défunts adultes sont accompagnés de vases attribués au dernier tiers du IIe s. av. J.-C. (ces derniers portent tous sans exception des traces d'usure signifiant qu'ils n'ont pas été déposés neufs) alors que la datation au ^{14}C dont elles ont été l'objet les place au Ier s. de notre ère pour la première et entre 50 av. J.-C. et 25 ap. J.-C. pour la seconde. Tout comme l'espace funéraire identifié pour la phase agglomération commerciale, l'organisation de la zone n'est pas en mesure d'être saisie en raison du caractère réduit de la surface décapée (772 m²), mais aussi à cause des destructions postérieures. Cependant, deux fossés participent vraisemblablement à l'organisation de l'espace (*FIG. 304*). Leur tracé n'est pas connu dans leur totalité et leurs dimensions sont clairement différentes. Le premier, le plus large, effectue un angle immédiatement au sud de la première sépulture tandis que le second, qui ressemble plus à fossé parcellaire, cerne l'occupation à l'est et longe par la même occasion la seconde sépulture. Ils ne participent sans doute pas au même aménagement, mais ont été réunis dans la même phase d'occupation que les sépultures par les fouilleurs. Il est difficile de comprendre l'organisation du secteur, mais il semble bifonctionnel puisque se trouvent au nord plusieurs fosses à caractère cultuel, sans qu'aucun aménagement ne matérialise un changement de fonction avec la partie sud où ont été enterrés les deux individus. Au final, il est difficile de savoir si nous sommes en face d'une véritable nécropole ou d'un espace plus spécifique dont la portée exacte nous échappe (cf. 6.3.2.1.1.5. L'espace cultuel et 6.3.2.2.5.2. Les activités cultuelles). Quoi qu'il en soit, nous pouvons noter la permanence de la vocation funéraire du secteur Porte Saint-Jean-Porte Madeleine entre le milieu du IIe s. av. notre ère et la moitié du Ier s. av. notre ère puisque le secteur funéraire mis en évidence pour la phase agglomération commerciale d'Orléans se trouve à environ soixante-dix mètres au nord-est des sépultures du « *8-10 rue Porte Madeleine* » 3.

Le second espace funéraire de l'*oppidum* n'en est vraisemblablement pas un à proprement parler, mais résulte plutôt d'un geste ponctuel. Située à l'« *Îlot de la Charpenterie* » 4, il s'agit de la sépulture isolée d'un immature. La fosse contenant le défunt a été aménagée entre les ateliers **B24** et **B41**, à seulement quelques mètres de l'emplacement supposé de leurs façades. La présence de cette sépulture en plein cœur d'un espace artisanal, mais aussi l'âge au décès du défunt sont deux éléments très intrigants. Il est intéressant de noter que l'enfant ait pu bénéficier d'une sépulture et n'a pas été rejeté avec d'autres déchets au sein d'une fosse dépotoir.

Les mêmes remarques à propos de l'éloignement entre l'occupation du « *8-10 rue Porte Madeleine* » 3 et le secteur Châtelet-Charpenterie, considéré comme le noyau de l'*oppidum* tout comme il l'était pour l'agglomération commerciale, sont de mise pour la phase *oppidum*. Si les éléments à notre disposition sont bien différents, nous allons tout de même rappeler les hypothèses envisagées dans la mesure où elles semblent aussi applicables ici. La première part du principe que l'occupation du « *8-10 rue Porte Madeleine* » 3 ne dépend pas de l'*oppidum*, mais plutôt d'un établissement rural proche de ce dernier et qui n'aurait pas été repéré. Le gros fossé qui se trouve au sud des sépultures pourrait alors en matérialiser l'angle d'un enclos et les deux sépultures seraient reléguées à l'extérieur de cet espace. Les problèmes rencontrés dans l'attribution chronologique des vestiges permettent difficilement d'aller plus loin. La seconde hypothèse considère que le site fait partie de l'*oppidum*. Mis en relation avec la voie romaine menant à Tours et son éloignement du secteur Charpenterie-Châtelet, il peut être considéré comme la nécropole ou une d'entre elles remontant aux premières décennies de l'agglomération et pérennisée tout au long de la phase *oppidum*. Ainsi, cet espace funéraire se placerait en bordure de l'habitat aggloméré, probablement le long d'une route permettant d'y accéder. La distance les séparant est difficile à restituer d'autant que trois sites seulement se trouvent entre les deux secteurs : la « *Place de Gaulle* », la « *Rue Jeanne d'Arc* » et la « *Place du Martroi* ». Les vestiges qui proviennent de ces entités sont sommaires, mais correspondent à de la voirie et de l'artisanat pour le premier, des sols et des remblais pour la seconde et un probable habitat pour la dernière. L'extension maximale de l'*oppidum* côté ouest pourrait ainsi suivre l'axe du talweg se situant à quelques dizaines de mètres à l'ouest du site de la « *Place de Gaulle* » qui en l'état actuel des connaissances constitue l'occupation humaine la plus occidentale de l'agglomération tout comme à l'époque de l'agglomération commerciale et ne pas s'être véritablement développé de ce côté, le caractère isolé du four du « *20-22 rue Porte-Madeleine* » et du fossé doublé d'une palissade de la phase 2 du « *18 rue Porte Saint-Jean* » ne permettant pas de les lier directement à l'oppidum ou même à l'espace funéraire.

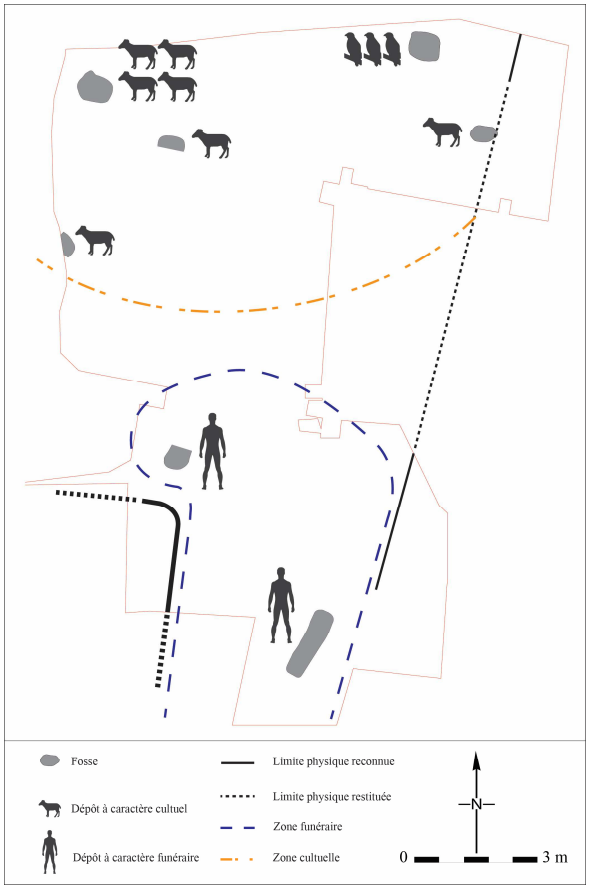

FIG. 304 : Structuration de l'espace sur le site du « 8-10 rue Porte Madeleine » 3, oppidum d'Orléans (DAO C. Forget).

6.3.2.1.1.5. L'espace cultuel

Une seule entité a livré des vestiges à caractère cultuel. Il s'agit de l'entité **Orléans**, « *8-10 rue Porte Madeleine* » 3. Étant donné que nous sommes en présence des seuls vestiges de la sorte de l'*oppidum* d'**Orléans**, aucun travail de comparaison n'est possible. Nous nous

contenterons donc de décrire sommairement l'espace en question. Il s'agit de cinq fosses de taille et de dimensions plutôt similaires réparties sur une zone d'une cinquantaine de mètres carrés. Ces dernières contiennent toutes les dépôts d'un ou plusieurs animaux complets (à l'exception d'une qui est tronquée par la coupe occidentale) en connexion anatomique (cf. 6.3.2.2.5.2. Les activités cultuelles). Elles occupent la partie nord d'un espace au caractère visiblement particulier, d'autant que la partie sud de ce dernier est quant à elle réservée aux inhumations dont nous avons parlé dans le paragraphe précédent (*FIG. 304*). Le secteur, comme nous l'avons déjà spécifié, est structuré au moyen de deux fossés, l'un, assez large, effectuant un angle en direction de l'ouest et le second, plus modeste, traversant le site du nord au sud. Ce dernier semble d'ailleurs cantonner l'ensemble des vestiges à caractère cultuel. La surface de l'espace cultuel n'est pas aisée à déterminer. Nous avons déjà parlé du caractère modeste de la surface décapée. Toutes les fosses se trouvent en bordure de fouille et aucun élément ne permet d'estimer une limite au nord ou à l'ouest. Le petit fossé parcellaire est susceptible de limiter le secteur cultuel à l'est, tout comme l'espace funéraire. Enfin, la limite en l'espace cultuel et l'espace funéraire n'est pas matérialisée ou n'a tout simplement pas laissé de traces (le site a aussi été touché par des destructions postérieures). La zone située entre les deux comporte une bande de moins de cinq mètres de large au niveau de laquelle aucun autre creusement n'a été observé. Il est possible d'imaginer une séparation, s'il y en avait une, de type palissade légère voire naturelle (haie…).

6.3.2.1.2. L'architecture urbaine

Des bâtiments ont été observés sur dix occupations renvoyant à cinq sites. L'ensemble des entités concernées font partie de l'*oppidum* d'**Orléans** (« *Halles Châtelet* », « *Îlot de la Charpenterie* », « *Place de Gaulle* », « *ZAC des Halles-Îlot A »* et « *ZAC des Halles 1-Îlot B* »). Les mêmes problèmes dans le traitement des unités architecturales de l'agglomération commerciale ont été rencontrés ici. Nous mettons une fois de plus en avant le fort taux de destruction qui caractérise le centre-ville d'**Orléans**, résultat d'une urbanisation continue depuis plus de deux mille ans. La détermination de la surface, du plan et de la fonction des bâtiments s'en voit directement impactée. Comme pour les bâtiments de l'agglomération commerciale, nous avons dû adapter les éléments de réflexion à la situation. Nous avons distingué trois types de bâtiments : les bâtiments d'habitation, les bâtiments fonctionnels (toutes activités confondues) et une troisième catégorie regroupant tous les autres bâtiments dont la fonction n'a pas pu être déterminée.

6.3.2.1.2.1. Architecture des bâtiments d'habitation

Douze bâtiments observés sur sept occupations sont probablement des habitations (**Orléans**, « *Halles Châtelet* » 4-**B22-3**, **B32, B34** et **B35** ; **Orléans**, « *Halles Châtelet* » 5-**B22-4** ; **Orléans**, « *Halles Châtelet* » 6-**B22-5** et **B23** ; **Orléans**, « *Halles Châtelet* » 8-**B41** et **B42** ; **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 4-**B110** ; **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 5-**B35** et **B62** et **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 6-**B32** ; **B33** et **B129**). Aucune de ces constructions n'est connue dans son intégralité (*FIG. 305*). Les techniques de construction sont variées, mais on retrouve tout de même une méthode un peu plus souvent utilisée. Il s'agit de l'association de solins de pierre avec des sablières, qui a été observée sur cinq bâtiments. Les solins ne sont pas tous construits de la même manière. En y ajoutant le bâtiment pour lequel le solin constitue

le seul indice de son architecture, nous avons trois techniques différentes : il s'agit soit d'un appareil en pierres sèches, constitué le plus souvent de moellons de calcaire voire de dalles de calcaire (dans ce cas présent — « *Îlot de la Charpenterie* » 6-**B33** — les dalles supportent une sablière), soit d'une rangée de dalles de calcaire recouvertes d'un mortier de chaux jaune, lui-même supportant une sablière (**B32** de la même occupation). La sablière se retrouve d'ailleurs



FIG. 305 : Plan des bâtiments d'habitation de l'oppidum d'Orléans (DAO C. Forget).

quasi systématiquement sur chaque bâtiment (huit bâtiments sur douze). Elle peut être utilisée seule (« *Halles Châtelet* » 8-**B42**), avec des poteaux (« *Halles Châtelet* » 6-**B23**), voire avec des poteaux et des tranchées de fondation (« *Halles Châtelet* » 5-**B22-4**). Deux unités architecturales n'ont livré que des vestiges de tranchées de fondation pour lesquelles il est difficile de savoir si elles accueillaient des poteaux plantés ou des planches (« *Halles Châtelet* » 4-**B22-3** et « *Halles Châtelet* » 6-**B22-5**). Enfin, l'architecture du bâtiment **B41** des « *Halles Châtelet* » 8 n'a pas pu être étudiée, car il n'est connu qu'à travers un lambeau de sol et un foyer. Les trois bâtiments d'habitation **B32**, **B33** et **B129** de la sixième phase de l'« *Îlot de la Charpenterie* » sont les seuls à avoir livré des éléments de murs sous la forme d'enduit non peint.

La surface des bâtiments est touchée par une carence d'informations importante. En effet, la surface de la moitié d'entre eux n'est pas connue. Et parmi les six pour lesquels nous proposons un chiffre, celui-ci est une estimation dans trois cas. Les constructions dont la surface est connue semblent plutôt être de petites constructions. Cependant, il faut considérer ce constat avec prudence dans la mesure où les surfaces des bâtiments orléanais sont souvent restituées à partir d'éléments très maigres et que d'autre part, les faibles surfaces étudiées non détruites n'ont pas permis au fouilleurs d'observer les vestiges de manière optimale. Le plus modeste ne dépasse pas 13 m² (« *Halles Châtelet* » 6-**B23**) tandis que les phases de constructions 3, 4 et 5 de **B22** (renvoyant respectivement aux phases 4, 5 et 6 des « *Halles Châtelet* ») et **B35** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 5, semblent se stabiliser autour de 20-22 m². Aucun bâtiment ne semble posséder une surface comprise entre 30 m² et 75 m². Le seul bâtiment de grande envergure est **B33** de la sixième et dernière phase de l'« *Îlot de la Charpenterie* ». Estimée à 85 m², sa surface est toutefois susceptible d'être moins étendue, car l'emplacement de la limite avec le bâtiment **B32**, qui lui est mitoyen, n'est pas connu avec exactitude. D'autre part, sa façade orientale n'est pas connue non plus, ce qui pourrait en faire augmenter la surface. La proposition de 85 m² faite par les fouilleurs repose sur des surfaces relativement égales des pièces qui constituent le bâtiment et qui pourraient par ailleurs renvoyer à plusieurs petits bâtiments mitoyens. Il est d'ailleurs difficile de savoir s'il s'agit d'une spécificité de la période concernée (40-20 av. J.-C.). La surface des bâtiments qui se développent de manière plus ou moins synchrone aux « *Halles Châtelet* » 8 n'est pas connue et il est difficile de savoir si le grand

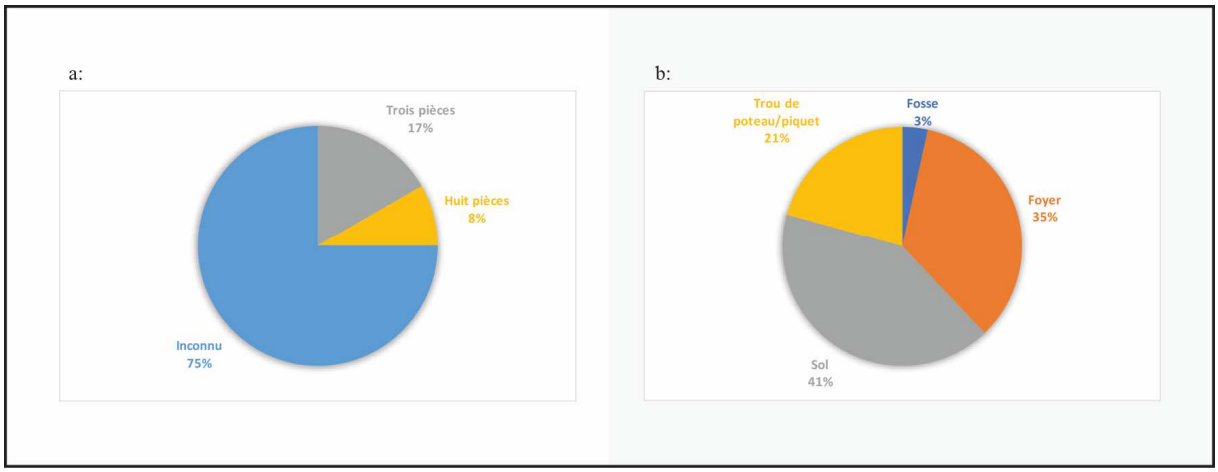

FIG. 306 : Type d'architecture (a) et occupation interne (b) des bâtiments d'habitation de l'oppidum d'Orléans (DAO C. Forget).

bâtiment d'habitation de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 6 constitue une exception ou une règle. À en juger par la taille des bâtiments des sept phases précédentes des « *Halles Châtelet* », par la disposition des constructions de la huitième phase du même site, ainsi que par la plupart des constructions des phases 2 à 5 de l'« *Îlot de la Charpenterie* », la règle semblerait plutôt tendre vers des aménagements peu étendus. Comme nous l'avons proposé pour la phase agglomération commerciale d'**Orléans**, il est probable que la taille des bâtiments rende compte d'une organisation particulière de l'espace et/ou d'une fréquentation par des classes sociales différentes.

Les plans des bâtiments sont *de facto* très difficiles à interpréter (*FIG. 306a & 307*). Cela n'a pas été possible pour neuf bâtiments, pour lesquels les informations n'étaient pas suffisantes pour pouvoir proposer quelque chose qui tienne la route. Les seules constructions qui ont pu bénéficier d'une proposition sont les trois bâtiments d'habitation **B32**, **B33** et **B129** de la sixième phase de l'« *Îlot de la Charpenterie* ». Leur plan n'est pas connu dans sa totalité, mais les vestiges encore en place ont permis de déterminer la présence de plusieurs pièces et donc de séparations internes. **B32** et **B33** sont mitoyens, mais la limite entre les deux constructions n'a pas pu être replacée avec exactitude. Cependant, d'après les données de terrain, les fouilleurs ont pu restituer une partie de l'aménagement interne. Ainsi, le premier des deux semble être organisé sur un minimum de deux pièces dont la taille et la disposition ne sont pas connues. Selon les fouilleurs, elles partageraient le bâtiment en deux parties égales dans sa longueur. La pièce orientale pourrait avoir été elle aussi séparée en deux. L'existence de deux trous de piquet installés selon la même orientation pourrait aller en ce sens, ce qui trancherait avec la séparation médiane dont le mur repose sur une sablière aménagée sur un solin de pierre recouvert de mortier de chaux jaune. Trois pièces ont été discernées pour **B129**. Là encore, leur taille et leur disposition ne sont pas connues avec exactitude. De plus, il est possible que le nombre de pièces soit supérieur à ce qui a été observé en fouille. La séparation interne du bâtiment est susceptible d'être installée au centre de la construction, mais rien ne permet d'en être assuré. Il s'agit d'une sablière formant un angle droit. Au nord, probablement une grande pièce installée dans la longueur du bâtiment, tandis qu'au sud, un espace probablement de même taille est quant à lui séparé en deux pièces dont la taille pourrait être sensiblement la même. La technique de construction du mur de séparation interne diffère légèrement de celle utilisée pour construire le mur extérieur. Ce dernier est aussi aménagé sur une sablière, mais celle-ci repose sur un solin de dalles calcaires plates. Enfin, **B33** est de loin celui qui a livré le plus d'éléments. Selon les fouilleurs, il s'agirait d'une seule et même construction organisée sur un total de huit pièces. Les trois premières, situées dans la partie nord de la construction, sont des alcôves d'environ 8 m² qui se répartissent en suivant la largeur du bâtiment. Elles sont séparées par des murs installés sur un solin de dalles calcaires plates surmonté d'une sablière. Les trois pièces suivantes occupent la partie sud du bâtiment. L'organisation est différente puisque l'espace n'est pas divisé comme au nord par tiers. Ici, la pièce orientale s'étend sur environ la moitié de la largeur de la construction tandis que les deux pièces occidentales se partagent la moitié restante, soit une pièce d'environ 15 m² et deux petites d'environ 8 m² chacune. Les murs de séparation sont édifiés selon la même technique de construction. Enfin, les deux pièces restantes occupent la partie médiane du bâtiment. Elles sont délimitées au nord et au sud par les murs des pièces que nous venons d'évoquer. Cependant, aucun mur ne permet de les dissocier l'une de

l'autre. C'est la présence de lambeaux de sols internes de nature différente qui ont permis aux fouilleurs d'identifier ces deux pièces. L'une occupe la partie nord de cet espace médian et l'autre la partie sud, formant ainsi deux espaces occupant toute la largeur du bâtiment.

a : architecture des bâtiments

Architecture des bâtiments	Nombre de bâtiments
1 TP + tranchées + sablières	1
1 TP + sablière	1
Sablière	1
Tranchée	2
Solin	1
Solin + sablière	5
Indéterminée	1
Total	12

b : morphologie des bâtiments

Morphologie des bâtiments	Nombre de bâtiments
Rectangulaire	4
Trapézoïdale	1
Indéterminée	7
Total	12

c : surface des bâtiments

Surface des bâtiments	Nombre de bâtiments
Moins de 20 m²	2
Entre 20 et 30 m²	3
Entre 75 et 100 m²	1
Indéterminée	6
Total	12

FIG. 307 : Étude des bâtiments d'habitation de l'oppidum d'Orléans (DAO C. Forget).

Les témoins d'occupation interne des bâtiments d'habitation sont relativement restreints. Ceci repose principalement sur les destructions qui touchent les constructions. L'ensemble des douze bâtiments ont cependant livré des aménagements internes (*FIG. 306b*). Comme c'est le cas pour les occupations de l'agglomération commerciale, il s'agit principalement de lambeaux de sols. Il en a été discerné sur la totalité des douze bâtiments d'habitation. Il est intéressant de noter que les méthodes de construction sont les mêmes de la phase 4 à la phase 8 des « *Halles Châtelet* » et de la phase 4 à la phase 6 de l'« *Îlot de la Charpenterie* ». Elles sont d'ailleurs le miroir de ce qui a été observé pour les bâtiments d'habitation de l'agglomération commerciale identifiés sur ces deux mêmes sites. Il s'agit de fragments de sols en terre battue, en calcaire concassé ou en sable (fin ou grossier) en fonction des remaniements et des bâtiments. Comme nous l'avons signalé plus avant, les limites de la majeure partie de ces constructions n'ont pas pu être appréhendées du fait de l'absence de parois à certains endroits ou de leur tracé trop réduit dans le cas où il en a été observé. Cependant, il semble que certaines soient mitoyennes et partagent une cloison commune. C'est le cas comme nous l'avons vu de **B32** et **B33** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 6 mais aussi de **B35** et **B25** (rubrique bâtiments fonctionnels) dont la limite est perceptible à travers la composition des sols, qui permet ainsi de voir plusieurs bâtiments plutôt que les pièces d'une seule et même structure. L'aménagement des sols de ces constructions est systématiquement accompagné de l'installation d'un foyer, sauf dans deux

cas : **B32** et **B129** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 6. Ils semblent plutôt installés dans la partie médiane des constructions (**B22-3** des « *Halles Châtelet* » 4, **B22-5** et **B23** des « *Halles Châtelet* » 6, **B42** des « *Halles Châtelet* » 8, **B110** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 4 ainsi que **B35** et **B62** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 5). Concernant les bâtiments **B22-4** des « *Halles Châtelet* » 5 ainsi que **B33** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 6, il semblerait que les foyers se trouvent plutôt proches de l'un des murs externes du bâtiment que du centre de la construction. Dans le cas de **B33**, la structure de combustion est située dans la pièce médiane de la partie nord du bâtiment. Enfin, l'information demeure inconnue pour **B42** des « *Halles Châtelet* » 8 en raison de la destruction de la totalité des murs du bâtiment. Enfin, un voire deux piquets ou poteaux dont la disposition et l'isolement ne permettent pas d'en restituer la fonction (**B22-4** des « *Halles Châtelet* » 5, **B22-5** et **B23** des « *Halles Châtelet* » 6, **B42** des « *Halles Châtelet* » 8 et **B62** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 5) ou des fosses isolées de nature indéterminée (**B22-3** des « *Halles Châtelet* » 4) accompagnent parfois les lambeaux de sols de la moitié des bâtiments d'habitation.

Concrètement, l'identification des bâtiments comme des unités d'habitation repose principalement sur la présence d'un foyer, notamment pour l'ensemble des bâtiments des « *Halles Châtelet* » 4 à 8 mais aussi pour les constructions de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 4 et 5. D'un autre côté, cette identification s'appuie plutôt sur la taille imposante des unités architecturales dans le cas des constructions de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 6, notamment pour **B32** et **B129** pour lesquels aucun foyer n'a été identifié. Pour terminer, il est intéressant de noter que le bâtiment **B33** de la même entité est le seul de grande envergure à avoir livré un

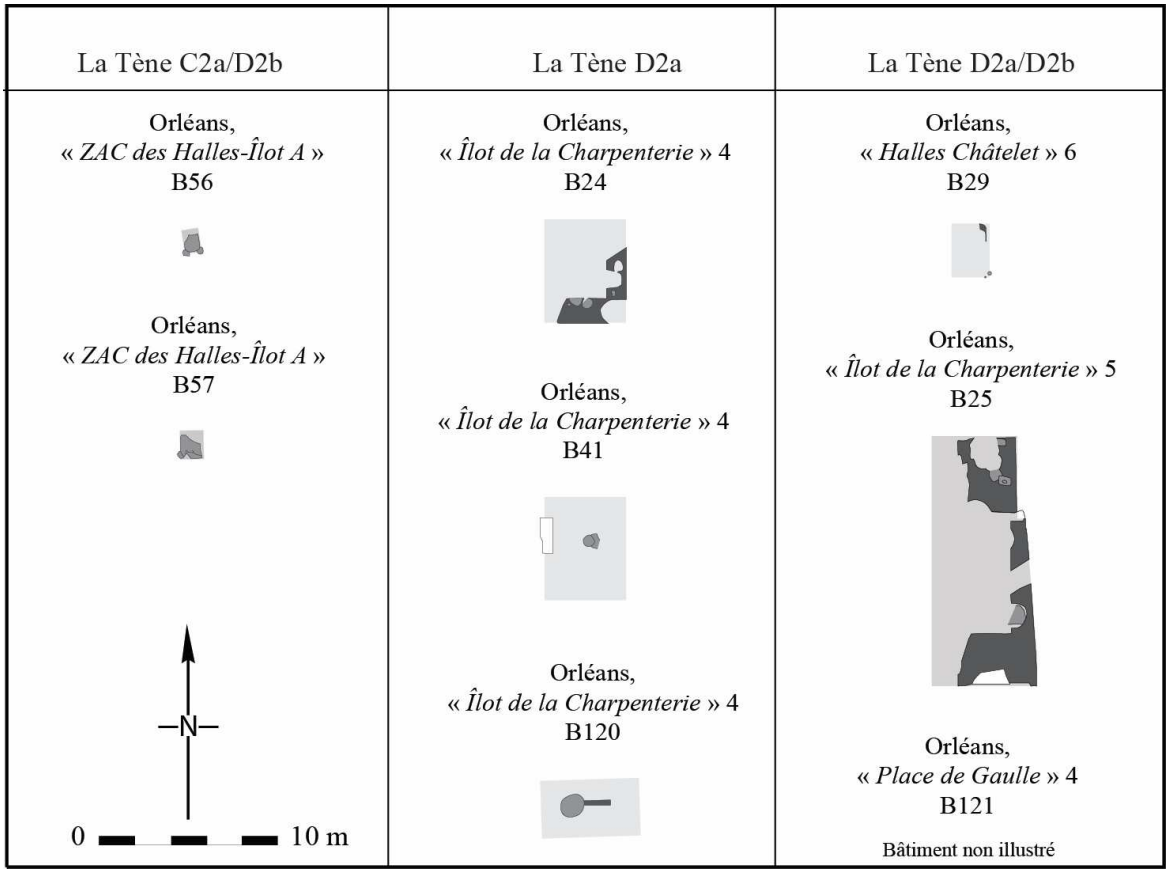

FIG. 308 : Plan des ateliers de l'oppidum d'Orléans (DAO C. Forget).

foyer. S'il s'agit bel et bien d'un seul bâtiment comme le suggèrent les fouilleurs, il constitue le seul exemple du corpus à atteindre une surface de plus de 75 m² tout en comportant un foyer dans l'une de ses pièces.

6.3.2.1.2.2. Architecture des bâtiments fonctionnels

Huit bâtiments fonctionnels ont été identifiés sur l'*oppidum* d'**Orléans** : « *Halles Châtelet* » 6-**B29** ; **Orléans**, *Îlot de la Charpenterie* 4-**B24**, **B41** et **B120** ; **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 5-**B25** ; **Orléans**, « *ZAC des Halles-Îlot A* » -**B56** et **B57** et **Orléans**, « *Place de Gaulle* » 4-**B121**. Ces constructions proviennent toutes des sites d'Orléans (*FIG. 308*). D'après les fouilleurs, il s'agit uniquement d'ateliers dont la plupart semble tournée vers la production métallurgique. Tout comme les bâtiments d'habitation, aucun plan de bâtiment fonctionnel n'est connu dans son intégralité. Trois méthodes de construction ont été identifiées. Certains bâtiments sont construits sur une fosse (**Orléans**, « *ZAC des Halles-Îlot A* » -**B56** et **B57**) suppléée sur au moins deux de ses angles par des trous de poteau dans le cas du premier. D'autres bâtiments sont construits sur solin en pierre (**Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 4-**B41** et **Orléans**, « *Place de Gaulle* » 4-**B121**). Le bâtiment **B29** des « *Halles Châtelet* » 6 est quant à lui le seul pour lequel des trous de piquet ou de poteau, au nombre de deux, constituent l'assise du bâtiment sans qu'aucun autre élément n'ait été observé. Enfin, aucun vestige de l'architecture des trois autres bâtiments n'a été mis au jour.

La connaissance des bâtiments fonctionnels de l'*oppidum* d'Orléans est caractérisée par des lacunes importantes qui n'ont permis d'estimer la surface de deux d'entre eux seulement : **B56** et **B57** de la « *ZAC des Halles-Îlot A* ». Il s'agit de très petites constructions. La première mesure autour de 1 m² et la seconde atteint 2,6 m² au minimum. Ces estimations reposent sur la taille des fosses qui constituent le cadre de ces bâtiments, qui ne sont d'ailleurs pas connues dans leur totalité.

Les données concernant le plan des bâtiments fonctionnels sont infimes. Le plan d'aucun d'entre eux n'a pu être identifié (*FIG. 309a*). Ils ne sont connus qu'à travers quelques lambeaux de sols et de murs, ce qui n'a pas permis d'en établir la forme.

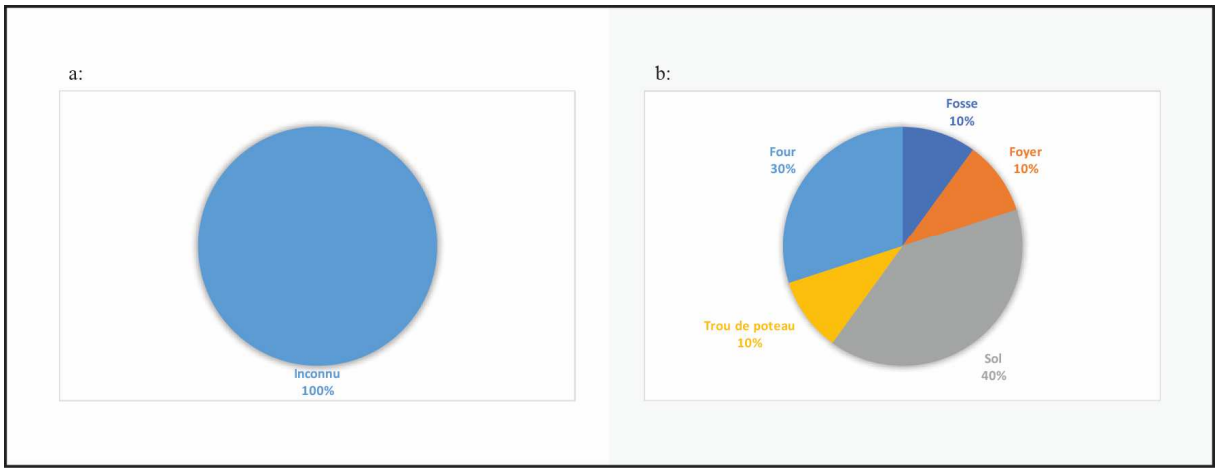

FIG. 309 : Type d'architecture (a) et occupation interne (b) des ateliers de l'oppidum d'Orléans (DAO C. Forget).

a : architecture des bâtiments

Architecture des bâtiments	Nombre de bâtiments
Fosse	1
2 TP + Fosse	1
2 TP	1
Solin	2
Indéterminée	3
Total	8

b : morphologie des bâtiments

Morphologie des bâtiments	Nombre de bâtiments
Indéterminée	8
Total	8

c : surface des bâtiments

Surface des bâtiments	Nombre de bâtiments
Moins de 20 m²	2
Indéterminée	6
Total	8

FIG. 310 : Étude des ateliers de l'oppidum d'Orléans (DAO C. Forget).

Les aménagements internes des unités architecturales sont relativement similaires d'un bâtiment à l'autre (*FIG. 310*). Les fosses **B56** et **B57** de la « *ZAC des Halles-Îlot A* » sont les seules à n'avoir livré aucune trace. Les aménagements qui se retrouvent le plus sont des lambeaux de sol. Il en a été observé sur quatre des huit bâtiments fonctionnels : **B29** des « *Halles Châtelet* » 6, **B24** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 4, **B25** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 5 et **B121** de la « *Place de Gaulle* » 4. Leur nature est similaire à celles des sols identifiés dans la surface interne des bâtiments d'habitation. Il peut être accompagné d'un foyer (**B29** des « *Halles Châtelet* » 6) voire de fours (**B24** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 4 et **B25** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 5). Ces trois constructions ont d'ailleurs été identifiées par les fouilleurs comme des ateliers métallurgiques. C'est aussi le cas de **B41** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 4, pour lequel un four associé à un trou de poteau constituent les seuls aménagements internes repérés. Le très mauvais état de conservation de **B121** de la « *Place de Gaulle* » 4 n'a pas permis de voir des vestiges supplémentaires au lambeau de sol. Enfin, **B120** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 4 est le seul à contenir une fosse dans sa surface interne. Cette dernière contenait une grande quantité de déchets métallurgiques, ce qui a permis aux fouilleurs d'interpréter la construction comme un atelier à vocation métallurgique.

L'interprétation des huit bâtiments fonctionnels comme des ateliers repose dans certains cas sur la nature de l'aménagement (les deux fosses de la « *ZAC des Halles-Îlot A* ») et dans d'autres sur la présence d'aménagements caractéristiques, comme les fours des bâtiments **B24** et **B41** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 4 et **B25** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 5 voire le foyer de **B29** des « *Halles Châtelet* » 6 (*FIG. 309b*). Nous verrons toutefois que le mobilier trouvé au sein de ces constructions voire à proximité immédiate ont permis d'en conforter la fonction et parfois d'en préciser l'activité, comme nous l'avons déjà brièvement notifié pour **B120** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 4.

6.3.2.1.2.3. Architecture des bâtiments de nature indéterminée

Les bâtiments classés dans cette catégorie sont au nombre de trente-sept (**Orléans**, « *Halles Châtelet* » 4-**B33-3**, **B35-2**, **B36-2** et **B45** ; **Orléans**, « *Halles Châtelet* » 5- **B33-4**, **B35-3** et **B38** ; **Orléans**, « *Halles Châtelet* » 6- **B31**, **B32** et **B33-5** ; **Orléans**, « *Halles Châtelet* » 8-**B40** ; **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 4-**B37, B53, B115, B119** et **B123** ; **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 5-**B34**, **B36**, **B111**, **B112**, **B116**, **B124**, **B126**, **B1368**, **B982** et **B1000** ; **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 5-**B15**, **B23**, **B59**, **B130**, **B135**, **B136**, **B137** et **B138** ; **Orléans**, « *ZAC des Halles-Îlot A* » -**B105** et **Orléans**, « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » -**B5** et **B6**). Comme nous l'avons déjà spécifié, il s'agit de constructions pour lesquelles aucun indice concernant leur fonction n'a été rencontré sur le terrain et que nous avons décidé de rassembler au sein d'une classe « autres bâtiments » plutôt que de les classer arbitrairement parmi les bâtiments d'habitation ou les bâtiments fonctionnels en se basant juste sur leur surface et/ou leur morphologie (*FIG. 311 & 312*). La totalité des constructions orléanaises ne sont pas connues dans leur intégralité, à l'image de celles des catégories de bâtiments précédemment évoquées. De fait, l'architecture de vingt de ces trente-sept bâtiments indéterminés n'a pas pu être approchée. Deux méthodes de construction principales ont été mises en évidence pour les dix-sept restants. Il s'agit pour la quasi-totalité d'entre eux de murs qui semblent former les cloisons extérieures des constructions. La technique qui se rencontre le plus est celle de la sablière. Douze bâtiments sont concernés : **B45** des « *Halles Châtelet* » 4, **B37** et **B123** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 4, **B111**, **B112**, **B126** de la cinquième phase du même site, **B15**, **B23**, **B59** et **B130** de la sixième phase du même site ainsi que les bâtiments **B5** et **B6** de la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* ». Dans huit cas, la sablière constitue l'unique technique de construction mise en évidence. Trois bâtiments (**B112** et **B126** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 5 ainsi que **B23** de la sixième phase du même site) font montre de l'utilisation simultanée de sablières seules pour certains murs et de sablières posées sur un solin de pierre pour d'autres. Ces solins sont constitués de moellons de calcaire dans le cas de **B112** et **B23** tandis que celui de **B126** est un aménagement fait de gros galets et de moellons de calcaire liés au mortier de chaux jaune. L'interprétation de cette structure comme faisant partie d'un bâtiment repose sur des éléments minces, les fouilleurs proposant d'autre part qu'il puisse s'agir d'un mur de terrasse destiné à aménager la pente du coteau. Enfin, un dernier cas est touché par l'utilisation conjointe de deux techniques. Il s'agit de **B45** des « *Halles Châtelet* » 4. Au moins un trou de poteau pourrait participer à l'une des parois du bâtiment tandis qu'une autre paroi est constituée d'une sablière. La seconde technique de construction qui est la plus utilisée est celle du solin seul. Quatre constructions sont concernées (**B53** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 4, **B34** et **B36** de la cinquième phase du même site et **B105** de la « *ZAC des Halles-Îlot A* »), mais il faut garder à l'esprit que leur état de destruction peut expliquer ce constat et que les traces d'éventuelles sablières posées par-dessus, comme cela a été vu pour d'autres bâtiments du corpus, ont très bien pu disparaître. Il s'agit principalement d'aménagements en pierres sèches composés de moellons de calcaire. Cependant, le cas de **B53** est intéressant puisque le solin qui a été fouillé est composé de deux types d'éléments. En effet, des dalles de silex ont été associées à des moellons de calcaire. Enfin, une seule construction n'a livré aucune trace de sablière ou de solin. Il s'agit de **B1368** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 4. Le tronçon de mur observé est composé d'une tranchée de fondation doublée au niveau de ce qui a été interprété comme l'angle nord-est du bâtiment d'un trou de poteau. Pour terminer, quelques indices sur les

élévations des murs de ces bâtiments ont été rencontrés par les fouilleurs. Il s'agit de fragments d'enduits non peint retrouvés dans les déblais des bâtiments **B23** et **B130** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 6. Dans le premier cas, cet enduit a été posé par-dessus une couverture de



FIG. 311 : Plan des bâtiments indéterminés de l'oppidum d'Orléans, 1 (DAO C. Forget).

mortier blanc. D'autre part, d'autres constructions ont livré des fragments de torchis permettant de penser à une utilisation de ce matériau dans la confection des parois des murs

Tout comme les catégories de bâtiments précédemment évoquées, celle-ci ne fait pas exception lorsqu'il s'agit de déterminer leur surface. La totalité des unités architecturales à l'exception d'une seule sont trop détruites pour que cela soit possible. L'unique bâtiment dont

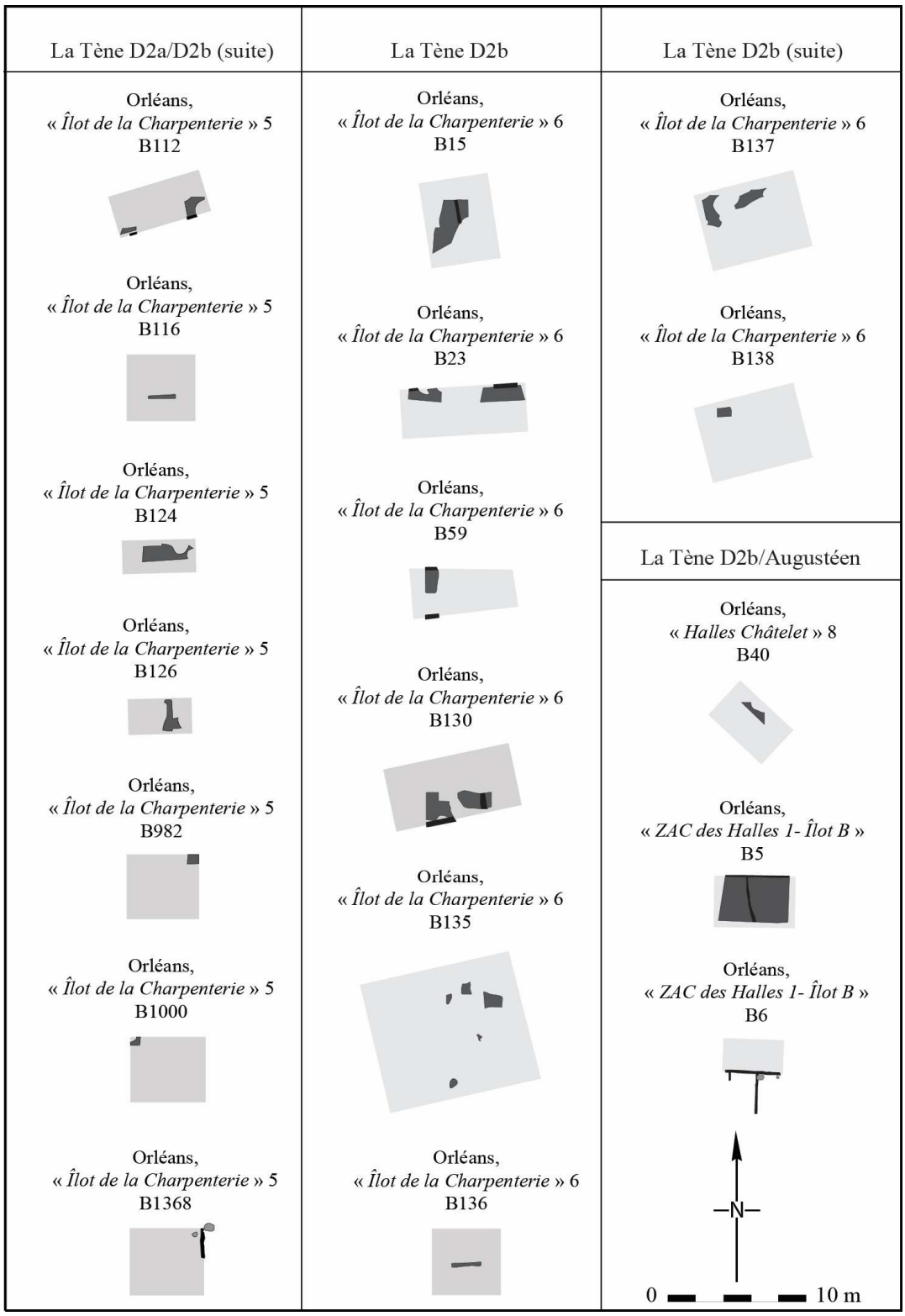

FIG. 312. : Plan des bâtiments indéterminés de l'oppidum d'Orléans, 2 (DAO C. Forget).

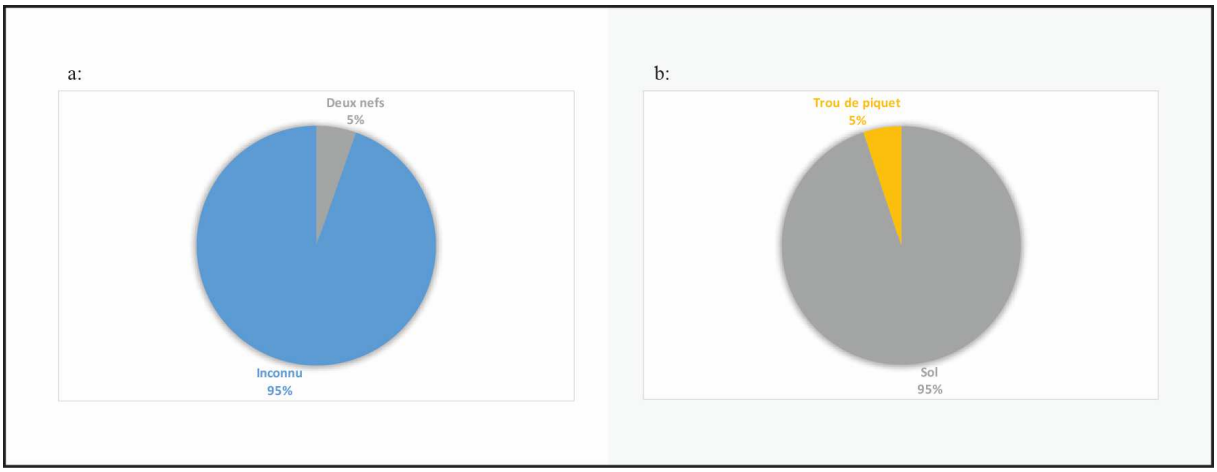

FIG. 313 : Type d'architecture (a) et occupation interne (b) des bâtiments indéterminés de l'oppidum d'Orléans (DAO C. Forget).

la surface a pu être calculée est **B105** de la « *ZAC des Halles-Îlot A* ». La présence des portions de trois des murs du bâtiment entourés de sols aménagés avec des galets de Loire interprétés comme des espaces extérieurs ont permis de cerner l'extension de ce bâtiment, qui devait atteindre environ 3 m². Le caractère modeste de cette construction permet sans doute d'écarter une utilisation comme bâtiment d'habitation. Il s'agit donc certainement d'un bâtiment fonctionnel dont l'utilisation n'a pas pu être déterminée par le mobilier.

Le plan de seulement trois des trente-sept bâtiments de la classe « bâtiments indéterminés » a pu être déterminé, au moins en partie (*FIG. 313a & 314*). Il s'agit exclusivement de bâtiments comportant deux nefs au minimum. Ces derniers ont pu être repérés grâce à la présence d'un mur séparant un espace intérieur en deux pièces. Le bâtiment **B53** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 5 montre donc une cloison interne aménagée sur un solin de pierres tandis que les bâtiments **B15** et **B130** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 6 ainsi que le bâtiment **B5** de la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » sont constitués d'au moins deux pièces séparées par des murs installés sur sablière.

L'un des facteurs qui a empêché de déterminer la fonction de ces bâtiments réside dans l'absence de structures internes caractéristiques (*FIG. 313b*). Tous les bâtiments ont livré des vestiges internes. Ils ont d'ailleurs tous le même point commun : le seul type de structure qui a été observé au niveau de leur surface interne se compose de lambeaux de sols dont les caractéristiques se rapprochent de ceux qui ont été découverts à l'intérieur des bâtiments d'habitation et des ateliers. C'est d'ailleurs ce type d'aménagement qui a permis d'identifier des bâtiments et qui constitue pour beaucoup la seule preuve de leur existence. Les sols des bâtiments **B36** et **B111** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 5 sont quant à eux accompagnés de quelques trous de piquet qui ne participent vraisemblablement pas à l'architecture du bâtiment et dont la fonction demeure inconnue. L'association de l'aspect lacunaire de l'espace interne de ces constructions avec l'impossibilité d'en connaître le plan et la taille exacte mène donc à l'incapacité de comprendre la nature et le type d'activités qui y étaient pratiquées.

6.3.2.1.2.4. Architecture du rempart

À La Tène finale, des fortifications se retrouvent sur quelques types de sites, mais demeurent bien souvent l'attribut fondamental des *oppida*. S. Fichtl, qui a entre autres beaucoup travaillé sur la question, leur attribue trois fonctions primordiales et complémentaires (FICHTL 2005 : 56-70 ; 2012c : 44-46). La première s'appuie sur le rôle défensif du rempart, qui offre sécurité et protection en temps de paix, mais pour laquelle les sièges de César en ont rapidement montré les limites (César : BG, VII, 11, 2 ; VII, 11, 5-9). La seconde met en avant l'aspect ostentatoire du rempart. Si le tracé de beaucoup d'entre eux offre des faiblesses stratégiques, cela s'explique notamment par la volonté de montrer puissance et prestige. La qualité du parement de quelques remparts (T*ř*isov, Holubov, République tchèque ; Vernon, Normandie, France ou encore Hérisson, Auvergne–Rhône-Alpes, France) en témoignent, tout comme le moindre soin qui peut toucher certaines parties du rempart éloignées des axes de circulation comme au Fossé des Pandours (Grand Est, France) par exemple. Enfin, la fonction la plus importante, selon S. Fichtl, est celle qui prête à la fortification un rôle symbolique, permettant de séparer le monde rural et celui des morts du monde urbain. Ainsi peut lui être prêté un rôle juridique et religieux qui n'est pas sans rappeler celui du *pomœrium* romain.

a : architecture des bâtiments

Architecture des bâtiments	Nombre de bâtiments
1 TP + sablière	1
Sablière	8
1 TP + tranchées	1
Sablière + solin	3
Solin	4
Indéterminé	20
Total	37

b : morphologie des bâtiments

Morphologie des bâtiments	Nombre de bâtiments
Trapézoïdale	2
Indéterminée	35
Total	37

c : surface des bâtiments

Surface des bâtiments	Nombre de bâtiments
Moins de 10 m²	1
Indéterminée	36
Total	37

FIG. 314 : Étude des bâtiments de nature indéterminée de l'oppidum d'Orléans (DAO C. Forget).

Dans bien des cas, le rempart constitue la seule partie étudiée d'un *oppidum*. Toutefois, leur étude s'est souvent limitée à une coupe ne permettant pas de proposer une véritable étude architecturale. C'est des archéologues allemands du XXe s. que nous vient la typologie actuellement utilisée pour définir les différents types de remparts (FICHTL 2012d : 93). À partir de sites devenus éponymes (Kelheim, Bavière, Allemagne ou encore Preist et Ehrang, Rhénanie-Palatinat, Allemagne), ils ont proposé deux types de fortifications. Les remparts à poutrage horizontal sont composés d'un assemblage de poutres horizontales parallèles et perpendiculaires organisées en grille, noyées dans une masse de terre ou de tout-venant et doublées d'un parement externe orné de pierres sèches pouvant être taillées. L'arrière du

rempart est dans ce cas certainement constitué d'une rampe permettant d'accéder à la partie supérieure. La variante du *murus gallicus*, que César nous a décrit dans *La Guerre des Gaules*, voit l'adjonction de grandes fiches en fer permettant d'assembler les poutres et de consolider le tout. Le rempart à poutrage vertical se différencie du modèle précédent par la technique architecturale utilisée. Il s'agit de grands poteaux plantés en façade et constituant le parement externe, doublés à l'arrière d'une rampe de terre probablement liée au parement par des poutres horizontales dans la partie supérieure de l'ouvrage. Le parement est là aussi constitué de pierres sèches. La hauteur de ces remparts pouvait aisément atteindre les cinq ou six mètres de hauteur et occuper un espace au sol de plus de dix mètres de large.

Un troisième type de rempart, issu des recherches de M. Wheeler dans les années 1930 en Normandie, complète la typologie initiée par les archéologues allemands. Nommé « type Fécamp », du nom du site éponyme situé en Normandie (France) ou rempart à talus massif, il s'agit d'une architecture moins complexe, mais demandant certainement autant d'efforts à construire. L'ouvrage se compose d'un large talus composé de terre doublé en avant d'un fossé pouvant être encore plus large. L'ensemble peut facilement atteindre six à neuf mètres de haut et plusieurs dizaines de mètres de largeur. Ce dernier type relève bien souvent d'une évolution du rempart et compose le dernier état d'utilisation de ce dernier, bien que des exemples créés *ex nihilo* puis remplacés par un rempart à poutrage interne existent aussi (La Chaussée-Tirancourt, Hauts-de-France, France par exemple). Les recherches récentes ont permis de mettre en évidence la diversité effective des modèles de rempart, ce qui a permis d'affiner la typologie au regard de l'emplacement du poutrage interne par rapport au parement externe. Ainsi, trois variantes de remparts à poutrage horizontal sont désormais proposées et autant de variantes concernant le type à poutrage vertical (FICHTL 2012c : 26-32). Les remparts à talus massifs ne font pas montre d'un caractère figé puisque des variantes existent là aussi, avec des fossés à profil différent, plus ou moins plat et large, voire inexistant dans certains cas (par exemple à Bibracte, Bourgogne–Franche-Comté, France où le rehaussement du rempart à poutrage interne par un talus massif ne s'accompagne pas d'un fossé monumental).

Tout comme le souligne S. Fichtl (*Ibid* : 38), l'accès aux *oppida* constitue sans équivoque la partie la plus monumentale de l'ouvrage. Les portes font étalage de la puissance et du prestige du site à un niveau qui peut atteindre un degré de complexité avancé tout comme en témoignent les architectures observées à *Zá*vist (Moravie-du-Sud, République Tchèque), Manching (Bavière, Allemagne), Heidengraben bei Grabenstetten (Bade-Wurtemberg, Allemagne) ou encore La Chaussée-Tirancourt. Elles se présentent en général sous la forme de deux ailes de la courtine formant un angle souvent droit afin de matérialiser un couloir menant à une tour-porche monumentale fermant l'accès. L'architecture de ces bâtiments relève d'un plan réfléchi, reposant sur six, neuf voire douze poteaux dont la taille suggère la présence d'un étage, et la position l'aménagement d'un double passage. Tout comme le rempart, une fonction défensive peut lui être attribuée, la porte restant le point faible d'une fortification, mais il ne faut pas négliger le rôle ostentatoire ainsi que l'aspect symbolique qui sont tout autant, voire plus importants.

Après cette rapide présentation, nous allons désormais nous intéresser aux remparts des *oppida* d'**Orléans** et de **Triguères**. Pour le moment, aucune donnée récente ne vient étayer la

présence d'un rempart de La Tène finale sur les deux sites. L'entité **Triguères**, « *Le Donjon* » est le résultat de données de sondages effectués en 1862 et nous n'avons pas pris la peine de créer une entité pour le rempart hypothétique observé au 2 rue Ducerceau à **Orléans** en 1902. En l'état actuel des connaissances, l'hypothèse d'un rempart à **Orléans** n'est pas encore battue en brèche par les chercheurs qui travaillent sur la métropole, mais elle souffre de lacunes évidentes. D'abord évoquée par César (César : BG, VII, 11, 8), sa présence a d'abord été considérée comme un fait et des chercheurs anciens ont cherché à le replacer, mais l'existence de la fortification n'a à ce jour pas pu être prouvée à travers des arguments solides. L'un des faits marquants réside dans les nombreuses opérations qui ont touché la métropole depuis les années 1960 et qui n'ont pas livré de vestiges pouvant être mis en rapport avec ce rempart. Les difficultés rencontrées dans l'identification du rempart peuvent aussi s'expliquer par la nature de son tracé, qui aurait été largement repris pour l'édification de l'enceinte du Bas-Empire. *A contrario*, un tronçon de la fortification est toujours visible à **Triguères**, sous la forme d'un talus dont la partie supérieure a sans doute été tronquée par le temps. Le site de l'*oppidum* est actuellement couvert par une forêt et n'a visiblement pas été réoccupé directement depuis la période gauloise, l'agglomération antique s'étant installée en contrebas de l'éperon, ce qui explique ce bon état de conservation.

Nous allons à présent décrire l'architecture des remparts tels qu'ils ont été observés au XIXe s. à **Orléans** et à **Triguères**. Sur le premier site, le creusement d'un tunnel en 1902 au 2 rue Ducerceau, dans la partie occidentale de l'*oppidum*, a mis au jour plusieurs types de vestiges. Un tronçon du mur d'enceinte du Bas-Empire a d'abord été remarqué. Il était superposé à un autre aménagement composé de trois poutres de chêne de fortes dimensions, près desquelles les éléments d'un batardeau ou d'un petit bassin assez large pour accueillir plusieurs barques prenaient place. Ce sont ces grosses poutres en chêne apparemment jointes par de gros clous et précédées d'un bourrage de pierres qui ont été associées à un *murus gallicus* par L. Dumuÿs. Cependant, les données accréditant cette interprétation sont quasi nulles. Les archéologues travaillant sur la métropole orléanaise (notamment T. Massat) avancent systématiquement le fait qu'il puisse s'agir d'éléments participant au quai de l'*oppidum* voir d'un aménagement permettant de franchir le talweg situé immédiatement à l'ouest de la rue Ducerceau. De plus, si les études géomorphologiques réalisées dans le quartier

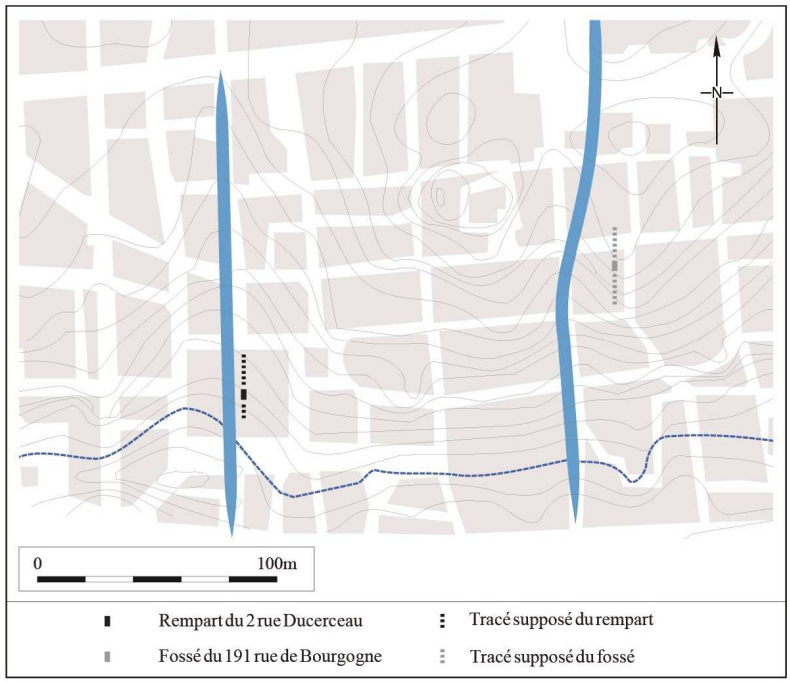

FIG. 315 : Emplacement hypothétique du rempart de l'oppidum d'Orléans (DAO C. Forget).

montrent que la présence d'un batardeau à cet endroit est plausible (avec un décaissement d'environ sept mètres), l'existence à côté d'un rempart aussi profondément ancré et surtout avec un poutrage présent en fondation paraît inconcevable. Les fouilles des « *Halles Châtelet* » et de l'« *Îlot de la Charpenterie* » ont montré l'existence d'un bras de rivière fossile se séparant de celui de la rue Ducerceau et qui a été comblé avant les années 170/150 av. notre ère, mais pour lequel la profondeur aurait été de trois mètres et non de sept mètres. Cette profondeur s'expliquerait par la présence rue Ducerceau d'une importante anomalie karstique ayant généré un affaissement du coteau, semblable à celle qui a été observée dans le secteur nord-ouest des « *Halles Châtelet* ». Construire le rempart dans une telle dépression ne semble pas réaliste, et encore, il faut rester prudent, car la littérature archéologique fait montre de beaucoup d'exemples ou le tracé du rempart de certains *oppida* fait fi de la topographie au niveau de certains tronçons. En revanche, la présence de cette anomalie aurait plutôt motivé la construction d'une terrasse permettant de retenir les terres voire d'un système de franchissement du talweg. Cependant, la reprise de cet axe au IVe s. afin d'établir une nouvelle enceinte n'est pas anodine. Il devait exister à cet endroit un élément structurant suffisamment fort pour demeurer toujours visible durant tout le Haut-Empire, ou du moins la mémoire de sa présence, pour ensuite servir à nouveau de limite quatre siècles plus tard. Il est peu probable qu'un batardeau ou un quai aient pu endosser un tel rôle, surtout que la berge a vraisemblablement été déplacée vers le sud dès le Ier s. av. notre ère comme l'ont montré les fouilles de l'« *Îlot de la Charpenterie* ». Au contraire, un rempart peut expliquer ce fait. Mais à chaque argument s'oppose une contradiction. Cet élément structurant pourrait simplement être ce talweg. Qui plus est, les pieux associés au *murus gallicus* de l'*oppidum* peuvent très bien appartenir à l'enceinte du Bas-Empire, dont les bâtisseurs auraient choisi de construire les fondations sur pieux en raison de l'anomalie karstique et que L. Dumuÿs aurait pris pour le rempart gaulois. Aucun élément ne permet cependant de dater ces aménagements, ce qui ne fait qu'accentuer le doute qui règne à propos de leur interprétation. Une partie des archives de L. Dumuÿs a été détruite au cours d'un incendie qui a touché le Musée historique en juin 1940 et parmi elles le dossier contenant les notes prises lors des fouilles de la rue Ducerceau. Ainsi, il faudra attendre que de nouveaux sondages soient effectués dans le secteur pour pouvoir glaner d'autres éléments à propos de ce fameux rempart gaulois.

Un second aménagement est susceptible d'être ajouté au dossier sur le rempart de l'*oppidum* d'**Orléans**. Il s'agit d'un tronçon de fossé fouillé en 1996 à propos duquel nous avons très peu d'informations. En effet, le rapport de fouilles était introuvable au SRA de la région Centre-Val de Loire et nous avons dû composer avec les maigres éléments disponibles à son propos à travers d'autres rapports et certaines publications. Cela explique que nous n'ayons pas créé d'entité sur le site dans la base de données. Le fossé se situe à l'inverse des vestiges de la rue Ducerceau dans la partie orientale de l'*oppidum*, au 191 rue de Bourgogne (*FIG. 315*). Orienté nord-nord-est/sud-sud-est, il mesurerait cinq à sept mètres de profondeur pour une largeur inconnue. L'étroitesse de la fenêtre de fouille (moins de 4 m²) n'a pas permis aux archéologues de pouvoir observer son tracé avec précision. L'existence de cet aménagement soulève quelques questions, notamment lorsqu'on le met en relation avec les vestiges de la rue Ducerceau. Un système de rempart à talus massif pourrait avoir été aménagé, mais aucune trace de ce talus n'a été vue, ce qui ne signifie pas pour autant qu'il n'a pas existé

si on se réfère à la faible surface sondée. Une autre hypothèse peut être proposée. Ce fossé doublerait le *murus gallicus* sur tout son tracé ou seulement une partie, mais la datation des vestiges de la rue Ducerceau n'étant pas connue, il est difficile de se prononcer. Aucun élément ne permet d'aller plus loin sur la fonction primaire du fossé, mais nous verrons que son comblement était constitué de dépôts particuliers (épandage d'amphores) laissant penser à la proximité d'un lieu particulier où se seraient déroulés des évènements en rapport avec le banquet (cf. 6.3.2.2.5.3. Les activités communautaires). En l'état actuel des connaissances, aucun indice ne permet de connaître le tracé du rempart ni même de le restituer. Les données sont trop maigres et la seule façon de connaître la surface enclose repose sur la répartition des points d'occupation, même s'il faut rester prudent et garder en mémoire les exemples d'*oppida* où l'habitat n'occupe qu'une faible partie de l'espace fortifié. Ainsi, il n'est pas possible de savoir si le rempart faisait le tour de l'*oppidum* ou s'il se contentait de défendre les endroits naturellement exposés. Deux hypothèses sont possibles. La première considère que le rempart a totalement encerclé l'*oppidum*, même côté berge en ne laissant que quelques rares percées pour le pont et les quais. La seconde part du principe que le rempart cernait le site à l'ouest, au nord et à l'est, mais se stoppait au niveau de la berge, offrant ainsi une rive totalement ouverte. Actuellement, l'examen de toutes les informations disponibles ne permet pas de trancher.

À **Triguères**, les choses sont plus simples en raison de plusieurs facteurs dont nous avons déjà parlé. D'une part, le site n'est pas perturbé par une succession de niveaux s'échelonnant sur plusieurs centaines d'années et d'autre part, il n'a pas souffert de destructions majeures liées à des évènements particuliers ou tout simplement à l'érosion. Concernant le premier point, la ville du Haut-Empire s'est installée en contrebas de l'éperon qui a servi de cadre à l'*oppidum*, comme cela s'est beaucoup vu en Gaule dans la seconde moitié du Ier s. av. J.-C.. Ensuite, le fait que le talus impacte encore la topographie actuelle signifie qu'il n'a pas été détruit lors d'opérations militaires comme peuvent le relater certains épisodes de *La Guerre des Gaules*. L'emplacement où se trouvait l'*oppidum* est de nos jours occupé par un bois (*FIG. 316*), ce qui l'a préservé de l'érosion naturelle, mais aussi mécanique provoquée par les activités agricoles. Tous ces éléments sont donc très favorables à l'étude architecturale du rempart. La dernière et unique fois qu'il a été sondé remonte à la fin du XIXe s.. Néanmoins, les informations sont plus étoffées qu'à **Orléans**. Il s'agit là aussi d'un rempart de type *murus gallicus*. Les poutres de l'ouvrage sont reliées par des clous et noyées par un apport de terre. Leur extrémité était prise dans le parement externe

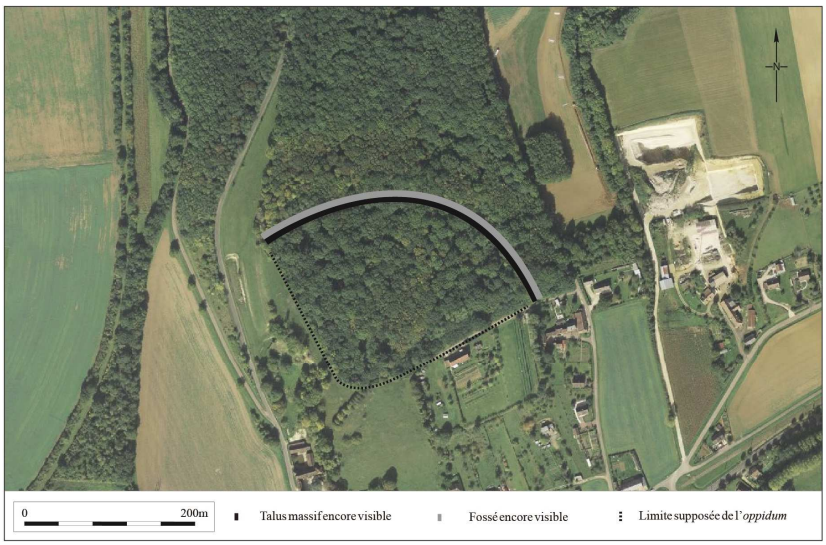

FIG. 316 : Emplacement du talus massif et du fossé de l'oppidum de Triguères sur fond de carte satellite Géoportail (DAO C. Forget).

qui était vraisemblablement encore visible et précédé d'un fossé avec escarpe, c'est-à-dire remontant de manière abrupte. Il est aussi mentionné un talus, mais rien dans les descriptions ne permet de savoir s'il s'agit juste de la rampe d'accès à la partie supérieure du rempart qui noie le poutrage interne ou s'il s'agit d'un talus massif qui constituerait un autre état du rempart, successif au *murus gallicus*. Aucune mesure n'était d'ailleurs indiquée dans les publications consultées. Quoi qu'il en soit, ce talus ainsi que le fossé qui le précède marquant encore le paysage, il semblerait que la seconde proposition soit la bonne. Il s'agirait d'un rempart de barrage alors que rien ne permet de savoir si le *murus gallicus* du premier état encercle totalement l'*oppidum*.

6.3.2.2. Les activités pratiquées au sein des *oppida*

Les *oppida* ont longtemps été connus à travers un nombre infime de données, reposant principalement sur la présence d'un rempart. Aménagement le plus simple à trouver en raison de son architecture laissant plus de traces que l'habitat en lui-même, en localiser un, et notamment un *murus gallicus*, revenait donc il y a encore quelques décennies à trouver un *oppidum*. Or nous avons vu que la réalité était plus complexe et que la confiance que l'on accordait au texte de César devait absolument reposer sur des réserves, tant la littérature archéologique nous abreuve de cas de figure divers et variés. Plusieurs chercheurs ont mis l'accent sur la nécessité de définir précisément ce qu'était un *oppidum* d'un point de vue archéologique tout en le confrontant à l'*oppidum* décrit par César. À partir de là, certaines recherches récentes ont montré des divergences notables avec les types de sites décrits par le consul. Par exemple, il qualifie certains sites comme *oppidum* paré d'un rempart alors que des fouilles réalisées sur ces mêmes sites, après avoir vérifié la concordance toponymique, peinent à rejoindre ses observations, notamment parce qu'aucune fortification n'y a été rencontrée. Et la principale caractéristique de l'*oppidum* selon les chercheurs du XXIe s. est bien d'être protégé par un rempart. On se rend compte que la conception de l'*oppidum* était sans doute différente dans l'esprit de César. Pour un archéologue, un *oppidum* est visible à travers des vestiges : rempart, habitat, artisanat, nécropoles… alors que César nommait certainement *oppidum* les habitats groupés qui selon lui regroupaient les fonctions de l'*Urbs* méditerranéenne, sans le même écrin monumental. Ainsi, un *oppidum* pouvait très bien correspondre pour lui à une agglomération ouverte ou à un *oppidum* tel que nous l'entendons de nos jours suivant l'importance politique, économique et religieuse de la place, mais aussi de par son degré d'implication dans les évènements qui ont secoué la Gaule au milieu du Ier s. av. J.-C.. Nous avons vu qu'**Orléans** faisait partie de ces sites. César y parle de portes et donc d'un rempart dont la présence n'est toujours pas certifiée, d'un pont dont l'existence n'a été prouvée que très récemment et d'un commerce florissant tout en spécifiant la répression d'une rébellion se soldant par la destruction de la place. Bien que l'occupation gauloise de la métropole orléanaise soit relativement bien connue (ne serait-ce que par rapport au site de **Triguères** par exemple, dont la surface restreinte de 9ha environ ne garantit d'ailleurs absolument pas qu'il s'agisse bien d'un *oppidum* selon la définition archéologique), les vestiges qui la caractérisent sont frappés de lacunes flagrantes empêchant d'apprécier totalement la dimension du site. Si des recherches récentes ont exhumé des aménagements spécifiques sur certains sites permettant ainsi de mieux cerner leur rayonnement, notamment politique et religieux, comme c'est le cas avec le sanctuaire et l'édifice de rassemblement du site de Corent (Poux 2014 : 160-165),

contemporain de la phase agglomération d'**Orléans**, force est de constater qu'à **Orléans** justement, aucun vestige de la sorte ne permet d'évaluer à ce point l'importance du site. C'est donc du côté du mobilier qu'il faut regarder pour espérer briguer des éléments de réponse supplémentaires.

Tout comme pour les établissements ruraux puis les agglomérations commerciales, les activités pratiquées sur les *oppida* sont visibles à travers les vestiges qui leur servent d'infrastructure, mais surtout par le mobilier qui y est lié : outils, déchets, objets… D'une occupation à l'autre, les données disponibles renvoient à des activités dont les témoins sont plus ou moins forts. L'information est de qualité variable d'une entité à l'autre et dépend pour beaucoup, dans le cas présent, des destructions postérieures, des choix de fouille et des nombreuses périodes et phases d'occupation qui caractérisent certains sites. Nous devons rappeler de nouveau le manque d'informations caractérisant la période où s'opère le passage d'une occupation de type agglomération commerciale à une occupation de type *oppidum* à **Orléans**. Les activités mises en évidence pour les phases d'occupation datant de la transition entre le IIe et le Ier s. av. notre ère sont à considérer avec prudence, notamment celles dont la datation renvoie à l'ensemble de La Tène finale sans plus de précisions. Il faut absolument garder à l'esprit le fait qu'elles peuvent tout aussi bien renseigner l'agglomération commerciale que l'*oppidum*. D'autre part, nous insistons sur le fait que l'*oppidum* de **Triguères** n'est connu qu'à travers son rempart et qu'aucune fouille n'a été effectuée au sein de l'espace qu'il délimite. Ainsi, aucune donnée ayant trait au mobilier ne peut y être associée et les sous-parties qui vont traiter des activités pratiquées au sein des *oppida* ne renseigneront donc que le site d'**Orléans**.

Les activités des *oppida* ont été classées en quatre catégories principales. Nous retrouvons celles que nous avons utilisées pour l'étude des agglomérations commerciales : activités agropastorales, activités artisanales, activités de consommation et les autres activités. Les mêmes sous-catégories ont été prises en compte et nous référerons donc à leur présentation au sein du chapitre 5 (cf. 6.2.2.2. Les activités pratiquées au sein des agglomérations commerciales).

6.3.2.2.1. Les activités agropastorales

Les activités agropastorales sont composées de l'agriculture et de l'élevage du bétail. Nous allons dans un premier temps exposer les indices en faveur de l'existence d'une activité agricole puis allons faire de même avec l'élevage.

6.3.2.2.1.1. L'agriculture

L'agriculture, comme nous l'avons déjà précisé, est le regroupement de trois étapes : la mise en terre des céréales, le stockage des denrées récoltées et leur préparation.

L'exploitation de la terre

Aucun indice d'exploitation de la terre n'a été mis en évidence sur les occupations des deux *oppida*. Des restes carpologiques ont bien été prélevés à l'« *Îlot de la Charpenterie* » au sein de structures associées à la cinquième phase du site, mais leur composition ne plaide pas en faveur de résidus de stockage. D'autre part, aucun outil en fer ou élément d'araire n'a été trouvé.

Le stockage des productions

Le stockage des denrées alimentaires est visible à travers l'existence de structures de stockage : greniers, silos et fosses de stockage. Une seule occupation a livré des vestiges en rapport avec cette activité (**Orléans**, « *ZAC des Halles-Îlot A* »), ce qui ne permet pas d'effectuer de comparaisons (*FIG. 317*). Une fosse de stockage, dont la fonction n'est d'ailleurs pas certaine, y a été observée. Le caractère isolé de cette structure lié à l'étroitesse de la fenêtre de fouille et à l'incertitude de sa fonction primaire ne permettent pas d'avoir une vue d'ensemble du secteur. Il semblerait s'agir du cellier privatif d'un bâtiment d'habitation dont l'existence est sous-entendue par le matériel retrouvé dans le comblement de la fosse, mais cela demande à être confirmé.

La transformation des productions

La transformation des productions issues de l'agriculture est visible à travers l'outillage domestique et les traitements qui leur sont apportées en vue de leur consommation. Cinq entités ont livré du matériel en rapport avec ce type d'activités (**Orléans**, « *Halles Châtelet* » 7 et 8 ; **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 4 et 5 et **Orléans**, « *ZAC des Halles-Îlot A* »). Les éléments

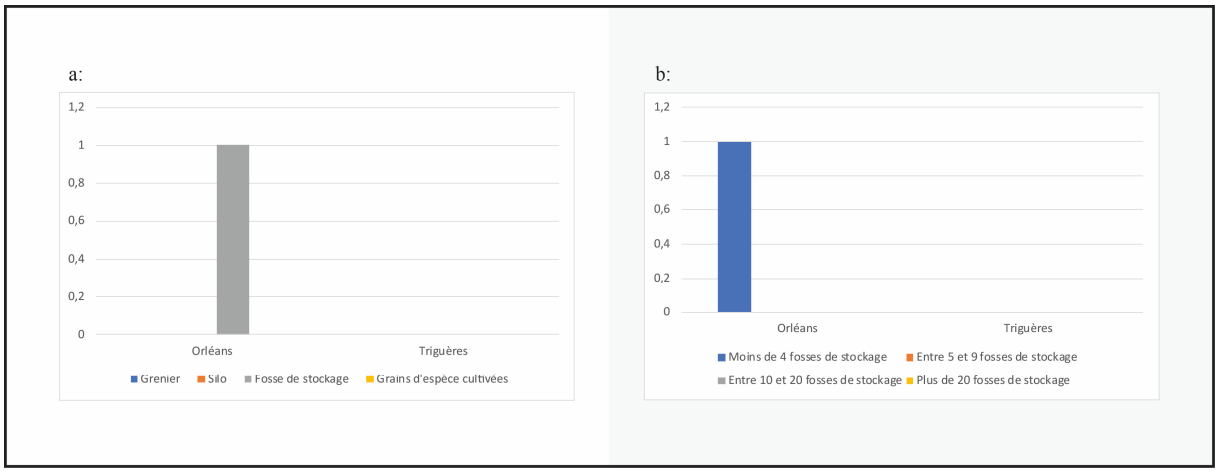

FIG. 317 : Étude des occupations des oppida ayant livré des vestiges de stockage des productions, a : nature des vestiges et b : quantité de fosses de stockage par occupation (DAO C. Forget).

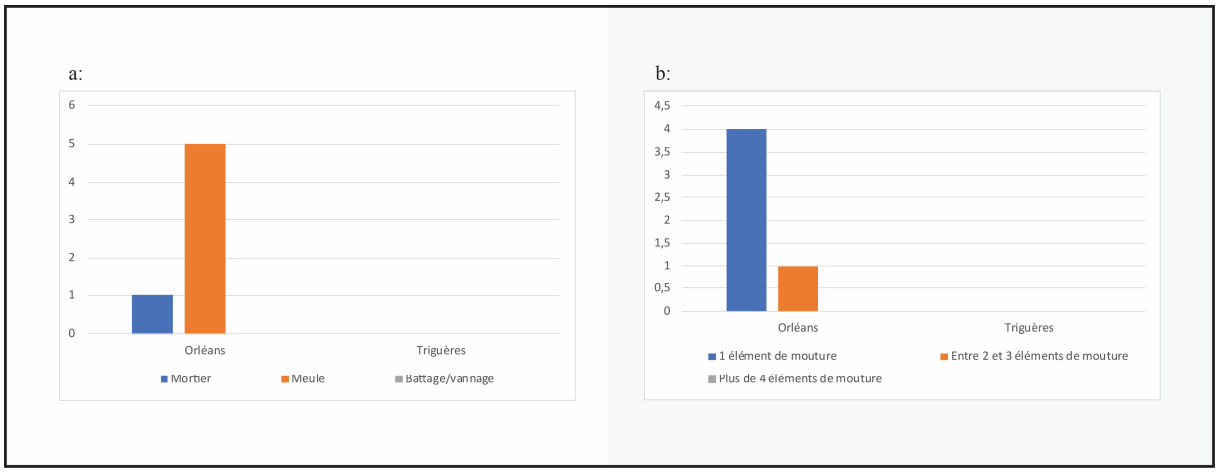

FIG. 318 : Étude des occupations des oppida ayant livré des vestiges de transformation des productions, a : nature des vestiges et b : quantité d'éléments de mouture par occupation (DAO C. Forget).

Nom du site	N° de site	Stockage des productions						Résidus de stockage
		Mode de stockage			Quantité de structures de stockage			
		Grenier	Silo	Fosse de stockage	Greniers	Silo	Fosse de stockage	
Orléans, « *ZAC des Halles-Îlot A* »	45-234-06			✓	0	0	1	

Nom du site	N° de site	Transformation des productions						Traces de battage/ vannage
		Mode de mouture			Outils de mouture (NMI)			
		Broyons	Meules	Mortiers	Broyons	Meules	Mortiers	
Orléans, « *ZAC des Halles-Îlot A* »	45-234-06		✓			1		
Orléans, « *Halles Châtelet* » 7	45-234-09		✓			1		
Orléans, « *Halles Châtelet* » 8	45-234-09		✓			1		
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 4	45-234-11		✓			1		
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 5	45-234-11		✓	✓		3	1	

FIG. 319 : Types d'activités agricoles observées sur les oppida (DAO C. Forget).

retrouvés sont principalement des meules associées à un mortier lors de la huitième phase des « *Halles Châtelet* » (*FIG. 318*). À l'exception de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 5 qui a livré un NMI de trois meules, chacune des autres occupations n'a livré qu'un seul individu. À en juger par le très faible nombre d'éléments de mouture, il semble plutôt s'agir d'une activité entrant dans le cadre domestique plutôt que d'une véritable spécialisation artisanale. La question demeure cependant ouverte pour la cinquième phase de l'« *Îlot de la Charpenterie* » en raison du nombre plus conséquent de meules. Nous rappelons l'existence de restes carpologiques issus de la cinquième phase de l'« *Îlot de la Charpenterie* » pour préciser qu'ils ne peuvent pas être associés à ce type de mobilier, car il ne semble pas s'agir de résidus de stockage.

6.3.2.2.1.2. L'élevage

Nous rappelons que l'élevage est la combinaison de plusieurs activités : la reproduction, la gestion et l'alimentation du cheptel ainsi que la transformation des produits issus de l'élevage (laine, viande, peau, produits laitiers…).

La reproduction du bétail

La reproduction du bétail est attestée par la présence de fœtus ou d'animaux mort-nés ainsi que par la présence d'animaux non matures, bien que le bétail de la seconde catégorie puisse témoigner d'achats et non de reproduction. De jeunes animaux ont été rencontrés sur les trois occupations d'**Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » (*FIG. 320*). Les autres entités ont livré peu ou pas de faune ou celle-ci n'a pas fait l'objet d'une étude. Il s'agit uniquement de jeunes animaux puisqu'aucun fœtus n'a été observé. Sur les trois entités, qui se succèdent directement dans le temps, la présence des trois espèces de la triade est notable avec le cheval en supplément à l'« *Îlot de la Charpenterie* » 5 et 6. Son élevage ne peut toutefois pas être assuré, car avec respectivement 0,5 % et 1,5 % du NRD, la probabilité qu'il s'agisse d'équidés acquis et non élevés est grande.

La gestion du bétail

Aucun indice concernant la gestion du bétail n'a été rencontré sur les entités formant l'*oppidum* d'**Orléans**. Le contexte des occupations y est certainement pour quelque chose, car nous nous trouvons à une période fortement impactée par un processus d'urbanisation où l'élevage a probablement disparu pour être remplacé par un approvisionnement en bétail (vivant ou partiellement préparé). Ainsi, la présence d'enclos de parcage est difficilement envisageable au niveau des occupations du corpus bien que leur présence dans les zones périphériques de l'*oppidum*, toujours dans le giron de celui-ci, soit concevable. D'autre part, nous avons déjà soulevé la difficulté qui résidait dans la reconnaissance des bâtiments de stabulation sur les établissements ruraux, problème déjà présent pour l'agglomération commerciale orléanaise et qui touche très certainement l'*oppidum*. Aucune construction de la sorte n'a été interprétée par les fouilleurs sur les occupations du corpus et nous avons suivi leur avis.

L'alimentation du bétail

Les restes carpologiques d'**Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 5 n'ayant pas été interprétés comme des résidus de fourrage, nous n'avons aucun élément prouvant que du bétail a été nourri. Dans ce cas, doit-on penser que le bétail ait été acheté puis abattu voir acquis sous

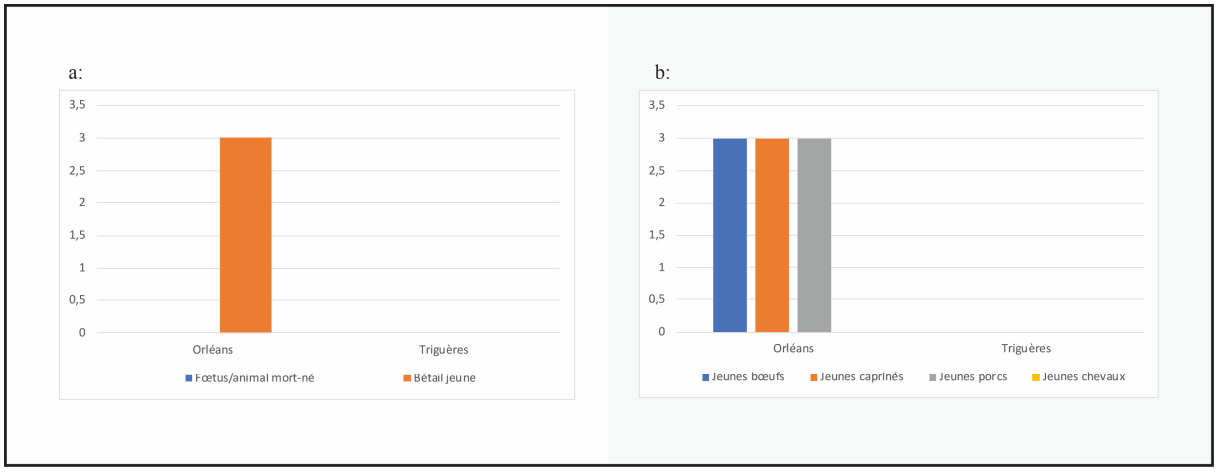

FIG. 320 : Étude des occupations des oppida ayant livré du mobilier renvoyant à la reproduction du bétail, a : nature du mobilier et b : nature des espèces élevées (DAO C. Forget).

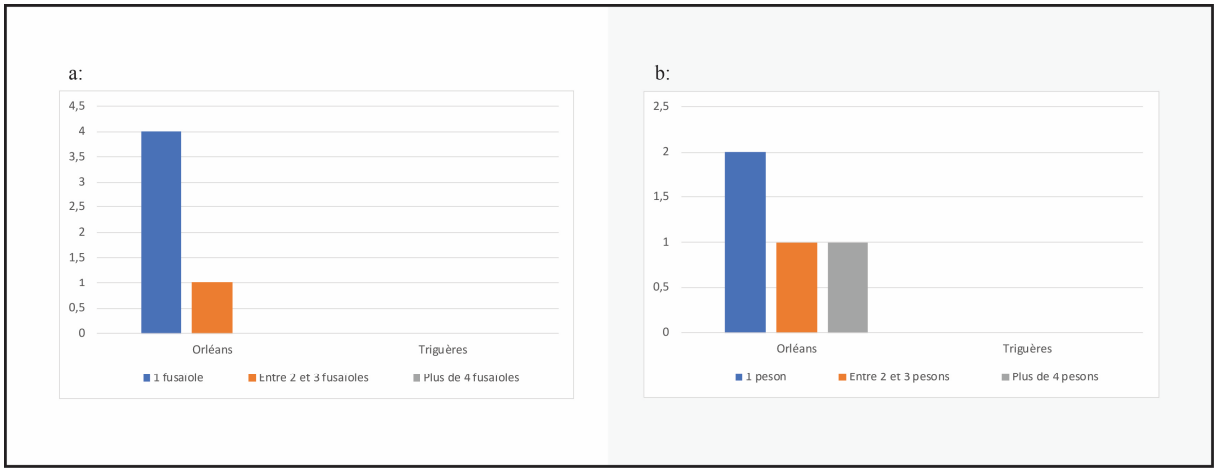

FIG. 321 : Quantité d'outils renvoyant au travail des fibres (NMI) par occupation constituant les oppida, a : fusaïoles et b : pesons (DAO C. Forget).

la forme de carcasses ou de morceaux choisis comme nous l'avons proposé pour la phase agglomération commerciale ? L'absence de bâtiments de stabulation, voire d'enclos de parcage, peut constituer un indice en faveur de cette hypothèse tout comme le caractère résolument urbanisé d'Orléans au Ier s. av. n. è.. Dans ce cas, les bêtes dont nous avons parlé dans le paragraphe sur la reproduction du bétail seraient non pas le reflet d'un élevage, mais plutôt d'une importation de matière animale en milieu urbanisé.

La transformation de la matière animale

La transformation de la matière animale renvoie à plusieurs activités : le travail des fibres à travers la présence d'outils permettant de tondre la laine et de confectionner des vêtements, la fabrication de fromage avec la présence de faisselles et la boucherie. Une cinquième activité, qui a déjà été mise en évidence pour l'agglomération commerciale d'**Orléans** se retrouve pour la phase *oppidum*. Il s'agit de la tannerie, procédé visant à transformer la peau des animaux en cuir. Six entités ont livré du matériel en rapport avec la transformation de la matière animale : **Orléans**, « *Halles Châtelet* » 4 et 7 ; **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 4, 5 et 6 et **Orléans**, « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 3. Les témoins qui se rencontrent le plus se rapportent au travail des fibres. L'ensemble des sites évoqués a livré du mobilier en rapport avec ce type d'activité. Tous à l'exception de la quatrième phase des « *Halles Châtelet* » sont concernés par la présence de fusaïoles ou de fuseaux. En comparaison, seules les occupations des « *Halles Châtelet* » 7 et de la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 3 n'ont pas livré de pesons alors que les autres en présentent. Lorsqu'on s'intéresse au nombre d'individus par site (*FIG. 321*), on se rend compte que trois entités, celles qui viennent d'être citées, n'ont livré qu'un seul élément. Dans ce cas, il semble plutôt se rattacher à une activité domestique à moins que les destructions postérieures aient arasé et détruit l'ensemble des structures en contenant. Cela signifie que les trois occupations de l'« *Îlot de la Charpenterie* » sont les seules à avoir livré plusieurs objets en rapport avec le travail des fibres. Si la cinquième phase n'a livré qu'un exemplaire de peson et une seule

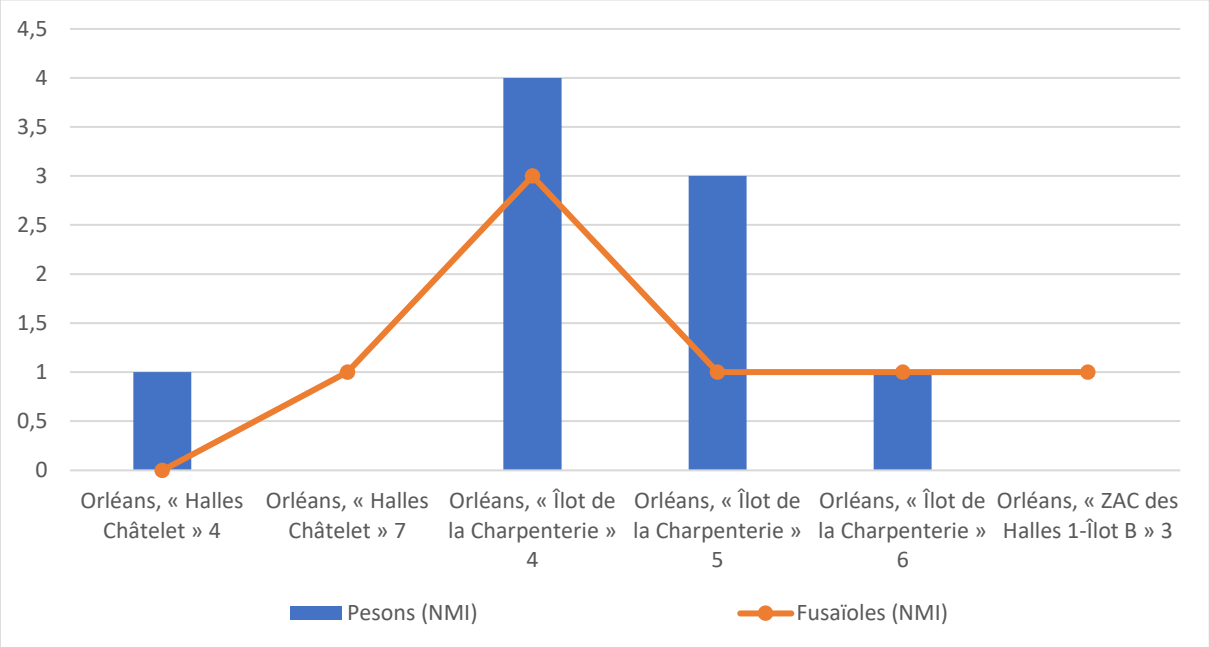

FIG. 322 : Ratio du nombre de fusaïoles et de pesons sur les occupations de l'oppidum d'Orléans (DAO C. Forget).

fusaïole, il a été trouvé pour la phase 4 trois fusaïoles et quatre pesons tandis que la phase 5 était caractérisée par la présence d'un fuseau et de trois pesons. Il est difficile de dire si dans les deux derniers cas il s'agit d'un artisanat ou non (*FIG. 322*). Si les fusaïoles pencheraient plutôt pour un contexte domestique, il est difficile de se prononcer à propos des pesons, dans la mesure où nous ne savons pas combien pouvaient en être utilisés pour un seul métier à tisser. Une expérimentation menée à partir de pesons triangulaires issus de contextes allant de LT C2

Nom du site	N° de site	Reproduction du bétail											
		Présence de fœtus d'animaux				Présence de jeunes animaux							
		Bœuf	Capriné	Porc	Cheval	Bœuf	NRD bœuf (%)	Capriné	NRD caprinés (%)	Porc	NRD porc (%)	Cheval	NRD cheval (%)
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 4	45-234-11					✓	42,2	✓	35,3	✓	20,9		0
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 5	45-234-11					✓	29,1	✓	23,6	✓	44,8	✓	0,5
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 6	45-234-11					✓	34,8	✓	19,2	✓	42,5	✓	1,5

Nom du site	N° de site	Transformation de la matière animale										
		Travail des fibres d'origine animale						Fabrication de fromage		Tannage		Activité bouchère
		Forces		Fusaïole		Peson		Faisselle		Pierre à poncer		
		Présence	NMI	Présence		Présence	NMI	Présence	NMI	Présence	NMI	
Orléans, « *Halles Châtelet* » 4	45-234-09					✓	1					
Orléans, « *Halles Châtelet* » 7	45-234-09			✓	1							
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 4	45-234-11			✓	3	✓	4	✓	2			✓
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 5	45-234-11			✓	1	✓	3					✓
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 6	45-234-11			✓	1	✓	1					✓
Orléans, « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 3	45-234-19			✓	1					✓	1	

FIG. 323 : Types d'activités pastorales observées sur les oppida (DAO C. Forget).

Nom du site	N° de site	Types d'activités agricoles			Total
		Exploitation de la terre	Stockage des productions	Transformation des productions	
Orléans, « *ZAC des Halles-Îlot A* »	45-234-06		✓	✓	2
Orléans, « *Halles Châtelet* » 7	45-234-09			✓	1
Orléans, « *Halles Châtelet* » 8	45-234-09			✓	1
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 4	45-234-11			✓	1
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 5	45-234-11			✓	1

Nom du site	N° de site	Types d'activités pastorales				Total
		Reproduction du bétail	Gestion du bétail	Alimentation du bétail	Transformation de la matière animale	
Orléans, « *Halles Châtelet* » 4	45-234-09				✓	1
Orléans, « *Halles Châtelet* » 7	45-234-09				✓	1
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 4	45-234-11	✓			✓	2
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 5	45-234-11	✓			✓	2
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 6	45-234-11	✓			✓	2
Orléans, « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 3	45-234-19				✓	1

FIG. 324 : Nature des activités agropastorales présentes sur les oppida (DAO C. Forget).

à la première moitié du Ier s. de notre ère de l'établissement rural de Palaiseau, « *Les Trois Mares* » (Île-de-France, France) a démontré que pour des pesons dont le poids était compris entre 440 g et 1,7 kg, six exemplaires suffisaient à équiper un seul métier à tisser (BLIN, MÉDARD & PUYBARET 2003 : 166-169). Le poids des pesons du corpus n'a pas été systématiquement spécifié dans les rapports de fouille, d'autant qu'il s'agit exclusivement de fragments non recollables dans les cas où plusieurs proviennent de la même occupation. Il paraît toutefois viable de se reporter à ces chiffres en l'absence d'éléments invalidant leur utilisation pour les sites orléanais, d'une part en raison de leur contemporanéité avec l'occupation de Palaiseau, mais aussi de leur proximité géographique (environ cent kilomètres à vol d'oiseau). Ainsi, même pour les phases 4 et de 5 de l'« *Îlot de la Charpenterie* » qui sont celles qui concentrent le plus grand nombre de pesons, leur nombre ne suffit pas à équiper un métier à tisser. Nous penchons donc là encore pour une utilisation dans un cadre domestique.

La seconde activité qui se rencontre le plus après le travail des fibres renvoie à la boucherie. Les trois seules entités concernées sont les phases 4, 5 et 6 de l'« *Îlot de la Charpenterie* ». Si la faune d'aucune des deux premières occupations du site n'avait livré de traces liées à cette activité, force est de constater que l'étude archéozoologique a permis d'établir le contraire pour chacune des trois dernières phases gauloises du site. Le matériel faunique des dépotoirs étudiés renvoie principalement à des rejets de carcasses de bœufs, de porcs et de caprinés. Des traces de découpes ont été observées sur un grand nombre d'ossements. La part des rejets de boucherie a permis de déterminer que les trois espèces de la triade étaient à peu de choses près autant consommées les unes que les autres. Les traces d'une pratique visant à extraire la moelle de métapodes de caprinés en les fendant en deux dans le sens de la longueur est notable pour les phases 5 et 6.

Les deux dernières activités de transformation des matières animales repérées sur les entités du corpus sont très discrètes. Il s'agit du tannage et de la fabrication de fromages. Une seule entité renseigne chacune de ces deux activités. Deux faisselles issues du corpus céramique de la quatrième phase de l'« *Îlot de la Charpenterie* » renvoient à la fabrication de fromages tandis que la présence d'une pierre à poncer en roche volcanique pour la troisième phase de la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » fait penser à une activité de tannerie, certainement en contexte domestique.

Synthèse sur les activités agropastorales

Tout comme ce qui a été observé pour l'agglomération commerciale, les activités agropastorales sont en net recul, non pas par la variété qui demeure présente, mais bien par le nombre d'individus prélevés. Les seuls témoins de l'activité agricoles renvoient aux dernières étapes : le stockage et la transformation des céréales. L'occupation de la « *ZAC des Halles-Îlot A* » est d'ailleurs la seule à combiner ces deux étapes. Le caractère discret des éléments à disposition ne permet pas de prêter à ces activités un grand rôle dans l'économie du site. Il semble plutôt s'agir d'éléments ponctuels renvoyant à la sphère domestique.

Le même constat est visible pour les activités pastorales. Elles sont néanmoins plus diversifiées et touchent un peu plus d'entités. L'« *Îlot de la Charpenterie* » est le seul site à combiner deux activités pastorales, à la fois au cours de la quatrième, de la cinquième puis de la sixième phase. Là encore, il est difficile d'en calculer l'impact exact sur l'économie du site,

mais l'étude archéozoologique a démontré la présence d'un cheptel plutôt important géré de manière raisonnée, tout comme c'était déjà le cas du temps de l'agglomération commerciale. Associée au travail des fibres, l'activité bouchère trahit donc l'importance du bétail pour le site.

6.3.2.2.2. Artisanat domestique et artisanat de production

Les activités artisanales sont de plusieurs natures : extraction de matériaux, production métallurgique et travail du bois/de l'os.

6.3.2.2.2.1. L'extraction de matériaux

Ce type d'activité est visible uniquement à travers la présence de creusements destinés à prélever des matériaux. Deux occupations seulement sont concernées : **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 4 et 5. Peu de fosses d'extraction ont été repérées, et seulement sur un site (*FIG. 325*). Lors de la quatrième phase de l'« *Îlot de la Charpenterie* », six creusements ont été interprétés ainsi, et onze voire un peu plus (certaines d'entre elles se recoupent et ont été partiellement détruites), lors de la phase suivante. La totalité des fosses d'extraction s'étend sur une surface de moins de 20 m². Que ce soit sur l'une ou l'autre des deux phases, les destructions ne permettent pas de restituer leur surface avec précision, mais elles ne semblent pas dépasser 10 m².

L'étude du ratio entre le nombre de fosses d'extraction et leur surface est de faible portée. Le faible nombre de structures associé à leur taille réduite voire inconnue ne permet pas d'aller bien loin dans la réflexion. La nature des espaces occupés ainsi que les destructions empêchent d'établir quelque chose de cohérent, mais au vu du bâti qui se met en place au même moment sur les deux occupations, l'extraction semble plutôt anecdotique en comparaison avec le reste des activités mises en évidence.

Pour terminer sur les fosses d'extraction, nous allons parler du type de matériaux prélevés. À **Orléans**, le substrat étant constitué de calcaire de Beauce, il paraît raisonnable de penser que cette roche a été extraite et/ou le limon qui le recouvrait.

6.3.2.2.2.2. La production métallurgique

La production métallurgique est visible à travers certains types d'infrastructures (ateliers, fours), mais surtout par la présence de mobilier caractéristique (outils et matériel spécifiques, déchets et produits semi-finis). Onze occupations correspondant à sept sites ont livré des éléments en rapport avec ce type d'activité : **Orléans**, « *18 rue Porte Saint-Jean* » 2 ; **Orléans**, « *20-22 rue Porte-Madeleine* » 1 ; **Orléans**, « *ZAC des Halles-Îlot A* » ; **Orléans**, « *Halles Châtelet* » 6 et 7 ; **Orléans**, « *Îlot Calvin* » ; **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 4, 5 et 6 et **Orléans**, « *Place de Gaulle* » 3 et 4. Les vestiges qui se rencontrent le plus souvent sont les infrastructures liées au travail du métal et notamment les ateliers (*FIG. 326*). Des vestiges de ce type se trouvent à la « *ZAC des Halles-Îlot A* », aux « *Halles Châtelet* » 6, à l'« *Îlot de la Charpenterie* » 4 et 5 et à la « *Place de Gaulle* » 4. Au total, ce sont huit infrastructures qui ont été interprétées comme des ateliers. Deux d'entre eux sont installés dans des fosses pour lesquelles la vocation artisanale est induite par la morphologie des creusements et la présence de mobilier artisanal. Le reste des ateliers sont des bâtiments dont la totalité du plan n'est pas connue tout comme leur architecture, seulement approchée pour un seul bâtiment, dont les

fondations d'un des murs reposent sur un solin en pierres calcaires. Les phases 6 des « *Halles Châtelet* », 5 de l'« *Îlot de la Charpenterie* » et 4 de la « *Place de Gaulle* » sont caractérisées par la présence d'un seul atelier, alors qu'ils sont au nombre de deux à la « *ZAC des Halles-Îlot A* » et voire trois lors de la quatrième phase de l'« *Îlot de la Charpenterie* ». Des fours vraisemblablement utilisés dans le cadre d'activités de production métallurgique ont été identifiés au « *20-22 rue Porte-Madeleine* » 1 et pour les quatrième et cinquième phases de l'« *Îlot de la Charpenterie* », où ils fonctionnent directement en lien avec les ateliers. Un seul individu caractérise les deux premières entités tandis que la dernière se démarque par la présence de trois fours. Si la vocation du four du « *20-22 rue Porte-Madeleine* » 1 n'est pas connue en raison de l'absence de déchets caractéristiques, l'ensemble des fours des phases 4 et 5 de l'« *Îlot de la Charpenterie* » a vraisemblablement servi à la fabrication d'objets en bronze, certainement des monnaies d'après les conclusions des fouilleurs. Pour terminer, nous pouvons mentionner les fragments de parois de fours prélevés pour la seconde phase du « *18 rue Porte Saint-Jean* » où aucun four n'a été trouvé. La présence d'un tel aménagement à proximité immédiate est donc déductible de par la présence de ce type de mobilier.

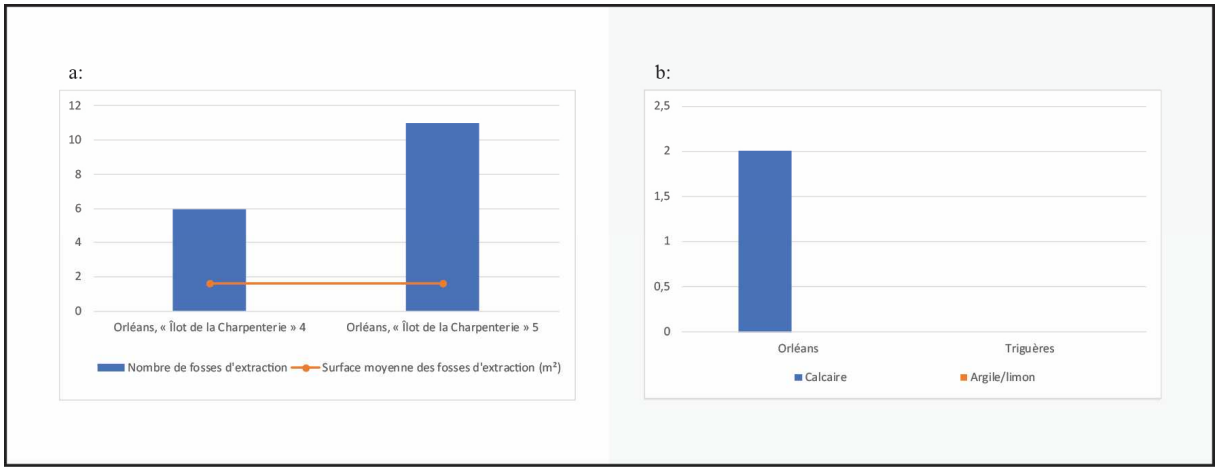

FIG. 325 : Étude des occupations des oppida ayant livré des fosses d'extraction, a : rapport entre le nombre de fosses d'extraction par occupation et la surface moyenne des creusements et b : nature des matériaux prélevés (DAO C. Forget).

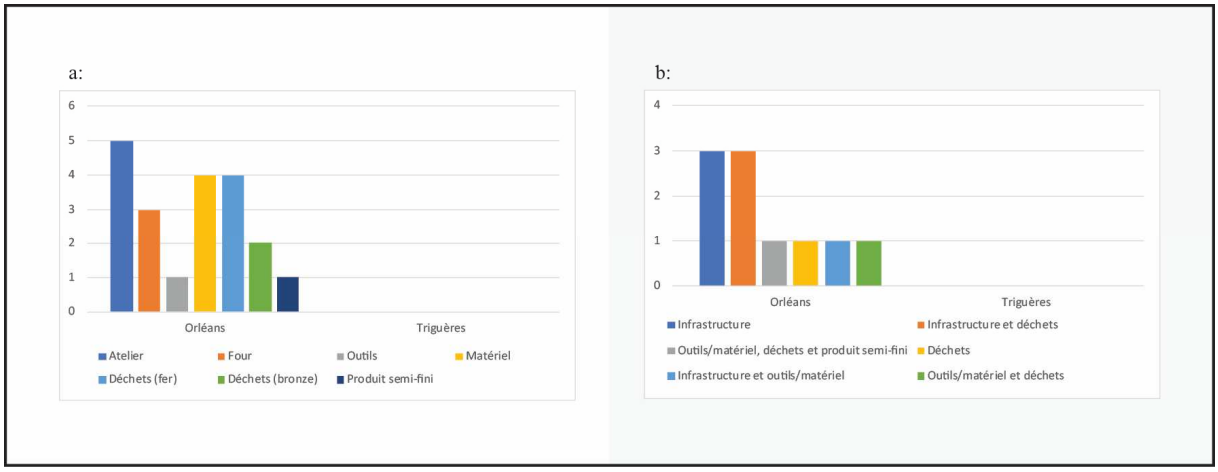

FIG. 326 : Étude des occupations des oppida ayant livré des éléments renvoyant à la production métallurgique, a : nature des vestiges et du mobilier et b : nature des témoins présents sur les sites qui en rassemblent plusieurs types (DAO C. Forget).

La seconde catégorie d'éléments en lien avec la métallurgie la plus rencontrée est celle des déchets. Il en a été prélevé sur la seconde phase du « *18 rue Porte Saint-Jean* », à l'« *Îlot Calvin* », sur les phases 4 et 5 de l'« *Îlot de la Charpenterie* » ainsi que sur la troisième phase de la « *Place de Gaulle* ». L'ensemble, mis à part l'« *Îlot Calvin* », a livré des déchets issus du travail du fer. Il s'agit de scories de forge voire de battitures dont les restes atteignent plus de trois kilogrammes à la « *Place de Gaulle* » 3. Deux entités seulement ont livré des déchets relatifs au travail du bronze : l'« *Îlot Calvin* » et l'« *Îlot de la Charpenterie* » 4. Ils y ont été rencontrés en faible quantité.

La troisième catégorie la plus rencontrée renvoie aux outils et au matériel entrant dans le processus de créations d'objets métalliques. Quatre entités en ont livré (la « *ZAC des Halles-Îlot A* », les « *Halles Châtelet* » 7, l'« *Îlot de la Charpenterie* » 6 et la « *Place de Gaulle* » 3). Il s'agit quasi exclusivement de matériel. Chacune de ces occupations a livré des fragments de creusets renvoyant à un NMI égal à un. Certains comme les exemplaires de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 6 contenaient encore des résidus d'alliage cuivreux sur le fond. Une seule entité a livré un outil. Il s'agit des « *Halles Châtelet* » 7, où une hache en fer a été prélevée. Rien ne permet de savoir si elle a été utilisée dans un cadre artisanal.

Une seule entité a livré un exemplaire de produit semi-fini (la « *Place de Gaulle* » 3). Il s'agit d'au moins deux barres en alliage cuivreux s'apparentant à des lingots utilisés directement pour la confection d'objets.

D'un site à l'autre, les situations sont assez variées, mais les activités artisanales reposent sur deux dénominateurs communs. Le premier se compose des infrastructures à caractère métallurgique. Seules dans trois cas de figure, elles sont généralement associées à des déchets (trois entités) voire à du matériel pour une occupation. Le second dénominateur commun renvoie aux déchets. Il en a été trouvé isolés de tout autre indice de métallurgie sur une entité. Nous avons spécifié qu'ils étaient associés à des infrastructures sur trois entités. Ils sont combinés à des outils/matériel à une reprise, situation qui se retrouve dans un autre cas, mais cette fois-ci complétée par des produits semi-finis.

6.3.2.2.2.3. Le travail du bois et de l'os

Le travail du bois

Le travail du bois ne peut être déduit que par la présence d'outils caractéristiques. Deux entités ont livré des éléments pouvant faire penser à un travail du bois : les « *Halles Châtelet* » 7 et l'« *Îlot de la Charpenterie* » 6 (*FIG. 327*). Il s'agit dans le premier cas de la même hache qui a été mentionnée dans le paragraphe traitant des outils et du matériel à vocation artisanal. En l'occurrence, aucun indice ne permet de savoir si la hache a réellement servi à couper du bois. La situation est différente à l'« *Îlot de la Charpenterie* » 6 puisque c'est un merlin qui a été découvert, c'est-à-dire un combiné hache d'un côté et masse de l'autre. Ce type d'outil est généralement utilisé par les bûcherons puisqu'il permet de fendre le bois sans coin.

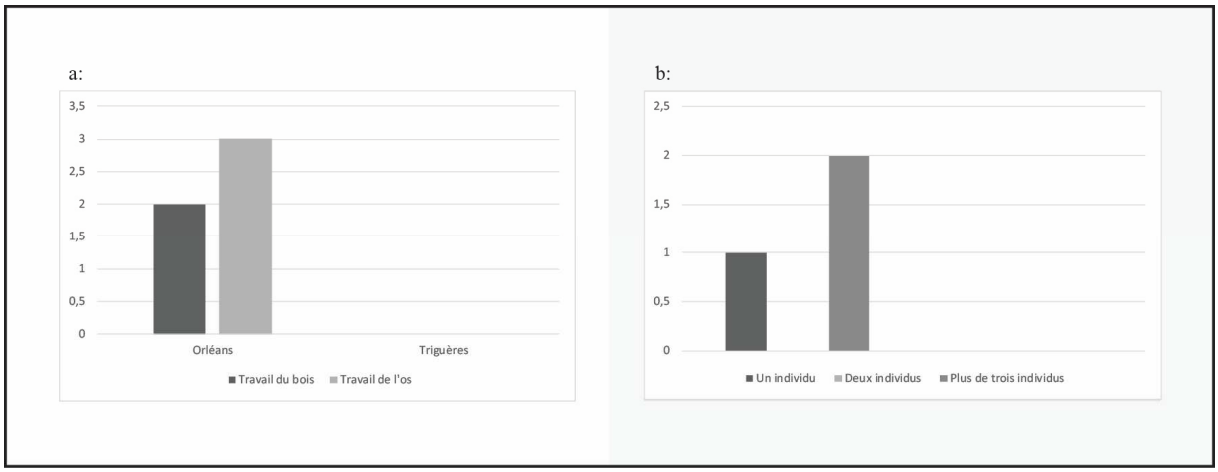

FIG. 327 : Étude des occupations des oppida ayant livré des éléments renvoyant au travail du bois/de l'os, a : nombre d'entités concernées et b : NMI par occupation (DAO C. Forget).

Le travail de l'os

Le travail de l'os peut aussi transparaître à travers l'existence d'outils, qui sont à peu de choses près les mêmes que ceux qui sont utilisés pour le bois ou pour la métallurgie, mais c'est surtout par la découverte d'objets manufacturés qu'il est discernable. Le travail de l'os est connu sur trois entités : aux « *Halles Châtelet* » 8 et à l'« *Îlot de la Charpenterie* » 5 et 6 (*FIG. 327*). Il s'agit exclusivement d'objets travaillés, ce qui ne permet pas de déterminer s'ils ont été confectionnés sur le site (comme cela a été observé pour les deux mêmes sites lors de la phase agglomération commerciale) ou achetés. La huitième phase des « *Halles Châtelet* » n'a livré qu'un objet, une plaque décorée d'ocelles assimilée à un peigne par les fouilleurs, mais sans doute résiduel (ressemble à des exemplaires gallo-romains). Les productions de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 5 et 6 sont au nombre de trois sur les deux entités. Pour la cinquième phase, il s'agit d'un manche ou d'une poignée, d'un fuseau et d'un objet indéterminé. Pour la sixième phase, c'est un jeton, un étui à section circulaire ainsi qu'un domino qui ont été prélevés. Nous n'avons pas trouvé d'informations sur les pièces osseuses ni sur les espèces animales (ou humaines ?) utilisées.

Synthèse sur les activités artisanales

Sur l'ensemble des entités ayant livré des traces d'artisanat (*FIG. 329*), ceux qui sont caractérisés par des témoins d'une seule activité dominent largement (neuf entités). Il s'agit uniquement d'occupations ayant livré des témoins de production métallurgique, à l'exception des « *Halles Châtelet* » 8 où c'est un objet en os travaillé qui a été rencontré comme unique trace d'artisanat. Deux entités seulement sont concernées par deux types d'artisanat. Il s'agit du binôme extraction-production métallurgique à l'« *Îlot de la Charpenterie* » 4 et de l'association production métallurgique-travail du bois et de l'os sur la sixième phase de la même entité. Enfin, la sixième phase de l'« *Îlot de la Charpenterie* » est la seule sur laquelle ont pu être mis en évidence une extraction de matériaux, une production métallurgique ainsi qu'un travail de l'os.

Nom du site	N° de site	Extraction de matériaux		
		Quantité de fosses d'extraction	Surface moyenne (m²)	Nature des matériaux extraits
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 4	45-234-11	6	1,6	Calcaire
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 5	45-234-11	11	1,6	Calcaire

Nom du site	N° de site	Production métallurgique (fer et bronze)										
		Infrastructures				Outils/matériaux			Déchets		Produit semi-fini	
		Atelier		Four		Outils		Matériel				
		Présence	Quantité	Présence	NMI	Nature	NMI	Nature	Présence	Nature	Nature	NMI
Orléans, « *18 rue Porte Saint-Jean* » 2	45-234-01								✓	Fer		
Orléans, « *20-22 rue Porte-Madeleine* » 1	45-234-02			✓	1							
Orléans, « *ZAC des Halles-Îlot A* »	45-234-06	✓	2					Creuset				
Orléans, « *Halles Châtelet* » 6	45-234-09	✓	1									
Orléans, « *Halles Châtelet* » 7	45-234-09					Hache	1	Creuset				
Orléans, « *Îlot Calvin* »	45-234-10								✓	Bronze		
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 4	45-234-11	✓	3	✓	1				✓	Fer Bronze		
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 5	45-234-11	✓	1	✓	3				✓	Fer		
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 6	45-234-11							Creuset				
Orléans, « *Place de Gaulle* » 3	45-234-13							Creuset	✓	Fer	Barres	2
Orléans, « *Place de Gaulle* » 4	45-234-13	✓	1									

Nom du site	N° de site	Travail de l'os			
		Objets		Support utilisé	
		Nature	NMI	Espèce animale	Partie osseuse
Orléans, « *Halles Châtelet* » 8	45-234-09	Peigne (?)	1	?	?
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 5	45-234-11	Manche/poignée	1	?	?
		Fuseau	1	?	?
		Indéterminé	1	?	?
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 6	45-234-11	Jeton	1	?	?
		Étui à section circulaire	1	?	?
		Domino	1	?	?

FIG. 328 : Types d'activités artisanales présentes sur les oppida (DAO C. Forget).

6.3.2.2.3. Les activités de consommation

Ce type d'activités renvoie à plusieurs contextes : consommation des produits issus de l'agriculture et de l'élevage, consommation des produits fabriqués par les artisans et la consommation des produits extrarégionaux.

6.3.2.2.3.1. La consommation des produits issus des activités agropastorales

Ce type de consommation est uniquement visible à travers le mobilier, pour lequel deux classes ont été individualisées : d'un côté les ustensiles et le matériel permettant de stocker, préparer, cuire et servir les aliments ainsi que la boisson et de l'autre les déchets et les restes issus de repas consommés (*FIG. 330*). Une grande partie des occupations du corpus ont livré de la céramique, qui est utilisée dans plusieurs cadres, notamment pour stocker, cuisiner et

Nom du site	N° de site	Types d'activités artisanales			Total
		Extraction de matériaux	Production métallurgique	Travail du bois/de l'os	
Orléans, « *18 rue Porte Saint-Jean* » 2	45-234-01		✓		1
Orléans, « *20-22 rue Porte-Madeleine* » 1	45-234-02		✓		1
Orléans, « *ZAC des Halles-Îlot A* »	45-234-06		✓		1
Orléans, « *Halles Châtelet* » 6	45-234-09		✓		1
Orléans, « *Halles Châtelet* » 7	45-234-09		✓		1
Orléans, « *Halles Châtelet* » 8	45-234-09			✓	1
Orléans, « *Îlot Calvin* »	45-234-10		✓		1
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 4	45-234-11	✓	✓		2
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 5	45-234-11	✓	✓	✓	3
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 6	45-234-11		✓	✓	2
Orléans, « *Place de Gaulle* » 3	45-234-13		✓		1
Orléans, « *Place de Gaulle* » 4	45-234-13		✓		1

FIG. 329 : Nature des activités artisanales présentes sur les oppida (DAO C. Forget).

présenter les aliments. L'existence de quelques phases d'occupation pour lesquelles aucun tesson n'a été trouvé ne signifie pas pour autant que la céramique en était absente. Ce constat résulte de la destruction des sites et de conditions de fouille difficiles. Dans ces cas précis, les ensembles stratifiés constituent les seuls indices qui ont permis de les insérer dans un système chronologique. Tout comme cela a été fait pour les établissements ruraux et les agglomérations commerciales, nous allons écarter les entités pour lesquelles le seul témoin de consommation de produits issus des activités agropastorales repose sur la présence de céramique. Dix-sept occupations correspondant à neuf sites sont concernées par la présence de ce type d'artéfacts : **Orléans**, « *20-22 rue Porte-Madeleine* » 1 ; **Orléans**, « *ZAC des Halles-Îlot A* » ; **Orléans**, « *8-10 rue Porte-Madeleine* » 3 et 5 ; **Orléans**, « *Halles Châtelet* » 4, 5, 6 et 8 ; **Orléans**, « *Îlot Calvin* » ; **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 4, 5 et 6 ; **Orléans**, « *Place de Gaulle* » 3 et 4 ; **Orléans**, « *rue Jeanne d'Arc* » et **Orléans**, « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 3 et 4. Les éléments qui se rencontrent le plus sont les déchets et les restes. Il s'agit quasi exclusivement d'amphores. Il en a été retrouvé sur l'ensemble des entités mentionnées ci-dessus. La variété qui se retrouve quasiment partout est la « *Dressel 1* ». Il en a été observé sur quatorze de ces entités. Des exemplaires « *gréco-italiques* », vraisemblablement résiduels, ont été trouvés en quantité infime à l'« *Îlot de la Charpenterie* » 4 et à la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 4 tandis que des amphores « italiques » sans plus de précisions proviennent de six occupations. Il est à noter la présence d'amphores de type

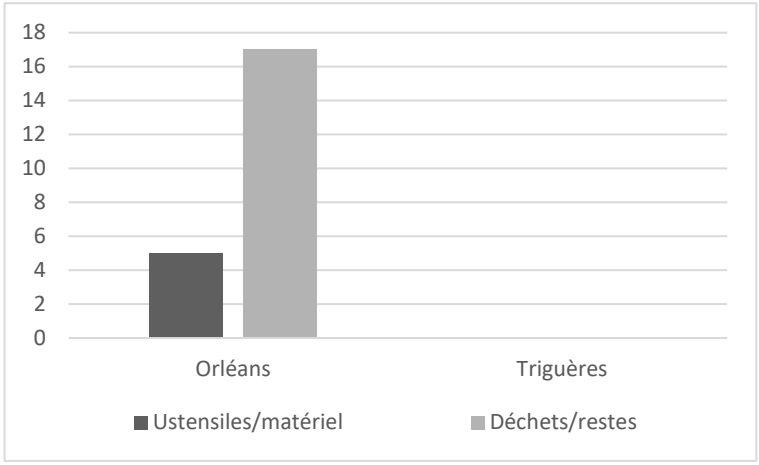

FIG. 330 : Types de témoins de consommation de produits issus des activités agropastorales rencontrés sur les oppida (DAO C. Forget).

« Dressel 2/4 » italiques sur deux occupations, aux « *Halles Châtelet* » 8 et à la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 4. Une seule occupation a livré un exemplaire d'amphore régionale : la cinquième phase du « *8-10 rue Porte-Madeleine* ». L'ensemble de ces productions indique la consommation de vin et d'huiles sur l'ensemble des sites ayant livré des amphores. Trois occupations seulement sont concernées par la présence d'amphores non originaires de Gaule ou d'Italie : l'« *Îlot de la Charpenterie* » 6 et les phases 3 et 4 de la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* ». Elles ont systématiquement livré des productions originaires de Bétique. Il s'agit de « *Dressel 2/4* » (utilisée pour transporter du vin) à l'« *Îlot de la Charpenterie* » 6 alors que les fouilleurs n'ont pas réussi à trancher entre le type « *Dressel 7/11* », servant à transporter de la saumure ou « *Haltern 70* », plutôt destinée au conditionnement du *defrutum* (condiment à base de moût de raisin) à la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 3. Sur la quatrième phase du même site, aucune distinction typologique n'a pu être engagée. Des exemplaires provenant de Tarraconaise ont été identifiés à l'« *Îlot de la Charpenterie* » 6 et à la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 3. Il s'agit dans le premier cas du type « *Pascual 1* » et dans le second cas d'une « *Dressel 1* ». Lorsque le NMI est connu, il met en évidence une relative pauvreté du matériel amphorique pour l'ensemble des occupations sur lesquelles il a été trouvé de ce type de matériel. Deux occupations n'ont livré qu'un seul exemplaire tandis que huit autres sont touchées par un NMI compris entre deux et quatre individus. Cinq entités en présentent entre cinq et neuf tandis que deux entités seulement en ont livré plus de dix (dix exemplaires à l'« *Îlot de la Charpenterie* » 6 et douze à la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 4).

Nous retrouvons ensuite, parmi les restes et déchets, les catégories de la viande consommée. Ce type d'indices n'a été observé qu'à l'« *Îlot de la Charpenterie* », où les phases 4, 5 et 6 sont concernées. Le reste des entités orléanaises n'a livré que peu de faune ou celle-ci n'a pas fait l'objet d'une étude archéozoologique comme c'est le cas pour les « *Halles Châtelet* ». Au cours de la quatrième phase de l'« *Îlot de la Charpenterie* », ce sont le bœuf et les caprinés qui paraissent être les plus consommés (*FIG. 331*). Le porc, qui semble alors n'être qu'une espèce secondaire sur le site atteint des pourcentages de NRD le plaçant en première

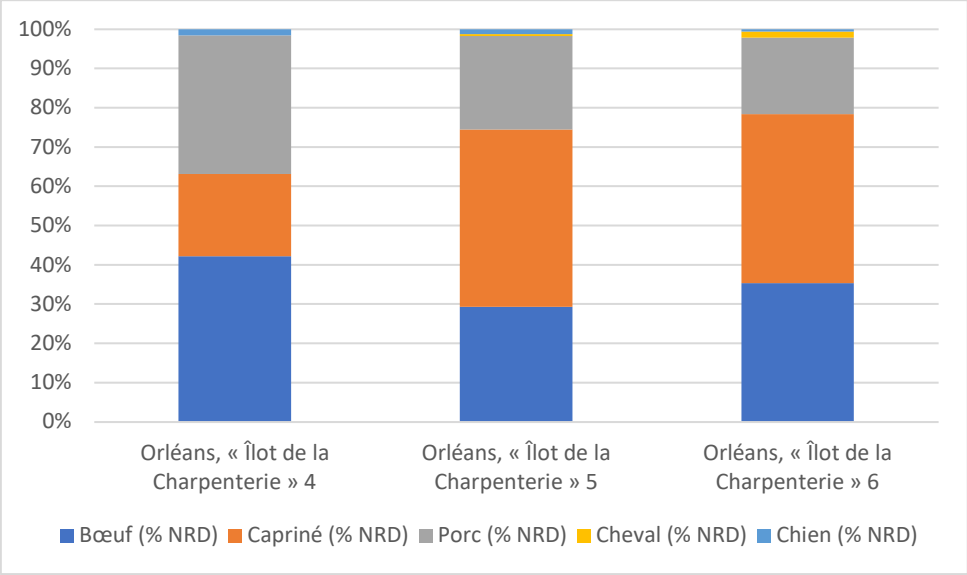

FIG. 331 : Spectre faunique des espèces domestiques probablement consommées sur l'oppidum d'Orléans (DAO C. Forget).

position lors des deux phases suivantes, où le bœuf et les caprinés deviennent à leur tour des espèces secondaires. Enfin, le chien constitue une espèce minoritaire pendant ces trois phases d'occupation. Il est accompagné du cheval au cours des phases 5 et 6.

La seule entité à avoir livré des restes de préparation alimentaire est la cinquième phase de l'« *Îlot de la Charpenterie* ». Les échantillons prélevés ont permis de mettre en évidence des dépôts composites. Une partie pourrait correspondre à des rejets alimentaires composés de blé, d'orge, de seigle et de millet (des oiseaux et commun). D'autre part, des restes de légumineuse (lentille), d'oléagineuses (lin, caméline), de fruits cultivés (pommier, poirier, vigne, mûrier noir) et de plantes variées (pavot, moutarde noire, fenouil, chénopode) ou arbustes (épine-vinette) renvoient à des contextes de consommation différents. Si l'ensemble de ces taxons renvoient à des espèces locales, il est intéressant de noter la présence du mûrier noir qui est plutôt importé des régions méditerranéennes.

Nom du site	N° de site	Consommation des produits issus des activités agro-pastorales								
		Ustensiles/matériel				Déchets/restes				
		Ustensiles		Matériel		Amphore	Déchets d'origine animale			Résidus de préparation alimentaire
		Nature	NMI	Nature	NMI		Espèces dominantes	Espèces secondaires	Espèces minoritaires	
Orléans, « *20-22 rue Porte-Madeleine* » 1	45-234-01					Dre. 1				
Orléans, « *ZAC des Halles-Îlot A* »	45-234-06					Dre. 1 Italique				
Orléans, « *8-10 rue Porte-Madeleine* » 3	45-234-07					Dre. 1				
Orléans, « *8-10 rue Porte-Madeleine* » 5	45-234-09					Régionale Italique				
Orléans, « *Halles Châtelet* » 4	45-234-09					Dre. 1				
Orléans, « *Halles Châtelet* » 5	45-234-09					Dre. 1				
Orléans, « *Halles Châtelet* » 6	45-234-09					Dre. 1				
Orléans, « *Halles Châtelet* » 8	45-234-09			Plaque foyère	1	Dre. 1 Drc. 2/4				
Orléans, « *Îlot Calvin* »	45-234-10					Dre. 1				
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 4	45-234-11			Chenet	2	Gréco-ita. Dre. 1	Bœuf Caprinés	Porc	Chien	
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 5	45-234-11			Chenet	1	Dre. 1 Italique	Porc	Bœuf Caprinés	Chien Cheval	✓
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 6	45-234-11					Dre. 1 Bétique Tarraco.	Porc	Bœuf Caprinés	Cheval Chien	
Orléans, « *Place de Gaulle* » 3	45-234-13					Italique				
Orléans, « *Place de Gaulle* » 4	45-234-13					Dre. 1				
Orléans, « *rue Jeanne d'Arc* »	45-234-16					Italique				
Orléans, « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 3	45-234-19			Chenet	1	Dre. 1 Bétique Tarraco.				
Orléans, « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 4	45-234-19	Passoire à vin	1			Gréco-ita. Dre. 1 Dre. 2/4 Bétique				

FIG. 332 : Types d'activités de consommation de produits agropastoraux observées sur les oppida (DAO C. Forget).

La catégorie des ustensiles et du matériel a été rencontrée sur cinq entités : aux « *Halles Châtelet* » 8, à l'« *Îlot de la Charpenterie* » 4 et 6 ainsi qu'à la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 3 et 4. L'ensemble de ces occupations à l'exception de la quatrième phase de la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » a livré du matériel servant à cuire les aliments. Il s'agit systématiquement de chenets sauf aux « *Halles Châtelet* » où ce sont les fragments d'une plaque foyère encore en place qui ont été observés. L'entité qui compte le plus de chenets est la quatrième phase de l'« *Îlot de la Charpenterie* » avec deux individus. Un seul élément a été observé sur les deux autres occupations. Enfin, l'unique occupation sur laquelle a été trouvé un ustensile est la phase 4 de la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* ». Il s'agit d'un élément exceptionnel, un poucier en bronze qui a été interprété comme un élément de passoire à vin.

Sur les dix-sept entités ayant livré des témoins de la consommation de produits issus des activités agropastorales, treize ne sont concernées que par une seule catégorie, celles des restes et plus particulièrement des amphores qui se retrouvent sur la totalité d'entre elles. Les occupations des « *Halles Châtelet* » 8, de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 4 et 5 ainsi que la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 3 sont les seules à combiner la présence de restes et d'ustensiles/matériel.

6.3.2.2.3.2. La consommation des produits issus de l'artisanat

Les objets confectionnés par le biais des activités artisanales renvoient essentiellement à des éléments métalliques. Les deux catégories qui s'y rapportent sont les suivantes : la première correspond aux éléments de parure, la seconde regroupe l'outillage, les ustensiles en métal et la quincaillerie (*FIG. 333*). Il est nécessaire de rappeler à nouveau l'écartement des comptages de la céramique. Des objets issus de l'artisanat ont été rencontrés sur douze occupations : **Orléans**, « *ZAC des Halles-Îlot A* » ; **Orléans**, « *Halles Châtelet* » 5, 6, 7 et 8 ; **Orléans**, « *Îlot Calvin* » ; **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 4, 5 et 6 ; **Orléans**, « *Place de Gaulle* » 3 et **Orléans**, « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 3 et 4. Les objets qui se rencontrent le plus sont les éléments de parure (*FIG. 334*). Il en a été rencontré sur l'ensemble des entités mentionnées ci-dessus. Les bijoux qui se rencontrent sur le plus d'entités sont les bracelets et les fibules, dont des exemplaires ont été découverts respectivement sur huit et six entités. Nous retrouvons ensuite les perles sur quatre entités et enfin des anneaux sur une seule entité. Aucun torque n'a été rencontré sur les occupations qui forment l'*oppidum* d'Orléans. Quatre occupations sont caractérisées par la présence de bijoux de plusieurs types. Il s'agit du binôme fibule-perle aux « *Halles Châtelet* » 6, de l'association anneau-bracelet-fibule à l'« *Îlot de la Charpenterie* » 4 et de l'association bracelet-fibule-perle à deux reprises (« *Îlot de la Charpenterie* » 5 et « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 3). Il est intéressant de noter que les deux anneaux des « *Halles Châtelet* » 6 ont été interprétés comme une boucle d'oreille et une bague.

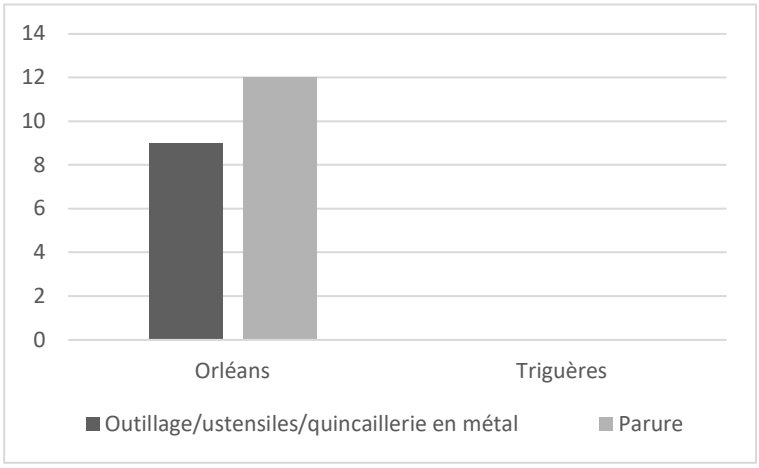

FIG. 333 : Types de témoins de consommation de produits issus des activités artisanales rencontrés sur les oppida (DAO C. Forget).

En se penchant sur les types de matériaux utilisés pour la confection de ces bijoux (*FIG. 336*), on s'aperçoit vite que ce sont les productions en alliage cuivreux et en bronze qui dominent de loin (vingt-huit individus). Les bijoux créés à partir de ces matières sont surtout des fibules et des bracelets et dans une bien moindre mesure des perles et des anneaux. Le second matériau le plus rencontré est le lignite, qui est réservé à la fabrication de bracelets (six individus). Nous retrouvons ensuite le verre, qui est utilisé pour confectionner des perles et des bracelets (cinq objets). Enfin, le fer semble quasiment délaissé dans l'élaboration de bijoux puisque seulement trois fibules ont été fabriquées à partir de ce métal. Aucun bijou en os ou en matières précieuses comme l'or, l'argent ou l'ambre n'a été rencontré en contexte d'*oppidum*. Lorsqu'on s'intéresse au nombre d'individus par occupation (*FIG. 335b*), on s'aperçoit qu'il a tendance à être faible. 75 % des occupations ne comptent qu'un voire deux bijoux. Deux entités seulement ont livré entre cinq et neuf éléments de parure (« *Îlot de la Charpenterie* » 5 et « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 3) tandis qu'une seule occupation en comptabilisait plus de dix, plus précisément treize (« *Îlot de la Charpenterie* » 4).

La catégorie rassemblant l'outillage et les ustensiles concerne cinq entités correspondant à deux sites : les « *Halles Châtelet* » 6 et 7, et l'« *Îlot de la Charpenterie* » 4, 5 et 6 (*FIG. 335a*).

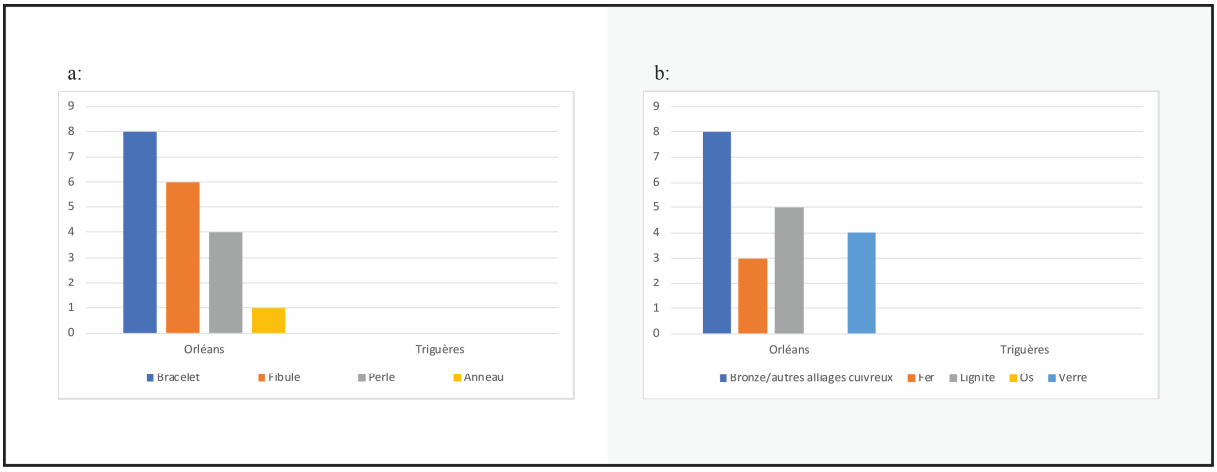

FIG. 334 : Occupations des oppida sur lesquelles de la parure a été rencontrée, a : nature et b : matériaux utilisés (DAO C. Forget).

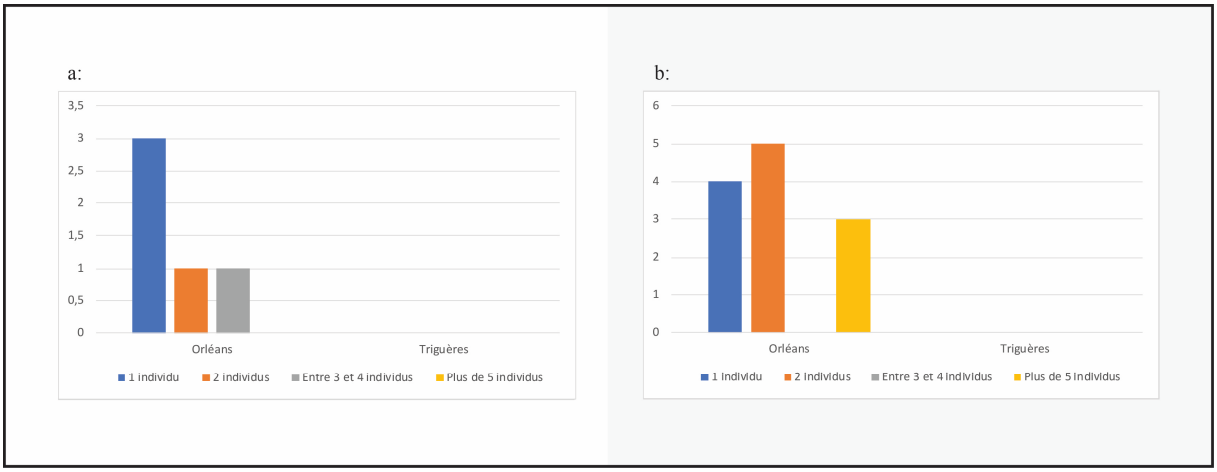

FIG. 335 : Quantité de produits issus des activités artisanales rencontrés par occupation au sein des oppida (NMI), a : outillage/ustensiles/quincaillerie et b : parure (DAO C. Forget).

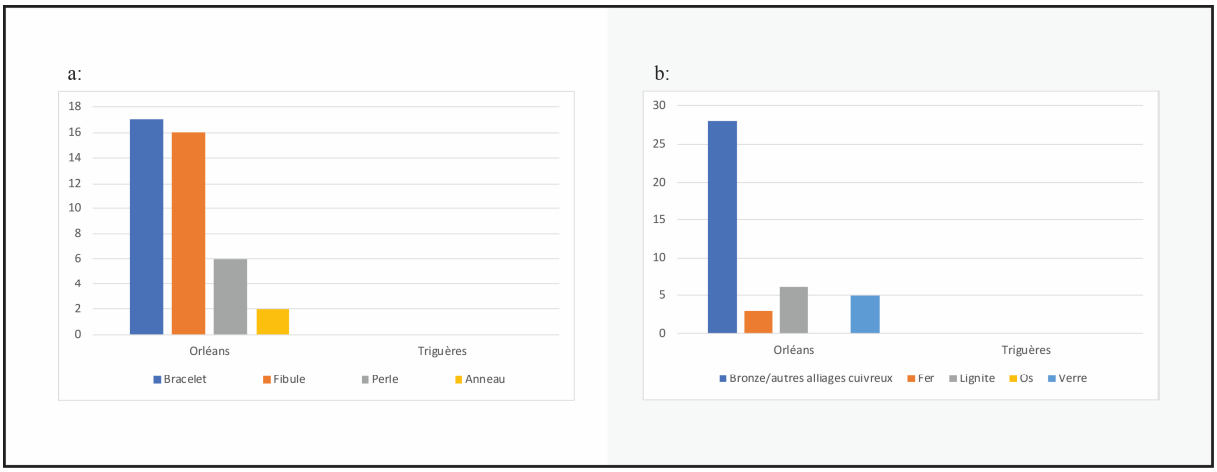

FIG. 336 : Quantité d'éléments de parure rencontrés sur les occupations des oppida, a : nature et b : matériaux utilisés (DAO C. Forget).

Les ustensiles du premier site se composent d'un style pour chacune des deux phases. Sur le second site, ce sont uniquement des outils qui ont été rencontrés : un couteau et une truelle pour la quatrième phase, un couteau, trois lames et un manche d'outil (ou une poignée) pour la cinquième phase tandis que la sixième a livré une lame d'outil. Des éléments de quincaillerie accompagnent ces éléments sauf aux « *Halles Châtelet* » 6 et 7. Il s'agit de plaques, de rondelles, d'anneaux, de tiges, de rivets, de clous, de crampons, d'éléments de fixation en alliages cuivreux voire en fer dont la fonction n'est pas connue avec précision pour certains éléments, mais qui pourraient renvoyer à des pièces d'ameublement et de construction. Les matériaux utilisés sont un alliage cuivreux pour la spatule alors que l'ensemble des lames, le manche d'outil et la truelle sont confectionnés en fer. Le couteau de la quatrième phase de l'« *Îlot de la Charpenterie* » est un exemplaire notable puisqu'il est fait d'un assemblage bimétallique, la lame étant réalisée en fer et le manche en alliage cuivreux. Bien que la phase 4 des « *Halles Châtelet* » n'ait pas livré d'outillage ou d'ustensiles, il est à noter la présence d'un objet en verre interprété par les fouilleurs comme une applique.

6.3.2.2.3.3. La consommation de produits « étrangers »

En plus des produits d'origine agropastorale et artisanale, la plupart des entités formant les agglomérations commerciales ont livré des témoins renvoyant à la consommation de produits « étrangers ». Il s'agit d'éléments provenant du bassin méditerranéen ou issus des territoires celtiques (*FIG. 338*). Le type de produits qui ont le plus été rencontrés sont les objets d'origine méditerranéenne. Dix-sept entités ont livré du matériel de ce type : **Orléans**, « *20-22 rue Porte-Madeleine* » 1 ; **Orléans**, « *ZAC des Halles-Îlot A* » ; **Orléans**, « *8-10 rue Porte-Madeleine* » 3 et 5 ; **Orléans**, « *Halles Châtelet* » 4, 5, 6 et 8 ; **Orléans**, « *Îlot Calvin* » ; **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 4, 5 et 6 ; **Orléans**, « *Place de Gaulle* » 3 et 4 ; **Orléans**, « *rue Jeanne d'Arc* » et **Orléans**, « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 3 et 4. Les produits qui se rencontrent le plus souvent sont les amphores. Il en a été observé sur l'ensemble des occupations mentionnées ci-dessus. Comme nous l'avons déjà vu, c'est le type des « *Dressel 1* » qui se rencontre le plus, mais pas de beaucoup, car le NMI d'amphore par site n'est pas élevé. Nous savons que ce type de contenant provient d'Italie, tout comme le modèle « *Dressel 2/4* » dont des exemplaires proviennent des « *Halles Châtelet* » 8 et de la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 4. Nous y ajoutons

Nom du site	N° de site	Consommation des produits issus des activités artisanales					
		Outillage/ustensiles/quincaillerie			Parure		
		Outils/ustensiles	Quincaillerie	Matière	Nature	NMI	Matière
Orléans, « *ZAC des Halles-Îlot A* »	45-234-06		✓	Fer	Bracelet	1	Lignite
Orléans, « *Halles Châtelet* » 5	45-234-09				Bracelet	1	Lignite
Orléans, « *Halles Châtelet* » 6	45-234-09	✓		All. cuivreux	Fibule Perle	1 1	Fer Verre
Orléans, « *Halles Châtelet* » 7	45-234-09	✓		All. cuivreux	Fibule	2	Alliage cuivreux
Orléans, « *Halles Châtelet* » 8	45-234-09				Bracelet	1	Alliage cuivreux/verre
Orléans, « *Ilot Calvin* »	45-234-10		✓	Fer	Perle	2	Alliage cuivreux
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 4	45-234-11	✓	✓	Alliage cuivreux/Fer	Anneau Bracelet Fibule	2 4 7	Alliage cuivreux Bronze/lignite/verre Bronze
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 5	45-234-11	✓	✓	Alliage cuivreux/Fer	Bracelet Fibule Perle	5 3 1	Bronze/lignite Bronze Bronze
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 6	45-234-11	✓	✓	Bronze/fer	Bracelet	1	Lignite
Orléans, « *Place de Gaulle* » 3	45-234-13		✓	Bronze/fer	Bracelet	1	Bronze
Orléans, « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 3	45-234-19				Bracelet Fibule Perle	2 2 2	Alliage cuivreux Bronze/fer Verre
Orléans, « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 4	45-234-19				Fibule	2	Alliage cuivreux/ fer

FIG. 337 : Types d'activités de consommation de produits artisanaux observées sur les oppida (DAO C. Forget).

aussi les individus qui n'ont pas pu être déterminés totalement et seulement nommés « italiques » issus de cinq occupations. Trois entités seulement ont livré d'autres modèles d'amphores. Des exemplaires importés de Tarraconaise et de Bétique sont issus de la sixième phase de l'« *Îlot de la Charpenterie* » et de la troisième phase de la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* », tandis que la quatrième phase du même site n'a livré quant à elle que des exemplaires originaires de Bétique. Les amphores provenant de Tarraconaise ou de Bétique, régions situées en Hispanie, montrent qu'**Orléans**, en plus d'être tournée vers l'Italie, l'était aussi vers l'Hispanie tout comme c'était déjà le cas lors de la phase agglomération commerciale.

Le NMI d'amphore par site, lorsqu'il a pu être calculé, rend compte de faibles quantités. En effet, 58,8 % des sites n'ont livré qu'une amphore, voire entre deux et quatre. Cinq entités en ont livré entre trois et neuf. Il s'agit de la « *ZAC des Halles-Îlot A* », des « *Halles Châtelet* » 6, de l'« *Îlot Calvin* », de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 6 et de la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 3. Enfin, deux occupations seulement en comptabilisent plus de dix : l'« *Îlot de la Charpenterie* » 4 et la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 4.

Des imitations de céramique campanienne et de la sigillée ont été inventoriées sur treize entités : **Orléans**, « *ZAC des Halles-Îlot A* » ; **Orléans**, « *8-10 rue Porte-Madeleine* » 3 ; **Orléans**, « *Halles Châtelet* » 4, 5, 6 et 8 ; **Orléans**, « *Îlot Calvin* » ; **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 4, 5 et 6 ; **Orléans**, « *Place de Gaulle* » 4 et **Orléans**, « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 3 et 4. Il est intéressant de noter que l'ensemble de ces occupations est aussi caractérisé par

la présence de matériel amphorique. L'imitation de céramique campanienne la plus répandue est celle qui prend comme modèle la « *Lamb. 5/7* ». Il en provient des « *Halles Châtelet* » 6, des phases 4, 5 et 6 de l'« *Îlot de la Charpenterie* » et de la troisième phase de la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* ». Les imitations qui se retrouvent ensuite le plus souvent sont, à égalité, celles qui prennent comme modèle les types « *Lamb. 5* », « *Lamb. 6* » et « *Lamb. 31/33* ». Chacun d'entre eux a été répertorié sur quatre entités. Les imitations de « *Lamb. 5* » ont été observées à l'« *Îlot de la Charpenterie* » 4 et 5 et à la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 3 et 4. Les imitations de « *Lamb. 6* » ont quant à elles été prélevées au « *8-10 rue Porte-Madeleine* » 3, à l'« *Îlot de la Charpenterie* » 4 et 5 et à la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 4. Les imitations de « *Lamb. 31/33* » proviennent des quatrième et cinquième phases des « « *Halles Châtelet* » et des troisième et quatrième phases de la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* ». Des modèles imitant le type « *Lamb. 36* » ont été vus sur trois sites, des modèles « *Lamb. 27* » et « *Lamb. 6/36* » ainsi que de la sigillée arétine sur deux sites tandis qu'une entité seulement a livré de la sigillée de Gaule du Sud. En termes de NMI par occupation, nous sommes confrontés à des nombres assez faibles, mais tout de même représentatifs (*FIG. 339a*). D'une part, trois occupations n'ont livré qu'un exemplaire d'imitation de céramique campanienne ou de sigillée. La catégorie la plus représentée est celle des sites comprenant entre deux et quatre individus. Elle rassemble 38,5 % des entités sur lesquelles ont été observées des imitations de céramique campanienne ou de la sigillée. Deux occupations en comptabilisaient entre cinq et neuf (« *Halles Châtelet* » 8 et l'« *Îlot de la Charpenterie* » 4) tandis que trois entités en comptent plus de dix, respectivement dix à l'« *Îlot de la Charpenterie* » 4, onze à la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* et vingt-deux pour la quatrième phase du même site. Pour terminer, nous avons recensé un élément ne rentrant dans aucune des catégories citées précédemment et témoignant de contacts avec d'autres territoires. Il s'agit d'un gobelet tonneau retrouvé à l'« *Îlot de la Charpenterie* » 6 qui a été identifié comme étant une production lyonnaise.

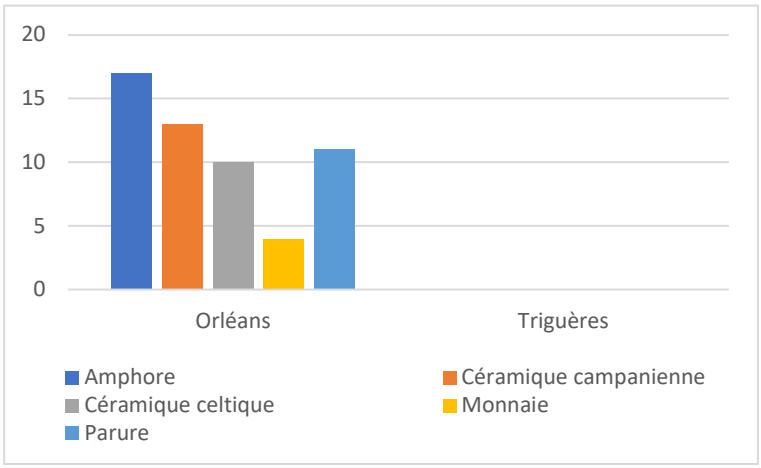

FIG. 338 : Types de témoins de consommation de produits « étrangers » rencontrés sur les occupations des oppida (DAO C. Forget).

Nous allons désormais nous intéresser aux produits issus du domaine celtique. Quinze entités sont concernées par la présence de ce type de mobilier (**Orléans**, « *ZAC des Halles-Îlot A* » ; **Orléans**, « *8-10 rue Porte-Madeleine* » 3 ; **Orléans**, « *Halles Châtelet* » 4, 5, 6, 7 et 8 ; **Orléans**, « *Îlot Calvin* » ; **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 4, 5 et 6 ; **Orléans**, « *Place de Gaulle* » 3 et 4 et **Orléans**, « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 3 et 4). Les trois catégories d'objets gaulois importés (monnaies, céramique, parure) sont chacune à peu de choses près représentées sur autant de sites. La catégorie des céramiques d'importation gauloise a été rencontrée sur l'ensemble de ces occupations à l'exception de la « *ZAC des Halles-Îlot A* » et de la cinquième

phase des « *Halles Châtelet* ». La céramique peinte est le type de production qui se rencontre sur le plus d'entités. Il en a été prélevé sur toutes les occupations ayant livré de la céramique d'importation gauloise sauf aux « *Halles Châtelet* » 7 et à l'« *Îlot de la Charpenterie* » 5. La céramique de type « *Besançon* » se trouve aussi un peu partout. Tous les sites sont concernés sauf trois (« *Halles Châtelet* » 4 et 7 et « *Îlot de la Charpenterie* » 6). Il est intéressant de constater qu'aux « *Halles Châtelet* » 6, ce n'est pas directement de la céramique de type « *Besançon* » qui a été rencontré, mais des imitations de ce modèle de céramique. La troisième variété de céramique d'importation gauloise qui se rencontre le plus est la « *terra nigra* ». 53,8 % des occupations (soit sept entités) ont livré des individus correspondant à ce type de céramique. L'exemplaire le plus ancien se rencontre sur la sixième phase des « *Halles Châtelet* » puisque c'est de la « *proto terra nigra* » qui y a été observée. Enfin, la céramique de type « *Beuvray* » est très discrète à **Orléans**. Il en a été identifié sur trois entités seulement, aux « *Halles Châtelet* » 8, à l'« *Îlot de la Charpenterie* » 5 et à la « *Place de Gaulle* » 4. Il s'agit d'ailleurs d'une imitation à l'« *Îlot de la Charpenterie* ». Pour terminer, nous avons recensé quelques productions gauloises ne rentrant dans aucune des catégories citées précédemment et

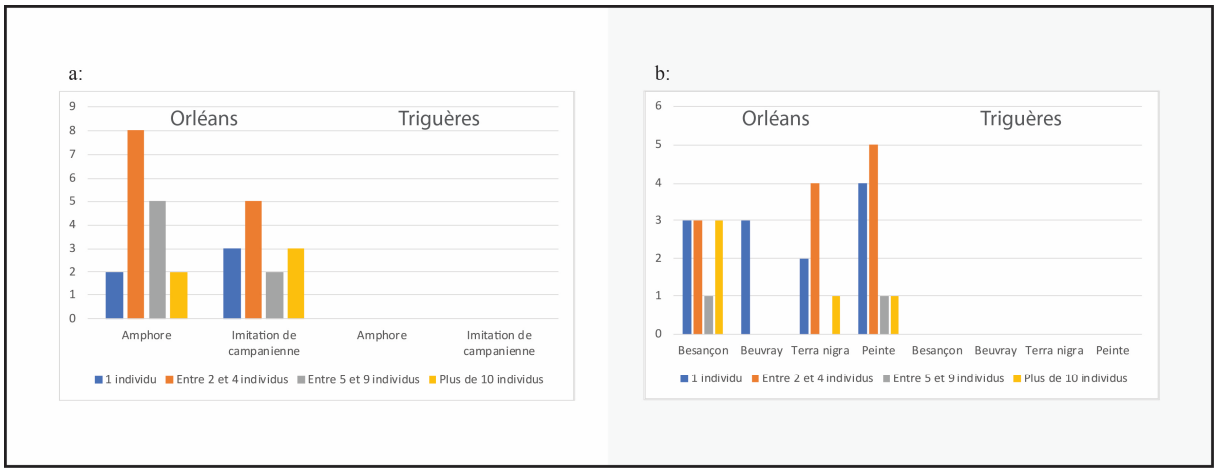

FIG. 339 : Quantité de produits « étrangers » rencontrés sur les occupations des oppida (NMI), a : amphores méditerranéennes et imitations de céramique campanienne et b : céramique celtique (DAO C. Forget).

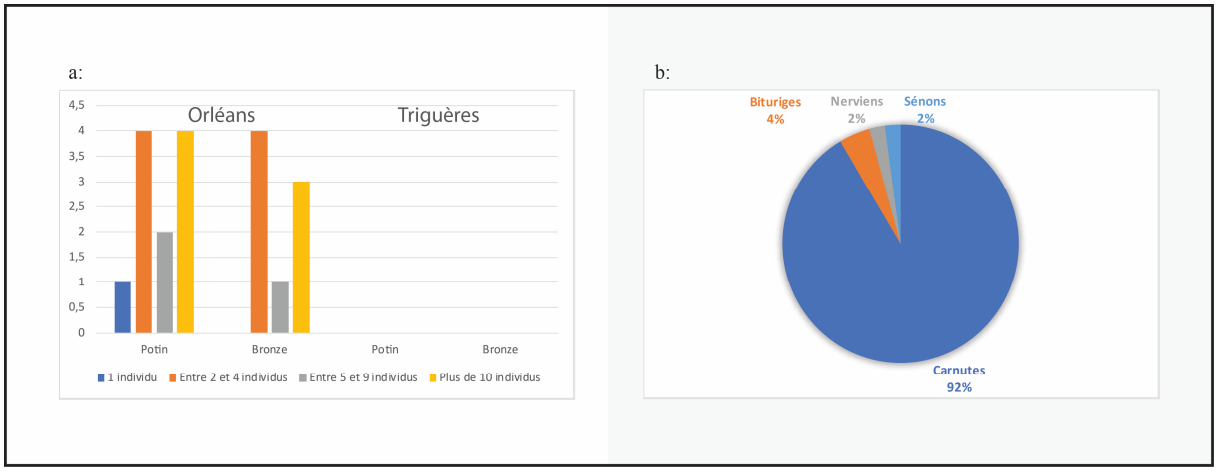

FIG. 340 : Étude des monnaies rencontrées sur les occupations des oppida, a : NMI par occupation et b : provenance (DAO C. Forget).

témoignant de contacts avec d'autres peuples. Il s'agit de quelques vases et pots de facture arverne retrouvés sur les phases 3 et 4 de la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* ». La troisième phase a aussi livré des pots et gobelets originaires du Massif central ainsi que des gobelets-tonnelet issus du territoire éduen.

Le NMI de céramiques gauloises importées varie beaucoup d'une entité à l'autre (*FIG. 339b*). Quelques occupations ne comptent qu'un individu ou entrent dans la catégorie qui en rassemble entre deux et quatre. Cela concerne 30,8 % des entités ayant livré de la céramique gauloise importée. Dans ce cas, les éléments rencontrés renvoient plutôt à de la céramique peinte. 38,4 % des entités ont livré entre cinq et neuf individus. Sur ces occupations, les productions sont plutôt variées. On recense surtout de la céramique peinte et de type « *Besançon* » avec parfois de rares exemplaires de « *terra nigra* » voire de vases de type « *Beuvray* ». Enfin, 30,8 % des entités ont livré plus de dix exemplaires. Les entités concernées se trouvent être celles qui caractérisent la fin de l'occupation de type *oppidum*. On trouve notamment dix individus à l'« *Îlot de la Charpenterie* » 4 et dix-sept individus à la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 4, mais les chiffres atteignent des proportions inégalées à la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 3 avec trente-deux exemplaires et aux « *Halles Châtelet* » 8 où quarante-trois vases ont été importés. Comme pour les entités qui comptabilisaient moins d'individus, ce sont toujours les céramiques de type « *Besançon* » et les vases peints qui dominent les corpus. Les céramiques de type « *Beuvray* » sont très rares et la « *terra nigra* » se rencontre en très faible quantité, à l'exception de la huitième phase des « *Halles Châtelet* » où quinze vases de ce type

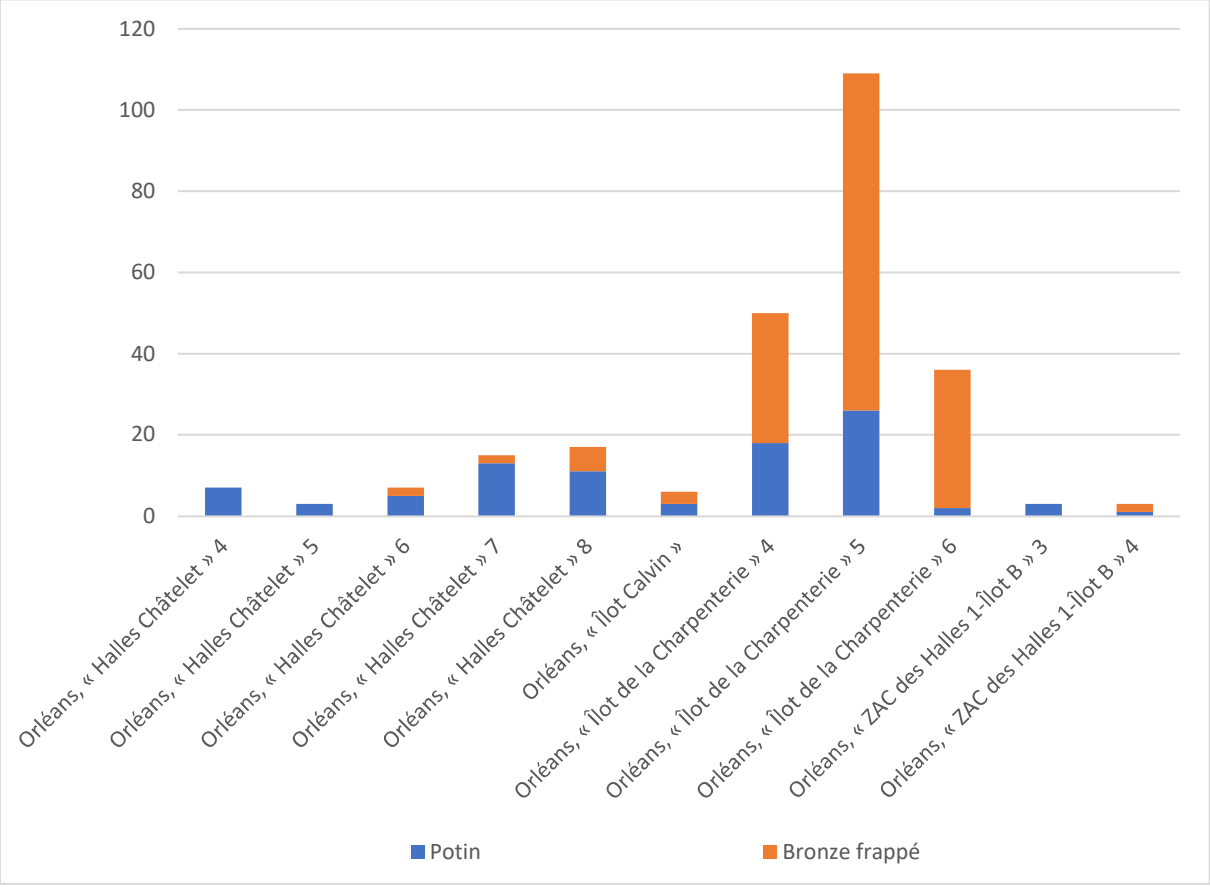

FIG. 341 : Ratio du nombre de potins et de bronzes coulés sur les occupations de l'oppidum d'Orléans ayant livré des deux types de monnaie (DAO C. Forget).

ont été observés, alors qu'ils ne dépassent pas trois individus sur les autres entités ayant livré plus de dix vases gaulois importés.

La catégorie des monnaies apparaît sur douze entités. L'ensemble des occupations ayant livré de la céramique d'importation gauloise est concerné mis à part **Orléans**, « *8-10 rue Porte-Madeleine* » 3 et 5 et **Orléans**, « *Halles Châtelet* » 5. Le type de monnaie qui se trouve sur le plus d'entités est le potin (*FIG. 341*). Il en a été prélevé partout sauf pour la troisième phase du « *8-10 rue Porte-Madeleine* ». Des bronzes frappés ont été rencontrés sur huit entités (**Orléans**, « *Halles Châtelet* » 7 et 8 ; **Orléans**, « *Îlot Calvin* » ; **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 4, 5 et 6 ; **Orléans**, « *Place de Gaulle* » 3 et **Orléans**, « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 3), qui ont par ailleurs aussi livré des potins. Le NMI par site est très variable d'une occupation à l'autre (*FIG. 340a*). Deux entités n'ont livré qu'une monnaie. De nature indéterminée, l'une des monnaies de l'un des deux sites n'apparaît pas dans les comptages à partir desquels a été produit le tableau « a » de l'illustration *FIG. 340*. Sur la seconde, il s'agit d'un potin. Les entités ayant livré entre deux et quatre potins représentent 36,3 % des occupations qui ont livré ce type de monnaie. 18,2 % en comptaient entre cinq et neuf et 36,3 % en ont livré plus de dix, allant jusqu'à vingt-six individus à l'« *Îlot de la Charpenterie* » 5. Les chiffres observés pour les bronzes frappés sont relativement similaires. Aucune occupation n'est concernée par la

Nom du site	N° de site	Consommation de produits « étrangers »									
		Produits méditerranéens				Produits celtiques					
		Vin, huiles (amphore)	NMI	Vaisselle fine (imitation de campanienne)	NMI	Vaisselle (céramique)	NMI	Échanges (monnaie)	NMI	Parure	NMI
Orléans, « *20-22 rue Porte-Madeleine* » 1	45-234-02	Dre. 1	1								
Orléans, « *ZAC des Halles-Îlot A* »	45-234-06	Dre. 1 Italique	1 5	Lamb. 6/36	1			Indét.	1	Bracelet	1
Orléans, « *8-10 rue Porte-Madeleine* » 3	45-234-07	Dre. 1	4	Lamb. 6	2	Besançon Peinte	4 2				
Orléans, « *8-10 rue Porte-Madeleine* » 5	45-234-07	Régionale Italique	1 1								
Orléans, « *Halles Châtelet* » 4	45-234-09	Dre. 1	2	Lamb. 31/33	1	Peinte	2	Potin	7		
Orléans, « *Halles Châtelet* » 5	45-234-09	Dre. 1	2	Lamb. 31/33	1			Potin	3	Bracelet	1
Orléans, « *Halles Châtelet* » 6	45-234-09	Dre. 1	5	Lamb. 5/7	1	Imitation de Besançon Peinte Proto terra-nigra	 2 2 1	Bronze Potin	2 5	Fibule Perle	1 1
Orléans, « *Halles Châtelet* » 7	45-234-09					Terra-nigra	1	Bronze	2	Fibule	2
Orléans, « *Halles Châtelet* » 8	45-234-09	Dre. 1 Dre. 2/4	1 1	Campanienne Sigillée de Gaule du Sud	5 2	Besançon Beuvray Peinte Terra-nigra	18 1 9 15	Bronze Potin	6 11	Bracelet	1
Orléans, « *Îlot Calvin* »	45-234-10	Dre. 1	5	Lamb. 6/36	2	Besançon Peinte Terra-nigra	1 1 3	Bronze Potin	3 3	Perle	2
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 4	45-234-11	Gréco-ita. Dre. 1 Italique	1 6 3	Lamb. 5 Lamb. 6 Lamb. 5/7 Lamb. 27 Lamb. 31	1 3 1 1 3	Besançon Peinte Terra-nigra	6 2 2	Bronze Potin Indét.	32 18 5	Anneau Bracelet Fibule	2 4 7

FIG. 342 : Types d'activités de consommation de produits « étrangers » observées sur les oppida, 1 (DAO C. Forget).

présence d'un seul bronze frappé. La moitié des entités sur lesquelles des bronzes frappés ont été observés en ont livré entre deux et quatre. 12,5 % seulement en ont livré entre cinq et neuf alors que 37,5 % en comptabilisent plus de dix, avec des proportions parfois relativement élevées, notamment pour les phases 3, 5 et 5 de l'« *Îlot de la Charpenterie* » où il en a respectivement été recensé trente-deux, quatre-vingt-trois et trente-quatre.

La provenance des monnaies a pu être déterminée pour quarante-sept d'entre elles (*FIG. 340b*). La quasi-totalité des entités a livré des monnaies qui étaient indéterminables. Sur ces quarante-sept monnaies, 92 % sont de provenance carnute et ne constitue pas un témoignage de relations commerciales avec d'autres peuples gaulois puisque l'*oppidum* d'**Orléans**. Les quelques productions attribuées à d'autres peuples sont de provenance diverse, mais proviennent surtout de territoires voisins de celui des Carnutes. Deux monnaies ont été liées aux Bituriges et une aux Sénons. Les deux premières proviennent de la quatrième phase de l'« *Îlot de la Charpenterie* » tandis que la dernière a été trouvée pour la phase 4 des « *Halles Châtelet* ». Une seule monnaie provient de territoires plus éloignés. Issue de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 5, elle a été attribuée aux Nerviens, installés dans le nord de la Gaule.

La dernière catégorie de produits celtiques importés est composée des éléments de parure métalliques ou en verre. Comme nous l'avons vu précédemment, onze entités ont livré de ce

Nom du site	N° de site	Consommation de produits « étrangers »									
		Produits méditerranéens				Produits celtiques					
		Vin, huiles (amphore)	NMI	Vaisselle fine (imitation de campanienne)	NMI	Vaisselle (céramique)	NMI	Échanges (monnaie)	NMI	Parure	NMI
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 5	45-234-11	Dre. 1 Italique	3 1	Lamb. 5 Lamb. 5/7 Lamb. 6 Lamb. 31 Sigillée arétine	2 2 1 3 2	Besançon Imitation de Beuvray Terra-nigra	1 1 3	Bronze Potin Indét.	83 26 4	Bracelet Fibule Perle	5 3 1
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 6	45-234-11	Dre. 1 Bétique Tarraco.	2 1 2	Lamb. 5/7 Sigillée arétine	1 3	Peinte	2	Bronze Potin	34 2	Bracelet	1
Orléans, « *Place de Gaulle* » 3	45-234-13	Italique	1			Besançon Peinte	1 1			Bracelet	1
Orléans, « *Place de Gaulle* » 4	45-234-13	Dre. 1	4	Campanienne	3	Besançon Beuvray Peinte	4 1 1				
Orléans, « *rue Jeanne d'Arc* »	45-234-16	Italique	2								
Orléans, « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 3	45-234-19	Dre. 1 Bétique Tarraco.	3 1 1	Lamb. 5 Lamb. 27b Lamb. 31/33 Lamb. 36	2 2 5 2	Besançon Peinte	14 12	Potin	3	Bracelet Fibule Perle	2 2 2
Orléans, « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 4	45-234-19	Gréco-ita. Dre. 1 Dre. 2/4 Bétique	1 9 1 1	Lamb. 5 Lamb. 5/7 Lamb. 6 Lamb. 27b Lamb. 31/33 Lamb. 36 Lamb. 6/36	2 1 5 2 9 2 1	Besançon Peinte Terra-nigra	12 1 2	Bronze Potin	2 1	Fibule	2

FIG. 343 : Types d'activités de consommation de produits « étrangers » observées sur les oppida, 2 (DAO C. Forget).

type de mobilier. Les bijoux ayant été détaillés dans la sous-partie précédente (6.3.2.2.3.2. La consommation des produits issus de l'artisanat), nous n'allons pas revenir dessus, d'autant que nous ne connaissons pas leur provenance, mis à part le fait qu'ils sont de facture celte et qu'aucun atelier ayant pu servir à fabriquer des bijoux n'a été repéré à **Orléans**.

6.3.2.2.5. Les autres activités

Des indices permettant de penser que d'autres activités que celles présentées dans les paragraphes précédents ont été pratiquées au sein des *oppida*. Contrairement aux activités agropastorales, à l'artisanat et à la consommation de produits spécifiques, les autres activités ne participent pas à l'économie des agglomérations commerciales, mais donnent des informations sur le statut social de certains habitants ou sur certaines pratiques spécifiques. Nous allons dans un premier temps évoquer les éléments qui indiquent la présence de guerriers, avant de nous intéresser aux activités cultuelles et communautaires.

6.3.2.2.5.1. La guerre

Deux catégories de mobilier sont considérées dans la détermination de la présence de guerriers. La première concerne l'armement (offensif et défensif) et l'équipement du guerrier. La seconde se rapporte à tous les indices d'une utilisation du cheval. Parmi l'ensemble des entités qui forment les *oppida*, seulement deux d'entre elles sont concernées par cette catégorie de témoin (*FIG. 344a*). Il s'agit de la cinquième et de la sixième phase d'**Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* », où une quantité infime d'ossements équins ont été prélevés. Aucune arme, pièce d'équipement ni de harnachement n'ont été découverts sur les occupations des *oppida* du corpus, en tout cas à **Orléans**, qui a bénéficié de fouilles. La seule présence d'ossements équins, qui plus est en quantité infime (respectivement 0,5 et 1,5 % du NRD) sur les deux entités concernées ne permet pas d'établir la présence de guerriers avec certitude. L'absence d'armement ou d'équipement pose un véritable problème. On peut toutefois se poser la question de l'utilisation qui était faite du cheval en milieu urbanisé tout comme nous l'avons proposé pour la phase agglomération commerciale d'**Orléans** : hippophagie, transport de charges/d'êtres humains, valeur marchande… En l'absence de preuves directes permettant de valider l'une ou l'autre de ces propositions, il est difficile d'en dire plus, si ce n'est qu'il est difficile d'étayer l'hypothèse de la présence de guerriers.

6.3.2.2.5.2. Les activités cultuelles

Nous avons vu précédemment que la présence de contextes ou de dépôts particuliers permettait de suggérer que des évènements à caractère cultuel avaient été organisés sur certains établissements ruraux. Certains vestiges et éléments matériels remarqués sur quelques entités formant les *oppida* font penser qu'un type similaire de culte ait pu exister en contexte urbain. Trois catégories (le dépôt de parties de corps humains, le dépôt d'animaux et le dépôt d'objets) d'indices ont été rencontrées sur cinq entités : **Orléans**, « *8-10 rue Porte-Madeleine* » 3 ; **Orléans**, « *Halles Châtelet* » 7 ; **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 4 ; **Orléans**, « *Place de Gaulle* » 4 et **Orléans**, « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 4. La catégorie des objets est celle qui a le plus été rencontrée (*FIG. 344b*). Trois entités sont concernées : les « *Halles Châtelet* » 7, l'« *Îlot de la Charpenterie* » 4 ainsi que la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 4. Il ne s'agit pas véritablement

de dépôts à proprement parler, car les objets concernés ne semblent pas avoir bénéficié d'un enfouissement volontaire et particulier, mais plutôt d'éléments à mettre en rapport avec un culte, qui semblent s'être mélangés aux déchets des sites en question. Il s'agit de rouelles sur les deux premiers sites. Bien que cet objet n'ait encore jamais pu faire l'objet d'une identification précise de sa fonction, les chercheurs s'accordent à penser qu'il puisse s'agir d'une protection pour son possesseur. Il en a été trouvé un seul exemplaire sur chacune de ces deux occupations, respectivement en alliage cuivreux et en bronze. Sur le dernier site, l'objet en question est une fibule en alliage cuivreux qui a été déformée volontairement par pliure. Le sacrifice d'objets a déjà été observé en contexte de sanctuaire, voire de nécropole, où ce sont surtout des armes qui sont concernées par cette pratique. Ici, la présence de cette fibule particulière en contexte urbain soulève de nombreuses questions.

Les catégories renvoyant aux dépôts de parties d'êtres humains et aux dépôts d'animaux touchent respectivement un site chacune. La première de ces deux catégories concerne la quatrième phase de la « *Place de Gaulle* ». Un fragment de mandibule d'origine humaine y a été prélevé au sein d'une fosse. Les conditions de conservation n'ont pas permis de déterminer l'âge au décès de l'individu ni son sexe. Il n'est pas certain qu'il s'agisse là non plus d'un dépôt au sens strict du terme, car des déchets métallurgiques (battitures de fer et chutes de bronze) accompagnaient la mandibule. Il pourrait tout autant s'agir d'un geste cultuel en rapport avec la production métallurgique, qui tient une grande place sur le site comme nous l'avons vu, voire d'une partie osseuse issue d'un nettoyage. Quoi qu'il en soit, s'il est difficile d'attribuer une vocation cultuelle à la présence de cette mandibule au sein d'une fosse ayant servi de dépotoir à des artisans métallurgistes, son prélèvement sur l'individu auquel elle appartenait a certainement dû s'opérer dans un cadre cultuel ou religieux.

La catégorie rassemblant les dépôts d'animaux concerne la troisième phase du « *8-10 rue Porte Madeleine* ». Cinq dépôts en fosse y ont été observés. Il s'agit surtout d'ovins, dont des squelettes complets d'individus âgés entre huit et onze mois au décès ont été retrouvés dans quatre de ces creusements. Trois des fosses contenaient un individu tandis que la quatrième en rassemblait quatre. Enfin, la dernière fosse est marquée par le dépôt de trois pygargues adultes à tête blanche, deux mâles partiellement recouverts par une femelle. Selon les fouilleurs,

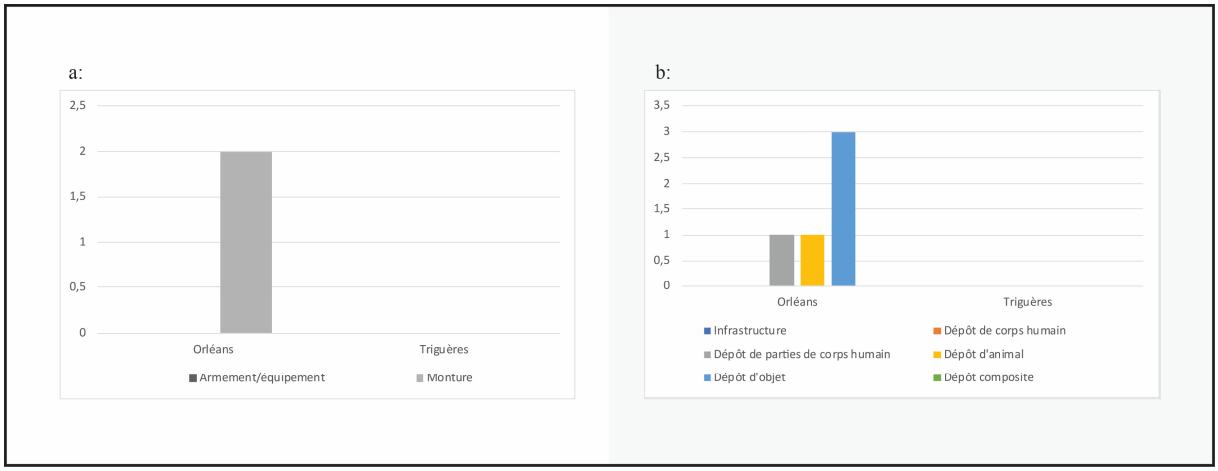

FIG. 344 : Types de témoins relatifs aux autres activités rencontrés sur les occupations des oppida, a : activité guerrière et b : activité cultuelle (DAO C. Forget).

l'ensemble de ces animaux a été déposé de manière délibérée et méthodique plutôt que rejeté de manière brutale et désintéressée. Tous les sujets reposaient sur le flanc gauche, la tête tournée vers l'ouest pour les ovins et de manière quasiment identique pour les pygargues. La jeunesse des ovins associée aux rapaces dénote d'un choix à forte symbolique. Se permettre de sacrifier du bétail à un âge aussi jeune est preuve d'une certaine opulence tandis que le dépôt de pygargues laisse penser à une activité de chasse (ou de domestication ?) là aussi très symbolique, puisque les Carnutes ont fait de l'aigle un des emblèmes de leur peuple au point de les faire figurer sur certaines de leurs productions monétaires. Dans ce contexte, les pygargues pourraient avoir été sacrifiés en l'honneur d'un personnage important, voire offerts en offrande pour la population de l'*oppidum*.

6.3.2.2.5.3. Les activités communautaires

Les témoins d'activités communautaires ne sont pas nombreux sur les entités qui forment les *oppida* et renvoient surtout à autre chose que ce qui a pu être observé pour les établissements ruraux, mais qui rejoint ce qui a été observé pour la phase agglomération commerciale (*FIG. 345a*). Sur certains établissements ruraux, des indices laissant penser à une pratique du banquet ont été mis en évidence dans certains cas. Si cela demande à être confirmé, les vestiges découverts au « *191 rue de Bourgogne* » ont été interprétés comme tels par les fouilleurs. La présence d'un fossé dans lequel un épandage d'amphores a été observé semblerait effectivement d'accorder avec une pratique communautaire. Toutefois, la surface de la fenêtre de fouille était très peu étendue et l'ampleur du dépôt n'a pas pu être précisée. D'autre part, la datation attribuée à l'évènement n'est pas connue avec exactitude, les amphores permettant seulement d'attribuer le fossé à la phase *oppidum*. La présence de l'épandage d'amphore à cet emplacement pose la question d'un espace public à vocation communautaire situé a priori en plein espace urbanisé. Nous avons vu qu'il était difficile de rattacher le fossé à un système de rempart en l'absence d'éléments supplémentaires, même si ses dimensions s'accordent avec un rempart à talus massif. Il est donc compliqué de resituer l'entité à l'échelle de l'*oppidum* et d'en évaluer l'importance. Cependant, un parallèle peut être fait avec l'enclos quadrangulaire de « *La Terrasse* » au Mont-Beuvray d'une part, et à l'enclos palissadé de la place publique de Corent où de grandes quantités d'amphores ont été découvertes. Ces deux complexes renvoient à des

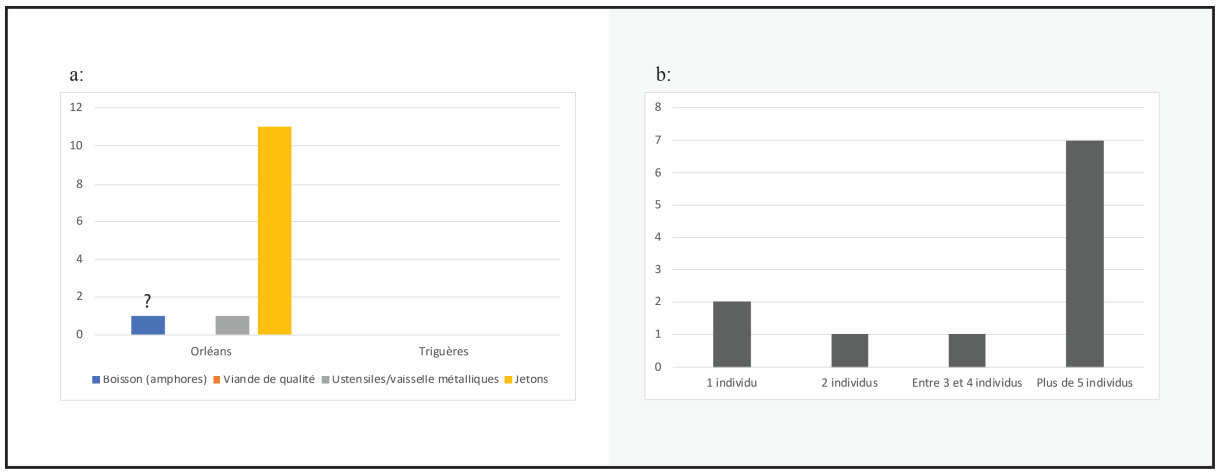

FIG. 345 : Types de témoins relatifs aux activités communautaires rencontrés sur les occupations des oppida, a : tous types confondus et b : NMI de jetons sur les sites orléanais (DAO C. Forget).

espaces très certainement consacrés, situés en plein cœur du site, où se tenaient des évènements à caractère public et il est tentant de rapprocher les vestiges du « *191 rue de Bourgogne* » de ce type d'aménagements, même si les éléments en notre possession ne permettent pas encore de l'affirmer.

Le faible nombre d'amphores retrouvé sur les autres occupations orléanaises n'autorise pas la même interprétation et nous avons pu voir que leurs activités principales renvoyaient à d'autres contextes. De plus, la faible proportion de restes fauniques, l'absence d'étude archéozoologique sur certaines occupations et pour finir l'absence de dépôts spécifiques sur d'autres empêchent d'identifier où que ce soit un contexte de consommation carnée de qualité dans un cadre communautaire. La présence du poucier d'une passoire à vin en bronze à la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 4 permet toutefois de relancer le débat. Ce type de vaisselle est souvent associé à la consommation de vin dans un contexte de banquet et sa présence à **Orléans** à une période de transition (fin Ier s. av. n. è.-début Ier s. de n. è.) est intéressante, car elle permet de penser qu'une élite gauloise s'est maintenue au-delà des évènements survenus en 52 av. J.-C. ou qu'une nouvelle élite a tout du moins pris le relais.

Un autre type de mobilier, déjà observé pour la phase agglomération commerciale, est susceptible d'avoir été utilisé dans le cadre d'activités communautaires. Il s'agit des jetons taillés dans de la céramique, voire dans une pièce osseuse pour un exemplaire issu de la sixième phase de l'« *Îlot de la Charpenterie* ». Onze entités ont livré des objets qui ont été interprétés comme tel : mobilier (**Orléans**, « *8-10 rue Porte-Madeleine* » 3 ; **Orléans**, « *Halles Châtelet* » 4, 5, 6, 7 et 8 ; **Orléans**, « *Îlot Calvin* » ; **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 4, 5 et 6 et **Orléans**, « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 4). 36,4 % des entités ayant livré des jetons sont concernés par un faible nombre d'individus (*FIG. 345b*). Un individu seulement a été rencontré sur deux occupations, deux individus sur une seule occupation tandis que la catégorie rassemblant entre trois et quatre objets concerne le même nombre d'occupations. La catégorie qui rassemble le plus d'entités est celle qui comptabilise plus de cinq individus. Plus de la moitié des occupations sont touchées (63,6 %). Il s'agit d'une dizaine de jetons pour les phases 6 et 7 des « *Halles Châtelet* » alors que la phase 4 du même site en rassemblait déjà une vingtaine. Les entités sur lesquelles les lots les plus importants ont été observés sont la quatrième et la cinquième phase de l'« *Îlot de la Charpenterie* ». En effet, ces deux occupations ont respectivement livré quarante-quatre et quarante-neuf individus. Comme nous l'avions déjà spécifié pour les jetons issus de la phase agglomération commerciale, ce type d'objet est généralement trouvé sur des sites d'agglomération et *d'oppidum* et leur présence à **Orléans** n'a donc rien de surprenant. Nous rappelons d'autre part que les fouilleurs ne savent pas vraiment à quoi servaient ces jetons en céramique. Les hypothèses classiques (pièces de jeu, jetons de vote, de compte voire d'échange) permettent de penser qu'il pouvait s'agir de matériel servant dans un cadre économique ou communautaire. La notion de « jeu » est d'ailleurs à définir, car il pourrait revêtir deux réalités : celle du jeu dans un cadre privé et donc restreint et celle du jeu dans un cadre plus ouvert, comme par exemple des paris. La présence de lots au nombre restreint au « *8-10 rue Porte-Madeleine* » 3, aux « *Halles Châtelet* » 5 et 8, à l'« *Îlot Calvin* », à l'« *Îlot de la Charpenterie* » 6 et à la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 4 pourrait faire pencher pour une

utilisation dans un cadre privé. La question reste ouverte pour les lots des « *Halles Châtelet* » 6 et 7 où un peu plus de dix exemplaires peuvent aussi bien correspondre à un contexte privé qu'à un contexte plus large. Enfin, les chiffres assez élevés de la quatrième et de la cinquième phase de l'« *Îlot de la Charpenterie* » et pourquoi pas de la quatrième phase des « *Halles Châtelet* » pourraient correspondre à un contexte d'utilisation différent ou correspondant à une échelle plus large.

Pour terminer, nous pouvons mentionner le caractère spécifique de plusieurs jetons. Outre l'exemplaire en os de la phase 6 de l'« *Îlot de la Charpenterie* », deux individus attribués à la quatrième phase de la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » se démarquent des autres. Il s'agit de deux demi-jetons qui ne semblent pas avoir été dégradés délibérément, voire détériorés par le biais de mauvaises conditions de conservation, mais plutôt façonnés de la sorte dès le départ. De plus, l'un des deux a fait l'objet d'une perforation en son centre. L'existence de tels exemplaires est intéressante, car ils pourraient accréditer la thèse du jeu ou du compte avec la présence de jetons correspondant vraisemblablement à des demi-unités.

CHAPITRE 7 - LES ESPACES FUNÉRAIRES, DU MARQUEUR TERRITORIAL AU RAISONNEMENT PAR L'ABSENCE

La catégorie des espaces funéraires se démarque des occupations étudiées au cours des chapitres 5 et 6 de par leur nature. Nous quittons ainsi le monde des vivants et ses modes d'occupation du sol spécifiques pour nous intéresser à présent à celui des morts. Sur l'ensemble de l'âge du Fer, soixante-trois phases d'occupation correspondant à cinquante-quatre sites ont livré des vestiges s'insérant dans un espace à vocation funéraire. Cela correspond à 13,6 % des entités de notre corpus global. Le nombre de sites que nous avons analysé n'est pas représentatif de leur nombre réel. D'une part, nous rappelons que nous avons écarté la majeure partie des découvertes anciennes, de la même manière que pour les sites ruraux et agglomérés. Cela touche particulièrement les aménagements de type *tumulus*, qui ont été pour la grande majorité observés voire sondés dans le courant du XIXe s.. Un grand nombre est donc méconnu. Ceci est dû premièrement aux méthodes d'observation souvent sommaires de l'époque ainsi qu'à la légèreté des carnets de fouilles, et deuxièmement à la destruction d'un grand nombre de tertres, que l'érosion naturelle et agricole a terminé d'araser depuis lors. D'autre part, la situation géographique et topographique de ces monuments permet d'expliquer la rareté des diagnostics ou fouilles récentes qui les touchent. Ils sont systématiquement édifiés au sein du monde rural, à des emplacements qui ne sont jamais concernés par des projets d'aménagement du territoire. Nous pouvons toutefois légèrement relativiser ce constat en citant les fouilles de sauvetage de la fin des années 1970 et du début des années 1980 qui ont touché quelques *tumuli* de la commune de Baccon et plus récemment un diagnostic (LARDÉ 2011) qui a permis d'observer quelques autres tertres supplémentaires, toujours sur la même commune. Les découvertes anciennes et les sauvetages des années 1970-80, repris par P.-Y. Milcent dans sa thèse de doctorat (MILCENT 2004), ont permis d'établir et de confirmer l'existence d'un important pôle funéraire côtoyant la *Loire* moyenne au premier âge du Fer.

Un souci de représentativité des données touche d'autres types d'espaces funéraires de l'âge du Fer. Il s'agit des nécropoles comptant des aménagements de type enclos fossoyé circulaire ou quadrangulaire. Peu de sites de ce genre ont été fouillés dans le département (*FIG. 336*). Douze sites ont livré des enclos se rapprochant du modèle connu pour l'âge du Fer, mais seulement sept d'entre eux ont bénéficié d'un décapage extensif permettant de mieux appréhender la fonction des lieux ainsi que l'extension de la nécropole. À ces espaces funéraires peuvent être ajoutés dix-huit autres dont la connaissance repose uniquement sur l'interprétation de clichés aériens. Ils constituent 60 % des sites à enclos funéraires, ce qui déséquilibre franchement les données dans la mesure où leur nature n'est pas confirmée et leur attribution chronologique non assurée. Enfin, nous tenons à mettre l'accent sur une autre difficulté qui réside cette fois-ci dans la reconnaissance des sépultures de type inhumation. En raison des sols très acides de certaines parties du département, nous constatons bien souvent la disparition partielle, voire complète dans certains cas extrêmes du squelette des défunts. L'interprétation des creusements vides repose alors sur leur morphologie et avant tout sur la présence

d'accessoires métalliques portés par le défunt et/ou de dépôt de mobilier d'accompagnement métallique.

Nous avons bien sûr pris tous ces facteurs en compte lorsque nous avons mis en place notre réflexion sur les espaces funéraires de l'âge du Fer. Celle-ci a mené à l'établissement de trois axes déterminants qui ont permis de replacer les espaces funéraires du corpus au sein d'un contexte spatial, fonctionnel et socioculturel.

Nous allons dans un premier temps examiner la localisation des espaces funéraires, en nous penchant sur le contexte géographique et topographique dans lesquels ils s'insèrent.

Dans un second temps, nous allons analyser la structuration et la morphologie des espaces funéraires ainsi que la nature des vestiges qui les composent.

Dans un troisième temps, nous nous intéresserons plus particulièrement à l'identité et au statut social des défunts à partir des études anthropologiques qui ont été menées dans certains cas, mais aussi à travers l'étude du mobilier qui les accompagnait.

a :

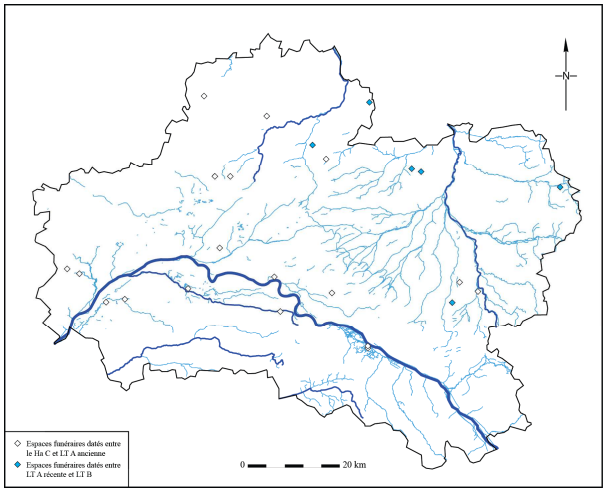

b :

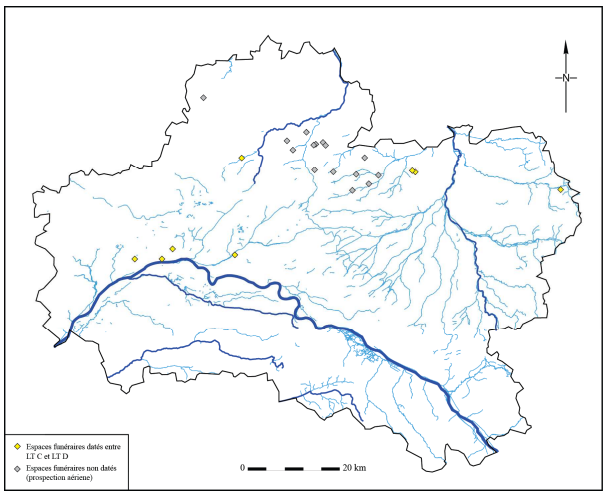

FIG. 346 : Carte de répartition des espaces funéraires entre le Hallstatt C et LT A ancienne (a) et entre LT C et LT D (b) (DAO C. Forget).

7.1. Les lieux d'implantation des espaces funéraires

Nous allons nous intéresser aux emplacements choisis pour l'aménagement des espaces funéraires. Deux paramètres ont été pris en compte. Le premier renvoie au contexte géographique, c'est-à-dire l'unité naturelle au sein de laquelle les sites ont été installés. Le second correspond au contexte topographique. La géologie du sous-sol sur lequel ont été implantés les espaces funéraires tout comme leur relation avec le réseau hydrographique ont été mis de côté, car nous estimons que leur impact sur les choix qui ont mené à l'installation d'un espace funéraire à un endroit précis devait être minime, voire inexistant. D'autre part, si ce constat ne touche certainement pas le réseau de communication terrestre, les informations dont nous disposons à ce propos ne sont pas assez étoffées pour nous permettre de l'aborder de manière productive au sein de ce chapitre.

7.1.1. La localisation géographique

Toutes périodes confondues, les espaces funéraires se rencontrent plutôt dans la région BGBPO (*FIG. 347*). 60,3 % des entités sont concernées. Sachant qu'il s'agit de la région naturelle la plus étendue du département, regroupant la petite et la grande Beauce, le Gâtinais beauceron ainsi que le pourtour de l'Orléanais, il n'y a rien d'étonnant à observer cela. La seconde région naturelle qui compte le plus d'espaces funéraires est l'est du Loiret, qui regroupe le Gâtinais du Sud-Ouest, le Gâtinais oriental et la Puisaye du Loiret. 20,6 % des espaces funéraires de l'âge du Fer s'y trouvent. Nous trouvons ensuite les terrasses de la Loire, qui sont assez concernées par la présence d'espaces funéraires puisque 14,3 % d'entre eux y ont été installés. Seulement 4,8 % des occupations à caractère funéraire ont été implantées dans la région de l'Orléanais. Enfin, aucune n'a été recensée dans la région Sud de la Loire, qui correspond à la Sologne et au Berry du Loiret.

Au premier âge du Fer, les terrasses de la *Loire* constituent les endroits privilégiés pour l'implantation des espaces funéraires, notamment au Ha D3/LT A ancienne où elles constituent des endroits de choix pour l'installation des *tumuli*, dont certains sont installés dans ce type de région naturelle dès le Ha C. En considérant toutes les sous-périodes du premier âge du Fer, 40 % des espaces funéraires sont installés sur les terrasses de la *Loire*. Ce sont des emplacements qui dominent la vallée de la *Loire*, parfois de plusieurs dizaines de mètres. Ainsi, ces positions élevées, qui plus est à proximité immédiate de la *Loire*, sont des emplacements où l'édification des tertres prend tout son sens. Ils sont ainsi visibles de loin et pour quiconque emprunte la Loire en bateau. Il y a fort à parier que certains chemins longeaient le fleuve dès l'âge du Bronze, voire dès la période préhistorique et on peut aisément imaginer la mise en place de nécropoles tumulaires non loin de ces axes de communication. Nous retrouvons ensuite à égalité la région BGBPO. Les espaces funéraires du début du Hallstatt n'étant pas très bien représentés dans le corpus, nous ne recensons que deux espaces funéraires fondés au Ha C tandis qu'aucun n'a été identifié pour le Ha D1-2. Il faut attendre le Ha D3/LT A ancienne pour que quelques *tumuli* prennent place dans cette région naturelle de manière un peu plus marquée. Aucun espace funéraire n'a été repéré pour la région naturelle de l'Est Loiret avant le Ha D3/LT A ancienne où quelques *tumuli* sont fondés (15 % des espaces funéraires du premier âge du Fer). Enfin, un seul espace funéraire est implanté au Hallstatt sans plus de précisions dans la région de l'Orléanais. Quant au Sud Loire, il est totalement délaissé, car aucune occupation à caractère funéraire n'y a été recensée pour l'ensemble de la période hallstattienne.

Les terrasses de la Loire, qui étaient plutôt recherchées au premier âge du Fer, sont totalement abandonnées dès LT A récente. Aucune entité à caractère funéraire n'y est visible à l'exception d'une seule, regroupant deux enclos circulaires non datés avec précision, car uniquement observés par prospection aérienne. La région BGBPO, qui constituait déjà une région où étaient recensés un bon nombre d'espaces funéraires au premier âge du Fer, voit le nombre d'entités funéraires exploser au cours de la période laténienne. 73,2 % des espaces funéraires de cette période s'y trouvent. La moitié des entités faisant partie de ce pourcentage sont des enclos funéraires seulement connus au moyen de clichés aériens, ce qui ne permet pas de les placer précisément au cours de la période. Nous remarquons toutefois un intérêt constant depuis LT A récente et ce jusqu'à LT D. Cet intérêt, nous le retrouvons dans une moindre

mesure pour l'Est Loiret, qui regroupe tout de même un quart des espaces funéraires laténiens. Cependant, le schéma d'évolution est différent. Le nombre d'espaces funéraires créés dans cette région au cours de LT A récente/B fait partie des plus élevés, mais il décroît de manière significative à LT C et aucun n'y est créé à LT D. Pour terminer, seulement deux espaces funéraires sont connus pour la région de l'Orléanais à la période laténienne. Ces deux entités ont été créées à LT D. La région naturelle du Sud Loire se trouve toujours privée d'espaces funéraires, tout comme au premier âge du Fer.

7.1.2. La topographie

Au cours de l'âge du Fer, ce sont sans conteste les plateaux qui sont les plus sollicités par l'installation d'espaces funéraires (*FIG. 348*). Il s'agit surtout du plateau beauceron de la région BGBPO, des terrasses de la *Loire*, mais aussi des hauts plateaux de l'Est Loiret. 44,4 % des entités à caractère funéraires de l'âge du Fer se trouvent sur un plateau. Le second contexte topographique qui se rencontre le plus est la pente (20,6 %). Il s'agit majoritairement des pentes du plateau beauceron de la région BGBPO et dans une moindre mesure de l'Orléanais, où ce

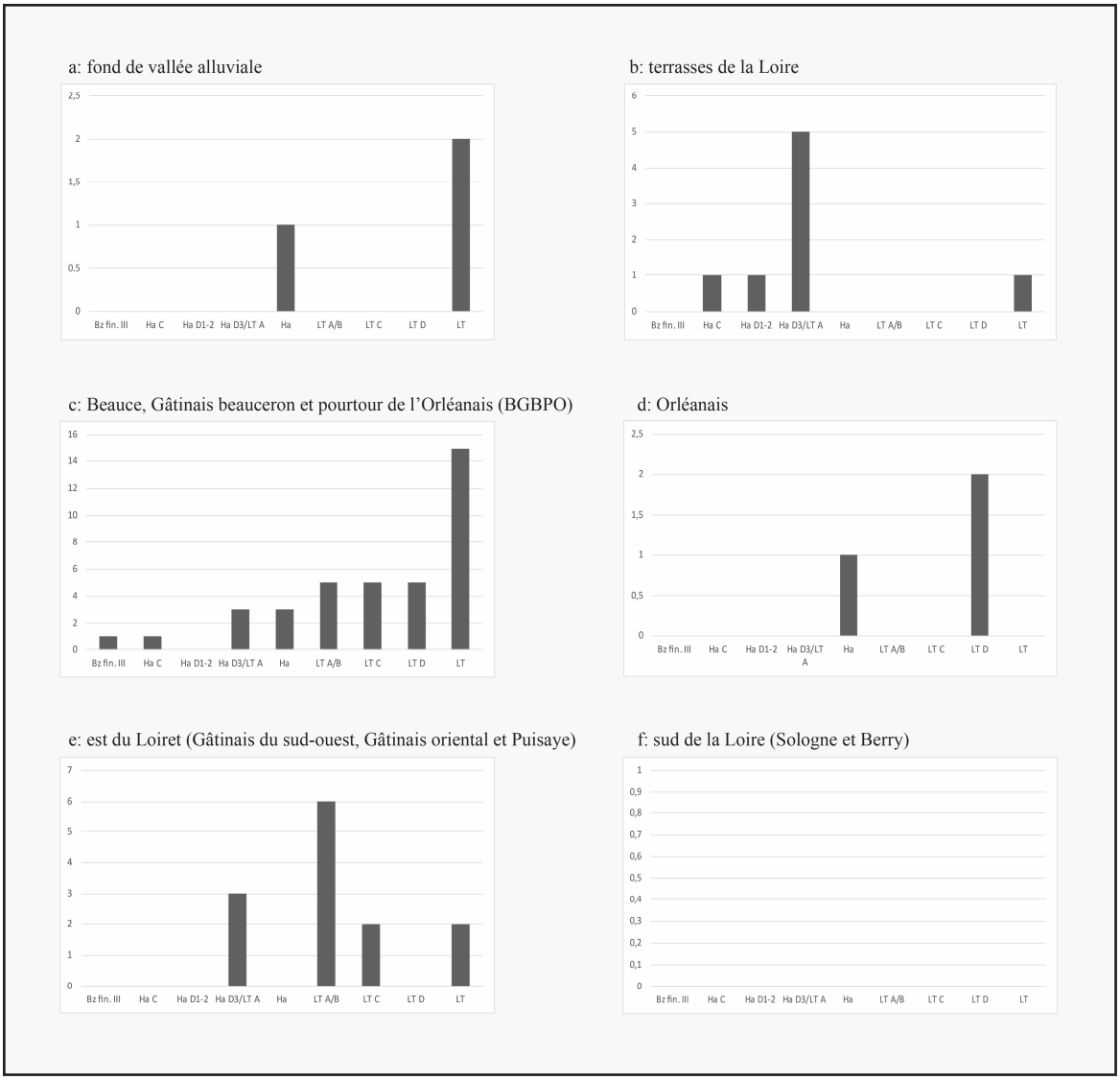

FIG. 347 : Évolution de la répartition des espaces funéraires par région naturelle au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).

même plateau se termine. Les espaces funéraires sont installés sur des déclivités assez douces, généralement plus proches de la vallée alluviale qu'elles rejoignent, plutôt que de la rupture de pente des bords de plateau, où les dénivelés sont beaucoup plus marqués. Les bords de plateau constituent le troisième contexte topographique utilisé pour la création d'un espace funéraire (11,1 %). Il ne s'agit pas des bords du grand plateau beauceron, mais plutôt des extrémités des terrasses de la *Loire*. Les espaces funéraires s'installent d'ailleurs de manière privilégiée sur le

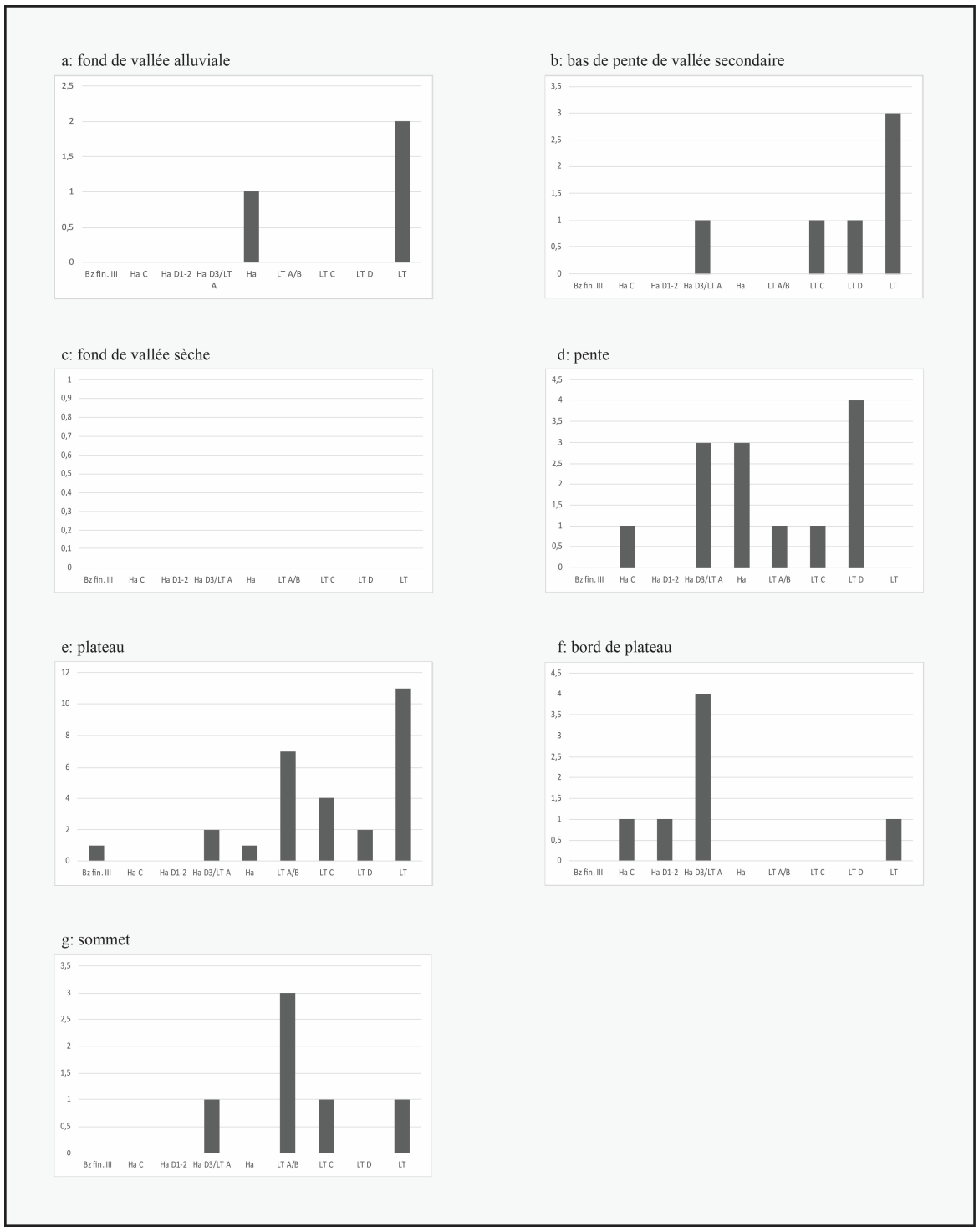

FIG. 348 : Évolution de la localisation topographique des espaces funéraires au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).

bord des terrasses qui donnent côté *Loire*. Dans une bien moindre mesure, une entité a été installée au bord d'un des hauts plateaux de l'Est Loiret. Les contextes de sommet et de bas de pente de vallée secondaire sont utilisés de manière égale. Le pourcentage d'occupations funéraires installées sur ce type de topographie s'élève à 9,5 %. Les contextes de sommets recensés sont surtout à rechercher du côté de l'Est Loiret, là où les altitudes relevées sont les plus hautes du département et dans une bien moindre mesure dans la région BGBPO, où il s'agit de buttes-témoins. La tendance s'inverse en ce qui concerne les bas de pente de vallées secondaires. En effet, ce contexte se retrouve massivement dans la région BGBPO alors qu'il est en moindre nombre dans l'Est Loiret et totalement absent des autres régions naturelles. Enfin, trois exemples d'espaces funéraires créés en fond de vallée alluviale sont à comptabiliser. L'un se trouve directement dans la vallée alluviale de la Loire tandis que les deux autres sont installés dans la vallée de rivières qui traversent la région BGBPO. Nous terminerons sur ce point en spécifiant qu'aucun espace funéraire n'a été installé en fond de vallée sèche sur l'ensemble de l'âge du Fer.

Au cours du premier âge du Fer, ce sont les pentes qui accueillent le plus souvent les espaces funéraires (36,8 %). Il s'agit surtout des pentes du plateau beauceron et dans une moindre mesure des terrasses de la *Loire*. C'est surtout au Ha D3/ LT A ancienne que les pentes sont utilisées, sachant qu'avant ça, très peu de zones à caractère funéraire ont été repérées sur le territoire du département. 31,6 % des entités à vocation funéraire sont installées en bord de plateau. Ce contexte renvoie particulièrement aux extrémités des terrasses de la *Loire* et dans un cas à un bord de plateau de l'Est Loiret. C'est là aussi au Ha D3/ LT A ancienne que ce type de contexte topographique est apprécié. Nous retrouvons en troisième position les plateaux (21,1 %). Pour la période hallstattienne, il s'agit uniquement du plateau beauceron. Nous retrouvons pour finir, à égalité avec une seule occupation à vocation funéraire, le contexte de sommet, de fond de vallée alluviale et de bas de pente de vallée secondaire. L'espace funéraire installé sur un sommet se trouve dans l'Est Loiret, tout comme celui qui est installé en bas de pente. Enfin, le contexte de fond de vallée alluviale correspond à la seule entité du corpus qui a été aménagée dans la vallée de la *Loire*. Aucune évolution n'est franchement observable pour la période hallstattienne. La rareté des contextes funéraires datant du début de la période ne l'autorise pas. La plupart des espaces funéraires ont été attribués au Ha D3/LT A ancienne ou n'ont tout simplement pas pu être datés avec précision et renvoient au premier âge du Fer au sens large.

Les plateaux qui étaient un peu boudés à la période hallstattienne deviennent à partir de LT A récente la position topographique préférentielle lorsqu'il s'agit de fonder un espace funéraire. 55,8 % des entités de la période laténienne sont installées sur un plateau. Si l'intérêt se fait important à LT A récente/B, il semble décroître petit à petit jusqu'à LT D. Cependant, un grand nombre d'espaces funéraires uniquement observés par prospection aérienne ont été attribués à la période laténienne au sens large de par la morphologie des vestiges qui les constituent et ne permettent pas d'avoir une vision globale de l'évolution à l'échelle de la période. À LT A récente/B, les plateaux beauceron et de l'Est Loiret sont aussi bien concernés. À partir de LT C, le plateau beauceron est quasiment le seul à accueillir des espaces funéraires, à une exception près, au cours de cette même période. Le contexte de pente, qui était assez apprécié au

Ha D3/LT A ancienne, est marqué par un désintérêt flagrant entre LT A récente et LT C, où une seule entité est créée à LT A récente/B tout comme à LT C. Il faut attendre LT D pour que ce contexte topographique soit de nouveau recherché. Au total, ce sont 14 % des espaces funéraires laténiens qui sont installés sur des pentes. Il s'agit exclusivement des pentes du plateau beauceron, dans la région BGBPO ou en Orléanais. Les sommets ainsi que les bas de pente de vallée secondaire se trouvent ensuite en même proportion. 11,6 % des entités à caractère funéraire de la période laténienne sont installées sur ce type de contexte topographique. Les sommets qui ont quasiment été ignorés pendant tout le premier âge du Fer sont sollicités dès LT A/B et dans une moindre mesure à LT C avant d'être de nouveau écartés à LT D. Il s'agit de sommets de l'Est Loiret et de la région BGBPO. Les bas de pente de vallée secondaire sont difficiles à étudier, car 60 % des entités aménagées sur ce type de contexte topographique sont datées de la période laténienne au sens large. Nous recensons une seule entité à LT C et une seule à LT D. Il s'agit dans les deux cas de sites installés dans la région BGBPO. Les bords de plateau ainsi que les fonds de vallée alluviale sont très faiblement utilisés pour y installer des espaces funéraires au second âge du Fer. Deux occupations seulement concernent le premier contexte et une seule renvoie au second. Ces trois entités ne sont pas datées avec précision et il est impossible de savoir exactement à quelle période elles ont été fondées. Alors que les deux sites de fond de vallées alluviales sont localisés en BGBPO, le bord de plateau correspond à un bord de terrasse de la *Loire*. Tout comme au premier âge du Fer, le contexte de vallée sèche est totalement proscrit lorsqu'il s'agit d'établir une zone funéraire.

7.2. Structure et organisation des espaces funéraires

Des espaces funéraires ont été mis en évidence pour l'ensemble de l'âge du Fer. Ce type d'occupation est particulier puisqu'il ne s'agit pas réellement d'un mode d'occupation du sol, à l'image des établissements ruraux ou des habitats groupés où divers espaces sont aménagés en fonction des besoins et des activités exercées. Il s'agit plutôt de l'exclusion de zones qui sont alors réservées aux morts. Il est rare de voir le monde des vivants et celui des morts se chevaucher. Lorsque cela se produit, la seule mise en terre des défunts est difficilement invocable et il faut certainement rechercher du côté des affaires à caractère cultuel, comme c'est sûrement le cas pour les dépôts d'êtres humains en silos dont nous avons parlé dans le chapitre 5 (5.2.3.7. Les activités cultuelles et communautaires). Ainsi, l'espace consacré aux morts leur est uniquement dédié et peut même être respecté rigoureusement sur plusieurs générations comme nous avons pu l'observer pour certaines entités. Dans l'ensemble, une certaine homogénéité caractérise les espaces funéraires du corpus. Plusieurs cas de figure ont pu être mis en évidence. Nous allons exposer au sein de cette sous-partie l'ensemble des caractéristiques qui permettent d'identifier les espaces funéraires en tant que tels. Nous allons dans un premier temps nous concentrer sur leurs caractères morphologiques et leur évolution au cours de l'âge du Fer avant de nous pencher sur l'identité et le statut social des défunts à travers l'étude du mobilier qui a été retrouvé au sein des structures.

Nous allons effectuer cette étude en développant les données selon une trame chronologique afin de montrer l'évolution morphologique qui caractérise globalement les espaces funéraires entre le VIIIe s. et le Ier s. av. J.-C. La forme ou morphologie des sites renvoie à l'ensemble des caractères physiques qui les composent : l'organisation des structures, la

gestion des espaces ainsi que leur extension. Trois types d'espaces funéraires ont été individualisés. Nous sommes tout d'abord confrontés à des zones dédiées aux morts matérialisées par des aménagements imposants, les tertres composés de cercles de pierres mêlées à de la terre aussi nommés *tumuli*. Ensuite, nous avons des espaces funéraires connus à travers la présence de petits enclos fossoyés circulaires ou quadrangulaires. Enfin, certains espaces funéraires sont connus à travers la présence de sépultures apparaissant sous la forme de fosses oblongues voire circulaires et pour lesquels aucun aménagement à caractère monumental n'a été lié. L'état de notre corpus rend compte d'un déséquilibre entre les différents types d'espaces funéraires. Les zones à caractère funéraire matérialisées par des petits enclos fossoyés représentent 43,8 %, tandis que 21,9 % sont visibles grâce à l'aménagement de tertres. 34,3 % des espaces funéraires n'ont livré que des sépultures sans aucun autre aménagement. Ces chiffres sont cependant à considérer avec prudence, car rares sont les espaces funéraires connus dans leur intégralité grâce à la mise en place d'un décapage extensif. De plus, les zones matérialisées par des enclos livrent en général des sépultures dans l'espace interne voire dans les espaces qui les ceignent. Les espaces connus à travers la présence seule de sépultures, souvent isolées, peuvent tout à fait correspondre à des portions de nécropoles plus étendues pouvant être complétées par des enclos funéraires qui ne sont pas apparus au décapage. D'autre part, les enclos seuls font référence aux entités exclusivement connues au moyen de prospections aériennes et sont donc loin de refléter la réalité, d'autant qu'ils ont tous été attribués à la période laténienne sans plus de précision. Enfin, nous soulignons de nouveau le fait que les *tumuli* de notre corpus ne sont qu'un échantillon parmi les mieux connus du département et que leur nombre réel est donc largement supérieur à celui qui a fait l'objet de notre analyse.

7.2.1. Morphologie et nature des espaces funéraires du Hallstatt C à LT A ancienne

Nous avons opté pour une présentation des espaces funéraires de l'ensemble de la période hallstattienne dans une même sous-partie en raison de leur nature généralement similaire. En effet, 75 % des entités du premier âge du Fer et de LT A ancienne sont incarnées par un ou plusieurs tertres, sur un total de vingt entités, renvoyant à dix-neuf sites : **Baccon**, « *La Touanne* » ; **Baccon**, « *Thorigny* » 1 et 2 ; **Bray-Saint-Aignan**, « *La Chappe* » ; **Châteauneuf-sur-Loire**, « *Mont-aux-Prêtres* » ; **Chilleurs-aux-Bois**, « *La Butte-Montgrolle* » ; **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 1 ; **Dry**, « *L'Épinay* » ; **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 2 ; **Ingré**, « *ZAC des Varannes* » 1 ; **Lion-en-Sullias**, « *Climat des Bruyères* » ; **Lion-en-Sullias**, « *Marnières de la Ronce* » ; **Mardié**, « *La Butte Moreau* » ; **Mézières-lez-Cléry**, « *La Butte des Élus* » ; **Nogent-sur-Vernisson**, « *Les Georgeons* » ; **Outarville**, « *Le Bois de la Fontaine* » ; **Pithiviers-le-Vieil**, « *Mellerette* » ; **Saint-Cyr-en-Val**, « *La Planche* » ; **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Ronce* » et **Yèvre-la-Ville**, « *La Grande Justice* » 1.

7.2.1.1. La structuration de l'espace

Dans l'ensemble, l'espace funéraire est plutôt simple à identifier pour cette période, dans la mesure où nous sommes principalement confrontés à des *tumuli*. Cependant, il faut être conscient du fait qu'il s'agit de sépultures privilégiées et que justement, celles des populations au statut social modeste sont très difficiles à repérer. Ainsi, plutôt qu'un panorama du paysage funéraire du premier âge du Fer, les sites du corpus nous proposent un aperçu des monuments

funéraires et des sépultures des personnages importants de quelques lignées élitaires installées sur les territoires bordant la *Loire*. Cependant, si l'espace funéraire est visible, son extension n'est pas aisée à estimer. Dans le cas des *tumuli*, seule l'architecture du tertre nous est parvenue et si d'autres aménagements complétaient le dispositif, ils n'ont pas été conservés ou n'ont pas été touchés par les sondages qui ont plutôt visé à observer la structure interne des tertres, notamment leur partie centrale. Dans le cas des quelques entités ayant uniquement livré des sépultures, le problème repose sur leur isolement. Il est difficile de savoir s'il s'agit réellement d'inhumations exclues des nécropoles ou plutôt de la périphérie d'espaces funéraires qui n'ont pas été décapés dans leur totalité. Enfin, la même difficulté se rencontre pour les petits enclos à vocation funéraire. D'une part, l'absence de sépulture dans leur espace interne pousse à émettre des doutes quant à leur fonction et d'autre part, l'isolement de l'enclos de la seule entité qui en a livré pour cette période ne permet pas d'en dire davantage sur la structuration de cet espace.

Quatorze entités à caractère funéraire ont livré un ou plusieurs *tumuli* (**Baccon**, « *La Touanne* » ; **Baccon**, « *Thorigny* » 1 et 2 ; **Bray-Saint-Aignan**, « *La Chappe* » ; **Châteauneuf-sur-Loire**, « *Mont-aux-Prêtres* » ; **Chilleurs-aux-Bois**, « *La Butte-Montgrolle* » ; **Dry**, « *L'Épinay* » ; **Lion-en-Sullias**, « *Climat des Bruyères* » ; **Lion-en-Sullias**, « *Marnières de la Ronce* » ; **Mardié**, « *La Butte Moreau* » ; **Mézières-lez-Cléry**, « *La Butte des Élus* » ; **Saint-Cyr-en-Val**, « *La Planche* » ; **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Ronce* » et **Yèvre-la-Ville**, « *La Grande Justice* » 1). La structuration des espaces est difficilement observable en raison du caractère particulier des vestiges. La majorité des entités (huit sur quatorze) ne sont formées que d'un seul tertre (*FIG. 449*) ou bien les données ne concernent qu'un seul tertre alors que plusieurs autres sont connus, mais non étudiés (c'est notamment le cas de la zone de « *La*

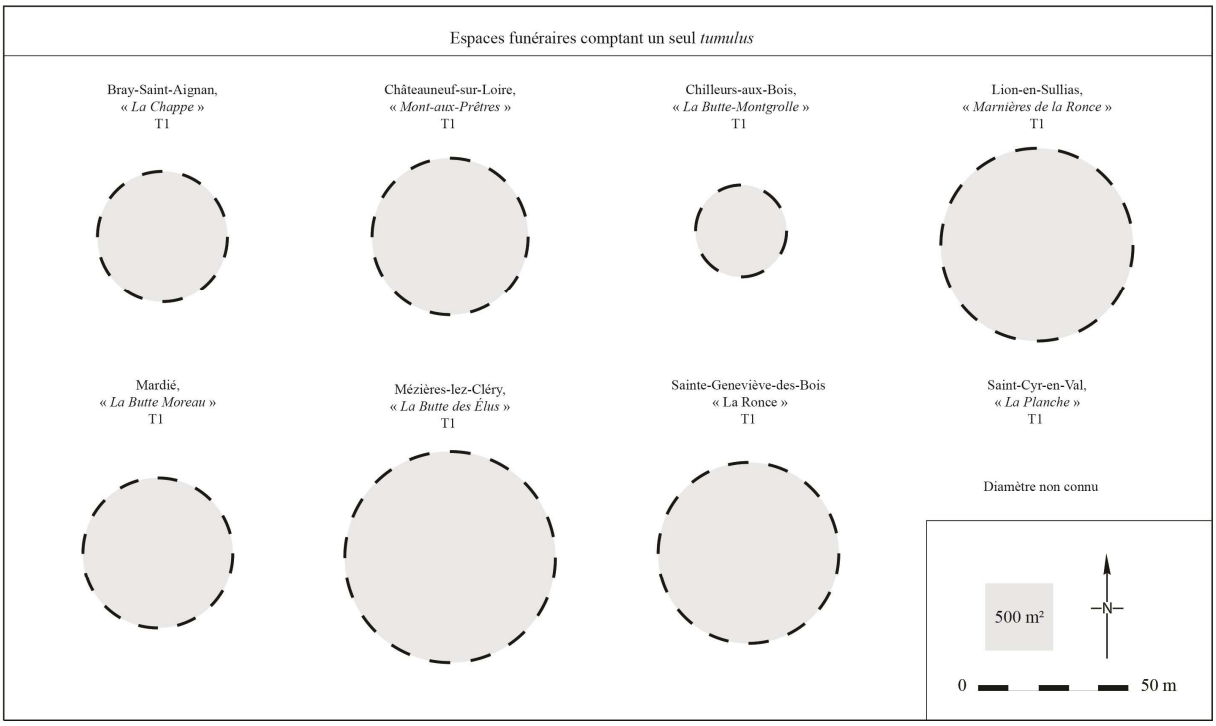

FIG. 349 : Structuration des espaces funéraires : entités composées d'un seul tumulus, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).

Ronce » à **Sainte-Geneviève-des-Bois** où une douzaine de monuments sont mentionnés depuis la fin du XIXe s., mais qui demeurent méconnus par rapport au tertre principal). Dans ce cas, nous n'avons d'autre choix que de limiter l'étendue de la zone funéraire au diamètre de l'ouvrage. Trois autres sites (**Dry**, « *L'Épinay* » ; **Lion-en-Sullias**, « *Climat des Bruyères* » et

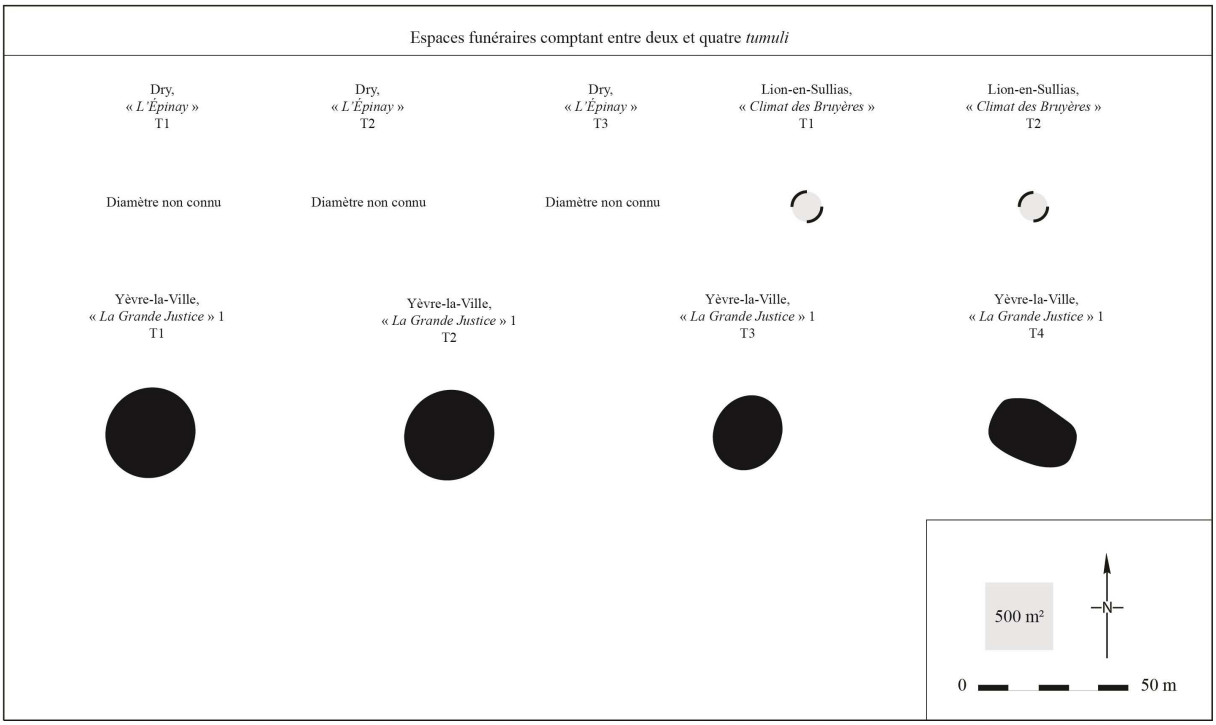

FIG. 350 : Structuration des espaces funéraires : entités composées de deux à quatre tumuli, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).

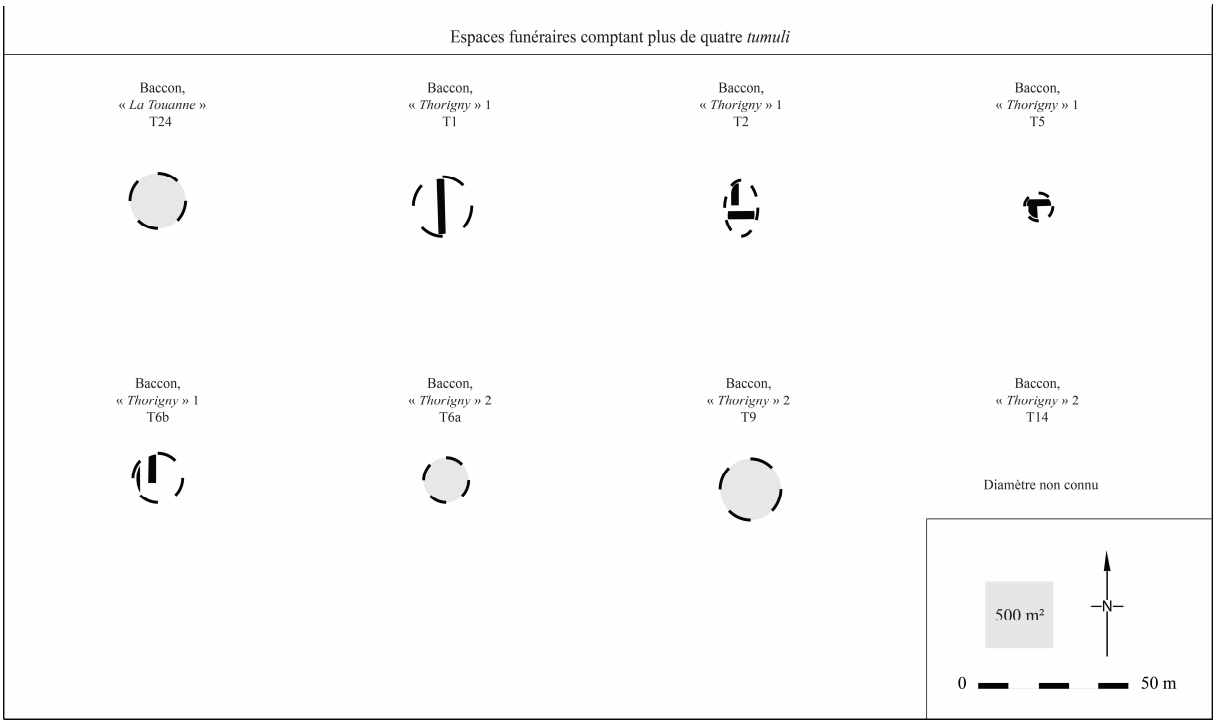

FIG. 351 : Structuration des espaces funéraires : entités composées de plus de quatre tumuli, Hallstatt/LT A ancienne, 1 (DAO C. Forget).

Yèvre-la-Ville, « *La Grande Justice* » 1) sont caractérisés par la présence de deux, trois ou quatre tertres (*FIG. 350 à 352*). À **Dry**, aucune information n'est connue à propos de l'espacement des deux *tumuli*. À **Lion-en-Sullias**, les deux tertres évoqués participent à une zone funéraire encore constituée au XIXe s. de cinq *tumuli*. Seuls deux d'entre eux, **T1** et **T2**,

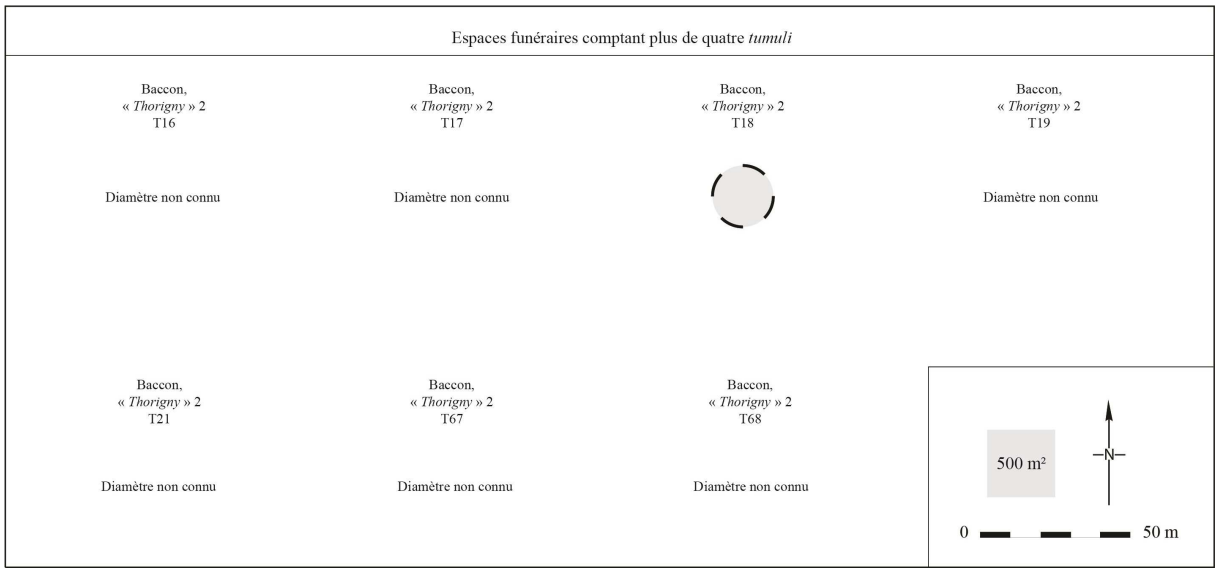

FIG. 352 : Structuration des espaces funéraires : entités composées de plus de quatre tumuli, Hallstatt/LT A ancienne, 2 (DAO C. Forget).

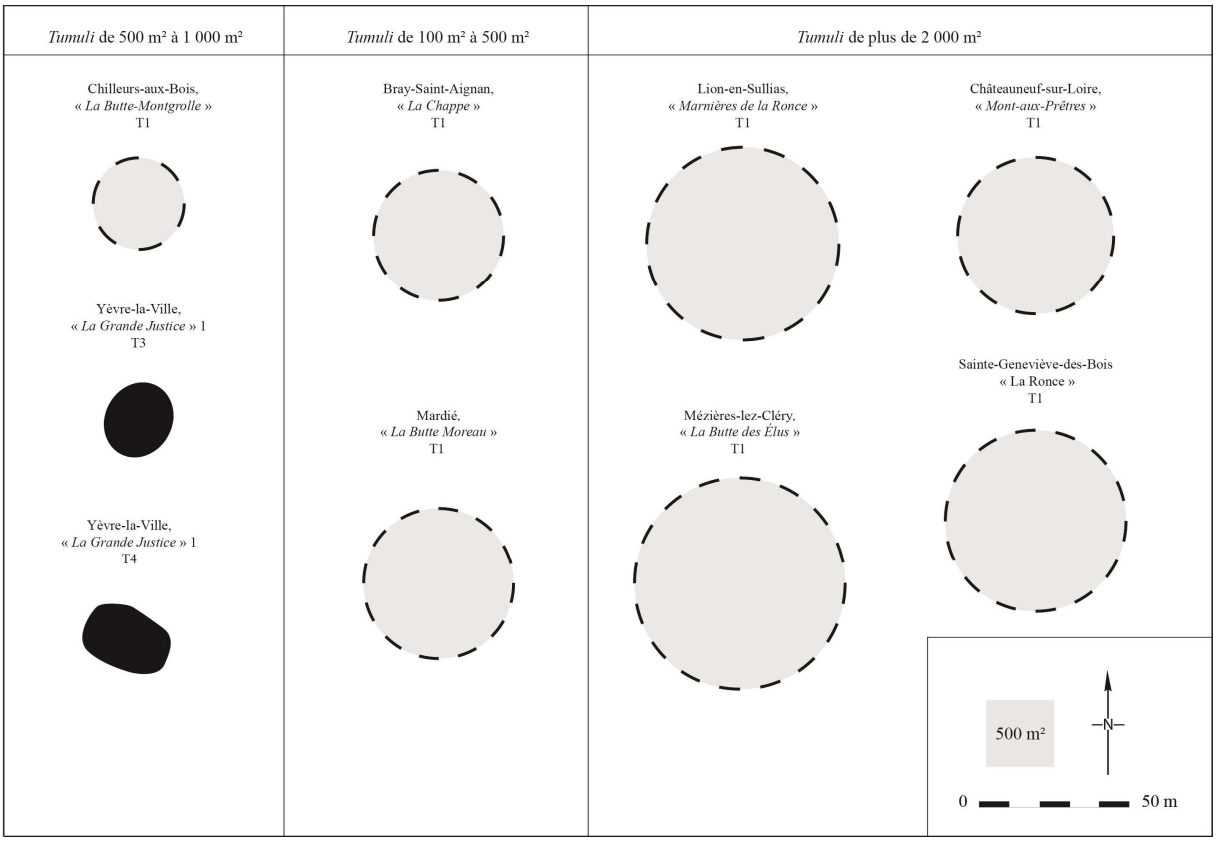

FIG. 353 : Surface des espaces funéraires : entités de moins de 100 m² et de 100 m² à 500 m², Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).

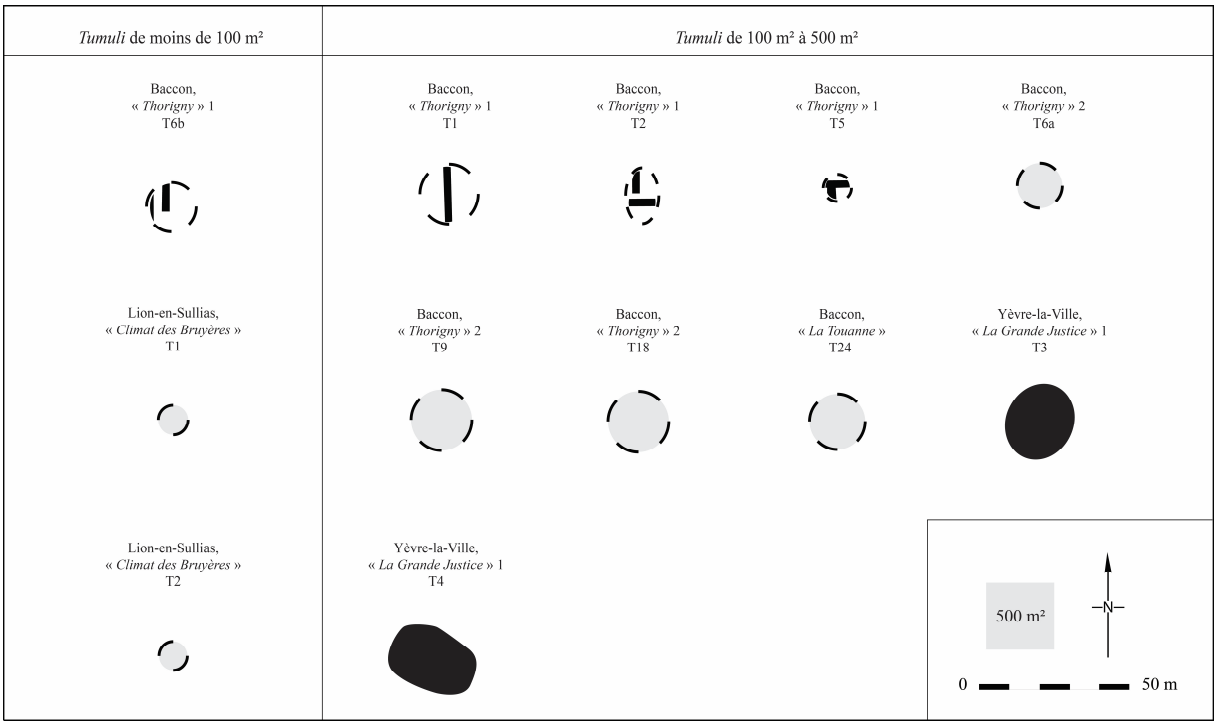

FIG. 354 : Surface des espaces funéraires : entités de 500 m² à 1 000 m², de 1 000 m² à 2 000 m² et de plus de 2 000 m², Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).

sont connus à ce jour. Ils sont situés non loin l'un de l'autre et s'étendent sur une surface de 150 m² à eux deux. Nous pouvons considérer ce nombre comme la surface minimale de cet espace funéraire qui devait être beaucoup plus étendu à l'origine. Enfin, l'espace funéraire d'**Yèvre-la-Ville** rassemble quatre structures assimilées à des *tumuli*. Ils ont été repérés par prospection aérienne et occupent une surface d'environ 260 000 m². Le cas des *tumuli* de **Baccon** est particulier puisque trois entités situées sur la commune à peu de distance les unes des autres ont été inventoriées. Au total, ce sont quinze tertres, soit quasiment la moitié du nombre de *tumuli* de notre corpus, qui ont été répertoriés sur la moitié sud de cette petite commune de 33 km². Cela fait environ un tertre par kilomètre carré. L'ensemble s'étend sur une bande d'environ cinq kilomètres de longueur. Nous avons fait le choix de considérer ces trois entités comme une seule au sein de ce paragraphe, car il s'agit des monuments funéraires d'une même lignée dont les origines remontent au Bz fin. III ou au Ha C et qui perdure jusqu'à LT A ancienne. Ainsi, bien que les *tumuli* ne soient pas tous contemporains, il apparaît clairement que la zone en question est dès le départ réservée aux morts et qu'ils participent bien au même espace funéraire, qui a été élargi au fil du temps afin de pouvoir y aménager de nouveaux tertres.

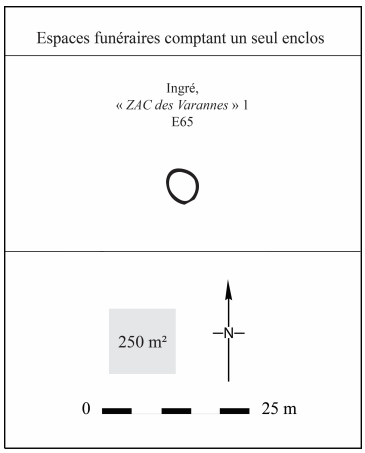

FIG. 355 : Structuration et surface des espaces funéraires : entités composées d'un seul enclos, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).

La surface estimée des *tumuli* est connue pour vingt-et-un d'entre eux (*FIG. 353 & 354*). Elle fait souvent référence à l'état de conservation tel qu'il a été observé pour beaucoup au XIXe s..

Une grande partie des tertres a depuis subi des dommages irréversibles qui ont prolongé leur arasement ou les ont tout bonnement fait disparaître du paysage. Les petits ouvrages sont les plus nombreux. La catégorie qui comprend les aménagements dont la surface au sol est comprise entre 100 m² et 500 m² est la plus fournie, avec huit *tumuli*. Il s'agit uniquement de tertres issus d'entités qui en comptent plusieurs. Sept d'entre eux sont installés à **Baccon** (**T1**, **T2**, **T5**, **T6b**, **T9**, **T18** et **T24**) tandis que le dernier provient du site d'**Yèvre-la-Ville**, « *La Grande Justice* » 1 (**T3**). Nous retrouvons ensuite les *tumuli* dont la surface ne dépasse pas 100 m². Les deux *tumuli* de **Lion-en-Sullias**, « *Climat des Bruyères* » et **T6a** de **Baccon**, « *Thorigny* » sont les seuls à faire partie de cette catégorie avec des tertres dont la surface oscille autour des 70 m². Il s'agit des plus petits du corpus. Quatre tertres se développent sur une surface comprise entre 500 m² et 1 000 m² (**Chilleurs-aux-Bois**, « *La Butte-Montgrolle* » et **T1**, **T2** et **T3** d'**Yèvre-la-Ville**, « *La Grande Justice* » 1). La classe des ouvrages dont la surface est comprise entre 1 000 et 2 000 m² concerne deux tertres (**Bray-Saint-Aignan**, « *La Chappe* » ; **Mardié**, « *La Butte Moreau* »). Enfin, les très grands tertres sont au nombre de quatre (**Châteauneuf-sur-Loire**, « *Mont-aux-Prêtres* » ; **Lion-en-Sullias**, « *Marnières de la Ronce* » ; **Mézières-lez-Cléry**, « *La Butte des Élus* » et **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Ronce* »). Ils affichent une surface supérieure à 2 000 m² qui peut atteindre quasiment 4 000 m² à **Mézières-lez-Cléry**, « *La Butte des Élus* ». Il s'agit du *tumulus* le plus grand du corpus.

Quatre entités sont composées de sépultures considérées comme isolées : **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 2 ; **Nogent-sur-Vernisson**, « *Les Georgeons* » ; **Outarville**, « *Le Bois de la Fontaine* » et **Pithiviers-le-Vieil**, « *Mellerette* ». Il s'agit dans tous les cas d'une unique inhumation, sauf à **Nogent-sur-Vernisson** où se sont trois inhumations qui ont été observées. Il s'agit de découvertes anciennes ou fortuites qui n'ont pas donné lieu à un rapport précis. La quantité de vestiges observés est limitée à l'image de l'opération qui a permis de les observer. Il n'est donc pas possible d'espérer comprendre la structuration de ces espaces. Il peut autant s'agir de sépultures isolées que d'une toute petite portion d'espaces funéraires plus vastes. Le cas de la seconde phase de **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » est intéressant, car il s'écarte de ce schéma. La sépulture en question, datée de LT A ancienne, est bien isolée. D'autres vestiges plus ou moins contemporains sont présents à plusieurs dizaines de mètres au sud-est, mais leur fonction nous a poussés à les assimiler à un établissement rural (silos et bâtiment sur poteaux). Le fait marquant de cette occupation réside dans la fondation, autour de cette sépulture, d'une nécropole formée d'enclos quadrangulaires à LT C, soit environ deux siècles plus tard. Il semble donc que cette inhumation ou tout du moins l'espace funéraire dans lequel elle s'insérait, était encore matérialisé physiquement à l'époque où ont été aménagés les petits enclos fossoyés ou tout du moins son emplacement ancré dans la mémoire collective. Ainsi, il est difficile de statuer sur le caractère isolé de cette sépulture. Aucune autre structure à caractère funéraire ne l'accompagne, mais elle devait tout de même être assez importante pour être toujours visible deux cents ans plus tard puisqu'aucun vestige de LT C ne la recoupe. Il s'agissait certainement d'un individu au statut particulier qui aurait été inhumé à l'extérieur (ou en marge ?) de la nécropole de la communauté qui vivait à cet endroit à LT A ancienne, laquelle demeure inconnue.

Enfin, le dernier type d'espace funéraire répertorié pour la période Hallstatt/LT A ancienne rassemble les entités sur lesquelles ont été observés des petits enclos à caractère funéraire. Seule l'entité d'**Ingré**, « *ZAC des Varannes* » 1 a livré des vestiges de la sorte. Il s'agit d'un petit enclos subcirculaire délimitant une surface d'environ 35 m² (**E65**). Aucune sépulture n'était présente dans l'espace central, ce qui ne permet pas d'être assuré du caractère funéraire de l'aménagement. Si cela venait à être confirmé, il s'agirait de l'enclos funéraire le plus ancien du corpus, puisqu'il a été attribué au Bz final III ou au Ha C. Il est difficile de savoir si d'autres structures du même type ont existé dans son environnement. L'enclos **E65** se trouve en bordure de décapage et les quelques tranchées qui entourent la petite fenêtre au sein de laquelle il a été découvert n'ont livré aucun autre vestige à caractère funéraire. L'espace funéraire représenté par cet enclos est donc estimé à un minimum de 26 m².

duquel

7.2.1.2. L'architecture funéraire

L'architecture des monuments funéraires du Ha et de LT A ancienne n'est pas connue avec le même degré de précision pour chacun d'entre eux. Dans l'ensemble, les informations disponibles à leur propos remontent au XIXe s. ou au début du XXe s. et souffrent de lacunes importantes. Les données issues des sondages reposent souvent sur des descriptions évasives qui permettent rarement une restitution claire des étapes de construction des tertres. De plus, l'ensemble de ces monuments a souffert de destructions considérables qui ont tronqué une bonne partie de leur dôme, certains montrant une élévation conservée sur seulement quelques dizaines de centimètres. Pour cette période, nous avons vu que deux types d'espaces funéraires existaient dans des proportions totalement différentes. Au vu du nombre de tertres du corpus, l'étude et la comparaison de leur architecture s'avèrent possibles. Nous allons nous attacher à comparer leur morphologie ainsi que leur structure interne. Ce n'est pas le cas de la classe des

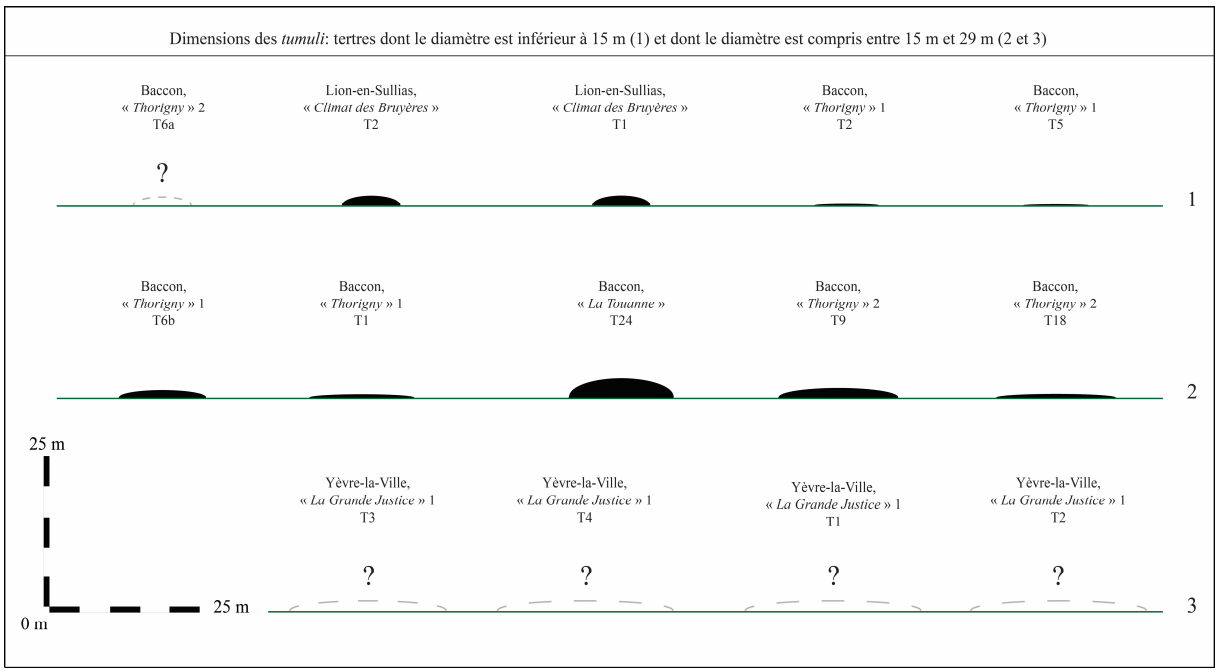

FIG. 356 : Dimensions des tumuli : tertres dont le diamètre est inférieur à 15 m et dont le diamètre est compris entre 15 m et 29 m, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).

petits enclos fossoyés, qui n'est renseignée que par un seul individu et pour lequel l'exercice de comparaison serait plutôt à effectuer avec les enclos de la période laténienne.

La morphologie des tertres n'est pas le paramètre le plus intéressant qui entre en ligne de compte dans leur comparaison. En effet, ce qui définit avant tout les *tumuli* du premier âge du Fer est leur forme, globalement circulaire. Il n'en est pas autrement pour les tertres du corpus puisque 81,8 % des monuments dont la forme est connue sont circulaires. Le reste affiche une forme subcirculaire, voire ovalaire, comme c'est le cas à **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Ronce* », à **Yèvre-la-Ville** (**T1**, **T2**) et probablement aussi à **Baccon** avec **T2**. La forme de onze tertres n'est pas connue à cause de raisons variables relevant principalement des conditions de fouille, de leur ancienneté et sans doute de la conservation des monuments. Il est toutefois quasiment certain qu'ils adoptaient une forme circulaire à l'origine, voire subcirculaire

Les *tumuli* du corpus affichent des dimensions variables (*FIG. 363 & 357*). Il ne faut pas oublier qu'elles ne rendent pas systématiquement compte de leur état d'origine et que beaucoup ont été entaillés au fil du temps. Ainsi, le diamètre de onze tertres n'est pas connu. Les plus nombreux sont ceux que l'on pourrait qualifier de taille moyenne, pour lesquels le diamètre est compris entre 15 m et 29 m. Ils sont au nombre de neuf. Ils sont répartis sur les deux sites de **Baccon** (**T1**, **T6b**, **T9**, **T18** et **T24**) et d'**Yèvre-la-Ville** (**T1**, **T2**, **T3** et **T4**). La seconde catégorie la plus représentée est celle des petits tertres, dont le diamètre ne dépasse pas 15 m. Il en a été répertorié quatre sur les sites de **Baccon** (**T2**, **T5** et **T6a**) et de **Lion-en-Sullias**, « *Climat des Bruyères* » (**T1** et **T2**). La troisième catégorie concernant le plus d'édifices est celle pour lesquels le diamètre est compris entre 30 m et 55 m. Il s'agit de cinq grands *tumuli* qui ont été repérés à **Bray-Saint-Aignan**, « *La Chappe* » ; **Châteauneuf-sur-Loire**, « *Mont-aux-Prêtres* » ; **Chilleurs-aux-Bois**, « *La Butte-Montgrolle* » et **Mardié**, « *La Butte Moreau* ». Enfin, trois tertres de très grande taille complètent le corpus. Il s'agit de ceux de **Lion-en-Sullias**, « *Marnières de la Ronce* », de **Mézières-lez-Cléry**, « *La Butte des Élus* » et de **Sainte-**

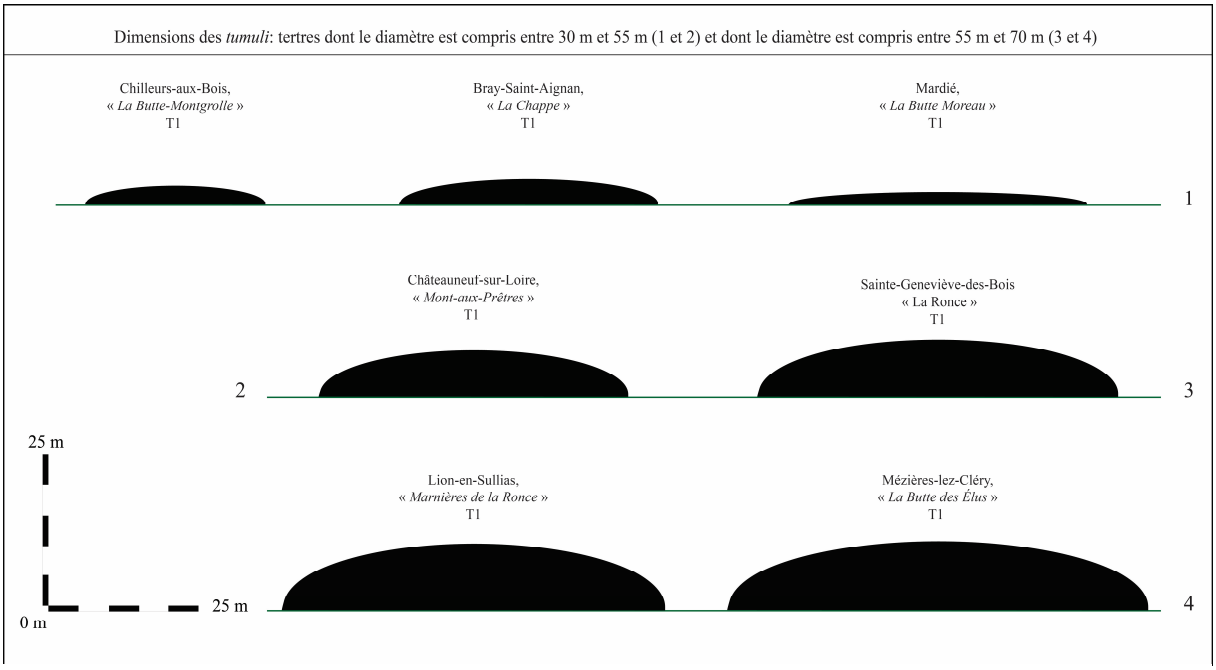

FIG. 357 : Dimensions des tumuli : tertres dont le diamètre est compris entre 30 m et 55 m (1 et 2) et dont le diamètre est compris entre 55 m et 70 m (3 et 4), Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).

Geneviève-des-Bois, « *La Ronce* ». Ils atteignent respectivement 64 m, 70 m et 60 m de diamètre et comptent parmi les plus larges et les mieux préservés du département. « *La Butte des Élus* » à **Mézières-lez-Cléry** est actuellement le plus grand tertre du premier âge du Fer encore conservé.

Si la grande majorité des *tumuli* est conservée sur un diamètre plutôt important, la situation n'est pas la même pour leur élévation. La hauteur n'est pas connue pour les monuments dont le diamètre n'a pas pu être spécifié, c'est-à-dire onze tertres. Elle n'a pas pu être déterminée pour quatre *tumuli* supplémentaires, l'un à **Baccon** et bien entendu les quatre d'Yèvre-la-Ville qui n'ont fait l'objet d'aucun sondage. Leur position en plein champ cultivé garantit cependant un arasement très prononcé. La plupart des tertres (neuf individus) ne sont pas conservés au-delà de 2 m de hauteur. Quatre monuments, tous situés à **Baccon**, montraient même un état de conservation très médiocre lorsqu'ils ont été sondés puisqu'ils n'atteignaient même pas le mètre. Les plus arasés d'entre tous sont **T2** et **T5** de **Baccon** avec respectivement 0,30 m et 0,20 m de hauteur. **T1** et **T2** de **Lion-en-Sullias**, « *Climat des Bruyères* », **T6b** et **T9** de Baccon ainsi que le tertre de **Mardié**, « *La Butte Moreau* » sont les cinq tertres dont la hauteur est comprise entre 1 m et 2 m. Quatre *tumuli* étaient légèrement mieux conservés lorsqu'ils ont été observés. Ils sont conservés sur une hauteur oscillant entre 3 m et 4 m. Il s'agit des monuments **T24** de **Baccon**, de celui de **Bray-Saint-Aignan**, « *La Chappe* », de celui de **Chilleurs-aux-Bois**, « *La Butte-Montgrolle* » et enfin de celui de **Saint-Cyr-en-Val**, « *La Planche* ». Enfin, quatre tumuli affichaient une élévation supérieure à 6 m (**Châteauneuf-sur-Loire**, « *Mont-aux-Prêtres* » ; **Lion-en-Sullias**, « *Marnières de la Ronce* » ; **Mézières-lez-**

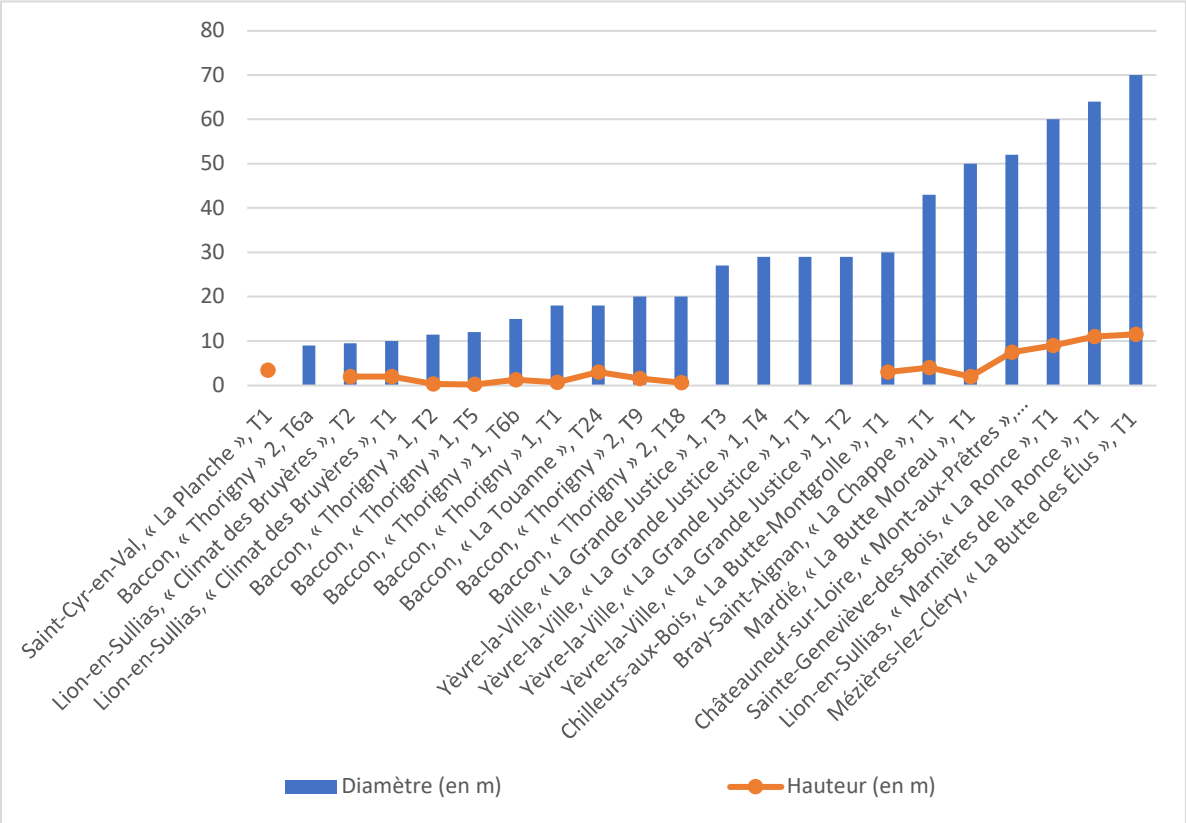

FIG. 358 : Rapport entre diamètre et hauteur sur les tumuli dont au moins une des deux mesures est connue, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).

Cléry, « *La Butte des Élus* » et **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Ronce* »). La hauteur conservée à **Châteauneuf-sur-Loire** atteint un peu plus de sept mètres et neuf mètres à **Sainte-Geneviève-des-Bois**. Les deux tertres les mieux conservés, ceux de **Lion-en-Sullias**, « *Marnières de la Ronce* » et de **Mézières-lez-Cléry**, « *La Butte des Élus* » atteignent chacun onze mètres de hauteur.

L'analyse du rapport diamètre/hauteur ne risque pas d'être très concluante en raison du fort taux de données tronquées qui touchent les dimensions des tertres du corpus (*FIG. 358)*. Si leur diamètre conservé semble plutôt proche du diamètre originel (la question se pose pour **T1** et **T2** de **Lion-en-Sullias**, « *Climat des Bruyères* »), nous avons vu que ce n'était pas du tout le cas à propos de leur hauteur et que l'élévation des tertres avait souffert d'un arasement prolongé. Nous nous apercevons à la lecture du graphique (*FIG. 358*) que la situation est la même pour l'ensemble des *tumuli* pour lesquels nous disposons des données sur leurs dimensions. Le ratio diamètre/hauteur repose sur les dimensions conservées. Le pourcentage obtenu ne demeure qu'une indication permettant de se faire une idée sur le degré d'arasement de l'élévation. Il faut d'autre part demeurer prudent quant à l'utilisation de ce pourcentage, car il ne faut pas mettre de côté l'éventualité que certains tertres puissent présenter des dimensions non proportionnelles (tertres de grand diamètre à hauteur modeste et tertres de petit diamètre à élévation prononcée). Ainsi, cinq tertres présentent un pourcentage d'élévation conservée inférieur à 5 % en fonction du diamètre préservé. Quatre des tertres de **Baccon** sont concernés (**T1**, **T2**, **T5**, **T18**) ainsi que l'édifice de **Mardié**, « *La Butte Moreau* ». Trois autres ont un pourcentage situé entre 5 % et 10 % (**T6b** et **T9** de **Baccon** ainsi que le tertre de **Bray-Saint-Aignan**, « *La Chappe* »). Les tertres dont le ratio hauteur/diamètre conservé est inférieur à 10 % concernent 43,8 % des *tumuli* pour lesquels les deux mesures sont connues. Ensuite, six monuments ont un pourcentage situé entre 10 % et 20 % (**Baccon**, « *La Touanne* » ; **Châteauneuf-sur-Loire**, « *Mont-aux-Prêtres* » ; **Chilleurs-aux-Bois**, « *La Butte-Montgrolle* », **Lion-en-Sullias**, « *Marnières de la Ronce* » et de **Mézières-lez-Cléry**, « *La Butte des Élus* » et **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Ronce* »). Les deux tertres les mieux conservés, **T1** et **T2** de **Lion-en-Sullias**, « *Climat des Bruyères* », présentent un ratio qui atteint respectivement 20 % et 21 %. Dans la mesure où il s'agit de deux monuments pour lesquels les dimensions connues ne sont pas assurées, il faut considérer ce pourcentage avec beaucoup de réserves. Avec ce type de contexte, il semble qu'il soit possible de considérer la préservation de l'élévation des tertres comme satisfaisante à partir de 10 % d'élévation conservée en fonction du diamètre conservé. En effet, c'est à partir de ce nombre que la hauteur se compte en mètres et qu'une étude appropriée de la structure interne du dôme est envisageable.

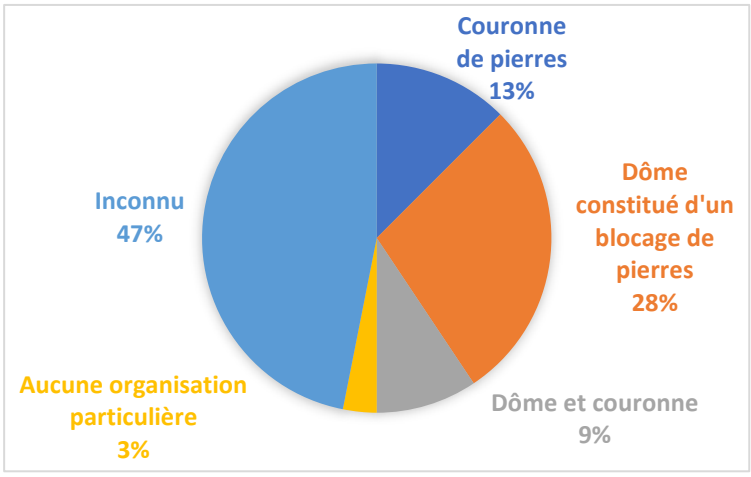

FIG. 359 : Nature de l'architecture interne des tumuli, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).

Nous allons d'ailleurs nous y intéresser. Comme la majorité a été explorée anciennement, les renseignements à ce propos sont lacunaires. Une grande partie des tertres a été sondée uniquement en vue d'atteindre les sépultures qui se trouvent au sein de leur masse interne. De ce fait, des puits voire des tranchées ont été réalisés dans les *tumuli*. Ce type de fouille peut très bien fournir des informations sur les techniques de construction utilisées, mais les coupes obtenues n'ont pas systématiquement été décrites. Deux techniques de construction ont été individualisées (*FIG. 359*). Celle qui était observée le plus souvent est la méthode constituant

Nom du site	N° de site	Étude des *tumuli*					
		Nom structure	Dimensions			Morphologie	Structure interne
			Surface (m²)	Diamètre (m)	Hauteur (m)		
Baccon, « *La Touanne* »	45-019-01	T24	254	18	3	Circulaire	Dôme de pierres
Baccon, « *Thorigny* » 1	45-019-02	T1	254	18	0,7	Circulaire	Couronne de pierres
		T2	103	11,4	0,3	Ovalaire ?	Couronne de pierres
		T5	113	12	0,2	Circulaire	Dôme de pierres
		T6a	64	9	-	Circulaire	Dôme de pierres
Baccon, « *Thorigny* » 2	45-019-02	T6b	177	15	1,25	Circulaire	Couronne de pierres
		T9	314	20	1,5	Circulaire	Dôme de pierres
		T14	-	-	-	-	Dôme de pierres
		T16	-	-	-	-	-
		T17	-	-	-	Circulaire	-
		T18	314	20	0,6	Circulaire	Couronne de pierres
		T19	-	-	-	-	Dôme de pierres
		T21	-	-	-	-	-
		T67	-	-	-	-	Dôme de pierres
		T68	-	-	-	-	Dôme et couronne de pierres
Bray-Saint-Aignan, « *La Chappe* »	45-051-01	T1	1 452	43	4	-	-

FIG. 360 : Synthèse de l'étude morphologique des tumuli, Hallstatt/LT A ancienne, 1 (DAO C. Forget).

Nom du site	N° de site	Étude des *tumuli*					
		Nom structure	Dimensions			Morphologie	Structure interne
			Surface (m²)	Diamètre (m)	Hauteur (m)		
Châteauneuf-sur-Loire, « *Mont-aux-Prêtres* »	45-082-01	T1	2 124	52	7,44	-	-
Chilleurs-aux-Bois, « *La Butte-Montgrolle* »	45-095-01	T1	707	30	3	-	-
Dry, « *L'Épinay* »	45-130-02	T1	-	-	-	Circulaire	-
		T2	-	-	-	Circulaire	-
		T3	-	-	-	Circulaire	-
Lion-en-Sullias, « *Climat des Bruyères* »	45-184-01	T1	78,5	10	2	Circulaire	Dôme et couronne de pierres
		T2	71	9,5	2	Circulaire	Dôme et couronne de pierres
Lion-en-Sullias, « *Marnières de la Ronce* »	45-184-02	T1	3 217	64	11	Circulaire	Dôme de pierres
Mardié, « *La Butte Moreau* »	45-194-02	T1	1 964	50	2	Circulaire	Aucune organisation particulière
Mézières-lez-Cléry, « *La Butte des Élus* »	45-204-01	T1	3 848	70	11,5	Circulaire	-
Saint-Cyr-en-Val, « *La Planche* »	45-272-01	T1	-	-	3,4	-	-
Sainte-Geneviève-des-Bois, « *La Ronce* »	45-278-02	T1	2 827	60	9	Ovalaire	Dôme et couronne de pierres
Yèvre-la-Ville, « *La Grande Justice* » 1	45-348-01	T1	661	29	-	Circulaire	-
		T2	661	29	-	Circulaire	-
		T3	450	27	-	Ovalaire	-
		T4	661	29	-	Ovalaire	-

FIG. 361 : Synthèse de l'étude morphologique des tumuli, Hallstatt/LT A ancienne, 2 (DAO C. Forget).

à aménager un dôme en blocage de pierres. Cela concerne 70,6 % des tertres dont la structure interne a pu être approchée, soit douze *tumuli* : principalement à **Baccon** (**T5**, **T6a**, **T9**, **T14**, **T19**, **T24**, **T67**, **T68**) ainsi qu'à **Lion-en-Sullias**, « *Climat des Bruyères* » (**T1** et **T2**), à **Lion-en-Sullias**, « *Marnières de la Ronce* » et à **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Ronce* ». Ce dôme est dans tous les cas composé de pierres dont la taille varie entre une dizaine et une vingtaine de centimètres de côté. Dans l'ensemble, la disposition et l'architecture de ce dôme est plutôt similaire, sauf à **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Ronce* » où il n'est pas constitué de pierres, mais de grosses dalles. Il s'agit d'un des rares tertres pour lequel nous disposons de données plutôt précises. Le dôme et la couronne de pierres sont rehaussés à plusieurs reprises avec de la terre, certainement pour recouvrir les sépultures adventices qui ont été aménagées au fil du temps, témoignant ainsi d'une utilisation multiple et prolongée du tertre dans le temps. Dans quatre cas, le dôme de pierres est entouré d'un alignement de pierres différent qui dessine une couronne. Ce type d'aménagement a été observé pour **T68** de **Baccon**, pour **T1** et **T2** de **Lion-en-Sullias**, « *Climat des Bruyères* » et à **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Ronce* ». Le *tumulus* **T68** de **Baccon** est intéressant, car le cercle de pierres est doublé à l'intérieur d'un second cercle constitué de dalles posées de chant. La seconde technique de construction identifiée concerne cinq *tumuli*, principalement situés à **Baccon** (**T1**, **T2**, **T6b** et **T18**) ainsi que le monument de **Mardié**, « *La Butte Moreau* ». Ils ont été édifiés avec un amas principalement constitué de terre. Si aucun aménagement supplémentaire ne complète l'architecture du tertre de **Mardié**, il en est autrement pour ceux de **Baccon**. Les *tumuli* **T1**, **T2**, **T6b** et **T18** du site sont chacun surmontés d'une couronne de pierres dont la morphologie se rapproche de celles qui entourent les dômes de pierre des tertres de la première catégorie. Elles sont disposées au centre où en sont légèrement décalées. **T2** et **T6B** se démarquent des deux autres édifices, car ils sont doublés à l'extérieur par un fossé qui fait le tour du dôme. **T18** est aussi touché par une particularité. La couronne de pierre qui occupe le centre du dôme n'est pas fermée contrairement à toutes celles qui ont été évoquées jusqu'ici et elle est doublée à l'intérieur par un alignement de pierres en arc de cercle.

7.2.1.3. Nature et modalité de dépôt des sépultures

L'objet de cette sous-partie n'est pas d'utiliser les données anthropologiques, qui ne constituent pas un point essentiel dans notre réflexion, mais plutôt de se concentrer sur la nature et les modalités de dépôt des sépultures. Nous allons donc nous pencher sur le type d'espace dans lesquels elles ont été aménagées, sur leur nature (incinération ou inhumation) avant de nous intéresser à leur agencement. Quinze entités ont livré au moins une sépulture : **Baccon**, « *La Touanne* » ; **Baccon**, « *Thorigny* » 1 et 2 ; **Chilleurs-aux-Bois**, « *La Butte-Montgrolle* » ; **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 1 ; **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 1 ; **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 1 ; **Lion-en-Sullias**, « *Climat des Bruyères* » ; **Mardié**, « *La Butte Moreau* » ; **Mézières-lez-Cléry**, « *La Butte des Élus* » ; **Nogent-sur-Vernisson**, « *Les Georgeons* » ; **Outarville**, « *Le Bois de la Fontaine* » ; **Pithiviers-le-Vieil**, « *Mellerette* » ; **Saint-Cyr-en-Val**, « *La Planche* » et **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Ronce* ».

Deux types d'espaces ont été aménagés en vue d'y placer des sépultures (*FIG. 362*). Pour la période couvrant le Hallstatt et le tout début de La Tène, le contexte le plus usuel est le *tumulus* qui est érigé afin de recouvrir la ou les sépultures. Neuf entités ont livré ce cas de figure

(**Baccon**, « *La Touanne* » ; **Baccon**, « *Thorigny* » 1 et 2 ; **Chilleurs-aux-Bois**, « *La Butte-Montgrolle* » ; **Lion-en-Sullias**, « *Climat des Bruyères* » ; **Mardié**, « *La Butte Moreau* » ; **Mézières-lez-Cléry**, « *La Butte des Élus* » ; **Saint-Cyr-en-Val**, « *La Planche* » et **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Ronce* »). Seize des trente-deux *tumuli* du corpus ont livré au moins une sépulture. Elles peuvent être établies au centre du tertre ou en position adventice. Le premier cas de figure concerne seize sépultures issues de huit tertres (*FIG. 363*). La moitié d'entre eux présente une seule tombe centrale (**T6a**, **T18** de Baccon, **T1** de **Lion-en-Sullias**, « *Climat des Bruyères* » et **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Ronce* »). L'autre moitié est caractérisée par l'existence de plusieurs sépultures centrales. Leur emplacement n'est pas toujours décrit avec précision, mais il semble s'agir de dépôts se succédant dans le temps, sauf à **Saint-Cyr-en-Val**, « *La Planche* » où plusieurs incinérations sont déposées simultanément. Le *tumulus* **T24** de **Baccon**, le tertre de **Mardié**, « *La Butte Moreau* » et celui de **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Ronce* » ont livré deux sépultures centrales. Le tertre **T18** de **Baccon** et celui de **Saint-Cyr-en-Val**, « *La Planche* » sont ceux qui ont livré le plus de sépultures. Le premier des deux en contenait trois tandis que sur le second, un minimum de trois sépultures a été mis en évidence. Des sépultures adventices ont été mises en évidence à neuf reprises au sein de quatre *tumuli* différents. Ce sont systématiquement des tombes non contemporaines de

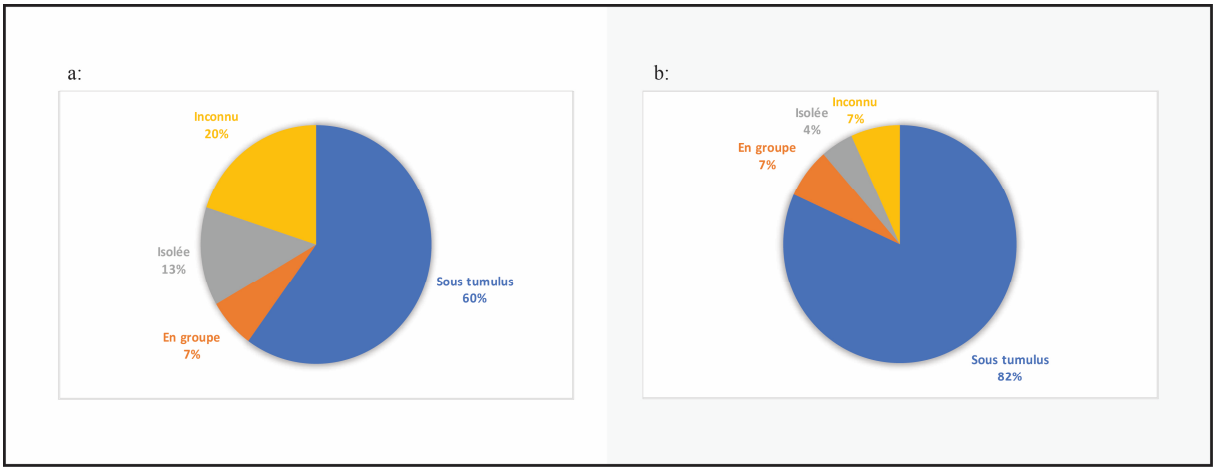

FIG. 362 : Contexte d'implantation des sépultures au sein des espaces funéraires, a : par nombre d'entités et b : par nombre de sépultures, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).

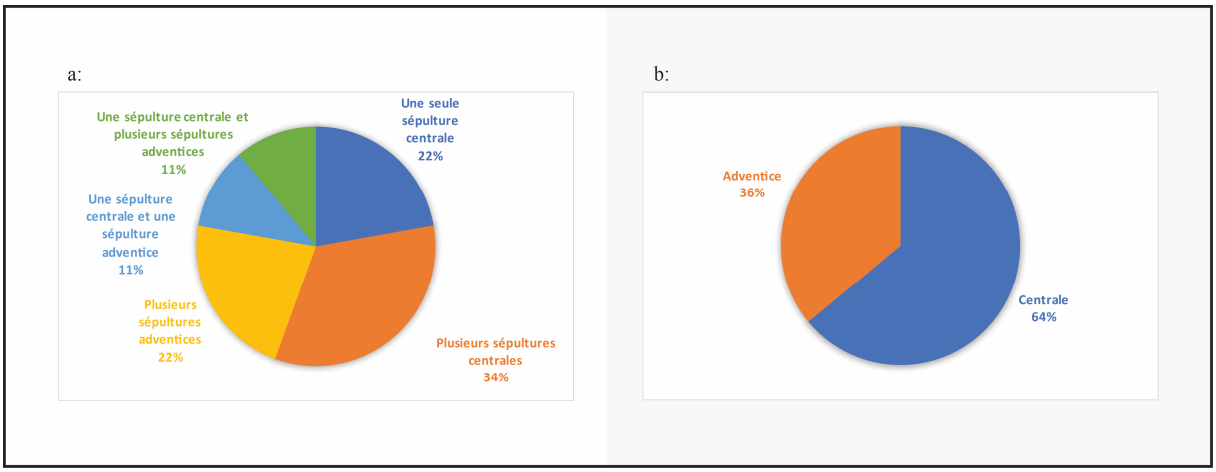

FIG. 363 : Position des sépultures au sein des tumuli, a : à l'échelle des entités et b : à l'échelle des sépultures, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).

l'érection du tertre puisqu'elles ont été creusées au niveau de la périphérie du dôme. L'intervalle qui sépare la mise en place du tertre et de ces sépultures est difficile à estimer, mais il semble probable qu'il s'insère entre une et plusieurs générations. Généralement, elles sont installées à un emplacement qui respecte les sépultures précédemment installées ainsi que l'architecture du tertre. Cependant, quelques exemples montrent l'inverse, comme à **Baccon** où l'installation des deux sépultures adventices de **T18** entraînent un remaniement puis une destruction partielle de la couronne de pierres ou encore **T68**, dont les deux crémations centrales sont recoupées par une inhumation postérieure. Nous avons donc d'un côté des sépultures aménagées à un endroit précis puis recouvertes par un tertre de diamètre et d'architecture variable et d'un autre côté des actes de réemploi de ces tertres qui sont choisis pour y implanter de nouvelles sépultures. Cela pose la question de la légitimité de ces sépultures adventices. La plupart semblent l'être. La qualité et la datation du mobilier indiquent qu'il s'agit certainement de descendants du défunt qui est à l'origine de la construction du tertre, tout comme le respect de la sépulture primaire. Nous recensons toutefois de rares cas où cela ne semble pas évident. Le bouleversement de l'architecture du tertre et de tombes plus anciennes interpelle et on est en droit de se demander si les héritiers de la génération qui a érigé le *tumulus* oseraient faire cela. D'autre part, nous avons aussi observé une réutilisation plus tardive, comme par exemple le *tumulus* **T67** de Baccon qui accueille une incinération à LT D ou encore le tertre de **Chilleurs-aux-Bois**, « *La Butte-Montgrolle* » qui est utilisé au Bas-Empire pour y installer deux inhumations en position adventice.

Les sépultures en question dont nous avons parlé sont de deux sortes. Nous avons d'une part des inhumations qui consistent en des fosses creusées afin d'y installer le corps du défunt et d'autre part des incinérations pour lesquelles nous retrouvons un dépôt de restes de crémation déposés dans une fosse. Au total, vingt-cinq sépultures sont comptabilisées dans le corpus. Elles proviennent de quinze entités différentes dont nous avons placé la liste au début de cette sous-partie. Le type de sépulture le plus fréquent est l'inhumation. Trente-et-une tombes de ce type sont issues de dix entités : **Baccon**, « *La Touanne* » ; **Baccon**, « *Thorigny* » 1 et 2 ; **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 1 ; **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 1 ; **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 1 ; **Mézières-lez-Cléry**, « *La Butte des Élus* » ; **Nogent-sur-Vernisson**, « *Les Georgeons* » ; **Outarville**, « *Le Bois de la Fontaine* » et **Pithiviers-le-Vieil**, « *Mellerette* ». Un peu plus de la moitié des inhumations (61,3 %) est aménagée en contexte de *tumulus* (*FIG. 364*). Il s'agit essentiellement de tertres de la commune de **Baccon**. Trois d'entre eux (**T6a**, **T19** et **T24**) n'en ont livré qu'une seule, trois autres en présentaient deux (**T16**, **T17** et **T21**) tandis que deux autres sont caractérisées par la présence de trois inhumations (**T67** et **T68**). Nous pouvons y ajouter le tertre de **Mézières-lez-Cléry**, « *La Butte des Élus* » qui a livré quatre inhumations. Le second contexte renvoie aux sépultures isolées installées dans un espace ouvert. Cela concerne deux entités (**Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 1 et **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 1). Sur la première, le caractère isolé de la sépulture n'est pas assuré puisqu'elle est entourée d'autres inhumations non datées précisément parmi lesquelles certaines pourraient être contemporaines. En revanche, sur le second site, l'inhumation semble évoluer dans un espace d'au moins cinquante mètres de diamètre vide de tout autre construction ou sépulture. Nous avons déjà vu qu'à LT C avait été installée une nécropole à enclos fossoyés, mais en l'état actuel des connaissances, l'inhumation du Ha D3/LT A est bien isolée. Le dernier contexte

observé correspond à des sépultures groupées installées dans une zone ouverte. La première phase de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » ainsi que le site de **Nogent-sur-Vernisson**, « *Les Georgeons* » sont les seuls à avoir livré une situation similaire pour la période Ha/LT A ancienne. Cinq inhumations ont été aménagées dans un espace ouvert d'un peu moins de cent mètres carrés sur la première des deux entités. Elles ne se recoupent pas et présentent toute la même orientation (nord-est/sud-ouest). Il est possible que d'autres inhumations leur soient contemporaines, car il en a été observé dans leur environnement immédiat, mais ces dernières n'ayant pas pu faire l'objet d'une datation précise, il est impossible d'en être sûr. Aucun élément structurant de type palissade ne semble entourer la zone, qui s'étendra ultérieurement. Sur la seconde entité, se sont trois inhumations qui sont regroupées dans un espace restreint dont nous ne connaissons pas la taille exacte (certainement une dizaine de mètres carrés). Le sondage qui a permis de les observer n'était pas assez étendu pour savoir si d'autres sépultures les accompagnaient et si une limite physique matérialisait la zone funéraire. Enfin, les entités d'**Outarville**, « *Le Bois de la Fontaine* » et de **Pithiviers-le-Vieil**, « *Mellerette* » n'ont livré qu'une sépulture dans un contexte pour lequel nous n'avons aucune information. Nous ne pouvons pas dire si elles sont isolées ou si elles participaient à une zone funéraire plus étendue qui n'a pas été mise à jour dans sa totalité.

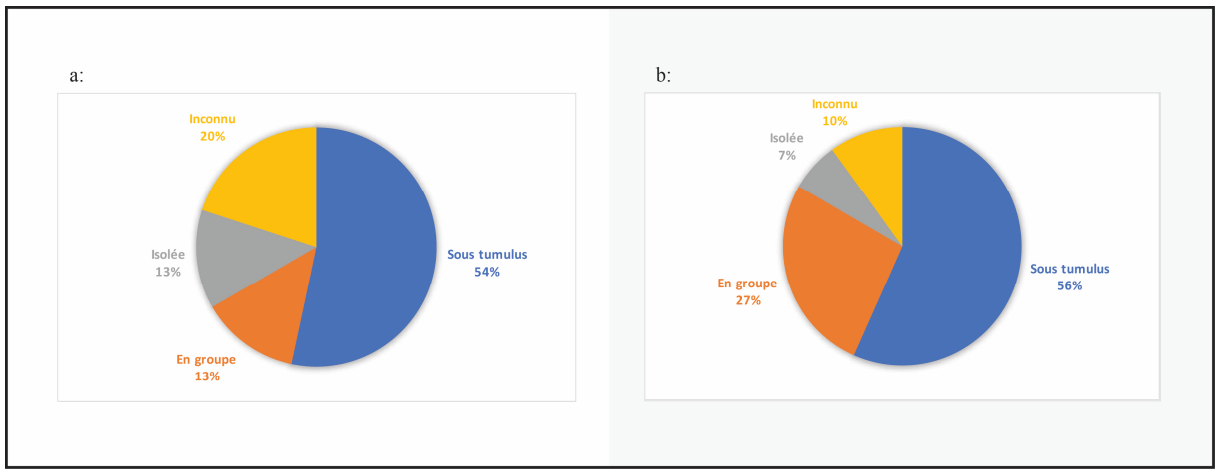

FIG. 364 : Contexte d'implantation des inhumations a : par nombre d'entités et b : par nombre d'inhumation, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).

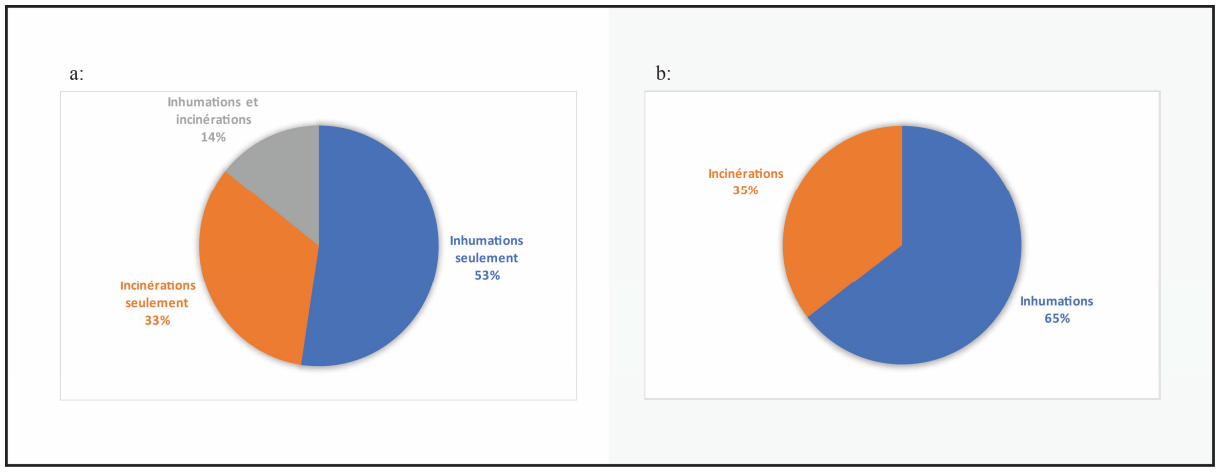

FIG. 365 : Nature des sépultures des espaces funéraires, a : à l'échelle des entités et b : à l'échelle des sépultures, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).

Des incinérations ont été observées sur sept entités (**Baccon**, « *La Touanne* » ; **Baccon**, « *Thorigny* » 1 ; **Chilleurs-aux-Bois**, « *La Butte-Montgrolle* » ; **Lion-en-Sullias**, « *Climat des Bruyères* » ; **Mardié**, « *La Butte Moreau* » ; **Saint-Cyr-en-Val**, « *La Planche* » et **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Ronce* »). Dix-sept sépultures de ce type ont été comptabilisées. La totalité d'entre elles a été aménagée en contexte de *tumulus*. Aucune incinération n'a été retrouvée seule ou en groupe au sein d'un espace ouvert. La moitié des *tumuli* n'a livré qu'une seule incinération. Il s'agit des tertres **T14**, **T19** et **T24** de **Baccon**, du *tumulus* de **Chilleurs-aux-Bois**, « *La Butte-Montgrolle* » et de **T1** de **Lion-en-Sullias**, « *Climat des Bruyères* ». Trois tertres ont livré deux incinérations : **T68** de **Baccon**, **Mardié**, « *La Butte Moreau* » et **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Ronce* »). Enfin, **T18** de **Baccon** et le tertre de **Saint-Cyr-en-Val**, « *La Planche* » sont les seuls à avoir livré trois incinérations voire plus sur le second site.

Parmi les entités qui ont livré des sépultures, quelques-unes sont caractérisées par l'association d'inhumations et de crémations (*FIG. 365*). Ce cas de figure, plutôt rare, ne concerne que trois tertres de la commune de **Baccon** : **T19**, **T24** et **T68**, soit deux entités. Dans l'ensemble, la part des deux types de sépultures est plutôt équilibrée. **T19** et **T24** présentent chacun une inhumation ainsi qu'une incinération tandis que **T68** est caractérisé par la présence de trois inhumations et deux crémations. Si leur position au sein du *tumulus* n'est pas connue précisément dans le cas de **T19**, nous avons noté qu'il s'agissait exclusivement de sépultures centrales pour les deux autres tertres. Il n'est pas aisé de connaître les raisons de l'existence du binôme inhumation/incinération. Les datations des tombes ne sont pas assez précises pour comprendre leur ordre d'implantation ou même savoir si elles sont contemporaines, et c'est certainement l'étude de leur emplacement qui peut permettre d'en savoir plus. Les conditions de dépôt des sépultures de **T19** de **Baccon** ne sont pas connues. Les deux sépultures de **T24** sont quant à elles situées l'une à côté de l'autre en position centrale, mais aucune information supplémentaire ne permet de savoir si elles ont été installées en même temps ou si l'une des deux succède à la première. Quant à **T68**, les données permettent d'en dire plus. Le dépôt primaire est une crémation qui a servi de repère à une seconde crémation qui a été installée juste à côté après une période indéterminée. Elles datent toutes deux du Ha D3/LT A. Trois inhumations ont par la suite été installées au-dessus des deux crémations et les recoupent à une date ultérieure toujours située dans la même tranche chronologique. Cela signifie que les crémations n'étaient plus visibles ou du moins que l'on en avait plus la mémoire lorsqu'elles ont été creusées. Il est difficile de parler d'effets de mode et d'évolution des pratiques funéraires, car au sein de la zone de **Baccon**, aucun schéma ne ressort. Nous rencontrons aussi bien des inhumations que des incinérations depuis le Ha C jusqu'à LT A ancienne, et ce même en prenant en compte les autres *tumuli* du corpus. Il semble que nous ayons plutôt affaire à des demandes particulières des défunts, ce qui ne paraît pas incongru, car il est aisément concevable que les puissants se soient de tout temps adonnés à l'excentricité. Cependant, il faut reconnaître que les modalités d'inhumation, le matériel qu'elles renferment ainsi que l'aspect des incinérations concordent et rejoignent les standards connus pour le monde celtique à la même époque.

L'étude de l'aménagement de l'espace prévu pour l'installation du corps ou de ce qu'il en reste, qu'il s'agisse des inhumations ou des incinérations, fournit de précieux renseignements

sur les conditions d'ensevelissement des dépôts (*FIG. 366*). Ce type d'information n'est malheureusement pas connu pour l'ensemble des contextes funéraires. Douze entités ont tout de même livré quelques éléments à ce propos (**Baccon**, « *La Touanne* » ; **Baccon**, « *Thorigny* » 1 ; **Chilleurs-aux-Bois**, « *La Butte-Montgrolle* » ; **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 1 ; **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 1 ; **Lion-en-Sullias**, « *Climat des Bruyères* » ; **Mardié**, « *La Butte Moreau* » ; **Mézières-lez-Cléry**, « *La Butte des Élus* » ; **Outarville**, « *Le Bois de la Fontaine* » ; **Pithiviers-le-Vieil**, « *Mellerette* » ; **Saint-Cyr-en-Val**, « *La Planche* » et **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Ronce* »). Parmi ces entités, onze incinérations ainsi que sept inhumations font preuve d'un aménagement spécifique. Les incinérations proviennent de sept entités : **Baccon**, « *La Touanne* » ; **Baccon**, « *Thorigny* » 1 ; **Chilleurs-aux-Bois**, « *La Butte-Montgrolle* » ; **Lion-en-Sullias**, « *Climat des Bruyères* » ; **Mardié**, « *La Butte Moreau* » ; **Saint-Cyr-en-Val**, « *La Planche* » et **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Ronce* »). Les restes de crémations sont majoritairement déposés dans un contenant (70,6 % des incinérations). La catégorie qui se retrouve le plus est celle des urnes en céramique, qui ont recueilli six des incinérations du corpus, soit 35,3 %. Il peut s'agir d'urnes spécialement destinées à recevoir ce type de dépôt, mais dans certains cas, il semble que des vases à destination domestique aient été détournés de leur utilisation primaire. C'est le cas pour l'incinération de **T14** et pour la première incinération de **T18** de **Baccon** qui ont été déposées dans des terrines à épaulement ainsi que de l'incinération de **Chilleurs-aux-Bois**, « *La Butte-Montgrolle* » qui se trouve quant à elle au sein d'un vase peint en rouge. La seconde incinération de **Mardié**, « *La Butte Moreau* » est notable. Une écuelle en terre cuite intervient dans le processus funéraire, mais elle n'a pas été disposée afin de recueillir les restes de crémation, mais a été déposée au-dessus de ces derniers, de sorte à devenir un genre de couvercle. Les autres catégories rassemblent toutes le même nombre d'incinérations. Celle des crémations directement déposées en pleine terre concerne trois incinérations. Aucun aménagement spécifique n'accompagne les restes d'ossements qui sont souvent directement déposés sur le sol ou installés dans une fosse. Le cas de la troisième incinération de **T18** de **Baccon** est intéressant puisque la crémation a été installée directement au-dessus des restes d'un foyer qui pourrait correspondre au bûcher crématoire. La catégorie des urnes métalliques concerne aussi trois incinérations : la première incinération de **Mardié**, « *La Butte Moreau* » et les deux incinérations de **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Ronce* »). À **Mardié**, il s'agit d'une urne en

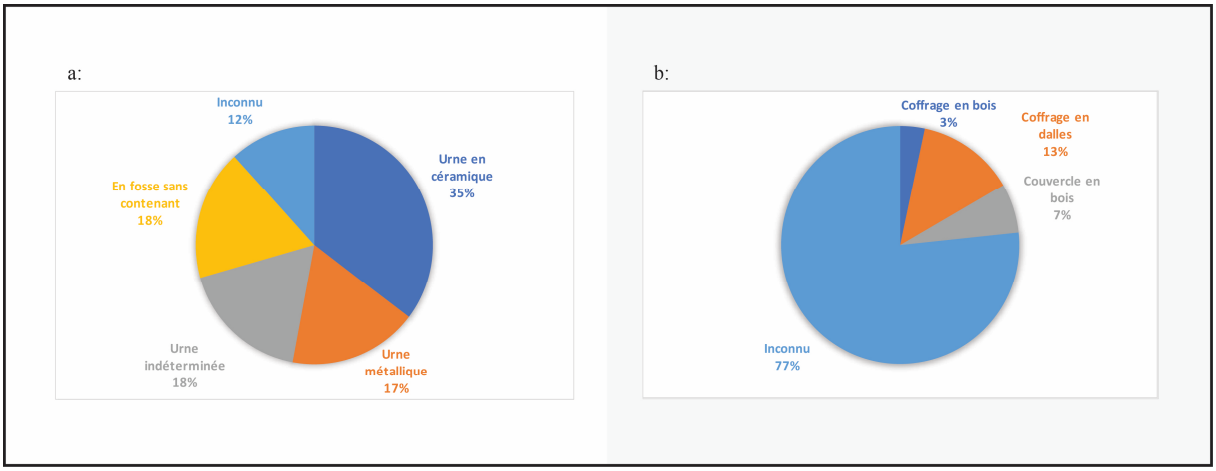

FIG. 366 : Aménagement des sépultures des espaces funéraires, a : à l'échelle des entités funéraires et b : à l'échelle des sépultures, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).

bronze fermée au moyen d'un couvercle pour laquelle aucune autre information n'est connue. Il s'agit d'un chapeau conique de type Hochdorf en feuilles d'écorce de bouleau cousues entre elles. Il est intéressant de noter que les deux seuls exemples de couvercles sont issus de cette entité. Les deux contenants de **Sainte-Geneviève-des-Bois** sont respectivement un stamnos en bronze pour la première incinération et une situle en bronze pour la seconde. Il s'agit d'ouvrages importés des territoires étrusques qui sont d'une finesse et d'une richesse artistique très prononcées. La situle est par ailleurs installée dans un petit caisson en fines planches de chêne collées. Enfin, trois urnes qui proviennent toutes de **Saint-Cyr-en-Val**, « *La Planche* » sont confectionnées dans une matière qui n'était pas décrite et nous ne pouvons donc en dire plus à ce propos.

Les sept inhumations ayant fait l'objet d'un aménagement proviennent de cinq entités : (**Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 1 ; **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 1 ; **Mézières-lez-Cléry**, « *La Butte des Élus* » ; **Outarville**, « *Le Bois de la Fontaine* » ; **Pithiviers-le-Vieil**, « *Mellerette* » ; et **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Ronce* »). Beaucoup d'inhumations n'ont pas fait l'objet d'une étude assez poussée et nous ne savons pas si un aménagement était installé autour des défunts dans vingt-trois cas sur trente-et-un. Pour les huit cas qui sont connus, le corps des défunts est généralement entouré d'un coffrage (75 % des inhumations). Il s'agit principalement d'un coffrage en dalles de pierre qui entoure l'individu (quatre inhumations du corpus soit 50 %). À **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 1, seule une pierre plate était disposée sur l'épaule droite du défunt, ce qui ne permet pas d'affirmer l'existence de ce coffrage avec certitude. Ce coffrage est en bois dans seulement un cas, à **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 1. Enfin, deux inhumations ont livré les traces d'une couverture en bois, toujours sur la même entité. Dans le cas des coffrages et des couvertures en bois, c'est l'étude taphonomique voire quelques prélèvements de matière organique qui ont permis d'en établir l'existence. Aucune inhumation en pleine terre n'a été découverte.

7.2.2. Morphologie et nature des espaces funéraires de LT A récente à LT B2

Les espaces funéraires de la période allant de LT A récente à LT B2 sont marqués par des mutations dont l'origine est difficile à percevoir. Si on met de côté le seul enclos comptabilisé pour la période couvrant le Hallstatt et le tout début de la période laténienne (**Ingré**, « *ZAC des Varannes* » 1), qui revêt un caractère isolé, les enclos semblent se développer à partir de LT A récente et peut-être dès le courant de LT A ancienne. Les tertres qui étaient si nombreux au Hallstatt disparaissent au profit d'espaces funéraires ouverts dont certains sont agrémentés de petits enclos fossoyés. Quatorze entités correspondant à sept sites ont été associés à cette période : **Boynes**, « *Brimpont* » ; **Bromeilles**, « *L'Ormaille* » ; **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 2, 3 et 5 ; **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 1, 2 et 5 ; **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 1, 2, 3 et 5 ; **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* » et **Treilles-en-Gâtinais**, « *Le Bas du Moulin* » 2.

7.2.2.1. La structuration de l'espace

Nous avions évoqué dans la sous-partie précédente la nature particulière des tertres qui composaient les trois quarts des ensembles funéraires de la période hallstattienne et notamment le caractère imposant de leur architecture qui a joué en la faveur de leur découverte. Ils ne

constituent cependant qu'une très mince part des ensembles funéraires et nous avions souligné la difficulté qui résidait dans l'identification des espaces funéraires du commun des mortels. La nature des espaces funéraires de La Tène ancienne se situe dans la continuité de cette remarque, à ceci près qu'elle touche la totalité des zones funéraires. L'extension de ces dernières est aussi délicate à évaluer. Si un indice par rapport à celle-ci pouvait être déduit de la taille des *tumuli*, le même exercice n'est pas applicable ici. L'ensemble des entités est composé de vestiges légèrement ancrés, des sépultures ainsi que des enclos fossoyés évoluant d'après les données archéologiques en espace ouvert. Les tombes isolées sont rares et nous pouvons aisément parler de nécropoles à tombes plates en raison du regroupement pouvant atteindre plusieurs dizaines de sépultures au sein d'espaces plutôt restreints. Quant aux enclos, la question demeure souvent ouverte à propos de leur portée funéraire. Si certains contiennent des fosses sépulcrales dans leur surface interne, ce n'est pas le cas de tous. On peut ainsi se demander si tous les enclos funéraires de cette période étaient destinés à matérialiser une sépulture ou si certains avaient une autre utilité tout en restant liés à la sphère funéraire (bûcher funéraire, aménagement cultuel ou rituel…).

Sept entités comptent un seul groupe de vestiges (**Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 2 ; **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 1 ; **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 1, 2, 3 et 5 et **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* »). Les situations divergent en fonction du nombre de vestiges qui forment les entités (*FIG. 367*). Deux d'entre elles se développent sur une surface inférieure à 100 m². Le nombre de sépultures s'y retrouve en faible quantité (moins de sept), mais en contrepartie occupe l'espace de manière plutôt dense, en tout cas pour la deuxième phase de **Cortrat**. Trois entités occupent une surface comprise entre 100 m² et 500 m² (**Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 1 et **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 1 et 3). Le nombre de vestiges qui les caractérise n'est pas spécialement plus élevé que pour les deux entités précédentes. En effet, sur la première entité, ce sont cinq tombes qui occupent un espace d'environ 130 m², sur la seconde six tombes qui s'étendent sur environ 230 m², et enfin sur la troisième dix sépultures ont été aménagées sur une zone d'environ 400 m². Ainsi, l'espace est probablement occupé de manière plus lâche. Il faut toutefois garder à l'esprit que plusieurs phases caractérisent les sites de **Cortrat**, **Courtempierre** et **Courtenay** et que nous avons rassemblé au sein de la dernière phase de chacun tous les vestiges qui n'ont pu être associés à une phase bien datée. Ces vestiges peuvent donc interférer avec ce que nous relatons dans ces paragraphes. Nous les considérons cependant pour un souci de compréhension comme une phase à part entière dont les vestiges ne sont pas associables. Aucune entité n'est formée d'un groupe de vestiges s'étendant entre 500 m² et 1 000 m². Les deux dernières entités formées d'un groupe de structures (**Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 5 et **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* ») dépassent 1 000 m². La première entité atteint 2 300 m² et la seconde environ 5 000 m². La cinquième phase de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » correspond à la phase regroupant les structures non datées et doit donc être considérée avec prudence. Quoi qu'il en soit, ces deux entités font montre d'une densité élevée. Il s'agit d'un groupe de vingt-neuf tombes à **Courtenay** et d'une vingtaine au minimum à **Sainte-Geneviève-des-Bois**. Les sépultures de ces entités sont par ailleurs accompagnées d'enclos fossoyés qui s'intercalent entre elles.

Les entités qui comptent deux groupes de vestiges sont au nombre de trois : **Bromeilles**, « *L'Ormaille* » ; **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 2 et **Treilles-en-Gâtinais**, « *Le Bas du Moulin* » 2. Les deux premiers sites sont caractérisés par un grand nombre de vestiges pour lesquels les datations ne sont pas toujours très précises. Dans le premier cas, l'ensemble des structures a été attribué à une période comprise entre LT A récente et LT B2 et rien ne permet de savoir si l'ensemble des sépultures est strictement contemporain. Dans le second cas, le phasage du site est plutôt précis, mais un certain nombre de tombes n'a pas pu être daté. Ainsi, les deux groupes que nous identifions à **Bromeilles** et à **Courtempierre** sont peut-être factices. À **Bromeilles**, les vestiges se répartissent sur une zone d'environ 1 100 m². Les deux zones s'étendent respectivement sur deux espaces de 100 m² (huit sépultures) et 750 m² (vingt-quatre sépultures et un enclos fossoyé) distants l'un de l'autre d'une vingtaine de mètres. À **Courtempierre**, les deux zones sont plus proches (280 m² au total) et comportent moins de sépultures. Les deux atteignent une centaine de mètres carrés chacune et sont composées de trois ou quatre tombes avec deux enclos fossoyés. Plutôt que deux groupes distincts, il faudrait plutôt envisager un seul groupe dont les sépultures sont assez espacées les unes des autres, environ huit mètres pour les plus éloignées. Enfin, les deux groupes de sépultures de **Treilles-en-Gâtinais** forment vraiment deux noyaux distincts puisqu'ils s'étendent sur une surface totale de 2 400 m² et sont espacés d'un peu moins de quarante mètres l'un de l'autre. Les deux pôles atteignent chacun 250 m² et 650 m². Le plus petit est composé de six sépultures tandis que le plus grand est composé de quatre sépultures et trois enclos fossoyés. Les structures sont d'ailleurs plutôt espacées les unes des autres, sauf les sépultures du grand groupe qui se côtoient ainsi que les trois sépultures les plus orientales du petit groupe.

Les entités qui sont composées de plus de deux groupes de vestiges sont au nombre de deux. Il s'agit de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* 5 et de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* »

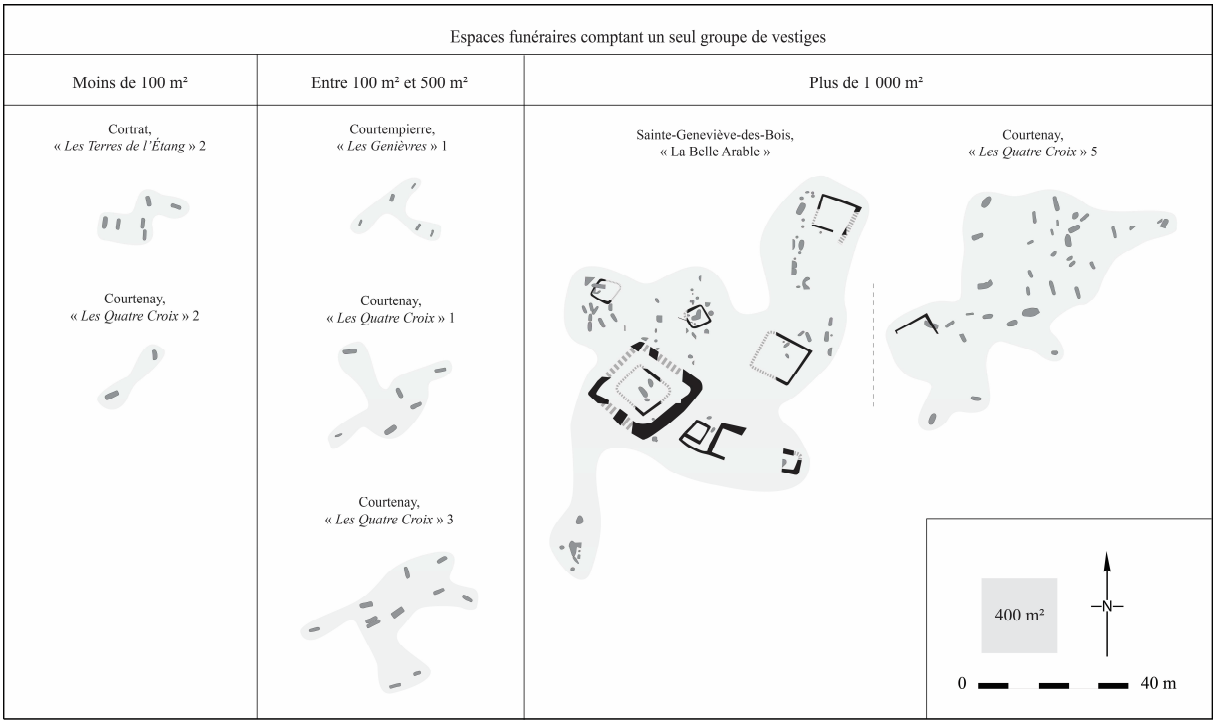

FIG. 367 : Structuration des espaces funéraires : entités constituées d'un seul groupe de vestiges, LT A récente/LT B2 (DAO C. Forget).

5. Elles ne sont sans doute pas représentatives de la réalité puisqu'il s'agit dans les deux cas des phases comprenant tous les vestiges qui n'ont pas été datés avec précision. Nous rappelons qu'ils peuvent tous être assimilés à l'une ou l'autre des quatre premières phases des deux sites (*FIG. 368*). Sur la première des deux entités, les sépultures sont disséminées sur un espace de 1300 m² et se répartissent en quatre groupes dont les plus proches sont espacés d'environ dix mètres et les plus espacés de moins de quarante mètres. Il s'agit de petits regroupements de deux à trois sépultures. À **Courtempierre**, les tombes sont réparties sur une zone de 650 m². Trois groupes peuvent là aussi être restitués. Ils sont écartés d'une distance comprise entre cinq et huit mètres les uns des autres. Celui qui regroupe le plus de vestiges rassemble deux enclos fossoyés ainsi que huit sépultures tandis que le moins étendu n'est composé que d'un enclos en bordure de décapage. Entre les deux, on retrouve un groupe de trois enclos et de trois sépultures et un autre comportant un enclos et cinq tombes. S'il y a peu de chances que sur les deux entités tous les vestiges non datés puissent être tous contemporains, force est de constater que l'ensemble est plutôt homogène, avec au maximum deux orientations principales et des espaces vides dont certains ont très certainement servi d'espaces de circulation. Le tout renvoie donc aux phases 1 à 4 de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* et de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » dont la planification et le respect de cette dernière au fil des décennies ne font aucun doute.

Enfin, le dernier type d'espace funéraire répertorié pour la période LT A récente/LT B2 est composé des entités qui regroupent des vestiges qui semblent isolés. Une seule entité se trouve dans ce cas. Il s'agit de **Boynes**, « *Brimpont* » où une seule inhumation a été observée. Il est impossible de savoir s'il s'agit de la seule sépulture du site ou si elle participe à un véritable espace funéraire. Les circonstances de la découverte du site ne permettent pas de trancher puisqu'aucun autre élément pouvant donner des informations supplémentaires n'a été identifié.

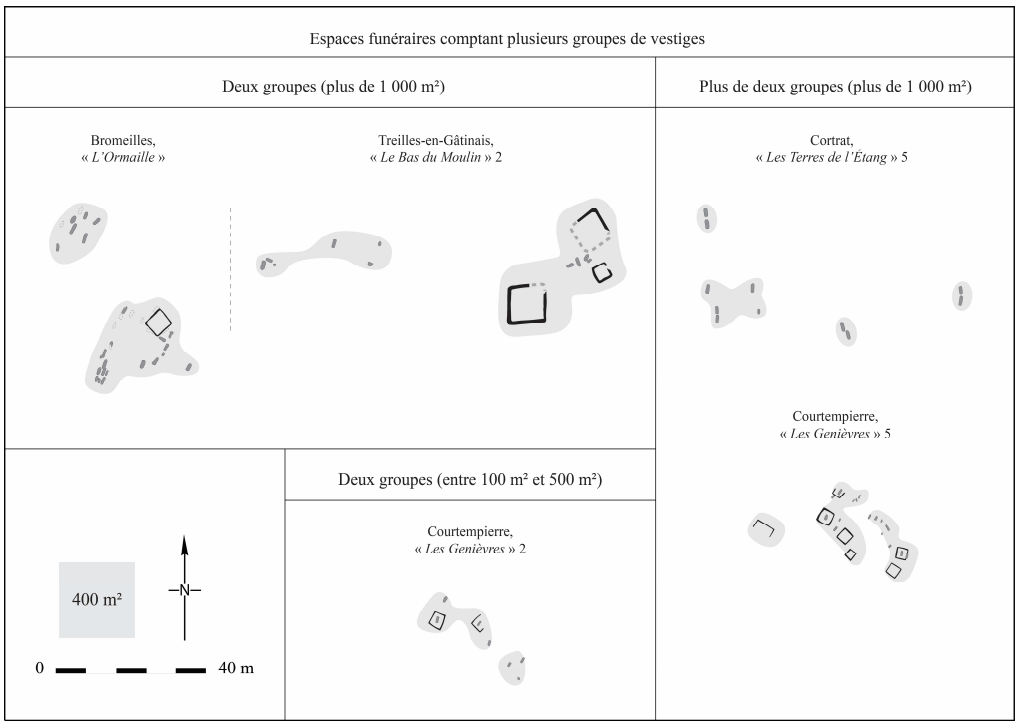

FIG. 368 : Structuration des espaces funéraires : entités constituées de plusieurs groupes de vestiges, LT A récente/LT B2 (DAO C. Forget).

Certains sites ont livré des indices permettant de proposer l'existence d'axes de circulation (*FIG. 369*). À **Cortrat**, un axe orienté est-ouest et un autre orienté nord-sud semblent desservir la nécropole. Le premier est bordé au nord par les tombes **S18**, **S1**, **S9**, **S7** et plus à l'est **S8** et **S15** et au sud par les tombes **S3**, **S2**, **S4**, **S5**, **S6**, **S10**, **S11** et **S19**. Il est intéressant de noter que toutes à l'exception de la tombe **S6**, qui est d'ailleurs la tombe fondatrice de la nécropole, ne sont pas orientées de manière parallèle au chemin, mais plutôt de manière perpendiculaire. Le chemin disposé nord-sud part probablement de celui qui est orienté est-ouest et longe les tombes **S24** et **S23** situées une dizaine de mètres plus au nord. À **Courtempierre**, les axes de circulation ne sont pas orientés selon les points cardinaux. Un chemin traverse le site du nord-ouest au sud-est. Il est bordé au nord par les sépultures **S11**, **S18**, l'enclos **E21**, les tombes **S31**, **S32**, **S41**, **S42**, **S43**, **S49** et l'enclos **E53** et au sud par les enclos **E12**, **E16**, la sépulture **S27**, l'enclos **E30**, la sépulture **S50** et enfin l'enclos **E51**. Comme à **Cortrat**, les sépultures sont perpendiculaires au chemin. Un embranchement est susceptible de desservir la partie nord-est de la nécropole et serait bordé au nord par les sépultures **S33**, **S34**, **S35**, **S63** et **S38** et au sud par les sépultures **S31**, **S32**, **S39** et **S46**. **S39** est la seule à être parallèle au chemin. À **Courtenay**, la situation est un peu plus compliquée. La nécropole, quoiqu'organisée, est constituée de sépultures dont la situation spatiale permet de restituer plusieurs chemins. Il est difficile d'affirmer s'ils ont tous existé et en même temps. L'axe de ce réseau semble principalement suivre une orientation nord-est/sud-ouest. Nous proposons deux chemins se développant au nord et au sud de la zone funéraire. La voie septentrionale est bordée par l'enclos **E135** et les sépultures **S128**, **S147**, **S116** et **S46** au sud et **S123**, **S159** et **S44** au nord. La voie méridionale semble quant à elle longer l'ensemble de la nécropole. Elle est cernée au nord par l'enclos **E135** et les tombes **S127**, **S117**, **S131**, **S157**, **S52** et **S53** et au sud par les sépultures **S150** et **S145**. Enfin, la voie qui traverse le site du nord au sud est bordée à l'ouest par les tombes **S160**, **S41**, **S44**, **S46**, **S144** et **S145** et à l'est par les tombes **S108**, **S42**, **S43**, **S45**,

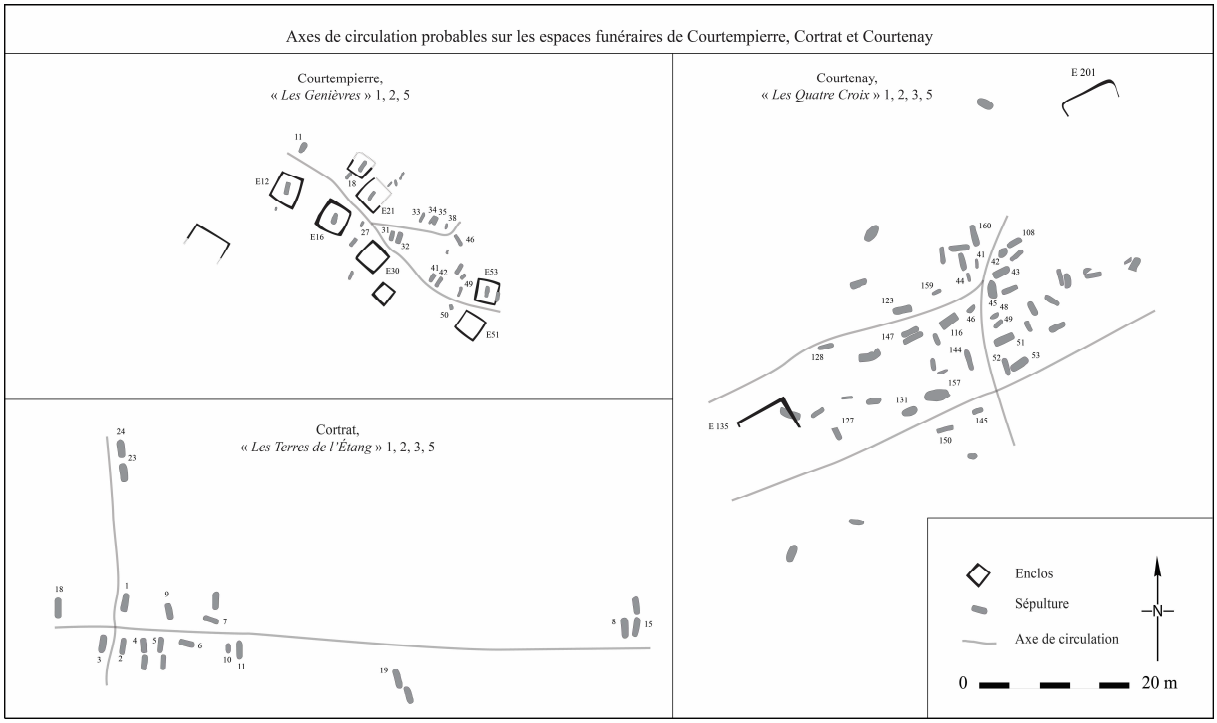

FIG. 369 : Proposition de restitution des axes de circulation sur quelques espaces funéraires, LT A récente/LT B2 (DAO C. Forget).

S48, **S49**, **S51** et **S52**. La majorité des sépultures semble se greffer parallèlement au réseau de chemins bien que certaines d'entre elles y soient perpendiculaires.

À **Bromeilles** et à **Sainte-Geneviève-des-Bois**, les choses sont différentes. La disposition des vestiges laisse entrevoir un minimum d'organisation spatiale, avec des orientations similaires, mais il est difficile de restituer des voies de circulation. Sur le premier des deux sites, les deux groupes de tombes sont séparés par un espace vide d'une vingtaine de mètres. Il n'est donc pas aisé de restituer un chemin dans un espace aussi large. L'implantation des sépultures au sein des deux groupes ne permet pas vraiment d'aller plus loin. Elles sont regroupées de manière assez dense, selon le même axe et aucun indice mis à part leur orientation ne permet de restituer un réseau de circulation, ce qui n'est pas assez. Sur le second site, le problème n'est pas tributaire de l'organisation spatiale des vestiges, mais plutôt du type d'opération qui a permis de l'observer. En effet, seules quelques tranchées de diagnostic ont recoupé les structures et aucun décapage n'a permis d'apprécier la planification de l'espace funéraire dans son ensemble. Aucun « couloir » de deux ou trois mètres de large comme cela a été observé à **Cortrat**, à **Courtempierre** ou encore à **Courtenay** n'est visible à **Bromeilles** et à **Sainte-Geneviève-des-Bois**. Il est donc trop hasardeux de tenter de restituer des chemins.

7.2.2.2. L'architecture funéraire

L'architecture funéraire de LT A récente à LT B2 renvoie sans exception aux mêmes éléments. Dans l'ensemble, les données sont très homogènes et correspondent à des situations similaires. Elles sont issues de fouilles récentes et reposent sur des observations claires et des interprétations objectives. Le principal obstacle à la restitution des monuments funéraires de cette période repose majoritairement sur les problèmes de conservation qui peuvent en toucher certains et oblitérer les chances d'en restituer les techniques de construction. En effet, les phénomènes d'arasement sont très fréquents pour les périodes qui nous intéressent et peuvent empêcher de saisir certains types d'aménagements légers, comme par exemple des superstructures installées sur poteau à l'intérieur des petits enclos fossoyés ou même dans leurs fossés d'enceinte. Au total, ce sont vingt-trois enclos fossoyés provenant de six entités (**Bromeilles**, « *L'Ormaille* » ; **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 2 et 5 ; **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 5 ; **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* » et **Treilles-en-Gâtinais**, « *Le Bas du Moulin* » 2) qui ont été analysés. Au vu de leur nombre, la comparaison des enclos entre eux s'avère possible. Nous allons confronter leur morphologie ainsi que leurs dimensions.

L'étude de la morphologie des enclos à caractère funéraire de cette période révèle l'existence d'un seul modèle principal. En effet, la totalité des vingt-trois enclos de cette période se développe selon une forme quadrangulaire sans exception. L'enclos **E4** de **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* » sort du lot puisqu'il s'agit du seul qui adopte une architecture que l'on pourrait qualifier de complexe. Il s'agit d'un système d'enclos emboîtés. Un petit enclos quadrangulaire est installé dans un autre enclos quadrangulaire 4,2 fois plus grand. Enfin, deux autres enclos du même site se distinguent par un fossé qui se poursuit au-delà de l'embranchement avec l'autre fossé qui permettrait de constituer un angle : **E3** et **E251**. Le premier des deux est un petit enclos quadrangulaire dont le fossé sud-ouest se poursuit légèrement vers le sud-est avant d'effectuer un angle droit en direction du sud-est avant de rejoindre le fossé occidental de l'enclos **E16**. La relation entre les deux enclos n'a pas pu être

établie par les fouilleurs. L'enclos **E251** se trouve dans le même cas, mais n'a pas pu bénéficier d'observations aussi poussées, car le tronçon de fossé qui dépasse le module quadrangulaire de l'enclos se poursuit hors emprise. Il est donc tout à fait possible qu'il soit relié à un autre enclos qui n'a pas été décapé.

Les enclos funéraires du corpus occupent un espace variable (*FIG. 370 à 373*). Les plus nombreux sont ceux qui ont une taille que l'on peut qualifier de très petite et de petite. Ces deux catégories regroupent 65,2 % des enclos. Les très petits enclos affichent une surface inférieure à 20 m². Ils sont au nombre de sept et proviennent de trois entités : **E19**, **E40** et **E53** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 5, **E3**, **E102** et **E267** de **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* » et **E274** de **Treilles-en-Gâtinais**, « *Le Bas du Moulin* » 2). **E19** de **Courtempierre** est le plus petit d'entre tous avec ses 11 m² tandis que le plus grand de cette catégorie atteint 20 m² (**E274** de **Treilles-en-Gâtinais**). Les petits enclos ont une surface comprise entre 21 m² et 30 m². Ils sont au nombre de huit et sont issus de quatre entités : **E1** de **Bromeilles**, « *L'Ormaille* » ; **E12** et **E21** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 2 ; **E15**, **E16**, **E30** et **E51** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 5 et **E18** de **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* ». Il s'agit d'une classe très homogène puisque les enclos affichent des tailles très semblables. Le plus modeste s'étend sur 23 m² (celui qui est considéré dans nos comptages comme le plus petit, **E15** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 5, n'est en réalité pas connu dans sa totalité et atteint certainement le double de cette mesure) alors que le plus grand atteint 28 m² soit seulement 5 m² d'écart sur un total de huit enclos. Les enclos de taille moyenne regroupent cinq aménagements (soit 21,7 % des enclos) : **E135** et **E201** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 5 ; **E16** de **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* » et **E51** et **E562** de **Treilles-en-Gâtinais**, « *Le Bas du Moulin* » 2. Il s'agit d'enclos dont la surface s'étend entre 31 m² et 70 m². Le plus petit est **E135** de **Courtenay** avec ses 53 m² (techniquement, le plus petit est **E16** de **Sainte-Geneviève-des-Bois**, mais il s'agit là encore d'un enclos incomplet, dont la surface réelle doit atteindre là aussi le double de celle que nous avons notée) et le plus vaste est **E51** de **Treilles-en-Gâtinais** avec 59 m².

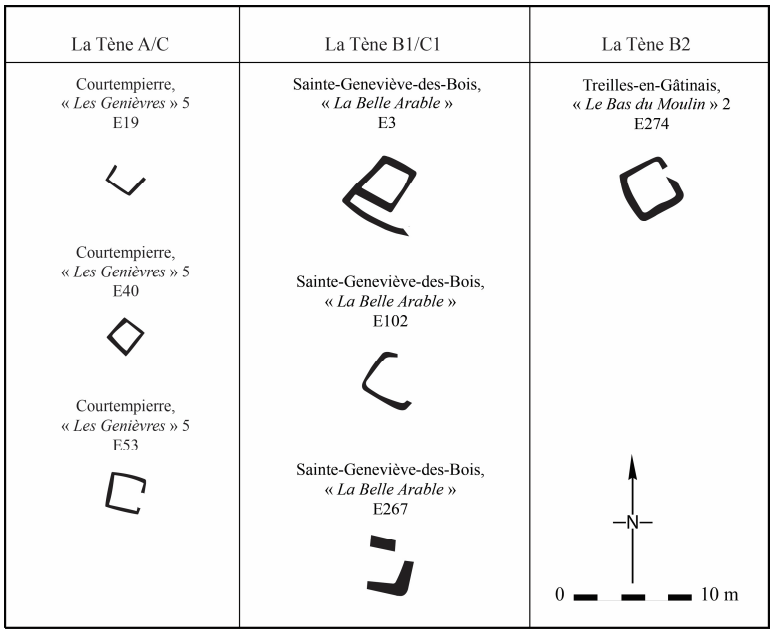

FIG. 370 : Surface des enclos des espaces funéraires : aménagements inférieurs à 20 m², LT A récente/LT B2 (DAO C. Forget).

Enfin, les catégories des grands et très grands enclos regroupent 8,7 % des enclos du corpus de cette période, soit deux entités seulement. La classe des grands enclos regroupe ceux dont la surface est comprise entre 71 m² et 100 m². Deux enclos correspondent : **E47** et **E251** de

Sainte-Geneviève-des-Bois, « *La Belle Arable* ». Ils mesurent respectivement 71 m² et 100 m². Le premier est potentiellement plus étendu, mais pas autant que les précédents enclos incomplets cités. L'autre enclos, **E47**, n'est pas connu dans son intégralité et l'un de ses fossés semble se poursuivre au-delà de l'angle auquel on pourrait penser qu'il se serait rattaché. Les très grands enclos sont les installations qui dépassent 100 m². Seul **E4** de **Sainte-Geneviève-des-Bois** entre dans cette classe de taille. Il s'agit du double enclos dont nous avons parlé dans le paragraphe précédent. L'ensemble est composé d'un enclos de 81 m² encadré par un très grand enclos de 342 m². Toutes périodes confondues, il s'agit du seul aménagement de la sorte qui se démarque par son architecture, sa taille et surtout la présence d'au moins une sépulture au centre de l'enclos interne. Si ces creusements avaient été absents, l'ensemble aurait clairement pu correspondre à un bâtiment de type sanctuaire. Il est d'ailleurs possible que l'aménagement, au vu de sa taille et de la puissance de ses fossés (voir ci-après) ait pu revêtir une fonction particulière en plus de son usage à caractère funéraire.

En termes de dimensions, les fossés des enclos funéraires de cette période sont plutôt homogènes (*FIG. 374*). Comme nous l'avons spécifié, ils sont souvent touchés par un arasement parfois très prononcé qui empêche de connaître avec précision la largeur et la profondeur originelles. Trois catégories de largeur ont été individualisées. La première rassemble les ouvrages de moins de 0,5 m de largeur. Cela concerne quatre enclos : **E1** de **Bromeilles**, « *L'Ormaille* », **E19** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 5 et **E135** et **E201** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 5. Le plus arasé est **E135** de *Courtenay* avec seulement 0,2 m de large tandis que le plus large de cette catégorie est **E201** de *Courtenay* avec 0,48 m. La seconde catégorie est celle qui touche le plus d'enclos (65,2 % soit quinze enclos). Il s'agit des enclos dont la largeur des fossés est comprise entre 0,5 m et 0,99 m. Cela concerne les deux enclos de la seconde phase de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* », tous les enclos de la cinquième phase du même site à l'exception de **E19**, les enclos **E3**, **E18**, **E102** et **E251** de **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* » ainsi que les trois enclos de **Treilles-en-Gâtinais**, « *Le Bas du Moulin* » 2. La quasi-totalité d'entre eux présente des fossés dont la largeur oscille entre 0,5 m et 0,7 m (douze sur les quinze). L'enclos de cette catégorie dont les fossés sont les plus larges est **E562** de **Treilles-en-Gâtinais**, « *Le Bas du Moulin* » 2 avec 0,9 m. L'enclos interne de E4 de **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* » atteint quant à lui 0,68 m de large, mais nous ne

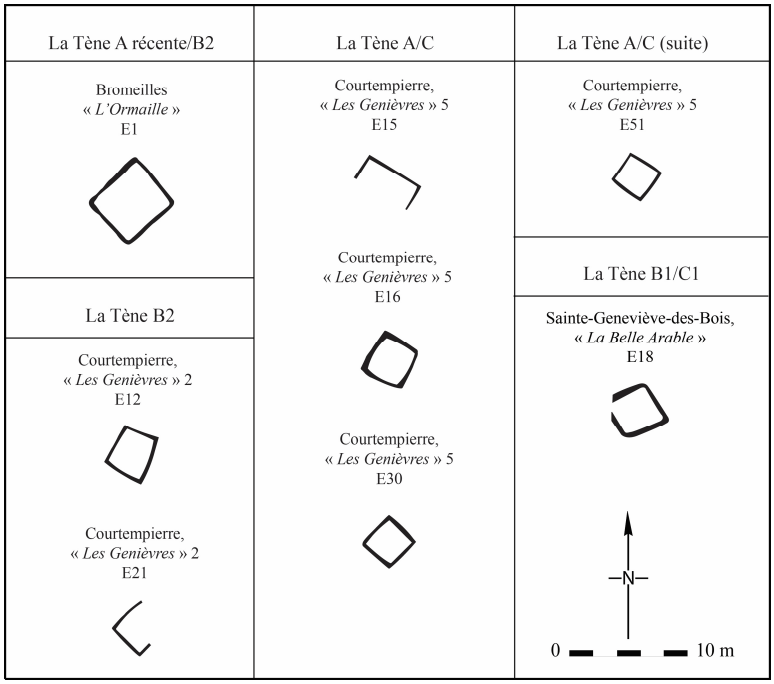

FIG. 371 : Surface des enclos des espaces funéraires : aménagements de 21 m² à 30 m², LT A récente/LT B2 (DAO C. Forget).

l'avons pas pris en compte dans les comptages puisqu'il nous est apparu plus opportun de se tourner vers les mesures de l'enclos extérieur. Enfin, la dernière catégorie concerne les enclos dont les fossés ont une largeur supérieure à 1 m. Seuls les enclos **E4** et **E16** de **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* » entrent dans cette catégorie. L'enclos extérieur de **E4** présente une largeur inégalée au sein du corpus puisqu'elle atteint 3,1 m tandis que la largeur de **E16** est tout de même de 1,86 m. La largeur de deux enclos n'est pas connue.

Les fossés des enclos funéraires ont eux aussi été classés en trois catégories en fonction de leur profondeur. La première est celle qui rassemble le plus d'enclos. Il s'agit de ceux dont la profondeur ne dépasse pas 0,2 m (34,8 %). Huit enclos sont dans ce cas : **E12** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 2, **E19**, **E40** et **E51** de la cinquième phase du même site, les deux enclos de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 5 ainsi que **E51** et **E562** de **Treilles-en-Gâtinais**, « *Le Bas du Moulin* » 2. Il s'agit des aménagements les plus arasés du corpus, dont la profondeur ne dépasse même pas quatre centimètres pour **E19** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 5. La seconde catégorie correspond aux enclos dont le creusement a une profondeur comprise entre 0,2 m et 0,5 m. Six enclos (26,1 %) sont concernés : **E21** de la seconde phase de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* », **E15**, **E16**, **E30** et **E53** de la cinquième phase du même site et **E274** de **Treilles-en-Gâtinais**, « *Le Bas du Moulin* » 2. Enfin, trois enclos ont des fossés dont la profondeur dépasse 0,5 m. Il s'agit des enclos **E1** de **Bromeilles**, « *L'Ormaille* » et **E4** et **E16** de **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* ». Les deux derniers atteignent respectivement 0,72 m et 0,7 m de profondeur tandis que **E1** est le plus profond de tous avec 0,85 m. La profondeur de six des enclos demeure inconnue.

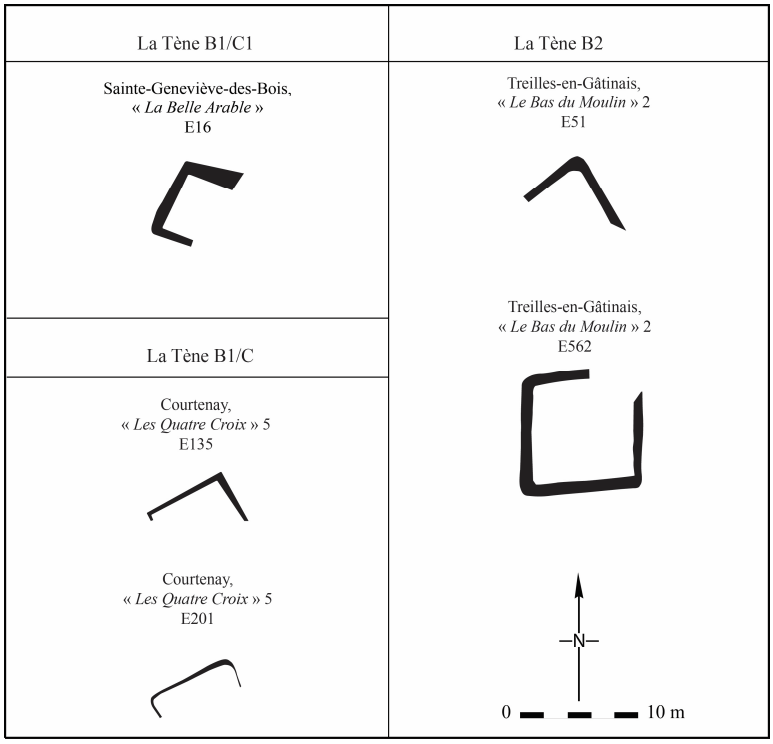

FIG. 372 : Surface des enclos des espaces funéraires : aménagements de 31 m² à 70 m², LT A récente/LT B2 (DAO C. Forget).

L'étude du ratio entre la largeur et la profondeur des fossés des enclos funéraires de cette période ne montre pas grand-chose d'intéressant si ce n'est une relative hétérogénéité des mesures (*FIG. 375*). En effet, aucun élément ne ressort vraiment. Les trois catégories principales qui ont été individualisées sont quasiment équivalentes. Parmi les enclos dont la largeur et la profondeur du fossé sont connues, six ont une profondeur qui correspond à un pourcentage de la largeur inférieur à 30 %, cinq ont une profondeur qui correspond à un pourcentage de la largeur compris entre 30 % et 40 % et le même nombre a une profondeur qui

correspond à un pourcentage de la largeur compris entre 40 % et 50 %. Un enclos se dégage de cette tendance : **E1** de **Bromeilles**, « *L'Ormaille* ». Il est le seul dont la profondeur du fossé dépasse un pourcentage de 100 % par rapport à la largeur. Cela signifie que la profondeur atteint plus du double de la largeur. Cette mesure est dépassée de loin puisque le ratio est de l'ordre de 340 %. Sachant que cet enclos fait partie de ceux dont la largeur est la plus faible, ce ratio est très certainement à relativiser. Cependant, avec une profondeur de 0,85 m alors que la profondeur moyenne est de 0,3 m, il s'agit du fossé le mieux préservé dans sa profondeur, ce qui indique que sa largeur conservée ne doit pas être si éloignée de celle d'origine.

Pour terminer, nous allons nous pencher sur la structure interne des fossés d'enclos afin de voir si des aménagements spécifiques ont pu exister. L'ensemble des enclos a été observé soit au moyen de tranchées de diagnostic soit lors d'une fouille préventive. Ils n'ont donc pas tous bénéficié d'une attention équivalente en ce qui concerne l'étude de leur comblement. Sur les vingt-trois enclos, seulement six ont livré les témoins d'un possible aménagement du fossé. Le reste des structures fossoyées est caractérisé par un comblement stérile qui a poussé les fouilleurs, en l'absence d'éléments déterminants, à les considérer comme ouvertes lors de leur utilisation. Les six enclos qui nous intéressent sont les suivants : **E51** et **E53** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 5 ainsi que **E3**, **E4**, **E16** et **E18** de **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* ». Trois types d'indices ont poussé les fouilleurs à restituer l'existence d'une possible palissade au sein des fossés qui auraient donc été creusés afin d'installer cette dernière puis rebouchés avant l'utilisation de l'enclos. Des cailloux, présents dans la partie centrale du comblement du fossé des enclos **E3**, **E16** et **E18** de **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* », font penser au remplissage d'un espace vide comme une tranchée au sein de laquelle se seraient décomposés les poteaux d'une palissade. En ce qui concerne les enclos **E51** et **E53** de la cinquième phase de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* », ce sont directement des négatifs de poteaux qui laissent penser à l'existence d'un aménagement spécifique. Les fouilleurs pensent à une palissade, mais avec seulement deux négatifs pour chacun des deux enclos, c'est difficile d'en être certain. Enfin, l'enclos interne de **E4** de **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* » a livré un cas de figure différent. Le seul angle de celui-ci qui a pu être observé montre un profil étonnamment bien conservé, comme s'il avait été rebouché très rapidement après son creusement, pour

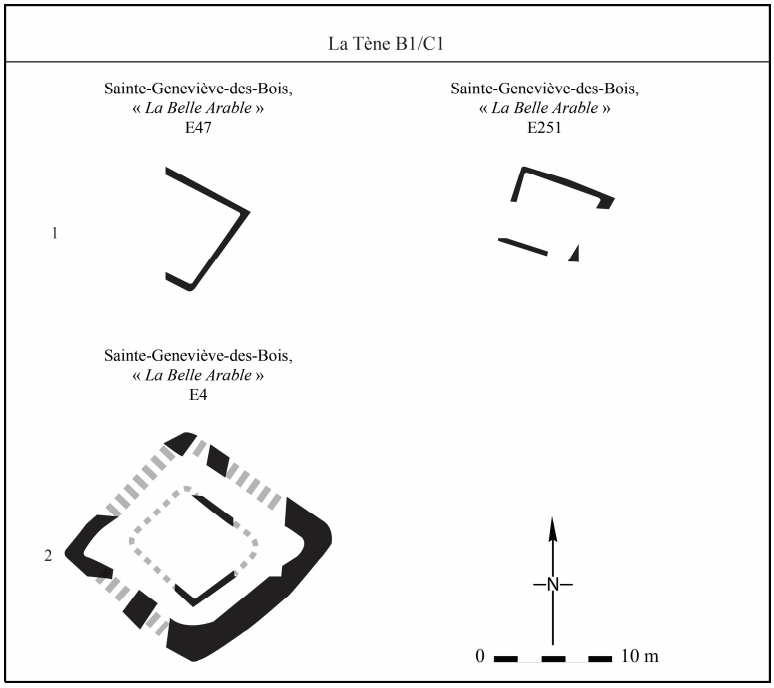

FIG. 373 : Surface des enclos des espaces funéraires : aménagements de 71 m² à 100 m² (1) et de plus de 100 m² (2), LT A récente/LT B2 (DAO C. Forget).

l'installation d'une palissade par exemple. L'existence d'une palissade sur les petits enclos funéraires est intéressante. Sur les six enclos potentiellement palissadés, la moitié présentent dans leur espace central une fosse assimilée à une sépulture (**E53** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 5 ainsi que **E4** et **E18** de **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* »). On peut facilement imaginer la mise en place d'une palissade pour séparer la sépulture en question du reste de la nécropole. La présence d'un grand enclos entourant le petit enclos palissadé dans le cas d'**E4** ne fait que renforcer le caractère spécial de l'ensemble, qui a probablement servi à accueillir un individu spécifique. Les trois enclos pour lesquels aucune trace de sépulture n'a

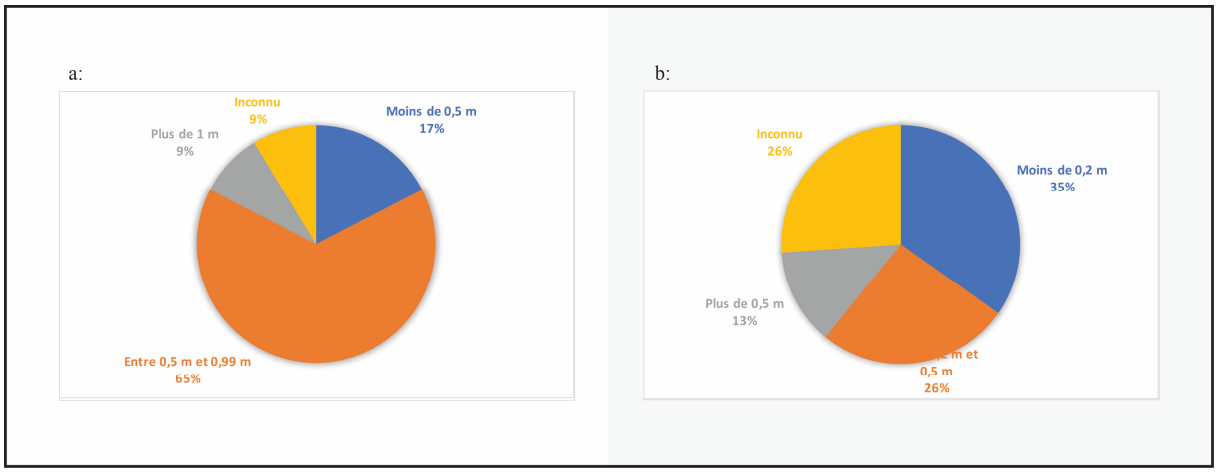

FIG. 374 : Dimensions des fossés d'enclos des espaces funéraires : largeur (a) et profondeur (b) maximums, LT A récente/LT B2 (DAO C. Forget).

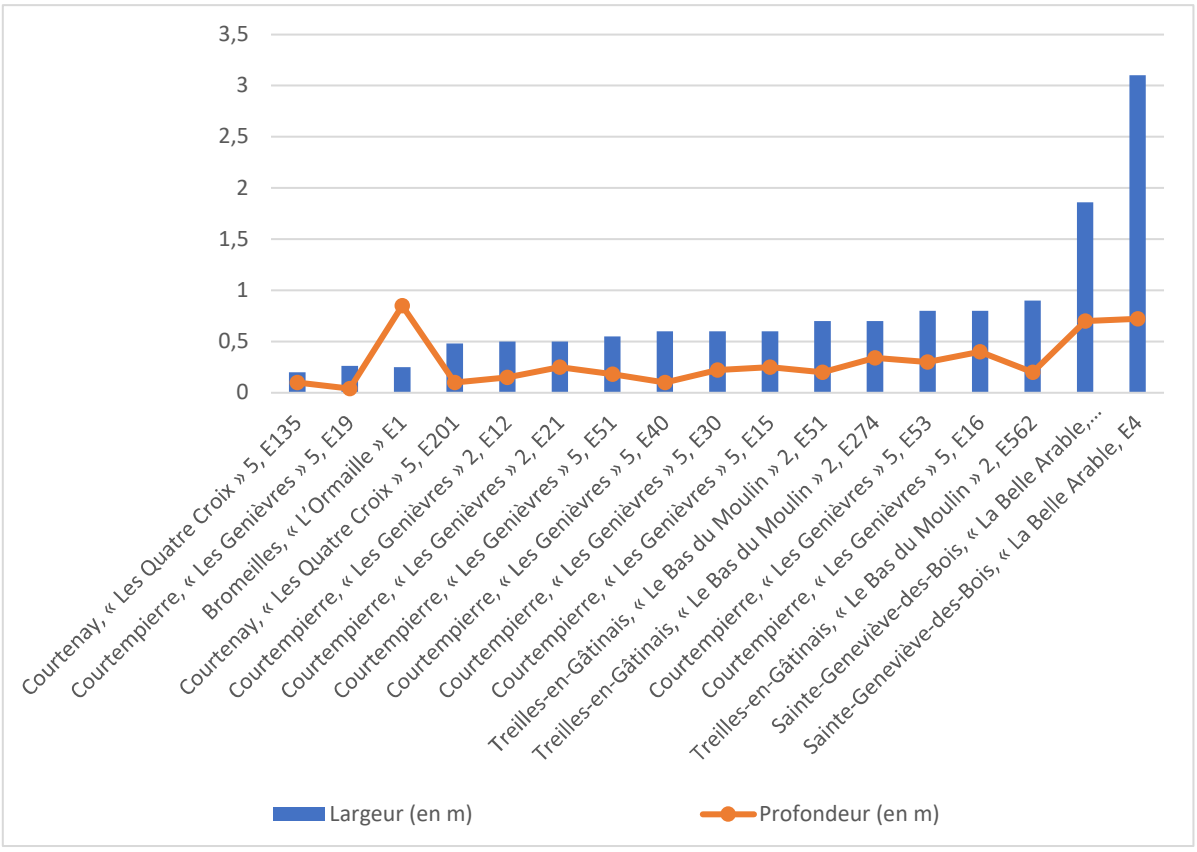

FIG. 375 : Ratio largeur/profondeur maximum des fossés d'enclos des espaces funéraires, LT A récente/LT B2 (DAO C. Forget).

été trouvée soulèvent deux remarques. Soit la sépulture a été totalement détruite (aucune trace des défunts n'a été découverte au sein des fosses interprétées comme des sépultures à **Sainte-Geneviève-des-Bois** par exemple), soit il n'y en avait effectivement aucune, ce qui pose la question de la fonction de tels enclos, comme à **Courtempierre** où l'arasement des structures peut difficilement expliquer l'absence de sépultures dans certains enclos puisque chacune des tombes du site a livré les restes d'un corps.

7.2.2.3. Nature et modalité de dépôt des sépultures

Nous allons à présent nous intéresser aux modalités de dépôt des sépultures, l'espace dans lequel elles s'insèrent, leur nature (incinération ou inhumation) ainsi que leur agencement. Quatorze entités provenant de sept sites ont livré au moins une sépulture : **Boynes**, « *Brimpont* » ; **Bromeilles**, « *L'Ormaille* » ; **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 2, 3 et 5 ; **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 1, 2 et 5 ; **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 1, 2, 3 et 5 ; **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* » et **Treilles-en-Gâtinais**, « *Le Bas du Moulin* » 2. Au total, ce sont cent soixante tombes qui ont été répertoriées.

Deux contextes ont été identifiés pour la période allant de LT A récente à LT B2 (*FIG. 377*). Celui qui se rencontre le plus concerne cent quarante-huit sépultures (soit 92,5 % des sépultures associées à cette période) provenant de treize entités, toutes à l'exception de **Boynes**, « *Brimpont* » pour laquelle le contexte de découverte n'a pas permis de préciser dans

Nom du site	N° de site	Étude des enclos des espaces funéraires					
		Nom structure	Dimensions			Morphologie	Aménagement des fossés
			Surface (m²)	Largeur fossés (m)	Profondeur fossés (m)		
Bromeilles, « *L'Ormaille* »	45-056-01	E1	26	0,25	0,85	Quadr.	-
Courtempierre, « *Les Genièvres* » 2	45-114-01	E12	28	0,5	0,15	Quadr.	-
		E21	24	0,5	0,25	Quadr.	-
Courtempierre, « *Les Genièvres* » 5	45-114-01	E15	23 min.	0,6	0,25	Quadr.	-
		E16	25	0,8	0,4	Quadr.	-
		E19	11 min.	0,26	0,04	Quadr.	-
		E30	22,5	0,6	0,22	Quadr.	-
		E40	12	0,6	0,1	Quadr.	-
		E51	22	0,55	0,18	Quadr.	Palissade ?
		E53	19	0,8	0,3	Quadr.	Palissade ?
Courtenay, « *Les Quatre Croix* » 5	45-115-01	E135	53	0,2	0,1	Quadr.	-
		E201	56	0,48	0,1	Quadr.	-
Sainte-Geneviève-des-Bois, « *La Belle Arable* »	45-278-01	E3	18	0,6	-	Quadr. (avec extension)	Palissade ?
		E4	342 et 81	3,1	0,72	Quadr. double	Palissade ? (enclos interne)
		E16	49 min.	1,86	0,7	Quadr.	Palissade ?
		E18	22	0,5	-	Quadr.	Palissade ?
		E47	100	-	-	Quadr.	-
		E102	19	0,6	-	Quadr.	-
		E251	71	0,7	-	Quadr. (avec extension)	-
		E267	16	-	-	Quadr.	-
Treilles-en-Gâtinais, « *Le Bas du Moulin* » 2	45-328-03/95	E51	59	0,7	0,2	Quadr.	-
		E274	20	0,7	0,34	Quadr.	-
		E562	64	0,9	0,2	Quadr.	-

FIG. 376 : Synthèse de l'étude morphologique des enclos des espaces funéraires, LT A récente/LT B2 (DAO C. Forget).

quel type d'environnement avait été installée la sépulture. Les tombes de cette catégorie sont installées au sein d'un espace qui semble ouvert. Aucun aménagement leur étant directement lié n'a été mis en évidence. Il est toutefois probable que des installations légères voire des structures d'origine naturelle ayant disparu aient existé dans leur environnement immédiat dans certains cas. En l'absence d'indices allant en ce sens, nous considérons l'ensemble de ces tombes comme ayant été créées et fréquentées en espace ouvert. Elles investissent toutes une zone dévolue uniquement aux morts. Quasiment chacune d'entre elles est jouxtée par une autre sépulture. Les tombes adjacentes sont situées dans un espace compris entre quelques dizaines de centimètres et quatre mètres. Nous avons déjà souligné le fait qu'il était quasiment impossible de savoir si des aménagements d'origine anthropique ou naturelle occupaient les espaces situés entre les tombes. Cependant, la régularité de l'orientation et de la disposition de certaines sépultures (et enclos dans certains cas) laissent présager la présence d'axes de circulation. C'est le cas à **Cortrat**, à **Courtempierre**, à **Courtenay** où toutes périodes confondues, l'esquisse d'un voire plusieurs chemins serpentant entre les sépultures semble se dessiner, et peut-être aussi à **Bromeilles** et à **Sainte-Geneviève-des-Bois**.

Le second contexte se trouve sur trois entités provenant de deux sites : **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 2 et 5 et **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* ». Ces deux sites ont déjà été comptabilisés parmi ceux qui ont livré des sépultures en espace ouvert. Ce qui nous intéresse ici sont les autres sépultures qui ont été entourées d'un enclos fossoyé et qui sont au nombre de onze (*FIG. 378*). Elles sont en infériorité numérique par rapport aux sépultures évoluant en espace ouvert. Pour la seconde phase de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* », deux sépultures en enclos (au sein de **E12** et de **E21**) ont été observées contre cinq en espace ouvert. La cinquième phase fournit des chiffres encore plus parlant. Le ratio observé est de trois sépultures en enclos fossoyé (au sein de **E16**, de **E19** et de **E55**) contre quinze en espace ouvert. Il faut cependant garder à l'esprit le caractère factice de cette phase afin de relativiser ce constat. À **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* », ce sont six sépultures en enclos contre quatorze en espace ouvert qui ont été observées (au sein de **E4**, de **E18** et **E47**). Les sépultures entourées d'un enclos sont très certainement spéciales au vu de leur nombre réduit et du caractère vraisemblablement ouvert des espaces funéraires au sein desquels elles ont été observées. Cependant, on ne peut tout de même pas considérer les enclos comme rares sur ces

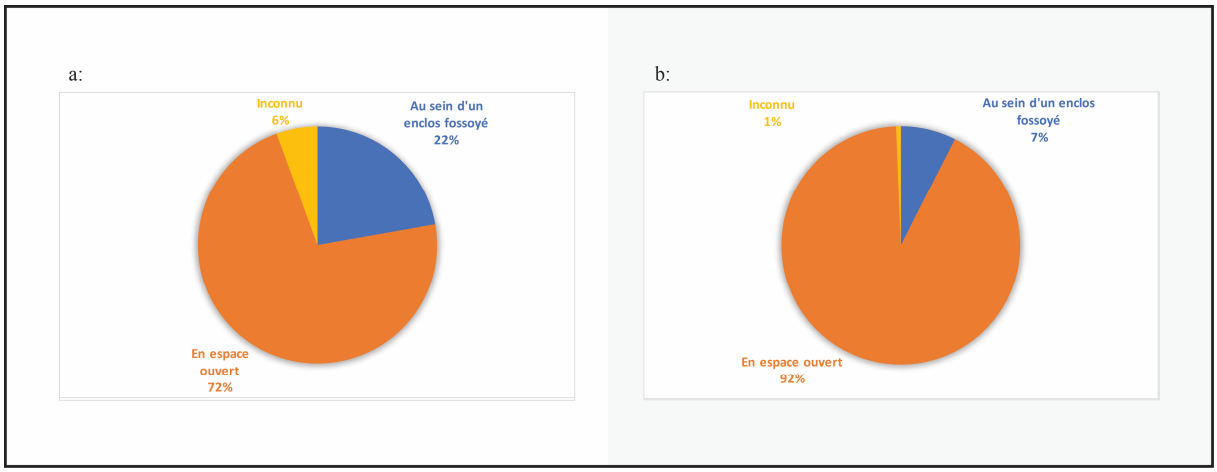

FIG. 377 : Contexte d'implantation des sépultures au sein des espaces funéraires, a : par nombre d'entités et b : par nombre de sépultures, LT A récente/LT B2 (DAO C. Forget).

entités. Si c'est peut-être le cas pour la seconde phase de **Courtempierre**, la cinquième a tout de même livré trois enclos vides supplémentaires. La situation est particulière à **Sainte-Geneviève-des-Bois**, car les six sépultures en enclos occupent en réalité trois enclos seulement. Cinq enclos supplémentaires doivent leur être ajoutés. Le site ayant été sondé au moyen d'un diagnostic, il est impossible d'affirmer la présence ou l'absence de sépulture dans leur espace interne.

Les sépultures que nous avons évoquées dans les paragraphes précédents sont de deux types. Il s'agit d'inhumations et d'incinérations (*FIG. 379*). Un total de cent soixante sépultures a été comptabilisé pour cette période. Elles sont issues de quatorze entités correspondant à sept sites (**Boynes**, « *Brimpont* » ; **Bromeilles**, « *L'Ormaille* » ; **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 2, 3 et 5 ; **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 1, 2 et 5 ; **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 1, 2, 3 et 5 ; **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* » et **Treilles-en-Gâtinais**, « *Le Bas du Moulin* » 2). L'inhumation est la pratique funéraire la plus répandue. 98,75 % des sépultures sont de ce type, soit cent cinquante-huit structures. L'ensemble des inhumations se trouve en contexte de zone funéraire ouverte, à l'exception de celle de **Boynes**, « *Brimpont* » pour laquelle le contexte n'est pas connu (*FIG. 380*). Il s'agit de nécropoles ayant connu plusieurs phases pour certaines (**Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* », **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » et **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* »). Il est probable que ce soit aussi le cas pour les entités de **Bromeilles**, « *L'Ormaille* » et de **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* » pour lesquelles les fouilleurs n'ont pas réussi à étudier précisément l'évolution de leur fréquentation. En mettant **Boynes**, « *Brimpont* » de côté avec son inhumation isolée, chaque entité est constituée d'un nombre d'inhumations allant de trois à trente-deux. Il faut garder à l'esprit qu'un déséquilibre est cependant créé avec l'absence de phasage de **Bromeilles** et de

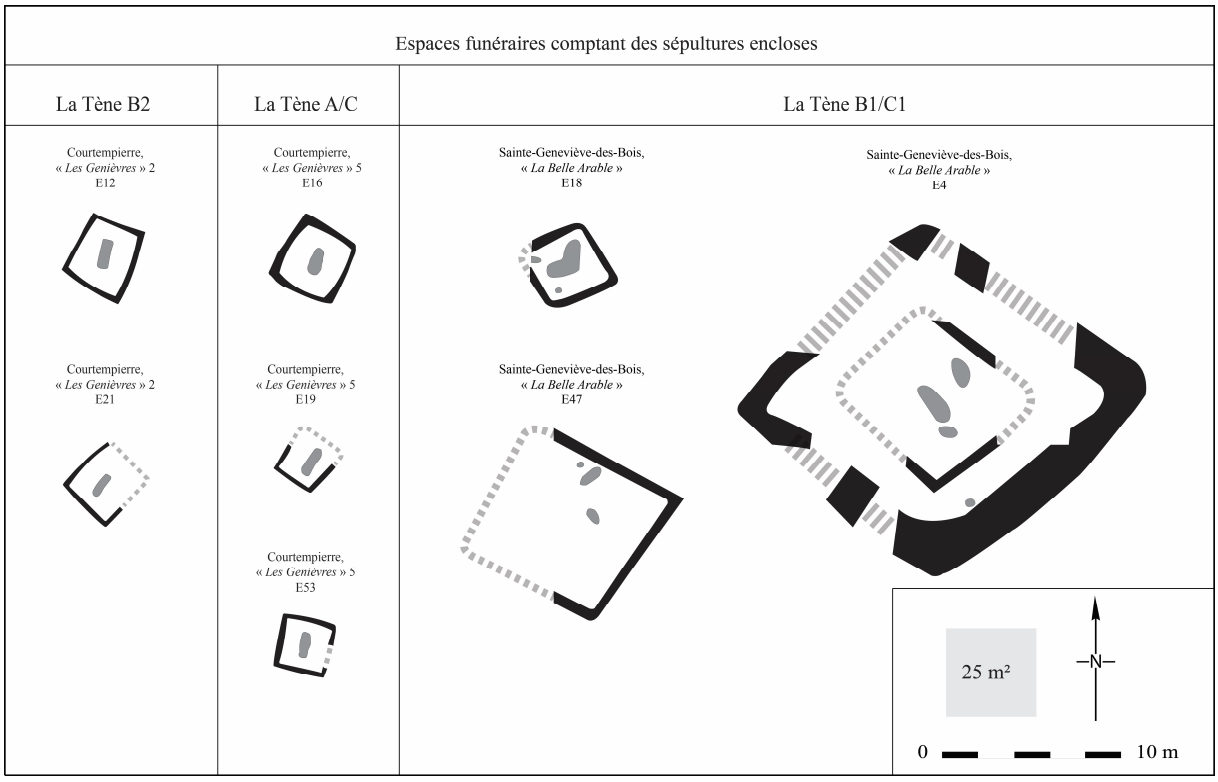

FIG. 378 : Sépultures installées dans un enclos fossoyé, LT A récente/LT B2 (DAO C. Forget).

Sainte-Geneviève-des-Bois évoqué juste avant, mais aussi par les périodes 5 de **Cortrat** et de **Courtempierre** qui sont, comme nous l'avons déjà spécifié, composées de toutes les sépultures non datées du site. Quatre classes ont été mises en place. La première est composée des entités ayant livré moins de cinq sépultures. Quatre entités sont concernées : **Boynes**, « *Brimpont* » ; **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 3 ; **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 1 et **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 2. La seconde catégorie rassemble les entités qui ont livré entre six et neuf inhumations. Là aussi, quatre d'entre elles sont concernées : **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 2 ; **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 2, **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 1 et **Treilles-en-Gâtinais**, « *Le Bas du Moulin* » 2. La troisième catégorie est composée des trois entités qui comportent entre onze et dix-neuf inhumations. Il s'agit de la phase 5 de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » de la phase 5 de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 5 et de la phase 3 de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* ». Enfin, trois entités sont caractérisées par la présence de plus de vingt inhumations. Il s'agit de **Bromeilles**, « *L'Ormaille* », de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 5 et **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* ». Le nombre exact d'inhumations sur la dernière des trois entités n'est pas connu avec certitude, mais il y en a au moins une vingtaine. Le nombre d'inhumations le plus élevé se trouve à **Bromeilles** où trente-deux structures de ce type ont été observées.

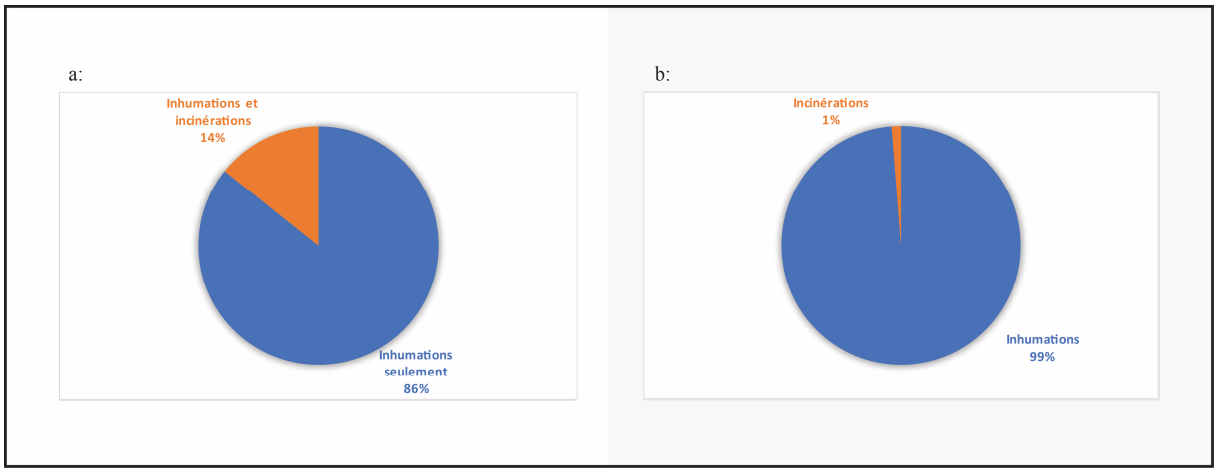

FIG. 379 : Nature des sépultures des espaces funéraires, a : à l'échelle des entités et b : à l'échelle des sépultures, LT A récente/LT B2 (DAO C. Forget).

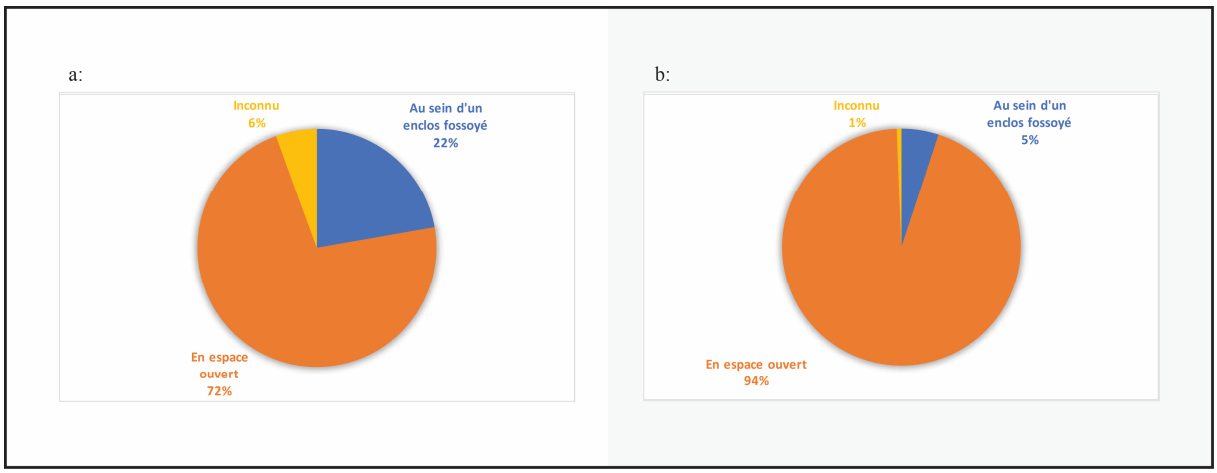

FIG. 380 : Contexte d'implantation des inhumations a : par nombre d'entités et b : par nombre d'inhumation, LT A récente/LT B2 (DAO C. Forget).

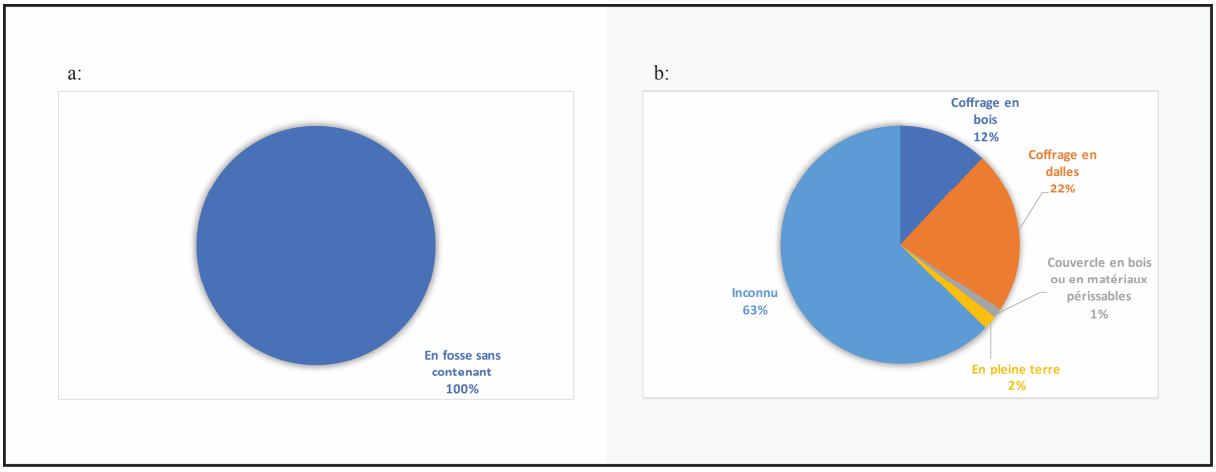

FIG. 381 : Aménagement des sépultures des espaces funéraires, a : incinérations et b : inhumations, LT A récente/LT B2 (DAO C. Forget).

Des incinérations ont été observées sur deux entités seulement : à **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 3 et à **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* ». Chacune de ces deux entités a livré une seule tombe de ce type. Elles sont aménagées au sein même d'un espace funéraire ouvert composé de dix inhumations à **Courtenay** et d'une vingtaine à **Sainte-Geneviève-des-Bois**. Ces deux entités sont donc les seules à combiner à la fois inhumations et incinérations. La part des deux types de sépultures est très déséquilibrée. Nous avons 90,9 % d'inhumations à **Courtenay** et 95,2 % à **Sainte-Geneviève-des-Bois**. Les deux crémations ont toutes les deux été installées dans des fosses similaires à celles qui ont été aménagées pour les inhumations, c'est-à-dire assez longues et larges pour accueillir le corps d'un humain adulte. La crémation de **Courtenay** a directement été déposée dans la fosse. Le caractère de l'incinération de **Sainte-Geneviève-des-Bois** est intéressant puisqu'elle se trouvait placée au-dessus d'une inhumation. Il semble que les deux incinérations du corpus relevées pour la LT A récente/LT B2 soient liées à des évènements particuliers puisqu'il apparaît clairement que l'inhumation est la pratique funéraire privilégiée à cette période. Il est cependant difficile de comprendre les raisons qui ont poussé deux individus à se faire incinérer au sein d'une société pratiquant l'inhumation : relégation sociale ou au contraire statut particulier des défunts, volonté spécifique du défunt ou de sa famille…

L'étude de l'aménagement de l'espace prévu pour l'installation du corps ou de ce qu'il en reste, qu'il s'agisse des inhumations ou des incinérations, fournit de précieux renseignements sur les conditions d'ensevelissement des dépôts (*FIG. 381*). Ce type de données n'est pas disponible pour la totalité des ensembles funéraires. Dix des quatorze entités de cette période ont tout de même livré des indices à ce propos (**Bromeilles**, « *L'Ormaille* » ; **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 2, 3 et 5 ; **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 1, 2 et 5, **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 1, 3 et 5 et **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* »). Au sein de cette liste d'entités, cinquante-quatre inhumations et une incinération ont fait l'objet d'un aménagement spécifique. Les inhumations proviennent de toutes les entités citées ci-dessus à l'exception de **Sainte-Geneviève-des-Bois**. Un très grand nombre d'inhumations n'ont pas fait l'objet d'une étude assez poussée et nous ne savons pas si un aménagement était installé autour des défunts dans quatre-vingt-dix-neuf cas sur cent cinquante-huit (soit 62,7 %). Pour les

cinquante-six inhumations qui ont livré un aménagement, le coffrage est ce qui se rencontre le plus souvent (96,4 % des inhumations ayant livré un aménagement interne). Il s'agit principalement d'un coffrage en dalles de pierre qui entoure le défunt (trente-cinq inhumations soit 62,5 %). L'aménagement n'est jamais complet, ce qui ne permet pas d'être certain de la présence d'un coffrage. Il pourrait tout autant s'agir d'une couverture s'étant affaissée à cause de phénomènes taphonomiques ou de bioturbations dans certains cas. Les coffrages en pierre ont été relevés sur les entités suivantes : à **Bromeilles**, « *L'Ormaille* », à **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang »* 2, 3 et 5 ainsi qu'à **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 2. Le coffrage est en bois dans dix-neuf cas (33,9 % des inhumations ayant livré un aménagement). Ces inhumations proviennent de six entités correspondant à seulement deux sites : **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 1, 2 et 5 et **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 1, 3 et 5. La présence de ces coffres en bois a été déduite suite à des études anthropologiques qui ont permis de voir des effets de contrainte physique dans la position des corps ou encore grâce à des prélèvements de matière organique autour du défunt. Enfin, deux inhumations ont livré les traces d'une couverture en matériau périssable, sur la première phase de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* ». Trois inhumations ont vraisemblablement été réalisées en pleine terre sur le même site et sont recensées pour les phases 1 et 2. La seule incinération à avoir fait l'objet d'un aménagement spécifique a été observée à **Sainte-Geneviève-des-Bois**. Il ne s'agit pas d'un aménagement à proprement parler, mais plutôt de l'utilisation d'une fosse prévue à l'origine pour une inhumation. La structure a donc connu deux utilisations séparées par une période plus ou moins longue, mais tout de même incluses dans la même période (LT B1/C1). C'est après la mise en terre d'un défunt qu'un recreusement est effectué afin d'y installer les cendres d'un autre individu, directement en pleine terre.

7.2.3. Morphologie et nature des espaces funéraires de La Tène moyenne et finale

Les espaces funéraires de la période allant de LT C à LT D s'inscrivent dans la continuité de ce qui a été observé pour la période précédente. Ils se développent quasiment tous en espace ouvert et certains sont agrémentés de petits enclos fossoyés qui accompagnent les sépultures. Nous avons décidé d'intégrer aux entités de cette période toutes celles qui ont été découvertes par prospection aérienne et que les prospecteurs ont attribuées à la période laténienne au sens large, comme nous avions décidé de le faire pour les établissements ruraux uniquement connus au moyen de clichés aériens. Ce choix est bien évidemment arbitraire. Il s'agit majoritairement d'enclos fossoyés qui peuvent aussi bien renseigner la période de LT A récente à LT B2, LT C ou encore LT D, mais nous ne souhaitions pas les présenter à part, afin qu'un exercice de comparaison puisse être réalisé avec les enclos découverts par le biais d'opérations archéologiques. Un total de trente-trois entités ont donc été prises en compte au sein de cette sous-partie. Il s'agit de huit entités de LT C correspondant à six sites (**Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2 ; **Corbeilles**, « *Les Prés de Puiseaux* » ; **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 4 ; **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 3 et 4 ; **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 4 ; **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 4 et **Orléans**, « *18 rue Porte Saint-Jean* » 1), huit entités datées de LT D renvoyant à autant de sites (**Baccon**, « *Thorigny* » 2 ; **Chilleurs-aux-Bois**, « *La Noue Glaçon* » ; **Corbeilles**, « Les Grands Réages » 2 ; **Donnery**, « *Le Clos du Gâtinais* » ; **Orléans**, « *8-10 rue Porte Madeleine* » 3 ; **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 4 ; **Treilles-en-Gâtinais**, « *Le Mont aux Liens* » 2 et **Treilles-en-Gâtinais**, « *Les Caves* ») ainsi que quinze entités attribuées au

second âge du Fer renseignant là aussi autant de sites (**Auxy**, « *Le Long Réage* » 2 ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Grandes Pièces* » 2 ; **Beaulieu-sur-Loire**, « *Les Médards* » 1 ; **Beaune-la-Rolande**, « *Le Bois d'Alleu* » 1 ; **Bouzonville-aux-Bois**, « *La Poyarde* » ; **Boynes**, « *La Folie* » 1 ; **Boynes**, « *Le Chemin d'Invilliers* » ; **Boynes**, « *Les Bonnets* » ; **Boynes**, « *Tournebœuf* » 1 ; **Corbeilles**, « *Bel Air* » 2 ; **Courcelles**, « *Le Parc de Mousseaux* » ; **Dadonville**, « *Larris aux Loups* » 1 ; **Fréville-du-Gâtinais**, « *Les Grands Champs* » 1 ; **Juranville**, « *La Rue Franche* » et **Juranville**, « *Le Clos de la Verrière* » 1).

7.2.3.1. La structuration de l'espace

Tout comme pour la période LT A récente/LT B2, l'extension des espaces funéraires est difficile à estimer. Nous avons déjà spécifié que la nature des vestiges, légèrement ancrés au sol, qu'il s'agisse des sépultures ou des enclos, ne permet pas d'apprécier la taille des nécropoles, dont les limites sont constituées par l'extension maximale des tombes et des enclos. Les sépultures isolées sont rares et on peut clairement parler de nécropoles dans certains cas, notamment les sites dont nous avons déjà parlé dans la sous-partie précédente pour lesquels plusieurs phases d'utilisation ont été mises en évidence (**Cortrat**, **Courtempierre** et **Courtenay**). Nous soulevons encore la question liée à la fonction des enclos. Il s'agit sans aucun doute possible d'un aménagement funéraire lorsqu'une voire plusieurs sépultures sont installées dans l'espace interne, mais le doute persiste lorsqu'au contraire aucun creusement n'y a été observé. On peut de nouveau se demander si tous les enclos funéraires de cette période étaient destinés à matérialiser une sépulture ou si certains avaient une autre utilité tout en restant liés à la sphère funéraire (bûcher funéraire, aménagement cultuel ou rituel…).

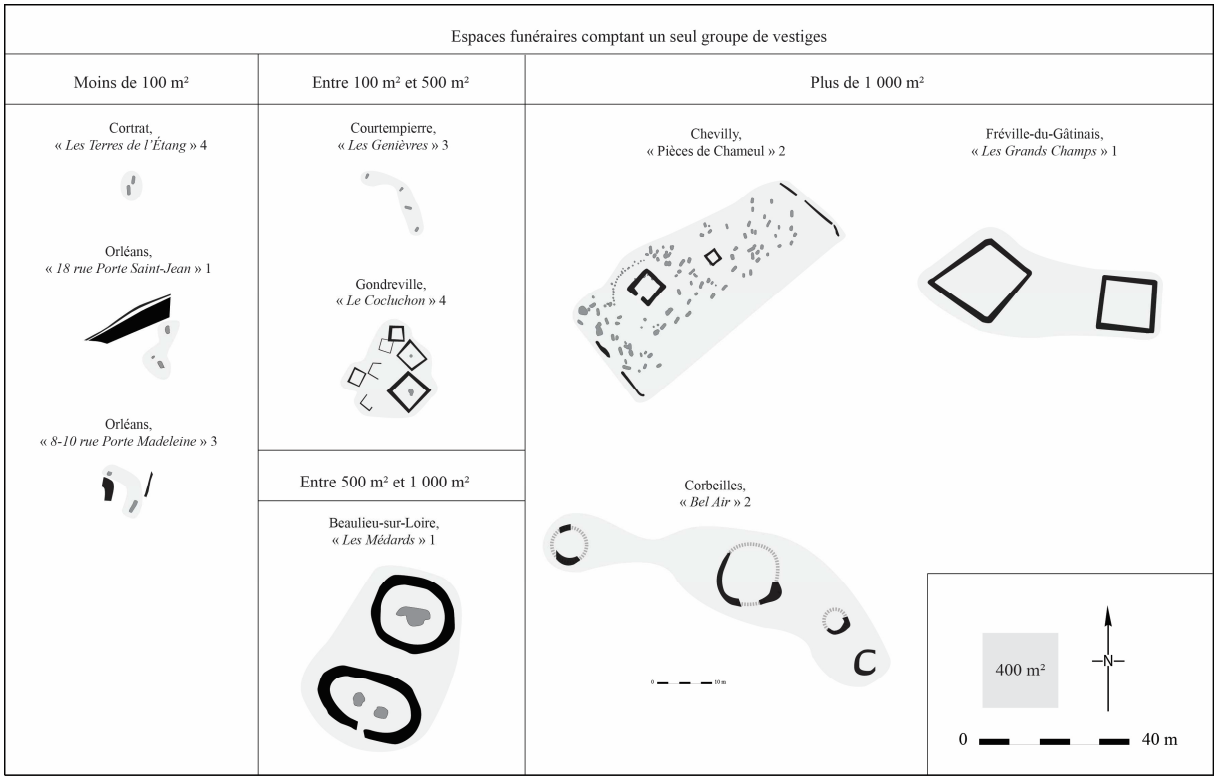

FIG. 382 : Structuration des espaces funéraires : entités constituées d'un seul groupe de vestiges, LT C/D et LT (DAO C. Forget).

Neuf entités sont formées d'un groupe de vestiges : **Beaulieu-sur-Loire**, « *Les Médards* » 1 ; **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2 ; **Corbeilles**, « *Bel Air* » 2 ; **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 4 ; **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 3 ; **Fréville-du-Gâtinais**, « *Les Grands Champs* » 1 ; **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 4 ; **Orléans**, « *18 rue Porte Saint-Jean* » 1 et **Orléans**, « *8-10 rue Porte Madeleine* » 3. Les situations diffèrent d'une entité à l'autre, en fonction du contexte de découverte (*FIG. 382*). Trois d'entre elles sont constituées de vestiges qui s'organisent sur moins de 100 m² (**Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 4 ; **Orléans**, « *18 rue Porte Saint-Jean* » 1 et **Orléans**, « *8-10 rue Porte Madeleine* » 3). À **Cortrat**, il semble s'agir d'une phase où la nécropole a été moins utilisée (seulement deux sépultures sur 15 m²), ou alors elle a été légèrement décalée au nord-ouest en dehors de la zone observée. Sur les deux entités d'**Orléans**, le nombre de tombes est aussi limité. L'étroitesse de la surface décapée y est pour beaucoup dans ce constat. À **Orléans**, « *18 rue Porte Saint-Jean* » 1, ce sont trois sépultures qui ont été repérées dans un espace de 20 m² tandis qu'à **Orléans**, « *8-10 rue Porte Madeleine* » 3, deux tombes occupent une zone de 15 m². Il ne faut surtout pas oublier que ces deux entités évoluent respectivement en contexte d'agglomération commerciale et d'*oppidum*, ce qui semble pouvoir expliquer une gestion de l'espace et des espaces funéraires adaptée au développement urbain. Les deux catégories suivantes, celles qui rassemblent les zones funéraires dont la taille est comprise entre 100 m² et 500 m² et entre 500 m² et 1 000 m², comptent respectivement deux et une entités. Concernant la première de ces deux catégories, il s'agit de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 3 où un groupe de quatre sépultures s'étend sur un peu plus de 100 m² et de la quatrième phase de **Gondreville**, « *Le Cocluchon* », qui a livré sept enclos sur une surface d'environ 450 m². Pour la deuxième catégorie, nous retrouvons l'entité de **Beaulieu-sur-Loire**, « *Les Médards* » 1 où deux enclos repérés par prospection aérienne se tiennent sur une zone d'un peu moins de 1 000 m². Il faut tout de même rester prudent quant à ce dernier site, car aucune opération archéologique n'a permis de vérifier ni la taille de l'entité

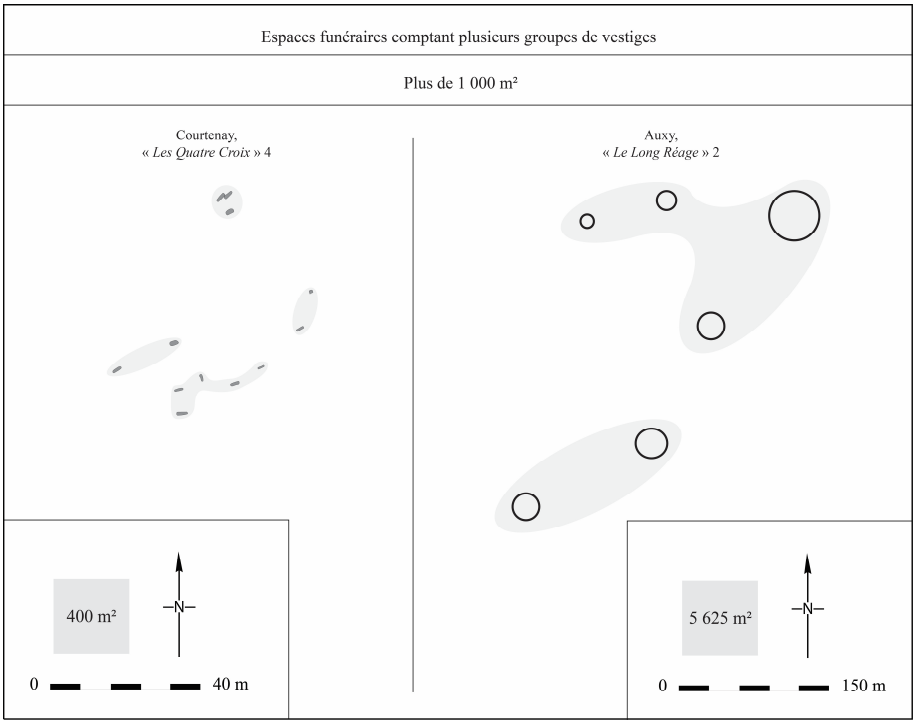

FIG. 383 : Structuration des espaces funéraires : entités constituées de plusieurs groupes de vestiges, LT C/D et LT (DAO C. Forget).

ni sa fonction. Enfin, la dernière classe rassemble les entités dont les vestiges se développent sur une surface supérieure à 1 000 m². Elles sont au nombre de trois (**Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2 ; **Corbeilles**, « *Bel Air* » 2 et **Fréville-du-Gâtinais**, « *Les Grands Champs* » 1). L'entité de **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2 est exceptionnelle puisqu'une nécropole de soixante-dix-huit tombes certainement complètement décapée se développe sur une surface de 2 100 m². L'espace y est occupé de manière plutôt dense sur une centaine d'années, mais aucun phasage précis n'a pu être mis en évidence. Les trois autres entités sont à considérer avec prudence, car il s'agit de sites découverts au moyen de clichés aériens. À **Corbeilles**, la situation est plutôt similaire. Un groupe de quatre cercles incomplets espacés d'une dizaine à une quarantaine de mètres les uns des autres occupent cette fois-ci un espace d'environ 2 500 m². Enfin, l'espace funéraire de **Fréville-du-Gâtinais** est représenté par deux enclos quadrangulaires espacés d'une vingtaine de mètres l'un de l'autre et qui occupent un espace d'environ 1 200 m².

Un espace funéraire (**Auxy**, « *Le Long Réage* » 2) est constitué de deux groupes de vestiges (*FIG. 383*). À vrai dire, les contextes sont variés et nous avons décidé de considérer certains sites aux vestiges somme toute assez éloignés comme un seul et même groupe en l'absence de données plus étoffées. Il est donc très plausible que certaines entités classées parmi la catégorie composées d'un seul groupe de vestiges soient à insérer dans une autre catégorie ou même que celle d'**Auxy** soit à classer parmi une autre catégorie. En effet, ce sont six grands cercles espacés de plusieurs dizaines de mètres les un des autres qui se côtoient au sein d'un espace d'environ 140 000 m². Il peut s'agir de *tumuli* et/ou de grands enclos funéraires circulaires pour lesquels

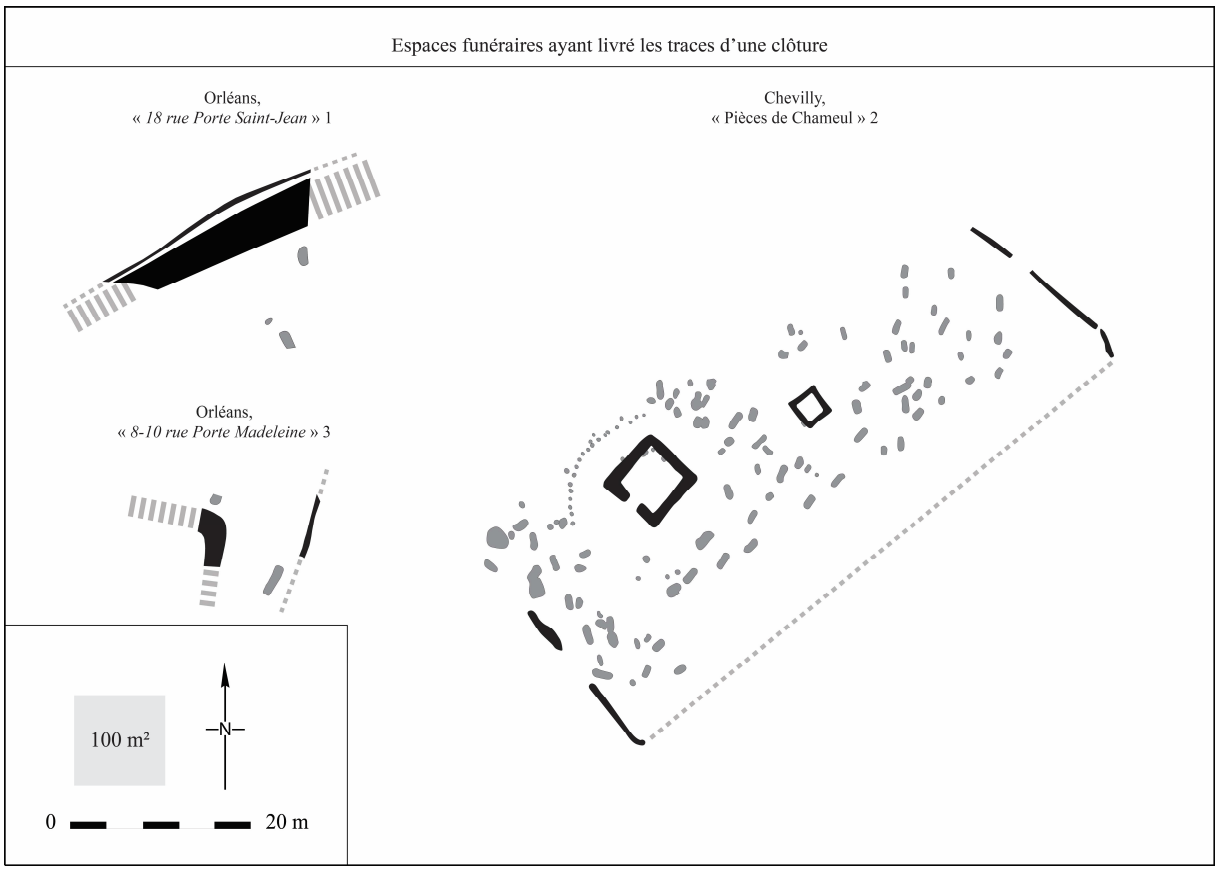

FIG. 384 : Structuration des espaces funéraires : entités clôturées, LT C/D (DAO C. Forget).

il est difficile d'étudier la répartition en l'absence d'un décapage. Cependant, l'étude des photographies aériennes permet de discerner au moins deux zones de vestiges, une composée de deux structures circulaires au sud et l'autre formée de quatre autres du même type au nord. La catégorie regroupant trois groupes de vestiges et plus est composée d'une seule entité. Il s'agit de la quatrième phase de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* ». Les vestiges sont répartis en quatre groupes de deux, trois ou cinq sépultures espacées de quelques mètres et occupant une surface d'environ 1 500 m². L'image que l'on a du site est faussée par le grand nombre de vestiges non datés (phase 5 traitée avec les espaces funéraires de LT A récente à LT B2) dont certains peuvent vraisemblablement participer à la phase 4 attribuée à LT C1. Il est donc possible qu'il ne s'agisse en réalité que d'un grand groupe de sépultures et non de quatre petits groupes espacés de quelques mètres seulement, d'autant plus que ces espaces considérés comme vides pour cette phase d'occupation sont en fait occupés par des sépultures de la cinquième phase.

Il est intéressant de noter que seuls trois ensembles funéraires ont livré les indices d'une clôture (*FIG. 384*) : deux de LT C (**Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2 et **Orléans**, « *18 rue Porte Saint-Jean* » 1) et le dernier de LT D (**Orléans**, « *8-10 rue Porte Madeleine* » 3). Sur le premier, plusieurs tronçons de fossés ayant sans doute accueilli une palissade entourent au moins sur deux côtés l'espace funéraire qui est donc délimité physiquement de manière claire. Au niveau des deux autres côtés, les sépultures sont alignées le long d'un axe rectiligne. Au nord, il s'agit probablement d'une voie (non représentée sur la *FIG. 384*) menant à l'établissement rural duquel dépend vraisemblablement la nécropole. En suivant l'axe de l'entrée de l'enclos à caractère rural, cette voie de circulation se développait à environ une vingtaine de mètres au nord des sépultures. Il est difficile de savoir ce qui la borde au sud, mais il s'agit très certainement d'une limite physique pérenne et très forte. Un autre axe de circulation est peut-être même restituable à en juger par la disposition et l'orientation des sépultures se trouvant au sud de l'enclos **E2** à l'ouest. Il s'agirait alors d'un chemin permettant d'accéder à l'entrée de ce dernier, dont l'orientation ainsi que la présence de la palissade qui le borde au nord s'accordent avec cette hypothèse. Sur les deux entités orléanaises, les limites physiques qui bordent les sépultures sont aussi des fossés. Leur relation directe avec ces dernières n'est pas simple à comprendre au vu des fenêtres de fouille réduites et des datations qui ne sont pas assez précises pour établir leur contemporanéité. À **Orléans**, « *18 rue Porte Saint-Jean* » 1, le fossé se trouve à environ un mètre de la sépulture la plus proche et semble un peu trop large pour une palissade. L'entité se trouvant en contexte urbain, il ne faut pas être trop catégorique et demeurer ouvert à d'autres éventualités. Un des deux fossés de l'entité **Orléans**, « *8-10 rue Porte Madeleine* » 3 a un peu les mêmes caractéristiques et la question de sa relation avec les sépultures demeure ouverte. L'autre fossé semble plus en accord avec la morphologie du site et l'emplacement des sépultures. Il est rectiligne et longe les sépultures sur leur côté est, ce qui fait penser à la configuration de la palissade de **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2.

Quelques entités ont livré des indices permettant de penser à l'existence de voies de circulation (*FIG. 385*). Elles appartiennent toutes à la période de LT C et aucun exemple du même type n'a donc été discerné pour la période de LT D. Il s'agit des entités de **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2, de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 4, de **Courtempierre**, « *Les*

Genièvres » 3 et de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 4. Nous avons parlé dans le paragraphe précédent des chemins du premier des sites énumérés. Il permet de desservir l'enclos **E2** qui se trouve dans la partie occidentale de la nécropole et dont l'accès était visiblement réglementé à en juger par la palissade qui le jouxtait au nord. Ainsi, une voie de circulation pourrait avoir longé toutes les sépultures au sud-est de l'espace funéraire. La situation des trois autres sites est intéressante, car en gardant l'hypothèse d'axes de circulation mis en place dès les phases d'occupation précédentes (voir 7.2.2.1. La structuration de l'espace), on se rend compte que l'implantation des sépultures des phases de LT C s'accorde bien avec les hypothèses proposées précédemment. À **Cortrat**, les sépultures de LT C1 sont alignées selon le même axe que les sépultures des phases précédentes et certaines comme **S14**, **S15**, **S23** et **S24** (phase 5) pourraient leur être contemporaines puisqu'elles sont situées à proximité immédiate. L'existence des deux axes de circulation proposés ne poserait aucun souci vis-à-vis de l'emplacement de ces sépultures. La même situation est observable à **Courtempierre**. Toutes les sépultures de LT B2/C1 et de LT C1 sont installées suivant le même axe que les sépultures plus anciennes à l'exception de **S39** qui du coup s'alignerait plutôt de manière parallèle au chemin septentrional que nous avons restitué. Ainsi, **S43** et **S67** sont installées le long du chemin qui traverserait le site du nord-ouest au sud-est. Les tombes **S26** et **S68**, si elles n'ont aucun rapport direct avec les deux chemins proposés, ne constituent cependant pas un frein à nos propositions. Enfin, les sépultures de la phase 4 de **Courtenay** sont elles aussi plutôt bien en accord avec les chemins

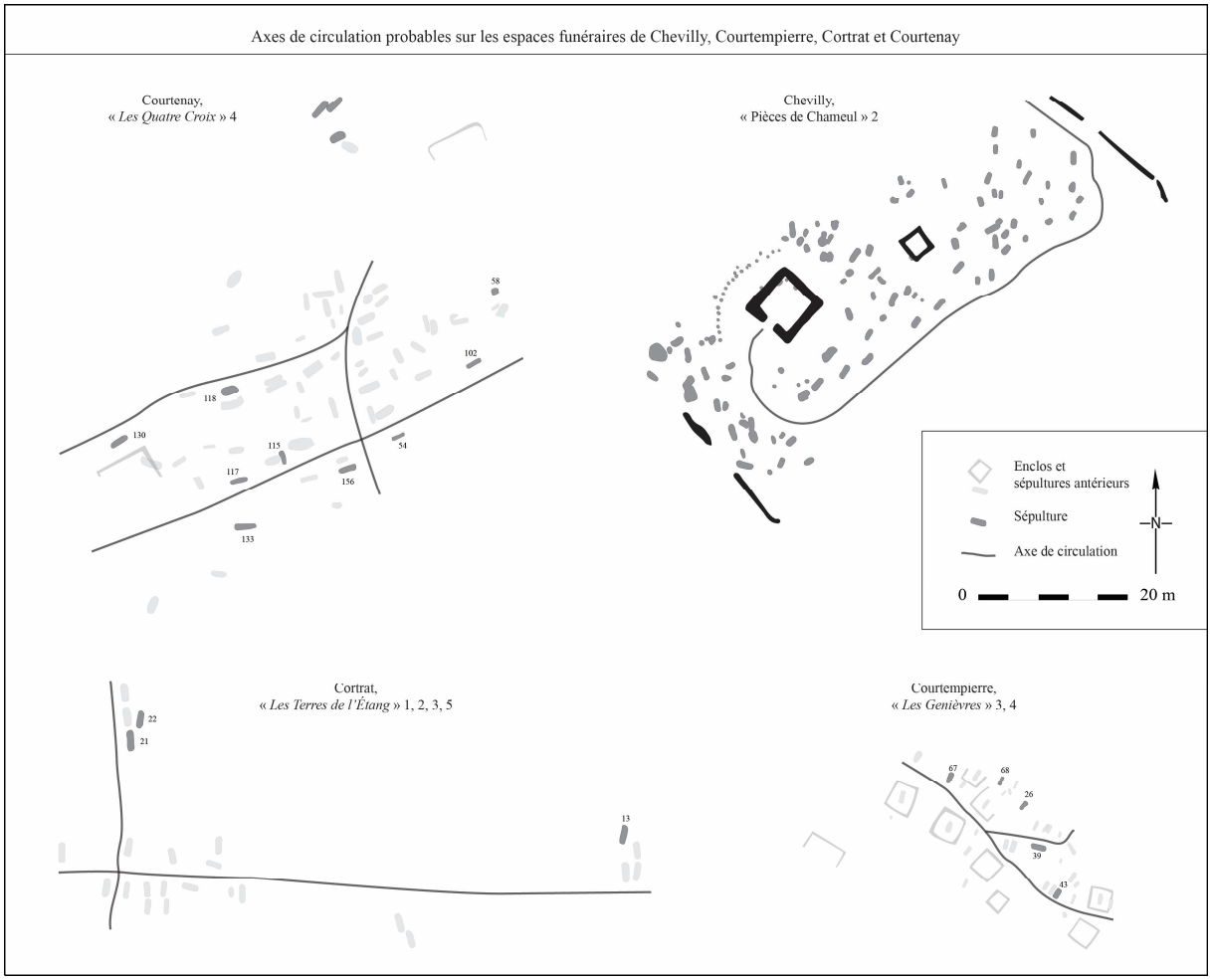

FIG. 385 : Proposition de restitution des axes de circulation sur quelques espaces funéraires, LT C (DAO C. Forget).

restitués. **S130** et **S118** sont installées au sud du chemin septentrional, **S117**, **S115** et **S102** au nord du chemin qui longe le site au sud tandis que **S133**, **S156** et **S54** se trouvent juste de l'autre côté de ce dernier. Seules les trois sépultures situées à l'extrême nord de la nécropole et la sépulture S58 implantée à l'extrémité orientale s'écartent du modèle mis en évidence. Mais là encore, elles ne mettent pas en difficulté le modèle proposé. Ainsi on peut proposer pour les trois sites de **Cortrat**, **Courtempierre** et **Courtenay** l'existence de voies de circulation probablement créées dès les premières années d'existence de la nécropole et utilisées sans aucun doute jusqu'à leur abandon.

7.2.3.2. L'architecture funéraire

L'architecture funéraire de la fin de la période laténienne repose sur des aménagements homogènes qui se situent dans la continuité directe de ce que nous avons répertorié pour la période allant de LT A récente à LT B2. Un total de trente-neuf enclos fossoyés issus de vingt-et-une entités ont été comptabilisés. Dix d'entre eux sont datés de LT C et sont issus de trois entités (**Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2 ; **Corbeilles**, « *Les Prés de Puiseaux* » et **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 4). Cinq autres proviennent de quatre entités de LT D (**Corbeilles**, « Les Grands Réages » 2 ; **Donnery**, « *Le Clos du Gâtinais* » ; **Treilles-en-Gâtinais**, « *Le Mont aux Liens* » 2 et **Treilles-en-Gâtinais**, « *Les Caves* »). Enfin, le reste des enclos, c'est-à-dire vingt-quatre structures fossoyées, renseignent les quatorze sites restants qui ont principalement été observés par prospection aérienne (**Auxy**, « *Le Long Réage* » 2 ; **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Grandes Pièces* » 2 ; **Beaulieu-sur-Loire**, « *Les Médards* » 1 ; **Beaune-la-**

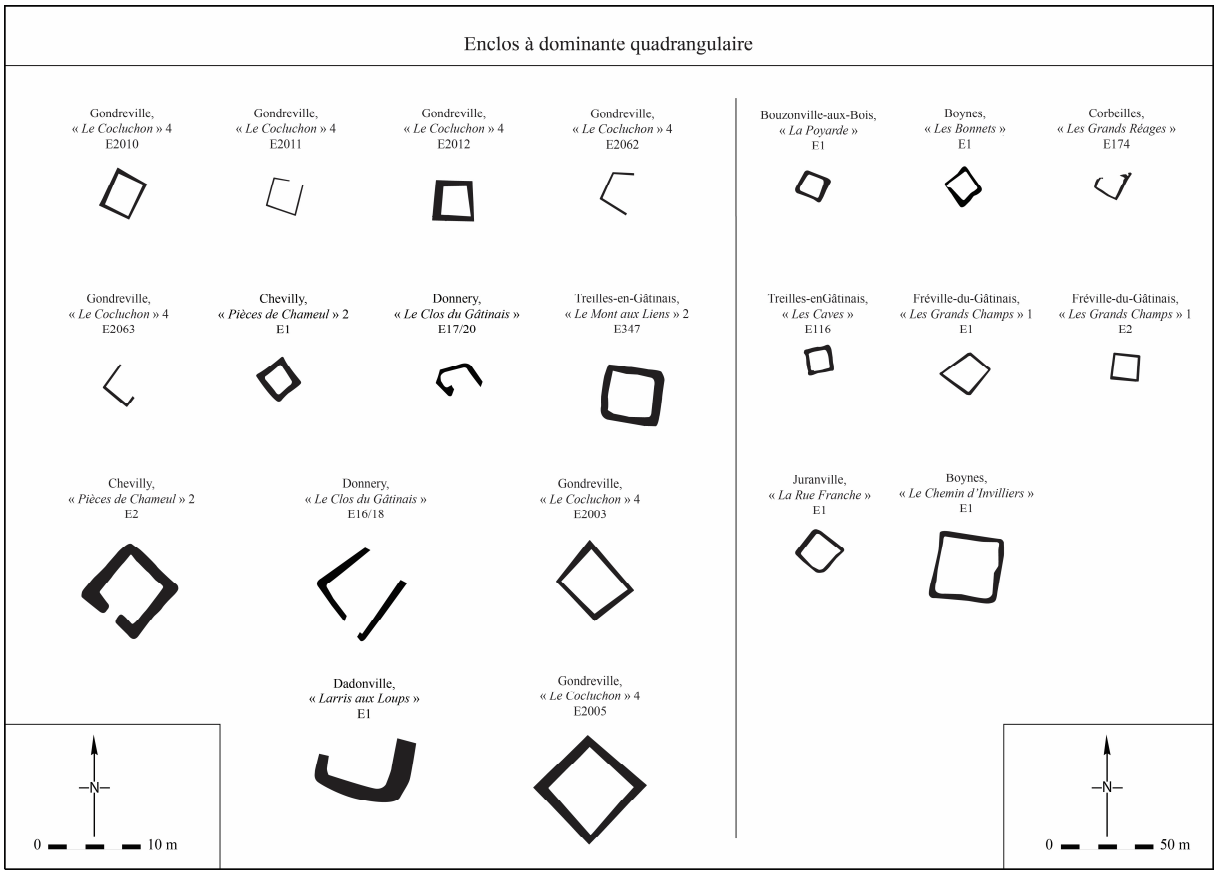

FIG. 386 : Morphologie des enclos des espaces funéraires : enclos à dominante quadrangulaire, LT C/D et LT (DAO C. Forget).

Rolande, « Le Bois d'Alleu » 1 ; **Bouzonville-aux-Bois**, « *La Poyarde* » ; **Boynes**, « *La Folie* » 1 ; **Boynes**, « *Le Chemin d'Invilliers* » ; **Boynes**, « *Les Bonnets* » ; **Boynes**, « *Tournebœuf* » 1 ; **Corbeilles**, « *Bel Air* » 2 ; **Dadonville**, « *Larris aux Loups* » 1 ; **Fréville-du-Gâtinais**, « *Les Grands Champs* » 1 ; **Juranville**, « *La Rue Franche* » et **Juranville**, « *Le Clos de la Verrière* » 1). Le nombre d'enclos pris en compte permet d'effectuer un travail de comparaison. Nous allons donc analyser leur morphologie et leurs dimensions.

L'analyse morphologique des enclos a permis de mettre en évidence trois modèles : certaines constructions adoptent un plan quadrangulaire, d'autres circulaires et quelques-uns plutôt de forme ovale. Les enclos de forme quadrangulaire sont les plus nombreux et représentent 53,8 % des enclos (*FIG. 386*). Tous les enclos de LT C sont concernés (**E1** et **E2** de **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2 et **E2003**, **E2005**, **E2010**, **E2011**, **E2012**, **E2062** et **E2063** de **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 4) à l'exception de **E125** de **Corbeilles**, « *Les Prés de Puiseaux* » ainsi que l'ensemble des enclos de LT D (**E174** de **Corbeilles**, « Les Grands Réages » 2 ; **E16/18** et **E17/20** de **Donnery**, « *Le Clos du Gâtinais* » ; **E347** de **Treilles-en-Gâtinais**, « *Le Mont aux Liens* » 2 et **E116** de **Treilles-en-Gâtinais**, « *Les Caves* »). Nous pouvons ajouter à cette liste sept enclos découverts par prospection aérienne : **E1** de **Bouzonville-aux-Bois**, « *La Poyarde* » ; **E1** de **Boynes**, « *Le Chemin d'Invilliers* » ; **E1** de

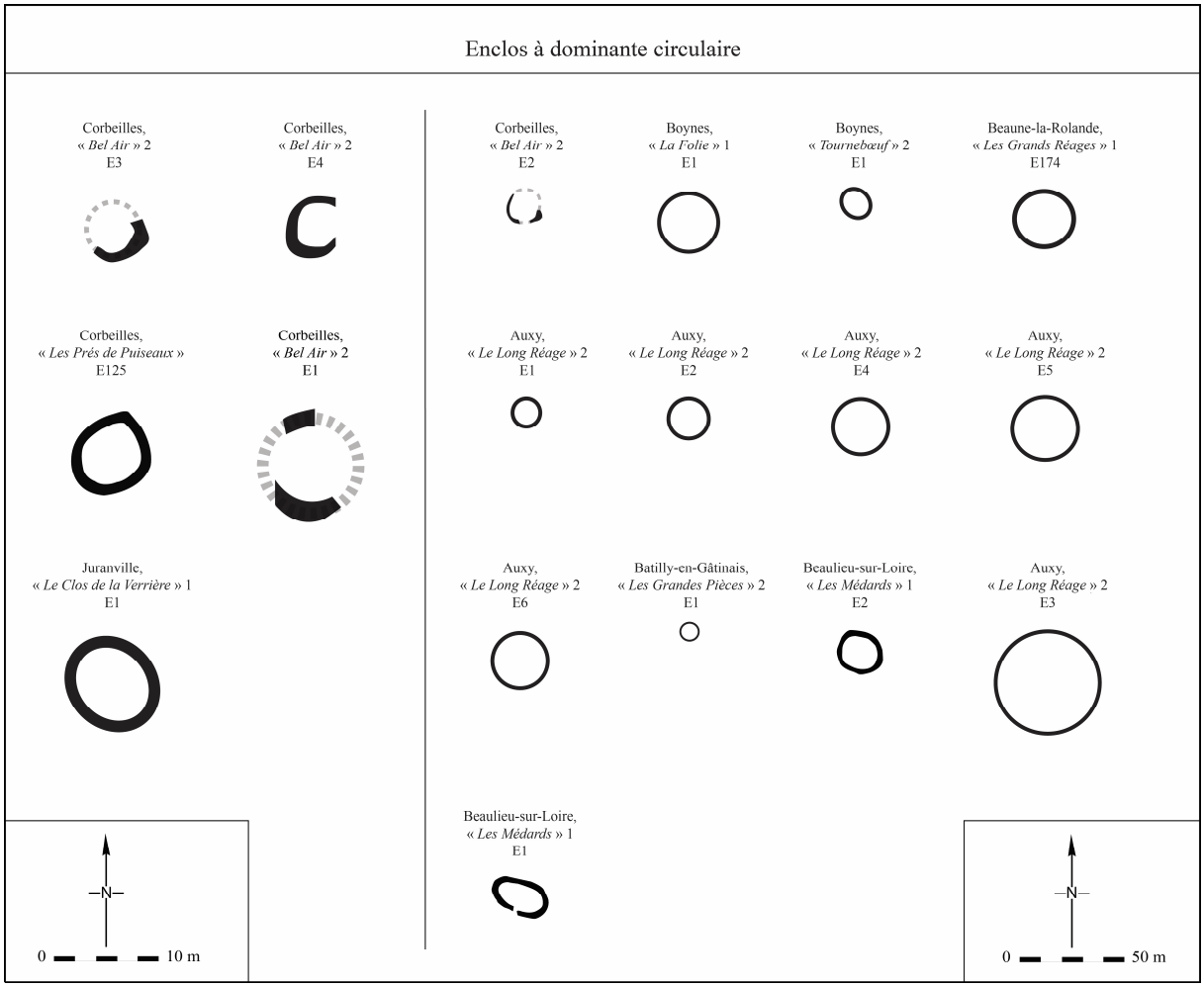

FIG. 387 : Morphologie des enclos des espaces funéraires : enclos à dominante circulaire, LT C/D et LT (DAO C. Forget).

Boynes, « *Les Bonnets* » ; **E1** de **Dadonville**, « *Larris aux Loups* » 1 ; **E1** et **E2** de **Fréville-du-Gâtinais**, « *Les Grands Champs* » 1 et **E1** de **Juranville**, « *La Rue Franche* ». L'ensemble ne montre aucune particularité à l'exception de **E174** de **Corbeilles**, « Les Grands Réages » 2 et de **E347** de **Treilles-en-Gâtinais**, « *Le Mont aux Liens* » 2. Le premier des deux est caractérisé par un de ses fossés qui se poursuit au-delà de l'embranchement avec l'autre fossé qui lui est perpendiculaire, au niveau de l'angle nord-est. Cette particularité avait déjà été remarquée pour deux enclos de la période LT A récente/LT B2 (**E3** et **E251** de **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* »). Tout comme les enclos de **Sainte-Geneviève-des-Bois**, celui de **Corbeilles** n'a pas été décapé dans son intégralité et nous ne pouvons pas être certain de la configuration de l'ensemble. Le fossé principal dessine visiblement un module quadrangulaire. Le fossé qui se poursuit dessine rapidement un angle quasiment droit et semble se poursuivre parallèlement au fossé nord. Ce dernier pourrait alors constituer une partition, mais au vu de ses grandes dimensions, cela paraît peu vraisemblable. Si on se réfère à l'agencement de l'enclos **E3** de **Sainte-Geneviève-des-Bois**, l'extension de l'enclos **E174** de **Corbeilles** pourrait se poursuivre et rejoindre un autre enclos situé hors emprise. En effet, il paraît isolé, mais se trouve à quelques mètres de la limite de la fouille. Il est plausible qu'une nécropole se développe au nord et dans ce cas, E174 en constituerait le vestige le plus méridional et l'hypothèse prendrait tout son sens. L'enclos **E347** de **Treilles-en-Gâtinais**, « *Le Mont aux Liens* » 2 est le second à présenter une particularité. Dans le cas présent, trois trous de poteaux ont été observés sur trois de ses angles. Les traces du quatrième ont disparu ou alors il s'agit d'un aménagement sur trois poteaux. Au vu des dimensions modestes des creusements, il n'est pas possible qu'un étage ait été construit, mais la présence d'un toit avec ou sans murs est envisageable.

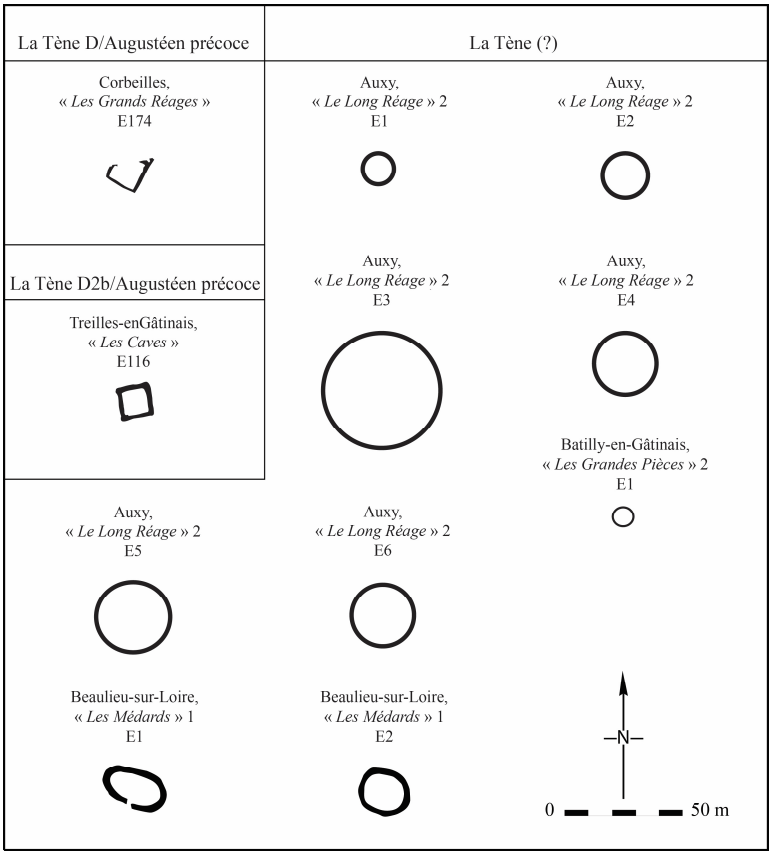

FIG. 388 : Surface des enclos des espaces funéraires : aménagements de plus de 100 m², LT C/D et LT (DAO C. Forget).

Seize enclos de forme circulaire (41 %) sont répertoriés pour six sites (*FIG. 387*). À l'exception de l'enclos **E125** de **Corbeilles**, « *Les Prés de Puiseaux* » qui a été attribué à LT C, le reste des aménagements circulaires est connu uniquement par cliché aérien (**E1**, **E2**, **E3**, **E4**, **E5** et **E6** d'**Auxy**, « *Le Long Réage* » 2 ; **E1** de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Grandes Pièces* » 2 ; **E2** de **Beaulieu-sur-Loire**, « *Les Médards* » 1 ; **E1** de **Beaune-la-Rolande**, « Le Bois

d'Alleu » 1 ; **E1** de **Boynes**, « *La Folie* » 1 et **E1**, **E2**, **E3** et **E4** de **Corbeilles**, « *Bel Air* » 2). Les enclos ne présentent aucun aménagement particulier, du moins visible depuis un avion. Nous pouvons à la rigueur mentionner les quatre enclos de **Corbeilles**, « *Bel Air* » 2 dont le tracé n'est pas fermé. Il est possible que des arasements localisés puissent expliquer cette situation. Cependant, il est possible qu'une interruption délibérée constituant un accès à la surface interne puisse exister. Enfin, nous recensons deux enclos de forme ovale : **E1** de **Beaulieu-sur-Loire**, « *Les Médards* » 1 et **E1** de **Juranville**, « *Le Clos de la Verrière* » 1. Il s'agit de deux aménagements repérés par prospection aérienne. Une déformation due au redressement des photos ne peut pas expliquer une telle forme elliptique dans les deux cas ce qui laisse penser à un creusement délibéré des fossés en ovale.

Les enclos ont été aménagés sur des espaces dont la taille varie beaucoup en raison de la présence dans les comparaisons des enclos découverts par prospection aérienne (*FIG. 388 à 392*). Ainsi, la catégorie la mieux représentée est celle des très grands enclos (plus de 100 m²) qui représentent 53,8 % des enclos. Il s'agit à deux exceptions près (**E174** de **Corbeilles**, « Les Grands Réages » 2 et **E116** de **Treilles-en-Gâtinais**, « *Les Caves* » tous deux datés de LT D) de vestiges uniquement connus par cliché aérien : **E1**, **E2**, **E3**, **E4**, **E5** et **E6** d'**Auxy**, « *Le Long Réage* » 2 ; **E1** de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Grandes Pièces* » 2 ; **E1** et **E2** de **Beaulieu-sur-Loire**, « *Les Médards* » 1 ; **E1** de **Beaune-la-Rolande**, « *Le Bois d'Alleu* » 1 ; **E1** de **Bouzonville-aux-Bois**, « *La Poyarde* » ; **E1** de **Boynes**, « *La Folie* » 1 ; **E1** de **Boynes**, « *Le Chemin d'Invilliers* » ; **E1** de **Boynes**, « *Les Bonnets* » ; **E1** de **Boynes**, « *Tournebœuf* » 1 ; **E2** de **Corbeilles**, « *Bel Air* » 2 ; **E1** et **E2** de **Fréville-du-Gâtinais**, « *Les Grands Champs* » 1 et **E1** de **Juranville**, « *La Rue Franche* ». C'est donc un total de vingt-et-un enclos provenant de quatorze entités qui entrent dans cette catégorie. Parmi eux, quelques-uns se développent sur une centaine de mètres carrés, mais beaucoup atteignent plusieurs centaines de mètres carrés. Les plus grands se trouvent à **Auxy (E3** avec ses 908 m² et **E5** avec ses 755 m²), à **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Grandes Pièces* » 2 (**E1** avec 615 m²) ou encore à **Boynes**, « *Le Chemin d'Invilliers* » (**E1** avec 755 m²). La plupart des enclos oscille entre 200 m² et 600 m². C'est le cas des deux enclos fouillés de **Corbeilles**, « Les Grands Réages » 2 (**E174**) et de

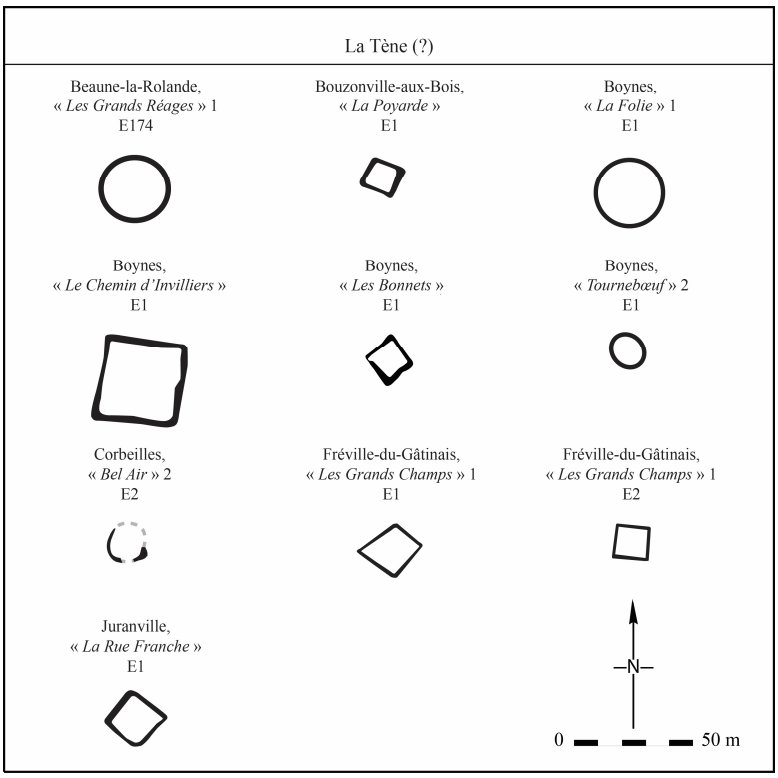

FIG. 389 : Surface des enclos des espaces funéraires : aménagements de plus de 100 m², LT C/D et LT 2 (DAO C. Forget).

Treilles-en-Gâtinais, « *Les Caves* » (**E116**) dont la surface occupe respectivement 224 m² et 210 m².

Les enclos de très petite taille (moins de 20 m²) sont ensuite ceux que l'on rencontre le plus, à égalité (17,9 %) avec les enclos de taille moyenne (entre 30 m² et 69 m²). La première des deux catégories rassemble sept enclos provenant de deux entités de LT C (**E1** de **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2 et **E2010**, **E2011**, **E2012**, **E2062** et **E2063** de **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 4) et d'une entité de LT D (**E17/20** de **Donnery**, « *Le Clos du Gâtinais* »). C'est d'ailleurs le dernier enclos cité qui se trouve être le plus petit de tout le corpus avec 7 m². Il n'est cependant pas connu dans sa totalité et pourrait se développer sur une surface au moins deux fois plus grande, ce qui ne le changerait pas pour autant de catégorie. Mis à part celui-ci et deux autres enclos, les autres atteignent des surfaces de l'ordre de 17 m² à 19 m². Les enclos de taille moyenne se trouvent pour les trois contextes chronologiques : trois enclos issus de trois entités de LT C (**E2** de **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2 ; **E125** de **Corbeilles**, « *Les Prés de Puiseaux* » et **E2003** de **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 4), deux enclos proviennent de deux entités de LT D (**E16/18** de **Donnery**, « Le Clos du Gâtinais » et **E347** de **Treilles-en-Gâtinais**, « *Le Mont aux Liens* » 2) et enfin deux enclos observés sur deux entités du second âge du Fer au sens large (**E1** de **Corbeilles**, « *Bel Air* » 2 et **E1** de **Dadonville**, « *Larris aux Loups* » 1). La moitié de ces aménagements occupe une surface de l'ordre d'une trentaine voire d'une quarantaine de mètres carrés et l'autre moitié atteint une soixantaine de mètres carrés.

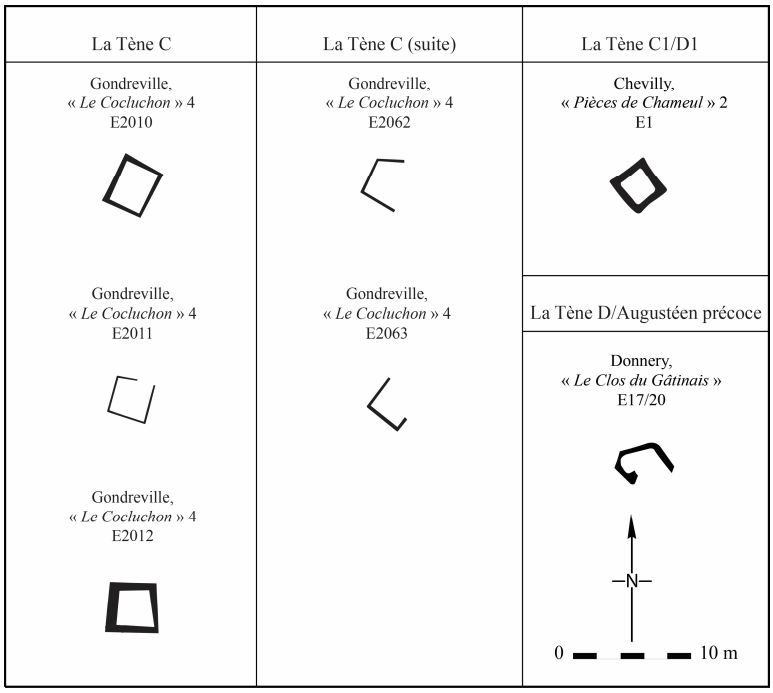

FIG. 390 : Surface des enclos des espaces funéraires : aménagements de plus de moins de 20 m², LT C/D (DAO C. Forget).

Pour terminer sur la surface occupée par les enclos, nous allons évoquer les deux catégories qui regroupent autant d'enclos chacune : deux enclos ont une surface comprise entre 21 m² et 29 m² (**E3** et **E4** de **Corbeilles**, « *Bel Air* » 2) et deux autres ont une surface comprise entre 70 m² et 99 m² (**E2005** de **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 4 et **E1** de **Juranville**, « *Le Clos de la Verrière* » 1). L'entité **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 4 est la seule des trois à avoir bénéficié d'une fouille. Elle est attribuée à LT C alors que les trois autres ont été découvertes par prospection aérienne et ne sont pas datées.

À l'image de ce qui a été observé pour les enclos de la période précédente, les dimensions des fossés qui forment les enclos funéraires de cette période sont plutôt homogènes. Ils sont

dans bien des cas touchés par un arasement parfois très prononcé qui empêche de connaître avec précision la largeur et la profondeur originelles. Même, les enclos sont incomplets, car une partie de leur tracé a totalement disparu (E2062 et E2063 de Gondreville, « Le Cocluchon » 4 par exemple). Les vingt-quatre enclos découverts par prospection aérienne n'ayant pas été fouillés, ils sont bien évidemment écartés de l'exercice de comparaison et seules les dimensions des fossés qui composent les enclos de LT C et de LT D ont été prises en compte. Trois catégories de largeur ont pu être individualisées. Elles rassemblent toutes le même nombre de vestiges. Cinq enclos ont des fossés dont la largeur est inférieure à 0,5 m. Il s'agit de trois enclos de LT C issus de la même entité (**E2011**, **E2062** et **E2063** de **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 4) et de deux enclos de LT D (**E17/20** de **Donnery**, « Le Clos du Gâtinais » et **E347** de **Treilles-en-Gâtinais**, « *Le Mont aux Liens* » 2). Les fossés en question montrent une largeur maximum d'une trentaine de centimètres sauf **E2011** de **Gondreville**, le moins large du corpus, qui ne dépasse pas 0,20 m. Cinq enclos présentent des fossés dont la largeur est comprise entre 0,5 m et 0,99 m. Trois enclos datés de LT C sont concernés (**E1** de **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2 et **E2003** et **E2010** de **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 4) ainsi que deux enclos de LT D (**E174** de **Corbeilles**, « Les Grands Réages » 2 et **E16/18** de **Donnery**, « Le Clos du Gâtinais »). Enfin, la dernière classe regroupe les enclos dont les fossés présentent une largeur supérieure à 1 m. Ils sont aussi au nombre de cinq. Quatre d'entre eux sont des enclos attribués à LT C (**E2** de **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2 ; **E125** de **Corbeilles**, « *Les Prés de Puiseaux* » et **E2005** et **E2012** de **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 4) et le dernier est daté de LT D (**E116** de **Treilles-en-Gâtinais**, « *Les Caves* »). Si deux d'entre eux sont constitués de fossés faisant tout juste un mètre de large (E125 de **Corbeilles** et E2012 de **Gondreville**), certains comme **E116** de **Treilles-en-Gâtinais**, « *Les Caves* » et **E2005** de **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 4 atteignent des dimensions notables, avec respectivement 1,70 m et 2,06 m de large.

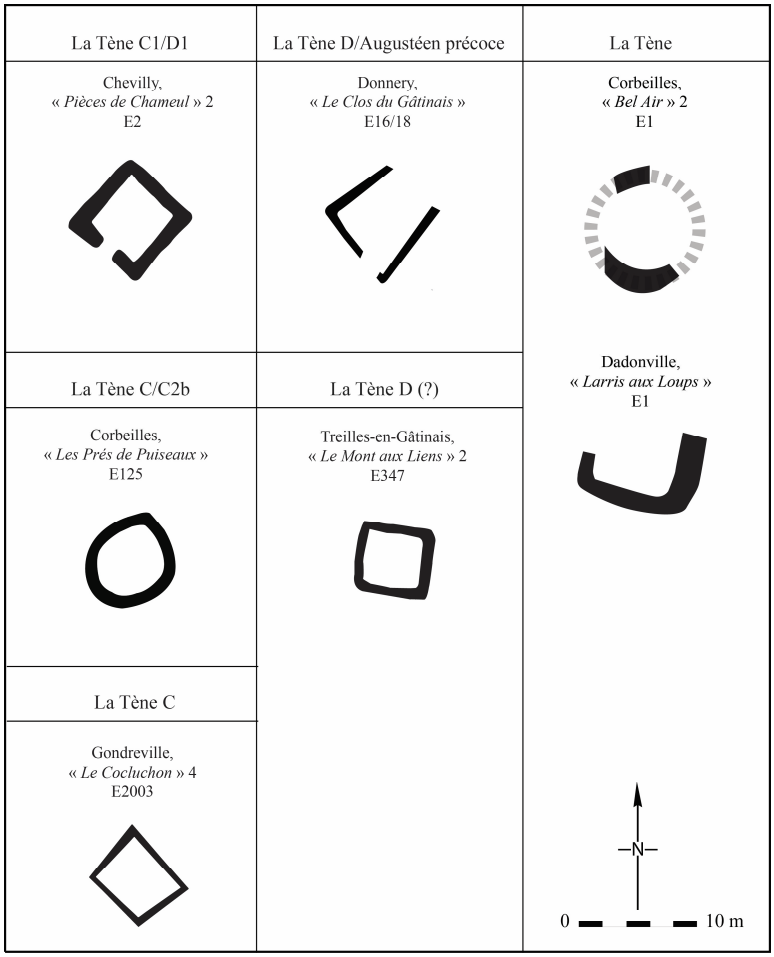

FIG. 391 : Surface des enclos des espaces funéraires : aménagements de plus de moins de 31 à 70 m², LT C/D (DAO C. Forget).

L'étude de la profondeur des fossés d'enclos a permis de les classer en trois catégories (*FIG. 393*). L'homogénéité observée pour leur largeur se retrouve moins ici. La catégorie

rassemblant le plus d'enclos est celle parmi laquelle les creusements oscillent entre 0,20 m et 0,50 m (sept enclos soit 53,8 % des enclos dont la profondeur est connue). Les enclos en question sont datés de LT C (**E125** de **Corbeilles**, « *Les Prés de Puiseaux* » et **E2003**, **2010** et **E2012** de **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 4) et de LT D (**E16/18** et **E17/20** de **Donnery**, « Le Clos du Gâtinais » et **E347** de **Treilles-en-Gâtinais**, « *Le Mont aux Liens* » 2). Les fossés mesurent en moyenne une trentaine de centimètres de large. La classe des petits fossés (moins de 0,20 m de profondeur) et celle des grands fossés (plus de 0,5 m de profondeur) rassemblent chacune autant d'enclos, à savoir trois enclos. Ceux de la première des deux catégories sont tous datés de LT C et proviennent tous de **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 4 (**E2011**, **E2062** et **E2063**). Il s'agit de creusements très arasés. Ils mesurent respectivement 0,05 m, 0,10 m et 0,10 m de profondeur. Enfin, les fossés les plus profonds du corpus renvoient à l'enclos **E2005** du même site ainsi qu'à **E174** de **Corbeilles**, « Les Grands Réages » 2 et à **E116** de **Treilles-en-Gâtinais**, « *Les Caves* ». Leurs dimensions ne sont pas pour autant excentriques puisque le plus profond d'entre eux, **E174** de **Corbeilles**, ne dépasse pas 0,87 m de profondeur.

L'étude du ratio entre la largeur et la profondeur des fossés des enclos funéraires de LT C et de LT D montre une hétérogénéité plutôt marquée (*FIG. 394*). Les quatre catégories qui ont été mises en évidence sont quasiment équivalentes. Parmi les enclos dont la largeur et la profondeur du fossé sont connues, trois ont une profondeur qui correspond à un pourcentage de la largeur inférieur à 30 %, quatre ont une profondeur qui correspond à un pourcentage de la largeur compris entre 30 % et 40 %, trois ont une profondeur qui correspond à un pourcentage de la largeur compris entre 40 % et 50 % et le même nombre a une profondeur qui correspond à un pourcentage de la largeur supérieur à 50 %. Parmi cette dernière catégorie, deux enclos se détachent du reste des enclos : **E174** de **Corbeilles**, « Les Grands Réages » 2 et **E347** de **Treilles-en-Gâtinais**, « *Le Mont aux Liens* » 2. Ils sont les seuls dont la profondeur du fossé dépasse un pourcentage de 100 % par rapport à la largeur. Cela signifie que la profondeur atteint plus du double de la largeur. Pour **E174** de **Corbeilles**, le pourcentage atteint 127,8 % tandis qu'il est légèrement supérieur pour **E347** de **Treilles-en-Gâtinais** (133,8 %). Le premier fait partie des enclos aux fossés les moins larges et le ratio est donc certainement à relativiser. Avec une profondeur de 0,46 m, il est très probable que la

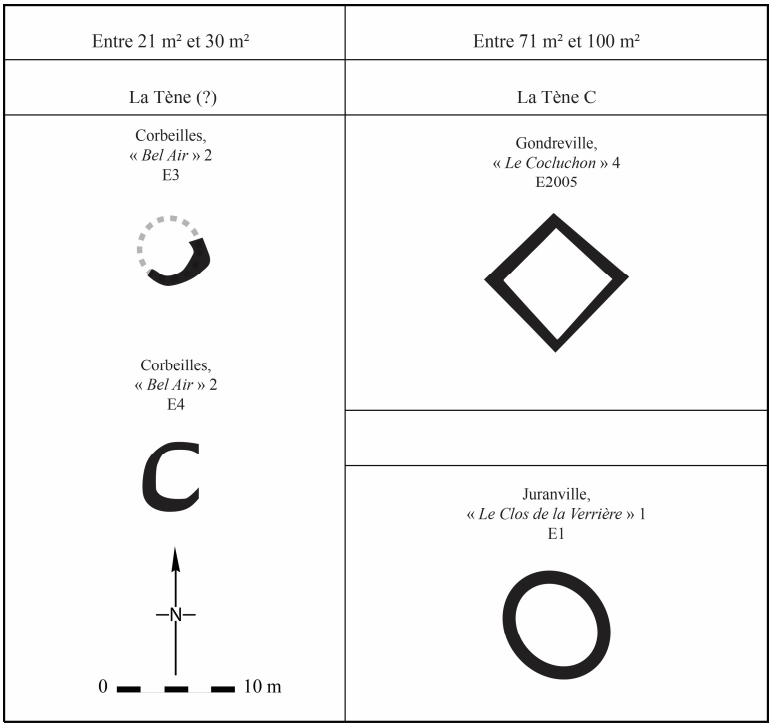

FIG. 392 : Surface des enclos des espaces funéraires : aménagements de plus de moins de 21 m² à 30 m² et de 71 m² à 100 m², LT C/D et LT (DAO C. Forget).

largeur originelle ait été plus importante. Quant au second enclos, il est formé de fossés de largeur moyenne. Avec une profondeur de l'ordre de 0,87 m alors que la moyenne est de 0,38 m, il s'agit du fossé le mieux préservé dans sa profondeur, ce qui indique que sa largeur conservée ne doit pas être si éloignée de celle d'origine.

Nous allons désormais évoquer la structure interne des fossés d'enclos et voir ceux qui ont livré des aménagements particuliers. Les enclos ont été observés au moyen de diagnostics, de fouilles ou de prospections aériennes. Dans le dernier cas, aucun n'a par la suite été sondé. Nous ne pouvons donc pas parler de ces vestiges dans ce paragraphe. Concernant ceux qui ont pu être testés, ils n'ont pas tous pu être étudiés avec le même soin et dans certains cas, un arasement plutôt prononcé n'a pas permis aux fouilleurs d'étudier le comblement des creusements. Sept des quinze enclos de la période de LT C et de la période de LT D ont livré au moins un signe en faveur de la présence d'un aménagement spécifique des fossés qui les composent. Les comblements qui ont pu être étudiés par les fouilleurs n'ont pas livré d'alignements de pierres pouvant laisser penser à la présence d'une palissade, mais ce sont trois autres types d'éléments qui ont été rencontrés. Le premier type d'indice est à mettre directement en lien avec le comblement. Les fossés des enclos **E2003**, **E2005**, **E2010** de **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 4 et **E16/18** et **E17/20** de **Donnery**, « *Le Clos du Gâtinais* » ont livré les preuves d'un comblement rapide. Il pourrait s'agir d'un acte délibéré en vue de reboucher une palissade dont il ne reste aucune trace, mais il ne faut pas non plus mettre de côté l'éventualité d'un entretien régulier des enclos auquel succèderait un abandon brutal représenté par un colmatage et non pas une simple désertion des lieux. Le second cas de figure concerne l'enclos **E2** de **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2. Il s'agit du seul aménagement du corpus marqué par une interruption du fossé. C'est sans aucun doute un accès à la surface interne. Cependant, il n'est pas forcément plus simple d'interpréter la structure des creusements. La présence de cette entrée peut signifier que les fossés étaient ouverts lors de l'utilisation de l'enclos funéraire. La présence d'une palissade n'est pas non plus à mettre de côté, car il est tout aussi plausible d'aménager une interruption pour entrer dans un enclos palissadé. Les témoins les plus directs de l'aménagement d'un enclos ont été rencontrés pour **E347** de **Treilles-en-Gâtinais**, « *Le Mont aux Liens* » 2. Trois trous de poteaux ont été creusés au niveau de trois des angles de l'enclos quadrangulaire. Un dernier trou de poteau occupait peut-être le quatrième angle, mais

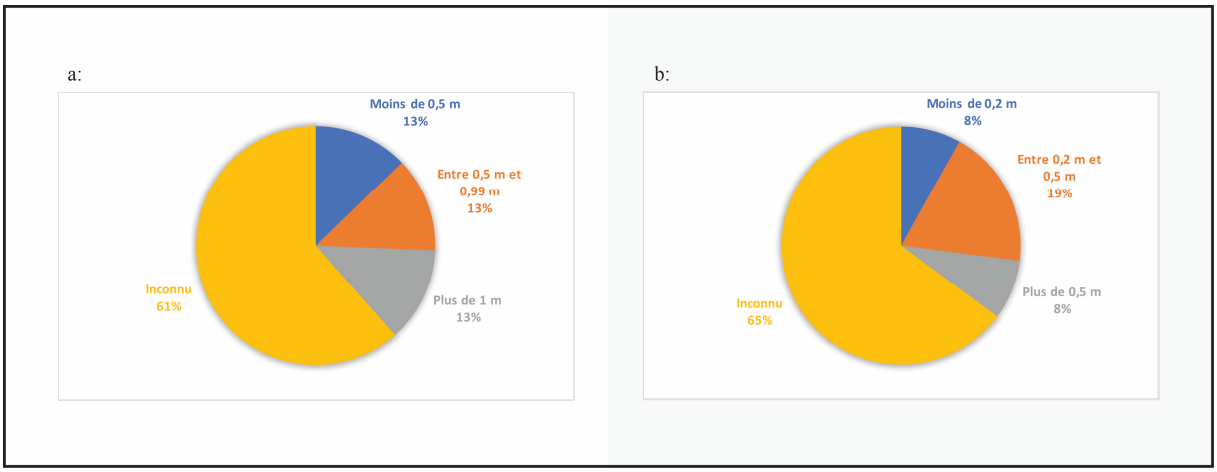

FIG. 393 : Dimensions des fossés d'enclos des espaces funéraires : largeur (a) et profondeur (b) maximums, LT C/D et LT (DAO C. Forget).

il est envisageable que la structure ait été construite sur seulement trois poteaux. La nature de cette dernière n'est pas aisément restituable, d'autant que le seul trou de poteau testé s'avère avoir été creusé après le comblement du fossé. L'aménagement sur poteaux constitue peut-être une seconde phase d'utilisation, après pourquoi pas une première phase en fossé ouvert.

7.2.3.3. Nature et modalité de dépôt des sépultures

Nous allons désormais nous pencher sur les conditions de dépôt des sépultures, l'espace dans lequel elles ont été installées ainsi que leur nature (incinération ou inhumation) et leur agencement. Un total de treize entités correspondant à douze sites ont livré au moins une sépulture. Il s'agit de six entités de LT C (**Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2 ; **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 4 ; **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 3 et 4 ; **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 4 et **Orléans**, « *18 rue Porte Saint-Jean* » 1), de six entités de LT D (**Baccon**, « *Thorigny* » 2 ; **Chilleurs-aux-Bois**, « *La Noue Glaçon* » ; **Corbeilles**, « Les Grands Réages » 2 ; **Orléans**, « *8-10 rue Porte Madeleine* » 3 ; **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 4 et **Treilles-en-Gâtinais**, « *Les Caves* ») ainsi que d'une entité attribuée au second âge du Fer au sens large (**Courcelles**, « *Le Parc de Mousseaux* »). Au total, ce sont cent-neuf tombes qui ont été cataloguées.

L'analyse spatiale des espaces funéraires a révélé quatre contextes différents pour la période allant de LT C à LT D (*FIG. 397*). Celui qui se rencontre le plus souvent concerne vingt sépultures issues de quatre entités de LT C (**Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 4 ; **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 3 et 4 et **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 4), soit 18,3 % des sépultures de cette période. Les tombes de cette catégorie sont installées au sein d'un espace qui semble ouvert. Aucun aménagement leur étant directement lié n'a été observé. Il est

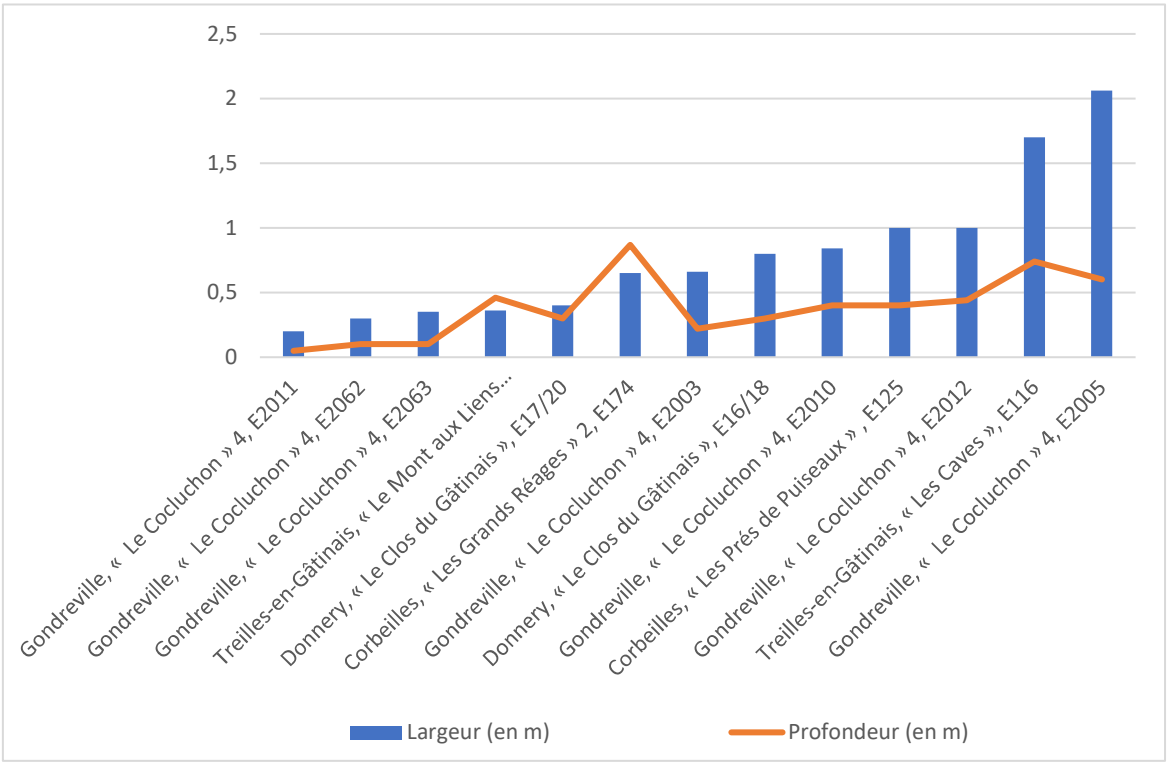

FIG. 394 : Ratio largeur/profondeur maximum des fossés d'enclos des espaces funéraires, LT C/D et LT (DAO C. Forget).

toutefois probable que des installations légères voire des éléments d'origine naturelle ayant disparu aient existé dans leur environnement immédiat dans certains cas. En l'absence d'indices allant en ce sens, nous considérons l'ensemble de ces tombes comme ayant été créées et fréquentées en espace ouvert. Elles investissent toutes une zone dévolue uniquement aux morts dont les origines remontent à LT A voire le début de LT B pour **Courtenay**. La majorité des tombes comptent d'autres sépultures dans leur entourage dans un espace compris entre quelques dizaines de centimètres voire quelques mètres. Cependant, en prenant en compte les vestiges non datés avec précision (la cinquième phase des trois sites), le maillage se fait plus régulier et plus dense. Nous avons évoqué pour la période de LT A récente à LT B la possible présence d'axes de circulation et leur probable utilisation jusqu'à la fin de la fréquentation des trois espaces funéraires en question. Nous ne reviendrons donc pas dessus ici.

Le second contexte se retrouve sur trois entités, deux de LT C (**Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2 et **Orléans**, « *18 rue Porte Saint-Jean* » 1) et la dernière de LT D (**Orléans**, « *8-10 rue Porte Madeleine* » 3). Il s'agit des seuls espaces funéraires qui ne semblent pas évoluer en espace ouvert. Les sépultures sont entourées par un aménagement qui a laissé des traces, mais pour lequel il est difficile d'en connaître l'organisation précise, au moins pour les entités orléanaises. Sur le premier site, une palissade permet de matérialiser la nécropole et de la séparer du reste du monde. On peut même sentir un effort afin de l'intégrer de manière organisée à l'environnement de l'établissement rural qui lui fait face. Elle est orientée de la même manière que ce dernier et se trouve même dans l'axe de l'un des fossés de l'enclos secondaire. Une voie menant à l'entrée principale devait se situer à une dizaine de mètres au nord-ouest de l'espace

Nom du site	N° de site	Étude des enclos des espaces funéraires					
		Nom structure	Dimensions			Morphologie	Aménagement des fossés
			Surface (m²)	Largeur fossés (m)	Profondeur fossés (m)		
Chevilly, « *Pièces de Chameul* » 2	45-093-08/01	E1	11	0,7	-	Quadr.	-
		E2	49	1,5	-	Quadr.	Palissade ?
Corbeilles, « *Les Prés de Puiseaux* »	45-103-07	E125	60	1	0,4	Circu.	-
Gondreville, « *Le Cocluchon* » 4	45-158-01/96	E2003	36	0,66	0,22	Quadr.	Palissade ?
		E2005	81	2,06	0,6	Quadr.	Palissade ?
		E2010	17	0,84	0,4	Quadr.	Palissade ?
		E2011	12	0,2	0,05	Quadr.	-
		E2012	17	1	0,44	Quadr.	-
		E2062	19	0,3	0,1	Quadr.	-
		E2063	18	0,35	0,1	Quadr.	-
Corbeilles, « Les Grands Réages » 2	45-103-06	E174	224	0,65	0,87	Quadr. (avec extension)	-
Donnery, « *Le Clos du Gâtinais* »	45-126-02	E16/18	34	0,8	0,3	Quadr.	Palissade ?
		E17/20	7	0,4	0,3	Quadr.	Palissade ?
Treilles-en-Gâtinais, « *Les Caves* »	45-328-05	E116	210	1,7	0,74	Quadr.	-
Treilles-en-Gâtinais, « *Le Mont aux Liens* » 2	45-328-04/39	E347	36	0,36	0,46	Quadr.	Palissade ?
Auxy, « *Le Long Réage* » 2	45-018-04	E1	133	-	-	Circu.	-
		E2	284	-	-	Circu.	-
		E3	908	-	-	Circu.	-
		E4	573	-	-	Circu.	-
		E5	755	-	-	Circu.	-
		E6	284	-	-	Circu.	-

FIG. 395 : Synthèse de l'étude morphologique des enclos des espaces funéraires, LT C/D et La Tène, 1 (DAO C. Forget).

funéraire, ce qui signifie que les personnes qui empruntaient ce chemin voyaient dans un premier temps la nécropole défiler sous les yeux avant d'accéder à l'établissement rural. Sur les deux sites orléanais, les sépultures sont bordées par des fossés qui n'ont pas pu leur être liés directement sinon par leur proximité spatiale et une datation analogue couvrant plusieurs décennies. Ces deux espaces funéraires n'ont été décapés que sur une surface restreinte et leur organisation générale n'est pas connue avec précision. Ainsi, le nombre de sépultures connu est faible comparé au site de **Chevilly** tout comme les portions de fossé reconnues, mais la présence d'espaces funéraires palissadés en marge de l'agglomération d'Orléans est très intéressante.

Le troisième et le quatrième contexte ne concernent chacun qu'une seule entité. Lors de la quatrième phase d'**Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* », une sépulture isolée a été identifiée au sein de l'habitat de LT D2a. S'il arrive que des fragments d'ossements d'origine humaine erratiques se retrouvent dans le comblement de structures participant à l'organisation d'établissements ruraux, il est déjà plus rare de tomber sur des sépultures en contexte d'*oppidum*. En l'occurrence, la sépulture en question est située en plein cœur du secteur le plus urbanisé du site, au sein d'une zone entièrement vouée à l'artisanat métallurgique. Elle est entourée de deux ateliers et d'un troisième bâtiment dont la fonction n'est pas claire, mais qui devait servir au même type d'activité. Le deuxième fait marquant réside dans la nature de la tombe. Il s'agit de l'inhumation d'un immature. Ce type de sépulture est souvent difficile à identifier. D'une part, les fosses sont plus petites que pour un individu adulte et donc moins caractéristiques et d'autre part, la fragilité des ossements d'un immature mène bien souvent à leur entière désagrégation en fonction de l'acidité du sédiment dans lequel ils reposaient. La position de la sépulture d'**Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 4 est intrigante. Il pourrait s'agir d'un dépôt de fondation voire d'un autre geste à caractère cultuel difficile à définir. Le dernier

Nom du site	N° de site	Étude des enclos des espaces funéraires					
		Nom structure	Dimensions			Morphologie	Aménagement des fossés
			Surface (m²)	Largeur fossés (m)	Profondeur fossés (m)		
Batilly-en-Gâtinais, « *Les Grandes Pièces* » 2	45-022-07	E1	100	-	-	Circu.	-
Beaulieu-sur-Loire, « *Les Médards* » 1	45-029-01	E1	188	-	-	Oval.	-
		E2	177	-	-	Circu.	-
Beaune-la-Rolande, « *Le Bois d'Alleu* » 1	45-030-05	E1	531	-	-	Circu.	-
Bouzonville-aux-Bois, « *La Poyarde* »	45-47-03	E1	196	-	-	Quadr.	-
Boynes, « *La Folie* » 1	45-050-05	E1	531	-	-	Circu.	-
Boynes, « *Le Chemin d'Invilliers* »	45-050-09	E1	755	-	-	Quadr.	-
Boynes, « *Les Bonnets* »	45-050-13	E1	225	-	-	Quadr.	-
Boynes, « *Tournebœuf* » 1	45-050-18	E1	154	-	-	Circu.	-
Corbeilles, « *Bel Air* » 2	45-103-02	E1	64	-	-	Circu.	-
		E2	177	-	-	Circu.	-
		E3	22	-	-	Circu.	-
		E4	22	-	-	Circu.	-
Dadonville, « *Larris aux Loups* » 1	45-19-03	E1	62	-	-	Quadr.	-
Fréville-du-Gâtinais, « *Les Grands Champs* » 1	45-150-02	E1	270	-	-	Quadr.	-
		E2	196	-	-	Quadr.	-
Juranville, « *La Rue Franche* »		E1	304	-	-	Quadr.	-
Juranville, « *Le Clos de la Verrière* » 1		E1	76	-	-	Oval.	-

FIG. 396 : Synthèse de l'étude morphologique des enclos des espaces funéraires, LT C/D et La Tène, 2 (DAO C. Forget).

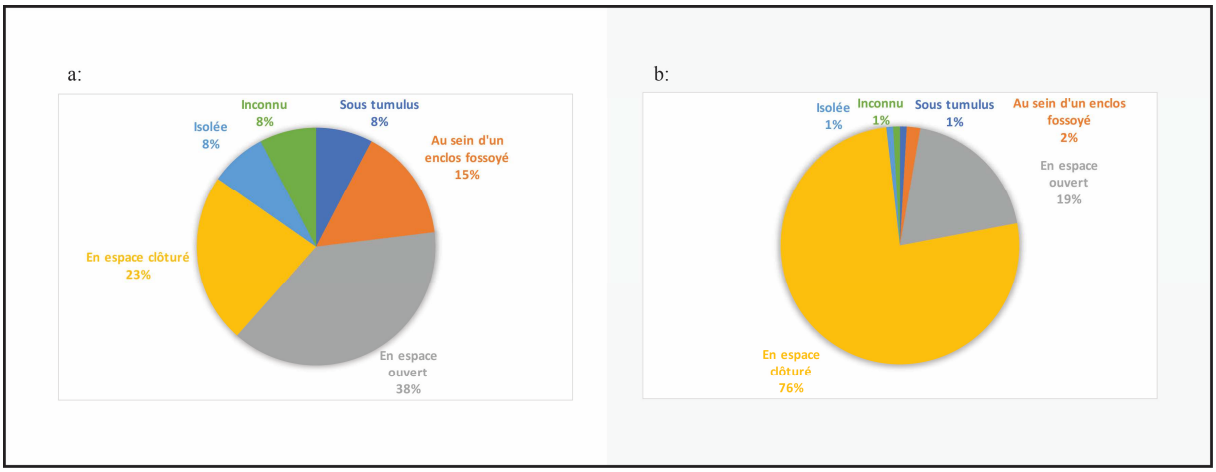

FIG. 397 : Contexte d'implantation des sépultures au sein des espaces funéraires, a : par nombre d'entités et b : par nombre de sépultures, LT C/D et LT (DAO C. Forget).

contexte renvoie à l'entité de **Baccon**, « *Thorigny* » 2. En réalité, il s'agit comme nous l'avons vu plus avant d'un site regroupant plusieurs *tumuli* du premier âge du Fer. Cependant, l'un d'entre eux, le *tumulus* **T67**, a été réutilisé à la LT D pour y implanter une tombe en position adventice quelques centaines d'années après son abandon. Ce phénomène n'est pas unique au sein du corpus puisqu'un autre *tumulus* de la même entité a été réutilisé à l'époque romaine, mais il s'agit dans le cas de **T67** du seul exemple de réutilisation tardive au cours de l'âge du Fer. Il ne s'agit sans doute pas d'un geste anodin, car la mémoire des *tumuli* n'était certainement pas totalement perdue à LT D. Il est toutefois difficile de déterminer l'identité du défunt avec les informations en notre possession. De ce fait, l'identification de la gestuelle funéraire et de sa portée demeure compliquée à mettre en évidence.

Enfin, trois entités de LT D n'ont pas livré assez d'informations (**Chilleurs-aux-Bois**, « *La Noue Glaçon* » ; **Corbeilles**, « Les Grands Réages » 2 et **Treilles-en-Gâtinais**, « *Les Caves* ») et sont considérées comme évoluant dans un contexte qui nous est inconnu. La première de ces entités a livré une sépulture qui paraît isolée, notamment en raison de la petite portion décapée. Elle apparaît au bout d'une tranchée de diagnostic se trouvant à l'extrémité du projet et il est donc impossible de savoir s'il s'agit réellement d'une tombe isolée ou bien d'un indice en faveur de la présence d'une nécropole. Enfin, les deux autres entités sont représentées par une sépulture entourée d'un enclos quadrangulaire (*FIG. 398*). L'absence d'autres vestiges à caractère funéraire dans leur environnement ne permet pas une fois

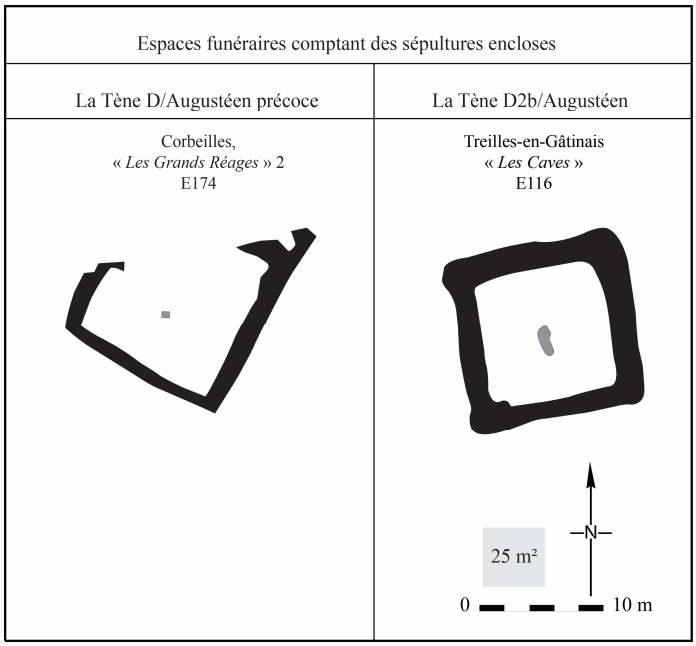

FIG. 398 : Sépultures installées dans un enclos fossoyé, LT C/D (DAO C. Forget).

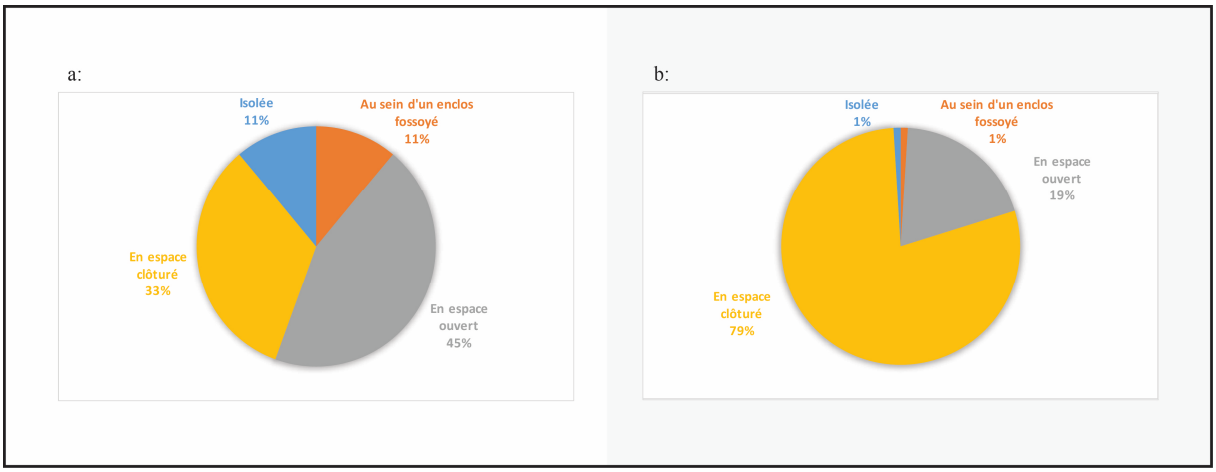

FIG. 399 : Contexte d'implantation des inhumations a : par nombre d'entités et b : par nombre d'inhumation, LT C/D et LT (DAO C. Forget).

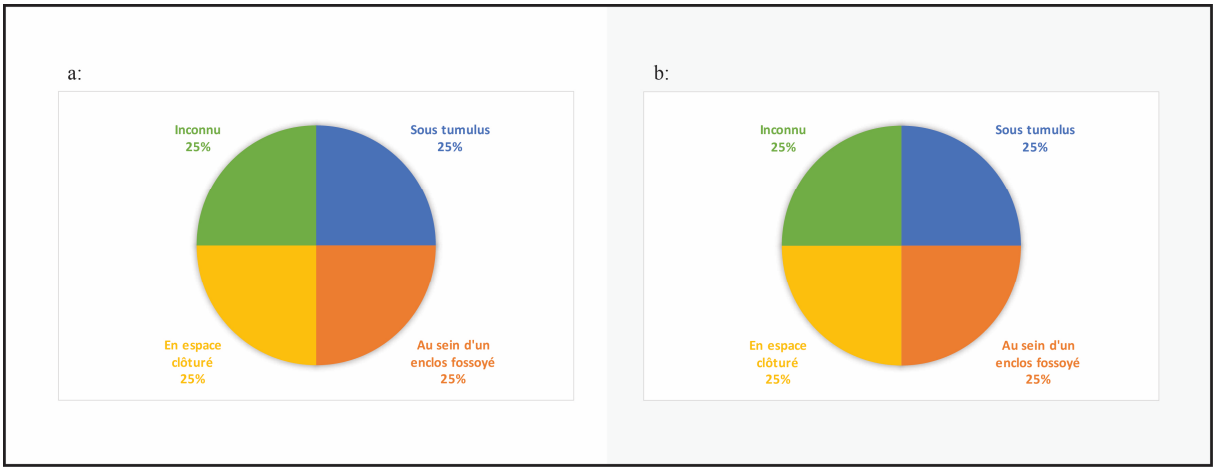

FIG. 400 : Contexte d'implantation des incinérations a : par nombre d'entités et b : par nombre d'incinération, LT C/D et LT (DAO C. Forget).

encore de définir le contexte dans lequel ils s'insèrent. À **Corbeilles**, « Les Grands Réages » 2, l'enclos est en limite de décapage et pourrait très bien constituer le vestige le plus méridional d'une nécropole liée à l'établissement rural qui se développe environ cent cinquante mètres au sud-est. Aucun aménagement semblant constituer une limite physique de l'ensemble funéraire n'a été vu au sud de l'enclos **E174**. Dans ce cas, l'enclos évolue en espace ouvert, qu'il soit isolé ou fasse partie d'une nécropole. À **Treilles-en-Gâtinais**, « *Les Caves* », l'enclos **E116** se trouve cette fois-ci en plein cœur d'un diagnostic. Les tranchées environnantes n'ont pas livré de vestiges funéraires supplémentaires et l'enclos apparaît donc isolé en espace ouvert.

Les sépultures dont nous avons parlé dans les paragraphes précédents sont de deux types. Il s'agit d'inhumations et d'incinérations. Cent neuf sépultures ont été comptabilisées pour cette période. Un total de treize entités correspondant à douze sites sont concernées par la présence de ce type de vestiges. Il s'agit de six entités de LT C (**Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2 ; **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 4 ; **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 3 et 4 ; **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 4 et **Orléans**, « *18 rue Porte Saint-Jean* » 1), de six entités de LT D (**Baccon**, « *Thorigny* » 2 ; **Chilleurs-aux-Bois**, « *La Noue Glaçon* » ; **Corbeilles**, « Les Grands

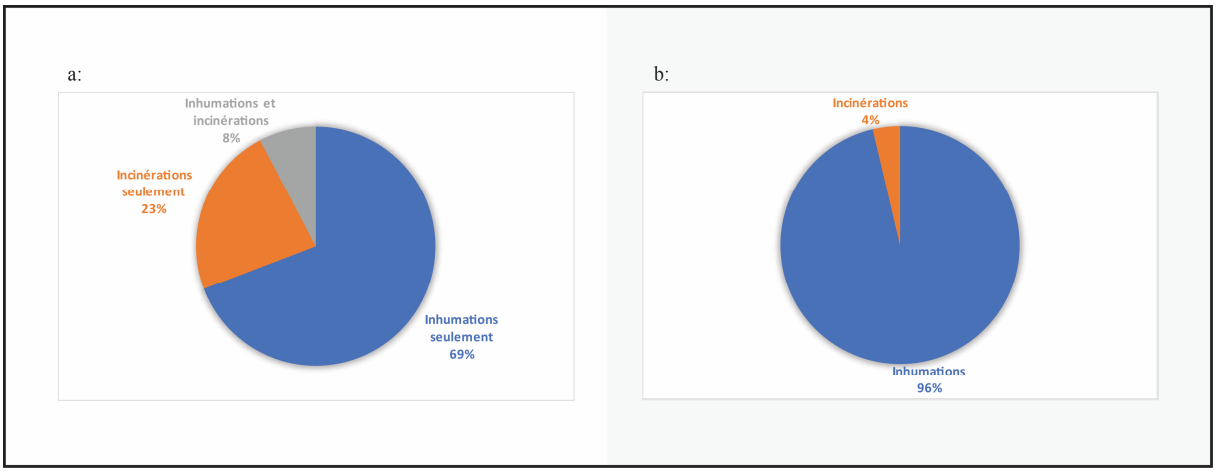

FIG. 401 : Nature des sépultures des espaces funéraires, a : à l'échelle des entités et b : à l'échelle des sépultures, LT C/D et LT (DAO C. Forget).

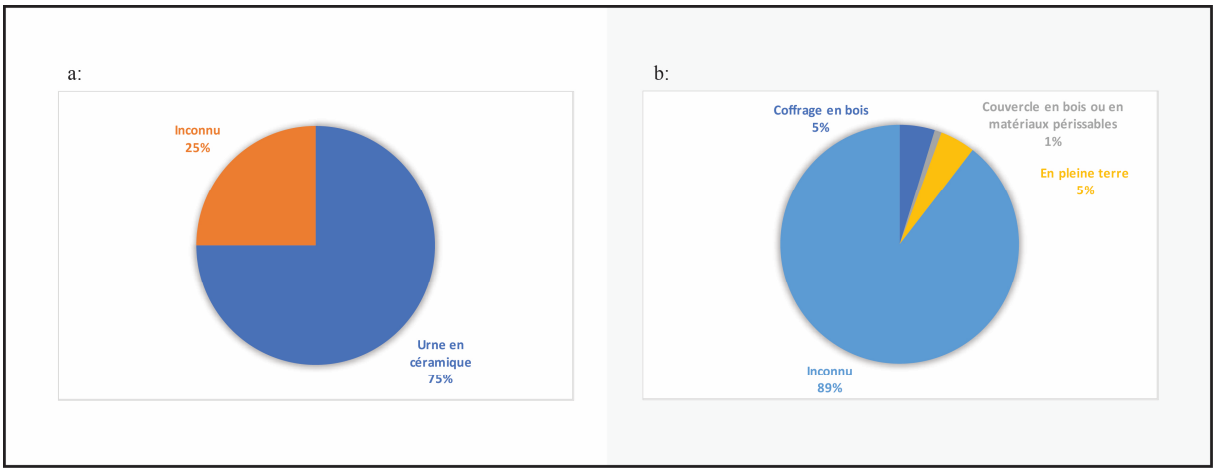

FIG. 402 : Aménagement des sépultures des espaces funéraires, a : incinérations et b : inhumations, LT C/D (DAO C. Forget).

Réages » 2 ; **Orléans**, « *8-10 rue Porte Madeleine* » 3 ; **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 4 et **Treilles-en-Gâtinais**, « *Les Caves* ») ainsi que d'une entité attribuée au second âge du Fer au sens large (**Courcelles**, « *Le Parc de Mousseaux* »). L'inhumation est la pratique funéraire la plus répandue (*FIG. 399*). 96,3 % des sépultures sont de ce type, soit cent cinq structures. La totalité des espaces funéraires de LT C en ont livré au moins une, la moitié des entités de LT D aussi (**Orléans**, « *8-10 rue Porte Madeleine* » 3 ; **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 4 et **Treilles-en-Gâtinais**, « *Les Caves* ») ainsi que la seule entité du second âge du Fer au sens large (**Courcelles**, « *Le Parc de Mousseaux* »). Les inhumations se trouvent soit en contexte de zone funéraire ouverte la plupart du temps, soit en zone funéraire clôturée comme c'est le cas à **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2 et sans doute à **Orléans**, « *18 rue Porte Saint-Jean* » 1 et à **Orléans**, « *8-10 rue Porte Madeleine* » 3. Nous avons vu que le contexte spatial global demeurait inconnu pour trois des sites de LT D. Chaque entité est constituée d'un nombre d'inhumations allant d'une à soixante-dix-sept. Quatre catégories sont à considérer. La première est composée des entités ayant livré moins de cinq sépultures. Il s'agit de celle regroupant le plus d'entités, huit au total. Quatre entités de LT C sont concernées (**Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 4 ; **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 3 et 4 et **Orléans**, « *18 rue*

Porte Saint-Jean » 1), trois entités de LT D (**Orléans**, « *8-10 rue Porte Madeleine* » 3 ; **Orléans**, « *Îlot de la* » 4 et **Treilles-en-Gâtinais**, « *Les Caves* ») ainsi que l'entité datée de LT (**Courcelles**, « *Le Parc de Mousseaux* »). La moitié de ces entités n'a livré qu'une seule inhumation. La seconde catégorie, qui rassemble les entités qui ont livré entre six et neuf inhumations, ne concerne aucun site. La troisième catégorie est composée d'une entité qui comporte entre onze et dix-neuf inhumations, douze pour être plus exact. Il s'agit de la quatrième phase de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* ». Enfin, la seule entité composée de plus de vingt inhumations est **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2. Un total de soixante-dix-sept inhumations compose cette nécropole décapée dans sa totalité. Ceci fait d'elle la nécropole la plus remarquable du corpus, toutes périodes confondues. Elle n'a cependant pas été phasée, ce qui est susceptible de relativiser ce constat. Mais même en comptabilisant les inhumations de chacun des espaces funéraires les mieux connus toutes phases confondues, le nombre d'inhumations de **Chevilly** surpasse de loin celui des autres sites où une moyenne de trente-trois inhumations a été recensée (trente-deux à **Bromeilles**, « *L'Ormaille* », vingt-huit à **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* », vingt-quatre à **Courtempierre**, « *Les Genièvres* », cinquante-neuf à **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » et vingt au minimum à **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* »).

Des incinérations ont été observées sur quatre entités (*FIG. 400*). Il s'agit d'une entité de LT C (**Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2) et de trois entités de LT D (**Baccon**, « *Thorigny* » 2 ; **Chilleurs-aux-Bois**, « *La Noue Glaçon* » ; **Corbeilles**, « Les Grands Réages » 2). ». Chacune de ces quatre entités a livré une seule tombe de ce type. Le contexte spatial dans lequel elles s'insèrent est différent pour chacune d'entre elles. À **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2, la sépulture se trouve dans un espace funéraire clôturé, à **Baccon**, « *Thorigny* » 2 nous avons souligné qu'il s'agissait de la réutilisation d'un ancien *tumulus*, à **Corbeilles**, « Les Grands Réages » 2, l'incinération est disposée au sein d'un enclos fossoyé pour lequel le contexte spatial global n'est pas connu avec précision et enfin à **Chilleurs-aux-Bois**, « *La Noue Glaçon* », les conditions de la découverte ne permettent pas de dire grand-chose à ce sujet. L'entité de **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2 est la seule à combiner à la fois la présence d'inhumations et d'incinérations (*FIG. 401*). Cependant, leur part respective est très déséquilibrée puisque les inhumations représentent 98,7 % des sépultures du site. Les quatre crémations ont été installées dans une fosse. Si le contexte de son dépôt reste obscur pour celle de **Baccon**, « *Thorigny* » 2, les autres ont été déposées au sein d'une urne. Tout comme pour la période de LT A récente/LT B2, il semble que les deux incinérations du corpus relevées pour la LT C et LT D soient liées à des évènements particuliers puisque l'inhumation demeure toujours la pratique funéraire privilégiée. Il est cependant difficile de comprendre les raisons qui ont poussé quatre individus à se faire incinérer au sein d'une société pratiquant l'inhumation. Nous avançons les mêmes hypothèses exposées précédemment : relégation sociale ou au contraire statut particulier des défunts, volonté spécifique du défunt ou de sa famille…

L'étude de l'aménagement de l'espace prévu pour l'installation du corps ou de ce qu'il en reste, qu'il s'agisse des inhumations ou des incinérations, fournit de précieux renseignements sur les conditions d'ensevelissement des dépôts (*FIG. 402*). Ce type de données n'est pas

disponible pour la totalité des ensembles funéraires. N'ayant eu accès au rapport de fouilles de **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* », nous ne pourrons être précis quant aux aménagements qui ont été observés au sein des sépultures. Nous n'avons aucun chiffre à avancer, mais pouvons affirmer que certaines ont livré les traces de coffrages complets, voire partiels, avec dans quelques cas la présence d'agrafes en fer. Les statistiques exposées ci-après ne prennent pas le site en compte et sont donc à compléter. En comptant le site de Chevilly, quatre entités ont des sépultures sur lesquelles des traces d'aménagement interne ont été observées. Elles datent toutes de LT C (**Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2 ; **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 4 ; **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 3 et **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 4). Au total, ce sont six inhumations qui sont concernées. Dix-sept sépultures n'ont pas fait l'objet d'une étude assez poussée pour déterminer l'existence d'un quelconque aménagement interne. Le type d'aménagement qui se rencontre le plus est le coffrage, uniquement en bois, car aucun exemplaire constitué de pierres ou de dalles n'a été recensé (83,3 % des inhumations ayant livré un aménagement interne). Enfin, une des sépultures de la quatrième phase de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » est caractérisée par la présence d'une couverture en matériaux périssables. Pour terminer, cinq inhumations ont vraisemblablement été réalisées en pleine terre, à **Orléans**, « *18 rue Porte Saint-Jean* » 1 et à **Orléans**, « *8-10 rue Porte Madeleine* » 3.

7.3. Identité et statut social des défunts

Après avoir passé en revue les caractères morphologiques des espaces funéraires à travers leur organisation spatiale, l'architecture funéraire ainsi que la disposition des sépultures qui les composent, nous allons à présent nous concentrer sur les défunts eux-mêmes. Après avoir fait le point sur leur nombre, nous allons nous pencher dans un premier temps sur leur identité en prenant en compte le sexe des individus et leur âge au décès. Ce type d'information n'est pas connu pour chacune des sépultures du corpus et dans certains cas il s'agit d'une estimation. Ainsi, l'âge au décès peut être proposé à travers une fourchette plus ou moins précise en fonction des défunts (par exemple « entre vingt à trente ans » ou « adulte ») tandis que le sexe peut être suggéré à travers une probabilité (par exemple « sexe masculin probable »). Nous avons donc fait notre possible pour compiler les informations de la manière la plus homogène possible afin de rendre l'exercice de comparaison réalisable. Dans un second temps, nous nous focaliserons sur le statut social des défunts à travers l'étude du mobilier qui accompagne souvent le dépôt des corps. Nous nous baserons sur la qualité et la variété des productions. Nous allons orienter ce travail sur les défunts de la même manière que ce qui a été fait pour les espaces funéraires, en présentant dans un premier temps les données concernant la période couvrant le Hallstatt et LT A ancienne pour ensuite traiter les données à propos de la période allant de LT A récente à LT B2 et en finissant par LT C et LT D.

7.3.1. Identité et statut social des défunts du Hallstatt C à LT A ancienne

Nous allons commencer par traiter les défunts attribués au Hallstatt/LT A ancienne. Nous avons vu que nous ne possédions pour cette période que d'informations à propos des structures de type *tumuli*. Nous avions souligné les lacunes flagrantes qui touchent donc la connaissance que l'on a des espaces funéraires « classiques » de cette période, c'est-à-dire les lieux où étaient installés les morts des populations pauvres à modestes. Ainsi, nous avons donc avant même de procéder à l'identification des défunts quelques indices à propos de leur statut social. La

détermination de leur sexe et de leur âge au décès et surtout la qualité et la variété du mobilier qui les accompagnait ont permis d'apporter des précisions à ce propos.

7.3.1.1. Sexe et âge au décès des défunts

Nous avons retenu pour cette période onze individus pour lesquels les données étaient suffisantes sur un total de trente-sept défunts attribués à cette période. Si la détermination du nombre d'individus contenus dans une fosse à inhumation ne pose pas de problème, il s'avère que c'est le cas contraire en ce qui concerne les incinérations. Les analyses permettant de distinguer le nombre de défunts au sein d'une crémation n'ont pas été effectuées et les auteurs des documents qui ont repris les données anciennes concernant les *tumuli* considèrent chaque incinération comme étant celle d'un défunt au minimum. Nous avons donc suivi ces déclarations. Le nombre de défunts par crémation n'a cependant aucun impact au niveau des données exposées dans ces paragraphes puisque la détermination du sexe et de l'âge au décès des individus incinérés demeure dans tous les cas inconnue. Parmi les trente-sept défunts de cette période, seize ont livré des informations à propos de leur sexe ou de leur âge au décès : **S1** de **T16**, **S1** et **S2** de **T17**, **S1** de **T19**, **S1**, **S2** et **S3** de **T67**, **S3**, **S4** de **T68** de **Baccon**, « *Thorigny* » 2 ; **S2081** de **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 2 et **S1** d'**Outarville**, « *Le Bois de la Fontaine* ».

À peu de choses près, les informations sur l'identité des défunts se rapportent au même nombre d'entités. C'est concernant l'âge des défunts qu'on a le plus de données, même si celles-ci sont rarement très précises (*FIG. 403a*). Onze défunts issus de trois entités ont pu bénéficier d'une estimation de leur âge au décès : **S1** de **T16**, **S1** et **S2** de **T17**, **S1** de **T19**, **S1**, **S2** et **S3** de **T67**, **S3** et **S4** de **T68** de **Baccon**, « *Thorigny* » 2 ; **S2081** de **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 2 et **S1** d'**Outarville**, « *Le Bois de la Fontaine* ». L'âge au décès de seulement trois d'entre eux est connu plutôt précisément. Parmi eux se trouve le seul individu immature recensé pour cette période (**S3** de **T67**). Il s'agit d'un enfant de moins de 8 ans. Les deux autres proviennent de **T17** (**S2**) et de **T19** (**S1**) du même site. Il s'agit d'individus adultes dont l'âge était compris entre 20 ans et 25 ans à leur mort. À l'exception d'un individu, l'ensemble des défunts dont l'âge au décès est connu demeure plutôt imprécis. Nous savons seulement qu'il s'agit d'adultes de plus de 20 ans. Cet individu (**S1** de **T17**) se trouve dans le même cas. C'est aussi un adulte,

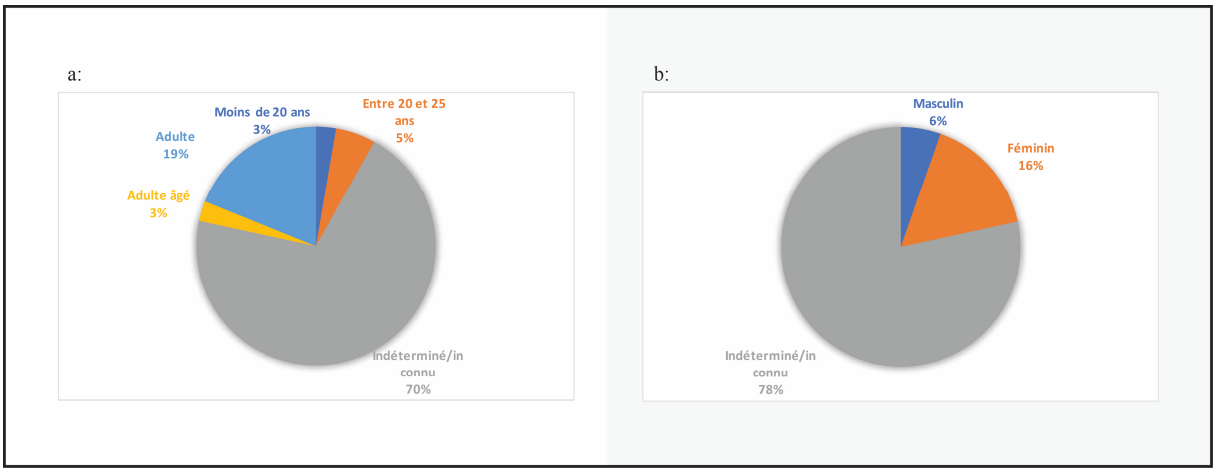

FIG. 403 : Âge au décès (a) et sexe (b) des défunts des espaces funéraires, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).

mais il était âgé au moment de son décès. Nous ne savons pas exactement à partir de quel âge nous pouvons considérer un individu vivant à cette période comme âgé, mais il s'agissait certainement de quelqu'un de plus de 40 ans. Enfin, le nombre de défunts pour lesquels aucune information n'était disponible à ce propos (cendres de crémation, inhumation incomplète, informations non relayées dans les rapports consultés) est au nombre de vingt-six.

Le sexe de huit défunts est connu (*FIG. 403 b*). Il n'est pas systématiquement mentionné par quelle manière il a été identifié, mais nous avons essayé d'écarter les individus qui avaient vraisemblablement été déterminés sexuellement à travers les catégories de mobilier qui les accompagnaient (armes pour les hommes et parures pour les femmes). Cette méthode reposant sur des raisonnements fragiles, nous avons préféré conserver uniquement les arguments morphologiques. Ce sont des individus provenant uniquement des *tumuli* de **Baccon**, « *Thorigny* » 2 : **S1** de **T16**, **S1** et **S2** de **T17**, **S1** de **T19**, **S1** et **S2** de **T67** et **S3** et **S4** de **T68**. Il s'agit principalement de femmes (75 % des défunts dont le sexe est connu). Elles sont issues des tombes **S1** de **T16**, **S2** de **T17**, **S1** de **T19**, **S1** et **S2** de **T67** et **S3** de **T68**. Les deux hommes qui ont été reconnus ont été trouvés au sein des tertres **T17** (**S1**) et **T68** (**S4**). L'âge au décès de tous les défunts donc le sexe est connu a pu être déterminé. Nous en avons parlé dans le paragraphe précédent et allons à présent croiser les informations. Parmi les individus pour lesquels nous connaissons l'âge et le sexe, les femmes adultes sont les plus nombreuses. Elles sont au nombre de quatre et ont été enterrées au sein des *tumuli* **T16**, **T67** et **T68**. Nous avons ensuite deux jeunes femmes dont l'âge au décès était compris entre vingt et vingt-cinq ans.

Sexe et âge au décès des défunts des espaces funéraires

	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe indéterminé
Moins de 18 ans (immature)	Non renseigné	Non renseigné	Baccon, « *Thorigny* » 2 T67-S3
Entre 20 et 25 ans (jeune adulte)	Baccon, « *Thorigny* » 2 T17-S2 Baccon, « *Thorigny* » 2 T19-S1	Non renseigné	Non renseigné
Plus de 20 ans (adulte)	Baccon, « *Thorigny* » 2 T16-S1 Baccon, « *Thorigny* » 2 T67-S1 Baccon, « *Thorigny* » 2 T68-S3 Baccon, « *Thorigny* » 2 T67-S2	Baccon, « *Thorigny* » 2 T68-S4	Gondreville, « *Le Cocluchon* » 4 S2081 Outarville, « *Le Bois de la Fontaine* » S1
Plus de 40 ans (adulte âgé)	Non renseigné	Baccon, « *Thorigny* » 2 T17-S1	Non renseigné

FIG. 404 : Synthèse des données concernant l'âge au décès et le sexe des défunts des espaces funéraires, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).

Elles proviennent des *tumuli* **T17** et **T19**. Enfin, l'âge des deux hommes du corpus n'est pas connu avec précision. Le premier, issu de **T68**, est un adulte et le second (**T17**) un adulte âgé.

Synthèse sur l'âge et le sexe des défunts

Parmi ces individus dont l'âge au décès ainsi que le sexe a pu être estimé, trois associations au sein d'un même *tumulus* existent (*FIG. 404*). Il s'agit des tertres **T17**, **T67** et **T68**. Au sein du *tumulus* **T17**, les deux sépultures ne sont pas contemporaines. La première à être installée est celle de l'homme adulte âgé (**S1**). Après un laps de temps inconnu, la tombe d'une jeune femme de 20-25 ans est aménagée (**S2**). **T67** a accueilli quant à lui trois sépultures. Nous ne savons pas si elles sont simultanées ou se suivent dans le temps. Les défunts de ce tertre sont deux femmes adultes (**S1** et **S2**) et le jeune enfant de sexe indéterminé (**S3**). Enfin, le *tumulus* **T68** était occupé par cinq tombes minimum, dont deux seulement ont livré des informations sur leurs défunts. Après le dépôt de deux incinérations en position centrale, une première inhumation est disposée au-dessus et les recoupe (**S3**). Le corps est celui d'une femme adulte. La seconde sépulture (**S4**) est celle d'un homme adulte. Elle a été installée en position centrale adventice. Aucune information n'est connue à propos de la troisième inhumation. Lorsque les tombes se succèdent dans le temps ou que la chronologie des dépôts n'est pas connue, il est compliqué de parler d'association. Le matériel contenu dans les sépultures ne peut malheureusement pas être daté à la décennie près. L'ignorance du temps qui les sépare ne permet pas de savoir si un quelconque lien existait entre eux. Il est très probable qu'il s'agisse d'individus d'une même lignée, mais il est difficile d'être plus précis.

7.3.1.2. Qualité et variété du mobilier d'accompagnement

Le matériel découvert à l'intérieur des sépultures renvoie à trois catégories d'objets : l'armement, la parure et les contenants dans le cas des incinérations (*FIG. 405*). Nous parlons comme l'indique l'intitulé de mobilier d'accompagnement et bien que la troisième catégorie n'y réfère pas réellement, il peut tout de même s'agir d'un critère de différenciation sociale en fonction des matériaux utilisés. C'est pour cette raison que nous évoquons ce type de matériel dans cette sous-partie. Nous décrirons les divers types d'objets que contenaient les tombes, et nous attacherons ensuite à répertorier les matériaux utilisés pour leur confection. Vingt-huit contextes repérés sur onze entités ont livré du matériel. Nous parlons de contexte, car même

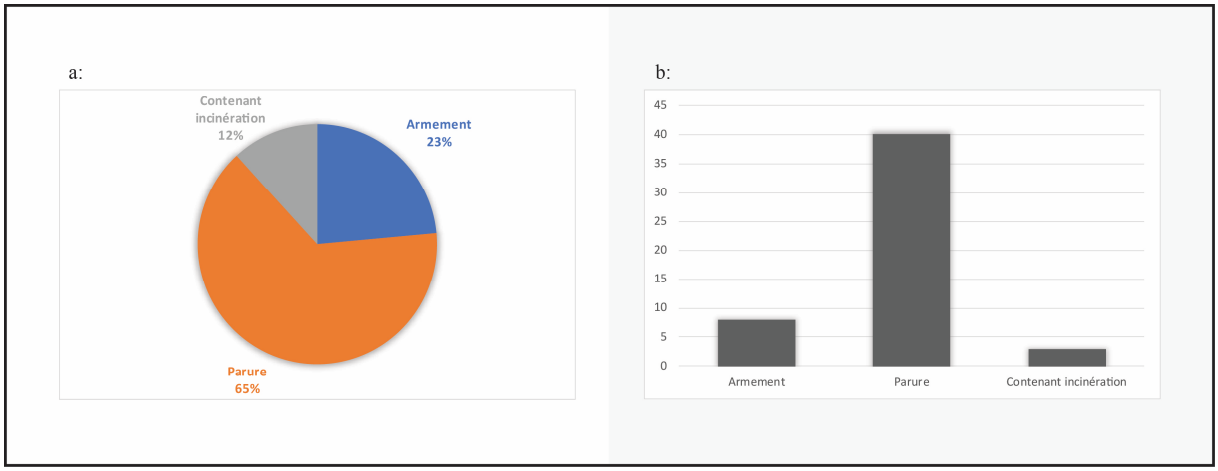

FIG. 405 : Nature du mobilier d'accompagnement des espaces funéraires, a : à l'échelle des entités et b : à l'échelle des sépultures, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).

s'il s'agit principalement de sépultures, nous recensons quelques cas où le matériel a été retrouvé dans la masse de terre du *tumulus* sans être directement lié à une inhumation ou à une crémation. Dans certains cas, les observations anciennes n'étaient pas assez précises pour identifier l'appartenance du matériel à telle ou telle tombe. Nous notons alors le nom des sépultures concernées séparées par un « / ». Voici la liste des contextes concernés : **S1/S2** de **T24** de **Baccon**, « *La Touanne* » ; le tertre **T9**, **S1** de **T14**, **S1** de **T16**, **S1**, **S2** et **S3** de **T18**, **S1** de **T19**, **S1** et **S2** de **T21** et **S1**, **S3** et **S4** de **T68** de **Baccon**, « *Thorigny* » 2 ; **S1** de **Chilleurs-aux-Bois**, « *La Butte-Montgrolle* » ; **S6** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 1 ; **S2081** de **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 2 ; **T2** de **Lion-en-Sullias**, « *Climat des Bruyères* » ; **S1**, **S2** de **T1** ainsi que le tertre lui-même de **Mardié**, « *La Butte Moreau* » ; **S1**, **S2**, **S3/S4** de **T1** ainsi que le tertre lui-même de **Mézières-lez-Cléry**, « *La Butte des Élus* » ; **S1/S2/S3** de **Nogent-sur-Vernisson**, « *Les Georgeons* » ; **S1** d'**Outarville**, « *Le Bois de la Fontaine* » ; **S1** de **Pithiviers-le-Vieil**, « *Mellerette* » et **S1** et **S2** de **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Ronce* ».

La catégorie de mobilier qui se retrouve le plus est celle qui regroupe les éléments de parure (*FIG. 406*). Vingt-deux contextes (soit 75,9 % des contextes sur lesquels a été retrouvé du mobilier d'accompagnement) ont livré au moins un bijou. Le type qui accompagne le plus

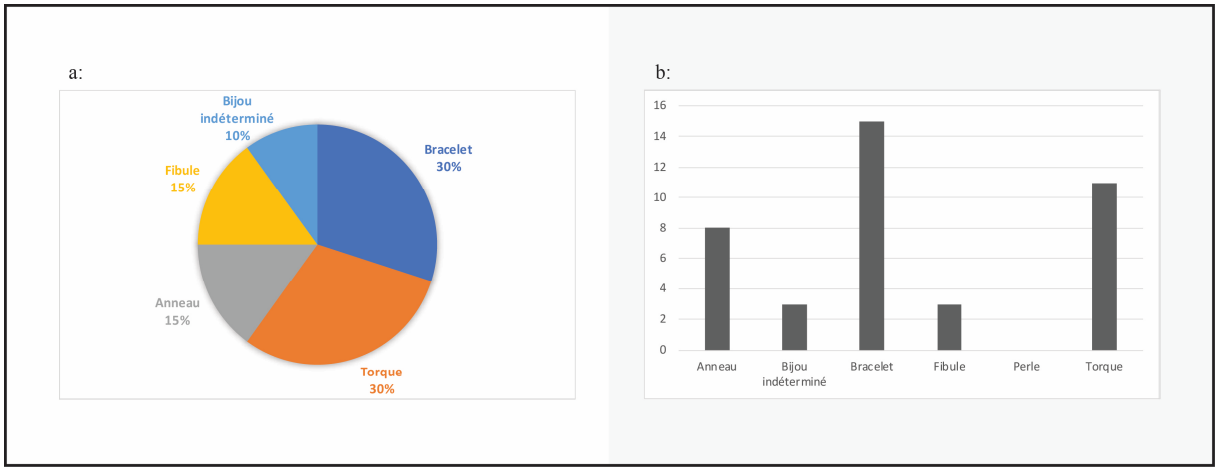

FIG. 406 : Nature des éléments de parure d'accompagnement des espaces funéraires, a : à l'échelle des entités et b : à l'échelle des sépultures, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).

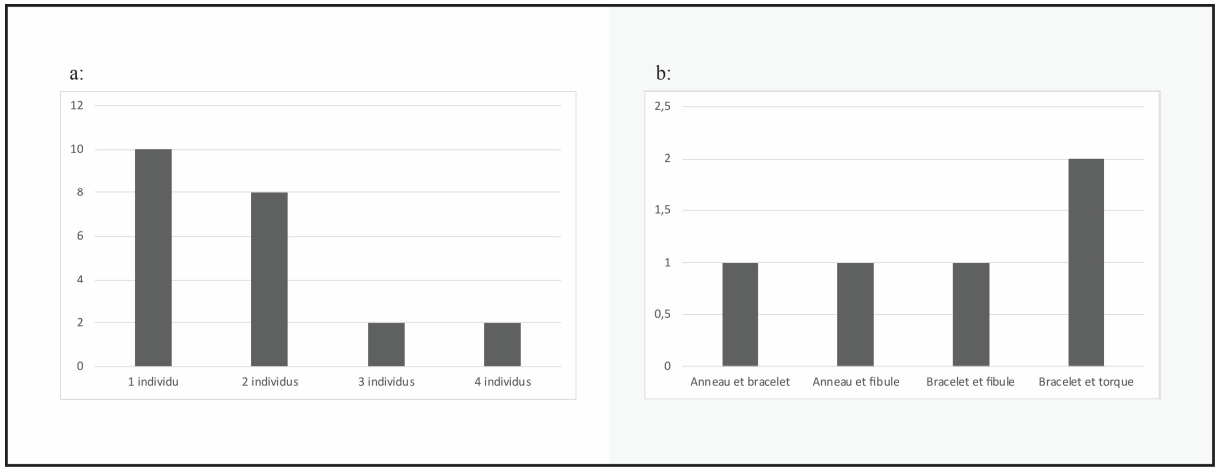

FIG. 407 : Étude des éléments de parure d'accompagnement, a : nombre d'individus par sépulture et b : associations de bijoux rencontrées, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).

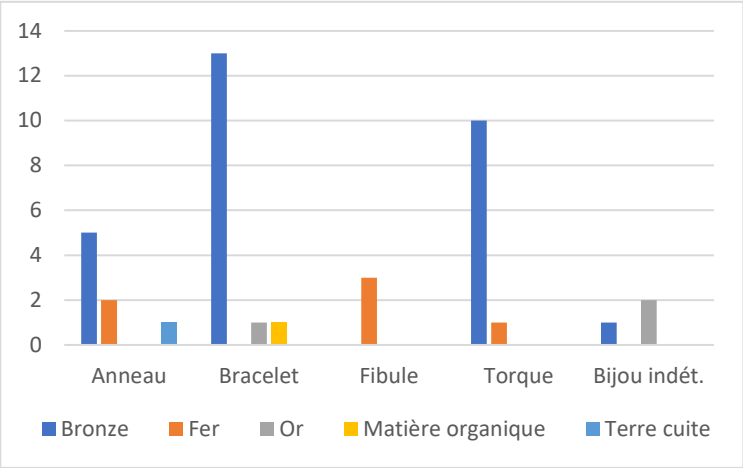

FIG. 408 Matériaux utilisés pour la confection des éléments de parure d'accompagnement, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).

souvent le défunt est le bracelet. Il en a été trouvé à quinze reprises (soit 37,5 % des bijoux qui accompagnent les défunts) sur six entités (**S1/S2** de **T24** de **Baccon**, « *La Touanne* » ; le tertre **T9**, **S1** de **T21**, **S3** et **S4** de **T68** de **Baccon**, « *Thorigny* » 2 ; **T2** de **Lion-en-Sullias**, « *Climat des Bruyères* » ; **S2** de **T1** ainsi que le tertre lui-même de **Mézières-lez-Cléry**, « *La Butte des Élus* » ; **S1/S2/S3** de **Nogent-sur-Vernisson**, « *Les Georgeons* » et **S1** de **Pithiviers-le-Vieil**, « *Mellerette* »). En général, les sépultures concernées ne comptent qu'un bracelet, mais sur certaines il en a été observé deux (**S3** et **S4** de **T68** de **Baccon**, « *Thorigny* » 2 **et S2** de **T1** de **Mézières-lez-Cléry**, « *La Butte des Élus* »). Concernant les deux bracelets de **T24** de **Baccon**, « *La Touanne* », les observations anciennes n'étaient pas assez précises pour permettre de les rattacher à l'une ou l'autre des deux sépultures. De fait, il est impossible de savoir si chacune des deux comptait un bracelet ou si une seule rassemblait les deux.

Le deuxième type de bijou qui se rencontre le plus est le torque (27,5 % des bijoux d'accompagnement). Il en a été comptabilisé onze qui proviennent de six entités : (**S1** de **T16**, **S1** de **T19**, **S3** de **T68** de **Baccon**, « *Thorigny* » 2 ; **T2** de **Lion-en-Sullias**, « *Climat des Bruyères* » ; **T1** de **Mardié**, « *La Butte Moreau* » ; **S1** de **T1** de **Mézières-lez-Cléry**, « *La Butte des Élus* » ; **S1/S2/S3** de **Nogent-sur-Vernisson**, « *Les Georgeons* » et **S1** d'**Outarville**, « *Le Bois de la Fontaine* »). Un seul de ces bijoux accompagne les défunts dans six cas. L'individu de **S1** de **T1** de **Mézières-lez-Cléry**, « *La Butte des Élus* » a quant à lui été enterré avec deux exemplaires. Enfin, pas moins de trois torques ont été prélevés dans la masse de terre du *tumulus* **T1** de **Mardié**. Ils n'ont pas pu être mis en relation avec les sépultures du tertre et selon les observations anciennes, il s'agissait d'un dépôt et non de mobilier remanié.

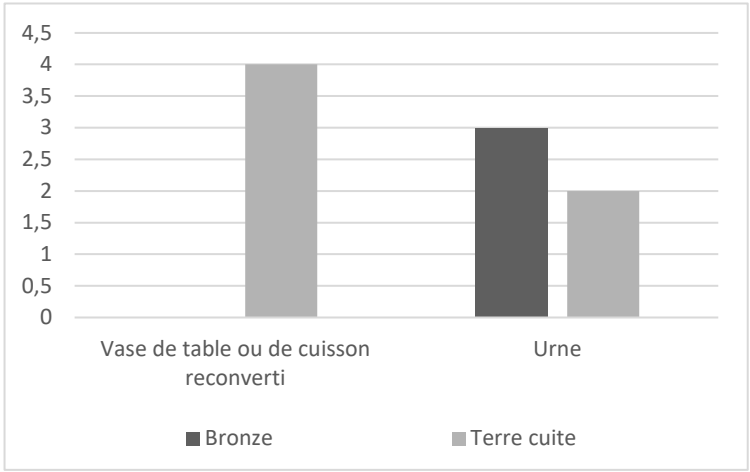

FIG. 410 : Matériaux utilisés pour la confection des urnes cinéraires, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).

La troisième catégorie de bijoux la plus rencontrée est celle des anneaux, dont la plupart ne sont pas identifiés avec certitude et d'autres semblent être des anneaux de jambes. Huit objets de ce type (20 % des bijoux d'accompagnement) issus de trois entités ont été répertoriés (**S3** de **T18** et **S1** de **T68** de **Baccon**, « *Thorigny* » 2 ; **S1** de **T1** de **Mardié**, « *La Butte Moreau* » et **S2** de **T1** de **Mézières-lez-Cléry**, « *La Butte des Élus* »). Contrairement aux bijoux évoqués précédemment, dont un seul exemplaire accompagne les morts, ici à l'exception de **S1** de **T68** de **Baccon**, il y en a plusieurs : deux pour **S1** de **T1** de **Mardié** et **S2** de **T1** de **Mézières-lez-Cléry** et trois pour **S3** de **T18** de **Baccon**. La dernière catégorie d'objets de parure est celle des fibules. Trois objets de ce type provenant d'autant d'entités ont été observés pour **S3** de **T18** de **Baccon** ; **S6** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 1 et **S2081** de **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 2. Enfin, trois objets indéterminés assimilés à de possibles bijoux proviennent de deux entités. La sépulture **S2** de **T21** de **Baccon**, « *Thorigny* » 2 a livré une chaînette reliée à un anneau à jonc interrompu et la sépulture **S2** de **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Ronce* » à quant à elle livré les restes d'au moins deux bijoux dont les restes étaient difficiles à interpréter.

Si les bijoux sont le type de mobilier quasi omniprésent dans les sépultures de cette période, cela se vérifie aussi à travers l'étude de leur nombre par sépulture (*FIG. 407a*). Sur les vingt-deux contextes pour lesquels des éléments de parure ont été observés, quasiment la moitié n'en a livré qu'un seul (45,5 %), mais 36,4 % en ont livré deux et le même pourcentage de sépultures en comptait entre trois et quatre. Il s'agit des sépultures **S3** de **T18** et **S3** de **T68** de **Baccon**, « *Thorigny* » 2 ; du tertre **T1** de **Mardié**, « *La Butte Moreau* » et de **S2** de **T1** de **Mézières-lez-Cléry**, « *La Butte des Élus* ». Cependant, les associations de bijoux se font plutôt rares (*FIG. 407 b*). Il en a été observé sur seulement cinq entités et dans chacun des cas, il s'agit de deux types différents. Le bracelet est le bijou qui se rencontre le plus au sein des associations. Ce type de parure est associé à un torque dans deux cas (pour le défunt de la sépulture **S3** de **T68** de **Baccon**, « *Thorigny* » 2 et au sein de la masse de terre du tertre **T2** de **Lion-en-Sullias**, « *Climat des Bruyères* »), à une fibule dans un cas (sépulture **S6** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 1) et à un anneau dans un autre cas, pour la sépulture **S2** de **T1** de **Mézières-lez-Cléry**. Enfin, une dernière association est à comptabiliser. Elle concerne encore un anneau, mais cette fois-ci avec associée à une fibule (sépulture **S3** du *tumulus* **T18** de **Baccon**, « *Thorigny* » 2).

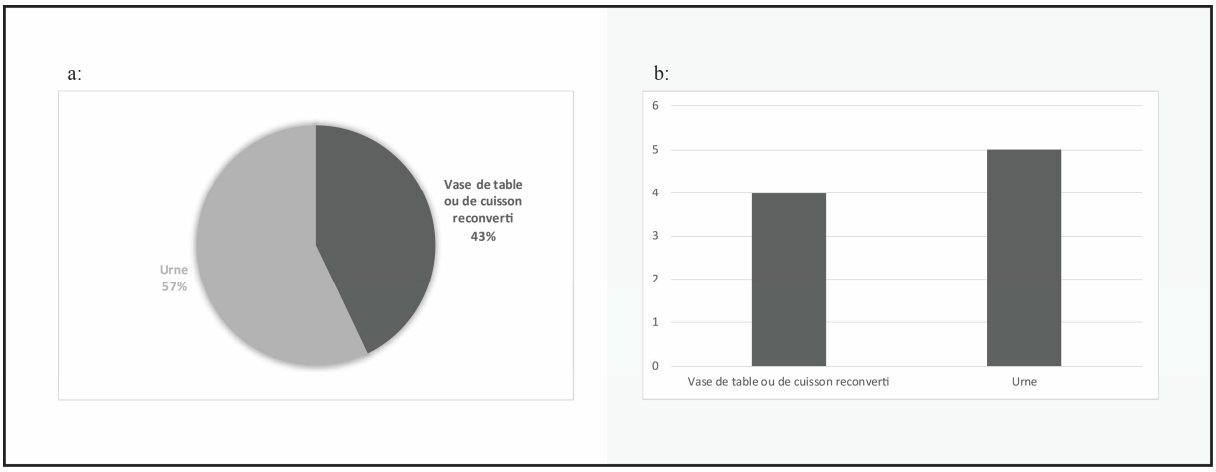

FIG. 409 : Nature des urnes cinéraires des espaces funéraires, a : à l'échelle des entités et b : à l'échelle des sépultures, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).

En se penchant sur les types de matériaux utilisés pour la confection de ces bijoux, on s'aperçoit vite que ce sont les productions en alliage cuivreux et en bronze qui dominent de très loin (vingt-neuf individus soit 72,5 % des bijoux d'accompagnement). Les bijoux créés à partir de ces matières sont surtout des bracelets et des torques et dans une bien moindre mesure des anneaux et un bijou indéterminé (*FIG. 408*). Le second matériau le plus rencontré est le fer, qui est utilisé pour la fabrication de fibules, d'anneaux et pour un torque (six objets au total). Nous retrouvons ensuite l'or, qui est utilisé pour confectionner un bracelet et deux bijoux indéterminés. Ce type de matériau, qui s'avère très rare sur les sites de l'âge du Fer, provient des *tumuli* **T1** de **Mézières-lez-Cléry**, « *La Butte des Élus* » et **T1** de **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Ronce* ». Enfin, la matière organique (la sapropélite en l'occurrence) et la terre cuite sont très peu utilisées dans l'élaboration de bijoux puisque seulement un bracelet a été fabriqué avec le premier type de matériau (**S6** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 1) et un seul anneau a été confectionné en terre cuite (**S2** de **T1** de **Mézières-lez-Cléry**, « *La Butte des Élus* »).

La seconde catégorie qui se retrouve le plus est celle des contenants de crémation (*FIG. 409*). Il en a été retrouvé neuf sur cinq entités différentes : **S1/2** de **T24** de **Baccon**, « *La Touanne* » ; **S1** de **T14** et **S1** et **S2** de **T18** de **Baccon**, « *Thorigny* » 2 ; **S1** de **Chilleurs-aux-**

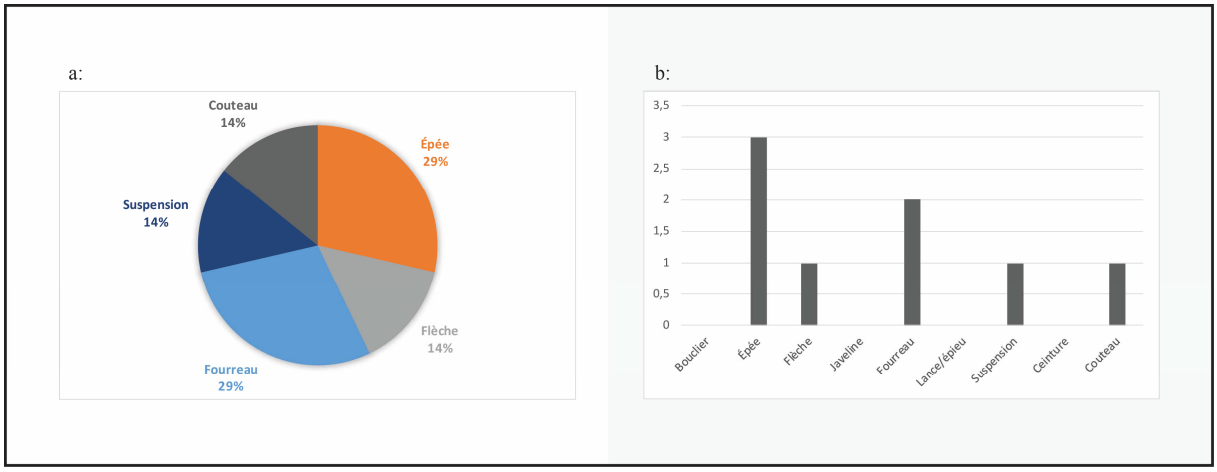

FIG. 411 : Nature de l'armement d'accompagnement des espaces funéraires, a : à l'échelle des entités et b : à l'échelle des sépultures, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).

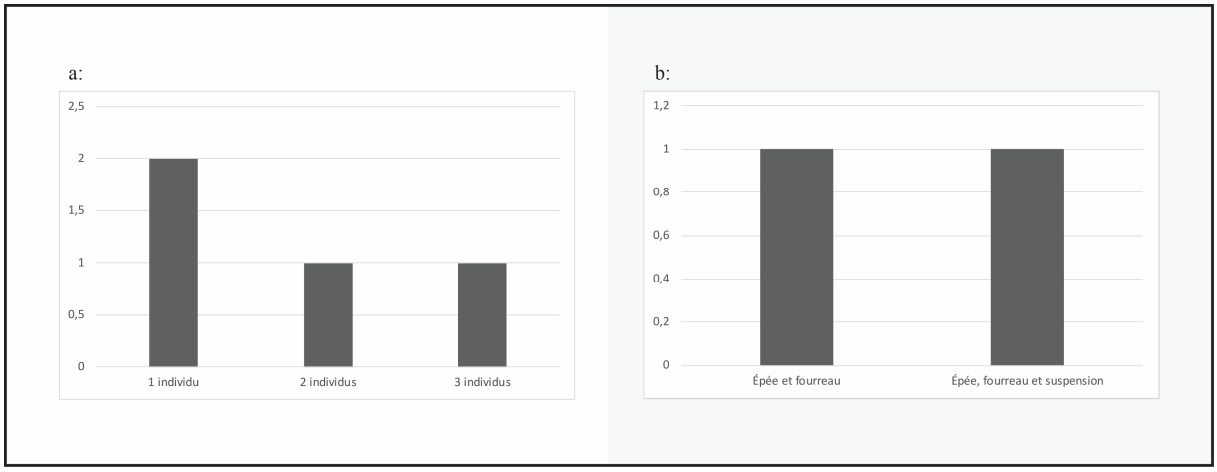

FIG. 412 : Étude de l'armement d'accompagnement, a : nombre d'individus par sépulture et b : associations d'armes rencontrées, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).

Bois, « *La Butte-Montgrolle* » ; **S1** et **S2** de **Mardié**, « *La Butte Moreau* » et **S1** et **S2** de **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Ronce* ». Le matériau privilégié pour ce type de mobilier est la terre cuite (*FIG. 410*). En effet, six des neuf contenants sont en céramique. Il s'agit soit de céramiques de table ou de cuisson reconverties en urnes comme c'est le cas pour **S1** de **T14** et **S1** de **T18** de **Baccon**, **S1** de **Chilleurs-aux-Bois** et **S2** de **Mardié**, ou de véritables vases prévus à cet effet comme pour **S2** de **T18** et **S1/2** de **T24** de **Baccon**. Les trois contenants en bronze ont servi à accueillir la crémation **S1** de **Mardié** ainsi que les dépôts **S1** et **S2** de **Sainte-Geneviève-des-Bois**. Si le modèle de Mardié n'a pas été décrit par le fouilleur, ceux de **Sainte-Geneviève-des-Bois** ont au contraire été rapprochés de types existants. L'urne de **S1** est une situle étrusque tandis que celle de **S2** est un stamnos étrusque.

La dernière catégorie de mobilier est celle qui regroupe les pièces d'armement. Il en a été observé sur seulement quatre contextes issus d'autant d'entités (soit 14,3 % des contextes sur lesquels a été retrouvé du mobilier d'accompagnement). Le type d'arme qui accompagne le plus souvent le défunt est l'épée (*FIG. 411*). Il en a été trouvé à trois reprises (soit 25 % des armes qui accompagnent les défunts) sur deux entités : **S6** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 1 et **S3/4** de **T1** de **Mézières-lez-Cléry**, « *La Butte des Élus* »). La première des deux sépultures en contenait une tandis qu'à **Mézières-lez-Cléry**, ce sont deux épées qui ont été trouvées. Le second type d'arme le plus usuel est le fourreau d'épée. Deux objets de ce type accompagnaient deux des trois épées, sur chacune des deux entités. Enfin, les flèches, les éléments de suspension et les couteaux n'ont été rencontrés qu'à une reprise. Une pointe de flèche provient de la sépulture **S6** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 1, le système de suspension de **S3/4** de **Mézières-lez-Cléry**, « *La Butte des Élus* » et enfin le couteau de **S2** de **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Ronce* ». Quand on compare le nombre de pièces d'armement au nombre de sépultures sur lesquelles il en a été trouvé, on se rend compte qu'un nombre restreint de tombes concentre l'essentiel de ce type de matériel (*FIG. 412a*). Sur les quatre contextes de découverte, deux n'ont livré qu'une arme tandis que les deux autres ont respectivement livré deux et trois pièces d'armes. Il s'agit des sépultures **S6** de **Cortrat** et de **S3/4** de **T1** de **Mézières-lez-Cléry**, « *La Butte des Élus* ». Des associations d'armes ne sont donc visibles que sur ces deux contextes (*FIG. 412 b*). Il s'agit uniquement d'éléments d'épées : une épée et son fourreau à **Cortrat** tandis qu'à ces deux objets peut leur être associé un système de suspension d'épée à **Mézières-lez-Cléry**. L'étude des matériaux utilisés dans la fabrication des armes qui accompagnent les défunts a par ailleurs montré que toutes sans exception avaient été construites en fer (*FIG. 413*).

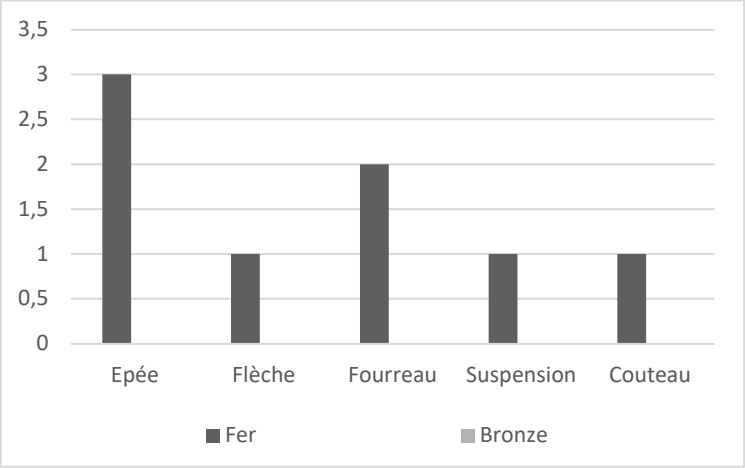

FIG. 413 : Matériaux utilisés pour la confection de l'armement d'accompagnement, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).

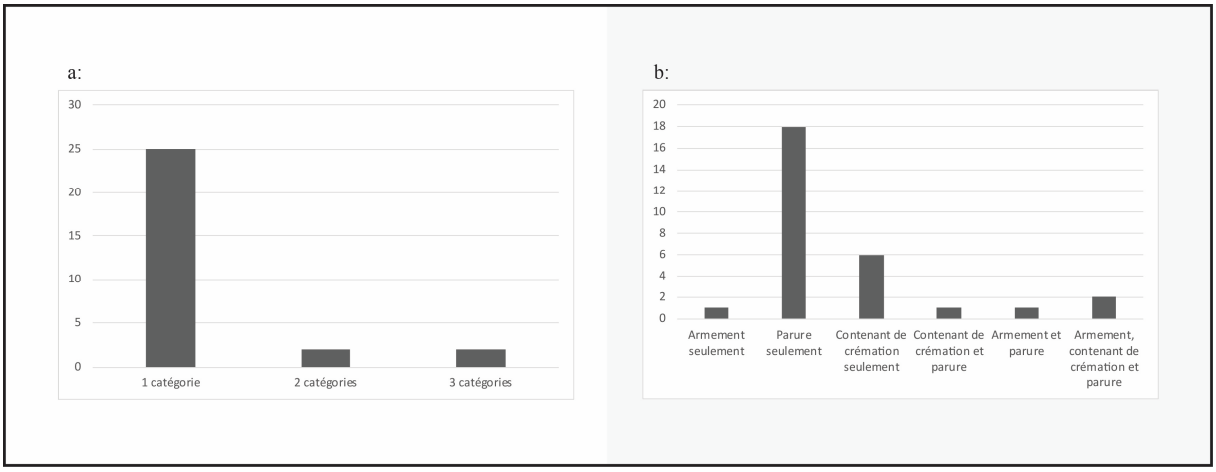

FIG. 414 : Étude du mobilier d'accompagnement, a : nombre de catégories différentes par sépulture et b : associations de mobilier rencontrées, Hallstatt/LT A ancienne (DAO C. Forget).

Synthèse sur les associations de mobilier d'accompagnement

Sur l'ensemble des sépultures qui ont livré du mobilier d'accompagnement, celles qui ne recèlent qu'une seule catégorie d'objets dominent largement (vingt-cinq contextes soit 86,2 %). Il s'agit majoritairement d'ensembles ayant livré uniquement des objets de parure, dans quelques cas de contenants de crémation et dans un seul cas des pièces d'armes (*FIG. 414*). Quatre sépultures ont livré plusieurs catégories de matériel. Dans deux cas, il s'agit d'une double association : parure/contenant de crémation pour le contexte **S1/S2** de **T24** de **Baccon**, « *La Touanne* » (association peut-être artificielle en raison de la méconnaissance que l'on a de ce actuellement de ce *tumulus*), et parure/arme pour la sépulture **S6** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 1. Enfin, deux tombes seulement rassemblent à la fois des éléments d'armement, des bijoux et un contenant de crémation. Il s'agit de **S1** de **Mardié**, « *La Butte Moreau* » et de **S2** de **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Ronce* ».

Synthèse sur l'identité et le statut social des défunts du Hallstatt C à LT A ancienne

Le croisement des données que l'on possède sur le sexe et l'âge au décès des défunts de cette période et sur le mobilier qui les accompagne livre peu d'informations (*FIG. 415 & 416*). Nous avons vu que la majorité des individus n'avaient pas pu être étudiés ou n'avaient pas livré d'informations sur leur sexe ou leur âge au décès. Quant au mobilier d'accompagnement, bien qu'il en ait été trouvé en quantité plutôt raisonnable au vu du nombre de sépultures du corpus, il s'avère que dans la plupart des cas, les objets accompagnent un défunt qui n'a pas pu être caractérisé. Sur les onze sépultures pour lesquelles au moins l'âge et/ou le sexe sont connus, six seulement étaient pourvues de mobilier (**S1** de **T16**, **S1** de **T19** et **S3** et **S4** de **T68** de **Baccon**, « *Thorigny* » 2 ; **S2081** de **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 2 et **S1** d'**Outarville**, « *Le Bois de la Fontaine* »). Il s'agit de femmes voire de jeunes femmes portant un torque en bronze. La femme de la sépulture **S3** de **T68** de **Baccon** portait deux bracelets en bronze en plus du torque. Les défunts des trois sépultures dont seulement l'âge au décès est connu, trois adultes de plus de vingt ans, portaient respectivement deux bracelets en bronze (**S4** de **T68** de **Baccon**), une fibule en fer (**S2081** de **Gondreville**) et un torque en bronze (**S1** d'**Outarville**).

Si on se préoccupe désormais de toutes les tombes qui ont livré du mobilier, on s'aperçoit qu'il existe deux catégories. Nous avons d'un côté les sépultures contenant des objets de parure et d'un autre côté celles qui contiennent des armes. Souvent, en l'absence de critères morphologiques de différenciation sexuelle, les premières sont associées à des tombes féminines et les secondes à des tombes masculines. Il nous faut rester prudent vis-à-vis de ce genre de réflexion, car ce n'est pas systématique. Des tombes à armes renfermant des femmes, quoique rares, sont connues et les hommes portaient aussi des objets de parure. Nous en avons d'ailleurs un exemple au sein de notre corpus avec le défunt masculin de la sépulture **S4** de **T68** de **Baccon** qui a été inhumé alors qu'il portait deux bracelets en bronze. D'autre part, plusieurs sépultures à armes contiennent aussi des bijoux. La sépulture **S6** de **Cortrat** montre que le défunt a été inhumé avec une épée dans son fourreau tout en portant un bracelet en sapropélite, ainsi qu'une fibule en fer. À **Mardié**, la sépulture **S1** contenait une pointe de flèche ainsi que deux anneaux en fer dont l'utilisation en tant que bijou n'est cependant pas assurée. Enfin, le dernier exemple de ce type concerne la tombe **S2** de **Sainte-Geneviève-des-Bois**. L'incinération était accompagnée d'un couteau et de deux bijoux en or de nature indéterminée. Si la probabilité que les tombes à armes concernent des hommes et les tombes à parure renvoient plutôt à des femmes, ces exemples montrent qu'il ne faut pas être catégorique à ce sujet et prendre ses précautions.

Enfin, les matériaux utilisés dans la confection de certains bijoux, voire leur provenance lorsqu'elle a pu être attestée, permet d'identifier des tombes de défunts particuliers. Si les monuments funéraires de type *tumulus* (ainsi que leur taille) sont déjà un gage du statut social élevé de leurs occupants, force est de constater que certains individus ont été mis en terre avec

Nom du site	N° de site	Étude des enclos des espaces funéraires												
		Nom structure	Défunt			Mobilier d'accompagnement								
			Présence	Sexe	Âge au décès (en années)	Armement			Contenant de crémation			Parure		
						Nature	NMI	Matière	Nature	NMI	Matière	Nature	NMI	Matière
Baccon, « *La Touanne* »	45-019-01	T24-S1/2	-						Urne	1	Ceram.	Bracel.	2	Bronze
Baccon, « *Thorigny* » 2	45-019-02	T9										Bracel.	1	Bronze
		T14-S1	-						Terrin.	1	Ceram.			
		T16-S1	✓	♀	+20							Torqu.	1	Fer
		T17-S1	✓	♂	+40									
		T17-S2	✓	♀	20-25									
		T18-S1	-						Terrin.	1	Ceram.			
		T18-S2	-						Urne	1	Ceram.			
		T18-S3	-									Anne. Fibule	3 1	Bronze Fer
		T19-S1	✓	♀	20-25							Torqu.	1	Bronze
		T21-S1	-									Bracel.		Bronze
		T21-S2										Indét.	1	Bronze
		T67-S1	✓	♀	+20									
		T67-S2	✓	♀	+20									
		T67-S3	✓	-	-									
		T68-S1	-									Anne.	1	Bronze
		T68-S3	✓	♀	+20							Bracel. Torqu.	2 1	Bronze Bronze
		T68-S4	✓	♂	+20							Bracel.	2	Bronze

FIG. 415 : Synthèse des données concernant les défunts des espaces funéraires et le mobilier d'accompagnement des sépultures, Hallstatt/LT A ancienne, 1 (DAO C. Forget).

Nom du site	N° de site	Étude des enclos des espaces funéraires												
		Nom structure	Défunt			Mobilier d'accompagnement								
			Présence	Sexe	Âge au décès (en années)	Armement			Contenant de crémation			Parure		
						Nature	NMI	Matière	Nature	NMI	Matière	Nature	NMI	Matière
Chilleurs-aux-Bois, « *La Butte Montgrolle* »	45-095-01	S1	-						Vase	1	Ceram.			
Cortrat, « *Les Terres de l'Étang* » 1	45-105-01	S6	-			Épée Fourr.	1 1	Fer Fer				Bracel. Fibule	1 1	Organi. Fer
Gondreville, « Le Cocluchon » 2	45-158-01/96	S2081	✓	-	+20							Fibule	1	Fer
Lion-en-Sullias, « *Climat des Bruyères* » 1	45-184-01	T2										Bracel. Torqu.	1 1	Bronze Bronze
Mardié, « *La Butte Moreau* »	45-194-02	Tertre										Torqu.	3	Bronze
		T1-S1	-			Flèche	1	Fer	Urne	1	Bronze	Anne.	2	Fer
		T1-S2	-						Écuell.	1	Ceram.			
Mézières-les-Cléry, « *La Butte des Élus* »	45-204-01	Sommet										Bracel.	1	Or
		T1-S1										Torqu.	2	Bronze
		T1-S2	-									Anne. Bracel.	2 2	Brz/terr Bronze
		T1-S3/4	-			Épée Fourr. Suspen.	2 1 1	Fer Fer Fer						
Nogent-sur-Vernisson, « *Les Georgeons* »	45-229-01	S1/2/3	-									Bracel. Torqu.	1 1	Bronze Bronze
Outarville, « *Le Bois des Fontaines* »	45-240-01	S1	✓	-	+20							Torqu.	1	Bronze
Pithiviers-le-Vieil, « *Melerette* »	45-253-06	-	-									Bracel.	1	Bronze
Sainte-Geneviève-des-Bois, « *La Ronce* »	45-278-02	T1-S1	-						Situle	1	Bronze			
		T1-S2	-			Couteau	1	Fer	Stamn.	1	Bronze	Indét.	2	Or

FIG. 416 : Synthèse des données concernant les défunts des espaces funéraires et le mobilier d'accompagnement des sépultures, Hallstatt/LT A ancienne, 2 (DAO C. Forget).

du mobilier exceptionnel. Il faut cependant relativiser en gardant en mémoire le fait que les contextes de découverte sont quasi systématiquement anciens et que dans plusieurs cas du mobilier n'a pas du tout été décrit, n'a pas pu être associé à la sépulture d'où il provient ou a été égaré. Peu de matériaux précieux ont été identifiés. Nous ne recensons aucun bijou en ambre ou en argent, mais quelques rares éléments ont été fabriqués à partir d'or. C'est le cas d'un bracelet découvert au sommet du *tumulus* **T1** de **Mézières-lez-Cléry**, « *La Butte des Élus* ». Ce dernier était constitué de deux tôles d'or. Son contexte de découverte n'a malheureusement pas permis de l'associer à une sépulture, mais il est sûr que l'une d'entre elles contenait les restes d'un individu important. Un deuxième exemple de bijou en or provient de la sépulture S2 de **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Ronce* ». Il s'agit d'un grand nombre de petites pièces de parure (disques, petits clous, petits cabochons, une feuille d'or rectangulaire recourbée en tube semi-cylindrique, tiges et cercles fermés constitués de fils tortillés en or) recouvertes de feuilles d'or qui ont pu être assimilées par les restaurateurs à deux bijoux distincts de nature indéterminée. Les techniques utilisées ont été attribuées à des ateliers d'orfèvres celtes pratiquant régionalement une adaptation de techniques méditerranéennes et qui ont déjà été observées sur d'autres bijoux exceptionnels (collier de Vix, boucles d'oreilles de Gurgy…). Des liens avec la Méditerranée sont aussi visibles à travers les urnes funéraires qui contenaient les incinérations **S1** et **S2** de **Sainte-Geneviève-des-Bois**. Comme nous l'avons déjà spécifié, il s'agit d'une situle et d'un stamnos d'origine étrusque qui établissement clairement des contacts avec cette région, mais aussi la présence d'un pouvoir et d'une richesse suffisants pour passer commande à des artisans d'Étrurie. La présence d'un tissu (qui emmaillotait

vraisemblablement l'urne) de couleur rouge kermès, teinture d'origine méditerranéenne, ne vient que confirmer le haut statut des défunts de **Sainte-Geneviève-des-Bois**. Enfin, un élément issu de la sépulture **S1** de **Mardié**, « *La Butte Moreau* » atteste de contacts avec d'autres régions d'Europe. En effet, la ciste à cordons qui contenait l'incinération était recouverte d'un chapeau conique en feuilles de bouleau cousues entre elles dont le type est attesté au sein de deux tombes princières de la région de Bade-Wurtemberg en Allemagne. Des modèles en terre cuite existent aussi en Wurtemberg et dans des nécropoles de Bologne tandis qu'un couvre-chef de même forme incisé sur une situle provient de la région d'Istrie en Croatie (MILCENT 2004 : 555). Là encore, ce type de mobilier permet d'insister sur le statut social très élevé de l'individu de la sépulture **S1**. Qu'il s'agisse des personnages de **Mardié**, **Mézières-lez-Cléry** ou encore **Sainte-Geneviève-des-Bois**, nous sommes vraisemblablement en présence de hauts dignitaires hallstattiens, qui ont été installés à leur décès, s'il faut encore le souligner, au sein de tertres de plus de cinquante mètres de diamètre.

7.3.2. Identité et statut social des défunts de LT A récente à LT B2

C'est au cours de cette période que s'articulent des changements dans le mode d'occupation funéraire comme nous l'avons vu au début du chapitre. Les *tumuli* ne sont plus utilisés et d'autres types d'espaces funéraires sont fondés. Les indices sur le statut social des défunts que pouvaient donner l'existence et la taille de ces tertres ne sont plus aussi évidents, et d'autres lacunes viennent toucher ce type d'entités. L'identification des défunts donnera quelques informations sur leur importance au sein de leur société que n'a pas forcément pu amener l'étude des espaces et des monuments funéraires. La détermination de leur sexe et de leur âge au décès et surtout la qualité et la variété du mobilier qui les accompagnait permettent d'en savoir plus à ce sujet.

7.3.2.1. Sexe et âge au décès des défunts

Pour la période allant de LT A récente à LT B2, soixante-dix-neuf défunts ont été comptabilisés. Pour autant, nous n'avons pas dénombré autant de corps, mais les fouilleurs ont dans quelques cas interprété de petites fosses à inhumation dépourvues de corps comme ayant contenu des immatures et il nous paraissait important qu'elles figurent dans les comptages statistiques. La détermination du nombre d'individus au sein d'une même inhumation n'a en

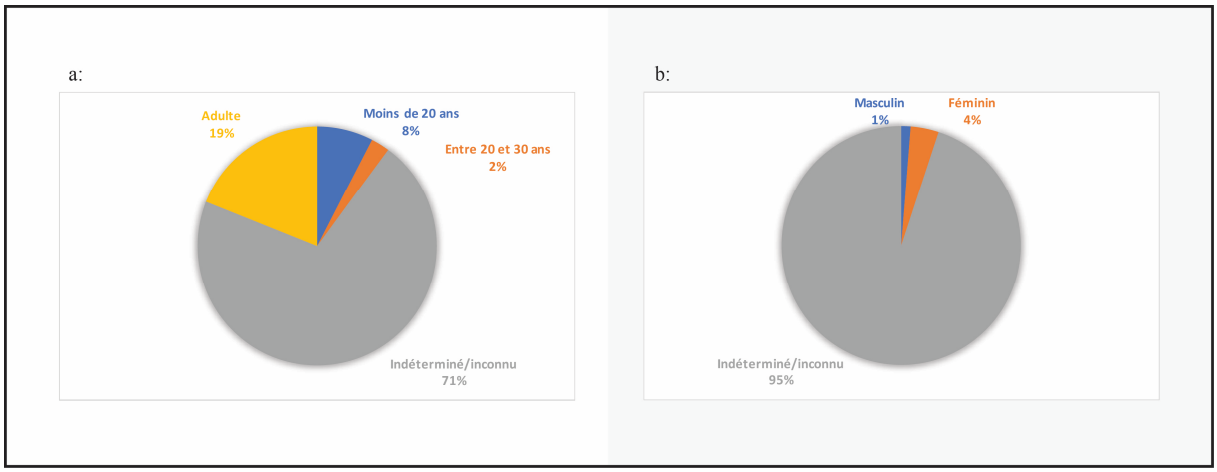

FIG. 417 : Âge au décès (a) et sexe (b) des défunts des espaces funéraires, LT A récente/B2 (DAO C. Forget).

général pas posé de problèmes, mais ce n'est pas aussi simple pour les incinérations. Cependant, les fouilleurs ont dans tous les cas interprété les dépôts comme renvoyant à une seule personne. Parmi les soixante-dix-neuf défunts, vingt-cinq ont livré des données à propos de leur sexe ou de leur âge au moment où elles sont décédées : **S17-1**, **S17-2**, **S18** et **S21-2** de **Bromeilles**, « *L'Ormaille* » ; **S2** et **S3** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 2 ; **S10** et **S14** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 5 ; **S29**, **S32**, **S34**, **S42** et **S49** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 1 ; **S11-1**, **S11-2**, **S13**, **S22**, **S31**, **S41** et **S47** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 2 ; **S20**, **S28**, **S33**, **S35** et **S46** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 5 et **S273** de **Treilles-en-Gâtinais**, « *Le Bas du Moulin* » 2.

Tout comme pour la période précédente, c'est pour l'âge au décès des défunts que l'on possède le plus d'informations, bien qu'elles soient généralement assez lacunaires (*FIG. 417a*). Vingt-trois individus provenant de quatre entités ont fourni des précisions à ce sujet : **S17-2**, **S18** et **S21-2** de **Bromeilles**, « *L'Ormaille* » ; **S10** et **S14** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 5 ; **S29**, **S32**, **S34**, **S42** et **S49** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 1 ; **S11-1**, **S11-2**, **S13**, **S22**, **S31**, **S41** et **S47** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 2 ; **S20**, **S28**, **S33**, **S35** et **S46** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 5 et **S273** de **Treilles-en-Gâtinais**, « *Le Bas du*

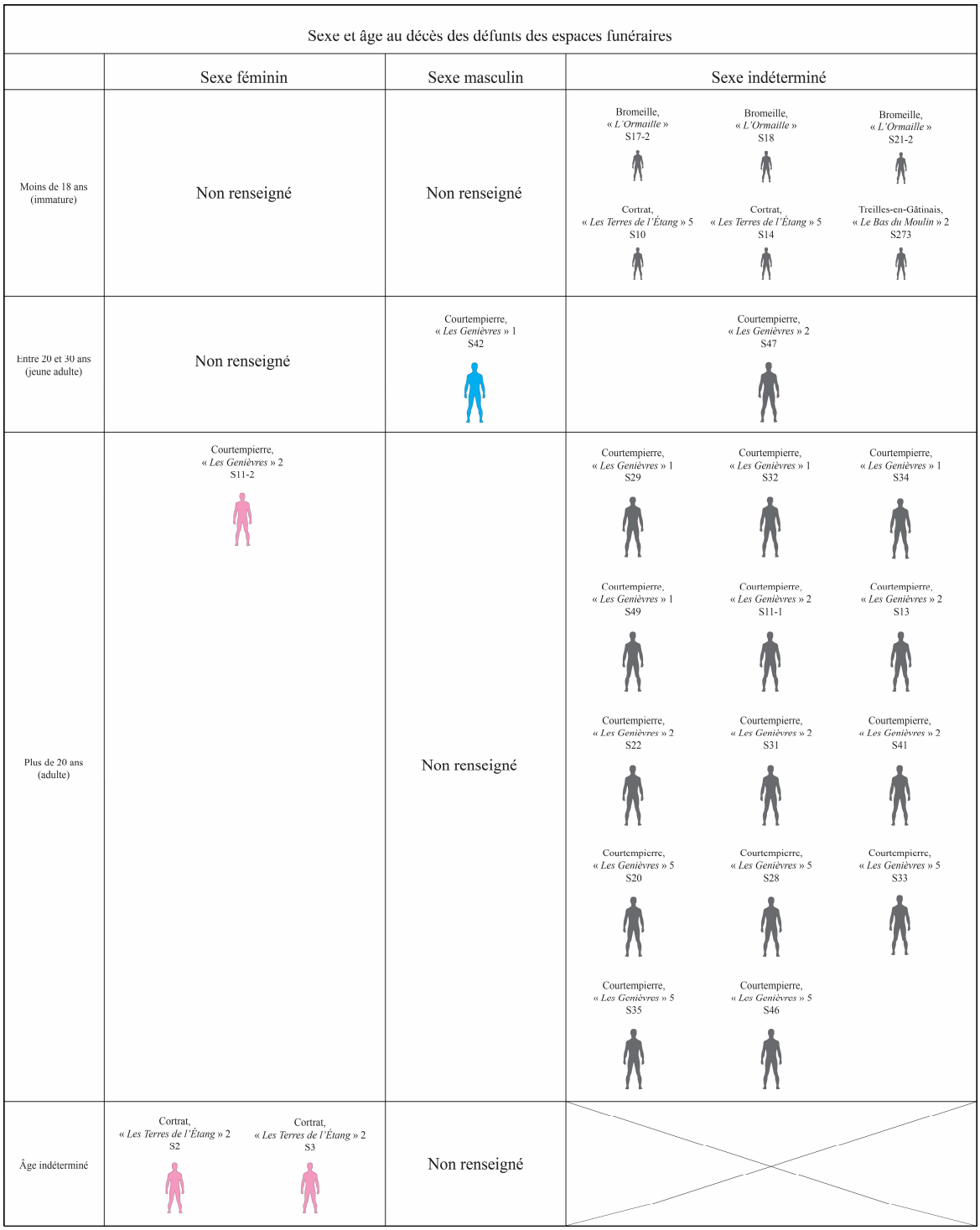

FIG. 418 : Synthèse des données concernant l'âge au décès et le sexe des défunts des espaces funéraires, LT A récente/B2 (DAO C. Forget).

Moulin » 2. Parmi eux, seulement huit ont bénéficié d'une estimation plutôt précise. Il s'agit de six immatures provenant de **Bromeilles** (**S17-2**, **S18** et **S21-2**), de la cinquième phase de **Cortrat** (**S10** et **S14**) et de **Treilles-en-Gâtinais** (**S273**) et de deux individus dont l'âge était compris entre 20 et 30 ans lorsqu'ils sont morts (**S42** de la première phase de **Courtempierre** et **S47** de la seconde phase du même site). L'âge exact des immatures n'est pas connu, car leur présence a été déduite à partir de la taille de la fosse ou les restes osseux n'étaient pas assez bien conservés pour le savoir. Le reste des défunts dont l'âge au décès est connu est touché par une grande imprécision. Nous savons seulement qu'il s'agit d'adultes de plus de 20 ans. Enfin, le nombre de défunts pour lesquels aucune information n'était disponible à ce propos (cendres de crémation, inhumation incomplète, informations non relayées dans les rapports consultés) est au nombre de cinquante-six.

Le sexe de seulement quatre défunts est connu (*FIG. 417b*). Comme cela a été fait pour les individus de la période précédente, nous avons écarté les individus qui avaient vraisemblablement été déterminés sexuellement à travers les catégories de mobilier qui les accompagnaient (armes pour les hommes et parures pour les femmes). Les individus en question ont été observés à **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 2 (**S2** et **S3**), à **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 1 (**S42**) et sur la seconde phase d'occupation de la même entité (**S11-2**). Ce sont principalement des femmes (75 % des défunts dont le sexe est connu). Elles sont issues des tombes **S2** et **S3** de la seconde phase de **Cortrat** et de la sépulture **S11-2** de la phase 2 de **Courtempierre**. Le seul homme à avoir été reconnu en tant que tel participe à la première phase de Cortrat (**S42**). L'âge au décès des défunts donc le sexe est connu a pu être déterminé pour seulement deux individus. Il s'agit de l'individu de la tombe **S42** de la première phase de **Courtempierre** et de celui qui occupait **S11-2** de la seconde phase du même site. Nous sommes en présence, dans le premier cas, d'un homme dont l'âge au décès était compris entre 20 et 30 ans et dans le second cas d'une femme qui est décédée à l'âge adulte sans plus de précisions (plus de 20 ans).

Synthèse sur l'âge et le sexe des défunts

Établir une synthèse à partir d'aussi peu d'informations ne permettra pas d'aller très loin puisqu'aucun défunt dont l'âge au décès et le sexe sont à la fois connus n'a été identifié pour une même phase d'occupation (*FIG. 418*). Nous pouvons juste rappeler les acquis que l'on a pour chaque entité. À **Bromeilles**, la quasi-totalité des défunts n'a pas été déterminée, mais au vu de la taille des fosses, il est plus que probable qu'une bonne partie soit des adultes. La conservation des ossements était médiocre et n'a pas permis aux fouilleurs d'en être certains, et encore moins d'en déterminer le sexe. Les trois immatures sont les seuls pour lesquels l'âge au décès est plus ou moins connu. Concernant la seconde phase de **Cortrat**, nous avons deux femmes d'âge inconnu sur un total de sept sépultures attribuées à cette phase. Pour la cinquième phase du même site, qui nous le rappelons une fois de plus correspond au rassemblement de toutes les sépultures n'ayant pu être attribuées à une phase précise, deux immatures ont été identifiés. Là où nous avons le plus d'informations, c'est à propos du site de **Courtempierre**, qui a bénéficié d'une étude anthropologique poussée. Toutefois, la conservation des ossements n'était pas assez bonne pour récolter des indices précis. Ainsi, le sexe de seulement deux défunts a été validé, un homme pour la première phase et une femme pour la seconde phase, tandis que

l'âge au décès de dix-sept défunts, eux deux compris, a pu être estimé. L'homme ainsi qu'un autre défunt de sexe inconnu sont les seuls dont l'âge au décès était compris entre 20 et 30 ans tandis que le reste de la population inhumée dans cette nécropole au cours des phases 1, 2 et 5 est composée d'adultes de plus de vingt ans. Enfin, la seule information intéressante de **Treilles-en-Gâtinais** à ce propos est la présence d'un immature.

7.3.2.2. Qualité et variété du mobilier d'accompagnement

Le matériel découvert à l'intérieur des sépultures renvoie à deux catégories d'objets : l'armement et la parure. Nous parlons comme l'indique l'intitulé de mobilier d'accompagnement. Nous ne recensons aucun contenant pour les deux incinérations de la période, qui ont été installées en pleine terre, ce qui explique en l'occurrence l'absence de cette catégorie. Nous décrirons les divers types d'objets que contenaient les tombes et nous attacherons ensuite à répertorier les matériaux utilisés pour leur confection. D'autre part, lorsqu'une sépulture contenait deux défunts, nous les avons différenciés pour cibler le mobilier qui accompagnait chacun des individus (par exemple **S21-1** et **S21-2**). Soixante-dix sépultures observées sur treize entités ont livré du matériel : **S1** de **Boynes**, « *Brimpont* » ; **S4**, **S6**, **S7**, **S9**, **S13**, **S14**, **S15**, **S17**, **S21-1**, **S21-2**, **S23**, **S25**, **S26** et **S30** de **Bromeilles**, « *L'Ormaille* » ; **S2**, **S3**, **S5**, **S7**, **S9** et **S17** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 2 ; **S8**, **S11** et **S18** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 3 ; **S10**, **S12**, **S16** et **S19/20** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 5 ; **S29**, **S32**, **S34**, **S42** et **S49** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 1 ; **S11-2**, **S13**, **S31**, **S41**, **S47** et **S50** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 2 ; **S20**, **S35**, **S46** et **S50** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 5 ; **S10**, **S38**, **S53**, **S101**, **S107** et **S139 Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 1 ; **S51** et **S105** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 2 ; **S40**, **S47**, **S103**, **S108**, **S116**, **S123**, **S128**, **S145**, **S147**, **S150** et **S173** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 3 ; **S1**, **S2**, **S33**, **S36** et **S40** de **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* » et **S273**, **S501** et **S502** de **Treilles-en-Gâtinais**, « *Le Bas du Moulin* » 2.

La catégorie de mobilier pour laquelle nous avons le plus d'objets est celle des éléments de parure (*FIG. 419*). Il a été trouvé au moins un bijou sur cinquante-quatre sépultures (77,1 % des tombes qui ont livré du mobilier d'accompagnement). L'objet de parure qui accompagne le plus souvent les défunts est la fibule (*FIG. 420*). Cinquante-cinq exemplaires ont été comptabilisés (soit 42,6 % des bijoux retrouvés dans les tombes de cette période) sur l'ensemble des entités mis à part **Boynes**, « *Brimpont* ». Les sépultures qui en ont livré sont les suivantes : **S15**, **S17**, **S21-2**, **S23**, **S25** et **S26** de **Bromeilles**, « *L'Ormaille* » ; **S3** et **S5** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 2 ; **S11** et **S18** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 3 ; **S12** et **S19/20** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 5 ; **S32**, **S42** et **S49** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 1 ; **S11-2**, **S13**, **S31**, **S47** et **S50** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 2 ; **S35**, **S46** et **S50** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 5 ; **S139 Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 1 ; **S51** et **S105** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 2 ; **S40**, **S47**, **S103**, **S108**, **S116**, **S123**, **S128**, **S145**, **S147**, **S150** et **S173** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 3 ; **S1**, **S2**, **S33** et **S40** de **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* » et **S273** de **Treilles-en-Gâtinais**, « *Le Bas du Moulin* » 2. En général, les sépultures concernées ne comptent qu'une fibule, mais sur certaines il en a été observé plusieurs. Dans tous les cas, elles ont été fabriquées à partir du même métal (soit en bronze, soit en fer). Deux exemplaires accompagnaient les défunts des sépultures **S3** de

Cortrat, « *Les Terres de l'Étang* » 2, **S49** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 1, **S11-2** de la seconde phase du même site, **S103** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 3 et **S2** de **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* ». Deux sépultures contenaient trois fibules (**S18** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 3 et **S105** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 2. Enfin, une tombe a livré pas moins de six fibules (S51 de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 2). Si l'existence d'une voire deux fibules au sein d'une tombe semble être en faveur d'une utilisation classique, c'est-à-dire pour agrafer un vêtement (en fonction de son emplacement par rapport au défunt), la présence d'un nombre supérieur est susceptible de surpasser cette fonction. Il pourrait s'agir d'un dépôt particulier dont la portée est difficile à mesurer : collection de fibules du défunt, fibules ayant appartenu à d'autres membres de la famille…

Le second type de parure le plus rencontré dans les sépultures est l'anneau. Il en a été retrouvé vingt-huit (21,7 % des éléments de parure issus des sépultures de cette période) sur cinq entités différentes (**Bromeilles**, « *L'Ormaille* », **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 2, **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 2 et 3 ainsi que **Treilles-en-Gâtinais**, « *Le Bas du Moulin* »). Il faut certainement considérer ces chiffres avec prudence dans la mesure où les objets n'ont pas toujours pu être identifiés avec précision. Il est possible que plusieurs anneaux

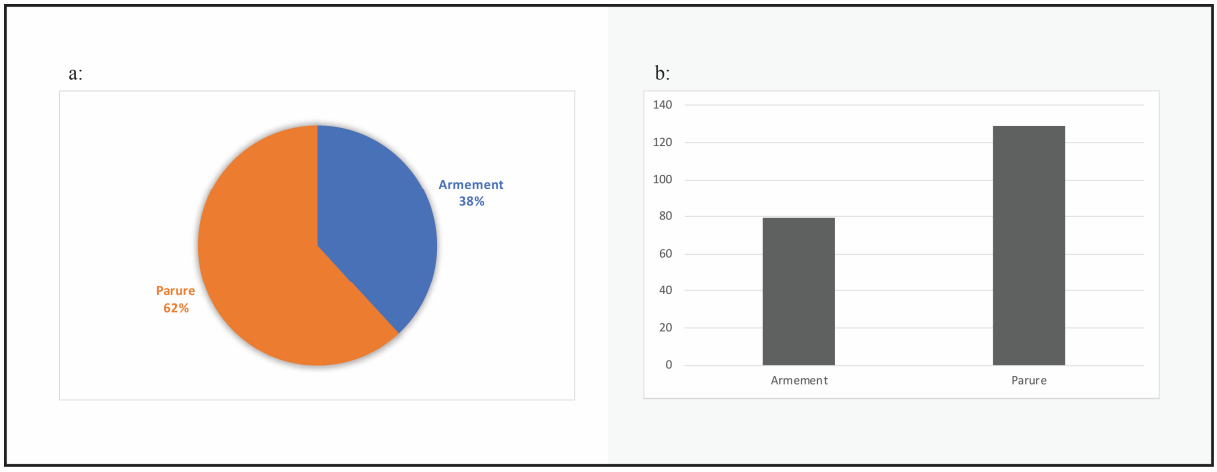

FIG. 419 : Nature du mobilier d'accompagnement des espaces funéraires, a : à l'échelle des entités et b : à l'échelle des sépultures, LT A récente/B2 (DAO C. Forget).

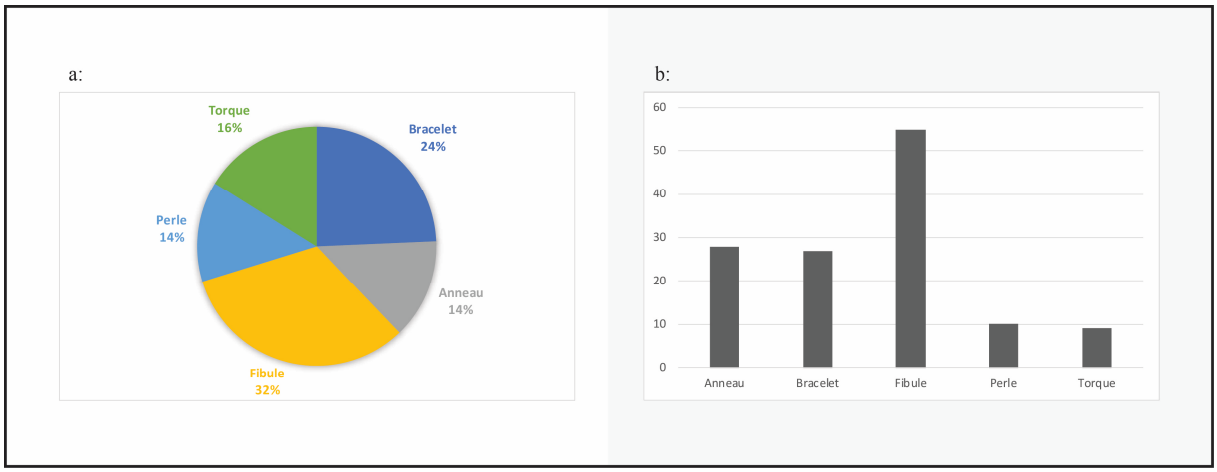

FIG. 420 : Nature des éléments de parure d'accompagnement des espaces funéraires, a : à l'échelle des entités et b : à l'échelle des sépultures, LT A récente/B2 (DAO C. Forget).

confectionnés avec le même matériau renvoient en fait à un seul bijou, même si cela est rare sur nos entités, ou alors qu'il ne s'agisse pas d'anneaux de parure, mais qui correspondraient à des objets qui n'ont pas pu être identifiés. Les sépultures qui contenaient au moins un anneau sont les suivantes : **S6**, **S9** et **S15** de **Bromeilles**, « *L'Ormaille* » ; **S50** de **Courtempierre**, **S105** de la phase 2 de **Courtenay**, **S47**, **S103**, **S116**, **S128**, **S145** et **S150** de la troisième phase du même site ainsi que **S501** de **Treilles-en-Gâtinais**. Sur ces douze tombes, six n'ont livré qu'un seul exemplaire. Trois sépultures en contenaient deux : **S105** de la phase 2 de **Courtenay** où les deux anneaux étaient fabriqués en lignite ou en sapropélite, **S116** de la phase 3 du même site où ont été observés un anneau en fer et un autre en verre et **S501** de **Treilles-en-Gâtinais** où les deux anneaux étaient façonnés en alliage cuivreux. Deux sites ont livré chacun trois anneaux (**S50** de la seconde phase de **Courtempierre** et **S150** de la troisième phase de **Courtenay**). Sur la première des deux tombes, il s'agit de deux anneaux en bronze et d'un exemplaire en fer alors que sur la seconde, les trois éléments ont été fabriqués en verre. Enfin, la sépulture **S128** de la troisième phase de **Courtenay** est très intéressante, car elle a livré pas moins de dix anneaux en verre dont l'organisation a poussé les archéologues à les interpréter comme des décorations d'une bande de tissu, pourquoi pas une étoffe portée en guise de ceinture ou de bandeau. Il s'agit du nombre d'anneaux provenant de la même sépulture le plus élevé du corpus. Cependant, contrairement aux autres contextes ayant livré des anneaux, leur nombre et leur disposition au sein de la tombe ont permis de les associer entre eux de manière certaine. Il s'agit bien d'anneaux participant à l'élaboration d'un seul objet de parure.

Le troisième type de bijou qui se retrouve le plus est le bracelet. Vingt-sept bracelets ont été rencontrés (20,9 % des éléments de parure issus des sépultures de cette période) sur neuf entités (toutes sauf **Boynes**, « *Brimpont* », les phases 2 et 5 de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » et la seconde phase de **Treilles-en-Gâtinais**, « *Le Bas du Moulin* »). Les tombes qui contenaient au moins un bracelet sont les suivantes : **S7**, **S14**, **S17**, **S21-1**, **S26** et **S30** de **Bromeilles**, « *L'Ormaille* » ; **S2** et **S3** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 2 ; **S11** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 3 ; **S10** et **S16** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 5 ; **S29**, **S34** et **S42** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 1 ; **S10** et **S139** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 1 ; **S51** et **S105** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 2 ; **S150** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 3 et **S33** de **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* ». Sur les vingt sépultures concernées, la plupart ne comptabilisent qu'un seul bijou de ce type (65 % des tombes ayant livré un bracelet). Les sépultures sur lesquelles a été remarqué plus d'un bracelet sont au nombre de sept (**S21-1** de **Bromeilles**, **S2** et **S3** de la seconde phase de **Cortrat**, **S11** de la troisième phase de la même entité, **S51** et **S105** de **Courtenay** et **S150** de la troisième phase du même site). Dans chacun des cas, deux bracelets accompagnaient le défunt et aucune sépulture n'en a livré plus. Il s'agit principalement d'objets façonnés en bronze mis à part la sépulture **S150** de la troisième phase de **Courtenay** pour laquelle les deux exemplaires de bracelets ont été faits en lignite. Enfin, un exemple montre l'utilisation de matériaux différents dans la confection des deux bracelets (**S105** de la seconde phase de **Courtenay**). L'un est fabriqué en bronze et l'autre en verre.

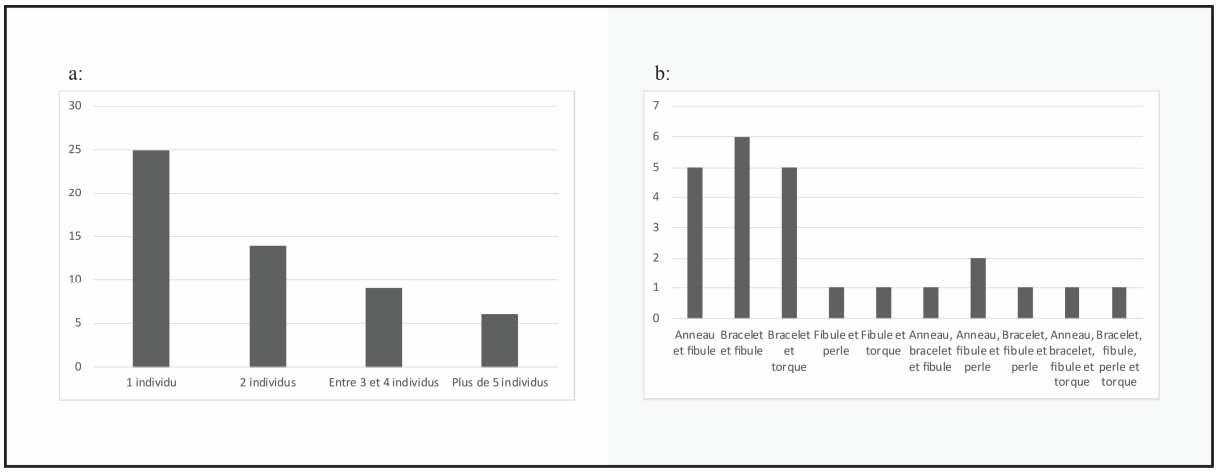

FIG. 421 : Étude des éléments de parure d'accompagnement, a : nombre d'individus par sépulture et b : associations de bijoux rencontrées, LT A récente/B2 (DAO C. Forget).

Le quatrième type de bijou le plus apprécié est la perle. Dix exemplaires (7,8 % des bijoux issus des tombes de cette période) proviennent de cinq entités (**Bromeilles**, « *L'Ormaille* », **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 2 ainsi que **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 1, 2 et 3). Les sépultures en question sont les suivantes : **S21-2** de **Bromeilles**, **S50** de **Courtempierre**, **S139** de la première phase de **Courtenay**, **S51** de la seconde phase et **S145** de la troisième phase du même site. Seules deux tombes ont livré un seul exemplaire. Il est donc difficile de restituer un bracelet ou un collier bien qu'elles soient façonnées en verre. Il en a été comptabilisé deux exemplaires au sein de deux sépultures (**S50** de **Courtempierre** et **S139** de la phase 1 de **Courtenay**). Il s'agit systématiquement de productions en verre. Enfin, la sépulture **S21-2** de **Bromeilles** est la seule sur laquelle ont été prélevées plus de deux perles, en l'occurrence quatre exemplaires. Trois d'entre elles sont en verre, mais la dernière a été fabriquée à partir d'une roche noire que les fouilleurs n'ont pas réussi à identifier.

La dernière catégorie de bijoux provenant des sépultures de cette période correspond à celle des torques. Neuf torques accompagnaient certains défunts issus de six entités (**Bromeilles**, « *L'Ormaille* », **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 2, **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 1, **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 1 et 2 ainsi que **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* »). Huit sépultures sont concernées : **S14** et **S30** de **Bromeilles**, **S2** de la deuxième phase de **Cortrat**, **S29** de la première phase de **Courtempierre**, **S10** de la phase 1 de **Courtenay**, **S51** et **S105** de la phase 2 du même site et **S2** de **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* ». Toutes les sépultures qui viennent d'être citées ont livré un seul torque, à l'exception de **S51** de la seconde phase de **Courtenay** où le défunt était paré de deux torques. L'ensemble des productions a été fabriqué à partir de bronze.

Tout comme pour la période précédente, les bijoux se retrouvent sur quasiment toutes les sépultures qui ont livré du mobilier d'accompagnement (*FIG. 421a*). Sur les cinquante sépultures contenant des objets de parure, quasiment la moitié en a livré un seul (46,3 %). Quatorze sépultures en ont livré deux (25,9 %). Neuf tombes ont livré entre trois et quatre bijoux (16,7 %). Il s'agit de **S2** et **S3** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 2, **S11** et **S18** de la troisième phase du même site, **S139** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 1, de **S103**, **S116** et

S145 de la troisième phase du même site et de **S2** de **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* ». Enfin, six sépultures (11,1 %) contenaient plus de cinq éléments de parure : **S21-2** de **Bromeilles**, « *L'Ormaille* », **S50** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 2, **S51** et **S105** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 2 ainsi que **S128** et **S150** de la troisième phase du même site. Si la sépulture **S21-2** de **Bromeilles**, la sépulture **S50** de la seconde phase de **Courtempierre** et la tombe **S150** de la deuxième phase de **Courtenay** ne comptabilisent qu'entre cinq et six bijoux, les chiffres commencent à monter pour les deux sépultures **S51** et **S105** de la seconde phase de **Courtenay**. En effet, elles ont respectivement livré pas moins de onze et huit objets de parure. Il s'agit de loin des sépultures où les défunts portaient le plus grand nombre de bijoux lorsqu'ils ont été inhumés. Le cas de **S128** de la phase 3 de **Courtenay** est à prendre à part puisque le grand nombre de bijoux qui y a été observé (dix anneaux et une fibule) n'est pas autant représentatif. Comme nous l'avons vu, les dix anneaux décoraient vraisemblablement un même élément de parure.

Les associations de bijoux, loin d'être inexistantes, ne sont cependant pas très nombreuses (*FIG. 421b*). 55,6 % des sépultures sur lesquelles a été prélevé du mobilier de parure ne contenaient qu'un seul type de bijou. Parmi les vingt-quatre sépultures sur lesquelles des associations de bijoux différents ont été remarquées, la plupart ne rassemblent que deux types de bijoux (dix-huit sépultures soit 75 % des tombes où une association de bijoux différents a été observée). Au sein de ces associations, le bracelet est l'élément de parure qui se retrouve le plus (à onze reprises soit dans 61,1 % des tombes regroupant deux types de bijoux). Il est associé à une fibule à six reprises (**S17** et **S26** de **Bromeilles**, « *L'Ormaille* », **S3** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 2, **S11** de la troisième phase du même site, **S42** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 1 et **S33** de **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* ») et à un torque à cinq reprises aussi (**S14** et **S30** de **Bromeilles**, « *L'Ormaille* », **S2** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 2, **S29** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 1 et **S10** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 1). Il est intéressant de noter que les associations bracelet/fibule et bracelet/torque proviennent à peu de choses près des mêmes entités. Le troisième type de double association regroupe anneaux et fibules et se retrouve sur cinq sépultures issues de deux entités seulement (**S15** de **Bromeilles**, « *L'Ormaille* » et **S47**, **S103**, **S116 et S128** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 3). Enfin, les deux dernières doubles associations de mobilier de parure se composent de fibules et de perles (**S21-2** de **Bromeilles**, « *L'Ormaille* ») ou d'une fibule et d'un torque (**S2** de **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* »). 16,7 % des sépultures ayant livré une association d'éléments de parure concernant trois types différents de bijoux. Quatre sépultures sont concernées. La fibule est le bijou qui se retrouve systématiquement dans ces associations. Elle est accompagnée d'anneaux et de bracelets dans la sépulture **S150** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 3, de bracelets et de perles dans **S139** de la première phase du même site, et à deux reprises d'anneaux et de perles dans les sépultures **S50** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 2 et dans **S145** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 3. Pour terminer, seulement deux sépultures montrent l'association de quatre types de bijoux (8,3 %). Il n'y a pas de tombes qui rassemblent plus d'éléments de parure différents. Il s'agit des deux sépultures **S51** et **S105** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 2. La première des deux a fourni une association de bracelets, de fibules, d'une perle et de torques tandis que la seconde a livré des anneaux, des bracelets, des fibules et un torque. Il est intéressant de noter que l'entité de **Bromeilles**,

« *L'Ormaille* » ainsi que les phases 1, 2 et 3 de **Courtenay** sont celles au sein desquelles le plus d'associations de bijoux ont été rencontrées. Ces entités rassemblent en effet dix-neuf sépultures au sein desquelles le défunt était paré de divers bijoux, soit 76 % des tombes à associations d'objets de parure différents.

Tout comme à la période couvrant le Hallstatt et LT A ancienne, les objets de parure des sépultures de LT A récente à LT B2 sont majoritairement fabriqués en bronze et en alliage cuivreux (*FIG. 422*). Quarante-neuf bijoux ont été confectionnés à partir de ce matériau, soit 38 % des bijoux d'accompagnement. Les éléments de parures créés à partir de cet alliage métallique sont surtout les bracelets, les fibules et les torques et dans une moindre mesure les anneaux. Il est à noter que la totalité des torques est fabriquée en bronze. Le second type de matériau utilisé dans la fabrication des bijoux d'accompagnement est le fer. Quarante-sept objets de parure soit 36,4 % de ces bijoux ont été confectionnés à partir de ce matériau. Les fibules sont de loin les bijoux qui sont le plus souvent fabriqués en fer (trente-huit individus), et on retrouve tout de même quelques anneaux et bracelets. Le troisième type de matériau le plus utilisé pour les bijoux d'accompagnement est le verre. Vingt-six objets ont été fabriqués avec ce matériau (20,2 % des bijoux d'accompagnement). Il s'agit majoritairement d'anneaux et dans une moindre mesure de perles. Il est intéressant de noter la présence de deux bracelets en verre qui proviennent de **S10** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 1 et de **S105** de la seconde phase du même site. Enfin, les matières organiques comme le lignite ou la sapropélite ainsi que la roche sont très peu utilisées. On recense seulement cinq bijoux en matière organique (deux anneaux et deux bracelets) et deux bijoux en roche (un bracelet en schiste et une perle en pierre noire non identifiée). Cela représente 3,9 % des objets de parure trouvés au sein des tombes. Il est intéressant de noter l'absence d'éléments de parure en terre cuite, matériau qui ne s'était cependant rencontré que pour la confection d'un anneau à la période précédente ainsi que d'objets de parure en matériaux précieux. Aucun bijou en or, en argent ou en ambre n'a été rencontré dans les sépultures de LT A récente à LT B2 alors qu'un bracelet et deux bijoux indéterminés en or avaient été identifiés dans deux *tumuli* de la fin du Hallstatt.

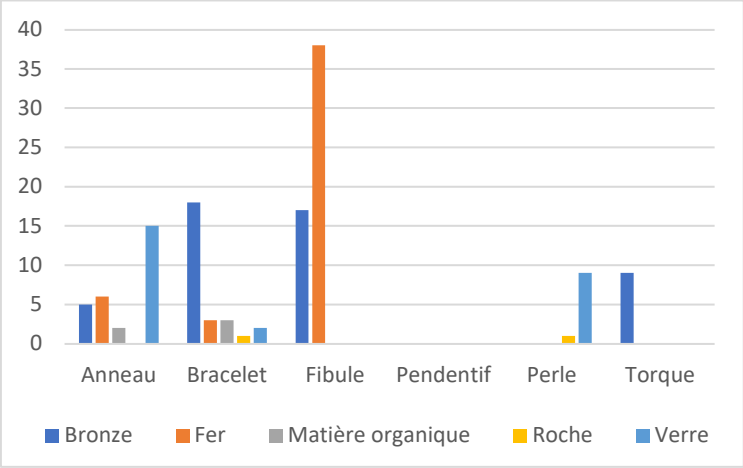

FIG. 422 : Matériaux utilisés pour la confection des éléments de parure d'accompagnement, LT A récente/B2 (DAO C. Forget).

Nous allons désormais nous pencher sur l'autre catégorie de mobilier d'accompagnement que l'on retrouve au sein des sépultures, à savoir les pièces d'armement. Il en a été observé au sein de vingt-six sépultures issues de neuf entités (soit 37,1 % des sépultures sur lesquelles a été retrouvé du mobilier d'accompagnement). Le type d'arme qui accompagne le plus souvent le défunt est l'épée, tout comme pour la période précédente (*FIG. 423*). Vingt-quatre exemplaires (soit 30,7 % des armes qui accompagnent les individus) provenant de huit entités

(toutes sauf **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 5, **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 1 et 5 et **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 2) ont été observés. Les sépultures concernées sont les suivantes : **S1** de **Boynes**, « *Brimpont* » ; **S4**, **S7**, **S13 et S23** de **Bromeilles**, « *L'Ormaille* » ; **S5**, **S7**, **S9** et **S17** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 2 ; **S8** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 3 ; **S31** et **S41** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 2 ; **S38**, **S53**, **S101** et **S107** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 1 ; **S40**, **S116** et **S173** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 3 et **S501** et **S502** de **Treilles-en-Gâtinais**, « *Le Bas du Moulin* » 2. L'ensemble des sépultures citées ci-dessus ont livré un seul exemplaire à l'exception des tombes **S116** de **Courtenay** et **S1** de **Boynes** qui en comptent respectivement deux et trois. Il est toutefois très probable que les trois épées de **Boynes** aient été disposées à l'origine au sein de plusieurs inhumations. L'ancienneté de la découverte et l'absence de détails la concernant ne permettent pas d'être plus précis à ce propos. Concernant les deux épées de **S116** de **Courtenay**, l'étude stratigraphique a permis de montrer qu'elles n'avaient pas été déposées au sein du même niveau. Cependant, l'absence de restes humains ne permet pas de savoir si cette différence de profondeur correspond au dépôt successif de deux défunts.

La seconde catégorie d'armement la plus rencontrée est le fourreau d'épée. On pourrait s'attendre à ce que chacune des épées présentes au sein des sépultures ait été déposée dans leur fourreau, mais ce n'est pas systématiquement le cas. Ce type de pièce d'armement se retrouve au sein de seize sépultures. Dix-sept fourreaux ont été observés (21,5 % des armes accompagnant les défunts) sur sept entités (**Bromeilles**, « *L'Ormaille* », **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 2 et 3, **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 2, **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 1 et 3 et **Treilles-en-Gâtinais**, « *Le Bas du Moulin* » 2). Il s'agit exactement des mêmes sur lesquelles des épées ont été prélevées, à l'exception de **Boynes**, « *Brimpont* » pour laquelle il n'est fait mention d'aucun fourreau. Les tombes qui ont livré ce type de matériel sont les suivantes : **S4**, **S7** et **S13** de **Bromeilles**, « *L'Ormaille* » ; **S5**, **S7** et **S9** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 2 ; **S8** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 3 ; **S31** et **S41** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 2 ; **S38**, **S101** et **S107** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 1 ; **S116** et **S173** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 3 et **S501** et **S502** de **Treilles-en-Gâtinais**, « *Le Bas du Moulin* » 2. Chacune d'entre elles a livré un seul fourreau, ce qui correspond donc au même nombre d'épées que ces sépultures contiennent. La seule sépulture sur laquelle a été observé plus d'un fourreau est **S116** de **Courtenay**. Deux exemplaires protégeaient les deux épées dont nous avons parlé dans le paragraphe précédent. Au total, seulement six épées n'étaient pas pourvues de fourreau : les trois épées de la tombe **S1** de **Boynes**, celle de la tombe **S17** de la seconde phase de **Cortrat**, celle de la sépulture **S53** de la première phase de **Courtenay** ainsi que celle de la tombe **S40** de la troisième phase du même site.

La troisième catégorie d'armes retrouvées dans les sépultures est celle des lances. Les témoins de leur présence correspondent aux éléments métalliques : le fer de lance et dans de rares cas le talon. Ce type de pièce d'armement se retrouve au sein de quatorze sépultures. Seize exemplaires ont été observés (20,6 % des armes d'accompagnement retrouvées au sein des tombes de cette période) sur sept entités (**Boynes**, « *Brimpont* », **Bromeilles**, « *L'Ormaille* », **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 2, **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 2, **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 1 et 3 et **Treilles-en-Gâtinais**, « *Le Bas du Moulin* » 2). Les tombes qui

contenaient ce type d'armement sont les suivantes : **S1** de **Boynes**, « *Brimpont* » ; **S4**, **S7**, **S13** et **S23** de **Bromeilles**, « *L'Ormaille* » ; **S9** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 2 ; **S41** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 2 ; **S38** et **S101** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 1 ; **S40** et **S116** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 3 et **S501** et **S502** de **Treilles-en-Gâtinais**, « *Le Bas du Moulin* » 2. Tout comme les épées et les fourreaux, le nombre de lances par sépulture dépasse rarement un exemplaire. Toutefois, deux tombes issues de la troisième phase de Courtenay (**S116** et **S173**) en contenaient chacune deux spécimens.

La quatrième catégorie de pièces d'armement correspond aux chaînes de suspension d'épée. Il s'agit plutôt d'un équipement de guerrier, à l'image du fourreau, plutôt que d'une arme. Il est rare de les retrouver dans leur totalité et parfois, ce sont seulement quelques anneaux qui permettent d'en déduire l'existence. Quatorze exemplaires (soit 17,7 % des armes qui accompagnent les individus) provenant de sept entités (**Bromeilles**, « *L'Ormaille* », **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 2 et 3, **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 2, **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 1 et 3 et **Treilles-en-Gâtinais**, « *Le Bas du Moulin* » 2) ont été observés. Les sépultures concernées sont les suivantes : **S4**, **S7 et S13** de **Bromeilles**, « *L'Ormaille* » ; **S5** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 2 ; **S8** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 3 ; **S31** et **S41** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 2 ; **S38**, **S53**, **S101** et **S107** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 1 ; **S173** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 3 et **S501** et **S502** de **Treilles-en-Gâtinais**, « *Le Bas du Moulin* » 2. Toutes les sépultures citées ci-dessus ont livré des éléments de chaînes de suspension ne permettant d'interpréter qu'un exemplaire par creusement. Cela correspond dans tous les cas au nombre d'épées qu'elles accompagnent. Au total, sept épées ont été retrouvées sans système de suspension : les trois épées de **S1** de **Boynes**, celles des tombes **S7**, **S9** et **S17** de la seconde phase de **Cortrat** ainsi que celles des sépultures **S40** et **S116** de la troisième phase de **Courtenay**.

La catégorie des ceintures compte trois objets, soit 3,79 % des armes d'accompagnement. Ce type d'élément provient de deux entités : **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 3 et **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* ». Il en a été observé dans la sépulture **S150** de la première entité et dans les tombes **S33** et **S36** de la seconde. Il s'agit d'une boucle, la ceinture elle-même devait être faite en matériaux organiques, comme du cuir par exemple. Cependant,

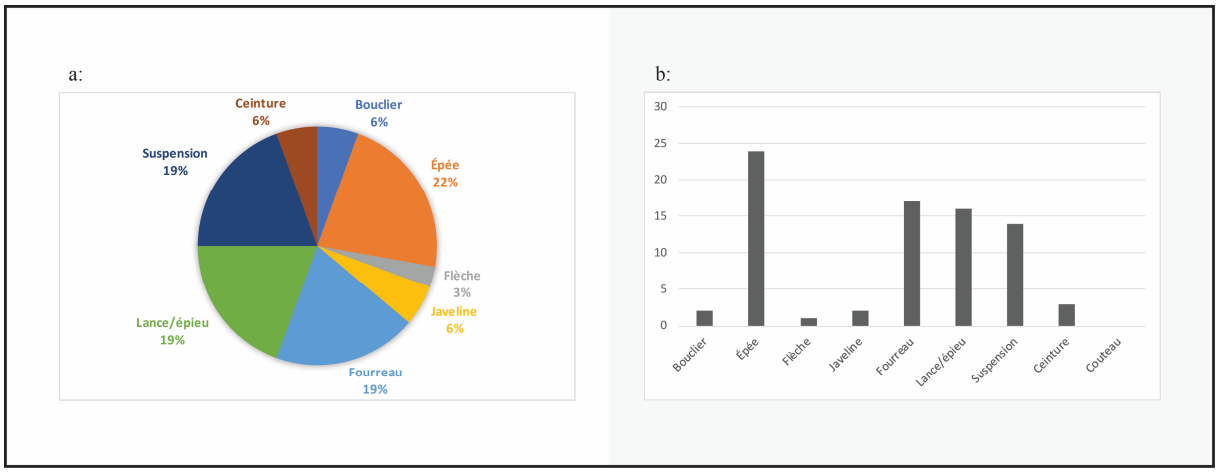

FIG. 423 : Nature de l'armement d'accompagnement des espaces funéraires, a : à l'échelle des entités et b : à l'échelle des sépultures, LT A récente/B2 (DAO C. Forget).

l'exemplaire de la sépulture **S33** de **Sainte-Geneviève-des-Bois** se démarque des deux premières, car il ne s'agit pas d'une boucle, mais d'une chaînette torsadée en fer, en matériaux organiques et en os. La nature de la découverte n'est pas certaine, mais les fouilleurs l'ont interprétée comme un élément de ceinture. Il pourrait aussi s'agir d'un système de suspension d'épée particulier, mais aucune épée ni fourreau n'ont été découverts dans la sépulture. Nous avons donc suivi l'interprétation des fouilleurs.

Les deux catégories suivantes comptabilisent le même nombre d'objets chacune. Il s'agit des boucliers et des javelines. Chacune d'elles comptabilise deux éléments soit 2,6 % des armes d'accompagnement. Les deux boucliers du corpus proviennent de deux entités. Aucun exemplaire n'a été retrouvé entier. Il s'agit uniquement de pièces tel l'umbo. Il en a été observé dans la sépulture **S23** de **Bromeilles**, « *L'Ormaille* » ainsi que dans **S173** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix »* 3. Les deux javelines proviennent elles aussi de deux entités différentes. Nous les avons écartées de la catégorie des lances, qui sont des armes d'hast, car il s'agit en l'occurrence d'armes de jet qui présentent un profil particulier et donc une utilisation différente. Un exemplaire provient de la sépulture **S17** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 2 tandis que l'autre a été observé au sein de la sépulture **S31** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 2.

La dernière catégorie de pièces d'armement compte un seul objet. Il s'agit des pointes de flèche. Un seul élément a été trouvé, ce qui représente 1,3 % des pièces d'armement. La pointe de flèche provient de la sépulture **S11** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 3.

Les pièces d'armement sont certes moins nombreuses que les objets de parure et se retrouvent aussi sur moins d'entités, mais cela s'explique par un taux de concentration plus élevé (*FIG. 424a*). Sur les vingt-cinq contextes ayant livré de l'armement, seulement quatre n'ont livré qu'une arme (16 %). Quatre sépultures contenaient deux armes (16 %), mais là où les chiffres gonflent, c'est pour les sites qui ont livré entre trois et quatre pièces d'armement. Quinze sépultures sont concernées, soit 60 % des tombes ayant livré de l'armement (**S1** de **Boynes**, « *Brimpont* » ; **S4**, **S7**, **S13 et S23** de **Bromeilles**, « *L'Ormaille* » ; **S5** et **S9** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 2 ; **S8** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 3 ; **S31** et **S41** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 2 ; **S38**, **S101** et **S107** de **Courtenay**, « *Les Quatre*

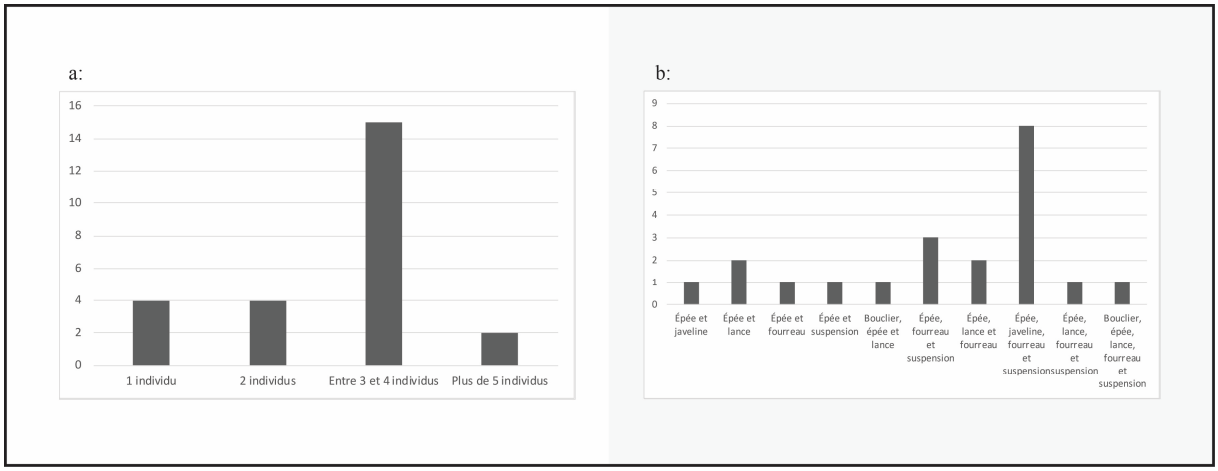

FIG. 424 : Étude de l'armement d'accompagnement, a : nombre d'individus par sépulture et b : associations d'armes rencontrées, LT A récente/B2 (DAO C. Forget).

Croix » 1 et **S501** et **S502** de **Treilles-en-Gâtinais**, « *Le Bas du Moulin* » 2). Enfin, deux sépultures ont livré plus de cinq pièces d'armement différentes (8 %). Il s'agit de **S116** et **S173** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix »* 3. Les contextes qui ont livré plus de trois pièces d'armement se retrouvent sur toutes les entités ayant livré des armes d'accompagnement.

Contrairement aux associations de bijoux, celles de pièces d'armement sont ce qu'il y a de plus commun à cette période (*FIG. 424b*). Seulement 16 % des sépultures sur lesquelles a été observé ce type de mobilier n'ont livré qu'un seul élément. Parmi les sépultures qui montrent une association d'armes différentes, 19 % sont concernées par une double association. L'épée est sans surprise l'élément qui est commun à toutes ces associations. Elle est associée à une lance à deux reprises (**S1** de **Boynes**, « *Brimpont* » et **S173** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix »* 3), à une javeline au sein d'une sépulture (**S17** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 2), à un fourreau sur une autre (**S7** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 2), et enfin à un système de suspension au sein d'un autre contexte funéraire (**S53** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix »* 3). Les associations regroupant trois pièces d'armement concernent 28,6 % des tombes à associations d'armes, soit six contextes. L'épée est encore une fois l'arme commune à toutes ces sépultures. Elle est accompagnée de son fourreau et du système de suspension à trois reprises (**S5** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 2, **S8** de la troisième phase du même site **S107** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix »* 1), de son fourreau et d'une lance à deux reprises (**S9** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 2 et **S116** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix »* 3) et d'un bouclier et d'une lance au sein d'une seule sépulture (**S23** de **Bromeilles**, « *L'Ormaille* »). Les associations de quatre armes différentes sont les plus nombreuses. Elles concernent 42,9 % des sépultures ayant livré une association d'armes différentes, soit neuf contextes. Ce sont de véritables panoplies, où l'absence d'un bouclier se remarque toutefois. Il s'agit quasi exclusivement de l'association épée/lance/fourreau/système de suspension. Ces panoplies proviennent des sépultures **S4**, **S7** et **S13** de **Bromeilles**, « *L'Ormaille* », **S41** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 2, **S38** et **S101** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix »* 1 et **S501** et **S502** de **Treilles-en-Gâtinais**, « *Le Bas du Moulin* » 2. Le dernier contexte propose quant à lui une javeline à la place de la lance (**S31** de **Courtempierre**). Enfin, la seule sépulture rassemblant cinq pièces d'armement de nature différente est **S173** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix »* 3. Un bouclier y est associé à une épée, à son fourreau, au système de suspension et à une lance. Le bouclier qui n'a pas été repéré au sein des sépultures précédentes a été observé ici. Il s'agit de la panoplie d'armes en contexte funéraire la plus complète de notre corpus pour cette période. Les collections d'armes les mieux renseignées proviennent surtout de **Bromeilles**, de la seconde phase de **Cortrat**, de la seconde phase de

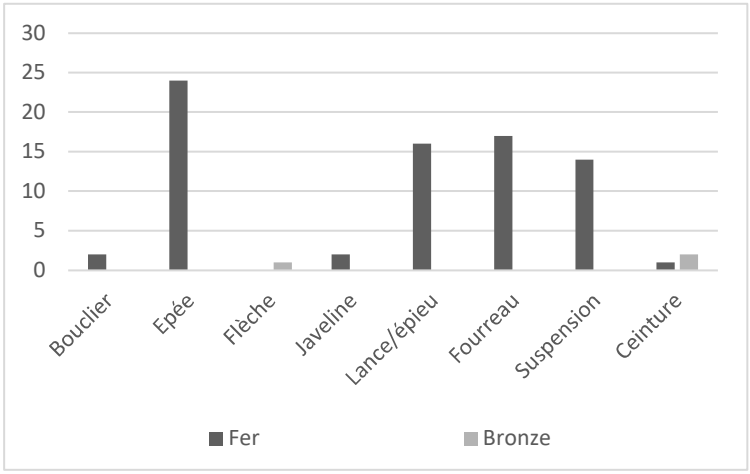

FIG. 425 : Matériaux utilisés pour la confection de l'armement, LT A récente/B2 (DAO C. Forget).

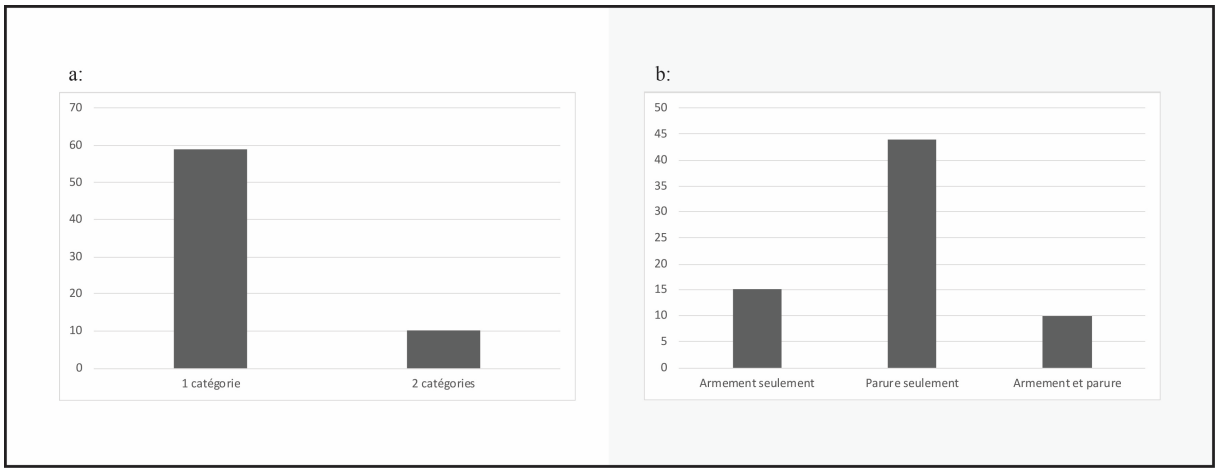

FIG. 426 : Étude du mobilier d'accompagnement, a : nombre de catégories différentes par sépulture et b : associations de mobilier rencontrées, LT A récente/B2 (DAO C. Forget).

Courtempierre, de la première phase et de la troisième phase de **Courtenay** et de **Treilles-en-Gâtinais**. 64 % des sépultures présentant une association de trois pièces d'armement ou plus sont issues de ces entités, où l'épée constitue l'élément de base de la panoplie guerrière puisqu'elle se retrouve sur 84 % des sépultures contenant un élément en rapport avec l'armement.

Les matériaux utilisés dans la fabrication des armes d'accompagnement de cette période sont de deux natures (*FIG. 425*). L'écrasante majorité d'entre elles est élaborée à partir de fer (97,4 % soit soixante-seize des soixante-dix-neuf pièces d'armement). Les trois éléments à ne pas être fabriqués à partir de ce matériau ont été quant à eux confectionnés à partir de bronze. Il s'agit de la pointe de flèche de la sépulture **S11** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 2 et des boucles de ceinture de **S150** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 3 et de **S36** de **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* ». Comme pour la période précédente, les armes sont quasi exclusivement fabriquées en fer alors que les bijoux font quant à eux preuve d'une diversité manifeste.

Synthèse sur les associations de mobilier d'accompagnement

Sur la totalité des tombes sur lesquelles du mobilier accompagnait le défunt, ce sont celles qui ne comptent qu'une catégorie d'objets qui se rencontrent le plus (cinquante-neuf sépultures soit 84,3 % d'entre elles). Ce sont principalement des sépultures où le défunt est paré de bijoux (*FIG. 426*). Nous recensons quarante-quatre tombes de ce type, alors que les contextes où ont été trouvées uniquement des pièces d'armement sont au nombre de quinze. Dix sépultures contenaient à la fois des bijoux et des armes : **S7** de **Bromeilles**, « *L'Ormaille* » ; **S5** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 2 ; **S11** de la troisième phase du même site ; **S31** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 2 ; **S40**, **S116**, **S150** et **S173** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 3 ; **S33** de **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* » et **S501** de **Treilles-en-Gâtinais**, « *Le Bas du Moulin* » 2. À l'exception de **S11** de la phase 3 de **Cortrat**, de **S150** de la phase 3 de **Courtenay** et de **S33** de **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* », il s'agit vraisemblablement de sépultures de guerriers qui ont été inhumés avec quelques bijoux, au vu de la présence de panoplies le plus souvent bien fournies. Pour les trois premières, il est difficile de se prononcer.

S11 de la phase 3 de **Cortrat** est marquée par la présence d'une pointe de flèche, de deux bracelets et d'une fibule, **S150** de la troisième phase de Courtenay rassemble quant à elle une boucle de ceinture, trois anneaux en verre, deux bracelets ainsi qu'une fibule alors que **S33** de **Sainte-Geneviève-des-Bois** a livré une ceinture en fer, un bracelet en lignite et une fibule en bronze. La première des trois pourrait être attribuée à un guerrier au statut particulier, inhumé avec au moins une flèche et sans doute un arc, mais il se pourrait que la flèche renvoie au statut de chasseur. La deuxième et la troisième sépulture proposent quant à elles une part importante d'éléments de parure, et les ceintures, que nous avons classées parmi les pièces d'armements en raison d'une possible utilisation dans un contexte guerrier, pourraient en fait correspondre à une ceinture classique et donc plutôt être considérées comme un objet de parure au même titre qu'une fibule.

Nom du site	N° de site	Étude des enclos des espaces funéraires									
		Nom structure	Défunt			Mobilier d'accompagnement					
			Présence	Sexe	Âge au décès (en années)	Armement			Parure		
						Nature	NMI	Matière	Nature	NMI	Matière
Boynes, « *Brimpont* »	45-050-01	S1	-			Épée Lance/épieu	3 1	Fer Fer			
Bromeilles, « *L'Ormaille* »	45-056-01	S4	-			Épée Fourreau Lance/épieu Suspension	1 1 1 1	Fer Fer Fer Fer			
		S6	-						Anneau	1	Bronze
		S7	-			Épée Fourreau Lance/épieu Suspension	1 1 1 1	Fer Fer Fer Fer	Bracelet	1	Fer
		S9	-						Anneau	1	Fer
		S13	-			Épée Fourreau Lance/épieu Suspension	1 1 1 1	Fer Fer Fer Fer			
		S14	-						Bracelet Torque	1 1	Bronze Bronze
		S15	-						Anneau Fibule	1 1	Fer Fer
		S17	-						Bracelet Fibule	1 1	Roche Bronze
		S17-2	✓	-	-18						
		S18	✓	-	-18						
		S21-1	-						Bracelet	2	Bronze
		S21-2	✓	-	-18				Fibule Perle	1 3/1	Bronze Verre/roche
		S23	-			Bouclier Épée Lance/épieu	1 1 1	Fer Fer Fer			
		S25	-						Fibule	1	Fer
		S26	-						Bracelet Fibule	1 1	Bronze Fer
		S30	-						Bracelet Torque	1 1	Bronze Bronze

FIG. 427 : Synthèse des données concernant les défunts des espaces funéraires et le mobilier d'accompagnement des sépultures, LT A récente/B2, 1 (DAO C. Forget).

Synthèse sur l'identité et le statut social des défunts de LT A récente à LT B2

La mise en commun des informations connues à propos du sexe et de l'âge au décès des défunts et du mobilier d'accompagnement qui a été observé dans certaines tombes a permis de mettre en évidence quelques éléments intéressants (*FIG. 427 à 430*). Bien que la majorité des défunts n'ait pas pu être caractérisée ou n'a tout simplement pas livré d'informations exploitables, certaines sépultures se démarquent par la présence d'un individu dont l'âge et/ou le sexe est connu et qui était accompagné de mobilier. Sur les vingt-cinq sépultures pour lesquelles au moins l'âge et/ou le sexe est connu, dix-sept ont livré du matériel (**S17-2** de **Bromeilles**, « *L'Ormaille* » ; **S2** et **S3** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 2 ; **S10** de la cinquième phase du même site ; **S29**, **S32**, **S34**, **S42** et **S49** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 1 ; **S11-2**, **S13**, **S31**, **S41** et **S47** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 2 ; **S35** et **S46** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 5 et **S273** de **Treilles-en-Gâtinais**, « *Le Bas du Moulin* » 2). Il s'agit de trois immatures, d'autant de femmes, d'un homme et de dix individus dont seulement l'âge au décès est connu. Les immatures proviennent de **S17-2** de **Bromeilles**, **S10** de la phase 5 de **Cortrat** et de **S273** de **Treilles-en-Gâtinais**. Le premier et le dernier

Nom du site	N° de site	Étude des enclos des espaces funéraires									
		Nom structure	Défunt			Mobilier d'accompagnement					
			Présence	Sexe	Âge au décès (en années)	Armement			Parure		
						Nature	NMI	Matière	Nature	NMI	Matière
Cortrat, « *Les Terres de l'Étang* » 2	45-105-01	S2	✓	♀					Bracelet Torque	2 1	Bronze Bronze
		S3	✓	♀					Bracelet Fibule	2 2	Bronze Bronze
		S5	-	-	+20	Épée Fourreau Suspension	1 1 1	Fer Fer Fer	Fibule	1	Bronze
		S7	-			Épée Fourreau	1 1	Fer Fer			
		S9	-			Épée Fourreau Lance/épieu	1 1 1	Fer Fer Fer			
		S17	-			Épée Javeline	1 1	Fer Fer			
Cortrat, « *Les Terres de l'Étang* » 3	45-105-01	S8	-			Épée Fourreau Suspension	1 1 1	Fer Fer Fer			
		S11	-			Flèche	1	Bronze	Bracelet Fibule	2 1	Bronze Fer
		S18	-						Fibule	3	Fer
Cortrat, « *Les Terres de l'Étang* » 5	45-105-01	S10	✓	-	-18				Bracelet	1	Bronze
		S12	-						Fibule	1	Fer
		S14	✓	-	-18						
		S16	-						Bracelet	1	Bronze
		S19-20	-						Fibule	1	Fer
Courtempierre, « *Les Genièvres* » 1	45-114-01	S29	✓	-	+20				Bracelet Torque	1 1	Bronze Bronze
		S32	✓	-	+20				Fibule	1	Fer
		S34	✓	-	+20				Bracelet	1	Fer
		S42	✓	♂	20-30				Bracelet Fibule	1 1	Fer Fer
		S49	✓	-	+20				Fibule	2	Bronze

FIG. 428 : Synthèse des données concernant les défunts des espaces funéraires et le mobilier d'accompagnement des sépultures, LT A récente/B2, 2 (DAO C. Forget).

étaient parés d'une fibule en fer, à laquelle un bracelet en schiste peut être rajouté dans le cas de **S17-2**. L'immature de **S10** de **Cortrat** portait quant à lui un bracelet en bronze. Les trois femmes sont issues de **S2** et **S3** de la phase 2 de **Cortrat** et de **S11-2** de la phase 2 de **Courtempierre**. Les deux femmes de **Cortrat** portent chacune deux bracelets en bronze. Celle de **S2** portait en plus un torque en bronze, tandis que deux fibules en bronze accompagnaient la femme de **S3**. La femme de plus de 20 ans de **S11-2** de la seconde phase de **Courtempierre** portait quant à elle deux fibules en fer. Le seul homme du corpus, dont la sépulture a été attribuée à la première phase de **Courtempierre**, était âgé entre 20 et 30 ans au moment de sa mort et a été inhumé avec un bracelet et une fibule en fer. Les défunts des sépultures dont

Nom du site	N° de site	Étude des enclos des espaces funéraires									
		Nom structure	Défunt			Mobilier d'accompagnement					
			Présence	Sexe	Âge au décès (en années)	Armement			Parure		
						Nature	NMI	Matière	Nature	NMI	Matière
Courtempierre, « *Les Genièvres* » 2	45-114-01	S11-1	✓	-	+20						
		S11-2	✓	♀	+20				Fibule	2	Fer
		S13	✓	-	+20				Fibule	1	Fer
		S22	✓	-	+20						
		S31	✓	-	+20	Épée Fourreau Javeline Suspension	1 1 1 1	Fer Fer Fer Fer	Fibule	1	Fer
		S41	✓	-	+20	Épée Fourreau Lance/épieu Suspension	1 1 1 1	Fer Fer Fer Fer			
		S47	✓	-	20-30				Fibule	1	Fer
		S50	-						Anneau Fibule Perle	2/1 1 2	Bronze/fer Fer Verre
Courtempierre, « *Les Genièvres* » 5	45-114-01	S20	✓	-	+20						
		S28	✓	-	+20						
		S33	✓	-	+20						
		S35	✓	-	+20				Fibule	1	Fer
		S46	✓	-	+20				Fibule	1	Fer
		S54	-						Fibule	1	Fer
Courtenay, « *Les Quatre Croix* » 1	45-115-01	S10	-						Bracelet Torque	1 1	Verre Bronze
		S38	-			Épée Fourreau Lance/épieu Suspension	1 1 1 1	Fer Fer Fer Fer			
		S53	-			Épée Suspension	1	Fer			
		S101	-			Épée Fourreau Lance/épieu Suspension	1 1 1 1	Fer Fer Fer Fer			
		S107	-			Épée Fourreau Suspension	1 1 1	Fer Fer Fer			
		S139	-						Bracelet Fibule Perle	1 1 2	Bronze Bronze Verre

FIG. 429 : Synthèse des données concernant les défunts des espaces funéraires et le mobilier d'accompagnement des sépultures, LT A récente/B2, 3 (DAO C. Forget).

seulement l'âge au décès est connu, neuf adultes de plus de vingt ans et un adulte âgé entre 20 et 30 ans lors de son décès, étaient accompagnés d'objets variés montrant deux situations distinctes. Huit individus (sept de plus de 20 ans et l'individu de 20-30 ans) portaient uniquement des bijoux. Il s'agit d'une fibule en fer pour six individus des phases 1, 2 et 5 de **Courtempierre** tandis que deux défunts de la première phase du même site portaient des bijoux

Nom du site	N° de site	Étude des enclos des espaces funéraires									
		Nom structure	Défunt			Mobilier d'accompagnement					
			Présence	Sexe	Âge au décès (en années)	Armement			Parure		
						Nature	NMI	Matière	Nature	NMI	Matière
Courtenay, « *Les Quatre Croix* » 2	45-115-01	S51	-						Bracelet	2	Bronze
									Fibule	6	Bronze
									Perle	1	Verre
									Torque	2	Bronze
		S105	-						Anneau	2	Organique
									Bracelet	1/1	Bronze/verre
									Fibule	3	Bronze
									Torque	1	Bronze
Courtenay, « *Les Quatre Croix* » 3	45-115-01	S40	-			Épée	1	Fer	Fibule	1	Fer
						Lance/épieu	1	Fer			
		S47	-						Anneau	1	Fer
									Fibule	1	Fer
		S103	-						Anneau	1	Fer
									Fibule	2	Fer
		S108	-						Fibule	1	Fer
		S116	-			Épée	2	Fer	Anneau	1/1	Fer/verre
						Fourreau	2	Fer	Fibule	1	Fer
						Lance/épieu	2	Fer			
		S123	-						Fibule	1	Fer
		S128	-						Anneau	10	Verre
									Fibule	1	Fer
		S145	-						Anneau	1	Verre
									Fibule	1	Fer
		S147	-						Fibule	1	Fer
		S150	-			Ceinture	1	Bronze	Anneau	3	Verre
									Bracelet	2	Organique
									Fibule	1	Fer
									Perle	1	Verre
		S173	-			Bouclier	1	Fer	Fibule	1	Fer
						Épée	1	Fer			
						Fourreau	1	Fer			
						Lance/épieu	2	Fer			
						Suspension	1	Fer			
Sainte-Geneviève-des-Bois, « *La Belle Arable* »	45-278-01	S1	-						Fibule	1	Fer
		S2	-						Fibule	2	Fer
									Torque	1	Bronze
		S33	-			Ceinture	1	Fer	Bracelet	1	Organique
									Fibule	1	Bronze
		S36	-			Ceinture	1	Bronze			
		S40	-						Fibule	1	Fer
Treilles-en-Gâtinais, « *Le Bas du Moulin* » 2	45-328-03	S273	✓	-	-18				Fibule	1	Fer
		S501	-			Épée	1	Fer	Anneau	2	All. cuivreux
						Fourreau	1	Fer			
						Lance/épieu	1	Fer			
						Suspension	1	Fer			
		S502	-			Épée	1	Fer			
						Fourreau	1	Fer			
						Lance/épieu	1	Fer			
						Suspension	1	Fer			

FIG. 430 : Synthèse des données concernant les défunts des espaces funéraires et le mobilier d'accompagnement des sépultures, LT A récente/B2, 4 (DAO C. Forget).

différents. Il s'agit aussi de fibules pour l'individu de **S49**, mais d'une part, deux exemplaires ont été observés et d'autre part ils étaient fabriqués en bronze. Tous ces cas de figure ne nous permettent pas de définir de manière certaine le sexe des individus qui ont été inhumés avec ces objets. Quant au défunt de **S29**, il portait un bracelet et un torque en bronze et se rapproche du modèle féminin mis en évidence pour **S2** et **S3** de la seconde phase de **Cortrat**. Le deuxième cas de figure touche deux individus de plus de vingt ans qui ont été inhumés avec des pièces d'armement. Il s'agit des sépultures **S31** et **S41** de la deuxième phase de **Courtempierre**. L'individu de la première des deux était accompagné d'une épée dans son fourreau avec un système de suspension, d'une javeline et portait en plus une fibule en fer. L'individu de la seconde tombe a été enterré avec les mêmes armes, à ceci près qu'il s'agissait d'une lance et non d'une javeline et qu'il ne portait aucun bijou.

Si on se penche désormais sur toutes les tombes qui ont livré du mobilier, on s'aperçoit qu'il existe deux catégories similaires à celles qui ont été mises en évidence pour la période allant du Ha C à LT A ancienne. Nous avons d'un côté les sépultures contenant des objets de parure et d'un autre côté celles qui contiennent des armes. Nous avons déjà spécifié qu'en l'absence de critères morphologiques de différenciation sexuelle, les premières étaient en général associées à des tombes féminines et les secondes à des tombes masculines. Il faut cependant rester prudent, car nous rappelons à nouveau l'existence de rares tombes à armes féminines, mais aussi que les hommes étaient aussi parés de bijoux, à l'image de l'individu masculin de **S42** de la première phase de **Courtempierre** qui portait un bracelet ainsi qu'une fibule en bronze. Dans ce contexte, nous pouvons aussi garder à l'esprit l'existence de dix sépultures contenant à la fois des armes et des bijoux, parmi lesquelles sept sont dominées par l'armement. À la panoplie guerrière étaient associés un bracelet en bronze dans **S7** de **Bromeilles**, « *L'Ormaille* », une fibule en bronze dans **S5** de la seconde phase de **Cortrat**, une fibule en fer dans **S31** de la phase 2 de **Courtempierre**, dans **S40** et dans **S173** de la phase 3 de **Courtenay**, deux anneaux (un en fer et un en verre) ainsi qu'une fibule en fer dans **S116** de la même entité et deux anneaux en alliage cuivreux dans **S501** de **Treilles-en-Gâtinais**. Si la probabilité que les tombes à armes soient à associer à des contextes masculins et les tombes à parure à des contextes féminins soit forte, certains des exemples explicités ci-dessus montrent que la réalité n'était peut-être pas aussi simple.

Contrairement à la période précédente où l'utilisation de matériaux précieux tel l'or dans la confection des bijoux qui accompagnaient certains défunts, les contextes monumentaux d'enfouissement des défunts de type *tumulus* ou encore la mise en évidence de mobilier ou techniques importées d'autres régions comme le bassin méditerranéen notamment permettaient de restituer un statut élevé à certains individus, force est de constater que les choses sont plus compliquées pour la période allant de LT A récente à LT B2. Les témoins physiques de la présence d'individus au statut particulier sont difficiles à cerner. Les tombes de cette période n'ont laissé les vestiges d'aucun marqueur au sol, mais il est cependant probable que ce type d'élément ait existé. Leur construction en matériaux organiques et un faible ancrage au sol peuvent expliquer leur disparition totale. La présence d'enclos pourrait à la rigueur servir de critère, mais nous ne sommes même pas sûrs que toutes les constructions de ce type aient abrité une sépulture. En effet, sur les vingt-trois enclos fossoyés de cette période, seulement six en ont

livré une dans leur espace interne. De plus, cinq d'entre elles proviennent du même site, ce qui ne garantit même pas la présence d'enclos avec sépulture interne sur chacun des sites présentant au moins un enclos. Aucun objet façonné avec des matériaux précieux n'a été découvert au sein des sépultures de cette époque. À la rigueur, nous pouvons citer les éléments en verre, absents des contextes funéraires hallstattiens, mais nous sommes très loin des matières nobles telles l'or et l'argent pour lesquelles nous n'avons aucun exemplaire d'objet. L'ambre, qui se rencontre dans certaines nécropoles d'Europe occidentale dès le premier âge du Fer n'était déjà pas présent au sein des sépultures tumulaires et la situation se répète pour les nécropoles à tombes plates présentées au sein de cette sous-partie. Les objets découverts dans les ensembles funéraires de cette période n'ont pas livré de liens avec les régions méditerranéennes voire d'autres contrées du monde celtique. L'ensemble du mobilier d'accompagnement s'apparente à des productions de facture celtique qui se retrouvent habituellement au sein des nécropoles de la fin de La Tène ancienne des régions environnantes.

7.3.3. Identité et statut social des défunts de La Tène moyenne et finale

Les mutations qui ont été observées à La Tène ancienne pour les espaces funéraires sont désormais ancrées dans le département. Les nécropoles à tombes plates et à enclos sont ainsi devenues la norme. Si certains espaces funéraires semblent créés *ex nihilo*, le caractère pérenne de certaines nécropoles créées à La Tène ancienne est confirmé par une utilisation jusque dans le courant de La Tène moyenne. Tout comme pour la période précédente, les indices qui permettent de percevoir le statut social des défunts se font discrets d'un point de vue immobilier et se discernent dans le mobilier d'accompagnement. L'identification des défunts donnera quelques informations sur leur importance au sein de leur société que n'a pas pu amener l'étude des espaces et des monuments funéraires. La détermination de leur sexe et de leur âge au décès et surtout la qualité et la variété du mobilier qui les accompagnait sont autant d'éléments permettant de s'en faire une idée.

7.3.3.1. Sexe et âge au décès des défunts

Quatre-vingt-quatre défunts ont été identifiés pour la période comprise entre La Tène moyenne et La Tène finale. La détermination du nombre d'individus au sein d'une même inhumation n'a pas posé de souci, mais ce n'est pas aussi simple pour les incinérations. Cependant, les fouilleurs ont dans tous les cas interprété les dépôts comme renvoyant à une seule personne. Parmi ces quatre-vingt-quatre défunts, soixante-seize ont livré des informations à propos de leur sexe ou de leur âge au décès : **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2 ; **S13-1** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 4 ; **S26** et **S39** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 3 ; **S1**, **S2** et **S3** d'**Orléans**, « *18 rue Porte Saint-Jean* » 1, **S1** de **Chilleurs-aux-Bois**, « *La Noue Glaçon* », **S1** et **S2** d'**Orléans**, « *8-10 rue Porte Madeleine* » 3 et **S1** d'**Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 4. Le cas de **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » est particulier, car à l'heure où nous écrivons ces lignes, le rapport de la fouille est en cours de publication et nous n'avons pas pu avoir accès aux informations nous intéressant. De fait, les données dont nous disposons sont fragmentaires et ne permettent pas de travailler sur un corpus statistique précis. Les sépultures du site ne peuvent être considérées individuellement dans les comptages statistiques et les éléments dont nous disposons se rapportent à des observations d'ordre général sur les défunts.

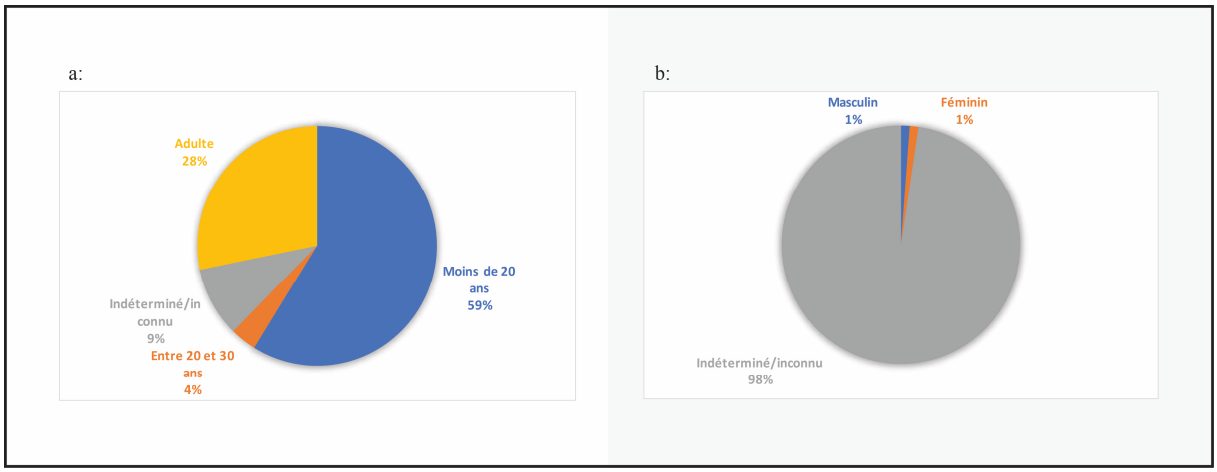

FIG. 431 : Âge au décès (a) et sexe (b) des défunts des espaces funéraires, LT C/D (DAO C. Forget).

De la même manière qu'aux périodes précédentes, ce sont les données concernant l'âge au décès des individus qui ont livré le plus de renseignements (*FIG. 431a*). Cependant, elles sont plutôt lacunaires. Soixante-seize individus provenant de sept entités sont concernés : soixante-six sépultures de **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2 ; **S13-1** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 4 ; **S26** et **S39** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 3 ; **S1**, **S2** et **S3** d'**Orléans**, « *18 rue Porte Saint-Jean* » 1, **S1** de **Chilleurs-aux-Bois**, « *La Noue Glaçon* », **S1** et **S2** d'**Orléans**, « *8-10 rue Porte Madeleine* » 3 et **S1** d'**Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 4. L'âge de cinquante-trois d'entre eux est connu de manière plutôt précise. Il s'agit de cinquante immatures provenant majoritairement de **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2 (quarante-cinq sujets), mais aussi des tombes suivantes : **S1**, **S2** et **S3** d'**Orléans**, « *18 rue Porte Saint-Jean* » 1, **S1** de **Chilleurs-aux-Bois**, « *La Noue Glaçon* » et **S1** d'**Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 4. Les autres sujets étaient de jeunes adultes lors de leur décès : **S39** (entre 20 ans et 30 ans) de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 3 et », **S1** (entre 18 ans et 23 ans) et **S2** (entre 21 ans et 25 ans) d'**Orléans**, « *8-10 rue Porte Madeleine* » 3. L'âge exact des immatures est connu dans la majorité des cas. Nous savons qu'à **Chevilly**, la majorité avait moins de 5 ans. La même observation a été faite sur les autres immatures. Il s'agit exclusivement d'enfants de moins de 5 ans, et même d'un périnatal dans le cas de **S3** d'**Orléans**, « *18 rue Porte Saint-Jean* » 1. Le reste des défunts dont l'âge au décès est connu est touché par une grande imprécision. Nous savons seulement qu'il s'agit d'adultes de plus de 20 ans.

Le sexe de seulement quatre défunts est connu (*FIG. 431b*). Comme cela a été fait pour les individus des périodes précédentes, nous avons écarté les individus qui avaient été déterminés sexuellement à travers les catégories de mobilier qui les accompagnaient (armes pour les hommes et parures pour les femmes). Les sujets en question ont été observés à **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 4 (**S13-1**) et à **Orléans**, « *8-10 rue Porte Madeleine* » 3 (**S2**). Il s'agit respectivement d'un homme et d'une femme. L'âge au décès des deux défunts est connu. L'homme avait plus de 20 ans et la femme entre 21 et 25 ans.

Synthèse sur l'âge et le sexe des défunts

Effectuer une synthèse à partir de si peu d'éléments est très réducteur. C'est pourquoi nous nous contenterons de rappeler les informations que l'on a pour chacune des entités précédemment citées (*FIG. 432*). À **Chevilly**, 68,2 % des défunts dont l'âge est connu sont des immatures, dont une bonne partie avait moins de 5 ans lors de leur décès. Il s'agit d'un constat intéressant, dans la mesure où le reste de la nécropole renvoie à une image plutôt commune du recrutement des espaces funéraires de la fin de l'âge du Fer en Gaule. À **Cortrat**, nous connaissons un individu de sexe masculin de plus de vingt ans. Au vu de la taille des fosses contemporaines, il semble que le reste de la nécropole de cette phase d'utilisation soit constituée d'adultes. La même observation peut être faite à propos de la troisième phase de Courtempierre, où deux adultes de 20-30 ans et de plus de 20 ans ont été identifiés. Les données connues à propos des autres sites autorisent encore moins d'hypothèses. Les deux sites orléanais de la « *rue Porte Saint-Jean* » et du « *8-10 rue Porte Madeleine* » sont intéressants, bien que les surfaces décapées soient restreintes. Il s'agit de deux zones proches. La première, qui présente en l'état actuel des connaissances les sépultures les plus anciennes, est composée d'immatures et la seconde de jeunes adultes. Nous sommes soit en présence d'une nécropole où le recrutement des défunts est spatialisé, soit d'une nécropole où le recrutement évolue entre LT C2b et LT D1b. Quant aux sépultures de **Chilleurs-aux-Bois** et de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 4, elles sont littéralement isolées. La première est un immature qui se trouve au sein d'une tranchée de diagnostic entourée d'autres tranchées n'ayant livré aucune autre sépulture. La seconde, qui est aussi un immature, se trouve entourée de bâtiments, en plein cœur

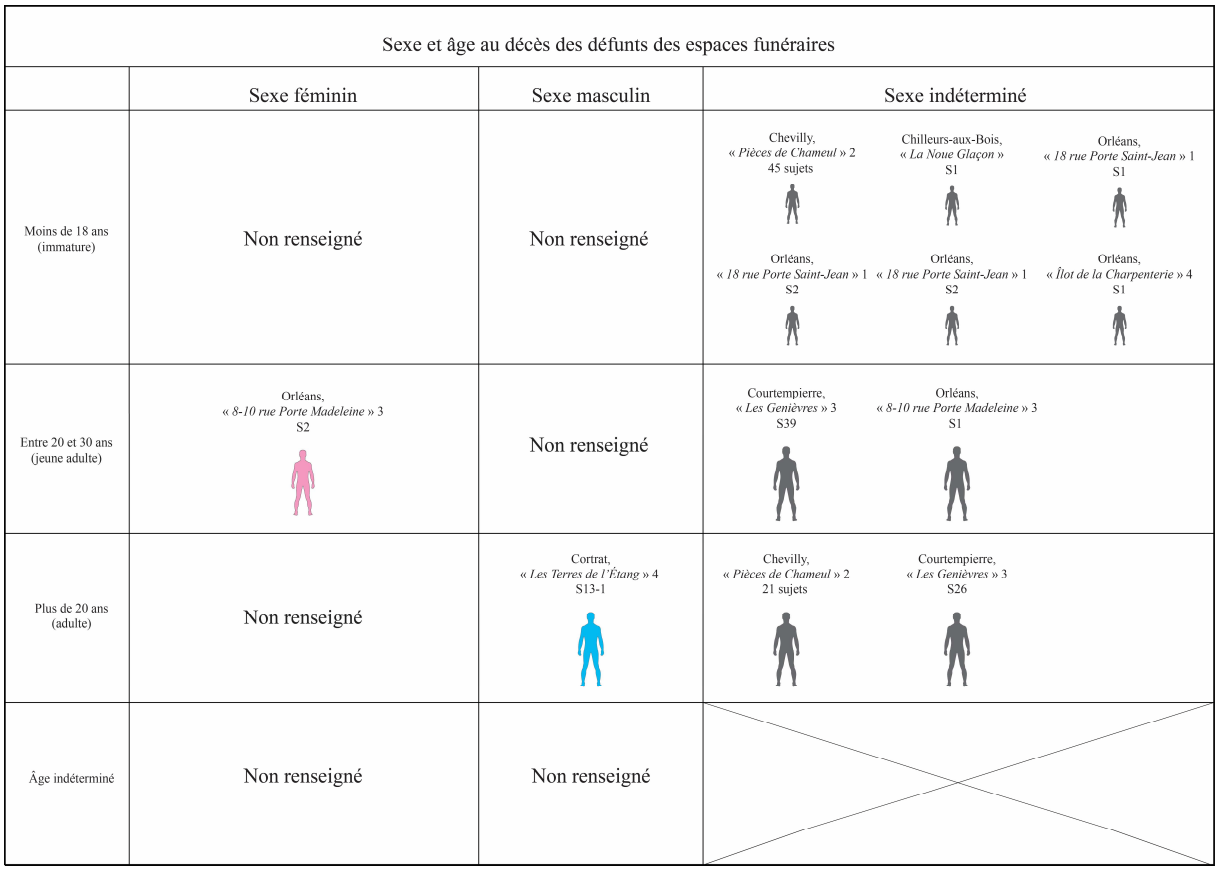

FIG. 432 : Synthèse des données concernant l'âge au décès et le sexe des défunts des espaces funéraires, LT C/D (DAO C. Forget).

d'un quartier artisanal de l'agglomération commerciale d'Orléans, et correspond soit à un geste à caractère cultuel (dépôt de fondation, de protection, de productivité… ?) soit à un rejet en dehors des zones résidentielles.

7.3.3.2. Qualité et variété du mobilier d'accompagnement

Le matériel découvert dans les sépultures renvoie à quatre catégories d'objets : l'armement, la parure, les dépôts effectués en céramique ainsi que les contenants d'incinération. Nous décrirons les divers types d'objets que contenaient les tombes et nous attacherons ensuite à répertorier les matériaux utilisés pour leur confection. D'autre part, lorsqu'une sépulture contenait deux défunts, nous les avons différenciés pour cibler le mobilier qui accompagnait chacun des individus (par exemple **S13-1** et **S13-2**). Quarante-et-une sépultures observées sur onze entités ont livré du matériel : **S13-1**, **S21** et **S22** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 4 ; **S26**, **S39**, **S43** et **S67** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 3 ; **S68** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 4 ; **S115**, **S117**, **S118**, **S130**, **S133**, **S162**, **S54**, **S58**, **S102**, **S156**, **S163** et **S167** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 4 ; **S2006** de **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 4 ; **S1** et **S2** d'**Orléans**, « *18 rue Porte Saint-Jean* » 1 ; **S1** de **Chilleurs-aux-Bois**, « *La Noue Glaçon* » ; **S242** de **Corbeilles**, « *Les Grands Réages* » 2 ; **S1** et **S2** d'**Orléans**, « *8-10 rue Porte Madeleine* » 3 ; **S129** de **Courcelles**, « *Le Parc de Mousseaux* » et **S50**, **S121**, **S125**, **S9**, **S41**, **S43**, **S109**, **S120**, **S122**, **S129**, **S144**, **S157** et **S159** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 5. L'entité de **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2 a été écartée des comptages statistiques de mobilier, car nous n'avons pas pu avoir accès à la liste du matériel par sépulture. Nous nous contenterons donc d'énoncer les éléments dont nous avons eu connaissance. Les deux tiers des sépultures contenaient du mobilier d'accompagnement (*FIG. 433*). Il s'agit principalement d'éléments de parure et notamment de fibules (dans un peu plus de la moitié des tombes). Le faible nombre de colliers, de perles en ambre ou en verre, de bracelets, d'anneaux en bronze et de bagues est notable (dans moins d'une inhumation sur dix) tout comme la rareté de l'armement (dans une seule tombe).

La catégorie de mobilier qui a livré le plus d'objets est celle des éléments de parure (*FIG. 434*). 90,2 % des sépultures qui ont livré du mobilier d'accompagnement en contenaient. L'objet de parure qui a le plus été rencontré est la fibule. Cinquante-cinq exemplaires (64,7 % des bijoux retrouvés dans les sépultures de cette période) proviennent de l'ensemble des entités qui ont livré du mobilier d'accompagnement à l'exception de **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 4, de **Chilleurs-aux-Bois**, « *La Noue Glaçon* » et d'**Orléans**, « *8-10 rue Porte Madeleine* ». Quasiment la totalité des sépultures des entités qui sont concernées par la présence de fibules en contenait, mis à part **S1** d'**Orléans**, « *18 rue Porte Saint-Jean* » 1 et **S120** et **S144** de la cinquième phase de **Courtenay**. En général, les sépultures concernées ne comptent qu'une fibule, mais sur certaines il en a été observé plusieurs. Dans tous les cas, elles ont été fabriquées à partir du même métal, quasi exclusivement du fer. Cinq sépultures contenaient deux fibules (**S67** de la troisième phase de **Courtempierre** et **S130**, **S156**, **S163** et **S167** de la quatrième phase de **Courtenay**). Une seule tombe a livré trois exemplaires (**S39** de la troisième phase de **Courtenay**) tandis que deux autres sépultures en ont livré quatre (**S115** et **S162** de la troisième phase de **Courtempierre**). Enfin, la présence de neuf fibules dans la tombe **S242** de **Corbeilles**, « *Les Grands Réages* » 2 constitue le maximum observé. Si l'existence d'une voire deux fibules

au sein d'une tombe semble être en faveur d'une utilisation classique, c'est-à-dire pour agrafer un vêtement (en fonction de son emplacement par rapport au défunt), la présence d'un nombre supérieur est susceptible de surpasser cette fonction. Il pourrait s'agir d'un dépôt particulier dont la portée est difficile à mesurer : collection de fibules du défunt, fibules ayant appartenu à d'autres membres de la famille…

Le second type de parure le plus fréquent est l'anneau. Quinze exemplaires (soit 17,6 % des éléments de parure provenant des tombes de cette période) sont issus de quatre entités (**Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 4 ; **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 3 ; **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 4 et **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 5). Il faut certainement considérer ces chiffres avec prudence dans la mesure où les objets n'ont pas toujours pu être identifiés avec précision. Il est possible que plusieurs anneaux confectionnés avec le même matériau renvoient en fait à un seul bijou ou alors qu'il ne s'agisse pas d'anneaux de parure, mais qui correspondraient à des objets dont la nature n'a pas été comprise. Les sépultures qui contenaient au moins un anneau sont les suivantes : **S21** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 4 ; **S39** et **S67** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 3 ; **S2006** de **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 4 et **S50**, **S121** et **S125** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 5). Sur les huit tombes concernées, cinq

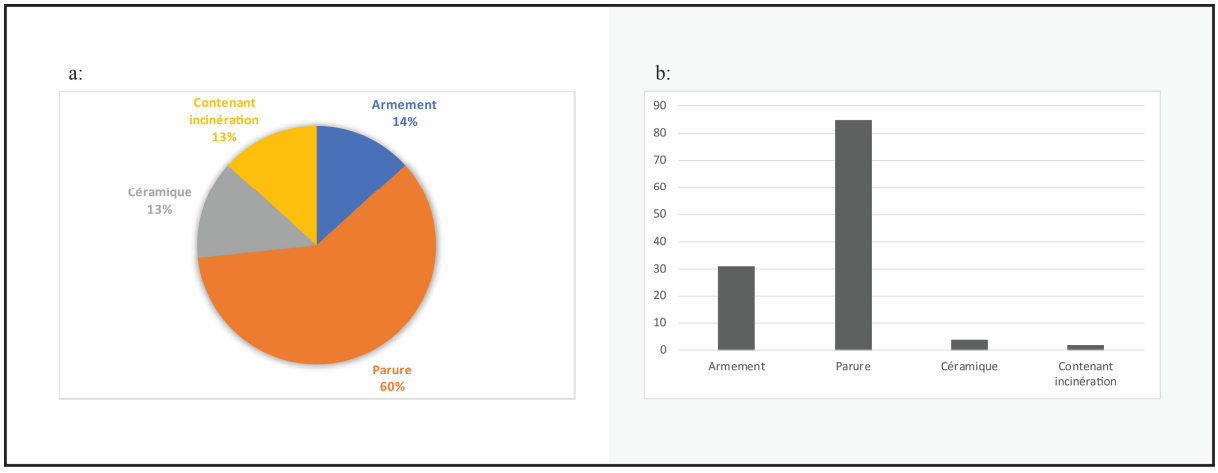

FIG. 433 : Nature du mobilier d'accompagnement des espaces funéraires, a : à l'échelle des entités et b : à l'échelle des sépultures, LT C/D (DAO C. Forget).

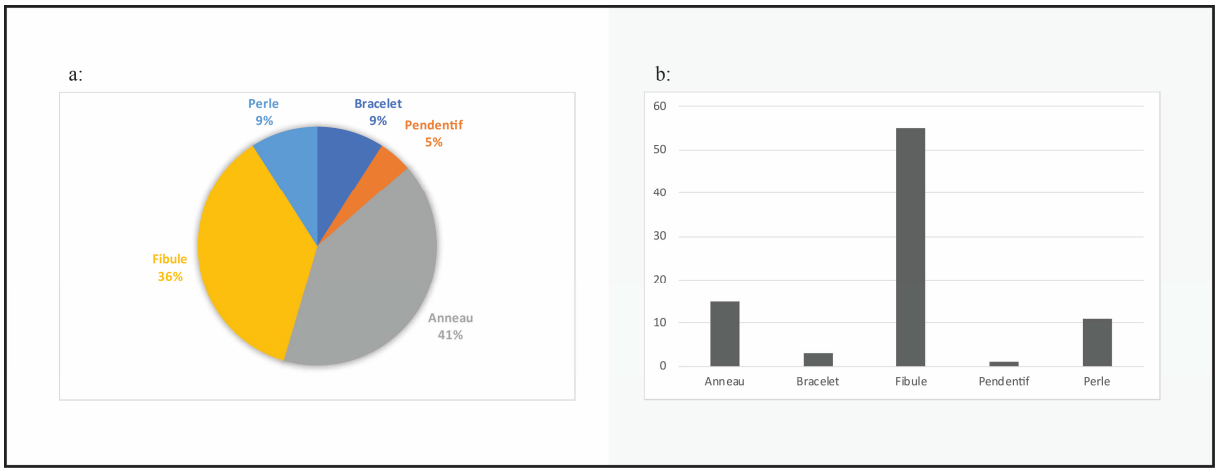

FIG. 434 : Nature des éléments de parure d'accompagnement des espaces funéraires, a : à l'échelle des entités et b : à l'échelle des sépultures, LT C/D (DAO C. Forget).

n'ont livré qu'un exemplaire. Les autres en ont livré deux (**S21** de **Cortrat** dont un qui a été identifié comme une bague) voire quatre (**S39** de **Courtempierre** et S50 de la cinquième phase de **Courtenay** (sur ces deux sépultures, deux anneaux ont été identifiés comme des bagues). Il s'agit principalement de productions en fer ou en bronze et dans une moindre mesure en verre. Les éléments différents qui proviennent d'une même tombe sont confectionnés dans des matériaux différents, ce qui suggère qu'ils appartiennent à plusieurs objets ou revêtent une fonction sans doute différente, comme c'est le cas pour les tombes ayant livré des bagues.

Le troisième type de bijou qui se retrouve le plus sont les perles. Onze exemplaires (12,9 % des éléments de parure issus des tombes de cette période) ont été trouvés sur deux entités (**Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 3 et **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 5). Seules trois sépultures sont concernées : **S39** de la première entité et **S120** et **S125** de la seconde. Il a été comptabilisé deux perles dans **S39**, quatre dans **S120** et cinq dans **S125**. Il s'agit principalement de productions en ambre et en verre, mais aussi d'un élément en bronze. Leur nombre au sein des deux sépultures de Courtenay permet de restituer un bracelet ou un collier.

La catégorie suivante est celle des bracelets. Il en a été trouvé trois (3,5 % des bijoux d'accompagnement). Ils proviennent de deux tombes de deux entités différentes : **S21** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 4 et **S39** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 3. Le premier contexte a livré un exemplaire en bronze et le second contenait deux exemplaires en lignite.

Enfin, la dernière catégorie est celle des pendentifs. Un seul bijou de ce type a été rencontré (1,3 % des objets de parure). Il est issu de la sépulture **S242** de **Corbeilles**, « *Les Grands Réages* » 2. Il s'agit d'un objet très intéressant constitué d'une petite cage évidée en base cuivre contenant une canine de porc.

De la même manière qu'aux périodes précédentes, les bijoux sont omniprésents au sein des sépultures qui contenaient du mobilier d'accompagnement (*FIG. 435a*). Plus de la moitié d'entre elles n'ont livré qu'un seul bijou (62,2 %). Cinq tombes (13,5 %) contenaient deux objets (**S130**, **S156**, **S163** et **S167** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 4 et **S121** de **Courtenay**,

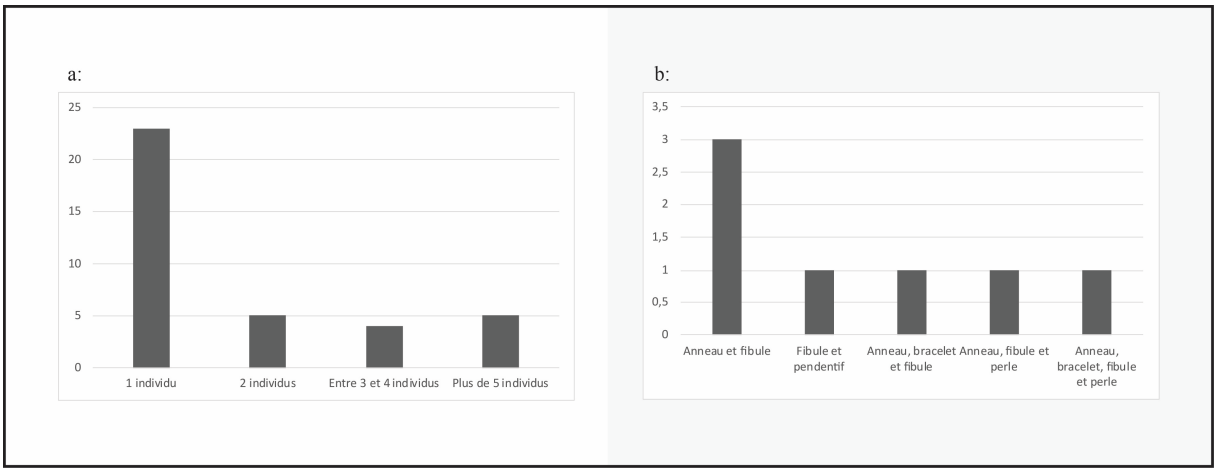

FIG. 435 : Étude des éléments de parure d'accompagnement, a : nombre d'individus par sépulture et b : associations de bijoux rencontrées, LT C/D (DAO C. Forget).

« *Les Quatre Croix* » 5). Il en a été observé entre trois et quatre pour quatre sépultures (10,8 %) : **S21** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 4 ; **S67** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 3, **S115** et **S162** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 4). Enfin, cinq tombes en comptabilisaient plus de cinq (**S39** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 3, **S242** de **Corbeilles**, « *Les Grands Réages* » 2 et **S50**, **S120** et **S125** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 5). Si les trois tombes de la cinquième phase de Courtenay contiennent entre cinq et six bijoux, ce nombre est à doubler pour les deux sépultures de la troisième phase de **Courtempierre** et celle de **Corbeilles**. Il s'agit de loin des sépultures où les défunts portaient le plus grand nombre de bijoux lorsqu'ils ont été inhumés.

Les associations de bijoux ne sont pas très répandues au sein des sépultures de cette période (*FIG. 435b*). 81,1 % des sépultures sur lesquelles a été prélevé du mobilier de parure ne contenaient qu'un seul type de bijou. Parmi les sept sépultures sur lesquelles des associations de bijoux différents ont été remarquées, un peu plus de la moitié ne rassemble que deux types de bijoux (quatre sépultures soit 57,1 % des tombes où une association de bijoux différents a été observée). Au sein de ces associations, la fibule est le bijou qui se rencontre le plus puisqu'elle est présente dans ces quatre associations. Elle est associée à un anneau à trois reprises (**S67** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 3 et **S50** et **S121** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 5) et à un pendentif dans le dernier cas (**S242** de **Corbeilles**, « *Les Grands Réages* » 2). Deux sépultures ont livré une association d'éléments de parure concernant trois types différents de bijoux (**S21** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 4 et **S125** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 5). Il s'agit d'une association anneau/fibule complétée dans le premier cas d'un bracelet et d'une perle dans le second cas. Seulement une tombe montre l'association de quatre types de bijoux. Il s'agit de **S39** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 3 au sein de laquelle ont été trouvés plusieurs anneaux, dont une bague, deux bracelets, plusieurs fibules ainsi que deux perles.

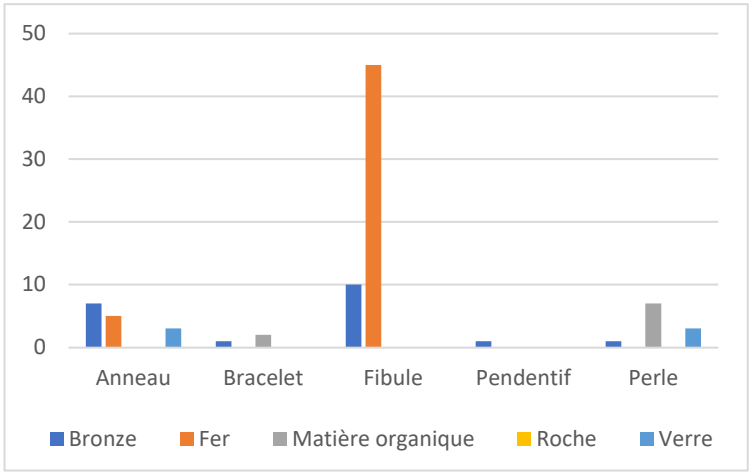

FIG. 436 : Matériaux utilisés pour la confection des éléments de parure d'accompagnement, LT C/D (DAO C. Forget).

Contrairement à la période précédente où la part de bijoux en bronze et en fer était plutôt équivalente, nous sommes confrontés à La Tène moyenne et finale à une préférence pour le fer (*FIG. 436*). En effet, cinquante bijoux ont été confectionnés à partir de ce matériau, soit 58,9 % des bijoux d'accompagnement. Les éléments de parures créés à partir de fer sont exclusivement des fibules (quarante-cinq exemplaires) et des anneaux (cinq exemplaires). Le second type de matériau utilisé dans la fabrication des bijoux d'accompagnement est le bronze et les alliages cuivreux. Vingt objets de parure soit 23,5 % de ces bijoux ont été confectionnés à partir de ce matériau. Il s'agit surtout de fibules (dix exemplaires) et d'anneaux (sept exemplaires) et un

bracelet, un pendentif ainsi qu'une perle complètent le tableau. Le troisième type de matériau le plus utilisé pour les bijoux d'accompagnement est la matière organique. Neuf objets ont été fabriqués avec ce matériau (10,6 % des bijoux d'accompagnement). Il s'agit uniquement de perles (sept exemplaires) et de bracelets (deux exemplaires). Il est intéressant de constater l'apparition de l'ambre dans les sépultures loirétaines de l'âge du Fer. En effet, la totalité des perles en matière organique a été fabriquée en ambre. Elles proviennent de deux sépultures de la cinquième phase de **Courtenay** (**S120** et **S125**). Nous savons d'autre part que quelques bijoux en ambre ont aussi été trouvés dans certaines sépultures de **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2. Enfin, le dernier matériau utilisé dans la fabrication des bijoux est le verre. Seulement six objets (7 %) sont fabriqués à partir de ce dernier. Il s'agit à parts égales d'anneaux et de perles. Aucun bijou en or ou en argent n'a été recensé pour la période de La Tène moyenne et finale, tout ce qui a été observé pour les sépultures de LT A récente à LT B2.

Nous allons à présent nous intéresser à la seconde catégorie de mobilier d'accompagnement que l'on retrouve au sein des sépultures, à savoir les pièces d'armement (*FIG. 437*). Il en a été observé dans neuf sépultures issues de deux entités (soit 22 % des sépultures sur lesquelles a été retrouvé du mobilier d'accompagnement). Nous n'avons pas comptabilisé l'entité de **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2 en l'absence de la liste des armes, mais nous savons cependant qu'une seule sépulture en contenait. Le type d'arme qui accompagne le plus souvent le défunt est l'épée, tout comme pour les périodes précédentes. Sept exemplaires (soit 22,6 % des armes qui accompagnent les individus) provenant de deux entités (**Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 3 et **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 4) ont été observés. Les sépultures concernées sont les suivantes : **S39** de la troisième phase de **Courtempierre** et **S115**, **S117**, **S118**, **S130**, **S133**, **S54**, **S156** et **S167** de la quatrième phase de **Courtenay**. L'ensemble des sépultures contenait systématiquement une seule épée. À égalité avec l'épée, le fourreau et le système de suspension d'épée se rencontrent aussi à sept reprises, et ce au sein des mêmes tombes (chacun des deux types d'éléments d'armement est donc présents à hauteur de 22,6 % des pièces d'armement d'accompagnement). Il n'y a rien d'étonnant à cela, dans la mesure où les épées sont bien souvent déposées à côté du défunt dans leur fourreau, ce dernier étant encore relié à son système de suspension.

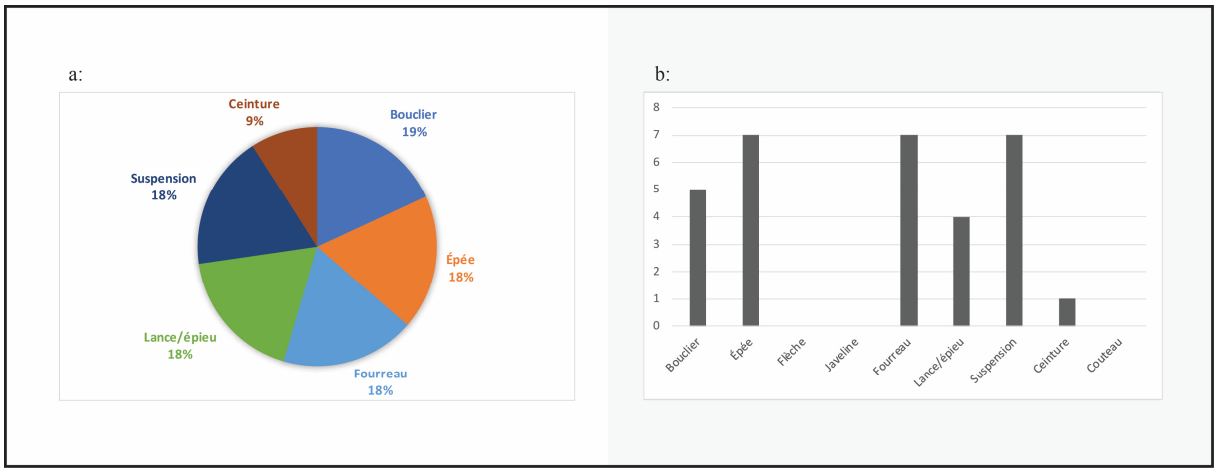

FIG. 437 : Nature de l'armement d'accompagnement des espaces funéraires, a : à l'échelle des entités et b : à l'échelle des sépultures, LT C/D (DAO C. Forget).

La quatrième catégorie de pièce d'armement est le bouclier. Cinq tombes ont livré des éléments métalliques (orle, umbo, rivets) correspondant à des pièces de bouclier (16,1 % des armes d'accompagnement). Il s'agit de **S39** de la troisième phase de **Courtempierre** et de **S117**, **S133**, **S156** et **S167** de la quatrième phase de **Courtenay**. Tout comme les épées, les fourreaux et les systèmes de suspension, un seul exemplaire par sépulture a été remarqué.

La cinquième catégorie d'armement d'accompagnement est la lance. Les restes de ce type d'arme sont la pointe et le talon. Ce type d'éléments a été retrouvé dans quatre sépultures (12,9 % des armes d'accompagnement) : dans **S39** de la troisième phase de **Courtempierre** et dans **S130**, **S156** et **S167** de la quatrième phase de **Courtenay**. Là encore, un seul exemplaire est systématiquement identifié par contexte.

Enfin, la dernière catégorie d'arme rencontrée est la ceinture. Un seul exemplaire provient de la tombe S115 de la phase 4 de Courtenay. Il s'agit de plusieurs maillons en fer assimilés à une ceinture plutôt qu'à un système de suspension en raison de l'absence d'épée.

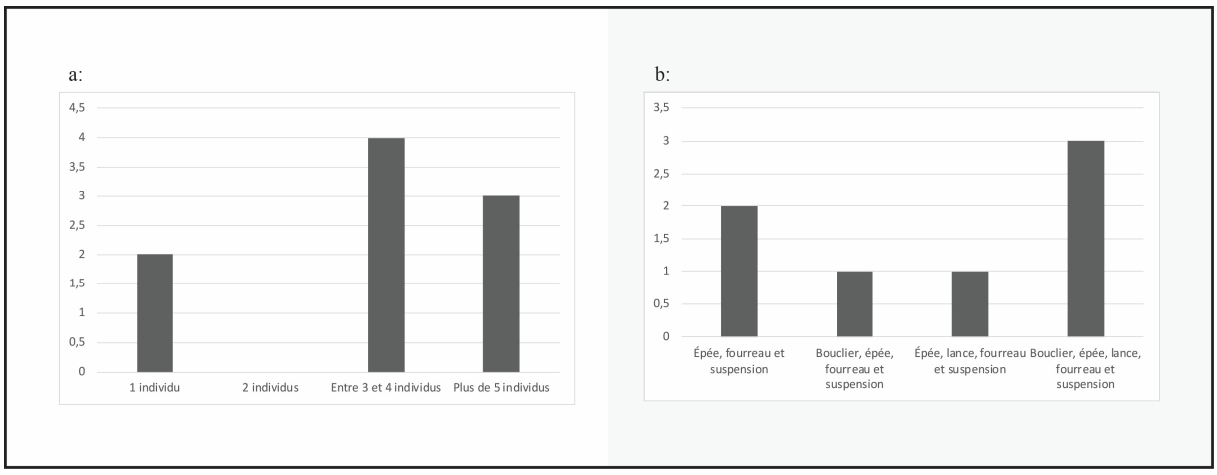

FIG. 438 : Étude de l'armement d'accompagnement, a : nombre d'individus par sépulture et b : associations d'armes rencontrées, LT C/D (DAO C. Forget).

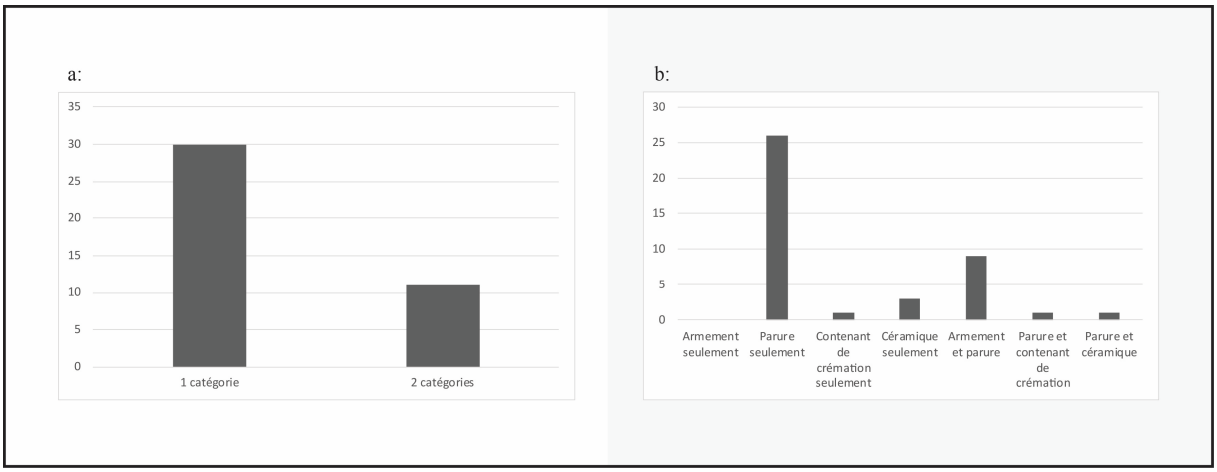

FIG. 439 : Étude du mobilier d'accompagnement, a : nombre de catégories différentes par sépulture et b : associations de mobilier rencontrées, LT C/D (DAO C. Forget).

Les pièces d'armement sont moins nombreuses que les éléments de parure et se retrouvent aussi sur moins d'entités, mais cela s'explique par un taux de concentration plus élevé (*FIG. 438a*). Sur les neuf contextes ayant livré de l'armement, deux n'ont livré qu'une arme (22,2 %). Aucune sépulture ne contenait deux armes. Les chiffres les plus importants concernent les sépultures rassemblant entre trois et quatre armes et celles qui en comptent plus de cinq. La première des deux catégories concerne quatre tombes (44,4 %). Il s'agit exclusivement de contextes issus de la quatrième phase de **Courtenay** : **S117**, **S118**, **S130** et **S54**. La seconde concerne trois sépultures : **S39** de la phase 3 de **Courtempierre** et **S156** et **S167** de la phase 4 de **Courtenay**.

Contrairement aux bijoux, les associations de pièces d'armement sont plutôt nombreuses (*FIG. 438b*). En effet, seulement 22,2 % des sépultures sur lesquelles a été observé ce type de mobilier n'ont livré qu'un seul élément. Parmi les sépultures qui montrent une association d'armes différentes, aucune ne renvoie à une double association. Les associations regroupant trois pièces d'armement concernent 22,2 % des tombes à associations d'armes, soit deux contextes. Il s'agit systématiquement de l'association épée/fourreau/suspension d'épée (dans **S118** et **S54** de la phase 4 de **Courtenay**). Les associations de quatre armes différentes concernent elles aussi deux contextes : **S117** et **S130** de la même entité. Il s'agit d'une épée accompagnée de son fourreau et d'un système de suspension associé dans le premier cas à un bouclier et dans le second cas à une lance. Enfin, la catégorie la plus représentée correspond à l'association de cinq pièces d'armement. Trois contextes sont concernés. Il s'agit de **S39** de la phase 3 de **Courtempierre** et de **S156** et **S167** de la phase 4 de **Courtenay**. Il s'agit exactement de la même association : épée/fourreau/suspension/bouclier/lance. Ce sont les panoplies d'armes en contexte funéraire les plus complètes de notre corpus pour cette période. Les matériaux utilisés dans la fabrication des armes d'accompagnement de cette période sont de deux natures. La totalité des armes est élaborée à partir de fer (*FIG. 440*). Cependant, le système

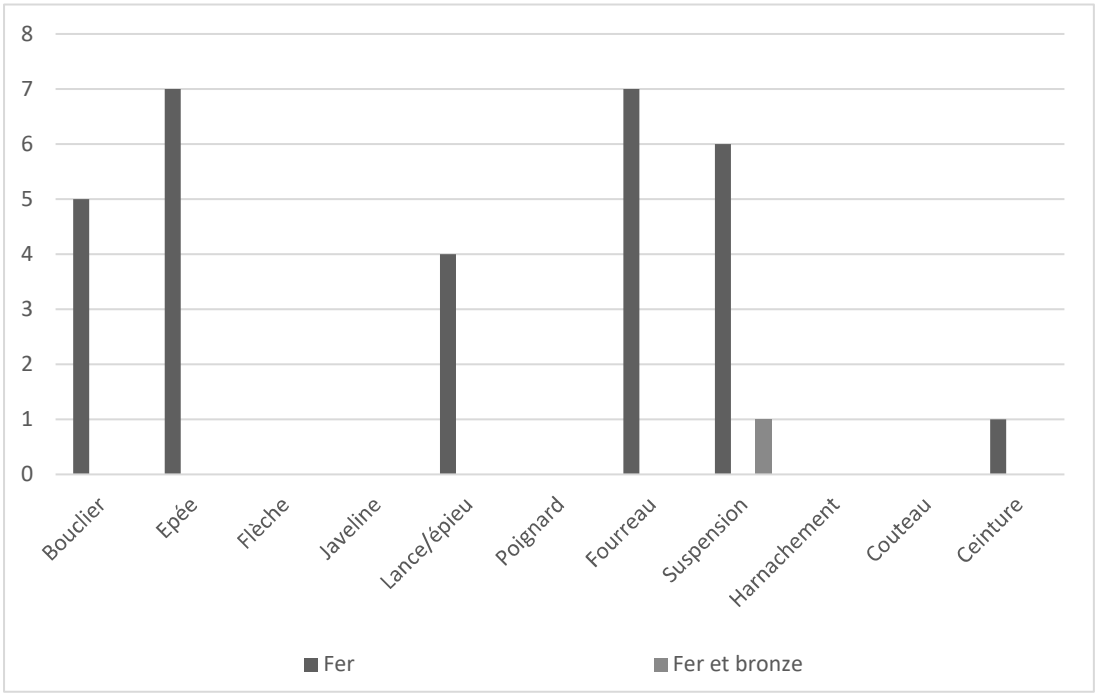

FIG. 440 : Matériaux utilisés pour la confection de l'armement, LT C/D (DAO C. Forget).

de suspension de la sépulture **S54** de la quatrième phase de **Courtenay** comporte des anneaux en fer et d'autres en bronze. Dans la mesure où il n'y avait qu'une épée, ils ont été associés à un seul système de suspension. Il s'agit du seul cas d'une pièce d'armement bimétallique en contexte funéraire dans le cadre de notre corpus.

Les deux dernières catégories de mobilier d'accompagnement seront traitées en même temps. Il s'agit des contenants de crémation et des dépôts de vases d'accompagnement au sein d'inhumations. La première catégorie a été rencontrée sur trois entités et la seconde sur deux entités. Des contenants d'incinérations ont été vus à trois reprises : à **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2, à **Chilleurs-aux-Bois**, « *La Noue Glaçon* » et à **Corbeilles**, « *Les Grands Réages* » 2. Le matériau privilégié pour ce type de mobilier est la terre cuite, mais nous ne savons pas à partir de quel matériau a été fabriquée l'urne de **Chevilly**. Il s'agit en tout cas de trois urnes prévues à cet effet et aucune réutilisation de céramique de table ou de cuisson n'a donc été rencontrée pour cette période. Des dépôts de vases d'accompagnement ont été observés dans quatre inhumations : **S1** et **S2** d'**Orléans**, « *18 rue Porte Saint-Jean* » 1 et **S1** et **S2** d'**Orléans**, « *8-10 rue Porte Madeleine* » 3. Jusqu'ici, aucun contexte n'avait livré de céramique d'accompagnement. Quelques rares sépultures avaient bien livré un ou deux tessons, mais nous ne les avons pas comptabilisés dans la mesure où chacun de ces fragments n'était en rien représentatif d'un dépôt. Les défunts des quatre sépultures en question sont accompagnés d'un vase, voire deux vases dans le cas de **S1** du « *8-10 rue Porte Madeleine* » 3. Chaque vase a été retrouvé en place. Il est très probable que le vase ne constitue pas le dépôt d'accompagnement en lui-même, mais qu'il s'agisse plutôt de ce qu'il contenait. Au « *18 rue Porte Saint-Jean* » 1, les vases des sépultures 1 et 2 étaient placés au même endroit, à l'est du bassin des défunts, qui étaient s'il faut le rappeler deux immatures de moins de 5 ans. Le vase de la tombe **S1** contenait des restes de faune. Les vases des trois autres sépultures n'ont livré aucun dépôt, mais aucune étude fine n'a été réalisée sur la face interne des tessons constituant le fond qui auraient pu présenter des traces de matière organique par exemple. Pour terminer, notons le caractère intéressant des deux vases de la sépulture **S1** du « *8-10 rue Porte Madeleine* » 3. Il s'agit d'une coupe carénée et d'un vase de nature indéterminée, mais présentant un décor peint alliant les couleurs rouge et blanche.

Synthèse sur les associations de mobilier d'accompagnement

Sur la totalité des tombes contenant du mobilier d'accompagnement, ce sont celles qui ne comptent qu'une catégorie d'objets qui se rencontrent le plus (trente sépultures soit 73,2 % d'entre elles). Ce sont principalement des sépultures où le défunt est accompagné de bijoux (*FIG. 439*). Nous recensons vingt-six tombes de ce type tandis qu'aucun contexte où le mobilier d'accompagnement se compose uniquement d'armement n'a été rencontré. À côté de ça, une seule sépulture n'était composée que d'une urne à incinération (**Chilleurs-aux-Bois**, « *La Noue Glaçon* ») et trois sépultures possédaient comme seul mobilier d'accompagnement un vase complet (**S1** d'**Orléans**, « *18 rue Porte Saint-Jean* » 1 et **S1** et **S2** d'**Orléans**, « *8-10 rue Porte Madeleine* » 3). Onze tombes contenaient deux types de mobilier d'accompagnement. Il s'agit dans 81,8 % des cas du binôme arme/bijou. Les sépultures concernées sont les suivantes : **S39** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 3 et **S115**, **S117**, **S118**, **S130**, **S133**, **S54**, **S156** et **S167** de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » 4. À l'exception de **S15** de la phase 4 de **Courtenay**, il

s'agit vraisemblablement de sépultures de guerriers qui ont été inhumés avec quelques bijoux, au vu de la présence de panoplies le plus souvent bien fournies. Concernant **S133** de la même entité, il est difficile de se faire un avis. La présence d'un bouclier, seulement accompagné d'une fibule en fer et sans arme offensive, notamment une épée, la base des panoplies de guerriers, ne constitue pas un indice assez clair pour pouvoir parler de tombe de guerrier.

Synthèse sur l'identité et le statut social des défunts de LT C à LT D

La mise en commun des informations connues à propos du sexe et de l'âge au décès des défunts et du mobilier d'accompagnement qui a été observé dans certaines sépultures ne permet pas vraiment d'obtenir beaucoup d'informations à propos de l'identité ou du statut social des défunts (*FIG. 441 à 443*). Sur les vingt-cinq sépultures pour lesquelles au moins l'âge et/ou le sexe est connu (en mettant les sépultures de **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2 de côté), huit ont livré du matériel : **S13-1** de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 4 ; **S26** et **S39** de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » 3 ; **S1** et **S2** d'**Orléans**, « *18 rue Porte Saint-Jean* » 1 ; **S1** de **Chilleurs-aux-Bois**, « *La Noue Glaçon* » et **S1** et **S2** d'**Orléans**, « *8-10 rue Porte Madeleine* » 3. Il s'agit de trois immatures, d'un homme de plus de 20 ans, d'une femme de 21-25 ans et de trois adultes de sexe indéterminé dont l'âge au décès était de 18-23 ans, 20-30 ans et supérieur à 20 ans. Les trois immatures proviennent du « *18 rue Porte Saint-Jean* » 1 et de **Chilleurs-aux-Bois**. Les deux premiers étaient accompagnés d'un vase en céramique contenant un dépôt de faune dans un des deux cas. Le dernier était une incinération en vase qui constitue le seul mobilier de la tombe. L'homme adulte est issu de la phase 4 de **Cortrat** et portait une

Nom du site	N° de site	Étude des enclos des espaces funéraires									
		Nom structure	Défunt			Mobilier d'accompagnement					
			Présence	Sexe	Âge au décès (en années)	Armement			Parure/vase (crémation/dépôt)		
						Nature	NMI	Matière	Nature	NMI	Matière
Chevilly, « *Pièces de Chameul* » 2	45-093-08/01	-	✓	-	-18/+20	?	?	?	Anneau Bague Perle Urne	? ? ? 1	Bronze ? Ambre/verre ?
Cortrat, « *Les Terres de l'Étang* » 4	45-105-01	S13-1	✓	♂	+20				Fibule	1	Fer
		S21	✓	-					Anneau Bague Bracelet Fibule	1 1 1 1	Fer Bronze Bronze Fer
		S22	✓	-					Fibule	1	Fer
Courtempierre, « *Les Genièvres* » 3	45-114-01	S26	✓	-	+20				Fibule	1	Fer
		S39	✓	-	20-30	Bouclier Épée Lance/épieu Fourreau Suspension	1 1 1 1 1	Fer Fer Fer Fer Fer	Anneau Bague Bracelet Fibule Perle	3 1 2 3 2	Bronze Bronze Lignite Fer/bronze Bronze/verre
		S43	✓	-					Fibule	1	Fer
		S67	✓	-					Anneau Fibule	1 2	Fer Fer
Courtempierre, « *Les Genièvres* » 4	45-114-01	S68	✓	-					Fibule	1	Fer

FIG. 441 : Synthèse des données concernant les défunts des espaces funéraires et le mobilier d'accompagnement des sépultures, LT C/D, 1 (DAO C. Forget).

fibule en fer. La jeune femme provient de la sépulture **S2** du « *8-10 rue Porte Madeleine* » 3 et était accompagnée d'un vase en céramique contenant sans doute un dépôt. Le jeune adulte non sexué de la tombe **S1** du même site était quant à lui accompagné de deux vases (une coupe carénée et un vase peint). L'individu adulte de la tombe **S26** de la phase 3 de **Courtempierre** portait une fibule en fer. Enfin, le jeune adulte non sexué de la sépulture **S39** du même site est le seul qui était accompagné d'un grand nombre d'objets : une panoplie de guerrier (une épée, un fourreau, un système de suspension, un bouclier et une lance) ainsi que plusieurs éléments de parure (une bague et trois anneaux en bronze, deux bracelets en lignite, deux fibules en fer, une fibule en bronze, une perle en bronze et une perle en verre).

Si on s'intéresse désormais à toutes les tombes qui ont livré du mobilier, on s'aperçoit que les deux catégories mises en évidence pour les périodes précédentes sont encore visibles ici. Nous avons d'un côté les sépultures contenant des objets de parure et d'un autre côté celles qui contiennent des armes. Nous avons déjà spécifié qu'en l'absence de critères morphologiques

Nom du site	N° de site	Étude des enclos des espaces funéraires									
		Nom structure	Défunt			Mobilier d'accompagnement					
			Présence	Sexe	Âge au décès (en années)	Armement			Parure/vase (crémation/dépôt)		
						Nature	NMI	Matière	Nature	NMI	Matière
Courtenay, « *Les Quatre Croix* » 4	45-115-01	S115	-			Ceinture	1	Fer	Fibule	4	Fer
		S117	-			Bouclier	1	Fer	Fibule	1	Fer
						Épée	1	Fer			
						Fourreau	1	Fer			
						Suspension	1	Fer			
		S118	-			Épée	1	Fer	Fibule	1	Fer
						Lance/épieu	1	Fer			
						Fourreau	1	Fer			
						Suspension	1	Fer			
		S130	-			Épée	1	Fer	Fibule	2	Fer
						Lance/épieu	1	Fer			
						Fourreau	1	Fer			
						Suspension	1	Fer			
		S133	-			Bouclier	1	Fer	Fibule	1	Fer
		S162	-						Fibule	4	Fer
		S54	-			Épée	1	Fer	Fibule	1	Fer
						Fourreau	1	Fer			
						Suspension	1	Fer et bronze			
		S58	-						Fibule	1	Fer
		S102	-						Fibule	1	Fer
		S156	-			Bouclier	1	Fer	Fibule	2	Fer
						Épée	1	Fer			
						Lance/épieu	1	Fer			
						Fourreau	1	Fer			
						Suspension	1	Fer			
		S163	-						Fibule	2	Fer
		S167	-			Bouclier	1	Fer	Fibule	2	Fer
						Épée	1	Fer			
						Lance/épieu	1	Fer			
						Fourreau	1	Fer			
						Suspension	1	Fer			

FIG. 442 : Synthèse des données concernant les défunts des espaces funéraires et le mobilier d'accompagnement des sépultures, LT C/D, 2 (DAO C. Forget).

de différenciation sexuelle, les premières étaient en général associées à des tombes féminines et les secondes à des tombes masculines. Il faut cependant rester prudent, car nous rappelons une fois de plus l'existence de rares tombes à armes féminines, mais aussi que les hommes pouvaient aussi porter des bijoux. Dans ce contexte, nous pouvons aussi garder à l'esprit l'existence de neuf sépultures contenant à la fois des armes et des bijoux, parmi lesquelles six sont dominées par l'armement. À la panoplie guerrière des sépultures **S117**, **S118**, **S130**, **S54**, **S156** et **S167** de la phase 4 de **Courtenay** étaient associées seulement une ou deux fibules en fer. Enfin, nous rappelons à nouveau le caractère exceptionnel de la sépulture **S39** de la phase 3 de **Courtempierre** qui contenait les restes d'un guerrier accompagnée d'une panoplie plutôt complète d'armes tout en portant des bijoux nombreux et variés. Si la probabilité que les tombes à armes soient à associer à des contextes masculins et les tombes à parure à des contextes féminins soit élevée, certains des exemples énoncés ci-dessus montrent que la réalité n'était peut-être pas aussi élémentaire.

Nom du site	N° de site	Étude des enclos des espaces funéraires									
			Défunt			Mobilier d'accompagnement					
		Nom structure	Présence	Sexe	Âge au décès (en années)	Armement			Parure/vase (crémation/dépôt)		
						Nature	NMI	Matière	Nature	NMI	Matière
Gondreville, « *Le Cocluchon* » 4	45-158-01/96	S2006	-						Anneau	1	Bronze
Orléans, « *18 rue Porte Saint-Jean* » 1	45-234-01	S1	✓	-	-18				Vase	1	Céramique
		S2	✓	-	-18				Fibule Vase	1 1	Fer Céramique
		S3	✓	-	-18						
Baccon, « *Thorigny* » 2	45-019-02	T67, S4	✓	-							
Chilleurs-aux-Bois, « *La Noue Glaçon* »	45-095-03	S1	✓	-	-18				Urne	1	Céramique
Corbeilles, « *Les Grands Réages* » 2	45-103-06	S242	✓	-					Fibule Pendentif Urne	9 1 1	Bronze Bronze et os Céramique
Orléans, « *8-10 rue Porte Madeleine* » 3	45-234-07	S1	✓	-	18-23				Vase	2	Céramique
		S2	✓	♀	21-25				Vase	1	Céramique
Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 4	45-234-11	S1	✓	-	-18						
Courcelles, « *Le Parc de Mousseaux* »	45-110-03/49	S129	-						Fibule	1	Fer
Courtenay, « *Les Quatre Croix* » 5	45-115-01	S50	-						Anneau Bague Fibule	3 1 1	Verre/fer Bronze Fer
		S121	-						Anneau Fibule	1 1	Fer Fer
		S125	-						Anneau Fibule Perle	1 1 4	Fer Fer Ambre
		S9	-						Fibule	1	Fer
		S41	-						Fibule	1	Fer
		S43	-						Fibule	1	Fer
		S109	-						Fibule	1	Fer
		S120	-						Perle	5	Ambre/verre
		S122	-						Fibule	1	Fer
		S129	-						Fibule	1	Fer
		S144	-						Anneau	1	Verre
		S157	-						Fibule	1	Fer
		S159	-						Fibule	1	Fer

FIG. 443 : Synthèse des données concernant les défunts des espaces funéraires et le mobilier d'accompagnement des sépultures, LT C/D, 3 (DAO C. Forget).

Tout comme pour la période de LT A récente à LT B2, les éléments matériels et immobiliers permettant de restituer le statut des populations des espaces funéraires de La Tène moyenne et finale se font rares. Les témoins physiques de la présence d'individus au statut particulier sont difficiles à percevoir. Les tombes de cette période n'ont laissé les vestiges d'aucun marqueur au sol, mais il est cependant probable que ce type d'élément ait existé. Leur construction en matériaux organiques et un faible ancrage au sol peuvent expliquer leur disparition totale. La présence d'enclos pourrait à la rigueur servir de critère, mais nous ne sommes même pas sûrs que toutes les constructions de ce type aient abrité une sépulture. En effet, sur les quinze enclos fossoyés datés de LT C ou D, l'espace interne de seulement six d'entre eux était occupé par une fosse. Et encore, seulement deux se sont avérées contenir une incinération tandis que les quatre autres n'ont livré les restes d'aucun défunt. D'autre part, les objets façonnés en matières nobles sont rares. Aucun élément en or ou en argent n'a été identifié. Cependant, sept perles en ambre ont été trouvées au sein de deux tombes de la cinquième phase de **Courtenay** (**S120** et **S125**). Si l'attribution chronologique des deux tombes n'est pas certaine (respectivement indéterminée et La Tène au sens large), elles témoignent tout de même d'importations d'ambre lors d'une des phases d'occupations de la nécropole placées entre LT B1 et LT C1. Ces perles n'ont pas fait l'objet d'une étude spécifique permettant de déterminer leur provenance précise. Nous pouvons cependant proposer des contacts avec le nord de l'Europe (régions frontalières de la mer Baltique et de la mer du Nord) où des gisements d'ambre sont connus et exploités dès le Paléolithique supérieur. Les objets découverts au sein des ensembles funéraires de cette période n'ont pas livré de liens avec les régions méditerranéennes. L'ensemble du mobilier d'accompagnement renvoie à des objets qui se retrouvent habituellement au sein des nécropoles de la fin de La Tène des régions environnantes et s'apparentent à des productions de facture celtique.

CHAPITRE 8 - INFRASTRUCTURES ET PRATIQUES CULTUELLES/RELIGIEUSES

À l'image des occupations à caractère funéraire, les contextes cultuels/religieux sont particuliers puisqu'ils correspondent à des lieux qui ne sont vraisemblablement pas occupés de manière continuelle, mais fréquentés en fonction des offices qui y étaient pratiqués. Les sanctuaires ont un rôle important dans la cohésion politique et sociale. Le parallèle opéré par S. Fichtl avec les sanctuaires grecs du VIIIe s. av. J.-C. a mené à la mise en évidence de plusieurs points importants (FICHTL 2012b : 153-158). Les premiers sanctuaires apparaissent au plus tôt à la fin du IVe s. av. J.-C. ou au début du IIIe s. av. J.-C. en Gaule. Ce sont des éléments structurants du territoire, à l'origine du découpage territorial de certains peuples de Gaule Belgique comme les Bellovaques, les Ambiens, les Atrébates ou encore les Viromanduens. C'est au moyen de cultes et de leur tenue au sein d'un espace consacré que des groupes humains auparavant dispersés au sein du monde rural ont pu être rassemblés en groupes importants autour de préoccupations collectives. Ces sanctuaires de La Tène moyenne et finale ont donc un rôle centralisateur et servent de catalyseur au développement et au bornage des *civitates* et des *oppida*. Nous n'avons pas à notre connaissance de traces plus anciennes dans le monde celtique de zones rituelles à proprement parler. Un rapide tour d'horizon de notre corpus de sites montre que le département du Loiret n'est pas bien documenté à ce propos. Sur l'ensemble de l'âge du Fer, quatre phases d'occupation correspondant à trois sites ont livré des vestiges s'insérant dans un espace à vocation cultuelle. Cela correspond à moins de 1 % des entités de notre corpus. Nous avions mis en évidence dans le chapitre 5 la présence de gestes à caractère cultuel ou rituel au sein de quelques établissements ruraux (5.2.3.7. Les activités cultuelles et communautaires). Il n'en sera pas question ici puisque nous n'aborderons que les espaces cultuels à proprement parler. Il sera par la suite intéressant de comparer les deux aspects, d'un côté le geste ponctuel et individuel correspondant à un dépôt d'êtres humains ou d'animaux dans le cadre domestique ou l'espace agraire, et d'un autre côté les véritables zones réservées à la sphère cultuelle, créées pour une communauté et n'interférant pas avec d'autres espaces dont la fonction diffère.

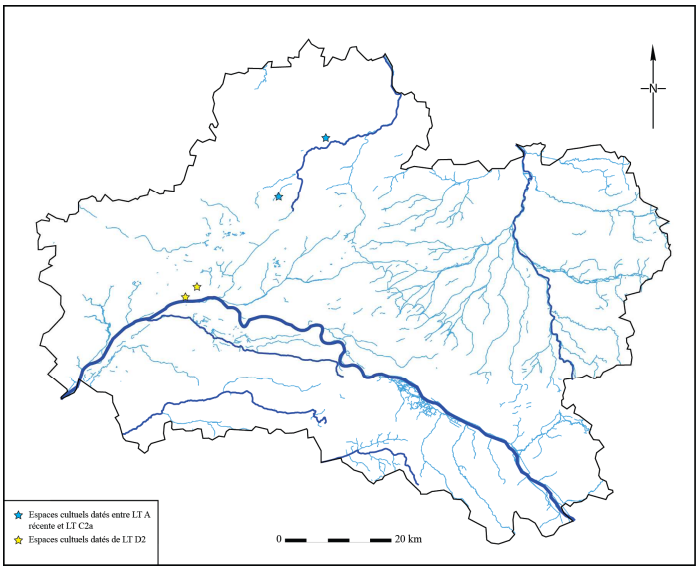

FIG. 444 : Carte de répartition des espaces cultuels de l'âge du Fer (DAO C. Forget).

Notre réflexion sur les espaces cultuels/religieux de l'âge du Fer s'est avérée très limitée en raison du peu d'entités de ce type au sein du corpus (*FIG. 444*). La portée de ce qui est

consigné dans ce chapitre sera donc très faible et il s'agira surtout de faire le point sur les vestiges des entités concernées. Comme pour les établissements ruraux, l'habitat groupé et les zones funéraires, nous aborderons les données à travers trois éléments qui permettent de replacer les espaces cultuels/religieux du corpus au sein d'un contexte spatial, fonctionnel et socioculturel.

Nous allons dans un premier temps examiner la localisation des espaces cultuels en nous penchant sur le contexte géographique et topographique dans lesquels ils s'insèrent.

Dans un second temps, nous allons analyser leur structuration et leur morphologie ainsi que la nature des vestiges qui les composent.

Dans un troisième temps, nous nous attacherons à préciser la nature des pratiques qui ont été mises en évidence sur les entités concernées.

8.1. Les lieux d'implantation des espaces cultuels

Nous allons commencer par évoquer les choix d'emplacement géographique des espaces cultuels/religieux. Comme nous l'avons déjà spécifié, ce type d'informations est développé au cas par cas et de manière prompte puisque nous ne recensons que cinq entités de ce type.

8.1.1. La localisation géographique

Trois des cinq entités à caractère cultuel sont implantées dans la région naturelle de l'Orléanais (*FIG. 445a*). Les deux premières sont situées sur la commune de **Chilleurs-aux-Bois** (« *Les Tirelles* » 3 et 4), en périphérie nord de la région et la dernière se trouve à **Orléans** (« *8-10 rue Porte-Madeleine* » 3). Les deux dernières (**Orléans**, « *ZAC Le Clos de la Fontaine* » 4 et **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2) sont localisées dans la région BGBPO.

8.1.2. La topographie

Trois types de contextes topographiques ont été observés (*FIG. 445b*). Les deux entités de **Chilleurs-aux-Bois** sont implantées en bord de plateau. Le site de la « *ZAC Le Clos de la Fontaine* » à **Orléans** est localisé sur le plateau qui surplombe la *Loire* tandis que **Pithiviers**, « *Bois Médor* » est situé sur un plateau dominant l'*Essonne*. Quant au « *8-10 rue Porte-Madeleine* », il est implanté plus proche du fleuve, sur la pente du coteau.

8.2. Structure et organisation des espaces cultuels

Des espaces cultuels/religieux n'ont pas été rencontrés pour chacun des horizons chronologiques de l'âge du Fer. Ce type de site est particulier puisqu'il ne s'agit pas à proprement parler d'un mode d'occupation du sol et rejoint en cela les espaces funéraires. Ces derniers sont pratiquement toujours rejetés en dehors des secteurs habités et mis en valeur par les activités des sites, il en est de même pour les espaces cultuels/religieux (ARCELIN & BRUNAUX 2003 : 244). Cependant, les raisons doivent très certainement différer et ce n'est pas systématique. Les nécropoles constituent la dernière demeure des morts et entrent par essence en contradiction avec le monde des vivants. Les populations de l'âge du Fer (entre autres) ont ainsi toujours veillé à bien séparer les deux, afin que les morts ne reviennent pas sans doute. Le terme de rejet paraît toutefois excessif lorsqu'il s'agit des espaces cultuels. Au contraire, ils sont implantés en un lieu soigneusement choisi afin d'y effectuer des rites

spécifiques. D'autre part, à La Tène finale, certains sont tout bonnement intégrés à l'habitat comme cela a déjà été signalé par O. Buchsenschutz au début des années 2000 (BUCHSENSCHUTZ 2004a : 60-68) et plus récemment par S. Fichtl (FICHTL 2012c : 51-60) : au sein d'une résidence aristocratique rurale comme à Montmarin (Hauts-de-France, France), dans une agglomération commerciale comme à Acy-Romance (Grand Est, France) ou même à l'intérieur de l'aire circonscrite par le rempart d'un *oppidum* à Gournay-sur-Aronde (Hauts-de-France, France) ou encore à Corent (Auvergne-Rhône-Alpes, France).

Il sera difficile d'effectuer l'étude des données issues des sites cultuels/religieux de manière homogène à l'image de ce qui a été fait pour les établissements ruraux et les espaces funéraires en raison du peu d'entités recensées. Nous nous attacherons donc à mettre en lumière les points importants de ce type d'occupation qui touchent à leur morphologie. Une seule catégorie d'espaces cultuels a été observée. Elle regroupe les espaces qui présentent les traces de séparation physique sous la forme de fossés pouvant former un enclos (*FIG. 446*).

8.2.1. Morphologie et nature des espaces cultuels du Hallstatt C à La Tène ancienne

Deux entités à caractère cultuel ont été comptabilisées pour cet horizon chronologique : **Chilleurs-aux-Bois**, « *Les Tirelles* » 3 et **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2. Le site de **Chilleurs-aux-Bois** a été attribué à cette période malgré le fait que son *terminus ante quem* soit calé à l'extrême fin de LT C2a (les fouilleurs ont plutôt penché pour une datation haute). Il est tout à fait possible qu'il date finalement de LT C1/C2a, alors que le *terminus post quem* a été établi à la transition entre la fin de LT A récente et le début de LT B1, soit un horizon chronologique d'environ deux siècles.

8.2.1.1. La structuration de l'espace

La troisième phase d'occupation de **Chilleurs-aux-Bois**, « *Les Tirelles* » est sans doute l'une des entités les plus énigmatiques du corpus. Les vestiges correspondent à une fosse de presque sept mètres de long contenant un dépôt particulier. Celle-ci est bordée à moins d'un mètre à l'ouest par un petit fossé décrivant un arc de cercle, et qui a été suivi sur douze mètres. Aucune autre structure n'a été attribuée à cette phase sur les 24 000 m² décapés et les quelques vestiges non datés ne semblent pas pouvoir y être rattachés. Ainsi, ce petit espace cultuel

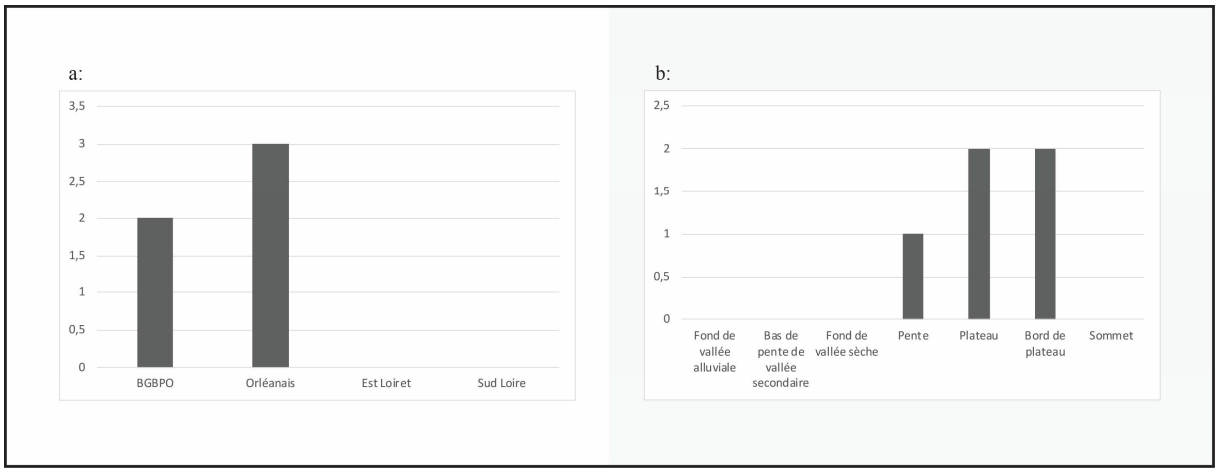

FIG. 445 : Les lieux d'implantation des espaces cultuels à l'âge du Fer, a : localisation géographique par région naturelle et b : localisation topographique (DAO C. Forget).

d'environ 50 m² semble isolé, mais est cependant matérialisé par un petit fossé qui devait correspondre à une palissade. Ce dernier est recoupé à ses extrémités nord et sud par des vestiges postérieurs et ne se poursuit pas au-delà. Cette portion de palissade devait certainement être complétée sur les trois autres côtés par des aménagements légers qui n'auraient pas laissé de traces, voire par une barrière naturelle de style haie. Nous verrons dans la troisième sous-partie de ce chapitre (8.3. Nature des pratiques cultuelles) que le caractère cultuel de cette entité ne réside pas dans la structuration de l'espace ni même dans la nature des vestiges, mais plutôt dans l'assemblage du dépôt que contient la fosse. Les vestiges de **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2 renvoient à quelque chose de totalement différent. Il s'agit d'un petit enclos fossoyé rectangulaire de 117 m² matérialisé par un fossé plutôt conséquent (2m de large et 0,84m de profondeur). Situé en bordure de décapage, il est cerné par des structures de stockage (plusieurs celliers et un grenier) et se trouve dans un espace circonscrit par deux fossés parcellaires dont la contemporanéité n'est pas certaine. Leur orientation diverge d'ailleurs légèrement de celle de l'enclos. Le fossé devait fonctionner ouvert et la présence de plusieurs trous de poteau à l'intérieur de l'aire interne permet de penser à l'existence d'un aménagement particulier qui n'a pas pu être déterminé précisément, mais qui pourrait correspondre à une plateforme.

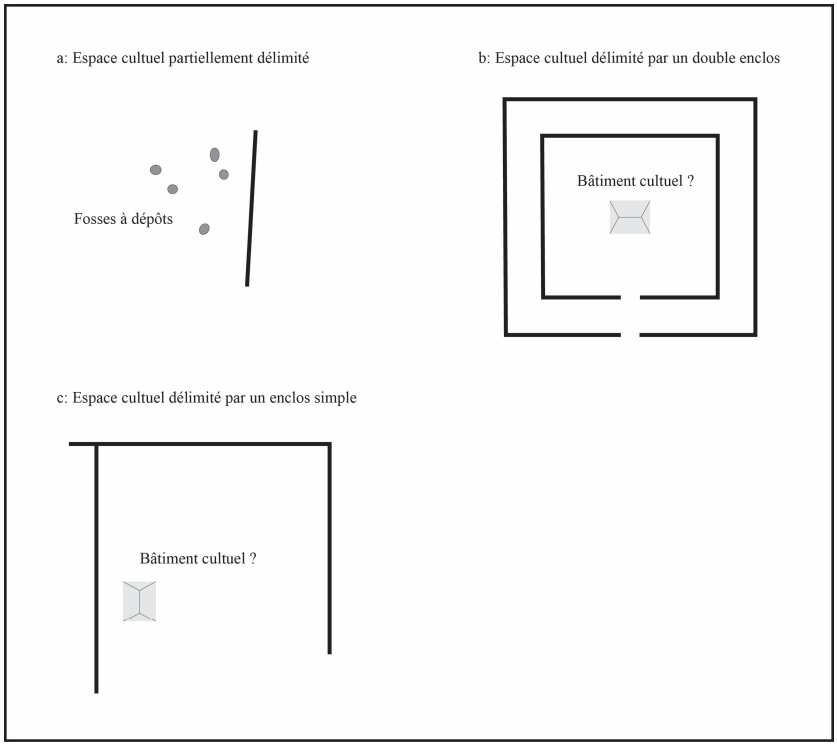

FIG. 446 : Distinction schématique entre les différents types de délimitation d'un espace cultuel (DAO C. Forget).

8.2.1.2. L'architecture cultuelle

Les entités de **Chilleurs-aux-Bois**, « *Les Tirelles* » 3 et de **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2 n'ayant livré aucun bâtiment, nous ne pouvons renseigner ni traiter cet aspect. Les trous de poteau présents au sein de l'enclos de **Pithiviers** devaient former une sorte d'architecture, mais les indices ne sont pas suffisants pour en déterminer sa nature. En tout cas, il est difficile d'y voir un bâtiment.

8.2.2. Morphologie et nature des sanctuaires de La Tène moyenne et finale

Trois entités à caractère cultuel ont été comptabilisées pour cet horizon chronologique : **Chilleurs-aux-Bois**, « *Les Tirelles* » 4 ; **Orléans**, « *8-10 rue Porte-Madeleine* » 3 et **Orléans**, « *ZAC Le Clos de la Fontaine* » 4.

8.2.1.1. La structuration de l'espace

Nous avons mis l'accent sur la présence d'une gestion de l'espace au moyen de fossés sur l'ensemble des entités de cette période. Toutefois, celle-ci se traduit de manière différente dans chacun des cas. À **Orléans**, « *8-10 rue Porte-Madeleine* » 3, un fossé cernant l'espace cultuel à l'est a été remarqué malgré l'exiguïté de la surface décapée, à **Orléans**, « *ZAC Le Clos de la Fontaine* » 4, c'est une portion d'un enclos de prime abord simple et sans doute à partition interne, tandis qu'à **Chilleurs-aux-Bois**, « *Les Tirelles* » 4, nous avons affaire à deux enclos quadrangulaires emboîtés. L'espace cultuel du « *8-10 rue Porte-Madeleine* » se rapproche de celui de la troisième phase de **Chilleurs-aux-Bois**, « *Les Tirelles* » dans la mesure où les vestiges sont des fosses contenant systématiquement un dépôt particulier, toutes situées à l'ouest d'un petit fossé se développant certainement sur au moins treize mètres de long. La partie sud du site est quant à elle destinée à un espace funéraire dont la contemporanéité avec les vestiges cultuels n'est pas certaine. Cependant, l'espace funéraire et cultuel semble rejeté en dehors d'un probable enclos dont l'angle nord-ouest a été aperçu en bordure de fouille. L'enclos de la « *ZAC Le Clos de la Fontaine* » occupe un espace minimum de 7 000 m². Il continue en direction de l'ouest tandis que le tronçon occidental, plutôt qu'une limite, serait alors une partition interne. L'enclos n'a donc pas été décapé dans sa totalité. La partie connue de ce dernier est occupée par un nuage de trous de poteau au sein duquel au moins une unité architecturale a été repérée ainsi que par quelques fosses dont certaines ont livré un dépôt sortant de l'ordinaire. Il est intéressant de noter que tous les vestiges sont au centre de cette partie de l'enclos, les espaces longeant les fossés étant vides de toute structure sur une largeur comprise entre quatre et quinze mètres en fonction des côtés. Enfin, les enclos de la quatrième phase de **Chilleurs-aux-Bois** n'ont rien à voir avec celui que nous venons de mentionner. Il s'agit de deux enclos quadrangulaires emboîtés occupant un espace d'environ 1 150 m². Une entrée par interruption a été observée sur leur côté oriental. Cet accès permet de pénétrer dans l'aire interne qui n'a livré aucun vestige. Les fossés des deux enclos étant très arasés, leur tracé a été perdu à quelques endroits et il ne serait pas étonnant que certains vestiges moins puissamment fondés aient totalement disparu. Nous pensons par exemple à l'éventuelle présence d'un bâtiment central sur poteau, comme il est habituel d'en voir dans ce type d'enclos. Enfin, un long fossé suivi sur quasiment cent quatre-vingt-dix mètres délimite le site au nord. D'abord orienté grossièrement est-ouest, c'est-à-dire de manière parallèle aux enclos emboîtés, son tracé effectue un coude pour suivre une orientation nord-nord-ouest/sud-sud-est. Ses deux extrémités sont très arasées et la suite du tracé n'a pas été reconnue. La fonction exacte de ce fossé n'est pas connue, mais il semble fonctionner avec les enclos. Il est possible qu'il s'agisse d'une limite physique permettant de séparer l'espace consacré, qui ne se limiterait pas seulement à l'espace ceint par les enclos, du monde extérieur. La quatrième phase de **Chilleurs-aux-Bois** est la seule sur laquelle aucun dépôt particulier n'a été rencontré.

8.2.1.2. L'architecture cultuelle

L'architecture cultuelle est connue à travers un seul bâtiment qui provient d'**Orléans**, « *ZAC Le Clos de la Fontaine* ». Le bâtiment **B2** a livré un plan à une nef sans doute incomplet formé d'au moins six trous de poteau. De forme trapézoïdale, il se développe sur une surface d'au moins 25 m². Les faits qui le constituent n'ont pas livré de mobilier permettant de comprendre sa fonction. Dans la mesure où il s'agit du seul bâtiment qui pourrait revêtir une

fonction cultuelle ou en tout cas qui se trouve vraisemblablement dans un espace cultuel, il n'est pas possible d'aller plus loin sur le sujet.

8.3. Nature des pratiques cultuelles

Certains espaces cultuels/religieux contenaient une ou plusieurs structures qui ont livré un dépôt spécifique ou du matériel dont la nature fait penser à un contexte cultuel, bien que dans ces cas-là il s'agisse plutôt de rejets (*FIG. 447*). Chacune des deux catégories rassemble deux entités. Les dépôts intentionnels sont composés de corps humains et d'animaux. Nous avons recensé un exemple de dépôt composite. Les rejets correspondent aux objets énigmatiques qui n'ont pas été déposés de manière soignée, mais qui ont été jetés dans une structure avant que celle-ci ne soit comblée. Si le caractère cultuel de l'acte en lui-même est discutable, la nature des objets interpelle.

Des dépôts ou rejets à caractère cultuel ont été identifiés sur quatre des cinq entités : (**Chilleurs-aux-Bois**, « *Les Tirelles* » 3 ; **Orléans**, « *8-10 rue Porte-Madeleine* » 3 ; **Orléans**, « *ZAC Le Clos de la Fontaine* » 4 et **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2). Le nombre d'entités ayant livré des dépôts est équivalent au nombre d'entités ayant livré des rejets.

8.3.1. Nature des pratiques cultuelles du Hallstatt C à La Tène ancienne

Les deux sites de cette période ont livré des contextes différents. La troisième phase de **Chilleurs-aux-Bois**, « *Les Tirelles* » est caractérisée par la présence d'un dépôt composite tandis que la seconde phase de **Pithiviers**, « *Bois Médor* » n'a livré que des rejets.

Le dépôt de **Chilleurs-aux-Bois** a été réalisé dans une fosse longiligne de quasiment sept mètres de long conservée sur vingt centimètres seulement. Un homme adulte a été déposé à l'extrémité ouest, puis deux bœufs de moins de 4 ans, un cheval adulte et enfin un veau de moins de 15 mois. Tous les sujets ont été placés sur le flanc gauche au cours d'un seul évènement. Les causes de leur mort n'ont pas pu être déterminées suite à l'étude archéozoologique et anthropologique. L'étude de l'âge au décès des animaux a montré qu'ils ont tous été abattus dans l'âge « utile ». Il ne s'agit certainement pas d'une sépulture, car l'homme n'est pas déposé en position centrale et aucun mobilier n'accompagne le dépôt. Il avait peut-être un statut particulier, ce qui expliquerait sa place en tête d'alignement et le fait qu'il ait été déposé en premier. Cependant, il est aussi possible qu'il ait été sacrifié au même titre que les animaux, sans doute pour apporter de la valeur au sacrifice tout comme l'équidé. Cependant, l'absence de porcs et de caprinés, dont l'importance au sein de l'économie des sociétés laténiennes de Gaule était très importante, est notable.

Aucun dépôt n'a été observé à **Pithiviers**, mais des rejets de mobilier sont à mettre en lien avec l'espace cultuel tandis qu'un dernier rejet provient d'une fosse qui ne semble montrer aucun lien avec l'enclos. Le fossé de l'enclos a en effet livré deux objets particuliers, dont un qui est plutôt troublant. Il s'agit d'un objet formé de tôles de fer repliées et d'un couteau à soie miniature en fer. La nature du premier demeure inconnue. Quant au second, il s'agit volontiers d'un objet renvoyant à la sphère magique/religieuse/rituelle/funéraire et sans doute utilisé en

tant qu'offrande. Enfin, une fosse un peu éloignée de l'enclos et qui pourrait être contemporaine contenait une tôle de fer repliée en demi-cylindre qui fait penser aux tablettes de *defixio* du monde antique.

8.3.2. Nature des pratiques cultuelles de La Tène moyenne et finale

Tout comme pour la période du Hallstatt/La Tène ancienne, les deux sites de cette période ont livré des contextes différents. La troisième phase d'**Orléans**, « *8-10 rue Porte-Madeleine* » 3 a livré plusieurs dépôts tandis que la quatrième phase d'**Orléans**, « *ZAC Le Clos de la Fontaine* » 4 n'a livré que des rejets.

Cinq dépôts aménagés dans cinq fosses différentes ont été observés au « *8-10 rue Porte-Madeleine* ». Il s'agit uniquement de dépôts d'animaux, deux multiples et trois individuels. Sur les dix animaux considérés ici, sept sont des caprinés. L'ensemble des ovins dont l'âge au décès a été déterminé est mort avant d'atteindre onze mois. Quatre d'entre eux ont été déposés au sein d'une même fosse, tous sur le flanc gauche. Les trois autres caprinés étaient seuls dans leur fosse et eux aussi disposés sur le flanc gauche. Enfin, le dernier dépôt est celui de trois pygargues à tête blanche adultes, deux mâles entourant une femelle. Se permettre de sacrifier du bétail à un âge aussi jeune fait preuve d'une certaine opulence tandis que le dépôt de pygargues laisse penser à une activité de chasse (ou de domestication ?) là aussi très symbolique, puisque les Carnutes ont fait de l'aigle un des emblèmes de leur peuple, au point de les faire figurer sur certaines de leurs productions monétaires. Il est intéressant de notifier trois aspects troublants. Premièrement, tous les dépôts sont organisés de la même manière que les sujets du dépôt de la troisième phase de **Chilleurs-aux-Bois**, « *Les Tirelles* », c'est-à-dire sur le flanc gauche (la position des aigles n'est pas identique, mais très proche). Deuxièmement, il s'agit uniquement d'espèces animales qui n'y étaient pas représentées. Troisièmement, tous les animaux ont été abattus très jeunes à **Orléans**, ce qui rejoint les données de **Chilleurs-aux-Bois**.

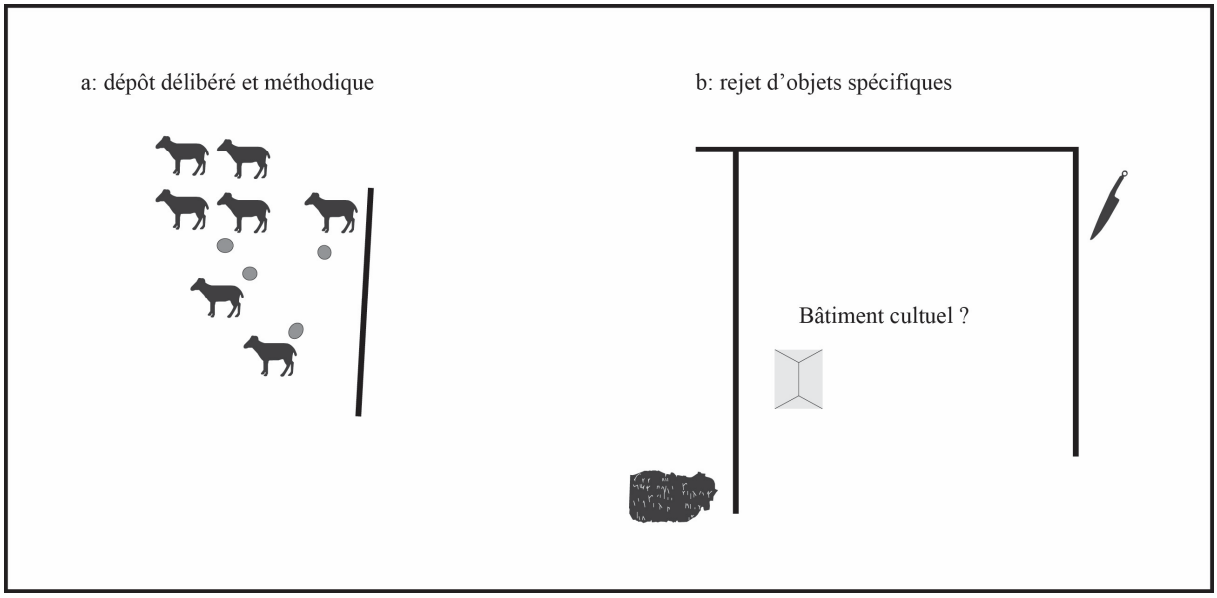

FIG. 447 : Distinction schématique entre les différents types de pratiques cultuelles (DAO C. Forget).

Le mobilier à caractère cultuel de la « *ZAC Le Clos de la Fontaine* » semble au contraire avoir été rejeté, car aucun soin ne caractérise le contexte dans lequel il a été retrouvé. Au total, trois objets originaux en métal proviennent du comblement des fossés de l'enclos cultuel. Le premier est un élément tubulaire, une plaquette enroulée sur elle-même s'apparentant beaucoup aux tablettes de *defixio*. Le second est un tube en plomb avec une extrémité rabattue évoquant un phallus. Le troisième objet est un ex voto en forme de visage. Ce type d'éléments interpelle beaucoup. Au vu de sa morphologie, l'enclos se rangerait plus du côté des établissements ruraux, mais leur présence dans le comblement des fossés qui le forment mène à une autre piste.

PARTIE III
SYNTHÈSE : LES DYNAMIQUES DE PEUPLEMENT, ENTRE ENVIRONNEMENT NATUREL ET COMPLEXIFICATION SOCIOPOLITIQUE ET ÉCONOMIQUE

CHAPITRE 9 – HOMME ET ENVIRONNEMENTS : UNE RELATION D'INTER-DÉPENDANCE

Nous avions soulevé dans le premier chapitre les questionnements inhérents à l'intégration de l'Homme au sein des environnements qui l'entourent ainsi qu'aux transformations qu'il était amené à y provoquer (1.5. L'archéologie du paysage : le rapport de l'Homme au monde physique). Nous avons tenté d'y apporter des éléments de réponse au sein de ce chapitre. Cependant, en fonction des thèmes traités, les données se sont avérées plus ou moins lacunaires.

9.1. Des occupations implantées de manière raisonnée

9.1.1. Répartition des sites au sein des régions naturelles

L'occupation du département à l'âge du Fer s'avère très déséquilibrée en termes de répartition des sites (*FIG. 448 & 449*). Parmi les douze régions naturelles qui existent au sein du département du Loiret, certaines ont livré peu voire pas de sites du tout. C'est globalement le cas de l'est et du sud du département comme nous avons pu le constater. Il s'agit à la fois d'un fait archéologique, mais aussi d'un état de la recherche reposant sur la localisation des grands projets d'aménagement du territoire. Globalement, les populations de l'âge du Fer se sont installées de manière privilégiée dans les plaines beauceronnes du nord du département, mais aussi le long de la *Loire*, sur les coteaux et les terrasses qui bordent le fleuve. Les opérations archéologiques effectuées sur le tracé des autoroutes A10 et A19, mais aussi sur le territoire de l'agglomération orléanaise ont permis d'observer des sites justement implantés au niveau de ces deux entités géographiques.

L'Est Loiret est le regroupement de régions naturelles qui est le plus dépourvu de sites. La majorité d'entre eux a d'ailleurs été mise au jour grâce à l'autoroute A19. Composé du Gâtinais oriental, du Gâtinais du Sud-ouest et de la Puisaye du Loiret, il n'est occupé que par vingt-neuf entités. Ces trois régions sont très humides. Elles sont caractérisées par un substrat imperméable et une grande quantité de petits cours d'eau et d'étangs, le tout noyé au sein d'un paysage de forêts. Le Gâtinais oriental se démarque par son altitude, mais ce haut plateau façonné par six vallées n'a pourtant que très peu attiré l'homme à l'âge du Fer. Il s'agit toutefois de la région de l'Est Loiret la plus occupée. Le Gâtinais oriental et le Gâtinais du Sud-ouest ont en effet livré un nombre infime de sites. Ce sont surtout des établissements ruraux (51,7 %) suivis par les espaces funéraires (44,8 %). Le nombre de nécropoles distinctes n'est pourtant pas élevé (il atteint cinq) puisque les différentes phases d'utilisation de **Courtenay** et de **Cortrat** gonflent les chiffres. Enfin, l'*oppidum* de **Triguères**, le seul du département avec celui d'**Orléans**, se trouve à la limite de la frontière avec le département de l'Yonne, à l'extrême est du département.

Seulement trente-sept entités ont été regroupées sous l'appellation « Sud Loire » (Sologne, Berry du Loiret, Val de Loire et Terrasses de la Loire). Aucune entité n'a été observée en

Sologne tandis qu'une seule se trouve dans le Berry du Loiret. Cela n'est pas étonnant, car il s'agit de secteurs peu propices aux activités anthropiques pratiquées actuellement, et ce vraisemblablement dès la période protohistorique. La Sologne, avant les campagnes d'assèchement ordonnées par Napoléon III, était une région marécageuse. Majoritairement composée de forêts, le sous-sol y est argilosableux, fournissant un cadre très défavorable à l'agriculture. La situation est plutôt similaire en ce qui concerne le Berry, dont la majorité du territoire est composée de bocages avec des sous-sols plutôt humides. La majorité des entités du Sud Loire se concentre dans le Val de Loire et sur les terrasses qui le bordent. Il s'agit de zones accueillantes avec un potentiel agricole plus prononcé. Les terrasses dominent parfois la *Loire* de plus d'une dizaine de mètres et garantissent ainsi une position privilégiée vis-à-vis du fleuve. L'eau s'y infiltre cependant très rapidement, ce qui leur confère un caractère relativement sec en comparaison du Val de Loire qui était fréquemment sujet aux crues de la *Loire* avant la mise en place des levées et autres dispositifs permettant de gérer ses afflux à la période moderne. Les sites installés dans le Sud Loire sont surtout des établissements ruraux (75,7 %). Le reste correspond à des espaces funéraires, notamment des tertres du premier âge du Fer installés sur les terrasses et donc en hauteur. Comme nous l'avons déjà signalé, l'habitat dont ils dépendent demeure inconnu.

Quarante-cinq entités occupent la région de l'Orléanais. Il s'agit d'une région de transition où se trouve la ligne de partage des eaux entre les bassins de la *Loire* et de la *Seine*. La majorité de cette région naturelle est occupée par des forêts avec des reliefs très peu vallonnés avec un sous-sol tantôt argileux, tantôt sableux. Ces caractéristiques montrent que ce secteur n'est pas particulièrement adapté aux cultures ni aux implantations anthropiques en général. Les établissements ruraux sont les plus nombreux (80 %). Les vingt pour cent restants se partagent de manière égale entre nécropoles, espaces cultuels (soit 60 % du département) et habitat groupé. Il est intéressant de trouver les trois quarts des sites de ce type en Orléanais. Cependant, ils ne se trouvent pas en plein cœur de la région, mais y sont au contraire concentrés dans la partie sud, à proximité de la Loire. Il en est de même pour les sites ruraux, qui occupent les bordures de la région, notamment au sud-ouest, autour d'**Orléans**. Ainsi, la majeure partie de l'Orléanais fait figure de *no man's land* situé entre le Val de Loire et le nord du département, qui concentre la plus grande quantité de sites à l'échelle du corpus. Cela peut s'expliquer de

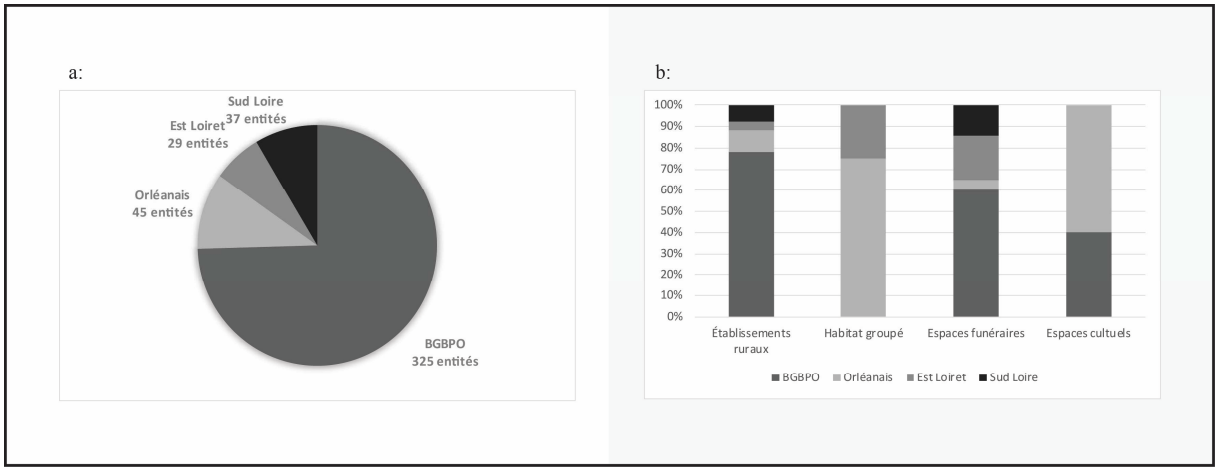

FIG. 448 : Localisation par contexte naturel des entités de l'âge du Fer : a : Quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée en fonction de leur nature (DAO C. Forget).

plusieurs manières. L'Orléanais est recouvert sur une grande partie de son emprise par la forêt d'Orléans. De ce fait, les grands projets d'aménagement du territoire ne touchent pas le secteur (cf. l'A19 et l'A10 qui le longent respectivement au nord et à l'ouest) et les zones permettant des survols afin d'y prendre des clichés aériens sont limitées. La télédétection par laser (LIDAR) est l'une des rares opérations — qui plus est non invasive — permettant de sonder les zones boisées et mettre en évidence les parcellaires et enclos anciens.. Son efficacité a été démontrée à plusieurs reprises, notamment en forêt de Haye (GEORGES-LEROY et al. 2011) ou encore à Bibracte (GUICHARD 2013). Son application au secteur serait susceptible de mettre au jour des occupations protohistoriques, car le vide que nous y enregistrons est très probablement un fait archéologique.

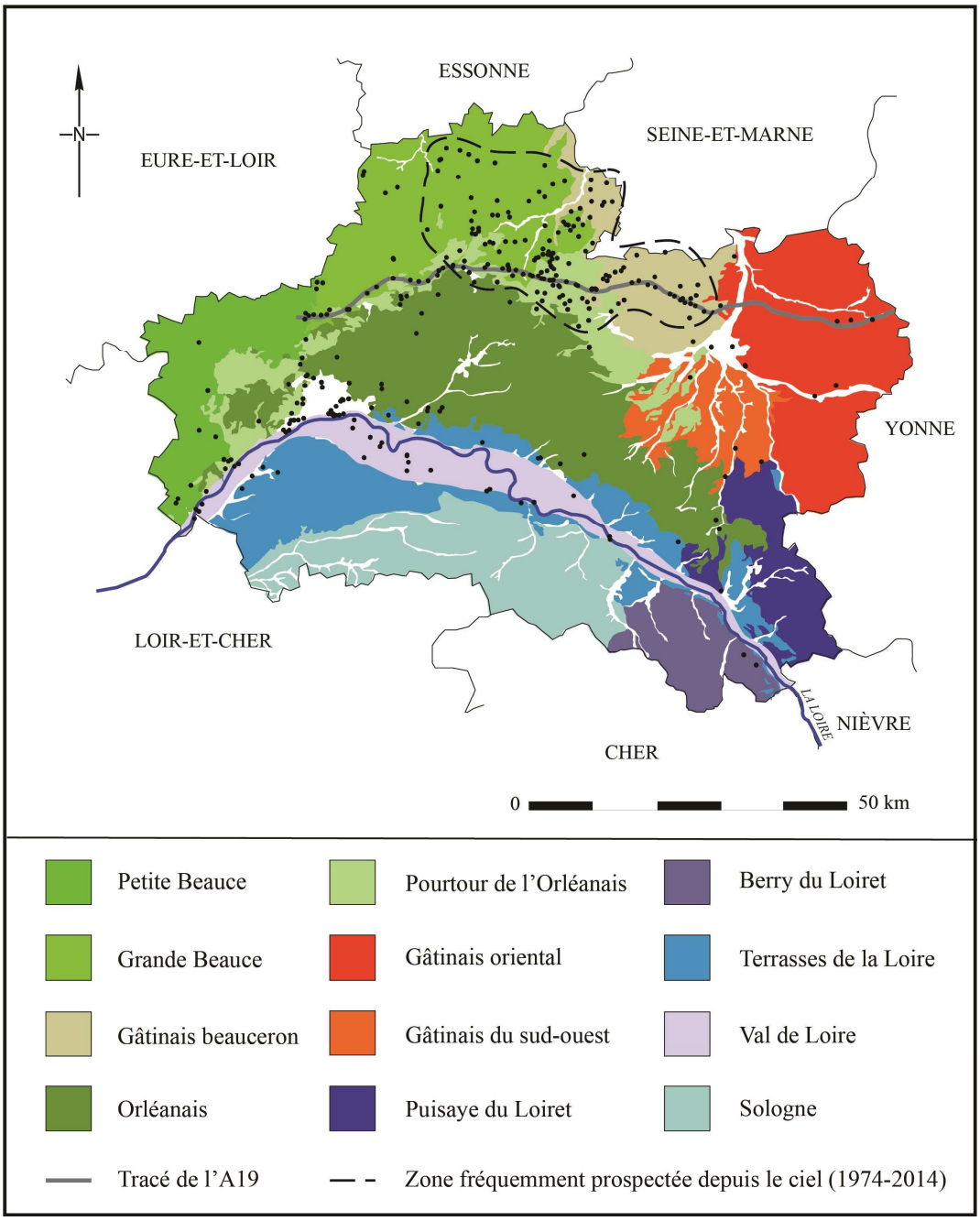

FIG. 449 : Répartition des sites du corpus datés de l'âge du Fer dans le département du Loiret sur fond de régions naturelles (DAO C. Forget).

Le BGBPO (grande Beauce, petite Beauce, Gâtinais beauceron et pourtour de l'Orléanais) est la région naturelle la plus fréquentée à l'âge du Fer. En effet, trois cent vingt-cinq entités y ont été comptabilisées, soit 74,5 % des occupations du corpus. Les deux régions beauceronnes ainsi que le Gâtinais beauceron sont caractérisés par des profils très proches. Il s'agit de l'extrémité d'un vaste plateau légèrement vallonné à faible altitude dont le sous-sol est principalement calcaire et parfois marneux. À certains endroits, il est recouvert de limons des plateaux. Le pourtour de l'Orléanais, qui fait figure de transition entre les régions beauceronnes et l'Orléanais, s'y adjoint en raison de caractéristiques topographiques et géologiques communes. Les régions considérées sont depuis longtemps connues comme étant propices aux activités agricoles. La présence de la nappe phréatique de la Beauce garantit un réservoir régulier en raison de la fissuration des calcaires qui constituent le sous-sol. À l'image de la Sicile pour l'Italie, la Beauce fait figure de grenier à blé depuis la Protohistoire, et ce jusqu'à nos jours. De plus, le paysage actuel de champs ouverts parsemé de rares bosquets ne devait pas être très différent à l'époque. En effet, les photographies aériennes et satellites montrent un territoire densément peuplé au sein duquel les espaces boisés sont rares, garantissant un environnement optimal pour l'élevage. La mise en relation de l'ensemble de ces données constitue une partie des raisons expliquant le grand nombre d'entités dans ce secteur. Ce sont en grande Beauce, en Gâtinais beauceron et dans le pourtour de l'Orléanais que l'on trouve le plus d'entités, la petite Beauce figurant loin derrière. Ce constat repose avant tout sur un déséquilibre dû aux recherches archéologiques. L'A19 a permis de mettre au jour une grande quantité de sites de l'âge du Fer que l'on peut d'ailleurs suivre à l'œil sur la carte (*FIG. 449*). Il n'est toutefois pas garanti qu'autant de découvertes aient pu survenir si le tracé de l'autoroute avait été implanté une trentaine de kilomètres au sud et traversé l'Orléanais. D'autre part, nous mentionnons à nouveau les campagnes de prospections aériennes que nous avons utilisées pour notre étude et qui se sont concentrées dans le nord du Loiret, en grande Beauce, en Gâtinais beauceron ainsi que dans la partie septentrionale du pourtour de l'Orléanais. Sans elles, le corpus serait allégé de cent six entités, mais le BGBPO resterait tout de même la région la plus occupée. Nous précisons à nouveau l'absence de datation concernant la majorité de ces entités.

Les sites de BGBPO sont constitués d'une part écrasante d'établissements ruraux (87,7 %) et dans une moindre mesure d'espaces funéraires (11,7 %). Deux espaces à vocation cultuelle complètent ces données. La petite Beauce est faiblement occupée (12,6 % des entités du BGBPO) et ce sont les zones orientales de la grande Beauce, septentrionale du pourtour de l'Orléanais ainsi qu'une grande partie du Gâtinais beauceron qui sont surtout investies. Globalement, les entités sont éparpillées sur le plateau beauceron de part et d'autre de la vallée de l'Essonne — sans forcément en être très proche — et jusqu'aux confins orientaux du Gâtinais beauceron. Il est difficile d'expliquer le moindre intérêt des hommes de l'âge du Fer pour la petite Beauce loirétaine, car il s'agit d'une unité paysagère qui offre de grandes similitudes avec les autres régions naturelles qui forment le BGBPO. Cependant, force est de constater l'absence de grand cours d'eau dans cette partie du département. La partie sud-ouest de la grande Beauce souffre du même manque et se trouve elle aussi très peu occupée. L'insuffisance du réseau hydrographique de la bordure occidentale du département a vraisemblablement poussé les hommes à s'installer plus au sud, au contact du Val de Loire, ou en direction du nord-est, vers la vallée de l'Essonne. Cependant, l'extrémité ouest du tracé de

l'A19 permet de relativiser cette remarque, avec la présence de quelques entités qui ont prospéré malgré l'absence de rivières, comme l'établissement rural de **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » par exemple.

9.1.2. L'impact de l'argument topographique

La localisation topographique des occupations de l'âge du Fer est elle aussi relativement déséquilibrée (*FIG. 450*). Cela semble résulter de leur répartition sur le territoire du département. Cependant, il s'agit de savoir si c'est plutôt l'environnement naturel ou la localisation topographique d'un lieu qui a prévalu dans le choix d'implantation des sites. Nous verrons que les deux cas de figure sont de mise et renvoient à des situations particulières.

Parmi les sept situations topographiques existant à l'échelle du département, les plus investies sont les plateaux et leurs rebords. Ce contexte concerne 68,1 % des entités du corpus (respectivement 54,1 % et 14 %), principalement situées dans la région BGBPO. Il faut cependant demeurer prudent face à ce chiffre, car ces entités se trouvent sur le plateau beauceron, qui peut aussi être considéré comme de vastes plaines. Les quelques entités situées dans l'Orléanais se trouvant en contexte de plateau sont aussi localisées sur le plateau beauceron. Nous verrons dans la sous-partie suivante qu'une quarantaine d'entités sont installées sur des limons des plateaux dont la fertilité est reconnue. La plupart des occupations de l'Est Loiret répondent mieux à la définition du plateau en raison de ceux de haute altitude qui dominent les vallées de la *Cléry* et de l'*Ouanne*. Le site perché le plus haut en contexte de plateau est installé à 156m d'altitude alors que les occupations du plateau beauceron oscillent seulement entre 81m et 135m d'altitude. La localisation topographique semble être passée au second plan dans le choix d'installation des occupations de la région BGBPO. En effet, ce sont les caractéristiques particulières des régions beauceronnes qui ont dû attirer les hommes à s'y installer plutôt que la recherche de l'altitude ou de l'isolement. Ces raisons sont peut-être à avancer concernant les occupations de plateau de l'Est Loiret. Les rares sites installés dans la région sont néanmoins placés le long des cours d'eau, la *Cléry* et de l'*Ouanne*, qui étaient très certainement empruntés par les hommes de l'âge du Fer. Les seules occupations de plateau ou de bord de plateau du Sud Loire concernent les terrasses de la Loire. Tout comme les sites de plateau de l'Est Loiret, la raison de ce choix réside dans la recherche de l'altitude, afin de dominer le cours de la *Loire*, mais aussi très certainement en raison des alluvions anciennes qui les recouvrent. Les occupations de plateau sont principalement des établissements ruraux (87,3 %) et dans une moindre mesure des espaces funéraires (11,9 %). L'habitat groupé de **Saint-Aignan-des-Gués** est le seul site de ce type à avoir été installé au bord d'un plateau qui domine la confluence de plusieurs cours d'eau. Le reste se compose de deux espaces cultuels.

Le second contexte topographique le plus recherché correspond aux pentes et bas de pentes. Il concerne 21,1 % des entités du corpus (respectivement 13,1 % et 8 %). Celles-ci sont principalement localisées dans la région BGBPO. Une soixantaine d'occupations occupent les pentes douces et les bas de pente des vallées secondaires telles que celles de l'*Essonne*, de l'*Œuf* et du *Fusain*, au nord du département. Ce type de contexte topographique a l'avantage de se trouver à proximité des cours d'eau sans que l'accès y soit trop difficile. Les pentes et les bas de pente de vallée secondaire sont surtout investis par des établissements ruraux (76,1 %), et

dans un second temps par des espaces funéraires (20,7 %). L'habitat groupé d'**Orléans** est le seul site de ce type à être installé sur une pente. En l'occurrence, ce sont celles du coteau descendant jusqu'à la *Loire* qui ont servi de cadre au développement de l'agglomération. Enfin, un espace cultuel a été installé en contexte similaire. Dans l'ensemble, les occupations de pente et de bas de pente sont assurément tributaires de la présence de cours d'eau plus que de la région naturelle au sein desquelles elles se trouvent.

Les occupations de fond de vallée sont peu recherchées (8 % des entités du corpus). Le fond des vallées alluviales a été investi par 5 % des occupations de l'âge du Fer et les fonds de vallée sèche par 3 % d'entre elles. Le Val de Loire a livré la quasi-totalité des occupations de ce type. En effet, moins de cinq entités installées en fond de vallée alluviale se trouvent dans une autre région naturelle, le BGBPO en l'occurrence. A contrario, les occupations de fond de vallée sèche sont toutes localisées dans le BGBPO à l'exception de deux d'entre elles qui se trouvent dans l'Est Loiret. Occuper le fond du Val de Loire est à double tranchant. Les terres y sont fertiles, car composées d'alluvions et le terrain est plat, mais les crues fréquentes du fleuve ont dû poser maints problèmes. 91,4 % des occupations de fond de vallée sont des établissements ruraux — les fonds de vallée sèche ne sont d'ailleurs investis que par des sites ruraux — tandis que les quelques entités restantes sont des espaces funéraires. Aucun habitat groupé ni espace à vocation cultuelle n'occupe ce type de localisation topographique.

Le dernier contexte topographique à avoir accueilli des sites à l'âge du Fer est le sommet. Seules quelques entités sont concernées (2,8 %). Elles se trouvent majoritairement dans la région BGBPO. Il s'agit d'occupations installées sur des buttes-témoins qui dominent généralement la plaine beauceronne d'une dizaine de mètres. Ces buttes se trouvant uniquement dans les régions beauceronnes, il est difficile de savoir si c'est le contexte naturel ou topographique qui y a attiré certains groupes humains. Cependant, la plaine de Beauce étant vaste, ce n'est pas un hasard si certaines d'entre elles ont été occupées. Une seule occupation se trouve dans une autre région, à savoir l'Est Loiret. Il s'agit de l'*oppidum* de **Triguères**, qui occupe le sommet d'un promontoire rocheux surplombant la confluence de deux petits cours d'eau. Ce type de configuration est fréquent à La Tène finale pour les sites de ce type (FICHTL 2012c : 17). Beaucoup à l'image de **Triguères** étaient installés sur des hauteurs

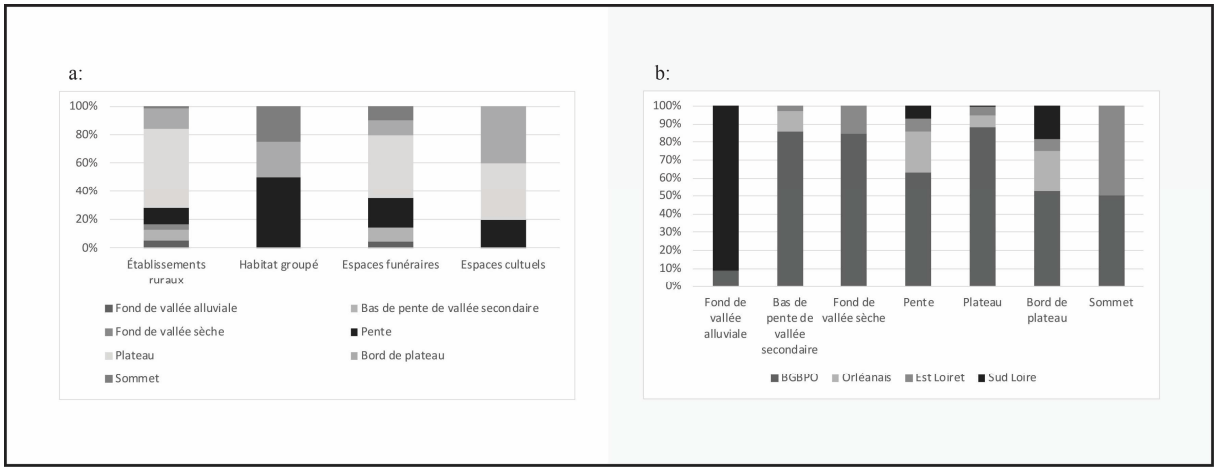

FIG. 450 : Localisation topographique des entités de l'âge du Fer : a : en fonction de la nature des entités ; b : par région naturelle (DAO C. Forget).

présentant une défense naturelle sur plusieurs côtés et dont le plus exposé était doublé d'un rempart de barrage, comme à Metz (Grand Est, France) ou encore Rodez (Occitanie, France) par exemple.

9.1.3. La nature du substrat et du sol, un critère à prendre en compte ?

Il est difficile de jauger les connaissances qu'ont pu avoir les hommes de l'âge du Fer en matière de pédologie. Tant que les premières fosses et trous de poteau n'étaient pas creusés, il leur était difficile de savoir à quoi s'attendre. De nombreux exemples archéologiques récents montrent que les populations protohistoriques avaient de grandes capacités d'adaptation afin de s'affranchir des obstacles naturels et utilisaient les ressources à leur disposition afin de prospérer. Nous pouvons notamment citer les fameux remparts de contour de certains *oppida* qui s'adaptaient aux dénivelés. Ce n'est qu'à partir du dernier tiers du Ier s. av. notre ère que la situation commence à changer, mais dans certains contextes particuliers. Nous pouvons par exemple parler d'**Orléans** où des urbanistes issus du Latium, ou du moins connaissant les techniques méditerranéennes, ont dessiné le plan de l'agglomération post-*oppidum* à la romaine. La trame mise en place, plus ou moins régulière, a dû s'adapter aux contraintes imposées par le passé gaulois du site et le contexte naturel (la pente du coteau, le tracé du fleuve et les talwegs) et s'est en partie appuyée sur un système de terrasses (JOYEUX & CANNY 2016 : 452-453) — dont une partie est visible dans la partie nord de l'« *Îlot de la Charpenterie* » dès la fin du Ier s. av. J.-C. —, modelant donc le site en fonction des besoins liés au développement de la ville antique.

S'installer à un endroit et découvrir en creusant que le sous-sol est difficile à entamer n'a pas empêché les hommes de persévérer. Le territoire qui a fait l'objet de notre étude est occupé de manière continue depuis la période néolithique, en particulier la frange nord du département et les zones qui bordent la *Loire* (KRAUSZ 2016 : 35-60). De nombreux sites ont été installés sur des formations calcaires, dont certaines sont réputées pour leur compacité comme le calcaire du Gâtinais et le calcaire de l'Orléanais. Les sédiments qui recouvrent le sous-sol ont sans doute eu un impact plus prononcé dans les choix qui ont amené à s'installer à tel ou tel emplacement. Ainsi, les régions naturelles de l'Orléanais, du Sud et de l'Est Loiret, très humides, ont été globalement évitées à cause de leurs sols salops argileux pauvres, mis à part le Val de Loire et ses terrasses qui ont été ponctuellement investies, pour des raisons que nous avons mentionnées dans la sous-partie précédente. Au contraire, les sols beaucerons sont constitués d'une mince couverture limoneuse déposée au cours du Würm qui confère à la région cette prospérité agricole qui lui est connue. D'autre part, la plaine de Beauce est entaillée par quelques rivières qui déposent des alluvions dans les vallées. Pour terminer, la présence du système aquifère de Beauce garantit un réservoir d'eau permanent. L'association de tous les facteurs avancés dans cette partie fait des régions beauceronnes le berceau idéal pour la pratique d'activités agropastorales (*FIG. 451*). Cependant, l'étude récente de S. Krausz sur la région Centre-Val de Loire tend à pondérer ces observations. En effet, en prenant en compte toutes les entités recensées par la base PATRIARCHE (notamment les sites uniquement constitués de mobilier et/ou découverts anciennement), elle a montré que certaines régions peu occupées par les sites de notre corpus semblent davantage fréquentées au cours de la Protohistoire, comme par exemple la zone septentrionale de la vallée du Loing et l'extrême sud-est du département (*Ibid* :

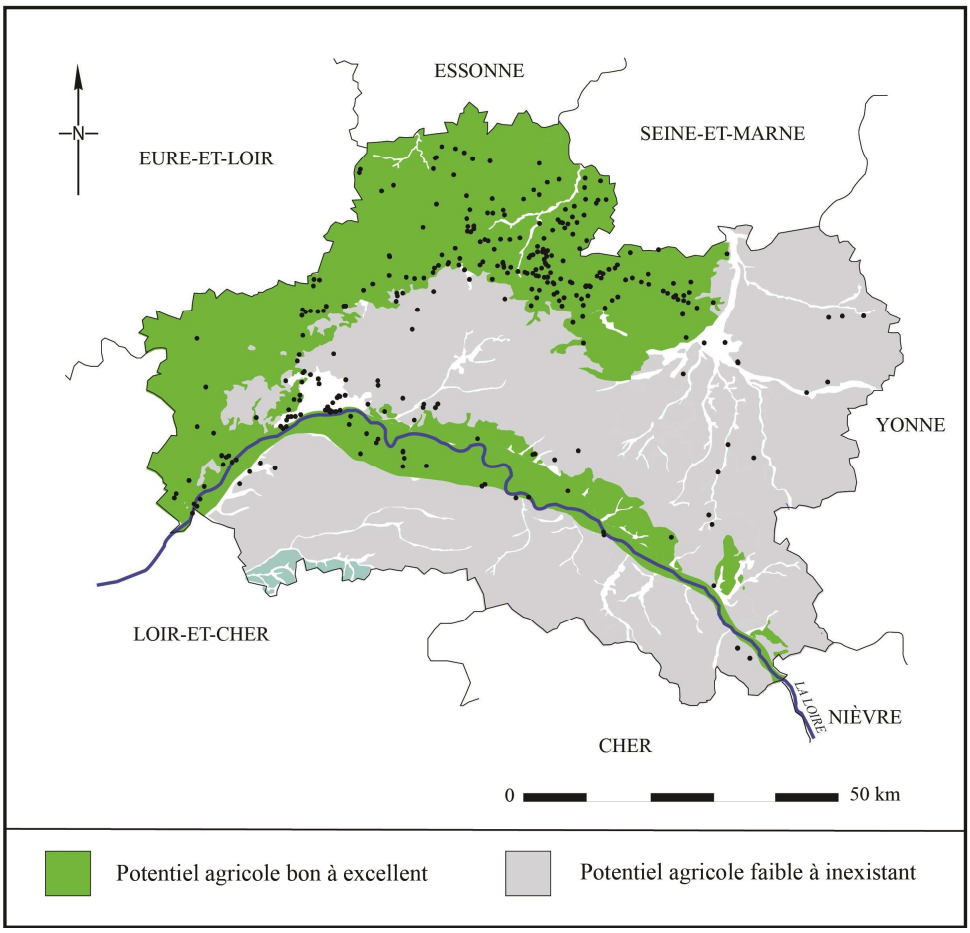

FIG. 451 : Localisation des sites de l'âge du Fer en fonction du potentiel agricole des terres (DAO C. Forget).

37, 63, 76). Il s'agit, en ce qui concerne les entités entrant dans la chronologie retenue, d'occupations mal caractérisées et reposant sur des éléments très ténus, qui ne garantissent en rien l'installation d'habitats pérennes.

9.2. Les sites dans leur milieu semi-naturel et artificiel

9.2.1. Réseau hydrographique, systèmes aquifères et implantation des sites

Le réseau hydrographique du département du Loiret est plutôt étoffé. Articulé autour de la *Loire*, le sud du département est aussi irrigué par ses affluents, le nord-est l'est par le *Loing* et ses affluents tandis que le nord est traversé par l'*Essonne*. En revanche, la frange occidentale du département est totalement dépourvue de cours d'eau. La *Conie* et la *Juine* sont les seules rivières à prendre leur source dans ce secteur, respectivement sur les communes de Villeneuve-sur-Conie — limitrophe de l'Eure-et-Loir à l'ouest — et d'Autruy-sur-Juine — limitrophe de l'Essonne au nord — avant de s'écouler hors du département. Le centre du département est seulement desservi par quelques petites rivières comme le *Cens* et la *Bionne* au nord-est d'Orléans, qui se jettent d'ailleurs dans la *Loire*. La nappe phréatique de Beauce, que nous avons déjà évoquée, est la plus vaste d'Europe. Elle s'étend sur la moitié orientale du Loir-et-Cher, de l'Eure-et-Loir, le sud des Yvelines, les trois quarts sud de l'Essonne et le sud-ouest de la Seine-et-Marne. Elle se prolonge jusque dans le département du Loiret où elle se stoppe au contact du fleuve au sud et au niveau du *Loing* à l'est. Lorsque la nappe est surmontée de

formations perméables, comme c'est globalement le cas des calcaires de Beauce, on parle de nappe phréatique, et l'eau est ainsi aisément captable au moyen de puits. Cependant, certains types de sous-sols peu perméables comme les formations argileuses par exemple empêchent l'eau de remonter, mais cette situation est rare dans le département, les sols argileux se trouvant en dehors de la zone aquifère. L'extension de la nappe de Beauce ne fait que renforcer le caractère inhospitalier de la Sologne, du Berry du Loiret, de la Puisaye et du Gâtinais oriental, mais on remarque qu'elle est présente sur toute la bordure occidentale du département, laquelle nous le rappelons est caractérisée par l'absence quasi totale de réseau hydrographique.

56 % des entités sont localisées à moins d'un kilomètre d'un cours d'eau (*FIG. 452*). Il s'agit de la *Loire* et des rivières dont nous avons déjà parlé ainsi que de certains de leurs affluents. Dans de rares cas, il s'agit de simples ruisseaux (non représentés sur la *FIG. 451*). De manière logique, ils sont principalement localisés dans la région BGBPO (74,5 % des entités du corpus situées à moins d'un kilomètre d'un cours d'eau). Les sites à proximité d'un cours d'eau se trouvant dans les autres régions naturelles du département sont représentés à hauteur de 6,7 % (Est Loiret) à 10,3 % (Orléanais). Nous voyons clairement deux foyers de sites installés à proximité d'un cours d'eau sur la FIG. 453. Le premier se rapporte aux occupations situées à proximité de la *Loire*. Concentrées entre les communes de Jargeau et de Tavers, soit sur les quarante derniers kilomètres du cours du fleuve au sein du département, de nombreux sites occupent le Val de Loire, le surplombe depuis les terrasses ou le jouxtent. Le second est localisé dans la partie nord du département. Il s'agit d'occupations situées le long de l'*Essonne*, de la *Rimarde*, un de ses affluents, et de la partie nord-ouest du bassin versant du *Loing* composée du *Fusain*, du *Petit Fusain* et de la *Rolande*. Les entités situées à proximité d'un cours d'eau sont principalement des établissements ruraux (77,9 %). Au vu du ratio de ce type de sites au sein du corpus (83,5 %), il n'y a rien d'étonnant. La situation est globalement équilibrée puisque 52,2 % des établissements ruraux sont installés près d'un cours d'eau, le reste étant éloigné de plus d'un kilomètre du plus proche. Les espaces funéraires arrivent en deuxième position (18,9 %). 73 % d'entre eux ont été aménagés près d'une rivière. Cependant, les statistiques sont gonflées par les différentes phases d'utilisation des grandes nécropoles de **Cortrat**, **Courtempierre** et **Courtenay**. Viennent ensuite les habitats groupés, qui nous le rappelons sont chacun comptés comme une unité dans ce chapitre, notamment **Orléans** et ses

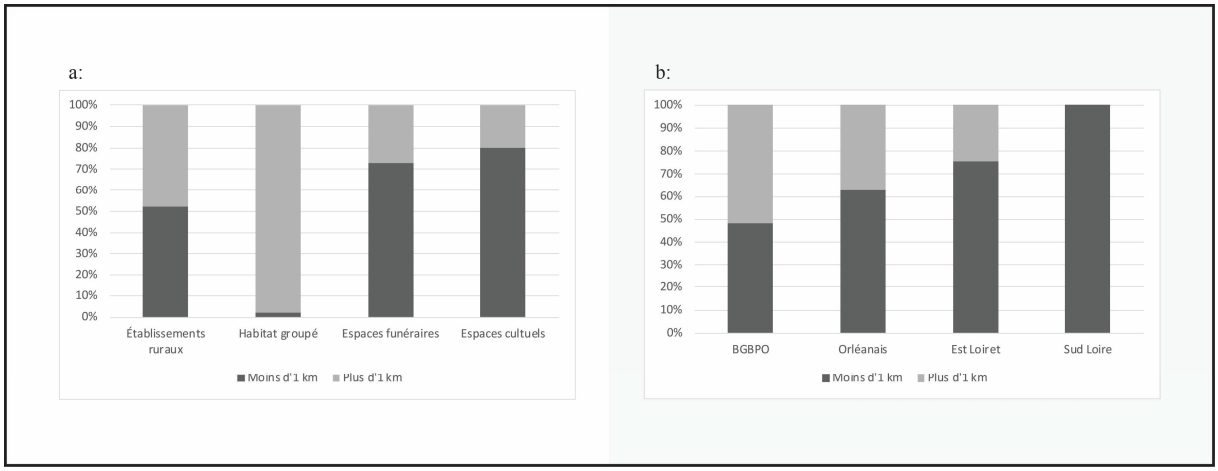

FIG. 452 : Distance des entités de l'âge du Fer par rapport au cours d'eau le plus proche : a : en fonction de la nature des entités ; b : par région naturelle (DAO C. Forget).

trente-trois phases d'occupation. Ils sont sans exception situés à proximité d'un cours d'eau. Comme nous le savons, **Orléans** borde la *Loire*, **Saint-Aignan-des-Gué** a été installé non loin de la *Bonnée*, à un peu plus de quatre kilomètres au nord-est de la *Loire*, et **Triguères** est situé au immédiatement au nord de la confluence de deux rivières. Enfin, 80 % des sites à vocation cultuelle sont proches de l'eau.

Dans l'ensemble, un peu plus de la moitié des occupations de l'âge du Fer ont été aménagées à une distance raisonnablement proche de l'eau courante. Diverses raisons expliquent ces choix et peuvent diverger en fonction de la nature des entités. La première est d'ordre vital et concerne les occupants de tous les sites. Chaque être humain doit boire de l'eau pour vivre. De plus, certaines activités quotidiennes ne peuvent être réalisées sans eau, comme par exemple le nettoyage des vêtements, des récipients utilisés pour s'alimenter. La deuxième se rapporte aux activités des sites. Aussi différentes puissent-elles être, celles-ci requièrent très souvent de l'eau. L'agriculture nécessite de l'eau pour irriguer les cultures, effectuer le trempage de certaines variétés cultivées (céréales, oléagineux,…) et l'élevage aussi afin d'abreuver le bétail. Nous n'avons aucune preuve archéologique directe, mais cela est évident. D'autre part, des indices indirects témoignent de la prospérité de l'économie agropastorale,

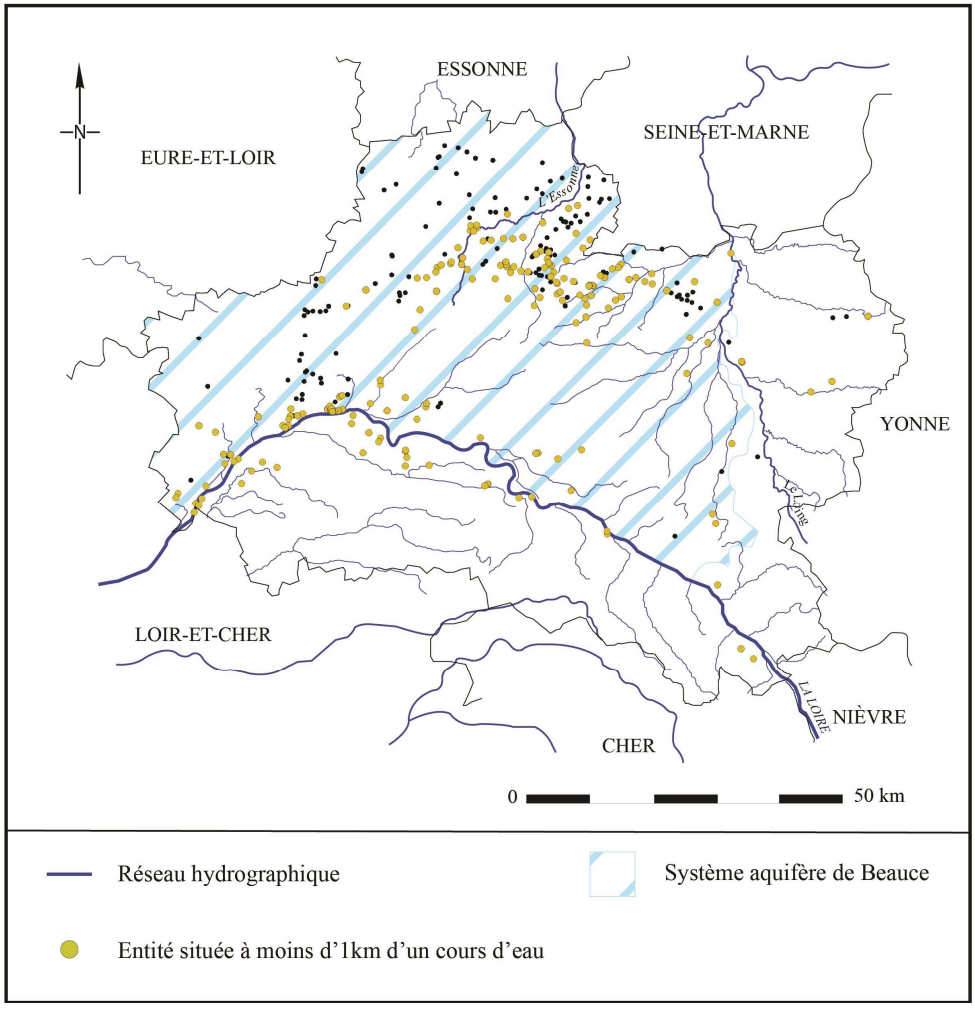

FIG. 453 : Localisation des sites de l'âge du Fer en fonction du réseau hydrographique et aquifère (DAO C. Forget).

notamment les restes carpologiques et archéozoologiques. Plusieurs types d'artisanat sont aussi demandeurs d'eau. C'est le cas des activités métallurgiques et de la poterie. Enfin, l'eau courante peut aussi être utilisée de manière détournée. La navigation en eaux intérieures est pratiquée depuis la Préhistoire, tout d'abord au moyen d'embarcations monoxyles et de radeaux (IZARRA de 1993 : 86). La *Loire* était sillonnée, au vu du nombre d'épaves de pirogues qu'elle a livrées à ce jour (*Ibid* : 91) — bien que ce type d'embarcation, utilisé pendant plusieurs millénaires, soit difficile à dater — et très certainement les rivières du département, même si rien ne permet d'en être certain. La possibilité d'emprunter le réseau hydrographique a permis à certains sites de prospérer, notamment à La Tène finale. Au cours de cette période, la Gaule centrale est inscrite dans un système d'échanges solide avec le monde méditerranéen. Les nombreuses importations, notamment d'amphores républicaines dans et au nord de la boucle de la *Loire* en attestent, comme l'a démontré à diverses reprises C. Barthélémy-Sylvand au sein de plusieurs articles et montrent le rôle prépondérant du fleuve dans le commerce (BARTHÉLEMY-SYLVAND 2005 a : 29, 44-46 ; 2005b : 141-145 ; 2013 : 276-284). Ainsi, l'agglomération d'**Orléans** a nettement profité de sa position avantageuse en bord de *Loire* pour s'imposer comme une place commerciale incontournable à partir de la deuxième moitié du IIe s. av. notre ère. Cependant, elle ne fait pas figure de relais dans la redistribution des denrées et matériaux méditerranéens importés puisque seuls de rares établissements ruraux — les plus aisés comme **Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* », **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » ou encore **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » — en ont profité ou pouvaient se les procurer.

La présence d'un cours d'eau non loin de l'habitat évite de se déplacer sur plusieurs kilomètres afin d'aller en prélever quotidiennement. Cependant, la présence du système aquifère de Beauce permet de relativiser cet aspect puisqu'en creusant assez profondément, il est possible de puiser directement de l'eau à domicile (*FIG. 453*). L'étude récente d'O. Buchsenschutz sur la distance entre les sites protohistoriques et antiques du Berry et les cours d'eau a montré que les occupations n'étaient pas nécessairement proches d'un cours d'eau, et que les nappes phréatiques étaient captées à partir du IIe s. av. notre ère (BUCHSENSCHUTZ 2015 : 171). Un puits ou citerne a été observé sur neuf entités du corpus (2 % d'entre elles). Il s'agit d'établissements ruraux à une exception près, le site à vocation cultuelle de la quatrième phase de **Chilleurs-aux-Bois**, « *Les Tirelles* ». Trois d'entre elles sont localisées dans le Gâtinais oriental, une dans l'Orléanais tandis que le reste est situé dans la région BGBPO (quatre sites dans le Gâtinais beauceron et un site dans le pourtour de l'Orléanais). Cette répartition particulière est certainement due aux aléas de la recherche archéologique. La datation des occupations qui ont livré ce type de structures semble aller dans ce sens puisque cela concerne surtout des entités hallstattiennes (66,6 %), et dans une moindre mesure des sites de La Tène finale. Nous pourrions penser que l'aménagement d'un puits pousserait les occupants d'un site à s'installer plus loin des cours d'eau, mais ce n'est pas vraiment le cas. En effet, six des neuf occupations sont situées à moins d'un kilomètre d'une rivière. Il ne s'agit pas pour autant de sites à haut statut, dont l'aisance aurait permis l'aménagement d'un puits puisque nous retrouvons des puits sur des établissements ruraux de rang C1 à C3. Ainsi, il semble plutôt s'agir d'un confort lié à la possibilité de capter des sources souterraines. Rien ne garantit cependant qu'il s'agisse bien de puits. En l'absence de cuvelage, de fouilles exhaustives et de sondages à la tarière afin d'en apprécier la profondeur, il demeure

compliqué de s'assurer de la nature de ces structures. D. Mathiot l'a récemment souligné à travers des exemples de creusements certainement destinés à devenir des puits, mais pour lesquels l'entreprise a été abandonnée, tantôt reconvertis en silos tantôt rebouchés rapidement pour des questions de sécurité (MATHIOT 2015 : 461).

9.2.2. Activités en périphérie des sites, faune et flore alentour

La compréhension de l'identité des sites passe par la mise en évidence de caractères endogènes, mais aussi de facteurs exogènes. Chaque occupation s'est développée de manière unique en établissant les aménagements nécessaires pour habiter, ainsi que les infrastructures utilisées dans le cadre des activités réalisées. Les activités domestiques étaient pratiquées dans l'environnement des bâtiments d'habitation, si ce n'est directement à l'intérieur. Mais certains pans des activités agropastorales et artisanales demandent des ressources qui peuvent nécessiter un éloignement de l'habitat, comme la mise en culture de terres ou le pacage du bétail. Les sites ouverts dominant très nettement avant La Tène finale, il est souvent difficile d'estimer la place de celles-ci par rapport à celle de l'habitat. Les lacunes de la recherche archéologique permettent difficilement d'apporter des éléments de réponse, en l'absence de décapages extensifs. Le peu d'espaces domestiques mis en évidence toutes périodes confondues est symptomatique de cela. Ainsi, l'impression qui ressort est celle d'un monde rural parsemé de petites unités de production pour lesquelles l'habitat n'a été que rarement mis au jour. Ce constat s'applique globalement aux occupations du premier âge du Fer jusqu'à La Tène moyenne. À partir de cette période et jusqu'à la fin de l'âge du Fer, les mutations qui touchent les sociétés de l'âge du Fer se répercutent progressivement dans leur mode d'occupation de l'espace avec notamment l'amplification de la matérialisation des propriétés relevant certainement — entre autres — d'une pression territoriale accrue. Les établissements ruraux ainsi que les habitats agglomérés se dotent de limites physiques à travers les enclos fossoyés et les remparts des *oppida* qui permettent aux archéologues de mieux appréhender l'espace occupé. L'habitat et certaines activités s'y concentrent à en juger par la quantité de bâtiments et de fosses, notamment en contexte urbain. Les enclos ruraux sont rarement connus dans leur intégralité, mais il semble que certains types de travaux soient rejetés en dehors. C'est certainement le cas des champs cultivés et des aires de pacage du bétail même si des enclos particuliers — vides et/ou présentant un accès spécifique — ont pu servir à l'installation de jardins, de vergers voire d'aires de stabulation en extérieur comme cela a été observé sur plusieurs sites. D'autre part, des activités artisanales peuvent être reléguées en dehors de l'enclos fossoyé, rappelons-nous l'ensemble 3 de la phase 3 de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » par exemple.

Appréhender la flore qui entoure les occupations de l'âge du Fer est très difficile. Les études spécialisées qui permettent de le faire — anthracologie, carpologie, dendrochronologie, palynologie, phytologie — sont rarement menées lors des fouilles et encore moins quand il s'agit de diagnostics. Vingt-huit entités, soit 6 % des entités du corpus ont pu en bénéficier (*FIG. 454*). Il s'agit à 75,8 % d'études carpologiques qui concernent des entités datées du Ha C à LT D2. L'importance des céréales (blés nus et vêtus, orge, épeautre, millet commun et millet des oiseaux) et des légumineuses (ers, lentille, pois, fève) dans les échantillons analysés rendent compte de l'importance des activités agricoles à l'âge du Fer et donc de la présence de

champs cultivés aux alentours des sites. Globalement, les espèces végétales cultivées sont variées. Qu'il s'agisse de plantes cultivées ou cueillies, le nombre moyen d'espèces par site est élevé avec une diversité atteignant son maximum lors de La Tène moyenne. B. Pradat, à travers la synthèse carpologique de douze sites loirétains, a mis en évidence plusieurs types de milieux environnant les occupations (PRADAT 2010 : 132-133). Les fruits tels que la fraise sauvage, la noisette, la pomme sauvage, le gland, la prune, la mûre ou encore la framboise ont pu être cueillis au sein d'une végétation boisée voire d'ourlets forestiers. Ce type d'écosystème a été mis en évidence pour la majorité des entités : à **Amilly**, **Boynes**, **Chevilly**, **Corquilleroy** et **Santeau** pour le Ha D3/La Tène ancienne, à **Aschères** et **Chevilly** pour LT B2/C1 et à **Batilly-en-Gâtinais**, **Chevilly** et **Saran** à La Tène finale. Pour chaque période et quasiment chaque site, les adventices de cultures occupent une place importante et les plantes de prairies deviennent plus nombreuses, bien que moins abondantes que les adventices. Ces données attestent de la pratique de l'agriculture et de l'élevage. Peu de données sont disponibles à propos de l'exploitation des milieux humides. La première phase de **Chevilly** est la seule entité pour laquelle les taux de plantes provenant de milieux de ce type sont relativement élevés. On en trouve aussi à **Boynes** et **Amilly** au Ha D3/La Tène ancienne et à **Saran** à La Tène finale. Enfin, le dernier type de milieu représenté renvoie aux environnements boisés. Les bois et broussailles anthropiques sont les plus communs. Ils sont composés d'espèces pouvant être cueillies (noisetier, sureaux, prunellier et cornouiller sanguin) se trouvant en lisière de forêt sous forme de petits bosquets ou de haies à proximité des lieux fréquentés par l'Homme. Ces bois ou broussailles ont une importance équivalente quelle que soit la période considérée et se trouvent sur quasiment tous les sites. Ils peuvent avoir plusieurs utilités en plus de la cueillette : séparer des parcelles, couper les vents et servir de compléments alimentaires pour le bétail. Les espèces ligneuses sont plutôt variées, comme en témoigne l'analyse palynologique effectuée à **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » (échantillons provenant de faits datés de La Tène finale). Celle-ci a révélé l'existence d'une flore environnante ouverte où les espèces ligneuses (chêne, charme, orme, noisetier, bouleau, aulne, noyer) sont peu représentées, avec un éloignement des conifères. Les cultures céréalières occupaient la majorité des espaces situés autour du site et étaient bordées d'une chênaie mixte et de friches ou de haies à noisetiers.

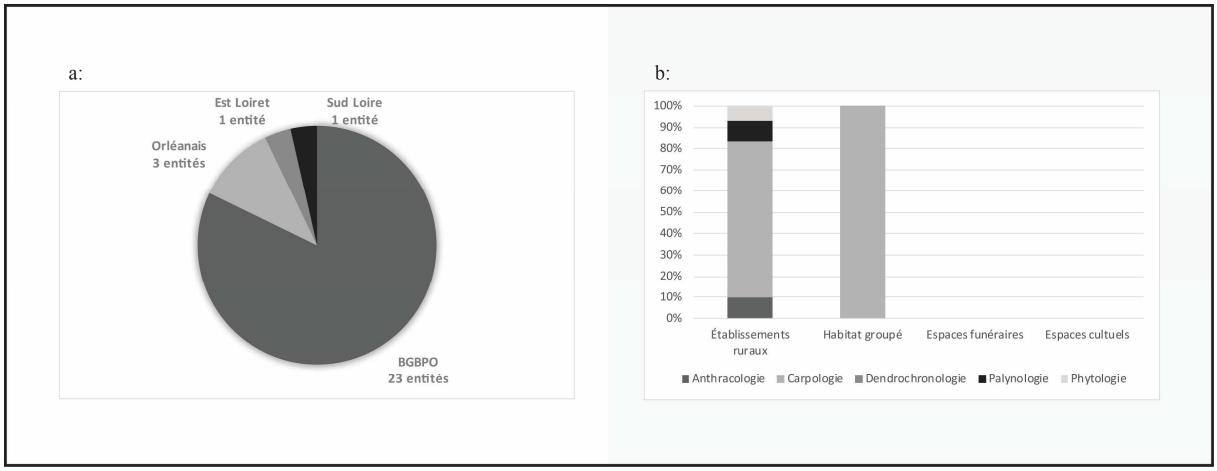

FIG. 454 : Entités de l'âge du Fer ayant bénéficié d'une étude environnementale : a : par région naturelle ; b : en fonction de la nature des entités (DAO C. Forget).

La faune sauvage est très peu représentée en Gaule sur les sites de la fin de l'âge du Fer comme l'a souligné P. Méniel au début des années 2000, avec des pourcentages souvent inférieurs à 1 % du NRD (MÉNIEL 2002 : 223). Les plus communes, le lièvre et le cerf, le sont aussi au sein des sites du corpus (respectivement sept et treize apparitions). Nous retrouvons des mentions beaucoup moins nombreuses de renards, de mustélidés, de castors, d'oiseaux, de sangliers, de rongeurs et de batraciens (entre une et quatre apparitions au sein du corpus). L'auteur, dans le même article, attire l'attention sur la possible domestication de certaines espèces sauvages qu'il est difficile d'évaluer. Ainsi, l'évocation d'un cerf harnaché à Villeneuve-Renneville (Grand-Est, France) soulève des questions tout comme les belettes retrouvées à Acy-Romance (Grand-Est, France) qui auraient pu être utilisées pour chasser les rongeurs (*Ibid* : 224). Si nous parlons des animaux sauvages au sein de cette sous-partie, ce n'est non pas pour évoquer l'activité cynégétique, mais plutôt pour parler du biotope au sein duquel ils vivent, et qui se trouve non loin des occupations anthropiques dans la mesure où leurs ossements y ont été retrouvés. Le lièvre se retrouve dans des environnements plutôt variés et notamment dans les paysages ouverts comme les praires et les champs cultivés. Le renard est une espèce qui s'adapte à des milieux très variés, mais qui aime particulièrement les milieux ouverts bordés de forêts. Le cerf au contraire privilégie les massifs forestiers, mais affectionne aussi les bois clairs depuis qu'il a été expulsé des terres agricoles et des prairies par l'homme. Le sanglier quant à lui se retrouve plutôt en milieu arboré, mais pas obligatoirement forestier. Enfin, le castor vit au sein des forêts ripisylves (formation boisée, buissonnante et herbacée), c'est-à-dire se trouvant sur les rives des cours d'eau. Les espèces sauvages retrouvées sur les sites du corpus occupent donc des biotopes dont nous avons déjà parlé et qui semblent constituer la majeure partie des environnements occupés à l'âge du Fer au sein du département loirétain, ce depuis le début du premier âge du Fer jusqu'à la fin de l'Indépendance, avec très certainement une augmentation des milieux ouverts à partir de La Tène moyenne avec l'accroissement des établissements ruraux (image à relativiser quelque peu en raison du développement des enclos fossoyés, plus aisés à repérer), ou tout du moins de la hausse de la demande en produits agropastoraux avec l'épanouissement de l'habitat groupé.

9.2.3. Se déplacer à l'âge du Fer

Deux modes de déplacement avaient cours à l'âge du Fer : sur terre et via les cours d'eau navigables. Comme nous l'avions spécifié au sein du chapitre 2, les réseaux routiers antérieurs au Haut-Empire sont très méconnus sur une grande partie du territoire français, et le département du Loiret de s'aligner sur ce constat. Le travail, qui s'avère déjà difficile pour La Tène finale, époque à laquelle des voies « construites » existaient déjà, s'avère pratiquement impossible pour le premier âge du Fer et le début de la période laténienne. Les seuls tronçons de voirie mis au jour au sein du département se trouvent à **Orléans** pour la période de La Tène finale. Ils ont été mis au jour à l'« *Îlot de la Charpenterie* », aux « *Halles Châtelet* », à la « *ZAC des Halles 1, Îlot B* » et à la « *Place de Gaulle* » ainsi que sur la commune limitrophe de **Saran** à « *La Médecinerie* ». Il s'agit quasi uniquement de portions de voie aménagées au sein de l'habitat groupé, dont les états les plus anciens renvoient aux premières décennies d'occupation de l'agglomération commerciale. Aucune voie, si ce n'est celle de « *La Médecinerie* », n'a été mise au jour au sein du monde rural. Le tronçon en question a été repéré à environ six kilomètres au nord de l'habitat groupé d'**Orléans**. Il est d'ailleurs nécessaire de souligner que les voies

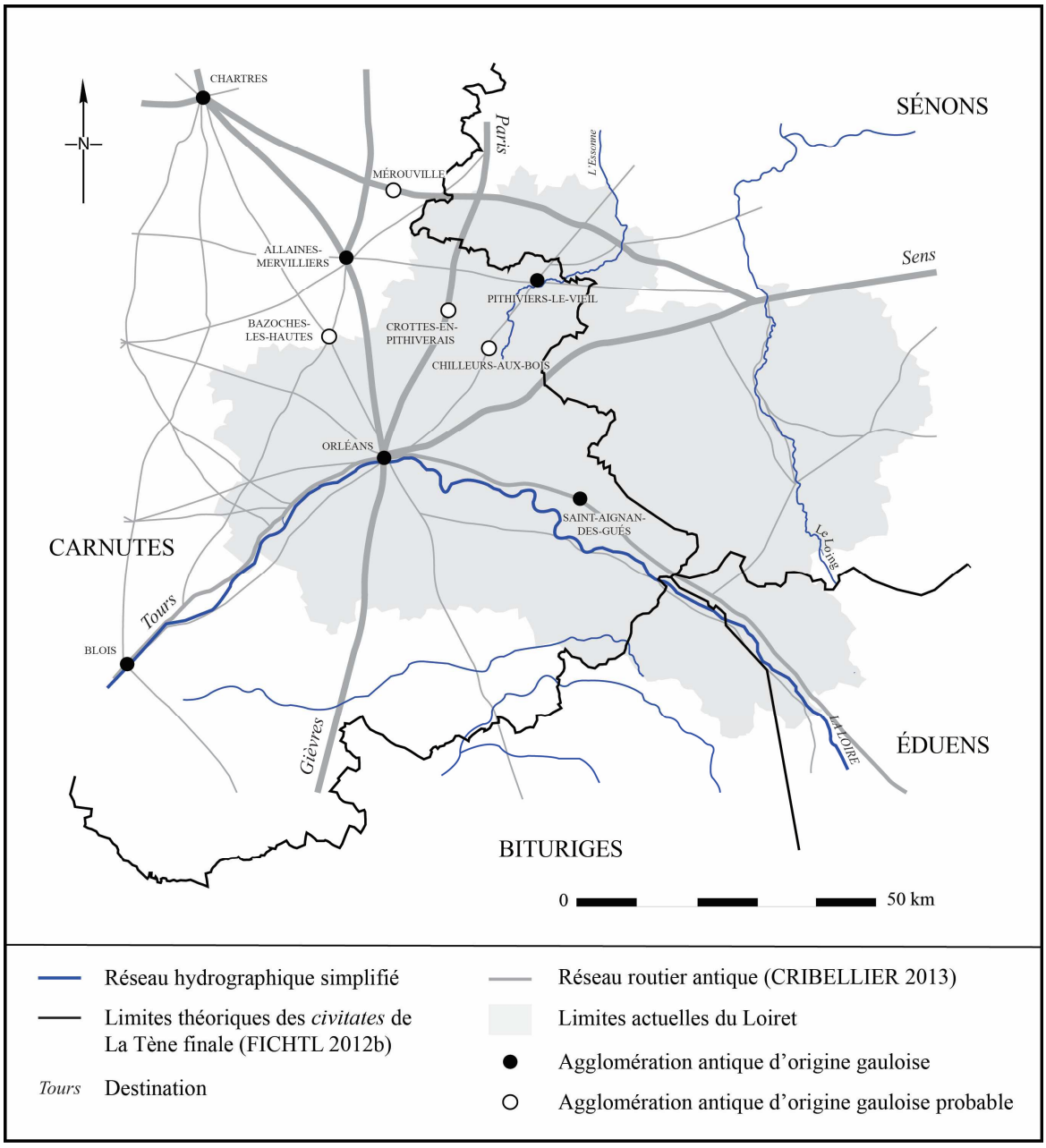

FIG. 455 : Réseau routier antique du département du Loiret sur fond de civitates de La Tène finale (DAO C. Forget).

gauloises sont bien plus facilement identifiables en contexte urbain que rural en raison d'une meilleure conservation due à une stratigraphie complexe. L'érosion qui frappe les milieux ruraux, qu'elle soit naturelle ou d'origine mécanique, a eu vite fait de détruire les voies protohistoriques qui ne devaient pas être construites, mais aménagées de manière simple. Cependant, les grands axes reliant les sites principaux devaient être organisés et de bonne qualité pour que les troupes romaines se déplacent aussi rapidement au milieu du Ier s. av. J.-C. (CÉSAR : *BG*, VI, 3-5).

Les problèmes auxquels se heurtent les protohistoriens dans la reconstitution des réseaux de communication les ont poussés à se tourner vers les cartes du réseau routier gallo-romain dans la mesure où ce dernier est bien mieux connu, et s'est beaucoup appuyé sur les chemins

préexistants (CHOUQUER dir. 1996 : 202). Ainsi, C. Cribellier proposait en 2013 une synthèse du réseau routier antique de la région Centre-Val de Loire en partant des agglomérations secondaires antiques. Il s'est rendu compte qu'un bon nombre de voies traversait des agglomérations ayant des origines gauloises, notamment **Orléans**, **Saint-Aignan-des-Gués**, **Pithiviers-le-Vieil** et peut-être **Chilleurs-aux-Bois** et **Crottes-en-Pithiverais**, suggérant ainsi une origine antérieure de ces itinéraires (CRIBELLIER 2013 : 433-436). La disposition des voies antiques permet d'effectuer les mêmes remarques que dans les paragraphes précédents. Les réseaux de peuplement de la fin de l'âge du Fer et de la période antique sont orientés vers les régions beauceronnes plutôt que vers l'est et le sud (*FIG. 455*). Si les arguments naturels que nous avons déjà évoqués précédemment sont toujours de mise, la situation géographique et politique de ce secteur y est aussi pour quelque chose puisqu'il s'agit du quart sud-est de la cité des Carnutes. Ainsi, on enregistre deux dynamiques différentes, qui se ressentent aussi à travers le profil culturel du mobilier (céramique, amphorique et monétaire notamment). Nous constatons un premier cercle d'influence plutôt tourné vers le territoire carnute, notamment en direction de Chartres qui était certainement leur site principal ou qui entretenait une dualité avec **Orléans**. Les deux sites étaient certainement reliés l'un à l'autre par une voie importante dès la moitié voire la fin du IIe s. av. notre ère. Le second cercle d'influence correspond au rayonnement « international » de certains des sites du corpus et particulièrement **Orléans**. La position éminente du site sur la *Loire* combinée à une production artisanale prolifique lui a permis de gagner en influence et de commercer avec les régions méditerranéennes.

Le réseau navigable, dont le tracé est appréhendé puisqu'ancré dans le paysage, n'est toutefois pas connu avec précision. Nous savons par maintes mentions et des témoins archéologiques que la *Loire*, et certains de ses affluents étaient navigués au moins depuis la période néolithique (cf. 2.3.2. La navigation fluviale). Tout comme pour les voies de communication terrestres, les indices de navigation dans les eaux intérieures pour le premier âge du Fer sont difficiles à mettre en évidence. Le développement des échanges à l'âge du Bronze se poursuit au premier âge du Fer pour atteindre un premier sommet au Ha D3 se traduisant par l'apogée de principautés princières puis au cours de la période laténienne notamment avec l'existence de parures en matériaux importés dans certaines tombes de La Tène ancienne, et enfin à partir de la fin de La Tène moyenne avec l'apparition des agglomérations commerciales puis des *oppida*. Les cours d'eau sont empruntés afin de se déplacer, mais les preuves de leur utilisation pour l'acheminement de marchandises semblent prévaloir, sans doute dès le Hallstatt final. L'ennui est de savoir quels sont ceux qui étaient navigués. Ils devaient certainement tous l'être, en tout cas dans la mesure où le réseau hydrographique qui entaille le département du Loiret n'est que peu tumultueux. Le plus dangereux d'entre eux est de loin le fleuve qui est connu pour ses variations de débit en fonction du climat. Cependant, la *Loire* a un débit globalement réduit entre Gien et Orléans, ce qui tempère son caractère agité. Le nombre d'entités situées au contact du fleuve peuvent dans une certaine mesure gager de l'utilisation du fleuve, en tout cas en ce qui concerne les occupations de La Tène finale qui étaient insérées dans les réseaux commerciaux à courte et moyenne distance voire à longue distance pour les plus puissantes. Les rivières du nord du département et certains de leurs affluents ont dû jouer un rôle centralisateur, mais dans un registre différent. Si la *Loire* permettait de rallier les territoires de la façade atlantique voire la Méditerranée en la remontant,

l'*Essonne* et le *Loing* permettaient quant à eux de rejoindre les zones contrôlées par les peuples de la *Seine* moyenne, et de là la Gaule Belgique en continuant vers le nord-est. Difficile ensuite d'imaginer si les individus de l'âge du Fer usaient des cours d'eau plus modestes pour se déplacer sur seulement quelques centaines de mètres ou kilomètres.

9.3. Des sites et des territoires

9.3.1. Un site, des sites : terroirs et réseaux organisés

Le département du Loiret n'a pas eu l'opportunité d'être touché par des opérations archéologiques d'envergure avec des décapages extensifs comme c'est le cas dans d'autres régions françaises. Si la construction de l'A19 a permis de mettre en place des programmes intéressants — notamment à **Batilly-en-Gâtinais** et à **Chevilly** —, le caractère linéaire et exigu du tracé de l'autoroute n'a pas permis aux secteurs entièrement décapés d'apporter le même lot d'informations à propos de l'environnement immédiat des sites. Des projets récents tels que ceux de la Plaine de Caen (BESNARD-VAUTERIN *et al.* 2016), Villeneuve-d'Ascq, « *La Haute Borne* » (DEFLORENNE & DERREUMAUX 2016), Boves/Glisy (GAUDEFROY 2016), Brebières (LACALMONTIE 2016), la Plaine de France (TOUQUET LAPORTE-CASSAGNE & TROUVÉ 2016), le secteur de Verberie (MALRAIN *et al.* 2005) ou encore du Long-Buisson (CARPENTIER, LEPAUMIER & MARCIGNY 2004 ; MARCIGNY & CARPENTIER 2009) ont permis de sonder certains secteurs parfois sur des dizaines de kilomètres carrés avec de vastes zones entièrement décapées, révélant des réseaux d'établissements ruraux organisés en terroirs. Cependant, cela touche uniquement des sites de La Tène finale, l'organisation des réseaux de sites antérieurs étant trop méconnue pour pouvoir être déterminée.

Deux organisations du même type ont été repérées dans le département. La première est localisée dans le secteur de **Batilly-en-Gâtinais** (*FIG. 456*). Les informations en question reposent en grande partie sur des clichés aériens, ce qui ne permet pas de mettre en évidence les relations que les sites pouvaient entretenir entre-eux en l'absence des données concernant les espaces qui les séparent, si ce n'est à travers le statut affiché par les sites fouillés, à savoir « *Les Pierrières* » sur la commune de **Batilly-en-Gâtinais**, et dans une moindre mesure « *La Porte de Puiseaux* » sur la commune limitrophe de **Boynes**. Les prospections aériennes montrent une zone de cent cinquante kilomètres carrés minimum occupée par une vingtaine d'enclos probablement contemporains et/ou se suivant rapidement dans le temps. Le noyau du terroir est installé entre trois cours d'eau : l'*Essonne* au nord, l'*Œuf* à l'ouest et le *Fusain* à l'est. Au sud, il est possible qu'il soit délimité par la voie romaine d'origine protohistorique reliant Orléans à Sens. D'autres sites s'en trouvent cependant un peu plus éloignés. Nous avons vu lors de l'étude des sites de cette zone qu'il s'agissait d'occupations plutôt étendues pour la plupart et que leur regroupement sur un espace aussi restreint pose la question de leur organisation hiérarchique. Là où des sites de 2 ha à 4 ha domineraient sans conteste un petit territoire, ces derniers se font éclipser par la présence de l'établissement rural installé au lieu-dit « *Les Pierrières* » avec ses 19 ha. L'étude du mobilier issu du site montre qu'il était à la fois tourné vers le territoire sénon avec un vaisselier principalement local, mais aussi vers le sud du territoire carnute et notamment **Orléans** par lequel transitaient les produits provenant de la façade méditerranéenne. Les données sont marquées par des lacunes évidentes — notamment

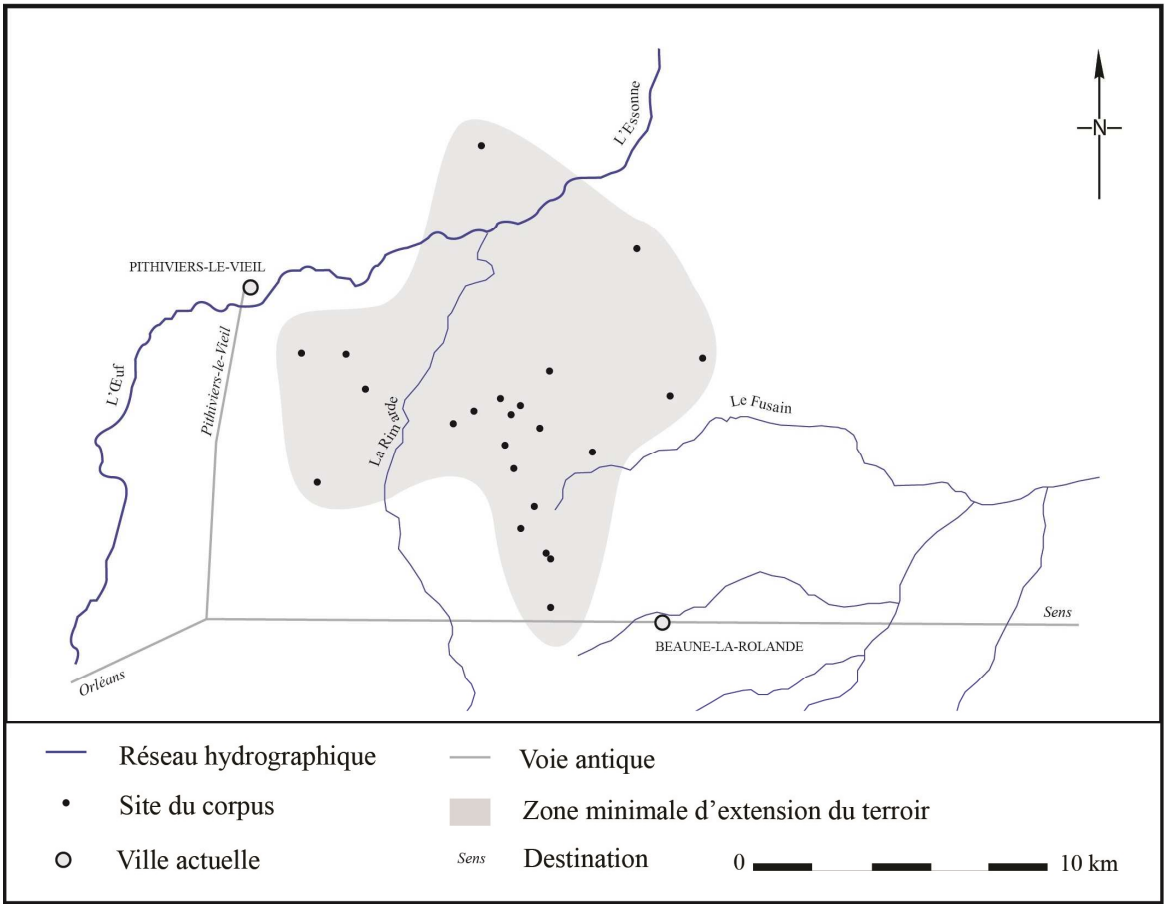

FIG. 456 : Terroir de Batilly-en-Gâtinais à La Tène finale (DAO C. Forget).

du côté du matériel — qui ne permettent pas un phasage précis de la zone et d'être vraiment formel à propos du classement hiérarchique du secteur. Cependant, trois sites sortent du lot et peuvent être considérés comme des établissements ruraux riches. Les relations qu'ils entretenaient entre eux et avec les sites de statut inférieur sont difficilement restituables. Nous pouvons imaginer l'existence de baux ruraux de type fermage ou métayage au profit des exploitants fortunés voire d'exploitations indépendantes, notamment pour les établissements du terroir les plus éloignés et de taille conséquente.

Le secteur d'**Orléans/Saran/Ingré/La Chapelle-Saint-Mesmin** pourrait lui aussi renfermer un terroir qui se trouverait directement au contact de l'agglomération et de l'*oppidum* d'**Orléans** (*FIG. 457*). La zone est occupée par un nombre inférieur d'établissements ruraux par rapport à ce qui a été vu pour le terroir de **Batilly-en-Gâtinais**, mais ces derniers sont globalement mieux renseignés. Certains d'entre eux ont été découverts lors de projets de Zones d'Aménagement Concerté et ont pu bénéficier d'opérations archéologiques plutôt étendues. C'est le cas de la « *ZAC Le Clos de la Fontaine* » et de la « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » à **Orléans**, de la « *ZAC des Vergers* » et de la « *ZAC du Champ Rouge* » à **Saran** et de la « *ZAC des Varannes* » à **Ingré**, où des diagnostics réalisés sur de grandes surfaces ont ensuite donné lieu à une fouille ciblée. Les sites se répartissent sur une zone d'environ quarante kilomètres carrés au nord d'**Orléans**. Le terroir s'étend entre l'*Égoutier* à l'est et la *Loire* au sud. Aucune limite n'a été mise en évidence au nord ni à l'ouest. Il est possible qu'il s'étende jusqu'à

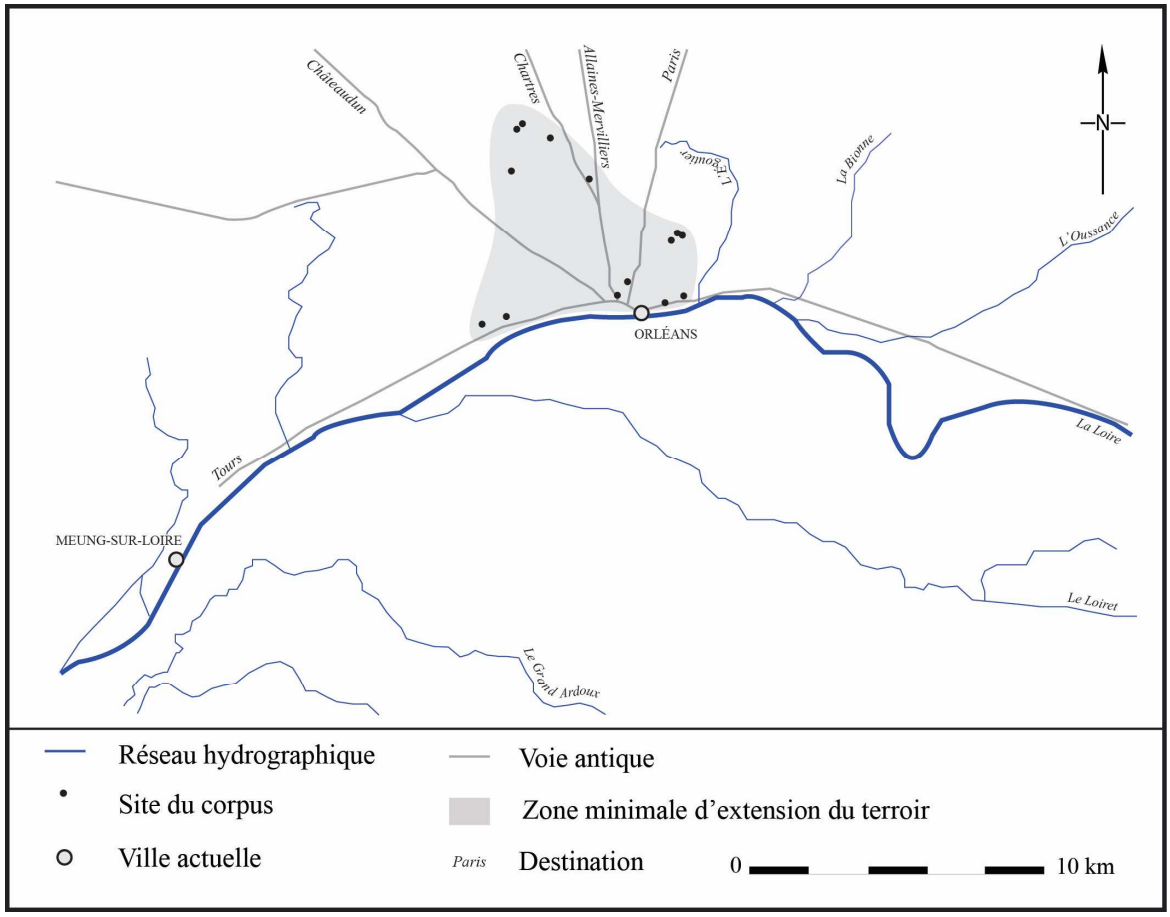

FIG. 457 : Terroir d'Orléans à La Tène finale (DAO C. Forget).

Meung-sur-Loire, où une concentration de onze entités a été observée. Les deux groupes de sites sont séparés par un espace de onze kilomètres au sein duquel une seule occupation de La Tène finale est connue pour le moment. Vers le nord, seulement trois entités ont été découvertes sur un rayon de quinze kilomètres. Les limites du terroir doivent se trouver au sein de cette zone. Le secteur hypothétique occupé par le terroir est bien desservi par le réseau routier qui part en étoile depuis **Orléans** vers Tours, Châteaudun, Chartres, Allaines-Mervilliers et Paris. L'emplacement des occupations du corpus datées de La Tène finale est plutôt cohérent vis-à-vis de ce dernier. Ces dernières se trouvent toutes sans exception à moins d'un kilomètre de la voie la plus proche et quasiment trois quarts d'entre elles en sont distantes de moins de cinq cents mètres. Les établissements ruraux installés à la « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » et à la « *ZAC du Champ Rouge* » sont les plus riches (respectivement de rang C3 et C4) et se démarquent fortement des autres. Ainsi pourrait-on considérer le premier comme contrôlant la zone orientale du terroir et le second la zone septentrionale. Tout comme pour le secteur de **Batilly-en-Gâtinais**, les relations qu'ils entretenaient entre eux et avec les sites plus modestes sont difficilement restituables. Nous pouvons de même imaginer un système de bail rural de type fermage ou métayage pour ces deux occupations. Elles sont localisées à proximité de l'habitat groupé d'**Orléans** dont les habitants, comme nous le savons, consommaient des produits issus du monde rural. Il est probable que les deux sites de haut statut aient eu une place privilégiée au sein des relations commerciales que pouvait entretenir **Orléans** avec son entourage immédiat.

9.3.2. Formation et développement des unités territoriales

Nous émettions dans les chapitres d'introduction des hypothèses quant à l'organisation des territoires de la zone géographique étudiée à l'âge du Fer. Comme nous l'avions pressenti, les lacunes de la recherche enregistrées pour la période allant du VIIIe av. J.-C. au troisième quart du VIe s. av. J.-C., et celle comprise entre le dernier quart du Ve s. av. J.-C. et la fin du IVe s. av. J.-C. ne nous ont pas permis d'entreprendre un tel exercice pour ces deux tranches chronologiques. Le nombre d'entités référencées pour ces périodes n'est pas spécialement limité (une entité pour un espace de 90 km²), mais ne permet pas de ressortir la moindre tendance concernant l'occupation de la zone géographique étudiée. Les sites sont éparpillés dans le département, même si on en retrouve plus sur le tracé de l'A19 et au contact du Val de Loire où nous pouvons restituer un foyer d'occupation composé d'une vingtaine d'établissements ruraux dont un site de rang C4 et d'un espace funéraire (*FIG. 458*). Le modèle socio-économique mis en évidence par P. Brun pour les communautés du complexe Nord alpin de l'âge du Bronze (BRUN 1993) ne se retrouve ou ne perdure pas au début de la période hallstattienne dans notre zone d'étude. Si des unités politiques régionales de type « chefferie simple » existaient, les preuves de ce type d'organisation sont difficiles à mettre en évidence. Nous n'avons recensé aucun site ayant livré des preuves d'échanges à longue distance. La

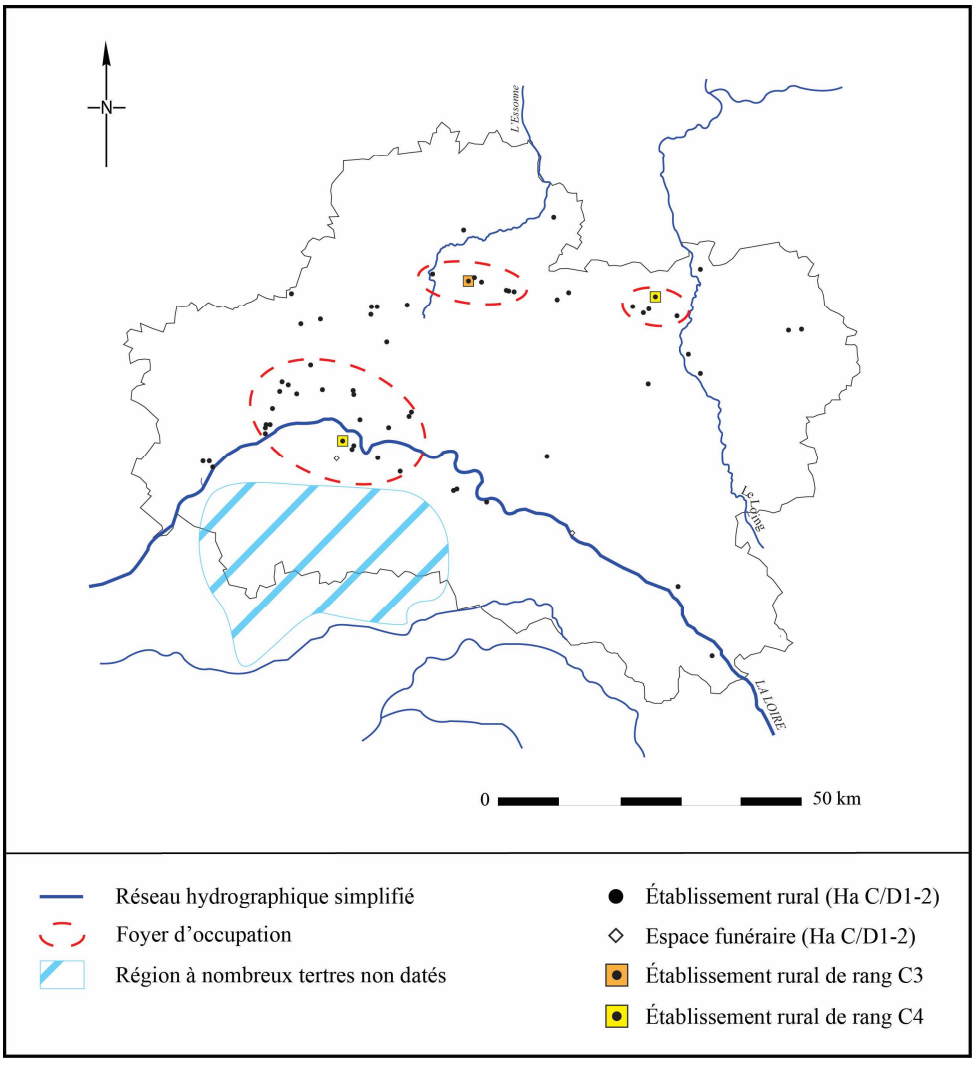

FIG. 458 : Organisation des territoires au Hallstatt C/D1-2 (DAO C. Forget).

grande majorité des sites du corpus datés du début du Hallstatt sont trop méconnus voir de faible statut. Les sites d'habitat au statut élevé ainsi que les tombes riches sont soit inexistants, soit trop isolés pour espérer en déduire la moindre organisation territoriale. La présence d'une lignée aristocratique dans le secteur de **Baccon**, au niveau de la partie sud-ouest du département, dont les racines remonteraient au Ha C, est possible, mais les preuves permettant de le certifier font encore défaut. Aucun habitat contemporain de qualité n'a pu être lié au plus ancien tertre de la nécropole tumulaire. L'existence du site de **Préfontaines**, « *Les Réages* » dans le nord-est du Loiret soulève d'autres questions. La présence de cet habitat de statut élevé permet de penser qu'une communauté aisée s'est implantée à cet endroit à la fin de l'âge du Bronze ou au début du Ha C, mais il revêt un caractère isolé en comparaison avec le foyer qui se trouve dans la région d'**Orléans** et aucun site funéraire ne se trouve à proximité. Nous resterons volontiers sur la proposition de P. Brun quant à la taille des territoires de cette époque, à savoir 25 km² environ (BRUN 2011 : 219), tout en gardant à l'esprit que certains d'entre eux ont très bien pu être réunis au sein d'une entité supra-locale.

La situation est très similaire entre le dernier quart du Ve s. av. J.-C. et le troisième quart du IVe s. av. J.-C., mais quelques hypothèses ont cependant pu être proposées. La répartition des sites ne permet pas vraiment d'établir un modèle territorial précis, mais le domaine funéraire étant beaucoup mieux renseigné, il a été possible d'aller plus loin. Trois pôles d'occupation ont été mis en évidence (*FIG. 459*). Le premier se trouve au sud-ouest du cours de l'*Essonne* et regroupe une quinzaine de sites ruraux ainsi que trois espaces funéraires, le tout sur une surface d'environ 300 km². Le second a été localisé entre l'*Essonne* et le *Loing*, dans le nord du département. Il est composé de dix entités rurales et d'un seul espace funéraire occupant une zone d'environ 150 km². Le dernier occupe la rive nord de la *Loire* dans la zone d'Orléans. Il est composé d'une douzaine d'établissements ruraux et d'un espace funéraire localisés sur un secteur de taille légèrement plus étendue que pour le second. Dans l'ensemble, les entités sont éparpillées, qu'il s'agisse de celles qui se trouvent dans l'un des trois groupes mis en évidence ou du reste. Des établissements ruraux de rang élevé se retrouvent dans chacun des groupes, ce qui signifie que les trois pôles sont insérés dans les réseaux commerciaux de l'époque. Cependant, le site redistributeur de produits et de matériaux n'est pas connu. Nous avons l'exemple de Bourges, à un peu moins de cent kilomètres au sud, où un site princier a rayonné aux VIe-Ve s. av. notre ère en contrôlant un vaste territoire centralisé autour de lui et nettement hiérarchisé. Aucun site du même genre n'a été mis en évidence dans le département du Loiret. La répartition des établissements ruraux et des *tumuli* permet toutefois de penser qu'il a dû être fondé dans le secteur, certainement entre la *Loire* et l'*Essonne*. En considérant les grands tertres comme des témoins d'occupation périphériques comme cela a été proposé pour Bourges, le fleuve, voire la région solognote avec ses nombreux tertres non datés bordée au sud par le *Beuvron* (KRAUSZ 2016 : 78-79) pourrait constituer la limite méridionale du complexe princier loirétain et le *Loing* la limite orientale. La bordure septentrionale pourrait se trouver au niveau d'un grand *tumulus* situé sur la commune d'Outarville que nous n'avions pas sélectionné dans notre corpus. Quant à la limite occidentale, elle se trouve vraisemblablement dans le département voisin de l'Eure-et-Loir où quelques *tumuli* ont été recensés (*Ibid*). Gardons toutefois à l'esprit que les frontières des principautés hallstattiennes ne devaient pas être fortement inscrites dans le paysage, mais plutôt perméables. Les éléments en notre possession

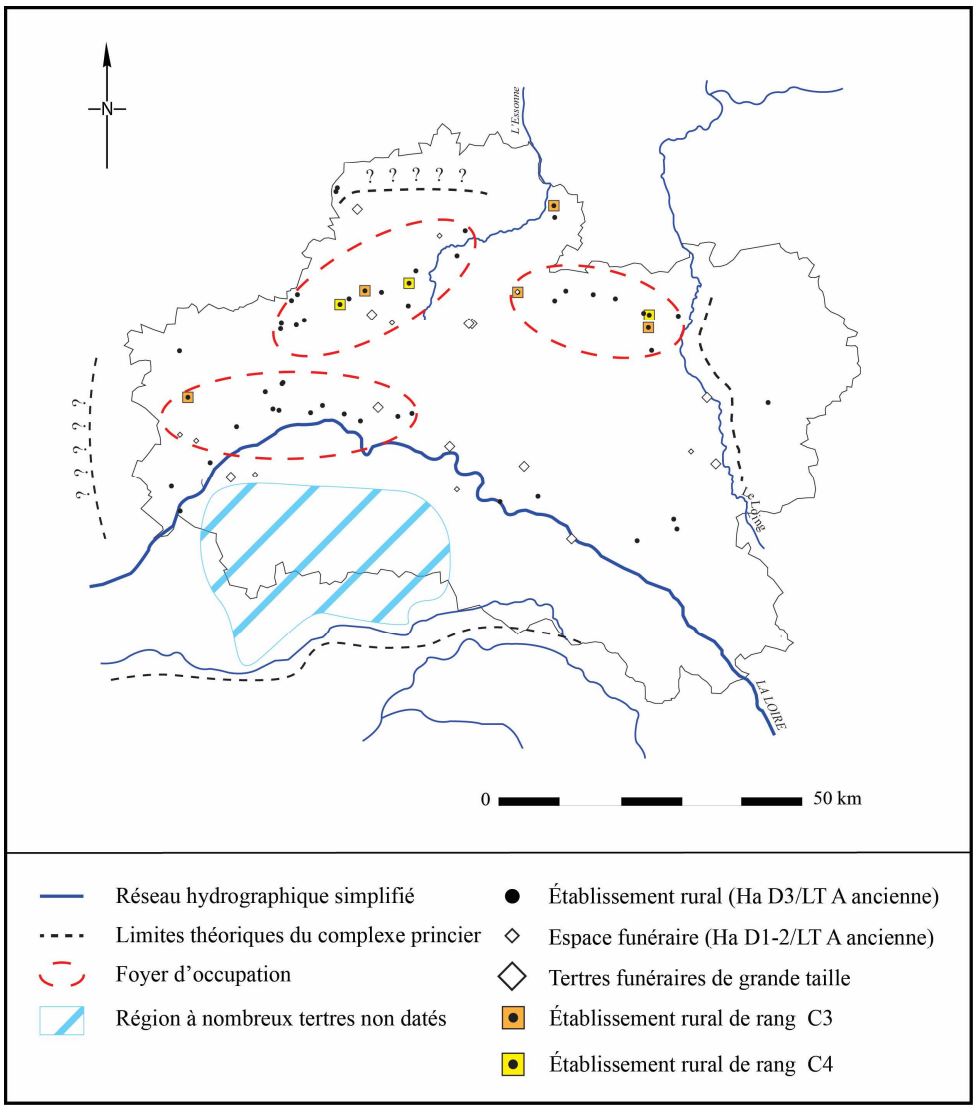

FIG. 459 : Organisation des territoires au Hallstatt D3/LT A ancienne (DAO C. Forget).

ne nous permettent pas d'établir un modèle d'occupation du territoire aussi précis que ce qui a été réalisé pour le complexe princier de Bourges. Nous avons cependant quelques pistes de réflexion qui peuvent s'avérer intéressantes, surtout en les mettant en perspective avec les travaux récents de S. Krausz sur la région Centre-Val de Loire (cf. référence précédente). L'effondrement des principautés de la fin de la période hallstattienne dans le courant du IVe s. av. notre ère est à l'origine d'une période de troubles qui s'étale sur La Tène ancienne. Ce phénomène a vraisemblablement touché la zone étudiée au même titre que la grande majorité de la Gaule. Nous enregistrons un recul de l'habitat, mais il est possible qu'il s'agisse d'un effet de la recherche archéologique, par exemple au niveau du tracé de l'A19.

Les sites enregistrés sur la période couvrant LT A récente et LT B sont dispersés sur le territoire du département. En effet, nous avons enregistré une entité pour un espace de 90 km² au Ha D3/LT A ancienne, à savoir autant qu'au Ha C/D1-2 tandis qu'à LT A récente/B, ce n'est plus qu'une entité pour un espace de 242 km². Les sites, plutôt dispersés jusqu'alors, le sont davantage et aucune concentration à proprement parler n'a été mise en évidence bien qu'un

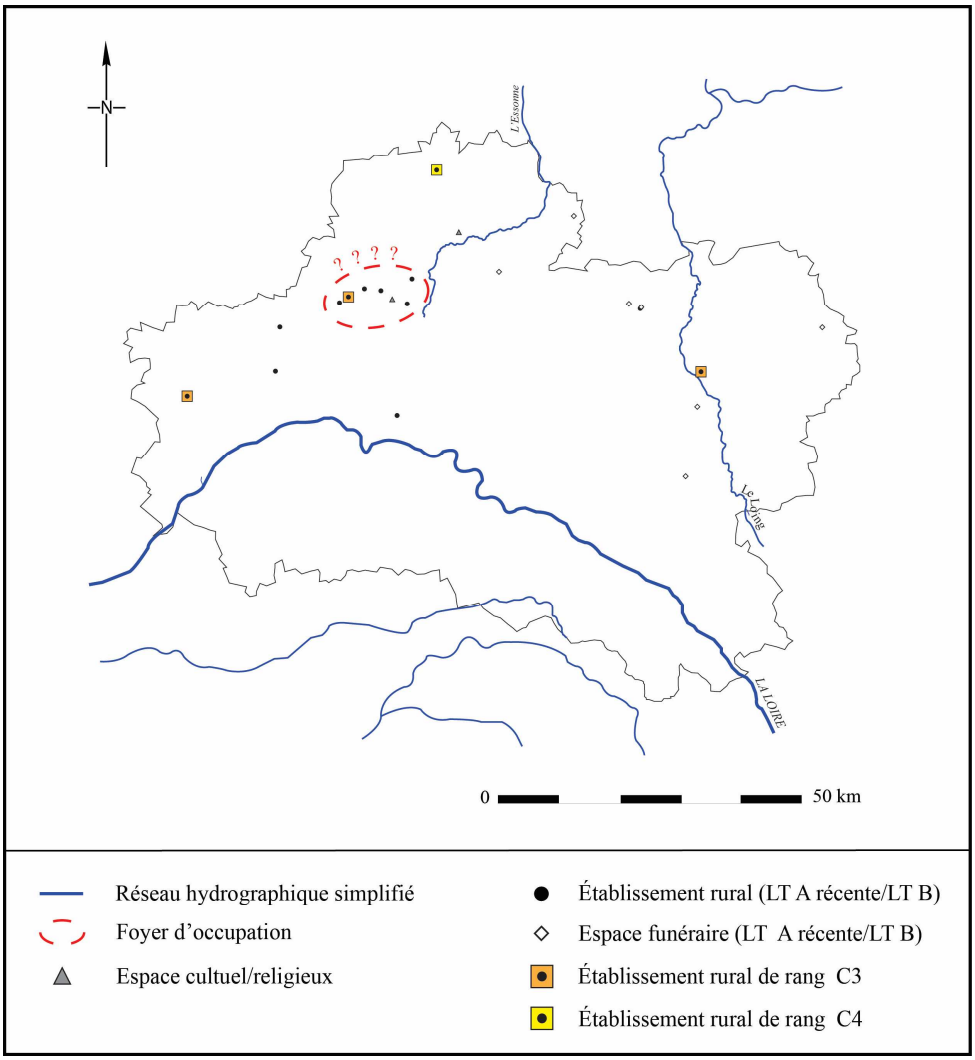

FIG. 460 : Organisation des territoires à LT A récente/LT B (DAO C. Forget).

petit groupe d'entités rurales, parmi lesquelles se trouve un site de rang C3, puisse signaler la présence d'un foyer d'occupation à l'est de l'*Essonne* (*FIG. 460*). À environ vingt kilomètres au nord de ce petit locus se trouve l'établissement rural à statut élevé de **Thignonville**, « *La Queue de Colerette* ». Deux établissements ruraux de rang C3 sont quant à eux totalement isolés, l'un à l'ouest du département, l'autre à l'est au contact du *Loing*. Le domaine funéraire est un peu mieux connu que l'habitat. Les nécropoles à tombes plates se développent progressivement au cours de La Tène ancienne et se concentrent dans le secteur nord-est du département. Le recrutement des défunts permet d'observer l'émergence d'une classe d'individus qui n'avait pas autant de pouvoir auparavant, celle des guerriers. Si des tombes à armes existaient déjà au Hallstatt final, celles-ci étaient enfouies sous des tertres monumentaux et rendaient compte d'une aristocratie dont la richesse et le pouvoir reposaient sur le contrôle des terres et des échanges à longue distance. Les réseaux de cette époque s'étant effondrés et avec eux cette aristocratie, des individus se sont enrichis par le biais des armes à La Tène ancienne sans doute à travers les migrations celtiques du IVe s. av. J.-C. qui ont bouleversé l'Europe celtique. Ainsi, les guerriers de **Bromeilles**, **Cortrat**, **Courtempierre**, **Courtenay** ou encore **Sainte-Geneviève-des-Bois** ont fondé de nouvelles lignées aristocratiques dès la fin de

LT A. Celles-ci ont perduré jusqu'à LT C, mais pour autant, les habitats correspondant nous échappent toujours.

Nous assistons à La Tène moyenne à une légère recrudescence du nombre d'occupations. Les sites sont toujours autant dispersés, mais le ratio d'entités au vu de la taille du département s'amenuise légèrement (passant d'une entité pour 242 km² à la période précédente à une entité pour 183 km²). De prime abord, aucune concentration d'occupations n'était visible, mais le pointage des établissements ruraux de rang élevé a permis d'en établir deux potentielles (*FIG. 461*). La première se trouve à l'extrême sud-ouest du département, dans la région de Meung-sur-Loire, ou six établissements ruraux sont regroupés, parmi lesquels l'un d'eux affiche le rang C3. Le second groupe se trouve à une trentaine de kilomètres au nord et se compose de sept établissements ruraux, dont deux de rang C3. Le domaine funéraire se compose globalement des mêmes sites que ceux de la période précédente, pour lesquels plusieurs phases de fréquentation ont pu être mises en évidence. Globalement, cette période est mal renseignée dans le département qui paraît quasiment inoccupé et pour lequel il n'est pas possible d'en étudier l'occupation territoriale plus en détail. La majorité des occupations connues a été découverte par le biais des travaux liés à l'A19 dont le tracé est bien visible en filigrane sur la carte de la *FIG. 451*. Les modes d'occupation étant les mêmes qu'aux périodes

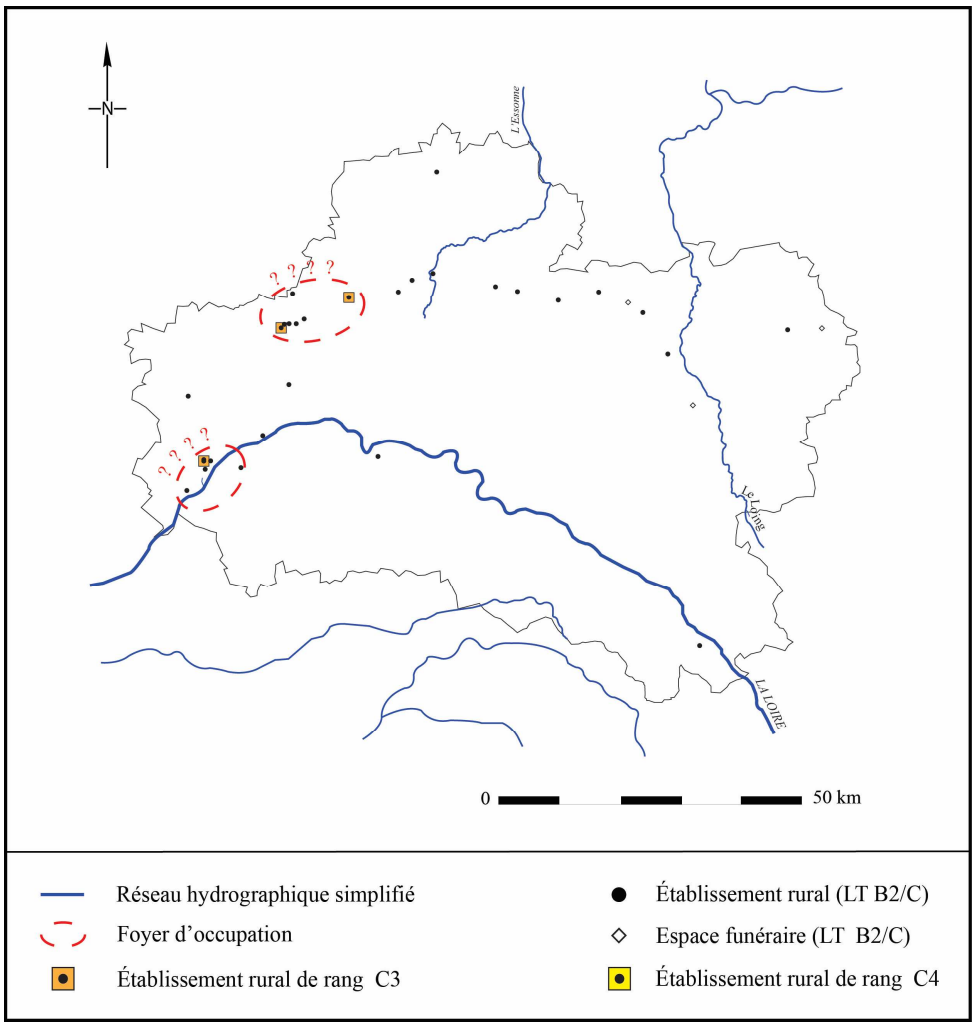

FIG. 461 : Organisation des territoires à LT B2/LT C (DAO C. Forget).

précédentes, il est difficile d'expliquer cela. Il semble que nous soyons en face d'un effet de la recherche plutôt que d'un désert archéologique. Il y a quinze ans, la moitié des entités de LT B2/C du département étaient encore inconnues et la construction de l'A19 a permis de les mettre au jour. Ainsi, il ne faut pas rester sur cette impression que le nord du département aurait été privilégié pour l'installation des établissements ruraux à La Tène moyenne. Ceci dit, les deux foyers d'occupation potentiels peuvent être gardés comme pistes de réflexion, car leur localisation correspond à quelques kilomètres près aux foyers de peuplement des périodes précédentes, notamment ceux du Ha D3/LT A.

L'occupation du département à La Tène finale est clairement déséquilibrée par les données issues des prospections aériennes et par les opérations archéologiques préalables à la construction de l'A19. Le nord du département apparaît ainsi clairement plus peuplé que le reste de la zone étudiée. La densité de sites est la plus élevée pour l'ensemble de l'âge du Fer avec une entité par zone de 28 km². Deux foyers d'occupation ont été mis en évidence (*FIG. 462*). Le premier est localisé au nord du département, principalement entre l'*Essonne* et le *Loing*. Plus qu'un foyer d'occupation, il s'agit d'un large secteur d'environ 800 km² qui offre quasiment cinq entités par kilomètre carré. Cependant, l'organisation de cette zone s'est avérée difficile à saisir tant les données sont disparates. Tous les sites ne bénéficient pas du même

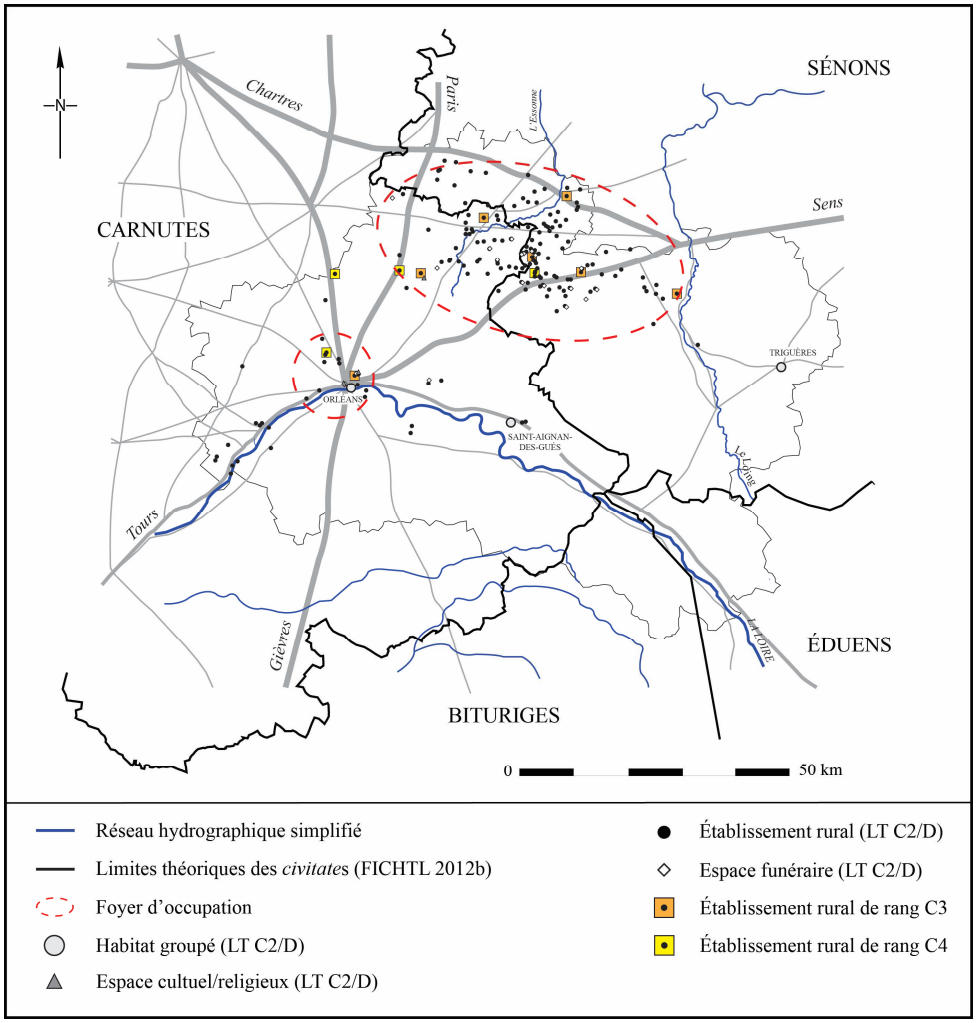

FIG. 462 : Organisation des territoires à LT C2/LT D (DAO C. Forget).

niveau de connaissance. Une partie d'entre eux n'est pas renseignée par du mobilier dans la mesure où il s'agit d'entités découvertes par prospection aérienne. Cela dit, la richesse de la zone ne semble toutefois pas du tout artificielle. La découverte de nombreux sites protohistoriques par le biais de l'A19 rappelle que le « hasard » du placement et du tracé des aménagements du territoire peut s'avérer très fructueux et atteste de la richesse archéologique du secteur. Ce dernier, relativement vaste, montre une concentration de sites au niveau des communes de **Boynes**, **Bouilly-en-Gâtinais**, **Barville-en-Gâtinais** et **Batilly-en-Gâtinais**. C'est sur cette dernière que se trouve le site exceptionnel du lieu-dit « *Les Pierrières* ». Le site fait office de point d'ancrage au sein d'un monde rural qui apparaît très dense à La Tène finale en comparaison avec les périodes précédentes. Le rôle centralisateur que tenait très certainement la résidence aristocratique, la richesse et la variété du mobilier, la structuration impeccable de l'établissement rural sont autant de caractères qui ne se retrouvent rassemblés, certes dans d'autres proportions, qu'au sein des habitats groupés.

Ce type d'entité n'a été rencontré qu'en faible quantité à l'échelle du département. Le mieux connu est **Orléans** qui a été fondé comme agglomération commerciale qui s'est par la suite muée en *oppidum* sans doute dès le premier tiers du Ier s. av. notre ère (JESSET *et al.* 2009 : 254). Placés au contact direct de la *Loire*, ses habitants — et notamment les artisans — ont su profiter au maximum des réseaux de communication et particulièrement du fleuve pour prospérer et devenir une place incontournable dans le secteur, accaparant les richesses et ne les redistribuant qu'à de rares et riches propriétaires terriens d'un côté, et se procurant de quoi nourrir la population auprès des établissements ruraux alentours de l'autre, probablement au sein même du second foyer d'occupation que nous avons identifié. L'importance de l'agglomération commerciale de **Saint-Aignan-des-Gués** n'est pas connue avec autant de précision, mais elle dut être moindre ne serait-ce qu'en raison de son abandon au milieu du Ier s. av. notre ère. Quant à l'*oppidum* de **Triguères**, son existence même demande à être confirmée. Si l'on se fie aux données de XIXe s. sur son rempart, à sa position le long d'une voie romaine et pour finir à la création d'une agglomération antique en contrebas de l'éperon où était installée l'occupation gauloise, il est vraisemblable qu'il ait fait partie du réseau de sites qui prenait part à l'organisation territoriale de la *civitas* des Sénons. Les espaces funéraires ne sont pas très représentés dans le corpus pour cette période. La plupart d'entre eux se rapporte à des petits enclos seulement connus à travers des clichés aériens et ne fournissent donc que peu d'informations utilisables de manière concrète pour la compréhension de l'occupation des territoires. Nous pouvons retenir qu'ils sont principalement situés dans le foyer de peuplement du nord du département puisqu'ils ont été découverts au cours des mêmes campagnes de prospection aérienne que les établissements ruraux cités un peu plus haut. Enfin, les espaces à caractère religieux ou cultuel ne représentent qu'une part infime du corpus.

Que nous apprend la localisation des sites au vu du contexte politique ainsi qu'à travers l'étude du faciès culturel du mobilier ? Comme nous le savons, quatre peuples gaulois se partageaient les territoires qui ont fini par former le département du Loiret (*FIG. 463*). Les Carnutes à l'ouest et les Sénons à l'est sont ceux qui occupaient la plus grande partie du département, les Bituriges et les Éduens se divisant l'extrême sud-est du département. Ce découpage est grosso modo celui des *civitates* antiques et les protohistoriens se reposent

désormais dessus, notamment depuis la parution de l'ouvrage *Les peuples Gaulois* de S. Fichtl en 2004, qui a repris le dossier sur les *civitates* et l'argumentaire quant aux limites retenues actuellement. L'emplacement des deux foyers de peuplement renvoie à deux situations dissemblables sans doute tributaires d'influences culturelles distinctes comme S. Krausz l'a déjà évoqué récemment (KRAUSZ 2016 : 116). La majeure partie des entités se trouve de part et d'autre de la frontière commune aux Carnutes et aux Sénons, dans un rayon d'environ trente kilomètres pour celles qui sont plus ancrées dans les terres. Une grande partie d'entre elles est située dans un secteur où l'influence sénonaise est visible dans le profil de divers éléments matériels, notamment la céramique. À **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* », on retrouve par exemple le vaisselier en céramique sénonais typique du Ier s. av. notre ère. Le fait de retrouver des éléments sénonais du côté carnute pose des questions à plusieurs niveaux. Cela nourrit de

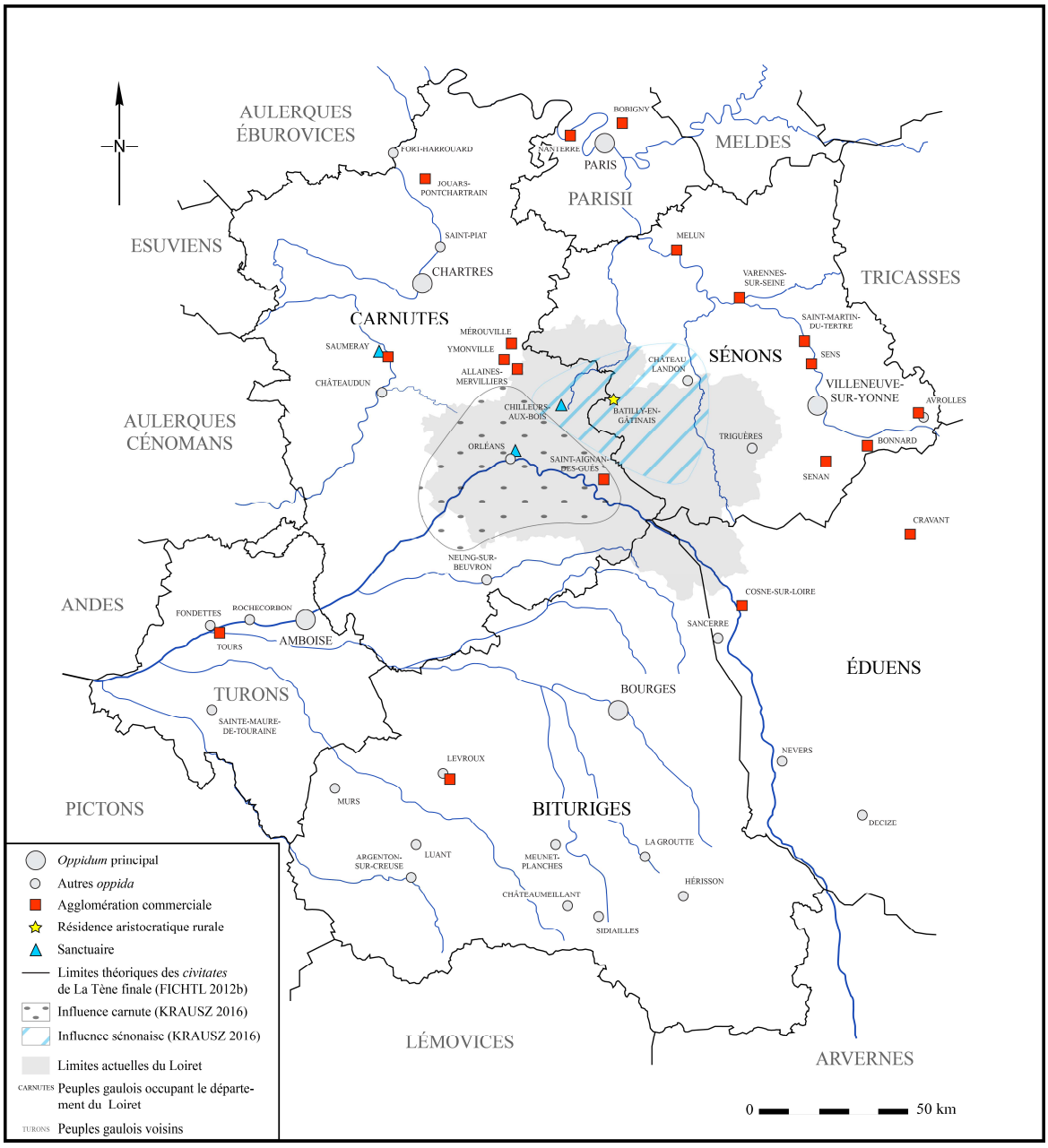

FIG. 463 : Contexte politique et des territoires de la Gaule centrale à La Tène finale, d'après RIQUIER 2003, FICHTL 2012b et KRAUSZ 2016 (DAO C. Forget).

nouveau le débat sur les limites des *civitates*, car on peut se demander si celle qui sépare les Carnutes des Sénons ne pourrait pas se trouver un peu plus à l'ouest, ou tout du moins demeurer moins poreuse que d'accoutumée. D'autre part, nous pouvons aussi nous demander, en réfléchissant à partir des limites actuellement proposées, si la bordure orientale du territoire carnute ne serait pas tournée vers le bassin de la Seine plutôt que vers l'intérieur du territoire carnute et notamment la *Loire* moyenne qui semble totalement dominée par ce peuple, mais qui ne semble en l'état actuel des connaissances contrôlée que par **Orléans**. La densité d'habitats groupés retrouvés le long du fleuve en Touraine pour le peuple turon permet cependant de penser qu'**Orléans** n'était sans doute pas le seul site à superviser la partie sud du territoire carnute.

Le second foyer d'occupation est d'ailleurs localisé autour de l'*oppidum* orléanais, en plein cœur du territoire attribué aux Carnutes. Il se trouve dans un secteur où l'influence carnute est solide. Celle-ci se ressent notamment au niveau du faciès monétaire de la zone. Les émissions retrouvées à **Orléans** sont majoritairement carnutes avec une forte proportion de productions locales, très certainement issues des ateliers orléanais. Le site, de prime abord orienté vers le sud et plus particulièrement l'amont de la *Loire*, sur laquelle devaient cheminer la majorité des importations de l'agglomération, est ensuite tourné vers l'intérieur du territoire et des occupations avec lesquelles elle commerce des produits locaux. Cette zone d'influence est visible jusqu'à l'agglomération commerciale de **Saint-Aignan-des-Gués** et se poursuivrait au sud d'**Orléans** jusqu'à l'emplacement hypothétique de *Noviodunum*, actuellement reconnu à Neung-sur-Beuvron. La partie occidentale du département du Loiret est aussi comprise dans cette zone d'influence et cela semble logique dans la mesure où l'on s'enfonce plus encore au sein des terres carnutes. Le reste du territoire loirétain est difficilement rattachable à l'une ou l'autre de ces entités culturelles pour le moment. Cela tient globalement dans un seul constat, à savoir les lacunes de la recherche archéologique qui frappent les autres zones. En effet, nous manquons cruellement de sites dans la partie sud-est du département, qui correspond respectivement aux extrémités nord du peuple biturige et ouest du peuple éduen, et qui seraient en conséquence susceptibles de relever de leur influence. Au vu des caractères spécifiques des entités naturelles de ce secteur et de la nature marécageuse du fleuve à cet endroit, il est aussi possible qu'il s'agisse d'un territoire peu voire pas du tout fréquenté et qui endosserait le rôle de *no man's land*, concept qui rejoint la notion de frontières perméables que nous évoquions un peu plus haut. La présence d'une portion de la *Loire* dans cette zone ouvre d'un autre côté le débat sur le contrôle du fleuve, instrument économique, mais aussi politique indubitablement lié à la prospérité des sites se trouvant sur son tracé, mais aussi des *civitates* qu'elle traverse. L'exemple d'**Orléans** nous montre que les Carnutes du sud ont su développer des relations commerciales prolifiques avec les peuples qui avaient un droit de péage sur le fleuve, notamment les Éduens et plus en amont les Ségusiaves, les Vellaves et sans doute les Bituriges dont l'influence sur le fleuve demande à être confirmée. D'autre part, les marchandises méditerranéennes transitaient aussi par le Rhône avant d'être par la suite acheminées par voie terrestre, ce qui montre que l'autorité carnute était très étendue. L'origine de celle-ci est difficilement restituable au vu des éléments en notre possession, mais il nous semble qu'une hypothèse viable soit que la principauté qui dominait le sud du territoire au Hallstatt final ait constitué le berceau carnute originel qui s'est par la suite étendu en direction du nord, à moins

que ce dernier ne se soit implanté dans la région de Chartres. L'étude de l'influence de Chartres et d'Orléans à l'échelle de la *civitas* n'a à ce jour donné aucun élément de réponse, les deux agglomérations n'ayant livré que des traces fugaces d'occupation datant du Ha D3/LT A ancienne. De plus, la prédominance de l'un ou l'autre de ces *oppida*, si nous pouvons parler de capitale, n'est toujours pas démontrée. La bipolarité de la *civitas* entre les deux sites envisagée par plusieurs chercheurs, dont S. Krausz dernièrement (KRAUSZ 2016 : 115) ne permet pas de trancher, mais pourrait être à l'origine de la bipartition de la cité à la fin du IIIe s./début du IVe s. de notre ère. Ainsi est-on en droit de se demander si la *civitas Aurelianum* ne pourrait pas constituer les vestiges d'un découpage territorial existant probablement dès le IIe s. av. J.-C. et remontant pourquoi pas au Ve s. av. J.-C.. Cette époque pourrait être celle à laquelle un peuple dont nous n'avons aucune mention, mené par une riche aristocratie, se serait installé dans le secteur d'Orléans et aurait par la suite été absorbé par le peuple carnute, pourquoi pas dès l'effondrement des principautés hallstattiennes voire au cours des cent cinquante années d'instabilité qui suivirent.

CHAPITRE 10 – CHRONOLOGIE ET RYTHMES D'OCCUPATION DES SITES

La détermination du contexte chronologique est indispensable à la bonne compréhension d'un site. La prise en compte de leur évolution dans le temps est importante et s'articule autour de deux points essentiels, leur date de création et leur date d'abandon. Il s'agit d'appréhender la période de fondation puis de délaissement d'une entité. Nous avons d'abord étudié le premier évènement puis analysé le second. En fonction de la nature des entités, nous avons dû adapter la méthode d'analyse des rythmes d'occupation. En effet, la confrontation entre le nombre de créations et d'abandons s'est avérée intéressante pour les établissements ruraux, mais a dû être arrangée pour être appliquée aux habitats ouverts, qui sont un agglomérat de plusieurs entités, mais aussi aux espaces funéraires et cultuels/religieux qui ne sont clairement pas habités. Pour terminer, nous aborderons les conditions de fondation et d'abandon des entités, avant de nous pencher sur l'évolution globale de l'occupation du département du Loiret à l'âge du Fer. Nous nous pencherons notamment sur la période allant du Hallstatt D3 à LT A, intervalle chronologique qualifié de transitoire en France puisqu'il voit le second âge du Fer succéder au premier âge du Fer. L'étude récente de P.-Y. Milcent sur le centre de la France (MILCENT 2004), qui a permis d'en nuancer la portée ou tout du moins d'en décaler le propos, avait en partie porté sur notre zone d'étude. Nous verrons si l'analyse de notre corpus actualisé s'inscrit dans les conclusions de son manuscrit en termes d'occupation du sol.

10.1. Rythmes d'occupation des sites de l'âge du Fer dans le département du Loiret

10.1.1. Rythmes de créations des entités

Le rythme de création des occupations a été abordé à travers deux types d'évènements. Nous avons tout d'abord pris en compte la première fréquentation d'un site, c'est-à-dire la période à laquelle il a été fondé. Le second niveau de lecture concerne deux sortes d'éléments. Le premier renvoie à la réoccupation d'un site après une période de hiatus. Le second concerne les entités qui ont connu plusieurs phases de réaménagement sans hiatus chronologique visible. Il ne s'agit pas à proprement parler de phénomènes de création, mais ces épisodes font montre d'un dynamisme du site qui passe souvent par la reconstruction de bâtiments voire une nouvelle orientation fonctionnelle. C'est surtout la catégorie des habitats groupés qui est concernée par cela et notamment le site d'**Orléans**. Pour étudier les rythmes de création des entités, nous avons utilisé des intervalles de vingt-cinq ans afin d'atteindre un degré de précision correct. Les entités uniquement connues par prospection aérienne et pour lesquelles aucune donnée chronologique n'est connue ont été naturellement écartées.

10.1.1.1. Les établissements ruraux

Les établissements ruraux sont le type de sites le plus courant au sein du corpus. Il en a été observé sur l'ensemble du département. Nous avons étudié les rythmes de création par grande région naturelle (le BGBPO qui correspond à l'ouest et au nord du département, l'Orléanais au centre, l'Est Loiret et le Sud Loiret) afin de pouvoir considérer le département dans son ensemble et mettre en évidence la tendance générale (*FIG. 464*). Trois périodes de

foisonnement ont été observées et assimilées à des pics de création pour reprendre les termes d'A. Cony (CONY 2017 : 545).

BGBPO :

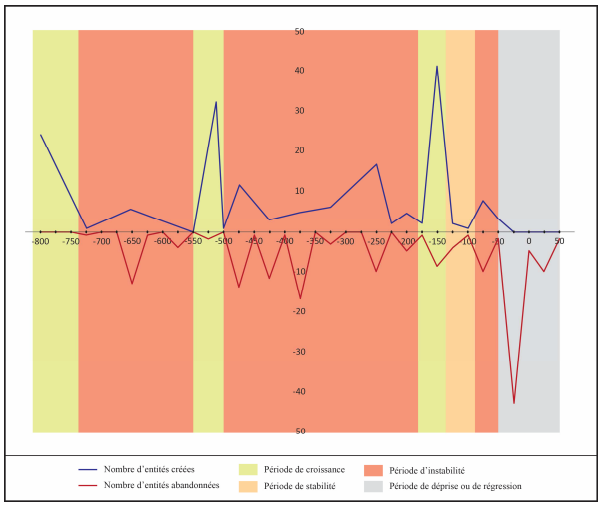

Orléanais :

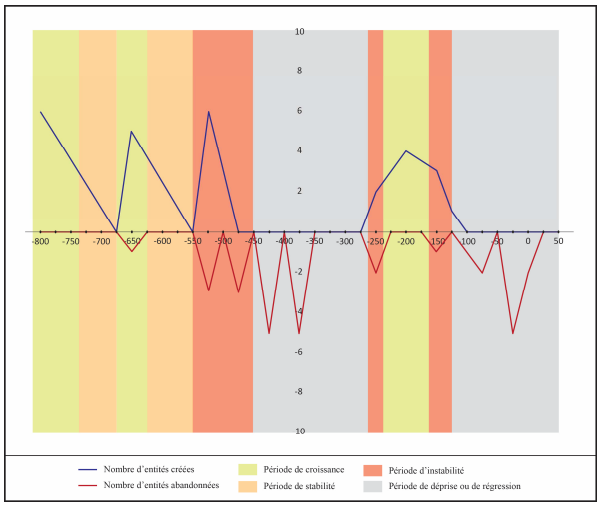

Est Loiret :

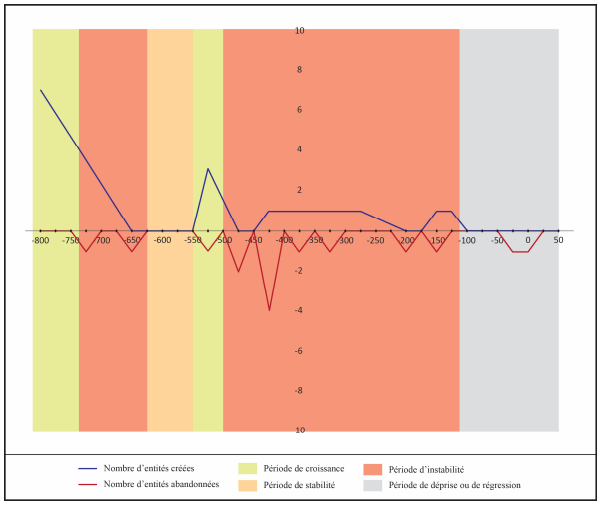

Sud Loiret :

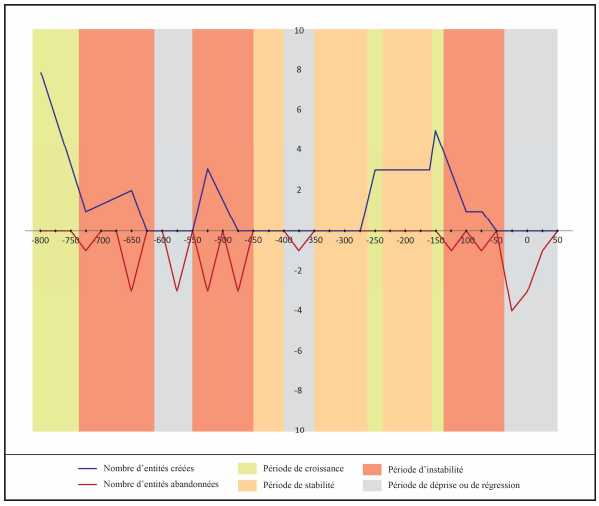

FIG. 464 : Évolution des créations et abandons d'établissements ruraux au cours de l'âge du Fer par région naturelle (DAO C. Forget).

Les premières créations apparaissent dès le VIIIe s. av. notre ère tandis que les plus récentes sont à placer dans le troisième quart du IIe s. av. notre ère. Trois périodes de créations ont été observées. La première, que nous venons d'évoquer, a été placée au VIIIe s. av. notre ère, mais le nombre d'entités qui la renseigne ne rejoint sans doute pas la réalité. En effet, parmi les établissements ruraux recensés, rares sont ceux qui ont été exclusivement fréquentés au Ha C. Les entités présentent souvent un *terminus ante quem* situé à la fin du VIe s. voire parfois jusqu'à la fin du Ve s. av. notre ère, ce qui ne permet pas de connaître avec exactitude à quel moment ils ont été fondés. Toutefois, cela n'empêche pas pour autant de voir un pic de création pour cette période, que nous avons située au début du VIIIe s. av. notre ère. Le replacer sur l'échelle temporelle n'est pas simple puisque le Ha C dure cent cinquante ans. Ainsi, la phase d'instabilité qui semble débuter dans la seconde moitié du VIIIe s. av. J.-C. pourrait bien débuter plus tard, et le pic de création concerner moins d'entités, mais être directement suivi d'une

phase de stabilité, dans la mesure où très peu d'abandons sont enregistrés avant la transition entre le Ha C et le Ha D1-2 ancien (vers le milieu du VIIe s. av. J.-C.). Le second pic de créations intervient dans le dernier quart du VIe s. av. notre ère. Le même phénomène que celui observé pour le pic de création n° 1 est visible. En effet, si quelques entités ont pu être datées uniquement du Ha D3 (520-480 av. J.-C.), certaines ont livré du matériel dont le faciès est un peu plus tardif et pousse jusque dans la phase ancienne de LT A (vers 430 av. J.-C.), voire LT A au sens large (vers 375 av. J.-C.). Le pic de créations n°3 se déroule au cours du IIIe s. av. notre ère. Il s'agit de l'épisode de fondation d'établissements ruraux le moins marqué, puisqu'il compte environ moitié moins d'entités que les trois autres. Les plus anciennes créations de ce troisième épisode interviennent dès le tout début du siècle alors que nous pouvons poser un t*erminus ante quem* à la fin du siècle. Le pic de créations n°4 est établi à partir du milieu du IIe s. av. notre ère. La plupart des entités sont fondées dans la seconde moitié de ce siècle et rares sont celles qui l'ont été dans le courant du Ier s. av. notre ère. Il est difficile cependant d'être catégorique à propos de la date de création des entités attribuées à LT D au sens large.

L'évolution des créations d'établissements ruraux au cours de l'âge du Fer ne peut être déterminée de manière exhaustive en raison de la qualité insuffisante des données issues de certains sites, mais une tendance générale peut être esquissée (*FIG. 465 & 466*). Les premiers établissements ruraux de l'âge du Fer sont installés dans le courant du VIIIe s. av. notre ère et peut-être même jusque vers le milieu du VIIe s. av. notre ère (pic de création n°1). Ce premier pic de créations regroupe les entités évoluant en espace ouvert. Le site de **Préfontaines**, « *Les Grands Réages* », occupé entre le Bz final IIIb et le Ha C, est le seul à être clairement délimité

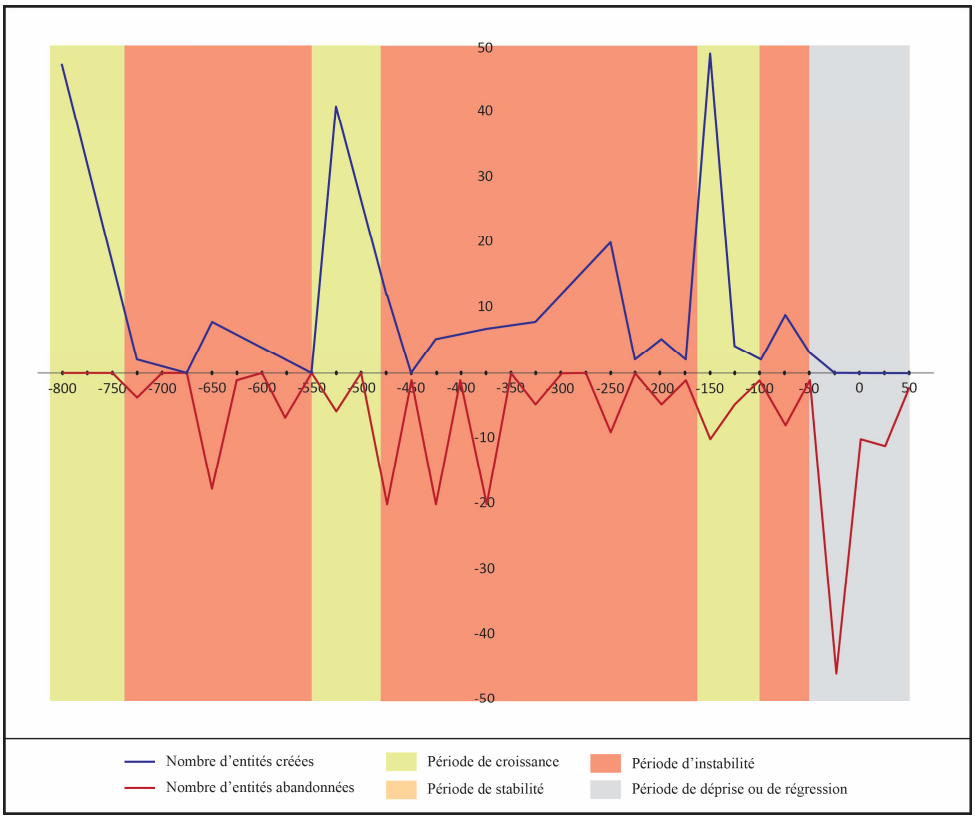

FIG. 465 : Évolution des créations et abandons d'établissements ruraux au cours de l'âge du Fer à l'échelle du département du Loiret (DAO C. Forget).

physiquement par une clôture. Il s'ensuit une phase d'instabilité jusqu'au milieu du VIe s. av. J.-C. au cours de laquelle les fondations sont minimes, ne suivent pas un schéma d'évolution croissant et sont ponctuées de plusieurs phases d'abandons. C'est vers la fin du VIe s. av. J.-C. et le début du Ve s. av. J.-C. qu'une nouvelle phase de créations est perceptible. Les entités concernées évoluent toujours majoritairement en aire ouverte, mais la découverte de tronçons de palissades sur quelques sites fait penser à une clôture d'au moins une partie de leur emprise. D'autres ont livré des fossés parcellaires indiquant l'insertion de l'entité au sein d'un terroir. Ce pic de création identifié pour les établissements ruraux de notre corpus se retrouve dans d'autres régions françaises, notamment dans le nord et l'est (MALRAIN, BLANCQUAERT & LORHO 2013 : 225). Cette seconde vague de créations s'essouffle autour du milieu du Ve s. av. J.-C. et débouche sur une longue période d'instabilité qui durera jusqu'au début du IIe s. av. notre ère. Les créations ou remaniements d'entités sont plutôt croissants au cours de ce laps de temps, du moins jusqu'au milieu du IIIe s. av. J.-C., mais l'identification de plusieurs vagues d'abandons constantes entre le dernier quart du Ve s. av. J.-C. et le premier quart du IVe s. av. J.-C., suivis par la suite d'abandons réguliers, ne permettent pas de considérer le pic de créations n°3 (IIIe s. av. J.-C.) comme une véritable rupture. Les établissements enclos commencent à faire une apparition timide vers la transition LT B2/C1. Il faut attendre le courant de LT C1 et LT C2 pour qu'ils se généralisent et remplacent en l'espace de quelques décennies le modèle ouvert qui a été utilisé de manière privilégiée pendant une dizaine de siècles. Les établissements ruraux de notre corpus rejoignent en ce point les observations qui ont été faites dans l'Oise (MALRAIN & PINARD 2006 : 57), dans l'est de la France (NOUVEL *et al.* 2009 : 132), en France centrale (MAGUER & LUSSON 2009 : 427), ainsi que dans les terroirs étudiés par A. Cony dans sa thèse (CONY 2017 : 545). Le pic de création n°4 intervient à partir de la seconde moitié du IIe s. av. notre ère. Cette période de création voit l'apogée de l'établissement rural ceint d'un enclos fossoyé, qui est désormais la norme. Quelques occupations ouvertes persistent, mais il s'agit en général d'entités mal caractérisées, souvent en raison d'un décapage limité. Ce quatrième pic de créations se fait l'écho de celui qui a été observé pour d'autres régions, notamment dans le nord et l'est de la France (HASELGROVE & GUICHARD 2013 : 322-323 ; MALRAIN, BLANCQUAERT & LORHO 2013 : 225). Il est suivi d'une période d'instabilité qui couvre la première moitié du Ier s. av. notre ère. Cette période est marquée par un faible nombre de créations et un nombre équivalent d'abandons. C'est au cours de la seconde moitié de ce siècle que les créations se font extrêmement rares et se font surtout supplanter par une vague d'abandons sans précédent.

Nombre de pics de création	Chronologie absolue	Chronologie relative
Pic de créations n°1	VIIIe s./milieu du VIIe s. av. J.-C. ?	Ha C
Pic de créations n°2	Fin du VIe s./début du Ve s. av. J.-C.	Ha D3
Pic de créations n°3	IIIe s. av. J.-C.	Fin LT B2/LT C1
Pic de créations n°4	2e moitié du IIe s. av. J.-C.	LT D1a/LT D1b classique

FIG. 466 : Datation des pics de créations des établissements ruraux au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).

10.1.1.2. Les habitats groupés

Le nombre d'habitats groupés du corpus ainsi que les lacunes chronologiques qui touchent l'un d'entre eux (**Triguères**) ont motivé le regroupement des agglomérations commerciales et des *oppida* dans les comptages statistiques. D'autre part, en raison de leur faible nombre, la portée des résultats est relativement limitée et constitue un panorama du développement du site d'**Orléans** plutôt qu'une vision globale de l'évolution de ce type de sites à l'échelle du département. L'analyse de l'évolution générale des entités regroupées sous le terme d'habitat groupé montre que les premières créations sont avérées dès le début du IIe s. av. J.-C. (**Orléans**, « *Îlot Calvin* » et « *ZAC des Halles-Îlot A* ») tandis que les plus récentes interviennent autour du milieu du Ier s. av. J.-C. (phases de réaménagement d'**Orléans**, « *Halles Châtelet* », « *Îlot de la Charpenterie* », « *Place de Gaulle* » et « *ZAC des Halles 1-Îlot B* »). Deux périodes de foisonnement ont été observées et assimilées à des pics de création (*FIG. 47 & 468*). Le premier intervient au cours du deuxième et du troisième quart du IIe s. av. notre ère. Légèrement gonflé par la présence de quelques entités datées globalement de La Tène finale notamment **Triguères**, « *Le Donjon* » et quelques sites orléanais, il s'agit des deux premières occupations d'**Orléans**, « *Place de Gaulle* » et des « *Halles Châtelet* », mais aussi de la première phase s'inscrivant véritablement dans un contexte aggloméré de l'« *Îlot de la Charpenterie* ». Les travaux récents sur le sujet ont montré que les agglomérations ouvertes se développaient dans le courant de La Tène moyenne et notamment à partir de LT C2 dans le centre de la France (COLLIS, KRAUSZ & GUICHARD 2000 ; KRAUSZ 2016 : 254-267) et dans le Centre-Est (BARRAL & NOUVEL 2012 et BARRAL & LALLEMAND 2014) avec dans certains cas une période d'apogée au cours de la seconde moitié du IIe s. av. notre ère. Le second pic de création se situe

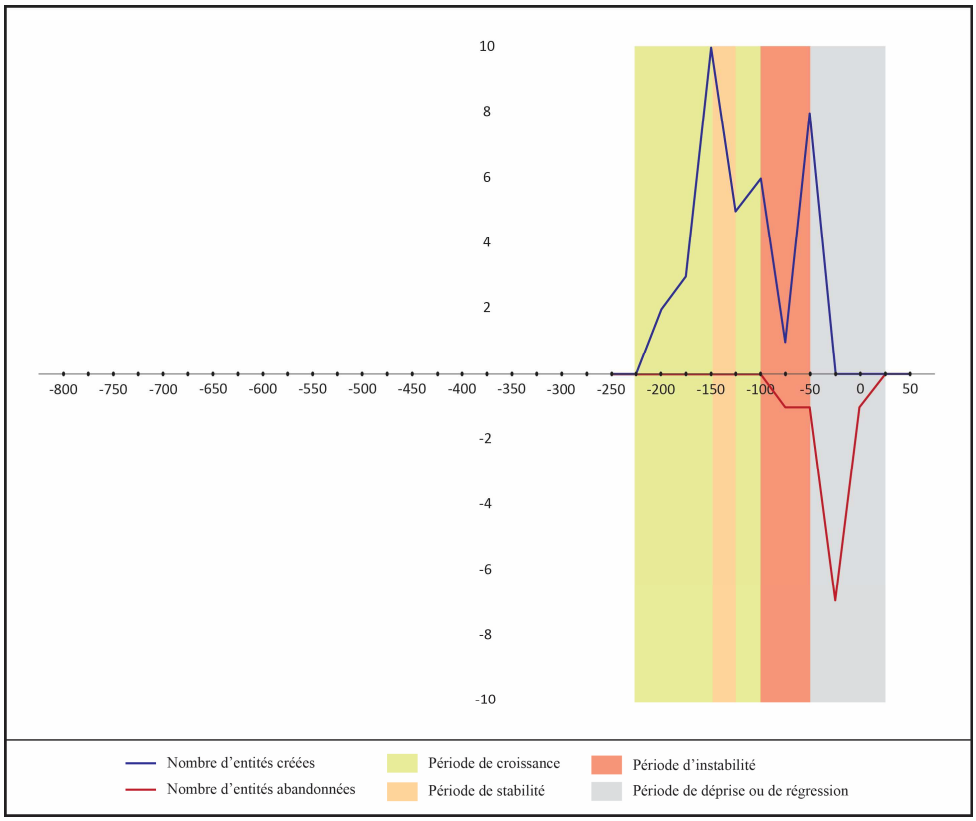

FIG. 467 : Évolution des créations et abandons d'entités participant à un habitat groupé au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).

vers le milieu du Ier s. av. notre ère. Il s'agit comme nous l'avons déjà spécifié des phases de réaménagement d'**Orléans**, « *Halles Châtelet* » (6, 7 et 8), « *Îlot de la Charpenterie* » (5 et 6), « *Place de Gaulle* » (4) et « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » (3 et 4). Nous devrions donc plutôt parler de pic de réaménagements de quatre sites majeurs de la phase *oppidum* l'**Orléans** qui prennent justement leurs racines lors du premier pic de création, mis à part la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » dont la fondation est légèrement plus tardive.

Au vu des lacunes chronologiques observées sur certaines entités, il est difficile de comparer l'évolution des créations de chaque site d'agglomération ou d'*oppidum*, mais quelques tendances ont tout de même été observées. Au cours des deuxième et troisième quarts du IIe s. av. J.-C. (pic de créations n°1), les agglomérations d'**Orléans** et de **Saint-Aignan-des-Gués** sont fondées. La chronologie de **Saint-Aignan-des-Gués** n'ayant pas été précisée et l'agglomération étant connue à travers une seule entité, il n'est pas possible d'en dire plus. **Orléans** est quant à elle occupée de manière continue dès le pic de créations n°1, voire un peu avant pour deux entités la « *ZAC des Halles-Îlot A* » et peut-être l'« *Îlot Calvin* ». Au total, quatre créations ainsi que six réaménagements touchent l'agglomération d'**Orléans** au cours de ce pic de créations. La fondation de l'*oppidum* de **Triguères** a été placée au cours de celui-ci, mais aucun argument matériel ne permet de le certifier. Le pic de créations n°2 ne concerne qu'**Orléans**. En effet, nous ne connaissons pas la chronologie de **Triguères** et l'agglomération de **Saint-Aignan-des-Gués** est abandonnée à LT D1b évoluée. C'est autour des années 60/40 que l'*oppidum* d'**Orléans** est touché par des campagnes de reconstruction qui touchent quatre entités majeures du site urbain à plusieurs reprises. Ces évènements coïncident avec la Guerre des Gaules et la mise à sac de l'*oppidum* par les troupes de César en 52 av. notre ère (CÉSAR : BG, VII, 11, 8). Si l'association est tentante, aucun indice direct provenant des fouilles n'a toutefois permis de la corroborer.

Nombre de pics de création	Chronologie absolue	Chronologie relative
Pic de créations n°1	2e/3e quart du IIe s. av. J.-C.	LT C2b/début LT D1a
Pic de créations n°2	Milieu du Ier s. av. J.-C.	Fin LT D2a/début LT D2b

FIG. 468 : Datation des pics de créations des entités participant à un habitat groupé au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).

10.1.1.3. Les espaces funéraires

L'étude des rythmes de créations des espaces funéraires a permis de mettre en évidence des difficultés inhérentes à la nature des sites. Nous recensons tout d'abord des lacunes chronologiques évidentes. L'une des plus importantes touche les tertres du premier âge du Fer. Ces monuments ont bien souvent été observés anciennement et nous ne disposons que de maigres indices à leur propos. Leur datation repose dans la plupart des cas uniquement sur leurs caractères morphologiques, ce qui explique le pic de création visible pour le début du VIIIe s. av. notre ère, car beaucoup sont attribués au premier âge du Fer au sens large et leur création a donc été calée autour de 800 av. notre ère. Cette vision est certainement déformée, dans la mesure où la plupart des *tumuli* sont utilisés à la fin de la période hallstattienne. Cependant, la présence dans notre corpus de tertres plus anciens, comme par exemple **T6a** et **T19** de **Baccon**, « *Thorigny* » 2 attribués au Ha C ou encore **T14**, **T18** et **T21** de la même entité qui renvoient

quant à eux au Ha D1-2, permet de mieux comprendre cette attribution chronologique. Un autre facteur déformant réside dans le nombre de tertres par entité. La majorité n'en compte qu'un seul (une création) alors que l'entité de **Baccon**, « *Thorigny* » 2 en comptabilise une dizaine qui ne sont d'ailleurs pas tous contemporains, mais pour lesquels l'indigence et l'ancienneté des données ne justifiaient pas spécialement la création d'une entité par *tumulus*.

Les premières créations d'espaces funéraires apparaissent donc dès VIIIe s. av. notre ère (**T6a** et **T19** de **Baccon**, « *Thorigny* » 2 et **Ingré**, « *ZAC des Varannes* » 1) tandis que les plus récentes interviennent dans le troisième quart du Ier s. av. notre ère (**Treilles-en-Gâtinais**, « *Les Caves* »). Quatre périodes de créations ont été identifiées (*FIG. 469 & 470*). La première, dont nous avons déjà parlé, a été placée au VIIIe s. av. notre ère, mais le nombre d'entités qui la renseigne ne rejoint sans doute pas la réalité. En effet, parmi les sept espaces funéraires recensés, quatre seulement ont été fondés avec certitude au Ha C. Cependant, cela ne retire pas pour autant le statut de pic de création de cette période, que nous avons situé au début du VIIIe s. av. notre ère. Il n'est pas aisé à replacer sur l'échelle temporelle puisque le Ha C se termine autour de 650 av. notre ère. Ainsi, la phase de stabilité qui suit le pic de création n°1 et qui ne voit aucune fondation d'espace funéraire pourrait tout aussi bien être vue comme la suite de ce dernier. Les entités fondées à cette époque sont toutes des *tumuli*, à l'exception de la première phase d'**Ingré**, « *ZAC des Varannes* » qui est représentée par un enclos circulaire. Le second pic de créations se déroule autour de la fin du VIe s. av. notre ère et le premier quart du Ve s. av. notre ère. La plupart des espaces funéraires sont des *tumuli*, mais les espaces funéraires à tombes plates font leur apparition (**Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 2 et **Pithiviers**,

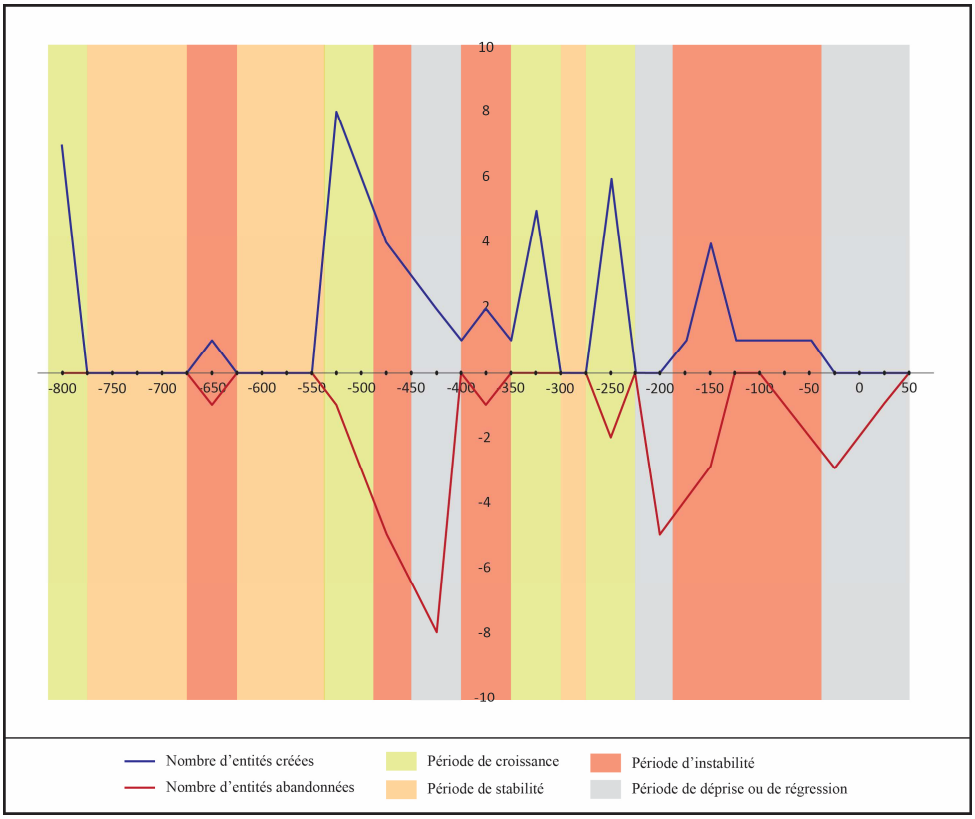

FIG. 469 : Évolution des créations et abandons d'entités à caractère funéraire au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).

« *Mellerette* »). Le troisième pic de créations se situe dans le troisième quart du IVe s. av. notre ère. Il ne s'agit pas véritablement de fondations, mais plutôt de la pérennisation d'espaces funéraires créés dans le courant de LT A. En effet, 80 % des entités qui participent à ce pic de créations sont en fait une nouvelle phase d'utilisation d'une nécropole à tombes plates et enclos fossoyés plus ancienne. Il s'agit de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* », de **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » et de **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* ». La seule création est la nécropole de Treilles-en-Gâtinais, « *Le Bas du Moulin* » 2. Enfin, le dernier pic de créations survient au milieu du IIIe s. av. notre ère. Celui-ci est intéressant, car il s'agit à parts égales de réutilisations d'anciens espaces funéraires sans hiatus et de créations *ex nihilo*. Les trois nécropoles de **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* », **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » et **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » sont toujours utilisées et renvoient donc aux espaces funéraires pérennisés. Les fondations de nouveaux espaces funéraires sont observables à **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2, à **Corbeilles**, « *Les Prés de Puiseaux* » et à **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 4 (un hiatus d'environ deux siècles sépare cet espace funéraire de celui de la phase 1).

Il n'est pas simple de rendre compte de l'évolution des créations d'espaces funéraires à l'âge du Fer, car les données en notre possession sont très lacunaires. Tout d'abord, au vu de la longueur de la période étudiée (huit siècles), leur nombre est faible. Ensuite, les difficultés rencontrées pour la datation de certains d'entre eux, quelques *tumuli* du premier âge du Fer, n'ont pas permis de rendre compte avec précision du début du phénomène. Nous allons cependant essayer de présenter les tendances principales. Les premiers tertres de l'âge du Fer sont fondés entre le début du VIIIe s. av. notre ère et le milieu du VIIe s. av. notre ère (pic de créations n°1). Il s'ensuit une certaine phase de stabilité jusqu'à la fin du Ve s. av. J.-C. au cours de laquelle les fondations sont minimes. C'est à cette époque qu'une nouvelle phase de créations est perceptible, à travers la mise en place de nouveaux tertres funéraires. Les premiers espaces funéraires à tombes plates font une timide apparition (**Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 2 et **Pithiviers**, « *Mellerette* »). Ce pic de créations pourrait être poussé jusqu'au troisième quart du Ve s. av. J.-C. avec quelques sites datés du Ha D3/LT A ancienne, mais l'identification d'une grande vague d'abandons entre le dernier quart du Ve s. av. J.-C. et la fin du IVe s. av. J.-C. laisse plutôt entrevoir une période d'instabilité puis de déprise. Le pic de créations n°2 introduit une période où des espaces funéraires sont créés ou réutilisés entre le troisième quart du IVe s. av. notre ère et le milieu du IIIe s. av. notre ère (pic de créations n° 3). Ces deux pics de créations sont juste séparés par quelques décennies de stabilité ou aucun espace funéraire n'est créé ou abandonné. Il s'ensuit une période de régression suivie d'une longue phase d'instabilité (premier quart du IIe s. av. J.-C. jusqu'au troisième quart du Ier s. av. J.-C.) puis d'une nouvelle phase de régression jusqu'à la période augustéenne.

Nombre de pics de création	Chronologie absolue	Chronologie relative
Pic de créations n°1	Début du VIIIe s. av. J.-C.	Ha C
Pic de créations n°2	Fin du VIe s./début du Ve s. av. J.-C.	Ha D3
Pic de créations n°3	3e quart du IVe s. av. J.-C.	Fin LT B1
Pic de créations n°4	Milieu du IIIe s. av. J.-C.	Début LT C1

FIG. 470 : Datation des pics de créations des entités à caractère funéraire au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).

10.1.1.4. Les espaces cultuels/religieux

La quantité infime d'entités à caractère cultuel ou religieux permet difficilement de traiter les rythmes de création de ce type de site. Avec seulement cinq entités fondées à quatre moments différents, il paraît présomptueux de parler de pics de créations. Cependant, nous pouvons parler d'un pic de création potentiel (*FIG. 471 & 472*). Il a été observé pour le milieu du Ier s. av. notre ère. Avec la création de deux entités (**Chilleurs-aux-Bois**, « *Les Tirelles* » 4 et **Orléans**, « *ZAC Le Clos de la Fontaine* » 4), l'hypothèse d'un pic de créations peut être posée, bien que cette proposition repose sur très peu d'éléments. La première création d'espace à vocation cultuelle/religieuse a été placée dans le second quart du IVe s. av. notre ère (**Chilleurs-aux-Bois**, « *Les Tirelles* » 3), mais pourrait remonter au dernier quart du Ve s. av. J.-C. (**Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2), tandis que les dernières interviennent au milieu du Ier s. av. notre ère (**Chilleurs-aux-Bois**, « *Les Tirelles* » 4 et **Orléans**, « *ZAC Le Clos de la Fontaine* » 4). Il est difficile d'en dire plus à propos des rythmes de création de ce type d'entité.

10.1.2. Rythmes d'abandons des entités

Les rythmes d'abandons des entités ont pu être approchés. Ce type d'événement fait référence à deux situations. La première renvoie aux sites qui sont définitivement délaissés à partir d'une période donnée, tandis que la seconde correspond aux entités qui ont connu plusieurs phases d'occupations séparées par un hiatus d'au moins vingt-cinq ans. Dans ce cas, un abandon est comptabilisé tout comme le réinvestissement du site a été considéré comme une nouvelle création. Si les phases de reconstruction ont été comptabilisées dans les créations dans la mesure où il s'agit de véritables réaménagements, les évènements qui les ont causés n'ont

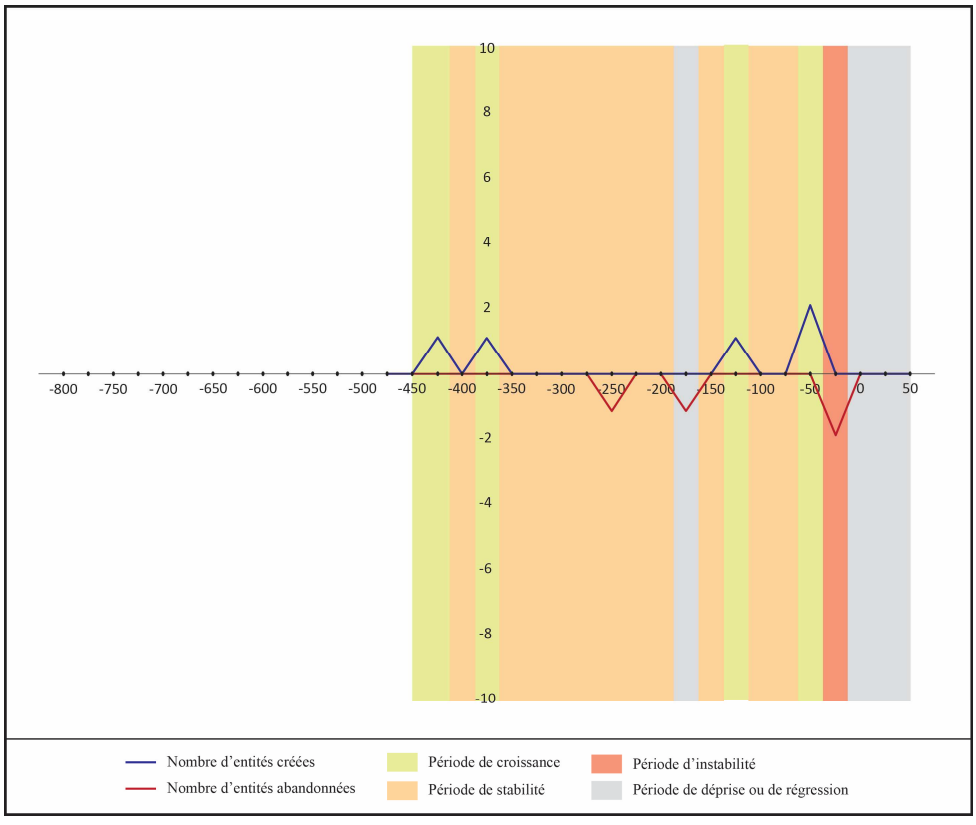

FIG. 471 : Évolution des créations et abandons d'entités à caractère cultuel/religieux au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).

pas été comptés, car il s'agit d'épisodes où le site n'a pas été délaissé, mais s'est au contraire pérennisé. Pour étudier les rythmes d'abandon des entités, nous avons utilisé des intervalles de vingt-cinq ans afin d'atteindre un degré de précision correct. Les entités uniquement connues par prospection aérienne et pour lesquelles aucune donnée chronologique n'est connue ont été naturellement écartées.

Nombre de pics de création	Chronologie absolue	Chronologie relative
Pic de créations potentiel n°1	Milieu du Ier s. av. J.-C.	Transition LT D2a/D2b

FIG. 472 : Datation des pics de créations potentiels des entités à caractère cultuel/religieux au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).

10.1.2.1. Les établissements ruraux

À l'image des rythmes de créations des établissements ruraux, leurs rythmes d'abandons ont été étudiés. Les premiers abandons se produisent au cours du troisième quart du VIIe s. av. J.-C. tandis que les derniers interviennent dans le second quart du Ier s. de notre ère. Trois épisodes d'abandons principaux rythment l'âge du Fer (*FIG. 473*). Le premier a été observé pour le milieu du VIe s. av. notre ère. Il s'agit des entités ouvertes dont la création remonte au Bz final ou au début du Ha C. Le pic d'abandon n°2 se produit par vagues entre le premier quart du Ve s. av. J.-C. et le premier quart du IVe s. av. J.-C. et a été divisé en trois phases. La phase 2a survient au cours du premier quart du Ve s. av. notre ère. Ce sont les sites fondés au début du Ha D3 qui sont majoritairement concernés par cette phase d'abandon, et dans une moindre mesure certains sites remontant à des étapes plus anciennes du premier âge du Fer. Le même constat peut être avancé à propos de la phase d'abandon 2b qui intervient dans le troisième quart du Ve s. av. notre ère. Il s'agit d'autres entités ouvertes fondées au Ha D3, mais dont certains vestiges ont livré des éléments plus récents, repoussant le *terminus ante quem* à LT A ancienne. Enfin, la phase d'abandons 2c a été observée pour le premier quart du IVe s. av. J.-C. et concerne deux catégories d'établissements ruraux : ceux qui ont été créés au Ha D3, tout comme les entités dont l'abandon est intervenu lors des phases 2a et 2b et d'autres dont la fondation est plus tardive et remonte au début de LT A ancienne. Enfin, le dernier épisode d'abandon a lieu entre le troisième quart du Ier s. av. J.-C. et le premier quart du Ier s. de notre ère. Les entités délaissées sont globalement les établissements à enclos fossoyé qui ont été fondés à LT D1, mais la présence de matériel tardif caractéristique de La Tène finale sur certains établissements ruraux créés à LT C voire LT C2 permet de penser que leur fréquentation s'est poursuivie sans doute jusqu'à LT D2b. Le pic d'abandon n°3 atteint son maximum vers 25 av. J.-C., mais se poursuit de manière dégressive jusque dans le second quart du Ier s. de notre ère.

Nombre de pics d'abandons	Chronologie absolue	Chronologie relative
Pic d'abandons n°1	Milieu du VIe s. av. J.-C.	Fin Ha C
Pic d'abandons n°2	1er quart du Ve s./1er quart du IVe s. av. J.-C.	Fin Ha D3/ Fin LT A récente
Phase 2a	1er quart du Ve s. av. J.-C.	Fin Ha D3
Phase 2b	3e quart du Ve s. av. J.-C.	Fin LT A ancienne
Phase 2c	1er quart du IVe s. av. J.-C.	Fin LT A récente
Pic d'abandons n°3	3e quart du Ier s. av. J.-C./1er quart du Ier s.	LT D2b/Aug.-Tib.

FIG. 473 : Datation des pics d'abandons des établissements ruraux au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).

L'évolution des abandons des établissements ruraux, en dépit des lacunes qui concernent certaines entités, a pu être cernée dans sa globalité. Les établissements ouverts fondés au Bz final ou au Ha C sont dans une moindre mesure abandonnés à la fin de l'étape ancienne du Ha C voire à la fin du Ha C récent, en tout cas au cours d'une période instable où des créations sont aussi à comptabiliser. Le pic d'abandons n°2 survient par à-coups tous les cinquante ans au cours de LT A. Il s'agit des établissements ruraux qui ont été fondés au cours du pic de créations n°2 et qui périclitent les uns après les autres au cours de cette période. Cela coïncide avec l'extinction des principautés hallstattiennes qui intervient brutalement au cours du Ve s. av. J.-C. (BRUN 2008 : 380 ; KRAUSZ 2013 : 410). Les principautés loirétaines sont difficiles à étudier et à replacer sur une carte seulement à partir des établissements ruraux qui se trouvaient certainement sous leur tutelle, mais il y a de fortes chances qu'elles aient subi le même sort que celles qui ont déjà été étudiées jusqu'ici si l'on se fie à la courbe des abandons des établissements ruraux. Un nombre limité d'abandons caractérise les trois siècles suivants, qui sont affectés par une longue phase d'instabilité pendant laquelle les sites ouverts déclinent de manière accélérée à partir du IIIe s. av. J-C. avant de connaître le pic le plus important de créations d'établissements ruraux à enclos fossoyé vers le milieu du Ier s. av. notre ère. Le troisième et dernier pic d'abandons se produit à la fin de LT D2b et se poursuit jusque dans les premières décennies du Ier s. de notre ère. Il concerne les entités à enclos fossoyé fondées en masse à LT D1, mais aussi quelques-uns dont la fondation remonte à LT C2 voire LT C1. Il s'agit de la fin du modèle gaulois. Si certains établissements ruraux continuent d'être occupés avec parfois la mise en place de nouveaux enclos de tradition gauloise (à ceci près qu'ils adoptent plutôt un tracé curviligne) occupés par des bâtiments en dur, beaucoup d'autres n'ont pas eu cette opportunité.

10.1.2.2. Les habitats groupés

Les rythmes de délaissement des entités participant à un habitat groupé ont pu être approchés. Cependant, à l'image de leurs rythmes de créations, ils s'appuient sur quelques données chronologiques lacunaires, comme par exemple l'*oppidum* de **Triguères**. Les premiers abandons interviennent au cours du premier quart du Ier s. av. J.-C tandis que les derniers ont été observés dans le courant du premier quart du Ier s. de notre ère (*FIG. 474*). Une seule période s'illustre par un nombre élevé d'abandons. Il s'agit du troisième quart du Ier s. av. J.-C. qui constitue le pic d'abandon n°1. Très légèrement déformé par la présence de quelques entités globalement datées de LT D, il s'agit uniquement d'occupations orléanaises : le « *18 rue Porte Saint-Jean* », l'« *Îlot Calvin* », la « *Place du Martroi* », la « *ZAC des Halles-Îlot A* » et la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* ».

Étant donné les lacunes chronologiques qui frappent certaines entités, il s'avère compliqué de comparer l'évolution des abandons de chaque site d'agglomération ou d'*oppidum* avec si peu d'éléments. Nous pouvons juste affirmer que l'agglomération commerciale de **Saint-Aignan-des-Gués** est abandonnée à LT D1b évoluée, période au cours de laquelle l'agglomération d'**Orléans** se densifie et se mue sans doute en un *oppidum* qui prospérera jusqu'au milieu du Ier s. av. notre ère. Il s'agit de deux trajectoires totalement différentes. Nous parlons d'abandons concernant le pic d'abandons n°1, car nous quittons le cadre chronologique de notre étude. Cependant, la majorité des entités orléanaises sont occupées de manière continue

entre la fin de la période gauloise et le début du Haut-Empire. C'est dans le courant de la période augustéenne que les occupations subissent un programme intensif de restructuration du paysage urbain en adoptant le savoir-faire importé d'Italie.

Nombre de pics d'abandons	Chronologie absolue	Chronologie relative
Pic d'abandons n°1	3e quart du Ier s. av. J.-C.	LT D2b

FIG. 474 : Datation des pics d'abandons des entités participant à un habitat groupé au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).

10.1.2.3. Les espaces funéraires

Les rythmes d'abandons des espaces funéraires ont été analysés. Cependant, tout comme leurs rythmes de créations, ils s'appuient sur quelques données chronologiques lacunaires qui touchent principalement les tertres funéraires du premier âge du Fer. Les phases de réutilisation ont été comptées dans les créations, car il s'agit d'une nouvelle phase de fréquentation des lieux sans hiatus visible. Aucun abandon ne peut donc leur être associé puisqu'il s'agit d'un usage continu de l'espace funéraire. Les premiers abandons ont été observés pour le Ha C avec un *terminus ante quem* fixé à 650 av. notre ère, et les derniers interviennent à la période augustéenne (*FIG. 475*). Deux périodes sont caractérisées par un nombre conséquent d'abandons. La première est visible pour le deuxième et le troisième quart du IVe s. av. J.-C. (pic d'abandons n°1) alors que la seconde intervient dans la première moitié du IIe s. av. notre ère (pic d'abandons n°2). L'ensemble des abandons du premier pic, à l'exception de deux entités mal connues (**Pithiviers**, « *Mellerette* » et **Nogent-sur-Vernisson**, « *Les Georgeons* »), concerne les *tumuli* du premier âge du Fer. Le second pic correspond à l'abandon des grosses nécropoles fondées à La Tène ancienne (**Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* », **Courtempierre**, « *Les Genièvres* », **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* », **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* ») voire au début de La Tène moyenne (**Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 4), et à deux entités mal connues (**Boynes**, « *Brimpont* » et **Corbeilles**, « *Les Prés de Puiseaux* »). Le cas d'**Orléans**, « *18 rue Porte Saint-Jean* » 1 est particulier et à considérer à part dans la mesure où il semble accompagner les premières décennies d'occupation de l'agglomération commerciale. De plus, sa chronologie complète n'est pas connue et l'espace funéraire semble soit se déplacer à proximité (« *8-10 rue Porte-Madeleine* » 3) soit être une zone à part de la nécropole.

Nombre de pics d'abandons	Chronologie absolue	Chronologie relative
Pic d'abandons n°1	2e/3e quart du IVe s. av. J.-C.	LT A ancienne
Pic d'abandons n°2	1ère moitié du IIe s. av. J.-C.	LT C2

FIG. 475 : Datation des pics d'abandons des espaces funéraires au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).

L'évolution des abandons des espaces funéraires, malgré l'insuffisance de certaines datations, a pu être cernée dans sa globalité. À l'exception du *tumulus* de **Saint-Cyr-en-Val**, « *La Planche* » qui est abandonné au plus tard dans le dernier tiers du VIe s. av. J.-C., l'ensemble des tertres funéraires hallstattiens est délaissé au plus tard au cours du deuxième et du troisième quart du Ve s. av. notre ère. Cela coïncide avec l'extinction des principautés hallstattiennes qui intervient brutalement au cours du Ve s. av. J.-C. (BRUN 2008 : 380 ; KRAUSZ 2013 : 410). Comme nous l'avons spécifié dans les paragraphes traitant des rythmes d'abandons des

établissements ruraux, les principautés loirétaines demeurent compliquées à resituer sur une carte, mais il est fort probable qu'elles aient subi le même sort que celles qui ont déjà été étudiées jusqu'ici à en juger par ce que nous apprend la courbe des abandons des espaces funéraires, en plus de celle des établissements ruraux. Très peu d'abandons caractérisent les deux siècles suivants, qui sont globalement touchés par des phénomènes de croissance ou de stabilité. Le second pic d'abandons a ensuite été mis en évidence pour la première moitié du IIe s. av. notre ère. Les nécropoles à tombes plates et à enclos fondées à LT A/B1 (entre 430 et 325 av. J.-C.) sont utilisées tout au long de La Tène ancienne et jusqu'au début de La Tène moyenne, mais finissent par être délaissées dans le courant de LT C2. La période de La Tène finale est quant à elle marquée par un très faible nombre d'abandons. Il faut aussi garder à l'esprit que peu d'espaces funéraires ont été inventoriés pour cette période.

10.1.2.4. Les espaces cultuels/religieux

La remarque qui a été faite dans la sous-partie traitant des créations d'entités à caractère cultuel ou religieux peut être répétée. Leur quantité minime ne permet pas de s'intéresser aux rythmes d'abandons. Avec seulement cinq entités, nous n'avons affaire qu'à cinq abandons. Tout comme pour les rythmes de créations, nous pourrions parler de pics d'abandons potentiels, mais les données ne nous le permettent que difficilement (*FIG. 476*). Le premier abandon d'espace à caractère cultuel/religieux intervient vers le milieu du IIIe s. av. J.-C. (**Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2) tandis que les derniers ont été situés au cours du troisième quart du Ier s. av. J.-C. (**Chilleurs-aux-Bois**, « *Les Tirelles* » 4 et **Orléans**, « *ZAC Le Clos de la Fontaine* » 4).

Nombre de pics d'abandons	Chronologie absolue	Chronologie relative
Pic d'abandons potentiel n°1	3e quart du Ier s. av. J.-C.	LT D2b

FIG. 476 : Datation des pics d'abandons des espaces cultuels/religieux au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).

10.1.3. Évolution de l'occupation du département du VIIIe s. au Ier s. av. notre ère

Le rythme général d'occupation des entités a pu être déterminé grâce à l'étude de leur nombre à l'échelle du département (*FIG. 477*). Les premières entités à être créées sont des établissements ruraux ainsi que des espaces funéraires dès le Ha C. Trois périodes de croissance ont été mises en évidence. La première renvoie aux VIIIe s. av. notre ère. Elle est suivie d'une période de stabilité à laquelle fait suite une baisse du nombre d'entités à partir de la moitié du VIIe s. av. notre ère. Cette baisse touche uniquement les établissements ruraux. Les données concernant les espaces funéraires n'étaient pas assez étoffées pour rendre compte de réels changements à la même époque, ce qui explique l'apparente stabilité qui touche ce type de sites jusqu'à la moitié du Ve s. av. notre ère. C'est d'ailleurs à partir de ce moment et jusqu'à la fin du siècle qu'intervient la seconde période de créations qui est très bien renseignée pour les établissements ruraux, et dans une moindre mesure pour les espaces funéraires. À partir du second quart du Ve s., le nombre d'entités chute énormément. Ce phénomène touche les espaces funéraires un peu plus tard, dans le troisième quart du Ve s. av. J.-C., mais il s'agit d'un épisode relativement ciblé, comparé aux établissements ruraux dont le nombre diminue de plus de la moitié entre le second quart du Ve s. av. notre ère et la moitié du IVe s. av. notre ère. C'est d'ailleurs au début du IVe s. av. J.-C. que sont recensées les premières entités à caractère

cultuel/religieux. Cette période est suivie d'une phase de stabilité qui touche les trois types d'entités. Celle-ci se poursuit jusqu'au troisième quart du IIIe s. av. J.-C. pour les espaces funéraires et jusqu'au second quart du IIe s. av. J.-C. pour les entités cultuelles/religieuses. Les établissements ruraux connaissent quant à eux une période de croissance intermédiaire à partir du milieu du IIIe s. av. J.-C. qui se solde par une période de stabilité entre le troisième quart du IIIe s. av. notre ère et le second quart du IIe s. av. notre ère. Celle-ci débouche sur la plus grande période de créations recensée à l'âge du Fer pour le département, entre le milieu du IIe s. av. notre ère et le milieu du Ier s. av. notre ère. Le nombre d'entités atteint son maximum. Seuls les sites à caractère cultuel/religieux ne sont pas touchés par ce phénomène, mais le peu d'entités de ce type recensé impose la prudence quant à ce constat. À partir du troisième quart du Ier s. av. J.-C., une diminution très importante touche l'ensemble des sites et notamment les établissements ruraux. Cet épisode se poursuit jusqu'à la fin de la période augustéenne.

10.2. Modalités de formation des entités

10.2.1. Les établissements ruraux

Les modalités de formation des établissements ruraux ont pu être observées et trois schémas différents ont ainsi été mis en évidence. Le premier concerne les entités qui n'ont connu qu'une phase d'occupation et qui n'ont par la suite plus du tout été fréquentées au moins jusqu'à la fin de la période laténienne. Nous avons associé à ces sites les quelques entités qui ont été précédées d'une occupation antérieure à l'âge du Fer et pour lesquelles aucun lien direct n'a été défini avec les établissements ruraux de notre corpus. Il peut s'agir d'une fréquentation préhistorique très lointaine (pouvant remonter au Mésolithique, mais plus souvent au Néolithique), cependant, la présence d'une occupation de l'âge du Bronze est le phénomène le

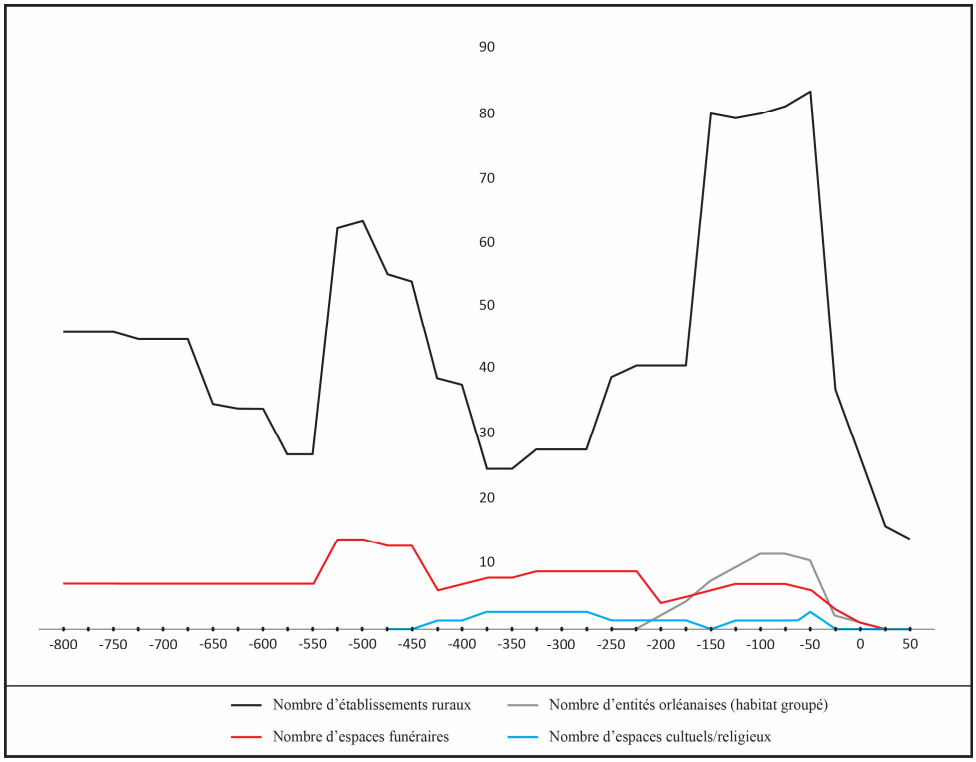

plus commun. Les entités de cette première catégorie se retrouvent tout au long de l'âge du Fer

FIG. 477 : Évolution du nombre d'entités au cours de l'âge du Fer à l'échelle du département du Loiret (DAO C. Forget).

et sont les plus nombreuses (45,6 % des établissements ruraux bien datés du corpus, hors sites uniquement connus par le biais de prospections aériennes, soit cent neuf entités). Nous pouvons citer quelques établissements ruraux de rang élevé (C3 et C4), entre autres l'entité de **Préfontaines**, « *Les Grands Réages* », datée du Bz IIIb/Ha C, quelques sites du Ha D3 (**Corquilleroy**, « *Le Chemin Perdu* », **Corquilleroy**, « *La Grevasse* » et **Santeau**, « *Le Différent* »), ainsi que plusieurs établissements ruraux enclos de la fin de la période laténienne (**Attray**, « *Le Cul d'Anon* », **Boynes**, « *La Porte de Puiseaux* », **Meung-sur-Loire**, « *Le Clos Fleury* » et **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* »). La situation de **Vimory**, « *Le Marais Guyon* » est intéressante et se démarque des autres sites de cette catégorie. Cette entité est la seule du corpus à prendre directement la suite d'une occupation antérieure à l'âge du Fer. En l'occurrence, nous sommes en présence d'un établissement rural daté du Ha C qui succède sans hiatus apparent à un établissement rural déjà organisé dès le Bz IIIb.

Le deuxième schéma mis en évidence se rapporte à la première phase d'occupation des sites ayant été fréquentés à plusieurs reprises au cours de l'âge du Fer. Certaines d'entre elles sont précédées d'une fréquentation plus ancienne qui intervient au Néolithique voire à l'âge du Bronze, mais aucune n'a pu être liée aux établissements ruraux de cette catégorie, car elles sont généralement mal caractérisées, et le hiatus qui les sépare est trop long. Nous sommes donc en présence d'entités fondatrices installées pour la majorité dans le courant de la période hallstattienne, parfois dès le Ha C et dans une moindre mesure au cours de la période laténienne. Cette catégorie est représentée par cinquante-trois entités, soit 22,2 % des établissements ruraux bien datés du corpus, hors sites uniquement connus par le biais de prospections aériennes. Il s'agit dans bien des cas d'occupations ouvertes mal déterminées, mais quelques établissements ruraux au statut aisé sont à dénombrer. Ce sont surtout des sites qui sont installés au cours du Ha D3/LT A ancienne (**Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* », **Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* », **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* », **Puiseaux**, « *Le Chemin de Paris* » et **Villereau**, « *Climat de Laveau* »), mais nous avons aussi l'exemple de **Thignonville**, « *La Queue de Colerette* », un peu plus tardif, qui a été fondé aux alentours de la transition LT A récente/B1.

Le dernier schéma observé concerne toutes les entités qui font suite à une première occupation installée à l'âge du Fer (32,2 % des établissements ruraux bien datés du corpus, hors sites uniquement connus par le biais de prospections aériennes, soit soixante-dix-sept entités). Il s'agit de toutes celles allant de la phase 2 à la phase 6 d'un site dont la première fréquentation intervient au plus tôt au Ha C. Généralement, un hiatus sépare la première occupation de la seconde, mais quelques sites ont montré une probable continuité. Deux phases d'occupation d'un même site sont concernées en majorité. À l'image d'**Escrennes**, « *Les Buttes* », cela peut s'observer dès le début de la période hallstattienne avec une première phase au Ha C et une seconde phase à cheval sur le Ha C et le Ha D1-2 ancien. Cependant, ce type d'enchaînement demeure rare au premier âge du Fer, et il faut attendre la fin de La Tène ancienne et surtout La Tène moyenne et finale pour qu'ils se généralisent avec par exemple **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » (phase 1 : LT A/B2 et phase 2 : LT C1/D1), **Santeau**, « *La Maison Rouge* » (phase 1 : LT B2/C2 et phase 2 : LT D), et quelques sites orléanais comme **Orléans**, « *24 boulevard Rocheplatte* » (phase 1 : LT C1/C2a et phase 2 : LT C2a/D1b classique) et **Orléans**,

« *ZAC du Clos de la Fontaine* » (phase 1 : LT D1a et phase 2 : LT D1b/D2a). D'autre part, certains sites ont montré un caractère pérenne encore plus affirmé avec une régularité visible sur trois phases d'occupation. Ce schéma a été observé à deux reprises pour la période hallstattienne avec **Fay-aux-Loges**, « *La Loge Cognet* » et **Meung-sur-Loire**, « *Les Tertres* » où les trois premières phases s'étalent entre le Ha C et la transition entre le Ha D3 et LT A. Les sites d'**Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » et de **Villereau**, « *Climat de Laveau* » montrent quant à eux une continuité à partir du Ha D3. Sur le premier, ce sont les phases 2 à 4 qui sont concernées et qui s'étalent entre le Ha D3/LT A et LT C2/D2b. Sur le second, les phases 1 à 3 ont été datées entre le Ha D3 et LT B/B2. Enfin, le site de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » est le seul qui montre un enchaînement pratiquement continu sur une période plutôt courte, dans le courant de La Tène finale. En effet, la phase 3 est datée de LT C2/D1b évoluée et la phase 5 de LT D2b. Nous terminerons avec deux sites particuliers, **Ingré**, « *ZAC des Varannes* » et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* ». Deux phénomènes de continuité séparés par un long hiatus y ont été mis en évidence. Deux occupations hallstattiennes s'y suivent et le secteur est abandonné jusqu'à LT C2 dans les deux cas. Deux phases se succèdent alors à La Tène finale à **Ingré**, tandis que trois phases se suivent sur la même période à **Saran**. Sur ce dernier site, il s'agit d'une véritable continuité, car le système d'enclos de LT C2 est déplacé à plusieurs reprises de quelques dizaines de mètres.

Le reste des contextes que nous n'avons pas encore mentionnés sont de deux types. Tout d'abord, certains sites du corpus sont constitués de deux phases d'occupation qui ne se suivent pas directement dans le temps. Ainsi, la situation la plus commune renvoie à une première occupation hallstattienne suivie d'un hiatus plus ou moins long auquel succède une seconde et dernière phase d'occupation au cours de la période laténienne. Enfin, de rares sites sont caractérisés par un minimum de trois phases d'occupations toutes séparées par une période de hiatus comme par exemple **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » et **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* ».

10.2.2. Les habitats groupés

10.2.2.1. Les agglomérations commerciales

Lorsqu'on se penche sur les modalités de formation des habitats groupés, on se rend compte qu'il est difficile d'étudier les entités de la même manière, car les données ne nous le permettent pas. Concernant les agglomérations commerciales, nous pouvons uniquement nous baser sur les sites d'**Orléans** et de **Saint-Aignan-des-Gués** pour lesquels nous avons deux visions totalement différentes. Le premier est le mieux connu des deux. Les premières traces d'occupation que nous avons sur le territoire orléanais sont éparses et isolées. Il s'agit d'une fosse au « *20-25 rue Eugène Vignat* » et de deux trous de poteau « *rue du Nécotin* » qui ont été datés du Ha D3 voire jusqu'à LT A ancienne pour la seconde entité. Au vu du long hiatus qui sépare ces occupations dont la nature demeure inconnue des premiers témoins d'une occupation groupée (plus de trois siècles), il paraît compliqué de leur attribuer un lien direct. Les premières occupations laténiennes sont installées dans le courant de LT C. La plus ancienne d'entre elles, localisée au « *24 boulevard Rocheplatte* », remonte au dernier quart du IIIe s. av. notre ère ou au premier quart du IIe s. av. notre ère (transition LT C1/C2). Les vestiges de « *La Motte Sanguin* », sans doute un peu plus tardifs (LT C2a/D1b évoluée). Les occupations sont mal

caractérisées, mais semblent correspondre à des établissements ruraux. Pour autant, le lien avec l'agglomération commerciale n'est pas certain, dans la mesure où ces deux entités sont vraisemblablement localisées en dehors de l'emprise de l'agglomération commerciale.

Les éléments de réponse sont donc plutôt à rechercher du côté des entités dont nous savons qu'elles se trouvent dans l'emprise de l'agglomération commerciale et qui sont toujours occupées de manière continue lorsque cette dernière est en fonctionnement. Les sites de l'« *Îlot de la Charpenterie* » et du « *8-10 rue Porte Madeleine* » ont livré des éléments intéressants. La première phase de l'« *Îlot de la Charpenterie* » a été calée entre les années 170 et 160 av. notre ère. Il s'agit d'une occupation mal caractérisée, mais pour laquelle de nombreux indices des activités pratiquées sont attestés par la présence de rejets spécifiques. Les unités correspondant à ces activités se trouvent en périphérie de la zone fouillée, vers le sud et l'est. Selon les fouilleurs, pour lesquels, il s'agit d'ateliers métallurgiques contemporains et qui ne se suivent pas dans le temps. Nous serions en présence d'un secteur artisanal appartenant à l'agglomération d'**Orléans**, se trouvant en lien étroit avec le monde rural à proprement parler. De plus, le corpus faunique renvoie à ce qui se trouve en contexte de site aggloméré plutôt qu'en contexte d'établissement rural. Cependant, devant la faiblesse des données et la présence de structures et d'environnements s'inscrivant plutôt dans le monde rural, il pourrait s'agir d'un contexte différent. Nous l'avons inscrit dans la catégorie des établissements ruraux bien que cela ne soit pas aussi simple que cela. Il s'agit d'une des occupations laténiennes les plus anciennes d'**Orléans** qui pourrait préfigurer la création de l'agglomération. Au « *8-10 rue Porte Madeleine* », ce sont des traces d'ornières renvoyant à la seconde moitié du IIe s. av. notre ère. Ces vestiges traduisent le passage de véhicules à roues au sein d'un environnement ouvert, vraisemblablement en dehors des zones commençant à être urbanisées. L'orientation des fossés (nord-ouest/sud-est), quasiment la même que celle observée pour les voies de l'agglomération d'**Orléans** à la même période, montre une circulation entre deux points d'occupation, l'agglomération, et l'autre, plus difficile à mettre en évidence, une voie principale, un hameau, une ferme, des espaces cultivés…

Les sites de l'« *Îlot de la Charpenterie* » et des « *Halles Châtelet* » sont clairement ceux qui s'inscrivent dès le milieu du IIe s. av. J.-C. au sein d'un espace organisé à caractère aggloméré. Comme nous l'avons vu dans le paragraphe précédent, l'« *Îlot de la Charpenterie* » est déjà fréquenté depuis le troisième quart du IIe s. av. J.-C., et constitue en ce sens l'occupation pionnière de l'agglomération commerciale qui connaît une densification et une expansion progressives à partir des années 150/120 av. notre ère. Ainsi, si le contexte dans lequel s'inscrit la phase 1 de l'« *Îlot de la Charpenterie* » n'est pas connu avec précision, son caractère artisanal ne fait aucun doute avec la pratique de la métallurgie, qui perdure d'ailleurs tout au long de l'occupation de l'agglomération. Il en est de même aux « *Halles Châtelet* » ainsi qu'à la « *Place de Gaulle* ». Sur le second site, le caractère artisanal n'est pas attesté dès la première phase, qui est par ailleurs mal caractérisée (LT C2b/D1a), mais au moins dès la seconde phase (LT D1a/D1b classique).

Le caractère aggloméré du site d'**Orléans** ne s'est donc pas imposé brutalement, mais résulte d'un processus dont les prémices sont à rechercher dans le courant de LT C2, au plus

tard au cours du troisième quart du IIe s. av. notre ère. L'occupation pionnière semble être le regroupement de plusieurs unités artisanales tournées vers la métallurgie à l'« *Îlot de la Charpenterie* ». Si l'origine de cet évènement demeure difficile à cerner, il n'en résulte pas moins un élément déclencheur dans le mode d'occupation du secteur qui se développera en moins d'un demi-siècle pour devenir une agglomération commerciale florissante comptant des habitants dont certains au moins avaient un statut social assez élevé, à en juger par la présence de mobilier de qualité.

Comme nous l'avons spécifié au début de cette partie, le cas du site de **Saint-Aignan-des-Gués** est très différent. Une seule entité renseigne cette agglomération dont les modalités de création sont de fait très compliquées à saisir. De plus, les données à son propos sont lacunaires. Le mobilier notamment n'a pas fait l'objet d'une étude poussée et dans le cas où l'agglomération aurait connu plusieurs phases d'aménagements, celles-ci n'ont pas été mises en évidence. En l'état actuel des connaissances, l'agglomération de **Saint-Aignan-des-Gués** semble surgir soudainement au cours du troisième quart du IIe s. av. notre ère, soit au cours des mêmes décennies que l'agglomération d'**Orléans**. Aucune occupation sous-jacente aux bâtiments retrouvés au lieu-dit « *Les Vallées* » n'a été discernée, ce qui laisse penser à une création *ex nihilo* dont le caractère rigoureusement organisé — et urbanisé ? — dès sa fondation ne fait aucun doute. Cependant, il est clair que d'autres pôles d'occupation devaient exister, au moins au sud de celui qui a été fouillé, de l'autre côté de la voie de circulation. Aucun élément n'interdit donc de considérer la présence d'une occupation plus ancienne, bien que les preuves de sa présence fassent encore défaut.

10.2.2.2. Les *oppida*

Le problème rencontré pour les agglomérations commerciales se rencontre aussi pour les *oppida*. Les informations en notre possession sont d'une inégalité frappante concernant les deux sites d'*oppidum* de notre corpus, **Orléans** et **Triguères**. Le site d'**Orléans**, avant d'être un *oppidum*, a connu dans un premier temps une phase agglomération commerciale. Si les modalités exactes de la création de cette dernière ne sont pas connues, nous savons qu'elle est intervenue au plus tard dans le troisième quart du IIe s. av. notre ère. Cependant, nous n'avons à ce jour aucun élément nous permettant de connaître la date, s'il y en a une, en tout cas la période au cours de laquelle le site a changé de dimension. Cette information repose principalement sur la date de construction du rempart. Or, aucune donnée incontestable de la présence de ce rempart n'est disponible pour **Orléans**, bien que César nous décrive une ville close dans ses écrits (CÉSAR : B.G., VII, 11). Des vestiges pourraient bien renvoyer à ce type d'aménagement (rue Ducerceau, place de la République), mais les informations datent du XIXe s. et du début du XXe s. et leur interprétation est plutôt délicate.

Nous n'avons alors d'autre choix que de nous tourner vers les données issues des deux fouilles les mieux renseignées d'Orléans : l'« *Îlot de la Charpenterie* » et les « *Halles Châtelet* ». Les deux entités sont marquées par une structuration importante de l'espace dès les premières phases d'occupation. Les unités mises en évidence, de manière directe ou à travers la présence de mobilier révélateur d'activités précises, évoluent toujours cependant en milieu ouvert et proche d'un environnement rural. Les deux sites sont touchés par une densification

progressive à partir du milieu du IIe s. av. notre ère qui se poursuit sans rupture directe jusqu'à la période augustéenne. À l'« *Îlot de la Charpenterie* », T. Massat et ses collaborateurs ont observé une accélération du processus au cours des années 90/60 av. J.-C., soit au plus tôt dans le courant de LT D1b évoluée (MASSAT, BLANCHARD & FAY 2002 : 180). Les constructions se multiplient et les nombreux espaces extérieurs qui les bordent, plutôt tournés vers la mise en culture au cours des deux premières périodes d'occupation (LT C2 à LT D1a), vont progressivement être aménagés afin de constituer des espaces de circulation. Lors de la période 3 (LT D1a/D1b évoluée), les deux types d'espaces occupent une superficie similaire. À partir de la période 4 (LT D2a), la situation est inversée et les espaces mis en culture sont progressivement délaissés au profit des zones de circulation. Ce changement dans le mode d'occupation du sol résulte d'une part d'une nette régression des activités vivrières, mais aussi de la densification du bâti qui mène à la conquête de zones annexes jusqu'alors délaissées au cours des années 60/40 av. notre ère. La surface décapée aux « *Halles Châtelet* » étant moins étendue, il n'a pas été possible d'atteindre le même degré de précision. Le dynamisme du secteur est incontestable au cours des années 150/130 à 60/40 av. J.-C. à en juger par les nombreuses constructions, reconstructions et remaniements des unités architecturales, mais les changements d'occupation du sol aperçus à l'« *Îlot de la Charpenterie* » sont cependant moins nets. Ainsi, nous ne pouvons nous baser que sur les données de l'« *Îlot de la Charpenterie* » pour aborder le passage de l'agglomération commerciale à l'*oppidum*. Cet événement, au vu des éléments exposés, semble pouvoir être calé au plus tôt dans les années 90 av. J.-C. et au plus tard dans les années 60 av. J.-C., soit entre LT D1b évoluée et LT D2a.

Comme nous l'avons notifié un peu plus haut, le site de **Triguères** est bien moins connu que le site d'**Orléans**. Nous ne disposons en effet que d'observations faites au XIXe s. au lieu-dit « *Le Donjon* ». Cependant, celles-ci ont porté sur une portion du système défensif qui est donc connu pour le site, là où il n'est pas attesté avec certitude à **Orléans** (il a pu être confondu avec l'aménagement primitif de la berge de la *Loire*). L'amalgame n'ayant pu être répétée à **Triguères**, nous pouvons donc être quasiment assurés de la présence d'un rempart protohistorique de type *murus gallicus* dans son premier état qui a par la suite été noyé sous un talus lors d'un second état. Deux problèmes persistent toutefois à propos des préoccupations qui nous animent dans ces paragraphes. Tout d'abord, nous n'avons aucune connaissance d'une datation précise du rempart. Le site est attribué à La Tène finale au sens large du fait de sa nature et de la présence d'un rempart de ce type, mais aucune séquence chronologique n'a été mise en place et ne permet d'en connaître les phases d'occupation en l'absence d'autres sondages. Enfin, aucune occupation sous-jacente au *murus gallicus* n'a été remarquée, ce qui n'est d'aucune aide dans la recherche des modalités de formation de l'*oppidum*. Aucune information ne va à l'encontre de la présence d'une fréquentation plus ancienne de l'éperon rocheux, mais rien ne permet à ce jour d'en définir l'existence.

10.2.3. Les espaces funéraires

La mise en place des espaces funéraires répond à deux schémas. Le premier concerne la grande majorité des entités. Il s'agit des espaces à caractère funéraire qui ont été créés *ex nihilo*, et qui n'ont de fait succédé à aucune autre occupation. L'ensemble des *tumuli* du premier âge du Fer est susceptible d'être touché par ce phénomène. Les aménagements du corpus n'ont

jamais pu faire l'objet de fouilles complètes permettant d'observer la base sur laquelle reposent les tertres. Cependant, il est peu probable qu'ils aient été installés au même endroit qu'une occupation directement antérieure. Les grandes nécropoles de La Tène ancienne ont été créées *ex nihilo*. Qu'il s'agisse de **Bromeilles**, de **Cortrat**, de **Courtempierre**, de **Courtenay** ou de **Sainte-Geneviève-des-Bois**, toutes ont été aménagées sur un secteur vierge. Il est difficile de savoir si cette tendance se poursuit de la même manière de La Tène moyenne à La Tène finale au vu du nombre très restreint de véritables nécropoles.

Le second schéma ne concerne que quelques entités. Il s'agit des espaces funéraires qui font suite à une première occupation. Parmi ces sites, les situations divergent. Les phases 2 et 4 de **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » sont intéressantes. La première des deux correspond à une sépulture attribuée à La Tène ancienne. Elle semble isolée, car aucun autre vestige contemporain n'a été discerné au sein des dizaines de mètres carrés qui ont été décapés autour. Cependant, elle semble servir de base à la mise en place d'une nécropole à enclos quadrangulaires au cours de La Tène moyenne. Le laps de temps qui sépare les deux événements n'est pas connu avec certitude, mais il est important de noter que la sépulture originelle n'a été recoupée à aucune reprise, comme si elle était toujours matérialisée au sol lors du creusement des enclos fossoyés. Un second cas de figure est visible lorsque la nécropole fonctionne avec un établissement rural. C'est le cas pour **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2, **Corbeilles**, « *Les Grands Réages* » 2 et sans doute aussi pour **Gondreville**, « *Le Bas du Moulin* » 2. À **Chevilly**, la situation est exceptionnelle. L'établissement rural de la fin de La Tène ancienne connaît une seconde phase au début de La Tène moyenne sous la forme d'un système d'enclos fossoyés. Ce dernier est associé à une nécropole qui se développe dans le même alignement, à environ quarante mètres au sud-ouest. Elle a vraisemblablement été décapée dans son intégralité. Constituée de plus de soixante-dix inhumations et de deux enclos quadrangulaires, elle a livré du matériel contemporain de l'habitat. La situation est similaire à **Corbeilles** à ceci près que l'occupation originelle est plus ancienne (Ha D3), l'espace funéraire plus récent (LT D/Aug. précoce) et que le binôme habitat/nécropole n'est pas aussi bien appréhendé. En effet, seul un petit enclos quadrangulaire contenant au centre une incinération a été décapé. Ce dernier se trouve plus éloigné que dans le cas de **Chevilly** (environ cent cinquante mètres) de l'établissement rural dont seul l'angle nord a été décapé. L'entité de **Gondreville**, « *Le Bas du Moulin* » 2 s'écarte de ce que nous venons de voir. Elle n'est pas véritablement précédée d'une première phase d'occupation, mais pourrait être contemporaine d'un locus de stockage repéré à environ cent cinquante mètres au nord-ouest. Ce dernier a été attribué à LT B tandis que l'espace funéraire a été calé à LT B voire LT B2. Celui-ci est constitué de huit inhumations et de trois enclos quadrangulaires qui pourraient fonctionner avec l'habitat dont dépend la zone de stockage.

Enfin, nous terminerons sur deux cas particuliers : **Orléans**, « *8-10 rue Porte Madeleine* » 3 et **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 4. Sur le premier site, l'espace funéraire, constitué de seulement deux inhumations, est précédé de deux phases d'occupations. La période 1 (antérieure à LT D1b classique) renvoie à des traces de passage de véhicules à roues en espace ouvert, et la seconde (LT D1b classique) à l'angle d'un large fossé dont l'espace interne se trouvait majoritairement hors emprise. L'espace funéraire est mis en place

directement après la seconde phase d'occupation (LT D1b classique/D2a). Le fossé de la période 2 a été repris par un autre fossé attribué à la même phase que les sépultures, bien que ce dernier soit légèrement décalé. Enfin, ce qui est considéré comme un espace funéraire à l'« *Îlot de la Charpenterie* » n'en est pas un à proprement parler. Il s'agit de l'inhumation d'un immature qui a été installée au milieu d'une zone artisanale matérialisée par plusieurs bâtiments et précédée de trois phases d'occupation. Au vu de la densité du secteur, la relation entre les premières phases d'occupations et la quatrième période ne fait aucun doute. Cependant, la situation de la sépulture pose question. Son caractère isolé ne fait aucun doute et sa présence en plein cœur d'un quartier artisanal de l'oppidum d'**Orléans** interpelle.

10.2.4. Les espaces cultuels/religieux

Les modalités de formation des espaces cultuels/religieux, au vu du peu d'entités concernées (cinq toutes périodes confondues), permettent difficilement d'avoir une vue d'ensemble pour le département, surtout que deux d'entre elles se trouvent sur le même site. Nous traiterons donc les données au cas par cas, où le schéma observé est sensiblement similaire. La quatrième phase d'occupation de **Chilleurs-aux-Bois**, « *Les Tirelles* » comporte les plus anciennes traces d'un culte au sein de notre corpus avec la présence d'un sanctuaire composé d'un double enclos quadrangulaire et associé à deux puits. L'ensemble a été attribué à LT D2b. Les premières traces d'occupation du site remontent au Ha D1-2 (période 1). Il s'agit de structures isolées ne montrant aucune organisation particulière que nous avons interprétée comme un établissement rural de rang C0. Après un hiatus d'au moins un demi-siècle, une seconde occupation a été remarquée pour LT A (période 2). Elle est caractérisée par des fosses isolées et a aussi été reconnue comme un établissement rural de rang C0. Aucun lien direct entre ces deux phases d'occupation et le sanctuaire n'a été mis en évidence. Presque cinq siècles les séparent, d'une part, et d'autre part la nature des phases 1 et 2 n'a pas pu être approchée du fait de l'indigence des données. La troisième phase d'occupation (LT B1a/C2a) est susceptible de constituer les prémices du sanctuaire de la fin de la période gauloise. Il s'agit du dépôt simultané d'un homme adulte, de deux bœufs dont l'âge au décès était compris entre deux ans et quatre ans, d'un cheval adulte et d'un veau. Organisé au sein d'une fosse cernée sur son flanc oriental par un petit fossé, ce dépôt ne contenait aucun mobilier, ce qui a poussé les fouilleurs à lui attribuer une vocation cultuelle plutôt que funéraire. La disposition des animaux ne permet pas de dire qu'ils avaient pour fonction d'accompagner l'être humain. Ce dernier devait avoir un statut particulier, qui peut se traduire par sa position en tête de l'alignement, ou a pu être sacrifié au même titre que les bêtes. Les quelques cent vingt-cinq années qui séparent cet événement de la création du sanctuaire, au cours desquelles le site ne semble plus fréquenté, peuvent présenter un frein au caractère continu de la fonction cultuelle/religieuse du site à partir de la fin de La Tène ancienne. De plus, les données sont lacunaires à propos du sanctuaire. Cette interprétation repose uniquement sur la morphologie de l'aménagement, qui est typique des sanctuaires de la fin de l'âge du Fer, mais aussi de son association avec deux puits visiblement utilisés hors contexte domestique. En l'absence de mobilier spécifique des lieux de culte de cette période, il est difficile d'être assuré de cette interprétation, mais celle-ci est la plus plausible.

La quatrième phase d'occupation d'**Orléans**, « *ZAC du Clos de la Fontaine* » (LT D2b/Aug. précoce) est connue à travers l'aménagement d'un enclos fossoyé associé à un

bâtiment et des fosses contenant pour certaines des dépôts particuliers et du mobilier pouvant être associé à un contexte cultuel/religieux. Le site est occupé dès LT D1a par un établissement rural de rang C0 qui se déplace à deux reprises au cours de La Tène finale. La dernière phase bien datée de ce dernier remonte à LT D1b/D2a. La nature de l'occupation est difficile à comprendre. Il s'agit de deux fossés parallèles écartés d'environ dix mètres l'un de l'autre dont l'orientation tranche avec les enclos de la période 1. Une zone d'épandage de mobilier située immédiatement au sud a fourni un assemblage mobilier atypique, constitué de céramique, d'ossements animaux où des mâchoires et des fémurs de porcs sont uniquement représentés ainsi qu'une probable tablette de *defixio* et une tôle de bronze en forme d'amande représentant une paire d'yeux. Si ces éléments tranchent avec la première occupation, les fouilleurs ont hésité à leur attribuer une fonction cultuelle dans la mesure où les preuves en faveur de cette interprétation demeurent ténues. Les vestiges laissent cependant entrevoir une évolution fonctionnelle des lieux entre la période 1 et la période 2 qui pourrait constituer les prémices de l'ensemble à caractère cultuel de la période 4, installé dans la seconde moitié du Ier s. av. J.-C. ou au début du siècle suivant. L'enclos de cette phase d'occupation reprend d'ailleurs exactement le même axe.

La troisième phase d'**Orléans**, « *8-10 rue Porte Madeleine* » est intéressante à plus d'un titre. Il s'agit d'un espace situé en périphérie immédiate de l'*oppidum*. La période 1 (antérieure à LT D1b classique) renvoie à des traces de passage de véhicules à roues en espace ouvert et la seconde (LT D1b classique) à l'angle d'un large. L'espace à caractère cultuel est mis en place directement après la seconde phase d'occupation au cours de LT D1b classique/D2a. Il se trouve à quelques mètres au nord de la zone funéraire, dont il semble être contemporain. Cinq dépôts particuliers réalisés au sein d'autant de fosses ont été observés. Il s'agit uniquement d'animaux : trois caprinés seuls, un regroupement de quatre autres caprinés ainsi qu'un regroupement de trois pygargues.

Enfin, la seconde phase de **Pithiviers**, « *Bois Médor* » interpelle. Le site, principalement composé de vestiges que l'on trouve sur les établissements ruraux, est aussi caractérisé par la présence d'un petit enclos rectangulaire dont la fonction demeure énigmatique et pourrait renvoyer à un contexte cultuel. La première phase du site remonte au Ha C récent/D1 ancien. Il s'agit d'un silo et de deux fosses plus éloignées. L'enclos est installé au cours de LT A récente/B2. Il est situé à une dizaine de mètres à l'ouest du silo hallstattien. Aucun lien ne semble exister entre les deux aménagements.

10.3. Modalités d'abandon des entités

10.3.1. Les établissements ruraux

La manière dont ont été abandonnés les établissements ruraux du corpus a été constatée à travers deux schémas différents. Le premier concerne les entités qui n'ont connu qu'une phase d'occupation et qui ont été délaissées à la suite d'une courte fréquentation. Les quelques entités qui ont été précédées d'une occupation antérieure à l'âge du Fer ont une fois de plus été associées à ces sites. Aucun lien direct n'a été défini avec les établissements ruraux de notre corpus qui sont donc considérés comme uniques à l'échelle de la chronologie que nous avons prise en compte. Les entités de cette première catégorie se retrouvent tout au long de l'âge du

Fer et sont les plus nombreuses (45,6 % des établissements ruraux bien datés du corpus, hors sites uniquement connus par le biais de prospections aériennes, soit cent neuf entités). Nous donnerons les mêmes exemples que ceux qui ont été mentionnés au sein du paragraphe sur les modalités de création des établissements ruraux : **Préfontaines**, « *Les Grands Réages* », datée du Bz IIIb/Ha C, **Corquilleroy**, « *Le Chemin Perdu* », **Corquilleroy**, « *La Grevasse* » et **Santeau**, « *Le Différent* » qui sont datés du Ha D3 ainsi que plusieurs établissements ruraux enclos de la fin de la période laténienne (**Attray**, « *Le Cul d'Anon* », **Boynes**, « *La Porte de Puiseaux* », **Meung-sur-Loire**, « *Le Clos Fleury* » et **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* »). Comme nous l'avions déjà spécifié, il s'agit de sites de rang élevé (C3 et C4) qui ont donc été occupés à une seule reprise pendant un laps de temps plutôt court à en juger par le faible nombre voire l'absence de recoupements entre les structures. Si l'abandon d'établissements ruraux de rang inférieur est plutôt compréhensible, celui, relativement brutal au demeurant, des entités citées précédemment revêt un caractère marginal à l'échelle du département, mais bien réel. La majorité des sites de cette catégorie sont définitivement abandonnés au moins jusqu'à la période moderne/contemporaine. Nous recensons cependant une vingtaine d'exemples où le site a été réoccupé pendant le Haut-Empire, parfois de manière fugace, parfois sous la forme d'un établissement rural, voire encore plus tardivement au cours du Moyen Âge.

Le deuxième schéma mis en évidence se rapporte à la dernière phase d'occupation des sites ayant été fréquentés à plusieurs reprises au cours de l'âge du Fer. Cette catégorie est représentée par cinquante-trois entités, soit 22,2 % des établissements ruraux bien datés du corpus, hors sites uniquement connus par le biais de prospections aériennes. Un peu moins de la moitié des entités concernées, comme certaines de la première catégorie, sont réinvesties après la fin de l'âge du Fer (vingt-trois entités). Il s'agit principalement d'établissements ruraux abandonnés à La Tène moyenne ou finale. L'exemple de **Neuvy-en-Sullias**, « *L'Aulne* » est intéressant, car il s'agit du site ayant connu plusieurs phases d'occupation qui a été abandonné le plus précocement, dans le courant du Ha D1-2, mais qui a tout de même suscité un nouvel intérêt à la période augustéenne puisqu'un nouvel établissement rural y a été implanté. La plupart des entités ont elles aussi été réinvesties dès la période augustéenne ou pendant le Haut-Empire. La fonction générale de ces entités n'a vraisemblablement pas beaucoup changé puisque les occupations antiques sont bien souvent des établissements ruraux. De rares sites ont été abandonnés jusqu'au Moyen Âge voire jusqu'à la période moderne. Dans ces cas-là, un changement fonctionnel est visible. Les espaces domestiques et/ou fonctionnels de l'âge du Fer, suite à leur abandon, ont été remplacés par de la voirie ou du parcellaire. C'est le cas de **La Chapelle-Saint-Mesmin**, « *Les Grands Clos* », car c'est un établissement seigneurial qui est installé sur le site au XIVe-XVe s. de notre ère. Enfin, notons l'unique cas d'un établissement rural de La Tène finale qui a été réinvesti après son abandon par un établissement militaire romain dans la seconde moitié du Ier s. av. J.-C. (**Mareau-aux-Bois**, « *Les Sables du Moulin* »).

La troisième catégorie concerne les entités qui ont été abandonnées à un moment donné, mais qui ont été réinvesties par la suite au cours de l'âge du Fer, après un hiatus plus ou moins long. Elles représentent 31,4 % soit soixante-quinze établissements ruraux. Il s'agit de toutes les entités allant de la phase 2 à la phase 5 d'un site dont l'abandon intervient au plus tard dans la seconde moitié du Ier s. av. notre ère. Nous pouvons bel et bien parler d'abandon dans la

mesure où les entités sont abandonnées pendant un laps de temps plus ou moins long. À la différence des entités des deux premières catégories, la zone est recolonisée plutôt vite par un nouvel établissement rural la plupart du temps, mais cela peut s'avérer très long. Au sein du corpus, certains exemples montrent en effet que des sites ont été occupés à un moment donné puis abandonnés pendant plusieurs siècles avant qu'un nouveau groupe humain s'installe, comme à **Barville-en-Gâtinais**, « *Les Favières* » ou encore à **Beaune-la-Rolande**, « *La Violette* », où la première phase d'occupation est installée et délaissée dans le courant du Ha C tandis que la seconde et dernière phase n'intervient qu'à LT D, soit un hiatus de cinq siècles au minimum. Nous retrouvons le même schéma, mais cette fois-ci pour des sites caractérisés par un nombre de phases d'occupation plus élevé. À **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » (cinq phases d'occupation), la phase 1 est installée et abandonnée au cours du Ha C tandis que la phase 5 est aménagée à LT D. Chacune des phases intermédiaires est séparée par des intervalles temporels plus ou moins longs. Une centaine d'années s'écoule entre la phase 1 et la phase 2, une cinquantaine entre la phase 2 et la phase 3 et une cinquantaine d'années aussi entre la phase 3 et la phase 5 (la phase 4 est une nécropole plus ou moins contemporaine de la phase 3). À **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » (quatre phases d'occupation), la première phase est créée et abandonnée au cours du Ha D3/LT A ancienne tandis que la phase 5 est aménagée à LT D. Chacune des phases intermédiaires est là aussi séparée par des intervalles temporels compris entre un demi-siècle et une centaine d'années. Une cinquantaine d'années s'écoule entre la phase 1 et la phase 2 et une centaine d'années sépare la deuxième phase de la troisième. Le décalage, s'il y en a un, entre la phase 3 et la phase 4 n'a pas pu être appréhendé aussi bien que les précédents, mais il se pourrait là encore qu'un demi-siècle les sépare.

Nous pouvons globalement retenir que, quel que soit le nombre de phases d'occupations d'un site, la discontinuité entre celles-ci semble plutôt être la norme. En effet, les sites caractérisés par une stricte continuité sont rares et les phénomènes d'abandons que nous avons mis en évidence ne sont pas à considérer à la légère, puisqu'ils peuvent parfois atteindre plusieurs centaines d'années. Quoi qu'il en soit, dans le cas où elles dépassent une génération (vingt à trente ans), nous pouvons partir du principe qu'un phénomène de création-abandon se produit. Toutefois, les données chronologiques ne permettent pas tout le temps d'atteindre ce degré de précision. On peut se demander si des micro hiatus d'une génération justement ne peuvent pas s'intercaler entre plusieurs phases d'un même site qui ont été identifiées comme des réaménagements, à l'image de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* », qui a la particularité d'être investi par cinq enclos successifs entre LT C2 et la période augustéenne.

10.3.2. Les habitats groupés

10.3.2.1. Les agglomérations commerciales

L'abandon des agglomérations commerciales suit deux modèles. Le premier concerne le site de **Saint-Aignan-des-Gués**. Si l'étude du mobilier de la première phase d'occupation n'a pas été réalisée en détail, elle a tout de même permis de déterminer un *terminus ante quem* à LT D1. Ainsi, l'agglomération commerciale est abandonnée entre le milieu du IIe s. av. notre ère et le deuxième quart du Ier s. av. notre ère. Les circonstances de cet événement ne sont pas connues avec précision. Il est difficile de savoir s'il s'agit d'un abandon brutal ou du délaissement progressif de l'agglomération, car le phasage de l'occupation n'est pas connu.

Dans le courant de LT D2, un système d'enclos fossoyé et installé au même emplacement. Les bâtiments de l'agglomération devaient être déjà détruits puisque le fossé d'enclos recoupe certains d'entre eux.

Le site d'**Orléans** connaît une trajectoire totalement différente. L'agglomération n'est pas abandonnée, mais est caractérisée au contraire par une densification importante qui débouche sur la colonisation de nouveaux espaces. Nous avons déjà mis l'accent sur l'urbanisation progressive du site à partir du milieu du IIe s. av. notre ère. Ce phénomène atteint une dimension conséquente dans les années 90/60 av. J.-C., période qui a été assimilée à un changement de statut du site. Ainsi, nous retenons ces décennies comme le moment où l'agglomération commerciale s'est muée en *oppidum*. Les preuves matérielles de cet épisode de la vie du site se font rares, mais les données archéologiques croisées avec le texte de César convergent vers le même fait : **Orléans** est un *oppidum* au milieu du Ier s. av. J.-C. dont la puissance et l'influence résultent d'un long processus prenant racine dans le courant du IIe s. av. J.-C., période à laquelle est fondée l'agglomération commerciale.

10.3.2.2. Les *oppida*

L'abandon des deux *oppida* du corpus n'est pas renseigné de la même manière. La fin de l'*oppidum* d'**Orléans** n'en est pas une à proprement parler. En effet, le site n'est pas abandonné et connaît une étape supplémentaire dans son occupation sous la forme d'une agglomération secondaire antique. Les chercheurs ont longtemps considéré l'épisode de *La Guerre des Gaules* comme un cataclysme dans l'organisation du territoire de la Gaule. Il est clair que beaucoup d'*oppida* n'ont pas survécu au conflit. Cependant, un grand nombre a connu un autre destin et a continué d'exister. C'est donc le cas d'**Orléans**. Malgré l'épisode tragique que le site a connu en 52 av. J.-C. (CÉSAR : BG, VII, 3, 1 ; VII, 11, 8 ; VII, 17, 7 ; VII, 28, 4), l'un des symboles du rejet du pouvoir romain aurait pu être délaissé, mais cela n'a pas été le cas. Une partie des entités formant l'*oppidum* continue d'être occupée sans hiatus visible entre LT D2a et LT D2b. C'est notamment le cas de l'« *Îlot de la Charpenterie* », des « *Halles Châtelet* », de la « *Place de Gaulle* » et de la « *ZAC des Halles-Îlot B* », pour lesquels des phases d'occupation débordant jusqu'à la période augustéenne précoce ont été mises en évidence. Les entités subissent des remembrements parfois importants, à l'image de celui qui est réalisé à l'« *Îlot de la Charpenterie* », mais les sites gardent encore un caractère gaulois indéniable, au moins jusqu'au changement d'ère. Dans le courant du Ier s. de notre ère, le site d'**Orléans** est caractérisé par de nouvelles créations, dans un contexte fortement romanisé auquel fait écho l'abandon de certains sites créés à la période gauloise. Le cas des deux entités les mieux appréhendées de l'*oppidum* est symptomatique de cette nouvelle dynamique. À partir du début du règne de Tibère, l'occupation de l'« *Îlot de la Charpenterie* » est très faible et ne connaîtra un regain de vitalité qu'au début du IVe s. de notre ère. Le site des « *Halles Châtelet* » connaît lui aussi une longue période d'abandon à partir de la fin de la période augustéenne. Plus aucun vestige n'est rencontré avant le milieu du IIIe s. de notre ère.

Concernant **Triguères**, nous en revenons au même point que lorsque nous avons évoqué sa création. Nous ne disposons pas suffisamment d'informations pour évoquer précisément l'abandon du site. Une agglomération secondaire prend la suite de l'*oppidum* au Ier s. de notre

ère. Les hauteurs sur lesquelles était installé ce dernier sont abandonnées au profit de la confluence entre *La Dardenne* et *L'Ouanne* situées en contrebas. La délocalisation d'un site d'*oppidum* situé sur un point élevé en contrebas pour y créer une agglomération antique est relativement fréquente en Gaule après la Conquête. **Triguères** semble pouvoir être ajouté à la liste. Les seuls vestiges situés sur le promontoire et pouvant participer à l'agglomération antique sont des inhumations. Repérées au XIXe s. au lieu-dit « *Le Donjon* », leur datation est incertaine et elles pourraient en fait participer à la nécropole mérovingienne.

10.3.3. Les espaces funéraires

Les conditions d'abandon des espaces funéraires ne sont pas simples à mettre en évidence, en raison de lacunes de la documentation qui touchent un bon nombre d'entre eux. D'autre part, la nature de ce type de site ne facilite pas la tâche. Un secteur colonisé par des êtres humains est occupé lorsqu'il y a des témoins d'installations et d'activités, nous l'avons vu pour les établissements ruraux et les habitats groupés. Il est abandonné quand plus aucune trace d'occupation n'est visible. Or, le profil des espaces funéraires ne permet pas de les considérer de la même manière. En effet, nous ne pouvons véritablement parler de fréquentation continue puisque les espaces funéraires sont par essence un lieu où les morts sont rejetés. Les vivants y installent leurs défunts et n'y retournent que pour leur rendre hommage et y installer de nouveaux morts.

Parler d'abandon peut paraître délicat pour certains types d'entités, notamment les *tumuli*. Si besoin est de le répéter, les tertres du premier âge du Fer sont exclusivement connus à travers d'anciennes observations. Leur chronologie demeurant méconnue, il est difficile de savoir quand et comment ils ont été délaissés. Pour ceux qui ne comportent qu'une sépulture voire plusieurs, mais en contexte simultané, il semble logique d'y voire un seul événement qui intervient à l'échelle d'une génération (vingt à trente ans). Pour les autres qui ont accueilli plusieurs dépôts non contemporains, nous sommes face à plusieurs événements séparés par un laps de temps qui n'a généralement pas été mesuré. Parler d'abandon par la suite n'est pas aisé. Devons-nous considérer qu'un *tumulus* est délaissé directement après le dernier dépôt ? Techniquement, si le tertre n'est plus ouvert pour y installer d'autres sépultures, il y a abandon, car les futurs défunts du groupe humain concerné ont été relégués ailleurs. Pourtant, la mémoire des individus enterrés sous un tertre doit demeurer, ne serait-ce que par le caractère monumental de ces aménagements. La persistance de la mémoire d'un lieu et des individus qui y ont été placés étant difficilement quantifiable, nous nous limiterons donc au dépôt le plus récent. Ainsi, l'utilisation de l'ensemble des tertres peut être généralement limitée à un dépôt et donc à une génération, mais atteint cinq dépôts à **T68** de **Baccon**, « *Thorigny* » 2. Cette entité se démarque fortement des autres dans la mesure où une dizaine de *tumuli* au moins ont été signalés. Le plus ancien a été installé au Bz final III ou au Ha C et les plus récents ont été aménagés au Ha D3 ou à LT A. Ainsi, plutôt que d'abandons, nous pouvons globalement invoquer la sélection et l'installation de nouveaux défunts au sein de tertres fraîchement aménagés, bien que certains aient été réutilisés à plusieurs reprises, à l'image de **T68**, mais aussi de **T67** qui a été recreusé à LT D pour y placer une incinération.

La situation est différente concernant les grandes nécropoles de La Tène ancienne (**Bromeilles**, **Cortrat**, **Courtempierre**, **Courtenay** et **Sainte-Geneviève-des-Bois**). À l'exception de la première et de la dernière de cette liste, elles ont connu plusieurs périodes d'utilisation. Au vu du nombre de vestiges et de leur chronologie plutôt longue, il est probable que ces deux espaces funéraires aient eux aussi connu plusieurs phases. Elles ont en tout cas toutes connu le même sort : elles sont abandonnées subitement au début de La Tène moyenne. C'est aussi le cas des entités constituées du binôme habitat-nécropole (**Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2, **Corbeilles**, « *Les Grands Réages* » 2 et **Gondreville**, « *Le Bas du Moulin* » 2). L'espace funéraire est visiblement utilisé pendant la fréquentation de l'établissement rural et subit le même sort que ce dernier : ils sont délaissés au même moment.

Les choses sont plus difficiles à appréhender à **Orléans**, « *18 rue Porte Saint-Jean* » et au « *8-10 rue Porte Madeleine* », mais il semble que l'occupation à caractère funéraire ne persiste pas au-delà du milieu du IIe s. av. J.-C. dans le premier cas et au-delà du milieu du Ier s. dans le second cas. L'exiguïté des zones décapées ne permet pas d'en être sûr, car il se pourrait qu'elles aient été déplacées en dehors des emprises fouillées. Cette hypothèse est à prendre en considération, d'autant que les deux entités sont situées à une vingtaine de mètres l'une de l'autre. Le secteur Porte Madeleine-Porte Saint-Jean pourrait être réservé, dès le début du IIe s. av. J.-C., aux morts et aux pratiques cultuelles et pourrait perdurer jusqu'au milieu du Ier s. av. notre ère. Cependant, aucune nécropole du Haut-Empire n'y a été observée, la plus proche ayant été installée à un peu plus de deux cent cinquante mètres au sud-ouest.

10.3.4. Les espaces cultuels/religieux

L'abandon des espaces à caractère cultuel ou religieux renvoie à deux situations. La première concerne trois des cinq entités de ce type. L'occupation n'est pas abandonnée et la fonction des lieux est pérennisée **Chilleurs-aux-Bois**, « *Les Tirelles* » et à **Orléans**, « *ZAC du Clos de la Fontaine* ». Sur le premier site, nous pouvons certainement parler de continuité entre les phases 3 et 4. Si la vocation cultuelle/religieuse de la troisième occupation n'est pas certaine, elle est fortement pressentie et celle-ci constituerait alors l'évènement à l'origine de la consécration du secteur. Cependant, avec un hiatus d'environ cent vingt années entre les périodes 3 et 4 du site, il est difficile d'être catégorique à ce propos, bien que l'association soit tentante. Les données sont plus fournies concernant la suite de la période 4. Celle-ci est la dernière phase protohistorique du site. Loin d'être abandonné, le caractère cultuel des lieux est assez fort pour qu'un *fanum* y soit installé au Ier s. de notre ère. La même situation a été observée à **Orléans**, « *ZAC du Clos de la Fontaine* ». L'espace cultuel restitué pour la période de LT D2b/Aug. constitue une base solide, car il est agrémenté entre 20 av. J.-C. et 20/50 de notre ère d'un véritable *fanum* ainsi que d'un probable bassin de captage de source, le tout dédié à *Acionna*, une divinité locale liée aux eaux.

Les choses sont plus difficiles à appréhender à **Orléans**, « *8-10 rue Porte Madeleine* », mais il semble que l'occupation à caractère cultuel de la période 3 ne persiste pas au-delà du milieu du Ier s. av. notre ère. L'exiguïté de la zone décapée ne permet pas d'en être sûr, car il se pourrait qu'elle ait été déplacée en dehors de l'emprise fouillée. En l'état actuel des

connaissances, la dimension cultuelle de l'entité ne perdure pas, d'autant qu'elle semble littéralement abandonnée après la troisième phase d'occupation.

L'enclos de **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2 semble quant à lui correspondre à un évènement ponctuel qui n'a pas donné lieu à une pérennisation du rite qu'il renfermait. Le site est abandonné et la phase à laquelle appartient l'aménagement constitue la dernière phase protohistorique des lieux.

CHAPITRE 11 – MORPHOLOGIE DES OCCUPATIONS DE L'ÂGE DU FER

11.1. Morphologie des établissements ruraux

Les établissements ruraux du corpus adoptent des formes variées au cours de l'âge du Fer. La caractérisation de leur morphologie a permis de les classer en deux types majeurs : les sites évoluant au sein d'un espace non contraint par la moindre barrière physique, plus communément appelés sites ouverts, et ceux qui sont délimités par un système d'enclos fossoyés. Notre corpus contient à peu de choses près un nombre équivalent d'établissements ruraux et enclos (*FIG. 478*). La région qui en compte le plus est le regroupement des territoires beaucerons, le BGBPO (grande et petite Beauce, Gâtinais beauceron et pourtour de l'Orléanais). Les occupations encloses y sont plus nombreuses que les occupations ouvertes. La situation est inversée en Orléanais, dans l'Est Loiret et dans le Sud Loiret. Il s'agit cependant de territoires moins prisés pour l'installation d'établissements ruraux. Le nombre d'établissements ruraux ouverts est plutôt constant au Ha C et D1-2 puis connaît une hausse considérable au Ha D3. À partir de LT A ancienne, ce type de sites décroît progressivement jusqu'à la fin de la période étudiée. Les établissements ruraux enclos sont quasi-inexistants avant le dernier quart du IVe s. av. J.-C., période à laquelle ils se développent considérablement jusqu'à atteindre leur apogée entre le milieu du IIe s. av. J.-C. et le milieu du Ier s. av. J.-C..

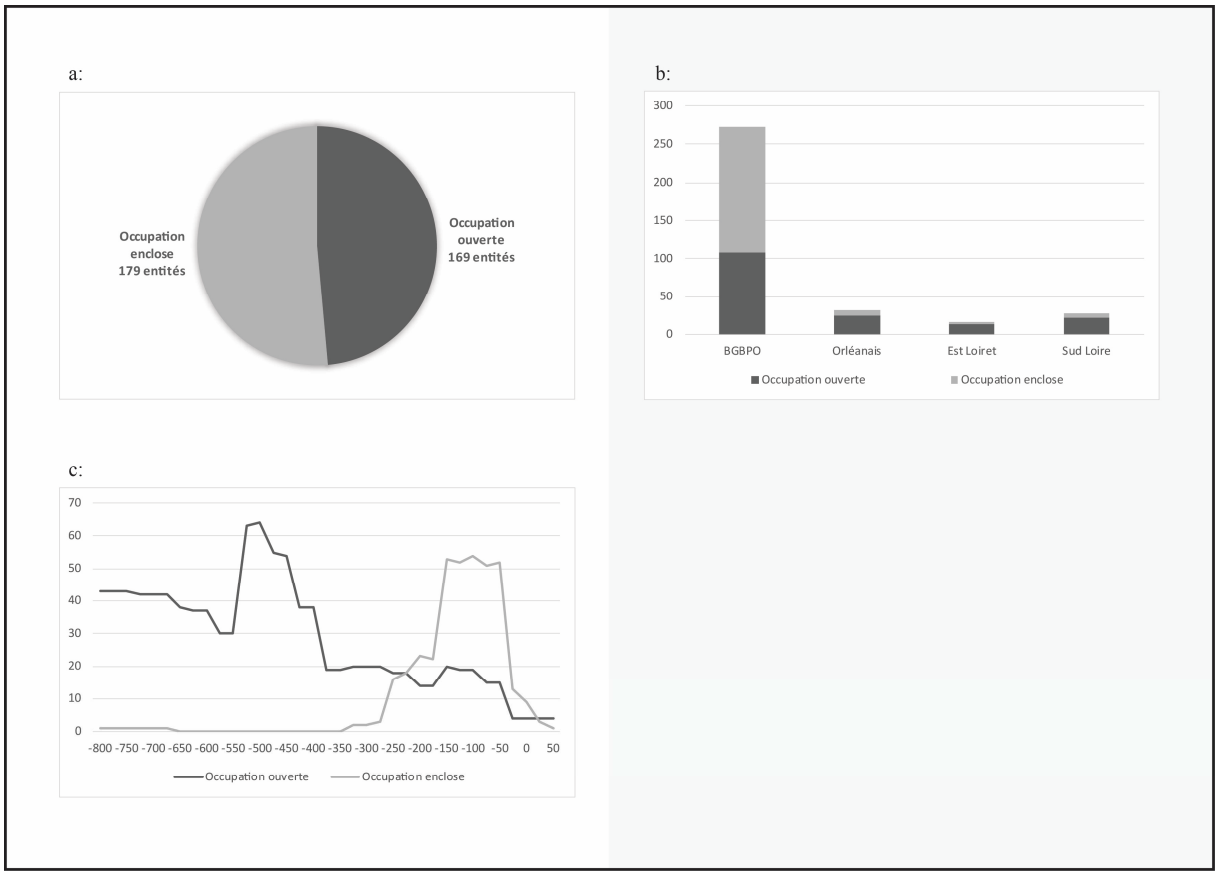

FIG. 478 : Rapport entre les établissements ruraux ouverts et enclos : a : quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée ; c : évolution au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).

C'est dans le dernier quart du IIIe s. av. J.-C. que la tendance s'inverse. Les occupations ouvertes, qui demeuraient la norme et étaient jusqu'ici majoritaires, deviennent désormais moins nombreuses que les occupations encloses.

Trois espaces de nature différente ont été mis en évidence à travers leur étude. Les espaces domestiques, tout d'abord, à travers l'existence d'édifices qui ont été assimilés à des bâtiments d'habitation, les espaces dévolus aux activités agropastorales dont la reconnaissance est principalement basée sur les aménagements nécessaires au stockage des denrées, et enfin les espaces réservés à l'artisanat qui s'organisent souvent autour de bâtiments interprétés comme des ateliers voire de structures de combustion.

11.1.1. Types et caractéristiques générales des établissements ruraux du corpus

11.1.1.1. Les occupations ouvertes

Deux formes principales d'établissements ruraux ouverts ont été mises en évidence. Nous avons d'une part les vestiges visiblement isolés, souvent des fosses, des trous de poteau ne formant aucun plan cohérent voire un bâtiment esseulé ou encore un ou plusieurs tronçons de petits fossés erratiques, et d'autre part des sites comptant un nombre plus élevé de structures dont le niveau d'organisation peut être très variable. Une typologie basée sur ces observations a été mise en place. Trois types d'établissements ruraux ont été observés (*FIG. 479*). Le premier (T1) concerne les structures isolées et celles qui sont très éloignées les unes des autres, à tel point qu'il est susceptible de s'agir de plusieurs unités d'occupation différentes. Il s'agit souvent de structures de stockage souterraines qui n'ont pu être rattachées à aucune unité d'occupation organisée, voire de fosses ou de petites unités architecturales éparses. Le second type (T2) se rapporte aux regroupements de vestiges en un seul pôle d'occupation. Trois sous-types ont été individualisés en fonction de la surface sur laquelle se développent les sites : les groupes de petite taille (moins de 100 m²), les groupes de taille moyenne (entre 100 m² et 1 000 m²) et les groupes de grande taille (plus de 1 000 m²). Le dernier type (T3) renvoie aux regroupements de vestiges en plusieurs noyaux dont la proximité sous-entend qu'ils participent certainement à la même occupation.

Le type T1 est le plus courant à l'âge du Fer. Il oscille entre 35 % et 70 % des occupations ouvertes entre le début du Hallstatt et la fin de la période gauloise. Il n'y a rien d'étonnant à ce constat. La nature des opérations qui ont permis d'observer ces occupations est souvent à mettre en cause. Il s'agit majoritairement de diagnostics dont la disposition des tranchées s'est avérée infructueuse. D'un autre côté, quelques entités semblent littéralement isolées. Nous avons de rares exemples d'occupations représentées par quelques creusements seulement situés au sein d'une zone entièrement décapée. Ce type de configuration a entre autres été identifiée à **Beaune-la-Rolande**, « *Les Glazières* », pour les deux premières phases de **Chilleurs-aux-Bois**, « *Les Tirelles* » et pour la seconde phase de **Saran**, « ZAC du Champ Rouge ». Dans ce cas, il est possible que les vestiges rencontrés soient les restes d'un aménagement temporaire d'un petit secteur ou tout simplement en périphérie d'une occupation principale se trouvant hors emprise.

Le type T2 évolue entre 25 % et 55 % tout au long de l'âge du Fer. Minoritaire par rapport aux occupations mal caractérisées de type T1 qui sont attribuées au Ha C et au Ha D1-2, le rapport s'inverse à partir du Ha D3. C'est à cette période qu'une grande vague de créations d'établissements ruraux a été enregistrée. Globalement ouverts, ils montrent une organisation et une densité qui n'existaient que rarement avant ou en tout cas ont généralement été mieux appréhendés. C'est le cas par exemple de **Corquilleroy**, *« La Grevasse »*, de **Santeau**, « *Le Différent* » ou encore de **Villereau**, « *Climat de Laveau* ». À partir de LT C1 et jusqu'à la fin de la période laténienne, la tendance s'inverse à nouveau en faveur des entités de type T1. Ce constat est certainement à mettre en relation avec les mutations qui touchent le monde rural à partir de la transition entre La Tène ancienne et La Tène moyenne et qui se répercutent notamment sur la forme et l'organisation des établissements ruraux avec l'apparition des premiers systèmes d'enclos fossoyés. Le plus ancien, observé pour la troisième phase de **Gondreville**, « *Le Cocluchon*, remonte à la fin du IVe s. av. notre ère ou au début du IIIe s. av. notre ère.

Enfin, le type T3 est très discret. Seulement représenté autour de 12 % à 20 %, il concerne une minorité d'entités et n'est plus incarné à partir du début du IIe s. av. notre ère. Les vestiges sont généralement séparés par une zone qui n'est pas assez bien renseignée pour savoir si elle est vraiment vide de structures contemporaines où s'il s'agit d'un effet de fouilles. Toutefois, quelques entités bien connues montrent une disposition particulière en pôles distants de quelques dizaines de mètres (une quarantaine tout au plus). À **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* »



FIG. 479 : Types d'établissements ruraux ouverts : a : quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée ; c : évolution au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).

1 et à **Escrennes**, « *Les Buttes* » 1, les vestiges décrivent un arc de cercle autour d'un espace vide dont la nature a dans les deux cas eu du mal à être interprétée : zone d'habitat qui a totalement été arasée, cour ou autres espaces ouverts du même type… La même question s'est posée pour **Corbeilles**, « *Franchambault* », où l'occupation est scindée en deux zones dont les vestiges présentent globalement la même orientation par une large bande vide d'une quarantaine de mètres.

11.1.1.2. Les occupations encloses

Les établissements ruraux enclos du corpus montrent des caractéristiques diverses qui n'autorisent pas une classification des entités aussi élémentaire que celle qui a pu être proposée pour les établissements ruraux ouverts. S'ils montrent un point commun évident, la structuration au sein d'un système d'un voire plusieurs enclos fossoyés, la variabilité de leur constitution est à l'origine d'une diversité de situations reposant sur plusieurs éléments : la morphologie des enclos, leur surface, la nature de leur accès, le tracé des fossés ainsi que leurs dimensions.

Morphologie des enclos

La typologie des morphologies d'enclos est généralement variée dans la littérature archéologique, mais plusieurs types reviennent le plus souvent : enclos simple, enclos accolés, enclos emboîtés et enclos en « U », c'est-à-dire avec un côté ouvert (*FIG. 480*). Des sous-types existent, avec par exemple l'ajout du critère de partition interne, mais nous n'en avons pas tenu

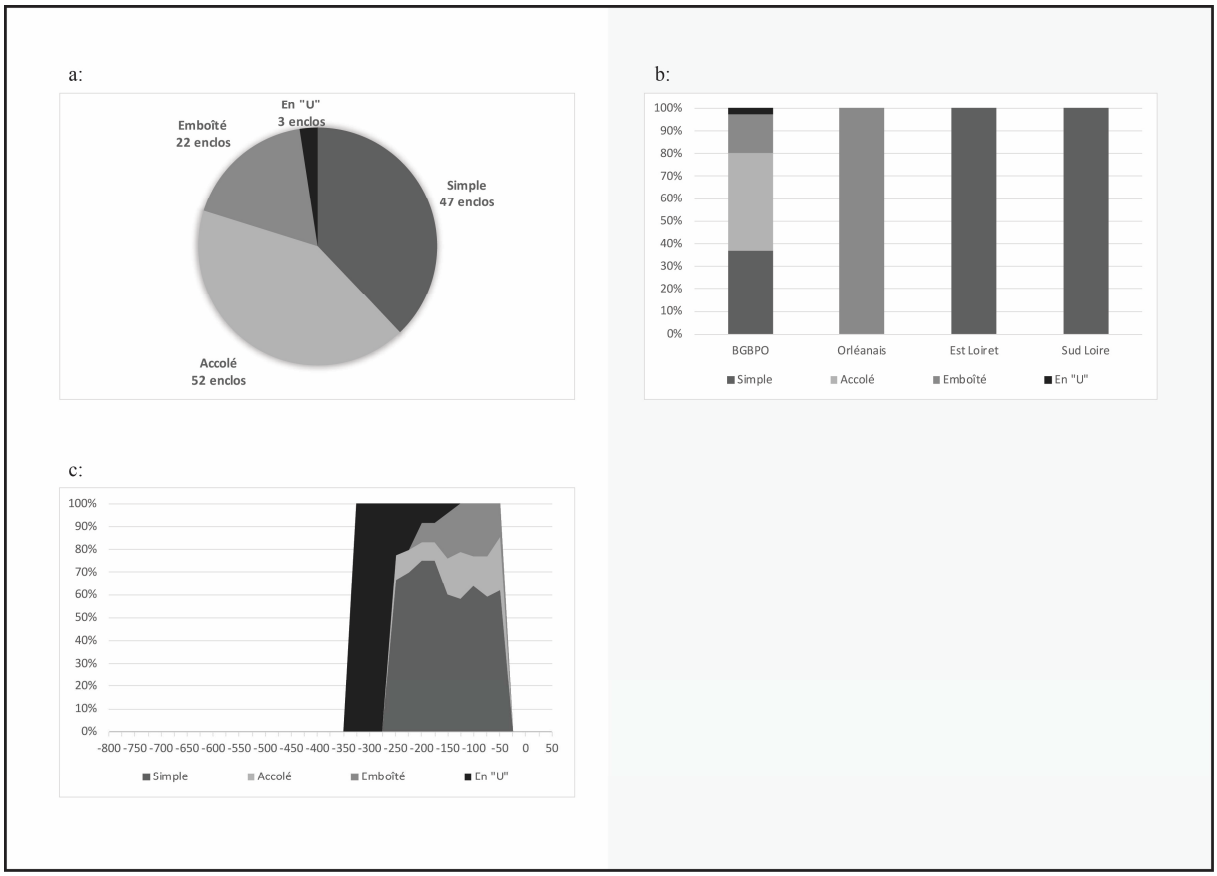

FIG. 480 : Morphologie des enclos des établissements ruraux : a : quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée ; c : évolution au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).

compte, préférant nous en tenir à une typologie accessible dans un souci de compréhension générale. Les enclos les plus courants sont les systèmes d'enclos accolés avec cinquante-deux exemplaires, suivis de près par les enclos simples (quarante-sept exemplaires). Nous retrouvons ensuite les systèmes d'enclos emboîtés (vingt-deux exemplaires) puis dans une bien moindre mesure les enclos présentant un côté ouvert (trois enclos).

Si la région du BGBPO est celle qui se montre la plus variée en termes de morphologie d'enclos, c'est parce qu'elle rassemble la quasi-totalité des enclos du corpus, les trois autres régions ne comptant chacune qu'un seul enclos dont la morphologie a pu être approchée. La morphologie des enclos du BGBPO est plutôt variée, mais les enclos accolés et simples dominent largement avec un pourcentage combiné de 80 % (respectivement 43 % et 37 %). Les systèmes emboîtés sont un peu moins représentés tandis que les enclos en « U » sont rares. Les enclos de l'Orléanais sont des ensembles emboîtés tandis que ceux des deux autres régions sont des enclos simples.

Les enclos en « U » sont la morphologie la plus ancienne. Le premier de ce type, **Gondreville**, « *Le Cocluchon*, été créé au plus tôt à la fin du IVe s. av. notre ère ou au début du IIIe s. av. notre ère. Les autres types de morphologie apparaissent ensuite vers la moitié du IIIe s. av. J.-C., et existent jusqu'à la fin de la période gauloise, alors que la morphologie en « U » semble typique de LT C puisqu'elle disparaît aux alentours du milieu du IIe s. av. notre ère. Les enclos simples seraient les plus nombreux à partir du milieu du IIIe s. av. J.-C., et ce jusqu'à la fin de la période laténienne (entre 58 % et 73 %) alors que les systèmes accolés et emboîtés se partagent le pourcentage restant à hauteur de la moitié chacun environ. Il faut cependant garder à l'esprit que le ratio par période d'enclos simples, accolés et emboîtés n'est certainement pas représentatif puisqu'ont été écartés des comptages tous les enclos non datés, notamment ceux qui ne sont connus qu'au moyen de prospections aériennes, contrairement aux comptages par région.

Surface des enclos

Les classes de surface d'enclos ont été mises en place à partir de celles que F. Malrain a appliquées à la vallée de l'Oise (MALRAIN & PINARD 2006). Cependant, nous avons dû l'adapter, car un peu plus de la moitié dépassent les 1,2 ha et ont donc dû être classés dans des catégories supplémentaires (*FIG. 481*). Les enclos de très petite taille ont une surface inférieure à 0,5 ha et les enclos de petite taille s'étendent sur une surface comprise entre 0,5 ha et 1,2 ha. Les enclos de taille moyenne affichent une surface qui varie entre 1,2 ha et 2,2 ha. Enfin, les grands enclos présentent une superficie oscillant entre 2,2 ha et 4 ha tandis que les enclos de très grande taille surpassent 4 ha. Il s'agit systématiquement de systèmes d'enclos complexes, accolés ou emboîtés. En ne prenant en compte que l'enclos considéré comme principal de ces ensembles, les surfaces enregistrées sont plus proches des normes observées dans les autres régions françaises. Les enclos de petite et de très petite taille sont les plus nombreux avec respectivement trente-et-un et trente-sept exemplaires. Nous retrouvons ensuite les grands enclos avec trente-deux exemplaires puis les enclos de taille moyenne avec vingt-neuf exemplaires. Les très grands enclos sont les moins nombreux avec quinze ensembles de ce type.

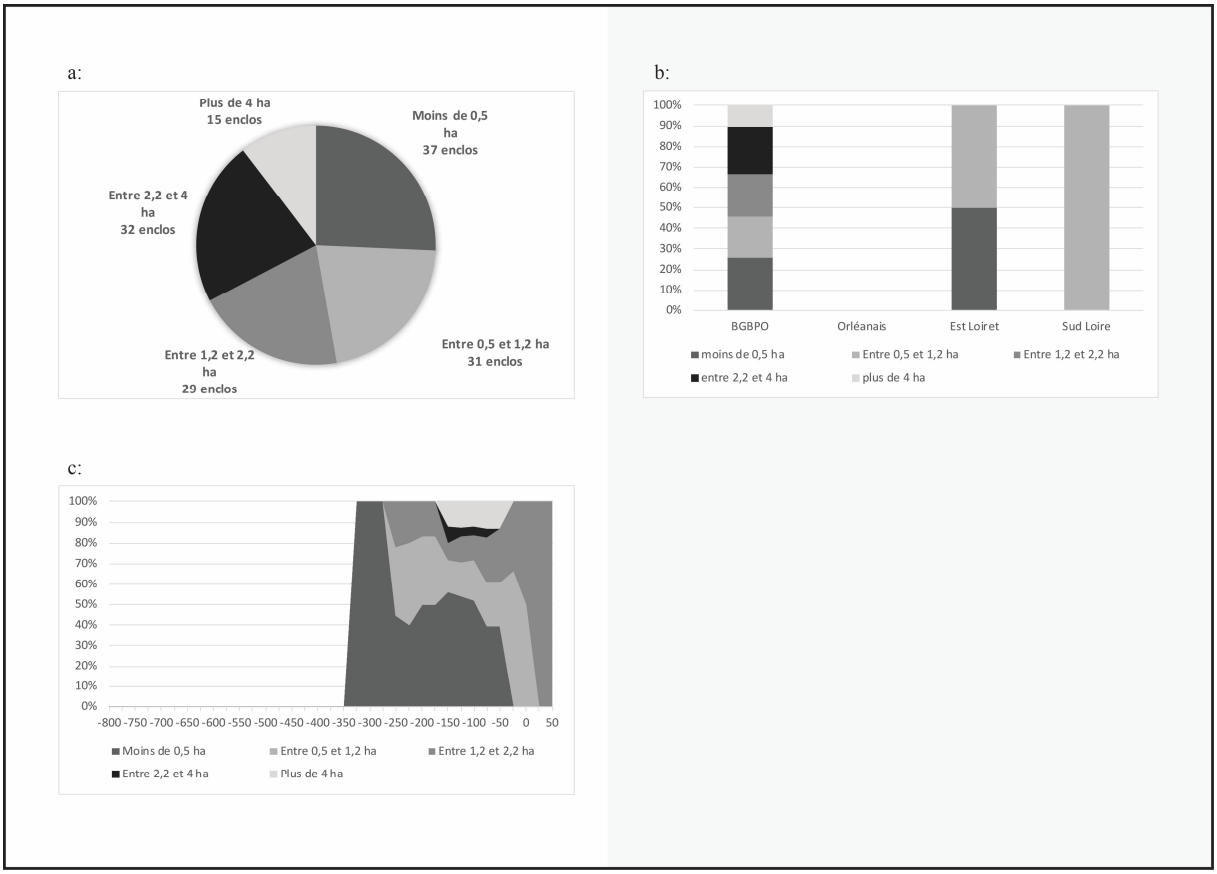

FIG. 481 : Surface des enclos des établissements ruraux : a : quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée ; c : évolution au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).

La région du BGBPO est celle qui se montre la plus variée en termes de surfaces d'enclos, car elle rassemble la quasi-totalité des enclos du corpus. La surface d'aucun des enclos de l'Orléanais n'est connue. Les deux autres régions ne comptent qu'un seul enclos dont la surface était calculable. Les surfaces des enclos du BGBPO sont plutôt variées et suivent la tendance générale. Les petits et très petits enclos rassemblent 46 % des enclos de la région, les enclos de grande et très grande taille sont représentés à hauteur de 33 % tandis que le reste se compose des ensembles de taille moyenne. Les deux enclos de l'Est Loiret sont de petite et de très petite taille tandis que les deux enclos du Sud Loire sont de petite taille. Les enclos les plus anciens sont ceux dont la surface est inférieure à 0,5 ha. Ces derniers apparaissent au plus tôt dans le dernier quart du IVe s. av. notre ère voire au début du IIIe s. av. notre ère. Les enclos de petite et de moyenne taille sont un peu plus tardifs.

Les premiers ne sont créés que vers le milieu du IIIe s. av. J.-C. tandis que les grands et très grands enclos n'apparaissent qu'un siècle plus tard. Les petits et très petits enclos sont les plus nombreux tout au long de la période. Ces deux catégories représentent en combiné entre 65 % et 82 % jusqu'à l'abandon de ces dispositifs entre le second quart du Ier s. av. J.-C. et le premier quart du Ier s. de notre ère. Les enclos de taille moyenne oscillent entre 9 % et une vingtaine de pour cent avant de constituer les seuls reliquats des systèmes d'enclos gaulois dans la première moitié du Ier s. de notre ère. Enfin, les grands et très grands enclos ne représentent qu'une dizaine de pour cent. Il s'agit des enclos dont le spectre temporel est le moins étendu (une

centaine d'années, entre le milieu du IIe s. av. J.-C. et le troisième quart du Ier s. av. J.-C.). Tout comme pour la morphologie, il faut se rappeler que les enclos uniquement connus par clichés aériens n'ont pas été retenus pour les comptages par période.

Nature des accès

L'accès des enclos a pu être approché pour cinquante-neuf systèmes fossoyés (*FIG. 482*). Cinq types ont été mis en évidence : les interruptions simples, les interruptions doublées d'une architecture, ceux qui n'ont livré qu'une architecture et enfin, les entrées en corridor ou en chicane. Les enclos dont l'accès se faisait par une interruption du fossé sont de loin les plus nombreux (quarante-trois). Seulement quelques enclos sont caractérisés par un autre type d'accès. Huit enclos se démarquent par la présence d'une architecture qui double, dans cinq cas, une interruption du fossé. Quatre enclos ont montré la présence d'une chicane en guise d'accès à la surface interne et autant possédaient un long corridor. L'étude des accès n'est pas très représentative du département, car elle n'a été effectuée que sur des enclos de la région BGBPO, car ceux des autres régions n'ont livré aucun renseignement à ce propos.

Le type d'interruption d'enclos le plus ancien du corpus est l'interruption avec architecture. Nous avons un exemple qui date du Bz final ou du Ha C à **Préfontaines**, « *Les Grands Réages* ». Il ne s'agit pas d'un enclos fossoyé comme on l'entend pour La Tène moyenne et finale. Ici, l'enclos est en réalité une palissade avec seulement quelques tronçons fossoyés. En mettant cet exemple de côté et en regardant quelques siècles plus tard, lors de la période de floraison des enclos, c'est l'interruption qui apparaît en premier au plus tôt à la fin du IVe s. av. notre ère ou au début du IIIe s. av. notre ère. Elle concerne entre 20 % et 100 % des enclos au cours de la période étudiée. Les enclos où l'accès est matérialisé par une architecture apparaissent dans la première moitié du Ier s. av. notre ère, dans un premier temps en supplément d'une interruption du fossé. Ce n'est que plus tardivement, vers le milieu du IIe s. av. J.-C. que les architectures seules sont construites pour franchir le fossé. Il peut s'agir d'une simple passerelle comme à **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* » voire d'une véritable tour-porche comme le fameux exemple de la quatrième phase de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* ». Les premiers accès en chicane ont été observés pour la première fois en même temps que les architectures seules. Quant aux corridors, aucune information chronologique n'a pu être glanée, car les seuls exemples du genre ont été repérés par prospection aérienne. Les architectures seules ainsi que les entrées en chicane disparaissent dans le courant du troisième quart du Ier s. av. J.-C. alors que les interruptions simples ainsi que quelques exemplaires d'enclos à architecture seule en guise d'accès survivent jusque dans la première moitié du Ier s. de notre ère.

Tracé des fossés

Le tracé des fossés d'enclos est de deux natures : rectiligne ou mixte, c'est-à-dire tantôt rectiligne, tantôt curviligne pour un même enclos (*FIG. 483*). Les plus nombreux sont de loin les enclos à fossés rectilignes avec cent trente-neuf enclos concernés tandis que seulement trente-neuf enclos sont constitués de fossés à tendance mixte. Les fossés rectilignes sont la norme sur l'ensemble du territoire loirétain. Ils représentent environ 80 % des enclos du BGBPO et de l'Orléanais, un peu moins de 70 % pour le Sud Loire et la totalité des enclos de

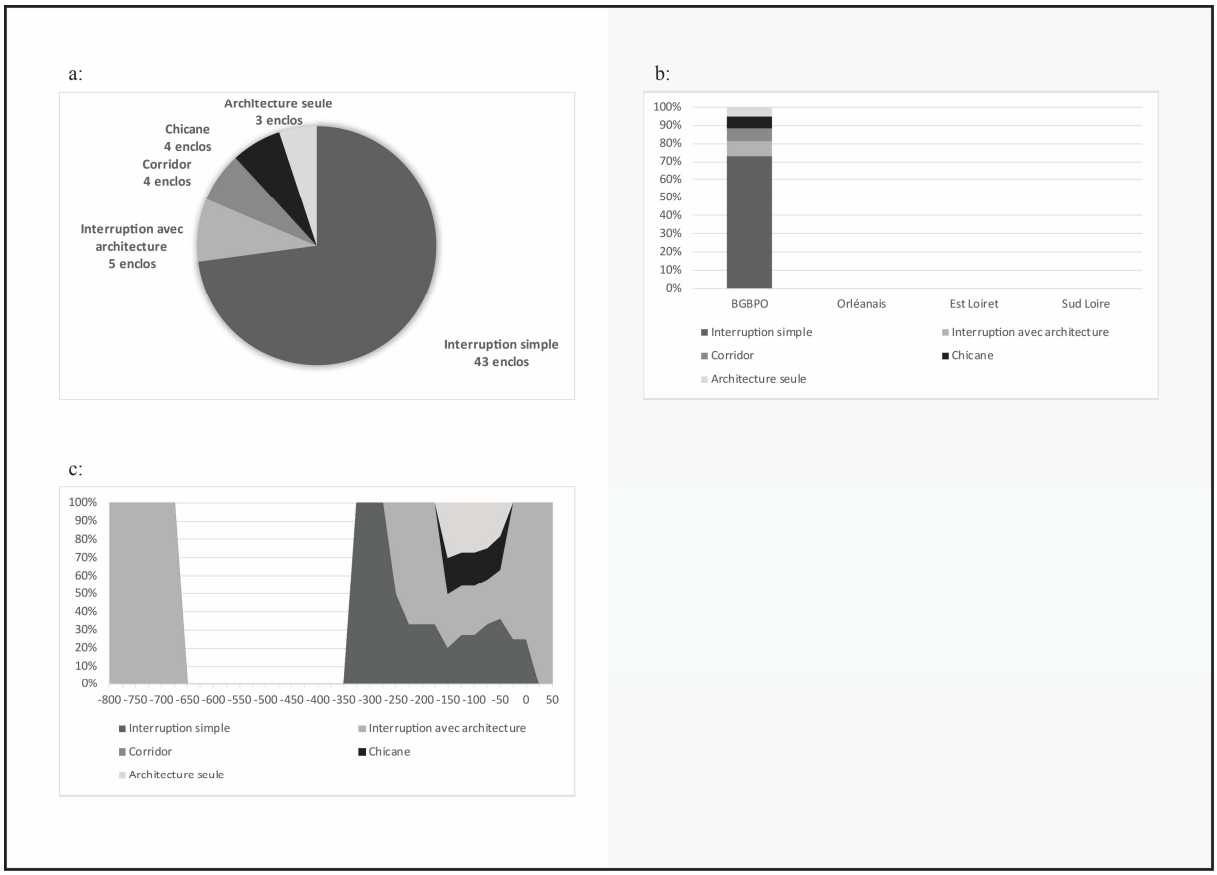

FIG. 482 : Nature des accès aux enclos des établissements ruraux : a : quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée ; c : évolution au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).

l'Est Loiret. Le tracé de fossé le plus ancien est le type rectiligne. Il caractérise déjà l'enclos palissadé **Préfontaines**, « *Les Grands Réages* », mais aussi les premiers véritables enclos fossoyés de la fin du IVe s. av. notre ère ou du début du IIIe s. av. notre ère. Il s'agit en réalité du seul type de tracé de fossé connu jusqu'à la fin du IIIe s. av. notre ère. En effet, les premiers enclos à tendance mixte n'apparaissent que dans la première moitié du IIe s. av. notre ère. Les enclos à fossé rectiligne rassemblent donc entre 65 % et 100 % des enclos du corpus. Les deux types coexistent jusque dans la première moitié du Ier s. de notre ère.

Dimensions des fossés

Les dimensions des fossés sont abordées à partir de leur largeur et de leur profondeur conservées (*FIG. 484*). Dans ce paragraphe, nous n'avons considéré que les largeurs des fossés. Il s'agit d'un choix légèrement arbitraire, mais qui donna la possibilité d'observer le phénomène d'évolution de manière uniforme sur la période, ce que ne permettrait pas l'union de la largeur et de la profondeur. Nous aurions pu le faire en utilisant le ratio entre largeur et profondeur, mais cette statistique ne rend pas compte des dimensions de l'ouvrage, seulement de la valeur en pour cent de l'écart qui existe entre les deux mesures. La largeur du fossé est connue pour soixante-et-onze enclos. Elle est comprise entre 0,90 m et 7 m pour une moyenne égale à 2,46 m. Six catégories ont été définies. Les deux premières regroupent les fossés de très petite et de petite dimension, c'est-à-dire ceux dont la largeur n'excède pas 1 m et ceux pour lesquelles cette dernière est comprise entre 1 m et 1,50 m. La seconde catégorie est celle des fossés de

taille moyenne dont la largeur est comprise entre 1,50 m et 2 m. Les fossés de grande taille étant plutôt nombreux, nous avons créé trois catégories pour les classer. La première des trois regroupe les fossés de 2 à 3 m de large, la seconde ceux de 3 à 4 m de large et la dernière ceux qui excèdent 4 m de large. Le type le plus rencontré est celui où les fossés mesurent entre 2 et 3 m de large (dix-sept enclos). Nous retrouvons ensuite les fossés de 1 m à 1,50 m de large (quinze enclos). Ceux dont l'ouverture varie entre 1,50 m et 2 m et entre 3 m et 4 m sont quasiment équivalents (respectivement douze et treize enclos). Enfin, les moins nombreux sont les fossés dont la largeur est démesurée (plus de 4 m, neuf enclos), et paradoxalement ceux dont la largeur n'atteint pas plus d'1 m (cinq enclos).

La région du BGBPO est la seule qui est caractérisée par la présence de l'ensemble des catégories de largeurs de fossés. Elles sont d'ailleurs plus ou moins égales, avec une représentation pour chacune d'une dizaine de pour cent mis à part la catégorie des très petits fossés qui est inférieure à 10 %. L'Orléanais est représenté à moitié par des enclos dont les fossés sont compris entre 1 m et 1,50 m et à moitié d'enclos dont les fossés oscillent entre 2 m et 3 m. Dans l'Est Loiret, les fossés sont toujours très larges. Les trois enclos de cette région dont les mesures sont connues représentent chacun l'une des trois catégories de grands fossés. Enfin, les quelques enclos du Sud Loire entrent dans les catégories des fossés de taille moyenne (entre 1,50 m et 2 m) et dans les deux premières catégories de grands fossés (entre 2 et 3 m et entre 3 et 4 m). Les modèles de fossé les plus anciens sont ceux de petite et de moyenne taille.

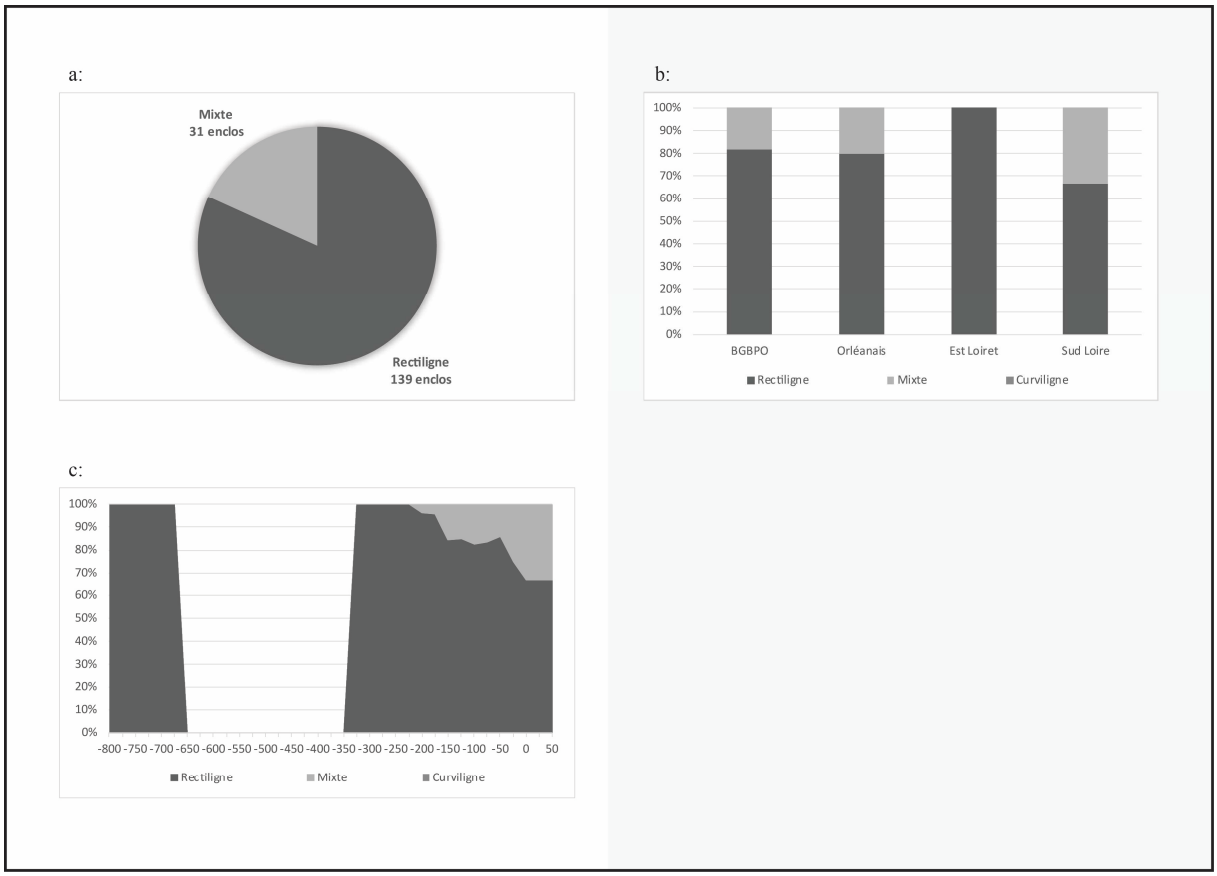

FIG. 483 : Tracé du fossé des enclos des établissements ruraux : a : quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée ; c : évolution au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).

Les premiers enclos à afficher de telles largeurs apparaissent dès la fin du IVe s. av. notre ère ou au début du IIIe s. av. notre ère. Ils sont tous deux représentés entre une petite dizaine de pour cent et 50 %. Les deux premières catégories de grands fossés n'apparaissent que vers le milieu du IIIe s. av. notre ère. Si au début ce sont les fossés qui mesurent entre 3 m et 4 m qui sont les plus représentés (un peu moins de 45 % contre 10 % pour la catégorie des 2 m à 3 m), la tendance s'inverse progressivement et en deux siècles, les fossés de 2-3 m atteignent 30 % et ceux de 3-4 m ne sont représentés qu'à hauteur de 10 %. Les deux dernières catégories de fossés n'apparaissent que dans la première moitié du IIe s. av. notre ère. Les enclos à fossés de moins d'1 m représentent moins de 10 % des enclos dont les dimensions sont connues tandis que les enclos dont les fossés mesurent plus de 4 m représentent en moyenne 15 %. Alors que tous les enclos dont les fossés font partie des autres catégories sont abandonnés dans le courant du troisième quart du Ier s. av. J.-C., quelques enclos à très petits fossés et à fossés démesurés perdurent jusque dans la première moitié du Ier s. de notre ère, avec quelques exemples d'enclos à fossés de petite taille.

11.1.2. Morphologie de l'espace domestique

Un total de trente-deux espaces domestiques issus de dix-sept sites ruraux a été comptabilisé dans notre étude. Ces entités ont livré entre un et quatre espaces domestiques. Celle qui en compte le plus est la troisième phase de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » avec quatre espaces domestiques, suivi de **Bouilly**, « *La Maison Rouge* » qui en présente trois. La reconnaissance de ces espaces domestiques reposait principalement sur la présence d'un

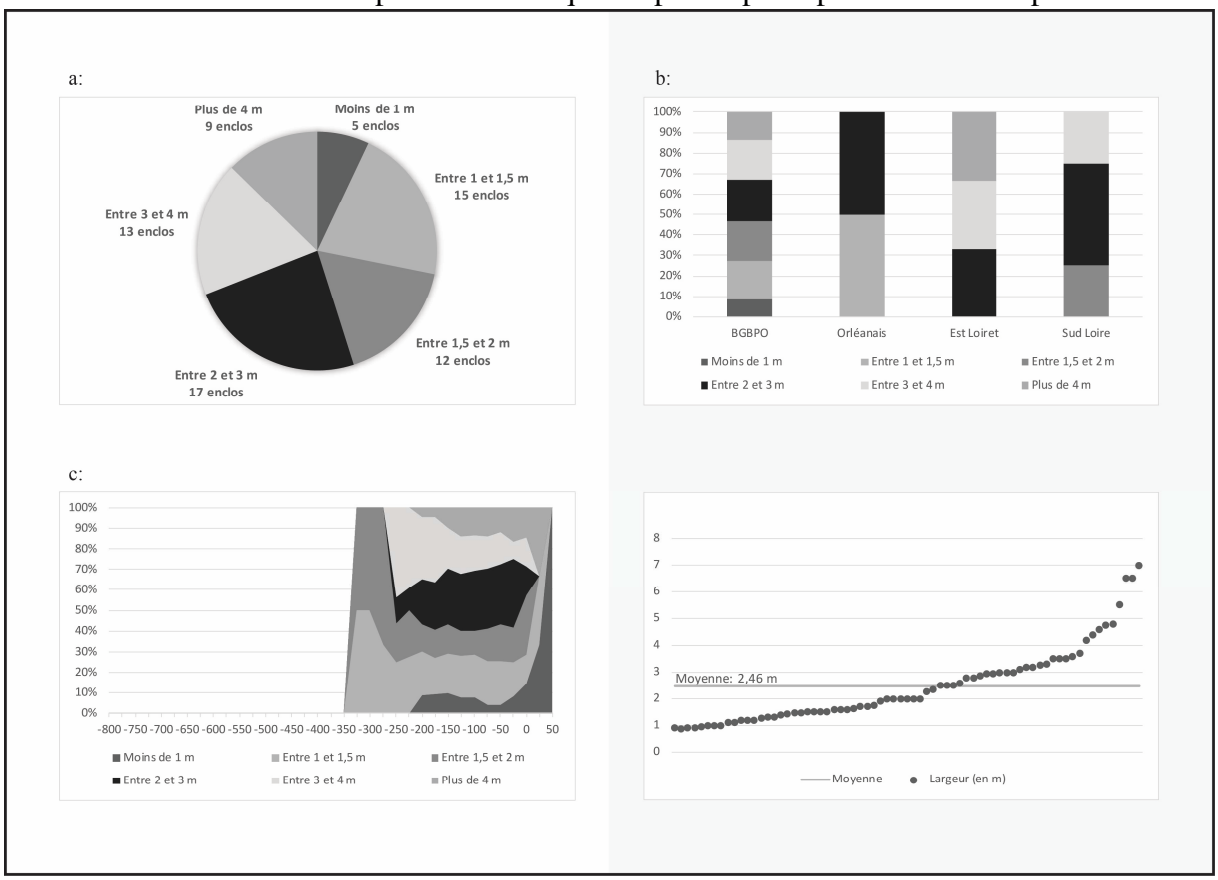

FIG. 484 : Largeur du fossé des enclos des établissements ruraux : a : quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée ; c : évolution au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).

bâtiment dont la taille et la morphologie ont permis d'y voir de probables habitations. Ainsi, trente-deux bâtiments d'habitation potentiels ont été inventoriés sur l'ensemble de la période étudiée. Les périodes les mieux renseignées sont le Hallstatt et La Tène ancienne avec seize constructions de ce type, suivies par la période de La Tène finale qui en comptabilise treize. Très peu d'aménagements de ce type ont été reconnus pour La Tène moyenne (trois bâtiments).

11.1.2.1. Structuration de l'espace

Notre notion de l'espace domestique repose sur trois zones distinctes : la surface interne du bâtiment, que nous aborderons dans la sous-partie suivante, l'environnement immédiat de ce dernier ainsi que son environnement proche.

Pour rappel, l'environnement immédiat d'un bâtiment d'habitation correspond à un rayon de dix mètres autour de son emprise au sol. Aucune règle spécifique d'aménagement n'a été mise en évidence, chaque maison étant installée au sein d'un espace structuré de manière différente. L'environnement immédiat des bâtiments d'habitation est surtout parsemé de fosses, dont l'écrasante majorité est de nature indéterminée (*FIG. 485a*). Le second type de vestiges qui se retrouve le plus sont les infrastructures qui sont utilisées dans le cadre des activités du site. Il s'agit surtout de bâtiments annexes et de structures de stockage (greniers, silos et caves). Enfin, la dernière catégorie de vestiges correspond aux éléments structurants (fossés d'enclos et palissades/fossés de partition). Quatorze bâtiments d'habitation sont installés au sein d'un enclos fossoyé. Cependant, seulement deux d'entre eux sont implantés à proximité immédiate du fossé d'enclos (**BM2** de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 et **B1** d'**Orléans**, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » 2). Nous reviendrons sur ce point par la suite. Sept bâtiments sont quant à eux cernés par un fossé ou une palissade de partition interne. Il s'agit uniquement d'entités organisées autour d'un système d'enclos fossoyé, à l'exception d'un contexte qui demeure inconnu (**Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* ») : **BC** et **BJ1** de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3, **BL** et **BXF** de **Cepoy**, « *Chalat* » 3, **B42** d'**Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 1 et **BM** et **BN** de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3. Ce sont des vestiges qui délimitent diverses zones : la zone domestique où se trouve le bâtiment d'habitation et des secteurs annexes dont la fonction est généralement difficile à établir. Concernant l'enclos principal de la troisième phase de **Batilly-en-Gâtinais**, il semble que d'autres espaces

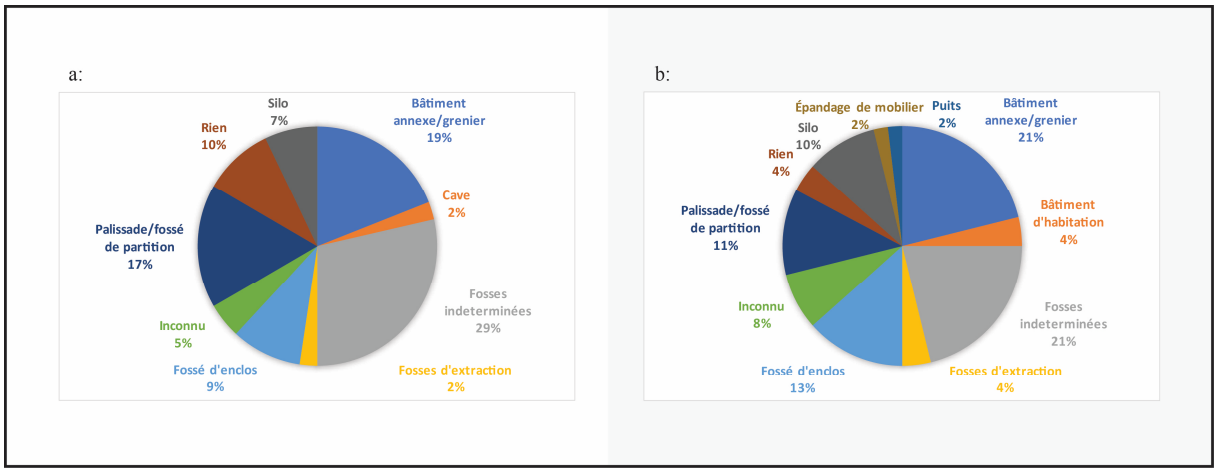

FIG. 485 : Structuration de l'espace domestique des établissements ruraux à l'âge du Fer, vestiges présents dans a : l'environnement immédiat et b : l'environnement proche du bâtiment d'habitation (DAO C. Forget).

domestiques jouxtent celui de **BJ1**, tandis qu'à **Cepoy** et à **Saran**, les zones alentours semblent plutôt dévolues aux activités du site. Enfin, il est intéressant de noter que quatre bâtiments d'habitation se démarquent par l'absence de tout vestige au sein de leur environnement immédiat : **B1** de **Bouilly**, « *La Maison Rouge* », **B1** d'**Auxy**, « *Les Boissons* » 2, **BD** de **Batilly-en-Gâtinais** ainsi que **BB** de **Saran**.

L'environnement proche d'un bâtiment d'habitation renvoie à l'espace se situant en périphérie de l'environnement immédiat et qui occupe un espace de dix mètres de rayon autour de celui-ci. L'organisation de l'environnement proche fait écho à ce que l'on a dit à propos de l'environnement immédiat (*FIG. 485 b*). Les situations divergent d'une entité à l'autre, mais nous retrouvons à peu près les mêmes schémas. L'environnement proche des bâtiments d'habitation est surtout occupé par des fosses de nature indéterminée, et dans une bien moindre mesure de fosses d'extraction. Nous retrouvons ensuite les infrastructures qui sont utilisées dans le cadre des activités du site. Ce sont surtout des bâtiments annexes et des structures de stockage (greniers et silos). La catégorie de vestiges suivante est liée aux éléments structurants (fossés d'enclos et palissades/fossés de partition). Nous avons déjà spécifié que quatorze bâtiments d'habitation avaient été construits au sein d'un enclos fossoyé. Cette fois-ci, les constructions jouxtées par le fossé d'enclos sont plus nombreuses et sont représentées à hauteur de la moitié. Ce constat semble logique. Les fossés sont parfois doublés d'un talus qui occupe au moins la même largeur que celle du fossé. Lorsque les bâtiments sont alignés le long de ce talus, ils en sont tout de même espacés de quelques mètres, ce qui explique que l'on trouve plutôt les fossés dans leur environnement proche que dans leur environnement immédiat. Ensuite, quasiment le même nombre de maisons est cerné dans son environnement proche par un fossé ou une palissade de partition. Ce sont toujours des entités organisées autour d'un système d'enclos fossoyé qui sont concernées. Ces limites physiques séparent des zones dont la fonction est différente : la zone domestique où se trouve le bâtiment d'habitation et des secteurs dont la nature a échappée aux fouilleurs (cf. la partie sud de l'enclos E3 de la troisième phase de **Saran**). Cependant, contrairement aux environnements immédiats, certains environnements proches de bâtiments d'habitation sont occupés par d'autres constructions du même type. Cela a été observé pour la phase 3 de **Saran** justement. Les bâtiments **BM** et **BN** sont très proches l'un de l'autre à tel point que leurs environnements proches en viennent à se chevaucher. Toutefois, leur stricte contemporanéité n'est pas établie et il est possible qu'il s'agisse du déplacement de la même unité. Pour terminer, nous retiendrons la présence de deux types de structures particuliers dans l'environnement proche de deux maisons. Un puits se trouvait à une dizaine de mètres du bâtiment **B15** de **Corbeilles**, « *Franchambault* » alors que c'est un épandage de mobilier qui jouxtait le bâtiment **B8** de la deuxième phase d'**Amilly**, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* ». Alors que la présence d'un puits à côté d'une construction permet de confirmer sa dimension domestique, l'épandage est plus difficile à interpréter d'autant qu'il s'étend sur une large zone (700 m²) et qu'il contient uniquement de la céramique.

11.1.2.2. Architecture et aménagement des bâtiments d'habitation

Les bâtiments d'habitation sont caractérisés par une évolution structurelle qu'il est encore difficile de cerner avec précision, en raison de lacunes à ce sujet pour le Hallstatt moyen et la fin de La Tène ancienne. Cette évolution semble cependant s'effectuer à travers deux points

essentiels. Le premier touche à leur surface au sol et le second concerne la structure même de l'architecture.

Les maisons de la période du Hallstatt/La Tène ancienne sont plutôt de petite taille (*FIG. 486a*). Au début de la période, les constructions se développent toutes sur une surface inférieure à 50 m² avec un nombre de poteaux restreint dont la moitié ne dépasse pas 25 m². Nous ne possédons pas de données à propos de la période du Ha D1-2 si ce n'est la présence d'un seul bâtiment d'habitation de moins de 25 m². Nous pouvons penser que la tendance se poursuit ou au contraire annonce les changements qui interviennent à la période du Ha D3/LT A. En effet, la surface des bâtiments tend à se diversifier, bien que les constructions dont la surface est inférieure à 50 m² dominent encore. Nous voyons l'apparition des premières maisons de plus de 50 m², avec notamment le bâtiment **B3** de **Corquilleroy**, « *Le Chemin Perdu* » qui atteint 90 m², mais dont le plan demeure incertain. La fin de La Tène ancienne est mal renseignée à ce sujet. Les bâtiments de la fin de la période laténienne tranchent littéralement avec ce qui était commun à la période hallstattienne et au début de La Tène ancienne. Les maisons de moins de 50 m² disparaissent totalement du paysage. Ce changement intervient dans le courant de La Tène moyenne et peut-être même dès la fin de La Tène ancienne. Les constructions adoptent désormais des dimensions plutôt grandes, parfois démesurées, notamment à La Tène finale, lorsqu'on se tourne vers les bâtiments type habitation **BJ1**, **BC** et **BD** de la troisième phase de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* », dont la surface peut atteindre 325 m². Il va sans dire que le nombre de trous de poteau des constructions augmente considérablement avec la taille.

L'étude des plans de bâtiments montre que les constructions du Hallstatt ancien sont plutôt variées (*FIG. 486 b*). Bien que le corpus soit relativement restreint, nous retrouvons des architectures à une nef avec abside, à deux nefs et à parois déportées, et ce dans des proportions assez équivalentes. La période du Ha D1-2, touchée par les mêmes lacunes qu'évoqué précédemment, est représentée par une seule maison dont le plan est à une nef. La période du Ha D3/LT A marquent l'apogée du plan à une nef avec ou sans abside. Les deux tiers des bâtiments d'habitation sont alors concernés. Le reste des bâtiments se partagent entre plans à deux nefs et à quatre nefs. Ce dernier correspond au bâtiment **B3** de **Corquilleroy**, « *Le Chemin*

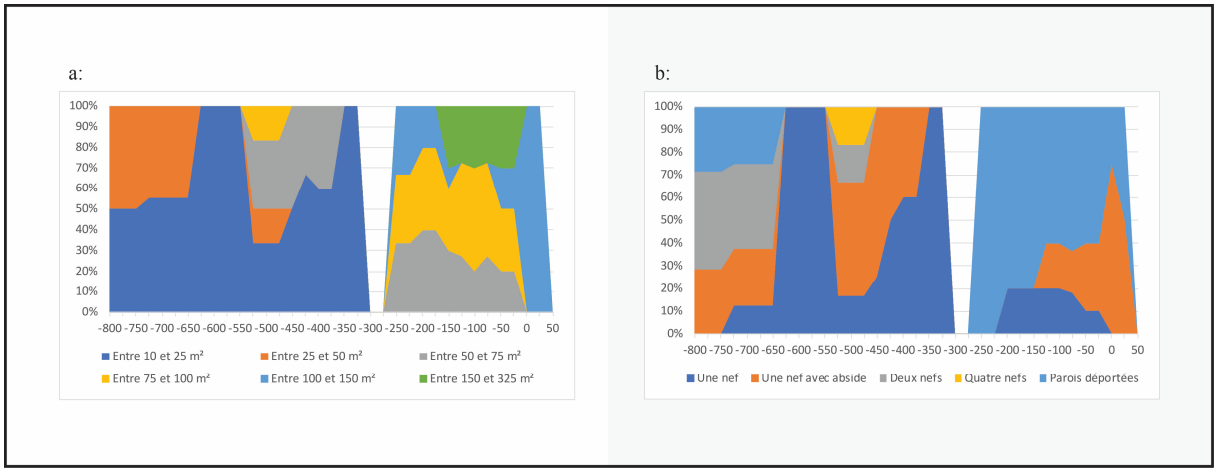

FIG. 486 : Architecture et aménagement des bâtiments d'habitation des établissements ruraux au cours de l'âge du Fer, a : surface et b : plan (DAO C. Forget).

Perdu » dont nous avons parlé dans le paragraphe précédent. L'architecture à deux nefs renvoie quant à elle au bâtiment **B6** de la phase 1 de **Villereau**, « *Climat de Laveau* ». Ce type de plan tend ensuite à disparaître dans la construction des maisons jusqu'à la fin de l'âge du Fer. La fin de La Tène ancienne est toujours frappée par les mêmes lacunes. La rupture pressentie à travers l'agrandissement des bâtiments d'habitation à partir de La Tène moyenne se retrouve aussi dans leurs plans. En effet, jusqu'à la fin de LT D2, c'est le plan à parois déportées qui devient majoritaire, avec l'utilisation de poteaux voire de parois installées dans des tranchées de fondation. Nous avons pu observer des plans relativement bien conservés, notamment à **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 (**BJ1**, **BC**, **BD**). Les constructions à une nef réapparaissent au début de LT C. Associées à celles qui possèdent une abside, elles atteignent une part plutôt considérable à partir de LT D1b et ce jusque dans le dernier quart du Ier s. av. notre ère.

L'occupation interne des bâtiments d'habitation demeure très méconnue. Cet état de fait résulte principalement de problèmes de conservation. Les ensembles stratifiés sont extrêmement rares en contexte rural et bien souvent, les seuls vestiges qui trahissent la présence d'un bâtiment sont les trous de poteau dont l'ancrage au sol était suffisamment profond pour résister aux phénomènes d'arasement. Ainsi, près de 80 % des maisons n'ont livré aucun vestige interne et la situation est inconnue dans deux cas. Seuls deux bâtiments d'habitation ont livré des informations sur ce point. Le bâtiment **B1** de **Bouilly-en-Gâtinais**, « *La Maison Rouge* » et le bâtiment **BD** de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3. Dans le premier cas, une petite fosse en cuvette aux parois rubéfiées a été interprétée comme un foyer. Le bâtiment **BD** de **Batilly-en-Gâtinais** est celui qui a livré le plus d'informations. Un sol en terre battue a été dégagé sur quelques mètres carrés. Ce dernier était associé à cinq foyers.

11.1.3. Morphologie des espaces fonctionnels

Un total de trois cent soixante-six espaces fonctionnels issus de deux cent trente-huit sites ruraux a été comptabilisé dans notre étude. Ces entités ont livré des vestiges utilisés dans le cadre d'activités agropastorales ou artisanales. La reconnaissance du premier type d'espace repose sur des éléments fugaces pour la plupart. Il s'agit surtout de structures de stockage (silos et greniers) et d'enclos fossoyés qui n'ont pour certains livré aucun vestige agropastoral à proprement parler, mais que nous considérons comme structurant ce type d'espace. Enfin, quelques entités ont livré des tronçons de fossés parcellaires délimitant des espaces mal perçus. L'étude des bâtiments a permis de reconnaître trois grands types de constructions fonctionnels : les bâtiments de type grenier à grain, les annexes dont la fonction est indéterminée, mais certainement utilisées dans le cadre des activités des établissements ruraux ainsi que les ateliers. Un total de deux cent dix bâtiments a été dénombré sur l'ensemble de la période considérée. Les périodes les mieux renseignées sont le Hallstatt et La Tène ancienne avec cent constructions, suivies par la période de La Tène finale qui en comptabilise quatre-vingt-sept. Peu d'aménagements de ce type ont été reconnus pour La Tène moyenne (une vingtaine).

11.1.3.1. Structuration des espaces

11.1.3.1.1. L'espace agropastoral

L'espace agropastoral est représenté par divers types de structures. La plupart renvoie aux activités agricoles, principalement le stockage des denrées. D'autres types de vestiges

correspondent plutôt à la délimitation de ces espaces. Il s'agit d'enclos fossoyés et de parcellaires. Trois types principaux de structuration des espaces agropastoraux existent (*FIG. 487*). Le premier rassemble ceux qui évoluent en espace ouvert. Ils peuvent être isolés, éparpillés ou concentrés en un ou plusieurs groupes proches avec parfois des traces de parcellaire. Le second correspond aux enclos fossoyés qui rassemblent dans certains cas des structures de stockage et des bâtiments. Des fossés parcellaires peuvent les accompagner en dehors de la surface enclose. Enfin, le dernier est celui des vestiges agropastoraux qui se trouvent directement dans l'environnement domestique.

Le premier type concerne au total quatre-vingt-dix-sept entités. Il s'agit pour beaucoup de vestiges isolés ou éparpillés sur de larges surfaces. Ce sont majoritairement des silos voire de greniers n'ayant pu être rattachés à une aire de stockage. Quelques entités sont quant à elles caractérisées par la présence d'un bâtiment annexe ou encore d'un tronçon de fossé parcellaire. Les espaces agropastoraux évoluant sans contrainte physique sont généralement organisés en un seul pôle d'occupation, mais il arrive parfois qu'il s'agisse de deux voire trois regroupements de structures séparés par quelques dizaines de mètres. Ils occupent des espaces pouvant aller de quelques dizaines de mètres carrés à quelques milliers de mètres carrés. Dans certains cas, nous sommes en présence de véritables batteries de structures de stockage, des silos en l'occurrence, notamment à **Amilly**, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 2, **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 1 ou encore à **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 2. Dans le cas de larges surfaces, les vestiges ne sont pas forcément plus denses, mais plus nombreux la plupart du temps. Enfin, de rares espaces agropastoraux étaient complétés par un voire plusieurs tronçons de fossés parcellaires. Il n'a jamais été possible de déceler la présence de parcelles complètes dans la mesure où il s'agit systématiquement de vestiges fortement tronqués et leur relation avec les autres vestiges agropastoraux n'a pu être mise en évidence dans aucun cas.

Les structures agropastorales isolées/éparpillées et regroupées avec ou sans fossé parcellaire oscillent autour de 30 % des espaces agropastoraux du BGBPO et de l'Orléanais. Le pourcentage atteint quasiment 40 % dans l'Est Loiret tandis qu'il dépasse 65 % dans le Sud Loire. Quelle que soit la région considérée, les vestiges isolés ou éparpillés sont plus nombreux que les espaces agropastoraux ouverts montrant un minimum d'organisation. L'espace agropastoral ouvert, qu'il s'agisse de structures isolées/éparpillées ou de véritables zones dédiées à cet effet et fonctionnant avec un habitat qui se trouvait dans quelques cas à proximité constitue la norme pendant toute la période hallstattienne et jusqu'au début du IIIe s. av. notre ère. C'est à partir des premières décennies de ce siècle que le pourcentage de ces entités chute de manière brutale (plus de la moitié en un demi-siècle, passant de plus de 90 % à 40 % des espaces agropastoraux), et diminue ensuite progressivement tout au long de La Tène moyenne et finale pour s'éteindre vers le changement d'ère.

Le second type concerne un nombre plus conséquent d'entités. Cent soixante-quinze espaces agropastoraux sont connus à travers la présence d'un enclos fossoyé, doublé dans vingt-deux cas de parcellaire. Cependant, un peu plus de cent d'entre eux sont uniquement connus par prospection aérienne et nous n'avons donc aucune information sur l'occupation interne et la présence ou non de structures à caractère agropastoral. Trente-six entités encloses qui ont au

minimum été observées à travers un diagnostic ont livré des silos, des greniers ou des bâtiments annexes. Les sites, rarement décapés sur des surfaces conséquentes, livrent peu d'informations sur l'organisation de l'espace agropastoral. Globalement, il se trouve à l'intérieur de l'espace enclos. Les silos peuvent être un peu éparpillés, mais sont souvent organisés en petits groupes. Les greniers sont rarement regroupés pour former une aire de stockage. En général, ils s'intercalent entre d'autres bâtiments, maisons ou annexes, ou sont relégués à un emplacement où ils semblent isolés. Le cas de la troisième phase de **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » est le seul à montrer un regroupement de greniers au sein d'un enclos. En effet, onze constructions de ce type sont regroupées sur une surface d'environ 600 m², dans la partie orientale de l'enclos qui est vraisemblablement réservée au stockage puisqu'aucune trace d'habitat n'y a été remarquée. Il est aussi intéressant de souligner qu'il s'agit d'un des rares enclos en « U », c'est-à-dire ouvert sur un côté. L'analyse spatiale des bâtiments annexes s'avère compliquée dans la mesure où leur fonction n'est pas connue. Cependant, le même constat que pour les greniers peut être avancé. Les constructions s'intercalent soit entre elles, soit avec des bâtiments d'habitation et sont placées généralement en bordure de l'enclos, le long du talus quand son existence a été mise en évidence.

Nous avons remarqué que dans de rares cas, des structures agropastorales pouvaient se développer en dehors de la surface enclose. À **Chevilly**, « *La Vallée du Nant* » et « *Les Terres Blanches* » et à **Épieds-en-Beauce** « *ZAC des Chantaupiaux* » 3, l'ensemble des silos sont creusés à quelques mètres voire quelques dizaines de mètres de l'ensemble fossoyé. À



FIG. 487 : Structuration de l'espace agraire des établissements ruraux à l'âge du Fer : a : quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée ; c : évolution au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).

Corbeilles, « *Les Grands Réages* », une infirme partie de l'enclos est connue et un grenier se développe à l'extérieur de ce dernier. D'autres occupations, mieux appréhendées, montrent clairement le caractère délibéré de l'écartement des vestiges agropastoraux. Lors de la deuxième phase d'**Auxy**, « *Les Boissons* », les quelques bâtiments repérés sont relégués à une dizaine de mètres de l'enclos en « U ». L'une des constructions est de type habitation. Sa présence en dehors du système fossoyé, tout comme les greniers, pose la question de la fonction de ce petit enclos dont la morphologie est unique au sein du corpus. Les autres sites sont mixtes. Ils possèdent en effet des structures agropastorales dans et en dehors de l'enclos. Au cours de la cinquième phase de **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » et de **Meung-sur-Loire**, « *Les Tertres* », des annexes et des greniers se trouvent à la fois dans et à l'extérieur des enclos. Le premier cas est intéressant, car l'enclos, un petit aménagement quadrangulaire de 0,3 ha, possède un bâtiment au centre tandis que le reste de la surface enclose est vide de structures à l'exception de quelques rares fosses et trous de poteau ne formant aucune autre unité architecturale. Enfin, les exemples de **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2 et de **Saran**, « *ZAC du Champ-Rouge* » 3 sont les plus parlants. Il s'agit de deux systèmes d'enclos accolés présentant à la fois des aménagements agropastoraux dans l'enclos principal (silos/bâtiments annexes à **Chevilly**, et grenier/annexe à **Saran**), dans l'enclos secondaire (silos à **Chevilly** et annexes à **Saran**) et en dehors des enclos (silos/annexes à **Chevilly** et grenier/annexe à **Saran**). Ainsi, l'enclos principal, qui abrite dans les deux cas au moins un bâtiment type habitation, renferme aussi des activités agropastorales, notamment de grandes capacités de stockage à en juger par le nombre et la taille des silos et des greniers. L'enclos secondaire de **Chevilly** n'est pas connu dans son intégralité (sûrement la moitié), mais il est totalement vide à l'exception d'un groupe de silos. Celui de **Saran**, connu dans son intégralité est lui aussi complètement vide à l'exception de deux gros bâtiments annexes situés au centre, le long du chemin menant à l'enclos principal. Leur fonction n'a pas pu être déterminée, mais au vu de leur surface, il s'agit certainement de granges ou d'étables. Quant aux structures situées en dehors des enclos, elles semblent diffuses à **Saran**, les deux bâtiments pouvant autant participer à la phase 3 qu'à la phase 4. Quant à **Chevilly**, il s'agit d'un véritable groupe de silos supplémentaires accompagnés d'un petit bâtiment annexe. L'ensemble est bordé par un fossé parcellaire qui structure ainsi cet espace agropastoral.

L'espace agraire en enclos est majoritaire dans la région naturelle du BGBPO et dans celle de l'Orléanais. Avec 65 % dans le premier cas et 72 % dans le second cas, nous sommes en face d'un mode d'occupation du territoire privilégié qui surpasse de loin le modèle ouvert en termes numéraires. Cependant, n'oublions pas la centaine d'enclos issus des campagnes de prospections aériennes que nous avons sélectionnées et qui n'ont porté que sur la frange nord-ouest du département, donc en BGBPO. Dans l'Est Loiret et le Sud Loire, la situation est plus mitigée. Les enclos n'y représentent respectivement que 30 % et 33 %, ce qui est inférieur au nombre d'espaces agraires évoluant en aire ouverte dans ces deux régions. Les enclos secondés de parcellaire n'ont quant à eux été observés que dans le BGBPO et y tiennent un peu moins de 10 %. L'espace agropastoral enclos, parfois doublé de parcellaire et jouxtant dans certains cas l'habitat duquel il dépend, apparaît au plus tôt dans le dernier quart du IVe s. av. J.-C. et demeure minoritaire jusqu'à la moitié du IIIe s. av. J.-C.. Les espaces agraires ouverts subissent un coup d'arrêt monumental qui coïncide avec la première phase de développement des systèmes

d'enclos. Ainsi, du début de LT C à la fin de la période gauloise, l'espace agraire enclos devient la règle. Partant de 52 % au milieu du IIIe s. av. notre ère, il oscille ensuite autour de 80 % jusqu'au milieu du Ier s. av. notre ère. La plupart des espaces agraires enclos comme ouverts sont ensuite abandonnés dans la seconde moitié du Ier s. av. notre ère. Seuls de rares enclos créés dans le courant de LT D survivent au changement d'ère.

Le troisième et dernier type d'espace agraire n'en est pas vraiment un et peut prendre place dans un contexte ouvert comme enclos. Sa spécificité est de se trouver dans l'environnement d'un bâtiment d'habitation, immédiat comme proche. Un total de quatorze entités a livré cette configuration. La quasi-totalité renvoie à des structures de stockage qui doivent certainement constituer les réserves privatives des habitants qui occupent l'édifice. Il s'agit, dans le cas d'occupations ouvertes, d'un voire quelques silos comme à **Bouilly-en-Gâtinais**, « *La Maison Rouge* » (bâtiment **B1**), **Chilleurs-aux-Bois**, « *La Rouche* » 1 (**B3**, le seul à être jouxté d'un silo et d'un grenier à la fois), **Corbeilles**, « *Franchambault* » (bâtiment **B15**), **Corquilleroy**, « *Le Chemin Perdu* » (bâtiment **B3**) ou encore **Villereau**, « *Climat de Laveau* » (bâtiment **B6**). Ces entités font partie des occupations hallstattiennes les mieux connues et montrant une organisation spatiale particulièrement remarquable. Ainsi, la présence de structures de stockage attenantes à un bâtiment d'habitation semble trouver une explication dans le statut social élevé des occupants (établissements ruraux de rang C2 à C4) qui ont réussi à s'implanter de manière fructueuse et donc à pouvoir gérer le stock de céréales de manière différente. Les structures agropastorales qui jouxtent les bâtiments d'habitation dans le cadre d'occupations encloses sont quasi systématiquement des structures de stockage. Il s'agit de silos à **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2 et cela n'a rien d'étonnant, car il s'agit d'un des enclos les plus anciens du corpus. Le cas d'**Auxy**, « *Les Boissons* » interpelle, comme nous l'avons déjà évoqué un peu plus haut, dans la mesure où les bâtiments se trouvent hors de l'enclos. Ainsi, même le bâtiment d'habitation est relégué à l'extérieur. Il compte dans son environnement proche deux petits greniers. Les trois derniers sites enclos à compter un aménagement agropastoral au sein d'un espace domestique se ressemblent. Il s'agit de **Cepoy**, « *Chalat* », d'**Orléans**, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » et de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3. Les maisons de ces trois systèmes d'enclos fossoyés sont systématiquement jouxtées d'un bâtiment interprété comme une annexe. Le bâtiment **BL** de **Cepoy** qui semble être la maison des propriétaires de l'enclos au vu de sa situation spatiale et de l'organisation qui ressort de la zone, est le seul à compter à la fois un bâtiment annexe ainsi qu'un grenier. Ils sont en l'occurrence situés de part et d'autre des pignons. Il est difficile de connaître la relation qui existait entre ces maisons et les annexes qui les bordent. Elles sont de taille variable et n'ont pas livré de matériel permettant d'en saisir la fonction.

Les aménagements agropastoraux situés dans l'environnement d'un bâtiment d'habitation ne se trouvent que dans les régions du BGBPO et de l'Est Loiret. Si le pourcentage représenté par ce type d'espace atteint un peu plus de 30 % pour la seconde région, ce n'est pas représentatif, car cela ne correspond qu'à quatre entités, alors que pour la première région, nous comptons 4 % pour dix entités. Quoi qu'il en soit, ce genre de situation est rare. Les difficultés rencontrées dans la définition des bâtiments d'habitation sont certainement à prendre en compte, car il est fort possible que certaines des constructions interprétées comme des annexes

en soient, et un bon nombre de ces bâtiments possédait aussi des structures agropastorales dans leur environnement. Ce type de configuration existe tout au long de la période considérée à l'exception de la période allant du milieu du IVe s. av. notre ère au milieu du IIIe s. av. notre ère. Leur ratio tourne autour de 10 % des espaces agraires bien datés et chute à partir du début du IVe s. av. J.-C. avant de ne plus être représenté du tout cinquante ans plus tard. À partir du milieu du IIIe s. av. J.-C., lorsque de nouveau ce type de configuration réapparaît, leur pourcentage ne dépasse jamais 10 %, et ce jusqu'à leur disparition définitive autour du changement d'ère.

11.1.3.1.2. L'espace artisanal

L'espace artisanal correspond aux zones réservées à divers types d'activités : extraction de matériaux, la production métallurgique et le travail du bois et de l'os. Cette dernière n'ayant pas laissé de traces au sein des sites du corpus si ce n'est du mobilier ou des outils, il n'a pas été possible de la localiser précisément. Ainsi, les espaces artisanaux nous sont uniquement apparus à travers des témoins physiques laissés par les deux premiers types d'activités. Dans le premier cas, il s'agit de fosses d'extraction de matériaux et dans le second de bâtiments interprétés comme atelier ou de structures de combustion (foyer, four). Trois types de structuration des espaces artisanaux ont été mis en évidence (*FIG. 488*). Le premier correspond aux vestiges isolés ou éparpillés. Le second renvoie à ceux qui sont installés au cœur ou en périphérie d'une occupation ouverte. Enfin, le troisième est composé des aménagements qui ont été installés au sein d'un enclos.

Le premier type concerne vingt-deux entités toutes périodes confondues. Il s'agit de fosses d'extraction, de structures de combustion et d'ateliers isolés ou éparpillés sur de larges surfaces. Aucun espace réservé à l'artisanat n'a été mis en place et l'activité en question semble avoir été réalisée à distance de l'habitat et des espaces abritant d'autres activités. Ceci dit, il est aussi possible que le reste ne soit pas apparu au décapage, car il s'agit parfois de fosses d'extraction remarquées dans une seule tranchée de diagnostic. Il s'agit du type d'espace artisanal le plus commun en BGBPO (48 %), en Sud Loire (75 %) et en Orléanais (80 %). Dans l'Est Loiret, la part de ces espaces est représentée à hauteur de 33 %. Les vestiges artisanaux isolés ou éparpillés sont ce qu'il y a de plus courant à partir du début de la période hallstattienne, et ce jusqu'au premier quart du IIIe s. av. J.-C., avec un ratio oscillant entre 55 % et 100 % au cours de ces cinq siècles. Nous n'avons pas décelé d'espaces de ce type entre le second quart du IIIe s. av. notre ère et le milieu du IIe s. av. notre ère. C'est en effet à partir de cet horizon chronologique qu'ils réapparaissent, mais dans une moindre mesure (une vingtaine de pour cent) avant de disparaître autour du changement d'ère.

Le second type rassemble douze occupations. Cette fois-ci, les vestiges artisanaux sont plus proches de l'occupation principale. Ils peuvent être directement localisés au cœur de celle-ci ou en être situés à la périphérie. C'est notamment le cas à **Bouilly-en-Gâtinais**, « *La Maison Rouge* », à **Corbeilles**, « *Franchambault* » et à **Corquilleroy** « *La Grevasse* » et « *Le Chemin Perdu* ». Il peut autant s'agir de foyers, de fosses d'extraction ou d'ateliers. Il semble s'agir de gestes ponctuels ne pouvant une fois de plus que difficilement être qualifiés d'isolés, bien qu'ils s'intègrent au sein d'une occupation. Aucun espace artisanal à proprement parler ne peut être

mis en évidence, si ce n'est dans le cas d'ateliers, dont la surface au sol peut être considérée comme le minimum alloué à l'activité artisanale. Les espaces artisanaux situés au cœur ou en périphérie d'occupations ouvertes se retrouvent pour chaque région naturelle, dans des proportions variant entre 20 % (Orléanais) et 33 % (Est Loiret). Ils sont représentés de manière discontinue depuis le début du Hallstatt. Ils ont un ratio de 20 % tout au long du Ha C, puis, aucun n'a été observé pour la période du Ha D1-2. Ils font leur réapparition au début du Ha D3 et oscillent autour de 40 % en moyenne avant de s'éteindre à nouveau à la fin de LT A. De nouveaux espaces de ce type ne sont ensuite observés qu'à partir de LT C1 pour disparaître définitivement à la fin de LT C2. Ils atteignent 50 % des espaces artisanaux au cours de cette période.

Le dernier type est constitué des espaces artisanaux repérés en contexte d'enclos. Cela a été observé sur neuf entités seulement. En règle générale, la même remarque que pour le second type peut être avancée, à savoir qu'il s'agit surtout de vestiges épars ne participant vraisemblablement pas à un véritable espace artisanal. Cependant, deux entités montrent l'inverse. À **Auxy**, « *Entre les Deux Chemins* » 3, une dizaine de fosses de combustion a été remarquée sur une ligne d'une dizaine de mètres de longueur dans la partie nord de l'enclos **EII**. Si leur fonction exacte n'a pas été mise en évidence, elles n'en demeurent pas moins organisées en fonction d'un axe grossièrement nord-sud. Nous sommes vraisemblablement en présence d'une aire artisanale pour laquelle les limites restent cependant floues. À **Saran**, « *ZAC du Champ-Rouge* » 3/4, la présence d'un long creusement de quarante mètres de long

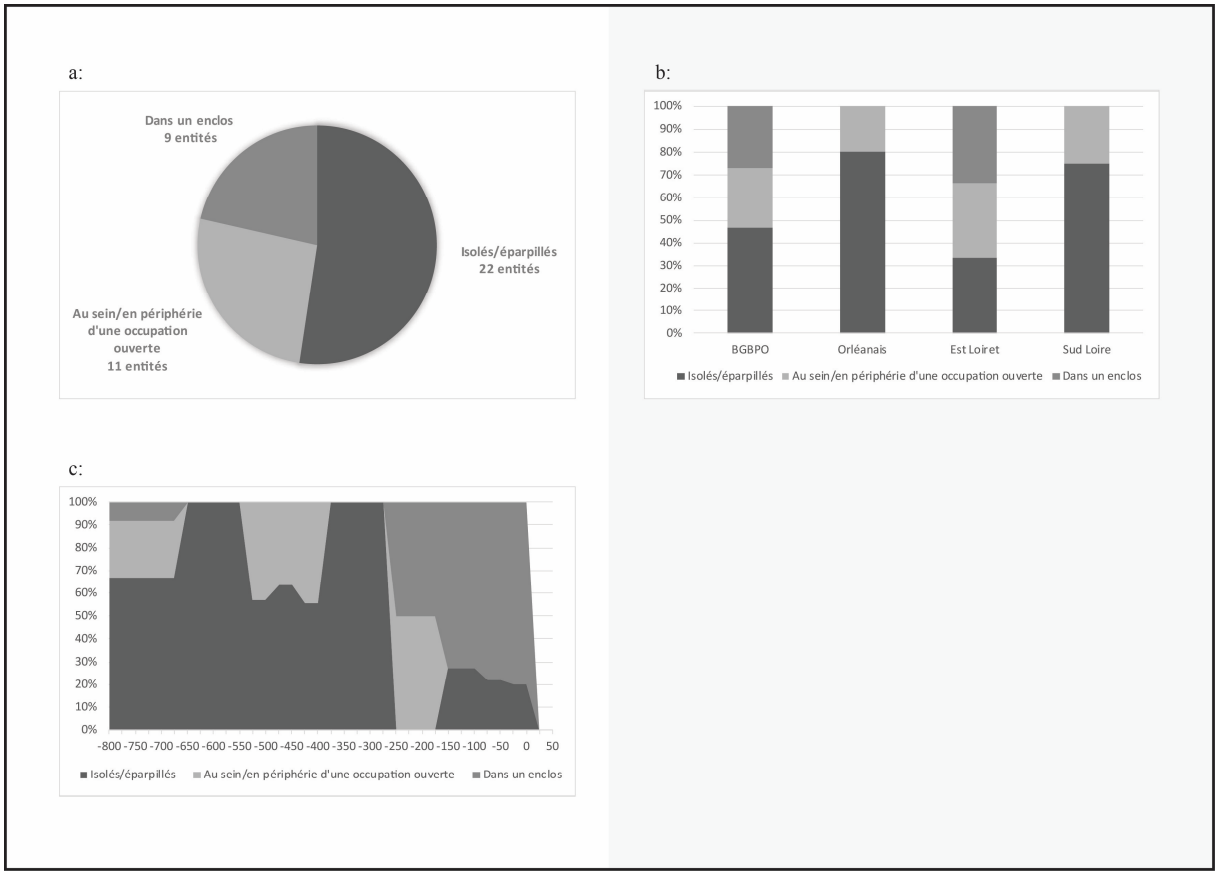

FIG. 488 : Structuration de l'espace artisanal des établissements ruraux à l'âge du Fer : a : quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée ; c : évolution au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).

parsemé d'autres fosses parmi lesquelles des structures de combustion pose question, de par sa nature et son emplacement. En effet, il est localisé à un peu plus de cent mètres de l'enclos secondaire de l'établissement rural de la phase 3. L'important décapage effectué au niveau de cette ZAC a permis de l'y associer alors que découvert dans d'autres circonstances, il aurait pu passer pour isolé. Il s'agit vraisemblablement d'un espace en partie dédié à des activités de chauffe (peut-être de la métallurgie à en juger par la présence d'un lingot et de déchets de fer) qui a été installé en périphérie de l'habitat à un emplacement dont le choix pose question, surtout dans l'axe de l'entrée des enclos. Cependant, il s'intègre beaucoup mieux dans la structuration des lieux à la phase 4. Il est situé cette fois-ci au sein de l'enclos **E1** et se trouve séparé du reste de la surface interne par un fossé de partition qui adopte le même axe que le creusement et se développe sur une longueur similaire.

Seules les régions du BGBPO et de l'Orléanais ont livré des espaces artisanaux du troisième type. Ils sont représentés autour de 30 % dans ces deux régions. Le premier du genre est créé au Bz IIIb ou au Ha C (**Préfontaines**, « *Les Grands Réages* »). Il s'agit de quelques fosses d'extraction dispersées à l'intérieur de la zone palissadée. Après ça, il faut attendre le milieu du IIIe s. av. J.-C. pour revoir des espaces artisanaux installés dans des enclos, cette fois-ci fossoyés. Depuis cet horizon chronologique jusqu'à la fin de la période étudiée, ils se développent progressivement, partant de 50 % des espaces artisanaux au milieu du IIIe s. av. J.-C. pour atteindre un peu plus de 70 % au milieu du Ier s. av. J.-C. et enfin 100 % dans le premier quart du Ier s. de notre ère.

11.1.3.2. Architecture des bâtiments fonctionnels

Deux types de bâtiments fonctionnels ont été remarqués au sein des établissements ruraux. Le premier correspond aux constructions utilisées dans le cadre d'activités agropastorales. Il s'agit de greniers et de bâtiments qualifiés d'annexes pour lesquels aucune fonction précise n'a pu être déterminée suite à l'étude morphologique et l'éventuel mobilier contenu dans les structures qui les composent. Le second type renvoie aux bâtiments utilisés dans le cadre d'activités artisanales.

11.1.3.2.1. Les bâtiments à vocation agropastorale

Les greniers sont un type de bâtiment dont l'évolution au cours de l'âge du Fer est globalement régulière. Il en a été comptabilisé soixante pour la période Ha/LT A (vingt-six entités), onze pour LT C (cinq entités) et trente-et-un pour LT D (neuf entités). La quasi-totalité d'entre eux provient de sites de la région BGBPO (*FIG. 489a*). L'Est Loiret et le Sud Loire n'en ont livré que quelques-uns, tandis qu'aucun site de l'Orléanais n'en comptait. La surface de ces unités architecturales dépasse rarement 15 m² alors que les plus petites ne dépassent pas 5 m² (*FIG. 489 b*). Pendant le Ha C et le Ha D1-2, les bâtiments les plus courants sont de taille moyenne, entre 5 m² et 10 m². Cette catégorie regroupe entre 39 % et 67 % des greniers de cet horizon chronologique. Les greniers de grande taille se retrouvent ensuite avec un pourcentage compris entre 20 % et 34 %. Ceux de petite taille sont minoritaires et ne dépassent pas 20 % pendant tout le Ha C, jusqu'à chuter à environ 11 % au cours du Ha D1-2 ancien (580-520 av. J.-C.). La part de ces édifices de petite taille va ensuite augmenter progressivement pour atteindre 45 % et devenir majoritaire au cours du Ha D3 et de LT A ancienne (entre 520 et 430

av. J.-C.). Les greniers de moyenne et grande taille ne sont plus représentés qu'à hauteur d'une vingtaine de pour cent. La situation reste ensuite plutôt stable jusqu'à la fin du IIIe s. av. notre ère. Les greniers de petite taille restent les plus nombreux, avec un pourcentage oscillant entre 38 % et 45 %. Les constructions de taille moyenne redeviennent un peu plus nombreuses (entre 23 % et 40 %) tandis que celles de grande taille dépassent rarement une vingtaine de pour cent. Pendant une courte période correspondant à la première moitié du IIe s. av. J.-C., les grands greniers sont les plus nombreux, suivis des petits greniers, mais la situation ne tarde pas à s'inverser à partir du milieu du siècle. Jusqu'à la fin de la période étudiée, les constructions de petite taille redeviennent majoritaires et atteignent même 50 % des bâtiments de stockage pendant le premier quart du Ier s. av. notre ère. Les moyens et grands greniers sont représentés plus ou moins de la même manière, autour d'une vingtaine de pour cent. Les constructions de grande taille restent cependant moins nombreuses. Les derniers greniers issus d'établissements ruraux créés pendant la période gauloise sont désaffectés au cours du premier quart du Ier s. de notre ère.

L'évolution de la morphologie des greniers est plus chaotique que celle qui touche leur surface (*FIG. 489c*). Cependant, le nombre de poteaux qui les composent varie peu au cours de l'âge du Fer. La majorité est construite sur quatre poteaux et d'autres sur trois, auxquels il convient sans doute d'y ajouter un quatrième pour compléter le plan. Un bon nombre est implanté sur cinq poteaux, avec un plan quadrangulaire et une abside triangulaire le plus souvent. Enfin, de rares greniers sont construits sur six voire sept poteaux. Au cours du Ha C,

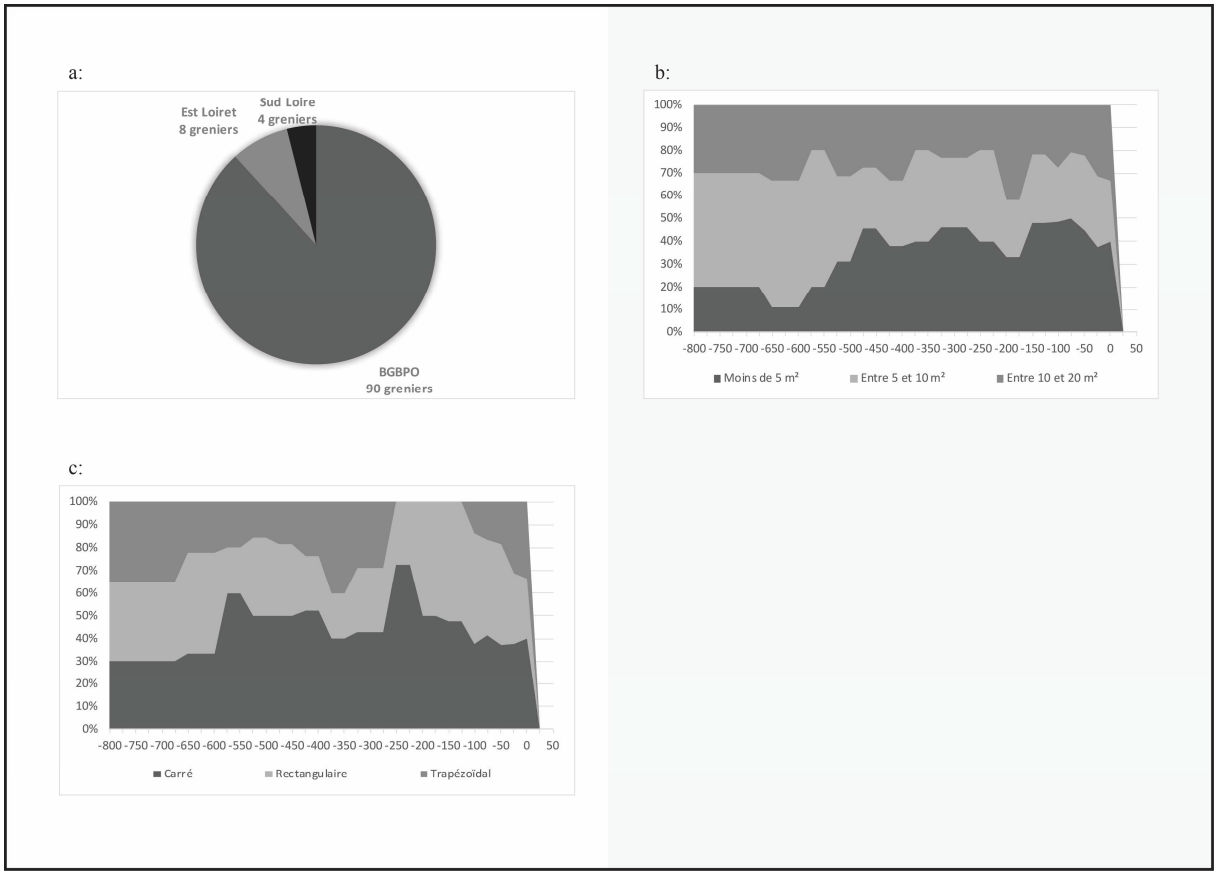

FIG. 489 : Les greniers des établissements ruraux, a : quantité totale ; évolution de b : la surface et de c : la morphologie au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).

les plans carré, rectangulaire et trapézoïdal sont représentés de manière plutôt égale. Les constructions trapézoïdales connaissent un net recul à partir de la moitié du VIIe s., et ce jusqu'au début du IVe s. av. notre ère (entre 15 % et 23 %) au profit des unités de plan carré dont le pourcentage varie entre 50 % et 60 %. Les greniers rectangulaires sont représentés au cours de cet horizon chronologique entre 20 % et 35 %. Au cours de LT B1 (375-325 av. J.-C.), les édifices trapézoïdaux grappillent une dizaine de pour cent, mais de manière éphémère, avant de rechuter pour disparaître vers le milieu du IIIe s. av. notre ère, au profit des bâtiments carrés qui atteignent alors plus de 70 %. Cela est de courte durée, car dès le début du IIe s. av. J.-C., la part des greniers carrés subit une chute progressive jusqu'à totalement disparaître dans le courant du Ier s. de notre ère. Les greniers de forme rectangulaire deviennent majoritaires entre le deuxième et le troisième quart du IIe s. av. notre ère. C'est dans le courant du dernier quart du même siècle que réapparaît la forme trapézoïdale, dont la part augmente progressivement (jusqu'à 17 % vers le milieu du Ier s. av. J.-C.). Les sites sur lesquels ils ont été construits sont abandonnés à partir du troisième quart du Ier s. av. J.-C. et jusque dans le premier quart du Ier s. de notre ère, au même titre que les formes carrée et rectangulaire.

Les bâtiments annexes suivent une évolution beaucoup moins régulière en ce qui concerne leur taille et leur morphologie. Il en a été comptabilisé trente-trois pour la période Ha/LT A (dix-sept entités), onze pour LT C (six entités) et cinquante-quatre pour LT D (quatorze entités). À l'exception de quatre bâtiments, l'ensemble est issu de sites de la région BGBPO (*FIG. 490a*). L'Est Loiret et le Sud Loire n'en comptent respectivement que trois et un alors qu'aucun site de l'Orléanais n'en a livré. La surface de ces unités architecturales est très variable et peut aller d'un peu moins de 10 m² à 125 m² pour la plus grande (*FIG. 490 b*). Avant LT C, c'est-à-dire entre le début du VIIIe s. et le milieu du IIIe s. av. J.-C., la seule catégorie de bâtiments représentée est celle des petits édifices de moins de 25 m². Le nombre de poteaux qui les constitue dépasse rarement le nombre de dix. Il s'agit de petits bâtiments de plan souvent simple à une seule nef dont la fonction peut être multiple et difficile à saisir. Au vu de leurs petites surfaces, il pourrait s'agir de remises à outils servant à l'entretien de l'établissement rural et/ou à ses activités vivrières. Les bâtiments de taille moyenne apparaissent donc à LT C1. Il s'agit de la seconde catégorie de bâtiments annexes la plus représentée jusqu'à la fin de la période étudiée (entre 28 % et 37 %). Certains d'entre eux commencent à montrer des plans un peu plus recherchés utilisant plus de poteaux, notamment à **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 ou alors des tranchées de fondation constituent la base des murs comme à **Ingré**, « *ZAC des Varannes* » 4. Les grands et très grands bâtiments ne se voient qu'à partir du IIe s. av. notre ère et sont généralement plus complexes. Ils adoptent des plans variés allant de la construction à trois nefs avec entrée repoussée d'**Attray**, « *Le Cul d'Anon* » (bâtiment **B1**) aux grands bâtiments quadrangulaires formés de plusieurs pièces aux parois insérées dans des tranchées comme à **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3 (bâtiments **BP** et **BQ**) en passant par les bâtiments carrés à parois légèrement déportées de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 (bâtiments **BUA 51**, **BUA 56, BE** et **BF**). L'utilisation de tranchées pour y implanter les murs des édifices annexes apparaît d'ailleurs à **Saran** au plus tôt dans le premier quart du IIe s. av. notre ère. Les bâtiments de très grande taille ne se rencontrent pas en grande quantité. Les premiers pourraient avoir été construits dans la première moitié du IIe s. av. J.-C. à **Saran** justement. La seconde entité à en avoir livré est **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3, au

plus tôt dans le troisième quart du même siècle. Enfin, les grands bâtiments de 50 m² à 80 m² apparaissent au plus tôt dans le second quart du IIe s. Leur part oscille entre 15 % et 26 % jusqu'à la fin de la période étudiée. L'ensemble des bâtiments annexes des établissements ruraux créés à la fin de la période gauloise ne sont plus utilisés à partir du premier quart du Ier s. de notre ère, pour les derniers.

L'évolution de la morphologie des bâtiments annexes est plus confuse que celle de leur surface (*FIG. 490c*). Du début du VIIIe s. av. J.-C. à la fin du VIIe s. av. J.-C., seuls les plans rectangulaire et trapézoïdal existent. Les seconds sont légèrement plus nombreux et atteignent 60 % des bâtiments de cet horizon chronologique. Par la suite, pendant les trois premiers quarts du VIe s. av. J.-C., le seul plan qui existe est de forme trapézoïdale. Le plan rectangulaire réapparait dans le dernier quart du siècle, au moment où poignent les premiers bâtiments de forme carrée. À partir de là, les édifices rectangulaires demeurent la norme jusqu'à la fin de la période étudiée, avec un ratio variant entre 45 % et 82 %. Les unités carrées sont minoritaires et affichent une part oscillant entre 15 % et 30 % jusqu'au début du IIIe s. av. notre ère. Il n'en a pas été observé sur les établissements ruraux du corpus jusqu'à la fin du siècle. Ce type de plan s'observe à nouveau à partir du début du IIe s. av. J.-C., mais n'affiche qu'un pourcentage faible, compris entre 5 % et 12 %, jusqu'à la fin de la période considérée. Enfin, le pourcentage des édifices de plan trapézoïdal oscille entre un peu moins de 20 % et un peu moins de 30 % entre la fin du VIe s. av. J.-C. et la fin du IIIe s. av. J.-C., période à partir de laquelle ce plan devient de moins en moins utilisé au point de chuter à 10 % des bâtiments annexes au milieu

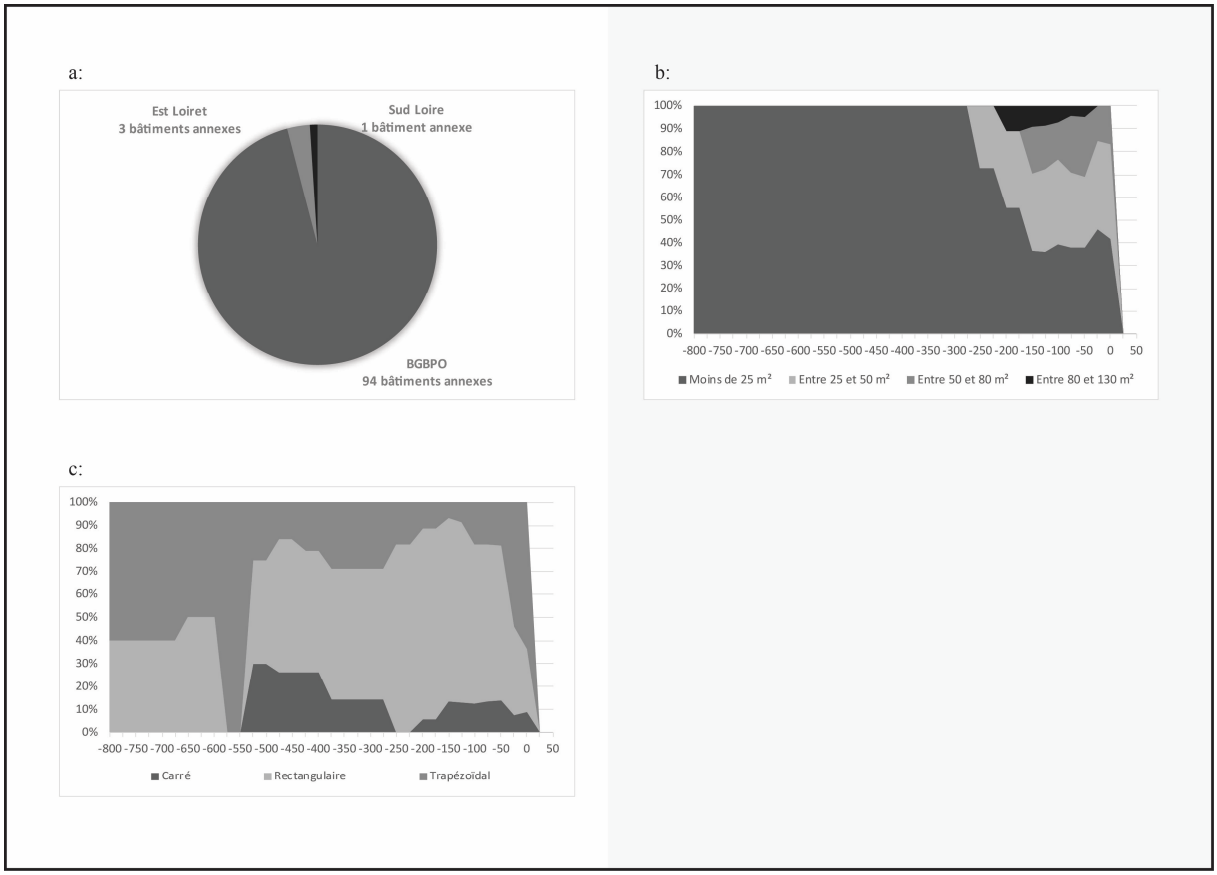

FIG. 490 : Les bâtiments annexes des établissements ruraux, a : quantité totale ; évolution de b : la surface et de c : la morphologie au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).

du IIe s. av. notre ère. Les établissements ruraux comptant majoritairement des bâtiments annexes de forme rectangulaire sont brutalement abandonnés dans le troisième quart du Ier s. av. J.-C., ce qui pourrait faire croire que la part des bâtiments trapézoïdaux augmente. C'est en effet le cas, mais seulement sept constructions de ce type sont à dénoter, contre cinq rectangulaires. Quelle que soit la morphologie des bâtiments annexes, ils sont tous délaissés au plus tard dans le premier quart du Ier s. de notre ère.

11.1.3.2.2. Les bâtiments à vocation artisanale

Les bâtiments interprétés comme des ateliers sont caractérisés par une évolution structurelle qu'il est difficile de mettre en lumière au vu du peu de constructions de ce type au sein du corpus. Plutôt qu'une évolution, il s'agira de reprendre les points essentiels qui touchent à leur surface et à leur architecture. Comme les autres types de bâtiments, leur présence se vérifie surtout dans la région BGBPO (*FIG. 4791a*.

La surface des ateliers, comparés à celles des autres édifices déjà mentionnés, est très réduite (*FIG. 491 b*). L'atelier le plus petit ne dépasse pas 3 m² tandis que le plus grand atteint un peu moins de 15 m². La période du Ha C/D1-2 ancien est caractérisée par la présence des deux ateliers les plus grands du corpus, dont la surface est comprise entre 10 m² et 15 m². Ils représentent la moitié des ateliers de cette période. Les deux autres ateliers du Hallstatt ancien affichent respectivement une surface de moins de 5 m² et comprise entre 5 m² et 10 m². Aucun atelier dont la surface a pu être déterminée n'a été identifié pour la période du Ha D1-2 récent

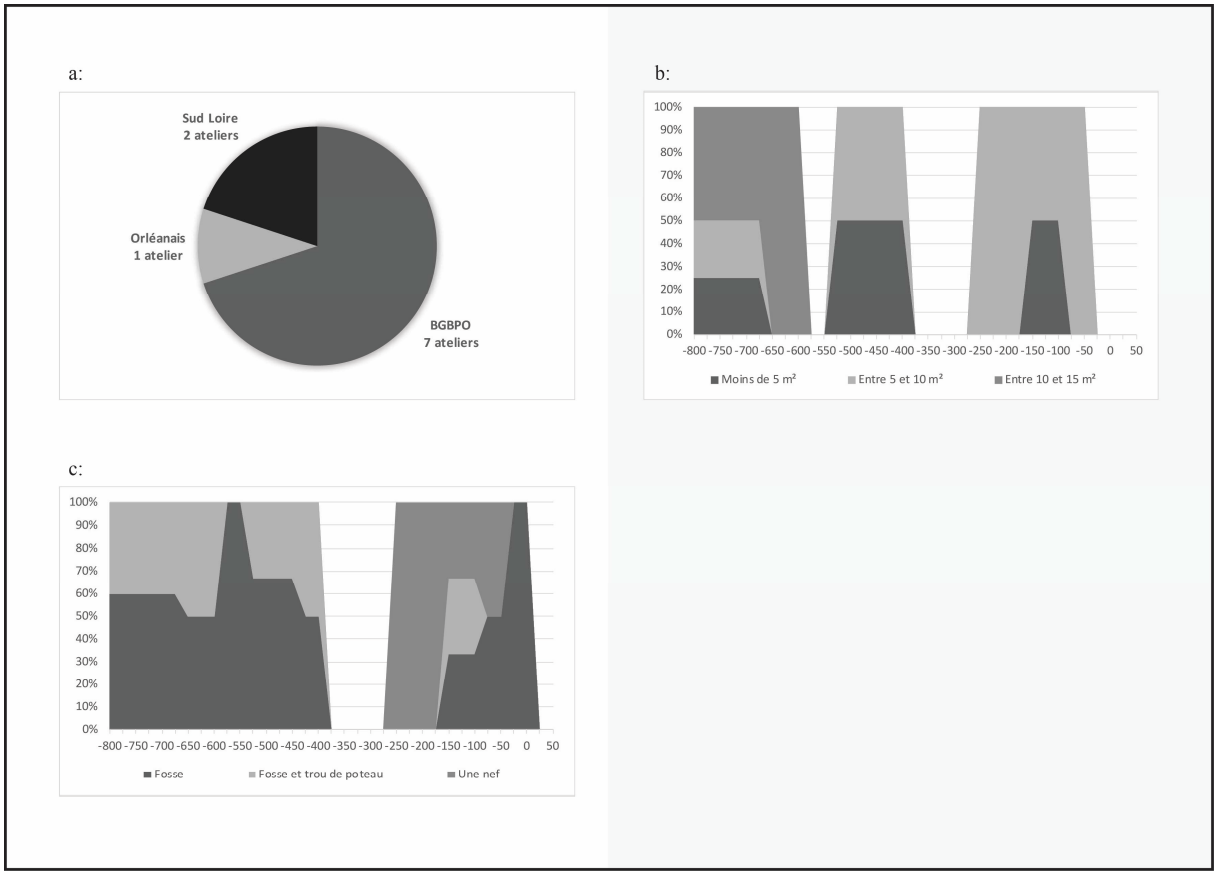

FIG. 491 : Les ateliers des établissements ruraux, a : quantité totale ; évolution de b : la surface et de c : la morphologie au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).

(580-520 av. J.-C.). La période du Ha D3/LT A est caractérisée par 50 % d'ateliers dont la surface est comprise entre 5 m² et 10 m² et 50 % d'ateliers inférieurs à 5 m². Par la suite, aucun atelier n'est connu pour l'horizon chronologique de LT B. Les ateliers de LT C et de LT D sont plutôt de surface moyenne, avec cependant un atelier de moins de 5 m² mis en évidence sur la période allant du milieu du IIe s. av. notre ère au premier quart du Ier s. av. notre ère.

L'architecture des ateliers est relativement similaire tout au long de l'âge du Fer. Il s'agit quasi exclusivement de fosses quadrangulaires à bords arrondis (*FIG. 491c*). Du début du Hallstatt à la fin de LT A, ils constituent le seul modèle d'ateliers. Certains sont agrémentés d'un trou de poteau qui devait soutenir un aménagement de type auvent. Aucun atelier n'est connu pour l'horizon chronologique de LT B. Nous avons par la suite le seul atelier sur poteaux du corpus, **B1** de **Meung-sur-Loire**, « *Le Clos Fleury* », qui date de La Tène moyenne, mais dont le *terminus post quem* a été calé au troisième quart du Ier s. av. notre ère. Son plan est plutôt flou, mais est à une nef et semble reposer sur au moins six poteaux. Enfin, les deux ateliers de LT D sont aménagés à partir de fosses quadrangulaires à bords arrondis, mais l'un des deux est agrémenté d'un poteau qui figure là aussi l'existence d'une sorte d'auvent. Le dernier atelier protohistorique se trouve sur un établissement rural mal défini qui a été abandonné au plus tard dans le courant du premier quart du Ier s. de notre ère (**Saint-Aignan-des-Gués**, « *La Bergerie* »).

11.2. Morphologie de l'habitat groupé

Un total de trente-quatre entités provenant de treize sites a été identifié comme des contextes fonctionnant en milieu urbanisé. Cette trentaine d'entités renvoie en réalité à quatre habitats groupés de la fin de La Tène moyenne et de La Tène finale : les agglomérations commerciales d'**Orléans** et de **Saint-Aignan-des-Gués** et les *oppida* d'**Orléans** et de **Triguères**. Ces entités sont composées de plusieurs types d'espaces : domestique, agropastoral, artisanal, funéraire et cultuel/religieux. Au sein de certains de ces espaces ont été implantés des bâtiments dont la vocation s'est avérée bien souvent compliquée à comprendre. Nous allons faire le point dans un premier temps sur la structuration de l'espace des agglomérations commerciales puis des *oppida*, et dans un second temps sur l'architecture des bâtiments en étudiant là aussi les deux types d'habitats groupés l'un après l'autre.

11.2.1. Structuration de l'espace

Les habitats groupés regroupent généralement plusieurs espaces aux fonctions distinctes dont les limites sont parfois floues. Des espaces domestiques ont été reconnus à travers la présence de bâtiments interprétés comme des habitations. Des espaces agropastoraux transparaissent à travers la présence de structures utilisées dans ce type de contexte, mais aussi de zones mises en culture. L'espace artisanal est le plus simple à identifier. Il est constitué de bâtiments utilisés comme ateliers et de zones de rejets. L'espace funéraire est quant à lui reconnaissable par le creusement de sépultures. Enfin, l'espace à caractère cultuel/religieux se distingue par la présence de dépôts particuliers.

11.2.1.1. Les agglomérations commerciales

Il est nécessaire avant tout de rappeler le fossé qui sépare l'agglomération d'**Orléans** de celle de **Saint-Aignan-des-Gués** en termes de données. Ainsi, il n'a jamais été possible de comparer directement les deux habitats groupés, si ce n'est pour quelques éléments précis.

L'agglomération commerciale d'Orléans

L'agglomération d'**Orléans** rassemble tous les types d'espaces décrits précédemment à l'exception de ceux à vocation cultuelle/religieuse (*FIG. 492*).

Les deux seuls sites à présenter des espaces domestiques sont les « *Halles Châtelet* » et l'« *Îlot de la Charpenterie* ». Ils sont installés en contrebas des coteaux de la *Loire*, là où la pente est plus douce, à proximité immédiate du cours du fleuve. Un total de quatre bâtiments de type habitation y a été remarqué, quatre sur le premier site (phases 1 à 3) et un seul sur le second. Leurs environnements immédiats et proches ne sont pas bien appréhendés en raison des destructions qu'ont subies les deux sites. D'après ce qui a pu être observé, ils sont cernés par d'autres bâtiments. La deuxième phase des « *Halles Châtelet* » est caractérisée par la présence de trois maisons se trouvant chacune dans l'environnement immédiat des deux autres. Un atelier métallurgique complète le voisinage au sud duquel se développe un axe de circulation. Les maisons des phases 3 des « *Halles Châtelet* » et 2 de l'« *Îlot de la Charpenterie* » sont quant à elles chacune entourées de deux bâtiments dont la fonction est indéterminée.

Les sites des « *Halles Châtelet* » et de l'« *Îlot de la Charpenterie* » sont les seuls sur lesquels des espaces agropastoraux ont été inventoriés. Deux types d'éléments ont été observés : des espaces extérieurs mis en culture et des structures de stockage de type silo. La première catégorie d'espace se retrouve pour la phase 3 des « *Halles Châtelet* » et les phases 2 et 3 de l'« *Îlot de la Charpenterie* ». Ils cernent des espaces domestiques ainsi que des zones artisanales et s'intercalent avec des espaces de circulation extérieure. La présence de trois silos lors de la troisième phase de l'« *Îlot de la Charpenterie* » pose question. Bien que le site soit encore tourné vers les activités vivrières, le stockage semblait se faire ailleurs jusque-là. Les structures sont localisées au sein d'une petite zone de quelques dizaines de mètres carrés qui est entourée à l'est et à l'ouest de fosses d'extraction. Une construction de nature indéterminée se développe à quelques mètres en direction de l'ouest et pourrait leur être liée.

Des espaces artisanaux ont été repérés sur trois sites. Il s'agit des deux précédemment évoqués et de la « *Place de Gaulle* ». L'artisanat semble donc disséminé à plusieurs endroits de l'agglomération, sans doute en périphérie. Deux voire trois types d'artisanat y ont été pratiqués (métallurgie, extraction de matériaux et peut-être travail du textile). Les plus courants sont les espaces dévolus aux activités métallurgiques, qui se retrouvent sur les trois sites, en bordure de *Loire* pour les deux premiers et directement au sommet du coteau, à environ trois cents mètres des deux précédents en ce qui concerne la « *Place de Gaulle* ». Des traces d'artisanat ont été discernées sur l'agglomération dès le milieu du IIe s. av. notre ère. Il s'agit dans un premier temps de fosses-ateliers utilisées dans le cadre d'activités métallurgiques et/ou textiles (phase 1 des « *Halles Châtelet* ») puis de bâtiments-ateliers. Nous retiendrons d'ailleurs la présence d'un atelier monétaire installé à l'« *Îlot de la Charpenterie* » au cours des années 130/80 av. notre

ère. Les espaces qu'ils occupent sont très méconnus tout comme les environnements des bâtiments d'habitation. Les phases 2 des « *Halles Châtelet* » et de l'« *Îlot de la Charpenterie* » sont les seules sur lesquelles se côtoient habitat et artisanat métallurgique. Sur la première des deux entités, l'atelier se trouve à seulement quelques mètres de l'habitation la plus proche alors qu'elle en est éloignée d'une vingtaine de mètres sur la seconde entité. Le site de l'« *Îlot de la Charpenterie* » est le seul sur lequel des fosses ont été interprétées comme des creusements visant à extraire des matériaux, à la fois lors de la deuxième et la troisième phase. Il est difficile de parler d'espaces d'extraction puisqu'il s'agit seulement de fosses isolées dont la nature n'est d'ailleurs même pas assurée.

Un seul espace funéraire a été associé à la phase agglomération commerciale d'**Orléans** (phase 1 du « *18 rue Porte Saint-Jean* »). Il s'agit de trois sépultures réparties sur quelques mètres carrés. Le site se trouve en marge du cœur de l'agglomération qui en l'état actuel des connaissances est situé au niveau du secteur Châtelet-Charpenterie. Les deux pôles d'occupations sont séparés d'un peu moins d'un kilomètre. Le « *18 rue Porte Saint-Jean* » se trouve en direction du nord-ouest, le long de la voie antique menant à Tours qui probablement d'origine protohistorique.

Quatre sites ont livré des traces permettant de penser que l'espace était structuré autour de limites physiques. Ce sont surtout les sites des « *Halles Châtelet* » et de l'« *Îlot de la*

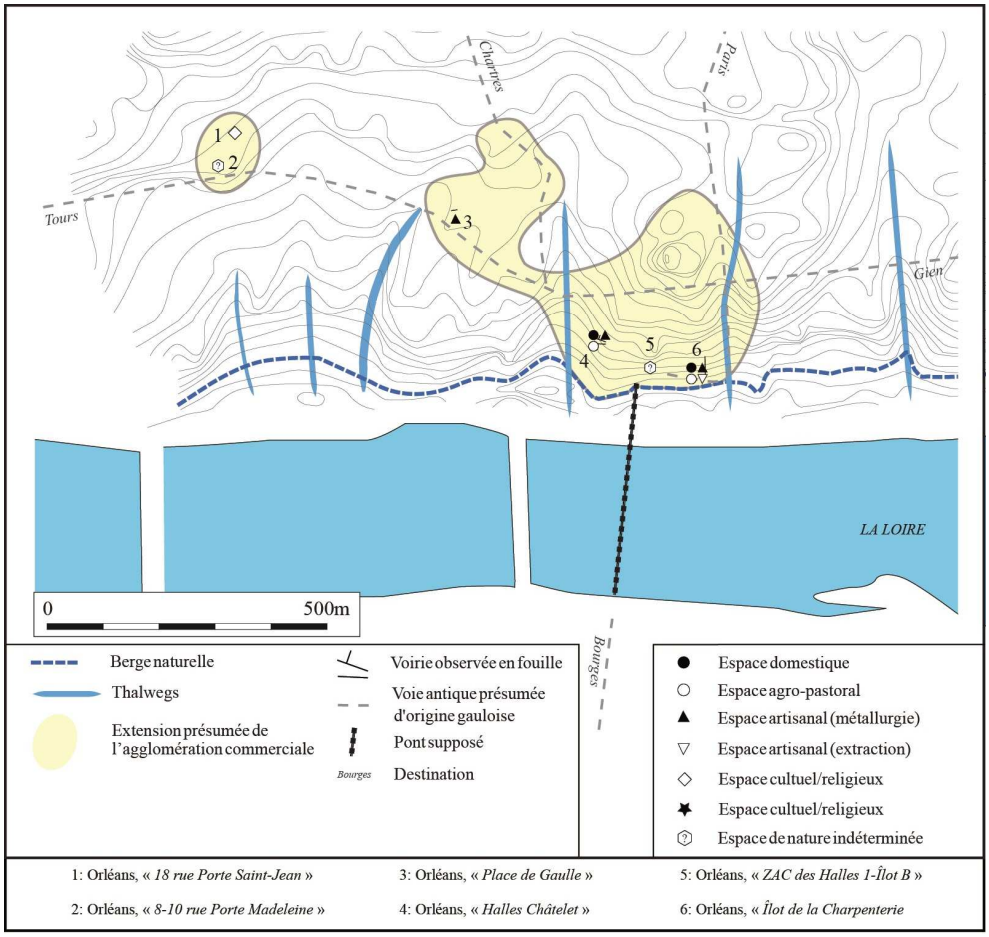

FIG. 492 : Répartition des différents types d'espaces occupés au sein de l'agglomération commerciale d'Orléans entre LT C2b et LT D1b classique/D2a (DAO C. Forget).

Charpenterie » qui sont concernés. La deuxième phase de la première entité et les phases 2 et 3 de la seconde entité sont organisées au moyen de palissades. Au vu du caractère lacunaire de leur tracé, il n'est pas simple d'en connaître l'utilisé précis. Elles semblent séparer des zones dont la fonction est distincte (espace domestique et zone artisanale) et s'intègrent dans la continuité des façades des bâtiments et de manière perpendiculaire, voire parallèle à la voirie. Seulement deux entités ont livré les traces de véritables axes de circulation : les deuxièmes phases des « *Halles Châtelet* » et de la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* ». Ce type d'aménagement du sol n'a pas été observé directement à l'« *Îlot de la Charpenterie* », mais est fortement pressenti à en juger par l'alignement des façades des bâtiments le long d'un axe invisible. Le tronçon de voie mis au jour aux « *Halles Châtelet* » est grossièrement perpendiculaire à celle de la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* ». L'ensemble s'accorde même avec la localisation présumée du pont protohistorique puisque la voie de la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » en constituerait directement la continuité. D'autre part, la mise en perspective du réseau de voies menant à l'agglomération antique avec l'agglomération commerciale gauloise peut s'avérer intéressante dans la mesure où il est désormais avéré qu'il reprenait dans bien des cas un chemin plus ancien. Nous n'avons toutefois aucune idée de la période à laquelle le réseau viaire de l'agglomération orléanaise a pu être créé. La voie des « *Halles Châtelet* » est la plus ancienne et remonte au troisième quart du IIe s. av. notre ère. Rien n'empêche à ce jour de faire remonter ce réseau au second quart du même siècle, période à laquelle émerge l'agglomération commerciale.

L'agglomération commerciale de Saint-Aignan-des-Gués

L'agglomération de **Saint-Aignan-des-Gués** a seulement livré les traces d'espaces domestiques et artisanaux. Contrairement à l'agglomération d'Orléans qui est renseignée par plusieurs sites, celle-ci n'est connue qu'à travers les vestiges mis au jour au lieu-dit « *Les Vallées* ».

Neuf bâtiments de type habitation ont été remarqués. Ils sont organisés en quatre groupes d'un, deux ou trois constructions. Leur environnement immédiat et proche est constitué d'autres maisons, de bâtiments indéterminés dans quelques cas, mais aussi de fosses d'extractions de matériaux. Ils adoptent le même axe à l'exception de deux bâtiments qui sont légèrement décalés par rapport à celui-ci. Cinq des neuf constructions sont alignées de manière parallèle, voire perpendiculaire à la voie antique reliant Orléans à Autun qui pourrait alors avoir une origine laténienne.

Les espaces artisanaux de **Saint-Aignan-des-Gués** se composent de deux grandes aires d'extraction qui jouxtent plusieurs espaces domestiques. La première, la plus vaste, compte une centaine de fosses de petite ou moyenne taille tandis que la seconde est constituée d'une unique fosse dont la surface est démesurée (800 m²). L'ensemble donne l'impression d'une gestion raisonnée de l'espace. La densité des vestiges est importante, mais les rares cas de recoupements vont en ce sens.

L'espace est d'ailleurs parsemé de tronçons de palissades dont les orientations reprennent celles des bâtiments. Les espaces délimités ne sont pas tout le temps clairs, mais la plupart d'entre eux prend appui sur les façades de certains bâtiments. Les zones ainsi distinguées sont

sans doute à mettre en relation avec les constructions. Dans le cas des maisons, il peut s'agir de cours ou de jardins. Quant aux espaces palissadés qui cernent des bâtiments dont la fonction est indéterminée, la question reste ouverte. Certaines zones palissadées sont d'ailleurs situées directement en bordure de la voie antique. Comme nous l'avons déjà spécifié, il est probable qu'un état antérieur ait existé et fonctionné conjointement à la fréquentation de l'agglomération commerciale.

11.2.1.2. Les *oppida*

Les *oppida* d'**Orléans** et de **Triguères** ne sont pas du tout appréhendés de la même manière. Nous n'avons jamais été dans la capacité de comparer directement les deux habitats groupés, à l'exception de leur rempart.

L'oppidum d'Orléans

L'*oppidum* d'**Orléans** rassemble tous les types d'espaces qui peuvent se rencontrer sur un habitat groupé : domestique, agropastoral, artisanal, funéraire et cultuel/religieux (*FIG. 493*).

Tout comme pour la phase agglomération du site, les deux seuls sites à présenter des espaces domestiques sont les « *Halles Châtelet* » et l'« *Îlot de la Charpenterie* ». La zone installée en contrebas des coteaux de la *Loire*, entre deux des talwegs qui entaillent la pente en direction du fleuve est donc pérennisée et peut être considérée comme le noyau de l'habitat. Cependant, peu d'informations sont connues dans le secteur qui se trouve entre les deux sites et aucun autre habitat n'y a été observé. Douze bâtiments de type habitation ont été interprétés sur les deux sites, six sur le premier site (phases 4 à 6) et autant sur le second (phases 4 à 6). Leurs environnements immédiats et proches ne sont pas très bien connus pour les mêmes raisons que dans le cas des maisons de l'agglomération. D'après ce qui a pu être observé, ils sont cernés par d'autres bâtiments. L'ensemble des maisons est entouré de bâtiments dont la fonction n'a pas pu être déterminée. Dans certains cas, d'autres vestiges viennent s'intercaler. C'est le cas pour la cinquième phase de l'« *Îlot de la Charpenterie* » où un atelier métallurgique a une cloison commune avec la maison **B35**. Les phases 6 des deux sites comptent quant à elles des maisons attenantes, **B22-5** et **B23** sur le premier et **B32** et **B33** sur le second. Enfin, le bâtiment d'habitation **B62** de la phase 5 de l'« *Îlot de la Charpenterie* » est le seul, toutes périodes confondues, à être installé dans la partie nord. Il est donc isolé d'une vingtaine de mètres de l'îlot qui se développe au sud et se trouve entouré d'espaces extérieurs percés à certains endroits de fosses d'extraction. La surface décapée aux « *Halles Châtelet* » ne permet pas d'en dire autant, mais le secteur multifonctionnel installé dans la partie sud de l'« *Îlot de la Charpenterie* » semble devenir principalement résidentiel lors de la sixième phase du site. L'artisanat métallurgique qui constituait l'activité principale du site depuis sa création disparaît. Aucun atelier ni zone de rejets artisanaux n'ont été observés pour cette phase. De plus, les bâtiments d'habitation occupent désormais des surfaces plus grandes divisées en plusieurs pièces. Pour terminer, un mur de terrasse est implanté au nord et traverse tout le site d'est en ouest. En considérant comme domestique la partie située au sud, et comptant les bâtiments d'habitation, cette limite physique est susceptible de séparer cette zone d'une autre située au nord et dont la nature est inconnue. Cependant, il faut rester prudent à ce propos dans la mesure

où les trois maisons sont cernées par huit bâtiments dont la fonction n'a pas été mise en évidence.

Des espaces artisanaux ont été repérés sur cinq sites : aux « *Halles Châtelet* », à l'« *Îlot de la Charpenterie* », à la « *ZAC des Halles-Îlot A* », à la « *Place de Gaulle* » et au « *20-22 rue Porte Madeleine* ». Les secteurs artisanaux du temps de l'agglomération sont donc maintenus par la suite lorsqu'elle se mue en *oppidum*. Deux nouveaux pôles artisanaux sont créés. Le premier à l'extrémité ouest de la ville dans la première moitié du Ier s. av. J.-C., à proximité de la zone funéraire. Le second à quelques dizaines de mètres au sud-est des « *Halles Châtelet* », peut-être dès la création de l'agglomération. Deux types d'artisanat y ont été pratiqués (métallurgie et extraction de matériaux). Comme à l'époque de l'agglomération, l'extraction de matériaux ne revêt qu'un caractère discret. Les espaces dévolus aux activités métallurgiques, déjà très importants, sont maintenus, notamment l'atelier monétaire de l'« *Îlot de la Charpenterie* », qui est certainement utilisé jusqu'aux années 60/40 av. notre ère. Il s'agit de bâtiments-ateliers mis à part les deux ateliers de la « *ZAC des Halles-Îlot A* » dont la datation pourrait remonter au milieu du IIe s. av. notre ère. Les espaces au sein desquels sont implantés

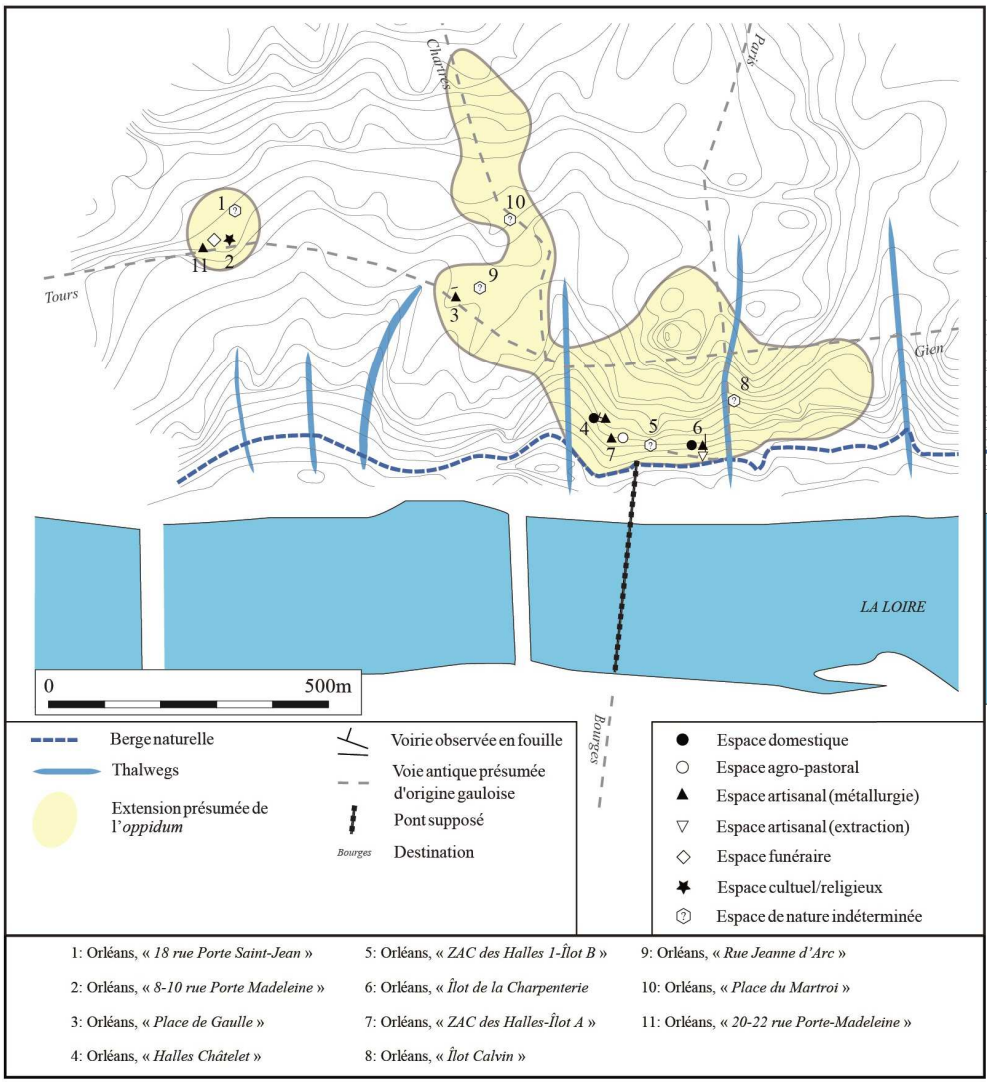

FIG. 493 : Répartition des différents types d'espaces occupés au sein de l'oppidum d'Orléans entre LT D1b évoluée/D2a et LT D2b/Aug. (DAO C. Forget).

ces ateliers sont tout aussi méconnus que les environnements des bâtiments d'habitation, comme c'était déjà le cas pour la phase agglomération. La phase 5 des « *Halles Châtelet* » et les phases 4 et 5 de l'« *Îlot de la Charpenterie* » sont les seuls où habitat et artisanat métallurgique évoluent dans un secteur commun. Le constat est néanmoins à relativiser aux « *Halles Châtelet* » où l'atelier est relégué à l'extrémité sud du site, à plus de quarante mètres au sud des deux bâtiments d'habitation, de l'autre côté d'un axe de circulation qui pourrait d'ailleurs faire office de séparation d'espaces dont la vocation est différente. À l'« *Îlot de la Charpenterie* », un des ateliers de la quatrième phase se trouve dans l'environnement immédiat du bâtiment d'habitation **B110** tandis que le seul atelier de la cinquième phase est littéralement accolé à la maison **B35**. Il est intéressant de voir qu'au cours de la phase 4, un véritable pôle métallurgique hérité de la phase agglomération est installé au centre du site, à une quinzaine de mètres au nord-ouest. L'espace artisanal des trois autres sites n'a pas pu être appréhendé. Le site de l'« *Îlot de la Charpenterie* », comme pendant la phase agglomération, est le seul qui a livré des fosses assimilées à des creusements servant à extraire des matériaux, à la fois lors de la quatrième et la cinquième phase. Il était compliqué de parler de zones d'extraction lors de la phase agglomération, car il ne s'agissait que de quelques fosses isolées. Cependant, pendant les années 60/40, l'espace nord-ouest du site semble réservé à cette activité. Cela fait directement écho à la densification du secteur puisque ces fosses sont susceptibles d'avoir été creusées dans le but de construire les bâtiments de la zone sud.

Tout comme l'agglomération commerciale, un seul espace funéraire à proprement parler a été associé à la phase agglomération commerciale d'**Orléans** (phase 3 du « *8-10 rue Porte Madeleine* »). Nous avons comptabilisé une sépulture d'immature au sein même de la zone artisanale de la phase 4 de l'« *Îlot de la Charpenterie* ». Son caractère isolé et déplacé au sein de ce type de secteur ne nous a pas autorisés à la considérer comme faisant partie d'un véritable espace funéraire, *a contrario* du « *8-10 rue Porte Madeleine* ». Le site est localisé à seulement quelques dizaines de mètres du « *18 rue Porte Saint-Jean* » où se trouvait vraisemblablement une nécropole contemporaine de l'agglomération commerciale. Cette nécropole est certainement la même, dont les défunts auraient progressivement été inhumés au sud les uns des autres. La zone est aussi en marge du cœur de l'habitat groupé qui est toujours situé au niveau du secteur Châtelet-Charpenterie. Deux sépultures sont réparties sur une dizaine de mètres carrés, au sud d'un espace cultuel/religieux. Un fossé délimite l'ensemble à l'est duquel se développent de rares vestiges ne permettant pas d'en déterminer la fonction.

Le seul espace cultuel en contexte d'habitat groupé de notre corpus se trouve à Orléans, au « *8-10 rue Porte Madeleine* », lors de la troisième phase d'occupation. Il est situé immédiatement au nord de la nécropole évoquée ci-dessus et lui serait légèrement postérieur. Les vestiges forment un ensemble cohérent et organisé, délimité comme nous l'avons déjà signalé par un petit fossé à l'est. Au sud, l'angle d'un large fossé pourrait participer à un enclos, mais sa contemporanéité avec les vestiges funéraires et cultuels n'est pas certaine. Nous sommes visiblement en présence d'un espace consacré où les défunts sont relégués dans la partie sud et les dépôts cultuels dans la partie nord. Il s'agit de fosses contenant les corps complets de jeunes ovins, réunis par quatre dans l'une d'entre elles, et de trois pygargues à tête blanche dans un dernier creusement. Si la présence de dépôts d'animaux domestiques relève

d'une pratique particulière, celui de rapaces sauvages est d'une envergure bien plus imposante. Bien que les rites sous-entendus par ces dépôts nous échappent dans leurs grandes lignes, le choix de ces rapaces peut être considéré comme revêtant une symbolique forte. Il s'agissait d'animaux adultes qui ont dû être chassés (ou élevés ?) et qui avaient une place de choix dans la figuration du pouvoir carnute puisqu'il s'agit de l'effigie caractéristique des monnaies retrouvées dans la partie méridionale de leur territoire : potin à l'aigle BN 6151-6159 et diverses séries de bronzes à l'aigle, notamment LT 6088-6108, LT 6117-6132 et LT 6140-6147. Au total, les séries à l'aigle atteignent 72,3 % des monnaies trouvées à **Orléans** (découvertes fortuites et *Loire*) et sur le secteur Charpenterie-Châtelet. Elles sont émises dès la fondation de l'agglomération commerciale dans le troisième quart du IIe s. av. J.-C. et globalement jusqu'aux années 40/30 av. J.-C. (GRUEL, CHARNOTET & TROUBADY 2009 : 123-125). L'espace cultuel devait donc constituer un lieu important pour l'*oppidum*. Bien qu'il soit certainement relégué à l'extérieur de ce dernier, le complexe devait être visible depuis la voie venant de Tours qui permettait d'accéder à la ville par l'ouest.

Cinq sites étaient structurés au moyen de limites physiques. Ce sont surtout les sites des « *Halles Châtelet* » et de l'« *Îlot de la Charpenterie* » qui sont touchés, tout comme lors de la phase agglomération. Les deux sites sont toujours structurés au moyen de palissades, dont la fonction est sans doute similaire à celle avancée dans le paragraphe traitant des limites physiques de l'agglomération commerciale (séparation de zones dont la fonction est distincte comme les espaces domestiques et les zones artisanales). Elles sont disposées au-devant des façades des bâtiments et de manière parallèle à la voirie au cours des phases 4 et 5 des « *Halles Châtelet* ». Les tronçons repérés sur les autres sites ne sont pas aussi parlants, même à l'« *Îlot de la Charpenterie* ». Toutefois, le mur de terrasse de la phase 6 constitue un fait nouveau pour le secteur qui est touché par le remembrement post-Conquête. Ce dernier sépare la zone résidentielle au sud d'un autre espace au nord dont la fonction n'est pas connue.

Six entités sont caractérisées par la présence de portions de voies : les phases 4 et 6 des « *Halles Châtelet* », la phase 5 de l'« *Îlot de la Charpenterie* », les phases 3 et 4 de la « *Place de Gaulle* » et la phase 3 des « *ZAC des Halles 1-Îlot B* ». Le tronçon de voie mis au jour aux « *Halles Châtelet* » est toujours grossièrement perpendiculaire à celle de la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* ». Comme nous l'avions déjà spécifié, l'ensemble fonctionne bien avec la localisation présumée du pont protohistorique. À partir des années 60/40, la voie des « *Halles Châtelet* », est déplacée de quelques mètres vers le sud, tandis qu'à la phase 8, un nouvel axe est sans doute implanté de manière parallèle à ce dernier à l'extrémité sud. La mise en perspective du réseau de voies menant à l'agglomération antique avec l'*oppidum* se montre aussi intéressante que pour l'agglomération commerciale. Si la date de création de ce réseau n'est pas connue avec précision, les axes qu'il emprunte ainsi que les méthodes de construction utilisées sont toujours d'actualité à la fin du Ier s. de notre ère.

Enfin, nous terminerons par l'évocation de la morphologie et de l'architecture du rempart de l'*oppidum* d'**Orléans**. Selon les données de la fin du XIXe s. et du début du XXe s., il s'agirait d'un rempart à poutrage interne de type *murus gallicus*. La période à laquelle a été édifié le rempart est inconnue, mais fortement pressentie et estimée, d'après l'étude de l'« *Îlot de la*

Charpenterie », à la fin du premier quart ou au début du deuxième quart du Ier s. av. notre ère. Situé à quelques dizaines de mètres à l'ouest de l'occupation des « *Halles Châtelet* », son tracé emprunterait l'axe de l'ancien talweg localisé à cet endroit. Le fossé du 191 rue de Bourgogne, qui se situe à l'inverse des vestiges de la rue Ducerceau dans la partie orientale de l'*oppidum* pourrait avoir fait partie du rempart. Aucune trace du talus n'a été discernée, mais sa largeur (cinq à sept mètres) laisse penser qu'il a existé, ou bien que le fossé doublait directement le rempart à poutrage interne. En l'état actuel des connaissances, aucun indice ne permet de connaître le tracé du rempart ni même de le restituer ou d'en connaître le nombre de phases de construction. Nous ne savons si le rempart faisait le tour de l'*oppidum* ou s'il se contentait de défendre les endroits naturellement exposés. Les deux hypothèses dont nous avons parlé dans le chapitre 6 (rempart encerclant totalement l'*oppidum* ou n'en délimitant qu'une partie) sont d'actualité et attendent de trouver des éléments de réponse.

L'oppidum de Triguères

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'*oppidum* de **Triguères** n'est connu qu'à travers les observations anciennes qui ont été réalisées sur son rempart. Ce dernier a connu deux phases de construction. Tout d'abord, un *murus gallicus* a été aménagé à une période inconnue, que nous supposons comprise entre le milieu du IIe s. av. J.-C. et le milieu du siècle suivant. Nous ne savons pas s'il encerclait totalement l'*oppidum*. Dans un second temps, un rempart à talus massif succède au rempart à poutrage interne. Ce dernier était sans aucun doute un rempart de barrage. Situé au nord de l'extrémité de l'éperon sur lequel s'est implanté l'*oppidum*, il décrit un arc de cercle en rejoignant les côtés abrupts situés à l'ouest et à l'est. La frange allant d'un point à l'autre en longeant le site au sud était soit encore parée de son *murus gallicus* dans l'hypothèse où il faisait totalement le tour du site, soit laissée telle quelle en comptant sur l'aspect défensif naturel offert par la configuration de l'emplacement.

11.2.2. L'architecture des bâtiments d'habitation

11.2.2.1. Les agglomérations commerciales

Les bâtiments d'habitation des deux agglomérations commerciales présentent des caractéristiques variées. En effet, les maisons d'**Orléans** n'ont rien à voir avec celles de **Saint-Aignan-des-Gués**. L'architecture des constructions orléanaises est cependant très mal connue, car seules de petites portions ont été étudiées dans chacun des cas. Aucune unité architecturale n'y est connue dans son intégralité puisque c'est la reconnaissance de lambeaux de sols intérieurs qui sont à l'origine de l'identification de bâtiments. La situation est totalement inversée à **Saint-Aignan-des-Gués** où les plans de bâtiments ont été entièrement décapés, mais au contraire, aucun niveau de sol n'a été rencontré à cause de l'érosion propre au milieux ruraux.

La surface occupée par les bâtiments de type habitation est très variable (*FIG. 494a*). Le plus petit est **B32** de **Saint-Aignan-des-Gués** avec 10 m² et le plus vaste est **B2** du même site avec 145 m². Le module le plus commun rassemble les maisons de petite et moyenne taille (moins de 50 m²). Les bâtiments d'habitation de grande et de très grande taille se trouvent uniquement à **Saint-Aignan-des-Gués** où ils représentent plus de la moitié de cette classe de constructions. Les informations concernant les bâtiments d'**Orléans** sont cependant à prendre avec précaution, car il s'agit d'estimations. Toutefois, il apparaît clairement que les maisons de

l'agglomération d'**Orléans** occupent des surfaces plus restreintes avec une moyenne de 23,8 m², sachant que le bâtiment **B42** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » qui atteint 75 m² fait gonfler cette moyenne qui tourne autour de 13,6 m² en ne prenant en compte que les maisons des « *Halles Châtelet* ». À côté, la surface moyenne des bâtiments d'habitation de **Saint-Aignan-des-Gués** est de l'ordre de 77,1 m². Le nombre de poteaux participant aux constructions augmente en même temps que la taille, mais force est de constater que ce n'est pas une règle fixe. En effet, les maisons de taille moyenne de **Saint-Aignan-des-Gués** (entre 25 m² et 50 m²) sont construites à partir de vingt-et-un poteaux en moyenne, alors que le très grand bâtiment **B12**, dont la surface est de l'ordre de 124 m², n'en compte que douze.

Contrairement à la surface des bâtiments, les plans des constructions sont plutôt uniformes (*FIG. 494c*). Ce sont des édifices à une ou deux nefs agrémentés dans deux cas d'une abside. Les cinq bâtiments d'habitation des « *Halles Châtelet* » ne sont pas pris en compte, car leur plan est incomplet. L'ensemble des constructions, y compris celles des « *Halles Châtelet* » d'après les maigres éléments qui ont été observés, est aménagé sur poteaux et les parois sont installées au sein de tranchées de fondation, à l'exception de trois bâtiments (**B1**, **B2** et **B3** de **Saint-Aignan-des-Gués**) qui sont uniquement construits à partir de poteaux. **B35** des « *Halles Châtelet* » 2 est aménagé à partir de tranchées. Cependant, l'absence de plan complet permet de penser que des trous de poteau existaient afin de soutenir la charpente. Enfin, **B22-2** des « *Halles Châtelet* » 3 est le seul bâtiment type habitation en contexte d'agglomération commerciale à être aménagé à partir de solins en pierre sèche. Il s'agit d'une évolution de l'architecture propre à l'agglomération d'**Orléans** qui intervient pendant le dernier quart du IIe s. av. J.-C. et qui se poursuivra pendant la phase *oppidum* de l'habitat groupé. Les édifices élaborés à partir de tranchées de fondation dont les premiers exemplaires sont construits aux alentours du milieu du IIe s. av. J.-C. doivent toujours exister à la fin de la phase agglomération puisqu'il en a été identifié pour la phase *oppidum*, mais aucun plan de bâtiment datant du premier quart du Ier s. av. J.-C. n'a permis de le vérifier.

La nature des structures se trouvant à l'intérieur des bâtiments d'habitation d'**Orléans** diffère beaucoup de ce qui peut se voir à **Saint-Aignan-des-Gués** (*FIG. 494e*). Les maisons des « *Halles Châtelet* », malgré le fort taux de destruction qui les caractérise, ont livré des vestiges très intéressants. À l'exception de **B35**, il s'agit des seules constructions dont la surface interne est agrémentée d'un foyer. **B22-1** et **B22-2** en comptent même plusieurs. Ces foyers s'insèrent systématiquement dans un niveau de sol en terre battue ou en calcaire damé. La surface interne de **B35** n'est d'ailleurs constituée que d'un fragment de niveau de sol. Le bâtiment **B42** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 2 est le seul bâtiment d'habitation de la phase agglomération orléanaise qui ne présente ni foyer ni lambeau de sol interne, mais uniquement des trous de poteau. Ce constat est une fois de plus sûrement à mettre sur le compte des destructions subies par le site. Les trous de poteau et les fosses de fonction indéterminée sont les structures qui se trouvent systématiquement au sein des maisons de **Saint-Aignan-des-Gués.** Si le premier type de structure participe à des aménagements internes dont la nature n'a pas pu être déterminée, les fosses quant à elles n'ont pas livré d'éléments permettant d'en comprendre l'utilité.

11.2.2.2. Les *oppida*

Des bâtiments d'habitation sont uniquement connus pour l'*oppidum* d'**Orléans**, celui de **Triguères** n'ayant été perçu qu'à travers son rempart. L'architecture des édifices orléanais est très lacunaire, car seule une partie de leur emprise au sol a été identifiée dans chacun des cas. Aucune unité architecturale n'y est connue dans son intégralité, de la même manière que cela est le cas pour les bâtiments de la phase agglomération commerciale.

La surface occupée par les bâtiments de type habitation est plutôt uniforme (*FIG. 494 b*). Le plus petit est **B23** des « *Halles Châtelet* » 6 avec 13 m², et le plus vaste est **B22** (phase 3, 4 et 5) du même site avec 22 m². Le module commun est donc composé de maisons de petite taille (moins de 25 m²). Les informations concernant les bâtiments d'**Orléans** sont à considérer

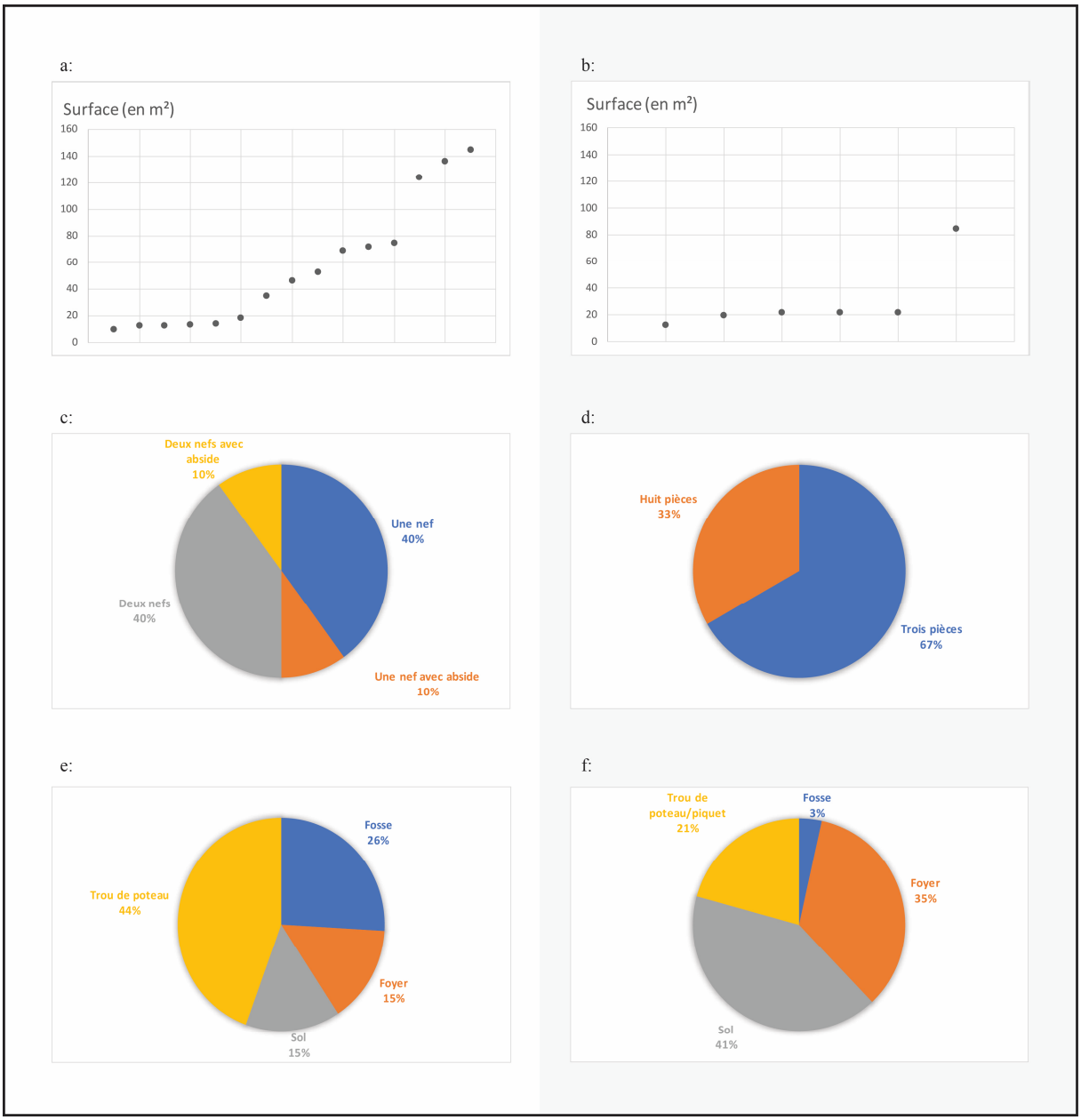

FIG. 494 : Morphologie et architecture des bâtiments d'habitation des habitats groupés, a, c et e : surface, plan et occupation interne en contexte d'agglomération ; b, d et f : surface, plan et occupation interne en contexte d'oppidum (DAO C. Forget).

avec prudence, car il s'agit d'estimations. Les maisons de l'*oppidum* occupent des surfaces restreintes avec une moyenne de 19,8 m² légèrement en deçà de ce qui a été observé pour la phase agglomération (23,8 m²), mais surtout sur d'autres *oppida* comme à Besançon où les modules des habitations de la phase 1 (120-40 av. J.-C.) atteignent 30 m² (GUILHOT & GOY dir. 1982). Cependant, même si les chiffres exacts ne sont pas connus, les estimations faites pour la sixième phase de l'« *Îlot de la Charpenterie* », attribuée au troisième quart du Ier s. av. J.-C. montrent que la surface des bâtiments a tendance à augmenter. Les maisons **B32**, **B33** et **B129** seraient ainsi susceptibles de s'étendre sur une surface deux fois plus vaste que les maisons des deux phases précédentes. Le nombre de poteaux constituant les unités architecturales n'a pas pu être comptabilisé, car dans les meilleurs cas, il en a été aperçu un seul, et il ne semble pas s'agir de la technique de construction par défaut.

Comme la surface des bâtiments, les plans des constructions sont plutôt méconnus (*FIG. 494d*). Neuf des douze bâtiments type habitation de la phase *oppidum* d'**Orléans** n'ont pas livré d'informations à ce propos. Les trois maisons dont le plan a partiellement été reconnu sont aménagées autour de plusieurs pièces. Il a été discerné trois pièces dans les bâtiments **B32** et **B129,** et huit dans le bâtiment **B33** de la sixième phase de l'« *Îlot de la Charpenterie* ». Il est intéressant de noter que les techniques de construction sont différentes d'un site à l'autre. Aux « *Halles Châtelet* », les maisons sont édifiées à partir de tranchées de fondation jusqu'au milieu du Ier s. av. J.-C., et plutôt aménagées sur sablières basses par la suite, jusqu'à la fin de la période gauloise. La phase 4 du bâtiment **B22** (deuxième quart du Ier s. av. J.-C.) se démarque des autres puisqu'il est construit à partir des deux techniques. Les maisons de l'« *Îlot de la Charpenterie* » sont à l'exception de **B62** toutes aménagées sur sablières. Leur originalité tient dans la construction préalable d'un solin de pierres sèches qui soutient la sablière pour les bâtiments **B110** et **B35**. Quant à **B62**, il est monté à partir d'un solin sur lequel aucune trace de sablière n'a été remarquée. L'usage généralisé du solin s'observe à partir du deuxième quart du Ier s. av. J.-C. jusque vers le milieu du siècle. Quelques modifications dans l'architecture s'opèrent par la suite, dans le courant du troisième quart du Ier s. av. notre ère. Elles semblent inspirées des techniques architecturales romaines. Les bâtiments construits à partir de cette période sont élaborés à partir d'une architecture mixte où la tradition gauloise perdure sensiblement. Si la sablière constitue toujours la base architecturale des maisons, ces dernières sont désormais installées sur de grosses dalles en calcaire plates pour les bâtiments **B32**, **B33** et **B129**. Un lit de mortier de chaux recouvre même les dalles de **B32** afin de consolider la pose des sablières. Les plinthes situées à la base des murs de **B32** sont élaborées à partir de tuiles qui reposent elles aussi sur un lit de mortier de chaux. Enfin, des traces d'enduits, peints dans le cas des bâtiments **B32** et **B33**, confirment le soin qui a été apporté à ces constructions.

Les structures se trouvant à l'intérieur des bâtiments d'habitation d'**Orléans** sont similaires d'un édifice à un autre, à quelques exceptions près (*FIG. 494f*). Le niveau de sol est le type de vestige interne qui se rencontre systématiquement pour chaque maison. De la même manière que pour la phase agglomération, les sols des maisons de l'*oppidum* sont tantôt fabriqués en terre battue, tantôt en calcaire pilé en fonction des bâtiments et des réaménagements qui caractérisent la plupart d'entre eux. La quasi-totalité présente un foyer à l'exception de **B32** et de **B129** de la sixième phase de l'« *Îlot de la Charpenterie* ». Enfin, la moitié des constructions

est caractérisée par la présence de trous de poteau ou de piquet à l'intérieur de la surface habitable. Dans aucun cas, une restitution de l'aménagement auquel ils participent n'a été possible. **B22-3** des « *Halles Châtelet* » était la seule maison contenant des fosses dont la nature n'a pas pu être éclaircie.

11.2.3. L'architecture des bâtiments fonctionnels

11.2.3.1. Les agglomérations commerciales

L'agglomération d'**Orléans** est la seule à avoir livré des bâtiments fonctionnels. Le seul type qui a été rencontré est celui des ateliers. Huit bâtiments de ce type ont été observés aux « *Halles Châtelet* » et à l'« *Îlot de la Charpenterie* ». Tout comme pour les bâtiments d'habitation, leur architecture est très mal connue, car seules de petites portions ont été étudiées dans chacun des cas. Aucune construction n'y est connue dans son intégralité puisque c'est la reconnaissance de lambeaux de sols intérieurs qui sont à l'origine de l'identification de bâtiments.

La surface des édifices est inconnue dans la moitié des cas (*FIG. 495a*). Les ateliers dont la surface est connue sont de taille petite à moyenne. Le plus modeste s'étend sur 14,3 m² (**B287** des « *Halles Châtelet* » 1) tandis que le plus vaste atteint 39 m² (**B37-1** de la phase 2 du même site). Si les informations à ce propos sont très lacunaires, il est quand même probable que les premiers ateliers de l'agglomération soient les plus petits à en juger par leur nature — il s'agit d'ateliers semi-excavés — et la taille du seul qui est connu dans son intégralité, et que leur surface augmente dans la seconde moitié du IIe s. av. notre ère, car il s'agit désormais de véritables bâtiments.

Le plan des ateliers est inconnu dans la moitié des cas. (*FIG. 495c*) Les seuls édifices qui ont livré assez d'éléments à ce propos sont des constructions à une nef (**B200** et **B201** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 3) avec parfois une extension en espace semi-ouvert (**B142** de la phase 2 du même site et **B109** de la phase 3 du même site). Il est intéressant de voir que là où l'architecture des bâtiments d'habitation était plutôt uniforme dans l'ensemble, celle des ateliers est très variée. Les trois premiers ateliers de l'agglomération (autour du milieu du IIe s. av. J.-C.) sont installés au sein de grandes fosses quadrangulaires à angles arrondis (**B287**, **B305** et **B329** des « *Halles Châtelet* » 1) alors que les ateliers postérieurs sont systématiquement matérialisés par un bâtiment. Ces bâtiments peuvent être aménagés sur solin en pierres sèches (**B37-1** des « *Halles Châtelet* » 2 est le plus ancien bâtiment sur solin de l'agglomération, attribué à LT D1a), à partir de tranchées de fondation (**B142** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 2) voire sur sablières basses à la fin du IIe s. av. J.-C. et au début du Ier s. av. J.-C. (**B109, B200** et **B201** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 3).

Les aménagements internes varient en fonction de la nature des ateliers (*FIG. 495e*). Les ateliers semi-excavés des « *Halles Châtelet* » 1 sont, de par leur nature, organisés différemment, mais demeurent très mal connus. À l'exception de **B287** qui a livré une fosse interne, les deux autres n'ont pas livré assez d'informations à ce propos. Les cinq bâtiments-ateliers ont tous livré un niveau de sol, sauf **B201** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 3. Il s'agit tout comme les maisons de niveaux de terre battue ou de calcaire damé. Trois édifices présentaient dans leur

surface interne une structure de combustion, un foyer dans **B142** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 2, un four dans **B109** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 3 tandis que **B37-1** des « *Halles Châtelet* » 2 possédait un foyer et deux fours. Ces trois bâtiments sont d'ailleurs les seuls à avoir livré des traces de poteaux internes participant au soutènement de la charpente, voire constituant un aménagement dont la nature demeure inconnue.

11.2.3.2. Les *oppida*

L'*oppidum* d'**Orléans** a livré quelques bâtiments fonctionnels. Il s'agit uniquement d'ateliers, comme cela était déjà le cas pour la phase agglomération. Huit constructions de ce type ont été observées aux « *Halles Châtelet* », à l'« *Îlot de la Charpenterie* », à la « *ZAC des Halles-Îlot A* » et à la « *Place de Gaulle* ». Leur architecture demeure méconnue dans la mesure où aucun plan complet n'a été mis en évidence.

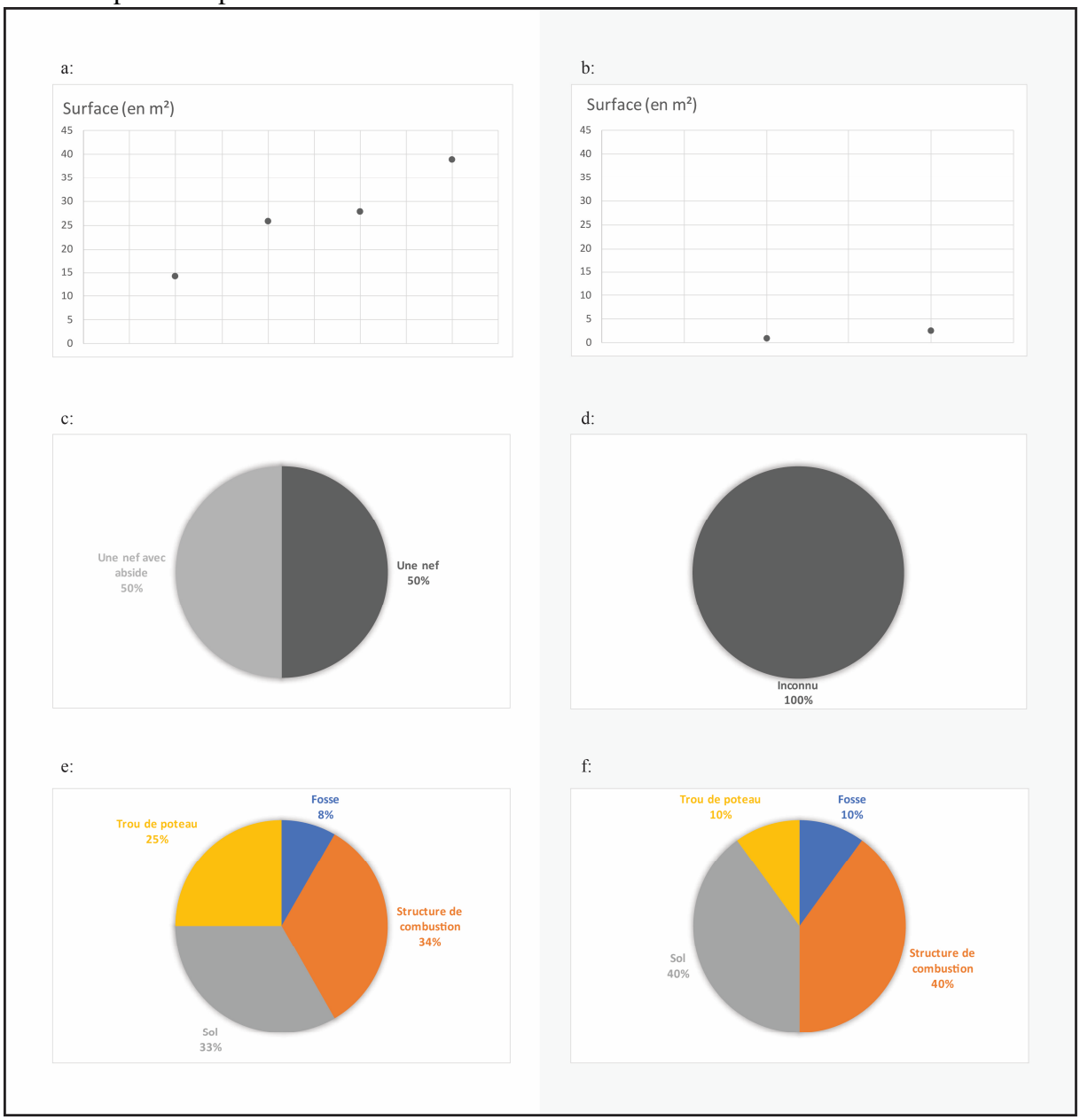

FIG. 495 : Morphologie et architecture des ateliers des habitats groupés, a, c et e : surface, plan et occupation interne en contexte d'agglomération ; b, d et f : surface, plan et occupation interne en contexte d'oppidum (DAO C. Forget).

La surface des ateliers n'a pu être restituée que dans deux cas (*FIG. 495 b*). Il s'agit de **B56** et **B57** de la « *ZAC des Halles-Îlot A* ». Ce sont deux constructions représentées par une fosse quadrangulaire qui mesurent en moyenne un peu moins de 2 m². La chronologie du site n'est pas très précise et d'après ce que nous avons proposé dans le paragraphe traitant des ateliers de l'agglomération, il est possible que ceux de la période 1 de la « *ZAC des Halles-Îlot A* » aient en réalité été créés pendant la phase agglomération, pourquoi pas dès le milieu du IIe s. av. J.-C. comme cela est le cas pour les trois fosses-ateliers de la première phase des « *Halles Châtelet* ». Malheureusement, les autres ateliers n'étaient pas assez bien conservés pour confirmer l'augmentation de leur surface qui s'observe à partir du dernier quart du IIe s. av. notre ère à **Orléans**.

Les ateliers de l'*oppidum* n'ont livré aucune information sur leur plan, car le taux de destruction qui les caractérise était trop important (*FIG. 495d*). Cependant, certains ont livré quelques indices à propos de leur architecture. Les deux ateliers de la « *ZAC des Halles-Îlot A* » sont installés dans deux petites fosses quadrangulaires à bords arrondies s'apparentant à celles de la première phase des « *Halles Châtelet* », à ceci près qu'elles sont bien moins étendues. **B56** est renforcé au niveau de ses angles sud par deux trous de poteau participant à un dispositif particulier, comme un appentis par exemple. L'ensemble de ces fosses ateliers pourrait être contemporain. Deux autres ateliers plus tardifs (deuxième et troisième quart du Ier s. av. J.-C.) sont quant à eux montés à partir de solins en pierre sèche (**B41** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 4 et **B121** de la « *Place de Gaulle* »). Enfin, l'architecture de **B29** de la sixième phase des « *Halles Châtelet* » n'est connue qu'à travers la présence de quelques trous de poteau et de piquet. La variété des types d'architecture visibles à la fin du IIe s. av. J.-C. et au début du Ier s. av. J.-C. n'est malheureusement pas vérifiable pour la phase *oppidum*, car les informations sont trop lacunaires à ce propos.

La plupart des surfaces internes des ateliers ont pu être en partie observées (*FIG. 495f*). Ils sont le plus souvent caractérisés par la présence d'un sol aménagé en terre battue ou en calcaire pilé. Des structures de combustion occupent dans quatre constructions un espace à l'intérieur. Il s'agit de fours à l'« *Îlot de la Charpenterie* » (**B24** et **B41** de la phase 4 et **B25** de la phase 5) et de foyers aux « *Halles Châtelet* » (**B29** de la phase 6). **B25** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » est exceptionnel puisque pas moins de trois fours y ont été reconnus. Enfin, **B41** et **B120** de la quatrième phase de l'« *Îlot de la Charpenterie* » étaient respectivement agrémentés d'un trou de poteau et d'une fosse qui a servi dans un second temps de dépotoir dans le cadre de l'activité métallurgique qui se déroulait dans le bâtiment.

11.2.4. L'architecture des autres bâtiments

11.2.4.1. Les agglomérations commerciales

La catégorie « autres bâtiments » rassemble toutes les constructions qui n'ont pas livré assez d'éléments permettant d'en proposer la fonction. La majorité d'entre eux est issue de l'agglomération d'**Orléans**. Leur plan ainsi que leur architecture sont donc encore moins bien connus que ceux des maisons et des bâtiments fonctionnels.

La surface de seulement six bâtiments indéterminés est connue (*FIG. 496a*). Le moins étendu est **B3** des « *Halles Châtelet* » 1 avec 2,2 m² et le plus grand est B10 de **Saint-Aignan-des-Gués** avec 33 m². Les deux constructions des « *Halles Châtelet* » sont très petites avec une surface moyenne égale à 4 m² alors que ceux de **Saint-Aignan-des-Gués** affichent une moyenne de 24,2 m².

Le plan d'aucun des bâtiments indéterminés d'**Orléans** n'a été discerné dans son intégralité (*FIG. 496c*). Ce type d'information est uniquement connu pour les quatre bâtiments indéterminés de **Saint-Aignan-des-Gués**. Ce sont sans exception des édifices à une nef. Cependant, les informations sont un peu plus fournies à propos de leur architecture. Les constructions élaborées à partir de tranchées de fondations et de poteaux sont les plus nombreuses (60 % des bâtiments indéterminés dont l'architecture a pu être approchée). Un seul

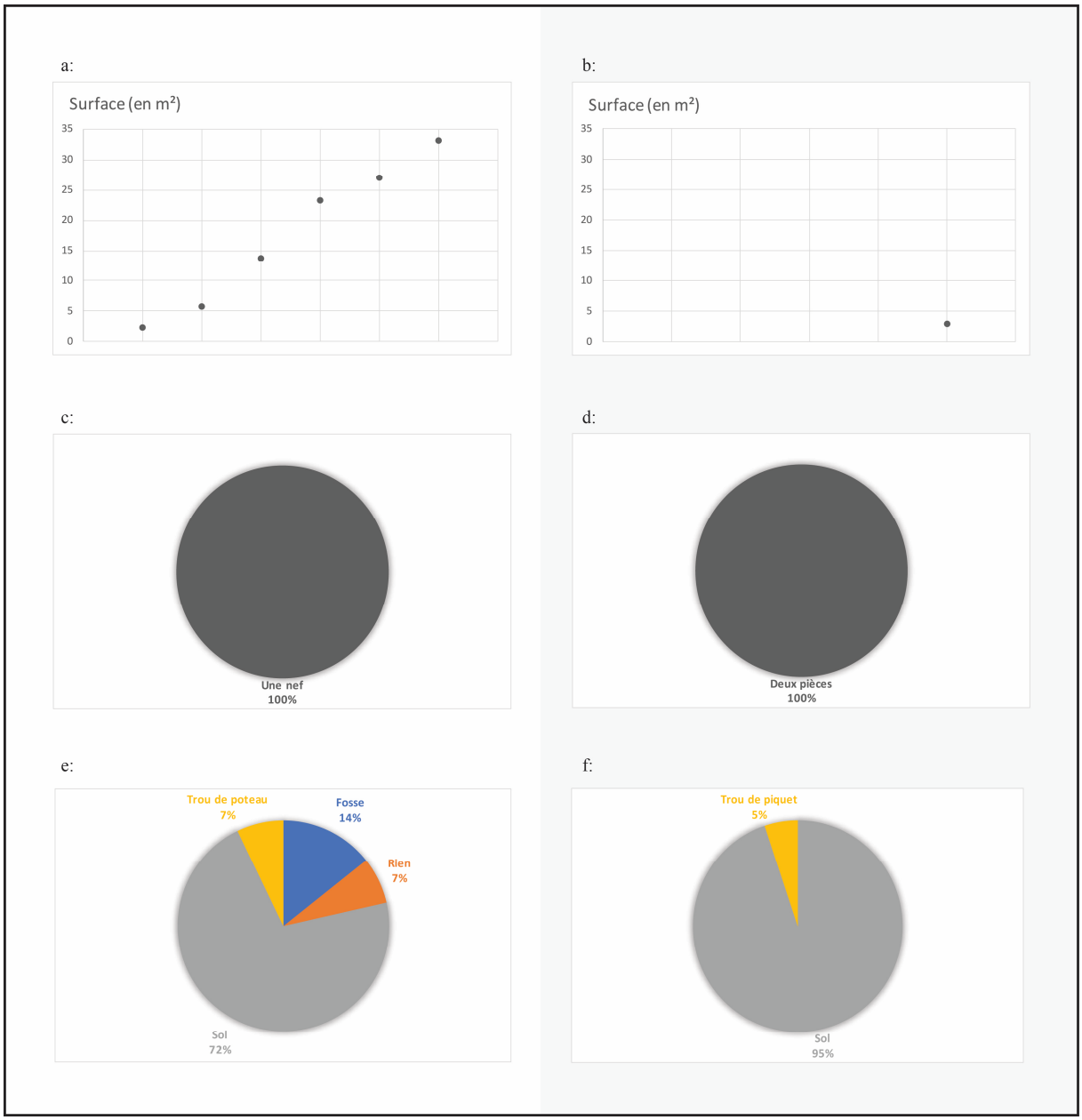

FIG. 496 : Morphologie et architecture des bâtiments indéterminés des habitats groupés, a, c et e : surface, plan et occupation interne en contexte d'agglomération ; b, d et f : surface, plan et occupation interne en contexte d'oppidum (DAO C. Forget).

bâtiment installé sur solin de pierre sèche a été rencontré, toujours sur le site des « *Halles Châtelet* » à l'image de la maison et de l'atelier construits à partir du même type de matériaux. Un seul exemple de bâtiment aménagé sur sablière basse provient de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 2 (**B48/49**). Enfin, les bâtiments B22-2 et B36 des « *Halles Châtelet* » 3 sont les seuls dont les élévations ne sont connues qu'à travers la présence de poteaux.

L'occupation interne a pu être approchée pour quasiment l'ensemble des bâtiments indéterminés (*FIG. 496e*). Il s'agit surtout de niveaux de sols. En effet, les dix bâtiments indéterminés loirétains sont surtout voire exclusivement connus à travers des lambeaux de sols. Comme pour les maisons et les ateliers, il s'agit de niveaux de terre battue ou de calcaire damé. Quant aux quatre bâtiments indéterminés de **Saint-Aignan-des-Gués**, ils présentent soit des fosses, soit des trous de poteau participant à des aménagements qui n'ont pas été saisis.

11.2.4.2. Les *oppida*

Trente-sept constructions issues de quatre sites dont la fonction n'a pas pu être interprétée participent aux phases d'occupation attribuée à l'*oppidum* d'**Orléans**. Leur plan ainsi que leur architecture sont quasiment inconnus en comparaison de ce qui a pu être observé pour les bâtiments d'habitation et des bâtiments fonctionnels.

La surface de seulement un bâtiment indéterminé a été approchée (*FIG. 496 b*). Il s'agit de **B105** de la « *ZAC des Halles-Îlot A* ». Il ne dépasse pas 3 m² et doit sans doute correspondre à la petite annexe d'une maison ou d'une activité spécifique. Nous ne pouvons en dire plus, car aucune comparaison n'a été possible. En nous basant sur ce qui a été observé dans le cas des bâtiments d'habitation de l'*oppidum*, mais aussi en gardant en mémoire les constructions de l'agglomération, nous pouvons penser que les onze bâtiments indéterminés des « *Halles Châtelet* » se développent sur une surface d'une vingtaine de mètres carrés tout au plus. Il est plus délicat de se prononcer sur les bâtiments de l'« *Îlot de la Charpenterie* », car la surface de trop peu d'entre eux en général a pu être déterminée.

Le plan d'aucun bâtiment indéterminé de l'*oppidum* d'**Orléans** n'est assurément connu (*FIG. 496d*). À la rigueur, la présence de sablières séparant deux espaces internes dans le cas de **B15** et **B130** de l'« *Îlot de la Charpenterie* » 6 et aussi de **B5** de la « *ZAC des Halles-Îlot A* » permet de penser que ces constructions se développaient sur un minimum de deux pièces, mais nous ne sommes pas dans la mesure d'en dire plus.

Quant à l'occupation interne de ces unités architecturales, nous ne pouvons pas dire grand-chose non plus (*FIG. 496f*). Leur existence a été sans exception discernée à travers l'existence de lambeaux de sols internes. Ce type de vestige constitue quasi systématiquement le seul élément qui a été mis en évidence, à deux exceptions près (**B36** et **B111** de la cinquième phase de l'« *Îlot de la Charpenterie* ») où quelques trous de piquet participant à un aménagement de nature indéterminée les transperçaient.

11.3. Morphologie de l'espace funéraire

Quarante entités à caractère funéraire correspondant à vingt-six sites ont été pris en compte notre étude. L'identification de ces espaces funéraires reposait sur deux critères majeurs :

l'existence d'une architecture funéraire ou le cas échéant de sépultures. Les périodes qui en comptent le plus sont le Hallstatt et La Tène ancienne avec 70 % des entités de ce type, suivies par les périodes de La Tène moyenne et de La Tène finale qui en comptent chacune six.

11.3.1. Structuration de l'espace

L'évolution de la structure des espaces funéraires au cours de l'âge du Fer n'est pas simple à appréhender dans la mesure où elle repose sur une base bancale. En effet, nous ne connaissons qu'une infime partie des nécropoles de l'âge du Fer. Notre vision est biaisée par les aléas des découvertes archéologiques, mais surtout par leur nature. En effet, c'est comme si nous connaissions uniquement la dernière demeure des personnages issus des strates élevées des sociétés de l'âge du Fer. Aux fantasques *tumuli* du premier âge du Fer contenant de riches tombes succèdent les nécropoles à tombes plates laténiennes où sont inhumés des défunts richement parés. La situation n'est sans doute pas aussi simple, car les individus issus des deux types de contexte funéraire n'avaient certainement pas le même statut. Nous avons donc observé les mutations qui touchent les espaces funéraires en gardant à l'esprit le caractère lacunaire des données en notre possession.

La structure des zones funéraires renvoie donc à deux types d'espaces principaux : les espaces clos auxquels nous assimilons les tertres funéraires et les espaces ouverts qui correspondent aux nécropoles à enclos et/ou tombes plates (*FIG. 497a*). La catégorie des *tumuli* est celle qui se rencontre majoritairement au premier âge du Fer (trente-trois tertres pour quatorze entités). Les données que nous avons rassemblées à leur propos sont lacunaires et très souvent anciennes, ce qui limite fortement la portée des remarques que l'on a pu faire à leur propos. En général, les entités sont composées d'un seul *tumulus*. Dans ce cas, l'espace funéraire se limite à la surface occupée par le tertre (*FIG. 497 b*), soit entre 64 m² (**T6a** de **Baccon**, « *Thorigny* » 1) et 3848 m² (**Mézières-les-Cléry**, « *La Butte des Élus* »). Des renseignements anciens permettent cependant de penser que certains étaient organisés en groupes sans que nous puissions juger de leur contemporanéité, comme par exemple à **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Ronce* ». Cela a d'ailleurs été observé dans le secteur de **Baccon** pour lequel sont connus une quinzaine de tertres dont la datation va du Bz final III/Ha C à LT A ancienne, et qui se répartissent sur environ 15 km².

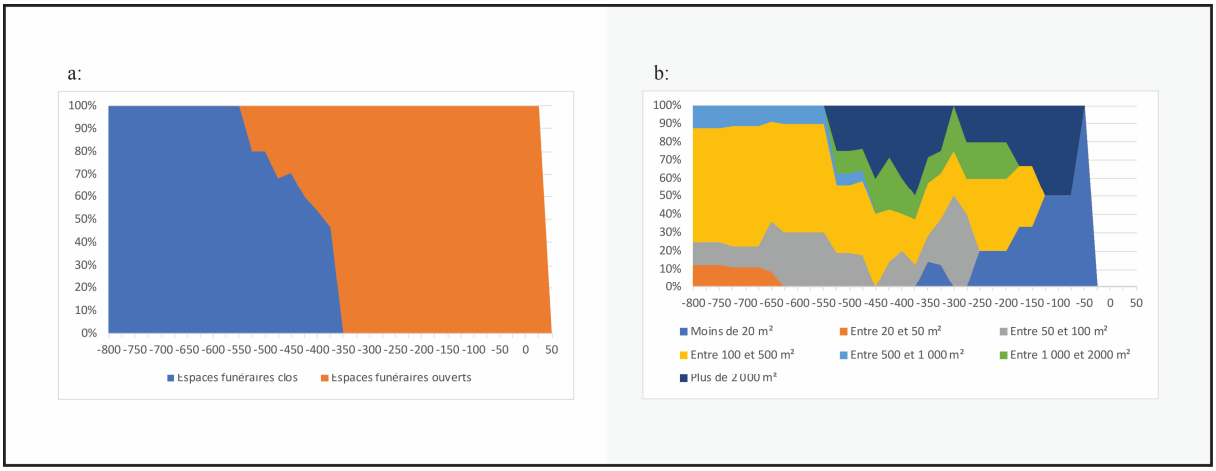

FIG. 497 : Structuration et architecture de l'espace funéraire à l'âge du Fer, a : type d'espace et b : surface des espaces (DAO C. Forget).

Les espaces funéraires ouverts sont le type qui se rencontre le plus à l'âge du Fer (cinquante-et-une entités renvoyant à trente-neuf sites). On en trouve à partir du Ha D3 jusqu'à LT D2b (*FIG. 497a*). Il peut s'agir de sépultures ou d'enclos isolés, mais dans quelques cas, nous sommes en face de véritables nécropoles organisées (**Bromeilles**, « *L'Ormaille* » ; **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2 ; **Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » ; **Courtempierre**, « *Les Genièvres* » ; **Courtenay**, « *Les Quatre Croix* » ; **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 4 ; **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* » et **Treilles-en-Gâtinais**, « *Le Bas du Moulin* » 2). Ces espaces funéraires peuvent occuper entre une et quatre zones distinctes pour des surfaces allant de 60 m² (**Cortrat**, « *Les Terres de l'Étang* » 2) à 5 000 m² (**Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* ») (*FIG. 497 b*). Quelques-unes de ces nécropoles, de par la disposition des sépultures, sont vraisemblablement desservies par un réseau de chemins pouvant serpenter entre les tombes (**Cortrat**, **Courtempierre** et **Courtenay**) ou tout simplement longer la nécropole pour mener à l'établissement rural duquel elle dépend (**Chevilly**).

11.3.2. L'architecture funéraire

L'évolution de l'architecture funéraire est directement inhérente à celle des espaces funéraires. Les *tumuli*, dont nous avons dit qu'ils constituaient le principal espace funéraire pendant la période hallstattienne et jusqu'à LT A ancienne, sont aussi à considérer comme un type d'architecture funéraire. À ce type s'oppose celui qui regroupe les enclos fossoyés en espace ouvert, les fosses sépulcrales ne pouvant être véritablement considérées comme une forme d'architecture sans preuve d'un éventuel marquage au sol.

Les informations en notre possession ne nous permettent pas de nous étendre longuement sur l'architecture des tertres hallstattiens. Le diamètre des *tumuli* (*FIG. 498a*) est compris entre neuf mètres (**T6a** de **Baccon**, « *Thorigny* » 1) et soixante-dix mètres (**Mézières-les-Cléry**, « *La Butte des Élus* »). P.-Y. Milcent, dans son chapitre sur les sépultures riches et les pratiques funéraires aristocratiques de la fin du Hallstatt en France centrale (MILCENT 2004 : 261-284), considère les tertres de grande dimension à partir de vingt-cinq/trente mètres de diamètre. Dans la mesure où la totalité des tertres de notre corpus figurait déjà dans son corpus, nous pouvons reprendre cette affirmation. Nous avons d'un côté une série de dix tertres de petite ou moyenne taille de moins de vingt mètres de diamètre, et d'un autre côté une série de sept tertres monumentaux de plus de trente mètres de diamètre, dont certains peuvent atteindre comme nous l'avons déjà spécifié soixante-dix mètres de diamètre. Concernant l'architecture interne des tertres, trois modèles ont été individualisés, mais les données chronologiques ne permettent pas d'entrevoir une quelconque évolution au cours du premier âge du Fer (*FIG. 498 b*). L'architecture la plus commune est la construction d'un dôme constitué d'un blocage de pierres. Nous retrouvons ensuite les tertres surmontés au centre d'une couronne de pierres. Deux des tertres de **Baccon**, « *Thorigny* » (**T2** et **T6b**) sont doublés d'un fossé extérieur. Enfin, l'architecture mixte rassemble les aménagements constitués à la fois d'un dôme en blocage de pierres et d'une couronne de pierres.

Le second type d'architecture funéraire renvoie aux enclos fossoyés. Trente-neuf aménagements de ce type proviennent de quatorze entités fouillées. La morphologie des enclos fossoyés est à dominante quadrangulaire (*FIG. 499a*), un seul exemplaire circulaire (**E125** de

Corbeilles, « *Les Prés de Puiseaux* ») et ovalaire (**E65** d'**Ingré**, « *ZAC des Varannes* » 1) ayant été observés. Parmi les enclos quadrangulaires, quatre se démarquent en raison d'une architecture que nous avons qualifiée de complexe. Il s'agit dans trois cas d'une extension matérialisée par un tronçon de fossé qui se poursuit en dehors du plan quadrangulaire de base (**E3** et **E251** de **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* » et E174 de **Corbeilles**, « *Les Grands Réages* »). Le dernier est le seul exemplaire du corpus de double enclos quadrangulaire emboîté. Il s'agit de l'enclos **E4** de **Sainte-Geneviève-des-Bois**.

La surface occupée par les enclos est très variable (*FIG. 499 b*). Le plus petit est **E17/20** de **Donnery**, « *Le Clos du Gâtinais* » et le plus vaste est **E4** de **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* ». Les petits enclos (moins de 30 m²) sont la norme au début de la période laténienne. Les très petits enclos (moins de 20 m²) constituent entre 20 % et 45 % des enclos funéraires, et ce jusqu'à la fin de LT D. Les aménagements dont la taille est comprise entre 21 m² et 30 m² occupent aussi une part importante, mais celle-ci décroît lorsqu'apparaissent les enclos de taille moyenne et grande dans le premier quart du IVe s. av. J.-C., et disparaissent totalement à la fin de LT C. Les classes des moyens et grands enclos sont représentés à hauteur de 35 % à 40 % jusqu'à la moitié du IIe s. av. notre ère. C'est à partir de ce moment qu'ils deviennent la norme avec des pourcentages compris entre 70 % et 80 %.

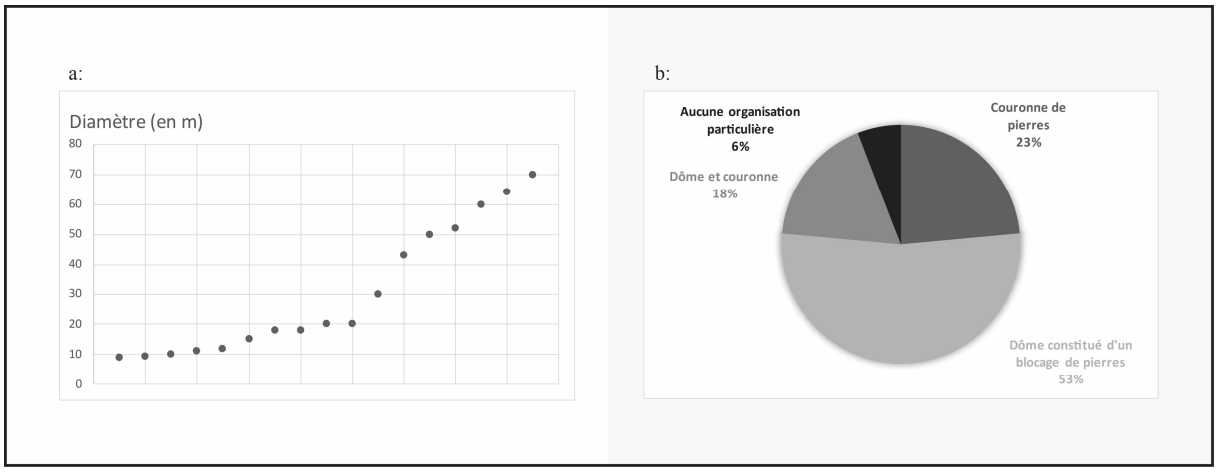

FIG. 498 : Architecture des tertres funéraires du Hallstatt/LT A, a : diamètre et b : ossature interne (DAO C. Forget).

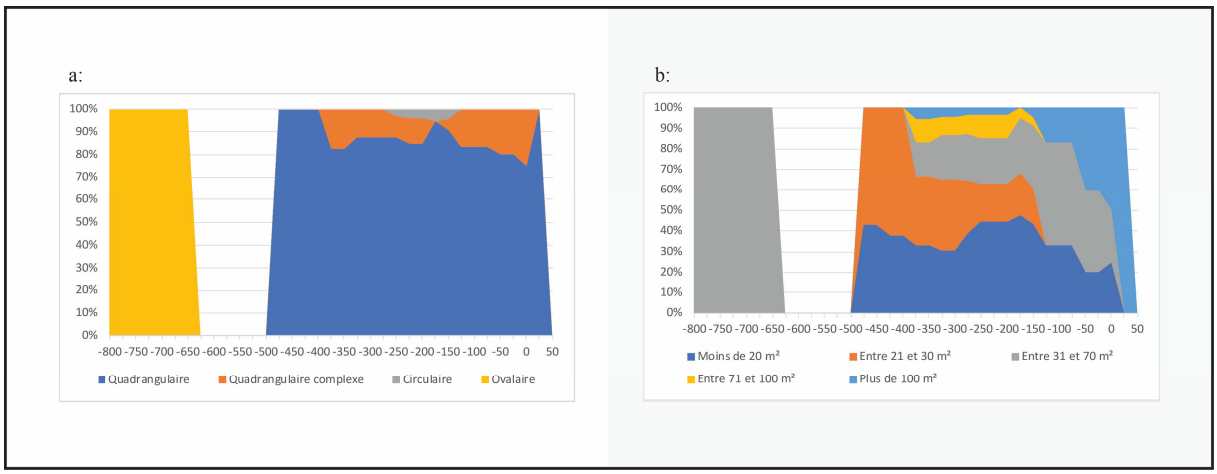

FIG. 499 : Architecture des enclos funéraires de l'âge du Fer, a : morphologie et b : surface (DAO C. Forget).

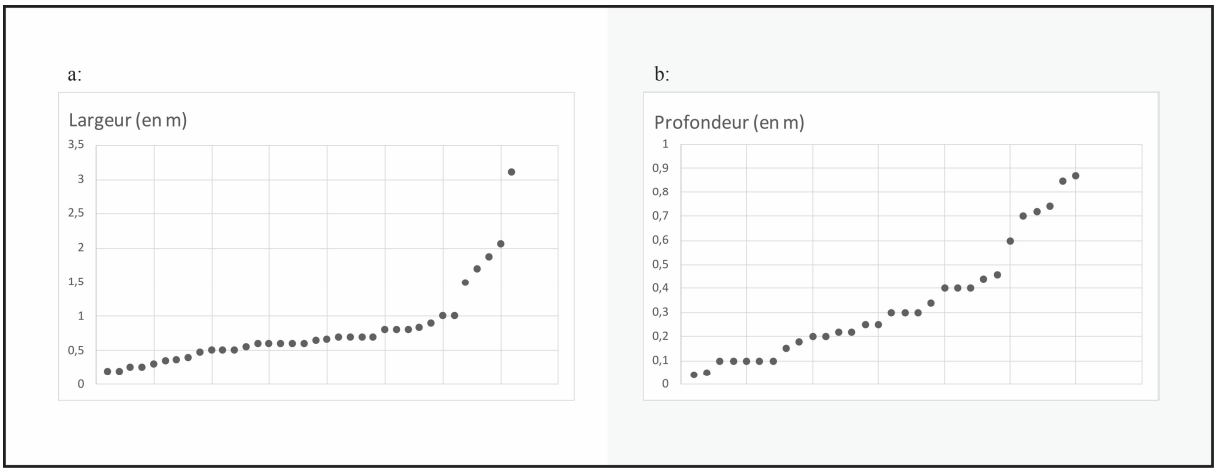

FIG. 500 : Dimensions des enclos funéraires de l'âge du Fer, a : largeur et b : profondeur (DAO C. Forget).

Enfin, l'étude des dimensions des fossés montre que nous sommes plutôt en face de petits aménagements (*FIG. 500*). Les fossés de moins d'1 m de large dominent tandis que leur profondeur est majoritairement inférieure à 0,50 m. De rares enclos se démarquent avec des dimensions pouvant se rapprocher de ce qui peut se voir pour certains établissements ruraux à enclos fossoyés de La Tène finale. Ainsi les enclos **E4** et **E16** de **Sainte-Geneviève-des-Bois**, « *La Belle Arable* », l'enclos **E116** de **Treilles-en-Gâtinais**, « *Les Caves* » ainsi que l'enclos **E2005** de **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 4 présentent des dimensions qui sortent de l'ordinaire. Ce sont les enclos de taille moyenne à grande qui sont constitués des fossés les mieux ancrés au sol, mais certains d'entre eux sont tout de même aménagés avec des fossés de taille modeste. La plupart des enclos ont montré les traces d'un remplissage progressif, signe d'une utilisation ouverte des creusements, peut-être conjointement à un petit talus. Cependant, quelques enclos ont probablement servi à implanter des palissades. Ces différences dans l'architecture pourraient renvoyer à une mode, voire une tradition, mais la présence d'enclos contemporains des deux types sur une même entité invite plutôt à y voir une différenciation fonctionnelle (funéraire, cultuel/religieux) voire liée au sexe et à l'âge des potentiels défunts qui ont pu être inhumés dans la zone enclose.

11.4. Morphologie de l'espace cultuel/religieux

Quatre entités renvoyant à trois sites sont les seuls à témoigner d'espaces à vocation cultuelle et/ou religieuse. L'identification de ces espaces s'est avérée difficile. Nous avons retenu deux points importants : la présence d'un espace que l'on pourrait qualifier de consacré, c'est-à-dire délimité physiquement dans le but d'y organiser un culte ou un rite, et celle d'un dépôt organisé d'êtres vivants ou d'objets. C'est dans cette optique que nous avons écarté les dépôts d'êtres humains en silos, qui renvoient à un geste peu codifié et hâtif, certes à caractère très probablement rituel, mais en dehors d'un espace consacré et utilisé de manière pérenne. Nous n'avons pas connaissance pour l'aire géographique étudiée d'espaces cultuels/religieux antérieurs au dernier quart du IVe s. av. notre ère. La période qui en comptabilise le plus est La Tène finale avec 75 % des entités de ce type.

11.4.1. Structuration de l'espace

L'évolution de la structure des espaces cultuels/religieux au cours de l'âge du Fer est impossible à estimer, car elle concerne un nombre d'entités trop faibles. Nous nous cantonnerons donc à reprendre les éléments principaux concernant leur organisation.

La tendance principale qui ressort concernant l'organisation de l'espace cultuel/religieux se base sur des éléments fugaces, mais semble, à des niveaux différents, renvoyer la même image, celles de zones spécifiques séparées du reste du monde. J.-L. Brunaux, dans un article traitant de la fonction symbolique des enclos paru il y a quasiment vingt ans, proposait en s'appuyant sur des exemples bien étudiés, de voir dans les systèmes de clôture le principal marqueur des lieux de culte (BRUNAUX 2000 b : 271-272). La troisième phase de **Chilleurs-aux-Bois**, « *Les Tirelles* » est constituée d'une fosse longiligne contenant un dépôt cultuel/religieux qui est délimité par une palissade *a minima* sur son flanc oriental. L'espace cultuel se développe ainsi sur une surface d'environ 50 m². Les quatrièmes phases du même site et d'**Orléans**, « *ZAC Le Clos de la Fontaine* » sont quant à elles organisées autour d'un système d'enclos fossoyés. Celui d'**Orléans** est un enclos simple qui occupe un espace minimum de 7 000 m² et qui semble continuer en direction de l'ouest, avec donc une probable partition interne. Nous n'aurions affaire qu'à la moitié de l'ensemble fossoyé. Celui de **Chilleurs-aux-Bois** est très arasé, mais semble adopter le plan typique du sanctuaire de la fin de la période laténienne, à savoir un système d'enclos quadrangulaires emboîtés qui occupe en l'occurrence environ 1 150 m². Enfin, le cas de la troisième phase d'**Orléans**, « *8-10 rue Porte Madeleine* » est intéressant puisque la zone à caractère cultuel est située à proximité de l'angle d'un fossé qui semble se développer de manière à l'exclure. Ainsi, là où les trois espaces cultuels/religieux précédemment évoqués ont été établis à l'intérieur d'un espace circonscrit par une barrière physique, celui du « *8-10 rue Porte Madeleine* » semble au contraire avoir été relégué à l'extérieur d'un espace dont la fonction était certainement différente.

11.4.2. L'architecture cultuelle/religieuse

L'évolution de l'architecture cultuelle/religieuse est, tout comme celle des espaces qui les contiennent, difficilement restituable. Les données à propos des aménagements en question ne sont pas assez étoffées et reposent sur un nombre d'entités beaucoup trop restreint. Tout comme pour les espaces traités dans le paragraphe précédent, nous nous cantonnerons à reprendre les éléments principaux concernant l'architecture.

Aucune architecture n'a été discernée pour deux des cinq entités à caractère cultuel (**Chilleurs-aux-Bois**, « *Les Tirelles* » 3 et **Orléans**, « *8-10 rue Porte Madeleine* » 3). Les quatrièmes phases de **Chilleurs-aux-Bois**, « *Les Tirelles* » et d'**Orléans**, « *ZAC Le Clos de la Fontaine* » ainsi que la phase 2 de **Pithiviers**, « *Bois Médor* » ont livré quelques éléments pouvant être discutés. Sur la première des trois entités, il s'agit d'un double enclos s'apparentant au type *fanum* pour lequel des exemples sont connus en Gaule dès le IIIe s. av. notre ère. Cependant, il s'en démarque de plusieurs manières. Tout d'abord, les fossés des deux enclos sont très proches l'un de l'autre (en moyenne 2,7 m). Ensuite, leurs dimensions sont plutôt modestes, notamment le fossé de l'enclos interne qui ne dépasse pas 0,67 m de large et 0,25 m de profondeur (retenons toutefois le fort arasement subi par le site). Enfin, leur profil est en

cuvette à fond plat et pourrait révéler une utilisation fermée avec palissade. La présence d'un probable trou de poteau dans l'angle nord-est de l'enclos externe irait en ce sens. Les deux tiers de la surface interne des enclos ont été décapés, mais aucune structure, fosse ou bâtiment, n'a été rencontrée. L'enclos d'**Orléans**, « *ZAC Le Clos de la Fontaine* » qui se démarquait déjà de ceux de **Chilleurs-aux-Bois** de par son organisation affiche une architecture tout aussi différente. Les fossés qui le constituent sont plus larges et profonds (en moyenne 1,7 m de large pour 0,65 m de profondeur) et affichent un profil en « V » qui a été entretenu à plusieurs reprises, ce qui signifie qu'il a été utilisé ouvert. La surface interne est parsemée de fosses, dont certaines ont livré un dépôt organisé, et de trous de poteau parmi lesquels une unité architecturale au plan incertain et à la fonction inconnue a été identifiée. Enfin, l'enclos de **Pithiviers**, « *Bois Médor* » est un petit aménagement rectangulaire de 117 m². Cependant, malgré sa taille, les fossés qui le constituent sont puissants, avec une ouverture conservée de 2 m pour une profondeur maximale de 0,84 m. Le profil en « V » du creusement suggère une utilisation ouverte. Deux trous de poteau sont alignés dans l'espace interne, suivant le même axe que l'enclos. Ils étaient mal conservés et au regard de leur localisation, pourraient avoir été suppléés par deux autres trous de poteau qui n'auraient pas laissé de traces. Cela formerait un aménagement cohérent de quatre trous de poteau pouvant correspondre à une plateforme. L'ensemble est unique au sein de notre corpus.

CHAPITRE 12 – ACTIVITÉS DES SITES, RICHESSES ET STATUT SOCIAL DES INDIVIDUS

12.1. Répartition des activités de production et système économique du Loiret

Les activités de production mises en évidence sur les sites du corpus sont de trois sortes : agricole (production, stockage et transformation des produits d'origine végétale), pastorale (élevage et transformation des produits d'origine animale) et artisanale (extraction, métallurgique, travail du bois et de l'os).

12.1.1. La production agricole

Les trois étapes du travail agricole (exploitation-stockage-transformation) sont représentées de manière hétérogène sur le territoire du département, mais sont plutôt concentrées dans la région du BGBPO. Les éléments renvoyant à l'activité agricole sont très ténus et reposent sur de maigres indices. Il s'agit de restes carpologiques, d'outils en fer ou en pierre et de structures de stockage. Cependant, les établissements ruraux peuvent être considérés comme des sites qui pratiquent avant tout une activité agricole, le cas échéant pastorale. Bien que les preuves de cette assertion n'aient pas pu être rassemblées pour chacun d'entre eux, la probabilité est grande.

L'exploitation de la terre

Les indices renvoyant à ce type d'activité sont minces (*FIG. 501*). Ils correspondent à des restes carpologiques (résidus de récolte), des restes de pollens d'espèces cultivées et d'outils en fer permettant de travailler la terre. Ce type de témoignage a été retrouvé sur vingt-et-une entités réparties sur seize établissements ruraux, soit un peu moins de 6 % d'entre eux. Il n'en a pas été remarqué sur les entités qui forment les habitats groupés. La région BGBPO est celle qui a livré le plus d'indices d'exploitation de la terre, avec dix-neuf entités. L'Est Loiret et le Sud Loire ne sont concernés que par une seule entité.

Les restes carpologiques sont les plus représentés et se retrouvent sur quasiment chacune des entités ayant livré des indices du travail de la terre. Cependant, il ne s'agit pas de preuves irréfutables de cette activité. En effet, la détermination des contextes de dépôt ou de rejet des taxons cultivés s'avère souvent difficile. Lorsque cela a été possible, cela montre que plusieurs catégories de rejets existent. Les résidus de préparation agricole et les résidus de fourrage par exemple ne constituent pas une preuve irréfutable d'exploitation de la terre. *A contrario*, les résidus de récolte, rencontrés sur neuf entités du BGBPO et une entité du Sud Loire sont plus enclin à s'y référer. La présence de pollens d'espèces cultivées sur deux entités du BGBPO ne constitue pas non plus une preuve suffisante, dans la mesure où les vents ont pu les charrier sur plusieurs kilomètres. Cela montre cependant la présence d'un environnement plus ou moins proche mis en culture, mais il demeure compliqué d'en attribuer la possession à ces deux entités.

Enfin, l'ensemble des outils en fer permettant de travailler la terre et d'en récolter le fruit, de l'araire à la faucille, ne se trouvent que sur les entités du BGBPO. Trois sont concernées. Il

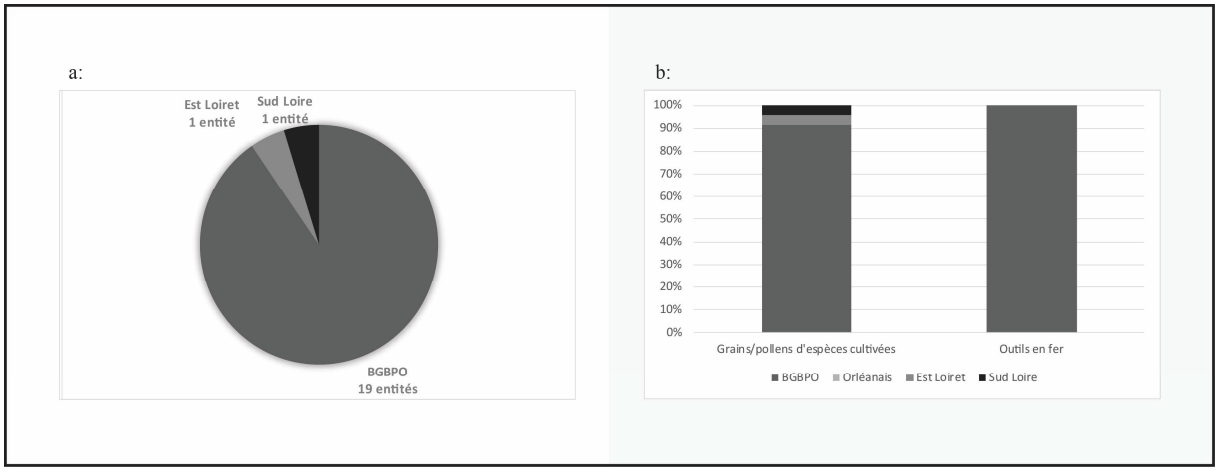

FIG. 501 : Exploitation de la terre à l'âge du Fer : a : quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée (DAO C. Forget).

s'agit uniquement d'occupations de La Tène moyenne et finale. La troisième phase de **Batilly**, « *Les Pierrières* » a à elle seule livré un coutre d'araire, deux herminettes ainsi qu'une faucille. Nous pouvons aussi signaler la faux de la première phase de **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » qui a été retrouvée en excellent état de conservation, déposé au fond d'un silo désaffecté. Le faible nombre d'outils, au regard de la période étudiée et du nombre de sites pris en compte interpelle. Le fer était un métal précieux qui pouvait facilement être échangé ou revendu et dont les qualités permettaient une réutilisation plutôt aisée. Ainsi, plutôt que de jeter un outil devenu inutile, il pouvait aussi être refondu pour fabriquer un autre objet (NILLESSE 2009 : 74).

Le stockage des productions

Les éléments qui attestent du stockage de productions sont de deux types. Il peut s'agir de structures souterraines, principalement des silos, mais parfois des celliers, ou de petits bâtiments interprétés comme des greniers surélevés. Cent treize entités, correspondant à quatre-vingt-un établissements ruraux et deux sites d'habitat groupé (agglomération et *oppidum* d'**Orléans**), ont livré des structures de stockage, soit 30,4 % des établissements ruraux et un peu moins de 6 % des entités participant à l'élaboration des habitats groupés. La région BGBPO est, de loin, celle qui a livré le plus de traces du stockage des denrées issues de l'agriculture avec quatre-vingt-dix-neuf entités (*FIG. 502*). Vient ensuite l'Est Loiret avec six entités, le Sud Loire avec cinq entités puis l'Orléanais avec trois entités.

Le silo est le mode de stockage préférentiel, quelle que soit la région considérée. Dans le BGBPO, il est le seul de type de stockage sur les occupations dans quasiment 65 % des cas, tandis qu'il accompagne les greniers dans un peu plus de 21 % des occupations. On les retrouve donc au total sur quasiment 90 % des entités de la région. Les trois entités de l'Orléanais ne comptent que des silos. Parmi elles figurent deux entités participant à l'agglomération et à l'*oppidum* d'**Orléans**. Dans l'Est Loiret, quatre des établissements ruraux stockent uniquement dans des silos tandis que les deux autres stockent uniquement en grenier. Enfin, la situation est différente dans le Sud Loire. Sur les cinq établissements ruraux de cette région, le grenier est le type de stockage le plus utilisé. Trois d'entre eux ne comptent que ce mode de stockage, le quatrième a livré des traces de l'utilisation conjointe de greniers et de silos tandis que sur le

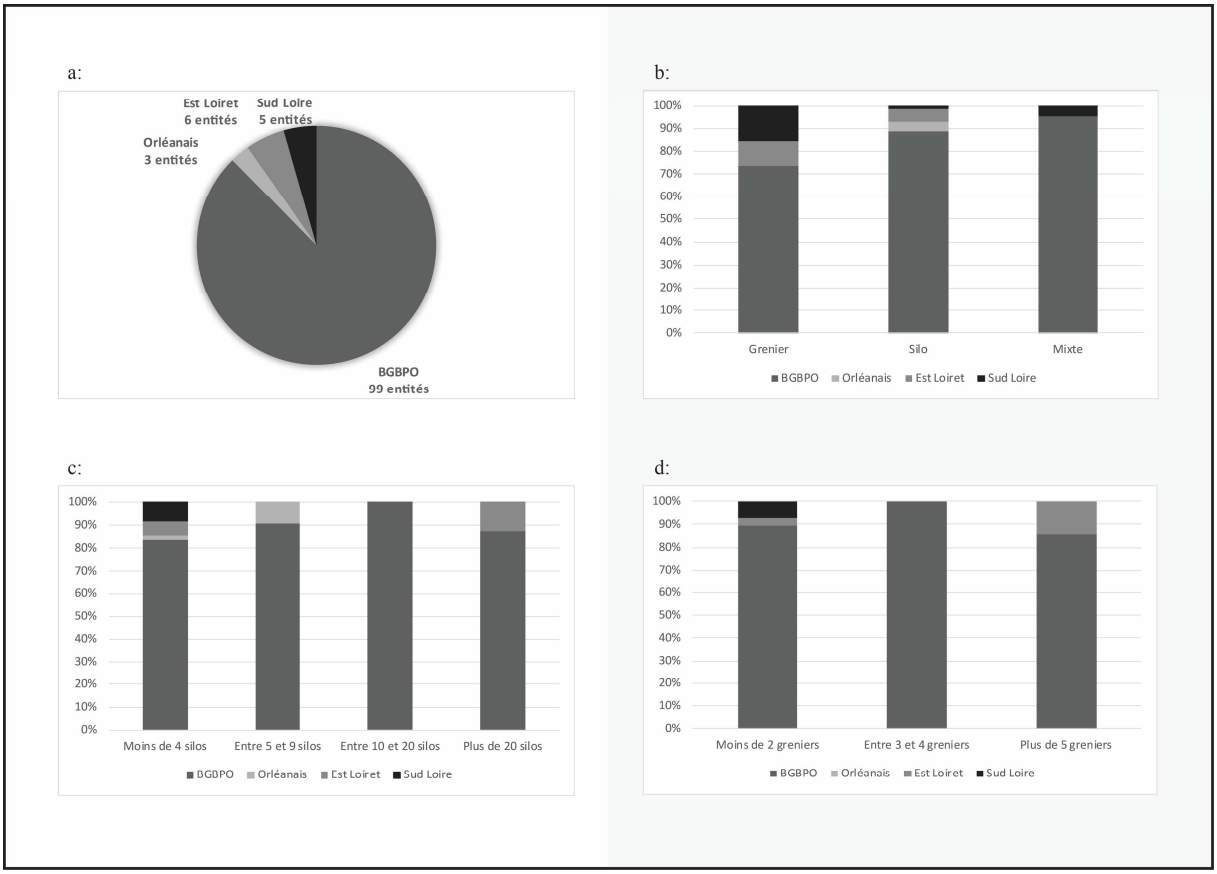

FIG. 502 : Stockage des productions agricoles à l'âge du Fer : a : quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée ; nombre de silos (c) et de greniers (d) par entité (DAO C. Forget).

dernier le stockage se faisait uniquement en silo. Cent quarante-huit établissements ruraux n'ont livré aucune forme de stockage (une fois déduites les entités uniquement connues à travers la prospection aérienne). Ce constat trouve plusieurs éléments d'explication. Tout d'abord, la nature de certaines opérations archéologiques (diagnostic, sondage) peut expliquer leur absence. D'autre part, la conservation des vestiges était plutôt médiocre sur certains sites et les aménagements peu ancrés ont pu disparaître. Pour terminer, il est aussi possible que sur les entités concernées, le stockage se faisait de manière différente, dans des contenants en céramique ou en matériaux périssables par exemple (MALRAIN, MATTERNE & MÉNIEL 2002 : 95).

L'évolution des modes de stockage au cours de l'âge du Fer a pu être abordée (*FIG. 503*). Le stockage en silo existe sur l'ensemble de la période considérée. Il est prédominant dès le VIIIe s. av. J.-C., et ce jusqu'au milieu du Ier s. av. J.-C., avec des pourcentages compris entre 45 % et quasiment 80 %. Cependant, à partir du milieu du IIIe s., il diminue progressivement au profit du stockage en grenier. Ce mode de stockage, peu utilisé au cours du Ha C, devient quasiment inexistant entre le milieu du VIIe s. av. J.-C. et le milieu du IIIe s., avec un pourcentage oscillant entre un peu moins de 5 % et 15 %. Et c'est donc à partir du début de La Tène moyenne que ce mode de stockage redevient un peu plus utilisé. Représenté à hauteur de quasiment 30 % à ce moment, il atteint presque 85 % au cours du troisième quart du Ier s. av. J.-C., non pas qu'il y ait une forte création d'entités utilisant ce mode de stockage, mais plutôt

parce qu'une grande quantité d'occupations stockant en silo sont abandonnées au cours de cet horizon chronologique. D'autre part, les entités créées à la fin de la période gauloise préférant le stockage aérien sont abandonnées dans le premier quart du Ier s. de notre ère, alors que certaines entités préférant le stockage souterrain ne sont abandonnées que vers le milieu du siècle. Enfin, le mode de stockage mixte existe dès le VIIIe s. av. notre ère. Il existe de manière timide (entre 5 % et 20 %) tout au long de la période étudiée, sauf entre le Ha D3 et la fin de LT B2 où il atteint en général une trentaine de pour cent. Il est intéressant de noter que dans le cas des terroirs étudiés par A. Cony, c'est plus tardivement que les sites à stockage mixte prédominent, entre le IVe s. av. J.-C. et le Ier s. av. J.-C., notamment à Actiparc, Boves et Glisy, Jaux et Venette ou encore La Plaine de France (CONY 2017 : 582-584). À partir du milieu du IIIe s. av. J.-C., les entités utilisant les deux modes de stockage à la fois diminuent progressivement jusqu'à disparaître au cours du troisième quart du Ier s. av. notre ère. Si la représentation du mode de stockage varie en fonction des horizons chronologiques, elle peut aussi différer en fonction de la localisation géographique d'un site. Le grenier est un aménagement qui peut être construit sur n'importe quel type de sol alors que le silo nécessite un milieu sec (GRANSAR 2000 : 288-289). Ainsi, cela peut constituer un début d'explication concernant le ratio élevé d'entités à greniers dans le Sud Loire et notamment le Val de Loire, région sensible aux crues du fleuve — bien qu'il faille rester prudent face à leur nombre limité —, et le ratio très élevé d'entités à silos dans la région du BGBPO où le substrat est constitué de calcaire plus ou moins dur garantissant un milieu sec pour les denrées stockées. Enfin, nous pouvons terminer par une remarque à propos des contextes dans lesquels nous retrouvons des structures de stockage. Il s'agit surtout d'établissements ruraux. Un seul silo a été rencontré pour l'agglomération d'**Orléans**, à l'« *Îlot de la Charpenterie* » tandis qu'une fosse de stockage constitue la seule structure de stockage de la phase *oppidum*. L'existence de caves est cependant à envisager.

La transformation des productions

La transformation des denrées issues de l'agriculture est visible à travers deux types d'éléments : l'outillage domestique ainsi que le traitement des céréales. Ce type d'indices a été observé sur vingt-six établissements ruraux (issus de dix-sept sites, soit environ 7 %) et neuf occupations d'habitat groupé participant aux agglomérations d'**Orléans** et de **Saint-Aignan-**

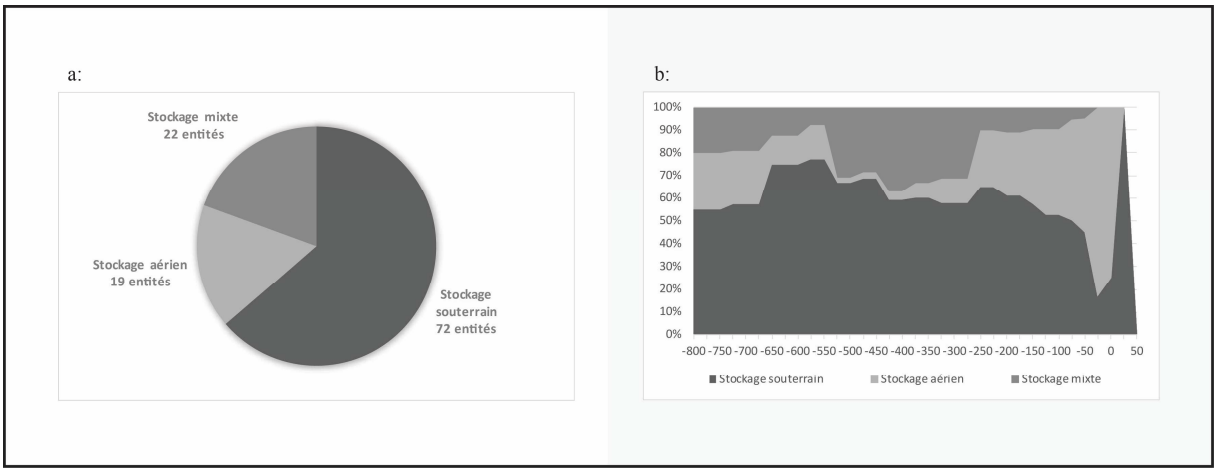

FIG. 503 : Variété des modes de stockage des productions agricoles : a : quantité totale ; b : évolution au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).

des-Gués ainsi qu'à la phase *oppidum* d'**Orléans** (soit quasiment 26 % des entités d'habitat groupé). La région BGBPO est celle qui a livré le plus d'indices de la transformation des productions agricoles, avec vingt-cinq entités (*FIG. 504*). S'ensuit la région de l'Orléanais avec sept entités, puis l'Est Loiret et le Sud Loire avec une seule entité chacune.

L'outillage domestique est le plus représenté et se retrouve sur quasiment toutes les entités qui ont livré des traces de transformation des productions. Il s'agit de meules ou de broyons/percuteurs et dans une moindre mesure de mortiers. Une table de mouture provient de la première phase d'**Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* ». Des restes carpologiques sur lesquels ont été observées des traces de battage ou de vannage ont été vus sur une seule entité, à **Corquilleroy**, « *Le Chemin Perdu* » (région BGBPO). Le contexte dans lequel nous retrouvons des outils de transformation des productions est variable, mais renvoie plutôt aux établissements ruraux. Sur les trente-quatre entités ayant livré des outils de mouture, vingt-six proviennent d'un contexte rural et huit sont issues d'une occupation installée au sein d'un habitat groupé, trois en agglomération et cinq en *oppidum*.

12.1.2. La production pastorale

Les différentes facettes de l'élevage, la reproduction, la gestion et l'alimentation de cheptels ainsi que la transformation des produits qui en sont issus, figurent de manière hétérogène sur le territoire du département, mais sont, comme la production agricole, concentrées dans le BGBPO. Les éléments renvoyant à l'élevage sont aussi minces que ceux qui témoignent de l'agriculture. Il s'agit de restes archéozoologiques, d'infrastructures permettant de gérer le bétail, de restes carpologiques ainsi que d'outils en fer et en terre cuite.

La reproduction du bétail

Les indices renvoyant à ce type d'activité correspondent à des restes archéozoologiques. Ce type de témoignage a été retrouvé sur vingt-et-une entités réparties sur seize établissements ruraux, soit un peu moins de 6 % d'entre eux et sur cinq entités évoluant en habitat groupé, l'agglomération d'*Orléans* puis la phase *oppidum*, soit un eu plus de 14 %. La région BGBPO est celle qui a livré le plus d'indices de reproduction du bétail, avec dix-neuf entités (*FIG. 505*).

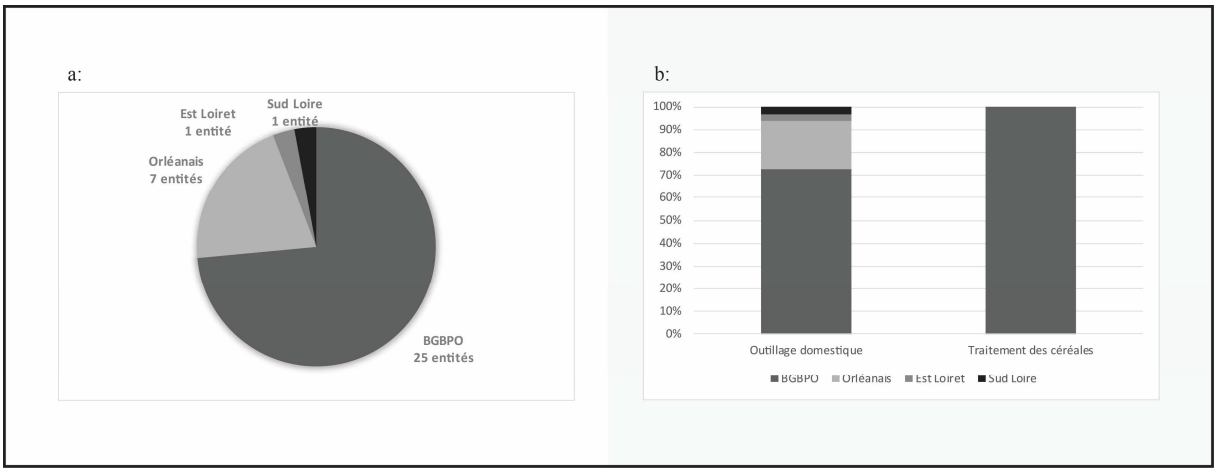

FIG. 504 : Transformation des productions agricoles à l'âge du Fer : a : quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée (DAO C. Forget).

L'Orléanais regroupe cinq entités et l'Est Loiret une seule entité tandis que le Sud Loire n'en a livré aucune.

Les restes d'animaux domestiqués non matures sont les plus représentés et se retrouvent sur chacune des entités ayant livré des indices relatifs à la présence d'un élevage. Cependant, il ne s'agit pas de preuves irréfutables de cette activité dans la mesure où de jeunes animaux ont très bien pu être achetés directement. L'élevage concerne principalement les élevages de la triade. Le porc est le dénominateur commun sur quasiment toutes les occupations concernées. Sept établissements ruraux ont un cheptel qui compte des bœufs, des porcs et des caprinés. Huit établissements ruraux n'élèvent que deux espèces (porc-caprinés ou porc-bœuf) tandis que seulement quatre entités du même type n'élèvent qu'une espèce (porc ou caprinés). Deux établissements ruraux, **Thignonville**, « *Queue de Colerette* » et **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* », possédaient vraisemblablement un haras puisque des restes de poulains y ont été observés. La présence d'un fœtus de cheval sur le premier des deux sites en conforte l'hypothèse, tandis que l'élevage des porcs et des caprinés complète celui du cheval. Il est aussi intéressant de noter que sur le second site, l'élevage des trois espèces de la triade est aussi avéré. Les cinq entités créées en contexte d'habitat groupé correspondent toutes à une phase différente de l'« *Îlot de la Charpenterie* » à **Orléans** (phases 2 à 6). Mis à part la première phase, où seuls les bœufs et les porcs sont élevés, les autres phases témoignent d'un élevage des trois espèces de la triade. Cependant, aucune trace d'animaux mort-nés ne provient de ces contextes, ce qui ne permet pas d'y certifier la présence de l'élevage. Étant donné que le statut des occupants de l'« *Îlot de la Charpenterie* » est plutôt aisé dès les premières phases d'occupation, il serait plausible de penser qu'il s'agit d'animaux importés et consommés jeunes, au moins à partir de la phase *oppidum* (transition LTD1b évoluée/LT D2a), où il a été montré que les caractères ruraux que l'agglomération cultivait commençaient à s'estomper progressivement.

Très peu d'entités ont livré des restes d'animaux domestiqués mort-nés. Les trois établissements ruraux concernés (**Corquilleroy**, « *La Grevasse* » ; **Thignonville**, « *Queue de Colerette* » et **Villereau**, « *Climat de Laveau* ») présentaient uniquement des fœtus de porc mis à part **Thignonville** pour lequel nous avons signalé la présence d'un fœtus de cheval en plus de

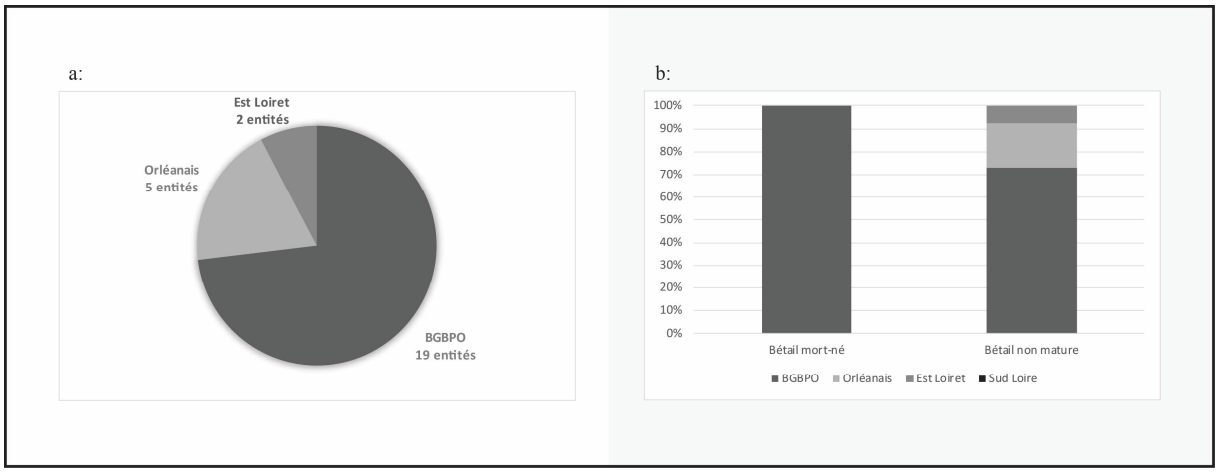

FIG. 505 : Reproduction du bétail à l'âge du Fer : a : quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée (DAO C. Forget).

ceux de porc. Nous pouvons donc être certains quant à l'existence d'un élevage du porc sur ces trois établissements ruraux, et du cheval à **Thignonville**.

La gestion du bétail

Les infrastructures aménagées pour gérer le bétail sont des bâtiments de stabulation et des enclos de parcage. Interpréter un édifice comme ayant pu servir à rentrer le bétail n'est pas simple et repose entièrement sur la taille et l'architecture des bâtiments en l'absence de mobilier significatif. Les enclos de parcage sont touchés par le même problème. Aucun type de matériel ne peut renseigner la stabulation extérieure, mais la présence de certains aménagements particuliers permet de penser que certaines zones spécifiques ont pu être mises en pâture. C'est le cas des enclos vides de structures et de ceux qui sont caractérisés par un accès complexe permettant de conduire le bétail de manière optimale, comme les accès en chicane ou en entonnoir. Le parcellaire servait à délimiter des parcelles mises en culture, mais aussi en pâture. Les vestiges de ce type découverts sur un certain nombre d'entités n'ont été rencontrés que par bribes ce qui n'a jamais autorisé à restituer des parcelles. Ainsi, sans aucun indice sur leur taille ou leur morphologie, il n'était pas possible de les rapprocher de l'activité pastorale.

Des aménagements permettant de gérer le bétail type proviennent de dix-huit entités réparties sur dix-sept établissements ruraux, soit un peu moins de 5 % d'entre eux. Aucune occupation créée en contexte d'habitat groupé n'a livré ce type de vestiges. La région BGBPO est celle qui a livré le plus d'indices de gestion du bétail, avec dix-sept entités (*FIG. 506*). L'Est Loiret en compte un seul tandis que l'Orléanais et le Sud Loire n'en ont livré aucun. Toutes les occupations concernées datent de La Tène finale. L'aménagement le plus répandu est l'accès pour le bétail, qui permet de penser que l'enclos était réservé à la stabulation. Cependant, la taille de certains d'entre eux permet de douter sur une fonction unique. En effet, huit des dix enclos caractérisés par une entrée en chicane ou en entonnoir se développent sur une surface supérieure à un hectare. De plus, quelques-uns ont été sondés et ont livré des vestiges utilisés pour d'autres activités, comme par exemple à **Auxy**, « *Entre les Deux Chemins* », où l'enclos **EII** possède dans sa surface interne de 5,95 ha une dizaine de fosses de combustion ainsi qu'un grenier. Des enclos vides n'ont été rencontrés que sur trois entités. Il s'agit de petits aménagements qui n'excèdent pas 0,3 ha, ce qui pourrait paraître trop peu étendu pour y

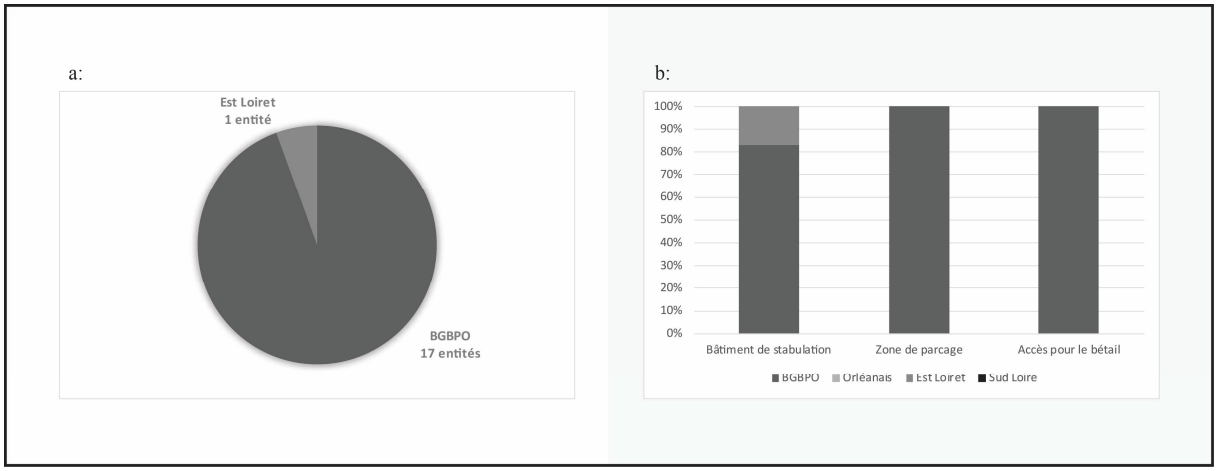

FIG. 506 : Gestion du bétail à l'âge du Fer : a : quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée (DAO C. Forget).

installer un troupeau de bovins en pâture, mais qui pourrait suffire pour des caprinés ou des porcs. En vérité, seul l'un d'entre eux est totalement vide, et encore, sa surface complète n'est pas connue. Les deux autres (**E1076/1077** de **Gondreville**, « *Le Cocluchon* » 5 et **EB** d'**Ingré**, « *ZAC des Varannes* » 4) sont occupés en leur centre par un petit bâtiment annexe qui pourrait être en lien avec l'activité pastorale. Leurs caractéristiques n'ont cependant pas permis de les rapprocher d'éventuels bâtiments de stabulation.

Cinq potentiels bâtiments de stabulation ont été remarqués sur autant d'entités. Cette fonction est très incertaine et repose principalement sur l'interprétation des fouilleurs. Trois d'entre eux (**Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3-**BC** ; **Cepoy**, « *Chalat* » 3-**BXF** ; **Orléans**, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » **B2**), les plus grands, ont déjà été comptés dans la catégorie des bâtiments d'habitation au vu de leur taille (entre 80 m² et 120 m²) et de leur architecture complexe. Les deux autres atteignent tout de même 60 m ² et 78 m². Les maisons-étables sont connues depuis le Néolithique et des typologies ont ainsi pu être mises en place pour les Pays-Bas et l'Allemagne ainsi que pour la Gaule à partir du second âge du Fer (BROES *et al.* 2012 : 3-6). Selon les auteurs, le plan typique de la maison-étable laténienne est à deux nefs de type « *Haps* » avec généralement une entrée séparée pour les animaux et les hommes. Les longues constructions de **Batilly-en-Gâtinais** (**BC**) et d'**Attray**, « *Le Cul d'Anon* » (**B2**) pourraient correspondre à ce type de bâtiment, toutefois, aucun indice concret ne vient étayer cette hypothèse. La position de tous ces bâtiments n'est pas la même. Il peut être installé dans l'enclos d'habitation, mais aussi dans l'enclos réservé aux activités du site. Dans le premier cas, il est difficile de garder la fonction de bâtiment de stabulation, mais dans le second, cela demeure viable. À **Cepoy**, la portion d'enclos décapée semble polariser toutes les fonctions du site. Le bâtiment **BXF** qui a été reconnu comme un potentiel bâtiment de stabulation est relégué au sud-est du site, en bordure du talus doublant le fossé. Quoi qu'il en soit, aucune des constructions soupçonnées d'être un bâtiment de stabulation n'a fait l'objet d'une cartographie du phosphore ou d'étude pédologique qui permettent de mettre en évidence des zones où ont été pratiquées des activités productrices de matière organique (élevage, stockage, présence d'ossements). Des structures et du mobilier (auges, pierres à aiguiser, hipposandales, fosse à purin/fumier, etc.) peuvent parfois apporter des renseignements supplémentaires, mais là encore, nos bâtiments ainsi que leur environnement immédiat s'avèrent muets à ce propos.

L'alimentation du bétail

Les éléments qui permettent de penser que du bétail a été nourri sont de nature carpologique. Il s'agit de restes interprétés comme des résidus de fourrage. Douze entités correspondant à huit établissements ruraux ont livré des résidus carpologiques qui ont pu être interprétés de la sorte, soit un peu plus de 3 % des établissements ruraux. La région BGBPO est celle qui a de loin livré le plus de traces de fourrage avec onze entités (*FIG. 507*). Une seule entité du Sud Loire est concernée tandis qu'aucun site de l'Orléanais ou de l'Est Loiret n'a livré ce type de restes.

Les sites concernés datent en majorité du Hallstatt final/La Tène ancienne (neuf sur douze) et ont été principalement découverts dans le contexte de la construction de l'A19. Les données carpologiques ont fait l'objet d'une synthèse quelques années après par B. Pradat

(PRADAT 2010), ce qui a permis d'étoffer nos connaissances concernant les pratiques agricoles et pastorales à l'âge du Fer dans le nord Loiret. Dans ce contexte, l'établissement rural de **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* », exceptionnel dans un premier temps au vu des aménagements fouillés et du mobilier de qualité qui y a été rencontré, se détache une nouvelle fois, cette fois-ci en rassemblant le plus grand nombre de résidus de fourrage. La première phase en a livré dans six structures différentes tandis que la seconde phase en a livré au sein de deux contextes. Le fourrage a certainement été directement produit sur chacun de ces sites et permet de nourrir les bovidés, les caprinés, les suidés ainsi que les équidés. La présence de ces résidus atteste donc de pratiques agricoles tournées *a minima* vers la production de nourriture à destination du bétail.

La transformation des produits issus de l'élevage

Les indices renvoyant à la transformation des produits issus de l'élevage correspondent à plusieurs activités. Le prélèvement de fibres animales comme la laine des moutons est avéré par des outils en fer à l'image des paires de forces. La confection de vêtements transparaît à travers les outils qui permettent de filer et de tisser les fibres ou encore de tanner les peaux. Enfin, la fabrication de fromages peut être induite grâce à la présence de faisselles en céramique et la préparation de la viande est visible à travers de traces caractéristiques laissées sur les ossements des espèces consommées. Des témoignages de transformation de matière première animale proviennent de cinquante-deux entités réparties sur trente-neuf établissements ruraux, soit un peu plus de 14 % d'entre eux. Il en a aussi été remarqué sur onze entités qui forment les habitats groupés soit un peu plus de 31 %. Cinq d'entre elles renvoient à la phase agglomération d'**Orléans** et six à la phase *oppidum* du même site. La région BGBPO est celle qui a livré le plus d'arguments en faveur d'activités de transformation de produits issus de l'élevage avec quarante-cinq entités (*FIG. 508*). L'Orléanais rassemble treize entités tandis que l'Est Loiret et le Sud Loire comptabilisent respectivement trois et deux entités.

Le matériel utilisé dans la confection de vêtements est le type d'artéfact qui se rencontre le plus. Quarante-sept établissements ruraux ont livré des pesons de métiers à tisser, des fusaïoles voire dans une moindre mesure des pierres à poncer pouvant être utilisées en tannerie. Leur nombre constitue un indice sur le contexte dans lequel s'inscrit cette activité. Ainsi, rares sont

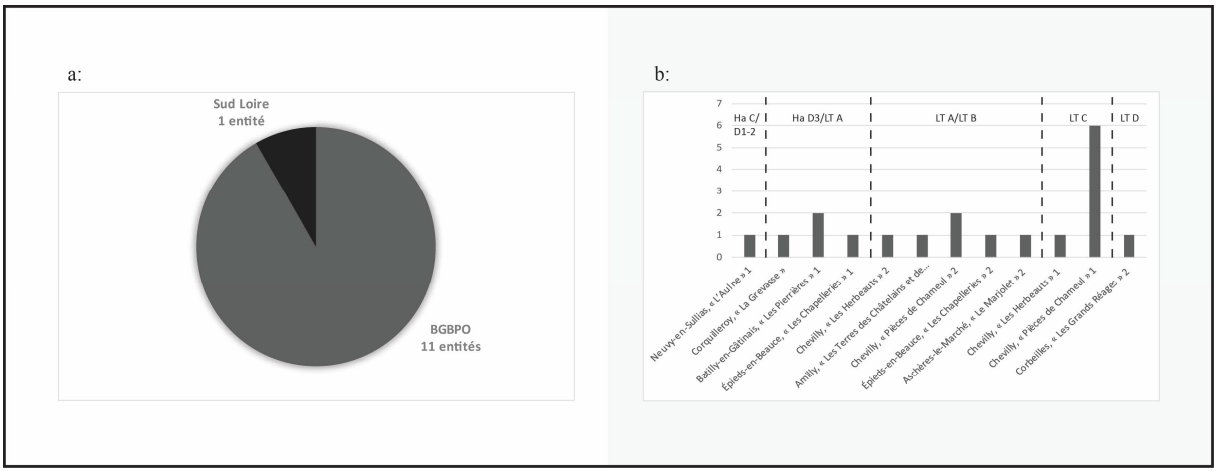

FIG. 507 : Alimentation du bétail à l'âge du Fer : a : quantité totale ; b : nombre de contextes par site ayant livré des résidus de fourrage (DAO C. Forget).

les occupations sur lesquelles ont été trouvées plus de quatre fusaïoles. Les deux premières phases d'**Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » en ont livré quatorze et la première phase de **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » en compte sept. La moyenne pour l'ensemble des établissements ruraux atteint 2,3 fusaïoles par occupation tandis qu'elle n'est que de 1,3 fusaïole par occupation d'habitat groupé. Ainsi, les trois entités citées plus haut se démarquent grandement du reste avec des chiffres élevés qui posent la question de la confection de vêtements dans un contexte artisanal ou dépassant en tout cas la simple production en contexte domestique destinée aux habitants du site. L'activité reste au demeurant limitée sur les autres entités et le contexte domestique semble dans ces cas être la piste privilégiée. Les pesons se retrouvent en nombre encore plus faible, et sur moins de sites. Ainsi, la moyenne des établissements ruraux est de 1,6 peson par site avec un maximum de trois pesons à **Puiseaux**, « *Le Chemin de Paris* » 1 tandis qu'elle atteint 4,3 pesons par site en contexte aggloméré. La première phase d'**Orléans**, « *Halles Châtelet* » a livré pas moins de dix-sept pesons à proximité d'une fosse quadrangulaire à angles arrondis et fond plat qui a été interprétée par les fouilleurs comme un atelier semi-excavé dédié à la métallurgie et/ou au tissage. Bien que partant d'une base numéraire plutôt faible, ces quelques chiffres permettent de penser que le filage était plutôt réalisé en contexte domestique au sein des établissements ruraux tandis que le tissage, nécessitant un métier à tisser équipé de poids, se pratiquerait plutôt en habitat groupé, certainement en contexte domestique au vu du nombre de pesons retrouvés sur chaque entité, bien que l'atelier de la phase 1 des « *Halles Châtelet* » mène certainement sur une piste plutôt artisanale. Enfin, des pierres à poncer proviennent de trois entités orléanaises occupées pendant les deux phases agglomérées du site. Elles ont été rapprochées d'une activité de tannerie. Cependant, l'interprétation selon les dires mêmes des fouilleurs demeure fragile. Ce type de matériel pourrait tout aussi bien avoir servi dans un autre contexte. D'autre part, le fait qu'aucun établissement rural n'en ait livré repose certainement sur les méthodes de prélèvement, notamment lors des diagnostics, et la difficulté à les identifier.

La préparation de viande est la seconde activité de transformation des produits issus de l'élevage la plus rencontrée. Sur les vingt-huit occupations concernées, vingt-cinq sont des établissements ruraux. Cette activité est difficilement quantifiable et seules des bribes parviennent aux fouilleurs, car la majorité des occupations concernées n'a pas bénéficié d'une étude archéozoologique poussée. Celles-ci consistent en des traces de désarticulage, de découpes sur des ossements spécifiques, des traces de brûlures ou encore des fractures volontaires généralement sur os long. L'ensemble de ces traces témoigne d'actions permettant de prélever de la viande, de la moelle et de se séparer des parties non comestibles. Nous verrons dans la partie suivante que le prélèvement de moelle peut aussi renvoyer à des pratiques artisanales spécifiques. Ces pratiques concernent principalement les bovins, les caprinés et les porcs tout au long de l'âge du Fer. Le chien et le cheval sont les deux autres espèces domestiques qui sont aussi consommées, mais dans un cadre plus restreint. Le chien est consommé sur quelques sites hallstattiens et pendant La Tène ancienne, mais disparaît de manière quasi totale des spectres de consommation de La Tène moyenne et finale. La consommation du cheval n'a été quant à elle observée que pour la troisième phase de **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* », sur l'ensemble du corpus. Des traces de boucherie ont été remarquées sur des espèces

sauvages, mais cela reste extrêmement ponctuel. L'établissement rural de **Corquilleroy**, « *La Grevasse* » présentait par exemple des traces de découpe sur des ossements de lièvre et de cerf.

La fabrication de fromages constitue la troisième activité de transformation de matières animales la plus importante. Elle transparaît à travers la présence de faisselles en céramique. Il en a été trouvé sur six établissements ruraux et sur trois occupations de l'agglomération et de l'*oppidum* d'**Orléans**. Ce type d'artéfact se retrouve sur l'ensemble de la période. Il est intéressant de noter que rien qu'une phase d'occupation des « *Halles Châtelet* » et deux phases de l'« *Îlot de la Charpenterie* » atteignent la moitié du total de faisselles trouvées sur l'ensemble des établissements ruraux. La quatrième phase de cette dernière entité est d'ailleurs la seule du corpus sur laquelle un NMI de deux faisselles a été remarqué. Au vu de la faible représentation de ce type de céramique, il semble que nous soyons en présence de consommation dans un cadre restreint, domestique. Les fromages au lait cru réalisés avec les faisselles peuvent être produits à partir de lait de vache, de chèvre ou de brebis. Seulement deux des occupations caractérisées par la présence de faisselle ont livré des informations archéozoologiques exploitables. À **Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » 3, les caprinés représentent 31,5 % du NRD et les bovidés 15 %. À **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 4, c'est le bœuf qui constitue le plus gros pourcentage du NRD avec 42,2 % tandis que les caprinés sont représentés à hauteur de 35,5 %. Avec de telles données, il est difficile de savoir quel type d'espèce animale était préféré pour fabriquer des fromages frais. La présence de jeunes caprinés à **Aschères-le-Marché** pourrait faire pencher la balance puisque cela atteste de la présence de femelles. Des bœufs et des caprinés non matures ont été observés à l'« *Îlot de la Charpenterie* », ce qui ne permet pas de trancher. La question qui prime cependant est de savoir si les fromages étaient fabriqués sur place ou importés. L'établissement rural d'**Aschères-le-Marché** fabriquait certainement ses fromages, mais c'est moins sûr à l'« *Îlot de la Charpenterie* », dont l'activité principale était plutôt la métallurgie, et pour laquelle nous suspectons l'importation des bêtes.

L'activité la moins rencontrée renvoie au prélèvement de fibres animales. Nous avons dissocié cette action de celles qui ont été rassemblées dans la confection de vêtements, car il n'est pas nécessaire de posséder du bétail pour tisser, filer ou tanner alors que cela s'avère incontournable dans le premier cas. La présence de forces est le seul indice de cette activité. Il

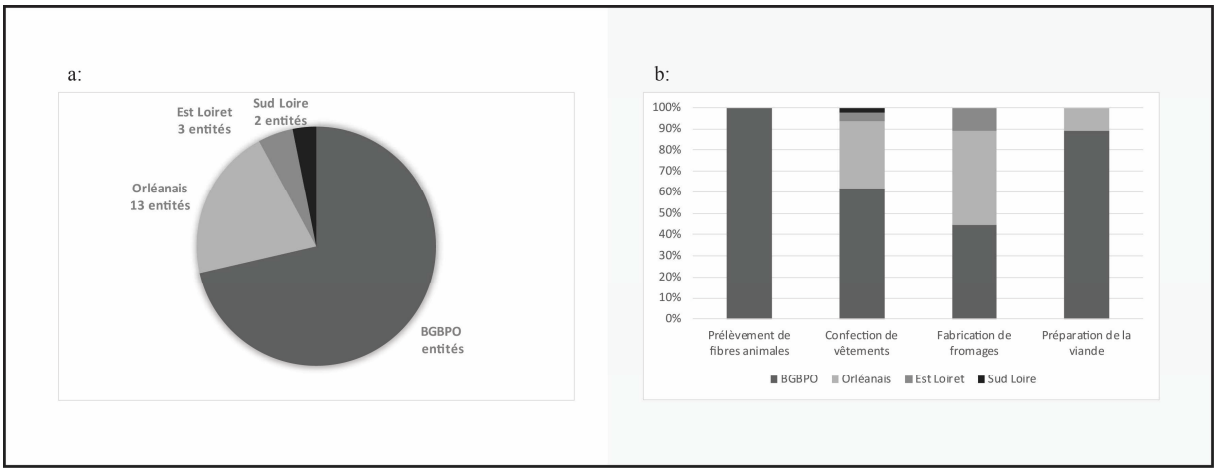

FIG. 508 : Transformation des produits issus de l'élevage à l'âge du Fer : a : Quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée (DAO C. Forget).

en a été retrouvé sur cinq établissements ruraux tandis que l'outil demeure inconnu en contexte d'habitat groupé. Les trois quarts sont issus d'occupations datées de LT D tandis que le dernier outil a été attribué à un contexte de LT A. Ainsi, nous n'avons aucune mention de forces pour le premier âge du Fer. Bien que les forces ne soient pas exclusivement utilisées dans le cadre de l'élevage, nous retenons son existence comme potentiel marqueur de la présence et sans doute de l'élevage d'animaux domestiques à laine comme le mouton.

12.1.3. La production artisanale

Trois activités de production artisanale ont été mises en évidence sur les sites du corpus. Il s'agit de l'extraction de matériaux, de la production métallurgique et du travail du bois et de l'os.

L'extraction de matériaux

Trente-et-une entités ont livré des fosses ayant pu servir à extraire des matériaux. Il s'agit de vingt-cinq établissements ruraux renvoyant à vingt-trois sites (soit presque 7 % des établissements ruraux) et de six entités évoluant en contexte d'habitat groupé, soit un peu plus de 17 % d'entre elles. La région BGBPO est celle qui a le plus de traces d'extraction avec vingt entités (*FIG. 509*). Vient ensuite l'Orléanais avec sept entités puis l'Est Loiret et le Sud Loire avec deux entités chacun.

L'extraction de matériaux est une activité difficile à cerner, car son identification repose sur de minces indices. Il s'agit quasi systématiquement de fosses pour lesquelles aucune fonction n'a été mise en évidence. Dans ces cas-là, les fouilleurs leur prêtent un rôle d'extraction suite à l'observation de leur morphologie et de leur comblement. Un total de deux-cent-dix-huit fosses ont été interprétées de la sorte pour une surface moyenne de 5,9 m². Globalement, peu de fosses d'extraction ont été identifiées par site. Si on exclut l'occupation groupée de **Saint-Aignan-des-Gués**, « *Les Vallées* », qui rassemble tout de même 56,4 % des vestiges de ce type au sein du corpus, nous nous trouvons en face d'occupations qui présentent entre une et quatorze fosses d'extraction. Sur les établissements ruraux, nous atteignons une moyenne d'environ trois fosses par site contre cinq fosses en habitat groupé. Mais là où la surface moyenne des fosses d'extraction en contexte rural est de 17,9 m², elle n'est que de

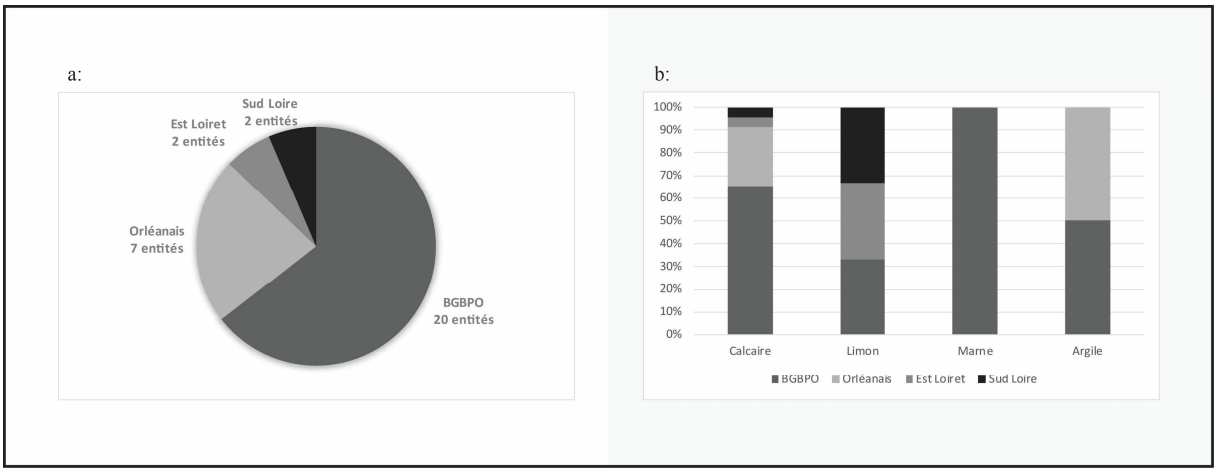

FIG. 509 : Extraction de matériaux à l'âge du Fer : a : Quantité totale ; b : répartition des ressources exploitées sur l'aire géographique étudiée (DAO C. Forget).

0,19 m² en contexte d'habitat groupé (0,53 m² si on met **Saint-Aignan-des-Gués** de côté). Ainsi, les fosses d'extraction des établissements ruraux sont moins nombreuses par site, mais occupent des surfaces en moyenne plus étendues, alors qu'en contexte d'habitat groupé, elles sont légèrement plus nombreuses, mais beaucoup plus petites. Si les grandes fosses peuvent être assimilées à des besoins concernant de la construction ou à de l'artisanat, les petites fosses semblent quant à elles correspondre à autre chose. Il pourrait s'agir de contextes domestiques ou en tout cas d'une activité ponctuelle ayant nécessité une petite quantité de matériaux. Les matériaux prélevés sont surtout du calcaire, mais il peut aussi s'agir de marnes, de limons ou encore d'argile. Ils sont utilisés pour confectionner des objets du quotidien (vases, fusaïoles, chenets, etc.) ou dans la construction (parois de bâtiments et de palissades, solins, sols, etc.). L'activité est difficilement quantifiable, car en se basant sur la capacité d'extraction des fosses, on atteint la plupart du temps des quantités de matériaux que ni le mobilier ni les vestiges de bâtiments n'arrivent à expliquer.

La production métallurgique

Les indices renvoyant à ce type d'activité correspondent à des infrastructures de type atelier ou four ainsi qu'à du mobilier (outils, matériel, déchets et produits semi-finis). Ce type de témoignage a été retrouvé sur quarante-deux entités réparties sur trente-six établissements ruraux, soit environ 11,5 % d'entre eux. Il en a aussi été observé sur dix-sept entités qui forment les habitats groupés, soit un peu plus de 48 %. La région BGBPO est celle qui a livré le plus d'indices de production métallurgique, avec trente-et-une entités (*FIG. 510*). L'Orléanais en regroupe vingt-deux tandis que l'Est Loiret et le Sud Loire ne sont concernés que par très peu d'entités, respectivement deux et quatre.

Des infrastructures à caractère métallurgique proviennent de dix-sept entités réparties sur quinze établissements ruraux. Neuf entités évoluant en contexte d'habitat groupé sont aussi concernées. Les sites en question ont livré deux types de vestiges. La plupart présentent au minimum un bâtiment qui a pu être interprété comme un atelier de production métallurgique en fonction de sa morphologie et/ou du matériel qu'il contenait. La première phase d'occupation d'**Ingré**, « *ZAC Ouest du Bourg* » est le seul établissement rural à en compter plusieurs, trois en l'occurrence. D'autre part, des fours visiblement utilisés en aire ouverte, ou en tout cas au sein d'un espace matérialisé autrement que par la présence d'un bâtiment peuvent se retrouver sur certaines entités. La troisième phase de **Cepoy**, « *Chalat* » est le seul établissement rural qui en compte plusieurs (deux). La présence d'un seul atelier ou d'un seul four permet difficilement de voir la présence d'un véritable artisanat de production, tout comme la seule présence d'un outil probablement utilisé dans ce contexte voire de déchets métallurgiques en faible quantité. Il est plutôt vraisemblable d'y voir ce que l'on pourrait nommer un artisanat domestique — ne participant pas aux revenus du site — cantonné à l'établissement rural et qui serait tourné vers des opérations simples ne requérant pas les services d'un expert, par exemple la réparation des outils. La présence d'objets tels des fragments de tôles, des tiges, des appliques sur de nombreux sites ne permet pas d'y voir l'existence d'un artisanat métallurgique, même domestique, tant qu'aucune trace de fabrication ou même de réparation n'y a été remarquée. Certaines entités n'ont d'autre part livré aucun indice d'activités artisanales. Les différents cas de figure

répertoriés font sans doute référence à des spécificités propres à certains établissements ruraux ou peuvent même trouver leur origine dans le statut hiérarchique des sites.

Plusieurs entités ont livré une combinaison d'éléments permettant de penser à quelque chose de plus conséquent. La seconde phase d'occupation de **Pithiviers**, « *Bois Médor* » a livré toute une panoplie d'outils pouvant être utilisés dans un contexte de production métallurgique (lime, gouge, haches, scie), des déchets du travail du fer et du bronze (chutes de fer, scories, déchets de coulée de bronze, etc.) ainsi qu'un lingot de fer. Cet établissement rural étant composé des vestiges plutôt éparpillés, rien n'indique que les structures ayant livré tout ce matériel soient strictement contemporaines, mais la vocation artisanale d'une partie du site ne semble faire aucun doute. Si l'absence d'atelier ou de four est notable, l'existence d'un lingot de fer est particulièrement intéressante puisque ce type d'artéfact correspond à la dernière étape avant la fabrication de l'objet, celle qui consiste à élaborer un demi-produit destiné à être vendu tel quel par la suite. La première phase du site en avait déjà livré un. Des traces de la fonte d'alliages cuivreux ont été remarquées pour la troisième phase de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* ». En effet, outre des fragments de creusets dont certains exemplaires portaient des traces d'alliage cuivreux, un poinçon en fer, des chutes de tôles découpées, ainsi que des pastilles en alliage cuivreux ont pu être rapprochés de ce type d'activités. Des lingots en fer ont aussi été observés pour la troisième et la quatrième phase de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* », où des déchets du fer ainsi qu'un four constituent les deux autres indices du travail du fer. Ces demi-produits s'insèrent dans un réseau d'acquisition/redistribution qui a pu être mis en évidence en Picardie il y a un peu plus d'une décennie à partir de l'étude de trois établissements ruraux datés de La Tène finale spécialisés dans la production métallurgique : Bazoches-sur-Vesle, « *Les Chantraines* » ; Croixrault, « *L'Aérodrome* » et Ronchères, « *Le Bois de la Forge* » (BAUVAIS *et al.* 2007 : 259-260). Sans aller aussi loin, il convient de rester dans l'expectative vis-à-vis des sites de **Pithiviers** et de **Saran**, qui ont livré à eux deux les quatre seuls fragments de barres à douille du corpus et pour lesquels la présence de véritables ateliers métallurgiques fait défaut. Le premier pourrait avoir joué un rôle de redistribution, au vu de l'activité métallurgique considérable mise en évidence par le mobilier alors que l'établissement rural de **Saran**, dont le statut est élevé, est à même d'acquérir ce type d'objets. Le domaine se trouve dans la périphérie de l'habitat groupé d'**Orléans** qui est une plaque tournante de l'économie

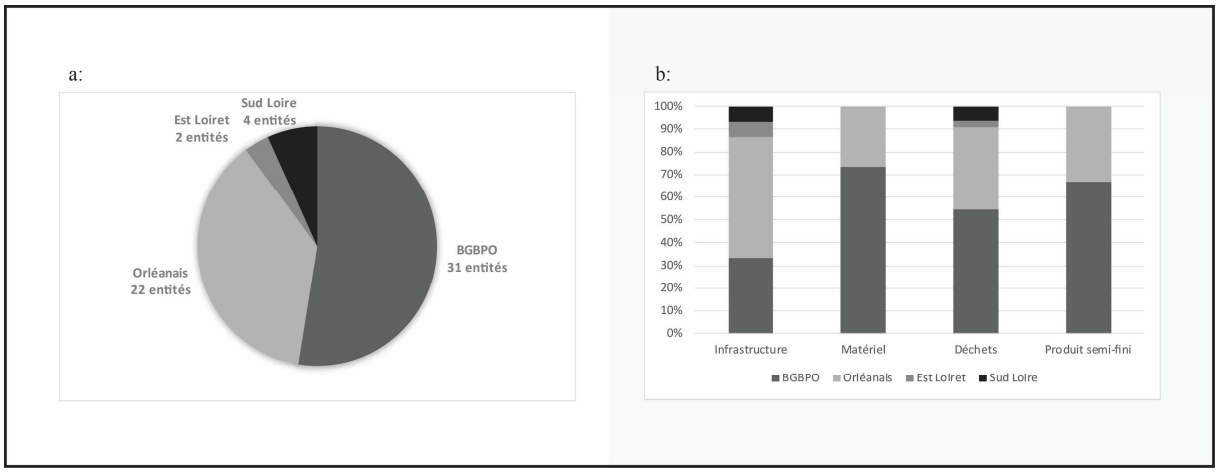

FIG. 510 : Production métallurgique à l'âge du Fer : a : Quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée (DAO C. Forget).

locale et dont le rôle de redistribution des productions issues de ses propres ateliers est vraisemblablement important à partir de la seconde moitié du IIe s. av. J.-C. comme nous le verrons par la suite.

Le nombre d'ateliers et de fours recensés sur l'habitat groupé d'**Orléans**, notamment sur un même site, laisse présager d'un artisanat d'une autre ampleur. Ainsi, les deux premières phases des « *Halles Châtelet* » comptent à elles deux quatre ateliers tandis qu'on en dénombre autant pour les phases 2 et 3 de l'« *Îlot de la Charpenterie* ». Systématiquement associés à des déchets ou à un four, ces éléments permettent de suggérer la présence d'un artisanat métallurgique soutenu au cours de la phase agglomération, qui était déjà pressenti à travers la présence de nombreux déchets dès la première phase de l'« *Îlot de la Charpenterie* ». Bien qu'aucune infrastructure n'ait été découverte à la fouille, les fouilleurs en ont déduit leur emplacement potentiel à travers la répartition des déchets. Huit ateliers ont aussi été observés pour la phase *oppidum* d'**Orléans**, cette fois-ci répartis sur quatre sites. La « *ZAC des Halles-Îlot A* » ainsi que la quatrième phase de l'« *Îlot de la Charpenterie* » en comptabilisent cinq à eux deux. Ils sont là encore quasi systématiquement combinés à des déchets ou à un four. Nous assistons dès les premières décennies de l'agglomération orléanaise à la mise en place d'un artisanat de production bimétallique qui atteint son apogée entre LT D1a et LT D2a avec notamment la présence du fameux atelier monétaire de l'« *Îlot de la Charpenterie* » au cours de la troisième et de la quatrième phase dont la production est connue grâce à la découverte de deux potins liés par leur queue de coulée. Il s'agit d'ailleurs du seul atelier métallurgique pour lequel nous connaissons exactement la production. En effet, E. Roux et J.-P. Chimier signalaient il y a quelques années les difficultés rédhibitoires qui touchent à l'identification des objets produits en contexte aggloméré malgré la connaissance des structures de production et des déchets générés lors de leur fabrication (ROUX & CHIMIER 2012 : 87-88). La nature des objets fabriqués est pressentie sur deux autres sites orléanais. Un moule ayant servi à fabriquer de petites pastilles provient des « *Halles Châtelet* », mais la nature des objets fabriqués demeure obscure (orfèvrerie, décorations de mobilier, éléments d'armement, d'harnachement ?). Pour la seconde phase de la « *Place de Gaulle* », c'est la forme du four, plutôt allongée, qui est porteuse d'indices à propos de ses productions. Selon les fouilleurs, il aurait servi à fabriquer des objets longs en bronze comme des épées, des pièces de char voire des pièces destinées à la construction.

Le travail du bois et de l'os

Les indices de ce type d'activité sont des outils en fer ainsi que des objets en os. L'existence de ce mobilier sur un site n'est cependant pas un gage certain que ces activités y ont été pratiquées. En effet, les outils servant à travailler le bois peuvent être utilisés dans d'autres contextes (la métallurgie par exemple) tandis que la présence de petits objets manufacturés en os ne signifie pas pour autant qu'ils aient été fabriqués sur place. Cependant, nous avons vu quelques cas spécifiques permettant de le confirmer. Vingt-deux entités ont livré des indices pouvant se rapporter au travail du bois ou de l'os. Il s'agit de seize établissements ruraux renvoyant à quatorze sites (soit un peu plus de 4 % des établissements ruraux) et de six entités évoluant en contexte d'habitat groupé, soit un peu plus de 17 % d'entre elles. La région BGBPO est celle qui a livré le plus de traces de ce type d'activités avec seize entités qui correspondent

sensiblement aux établissements ruraux (*FIG. 511*). L'Orléanais, avec six entités, arrive en seconde position. Il s'agit exclusivement d'entités fonctionnant au sein de l'habitat groupé d'**Orléans**. L'Est Loiret et le Sud Loire ne comptent aucune occupation où la tabletterie est susceptible d'avoir été pratiquée.

Le travail du bois a très certainement été réalisé sur l'ensemble des établissements ruraux. L'architecture à l'âge du Fer est majoritairement basée sur le bois. L'ossature des bâtiments et des palissades est en bois tandis que la plupart des activités pratiquées sont très consommatrices de cette ressource. Toutefois, seulement treize entités ont livré de possibles témoins de cette activité. Il s'agit de onze établissements ruraux et de deux entités participant à l'habitat groupé d'**Orléans**. Les outils sont de plusieurs types. Nous avons observé des haches et des herminettes, mais aussi des ciseaux, gouges, écorçoirs, grattoirs et merlins. Le cadre dans lequel s'inscrit le travail du bois est difficile à identifier. La faible quantité d'outils par entité (à peine plus d'un outil) permet de penser que le bois a été coupé pour le site. Aucun élément ne permet d'y voir un véritable artisanat participant à l'économie du site.

Le travail de l'os doit être moins généralisé que celui du bois. En effet, comme nous venons de le souligner, le bois est omniprésent sur les occupations de l'âge du Fer. L'os pouvait être travaillé dans le but de réaliser des objets d'art, mais cette matière était généralement utilisée dans la fabrication d'objets du quotidien : dés, épingles, aiguilles, charnières, manches de couteau... Quatorze entités ont livré des restes de matière osseuse travaillée. Il s'agit de neuf établissements ruraux et de cinq entités de l'habitat groupé d'**Orléans**. Nous avions distingué deux catégories d'indices n'ayant pas la même portée. Huit entités ont livré au moins un objet manufacturé. Il s'agit surtout d'objets décoratifs (manche, étui, anneaux, perle, peigne), mais l'existence d'objets dont la fonction n'a pas pu être déterminée est notable. En ce sens, la présence d'un jeton pour la sixième phase de l'« *Îlot de la Charpenterie* » et de baguettes en os pour la première phase d'**Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » interpelle. Ce type d'objets est souvent rapproché de jetons de jeu, de vote ou même de compte. Si le domino de la sixième phase de l'« *Îlot de la Charpenterie* » est facile à identifier, il n'en est pas de même pour les productions que nous venons de citer. Selon les fouilleurs, les baguettes seraient elles aussi d'éventuels pions de jeu (deux d'entre elles présentent une incision centrale en « X »

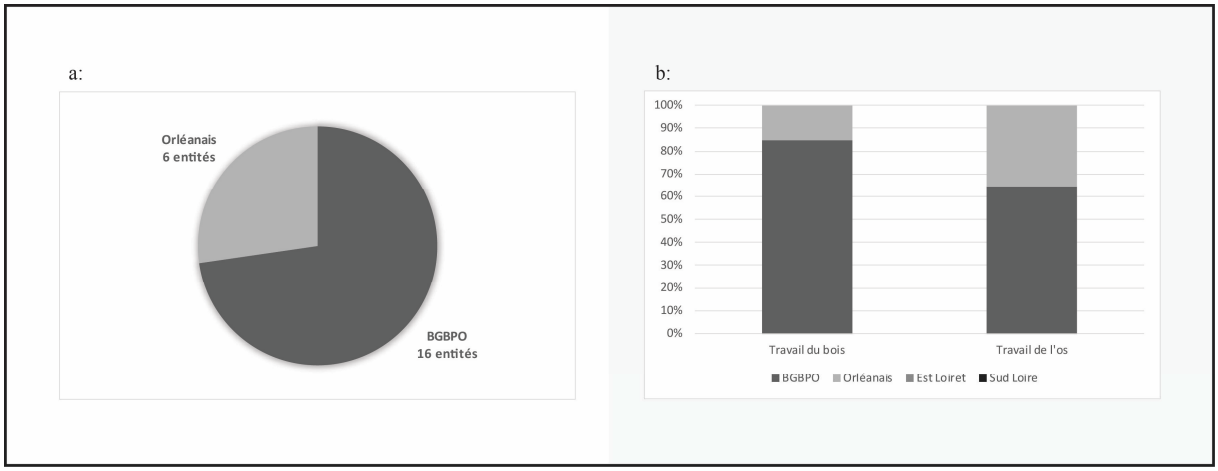

FIG. 511 : Travail du bois et de l'os à l'âge du Fer : a : Quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée (DAO C. Forget).

encadrée de lignes transversales elles aussi incisées). Quant au jeton, il est difficile de se prononcer. Des objets similaires confectionnés en terre cuite, parfois à partir de céramique réemployée, proviennent de plusieurs sites orléanais, et sont généralement imputables aux contextes d'habitat groupé. Leur fonction est vague, mais est souvent rapprochée d'activités communautaires. Il est possible qu'il en soit de même pour la version fabriquée à partir d'os.

La seconde catégorie d'indices correspond aux ébauches d'objets, mais surtout à des morceaux de matière première à peine travaillés. Cela concerne sept établissements ruraux et une entité participant à l'agglomération commerciale d'**Orléans**. La portée du geste est généralement difficile à mesurer, mais atteste de la tabletterie sur les occupations en question. En effet, contrairement à un objet fini dont il est difficile de savoir s'il a été fabriqué sur place ou importé, les matériaux à peine modifiés par l'homme l'ont très certainement été sur l'entité où ils ont été découverts. Le site de **Corquilleroy**, « *La Grevasse* » et la troisième phase de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » sont les seuls à avoir livré à la fois des objets manufacturés et des ossements à peine travaillés. Les matériaux les plus prisés sur les établissements sont les os d'animaux domestiques (caprinés et dans une moindre mesure suidés et bovidés). Quelques bois de cerfs sont à ajouter. Il s'agit généralement de bois de chutes comportant des traces de découpe au niveau des andouillers. Enfin, nous rappelons la présence d'une mâchoire de mustélidé perforée sur le site de **Dadonville**, « *Le Haut des Vignes* ». En contexte aggloméré, le bœuf constitue l'unique espèce identifiée pour le travail sur os. Cependant, les données sont biaisées par la présence d'un dépôt artisanal à l'« *Îlot de la Charpenterie* » 3 contenant une dizaine de chevilles osseuses de bœufs qui ont été sciées. Plutôt qu'une activité de tabletterie, il s'agirait des rejets d'une autre activité n'ayant pas nécessité les chevilles osseuses de l'animal. Le sciage de cornes se retrouve d'ailleurs sur deux établissements ruraux, mais cette fois-ci sur des restes de caprinés et à une époque plus haute (Ha D3-LT B2). Enfin, des découpes de chevilles osseuses de bœufs et de chèvres ont été observées pour la troisième phase de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » qui est contemporaine de l'habitat groupé d'**Orléans**. Globalement, par rapport au peu de données disponible, un constat est discernable. Les objets manufacturés se rencontrent plutôt en contexte aggloméré alors que les matériaux à peine travaillés sont plutôt l'apanage des établissements ruraux. On pourrait donc penser que la tabletterie s'effectuerait en contexte rural et que l'habitat groupé serait plutôt consommateur des objets qui en découlent. Cependant, il convient de rester prudent à ce propos. Il est impossible de connaître la provenance des pièces osseuses et les techniques employées ne permettent pas non plus de localiser les ateliers producteurs. D'autre part, il est aussi très probable que les productions des établissements ruraux n'aient pas été destinées à l'exportation. En effet, les occupations concernées sont déjà tournées vers les activités agropastorales et parfois métallurgiques. Il est donc douteux que la tabletterie ait participé à leur économie, mais l'éventualité n'est pas à écarter pour autant.

12.1.4. Synthèse sur les activités de production

Nous avons observé au minimum une activité sur cent cinquante-sept établissements ruraux, soit 61 % des entités rurales qui ont bénéficié d'une opération archéologique. Quelques sites repérés par prospection aérienne complètent ce pourcentage grâce à la présence d'un aménagement particulier, en l'occurrence un accès complexe pouvant être utilisé pour

l'élevage. Dans cette synthèse, les habitats groupés sont considérés comme une unité formée de toutes les entités qui la composent. Ainsi, là où nous détaillions les activités pour chacune d'entre elles dans les paragraphes précédents, nous les considérons désormais comme participant de manière globale au fonctionnement de l'agglomération ou de l'*oppidum* auxquels elles appartiennent. Des activités ont été mises en évidence sur l'ensemble des habitats groupés à l'exception de **Triguères** où nous le rappelons, seul le rempart est connu.

Les établissements ruraux ne pratiquant qu'une seule activité sont les plus nombreux (*FIG. 512a*). Ils représentent 55,4 % des occupations rurales dont le dynamisme a pu être approché. Ces entités sont principalement tournées vers les activités agricoles (54,4 % d'entre elles). Il s'agit d'une majorité écrasante de sites dont la seule activité reconnue est le stockage des productions agricoles. Ils n'ont livré qu'un faible nombre de structures de stockage, généralement inférieur à dix. Cependant, la plupart d'entre eux n'a été observée qu'à travers un diagnostic et les limites de leur extension ne sont pas connues. La majorité de ces établissements ruraux sont localisés dans la région BGBPO tandis que seulement quelques-uns ont été repérés dans les trois autres régions du département. Les entités qui présentent soit une activité en rapport avec l'élevage, soit une activité artisanale sont représentées à hauteur du même pourcentage (22,6 % des établissements ruraux pour lesquels une seule activité est connue). Concernant la première catégorie, deux types d'occupations ont été remarqués. La première concerne les systèmes d'enclos fossoyés qui ne sont connus qu'à travers des clichés aériens et sur lesquels une entrée complexe a été observée. La seconde se rapporte aux entités pour lesquelles la seule activité rencontrée est la transformation de produits issus de l'élevage. Les sites n'ayant livré que des traces d'artisanat sont généralement tournés vers la production métallurgique ou des activités nécessitant l'utilisation de fosses de combustion voire l'extraction de matériaux. Nous soulignons une fois encore l'impossibilité de caractériser la portée de ces activités — domestique ou participant à l'économie de l'établissement rural —, qui plus est lorsque celle-ci est la seule à avoir été mise en évidence, bien souvent à travers des indices plutôt minces. Qu'il s'agisse des occupations ne proposant qu'une activité en rapport avec l'élevage ou de l'artisanat, quasiment aucune n'est localisée hors de la région BGBPO. Il est à noter qu'aucun site du premier type n'a été observé dans l'Orléanais et qu'aucun site du second type n'est situé dans l'Est Loiret. Enfin, aucun des habitats groupés de notre corpus n'est tourné vers une seule activité et cela n'a rien de surprenant puisque ce type de site est généralement créé pour polariser diverses activités en plus de regrouper l'habitat.

Les établissements ruraux tournés vers deux activités sont représentés à hauteur de 25,5 % des occupations dont le dynamisme a pu être approché. Ces entités sont principalement tournées vers les activités agropastorales (55 % d'entre elles). Dans l'ensemble, le stockage est le point commun à ces entités. Certaines de ces occupations polarisent même plusieurs des sous-activités inhérentes à l'agriculture et à l'élevage. La quasi-totalité de ces établissements ruraux est localisée dans la région BGBPO. Moins de dix occupations sont situées dans l'une des trois autres régions du département. La première phase de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » est la seule qui regroupe les trois étapes agricoles (exploitation, stockage et transformation) ainsi que les deux étapes pastorales (élevage et transformation). D'autres ne montrent pas un profil aussi complet, mais se targuent de rassembler trois voire quatre de ces sous-activités,

notamment la première phase de **Chevilly**, « *Les Herbeauts* », les phases 1 et 2 de **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* », les phases 1 et 2 de **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* », la troisième phase d'**Aschères-le-Marché**, « *Le Marjolet* » ou encore la seconde phase d'**Artenay**, « *Herblay Haut* ». Certains d'entre eux semblent cependant principalement tournés vers l'emmagasinage des denrées agricoles au vu du nombre conséquent de silos qui les caractérise, notamment « *Pièces de Chameul* » 1, « *La Grande Route* » 1 et 2 et « *Le Marjolet* » 3 où de véritables pôles de stockage ont été observés. Il est toutefois envisageable que les vestiges relatifs à l'élevage soient localisés près de l'habitat dont dépend l'ensemble afin d'avoir l'œil sur le bétail, tandis que les silos sont protégés de manière naturelle et peuvent en être situés à une distance plus lointaine. Le second binôme d'activités le plus commun (35 % des établissements ruraux pour lesquels deux activités ont été mises en évidence) concerne encore l'activité agricole, mais cette fois-ci associée à de l'artisanat. Une fois de plus, l'activité de stockage est le dénominateur commun de presque la totalité des établissements ruraux concernés. Elle est globalement accompagnée d'extraction de matériaux et dans quelques cas de production métallurgique. Parfois, la transformation des produits issus de l'agriculture complète le profil du site, mais aucun d'entre eux n'a livré d'indices laissant penser qu'ils exploitaient la terre. D'autre part, il n'y a pas un établissement rural de cette catégorie sur lequel les trois activités artisanales aient été remarquées. Elles sont tout au plus au nombre de deux à **Corbeilles**, « *Franchambault* » et à **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » 1.

Un seul habitat groupé pratique deux types d'activités (*FIG. 512b*). Il s'agit de l'agglomération de **Saint-Aignan-des-Gués**. Cette dernière a livré des indices d'activités en rapport avec l'agriculture et l'artisanat. En effet, aucune preuve d'élevage n'a été discernée sur le site. La transformation des productions agricoles ainsi que l'extraction de matériaux ont été observées sur le site, mais du mobilier pouvant appartenir à la phase agglomération (phase 1) tout comme à la phase établissement rural (phase 2) atteste l'exploitation de la terre et une production métallurgique. Les données concernant le mobilier ne sont pas aussi précises qu'elles peuvent l'être pour **Orléans**. Il est donc difficile de s'étendre sur les activités de l'agglomération, d'autant que l'activité la mieux représentée est l'extraction de matériaux. Il est difficile de savoir si cette activité participe à l'économie du site. Au vu de la douzaine de bâtiments qui ont été mis au jour pour l'occupation, il est possible que l'ensemble des

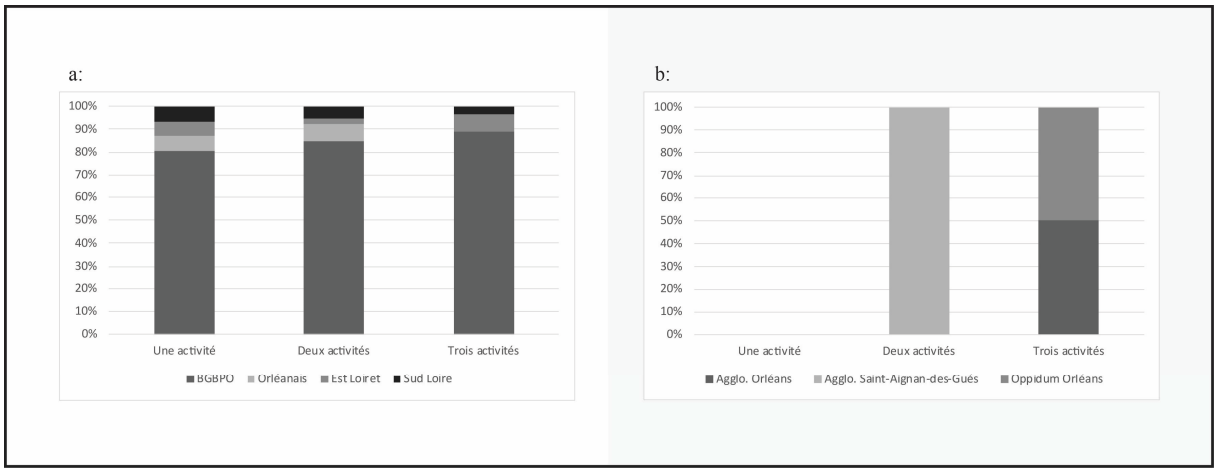

FIG. 512 : Nombre d'activités principales observées sur les établissements ruraux en fonction des régions (a) et sur les habitats groupés (b) à l'âge du Fer (DAO C. Forget).

creusements détectés fasse partie du programme de construction de ce quartier de l'agglomération.

Les établissements ruraux sur lesquels sont pratiqués à la fois des activités en rapport avec l'agriculture, l'élevage et l'artisanat atteignent 19,1 % des occupations rurales dont les activités sont connues. À l'exception de trois entités respectivement localisées dans l'Est Loiret et le Sud Loire, la totalité des occupations concernées sont situées dans la région BGBPO. Il peut s'agir d'entités ne regroupant qu'une sous-activité dans chacun des cas, comme par exemple la première phase d'**Ingré**, « *ZAC Ouest du Bourg* », la troisième phase d'**Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* », la troisième phase de **Cepoy**, « *Chalat* » ou encore la seconde phase d'**Orléans**, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* ». Cependant, elles ne sont pas nombreuses et au vu de la qualité

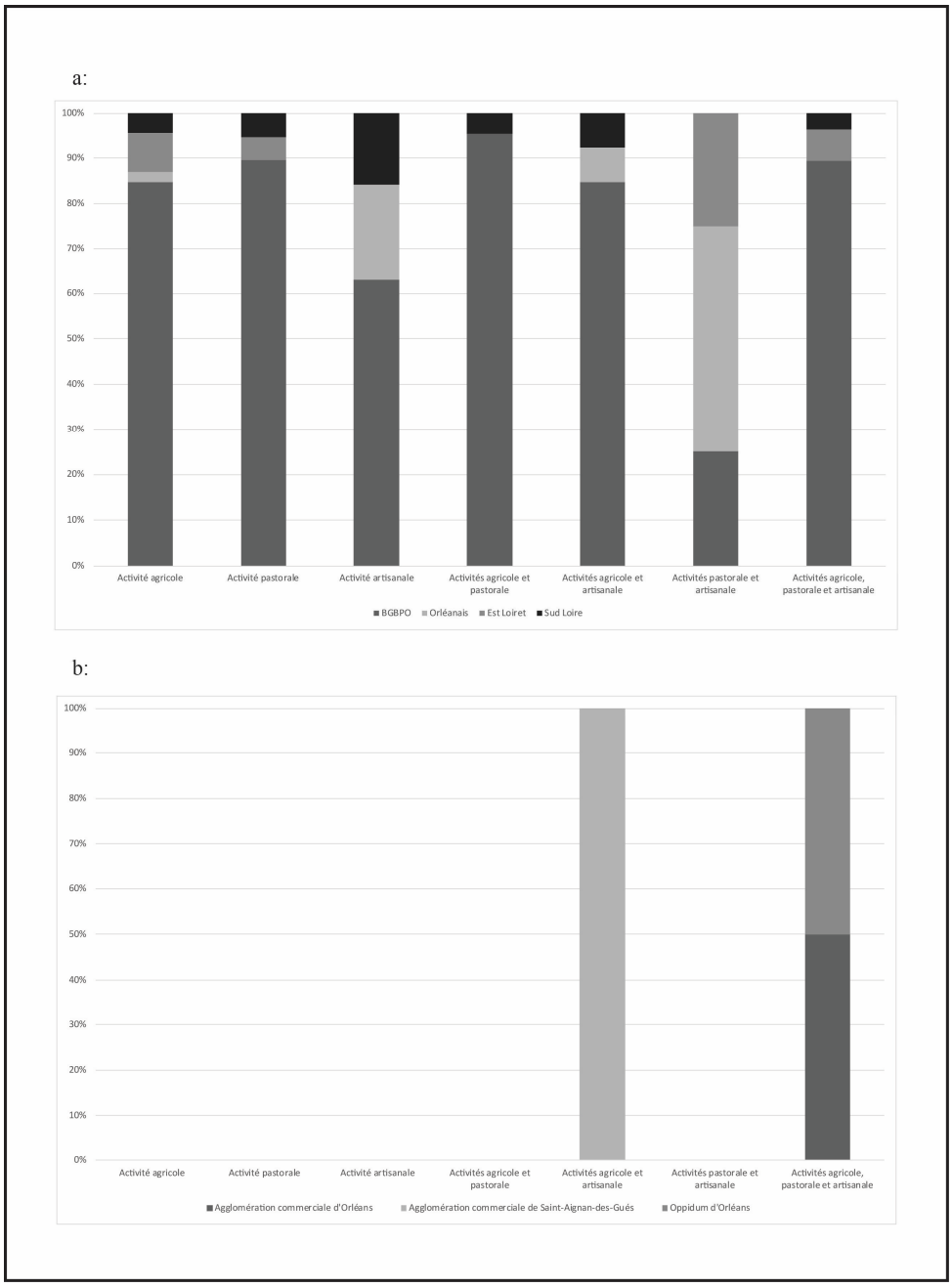

FIG. 513 : Association d'activités principales observées sur les établissements ruraux en fonction des régions (a) et sur les habitats groupés (b) à l'âge du Fer (DAO C. Forget).

des sites concernés, certains facteurs peuvent expliquer ce qui semble s'apparenter à des lacunes de la recherche plutôt qu'à une réalité archéologique. En effet, des occupations comme « *Le Chemin de Chartres* », « *Chalat* » et la « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » sont des systèmes d'enclos plus ou moins sophistiqués dont la totalité n'a pas été décapée et qui n'a été appréhendé qu'à travers un diagnostic pour le premier. Il est donc envisageable que ces entités se rapprochent du modèle le plus couramment rencontré. Celui-ci renvoie aux établissements ruraux qui centralisent plusieurs sous-activités des trois fonctions principales. Certains contrôlent la quasi-totalité voire l'ensemble des étapes de la production agricole et pastorale, et pratiquent en parallèle deux voire trois types d'artisanat. C'est le cas de plusieurs sites de la fin du premier âge du Fer et de La Tène ancienne (**Corquilleroy**, « *La Grevasse* », les deux premières phases d'**Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » et la seconde phase de **Pithiviers**, « *Le Bois Médor* » notamment), mais aussi de sites de La Tène finale comme la troisième phase de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* », la seconde phase de **Corbeilles**, « *Les Grands Réages* » ou encore les trois dernières phases de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* ». Nous sommes visiblement en présence d'établissements ruraux puissants qui se sont constitués à travers la mise en place d'une économie solide basée sur l'exploitation de la terre et l'élevage avec en prime la mise en place d'un artisanat — souvent métallurgique — lui permettant de s'assurer une certaine autonomie dans la gestion de son matériel (réparation d'outils et de matériel agropastoral par exemple).

Les phases agglomération et *oppidum* d'**Orléans** ont montré des activités en rapport avec l'agriculture, l'élevage et l'artisanat. À l'exception de l'exploitation de la terre, l'ensemble des sous-activités qui s'y rapportent ont été observées. Si des espaces extérieurs ont certainement été mis en culture dès les premières phases d'occupation de l'« *Îlot de la Charpenterie* », ils ne devaient pas avoir grand-chose en commun avec les champs cultivés par les populations rurales. Selon les fouilleurs, il s'agirait de petits jardins ou potagers s'emboîtant dans des cours et jouxtant des espaces de circulation. Les productions, contrairement à celles des établissements ruraux, ne devaient être destinées qu'à être consommées dans un cadre domestique et ne participaient vraisemblablement pas à l'économie de l'agglomération. Globalement, l'activité agricole ne semble pas y tenir une place de choix. Le stockage semble lui aussi destiné à une utilisation domestique à en juger par le nombre limité de vestiges de la sorte. Les indices de la transformation des productions agricoles s'avèrent tout aussi discrets.

Nous avons déjà noté la difficulté de savoir si un élevage existait au sein de l'agglomération et de l'*oppidum* d'**Orléans**. Les recherches récentes ont montré que la majorité des agglomérations étaient tournées vers l'artisanat (BUCHSENSCHUTZ & RALSTON 2012 : 358-359 ; FICHTL 2013b : 11) voire dans de rares cas vers les activités agricoles. Quant aux *oppida*, ils sont eux aussi volontiers tournés vers le même type d'activités (FICHTL 2012c : 63-65 ; FICHTL 2013b : 20-22 ; KRAUSZ 2013 : 412). Cependant, nous n'avons d'exemple ni en contexte d'agglomération ni en contexte d'*oppidum*, de l'existence d'élevages prenant part à leur économie. Cela semble plutôt être l'apanage de certains établissements ruraux comme nous avons pu le démontrer, dont la situation globale est beaucoup plus conforme à la pratique de cette activité. L'absence d'infrastructures permettant de gérer le bétail va en ce sens, tout comme l'absence d'animaux mort-nés. Toutefois, nous ne connaissons qu'une petite parcelle

de l'habitat groupé d'**Orléans**. Si celle-ci s'avère plutôt tournée vers les activités artisanales, les traces d'autres activités pourraient raisonnablement se trouver dans un autre quartier. En l'absence de preuves tangibles, nous considérerons donc la présence de jeunes animaux domestiques comme signe d'importations provenant du monde rural. Enfin, les traces de transformation des produits issus de l'élevage sont beaucoup plus prononcées que pour les productions issues de l'agriculture. Il reste à savoir s'il s'agit d'un véritable artisanat ou d'une activité domestique. La grande quantité de pesons de la première phase des « *Halles Châtelet* » pourrait faire pencher pour la première proposition, mais le reste des entités de l'habitat groupé n'a pas livré assez de mobilier pour pouvoir en dire autant.

L'activité principale mise en évidence à **Orléans**, qu'il s'agisse de l'agglomération ou de l'*oppidum*, est de nature artisanale. L'extraction de matériaux, au vu du faible nombre de structures qui en découle et de la difficulté de les lier à cette activité, a seulement dû servir à la construction des bâtiments. Les indices concernant le travail de l'os et du bois sont tout aussi minces et permettent de penser qu'il ne s'agissait pas d'une activité majeure. Cette dernière semble plutôt être la production métallurgique. Dès les premières décennies d'occupation de l'agglomération, cette activité est attestée aux « *Halles Châtelet* », à l'« *Îlot de la Charpenterie* » ainsi qu'à la « *Place de Gaulle* ». À en juger par le nombre d'ateliers et la quantité importante de déchets produits (cf. les 54 kg de déchets issus de la métallurgie du fer pour la première phase des « *Halles Châtelet* »), le modèle économique de l'agglomération tourne autour de la production métallurgique, bimétallique au départ, qui n'apparaît pas limitée comme c'est le cas dans la majorité des établissements ruraux. La production d'objets en fer est vite supplée par celle d'objets en bronze dès la seconde moitié du IIe s. av. notre ère. C'est autour de cet horizon chronologique qu'un atelier monétaire est installé à l'« *Îlot de la Charpenterie* » et que le travail du bronze devient l'activité principale. Cet atelier monétaire est utilisé jusqu'à la moitié du Ier s. av. notre ère. Tout au long de cette période, des ateliers jouxtant le bâtiment où étaient produites les monnaies fabriquent des objets en fer. La présence de déchets de fer en quantité pour la troisième phase de la « *Place de Gaulle* » permet de penser qu'un autre atelier fabriquant des objets en fer se trouvait au nord de l'*oppidum*. Les productions de l'ensemble des ateliers ne sont pas simples à déterminer. Mis à part les potins de l'« *Îlot de la Charpenterie* », aucune autre production n'a pu être appréhendée. Les deux seuls autres indices à ce sujet nous proviennent des dernières phases des « *Halles Châtelet* » et de la « *Place de Gaulle* ». Dans le premier cas, il s'agit d'un moule ayant servi à fabriquer de petites pastilles tandis que dans le second cas, la forme du four permet de penser qu'il a servi à fabriquer des pièces longues dont la nature demeure énigmatique (épées, pièces de char, etc. ?).

Globalement, nous avons observé deux modèles économiques principaux sur les sites du corpus. D'un côté, nous avons celui des établissements ruraux (*FIG. 513a*). Ces derniers sont tournés vers la production agricole et/ou l'élevage avec pour les plus aisés d'entre eux la présence d'un artisanat métallurgique d'appoint. La transformation des produits issus de l'agriculture et de l'élevage est avérée sur la majorité d'entre eux, mais dans des proportions qui sont difficilement mesurables. Il semble raisonnable que les sites qui maîtrisent déjà la production et le stockage des céréales aient pu transformer les produits primaires afin de les destiner à la vente. Il en est de même concernant le bétail. La possession d'un cheptel souvent

diversifié permet là aussi de penser que la matière première animale devait être transformée sur place pour ensuite être exportée. La localisation de la quasi-totalité des établissements ruraux au sein de la région BGBPO est symptomatique de ce modèle économique. La répartition des sites est en partie inhérente aux grands projets autoroutiers qui ont touché le département (autoroutes A10 et A19), mais il est certain que la prédisposition des régions beauceronnes pour la culture a joué un grand rôle dans l'installation et les activités des établissements ruraux. Les habitats groupés du corpus ne sont pas du tout tournés vers la production agricole ni même l'élevage (*FIG. 513b*). La dernière étape seulement a pu être observée, celle de la transformation des produits issus des activités agropastorales, ce qui laisse penser à une importation de nombreux produits du monde rural (céréales, légumineuses, fibres végétales et animales, jeunes animaux pour le lait et la viande, etc.). Ce type de site est plutôt spécialisé dans l'artisanat métallurgique. L'exemple d'**Orléans** est très instructif à ce propos et montre que dès la naissance de l'agglomération, cette activité s'est imposée comme majoritaire dans l'économie du site. Associée à des conditions politiques favorables, le site a très vite fabriqué ses propres monnaies. Il ne fait alors plus aucun doute qu'une activité d'exportation des produits métalliques s'est enclenchée très rapidement. Nous allons voir dans quelle mesure cela s'est produit au sein de la sous-partie suivante (12.2. Distribution des richesses à l'échelle du Loiret), le tout étant de déterminer à quelle échelle l'agglomération a inondé les habitats ruraux de ses productions — et vice versa —, mais aussi le type de clientèle consommatrice de leurs productions.

12.2. Distribution des richesses à l'échelle du Loiret

La répartition des richesses sur les sites du corpus a été abordée à travers plusieurs points que nous avions évoqués plus tôt (3.3.2.5. La détermination de critères hiérarchiques probants). Nous avons cherché à appliquer ces critères — l'architecture et la morphologie des sites, la consommation de produits issus des activités agropastorales et artisanales, la présence d'activités guerrières, cultuelles et communautaires — afin de comparer les niveaux de richesses à plusieurs échelles : au niveau des établissements ruraux, des habitats groupés et des espaces funéraires. Les quatre catégories d'établissements ruraux (la catégorie C0 rassemble les sites n'ayant pas livré assez d'éléments) se rencontrent dans des proportions différentes (*FIG. 514*). La catégorie C1, la plus nombreuse (43,4 % des établissements ruraux déterminés), rassemble les sites considérés comme pauvres. La catégorie C2 concerne les occupations intermédiaires (26,4 %), tandis que les catégories C3 et C4 correspondent respectivement aux entités riches (19,8 %) et très riches (10,4 %). De manière logique, les établissements ruraux qui rassemblent le plus de critères de richesse sont les moins nombreux. Les agglomérations et les *oppida* du corpus ont été confrontés aux établissements ruraux dans la mesure du possible ainsi que les espaces funéraires, en fonction des critères de richesse représentés.

12.2.1. Architecture et morphologie des sites

L'architecture et la morphologie des sites donnent des indices sur la concentration des richesses à l'échelle d'une entité à travers trois catégories de données (*FIG. 515*). La première regroupe les critères immobiliers, avec notamment la surface enclose, le degré d'organisation de l'ensemble fossoyé, les dimensions des fossés d'enclos ainsi que la présence ou non d'une architecture monumentale signalant l'accès au site dans le cas des établissements ruraux enclos.

La seconde renvoie au nombre et à la fonction des bâtiments, et la dernière à l'éventuelle association avec une nécropole ou un espace cultuel. Il faut garder à l'esprit que tous les critères avancés ne concernent pas toutes les entités. Par exemple, nous rappelons l'absence d'enclos fossoyés avant La Tène moyenne au sein de notre corpus et donc la nécessité de se reposer davantage sur le mobilier pour les sites antérieurs à cette période. De plus, certaines données ont été complexes à aborder en raison des lacunes qui frappaient certains sites. Les catégories les plus touchées sont celles relatives aux dimensions des fossés et aux bâtiments. Enfin, nous spécifions que cette partie touche plutôt les établissements ruraux. De par leur essence, les nécropoles et les espaces cultuels ne sont pas concernés. Quant aux habitats groupés, ils sont difficilement comparables entre eux d'une part à cause de leur nombre restreint, mais aussi de par les lacunes qui touchent **Triguères** et **Saint-Aignan-des-Gués**. D'autre part, il semble inopportun de les comparer avec les établissements ruraux, car de par leur nature, les habitats groupés prospèrent, car il s'agit justement d'un regroupement d'unités domestiques et productives. Ainsi, des critères immobiliers qui s'avèrent décisifs pour les sites ruraux peuvent ne pas exister pour les habitats groupés voire constituer un élément basique qui se rencontre partout, comme par exemple l'enceinte des établissements ruraux et le rempart des *oppida*.

La surface est généralement reconnue comme un critère décisif pour jauger le niveau de richesse d'un établissement rural, notamment pour les sites de la fin de la période laténienne. La totalité des soixante-treize entités occupant une surface conséquente est localisée dans la région BGBPO et correspond à 38,2 % des sites à enclos fossoyés. Cet exercice s'est avéré difficile à mettre en place pour les sites du premier âge du Fer et du début de La Tène. Là où la plupart des entités de La Tène moyenne et finale sont organisées autour d'un enclos fossoyé rassemblant la totalité des vestiges et permettant de proposer une limite fiable, tel n'est pas le cas pour les sites antérieurs. Les rares sites à montrer un début d'organisation sont surtout des établissements ruraux de rang C3 et C4, un seul n'étant que de rang C2. Cette organisation, là où elle est palpable à travers la gestion de l'espace attribuable à la mise en place d'un ou plusieurs enclos dans le ce cas des sites enclos, n'est visible qu'à travers le regroupement des vestiges voire l'orientation similaire des unités architecturales dans les cas les plus parlants. Parfois, une limite est discernable à travers l'arrêt brutal des vestiges en un point donné du site, comme à **Santeau**, « *Le Différent* » 1, **Corquilleroy**, « *La Grevasse* », **Amilly**, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » ou encore **Corbeilles**, « *Franchambault* » dans le cas où les deux pôles d'occupation se faisant face correspondraient à autant d'unités d'habitation indépendantes. Cependant, cela n'est pas suffisant pour déterminer la surface occupée dans la mesure où la totalité des limites n'est pas connue.

À La Tène moyenne et finale, le développement des établissements ruraux enclos permet d'estimer la surface occupée en partant du principe qu'elle corresponde globalement à l'aire circonscrite par les fossés. Cependant, il ne s'agit que d'un indice parmi d'autres pour qui veut calculer l'espace détenu par un site puisque des terrains externes à l'enclos lui appartenaient vraisemblablement, par exemple les champs cultivés et les prairies où le bétail était mis en pacage. Nous considérons comme remarquables les établissements ruraux dont l'ensemble des enclos fossoyés excède 1,2 ha. Comme l'a signalé S. Fichtl il y a quelques années au sein d'un article sur les résidences aristocratiques du Loiret, les particularités locales semblent prendre le

pas sur un éventuel schéma lisible à l'échelle de la Gaule (FICHTL 2013c : 336). Le département du Loiret est caractérisé par un nombre assez conséquent d'enclos occupant des surfaces étendues. En effet, 38,2 % des enclos fossoyés se développent sur une surface supérieure à 1,2 ha. Vingt-six d'entre eux atteignent une superficie d'au moins 3 ha, au milieu desquels la résidence de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » fait figure de géant parmi les géants avec ses 19,6 ha. Ainsi, la superficie de grands sites excédant 3,4 ha tels qu'**Artenay**, « *Chemin de Chartres* » 3, **Auxy**, « *Entre les Deux Chemins* » 3 ou encore **Boynes**, « *La Porte de Puiseaux* » 2 reste à relativiser en comparaison. Cependant, ils dépassent de loin la plupart des enclos qui ont pu être recensés dans la moyenne vallée de l'Oise par F. Malrain (MALRAIN, MATTERNE & MÉNIEL 2002 : 153-154 ; MALRAIN & PINARD dir. 2006 : 56-57) et s'accorderaient mieux avec la dizaine d'enclos dépassant 3 ha comptabilisés par Y. Menez en Bretagne (MENEZ : Vol 1, 431). Une concentration de vastes enclos se détache dans la région de Pithiviers, entre l'*Essonne* et le *Fusain*. A. Cony l'a nommée « *terroir de Batilly et ses environs* » au sein de son étude (CONY 2017 : 71-76). Nous recensons quelques sites supplémentaires à ceux qu'elle a sélectionnés et ceux dont nous avons parlé dans ce paragraphe font tous partie de ce secteur. Le nord du Loiret fait montre d'un dynamisme archéologique qui est à même d'expliquer ce groupement de sites. La construction de l'autoroute A19 est à l'origine d'un grand nombre de diagnostics et fouilles à la fin des années 2000, tandis que quelques archéologues ont survolé plusieurs dizaines de communes dès les années 1970, mais surtout entre la fin des années 1990 et le début des années 2010. Il est difficile de nier l'importance de ce terroir au regard du nombre d'établissements ruraux et des vastes surfaces

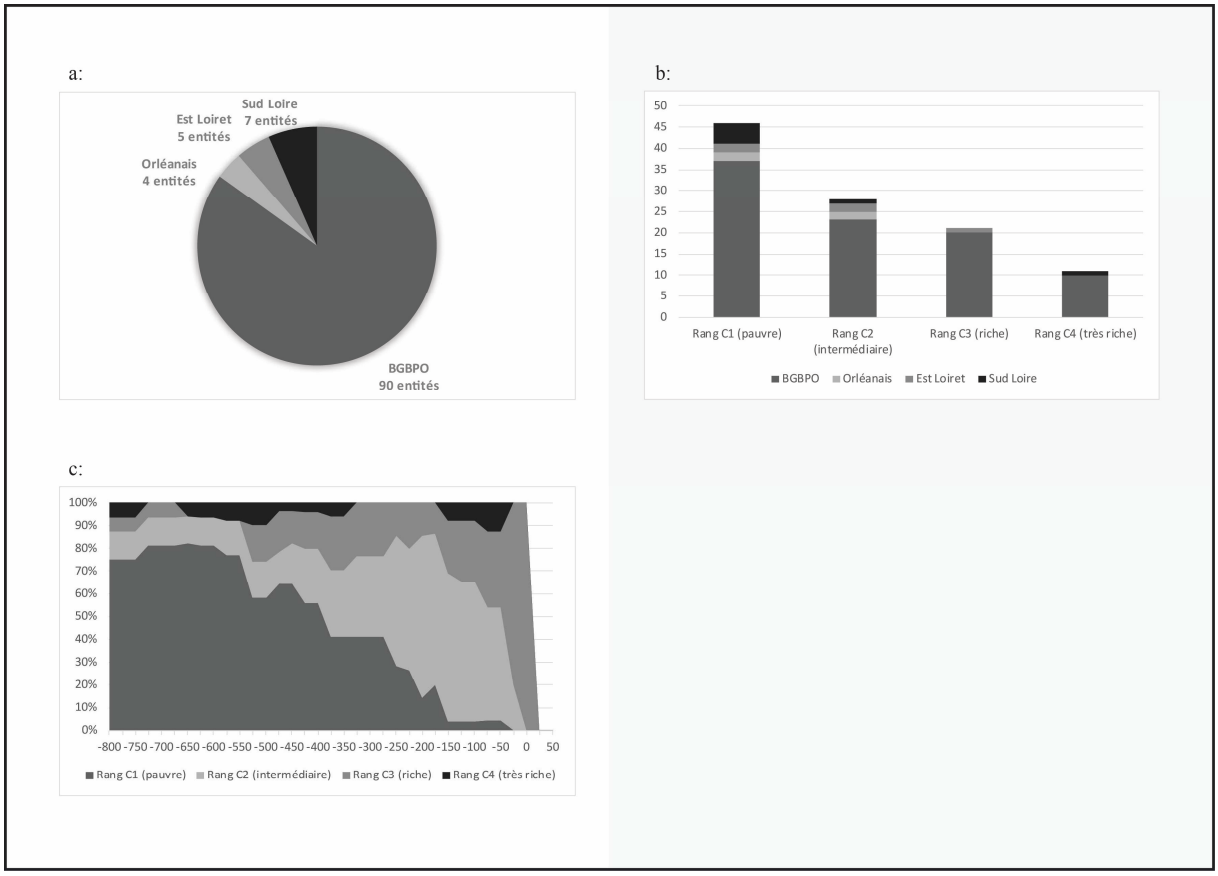

FIG. 514 : Rangs de richesse des établissements ruraux, a : quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée ; c : évolution au cours de l'âge du Fer (DAO C. Forget).

qu'ils occupent. Sa localisation entre Grande Beauce et Gâtinais beauceron dans une zone globalement plane et bien irriguée est parfaite pour les activités agropastorales tandis que sa situation entre le bassin de la Seine et le Val de Loire est idéale d'un point de vue économique.

L'organisation des sites peut être un critère dans la détermination du niveau de richesse d'un site. Soixante-huit entités se voient entrer dans cette catégorie (18,9 % des établissements ruraux). Presque la totalité se trouve dans la région BGPO. Trois sont localisés dans l'Orléanais tandis que les deux autres régions ne rassemblent aucun site de la sorte. Si la planification des lieux peut paraître plutôt sommaire au cours des périodes antérieures à La Tène moyenne, force est de constater que certains sites sortent du lot. Ainsi, on peut trouver des fossés parcellaires ou des palissades qui délimitent au moins une portion de rares établissements ruraux. Le cas le plus parlant est celui de **Préfontaines**, « *Les Grands Réages* » où une palissade sur poteaux plantés forme très clairement un enclos. Cependant, à l'inverse des nombreux exemples connus pour la fin de la période laténienne, les vestiges du site sont éparpillés dans comme en dehors de cet enclos. Nous soulignons de nouveau le caractère précoce de cet exemple qui date du Bz final ou du Ha C. D'autres, au vu de la disposition des vestiges étaient très certainement limités, mais au moyen d'aménagements légers qui n'ont pas résisté au temps, voire d'éléments naturels, comme par exemple à **Corbeilles**, « *Franchambault* ». La morphologie des établissements ruraux est plus abordable à partir de La Tène moyenne avec l'apparition des systèmes d'enclos. Nous considérons comme complexe tout ensemble fossoyé accolé, emboîté voire possédant des partitions internes. Dans sa thèse, A. Cony a mis en évidence pour ses terroirs un lien entre la compartimentation des enclos et leur niveau de richesses (CONY 2017 : 591). Ce rapport se retrouve aussi pour la plupart des sites de notre corpus, une fois écartés les établissements ruraux uniquement connus par cliché aérien. La taille des enclos semble indubitablement liée à leur organisation. Nous avons remarqué que rares étaient les enclos simples se développant sur une surface supérieure à 1,2 ha. Ces derniers sont plutôt des enclos connus par prospection aérienne et dont les données, comme nous l'avons déjà largement signalé, sont fortement lacunaires. À l'inverse, les enclos de moins de 1,2 ha montrent rarement une organisation complexe. Ce sont des enceintes plutôt modestes, qu'il s'agisse de la surface occupée comme des dimensions des fossés qui les forment. Ainsi, de manière schématique, le

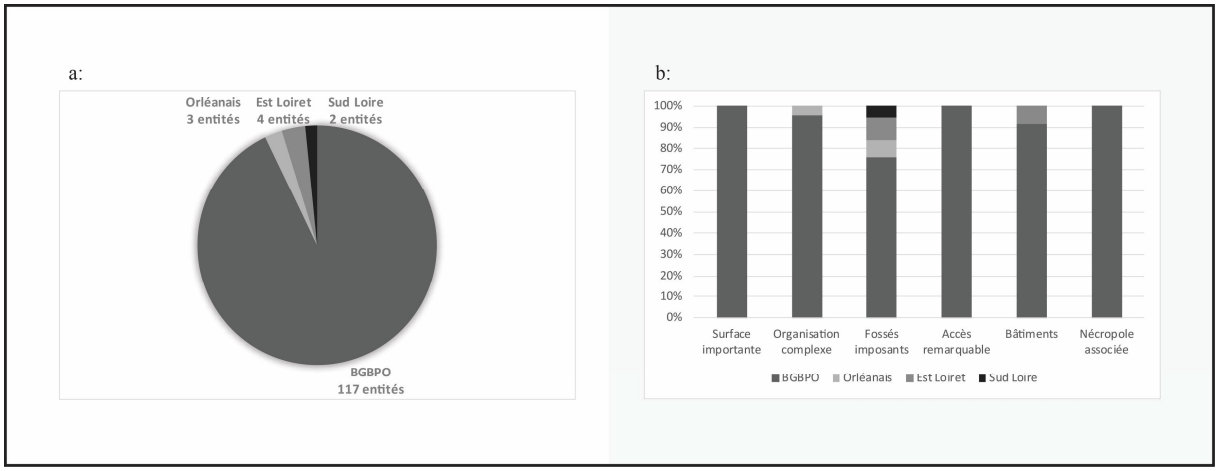

FIG. 515 : Critères de richesse des établissements ruraux relatifs à leur morphologie et à leur architecture : a : quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée (DAO C. Forget).

niveau d'organisation des enceintes serait plutôt complexe pour les grands établissements ruraux, mais simple pour les sites plus modestes.

Le principal problème est de savoir si le caractère complexe des enclos a été décidé dès la construction du site. Par exemple, nous savons que la troisième phase de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » était à l'origine un enclos simple qui a été complété par un deuxième enclos un peu plus tard. Dans ce type de configuration, il est difficile de savoir si c'est l'enrichissement du site qui a mené à des agrandissements ou s'il s'agit tout simplement d'une seconde étape de construction séparée de la première par un court laps de temps. À en juger par les dimensions importantes du fossé du premier enclos, il semble naturel de penser que le groupe d'individus à l'initiative de la construction de l'établissement rural avait un statut élevé et des moyens financiers aisés. Déjà difficile à obtenir pour les ensembles d'enclos accolés, ce type d'information s'avère impossible à extraire des sites à enclos emboîtés puisqu'aucune relation stratigraphique ne lie les deux enclos. Et que penser de l'établissement rural d'**Orléans**, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » qui se présente comme un enclos quadrangulaire principal de site à enclos emboîtés d'après sa morphologie et ses dimensions, mais aussi à en juger par la richesse du site (établissement rural de niveau C3), mais qui d'après l'absence de fossés contemporains dans les tranchées environnantes s'avèrerait n'être qu'un enclos simple. À moins que l'enclos secondaire soit immense et se trouve à une distance plus éloignée. L'enclos secondaire de **Batilly-en-Gâtinais,** « *Les Pierrières* », le plus vaste du corpus, fait le tour de l'enclos principal à une distance moyenne d'environ quarante-cinq mètres. L'enclos de la « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » occupe seulement 0,24 ha alors qu'il atteint 1,9 ha à **Batilly-en-Gâtinais**, ce qui par comparaison signifie que l'enclos secondaire de la « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » devrait se trouver à un peu moins de six mètres de l'enclos principal potentiel, ce qui n'est pas le cas. Ainsi, il faut prendre les données issues de l'organisation des enclos avec le recul nécessaire. Il est possible de les considérer comme un critère de richesse, mais qui se doit d'être complété par les autres données disponibles pour chaque site, là où la surface des enclos semble à elle seule déterminante pour comprendre le statut d'un site.

L'évaluation de la puissance des enceintes des établissements ruraux enclos n'est évidemment envisageable que pour les sites à enclos. Elle a été considérée comme remarquable — largeur supérieure à deux mètres — sur trente-sept entités (19,4 % d'entre eux). Les sites se trouvent principalement dans la région BGBPO (vingt-sept entités) tandis que les trois autres régions se partagent les quelques sites restants. Comme l'a déjà remarqué S. Fichtl au sein d'un article sur les résidences aristocratiques du Loiret, les fossés des quelques sites qu'il a observés sont de grandes dimensions et se démarquent de ce qui a pu être observé dans d'autres régions de la France, notamment l'Ouest du pays et surtout en Picardie (FICHTL 2013c : 336). Sur soixante-et-un sites occidentaux étudiés, P. Maguer ne recense que dix entités constituées d'un fossé dont la profondeur dépasse 2 m alors que nous en comptabilisons un nombre similaire pour seulement trente-sept enclos dont la puissance de l'enceinte est connue. En Picardie, aucun fossé ne dépasse 4 m de large alors que nous en comptons sur neuf entités de notre corpus. Dans notre étude, nous recensions seize entités avec un fossé dont la largeur était comprise entre 2 m et 3 m et douze entités avec des valeurs comprises entre 3 m et 4 m. Nous pouvons les qualifier de fossés de taille moyenne, alors que dans d'autres régions, ils seraient à classer parmi les

grands fossés. Cinq sites présentent un ouvrage dont la largeur est comprise entre 4 m et 5 m et quatre sites seulement possèdent des fossés dont la largeur dépasse 5 m, avec un maximum de 7 m à **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 qui figure parmi les plus grands fossés d'enclos de La Tène finale.

Par conséquent, si les établissements ruraux enclos dont les fossés font plus de 2 m de large sont plus nombreux, ceux de plus de 5 m sont moins répandus, en comparaison avec les huit sites étudiés par P. Maguer dont la largeur avoisine 8 m. Et A. Cony dans sa thèse de souligner à nouveau la diversité des situations en fonction des régions étudiées (CONY 2017 : 591), pourtant regroupées dans le nord de la France (Normandie, Hauts-de-France et Île-de-France) avec comme terroir le plus méridional celui qui se développe dans la région de Batilly-en-Gâtinais justement. D'après Y. Menez, repris par S. Fichtl, la main-d'œuvre et la programmation que nécessitaient la réalisation de telles enceintes sont indissociables d'une organisation sociale complexe ne pouvant se rencontrer au sein d'établissements ruraux tenus par de simples groupes familiaux (FICHTL 2013c : 337). En effet, suite aux fouilles menées à Paule (Bretagne, France) sur un complexe rural fortifié occupé entre La Tène moyenne et finale, Y. Menez a estimé d'après les dimensions des fossés de la phase 3 (5,70 m de large pour 3,50 m de profondeur) que les difficultés à réaliser de tels fossés — le creusement en lui-même et le transfert des déblais dont l'exécution se corse à mesure que l'induration progressive du sous-sol s'opère — augmentent de manière exponentielle à partir de 2,50 m de profondeur (MENEZ 2009 : Vol.1, 124). Le substrat du secteur de **Batilly-en-Gâtinais** constitué de calcaire de Pithiviers (très siliceux donc présentant une dureté plutôt prononcée) ainsi que les 3,46 m de profondeur des fossés de l'enceinte principale illustrent les obstacles dont se sont affranchis les bâtisseurs du site et des quelques autres entités loirétaines dont la profondeur des fossés excède le palier proposé par Y. Menez.

Peu d'enclos fossoyés sont caractérisés par un accès remarquable (seize soit 8,4 % des enclos du corpus, tous localisés dans la région BGBPO auxquels nous pouvons ajouter deux sites « ouverts » antérieurs à La Tène moyenne). Il s'agit surtout d'interruptions complexes de type corridor ou chicane. Les entrées monumentales avec une architecture sur poteaux sont très rares et ne concernent que quatre entités. L'aménagement semble plutôt simple à **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2, **Meung-sur-Loire**, « *Le Clos Fleury* » et **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » 3 où il n'est constitué que de deux voire quatre poteaux, deux en face de l'endroit où reprennent les fossés suite à l'interruption signalant l'entrée et parfois deux supplémentaires au fond du fossé, comme cela a été aperçu à **Meung-sur-Loire**. Dans ce cas, nous sommes en présence d'un porche matérialisant l'accès à l'intérieur du site. L'établissement rural de la « *ZAC du Champ Rouge* » montre la particularité de posséder deux constructions de ce type, à la fois pour l'enclos principal et pour l'enclos secondaire. Au vu de la taille des trous de poteau, elles devaient être plutôt imposantes. Bien qu'il ne s'agisse pas à proprement parler d'un enclos fossoyé, nous pourrions ajouter l'aménagement qui a été observé à **Villereau**, « *Climat de Laveau* » pour la période du Ha D3/LT B. Très similaire en apparence, de petites tranchées de fondation se substituent néanmoins aux trous de poteau, dont un exemplaire occupe l'interruption du petit fossé qui délimite le site au nord-ouest. La construction se rapproche ainsi

du modèle de porches observés plus tardivement pour certains enclos fossoyés de La Tène finale.

D'autres établissements ruraux sont caractérisés par une architecture seule. À **Pithiviers**, « *Chemin d'Étampes* », il s'agit d'une petite passerelle qui servait à traverser le fossé, au niveau de l'angle nord-ouest de l'enclos. Il ne s'agit certainement pas de l'entrée principale du site, mais elle caractérise un moment où le site était un peu moins entretenu avec un fossé en partie comblé. L'accès au site de **Boynes**, « *La Porte de Puiseaux* » se rapproche de ceux qui ont été mentionnés dans le paragraphe précédent, à ceci près que les trous de poteau y sont quadrangulaires et qu'aucune interruption du fossé ne fait face à la construction, qui devait être doublée d'un système de franchissement. Comme l'a déjà fait remarquer S. Fichtl dans un article sur les caractères aristocratiques de certains établissements ruraux du Loiret, ce type de porche est plutôt rare en Gaule (FICHTL 2013c : 337), ce qui appuie un peu plus son caractère singulier. L'accès à l'enclos principal de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 est de loin le plus complexe observé au sein du corpus. Constitué d'une dizaine de poteaux dont la majorité sont doublés, il s'agit d'une imposante tour porche qui devait elle aussi être complétée par un pont permettant de franchir le fossé. De plus, l'accès à plusieurs des espaces palissadés de l'enclos principal est aussi agrémenté d'une porte dont le niveau de complexité surpasse même ce qui se voit sur les entités citées plus haut. La construction d'une entrée à architecture peut être assimilée à une volonté d'afficher sa puissance et son prestige en cherchant à impressionner les visiteurs. Combinée par exemple aux dimensions du binôme fossés-talus, extravagantes dans le cas de **Batilly** et de **Boynes** (treize à quatorze mètres de largeur pour un dénivelé de six à sept mètres dans le premier cas et environ dix mètres de large et presque cinq mètres de dénivelé dans le second cas), le terme de « monumental » s'applique sans problème à ces systèmes d'entrées qui constituent sans conteste un critère de haut statut social des occupants. Enfin, le site de **Préfontaines**, « *Les Grands Réages* » est le seul qui est antérieur à La Tène moyenne et ne n'est pas constitué d'un enclos fossoyé, mais pourtant posséder une entrée afin d'accéder à l'intérieur de la surface palissadée. Il s'agit d'un bâtiment sur six poteaux placés sur le tracé de l'enclos palissadé. Cet aménagement pourrait correspondre à une sorte de porche à étage au vu de la puissance des trous de poteau qui le composent. Ce cas est inédit à notre connaissance en région Centre-Val de Loire pour une datation aussi haute.

L'accès aux habitats groupés du corpus n'est pas connu. Les agglomérations commerciales, dans un premier temps qualifiées d'ouvertes, ne l'étaient pas toutes autant que ça, mais nous n'avons aucun renseignement pour les sites d'**Orléans** et de **Saint-Aignan-des-Gués**. Les *oppida* cependant sont connus pour posséder un rempart avec au minimum une porte permettant de communiquer avec l'extérieur. Les sites d'**Orléans** et de **Triguères** sont lacunaires à ce sujet. Toutefois, dans le cas des *oppida*, c'est surtout la présence du rempart — portes comprises — et non l'accès en lui-même qui est retenu pour qualifier justement les sites de la sorte. Là où la construction d'un accès monumental permet à des établissements ruraux de sortir du commun, l'élaboration d'un rempart joue le même rôle et permet de mesurer la puissance des habitats groupés, notamment dans le cas des *oppida* ayant connue une phase originelle d'agglomération commerciale, comme c'est le cas à **Orléans**.

Quatorze établissements ruraux (3,6 % d'entre eux, treize en BGBPO et un dans l'Est Loiret), les deux agglomérations commerciales d'**Orléans** et de **Saint-Aignan-des-Gués** ainsi que la phase *oppidum* d'**Orléans** ont livré un nombre conséquent de bâtiments. Ce critère de richesses a plus de sens pour les établissements ruraux que pour les habitats groupés, dans la mesure où comme leur nom l'indique, il s'agit d'un regroupement d'unités domestiques, artisanales et/ou agropastorales. Les quatorze sites ruraux en question font montre d'une organisation poussée où les bâtiments s'intègrent dans des espaces définis certainement dès la création du site dans les cas les plus parlants. Les sites « ouverts » antérieurs à La Tène moyenne possèdent pour les mieux organisés entre quatre et douze bâtiments. Une planification délibérée et réfléchie n'est pas aussi aisée à mettre en évidence que pour certains établissements ruraux enclos plus tardifs, mais quelques-uns se démarquent tout de même avec des alignements le long de fossés ou palissades (**Amilly**, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 1 et **Santeau**, « *Le Différent* » 1) voire en accord avec des espaces vides pouvant signaler la présence d'une place centrale, de jardins voire d'axes de circulation (**Corquilleroy**, « *La Grevasse* » 1 et **Santeau**, « *Le Différent* » 1).

Pour La Tène moyenne et finale, peu de sites rassemblent beaucoup de bâtiments. À **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 2, six bâtiments seulement ont été aménagés, leur implantation le long du talus doublant le fossé de l'enclos principal — pour six d'entre eux — ainsi que leur taille globalement imposante trahit le soin apporté à l'architecture de l'enclos dans son ensemble. Nous pouvons dire la même chose de la troisième phase de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* », avec ses quinze bâtiments pour la plupart implantés dans l'enclos principal, alors que les deux plus grands sont installés dans l'enclos secondaire, le long du chemin menant à l'enclos principal. Il est difficile d'en dire autant à propos de la troisième phase de **Cepoy**, « *Chalat* » puisqu'une partie du site seulement a été décapée. Sur les vingt-et-un bâtiments, certains sont alignés le long du talus tandis que la plupart sont organisés en petits îlots délimités par des palissades. Enfin, environ cinquante bâtiments occupent l'espace de la troisième phase de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* ». Ceux qui se trouvent dans l'enclos principal sont organisés en îlots quadrangulaires séparés par des palissades parallèles tandis que les bâtiments de l'enclos secondaire sont quasiment tous implantés le long de petites palissades parallèles au fossé extérieur. Ils cernent une vaste esplanade quasiment vide de structures, mettant ainsi en scène le cheminement des visiteurs en direction de l'enclos principal, dont l'aspect global — fossé-talus-porte monumentaux — avait pour but d'impressionner et de forcer au respect quiconque s'y rendrait.

La mise en évidence de la fonction des bâtiments, comme nous l'avons vu, s'est heurtée à des problèmes tels qu'il n'a pas été possible dans la majorité des cas de la préciser. La plupart des propositions faites par les fouilleurs voire nous-mêmes sont très hypothétiques, car elles reposent sur des éléments ténus relevant principalement de la morphologie et de la taille des unités architecturales. Ainsi, si le nombre et la fonction des bâtiments sont autant d'éléments déterminants dans la définition du statut des entités, les données ne nous ont malheureusement pas permis d'aller très loin dans cette direction, notamment en raison du faible nombre d'établissements ruraux suffisamment décapés.

Trois établissements ruraux (1,6 % d'entre eux) sont associés directement à une nécropole voire un espace cultuel. La présence d'une nécropole en lien avec un habitat rural permet de voir la présence d'une élite capable s'assujettir un territoire sur plusieurs générations. Nous avons écarté les entités issues de la prospection aérienne qui combinent site rural et espace funéraire dans la mesure où leur contemporanéité est loin d'être avérée. De ce point de vue, la seconde phase d'occupation de **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » est exceptionnelle avec sa nécropole complètement décapée et alignée sur l'axe de l'enclos principal de l'établissement rural situé à moins de cinquante mètres au nord-est. Nous avons peut-être le même cas de figure à **Corbeilles**, « *Les Grands Réages* », mais la faible portion décapée de l'établissement rural, la présence d'un autre enclos plus modeste dont la vocation funéraire n'est pas certaine ainsi que la distance plus conséquente qui les sépare (environ cent quarante mètres) sont autant d'éléments qui suscitent la prudence. Enfin, les choses diffèrent à **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* ». Aucune nécropole n'est à ce jour connue pour cet établissement rural de très haut rang qui devait très certainement en posséder une. Les seuls vestiges se rapprochant d'un espace funéraire sont les cinq fameux inhumés assis qui ont été installés à une quarantaine de mètres à l'ouest de l'établissement rural. Un article récent issu de la collaboration entre V. Delattre et L. Pecqueur, *« Entrer dans l'immobilité » : les défunts en position assise du second âge du Fer* a mis le dossier à jour, et compare plusieurs sites où ce type de dépôts a été observé et propose de toutes nouvelles pistes de réflexion (DELATTRE & PECQUEUR 2017 : 1-15). La rareté des inhumés en position assise — dix occurrences sur l'ensemble du monde celtique, principalement localisées dans l'est, le nord-est de la France et en Suisse — ainsi que les interprétations faites par les deux chercheuses montrent clairement le caractère singulier du geste, pourtant dénué d'ostentation, et la proximité des sujets avec le divin au vu de la codification assumée de leur position.

12.2.2 Activités de production agropastorale et artisanale

La consommation des denrées produites par le biais des activités agropastorales donne des informations sur le niveau social des habitants à travers deux points : les ustensiles, le matériel et la vaisselle qui permettent de les consommer ainsi que les déchets ou restes issus de leur consommation (*FIG. 516*). Ce type de témoignage a été retrouvé sur soixante-treize établissements ruraux répartis sur cinquante-cinq sites (soit 15,1 % d'entre eux) et vingt-trois entités prenant place au sein d'un habitat groupé (soit 65,7 % d'entre eux). La région BGBPO est celle qui a livré le plus d'indices de consommation des produits issus de l'agriculture et de l'élevage avec soixante-six entités. L'Orléanais en compte vingt-sept alors que l'Est Loiret et le Sud Loire en rassemblent chacune deux.

Les éléments les plus courants se rapportent à la catégorie des déchets et des restes issus de la consommation de produits issus de l'agriculture et de l'élevage. La consommation de vin est attestée sur soixante-sept entités, aussi bien en contexte rural qu'en habitat groupé. Il s'agit d'un produit systématiquement importé. Cependant, le ratio n'est pas le même. Là où seulement 11,8 % des établissements ruraux ont livré des débris d'amphores avec un NMI fréquemment inférieur à 10, un peu plus de la moitié des sites participant à un habitat groupé en présentaient. 36,4 % des sites qui forment l'agglomération d'**Orléans** ont livré ce type de matériel pour un NMI total de 12. Ces chiffres ne sont pas extravagants contrairement à la phase *oppidum* qui

atteint un NMI de 55 (des amphores ont été trouvées sur 81 % des sites de l'*oppidum*), sans compter les exemplaires trouvés au « *191 rue de Bourgogne* ». F. Laubenheimer, suite à la reprise des données amphoriques de sites localisés au nord de la *Loire* sur les territoires d'une dizaine de peuples gaulois, a récemment mis en évidence le fait que ce sont surtout les lieux de commerce et d'échange qui concentrent des amphores républicaines, comme les *oppida*, les agglomérations, les sanctuaires, mais aussi certaines nécropoles (LAUBENHEIMER 2013 : 475-476). Ainsi, en descendant d'une centaine de kilomètres au sud de la zone prise en compte dans son étude, on trouve des similitudes dans les profils de consommation du vin, la population vivant en contexte urbain ayant un accès plus facile à ce type de produits et probablement les moyens de s'en offrir plus souvent. Cependant, il arrive que des établissements ruraux s'illustrent par un nombre important d'amphores. Dans notre corpus, c'est le cas de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » et de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » qui montrent respectivement un NMI supérieur à 400 et de 75. Même des établissements de rang C3 ou C4 comme **Attray**, « *Le Cul d'Anon* », **Cepoy**, « *Chalat* », **Orléans**, « *ZAC du Clos-Sainte-Croix* » et **Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » comptaient moins de dix amphores. Si les conditions d'étude (diagnostic, fouille partielle) apportent un premier élément de réponse, cela ne suffit pas à expliquer la rareté des amphores à **Cepoy** où ce qui s'apparente à la zone la plus dense en vestiges de l'enclos a été décapée et au « *ZAC du Clos-Sainte-Croix* » où l'enclos a été décapé dans sa quasi-totalité. F. Laubenheimer proposait dans l'article cité précédemment de faire la part entre consommation de vin et consommation d'amphores, avec trois niveaux : les plus aisés boivent le vin — premier marché — et réutilisent le contenant pour sa symbolique (banquets, tombes aristocratiques) — deuxième marché — tandis que sur les sites modestes, les populations utilisent l'amphore en tant que matière première, pour sa valeur utilitaire — troisième marché — (*Ibid* : 476-478). Ainsi, les établissements de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » et de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » rassemblent une grande quantité d'amphores, visible nulle part ailleurs dans le département, ce qui permet d'y voir la présence d'une élite puissante capable de se placer sur les routes commerciales et d'importer du vin en masse, comme l'a si bien matérialisé C. Barthélémy-Sylvand sur la carte où elle propose une hiérarchisation des voies commerciales entre le dernier tiers du IIe s. av. J.-C. et le milieu du siècle suivant (BARTHÉLEMY-SYLVAND 2013 : 283-284).

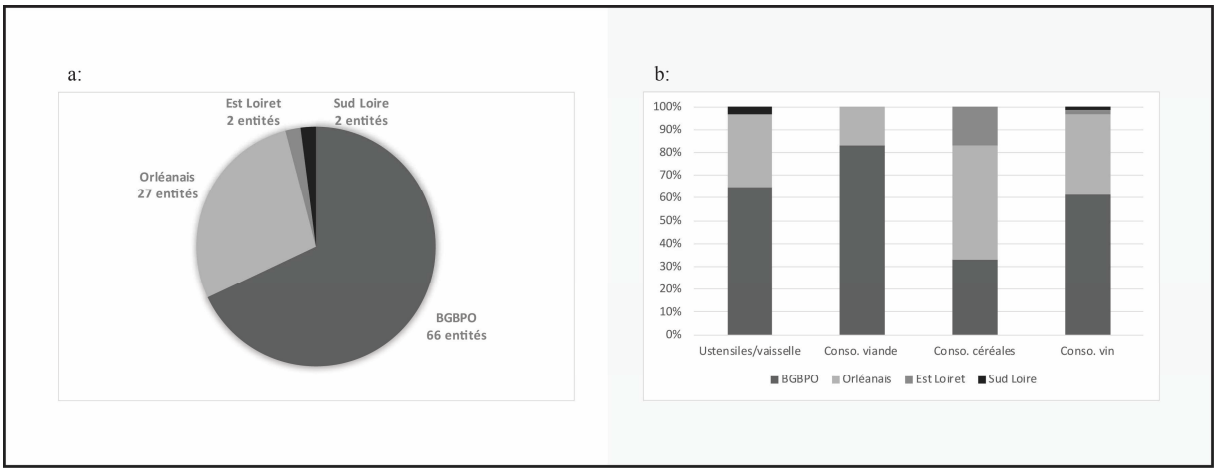

FIG. 516 : Critères de richesse relatifs à la consommation de produits issus de l'agriculture et de l'élevage : a : quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée (DAO C. Forget).

La consommation de viande a été mise en évidence sur vingt-cinq établissements ruraux (6,9 %) et cinq entités d'habitat groupé (14,3 %). Ces chiffres ne sauraient constituer une base permettant d'affirmer que les habitants d'une infime partie des entités de l'âge du Fer mangeaient de la viande. Le corpus faunique d'une grande partie des sites n'a pas fait l'objet d'une étude archéozoologique poussée et c'est sans doute le frein majeur à la détermination d'un profil de consommation carnée pour notre corpus. La quantité et la conservation souvent médiocre des collections en fonction des contextes de découverte sont aussi à prendre en compte et touchent particulièrement les établissements ruraux (AUXIETTE *et al.* 2005 : 262-267 ; MALRAIN, MATTERNE & MÉNIEL 2002 : 106). D'autre part, nous avions fait le choix de ne considérer que les entités sur lesquelles des indices réels de la consommation de viande avaient été identifiés (manipulation des carcasses à des fins bouchères). Or, des restes d'animaux domestiques ont été observés sur bien d'autres entités et rien n'empêche qu'ils y aient aussi été consommés. Sans étude spécialisée, il est difficile de déterminer la place des animaux domestiques sur un site, de savoir s'ils y ont été élevés et peut-être aussi consommés ou s'ils ont simplement été importés puis consommés, sous forme vivante ou sous forme de produit déjà préparé.

Les profils de consommation ne changent guère au cours de l'âge du Fer. Les espèces de la triade — bœuf-porc-caprinés — sont les plus consommées et se retrouvent dans tous les assemblages fauniques, avec des parts malgré tout différentes d'un site à l'autre. Il s'agit des espèces dominantes, voire secondaires. Comme l'avait déjà spécifié le collectif cité dans le paragraphe précédent, notre aire géographique est surtout concernée par l'élevage des caprinés, pour leur lait et leur laine et sans doute la viande (*Ibid* : 566). Ce faciès se retrouve notamment pour la région d'Acy-Romance (Grand-Est, France), mais aussi dans la région du South-East en Angleterre (MÉNIEL 2003a : 409-410). Le bœuf et le porc, en fonction des entités, se retrouvent dans la catégorie des espèces dominantes, voire secondaires, et sont donc celles qui sont supposées être les plus exploitées pour leur matière première, tout comme les caprinés. La domination des caprinés et des bovidés se retrouve en Bretagne et dans les Pays de la Loire (ZECH-MATERNE, AUXIETTE & MALRAIN 2013 : 398), mais aussi dans le Poitou (GERMINET 2009 : 563-568). Globalement, la façade atlantique semble quand même tournée vers le bœuf où le NR dépasse 50 % des restes osseux de la triade dans les deux régions, alors que le ratio des deux espèces animales est plutôt équilibré en France septentrionale et dans le Centre. Les bovidés sont prisés pour le lait des femelles et leur viande tandis que les suidés le sont davantage pour leur viande, mais aussi pour leur cuir et leurs soies. Les espèces minoritaires, celles dont peu de restes ont été observés, rassemblent le cheval et le chien, qui sont consommés tout au long de l'âge du Fer, mais dans des proportions bien moindres que les animaux formant la triade. L'hippophagie et la cynophagie perdurent jusqu'à La Tène finale, mais diminuent de manière considérable dès la période augustéenne. Nous n'avons que de rares exemples de la présence de volatiles de basse-cour pour les sites du corpus. Cela semble plutôt relever des modes de prélèvement du matériel faunique — les ossements de volaille étant plutôt petits, ils échappent souvent à la vigilance des fouilleurs en l'absence de tamisage — que de leur absence.

Enfin, bien qu'il ne s'agisse pas de consommation de produits issus de l'élevage, nous pouvons faire un petit aparté à propos des activités cynégétiques. Tout comme le relevaient O. Buchsenschutz et P. Méniel il y a une dizaine d'années, les restes d'animaux sauvages sont plutôt rares dans les établissements ruraux et ceux de notre corpus n'y échappent pas (BUCHSENSCHUTZ 2006 : 60 ; MÉNIEL 2002 : 227). Comme le souligne P. Méniel, les raisons menant certains individus à chasser peuvent être difficiles à cerner, mais la présence de certains animaux, comme le sanglier, l'ours ou encore le loup permet de voir la marque d'une élite capable de réunir suffisamment de moyens humains et matériels pour pratiquer cette activité (MÉNIEL 2002 : 224-226). Ainsi, la présence de la mâchoire de sanglier à **Pithiviers**, « *Bois Médor* » et notamment la mise en scène qui caractérise son dépôt tout comme que la nature particulière de la fosse qui a été creusée pour le recueillir (fosse à profil en « Y ») sont autant d'éléments permettant de suggérer l'existence d'une élite. En France septentrionale, P. Méniel a mis en évidence une très faible représentation des animaux sauvages dans les effectifs (*Ibid* : 227). Leur part excède en effet rarement 1 % sur les sites de la fin de l'âge du Fer et c'est aussi le cas pour les entités de notre corpus. Cela montre qu'il ne s'agissait pas d'une activité visant principalement à subvenir aux besoins en viande des populations concernées, mais bien d'un appoint fournissant de la viande à l'occasion, mais dont les motivations sont à rechercher ailleurs (protection de l'habitat, démonstration, loisir…). Quoi qu'il en soit, cela montre que la chasse ne prend aucunement le pas sur l'élevage lorsqu'il s'agit d'approvisionnement en viande. Qu'il s'agisse des établissements ruraux ou des habitats groupés, l'alimentation carnée repose sur l'élevage ou l'importation d'animaux domestiques, principalement issus de la triade.

Ce que nous avons signalé pour la consommation de la viande est aussi valable pour la consommation de céréales : le peu d'entités concernées ne représente pas la quantité réelle d'occupations au sein desquelles les habitants ont consommé des céréales, mais seulement celles qui en en livré la preuve. Si les données sont faibles, c'est en raison des méthodes de fouille. Les prélèvements de sédiments en vue d'une étude carpologique, notamment au fond des silos, sont très rares. De plus, la conservation différentielle des taxons est notable. Les fruits par exemple ne sont pas conservés par carbonisation, car consommés frais, secs, pressés ou cuits. C'est pour cette raison que les restes carpologiques les plus communément rencontrés sont les céréales et les légumineuses, car elles sont passées au feu avant d'être consommées (MALRAIN, MATTERNE & MÉNIEL 2002 : 44 ; MATTERNE 2001 : 151-152). Les milieux humides, abondants en phosphates ou en calcaire favorisent la minéralisation des restes végétaux, mais cela concerne majoritairement les mêmes taxons.

Six entités ont livré des restes culinaires, deux établissements ruraux (0,5 %) et trois entités faisant partie de l'agglomération et de l'*oppidum* d'**Orléans** (8,6 %). Les restes culinaires découverts attestent surtout la consommation de céréales (blé, orge, millet) et de légumineuses (lentille, pois, féverole, vesce). V. Zech-Matterne avait déjà remarqué la diversité des espèces de légumineuses sur les sites de l'âge du Fer en France septentrionale. Et de rajouter qu'en comparaison, les espèces de céréales sont moins variées, mais demeurent bien supérieures en nombre de restes (*Ibid* : 173-175). Nous pouvons reprendre à notre crédit ces observations puisque le même phénomène a été observé par B. Pradat dans son étude sur une dizaine d'établissements ruraux du département (majoritairement des sites de l'A19), mais aussi par V.

Zech-Matterne elle-même à **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* ». Globalement, l'évolution des pratiques culturales du département rejoint les observations faites en France septentrionale (*Ibid* : 181-183 ; ZECH MATTERNE *et al.* 2009 : 396-398). Nous notons au Hallstatt final et à La Tène ancienne une diversification des productions — avec cependant une domination des cultures céréalières — qui résulterait selon V. Zech-Matterne du dérèglement climatique intervenu dans le courant du premier âge du Fer. Plusieurs variétés de céréales (avec une prépondérance du millet), de légumineuses et dans une moindre mesure de plantes oléagineuses sont cultivées. Nous n'avons pas de données pour La Tène moyenne. À La Tène finale, le système agricole repose sur la monospécificité et la céréaliculture (principalement les blés vêtus). En effet, les légumineuses, moins productives, sont quasiment abandonnées au profit des céréales dont le rendement est plus élevé. Pour terminer, il est intéressant de noter que dans le Grand-Ouest français, les observations sont globalement similaires pour la période de La Tène finale (ZECH-MATERNE, AUXIETTE & MALRAIN 2013 : 397-400).

Pour terminer, nous avions vu que la consommation de produits agropastoraux était aussi visible à travers l'existence de matériel et d'ustensiles spécifiques. Vingt-deux établissements ruraux ainsi que neuf occupations d'habitat groupé sont concernés. Il est souvent difficile de faire la part des choses entre les éléments qui ont servi à préparer des produits issus de l'agriculture et ceux qui ont servi à préparer ceux issus de l'élevage. Généralement, le matériel peut être utilisé pour les deux types de denrées. Les plaques foyères et les chenets en terre cuite sont les principaux reliquats qui figurent la cuisson d'aliments. Avec l'utilisation de vases de cuisson, catégorie se retrouvant sur la quasi-totalité des entités du corpus et facilement reconnaissable grâce au caractère grossier des dégraissants de la pâte et au moindre soin apporté à ses finitions, il est possible de faire cuire toutes sortes de plats à base de végétaux et/ou de viande. Cependant, certains artéfacts donnent des informations plus précises. La consommation de viande rôtie est attestée sur quelques sites grâce à la présence de traces de brûlures et d'ustensiles spécifiques (les seules broches à rôtir du corpus proviennent de la seconde phase de **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » et de la troisième phase de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* »), mais comme le soulignaient D. Germinet dans sa thèse de doctorat (GERMINET 2009 : 613) et plus récemment G. Bayle et ses collaborateurs (BAYLE *et al.* 2016 : 571), il ne faut pas sous-estimer l'importance de la viande bouillie ou conservée grâce aux procédés de salaison ou de fumaison qui laissent moins de stigmates sur les ossements. D'autre part, la présence de cuillers sur deux entités atteste la consommation de produits liquides ou semi-liquides comme la bouillie de légumes, de céréales, de légumineuses ou encore le lait fermenté. Enfin, d'autres types d'ustensiles, qui se retrouvent uniquement pour des contextes de La Tène finale, sont quant à eux réservés à la consommation du vin, comme le *simpulum* dont deux exemplaires proviennent de la quatrième phase d'**Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » et de la troisième phase de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » ou encore la passoire à vin en bronze dont un poucier a été retrouvé à **Orléans**, « *ZAC des Halles 1-Îlot B* ». Les chercheurs associent volontiers ce type d'ustensiles plus spécifique à des activités particulières pour lesquelles le caractère communautaire et/ou cultuel justifie la démesure des repas, comme cela apparaît dans les recherches initiées notamment par M. Poux au début des années 2000 (POUX 2004, POUX & FEUGÈRE 2002).

12.2.3. Consommation des produits issus des activités artisanales

La consommation d'objets fabriqués par des artisans est importante et fournit aussi son lot de données utiles dans la mesure du statut social des individus (*FIG. 517*). Cinq catégories de productions ont été relevées : l'outillage et les ustensiles en métal, la parure, le monnayage et l'armement ainsi que la céramique d'importation (nous ne comptons pas les amphores que nous avons traitées dans la sous-partie précédente à propos de leur contenu). Ce type de témoignage a été observé sur quatre-vingt-six établissements ruraux répartis sur soixante-dix sites (soit 23,6 % d'entre eux), vingt-quatre entités prenant place au sein d'un habitat groupé (soit 68,6 % d'entre eux) ainsi que dans trente-six espaces funéraires répartis sur vingt-trois sites (soit 57,1 % d'entre eux). La région BGBPO est celle qui a livré le plus d'indices de consommation des produits issus de l'agriculture et de l'élevage avec quatre-vingt-quatre entités. L'Orléanais en compte trente-cinq et l'Est Loiret seize. Le Sud Loire est loin derrière avec seulement sept entités.

Les produits issus de l'artisanat sont de deux sortes. Nous avons d'un côté les productions qui semblent pouvoir être mises sur le compte d'artisans locaux, comme la quincaillerie et la plupart des ustensiles et outils métalliques et d'un autre côté tous ceux qui ont été importés. Les éléments issus de l'artisanat local ne sauraient être utilisés pour définir le niveau de richesse des entités. Il s'agit de pièces basiques employées dans la construction et l'ameublement (clous, crampons, rivets, tôles, tiges, plaques, appliques, éléments de serrurerie, etc.), d'outillage utilisé dans le cadre des activités des sites et sans doute de leur entretien (herminette, hache, gouge, ciseau, force, araire, faux, faucille, grattoir, etc.), et plus généralement dans le cadre domestique quotidien (couteau, broche à rôtir, épingles, sceau, etc.). Nous partons du principe que la majorité des sites, ruraux comme groupés, rassemblent des bâtiments (mis à part les aires d'ensilage du Hallstatt final et de La Tène ancienne), possèdent *a minima* les outils utilisés dans les activités qui participent à leur économie, et pour ceux dont l'habitat jouxte les espaces de production, recèlent du mobilier utilisé dans la vie quotidienne. Les seuls objets de la catégorie outillage/ustensiles à sortir de l'ordinaire sont les deux *simpula* de la quatrième phase d'**Artenay**, « *Le Chemin de Chartres* » et de la troisième phase de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » ainsi que les fourchettes à croc signalant la présence d'un chaudron toujours à **Batilly**, mais aussi pour la phase 4/5 de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* ». Dans le cas des

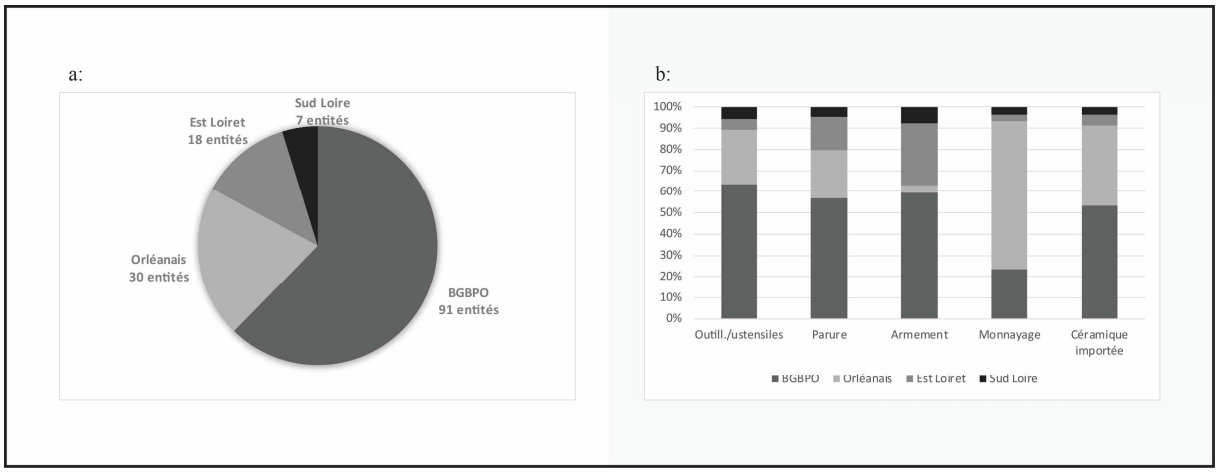

FIG. 517 : Critères de richesse relatifs à la consommation de produits issus de l'artisanat : a : quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée (DAO C. Forget).

simpula, l'influence méditerranéenne est flagrante et trahit le statut élevé des individus qui avaient les moyens de financer des banquets malgré le fait qu'il s'agisse sûrement de productions locales (commande spéciale ?). L'utilisation d'un chaudron dénote aussi d'un statut élevé des individus qui pouvaient s'en offrir un, comparé à l'écrasante majorité des entités au sein desquelles les aliments étaient cuits dans de simples vases en céramiques. Selon M. Poux, les chaudrons bimétalliques, dont nous n'avons certes pas la preuve de l'existence dans les deux sites concernés, mais les crocs à viande qui peuvent leur être associés, figurent eux aussi les festins que les élites celtiques pratiquaient (POUX & FEUGÈRE 2002 : 203-209).

Les produits issus de l'artisanat qui ont été importés regroupent les objets provenant des territoires celtiques et ceux qui viennent de la façade méditerranéenne, ou qui sont tout du moins inspirés des répertoires italiques le plus souvent. Les objets les plus courants sont de facture celtique (*FIG. 518*). Ce sont les éléments de parure, l'armement, le monnayage et certaines productions céramiques. Le port de bijoux a été mis en évidence sur trente-cinq établissements ruraux (9,6 % d'entre eux), dix-huit entités d'habitat groupé (51,4 % d'entre elles) et trente-cinq espaces funéraires (57,4 % d'entre eux). La typologie des bijoux les plus courants — fibules et bracelets — lorsque celle-ci a pu être réalisée, montre l'influence celtique de ces productions dont le point d'émission demeure toutefois inconnu. Le bronze est le matériau privilégié pour fabriquer des bijoux au Hallstatt ainsi qu'au début de la période laténienne. Au cours des quatre siècles qui précèdent le changement d'ère, le fer est de plus en plus utilisé, mais toujours conjointement au bronze. Il en est de même pour l'armement que nous verrons plus en détail dans la sous-partie suivante (12.2.4. Activités guerrières). Ce sont surtout les nécropoles qui livrent des éléments de parure, les établissements ruraux étant plutôt avares en bijoux. Ce type d'ornement, réalisé en métal le plus souvent, était précieux et rarement « oublié » sur les sites d'habitats. À en juger par le nombre de bijoux qui accompagnent les défunts, ils étaient systématiquement portés jusque dans la mort, où leur valeur n'était plus vraiment monétaire, mais plutôt symbolique et identitaire. De plus, il est intéressant de noter que la majorité des bijoux provenant des établissements ruraux est fabriquée en bronze. Le fer, pourtant utilisé dans la fabrication des fibules ou des bracelets notamment, n'aura pas fait l'objet d'autant de négligence de la part des individus qui ont vécu sur les sites de notre corpus. Comparé aux établissements ruraux, l'habitat groupé d'**Orléans** est de très loin le site qui a livré le plus de bijoux. En effet, à lui seul, il contient quasiment autant d'éléments de parure que l'ensemble des établissements ruraux toutes périodes confondues : soixante-quatorze éléments pour l'agglomération et l'*oppidum* (issus de sept sites) contre soixante-dix-sept pour les deux cent soixante et un établissements ruraux ayant fait l'objet d'un diagnostic et/ou d'une fouille (issus de vingt-six sites). Si les matériaux métalliques dans lesquels ils étaient majoritairement façonnés n'étaient certainement pas moins précieux aux yeux des citadins, force est de constater qu'ils ont fait l'objet d'un moindre soin de leur part. Et de rajouter que les quelques tombes associées aux nécropoles de l'habitat groupé n'ont livré qu'une fibule en tout et pour tout. Nous sommes à La Tène finale au cours d'une période où se développe et prospère l'habitat groupé d'**Orléans**. Il ne serait pas insensé, à l'époque où même le fer est presque devenu banal, que les citadins aient été amenés à suivre un certain phénomène de mode et à renouveler plus souvent leur parure, en tout cas pour les plus aisés. Un phénomène d'acculturation serait à même d'expliquer cette hypothèse, dans la mesure où nous savons

désormais qu'**Orléans** tenait sur la *Loire* une place particulièrement propice aux échanges à moyenne et longue distance, comme en témoigne le matériel importé de différentes contrées celtiques (nord, est et centre de la Gaule) et des provinces romaines (Latium, Campanie, Tarraconaise et Bétique).

Le monnayage livre au contraire des informations précieuses sur les échanges, mais ce type de matériel n'existe pas avant LT C2 en Gaule. La majorité des monnaies provient de l'habitat groupé d'**Orléans**, sans toutefois que celles trouvées hors contexte et provenant des dragages de la *Loire* n'aient été comptabilisées. En effet, seuls dix établissements ruraux ont livré du monnayage, et encore dans des proportions infimes puisque pour huit d'entre eux il ne s'agissait que d'un seul potin (total : trente-quatre potins, quatre bronzes et un or). Les sites de **Boynes**, « *La Porte de Puiseaux* » et de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 se démarquent avec un nombre de monnaies plus important. À **Boynes**, il s'agit de quatre potins, ce qui est tout de même assez peu, mais il convient de rappeler la faible surface décapée. Le corpus monétaire de **Batilly-en-Gâtinais** est plus étoffé avec une vingtaine de potins, quelques bronzes et notamment une monnaie en or. Nous pouvons faire la même remarque que pour la parure, à savoir que le monnayage était trop précieux pour se permettre d'en perdre ou en tout cas d'en laisser sur place lors de l'abandon de l'établissement rural. Nous pouvons aussi avancer une autre hypothèse selon laquelle la circulation monétaire au sein du monde rural aurait été très dynamique. Une fois les transactions effectuées, il est fort possible que les monnaies acquises aient été rapidement mises à profit pour acheter des denrées, des objets voire des services non produits sur le site. La provenance des monnaies — carnutes ou sénonnes en fonction de la localisation des sites — suggère un commerce local sans doute directement tourné vers les plus proches voisins en ce qui concerne les occupations les plus modestes. Le site de **Batilly-en-Gâtinais** se démarque une fois de plus avec quelques productions issues de territoires plus lointains signifiant l'existence d'un second commerce à moyenne distance.

Dès la seconde moitié du IIe s. av. J.-C., l'agglomération orléanaise est caractérisée par un nombre important de monnaies dont la majorité est issue de l'« *Îlot de la Charpenterie* ». Le profil monétaire d'**Orléans**, qu'il s'agisse de la phase agglomération comme *oppidum*, est surtout tourné vers le territoire qu'il domine avec une quantité écrasante de monnaies locales (potins et bronzes à l'aigle) et dans une moindre mesure de productions du territoire Nord-carnute (*FIG. 518*). Quelques productions de Gaule du Centre-Ouest (dont des émissions du peuple turon), de la Seine moyenne et sénonnes témoignent d'échanges avec les territoires voisins. De rares productions sont à associer aux Nerviens, aux Leuques et aux Séquanes, témoignant ainsi de contacts avec les peuples du nord et de l'est de la Gaule. Les monnaies hors contexte et provenant de la *Loire* permettent d'étoffer l'influence commerciale du site : un peu plus vers le nord avec quelques productions bellovaques, toujours vers l'est et le nord-ouest avec quelques monnaies attribuées aux Trévires, aux Lingons, aux Éduens et aux Boïens, vers l'Armorique avec quelques productions attribuées aux Coriosolites et enfin un peu vers le sud avec quelques monnaies arvernes. Un faciès commercial à longue distance peut même être envisagé avec la présence de productions issues de Narbonnaise, mais aussi de Rome et de Grèce (en quantité élevée), et même d'Afrique. Globalement, plus de 80 % du monnayage trouvé à **Orléans** est d'origine carnute, et quasiment 10 % proviennent de la façade

méditerranéenne. Si les monnaies en contexte rural se font rares, tel n'est pas le cas à **Orléans**. Ce constat est certainement à mettre sur le compte de la nature des sites. Les établissements ruraux sont des occupations principalement tournées vers les activités vivrières et seulement dans un second temps vers l'import/export, suggérant comme nous l'avons déjà souligné une circulation monétaire moindre au sein du monde rural et sans doute plus dynamique, sans oublier la part du troc qui devait encore être très présent. L'agglomération puis l'*oppidum* d'**Orléans** sont tournés vers la production artisanale et ensuite le commerce tout en tenant une place stratégique sur les routes commerciales. Nous rappelons s'il le faut l'utilisation par Strabon du terme *emporium* (STRABON : Géographie, IV, 2, 3) et César de nous informer sur la présence de négociants romains (CÉSAR : BG, VII, 3). La polarisation de ces activités a rassemblé autant d'artisans et de commerçants qu'il en fallait pour assurer la prospérité du village qui s'est en quelques décennies muée en ville. Ainsi, la quantité de monnaies provenant des contextes gaulois d'**Orléans** s'explique par les nombreux flux de personnes et de marchandises qui ont transité par cette place de marché

Tout comme les monnaies, l'origine géographique des céramiques importées peut être déterminée et concerne la même période restreinte. Les contrées avec lesquelles les sites du corpus avaient des relations sont à peu de chose près les mêmes que celles qui ont été citées concernant la provenance des monnaies. Les céramiques d'importation gauloise proviennent principalement de l'est et du nord-est de la Gaule. La céramique de type « *Besançon* » est celle qui a le plus été diffusée sur l'aire géographique étudiée. Il s'agit de formes variées se reconnaissant par l'aspect particulier de la pâte. Elle se rencontre sur la plupart des

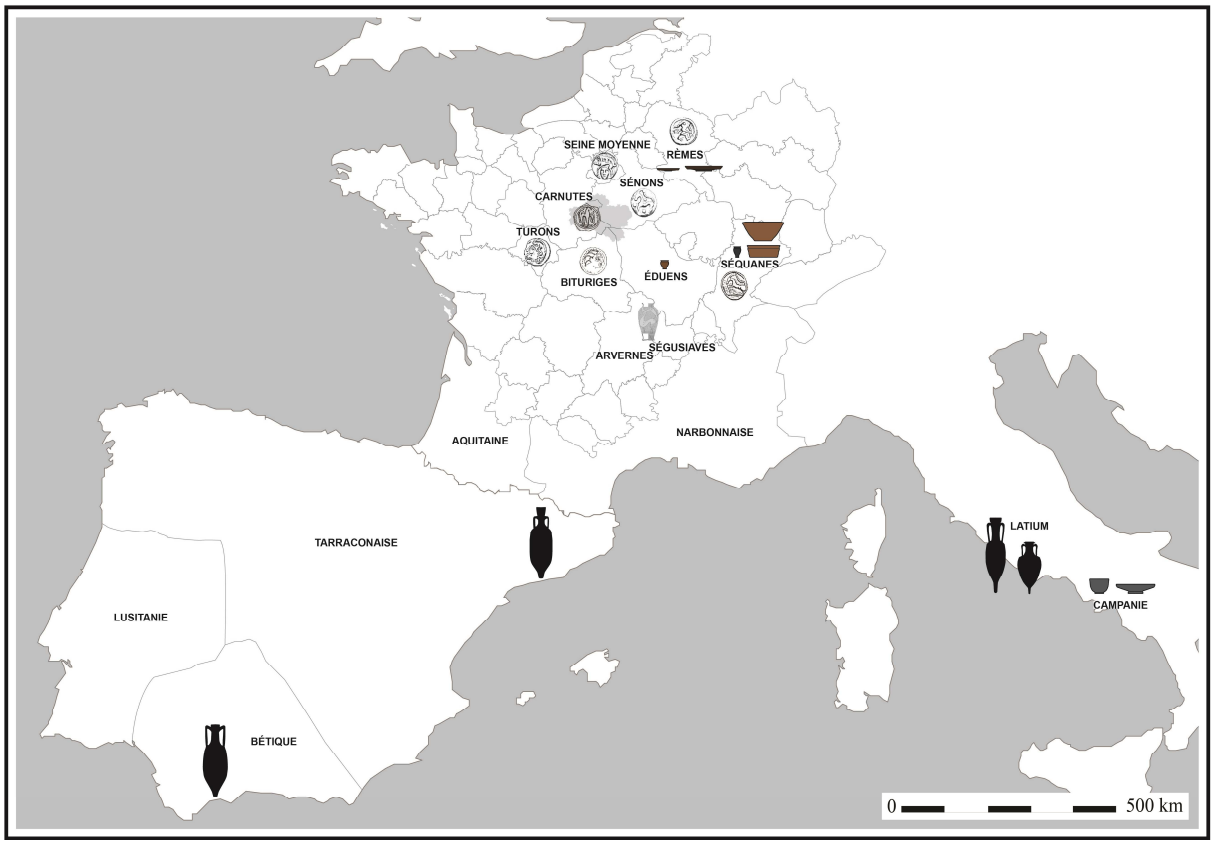

FIG. 518 : Localisation et nature des produits artisanaux les plus importés sur les sites loirétains à la fin de l'âge du Fer (DAO C. Forget).

établissements ruraux de La Tène finale, au plus tôt dans le courant de LT C, et dès les premières décennies d'occupation de l'agglomération d'**Orléans**, tout comme à **Saint-Aignan-des-Gués**. Elle atteste d'échanges avec des territoires s'apparentant grossièrement à la Bourgogne-Franche-Comté actuelle, notamment celui contrôlé par le peuple séquane. Le circuit de distribution des céramiques de type « *Besançon* » suit la vallée de l'*Allier* et celle de la *Loire*. Ces productions ne semblent pas être diffusées dans les campagnes environnantes et ne pénètrent l'intérieur des terres qu'à partir des années 40-30 av. notre ère (RIQUIER 2008 : 274). La trentaine d'individus rencontrée pour les périodes 3 et 4 de **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* » est à ce titre exceptionnelle. Les productions de type « *Beuvray* », généralement des gobelets en céramique fine sombre, proviennent des mêmes régions, mais sont bien moins répandues dans le Loiret. De même, les « *terra nigra* », dont les centres de productions se trouvent plus au nord, vers le territoire des Rèmes, se rencontrent peu, mais toutefois de manière légèrement plus importante et sur un peu plus de sites. Enfin, la céramique peinte à décor zoomorphe issue du Massif central est produite dans des ateliers situés sur les territoires des peuples arverne et ségusiave. Ce type de céramique se trouve uniquement pour la phase *oppidum* d'**Orléans**, à raison de quelques exemplaires seulement. C'est pourquoi la présence d'un vase de ce type à **La Chapelle-Saint-Mesmin**, « *Les Grands Clos* », situé à environ six kilomètres en aval d'**Orléans**, est exceptionnelle et témoigne de la diffusion, certes très limitée, de ce type de céramique dans le monde rural.

Les céramiques méditerranéennes sont généralement originaires de Campanie (*FIG. 518*). Qu'il s'agisse d'originales ou d'imitations, les productions campaniennes ont largement été diffusées en Gaule à partir du IIe s. av. J.-C. et notre aire d'étude n'y échappe pas. Les formes les plus courantes sont des assiettes et des coupes. Elles sont relativement discrètes dans le monde rural, avec des occurrences sur seulement dix établissements ruraux. On en retrouve dans les alentours de l'habitat groupé d'**Orléans** comme à **Meung-sur-Loire**, « Les Champs aux Porcs » et à **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* », mais aussi un peu plus loin à **Artenay**, « *Chemin de Chartres* » et **Dry**, « *Les Bourreuses* ». Des exemplaires proviennent aussi de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* », dont les ressources pour importer des matériaux luxueux semblaient inépuisables. La céramique campanienne a inondé l'habitat groupé d'**Orléans** dès la seconde moitié du IIe s. av. notre ère. Peu d'occupations orléanaises n'en ont pas livré. Cependant, en termes de quantité et d'occurrences, nous remarquons qu'il faut attendre la phase *oppidum* pour voir ce type de production se banaliser. Il est d'ailleurs intéressant de noter que les céramiques campaniennes sont plus nombreuses à **Orléans** que le type « *Besançon* ». Cela confirme donc le raffinement dû à la possession d'une telle vaisselle tandis que le service en pâte « *Besançon* » très rencontré dans le monde rural demeure certes un critère de richesse, mais semble à ce titre relever d'une moindre opulence et touche pour beaucoup des sites incapables d'importer de la céramique campanienne. Un autre type de céramique méditerranéenne se trouve être la sigillée. Ce type de production ne se trouve que pour les contextes les plus tardifs d'**Orléans** datés autour de LT D2b/Aug. et en quantité limitée. Cela montre que malgré la Guerre des Gaules, à l'image de la continuité des activités et des remembrements observés à l'« *Îlot de la Charpenterie* », l'*oppidum* n'a pas périclité, mais s'est au contraire adapté au nouveau contexte post-Conquête et les plus aisés continuent toujours d'importer des produits de luxe.

12.2.4. Activités guerrières

Les indices renvoyant à ce type d'activité sont généralement retenus pour définir la classe sociale et le niveau de richesse des habitants d'une occupation (*FIG. 519*). Ils correspondent à des armes en métal ainsi qu'à des preuves de l'existence du cheval. Ce type de témoignage a été retrouvé sur trente-six établissements ruraux répartis sur vingt-huit sites (soit 9,9 % d'entre eux), trois entités prenant place au sein d'un habitat groupé (soit 8,6 % d'entre eux) ainsi que trente espaces funéraires (47,6 % d'entre eux renvoyant à onze sites). La région BGBPO est celle qui a livré le plus d'indices d'activités guerrières avec cinquante entités. L'Est Loiret en rassemble seize tandis que l'Orléanais et le Sud Loire ne sont respectivement touchés que par six et trois entités.

Les traces de l'existence du cheval constituent l'indice d'activités guerrières le plus courant. Des équidés ont été remarqués sur trente-cinq entités, majoritairement rurales (un peu plus de 91 %) et dans une moindre mesure en contexte d'habitat groupé. La présence du cheval est surtout induite par ses restes osseux alors que seulement six occupations, uniquement rurales, ont livré des pièces de harnachement. La seule présence de l'animal sur une occupation ne permet pas de l'associer automatiquement à un contexte guerrier, car il était aussi utilisé dans un cadre domestique et agricole. En effet, les équidés pouvaient être montés par des cavaliers dans le seul but de se déplacer et contribuaient aussi aux activités agricoles, où leur capacité de traction n'avait rien à envier à celle des bœufs (BUCHSENSCHUTZ 2007 : 114). Afin de confirmer la présence de guerriers au sein des occupations ayant livré des restes équins ou du matériel pouvant être mis en relation avec leur utilisation, il est nécessaire de croiser lesdites données avec la présence d'armement. Neuf occupations, toutes interprétées comme des établissements ruraux ont livré à la fois des preuves de l'existence du cheval et de l'armement. Il s'agit de cinq entités datées entre le Hallstatt final et la fin de La Tène ancienne et de quatre entités de La Tène finale. Ce sont surtout des lances/javelines et des flèches et dans une moindre mesure des épées et des boucliers. La combinaison du cheval et de pointes de flèches demeure plutôt incertaine dans l'identification de guerriers, les archers étant volontiers rapprochés d'un contexte de chasse au sein des établissements ruraux. Cependant, les autres pièces d'armement associées au cheval peuvent sans aucun doute faire référence à l'activité guerrière.

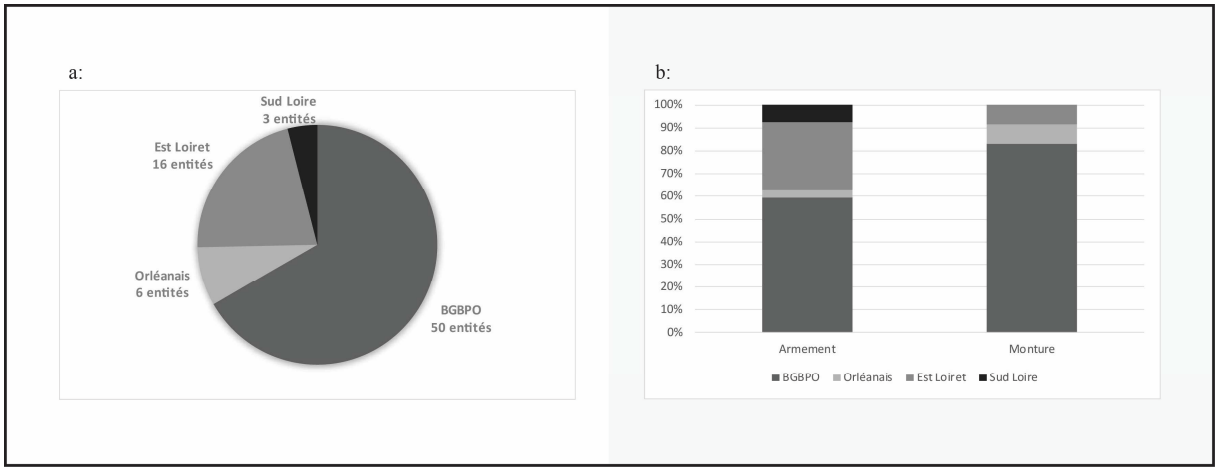

FIG. 519 : Critères de richesse relatifs à la pratique d'activités guerrières : a : quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée (DAO C. Forget).

La présence d'armement est sans équivoque quant à l'existence d'activités guerrières. Il en a été observé sur douze établissements ruraux et quinze espaces funéraires. Dans le premier cas, ce sont des armes retrouvées en contexte de rejet. Il n'y a généralement qu'un seul exemplaire. Cependant, l'établissement rural de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3 a livré une panoplie quasi complète composée d'une épée et de son fourreau, de deux flèches, d'une lance et d'un poignard. Dans le second cas, il s'agit de dépôts accompagnant des défunts. La pratique visant à inhumer les guerriers avec leurs armes apparaît dans le département au Ha D3/LT A ancienne. Il s'agit principalement de tumuli au sein desquels les individus sont inhumés avec peu de pièces d'armement (épée ou flèche). C'est à partir de LT A récente que les guerriers, cette fois-ci enterrés au sein de nécropoles à tombes plates, commencent à être accompagnés de plus de pièces d'armement associant le plus souvent une épée dans son fourreau avec un système de suspension, parfois une arme de jet (lance ou javeline) et dans de rares cas un bouclier. La généralisation de la panoplie guerrière s'opère à partir de LT B2/C1. Les guerriers sont quasi systématiquement enterrés avec une épée dans sou fourreau et système de suspension, une lance ainsi qu'un bouclier. Nous n'avons recensé que peu d'espaces funéraires pour la période de LT D, mais les armes semblent ne plus être déposées avec les défunts. La présence d'autant de guerriers inhumés dans les espaces funéraires est révélatrice de leur existence au sein du monde rural puisqu'ils habitaient inévitablement un établissement rural de leur vivant. Ainsi, la coutume était d'inhumer les guerriers avec le mobilier qui définissait leur statut, ce qui explique l'absence coutumière d'armement au sein des établissements ruraux.

12.2.5. Activités cultuelles et communautaires

Les activités cultuelles et communautaires peuvent aussi être retenues pour préciser le niveau de richesse des espaces occupés. Cependant, les preuves de leur existence se font discrètes et ne concernent que peu de sites. Des pratiques à caractère cultuel ont été observées sur vingt-et-un établissements ruraux répartis sur seize sites (soit un peu moins de 6 % d'entre eux) et six entités prenant place au sein d'un habitat groupé (soit 17,1 % d'entre eux). La région BGBPO est celle qui a livré le plus d'indices d'activités cultuelles avec vingt entités (*FIG. 520a*). L'Orléanais en rassemble six tandis que l'Est Loiret seulement une seule. Aucune activité du genre n'a été repérée dans le Sud Loire. Des indices d'activités se déroulant dans un cadre communautaire proviennent de neuf établissements ruraux correspondant à huit sites (un peu plus de 2 % d'entre eux) alors que dix-sept entités évoluant au sein d'un habitat groupé en ont livré (un peu moins de 49 % d'entre eux). Ainsi, c'est l'Orléanais qui concentre le plus d'entités de ce type (dix-sept), alors que le BGBPO en rassemble huit et l'Est Loiret une seule (*FIG. 520c*).

Les activités cultuelles en contexte d'établissement rural ou d'habitat groupé se cantonnent à des dépôts particuliers d'êtres humains, d'animaux domestiques ou d'armes/d'objets (aucun sanctuaire n'est à ce jour connu que ce soit pour l'agglomération ou l'*oppidum* d'**Orléans**). La pratique cultuelle la plus rencontrée est celle du dépôt humain en silo, entre le Ha D3 et LT C1 (*FIG. 520b*). Ce type de configuration caractérise uniquement les établissements ruraux. Dans de rares cas, des traces discrètes d'aménagement sont visibles, avec par exemple un surcreusement dans la paroi d'un silo à **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 1 ou le fond d'un silo à **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2 pour y installer le corps. Ce type d'agencement a déjà

identifié à Framerville-Rainecourt ou encore à Vermand (Hauts-de-France, France) et a été assimilé par E. Pinard aux traces ténues d'une gestuelle funéraire (PINARD 2010 : 134). V. Delattre et ses collaborateurs ont il y a presque vingt ans fait le point sur les questions principales que posaient ces dépôts en silo, à savoir la relégation en dehors de la nécropole et la marginalisation de l'individu (synonyme d'injure au cadavre ?) ainsi que la notion de sépulture dans ce type de contexte (DELATTRE *et al.* 2000a, 2000b) et ainsi rejeté ce qu'A. Villes qualifiait initialement de « *sépultures de relégation* » (VILLES 1987, 1992). L'interprétation d'ordre rituel est désormais généralement retenue la plupart du temps en raison de divers facteurs : dépôts en silo à mettre en relation avec la fonction primaire de la structure, défunt comme intercesseur entre les dieux et les hommes, manipulation et/ou prélèvement de pièces osseuses codifiées, exposition des corps, probable présence de liens entravant les membres supérieurs et/ou inférieurs, etc. De plus, le « recrutement » hétérogène des défunts tant au niveau du sexe qu'au niveau de l'âge (nous retrouvons aussi bien des femmes, des hommes, des immatures ainsi que des adultes) et l'état sanitaire des individus plutôt correct dans l'ensemble tendent à minimiser leur relégation sociale. Ces particularités mettent plutôt l'accent sur le caractère rituel des gestes observés dont l'origine, la teneur ainsi que les aboutissants nous échappent en grande partie, mais devaient être l'apanage des puissants puisque ces dépôts se retrouvent quasi systématiquement sur des établissements ruraux riches, voire très riches. Il est d'ailleurs possible de rapprocher les « inhumés assis » de **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » de la pratique du dépôt en silo. Si quelques différences sont notables, V. Delattre et L. Pecqueur, suite à l'étude de plusieurs dépôts de ce type provenant

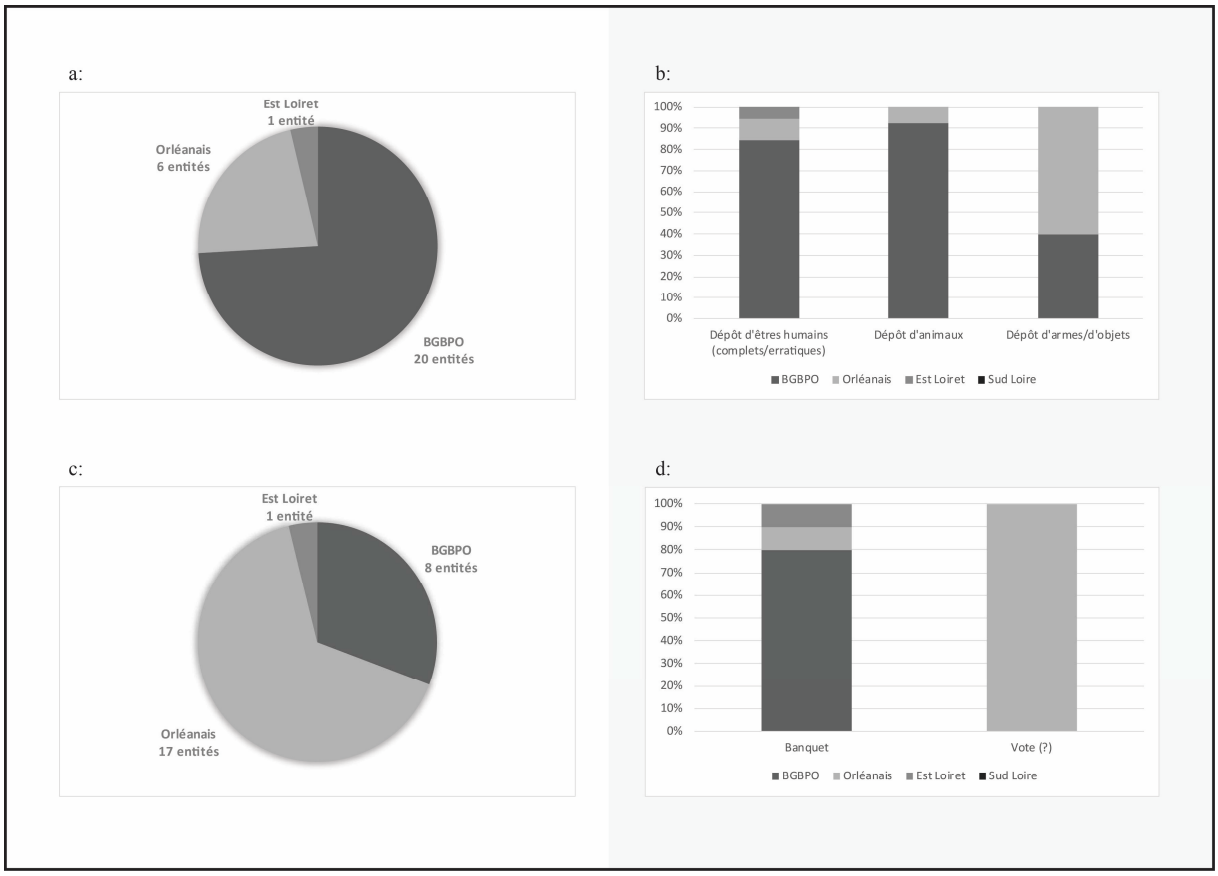

FIG. 520 : Critères de richesse relatifs à la pratique d'activités cultuelles ou communautaires : a : quantité totale ; b : répartition sur l'aire géographique étudiée (DAO C. Forget).

surtout de Gaule du Nord et de l'Est, s'entendent sur leur caractère rituel ainsi que sur le statut spécifique des individus (DELATTRE & PECQUEUR 2017 : 9-15). Faut-il une fois de plus rappeler le statut exceptionnel de l'établissement rural aristocratique installé à « *Les Pierrières* ».

La présence d'ossements humains erratiques a été vue sur huit établissements ruraux et deux occupations d'habitat groupé. La symbolique est moins marquée (ou moins visible) que dans les exemples précédemment illustrés, mais force est de constater le caractère particulier de ces restes. Leur présence ponctuelle et la sélection précise des pièces osseuses — si les parties de crâne humain sont les plus répandues, notamment la calotte, et se retrouvent dans nos données, nous mettons l'accent sur la redondance, certes limitée, des fragments de fémur adultes et des ossements de fœtus humains (radius, fémur) — ont poussé les chercheurs à leur assimiler une « action propitiatoire », cultuelle, funéraire voire magico-religieuse (MALRAIN, MATTERNE & MÉNIEL 2002 : 204-208). Très souvent mentionné pour les établissements ruraux, nous retrouvons ce type de mobilier à **Orléans**, « *Îlot de la Charpenterie* » ainsi qu'à la « *Place de Gaulle* », dans des contextes totalement différents. Bien que l'origine et la finalité de la gestuelle nous échappent, force est de constater qu'elle touche à des sites dont la nature diffère, mais demeure particulière.

Les dépôts d'animaux se rencontrent presque aussi souvent que ceux qui ont mis en scène des êtres humains (treize entités). Il s'agit d'une pratique plutôt commune rencontrée sur l'ensemble du territoire gaulois (ARCELIN & BRUNAUX 2003 : 245). Ce sont principalement des individus complets déposés en silo ou dans des fosses. Les espèces rencontrées sont très variées. Il s'agit majoritairement d'animaux domestiques : ovicaprinés, porcs, bœufs, chevaux et chien. Les seules espèces sauvages retrouvées en contexte cultuel sont le lièvre de la troisième phase d'**Épieds-en-Beauce**, « *ZAC des Chantaupiaux* » et les pygargues d'**Orléans**, « *8-10 rue Porte-Madeleine* ». Nous avons déjà notifié le caractère singulier des dépôts de ce dernier site. Ils ont été réalisés en silo, dans des conditions et une gestuelle similaires à ce qui a été vu pour les dépôts d'êtres humains dans le même type de structures, en fosse et dans un seul cas dans le comblement d'un fossé d'enclos. Il peut même arriver qu'un dépôt de faune accompagne un être humain en silo. C'est le cas à **Villereau**, « *Climat de Laveau* », où une femme adulte est jouxtée par un dépôt de faune composite (une phalange proximale, une mandibule et un radius de bœuf adulte, deux tarsiens de cheval en connexion, une mandibule de porc adulte ainsi qu'une mandibule de chiot âgé de quatre à six mois, le tout reposant à proximité d'un fœtus quasi complet de porc, près de l'épaule gauche de la femme). Si les motivations qui ont poussé à ce dépôt composite demeurent obscures, il semble que l'individu ait eu un statut particulier, si on considère l'ensemble faunique comme un dépôt d'accompagnement. Il se pourrait d'autre part que le corps de la femme soit à mettre au même niveau que la faune et fasse partie d'un rituel codifié dont la portée nous échappe. Quoi qu'il en soit, les questionnements rejoignent ce qui a été proposé pour la fosse de la troisième phase de **Chilleurs-aux-Bois**, « *Les Tirelles* », à ceci près qu'à **Villereau**, nous sommes en plein cœur d'un site d'habitat et qu'il s'agit surtout de parties anatomiques choisies, à l'exception du fœtus de porc. En effet, le caractère particulier du dépôt de **Chilleurs-aux-Bois** ne se retrouve sur aucun autre site du corpus. Un parallèle peut être fait avec la fosse 1135 du site de Thézy-Glimont, « *Les Vergnes* » (Hauts-de-France,

France) qui a livré un dépôt similaire composé de quatre bœufs, d'un équidé, d'un porc et d'un être humain adulte (LE BÉCHENNEC 2016 : 307-311). Les individus sont disposés d'une manière quelque peu différente, notamment l'être humain, et la fosse quadrangulaire fait partie d'un ensemble cultuel composé de dix-sept structures similaires (pour un total de cinquante-quatre animaux et huit êtres humains) jouxtées par un enclos quadrangulaire doublé d'un portique à une centaine de mètres à l'est. De plus, la datation est plus récente (milieu du Ier s. av. J.-C.).

Dans quelques cas, les animaux ne sont pas complets. Il peut s'agir d'un cheval auquel les quatre membres ont été préalablement retirés ou de quelque chose de plus recherché comme cela a été observé à **Pithiviers**, « *Bois Médor* ». En effet, un dépôt composite regroupant plusieurs os longs, une mandibule de sanglier déposée soigneusement au fond de la fosse, au centre, ainsi que des fragments de patte et de queue de cheval signalent un rite qui semble s'écarter quelque peu des « standards » que l'on a mentionnés plus haut. Si les tenants et aboutissants de la gestuelle sont impossibles à mettre en évidence, il s'avère que même le creusement dans lequel a été installé ce dépôt se démarque des autres dépôts d'animaux. En effet, il s'agit d'une fosse à profil en « Y » ou fosse en fente. Ce type de creusement sort de l'ordinaire puisqu'ils sont plutôt rares en France. Il en a été recensé en Champagne, en Normandie et le seul autre exemple pour la région Centre-Val de Loire provient de Sublaines, « *Le Grand Ormeau* », où deux fosses similaires sont issues d'un contexte daté de l'âge du Bronze (DUBUIS, BAYLE & GAY 2010 : 172 ; MARCIGNY, RIQUIER *et al.* 2009 : 73-74). Il faut quitter la France et se tourner du côté de l'Allemagne et des Pays-Bas pour trouver d'autres exemples, mais pour des contextes souvent plus anciens, remontant au Néolithique. Généralement, le mobilier y est quasi inexistant, c'est pourquoi l'exemple de **Pithiviers** et d'autant plus intéressant. L'identification de la fonction des fosses en fente pose problème puisque les éléments permettant de le faire sont insuffisants. La plus sérieuse rapproche ces creusements d'une activité de tannage bien qu'aucun élément scientifique ne vienne étayer cette proposition. Le seul site sur lequel ce type de fosse a été rapproché d'un contexte cultuel est localisé en Slovaquie. Les fouilleurs de l'occupation située dans le village de Branč (Nitra, Slovaquie) ont interprété les fosses comme des *Opfergruben* (« fosses à offrandes ») suite à la découverte d'un bucrane d'aurochs au sein de l'une d'entre elles (*Ibid* : 71). Les restes de faune de **Pithiviers** ne sont pas aussi spectaculaires, mais pourraient s'inscrire dans le même type de contexte et résulter d'un geste dont la motivation demeure inconnue.

Les dépôts d'armes ou d'objets sont les moins communs. Il en a été observé sur cinq entités, dont trois se trouvant au sein de l'*oppidum* d'**Orléans**. Les contextes sont divers. Il peut s'agir d'une offrande pour les dieux chtoniens comme à **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 1, avec le dépôt d'une faux au fond d'un silo, ou encore de dérivés d'*ex voto* provenant du comblement d'un petit enclos ayant pu servir à accueillir un rite particulier à **Pithiviers**, « *Bois Médor* ». À **Orléans**, il ne s'agit pas vraiment de dépôts d'objets, mais plutôt le caractère de ces derniers qui interpelle. Deux rouelles en alliage cuivreux ont été retrouvées aux « *Halles Châtelet* » et à l'« *Îlot de la Charpenterie* », ainsi qu'une fibule en alliage cuivreux « sacrifiée » à la « *ZAC des Halles 1-Îlot B* ». Si le caractère cultuel du premier type d'objet est sujet à discussion, le pliage d'objets est une pratique généralement rencontrée en contexte de sanctuaire, comme par

exemple à Gournay-sur-Aronde (Hauts-de-France, France) où de nombreuses armes ont été délibérément détériorées et exposées (AUDOUZE & BUCHSENSCHUTZ 1989 : 191-192 ; BUCHSENSCHUTZ 2004a : 62). Cependant, le pliage d'une seule fibule en contexte d'habitat groupé ne saurait suffire pour y affirmer la présence d'une pratique cultuelle, bien que le parallèle demeure intéressant, surtout que les bijoux se retrouvent au sein de nombreux dépôts à caractère cultuel (ARCELIN & BRUNAUX 2003 : 245).

Les activités communautaires sont plutôt difficiles à mettre en évidence, qu'il s'agisse de contextes ruraux ou d'habitat groupé. Des pratiques pouvant entrer dans ce cadre ont été observées sur neuf établissements ruraux répartis sur huit sites (soit un peu moins de 2 % d'entre eux) et dix-sept entités prenant place au sein d'un habitat groupé (soit un peu plus de la moitié d'entre eux). Il s'agit d'éléments renvoyant à des pratiques encore mal cernées par les archéologues : les repas communautaires ainsi que la présence de jetons en céramique.

La pratique du banquet a été repérée sur neuf établissements ruraux ainsi qu'au 191 rue de Bourgogne à **Orléans** pour la phase *oppidum*. Elle est suggérée par l'existence de rejets de déchets issus de pièces de viande de qualité ou de la consommation du vin, mais aussi par la présence d'ustensiles spécifiques. Il s'agit de l'évènement ultime par lequel se signalent les plus hautes sphères de la société. Dans un cadre communautaire, des dignitaires gaulois s'assurent des faveurs certainement politiques, mais aussi d'ordre religieux, en organisant de fastes repas au cours desquels des denrées de qualité sont consommées et partagées. Ce type de fait social devait aussi se produire à des périodes plus anciennes, dès le début de la période laténienne si on se fie aux découvertes réalisées à **Chevilly**, « *Pièces de Chameul* » 1, **Neuville-aux-Bois**, « *La Grande Route* » 2 et **Pithiviers**, « *Bois Médor* » 2, qui consistent en la présence de viandes choisies parmi les meilleurs morceaux sur de jeunes animaux. Le rejet de ces déchets au fond d'un silo à **Neuville-aux-Bois** met un peu plus l'accent sur la fonction symbolique de l'évènement qui s'y est produit. Les entités de La Tène finale ont livré des preuves plus concrètes, avec l'association de rejets d'amphore, de viande de qualité et parfois d'ustensiles utilisés dans un cadre particulier. Cela a été observé à **Artenay**, « *Chemin de Chartres* » 4, **Batilly-en-Gâtinais**, « *Les Pierrières* » 3, **Cepoy**, « *Chalat* », **Pithiviers**, « *Vieux Chemin d'Étampes* » et à **Saran**, « *ZAC du Champ Rouge* « 5. La présence de stigmates sur les cols de quasiment trois cents amphores de **Batilly-en-Gâtinais** permettent de penser qu'elles ont été sabrées, donc ouvertes afin d'en boire l'intégralité du contenu.

Les jetons ou demi-jetons sont désormais bien connus des chercheurs travaillant sur la période de La Tène finale. Habituellement découverts en contexte d'habitat groupé, c'est aussi le cas ici puisqu'il n'en pas été observé un seul en contexte d'établissement rural. L'ensemble de ces productions provient d'entités qui participent à l'occupation de type *oppidum* d'**Orléans**. Nous ne sommes pas vraiment en mesure d'apporter plus de précisions sur ce type de mobilier que ce que nous avons déjà dit au sein de la sous-partie 6.3.2.2.4.3. Les activités communautaires. L'existence de jetons sur les *oppida* peut renvoyer à des activités communautaires de style vote, ou simplement être des unités de compte, voire de jeu. Mais cela n'explique pas leur absence au sein des établissements ruraux, notamment les plus riches, que nous avons cités dans le paragraphe précédent.

CONCLUSION GÉNERALE ET PERSPECTIVES DE RECHERCHE

Les recherches récentes portant sur l'occupation des territoires à l'âge du Fer s'appuient sur des éléments qui permettent un degré d'étude plus pointu et une échelle de conception des entités territoriales plus large. Ainsi, depuis l'extrême fin du XXe s., l'élargissement des sciences archéologiques associé à l'essor de l'archéologie préventive ont permis de sortir du carcan imposé par le site lui-même et de se tourner également vers ses environnements, le fameux « hors site » de P. Leveau que R. Chevallier et P.-M. Duval avaient pressenti dès les années 1970, composé d'infrastructures anthropiques et d'un milieu naturel/semi-naturel. Nous avons abordé notre étude territoriale à la lecture de ces nouveaux aspects de la discipline archéologique, et notamment à travers la présence de la *Loire*, dont le rôle était déjà suggéré au sein du titre de ce travail doctoral.

À l'origine destiné à englober les départements actuels du Loir-et-Cher et du Loiret, le corpus a dû se limiter à ce dernier en raison du nombre élevé d'entités archéologiques qu'il proposait. Les habitats, les espaces dédiés à leurs activités, les espaces funéraires ainsi que les espaces à caractère cultuel/religieux retenus pour cette étude présentaient une documentation le plus souvent récente, accessible et suffisamment étoffée pour en retirer les informations nécessaires à une homogénéisation globale des procédés d'analyse. Chaque site a fait l'objet d'une lecture individuelle reposant sur une méthodologie unique et commune avant de confronter tous les éléments qui composaient leur identité propre. L'analyse de la localisation géographique des sites, de leurs interactions avec leurs environnements, de leur chronologie, des caractères morphologiques des vestiges qui les composent, des activités qui y étaient pratiquées ainsi que de la répartition des richesses ont permis de mettre en évidence des tendances générales et d'autres, inhérentes à certains types de sites en particulier.

Les sites retenus au sein du corpus entrent dans quatre catégories. Le premier niveau de lecture, le plus petit, mais sans doute le plus complexe, renvoie aux établissements ruraux. Ces entités rurales, les plus nombreuses, sont composées d'un habitat et/ou d'espaces dédiés à diverses activités, le plus souvent agropastorales. Le second niveau correspond aux habitats groupés que l'on retrouve en bien moindre quantité. Zones résidentielles et activités de production — principalement artisanale — s'y côtoient. Le troisième niveau concerne les espaces funéraires des habitats ruraux et urbains tandis que le quatrième touche à la sphère du cultuel et du religieux, avec des zones dévolues aux offrandes le plus souvent.

Les sites ont été installés dans des secteurs qui ne doivent rien au hasard. Les établissements ruraux se retrouvent principalement sur le vaste plateau beauceron qui en réalité dessine de grandes plaines peu ondulées qui débouchent sur le Val de Loire. Les sols à fort potentiel agricole sont privilégiés, tout comme les régions où se retrouve le système aquifère de Beauce, ce qui tend en partie à expliquer les disparités dans l'occupation du département. La proximité de l'eau n'est donc pas spécialement recherchée, ni même celle de la *Loire*, en tout cas pour les

contextes ruraux. Nous avons vu en effet que trois des quatre habitats groupés du corpus étaient installés au contact du fleuve. La connaissance des environnements des entités est fortement inégale, car peu d'entre elles ont pu bénéficier des études spécialisées nécessaires à leur reconstitution. Les quelques données récoltées ont permis de restituer des campagnes parsemées de champs, principalement des cultures céréalières, de prairies, de friches et de bois composés de feuillus.

Les entités étudiées remontent au VIIIe s. av. J.-C. pour les plus anciennes et à l'extrême fin du Ier s. av. J.-C. pour les plus récentes. La durée de leur fréquentation n'a pas pu être examinée pour chacune d'entre elles. Lorsque cela s'est avéré possible, nous avons observé des tendances plutôt similaires avec une occupation de l'ordre d'une à deux générations, soit entre une vingtaine et une cinquantaine d'années, les entités occupées de manière continue plus d'un siècle étant plutôt rares. Globalement, les rythmes d'occupation des sites du corpus, quelle que soit leur nature, rejoignent la même tendance à l'échelle de l'âge du Fer. Nous observons deux périodes principales de créations au dernier quart du VIe s./début Ve s. av. J.-C. ainsi qu'à partir de la seconde moitié du IIe s. av. J.-C. jusqu'au troisième quart du Ier s. av. J.-C., entrecoupées de périodes d'instabilité ou de déprise.

Leur morphologie diffère en fonction de leur nature. Les établissements ruraux n'ont que peu évolué en huit cents ans. Si divers niveaux d'organisation sont visibles, quelle que soit la période, avec une structuration pouvant être tantôt lâche, voire inexistante, tantôt regroupée et méthodique, la structure même de l'occupation rurale reste la même, composée de bâtiments sur poteaux et de fosses trahissant les activités pratiquées. La principale mutation qui touche les sites ruraux du territoire gaulois à partir du IIIe s. av. J.-C., à savoir l'apparition puis la généralisation des systèmes d'enclos fossoyés, se retrouve aussi pour les sites loirétains. L'habitat se pare d'une délimitation physique qui devient alors une aubaine pour les archéologues, leur permettant de repérer et circonscrire les établissements ruraux, opération qui s'avère difficile à réaliser pour les établissements ruraux antérieurs qui évoluent principalement en environnement ouvert. Si chaque enclos montre un tracé unique approprié au contexte géographique notamment, des tendances générales ont été observées et peuvent parfois se retrouver sur ce qui a été interprété comme une unité territoriale où les enclos montrent des similitudes dans leur conception comme cela a été vu dans la région de Boynes/Batilly-en-Gâtinais.

L'évolution morphologique de l'habitat groupé est censée suivre la même tendance. Les agglomérations qui apparaissent à partir du IIIe s. av. J.-C. ne semblent pas clôturées alors que les *oppida* des IIe/Ier s. av. J.-C. se parent d'un véritable rempart monumental. Toutefois, les habitats groupés du corpus n'ont pas livré assez d'éléments pour s'assurer qu'ils suivent la tendance qui s'observe en Europe occidentale, même si cela est fortement vraisemblable. Mis à part la fortification, peu de choses différencient en termes de morphologie une agglomération commerciale d'un *oppidum*, si ce n'est le degré d'organisation qui apparaît somme toute plus prononcé dans le second cas. L'espace est planifié dès la fondation, desservi par un réseau viaire et constitué de quartiers d'habitat, de production et de nécropoles, le tout parsemé d'aménagements publics.

La morphologie des espaces funéraires connaît elle aussi quelques changements. Les *tumuli* et rares enclos circulaires du premier âge du Fer laissent progressivement la place aux nécropoles à tombes plates et à enclos quadrangulaires au second âge du Fer. Globalement, le monde funéraire transparaît à travers les restes de personnages importants. Les tertres ne représentent pas les populations moyennes, mais plutôt leurs élites tandis que les nécropoles à tombes plates de la période laténienne sont surtout composées de personnages issus de la caste des guerriers. L'espace funéraire occupé par les tertres est par nature circonscrit alors que cet aspect est beaucoup plus difficile à mettre en évidence pour les nécropoles à tombes plates. Elles devaient cependant être signalées au sol au vu des rares recoupements et de la tendance au déplacement progressif de l'espace funéraire au fil du temps et à en juger par la palissade qui entoure la nécropole de la seconde phase de Chevilly, « *Pièces de Chameul* ».

Le corpus d'espaces cultuels étant peu étoffé, il est difficile d'affirmer leurs caractères morphologiques avec précision. Nous avons observé quelques sites où des fosses avaient accueilli des dépôts spécifiques d'hommes, d'animaux ou d'objets et seulement un exemple reprenant le plan à double enclos quadrangulaire emboîté, généralement connu pour les sanctuaires de la fin de l'âge du Fer.

Les activités mises en évidence sur les entités du corpus sont principalement agropastorales. Cela est vrai pour les établissements ruraux, qui constituent le socle de toute occupation territoriale en produisant de la nourriture. Dans les habitats groupés, ce type d'activités se montre rare et c'est la production artisanale qui prévaut, principalement métallurgique. Les richesses semblent avant tout concentrées au sein des agglomérations commerciales puis des *oppida* comme nous le montre le site d'Orléans, qui ne redistribue que très peu les produits de luxe qu'elle importe des contrées méditerranéennes notamment, qui ne se retrouvent que sur les grands établissements ruraux qui avaient les moyens de se les procurer. Cependant, la présence de nécropoles contenant des défunts richement parés au moment de leur ensevelissement montre que certains lieux de pouvoir parsemaient le territoire étudié dès le Ha final — voire avant —, et ce tout au long de La Tène ancienne. Les lacunes touchant le domaine funéraire à La Tène moyenne et finale ne permettent pas d'en dire autant.

L'ensemble de notre contribution ne bouleverse pas l'archéologie de l'âge du Fer en France. Cependant, l'analyse rigoureuse des sites archéologiques constituant le corpus ainsi que l'exploitation minutieuse des diverses études dont chacun a bénéficié a permis de mettre en lumière la présence de quelques occupations tout à fait exceptionnelles au sein d'une myriade d'autres plus banales. Cela met en avant une diversité déjà rencontrée dans d'autres régions, tant dans leur forme qu'au niveau de leur statut, d'entités qui pratiquent pourtant des activités analogues et s'insèrent dans un système économique commun. Plusieurs rangs transparaissent donc.

Le début du premier âge du Fer s'instaure comme la continuité de l'âge du Bronze final, avec des populations celtes en pleine construction identitaire, qui évoluent au sein d'un système de petits chefs locaux, dont l'économie reposait sur la production agricole et les échanges, et qui entretinrent des réseaux de clientèle avec l'Europe centrale et le monde méditerranéen. Les

établissements ruraux apparaissent modestes dans la globalité. Il s'agit de petites unités d'habitation gérant peu de terres, produisant dans un cadre familial et délivrant sans doute un tribut aux personnages gouvernant ces petits royaumes. L'existence du site de Préfontaines, « *Les Grands Réages* », daté du Bz final ou du Ha C, permet de relativiser cette vision et de discerner l'existence d'une hiérarchie au sein même du système de production, à moins qu'il ne s'agisse justement d'un site directement géré par une famille dirigeante. Nous le savons, ce schéma, qui se complexifie dès le Ha D1-2, a mené à l'instauration des principautés du Ha D3 qui furent administrées par l'aristocratie issue de certains de ces royaumes alors que d'autres lignées se sont vraisemblablement éteintes. Les territoires se sont étendus, les systèmes de production stabilisés et nous voyons l'accroissement du nombre d'établissements ruraux de haut statut qui devaient graviter autour d'un « site princier » central, comme cela a été observé pour Bourges, mais qui demeure inconnu pour le moment.

L'effondrement des élites au pouvoir à la fin du premier âge du Fer se produit brutalement vers la transition entre le Ha D3 et LT A ancienne. Les quelques deux cents ans qui suivent (LT A récente/LT B) sont caractérisés par une instabilité manifeste qui se traduit au départ par une baisse démographique et voit l'ascension d'une nouvelle aristocratie guerrière et la mode du stockage centralisé communautaire voire supra-communautaire. Une hiérarchie se retrouve encore au niveau des établissements ruraux. Ces disparités se durcissent dans le courant de LT C avec l'apparition des établissements à enclos fossoyés ainsi que la création des agglomérations commerciales. Celles-ci mettent en relief l'ascension de la classe des commerçants qui parvient à centraliser la production agropastorale ou artisanale au sein de sites structurés. Cette dernière prospère et, à en juger par la pérennité de l'agglomération d'Orléans qui a fini par se muer en *oppidum*, parvient à stabiliser son autorité, à moins qu'un autre groupe ait pris le pouvoir afin de l'administrer.

La complexification politique et socio-économique qui touche les sociétés de LT C se poursuit à LT D avec la constitution des *civitates* dont l'origine pourrait être plus ancienne dans certains cas, comme cela a été mis en évidence récemment pour les Bituriges par S. Krausz (KRAUSZ 2016 : 325-349). Certains établissements ruraux peuvent être assimilés à des domaines gérés par de grands propriétaires terriens dont certains étaient sans doute issus de l'aristocratie, alors que les établissements plus modestes devaient être tenus par des personnes soumises à un bail rural, voire des producteurs indépendants pour les mieux lotis. Ce type de sites évolue dans un territoire bien plus vaste qu'aux périodes précédentes, où les terres ne s'administrent plus de manière rayonnante, mais au sein duquel le pouvoir est relayé par les *oppida* qui administrent de petites unités territoriales internes, les *pagi*. L'influence culturelle d'Orléans, qui a été mise en évidence à travers la diffusion du monnayage qui y était frappé, et l'utilisation d'un répertoire vaisselier typique, est visible sur une petite zone au sein de laquelle l'*oppidum* exerçait son hégémonie, dans la moitié sud du territoire carnute. D'autres sites comme les sanctuaires, voire de grands établissements ruraux aristocratiques comme S. Fichtl l'a proposé pour Batilly-en-Gâtinais, « *Les Pierrières* », ont pu relayer le pouvoir à leur manière dans les zones de confins.

Ce travail doctoral repose sur une sélection de sites choisis en fonction de la documentation disponible. Le corpus n'est pas du tout représentatif de l'ensemble des occupations de l'âge du Fer dans le département du Loiret puisqu'il a été convenu d'ignorer dès le départ les découvertes anciennes (à l'exception de quelques *tumuli* référencés par P.-Y. Milcent et qu'il nous a paru important d'intégrer) qui sont, il faut le reconnaître mal ou peu renseignées, et que d'autres sites restent évidemment à découvrir. Cependant, une réflexion sur l'occupation des territoires à l'âge du Fer a pu être initiée qui amène quelques perspectives de recherche.

La documentation archéologique a été rassemblée et traitée sur une période comprise entre septembre 2012 et juin 2017. Nous avons essayé de tenir compte au mieux du dynamisme archéologique du département et d'incorporer au fur et à mesure les quelques sites qui ont livré des vestiges de l'âge du Fer. Mais entre l'opération archéologique et la remise du rapport d'opération au SRA peuvent s'écouler plusieurs mois voire années — le rapport de la fouille de Batilly-en-Gâtinais, « *Les Pierrières* » n'est toujours pas consultable — ce qui peut expliquer le fait que certains sites n'ont pas été ajoutés au corpus.

Cette étude ne constitue que l'esquisse d'un projet beaucoup plus vaste qui consiste à analyser l'ensemble du territoire de la Loire moyenne à l'âge du Fer, c'est-à-dire entre Angers et Sully-sur-Loire et incorporer les départements du Loir-et-Cher, comme cela était prévu initialement, celui de l'Indre-et-Loire et enfin celui du Maine-et-Loire. Ce type d'étude, surtout sur une chronologie aussi vaste, requiert la mise en place d'un programme de recherche qui serait à même de confirmer ou infirmer les diverses hypothèses proposées dans ce volume. Il implique la mise en place d'une base de données commune reprenant des outils homogènes afin d'uniformiser la documentation cartographique, chronologique, celle issue de la morphologie des sites et enfin celle qui relève du mobilier.

BIBLIOGRAPHIE

❋Abréviations :

ACMVP : Association pour la Connaissance et la Mise en Valeur du Patrimoine
ADAL : Association pour le Développement de l'Archéologie en Languedoc-Roussillon
AFEAF : Association Française pour l'Étude de l'Âge du Fer
APDCA : Association pour la Promotion et la Diffusion des Connaissances Archéologiques
BERA : Bureau d'Études, de Recherches et d'Applications
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
BSAHO : Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais
BSPF : Bulletin de la Société Préhistorique de France
CMS : Caisse nationale des Monuments historiques et des Sites
CNRS : Centre National de Recherches Supérieures
CTHS : Comité des Travaux Historiques et Scientifiques
DP : Direction du Patrimoine
EAA : European Association of Archaeologists
EHESS : Éditions des Hautes Études en Sciences Sociales
EJA : European Journal of Archaeology
EUD : Éditions Universitaires de Dijon
FAL : Fédération Archéologique du Loiret
FERACF : Fédération pour l'Édition de la Revue Archéologique du Centre de la France
INRA : Institut National de la Recherche Agronomique
INRAP : Institut National de Recherches Archéologiques Préventives
MSAC : Mémoires de la Société Archéologique Champenoise
MSH : Maison des Sciences de l'Homme
PUFC : Presses Universitaires de Franche-Comté
PUFR : Presses Universitaires François-Rabelais
PUP : Presses Universitaires de Provence
PUR : Presses Universitaires de Rennes
RACF : Revue Archéologique du Centre de la France
RAE : Revue Archéologique de l'Est
RAL : Revue Archéologique du Loiret
RAP : Revue Archéologique de Picardie
SAE : Société Archéologique de l'Est
SAHLSG : Société Archéologique, Historique, Littéraire et Scientifique du Gers
SAHO : Société Archéologique et Historique de l'Orléanais
SAHV : Société Archéologique et Historique de Vienne-en-Val
SARP : Société Archéologique de la Région de Puiseaux
SFAC : Société Française d'Archéologie Classique
SFECAG : Société Française d'Étude de la Céramique Antique en Gaule
SPF : Société Préhistorique Française
SRA : Service Régional de l'Archéologie

SSNAHC : Société des Sciences Naturelles, Archéologiques et Historiques de la Creuse

❉ Sources :

CÉSAR : BG
César — *De Bellum Gallico. La Guerre des Gaules*, trad. L.-A. Constans, Paris : Gallimard, 1994.

STRABON : Géographie
Strabon — *Géographie*, trad. G. Aujac, Paris : Les Belles Lettres, 1969.

TITE-LIVE : Histoire romaine
Tite-Live, Ab Urbe condita libri, Histoire romaine

VITRUVE : *De Architectura*
Vitruve — De Architectura. De l'architecture, trad. L. Bernard & M. Zuinghedau, Paris : Les Belles Lettres, 1995.

❉ Cartes :

GÉOPORTAIL
Géoportail — Accéder à l'information géographique de référence : cartes, photographies aériennes, bases de données géographiques, https://www.geoportail.gouv.fr/carte.

PICQUET 1842
Picquet C. — *Carte de l'ancienne division de la France en trente-deux gouvernements comparés à sa nouvelle division en quatre-vingt-trois départements, à l'époque de leur première formation en 1790*, Paris : Denaix, 1842. http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/ btv1b53083393x/f1.item.r=france%201790.

VASLET 2001
Vaslet D. — Carte géologique de la Région Centre, BRGM, 2001.

❉ Dictionnaires et encyclopédies :

AGACHE 2017
Agache R. — Archéologie (Méthodes et techniques) – L'archéologie aérienne, *in* : *Encyclopaedia Universalis,* http://www.universalis-edu.com.proxy.scd.univ-tours.fr/ encyclopedie/archeologie-methodes-et-techniques-l-archeologie-aerienne/.

AUBIN 2017
Aubin M.-C. — Sologne, *in* : *Encyclopaedia Universalis,* http://www.universalis-edu.com.proxy.scd.univ-tours.fr/encyclopedie/sologne/.

BABONAUX 2017
Babonaux Y. — Loire, fleuve et bassin, *in* : *Encyclopaedia Universalis*, http://www.universalis-edu.com.proxy.scd.univ-tours.fr/encyclopedie/loire-fleuve-et-bassin/.

BONNET 2017
Bonnet J. — Ville – Le fait urbain dans le monde, *in* : *Encyclopaedia Universalis*, http://www.universalis-edu.com.proxy.scd.univ-tours.fr/encyclopedie/ville-le-fait-urbain-dans-le-monde/.

BRUNET, FERRAS & THÉRY 1992
Brunet R., Ferras R., Théry H. — *Les mots de la Géographie* : *dictionnaire critique,* Paris : La documentation française, 1992.

GUYONVARC'H 2018a
Guyonvarc'h C.-J. — Druides, *in* : *Encyclopaedia Universalis*, http://www.universalis-edu.com.proxy.scd.univ-tours.fr/encyclopedie/druides/#c_2.

GUYONVARC'H 2018b
Guyonvarc'h C.-J. — Vate, *in* : *Encyclopaedia Universalis*, http://www.universalis-edu.com.proxy.scd.univ-tours.fr/encyclopedie/vate/.

LAROUSSE
www.larousse.fr.

LAROUSSE ENCYCLOPÉDIE
www.larousse.fr/encyclopedie.

GUÉRIT 2017
Guérit F. — Centre-Val de Loire, région administrative, *in* : *Encyclopaedia Universalis,* http://www.universalis-edu.com.proxy.scd.univ-tours.fr/encyclopedie/centre-val-de-loire-region-administrative/.

LÉVY & LUSSAULT dir. 2013
J. Lévy, M. Lussault — *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris : Belin, 2013.

MOREAU DEFARGES 2017
Moreau Defarges P. — Géopolitique, *in* : *Encyclopaedia Universalis*, http://www.universalis-edu.com.proxy.scd.univ-tours.fr/encyclopedie/geopolitique/, consulté le 30 juin 2017.

SACCHI 2017
Sacchi C. F. — Milieu, écologie, *in* : *Encyclopaedia Universalis,* http://www.universalis-edu.com.proxy.scd.univ-tours.fr/encyclopedie/milieu-ecologie/, consulté le 18 août 2017.

❊ Sites internet :

HYDRO
Hydro — Site officiel de la Banque Hydro, www.hydro.eaufrance.fr.

INFOCLIMAT
Infoclimat — La météo en temps réel : observations météo en direct, www.infoclimat.fr.

RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
Région Centre-Val de Loire — Site officiel de la Région Centre-Val de Loire, www.regioncentre-valdeloire.fr.

THESES.FR
Theses.fr — Moteur de recherche des thèses de doctorat françaises, www.theses.fr.

❉ Monographies et articles :

ACHARD-COROMPT & RIQUIER dir. 2010
Achard-Corompt N., Riquier V. (dir.) — *Chasse, culte ou artisanat ? Les fosses « à profil en Y-V-W ». Structures énigmatiques et récurrentes du Néolithique aux âges des Métaux en France et alentour*, Actes de la table ronde de Châlons-en-Champagne, 15-16 novembre 2010, Dijon : SAE, 2010.

ADAM 2012
Adam A.-M. — Les importations méditerranéennes en Gaule interne aux IVe et IIIe siècles avant notre ère, *in* : *MENNESSIER-JOUANNET, ADAM & MILCENT éd. 2007.*

AGACHE 1976
Agache R. — Les fermes indigènes d'époque pré-romaine et romaine dans le bassin de la Somme, *Cahiers archéologiques de Picardie*, n° 3, 1976.

ALBIN 2011
Albin J. — *La langue gauloise. Le glossaire d'Endlicher*, 2011.

ARBOUSSE-BASTIDE 2000
Arbousse-Bastide T. — Analyse et fonction des enclos protohistoriques de part et d'autre de la Manche, *in* : *RAP*, n° 1/2, 2000.

ARCELIN & BRUNAUX 2003
Arcelin P., Brunaux J.-L. — Sanctuaires et pratiques cultuelles. L'apport des recherches archéologiques récentes à la compréhension de la sphère religieuse des gaulois, in : *Gallia*, Tome 60, 2003.

ARRAMOND & LE POTIER 1990
Arramond J.-C., Le Potier C. — Paule, « Saint-Symphorien » : habitat de l'âge du Fer, *in* : DUVAL A., LE BIHAN & MENEZ éd. 1990.

AUDOUZE & BUCHSENSCHUTZ 1989
Audouze F., Buchsenschutz O. — *Villes, villages et campagnes de l'Europe celtique*, Paris : Hachette, 1989.

AUGIER & KRAUSZ 2012
Augier L., Krausz S. — Du complexe princier à l'*oppidum* : les modèles du Berry, *in* : *SIEVERS & SCHÖNFELDER dir. 2012.*

AUTHIER 2001
Authier J.-Y. — *Du domicile à la ville*, Anthropos, 2001.

AUXIETTE *et al.* 2005
Auxiette G. (*et al.*) — Les Gaulois d'Ile-de-France au second âge du Fer et leur cheptel : état de la question, *in* : *BUCHSENSCHUTZ, BULARD & LEJARS éd. 2005*.

BABONAUX 1983a
Babonaux Y. — De l'Orléanais au terroir d'Orléans, *in* : *DEBAL dir. 1983*.

BABONAUX 1983b
Babonaux Y. — L'espace ligérien, *in* : *VIGIER dir. 1983*.

BAKKAL-LAGARDE 2009
Bakkal-Lagarde M.-C. — Chevilly-Sougy (Loiret), Le Clocher d'Ambron : un établissement gaulois, *in* : *RAL*, n° 32, 2007-2008, Neuville-aux-Bois : FAL, 2009.

BAKKAL-LAGARDE 2015
Bakkal-Lagarde M.-C. — Chevilly, Le Clocher d'Ambron, *in* : *FERDIÈRE & GUIOT dir. 2015.*

BAKKAL-LAGARDE & PEYNE 2009
Bakkal-Lagarde M.-C., Peyne N. — Une occupation Hallstatt final-La Tène ancienne : le Haut des Vignes à Dadonville (Loiret), *in* : *RACF*, T. 52, 2013.

BARATIN 1972
Baratin J.-F. — Deux vases gaulois de **Chilleurs-aux-Bois** (Loiret) au musée de Pithiviers, *in* : *RACF*, Tome 11, fascicule 1-2, 1972.

BARATIN *et al.* 1980
Baratin J.-F. (*et al.*) — Une fosse de l'âge du Fer à Artenay (Loiret), *in* : *RAL*, 6, 1980.

BARAY 1991
Baray L. — Le Sénonais dans son contexte du bassin Parisien du IVe et du IIIe s. av. J.-C., *in* : *RAE*, Tome 42, fasc. 2, 1991.

BARAY 2003
Baray L. — Pratiques funéraires et sociétés de l'âge du Fer dans le bassin Parisien. Fin du VIIe siècle - troisième quart du IIe siècle av. J.-C., *in* : *Gallia*, 56e suppl., Paris : CNRS Éditions, 2003.

BARAY *et al.* 1994
Baray L. (*et al.*) — *Nécropoles protohistoriques du Sénonais* : *Serbonnes/La Créole, Michery/La Longue Raie, Soucy/Mocques Bouteilles (Yonne)*, Document d'archéologie française, 44, Paris : MSH, 1994.

BARRAL 1999
Barral P. — Place des influences méditerranéennes dans l'évolution de la céramique indigène en pays éduen aux IIème-Ier s. av. n. è., *in* : *TUFFREAU-LIBRE & JACQUES dir. 1999.*

BARRAL 2003
Barral P. — Céramique indigène et groupes culturels. La Bourgogne et ses marges à La Tène finale, *in* : *PLOUIN & JUD éd. 2003*.

BARRAL & NOUVEL 2012
Barral P., Nouvel P. — La dynamique d'urbanisation à la fin de l'âge du Fer dans le Centre-Est (Bourgogne – Franche-Comté), *in* : *SIEVERS & SCHÖNFELDER dir. 2012.*

BARRAL & VIDEAU 2012
Barral P., Videau G. — De Bibracte à *Vesontio* : esquisse d'une périodisation de la fin de l'âge du Fer en Bourgogne et Franche-Comté, *in* : *BARRAL & FICHTL dir. 2012*

BARRAL, FICHTL & GUICHARD 2012
Barral P., Fichtl S., Guichard V. — Introduction, *in* : *BARRAL & FICHTL dir. 2012.*

BARRAL & FICHTL dir. 2012
Barral P., Fichtl S. (dir.) — *Regards sur la chronologie de la fin de l'âge du Fer (IIIe-Ier siècle avant J.-C.) en Gaule non méditerranéenne*, Actes de la table ronde de Glux-en-Glenne, 15-17 octobre 2007, Bibracte 22, Glux-en-Glenne : Centre Archéologique européen du Mont-Beuvray, 2012.

BARRAL, DEDET & DELRIEU éd. 2011
Barral P., Dedet B., Delrieu F. (éd.) — *L'âge du Fer en Basse Normandie. Gestes funéraires en Gaule au second âge du Fer*, Actes du XXXIIIe colloque de l'AFEAF, Caen, 20-24 mai 2009, Besançon : PUFC, 2011.

BARTHÉLÉMY 1995
Barthélémy F. — Les potins à la tête diabolique, *in* : *Gallia*, Tome 52, 1995.

BARTHÉLEMY-SYLVAND 2005a
Barthélemy-Sylvand C. — *Les amphores de la moyenne vallée de la Loire. Commerce et échanges chez les Bituriges, les Carnutes et les Turons (IIIe s. av. J.-C. - Ve s. ap. J.-C.)*, 3 vol., Thèse de doctorat d'archéologie sous la direction de F. Dumasy et F. Laubenheimer, Paris : Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, 2005.

BARTHÉLEMY-SYLVAND 2005b
Barthélemy-Sylvand C. — Les amphores dans la région Centre : chronologie des importations chez les Bituriges, les Carnutes et les Turons, *in* : *SFECAG éd. 2005*.

BARTHÉLEMY-SYLVAND 2013
Barthélémy-Sylvand C. — Les amphores républicaines en région Centre : hiérarchie des voies commerciales, *in* : *OLMER éd. 2013*.

BAUVAIS *et al.* 2007
Bauvais *et al.* — Premières réflexions sur l'organisation des activités de forge en contexte rural à La Tène finale en Picardie, *in* : *MILCENT dir. 2007*.

BAYARD 1996
Bayard D. — La romanisation des campagnes en Picardie à la lumière des fouilles récentes : problèmes d'échelles et de critères, *in* : *BAYARD & COLLART éd. 1996.*

BAYARD & COLLART éd. 1996
Bayard D., Collart J.-L. (éd.) — De la ferme indigène à la villa romaine. La romanisation des campagnes de la Gaule, Actes du IIe colloque de l'association AGER, Amiens, 23-25 septembre 1993, *in* : *RAP*, n° spécial 11, 1996.

BAYLE *et al.* 2016
Bayle G. (*et al.*) — L'alimentation carnée dans le sud du Bassin parisien à l'âge du Fer : traditions, particularismes et influences externes, *in* : *BLANCQUAERT & MALRAIN éd. 2016*.

BEDON 1983
Bedon R. — Les voies de communication à proximité et à l'intérieur des villes de la Gaule, d'après les auteurs antiques, *in* : *CHEVALLIER éd. 1983.*

BEDON 2003
Bedon R. — La naissance des premières villes en Gaule intérieure durant la période de La Tène finale, *in* : *REDDÉ, DUBOIS, BRIQUEL et al. éd. 2003*.

BERTRAND 1975
Bertrand G. — Pour une histoire écologique de la France rurale, *in* : Duby G. (dir.) — *Histoire de la France rurale, Tome 1, La formation des campagnes françaises des origines à 1340*, Paris : Éditions du Seuil, 1975.

BERTRAND, DUVAL A., GOMEZ DE SOTO & MAGUER dir. 2009a
Bertrand I., Duval A., Gomez de Soto J., Maguer P. (dir.) — *Les Gaulois entre Loire et Dordogne*, Actes du XXXIe colloque international de l'AFEAF, 17-20 mai 2007, Chauvigny (Vienne), Tome 1, Chauvigny : Association des Publications Chauvinoises, 2009.

BERTRAND, DUVAL A., GOMEZ DE SOTO & MAGUER dir. 2009b
Bertrand I., Duval A., Gomez de Soto J., Maguer P. (dir.) — *Habitats et paysages ruraux en Gaule et regards sur d'autres régions du monde celtique*, Actes du XXXIe colloque international de l'AFEAF, 17-20 mai 2007, Chauvigny (Vienne), Tome 2, Chauvigny : Association des Publications Chauvinoises, 2009.

BESNARD-VAUTERIN *et al.* 2016
Besnard-Vauterin C.-C., Giraud P., Lepaumier H., Giazzon D. — Genèse d'un réseau de fermes du second âge du Fer en plaine de Caen, *in* : *BLANCQUAERT & MALRAIN éd. 2016*.

BLANCHARD R. 1903
Blanchard R. — Le Val d'Orléans, *in* : *Annales de Géographie*, Tome 12, n° 64, 1903.

BLANCQUAERT & DESFOSSÉS 1994
Blancquaert G., Desfossés Y. — Les établissements ruraux de l'âge du Fer sur le tracé de l'autoroute A29 (Le Havre - Yvetot), *in* : *BUCHSENSCHUTZ & MÉNIEL éd. 1994*.

BLANCQUAERT & MALRAIN (éd.) 2016
Blancquaert G., Malrain F. (éd.) — Évolution des sociétés gauloises du Second âge du Fer, entre mutations internes et influences externes, Actes du XXXVIIIe colloque international de l'AFEAF, Amiens, 29 mai-1er juin 2014, *in RAP*, n° spécial 30, 2016.

BLANCQUAERT *et al.* 2012
Blancquaert G. *et al.* — Rythmes de créations et d'abandons des établissements ruraux du second âge du Fer et interactions environnementales, *in* : *BERTONCELLO & BRAEMER dir. 2012*.

BONAVENTURE & DECHEZLEPRÊTRE 2012
Bonaventure B., Dechezleprêtre T. — Chronologie de l'*oppidum* de *Nasium* (Boviolles, Meuse) d'après l'analyse de quelques ensembles clos, *in* : *BARRAL & FICHTL dir. 2012*.

BONAVENTURE & FÉLIU 2012
Bonaventure B., Féliu C. — Quelques ensembles de mobilier de l'*oppidum* du Fossé des Pandours (Col de Saverne, Bas-Rhin). Contribution à la chronologie du site, *in* : *BARRAL & FICHTL dir. 2012*.

BONNARD 1913
Bonnard L. — *La navigation intérieure de la Gaule à l'époque romaine*, Paris : A. Picard, 1913.

BOURDIN 2015
Bourdin S. — Pré-urbain, proto-urbain, urbain : les agglomérations et les archéologues, *in* : Bourdin S., Paoli M., Reltgen-Tallon A. (dir.) — *La forme de la ville de l'Antiquité à la Renaissance*, Actes du colloque international d'Amiens, 7-9 novembre 2011, Rennes : PUR, 2015.

BOURDIN, Paoli & RELTGEN-TALLON dir. 2015
Bourdin S., Paoli M., Reltgen-Tallon A. (dir.) — *La forme de la ville de l'Antiquité à la Renaissance*, Actes du colloque international d'Amiens, 7-9 novembre 2011, Rennes : PUR, 2015.

BOUTHIER dir. 1998
Bouthier A. (dir.) — *Archéologie fluviale de la Loire et de ses affluents*, Table ronde du 9 février 1996, Cosne-Cours-sur-Loire, Brinon-sur-Sauldre : Grandvaux, 1998.

BROES *et al.* 2012
Broes F. (*et al.*) — À la recherche des espaces de stabulation. Étude pluridisciplinaire d'habitats du Néolithique au Moyen Âge dans le nord de la France, *in Archéopages*, n° 35, Octobre 2012, INRAP, 2012.

BROUSSAUD 2007
Broussaud J. — Climat de la Beauce, *in* : *eduterre.ens-lyon*, dernière mise à jour en 2007, 2007.

BRUANT & TOUQUET 2016
Bruant J., Touquet R. — Origines protohistoriques des voies de grands parcours antiques en territoires carnute, sénon et parisii : éléments fournis par l'archéologie préventive et l'archéogéographie, *in* : *BLANCQUAERT & MALRAIN éd. 2016*.

BRUN 1987
Brun P. — *Princes et princesses de la Celtique, le premier âge du Fer en Europe* : *850-450 av. J.-C.*, Paris : Errance, 1987.

BRUN 1988
Brun P. — Les résidences princières comme centres territoriaux : éléments de vérification, *in* : Rencontres de l'École du Louvre, *Les Princes celtes et la Méditerranée*, Paris : La Documentation française, 1988.

BRUN 1993
Brun P. — La complexification sociale en Europe moyenne pendant l'âge du Fer : essai de modélisation, *in* : *DAUBIGNEY dir. 1993*.

BRUN 1998
Brun P. — Le complexe culturel atlantique : entre le cristal et la fumée, *in* : Oliveira Jorge S. (éd.) — *Existe uma Idade do Bronze atlântico ?*, Lisbonne : Instituto Português de Arqueologia, 1998.

BRUN 2007
Brun P. — Une période de transition majeure en Europe : de la fin du IVe au début du IIe s. av. J.-C. (LT B2 et C), *in* : *MENNESSIER-JOUANNET, ADAM & MILCENT éd. 2007.*

BRUN 2011
Brun P. — Les territoires en Europe pendant les âges du Bronze et du Fer, *in* : *KOURTESSI-PHILIPPAKIS & TREUIL 2011*.

BRUN & RUBIS 2008
Brun P., Ruby P. — *L'âge du Fer en France* : *premières villes, premiers États celtiques*, Paris : La Découverte, 2008.

BRUNAUX 2000a
Brunaux J.-L. — Des enclos pour quoi faire ?, *in* : *RAP*, n° 1/2, Les enclos celtiques — Actes de la table ronde de Ribemont-sur-Ancre (Somme), 2000.

BRUNAUX 2000b
Brunaux J.-L. — Propriétés divines, possessions humaines, la fonction symbolique de l'enclos, *in* : *RAP*, n° 1/2, Les enclos celtiques — Actes de la table ronde de Ribemont-sur-Ancre (Somme), 2000.

BRUNAUX 2005
Brunaux J.-L. — *Les Gaulois*, Paris : Les Belles Lettres, 2005.

BRUNAUX & LAMBOT 1987
Brunaux J.-L., Lambot B. — *Armement et guerre chez les Gaulois, 450-52 avant J.-C.*, Paris : Errance, 1987.

BRUNAUX dir. 1991
Brunaux J.-L. (dir.) — *Les sanctuaires celtiques et le monde méditerranéen*, Actes du colloque de Saint-Riquier, 8-11 novembre 1990, Paris : Errance, 1991.

BUCHSENSCHUTZ 1990
Buchsenschutz O. — Urbanisme et *oppida*, *in* : *DUVAL A., LE BIHAN & MENEZ éd. 1990*.

BUCHSENSCHUTZ 1994
Buchsenschutz O. — Introduction, *in* : *BUCHSENSCHUTZ & MÉNIEL éd. 1994*.

BUCHSENSCHUTZ 1996a
Buchsenschutz O. — Les campagnes celtiques à la veille de la Conquête romaine : état de la question, *in* : *BAYARD & COLLART éd. 1996.*

BUCHSENSCHUTZ 1996b
Buchsenschutz O. — Chronologie – Mode d'emploi, *in* : *RAP*, n° 3/4, 1996.

BUCHSENSCHUTZ 1997a
Buchsenschutz O. — Analyse spatiale des habitats de l'âge du Fer à partir des structures construites, *in* : *AUXIETTE, HACHEM & ROBERT dir. 1997*.

BUCHSENSCHUTZ 2000a
Buchsenschutz O. — Les *oppida* celtiques, un phénomène original d'urbanisation, *in* : *GUICHARD, SIEVERS & URBAN dir. 2000*.

BUCHSENSCHUTZ 2003a
Buchsenschutz O. — Dis-moi où tu habites..., *in* : *PLOUIN & JUD éd. 2003*.

BUCHSENSCHUTZ 2004a
Buchsenschutz O. — *Les Celtes de l'âge du Fer dans la moitié Nord de la France*, Histoire de la France préhistorique du VIIe au Ier siècle av. J.-C., Paris : La Maison des Roches, 2004.

BUCHSENSCHUTZ 2004b
Buchsenschutz O. — Les Celtes et la formation de l'Empire romain, *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2004/2 – 59e année, Éditions de l'EHESS, 2004.

BUCHSENSCHUTZ 2006
Buchsenschutz O. — Le monde rural et ses productions (IIe - Ier s. av. J.-C.), *in* : *HASELGROVE dir. 2006*.

BUCHSENSCHUTZ 2007
Buchsenschutz O. — *Les Celtes de l'âge du Fer*, Paris : A. Colin, 2007.

BUCHSENSCHUTZ 2015
Buchsenschutz O. — L'habitat de l'âge du Fer et le réseau hydrographique, *in* : *OLMER & ROURE éd. 2015*.

BUCHSENSCHUTZ & FICHTL 2008
Buchsenschutz O., Fichtl S. — Les Celtes dans la boucle de la Loire, *in* : *FICHTL éd. 2008.*

BUCHSENSCHUTZ & RALSTON 1986
BUCHSENSCHUTZ O., RALSTON I. — En relisant le Guerre des Gaules, *Aquitania*, suppl. 1., 1986.

BUCHSENSCHUTZ & RALSTON 2012
Buchsenschutz O., Ralston I. — Urbanisation et aristocratie celtiques, *in* : *SIEVERS & SCHÖNFELDER dir. 2012*.

BUCHSENSCHUTZ dir. 1981
Buchsenschutz O. (dir.) — *Les structures d'habitat à l'âge du Fer en Europe tempérée. L'évolution de l'habitat en Berry*, Actes du colloque de Châteauroux, Bouges-le-Château, Levroux, 27-29 octobre 1978, Paris : MSH, 1981.

BUCHSENSCHUTZ dir. 2015
Buchsenschutz O. (dir.) — *L'Europe Celtique à l'âge du Fer, VIIIe – Ier siècles*, Paris : PUF, 2015.

BUCHSENSCHUTZ & MÉNIEL éd. 1994
Buchsenschutz O., Méniel P. (éd.) — *Les installations agricoles de l'âge du Fer en Ile-de-France*, Actes du colloque de Paris, 1993, Paris : Presses de l'École Normale Supérieure, 1994.

BUCHSENSCHUTZ, BULARD & LEJARS éd. 2005
Buchsenschutz O., Bulard A., Lejars T. (éd.) — L'âge du Fer en Ile-de-France, XXVIe colloque de l'AFEAF, Paris et Saint-Denis, 2002, *in* : *RACF*, 26e suppl., Tours : FERACF ; Paris : INRAP, 2005.

BUCHSENSCHUTZ, CHARDENOUX, KRAUSZ & VAGINAY éd. 2009
Buchsenschutz O., Chardenoux M.-B., Krausz S., Vaginay M. (éd.) — L'âge du Fer dans la boucle de la Loire. Les Gaulois sont dans la ville, Actes du XXXIIe colloque de l'AFEAF, Bourges, 1er-4 mai 2008, *in* : *RACF*, 35e suppl., Tours ; Paris : FERACF, 2009.

BUCHSENSCHUTZ *et al.* 1993
Buchsenschutz O. *et al.* — Approche du territoire au second âge du Fer, *in* : *DAUBIGNEY dir. 1993*.

BUCHSENSCHUTZ *et al.* 2012
Buchsenschutz O. *et al.* — L'âge d'or de l'aristocratie celtique, IVe et IIIe siècles av. J.-C., *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2012/2 - 67e année, Éditions de l'EHESS, 2012.

CAMPY 2005
Campy M. — L'environnement en archéologie : décor ou acteur ?, *in* : *PETIT dir. 2005*.

CAPRON & FRÉNÉE 2014
Capron F., Frénée E. — « Clos de Pailly », La Chapelle-Saint-Mesmin (Loiret) : une occupation du premier âge du Fer, *in* : *RAL*, n° 36, 2012-2013, 2014.

CARPENTIER, LEPAUMIER & MARCIGNY 2004
Carpentier V., Lepaumier H., Marcigny C. — L'évolution d'un terroir du Néolithique au Moyen Âge à Évreux (Eure), *in Archéopages*, n° 14, Novembre 2004, INRAP, 2004.

CASTANET 2008
Castanet C. — *La Loire en val d'Orléans. Dynamiques fluviales et socio-environnementales durant les derniers 30 000 ans* : *de l'hydrosystème à l'anthroposystème*, Thèse de doctorat d'archéologie sous la direction de J. Burnouf, Paris : Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2008.

CASTANET 2010
Castanet C. — Reconstituer les dynamiques fluviales passées : ce que nous apprennent les sables des vals de Loire..., *in* : *SERNA dir. 2010*.

CHEVALLIER 1981
Chevallier R. — Les frontières en Gaule d'après César, *in* : *FRONTIÈRES EN GAULE 1981*.

CHEVALLIER 1997
Chevallier R. — *Les voies romaines*, Paris : A. Picard, 1997.

CHEVALLIER éd. 1978
Chevallier R. (éd.) — *Archéologie du paysage*, Actes du colloque E.N.S., Caesarodunum, Paris, mai 1977, Paris : E.N.S., 1978.

CHEVALLIER éd. 1983
Chevallier R. (éd.) — *Les voies anciennes en Gaule et dans le monde romain occidental*, Actes du colloque, Caesarodunum, Bulletin de l'Institut d'Études Latines et du Centre de recherches A. Piganol, Paris, 5-6 juin 1982, Tours : Université François-Rabelais, 1983.

CHOUQUER 1995
Chouquer G. — *Entre Bourgogne et Franche-Comté* : *histoire d'un paysage de l'époque gauloise à nos jours*, Paris : Errance, 1995.

CHOUQUER, CLAVEL-LÉVÊQUE & FAVORY 1982
Chouquer G., Clavel-Lévêque M., Favory F. — Cadastres, occupation du sol et paysages agraires antiques, *in* : *Annales ESC*, T. 37, 5/6, septembre-décembre 1982, 1982.

CHOUQUER dir. 1996
Chouquer G. dir. 1996 — *Les Formes du paysage, Tome I* : *Études sur les parcellaires*, Pré-actes du colloque d'Orléans, mars 1996, Paris : Errance, 1996.

CHRISTALLER 1968
Christaller W. — *Die Zentralen Orte in Süddeutschland*, Darmstadt : Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1968.

COLIN & VERDIN dir. 2013
Colin A., Verdin F. (dir.) — L'âge du Fer en Aquitaine et sur ses marges. Mobilité des hommes, diffusion des idées, circulation des biens dans l'espace européen à l'âge du Fer, Actes du XXXVe colloque international de l'AFEAF, Bordeaux, 2-5 juin 2011, *Aquitania*, Suppl. 30, Bordeaux : Fédération Aquitania, 2013.

COLLARD 1996
Collart J.-L. — La naissance de la *villa* en Picardie : la ferme gallo-romaine précoce, *in* : *BAYARD & COLLART éd. 1996.*

COLLIS 1984
Collis J. — *Oppida* : *earliest towns north of the Alps*, Sheffield : Department of Prehistory and Archaeology, University of Sheffield, 1984.

COLLIS 2003
Collis J. — Grands groupes et petits groupes : l'étude de la culture matérielle de l'âge du Fer, *in* : *PLOUIN & JUD éd. 2003*.

COLLIS 2008
Collis J. — Constructing Chronologies : lessons from the Iron Age, *in* : *LEHOËRFF dir. 2008*.

COLLIS 2012
Collis J. — Centralisation et urbanisation dans l'Europe tempérée à l'âge du Fer, *in* : *SIEVERS & SCHÖNFELDER dir. 2012*.

COLLIS, KRAUSZ & GUICHARD 2000
Collis J., Krausz S., Guichard V. — Les villages ouverts en Gaule centrale aux IIe et Ier siècles av. J.-C., *in* : *GUICHARD, SIEVERS & URBAN dir. 2000.*

COLLIS éd. 2001
Collis J. (éd.) — *Society and Settlement in Iron Age Europe. L'Habitat et l'Occupation du Sol en Europe*, Actes du XVIIIe colloque de l'AFEAF, Winchester, Avril 1994, Sheffield : J. R. Collis Publications, 2001.

CONY 2017
Cony A. — *Les terroirs en Gaule à la fin de l'âge du Fer*, 3 vol., Thèse de doctorat sous la direction de S. Fichtl, Tours : Université François-Rabelais, 2017.

CONY & WASSONG 2014
Cony A., Wassong R. — *Structuration et approche métrologique d'un terroir gaulois* : *le secteur des Pierrières à Batilly-en-Gâtinais (Loiret)*, *in* : *RACF*, Tome 53, 2014.

COURBOT 2000
Courbot C. — Évolution des établissements ruraux à la période de transition (Ier s. av. J.-C. – Ier s. apr. J.-C.) dans le quart Nord-Ouest de la France, *in* : *MARION & BLANCQUAERT éd. 2000*.

COUVIN, MASSAT & RIQUIER 2001
Couvin F., Massat T., Riquier S. — Orléans. Fouilles de l'Îlot de la Charpenterie, *in* : *BEDON & MALISSARD éd. 2001*.

CREUSILLET & MERCEY 2015
Creusillet M.-F., Mercey F. — Treilles-en-Gâtinais, Le Mont aux Liens, *in* : *FERDIÈRE & GUIOT dir. 2015.*

CRIBELLIER 1999
Cribellier C. — Pithiviers-le-Vieil (Loiret), *in* : *BELLET et al. dir. 1999*.

CRIBELLIER 2013
Cribellier C. — Le réseau des agglomérations antiques dans les cités du centre de la Gaule, *in* : *LORANS & RODIER (dir.) 2013*.

CRIBELLIER & FERDIÈRE dir. 2012
Cribellier C., Ferdière A. (dir.), *Agglomérations secondaires antiques en région Centre*, Actes de la table ronde d'Orléans, *in* : *RACF*, 42e suppl., Tours : FERACF, 2012.

CRIBELLIER dir. 2016
Cribellier C., Ferdière A. (dir.), *Agglomérations secondaires antiques en région Centre-Val de Loire* : *106 notices archéologiques et synthèse*, *in* : *RACF*, 17e suppl., Tours : FERACF, 2016.

CRIBELLIER *et al.* 2005
Cribellier C., Jesset S., Riquier S., Couvin F. — Aperçu des décors sur céramique en région Centre de LT à la fin de la période carolingienne : éléments pour une synthèse diachronique, *in* : *SFECAG éd. 2005*.

CUNAULT 2007
Cunault M. — Une sépulture de guerrier celte vers -300 en territoire sénon à Treilles/Gondreville (Loiret), *in* : *RAL*, n° 30-31, 2005-2006, 2007.

CUNAULT 2015
Cunault M. — Gondreville, Le Bas du Moulin/Treilles-en-Gâtinais, Le Moulin à Vent, *in* : *FERDIÈRE & GUIOT dir. 2015.*

CUNLIFFE & ROWLEY 1976
Cunliffe B., Rowmez T. — *Oppida in Barbarian Europe*, British Archaeological Reports, coll. BAR Supplementary Series, 11, Oxford, 1976.

DAUBIGNEY 2002
Daubigney A. — Territoire, pouvoir et société en France et en Europe occidentale, du Bronze final au Hallstatt C, *in* : *GARCIA & VERDIN dir. 2002*.

DAUBIGNEY dir. 1993
Daubigney A. (dir.) — *Fonctionnement social de l'âge du Fer* : *opérateurs et hypothèses pour la France*, Table ronde internationale de Lons-le-Saunier (Jura), 24-26 octobre 1990, Lons-le-Saunier : Centre Jurassien du Patrimoine, 1993.

DE SAULCE, SERNA & GALLICIÉ dir. 2007
De Saulce A., Serna V., Gallicé A. (dir.) — *Archéologies en Loire* : *actualité de la recherche dans les régions Centre et Pays de la Loire*, Cordemais : Estuarium, 2007.

DEBAL 1983
Debal J. — L'Orléanais avant l'Histoire, *in* : *DEBAL dir. 1983*.

DEBAL & BERLAND 1983
Debal J., Berland D. J.-M. — La ville, des origines au Xe siècle, *in* : Debal J. (dir.) — *Histoire d'Orléans et de son terroir. Tome 1* : *Des origines à la fin du XVIe siècle*, Le Coteau : Horvath, 1983.

DEBAL dir. 1983
Debal J. (dir.) — *Histoire d'Orléans et de son terroir. Tome 1* : *Des origines à la fin du XVIe siècle*, Le Coteau : Horvath, 1983.

DÉCHELETTE 1927
Déchelette J. — *Manuel d'archéologie préhistorique et celtique, IV, Second âge du Fer ou époque de La Tène,* Paris : A. Picard, 1927.

DECHEZLEPRÊTRE 2002
Dechezleprêtre T. — L'organisation du territoire autour de la basse vallée de la Seine au second âge du Fer : première esquisse, *in* : *GARCIA & VERDIN dir. 2002*.

DEFLORENNE & DERREUMAUX 2016
Deflorenne C., Derreumaux M. — Villeneuve-d'Ascq, « *La Haute Borne* » : l'évolution d'un terroir ménapien de La Tène finale au Haut-Empire…, *in* : *BLANCQUAERT & MALRAIN éd. 2016*.

DELATTRE D. *et al.* 2013
Delattre D. (*et al.*) — *Le Loiret, les 334 communes*, Grandvilliers : Delattre, 2013.

DELATTRE V. 2010
Delattre V. — Les dépôts en silos laténiens : une pratique cultuelle ? Dépôts atypiques et manipulations de corps au second âge du Fer : l'exemple de la confluence Seine-Yonne (Seine-et-Marne), *in* : *BARAY dir. 2010*.

DELATTRE V. *et al.* 2000a
Delattre V. *et al.* — De la relégation sociale à l'hypothèse des offrandes : l'exemple des dépôts en silos protohistoriques au confluent Seine - Yonne (Seine-et-Marne), *in* : *RACF*, Tome 39, 2000.

DELATTRE V. *et al.* 2000b
Delattre V. *et al.* — Les inhumations en silos dans les habitats de l'âge du Fer du bassin Parisien, *in* : *MARION & BLANCQUAERT éd. 2000*.

DELATTRE & PECQUEUR 2017
Delattre V., Pecqueur L. — « Entrer dans l'immobilité » : les défunts en position assise du second âge du Fer », *in* : *Gallia*, Tome 74-2, 2017.

DELÉTANG 1982
Delétang H. — Contribution de la photographie aérienne à l'étude typologique des villas gallo-romaines du sud de la Beauce, *in* : *Caesarodunum*, 17, 1982, 1982.

DELÉTANG dir. 1999
Delétang H. dir. — *L'archéologie aérienne en France. Le passé vu du ciel*, Paris : Errance, 1999.

DENIZOT 1970
Gigout M., *Carte géologique de la France à 1* : *50 000. 365, Montargis*, Orléans : BRGM, 1970.

DESFOSSÉS 1996
Desfossés Y. — L'évolution de la ferme indigène en Pays de Caux : l'apport des fouilles de l'autoroute Le Havre/Saint-Saëns (Seine-Maritime) : premiers résultats, *in* : *BAYARD & COLLART éd. 1996.*

DEVILLIERS 2009
Devilliers D. — Deux timbres sur des amphores à Échilleuses et Dordives (Loiret), *in* : *RAL*, n° 32, 2007-2008, Neuville-aux-Bois : Fédération Archéologique du Loiret, 2009.

DION 1934
Dion R. — *Le Val de Loire* : *étude de géographie régionale*, Thèse de doctorat de géographie sous la direction d'A. Demangeon, Paris : Université de La Sorbonne, 1934, Texte remanié, Tours : Arrault et Cie, 1934.

DP, CMS & ACMVP 1993
DP, CMS, ACMVP — *Le patrimoine maritime et fluvial*, Actes du colloque Estuaire 92, Nantes, avril 1992, Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, 1993.

DRWILA 2015a
Drwila G. — Courtempierre, Les Genièvres, *in* : *FERDIÈRE & GUIOT dir. 2015.*

DRWILA 2015b
Drwila G. — Treilles-en-Gâtinais, Les Fosses Blanches, *in* : *FERDIÈRE & GUIOT dir. 2015.*

DUBUIS, BAYLE & GAY 2010
Dubuis B., Bayle G., Gay J.-P. — Deux fosses particulières à Pithiviers « Bois Médor » (Loiret), *in* : *ACHARD-COROMPT & RIQUIER dir. 2010.*

DUBUIS, BAYLE & GAY 2011
Dubuis B., Bayle G., Gay J.-P. — Un établissement rural de La Tène finale à Pithiviers « Vieux chemin d'Étampes » (Loiret), *in* : *RAL*, n° 35, 2011.

DUBUIS *et al.* 2014
Dubuis B., Bayle G., Gay J.-P., Villenave C. — Une occupation de La Tène ancienne à Pithiviers « Bois Médor » (Loiret), *in* : *RAL*, n° 36, 2012-13, 2014.

DUBY dir. 1975
Duby G. (dir.) — *Histoire de la France rurale, Tome 1, La formation des campagnes françaises des origines à 1340*, Paris : Éditions du Seuil, 1975.

DUMONT 2010
Dumont A. — Franchir les fleuves : le pont, point de passage obligé. L'exemple de la Loire à l'époque gallo-romaine, *in* : *LE BIHAN & GUILLAUMET dir. 2010.*

DUMUŸS 1902
Dumuÿs L. Compte rendu de séance, *BSAHO*, 13, 175, 1902.

DUPRAZ 2010
Dupraz E., *Les Vestins à l'époque tardo-républicaine. Du Nord-osque au latin*, Rouen/Le Havre : Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2010.

DUVAL P.-M. 1959
Duval P.-M. — Les voies gallo-romaines, *in* : *DUVAL P.-M. éd. 1959*.

DUVAL P.-M. 1971
Duval P.-M. — *Les Sources de l'histoire de France* : *des origines à la fin du XVe siècle, T. 1, La Gaule jusqu'au milieu du Ve siècle*, Paris : A. et J. Picard, 1971.

DUVAL P.-M. éd. 1959
Duval P.-M. (éd.) — *Les routes de France depuis les origines jusqu'à nos jours*, Colloque, Institut d'Études Françaises de Sarrebruck, 17-18 mai 1958, Paris : Association pour la Diffusion de la Pensée Française, 1959.

DUVAL A. 1990a
Duval A. — La chronologie des IIe et Ier siècles av. J.-C. en Gaule interne, *in* : *DUVAL A., MOREL & ROMAN dir. 1990*.

DUVAL A., MOREL & ROMAN dir. 1990
Duval A., Morel J.-P., Roman Y. (dir.) — *Gaule interne et Gaule méditerranéenne aux IIe et Ier siècles av. J.-C. : confrontations chronologiques*, Actes de la table ronde de Valbonne, 11-13 novembre 1986, Paris : CNRS Éditions, 1990.

DUVAL A., LE BIHAN & MENEZ éd. 1990
Duval A., Le Bihan J.-P., Menez Y. (éd.) — *Les Gaulois d'Armorique. La fin de l'âge du fer en Europe tempérée*, Actes du XIIe colloque de l'AFEAF, mai 1988, Quimper, *in* : *RAO*, 3e suppl., 1990.

ÉTIENNE & LARUE 2011
Étienne R., Larue J.-P. — Contribution à l'étude des liaisons Loire-Seine : mise en évidence par l'étude des minéraux lourds de l'antécédence de la Loire en Sologne (Bassin parisien, France), *in* : *Physio-Géo*, Vol. 5, 1, 2011.

FÉLIU & OLMER 2013
Féliu C., Olmer F. — Un enclos fossoyé à Sarrewerden (Bas-Rhin), *in* : *Bull. de l'AFEAF*, n° 31, 2013.

FÉMOLANT & MALRAIN 1996
Fémolant J.-M., Malrain F. — Les établissements ruraux du deuxième âge du Fer et leur romanisation dans le département de l'Oise, *in* : *BAYARD & COLLART éd. 1996.*

FERDIÈRE 1984
Ferdière A. — Le travail du textile en Région Centre de l'âge du Fer au Haut Moyen Âge, *in RACF*, T. 23, fascicule 2, 1984.

FERDIÈRE & ZADORA-RIO dir. 1986
Ferdière A., Zadora-Rio E. (dir.) — *La prospection archéologique* : *paysage et peuplement*, Actes de la table ronde de Paris, 14-15 mai 1982, Paris : MSH, 1986.

FERDIÈRE & GUIOT dir. 2015
Ferdière A., Guiot T. (dir.) — Les sites archéologiques de l'autoroute A19 (Loiret), *in* : *RACF*, 54e suppl., Tours : FERACF, 2015.

FERDIÈRE *et al.* 2006
Ferdière A. *et al.* — *Histoire de l'agriculture en Gaule* : *500 av. J.-C. - 1000 ap. J.-C.*, Paris : Errance, 2006.

FERDIÈRE *et al.* 2010
Ferdière *et al.* — Les grandes *villae* « à pavillons multiples alignés » dans les provinces des Gaules et des Germanies : répartition, origine et fonctions, *in* : *RAE*, Tome 59, 2010.

FERNÁNDEZ-GÖTZ 2013a
Fernández-Götz M. — Ethnicité, politique et échelles d'intégration : réflexions sur les « *pagi* » gaulois avant la Conquête, *Études Celtiques*, Paris : CNRS Éditions, 2013.

FERNÁNDEZ-GÖTZ 2013b
Fernández-Götz M. — Una nueva mirada sobre los *oppida* de la Europa Templada, *Complutum*, vol. 24/1, 2013.

FERNÁNDEZ-GÖTZ & KRAUSSE 2013
Fernández-Götz M., Krausse D. — Rethinking Early Iron Age urbanisation in Central Europe : the Heuneburg site and its archaeological environment, *Antiquity*, T. 87, 2013.

FERNÁNDEZ-GÖTZ, WENDING & WINGER 2014
Fernández-Götz M., Wendling H., Winger K. — Introduction : New Perspectives on Iron Age Urbanisation, *in* : *FERNÁNDEZ-GÖTZ, WENDING & WINGER éd. 2014*.

FERNÁNDEZ-GÖTZ, WENDING & WINGER éd. 2014
Fernández-Götz M., Wendling H., Winger K. (éd.) — *Paths to Complexity* : *Centralisation and Urbanisation in Iron Age Europe*, Oxford : Oxbow Books, 2014.

FERNOUX & STEIN dir. 2007
Fernoux H.-L., Stein C. (dir.) — *Aristocratie antique. Modèles et exemplarité sociale*, Dijon : Éditions universitaires de Dijon, 2007.

FICHTL 1994
Fichtl S. — *Les gaulois du nord de la Gaule (150-20 av. J.-C.)*, Paris : Errance, 1994.

FICHTL 2003
Fichtl S. — L'*oppidum* du Fossé des Pandours, le chef-lieu des Médiomatriques à l'époque de l'indépendance ?, *in* : *FICHTL éd. 2004*.

FICHTL 2005a
Fichtl S. — *La ville celtique* : *les oppida de 150 av. J.-C. à 15 ap. J.-C.*, Paris : Errance, 2005.

FICHTL 2005b
Fichtl S. — Murus et pomerium : réflexions sur la fonction des remparts protohistoriques, *in* : *RACF*, T. 44, 2005.

FICHTL 2006
Fichtl S. — L'émergence des *civitates* en Gaule et dans le monde celtique, *in* : HASELGROVE dir. 2006.

FICHTL 2007
Fichtl S. — Le IIIe siècle avant notre ère : genèse des entités politiques en Gaule, *in* : *MENNESSIER-JOUANNET, ADAM & MILCENT éd. 2007.*

FICHTL 2008a
Fichtl S. — Les peuples gaulois de la boucle de la Loire, *in* : Krausz S. dir. 2008.

FICHTL 2008b
Fichtl S. — Peuples et territoires dans la boucle de la Loire, *in* : *FICHTL éd. 2008*.

FICHTL 2009a
Fichtl S. — La résidence aristocratique gauloise de Batilly-en-Gâtinais, Les Pierrières (Loiret), *in* : *RAL*, n° 32, 2007-2008, Neuville-aux-Bois : Fédération Archéologique du Loiret, 2009.

FICHTL 2009b
Fichtl S. — La *villa* gallo-romaine, un modèle gaulois ? Réflexions sur un plan canonique, *in* : Collectif — *ARTeFACT* : *Festschrift für Sabine Rieckhoff zum 65 Geburtstag*, Universitätsforschungen zur prähistorischen Archäologie, Bonn : R. Habelt, 2009.

FICHTL 2012a
Fichtl S. — Die gallische villa von Batilly-en-Gâtinais (Loiret) und die Frage nach dem Ursprung der Großen villae « à pavillons multiples alignés », *Alemannisches Jahrbuch*, 2012.

FICHTL 2012b
Fichtl S. — *Les peuples Gaulois*, Paris : Errance, 2012.

FICHTL 2012c
Fichtl S. — *Les premières villes de Gaule. Le temps des oppida*, Lacapelle-Marival : Archéologie Nouvelle, 2012.

FICHTL 2012d
Fichtl S. — Du « refuge » à la ville, 150 ans d'archéologie des oppida celtiques, *Antiquités nationales*, n° spécial, 2012.

FICHTL 2013a
Fichtl S. — Rome en Gaule : organisation territoriale de la Gaule de l'époque de l'indépendance au début de la période romaine, *in* : Hansen S., Meyer M. — *Parallele Raumkonzepte*, Berlin studies of the ancient world, Actes de la table ronde internationale tenue à Berlin du 15 au 17 mars 2010, Berlin : De Gruyter, 2013.

FICHTL 2013b
Fichtl S. — Les agglomérations gauloises de la fin de l'âge du Fer en Europe celtique (IIIe - Ier siècle av. J.-C.), *in* : *GARCIA dir. 2013*.

FICHTL 2013c
Fichtl S. — À propos des résidences aristocratiques de la fin de l'âge du Fer : l'exemple de quelques sites du Loiret, *in* : KRAUSZ, COLIN, GRUEL *et al.* dir. 2013.

FICHTL 2015
Fichtl S. — Synthèse sur l'âge du Fer dans le Loiret, *in* : *FERDIÈRE & GUIOT dir. 2015.*

FICHTL 2016
Fichtl S. — À l'origine des grandes *villae* : la résidence aristocratique de Batilly-en-Gâtinais (Loiret), *in* : *BLANCQUAERT & MALRAIN éd. 2016*.

FICHTL à paraître
Fichtl S. — Die adliger Gehöfte der Mittel und Spätlatène in Gallien : Pläne, Architektur und Organisation, in Joint International Workshop of the AG Eisenzeit, the First Millennia Studies Group & the University of Edinburgh, 19–21 June 2017, *s.d.*.

FICHTL, METZLER & SIEVERS 2000
Fichtl S., Metzler J., Sievers S. — Le rôle des sanctuaires dans le processus d'urbanisation, *in* : GUICHARD, SIEVERS & URBAN dir. 2000.

FICHTL, DABAS & GRUEL 2009
Fichtl S., Dabas M., Gruel K. — Batilly-en-Gâtinais (Loiret), a rural aristocratic settlement, *in* : *ArcheoSciences*, 33e suppl., Mémoire du sol, espace des hommes, Paris, 8-12 septembre 2009, 2009.

FICHTL dir. 2005
Fichtl S. (dir.) — Hiérarchie de l'habitat rural dans le nord-est de la Gaule à La Tène moyenne et finale, *Archaeologia Mosellana*, Tome 6, Metz : SRA de Lorraine ; Strasbourg : Université Marc Bloch, UMR 7044 ; Saarbrücken : Landesdenkmalamt des Saarlandes ; Luxembourg : Musée national d'Histoire et d'Art, 2005.

FICHTL éd. 2004
Fichtl S. (éd.) — *Les oppida du Nord-est de la Gaule à La Tène finale*, Actes des journées d'étude tenues à Nancy, 17-18 novembre 2000, Archaeologia Mosellana, 5, 2003, Metz : SRA de Lorraine ; Saarbrucken : Staatliches Konservatoramt des Saarlandes ; Luxembourg : Musée national d'histoire et d'art, 2004.

FICHTL éd. 2008
Fichtl S. (éd.) — Les Celtes et la Loire : Bourges, Orléans, Tours, *Les Dossiers d'archéologie*, n° 326, mars/avril 2008, 2008.

FICHTL *et al.* 2013
Fichtl S. (et al.) — Un nouveau bâtiment dans la *villa* gauloise de Batilly-en-Gâtinais (Loiret), *in* : *Bull. de l'AFEAF*, n° 31, 2013.

FLEMING 1971.
Fleming A. — Territorial patterns in Bronze Age Wessex, in : *Proceedings of the Prehistoric Society*, T. 37, 1, 1971.

FOURNIER 2016a
Fournier L. — **Chilleurs-aux-Bois** (Loiret), *in* : *CRIBELLIER dir. 2016*.

FOURNIER 2016b
Fournier L. — Marigny-les-Usages (Loiret), *in* : *CRIBELLIER dir. 2016*.

FRÉNÉE 2015a
Frénée E. — Chevilly, Les Herbeauts/La Croix Rouge, *in* : *FERDIÈRE & GUIOT dir. 2015.*

FRÉNÉE 2015b
Frénée E. — Santeau, Le Différent, *in* : *FERDIÈRE & GUIOT dir. 2015.*

FRÉNÉE 2015c
Frénée E. — **Bouilly-en-Gâtinais**, La Maison Rouge, *in* : *FERDIÈRE & GUIOT dir. 2015.*

FRÉNÉE 2015d
Frénée E. — Beaune-la-Rolande, Le Pont Rompu/La Croix Renard, *in* : *FERDIÈRE & GUIOT dir. 2015.*

FRÈRE-SAUTOT dir. 2006
Frère-Sautot M.-C. (dir.) — *Des trous...* : *structures en creux pré- et protohistoriques*, Actes du colloque de Dijon et Baume-les-Messieurs, 24-26 mars 2006, Montagnac : M. Mergoil, 2006.

FRONTIÈRES EN GAULE 1981
Frontières en Gaule — Frontières en Gaule, *Caesarodunum*, 16, Tours : Caesarodunum, 1981.

GAILLARD DE SÉMAINVILLE dir. 2009
Gaillard de Sémainville H. (dir.) — *De l'âge du Bronze à l'âge du Fer en France et en Europe occidentale (X^e^-VIIe siècle av. J.-C.). La moyenne vallée du Rhône aux âges du Fer*, Actes du XXXe colloque international de l'AFEAF, *in* : *RAE*, 27e suppl., 2009.

GALINIÉ 2009
Galinié H. — Vers une appréhension partagée de l'archéologie des villes, *in* : *BUCHSENSCHUTZ, CHARDENOUX, KRAUSZ & VAGINAY éd. 2009*.

GARCIA dir. 2013
Garcia D. (dir.) — *L'habitat en Europe celtique et en Méditerranée préclassique — Domaines urbains*, Paris : Errance, 2013.

GARCIA & VERDIN dir. 2002
Garcia D., Verdin F. (dir.) — *Territoires celtiques. Espaces ethniques et territoires des agglomérations protohistoriques d'Europe occidentale*, Actes du XXIVe colloque de l'AFEAF, Martigues, 1-4 juin 2000, Paris : Errance, 2002.

GAUDEFROY 2016
Gaudefroy S. — Contraintes, transformations et héritages. Cinq siècles d'évolution d'un paysage rural aux portes de *Samarobriva*. La ZAC de « *La Croix de Fer* », près d'Amiens (Somme), *in* : *BLANCQUAERT & MALRAIN éd. 2016*.

GEORGES-LEROY *et al.* 2011
Georges-Leroy M., Bock J, Dambrine E. et Dupouey J.-L. — Apport du Lidar à la connaissance de l'histoire de l'occupation du sol en forêt de Haye, *in* : *ArcheoSciences*, 35, 2011.

GERMINET 2009
Germinet D. — *Homme et animal dans les fermes du Poitou à la transition de l'âge du Fer à la période romaine*, 2 vol., Thèse de doctorat d'archéologie sous la direction d'O. Buchsenschutz et M.-P. Horard-Herbin, Tours : Université François-Rabelais, 2009.

GEORGES, JOYEUX & RIQUIER 2004
Georges P., Joyeux P., Riquier S. — Une mandibule dans une fosse gauloise du site de la « Place de Gaulle » à Orléans, *in* : *RAL*, n° 29, 2004.

GIGOUT 1974
Gigout M., *Carte géologique de la France à 1* : *50 000. 397, Beaugency*, Orléans : BRGM, 1974.

GILOTTE 2015
Gilotte S. — **Villereau**, La Cabarne/Aschères-le-Marché, Le Marjolet, *in* : *FERDIÈRE & GUIOT dir. 2015.*

GINOUVÈS 1985
Ginouvès R. — L'archéologie et l'homme, *in* : *Le grand Atlas de l'archéologie, Encyclopaedia Universalis*, Paris, 1985.

GODEFROY 2015
Godefroy D. — *Fermes gauloises en Beauce Gâtinaise des IIe et Ier siècles av. J.-C.*, Archéologie aérienne, Puiseaux : SARP, 2015.

GOUDINEAU 1989
Goudineau C. — L'apparition de l'écriture en Gaule, in : Mohen J.-P. (dir.), *Le Temps de la Préhistoire, Tome 1*, Actes du XXIIIe Congrès préhistorique de France organisé à Paris, 3-6 novembre 1989, Paris : Société préhistorique française, 1989.

GOUDINEAU & HUOT 2007
Goudineau C., Huot J.-L. — Urbanisation : un état d'esprit ?, *in Archéopages*, n° 20, Octobre 2007, INRAP, 2007.

GRANSAR 2000
Gransar F. — Le stockage alimentaire sur les établissements ruraux de l'âge du Fer en France septentrionale : complémentarité des structures et tendances évolutives, *in* : *MARION & BLANCQUAERT éd. 2000*.

GRENIER 1931
Grenier A. — *Manuel d'archéologie gallo-romaine. Première partie* : *généralités, travaux militaires*, Paris : A. Picard, 1931.

GRUEL & GEISER 1995
Gruel K., Geiser A. — Les potins à la grosse tête, *in* : *Gallia*, Tome 52, 1995.

GRUEL 2002
Gruel K. — Monnaies et territoires, *in* : *GARCIA & VERDIN dir. 2002*.

GRUEL 2008
Gruel K. — Les monnaies gauloises, *in* : *KRAUSZ dir. 2008*.

GRUEL, CHARNOTET & TROUBADY 2008
Gruel K., Charnotet P., Troubady M. — La circulation monétaire dans la boucle de la Loire au second âge du Fer, *in* : *FICHTL éd. 2008*.

GRUEL, CHARNOTET & TROUBADY 2009
Gruel K., Charnotet P., Troubady M. — Comparaison des faciès monétaires d'Orléans (Loiret), Levroux (Indre) et Châteaumeillant (Cher), *in* : *BUCHSENSCHUTZ, CHARDENOUX, KRAUSZ & VAGINAY éd. 2009*.

GRUEL & WIGG-WOLF 2013
Gruel K., Wigg-Wolf D. — Circulations monétaires et modes de production du numéraire dans le monde celtique, *in* : *COLIN & VERDIN dir. 2013*.

GUICHARD 2013
Guichard V. — *Les recherches archéologiques sur le Mont Beuvray. Perspectives et programme opérationnel pour les années 2013-2016*, Glux-en-Glenne : Centre Archéologique européen du Mont Beuvray, 2013.

GUICHARD, SIEVERS & URBAN dir. 2000
Guichard V., Sievers S., Urban O. H. (dir.) — *Les processus d'urbanisation à l'âge du Fer, Eisenzeitliche Urbanisationsprozesse*, Actes du colloque de Glux-en-Glenne, 8-11 juin 1998, Bibracte 4, Glux-en-Glenne : Centre Archéologique européen du Mont-Beuvray, 2000.

GUILHOT & GOY dir. 1982

Guilhot J.-O., Goy C. — 20 000 m^3 d'histoire. Les fouilles du parking de la Mairie à Besançon, 23 mai-5 octobre 1982, Besançon : Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon, 1982.
GUIOT 2015a
Guiot T. — Chevilly, Les Terres Blanches, *in* : *FERDIÈRE & GUIOT dir. 2015.*

GUIOT 2015b
Guiot T. — Chevilly, La Vallée du Nant, *in* : *FERDIÈRE & GUIOT dir. 2015.*

GUIOT 2015c
Guiot T. — Bucy-le-Roi, La Butte, *in* : *FERDIÈRE & GUIOT dir. 2015.*

GUIOT 2015d
Guiot T. — Saint-Lyé-la-Forêt, La Butte de Bucy, *in* : *FERDIÈRE & GUIOT dir. 2015.*

GUIOT 2015e
Guiot T. — Crottes-en-Pithiverais, Le Chêne, *in* : *FERDIÈRE & GUIOT dir. 2015.*

GUIOT 2015f
Guiot T. — Bouzonville-aux-Bois, L'Alizier, *in* : *FERDIÈRE & GUIOT dir. 2015.*

GUIOT 2015g
Guiot T. — Bouilly-en-Gâtinais, La Poyarde, *in* : *FERDIÈRE & GUIOT dir. 2015.*

GUIOT 2015h
Guiot T. — Courcelles, Les Grandes Croix Vertes/La Pièce du Mail, *in* : *FERDIÈRE & GUIOT dir. 2015.*

GUIOT 2015i
Guiot T. — Courcelles, Le Parc de Mousseaux, *in* : *FERDIÈRE & GUIOT dir. 2015.*

GUIOT 2015j
Guiot T. — Courcelles, Le Chemin de Beauvais, *in* : *FERDIÈRE & GUIOT dir. 2015.*

GUIOT 2015k
Guiot T. — Boynes, Le Grand Clos de Parville, *in* : *FERDIÈRE & GUIOT dir. 2015.*

GUIOT 2015l
Guiot T. — Barville, Les Favières, *in* : *FERDIÈRE & GUIOT dir. 2015.*

GUIOT 2015m
Guiot T. — Beaune-la-Rolande, Les Gratereaux, *in* : *FERDIÈRE & GUIOT dir. 2015.*

GUIOT 2015n
Guiot T. — Beaune-la-Rolande, La Violette/Juranville, Les Valtons, *in* : *FERDIÈRE & GUIOT dir. 2015.*

GUIOT 2015o
Guiot T. — Chantecoq, Les Huguets, *in* : *FERDIÈRE & GUIOT dir. 2015.*

GUIOT 2015p
Guiot T. — Saint-Hilaire-les-Andrésis, Les Joigneaux, *in* : *FERDIÈRE & GUIOT dir. 2015.*

GUIOT 2015q
Guiot T. — Beaune-la-Rolande, La Violette, *in* : *FERDIÈRE & GUIOT dir. 2015.*

HAHN 2012
Hahn J. — Étude archéozoologique d'un habitat rural de La Tène finale dans le nord de la Gaule, Boynes (Loiret), Mémoire de master sous la direction d'A.-M. Adam et R.-M. Arbogast, Strasbourg : Université March Bloch, 2012.

HALBWARCHS 1970
Halbwarchs M. — *Morphologie sociale*, A. Colin, 1970.

HANSEN & MEYER 2013
Hansen S., Meyer M. — *Parallele Raumkonzepte*, Berlin studies of the ancient world, Actes de la table ronde internationale tenue à Berlin du 15 au 17 mars 2010, Berlin : De Gruyter, 2013.

HÄRKE 1979
Härke G.H. — *Settlement Types and Patterns in the West Hallstatt Province* : *an evaluation of evidence from excavated sites*, Oxford : British Archaeological Reports, 1979.

HASELGROVE 1996
Haselgrove C. — La romanisation de l'habitat rural dans la vallée de l'Aisne d'après les prospections de surface et les fouilles récentes, *in* : *BAYARD & COLLART éd. 1996.*

HASELGROVE & GUICHARD 2013
Haselgrove C., Guichard V. — Les Gaulois sont-ils dans la plaine ? À propos du peuplement des campagnes de la Gaule au Ier siècle av. J.-C., *in* : *KRAUSZ, COLIN, GRUEL et al. dir. 2013*.

HASELGROVE dir. 2006
Haselgrove C. (dir.) — *Celtes et Gaulois, L'archéologie face à l'histoire. Les mutations de la fin de l'âge du Fer*, Actes de la table ronde de Cambridge, 7-8 juillet 2005, Bibracte 12/4, Glux-en-Glenne : Centre archéologique européen, 2006.

ISOARDI 2013
Isoardi D. — L'habitat groupé, la démographie et le cas de Saint-Blaise. Quelques pistes sur les modèles urbains protohistoriques méridionaux, in : *GARCIA dir. 2013*.

IZARRA de 1993
Izarra de F. — *Hommes et fleuves en Gaule romaine*, Paris : Errance, 1993.

JACQUOT 2010
Jacquot É. — Qu'est-ce qu'un fleuve ? Quelques notions de géographie pour mieux comprendre la Loire, *in* : *SERNA dir. 2010*.

JALMAIN 1992
Jalmain D. — *Aérovision* : *35 années de recherches 1957 - 1992*, Louville, 1992.

JAN 2009
Jan E. — Une fosse du Hallstatt D à Sully-sur-Loire, *in* : *RAL*, n° 32, 2007-2008, Neuville-aux-Bois : Fédération Archéologique du Loiret, 2009.

JESSET 2016
Jesset S. — Saint-Aignan-des-Gués (Loiret), *in* : *CRIBELLIER dir. 2016*.

JESSET *et al.* 2009

Jesset S. *et al.* — Orléans gaulois : état des connaissances, *in* : *BUCHSENSCHUTZ, CHARDENOUX, KRAUSZ & VAGINAY éd. 2009*.
JOSSET Da. 2007a
Josset Da. — Chevilly (Loiret) : Le site de « La Pièce de Chameul », *in* : *RAL*, n° 30-31, 2005-2006, 2007.

JOSSET Da. 2007b
Josset Da. — Neuville-aux-Bois (Loiret) : « La Grande Route », *in* : *RAL*, n° 30-31, 2005-2006, 2007.

JOSSET Da. 2015
Josset Da. — Neuville-aux-Bois, La Grande Route, *in* : *FERDIÈRE & GUIOT dir. 2015.*

JOSSET & VILLENAVE 2015
Josset Da., Villenave C. — Chevilly, La Pièce de Chameul, *in* : *FERDIÈRE & GUIOT dir. 2015.*
JOYEUX 2009
Joyeux P., avec la collaboration de H. Herment — Quelques sépultures du second âge du Fer à Orléans, *in* : *RAP*, n° 3-4, Actes de la table ronde de Soissons, Les gestuelles funéraires au second âge du Fer, 6-7 novembre 2008, 2009.

JOYEUX & CANNY 2016
Joyeux P., Canny D. — Orléans (Loiret), *in* : *CRIBELLIER dir. 2016.*

JUBAINVILLE, d'ARBOIS de 1890
Jubainville (d'Arbois de) H. — *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France (période celtique et romaine)*, Paris : E. Thorin, 1890.

KAENEL 1990
Kaenel G. — *Recherches sur la période de LT en Suisse occidentale* : *analyse des sépultures*, Lausanne : Bibliothèque historique vaudoise, 1990.

KAENEL 2006
Kaenel G. — Agglomérations et *oppida* de la fin de l'âge du Fer. Une vision synthétique, *in* : *HASELGROVE dir. 2006*.

KAENEL 2008
Kaenel G. — Entre histoire et typologies : les chronologies de la période de La Tène, *in* : *LEHOËRFF dir. 2008*.

KIMMIG 1969
Kimmig W. — Zum Problem späthallstättischer Adelssitze, *in* : *OTTO & HERMANN dir. 1969*.

KISCH (de) 1976
Kisch (de) Y. — Circonscription du Centre, *in* : *Gallia*, T. 34, fascicule 2, 1976.

KISCH (de) 1978
Kisch (de) Y. — Circonscription du Centre, *in* : *Gallia*, T. 36, fascicule 2, 1978.

KISCH (de) 1980
Kisch (de) Y. — Circonscription du Centre, *in* : *Gallia*, T. 38, fascicule 2, 1980.

KOURTESSI-PHILIPPAKIS & TREUIL 2011
Kourtessi-Philippakis G., Treuil R. (dir.) — *Archéologie du territoire, de l'Égée au Sahara*, Paris : Publications de la Sorbonne, 2011.

KRAUSZ 2013

Krausz S. — L'âge de la ville : les dynamiques urbaines dans les sociétés celtiques de l'Europe tempérée (VIe - Ier siècles av. J.-C.), *in* : *LORANS & RODIER (dir.) 2013*.

KRAUSZ 2016
Krausz S. — *Des premières communautés paysannes à la naissance de l'État dans le Centre de la France, 5 000-50 a. C.*, Bordeaux : Ausonius, 2016.

KRAUSZ 2017
Krausz S. — Trois modèles de formation des territoires du Néolithique à la fin de l'âge du Fer dans le centre de la France (5000-50 a. C.), *in* : *SSNAHC éd. 2017*.

KRAUSZ dir. 2008
Krausz S. (dir.) — *L'âge du Fer dans la boucle de la Loire* : *catalogue des expositions présentées par les musées de Saint-Amand-Montrond, Bourges et Châteaumeillant (Cher) du 14 avril au 29 septembre 2008*, Tours : ARCHEA Éditions, 2008.

KRAUSZ, COLIN, GRUEL *et al.* dir. 2013
Krausz S., Colin A., Gruel K. *et al.* (dir.) — *L'âge du Fer en Europe. Mélanges offerts à Olivier Buchsenschutz*, Bordeaux : Ausonius Éditions, 2013.

KRISTIANSEN 1994
Kristiansen K. — The Emergence of the European World System in the Bronze Age : divergence, convergence and social evolution during the first and the second Millenia BC, in : *KRISTIANSEN & JENSEN éd. 1994*.

KRISTIANSEN & JENSEN éd. 1994.
Kristiansen K., Jensen J. (éd.) — *Europe in the first millennium BC*, Sheffield : J.-R. Collis Publication, 1994.

LACALMONTIE 2016
Lacalmontie A. — L'occupation du second âge du Fer à Brebières (Pas-de-Calais). Un habitat rural standardisé ?, *in* : *BLANCQUAERT & MALRAIN éd. 2016*.

LAMBOT 2000
Lambot B. — Les enclos funéraires en Champagne : indicateurs chronologiques, sociaux, culturels ?, *in* : *RAP*, n° 1/2, Les enclos celtiques — Actes de la table ronde de Ribemont-sur-Ancre (Somme), 2000.

LANGRY-FRANÇOIS 2015
Langry-François F. — **Corquilleroy**, La Grevasse/Treilles-en-Gâtinais, Le Soy, *in* : *FERDIÈRE & GUIOT dir. 2015*.

LAUBENHEIMER 2013
Laubenheimer F. — Des amphores vinaires dans les fermes à la fin de l'âge du Fer, *in* : *KRAUSZ, COLIN, GRUEL et al. dir. 2013*.

LE BÉCHENNEC 2016
Le Béchennec Y. — Thézy-Glimont (Somme). Du site au territoire, *in* : *BLANCQUAERT & MALRAIN éd. 2016*.

LE BIHAN & GUILLAUMET dir. 2010
Le Bihan J.-P., Guillaumet J.-P. — *Routes du monde et passages obligés de la Protohistoire au haut Moyen Âge*, Actes du colloque international d'Ouessant, 27-28 septembre 2007, Quimper : Centre de recherche archéologique du Finistère, 2010.

LE ROUX & GUYONVARC'H 1990
Le Roux F., Guyonvarc'h C.-J. — *La civilisation celtique*, Rennes : Ouest-France, 1990.

LEHOËRFF dir. 2008
Lehoërff A. (dir.) — *Construire le temps. Histoire et méthodes des chronologies et calendriers des derniers millénaires avant notre ère en Europe occidentale*, Actes du XXXe colloque international de Halma-Ipel, Lille, 7-9 décembre 2006, Bibracte 16, Glux-en-Glenne : Centre Archéologique européen du Mont-Beuvray, 2008.

LEMAN DELERIVE 2000
Leman Delerive G. — Enclos funéraires et cultuels dans la partie septentrionale de la Gaule Belgique, *in* : *RAP*, n° 1/2, 2000.

LEPELLEY 2006
Lepelley R. — Les toponymes gaulois du passage de l'eau en Normandie : Rouen et les autres, *in* : *Annales de Normandie*, Vol. 56, n° 56-4, 2006.

LEVEAU 1986
Leveau P. — La question de la hiérarchisation des sites, in : *FERDIÈRE & ZADORA-RIO dir. 1986*.

LEVEAU 2002
Leveau P. — Les territoires. Un bilan des méthodes d'étude, *in* : *GARCIA & VERDIN dir. 2002*.

LEVEAU 2011
Leveau P. — Entre faits archéologiques et concepts, la recherche sur les agglomérations protohistoriques et gallo-romaines, *in* : *GRUAT, PAILLER & SCHAAD dir. 2007.*

LIÉGARD 2007
Liégard S. — Batilly-en-Gâtinais (Loiret) : Les Pierrières, *in* : *RAL*, n° 30-31, 2005-2006, 2007.

LIÉGARD 2015
Liégard S. — Boynes, Le Clos de la Chaise, *in* : *FERDIÈRE & GUIOT dir. 2015.*

LIÉGARD & PECQUEUR 2014
Liégard, S., Pecqueur, L. — Les inhumés assis laténiens de Batilly-en-Gâtinais (Loiret), *in* : *Gallia* 71.2, 2014.

LIÉGARD & FICHTL 2015
Liégard S., Fichtl S. — Batilly-en-Gâtinais, Les Pierrières, *in* : *FERDIÈRE & GUIOT dir. 2015.*
LIÉGARD & FOURVEL 2017
Liégard, S., Fourvel A. 2017 — « *Les Pierrières* » à Batilly-en-Gâtinais (Loiret). Présentation d'un site gaulois hors norme, *in* : *RAL*, n° 38, 2017.

LONGNON 1923
Longnon A. — *Les noms de lieux de la France. Leur origine, leur signification, leurs transformations*, Paris : H. Champion, 1923.

LORANS & RODIER (dir.) 2013
Lorans É., Rodier X. (dir.) — *Archéologie de l'espace urbain*, Tours : PUFR, Paris : CTHS, 2013.

LÖSCH 1938
Lösch A. — The Nature of Economic Regions, *in* : *Southern Economic Association*, Vol. 5, n° 1, Juillet 1938, 1938.

MAGUER & LUSSON 2009

Maguer P., Lusson D., avec la collaboration de Troubady M. — Fermes, hameaux et résidences aristocratiques entre Loire et Dordogne, *in* : *BERTRAND, DUVAL A., GOMEZ DE SOTO & MAGUER dir. 2009a.*

MALRAIN 1994
Malrain F. — Les établissements ruraux du second âge du Fer dans les régions picarde et ardennaise d'après les fouilles et les prospections aériennes, *in* : *BUCHSENSCHUTZ & MÉNIEL éd. 1994*.

MALRAIN 2000a
Malrain F. — *Fonctionnement et hiérarchies des fermes dans la société gauloise du IIIe siècle à la période romaine* : *l'apport des sites de la moyenne vallée de l'Oise*, Thèse de doctorat d'archéologie sous la direction d'O. Buchsenschutz, Paris : Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, 2000.

MALRAIN 2007
Malrain F. — Habitats aristocratiques au second âge du Fer. Mise en évidence de la diversité des élites par la confrontation des vestiges archéologiques, *Archéopages*, n° 19, Août 2007, INRAP, 2007.

MALRAIN & PINARD dir. 2006
Malrain F., Pinard E. (dir.), Les sites laténiens de la moyenne vallée de l'Oise du Ve au Ier siècle avant notre ère. Contribution à l'histoire de la société gauloise, *in* : *RAP*, n° spécial 23, 2006.

MALRAIN, MÉNIEL & TALON 1994
Malrain F., Méniel P., Talon M. — L'établissement rural de Jaux, « Le Camp du Roi » (Oise), *in* : *BUCHSENSCHUTZ & MÉNIEL éd. 1994*.

MALRAIN & PINARD 2000
Malrain F., Pinard E. — Les sites laténiens de la moyenne vallée de l'Oise du Ve au Ier siècle avant notre ère, Contribution à l'Histoire de la société gauloise, *in* : *RAP*, n° spécial 23, 2006.

MALRAIN, MATTERNE & MÉNIEL 2002
Malrain F., Matterne V., Méniel P. — *Les paysans gaulois (IIIe siècle - 52 av. J.-C.)*, Paris : Errance, 2002.

MALRAIN *et al.* 2005
Malrain *et al.* — De l'intérêt des grands décapages. Les fermes des VIe et Ve siècles avant notre ère de Verberie (Oise), *in* : *RAP*, n° spécial 22, 2005.

MALRAIN & BLANCQUAERT 2009
Malrain F., Blancquaert G., avec la collaboration de Lorho T. — Un enclos = une ferme ?, *in* : *BERTRAND, DUVAL A., GOMEZ DE SOTO & MAGUER dir. 2009b.*

MANDY & DE SAULCE dir. 2003
Mandy B., De Saulce A. (dir.) — Les marges de l'Armorique à l'âge du Fer. Archéologie et Histoire : culture matérielle et sources écrites, Actes du XXIIIe colloque de l'AFEAF, Nantes, 13-16 mai 1999, *in* : *RAO*, 10e suppl., Rennes : Association pour la diffusion des recherches archéologiques dans l'Ouest de la France, 2003.

MARANSKI & GUICHARD dir. 2002
Maranski D., Guichard V. (dir.) — *Les âges du Fer en Nivernais, Bourbonnais et Berry oriental* : *regards européens sur les âges du Fer en France*, Actes du XVIIe colloque de l'AFEAF, Nevers, 20-23 mai 1993, Bibracte 6, Glux-en-Glenne : Centre Archéologique européen du Mont-Beuvray, 2002.

MARCHAND 1991
Marchand C. — Sanctuaires picards et territoire, in : *BRUNAUX dir. 1991*.

MARCIGNY & CARPENTIER 2009

Marcigny C., Carpentier V. — Les fouilles extensives du Long-Buisson, entre Évreux et le Vieil-Évreux (Eure), *in* : *Les Nouvelles de l'Archéologie*, n° 104-105, 2e et 3e trimestre 2006, 2006.

MARCIGNY, RIQUIER *et al.* 2009
Marcigny C., Riquier V. (*et al.*) — Les sites à « fosses en V-Y ». Émergence d'une problématique et d'un réseau au niveau national, *in* : *Archéopages*, Avril 2009, INRAP, 2009.

MARION *et al.* 2011
Marion S. *et al.* — Sépultures et ensembles funéraires du second âge du Fer en Ile-de-France et en région Centre, *in* : *BARRAL, DEDET & DELRIEU éd. 2011*.

MARION & BLANCQUAERT éd. 2000
Marion S., Blancquaert G. (éd.) — *Les installations agricoles de l'âge du Fer en France septentrionale*, Études d'histoire et d'archéologie 6, Paris : Éditions rue d'Ulm/Presses de l'École normale supérieure, 2000.

MASSAT 2003a
Massat T. — *L'oppidum de Cenabum, emporium des Carnutes, état des connaissances de l'agglomération gauloise d'Orléans*, Mémoire de maîtrise d'archéologie de l'université de Bourgogne, Dijon, 2003.

MASSAT 2003b
Massat T. — L'agglomération gauloise d'Orléans, *in* : *MAZUY & ROUSSEAU 2003*.

MASSAT 2004
Massat T. — Quelques éléments nouveaux sur l'émergence du fait urbain à Orléans, *in* : *MAZZOCHI dir. 2004*.

MASSAT et al. 2003
Massat T. (et al.) — Le site protohistorique et médiéval de la ZAC des « Varannes » à Ingré (Loiret), *in* : *RAL*, n° 28, 2003.

MATHIAN, RODIER & SANDERS 2013
Mathian H., Rodier X., Sanders L. — Système ville et système de villes : modèles dynamiques en archéologie et en géographie, *in* : *LORANS & RODIER (dir.) 2013*.

MATHIOT 2015
Mathiot D. — Puits collectifs ou puits privés ? L'approvisionnement en eau des habitats ruraux dans le nord de la Gaule au cours de l'âge du Fer, in : *OLMER & ROURE éd. 2015*.

MATTERNE 2001
Matterne V. — *Agriculture et alimentation végétale durant l'âge du Fer et l'époque gallo-romaine en France septentrionale*, Montagnac : M. Mergoil, 2001.

MAZUY & ROUSSEAU 2003
Mazuy T., Rousseau T. — *Orléans gaulois*, Service Régional de l'Archéologie et de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, 2003.

MAZZOCHI dir. 2004
Mazzochi G. (dir.) — *Approche archéologique de l'environnement et de l'aménagement du territoire ligérien*, Actes du colloque tenu au Muséum d'Orléans, 14-16 novembre 2002, Neuville-aux-Bois : FAL, Orléans : Les Études Ligériennes, 2004.

MENEZ 2009

Menez Y. — *Le Camp de Saint-Symphorien à Paule (Côtes-d'Armor) et les résidences de l'aristocratie du second âge du Fer en France septentrionale*, 3 vol., Thèse de doctorat d'archéologie sous la direction d'O. Buchsenschutz, Paris : Université de Paris I - Panthéon Sorbonne, 2009.

MENEZ 2012
Menez Y. — Die Entstehung städtlicher Siedlungen bei befestigen Adelssitzen der jüngeren Eisenzeit in Gallien : Das Beispiel von Paule (Côtes-d'Armor), *in* : *SIEVERS & SCHÖNFELDER dir. 2012*.

MENEZ & ARRAMOND 1997
Menez Y., Arramond J.-C. — L'habitat aristocratique fortifié de Paule (Côtes-d'Armor), *in* : *Gallia*, Tome 54, 1997.

MÉNIEL 1994
Méniel P. — Conclusion, *in* : BUCHSENSCHUTZ & MÉNIEL éd. 1994.

MÉNIEL 2002
Méniel P. — La chasse en Gaule, une activité aristocratique ?, *in* : *GUICHARD & PERRIN dir. 2002*.

MÉNIEL 2003a
Méniel P. — Aspects régionaux de l'élevage en Gaule septentrionale au second âge du Fer, *in* : *PLOUIN & JUD éd. 2003*.

MÉNIEL 2005
Méniel P. — Os animaux et hiérarchie sociale à la fin de l'âge du Fer, *in* : *FICHTL dir. 2005*.

MENNESSIER-JOUANNET, ADAM & MILCENT éd. 2007
Mennessier-Jouannet C., Adam A.-M., Milcent P.-Y. (éd.) — *La Gaule dans son contexte européen aux IVe et IIIe siècles avant notre ère*, Actes du XXVIIe colloque international de l'AFEAF, Clermont-Ferrand, 29 mai - 1er juin 2003, Lattes : Éditions de l'ADAL, 2007.

MIÉJAC 1998
Miéjac E. — Passer la Loire au Moyen Âge et durant l'époque moderne. Étude des lieux de franchissement, problèmes et méthodes, *in* : *BOUTHIER dir. 1998.*

MIÉJAC 2007
Miéjac E. — La Loire à Orléans, recherche archéologique : ponts, mottes et duits, *in* : *DE SAULCE, SERNA & GALLICIÉ dir. 2007.*

MILCENT 2004
Milcent P.-Y. — Le premier âge du Fer en France centrale, Texte remanié de thèse de doctorat d'Archéologie sous la direction d'O. Buchsenschutz, Paris : Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, 1999, *Mémoires de la Société Préhistorique française*, 34, 2 vol., Paris : SPF, 2004.

MILCENT 2008
Milcent P.-Y. — Pratiques funéraires dans le Centre de la France du VIIIe au IVe s. av. J.-C., *in* : *FICHTL éd. 2008*.

MILCENT 2009
Milcent P.-Y. — Le passage de l'âge du Bronze à l'âge du Fer en Gaule au miroir des élites sociales : une crise au VIIIe s. av. J.-C. ?, *in* : *GAILLARD DE SÉMAINVILLE dir. 2009*.

MILCENT 2012

Milcent P.-Y. — Résidences aristocratiques et expérience urbaine hallstattiennes en France (VIe - Ve siècle av. J.-C.), *in* : *SIEVERS & SCHÖNFELDER dir. 2012*.

MILCENT *et al.* 2000
Milcent P.-Y. (*et al.*) — Un tumulus princier du Ve s. avant J.-C. à Sainte-Geneviève-des-Bois, « *La Ronce* », (Loiret), *in* : *VILLES & BATAILLE-MELKON éd. 2000*.

MILCENT dir. 2007
Milcent P.-Y. (dir.) — L'économie du fer protohistorique : de la production à la consommation du métal, XXVIIIe colloque de l'AFEAF, Toulouse, 20-23 mai 2004, *Aquitania*, Suppl. 14/2, Pessac : Fédération Aquitania, 2007.

MILLIÈRE 2009
Millière J. — Les voies antiques de la région de Meung-sur-Loire (Loiret), *in* : *RAL*, n° 32, 2007-2008, Neuville-aux-Bois : Fédération Archéologique du Loiret, 2009.

MOHEN dir. 1989
Mohen J.-P. (dir.), *Le Temps de la Préhistoire, Tome 1*, Actes du XXIIIe Congrès préhistorique de France organisé à Paris, 3-6 novembre 1989, Paris : Société préhistorique française, 1989.

MORIN & GUIOT dir. 2009
Morin J.-M., Guiot T. (dir.) — *Aux origines du Loiret* : *de la Préhistoire à l'A19*, Orléans : Conseil Général du Loiret, 2009.

MOYA-MALENO & TORRES-MARTINEZ 2013
Moya-Maleno P. R., Torres-Martinez J. F. — Réseau de communication à l'âge du Fer en Europe de l'Ouest et en Aquitaine, *in* : *COLIN & VERDIN dir. 2013*.

NÈGRE 1990
Nègre E. — *Toponymie générale de la France. Étymologie de 35 000 noms de lieux. Volume Ier, Formations préceltiques, celtiques et romanes*, Genève : Droz, 1990.

NILLESSE 2003
Nillesse O. — Les établissements ruraux gaulois de Marcé (Maine-et-Loire) et la hiérarchisation des *aedificia*, *in* : *MANDY & DE SAULCE dir. 2003*.

NILLESSE 2009
Nillesse O. — Activités, métiers, vie quotidienne dans les établissements ruraux de l'Ouest de la France à travers l'instrumentum (Hallstatt D/début du Haut-Empire), *in* : *BERTRAND, DUVAL A., GOMEZ DE SOTO & MAGUER dir. 2009b.*

NOUEL 1953
Nouel A. — Un centre préhistorique important en Beauce, Baccon (Loiret), *in* : *BSPF*, Tome 50, n° 11-12, 1953.

NOUEL 1957
Nouel A. — Les découvertes des âges du Bronze et du Fer dans le département du Loiret, *in* : *BSPF*, Tome 54, n° 5-6, 1957.

NOUEL 1963
Nouel A. — Les découvertes des âges du Bronze et du Fer dans le département du Loiret, 2e suppl., *in* : *BSPF*, Tome 60, n° 7-8, 1963.

NOUEL 1967
Nouel A. — Les découvertes des âges du Bronze et du Fer dans le département du Loiret, 3e suppl., *in* : *BSPF*, Tome 64, n° 7, 1967.

NOUEL & DAUVOIS 1959
Nouel A., Dauvois M. — Les découvertes des âges du Bronze et du Fer dans le département du Loiret, Suppl., *in* : *BSPF*, Tome 56, n° 5-6, 1959.

NOUVEL 2004
Nouvel P. — *Des terroirs et des hommes. Dynamique des organisations spatiales dans le bassin de l'Yonne moyenne et leur évolution de la fin de l'âge du Bronze au haut Moyen Âge*, Thèse de doctorat d'archéologie sous la direction de C. Mordant, Dijon : Université de Bourgogne, 2004.

NOUVEL *et al.* 2009
Nouvel P. *et al.* — Rythmes et création, fonctionnement et abandon des établissements ruraux de la fin de l'âge du Fer dans l'Est de la France, *in* : *BERTRAND, DUVAL A., GOMEZ DE SOTO & MAGUER dir. 2009b.*

OLIVEIRA JORGE éd. 1998
Oliveira Jorge S. (éd.) — *Existe uma Idade do Bronze atlântico ?*, Lisbonne : Instituto Português de Arqueologia, 1998.

OLIVIER, WIRTZ & TRIBOULOT 2002
Olivier L., Wirtz B., Triboulot B. — Assemblages funéraires et territoires dans le domaine hallstattien occidental, *in* : *GARCIA & VERDIN dir. 2002*.

OLMER 2012
Olmer F. — Les amphores sont-elles utiles à la chronologie de la fin de l'âge du Fer ?, *in* : *BARRAL & FICHTL dir. 2012*.

OLMER & ROURE éd. 2015
Olmer F., Roure R. (éd.), *Les Gaulois au fil de l'eau*, Actes du XXXVIIe colloque de l'AFEAF, Montpellier, 8-11 mai 2013, Bordeaux : Ausonius Éditions, 2015.

OTTO & HERMANN (dir.) 1969
Otto K.-H., Hermann J. (dir.) — *Siedlung, Burg und Stad* : *Studien zu ihren Anfängen. Festschrift für Paul Grimm*, Schriften der Sektion für Vor- und Frügeschichte, 25, Berlin : Akademie-Verlag, 1969.

PERRIN 2003
Perrin F. — La noblesse de la fin de l'âge du Fer : quelques réflexions sur l'écriture, l'histoire et l'archéologie des Celtes, *in* : *MANDY & DE SAULCE dir. 2003*.

PETIT dir. 2005
Petit C. (dir.) — *Occupation et gestion des plaines alluviales dans le Nord de la France de l'âge du Fer à l'époque gallo-romaine*, Actes de la table ronde de Molesme, 17-18 septembre 1999, Besançon : PUFC, 2005.

PICARD 1959
Picard G. C. — Circonscription de Paris (Sud), *in Gallia*, T. 17, fascicule 2, 1959.

PICARD 1966
Picard G. C. — Circonscription du Centre, *in Gallia*, T. 24, fascicule 2, 1966.

PICARD 1970

Picard G. C. — Circonscription du Centre, *in Gallia*, T. 28, fascicule 2, 1970.

PICARD 1972
Picard G. C. — Circonscription du Centre, *in Gallia*, T. 30, fascicule 2, 1972.

PICARD 1974
Picard G. C. — Circonscription du Centre, *in Gallia*, T. 32, fascicule 2, 1974.

PINARD 2010
Pinard E. — Les dépôts humains dans les structures désaffectées d'habitats : du Bronze ancien à La Tène finale en Picardie et Nord-Pas-de-Calais, *in* : *BARAY dir. 2010.*

PION 1996
Pion P. — Les établissements ruraux dans la vallée de l'Aisne, de la fin du second âge du Fer au début du Haut-Empire romain (IIe siècle av. J.-C./Ier siècle ap. J.-C.) : bilan provisoire des données et esquisse de synthèse, *in* : *BAYARD & COLLART éd. 1996.*

PLOUIN & JUD éd. 2003
Plouin S., Jud P. (éd.) — Habitats, mobiliers et groupes régionaux à l'âge du Fer, Actes du XXe colloque de l'AFEAF, Colmar-Mittelwihr, 16-19 mai 1996, *in* : *RAE*, 20e suppl., Dijon : 2003.

POITEVIN 2015
Poitevin G. — Corbeilles, *Franchambault*, *in* : *FERDIÈRE & GUIOT dir. 2015.*

POUJOL 2008
Poujol A. — *Étude géophysique sur un site archéologique préventif en milieu urbain* : *le Clos de la Fontaine (Orléans, 45)*, Mémoire de Master d'Archéosciences et de Géo-environnement sous la direction de C. Petit, Besançon : Université de Bourgogne, 2008.

POUX 2004
Poux, M. — *L'âge du vin. Rites de boisson, festins et libations en Gaule indépendante*. Montagnac : M. Mergoil, 2004.

POUX 2014
Poux M. — Enlarging *Oppida* : Multipolar Town Patterns in Late Iron Age Gaul, *in* : *FERNÁNDEZ-GÖTZ, WENDING & WINGER éd. 2014*.

POUX & FEUGÈRE 2002
Poux M., Feugère M. — Le festin, miroir privilégié des élites celtiques de Gaule indépendante, *in* : *GUICHARD & PERRIN dir. 2002*.

PRADAT 2010
Pradat B. — L'économie agropastorale dans le Loiret à l'âge du Fer (du Hallstatt ancien à La Tène finale) : synthèse des données carpologiques, *in* : *RACF*, Tome 49, 2010.

PROVOST 1988
Provost M. — *Le Loiret, Cartes archéologiques de la Gaule*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1988.

PUEYO 2015
Pueyo C. — **Villereau**, *Climat de Laveau*, *in* : *FERDIÈRE & GUIOT dir. 2015.*

RAPIN & ZURFLUH 1997

Rapin A., Zurfluh H. — Le cimetière celtique de Cortrat (Loiret), 1997.

RAPIN & ZURFLUH 1998
Rapin A., Zurfluh H. — Le cimetière celtique de Cortrat (Loiret), *in* : *RACF*, Tome 37, 1998.

REDDÉ, DUBOIS, BRIQUEL *et al.* éd. 2003
Reddé M., Dubois L., Briquel D. *et al.* (éd.) — *La naissance de la ville dans l'Antiquité*, Paris : De Boccard, 2003.

RICHER DE FORGES *et al.* 2008
Richer de Forges A. (*et al.*), *Référentiel régional pédologique de la région Centre* : *carte des pédopaysages du Loiret* : *échelle 1/250 000* : *régions naturelles, pédopaysages et sols*, Paris : INRA, 2008.

RIQUIER 2003
Riquier S. — *Le faciès chronoculturel carnute à la fin du Second Âge du Fer* : *le mobilier céramique de Cenabum*, Mémoire de DEA sous la direction d'O. Buchsenschutz, Tours : Université François-Rabelais, 2003.

RIQUIER 2005a
Riquier S. — Évolution des répertoires céramiques à Orléans/*Cenabum* (Loiret), entre la fin du IIe siècle av. J.-C. et l'époque augustéenne. Aperçu préliminaire, *in* : *SFECAG éd. 2005*.

RIQUIER 2005b
Riquier S. — Sur les traces de la « romanisation » : la vaisselle de *Cenabum* à la veille de la conquête césarienne, *in* : TUFFREAU-LIBRE *dir. 2005*.

RIQUIER 2008
Riquier S. — *La céramique de l'oppidum de Cenabum et la cité carnute aux IIe et Ier s. av. J.-C., aspects typochronologiques et culturels*, Thèse de doctorat d'archéologie sous la direction d'O. Buchsenschutz, Tours : Université François-Rabelais, 2008.

RIQUIER 2012
Riquier S. — La chronologie des mobiliers (IIe - Ier siècle avant J.-C.) de l'*oppidum* carnute de *Cenabum* (Orléans, Loiret), *in* : *BARRAL & FICHTL dir. 2012*.

ROBERT 2009
Robert S. — L'héritage pré et post-romain dans les réseaux routiers anciens, *Les Nouvelles de l'Archéologie*, T. 115, 2009.

ROBREAU 2012
Robreau B. — Territoires et frontières des cités antiques de la région Centre, *in* : *CRIBELLIER & FERDIÈRE dir. 2012*.

ROCHETTE 2015
Rochette M. — Corbeilles, Les Terres Neuves/Auxy, Les Faucamberges/Entre Les Deux Chemins, *in* : *FERDIÈRE & GUIOT dir. 2015.*

ROUX 2013
Roux E. — *Approche qualitative et quantitative de l'usage du mobilier non céramique dans les agglomérations (IIe s. av. - IIIe s. apr. J.-C.). L'exemple des territoires turon, biturige et carnute*, 3 vol., Thèse de doctorat d'archéologie sous la direction de S. Fichtl, Tours : Université François-Rabelais, 2013.

ROUX & CHIMIER 2012

Roux E., Chimier J.-.P — L'artisanat dans les agglomérations, de La Tène moyenne au Bas-Empire : inventaire et mise en perspective des données anciennes et récentes pour la Loire moyenne, in : *CRIBELLIER & FERDIÈRE dir. 2012*.

SALAČ 2012
Salač V. — Les *oppida* et les processus d'urbanisation en Europe centrale, *in* : *SIEVERS & SCHÖNFELDER dir. 2012*.
SCAON 2015
Scaon C. — Gondreville, Le Cocluchon/Treilles-en-Gâtinais, Le Soy, *in* : *FERDIÈRE & GUIOT dir. 2015.*

SCHÖNFELDER 2007
Schönfelder M. — Élite ou aristocrates ? Les Celtes vus par les sources archéologiques, *in* : *FERNOUX & STEIN dir. 2007*.

SÉGAUD 2007
Ségaud M. — *Anthropologie de l'espace*, Paris : Armand Colin, 2007.

SÉGUIER 2009
Séguier J.-M. — La céramique domestique de l'espace culturel sénonais du milieu du Ve au milieu du IIIe s. av. J.-C. dans son contexte du Centre-Est de la France : corpus, faciès et évolution des assemblages du confluent Seine-Yonne, de la Bassée et de la vallée de l'Yonne, *in RAE*, Tome 58, 2009.

SERNA dir. 2010
Serna V. (dir.) — *La Loire, dessus... dessous* : *archéologie d'un fleuve de l'âge du Bronze à nos jours*, Catalogue de l'exposition itinérante présentée au musée de la Loire de Cosne-Cours-sur-Loire, 18 septembre - 24 décembre 2010, et au musée de la marine de Loire de Châteauneuf-sur-Loire, 16 avril - 31 août 2011, Dijon : Faton, 2010.

SFECAG éd. 2005
SFECAG (éd.) — *Spécificités et diffusion de la céramique gallo-romaine en région Centre, Actualité des recherches céramiques*, Actes du Congrès de Blois, 5-8 mai 2005, Blois, Marseille : SFECAG, 2005.

SIEVERS & SCHÖNFELDER dir. 2012
Sievers S., Schönfelder M. (dir.) — *Die Frage der Protourbanisation in der Eisenzeit. La question de la proto-urbanisation à l'âge du Fer*, Actes du XXXIVe colloque de l'AFEAF, Aschaffenburg, mai 2010, Bonn : R. Habelt, 2012.

SIMONIN 1989
Simonin D. — Un fossé comblé à La Tène finale à Échilleuses (Loiret), *in* : *RACF*, Tome 28, Fascicule 1, 1989, 1989.

SIMONIN 2004
Simonin D. — avec la collaboration de Richard G. — Le val d'Orléans pendant l'âge du Bronze et le premier âge du Fer, *in* : *MAZZOCHI dir. 2004*.

SIMONIN 2009
Simonin D. — Les Bordes (Loiret) : découverte ancienne d'une sépulture à incinération en urne métallique sous tumulus, *in* : *RAL*, n° 32, 2007-2008, Neuville-aux-Bois : FAL, 2009.

SMITH 2007
Smith M. E. — Form and Meaning in the Earliest Cities : A New Approach to Ancient Urban Planning, *Journal of Planning History*, T. 6 (1), 2007.

SMITH 2010

Smith M. E. — The Archaeological Study of Neighborhood and Districts in Ancient Cities, *Journal of Anthropological Archaeology*, T. 29 (2), 2010.

SOYER 1923
Soyer J. — *À propos d'une variante des Commentaires de César. L'emplacement du pont gaulois de Cenabum*, Orléans : P. Pigelet et fils et Cie, 1923.

SOYER 1971
Soyer J. — *Les voies antiques de l'Orléanais (Civitas Aurelianorum)*, Orléans : SAHO, 1971.

SOYER 1979
Soyer J. — *Les noms de lieux du Loiret* : *recherches sur l'origine et la formation des noms de lieux du département du Loiret*, Roanne : Horvath, 1979.

SSNAHC éd. 2017
SSNAHC (éd.) — *Marches, limites, frontières en France centrale*, Actes du 73e congrès de la Fédération des sociétés savantes du centre de la France, 19-21 mai 2017, Guéret, Études creusoises, n° XXIV, Guéret : SSNAHC, 2017.
STÉBÉ & MARCHAL 2010
Stébé M., Marchal H. — *La sociologie urbaine*, Paris : PUF, 2010.

TARPIN 2000
Tarpin M. — *Urbs* et *oppidum* : le concept urbain dans l'Antiquité romaine, *in* : *GUICHARD, SIEVERS & URBAN dir. 2000*.

TARPIN 2009
Tarpin M. — *Oppidum*, vu par les Romains..., *in* : *BUCHSENSCHUTZ, CHARDENOUX, KRAUSZ & VAGINAY éd. 2009*.

THOMAS 2012
Thomas P. — Quand la nappe de Beauce, particulièrement basse au printemps 2012, ressort dans les alluvions quaternaires de la Loire, *in* : *Planet Terre*, Les nouveautés du site, 2012.

TOUQUET LAPORTE-CASSAGNE & TROUVÉ 2016
Touquet Laporte-Cassagne C., Trouvé F. — Le Mesnil-Aubry/Le Plessis-Gassot (Val d'Oise) « Carrière Rep/Véolia », exemple de structuration du territoire au second âge du Fer au nord du Bassin parisien. Étude de cas et apport de l'archéogéographie, *in* : *BLANCQUAERT & MALRAIN éd. 2016*.

TUFFREAU-LIBRE & JACQUES dir. 1999
Tuffreau-Libre M., Jacques A. (dir.) — La céramique précoce en Gaule Belgique et dans les régions voisines : de la poterie gauloise à la céramique gallo-romaine, Actes de la table-ronde d'Arras, 14-17 octobre 1996*, Nord-Ouest Archéologie*, n° 9, 1999.

TUFFREAU-LIBRE dir. 2005
Tuffreau-Libre M. (dir.) — *Céramiques antiques en Val de Loire*, Paris : INRAP, 2005.

VAGINAY 2009
Vaginay M. — Les Gaulois sont dans la ville : décoloniser la ville celtique de l'âge du Fer, *in* : *BUCHSENSCHUTZ, CHARDENOUX, KRAUSZ & VAGINAY éd. 2009*.

VAGINAY 2012
Vaginay M. — Lieux de pouvoir et symbolique des lieux. Ville et espace social en Gaule au second âge du Fer, *in* : *SIEVERS & SCHÖNFELDER dir. 2012*.

VERGER 2003
S. Verger — Le bouclier de Diviciac. À propos de Liv. V, 34, *in* : *VITALI dir. 2003*.

VERGER, MILCENT & MOULHERAT 2002
Verger S., Milcent P.-Y., Moulherat C. — La Butte Moreau à Mardié (Loiret) et les tombes aristocratiques du centre de la Gaule au Ve siècle avant J.-C., *in* : *MARANSKI & GUICHARD dir. 2002*.
VIGIER dir. 1983
Vigier P. (dir.) — *Une histoire de la Loire*, Paris : Ramsey, 1986.
VILLES 1986
Villes A. — Une hypothèse : les sépultures de relégation dans les fosses d'habitat protohistorique en France septentrionale, *in* : *DUDEY & MASSET dir. 1987*.

VILLES 1992
Villes A. — Nouvelles découvertes de sépultures « de relégation », *in* : *Les nécropoles protohistoriques en Bourgogne*, 31e journées archéologiques régionales, Sens, 20-21 avril 1991, Dijon : SRA de Bourgogne, 1992.

VILLES & BATAILLE-MELKON éd. 2000
Villes A., Bataille-Melkon A. (éd.) — *Fastes des Celtes entre Champagne et Bourgogne aux VIIe-IIIe siècles avant notre ère*, Actes du XIXe colloque de l'AFEAF, Troyes : MSAC, 2000.

VILPOUX 2016
Vilpoux J. — Triguères (Loiret), *in* : *CRIBELLIER dir. 2016*.

VITALI dir. 2003
Vitali D. (dir.) — *L'immagine tra mondo celtico e mondo etrusco-italico* : *aspetti della cultura figurativa nell'antichità*, Bologna : Gedit, 2003

VIVIAN 1993
Vivian R. — L'observatoire Loire et le patrimoine fluvial ligérien, *in* : *DP, CMS & ACMVP 1993*.

WEBER 2013
Weber M. — *La Ville*, Paris : Les Belles Lettres, 2013.

ZECH-MATTERNE *et al.* 2009
Zech-Matterne *et al.* — L'agriculture du VIe au Ier s. av. J.-C. en France : état des recherches carpologiques sur les établissements ruraux, *in* : *BERTRAND, DUVAL A., GOMEZ DE SOTO & MAGUER dir. 2009b.*

ZECH-MATERNE, AUXIETTE & MALRAIN 2013
Zech-Matterne V., Auxiette G., Malrain F. — Essai d'approche des systèmes agricoles laténiens en France septentrionale. Données carpologiques, archéozoologiques et archéologiques, *in* : *KRAUSZ, COLIN, GRUEL et al. dir. 2013*.

❉ Rapports d'opération archéologique et de prospection :

AIRAUD 2009
Airaud S. — *Site de Batilly-en-Gâtinais*, Rapport final d'étude géophysique, Geocarta, 2009.

BAGUENIER 2003
Baguenier J.-P. — *Thignonville, La Queue de Colerette*, Rapport préliminaire d'évaluation archéologique (n°1 & 2), INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2003.

BAGUENIER 2006
Baguenier J.-P. — *Thignonville, La Queue de Colerette*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2006.

BAILLEUX 2006
Bailleux G. — *Boisseaux, Barmainville, Parc d'activités intermodales*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2006.

BAKKAL-LAGARDE 2006
Bakkal-Lagarde M.-C. — *Chantecoq, Courtemaux, Louzouer, La Selle-sur-le-Bied, A19 - Tranche O*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2006.

BAKKAL-LAGARDE 2007
Bakkal-Lagarde M.-C. — *Fay-Aux-Loges, La Loge Cognet*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2007.

BAKKAL-LAGARDE, GILETTE & WEDAJO 2006
Bakkal-Lagarde M., Gilette P., Wedajo B. — *Beaulieu-sur-Loire, Les Ouches III*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2006.

BAKKAL-LAGARDE & LAURENS-BERGE 2006
Bakkal-Lagarde M.-C., Laurens-Berge M. — *Chevilly, Le Clocher d'Ambron, Tranche 1*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2006.

BAKKAL-LAGARDE & VICTOR 2007
Bakkal-Lagarde M.-C., Victor N. — *Chevilly, Le Clocher d'Ambron ; Sougy, Le Bois Bourreau-Sud*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2007.

BAKKAL-LAGARDE *et al.* 2005
Bakkal-Lagarde M.-C. *et al.* — *Dadonville, Le Haut des Vignes*, Rapport de fouilles archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2005.

BILLOIN 1997
Billoin D. — *La Bussière, La Ménagerie*, Rapport d'évaluation archéologique, AFAN, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 1997.

BLANCHARD dir. 2008
Blanchard J. (dir.) — *Cepoy, Chalat*, Rapport de fouilles archéologiques, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2008.

BORDEAU 1997
Bordeau F., *Prospections aériennes*, Association Castellio, 1997.

BOUILLIOT 1997
Bouilliot J. — *Vimory, Le Marais Guyon, A77*, Document final de synthèse, AFAN, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 1997.

BRYANT 2006
Bryant S. — *La Chapelle-Saint-Mesmin, Les Grands Clos*, Rapport de fouilles archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2006.

BRYANT 2008
Bryant S. — *La Chapelle-Saint-Mesmin, Les Chenats et Le Placeau*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2008.

BRYANT & FRÉNÉE 2008
Bryant S., Frénée E. — *La Chapelle-Saint-Mesmin, Rue d'Ingré, rue Descartes - ancienne usine Michelin*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2008.

BOURNE 2007
Bourne S. — *Corquilleroy, La Couleuvre, A19 - Tranche L3-4*, Rapport de fouilles archéologiques, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2007.

BOUVIER 2005
Bouvier A. — *Beaune-la-Rolande, A19 - Tranche I2*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2005.

CANNY 2002
Canny D. — *Orléans, 25-27 rue Eugène Vignat*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2002.

CANNY & RUFFIER 1999
Canny D., Ruffier O. — *Orléans, 3 rue de la Grille*, Document final de synthèse, AFAN, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 1999.

CANNY *et al.* 2003
Canny D. *et al.* — *Orléans, 8-10 rue Porte Madeleine*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2003.

CAPRON 2010
Capron F. — *La Chapelle-Saint-Mesmin, Le Clos de Pailly*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2010.

CAPRON & LÉCUYER dir. 2011
Capron F., Lécuyer S. (dir.) — *Artenay, Chemin de Chartres*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2011.

CAYOL 2006a
Cayol N. — *Chantecoq, Saint-Hilaire-lès-Andrésis, A19 - Tranche P*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2006.

CAYOL 2006b
Cayol N. — *Crottes-en-Pithiverais, Neuville-aux-Bois, A19 - Tranche D1*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2006.

CAYOL 2008
Cayol N. — *Corbeilles, Les Grands Réages, L'Aubier à Barnault, A19 - Tranche J1*, Rapport de fouilles archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2008.

CHAMBON, HAMON, JESSET *et al.* 2009
Chambon M.-P., Hamon T., Jesset S. *et al.* — *Ingré, ZAC Ouest du Bourg, Tranche 1*, Rapport de fouilles archéologiques, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2009.

CHAMPAULT 2012a

Champault E. — *La Chapelle-Saint-Mesmin, Rue de Gouffault*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2012.

CHAMPAULT 2012b
Champault E. — *Saint-Denis-en-Val, Rue de la Grisonnière*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2012.

CHAUDRILLER dir. 2009
Chaudriller S. (dir.) — *Beaune-la-Rolande, A19 - Tranche I1 5-6, Les Glazières, Les Sablons*, Rapport de fouilles archéologiques, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2009.

CHEMIN 2006a
Chemin R. — *Barville-en-Gâtinais, Batilly-en-Gâtinais, Beaune-la-Rolande, Boynes, A19 - Tranche I1*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2006.

CHEMIN 2006b
Chemin R. — *Barville-en-Gâtinais, Batilly-en-Gâtinais, Beaune-la-Rolande, Boynes, A19 - Tranche I1 - Emprises complémentaires*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2006.

CHEMIN 2008
Chemin R. — *Auxy, Beaune-la-Rolande, Juranville, A19 - Tranche I3*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2008.

CHESNOY 1994
Chesnoy D. — *Rapport de prospections aériennes et terrestres. Canton de Beaune-la-Rolande, prospection — inventaire,* Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 1994.

CHESNOY 1995
Chesnoy D. — *Rapport de prospections aériennes et terrestres. Canton de Beaune-la-Rolande et de Bellegarde (45), Prospections - Inventaire, Prospections aériennes*, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 1995.

CHESNOY 1996
Chesnoy D. — *Rapport de prospections aériennes et terrestres. Canton de Beaune-la-Rolande et de Bellegarde (45), Prospections - Inventaire, Prospections aériennes*, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 1996.

CHESNOY 1999
Chesnoy D. — *Rapport de prospections aériennes et terrestres. Région de Beaune-la-Rolande et de Bellegarde (45), Prospections - Inventaire, Prospections aériennes*, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 1999.

CHESNOY 2000
Chesnoy D. — *Rapport de prospections aériennes et terrestres. Région de Beaune-la-Rolande et de Bellegarde (45), Prospections - Inventaire, Prospections aériennes*, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2000.

CHESNOY 2001
Chesnoy D. — *Rapport de prospections aériennes et terrestres. Région de Beaune-la-Rolande et de Bellegarde (45), Prospections - Inventaire, Prospections aériennes*, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2001.

CHESNOY 2002
Chesnoy D. — *Rapport de prospections aériennes et terrestres. Région de Beaune-la-Rolande et de Bellegarde (45), Prospections - Inventaire, Prospections aériennes*, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2002.

CHESNOY 2004

Chesnoy D. — *Rapport de prospections aériennes et terrestres. Région de Beaune-la-Rolande et de Bellegarde (45), Prospections - Inventaire, Prospections aériennes*, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2004.

CHESNOY 2005
Chesnoy D. — *Rapport de prospections aériennes et terrestres. Région de Beaune-la-Rolande et de Bellegarde (45), Prospections - Inventaire, Prospections aériennes*, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2005.

CHESNOY 2006
Chesnoy D. — *Rapport de prospections aériennes et terrestres. Région de Beaune-la-Rolande et de Bellegarde (45), Prospections - Inventaire, Prospections aériennes*, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2006.

CHESNOY 2007
Chesnoy D. — *Rapport de prospections aériennes et terrestres. Région de Beaune-la-Rolande et de Bellegarde (45), Prospections - Inventaire, Prospections aériennes et terrestres*, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2007.

CHESNOY 2008
Chesnoy D. — *Rapport de prospections aériennes et terrestres. Région de Beaune-la-Rolande, de Bellegarde et d'Aschères-le-Marché (45), Prospections - Inventaire, Prospections aériennes et terrestres*, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2008.

CHESNOY 2009
Chesnoy D. — *Rapport de prospections aériennes et terrestres. Région de Beaune-la-Rolande et de Bellegarde (45), Prospections - Inventaire, Prospections aériennes et terrestres*, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2009.

CHESNOY 2010
Chesnoy D. — *Rapport de prospections aériennes et terrestres. Région de Beaune-la-Rolande et de Bellegarde (45), Prospections - Inventaire, Prospections aériennes et terrestres*, 2 vol., Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2010.

CHESNOY 2011
Chesnoy D. — *Rapport de prospections aériennes et terrestres. Région de Beaune-la-Rolande et de Bellegarde (45), Prospections - Inventaire, Prospections aériennes et terrestres*, 2 vol., Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2011.

CHESNOY 2012
Chesnoy D. — *Rapport de prospections aériennes et terrestres. Région de Beaune-la-Rolande, de Bellegarde et des communes limitrophes (Loiret), Prospections - Inventaire, Prospections aériennes et terrestres*, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2012.

CHESNOY 2013
Chesnoy D. — *Rapport de prospections aériennes et terrestres. Région de Beaune-la-Rolande, de Bellegarde et des communes limitrophes (Loiret), Prospections - Inventaire, Prospections aériennes et terrestres*, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2013.

CREUSILLET 2006
Creusillet M.-F. — *Courtempierre, Treilles-en-Gâtinais, A19 - Tranche L1*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2006.

CREUSILLET & DELOZE 2001
Creusillet M.-F., Deloze V. — *Courtenay, Les Quatre Croix*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2001.

CREUSILLET dir. 2010
Creusillet M.-F. (dir.) — *Meung-sur-Loire, L'Herbaudière*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2010.

CRIBELLIER 1993
Cribellier C. — *Pithiviers-le-Vieil, Prospection thématique*, Rapport intermédiaire, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 1993.

CUNAULT 2006
Cunault M. — *Treilles-en-Gâtinais, Gondreville-la-Franche, La Fontaine de Jean, Le Bénitier, Le Moulin à Vent, Le Bas Moulin*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2006.

DE FILIPPO, DEVILLIERS & JUGE 2001
De Filippo R., Devilliers P.-Y., Juge P. — *Meung-sur-Loire, ZAC Synergie Val de Loire Extension, L'Herbaudière, Le Clos Fleury*, Document final de synthèse, AFAN, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2001.

DE FILIPPO *et al.* 2000
De Filippo R. *et al.* — *Meung-sur-Loire, ZAC Synergie Val de Loire Extension, Le Bois du Bouchet*, Document final de synthèse, AFAN, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2000.

DE MUYLDER dir. 2010
De Muylder M. (dir.) — *Orléans, 84 bis rue du Faubourg Bourgogne*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2010.

DE SOURIS 2010a
De Souris L. — *Château-Renard, Zone intercommunale d'activités de Pense Folie*, Rapport de diagnostic archéologique, Conseil Général du Loiret, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2010.

DE SOURIS 2010b
De Souris L. — *Chaingy, Zone d'activité Les Pierrelets, Le Haut de Beaulieu et Montalaise*, Rapport de diagnostic archéologique, Conseil Général du Loiret, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2010.

DE SOURIS 2011
De Souris L. — *Marcilly-en-Villette, Sandillon, Déviation Jargeau/Saint-Denis de l'Hôtel, RD921, Tranche 1*, Rapport préliminaire de diagnostic archéologique, Conseil Général du Loiret, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2011.

DEVILLIERS 1999
Devilliers C. — *Rapport de deux années de prospection aérienne (1998-1999)*, Puiseaux : SARP, 1999.

DEVILLIERS 2000
Devilliers C. — *Rapport de prospection-inventaire dans le Nord Loiret,* SARP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2000.

DEVILLIERS 2001
Devilliers C. — *Rapport de prospection-inventaire dans le Nord Loiret,* SARP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2001.

DEVILLIERS 2002a
Devilliers C. — *Échilleuses, Les Mazures*, Rapport de fouilles archéologiques, Société Archéologique de Puiseaux, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2002.

DEVILLIERS 2002b

Devilliers C. — *Rapport de prospection-inventaire dans le Nord Loiret,* SARP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2002.

DEVILLIERS 2003a
Devilliers C. — *Échilleuses, Les Mazures*, Document final de synthèse, SARP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2003.

DEVILLIERS 2003b
Devilliers C. — Étude de céramiques datant du deuxième âge du Fer et du gallo-romain précoce conservées au musée archéologique de Neuville-aux-Bois (Loiret), *in* : *RAL*, n° 28, 2003.

DEVILLIERS 2004
Devilliers C. — *Rapport de prospection-inventaire dans le Nord Loiret,* SARP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2004.

DEVILLIERS 2005
Devilliers C. — *Rapport de prospection-inventaire dans le Nord Loiret,* SARP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2005.

DEVILLIERS 2006
Devilliers C. — *Rapport de prospection-inventaire dans le Nord Loiret,* SARP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2006.

DEVILLIERS 2007a
Devilliers C. — *Rapport de prospection-inventaire dans le Nord Loiret,* SARP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2007.

DEVILLIERS 2007b
Devilliers C. — *Puiseaux, Le Chemin de Paris 1*, Rapport de fouille programmée, SARP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2007.

DEVILLIERS 2008
Devilliers C. — *Rapport de prospection-inventaire dans le Nord Loiret,* SARP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2008.

DEVILLIERS & SALÉ 1995
Devilliers P.-Y., Salé P. — *Saint-Aignan-des-Gués, Les Vallées*, Rapport d'évaluation archéologique, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 1995.

DEVILLIERS *et al.* 2006
Devilliers C. (*et al.*) — *Rapport d'opération de sondage à Puiseaux, Le Chemin de Paris 1 (45-258-010)*, Puiseaux : SARP, 2006

DJEMMALI & CREUSILLET 1997
Djemmali N., Creusillet M.-F. — *Corquilleroy, Le Chemin Perdu,* Autoroute A77, Document final de synthèse, AFAN, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 1997.

DRWILA 2006
Drwila G. — *Gondreville, Treilles-en-Gâtinais, A19 - Tranche L2*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2006.

DRWILA 2007

Drwila G. — *Artenay, Herblay Haut, Carrière G42*, Rapport de diagnostic archéologique, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2007.

DRWILA 2009
DRWILA G. — *Courtempierre, Les Genièvres, A19 - Tranche L1 - 3*, Rapport de fouilles archéologiques, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2009.

DUBUIS 2010
Dubuis B. — *Pithiviers, Vieux Chemin d'Étampes, Bois Médor*, Rapport de fouilles archéologiques, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2010.

FAUPIN 2006
Faupin G. — *Saint-Hilaire-les-Andrésis, A19 - Tranche Q1*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2006.

FERREIRA 2007
Ferreira P. — *Laas, Bouzonville-aux-Bois, A19 - Tranche F*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2007.

FICHTL, NOËL & ROUX 2010
Fichtl S., Noël L., Roux E. — *Boynes, La Porte de Puiseaux, Habitat rural gaulois et habitat du haut Moyen Âge*, Rapport de fouilles archéologiques programmées, Université François-Rabelais de Tours, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2010.

FICHTL *et al.* 2008
Fichtl S. *et al.* — *L'habitat rural de Batilly-en-Gâtinais, Les Pierrières (Loiret)*, Rapport de fouilles programmées, Université François-Rabelais de Tours, 2008.

FICHTL *et al.* 2011
Fichtl S. *et al.* — *Boynes, Le Haut des Bordes*, *Résidence aristocratique gauloise, IIe-Ier s. av. J.-C.*, Rapport de fouilles archéologiques programmées, Université François-Rabelais de Tours, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2011.

FICHTL *et al.* 2012
Fichtl S. *et al.* — *Boynes, Le Haut des Bordes, Résidence aristocratique gauloise, IIe-Ier s. av. J.-C.*, Rapport de fouilles programmées, Université François-Rabelais de Tours, 2012.

FICHTL *et al.* 2013
Fichtl S. *et al.* — *Batilly-en-Gâtinais, Les Pierrières*, *Résidence aristocratique gauloise, IIe-Ier s. av. J.-C.*, Rapport de fouilles programmées, Université François-Rabelais de Tours, 2013.

FICHTL *et al.* 2014
Fichtl S. *et al.* — *Batilly-en-Gâtinais, Les Pierrières*, *Résidence aristocratique gauloise, IIe-Ier s. av. J.-C.*, Rapport de fouilles programmées, Université François-Rabelais de Tours, 2014.

FOURNIER 2006
Fournier L. — *Attray, Escrennes, Santeau, Mareau-aux-Bois, A19 - Tranche E*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2006.

FOURNIER 2011
Fournier L. — *Ormes, Le Bois d'Ormes*, Rapport de fouilles archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2011.

FOURNIER & LALLET 2004
Fournier L., Lallet C. — *Tavers, Les Grattelièvres, rue de Marpalu - Chemin de Saint-Lomard*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2004.

FOURNIER dir. 2010
Fournier L. (dir.) — *Chilleurs-aux-Bois, La Rouche, Les Tirelles*, Rapport de fouilles archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2010.

FRANÇOIS, FROQUET, LANG 1999
François P., Froquet H., Lang L. — *Artenay, Autroche*, Rapport d'évaluation archéologique, AFAN, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 1999.

FRÉNÉE 2007
Frénée E. — *Auxy, Beaune-la-Rolande, Juranville, A19 - Tranche I3 - Complément*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2007.

FRÉNÉE 2012
Frénée E. — *Château-Renard, Pense Folie*, Rapport de fouilles archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2012.

FRÉNÉE, DAVID & JOSSET Da. 2003
Frénée E., David F., Josset Da. — *Ingré, Bel Air*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2003.

FRÉNÉE, JESSET & LUSSON 2007
Frénée E., Jesset S., Lusson D. — *Saran, ZAC du Champ Rouge, Tranche 1, Zone 2 et 3 et notes complémentaires sur la Zone 4 Tranche 2*, Rapport de fouilles archéologiques, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2007.

FRÉNÉE & MILLET 2009
Frénée E., Millet E. — *Courtenay, Les Quatre Croix*, Rapport de fouilles archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2009.

FRÉNÉE dir. 2007a
Frénée E. (dir.) — *Bouilly-en-Gâtinais, La Maison Rouge*, Rapport de fouilles archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2007.

FRÉNÉE dir. 2007b
Frénée E. (dir.) — *Chevilly, Les Herbeauts et La Croix Rouge*, Rapport de fouilles archéologiques, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2007.

FRÉNÉE dir. 2007c
Frénée E. (dir.) — *Santeau, Le Différent*, Rapport de fouilles archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2007.

FRÉNÉE *et al.* 1997
Frénée E. *et al.* — *Préfontaines, Les Grands Réages*, Document final de synthèse, AFAN, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 1997.

FRÉNÉE *et al.* 2002
Frénée E. *et al.* — *Meung-sur-Loire, Le Clos Fleury*, Document final de synthèse de fouilles préventive, AFAN, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2002.

GERNIGON 2007

Gernigon K. — *Courcelles, Yèvre-la-Ville, Boynes, Batilly-en-Gâtinais, A19 - Tranche H*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2007.

GILOTTE dir. 2008
Gilotte S. (dir.) — *Aschères-le-Marché et Villereau, Le Marjolet et la Cabarne*, A19 - Tranche C8, Rapport de fouilles archéologiques, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2008.

GODEFROY 2008
Godefroy D. — *Rapport de prospection-inventaire, nord Loiret,* SARP, Orléans : SRA Région Centre-Val de Loire, 2008.

GODEFROY 2009
Godefroy D. — *Rapport de prospection-inventaire, nord Loiret,* SARP, Orléans : SRA Région Centre-Val de Loire, 2009.

GODEFROY 2010
Godefroy D. — *Rapport de prospection-inventaire, nord Loiret,* SARP, Orléans : SRA Région Centre-Val de Loire, 2010.

GUILLEMARD dir. 2012
Guillemard T. (dir.) — *Saint-Ay, RD 2152, Les Trembles, Le Rivage*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2012.

HALLEY 1998
Halley J.-P. — *Beaulieu-sur-Loire, Bois Couillard, Climat des Varennes*, Rapport de sondage archéologique, Association Castellio, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 1998.

HAMON 2006
Hamon T. — *Treilles-en-Gâtinais, Corquilleroy, A19 - Tranche L3*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2006.

HAMON & CRIBELLIER 1989
Hamon T., Cribellier C. — *Meung-sur-Loire, Îlot Jean Morin*, Rapport de fouilles de sauvetage, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 1989.

HAMON dir. 2012
Hamon T. (dir.) — *Sandillon, Le Bois de la Mothe, Tranche 3*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2012.

IRRIBARRIA 2008
Irribarria R. — *Auxy, ZAC de la Gare, Tranche 1*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2008.

JALMAIN 2004
Jalmain D. — *Aérovision, Noël 2004. Un demi-siècle d'archéologie aérienne*, 2004.

JAN 2007
Jan E. — *Sully-sur-Loire, La Noue*, Dossier final de diagnostic archéologique, SAHV, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2007.

JESSET 1999

Jesset S. — *Orléans, 18 rue Porte Saint-Jean*, Rapport préliminaire, AFAN, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 1999.

JESSET 2003
Jesset S. — *Saint-Denis-en-Val, Les Mouises*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2003.

JESSET 2004
Jesset S. — *Orléans, Rue du Nécotin*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2004.

JESSET 2006b
Jesset S. — *Saran, ZAC du Champ Rouge, Phase 1*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2006.

JESSET 2006c
Jesset S. — *Saran, ZAC du Champ Rouge, Phase 2*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2006.

JESSET, JOSSET Da. & SALÉ 1995
Jesset S., Josset Da., Salé P. — *Saint-Aignan-des-Gués, Les Vallées*, Rapport de diagnostic archéologique, AFAN, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 1995.

JESSET & CASTANET 2004
Jesset S., Castanet C. — *Saint-Denis-en-Val, L'Ormet, 753 rue des Cordelles*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2004.

JESSET, CHAMBON & YVERNAULT 2005
Jesset S., Chambon M.-P., Yvernault F. — *Orléans, La Motte Sanguin*, Rapport de diagnostic, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2005.

JESSET dir. 2004
Jesset S. (dir.) — *Ingré, Les Rousses 2*, Rapport de fouilles archéologiques, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2004.

JESSET dir. 2015
Jesset S. (dir.) — *Saran, La Médecinerie*, Rapport de fouilles archéologiques programmées, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2015.

JESSET *et al.* 2004
Jesset S. *et al.* — *Villorceau, Les Derbois*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2004.

JESSET *et al.* 2006
Jesset S. (*et al.*) — *Chilleurs-aux-Bois, La Rouche, Les Tirelles*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2006.

JOLY 2002
Joly S. — *Fay-Aux-Loges, L'Évangile*, D.F.S. d'évaluation archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2002.

JOSSET Da., JOSSET Di. & MASSAT 1999
Josset Da., Josset Di., Massat T. — *Orléans, Îlot de la Charpenterie*, Document final de synthèse, AFAN, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 1999.

JOSSET Da. dir. 2009
Josset Da. (dir.) — *Neuville-aux-Bois, La Grande Route, A19 - Tranche C1*, Rapport de fouilles archéologiques, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2009.

JOSSET Da. dir. 2011
Josset Da. (dir.) — *Boisseaux, Le Pavé*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2011.

JOSSET Di. 2007
Josset Di. — *Saint-Denis-en-Val, Rue de Beaulieu et rue de Dinetard*, Rapport final de fouilles archéologiques, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2007.

JOSSET Di. dir. 2011
Josset Di (dir.) — *Orléans, ZAC Bourgogne, Fouilles de la rue Saint-Flou*, Rapport de fouilles archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2011.

JOSSET Di. & DE MUYLDER dir. 2012
Josset Di., De Muylder M. (dir.) — *Orléans, Îlot Calvin (rue Calvin, rue de l'Université et rue du Gros Anneau), ZAC Bourgogne*, Rapport de fouilles archéologiques, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2012.

JOSSET Di. *et al.* 2000
Josset Di. *et al.* — *Ingré, ZAC des Varannes*, Rapport d'évaluation archéologique, AFAN, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2000.

JOSSET Di. *et al.* 2009
Josset Di. *et al.* — *Orléans, Entre la rue du Poirier Rond et la rue du Faubourg Saint-Vincent (ZAC du Clos Sainte-Croix)*, Rapport final de fouilles archéologiques, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2009.

JOYEUX 2002a
Joyeux P. — *Orléans, Première ligne de tramway de l'agglomération orléanaise, Place De Gaulle, local fontainerie*, Document final de synthèse, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2002.

JOYEUX 2002b
Joyeux P. — La Chapelle-Saint-Mesmin, Les Grands Clos, rue Cahotus, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2002.

JOYEUX 2004
Joyeux P. — *Boigny-sur-Bionne, ZAC Charbonnière 4, Le Grand Boulland*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2004.

JOYEUX 2012
Joyeux P. — *Orléans, Deuxième ligne de tramway de l'agglomération orléanaise*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2012.

JOYEUX dir. 2009a
Joyeux P. (dir.) — *Orléans, 8-10 rue Porte Madeleine*, Rapport final de fouilles archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2009.

JOYEUX dir. 2009b
Joyeux P. (dir.) — *Orléans, CLEO, Place De Gaulle, Rapport intermédiaire n° 1, Zone n° 1*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2009.

JUGE & MASSAT 1997
Juge P., Massat T. — *Extension de la Sucrerie d'Artenay (Loiret)*, Rapport d'évaluation archéologique, AFAN, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 1997.

LABARRE dir. 2007
Labarre D. (dir.) — *Attray, Le Cul d'Anon, A19 - Tranche D2 - 4*, Rapport de fouilles archéologiques, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2007.

LABAT 2008
Labat O. — *Épieds-en-Beauce, ZAC des Chantaupiaux, Tranche 2*, Rapport de diagnostic archéologique, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2008.

LANDREAU dir. 2010
Landreau C. (dir.) — *Poupry (Eure-et-Loir), Les Hernies, Artenay (Loiret), Le Chemin de Poupry, La Route de Patay, Le Chemin de Chartres, Zone d'activités interdépartementale*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2010.

LANG, FRÉNÉE & IRRIBARRIA 2003
Lang L., Frénée E., Irribarria R. — *Dadonville, Denainvilliers, Lotissement Haut de Vigne*, Rapport de diagnostic archéologique, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2003.

LANGRY-FRANÇOIS 2006
Langry-François F. — *Girolles, Cepoy, Fontenay-sur-Loing, Ferrières-en-Gâtinais, A19 - Tranche M*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2006.

LANGRY-FRANÇOIS 2009
Langry-François F. (dir.) — *Corquilleroy, Treilles-en-Gâtinais, La Grevasse, Le Soy, A19 - Tranche L3-1*, Rapport de fouilles archéologiques, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2009.

LARDÉ 2007
Lardé S. — *Amilly, Les Terres des Châtelains et de Pisseux*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2007.

LARDÉ 2008
Lardé S. — *Sainte-Geneviève-des-Bois, La Plaine des Grands Ormes, Les Terres des Prieurs, La Belle Arable*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2008.

LARDÉ 2010a
Lardé S. — *Sainte-Geneviève-des-Bois, La Plaine des Grands Ormes, Les Terres des Prieurs, La Belle Arable. Le mobilier de parure après traitement et analyses en laboratoire*, Rapport d'opération complémentaire, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2010.

LARDÉ 2010b
Lardé S. — *Saint-Denis-en-Val, Le Verger de Chemeau, rue de Chemeau*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2010.

LARDÉ 2011

Lardé S. — *Baccon, La Vallée de Thorigny*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2011.

LAURENT 2010
Laurent A. — *Meung-sur-Loire, Collège Gaston Coûté, L'Herbaudière et Les Champs aux Porcs*, Rapport de diagnostic archéologique, Conseil Général du Loiret, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2010.

LE SAINT ALLAIN & SALÉ 2004
Le Saint Allain M., Salé P. — *Baule, Parc Synergie Val de Loire, Section ZC*, Rapport final d'opération, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2004.
LÉCUYER 2012
Lécuyer S. — *Amilly, Le Clos des Mésanges*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2012.

LEJOUR & POMPÉE 1972
Lejour M., Pompée J.-C. — *La nécropole gauloise de Mainville, Commune de Bromeilles (Loiret), 1e et 2e campagnes 1971*, Bulletin de la SARP, n° 1, Rapport de fouilles archéologiques, SARP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 1972.

LERICHE 2005
Leriche B. — *Villereau, Aschères-le-Marché et Neuville-aux-Bois, A19 - Tranche C*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2005.

LERICHE 2006
Leriche B. — *Bucy-le-Roi, Saint-Lyé-la-Forêt, Trinay, Villereau, A19 - Tranche B*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2006.

LIBERT 2006a
Libert K. — *Chevilly, A19 - Tranche A2*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2006.

LIBERT 2006b
Libert K. — *Corbeilles, Bordeaux-en-Gâtinais, A19 - Tranche J*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2006.

LIBERT, RONCIN & THOMAS 2006
Libert K., Roncin O., Thomas S. — *Bouzonville-au-Bois, Bouilly-en-Gâtinais, Courcelles, A19 - Tranche G*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2006.

LICHON 2004
Lichon A.-A. — *Briare, Le Château des Roches*, Rapport final de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2004.

LICHON 2008a
Lichon A.-A. — *Fay-Aux-Loges, La Loge Cognet*, Rapport final de diagnostic, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2008.

LICHON 2008b
Lichon A.-A. — *Neuvy-en-Sullias, Rue de Mothois, Le Clos du Mothois I*, Rapport final de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2008.

LICHON 2008c

Lichon A.-A. — *Neuvy-en-Sullias, Rue de Mothois, Le Clos du Mothois II*, Rapport final de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2008.

LICHON 2009
Lichon A.-A. — *Boynes, Le Haut des Bordes*, Rapport de fouilles archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2009.

LICHON 2011
Lichon A.-A. — *Saran, La Motte Pétrée*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2011.

LICHON & RIQUIER 2004
Lichon A.-A., Riquier S. — *Épieds-en-Beauce, ZAC Les Chantaupiaux, Tranche 1*, Rapport final de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2004.

LUBERNE 2008
Luberne A. — *Villorceau, Les Derbois*, Rapport final de fouilles archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2008.

LUBERNE 2010
Luberne A. — *Fay-Aux-Loges, La Loge Cognet, ZA des Loges, 2e phase*, Rapport de fouilles archéologiques, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2010.

LUBERNE, POULLE & CREUSILLET 2009
Luberne A., Poulle P., Creusillet M.-F. — *Dampierre-en-Burly, Les Sablons*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2009.

LUSSON dir. 2009
Lusson D. (dir.) — *Saran, ZAC du Champ Rouge, Tranches 2 et 3, Zones 4 et 5*, Rapport final de fouilles archéologiques, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2009.

MASSAT 1999
Massat T. — *Chécy, ZAC du Vieux Pavé, 1ère phase*, Rapport de diagnostic archéologique, AFAN, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 1999.

MASSAT, BLANCHARD & FAY 2002
Massat T., Blanchard P., Fay M. — *Orléans, Îlot de la Charpenterie (2e campagne)*, Document final de synthèse, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2002.

MASSAT & JOSSET Di. 2002
Massat T., Josset Di. — *Orléans, Halles Châtelet*, Document final de synthèse, AFAN, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2002.

MASSAT *et al.* 2000
Massat T. *et al.* — *Ingré, ZAC des Varannes : Le Rondeau*, Document final de synthèse, AFAN, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2000.

MEDEVIELLE & FORTIN 2007
Medevielle E., Fortin P. — *La Chapelle-Saint-Mesmin, Gouffault*, Rapport de sondages archéologiques, BERA, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2007.

MERCEY 2005

Mercey F. — *La Chapelle-Saint-Mesmin, Le Clos de la Source*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2005.

MERCEY 2007
Mercey F. — *Ingré, ZAC Ouest du Bourg, Tranche 2*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2007.

MERCEY 2008
Mercey F. — *Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Soulaire, Le Champ de la Motte*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2008.

MERCEY 2009
Mercey F. — *Saint-Denis-en-Val, Voie zone horticole*, Rapport final de fouilles archéologiques, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2009.

MERCEY 2010
Mercey F. — *Neuvy-en-Sullias, L'Aulne*, Rapport final de fouilles archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2010.

MERCEY, FRÉNÉE & DE MUYLDER 2008
Mercey F., Frénée E., De Muylder M. — *Villemandeur, Les Terres de l'Hôpital*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2008.

MERCEY dir. 2011
Mercey F. (dir.) — *Escrennes, ZAC de Saint-Eutrope, Lot 2*, Rapport de fouilles archéologiques, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2011.

MÉTÉNIER *et al.* 2007
Méténier F. (*et al.*) — *Orléans (45 – Loiret), ZAC des Halles-1 (îlot B), rue des Halles/rue de l'Empereur, site 45-234-165 AH*, Rapport de fouilles archéologiques, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2007.

MILLET 2006
Millet S. — *Aschères-le-Marché, Neuville-aux-Bois, Villereau, A19 - Tranche C, emprises complémentaires*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2006.

MILLIÈRE 2001
Millière J. — *Meung-sur-Loire, Les Derrières du Cimetière*, DFS de fouilles préventives d'évaluation, Société Archéologique de Meung-sur-Loire, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2001.

MUNOS 2006a
Munos M. — *Orléans, 24 boulevard Rocheplatte*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2006.

MUNOS 2006b
Munos M. — *Gien, La Bosserie*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2006.

MUSCH 2002a
Musch J. — *Donnery, Le Clos du Gâtinais*, Rapport final de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2002.

MUSCH 2002b

Musch J. — *Donnery, Le Clos des Cochardières*, Rapport final de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2002.

MUSCH 2005
Musch J. — *Marigny-Les-Usages, ZAC Charbonnière 3*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2005.

MUSCH 2007
Musch J. — *Attray, Devant Gauté, La Niche, Zones 1, 2 et 3*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2007.

MUSCH dir. 2012
Musch J. (dir.) — *Ferrières-en-Gâtinais, Les Pièces de la Cléry, Tranche 3*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2012.

MUSCH dir. 2013a
Musch J. (dir.) — *Cléry-Saint-André, Les Hauts Bergerets*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2013.

MUSCH dir. 2013b
Musch J. (dir.) — *Sandillon, Bois de la Mothe, Tranche 4*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2013

NOËL 2006
Noël M. — *Artenay, Villeneuve, carrefour RN20/RN154 et bretelle de l'A10*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2006.

NOËL 2010
Noël M. — *Pithiviers-le-Vieil, Place de l'Église*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2010.

NOËL & LÉCUYER 2007a
Noël M., Lécuyer S. — *Orléans, ZAC du Clos Sainte-Croix*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2007.

NOËL & LÉCUYER 2007b
Noël M., Lécuyer S. — *Orléans, 58 rue de la Barrière Saint-Marc*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2007.

PÉCOURT 1997
Pécourt F. — *Pannes, La Canne*, Rapport de fouilles archéologiques, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 1997.

PERRICHON 2011
Perrichon P. — *Gidy, Les Quatre Vents*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2011.

POISBLAUD 2005a
Poisblaud B. — *Neuville-aux-Bois, La Bonnerie*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2005.

POISBLAUD 2005b

Poisblaud B. — *Tournoisis, Épieds-en-Beauce, Le Saint Bois, Bois Louis, Les Bornes de Cerqueux*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2005.

POITEVIN 2002
Poitevin G. — *Cléry-Saint-André, Chemin Rural du Four à Chaux*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2002.

POITEVIN 2007
Poitevin G. — *Corbeilles, Franchambault, A19 - Tranche K5*, apport de fouilles archéologiques, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2007.

PUEYO 2011
Pueyo C. — *Épieds-en-Beauce, ZAC Les Chantaupiaux. Un habitat protohistorique à vocation agricole*, Rapport de fouilles archéologiques, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2011.

PUEYO dir. 2007
Pueyo C. (dir.) — *Villereau, Climat de Laveau*, Rapport de fouilles archéologiques, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2007.

RANGER 2004
Ranger O. — *Sully-sur-Loire, Les Grands Champs*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2004.

RANGER *et al.* 2000
Ranger O. *et al.*, *Meung-sur-Loire, ZAC Synergie Val de Loire (Extension, 1ère phase*, Rapport de fouilles d'évaluation archéologique, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2000.

REBISCOUL *et al.* 1999
Rebiscoul A. *et al.* — *La Bussière, Les Ferrys, Les Brouys, A77*, Document final de synthèse, AFAN, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 1999.

RIVOIRE 2010
Rivoire E. — *Escrennes, ZAC Saint-Eutrope, Tranche 2, Le Moulin d'Escrennes*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2010.

RIVOIRE, GUERIT & NAULEAU 2009
Rivoire E., Guerit M., Nauleau N. — *Escrennes, ZAC Saint-Eutrope, Tranche 1*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2009.

RIVOIRE & LIEVEAUX 2009
Rivoire E., Lieveaux N. — *Ormes, Le Bois d'Ormes, Lotissement et Le Bois d'Ormes, Bassin de rétention*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2009.

RIVOIRE & TELLIER 2011
Rivoire E., Tellier A. — *Meung-sur-Loire, Les Tertres, Les Champs aux Porcs, La Folie et Les Deux Croix*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2011.

RIVOIRE & HAVET dir. 2012
Rivoire E., Havet M. (dir.) — *Mardié, L'Étang*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2012.

ROCHETTE 2007

Rochette M. — *Auxy, Entre les Deux Chemins, les Faucamberges, Les Vignes*, Phases 2 et 3, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2007.

ROHMER & GRAZI 2005
Rohmer P., Grazi C. — *Corbeilles-en-Gâtinais, Courtempierre, A19 - Tranche K*, Notice de présentation de site archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2005.

ROSSIGNOL 2004
Rossignol C. — *Bonnée, Climat de la Visure*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2004.

ROSSIGNOL, BOURDAIS-EHKIRCH & CAROZZA 1999
Rossignol C., Bourdais-Ehkirch A., Carozza J.-M. — *Chécy, ZAC du Vieux Pavé et Le Petit Grainloup*, Rapport final de fouilles archéologiques, AFAN, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 1999.

ROUX *et al.* 2011
Roux E. *et al.* — *Boynes, Le Clos à Janlis*, Rapport de fouilles archéologiques programmées, Université François-Rabelais de Tours, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2011.

ROY 2006
Roy G. — *Auxy, Entre les Deux Chemins, les Faucamberges, Les Vignes*, Phase 1, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre, 2006.

RUELLEU 2014
Ruelleu S. — *Cartographie géophysique, site « Clos Roi », Barville-en-Gâtinais (45)*, Septembre 2014, Geocarta, Orléans : SRA Centre, 2014.

SAHRAOUI 2010
Sahraoui L. — *Meung-sur-Loire, ZAC des Tertres - Équipement public, Les Champs aux Porcs*, Rapport de diagnostic archéologique, Conseil Général du Loiret, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2010.

SALÉ & CARLIER dir. 2005a
Salé P., Carlier M. (dir.) — *Dry, Les Bourreuses et Le Haut-Midi*, Rapport final de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2005.

SALÉ & CARLIER dir. 2005b
Salé P., Carlier M. (dir.) — *Meung-sur-Loire, Rue du Chemin Vert du Blénois*, Rapport final de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2005.

SANDOZ 1996
Sandoz G. — *Treilles-en-Gâtinais, La Pièce, Les Tailles, A77*, Rapport d'évaluation archéologique, AFAN, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 1996.

SCAON 2007
Scaon C. — *Corbeilles, Les Prés de Puiseaux, A19 - Tranche K1*, Rapport de fouilles archéologiques, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2007.

SCAON dir. 2009
Scaon C. (dir.) — *Gondreville et Treilles-en-Gâtinais, Le Cocluchon, Le Soy, A19 - Tranche L2-1*, Rapport de fouilles archéologiques, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2009.

SEGAIN 2006

Segain E. — *Bucy-le-Roi, Chevilly, A19 - Tranche A1*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2006.

SEGAIN *et al.* 2006
Segain E. (*et al.*) — *Montigny, Chilleurs-aux-Bois, Attray, Neuville-aux-Bois, A19 - Tranche D2*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2006.

SEGAIN *et al.* 2009
Segain E. *et al.* — *Amilly, Les Terres des Châtelains et de Pisseux*, Rapport final de fouilles archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2009.

SERRE 2009
Serre S. — *Sceaux-du-Gâtinais, Intersection des RD 31, 141, 841 et Le Désert*, Rapport final de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2009.

SERRE, CREUSILLET & POULLE 2008
Serre S., Creusillet M.-F., Poulle P. — *Beaugency, Les Sablons*, Rapport final de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2008.

SERRE dir. 2010
Serre S. (dir.) — *Orléans, 8-10 rue des Halles*, Rapport de fouilles archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2010.

SIMONIN 1983
Simonin D. — *Échilleuses, Les Larris II*, Rapport de fouilles de sauvetage programmé, [pas d'organisme], Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 1983.

SIMONIN 1988
Simonin D. — *Orville, Les Fiefs*, Rapport de fouilles de sauvetage programmé, [pas d'organisme], Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 1988.

SIMONIN 1989
Simonin D. — *Échilleuses, Les dépendances de Digny*, Rapport de fouilles de sauvetage programmé, [pas d'organisme], Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 1989.

SIMONIN & DEVILLIERS 2003
Simonin D., Devilliers C. — Étude de céramiques du 2e âge du Fer conservées au Centre Archéologique de Neuville-aux-Bois, *in* : *Bulletin de la SAN*, n° 95, juin 2003, 2003.

THIÉRY 2002
Thiéry G. — *Meung-sur-Loire, Les Coutures, Chemin de la Bruère*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2002.

VANDERHAEGEN 2012a
Vanderhaegen B. — *Neuville-aux-Bois, Chantaloup*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2012.

VANDERHAEGEN 2012b
Vanderhaegen B. — *Neuville-aux-Bois, Rue Garde*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2012.

VANDERHAEGEN 2012c

Vanderhaegen B. — *Neuville-aux-Bois, Allée René Cassin*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2012.

VANDERHAEGEN 2012d
Vanderhaegen B. — *Puiseaux, Le Sentier de la Butte*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2012.

VANDERHAEGEN & BIWER 2008
Vanderhaegen B., Biwer N. — *Saint-Denis-en-Val, Voie horticole*, Rapport final de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2008.

VANDERHAEGEN & LIEVEAUX 2008
Vanderhaegen B., Lieveaux N. — *Saran, Les Chimoutons, La Hutte, Le Mesnil, Le Pensier, La Justice*, Rapport final de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2008.

VERNEAU 2005
Verneau F. — *La Chapelle-Saint-Mesmin, Les Grands Clos*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2005.

VERNEAU & NOËL 2009
Verneau F., Noël M. — *Orléans, ZAC le Clos de la Fontaine*, Rapport final de fouilles archéologiques, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2009.

VERNEAU dir. 2011
Verneau F. (dir.) — *Auxy, ZAC de la Gare, Les Boissons, Le Beaunet, Tranche 2*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 2011.

VILPOUX 1997
Vilpoux J. — *Saint-Jean-de-Braye, Clos de Roche*, Rapport de diagnostic archéologique, AFAN, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 1997.

VILPOUX 1999
Vilpoux J. — *Saint-Jean-de-Braye, Clos de Roche*, Rapport de fouilles archéologiques, AFAN, Orléans : SRA Centre-Val de Loire, 1999.

UNIVERSITÉ DE TOURS

ÉCOLE DOCTORALE « Humanités et Langues »
EA 6298 - CeTHiS

THÈSE présentée par :
Cyprien FORGET

soutenue le : **18 décembre 2019**

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'université de Tours**
Discipline/Spécialité : Histoire/Archéologie

L'OCCUPATION DU TERRITOIRE DE LA LOIRE MOYENNE À L'ÂGE DU FER (VIIIe - Ier s. av. J.-C.)

L'exemple du département du Loiret

Volume 3 : Annexe (Catalogue - Partie 1)

THÈSE dirigée par :
Monsieur FICHTL Stephan — Professeur en Archéologie, Université de Strasbourg

RAPPORTEURS :
Monsieur GONZÁLEZ VILLAESCUSA Ricardo — Professeur en Archéologie, Université de Paris-Nanterre

Madame KRAUSZ Sophie — Maître de Conférence HDR, Université de Bordeaux

---

JURY :
Madame CROGIEZ-PÉTREQUIN Sylvie — Professeure en Histoire et Archéologie, Université de Tours

Madame KRAUSZ Sophie — Maître de Conférence HDR, Université de Bordeaux

Monsieur FÉLIU Clément — Docteur en Archéologie/Responsable d'Opérations, INRAP

Monsieur FICHTL Stephan — Professeur en Archéologie, Université de Strasbourg

Monsieur GONZÁLEZ VILLAESCUSA Ricardo — Professeur en Archéologie, Université de Paris-Nanterre

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières 3

Avertissement 7

Catalogue – Partie 1 (par ordre alphabétique des communes) 9

Amilly, « Le Clos des Mésanges » 9
Amilly, « Les Terres des Chatelains et de Pisseux » 11
Artenay, « Autroche » 20
Artenay, « Herblay Haut » 23
Artenay, « La Sucrerie » 30
Artenay, « Chemin de Chartres » 32
Aschères-le-Marché, « Le Marjolet » 42
Aschères-le-Marché, « Les Montils » 51
Attray, « Devant Gauté » 53
Attray, « La Grouelle » 56
Attray, « Le Cul d'Anon » 58
Attray, « Les Caves » 62
Audeville, « Le Paradis » 64
Aulnay-la-Riviere, « Le Grand Poulimont » 66
Autruy-sur-Juine, « Les Ouches de Boissy » 68
Autruy-sur-Juine, « Les Soixante Arpents » 70
Auxy, « Entre les Deux Chemins » 72
Auxy, « Les Boissons » 79
Auxy, « Les Granges » 84
Auxy, « Le Haut de la Hienne » 87
Auxy, « Le Long Réage » 89
Baccon, « La Touanne » 92
Baccon, « Thorigny » 94
Barville-en-Gâtinais, « La Marinière » 100
Barville-en-Gâtinais, « La Paurette » 102
Barville-en-Gâtinais, « La Roussière » 104
Barville-en-Gâtinais, « Les Trois Noyers » 106
Barville-en-Gâtinais, « Le Clos Roi » 108
Barville-en-Gâtinais, « Les Favières » 110
Batilly-en-gâtinais, « La Lombardière » 113
Batilly-en-Gâtinais, « Le Petit Chaumont » 115
Batilly-en-Gatinais, « Les Gentis » 117
Batilly-en-Gâtinais, « Les Pierrières » 119
Batilly-en-Gâtinais, « Sneuvre » 127
Batilly-en-Gâtinais, « Tournemotte » 129
Batilly-en-Gâtinais, « Les Grandes Pièces » 131
Baule, « Parc Synergie Val de Loire » 134

Beaugency, « Les Sablons » 136
Beaugency, « rue Tardenoisienne » 139
Beaulieu-sur-Loire, « Les Médards » 141
Beaulieu-sur-Loire, « Les Ouches III » 144
Beaune-la-Rolande, « La Croix Renard » 146
Beaune-la-Rolande, « La Pataude » 150
Beaune-la-Rolande, « La Trogne » 153
Beaune-la-Rolande, « La Violette » 154
Beaune-la-Rolande, « Le Bois d'Alleu » 156
Beaune-la-Rolande, « Le Canal » 159
Beaune-la-Rolande, « Les Glazières » 161
Beaune-la-Rolande, « Les Gratereaux » 163
Beaune-la-Rolande, « Les Guénines » 164
Beaune-la-Rolande, « Les Roches » 167
Beaune-la-Rolande, « Les Vaujainières » 169
Boësses, « Le Climat du Champ de la Grolle » 171
Boësses, « Le Gros Saule » 173
Boësses, « Les Mémais » 175
Boigny-sur-Bionne, « ZAC Charbonnière 4 » 177
Boisseaux, « Le Pavé » 179
Boisseaux, « Parc d'Activités Intermodales » 182
Bondaroy, « La Vallée du Poirier » 184
Bondaroy, « Les Petits Sainfoins » 186
Bonnée, « Climat de la Visure » 188
Les Bordes, « Le Garage » 190
Bordeau-en-Gâtinais, « Le Bouzeau » 191
Bouilly-en- Gâtinais, « Bel Air » 194
Bouilly-en- Gâtinais, « La Maison Rouge » 196
Bouilly-en- Gâtinais, « La Poyarde » 200
Bouilly-en- Gâtinais, « La Vallée Bourdeau » 202
Bouilly-en- Gâtinais, « Le Couvent » 204
Bouilly-en- Gâtinais, « Le Montliard » 206
Bouzonville-aux-Bois, « L'Alizier » 208
Bouzonville-aux-Bois, « La Grenouillotte » 211
Bouzonville-aux-Bois, « La Poyarde » 213
Boynes, « Brimpont » 215
Boynes, « Brochenis » 216
Boynes, « La Couture » 218
Boynes, « La Croix Blanche » 220
Boynes, « La Folie » 222
Boynes, « La Porte de Puiseaux » 225
Boynes, « Le Bas des Moulins » 229
Boynes, « Le Bois de Giroux » 231
Boynes, « Le Chemin d'Invilliers » 233
Boynes, « Le Clos de Maître Foulques » 235
Boynes, « Le Grand Clos de Parville » 237
Boynes, « Le Haut des Bordes » 240
Boynes, « Les Bonnets » 242

Boynes, « Les Champs Noirs » 244
Boynes, « Les Kyrielles » 246
Boynes, « Les Varennes » 249
Boynes, « Rouvre » 251
Boynes, « Tournebœuf » 253
Bray-Saint-Aignan, « La Chappe » 256
Briare, « Le Château des Roches » 257
Bromeilles, « L'Ormaille » 259
Bucy-le-Roi, « La Butte » 263
La Bussière, « La Ménagerie » 265
La Bussière, « Les Ferrys » 267
Cepoy, « Chalat » 270
Cercottes, « Carrefour du Chêne Brûlé » 279
Césarville-Dossainville, « Le Placard » 280
Chaingy, « Le Moulin de Pierre » 282
Chaingy, « Villemousson » 284
Chaingy, « ZA Les Pierrelets » 286
Chambon-la-Forêt, « La Rive du Bois » 288
Chantecoq, « Les Huguets » 290
La Chapelle-Saint-Mesmin, Ancienne usine Michelin 295
La Chapelle-Saint-Mesmin, « Clos de Pailly » 298
La Chapelle-Saint-Mesmin, « Le Clos de la Source » 301
La Chapelle-Saint-Mesmin, « Les Chenats » 303
La Chapelle-Saint-Mesmin, « Les Grands Clos » 306
La Chapelle-Saint-Mesmin, « rue de Gouffault » 310
Châteauneuf-sur-Loire, « Mont-aux-Prêtres » 312
Château-Renard, « ZIA de la Pense Folie » 313
Châtillon-le-Roi, « Les Perrières » 316
Chécy, « Le Petit Grainloup » 318
Chécy, « ZAC du Vieux Pavé » 321
Chevilly, « L'Épine à Chapperon » 324
Chevilly, « La Perrière à Lucas » 326
Chevilly, « La Vallée du Nant » 328
Chevilly, « Le Clocher d'Ambron » 331
Chevilly, « Les Herbeauts » 336
Chevilly, « Les Terres Blanches » 343
Chevilly, « Pièces de Chameul » 346
Chilleurs-aux-Bois, « La Butte Montgrolle » 352
Chilleurs-aux-Bois, « La Cognée » 354
Chilleurs-aux-Bois, « La Noue Glaçon » 357
Chilleurs-aux-Bois, « La Rouche » 358
Chilleurs-aux-Bois, « Les Tirelles » 362
Cléry-Saint-André, « Les Hauts-Bergerêts » 370
Corbeilles, « Bel Air » 372
Corbeilles, « Franchambault » 375
Corbeilles, « La Brossardière » 379
Corbeilles, « Le Chaume Plaide » 382

Corbeilles, « Les Grands Réages » 385
Corbeilles, « Les Prés de Puiseaux » 390
Corquilleroy, « La Couleuvre » 393
Corquilleroy, « La Grevasse » 395
Corquilleroy, « Le Chemin Perdu » 402
Corquilleroy, « Les Parrières » 407
Cortrat, « Les Terres de l'Étang » 410
Courcelles, « La Pièce du Mail » 415
Courcelles, « Le Chemin de Beauvais » 418
Courcelles, « Le Parc de Mousseaux » 420
Courcelles, « Les Petites Croix Vertes » 422
Courtempierre, « Les Genièvres » 424
Courtenay, « Les Quatre Croix » 431
Crottes-en-Pithiverais, « Le Chêne » 438
Dadonville, « Devant le Murger » 441
Dadonville, « Larris aux Loups » 443
Dadonville, « Le Haut des Vignes » 446
Dadonville, « Les Dix-Sept Cornes » 450
Dadonville, « Les Trente-Cinq » 452
Dadonville, « Petit Secval » 455
Desmont, « Les Parvilles » 457
Donnery, « Le Clos des Cochardières » 459
Donnery, « Le Clos du Gâtinais » 462
Dry, « L'Épinay » 464
Dry, « Les Bourreuses » 465
Échilleuses, « La Grande Borne » 468
Échilleuses, « Les Dépendances de Digny » 470
Échilleuses, « Les Larris II » 472
Échilleuses, « Les Mazures » 474
Échilleuses, « Les Rabières » 476
Épieds-en-Beauce, « Les Chapelleries » 478
Erceville, « La Pelle du Four » 491
Escrennes, « La Pointe à Piquer » 493
Escrennes, « Le Chemin de Mareau » 495
Escrennes, « Le Petit Noyer » 498
Escrennes, « Les Buttes » 499
Estouy, « Les Justices » 505
Fay-aux-Loges, « La Loge Cognet » 507
Fay-aux-Loges, « L'Évangile » 513
Férolles, « Le Parterre » 515
Ferrières-en-Gâtinais, « Les Pièces de la Cléry » 516
Fleury-les-Aubrais, « Institut Psychiatrique Départemental » 519
Fréville-du-Gâtinais, « Foussemagne » 521
Fréville-du-Gâtinais, « Les Grand Champs » 523

AVERTISSEMENT

Ce catalogue recense l'ensemble des sites du corpus. Pour chacun d'entre eux a été créé un dossier documentaire classé par ordre alphabétique de commune puis de site. Pour chaque site, une notice détaillée a été rédigée. Celle-ci comprend trois niveaux de lecture : une présentation générale, la présentation des différentes phases d'occupation classées par période ainsi qu'une synthèse reprenant les éléments principaux de chaque période.

Présentation générale

La présentation générale de chaque site prend la forme d'un tableau et d'une brève introduction. Le tableau se compose des éléments suivants : situation administrative et généralités, chronologie et nature du site et bibliographie. Ces informations permettent d'avoir une vision globale du site.

► Situation administrative et généralités

Cette rubrique permet de replacer le site dans son contexte géographique et administratif, recense les opérations archéologiques qui ont permis de l'observer ainsi que la surface totale décapée.

► Chronologie et nature du site

Cette rubrique reprend l'attribution chronologique ainsi que la caractérisation de chaque période d'occupation. Les datations qui apparaissent sont adaptées des systèmes de datation les plus récents et que nous avons exposés dans le Chapitre 1 (1.6. Détermination du cadre chronologique). La caractérisation des occupations de chaque période permet d'indiquer leur nature (établissement rural, habitat groupé ouvert ou protégé, espace funéraire, espace cultuel).

► Bibliographie

Cette rubrique liste sous forme condensée les références bibliographiques se rapportant aux rapports de prospection, de diagnostic, de fouille ainsi qu'aux articles qui mentionnent les phases d'occupation datées de l'âge du Fer de chaque site. Elles sont présentées sous la forme suivante : NOM DE L'AUTEUR date de publication (ex : LÉCUYER 2012). Elles sont toutes référencées dans la bibliographie du volume 1.

► Présentation du site

Il s'agit d'un paragraphe d'introduction reprenant les données principales le concernant comme sa localisation précise, les opérations qui y ont été effectuées ainsi que les phases d'occupation qui ont été mises en évidence.

Présentation des phases d'occupation

La présentation des phases d'occupation se fait dans l'ordre chronologique. Il s'agit d'une compulsation des données de fouille pour chaque période d'occupation exposée en deux temps. Les vestiges sont présentés puis un point est fait sur le mobilier.

► Les vestiges

Les structures qui participent à une période d'occupation sont décrites de manière non exhaustive plus ou moins brièvement en fonction de la connaissance que les prospecteurs ou les fouilleurs ont pu en avoir. Il s'agit principalement de creusements de type fosse, trou de poteau et fossés de toute taille et dans une moindre mesure de niveaux d'occupation. L'ensemble est abordé par type de structure.

► Le mobilier

Le matériel archéologique qui provient des structures attribuées à chaque période est décrit de manière plus ou moins exhaustive en fonction des éléments. L'ensemble est évoqué par type de matériau : céramique, terre cuite, faune, lithique, métal, verre…

Synthèse

En fonction des éléments en notre possession, nous avons rédigé une synthèse reprenant les informations principales connues à propos de chaque période d'occupation du site (nature et fonction de la phase d'occupation, morphologie et organisation des aménagements, activités pratiquées, statut des occupants…). Celle-ci peut ne constituer que quelques lignes ou au contraire atteindre plusieurs paragraphes.

Illustrations

Chaque notice de site est accompagnée d'une ou de plusieurs illustrations en fonction de la nature du site et du nombre de périodes d'occupation. Dans le cas des sites connus par prospection aérienne, nous joignons dans la mesure du possible un cliché suivi d'un plan. Dans le cas des sites découverts anciennement, il se peut qu'aucune illustration n'apparaisse, car nous n'avons pas eu accès au plan ou ce dernier n'existe pas ou plus. Dans le cas des sites diagnostiqués ou fouillés, seul un plan est inséré au texte. L'ensemble des plans de sites a été repris par nos soins au moyen du logiciel Adobe Illustrator pour un souci de lisibilité et d'uniformité. Dans le cas des clichés aériens, nous les avons au préalable redressés avec le logiciel QGIS pour contrer les déformations dues aux conditions de prise des photographies. Dans la mesure du possible, nous avons essayé d'utiliser la même échelle pour tous les plans, mais cela s'est avéré difficile de s'y tenir dans la mesure où l'étendue des sites est très variable.

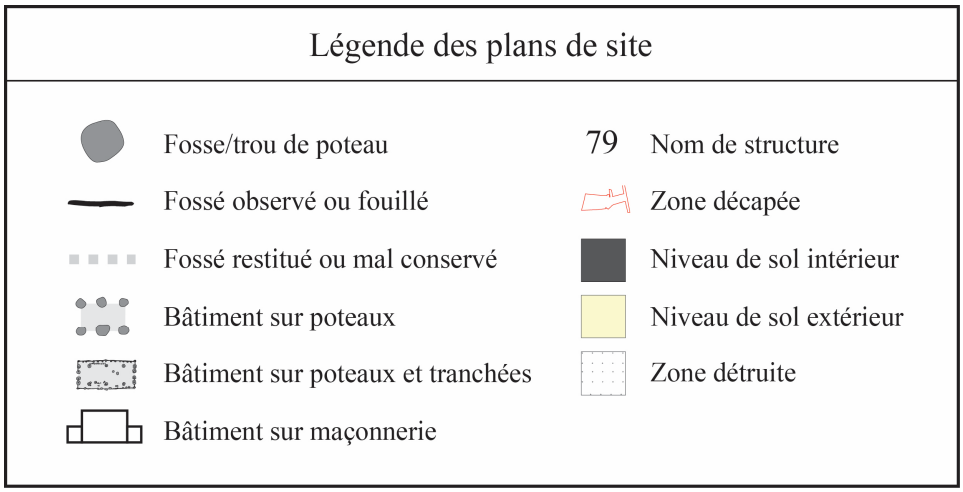

COMMUNE D'AMILLY

45-004-01
AMILLY, « LE CLOS DES MÉSANGES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Clos des Mésanges	Commune : Amilly
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : —
X : 631 994 m	Diagnostic (2012)
Y : 2 333 481 m	Surface totale décapée : 723 m²

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Br. final IIIb OU Ha. C	Établissement rural de rang C0

Bibliographie :

LÉCUYER 2012

Présentation du site

Le site d'Amilly, « *Le Clos des Mésanges* » présente une petite occupation protohistorique caractérisée par quatre structures. Les vestiges datant de la transition entre la fin de l'âge du Bronze et le début de l'âge du Fer ont pu être entièrement sondés.

Période 1 (Âge du Bronze final IIIb OU Hallstatt C) : un indice de site rural

L'occupation consiste en la présence de quatre structures. Au sein de la tranchée 1, un ensemble relativement structuré, matérialisé au sol par deux fosses et deux trous de piquet, a pu être observé.

Les vestiges

Les fosses 1 et 2 sont très similaires. Le comblement de la fosse 1 n'a révélé aucun élément marquant tandis que les limons ayant comblé F. 2 ont fourni des fragments de torchis, de céramique non tournée ainsi que de minerai de fer. La fonction de ces structures n'a pas pu être déterminée.

Les trous de piquet 4 et 5, espacés de 4 m, sont très similaires. Des fragments de céramique non tournée ont été rencontrés lors de la fouille de St. 5.

Le mobilier

Le matériel céramique prélevé correspond à une centaine de tessons très fragmentés, mais homogènes malgré tout. Aucune forme ni aucun décor n'ont été remarqués, ce qui exclut une datation précise de l'ensemble. Le seul élément déterminant correspond à un fragment présentant une large cannelure horizontale peu marquée renvoyant sans doute à un grand vase globuleux à col évasé dont certains exemplaires ont été retrouvés au sein de contextes de l'âge du Bronze final IIIb ou du Hallstatt C. Les dégradations subies par le matériel ainsi que l'absence de marqueurs spécifiques n'ont pas permis d'apporter de précisions supplémentaires à ce sujet.

Synthèse

Les fouilles entreprises au lieu-dit « *Le Clos des Mésanges* » à Amilly ont révélé une occupation protohistorique très diffuse, seulement représentée par quatre structures. Les deux trous de poteau pourraient faire partie d'une unité architecturale, peut-être un grenier, mais leur emprise au sol est très réduite et ils demeurent assez espacés l'un de l'autre (4 m). S'ils font partie d'un dispositif de la sorte, le reste des structures y participant n'ont pas été repérées. Les fosses, quant à elles, ne présentent pas d'indices assez caractéristiques d'une activité quelconque pour espérer comprendre leur fonction. La présence de fragments de minerai de fer en quantité significative au sein de leurs comblements soulève des questions. Certains exemplaires sont recouverts d'hématite, dont les propriétés sont diverses. Elle peut être utilisée pour pigmenter la peau ou les céramiques, intervenir dans la chaîne opératoire du tannage, etc. Si leur présence ne suffit pas à révéler à elle seule les modalités de leur utilisation, il semble raisonnable de penser qu'il s'agit des rejets d'une activité particulière, dont la nature exacte nous échappe. Quoi qu'il en soit, les structures mises au jour se trouvent vraisemblablement en périphérie d'un habitat rural, qui s'étend en dehors de la zone décapée, sûrement vers l'ouest ou le sud.

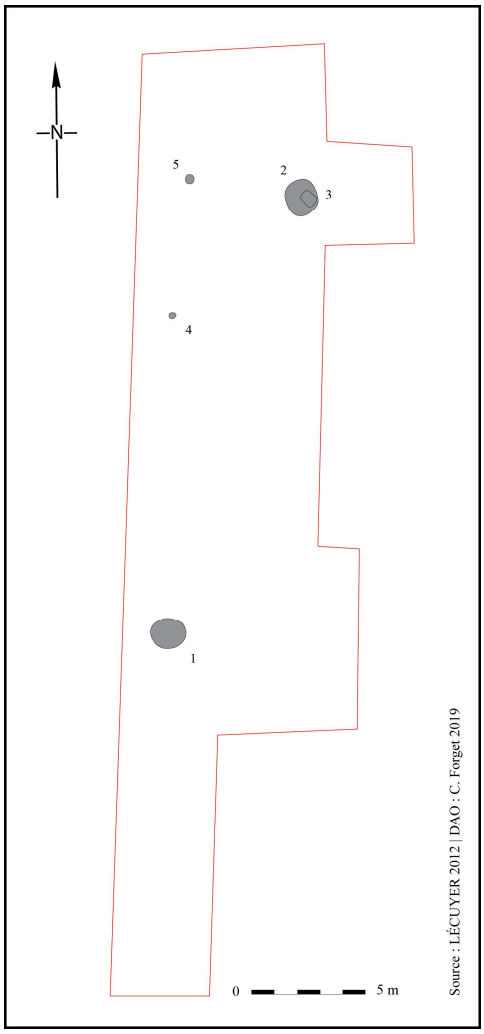

Amilly, « *Le Clos des Mésanges* »

45-004-02
AMILLY, « LES TERRES DES CHÂTELAINS ET DE PISSEUX »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Terres des Châtelains et de Pisseux	Commune : Amilly
	Région : Centre-Val de Loire
Département : Loiret	Numéro Patriarche : 45.004.010/011 AH
Civitas : Sénons	Diagnostic (2007)
X : 634 049 m	Fouille préventive (2009)
Y : 2 330 362 m	Surface totale décapée : 16 000 m²

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Br. moyen - final/Ha. D3	Établissement rural de rang C2
Période 2 : LT A récente/B1	Établissement rural de rang C3
Période 3 : LT finale/LT D2	Établissement rural de rang C0
Période 4 : Protohistoire	-

Bibliographie :

LARDÉ 2007 ; SEGAIN *et al.* 2009

Présentation du site

Le site des « *Terres des Châtelains et de Pisseux* », situé sur la commune d'Amilly, au niveau de la parcelle cadastrale ZT 17p, a révélé une occupation protohistorique sous la forme de trois ensembles, le premier prenant place à l'âge du Bronze moyen/final, à l'âge du Bronze final et au Hallstatt final, le second à La Tène ancienne-moyenne et le dernier à La Tène finale. Malgré tout, la grande majorité des structures a été datée de la période protohistorique, sans plus de précisions. Le site se trouve sur un plateau qui surplombe le Loing et sa vallée, sur la rive droite. Il a pu être renseigné par deux opérations archéologiques. Tout d'abord, un diagnostic réalisé en 2007 a permis d'étudier le premier ensemble sur une zone de presque 150 000 m² de surface, située à environ 500 m du bourg d'Amilly, puis une fouille s'est déroulée en 2009 au même endroit, en reprenant plus ou moins la partie centrale de l'emprise diagnostiquée deux ans auparavant, sur une surface de 16 000 m².

Période 1 (Âge du Bronze moyen - final/Hallstatt D3) : un habitat continu

Le diagnostic entrepris en 2007 a permis d'observer quelques fosses, dont treize qui ont pu faire l'objet d'une fouille, ainsi que des silos et un bâtiment. Les structures protohistoriques sont concentrées au sein d'une zone assez restreinte, dans la partie nord de l'emprise, sauf la fosse 4.5, qui se trouve isolée dans la zone sud-est du diagnostic.

Les vestiges

Les fosses sont au nombre de quatorze. Les fosses 23.10, 23.46 et peut-être 23.3 se trouvent dans la zone des bâtiments. Elles sont très arasées, ce qui n'a pas permis de déterminer leur fonction. La fosse 23.10 a livré trois fragments de céramique protohistorique. Douze autres fosses sont présentes dans les environs de la zone des bâtiments, à des distances plus ou moins éloignées. À environ vingt mètres à l'ouest des bâtiments, deux fosses accolées, St. 24.1 et 24.2, s'organisent sur un plan subcirculaire de 2,50 m de long pour 2 m de large. La fosse 24.1 a livré des restes de vidange d'un foyer. Quelques fragments de céramique provenant de celle-ci pourraient dater de l'âge du Bronze moyen. La fosse 24.2 n'a quant à elle pas pu être testée, mais semble contemporaine de la première. Enfin, d'autres fosses ont livré du mobilier datant (St. 25.3 a fourni une grande quantité de céramique datant de l'âge du Bronze final, St. 30.2 a fourni un grand nombre de tessons de céramique datée de l'âge du Bronze final/Hallstatt et St. 36.1 du mobilier de l'âge du Bronze moyen/final). Les fosses 4.5, 29.1 et 30.1 ont quant à elles délivré de la céramique de facture protohistorique sans plus de précisions.

Deux silos ont pu être observés, au moyen d'une coupe à la pelle mécanique. Le silo 25.5 se trouve à quelques mètres à l'ouest de la zone des bâtiments. Onze fragments de céramique de facture protohistorique ont été prélevés lors de la fouille du silo, dont un tesson de coupe à bord ouvert, qui serait susceptible de dater de l'âge du Bronze final. Le silo 29.16, situé à environ 100 m à l'ouest de 25.5. Trois fragments de céramique protohistorique ont pu être prélevés lors de sa fouille. Le fait 29.15, situé à cinq mètres de St. 29.16, n'a pas été fouillé, mais pourrait correspondre au même type de structure.

Le bâtiment 2 regroupe un total de dix-sept trous de poteau. Deux propositions de plan peuvent être avancées. La première hypothèse (bâtiment 2B) prend en compte l'ensemble des trous de poteau visibles. L'espace ainsi délimité dessine un quadrilatère orienté nord-nord-est/sud-sud-est, de 7,70 m de long et 6,80 m de large pour une surface d'environ 52 m. Certains faits (St. 373, 383, 385, 386, 388, 390 et 23.8) se distinguent par leur profondeur plus importante, supérieure à 0,20 m. Ils s'organisent sous la forme d'un quadrilatère de même orientation, situé au niveau de la partie est du bâtiment 2B et mesurant 6 m de long sur 3,50 m de large, pour une surface de 21 m². Il s'agit du bâtiment 2A. Sur l'ensemble des deux propositions de bâtiments, seuls les trous de poteau St. 372, 388 et 389 ont livré de la céramique, datable de la Protohistoire au sens large. Il semble que le bâtiment 2 ait connu deux phases, dont la chronologie nous échappe. Il pourrait tout autant constituer une extension du bâtiment 2A, de type auvent, ce qui expliquerait la profondeur relativement moins marquée des structures qui le constituent.

La palissade 2 est située au sud-ouest du bâtiment 2, à seulement quelques mètres de sa façade sud. D'orientation grossièrement est-ouest, elle mesure six mètres de long et adopte un tracé quasiment parallèle au côté sud du bâtiment 2.

Le mobilier

Sur l'ensemble du corpus céramique, trente-trois vases ont pu être individualisés. La quasi-totalité a été confectionnée en céramique grossière. Les décors observés (pour seulement cinq individus) sont soit des impressions digitées sur la face intérieure de la céramique, des incisions sur la lèvre, des cannelures en biais sur la carène ou encore des cordons horizontaux avec ou sans digitations. Un tesson présente un décor peint noir, en bande de 5 à 10 mm de large. Les motifs, difficilement reconnaissables, semblent former des chevrons, des hachures voire des triangles. Il s'agit pour la plupart de formes ouvertes traditionnellement interprétées comme pot, gobelet ou coupe (à bord ouvert ou fermé). Trois tessons semblent renvoyer à des jattes. Deux vases globuleux ainsi que trois jarres ont été reconnus. Le lot céramique renvoie à trois périodes distinctes : l'âge du Bronze moyen-final, l'âge du Bronze final voire le Hallstatt et le Hallstatt final.

Période 2 (La Tène A récente/B1) : un habitat à vocation agricole

Cette phase est celle qui a fourni le plus de témoins sur l'emprise du site. Les structures de cette période ont exclusivement été observées lors de la fouille de 2009. Il s'agit d'un bâtiment, de silos et d'un épandage de matériel. Elles sont réparties sur l'ensemble de l'emprise fouillée, mais une concentration est tout de même visible dans la partie est (SEGAIN *et al.* 2009).

Les vestiges

Une seule unité architecturale a pu être datée de La Tène ancienne avec certitude. Il s'agit du bâtiment 8. Il est situé dans la partie sud-est de l'emprise fouillée en 2009, aux abords d'une grande zone d'épandage, qui se tient entre ce dernier et la limite de la fouille. Le bâtiment s'organise sur neuf trous de poteau formant un plan quadrangulaire orienté sud-est/nord-ouest de cinq mètres de long et quatre mètres de large, pour une surface de 20 m². Les informations recueillies permettent de dater le bâtiment 8 de La Tène ancienne, ce qui semble être conforté par les structures environnantes, qui ont livré du mobilier de la même période. Au vu de la quantité de mobilier céramique et de la présence des pierres brûlées, il pourrait s'agir d'un bâtiment d'habitation.

Deux zones à forte concentration de structures de stockage de type silo ont pu être observées lors de la fouille de 2009. La première se situe dans la partie nord-ouest du décapage. Un ensemble de vingt silos a été individualisé. Sur cette quantité, deux ont pu être rattachés à La Tène ancienne (St. 301 et 304), dix à la période protohistorique et le reste n'a pas fourni d'éléments de datation. Au regard de leur positionnement en batterie, il est très probable que les silos protohistoriques et non datés fassent partie du réseau de La Tène ancienne.

Le silo 301 a livré un squelette humain, disposé au centre de la structure. Il s'agit d'un sujet adulte de plus de 20 ans reposant sur le côté droit, voire le dos, probablement masculin, mais ce constat doit être manié avec prudence, en raison de l'état de l'échantillon osseux. Il a été recouvert par un limon brun foncé comportant des blocs de silex bruts. Ces blocs sont uniquement présents au-dessus du défunt, ce qui semble confirmer qu'il s'agit d'un dépôt délibéré. Malgré tout, les informations manquent pour caractériser avec précision les modalités du dépôt ainsi que d'éventuels aménagements lui étant liés. Quelques rares fragments de céramique provenant de la couche de blocs de silex et du comblement terminal ont pu être prélevés et datés de la période protohistorique. Un échantillon osseux, en l'occurrence un fémur, a pu faire l'objet d'une datation au ^{14}C (laboratoire de Poznan, Pologne). Il a été daté entre 390 et 160 avant notre ère, soit entre La Tène B1 et La Tène C2. Un prélèvement sédimentaire a été réalisé, afin d'attester la présence de restes carpologiques, mais il s'est finalement avéré négatif.

La seconde aire de stockage est établie au niveau de la partie sud du décapage. Elle est composée de neuf silos, majoritairement datés de La Tène ancienne, sauf deux d'entre eux, l'un ayant livré de la céramique difficilement datable et qui a été attribuée à la période protohistorique en général, l'autre n'ayant pas fourni de mobilier susceptible d'apporter des informations probantes à ce sujet. Sur la totalité des silos aperçus dans cette zone, deux d'entre eux sont situés en périphérie.

Dans la zone est du site, une grande poche limoneuse de forme irrégulière (St. 355) se détache du limon formant le terrain naturel. Elle mesure 32 m de long sur 22 m de large pour une profondeur maximale de 0,34 m. Le sédiment contenait une grande quantité de mobilier céramique qui a pu être attribué à La Tène ancienne.

Le mobilier

Les faits raccordés à cette période ont livré un nombre conséquent de tessons de céramique. Trente-huit individus ont pu être identifiés : deux vases à carène haute, deux vases à ouverture resserrée, décorés d'impressions digitées sur la carène, deux vases décorés de profondes incisions sur la carène, un vase décoré d'un cordon digité, trois jattes à bord festonné, un vase piriforme à lèvre digitée, un gros vase caréné à ouverture resserrée, trois jattes tronconiques dont une à bord vertical, une jatte à bord convergeant, une jatte à profil discontinu, une jatte décorée d'une cannelure, cinq terrines à épaulement, deux terrines, un bol à lèvre rentrante, un bol tronconique, deux vases (coupes ou bols) décorés à la barbotine (sur l'un d'eux, on distingue un motif de bandes parallèles sous le bord et sur la panse), une dinette, trois coupes à profil en « S », un bol à profil tronconique, une écuelle à bord épaissi et rentrant, un gobelet ou vase à profil cylindrique ainsi que deux jattes ou écuelles décorées de cordons digités rapportés. L'ensemble de ce corpus est homogène et peu de décors ont été recensés. Les datations s'échelonnent entre La Tène A2 et La Tène B1 (SEGAIN *et al.* 2009).

Les restes fauniques étudiés proviennent de sept silos et d'une fosse. Ils renvoient majoritairement à la triade bœuf-porc-caprinés avec une nette prédominance de ces derniers sur les deux autres taxons. Quelques restes de chiens, et en moindre quantité d'équidés et d'oiseaux

complètent le tableau. Ces restes fauniques semblent renvoyer pour une partie à des rejets liés à la consommation, mais d'autres explications ne sont pas à exclure (SEGAIN *et al.* 2009).

Période 3 (La Tène finale) : une occupation diffuse

Les faits de cette phase d'occupation renvoient uniquement à des silos.

Les vestiges

Une seule structure a pu être datée de cette période. Il s'agit du silo 221, qui se trouve à proximité du silo 220, en périphérie de la zone de stockage sud. Du matériel faunique, une plaque effilée, correspondant sans doute à un emmanchement, ainsi qu'une scorie proviennent de son comblement. Le matériel céramique prélevé lors de la fouille de la structure a pu être attribué à La Tène D2.

Le mobilier

La céramique n'a pas fait l'objet d'un développement spécifique au sein du rapport et ne peut donc être mentionnée ici. Quatre taxons fauniques ont été prélevés au sein du silo 221. Il s'agit d'un fragment de scapula de porc, d'un radius de capriné, d'une côte de bœuf et d'un reste d'oiseau.

Période 4 (Protohistoire) : un habitat rural

Une très grande partie des structures repérées lors de la fouille de 2009 n'a fourni qu'une quantité restreinte de mobilier céramique, n'autorisant pas une datation plus précise que la période protohistorique au sens large. Au vu des datations plus précises obtenues pour les faits décrits précédemment, il semble très probable que les structures situées à proximité immédiate des faits datés de La Tène ancienne puissent être rattachées à cette période. Malgré tout, certains faits isolés sont aussi susceptibles d'appartenir à d'autres phases protohistoriques présentes sur le site. En l'absence de preuves concrètes, l'attribution de telle structure à telle phase d'occupation demeure purement hypothétique. Il s'agit de palissades, de fossés et de plusieurs bâtiments.

Les vestiges

La palissade 1 se trouve dans la zone centrale du décapage. Orientée nord-ouest/sud-est, elle est située exactement sur le même tracé que le fossé 40 et a pu être suivie sur environ 17 m. La palissade est recoupée par le fossé 40, qui a pu être rattaché à la phase protohistorique, et paraît donc participer à une première phase de gestion de l'espace du site dont la limite est reprise ultérieurement par le creusement de ce fossé, bien que ce dernier soit légèrement en décalage avec l'axe de la palissade (SEGAIN *et al.* 2009). Quatre tronçons de fossés (St. 34, 36, 40 et 379) délimitent l'espace central du site, selon un axe nord-ouest/sud-est, sauf St. 36, qui se développe perpendiculairement aux trois autres. Il s'agit vraisemblablement d'une seule

et même structure, à laquelle l'érosion a provoqué plusieurs interruptions. Le tronçon 379 puis 40 a été repéré sur 90 m de long. Après avoir dépassé la palissade 1, il forme un angle droit sur neuf mètres vers l'ouest (St. 36), avant de reprendre son orientation originelle sur une longueur de 45 m (St. 34). Le fossé semble participer à un découpage de l'espace sous forme de parcellaire.

Deux unités architecturales ont pu être rattachées à la période protohistorique : le bâtiment 3, situé dans la partie centrale du décapage, et le bâtiment 2, au nord-est du site, au-delà du fossé protohistorique décrit précédemment. Deux autres, les bâtiments 4 et 5, n'ont pas fourni de mobilier céramique datant, mais sont susceptibles d'être incorporés à la phase protohistorique au sens large du site. Le bâtiment 3 est constitué de douze trous de poteau, qui se répartissent en deux groupes de nombre égal. Le premier forme un bâtiment orienté nord-ouest/sud-est. Il s'agit du bâtiment 3A. Le second groupe dessine un autre plan de bâtiment, au même emplacement que le premier, mais avec un léger décalage vers le sud-ouest. Il s'agit du bâtiment 3B. Le bâtiment mesure 5,25 m de long, 4,25 m de large et s'étend sur une surface d'environ 22 m². Il s'agirait plutôt d'un grenier. L'ensemble 3B est légèrement plus petit que le précédent, avec une longueur de 4,50 m, une largeur de 4,25 m pour une surface d'environ 19 m². Il semble que l'ensemble 3B, malgré sa petite taille, puisse être un bâtiment d'habitation (présence de restes de préparation agricole). Le fait d'avoir ces deux plans de bâtiments indique qu'il n'y a pas eu réfection, mais bien démolition puis reconstruction au même endroit. Les bâtiments 3A et 3B sont certainement à rattacher à la même phase que le bâtiment 8.

Le bâtiment 4 est situé dans la partie centrale du site, à quelques mètres à l'est du bâtiment 3. Son plan est organisé sur six trous de poteau et dessine un quadrilatère orienté sud-est/nord-ouest de 5 m de long et 3,50 m de large pour une surface de 17,5 m². L'orientation du bâtiment 4, ainsi que sa taille, se rapprochent de celles observées pour le bâtiment 8, bien que leur morphologie diverge. Enfin, en plus d'être strictement parallèle au fossé 40/379, le bâtiment 4 se trouve directement en face de l'interruption entre les deux tronçons. Ils pourraient alors avoir fonctionné en même temps, ou bien la structure la plus ancienne des deux aurait toujours été visible lors de l'élaboration de la seconde.

Le bâtiment 5 se trouve au centre de l'emprise fouillée, à quelques mètres au sud-ouest du bâtiment 4, et à une distance équivalente du bâtiment 3, au sud-est de ce dernier. Deux plans ont pu être proposés, en raison de la morphologie des trous de poteau. Le bâtiment 5A est composé de six trous de poteau formant un quadrilatère orienté nord-est/sud-ouest, avec une pointe vers le nord-est, mesurant 2,80 m de long et 2,40 m de large pour une surface de 7,10 m². Le bâtiment 5B est formé de cinq trous de poteau. Il dessine un quadrilatère de même orientation, mais cette fois-ci avec la pointe placée vers le sud-ouest. Il s'étend sur 2,80 m de long et 2,60 m de large pour une surface de 8,80 m². Les deux plans de bâtiment se chevauchent, mais aucun recoupement stratigraphique ne permet de déterminer un quelconque phasage. Au vu de leur plan et de leurs dimensions, il semble s'agir de greniers surélevés.

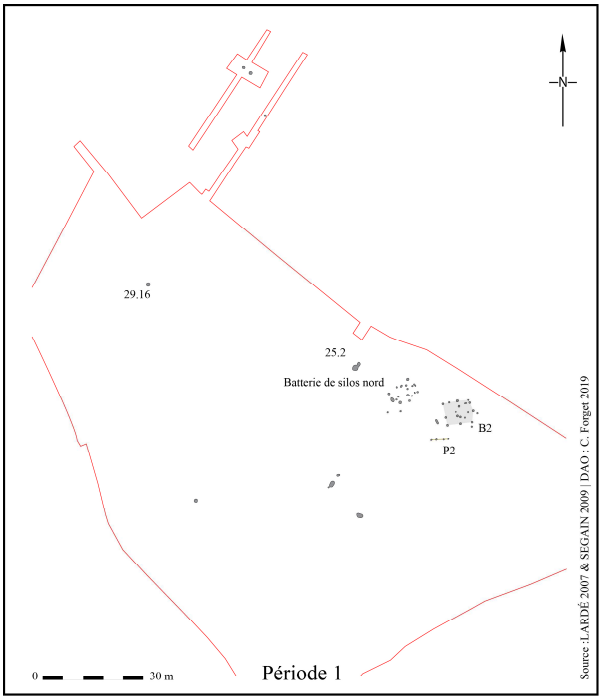

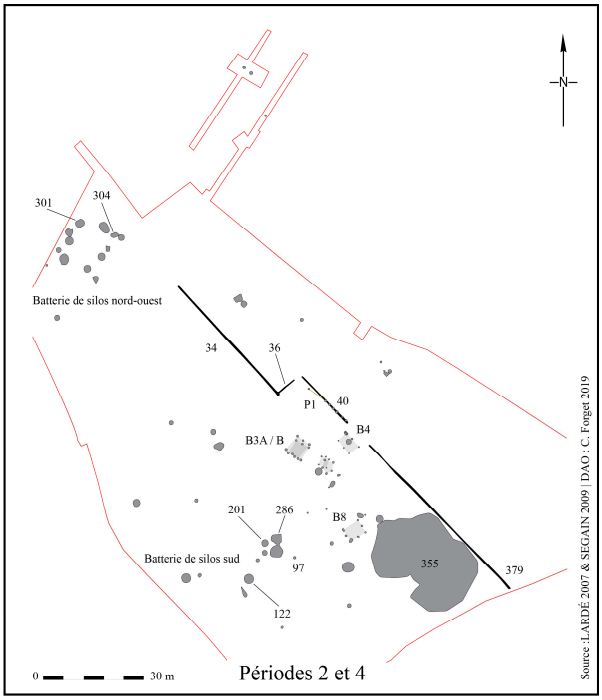

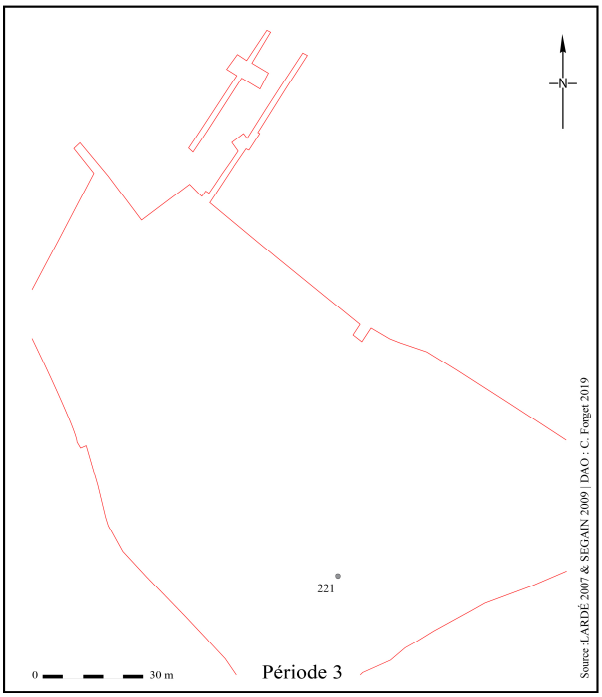

Amilly,
« *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » 1 à 3

Synthèse

Le site d'Amilly, « *Les Terres des Châtelains et de Pisseux* » a livré les témoins de plusieurs occupations protohistoriques prenant place entre l'âge du Bronze moyen/final et La Tène finale. La première phase du site est assez confuse du point de vue chronologique, les marqueurs céramiques renvoyant à l'âge du Bronze moyen et final, mais aussi au Hallstatt final. Les structures correspondant à cet ensemble ont été observées au moyen d'un diagnostic, en 2007, et se trouvent majoritairement dans la partie nord de ce dernier. La répartition des faits est assez diffuse et ne permet pas de déterminer une quelconque organisation, qu'elle soit d'ordre fonctionnel ou chronologique. Des structures de l'âge du Bronze moyen/final, de l'âge du Bronze final et du Hallstatt final se côtoient au sein d'une zone assez restreinte, ce qui peut à la rigueur suggérer une occupation continue du site sur cette période. Malgré tout, aucun indice du Hallstatt ancien ou moyen n'a été décelé au niveau du décapage. La présence de plusieurs unités architecturales a été mise en évidence, mais aucune n'a pu faire l'objet d'une datation précise. Elles peuvent donc appartenir à n'importe laquelle des périodes regroupées au sein de cette première phase. Malgré tout, du matériel piégé par colluvionnement à une vingtaine de mètres de ces bâtiments, sur un terrain à faible pendage, indiquerait que certains trous de poteau seraient susceptibles de dater de l'âge du Bronze moyen/final. Il s'agirait de petits bâtiments d'habitation, selon l'étude de la céramique provenant de ces ensembles. L'occupation de cette phase semble constituer la périphérie d'une zone d'habitat se trouvant principalement hors emprise, peut-être vers le nord.

La seconde phase du site prend place à La Tène ancienne et se concentre au cœur de la zone fouillée en 2009. Les structures observées s'organisent en deux grands ensembles de structures de stockage de type silo, l'un situé dans la partie nord-ouest, et le second dans la partie sud. Concernant la zone nord, seuls deux silos ont été rattachés à cette phase. Malgré tout, il est très probable que les silos de cette zone fassent partie d'un seul et même ensemble, mis en place à la même époque. Ils ont fourni une quantité de mobilier céramique assez faible, et seul l'un d'entre eux a montré des indices supposant une utilisation secondaire comme dépotoir, ce qui suggère un éloignement de cette aire d'ensilage par rapport à l'habitat qui lui est lié. Leur morphologie est quant à elle assez disparate. La moitié affiche un profil tronconique, un tiers est piriforme et le reste est indéterminé. Il en va de même au niveau de leurs dimensions, avec quatre exemplaires sortant du lot par leurs très grands volumes. Au vu de leurs comblements, ils présentent des données similaires : d'abord un colmatage naturel, puis anthropique, où l'homme vient terminer le remblayage. Les recoupements entre les silos sont rares, ce qui laisse penser à une durée d'utilisation assez réduite, mais tout de même régulière, en plusieurs étapes, puisque certains silos semblent comblés avec le calcaire provenant du creusement d'autres structures du même type. La quasi-totalité des silos de la zone sud a pu être rattachée à La Tène ancienne, voir à La Tène B1. Elle a fourni moins de silos que la zone nord, mais ils ont presque tous livré du mobilier datant. Il n'est pas aisé de savoir s'ils ont tous fonctionné ensemble ou s'ils se sont succédé dans le temps. 60 % montrent un profil tronconique, 20 % de piriformes, 10 % de discoïdes et le reste n'a pas pu être déterminé. Là encore, les dimensions sont assez conséquentes et révèlent un volume de stockage très important, sauf un cas isolé. De même, les phases de comblements sont similaires entre elles,

mais correspondent aussi à ce qui a été observé pour les silos de la zone nord, ce qui suggère une gestion anthropique de l'espace, même après l'abandon des silos. En revanche, les niveaux charbonneux attestant de la réutilisation de certains exemplaires comme dépotoir, mais aussi la présence d'une quantité importante de céramique indique une proximité de l'habitat. Il est difficile d'établir si les deux aires d'ensilage ont fonctionné de manière conjointe ou successive. Si les silos de la zone nord semblent évoluer à une distance plus ou moins importante d'un lieu d'habitat, cela ne semble pas être le cas pour ceux de la zone sud, ce qui semble plutôt pouvoir permettre de privilégier la seconde hypothèse. Bien que leur datation renvoie à La Tène ancienne, cette période est assez longue et il est très probable que plusieurs générations séparent l'utilisation des deux aires d'ensilage, sans pour autant que cette période soit trop longue, au vu des modes de comblement et du respect des aménagements, qui n'ont subi aucun recoupage. Enfin, le bâtiment 8, installé à quelques mètres au nord de l'aire d'ensilage sud a pu être daté de La Tène ancienne, et il semble plausible que les bâtiments 3A, 3B et peut-être les bâtiments 4, 5A et 5B puissent être rattachés à la même phase, au vu de leur orientation, de leur morphologie et de leur surface. Deux phases peuvent être envisagées, lorsque l'on considère les deux états des bâtiments 3 et 5, sans qu'il soit possible de les caler précisément dans le temps. Quoi qu'il en soit, elles ont dû se succéder assez rapidement. Il n'est pas simple de déterminer si toutes ces unités architecturales ont fonctionné en même temps, ou si elles font partie de plusieurs schémas d'organisation. Au vu des données disponibles, il semble qu'elles aient toutes participé au même établissement. L'occupation de La Tène ancienne semble évoluer au sein d'un espace ouvert dont les limites doivent être cherchées en dehors de la zone fouillée, vraisemblablement en direction du nord-ouest.

Après un hiatus de quelques siècles, la dernière occupation protohistorique du site prend place à La Tène finale, plus précisément à La Tène D2, avec la présence d'un silo. Il n'est sans doute pas l'unique témoin de cette phase sur la zone décapée, mais c'est bien le seul à avoir pu faire l'objet d'une datation aussi explicite. Les informations sont trop lacunaires pour savoir comment évolue le site à cette époque. Il est possible qu'il disparaisse ou qu'il ait été décalé hors de l'emprise fouillée.

Une grande partie des structures n'a pas pu faire l'objet d'une datation précise, en raison d'un corpus céramique trop fragmenté ainsi que d'un manque de formes et de décors discriminants. Il s'agit de deux palissades, quatre tronçons de fossés parcellaires et quatre bâtiments sur poteau. L'ensemble de ces vestiges se trouve à proximité immédiate des faits attribués à la phase de La Tène A2/B1 et de La Tène finale et peuvent tout aussi bien participer à l'une ou l'autre.

COMMUNE D'ARTENAY

45-008-01
ARTENAY, « AUTROCHE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Autroche	Commune : Artenay
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45.008.026 AH
X : 565 100 m	Diagnostic (1999)
Y : 2 342 740 m	Surface totale décapée : 40 000 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha D3/LT A	Établissement rural de rang C1
Bibliographie :	
FRANÇOIS, FROQUET & LANG 1999	

Présentation du site

Le gisement situé au lieu-dit « *Autroche* » sur la commune d'Artenay a été découvert lors de travaux préalables à la construction de nouveaux bâtiments dépendant de la sucrerie d'Artenay. Plusieurs silos datés de l'âge du Fer ont été mis en évidence. Après un hiatus de quelques siècles, le site est traversé par la voie reliant Chartres à Orléans au Haut-Empire.

Période 1 (Hallstatt D3/La Tène A) : un habitat à vocation agricole

Une série de six fosses interprétées comme des silos (St. 1 à 6) ont été découverts dans la partie orientale du diagnostic. Ils sont regroupés dans une petite zone, à l'exception du silo 2 qui se trouve à une dizaine de mètres plus à l'ouest.

Les vestiges

Sur les six silos, un seul a été fouillé dans son intégralité (St. 2). Ils possèdent des diamètres à la base compris entre 1,54 m et 2,20 m. Leur profondeur est comprise entre 1,64 m et 2,20 m. Leur profil à l'origine devait sûrement être tronconique. Leur comblement est une succession

d'effondrements de parois, de limons issus de colluvionnements et enfin d'apports anthropiques contenant du matériel (limon charbonneux et sédiments rubéfiés contenant de la céramique et de la faune).

Le mobilier

Le nombre total de tessons de céramique prélevé n'a pas été explicité au sein du rapport d'opération, mais doit certainement regrouper plusieurs centaines de fragments. Le NMI total n'y est pas non plus noté, mais il se compose d'un minimum de vingt-sept formes. Il s'agit des éléments suivants : des jattes dont l'une est décorée d'un cordon sur la panse, une jatte à bord festonné, une jatte à bord rentrant, une terrine à bord légèrement rentrant, une terrine à épaulement, un pot à bord redressé orné d'impressions digitées sur la lèvre, un pot à décor impressionné à l'ongle sur la panse, deux pots à bord éversé, l'un à lèvre avec bourrelet externe et l'autre à lèvre arrondie, une coupe, deux petits godets, un gobelet, un bol présentant une carène, un vase à bord rentrant et un vase en céramique fine. Une étude sommaire des quelques formes identifiées a permis une proposition de datation. La présence d'une jatte à bord festonné permet de caler la datation autour du Hallstatt D3 et de La Tène A. Quant à la jatte à bord rentrant (profil situliforme), elle est caractéristique du début de La Tène. L'attribution chronologique de cette occupation (Hallstatt D3/La Tène A) se base principalement sur ces deux éléments.

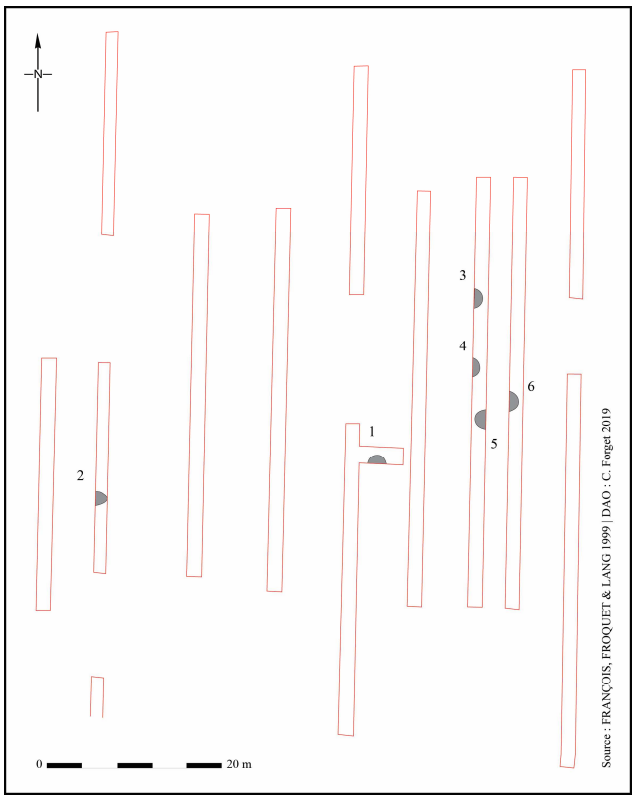

Artenay, « *Autroche* »

Le matériel faunique se compose seulement d'une vingtaine de fragments. Le matériel lithique renvoie à deux fragments de meule en grès (St. 3 et 5) dont l'un en grès rose, d'un broyon en meulière et de deux silex taillés, une lame et un éclat (St. 2). Du matériel métallique provient du silo 6. Il s'agit d'un fragment de lame en fer (6 cm de long, 1,5 cm de large et 2 mm d'épaisseur) percé par deux rivets.

Synthèse

Le diagnostic effectué à Artenay, « *Autroche* » a permis d'observer une petite occupation de la transition entre le premier et le second âge du Fer. Il s'agit de quelques fosses interprétées comme des silos à grain. Elles sont organisées sur un périmètre restreint vraisemblablement ouvert, sauf une structure qui s'en trouve éloignée d'une dizaine de mètres. Aucune trace d'habitat en lien avec ces silos n'a été découverte. Il est possible que ce type de vestiges, dont la puissance au sol est faible, ait échappé aux tranchées de diagnostic voire à la vigilance des fouilleurs (sédiments proches du substrat en termes de texture et de couleur) ou, plus probable, qu'il se développe en dehors de l'emprise de l'opération, vers l'est. L'existence d'une unité domestique proche est induite par le corpus céramique, mais aussi par la présence de matériel se retrouvant généralement dans ce type de contexte, comme les meules, les broyons et pourquoi pas la lame en fer, qui pourrait correspondre à un fragment d'outil utilisé dans le cadre domestique.

45-008-02
ARTENAY, « HERBLAY HAUT »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Herblay Haut	Commune : Artenay
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45.008.039AH
X : 567 200 m	Diagnostic (2006)
Y : 2 339 400 m	Surface totale décapée : 34 861 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha D3/LT A ancienne	Établissement rural de rang C1
Période 2 : LT C1	Établissement rural de rang C0
Période 3 : Âge du Fer	-
Bibliographie :	
DRWILA 2007	

Présentation du site

Le diagnostic réalisé à l'emplacement du lieu-dit « *Herblay Haut* » entre dans le cadre des opérations préalables à la construction de l'autoroute A19. Sur l'emprise du projet ont été découverts des vestiges appartenant à deux périodes distinctes. Des silos et des fosses d'extraction ont été attribués à la transition entre le Hallstatt D3 et La Tène A tandis que des silos ont été datés de La Tène C. Un bâtiment, d'autres silos, des trous de poteau ainsi qu'un four ont été attribués à une troisième phase ne participant pas véritablement à la chronologie du site, puisqu'ils n'ont pas pu être datés précisément. Ces éléments peuvent appartenir à l'une ou l'autre des deux phases et ont été regroupés au sein d'une même phase datée de l'âge du Fer en général.

Période 1 (Hallstatt D3/La Tène A ancienne) : un habitat à vocation agricole

Les vestiges attribuables à cette phase sont essentiellement présents au sein de la zone 1. Il s'agit d'une vingtaine de silos, d'une fosse de stockage et de deux fosses d'extraction.

Les vestiges

Vingt-et-un silos ont été repérés au sein des tranchées 5 et 6. Quatre silos ont livré de la céramique de cette phase (St. 5.4, 5.6, 5.19 et 6.1) tandis que huit autres contenaient de la céramique de l'âge du Fer (St. 5.3, 5.5, 5.7, 5.8, 5.9, 5.15 à 5.17). Ces derniers ont été attribués à cette phase en raison de leur proximité avec les autres silos. Les creusements sont de plan circulaire, voire subcirculaire. Leur diamètre oscille entre 0,80 m pour le plus petit et 2,90 m pour le plus large. Seul le silo 6.1 a été testé. Ce dernier, de plan circulaire, affiche un diamètre à l'ouverture de 1,20 m pour une profondeur atteignant 0,70 m. Il affiche un profil tronconique à fond plat. Son comblement a livré de la céramique, de la faune et du matériel lithique. Une fosse de plan rectangulaire a été repérée au sein de la tranchée 5 (St. 5.12). Elle atteint une longueur de 2,30 m pour une largeur de 1,20 m. Sa position au sein de la zone de stockage laisse supposer qu'elle assurait un rôle similaire. Un seul tesson datant de l'âge du Fer a été retrouvé dans son comblement. Sa proximité avec les silos de cette phase a poussé les fouilleurs à lui attribuer la même datation.

Deux fosses d'extraction (St. 7.1 et 7.2) ont été attribuées à cette phase. La première est un large creusement polylobé atteignant une longueur maximale de 17 m et une largeur moyenne de 12 m. Le mobilier céramique a permis de dater le creusement du Hallstatt D3/La Tène A. De la faune, du torchis et des fragments de silex accompagnaient la céramique.

La fosse 7.2 se trouve à proximité de St. 7.1. Il s'agit vraisemblablement d'un creusement réalisé dans le but d'extraire des matériaux, mais le fait qu'il manque une partie de son plan ne permet pas d'en être assuré. La partie découverte atteint déjà 4 m de long et 2,20 m de large. Le remplissage a livré de la céramique attribuée à l'âge du Fer. Sa proximité avec St. 7.1 a poussé les archéologues à l'attribuer à la même période.

Le mobilier

Le mobilier céramique de cette phase est issu de cinq structures. Il s'agit au total de mille six cent trois fragments pour un NMI de 116. 52,2 % du nombre de restes provient de la fosse d'extraction 7.1. Il s'agit principalement de productions en pâte grossière (77,5 % contre 22,5 % de céramiques en pâte semi-fine). Les éléments remarquables sont les suivants : deux jattes tronconiques à profil simple et lèvre orné d'impressions digitées, une jatte à bord festonné, deux jattes à profil discontinu, une jatte à bord festonné (?), quatorze jattes/écuelles à profil discontinu et bord vertical ou légèrement rentrant dont certains présentent des orifices, deux coupes dont les lèvres sont décorées de digitations, une coupe à panse ovoïde décorée d'une frise continue formée de deux lignes parallèles entre lesquelles s'inscrivent des croix de Saint André, deux coupes à carène haute et bord vertical, deux gobelets à profil simple, deux gobelets cannelés dont l'un présente des cannelures encadrant un décor estampé composé d'une frise d'esses couchées, une petite coupe à fond ombiliqué archéologiquement complète, un vase haut à lèvre digitée, un vase bitronconique à bord vertical, un autre vase bitronconique décoré d'une frise continue de doubles croix de Saint André ornées de deux lignes parallèles, un troisième vase bitronconique orné d'une série de doubles croix de Saint André organisées en panneaux encadrés de quatre lignes verticales et trois lignes parallèles en haut et en bas, un vase sans col

orné sur sa partie supérieure d'un décor de triples chevrons emboîtés lui aussi délimité par deux lignes parallèles, deux vases à ouverture resserrée, un fragment de panse décoré d'une frise continue de lignes parallèles composées de dents de loup, trois fragments de panse décorés de cordons digités appliqués, un vase à profil continu et lèvre non différenciée, un gros vase de stockage orné d'un cordon digité, trois vases à encolure resserrée dont un exemplaire présente des desquamations et un autre montre sur sa partie supérieure un décor de résille encadré de trois lignes parallèles en haut et en bas, le tout réalisé à la barbotine blanche, trois vases cylindriques dont les lèvres sont décorées d'impressions digitées, un vase micacé à pied douche haut avec une bande de peinture lie de vin, un fragment de bord peint en rouge pouvant s'apparenter à un couvercle, un fragment de panse légèrement carénée montrant des bandes horizontales de peinture rouge alternées de décors de résille réalisés à la barbotine brune et un fragment de col de vase décoré de trois lignes réalisées à la barbotine beige.

Le corpus céramique de cette phase est homogène. Seule la fosse 6.1 semble légèrement antérieure par rapport à la nature des décors rencontrés. Les éléments décisifs pour la datation de cette phase sont les suivants : pour les formes hautes, les vases cylindriques à profil continu et lèvre non différenciée qui ne se rencontrent plus après La Tène ancienne, les vases bitronconiques qui se rencontrent régulièrement dans des contextes du Hallstatt D3, les vases à encolure resserrée sont un bon marqueur de La Tène ancienne, tout en se rencontrant dès le Hallstatt D3 et jusqu'à La Tène moyenne. Le fond à pied douche est une forme rare dans la région, dont le seul autre exemple attesté provient du site de Sublaines, dans un contexte funéraire. Pour les formes basses, les éléments déterminants sont les suivants : les jattes à vasque plus ou moins profonde et lèvre ourlée se rencontrent dès le Hallstatt D3 et jusqu'à La Tène moyenne, les jattes à bord festonné se rencontrent dans la région dès la fin du premier âge du Fer et jusqu'à La Tène B2/C1, le fond ombiliqué se rencontre au Hallstatt D3 et disparaît au début de La Tène A, tandis que le couvercle est une forme rare attribuée au Hallstatt final/La Tène ancienne. Les gobelets cannelés sont attestés dès le Hallstatt D3 et connaissent une forte évolution à La Tène A. L'un des exemplaires du site d'Herblay Haut a pu être comparé à un exemplaire de Bourges daté de La Tène A. Enfin, les types de décors rencontrés sont typiques du Hallstatt D3 (décor à la peinture rouge, motifs à la barbotine, le décor à dents-de-loup), se rencontrent dès le Hallstatt final et perdurent pendant la période laténienne (décors incisés) ou caractéristiques de La Tène ancienne (décor d'esses). Ainsi, l'ensemble renvoie à une occupation continue du site entre le Hallstatt D3 et La Tène A ancienne, soit entre la première moitié et le milieu du Ve s. av. notre ère.

Le matériel en terre cuite se compose de fragments de torchis et d'un morceau de fusaïole présentant une série d'impressions digitées sur le côté extérieur.

La faune de cette phase provient de huit structures. Au total, trois cent sept fragments ont été comptabilisés. Il s'agit essentiellement de restes de mammifères de taille moyenne (42,34 %) et d'ossements indéterminés (30,62 %). Viennent ensuite les caprinés avec 8,14 % et les mammifères de grande taille avec 6,19 %. Le bœuf, le porc, les mammifères de petite taille ainsi que le coq rassemblent chacun un pourcentage inférieur à 5 %. Enfin, le chien et le chevreuil ont été retrouvés en quantité dérisoire (moins de 1 %).

L'étude archéozoologique a permis de montrer la présence de plusieurs types d'individus : cinq jeunes caprinés de moins d'un an, un de moins de trois ans et trois adultes, deux bovidés dont l'âge est compris entre deux et trois ans, deux bœufs de plus de deux ans et un adulte, un jeune porc ou porc adulte, deux porcs dont l'âge est compris entre un et deux ans et un porc de plus de trois ans, deux chiens dont un âgé de plus d'un an et demi et un adulte, un coq et pour terminer le bois de chute gauche d'un chevreuil de plus de deux ans, qui a pu être ramassé voire échangé. Le profil des restes montre qu'il s'agissait principalement de restes de boucherie et de consommation (stries de boucherie et de consommation, traces de combustion).

Le matériel lithique provient exclusivement du silo 6.1. Il est représenté par un peson en calcaire, une molette et deux fragments de meules en grès.

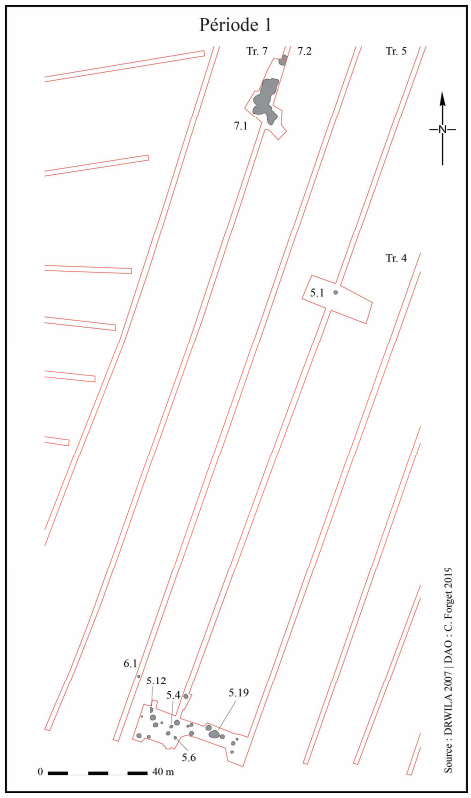

Artenay, « *Herblay Haut* » 1

Période 2 (La Tène C1) : un habitat à vocation agricole

Les vestiges attribués à cette phase, uniquement des silos, se concentrent dans la zone 3. Toutefois, l'un d'entre eux se trouve en zone 1.

Les vestiges

Parmi les trente-six silos découverts, onze ont livré du matériel datable de l'âge du Fer (St. 9.2, 9.5, 9.13, 9.16, 10.4, 10.7, 10.11, 11.3, 11.6, 12.4 et 12.5) tandis que trois autres contenaient de la céramique de La Tène C1 (St. 9.1, 10.9 et 11.4). Les onze silos ont été attribués à cette phase en raison de leur proximité géographique. Seuls les faits 5.2, 9.2, 9.5, 10.1 et 10.9 ont été testés. Ils présentent tous un plan circulaire ou subcirculaire avec une ouverture comprise entre 1,50 m et 2,30 m. Leur profil est cylindrique, piriforme, voire tronconique. Le silo 5.2 est le seul à se trouver en zone 1. Il contenait une vidange de foyer composée de céramique, de faune, de deux éclats de silex et d'un peson en calcaire. Les silos 9.2, 10.1 et 10.9 n'ont livré que de la céramique, datée précisément de La Tène C1 concernant le dernier des trois.

Le mobilier

Le matériel céramique attribué à cette phase d'occupation provient de cinq structures. Le corpus se compose de deux cent soixante-deux tessons soit un NMI de 30. Il s'agit à 70,6 % de production en pâte grossière micacée et à 29,4 % de vases en pâte fine micacée. 69,5 % du

nombre de restes provient du silo 5.2. Les formes identifiées sont les suivantes : trois jattes à profil discontinu, deux jattes à profil continu avec des trous de raccord sur les parois, une jatte à carène haute et col éversé, une jatte à bord convergeant, deux jattes à bord rentrant et lèvre épaissie, une jatte tronconique, une terrine à épaulement à col vertical avec un trou de réparation sur le haut du col, un pot ovoïde décoré d'une baguette à la jonction col/bord présentant un trou de raccord juste dessous la baguette, un pied annulaire, un vase ovoïde avec un décor lissé sur le haut de la panse représentant un ocelle encadré de lignes parallèles, un autre vase à panse ovoïde et col déversé, un gros vase à lèvre étirée, un vase à goulot verseur rapporté avec des trous de perforations sur le bec, deux vases à profil continu et lèvre non différenciée non décorés, un vase piriforme, un vase dont la panse est ornée de lignes parallèles lissées ainsi qu'un vase subcylindrique à carène haute et lèvre éversée.

Dans l'ensemble, une certaine homogénéité du répertoire est à noter. Les jattes à profil discontinu sont caractérisées par un épaississement des lèvres, phénomène qui s'observe dès le début de La Tène moyenne. Les terrines à épaulement sont caractéristiques de La Tène B, mais il s'agit d'un modèle courant dans la région jusqu'à La Tène C. Les jattes à bord convergent se retrouvent dans des contextes de La Tène B2/C1. Concernant les formes hautes, le profil est plus sinueux et la tendance aux lèvres éversées est à noter. L'utilisation de moulures ou de baguettes pour souligner la jonction entre la panse et le col se voit à La Tène B2 dans la région. Le vase à goulot verseur rapporté est une forme rare qui n'apparaît qu'à une reprise dans le répertoire d'un autre site pour la fin du IVe s. et le début du IIIe s. av. notre ère. Enfin, l'apparition des décors lissés est attestée dans l'Orléanais à partir de La Tène B2. Les motifs à bandes horizontales parallèles sont nombreux à La Tène C2, mais sont connus dès La Tène B2. Au vu de ces informations, cette phase d'occupation a été datée de La Tène C1, c'est-à-dire dans le courant du IIIe s. av. notre ère.

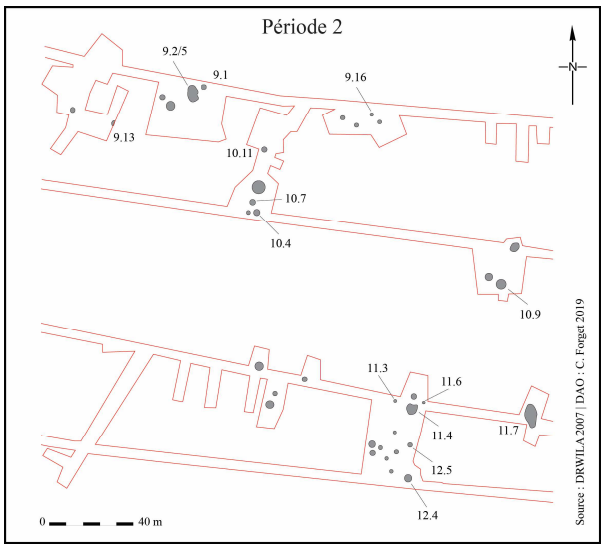

Artenay, « *Herblay Haut* » 2

La faune prélevée pour la seconde phase d'occupation du site provient de sept creusements distincts et renvoie à un total de deux cent soixante restes. Quasiment la moitié (49,23 %) n'a pas pu être reconnue. Les classes les mieux représentées sont celle des mammifères de taille moyenne (25,38 %) et des caprinés (23,08 %). Les mammifères de grande et de petite taille ainsi que le bœuf et le porc se retrouvent en deçà de 1 %. Les individus reconnus ne sont pas nombreux. Il s'agit de trois caprinés (un de moins d'un an, un second dont l'âge était compris entre deux et quatre ans et un dernier de plus de quatre ans) et d'un bovidé de plus de deux ans. Des traces de stries, de combustion et de désarticulation sur plusieurs ossements évoquent des rejets de consommation, notamment pour les restes provenant du la structure 9.2.

Le matériel lithique se compose de deux éclats de silex et d'un peson en calcaire provenant de la structure 5.2.

Période 3 (Âge du Fer) : un habitat à vocation agricole

Au total, vingt-neuf structures participent à cette phase. Vingt-quatre ont livré de la céramique de l'âge du Fer, mais certaines ont été attribuées à l'une ou l'autre des deux premières phases en raison de leur positionnement géographique. Il s'agit de silos, d'un bâtiment sur poteaux, d'un four et de trous de poteaux isolés.

Les vestiges

Seuls les silos qui ont fait l'objet d'un test sont présentés ici (St. 5.1 et 9.7). De plan subcirculaire, ils affichent un profil cylindrique et une ouverture de 1,50 m à 1,60 m. Le mobilier qui provient de leur comblement renvoie à l'âge du Fer.

Un bâtiment quadrangulaire sur quatre poteaux a été observé dans la tranchée 14 (St. 14.1 à 14.3 et 14.5). Il mesure 3,50 m de long pour 3,40 m de large, soit une surface de quasiment 12 m². Le mobilier céramique provenant du seul trou de poteau fouillé a été rencontré en grande quantité (cent dix-sept fragments pour un NMI de 2). Les éléments sont cependant trop peu caractéristiques pour attribuer une datation plus précise que l'âge du Fer en général.

Le four se trouve en zone 2. Il se compose de deux creusements : une chambre de cuisson de forme ovale mesure 1,50 m de long pour 1,30 m de large dotée d'une sole en pierres calcaires scellées par du limon ainsi qu'une fosse de travail située à l'arrière de la première. Une couche de cendres et de charbons de bois y a été retrouvée. Son attribution à la phase de La Tène C1 repose uniquement sur ces quelques tessons et la proximité de silos attribués pour la plupart à l'âge du Fer et à La Tène C1 pour un petit nombre.

Deux trous de poteau (St. 5.11 et 5.23), présents au sein de la tranchée 5, n'ont pas livré de mobilier et ne composent aucun plan de bâtiment.

Le mobilier

Sont présentés ici les données concernant le mobilier de tous les vestiges ayant livré de la céramique attribuable à l'âge du Fer, même ceux qui ont été présentés au sein de la première ou de la seconde phase d'occupation du site. Sur les vingt-quatre structures prises en compte, deux mille cent trente-quatre fragments de céramique renvoyant à un NMI 171 ont été prélevés. L'absence de formes caractéristiques a empêché de préciser leur datation et donc leur attribution à l'une des deux phases précédentes ainsi que leur attribution fonctionnelle.

Synthèse

Les vestiges mis à jour à « *Herblay Haut* » sur la commune d'Artenay ont été observés au moyen d'un diagnostic. Ce dernier a permis de mettre en évidence deux phases d'occupations, la première à la transition entre le premier et le second âge du Fer et la seconde au début de La Tène moyenne. D'autres structures étaient présentes sur le site, mais n'ont pas pu être datées précisément et ont été attribuées à une troisième phase datée de l'âge du Fer au sens large.

La première phase d'occupation a été calée au Hallstatt final D3/La Tène A ancienne. Il s'agit principalement de silos auxquels peuvent être ajoutées une fosse de stockage et deux fosses d'extraction de matériaux. Les vestiges sont quasiment tous concentrés dans une zone assez restreinte mis à part les deux fosses d'extraction distantes d'environ cinq cents mètres en direction du sud. Aucune structure d'habitat en lien avec cette zone de stockage n'a été mise en évidence, mais la proximité de ce dernier est fort probable. En effet, le répertoire céramique ainsi que le profil de consommation du site vont en ce sens. Cela est de plus confirmé par la présence de matériel se trouvant essentiellement en contexte domestique (fusaïole, peson, meule). Au vu de leur éloignement, il n'est pas certain que les fosses d'extraction puissent être mises en lien avec la zone d'ensilage. Toutefois, elles se trouvent isolées au sein d'une zone n'ayant pas livré d'autres vestiges contemporains. L'habitat dont elles dépendent ne doit cependant pas se trouver très loin puisque le comblement de l'une des deux a livré des vidanges de foyer et du torchis. Il se trouve vraisemblablement en dehors de la zone diagnostiquée, au sud ou à l'ouest. L'habitat en lien avec le groupe de silos doit quant à lui se développer à l'est ou au nord.

La seconde phase d'occupation prend place à La Tène C1. Il s'agit exclusivement de silos se développant sur une petite emprise. Là aussi, l'habitat correspondant n'a pas été trouvé. Sa présence proche est toute de même induite par le répertoire céramique et le matériel faunique, notamment de la structure 9.2, qui semble correspondre à des rejets de consommation. D'autre part, la présence d'un peson trahit la proximité d'activités à caractère domestique. L'habitat auquel appartient cette aire d'ensilage est certainement à rechercher vers l'ouest, en dehors de l'emprise du diagnostic. L'éloignement de quasiment quatre cents mètres de cette zone de stockage de celle de la période précédente pose la question de la pérennité de l'occupation des lieux. Trois hypothèses sont à confronter. La première part du principe qu'il s'agit du même établissement qui s'est déplacé. La seconde est plutôt en faveur d'une nouvelle occupation, voire du déplacement d'un autre établissement lors d'une autre phase d'occupation. La dernière, enfin considère que l'habitat dont dépend la zone de stockage de la phase 1 ne s'est pas déplacé, mais que c'est l'aire d'ensilage seulement qui a été décalée. Il n'est pas simple de trancher avec les seules informations issues de ce diagnostic. Un décapage extensif entre les deux zones aurait permis d'obtenir des éléments de réponse. Les vestiges rassemblés au sein de la troisième phase sont tous les creusements qui n'ont pas pu être rattachés à l'une ou l'autre des deux premières phases. Il ne s'agit donc pas d'une phase d'occupation à proprement parler, mais plutôt d'un moyen de réunir tous les faits datés de l'âge du Fer au sens large. Le fait qu'aucune autre occupation protohistorique n'ait été repérée lors de l'opération garantit l'appartenance de ces faits à la phase 1 ou à la phase 2, mais le mauvais état de la céramique n'a pas permis aux archéologues de statuer.

45-008-03
ARTENAY, « LA SUCRERIE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Sucrerie	Commune : Artenay
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45.008.018/024 AH
X : 566 100 m	Sauvetage (1976)
Y : 2 343 700 m	Diagnostic (1996)
	Surface totale décapée : 3 880 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha D3/LT A ancienne	Établissement rural de rang
Bibliographie :	
BARATIN *et al.* 1980 ; JUGE & MASSAT 1997 ; KISCH de 1978 ; PROVOST 1988	

Présentation du site

Le site de « *La Sucrerie* », sur la commune d'Artenay, a été sondé à plusieurs reprises à la fin du XXe s. en prévision de destructions liées au développement de la sucrerie. Un grand nombre de structures a été découvert, mais très peu ont pu faire l'objet d'une datation. Le sauvetage de J.-F. Baratin en 1976 a permis de repérer une fosse dont la datation a été calée au Ve s. av. notre ère. Toutefois, l'évaluation de T. Massat en 1996 n'a pas vraiment permis de confirmer cette occupation. Des fosses protohistoriques ont bien été repérées, mais le matériel n'a pas permis d'obtenir de datation fiable. Quatre d'entre elles, de par leur proximité avec la fosse du Ve s., ont cependant été attribuées à la même occupation.

Période 1 (Hallstatt D3/La Tène A ancienne) : un habitat à vocation agricole ?

L'occupation attribuée à cette période concerne principalement des fosses assimilées à des silos. L'une a été fouillée en urgence par J.-F. Baratin en 1976 et les six autres lors de l'évaluation de 1996.

Les vestiges

Cinq probables silos ont été découverts lors des deux opérations (St. 215 à 218). Les quatre premières sont regroupées au sein de la tranchée 51. Elles mesurent entre 1,75 m et 2,60 m de diamètre à l'ouverture. Les profils observés sont soit cylindriques (St. 215) ou tronconiques (St. 217). La dernière est la fosse fouillée en 1975. Son comblement a livré du matériel céramique ainsi qu'une fibule en bronze du Hallstatt D3/La Tène A. Deux fosses supplémentaires ont été observées dans les tranchées 37 et 38. La première des deux, St. 198, est un creusement circulaire de 2,60 m de diamètre à l'ouverture pour 1,50 m de profondeur. Son profil est tronconique. Le comblement n'a fourni aucun élément anthropique. Le fait 236 se trouve à environ cinq mètres au nord-ouest de la fosse précédente. La structure a été vue sur 6,50 m de long, 2 m de large pour une profondeur de 1,20 m. Il s'agit en réalité de deux creusements circulaires distincts. Les deux structures pourraient être des silos ou des fosses de stockage. Le report du plan de 1976 ne permet pas de savoir si St. 236 est la continuité de la fosse découverte en 1976 ou s'il s'agit d'un tout autre creusement.

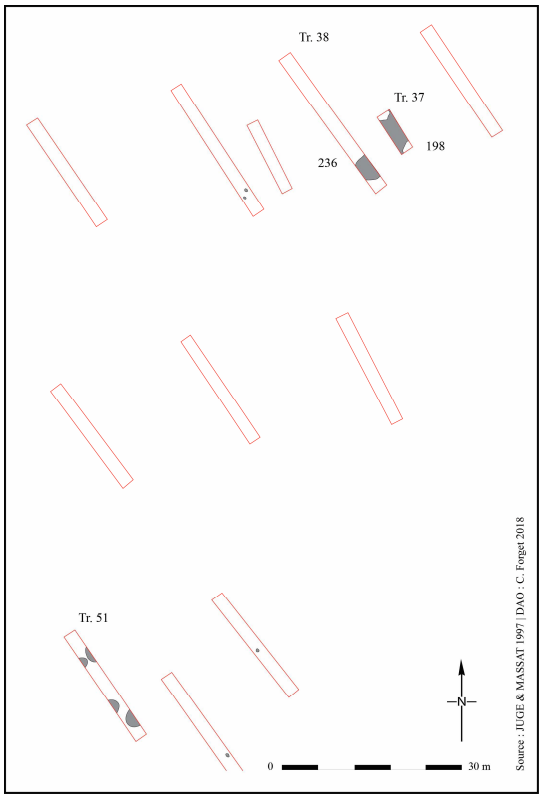

Artenay, « *La Sucrerie* »

Le mobilier

Au total, sans prendre en compte la fosse de 1976, vingt-et-un tessons proviennent des fosses présentées ci-dessus. La faiblesse du corpus ainsi que l'absence de formes et de décors n'ont pas permis de dater les creusements. Cependant, leur appartenance à la période protohistorique est plus que probable. Leur attribution chronologique repose sur la datation de la fosse de 1976. Cette dernière a notamment été datée par de la céramique à la période du Hallstatt D3/La Tène A ancienne.

Une fibule provient de la fosse fouillée en 1976. Il s'agit d'un modèle en bronze à bouton du Hallstatt final/La Tène ancienne.

Synthèse

Les informations issues des opérations menées à « *La Sucrerie* » sont de faible ampleur et ne permettent pas d'élaborer une véritable réflexion à propos de l'occupation protohistorique qui y a été observée. Il s'agit de plusieurs fosses dont une seule a pu être datée précisément du Ve s. av. notre ère. Elles ont toutes été interprétées comme des silos ou des fosses de stockage. Aucun vestige relatif à un habitat n'a été mis en évidence. D'autre part, le faible nombre de structures repéré ne permet pas de connaître l'extension du site. Le reste de l'occupation est vraisemblablement à rechercher en direction du sud-est, sous la sucrerie.

45-008-04
ARTENAY, « CHEMIN DE CHARTRES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Chemin de Chartres	Commune : Artenay/Poupry
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 008 071 OP/038 AH/075 AH
X : 565 200 m	Trois diagnostics (2006, 2009, 2011)
Y : 2 343 800 m	Surface totale décapée : 12 064 m²

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Hallstatt D1-2/LT A	Établissement rural de rang C1
Période 2 : LT C/C2	Établissement rural de rang C0
Période 3 : LT D2	Établissement rural de rang C3
Période 4 : LT D2/Augustéen	Établissement rural de rang C4

Bibliographie :

CAPRON & LÉCUYER dir. 2011 ; LANDREAU dir. 2010 ; NOËL 2006

Présentation du site

Le site du « *Chemin de Chartres* » se trouve sur la commune d'Artenay. Il a fait l'objet de trois diagnostics en 2006, 2009 et 2011 sur des parcelles voisines. L'opération de 2009 a permis de mettre au jour un système d'enclos de La Tène finale. Celle de 2011 a été l'occasion d'étudier une petite occupation de la fin du Hallstatt ou du début de La Tène ainsi que la continuité de l'enclos découvert en 2009. Enfin, la découverte de deux tronçons de fossés en 2006 a pu être mise en relation avec les observations faites en 2010.

Période 1 (Hallstatt D1-2/La Tène A) : un habitat à vocation agricole

Les structures attribuées à cette phase ont toutes été découvertes lors du diagnostic de 2011. Il s'agit de huit silos, d'une fosse et d'un fossé, le tout réparti en trois pôles. Elles ne sont certainement pas toutes strictement contemporaines, mais ont tout de même été réunies en raison d'un manque flagrant d'éléments déterminants en vue de datations plus fines. Certaines d'entre elles sont distantes d'environ quatre cent soixante-dix mètres pour les plus éloignées.

Les structures

Sur les huit silos, trois n'ont pas fait l'objet d'un test (St. 213, 216 et 253). L'ensemble des creusements est circulaire ou subcirculaire. Leur diamètre à l'ouverture oscille entre 1,08 m et 3,38 m alors que leur profondeur est conservée sur des valeurs allant de 0,50 m à 1,12 m. Leur profil est cylindrique (St. 8, 255, 256), voire tronconique (St. 7). Leur comblement a chacun livré de la céramique, de la faune et un élément lithique. Le fait 255 a livré de la céramique, des fragments de plaque foyère et un morceau de torchis. Le comblement des structures 254 et 256 s'est avéré moins anthropisé que celui des précédents silos. Un tesson de céramique seulement a été prélevé pour la première et trois dans le cas de la seconde.

La fosse 226 est un creusement quadrangulaire à fond quasiment plat. Si les couches inférieures sont très peu anthropisées, c'est tout le contraire pour le niveau supérieur qui a livré de la céramique, de la faune ainsi que des fragments de torchis rubéfié.

Le fossé 217 est entouré des faits 216 et 253. L'ensemble mesure 14,70 m de long, 2,06 m de large pour une profondeur conservée sur 1 m. De la céramique ainsi que de la faune y ont été prélevés. Sa fonction reste indéterminée.

Le mobilier

Le matériel céramique se compose de trois cent quatre-vingts fragments renvoyant à un NMI de 9. Le ratio entre productions en pâte grossière et fine à semi-fine est quasiment égal (respectivement 49,7 % et 50,3 %). Seuls les faits 8 et 226 ont livré des formes. Il s'agit des éléments suivants : une jatte tronconique à paroi rectiligne, une probable jatte à bord légèrement refermé, régulier et continu, deux jarres ou vases biconiques dont la carène est décorée d'impressions digitales dans un cas et d'impressions biaises réalisées à la baguette dans l'autre, un pot ou une jarre à lèvre débordante ornée d'incisions biaises très irrégulières, une grande coupe à fond plat, profil concave et bord continu régulier et un gobelet à fond plat et panse concave.

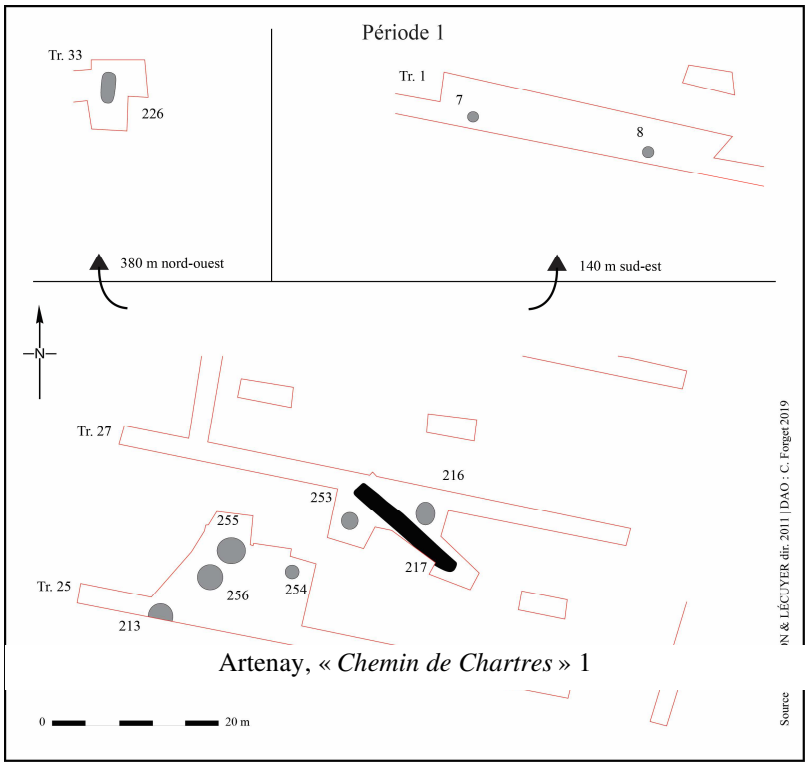

Artenay, « *Chemin de Chartres* » 1

L'indigence du mobilier et du nombre de formes reconnues n'a pas permis de dater avec précision les structures

réunies dans cette phase d'occupation. Toutefois, quelques éléments sont exploitables. Les coupes à panse concave se rencontrent dès l'âge du Bronze final. L'exemplaire du « *Chemin de Chartres* » trouve des comparaisons dans des contextes du Hallstatt D1-2 voire D2/D3. Le reste du mobilier fait montre de pâtes pouvant dater du Hallstatt voire ne remonter qu'à La Tène A.

Le mobilier en terre cuite correspond à quatorze fragments de plaque foyère et vingt-neuf morceaux de torchis. Le corpus faunique se compose de trente-neuf restes qui n'ont pas fait l'objet d'une étude spécialisée. Le matériel lithique se compose de deux éléments de nature indéterminée.

Période 2 (La Tène C/C2) : un habitat à vocation agricole

Quelques structures attribuables à La Tène moyenne ont été repérées dans la zone 1 du diagnostic de 2009. Il s'agit de fosses parmi lesquelles des silos et des fosses oblongues sont à dénombrer ainsi que des trous de poteau, un petit fossé. L'une des fosses oblongues contient une incinération. L'ensemble de ces vestiges est considéré comme appartenant à une seule phase en l'absence d'éléments déterminants permettant d'obtenir des datations fines.

Les vestiges

Les silos 4 et 12 mesurent respectivement 1,68 et 3 m de diamètre pour une profondeur de 0,54 m et 1,5 m. Ils affichent chacun un profil cylindrique. Leur comblement a livré de la céramique de La Tène C2. Le silo 12 recoupe une fosse (St. 28) contenant le dépôt d'un chien quasiment entier en connexion. Il s'agit d'un mâle adulte âgé au moment de la mort dont la taille estimée au garrot était de 53,9 cm. Cette fosse n'a pas livré d'éléments de datation, mais est de facto antérieure au creusement du fait 12. Elle a été attribuée à la Protohistoire au sens large, mais nous l'intégrons tout de même à cette phase pour éviter la dispersion des informations dans une multitude de phases « fictives ».

Trois fosses oblongues ont été repérées dans la même tranchée que les silos, sur une petite zone d'environ 15 m². Deux d'entre elles ont été sondées (St. 16 et 19). La structure 19 n'a pas livré de matériel. Près de celle-ci se trouve la fosse 16. Sur le fond du creusement, à l'extrémité sud-ouest, reposait la base d'un vase contenant des ossements humains incinérés. Le fort arasement de la structure laisse penser que les restes humains prélevés ne constituent pas la totalité de ceux qui avaient été déposés à l'origine. L'étude anthropologique a révélé qu'il s'agissait d'un jeune adulte ou d'un adulte. Au final, l'aspect le plus étonnant réside dans la forme et les dimensions de la fosse qui accueille l'incinération, qui s'apparentent plus au type de creusements destinés à recevoir une inhumation. Les difficultés à trouver des éléments de comparaison sont à l'origine de la datation vague de l'incinération, qui a été attribuée à la période laténienne au sens large en se basant sur la céramique.

Quatre trous de poteau ne formant aucun plan ont livré du matériel céramique de La Tène C.

Le fossé 13 se développe au nord-ouest des silos. Il est orienté nord-est/sud-ouest. La totalité de son tracé n'est pas connue, parce que soit il continue sous la berme, soit parce qu'il est totalement arasé. Il mesure 0,76 m de large pour une profondeur très modeste (0,12 m).

Le mobilier

Le matériel céramique provenant des structures évoquées ci-dessus n'est pas homogène et renvoie à des datations divergentes. Les silos 4 et 12 ont livré du matériel attribuable à La Tène C2 : deux jattes à profil en « S », une jatte carénée à lèvre oblique aplatie, un pot ovoïde à lèvre arrondie, une écuelle à bord rentrant, un fond de passoire. D'autre part, la jatte à profil en « S », le vase de stockage en pâte mi-fine et le bol orné de deux séries de cannelures issus du trou de poteau 10 renvoient à La Tène C. Enfin, la base de céramique contenant l'incinération n'a pas pu être datée avec précision. Il s'agit d'un fond de pot subtronconique complet légèrement surélevé conservé sur 11,5 cm de hauteur. Il s'agirait d'une production laténienne.

La faune récoltée pour cette phase provient des silos 4 et 12 et de la fosse 28. Huit restes de bœuf, seize de caprinés, neuf de porc et trois de coq proviennent des deux silos. Il s'agirait de rejets de boucherie ou de consommation. Nous avons déjà spécifié le caractère quasiment complet du squelette du chien de St. 28 et n'allons pas revenir dessus.

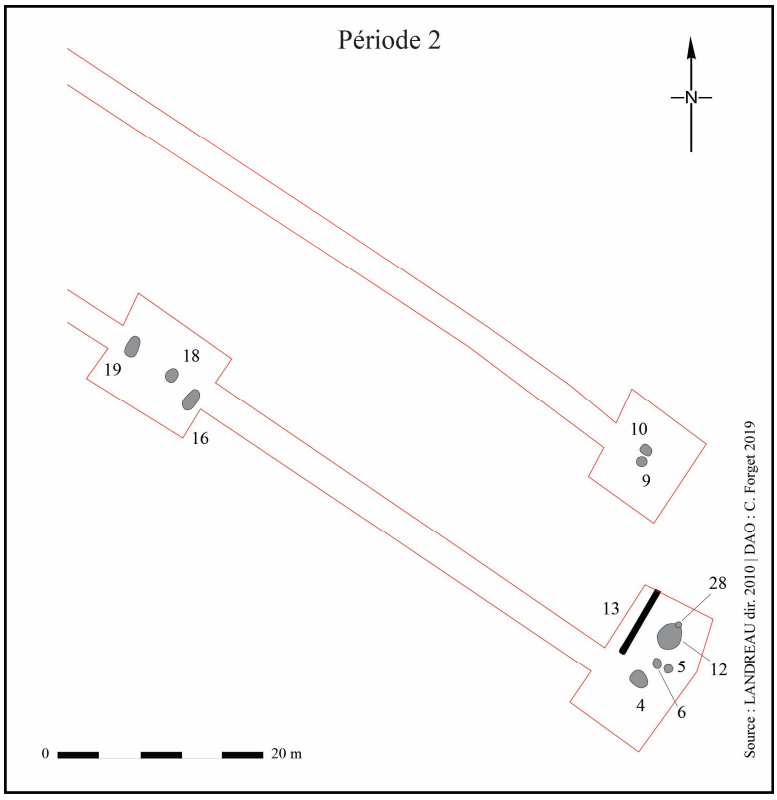

Artenay, « *Chemin de Chartres* » 2

Période 3 (La Tène D2) : un habitat à vocation agricole

Un système d'enclos accolés a été observé pour cette phase d'occupation. Des fosses et des trous de poteau se développent à l'intérieur des aires délimitées.

Les vestiges : l'ensemble fossoyé 1

Cet ensemble fossoyé se compose de deux enclos accolés (enclos 1 et 2). L'enclos 1, de forme trapézoïdale, est orienté sud-ouest/nord-est. Il est le plus petit (0,72 ha), mais possède les fossés les plus puissamment ancrés. En effet, les deux coupes pratiquées sur les fossés 96 et 97 révèlent une largeur de 6,3 m et 6,5 m pour une profondeur de 2,5 m et 2,6 m. Ils affichent un

profil en « V ». Le remplissage observé indique que les creusements ont été comblés de manière lente et naturelle. L'alternance latérale des pendages des effritements des parois n'est pas en faveur de la présence d'un talus le long des fossés. La disposition des tranchées de diagnostic n'a révélé aucune entrée pour cet enclos. Le mobilier provenant des deux sondages a été rencontré en faible quantité. St. 96 a livré de la céramique augustéenne, tandis que les éléments de même nature rencontrés dans le fossé 97 sont de datation indéterminée. Selon les fouilleurs, il s'agirait d'une pollution, dans la mesure où les fragments d'ossements d'animaux renvoient à des individus dont la taille fait penser aux cheptels laténiens. D'autre part, les enclos 2 et 3, comme nous allons le voir, ont été attribués à La Tène D. Il se peut aussi que la partie supérieure du fossé 96 ne fût pas encore comblée à 100 % à l'époque augustéenne, contrairement aux fossés des deux autres enclos. La morphologie du remplissage ainsi que les dimensions impressionnantes du creusement sont susceptibles d'aller dans ce sens.

L'enclos 2 se greffe aux extrémités orientales des longs côtés de l'enclos 1. Il adopte la même orientation que ce dernier. La totalité de son tracé n'est pas connue. Il se poursuit au-delà du cadre du diagnostic de 2009 en direction du nord. La continuité de la structure a été retrouvée lors de l'opération de 2011, à l'extrémité sud-est de la zone diagnostiquée. Malgré la réalisation d'une petite extension, le fossé se poursuit sous la berme. Le rapprochement a été fait avec un tronçon de fossé (St. 2) fouillé en 2006. Il est probable que ce dernier constitue le retour du fossé 138. L'enclos 2 semble donc adopter une forme trapézoïdale et se développer sur une longueur de quatre cent cinquante mètres. En opérant une symétrie entre le côté connu en entier constitué par le fossé 138 et celui constitué par St. 137, on peut considérer la largeur de l'ensemble à environ cent trente mètres. Ainsi, l'enclos 2 s'étendrait sur une surface d'environ 5,85 ha. Au niveau du changement d'axe de St. 138, un autre fossé (St. 144) semble s'appuyer dessus. Il pourrait s'agir d'une entrée aménagée. L'enclos 2 est séparé en deux zones par le fossé 148. Le mobilier céramique indique une datation à La Tène D2 (St. 137, 139) voire La Tène D, pour la structure 138.

Les vestiges : les faits associés à l'ensemble fossoyé 1 (fosses, trous de poteau)

Onze structures ont été repérées dans l'aire délimitée par l'enclos 1. Il s'agit de huit fosses, d'un petit fossé et de deux trous de poteau. Seules les deux dernières structures citées ont été testées (St. 132 et 133). Leur profondeur peu marquée et l'absence de mobilier rendent douteux leur caractère anthropique.

Cinq fosses sont présentes dans l'enclos 2, trois dans la partie septentrionale et le reste dans la partie méridionale. Trois d'entre elles ont pu être testées (St. 158 et 160). Ni leur fonction ni leur datation ne sont pas connues. Le comblement de la fosse 142 la rend particulière. En effet, au bout d'à peine dix centimètres, un dépôt d'objets en fer a été rencontré. Il est composé de pinces, de tôles, de rivets, de clous, de tiges… La céramique, ainsi que la présence d'une fibule en bronze, identifiée comme une variante du type « *Nauheim* » ou à rapprocher des types 7 b et 7c du Titelberg, permettent de dater le dépôt de La Tène D2.

Huit trous de poteau sont concentrés face à l'entrée matérialisée par le fossé 144. Aucune organisation particulière n'a été décelée.

Le mobilier

Le matériel céramique provenant des structures de l'ensemble 1 se compose d'un corpus de trois cent trente-trois fragments correspondant à un NMI de 58. Les éléments reconnus sont les suivants : une jatte à profil en « S », un fond de jatte, une cruche en pâte brune et engobe blanc, un gobelet caréné orné de baguettes, vases de type « *Besançon* » dont certains ont servi au stockage, une imitation de bol « *Lamb. 31/33* », amphores de type « *Dressel 1* », deux vases noirs à pâte rouge, vase de type N.P.R. et des vases en céramique commune sombre, un fragment de *dolium* ainsi qu'un vase en *terra nigra*.

Si les vases de type « *Besançon* » se rencontrent dès La Tène C2 et les cruches à engobe blanc n'apparaissent pas avant l'époque augustéenne, l'ensemble est plutôt homogène et renvoie à la période de La Tène D2.

Le matériel en terre cuite se compose de fragments indéterminés et d'autre présentant des traces de clayonnage et qui s'apparentent donc à des morceaux de parois. La faune de cette phase est issue de huit faits. Le corpus atteint un nombre de cent vingt restes. Il s'agit essentiellement de bœuf (55,83 %), de caprinés (20 %) et de porc (12,5 %). Le chien, le cheval et le coq ne dépassent pas 6 %. Il s'agit plutôt d'individus adultes et âgés. Ces derniers sont abattus pour leur viande. Il s'agit donc de bêtes de réforme. Aucune trace de boucherie ou de consommation n'a été observée sur les ossements étudiés. Le matériel métallique provient principalement de la fosse 142. Il s'agit de pinces, de tôles, de rivets, de clous de charpenterie et de menuiserie et de tiges. Une fibule en bronze dérivée du type « *Nauheim* », mais avec un décor de moulures sur l'arc filiforme de section circulaire complète le tableau. Elle a été datée d'une période allant de 80 à 50 av. notre ère. Un fragment d'objet en fer, dont l'interprétation n'est pas simple (accroche de crémaillère, crochet, clavette ?) provient du fossé 1.

Deux fragments de meules (St. 130), l'un en calcaire et l'autre en grès quartzitique rouge.

Période 4 (La Tène D2/Augustéen) : un habitat à vocation agricole

Un système d'enclos emboîtés a été observé pour cette phase d'occupation. Les vestiges à l'intérieur des espaces circonscrits sont les suivants : un silo, des fosses, des trous de poteau et un petit fossé.

Les vestiges : l'ensemble fossoyé 2

Ce second ensemble fossoyé se compose de deux enclos emboîtés (enclos 5 et 6). L'enclos 5 est le plus petit des deux. De forme trapézoïdale, il est légèrement décalé vers le nord-ouest par rapport à l'axe est-ouest. Son côté le plus long mesure 80 m de long et celui qui lui fait face atteint 50 m. Les deux tronçons qui les rejoignent mesurent 60 m. Le tout délimite une surface de 0,38 ha. Les fossés mesurent entre 3,7 m et 4,6 m de large pour une profondeur

variant entre 2,1 m et 2,5 m. Leur profil est en « V ». Le matériel céramique date globalement le comblement de l'époque augustéenne. Un crochet de *simpulum* à tête d'oiseau aquatique y a été découvert. Le fossé 39 a quant à lui été daté par la céramique de La Tène D.

L'enclos 6 reprend grossièrement la même forme que l'enclos 5, avec des fossés légèrement curvilignes cependant. D'une superficie de 0,77 ha, il englobe ce dernier. La largeur des creusements oscille entre 1,50 m et 2,10 pour une profondeur moyenne de 1,20 m. La céramique le date de La Tène D/Augustéen. L'enclos 6 se poursuit en direction du nord-ouest sous la forme d'un fossé curviligne double. Ils mesurent entre 2,40 et 2,60 m de large pour une profondeur variant entre 1,40 et 1,60 m. Leur profil est systématiquement en « V ». Le peu de céramique qui y a été prélevé a permis de le dater de La Tène D2b et de l'époque augustéenne. Le fossé 164 constitue la continuité du fossé 41 de l'enclos 6 et rejoint le tracé de l'enclos 5 au sud. Il mesure 2,40 m de large et 1,70 m de profondeur. La céramique date la structure de La Tène C2/D1. Il s'agit visiblement du fossé le plus ancien.

Les vestiges : les faits associés à l'ensemble 2 (silo, fosses, trous de poteau, fossé)

Un fossé daté de La Tène D2b et cinq trous de poteau ont été testés dans l'espace interne de l'enclos 5. Les trous de poteau semblent plus tardifs (TCA dans leur comblement).

Un silo et une fosse se trouvent dans l'enclos 6. Aucun élément mobilier n'a été découvert dans le silo alors que la fosse a livré de la céramique de La Tène D2b.

Deux ensembles de trous de poteau dans les tranchées 17 et 18 ont été observés. Plusieurs d'entre eux ont été testés, mais aucune organisation n'est visible et aucun élément de datation n'a été trouvé.

Le mobilier

Le corpus céramique de l'ensemble 2 est quasiment deux fois plus important en quantité (six cent trente-deux restes) et représente un NMI de 112. Les formes identifiées sont les suivantes : une jatte à profil en « S » à lèvre incisée de type « *Orl. 127* », une jatte à lèvre rainurée, dérivée du type « *Besançon* », une écuelle à bord rentrant, quatre pots de type « *Besançon* » dont deux petits exemplaires et un modèle ancien à lèvre étirée subverticale, épaule à revêtement micacé et décorée de traits obliques, un pot ou cruche en pâte brune, un pot en pâte brune, un pot en pâte N.P.R., un pot en C.C.S., une coupe en pâte brune, une coupe carénée de type « *Menez 103* » en *terra nigra*, deux gobelets de type « *Beuvray* », un bol ou gobelet en C.C.S. un gobelet en C.C.S., un gobelet à baguettes en pâte de type « *forêt d'Orléans* », une imitation de bol de type « *Lamb. 31/33* », un couvercle en pâte grossière, une cruche (?), deux cruches à pâte brune et engobe blanc parmi lesquelles un fond annulaire dont la surface externe du fond présente un décor ondé au peigne, deux imitations d'assiettes de type « *Lamb. 5/7* », une assiette à bord oblique de type « *Menez 22/27* » en *terra nigra*, un plat à bord oblique de type « *Menez 22/27* » en *terra nigra*, une assiette en céramique campanienne B-oïde, deux amphores de type « *Dressel 1a* », une amphore de transition « *Dressel 1a/b* », trois amphores de type « *Dressel 1b* », une amphore régionale, une amphore hispanique de type « *Pascual 1* », des vases en céramique commune, des vases de type « *Besançon* », un vase en

céramique C.S.T.E., un vase de stockage dérivé du type « *Besançon* », un vase en N.P.R. et un vase balustre.

Le faciès céramique permet de caler la période d'utilisation de l'enclos entre La Tène D2 et la période augustéenne. Les éléments les plus récents trouvés dans les comblements sommitaux correspondent à des productions du début du Ier s. de notre ère. L'occupation ne semble pas perdurer au-delà du milieu du même siècle. Le répertoire observé est typique d'un site d'habitat avec la présence de vaisselle de table, de vases de préparation, de vases de stockage et d'amphores. La présence de céramique campanienne B-oïde est à noter, car ce type de production se trouve rarement en contexte d'établissement rural.

Le corpus faunique de cette phase provient de cinq structures. Il s'agit de cent cinquante-quatre restes. Le bœuf est le plus représenté avec 53,85 %, suivi par les caprinés (24,41 %) et le porc (10,70 %). Le reste des taxons (chien, cheval, cerf et coq) ne dépasse pas 5 % chacun. Il s'agit en général d'individus adultes et âgés. Les animaux sont abattus pour leur viande et étaient donc des bêtes de réforme. Aucune trace de boucherie ou de consommation n'a été vue sur les ossements étudiés. Pour cette période, les os longs sont relativement nombreux, notamment les radius/ulna et les tibias. Il peut s'agir soit d'une pratique spécifique de boucherie, voire correspondre à un dépôt spécifique, dans le cadre artisanal voire en vue d'un acte symbolique ?

Le mobilier métallique attribué à cette phase d'occupation se compose des éléments suivants : des clous de charpenterie et de menuiserie, une hache à douille servant à l'entretien de l'habitat et de son environnement (St. 95), un fragment de tôle en forme de gouttière ressemblant à l'orle d'un bouclier (St. 34, en l'absence d'*umbo*, il faut rester prudent sur l'interprétation), des forces en fer (St. 41, utilisées pour la taille de la barbe, des cheveux, la tonte des moutons, le jardinage, le tissage, le posage du chaume…), un crochet de *simpulum* en alliage base cuivre à tête d'oiseau aquatique attribuée à la fin du IIe ou au début du Ier s. av. notre ère (St. 41). Cette dernière pièce est exceptionnelle puisqu'il s'agit d'un élément rare en Gaule septentrionale et surtout très inhabituel en contexte d'habitat rural. Il s'agit d'un accessoire employé pour servir le vin et utilisé par une population relativement aisée. Il a été retrouvé dans une structure contenant de la céramique augustéenne.

Synthèse

Le site du « *Chemin de Chartres* » est localisé sur la commune d'Artenay. Il a été étudié par le biais de trois diagnostics implantés sur des parcelles contiguës. Quatre occupations distinctes ont été observées. La première prend place à la transition entre le premier et le second âge du Fer. Après une période de hiatus, le site est réinvesti de manière continue à La Tène moyenne puis finale.

La première occupation qui nous intéresse prend place entre le Hallstatt D1-2 et La Tène A. Les vestiges, composés essentiellement de silos, mais aussi d'une fosse et d'un fossé se répartissent en deux ensembles principaux distants de cent quarante mètres. Les deux groupes sont composés de silos. Le premier en regroupe deux petits (entre 1 m et 1,75 m de diamètre) tandis que le second en compte sept de plus grande dimension (entre 2,55 m et 3,38 m de diamètre). Le fossé, connu dans son intégralité, revêt un caractère isolé. Il ne semble pas

s'insérer dans un quelconque système fossoyé. Au contraire, il s'intègre au sein de la zone d'ensilage sans aucun recoupement. La présence d'un élément structurant à une date aussi haute est étonnante. En effet, les occupations datées de cette période se développent essentiellement en milieu ouvert et les fossés de quelques dizaines de mètres de long n'apparaissent qu'à la fin de La Tène moyenne. La fosse quant à elle n'a pas livré d'informations sur sa fonction primaire et se trouve totalement isolée du reste de l'occupation. Les données renseignent sur une utilisation secondaire comme dépotoir et la présence proche d'un habitat contemporain (quantité importante de céramique, faune, torchis rubéfié). Nous sommes donc en présence de trois groupes de structures dont la contemporanéité n'est pas assurée par le mobilier. Les deux zones d'ensilage peuvent appartenir au même habitat avec un décalage dans le temps. Ce dernier est vraisemblablement à chercher en direction de l'ouest, puisque le diagnostic effectué en 2009 immédiatement au sud n'a pas livré de vestiges contemporains. Quant à la fosse, elle n'est sans doute pas contemporaine des deux zones de silos. L'habitat dont elle dépend se situe hors des zones diagnostiquées, probablement vers l'ouest lui aussi.

La seconde phase d'occupation prend place à La Tène C voire à La Tène C2. Les vestiges sont épars et pas forcément synchrones. Il s'agit seulement de deux silos, de trois fosses oblongues, de trous de poteau et d'un fossé pour lesquels aucune organisation particulière n'a été décelée. Le site est globalement mal caractérisé en raison d'un nombre de structures infime et de datations peu précises. Le seul élément sortant de l'ordinaire est la présence d'un vase contenant une incinération au sein d'une des fosses oblongues.

La troisième phase intervient à La Tène D1 et se poursuit jusqu'à La Tène D2. L'espace est structuré pour la première fois par l'implantation d'un établissement rural matérialisé par un système d'enclos accolés rectilignes. L'enclos principal s'étend sur 0,72 ha. Il est représenté par des fossés puissamment ancrés. Il est fortement probable qu'il renferme l'habitat de cet établissement rural. L'enclos 2 est quant à lui quasiment dix fois plus vaste que l'enclos 1 et se trouvé doté d'une séparation interne. Il s'agit vraisemblablement de l'espace dévolu aux activités dont vivent les propriétaires des lieux. Malgré le nombre élevé de tranchées qui ont été ouvertes dans l'espace circonscrit, quasiment aucun vestige n'a été découvert, si ce n'est quelques fosses éparses et quelques trous de poteau pouvant participer au système d'entrée. Deux entrées caractérisent l'enclos 2 alors qu'aucune n'a été repérée pour l'enclos 1. Il s'agit d'une interruption du fossé 137 et d'un système pouvant être complexe, représenté par les fossés 143 (hors de l'enclos), 144 et un fossé plus à l'ouest. Le fossé le plus ancien semble être le fossé de partition interne de l'enclos 2. Le lien stratigraphique entre le côté occidental et ce dernier n'est pas connu, car leur jonction n'a pas été sondée. Il est possible que l'enclos secondaire s'arrêtait initialement au fossé 148/1 et qu'il ait été agrandi par la suite tout en remblayant le fossé 148/1, ce qui expliquerait ses fortes dimensions et son comblement antérieur à celui des autres. En effet, les séparations internes sont généralement moins ancrées au sol sur ce type de sites Ainsi, deux phases seraient à considérer. Une première phase où l'enclos serait constitué de l'enclos principal et de l'enclos 2 limité au fossé 148/1 au nord-est. Dans le courant de La Tène D1, ce dernier est comblé pour permettre l'agrandissement de l'enclos 2. Le matériel provenant des fossés de l'enclos 1 et des fossés formant le grand enclos 2 renvoient essentiellement à La Tène D2. Les quelques éléments augustéens rencontrés dans les

niveaux supérieurs de l'enclos 1 permettent de penser que les fossés constituant ce dernier, beaucoup plus imposants, étaient encore visibles à cette époque et ont définitivement été refermés un peu plus tard que ceux de l'enclos 2, alors que le site était visiblement déjà abandonné depuis une période plus ou moins longue, pouvant aller de quelques années à quelques décennies. En se basant sur la présence de la fibule dérivée du type « *Nauheim* », on peut penser que l'établissement a été occupé jusqu'à La Tène D2a, et peut-être abandonné au cours de La Tène D2b. Le mobilier indique la présence d'un habitat dont le statut est difficile à déterminer avec précision. Aucun vase ne sort de l'ordinaire, mais la présence d'amphores indique que les habitants entretenaient des échanges avec la Méditerranée. La faune quant à elle permet de penser qu'ils n'étaient pas riches au point de consommer des bêtes jeunes. Le profil faunique indique que les animaux ont été abattus à un âge avancé. Enfin, le matériel métallique rend surtout compte de la vie quotidienne de l'établissement et de ses habitants. Aucun élément remarquable n'est à noter. Ainsi, au vu des vestiges immobilier et mobilier, le site semble endosser un statut confortable, sans pour autant pouvoir être qualifié de riche.

La quatrième et dernière phase protohistorique du site intervient à La Tène D2 et se poursuit jusqu'à la période augustéenne. Un nouvel établissement rural est fondé à une cinquantaine de mètres au sud-ouest de l'ensemble 1, selon une toute autre orientation. Si les fouilleurs, en se basant sur la céramique, suggèrent de considérer l'ensemble 1 et 2 comme synchrones, aucun indice ne paraît en faveur d'une telle proposition. Il est plus plausible au contraire que l'ensemble 1 ait été abandonné justement dans le but de créer l'ensemble 2. Le corpus céramique des deux occupations, assez précis pour dater leur utilisation au cours de La Tène D2, ne l'est vraisemblablement pas assez pour montrer leur succession plus que probable au sein de cette phase qui dure tout de même cinquante ans. Cette phase d'occupation est caractérisée par la présence d'un système d'enclos emboîtés. L'enclos 5 s'étend sur 0,38 ha. La surface totale n'est pas connue, car l'enclos 6 se poursuit hors emprise. On peut estimer la taille de l'ensemble 2 à environ 3,30 ha. Aucun système d'entrée n'a été rencontré. L'enclos principal présente lui aussi des fossés plus imposants que l'enclos secondaire. Si le premier est trapézoïdal, la forme du second renvoie volontiers à un tracé curviligne. Des fossés longitudinaux permettent de connecter le fossé 41 au fossé du second enclos. Enfin, le côté nord-ouest de l'enclos 6 présente un fossé double, particularité qui est susceptible de se retrouver au sud. Le phasage des deux enclos n'est pas connu dans la mesure où aucun sondage n'a été réalisé aux endroits où ils se rencontrent. L'espace interne des enclos n'a livré que des structures sans organisation particulière visible. Le site a été daté par la céramique de La Tène D2 et de l'époque augustéenne principalement, mais sa fréquentation se poursuit jusque dans les années 40 de notre ère. Le mobilier indique qu'il s'agit d'un site d'habitat. Ce dernier doit se trouver au sein de l'enclos 5. Le corpus céramique est typique d'un site d'habitat. La présence d'une céramique campanienne B-oïde est notable dans la mesure où ce type de production ne se retrouve qu'en de très rares cas sur des établissements ruraux. L'étude menée sur la faune indique là aussi la consommation de bêtes réformées. Enfin, le matériel métallique renseigne principalement sur la vie quotidienne des habitants. La présence d'un fragment de tôle pouvant être l'orle d'un bouclier est à noter, même si en l'absence de l'umbo il faut rester prudent. L'élément marquant est sans aucun doute le crochet de *simpulum*, objet exceptionnel dont la rareté a déjà été remarquée en Gaule septentrionale. De plus, sa présence au sein d'un

habitat rural est frappante. Cet instrument, associé au vase en céramique campanienne B-oïde sont peut-être les éléments qui permettent de rehausser le statut du site, qui, sans leur présence, semblait atteindre un statut quelconque.

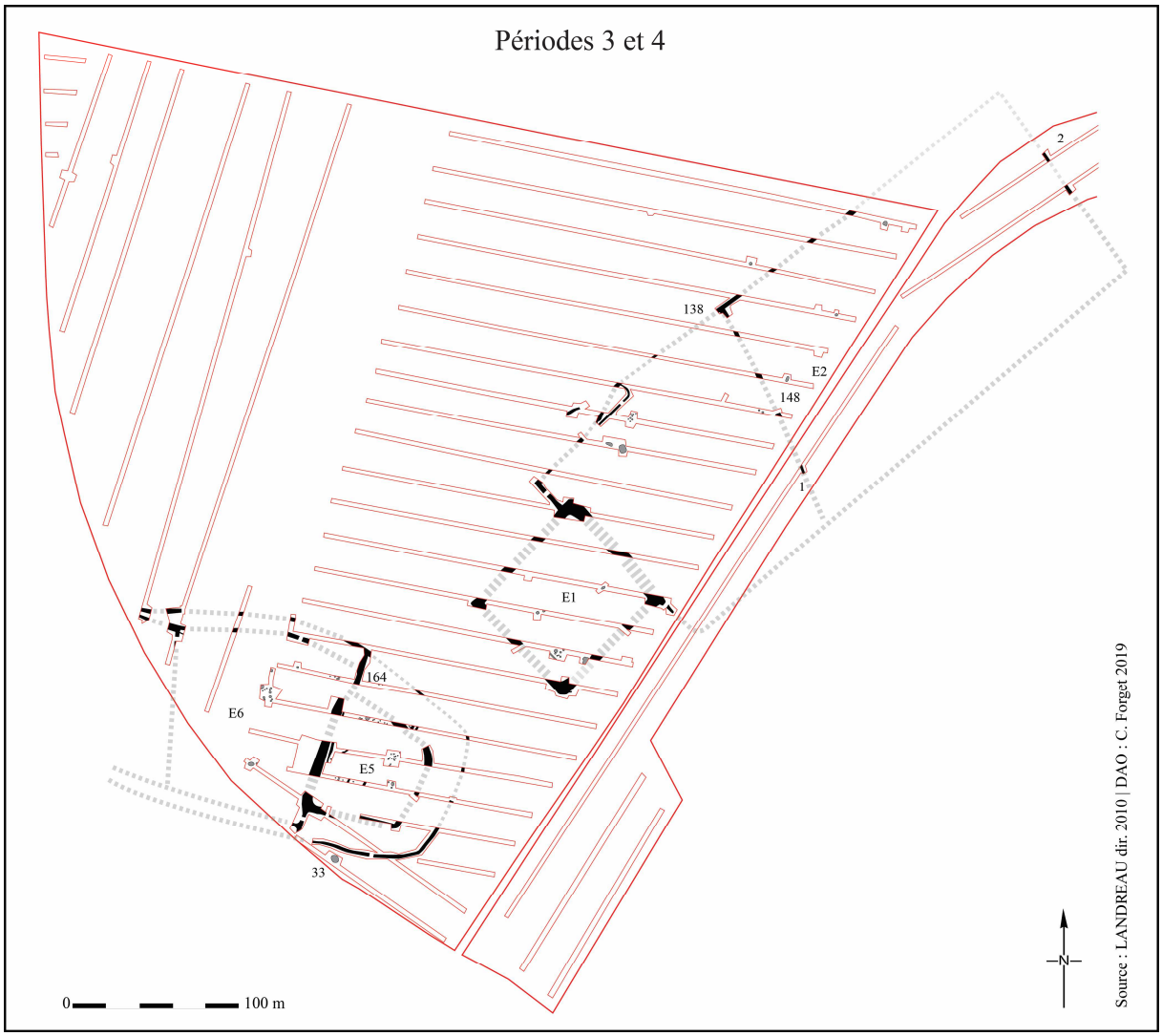

Artenay, « *Chemin de Chartres* » 3 et 4

COMMUNES D'ASCHÈRES-LE-MARCHÉ

45-009-01/16
ASCHÈRES-LE-MARCHÉ, « LE MARJOLET »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Marjolet/La Cabarne	Commune : Aschères-le-Marché/Villereau
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45.008.026 AH
X : 574 751 m	Diagnostic (2006)
Y : 2 343 054 m	Fouille (2006-07)
	Surface totale décapée : 14 000 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha D3/LT A ancienne	Établissement rural de rang C1
Période 2 : LT B	Établissement rural de rang C3
Période 3 : LT B2/C1	Établissement rural de rang C3
Période 4 : Âge du Fer	-
Bibliographie :	
GILOTTE 2015 ; GILOTTE dir. 2008 ; MILLET 2006	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Le Marjolet* » se trouve à cheval sur les communes d'Aschères-le-Marché et de Villereau. Il a été découvert en 2006 lors de l'un des diagnostics qui ont précédé la construction de l'A19 puis a de nouveau été observé lors d'une fouille l'année suivante. Des occupations rurales dont la vocation est le stockage ont pu être réparties sur trois phases chronologiques se succédant à partir de la fin du Hallstatt jusqu'au début de La Tène moyenne.

Période 1 (Hallstatt D3/La Tène A ancienne) : un habitat laténien à vocation agricole

Trois silos (St. 74, 119 et 121) ont été attribués à cette phase d'occupation. Ils se concentrent dans l'extrémité nord-est du décapage de la fouille.

Les vestiges

Les silos 74 et 119 sont subcirculaires et mesurent respectivement 1,85 m et 1,73 m de diamètre pour des profondeurs de l'ordre de 2,64 m et 1,20 m. St. 121 est plus ovalaire et se développe sur 1,58 m de long et 1,28 m de large pour une profondeur de 1,42 m. Les deux premiers sont caractérisés par un profil piriforme tandis que celui du dernier est plutôt tronconique. Les faits ont tous livré de la céramique, de la faune et des pierres chauffées. St. 74 et 119 contenaient en plus un lissoir en silex chacun. Le seul élément notable est la présence d'un arc de fibule au sein du silo 74.

Le mobilier

Le corpus céramique prélevé au sein des trois silos atteint quatre cent soixante-cinq restes pour un NMI égal à 52. Il s'agit à 91,61 % de productions en pâte grossière et en bien moindre quantité de céramiques en pâte semi-fine (5,38 %) et fine (3,01 %). Les formes identifiées sont les suivantes : une jatte à profil simple et lèvre biseautée, une à profil discontinu et vasque profonde et une autre à carène vive, un pot piriforme à cordon digité rapporté en haut de la panse, un fragment de gobelet ou petit vase tourné (le seul) dont le bord est orné de cannelures, deux petits vases à panse ovoïde et petite lèvre éversée dont un exemplaire avec la lèvre ornée d'impressions digitées, trois vases décorés à la barbotine (décors géométriques encadrés par des bandes parallèles ; les chevrons emboîtés sont réalisés à la barbotine noire ou beige) ainsi qu'un fragment de bord présente un décor de bandes parallèles obtenues grâce à l'association de points réalisés à l'aide d'un peigne.

L'association de productions peintes, de décor à impressions ponctuelles et de cordons digités rapportés sur le pot piriforme permettent de situer cette occupation à la transition Hallstatt D3/La Tène A ancienne. Quelques éléments résiduels de cette phase se retrouvent dans le comblement de silos alentours, tels que St. 76 (phase 2) qui a livré des fragments de panse avec cordons digités et une fibule à timbale.

Le matériel faunique a été étudié dans son ensemble par l'archéozoologue et non phase par phase. Les données seront présentées à la fin de la notice. Le seul élément métallique de cette phase provient du silo 74. Il s'agit d'un ardillon de fibule sans doute de type simple en fer. Le matériel lithique se compose de deux polissoirs/brunissoirs en silex issus de St. 74 et 119.

Période 2 (La Tène B) : un habitat laténien à vocation agricole

Douze silos ainsi qu'une fosse oblongue et deux groupes de trous de poteau ont été attribués à cette phase d'occupation. Ils se développent dans le quart nord-est de la zone fouillée.

Les vestiges

Douze silos ont été observés (St. 11, 33, 76, 78, 79, 81, 98, 105, 122, 124, 126 et 72). Six d'entre eux sont circulaires et affichent un diamètre compris entre 0,80 m et 3,80 et une profondeur variant entre 0,56 m et 1,77 m. Le reste des silos montre une morphologie plutôt

ovalaire. Leur longueur oscille entre 1,04 m et 4,04 m, leur largeur entre 0,92 m et 3,24 m tandis que leur profondeur varie entre 1,26 m et 2,54 m. Six des creusements montrent un profil tronconique, quatre sont piriformes, un est discoïde et le dernier demeure indéterminé. Tous les silos ont livré de la céramique, de la faune et du lithique et quelques-uns contenaient du torchis (St. 11, 76, 78, 105, 122, 126) et d'autres des fragments de meule (St. 11, 98, 126). Certaines des structures contenaient ce qui s'apparente à des vidanges de foyers. Certains éléments sont notables. Le silo 76 par exemple a livré une fibule et deux lissoirs en silex, le fait 79 un vase de stockage entier posé sur le fond, une fusaïole ainsi qu'un fragment d'os de fœtus humain et le silo 105 une pointe de javeline ainsi qu'un fragment de fibule.

Une seule fosse n'a pas été interprétée comme un silo (St. 100). Elle mesure 2,06 m de long, 1,20 m de large pour une profondeur conservée sur 0,54 m. Le comblement a livré de la céramique, de la faune ainsi qu'un lissoir en pierre. Sa fonction demeure indéterminée.

Sept trous de poteau se trouvent dans l'aire d'ensilage (St. 95, 96, 97, 102, 104, 106 et 107). Certains ont livré du mobilier, et par association, ceux qui étaient à proximité immédiate leur ont été affiliés. Aucune organisation particulière ne se dessine.

Le mobilier

Le matériel céramique attribué à cette phase d'occupation se compose de mille trois cent neuf tessons correspondant à un NMI de137. Il s'agit là encore majoritairement de céramiques en pâte grossière (81,28 %) et dans une moindre mesure de productions en pâte semi-fine (9,86 %) et fine (8,86 %). Les formes reconnues se retrouvent pour certaines dans le répertoire de céramiques datées de La Tène B2/C1 (phase 3), mais la différenciation entre les deux phases se répercute ici par l'absence de formes typiques de la phase 3. Les éléments identifiés sont les suivants : deux jattes, dont une à panse tronconique et bord vertical et l'autre à panse arrondie et lèvre infléchie, six jattes à profil discontinu dont un exemplaire présentant un trou de raccord au niveau de la panse, deux jattes à bord rentrant, deux jattes à bord festonné, une jatte à carène vive, une jatte à vasque profonde et lèvre infléchie, dix terrines à épaulement dont une décorée d'une fine cannelure qui souligne la jonction du col avec la panse, un petit pot à carène haute et lèvre éversée, un bol à parois tronconiques, une écuelle à bord rentrant, une assiette à parois tronconiques, un gobelet (?) à panse ovoïde et bord vertical, deux gobelets à carène haute, un gros vase de stockage à profil bitronconique et lèvre biseautée, un gros vase de stockage à profil sinueux et col cylindrique, un bord digité de vase à profil cylindrique ainsi qu'un petit vase piriforme aux parois lissées.

Les productions suivantes se retrouvent aussi bien dans les structures de la phase 2 que dans celles de la phase 3 : les vases à ouverture resserrée, les jattes à profil discontinu et lèvre infléchie, les terrines à épaulement ou les jattes à col cylindrique ainsi que la jatte à bord festonné sont des formes qui se rencontrent pour certaines dès La Tène B1 et dans le courant de La Tène B. Les jattes à bord festonné se rencontrent même jusqu'à La Tène C1. Les formes identifiées permettent de placer cette phase d'occupation dans le courant de La Tène B, sans plus de précision. En effet, le répertoire se compose de formes se rencontrant sur toute cette période, voire jusqu'au début de La Tène C1. L'absence d'éléments discriminants permettant

d'attribuer ces structures à la phase 3 peut soit être accidentelle, voire s'expliquer par une légère antériorité des faits de la phase 2, qu'il n'est pas possible de quantifier avec précision.

Le mobilier en terre cuite se compose d'une fusaïole entière de forme biconique à faces creusées et irrégulières dont la surface a été lissée (St. 79) et d'un total de cent soixante-huit fragments de torchis (St. 76, 78, 105 et 122) dont la grande majorité est issue du comblement du fait 105. Le matériel faunique a été étudié dans son ensemble par l'archéozoologue et non phase par phase. Les données seront donc présentées à la fin de la notice. La seule information qu'il est possible d'écrire ici est la présence d'un fragment de compacta (équivalent de la diaphyse pour le bois de cervidé) de bois de cerf de forme rectangulaire mesurant 24 cm de long et 7 cm de large. Il s'agit d'un témoin de travail de l'os à une fin non alimentaire. D'autre part, un radius gauche de fœtus humain provient de la structure 79.

Quatre objets métalliques sont associés à cette phase. L'un provient du silo 76 et les autres du silo 105. L'élément issu de St. 76 est un fragment de fibule à timbale sur le pied en bronze dont la diffusion remonte au Hallstatt final D3/La Tène A ancienne. Il s'agit d'un élément résiduel dont la datation concorde parfaitement avec celle de la phase 1. Le matériel provenant du silo 105 renvoie à une fibule en fer de type indéterminé, à une pointe de javeline en fer en forme de feuille allongée, archéologiquement complète, ainsi qu'à un fragment de tige cylindrique dont une partie au moins était creuse. Il pourrait s'agir de l'emmanchement à douille d'un outil ou du talon d'une arme. L'association des deux objets est tentante et même probable, d'autant plus que l'un et l'autre proviennent de deux unités stratigraphiques adjacentes faisant partie du comblement terminal délibéré du creusement.

Le matériel lithique se compose de deux polissoirs/brunissoirs en silex (St. 76) et de cinq fragments de meule en grès ferrugineux (St. 11) et de deux fragments de meule en grès (St. 76, 126) dont un exemplaire à la surface légèrement concave présentant deux trous avec des traces de chauffe (GILOTTE dir. 2008).

Période 3 (La Tène B2/C1) : un habitat laténien à vocation agricole

Cette occupation est exclusivement constituée de structures de stockage de type silo.

Les vestiges

Sept silos ont été attribués à cette période (St. 14, 35, 37, 38, 77, 103 et 127). Quatre sont circulaires avec des diamètres compris entre 2,23 m et 2,90 et des profondeurs conservées sur des valeurs variant de 0,96 m à 2,30 m. Le reste se développe de manière ovalaire. Leur longueur oscille entre 1,34 m et 2,80 m, leur largeur entre 1,10 m et 1,54 m et leur profondeur varie entre 0,84 m et 1,20 m. Quatre montrent un profil piriforme et les trois autres un profil tronconique. Tous les silos ont livré de la céramique, de la faune et du lithique et quelques-uns contenaient du torchis (St. 14, 77) et d'autres des fragments de meule (St. 14, 127). Certains ont livré des éléments très intéressants, comme St. 35 et son bracelet en verre et ses deux lissoirs, St. 77 avec son fragment d'anneau en bronze et sa lame du Grand Pressigny et enfin le fait 127 avec son lissoir en silex et deux restes humains.

Le mobilier

La céramique de cette phase se compose d'un total de mille trois cent quatre-vingts restes pour un NMI de 143. Tout comme les deux phases d'occupation précédentes, la céramique en pâte grossière est majoritaire (77,83 %) et les productions en pâte fine et semi-fine se retrouvent en moindre quantité (respectivement 15,29 % et 6,88 %). Le répertoire se compose des éléments suivants : deux jattes à profil discontinu, quatre exemplaires à profil discontinu et bord rentrant, paroi arrondie et bord vertical, une jatte à panse incurvée et bord légèrement épaissi, cinq jattes à bord festonné, trois jattes à lèvre ourlée, une jatte ou terrine à épaulement décorée de cannelures sur le col, onze terrines à épaulement, dont quatre de petit module, une écuelle à profil simple, onze jattes/écuelles à profil discontinu, une écuelle probablement tournée ou finie au tour, une coupe à profil sinueux décorée d'ocelles en grappe, encadrés par trois bandes parallèles, un *dolium* à bord triangulaire, deux vases à ouverture resserrée, un vase à profil subcylindrique et carène haute ornée d'impressions digitées, deux fonds sur pied surélevé ou annulaire, un fond sur pied surélevé tourné, un fond à pied annulaire tourné, deux vases à mouluration, deux microvases, un vase à carène haute et lèvre triangulaire épaissie, un vase à profil ovoïde sans col dont la panse est ornée de petites incisions et un fragment de panse avec des trous pratiqués avant cuisson peut être interprété comme une faisselle.

Les productions suivantes se retrouvent aussi bien dans les structures de la phase 2 que dans celles de la phase 3 : les vases à ouverture resserrée, les jattes à profil discontinu et lèvre infléchie, les terrines à épaulement ou les jattes à col cylindrique ainsi que la jatte à bord festonné sont des formes qui se rencontrent pour certaines dès La Tène B1 et dans le courant de La Tène B. Les jattes à bord festonné se rencontrent même jusqu'à La Tène C1.

Les vases à profil subcylindrique et carène haute, le vase ovoïde sans col, la tendance au développement d'une lèvre déjetée pour les pots et les *dolia*, l'utilisation de baguettes ou moulurations ainsi que le motif d'ocelles en grappe estampé sur l'un des vases permettent de dater cette phase d'occupation autour de La Tène B2/C1.

Le matériel en terre cuite renvoie à une fusaïole entière de forme cylindrique à ouverture concave (St. 14) ainsi qu'à douze morceaux de torchis provenant des faits 14, 77 et 126. Le matériel faunique a été étudié dans son ensemble par l'archéozoologue et non phase par phase. Les données seront donc présentées à la fin de la notice. La structure 127 a livré un radius gauche de fœtus humain et la moitié distale du fémur d'un humain adulte.

Le mobilier métallique se compose d'un fragment d'anneau en bronze étamé assimilé à un passe guide (élément de harnachement). Il provient de la structure 77.

Du mobilier en verre provient du silo 35. Il s'agit d'un fragment de bracelet en verre incolore translucide assimilable au groupe 3a de la typologie de T.E. Haevernick et à la forme 4 de R. Gebhard, bien que cette couleur ne soit pas répertoriée pour cette forme.

Le matériel lithique se compose de deux polissoirs/brunissoirs en silex (St. 35, 127), de cinq fragments de meule en grès ferrugineux (St. 11) et de trois fragments de meule en grès (St. 127). La découverte récurrente de ces lames de silex au sein des trois phases d'occupation du site laisse penser qu'elles avaient une utilité spécifique.

Période 4 (Âge du Fer) : un habitat laténien à vocation agricole

Les structures qui ont été regroupées dans cette phase sont celles qui ont été attribuées à l'âge du Fer au sens large, faute de datations précises. Ainsi, il est très probable qu'elles participent à l'une des trois phases d'occupation précédemment explicitées. Il s'agit de silos, de fosses et de trous de poteau ne dessinant aucun plan concret.

Les vestiges

Sept silos (St. 13, 34, 44, 101, 109, 120 et 128) n'ont pas livré assez de mobilier datant pour être intégrés à l'une ou l'autre des phases d'occupations du site. Ils sont tous ovales à l'exception de deux creusements. Les faits de cette forme possèdent une longueur comprise entre 1,04 m et 2,48 m, une largeur variant entre 0,60 m et 1,44 m tandis que leur profondeur n'excède pas 1,90 m. Les deux silos circulaires ont un diamètre de 0,63 m et 1,23 m et leur profondeur ne va pas au-delà de 0,70 m. Quatre d'entre eux possèdent un profil tronconique, deux ont un profil piriforme et le dernier n'a pas pu être déterminé. Le matériel rencontré lors de la fouille de ces structures se compose systématiquement de céramique, de faune et d'éléments lithiques, à l'exception de St. 13 qui ne contient que les deux premiers types de mobilier.

Quatre fosses (St. 12, 42, 75 et 99) ont livré du matériel de l'âge du Fer. Elles ont toute une forme oblongue et sont très arasées. Elles mesurent entre 0,84 m et 2,17 m de longueur et entre 0,56 m et 1,30 m de large. Elles ont livré une quantité infime de céramique qui n'a pas permis de préciser leur datation. Leur fonction demeure inconnue.

Quatre trous de poteau à la morphologie semblable (St. 10, 39, 5 et 6) ont été repérés au sud des silos. St. 10 et 39 ont vraisemblablement fonctionné ensemble pour former un aménagement qui nous échappe. Leur relation avec les fosses 5 et 6 demeure très floue.

Le mobilier

Une fusaïole de type bitronconique à ouverture convexe entourée d'un léger bourrelet saillant a été trouvée dans le remplissage du silo 79.

L'étude archéozoologique a été réalisée par l'archéozoologue en prenant en compte l'ensemble de la faune provenant des quatre phases présentées plus haut. Au total, mille six cent soixante-cinq restes ont été prélevés. Seulement 23,66 % d'entre eux ont pu être identifiés. Il s'agit principalement de porc (39,85 %) et d'ovicaprinés (31,47 %). On retrouve ensuite le bœuf avec 14,97 % et le chien avec 9,64 %. Le cheval et le cervidé se retrouvent respectivement à hauteur de 3,30 % et 0,51 % du nombre de restes déterminés. Il s'agit principalement de jeunes individus. Par exemple, les jeunes porcs et ovicaprinés représentent respectivement 73 % et 78,2 % du nombre d'individus de leur espèce. Les restes de cheval sont principalement des dents, qui d'après leur usure, font état d'individus adultes et d'un âge plutôt avancé, sans doute

entre quatre et dix ans voire plus. Aucune trace de boucherie n'a été repérée sur les restes équins. Certains restes de chiens présentaient quant à eux des stries de découpe.

Les restes fauniques des structures 37, 38, 76, 121 et 124 ont été étudiés à part en raison de leur quantité d'ossements provenant de la « triade ». Or, l'étude archéozoologique a montré qu'il s'agissait principalement d'ossements du crâne (39,5 %) et de l'autopode (25,5 %). Il s'agit de parties qui n'étaient pas consommées. Celles-ci justement (fémur, humérus…) ne représentent que 5,7 % du nombre de restes de ces structures. Les os longs ayant subi de graves dégradations, il est très probable que les fémurs et les humérus se trouvent à l'état d'esquilles indéterminées. Ces informations laissent penser que ces structures ont servi de poubelle pour y jeter ce qui s'apparente à des déchets de cuisine. En revanche, la découpe de grands animaux comme le bœuf ou le cheval est généralement considérée comme une activité réservée aux

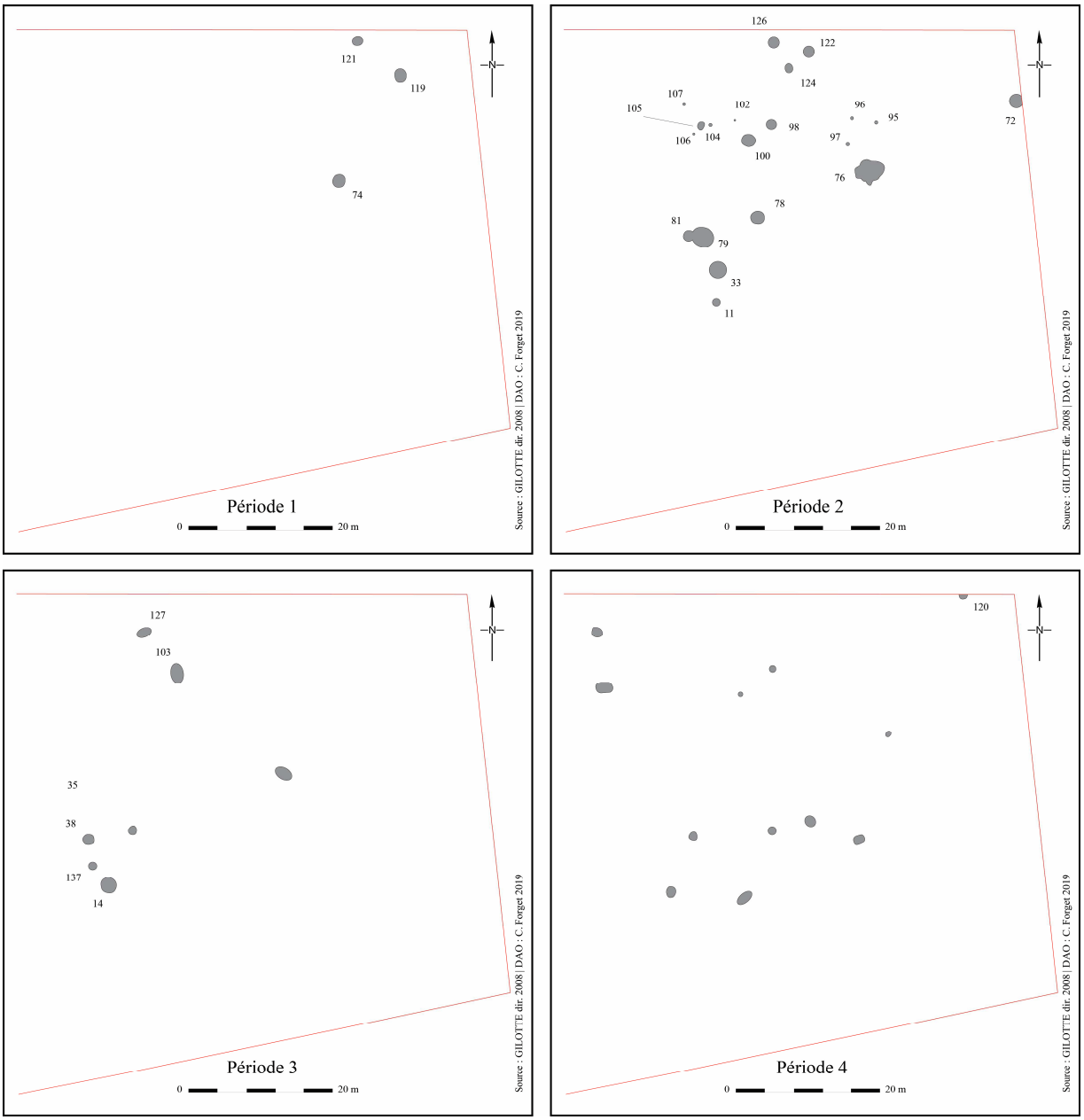

Aschères-le-Marché, « *Le Marjolet* » 1 à 4

boucheries artisanales. Il est donc intéressant de noter que plus de la moitié des ossements de bœuf est issue du crâne de l'animal.

L'extrémité d'un andouiller d'un bois de cerf provenant de St. 120 (Phase 4) a été grossièrement équarrie à sa base en une sorte de biseau. Il s'agit comme pour l'élément retrouvé au sein de St. 76 d'un indice de tabletterie.

Synthèse

Le site découvert au lieu-dit « *Le Marjolet* » a permis de mettre au jour trois occupations rurales majoritairement formées de structures de stockage de type silo. La première phase est à replacer à la transition entre le Hallstatt D3 et La Tène A ancienne. Après un hiatus, la zone est réoccupée à La Tène B puis à la transition entre La Tène B2 et La Tène C1. Il s'agit d'ailleurs de la dernière occupation protohistorique des lieux. Une quatrième phase regroupant tous les faits qui n'ont pas pu être attribués à l'une ou l'autre de ces trois phases d'occupation a été créée. La première occupation des lieux est relativement discrète. Elle correspond à seulement trois silos. Le matériel céramique qui en provient est plutôt varié et renvoie à des productions correspondant à un habitat qui doit être proche, mais qui n'a pas pu être décelé. La présence de matériel lithique plutôt issu de contextes domestiques renforce cette impression.

Après un hiatus d'un peu plus d'un demi-siècle, un nouveau site de stockage, toujours constitué de silos, est installé exactement au même emplacement. Il semble dépendre d'un habitat plus important ou du moins inscrit dans un processus agricole plus complexe. Cet habitat doit d'ailleurs se trouver à proximité immédiate à en juger par la présence de céramique de cuisson et de présentation. Le reste du matériel plaide aussi en la faveur de cette proximité à en juger par la présence d'une fusaïole et du même type de matériel lithique que celui mis en évidence pour la période 1. La présence d'une arme confirme d'autre part le statut particulier des habitants.

La troisième et dernière phase d'occupation semble succéder directement à la seconde à en juger par la présence de formes céramiques se retrouvant à la fois dans les répertoires de La Tène B et de La Tène B2/C1. De nouveaux silos sont creusés et une fois de plus, l'habitat dont ils dépendent demeure inconnu. La céramique renvoie toujours cette image d'habitations proches avec un répertoire de formes domestiques variées. Le reste du matériel conforte cette hypothèse avec la présence d'une fusaïole et de matériel lithique domestique. Enfin, la présence d'un possible passe-guide et d'un bracelet en verre permet de penser que les habitants dont dépend cette aire de stockage avaient un statut important.

La quatrième phase regroupe tous les vestiges qui n'ont pas pu être datés précisément, mais qui renvoient certainement à l'une ou l'autre de ces trois phases d'occupation. Il s'agit principalement de silos. L'étude archéozoologique, qui a été réalisée toutes phases confondues, n'est pas en mesure de rendre compte de l'évolution de la consommation carnée et de l'élevage au cours de ces trois périodes sur le site, mais permet cependant de confirmer la présence de populations relativement aisées consommant notamment de jeunes individus de la triade. D'autre part, la présence de vieux équidés ne présentant pas de traces de découpe fait penser à une utilisation pour leur force dans le cadre de travaux agricoles. Cela constitue un indice en faveur d'autres travaux agricoles que ceux renvoyant au stockage et qui correspond à l'unique activité mise en évidence sur le site.

45-009-03
ASCHÈRES-LE-MARCHÉ, « LES MONTILS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Montils	Commune : Aschères-le-Marché
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : —
X : 577 500 m	Prospection aérienne (2008)
Y : 2 347 470 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 2,6 ha et 0,76 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Indice de site rural
Bibliographie :	
CHESNOY 2008	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Les Montils* » a été observé par prospection aérienne par D. Chesnoy en 2008.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

Les enclos

Deux enclos ont été identifiés. Le premier mesure au minimum 2,76 ha. Il adopte une forme quadrangulaire et les fossés qui le constituent sont rectilignes. Il est sans doute séparé en deux espaces par un fossé de partition. L'entrée n'a pas été repérée. Le second se trouve quelques dizaines de mètres au nord-est du précédent. Il s'agit d'un fossé rectiligne présentant deux angles dont les retours partent en direction opposée. La surface estimée de l'ensemble atteint 0,74 ha. Aucune entrée n'est visible. Le prospecteur attribue le site à la période protohistorique.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Aschères-le-Marché, « *Les Montils* » (Cliché D. Chesnoy 2008)

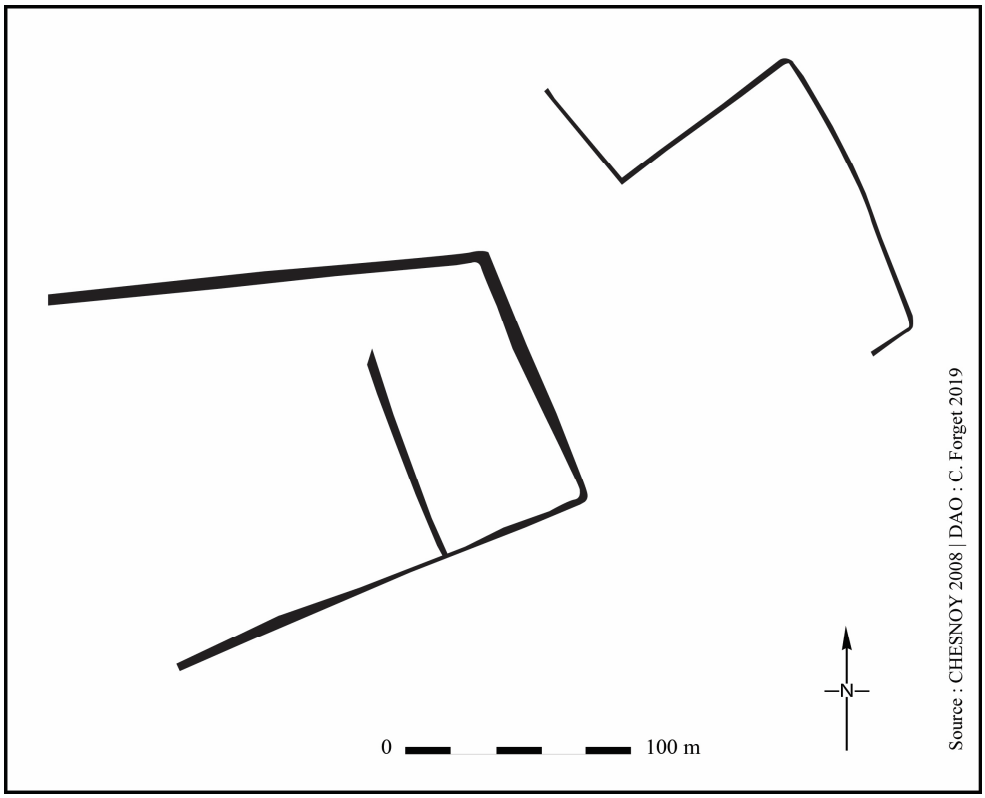

Aschères-le-Marché, « *Les Montils* »

COMMUNE D'ATTRAY

45-011-01
ATTRAY, « DEVANT GAUTÉ »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Devant Gauté/La Niche aux Loups	Commune : Attray
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45.011.025 AH
X : 586 005 m	Diagnostic (2006)
Y : 2 347 774 m	Surface totale décapée : 43 100 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha D3/LT A ancienne	Établissement rural de rang C1
Bibliographie :	
MUSCH 2007	

Présentation du site

Le site découvert au lieu-dit « *Devant Gauté* » a été observé lors d'un diagnostic en 2006. Il est composé de quelques silos formant une aire de stockage qui a pu être attribuée à la transition entre le Hallstatt D3 et La Tène A ancienne.

Période 1 (Hallstatt D3/La Tène A ancienne) : un établissement rural

Les silos

Six silos sont associés à cette phase d'occupation (St. 82, 84, 85 et 141 à 143). De forme circulaire, voire subcirculaire, quatre d'entre eux atteignent un diamètre de 1 m et les deux autres un diamètre de 1,50 m. Ils ont tous un profil piriforme. Leur profondeur oscille entre 1,05 m et 1,60 m. Leur comblement contenait de la céramique et de la faune. Du torchis accompagnait la céramique au sein de St. 82, 84 et 85.

Le mobilier

Le matériel céramique se compose de quatre cent cinquante-trois restes pour un NMI de 48. Il s'agit à 70,42 % de productions en pâte grossière tandis que le reste est élaboré en pâte semi-fine. Les formes identifiées sont les suivantes : cinq jattes à vasque profonde et lèvre rentrante dont deux exemplaires à pâte micacée, une jatte à profil discontinu, parois tronconiques et bord vertical, un pot à profil sinueux, un gobelet à panse ovoïde et petite lèvre verticale, une coupe à col tronconique et fond ombiliqué avec un décor à la barbotine noire sur le col représentant une frise de triangles pleins et vides alternés et encadrés par deux bandes parallèles en haut et trois en bas, une écuelle à profil simple et fond plat, une écuelle à carène vive, un vase cylindrique, un vase à ouverture resserrée et lèvre digitée, un fragment de col de vase comportant des bandes parallèles réalisées à la barbotine gris clair à blanchâtre, un fragment de vase décoré à la barbotine noire présentant une série de triangles disposés tête-bêche et encadrés par plusieurs bandes parallèles, un fragment de panse de vase avec un décor estampé (trois bandes obtenues grâce à l'association de points réalisés avec les dents d'un peigne) et un vase à panse globulaire et bord vertical présentant un décor estampé (trois bandes de points parallèles disposées sous le col et sur la panse réalisées à l'aide d'une roulette ou au peigne).

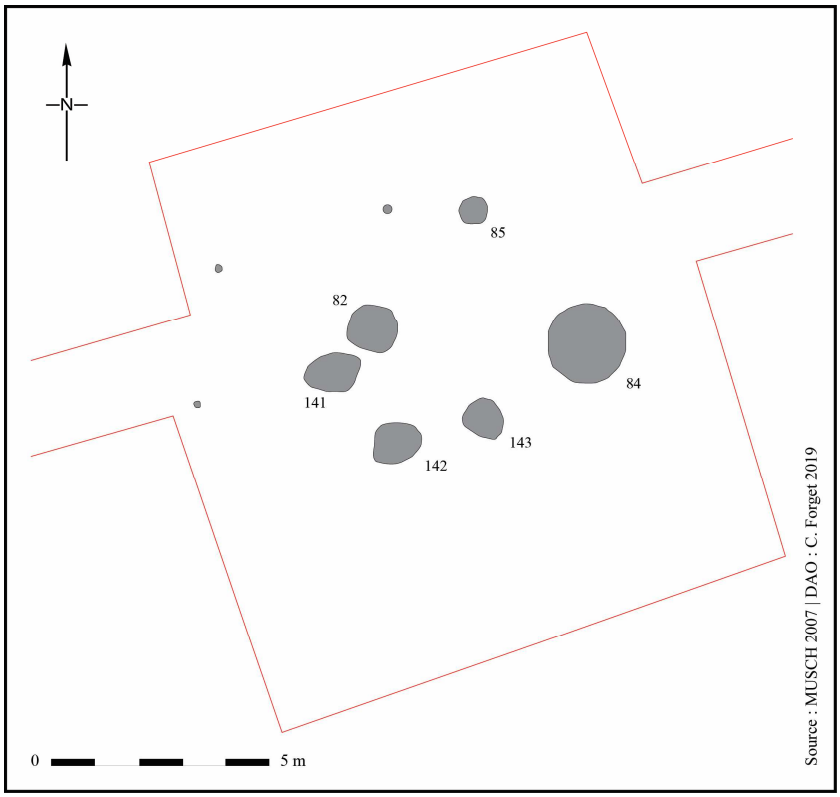

Attray, « *Devant Gauté* »

L'association des formes présentées ci-dessus (notamment le vase cylindrique, les jattes à vasque profonde et le vase à profil sinueux) et des décors observés (barbotine, décors estampés) permettent d'attribuer le corpus au Hallstatt D3/La Tène A ancienne.

Le mobilier en terre cuite est représenté par des fragments de torchis et une fusaïole. Le matériel en métal se compose de deux fibules en fer et d'une aiguille en bronze. Les deux fibules, archéologiquement complètes, trouvent des comparaisons avec des modèles datés du IVe s. av. notre ère. Cette attribution chronologique est postérieure à la période proposée par la céramique. Elles proviennent du comblement supérieur du silo 82 ce qui signifie probablement qu'il est resté ouvert plus longtemps que les autres.

Synthèse

L'occupation mise en évidence au lieu-dit « *Devant Gauté* » se compose de quelques silos formant une petite aire de stockage. L'habitat dont ils dépendent demeure inconnu, mais il ne se trouve pas loin à en juger par la quantité et la variété du mobilier céramique. Cette impression est renforcée par la présence du matériel en terre cuite et métallique qui renvoie aussi à un contexte domestique. Cependant, il n'est pas aisé de déterminer le statut de ses occupants à partir des maigres éléments en notre possession.

45-011-02
ATTRAY, « LA GROUELLE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Grouelle	Commune : Attray
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45.011.024 AH
X : 586 005 m	Diagnostic (2006)
Y : 2 347 774 m	Surface totale décapée : 4 000 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D2/Augustéen précoce	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
FOURNIER 2006	

Présentation du site

Le site de « *La Grouelle* » a été découvert lors d'un diagnostic préalable à la construction de l'autoroute A19. Un réseau de fossés participant sans doute à plusieurs phases d'occupation a été mis en évidence. Seulement deux d'entre eux ont pu bénéficier d'une datation. Le tout participe à un site rural dont la majeure partie se développe hors emprise.

Période 1 (LT D2/Augustéen précoce) : un établissement rural

Les structures attribuées à cette phase d'occupation sont deux tronçons de fossés dont les dimensions font penser à des fossés d'enclos.

Les fossés

Le fossé 3.1 est situé dans la partie centrale de la tranchée 301, il adopte une orientation sud-ouest/nord-est et a pu être sondé une fois. Il mesure 1,63 m de large pour une profondeur conservée sur 1,10 m. Son comblement montre une phase de curage après laquelle sa largeur est de 1,58 m et sa profondeur est réduite à 0,79 m. De la céramique y a été prélevée. Le fait 3.2 se trouve dans la tranchée 302. Il est orienté selon un axe nord-ouest/sud-est puis effectue un angle pour suivre une orientation sud-ouest/nord-est. Il a été suivi sur 29,30 m de long. Trois

sondages ont permis de l'observer. Le creusement mesure 1,27 m de large pour une profondeur oscillant entre 0,42 m et 0,91 m. L'étude de son comblement montre qu'il a subi une opération de curage. Ce dernier réduit le creusement à une largeur de 0,74 m et une profondeur allant de 0,28 m à 0,35 m. De la céramique et des fragments d'amphores ont été rencontrés lors de la fouille de ce fossé. Deux autres fossés (St. 3.3 et 3.4) ont été repérés à proximité des fossés 3.1 et 3.2, mais ils n'ont livré aucun élément de datation.

Le mobilier

Le matériel céramique se compose de trois cent trente-six fragments pour un NMI égal à 13. Leur étude a permis de mettre en évidence quelques formes : trois vases de stockage en pâte grossière noire ou brun clair, deux vases à enfumage intérieur et extérieur en pâte semi-fine à lèvre éversée et embouchure large, deux amphores « *Dressel 1A* » (sûrement en position résiduelle au vu de leur surface très érodée), deux amphores de type « *Dressel 1B* », un vase à engobe blanc présentant un décor de liseré et un fragment de céramique assimilé à un fond de vase retaillé sans doute pour en faire un opercule (?).

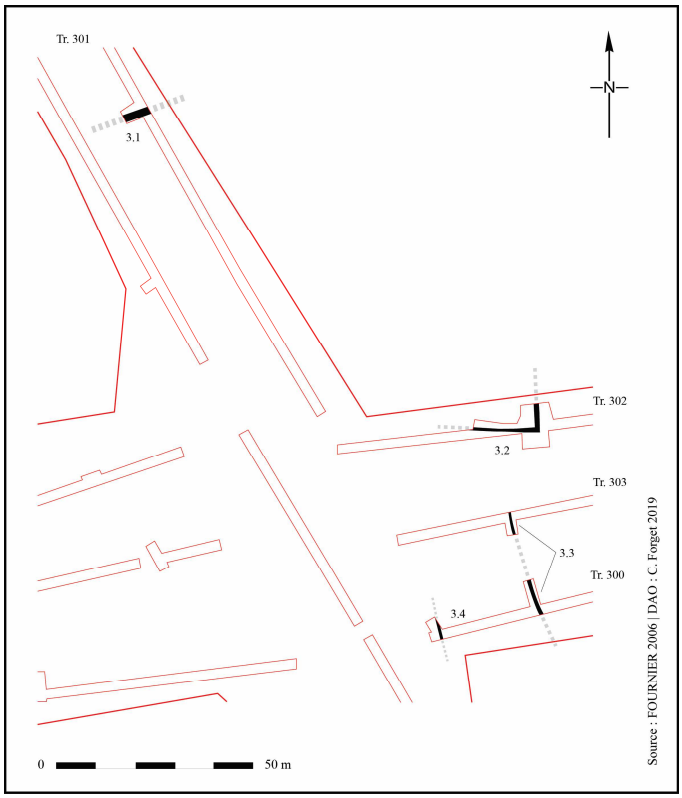

Attray, « *La Grouelle* »

Le répertoire rencontré renvoie à des rejets domestiques. Les deux vases à enfumage intérieur et extérieur se retrouvent à Orléans dès le début de La Tène D et jusqu'à la période augustéenne. Quant aux amphores « *Dressel 1B* », elles correspondent à la période de fin de commerce de vin entre l'Italie et la Gaule. Les deux fossés ont été considérés comme contemporains et datés de La Tène D2/Augustéen précoce.

Synthèse

Les éléments en notre possession sont trop peu nombreux pour espérer comprendre l'organisation du site et le statut de ses occupants. Les quelques tronçons de fossés, notamment l'angle d'enclos St. 3.2, permettent de reconnaître la possible présence d'un établissement rural dont la majeure partie nous échappe.

45-011-03
ATTRAY, « LE CUL D'ANON »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Cul d'Anon	Commune : Attray
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45.011.012 AH
X : 581 550 m	Diagnostic (2006)
Y : 2 343 950 m	Fouille préventive (2007)
	Surface totale décapée : 20 422 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D2/Aug.	Établissement rural de rang C3
Bibliographie :	
LABARRE (dir.) 2007 ; SEGAIN 2006	

Présentation du site

Le site du « *Cul d'Anon* », situé sur la commune d'Attray, a pu être étudié lors des fouilles liées au projet autoroutier A19, au niveau de la tranche D2 - 4. Un système de structures fossoyées a été découvert. Il s'agit d'un enclos partitionné au sein duquel plusieurs bâtiments ont pu être individualisés. Cette occupation prend place à La Tène finale et se poursuit jusqu'à la période gallo-romaine précoce. Vers le milieu du Ier siècle de notre ère, après un hiatus de quelques dizaines d'années, un nouvel ensemble d'enclos fossoyés de moins grande ampleur et légèrement déplacé par rapport aux structures de la première phase prend place dans la zone sud-sud-ouest du décapage et semble fonctionner jusqu'au début du IIe s. de notre ère.

Période 1 (La Tène D2/Augustéen) : un habitat rural à vocation agropastorale

Le site est formé d'un enclos partitionné au sein duquel prennent place trois bâtiments et quelques structures erratiques.

Les vestiges

L'enclos D est orienté selon un axe nord-est/sud-ouest et seul l'angle sud est apparu au décapage, le reste de son tracé se poursuivant hors emprise. L'enclos occupe une surface de 0,76 ha au sein de la zone fouillée. Il est matérialisé au sol par les fossés 77, 95 et 215. Une interruption, visible entre les deux fossés 95 et 215, semble pouvoir être assimilée à l'entrée de l'enclos. Les extrémités nord-est du fossé 77 et nord du fossé 215 ne sont pas connues et se trouvent au-delà du périmètre fouillé. Le fossé 77 a été reconnu sur une longueur de 132 m. Sa largeur varie entre 0,90 m et 1,24 m pour une profondeur comprise entre 0,44 m et 0,80 m. Les fossés 1072 et 1100, qui correspondent aux aménagements internes de l'enclos, rejoignent le tracé du fossé 77 en s'y greffant de manière perpendiculaire. Les fossés 95 et 215 mesurent à eux deux 97 m. Ils mesurent en moyenne entre 0,80 et 1,30 m de large pour une profondeur oscillant entre 0,40 et 0,66 m. Plusieurs traces de curage indiquent que St. 95/215 a été entretenu sur une période assez longue. Si la longueur exacte de ces fossés n'est pas connue, leur portion connue ainsi que leur probable extension permettent de considérer l'enclos D comme un établissement rural de grande taille.

Deux voire trois fossés plus modestes participent à l'organisation interne de l'enclos, le séparant ainsi en quatre espaces. Ils sont tous plus ou moins perpendiculaires au fossé d'enclos 77 et adoptent donc une orientation nord-ouest/sud-est. Les fossés 1100 et 1101 constituent la première limite interne. Une entrée large de 4,70 m, légèrement décalée vers le sud par rapport à l'axe d'entrée de l'enclos D, a été aménagée entre ces deux creusements. Leur longueur cumulée atteint 62 m, mais le fossé 1101 se poursuit en dehors de la zone fouillée, vers le nord. La largeur des deux fossés oscille entre 0,50 m et 1,46 m pour une profondeur variant entre 0,36 m et 0,82 m. Ils adoptent un profil en « V » à fond relativement plat. Plusieurs opérations de curage ont été observées. Aucune structure laténienne n'a été décelée entre cette séparation interne et le fossé extérieur St. 95/215. Une seconde limite interne a été reconnue avec les fossés 1071 et 1072, à environ trente mètres au nord-est de la précédente. Une interruption est là aussi visible, mais elle ne semble pas pour autant correspondre à une entrée. Large de 10,50 m, elle coïncide avec la largeur du côté sud-ouest du bâtiment 1, qui suffit à marquer la suite de cette limite, et n'est donc pas dans l'axe des deux entrées mentionnées précédemment. De plus, le changement d'axe du fossé 1072, qui ne suit plus exactement celui du fossé 1071, mais plutôt le côté du bâtiment B1, vient conforter cette hypothèse. Le point de passage doit sûrement se trouver plus au nord sur le tracé du fossé 1071, sans doute en face de l'entrée aménagée entre les fossés 1100 et 1101. Le fossé 1071/1072 possède une largeur comprise entre 0,44 m et 0,70 m, pour une profondeur oscillant entre 0,22 m et 0,36 m. Aucun indice de curage n'a été clairement identifié. La troisième et dernière limite reconnue est matérialisée au sol par le fossé 1076, qui se trouve à l'extrémité nord-est du décapage, à environ 35 m de la limite précédente. Il mesure 1,10 m de large pour une profondeur conservée sur 0,44 m. Reconnu sur presque dix mètres, son tracé ne rejoint pas le fossé 77.

Les bâtiments 1 et 2 sont de grande taille alors que le bâtiment 3 s'étend sur une surface plus modeste. Le bâtiment 1 se trouve dans l'espace circonscrit par les fossés de partition interne 1076 et 1071/1072. Il s'agit d'un bâtiment à trois nefs, de plan quadrangulaire,

s'étendant sur 10 m de long et 5 m de large pour une surface de 50 m², à laquelle peut être rajoutée l'éventuel porche-entrée de 7,50 m² situé sur son côté nord-est. L'unité architecturale est délimitée par seize trous de poteau, ou vingt si l'on prend en compte le porche. Certaines structures ont révélé quelques fragments de céramique de La Tène finale.

Le bâtiment 2 se trouve dans la même zone que le bâtiment 1, à seulement quelques mètres de lui. Il mesure 14 m de long et 5,60 m de large, pour une surface de 78,4 m². Il s'organise selon un plan à deux nefs sur seize trous de poteau. Les murs pignons nord-est et sud-ouest ont fourni des vestiges de sablières basses. L'accès au bâtiment n'a pas été identifié. Certains faits ont livré du mobilier céramique daté de La Tène finale. Plusieurs trous de poteau de plus faibles dimensions sont présents tout autour du bâtiment 2, sans qu'aucune filiation n'ait pu être faite entre eux. Il se peut tout de même que certains d'entre eux aient participé à des aménagements ou réfections du bâtiment, notamment les deux alignements se situant au nord-est du bâtiment, mais aussi dans sa surface interne.

Le bâtiment 3 se trouve dans la partie de l'enclos encadrée par les fossés de partition 1071/1072 et 1100/1101, à un peu de moins de dix mètres de celle-ci. Il se compose de six trous de poteau. De plan rectangulaire, il mesure 5,30 m de long et 3,20 m de large pour une surface de presque 17 m². En raison de son plan et de ses dimensions, il semble probable d'y voir un grenier.

Un groupe de trous de poteau a été remarqué au nord-est du fossé 1076. Seuls trois d'entre eux (St. 1081 à 1083) ont fait l'objet d'un sondage, mais leur profil étant trop arasé, ils n'ont fait l'objet d'aucun relevé. D'autres trous de poteau isolés sont présents dans la zone délimitée par les fossés 1071/1072 et 1100/1101.

Le mobilier

Le corpus céramique renvoie à un NMI de quarante individus. Les tessons prélevés sont mal conservés, et seuls quelques éléments ont pu fournir des indications intéressantes. Ainsi, deux coupes, dont une présente une lèvre ornée de baguettes, trois urnes de type « *Besançon* » dont deux présentent une lèvre moulurée et une panse convexe, deux *dolia*, deux pots, dont un dérivé du type « *Besançon* » et quinze tessons d'amphores « *Dressel 1* » ont pu être reconnus. Les datations retenues renvoient à la période comprise entre La Tène D2 et le premier quart du Ier s. de notre ère.

Synthèse

La fouille réalisée au lieu-dit « *Le Cul d'Anon* », sur la commune d'Attray, a permis de mettre à jour un établissement rural de La Tène finale matérialisé par un enclos partitionné et la présence de trois bâtiments. L'enclos n'a pas pu être observé dans sa globalité, mais il semble acceptable de considérer qu'il s'agit ici d'environ la moitié de sa surface totale, si l'on considère que l'entrée aménagée entre les fossés 95 et 215 se trouve au milieu du côté sud-ouest. La surface enclose est répartie en plusieurs zones, définies par plusieurs fossés de clôture. La zone comprise entre les fossés 95/215 et 1100/1101 est vierge de toute construction et peut-être envisagée comme une sorte de parvis, ou un endroit entièrement dévolu aux activités

agropastorales dès les origines du site. La zone définie par les fossés 1100/1101 et 1071/1072 est investie par au moins un bâtiment (bâtiment 3), d'autres étant sûrement présents au sein de cette même zone, en dehors de l'emprise fouillée. La zone délimitée par les fossés 1071/1072 et 1076 accueille deux grands bâtiments dont la fonction n'a pas pu être déterminée avec précision. Il pourrait s'agir d'habitats comme de constructions à vocation agropastorale (grange, étable…). Aucune structure de stockage de type silo, ni aucune fosse dépotoir n'a été appréhendée lors de cette opération. Ces dernières se trouvent vraisemblablement au nord et/ou à l'est de l'enclos. Très peu de mobilier a été rencontré lors de la fouille des structures laténiennes, ce qui permet difficilement de connaître les activités pratiquées et d'établir la place que tient cet établissement au sein de la hiérarchie des exploitations rurales de La Tène finale. Les bâtiments 1 et 2 sont situés à seulement une vingtaine de mètres du cours d'eau « *La Laye* ». Une grande partie de l'enclos est donc localisée au sein d'un secteur présentant des risques d'inondations, au cœur de la vallée de cette rivière. Le décalage de l'établissement vers le sud-ouest dans la seconde moitié du Ier siècle de notre ère, après un hiatus d'une génération, peut trouver ses origines dans ce constat. À cette époque, l'enclos D est totalement abandonné et de nouveaux enclos plus modestes sont aménagés. Le fait qu'ils recoupent l'enclos laténien indique qu'au moins une partie de ce dernier a été démantelé afin de pouvoir construire les nouveaux.

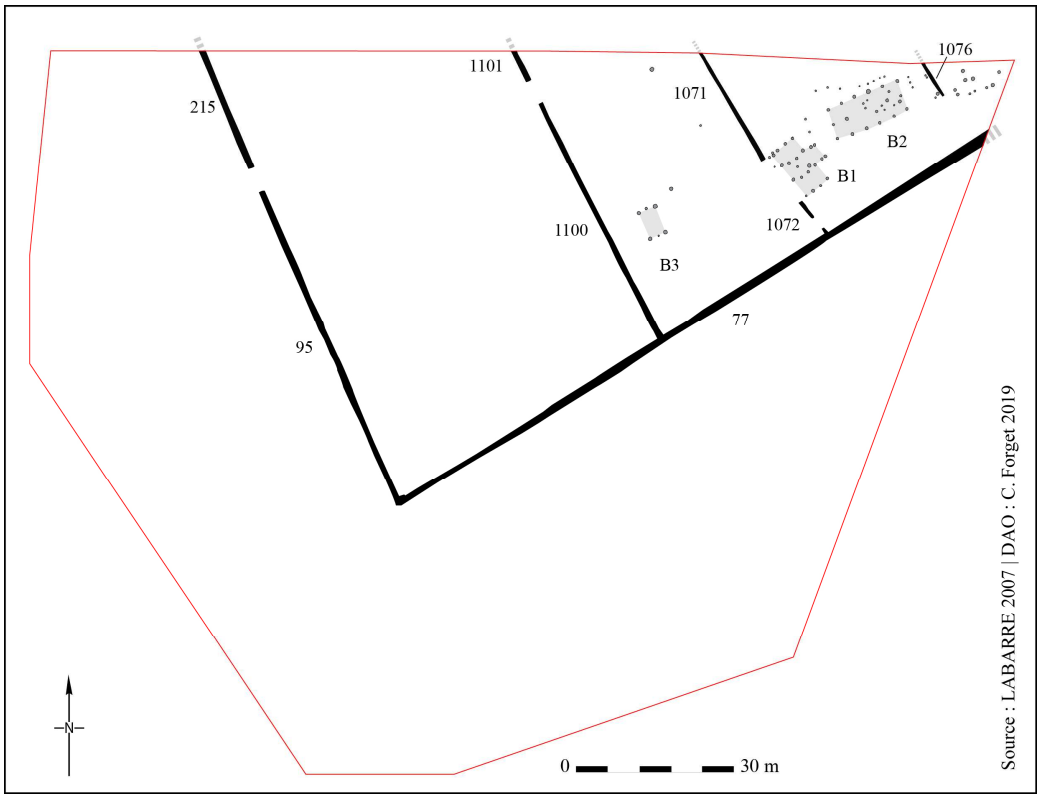

Attray, « *Le Cul d'Anon* »

45-011-04
ATTRAY, « LES CAVES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Caves	Commune : Attray
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45.011.006 AH
X : 586 950 m	Diagnostic (2006)
Y : 2 346 275 m	Surface totale décapée : 11 300 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D/Aug. précoce	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
FOURNIER 2006	

Présentation du site

Le site d'Attray, « *Les Caves* » présente une occupation qui prend place à la fin de la période laténienne, et qui perdure jusqu'à la période romaine, sans qu'aucune interruption ne soit remarquée. Les structures excavées, étudiées au moyen d'un diagnostic en 2006, consistent principalement en des fossés parcellaires. Pour la période gauloise, un seul élément a pu être mis au jour.

Période 1 (La Tène D/Augustéen précoce) : un site rural

Le fossé

Le fossé (St. 2.15) se trouve à 12 m à l'ouest de l'enclos gallo-romain, au sein de la tranchée 216. Il adopte un axe sud-est/nord-ouest. La largeur de la structure varie entre 0,84 m et 1,52 m et sa profondeur est comprise entre 0,59 m et 0,84 m. Des fragments de céramique gallo-romains, certainement intrusifs, y ont été prélevés.

Le mobilier

Le matériel céramique a été découvert en faible quantité et en mauvais état. Un seul élément a pu être rapproché d'une forme. Il s'agit d'un tesson de céramique correspondant à une assiette. Les datations sont difficiles à préciser, mais renvoient tout de même à la période allant de La Tène finale au début du Ier siècle de notre ère.

Synthèse

Les divers éléments étudiés sur le site du lieu-dit « *Les Caves* » confirment l'implantation d'un établissement rural à la fin de la période gauloise. Le mobilier céramique découvert sur le site et attribuable à la période laténienne se trouve en faible quantité et ne peut pas permettre de déduire la nature et l'importance du site à cette période. Au Ier s., le site se développe et semble être entretenu jusqu'à la fin du IIe s., avant d'être abandonné. En l'état actuel de la documentation disponible à propos du site, il est vraiment difficile d'espérer comprendre avec beaucoup de précisions les modalités de l'évolution du site entre la fin de la période gauloise et le début de l'époque romaine. À en croire les probables fossés palissadés qui précèdent le double enclos romain, le site a été marqué par une restructuration directe, qui s'est traduite par la reprise des mêmes orientations. Les bâtiments d'habitation et d'exploitation n'ont pas été décelés pour la période laténienne, mais les fouilleurs pensent qu'ils pourraient se trouver au sud de l'emprise autoroutière pour la période romaine. En suivant le même raisonnement, il paraît raisonnable de penser qu'ils aient pu se trouver au sein de la même zone à la période gauloise. En attendant de nouvelles données, cela reste délicat d'aller plus loin au niveau de la réflexion. Aucun élément ne permet de savoir si les vestiges contemporains repérés à « *La Grouelle* » à quelques centaines de mètres en direction de l'est pourraient fonctionner avec les vestiges repérés au lieu-dit « *Les Caves* ».

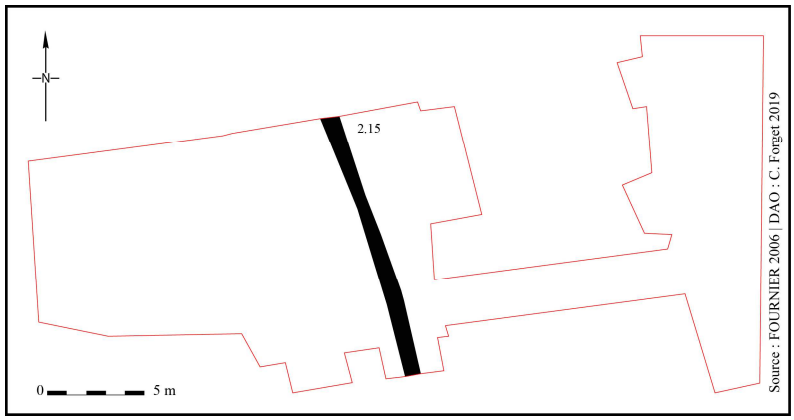

Attray, « *Les Caves* »

COMMUNE D'AUDEVILLE

45-012-01
AUDEVILLE, « LE PARADIS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Paradis	Commune : Audeville
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 590 980 m	Prospection aérienne (2006, 2011)
Y : 2 363 380 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 3 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
DEVILLIERS *et al.* 2006 ; GODEFROY 2015	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Le Paradis* » a été observé par prospection aérienne par D. Godefroy en 2006 et en 2011.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est constitué d'un système d'enclos quadrangulaires accolés couvrant environ 3 ha. L'ensemble est constitué de fossés rectilignes. L'enclos que l'on peut considérer comme principal s'étend sur 0,6 ha. L'enclos secondaire est doublé sur ses côtés nord-ouest et sud-ouest par un petit fossé formant un angle droit. C'est d'ailleurs sur ce côté qu'une interruption du fossé semble trahir la présence de l'entrée du complexe. Enfin, plusieurs fossés semblent former un réseau parcellaire s'appuyant directement sur le côté sud-est des enclos.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

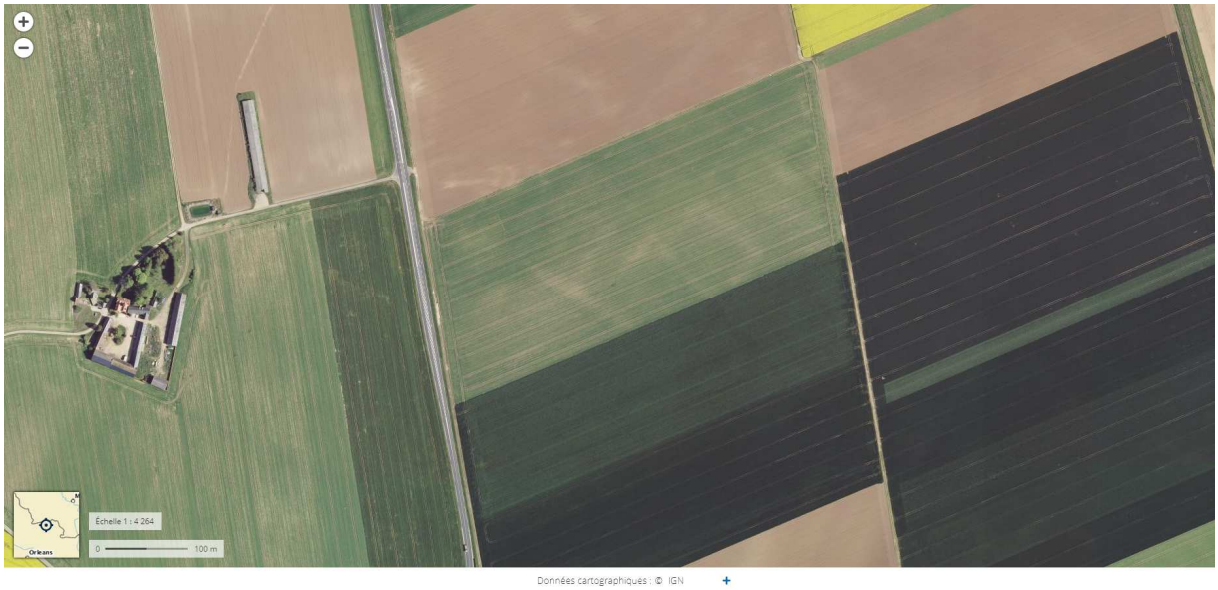

Audeville, « *Le Paradis* » (Cliché satellite, Géoportail IGN 2006)

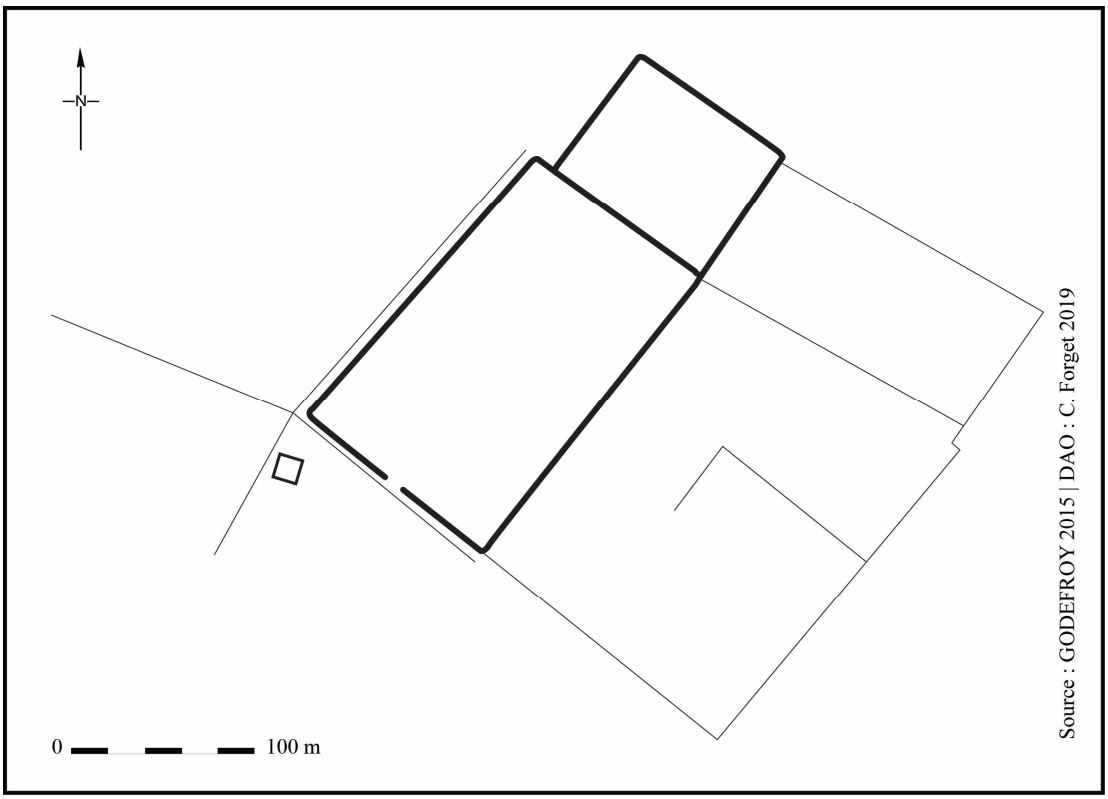

Audeville, « *Le Paradis* »

COMMUNE D'AULNAY-LA-RIVIÈRE

45-012-01
AULNAY-LA-RIVIÈRE, « LE GRAND POULIMONT »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Grand Poulimont	Commune : Aulnay-la-Rivière
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 601 800 m	Prospection aérienne (1999, 2000, 2002)
Y : 2 357 520 m	Prospection pédestre (2000)
	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 2,6 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CONY 2011, 2017 ; DEVILLIERS 1999, 2000, 2002	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Le Grand Poulimont* » a été observé par prospection aérienne par F. Tardif entre 1999 et 2002.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un système d'enclos accolés, de forme trapézoïdale à fossés rectilignes, couvrant une surface minimum de 2,6 ha. L'enclos principal s'étend sur 0,4 ha au minimum. Ce dernier semble quadrangulaire, voire trapézoïdal. L'enclos secondaire s'étend sur 2,2 ha au minimum. Les deux enclos sont chacun partitionnés par un petit fossé. Aucune entrée n'a été identifiée pour ces enclos.

Le mobilier

Les prospections pédestres de F. Tardif en 2001 ont permis de prélever des tuiles gallo-romaines.



Aulnay-la-Rivière, « *Le Grand Poulimont* » (Cliché F. Tardif *in* DEVILLIERS 2000)

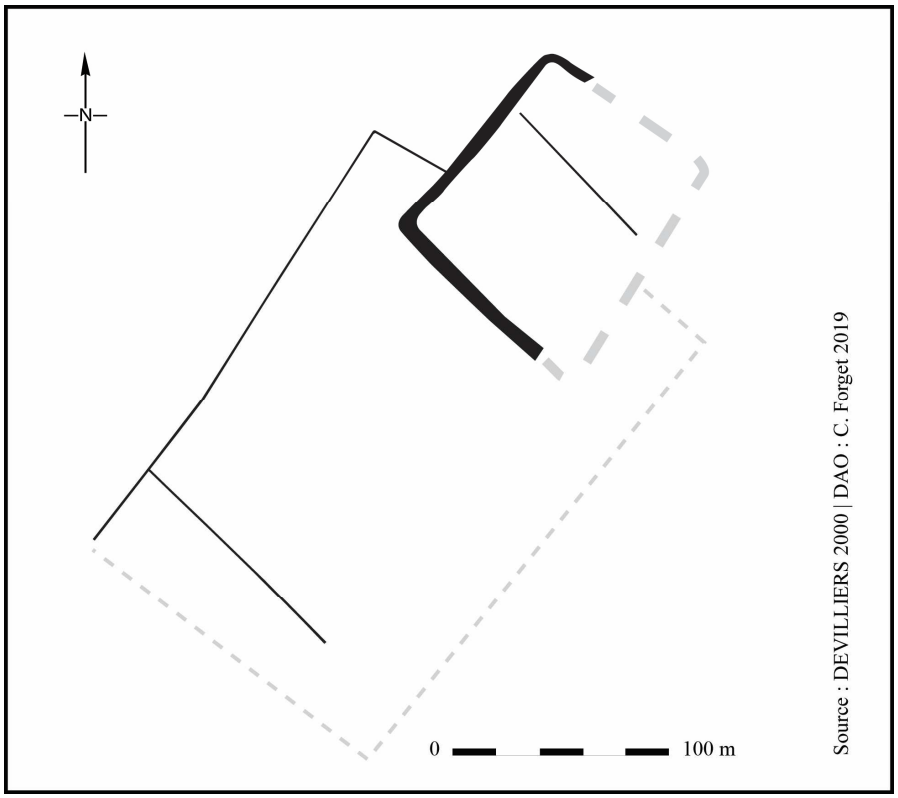

Aulnay-la-Rivière, « *Le Grand Poulimont* »

COMMUNE D'AUTRUY-SUR-JUINE

45-015-01
AUTRUY-SUR-JUINE, « LES OUCHES DE BOISSY »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Ouches de Boissy	Commune : Autruy-sur-Juine
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 584 910 m	Prospection aérienne (2009)
Y : 2 363 500 m	Prospection pédestre (années 1980)
	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 0,9 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
DEVILLIERS 2003 b ; GODEFROY 2009, 2015 ; SIMONIN & DEVILLIERS 2003	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Les Ouches de Boissy* » a été observé par prospection aérienne par D. Godefroy en 2009.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est constitué de deux enclos accolés dont seule une partie est visible. L'ensemble est constitué de fossés rectilignes délimitant un espace minimum de 0,9 ha. L'enclos que l'on peut considérer comme principal est cependant visible dans sa totalité et adopte une forme quadrangulaire. Une entrée visible sous la forme d'une interruption du fossé a été observée. L'enclos secondaire délimite sans doute un espace de forme similaire. Les fossés ne sont pas littéralement accolés à l'enclos principal puisque selon le prospecteur, ces derniers continuent dans la surface interne de cet enclos pour former une interruption située dans l'axe de la

première. Le cliché en notre possession étant de mauvaise qualité, nous avons décidé de ne pas l'intégrer à cette notice.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

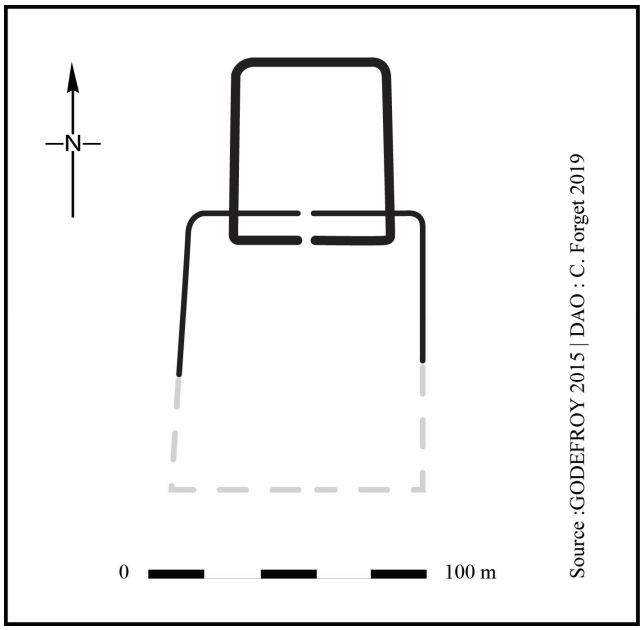

Autruy-sur-Juine, « *Les Ouches de Boissy* »

45-015-02
AUTRUY-SUR-JUINE, « LES SOIXANTE ARPENTS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Soixante Arpents	Commune : Autruy-sur-Juine
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 585 110 m	Prospection aérienne (2010)
Y : 2 363 630 m	Prospection pédestre (années 1980)
	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 3,1 ha

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0

Bibliographie :

DEVILLIERS 2003 b ; GODEFROY 2010, 2015 ; SIMONIN & DEVILLIERS 2003

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Les Soixante Arpents* » a été observé par prospection aérienne par D. Godefroy en 2010.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est constitué de deux enclos accolés. L'ensemble est constitué de fossés rectilignes enserrant une aire totale de 3,1 ha. L'enclos que l'on peut considérer comme principal est de forme trapézoïdale et mesure 0,4 ha. L'enclos secondaire délimite un espace de forme quadrangulaire. L'espace interne de ce dernier est séparé en deux zones par un petit fossé. Les fossés nord-est et nord-ouest semblent se poursuivre sous la forme de parcellaire.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

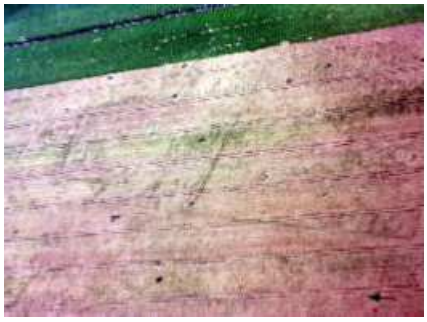

Autruy-sur-Juine, « *Les Soixante Arpents* » (Cliché D. Godefroy 2010)

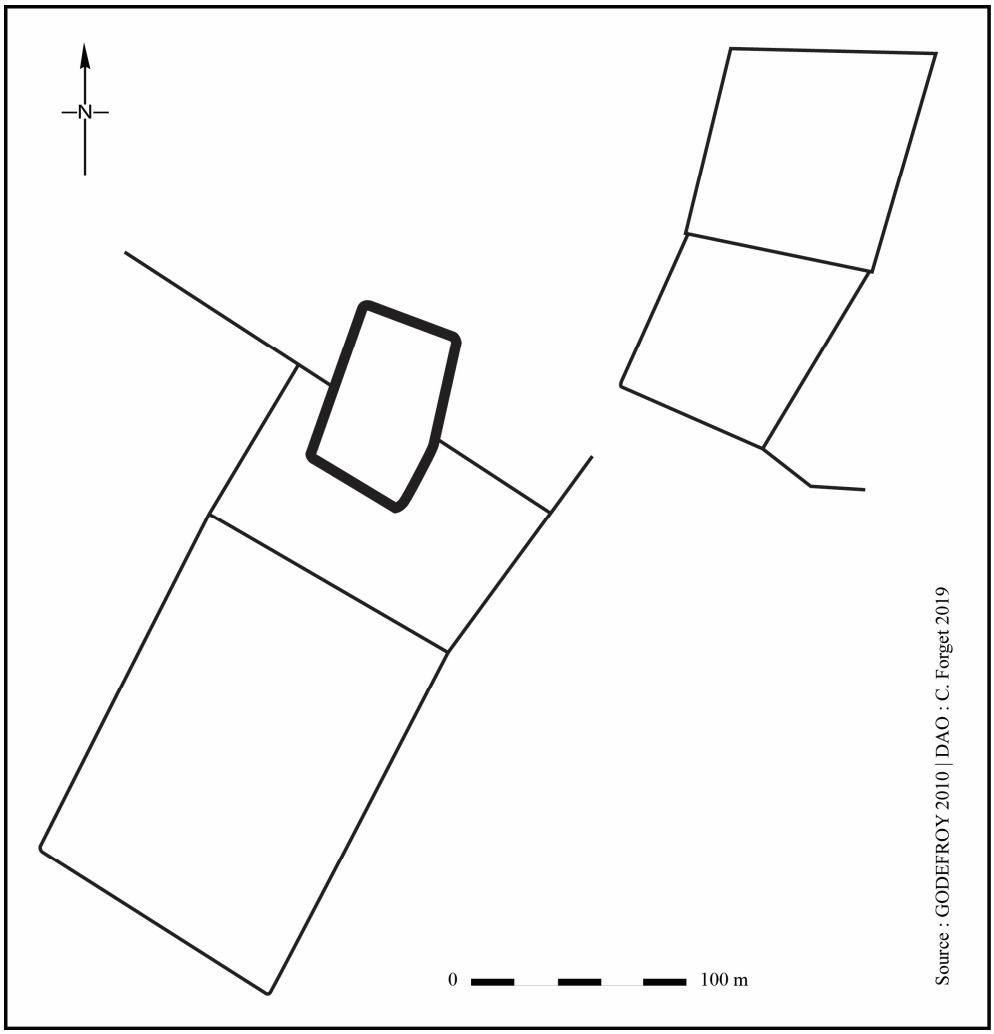

Autruy-sur-Juine, « *Les Soixante Arpents* »

COMMUNE D'AUXY

45-018-01
AUXY, « ENTRE LES DEUX CHEMINS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Entre les Deux Chemins/Les Faucamberges/Les Vignes	Commune : Auxy
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 586 950 m	Deux diagnostics (2006, 2007)
Y : 2 346 275 m	Surface totale décapée : 39 839 m²

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha C/Ha	Établissement rural de rang C0
Période 2 : Âge du Fer	Établissement rural de rang C1
Période 3 : LT D/Aug. précoce	Établissement rural de rang C3

Bibliographie :

ROCHETTE 2007, 2015 ; ROY 2006

Présentation du site

Le site repéré au lieu-dit « *Entre les Deux Chemins* » a fait l'objet de deux diagnostics en 2006 et en 2007. Il se compose de trois phases d'occupations à caractère rural. La première fréquentation des lieux intervient au cours de la période hallstattienne, certainement dès le Hallstatt C. La seconde phase correspond à plusieurs types de vestiges n'ayant pas livré de datation précise (âge du Fer). Ils ont été regroupés ensemble, mais ne sont sans doute pas contemporains et peuvent autant appartenir à la première ou la troisième période. Cette dernière phase intervient à la transition entre la fin de l'âge du Fer et le début de l'époque augustéenne. Plusieurs enclos fossoyés sont implantés et dénotent d'une occupation beaucoup plus soutenue qu'auparavant.

Période 1 (Hallstatt C/Hallstatt) : une aire d'ensilage

Les structures de cette période correspondent à des silos et à des fosses de nature indéterminée.

Les vestiges

Trente-trois silos (St. 223 à 225, 231 à 238, 240 à 242 et 243 à 251) ont été repérés dans la zone nord-est de l'emprise du diagnostic, à l'intérieur d'une surface de 322,30 m². Certains d'entre eux se recoupent. Ils mesurent entre 1,48 m de long et 1,74 m de large pour les creusements ovales et entre 0,84 m et 3,63 m pour ceux qui sont plutôt circulaires. Trois d'entre eux ont été fouillés (St. 223, 224 et 243). Ils affichent tous les trois un profil cylindrique à parois planes. Leur comblement est faiblement anthropisé avec seulement quelques fragments de céramique dans chaque cas. Le matériel place le premier dans le Hallstatt et les deux suivants sont attribués à la période de l'âge du Bronze ou du Hallstatt. Un silo supplémentaire situé à l'écart des autres (une centaine de mètres au sud-ouest, dans l'enclos III) a été fouillé. Il mesure 2,50 m de diamètre. Le comblement a livré de la céramique de l'âge du Bronze ou du Hallstatt.

Les fosses 226 et 227 se trouvent dans la partie nord de la tranchée 32. Elles mesurent respectivement 0,60 m et 0,62 m de long pour 0,50 m et 0,37 m de large. Leur comblement est similaire et a livré de la céramique attribuable au premier âge du Fer. La fosse 465 est située dans la tranchée 60. Il s'agit en réalité de deux creusements ayant livré de la céramique du Hallstatt C. Le fait 503 se trouve dans la tranchée 58. Elle atteint un diamètre de 3,36 m. Le remplissage supérieur contenait de la céramique dont la datation rejoint celle établie pour St. 465. La structure 506 est située dans la tranchée 59. Elle affiche un diamètre de 1,36 m. Le remplissage a lui aussi fourni de la céramique datée du Hallstatt C.

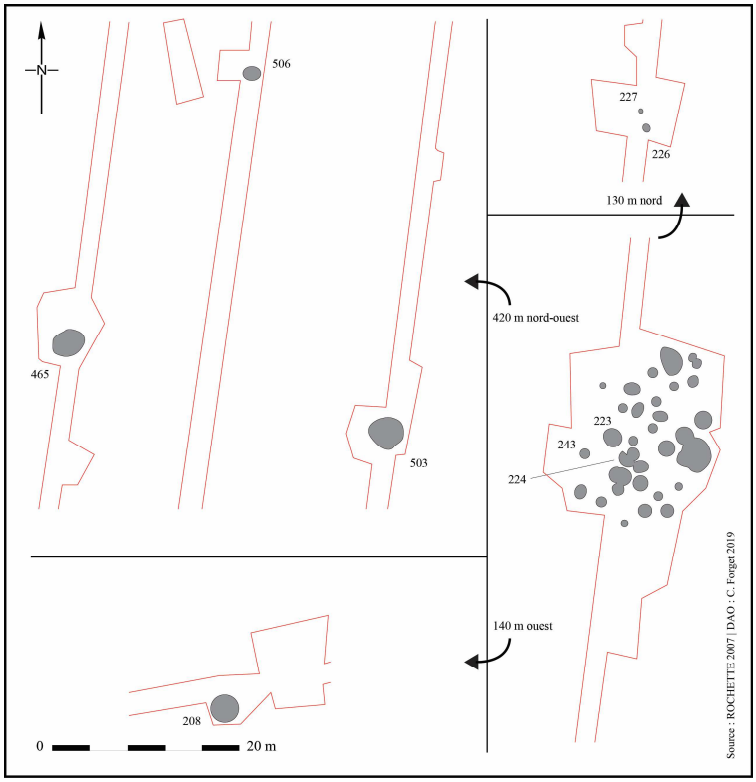

Auxy, « *Entre les Deux Chemins* » 1

Le mobilier

La céramique correspondant à cette occupation provient essentiellement de la fosse 465. Le corpus se compose de quatre cent soixante-six fragments pour un NMI de plus de 60. Il s'agit majoritairement de productions en pâte grossière. Les formes identifiées sont les suivantes : des jattes à lèvre arrondie ou faiblement amincie, des jattes à profil sinueux ornées de décors de cannelures horizontales sur la panse, une jatte carénée décorée d'un motif impressionné, un pot présentant deux cannelures surmontant un décor incisé de grecques, un gobelet surbaissé avec un décor de deux cannelures incisées profondément sur la panse et une autre moins marquée à la rupture bord/panse, un microvase à fond plat et panse rectiligne et évasée avec une lèvre arrondie, des vases ornés de décors digités sur la lèvre et d'un cordon digité rapporté à la rupture col/panse et un vase dont le col, incurvé vers l'extérieur, est recouvert de peinture rouge.

L'étude du répertoire ainsi que sa comparaison avec d'autres sites du département ont permis d'inscrire cette phase d'occupation au Hallstatt C. Cette attribution repose essentiellement sur la présence d'un gobelet surbaissé, le caractère sinueux de certains bords et l'absence de pots à panse globuleuse et bord évasé. Les autres fosses ainsi que les silos ont livré de la céramique datée du premier âge du Fer en général. Bien que tous ces vestiges aient été rassemblés au sein de cette phase d'occupation, aucun élément ne permet de savoir s'ils sont tous synchrones.

Période 2 (Âge du Fer) : un habitat rural

Les faits attribués à cette période sont une dizaine de bâtiments ainsi qu'un enclos fossoyé.

Les vestiges

Le bâtiment 1 est constitué de six trous de poteau. Le tout forme un plan rectangulaire de 6,40 m². Aucun fait n'a livré de matériel. Un fossé attribué à La Tène D1 (St. 432/439) recoupe trois des trous de poteau, assurant une datation antérieure à ce fait. Le bâtiment 2 se développe sur quatre trous de poteau. De plan carré, le bâtiment atteint une surface de 5 m². La céramique récoltée lors de la fouille du bâtiment a permis de le dater du premier ou du second âge du Fer. D'autres bâtiments ont été repérés, mais ils n'ont pas pu être datés. Les bâtiments 3, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 14 et 15 sont constitués de quatre poteaux. Ils affichent tous un plan carré. Leur surface oscille entre 1 m² et 10,50 m². Aucun d'entre eux n'a bénéficié de datation. Le bâtiment 8 est le seul qui a été aménagé sur cinq trous de poteau. Il mesure 4,50 m². Le bâtiment a particularité de posséder un trou de poteau central. Il n'a pas été daté. La fonction de ces bâtiments n'est pas connue avec précision en l'absence de matériel discriminant, mais au vu de leur plan et de leur surface, il semble s'agir d'unités architecturales de type grenier à grains.

L'enclos IV se trouve dans la zone nord-est de l'opération. Il s'agit d'un ensemble fossoyé à l'apparence polygonale de 378 m² orienté nord-ouest/sud-est. Le côté sud-est est interrompu sur quasiment six mètres, tandis que le fossé sud-ouest se stoppe lui aussi

brutalement. Le fossé nord-ouest est quant à lui arasé. Il a été sondé à une reprise dans le côté nord. À cet endroit, il mesure entre 1,45 m et 2,32 m de large pour une profondeur de 0,30 m. Selon les fouilleurs, cet aménagement pourrait correspondre à une tranchée de récupération et il s'agirait alors d'un bâtiment. Du matériel céramique attribué à l'âge du Fer ainsi que du mobilier métallique a été prélevé. La fonction exacte de l'ensemble est difficile à préciser en l'absence d'éléments déterminants.

Le mobilier

Les faits inscrits dans cette phase d'occupation n'ont pas pu être datés avec précision. Ils ont livré peu de céramique, qui dans tous les cas s'est avérée avare de précisions. Ainsi, les vestiges sont datés de l'âge du Fer en général et ne s'inscrivent pas réellement dans le phasage du site.

Période 3 (La Tène D/Augustéen précoce) : un habitat rural

Trois enclos fossoyés ont pu être datés de la fin de la période laténienne. Des vestiges ont été repérés dans leur surface interne : trous de poteau erratiques, palissades, bâtiments, fosses de nature indéterminée et structures de combustion.

Les vestiges : l'enclos II et les aménagements internes

L'enclos II se trouve au centre de la zone diagnostiquée. Il délimite une surface d'un peu moins de 3 ha et adopte une orientation ouest-nord-ouest/est-sud-est. Les fossés mesurent 240 m de long au nord, 200 m au sud tandis que les côtés ouest et est oscillent entre 120 et 150 m. La largeur des creusements oscille entre 0,50 m et 3,10 m, pour une profondeur variant entre 0,70 m et 1,50 m. Leur profil général est en « V ». Le fossé nord est le plus étroit et moins profond. Les côtés nord et est sont rectilignes, le côté sud est légèrement curviligne et repart vers le nord pour former une entrée en couloir avec le retour du côté ouest qui forme un arc de cercle en direction de la surface interne. L'étude du comblement n'a pas permis de déterminer la présence ou non d'un talus. Deux fragments de céramique ont permis de dater le comblement de La Tène D2/Augustéen. Des fragments de terre cuite rubéfiée, sans doute des parois de bâtiment, proviennent de certains sondages.

Plusieurs ensembles de trous de poteau ont été repérés dans l'espace circonscrit par l'enclos II. La structure 1 se trouve au niveau de l'angle sud-est. Il s'agit de vingt-trois trous de poteau se répartissant sur une surface de 180 m². La céramique ramassée en surface a permis d'en dater certains de la période laténienne. Deux fosses se trouvent au centre de cet aménagement. L'une a livré de la céramique et un fragment d'amphore « *Dressel 1A* » permettant d'attribuer le comblement à La Tène D1. La structure 3 semble être un départ de palissade. Orientés selon un axe nord-est/sud-ouest et parallèles au fossé de l'enclos II, cinq trous de poteau montrent un alignement rectiligne et pourraient participer à un système d'entrée sous forme de palissade voire à une partition de l'espace interne. La structure 5 se compose de deux alignements de trous de poteau apparaissant dans les tranchées 11 et 12. Ils semblent

former le départ de deux palissades grossièrement perpendiculaires au fossé qui effectue un retour au sein de l'espace interne. Enfin, la structure 6 se compose de deux trous de poteau se trouvant dans la tranchée 12, dans l'espace central de ce qui a été considéré comme l'entrée de l'enclos. Il est probable qu'ils puissent être mis en relation avec cette dernière.

Trois fosses ont livré du matériel céramique caractéristique de la période. Deux d'entre elles ont livré des éléments métalliques ainsi que de la céramique.

Treize structures de combustion ont été observées dans la continuité du fossé occidental de l'enclos III. Trois d'entre elles ont été fouillées. Il s'agit de creusements en longueur. Leur comblement est assuré par du sédiment rubéfié et des nodules de terre cuite. De la céramique date leur remplissage de La Tène D/Augustéen, notamment un fragment de pied annulaire de coupe.

Les vestiges : l'enclos III et les aménagements internes

L'enclos III se développe au nord et à l'est de l'enclos II. Il s'agit d'un aménagement quadrangulaire orienté nord-nord-est/sud-sud-ouest dont les angles nord-ouest, nord-est et sud-est ont été observés. L'ensemble mesure 250 m de long pour 150 m de large, soit une surface enclose d'un peu plus de 2,5 ha en retirant la partie de l'enclos II à laquelle il s'accole. Le fossé qui le constitue mesure entre 0,56 m et 1,48 m de large pour une profondeur qui varie entre 0,10 m et 0,60 m. Le profil est en « V ». Le segment sud semble se stopper à hauteur de l'angle sud-est de l'enclos II. Il pourrait s'agir d'une entrée, dont un des trous de poteau demeure. Le fossé nord montre près de l'angle nord-est une profondeur très faible (0,10 m). Il pourrait s'agir d'un indice d'un aménagement particulier dont la nature n'a pas pu être déterminée. L'enclos III rencontre le côté nord de l'enclos II, mais la relation stratigraphique entre les deux n'a pas été déterminée. De la même manière, la relation entre le fossé occidental de l'enclos III et le fossé septentrional de l'enclos V n'est pas connue. Les éléments permettant de dater le fossé sont rares et ne permettent pas de préciser véritablement la chronologie de cet enclos.

Deux petites unités architecturales se trouvent à proximité du fossé oriental de l'enclos, à l'intérieur de la surface circonscrite. Le bâtiment B12 est constitué de quatre trous de poteau aménageant une surface de 8,30 m². Quelques fragments de céramique non datables proviennent de leur comblement. Il semble s'agir d'un bâtiment de type grenier. Le bâtiment 13 est aménagé sur cinq trous de poteau. Il atteint une surface de 6,80 m². Il pourrait là aussi s'agir d'un grenier. Les deux unités architecturales n'ont pas la même orientation et n'ont pas été datées. Leur présence au sein de l'enclos III ne garantit pas leur contemporanéité, surtout pour B13 dont l'orientation diverge de beaucoup par rapport au côté oriental.

Les vestiges : l'enclos V

L'enclos V a été repéré au niveau du secteur nord-ouest de l'enclos II. Il adopte une forme quadrangulaire et se développe selon une orientation ouest-nord-ouest/est-sud-est. Le côté oriental de l'enclos est en fait constitué par le fossé occidental de l'enclos III. La relation stratigraphique de la jonction des fossés n'a pas été étudiée. De même, la relation entre le fossé

ouest de l'enclos V et le fossé nord de l'enclos II, qui se croisent quasiment à angle droit, n'a pas été observée. Les fossés de l'enclos V sont larges de 0,33 m à 0,75 m. Le comblement intervient à La Tène D2/Augustéen. Des fragments de terre cuite, de mortier de torchis y ont été prélevés. Des petits fossés adjacents sont présents à proximité immédiate de l'enclos V. Il pourrait s'agir d'un second état, mais aucun élément ne permet d'en être certain. Deux d'entre eux ont livré de la céramique du Ier s. de notre ère. Le fossé 432/439 est un creusement de 0,45 m de large et 0,15 m de profondeur. Il recoupe les fosses 433 et 434. Il est très arasé dans sa partie orientale. La céramique date leur remplissage de la fin du IIe/Ier s. av. notre ère.

Le mobilier

Le matériel céramique attribuable à cette phase est très fragmenté. Un nombre infime de formes a pu être mis en évidence. Il s'agit des éléments suivants : un pot en N.P.R., un pot en pâte orange, un pot en pâte brun-orangé, deux pots de type « *Besançon* », une cruche en pâte brune à engobe blanc, un pied annulaire de coupe, un pied annulaire en pâte de type N.P.R., un pied de vase bobine en C.C.S.E., une amphore « *Dressel 1A* », une amphore « *Dressel 1B* », trois amphores de type « *Dressel 1* » et un *dolium*.

Si quelques éléments tels que les amphores « *Dressel 1A* » et « *Dressel 1B* » rappellent la seconde moitié du IIe s. av. J.-C. et la première moitié du Ier s. av. J.-C., l'essentiel du mobilier céramique renvoie à la période s'étalant entre la seconde moitié du Ier s. av. J.-C. et l'époque augustéenne.

Synthèse

Le site repéré au lieu-dit « *Entre les Deux Chemins* » est caractérisé par trois phases d'occupation. La première prend place dès le Hallstatt C, la seconde est une phase fictive rassemblant les faits de l'âge du Fer et la dernière rassemble les faits attribués à la transition entre la fin de l'âge du Fer et l'époque augustéenne.

L'occupation de la période 1 est composée d'une trentaine de structures de stockage de type silo accompagnées de quelques fosses indéterminées. Il s'agit d'une véritable aire de stockage dépendant d'un habitat qui n'a pas été rencontré. Ce dernier doit se trouver non loin puisque le caractère de la céramique prélevée dans les silos évoque un contexte domestique, avec des vases de stockage et un élément issu du service de table. Cependant, aucun autre type de mobilier ne permet de caractériser avec précision l'importance de l'occupation, d'autant qu'aucun phasage fin n'a pu être réalisé. L'ensemble de la céramique ne provient que d'un seul silo et il est donc probable que les silos ne soient pas tous contemporains et renvoient à plusieurs occupations se succédant sans doute au cours de la période hallstattienne.

Les vestiges de la période 2 sont certainement à attribuer à la période 3, au moins en ce qui concerne ceux qui se trouvent dans la surface des enclos II, III ou V. Pour ceux qui se trouvent au contraire en dehors, aucun élément ne permet de savoir s'il s'agit de bâtiments contemporains ou participant à une autre phase d'occupation qui n'a pas été déterminée. En ce qui concerne l'enclos IV, les mêmes questions demeurent. Sa fonction n'est d'ailleurs pas non plus assurée. L'hypothèse retenue par les fouilleurs y voit un bâtiment dont seules les tranchées de récupération nous seraient parvenues.

C'est à la période 3 que la fréquentation du site prend une tout autre dimension. Trois enclos fossoyés ont été implantés au même emplacement. Les vestiges ont livré très peu de céramique, ce qui ne permet pas de connaître avec exactitude le phasage qui les caractérise. Il est peu probable que les trois soient contemporains. Cependant, ils doivent se succéder rapidement dans le temps, au moins les enclos III et V puisqu'ils ont livré un répertoire céramique similaire. Les relations stratigraphiques entre les enclos n'ont pas pu être réalisées, ce qui ne permet pas d'aller plus loin à ce propos. Il est possible que l'enclos II soit le premier à être installé. L'enclos III s'appuie dessus au nord et pourrait constituer un second état ou même exister dès le départ. L'enclos V s'appuie à l'est sur l'enclos III et pourrait constituer un troisième état suivant l'abandon de l'enclos II. Les quelques structures provenant de leur surface interne ne permettent pas de définir les activités qui y étaient pratiquées. La présence d'une dizaine de structures de combustion, probablement contemporaines de l'enclos II, interpelle. Le matériel céramique a été prélevé en très faible quantité et ne permet pas de savoir si l'habitat était installé au sein des enclos ou s'il s'agit uniquement d'aménagements destinés à des activités spécifiques.

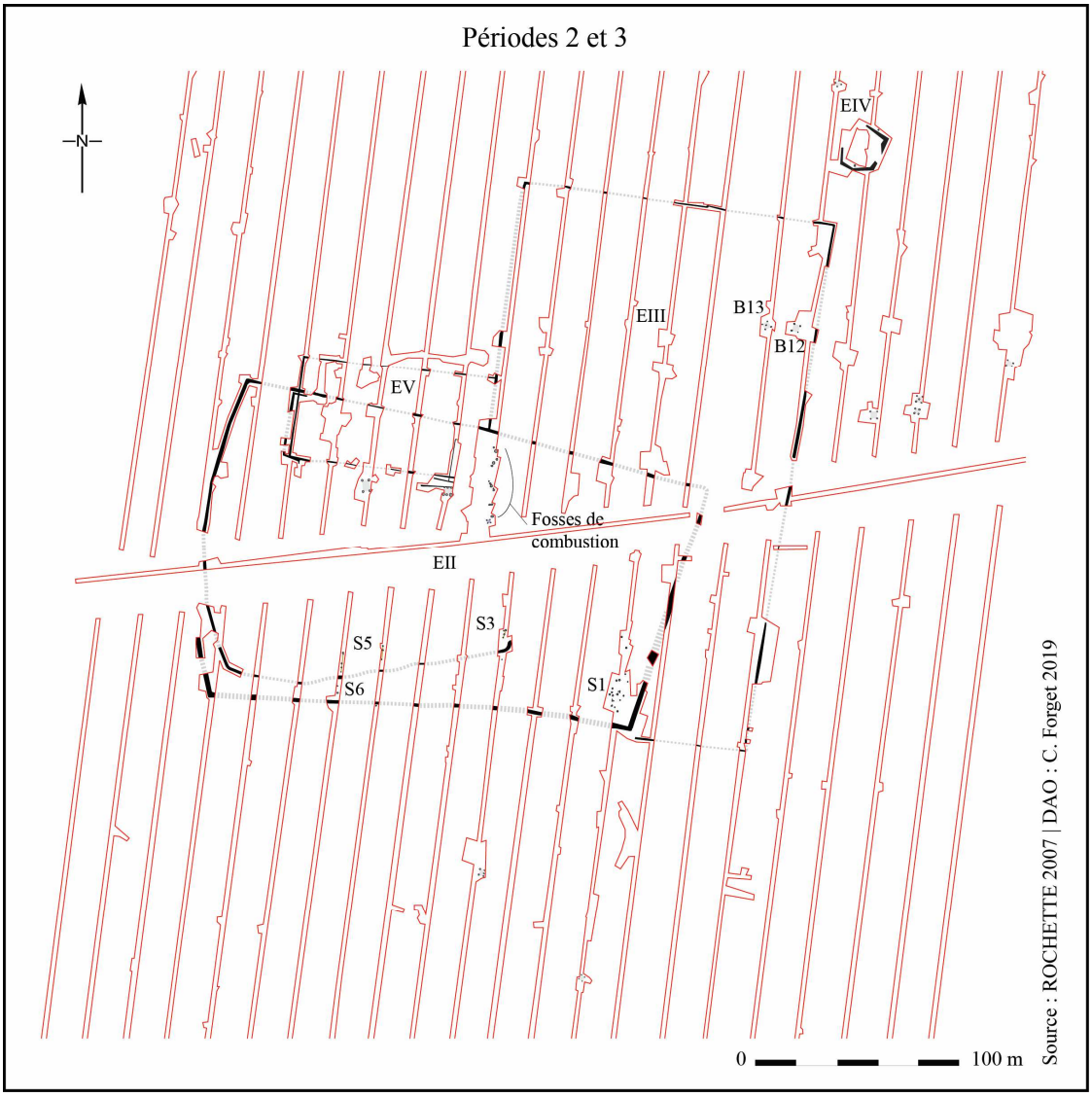

Auxy, « *Entre les Deux Chemins* » 2 et 3

45-018-02
AUXY, « LES BOISSONS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Boissons/Le Beaunet	Commune : Auxy
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 018 034 AH
X : 611 390 m	Diagnostic (2010)
Y : 2 344 263 m	Surface totale décapée : 21 511 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha C	Établissement rural de rang C1
Période 2 : LT C	Établissement rural de rang C2
Bibliographie :	
VERNEAU 2011	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Les Boissons* » a été mis au jour lors d'un diagnostic en 2010. Ce dernier a permis d'observer deux occupations rurales distinctes. La première a été attribuée au Hallstatt C tandis que la seconde prend place à La Tène C. Le lien entre les deux entités n'est pas simple à identifier, d'autant qu'elles ne sont pas installées exactement au même emplacement.

Période 1 (Hallstatt C) : un habitat à vocation agricole

Cette phase d'occupation correspond à quelques fosses, des silos, des bâtiments et des trous de poteau pour lesquels aucun plan n'a été observé.

Les vestiges

Deux fosses s'apparentant à des silos (St. 1055 et 1079) se trouvent à l'extrémité nord de la zone diagnostiquée. Elles n'ont pas été testées, mais leur attribution fonctionnelle repose avant tout sur leurs grandes dimensions (4 m de diamètre pour la première et 3,80 m minimum pour la seconde). Aucun élément mobilier n'a été observé en surface.

Les fosses 1045 et 1105 sont situées en bordure est du site. De la céramique, une petite tige en bronze ainsi que plusieurs fragments d'un petit bracelet en céramique y ont été prélevés. Le fait 1060 se trouve à environ cent quatre-vingts mètres au sud-ouest des deux fosses précédentes. Il s'agit vraisemblablement d'une fosse polylobée regroupant plusieurs creusements. Le tout fait 7,60 m de long pour 4 m de large. Elle n'a pas été testée, mais du mobilier céramique y a été prélevé en surface. La structure 1066 est en réalité une grande fosse polylobée constituée de plusieurs fosses. L'ensemble s'étend sur plus de 400 m². Elle n'a pas été sondée. Tout comme la fosse 1060, sa datation repose sur de la céramique ramassée en surface. Il s'agit sûrement d'une aire d'extraction de matériaux. Le fait 1061 se trouve à environ quatre-vingts mètres à l'ouest de la fosse 1066. Elle mesure 1,55 m de long et 1,10 m de large. Elle n'a pas livré de mobilier. La fosse 1062 est située à dix-sept mètres à l'ouest de la structure 1060. Elle s'étend sur 1,20 m de diamètre et 1,10 m de large. Elle n'a pas été fouillée. La fosse 1088 se trouve entre les deux trous de poteau du côté oriental du bâtiment 5. Elle s'étend sur 1,30 m de long et 0,80 m de large. Elle n'a pas été sondée.

Les bâtiments 4 et 5 sont situés à environ 80 m au nord-ouest des fosses exposées ci-dessus. Le premier est composé de quatre trous de poteau formant un rectangle de 4,60 m de long et 3,80 m de large, soit une surface d'environ 17,50 m². L'écart entre les trous de poteau suggère qu'il s'agit en fait d'un bâtiment à parois déportées. Le diamètre des structures est de 0,40 m. Elles n'ont pas été fouillées et ne contenaient pas de mobilier en surface. Le second est constitué du même nombre de trous de poteau. Il forme un carré de 3,50 m de côté, soit une surface de 12,25 m². Le diamètre des creusements est ici de 0,50 m. Ils n'ont pas été sondés et aucun élément mobilier n'a été vu en surface.

Trois trous de poteau se trouvent à proximité immédiate de B5, mais n'ont pas pu être mis en lien avec ce dernier. Quatre autres trous de poteau ont été repérés à proximité immédiate du fait 1079. Il est possible qu'ils constituent un bâtiment, mais ils n'ont pas tous le même diamètre et ne sont pas véritablement alignés pour former un plan carré sur quatre poteaux. D'autres trous de poteau fonctionnent par paire, mais n'ont pas pu être replacés dans un plan cohérent en raison de leur isolement et de leur proximité avec les bermes des tranchées. Enfin, les trous de poteau 1063, 1068 et 1072 sont seuls et isolés.

Le mobilier

Le mobilier céramique provient des faits 1045, 1105 et 1060. Au total, mille cent quatre-vingt-quinze fragments ont été prélevés, correspondant à un NMI de 50. L'essentiel du corpus provient de la fosse 1045/1105. Les formes décrites ci-dessous ont pu être identifiées. Onze jattes à bord droit ou rentrant et à lèvre arrondie dont la carène est douce, arrondie ou parfois plus marquée. Quatre d'entre elles sont décorées de sillons larges horizontaux sous la lèvre. Un fragment d'une jatte (?) présente deux lignes horizontales de peinture noire. Dix jarres à panse ovoïde à col ouvert ou droit parfois développé, dont certains exemplaires sont décorés à la jonction panse/col de cordons digités, d'incisions triangulaires ou de petites impressions subcirculaires ou circulaires. Certaines de ces jattes ont des lèvres digitées. Un pot à lèvre arrondie présentant trois larges cannelures sous la lèvre. Un gobelet à panse concave fermée et

carène abrupte arrondie, avec un épaulement long orné de deux petites cannelures menant à un petit col ouvert convexe et à un bord ouvert, régulier et continu. Une tasse à panse concave ouverte présente un bord ouvert régulier et continu avec une lèvre arrondie. Elle est dotée d'une anse ample accrochée à la lèvre et à mi-hauteur de la panse. Plusieurs coupes dont certaines à panse ouverte pouvant être concave ou légèrement convexe. Elles présentent quasiment toutes un bord continu et une lèvre arrondie. Deux coupes montrent un bord à facettes tandis qu'une autre présente un bord discontinu à lèvre arrondie. L'une d'entre elles est ornée sur sa face interne de deux lignes concentriques séparées par une ligne incisée circulaire. Un des individus recensés au sein de cette catégorie présente une forme subquadrangulaire à angles arrondis avec des petits mamelons accrochés à la lèvre et placés sur les petits côtés du vase. Une coupe à bord découpé peut être ajoutée à celles déjà décrites. Dix vases globuleux à carène douce et arrondie et épaulement long, avec des cols longs et ouverts (pour trois individus), voire courts et ouverts pour l'un d'entre eux. Ils sont tous ornés de plusieurs cannelures horizontales sur le haut de l'épaulement. Un vase à fond annulaire décoré d'une série d'impressions subcirculaires couvrantes, un fragment de panse comportant de multiples perforations de 3 cm de diamètre environ. Il ne peut s'agir d'une faisselle, car le fond est doté d'un trou trop grand, ni d'un entonnoir en raison des trous couvrant la panse. Sa fonction demeure incomprise. L'ensemble renvoie à un répertoire synchrone placé au Hallstatt C.

La faune est conservée de façon médiocre. Seuls quelques dents et os longs ont été prélevés. Sur huit restes, sept ont été identifiés. Il s'agit d'un humérus et d'une dent d'un vieux bœuf, d'une canine de cochon, de deux dents de caprinés et d'une valve de moule fluviatile. Le mobilier lithique se compose de ces éléments : cinq éclats de silex, trois percuteurs (deux en silex et un en grès), un fragment de hache naviforme en roche indéterminée ayant subi l'action du feu et un aiguisoir en grès. Le matériel métallique renvoie à un fragment de tige en bronze (St. 1045) pouvant

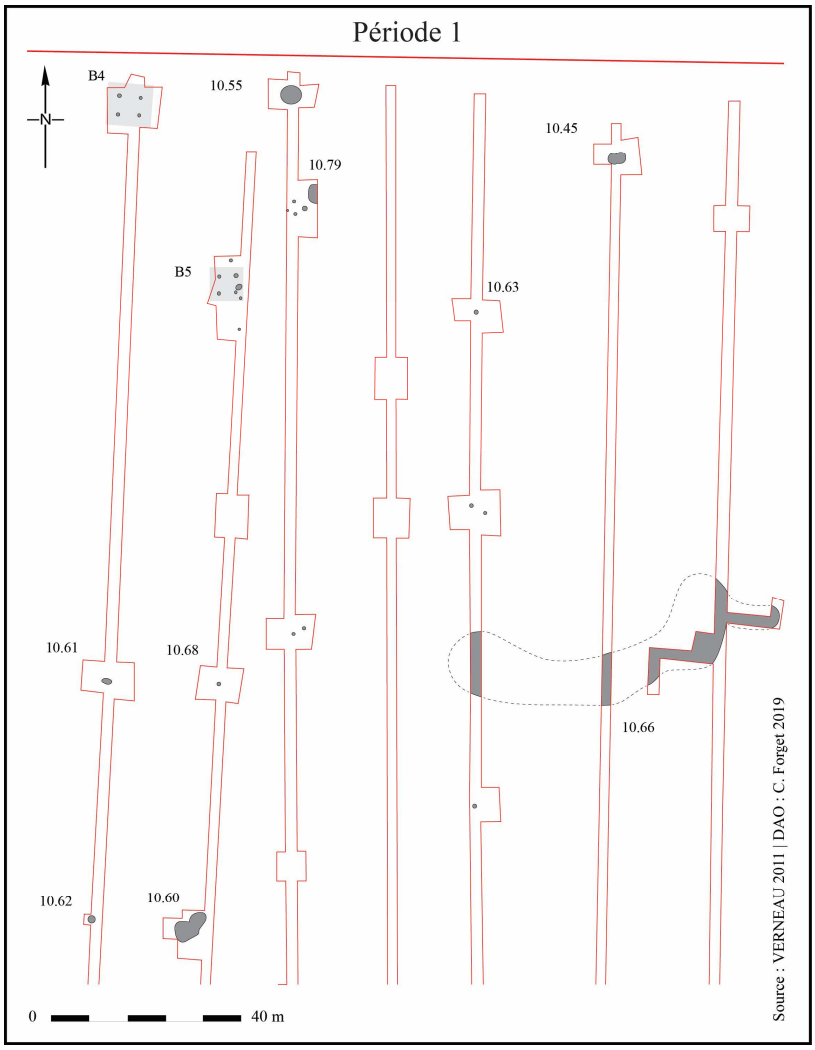

Auxy, « *Les Boissons* » 1

correspondre à un ardillon de fibule.

Période 2 (La Tène C) : un habitat à vocation agricole

La seconde occupation des lieux est composée de fossés formant sans doute un enclos, d'un silo, de fosses, de quelques bâtiments et de trous de poteau ne formant aucun plan organisé.

Les vestiges

Le fossé 1018/1021/1022 se trouve dans le quart nord-ouest de la zone diagnostiquée. Il s'agit d'un creusement très légèrement curviligne orienté ouest-nord-ouest/est-sud-est. Son extrémité ouest est occupée par une large fosse circulaire de plus de 10 m², St. 1019 (silo ?) qui n'a pas été sondée. À partir de là, le fossé continue vers le sud sur une dizaine de mètres (St. 1021) avant d'effectuer un angle ouvert et de continuer vers le sud-est sur environ cinquante mètres (St. 1022). Seul St. 1018 a été sondé. Il mesure 1 m de large et 0,75 m de profondeur. Le profil est en « V » très accentué. Seuls quelques tessons permettent d'attribuer l'ensemble à la période protohistorique au sens large.

La structure 1027 est susceptible de constituer un retour du fossé 1022. Il lui est perpendiculaire et se trouve à environ quinze mètres au sud-est. Il montre le même profil en « V » resserré. Toutefois, ses dimensions sont plus développées (1,70 m de large pour 1 m de profondeur). Le comblement se compose de vidanges de foyer contenant de la céramique. Le dernier niveau se compose de nombreux blocs de poudingue non travaillés par l'homme dont la provenance et l'utilisation posent question.

Le silo 1025 est situé au nord du fossé 1018. Il atteint un diamètre de 2,30 m pour une profondeur de l'ordre d'1 m. De la céramique et du torchis y ont été prélevés. Les fosses 1098, 1035, 1103 et 1104 semblent être des creusements réalisés pour prélever des matériaux. Elles mesurent respectivement 60 m², 40 m², plus de 17 m² et 45 m². Aucune n'a été sondée. Les deux premières ont livré de la céramique de facture protohistorique en surface. Les structures 1005 et 1007 n'ont pas été testées, mais peuvent participer à cette phase d'occupation.

Les bâtiments 1 et 2 se trouvent immédiatement au sud-est de l'aménagement fossoyé. Le premier se développe sur une surface de 60 m², en retenant l'hypothèse d'un bâtiment à parois déportées. Son plan est rectangulaire et nous sommes sans doute en présence de trous de poteau participant à un module central. L'un d'eux a livré de la céramique ainsi que plusieurs fragments d'une même meule. Au vu des dimensions de l'unité architecturale, il semble s'agir d'un bâtiment à caractère résidentiel. Le second bâtiment est situé à une dizaine de mètres au nord-est du précédent. Il s'agit d'une unité architecturale de plan carré de 2,50 m de côté soit 6,25 m². Il s'agit d'un bâtiment de type grenier. Deux associations de deux trous de poteau (B3 et B4) sont susceptibles de former de petits bâtiments de même envergure. Quelques trous de poteau isolés n'ayant pas pu être associés à une construction complètent le tableau.

Le mobilier

Le matériel céramique attribué à cette phase d'occupation se compose de cent quatre-vingt-six restes se rapportant à neuf individus. Les formes reconnues sont les suivantes : deux jattes tronconiques à lèvre non différenciée, une coupe à profil en « S » en pâte C.S.E. micacée à surface bien lissée, une coupe ou vase en pâte C.S. orné de bandes lissées parallèles, une coupe ou vase en pâte C.S.E. tourné(e) en argile fine légèrement micacée décoré(e) d'une série de bandes parallèles lissées au brunissoir, un vase tourné en pâte C.S. bien lissé, un gros vase de stockage à carène haute et bord vertical dont la face interne présente d'importantes desquamations, un vase de stockage à parois arrondies et bord vertical ainsi qu'un vase non tourné à profil subcylindrique, col vertical et lèvre légèrement éversée.

Les jattes ou coupes à profil en « S » apparaissent dans l'Orléanais vers La Tène C1, tout comme les bandes parallèles lissées horizontales. Ces dernières se rencontrent plus souvent à La Tène C2 pour disparaître par la suite. La présence du vase dont la carène est digitée renvoie à un contexte plus ancien, mais qui perdure jusqu'à La Tène moyenne en Île-de-France. L'ensemble des formes a pu être attribué au répertoire que l'on rencontre pour La Tène C. Elles sont représentatives d'un contexte d'habitat avec des vases destinés au stockage ainsi que de la vaisselle de table décorée en pâte fine tournée.

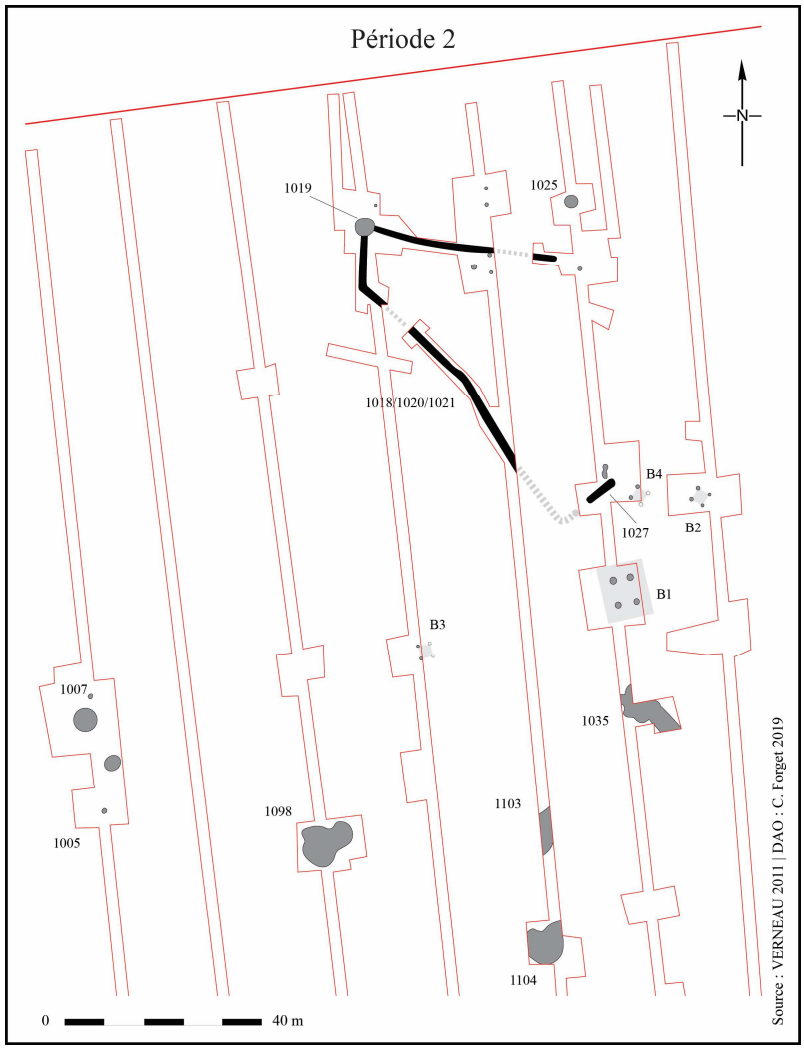

Auxy, « *Les Boissons* » 2

La faune renvoie à un fragment de mandibule de bœuf très âgé et à un tibia de cheval âgé de plus de deux ans. Le mobilier lithique est constitué de plusieurs fragments d'une seule meule en calcaire silicifié. L'étude de sa surface montre des traces de lissage dues au broyage d'éléments végétaux.

Synthèse

Le site découvert au lieu-dit « *Les Boissons* » est composé de deux occupations. La première a été attribuée au Hallstatt C tandis que la seconde intervient au cours de La Tène C.

Les vestiges de la période 1 sont plutôt éparpillés. La découverte majeure réside dans la présence de deux bâtiments à parois déportées se trouvant près de la berme nord. Au vu de l'étalement au sud des quelques autres creusements associés à cette phase, il est probable que l'occupation se développe plutôt vers le nord. L'habitat a livré du matériel céramique varié et en grande quantité. Il est complété par un peu de mobilier métallique.

Après un long hiatus, une seconde occupation rurale se développe à un peu moins d'une centaine de mètres à l'ouest. Elle est articulée autour d'un enclos fossoyé et de plusieurs bâtiments, dont une possible habitation. L'enclos a été utilisé ouvert ou était fermé à l'est par des éléments légers qui n'ont pas été conservés. Là encore, les structures sont plutôt dispersées et s'il s'agit d'un habitat, il semble qu'il se cantonne à l'extension des creusements observés. Le matériel céramique est composé de vases de stockage et de préparation alimentaire. Le reste du matériel rend compte d'une occupation domestique, avec notamment une meule et un peu de faune. Il est difficile de se rendre compte du statut des occupants. Aucun élément sortant de l'ordinaire n'a été rencontré, ce qui permet d'écarter la présence de personnes au statut élevé.

45-018-03
AUXY, « LES GRANGES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Granges/Les Nonoires	Commune : Auxy
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 018 034 AH
X : 611 196 m	Diagnostic (2008)
Y : 2 344 344 m	Surface totale décapée : 34 525 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha D3/LT A	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
IRRIBARRIA 2008	

Présentation du site

Le lieu-dit « *Les Granges* » est situé directement à l'ouest de l'opération faite au lieu-dit « *Entre mes Deux Chemins* ». Une occupation rurale de la transition entre la fin du Hallstatt et le début de La Tène a été mise au jour. Les vestiges mis au jour sont relativement succincts et isolés les uns des autres, ce qui permet difficilement de voire une seule et même occupation.

Période 1 (Hallstatt D3/La Tène A) : un indice de site rural

Les structures associées au sein de cette phase sont deux silos et une fosse.

Les vestiges

Les silos 1.47 et 10.22 sont espacés l'un de l'autre d'un peu moins de huit cents mètres. Le premier est un creusement circulaire de 1,2 m de diamètre pour 0,45 m de profondeur. Il a livré de la céramique. Le second silo est plus grand : 3,20 m de diamètre pour 2,25 m de profondeur. Il possède un profil tronconique. Lui non plus n'a livré que de la céramique. La fosse 1.34 est isolée dans la tranchée 34. Elle mesure 7,50 m de long et 5,90 m de large. Il s'agit

d'une fosse polylobée regroupant en réalité plusieurs creusements, dont le plus profond atteint 1,45 m de profondeur. Des vidanges de foyers ont été repérées à plusieurs endroits.

Le mobilier

Au total, les trois faits ont livré cinq mille deux cent douze fragments de céramique correspondant à un NMI de 494. Il s'agit de vaisselle en pâte grossière dont la surface est souvent digitée et de vaisselle fine à parois peu épaisses et surfaces polies et décorées. Les éléments notables sont les suivants : deux jattes dont un exemplaire de grandes dimensions, un pot à profil continu et bord légèrement rentrant avec une lèvre régulièrement encochée, un pot à profil sinueux décoré d'une ligne de digitations, un vase situliforme, deux bols dont un qui présente des traces noires (stigmates de polissage à l'outil traîné), une assiette à marli, une coupe bitronconique décorée de trois frises de lignes horizontales disposées en binôme entre lesquelles s'insère un décor de chevrons continu réalisé à la barbotine noire, un vase décoré de lignes de digitations sur le pourtour de la base et la jonction col/panse présentant une anse en ruban qui dépasse du bord, un vase à bord en marli, un vase biconique, un vase à lèvre éversée régulièrement encochée avec un bord aplati orné d'une ligne digitée horizontale et d'un décor en relief et un vase décoré d'un cordon de digitations.

Si certaines formes et décors rappellent les contextes de l'âge du Bronze final ou du Hallstatt C (bord encoché, anse en ruban, assiette à marli, lignes de digitations, cordon digité), la présence d'un vase situliforme, le décor de chevrons, ceux en relief ainsi que l'utilisation de la barbotine noire s'inscrivent quant à eux dans le Hallstatt D3/La Tène A. D'après les fouilleurs, les formes archaïques sont soit des imitations, soit des adaptations légèrement différentes de ces répertoires anciens.

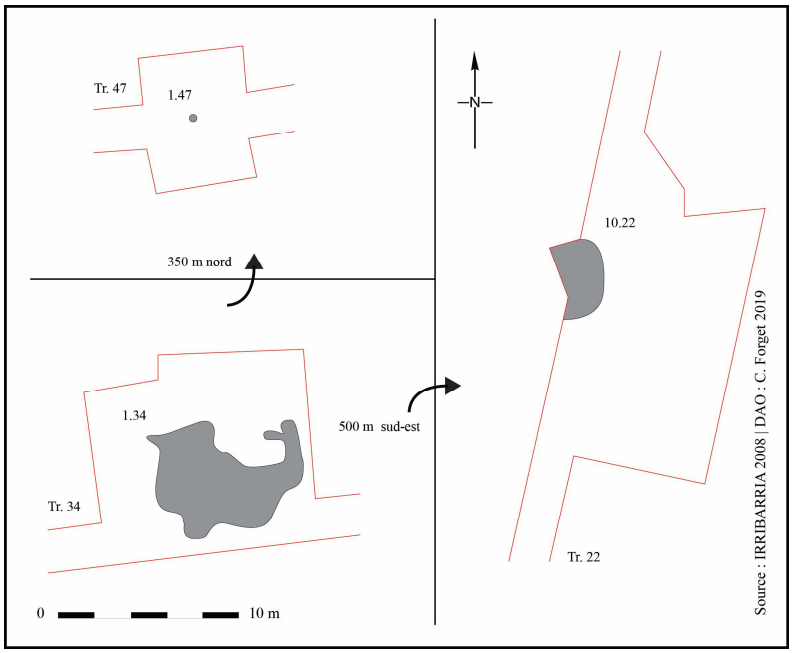

Auxy, « *Les Granges* »

Synthèse

Le lieu-dit « *Les Granges* » a livré trois fosses, dont deux silos très espacés qui ne participent vraisemblablement pas à la même occupation. Le matériel céramique est composé de formes variées utilisées en contexte domestique. Le ou les habitats dont dépendent les structures observées ici ne doit(-vent) pas être très éloigné(s) au vu de la grande quantité de vases mis au jour.

45-018-04
AUXY, « LE HAUT DE LA HIENNE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Haut de la Hienne	Commune : Auxy
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 613 130 m	Prospection aérienne (2005)
Y : 2 345 430 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 0,23 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Indice de site rural
Bibliographie :	
CHESNOY 2005	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Le Haut de la Hienne* » a été observé par prospection aérienne par D. Chesnoy en 2005.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un enclos trapézoïdal de 0,23 ha à fossés rectilignes. Le côté nord n'est pas visible entièrement sur le cliché. Il n'est donc pas possible de savoir si un accès s'y trouve. Les autres côtés sont formés de fossés continus et ne présentent aucune interruption.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

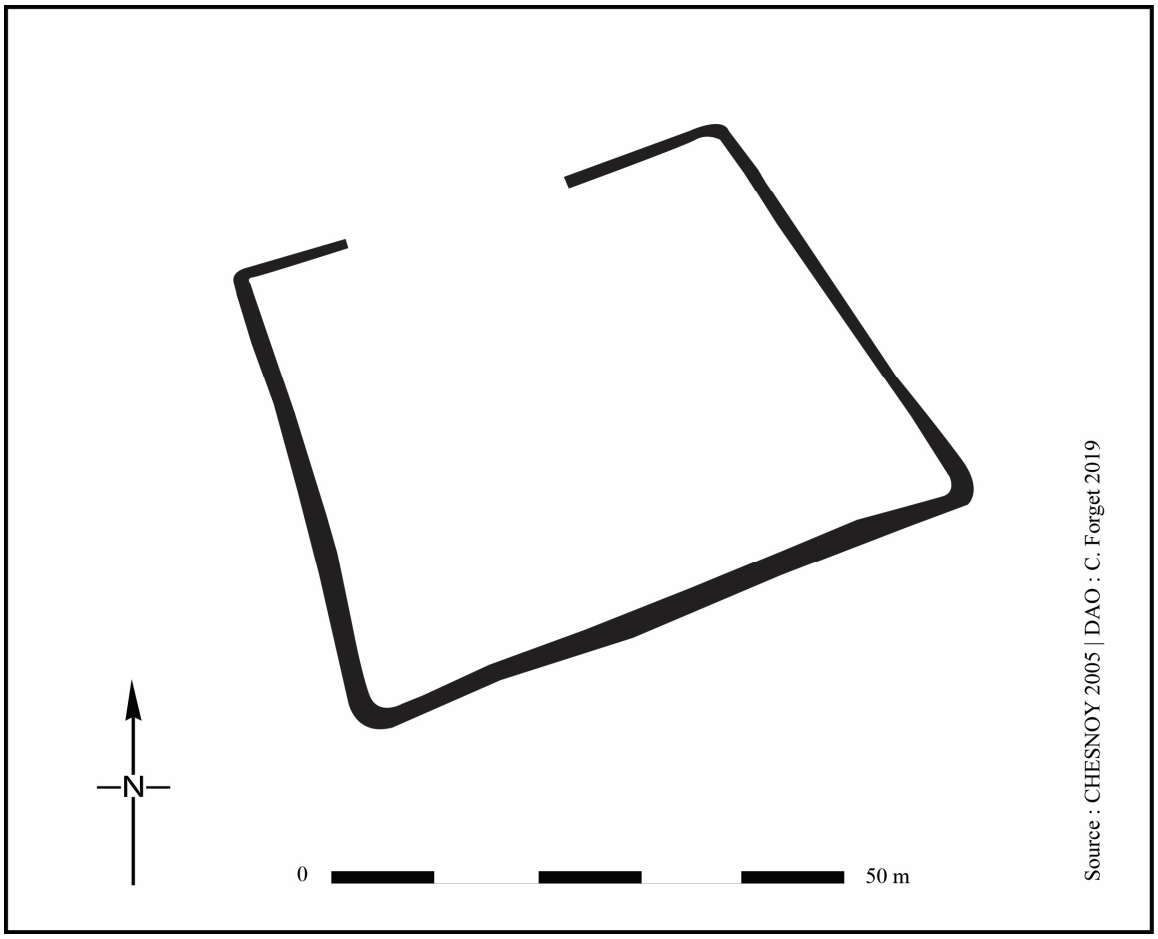

Auxy, « *Le Haut de la Hienne* » (Cliché D. Chesnoy 2005)



Auxy, « *Le Haut de la Hienne* »

45-018-05
AUXY, « LE LONG RÉAGE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Long Réage	Commune : Auxy
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 612 180 m	Prospection aérienne (2005, 2006)
Y : 2 344 740 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 0,23 ha et 10 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Période 2 : LT D ?	Espace funéraire
Bibliographie :	
CHESNOY 2005, 2006	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Le Long Réage* » a été observé par prospection aérienne par D. Chesnoy à deux reprises en 2005 et en 2006.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

L'enclos dessine un « U » de forme trapézoïdale et ne semble pas se poursuivre dans le champ adjacent. Les fossés sont rectilignes et la surface enclose est de l'ordre de 0,23 ha. Un des clichés pris en 2005 et le cliché de 2006 laissent entrevoir une interruption au niveau du côté oriental, mais celle-ci n'est visible sur aucune autre photographie, sans doute en raison de son recoupement par un fossé sinueux qui avait d'ailleurs en 2005 été considéré comme la continuité du fossé nord alors qu'ils ne semblent pas contemporains. Le prospecteur attribue le site à la période protohistorique.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Auxy, « *Le Long Réage* » 1 (Cliché D. Chesnoy 2006)



Auxy, « *Le Long Réage* » 1 (Cliché D. Chesnoy 2005)

Période 2 (LT D ?) : un espace funéraire

Les enclos

Un minimum de six enclos circulaire se développe à environ trois cents mètres au sud-est de l'enclos précédent. Au vu des photographies, leurs fossés semblent continus et forment des ensembles dont la surface oscille entre 13 et 34 m² environ. Il est possible qu'ils fonctionnent avec l'enclos décrit plus haut.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

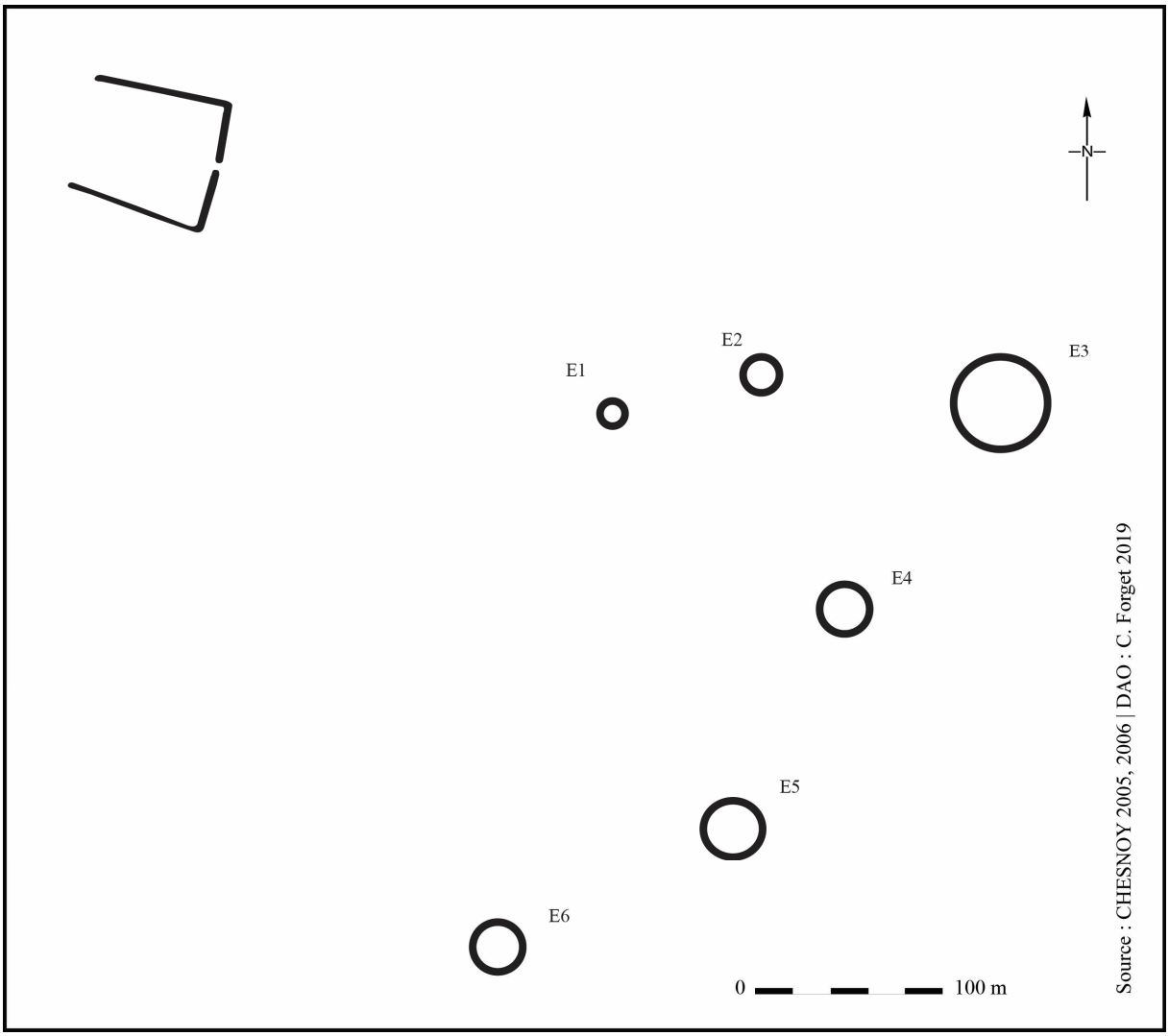

Auxy, « *Le Long Réage* » 1 et 2

COMMUNE DE BACCON

45-019-01
BACCON, « LA TOUANNE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Touanne	Commune : Baccon
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 548 902 m	Fouille (1837)
Y : 2 318 912 m	Surface totale décapée : -
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Hallstatt	Espace funéraire
Bibliographie :	
MILCENT 2004 ; NOUEL 1953 ; PROVOST 1988	

Présentation du site

Le site de « *La Touanne* » fait partie de la nécropole tumulaire de la zone « *Thorigny* »/« *Bois de Fontaines* » qui fait l'objet de la notice suivante. Nous le présentons à part, car contrairement à un grand nombre de ces *tumuli* dont la localisation exacte n'est plus connue et pour lesquels la numérotation des édifices a été intervertie, celui de « *La Touanne* » se démarque. Il est situé près du château de La Touanne et a fait l'objet d'une fouille en 1837 par le propriétaire du domaine.

Période 1 (Hallstatt) : un espace funéraire

Le *tumulus*

Le *tumulus* 24 mesurait encore 18 m de diamètre pour 3 m de hauteur en 1837. L'édifice était aménagé avec des blocs de calcaire. Son architecture n'est pas connue avec précision, car la fouille de 1837 s'est contentée de sonder le centre du tertre.

Les sépultures

Sous cet amas de pierres ont été découvertes une inhumation ainsi qu'une crémation. Les détails à leur propos sont très succincts. Les deux sépultures étaient apparemment situées l'une à côté de l'autre. Aucune autre information n'est connue à propos du défunt. La crémation est quant à elle placée dans une urne qui n'a fait l'objet d'aucune description si ce n'est qu'elle était confectionnée en céramique. Du mobilier a été trouvé en relation avec ces sépultures, mais il n'est pas précisé avec laquelle exactement. Il s'agit de deux bracelets en bronze.

Le mobilier

Le mobilier renvoie à deux bracelets en bronze.

Synthèse

Les éléments en notre possession reposent sur des observations anciennes et ne permettent pas de mener une réflexion approfondie à propos du site. Le *tumulus* 24 fait partie de la même nécropole tumulaire connue dans la zone de « *Thorigny* »/« *Bois de Fontaines* ».

45-019-02
BACCON, « THORIGNY »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Vallée de Thorigny/Le Bois de Fontaines/Thorigny	Commune : Baccon
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 019 090 AH
X : 546 231 m	Diagnostic (2011)
Y : 2 319 953 m	Surface totale décapée : 5 115 m²

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Hallstatt	Espace funéraire
Période 2 : Ha. C/LT A ancienne	Espace funéraire

Bibliographie :

KISCH (de) 1976, 1978 ; LARDÉ 2011 ; MILCENT 2004 ;
NOUEL 1953, 1963 ; PROVOST 1988

Présentation du site

Depuis le début des années 2000, quatre diagnostics ont été réalisés au lieu-dit « *La Vallée de Thorigny* », sur la commune de Baccon. Les trois premiers n'ont pas fourni d'éléments probants pour les périodes nous intéressant, malgré les 12 ha décapés. Il a fallu attendre 2011 pour que des structures protohistoriques soient rencontrées. Cinq *tumuli* supplémentaires à ceux découverts depuis le second quart du XIXe s. ont pu être étudiés, ainsi qu'un large muret en pierres. Nous allons dans un premier temps présenter les résultats du diagnostic de S. Lardé pour nous pencher dans un second temps sur les tertres étudiés anciennement. Nous avons décidé de les intégrer à cette notice bien qu'ils ne soient pas tous placés exactement au toponyme « *La Vallée de Thorigny* ». Cependant, nous considérons toute la zone de « *Thorigny* » et du « *Bois des Fontaines* » comme une seule et même nécropole qui a été utilisée sur plusieurs centaines d'années. Malgré des datations qui divergent pour certains et en raison de l'indigence des renseignements à leur propos, nous avons décidé de tous les présenter au sein de la même période, la période 2.

Période 1 (Hallstatt) : un espace funéraire

Les structures de cette période renvoient à quatre *tumuli* et une murée en pierres sèches.

Les vestiges

Les *tumuli* ont été détectés dans la zone sud-est du décapage, sur le versant sud-est d'une petite vallée sèche, sauf l'un d'entre eux, qui se situe dans le fond de la vallée. Le *tumulus* 1 est conservé sur 0,70 m de hauteur. Le sommet de la structure est constitué de gros blocs de pierre, qui semblent être disposés « en couronne ». Il n'a pas fait l'objet d'un décapage, ce qui impose une certaine prudence quant à cette observation.

Le *tumulus* 2 est celui qui se trouve au fond de la vallée sèche. L'ensemble de la structure adopte la forme d'un grand ovale d'une longueur supérieure à 15 m, pour une hauteur conservée de 0,30 m. Deux coupes ont permis d'étudier le fossé qui entoure le *tumulus*. La coupe nord-ouest/sud-est montre que le fossé adopte un profil en « U » et mesure 1,20 m de large à l'ouverture pour une profondeur de 0,20 m, par rapport à la base du *tumulus*. Dans la coupe nord-est/sud-ouest, la paroi interne du fossé coïncide avec la paroi externe du *tumulus*, pour atteindre une largeur de trois mètres et une profondeur de 0,60 m par rapport à la base du *tumulus*. Ce dernier, seul, s'étend sur neuf mètres de long et 0,30 m de hauteur conservée. À environ deux mètres de l'extrémité nord-ouest du *tumulus*, un bloc de pierre vertical semble correspondre à un aménagement interne, sous la forme d'une couronne de pierres. Vers le centre du tumulus, les blocs atteignent une taille plus conséquente, de l'ordre de dix à vingt centimètres.

Le *tumulus* 6 b a été repéré au niveau de la coupe nord-est/sud-ouest, mais il a été incisé à un endroit très proche de son bord, car il n'apparaît pas dans la coupe opposée de la tranchée 18, située à une dizaine de mètres. Un éventuel fossé lui étant lié serait présent, d'après la coupe, dans le comblement du fossé fonctionnant avec le *tumulus* 2, à seulement 0,60 m de ce dernier. Le *tumulus* 6 a pu être reconnu sur neuf mètres de longueur. Vers l'extrémité ouest apparaît un niveau horizontal de pierres dont la taille varie entre cinq et vingt centimètres, atteint une épaisseur de 0,25 m au sud-est et décline lentement vers le nord-ouest pour ne plus constituer que 0,10 m de large. Il s'agit probablement d'une couronne de pierre, à l'image des vestiges observés au niveau des autres *tumuli*.

Le *tumulus* 5 mesure environ douze mètres de diamètre pour une hauteur conservée de 0,20 m. Il est entouré par un fossé de deux mètres de large pour une profondeur ne dépassant pas 0,20 m par rapport à la base du *tumulus*. La structure est composée d'un lit de pierres jointives dont la taille oscille entre dix et trente centimètres. Un dénivelé d'approximativement 0,10 m a été observé au sommet de la structure. Selon les fouilleurs, il s'agirait d'un affaissement de sa partie supérieure, au-dessus de la chambre funéraire. Cette installation correspond à une forme rectangulaire cernée par des pierres de parement dont un côté mesure un mètre (il s'agit très vraisemblablement de la largeur). Elle se poursuit en dehors de la tranchée de diagnostic.

Enfin, une dernière structure est apparue au décapage. Il s'agit d'une élévation de pierres rectiligne traversant le site selon un axe nord-ouest/sud-est. D'après certaines photographies aériennes, cette « murée » se développe de manière parallèle à une autre élévation du même type supposée être la continuité de la murée A, observée lors d'opérations archéologiques antérieures vers le nord-ouest. La murée observée lors du diagnostic de 2011 mesure quatre

mètres de large pour une hauteur conservée de 0,20 m. La structure est composée de plusieurs couches de pierres dont le calibre est compris entre cinq et vingt centimètres. De chaque côté de la murée, un parement a été mis en évidence. D'après les archéologues, la superstructure devait mesurer environ 0,60 m de hauteur. Sa fonction reste pour le moment énigmatique.

Le mobilier

Sur l'ensemble du site, un seul tesson de céramique a été prélevé au sein du *tumulus* 2. Il a été daté de la « Protohistoire récente ».

Période 2 (Hallstatt C à La Tène A ancienne) : un espace funéraire

Au XIXe s., une soixantaine de *tumuli* était encore visible dans le paysage. Plusieurs groupes ont été mis en évidence par l'abbé Nouel au cours des années 1950. Suite à une renumérotation effectuée après les publications d'A. Nouel, il est désormais impossible de resituer leur emplacement. Ceux que nous présentons sont issus des travaux de P.-Y. Milcent. Certains d'entre eux contenaient une ou plusieurs sépultures.

Les structures

Le *tumulus* T6a a été fouillé partiellement vers 1913. Construit en blocs de calcaire, il mesurait 15 m de diamètre pour 1,25 m de hauteur. Une inhumation a été observée à l'intérieur de celui-ci.

Le *tumulus* T9 n'a pas été fouillé, mais utilisé comme carrière au XIXe s.. Il est construit en blocs de calcaire et mesurait 20 m de diamètre pour 1,50 m de hauteur. Aucune sépulture n'est mentionnée, mais au moins une a dû exister, car un bracelet en bronze du Hallstatt D1-2 provient du tertre.

Le *tumulus* T14 a fait l'objet de fouilles clandestines vers 1971-72. Il s'agit d'un tertre en blocage de pierres contenant une sépulture à crémation. Ses dimensions ne sont pas connues.

Le *tumulus* T16 a fait l'objet d'une fouille de sauvetage en 1977 et en 1978. Les dimensions du tertre n'étaient plus observables, mais il a livré deux inhumations.

Le *tumulus* T17 a aussi été sondé lors d'une fouille de sauvetage dans les années 1970. Ses dimensions n'étaient pas non plus observables, mais il contenait deux inhumations lui aussi.

Le *tumulus* T18 a été observé lors d'une fouille de sauvetage en 1975-76. Il affichait un diamètre de 20 m pour une hauteur conservée sur 0,60 m. Un cercle de pierres non fermé a été aménagé dans la partie sud et était doublé dans la partie nord avec un arc de cercle de pierres. Trois incinérations ont été observées dans le tertre.

Le *tumulus* T19 a été fouillé au début des années 1980 lors d'une fouille de sauvetage. Ses dimensions ne sont pas connues. Il est construit en blocs de calcaires mêlés à de la terre. Du mobilier issu du tertre recolle avec certains éléments issus du comblement d'une fosse située sous le tertre et interprétée comme un silo de par son remplissage détritique. Un tibia brûlé ainsi qu'un radius humain en proviennent. La fouilleuse a attribué le matériel au Hallstatt C. Deux sépultures ont par ailleurs été rencontrées dans le tertre.

Le *tumulus* T21 a livré du matériel dès 1900 avant d'être fouillé par A. Nouel avant 1963 puis en 1969 ou 1970 par M. Hubert. Ses dimensions ne sont pas connues tout comme la technique de construction utilisée. Deux inhumations y ont été signalées.

Le *tumulus* T67 a été fouillé lors des fouilles de sauvetage des années 1970. Le tertre est aménagé en blocs de calcaire mêlés à de la terre. Ses dimensions ne sont pas connues. Trois inhumations ont été signalées. Il s'agit de celles de deux adultes de sexe masculin et féminin et d'un immature de moins de 8 ans. Une incinération de LT D complète les sépultures.

Le *tumulus* T68 a été fouillé lors de la même fouille de sauvetage que T19. Il est composé de blocs de calcaire mêlés à de la terre. Les plus grosses pierres étaient disposées en couronne doublée à l'intérieur d'un cercle de dalles rectangulaires. Les dimensions de l'ouvrage ne sont pas connues. Deux crémations ainsi que trois inhumations y ont été installées.

La sépulture du *tumulus* T6a est une inhumation pour laquelle les informations ne nous sont parvenues que par bribes. Le défunt avait vraisemblablement un morceau de charbon de bois dans la mâchoire et était accompagné de trois bracelets simples en bronze attribués à l'âge du Bronze final III ou au Hallstatt C.

La crémation du *tumulus* T14 se situait vers le sommet du tertre. Elle était recouverte par une terrine à épaulement et fond ombiliqué qui a certainement servi d'urne cinéraire. L'étude de la céramique a permis de placer la sépulture au Hallstatt D1-2.

Le *tumulus* T16 a livré deux inhumations, peut-être contemporaines. La première concerne un individu de sexe féminin. Elle était accompagnée d'un torque en fer et d'un vase fragmenté. Les éléments de datation reposent sur le torque qui n'a fait l'objet d'aucune description. Selon P.-Y. Milcent, il n'est certainement pas antérieur au Hallstatt D et daterait du Hallstatt D ou de La Tène A. La seconde sépulture n'est pas décrite. Nous ne savons pas non plus si du matériel l'accompagnait.

Le *tumulus* T17 contenait deux inhumations a priori non contemporaines. La première inhumation renvoie à un adulte âgé de sexe masculin. Aucune autre information n'est connue à son propos. La seconde inhumation recoupe la première sépulture. Il s'agit d'un jeune adulte de sexe féminin de 20-25 ans. Là encore, les informations sont succinctes. Aucun mobilier n'est mentionné pour ces deux tombes qui sont certainement à attribuer au premier âge du Fer ou au plus tard à La Tène A.

Le *tumulus* T18 a livré trois incinérations non contemporaines. La première était disposée au centre du tertre. La crémation était disposée dans une terrine à épaulement attribuée au Hallstatt C récent ou Hallstatt D1-2 ancien. La seconde et la troisième sont des sépultures adventices. La seconde a entraîné un remaniement de la couronne de pierres tandis que la troisième en a détruit une partie. La crémation reposait cette fois-ci dans une urne en céramique à panse bitronconique décorée sur la carène de cupules disposées par paires. Il s'agit d'une production attribuable au Hallstatt D1-2. Enfin, la troisième incinération n'était pas disposée dans un contenant, mais les os calcinés étaient dispersés sur un foyer (bûcher funéraire ?) d'un peu plus de 2 m². Le matériel qui accompagne le défunt se compose d'une fibule en fer datée de La Tène A ancienne et de trois petits anneaux en bronze.

Le *tumulus* T19 contenait dans sa masse de terre et de cailloux deux sépultures. Il s'agit d'une inhumation et d'une crémation. L'inhumation renvoie à une jeune femme de 20-25 ans. Les conditions de son dépôt ne sont pas explicitées. Du matériel accompagnait le défunt : de la céramique, un torque à jonc massif en bronze ainsi qu'une applique en bronze à deux bélières au revers avec au droit un décor de moulures circulaires concentriques et une perforation centrale renvoyant à un objet indéterminé. Le mobilier date l'inhumation de La Tène A ancienne. Les informations à propos de la crémation sont quasi inexistantes. Elle date du Hallstatt ou de La Tène A.

Le *tumulus* T21 a livré deux inhumations. La première est certainement adventice. Aucune information sur le défunt n'a été transmise. Il était accompagné d'un bracelet en bronze de La Tène A ancienne et d'un gros fragment de céramique. La seconde, située juste à côté, lui est antérieure. Le défunt était accompagné d'une chaînette en bronze reliée à un anneau à jonc interrompu, de tessons d'un vase « nacelle » attribué au Hallstatt D1-2 (récent ?) et d'une pointe de flèche en silex sans doute intrusive.

Le *tumulus* T67 a livré plusieurs sépultures. Trois inhumations ont été fouillées. Elles renvoient à deux adultes, un de sexe féminin et l'autre de sexe masculin ainsi qu'à un enfant de moins de 8 ans. Les renseignements publiés n'ont pas permis de leur attribuer une datation. Une incinération de La Tène D complète l'ensemble.

Le *tumulus* T68 a livré pas moins de cinq sépultures. Il s'agit de deux crémations et de trois inhumations. La première crémation est disposée au centre du tertre et renvoie à des restes d'ossements brûlés bouleversés par les inhumations postérieures. Le nombre de défunts est indéterminable. Le mobilier lié à ce dépôt se compose d'un anneau elliptique en bronze brûlé. Le dépôt est antérieur à la première inhumation, attribuée au Hallstatt D3/La Tène A ancienne. La seconde crémation est située non loin de la première. Les mêmes observations que pour la première crémation sont aussi valables ici. Elle a été perturbée par les inhumations postérieures et il n'est pas possible de savoir combien d'individus ont été incinérés à cet endroit. Aucun élément mobilier n'a été rencontré, mais la crémation est elle aussi antérieure à la première inhumation et donc au Hallstatt D3/La Tène A ancienne. La première inhumation recoupe les crémations 1 et 2. Il s'agit d'un individu de sexe féminin au vu du matériel qui l'accompagne. Ce dernier se compose d'un torque à jonc continu de section circulaire et de deux bracelets elliptiques en bronze attribués à la transition Hallstatt D3/La Tène A ancienne. La seconde inhumation est en position centrale adventice. Elle renvoie à un individu de sexe masculin portant deux bracelets en bronze à jonc interrompu de section circulaire datés du Hallstatt D3/La Tène A ancienne. Aucune information n'est disponible sur la troisième inhumation, si ce n'est la position du corps, en décubitus dorsal avec les bras le long du corps et sa possible contemporanéité vis-à-vis des deux premières inhumations. Elle n'a vraisemblablement pas livré de mobilier.

Le mobilier

Dans un souci de compréhension, nous avons décidé de présenter le mobilier en même temps que les contextes duquel il provient (voir ci-dessus).

Synthèse

Le diagnostic réalisé en 2011 au niveau de « *La Vallée de Thorigny* » a permis d'apporter des éléments nouveaux à l'étude de la nécropole protohistorique de Baccon. Cinq *tumuli* supplémentaires ont été mis au jour. Ils ne présentent pas tous les mêmes caractéristiques. Certains sont entourés d'un fossé, possèdent une couronne interne de blocs de pierre, et l'un d'entre eux a fourni des indices concernant une chambre funéraire. Les données concernant l'architecture de ces monuments funéraires sont maigres, notamment en ce qui concerne les fouilles anciennes, où les observations concernaient essentiellement les sépultures et le mobilier funéraire. Jusqu'ici, aucun *tumulus* n'était accompagné d'un fossé. Il se peut qu'ils n'aient pas été décelés en raison d'une emprise au sol très réduite, bien qu'il soit possible que certains *tumuli* n'en possèdent pas. Pourtant, des cercles de verdure ont été observés à proximité de

l'emprise du diagnostic, attestant sans doute de fossés entourant des *tumuli* ou délimitant des surfaces plus vastes. Les informations issues de cette opération archéologique n'ont pas permis de connaître l'organisation de cet espace funéraire ni les pratiques utilisées pour l'ensevelissement des défunts, même si le tumulus 5 a fourni un élément intéressant à ce propos, avec la découverte d'une chambre sépulcrale. De par le nombre de *tumuli* détectés depuis les premières études archéologiques du début du XXe siècle (une vingtaine), il est possible que la nécropole continue vers le sud-est et le nord-ouest de la parcelle diagnostiquée. À en juger par sa taille, elle semble être utilisée pendant un laps de temps assez long. Malheureusement, aucun élément n'a permis de dater son élaboration lors du diagnostic. Traditionnellement, elle est attribuée au Néolithique ou à l'âge du Fer, mais il est possible qu'elle ait perduré entre ces deux périodes chronologiques.

Les *tumuli* de la zone « *Thorigny* »/« *Le Bois de Fontaines* » sont très méconnus. Ils n'ont dans la grande majorité pas pu bénéficier de conditions de fouilles optimales ou étaient déjà dans un état d'arasement très avancé. Les informations disponibles à propos des tertres ne permettent pas d'aller bien loin. Les dimensions d'une grande partie d'entre eux ne sont pas connues et les autres ne dépassent pas une vingtaine de mètres de diamètre. Les techniques de construction font preuve des mêmes lacunes. Décrits comme constitués d'un amas de pierres et de terre, cet état de fait rend compte des dégradations qu'ils ont subies. Certains font tout de même état de cercles de pierres concentriques recouverts de terre. C'est sans doute cette architecture qu'il est possible de restituer à l'ensemble des tertres, bien que leur destruction ne permette pas d'en être sûr. Quant aux sépultures, il est là aussi difficile d'établir une véritable discussion. La plupart ont été bouleversées de manière irrémédiable, ont été étudiées très sommairement ou n'ont pas fait l'objet d'une description précise. On retrouve toutefois les deux modes de sépultures, incinération et inhumation. Quelques objets de parure trouvés au sein de certaines d'entre-elles ont permis de les dater et d'attester la présence d'une aristocratie dans la région de Baccon sans doute dès le début du Hallstatt, et ce jusqu'à La Tène A ancienne.

COMMUNE DE BARVILLE-EN-GÂTINAIS

45-021-01
BARVILLE-EN-GÂTINAIS, « LA MARINIÈRE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Marinière	Commune : Barville-en-Gâtinais
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 605 670 m	Prospection aérienne (2006, 2011)
Y : 2 346 805 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 2,7 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2006, 2011	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *La Marinière* » a été observé par prospection aérienne par D. Chesnoy à deux reprises en 2006 et en 2011.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

L'enclos est un trapèze de 2,7 ha dont les fossés sont rectilignes. La totalité de son tracé est visible sur les clichés de 2011. Une entrée en corridor est discernable au niveau du côté sud. Malgré la taille de l'ensemble fossoyé, aucune trace de fossé de partition ne semble diviser la surface interne. Le prospecteur attribue le site à la période protohistorique.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Barville-en-Gâtinais, « *La Marinière* » (Cliché D. Chesnoy 2011)

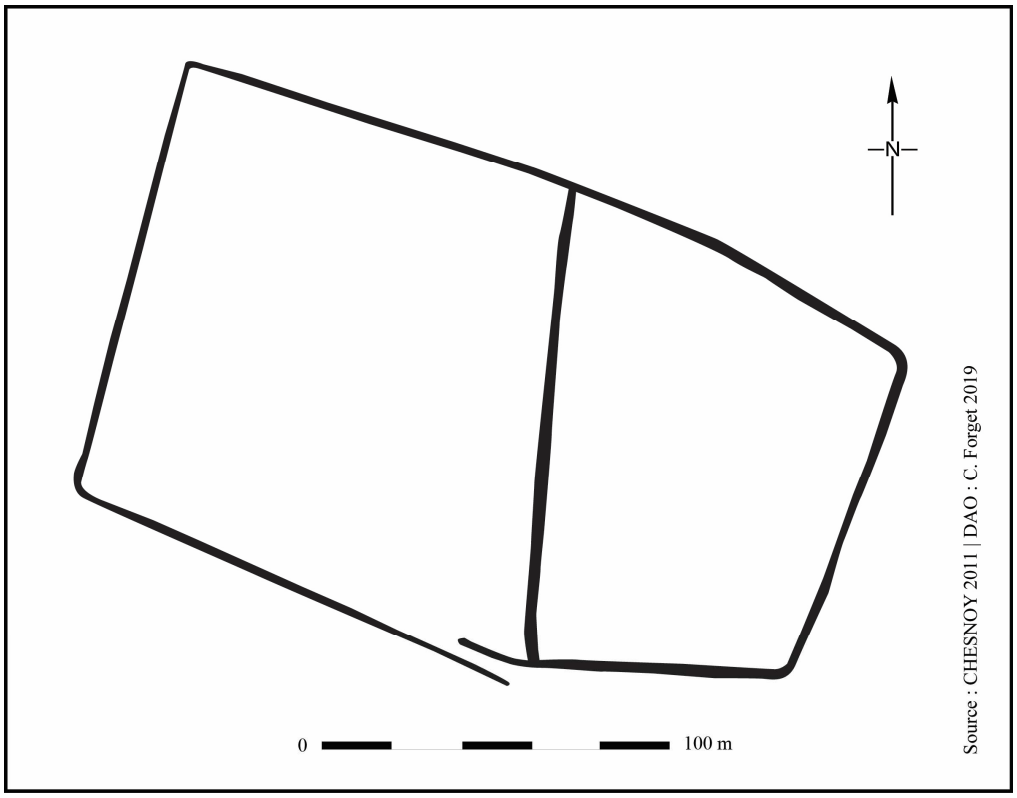

Barville-en-Gâtinais, « *La Marinière* »

45-021-02
BARVILLE-EN-GÂTINAIS, « LA PAURETTE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Paurette	Commune : Barville-en-Gâtinais
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 605 300 m	Prospection aérienne (2005, 2011)
Y : 2 343 900 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 0,51 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2005, 2011	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *La Paurette* » a été observé par prospection aérienne par D. Chesnoy à deux reprises en 2005 et en 2011.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est représenté par un petit enclos quadrangulaire de 0,51 ha dont les fossés sont rectilignes. Aucune entrée n'a été repérée. Le prospecteur date l'enclos de la période protohistorique.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Barville-en-Gâtinais, « *La Paurette* » (Cliché D. Chesnoy 2011)

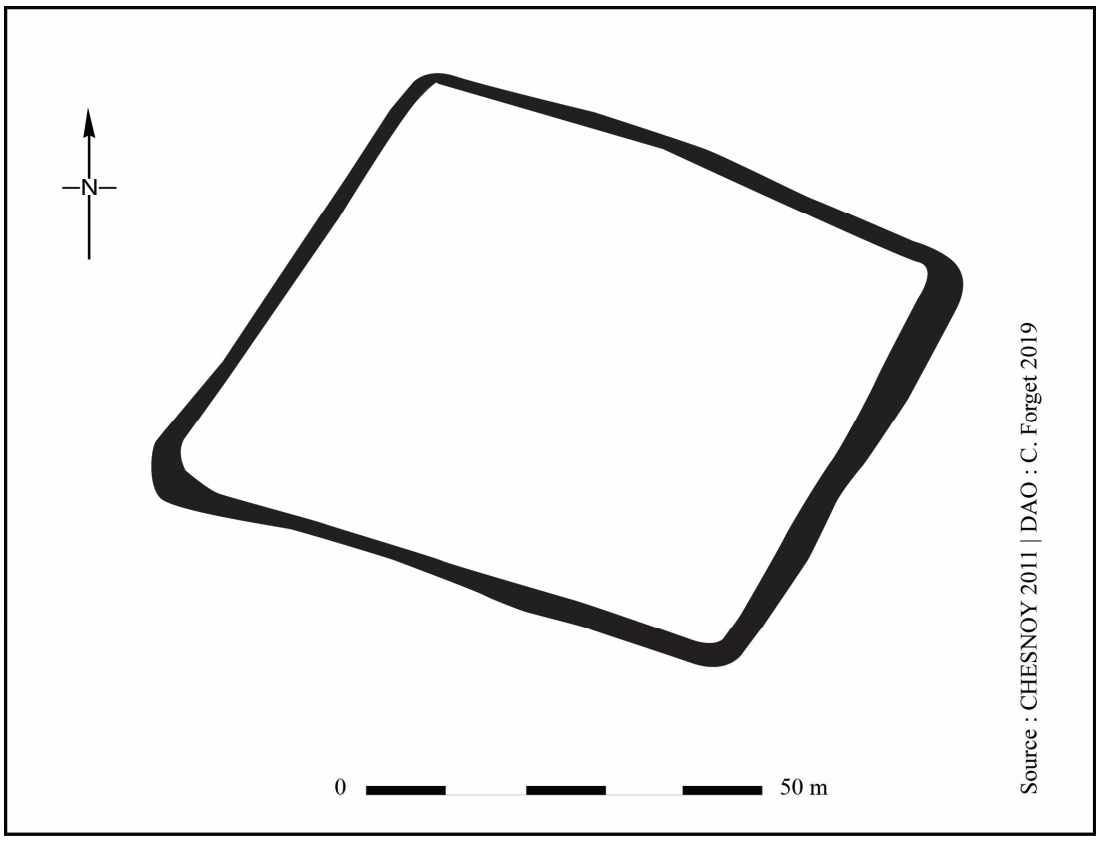

Barville-en-Gâtinais, « *La Paurette* »

45-021-03
BARVILLE-EN-GÂTINAIS, « LA ROUSSIÈRE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Roussière	Commune : Barville-en-Gâtinais
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 603 258 m	Prospection aérienne (2011)
Y : 2 345 940 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 0,6 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2011	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *La Roussière* » a été observé par prospection aérienne par D. Chesnoy en 2011.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un petit enclos quadrangulaire de 0,6 ha dont les fossés sont rectilignes. Il est connu dans sa totalité, mais aucune entrée n'a été repérée. Le prospecteur l'attribue à la période protohistorique.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

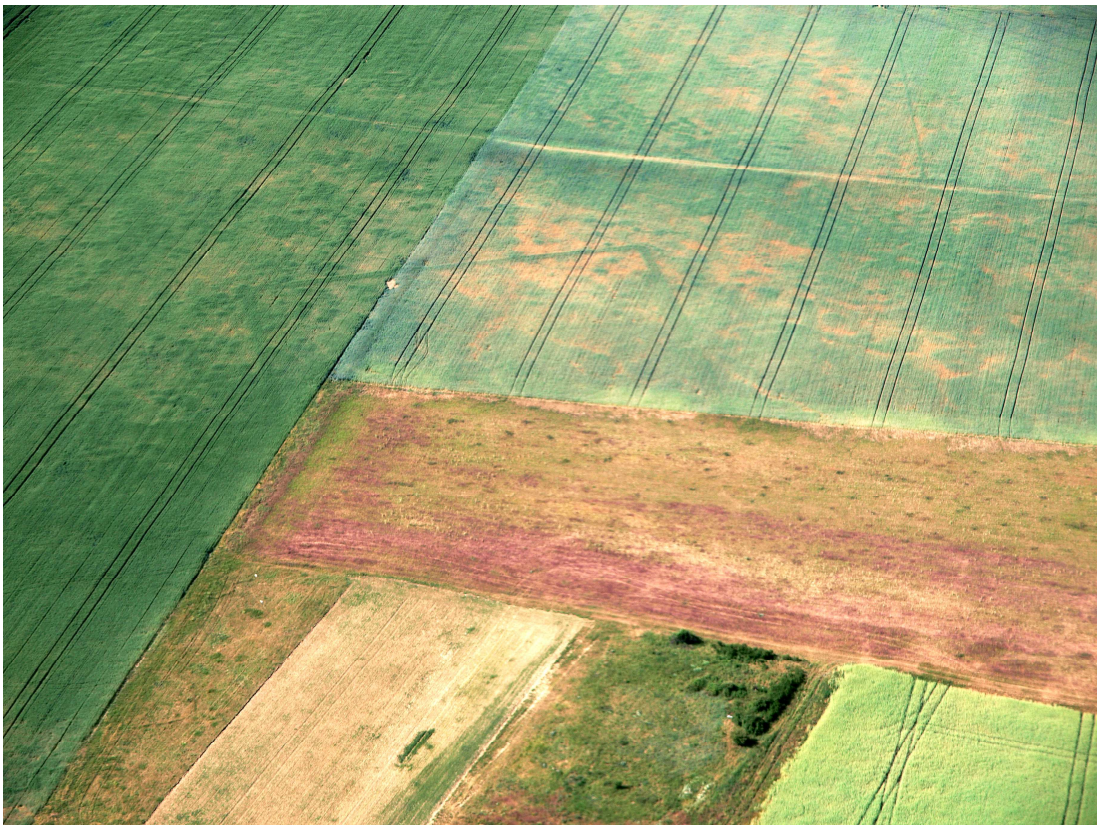

Barville-en-Gâtinais, « *La Roussière* » (Cliché D. Chesnoy 2011)

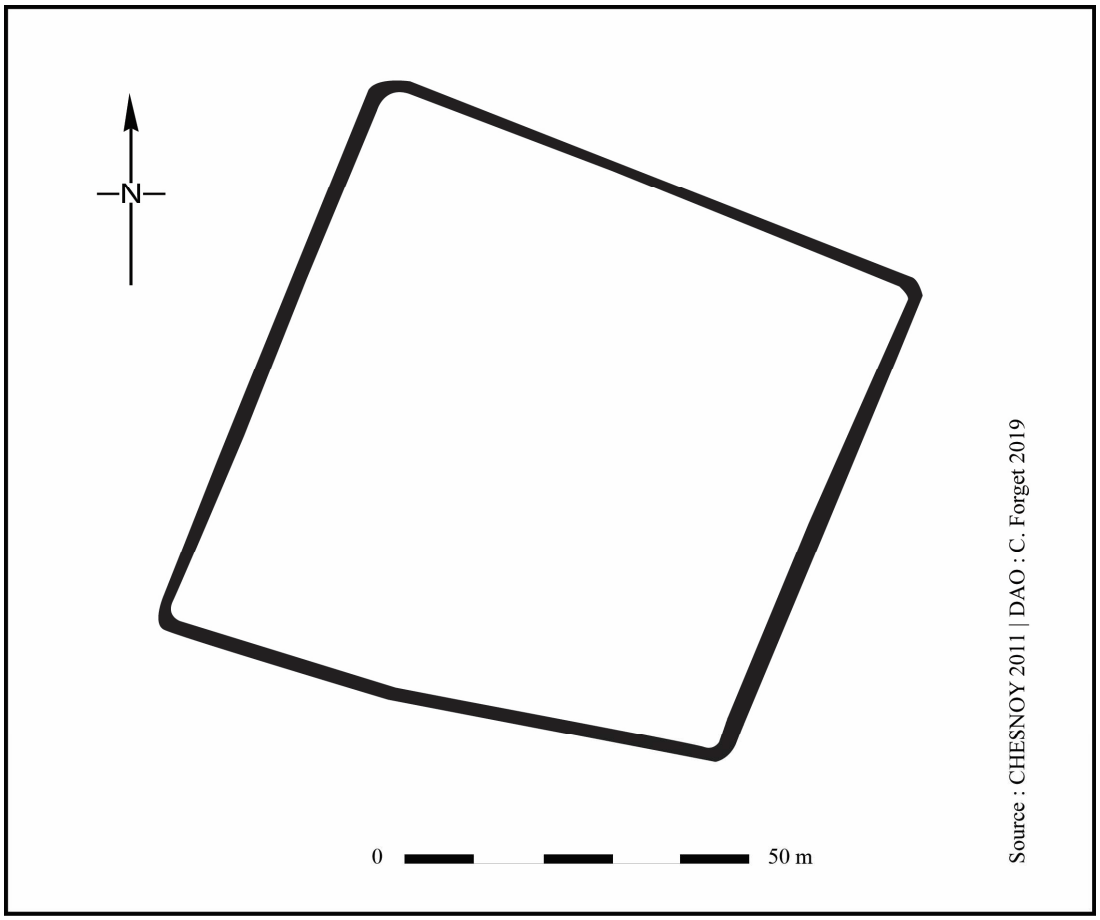

Barville-en-Gâtinais, « *La Roussière* »

45-021-04
BARVILLE-EN-GÂTINAIS, « LES TROIS NOYERS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Roussière Département : Loiret *Civitas* : Sénons X : 603 819 m Y : 2 347 660 m	Commune : Barville-en-Gâtinais Région : Centre-Val de Loire Numéro Patriarche : - Prospection aérienne (1995, 1996, 2000, 2001, 2004, 2005, 2008) Surface totale décapée : 0 m² Surface estimée : 5,8 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
BOISSEAU 2009 ; CHESNOY 1995, 1996, 2000, 2004, 2005 ; CONY 2011, 2017 ; CONY & WASSONG 2014 ; DEVILLIERS 2001 ; FICHTL 2013c ; FICHTL, NOËL & ROUX 2010 ; GODEFROY 2008, 2015	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Les Trois Noyers* » a été observé à maintes reprises lors des prospections aériennes de D. Chesnoy entre 1995 et 2005, mais aussi par F. Tardif en 2001 et en 2008.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un système d'enclos emboîtés dont la surface totale atteint 5,8 ha. Les fossés qui le constituent sont à dominante rectiligne, mais certains tronçons sont légèrement curvilignes. L'enclos principal s'étend sur 0,8 ha. Une possible partition interne sépare l'enclos secondaire en deux parties. Aucune entrée n'est visible sur les clichés. Le prospecteur date le site de la période protohistorique.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Barville-en-Gâtinais, « *Les Trois Noyers* » (Cliché D. Chesnoy 2005)

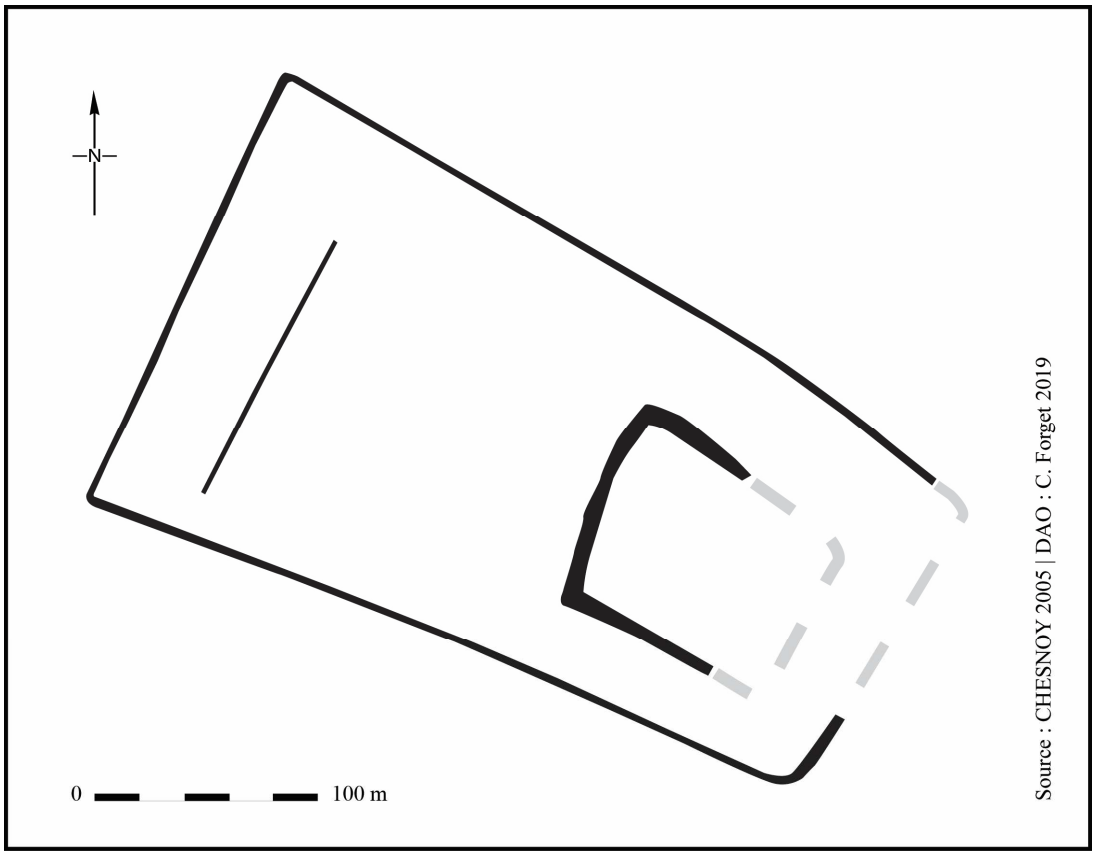

Barville-en-Gâtinais, « *Les Trois Noyers* »

45-021-05
BARVILLE-EN-GÂTINAIS, « LE CLOS ROI »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Clos Roi Département : Loiret *Civitas* : Sénons X : 603 650 m Y : 2 344 900 m	Commune : Barville-en-Gâtinais Région : Centre-Val de Loire Numéro Patriarche : - Prospection aérienne (2000, 2002, 2006, 2008, 2011, 2012) Prospection géophysique (2014) Surface totale décapée : 0 m² Surface estimée : 3,8 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2000, 2002, 2006, 2011, 2012 ; CONY 2011, 2017 ; CONY & WASSONG 2014 ; FICHTL 2013c ; GODEFROY 2008, 2015 ; RUELLEU 2014	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Le Clos Roi* » a été observé par prospection aérienne par D. Chesnoy entre 2000 et 2012, mais aussi par F. Tardif en 2008 et en 2011. Sous l'initiative de S. Fichtl, une prospection géomagnétique a été réalisée par S. Ruelleu de la société Geocarta en 2014.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un système d'enclos emboîtés matérialisé par des fossés rectilignes. Il s'agit d'un petit enclos quadrangulaire de 0,4 ha qui s'insère dans un enclos trapézoïdal de 3,8 ha. Un fossé qui semble relativement large sépare le grand enclos en deux espaces de 2,6 ha au nord et 1,2 ha au sud. Il pourrait s'agir de la limite orientale primitive de l'enclos qui aurait été gardée comme partition dans un second temps, voire totalement effacée. L'accès aux deux zones est matérialisé par deux interruptions du fossé. Une interruption du fossé nord pourrait constituer

une troisième entrée. L'entrée de l'enclos principal n'a pas été discernée. Au nord du complexe, un petit fossé pourrait constituer les restes d'un parcellaire.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Barville-en-Gâtinais, « *Le Clos Roi* » (S. Ruelleu 2014)

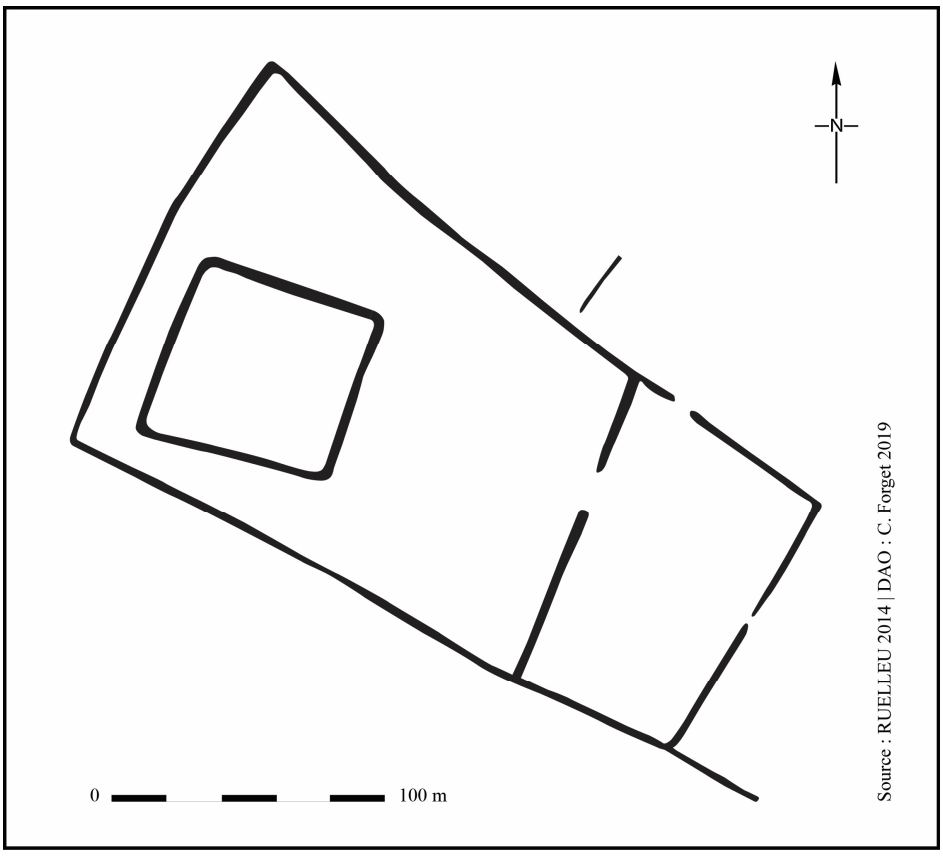

Barville-en-Gâtinais, « *Le Clos Roi* »

45-030-06/57
BARVILLE-EN-GÂTINAIS, « LES FAVIÈRES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Favières	Commune : Barville-en-Gâtinais
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 030 012 AH
X : 604 265 m	Diagnostic (2006)
Y : 4 450 000 m	Surface totale décapée : 29 616 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha C	Établissement rural de rang C0
Période 2 : LT D - IIe/IIIe siècle	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHEMIN 2006 ; GUIOT 2015	

Présentation du site

Le site de « *Les Favières* » a été découvert par le biais de la tranche I1 du projet autoroutier A19, qui traverse les communes de Boynes, Batilly-en-Gâtinais, Beaune-la-Rolande et Barville-en-Gâtinais. Il est d'ailleurs localisé sur la dernière des communes citées précédemment. Le diagnostic a mis en évidence deux structures n'appartenant visiblement pas à la même occupation : une fosse et un tronçon de fossé, correspondant peut-être à un aménagement de type enclos.

Période 1 (Hallstatt C) : un indice de site rural

Une seule fosse compose cette phase d'occupation.

Les vestiges

La fosse (St. 2), de forme circulaire, est apparue au sein de la tranchée 37. Elle affiche un diamètre à l'ouverture de six mètres pour une profondeur atteignant 2,60 m. Le comblement de la structure a livré une vidange de foyer et de la céramique. La fosse semble avoir servi dans

un premier temps à extraire de l'argile puis a ensuite été utilisée comme dépotoir. Le mobilier céramique a permis de dater la fosse du début du Hallstatt ancien.

Le mobilier

Le matériel rencontré lors de la fouille de cette structure se compose uniquement de tessons de céramique qui n'ont pas fait l'objet d'un inventaire au sein du rapport de diagnostic. Ils ont pu être attribués au Hallstatt C.

Période 2 (La Tène D - IIe/IIIe siècle) : un indice de site rural

Un fossé constitue le seul creusement associé à cette phase d'occupation

Les vestiges

Un tronçon de fossé (St. 2) a été aperçu dans trois sondages, à environ une trentaine de mètres à l'ouest de la fosse hallstattienne. Orienté nord-sud, il traverse les tranchées 33, 31 et 30, au sein de laquelle son tracé effectue un angle. La portion axée est-ouest a pu être suivie sur une dizaine de mètres, mais n'apparaît pas dans la tranchée 37, ce qui indique que son tracé adopte une nouvelle fois un angle et reprend une direction axée nord-sud, ou bien qu'il s'interrompt simplement entre les tranchées 31 et 37. À l'ouverture, la structure mesure 0,90 m de large pour 0,75 m de profondeur. Il est probable qu'il participe à un système d'enclos.

Le mobilier

Une faible quantité de matériel a été prélevée lors de la fouille du fossé. Les quelques éléments céramiques renvoient à une datation protohistorique au sens large, à part certains exemplaires qui seraient attribuables à La Tène D. D'autres tessons de céramique, provenant du décapage du tronçon de la tranchée 33, ont été datés des IIe/IIIe siècles de notre ère, ce qui indiquerait la date de son comblement définitif. Il pourrait aussi s'agir d'éléments résiduels (CHEMIN 2006). Le mobilier céramique n'a pas été évoqué de manière plus précise au sein du rapport de diagnostic.

Synthèse

Le secteur présenté ici n'a livré que deux structures, correspondant à deux occupations différentes. Tout d'abord, une fosse d'extraction de matériau argileux, par la suite utilisée en tant que dépotoir, a été repérée pour une période correspondant au début du Hallstatt. Elle a accueilli des rejets vraisemblablement issus de la vidange d'un foyer, ce qui signifie qu'un habitat de la même période doit pouvoir être localisé dans un environnement assez proche. Les sondages, assez denses sur cette partie du tracé de l'autoroute A19, n'ont malheureusement fourni aucun indice sur sa présence.

Le fossé de la phase 2 n'a pas livré beaucoup d'informations. Il y a de fortes chances qu'il participe à un enclos, mais en l'absence du plan complet, il faut demeurer prudent sur sa

fonction. Concernant sa chronologie, il a probablement été creusé à La Tène finale et semble toujours fonctionner à la période romaine, au moins jusqu'au IIe siècle. Il revêt un caractère isolé, ce qui ne permet pas de réfléchir sur l'organisation du secteur à cette époque. L'occupation doit sûrement continuer vers le nord-nord-ouest, dans la mesure où les tranchées pratiquées à l'est et au sud n'ont pas livré de structures supplémentaires.

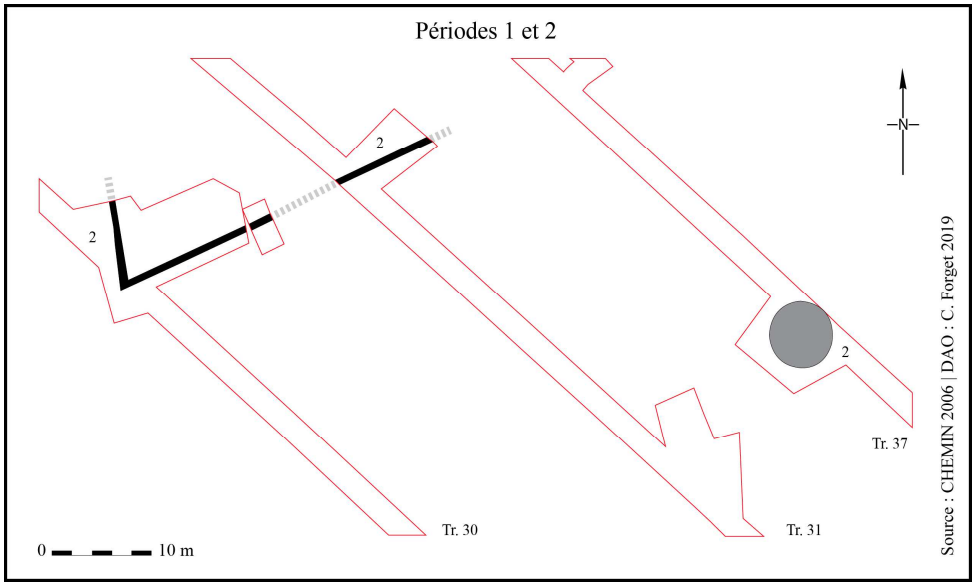

Barville-en-Gâtinais, « *Les Favières* » 1 et 2

COMMUNE DE BATILLY-EN-GÂTINAIS

45-022-01
BATILLY-EN-GÂTINAIS, « LA LOMBARDIÈRE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Lombardière	Commune : Batilly-en-Gâtinais
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 604 200 m	Prospection aérienne (2011)
Y : 2 341 390 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 2,1 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2011 ; GODEFROY 2015	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *La Lombardière* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2011.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un système d'enclos emboîtés dont seule une partie est visible sur les clichés. L'enclos principal est de forme quadrangulaire et mesure 0,9 ha. Les fossés qui le forment sont rectilignes. Un large fossé semble dessiner une partition dans sa partie septentrionale. L'enclos secondaire délimite un espace minimum de 2,1 ha sous la forme d'un double fossé curviligne (au moins au niveau de cette portion). Aucune entrée n'a été discernée. Le prospecteur attribue le site à la période protohistorique.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Batilly-en-Gâtinais, « *La Lombardière* » (Cliché D. Chesnoy 2011)

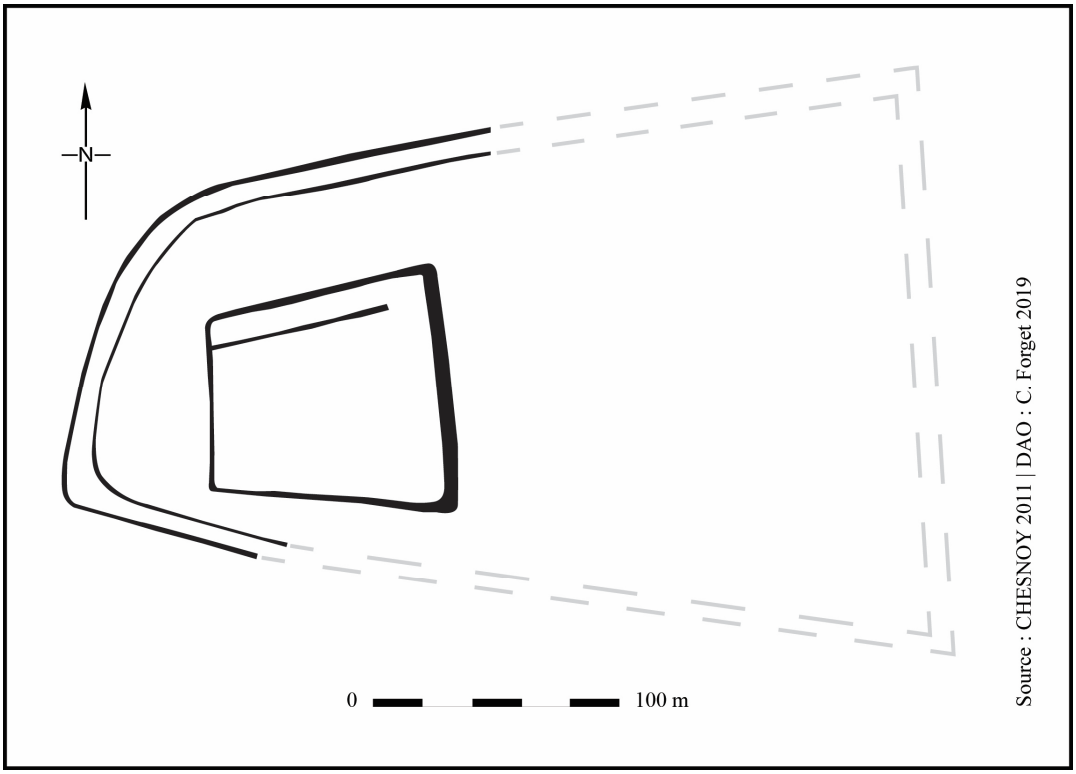

Batilly-en-Gâtinais, « *La Lombardière* »

45-022-02
BATILLY-EN-GÂTINAIS, « LE PETIT CHAUMONT »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Petit Chaumont	Commune : Batilly-en-Gâtinais
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 604 200 m	Prospection aérienne (2011)
Y : 2 341 390 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 4,1 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2011	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Le Petit Chaumont* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2011.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un système d'enclos accolés dont la surface totale est de 4,1 ha. L'enclos principal est matérialisé par un large fossé sur son côté oriental, qui se poursuit vers l'ouest pour adopter une forme quadrangulaire de 1,3 ha. Le côté sud est sinueux tandis qu'une large interruption caractérise le côté nord. Il est difficile de savoir s'il s'agit d'une entrée. L'enclos secondaire est un grand trapèze de 2,8 ha dont les fossés sont rectilignes. Une interruption est visible sur le côté oriental, mais là encore il est difficile de savoir s'il s'agit d'un accès. Un véritable accès sous la forme d'une chicane est visible au niveau de l'angle nord-ouest. Enfin, une structure circulaire à larges fossés est visible dans l'enceinte de l'enclos principal.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Batilly-en-Gâtinais, « *Le Petit Chaumont* » (Cliché D. Chesnoy 2011)

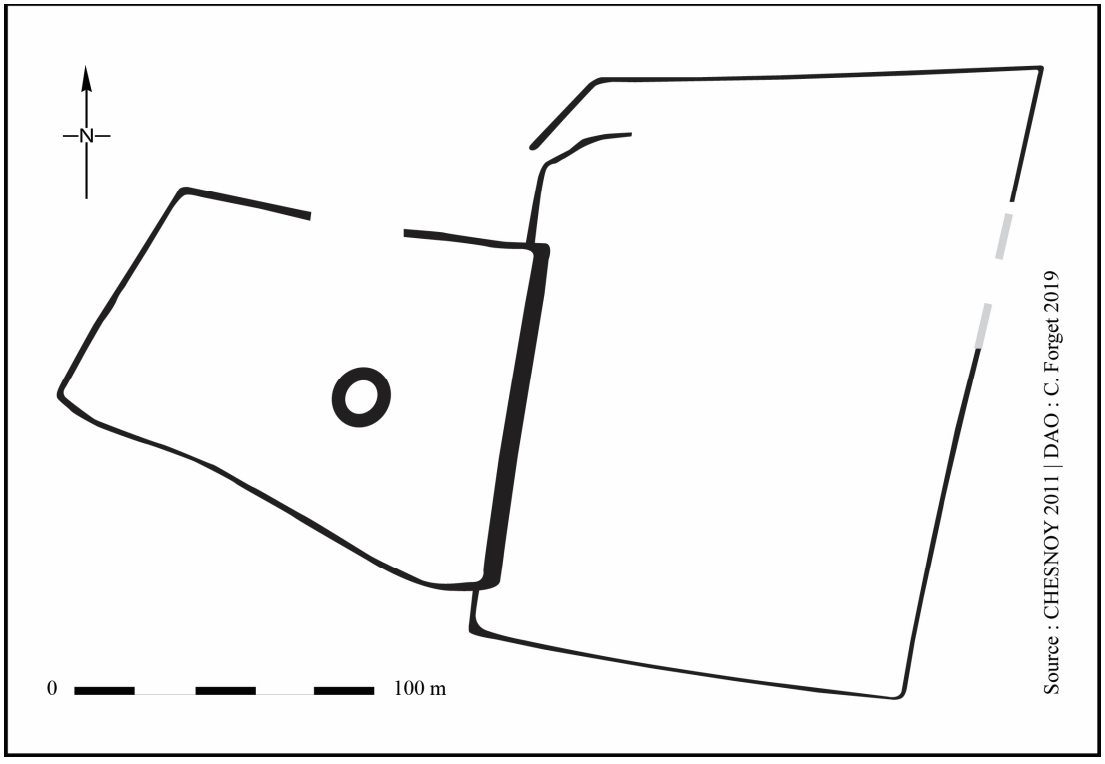

Batilly-en-Gâtinais, « *Le Petit Chaumont* »

45-022-02
BATILLY-EN-GÂTINAIS, « LES GENTIS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Gentis	Commune : Batilly-en-Gâtinais
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 604 200 m	Prospection aérienne (2013)
Y : 2 343 075 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 0,29 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2013	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Les Gentis* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2013.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un système d'enclos accolés de forme trapézoïdale à fossés rectilignes. L'enclos principal délimite un espace de 0,043 ha. L'enclos secondaire se développe au nord de ce dernier, mais n'est pas connu dans son intégralité. Il s'étend sur 0,25 ha minimum. Le prospecteur attribue ce site à la période protohistorique. N'ayant aucun cliché en notre possession, nous ne pouvons en incorporer à cette notice.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

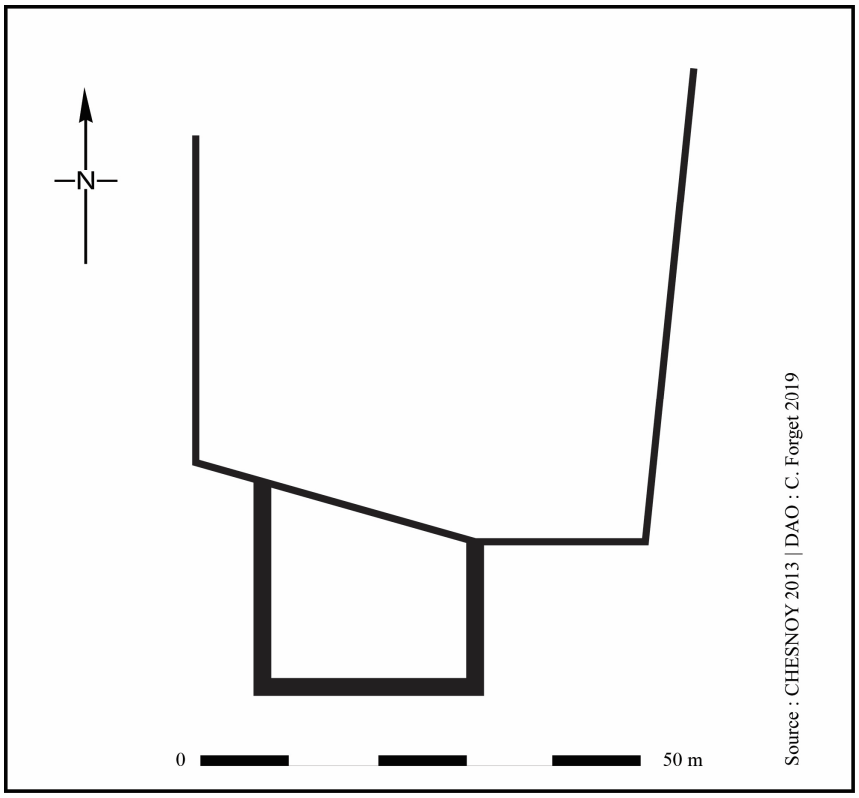

Batilly-en-Gâtinais, « *Les Gentis* »

45-022-04/55/56
BATILLY-EN-GÂTINAIS, « LES PIERRIÈRES »

Situation administrative et généralités :

Lieu-dit : Les Pierrières
Département : Loiret
Civitas : Sénons
X : 603 152 m
Y : 2 344 128 m

Commune : Batilly-en-Gâtinais
Région : Centre-Val de Loire
Numéro Patriarche : -
Prospection aérienne (1999, 2000, 2004 à 2006)
Prospection géomagnétique (2007, 2009, 2011, 2012)
Diagnostic (2005)
Fouille préventive (2006)
Fouille programmée (2008, 2011 à 2014)
Surface totale décapée : 0 m²
Surface estimée : 2 500 m², 2 ha, 19 ha

Chronologie et nature du site :

Période 1 : Ha. D3/LT A ancienne	Établissement rural de rang C3
Période 2 : LT C (?)	Établissement rural de rang C2
Période 3 : LT D1/D2	Établissement rural de rang C4
Période 4 : LT D2b/Aug.	Établissement rural de rang C0

Bibliographie :

CHEMIN 2005 ; CHESNOY 2005 ; CONY & WASSONG 2014 ; DABAS 2007, 2009, 2011, 2012 ; FICHTL 2009a et b, 2012, 2013, 2016 ; FICHTL & DABAS 2009 ; FICHTL, DABAS & GRUEL 2009 ; FICHTL *et al.* 2008, 2011, 2012 ; 2013 ; 2014 ; LIÉGARD 2007, 2015, à paraître ; LIÉGARD & PECQUEUR 2014 ; LIÉGARD & FICHTL 2015 ; LIÉGARD & FOURVEL 2017 ; MALRAIN 2007 ; PRADAT 2010 ; ROUX *et al.* 2011

Présentation du site

Le site se développe à cheval sur les communes de Boynes et de Batilly-en-Gâtinais. C'est le lieu-dit « *Les Pierrières* », situé sur la seconde commune, qui a été retenu comme nom du site par les fouilleurs. Ce dernier a été découvert lors des prospections de D. Chesnoy entre 1999 et 2006. Il a par la suite fait l'objet d'un diagnostic en 2006 dirigé par R. Chemin. Ce

dernier a permis d'observer les vestiges de la fin du premier âge du Fer (période 1) et l'angle d'un enclos quadrangulaire (période 2). Il a bénéficié d'une fouille préventive l'année suivante dirigée par S. Liégard, qui a permis de décaper une bonne partie de l'enclos principal du système fossoyé de la période 3. Celle-ci s'est ensuivie de plusieurs campagnes de fouille programmée sous la tutelle de S. Fichtl (université de Tours puis de Strasbourg) entre 2008 et 2014. Pendant cette période, plusieurs campagnes de prospection géomagnétique ont permis d'obtenir le plan complet du site. Au total, quatre phases d'aménagement ont été déterminées. La première est située à Boynes au lieu-dit « *Le Clos de la Chaise* ». Il s'agit de plusieurs silos attribués à la transition entre le Hallstatt final et La Tène A ancienne et appartenant à un habitat proche. La seconde, aussi située à Boynes au lieu-dit « *Le Clos à Janlis* », correspond à un enclos quadrangulaire présentant au minimum un bâtiment dans l'espace clos. Il a été attribué à La Tène moyenne, mais sa datation repose uniquement sur des liens stratigraphiques et sur le caractère exceptionnel de ce type d'ouvrage au cours des périodes précédentes. L'occupation principale du site intervient à La Tène D1/D2 et se développe sur les deux communes. Un vaste ensemble fossoyé de plus de 19 ha composé d'enclos emboîtés au sein desquels une grande quantité de bâtiments sont construits a été observé. Enfin, la dernière période, attribuée à La Tène D2b ou au début de la période augustéenne, voit la construction de plusieurs bâtiments au sein de l'enclos principal de la période précédente qui semblent fréquentés alors que ce dernier n'est pas totalement rebouché.

Période 1 (Hallstatt D3/La Tène A ancienne) : un habitat à vocation agricole

Les vestiges se composent de silos et de fosses.

Les vestiges

Plusieurs groupes de silos ont été identifiés, répartis sur une surface d'environ 2 500 m². Ils fonctionnent par groupes de trois ou quatre alors que deux ensembles de creusements se recoupant ont aussi été remarqués. Il s'agit de trois silos pour le premier et de sept silos et cinq fosses pour le second. Les silos mesurent entre 1,30 m et 2,50 m de diamètre pour une profondeur oscillant entre 0,52 m et 1,90 m. Ils ont livré un peu plus de trois mille tessons de céramique renvoyant à la période du Hallstatt D3.

Le mobilier

Le matériel céramique se compose de plus de trois mille fragments correspondant à un NMI de 297. Il s'agit de jarres, de pots en tonneau, de vases cylindriques et situliformes, de jattes, de gobelets, de coupes, de bols, de terrines et de passoires. Les décors observés sont des cordons rapportés, des impressions digitées ou estampées. Quelques exemplaires peints de couleur lie-de-vin ou décorés à la barbotine blanche sont à noter. Le corpus renvoie à la période du Hallstatt D3.

Le matériel en terre cuite est composé de cinq fusaïoles et d'un bloc pyramidal pouvant correspondre à une pile de four. Les éléments lithiques sont deux fragments de meule, deux

petits outils de mouture ou de polissage. Le matériel métallique renvoie à une aiguille en alliage cuivreux, deux bracelets confectionnés avec le même alliage, un autre en lignite, un outil en fer indéterminé muni d'un manche en bois de cervidé. Le seul autre élément créé à partir d'ossements animaux est un objet indéterminé pouvant correspondre à une décoration.

Le corpus faunique se compose de neuf cents restes. Les espèces rencontrées sont les suivantes : bœuf, porc, caprinés, cheval, lièvre, chien, castor et oiseau galliforme. Il s'agit principalement de déchets culinaires.

L'étude carpologique a révélé la présence de seize plantes cultivées ou consommées ainsi que trente-six taxons sauvages. Le blé et le millet sont les principales céréales rencontrées. Les légumineuses et quelques plantes oléagineuses (dont de la guède et du pastel des teinturiers qui s'avère assez rare au cours de cette période) sont aussi présentes et certains fruits sont cueillis. Il s'agit de rejets de consommation, mais aussi de restes de fourrage.

Période 2 (La Tène C ?) : un habitat à vocation agricole

Les vestiges attribués à cette époque renvoient à un système d'enclos fossoyés.

Les vestiges

L'enclos, entièrement reconnu par prospection géomagnétique, a été rencontré dès 2006 dans la fouille préventive, mais aussi dans deux sondages en 2011. Il mesure cent quarante mètres de long pour cent vingt mètres de large soit une surface d'environ 2 ha. Les côtés ouest et sud sont plutôt rectilignes tandis que les côtés nord et est sont curvilignes. Le fossé mesure entre 1,80 m et 3,50 m de large à l'ouverture et entre 0,96 m et 1,20 m de profondeur. Il affiche un profil en « V ». Le comblement terminal est le seul à avoir livré du matériel, et ce en grande quantité. Il s'agit de céramique, d'amphores et de faune. Les éléments les plus tardifs renvoient à La Tène D1b. Un des tronçons du fossé recoupe un silo hallstattien tandis qu'un des trous de poteau formant le bâtiment E de la période 3 est directement fondé dans le comblement du fossé est. Ainsi, si la date d'aménagement précise de cet ensemble fossoyé n'est pas connue, elle intervient au plus tôt à La Tène A et au plus tard à La Tène C2.

Le mobilier

Les seuls tessons de céramique prélevés lors de cette phase proviennent du comblement terminal du fossé d'enclos occidental. Il s'agit d'un pot, de deux écuelles à bord rentrant, de céramique grossière non tournée, de productions en C.S.T.E., de productions de type « *Besançon* » et de la sigillée italique. Cet ensemble correspond principalement aux productions rencontrées pour la période 3, mis à part la sigillée qui renvoie plutôt à la période augustéenne. Ainsi, la dernière phase du comblement du fossé a été attribuée au plus tôt à La Tène D1b, soit entre 125 et 75 av. notre ère.

Période 3 (La Tène D1/D2) : un habitat à vocation agricole

Il s'agit de la phase d'occupation principale du site correspondant à l'établissement rural aristocratique. Il s'agit d'un système d'enclos emboîtés composé de différents espaces divisés au moyen de palissades. Une quarantaine de bâtiments (dont les trois quarts ont été fouillés) sont organisés au sein de deux espaces principaux reconnus comme une *pars urbana* dévolue à l'habitat et une *pars rustica* tournée vers les activités agropastorales. Des dépôts particuliers d'êtres humains complètent le panorama du site.

Les vestiges

L'enclos principal est un grand rectangle de cent cinquante mètres de long sur cent trente mètres de large, soit une surface de 1,9 ha. Il est composé d'un fossé de sept mètres de largeur maximale pour une profondeur de 3,50 m. L'accès à l'espace interne est matérialisé par une tour-porche monumentale située sur le côté occidental et débouchant sur l'espace interne du second enclos.

L'enclos secondaire mesure six cent quatre-vingt-dix mètres de long et environ deux cent soixante mètres de large soit une surface d'environ 19 ha. Il affiche un profil en « V » avec une largeur à l'ouverture maximale de 2,50 m pour une profondeur de 1,15 m.

De nombreuses palissades rythment l'occupation du site. L'enclos principal est partitionné en quatre espaces longilignes orientés nord-sud eux-mêmes subdivisés en zones quadrangulaires, le tout au moyen de palissades montées à partir de tranchées et/ou de poteaux plantés. Elles ne sont pas toutes contemporaines les unes des autres et montrent plusieurs phases de construction et de destruction. La circulation au sein des diverses zones se fait par des entrées matérialisées par des portes, voire des porches. Les unités spatiales ainsi délimitées sont occupées par plusieurs bâtiments pour lesquels plusieurs phases ont aussi été individualisées. L'enclos secondaire est lui aussi divisé en plusieurs espaces au moyen de palissades sur poteaux. Ces dernières séparent deux espaces au nord et au sud, le long du fossé de l'enclos secondaire, de l'espace central vide de toute construction (à l'exception du bâtiment D) et interprété comme une vaste esplanade qui pourrait atteindre 8 ha. L'espace compris entre ces palissades et le fossé de l'enclos secondaire est investi par une série de bâtiments qui s'alignent sur l'axe formé par les palissades. Là encore, au moins deux phases de construction ont été individualisées, tout du moins en ce qui concerne la palissade nord.

Quarante-trois bâtiments ont été fouillés. Nous avons eu accès au plan des bâtiments fouillés lors des opérations programmées et à quelques-uns de ceux qui ont été appréhendés lors de la fouille préventive. Ils ont pu être classés en quatre catégories. La première renvoie à de petites constructions rectangulaires de 10 m² à 40 m². La seconde catégorie se compose de constructions à parois déportées basées sur un module porteur de quatre gros poteaux. Dans la mesure où les parois ne sont généralement pas conservées, restituer leur surface n'est pas aisé, mais l'espace compris entre les poteaux porteurs (entre 2,50 m et 6,75 m) peut en donner une vague idée. La troisième classe de bâtiment concerne ceux qui sont aménagés à partir de tranchées de fondation contenant deux ou trois poteaux. Leur surface varie entre 25 m² et 90 m².

Deux des trois tours-porches du site sont aménagés de cette manière. La quatrième et dernière catégorie renvoie aux édifices de grande taille (entre 100 m² et 325 m²). Il s'agit de bâtiments construits sans poteaux internes ou avec parois légèrement déportées et module porteur interne.

À une quarantaine de mètres à l'est du site, cinq fosses contenant des dépôts d'êtres humains ont été observées. Ils sont tous disposés de la même manière, en position assise. Ils ont été inhumés en espace colmaté sans aucun traitement particulier du corps.

Le mobilier

Le mobilier trouvé sur le site, au vu de son caractère exceptionnel, paraît relativement indigent. Cela s'explique notamment par le fait qu'aucun dépotoir n'était présent au sein des zones décapées. Cependant, quelques éléments sortent du commun et confirment ce point.

Un peu plus de neuf mille fragments de céramique correspondant à un NMI égal à 472 ont été attribués à cette phase d'occupation. Il s'agit quasi exclusivement de céramique de provenance locale s'insérant dans le répertoire connu pour le territoire sénon auquel appartient cet établissement rural. Les importations sont rares, à l'exception près des amphores, pour lesquelles dix mille tessons ont été récoltés (NMI d'au moins 400). Il s'agit de modèles gréco-italiques et de type « *Dressel 1A* ». Des traces de sabrage sur des exemplaires provenant d'une zone de rejets préférentielle (un tiers des restes d'amphores) située dans le fossé oriental de l'enclos principal permettent de penser à une pratique du banquet sur le site.

La faune renvoie à environ vingt mille cinq cents restes. Les espèces les mieux représentées sont le bœuf, le porc et les caprinés. Le cheval, le chien, le mouton, le renard, les cervidés, le lièvre et le coq arrivent en position secondaire. Le dépôt particulier de deux bœufs atteste de pratiques spécifiques. Le premier correspond à des restes de découpes retrouvés au sein d'une fosse située au sein d'un bâtiment. Le second voit le dépôt d'un individu complet dans une fosse en limite orientale du site.

Le mobilier en terre cuite se compose de fusaïoles, de nombreux fragments de torchis brûlé dont certains portent encore les traces d'enduits peints et de fragments de creuset. L'identification de pigments de type bleu égyptien, importés des contrées méditerranéennes, confirme le caractère exceptionnel de ces fragments de parois. Le matériel lithique renvoie à quelques fragments de meules en grès et en calcaire. Le matériel métallique est composé de monnaies (une vingtaine parmi lesquelles la majorité sont des potins ; quelques bronzes frappés et une production en or les accompagnent), d'armement (deux pointes de flèches, un fer et un talon de lance, un épieu, un pontet, une bouterolle de fourreau ainsi que quelques fragments de lames de poignard ou d'épée), d'ustensiles (une fourchette à chaudron, une broche à rôtir, une passoire à vin, des fragments de récipients en bronze, des éléments d'anse de sceau, des couteaux ainsi que la fameuse figurine de rapace qui correspond certainement à une anse de récipient à liquide), d'outillage (deux herminettes, un coutre d'araire, une faucille, des forces), de la quincaillerie en grande quantité (clous, gonds de portes, clés, plaques de serrures, clavettes, pitons, rivets, crampons, pentures, anneaux…), de parure (une dizaine de fibules,

quelques bracelets et un probable cure-oreille). Une activité de réparation d'objets en fer ainsi qu'un artisanat du bronze existaient sur le site (présence de scories de bronze et de fer, de fragments de creusets et d'une lime).

L'analyse carpologique menée sur le site a permis de reconnaître treize plantes cultivées/consommées ainsi qu'une quarantaine de taxons sauvages. Les céréales sont majoritaires et dominées par le froment. Les légumineuses et les fruits cueillis ont aussi été remarqués. Il s'agit principalement de rejets de consommation, mais aussi certainement de restes de fourrage. L'environnement végétal de l'établissement rural a pu être approché par le biais d'une étude palynologique. Celle-ci a déterminé que l'occupation évoluait en milieu très ouvert avec seulement des arbres épars et particulièrement anthropisé où les cultures céréalières et les prairies se côtoyaient et devaient être seulement limitées par quelques haies végétales.

Période 4 (La Tène D2b/Augustéen) : un habitat à vocation agricole

Les vestiges renvoient à un enclos fossoyé et deux bâtiments.

Les vestiges

La phase augustéenne du site est représentée par deux bâtiments aménagés à l'intérieur de l'enclos principal de l'établissement de la période 3. Les fossés de ce dernier ne sont d'ailleurs pas totalement comblés et peuvent encore servir de limites.

Le mobilier

Le mobilier associé à cette phase a été retrouvé en faible quantité. L'indigence du matériel céramique ne permet pas de savoir si un hiatus existe entre l'abandon du site laténien et cette réoccupation. Cependant, la présence d'une quantité assez significative de céramiques à parois fines permet de penser que les occupants du site conservent un statut plutôt aisé.

Synthèse

La première période a été attribuée au Hallstatt D3/La Tène A ancienne. Il s'agit de plusieurs silos répartis sur une surface assez étendue. L'habitat correspondant n'a pas été retrouvé. À en juger par la qualité et la quantité de matériel retrouvé dans le comblement des structures de stockage, il devait se trouver à proximité. Il est possible que les bâtiments se soient trouvés entre les différents pôles de stockage et qu'ils n'aient pas été conservés.

La seconde phase d'occupation correspond à l'installation d'un enclos fossoyé à une période comprise entre La Tène A et La Tène C2. Sa mise en place est difficilement attribuable à une période antérieure à La Tène C, dans la mesure où les habitats ruraux de La Tène ancienne sont très rarement clos au moyen de systèmes fossoyés continus et de forme quadrangulaire. Les fouilleurs ont donc proposé de placer cet aménagement au plus tôt dans le courant du IIIe s. av. notre ère et au plus tard dans la première moitié du IIe s. av. notre ère. Quoi qu'il en soit, il est recoupé par des bâtiments attribués à la période 3 (La Tène D1/D2). Ces derniers ont été

installés suite à une phase de comblement terminal de l'enclos sans doute volontaire, réalisée dans le but de niveler le terrain. Aucun autre vestige n'a pu être directement associé à l'enclos. Cependant, les prospections géophysiques ont montré l'existence d'un bâtiment puissamment fondé sur quatre poteaux avec parois déportées en plein cœur de l'enclos. Ce dernier ne correspond pas aux orientations reconnues pour les vestiges de la période 3. Il est donc possible qu'il soit contemporain de ce premier enclos.

C'est lors de la période 3 que le site prend une immense ampleur. Un établissement rural à enclos emboîtés couvrant une surface de près de 20 ha est implanté au niveau du même emplacement que l'enclos de la période 2. L'espace est investi de manière raisonnée. L'enclos principal enferme un habitat aisé où une série de bâtiments sont construits au sein de plusieurs zones séparées au moyen de palissades. L'enclos principal semble au moins dans sa partie orientale composé d'une grande esplanade encadrée au nord et au sud par deux lignes de bâtiments séparés de cet espace vide par des palissades. Il s'agit certainement des bâtiments fonctionnels, dont certains se démarquent par leur taille et leur plan. Le bâtiment D se démarque du lot par sa taille (325 m²), mais aussi par sa position dans la mesure où il constitue le seul édifice construit sur l'esplanade. Les caractères morphologiques de l'établissement rural permettent de lui prêter un statut particulier qui est confirmé par la présence de dépôts particuliers (inhumés assis, restes de banquet) et de mobilier de qualité (surtout métallique et amphorique, mais aussi à travers la présence d'importations notamment celle de bleu égyptien). Nous sommes clairement confrontés à un site au caractère exceptionnel, pour lequel le plan rappelle beaucoup celui des *villae*, où les espaces bâtis, organisés de manière fonctionnelle avec une *pars urbana* et une *pars rustica*, sont construits autour d'un espace nu. Sur ce point, l'établissement rural de la période 3 constitue un précurseur des *villae* romaines à pavillons multiples alignés, au niveau d'une zone géographique et à une période où ce type de plan était encore insoupçonné pour les chercheurs.

Le site est encore occupé à la toute fin de la période gauloise et durant l'époque augustéenne. Quelques bâtiments sont construits au sein de l'ancien enclos principal dont les fossés n'étaient pas tout à fait comblés et donc encore visibles dans le paysage. Peu d'éléments sont connus sur cette phase qui constitue l'ultime utilisation des lieux. Les occupants semblent encore avoir un statut aisé, mais qui reste au demeurant difficile à préciser.

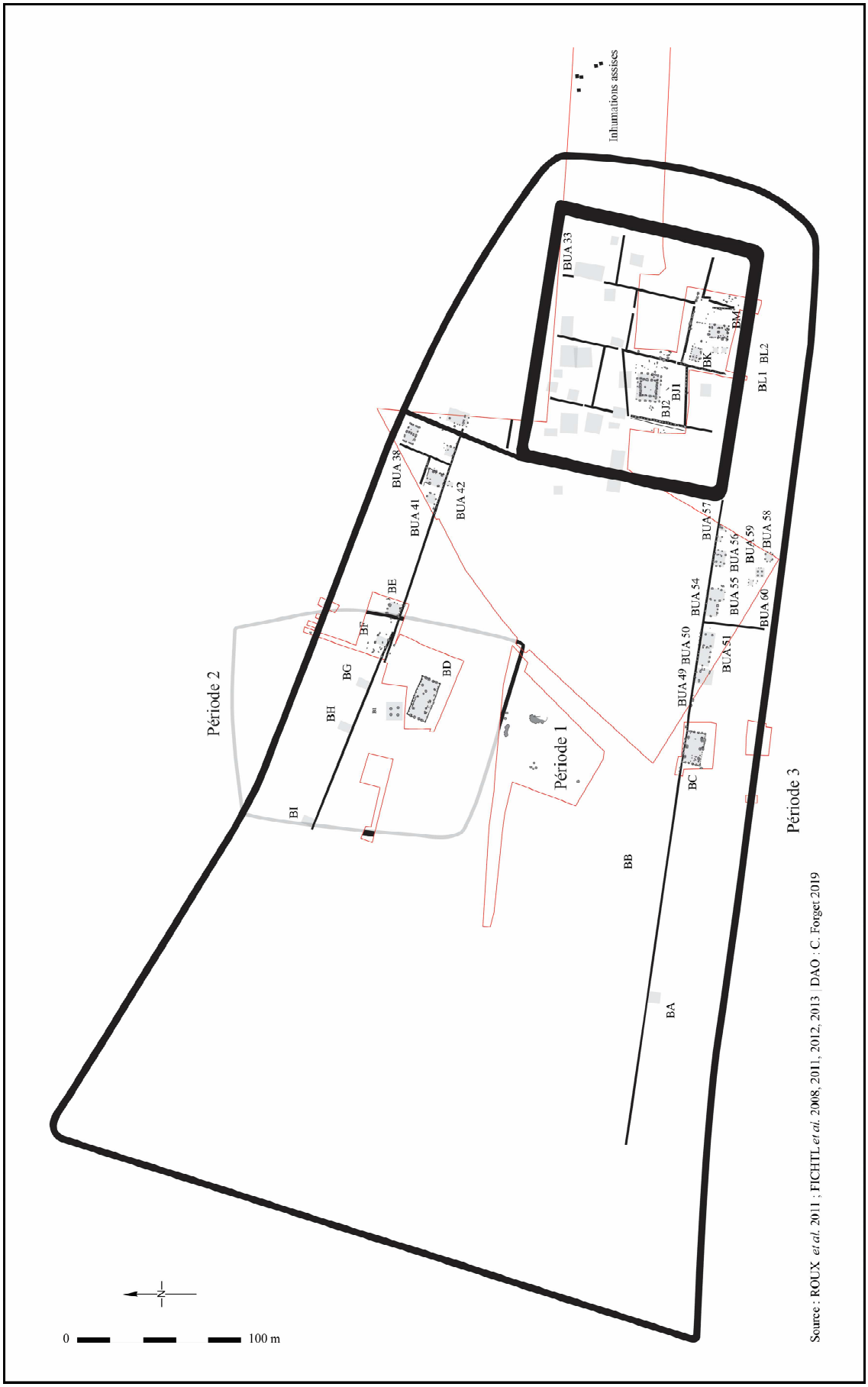

Batilly-en-Gâtinais, « *Les Pierrières* » 1 à 4

45-022-05
BATILLY-EN-GÂTINAIS, « SNEUVRE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Sneuvre	Commune : Batilly-en-Gâtinais
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 601 818 m	Prospection aérienne (2012)
Y : 2 342 060 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 0,09 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2012	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Sneuvre* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2012.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un petit enclos quadrangulaire de 0,09 ha dont les fossés sont rectilignes. Ces derniers semblent d'ailleurs assez larges, ce qui laisse penser qu'il pourrait s'agir de l'enclos principal d'un système d'enclos emboîtés ou accolés dont les fossés de l'enclos secondaires, plus étroits, n'ont pas été vus sur les clichés. Aucun accès n'est visible non plus. Le prospecteur attribue l'enclos à La Tène finale.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Batilly-en-Gâtinais, « *Sneuvre* » (Cliché D. Chesnoy 2012)

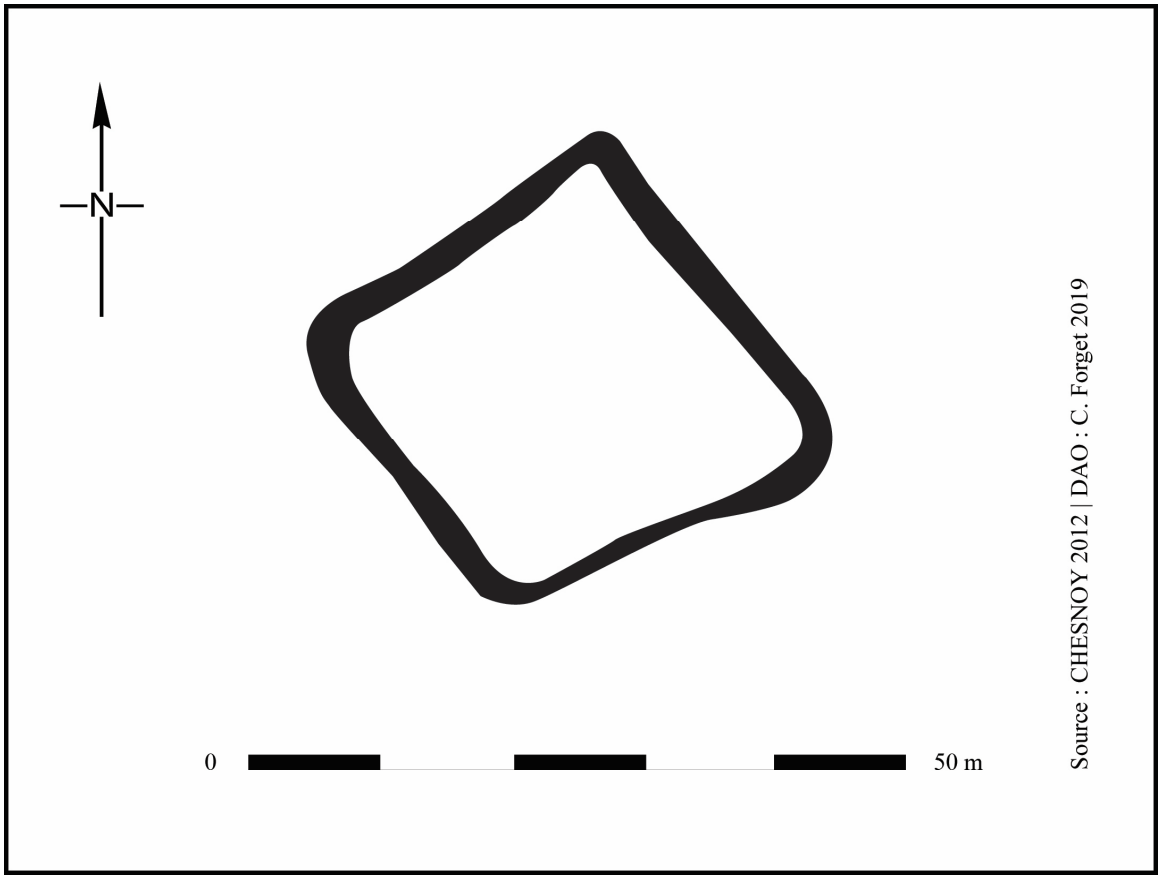

Batilly-en-Gâtinais, « *Sneuvre* »

45-022-06
BATILLY-EN-GÂTINAIS, « TOURNEMOTTE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Tournemotte	Commune : Batilly-en-Gâtinais
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 603 147 m	Prospection aérienne (2005)
Y : 2 343 317 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 0,9 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2005	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Tournemotte* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2005.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est une portion d'un enclos visiblement quadrangulaire dont seulement une partie a été discernée. La portion observée se compose de deux angles plus ou moins droits dont les retours partent en direction du nord-ouest sous la forme de fossés rectilignes. Aucune entrée n'est visible sur les clichés.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Batilly-en-Gâtinais, « *Tournemotte* » (Cliché D. Chesnoy 2005)

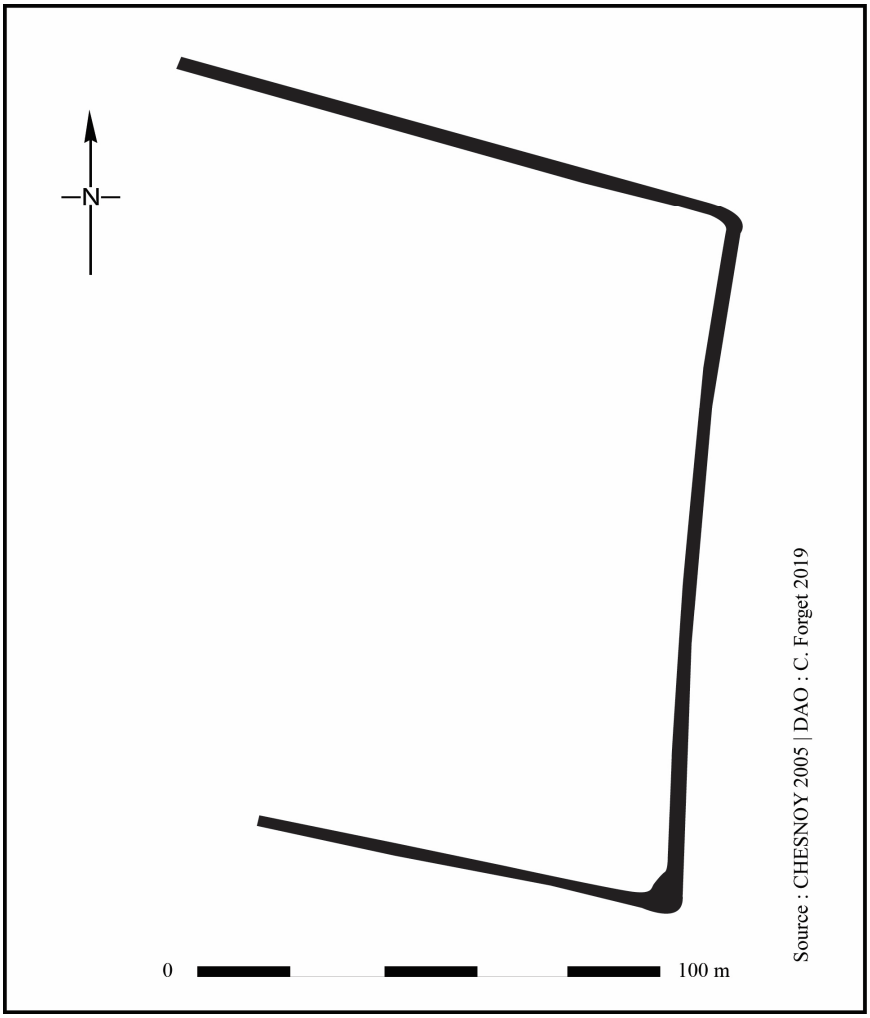

Batilly-en-Gâtinais, « *Tournemotte* »

45-022-07
BATILLY-EN-GÂTINAIS, « LES GRANDES PIÈCES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Grandes Pièces/Les Cent Arpents	Commune : Batilly-en-Gâtinais
	Région : Centre-Val de Loire
Département : Loiret	Numéro Patriarche : -
Civitas : Sénons	Prospection aérienne (1994, 2009, 2011)
X : 600 600 m	Surface totale décapée : 0 m²
Y : 2 342 220 m	Surface estimée : 1 ha

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Période 1 : LT ?	Espace funéraire

Bibliographie :

CHESNOY 1994, 2009, 2011

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Les Grandes Pièces* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy entre 1994 et 2011.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

L'enclos observé adopte une forme trapézoïdale et s'étend sur 1 ha. Les fossés qui le composent sont rectilignes. Au niveau de l'angle sud-ouest, un fossé se poursuit dans la continuité du côté sud. Il pourrait s'agir du départ d'un enclos accolé dont le reste n'est pas apparu sur les clichés voire d'un fossé participant à un réseau parcellaire. Le prospecteur date le site de la période protohistorique.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

Période 2 (LT ?) : un espace funéraire

L'enclos

Un petit enclos circulaire est implanté à quelques mètres à l'ouest de l'enclos rural. Il occupe une surface d'environ 100 m². Au vu de leur proximité, ils ne semblent pas contemporains.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Batilly-en-Gâtinais, « *Les Grandes Pièces* » (Cliché D. Chesnoy 2011)

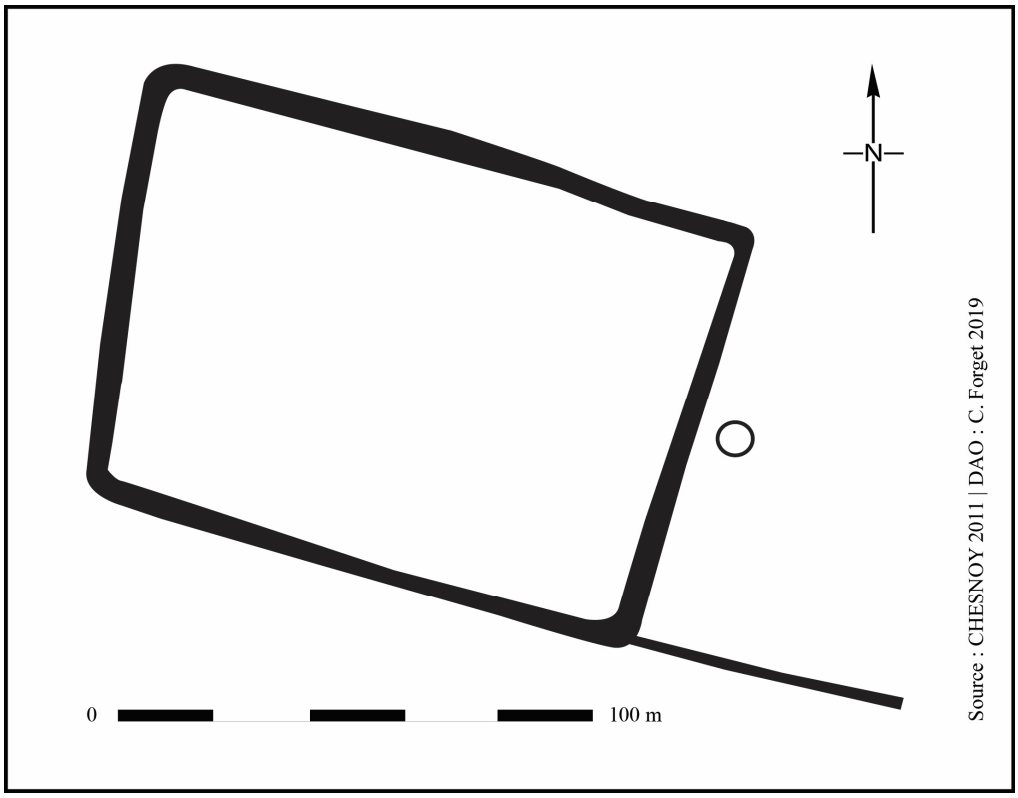

Batilly-en-Gâtinais, « *Les Grandes Pièces* »

COMMUNE DE BAULE

45-024-01
BAULE, « PARC SYNERGIE VAL DE LOIRE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Chemin de la Bruère, Le Clos Bannard	Commune : Baule
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 024 002 AH
X : 550 444 m	Diagnostic (2004)
Y : 2 313 801 m	Surface totale décapée : 5 325 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT C1/C2	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
LE SAINT ALLAIN & SALÉ 2004	

Présentation du site

Le site de Baule, « *Parc Synergie Val de Loire* » se situe aux lieux-dits « *Le Chemin de la Bruère* » et « *Le Clos Bannard* ». Il présente une occupation relativement mal définie qui a tout de même pu être datée de La Tène moyenne.

Période 1 (La Tène C1/C2) : un indice de site rural

Les vestiges pouvant être rattachés à cette phase ne sont pas nombreux. Il s'agit de quelques fosses, d'un trou de poteau et d'une zone d'épandage de mobilier.

Les vestiges

Trois fosses (St. 1001 à 1003) présentant un alignement suivant une orientation est-ouest ont été mises au jour. Elles ont fourni des fragments de céramique, mais le seul élément datant, un tesson de céramique, provient de la fosse 1002 et correspond à la période de La Tène C1/C2.

La dernière fosse (St. 1005) se trouve à proximité du trou de poteau. Elle a livré de la céramique qui montre un caractère homogène avec les éléments provenant des autres fosses.

Un trou de poteau isolé a livré un fragment de bloc de tuyère. Il a été interprété par les fouilleurs comme le témoin d'un atelier d'épuration de minerai de fer se situant hors emprise.

En plus du bloc de tuyère prélevé au sein du trou de poteau, seuls deux autres éléments renvoient au travail du fer. Ils ont été prélevés dans une zone d'épandage de matériel, au sein de la tranchée 1 (non représentée sur le plan), parmi d'autres scories de plus petite taille. Il s'agit de scories en calotte, dont l'une est fragmentée. Les fouilleurs les ont interprétées comme des déchets issus de forges d'épuration du fer. Le reste du mobilier récolté se compose d'un fragment de terre cuite architecturale et de clous.

Le mobilier

Le corpus céramique provient essentiellement des trois fosses. Il s'agit majoritairement de céramique grossière non tournée. St. 1002 a livré deux fragments de céramique à pâte fine correspondant à une coupelle à fond ombiliqué, à décor interne rayonnant. Leur fonction n'a pas pu être déterminée. C'est principalement sur cette coupelle que repose la datation de l'occupation, autour de La Tène C1/C2.

Synthèse

Les vestiges mis au jour sur le site de Baule « *Parc Synergie Val de Loire* » Section ZC sont très infimes et ne permettent que difficilement d'en comprendre l'organisation. Le site n'est pas structuré et les vestiges qui le composent sont trop peu nombreux pour permettre d'étendre la réflexion. Ils traduisent la proximité d'un habitat de qualité, à en croire les fragments d'une coupelle à fond ombiliqué, assez rares et localisés sur la zone septentrionale de la Gaule. La présence d'un bloc de tuyère, associé aux scories prélevées au sein de la zone d'épandage, semble mettre en avant la présence proche d'un atelier d'épuration du minerai de fer.

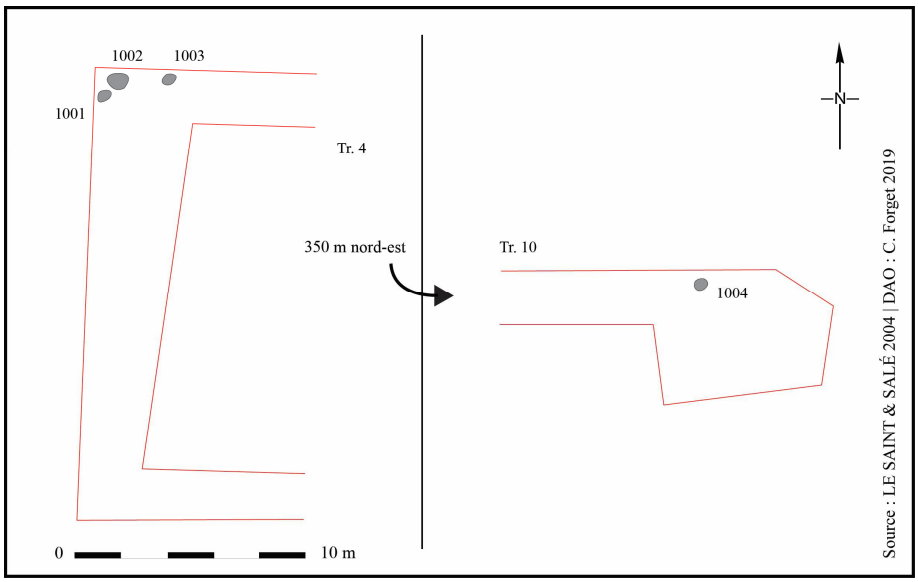

Baule, « *Parc Synergie Val de Loire* »

COMMUNE DE BEAUGENCY

45-028-01
BEAUGENCY, « LES SABLONS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Sablons	Commune : Beaugency
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 028 034 AH
X : 547 374 m	Diagnostic (2008)
Y : 2 310 171 m	Surface totale décapée : 11 462 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT C/D	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
SERRE, CREUSILLET & POULLE 2008	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Les Sablons* » se trouve au nord-est de la ville de Beaugency. Il a fait l'objet d'un diagnostic archéologique en 2007, sur une surface de 26 ha. Une occupation de La Tène a été mise au jour dans le secteur sud-ouest de la fouille. Il s'agit d'un système fossoyé pouvant correspondre à un enclos. Au Haut-Empire, un établissement gallo-romain s'installe sur le site et pourrait correspondre à la continuité du site laténien.

Période 1 (La Tène C/D) : un enclos fossoyé (?)

Les vestiges de cette époque se composent uniquement de fossés.

Les vestiges

Ce sont trois tronçons de fossés qui ont été mis au jour dans le secteur sud-ouest du décapage, à l'extrémité des tranchées 20 et 21. Le fossé 219 a été reconnu sur 23,75 m de longueur. Il présente un axe nord-est/sud-ouest, et deux fossés perpendiculaires s'y rattachent en quinconce. Le fossé qui s'étend vers le sud-est est St. 245. Le fossé 219 est large de 1,10 m

à l'ouverture pour une profondeur conservée de 0,55 m. Le mobilier récolté en surface se compose de fragments de céramique de facture protohistorique, d'un éclat de silex et d'un silex brûlé. Le fossé 227/245 est perpendiculaire au fossé 219, qu'il rencontre au sein de la tranchée 20, sans chronologie apparente. Le tracé de St. 245 se poursuit dans la tranchée 21 (F. 227) sur une longueur de 9 m, avant de s'interrompre. Un mètre au-delà, une structure circulaire (F. 244) de 0,80 m de diamètre est présente, dans l'alignement du fossé. Sa fonction reste indéterminée à ce jour. St. 227/245 présente une largeur de 1,10 m pour une profondeur conservée de 0,64 m. Le mobilier récolté lors de sa fouille se compose de deux fragments d'amphore « *Dressel 1* », trois tessons de céramique protohistorique, dont la datation n'a pu être affinée, ainsi que deux scories. Aucun indice ne permet avec exactitude de déterminer la fonction de ces fossés, mais leur morphologie et leur organisation laissent penser qu'ils sont contemporains.

Le mobilier

Le mobilier récolté se compose essentiellement de tessons de céramique dont la datation renvoie à la protohistoire. Les éléments les plus intéressants sont deux fragments d'amphore « *Dressel 1* », dont la production s'étale entre le IIIe et le milieu du Ier s. av. notre ère. Ce type d'amphore est rarement présent au sein de la région avant le IIe s. av. notre ère. Tout en restant prudent, une datation de ces fossés autour de La Tène C/D est envisageable.

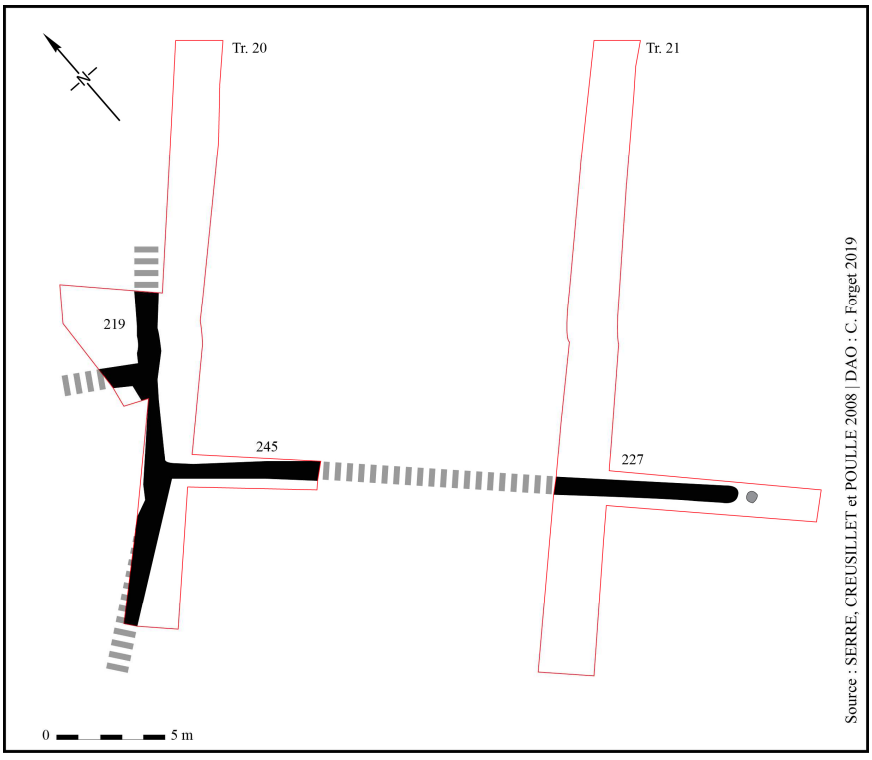

Beaugency, « *Les Sablons* »

Synthèse

Le site de Beaugency, « *Les Sablons* » présente une occupation laténienne matérialisée au sol par trois fossés et une structure circulaire dont la fonction reste énigmatique. Même si les indices à ce propos sont ténus, il semblerait que ces vestiges constituent un ensemble fossoyé assez complexe se développant vers l'extérieur de l'emprise fouillée, au sud-ouest. Les éléments datant sont rares, malgré tout, il a pu être déterminé que cet ensemble s'est installé au cours de la période laténienne, peut-être vers le IIe siècle av. J.-C., à en croire les fragments d'amphore « *Dressel 1* » trouvés au sein de la structure 245. La fonction de cet enclos n'est pas connue avec précision, bien qu'il soit vraisemblable qu'il participe à l'organisation d'un établissement rural gaulois. Les structures d'habitat n'ont malheureusement pas été décelées, et la faiblesse du mobilier récolté lors de ce diagnostic ne permet pas d'en déterminer la proximité ni l'importance. Quoi qu'il en soit, un établissement de type *villa* s'installe sur le site au Haut-Empire.

45-028-02
BEAUGENCY, « RUE TARDENOISIENNE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Rue Tardenoisienne	Commune : Beaugency
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 028. AH
X : 546 690 m	Diagnostic (-)
Y : 2 308 133 m	Surface totale décapée : - m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : La Tène D	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
PROVOST 1988	

Présentation du site

Le site de la « *rue Tardenoisienne* » a été découvert lors d'une fouille de sauvetage en 1966. En 1971-72, une autre intervention a permis d'observer des vestiges de la même époque. Une fosse a été sondée ainsi qu'un fossé, une centaine de mètres plus loin, mais il est mentionné qu'une vingtaine d'autres fosses ont été détruites. Les deux faits ont livré du matériel renvoyant à La Tène finale.

Période 1 (La Tène D) : un indice de site rural

Les vestiges renvoient à une fosse et à un fossé.

Les vestiges

La fosse a été fouillée, mais ses dimensions ne sont pas mentionnées dans la publication. Elle a livré de la céramique de La Tène finale.

Le fossé a été observé à une centaine de mètres de la fosse. Ses dimensions et sa morphologie ne sont pas explicitées dans la publication. Il contenait de la céramique, des fragments d'amphores, de la faune et du matériel métallique.

Le mobilier

La fosse contenait uniquement de la céramique. Deux cents tessons ont été comptabilisés, mais aucun NMI n'est proposé. La forme qui a permis d'attribuer le creusement à La Tène D est une céramique de type « *Besançon* ». Des éléments hallstattiens certainement résiduels étaient aussi présents.

Le fossé contenait de la céramique pour laquelle ni le nombre de fragments ni le NMI ne sont indiqués dans la publication. Il s'agit de productions non tournées, décorées de lignes de chevrons et de vases en céramique fine et lisse (assiettes, jattes). Des fragments d'amphore indéterminée complètent le corpus.

Seul le fossé a livré de la faune. Il s'agit d'os de rongeurs, de sanglier et de bovidé. Le matériel métallique renvoie à une aiguille à chas en bronze ainsi qu'à une monnaie identifiée comme étant une production carnute.

Synthèse

Les éléments en notre possession sont trop faibles pour permettre de caractériser l'occupation de la « *rue Tardenoisienne* ». La fosse et le fossé ont livré du matériel intéressant renvoyant à un habitat sans doute proche, mais au vu de leur éloignement, il est difficile de savoir si les deux creusements participent à la même entité. La céramique correspond à des formes utilisées pour la cuisson, le stockage et la présentation d'aliments.

COMMUNE DE BEAULIEU-SUR-LOIRE

45-029-01
BEAULIEU-SUR-LOIRE, « LES MÉDARDS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Médards	Commune : Beaulieu-sur-Loire
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Bituriges	Numéro Patriarche : 45 029 003 AH
X : 633 960 m	Prospection aérienne (1997)
Y : 2 283 850 m	Sondage (1998)
	Surface totale décapée : 180 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT (?)	Espace funéraire
Période 2 : LT C1/D1a	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
BORDEAU 1997 ; HALLEY 1998	

Présentation du site

En 1998, lors d'une campagne de prospection aérienne dans la région de Beaulieu-sur-Loire, trois enclos ont été repérés au lieu-dit « *Les Médards* » et ont fait l'objet d'un relevé photographique (BORDEAU 1997). Suite à cette découverte, un sondage a été réalisé la même année.

Période 1 (La Tène ?) : un établissement rural

Les vestiges

Les deux enclos se trouvent à une vingtaine de mètres au nord-ouest de l'enclos de la phase 2. Le plus grand adopte une forme ovale et mesure environ 20 m de longueur pour environ 12 m de large. Deux fosses ont été repérées en son centre. Le second est plus modeste. De forme grossièrement circulaire, il s'étend sur un diamètre d'environ 15 m. Une fosse a également été observée en son centre. Leur morphologie, leur taille ainsi que la présence de

fosses en leur centre laissent penser qu'il s'agit d'enclos funéraires. N'ayant fait l'objet d'aucun test, il n'est pas possible de savoir s'ils sont contemporains du grand enclos quadrangulaire.

Le mobilier

Aucune information à propos du mobilier n'est disponible

Période 2 (La Tène C1/D1a) : un établissement rural

Les vestiges

Sur les trois enclos repérés par photographie aérienne, seul le dernier a pu faire l'objet d'un sondage. Le fossé d'enclos délimite une surface carrée d'environ 75 m de côté (un peu plus de 0,5 ha) et mesure 2 m à 3 m de large pour une profondeur conservée de 1,45 m. Le mobilier céramique récolté date le comblement entre La Tène C et La Tène D1a. Des structures sont visibles au niveau de l'angle ouest, à l'extérieur de l'enclos, mais elles n'ont pas été fouillées.

Le mobilier

Le matériel céramique rencontré (une cinquantaine de tessons) n'a pas fourni beaucoup d'indications, dans la mesure où les seuls éléments discriminants mis en évidence correspondent à quatre lèvres, et autant de panses et de fonds.

La date d'abandon du fossé a pu être calée entre La Tène C et La Tène D1a. Du matériel ferreux (tiges et clous) ainsi que quelques scories ont été prélevés. De plus, quelques esquilles osseuses ainsi qu'une dent d'équidé et une dent d'ovin viennent compléter le tableau.

Synthèse

Grâce à une campagne de prospection aérienne, trois enclos ont pu être observés au lieu-dit « *Les Médards* », sur la commune de Beaulieu-sur-Loire. Les deux enclos se trouvant au nord-ouest n'ont pas été fouillés, mais il semblerait, d'après de simples observations de surface, qu'il s'agisse de structures à caractère funéraire. En attendant l'arrivée d'indices plus explicites, cela semble être l'hypothèse la plus vraisemblable. La fouille de ces deux structures permettrait d'en connaître la datation et de préciser leur fonction, mais surtout de savoir si elles ont fonctionné en même temps, et si elles sont contemporaines du grand enclos.

Le grand enclos a pu faire l'objet d'un petit sondage près de l'angle ouest. Les données qui en sont issues sont succinctes, mais ont permis de dater l'abandon de la structure entre La Tène C et La Tène D1a. Si aucun élément ne permet de connaître sa fonction, il est fort probable qu'il s'agisse d'une petite ferme. L'habitat lié à cet enclos n'est pas connu, dans la mesure où aucun sondage n'a été mené à l'intérieur de la zone enclos. Quelques structures qui n'ont pas

été testées ont tout de même été repérées à l'extérieur de la structure fossoyée, près de l'angle ouest. Leur contemporanéité n'est pas assurée.

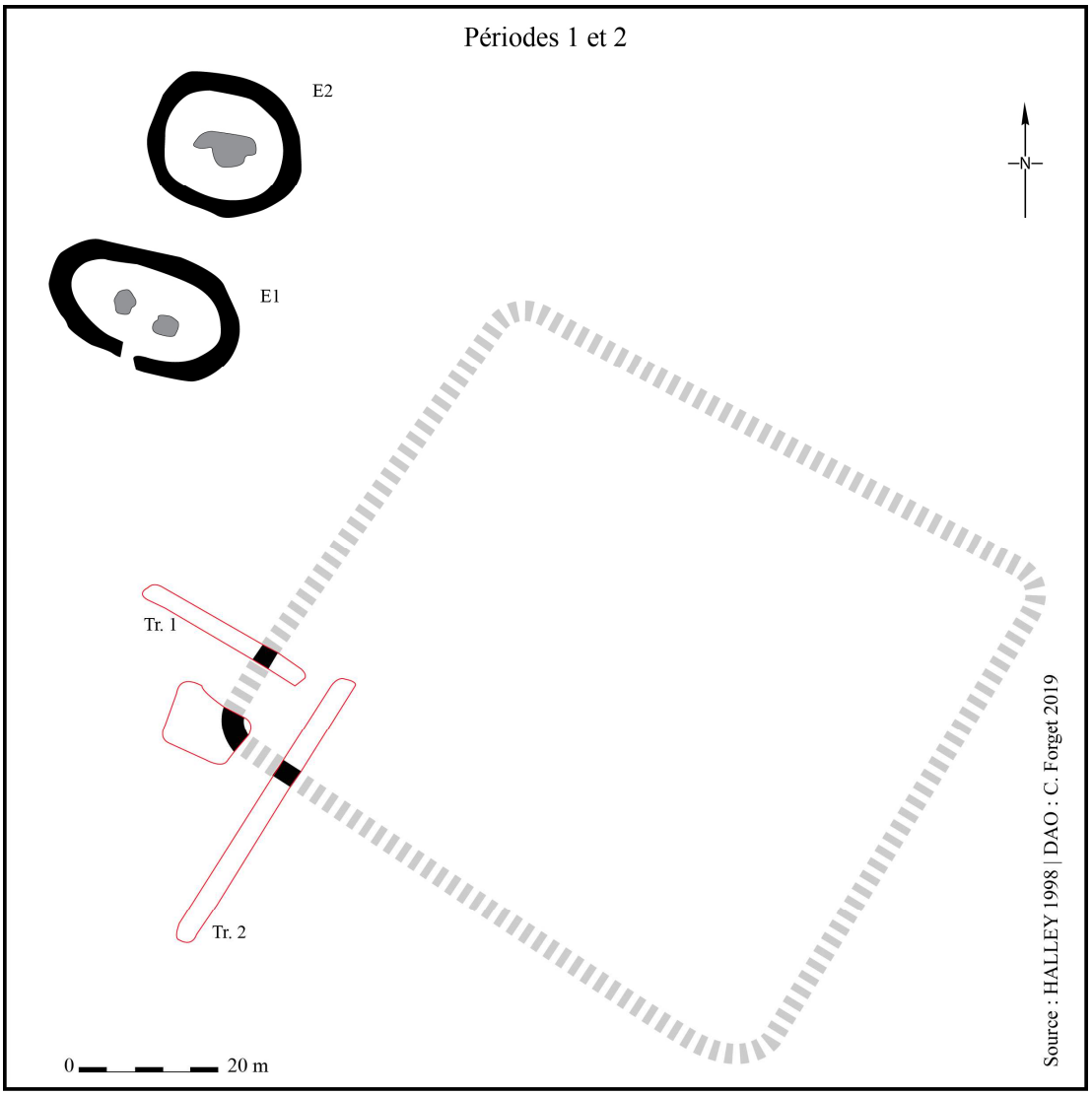

Beaulieu-sur-Loire, « *Les Médards* » 1 et 2

45-029-02
BEAULIEU-SUR-LOIRE, « LES OUCHES III »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Ouches III	Commune : Beaulieu-sur-Loire
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Bituriges	Numéro Patriarche : 45 029 005 AH
X : 635 972 m	Diagnostic (2006)
Y : 2 282 213 m	Surface totale décapée : 3 621 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. C/D	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
BAKKAL-LAGARDE, GILETTE & WEDAJO 2006	

Présentation du site

Le site de Beaulieu-sur-Loire, « *Les Ouches III* » présente une occupation très lâche, seulement représentée par deux fosses.

Période 1 (Hallstatt C/D1) : un indice de site

Les vestiges se composent uniquement de deux fosses.

Les vestiges

Cette occupation n'est matérialisée au sol que par deux fosses. La première mesure 0,47 m de diamètre. Le mobilier prélevé dans le comblement est constitué de vingt-huit fragments de céramique datables du premier âge du Fer. La fonction de la fosse n'a pas pu être déterminée. La seconde fosse mesure 1,34 m de diamètre. Elle se trouve à 1,20 m au nord-ouest de la fosse 1, et son comblement est quasi identique à celui qui a été rencontré au sein de la première fosse. Lors de sa fouille, une plaque foyère, grandement fragmentée, a été prélevée, ainsi que soixante-treize tessons de céramique, qui ont permis de dater les fosses du Hallstatt C/D. La fonction de cette fosse n'est pas connue non plus. La plaque foyère est visiblement en position secondaire, donc il ne s'agit pas d'une structure de combustion.

Le mobilier

Le mobilier céramique correspond à des produits montés au colombin, en ce qui concerne les plus grands tessons. Le NMI calculé pour ces fragments est estimé à 8 pour les deux fosses. L'absence de bords déversés, pour les deux structures, indique une datation plutôt comprise entre le Hallstatt C et le début du Hallstatt D.

Synthèse

L'occupation mise au jour sur le site des « *Ouches III* » à Beaulieu-sur-Loire consiste en la présence de deux fosses à vocation inconnue. Les structures, qui semblent isolées, posent le problème de la conservation des vestiges. Sur l'ensemble du site, la terre végétale n'est pas très épaisse, de plus, des traces de socs de charrue sont présentes sur le substrat, ce qui atteste des destructions occasionnées par les labours depuis des siècles. Ces fosses font donc soit partie d'une occupation temporaire qui n'a laissé que très peu de traces, ou il s'agit d'un ensemble beaucoup plus vaste qui a presque entièrement été détruit par les travaux agricoles et/ou l'érosion naturelle. La présence en grande quantité de céramique domestique ferait plutôt pencher pour la seconde hypothèse, dans la mesure où cela exclut une occupation courte des lieux. L'habitat associé à ces fosses se trouverait donc en dehors de la zone fouillée.



Beaulieu-sur-Loire, « *Les Ouches III* »

COMMUNE DE BEAUNE-LA-ROLANDE

45-030-01/65/66
BEAUNE-LA-ROLANDE, « LA CROIX RENARD »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Gratereaux/La Croix Renard/Le Pont Rompu Département : Loiret *Civitas* : Sénons X : 609 372 m Y : 2 342 644 m	Commune : Beaune-la-Rolande Région : Centre-Val de Loire Numéro Patriarche : 45.030.045/050 AH Deux diagnostics (2006, 2007) Surface totale décapée : + 18 000 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. D3/LT A	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHEMIN 2008 ; FRÉNÉE 2007 ; FRÉNÉE 2015d	

Présentation du site

Le site de « *La Croix Renard* » a été mis au jour lors des opérations archéologiques liées au projet autoroutier A19, au niveau de la tranche I3. À cet endroit, il touche les communes de Beaune-la-Rolande, Auxy et Juranville. C'est sur le territoire de la première qu'a été découvert le site, sur les parcelles cadastrales AH 37 à AH 46. Les vestiges rencontrés sur le terrain consistent en plusieurs fosses, des structures de stockage de type silo, un puits et une portion d'enclos fossoyé.

Période 1 (Hallstatt D3/La Tène A) : un site rural

Les archéologues ayant réalisé le diagnostic de 2006 ont divisé la surface diagnostiquée en cinq zones de concentration de structures. Pour un souci de simplicité et de cohérence, le même découpage sera gardé ici, d'autant plus qu'il n'est pas garanti que ces petits locus d'occupation soient strictement synchrones. Les résultats de l'emprise complémentaire de la Tranche I3 ont été ajoutés à cette notice en raison de leur probable contemporanéité et ont été

traités à la fin de la fiche, en suivant toujours cette logique d'une compréhension optimale des données.

Zone 1 : silos, fosses d'extraction et trous de poteau

Il s'agit d'une zone de 340 m² au sein de laquelle neuf silos, quatre trous de poteau et trois fosses d'extraction ont été repérés. Seules les structures décrites ont été sondées. Les silos 3.16.15 et 3.16.16 mesurent 2 m de diamètre pour une profondeur respective de 0,80 m et 0,85 m. Le profil du premier est indéterminé tandis que celui du second semble cylindrique. Le comblement de St. 3.16.15 n'a livré aucun matériel. Le remplissage du second contenait quelques tessons de céramique. La fosse 3.16.18 mesure 6 m de diamètre et 1,60 de profondeur. Son comblement est typique des creusements visant à extraire des matériaux (alternance de terre végétale et de litages de substrat calcaire). Elle n'a pas livré de matériel (CHEMIN 2008).

Zone 2 : des silos

Cinq fosses s'apparentant à des silos ont été aperçues dans cette zone s'étendant sur 500 m². Un enclos est aussi présent, mais son profil très arasé et l'absence de matériel dans son comblement n'ont pas permis une étude très poussée. Les silos 3.3.7 et 3.3.11 affichent un diamètre de 1 m et 3 m, pour une profondeur conservée sur 0,80 m. Le profil du premier est cylindrique et ce pourrait aussi être le cas du second. Le remplissage de St. 3.3.7 a livré une vidange de foyer contenant de la faune et de la céramique attribuée au Hallstatt D3. Le comblement de St. 3.3.a livré des blocs de calcaire chauffés, une meule et de la céramique de facture protohistorique.

Zone 3 : silos et fosses d'extraction

Ce qui s'apparente à des silos et à des fosses d'extraction a été repéré au sein d'une aire de 450 m². Seules deux fosses d'extraction ont été testées. Les faits 3.1.7 et 3.2.8 sont de grandes fosses polylobées de 4,50 m maximum de longueur pour la première et de 8 m maximum pour la seconde. Elles ont livré une petite quantité de céramique protohistorique.

Zone 4 : des silos

Cinq silos ont été découverts dans une zone à une soixantaine de mètres à l'est de la zone 3. Un seul a été testé. Le silo 3.1.13 est un creusement circulaire de 1 m de diamètre atteignant une hauteur de 0,80 m. Son profil est tronconique. Le comblement a livré de la céramique datée du Hallstatt D3.

Zone 5 : un puits

Une seule structure attribuable à l'occupation hallstattienne a été détectée dans cette zone. Il s'agit d'un puits. Le puits présente en surface une forme circulaire de 3 m de diamètre. Le profil est d'abord tronconique sur 2 m avant d'être vertical jusqu'au fond du sondage. Le

diamètre n'est plus que d'1 m à 3 m de profondeur. De la céramique du Hallstatt C provient du remplissage. Cet élément ne peut malheureusement pas être gardé pour dater la structure, car il provient d'une couche résultant d'un remplissage naturel lent, où la fosse n'était déjà plus en activité. Un pieu de chêne en partie calciné est issu du niveau extrême atteint. Il n'a pas pu être daté, car il présente trop peu de cernes. La typologie de ce puits permet de le rattacher au premier âge du Fer.

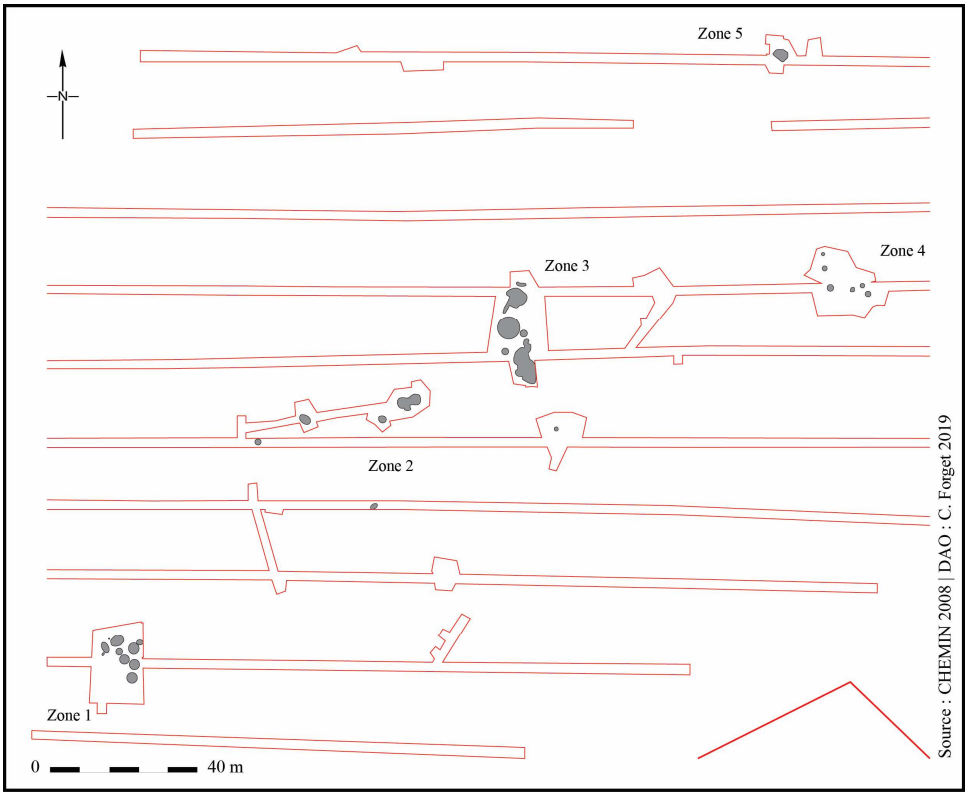

Beaune-la-Rolande, « *La Croix Renard* » Zones 1 à 5

Le mobilier

Le mobilier issu de cette occupation n'a pas été développé au sein du diagnostic. Les quelques formes reconnues ont cependant été identifiées par F. Di Napoli.

Les vestiges de la tranche complémentaire : des bâtiments et des puits

Le bâtiment 1 est composé de cinq trous de poteau. Un alignement de trois trous de poteau porteurs d'un diamètre avoisinant 0,50 m est complété par deux plus petits à 0,50 m au nord. L'absence d'une rangée parallèle est liée à la présence d'un collecteur. Le module porteur se développerait sur une longueur de 3,90 m et une largeur de 3 m. En considérant les deux petits trous de poteau comme faisant partie d'une paroi déportée, le bâtiment se développerait sur 19,6 m². Le comblement des faits contenait des fragments de torchis. Le bâtiment 2 est situé à environ deux cent cinquante mètres au nord-est du précédent. Il s'agit du même type de plan. Le module porteur s'étend sur 3,88 m de long et 3,64 m de large, soit une surface de 14,1 m². En considérant les petits trous de poteau alentour comme les vestiges d'une paroi déportée, le bâtiment atteindrait environ 75 m². Cinq faits contenaient de la céramique renvoyant à des contextes du Hallstatt D3 ou de La Tène A. La fonction de ce type de bâtiment demeure indéterminée sans la présence de mobilier caractéristique.

Deux puits ont été observés à quelques dizaines de mètres au nord du bâtiment 1. La structure 51 est un grand creusement subcirculaire d'environ 11 m de diamètre. Le fait a été observé jusqu'à une profondeur de 1,40 m (il ne s'agit pas du fond). La largeur du fait est de 4,46 m. Le mobilier récolté dans cette structure se compose d'une meule et de dix-huit tessons de céramique renvoyant à la période du Hallstatt D3 ou à La Tène A. Le fait 351 atteint un diamètre de 4 m et a pu être fouillé jusqu'à une profondeur de 3,80 m. Le fond n'a pas été atteint. Il présente un profil en entonnoir. Des brindilles de bois d'un diamètre moyen de 1 cm ont été rencontrées au fond du sondage et renvoient sûrement à un aménagement. Six tessons de céramique ont été prélevés lors de sa fouille. La facture de la pâte est similaire à celle du mobilier des faits présentés ci-dessus.

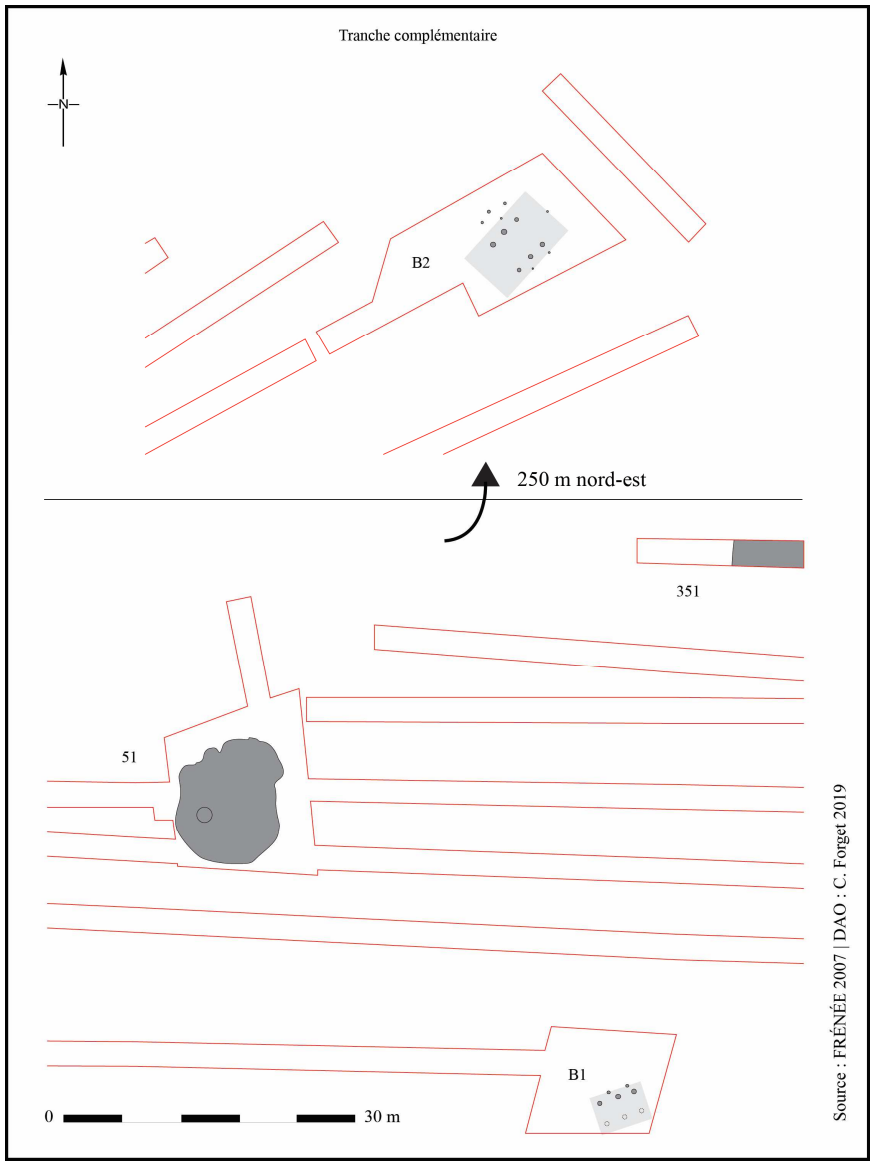

Beaune-la-Rolande, « *La Croix Renard* », tranche complémentaire

Le mobilier

Le corpus céramique se compose de quarante-quatre tessons pour un NMI égal à 10. Peu d'informations sont ressorties de leur étude. Il s'agit principalement de vases en pâte grossière. Toutefois, un vase tourné en pâte fine noire. Un vase dont la panse est décorée d'impressions à l'ongle constitue le seul élément présentant un décor. Le peu de bords et de fonds ainsi que l'homogénéité des pâtes provenant des diverses structures a permis d'une part de les considérer comme contemporains et de les caler au sein d'une période allant du Hallstatt D3 à La Tène A.

Synthèse

La faible quantité de céramique ainsi que l'absence de restes fauniques ne semblent pas en faveur d'une occupation soutenue du secteur, qui doit se trouver en marge du secteur résidentiel. Les vestiges sont éparpillés et ne sont sans doute pas tous contemporains.

45-030-02
BEAUNE-LA-ROLANDE, « LA PATAUDE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Pataude	Commune : Beaune-la-Rolande
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 608 656 m	Prospection aérienne (2005)
Y : 2 340 644 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : - ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2005	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *La Pataude* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2005.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

L'enclos observé adopte une forme trapézoïdale et s'étend sur une surface inconnue (nous n'avons pas réussi à redresser ni géoréférencer les clichés à cause du manque de points d'ancrage sur ces derniers). Les fossés qui le composent sont rectilignes. Au niveau d'un des côtés, une large interruption est visible. Aucun élément ne permet de savoir si un accès se tenait à cet endroit. En raison du manque de points d'ancrage sur les photographies en notre disposition, nous n'avons pas pu recadrer l'enclos.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

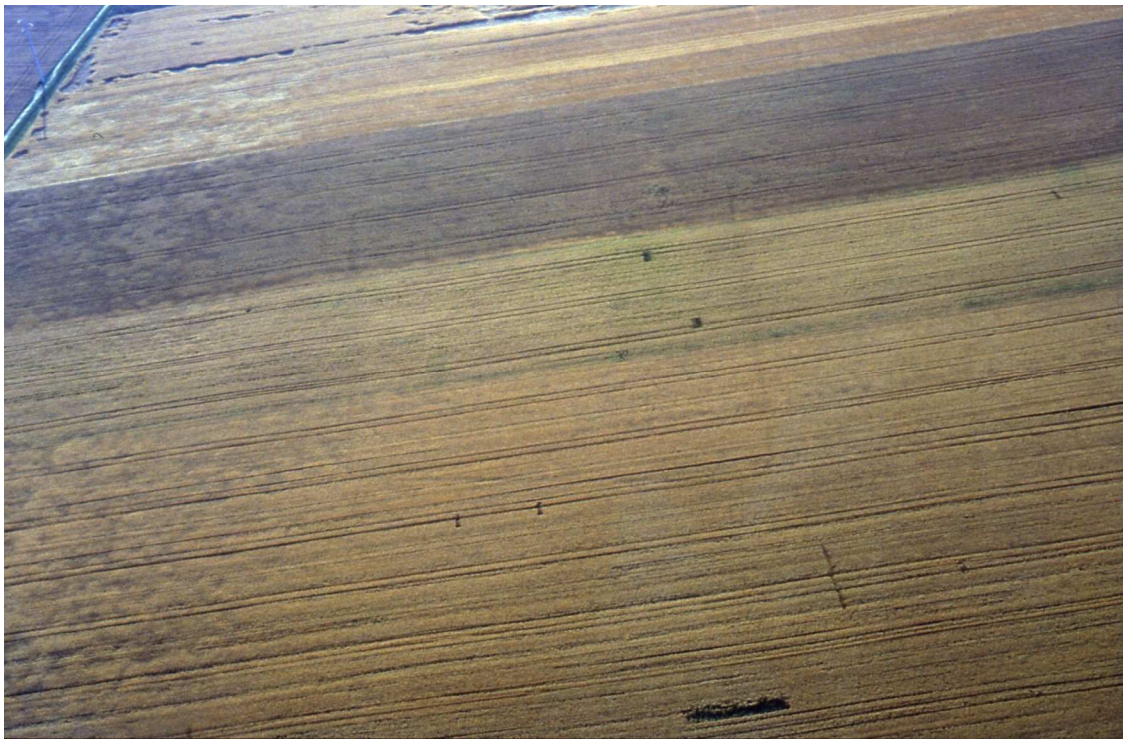

Beaune-la-Rolande, « *La Pataude* » (Cliché D. Chesnoy 2005)

45-030-03
BEAUNE-LA-ROLANDE, « LA TROGNE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Chemin Vert/La Trogne	Commune : Beaune-la-Rolande
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 030 040 AH
X : 607 122 m	Diagnostic (2005)
Y : 2 343 247 m	Surface totale décapée : 17 500 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : La Tène D/Augustéen	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
BOUVIER 2005	

Présentation du site

Le site de « *La Trogne* » a été découvert lors de la réalisation de la Tranche I2 de l'autoroute A19 en 2005. Quelques tronçons de fossés sont susceptibles de constituer un enclos dont seule une petite portion a été observée.

Période 1 (La Tène D/Augustéen) : un habitat à vocation agricole

Les vestiges de cette phase d'occupation renvoient à quelques portions de fossés.

Les vestiges

Une portion d'enclos fossoyé a été mise en évidence lors de ce diagnostic. Il s'agit de deux tronçons (St. 7/10 et 3/23/28) se rencontrant à angle droit. Le fossé 7/10 se développe sur 55 m et adopte un axe grossièrement est/ouest. Il se poursuit au-delà de sa jonction avec St. 3/23/28. Sa largeur est très irrégulière entre sa partie est et ouest, où dans cette dernière il atteint 3 m. La profondeur observée à cet endroit est de 0,80 m. Une tranchée de fondation a été aménagée dans le comblement pour la construction d'un muret (St. 31) dans l'axe du fossé, après le remplissage de ce dernier. Ce muret a été reconnu sur 4 m de long. Il mesure 0,80 m de large et est constitué de petits blocs de calcaire non équarris de module hétérogène.

L'ensemble n'est conservé que sur une seule assise. Le comblement de sa tranchée de fondation a livré de la céramique de La Tène finale. Le tronçon 3/23/28 adopte un axe quasiment nord/sud. Il a été reconnu dans plusieurs tranchées sur une longueur de 55 m. Il mesure 2 m de large et environ 0,60 m de profondeur. Son profil est en cuvette à fond irrégulier. Le comblement contenait de la céramique datable au plus tôt de la période augustéenne et de la faune.

Le mobilier

Aucune information n'est disponible à propos du mobilier.

Synthèse

Les éléments en notre possession sont trop faibles et ne permettent pas de comprendre l'occupation. Les tronçons de fossés sont susceptibles de former un enclos dont le tracé demeure grandement incomplet. Le fait que le matériel n'ait pas été décrit dans le rapport de fouilles signifie sûrement qu'il a été rencontré en quantité insignifiante, ce qui serait en faveur d'un éloignement de l'habitat dont dépendrait cet enclos.

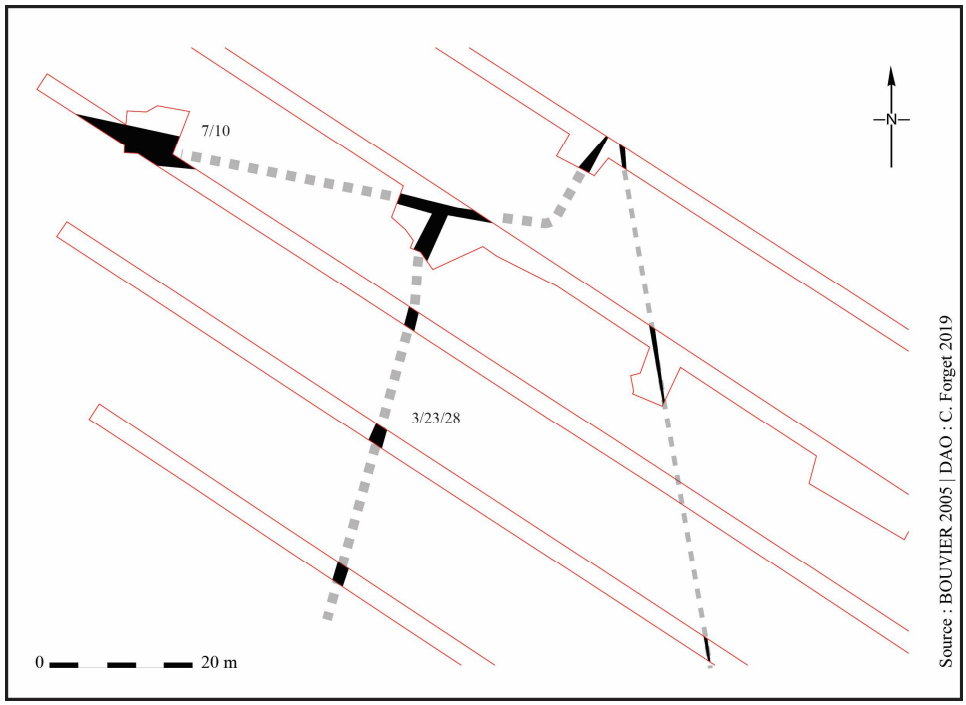

Beaune-la-Rolande, « *La Pataude* » (Cliché D. Chesnoy 2005)

45-030-04/67
BEAUNE-LA-ROLANDE, « LA VIOLETTE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Violette/Les Gratereaux	Commune : Beaune-la-Rolande
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 030 046 AH
X : 609 925 m	Diagnostic (2006)
Y : 2 342 757 m	Surface totale décapée : 76 500 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. C	Établissement rural de rang C0
Période 2 : LT D	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHEMIN 2008 ; GUIOT 2015q	

Présentation du site

Le site de « *La Violette* » a été découvert lors de la réalisation de la tranche I3 de l'autoroute A19. Les vestiges ont été rencontrés en faible quantité et renvoient au Hallstatt C et à La Tène D.

Période 1 (Hallstatt C) : un habitat à vocation agricole

Un seul fait a été attribué à cette phase d'occupation. Il s'agit d'une fosse.

Les vestiges

La fosse 3.23.2 est un creusement circulaire de 4 m de diamètre pour une profondeur variant entre 1,20 m et 1,40 m. Le comblement se compose de rejets de foyer riches en céramique (mille cent soixante-neuf tessons). Les vases ont été datés du Hallstatt C. De la faune (soixante-douze restes) ainsi que de six éléments lithiques accompagnaient la céramique. La fonction de cette fosse demeure inconnue.

Le mobilier

Aucune information supplémentaire n'est disponible à propos du mobilier.

Période 2 (La Tène finale) : un habitat à vocation agricole

Un seul fait a été attribué à cette phase d'occupation. Il s'agit d'un silo.

Les vestiges

Le silo 3.26.2 est situé à environ soixante mètres de la fosse hallstattienne. Il présente un diamètre de 2 m à l'ouverture et atteint une profondeur de 1,40 m. Le comblement de la structure a livré des vidanges de foyer et du matériel céramique attribué à La Tène finale ainsi que deux objets indéterminés en fer.

Le mobilier

Toutes les informations disponibles à propos du matériel ont été explicitées ci-dessus.

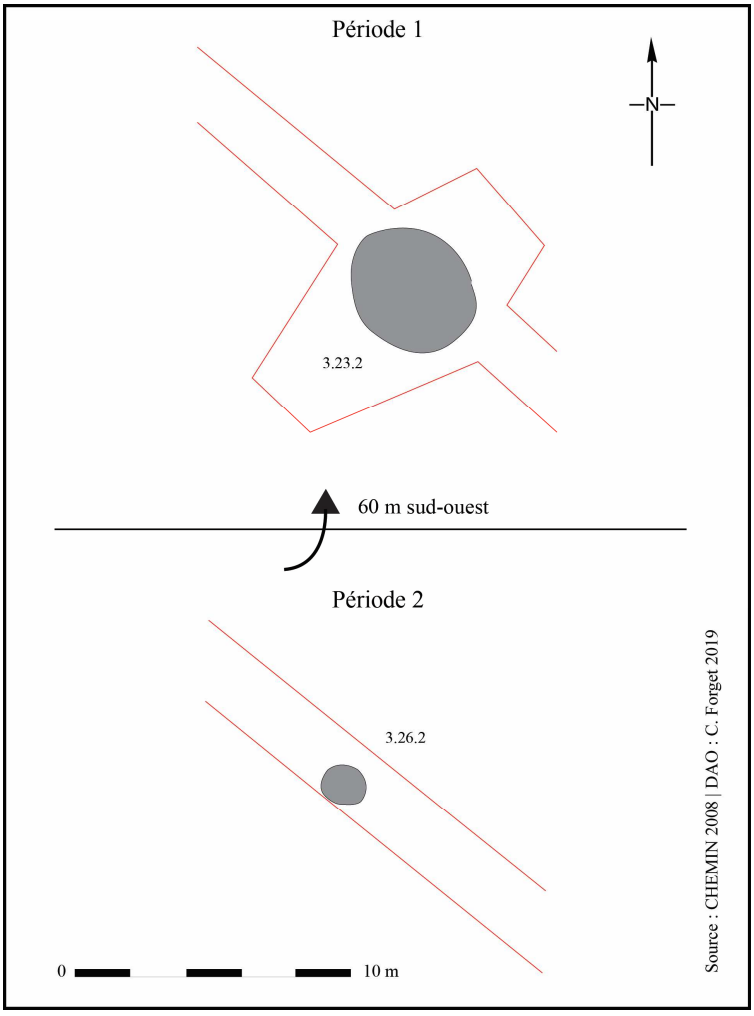

Beaune-la-Rolande, « *La Violette* »

Synthèse

Les informations ne sont pas assez étoffées pour permettre de comprendre la nature des deux occupations. Qu'il s'agisse de la fosse hallstattienne ou du silo de La Tène finale, nous sommes en présence de creusements isolés dépendant d'un habitat qui n'a pas été mis au jour.

45-030-05
BEAUNE-LA-ROLANDE, « LE BOIS D'ALLEU »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Bois d'Alleu	Commune : Beaune-la-Rolande
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 604 694 m	Prospection aérienne (2005)
Y : 2 341 701 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 1,33 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT ?	Espace funéraire
Période 2 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2005	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Le Bois d'Alleu* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2005.

Période 1 (LT ?) : un indice de site rural

L'enclos circulaire

À environ deux cents mètres au sud du fossé rectiligne de l'enclos quadrangulaire de la phase 2 se développe un enclos circulaire de vingt-six mètres de diamètre. Il semble s'agir d'un enclos funéraire qui pourrait fonctionner avec l'enclos quadrangulaire.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Beaune-la-Rolande, « *Le Bois d'Alleu* » 1 (Cliché D. Chesnoy 2005)

Période 2 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Il s'agit d'une portion d'un petit enclos visiblement trapézoïdal délimitant une surface de 0,33 ha minimum. Au sud-est de ce dernier, deux tronçons rectilignes d'un même fossé pourraient fonctionner avec, soit sous la forme d'un réseau parcellaire, soit d'un enclos accolé comme nous avons pris le parti de le représenter sur le plan. La surface minimum de l'ensemble atteint dans ce cas 1,33 ha.



Beaune-la-Rolande, « *Le Bois d'Alleu* » 2 (Cliché D. Chesnoy 2005)

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

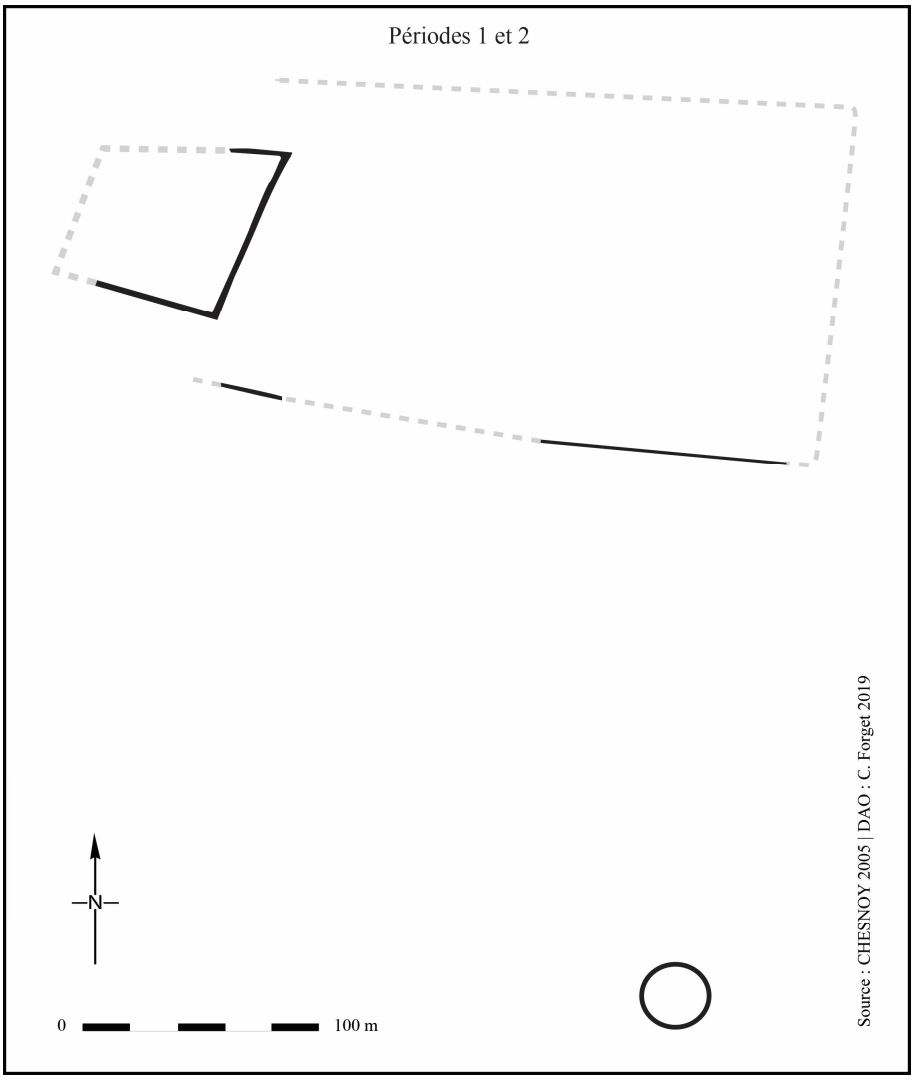

Beaune-la-Rolande, « *Le Bois d'Alleu* » 1 et 2

45-030-06/68
BEAUNE-LA-ROLANDE, « LE CANAL »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Violette/Le Canal/Les Valleton	Commune : Beaune-la-Rolande/Juranville
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 030 048 AH
X : 609 372 m	Diagnostic (2006)
Y : 2 342 644 m	Surface totale décapée : 76 500 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT C/D	Établissement rural de rang C2
Bibliographie :	
CHEMIN 2008 ; GUIOT 2015n	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « Le Canal » a été découvert lors de la réalisation de la tranche I3 de l'autoroute A19. Un bâtiment ainsi que des trous de poteau dont certains forment un bâtiment ont été observés et attribués à une période allant de La Tène C à La Tène D.

Période 1 (La Tène C/D) : un habitat à vocation agricole

Les vestiges associés au sein de cette phase sont un enclos fossoyé, un bâtiment et quelques trous de poteau ne dessinant aucun plan viable.

Les vestiges

L'enclos 5 est un aménagement quadrangulaire orienté nord-est/sud-ouest. Il mesure cent vingt mètres de long pour une largeur moyenne de soixante-sept mètres, ce qui correspond à une surface interne de quasiment 0,8 ha. Les quatre angles sont connus. L'ouvrage mesure entre 2 m et 3 m de large pour une profondeur oscillant entre 1,40 m et 1,70 m. Très peu de matériel y a été rencontré. Les quelques fragments de céramique permettent d'attribuer l'enclos à une période antérieure à l'époque gallo-romaine.

Le bâtiment est implanté au nord de l'enclos. Son orientation est différente de celle de l'ensemble fossoyé, ce qui ne garantit pas leur contemporanéité. Il est constitué de quatre trous de poteau formant un plan carré de 2 m de côté, soit une surface de 4 m². Un seul des faits a été fouillé. Il a livré des blocs de torchis ainsi que de la céramique de facture protohistorique. L'unité architecturale répond au standard des aménagements de type grenier surélevé.

Les seuls vestiges présents à l'intérieur de l'enclos sont trois trous de poteau qui n'ont pas été sondés. Ils sont peut-être associés à une fosse située à proximité. Aucun élément ne permet de connaître l'organisation globale de ces vestiges.

Le mobilier

L'indigence du matériel céramique de cette occupation n'a pas donné suite à une étude. Les seuls renseignements disponibles à son propos se trouvent ci-dessus.

Synthèse

Les vestiges fouillés au lieu-dit « *Le Canal* » renvoient à un ensemble fossoyé quadrangulaire qui est susceptible d'être associé à un bâtiment sur poteaux. L'enclos n'est connu qu'à travers plusieurs tranchées de diagnostic, ce qui n'a pas permis de déterminer son tracé exact. Cependant, il est bien restituable grâce à la présence de tronçons de fossés dans plusieurs tranchées, ce qui a permis de proposer un enclos de forme rectangulaire se développant sur environ 0,8 ha. Le bâtiment qui s'apparente à un grenier se trouve à l'extérieur de l'enclos et pourrait en être contemporain. La faiblesse quantitative du matériel s'explique sûrement par la nature de l'opération archéologique et il est donc difficile d'en dire plus.

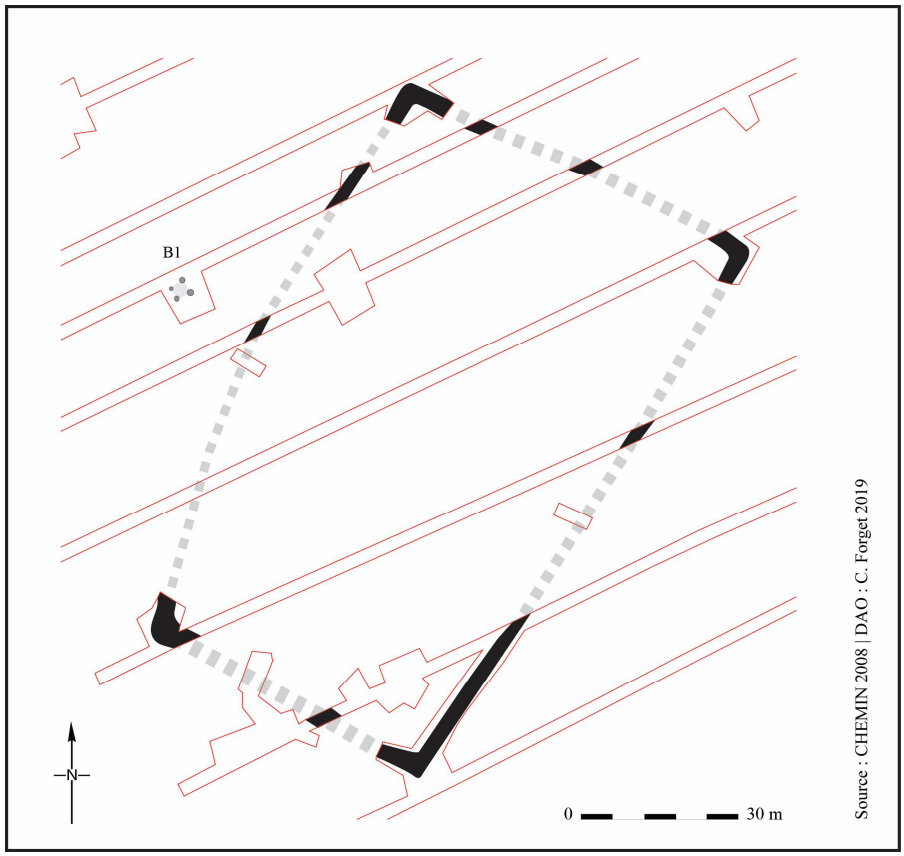

Beaune-la-Rolande, « *Le Canal* »

45-030-07
BEAUNE-LA-ROLANDE, « LES GLAZIÈRES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Glazières/Les Sablons	Commune : Beaune-la-Rolande
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 030 043 AH
X : 606 846 m	Fouille préventive (2006)
Y : 2 343 410 m	Surface totale décapée : 7 638 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHAUDRILLER dir. 2009	

Présentation du site

Le site repéré au lieu-dit « *Les Glazières* » a été découvert lors de la réalisation de la tranche I1 de l'autoroute A19. Plusieurs silos attribués à La Tène D constituent les seuls vestiges rencontrés.

Période 1 (La Tène D) : un habitat à vocation agricole

Quatre silos ont été rassemblés au sein de cette phase d'occupation.

Les vestiges

Le fait 645 renvoie à un ou plusieurs silos perturbé(s) par l'installation de structures postérieures. Le diamètre n'est donc pas connu. Il arbore un profil piriforme. La profondeur conservée est de 1,05 m. Le comblement contenait onze tessons de céramique dont la plupart ont pu être datés de La Tène finale. Le silo 647 est contigu à la structure 645. Le profil de la structure est piriforme. St. 647 se développe sur 2,02 m minimum de large et atteint une profondeur conservée sur 0,98 m. Son comblement n'a pas livré de mobilier, mais est typique des silos. Le silo 625 se trouve immédiatement au sud du fait 645. Il s'agit d'un creusement de forme ovale s'étendant sur 3,50 m de long et 2,38 m de large, pour une profondeur de 1,06 m.

Son profil est aussi piriforme. Le comblement a livré dix fragments de céramique de La Tène finale. Le dernier silo (St. 713) est situé à environ vingt mètres à l'est des trois précédents creusements. Il mesure 2,98 m de long pour 2,30 m de large et se trouve conservé sur une profondeur de 1,06 m. Le profil observé est piriforme. Son comblement n'a pas livré de matériel.

Le mobilier

Le mobilier a été rencontré en très faible quantité. Il s'agit de vingt-et-un fragments de céramique pour un NMI égal à 4. Il s'agit des éléments suivants : deux vases en pâte grossière non tournée et deux vases en pâte tournée. Ce sont les deux vases en pâte tournée qui ont permis d'attribuer le comblement des silos à La Tène finale.

Synthèse

Les vestiges observés au lieu-dit « *Les Glazières* » sont les témoins d'une occupation de type agricole. Les quelques creusements mis au jour sont des structures de stockage de type silo. L'organisation du site est difficile à appréhender, car les quatre silos semblent isolés. En effet, aucune autre structure contemporaine n'a été identifiée dans un rayon d'une trentaine de mètres. L'indigence du mobilier semble en faveur d'un éloignement de l'habitat dont dépendent ces silos.

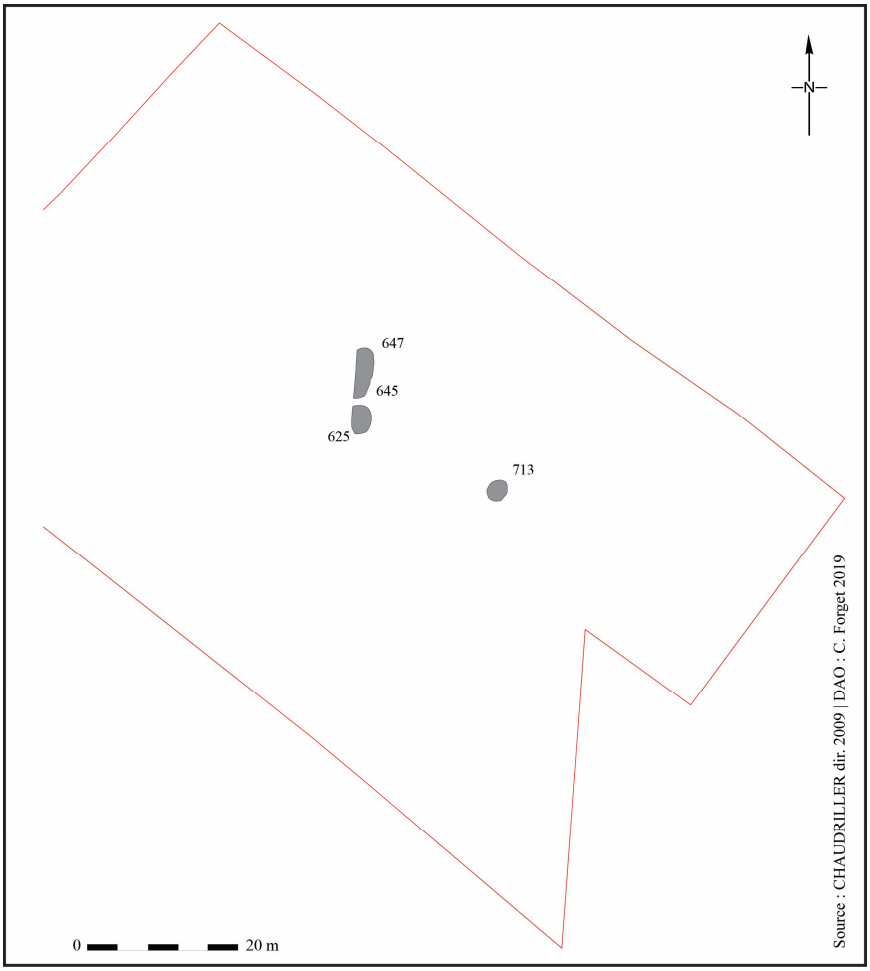

Beaune-la-Rolande, « *Les Glazières* »

45-030-08/66
BEAUNE-LA-ROLANDE, « LES GRATEREAUX »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Gratereaux	Commune : Beaune-la-Rolande
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 030 044 AH
X : 609 327 m	Fouille préventive (2006)
Y : 2 342 671 m	Surface totale décapée : 76 500 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. D3	Établissement rural de rang C0
Période 2 : La Tène	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHEMIN 2008 ; GUIOT 2015m	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Les Gratereaux* » a été découvert lors de la réalisation de la tranche I3 de l'autoroute A19. Les vestiges mis au jour concernent deux périodes. La première occupation protohistorique est installée dans le courant du Hallstatt D3 tandis que la seconde a été attribuée à la période laténienne au sens large.

Période 1 (Hallstatt D3) : un indice de site rural

Une unique structure a été rattachée à cette phase d'occupation. Il s'agit d'une fosse.

Les vestiges

La fosse 3.1.1 est un creusement circulaire de 2,10 m de diamètre à l'ouverture conservé sur 1,20 m. Elle présence un profil étonnant en « V » pour lequel les fouilleurs n'ont repéré que peu d'effondrements. Le comblement est assuré par une succession de niveaux de vidanges de foyers cendreux et charbonneux dont certains contiennent des fragments d'argile rubéfiée. La première couche de comblement anthropisée contenait des fragments de la sole d'un four.

Toutes les unités stratigraphiques du comblement contenaient de la céramique, qui a pu être attribuée par F. Di Napoli au Hallstatt D3. Deux fusaïoles ont aussi été prélevées.

Le mobilier

Aucune information supplémentaire n'est disponible à propos du mobilier.

Période 2 (La Tène) : un indice de site rural

Deux fossés semblant participer à un parcellaire sont les seuls témoins de cette phase.

Les vestiges

Deux fossés (St. 3.1.2 et 3.1.3) se recoupant ont été observés immédiatement au sud de la fosse du premier âge du Fer. Le fossé 3.1.3 est le plus ancien des deux. Il est le seul à avoir été testé. Il mesure 0,90 m de large pour 0,27 m de profondeur. Son remplissage a livré du matériel céramique très fragmenté. Au vu de leurs dimensions, il semble s'agir de fossés participant à un parcellaire dont la globalité nous échappe.

Le mobilier

Les seuls éléments connus à propos du matériel sont exposés ci-dessus.

Synthèse

Les vestiges observés au lieu-dit « *Les Gratereaux* » concernent deux périodes. Au Hallstatt D3, une fosse qui semble isolée constitue le seul témoin de cette phase. L'occupation correspondante se développe vraisemblablement en direction du nord, à une distance faible à en juger par le caractère anthropisé du comblement de la fosse. À une période indéterminée, mais prenant place au cours du second âge du Fer, deux fossés parcellaires sont implantés. L'organisation des parcelles qu'ils délimitent n'est pas connue, car les tronçons de fossés continuent hors emprise. Ils se développent cependant dans un environnement où l'habitat le plus proche semble éloigné.

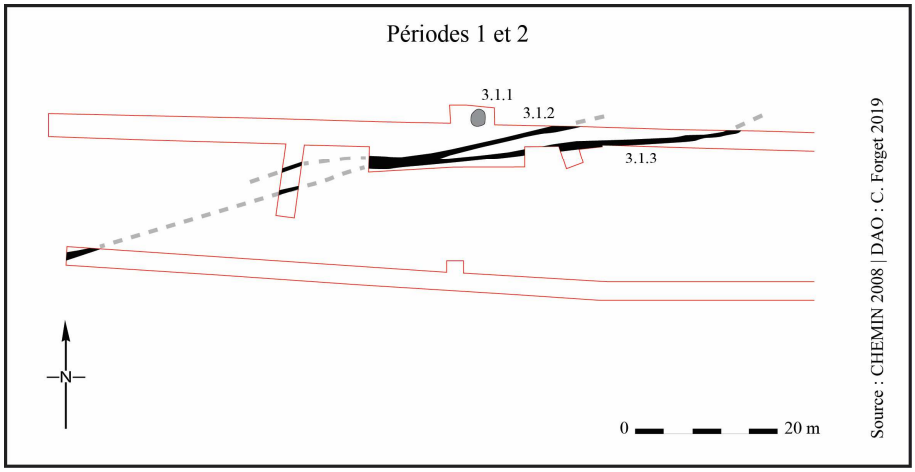

Beaune-la-Rolande, « *Les Gratereaux* » 1 et 2

45-030-09
BEAUNE-LA-ROLANDE, « LES GUÉNINES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Guénines	Commune : Beaune-la-Rolande
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 609 425 m	Prospection aérienne (2011)
Y : 2 342 786 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 0,5 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2011	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Les Guénines* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2011.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un système d'enclos emboîtés délimité par des fossés rectilignes. Il se compose d'une portion d'un petit enclos visiblement quadrangulaire délimitant une surface de 0,036 ha minimum s'insérant dans un enclos plus grand là encore incomplet, mais enserrant une surface minimale de 0,5 ha. Aucune entrée n'a été discernée sur les clichés. Le prospecteur attribue le site à la période protohistorique.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Beaune-la-Rolande, « *Les Guénines* » (Cliché D. Chesnoy 2011)

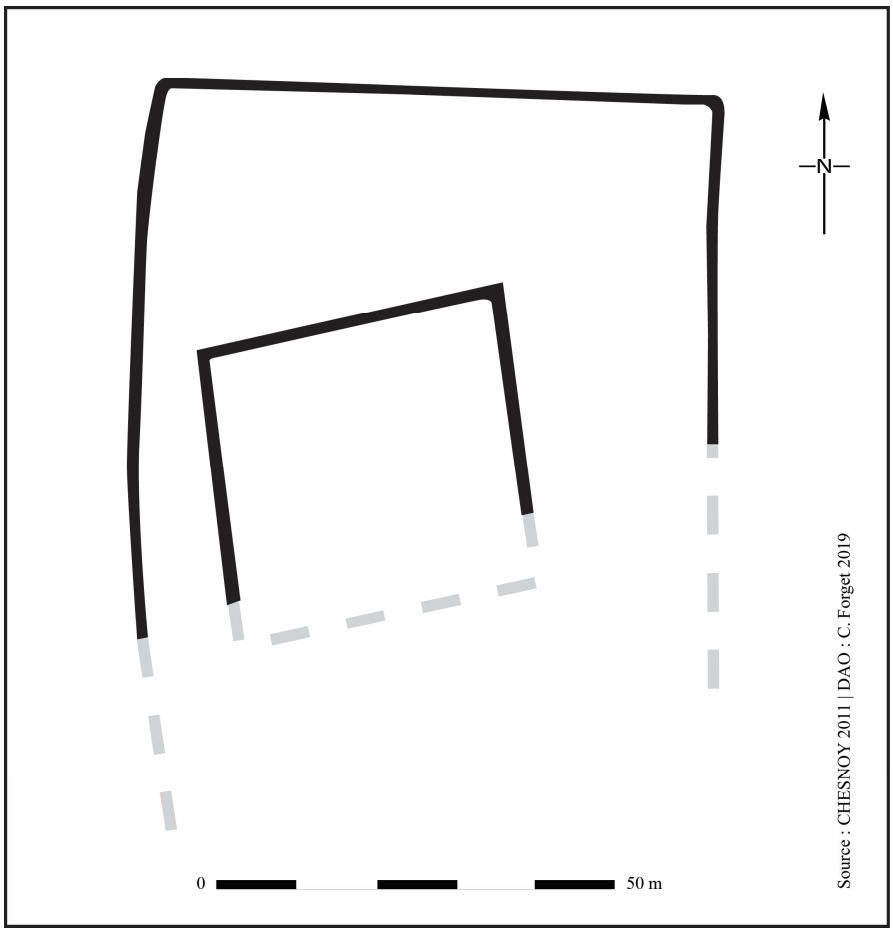

Beaune-la-Rolande, « *Les Guénines* »

45-030-10
BEAUNE-LA-ROLANDE, « LES ROCHES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Roches	Commune : Beaune-la-Rolande
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 607 850 m	Prospection aérienne (2011)
Y : 2 341 230 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 1 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2011	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Les Roches* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2011.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un enclos grossièrement quadrangulaire dont la surface interne atteint 1 ha. Les fossés qui le constituent sont en grande partie rectilignes mis à part celui qui compose le côté nord-ouest qui est plutôt curviligne. Un fossé de partition scinde l'enclos en deux zones égales. Aucune entrée n'a été observée sur les clichés. Il est possible qu'elle se trouve à l'endroit où l'enclos est recoupé par la route contemporaine. Le prospecteur attribue cet enclos à la période protohistorique.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Beaune-la-Rolande, « *Les Roches* » (Cliché D. Chesnoy 2011)

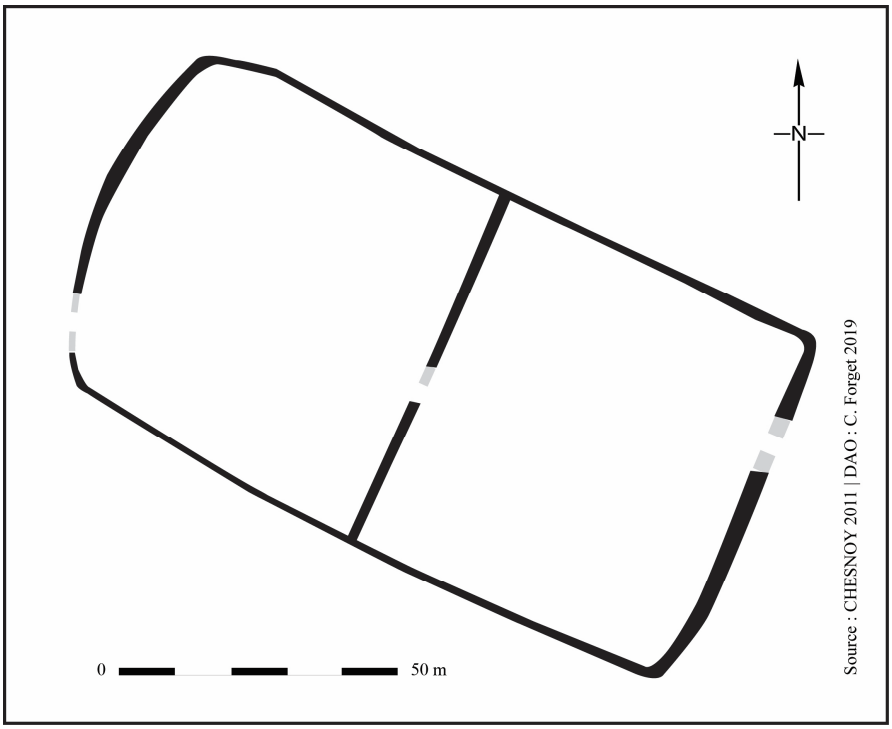

Beaune-la-Rolande, « *Les Roches* »

45-030-11
BEAUNE-LA-ROLANDE, « LES VAUJAINIÈRES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Vaujainières	Commune : Beaune-la-Rolande
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 605 840 m	Prospection aérienne (2012)
Y : 2 340 830 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 0,16 et 0,8 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2012	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Les Vaujainières* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2012.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site se compose de deux enclos sans doute non contemporains au vu de leur proximité et de leur orientation divergente. Le premier, sous la forme d'un carré composé de fossés rectilignes délimite un petit espace de 0,16 ha. Aucune entrée n'a été discernée sur les clichés. Le second enclos n'est pas complet. La partie qui a été observée se compose de deux angles légèrement inférieurs à 90 ° dont les retours prennent la direction du nord-ouest sous la forme de fossés rectilignes. La forme générale se rapproche d'un trapèze dont la partie connue atteint 0,8 ha. Aucun accès n'est visible sur les clichés.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

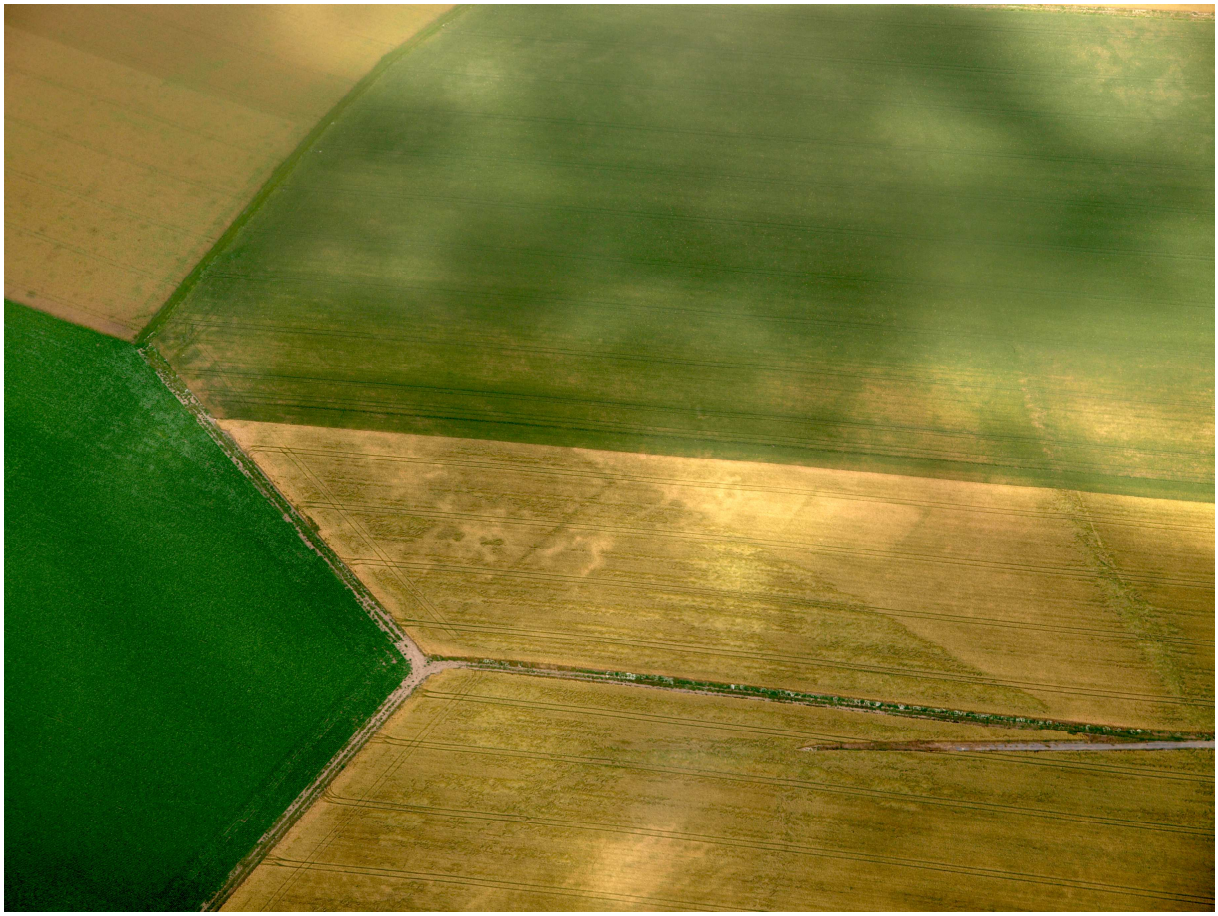

Beaune-la-Rolande, « *Les Vaujainières* » (Cliché D. Chesnoy 2012)

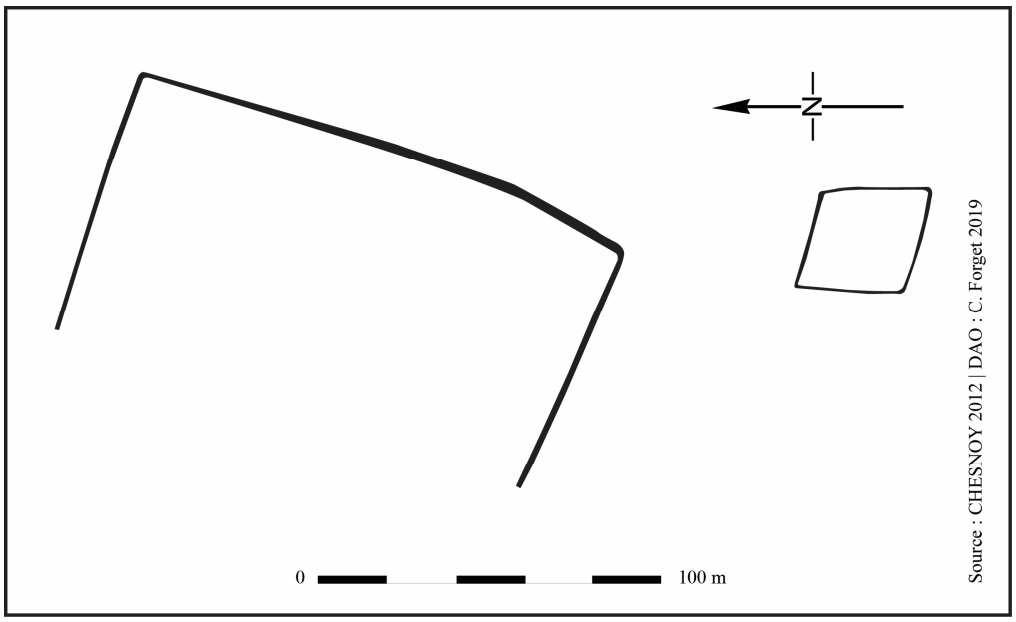

Beaune-la-Rolande, « *Les Vaujainières* »

COMMUNE DE BOËSSES

45-033-01
BOËSSES, « LE CLIMAT DU CHAMP DE LA GROLLE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Climat du Champ de la Grolle Département : Loiret *Civitas* : Sénons X : 609 513 m Y : 2 350 088 m	Commune : Boësses Région : Centre-Val de Loire Numéro Patriarche : - Prospection aérienne (2000, 2004, 2005, 2012) Prospection pédestre (2001) Surface totale décapée : 0 m² Surface estimée : 3,8 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CONY 2017 ; DEVILLIERS 2000, 2001, 2004, 2005 ; GODEFROY 2015	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Le Climat du Champ de la Grolle* » a été observé lors des prospections aériennes de la SARP (E. Fortier, M. Lejour et F. Tardif) entre 2000 et 2012. Il a de plus fait l'objet d'une prospection pédestre en 2001 par F. Tardif.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un système d'enclos accolés. L'enclos principal est un trapèze de 0,7 ha formé par de larges fossés rectilignes. Aucune entrée n'est visible sur les clichés. L'enclos secondaire délimite un espace quadrangulaire de 3,1 ha. Les fossés qui le forment sont aussi rectilignes. Un petit fossé curviligne se développant dans l'angle nord pourrait constituer une partition. L'accès à cet enclos demeure lui aussi inconnu.

Le mobilier

Les prospections pédestres réalisées par F. Tardif en 2001 ont permis de prélever du matériel gallo-romain.



Boësses, « *Le Climat du Champ de la Grolle* » (Cliché D. Godefroy *in* DEVILLIERS 2004)

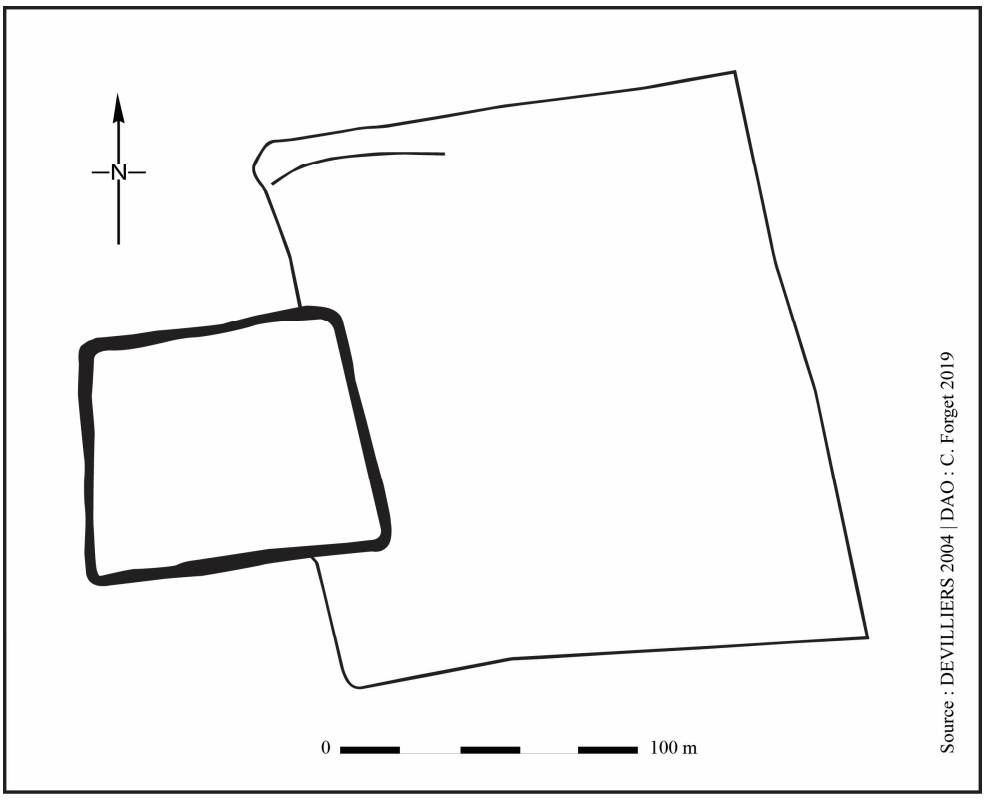

Boësses, « *Le Climat du Champ de la Grolle* »

45-033-02
BOËSSES, « LE GROS SAULE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Gros Saule	Commune : Boësses
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 608 380 m	Prospection aérienne (2005, 2009)
Y : 2 348 780 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 1,3 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2005, 2009	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Le Gros Saule* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy à deux reprises en 2005 et en 2009.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un enclos adoptant une forme de pentagone et atteignant une surface interne de 1,3 ha. Les fossés qui le forment sont rectilignes. Une interruption est visible au niveau de l'angle sud-est de l'enclos. Dans la mesure où un accès est clairement visible sur les clichés au niveau du côté occidental, il est possible qu'il s'agisse d'un problème de conservation. Cependant, le fossé méridional semble se stopper de manière délibérée (extrémité arrondie), contrairement au fossé oriental qui se stoppe net avec une extrémité non arrondie. Une seconde entrée serait donc envisageable. Le prospecteur attribue l'enclos à la période protohistorique.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Boësses, « *Le Gros Saule* » (Cliché D. Chesnoy 2009)

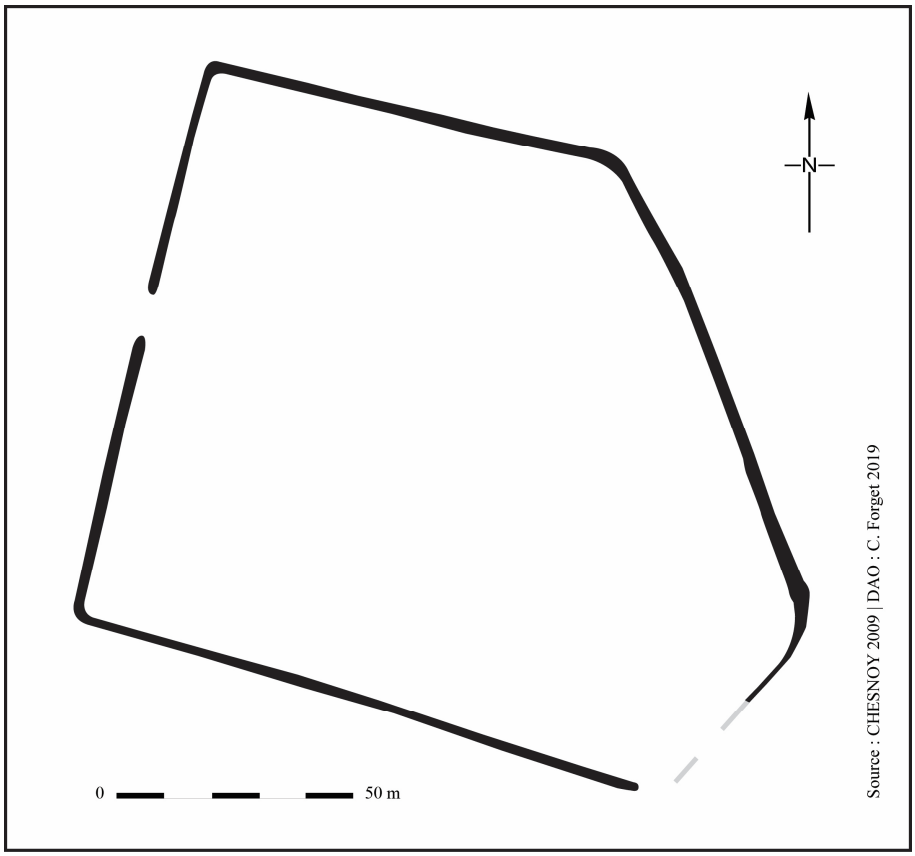

Boësses, « *Le Gros Saule* »

45-033-03
BOËSSES, « LES MÉMAIS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Mémais	Commune : Boësses
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 604 173 m	Prospection aérienne (2005)
Y : 2 349 645 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 0,39 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2005	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Les Mémais* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2005.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un enclos de forme trapézoïdale délimitant une surface de 0,39 ha. Les fossés qui le composent sont rectilignes. Une interruption est visible sur les clichés au niveau de l'angle nord-est. Il s'agit vraisemblablement de l'accès à l'enclos.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

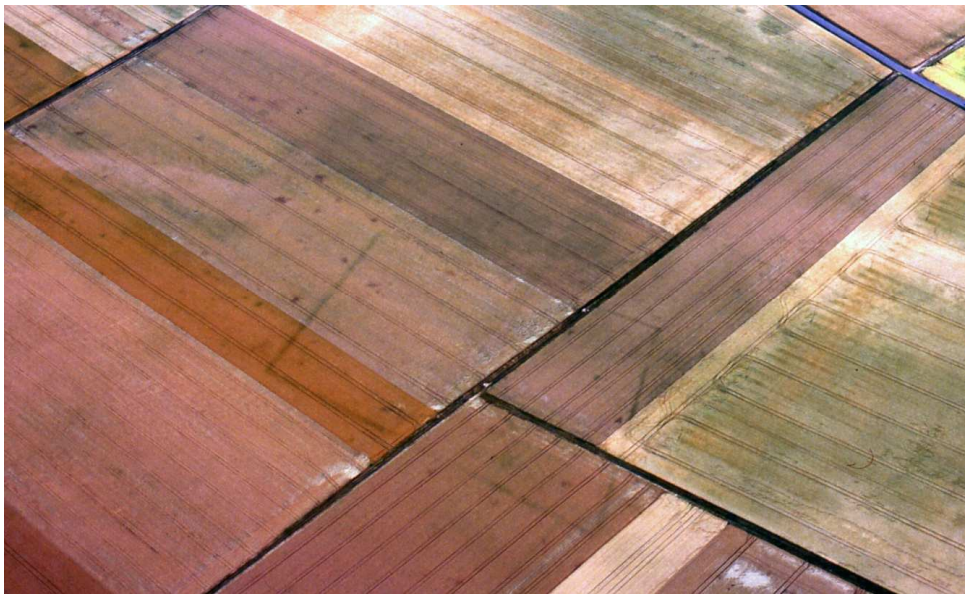

Boësses, « *Les Mémais* » (Cliché D. Chesnoy 2005)

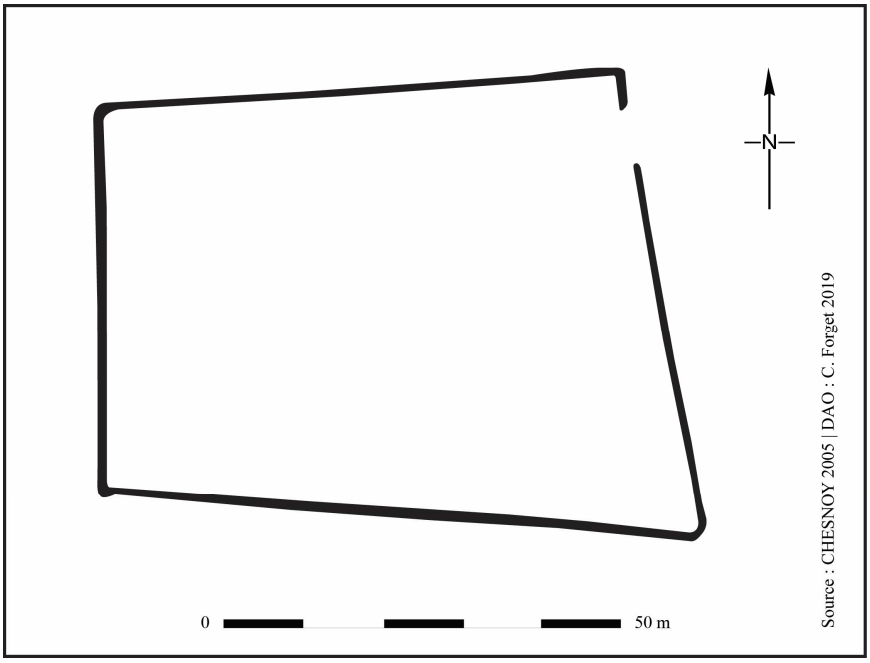

Boësses, « *Les Mémais* »

COMMUNE DE BOIGNY-SUR-BIONNE

45-034-01
BOIGNY-SUR-BIONNE, « ZAC CHARBONNIÈRE 4 »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Grand Boulland	Commune : Boigny-sur-Bionne
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 034 017 AH
X : 575 621 m	Diagnostic (2004)
Y : 2 326 593 m	Surface totale décapée : 7 000 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Protohistoire	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
JOYEUX 2004	

Présentation du site

La commune de Boigny-sur-Bionne n'a fourni qu'un indice de site protohistorique, à l'endroit de la ZAC Charbonnière 4 et du lieu-dit « Le Grand Boulland ». Une seule structure a pu être mise au jour.

Période 1 (Protohistoire) : un indice de site

Une seule fosse participe à cette occupation

La fosse

La seule structure mise au jour lors du diagnostic de 2004 est une fosse (St. 131). Elle mesure 1,20 m de long, 0,80 m de large pour une profondeur conservée de 0,25 m. Le comblement contenait douze fragments de céramique. Aucun d'entre eux n'a pu être rattaché à une période plus précise que la Protohistoire au sens large.

Le mobilier

Le matériel céramique découvert au sein de la fosse 131 était relativement mal conservé et n'a pas permis de donner lieu à une étude fructueuse. Comme énoncé précédemment, il a seulement pu être identifié comme étant de facture protohistorique.

Synthèse

Les données concernant le site ne sont pas assez étoffées pour permettre d'en comprendre la nature et la chronologie. En l'état actuel des connaissances, la fosse est isolée et ne semble pas s'insérer dans un système organisé.

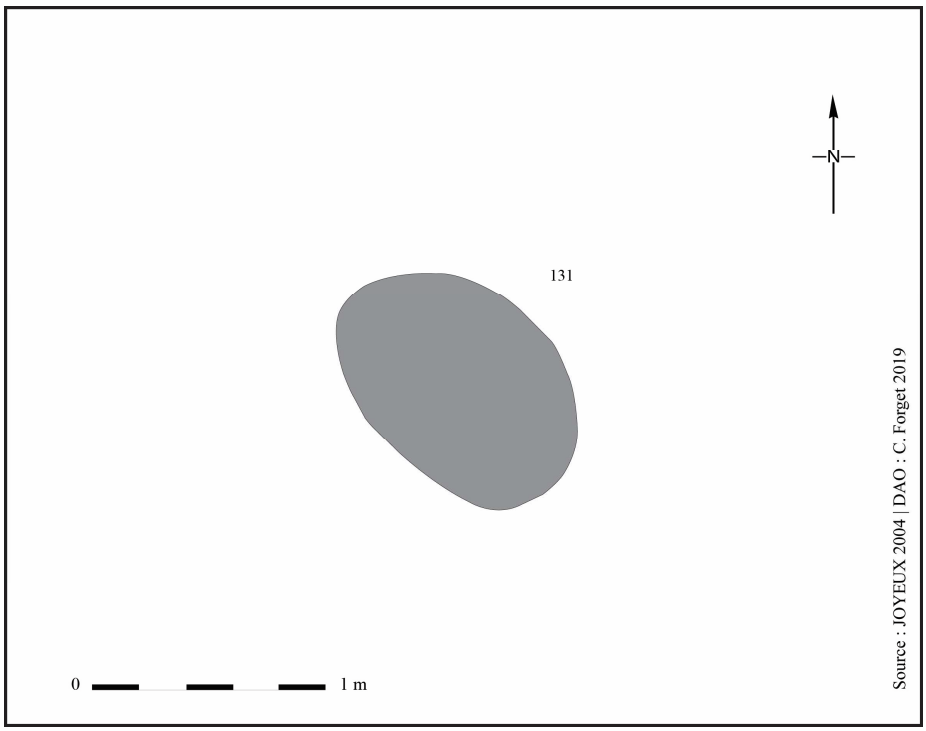

Boigny-sur-Bionne « *ZAC Charbonnière 4* »

COMMUNE DE BOISSEAUX

45-037-01
BOISSEAUX, « LE PAVÉ »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Pavé	Commune : Boisseaux
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 037 005 AH
X : 572 742 m	Diagnostic (2010)
Y : 2 361 641 m	Surface totale décapée : 6 311 m²

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT A	Établissement rural de rang C1

Bibliographie :

JOSSET Da. dir. 2011

Présentation du site

Le site de Boisseaux, « Le Pavé » se trouve directement au sud de la parcelle où a été réalisé un diagnostic en 2006 par G. Bailleux (Bailleux 2006). Ce dernier avait permis de mettre à jour quatre fosses de stockage de type silo datées de la transition entre le Hallstatt final et La Tène ancienne. Les structures rencontrées lors de l'opération de 2010 sont majoritairement des silos, ainsi que quelques fosses et trous de poteau qui semblent participer à l'organisation d'une occupation pouvant peut-être être mise en rapport avec celle découverte en 2006.

Période 1 (La Tène A) : un habitat rural

Une trentaine de structures a pu être attribuée à cette période. Il s'agit de dix-sept silos, mais aussi de huit fosses et cinq trous de poteau qui se concentrent dans la partie sud de la zone décapée. Trois dépôts d'êtres humains ont été rencontrés lors de la fouille de deux silos.

Les vestiges

Dix-sept silos ont été observés, parmi lesquels huit ont pu être testés. Ils sont répartis sur deux zones, situées dans la partie sud de la zone décapée. La première concentration de ce type de structures regroupe cinq faits (St. 1 à 5). Ils mesurent entre 2 et 4 m de diamètre pour une profondeur comprise entre 2,50 m et 3 m minimum. Ils affichent un profil piriforme, voire cylindrique ou tronconique pour St. 3. Les faits 4 et 5 n'ont pas été fouillés. Les silos ont livré de la céramique de La Tène A. Deux défunts ainsi qu'une calotte crânienne humaine ont été rencontrée au sein du comblement du silo 3. Le premier individu est un adulte de 30 ans de sexe indéterminé qui a été déposé quasiment au centre du creusement. Suite à cette découverte, une calotte crânienne humaine a été rencontrée dans le quart nord-est du creusement. Enfin, un second dépôt a été effectué à une vingtaine de centimètres sous le premier individu. Le sujet, sûrement une femme d'une trentaine d'années, est localisé au centre de la partie nord du creusement. La seconde concentration de silos regroupe douze faits (St. 7, 8, 12, 14, 15, 16, 18, 19, 20, 21, 23 et 25). Ils affichent un diamètre compris entre 2 m et 3,40 m pour une profondeur oscillant entre 1,20 m minimum et 1,80 m. Les profils observés sont piriformes ou tronconiques. Les silos 14, 16, 18, 19 et 20 sont les seuls qui ont été testés. Le mobilier prélevé dans leur comblement consiste en quelques esquilles de faune et des fragments de céramique qui ont permis de les attribuer à La Tène ancienne. Les autres creusements ont été attribués à cette phase en raison de leur proximité et ont été interprétés comme des silos en raison de leur morphologie observée en surface.

Huit fosses ont pu être observées. Elles ont livré peu de mobilier et leur fonction n'a pas pu être déterminée. À ces creusements peuvent être ajoutés cinq trous de poteau qui ne semblent pas former un plan organisé.

Le mobilier

Au total, six cent quarante-cinq fragments de céramique ont été prélevés pour un NMI de 61. Il s'agit majoritairement de céramique non tournée en pâte grossière (98,3 %) et viennent derrière les céramiques en pâte fine (1,1 %) et en pâte mi-fine (0,6 %). Les formes identifiées sont les suivantes : deux jattes tronconiques, quatre jattes tronconiques à vasque profonde, deux jattes à bord festonné, quatre jattes de forme légèrement sinueuse ornées de décors digités au niveau de la lèvre, six jattes, trois vases de stockage, un vase de stockage à col tronconique, une terrine à épaulement (?), quatre pots, deux pots à profil simple ou légèrement sinueux, un pot à col tronconique, un pot décoré d'une ligne d'incisions appliquées au niveau du diamètre maximal de la panse et un gobelet. Les différents faits ont livré un corpus céramique plutôt homogène. Les formes fines sont rares et les jattes à vasque profonde sont quasiment pour chacune dotées d'un décor digité. De plus, les décors demeurent assez sporadiques, et plus particulièrement ceux au cordon et à la barbotine, qui sont totalement absents du répertoire. Les éléments caractéristiques permettant de proposer une datation fiable sont difficiles à mettre en évidence, mais grâce à des comparaisons avec d'autres sites, il a été possible de rapprocher le corpus des productions de La Tène A.

Aucune étude n'a été réalisée sur la faune (deux cent soixante-trois restes).

Synthèse

Le diagnostic réalisé au lieu-dit « *Le Pavé* », sur la commune de Boisseaux, a mis en évidence un total de vingt-neuf structures attribuées à La Tène A. Il s'agit de deux groupes distincts distants d'une centaine de mètres dans la partie sud de la zone décapée, séparés par ce qui semble être un espace vide. La grande majorité des vestiges renvoie à des structures de stockage de type silo, auxquelles s'ajoutent quelques fosses et trous de poteau. Aucune unité architecturale n'a été identifiée, malgré la présence de cinq trous de poteau. Pourtant, la présence des rejets domestiques au sein des silos indique que l'habitat avec lesquelles elles fonctionnaient devait se trouver à proximité. Le manque de densité de ces rejets empêche d'y voir une utilisation secondaire des structures de stockage en tant que dépotoir, ce qui mène à penser que l'habitat doit être situé en dehors de la zone diagnostiquée. L'espace vide observé entre les deux noyaux de structures semble pouvoir être considéré comme une cour, sauf si d'éventuelles structures peu ancrées au sol ont échappé à la vigilance des archéologues. L'étude réalisée sur la céramique confirme l'homogénéité chronologique des productions des deux zones, mais n'est pas assez étoffée pour permettre d'établir le statut hiérarchique du site. Nous serions donc en présence d'une fraction d'un habitat rural, peut-être ouvert, dont seules les structures de stockage et une cour (dont la fonction est difficile à mettre en évidence) sont apparues lors du diagnostic.

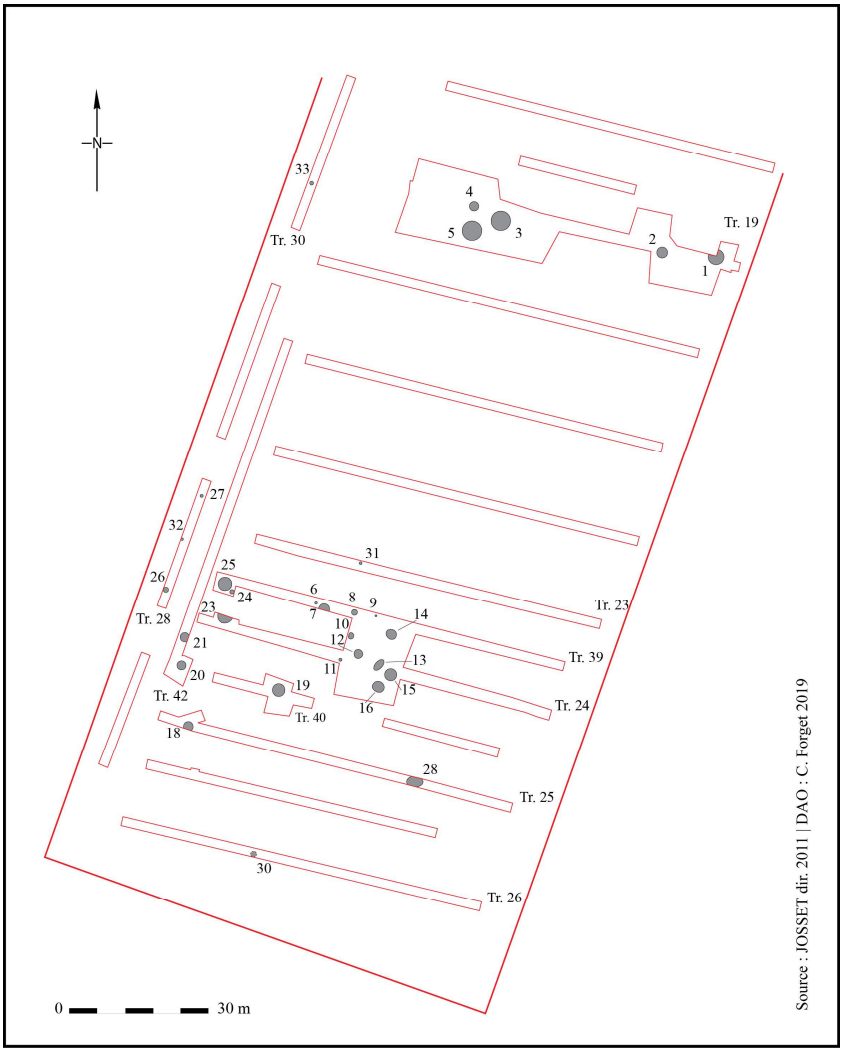

Boisseaux, « *Le Pavé* »

45-037-02
BOISSEAUX, « PARC D'ACTIVITÉS INTERMODALES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Parc d'Activités Intermodales (ZAC de Boisseaux/Barmainville)	Commune : Bromeilles, Hameau de Mainville
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 037 005 AH
X : 572 742 m	Diagnostic (2006)
Y : 2 361 641 m	Surface totale décapée : 14 100 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. D3/LT B1	Établissement rural de rang C1
Bibliographie :	
BAILLEUX 2006	

Présentation du site

Le site de Boisseaux, « *Parc d'Activités Intermodales* » présente une occupation datant de la transition Hallstatt/La Tène. Les structures rencontrées sont des fosses de stockage de type silo. Elles ont été découvertes lors d'un diagnostic effectué en 2006.

Période 1 (Hallstatt D3/La Tène B1) : un établissement rural à vocation agricole

Les faits attribués à cette phase d'occupation sont quatre silos.

Les vestiges

Les quatre fosses repérées se trouvent dans une aire assez réduite, près de l'angle sud de l'emprise fouillée. Les structures 1 et 2 sont séparées par un espace de 9 m, les structures 1 et 3 sont distantes de 57 m et les structures 3 et 4 sont plus éloignées l'une de l'autre avec une distance de 138 m. Les creusements affichent un diamètre compris entre 1,16 m et 3,30 m pour une profondeur allant de 0,86 m à 1,88 m. Leur profil est tronconique ou piriforme. Elles ont toutes livré un peu de matériel céramique allant du Hallstatt D3 au début de La Tène B et ont servi de dépotoir dans un second temps.

Le mobilier

Très peu de mobilier céramique provient de la fouille. Le corpus ne contient que quarante-neuf tessons, pour un NMI de 10. Il s'agit essentiellement de céramiques à pâte grossière non tournée. Seuls quatre individus ont pu être dessinés par les fouilleurs : un grand vase ovoïde, un vase haut situliforme, une jatte fine voire une écuelle au profil curviligne et une terrine. Peu de décors ont été inventoriés, mais on peut tout de même noter la présence de fragments de bords présentant un décor au peigne entremêlé et des traces de peinture rouge sur certains tessons issus de la structure 2. Les quelques éléments reconnus ont pu dater l'occupation de V^e^ ou du IVe s. av. notre ère.

Synthèse

Le diagnostic réalisé sur le site de Boisseaux, « *Parc d'Activités Intermodales* » a révélé la présence de quatre silos à grains de taille conséquente. L'habitat auquel sont rattachées ces structures n'a pas été mis au jour. Aucune autre structure n'a été repérée à proximité des silos ni dans d'autres zones du diagnostic. La faible quantité de mobilier prélevée lors de la fouille des fosses laisse penser à un éloignement de l'habitat assez conséquent plutôt qu'à une disparition des structures résidentielles à cause de l'érosion. L'étude du mobilier céramique a permis de caler l'utilisation des silos entre le Ve et le IVe s. av. notre ère. Il est possible que les vestiges exposés dans cette notice aient un rapport avec ceux observés au lieu-dit « *Le Pavé* » à un peu plus de cinq cents mètres au sud, mais leur éloignement ne permet pas d'en être certain.

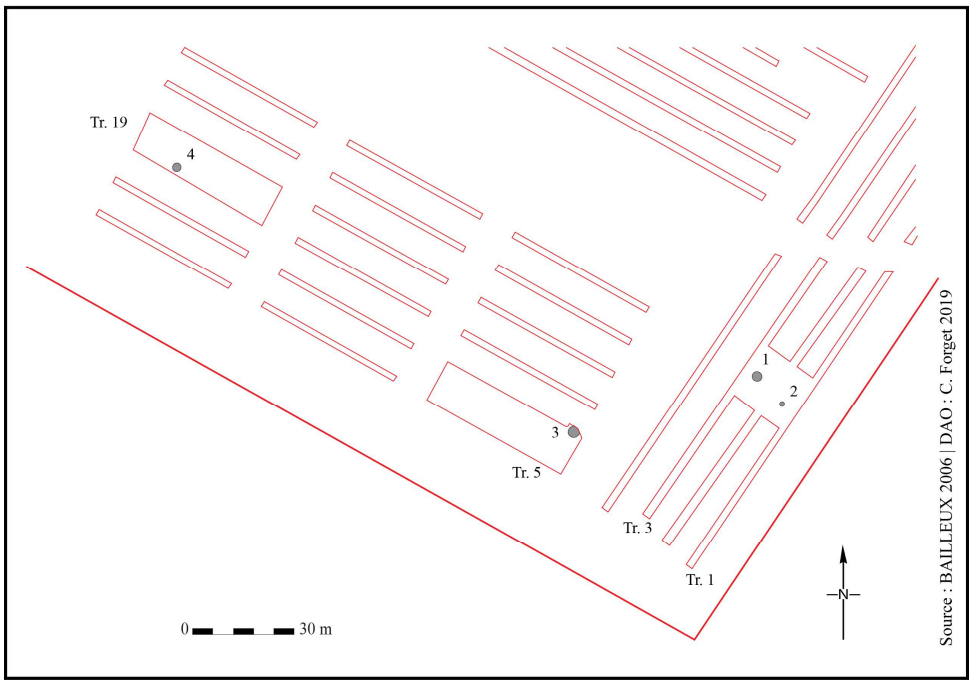

Boisseaux, « *Parc d'Activités Intermodales* »

COMMUNE DE BONDAROY

45-038-01
BONDAROY, « LA VALLÉE DU POIRIER »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Vallée du Poirier	Commune : Boësses
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 596 156 m	Prospection aérienne (2001, 2006, 2009)
Y : 2 354 235 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 2,2 ha

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0

Bibliographie :

DEVILLIERS 2001, 2006 ; GODEFROY 2009, 2015

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *La Vallée du Poirier* » a été observé lors des prospections aériennes de F. Tardif entre 2001 et 2009.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un système d'enclos accolés. L'enclos principal est un trapèze de 0,3 ha formé par de larges fossés rectilignes. Aucune entrée n'est visible sur les clichés. L'enclos secondaire délimite un espace visiblement quadrangulaire de 1,9 ha. Les fossés qui le forment sont aussi rectilignes. L'accès à cet enclos demeure lui aussi inconnu. Le cliché en notre possession étant de qualité médiocre, nous avons pris le parti de ne pas l'ajouter à cette notice.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

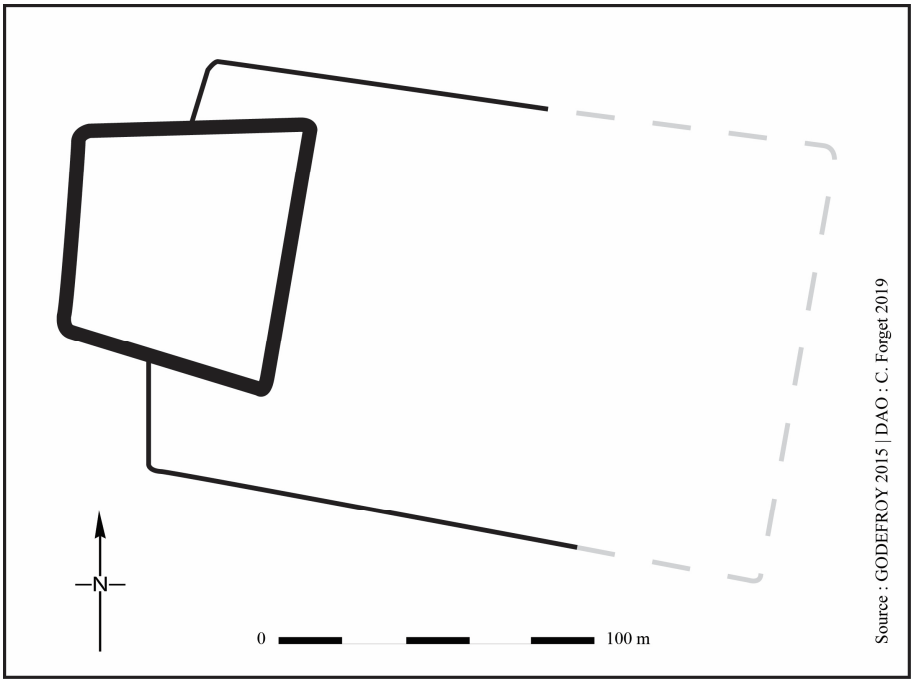

Bondaroy, « *La Vallée du Poirier* »

45-038-02
BONDAROY, « LES PETITS SAINFOINS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Petits Sainfoins	Commune : Boësses
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 595 940 m	Prospection aérienne (2001, 2006, 2009)
Y : 2 355 014 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 1,7 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CONY 2011 ; DEVILLIERS 2001, 2006 ; GODEFROY 2009, 2015	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Les Petits Sainfoins* » a été observé lors des prospections aériennes de la SARP (D. Godefroy et F. Tardif) entre 2001 et 2009.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un système d'enclos accolés. L'enclos principal est un trapèze de 0,8 ha formé par des fossés rectilignes. Aucune entrée n'est visible sur les clichés. L'enclos secondaire délimite visiblement un espace de même forme qui atteint 0,9 ha. Les fossés qui le forment sont aussi rectilignes. L'accès à cet enclos demeure lui aussi inconnu. Deux fossés plus modestes partent des côtés oriental et occidental pour prendre la direction du nord après avoir effectué un angle. Il semble s'agir des témoins d'un réseau parcellaire voire d'un système entretenant un lien plus direct avec les enclos. Le cliché en notre possession étant de mauvaise qualité, nous avons décidé de ne pas l'ajouter à cette notice.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

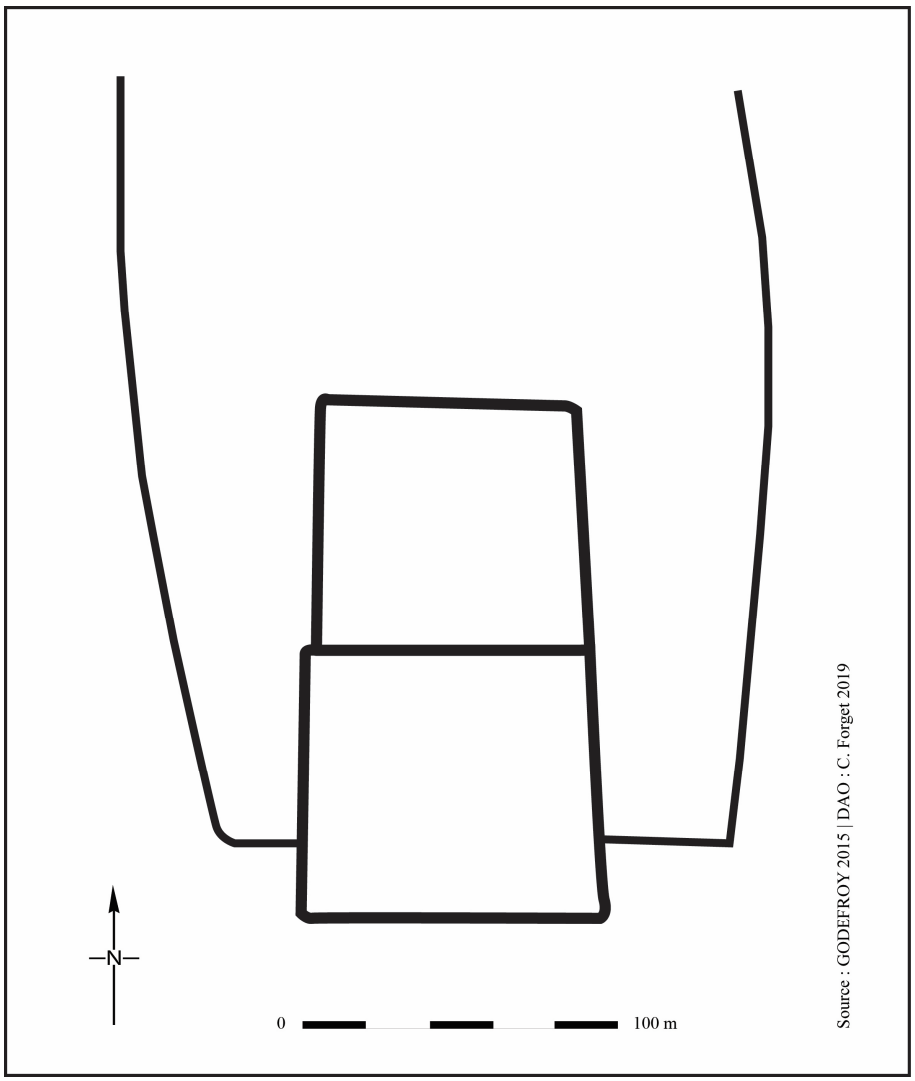

Bondaroy, « *Les Petits Sainfoins* »

COMMUNE DE BONNÉE

45-039-01
BONNÉE, « CLIMAT DE LA VISURE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Climat de la Visure	Commune : Bonnée
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 039 016 AH
X : 606 454 m	Diagnostic (2004)
Y : 2 309 467 m	Surface totale décapée : 3 220 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. D3	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
ROSSIGNOL 2004	

Présentation du site

La commune de Bonnée n'a fourni qu'un indice de site protohistorique, à l'endroit du lieu-dit « *Climat de Visure* ». Une seule structure a pu être mise au jour, pour la période du Hallstatt final. Au IIe - IIIe s., une occupation mal cernée s'installe au même emplacement.

Période 1 (Hallstatt D3) : un indice de site rural

Une seule fosse a été attribuée à cette phase d'occupation.

La fosse

La seule structure repérée pour cette période est une fosse (St. 1). Elle mesure 1,04 m de longueur, 0,95 m de large pour une profondeur conservée de 0,65 m. Le comblement de la structure s'organise en un niveau unique qui a livré quelques fragments de céramique et des éléments lithiques.

Le mobilier

Le mobilier provenant de la fosse 1 est très succinct. Il s'agit de fragments de céramique indéterminés et d'un pot en céramique semi-grossière décoré d'impressions digitées sur la carène. Il a pu être attribué au répertoire de formes rencontrées au Hallstatt final.

Synthèse

L'unique structure hallstattienne décelée au cours du diagnostic de 2004 ne permet que difficilement de poursuivre la réflexion à propos du site. Le mobilier prélevé au cours de la fouille semble indiquer que l'habitat auquel appartient vraisemblablement la fosse se trouve à proximité de l'emprise décapée. En effet, la fosse se trouve en limite de fouille, au sein de la tranchée 1. Un diagnostic sur le reste de la parcelle concernée permettrait sans doute de valider cette hypothèse.

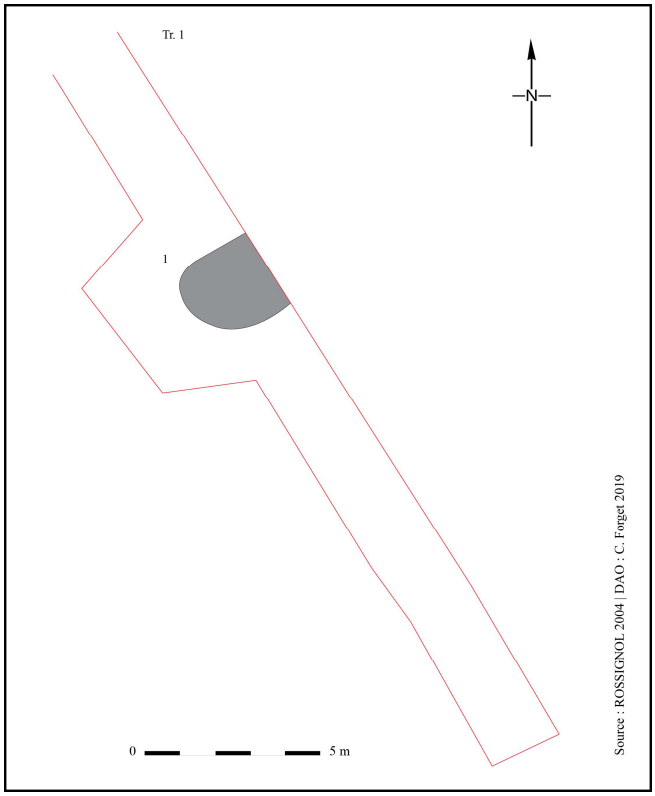

Bonnée, « *Climat de la Visure* »

COMMUNE DE LES BORDES

45-050-01
LES BORDES, « LE GARAGE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Garage	Commune : Les Bordes
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 608 140 m	Surface totale décapée : -
Y : 2 316 070 m	Surface estimée : -

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha.	Établissement rural de rang C0

Bibliographie :

PROVOST 1988 ; SIMONIN 2004

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Le Garage* » a été découvert en 1970-72 lors d'une fouille effectuée par M. Willaume puis observé de nouveau en 1974 par M. Ferdière.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

Nous ne connaissons pas avec exactitude la nature des vestiges du site.

Les vestiges

Aucun creusement n'a été décrit ni représenté dans les publications consultées.

Le mobilier

Le mobilier du site n'a pas été examiné.

Synthèse

La mention d'un habitat hallstattien au lieu-dit « *Le Garage* » est intéressante, mais les informations à son propos sont trop faibles pour mettre en place une étude du site.

COMMUNE DE BORDEAUX-EN-GÂTINAIS

45-038-01
BORDEAU-EN-GÂTINAIS, « LE BOUZEAU »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Bouzeau	Commune : Bordeaux-en-Gâtinais
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 614 118 m	Prospection aérienne (2005)
Y : 2 345 647 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 2,2 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2005 ; GODEFROY 2015	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Le Bouzeau* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2005.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est sans doute l'un des ensembles fossoyés les plus singuliers du corpus. Il s'agit d'un grand enclos de forme irrégulière d'environ 2,2 ha dont les fossés sont tantôt rectilignes, tantôt curvilignes. Deux fossés de partition séparent l'espace interne en trois zones de taille inégale. Le plus septentrional est particulier puisqu'après quelques mètres il se sépare en deux pour former un ovale allongé avant de se réunir à nouveau. La contemporanéité du fossé de partition et de cette structure n'est pas certaine. Dans la partie méridionale, un espace de 0,21 ha semble former un second enclos de forme grossièrement trapézoïdale. Un petit tronçon de fossé continue au-delà du côté nord pour former une partition supplémentaire qui ne semble

cependant pas atteindre le fossé externe se trouvant en face. Enfin, un fossé longe le côté occidental à quelques mètres de cette dernière pour former un long couloir. Un rétrécissement du fossé occidental au niveau de la zone médiane pourrait constituer l'accès au complexe, après avoir emprunté le couloir précédemment évoqué. Une interruption du côté sud semble là aussi constituer un accès direct à la partie méridionale de l'ensemble fossoyé, qui pourrait être la zone principale au vu de sa taille plus modeste en comparaison avec les deux autres zones réunies. Deux grandes constructions en dur se dessinent justement dans cette zone, ce qui laisse penser à l'existence d'une *villa* qui a pu succéder à un établissement de la fin de l'âge du Fer.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Bordeaux-en-Gâtinais, « *Le Bouzeau* » (Cliché F. Besse *in* GODEFROY 2015)

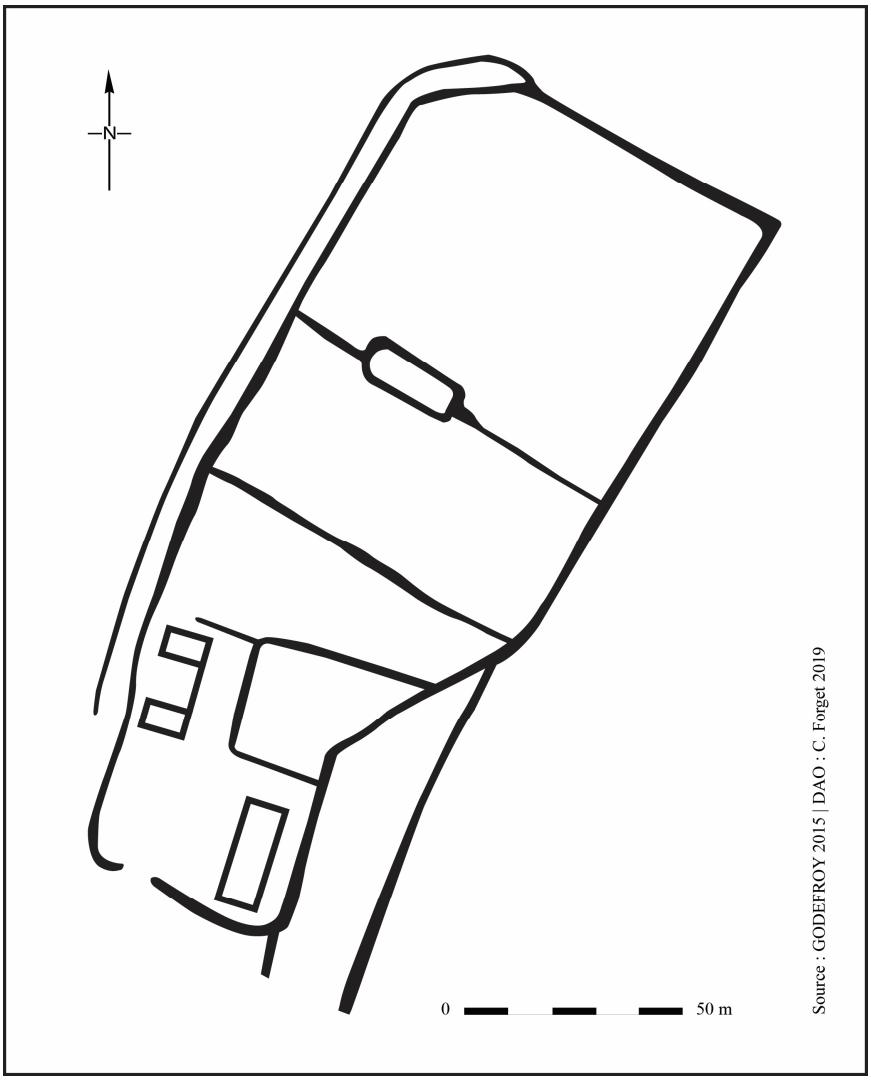

Bordeaux-en-Gâtinais, « *Le Bouzeau* »

COMMUNE DE BOUILLY-EN-GÂTINAIS

45-045-01
BOUILLY-EN-GÂTINAIS, « BEL AIR »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Bel Air	Commune : Bouilly-en-Gâtinais
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 596 648 m	Prospection aérienne (2005)
Y : 2 344 861 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 2,7 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2005	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Bel Air* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2005.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est une portion de ce qui pourrait être un enclos. Il s'agit d'un tronçon de fossé rectiligne dessinant un angle un peu plus aigu que 90 ° et délimitant un espace triangulaire de 2,7 ha. Il s'agit certainement d'un ensemble quadrangulaire dont la taille complète n'est pas connue. Aucun accès n'a été discerné.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Bouilly-en-Gâtinais, « *Bel Air* » (Cliché D. Chesnoy, 2005)

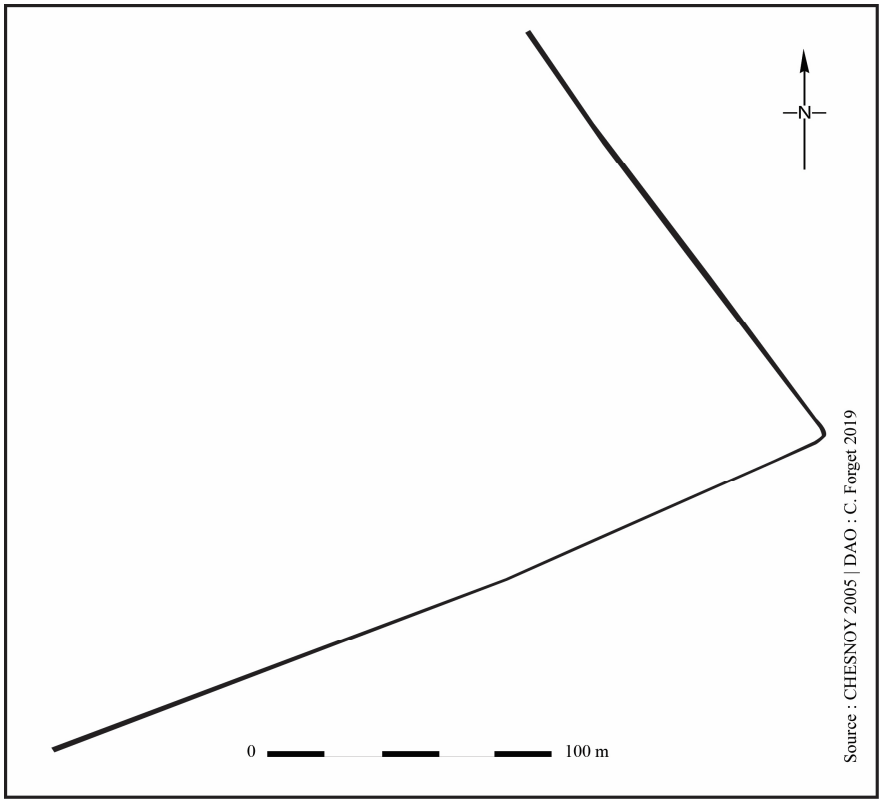

Bouilly-en-Gâtinais, « *Bel Air* »

45-045-02/39
BOUILLY-EN-GÂTINAIS, « LA MAISON ROUGE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Maison Rouge	Commune : Bouilly-en-Gâtinais
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 045 021 AH
X : 595 030 m	Diagnostic (2006)
Y : 2 346 000 m	Fouille préventive (2006-07)
	Surface totale décapée : 10 000 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. C	Établissement rural de rang C3
Bibliographie :	
FRÉNÉE 2015c ; FRÉNÉE dir. 2007a ; LIBERT, RONCIN & THOMAS 2006	

Présentation du site

Le site de « La Maison Rouge » se trouve à environ trois cents mètres du site de « La Poyarde », au niveau des parcelles cadastrales ZA 58 à 60. Il a été mis au jour au moyen d'une des opérations archéologiques préalables à l'implantation de l'autoroute A 19, plus précisément au niveau de la tranche G. L'année suivante, une fouille a permis de mieux appréhender les vestiges rencontrés. Les structures repérées se concentrent au sein de trois tranchées. Il s'agit de trous de poteau, de fossés ainsi que de quelques fosses, dont plusieurs silos.

Période 1 (Hallstatt C) : un habitat rural

Le diagnostic effectué en 2006 a permis d'observer cinq plans de bâtiments ainsi que deux fosses interprétées comme des silos. La fouille qui s'en est suivie a permis de compléter les données avec la découverte de fosses, de silos et de bâtiments supplémentaires.

Les vestiges

Les silos 300 et 2029 se recoupent. Le premier est de forme subcirculaire et s'étend sur un diamètre de 2,04 m (1,95 m au fond) et atteint 1,70 m. Son profil est tronconique. St. 2029

vient recouper le fait 300. Il mesure 1,45 m de diamètre pour une hauteur de 1,50 m. Son profil est tronconique. Le silo 2041 se développe selon une forme circulaire. Son diamètre atteint 1,80 m à l'ouverture, puis se réduit progressivement jusqu'à mesurer 1,20 m au fond, lequel a été repéré à 1,30 m de profondeur. Le profil observé est le même que pour le silo 2029. Le remplissage semble d'ailleurs similaire. Les tessons de céramique rencontrés ont été attribués au Hallstatt ancien.

La fosse 1 se trouve dans l'angle nord-est de la zone fouillée. De forme ovale, elle mesure 2,60 m de long et 2 m de large pour une profondeur de seulement 0,25 m. Le comblement a livré de la céramique datée du Hallstatt C et de la faune. Les traces d'un foyer installé dans l'extrémité de la fosse ont été observées. Il semble s'agir d'une zone de travail, d'autant plus qu'elle se trouve à l'écart du reste des vestiges. Toutefois, la nature des activités en rapport avec cette installation reste inconnue tandis que les informations sont trop lacunaires pour savoir s'il s'agit d'artisanat. Le même type de structure, aussi datée du Hallstatt C, a été observé sur le site de Préfontaines, « *Les Grands Réages* » (site n° 45-255-01). La structure 100 se trouve entre les bâtiments 3 et 5. Il s'agit d'un creusement oblong de 1,96 m de long pour 0,70 m de large. Le comblement contenait une quantité importante de blocs de calcaire. Deux fragments de céramique y ont été prélevés. Sa fonction demeure inconnue.

Au total, treize plans de bâtiments ont été proposés. Quatre d'entre eux ont été observés lors du diagnostic et seront présentés en premier. Le reste a été étudié (ou complété) lors de la fouille et sera présenté à la suite des bâtiments du diagnostic. L'ensemble 2194 est un bâtiment de plan quadrangulaire orienté nord-nord-est/sud-sud-ouest constitué de quatre poteaux. Il mesure 3,80 m de long pour 3,50 m de large pour une surface dépassant légèrement 13 m². L'un des trous de poteau a fourni du matériel daté du Hallstatt. Le bâtiment 2200, de même orientation que l'ensemble 2194, s'étend sur quatre poteaux formant un plan là aussi quadrangulaire d'environ 3 m de côté, pour une surface de 9 m². Deux poteaux situés à l'intérieur semblent désigner la présence d'une cloison. L'ensemble 2206 représente une petite construction sur cinq poteaux orientée nord-est/sud-ouest dont les côtés mesurent 1,5 m de long et 1 m de large. Un poteau supplémentaire pourrait constituer une avancée du bâtiment vers le nord-est. L'ensemble 2216 est un petit bâtiment quadrangulaire orienté nord-sud constitué de quatre poteaux dont seulement deux ont pu être fouillés. La surface observée ne dépasse pas 1 m². Les quatre plans de bâtiment proposés précédemment, au vu de leurs dimensions et de leur morphologie, semblent correspondre à des bâtiments de stockage de type grenier.

Le bâtiment 1 est un ensemble de neuf trous de poteau formant un plan quadrangulaire de 8 m de long pour 5 m de large, soit une surface de 40 m². Deux travées de poteaux internes dont une qui s'associe à un poteau supplémentaire formant l'entrée ont été observées. La paroi septentrionale se voit tronquée de l'angle nord-est qui a sûrement disparu, les faits étant conservés sur une profondeur infime. Trois faits ont livré de la céramique. Un foyer est situé dans la surface interne, à proximité du poteau de l'entrée. Le bâtiment 2 est situé dans l'angle nord-ouest de la fouille. Il est constitué de treize trous de poteau formant une construction en abside de 6 m de long et 4,60 m de large pour une surface d'au moins 20 m². Le côté nord-ouest n'est composé que des deux poteaux d'angle, ce qui est étonnant au vu de sa largeur. D'autres structures devaient exister, mais n'ont pas été conservées. Il s'agit sans doute d'un bâtiment

résidentiel. Le bâtiment 3 se trouve dans l'angle nord-ouest du décapage. Il est composé de six trous de poteau. Il s'agit d'un plan quadrangulaire de 4 m de long et 2,50 m de large auquel s'ajoute un sixième trou de poteau à 1,60 m à l'est. L'ensemble se développe sur une surface d'environ 11 m². Le trou de poteau se trouvant au sein de la paroi sud du bâtiment semble fonctionner avec le trou de poteau de l'angle sud-est. Il s'agit sûrement de l'entrée. Trois des faits ont livré de la céramique. Le bâtiment 4 est situé à environ dix mètres à l'est du précédent. Il s'agit d'un plan quadrangulaire de 3 m de long pour 2,80 m de large, soit une surface de 8,40 m². Il s'agit d'une unité architecturale de type grenier. Le bâtiment 5 est constitué de quatre trous de poteau. Le plan est quadrangulaire, avec une longueur de 2,40 m et une largeur de 1,25 m, soit 3 m². Aucun d'entre eux n'a livré de matériel. Le bâtiment 6 dessine un plan trapézoïdal constitué de trois travées de trois poteaux. Sa longueur est de 5,50 m et sa largeur équivalente à 3,50 m, le tout atteignant une surface de 19,25 m². Un seul fait a livré de la céramique. La structure du bâtiment 7 est difficile à comprendre. Le plan est défini par dix trous de poteau. Deux seulement ont livré de la céramique. L'ensemble pourrait former une unité architecturale de 4,50 m de long et 3,50 m de large (15,75 m²). Le bâtiment 8 se trouve à quelques mètres à l'est des bâtiments découverts lors du diagnostic. Il est formé par six trous de poteau formant un plan rectangulaire de 8 m de long pour 3 m de large (24 m²). Il semble qu'il s'agisse d'un module porteur constitué par la moitié nord-ouest, à laquelle s'ajoute sans doute une annexe ne participant pas au maintien de la superstructure. Enfin, l'ensemble 7 pourrait former un bâtiment quadrangulaire de quatre trous de poteau. Trois seulement ont été discernés. La surface de ce bâtiment semble être de l'ordre d'environ 6,25 m. Un seul contenait de la céramique.

Le mobilier

Le mobilier céramique est composé de quatre cent quarante fragments. Il s'agit essentiellement de productions en pâte grossière (78,64 %). Le reste des vases est confectionné en pâte semi-grossière (14,54 %), voire fine (6,82 %). Le corpus provient principalement de la fosse 1 et dans une moindre mesure des silos. Les décors rencontrés sont variés : peinture rouge,

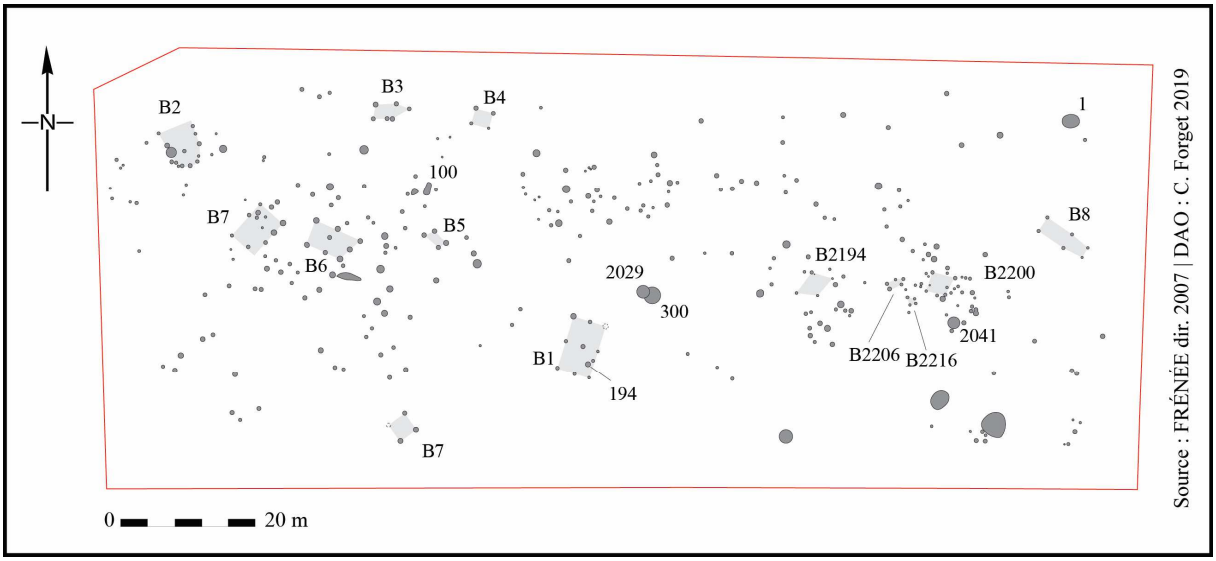

Bouilly-en-Gâtinais, « *La Maison Rouge* »

cordons digités et incisés, bords de lèvres incisés. Les cannelures horizontales et les cannelures fines ou larges sont aussi présentes.

La facture de la pâte (dégraissée au quartz et dans deux cas à la chamotte) ainsi que la présence de quelques bords à lèvre amincie permettent d'attribuer l'ensemble à l'âge du Bronze IIIB/Hallstatt C ancien. La présence d'un fragment de panse de gobelet surbaissé ainsi que les différents types de décors permettent néanmoins de placer cette occupation au Hallstatt C.

Synthèse

Le site de « *La Maison Rouge* » montre une occupation rurale constituée d'un grand nombre de creusements dont une petite partie seulement a pu être interprétée. Plusieurs silos et fosses fonctionnent avec une dizaine de bâtiments sur poteaux dont certains ont été assimilés à des habitats et d'autres à des greniers à grain. Le matériel céramique est surtout constitué de productions en pâte grossière renvoyant à des vases de cuisson ou de stockage. Toutefois, quelques éléments en pâte fine ou semi-fine comportent des décors voire de la peinture qui permettent de rehausser le statut des habitants du site qui ont fréquenté les lieux au cours du Hallstatt C.

45-045-03/40
BOUILLY-EN-GÂTINAIS, « LA POYARDE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Poyarde - Hameau de Verrine	Commune : Bouilly-en-Gâtinais
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 045 022 AH
X : 595 860 m	Diagnostic (2006)
Y : 2 346 450 m	Surface totale décapée : 33 333 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Âge du Bronze OU Hallstatt C	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
GUIOT 2015g ; LIBERT, RONCIN & THOMAS 2006	

Présentation du site

Le site de « *La Poyarde* » se trouve à une dizaine de mètres seulement du site de « La Maison Rouge », au niveau des parcelles cadastrales ZA 30 à 34. Il a été découvert lors des investigations archéologiques menées préalablement aux travaux liés à l'autoroute A 19, au niveau de la tranche G. Le secteur devait à l'origine comporter deux zones d'extension au nord et au sud, mais elles ont finalement été écartées de l'emprise de fouille. Quelques fosses et trous de poteau dispersés et très arasés ont été mis au jour grâce à cette opération de diagnostic.

Période 1 (Âge du Bronze final ou Hallstatt C) : un habitat rural

Les structures découvertes sur le site ne sont pas nombreuses et ne semblent pas participer à un quelconque schéma spécifique d'organisation. Une petite fenêtre pratiquée au sein de la tranchée 106 a cependant dévoilé la présence d'un groupement de plusieurs trous de poteau pouvant peut-être appartenir à plusieurs bâtiments quadrangulaires de type grenier.

Les vestiges

Le bâtiment 1080, orienté nord-sud, est composé de quatre poteaux d'un diamètre supérieur à 0,55 m. Le fait 1045 n'a pas pu être testé. Le comblement a fourni quelques rares

tessons de céramique de facture protohistorique, renvoyant à l'âge du Bronze final ou au Hallstatt ancien. Le bâtiment 1082, d'orientation nord-est/sud-ouest, s'organise lui aussi sur quatre poteaux. Seuls les trous de poteau 1043 et 1076 ont pu être sondés. Le même constat que pour l'ensemble 1080 peut être fait : les structures sont très arasées et ne sont conservées que sur 0,20 m de profondeur, et leur remplissage est similaire.

Le mobilier

Très peu de mobilier céramique a été rencontré lors de la fouille de ces structures. Les éléments reconnus renvoient à une occupation protohistorique au sens large.

Synthèse

Les informations qui découlent du diagnostic réalisé au lieu-dit « La Poyarde » ne sont pas assez significatives pour espérer étoffer la réflexion sur les groupes de structures mis au jour et l'organisation générale du site. Les trous de poteau semblent isolés les uns des autres et seuls les ensembles 1080 et 1082 peuvent prétendre former des bâtiments. Il s'agirait alors de greniers, au vu de l'écartement des poteaux entre eux ainsi que de leur modeste morphologie. Les quelques fosses apparues au décapage n'ont pas fourni de mobilier archéologique, ce qui remet en cause leur caractère anthropique. Enfin, aucune limite physique de type fossé ne vient délimiter le site. La proximité du site de « *La Poyarde* » avec l'occupation de « *La Maison Rouge* », datée du Hallstatt ancien, permet sans doute d'imaginer un fonctionnement contemporain des deux secteurs, qui pourraient appartenir au même ensemble, bien qu'aucune preuve formelle ne vienne étayer cette hypothèse.

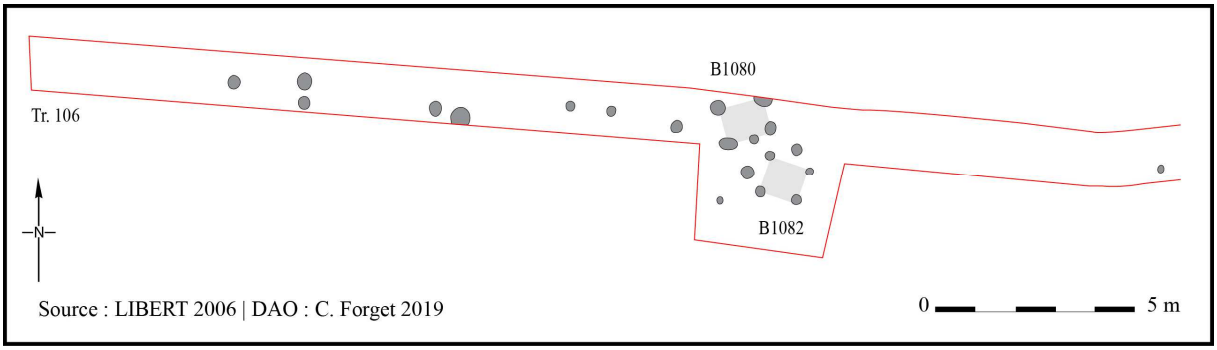

Bouilly-en-Gâtinais, « *La Poyarde* »

45-045-04
BOUILLY-EN-GÂTINAIS, « LA VALLÉE BOURDEAU »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Vallée Bourdeau	Commune : Bouilly-en-Gâtinais
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 045 023 AH
X : 597 180 m	Diagnostic (2006)
Y : 2 345 765 m	Surface totale décapée : 33 333 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Protohistoire	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
LIBERT, RONCIN & THOMAS 2006	

Présentation du site

Le site de Bouilly-en-Gâtinais, « *La Vallée Bourdeau* » se trouve entre les parcelles cadastrales 18 et 19. Peu de véritables structures sont apparues au décapage, il s'agissait pour la quasi-totalité de chablis. Certaines fenêtres de fouille réalisées autour de ces anomalies n'ont révélé aucun indice supplémentaire. De plus, le test à la pelle mécanique de l'essentiel des structures présumées s'est avéré infructueux. Un seul fait authentique a pu être isolé, il s'agit d'un silo. Deux autres faits sont ressortis du lot, mais leur interprétation reste hasardeuse (trous de poteau, dépressions naturelles…).

Période 1 : (Protohistoire) : un indice de site

Le seul fait attribué à cette phase d'occupation est un silo.

Les vestiges

La seule structure reconnue avec certitude sur le site est le fait 1077. Il s'agit d'un silo de 2,50 m de diamètre à l'ouverture pour une profondeur conservée de 1,30 m. Il affiche un profil tronconique. Aucun élément renvoyant à du mobilier n'a été relevé. L'aspect du silo ainsi que sa proximité avec les deux autres sites de Bouilly-en-Gâtinais peuvent être des arguments

en faveur d'une datation protohistorique, bien qu'il faille considérer cette information avec prudence.

Le mobilier

Le comblement du silo n'a pas fourni de mobilier.

Synthèse

Le seul fait archéologique reconnu sur le site de « *La Vallée Bourdeau* » est un silo de grande dimension. Mis au jour en limite nord de la zone fouillée, il peut aussi bien participer à un ensemble plus conséquent, localisé hors emprise, que constituer un élément isolé. Son éloignement avec les deux autres sites reconnus sur la commune de Bouilly-en-Gâtinais, ainsi que son isolement apparent ne permettent pas d'établir une réflexion structurée sur une éventuelle organisation du site présenté ici ni d'en proposer une datation plus précise.

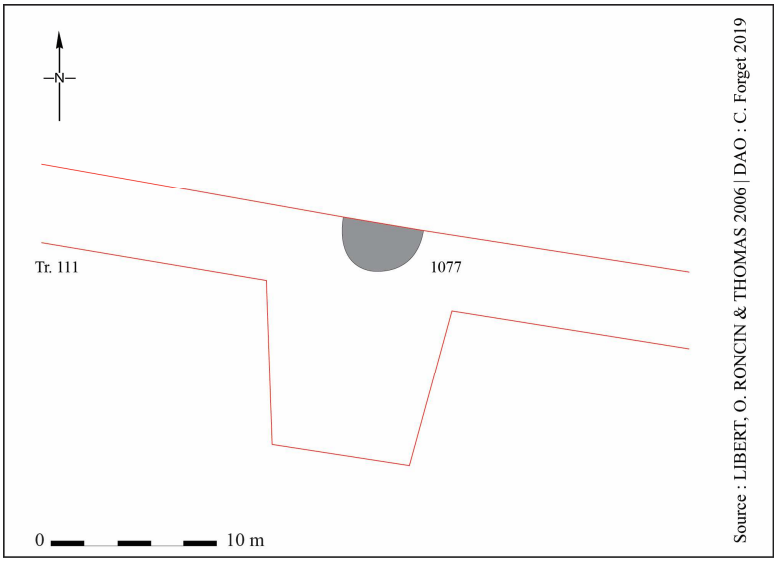

Bouilly-en-Gâtinais, « *La Vallée Bourdeau* »

45-045-05
BOUILLY-EN-GÂTINAIS, « LE COUVENT »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Couvent	Commune : Bouilly-en-Gâtinais
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 596 050 m	Prospection aérienne (2006, 2013)
Y : 2 345 760 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 0,2 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2006, 2013 ; CONY 2017 ; GODEFROY 2015	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Le Couvent* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2006 et en 2013.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un petit enclos de 0,2 ha à larges fossés rectilignes. Le côté occidental est agrémenté d'un accès sous la forme d'une interruption. Cet enclos est susceptible de fonctionner avec un long fossé rectiligne plus modeste qui se développe au sud-est. Aucune jonction ne se dessine entre les deux, mais il pourrait s'agir d'enclos accolés, emboîtés voire d'un petit enclos et d'une portion d'un réseau parcellaire. Les deux premières hypothèses semblent les plus probables au vu de la puissance des fossés du petit enclos. Dans ce cas, le reste du site est recoupé par l'autoroute contemporaine. Le prospecteur attribue le site à la période protohistorique.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

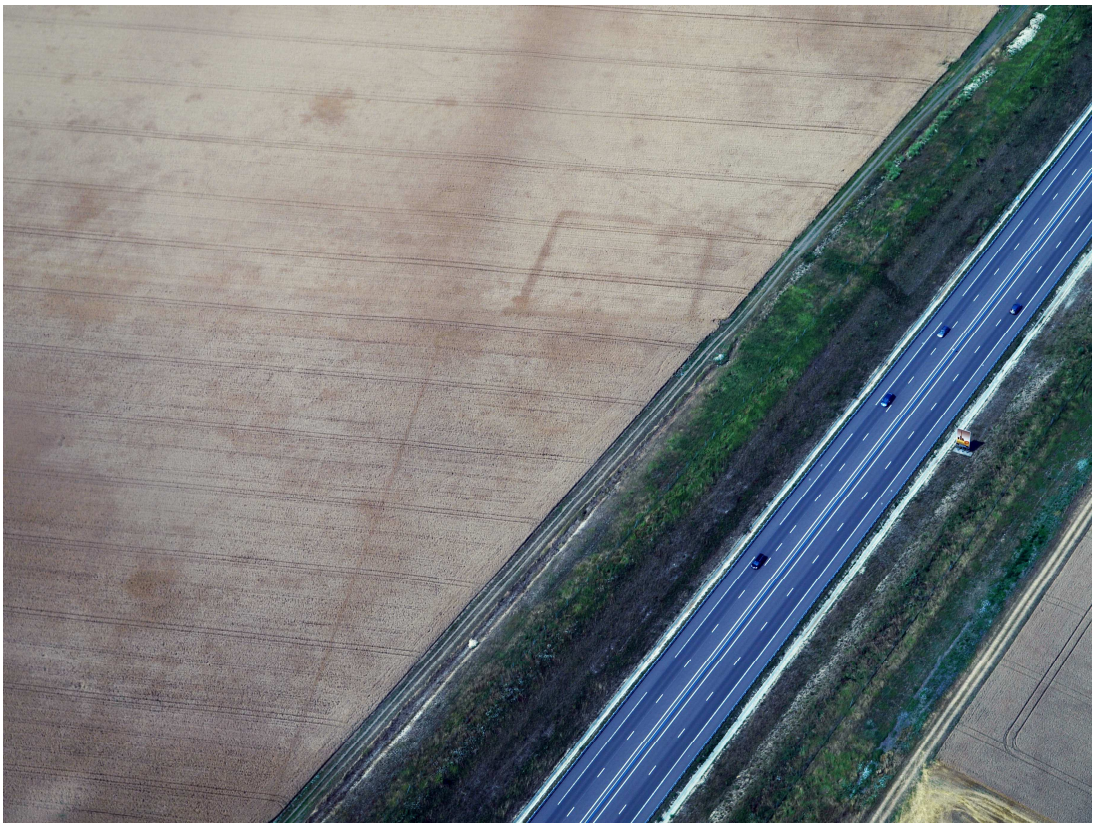

Bouilly-en-Gâtinais, « *Le Couvent* » (Cliché D. Chesnoy, 2013)

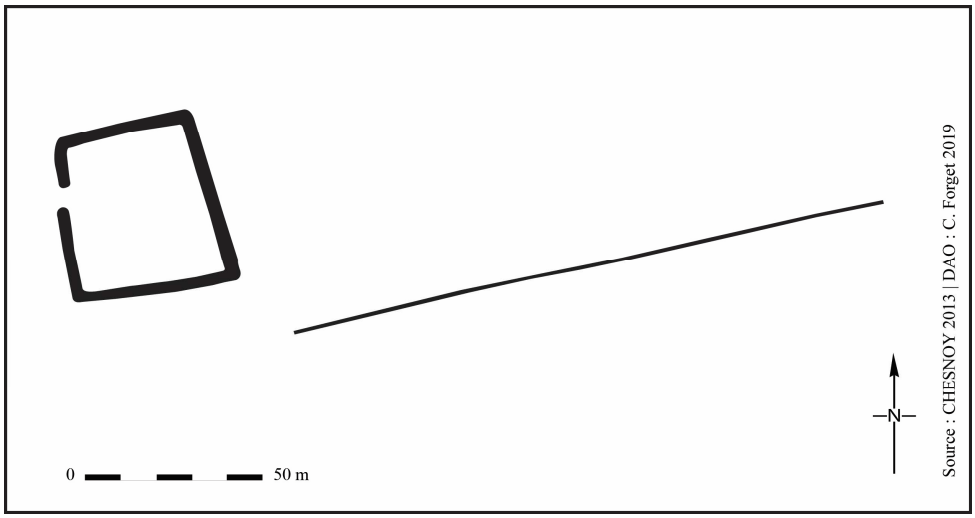

Bouilly-en-Gâtinais, « *Le Couvent* »

45-045-06
BOUILLY-EN-GÂTINAIS, « LE MONTLIARD »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Montliard	Commune : Bouilly-en-Gâtinais
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 596 010 m	Prospection aérienne (2005, 2006)
Y : 2 346 140 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 1 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2005, 2006	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Le Montliard* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2005 et en 2006.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un système d'enclos accolés. Il est constitué d'un enclos trapézoïdal à fossés rectilignes de 0,9 ha au sein duquel un fossé semble diviser l'espace en deux parties inégales. Un fossé rectiligne plus modeste constitue la continuité du côté septentrional de l'enclos et vient former un petit trapèze non fermé au sud d'environ 0,1 ha. Il pourrait s'agir d'un accès, mais le tronçon est masqué par ce qui s'apparente à de grosses tâches d'humidité plutôt que stoppé délibérément. Le prospecteur attribue le site à la période protohistorique.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

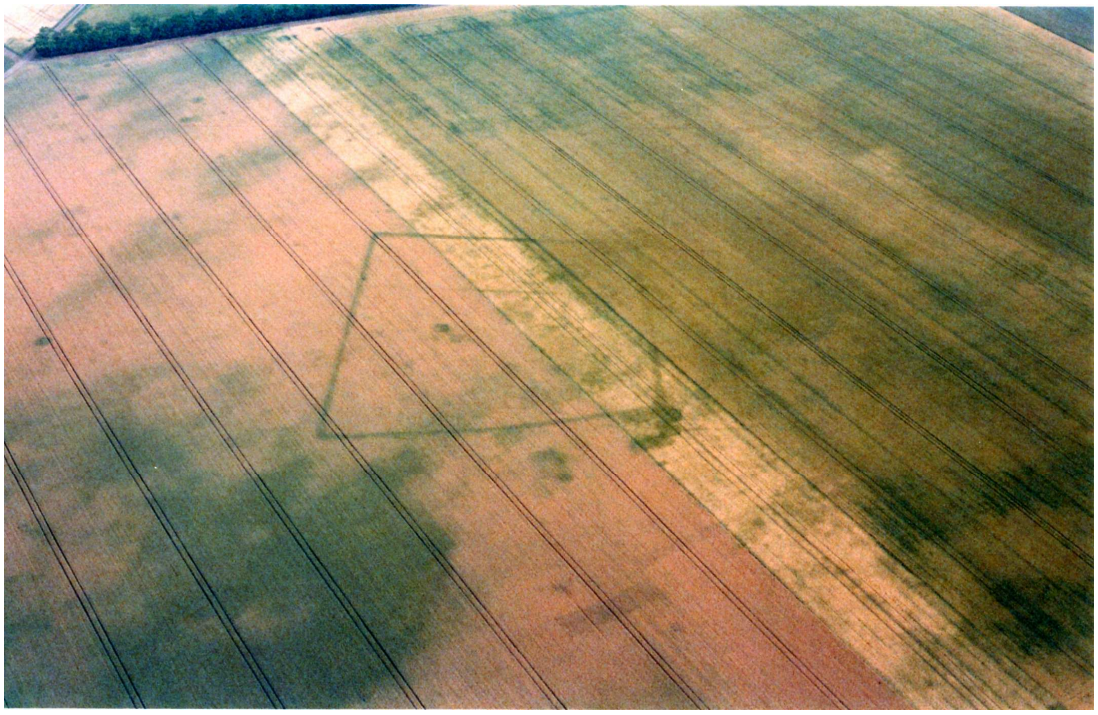

Bouilly-en-Gâtinais, « *Le Montliard* » (Cliché D. Chesnoy, 2006)

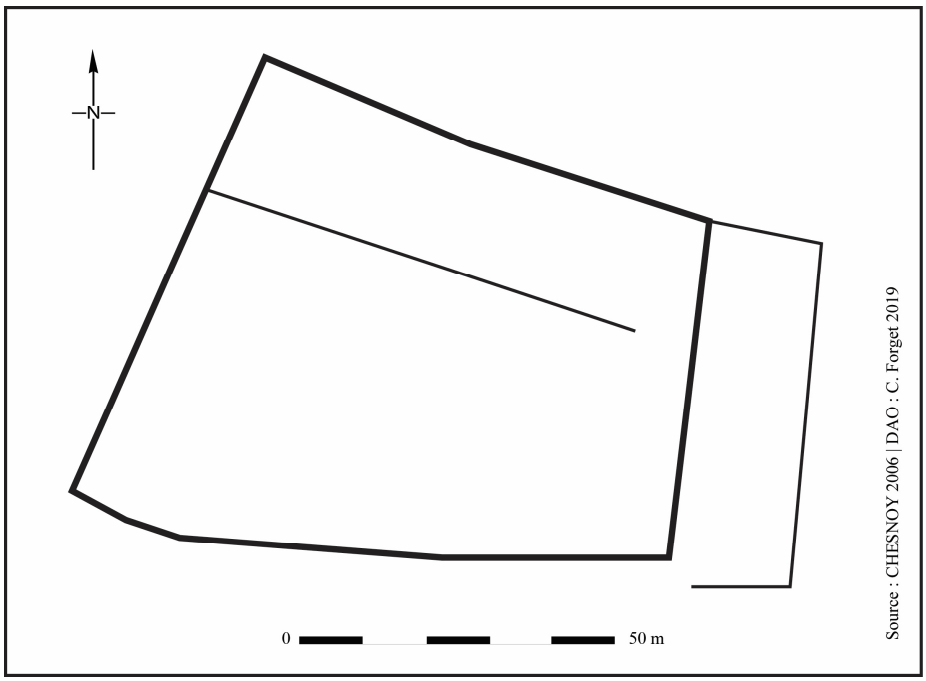

Bouilly-en-Gâtinais, « *Le Montliard* »

COMMUNE DE BOUZONVILLE-AUX-BOIS

45-047-01/37
BOUZONVILLE-AUX-BOIS, « L'ALIZIER »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : L'Alizier	Commune : Bouzonville-aux-Bois
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 047 905 AH
X : 592 640 m	Diagnostic (2007)
Y : 2 346 645 m	Surface totale décapée : 43 703 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : La Tène D (?)	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
FERREIRA 2007 ; GUIOT 2015f	

Présentation du site

Le site de « *L'Alizier* » a été découvert lors du projet autoroutier de l'A19, au niveau de la tranche F, qui touche les communes de Laas et de Bouzonville-aux-Bois. Lors du diagnostic prescrit en 2007, une occupation protohistorique matérialisée par la présence de plusieurs tronçons de fossés a été mise au jour.

Période 1 (La Tène D ?) : un site rural

Les vestiges associés au sein de cette phase sont des fossés et des bâtiments.

Les vestiges

Les quelques segments de fossés repérés semblent s'organiser en deux ensembles distincts : d'un côté, St. 215.1 et 216.1, et d'un autre St. 216.2 et 216.3. Le fossé 216.1, orienté nord-ouest/sud-est, a été suivi sur une longueur de 80 m. Sa largeur est de l'ordre de 1,30 m pour une profondeur conservée sur 0,60 m. Son comblement a livré quelques fragments de céramique de facture protohistorique. Ce fossé est interrompu au niveau de son extrémité nord-

ouest par le fossé 215.1, qui le coupe perpendiculairement. Ce dernier, d'axe sud-ouest/nord-est, présente un profil en « U » et se trouve conservé sur une faible largeur. Les fossés 216.2 et 216.3 forment un angle qui recoupe le fossé 216.1 dans sa partie sud-est. Ils sont conservés sur 2 m de large au maximum pour une profondeur ne dépassant pas 0,40 m. Ils peuvent constituer l'angle d'un enclos quadrangulaire. L'interprétation de l'ensemble 215.1/216,1 est difficilement envisageable, dans la mesure où la totalité des deux creusements n'est pas connue. Les fossés 216.2 et 216.3 semblent former une seule et même structure, sous la forme d'un angle de fossé. Le comblement contient quelques tessons de céramique gauloise. Il pourrait aussi s'agir d'un élément de parcellaire participant à un établissement rural.

À une vingtaine de mètres au sud-ouest du croisement entre les fossés 215.1 et 216.1, un nuage de faits est apparu au décapage. Les fouilleurs, par l'extrapolation des données de terrain, associée à une logique d'implantation géométrique et le croisement des données morphologiques de chaque structure, ont proposé d'y voir trois bâtiments.

Dans ce cas, le premier bâtiment, de forme quadrangulaire, serait formé de trois structures (l'angle nord-ouest n'ayant pas été repéré) pour une surface d'environ 4,20 m². Le second, s'organiserait sous la forme d'un trapèze, formé par trois trous de poteau (l'angle sud-ouest n'apparaissant pas au décapage) et s'étendrait sur environ 2,70 m². Le troisième, un trapèze légèrement plus grand, serait composé de trois trous de poteau (l'angle nord-est n'ayant pas pu être observé) pour une surface d'environ 3,60 m². L'hypothèse est tout de même à considérer avec beaucoup de précautions.

Le mobilier

Le matériel céramique n'a pas été développé avec précision au sein du rapport de diagnostic. Les informations sont donc succinctes à ce sujet. Quatre-vingt-un tessons de céramique de facture protohistorique ont été prélevés au sein des fossés et des trous de poteau. Quinze fragments de céramique gallo-romaine proviennent de la partie supérieure des fossés 216.1 et 216.2/216,3 et semblent indiquer la période à laquelle les structures ont été comblées. Un fossé ne pouvant rester ouvert bien longtemps après son abandon, il semble logique d'attribuer l'utilisation de ces deux fossés à La Tène finale, tout en gardant les réserves induites par ce type de raisonnement.

Pour finir, dix-neuf fragments de faune de nature indéterminée ont été prélevés.

Synthèse

Le présent diagnostic a fourni un indice de site protohistorique à travers la présence de trois fossés et d'un nuage de trous de poteau, parmi lesquels trois possibles unités architecturales peuvent ressortir. Les informations disponibles sont fragmentaires et ne permettent pas d'établir la fonction de chaque ensemble. Les fossés semblent participer à un système d'enclos et/ou de parcellaire dont les limites ne sont pas fixées avec précision. Le groupe de trous de poteau, qui prend place à une distance assez réduite des fossés, pourrait faire partie de la même occupation, mais aucun indice chronologique ne vient confirmer cette hypothèse. Le peu de matériel prélevé ainsi que la mauvaise conservation des structures n'aide

pas à la compréhension de l'occupation observée ici. La présence de céramique gallo-romaine vraisemblablement en position résiduelle au sein des fossés 216.1 et 216.3 permet sans doute de les attribuer à La Tène finale. Malgré tout, il est nécessaire de rester prudent à ce sujet.

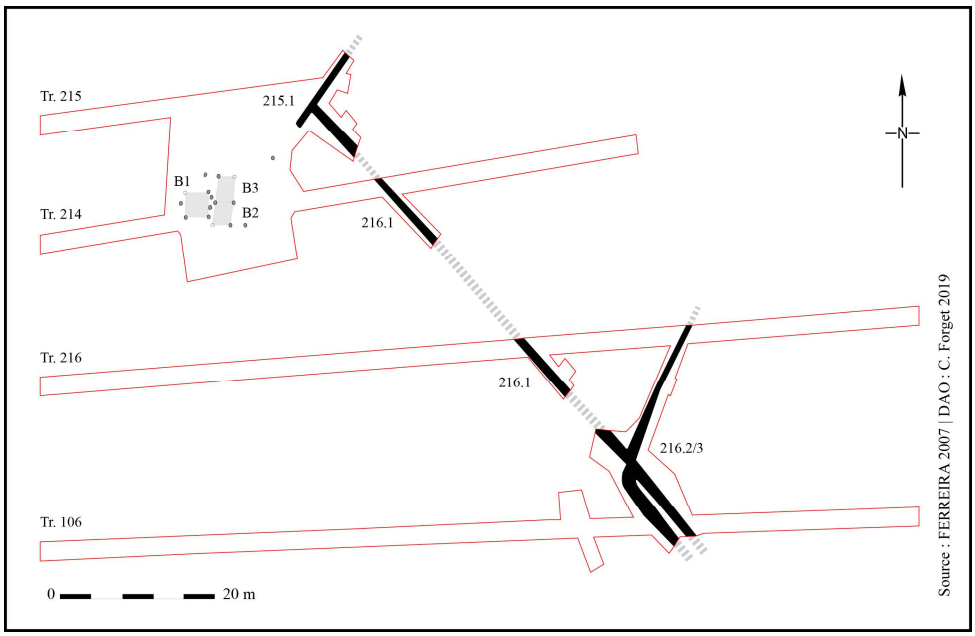

Bouzonville-aux-Bois, « *L'Alizier* »

45-047-02
BOUZONVILLE-AUX-BOIS, « LA GRENOUILLOTTE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Grenouillotte	Commune : Bouzonville-aux-Bois
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 592 170 m	Prospection aérienne (2006)
Y : 2 346 140 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 1,5 ha et 0,9 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2006	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *La Grenouillotte* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2006.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

Les enclos

Alors que le prospecteur n'a observé qu'un enclos, nous en avons discerné un second en plus de celui-ci. Le premier est un aménagement trapézoïdal de 1,5 ha dont les fossés sont rectilignes. Plusieurs bâtiments en dur sont implantés dans la partie nord. Aucune entrée n'est visible. Le second enclos se trouve immédiatement à l'ouest du premier. Il s'agit d'un ensemble de forme rectangulaire s'étendant sur 0,9 ha. Il est ouvert au niveau de son angle sud-est, mais il ne semble pas s'agir d'une interruption délibérée. Le fossé oriental semble de plus effectuer un retour vers l'intérieur de l'enclos quelques mètres au nord de cette interruption. Un bâtiment en dur occupe là aussi la partie nord. Aucun accès n'a été repéré sur les clichés. Le prospecteur attribue le premier enclos à la période gallo-romaine. La proximité de ce second enclos et le fait

qu'un mur recoupe ou soit recoupé par les deux enclos indiquent la présence d'au moins deux phases d'occupation, dont la première est susceptible d'être placée à la période laténienne.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Bouzonville-aux-Bois, « *La Grenouillotte* » (Cliché D. Chesnoy, 2006)

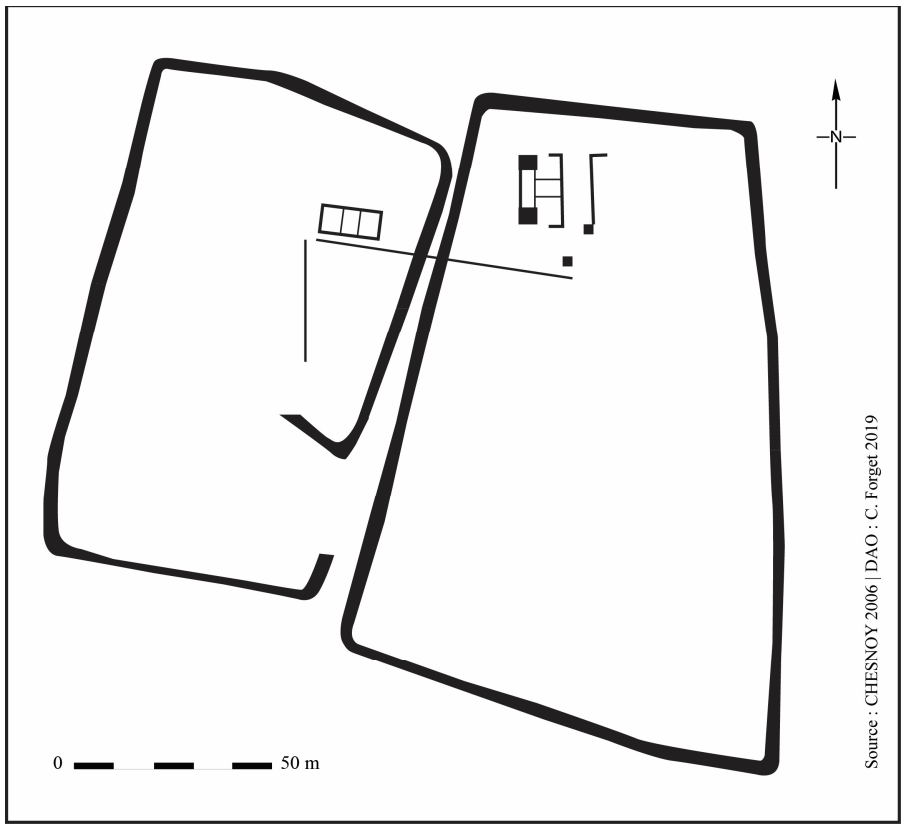

Bouzonville-aux-Bois, « *La Grenouillotte* »

45-047- 03

BOUZONVILLE-AUX-BOIS, « LA POYARDE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Poyarde	Commune : Bouzonville-aux-Bois
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 595 890 m	Prospection aérienne (2006)
Y : 2 346 580 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 0,02 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT ?	Espace funéraire
Bibliographie :	
CHESNOY 2006	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *La Poyarde* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2006.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos quadrangulaire

Un enclos quadrangulaire d'environ quatorze mètres de côté pourrait être un enclos à vocation funéraire. Les clichés ne fournissent aucun indice sur un quelconque aménagement interne. Le prospecteur attribue l'enclos à la période protohistorique et propose de le mettre en relation avec le système fossoyé de Bouilly-en-Gâtinais, « *Le Montliard* », situé à un peu plus de cinq cents mètres au sud.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Bouzonville-aux-Bois, « *La Poyarde* » (Cliché D. Chesnoy, 2006)

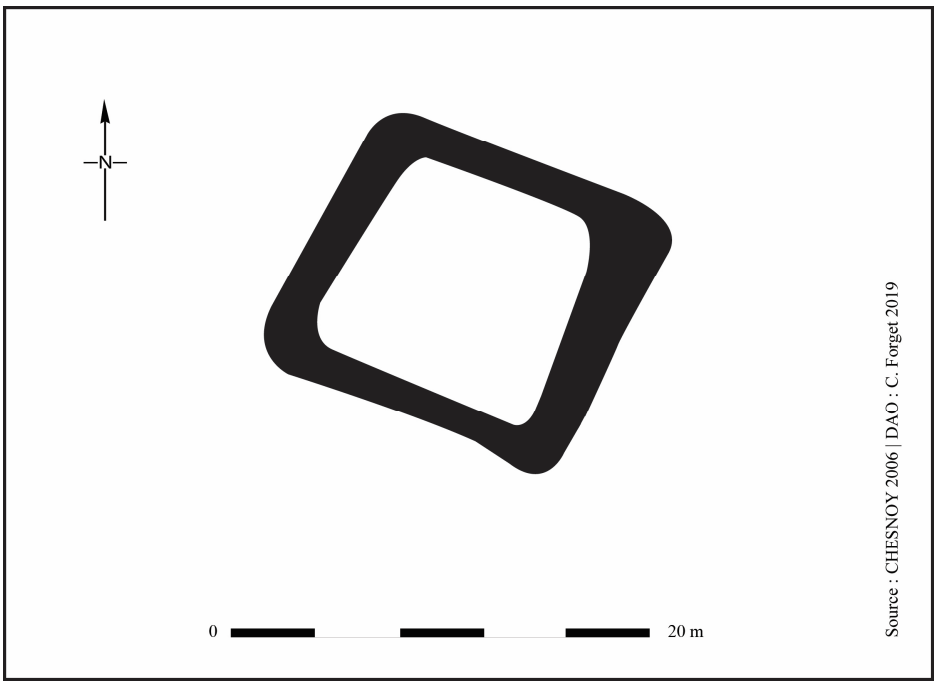

Bouzonville-aux-Bois, « *La Poyarde* »

COMMUNE DE BOYNES

45-050-01
BOYNES, « BRIMPONT »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Brimpont	Commune : Boynes
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 600 152 m	Surface totale décapée : -
Y : 2 347 331 m	Surface estimée : -

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT A récente/C1	Espace funéraire

Bibliographie :

PROVOST 1988

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Brimpont* » a été découvert en 1901 lors de travaux d'installation d'un chemin de fer. Depuis, il n'a fait l'objet d'aucune autre observation.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

Une inhumation

Aucun creusement n'est décrit et aucun reste humain n'a été mentionné, mais du matériel a permis de proposer l'existence d'une inhumation. Aucun plan n'est disponible.

Le mobilier

Trois épées en fer ainsi qu'une lance ont permis de restituer l'existence d'une sépulture. Selon A. Nouel, il s'agirait donc d'une tombe du IVe ou du IIIe s. av. notre ère.

Synthèse

Les éléments disponibles à propos du site sont très minces. Une inhumation dont aucune trace du creusement ni du défunt a été restituée à travers la présence de pièces d'armement : trois épées en fer et une lance. Aucune information supplémentaire ne permet d'en dire plus.

45-050-02
BOYNES, « BROCHENIS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Brochenis	Commune : Boynes
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 601 260 m	Prospection aérienne (2005, 2006)
Y : 2 345 390 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 1,5 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2005, 2006	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Brochenis* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2005 et en 2006.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un enclos trapézoïdal à fossés rectilignes dont la surface est estimée à 1,5 ha. Au niveau de la moitié de son côté nord, le fossé effectue une chicane vers l'intérieur et continue ensuite dans la même direction. Aucune entrée n'a été repérée. Un fossé part de l'angle nord-est en direction du nord. Il pourrait s'agir d'un enclos accolé voir d'un tronçon de réseau parcellaire. Le prospecteur attribue l'enclos à la période protohistorique.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

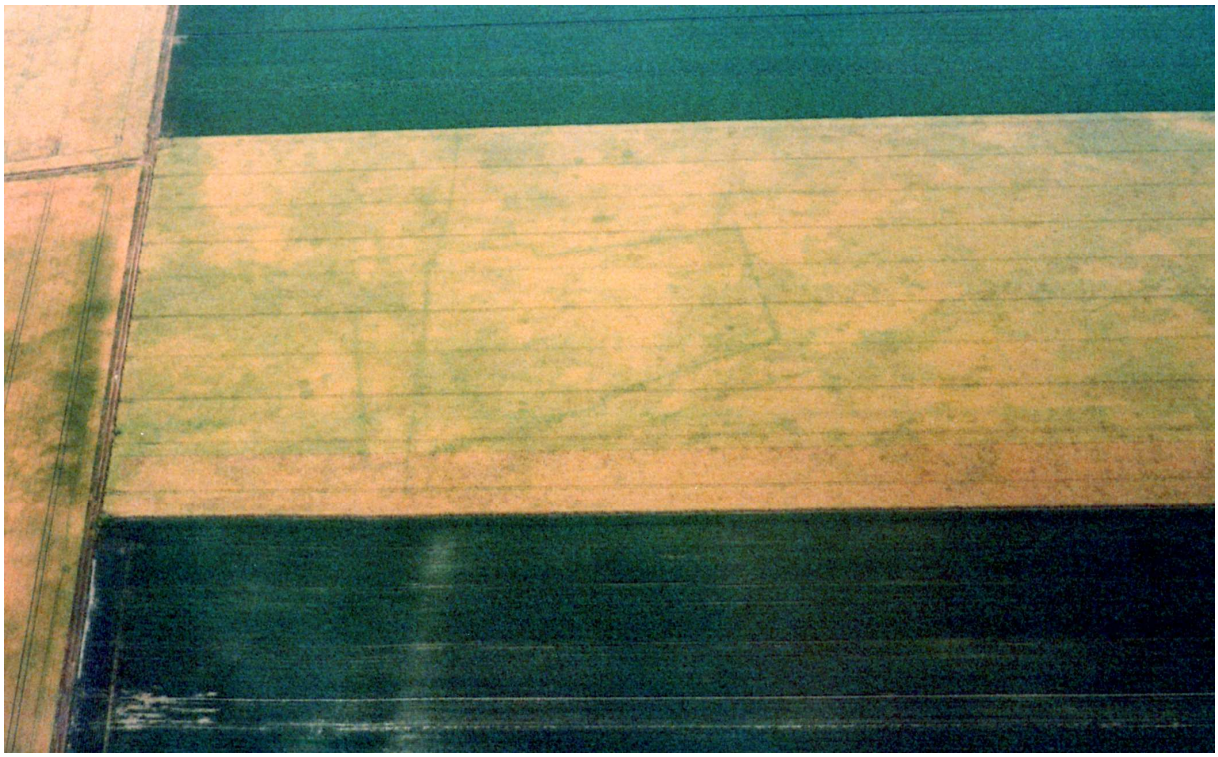

Boynes, « *Brochenis* » (Cliché D. Chesnoy, 2006)

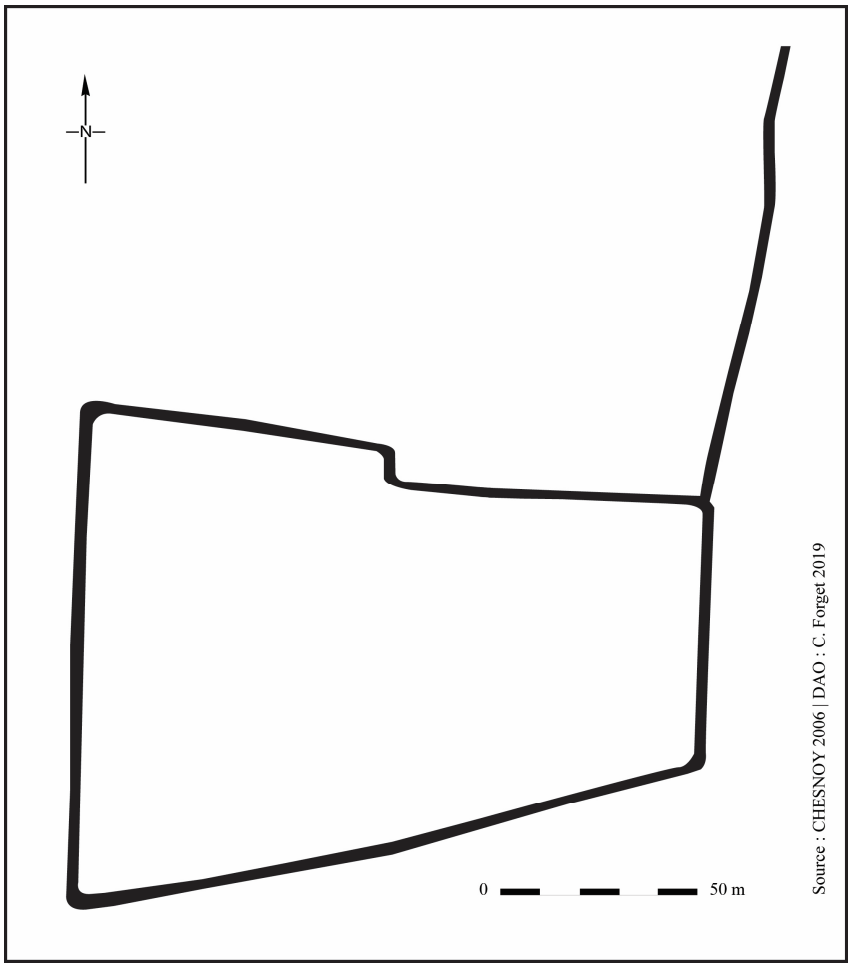

Boynes, « *Brochenis* »

45-050-03
BOYNES, « LA COUTURE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Couture	Commune : Boynes
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 601 538 m	Prospection aérienne (2005)
Y : 2 349 150 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 0,09 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2005	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *La Couture* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2005.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un petit enclos quadrangulaire à fossés rectilignes de 0,09 ha présentant une interruption sur son côté oriental.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Boynes, « *La Couture* » (Cliché D. Chesnoy, 2005)

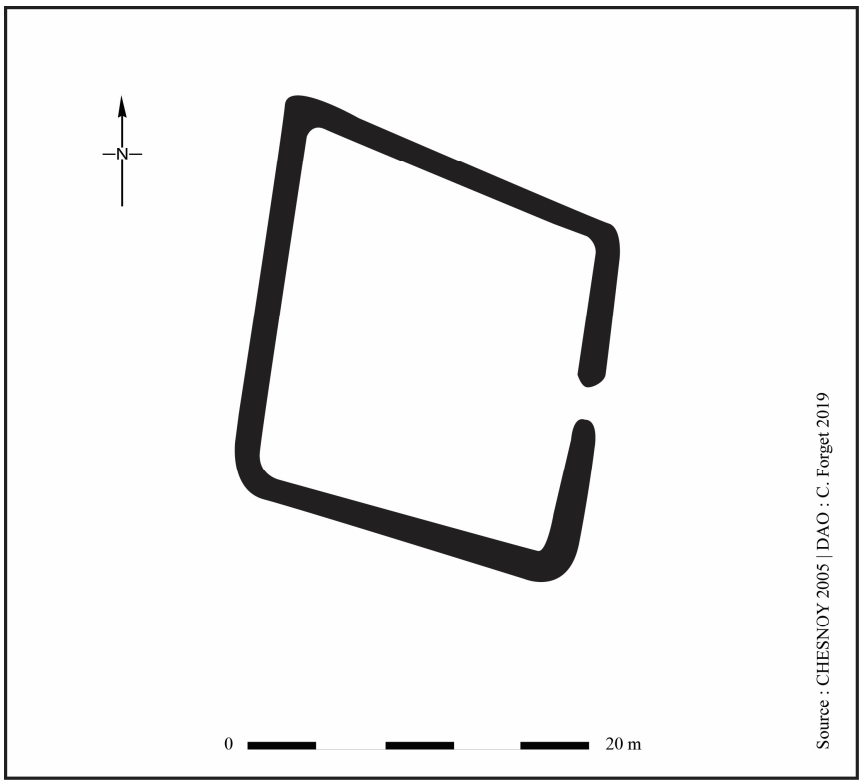

Boynes, « *La Couture* »

45-050-04
BOYNES, « LA CROIX BLANCHE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Croix Blanche Département : Loiret *Civitas* : Sénons X : 602 810 m Y : 2 348 100 m	Commune : Boynes Région : Centre-Val de Loire Numéro Patriarche : - Prospection aérienne (2003, 2006, 2008, 2009, 2012) Surface totale décapée : 0 m² Surface estimée : 4,96 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2005, 2006 ; CONY 2017 ; DEVILLIERS 2003 b ; GODEFROY 2008, 2009, 2015	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *La Croix Blanche* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2006 et en 2012, mais aussi par F. Tardif entre 2003 et 2009.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un système d'enclos accolés à fossés rectilignes. L'enclos principal est de forme quadrangulaire et délimite une surface minimum de 0,36 ha. Un large fossé de partition divise l'espace en deux parties très inégales. La partie orientale de l'enclos n'est pas visible sur les clichés. Aucun accès n'a été discerné. L'enclos secondaire est un grand trapèze s'étalant sur 4,6 ha au minimum. Son tracé n'est pas connu dans sa totalité. Une grande partie du côté sud et l'angle sud-ouest sont invisibles. Une interruption est visible au niveau du côté nord, là où le fossé effectue un angle en direction du nord (fossé parcellaire ?) Il pourrait s'agir d'un accès.

Une interruption délibérée est cependant visible sur le côté occidental. Le prospecteur attribue le site à La Tène finale.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

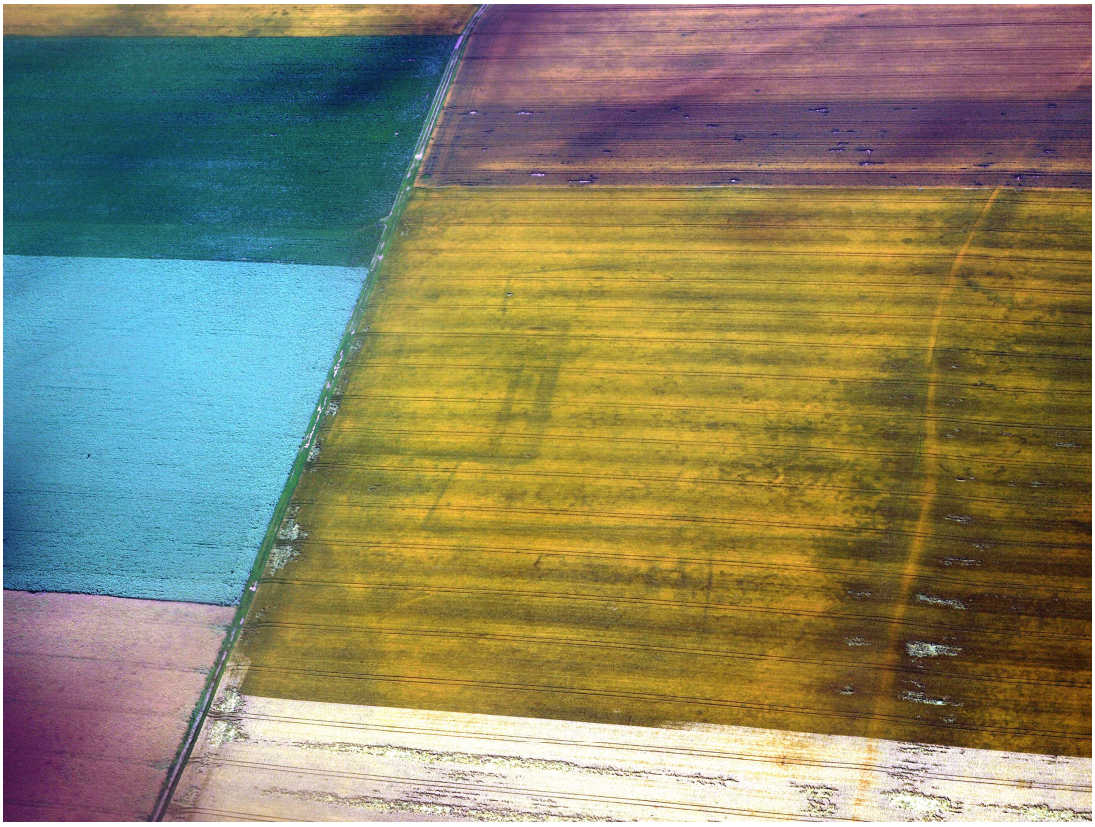

Boynes, « *La Croix Blanche* » (Cliché D. Chesnoy, 2012)

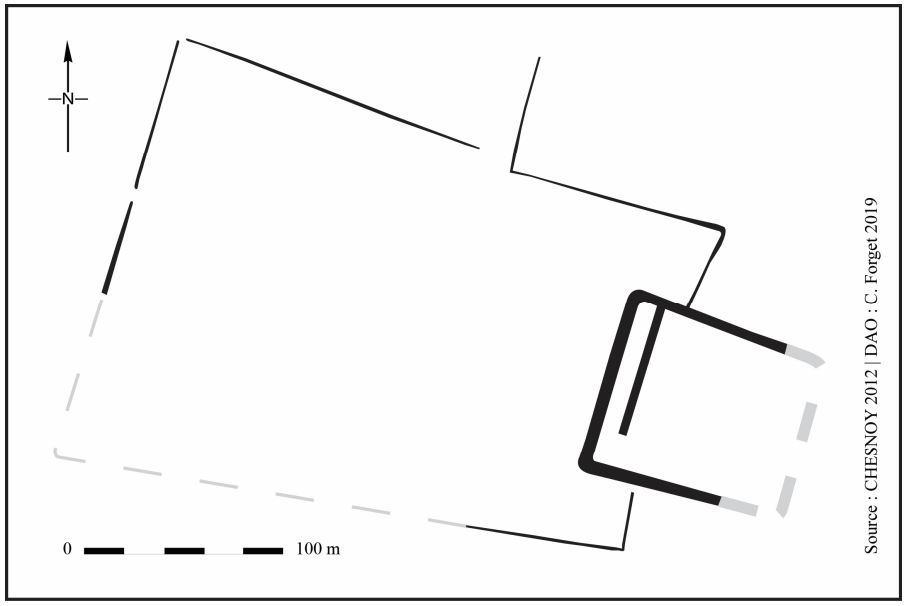

Boynes, « *La Croix Blanche* »

45-050-05
BOYNES, « LA FOLIE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Croix Blanche	Commune : Boynes
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 600 800 m	Prospection aérienne (2005, 2006)
Y : 2 347 800 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 4,8 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : La Tène	Espace funéraire
Période 2 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2005, 2006	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *La Folie* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2005 et en 2006.

Période 1 (La Tène ?) : un espace funéraire

L'enclos funéraire

Un enclos circulaire d'environ vingt-six mètres de diamètre se développe au sein du système d'enclos emboîtés de la phase 2, ce qui semble être en faveur de leur non-contemporanéité. Il s'agit certainement d'un enclos funéraire antérieur à la mise en place de l'établissement rural. Le prospecteur ne propose pas de datation. Nous proposons cependant de l'attribuer à la période laténienne. Cet enclos est visible sur les clichés de 2005, mais n'apparaît pas sur ceux de 2006.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

Période 2 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un système d'enclos emboîtés dont seule la partie occidentale est visible sur les clichés. L'enclos principal est un trapèze à fossés rectilignes d'un peu moins de 1,3 ha présentant un large fossé de partition à son extrémité ouest, séparant ainsi l'espace interne en deux zones très inégales. L'enclos secondaire est tantôt formé de fossés rectilignes tantôt curvilignes. Un fossé vient doubler l'aménagement sur son côté sud. Il est creusé à partir du grand fossé secondaire pour former un long couloir visible sur plus de 150 m. L'espace minimum de cet enclos est de 4,8 ha. Aucun accès n'est visible sur les clichés. Le prospecteur date le site de la période protohistorique.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Boynes, « *La Folie* » 1 et 2 (Cliché D. Chesnoy, 2005)

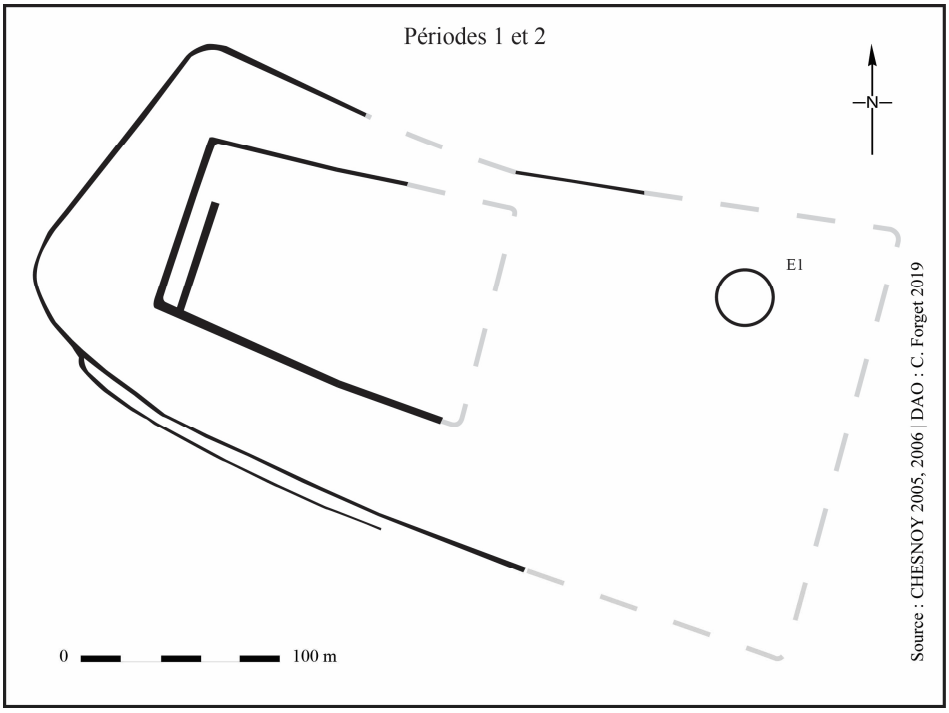

Boynes, « *La Folie* » 1 et 2

45-050-06
BOYNES, « LA PORTE DE PUISEAUX »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Porte de Puiseaux	Commune : Boynes
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 602 602 m	Prospection aérienne (2005, 2006)
Y : 2 347 043 m	Surface totale décapée : 1 205 m²
	Surface estimée : 4,3 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : La Tène D1/D2a	Établissement rural de rang C3
Bibliographie :	
CHESNOY 2005 ; DABAS 2010 ; FICHTL 2013c ; FICHTL *et al.* 2010 ; HAHN 2012	

Présentation du site

Le site de « *La Porte de Puiseaux* » a été découvert par D. Chesnoy en 2005 lors d'une campagne de prospection aérienne. Un système d'enclos emboîtés apparaît sur les clichés. Il a fait l'objet d'une fouille programmée en 2010 par S. Fichtl (Université de Tours puis de Strasbourg). Celle-ci a été précédée la même année d'une prospection géophysique qui avait pour but de relever le tracé exact des fossés d'enclos. Deux sondages ont permis de tester des tronçons des deux enclos. Le site a été daté de La Tène D1/D2a. Le site est par la suite réinvesti au Haut Moyen Âge.

Période 1 (La Tène D1/D2a) : un habitat laténien

Les vestiges mis en évidence pour cette occupation sont un système d'enclos emboîtés pour lequel une entrée de type porche a été mise en évidence.

Les vestiges

L'enclos principal s'étend sur quatre-vingt-dix mètres de côté et occupe une surface de 0,8 ha. Il mesure entre 3,12 m et 4,40 m de large pour une profondeur oscillant entre 1,66 m et

2,27 m. Il adopte un profil en « V ». Un talus interne a pu être restitué suite à l'étude du comblement. Ce dernier a livré des épandages de déchets constitués de faune parmi lesquels neuf crânes de caprinés pourraient avoir été exposés. L'enclos secondaire mesure deux cent soixante-dix mètres de long pour une largeur maximale de cent soixante-dix mètres et enclot une surface de 4,3 ha. Le fossé qui le constitue mesure entre 2,76 m et 3,40 m de large et sa profondeur varie entre 1,60 m et 1,70 m. Il a fait l'objet d'un recreusement moins large et profond. Les deux ouvrages contenaient de la céramique et du matériel métallique.

Un petit fossé perpendiculaire au fossé d'enclos secondaire vient se greffer à ce dernier au nord-est. Visible à l'origine sur les clichés aériens, sa présence a été confirmée par la prospection géophysique. Il est probable qu'il s'agisse d'une portion de parcellaire contemporain de la fréquentation de l'établissement rural.

Des trous de poteau aménagés sur le bord du fossé d'enclos principal ont été aménagés comme un moyen de franchissement de ce dernier, dont le tracé est ininterrompu. Ce pont est doublé d'un système de porche matérialisé par la présence de deux gros trous de poteau côté intérieur de l'enclos. Il a connu trois phases d'aménagement. Des traces de fond de trous de poteau sur leurs bords indiquent que le talus était doublé d'une palissade.

Une fosse est située à quelques mètres à l'est. De forme quadrangulaire, elle mesure 1,40 m de long pour 0,80 m de large. Elle a livré de la céramique de La Tène finale et de la faune. Sa fonction est indéterminée.

Quelques trous de poteau et des foyers non datés pourraient faire partie de cette occupation, si elles ne participent pas au site du Haut-Moyen.

Le matériel

Le matériel céramique se compose de cinq mille huit cent dix-sept fragments correspondant à un NMI de 628. Il s'agit principalement de céramique en C.S.T.E. (pots, écuelles ou jattes, deux jattes-passoires, deux tonnelets, deux bouteilles, un gobelet et un bol). La seconde catégorie qui se rencontre le plus est la céramique grossière non tournée. Il s'agit surtout d'écuelles/jattes et de jarres avec dans des proportions bien moindres des couvercles et un bol. La troisième catégorie de céramique la plus représentée renvoie à la C.S.T. sableuse. Ce sont surtout des pots, mais quelques écuelles à bord/jattes, bols et un gobelet complètent le corpus. Les seules importations relevées sur le site concernent des productions de type « *Besançon* » (2 % du NMI : pots à profil simple, jarres à lèvre triangulaire, vases de stockage à lèvre ronde, jarres à bord horizontal triangulaire massif) et de la céramique peinte (une bouteille). De la céramique fine a aussi été mise en évidence ainsi que des amphores majoritairement de type « *Dressel 1a* » (cent quatre-vingt-treize fragments) et quelques occurrences de type « *Dressel 1b* » (deux fragments). Enfin, des tessons de sigillée italique, de productions engobées rouges, de *terra nigra*, de type « *Beuvray* » ainsi que des fragments de cruches et des céramiques à glaçure plombifère sont plutôt à rattacher à la période augustéenne et pourraient signaler une réoccupation du site à cette période.

Le matériel céramique a été globalement attribué à une période allant de La Tène D1 à La Tène D2a avec quelques éléments un peu plus tardifs se retrouvant jusqu'à La Tène D2b.

Pour les données concernant la faune, nous renvoyons le lecteur à l'étude qui en a été faite par J. Hahn dans le cadre d'un mémoire de master en 2012 (Université de Strasbourg). Nous pouvons rapidement évoquer leur nature. Il s'agit principalement de restes de caprinés, de bœuf et de porcs auxquels peuvent être ajoutés quelques ossements de cerf. Il s'agit de rejets culinaires. Les moutons étaient abattus vers trois ans. Cela indique qu'on les gardait pour la laine et qu'ils étaient ensuite réformés pour leur viande. Les porcs ont été abattus jeunes pour leur viande alors que certains individus, notamment les femelles, étaient conservés pour la reproduction. Les bovins et les chevaux étaient quant à eux seulement consommés après avoir servi comme force de travail ou pour leur lait.

Le mobilier métallique se compose de monnaies (quatre potins : deux sénonais, un probable sénonais et un Seine moyenne), de quincaillerie (clous), d'outillage (deux couteaux), d'armement (une pointe de flèche), de rejets d'artisanat métallurgique (scories), d'objets de toilette (un peigne et un cure-oreille en alliage cuivreux) et de parure (quatre fragments de fibules dont un élément a pu reconnu comme appartenant au type « *20* » de Gebhard). Le matériel en verre renvoie à une perle et un fragment de bracelet.

Synthèse

Le site de « *La Porte de Puiseaux* » est caractérisé par la présence d'un système d'enclos emboîtés couvrant un espace d'environ 4,3 ha. Le plan de l'établissement rural est connu dans son intégralité grâce à la combinaison des prospections aériennes et géomagnétiques. Les deux sondages qui leur ont fait suite ont permis d'en apprendre un peu plus sur les fossés. Qu'il s'agisse de celui participant à l'élaboration de l'enclos interne ou de celui qui constitue l'enclos externe, les dimensions relevées sont relativement importantes. L'accès à l'enclos principal a pu être observé. Il s'agit d'un porche associé à un pont. Le mobilier prélevé montre la présence d'activités à caractère domestique, mais aussi un artisanat métallurgique pour lequel aucune structure n'a été rencontrée pour le moment. Le statut du site est difficile à préciser. Les données morphologiques de l'enclos (surface, structuration interne, puissance des fossés d'enceinte combinée à la présence d'un porche d'entrée) sont en faveur d'un statut plutôt élevé du site. À l'inverse, le mobilier n'est pas exceptionnel. Le faciès céramique montre une origine locale avec une part d'éléments importés quasi inexistante. Le matériel métallique a lui aussi été rencontré en faible quantité. Ce constat est cependant à nuancer au regard de la faible surface décapée. La réalisation de nouveaux sondages à des endroits stratégiques de l'établissement rural permettra certainement de corriger cette image tronquée.

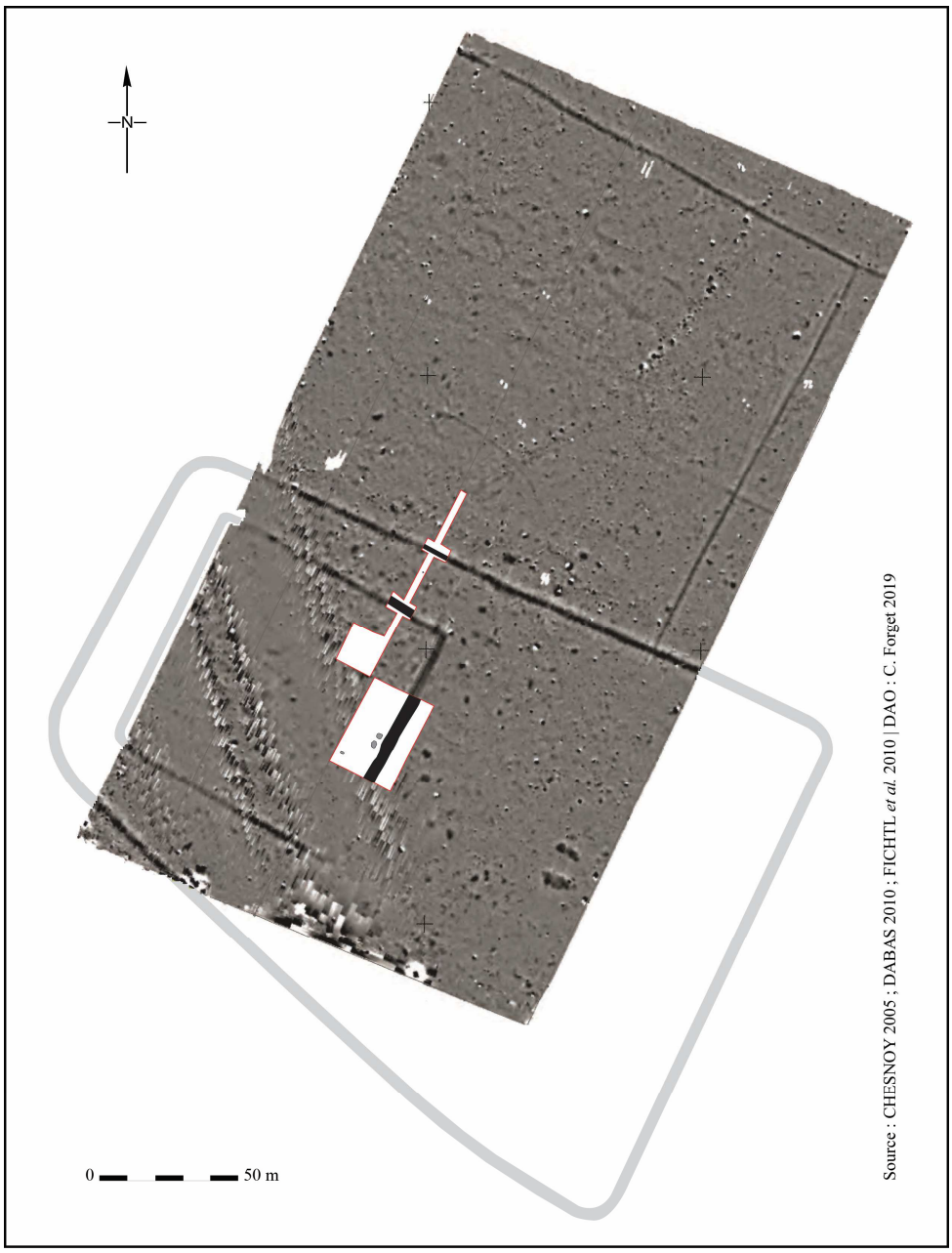

Boynes, « *La Porte de Puiseaux* »

45-050-07
BOYNES, « LE BAS DES MOULINS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Bas des Moulins	Commune : Boynes
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 602 910 m	Prospection aérienne (2005, 2006)
Y : 2 346 230 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 2 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2005, 2006	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Le Bas des Moulins* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2005 et en 2006.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site se présente sous la forme d'un enclos trapézoïdal à fossés rectilignes de 0,5 ha. Un fossé rectiligne parallèle au côté oriental de l'enclos se développe à environ cent vingt mètres au sud-est. Il est susceptible de faire partie du même ensemble. Il s'agirait d'un établissement à enclos accolés, voire emboîtés. Une interruption est visible au centre de ce fossé et matérialise l'entrée du site. Le complexe se développe sur 2 ha minimum. Le prospecteur n'a pas proposé de datation.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Boynes, « *Le Bas des Moulins* » (Cliché D. Chesnoy, 2006)

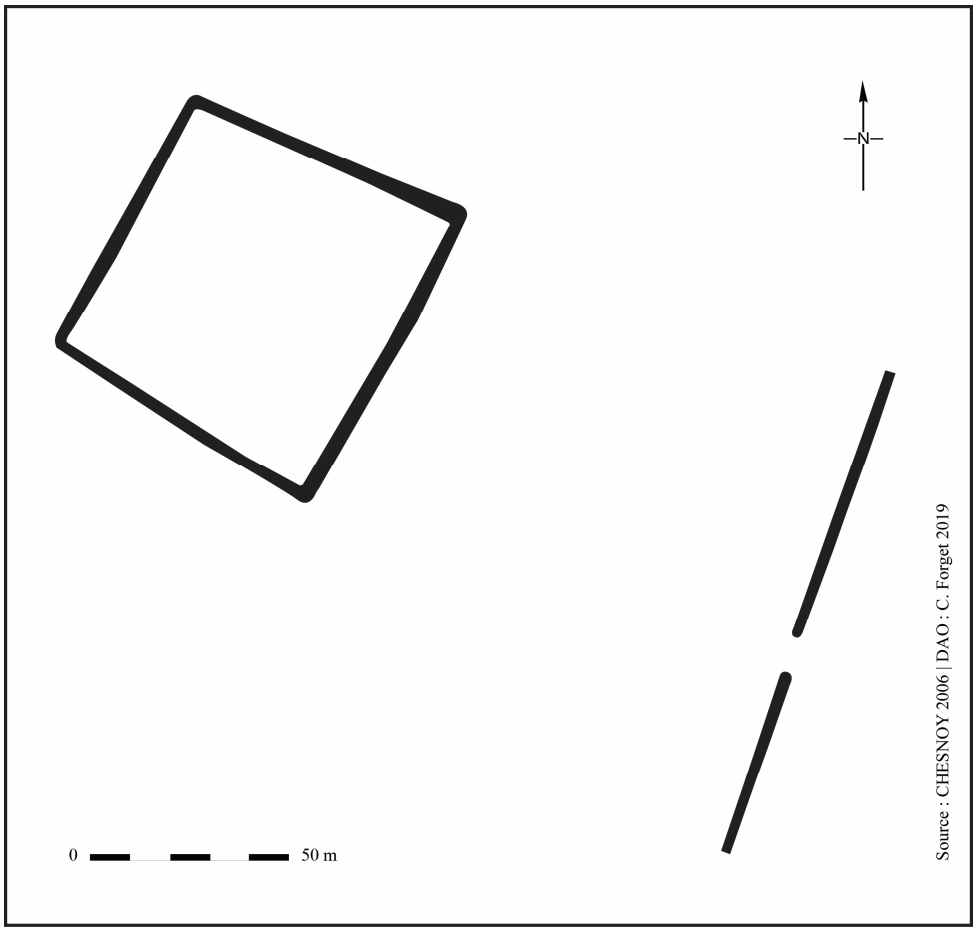

Boynes, « *Le Bas des Moulins* »

45-050-08
BOYNES, « LE BOIS DE GIROUX »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Bois de Giroux	Commune : Boynes
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 602 780 m	Prospection aérienne (2006)
Y : 2 346 450 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 0,25 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2006	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Le Bois de Giroux* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2006.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un enclos ayant cinq côtés représentés par des fossés principalement rectilignes et dont certains présentent une tendance plutôt curviligne. L'espace délimité est de 0,25 ha. La disposition des fossés dans la partie nord-ouest, avec la présence d'un retour vers la surface interne, laisse penser à un système d'enclos accolés. Dans cette hypothèse, le côté sud-est de l'enclos principal ne serait donc pas visible. Aucun accès n'est visible sur le cliché. Le prospecteur attribue le site à la période protohistorique.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Boynes, « *Le Bois de Giroux* » (Cliché D. Chesnoy, 2006)

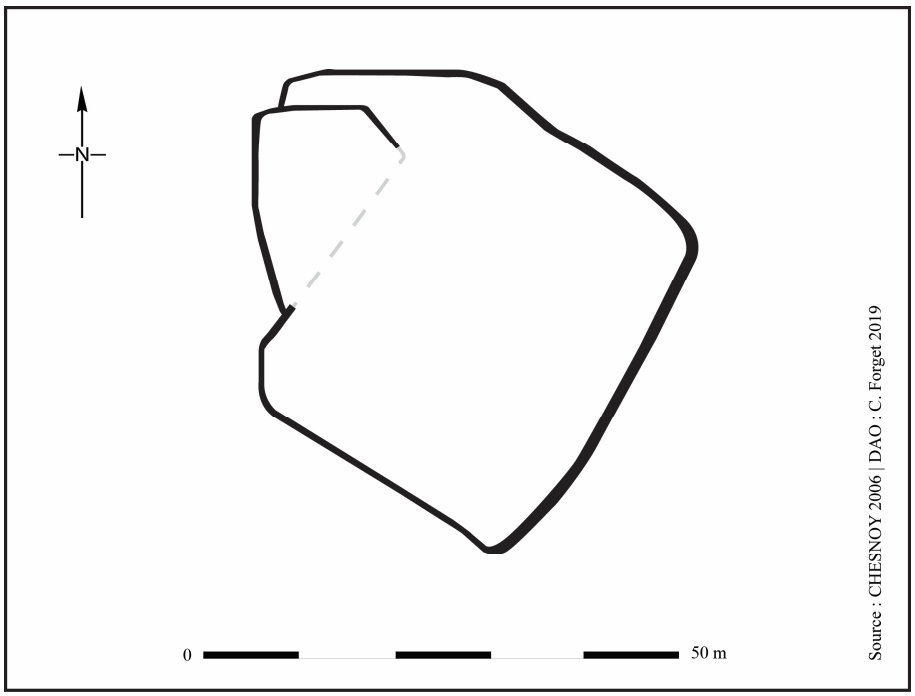

Boynes, « *Le Bois de Giroux* »

45-050-09
BOYNES, « LE CHEMIN D'INVILLIERS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Chemin d'Invilliers Département : Loiret *Civitas* : Sénons X : 602 320 m Y : 2 348 250 m	Commune : Boynes Région : Centre-Val de Loire Numéro Patriarche : - Prospection aérienne (2001, 2005, 2006, 2011) Surface totale décapée : 0 m² Surface estimée : 0,08 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : La Tène ?	Espace funéraire
Bibliographie :	
CHESNOY 2006	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Le Chemin d'Invilliers* » a été observé à plusieurs reprises lors des prospections aériennes de D. Chesnoy entre 2001 et 2011.

Période 1 (La Tène ?) : un espace funéraire

L'enclos

Le site est un enclos quadrangulaire de trente-et-un mètres de côté environ dont les angles sont arrondis. Les clichés n'ont pas permis de déterminer si des aménagements internes sont présents. Le prospecteur l'attribue à la période protohistorique.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Boynes, « *Le Chemin d'Invilliers* » (Cliché D. Chesnoy, 2005)

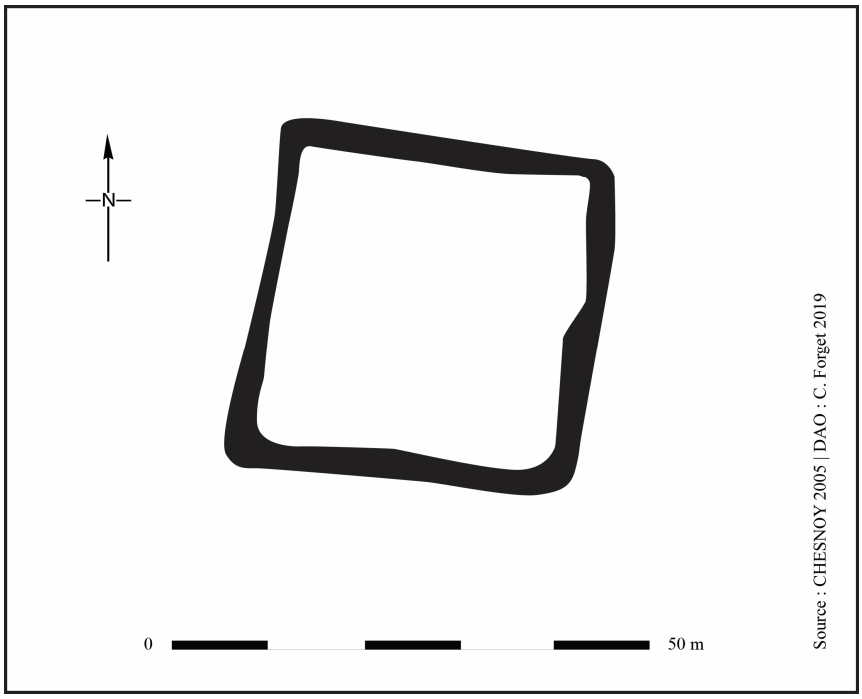

Boynes, « *Le Chemin d'Invilliers* »

45-050-10
BOYNES, « LE CLOS DE MAÎTRE FOULQUES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Clos de Maître Foulques Département : Loiret *Civitas* : Sénons X : 602 440 m Y : 2 348 700 m	Commune : Boynes Région : Centre-Val de Loire Numéro Patriarche : - Prospection aérienne (2005, 2006, 2009, 2011) Surface totale décapée : 0 m² Surface estimée : 2,8 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2005, 2006, 2011 ; CONY 2017 ; GODEFROY 2009	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Le Clos de Maître Foulques* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy entre 2005 et 2011, mais aussi par F. Tardif en 2009.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un système d'enclos accolés à fossé rectilignes. L'enclos principal, de forme quadrangulaire, délimite un espace de 0,5 ha. Aucun accès n'est visible sur les clichés. L'enclos secondaire est un trapèze de 2,3 ha dont l'extrémité orientale du côté sud ne rejoint pas l'enclos principal. Il est possible qu'un accès par interruption y existe si ce n'est la cause d'une conservation différentielle. Le prospecteur attribue le site à la période protohistorique.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Boynes, « *Le Clos de Maître Foulques* » (Cliché D. Chesnoy, 2011)

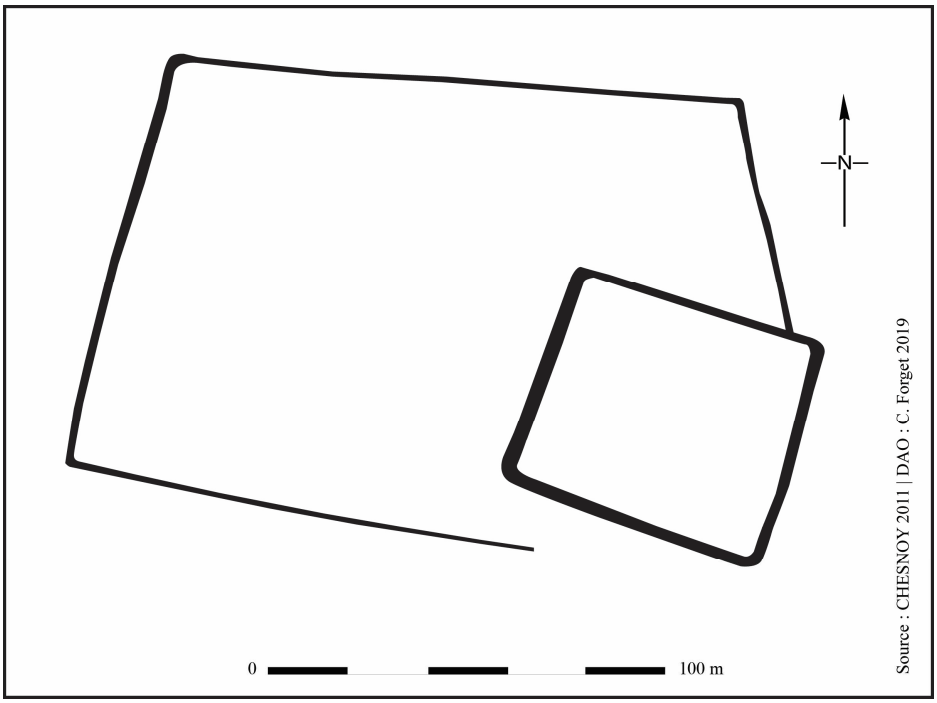

Boynes, « *Le Clos de Maître Foulques* »

45-050-11/52
BOYNES, « LE GRAND CLOS DE PARVILLE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Grand Clos de Parville	Commune : Boynes
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 110 006 AH
X : 601 675 m	Diagnostic (2006)
Y : 2 344 340 m	Surface totale décapée : 5 859 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. D1-2 ancien	Établissement rural de rang C1
Bibliographie :	
GERNIGON 2007 ; GUIOT 2015k	

Présentation du site

Le site découvert au lieu-dit « *Le Grand Clos de Parville* » a été observé lors de la réalisation de la tranche H de l'autoroute A19. Les vestiges ont pu être mis en relation entre eux. Ils correspondent à une occupation de type rural et prennent place au Hallstatt D1-2 ancien.

Période 1 (Hallstatt D1-2 ancien) : un indice de site rural

Les vestiges associés au sein de cette phase d'occupation se composent de quelques fosses et silos, d'une palissade, d'un bâtiment et d'une incinération.

Les vestiges

Plusieurs fosses sont susceptibles de faire partie de cette occupation, en raison de leur proximité géographique avec les vestiges datés. Seule St. 538 a été testée. Il s'agit d'une cuvette de 0,40 m de diamètre très arasée. La fosse 355 est un creusement subcirculaire de 1,90 m de diamètre pour 0,60 m de profondeur qui a été interprété comme un silo. Le comblement a livré de la céramique attribuée au Hallstatt D1-2 ancien. La structure 543 n'a pas été sondée, mais est similaire à la fosse 355 en termes de dimensions et au niveau de son comblement de surface. Il pourrait aussi s'agir d'un silo.

Un alignement de trous de poteau a été suivi sur cinq mètres, immédiatement à l'ouest des silos. Un seul a été testé, mais il n'a pas livré de mobilier. Il s'agit vraisemblablement d'une palissade, dont la structure 529 pourrait constituer la continuité, et pourquoi pas le fait 542 voire 528.

À un peu moins de dix mètres à l'ouest de la palissade se trouve un ensemble de trous de poteau et de fosses pouvant matérialiser la présence d'un bâtiment (B1). Le plan de l'édifice est difficile à lire. Il pourrait s'agir d'une unité architecturale quadrangulaire de 4 m de long sur 2 m, soit 8 m² de surface.

La fosse 527 est située à environ quatre mètres au nord-est des silos. Il s'agit d'un petit creusement en cuvette circulaire de 0,30 m de diamètre atteignant seulement 0,10 m de profondeur. Un fond ombiliqué de vase très mal cuit contenant des ossements incinérés y a été observé. Il s'agit vraisemblablement d'un pot à incinération. Le vase a été attribué au premier âge du Fer.

Le mobilier

Aucune information supplémentaire n'a été exposée sur le mobilier au sein du rapport de diagnostic.

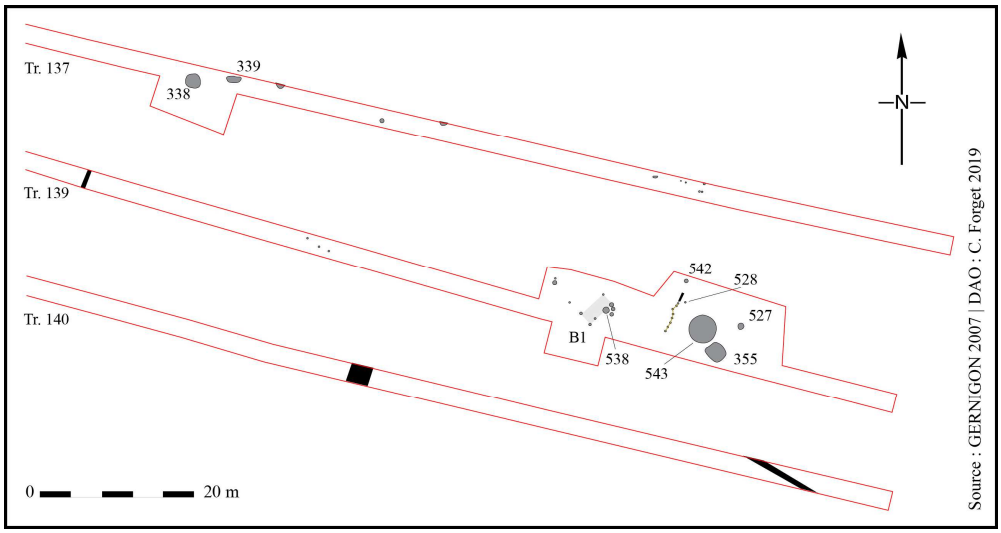

Boynes, « *Le Grand Clos de Parville* »

Synthèse

Le site du lieu-dit « *Le Grand Clos de Parville* » présente des vestiges qui ne sont pas tous contemporains. La plus ancienne structure est un silo (St. 338) attribué à l'âge du Bronze final. Il semble isolé, dans la partie nord-ouest de la fouille. Pourtant, il se peut que la structure 339, non testée et située à proximité, ait eu la même fonction, bien que sa datation soit inconnue. L'occupation qui nous intéresse prend place à environ une soixantaine de mètres au sud-est. Il s'agit de silos, d'une palissade, d'un probable bâtiment et d'une fosse dont la vocation semble funéraire. Les quelques trous de poteau qui traduisent une certaine organisation forment deux groupes. Le premier concerne un alignement de sept trous de poteau renvoyant peut-être à une palissade. Le second, bien qu'il semble désorganisé, a fourni des trous de poteau dont certains contenaient des pierres de calage. Il se peut qu'ils renvoient à des bâtiments, mais aucun plan lisible n'a pu être proposé. L'état arasé du site ne contribue pas à une lisibilité optimale du plan, et cela pourrait expliquer la disparition de certaines structures. Seuls deux faits ont pu faire l'objet d'une datation : la fosse à incinération 527, attribuée au Hallstatt et le silo 355, daté du Hallstatt D1. Aucun indice ne permet de savoir si l'occupation domestique peut être mise en relation avec le dépôt funéraire, ou si au contraire, ils se succèdent dans le temps.

45-050-01
BOYNES, « LE HAUT DES BORDES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Haut des Bordes	Commune : Boynes
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 050 014 AH
X : 602 629 m	Diagnostic (2006)
Y : 2 344 161 m	Surface totale décapée : 29 616 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Bz. final III/Ha. C	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHEMIN 2006a, 2006b	

Présentation du site

Le site du « *Haut des Bordes* » a été mis au jour lors des opérations archéologiques liées au projet autoroutier A19, au niveau de la tranche I1. À cet endroit, il touche les communes de Boynes, Batilly-en-Gâtinais, Barville-en-Gâtinais et Beaune-la-Rolande. Les vestiges rencontrés sur le terrain consistent en un fossé, plusieurs fosses et quelques structures de stockage de type silo.

Période 1 (Âge du Bronze final/Hallstatt C) : un site à vocation agricole

Au total, douze fosses dont certaines semblent être des silos et un fossé ont été observées.

Les vestiges

La fosse 2, de forme circulaire, affiche un diamètre à l'ouverture de 1,50 m pour une profondeur conservée ne dépassant pas un mètre. Ses parois montrent un profil vertical dans sa moitié nord, mais est différent au sud, où il est plutôt piriforme. Le comblement a livré des fragments de céramique attribués à la transition entre l'âge du Bronze final et le début du Hallstatt. Il s'agit vraisemblablement d'un silo. La structure 3 est apparue sous la forme d'une

grande tâche de six mètres de diamètre. D'après les fouilleurs, il s'agirait d'un ensemble de silos qui ont été perturbés soit par d'éventuels creusements postérieurs au même endroit, soit par leur propre fusion. La coupe est-ouest a permis d'étudier le profil d'un silo de 1,80 m de diamètre pour une profondeur de deux mètres sous le niveau actuel. Il semble adopter un profil piriforme. La coupe nord-sud a permis de détecter un autre silo d'un diamètre de 2,30 m pour une profondeur de deux mètres. Ses parois adoptent un profil vertical. Le mobilier céramique renvoie à la même datation que pour St. 2. La fosse 4 est localisée au nord de l'ensemble 3. De forme subcirculaire, elle mesure 1,50 m de long pour un mètre de large et 0,30 m de profondeur. Elle affiche un profil en cuvette et un fond relativement plat. Des fragments de céramique, d'ossements brûlés, des éclats de silex, des pierres chauffées ainsi qu'une fusaïole en terre cuite proviennent du comblement unique de la structure. Sa fonction n'a pas pu être appréhendée. Le matériel céramique a fourni la même datation que précédemment. Les cinq fosses de la tranchée complémentaire n'ont été observées qu'en surface (non représentées sur le plan). Au vu de leur taille et de leurs dimensions, il pourrait s'agir d'autres silos.

Le mobilier

Le matériel céramique n'a pas fait l'objet d'un développement explicite au sein du rapport de fouille. Les informations disponibles à ce sujet sont donc relativement pauvres. Le corpus ne semble pas très étoffé. Les éléments ont pu être datés de la transition entre la fin de l'âge du Bronze et le début de l'âge du Fer.

Synthèse

Le diagnostic pratiqué au lieu-dit « *Le Haut des Bordes* » à Boynes a permis de mettre en avant une occupation datée de la transition entre la fin de l'âge du Bronze et le début du Hallstatt. Il s'agit visiblement d'une aire de stockage, dont une partie a été perturbée par des creusements postérieurs. Aucune structure d'habitat n'est apparue au décapage. Il est probable que la zone résidentielle soit éloignée de l'aire d'ensilage, comme cela a été observé sur d'autres sites. L'habitat peut aussi se trouver à quelques mètres des silos, en dehors de l'emprise sondée. En l'état actuel des connaissances, aucune hypothèse ne prévaut sur une autre.

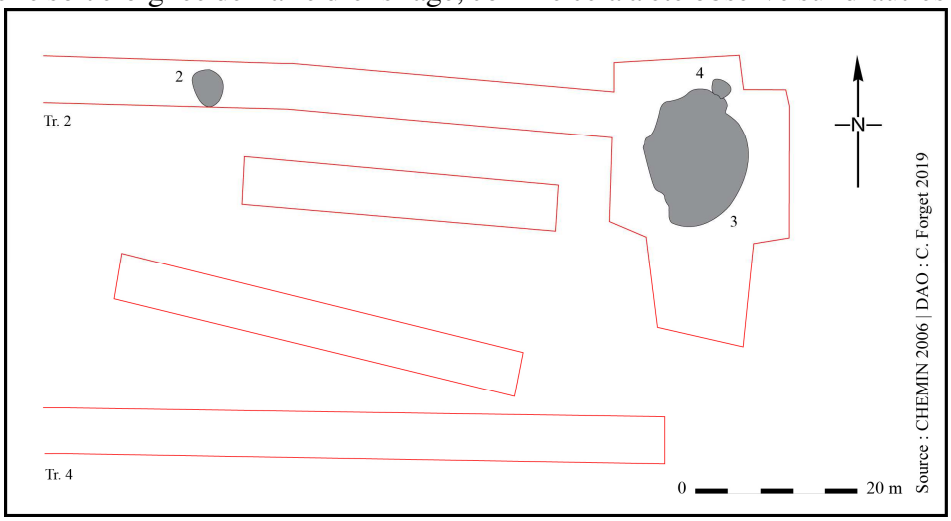

Boynes, « *Le Haut des Bordes* »

45-050-013
BOYNES, « LES BONNETS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Bonnets	Commune : Boynes
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 603 012 m	Diagnostic (2012)
Y : 2 347 535 m	Surface totale décapée : -
	Surface estimée : 0,023 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT ?	Espace funéraire
Bibliographie :	
CHESNOY 2012	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Les Bonnets* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2012.

Période 1 (La Tène ?) : un espace funéraire

L'enclos quadrangulaire

Un enclos quadrangulaire d'environ quinze mètres de côté pourrait être un enclos à vocation funéraire. Les clichés ne fournissent aucun indice sur un quelconque aménagement interne. Le prospecteur attribue l'enclos à la période protohistorique.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

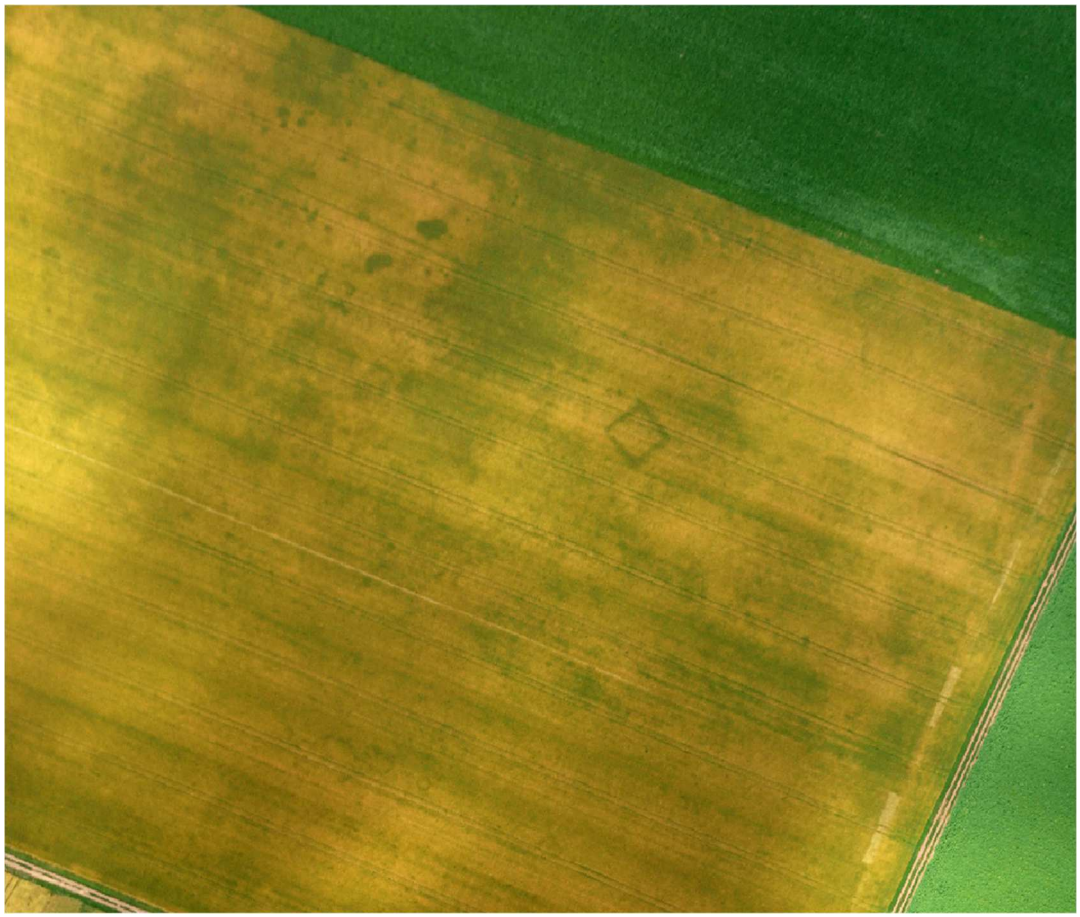

Boynes, « *Les Bonnets* » (Cliché D. Chesnoy, 2012)

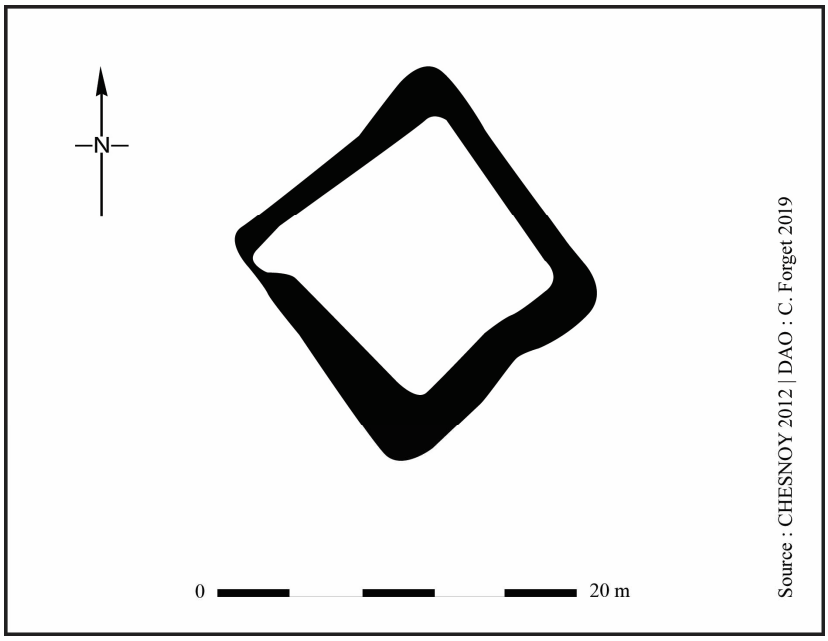

Boynes, « *Les Bonnets* »

45-050-14
BOYNES, « LES CHAMPS NOIRS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Bois de Giroux Département : Loiret *Civitas* : Sénons X : 602 780 m Y : 2 346 450 m	Commune : Boynes Région : Centre-Val de Loire Numéro Patriarche : - Prospection aérienne (2001, 2004, 2005, 2011, 2012) Surface totale décapée : 0 m² Surface estimée : 3,6 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2001, 2004, 2005, 2011, 2012 ; CONY 2017	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Les Champs Noirs* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy entre 2001 et 2012.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un système d'enclos accolés. L'enclos principal est de forme quadrangulaire. Ses fossés rectilignes délimitent une surface de 0,7 ha. Un possible accès est visible à l'extrémité ouest du côté sud. L'enclos secondaire se développe à l'ouest. Il adopte une forme trapézoïdale et enserre une surface d'environ 1,5 ha. La surface totale est donc de 2,9 ha. Une interruption qui semble délibérée est visible à l'extrémité orientale de son côté nord. Un troisième enclos vient s'accoler au niveau de l'angle nord-est de l'enclos secondaire. Il forme un trapèze d'environ 1,4 ha dont le côté sud n'est pas complet. Aucune entrée n'a été discernée. Il pourrait s'agir d'un aménagement participant à une seconde phase d'occupation de l'établissement rural. Le prospecteur attribue le site à La Tène finale.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

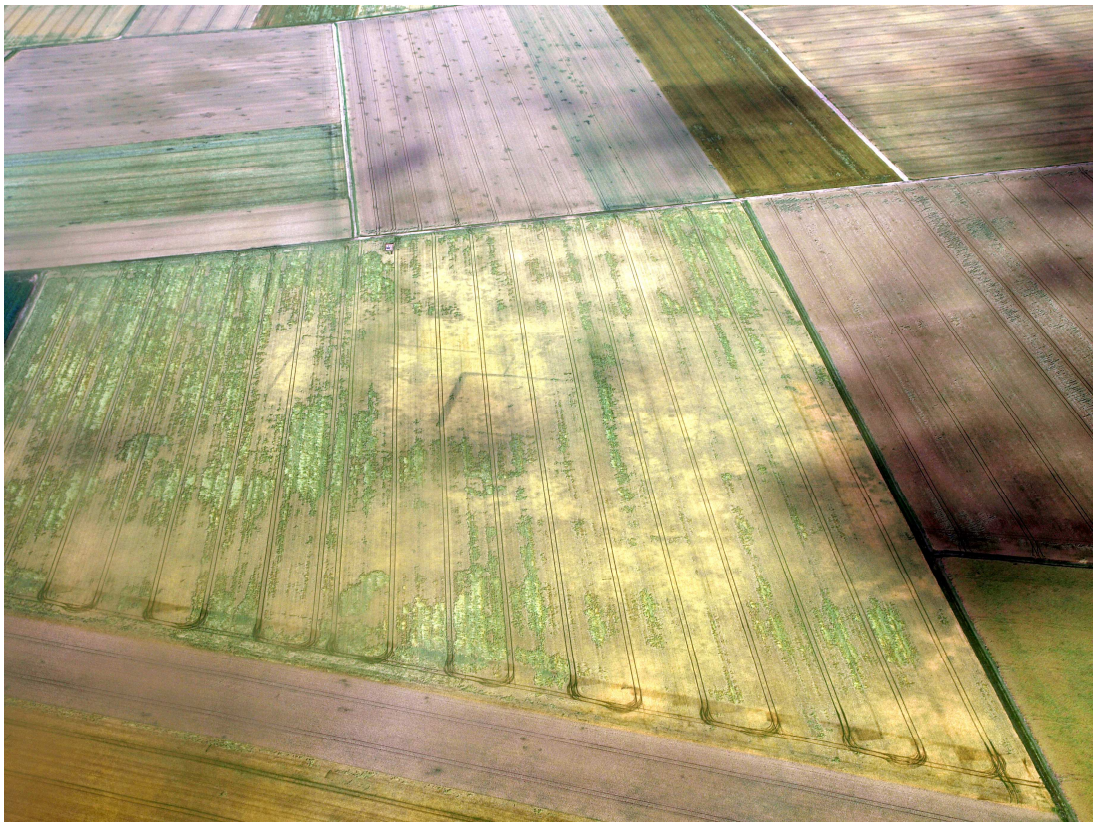

Boynes, « *Les Champs Noirs* » (Cliché D. Chesnoy, 2012)

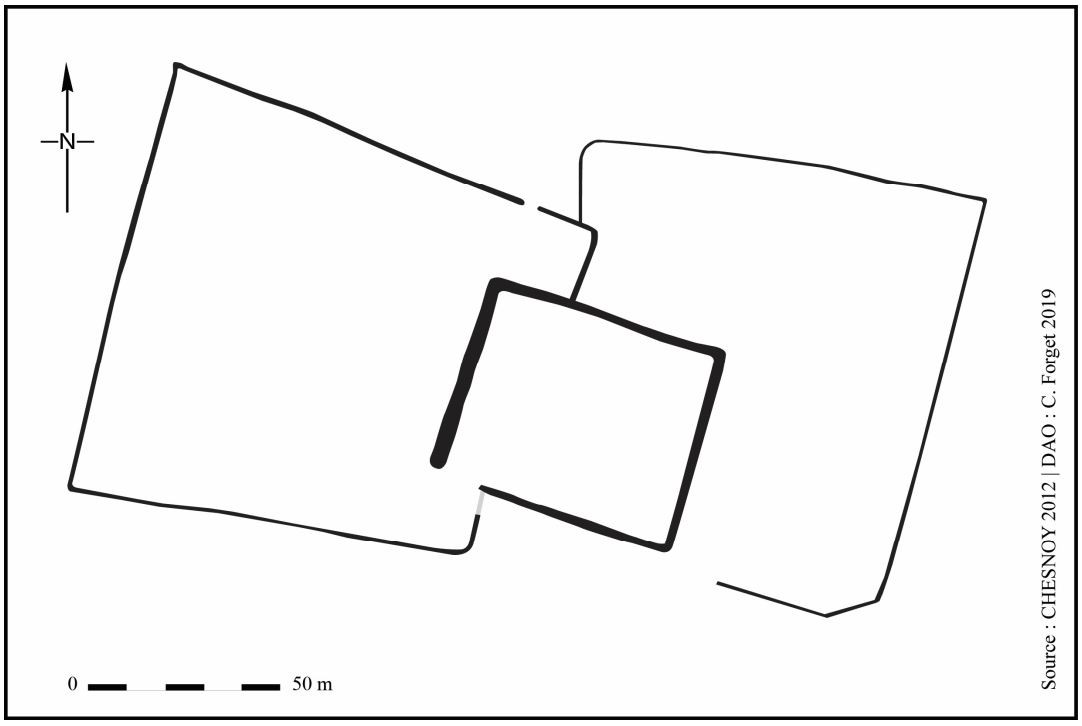

Boynes, « *Les Champs Noirs* »

45-050-15
BOYNES, « LES KYRIELLES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Kyrielles Département : Loiret *Civitas* : Sénons X : 603 144 m Y : 2 348 466 m	Commune : Boynes Région : Centre-Val de Loire Numéro Patriarche : - Prospection aérienne (1995, 2001, 2004, 2006, 2007, 2009, 2011) Surface totale décapée : 0 m² Surface estimée : 0,4 ha, 2,2 ha, 5 ha, 1,2 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 1995, 2004, 2011 ; CONY 2017 ; DEVILLIERS 2001, 2006, 2007 ; GODEFROY 2009, 2015	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Les Kyrielles* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy entre 1995 et 2011, mais aussi par F. Tardif entre 2001 et 2009.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est constitué de quatre ensembles fossoyés renvoyant sans doute à quatre phases d'utilisation différentes au vu de leurs orientations et des recoupements visibles. N'ayant aucune information sur la chronologie du site, nous allons les décrire d'ouest en est. Le premier enclos est de forme quadrangulaire et enserre une surface de 0,4 ha. Un accès par interruption est visible au niveau de son côté occidental. Le second ensemble est un système d'enclos accolés à fossés rectilignes de 1,2 ha minimum. L'enclos principal est de forme quadrangulaire et s'étend sur 0,4 ha. Aucun accès n'y a été discerné. L'enclos secondaire est incomplet, mais certainement de forme trapézoïdale. Il délimite une surface minimum de 0,8 ha. Là encore,

aucune entrée n'a été vue. Ces deux ensembles sont en partie installés dans la surface d'un grand enclos polygonal d'environ 5 ha. Cet enclos recoupe ou est recoupé par les deux ensembles décrits précédemment. Son côté oriental est totalement ouvert. Une entrée a pu exister à cet endroit, mais il pourrait s'agir d'une conservation différentielle. Enfin, le dernier ensemble est un enclos trapézoïdal à fossés rectilignes qui prend place au nord du troisième ensemble. Il recoupe ou est recoupé par ce dernier. Cet enclos délimite un espace de 1,2 ha pour lequel aucun accès n'est visible. Le prospecteur date le site de la fin de l'âge du Fer.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Boynes, « *Les Kyrielles* » (Cliché D. Chesnoy, 2011)

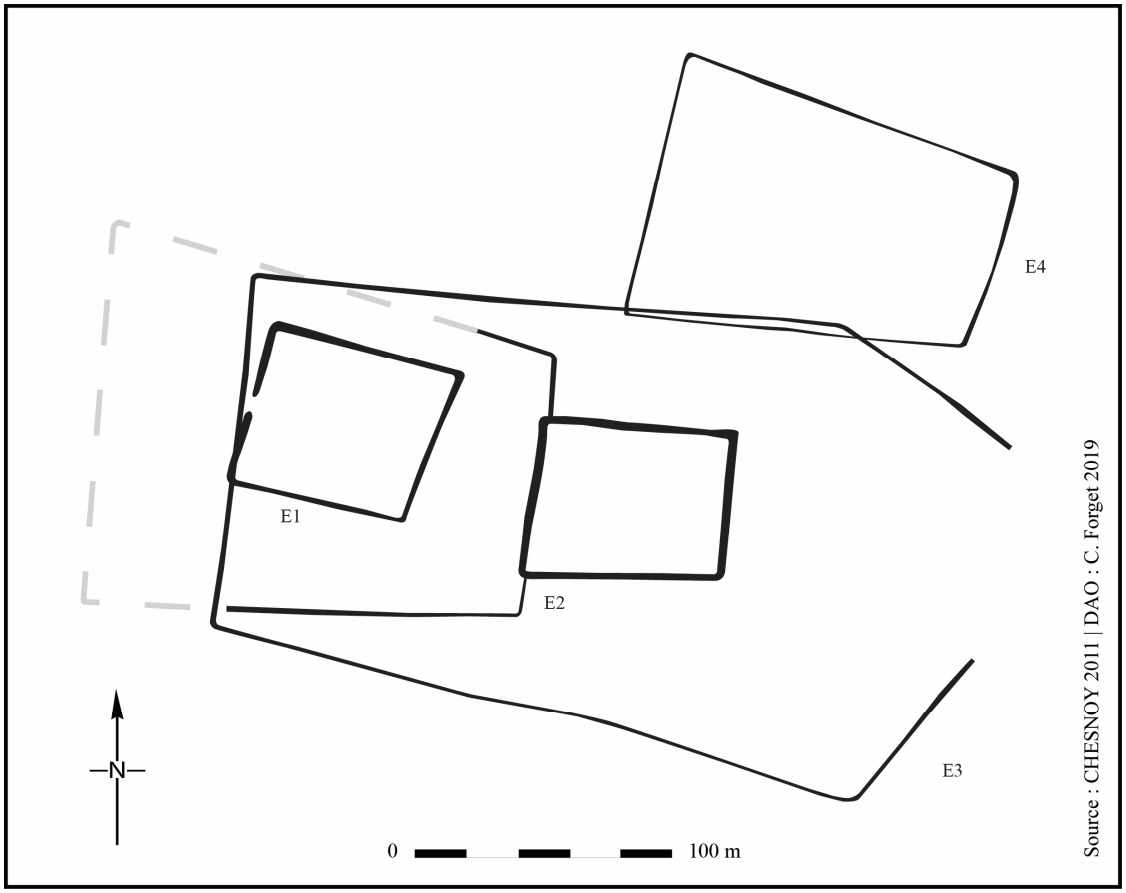

Boynes, « *Les Kyrielles* »

45-050-16
BOYNES, « LES VARENNES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Varennes	Commune : Boynes
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 600 760 m	Prospection aérienne (2005, 2006)
Y : 2 344 810 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 3,6 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2005, 2006	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Les Varennes* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2005 et en 2006.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site semble être un système d'enclos accolés. Le recoupement de certains fossés et leur disposition laisse penser à au moins deux phases d'occupation. L'enclos principal est un trapèze à fossés rectilignes de 0,48 ha pour lequel un accès par interruption est visible sur le côté occidental. L'enclos secondaire n'est pas visible dans sa totalité. Il doit être de forme trapézoïdale ou quadrangulaire et enserre un espace minimum d'un peu plus de 2 ha. Un fossé de partition le sépare en deux espaces de taille inégale. Ce fossé est interrompu en son centre avec l'aménagement d'un accès. Ce dernier est légèrement décalé par rapport à l'axe de l'entrée de l'enclos principal. Enfin, plusieurs fossés peuvent participer à un système de parcellaire. Le fossé au nord recoupe ou est recoupé par l'enclos secondaire. Le prospecteur attribue le site à la période protohistorique.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Boynes, « *Les Varennes* » (Cliché D. Chesnoy, 2005)

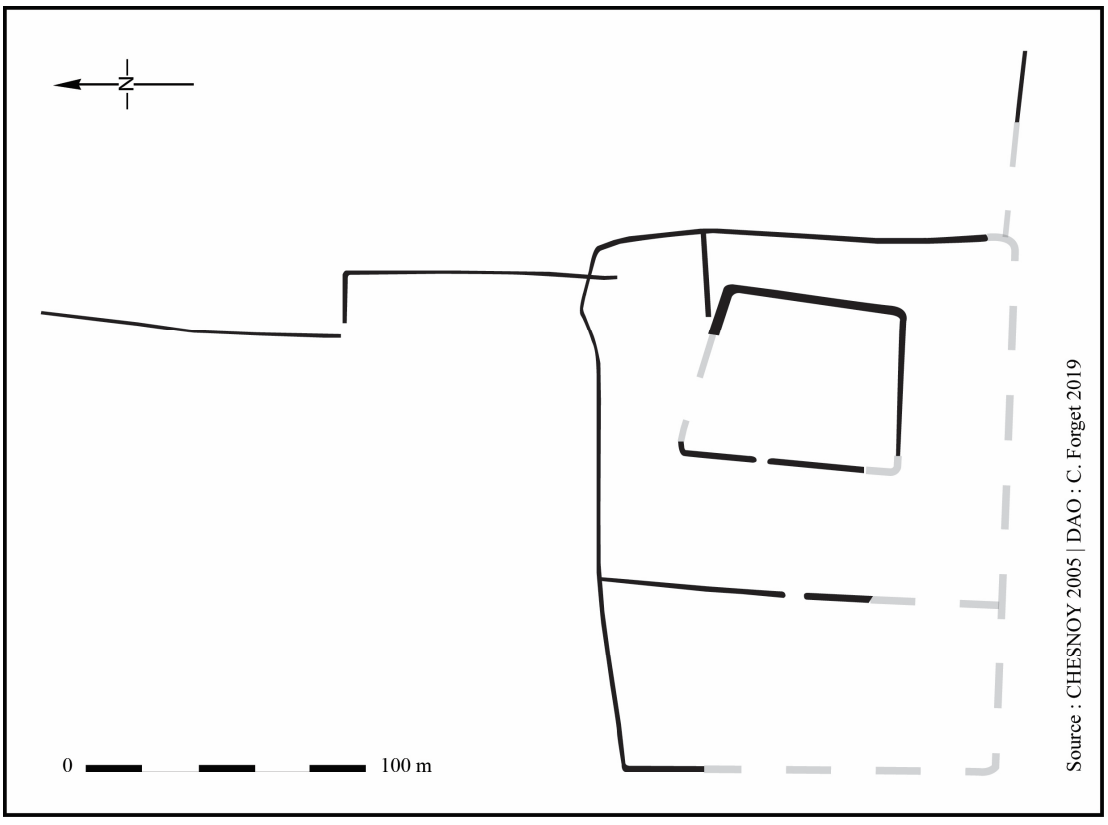

Boynes, « *Les Varennes* »

45-050-17
BOYNES, « ROUVRE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Rouvre	Commune : Boynes
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 602 187 m	Prospection aérienne (2005)
Y : 2 345 633 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 1 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2005, 2006	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Rouvre* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2005.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site n'est visible que partiellement. L'enclos, sûrement de forme trapézoïdale, délimite un espace minimum de 1 ha. Seul son côté oriental et le départ de ses côtés nord et sud sont visibles. Un second fossé s'appuie sur l'extrémité du côté nord et se développe en direction du nord-est. Il peut s'agir de départ d'un autre enclos ou d'un fossé parcellaire.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Boynes, « *Rouvre* » (Cliché D. Chesnoy, 2005)

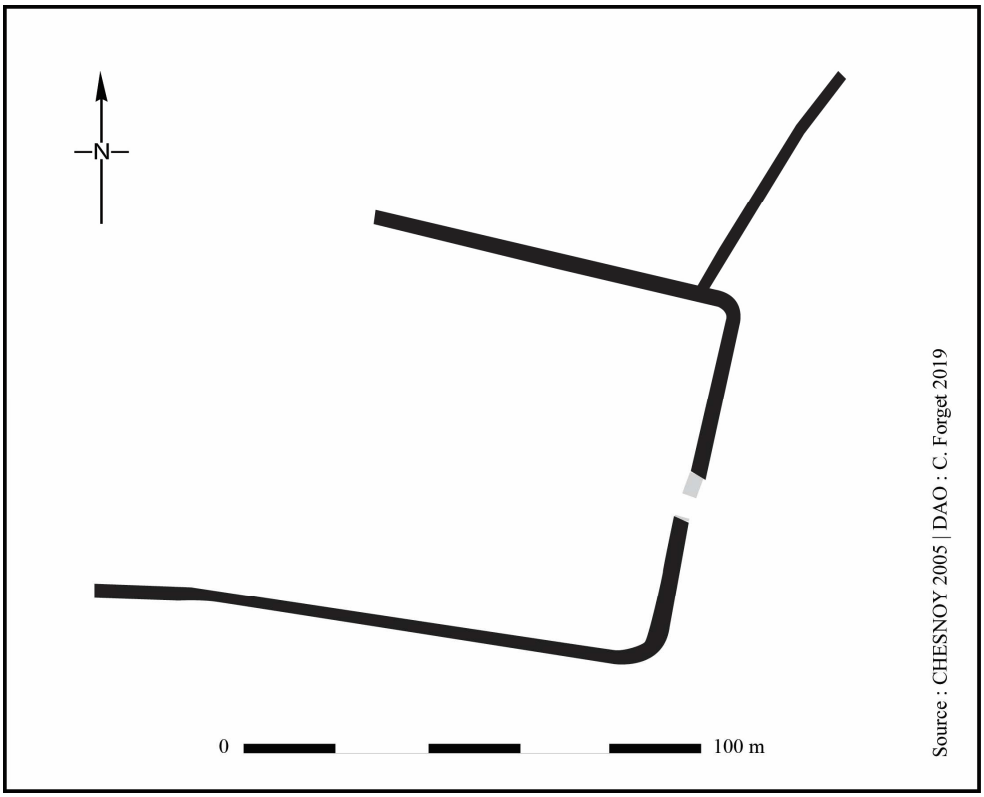

Boynes, « *Rouvre* »

45-050-18
BOYNES, « TOURNEBŒUF »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Tournebœuf Département : Loiret *Civitas* : Sénons X : 600 400 m Y : 2 347 680 m	Commune : Boynes Région : Centre-Val de Loire Numéro Patriarche : - Prospection aérienne (1999, 2005, 2006, 2008, 2010, 2011) Surface totale décapée : 0 m² Surface estimée : 1 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT ? Période 2 : LT D ?	Espace funéraire Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 1999, 2005, 2006, 2010, 2011 ; DEVILLIERS 2006 ; GODEFROY 2008, 2015	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Tournebœuf* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy entre 1999 et 2011, mais aussi par F. Tardif en 2006 et en 2008.

Période 1 (LT ?) : un indice de site rural

L'enclos

Un petit enclos de forme ovale se trouve à environ deux cent trente mètres au sud-est de l'enclos quadrangulaire. Il s'étend sur environ 150 m². Il pourrait s'agir d'un enclos à vocation funéraire. Le prospecteur ne propose pas de datation, mais nous proposons de l'associer à l'établissement rural mentionné plus haut.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Boynes, « *Tournebœuf* » 1 (Cliché D. Chesnoy, 2005)

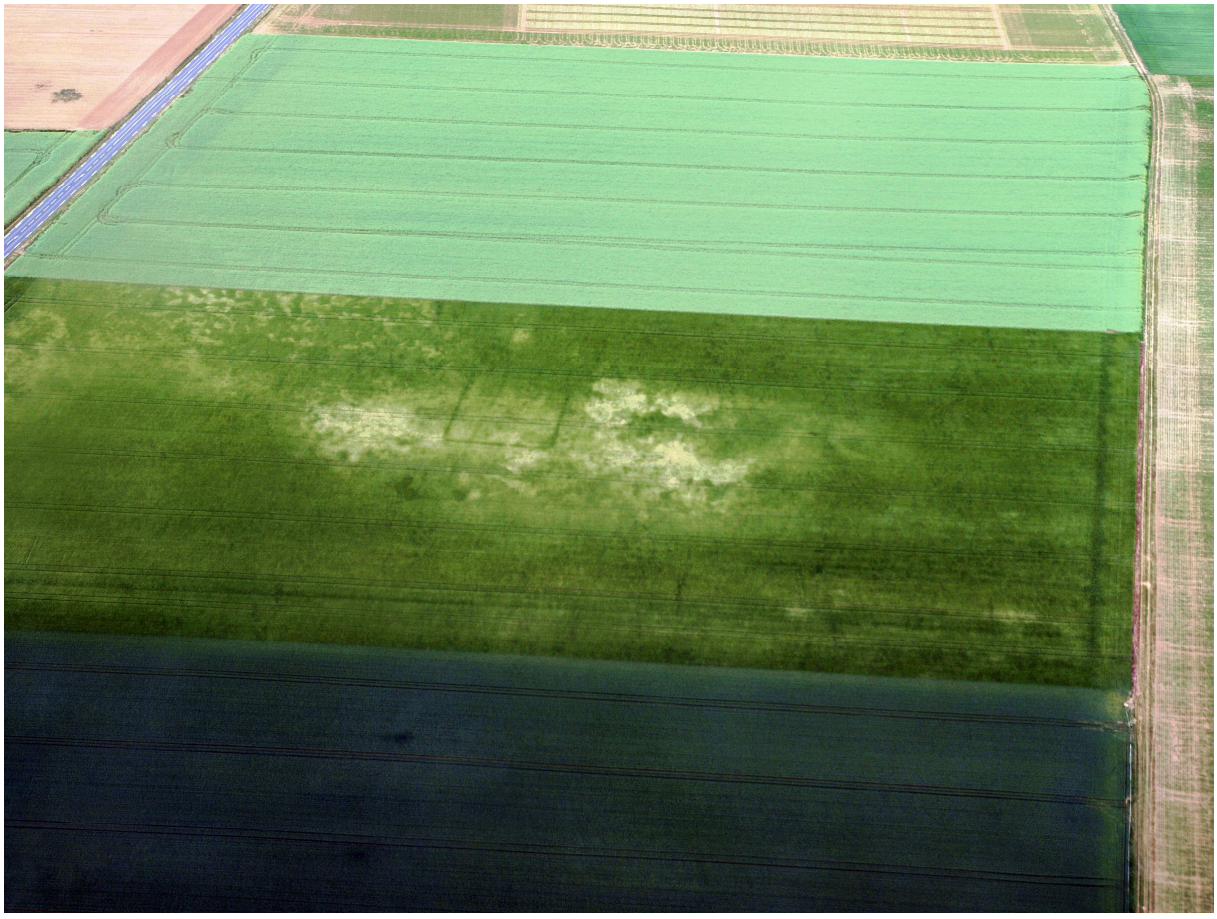

Boynes, « *Tournebœuf* » 2 (Cliché D. Chesnoy, 2011)

Période 2 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un petit enclos trapézoïdal à fossés rectilignes de 0,1 ha agrémenté d'un accès par interruption sur son côté oriental. Un large fossé de partition sépare l'espace interne en deux zones de surface inégale. D. Godefroy interprète le site comme un système d'enclos accolés. Cependant, nous n'avons vu aucune trace de ce fossé sur les photographies à notre disposition et interprétons donc le site comme un enclos simple. D. Chesnoy n'attribue aucune datation au site.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

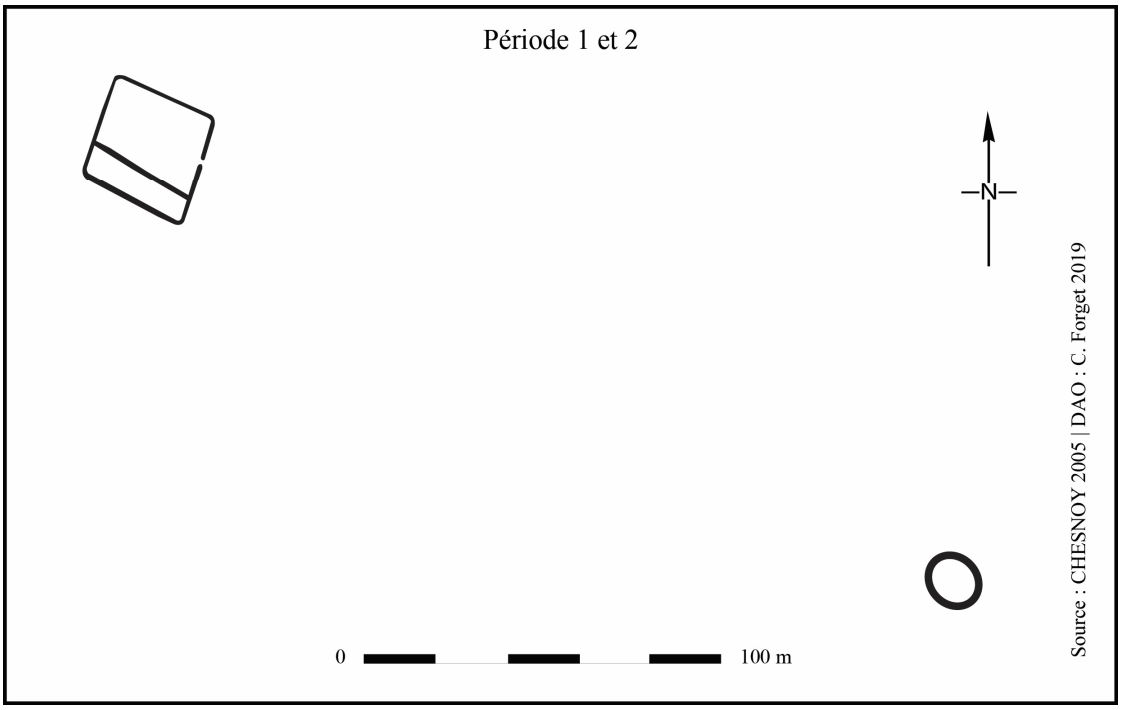

Boynes, « *Tournebœuf* » 1 et 2

COMMUNE DE BRAY-SAINT-AIGNAN

45-051-01
BRAY-SAINT-AIGNAN, « LA CHAPPE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Chappe	Commune : Bray-en-Val
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 604 310 m	Surface totale décapée : -
Y : 2 314 590 m	Surface estimée : -
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. D3 ?	Espace funéraire
Bibliographie :	
MILCENT 2004 ; SIMONIN 2004	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *La Chappe* » a été observé au XIXe s.

Période 1 (Hallstatt D3) : un espace funéraire

Le tumulus

Le tertre se trouve sur la terrasse de la forêt domaniale d'Orléans, à un peu moins de dix kilomètres de la Loire, et serait entouré de trois autres tertres de dimensions plus modestes. Celui de « *La Chappe* » atteint quarante-trois mètres de diamètre pour une hauteur conservée de 4 m. Selon P.-Y. Milcent, il s'agit du plus grand monument funéraire de la forêt d'Orléans et fait partie des grands *tumuli* princiers du Ve s. av. notre ère.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

COMMUNE DE BRIARE

45-053-01
BRIARE, « LE CHÂTEAU DES ROCHES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Château des Roches	Commune : Briare
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 053 025 AP
X : 630 170 m	Diagnostic (2004)
Y : 2 294 105 m	Surface totale décapée : 4 419 m²

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. C/D1-2 ancien	Établissement rural de rang C0

Bibliographie :

LICHON 2004

Présentation du site

La commune de Briare n'a fourni qu'un indice de site protohistorique, au niveau du lieu-dit « *Le Château des Roches* ». Deux structures ont pu être mises au jour, pour la période du Hallstatt final. Il faut attendre la période gallo-romaine pour qu'une nouvelle occupation s'installe à cet emplacement.

Période 1 (Hallstatt C/D1-2 ancien) : un indice de site rural

Deux fosses constituent les seuls vestiges associés à cette phase d'occupation

Les fosses

Les deux structures repérées lors du décapage correspondent à deux fosses (St. 1 et 2). La première, de forme subcirculaire, s'étend sur un diamètre de 1,65 m, pour une profondeur conservée de 0,44 m. La seconde fosse se trouve à environ trente-cinq mètres au nord de la fosse 1. Elle aussi de plan subcirculaire, elle mesure 1,30 m de diamètre, pour une profondeur

conservée de 0,30 m. Le mobilier céramique prélevé au sein des deux structures a pu être attribué à une période comprise entre le Hallstatt C et le Hallstatt D1-2 ancien.

Le mobilier

Bien que deux structures seulement aient été fouillées, pas moins de sept cent trente-quatre fragments de céramique ont pu être prélevés, pour un NMI de 54. Le corpus est très homogène. Il se compose à 77,1 % de céramique à pâte grossière, à 19,9 % de céramique à pâte semi-fine et le reste de céramique à pâte fine. Quelques formes ont pu être observées : sept coupes, six jattes présentant un décor cannelé très discret, une jatte à méplat (forme de petit diamètre à bord éversé) dont la finesse du traitement ainsi que le fond ombiliqué sont remarquables, trois pots à profil sinueux et col éversé et trois pots et jarres à décor digité ou à la baguette et/ou décorés au cordon.

L'étude de l'ensemble céramique a permis de l'attribuer aux ensembles régionaux du Hallstatt C/D1-2 ancien. En effet, les éléments identifiés s'éloignent de ce que l'on connaît pour l'âge du Bronze final IIIB. Ces différences sont en fait une évolution de certains éléments (lèvres arrondies, profils sinueux des pots à décor cannelé, disparition de la rupture panse/col sur les pots à décor impressionné et/ou à cordon rapporté). En parallèle, de nouvelles formes font leur apparition comme la jatte à méplat, les coupes à lèvre impressionnée ou à bord convergent ainsi que les pots à profil en tonneau.

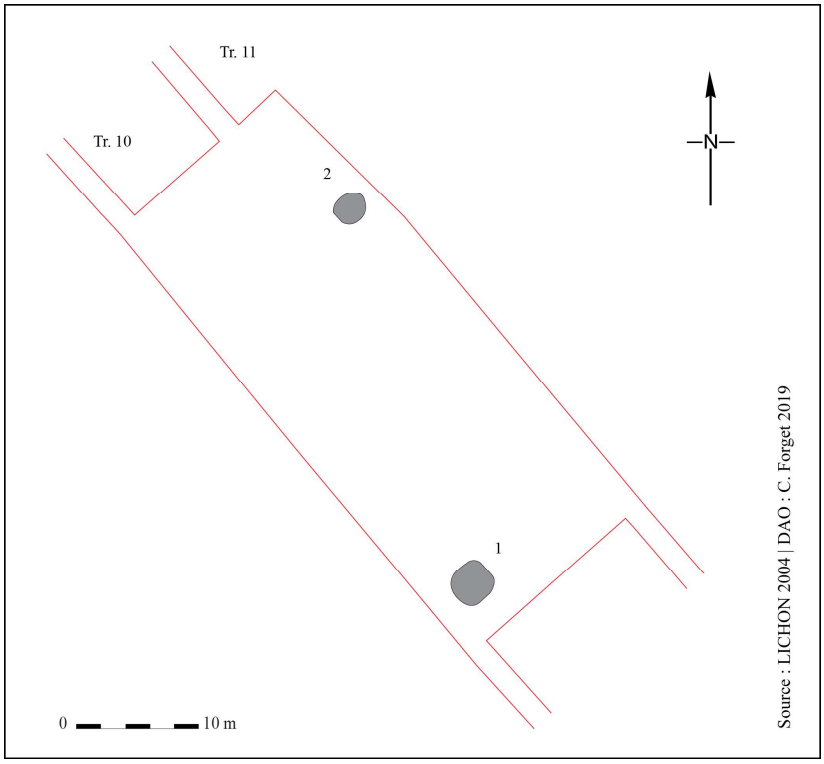

Briare, « *Le Château des Roches* »

Synthèse

Le peu de structures hallstattiennes repérées au cours du diagnostic de 2004 ne permet que difficilement de poursuivre la réflexion à propos du site. Le mobilier prélevé au cours de la fouille semble indiquer que l'habitat auquel renvoient les fosses se trouve à proximité de l'emprise décapée. Un diagnostic sur la parcelle voisine permettra sans doute de valider cette hypothèse.

COMMUNE DE BROMEILLES

45-056-01
BROMEILLES, « L'ORMAILLE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : L'Ormaille – Hameau de Mainville	Commune : Bromeilles
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 612 673 m	Fouille préventive (1971)
Y : 2 356 723 m	Surface totale décapée : -

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT A récente/B2	Espace funéraire

Bibliographie :

LEJOUR & POMPÉE 1971

Présentation du site

Le site faisant l'objet de la présente notice se trouve au lieu-dit « *L'Ormaille* » sur la commune de Bromeilles. Il a été découvert en 1970 en raison d'une activité agricole prononcée. L'année suivante, une fouille a été réalisée aux divers emplacements où les labours avaient mis au jour des vestiges archéologiques. Une trentaine de sépultures ainsi qu'un petit enclos fossoyé quadrangulaire ont ainsi pu être étudiés. Aucun décapage extensif n'a été opéré et ce sont des sondages ponctuels qui ont été réalisés autour des fosses sépulcrales et de l'enclos.

Période 1 (La Tène A récente/B2) : un espace funéraire

Les sépultures

Trente-deux sépultures ont été fouillées. Quatorze d'entre elles sont de forme rectangulaire, huit adoptent une forme trapézoïdale, une est ovale et une autre est irrégulière. Le reste des sépultures n'a pas livré de limites nettes permettant de délimiter le creusement. La longueur des creusements varie entre 0,80 m et 3,10 m tandis que leur largeur est comprise entre 0,45 m et 1 m. Leur profondeur oscille entre 0,50 m et 0,85 m. Six catégories de sépultures

ont été identifiées. La première regroupe douze faits (St. 4, 6, 7, 9, 13, 14, 21, 23, 25, 26, 30 et 32) qui contenaient un défunt (dans des proportions différentes d'une tombe à une autre), du mobilier et des blocs de pierre correspondant à un coffrage ou à une couverture. La seconde catégorie concerne elle aussi douze sépultures (St. 1, 2, 8, 11, 16, 19, 20, 22, 24, 27, 28 et 31). Il s'agit de faits contenant un corps protégé par un coffrage ou une couverture de blocs de pierre, mais ne contenant pas de mobilier. La troisième catégorie regroupe quatre creusements (St. 3, 10, 18 et 29) ne contenant ni corps, ni mobilier et pas ou trop peu de blocs de pierre pour y voir un aménagement concret. Enfin, la dernière catégorie regroupe les faits ne rentrant dans aucune des catégories énoncées précédemment. Il s'agit de tombes contenant seulement du mobilier (St. 17), un corps seul (St. 12), un corps et du mobilier (St. 15) ou seulement un coffrage de blocs de pierre (St. 5). En règle générale, l'état de conservation des squelettes était médiocre et dans un état de fragmentation prononcé.

L'enclos

L'enclos 1 est orienté nord-ouest/sud-est. Il adopte un plan grossièrement carré de 5,45 m de long et 4,85 m de large, soit un espace de 26,4 m². Le fossé qui le constitue affiche une largeur qui varie entre 0,21 m et 0,25 m. La profondeur conservée de l'ouvrage est comprise entre 0,80 m et 0,85 m. Aucun aménagement n'a été discerné au fond du fossé ni au centre de l'enclos. Le creusement n'a pas livré de mobilier. Les tombes 15, 16 et 20 semblent le recouper.

Le mobilier

Quatorze sépultures contenaient du mobilier. Il s'agit presque exclusivement de mobilier métallique. Quelques productions en pâte de verre et en pierre complètent le corpus. Pas un seul tesson de céramique ni fragment de faune n'ont été rencontrés.

Les objets métalliques sont les suivants : une épée dans son fourreau, une chaîne de suspension, un fer de lance (St. 4), un anneau en bronze (St. 6), une épée dans son fourreau, une chaîne de suspension, un fer et un talon de lance, un bracelet en fer, quatre fragments métalliques (St. 7), un anneau en fer (St. 9), une épée dans son fourreau, un fer de lance, deux anneaux de suspension en bronze de l'épée (St. 13), un torque et un bracelet en bronze (St. 14), une fibule et un anneau en fer (St. 15), une fibule en fer (St. 17), deux bracelets en bronze, une fibule en bronze (St. 21), une pointe de lance, un fourreau sans épée, un objet en fer pouvant correspondre à un umbo de bouclier (?) (St. 23), une fibule en fer (St. 25), une boucle en fer avec ardillon, un bracelet en bronze (St. 26), un torque et un bracelet en bronze (St. 30) ainsi qu'un morceau de fer provenant d'un objet indéterminé (St. 32).

La datation de la zone funéraire repose uniquement sur l'observation des épées et de la fibule en bronze. Deux des épées ainsi que la fibule en bronze ont pu être attribuées à La Tène I par les fouilleurs. L'utilisation du secteur semble se poursuivre au début de La Tène II, car l'une des deux épées restantes semble plus tardive, du fait de sa longueur. Les autres objets disponibles n'étaient pas assez caractéristiques pour espérer les attribuer à une période de La Tène en particulier. Au final, le site a été daté entre 400 et 300 av. notre ère, soit entre La Tène A2 et La Tène B2. En l'absence d'autres éléments de datation, il est difficile d'espérer

établir la chronologie exacte de cette zone funéraire. Il est possible que sa fondation soit intervenue plus tôt et que son utilisation se poursuive après La Tène B2.

Le mobilier en pâte de verre renvoie à trois perles en verre (un exemplaire transparent et deux bleues) provenant toutes du fait 21. Les objets en pierre sont au nombre de deux. Il s'agit d'un bracelet en schiste (St. 17) et d'une perle en pierre noire trouvée à proximité des perles en pâte de verre citées ci-dessus.



Bromeilles, « *L'Ormaille* »

Synthèse

La fouille de sauvetage réalisée en 1971 au lieu-dit « *L'Ormaille* », sur la commune de Bromeilles, a permis de mettre au jour une partie d'un espace funéraire laténien. Au total, ce sont trente-deux fosses sépulcrales ainsi qu'un petit enclos fossoyé qui ont été observés. Vingt-

six d'entre elles contenaient encore des restes du défunt et quatorze ont livré du mobilier. La détermination des sexes des individus n'a pas pu être réalisée à partir des restes osseux, du fait de leur mauvaise conservation, de leur fragmentation, mais aussi parce qu'ils n'ont pas été examinés par un anthropologue. La taille des fosses sépulcrales, lorsqu'elle a pu être mesurée, indique que la population était majoritairement adulte. Trois creusements de petite taille ont vraisemblablement servi à enterrer des immatures. Au vu du mobilier qu'elles contenaient, les tombes ont pu être classées en quatre catégories : quatre sépultures contenant de l'armement (lance, épée, bouclier), cinq à parures (torque, bracelet, anneaux et perles en pâte de verre, fibules en bronze), celles avec une ou plusieurs fibules en fer et celles qui sont vides de tout objet métallique. L'absence d'ossements et la présence de mobilier, même discriminant dans plusieurs cas, ne permettent que difficilement d'effectuer une répartition des tombes par sexe, catégorie d'âge ou catégorie sociale. L'enclos n'a quant à lui livré aucun vestige supplémentaire permettant de comprendre sa fonction exacte. Aucun trou de poteau n'a été discerné au fond des fossés et le sondage effectué dans l'espace interne n'a pas révélé de sépulture. La datation du site a été réalisée à partir de l'observation de trois des épées et de la fibule en bronze à partir des travaux de J. Déchelette. Deux des épées ont été datées de La Tène I, tout comme la fibule, tandis que la dernière épée semble plus tardive, et a été attribuée au début de La Tène II. Au final, les fouilleurs ont retenu une période allant de 400 à 300 av. J.-C., soit entre La Tène A2 et La Tène B2. L'absence de décapage extensif n'autorise pas une étude spatiale du site. Si la zone funéraire paraît scindée en deux groupes, c'est uniquement parce que l'espace situé entre les deux n'a pas été décapé. L'orientation des creusements est globalement la même et indique un respect du schéma originel. Pour autant, plusieurs cas de recoupements (deux entre fosses sépulcrales et entre trois fosses sépulcrales et l'enclos) indiquent une fréquentation des lieux assez longue pour voir ce type d'évènement se produire. Aucun indice permettant de penser que le site était délimité de manière physique n'a été observé, mais là encore, il convient de rester prudent en l'absence d'un décapage extensif.

COMMUNE DE BUCY-LE-ROI

45-058-01/11
BUCY-LE-ROI, « LA BUTTE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Butte	Commune : Bucy-le-Roi
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 058 007 AH
X : 570 068 m	Diagnostic (2004)
Y : 2 339 423 m	Surface totale décapée : 66 010 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. D1-2/D3	Établissement rural de rang C1
Bibliographie :	
GUIOT 2015c ; LERICHE 2006	

Présentation du site

La commune de Bucy-le-Roi a fait l'objet d'un diagnostic archéologique, dans le cadre des travaux liés à l'A19. C'est au lieu-dit « *La Butte* », sur la parcelle cadastrale ZE 15, que des vestiges hallstattiens ont été repérés. Six structures ont ainsi pu être mises au jour.

Période 1 (Hallstatt D1-2/D3) : un indice d'habitat rural

Une fosse et deux silos ont été attribués à cette période.

Les vestiges

La fosse 103.1 est de plan subcirculaire et mesure 1,50 m de diamètre pour une profondeur conservée de 1 m. Le comblement de la structure a livré deux cent dix-huit tessons de céramique et trente-neuf fragments de torchis, peut-être des éléments de parois de four ou de clayonnage. La céramique a pu placer le comblement de la structure au Hallstatt C/D3.

Le silo 101.3 est de plan subcirculaire et mesure 2,80 m de diamètre pour une profondeur conservée maximale de 1,20 m. Les parois de la structure sont irrégulières. Le

mobilier recueilli lors de la fouille de ce silo est assez important. La céramique (cinquante-trois fragments) a permis de proposer une datation similaire à celle de la fosse. Le silo 110.1, de forme circulaire, mesure 1,70 m de diamètre pour une profondeur conservée de 1,50 m. Il affiche un profil piriforme. Le corpus céramique (cent quatre-vingt-six tessons) a pu être attribué à la même période que le matériel prélevé au sein de St. 103.1 et 101.3.

Le mobilier

Au total, ce sont quatre cent cinquante-sept tessons de céramique qui ont été prélevés pour un NMI de 22. Les céramiques à pâte grossière représentent 95,4 % du corpus, tandis que le reste est composé de céramique fine. Les formes repérées sont les suivantes : deux vases de stockage dont l'un présente un col décoré de cordons moulurés, un vase situliforme décoré d'impressions digitées au-dessus de la lèvre, une jatte à paroi oblique, un bol/jatte à pâte fine et surfaces lissées, un bol caréné et plusieurs formes basses. L'ensemble a été attribué au Hallstatt D1-2/D3.

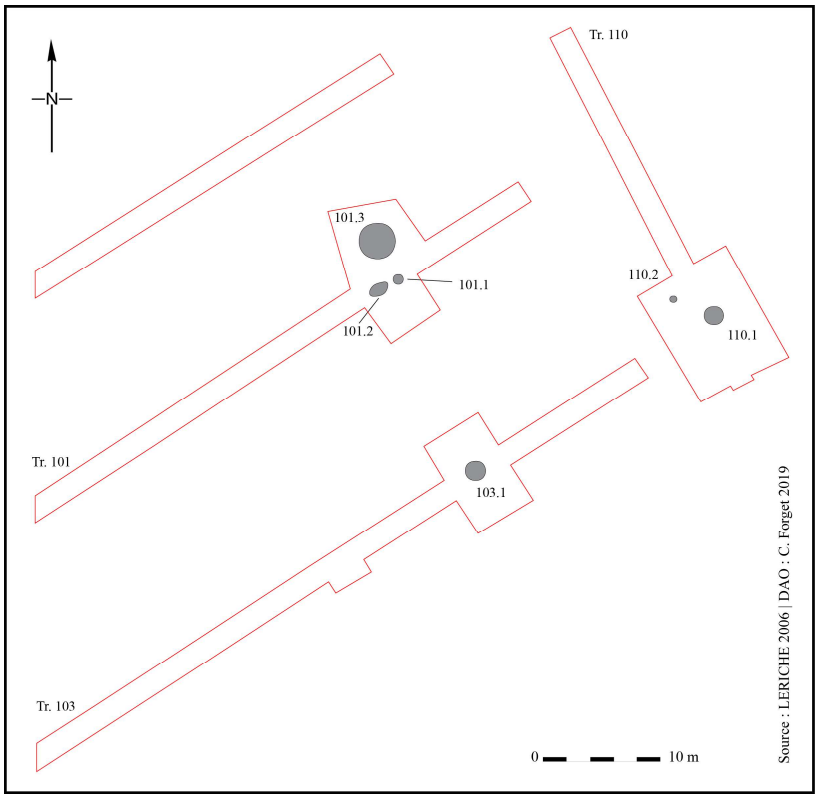

Bucy-le-Roi, « *La Butte* »

Vingt-huit restes fauniques ont été rencontrés : cinq restes de porc, deux restes de bœuf, quatre restes d'ovicaprinés, quatorze fragments d'os longs de petits mammifères indéterminés et trois fragments d'origine indéterminée. Enfin, le silo 101.3 a livré quatre fragments d'épingles en bronze et le silo 110.1 un fragment de chenet en terre cuite.

Synthèse

Le site de « *La Butte* » repéré sur la commune de Bucy-le-Roi a permis de mettre en évidence une petite occupation hallstattienne composée de plusieurs fosses, dont deux silos. La quantité et la richesse du mobilier céramique laissent présager la proximité immédiate d'un habitat.

COMMUNE DE LA BUSSIÈRE

45-060-01
LA BUSSIÈRE, « LA MÉNAGERIE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Ménagerie	Commune : La Bussière
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 060 019 AH
X : 629 350 m	Diagnostic (1997)
Y : 2 305 554 m	Surface totale décapée : 4 000 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. D3/LT A ancienne	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
BILLOIN 1997	

Présentation du site

Le site de C a été découvert lors d'un diagnostic préalable à la construction de l'autoroute A77. Il s'agit d'une petite occupation hallstattienne composée de plusieurs fosses. Celle-ci s'avère anecdotique, et après une période d'abandon, le site est réinvesti au Haut-Empire par un établissement agropastoral.

Période 1 (Hallstatt D3/La Tène A ancienne) : un indice de site rural

Les vestiges attribués à cette phase d'occupation renvoient à quatre fosses.

Les vestiges

Il s'agit de fosses qui ont été détectées dans le secteur 5. Ces structures présentent de grandes similitudes. Elles sont de forme circulaire, avec un diamètre moyen de 0,70 m et une profondeur conservée ne dépassant pas 0,15 m. Leur comblement consiste en une couche. Du mobilier céramique a pu être prélevé au sein de ces structures, dont un individu à 90 % complet au sein de St. 51. La céramique issue des faits a été datée du Hallstatt D3.

Le mobilier

Le matériel céramique prélevé provient uniquement de la fosse 51. Il est constitué de deux cents tessons pour un NMI de 8. Les formes individualisées correspondent à quatre vases situliformes, un vase tonneau à lèvre digitée, un vase décoré d'un cordon digité et deux vases à fond ombiliqué. L'ensemble a pu être attribué aux VIe - Ve s. av. notre ère, soit à la transition entre la fin du Hallstatt D3 et le début de La Tène A.

Synthèse

L'occupation hallstattienne du site de « *La Ménagerie* », à la Bussière, consiste en quatre fosses isolées, qui n'ont pu être rattachées à d'autres vestiges pouvant dater de la même période. La situation topographique des fosses, sur un point haut, et leur faible profondeur, laisse penser qu'une forte érosion a balayé la zone, faisant disparaître des structures ancrées moins profondément dans le sol. Il pourrait s'agir de vestiges d'habitat, dont il ne resterait que ces quatre fosses, mais ces quelques indices paraissent tout de même un peu faibles pour adopter un tel raisonnement. Une seconde hypothèse, plus réaliste, mettrait en avant le caractère temporaire des installations de cette phase, qui n'auraient nécessité que quelques aménagements. Cela peut être une piste de réflexion qui expliquerait la présence de ces quelques fosses isolées. En l'état actuel des connaissances, il paraît difficile d'étendre la réflexion.

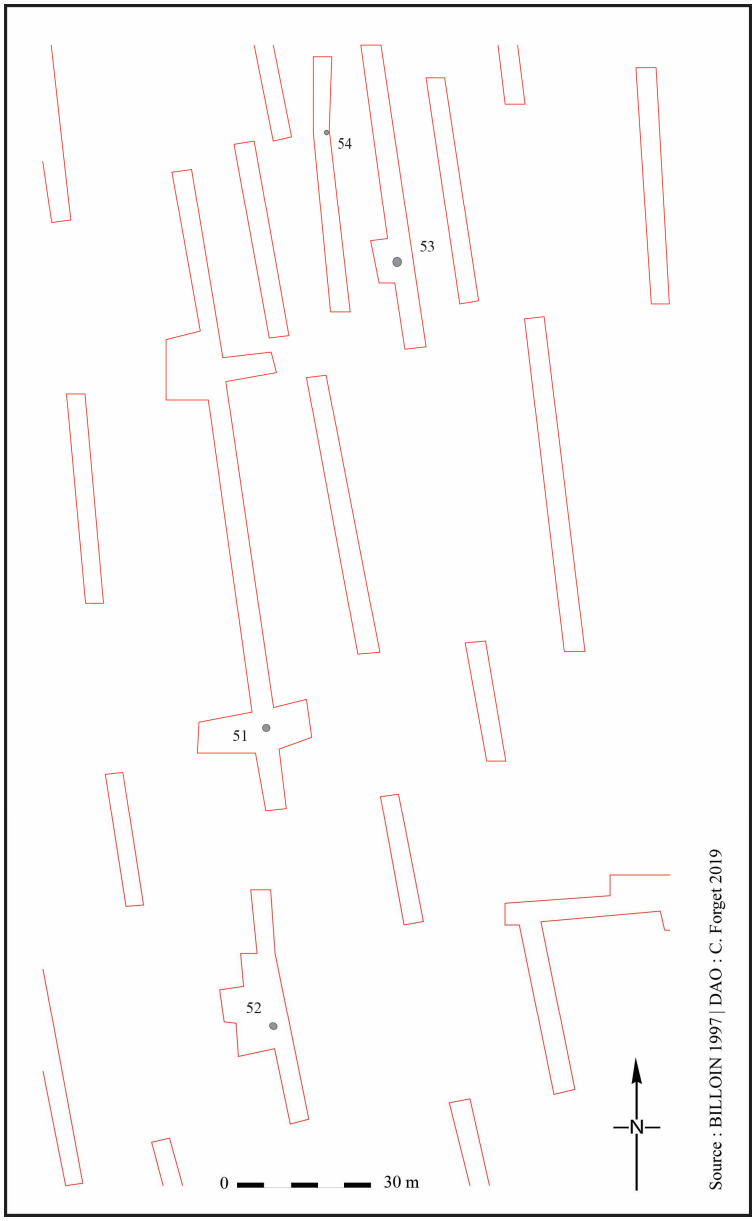

La Bussière, « *La Ménagerie* »

45-060-02
LA BUSSIÈRE, « LES FERRYS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Ferrys	Commune : La Bussière
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 060 013 AH
X : 629 870 m	Fouille préventive (1999)
Y : 2 304 020 m	Surface totale décapée : 4 000 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT A	Établissement rural de rang C1
Bibliographie :	
REBISCOUL *et al.* 1999	

Présentation du site

Le site de La Bussière, « *Les Ferrys* », a fourni les témoins d'une occupation du début de La Tène, qui se matérialise par la présence de fosses, d'un four de réduction à scorie piégée et de deux fossés délimitant probablement un enclos. Après cette phase, le site n'est pas réoccupé avant la fin du Ier s. de notre ère, où un établissement voué à la métallurgie du fer est mis en place.

Période 1 (La Tène A) : un site à vocation artisanale (métallurgie)

Le site est composé de quelques fosses, d'un fossé et d'un four.

Les vestiges

Les vestiges de cette période ne sont pas nombreux et se répartissent sur plusieurs zones au sein de la fouille. Deux fosses ont été détectées en zone 1 (St. 1248 et 1434). Du mobilier céramique pouvant être daté de La Tène ancienne a été prélevé au sein de leur comblement. Leur fonction n'a pas pu être définie.

Un four de réduction à scorie piégée (St. 2873) a été décelé en zone 2. Le minerai a sûrement dû être récolté en surface, car aucune fosse d'extraction n'a été découverte pour cette période. Une datation radiocarbone a pu être faite sur des prélèvements de charbons issus du four. Ils attribuent cette structure à la même phase que les fosses de la zone 1.

Enfin, deux fossés (St. 1251 et 1440), sur lesquels très peu d'informations sont disponibles, ont été mis au jour. Selon les fouilleurs, ils feraient partie d'un système d'enclos, dont la majeure partie n'a pas été repérée et dont la datation est incertaine. Le fossé 1251 adopte une orientation nord-ouest/sud-est, subit une interruption de son tracé sur quelques mètres, avant d'effectuer un angle droit (St. 1440) en direction du sud-ouest.

Le mobilier

Le mobilier céramique provient essentiellement des deux fosses de la zone 1. Le corpus s'élève à cent quatre-vingt-six fragments pour un NMI de 31. Il s'agit en général de productions en pâte fine ou semi-fine. Les pâtes grossières sont totalement absentes du répertoire observé, dont la liste est la suivante : quatre vases à bord simple droit dont un exemplaire décoré de deux rainures horizontales très discrètes, un vase en forme de ciste (?), un vase à panse globulaire (?), deux vases situliformes, un vase tronconique, une jatte ou écuelle à bord rentrant décorée de légères incisions parallèles, un pichet (vase présentant ce qui peut être rapproché d'un bec verseur), une terrine ornée d'impressions digitées juste en dessous de la carène, une écuelle ou coupe, deux écuelles, trois écuelles (?), une faisselle, neuf vases indéterminés, un vase orné de deux légères cannelures horizontales, un vase indéterminé comportant sur sa face externe une concrétion noire ressemblant à une bulle (goudron ? caramel alimentaire ?) et un vase indéterminé présentant un décor géométrique peint en couleur blanche effectué à la barbotine.

Les formes identifiées permettent de dater l'occupation de La Tène ancienne. L'absence de terrine à épaulement (300-200 av. J.-C.) et de la forme de vase présentant une lèvre épaissie pouvant former un bourrelet (qui apparaît à La Tène A) semblent faire remonter le corpus à La Tène A. Enfin, la datation au radiocarbone réalisée sur les charbons de bois du four 2873 ont permis de l'attribuer à une période comprise entre 835 et 435 av. notre ère.

Synthèse

L'occupation du site au début de La Tène consiste en un nombre limité de structures. Celles-ci devaient se développer sur une plus grande surface, mais aucun indice ne permet d'en connaître l'étendue. Les fosses mises au jour n'ont pas pu être attribuées à une quelconque fonction. Quoi qu'il en soit, le mobilier céramique qu'elles contenaient atteste de la présence proche d'un habitat. Les fossés découverts devaient sûrement délimiter un enclos, dont la présence n'est pas assurée, de même que sa fonction. Le four, quant à lui, montre que le site était visiblement voué à une activité artisanale liée à la métallurgie. D'ailleurs, cette vocation se retrouve dans les occupations gallo-romaines et médiévales qui se sont installées ultérieurement. Si la production du fer constitue la seule activité observée lors de ces deux phases, il n'en est pas de même pour l'occupation laténienne. L'enclos pourrait très bien faire partie d'une zone résidentielle dont la majeure partie nous échappe.

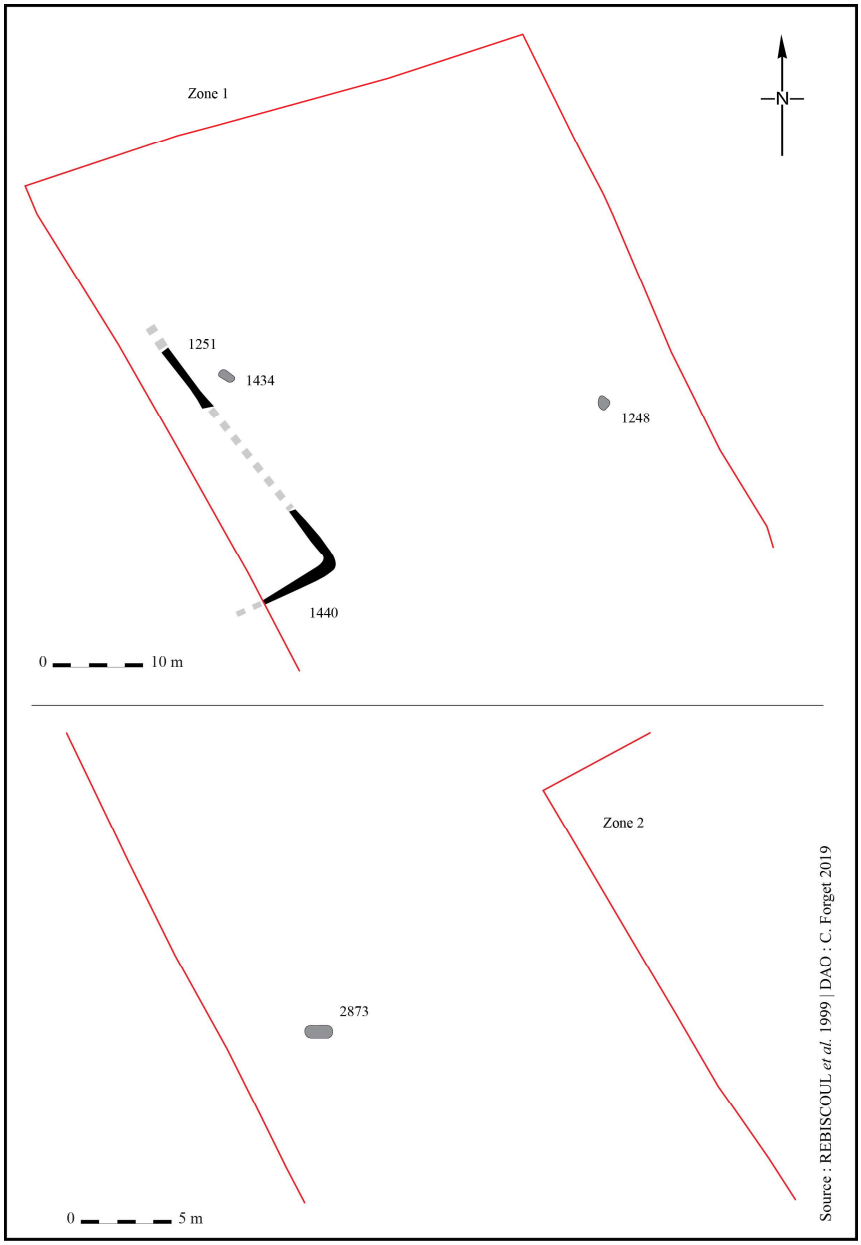

La Bussière, « *Les Ferrys* »

COMMUNE DE CEPOY

45-061-01/109
CEPOY, « CHALAT »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Chalat/La Ferme de Montigny	Commune : Cepoy
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 061 009 AH
X : 630 074 m	Diagnostic (2005)
Y : 2 340 046 m	Fouille préventive (2006)
	Surface totale décapée : 25 000 m²

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha.	Établissement rural de rang C0
Période 2 : Ha. D3/LT A	Établissement rural de rang C0
Période 3 : LT D1b classique/Aug. précoce	Établissement rural de rang C3

Bibliographie :

LANGRY-FRANÇOIS 2006 ; BLANCHARD 2015 ; BLANCHARD dir. 2008

Présentation du site

Le site a été découvert en 2005 aux lieux-dits « *Chalat* » et « *La Ferme de Montigny* », sur les parcelles cadastrales ZA 34 et ZA 35. C'est lors de l'ouverture de la tranche M liée au projet autoroutier A19 qu'ont été découvertes trois occupations prenant place entre le Hallstatt et La Tène finale. L'année suivante, une fouille est prescrite afin de mieux étudier les indices décelés lors du diagnostic. Plusieurs fosses et trous de poteau, dont certains forment une unité architecturale, ont pu être attribués à une période correspondant au Hallstatt sans plus de précision et au Hallstatt final ou à La Tène ancienne. Il faut attendre La Tène finale pour voir l'implantation d'une occupation conséquente sous la forme d'un enclos fossoyé dont seule une partie est apparue au décapage.

Période 1 (Hallstatt) : un habitat rural

L'habitat hallstattien a été observé lors du diagnostic, mais aucun indice supplémentaire à son sujet n'a été rencontré pendant la fouille. Au sein de la tranchée 71, six fosses et un bâtiment sur poteaux sont apparus au sein d'un espace assez restreint d'une centaine de mètres carrés.

Les vestiges

Sur les six fosses, deux seulement ont pu être testées. Trois fosses (St. 436, 444 et 445) sont de plan circulaire et mesurent de 1,06 à 1,20 m de diamètre. Leur fouille a permis de prélever onze fragments de céramique, pour un NMI de deux, tous datés du Hallstatt. Un clou en fer était aussi présent. Deux autres fosses (St. 438 et 442), de forme ovale, présentent des dimensions similaires au diamètre des fosses circulaires. La dernière fosse (St. 441) mesure 0,98 m de diamètre. La régularité de son creusement a incité les archéologues à l'interpréter comme un silo à grains.

Les six trous de poteau repérés au sein de la tranchée 71 semblent former une unité architecturale (B1). Aucun d'entre eux n'a pu être sondé. Ils s'organisent sur deux axes parallèles orientés nord-ouest/sud-est. Le seul trou de poteau à avoir fourni du mobilier en surface est la structure 443. Un fragment de céramique protohistorique a été ramassé à cette occasion. Le bâtiment ainsi délimité semble s'organiser sur un minimum de six poteaux, sans doute plus, pour une longueur de sept mètres et une largeur de cinq mètres, pour une surface d'environ 35 m².

Le mobilier

Aucune information particulière n'est disponible à propos du mobilier.

Période 2 (Hallstatt D3/La Tène A) : un indice de site rural

L'habitat de la transition Hallstatt/La Tène a été découvert au moyen du diagnostic, mais aucune information supplémentaire n'a été glanée lors de la fouille. La tranchée 101 a livré le reste des structures hallstattiennes, une fosse et trois trous de poteau.

Les vestiges

La fosse 449 est un creusement ovale de un mètre de long pour 0,80 m de large et 0,10 m de profondeur conservée. Au sein de la structure, fouillée à moitié, a pu être prélevé un perçoir en silex ainsi que deux éclats de silex.

Les trous de poteau

Trois trous de poteau ont pu être attribués à cette phase. Le trou de poteau 447 a livré un fragment de métal cuivreux. Le trou de poteau 450 a livré une lame de silex, un fragment de fer ainsi que treize tessons de céramique, dont un bord daté au plus tôt du Hallstatt final.

Le mobilier

Aucune information supplémentaire n'est disponible à propos du mobilier.

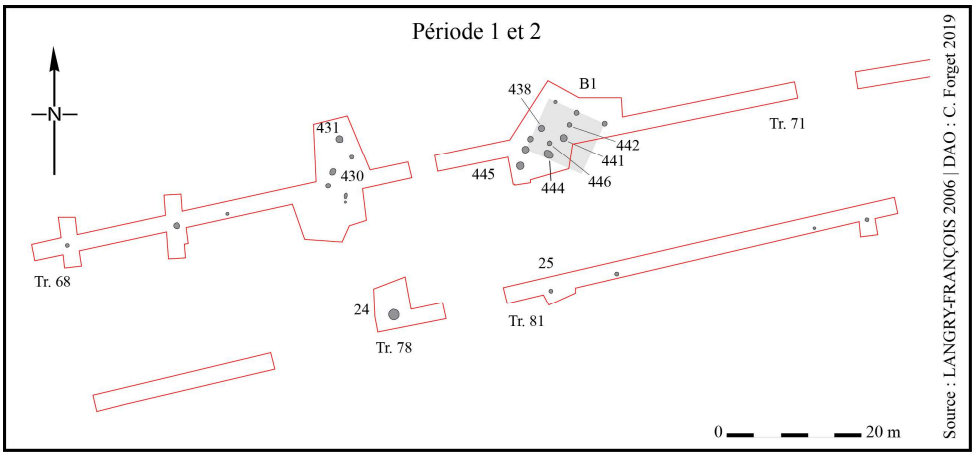

Cepoy, « *Chalat* » 1 et 2

Période 3 (LT D1b classique/Augustéen précoce) :
un établissement rural à vocation agropastorale

L'établissement rural de la fin de la période gauloise prend place dans un espace ceint par un fossé, où deux clôtures, dix-sept plans de bâtiments hypothétiques, quatre fosses ainsi qu'un puits prennent place.

Les vestiges : l'enclos

Déjà observé en partie en 2005, l'extension du décapage effectuée en 2006 a permis de mieux appréhender l'enclos. Le côté ouest adopte un axe grossièrement nord-sud et a été suivi sur quarante-deux mètres, tandis que le côté sud, reconnu sur une longueur de cent-vingt-sept mètres, suit une orientation approximativement est-ouest, le tout formant un angle droit. La surface ainsi enclose s'étend sur environ 1 ha au minimum. La largeur du fossé oscille entre 2,40 m et 4,80 m pour une profondeur comprise entre 1,10 m et 1,90 m. Aucun aménagement particulier du fond ou des flancs n'a été remarqué lors des sondages menés au sein du fossé. L'étude du plan général démontre une zone vide de toute structure sur toute la longueur de son tracé, du côté interne, d'une largeur moyenne de l'ordre de sept mètres. Cet espace vierge est un indicateur probant de l'existence d'un talus. Un épandage important de céramiques a été observé dans le comblement du fossé, au niveau du sondage 6. Il a été repéré sur plus d'une trentaine de mètres de long. La stratigraphie du dépôt indique un apport bref et massif, recouvert rapidement de manière volontaire.

Plusieurs palissades ou clôtures ont été identifiées lors de la fouille. La densité des structures dans la zone centrale de la fouille affiche des limites très visibles, au nord et à l'est, dont la seule preuve matérielle est le fossé 60. Très mal conservé, il a tout de même été suivi sur une longueur de trente-six mètres. La palissade P1 se situe à l'est du bâtiment L, dans son prolongement. D'une longueur de vingt-deux mètres, elle est composée de dix-sept poteaux. Directement au nord de la palissade 1, un second aménagement du même type (palissade P3) prend place. Elle se rattache à la façade sud du bâtiment H et se poursuit jusqu'au porche hypothétique du bâtiment L. Son tracé, plus lâche, n'est composé que de trois poteaux. Le couloir délimité par P1 et P3 s'étend sur une largeur de 2,60 m. La palissade P2 s'étend de manière perpendiculaire à P1, dans l'axe direct de son extrémité ouest. L'espace laissé vacant est alors de 4,50 m. Elle a été reconnue sur treize mètres de long, mais les fouilleurs pensent qu'il est possible qu'elle se poursuive vers le sud. Au sud du bâtiment I, un aménagement du même type (palissade P4) a pu être observé sur une longueur de cinq mètres. Cette interprétation en tant que clôture est loin d'être certaine. Elle se trouve dans l'axe de la paroi sud du bâtiment W, lui-même hypothétique, dont elle assure la continuité. Elle formerait alors un couloir large de 2,80 m menant à ce bâtiment, dont le tracé est parallèle au couloir formé par les palissades P1 et P3, et dont la largeur est analogue. Cette palissade pourrait fonctionner avec la palissade P5, dont le tracé longe le bâtiment I vers le nord sur une distance de quatorze mètres. Grâce à la présence de ces palissades, trois espaces peuvent être définis. Tout d'abord, la partie nord du site, comprise entre la palissade P1 et le fossé 60, et intégrant les bâtiments H et L, est individualisée. Ensuite, la palissade P2 paraît séparer deux zones. À l'est se trouve la majorité des bâtiments, tandis qu'à l'ouest, l'espace est moins densément occupé, avec un, voire deux bâtiments au centre (bâtiments S et Y) et deux autres (bâtiments M et O) rejetés contre le talus du fossé, où est d'ailleurs localisée la grande majorité des fosses. La datation de ces clôtures n'a pas pu être établie, en raison du faible nombre de fragments de céramique fourni par leurs comblements.

Les vestiges : les bâtiments

Au total, trente-et-un plans de bâtiments ont été proposés par les fouilleurs, mais parmi eux, un grand nombre a été constitué par des associations qualifiées par eux-mêmes de subjectives. Il s'agit uniquement de constructions sur poteaux. La faible quantité de mobilier prélevé ainsi que l'absence d'aménagements interne ne permettent pas d'établir la fonction de ces bâtiments. En outre, leur plan et leur surface ainsi que la position qu'ils occupent au sein de l'enclos peuvent fournir quelques indices. Quatre catégories de bâtiments ont ainsi pu être individualisées en fonction de leur taille. Trois bâtiments font moins de 5 m² (bâtiments XA, XD et XE) et sept sont compris entre 5 m² et 15 m² (bâtiments K, O, U, W, X, XC et Y). Ils sont de forme carrée à subrectangulaire, sur quatre ou six poteaux. En général, ce type de bâtiment est interprété comme un grenier. Les bâtiments O, U et W, dont la distance entre les angles dépasse 3,50 m, sont sans doute des annexes. Par contre, le bâtiment K, dont la surface est identique, est peut-être suffisamment ancré au sol pour accueillir une plate-forme, avec ses six poteaux. Les plus petites unités architecturales (bâtiments XA, XD et XE) sont très similaires aux nombreux exemples de greniers surélevés issus de la littérature. Leur faible emprise au sol, associée au nombre de poteaux (quatre) ainsi qu'à leurs dimensions semblent

étayer cette hypothèse. Bien évidemment, il faut tout de même prendre en compte le fait que d'autres techniques de conservation ont pu exister au sein de cet établissement.

Cinq bâtiments s'étendent sur une surface comprise entre 22 m² et 33 m² (bâtiments H, I, J, M et S). Avec une telle emprise au sol, il est difficile d'y voir des greniers, mais plutôt des bâtiments d'habitation, voire des bâtiments artisanaux ou agricoles. Les bâtiments H, I, et peut-être J possèdent un porche, les deux premiers présentant une analogie dans leur plan et leur surface. Si le bâtiment I, et peut-être le bâtiment J, peuvent sans doute être interprétés comme des habitations, la proximité du bâtiment H avec le bâtiment L ne permet pas d'arriver au même constat. Il faut sans doute y voir une dépendance de ce dernier. Les deux derniers bâtiments de cette catégorie posent question (bâtiments P et S), notamment au niveau de leur assemblage, qui semble incertain, mais aussi de par leur position au sein de l'enclos, qui diffère des autres unités architecturales. Le bâtiment P se trouve à l'extrémité est du site, à proximité immédiate du grand bâtiment XF. Il lui est sans doute lié, mais rien ne permet d'établir sa fonction. Quant au bâtiment S, il se trouve séparé du reste des bâtiments par une palissade, au sein de la zone où se concentrent les fosses.

La dernière catégorie regroupe les deux plus grands bâtiments du site (bâtiments L et XF). Le bâtiment L s'étend sur une surface de 100 m². Son ancrage au sol, son aménagement interne ainsi que la possible présence d'un porche très vaste sur sa façade ouest en font un bâtiment particulier. Placé tout au nord du site, il est presque le seul à être implanté selon une orientation est-ouest, ce qui donne l'impression que les autres bâtiments sont tournés vers lui. Il est desservi par un couloir formé par les palissades 1 et 3, qui par la même occasion le séparent du reste du site. De plus, il domine l'espace vide compris entre les bâtiments P et XF, à l'est, et les bâtiments U et W, à l'ouest, sans doute assimilable à une cour. Des tessons de céramique et des ossements d'animaux ont été prélevés au sein de certains des trous de poteau qui le forment. L'accumulation de ces observations met l'accent sur le caractère singulier de cette construction, et il est de fait tentant d'y voir la résidence du maître des lieux. Le bâtiment XF paraît moins ancré au sol que le bâtiment L, mais ce constat est sans aucun doute à mettre sur le compte de l'érosion. Enfin, il y a une absence totale de mobilier dans ce secteur, qui paraît donc revêtir un moindre rôle dans l'organisation de l'enclos.

Les vestiges : les fosses

Un nombre assez conséquent de fosses a été mis au jour sur le site. Sur une quarantaine de fosses fouillées, seules sept d'entre elles ont pu être datées de La Tène finale, sans que leur fonction ne puisse être identifiée.

Immédiatement au sud du bâtiment K, un grand creusement circulaire de 4,80 m de diamètre à l'ouverture a été observé (St. 122). Il présente des parois légèrement évasées, en forme d'entonnoir, ayant sous doute accueilli à la base un aménagement particulier. Le comblement de la structure contenait des fragments de silex de toutes tailles (certains vont jusqu'à mesurer 1 m x 0,80 m x 0,50 m), des fragments de torchis et de la céramique. L'ensemble du matériel date de La Tène finale. Les fouilleurs ont interprété la St. 122 comme un puits.

Deux fours domestiques viennent compléter les informations sur la vie quotidienne des habitants de l'établissement. Le rapport de fouille ne fournit malheureusement pas plus d'informations à leur sujet, à part qu'ils sont eux aussi localisés dans la partie ouest de l'enclos.

Le mobilier

Le mobilier céramique (diagnostic et fouille) correspond à un ensemble de deux mille vingt-huit tessons, pour un NMI de 267 vases. Le matériel est relativement fragmenté et mal conservé. Le fossé 24 a livré à lui seul 56,3 % (mille cent quarante et un tessons) du corpus, mais seulement 27,3 % du NMI (73 individus). Dans le rapport de fouille, seuls les apports provenant du fossé 24 ont fait l'objet d'une étude poussée, dans la mesure où les céramiques du reste des structures revêtaient un caractère trop fragmentaire. Les vases identifiés sont les suivants : quatorze vases tonnelet, un vase tonnelet lisse, un vase tonnelet mouluré, un vase (balustre ?) à moulurations, deux jattes à profil en « S », huit jattes carénées, une jatte de type « *Besançon* », une jatte profonde à décor incisé sur l'épaule, une jatte-passoire, deux pots à mouluration cintrée ou légèrement cintrée, un pot de type « *Besançon* » à décor incisé, quatre écuelles à bord rentrant et une écuelle à bord aplati.

Cet ensemble a pu être daté entre la fin du IIe s. et le milieu du Ier s. av. notre ère. L'absence de vases de stockage, qu'il s'agisse du fossé 24 ou à plus grande échelle de la partie du site fouillée, plaiderait plutôt en la faveur d'un rejet ponctuel unique, plutôt que de rejets domestiques réguliers. De plus, les quelques exemplaires archéologiquement complets ne montrent pas de défauts de forme ou de cuisson, et leur association avec des amphores vinaires, des vases de type « *Besançon* » et une jatte-passoire semblent écarter l'hypothèse de rejets de cuisson. En définitive, il s'agirait plutôt d'un dépotoir à mettre en relation avec un événement spécifique (festif ?), mais dont la nature nous échappe. L'hypothèse retenue par S. Riquier, en fonction des éléments disponibles, irait en faveur d'un repas (commémoratif ?) à caractère funéraire, organisé au sein de l'enclos à vocation domestique.

Le matériel amphorique correspond à quarante-et-un tessons, pour un NMI de 8. Le fossé 24 en a livré les deux tiers. Il s'agit d'une amphore « *Dressel 1* », trois amphores « *Dressel 1A* », trois amphores « *Dressel 1B* » et une amphore Bétique. L'origine des amphores retrouvées est variée et place le site sur les grands axes de distribution des produits venant d'Étrurie et de Campanie.

La faune livrée par le site correspond à deux cent trente-sept restes, dont cent-huit demeurent indéterminés. Le corpus provient là encore principalement du fossé 24. Les ossements sont globalement en mauvais état de conservation, ceci étant dû à un long séjour à l'air libre avant enfouissement. Le bœuf (47 %) et le porc (33 %) constituent les espèces les plus rencontrées. L'étude de leurs restes a montré qu'il s'agissait plutôt de jeunes individus (plus ou moins trois ans à l'abattage pour les bœufs), dénotant une consommation de viande de bonne qualité sur le site et donc un niveau de vie relativement aisé. Le reste des ossements se répartit de la sorte : 14 % de cheval (individus âgés de 7 à 9 ans, rien n'indique qu'ils ont été consommés), 3 % d'ovicaprinés (leur rareté peut s'expliquer par une conservation différentielle due à la petitesse des ossements), 1 % de chien et autant d'oiseaux et de cerf. La présence de ce

dernier, même en très faible quantité, pourrait indiquer la pratique de la chasse et confirmer le statut aisé de l'établissement.

Le mobilier métallique renvoie à vingt-sept éléments en fer, deux objets en alliage cuivreux (deux appliques) et une monnaie de type potin. Les objets ferreux les plus intéressants consistent en deux appliques, un piton et un crampon. Le reste du corpus se répartit entre des clous, des fragments de tige et de tôle. Le potin a pu être identifié comme ayant été produit par les Rèmes (potin au personnage marchant LT 8124). D'après M. Troubady, sa présence en région Centre-Val de Loire est assez anecdotique (moins d'une dizaine d'exemplaires en Beauce chartraine et dunoise et un autre à Orléans). Si la datation de ce type de monnaie remonte à La Tène C2 dans sa région d'émission, en région Centre, on ne les rencontre pas avant La Tène D2b voire le début du Ier s. de notre ère.

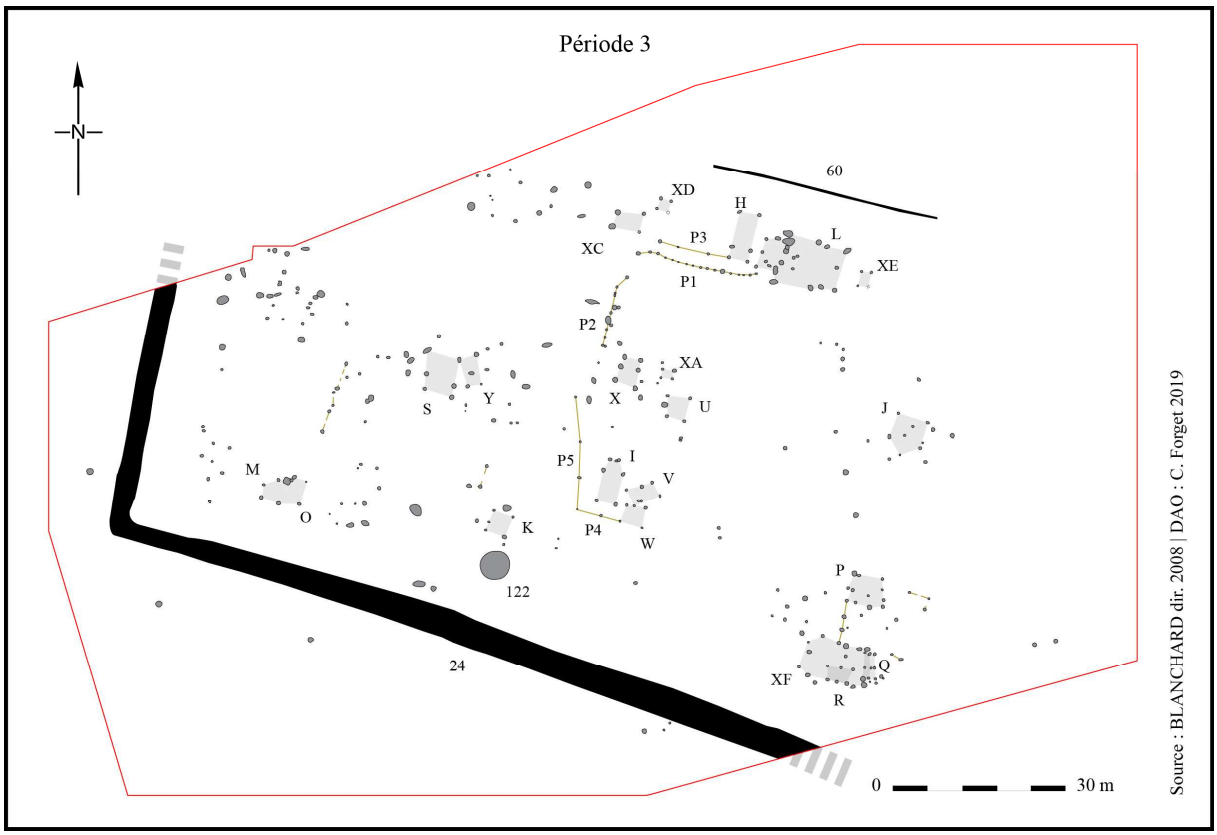

Cepoy, « *Chalat* » 3

Synthèse

Les opérations archéologiques menées sur la commune de Cepoy au lieu-dit « *Chalat* » ont permis de mettre au jour un site d'habitat dont la première phase se situe au premier âge du Fer, avec une seconde phase à la transition Hallstatt final/La Tène ancienne et une dernière phase à La Tène moyenne et finale.

Pour la première occupation, six fosses dont une probable structure de stockage ainsi qu'un bâtiment prennent place dans la partie nord du décapage, dans l'emprise de l'enclos laténien. L'occupation est mal caractérisée et les données permettant de la dater sont infimes.

À la fin du Hallstatt ou au début de La Tène, une seconde occupation voit le jour. Elle n'est représentée que par une fosse et trois trous de poteau. Les deux premières phases du site sont difficilement interprétables, dans la mesure où très peu de structures ont été observées.

C'est au cours de la seconde moitié du IIe s. avant notre ère qu'est implanté un établissement agricole important. Il est caractérisé par un grand enclos vraisemblablement quadrangulaire, dont les côtés sud et ouest sont matérialisés au sol par l'imposant fossé 24, certainement doublé d'un talus. D'autres moyens ont dû être mis en œuvre pour le fermer au nord, car seul le petit fossé 60 apparaît comme une démarcation à cet endroit, et à l'est, aucune limite physique n'a été rencontrée. L'emplacement de l'entrée n'est pas connu. Il est possible qu'elle se trouve en face du bâtiment L, sur le tracé du fossé 24, en dehors de l'emprise décapée. D'autres sites sénonais montrent un accès presque systématique à l'est, hypothèse qui peut donc être retenue ici, en l'absence d'éléments décisifs. L'espace interne est séparé en trois espaces au moyen de plusieurs clôtures, voire plus si l'on considère l'espace au nord du fossé 60. La fonction de chacune de ces zones n'a pas pu être définie avec précision, en raison de la faible quantité de mobilier apparu au cours de la fouille. Pourtant certains indices permettent d'aller plus loin. Le bâtiment L, de par ses dimensions, sa conception et sa position au sein de l'enclos, apparaît comme le plus important du site, ce qui permet certainement de voir dans cette zone l'habitat du maître des lieux. De plus, les bâtiments situés autour de lui peuvent être vus comme ses annexes (bâtiment H) et ses greniers (bâtiment XC, XD et XE). La vocation de la zone orientale est plus difficile à discerner. Si les bâtiments I et J peuvent être des habitations secondaires, et les bâtiments X et XA deux autres greniers, la fonction des bâtiments U, W et P reste non définie pour l'heure. L'espace vide au centre de la zone peut être vu comme une cour, dont la présence est sans doute à mettre en relation avec la fonction de cet espace. Enfin, l'angle sud-est pourrait être dévolu à la stabulation (bâtiment XF), mais les éléments corroborant cette hypothèse sont minimes. La partie ouest de l'enclos accueille un grand nombre de fosses, en comparaison avec les deux autres zones. L'attribution d'une vocation particulière à cette zone est cependant retenue par l'absence de datation de la grande majorité d'entre elles, mais aussi à l'incapacité de comprendre leur usage. Quelques bâtiments ont tout de même été repérés. Certains (bâtiments O, K et peut-être M) s'alignent contre l'espace où est susceptible d'avoir été aménagé le talus de l'enclos, côté sud. Le bâtiment S, placé au centre de la moitié ouest, semble revêtir une fonction importante dans cet espace, sans qu'il soit possible de la définir. La présence du puits près du bâtiment K est aussi à noter. Au final se dégage l'image assez commune d'un site, quoiqu'aux dimensions imposantes, mais pas spectaculaires, si ce n'est la taille de son fossé d'enclos. La division de l'espace interne en plusieurs zones doit être mise sur le compte d'une séparation de diverses fonctions, mais sert sans doute aussi à établir une hiérarchie entre les différents occupants de l'établissement. L'organisation spatiale du site, très nette et vraisemblablement préconçue, le nombre et la taille des bâtiments (notamment du bâtiment principal) doivent être vus comme la marque d'un pouvoir puissant, qui, de plus, a dû réunir des forces logistiques et humaines considérables pour l'élaboration d'un fossé d'enclos aussi conséquent.

Pourtant, le mobilier ne permet pas vraiment d'assurer ce point. La céramique est de production locale, et les importations quasi absentes, à part quelques fragments d'amphores italiques. La présence de l'épandage de mobilier dans le comblement du côté sud du fossé renvoie certainement à un banquet et ne peut donc pas être considérée comme représentative

des habitudes culinaires des résidents. Le mobilier métallique affiche le même constat. Les éléments en fer prélevés ne semblent pas sortir de l'ordinaire. Il s'agit de fragments d'objets de la vie quotidienne ou relatifs à l'architecture des bâtiments. Enfin, il est notable qu'aucun élément de parure ni objet en métal prestigieux n'ait été trouvé. La faune, quant à elle, a permis de faire avancer le dossier. La triade bœuf-porc-ovicaprinés se retrouve, bien que les deux premiers représentent à eux seuls 80 % du corpus. L'âge d'abattage indique que les animaux ont été consommés dans leur jeune âge, ce qui appuie l'hypothèse d'une population relativement aisée, qui peut se permettre de tuer et consommer du bétail dont la valeur est élevée, avec une qualité de viande supérieure. De plus, même en faible quantité (1 % du corpus faunique), la présence du cerf indique sans aucun doute la pratique de la chasse, considérée par les chercheurs comme étant une activité exécutée par les élites. Au final, les informations à propos du statut du site et de ses résidents sont contradictoires. Si certains pans du mobilier nous poussent à croire que nous sommes en présence d'une population aisée, d'autres tendent à relativiser ce constat.

La chronologie du site reste également difficile à appréhender. S'il est presque sûr qu'il ait été établi dans le courant du IIe s. av. J.-C., la fin de sa fréquentation n'est pas aisée à définir. Une continuité est possible jusqu'à la période augustéenne, mais non avérée. Il est compliqué d'affirmer si le fossé était encore ouvert au moment du changement d'ère. En tout cas, il devait encore marquer le paysage, tout du moins le talus, à défaut de savoir s'il était encore utilisé comme limite physique. De plus, les plans des bâtiments sont généralement lisibles et montrent peu de réfections. Faut-il voir ici les témoins d'une occupation brève ? Deux étapes de construction ont été individualisées au moyen de l'orientation des bâtiments. La première, regroupant dix-sept bâtiments, appartient à La Tène finale, sans aucun doute possible. La seconde, démarquée par la présence de dix bâtiments dont l'orientation diverge, pose plus de questions. Il pourrait tout autant s'agir d'un remaniement intervenu à la fin de la période gauloise ou à la période augustéenne, comme il pourrait aussi s'agir d'un tout nouvel habitat du Haut-Empire. Aucun bâtiment attribué à la seconde étape ne recoupe ceux de la première phase, ce qui laisse penser que ces derniers étaient encore en élévation ou du moins constituaient un obstacle à ce moment, et donc que ces étapes se sont succédées dans le temps. Si un plan bien défini a été observé pour la première étape, la seconde, même si elle revêt une importance moindre quant à la première, est organisée avec autant d'assiduité. Il semble donc logique d'y voir une continuité de l'occupation plutôt qu'une réoccupation opportuniste des lieux.

COMMUNE DE CERCOTTES

45-062-01
CERCOTTES, « CARREFOUR DU CHÊNE BRÛLÉ »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Carrefour du Chêne Brûlé/ Carrefour du Roi	Commune : Cercottes
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 568 407 m	Fouille de sauvetage (1973/74)
Y : 2 331 670 m	Surface totale décapée : -
	Surface estimée : -
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Hallstatt	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
PROVOST 1988	

Présentation du site

Le site du Carrefour du Chêne Brûlé a été observé en 1973/74 par M. Willaume-Ferdière. Une fosse contenant du matériel hallstattien a été observée.

Période 1 (Hallstatt) : un indice de site rural

Une fosse a été attribuée à cette phase d'occupation.

Les vestiges

La fosse n'a pas été décrite dans la publication consultée et nous n'en avons aucun plan.

Le mobilier

La structure a livré du matériel hallstattien qui n'a pas été décrit.

COMMUNE DE CÉSARVILLE-DOSSAINVILLE

45-065-01
CÉSARVILLE-DOSSAINVILLE, « LE PLACARD »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Placard	Commune : Césarville-Dossainville
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 593 799 m	Prospection aérienne (2009)
Y : 2 363 039 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 2,8 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
GODEFROY 2009, 2015	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Le Placard* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Godefroy en 2009.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un système d'enclos accolés. L'enclos principal est quadrangulaire à fossés rectilignes et atteint 0,6 ha de surface. Il présente une ouverture par interruption du fossé sur son côté oriental. Ce côté est d'ailleurs doublé par un second fossé présentant une interruption dans l'axe de la première. L'enclos secondaire n'est pas complet. Cependant, il semble adopter une forme trapézoïdale et atteint une surface minimale de 2,3 ha. Aucun accès n'a été vu. La photographie en notre possession étant de mauvaise qualité, nous avons pris le parti de ne pas la mettre dans cette notice.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

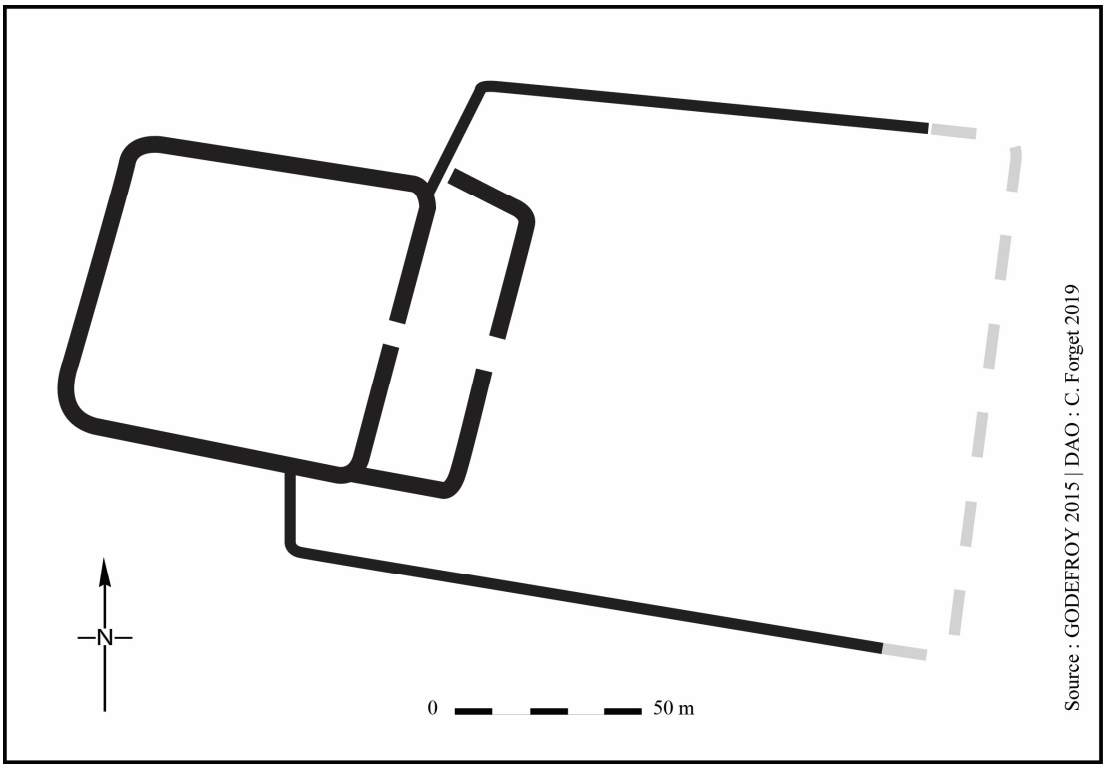

Césarville-Dossainville, « *Le Placard* »

COMMUNE DE CHAINGY

45-067-01
CHAINGY, « LE MOULIN DE PIERRE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Moulin de Pierre	Commune : Chaingy
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 067 003 AH
X : 560 192 m	Fouille de sauvetage (1974/76)
Y : 2 319 636 m	Surface totale décapée : -

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT C/D1	Établissement rural de rang C0

Bibliographie :

HUBERT 1977 ; PROVOST 1988

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Le Moulin de Pierre* » a été fouillé entre 1974 et 1976 par M. Hubert. Des structures de stockage de type silo ont été attribuées à La Tène II/III ancienne.

Période 1 (La Tène C/D1) : un indice de site

Huit silos ont été attribués à cette phase d'occupation.

Les vestiges

Nous n'avons pas eu accès aux informations afin de décrire les silos ni au plan.

Le mobilier

Le matériel céramique se compose de mille cent soixante-treize tessons de céramique. 38,1 % du corpus renvoie à des éléments non tournés Dix-sept types de vases différents ont été rencontrés.

En plus de la céramique, quelques bracelets en bronze ainsi que des éléments en fer (agrafe et clous) ont été prélevés.

Synthèse

Les éléments disponibles à propos de cette occupation sont succincts. Les silos et le mobilier qu'ils contenaient suggèrent la présence proche de l'habitat auquel ils appartenaient.

45-067-02
CHAINGY, « VILLEMOUSSON »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Villemousson	Commune : Chaingy
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 555 825 m	Découverte fortuite (1980)
Y : 2 321 407 m	Surface totale décapée : -
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. D3/LT A ancienne	Établissement rural de rang C0
Période 1 : La Tène (?)	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
PROVOST 1988	

Présentation du site

Le site a été découvert entre la ferme de « *Villemousson* » et le ruisseau de la « *Vallée du Pont* » lors de la pose d'un gazoduc en 1980. Des structures correspondant vraisemblablement à deux phases d'occupation ont été observées. Un silo a été attribué à la transition Hallstatt/La Tène et deux fossés pourraient correspondre à un enclos de La Tène.

Période 1 (Hallstatt D3/La Tène A ancienne) : un indice de site

Un silo a été attribué à cette phase d'occupation.

Les vestiges

Nous n'avons pas eu accès aux informations afin de décrire le silo ni au plan.

Le mobilier

Le matériel n'était pas décrit dans la publication que nous avons consultée. La céramique a permis d'attribuer le creusement à la transition entre le Hallstatt D3 et La Tène A ancienne. Une fusaïole en terre cuite est tout de même mentionnée.

Période 2 (La Tène ?) : un indice de site

Deux fossés ont été associés au sein de cette phase d'occupation

Les vestiges

Nous n'avons pas eu accès aux informations afin de décrire les fossés ni au plan. Selon l'auteur, ils pourraient participer à un système d'enclos de La Tène finale.

Le mobilier

Aucune information sur le mobilier n'apparaît dans la publication consultée.

Synthèse

Les éléments disponibles à propos de cette occupation sont succincts. Les silos et le mobilier qu'ils contenaient suggèrent la présence proche de l'habitat auquel ils appartenaient.

45-067-03
CHAINGY, « ZA LES PIERRELETS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : ZA Les Pierrelets	Commune : Chaingy
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 067 032 AH
X : 559 800 m	Diagnostic (2009)
Y : 2 320 000 m	Surface totale décapée : 7 600 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
DE SOURIS 2010	

Présentation du site

Le site de la ZA « *Les Pierrelets* », sur la commune de Chaingy, présente une occupation protohistorique mise au jour au cours d'un diagnostic archéologique réalisé en 2010. Les structures repérées pour cette période sont des fossés et une fosse.

Période 1 (La Tène D) : un indice de site

Seulement trois structures ont pu être attribuées à la Protohistoire, et une seule a pu faire l'objet d'une datation plus précise. Il s'agit de deux fossés et d'une fosse.

Les vestiges

Les fossés sont dans le secteur ouest de la zone décapée, au sein des tranchées 5 et 6. Le fossé 5004, orienté nord-est/sud-ouest a pu être suivi sur 14 m. Il mesure 0,85 m de large. De faible profondeur, il a livré cent cinquante-quatre fragments de céramique de La Tène D. Le fossé 6023 est situé à une quinzaine de mètres au sud-ouest du fossé 5004. Il s'étend sur 0,72 m de large. Il suit un axe grossièrement nord-sud et a pu être observé sur une longueur de 8,70 m. Lui aussi était peu profond n'a fourni que dix tessons de céramique non tournée de facture protohistorique.

La fosse 9005 se trouve à 250 m à l'est des deux fossés. Des fragments de céramique ainsi que des nodules de calcaire brûlé ont été rencontrés lors de sa fouille. Sa fonction n'a pas pu être définie.

Le mobilier

Seul le fossé 5004 a fourni du mobilier céramique présentant quelques formes pouvant être datées précisément, malgré un ensemble présentant un aspect relativement abîmé. Il s'agit presque uniquement de céramique tournée, pour la plupart élaborée en pâte fine, avec quelques exemplaires en pâte semi-fine. Le peu de formes reconnues s'organise de la sorte : deux vases, une jatte carénée, deux pots, un gobelet caréné. Le corpus est constitué de vaisselle de présentation et de préparation ou cuisson des aliments. L'ensemble a pu être attribué à La Tène finale, sans plus de précision. Le fossé 6023 ainsi que la fosse 9005 ont eux aussi fourni des fragments de céramique qui ont pu être rapprochés de la période protohistorique tout plus.

Synthèse

L'opération menée ici n'a pas permis de révéler la présence d'un grand nombre de vestiges protohistoriques. Trois structures seulement ont pu être rattachées à cette période, mais sans plus de précisions. Le mobilier céramique est fortement dégradé, ce qui n'a pas permis d'affiner la datation du fossé 6023 et de la fosse 9005. Le matériel céramique du fossé 5004 était mieux conservé et a permis de dater la structure de La Tène D. Rien ne permet d'établir une contemporanéité entre les deux fossés, ni même leurs morphologies ou leurs orientations respectives. Il est donc difficile de savoir s'il s'agit des fossés d'un petit enclos ou de limites parcellaires. Les tranchées séparant les fossés de la fosse n'ont pas fourni le moindre vestige supplémentaire. Le reste du site est sans doute à chercher à l'ouest de la zone décapée.

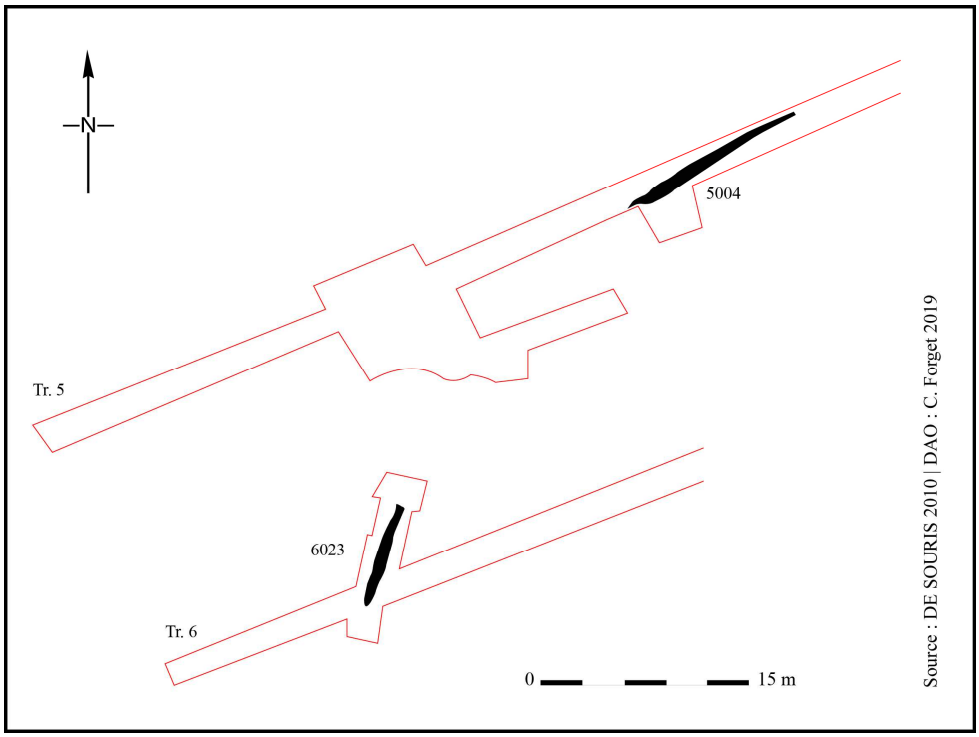

Chaingy, « *ZA Les Pierrelets* »

COMMUNE DE CHAMBON-LA-FORÊT

45-069-01
CHAMBON-LA-FORÊT, « LA RIVE DU BOIS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Rive du Bois	Commune : Chambon-la-Forêt
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 067 032 AH
X : 596 219 m	Diagnostic (2009)
Y : 2 340 623 m	Surface totale décapée : 7 600 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
DE KISCH 1978 ; PROVOST 1988	

Présentation du site

Le site de « La Rive du Bois » a été fouillé par J.-L. Prieur avant 1978. Une fosse de La Tène finale constitue le seul fait observé.

Période 1 (La Tène D) : un indice de site

Une fosse seulement a été rencontrée.

Les vestiges

La fosse n'a pas été décrite dans les publications que nous avons consultées et nous n'en avons aucun plan.

Le mobilier

La fosse a livré de la céramique de La Tène finale ainsi que des scories suggérant la présence proche d'un atelier où le fer était travaillé.

Synthèse

Les éléments disponibles à propos de ces deux occupations sont succincts. La seule connaissance de la fosse ne permet pas d'établir une véritable réflexion sur le site. Nous pouvons à la rigueur mentionner la présence de scories ferrugineuses qui attestent un artisanat du fer non loin.

COMMUNE DE CHANTECOQ

45-073-01/115
CHANTECOQ, « LES HUGUETS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Huguets	Commune : Chantecoq
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 073 009 AP/011AH
X : 648 830 m	Diagnostic (2006)
Y : 2 337 563 m	Surface totale décapée : 53 549 m²

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha C/D1-2	Établissement rural de rang C0
Période 2 : LT B ou C	Établissement rural de rang C2

Bibliographie :

CAYOL 2006 ; GUIOT 2015o

Présentation du site

Le site mis au jour au lieu-dit « *Les Huguets* » a été repéré au niveau de la tranche P du projet autoroutier A19, sur le territoire de la commune de Chantecoq. Il a fait l'objet d'un diagnostic, en 2006, qui a permis d'étudier deux occupations de l'âge du Fer. Les indices les plus anciens datent du début du Hallstatt. Il s'agit de quelques fosses se répartissant au sein de trois tranchées de sondage. Il faut attendre la fin de La Tène ancienne pour voir une nouvelle occupation des lieux. Pour cette période, deux noyaux d'occupation ont été aperçus. Le premier, au nord du site hallstattien, consiste en plusieurs fosses, tandis que le second, plus au sud, présente un réseau de fossés qui semble former un enclos.

Période 1 (Hallstatt C/D1-2) : un site rural

Les structures repérées pour cette période sont disséminées sur une aire de 3 ha et ont principalement été rencontrées au sein de trois tranchées. Les sondages se trouvant entre ces tranchées sont vierges de toute structure ou matériel hallstattien.

Les vestiges

Au total, ce sont douze fosses qui ont été relevées. Cinq d'entre elles ont fourni du mobilier daté du Hallstatt. Le reste des fosses qui n'a pas présenté d'éléments de datation a été attribué à cet horizon chronologique de par leur proximité, leur niveau d'apparition et leur comblement. Il faut cependant rester prudent quant à cette attribution qui repose sur des indices incertains. De plus, le secteur a fait l'objet d'un arasement prononcé, ce qui ne facilite pas la lecture des données de terrain. Compte tenu de leur comblement, cinq creusements peuvent correspondre à des dépotoirs. Parmi ceux-ci, trois ont pu bénéficier d'une fouille manuelle intégrale (St. 45.3, 45.4 et 51.3). Leur fonction primaire n'est pas connue, mais certaines ont livré des vidanges de foyer. Elles ont toutes livré du matériel renvoyant au Hallstatt ancien ou moyen voire à la période hallstattienne au sens large.

Le mobilier

Les structures attribuées à cette phase ont uniquement fourni du matériel céramique. Ce dernier consiste en deux cent quatre-vingt-quatorze tessons pour un NMI de 39. Il s'agit

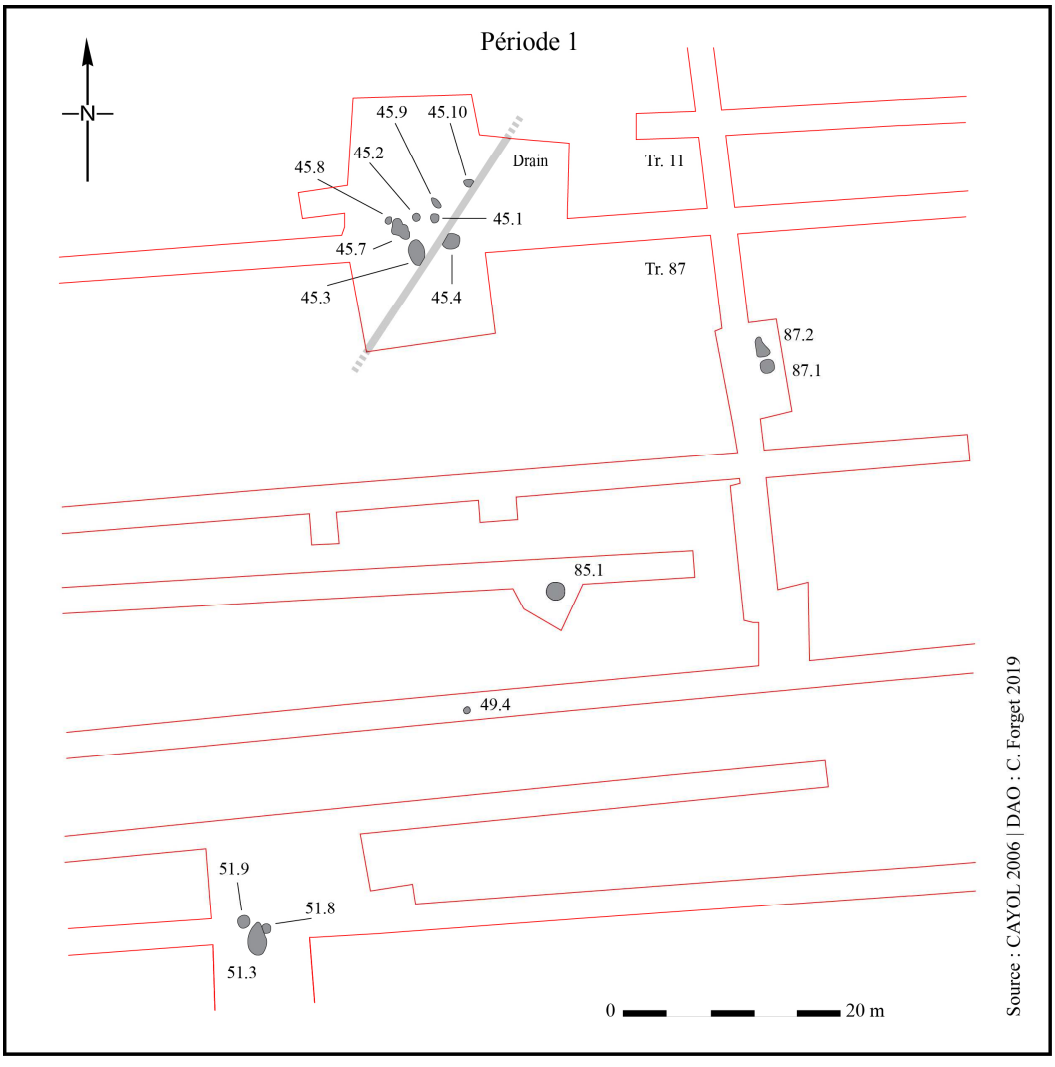

Chantecoq, « *Les Huguets* » 1

essentiellement de céramique non tournée à pâte grossière. Leur état de conservation est relativement mauvais. Ce constat, associé à une faible proportion d'éléments caractéristiques, ne permet pas d'attribuer une datation précise à cet ensemble. Les quelques formes reconnaissables sont les suivantes : un vase comportant un décor de trois cannelures parallèles à la lèvre, un autre comportant une double rangée d'impressions, une jarre à décor au cordon. Un remontage entre deux fragments de céramique provenant des structures 45.3 et 45.4 laisse penser que les fosses ont fonctionné conjointement. L'occupation peut tout de même être attribuée au Hallstatt ancien/moyen.

Période 2 (La Tène B ou C) : un établissement rural

Quelques fosses, un enclos fossoyé et une structure assimilée à une mare constituent les vestiges de cette période.

Les vestiges

Six fosses ont ainsi pu être fouillées. Parmi elles, quatre semblent avoir été réutilisées comme dépotoirs (St. 20,1, 20,6, 20,7, 20,15). Elles ont livré de la céramique de La Tène moyenne, mais leur fonction demeure inconnue.

L'enclos fossoyé est de forme quadrangulaire et mesure entre soixante-cinq mètres et soixante-dix mètres de côté, pour une surface enclose de 0,49 ha. Aucune partition interne ni d'autres aménagements fossoyés en dehors de son emprise n'ont été décelés. La largeur moyenne des fossés est de 1,50 m (3,20 m au maximum), pour une profondeur maximale de 1,20 m. Leur profil est en « V ». Les fossés d'enclos montrent un comblement qui a dû s'effectuer de manière lente. Aucun indice permettant de supposer la présence d'un talus n'a été mis en évidence.

Quelques structures ont ainsi pu être mises au jour dans la surface de l'enclos. Il s'agit de plusieurs fosses dont la fonction n'est pas connue et qui n'ont pas livré de matériel pour la plupart. Lorsqu'il en a été trouvé, il s'agissait de céramique de facture protohistorique.

À proximité immédiate de l'angle sud-ouest de l'enclos, une mare a été observée. De forme ovale, elle mesure dix-sept mètres de long pour huit mètres de large avec une profondeur d'1,40 m. Le matériel rencontré est constitué de quelques terres cuites architecturales et de treize tessons de céramique hétérogènes très fragmentés. Cinq d'entre eux sont susceptibles d'être datés de l'âge du Fer. S'il est possible que la mare ait fonctionné conjointement avec l'enclos, aucune corrélation certaine, pourtant, ne permet de l'affirmer.

Le mobilier

Le matériel céramique se compose de deux cent vingt-neuf fragments renvoyant à un NMI de 39. Si l'ensemble de fosses a pu être daté de La Tène B ou C, les éléments concernant l'enclos sont moins précis et ne permettent de proposer qu'une attribution à La Tène. Le mobilier provenant des fosses est relativement homogène et renvoie surtout à de la céramique

grossière. Deux fragments peuvent être rattachés au style « Noire à Pâte Rouge » et sont probablement de facture locale. Les formes reconnues sont caractéristiques des phases B ou C de La Tène, sans qu'il soit possible d'affiner ce constat. Il s'agit entre autres d'une jatte à profil en « S » avec fond annulaire (terrine à épaulement), d'une coupe à lèvre rentrante et d'une coupe à lèvre aplanie. Le corpus provenant de la fouille de l'enclos et de la mare est plus difficilement datable. Quelques tessons montrent des analogies au niveau de la pâte avec la céramique provenant des fosses. La grande majorité des fragments de céramique semble plus ancienne. Parmi ces derniers, une forme correspondant à un bord mouluré à lèvre épaissie a été reconnue. Malgré tout, il n'a pas pu être daté. Enfin, certaines pâtes issues d'exemplaires prélevés dans la mare sont assimilables à des tessons provenant du fossé d'enclos. Si cet ensemble est difficilement datable, les quelques indices disponibles pencheraient en faveur d'une datation au second âge du Fer.

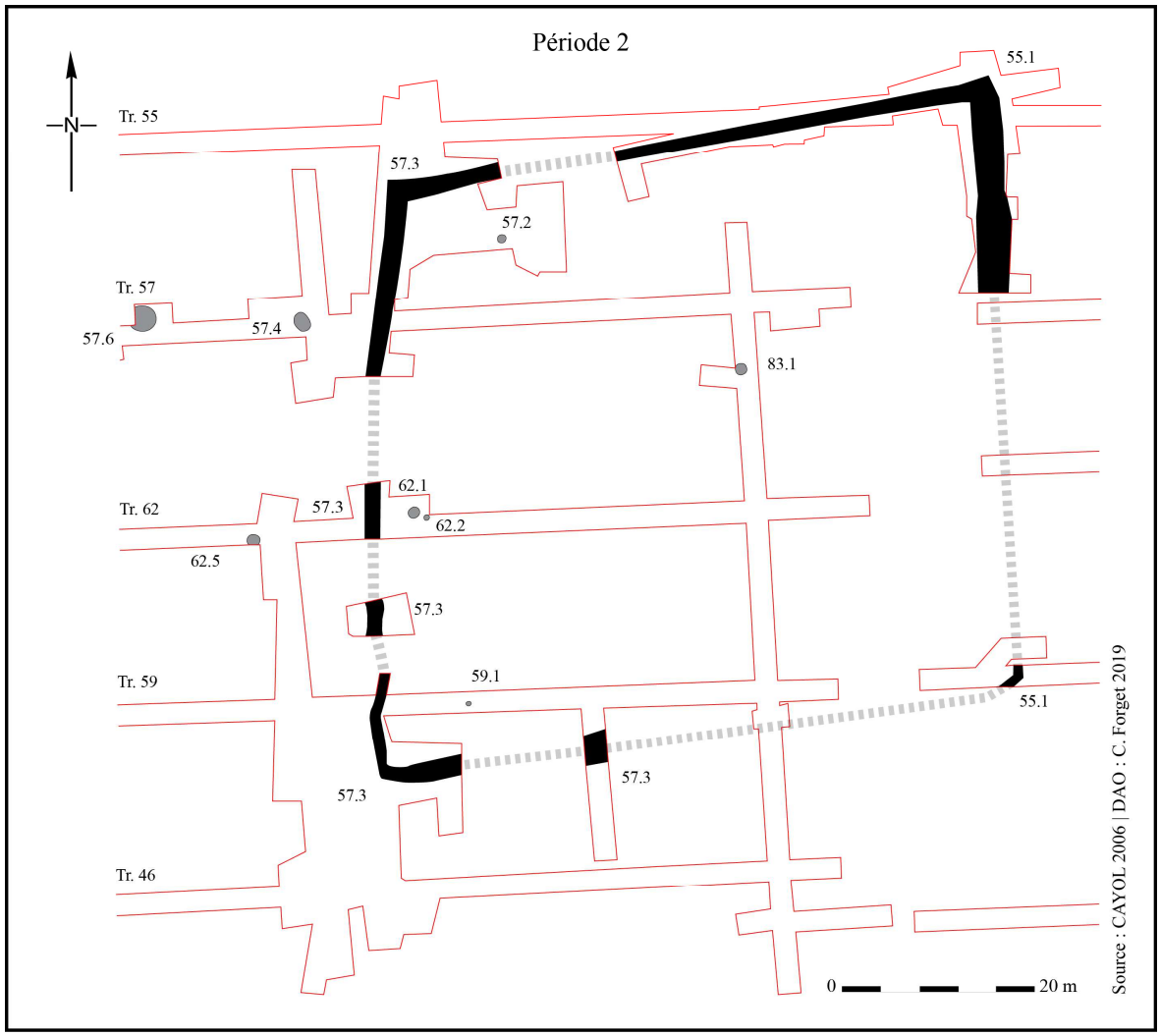

Chantecoq, « *Les Huguets* » 2

Synthèse

Le diagnostic réalisé au lieu-dit « *Les Huguets* » a révélé la présence de trois noyaux d'occupation. Le premier, situé au centre de l'emprise, consiste en un regroupement de quelques fosses datées du Hallstatt A ou B. Si leur utilisation primaire n'a pas pu être établie, certaines d'entre elles ont été réutilisées comme dépotoir dans un second temps, ce qui sous-entend la présence d'un secteur d'habitat qui malheureusement n'a pas pu être repéré. En l'absence de données supplémentaires, il n'est pas possible d'établir les limites de cette occupation.

Le second groupe de structures consiste en la présence de six fosses de La Tène B ou C, qui paraissent indépendantes les unes des autres. Leur fonction, en l'absence d'éléments déterminants, n'a pas pu être établie. Quatre d'entre elles ont tout de même montré des indices en faveur d'une réutilisation comme dépotoir. Cette occupation semble lâche, car les tranchées voisines n'ont fourni aucun élément susceptible de la renforcer (tranchées 25 et 27). Il pourrait s'agir de faits constituant la périphérie d'un habitat qui se développerait principalement hors emprise.

Enfin, le troisième ensemble consiste principalement en la présence d'un enclos fossoyé aux dimensions modestes daté de La Tène. Aucun bâtiment n'a été retrouvé au sein de la zone enclose, ce qui rend difficile l'interprétation de cette occupation comme habitat rural. Cependant, la faible portion sondée à l'intérieur de l'enclos et l'érosion, très importante dans cette zone du diagnostic, pourraient expliquer ce constat. De surcroît, aucune trace de sépulture ni de mobilier à caractère cultuel n'est venue s'ajouter à l'équation, ce qui empêche d'y voir un secteur à vocation funéraire ou cultuelle. Les arguments susceptibles de corréler les deux ensembles laténiens ne sont pas suffisants, mais, en raison de la faible densité de structures, il semble probable d'y voir un indice de site dont la partie principale se situerait en dehors de la zone diagnostiquée. Il pourrait s'agir d'un petit établissement rural à vocation agricole, mais il convient de rester prudent quant à cette hypothèse.

COMMUNE DE LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN

45-075-01
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN, ANCIENNE USINE MICHELIN

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Rue d'Ingré/rue Descartes	Commune : La Chapelle-Saint-Mesmin
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 075 023 AH
X : 563 050 m	Diagnostic (2008)
Y : 2 321 875 m	Surface totale décapée : 3 600 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT C/D	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
BRYANT & FRÉNÉE 2008	

Présentation du site

Le site de l'*Ancienne usine Michelin* se trouve au niveau des rues d'Ingré et Descartes, à environ un kilomètre au nord du centre du bourg de La Chapelle Saint-Mesmin. Lors d'un diagnostic mené en 2008, un système d'enclos fossoyés et de parcellaire laténien a été mis au jour. Le site semble avoir été réoccupé au Haut-Empire, bien qu'aucun indice ne puisse confirmer une quelconque continuité entre les deux occupations.

Période 1 (La Tène C/D) : un habitat rural

Les vestiges de cette période renvoient à un système d'enclos fossoyés et à du parcellaire.

Les vestiges

L'occupation du site consiste en la présence de plusieurs fossés qui semblent former un voire deux enclos dont la longueur atteint 300 m. Dans la zone ouest de l'emprise du diagnostic, les fossés 4 et 15 forment un enclos quadrangulaire dont seuls l'angle nord-est et le côté nord

sont connus dans leur intégralité. Le tracé du fossé 4 est orienté nord-sud sur environ vingt-cinq mètres avant d'effectuer un angle droit et de continuer en direction de l'ouest sur une longueur de soixante-quinze mètres. Il présente une largeur de 3,30 m pour une profondeur de 1,40 m. Son profil est en « V » à fond plat. Le côté ouest de cet ensemble adopte un tracé orienté nord-sud. Visible sur presque toute la longueur de la tranchée 12, il mesure 1,50 m de large au niveau de son extrémité nord, et 3,70 m à l'extrémité sud, pour une profondeur oscillant entre 1,40 m et 1,70 m. Son profil est en « V ». Il est probable que les deux fossés forment un angle. Le matériel céramique fait défaut et ne permet pas de dater l'ensemble St. 4/15. Son attribution à la période laténienne repose essentiellement sur ses dimensions et sa morphologie.

Bien que le fossé 4 ne se poursuive pas au-delà de la tranchée 12, un fossé plus modeste en constitue la continuité (St. 16/18). Ce dernier a été décelé sur une longueur de cinquante mètres. La structure 18 affiche une largeur comprise entre 3,20 m et 3,50 m pour une profondeur variant entre 1,60 m et 1,80 m. Son profil est en « V » à fond arrondi. Le fossé 16 constitue la suite du tracé de St. 18. La largeur de St.16 est de 2 m, pour une profondeur atteignant 0,70 m. Son profil est en « V » à fond plat et se rapproche de celui observé pour St. 18. Aucun lien stratigraphique n'a pu être observé entre les deux tronçons, ce qui empêche de savoir si F. 16 constitue le prolongement ou une reprise de F. 18. La tranchée 30 a permis de mettre au jour un tronçon de fossé orienté nord-sud, à onze mètres au sud de F. 18 et qui pourrait correspondre à la continuité de ce dernier. Il s'agit de St. 27. Ce nouveau fossé mesure 3,30 m de large et affiche une profondeur de 1,60 m. Son profil est en « V ». La probable intersection entre les deux tronçons n'a pas été repérée, mais la nature des séquences stratigraphiques suggère qu'il s'agit d'un même creusement. De plus, il semble que le talus associé aux creusements était disposé au sud de St. 18 et à l'ouest de St. 27. Au vu de ces éléments, ces deux fossés sont susceptibles de constituer l'angle d'un autre enclos, situé immédiatement à l'ouest du premier. Dans la partie ouest du décapage, un grand fossé (St. 28) orienté nord-sud a été aperçu au sein des tranchées 19, 21 et 22 et semble fonctionner avec les fossés St.16/18. D'une largeur de 4,20 m pour une profondeur de 1,80 m, il affiche un profil en « V ». Un autre fossé (St. 23), observé à l'extrémité orientale de la tranchée 19, se développe parallèlement au fossé 28, à soixante-cinq mètres de ce dernier. Ses dimensions sont moins conséquentes et il semble se prolonger au sud et au nord, sous l'ancien bâtiment de l'usine.

Dans la zone orientale du site, deux fossés (St. 1/2 et 3) ont été observés. St. 1/2 n'est présent que dans la tranchée 2. Le fossé 1, d'orientation est-ouest, mesure 1,60 m de large pour une profondeur de 0,80 m. Son profil est en « V » à fond plat de 0,30 m de large. Le niveau sommital de St. 1 est recoupé par le fossé 2, qui affiche une largeur de 1,60 m pour une profondeur de 0,55 m. Son profil en « V » recoupe le bord sud de St. 1. Le fossé 3, orienté nord-ouest/sud-est a pu être suivi sur une longueur de cinquante mètres. Son profil est similaire à celui de St. 1/2. D'une largeur de 2,30 m et profond de 1,10 m, son comblement a livré trois fragments de céramique de facture protohistorique.

Le mobilier

Les informations disponibles à propos du mobilier sont très succinctes. Très peu de tessons ont été prélevés lors de la fouille des fossés. Quelques éléments provenant des niveaux

supérieurs permettent de connaître plus ou moins la période d'abandon des fossés grâce à la présence d'amphores « *Dressel 1* » et de céramiques communes de la transition entre le Ier et le IIe s. de notre ère. Il est impossible pour le moment de connaître avec précision la période d'aménagement de l'enclos et encore moins le statut du site.

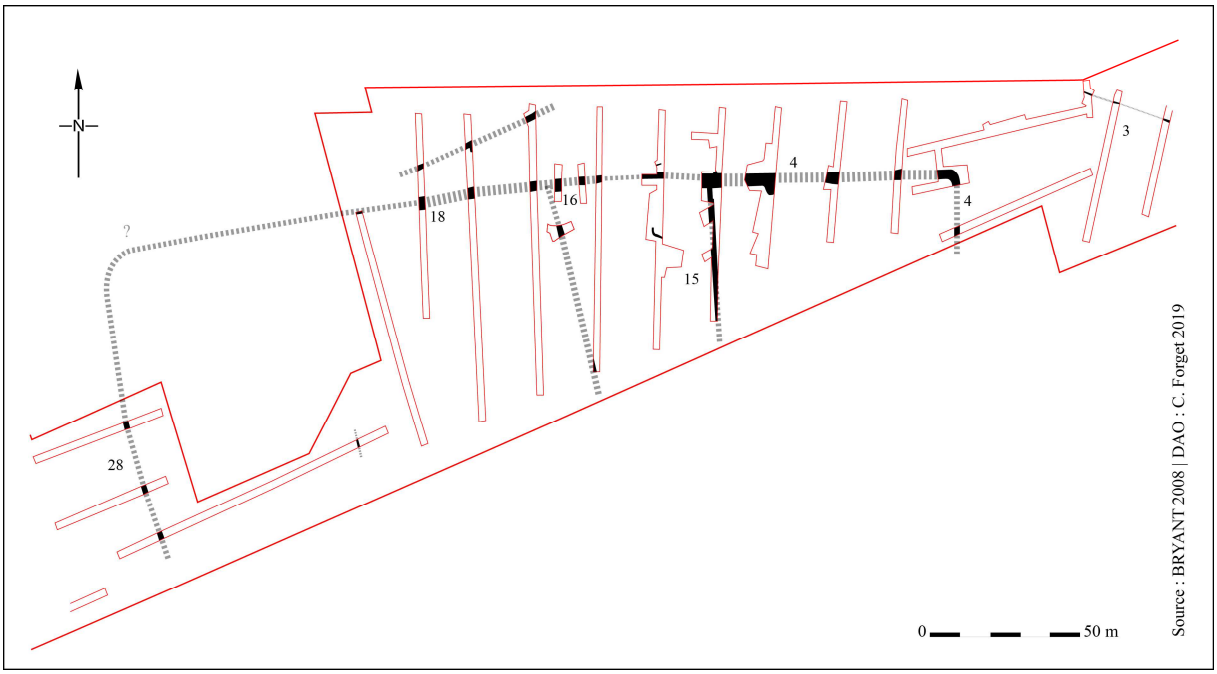

La Chapelle-Saint-Mesmin, *Ancienne usine Michelin*

Synthèse

Le site de l'*Ancienne usine Michelin* présente des vestiges d'occupation visiblement laténiens. Un système fossoyé a été mis au jour et serait susceptible de constituer deux enclos. Le premier est constitué des fossés 4 et 15, dont la moitié sud se trouve hors emprise. Le second est plus imposant. Formé par les fossés 16, 18 et 28, il se trouve à 45 m à l'ouest du premier. Son extrémité occidentale n'a pas pu être observée, car située sous l'ancien bâtiment de l'usine. La relation entre les deux enclos n'est pas connue, ni leur organisation interne. Une seconde hypothèse, selon laquelle les deux enclos n'en formeraient qu'un, peut également être prise en compte. Dans ce cas, les fossés 4, 16, 18 et 28 en constitueraient les limites ouest, nord et est, et les fossés 15 et 27 seraient alors des limites internes. En l'absence de données significatives, il paraît difficile de trancher. Enfin, quelle que soit l'hypothèse retenue, un système de parcellaire semble fonctionner avec l'ensemble fossoyé, bien qu'il soit légèrement en décalage avec l'orientation générale. De par ses dimensions, le fossé 23 pourrait participer au partitionnement interne général, mais aucun indice ne permet de l'affirmer avec certitude. L'évolution du ou des enclos paraît difficile à appréhender, en raison d'une absence presque systématique de mobilier datant. Le comblement définitif des fossés suggère qu'ils sont restés partiellement ouverts pendant le Haut-Empire, jusqu'à la seconde moitié du IIe s., voire jusque dans le courant du IIIe s.. La présence de quelques fondations en dur sur le site semble corroborer cette observation, selon laquelle l'établissement gaulois a été réoccupé à la période antique, peut-être sous la forme d'une *villa*.

45-075-02
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN, « CLOS DE PAILLY »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Clos de Pailly	Commune : La Chapelle-Saint-Mesmin
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 075 009 AH
X : 560 992 m	Diagnostic (2010)
Y : 2 321 522 m	Surface totale décapée : 3 406 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha C/D1-2 ancien	Établissement rural de rang C1
Bibliographie :	
CAPRON 2010	

Présentation du site

Le site du « *Clos de Pailly* » se trouve à la périphérie occidentale de la commune de la Chapelle-Saint-Mesmin. Un diagnostic archéologique effectué en 2010 en prévision de la construction d'un lotissement a permis de mettre au jour une petite occupation hallstattienne composée d'une vingtaine de fosses et de trous de poteau.

Période 1 (Hallstatt C/D1-2 ancien) : un site rural

Les vestiges de cette période se composent d'un silo, de fosses dont un probable atelier et un foyer et de trous de poteau ne formant aucune organisation particulière.

Les vestiges

La structure 9 atteint 3 m de diamètre avec une excroissance au sud-est de 1,50 m de diamètre. Sa fouille a été stoppée au bout de 0,40 m de profondeur. Au vu des dimensions et de la morphologie du creusement, il pourrait s'agir d'un silo.

Douze fosses ont été rattachées à cette occupation. Six d'entre elles (St. 7, 8, 10, 41, 42 et 44) ont été fouillées et ont fourni du matériel céramique. Elles mesurent entre 0,90 m et 1,40 m de long pour des profondeurs variant entre 0,40 m et 0,60 m. Certaines d'entre elles

contenaient des rejets de foyer, du torchis rubéfié et une fusaïole notamment. Les faits 47 et 50 ont été sondés, mais n'ont pas livré de mobilier. Enfin, les faits 38, 45, 46 et 49 ont seulement été observés en surface.

Le fait 33 est un creusement long de 1 m et large de 0,70 m. Sa profondeur est conservée sur 0,10 m. Une partie du fond du creusement est rubéfié tandis que le comblement est assuré par un limon très charbonneux. Au vu de ces observations, cette fosse a été interprétée comme le fond d'une structure de combustion. Elle n'a pas livré de mobilier.

La structure 32 est un creusement grossièrement carré de 3,50 m de côté pour une profondeur conservée sur 0,60 m. Un petit creusement oblong rejoint son bord sud-est. Il pourrait s'agir du négatif d'un support relatif à une superstructure ou au fonctionnement de l'aménagement. Le fait 32 a été interprété comme une fosse atelier semi-excavée.

Deux faits ont été interprétés comme des trous de poteau (St. 6 et 11), mais ils ne forment aucun plan viable. Le comblement contenait de la céramique.

Le mobilier

Le corpus céramique se compose de six cent soixante-dix-neuf fragments correspondant à un NMI de 46. Il s'agit principalement de céramique grossière (62,9 %), Le reste se partage entre des productions en pâte fine (22,8 %) et d'autres en pâte semi-fine (14,3 %). Les formes identifiées sont les suivantes : un vase globuleux agrémenté de grecques incisées, quatre pots tronconiques à bord droit dont trois présentent un décor impressionné et le dernier une lèvre digitée, une coupe tronconique, une coupe à lèvre plate, trois bols, quatre gobelets segmentés dont un exemplaire à carène basse décorée de cannelures horizontales, une tasse à anse ornée de trois cannelures horizontales ainsi que plusieurs tessons de vases présentant des cordons incisés. En dépit d'un corpus très incomplet et la présence de formes plus anciennes, le répertoire céramique a été attribué au Hallstatt C/D1, soit entre 775 et 620 av. notre ère.

Synthèse

Le diagnostic réalisé au lieu-dit « *Clos de Pailly* » sur la commune de La Chapelle-Saint-Mesmin a permis d'observer une petite occupation attribuée au Hallstatt C/D1-2 ancien. Celle-ci est surtout représentée par des fosses, parmi lesquelles pourraient exister un silo, une structure de combustion, un atelier semi-excavé ainsi que quelques trous de poteau. Malgré le fait que les structures soient relativement regroupées, l'ensemble paraît diffus. De plus, bien qu'aucune structure à caractère domestique n'ait été rencontrée, la quantité de mobilier céramique et la découverte d'une fusaïole semblent indiquer la présence proche de l'habitat dont dépendent les vestiges observés. Ce dernier doit certainement se développer entre les tranchées de diagnostic, vers l'est ou vers l'ouest. L'indigence des données récoltées ne permet pas de déterminer le statut du site.

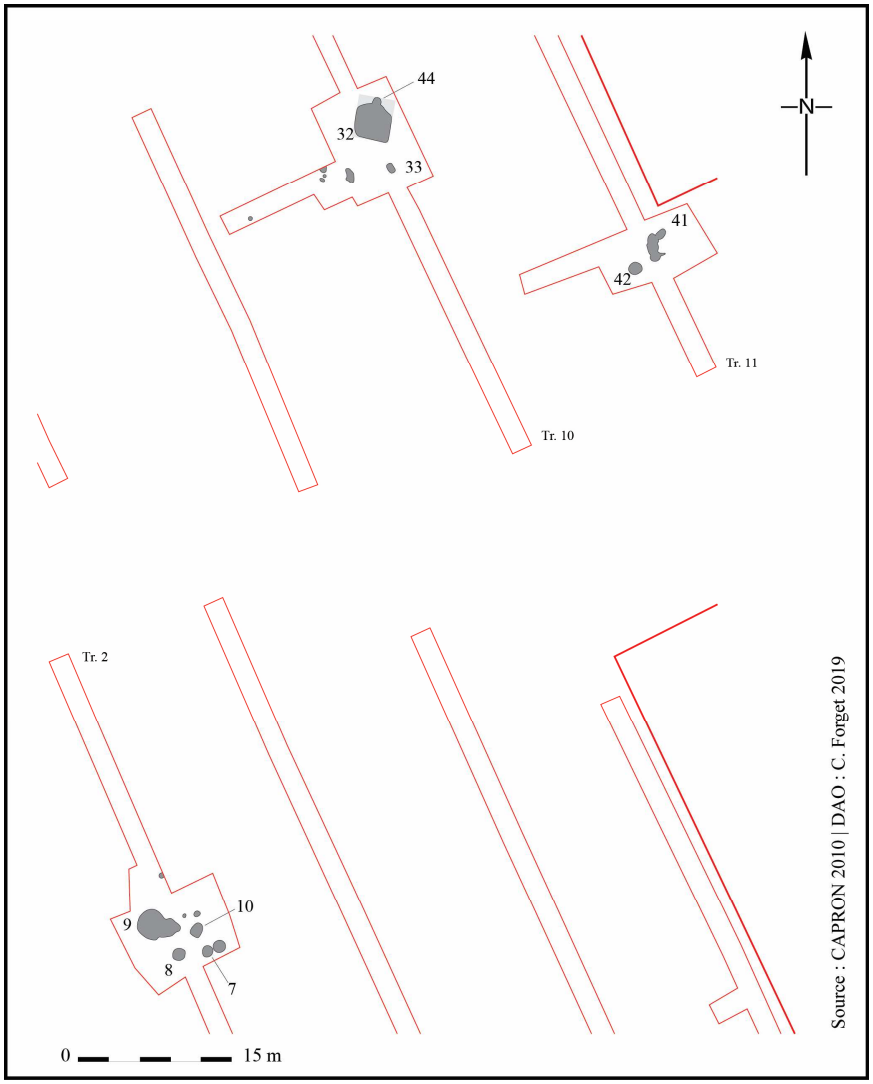

La Chapelle-Saint-Mesmin, « *Clos de Pailly* »

45-075-03
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN, « LE CLOS DE LA SOURCE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Clos de la Source	Commune : La Chapelle-Saint-Mesmin
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 075 021 AP
X : 560 710 m	Diagnostic (2005)
Y : 2 319 950 m	Surface totale décapée : 361 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Protohistoire	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
MERCEY 2005	

Présentation du site

Le diagnostic pratiqué au « *Clos de la Source* » en 2005 n'a pas été très fructueux concernant la période protohistorique. Une seule structure, un fossé, a pu être rattachée avec certitude à cette époque.

Période 1 (Protohistoire) : un indice de site rural

Les vestiges de cette phase d'occupation se composent d'un fossé.

Les vestiges

Le fossé 6.1 présente une largeur d'1 m à l'ouverture pour 0,30 m de profondeur. D'après sa morphologie, il pourrait s'agir d'un petit fossé d'enceinte ou d'une limite parcellaire. Un grand nombre de fragments de céramique protohistorique provient du comblement.

Le mobilier

Les informations à propos du matériel provenant du fossé sont relativement faibles. Le mobilier céramique a été prélevé en grande quantité. Malheureusement, aucune forme ni décor

spécifique n'a été rencontré. L'association entre céramique fine et grossière est courante à la fin de l'âge du Bronze, mais a déjà été observée pour des périodes ultérieures. Le creusement peut sans doute être attribué à la période protohistorique, mais les informations font défaut quant à une éventuelle précision de sa chronologie.

Synthèse

Les éléments qui ressortent de cette opération sont très ténus. La seule structure protohistorique consiste en un tronçon de fossé isolé. Deux autres faits du même type ont été remarqués lors du décapage (St. 3.1 et 1.1). S'il se peut que le premier soit protohistorique, aucune information n'a permis de dater le second. Le site a considérablement été endommagé par la construction d'un château à la fin du XIXe s., ainsi que de bâtiments dans le courant des années 1960. Le caractère erratique du fossé 6.1 ainsi que les perturbations postérieures à son creusement ne permettent pas de réfléchir sur l'organisation spatiale du secteur à la Protohistoire ni sur son importance.

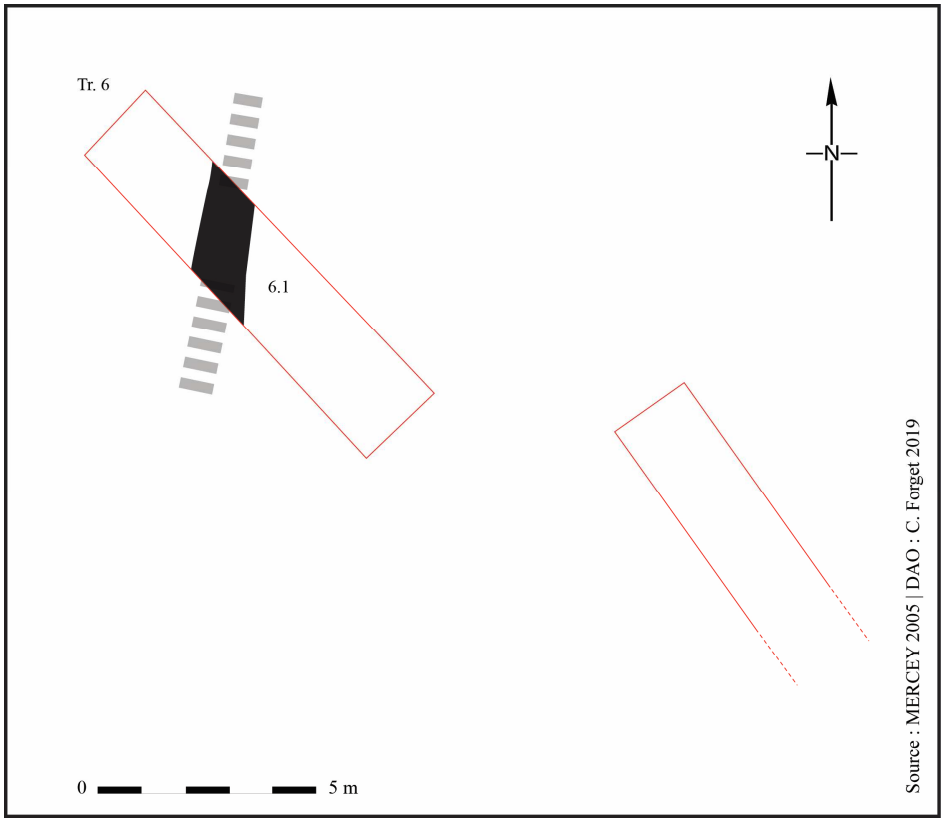

La Chapelle-Saint-Mesmin, « *Le Clos de la Source* »

45-075-04
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN, « LES CHENATS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Chenats/Le Placeau	Commune : La Chapelle-Saint-Mesmin
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 075 000 AH
X : 561 484 m	Diagnostic (2008)
Y : 2 321 564 m	Surface totale décapée : 13 541 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Br. final/LT ancienne	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
BRYANT 2008	

Présentation du site

Le site de La Chapelle-Saint-Mesmin, « *Les Chenats* » et « *Le Placeau* » présente plusieurs occupations humaines, dont la première prend place à l'âge du Bronze et la dernière au Haut Moyen Âge. Celle qui nous intéresse prend place à La Tène ancienne. Treize structures correspondant à cette période ont été rencontrées, dont trois pouvant appartenir à une phase postérieure.

Période 1 (Âge du Bronze final/La Tène ancienne) : un site rural

Les structures sont dispersées sur toute la surface décapée. Malgré tout, une zone de concentration des vestiges de cette période a été identifiée dans la partie nord-nord-est de l'emprise fouillée. Il s'agit de fosses dont un silo, de fossés et d'un épandage de mobilier.

Les vestiges

La structure 441 est une grande fosse polylobée de 7,50 m de long sur 3,50 m à 4,50 m de large. Le comblement de la grande fosse est assez hétérogène et suggère une succession de plusieurs creusements. Au sein de la partie sommitale du remplissage ont été prélevés plusieurs

gros fragments de céramique datables de la transition entre la fin de l'âge du Bronze et le début du Hallstatt.

La fosse 394 affiche une forme circulaire pour un diamètre au fond de 1,40 m et une profondeur conservée de 0,55 m. L'étude du comblement de la structure indique que lors de son abandon, la partie supérieure des parois s'est effondrée. L'accumulation de ces éléments permet de penser que la structure avait à la base un profil « en cloche ». Il pourrait donc s'agir d'un silo à grains. Le mobilier prélevé correspond à la même fourchette chronologique attribuée au fait 441.

Le fossé 398, d'orientation nord-ouest/sud-est se trouve à l'est du silo 394. Il affiche une largeur de 1,70 m pour une profondeur oscillant entre 0,10 m et 0,40 m. Son profil adopte une forme en « U » aux parois évasées. Selon les archéologues, ce fossé pourrait correspondre à la fusion de deux fossés situés seize mètres plus au sud (St. 442 et 443). Le fossé 376 se trouve à 260 m à l'ouest du fossé 398. Orienté nord-ouest/sud-est avec un coude vers l'est qui a été recoupé par la structure 377. Les fouilleurs pensent que le creusement originel devait sûrement adopter une forme en « V » aux parois évasées et un fond légèrement arrondi. Au sein de la tranchée 27, un autre fossé orienté nord-ouest/sud-est a été repéré (St. 573). Large de 0,90 m à l'ouverture, sa profondeur ne dépasse pas 0,10 m. Il adopte un profil en « V ». Il est parallèle

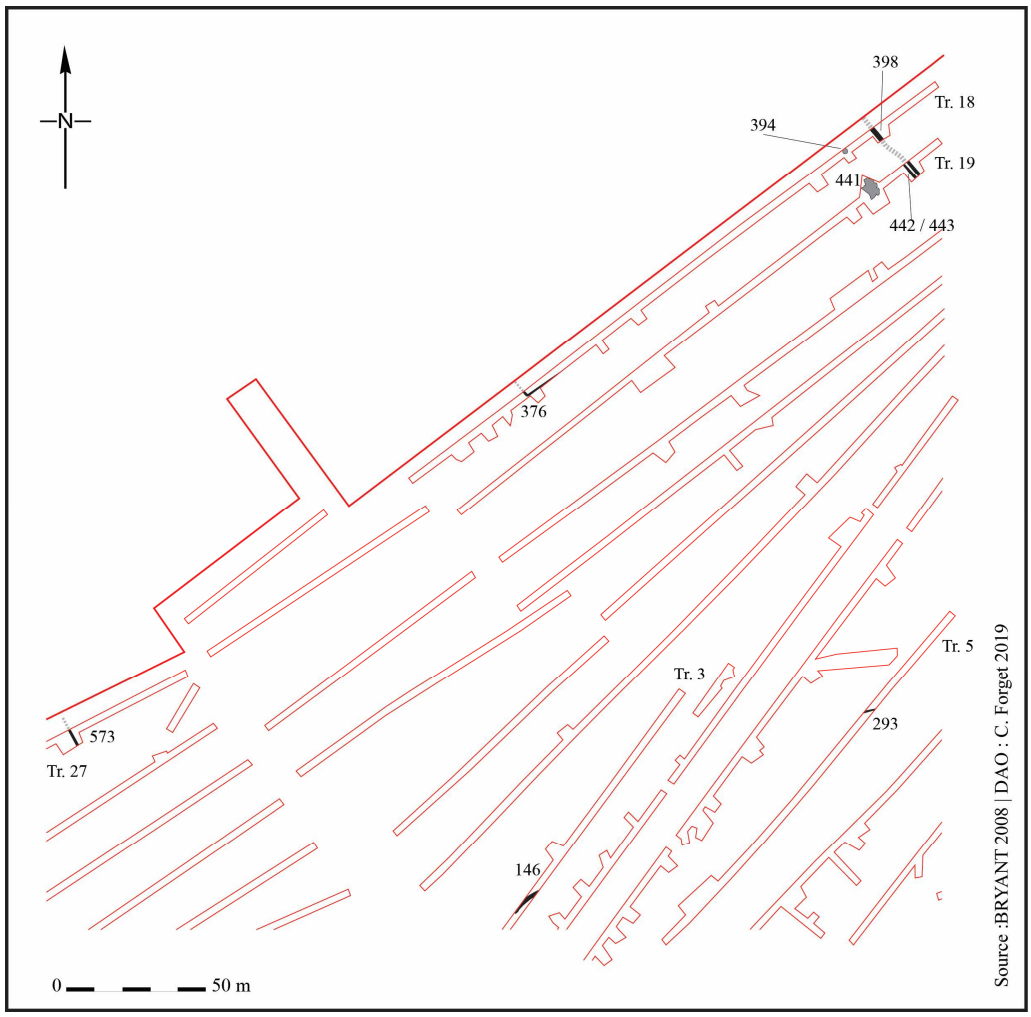

La Chapelle-Saint-Mesmin, « *Les Chenats* »

au fossé 574, daté de la période gallo-romaine, qui se trouve à seulement 2,40 m à l'ouest. Le fossé 146, repéré au sein de la tranchée 3 ainsi que le fossé 293 de la tranchée 5 sont deux autres structures du même type, qui ont présenté un caractère difficilement observable. Le second a fourni des indices plus tardifs quant à sa chronologie (Hallstatt final/La Tène A).

Enfin, une zone d'épandage de tessons de céramique a été repérée au bout des tranchées 25 et 26 (non représentée sur le plan). Observée entre le substrat argileux et une couche de limon sableux, elle correspond vraisemblablement à du matériel piégé par des colluvions, malgré le fait que la pente est-ouest soit négligeable.

Le mobilier

Peu de mobilier provient de ces structures. Les ensembles céramiques n'ont pas pu être datés précisément et renvoient globalement à une période comprise entre l'âge du Bronze final et la fin du Hallstatt. Le fossé 293 semble être la structure la plus tardive d'entre toutes, puisqu'il a été attribué à une période allant du Hallstatt final à La Tène ancienne.

Synthèse

L'occupation identifiée ici semble adopter un caractère continu entre la fin de l'âge du Bronze et le début de la période laténienne. Elle débute par la mise en place d'un réseau parcellaire associé au creusement de trois fosses, dont un silo. L'orientation nord-ouest/sud-est qu'emprunte le réseau de fossés semble être respectée au moins jusqu'à la période gallo-romaine, voire jusqu'au Haut Moyen Âge. L'organisation de l'espace n'indique pas la mise en place d'un schéma défini. Les structures se répartissent d'une manière aléatoire et ne permettent pas de réfléchir sur de possibles zones d'activités ou même sur la présence d'une aire d'habitat. Il se peut que des unités architecturales aient été présentes et qu'elles aient disparu. En effet, la fragilité du mobilier céramique, la nature du substrat, la composition des matériaux et les méthodes de construction utilisées, la superposition de structures sur presque deux millénaires ainsi que les labours récents peuvent expliquer cette lacune. Les vestiges sont disséminés sur une grande partie de l'emprise fouillée, mais la tranchée 5 semble définir une limite sud, au-delà de laquelle les structures se font plus rares. L'occupation observée perdure jusque pendant le second âge du Fer.

45-075-05
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN, « LES GRANDS CLOS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Grands Clos	Commune : La Chapelle-Saint-Mesmin
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45.075.009/022 AH
X : 562 175 m	Diagnostic (2002, 2005)
Y : 2 321 590 m	Fouille préventive (2006)
	Surface totale décapée : 6 873 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D1	Établissement rural de rang C0
Période 2 : Protohistoire	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
BRYANT 2006 ; JOYEUX 2002 ; VERNEAU 2005	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Les Grands Clos* » se trouve à environ un kilomètre au nord-ouest du bourg de la Chapelle-Saint-Mesmin. Il a fait l'objet de deux diagnostics (2002 et 2005) puis d'une fouille préventive en 2006. Les vestiges repérés lors des deux diagnostics participent à une occupation datant de La Tène D. De plus, un petit groupe de trous de poteau découvert en 2005 se situe plus au nord et a fourni du mobilier protohistorique. En 2006, quatre trous de poteau ont été mis au jour, mais la découverte la plus importante est la continuité du fossé, déjà observé en 2005. Les structures laténiennes sont concentrées dans l'angle sud-est de la zone décapée, au sein d'un espace d'environ 450 m².

Période 1 (La Tène D1) : un habitat rural

Les vestiges de cette période renvoient à une fosse, des fossés et des trous de poteau ne formant aucun plan cohérent.

Les vestiges

La structure 1 est un creusement ovale très arasé de 1 m de long pour 0,50 m de large. Il a livré un tesson de céramique de facture protohistorique.

Le fossé 7 est un creusement linéaire traversant la tranchée 1 selon un axe est-ouest. Il mesure 0,60 m de large pour une profondeur conservée sur 0,13 m. Deux fragments de céramique protohistorique étaient présents au sein de son comblement. Son tracé n'a pas été observé sur une distance assez longue pour pouvoir comprendre sa fonction. Le fossé 204, d'orientation nord-est/sud-ouest, a pu être observé sur une longueur de vingt mètres lors de la campagne de 2006. Il a fait l'objet de trois sondages, avec un relevé de cinq des six coupes disponibles. Il s'agit d'un creusement en « V » de 1,50 m de large à l'ouverture pour une profondeur variant entre 1,20 m à 1,30 m. L'étude des comblements a permis aux archéologues de discerner trois phases de creusement ou de curage, avant le comblement final de la structure. La quasi-totalité du mobilier provient des niveaux sommitaux. Cette particularité est sûrement à mettre sur le compte des trois curages. L'abandon définitif du fossé a ainsi pu être daté de La Tène D1. En revanche, en l'absence d'éléments datants, il paraît difficile d'établir un *terminus ante quem* pour son élaboration. Il pourrait s'agir d'un tronçon participant à la délimitation d'un établissement rural de taille modeste. Quoi qu'il en soit, le cumul de plusieurs phases de curage démontre une utilisation de la structure assez prolongée.

En 2006, quatre creusements ont été repérés dans l'angle sud-est de la fouille. Au vu de leurs dimensions et de leur morphologie, ils ont été interprétés comme des trous de poteau, bien qu'aucun plan de bâtiment n'ait pu être proposé. L'un d'eux a livré un bord de céramique de facture protohistorique.

Le mobilier

Mis à part le tesson de céramique issu du comblement de St.201, la totalité du mobilier céramique provient des niveaux supérieurs du fossé 204. Le corpus se compose de neuf cent soixante-cinq fragments pour un NMI de 121. Il s'agit majoritairement de céramique non tournée et de céramique commune. Le reste des productions identifiées se compose d'une petite quantité d'amphores et de *dolia*, de céramique de type « *Besançon* » et d'un tesson peint. Les formes reconnues sont les suivantes : quatre petits vases de stockage, six vases de type « *Besançon* », trois vases en pâte orangée à rehauts blancs, une imitation de vase de type « *Besançon* », un pot, trois pots de type « *Besançon* » décorés d'incisions obliques ou en épis, une jatte carénée, dix jattes à profil en « S » dont une décorée de légères cannelures à la base de la panse, sept gobelets dont un exemplaire décoré de baguettes, deux gobelets tonnelets à panse lisse, un gobelet ou bol à décor de baguette, deux écuelles à léger bord rentrant, une passoire à petites perforations, un fragment de passoire ou de faisselle, deux amphores de type « *Dressel 1* » et huit *dolia*. L'élément notable du corpus est le tesson de céramique peinte à décor zoomorphe probable, particulièrement rare en dehors du site d'Orléans. L'ensemble a pu être daté de La Tène D1.

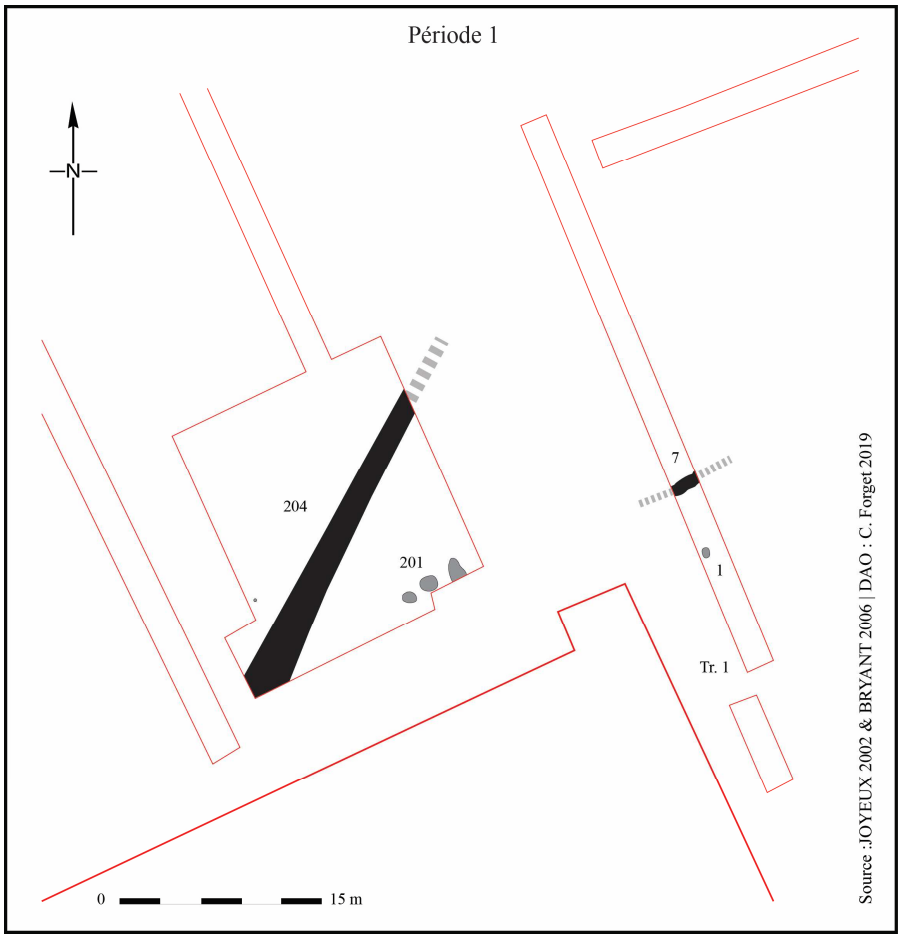

La Chapelle-Saint-Mesmin, « *Les Grands Clos* » 1

La faune n'a pas fait l'objet d'une étude. Il s'agit de quarante-cinq fragments d'ossements de mammifères. Sept fragments de terre cuite sont associés à la céramique. Certains d'entre eux pourraient correspondre à des morceaux de plaques foyères. Un fragment plus large est susceptible de correspondre à la partie inférieure d'un chenet. Dix-huit morceaux de torchis dont certains présentaient encore la trace de leur support proviennent du fossé 204. Le seul élément métallique prélevé sur le site provient du fossé 204. Il s'agit d'une languette de fer provenant d'un objet indéterminé.

Période 2 (Protohistoire) : un indice de site rural

Les vestiges correspondent à quelques trous de poteau ne formant aucun plan viable.

Les vestiges

Douze trous de poteau ont été identifiés au sein de la tranchée 4 du diagnostic de 2005. Ils sont situés à cent trente mètres au nord-ouest du fossé 204. Aucun plan de bâtiment n'a pu être mis en évidence. Cinq d'entre eux (St. 5, 8, 9, 18 et 19) ont livré de la céramique de facture protohistorique.

Le mobilier

Le mobilier céramique était peu datant et n'a pas permis de préciser la datation des structures. La période protohistorique au sens large est donc retenue pour cette occupation.

Synthèse

Le site de La Chapelle-Saint-Mesmin, « *Les Grands Clos* » présente une occupation de La Tène D1, dont les témoins observés ne semblent en constituer que la périphérie. En effet, celle-ci doit se poursuivre vers l'est et le sud, en dehors des emprises diagnostiquées et fouillées qui ont présenté une faible densité de structures. La fouille de 2006 a permis d'apporter de nouvelles informations, mais le peu de vestiges mis au jour n'a pas permis d'établir de conclusions déterminantes. Concentrés au sein d'une petite zone dans la partie sud-est du décapage, les vestiges ne sont pas nombreux. Quatre trous de poteau ont bien été révélés, mais aucun plan d'unité architecturale n'a pu être proposé. Le fossé 204, qui constitue la continuité du fossé observé en 2005, semble participer à la limite externe d'un établissement rural qui nous échappe en grande partie. Bien que la date de son creusement ne soit pas connue, il a fonctionné pendant une période plus ou moins longue, jusqu'à La Tène D1, période pendant laquelle il subit un comblement définitif. Quant au fossé découvert en 2002, il est possible qu'il participe à cette occupation, mais rien ne permet de le raccorder au fossé 204. Leurs dimensions sont différentes et en proposant une restitution du fossé 204, ce dernier se poursuit vers le nord-est. Le tracé doit vraisemblablement effectuer un angle, voire se stopper dans la mesure où il aurait dû être recoupé par au moins une tranchée de 2002 s'il était complètement rectiligne. Les données de fouille ne suffisent pas à définir les activités pratiquées sur le site. Malgré tout, la présence d'un fragment de céramique peinte, relativement rare en dehors de l'agglomération d'Orléans, constitue un indice permettant de penser que les occupants des lieux devaient avoir un statut social plus élevé que certaines occupations contemporaines. L'occupation protohistorique est quant à elle trop diffuse pour espérer en comprendre la nature.

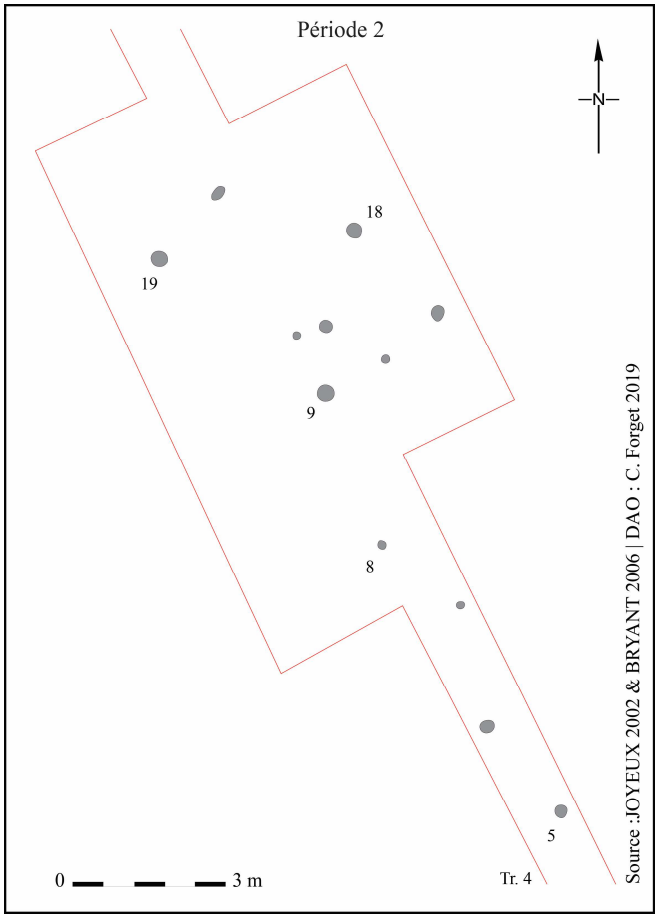

La Chapelle-Saint-Mesmin, « *Les Grands Clos* » 2

45-075-06
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN, « RUE DE GOUFFAULT »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Rue de Gouffault	Commune : La Chapelle-Saint-Mesmin
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 075 030 AH
X : 560 750 m	Diagnostic (2012)
Y : 2 321 000 m	Surface totale décapée : 2 040 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Protohistoire	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHAMPAULT 2012	

Présentation du site

La « *Rue de Gouffault* » à La Chapelle-Saint-Mesmin a fait l'objet d'un diagnostic archéologique en 2012, au niveau de la parcelle BD 27p, en prévision de la construction d'un lotissement. Outre des vestiges du Xe s., une fosse protohistorique a été observée.

Période 1 (Protohistoire) : un indice de site rural

Une seule fosse a été attribuée à cette phase d'occupation.

Les vestiges

La fosse 25 se trouve au sein de la tranchée 5. Elle mesure 0,70 m de diamètre et n'a pas fait l'objet d'un test, dans la mesure où du mobilier céramique y a été prélevé en surface. Ce dernier a été attribué à la période protohistorique au sens large.

Le mobilier

Le mobilier céramique correspond à deux tessons présentant un dégraissant micacé grossier ainsi qu'un fragment à pâte sombre lissée. Ces informations ne permettent pas

d'attribuer la fosse 25 à la période protohistorique, sans qu'il soit possible de déterminer une période précise.

Synthèse

La présence d'une unique fosse n'ayant pas été sondée ne permet pas d'émettre une réflexion sur le site.

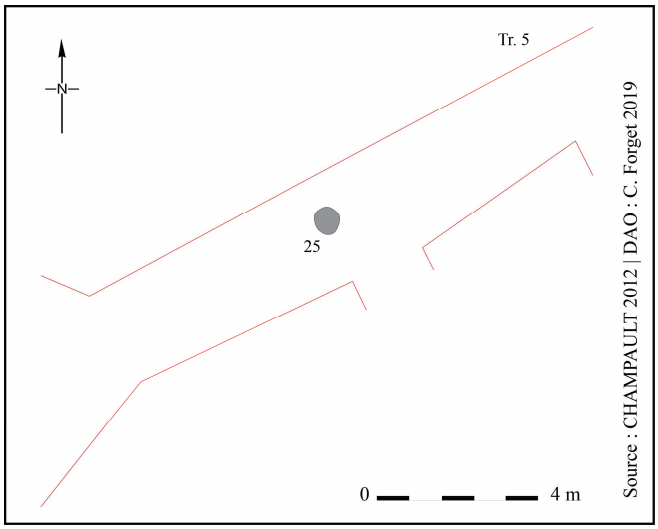

La Chapelle-Saint-Mesmin, « *rue de Gouffault* »

COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE

45-082-01
CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE, « MONT-AUX-PRÊTRES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Mont-aux-Prêtres	Commune : Châteauneuf-sur-Loire
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 591 781 m	Surface totale décapée : -
Y : 2 318 008 m	Surface estimée : -
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha D3 ?	Espace funéraire
Bibliographie :	
MILCENT 2004 ; SIMONIN 2004	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Mont-aux-Prêtres* » a été observé au XIXe s.. Il a fait l'objet d'explorations superficielles avant 1851 puis une tranchée a été réalisée côté est jusqu'au centre du tertre vers 1930.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

Le *tumulus*

Le tertre est installé sur un coteau de la Loire. Il atteint cinquante-deux mètres de diamètre en moyenne pour une hauteur conservée de 7,44 m en 1836. P.-Y. Milcent, pense qu'il pourrait faire partie du groupe des grands *tumuli* princiers du Hallstatt D3.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

COMMUNE DE CHÂTEAU-RENARD

45-083-01
CHÂTEAU-RENARD, « ZIA DE LA PENSE FOLIE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Pense Folie	Commune : Château-Renard
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 083 013 AH/014 AH/027 AH
X : 45 252 m	Diagnostic (2010)
Y : 2 325 425 m	Fouille préventive (2012)
	Surface totale décapée : 18 585 + 3 700 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. D3	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
DE SOURIS 2010 ; FRÉNÉE 2012	

Présentation du site

Le site de la « *ZIA de la Pense Folie* » a été l'objet d'un diagnostic en 2010, puis d'une campagne de fouilles en 2012. La première opération a permis de mettre au jour la majeure partie des vestiges. Il s'agit de deux groupes de fosses d'extraction de matériaux, dont l'un a pu être attribué au Hallstatt final. La campagne de fouille, prescrite afin de trouver l'habitat correspondant aux vestiges décelés lors du diagnostic, n'a révélé que deux fosses supplémentaires.

Période 1 (Hallstatt D3) : un indice de site rural

Les structures repérées lors du diagnostic prescrit en 2010 s'organisaient en deux groupes de fosses distantes de 160 m, l'un au sein de la tranchée 8, l'autre dans la tranchée 44.

Les vestiges

Les fosses de la tranchée 8 sont au nombre de cinq (St. 8003, 8005, 8009, 8011 et 8015). Certaines ont livré du matériel céramique attribué au Hallstatt D3. L'ensemble de fosses repéré au sein de la tranchée 44 est difficilement interprétable. Bien qu'elles soient toutes organisées selon un axe nord-sud, leurs recoupements multiples n'ont pas permis d'en comprendre l'organisation. Il s'agit peut-être de fosses d'extraction contiguës, creusées progressivement en fonction des besoins. Une fois le limon extrait, certaines ont été réutilisées comme dépotoirs, à l'image des fosses de la tranchée 8, et d'autres ont été rebouchées plus rapidement. La campagne de fouilles réalisée en 2012 n'a pas permis de mettre au jour un nombre considérable de structures, empêchant ainsi de mieux comprendre l'organisation du site hallstattien. Il s'agit d'une fosse polylobée et d'une autre fosse contenant des pierres marquées par le feu. La fosse polylobée est sans doute elle aussi le fruit d'extraction de matériaux, puis a servi de dépotoir, puisqu'un fragment de céramique a été découvert au sein de son comblement.

Le mobilier

La majeure partie du mobilier céramique provient des fosses de la tranchée 44 (neuf cent trente-six fragments de céramique pour un NMI de 89) et dans une moindre mesure les structures 8005, 8009 et 8011, qui ont respectivement livré vingt-deux, cinquante-huit et trois cent soixante et un tessons de céramique. L'ensemble est très fragmenté et aucun recollage n'a pu être réalisé d'une fosse à l'autre. Il s'agit de vases à panse convexe ou arrondie, de jattes, de coupes, de pots à panse convexe, d'écuelles et de bols. Il est à noter la présence d'une faisselle. Les vases à pâte grossière sont ceux qui présentent le plus de décors. En effet, les deux tiers de ces productions ont été ornés d'empreintes digitées sur le bord avec parfois le même type de décor sur la panse, voire des cannelures ou des traits verticaux incisés. Un vase et une forme identifiée comme étant une bouteille sont ornés de décors géométriques peints. Les productions issues des tranchées 8 et 44 sont très semblables : le même type d'argile a été utilisé, ainsi que des dégraissants similaires. Les finitions et les modes de cuisson sont là aussi très semblables. Les deux ensembles ont pu être attribués au Hallstatt D3.

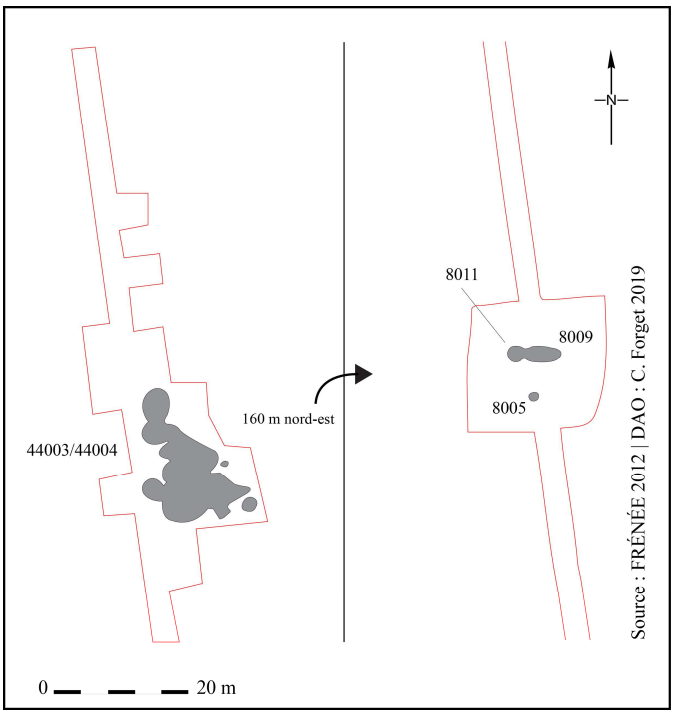

Château-Renard, « *ZIA de la Pense Folie* »

Synthèse

Les vestiges archéologiques mis au jour grâce au diagnostic et à la fouille ne sont pas nombreux et semblent tous être le résultat d'opérations d'extraction de matériaux. Deux groupes de fosses ont été observés, mais aucun indice ne permet d'établir des relations stratigraphiques entre eux. L'habitat lié à ces fosses d'extraction n'a pas été rencontré, alors que ce genre de site est généralement accompagné de structures résidentielles et de stockage de type silo. Il est donc impossible, en l'état actuel des connaissances, de savoir si cet ensemble de fosses appartient à une ferme ou à un habitat groupé. Quoi qu'il en soit, le site semble évoluer au sein d'un espace ouvert sur une superficie de l'ordre d'environ 1 ha, voire plus. Les données issues du diagnostic, confirmées par la fouille, confirment la datation retenue pour le site, à savoir la fin du premier âge du Fer, et plus précisément le Hallstatt final D3.

COMMUNE DE CHÂTILLON-LE-ROI

45-086-01
CHÂTILLON-LE-ROI, « LES PERRIÈRES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Perrières	Commune : Châtillon-le-Roi
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 600 400 m	Prospection aérienne (2006, 2008)
Y : 2 347 680 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 6 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
DEVILLIERS 2006 ; GODEFROY 2008, 2015	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Les Perrières* » a été observé lors des prospections aériennes de la SARP en 2006 et en 2008.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un système d'enclos emboîtés à fossés rectilignes ne présentant pas exactement la même orientation. Il est constitué d'un enclos quadrangulaire de 1,5 ha présentant une entrée par interruption du fossé sur son côté oriental et d'un enclos secondaire qui englobe le premier, mais dont l'ensemble n'est pas visible sur le cliché. Il s'étend sur une surface minimum de 6 ha. Une interruption fait face à celle de l'enclos principal sur son côté oriental.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

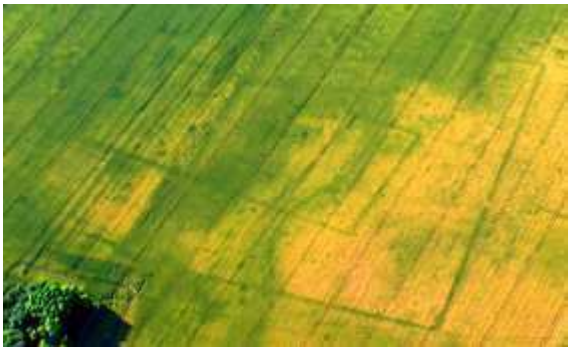

Châtillon-le-Roi, « *Les Perrières* » (Cliché D. Godefroy, 2008)

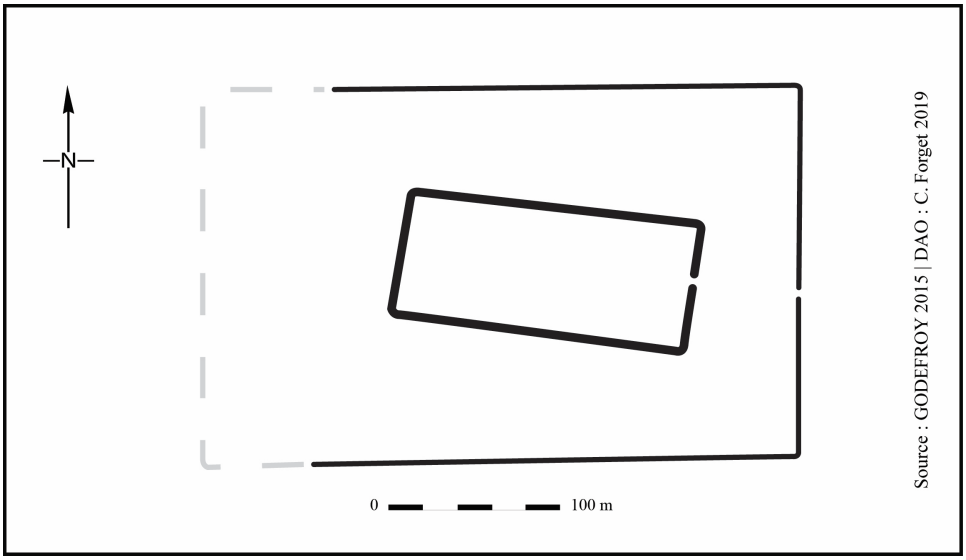

Châtillon-le-Roi, « *Les Perrières* »

COMMUNE DE CHÉCY

45-089-01
CHÉCY, « LE PETIT GRAINLOUP »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Petit Grainloup	Commune : Chécy
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 089 007 AH
X : 576 675 m	Fouille préventive (1999)
Y : 2 322 375 m	Surface totale décapée : 3 554 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha D3/LT A	Établissement rural de rang C1
Bibliographie :	
ROSSIGNOL, BOURDAIS-EHKIRCH & CAROZZA 1999	

Présentation du site

Le site de Chécy, « *Le Petit Grainloup* » est distant de quelques centaines de mètres du site localisé au niveau de la « ZAC du Vieux Pavé ». Il présente une occupation de la transition Hallstatt/La Tène matérialisée par la présence de plusieurs fosses et d'une unité architecturale, s'organisant au sein de trois ensembles.

Période 1 (Hallstatt D3/La Tène A) : un site rural

Trois ensembles de structures ont été repérés sur le site, pour la période correspondant à la transition entre la fin du Hallstatt et le début de La Tène. Le premier regroupe trois structures de stockage de type silo (St. 3, 10 et 12), le second comprend cinq fosses dépotoir (St. 2, 22, 23, 24 et 25) et une structure de combustion (St. 34) et le dernier un bâtiment de stockage de type grenier, formé par les structures 27, 28, 29 et 31. Aucun plan du site n'était associé au rapport d'opération.

Les vestiges

Les silos ont un profil piriforme. Un important corpus céramique a été prélevé lors de leur fouille, les datant de la transition entre le Hallstatt D et La Tène A.

Le second ensemble regroupe plusieurs fosses dépotoir, parmi lesquelles seule la structure 2 a pu être identifiée comme une fosse d'extraction de matériaux concernant son utilisation primaire. L'important corpus céramique prélevé lors de sa fouille indique une datation s'étalant entre la fin du Hallstatt et le tout début de La Tène.

La structure 34, serait peut-être une structure de combustion, de type foyer, mais son mauvais état de conservation ne permet pas d'en être certain.

À environ cent dix mètres des deux premiers ensembles, cinq trous de poteau ont été repérés sur le terrain. Ils s'organisent en plan carré et forment un petit bâtiment de 4,6 m².

Le mobilier

Le matériel issu de la fouille se compose uniquement de céramique. Mille quatre-vingt-seize tessons ont été prélevés, pour un NMI de 134. La structure 2 est celle qui a livré le plus de céramique : sept cent soixante-dix-huit tessons pour un NMI de 67 avec une grande majorité de céramiques en pâte semi-grossière à grossière (six cent cinquante-sept tessons pour un NMI de 45). Les formes reconnues sont les suivantes : un vase de stockage, cinq vases tronconiques parmi lesquels un exemplaire présente un décor partiel sur le bord et un autre un décor fait de fines impressions, six vases à col tronconique aux parois lissées, trois vases carénés à la surface lissée dont un exemplaire est orné d'un décor géométrique peint, treize jattes dont trois exemplaires présentent des décors d'impressions sur la lèvre et/ou un cordon fait au bâton, un petit bol à fond ombiliqué présentant un décor géométrique peint, une écuelle à bord arrondi rentrant, une écuelle (?), une tèle (?), un vase à bord festonné (?), une forme dérivée de situle, trois formes hautes indéterminées dont une dotée d'un décor fait d'une double ligne d'impressions digitées sur la partie supérieure de la panse, mais aussi d'impressions digitées sur le bord, un vase indéterminé décoré d'impressions en ondulation, un vase indéterminé décoré d'impressions obliques sur le bord, un vase indéterminé avec un décor en bande peint en rouge, un vase indéterminé décoré d'incisions sur sa partie supérieure, un vase indéterminé décoré d'un cordon digité, un vase indéterminé doté d'un cordon fait d'impressions obliques et vingt vases indéterminés ne présentant pas de décor. Le répertoire céramique a pu être attribué à la transition entre le premier et le second âge du Fer, notamment grâce aux productions issues de la structure 2.

Synthèse

Le site du lieu-dit « *Le Petit Grainloup* » sur la commune de Chécy a fourni la présence de trois ensembles de structures qui ont pu être datés de la transition entre la fin du Hallstatt et le début de La Tène. Une zone de stockage a été repérée et s'organise autour de trois silos, qui ont été réutilisés ensuite comme dépotoirs. Une autre zone, proche de la première, comprend plusieurs fosses dépotoir, dont l'une d'entre elles a d'abord servi à l'extraction de matériaux de construction, ainsi qu'une probable structure de combustion. Enfin, la dernière zone a fourni les témoins d'une installation de stockage de type grenier, à une centaine de mètres des deux premiers ensembles. Les deux dernières zones sont séparées par un fossé, dont la contemporanéité n'a pas pu être établie. Aucune structure à vocation résidentielle n'a été retrouvée, mais il y a de fortes chances qu'elles soient présentes à proximité du grenier, et/ou de la structure 2. Le décapage n'en a décelé aucune trace, bien que cela puisse être dû à un effet de conservation différentielle. Il faut tout de même rester prudent avec ce type d'hypothèse. D'autre part, il peut tout aussi bien se situer à un endroit proche de ces structures, en dehors de la zone fouillée.

45-089-02
CHÉCY, « ZAC DU VIEUX PAVÉ »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : ZAC du Vieux Pavé	Commune : Chécy
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 089 007 AH
X : 576 675 m	Diagnostic (1999)
Y : 2 322 376 m	Surface totale décapée : 3 200 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. C	Établissement rural de rang C1
Bibliographie :	
MASSAT 1999	

Présentation du site

Le diagnostic effectué en 1999 par l'AFAN sur la commune de Chécy, au niveau de la « *ZAC du Vieux Pavé* », parcelles ZH 323, 324, 325 et 330, a révélé l'existence d'un site protohistorique matérialisé au sol par la présence de 25 structures, dont certaines ont pu bénéficier d'une datation plus précise. Légèrement à l'ouest de cette occupation, un parcellaire vient se greffer à la période antique.

Période 1 (Hallstatt C) : un habitat rural

Ce sont 25 structures qui ont été mises au jour pour cette période, au sein de neuf secteurs répartis sur l'ensemble du décapage. Deux zones à fort potentiel archéologique ont pu être discernées. Il s'agit de trous de poteau, de fosses et de fossés.

Les vestiges

Les secteurs 3, 4, 8 et 11, dans la partie sud de la fouille, ont révélé une concentration de structures sur un espace de 2200 m² comprenant huit trous de poteau, trois fossés et cinq fosses de nature indéterminée. Les fossés se trouvent dans la zone nord de cet ensemble, et les trous de poteau au sud, ce qui pourrait indiquer une certaine partition de l'espace, avec des

enclos ou du parcellaire au nord, et un secteur résidentiel au sud. Pourtant, aucun indice ne vient confirmer la contemporanéité des deux types de structures. Seul le trou de poteau St. 12 a fourni une datation protohistorique.

Au sud-ouest de la parcelle ZH 323, une autre concentration de vestiges a été décelée, au sein des secteurs 22, 23 et 24, sur une surface inférieure à 1000 m². Il s'agit de trois fosses réutilisées comme dépotoir, qui ont peut-être été utilisées en tant que silo à l'origine, trois trous de poteau, une fosse rectangulaire faisant penser à un fond de cabane et deux fosses de nature indéterminée. Les structures 30 et 33, deux des trois fosses dépotoir, ont livré plus d'une centaine de fragments de céramique ayant pu être attribués au Hallstatt ancien. Les secteurs 14, 18, 21, 24 et 28, vierges de toute occupation, permettent d'établir les limites de cet ensemble. Les secteurs 7 et 9 ont chacun fourni un tronçon de fossé (respectivement les structures 15 et 16), qu'il n'est malheureusement pas possible de dater. Il s'agit sans doute du même fossé.

Le mobilier

Quelques formes céramiques ont pu être décelées : cinq jattes, un petit gobelet, une cruche (?) avec une sorte de bec verseur, un vase indéterminé au bord ondulé et trois vases indéterminés. Aux vases sont à ajouter deux éléments pouvant être rapprochés du travail de filage : un dévidoir en céramique grossière composé de six « branches » perforées se rejoignant au centre et un objet incomplet en céramique semi-grossière pouvant correspondre à un anneau hérissé sur toute sa surface de cupules ou à une fusaïole. L'ensemble céramique a pu être attribué au début du Hallstatt.

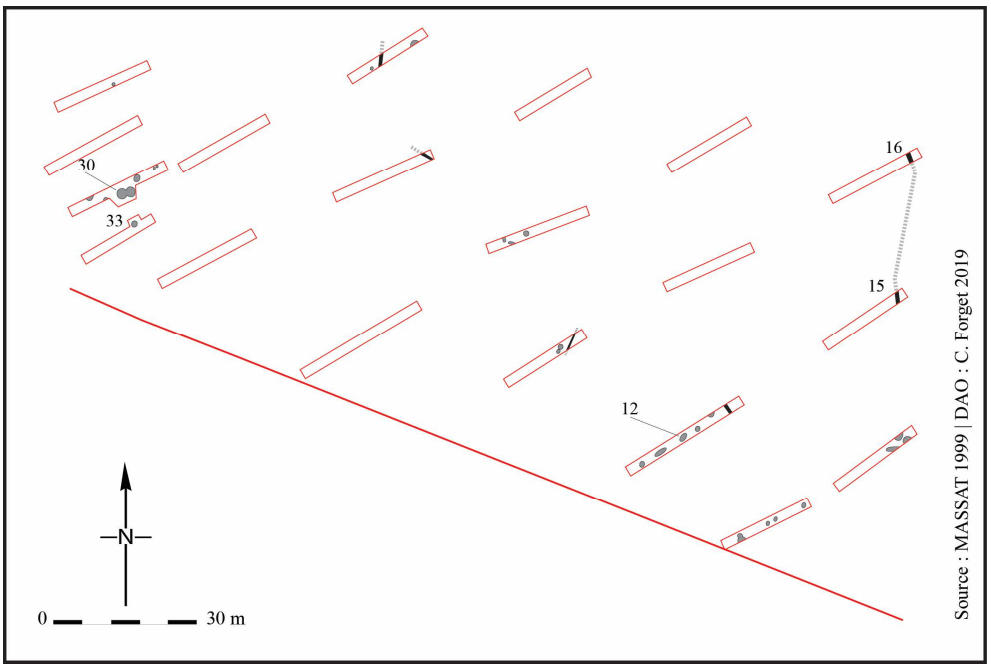

Chécy, « *ZAC du Vieux Pavé* »

Synthèse

Le site mis au jour sur la « *ZAC du Vieux Pavé* » présente deux occupations protohistoriques, s'organisant au sein de deux noyaux restreints de 2200 m² et 1000 m². Le premier comprend un espace dévolu à l'habitat, peut-être cerné au nord par un système de fossés d'enclos ou parcellaires, bien qu'aucun élément ne vienne prouver le caractère synchrone des deux types de vestiges. Le second est plus difficile à interpréter. Trois structures, peut-être des silos, ont été réutilisées comme dépotoir, trois trous de poteau constituent sans doute une unité architecturale et un fond de cabane a peut-être été identifié. La majeure partie du mobilier prélevé lors de la fouille est attribuable au Hallstatt, mais il n'est pas possible de savoir si les deux noyaux sont contemporains. En l'état actuel des connaissances, on ne sait pas s'ils correspondent à un même site, ou bien si un déplacement de l'habitat s'est effectué. Seule une vision spatiale globale de l'ensemble permettrait d'apporter des précisions sur la chronologie du site. L'auteur du rapport interprète le site comme un habitat rural à vocation agropastorale, mais aucun indice concret (des fosses ayant peut-être eu une utilisation primaire d'ensilage, des enclos dont on ne connaît ni la morphologie ni la fonction, et qui pourraient tout aussi bien être des éléments d'un système parcellaire, aucun élément mobilier symptomatique de ce type d'activités) ne permet d'établir si ces activités y ont vraiment été pratiquées. En attendant des précisions supplémentaires, il faut faire preuve de prudence, et ne garder que la dénomination d'établissement rural, bien que l'hypothèse d'activités agropastorales ne doive pas être abandonnée pour autant.

COMMUNE DE CHEVILLY

45-093-01
CHEVILLY, « L'ÉPINE À CHAPPERON »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : L'Épine à Chapperon	Commune : Chevilly
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 566 756 m	Diagnostic (2006)
Y : 2 338 652 m	Surface totale décapée : 3 700 m²
Chronologie et nature du site :	
Établissement rural de rang C0	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
SEGAIN 2006	

Présentation du site

Le site de « *L'Épine à Chapperon* » est situé sur la commune de Chevilly, à l'emplacement des parcelles cadastrales ZC 5 et ZC 6, près de la route intercommunale VC n° 11. Il s'agit d'un des gisements découverts au niveau de la tranche A1 de l'autoroute A 19. Le diagnostic a révélé la présence de quelques structures sur une surface d'une quarantaine de mètres de diamètre. Il s'agit de trois chablis pièges et d'une fosse. Plusieurs fenêtres de fouille ont été réalisées à proximité, mais aucun élément supplémentaire n'a pu être observé.

Période 1 (Hallstatt C/D3) : un indice de site rural

Une seule fosse a été attribuée à cette phase d'occupation

Les vestiges

Une seule véritable structure est apparue au décapage. La fosse 2011 est apparue au sein de la tranchée 2010. De forme subcirculaire, elle s'étend sur 2,38 m de long et 1,50 m de large pour une profondeur conservée de 0,65 m. Son comblement a fourni quelques fragments de

céramique. Les formes observées pourraient, selon S. Riquier (INRAP, Orléans), être rattachées à une période comprise entre le Hallstatt C et le Hallstatt D3 (entre 800 av. J.-C. et 475 av. J.-C.). La structure a de plus livré des fragments de torchis. Sa fonction initiale n'est pas connue.

Le mobilier

Le mobilier n'a pas bénéficié d'une approche détaillée au sein du rapport de diagnostic.

Synthèse

Le même constat que pour les éléments découverts au niveau de la « *La Perrière à Lucas* », peut être fait ici. Les structures sont difficilement rattachables à un site proprement dit, mais les indices provenant de la fosse 2011 ainsi que les chablis laissent penser que le site auquel ils renvoient se trouve non loin, hors de la zone de fouille. En l'attente de données supplémentaires, il paraît délicat d'établir une réflexion solide quant aux éléments présentés ici.

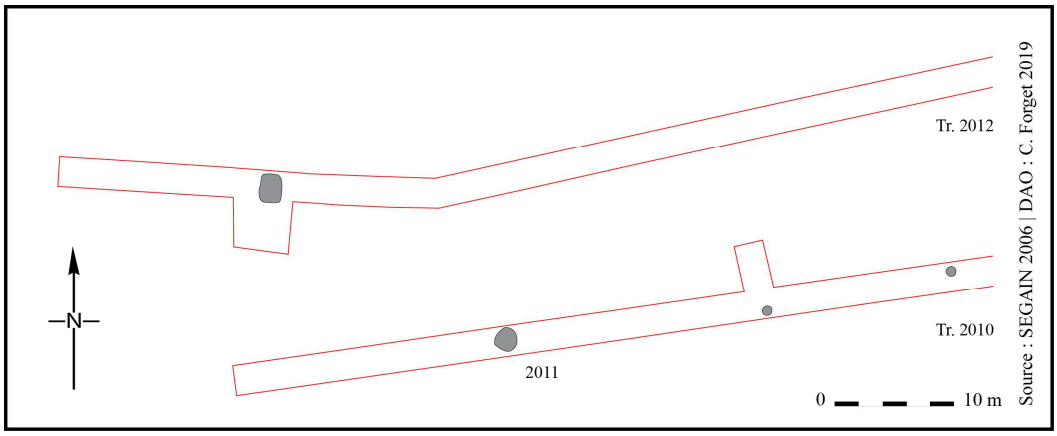

Chevilly, « *L'Épine à Chapperon* »

45-093-02
CHEVILLY, « LA PERRIÈRE À LUCAS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Perrière à Lucas	Commune : Chevilly
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 568 555 m	Diagnostic (2006)
Y : 2 338 830 m	Surface totale décapée : 3 700 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. D3/LT A-B	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
SEGAIN 2006	

Présentation du site

La tranche A1 du projet autoroutier A19 a permis de mettre au jour le site de « *La Perrière à Lucas* », au niveau de la parcelle cadastrale ZC 35, près du chemin intercommunal VC n°5. Le diagnostic a révélé la présence de quelques structures sur une zone exiguë, couvrant à peine une dizaine de mètres de diamètre. Il s'agit de deux fosses et d'une zone d'épandage de mobilier. Plusieurs fenêtres de fouille ont été ouvertes à proximité, mais aucun indice anthropique supplémentaire n'a pu être soulevé.

Période 1 (Hallstatt D3/La Tène A-B) : un indice de site

Seuls deux faits avérés et une zone de concentration de mobilier ont été découverts lors du diagnostic, tous trois au sein de la tranchée 1003.

Les vestiges

La fosse 1002 adopte un diamètre d'environ un mètre. Des fragments de céramique ont été prélevés lors de la fouille de la structure. Elle a pu être rattachée au Hallstatt D3 ou à La Tène A/B. La structure 1003 est une fosse de forme subcirculaire, longue de 0,95 m et large de 0,55 m. Les tessons de céramique rencontrés présentent les mêmes caractéristiques.

La structure 1004 n'en est pas une à proprement parler. Il s'agit plutôt d'une concentration de mobilier céramique pour laquelle aucun creusement n'a été aperçu. La céramique semble correspondre à deux individus à pâte claire et épaisse, qui peuvent aussi bien dater du Néolithique final comme du Hallstatt, selon D. Simonin (Musée de Nemours). La présence de céramique datable du Hallstatt D3/La Tène A-B à proximité immédiate ferait plutôt pencher en faveur de la seconde proposition.

Le mobilier

La céramique n'a pas fait l'objet d'une description détaillée au sein du rapport de diagnostic.

Synthèse

La présence de ces trois faits ne permet pas véritablement de les aborder comme un site à proprement parler. Leur proximité ainsi que leur datation pousse à les considérer comme un seul ensemble, mais ils ne sont que le reflet d'une présence humaine qui prend vraisemblablement place en dehors de l'emprise fouillée. En l'attente de données supplémentaires, il semble difficile d'établir une réflexion tangible à propos des éléments présentés.

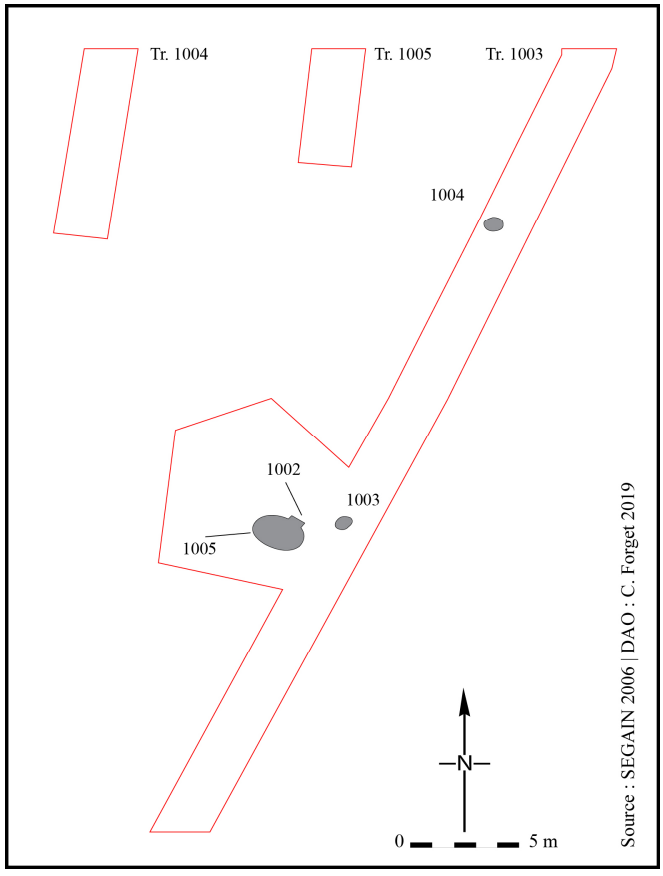

Chevilly, « *La Perrière à Lucas* »

45-093-03/09
CHEVILLY, « LA VALLÉE DU NANT »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Vallée du Nant	Commune : Chevilly
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 093 045 AH
X : 564 648 m	Diagnostic (2006)
Y : 2 338 621 m	Surface totale décapée : 39 085 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT C/D (?)	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
GUIOT 2015 b ; LIBERT 2006	

Présentation du site

Le site de Chevilly « *La Vallée du Nant* » a fait l'objet d'un diagnostic en 2006, dans le cadre de l'A19, qui a permis de mettre au jour une occupation datant de La Tène au sein de trois tranchées de diagnostic. Une trentaine de structures ont été découvertes, mais le site semble plus conséquent puisqu'il se poursuit hors de l'emprise diagnostiquée.

Période 1 (La Tène C/D ?) : un établissement rural à vocation agricole

L'organisation du site est délicate à discerner. Malgré tout, deux zones ont pu être délimitées, de par et d'autre d'un système fossoyé complexe. À l'est, un silo, plusieurs négatifs de poteau ainsi que quelques fosses ont été repérés à l'extérieur des enclos, mais ne paraissent pas se structurer selon un schéma directeur évident. À l'ouest, deux silos ainsi qu'un bâtiment dont le plan est laborieux à déchiffrer se répartissent entre et à l'intérieur des structures fossoyées.

Les vestiges

Sur les trois silos mis au jour, deux ont été fouillés. Ils mesurent 2,8 m et 4,1 m de diamètre pour une profondeur ne dépassant pas 0,75 m. Leur profil n'a pas pu être déterminé

avec précision. Le comblement du premier a fourni des blocs de calcaire chauffés, de la céramique datée de la période protohistorique au sens large et de la faune. Le silo 1004 n'a pas pu être testé. Il se trouve à proximité immédiate du silo 1005. En surface, il présente un aspect similaire. Il s'agit d'un creusement de 2,50 m de diamètre dont le comblement en surface contenait des nodules et des blocs de calcaire ainsi que des fragments de céramique.

Plusieurs fosses ont été repérées, mais seules deux d'entre elles ont pu être testées manuellement. La fosse 2 présente une forme ovale de 2,40 m de long sur 1,20 m de large. La structure 2005 présente une forme similaire. Elle mesure 0,74 m de long et 0,60 m de large. Elles n'ont pas livré de mobilier.

Trois portions de fossés ont été rencontrées au cours de cette opération. Le fossé 5, dont seule l'extrémité nord a pu être sondée, mesure environ 1 m de large pour une profondeur conservée de 0,1 m. Il est probable qu'il ait fonctionné avec le probable fossé d'enclos 4 non testé, avec lequel il aurait formé une sorte de petite entrée pour le passage du bétail.

Le fossé 3, orienté nord-ouest/sud-est, a été suivi sur une cinquantaine de mètres. Il mesure 0,7 m de large pour une profondeur allant de 0,18 m à 0,26 m. Son emplacement ainsi que sa morphologie laissent penser qu'il a pu faire partie d'un ensemble de parcellaire, et qu'il aurait en l'occurrence séparé le site en deux parties : les silos 1004 et 1005 à l'ouest ainsi que le probable enclos, et à l'est, un secteur représenté par plusieurs fosses et deux concentrations de trous de poteau, sans doute une zone pouvant être assimilée à un habitat. Enfin, le fossé 1007/2006, d'orientation nord/sud, a été suivi sur vingt-cinq mètres. Il rejoint peut-être le fossé 3 dans sa partie sud. Il mesure 1,55 m de large pour une profondeur conservée de 0,8 m.

Le premier des deux groupes de trous de poteau évoqués plus haut est constitué de trois structures au diamètre grossièrement similaire. Ils semblent s'organiser selon un plan triangulaire dont la fonction reste inconnue. Aucun d'entre eux n'a pu être fouillé. Le second groupe se développe vers le nord et se compose de cinq structures, elles aussi non fouillées. Leur position n'a pas permis aux chercheurs de proposer un plan de bâtiment.

Le mobilier

Le mobilier archéologique provenant de la fouille des structures est très succinct et n'a pas fait l'objet d'une étude approfondie dans le rapport de diagnostic. En tout, quarante-et-un tessons de céramique ont été prélevés. Les silos 1004, 1005 ainsi que le fossé 1007/2006 ont fourni du matériel daté de la période gallo-romaine (plus un tesson résiduel de facture protohistorique au sein du fossé), sans plus de précisions. Leur attribution chronologique ainsi que l'observation de leur comblement corrobore le fait qu'ils sont restés ouverts pendant une période assez longue avant d'être comblés. Le silo 1006 a fourni des fragments de céramique de facture protohistorique sans qu'il soit possible de mieux les dater. L'attribution du site à la période laténienne ne repose donc pas sur le mobilier, mais plutôt sur le type de structures rencontrées ainsi que leur morphologie. De plus, il est difficile de considérer qu'un silo peut rester ouvert sur une période de plus de quatre siècles avant d'être comblé définitivement.

Synthèse

Bien que les indices concernant la fonction du site ne soient pas très explicites, il semble raisonnable de penser qu'il s'agisse d'une exploitation agricole datant de l'âge du Fer, pourquoi pas de La Tène C/D. Le site, matérialisé par plusieurs structures de stockage de type silo, de fosses et de vraisemblables constructions sur poteaux, s'organise en deux secteurs : à l'ouest, une aire probablement dévolue au stockage où deux silos ont pu être fouillés, et à l'est, une zone plutôt destinée à l'habitat où plusieurs trous de poteau et fosses ont été mis au jour. Ces deux entités s'insèrent dans un réseau fossoyé orienté nord-ouest/sud-est, correspondant soit à un enclos, soit à un système de parcellaire. Il est possible que ce site fonctionne avec l'occupation mise au jour au lieu-dit « *Les Terres Blanches* ».

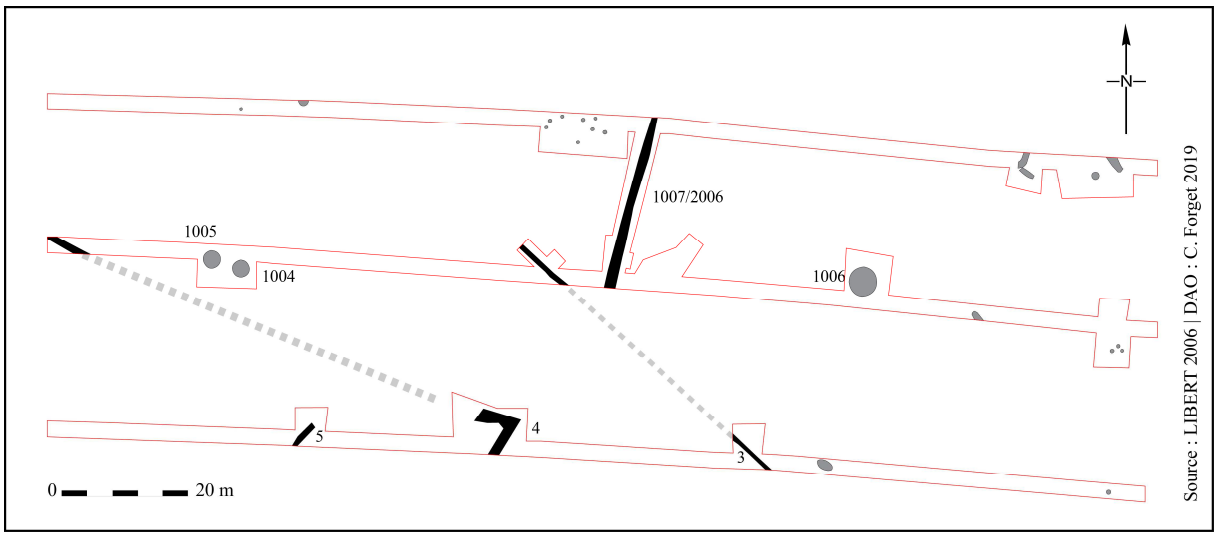

Chevilly, « *La Vallée du Nant* »

45-093-04/03-04
CHEVILLY, « LE CLOCHER D'AMBRON »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Clocher d'Ambron	Commune : Chevilly
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 093 065 AH
X : 563 343 m	Deux diagnostics (2006, 2007)
Y : 2 338 842 m	Surface totale décapée : 36 951 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. D3/LT A	Établissement rural de rang C0
Période 2 : LT D1a	Établissement rural de rang C2
Bibliographie :	
BAKKAL-LAGARDE 2009, 2015 ; BAKKAL-LAGARDE & LAURENS-BERGE 2006 ; BAKKAL-LAGARDE & VICTOR 2007	

Présentation du site

Le site de Chevilly, « *Le Clocher d'Ambron* » témoigne de trois occupations principales, dont la première, étudiée lors de la campagne de 2006, se situe au Hallstatt final ou au tout début de La Tène. Peu de structures de cette époque ont été mises au jour, ce qui peut s'expliquer par de nombreuses traces d'instruments aratoires, témoignages de labours réguliers. Après un hiatus d'environ trois siècles, un établissement rural, sous la forme d'un enclos fossoyé, s'installe au cours de La Tène D1. Les données archéologiques, provenant des campagnes de 2006 et de 2007, n'ont pas permis de connaître avec précision la durée pendant laquelle il a été fréquenté, mais il semblerait, selon certains indices, qu'il n'y ait aucune rupture temporelle avec l'occupation augustéenne qui vient s'implanter au même endroit aux alentours du changement d'ère. D'ailleurs, la fonction du site, qui se matérialise par un enclos de forme ovale, semble inchangée.

Période 1 (Hallstatt D3/La Tène A) : un indice d'habitat rural

La réalisation de la tranchée A3 sur la commune de Chevilly (parcelle ZL7) a permis de mettre au jour deux fosses. Leur découverte a incité les fouilleurs à réaliser une extension du

décapage sur une surface d'environ 250 m². Malheureusement, aucune autre structure supplémentaire n'est apparue.

Les vestiges

Sur les deux structures, St. 78 et 79, seul le fait 78 a été fouillé dans son intégralité. Il s'agit d'un creusement quadrangulaire mesurant 1,90 m de long pour 1,80 m de large. Son comblement a fourni de nombreux tessons de céramique et des rejets de vidanges de foyers.

Le mobilier

Le matériel prélevé se compose essentiellement de céramique. Il s'agit de grands vases, présentant un faciès connu, proche de celui découvert à Allaines-Mervilliers, en Eure-et-Loir (28). Ils présentent des décors digités sur les lèvres ou sur la carène, sous forme de cordons doubles ou triples. Selon les auteurs, ce répertoire est attribuable au Hallstatt D3 ou au tout début de La Tène A.

Période 2 (La Tène D1a) : un établissement rural à vocation agropastorale

La plupart des vestiges laténiens se concentrent dans la zone nord-est de la fenêtre de fouille, sur une surface d'environ 3 ha. Plusieurs fosses ont été mises au jour, mais la découverte la plus intéressante se trouve être un réseau de structures fossoyées qui semble constituer un enclos à partition interne. L'enclos n'a pas pu être étudié dans son intégralité, et seul l'angle sud-ouest a pu être fouillé. À l'intérieur, un fossé orienté nord-sud le sépare en deux parties distinctes.

L'enclos

Le fossé 22, limitant l'enclos principal à l'ouest, a pu être suivi sur soixante-dix-huit mètres. Il possède un profil en « V » à fond plat et mesure 1 m de profondeur à son niveau d'apparition, mais il faut au moins rajouter 0,50 m de limon dans lequel sa trace a été perdue. Sa largeur varie entre 1,60 m et 2 m dans sa partie septentrionale. Le décapage de l'angle a permis de constater que l'entame du fossé 15 s'effectue en dehors du bord externe du fossé 22. Son tracé continue ensuite vers le sud-est, sur une trentaine de mètres et se divise en deux. La branche sud s'interrompt au bout de deux mètres, ménageant un accès à l'enclos. Le fossé 15 se situe dans le même axe que le fossé 30. L'analyse du mobilier confirme la possibilité d'une utilisation synchrone des deux fossés.

L'angle de l'enclos principal formé par 15 et 22 est séparé du reste de l'enclos par deux fossés perpendiculaires 25 et 27 qui délimitent une zone de forme trapézoïdale. Le fossé nord 27 et le fossé ouest St. 25 se prolongent au-delà de la zone étudiée. Cet espace mesure environ soixante-dix mètres de long selon un axe nord-est/sud-ouest, pour une largeur de vingt-cinq mètres au sud, et trente-deux mètres au nord, soit environ 0,2 ha. La tranchée 10, qui parcourt cet enclos en diagonale, a livré plusieurs faits dont le remplissage témoigne de la proximité d'un habitat (céramique, faune, torchis). Le fossé 22 délimitant le côté ouest du grand enclos et

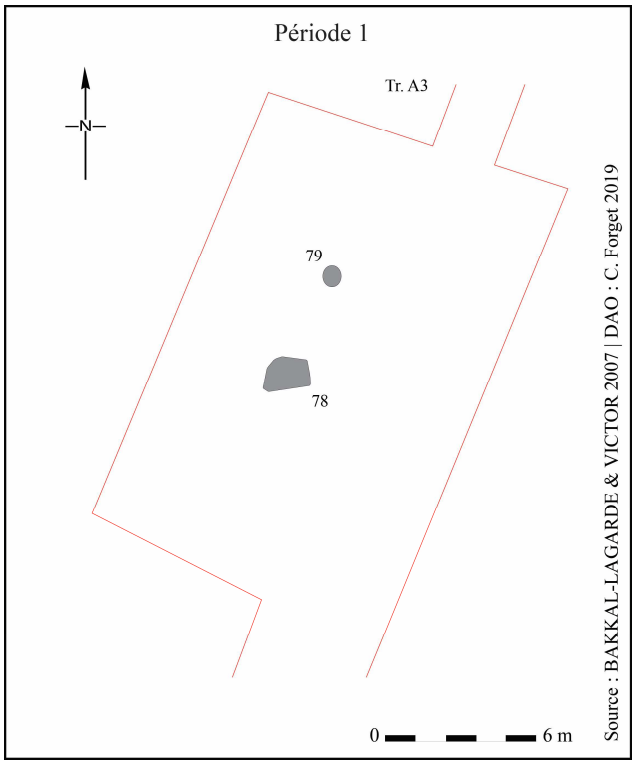

Chevilly, « *Le Clocher d'Ambron* » 1

le fossé 25 formant le côté oriental de l'enclos trapézoïdal présentent de grandes similitudes morphologiques. Ils ont tous les deux une orientation nord-est/sud-ouest et un profil en « V » a un fond plat. Les largeurs à l'ouverture sont de 1,60 m à 2 m pour des profondeurs attestées de 1 m au niveau du décapage, à laquelle il faut ajouter 0,50 m à 0,60 m de terre végétale et de limon. Dans les deux cas, la partie supérieure est comblée par des blocs provenant de l'intérieur du petit enclos et correspondant à la chute d'un talus. Le fossé 27, d'orientation nord-ouest/sud-est, s'achève, dans son extrémité orientale, à huit mètres du bord du fossé 25. Il s'agit sans aucun doute de l'accès nord-est de l'enclos trapézoïdal.

Au sud, plusieurs fossés d'orientation est-ouest sont juxtaposés. Le fossé 18 ne rejoint pas St. 22, ce qui laisse croire qu'il existait à cet endroit un espace libre, ou une aire de circulation. Le fossé 17 forme un angle avec le fossé 23. Leur tracé quitte l'enclos principal au niveau de l'angle sud-ouest. Le matériel découvert en surface statue pour la contemporanéité des deux structures, sans trop de précision sur la fourchette chronologique concernée. L'étude des comblements n'a pas permis d'apporter de nouveaux éléments.

À l'est du fossé 25, un fossé rectiligne d'orientation est-ouest avec un profil en « V » à fond plat, a été mis au jour. Il mesure au moins quatre-vingts mètres de longueur et s'interrompt à trois mètres de ce dernier. Cette interruption constitue un passage entre la partie nord et la partie sud de l'enclos principal.

Un fossé, St. 68, dont le tracé s'oriente grossièrement nord-sud, formait un embranchement avec le bord ouest de St. 25. D'une largeur allant de 0,30 m à 0,40 m, il a été interprété comme étant un fossé de palissade, dont le rôle était de séparer deux espaces distincts. Leur fonction n'a pu être déterminée. Le creusement se poursuit au nord vers St. 22 où il s'arrête à 0,90 m de ce dernier. L'aire trapézoïdale limitée par les fossés 25 à l'est, 27 au sud, 22 à l'ouest, et 68 au nord enserre une surface de 0,3 ha, soit un tiers de plus que l'enclos trapézoïdal limité par St. 15, 25, 22 et 27 (environ 0,2 ha) qui lui est contigu au sud.

Six fosses s'apparentant à des silos ont été découvertes (St. 32, 33, 37, 40, 41 et 114). Leur morphologie est très similaire, pour celles qui ont pu être testées (St. 37 et 114). Le silo 37 mesure 3,20 m de diamètre pour une profondeur conservée sur 1,20 m. Il adopte un profil tronconique. Son comblement a livré des vidanges de foyer et de la céramique. La structure 114 mesure 1,20 m de diamètre et atteint 0,40 m de profondeur. Elle affiche le même profil que celui observé pour le silo 37. Le même type de mobilier y a été trouvé, notamment un vase quasi intact.

Le mobilier

La datation des structures n'a pu s'effectuer qu'à partir des éléments céramiques. Des amphores « *Dressel 1* » ont pu être identifiées ainsi que de la céramique domestique (écuelles, jattes, coupes) et des formes fermées de type « *Besançon* » dont les récents travaux de S. Riquier sur la céramique de l'« *Îlot de la Charpenterie* » à Orléans ont permis de recadrer leur diffusion entre la fin de La Tène D1a et la période augustéenne (ancienne attribution chronologique : Ier siècle av. J.-C. – 40 ap. J.-C., FERDIÈRE 1972). De plus, la présence de jattes à bord rentrant, de jattes à profil en « S » et d'un vase balustre tendent à confirmer cette attribution chronologique. D'après ces données, le site semble donc être occupé dès les années 120 av. notre ère.

Le corpus faunique demeure relativement faible. Les espèces les plus rencontrées sont le cheval, le bœuf, le porc et les ovicaprinés. Dans une moindre mesure, on retrouve le chien, le lapin et les oiseaux. La gestion du cheptel semble difficilement interprétable dans la mesure où les échantillons ne sont pas nombreux. Quoi qu'il en soit, l'étude de l'âge d'abattage du bétail a déterminé qu'il s'agissait d'adultes. L'équidé trouvé au sud de la fosse 19 provient d'un creusement difficilement appréhendable, dont les limites ont été supposées par la disposition générale des ossements. Au vu de ces derniers, on peut dire que l'animal a sûrement été déposé en plusieurs morceaux. Pourtant, aucune trace de découpe n'a été observée. De plus, il a été recouvert de terre alors que les articulations étaient encore maintenues par les ligaments.

Le matériel métallique est surtout constitué de clous à tige carrée. L'élément le plus remarquable consiste en un potin**.**

Synthèse

Le site du « *Clocher d'Ambron* » consiste donc en une occupation hallstattienne très succincte, mais surtout en un établissement à vocation agropastoral. Les indices concernant l'occupation des lieux au premier âge du Fer sont trop restreints pour pouvoir espérer en comprendre la nature. L'infime quantité de structures mises au jour ainsi que la faible quantité de matériel récolté ne permettent pas de statuer sur la fonction du site. Les rejets issus de vidanges de foyers font sans doute référence à une occupation domestique, voire une activité artisanale, qui nous échappe. Il se peut qu'elle ait été détruite par les activités agricoles qui se sont succédé dans le temps, mais il est possible qu'elle soit présente à une distance plus éloignée. En l'état des choses, la première hypothèse semble prévaloir, dans la mesure où ce genre d'activité induit que la fosse-dépotoir se trouve à une portée raisonnable afin de jeter les déchets rapidement.

Les vestiges identifiés pour la fin de La Tène sont plus intéressants. Il s'agit d'un enclos fossoyé quadrangulaire principal au sein duquel a été observée une partition interne. La surface enclose, d'au moins 3 ha, la dimension des fossés ainsi que le volume des structures de stockage laissent penser qu'il s'agissait d'un établissement d'une certaine envergure. La présence de ces indices ne laisse aucun doute quant à la fonction agropastorale de l'enclos, mais la notion d'habitat est plus délicate à aborder. Bien qu'il soit très probable que l'enclos ait eu une fonction résidentielle, aucun indice sur le terrain ne vient étayer cette hypothèse. Aucun groupe de trous

de poteau figurant le plan d'un bâtiment n'a été repéré. Pourtant, des indices indirects comme la présence de vaisselle domestique, de restes osseux issus de rejets liés à la cuisine laissent penser que l'habitat se trouvait bien au sein de l'enclos. Il est probable qu'un hiatus de cinquante voire soixante-quinze ans se soit produit entre l'occupation laténienne et l'installation de l'enclos ovalaire augustéen.

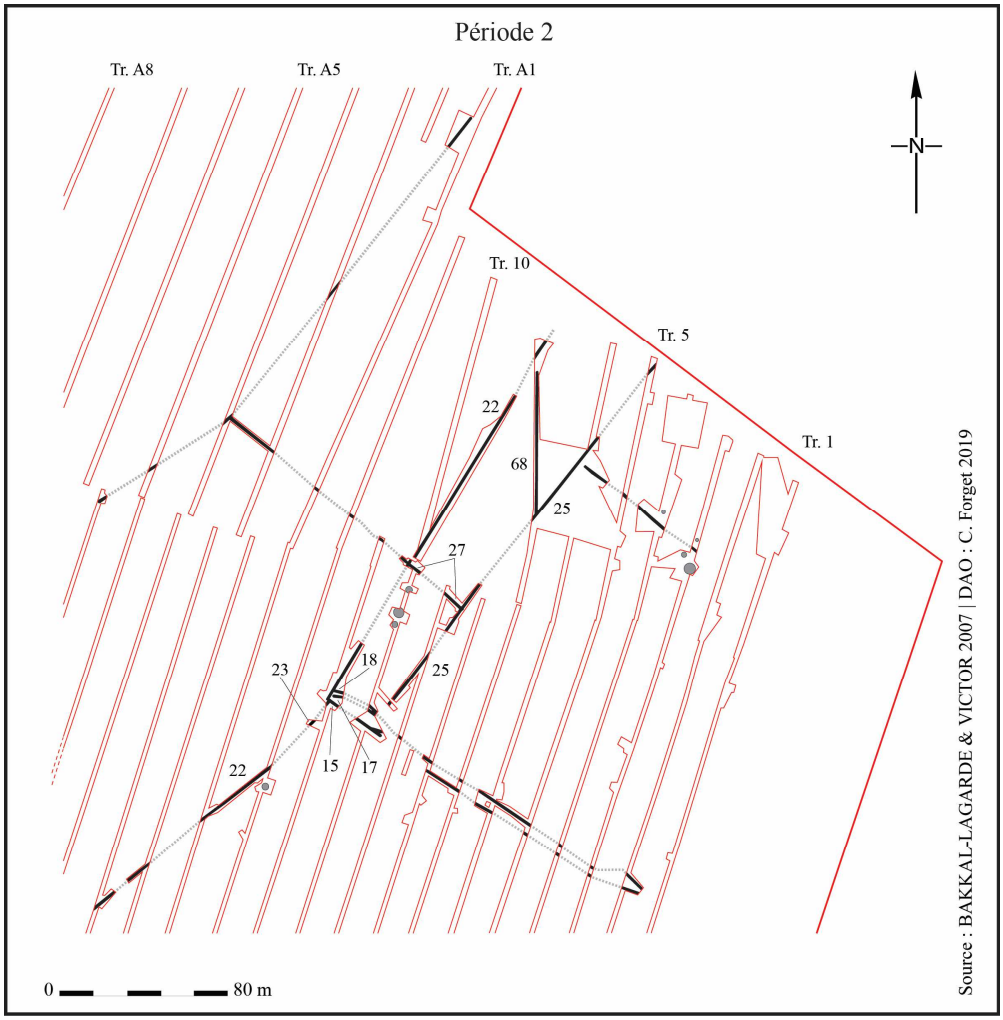

Chevilly, « *Le Clocher d'Ambron* » 2

45-093-05/10
CHEVILLY, « LES HERBEAUTS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Herbeauts/La Croix Rouge	Commune : Chevilly
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 093 051 AH
X : 565 827 m	Diagnostic (2006)
Y : 2 338 536 m	Fouille préventive (2007)
	Surface totale décapée : 12 000 m²

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT A	Établissement rural de rang C1
Période 2 : LT B2/C1	Établissement rural de rang C1
Période 3 : Protohistoire	Établissement rural de rang C0

Bibliographie :

FRÉNÉE 2015a ; FRÉNÉE dir. 2007 ; SEGAIN 2006

Présentation du site

Le site de Chevilly « *Les Herbeauts* »/« *La Croix Rouge* » a pu être observé au moyen d'un diagnostic en 2006, dans le cadre des travaux préalables au projet autoroutier A19 (tranche A1), puis d'une fouille l'année suivante. Il consiste en deux occupations anthropiques, essentiellement représentées par des structures de stockage de type silo, datées de La Tène A et de la transition La Tène B2/La Tène C1. Peu de structures ont pu faire l'objet d'une datation précise, ce qui n'a pas permis aux chercheurs de déterminer si un hiatus caractérisait la période comprise entre les deux occupations. Après un laps de temps difficile à quantifier, le site est abandonné et ne semble pas être réinvesti.

Périodes 1 et 2 (La Tène A & La Tène B2/C1) : un site à vocation agropastorale

Les vestiges renvoient à des fosses et à une quarantaine de silos.

Les vestiges

Plusieurs fosses ont été mises au jour lors de la fouille du site. Ces structures n'avaient pas été recoupées par les tranchées du diagnostic. Seules quatre d'entre elles ont fourni du mobilier les rattachant à la phase d'occupation qui nous intéresse. Il s'agit des structures 1006 et 1007. Trois d'entre elles ont été attribuées à La Tène A et la dernière à La Tène B2/C1. Leur fonction n'a pas pu être déterminée.

Les silos se répartissent à quantité équivalente sur les deux zones fouillées en 2007 (24 au cœur de la zone 1, en incluant ceux qui ont été coupés lors de l'évaluation, et 17 dans la zone 2). Ils suivent une orientation nord-ouest/sud-est. Ils se répartissent sur une bande d'une quarantaine de mètres axée nord-ouest/sud-est. Ceux qui ont fourni la plus grande part de mobilier se situent dans la zone nord-ouest du décapage. Il semble raisonnable de penser que la voie de chemin de fer passant à proximité en a détruit une bonne partie. Tous les silos relevés ont été fouillés dans leur totalité. Ils ont été creusés dans le limon, d'une épaisseur allant de 20 à 30 cm dans la zone 1, alors qu'il est par endroit inexistant en zone 2 et s'arrêtent en général au niveau du substrat calcaire. Quinze silos atteignent plus de 1,50 m de profondeur, alors que le reste présente un creusement moins profond que cette mesure. La morphologie des silos est

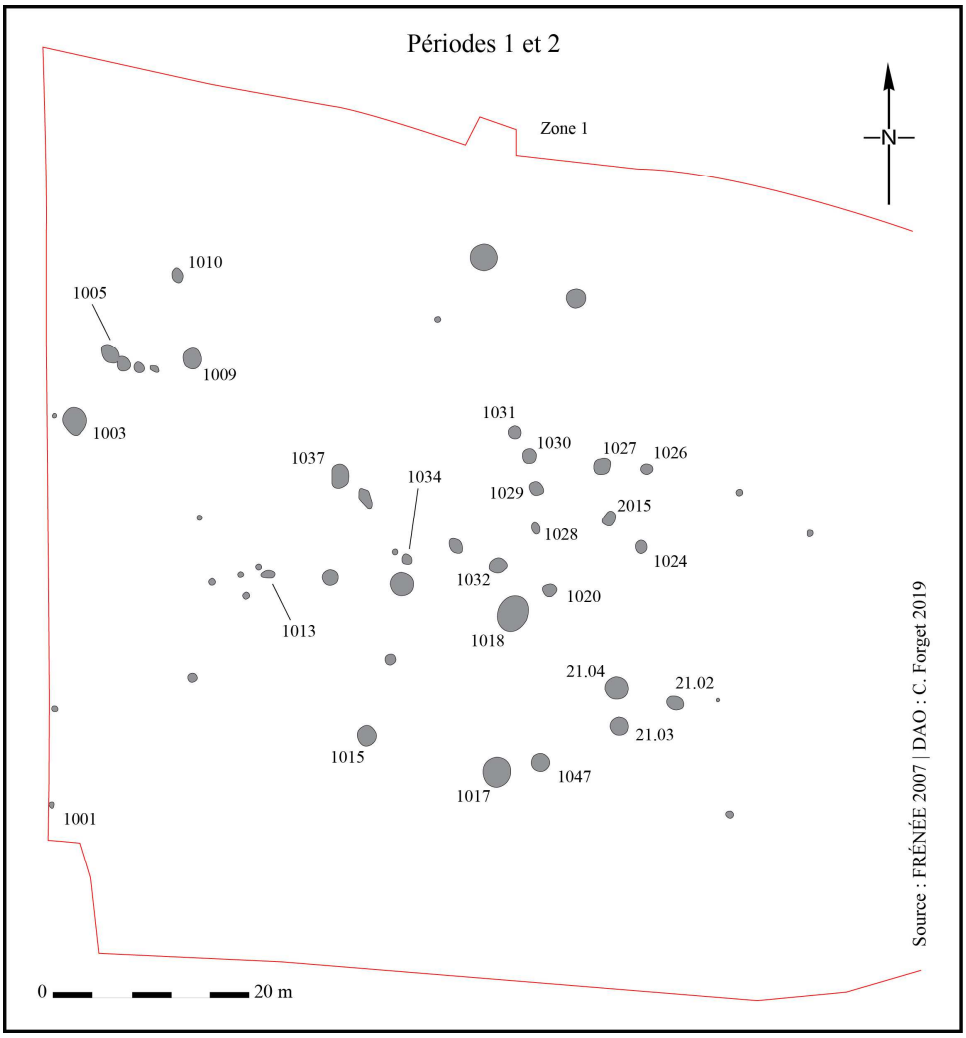

Chevilly, « *Les Herbeauts* » 1 et 2

homogène, en particulier concernant leur profil. Il s'agit de silos tronconiques en majeure partie (85,3 %). Le reste se partage de manière égale entre silos à profil piriforme (4,9 %), cylindrique (4,9 %) et discoïde (4,9 %). Il faut rester prudent avec ces derniers, car aucun indice ne permet de savoir si ce type découle d'un creusement volontaire ou de l'effondrement des parois. Les fonds semblent pour la plupart être plats. Malgré tout, la reconstitution de la forme des silos de la zone 2 a souffert de quelques difficultés en raison de l'érosion importante qui caractérise cette partie de la fouille. Les silos à profil cylindrique présentent une profondeur et un diamètre imposants alors que ceux à profil tronconique sont de dimensions très variables. Le premier type de silos ne possède pas de voûte et l'ouverture correspond donc au diamètre de la structure avec dans certains cas un petit rétrécissement vers la partie haute leur donnant un profil de forme légèrement tronconique. Le second type possède dans tous les cas un goulot avec un profil s'approchant d'une bobine. Le mode de fermeture de ces deux sortes de silos devait différer, dans la mesure où l'ouverture du second type est plus étroite. Bien qu'aucun indice n'ait été rencontré lors de la fouille, il est possible d'écarter d'ores et déjà une couverture en blocs de pierre, en raison de l'absence de grosses pierres dans les comblements. Pour les ouvertures les plus étroites, on peut imaginer un bouchon confectionné à partir d'un mélange de boue et de paille. Pour les plus larges, il pourrait s'agir d'une armature en bois recouverte de boue peut-être là aussi mélangée à de la paille. L'abandon des silos, si l'on exclut toute intervention humaine, entraîne des comblements dont la dynamique est essentiellement due à l'effondrement du silo sur lui-même et à la spécificité de sa forme. C'est ce qu'il s'est vraisemblablement passé sur le site de Chevilly, « *Les Herbeauts* ».

Le mobilier

L'étude du mobilier a permis de définir deux phases d'occupation. La première a été placée à La Tène A, et la seconde à La Tène B2, voire La Tène C1. Cette attribution chronologique reste assez fragile dans la mesure où la majorité des faits n'ont pas pu être datés. Six (trois silos et trois fosses) ont été attribués à la Tène A, et onze (dix silos et une fosse) à La Tène B2/C1. La phase la plus ancienne semble se cantonner à la zone 1, dans la partie nord-ouest du décapage, tandis que la suivante paraît clairement dispersée. On peut penser qu'un premier groupe de silos a été creusé lors de la première période, et que son extension s'est poursuivie jusque pendant La Tène moyenne en rayonnant, plus ou moins, autour du premier noyau d'occupation. Si un hiatus pendant La Tène B1 peut être remarqué à la vue de ces données, il ne faut pas oublier que la plupart des faits n'ont pu être datés et qu'un certain nombre de structures a certainement été détruit.

Le corpus céramique se compose de deux mille deux cent trente-trois fragments pour un NMI de 275. 78,6 % du corpus correspond à des céramiques à pâte grossière, 20,9 % à pâte mi-fine et le reste a été confectionné en pâte fine. Pour la phase de La Tène A, les formes repérées sont les suivantes : un vase à ouverture resserrée, un vase dont le fond est décoré d'impressions digitées, un vase à profil continu, plusieurs jattes à vasque profonde et bord rentrant, deux jattes tronconiques, une jatte à bord festonné, une jatte à lèvre ourlée, deux « microvases », un vase à décor estampé, des petits vases à profil en « S » décorés de motifs

géométriques et plusieurs gobelets dont un exemplaire à lèvre ourlée. Dans l'ensemble, le corpus est relativement homogène. Les formes se retrouvent pour certaines dès le Hallstatt (jatte à lèvre ourlée, jatte à bord festonné), voire La Tène A (jattes à vasque profonde), et ce jusqu'au début de La Tène moyenne. Les décors (motifs géométriques horizontaux réalisés par incision ou estampage en frise continue délimités de chaque côté par un voire plusieurs bandes parallèles) sont caractéristiques du faciès des sites de l'Île-de-France de La Tène ancienne et du début de La Tène moyenne. L'absence d'éléments caractéristiques de La Tène B, que l'on retrouve dans le corpus de la seconde phase du site, et du faciès décoratif du Hallstatt final, permet de caler précisément la phase 1 du site dans le courant de La Tène A.

La seconde phase regroupe les formes suivantes : un vase à col resserré, un gros vase à carène haute et bord resserré décorés d'incisions profondes, deux gros vases à carène haute et bord vertical dont un exemplaire décoré d'impressions digitées, trois gros vases de stockage, quatre vases subcylindriques dont un exemplaire présente une frise continue de croissants de lune, d'autres individus du même type décorés d'impressions digitées, un vase piriforme décoré d'une ligne d'impressions digitées, des vases décorés de bandes lissées parallèles ou de lignes ondulées encadrées par des bandes parallèles, un vase décoré d'un motif curviligne non géométrique (correspondant peut-être au style végétal continu), un vase-entonnoir, deux vases à moulurations dont un individu décoré de petites incisions, quelques vases à carène haute, décorés d'impressions couvrantes réalisées à la baguette, deux vases ovoïdes sans col, un petit vase ovoïde à col vertical, une jatte à bord convergeant et lèvre épaissie, un vase à mouluration et lèvre déversée, un vase à profil continu et lèvre épaissie, quelques jattes tronconiques, une jatte à carène haute et lèvre épaissie, quelques jattes à profil simple, cinq terrines à épaulement, quelques gobelets à profil simple et quelques gobelets tronconiques. La présence des faciès moyens comme récents dans les décors et dans les formes permet de dater cet ensemble de la fin du IVe jusqu'au début du IIIe siècle avant notre ère dans la chronologie des sites de l'Île-de-France. L'absence de motifs lissés internes, relativement fréquents à La Tène C1/C2, associée à des éléments figurant la transition entre les phases B et C de La Tène (comme les bandes parallèles lissées sur la surface externe), permettent de situer le corpus à La Tène B2/C1.

Le corpus faunique est composé de mille cinquante-sept restes provenant de vingt-neuf silos et quatre fosses. La première phase (La Tène A) a livré deux cent cinquante-cinq restes (dont 176 déterminés). La seconde phase (La Tène B2/C1) a quant à elle fourni quatre cent quatre-vingt-dix-huit restes (dont trois cent seize identifiés). Trois cent quatre ossements provenant de dix-huit silos n'ont pas pu être attribués à l'une ou l'autre des deux phases et n'ont pas été intégrés à l'étude par les fouilleurs. 3,6 % du corpus montre des traces de morsures. Il s'agit presque essentiellement de marques laissées par des carnivores ou des suidés. Cela montre que les os ne sont pas restés à l'air libre bien longtemps avant d'être enfouis. À La Tène A, la triade bœuf-porc-capriné domine de loin le nombre de restes identifiés avec 95,4 % (chaque espèce représente respectivement 38,0 %, 30,1 % et 27,3 % du corpus général). Le reste des ossements se répartit entre les canidés (3,4 %), le coq (0,6 %) et le lièvre (0,6 %). À La Tène B2/C1, la même tendance générale s'observe, avec quelques différences au sein de la triade. Cette dernière constitue 93,1 % du corpus, mais le bœuf ne domine plus (20,0 %) au profit des caprinés (43,7 %), suivis du porc (29,4 %). On retrouve ensuite les canidés (3,8 %), le coq (1,9 %) et le lièvre (0,3 %). L'apparition de la buse avec deux restes (0,6 %) et des

équidés avec un reste (0,3 %) vient compléter le tableau. Au sein des deux phases, les animaux de la triade dominent très largement. Malgré tout, le bœuf, qui constitue l'espèce dominante à La Tène A se retrouve dernier à La Tène B2/C1, remplacé par les ovicaprinés, tandis que la part du porc reste plus ou moins stable. La faiblesse du corpus ne permet pas de savoir s'il s'agit d'une évolution de la gestion des cheptels ou simplement une variation due à un échantillon peu représentatif de la situation. L'étude de l'âge des animaux n'a pu être effectuée que sur les échantillons de La Tène B2/C1. Les caprinés semblent avoir été abattus à un âge relativement jeune (trois avaient moins d'un an, trois avaient entre deux et trois ans et trois avaient entre trois et quatre ans), ce qui montre que l'élevage de ces espèces devait être tourné vers la production de viande. Pourtant, la présence de fusaïoles dans le comblement de plusieurs silos montre que la production lainière ne devait pas être inexistante. Concernant le bœuf, deux échantillons ont pu être étudiés. Il s'agit d'un veau abattu entre 15 et 18 mois et d'un vieil individu abattu vers huit ans et demi. Les deux ont été consommés. Dans le cas du vieux bœuf, il s'agissait d'un animal de réforme. L'élevage de bovinés pour le lait ou comme animal de trait n'est pas à exclure. Enfin, pour le porc, quatre sujets ont été abattus lorsqu'ils avaient moins de deux ans (dont trois porcelets tués avant leurs huit mois). Les autres porcs avaient entre deux et cinq ans (trois individus). Le porc demeure exclusivement élevé pour sa viande. Il est en général abattu avant sa maturité pondérale qui intervient vers deux ans et demi. Les sujets plus âgés devaient correspondre à des animaux reproducteurs. Quelle que soit l'espèce ou le rôle de ces animaux, il semble qu'ils aient tous été abattus et consommés sur le site, la triade restant la base de l'alimentation carnée.

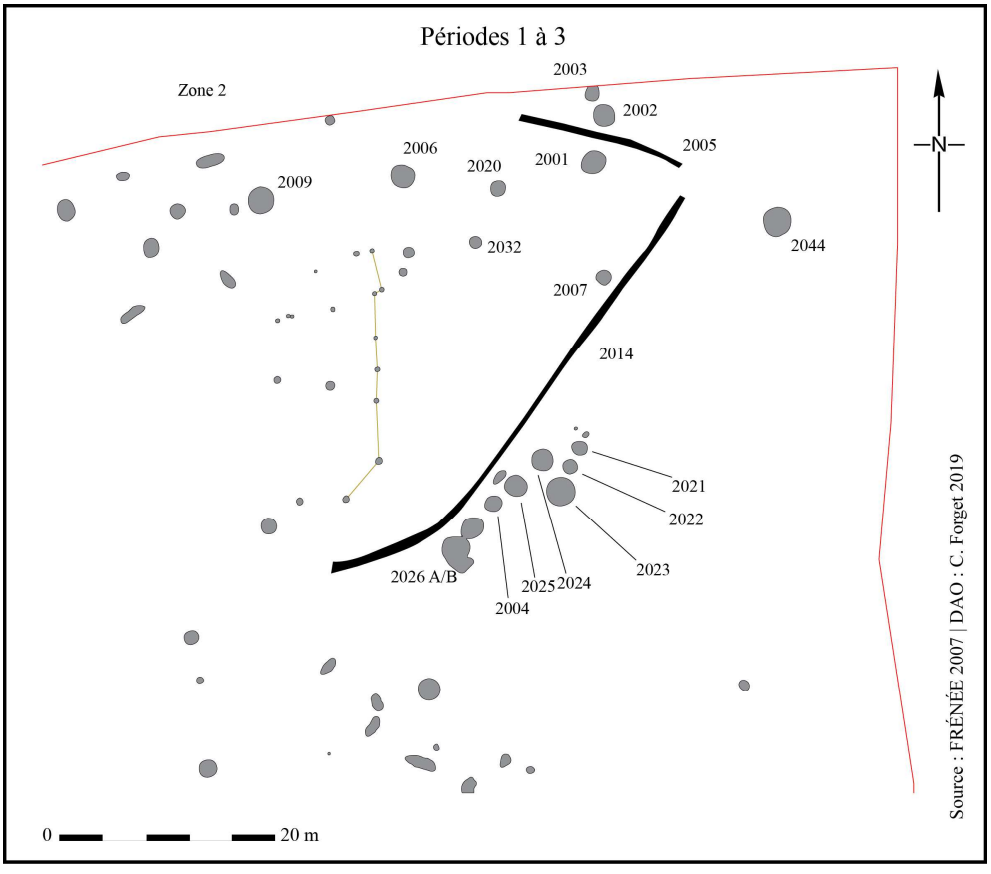

Chevilly, « *Les Herbeauts* » 1 à 3

Le matériel métallique renvoie à trois éléments intéressants : une fibule en alliage à base de cuivre, un coutelas en fer et un fragment de lame en fer. La fibule est identique au modèle dit de « *Dux* », à ceci près que son arc filiforme est circulaire, et a pu être attribué à la transition La Tène B1/B2. Le coutelas, archéologiquement complet (sans compter l'emmanchement) a pu être daté du IVe siècle avant notre ère. Enfin, le fragment de lame (l'extrémité est manquante), selon sa forme, correspondrait vraisemblablement à une lame de force. Issu de la structure 1005, il est donc à attribuer à la phase de La Tène A.

Période 3 (Protohistoire) : un indice de site

Un fossé a été attribué à la période protohistorique sans plus de précisions.

Les vestiges

Le fossé, déjà observé en 2006, lors du diagnostic, a pu bénéficier d'une étude plus poussée en 2007. Il a été repéré sous la forme de deux tronçons. Le premier, orienté nord-ouest/sud-est a été suivi sur une longueur de vingt et un mètre, mais continuait au nord-ouest de l'emprise. Sa largeur est de 0,36 m pour une profondeur de 0,15 m. Orienté nord-est/sud-ouest, le tracé du second a été suivi sur une longueur de cinquante mètres. La datation du fossé n'est pas certaine. Trente tessons de céramique seulement ont été prélevés, mais renvoient à la Protohistoire au sens large. Sa fonction n'est pas établie avec précision, mais l'hypothèse qui prévaut lui attribue une fonction de drainage. Il pourrait également faire partie d'un système de parcellaire.

Synthèse

Le site de Chevilly, « *Les Herbeauts* » se compose d'un regroupement d'une quarantaine de silos, le fossé restant assez anecdotique. Il semble avoir fonctionné avec les silos (comblement similaire) et délimité l'occupation à cet endroit. Au vu de ses dimensions modestes, il s'agit vraisemblablement d'une structure participant à un système de parcellaire plutôt que d'un fossé d'enceinte. Malheureusement, le fort arasement (0,08 m de profondeur conservée) qui le caractérise n'a permis de suivre son tracé que sur une longueur d'environ dix mètres et autorise difficilement une estimation de l'ampleur totale du site. Les quelques trous de poteau repérés lors du diagnostic revêtent un caractère trop hypothétique pour qu'ils puissent apporter des informations viables quant à la compréhension du site.

Deux phases ont pu être individualisées grâce au mobilier céramique. La première prend place à La Tène A. Il s'agit de trois silos et de trois fosses regroupés au sein d'une aire relativement restreinte. La seconde phase correspond à La Tène B2/C1 et adopte un plan plus éparpillé. Dix silos ainsi qu'une fosse y ont été attribués. La majeure partie des silos n'a pu faire l'objet d'une datation, mais il semble opportun de les attribuer à l'une ou l'autre des deux phases. D'autre part, aucun indice ne semble être en faveur d'un hiatus entre les deux occupations. Certains d'entre eux ont donc pu être creusés et utilisés entre les deux phases. Aucun silo ne vient en recouper un autre, bien qu'ils soient répartis de manière très dense sur la zone diagnostiquée. Il semble donc qu'ils aient tous été utilisés de façon simultanée, ou du

moins de manière uniforme et sans interruption, ce que semble confirmer les différents profils observés et que les populations qui les utilisaient connaissaient l'emplacement exact de chacun d'entre eux. Cette densité donne des informations sur l'utilisation des structures de stockage. Trop nombreux pour avoir eu un usage domestique, ils consisteraient davantage en une zone de stockage destinée aux activités agricoles. Leurs diamètres importants indiquent une forte capacité de stockage, ce qui corroborerait cette hypothèse.

Il s'agit donc soit d'un habitat possédant des silos dans sa périphérie immédiate, soit d'une aire uniquement destinée à l'ensilage, implantée à une distance plus ou moins grande de l'habitat. Il se pourrait aussi qu'il s'agisse d'une aire d'ensilage isolée. Mais le mobilier récolté sur le site évoque la présence proche d'un habitat, bien qu'il soit encore difficile de le situer et d'en établir l'éloignement ainsi que l'importance. La forte répartition de matériel dans les silos de la zone 1 pourrait être un indice à ce propos, et faire penser qu'il pourrait se situer au nord de l'emprise de la fouille, qui se trouve être le point topographique le plus élevé. De plus, l'érosion importante pourrait expliquer l'absence de bâtiments, mais il faut rester prudent quant à ce type de raisonnement. La présence, même en faible quantité, de mobilier, ainsi que l'absence de véritables constructions ou de fosses, suggèrent une aire de stockage domestique proche d'un habitat à vocation agricole. Le mobilier n'a d'ailleurs fourni que peu de détails quant au statut de l'habitat lié à cette aire de stockage. Les données sont trop fragmentaires pour tenter l'exercice, même si quelques pistes sont envisageables. À défaut de précisions, il est possible de proposer de voir ici une population ne connaissant pas la pauvreté sans pour autant baigner dans le luxe.

45-093-06/05
CHEVILLY, « LES TERRES BLANCHES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Terres Blanches	Commune : Chevilly
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 093 064 AH
X : 563 860 m	Diagnostic (2005-06)
Y : 2 338 461 m	Surface totale décapée : 39 085 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT C/D (?)	Établissement rural de rang C2
Bibliographie :	
GUIOT 2015a ; LIBERT 2006	

Présentation du site

Le site de Chevilly « *Les Terres Blanches* » a fait l'objet d'un diagnostic en 2006, dans le cadre de l'A 19. Il consiste en un réseau fossoyé matérialisant des enclos et des systèmes de parcellaire, agrémentés de structures de stockage de type silo ainsi que de fosses et de trous de poteau. De plus, les traces d'un ancien chemin rural, décelé sous le chemin rural actuel, ont été remarquées. Le mobilier a permis d'établir que les structures appartenaient au second âge du Fer.

Période 1 (La Tène C/D ?) : un établissement rural à vocation agricole

Trois tranchées parallèles ont été réalisées au cours de ce diagnostic. Le site se concentre au sein de ces tranchées, mais s'étend au-delà de l'emprise sondée, vers le nord, le sud et l'ouest. Il s'agit pour l'essentiel d'un réseau de fossés parcellaires et peut-être d'un enclos (St. 32, 1027 et 2077). Dans la partie sud du site, six silos ont été relevés.

Les vestiges

Les silos présentent tous un plan circulaire dont les diamètres s'échelonnent entre 2 m pour le plus petit (St. 25, non testé) et 4,25 m pour le plus grand (St. 26, non testé). Le silo 29

a pu faire l'objet d'un test à la pelle mécanique. Comme mentionné plus haut, il s'agit d'une structure de plan circulaire, dont le diamètre atteint 2,3 m pour une profondeur atteignant 1,8 m. Son profil, « en cloche » rappelle celui des silos discoïdes. Le comblement de la structure a fourni beaucoup de matériel archéologique (céramique datée du second âge du Fer et faune). À l'est, quatre silos au moins sont présents en dehors de la zone fossoyée, tandis que deux autres de ces structures se trouvent à l'ouest, dans l'enclos.

Les fossés suivent tous une orientation nord/sud et sont parallèles les uns aux autres. Trois sortes de fossés ont été rencontrées. La première fait référence à de petits fossés faisant partie d'un réseau parcellaire. Ils mesurent 0,5 m de large pour environ 0,2 m de profondeur et n'ont pas fourni de mobilier archéologique. Le deuxième type de fossés participe à un système d'enclos. De dimension similaire aux fossés parcellaires, ils s'en distinguent par leur orientation. Le fossé 32, par exemple, bien qu'orienté nord/sud, effectue un léger coude vers l'ouest, auquel paraît se raccorder le fossé 2073, orienté est/ouest. Il mesure 0,90 m de large pour une profondeur comprise entre 0,2 m et 0,25 m. Le fossé 33, bien qu'il n'ait pas été sondé, présente une ouverture de même dimension, et pourrait correspondre à un second enclos, de moins grande envergure, mais d'orientation similaire. Enfin, la troisième variété de fossés présente de grandes dimensions et pourrait s'intégrer dans un système d'enclos. En tout cas, ils suivent grossièrement la même orientation que les fossés parcellaires. Le fossé 34 a pu être testé à la pelle mécanique. À l'ouverture, il atteint 2 m de large pour une profondeur conservée d'1,10 m. Son profil est en « V ». Le fossé 35 n'a pu être sondé.

Cinq fosses et seulement un trou de poteau ont de plus été observés en plus des structures décrites ci-dessus. Ces structures ne semblent pas suivre de schéma de répartition particulier et s'étendent aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des enclos.

Le mobilier

Le mobilier archéologique provenant de la fouille des structures est très succinct et n'a pas fait l'objet d'une étude approfondie dans le rapport de diagnostic. En tout, 334 tessons de céramique ont été prélevés. Leur mauvais état de conservation n'a pas permis d'être précis concernant leur attribution chronologique. Les silos 26 et 29 ont livré des tessons de facture protohistorique tandis que ceux provenant du fait 33 sont indéterminés. L'attribution la plus explicite a été réalisée pour la céramique provenant de la structure 32. Ils ont pu être datés de l'âge du Fer. Enfin, le fossé 34 a fourni de la céramique gallo-romaine, ce qui permet d'avoir une idée quant à la période où il a été comblé.

Synthèse

D'après les indices observés par les archéologues, il semble qu'il s'agisse d'un établissement à vocation agricole datant de l'âge du Fer, pourquoi pas de La Tène C/D. Il est matérialisé par six structures de stockage de type silo et plusieurs fosses qui s'organisent autour d'enclos et de fossés parcellaires. À l'est, à l'extérieur des enclos, un groupe de quatre silos est présent, et deux autres ont été repérés à l'ouest, ce qui laisse penser qu'il y avait deux zones

bien distinctes destinées au stockage. Étant donné qu'aucun bâtiment n'a été mis au jour, il semble que l'habitat soit localisé dans un secteur plus ou moins lointain, échappant à la fouille. Le matériel céramique n'a pas permis de préciser la datation des vestiges, qui ont été attribués au second âge du Fer au sens large. Cette occupation est susceptible de fonctionner avec le site repéré au lieu-dit « *Le Clocher d'Ambron* ».

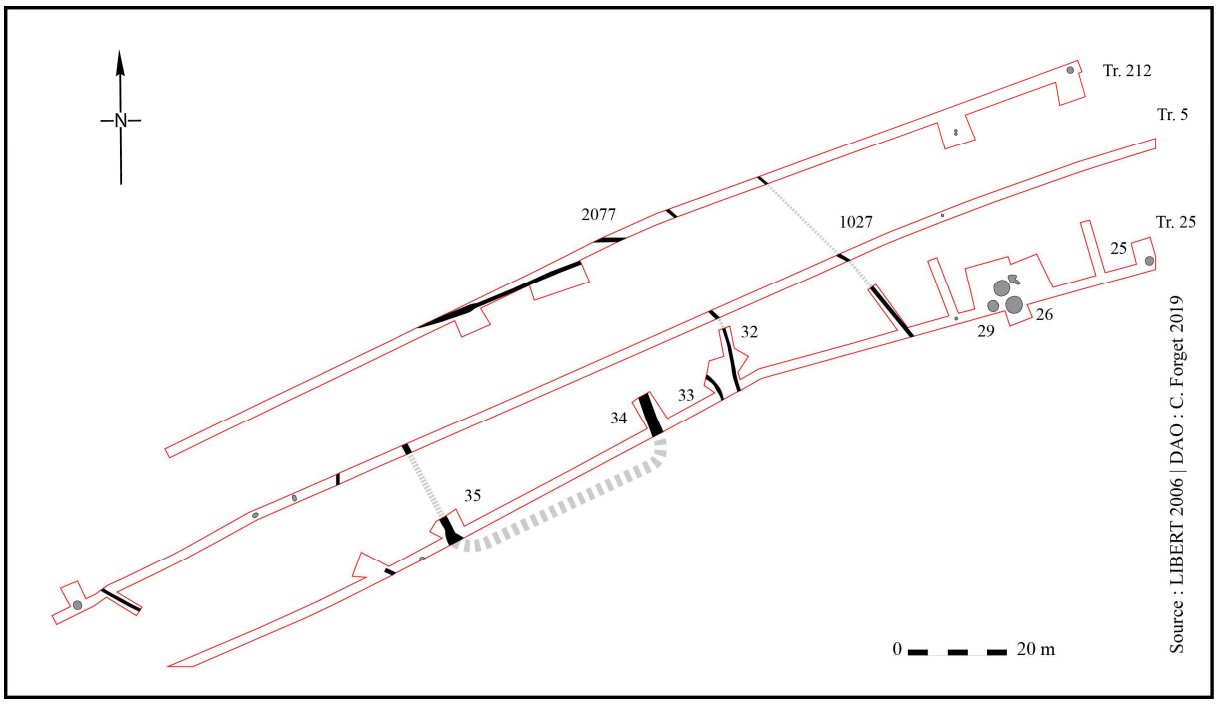

Chevilly, « *Les Terres Blanches* »

45-093-08/01
CHEVILLY, « PIÈCES DE CHAMEUL »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Pièces de Chameul	Commune : Chevilly
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 093 055 AH
X : 552 825 m	Diagnostic (2006)
Y : 2 337 800 m	Fouille (2007)
	Surface totale décapée : 39 085 + 48 000 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT A/B2	Établissement rural de rang C1
Période 2 : La Tène C1/D1	Établissement rural de rang C3 et espace funéraire
Bibliographie :	
JOSSET Da. 2007a, à paraître ; JOSSET Da. & VILLENAVE 2015 ; LIBERT 2006	

Présentation du site

Le site de Chevilly, « *Pièces de Chameul* » a été sondé en 2006 dans le contexte d'un diagnostic lié à la construction de l'A19, à l'emplacement de la parcelle cadastrale ZM 1. Il a fait l'objet d'une vaste fouille l'année suivante. L'ensemble des vestiges, dont l'interprétation et la datation au cours du diagnostic s'étaient avérées difficiles, ont ainsi pu bénéficier d'un cadre d'étude optimal. Deux entités ont été individualisées pour l'âge du Fer. La première est installée dans le courant de La Tène ancienne. Il s'agit d'un regroupement de silos et de quelques trous de poteau. L'occupation la plus importante intervient autour de La Tène C1/D1. Il s'agit d'un ensemble d'enclos fossoyés renfermant des silos et des bâtiments. Il est associé à une nécropole qui a été décapée dans son intégralité.

Période 1 (La Tène A/B2) : un site rural à vocation agropastorale

Les vestiges attribués à cette période sont composés d'une quarantaine de silos et d'un bâtiment sur poteaux organisés en un pôle principal d'environ 3 500 m² complété par un second pôle un peu moins étendu situé à quarantaine de mètres au nord-ouest du premier.

Les vestiges

Au total, quarante-six silos organisés en deux groupes ont été observés. Les publications que nous avons consultées ne spécifiaient ni leur taille ni leur morphologie. La majorité est disposée en couronne sur la zone la plus haute du site alors que le reste se développe à une quarantaine de mètres en direction du nord-ouest. Plusieurs dépôts rendent certains silos notables. La fouille de l'un d'entre eux a révélé l'existence d'une faux déposée au fond du creusement. Deux autres silos sont caractérisés par des dépôts d'êtres humains. Le premier est celui d'un homme et le second voit le dépôt non simultané d'un homme et d'une jeune femme.

Quelques trous de poteau formant un probable bâtiment ont été repérés au niveau de la partie orientale de la couronne de silos. Il est constitué d'un minimum de cinq trous de poteau qui semblent former une unité quadrangulaire. L'absence de la totalité des creusements qui constituent le bâtiment ne permet pas d'en établir le plan ni la surface et rend l'interprétation très hypothétique.

Le mobilier

Le rapport de fouilles n'étant toujours pas publié lors de la rédaction de ces lignes, nous n'avons eu accès qu'à des informations sommaires à propos du mobilier, sachant que le diagnostic n'avait pas été très fructueux de ce point de vue.

À propos de la céramique, nous savons seulement que des formes renvoyant à une période comprise entre La Tène A et La Tène B2 ont été rencontrées.

Les analyses effectuées sur la faune ont permis de déterminer la présence de rejets de consommation. Les espèces consommées sont les caprinés, le bœuf, le porc, le cheval, le chien et le coq. Des différences notables dans les dépôts permettent de penser que la population qui a fréquenté le site était socialement mixte ou que des évènements particuliers de type festin ont donné lieu à des rejets ponctuels de qualité.

Période 2 (La Tène C1/D1) : un site rural à vocation agropastorale

La période 2 correspond à l'occupation la plus importante du site, celle qui s'est mise en place au cours de La Tène C1/D1. Il s'agit d'un établissement rural composé d'un enclos fossoyé, de bâtiments, de silos et d'une nécropole pour laquelle une quarantaine de tombes et deux enclos ont été observés.

Les vestiges : l'établissement rural

L'enclos fossoyé mesure quatre-vingts mètres de côté et occupe un espace d'environ 0,64 ha. Le tronçon de fossé sud-ouest est interrompu au centre afin d'y aménager l'accès au site. Ce dernier est matérialisé par une architecture sur poteaux qui s'apparente à un porche. L'alignement des vestiges de l'espace interne le long du fossé, à quelques mètres de ce dernier,

permet de restituer l'existence d'un talus. Un second enclos est accolé au premier. Sa forme ainsi que la surface qu'il délimite ne sont pas connues, car son tracé se poursuit hors de l'emprise décapée. Il démarre de l'angle sud de l'enclos principal sous la forme d'un fossé deux fois moins large et se développe de manière rectiligne sur une trentaine de mètres de long avant d'effectuer un angle plus ou moins droit en direction du sud-est. Là, son tracé s'interrompt sur environ dix mètres avant de reprendre dans la même direction et de se poursuivre sous la berme. Il semble s'agir d'une interruption volontaire du fossé et donc d'un accès à son espace interne. Le probable retour de ce fossé a été observé au nord-est de l'enclos principal. À cet endroit, il matérialise un long couloir de quelques mètres de large parallèle au fossé de l'enclos principal. Son tracé se poursuit hors emprise. L'extrémité nord de ce second tronçon est formée d'un angle droit en direction de l'angle nord de l'enclos principal, mais ne le rejoint pas, ce qui laisse penser à l'existence d'un second accès, mais beaucoup moins large cette fois-ci (environ 2,50 m). Enfin, un dernier fossé part de l'angle occidental de l'enclos en direction du nord-ouest. Aucun retour n'a été remarqué, mais le fait que son tracé se poursuive hors emprise ne permet pas d'être assuré de ce fait. Il pourrait aussi s'agir d'une limite parcellaire.

Vingt-cinq silos sont répartis dans l'enclos principal, dans la partie sud de l'enclos secondaire, mais aussi à l'ouest du fossé se développant au nord. Les silos de l'enclos principal se répartissent le long des fossés à l'image des bâtiments (à l'exception de B6). Tout comme pour ceux de la période 1, nous n'avons pas eu accès aux informations concernant leur taille et leur morphologie.

Six bâtiments sur poteau ont été observés. Ils se trouvent tous dans l'enclos principal à l'exception de B7. Les bâtiments sont de trois types. Le premier regroupe les constructions B6 et B7. Il s'agit d'unités quadrangulaires sur quatre poteaux dont la surface est comprise entre 10 m² et 20 m². Leur fonction n'est pas connue, mais il semble s'agir d'annexes. Le second type est composé des bâtiments 2, 3 et 4. Leur plan semble systématiquement incomplet. Ils sont composés de sept à onze trous de poteau et délimitent des espaces rectangulaires. En l'état, leur surface oscille entre 47 m² et 60 m². Il semble là aussi s'agir d'annexes, avec sans doute une fonction différente. Enfin, la dernière classe de bâtiment concerne la construction B1. De forme quadrangulaire, elle est composée d'un minimum de neuf poteaux délimitant un espace d'environ 100 m². La construction semble se développer sur parois déportées, à en juger par les deux trous de poteau de module plus restreint et figurant la paroi sud-est. Au vu de ces éléments, la fonction d'habitat a été retenue pour ce bâtiment.

Le centre de l'enclos est occupé par un grand creusement subcirculaire de vingt mètres de diamètre pour une profondeur moyenne de 2 m. Ce creusement débouche sur la partie arrière de l'enclos au moyen d'une rampe matérialisée par deux rangées parallèles de trous de piquet. Toute la partie centrale de la structure est d'ailleurs recouverte d'un nuage de trous de piquet. La fonction de cet aménagement demeure inconnue.

Les vestiges : l'espace funéraire

La nécropole s'inscrit dans un espace d'environ 2 100 m² situé à environ quatre-vingts mètres au sud-ouest de l'enclos principal de l'établissement rural. Elle est délimitée par une palissade dont les restes étaient encore visibles côté nord-est et sud-ouest. Soixante-dix-huit sépultures ont été remarquées. Seulement soixante-six ont livré des restes humains. Il s'agit de soixante-cinq inhumations et d'une incinération en urne. Les creusements sans restes osseux ont livré des fibules et/ou des agrafes de coffrage en place. Enfin, huit fosses n'ont livré aucun reste ni matériel. Les inhumations concernent quarante-quatre immatures dont la plupart sont décédés avant l'âge de 5 ans ainsi que vingt-et-un adultes. Il se pourrait que l'incinération soit celle d'un enfant. Les modes d'inhumation sont relativement variées. Des dépôts en pleine terre ont été remarqués tandis que d'autres tombes étaient caractérisées par la présence d'un coffrage complet ou partiel dont demeuraient dans certains cas quelques agrafes en fer.

Les deux petits enclos fossoyés se développent au milieu des tombes. L'enclos E1, de forme quadrangulaire, mesure environ 11 m². Il est fermé sur tous ses côtés. L'enclos E2 se trouve à une dizaine de mètres à l'ouest du premier. Il est aussi de forme quadrangulaire, mais occupe une surface d'environ 49 m². Une interruption du fossé côté sud-ouest matérialise un accès à l'espace interne. Aucun creusement n'a été remarqué à l'intérieur des enclos. Une palissade semi-circulaire constituée d'une vingtaine de trous de poteau cerne l'enclos E2 au nord.

Le mobilier de l'établissement rural

Le rapport de fouilles n'étant toujours pas publié lors de la rédaction de ces lignes, nous n'avons eu accès qu'à des informations sommaires à propos du mobilier, sachant que le diagnostic n'avait pas été très fructueux de ce point de vue.

La céramique a permis d'attribuer cette occupation à La Tène C1/D1.

Le matériel faunique renvoie à des reliefs de repas de qualité avec notamment des traces de dépôts ponctuels caractéristiques de repas collectifs de type banquet. Quelques restes humains (trente restes) proviennent des fossés sud-ouest et sud-est.

Le matériel métallique est décrit comme étant de qualité, mais nous n'avons pas eu accès au descriptif des différents objets.

Le mobilier de l'espace funéraire

En l'absence de la liste exhaustive du matériel du site, nous nous contenterons d'exposer le peu d'informations en notre possession.

Le matériel métallique a permis d'attribuer l'utilisation de cette nécropole entre La Tène C1 et La Tène D1. Les deux tiers des sépultures contenaient du mobilier

d'accompagnement. Il s'agit principalement d'éléments de parure et notamment de fibules (dans un peu plus de la moitié des tombes). Le faible nombre de colliers, de perles en ambre ou en verre, de bracelets, d'anneaux en bronze et de bagues est notable (dans moins d'une inhumation sur dix). La rareté de l'armement, rencontré dans une seule tombe, est frappante.

Synthèse

Le site de « *Pièces de Chameul* » présente deux phases d'occupation attribuées à La Tène A/B2 pour la première et à La Tène C1/D1 pour la seconde. C'est dans le courant de La Tène ancienne qu'est implanté un établissement rural dont subsistent seulement les structures de stockage ainsi qu'un probable bâtiment. Le nombre de silos ainsi que la rareté des recoupements indiquent la présence d'un habitat pérenne dont la présence proche est suggérée par le mobilier (vidanges de foyer, torchis), mais qui n'a cependant pas été retrouvé. Il doit certainement se trouver à proximité immédiate des silos, pourquoi pas dans la zone centrale qu'ils délimitent. Le matériel montre quant à lui un statut plutôt aisé d'au moins une partie des habitants. Enfin, la présence de dépôts particuliers parmi lesquels plusieurs êtres humains en silos suggèrent la présence d'évènements ponctuels qui ont été probablement été réalisés dans un cadre cultuel.

Dans le courant du IIIe s. av. J.-C., l'établissement rural subit une rupture dans son développement. Le noyau principal est légèrement décalé vers le nord-est et se trouve désormais ceint par un enclos fossoyé. Ce dernier renferme l'habitat et une partie des structures utilisées dans le cadre des activités du site, à savoir des silos et des bâtiments considérés comme des annexes agropastorales. Un second enclos accolé au premier présente un petit groupe de silos, mais semble totalement vide de structure au-delà. Ce constat, combiné à l'entrée particulière repérée au nord, pourrait signaler une fonction de parcage du bétail. Un troisième pôle de vestiges est visible immédiatement au nord de l'enclos principal. Il s'agit de quelques silos et d'un bâtiment interprété comme une annexe. Une nécropole est implantée à environ quatre-vingts mètres au sud-ouest de l'établissement rural au cours du IIIe s. av. J.-C., soit de manière simultanée au remembrement qui caractérise l'habitat rural. Elle est composée de quasiment quatre-vingts sépultures et de deux enclos. Il s'agit quasi exclusivement d'inhumations. La population inhumée se compose à 66,7 % d'immatures, ce qui représente un chiffre très élevé. Le matériel révèle la présence d'une population probablement aisée. Les parures sont rares tandis que de l'armement n'accompagne qu'un seul défunt. L'élément le plus commun est la fibule. Le faible nombre de vestiges se recoupant, autant pour l'établissement rural que pour la nécropole, ainsi que l'organisation rigoureuse de l'espace suggèrent une gestion des lieux raisonnée et planifiée dès la refondation du site au IIIe s. av. notre ère.

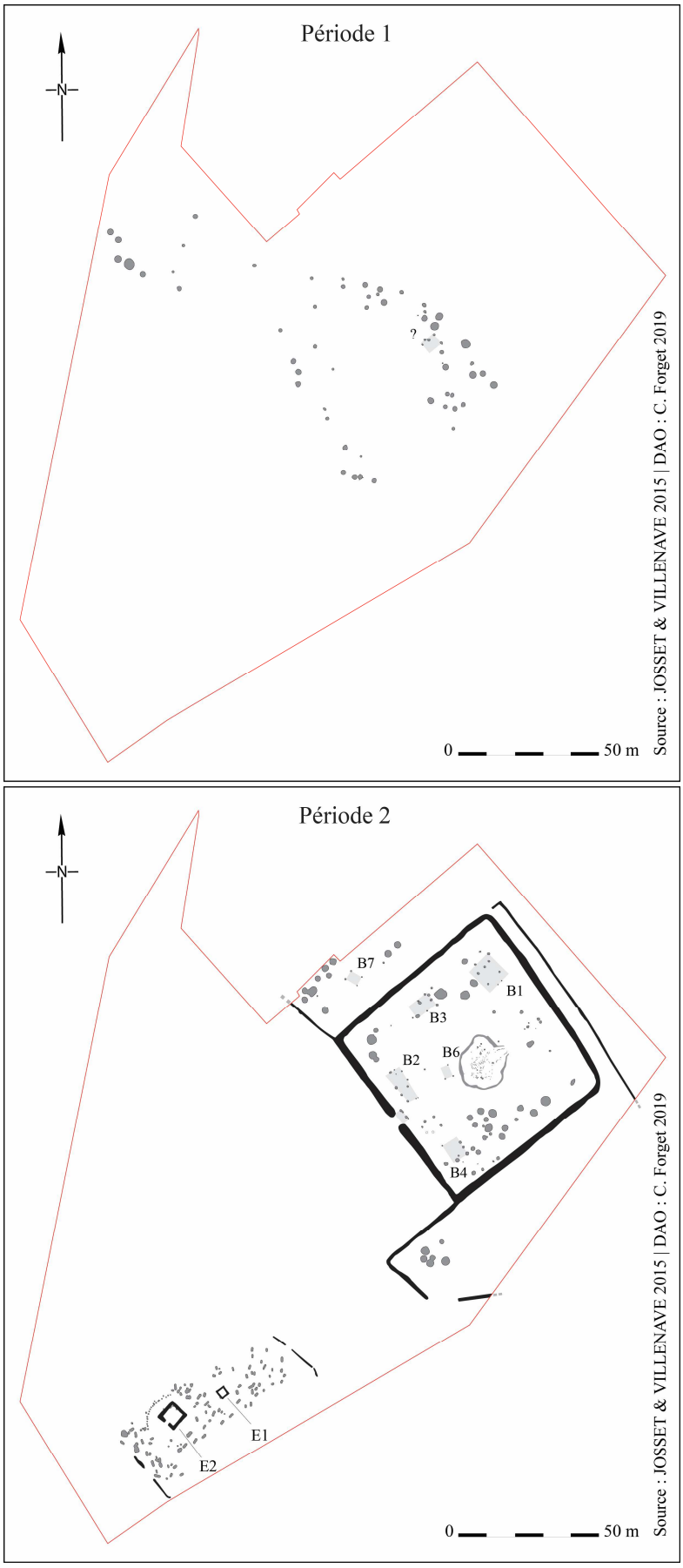

Chevilly, « *Pièces de Chameul* » 1 et 2

COMMUNE DE CHILLEURS-AUX-BOIS

45-095-01
CHILLEURS-AUX-BOIS, « LA BUTTE MONTGROLLE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Butte-Montgrolle	Commune : Chilleurs-aux-Bois
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 582 004 m	Surface totale décapée : -
Y : 2 338 833 m	Surface estimée : -

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha D1-2 ?	Espace funéraire

Bibliographie :

DE KISCH 1976 ; MILCENT 2004 ; PROVOST 1988

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *La Butte-Montgrolle* » a été arasé par des travaux agricoles avant 1976, ce qui a permis de l'observer partiellement.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

Le *tumulus*

Le tertre atteint trente mètres de diamètre pour une hauteur conservée de trois mètres en 1948 alors qu'au début du XIXe s., Lecauchois parle de vingt mètres de diamètre au minimum pour une élévation conservée alors sur sept mètres. P.-Y. Milcent suggère qu'il puisse faire partie du groupe des grands *tumuli* princiers du Hallstatt D3. Le tertre est réutilisé au Bas-Empire avec l'installation de deux sépultures.

L'incinération

Lors de l'arasement qui est intervenu avant 1976, une incinération a été découverte. Il s'agit d'un vase en céramique peinte rouge apparemment identique à celui qui provient de la fosse hallstattienne de Cercottes, « *Carrefour du Chêne Brûlé* » et daté du Hallstatt D1-2. Elle contenait des cendres.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue, si ce n'est la présence de cette urne cinéraire.

Synthèse

Les informations à notre disposition sont trop lacunaires pour établir une réflexion appropriée sur le site.

45-095-02
CHILLEURS-AUX-BOIS, « LA COGNÉE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Cognée	Commune : Chilleurs-aux-Bois
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 095 017 AH
X : 583 062 m	Diagnostic (2005-06)
Y : 2 344 027 m	Surface totale décapée : 39 000 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT C/D	Établissement rural de rang C2
Bibliographie :	
SEGAIN *et al.* 2006	

Présentation du site

Le site de Chilleurs-aux-Bois, « *La Cognée* » a été mis au jour lors d'un diagnostic réalisé en prévision de la construction de l'autoroute A19, au niveau de la Tranche D2. Il est situé au niveau des parcelles cadastrales ZA 24 à 37 et ZA 14. Les structures observées correspondent à la partie sud d'un enclos fossoyé au sein duquel plusieurs trous de poteau sont présents. La céramique a permis d'attribuer cette occupation au second âge du Fer. Au Ier s. de notre ère, une nouvelle occupation prend place au sud-ouest sous la forme d'un autre enclos, plus grand, au sein duquel a été aménagé un bâtiment en dur de type *fanum*.

Période 1 (La Tène C/D) : un site rural

Les vestiges correspondent à un enclos et quelques trous de poteau ne formant aucun plan cohérent.

Les vestiges

La partie méridionale d'un enclos fossoyé a pu être observée au sein des tranchées 42 et 46. Il est matérialisé par la présence de quatre tronçons (St. 42.01, 42.10, 46.02 et 46.03) parmi lesquels les angles sud-ouest et sud-est sont visibles. L'ensemble délimite un espace de 0,4 ha

qui est aisément multipliable par deux si l'on tente d'y ajouter la partie se trouvant hors emprise. Les creusements affichent une largeur comprise entre 1,50 m et 1,90 m. Seul le fossé 42.01 a été testé. D'une profondeur de 0,60 m, son profil présente des parois incurvées et un fond plat. Le comblement a livré de la céramique laténienne.

Dix trous de poteau (St. 42.02 à 42,09, 42,11 et 42,13) ont été repérés au sein de la surface enclose. Ils n'ont pas livré de mobilier et aucun plan de bâtiment n'a été décelé. Leur présence au sein de l'enclos suggère un fonctionnement synchrone. Un dernier creusement (St. 46.01) a été repéré au sud-est de l'enclos. De forme circulaire, il mesure 0,30 m de diamètre. Aucun élément de datation n'a été découvert dans son comblement.

Le mobilier

Aucune information supplémentaire n'est disponible dans le rapport de diagnostic à propos du mobilier protohistorique.

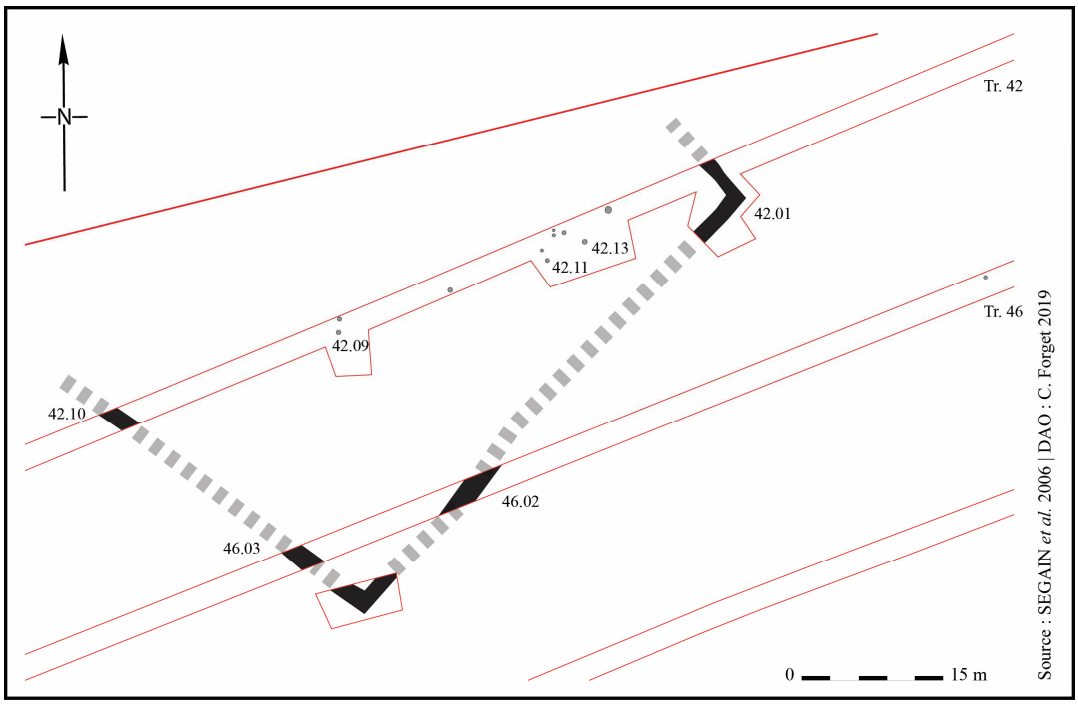

Chilleurs-aux-Bois, « *La Cognée* »

Synthèse

L'occupation mise au jour au lieu-dit « *La Cognée* » situé sur la commune de Chilleurs-aux-Bois se développe sous la forme d'un enclos fossoyé dont seule la partie sud fait partie de l'emprise du diagnostic. Plusieurs trous de poteau pour lesquels aucune organisation particulière n'a été mise en évidence se concentrent dans la surface enclose, près de l'angle sud-est de l'enclos. Cet enclos se développe sur une surface d'environ 0,4 ha. Par extension, la surface totale de l'aménagement peut être estimée à au moins 1 ha. La céramique provenant du sondage d'un des fossés a permis de le dater de la période laténienne, sans plus de précision.

Les enclos fossoyés n'apparaissant pas avant La Tène moyenne dans nos régions, nous pouvons dater celui-ci de La Tène C/D. En l'absence de données sur l'emprise totale de l'enclos et au vu de l'indigence du mobilier prélevé, la fonction de cet ensemble est difficilement déterminable. La réalisation d'une étude microtopographique et d'un Modèle Numérique de Terrain a permis de confirmer un recalibrage de *La Laye*, dont le tracé présente des inflexions à angles droits qui ne paraissent pas naturelles. D'après ces études, le ruisseau devrait couler beaucoup plus au sud que son cours actuel, à plus de deux cents mètres de l'enclos. Aucun élément ne permet de dater ce recalibrage. La densification de la partie sud-est du site au Haut-Empire a poussé les archéologues à penser que la modification du cours de *La Laye* serait intervenue à cette période.

45-095-03
CHILLEURS-AUX-BOIS, « LA NOUE GLAÇON »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Noue Glaçon	Commune : Chilleurs-aux-Bois
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 584 552 m	Surface totale décapée : -
Y : 2 344 922 m	Surface estimée : -
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D	Espace funéraire
Bibliographie :	
BARATIN 1972 ; PROVOST 1988	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *La Noue Glaçon* » a été découvert de manière fortuite lors d'activités de prélèvement de sable au début du XIXe s. Aucun contexte n'est connu pour le mobilier qui fait l'objet de cette notice. Une urne cinéraire ainsi qu'une jatte, découvertes à plusieurs années d'intervalle, ont été attribuées à La Tène finale.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'incinération

L'urne est complète. Découverte hors contexte, aucun creusement ne lui est associé. Il s'agit d'un exemplaire tourné de couleur brune à rouge clair. Les ossements qu'elle contenait ont été analysés. Il s'agit de fragments d'os longs et de crâne (calotte, cavité orbitale, maxillaire). L'ensemble a permis d'identifier un immature dont l'âge au décès était compris entre 1 an et 5 ans de sexe inconnu.

Le mobilier

Une jatte tournée a été trouvée lors d'autres travaux de prélèvement de sable. Son contexte n'est pas connu avec précision. Les sources anciennes parlent d'un « foyer », mais nous gardons toute réserve quant à cette indication. Aucun lien direct avec l'urne n'est connu. Les deux vases ont été rapprochés de productions de La Tène finale.

45-095-04
CHILLEURS-AUX-BOIS, « LA ROUCHE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Rouche	Commune : Chilleurs-aux-Bois
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 095 030 AH
X : 584 662 m	Diagnostic (2006)
Y : 2 341 834 m	Fouille préventive (2008)
	Surface totale décapée : 23 000 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. D3/LT A	Établissement rural de rang C2
Période 2 : Protohistoire	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
FOURNIER dir. 2010 ; JESSET *et al.* 2006	

Présentation du site

Le site a été découvert au lieu-dit « *La Rouche* » qui se trouve à l'ouest du bourg de Chilleurs-aux-Bois. Il a fait l'objet d'un diagnostic en 2005-06 en prévision de la construction d'un lotissement. Cette opération a été divisée en deux zones, la première au lieu-dit « *Les Tirelles* » et la seconde à environ deux cents mètres plus au nord, au lieu-dit « *La Rouche* ». Une fouille préventive a ensuite été réalisée en 2008. Celle-ci a porté sur les deux zones. La zone décapée à « *La Rouche* » a permis de mettre en évidence deux phases d'occupation protohistoriques. La première a été située à la fin de l'âge du Bronze final tandis que la seconde s'est installée à la transition entre la fin du Hallstatt et le début de la période laténienne.

Période 1 (Hallstatt D3/La Tène A) : un habitat rural

Les vestiges se composent d'un silo, de fosses et de trois bâtiments sur poteaux.

Les vestiges

Le silo 11 044 présente une ouverture de 1,48 m de large pour un diamètre au fond de 1,70 m. Il est conservé sur seulement 0,62 m de hauteur. Le profil initial semble avoir été tronconique. Le comblement contenait de la céramique datée de La Tène A et de la faune.

Les fosses 1.646, 1.659 et 1.80 mesurent entre 0,70 m et 1,46 m de long pour une profondeur comprise entre 0,26 m et 0,46 m. Elles ont livré du mobilier céramique attribué à la transition entre le Hallstatt D3 et La Tène A. La fosse 1.790 mesure 1,28 m de diamètre pour 0,30 m de profondeur. Le comblement a livré un rejet de foyer, de la céramique de La Tène A et de la faune. Six autres fosses (St. 1.296, 1.297, 1.3, 1.308, 11 046 et 1.626) ont livré du mobilier protohistorique, probablement de facture laténienne et pourraient participer à cette phase.

Le bâtiment 3 est localisé à l'est du silo 11 044. Il est constitué de huit trous de poteau formant un plan rectangulaire à une nef de 12,20 m de long et 4,80 m de large, soit une surface de 58,56 m². Un seul creusement contenant de la céramique protohistorique. La position du bâtiment vis-à-vis des vestiges cités plus haut incite à l'associer à la même phase. Le bâtiment 4 se trouve au sud-est de la construction précédente. Il adopte un plan grossièrement rectangulaire ancré au moyen de six trous de poteau auquel il faut vraisemblablement en rajouter un afin de constituer l'angle nord-est, non conservé. L'ensemble mesure 4,02 m de long pour 2,92 m de large, soit une surface de 8,40 m². Aucun de ces faits n'a livré de mobilier datant. Pour la même raison invoquée plus haut, cet aménagement a été intégré à cette phase d'occupation. Le bâtiment 1 se trouve à approximativement cent mètres à l'est. Il est composé de quatre trous de poteau formant un plan trapézoïdal de 5,65 m de long et 4,20 m de large, soit une surface de 21,74 m². De la céramique de facture protohistorique y a été prélevée. L'attribution de cette construction à la phase de transition entre le Hallstatt et La Tène repose sur le plan du bâtiment et son orientation, relativement similaire à celle du bâtiment 3.

Le mobilier

Aucune forme céramique n'a été identifiée pour cette phase d'occupation. Toutefois, certains éléments ont permis de rapprocher le corpus de la transition entre le Hallstatt D3 et La Tène A : un bord droit de vase, deux bords digités de vases, des fragments de carène ornés d'incisions obliques, un tesson avec des traces d'hématite et un vase à profil en tonneau.

Période 2 (Protohistoire) : un indice de site rural

Plusieurs ensembles protohistoriques ont été mis au jour. Le premier se trouve à environ cent mètres au nord des vestiges de la phase 1. Il est composé de silos, de fosses et de trous de poteau. Le second est situé à environ cent mètres à l'est des faits de la phase 1. Il s'agit de deux tronçons de fossés parallèles et d'une série de trous de poteau pouvant former une palissade suivant elle aussi le même axe.

Les vestiges

Les silos 1.143 et 1.238 mesurent respectivement 1 m et 0,96 m de diamètre à l'ouverture pour des profondeurs de 1,02 m et 0,54 m. Le profil du premier est cylindrique tandis que celui du second est plutôt piriforme.

Trois fosses (St. 1.18, 1.366 et 1.367) sont susceptibles de participer à cette phase d'occupation. Les deux premières mesurent 2,84 m et 0,96 m de diamètre pour une profondeur allant de 0,10 m à 0,22 m. St. 1.367 affiche une longueur de 2,20 m, une largeur de 0,73 m avec une hauteur de 0,37 m. Elles ont livré de la céramique de facture protohistorique.

Le fossé 1.272 est orienté nord-ouest/sud-est. Il a pu être suivi sur cinquante-sept mètres de long à partir de son extrémité nord-ouest avant de se poursuivre hors emprise. Deux états de construction ont ainsi été mis en évidence. Le premier état est un creusement dont les parois sont évasées et le fond plus ou moins plat. Sa largeur originelle est inconnue, tandis que sa profondeur atteint 0,47 m au maximum. Le second état mesure entre 0,70 m et 0,90 m de large pour une profondeur variant entre 0,18 m et 0,40 m. Ses parois sont évasées tandis que le fond est concave. Cet aménagement n'a pas livré de mobilier datant. Le fossé 1.275 est quasiment parallèle au fossé 1.272. Un espacement d'un peu moins de dix mètres sépare les deux ouvrages. Celui-ci a pu être repéré sur dix mètres de long, depuis ce qui semble constituer son extrémité sud-est. Il mesure 0,30 m de large pour une profondeur de l'ordre de 0,18 m. Ses parois sont évasées et le fond est irrégulier. Là encore, aucun mobilier datant n'a été prélevé et l'attribution du creusement à la période protohistorique repose sur des arguments stratigraphiques.

Quatorze trous de poteau placés à une distance moyenne de 2,25 m les uns des autres forment un alignement grossièrement rectiligne orienté nord-ouest/sud-est pouvant être interprété comme une palissade (P1). Cet alignement est implanté à une distance moyenne de 1,50 m du fossé 1.272, par rapport auquel il est parallèle. Une interruption de 4,50 m pourrait correspondre à une entrée, sauf si le trou de poteau manquant n'a pas été vu au décapage en raison du fort arasement subi par le secteur. Un tesson de céramique protohistorique a été prélevé au sein de l'un des trous de poteau. La palissade 2 est seulement constituée de trois trous de poteau formant un alignement de quatorze mètres de long. Deux d'entre eux ont livré un total de cinq tessons de céramique protohistorique. L'ensemble 3 est matérialisé au sol par la présence de quatre trous de poteau sur une longueur de dix mètres. Il pourrait autant s'agir d'une palissade que d'un bâtiment sur poteaux se prolongeant en dehors de l'emprise fouillée, en direction du nord.

Six trous de poteau (St. 1.56, 1.57, 1.58, 1.79, 1.81 et 1.82) ont été rattachés à cette phase d'occupation. Leur attribution à la période protohistorique repose uniquement sur la proximité des faits de cette période et la présence de cinq fragments de céramique pouvant être rattachés à cette période au sein de deux d'entre eux.

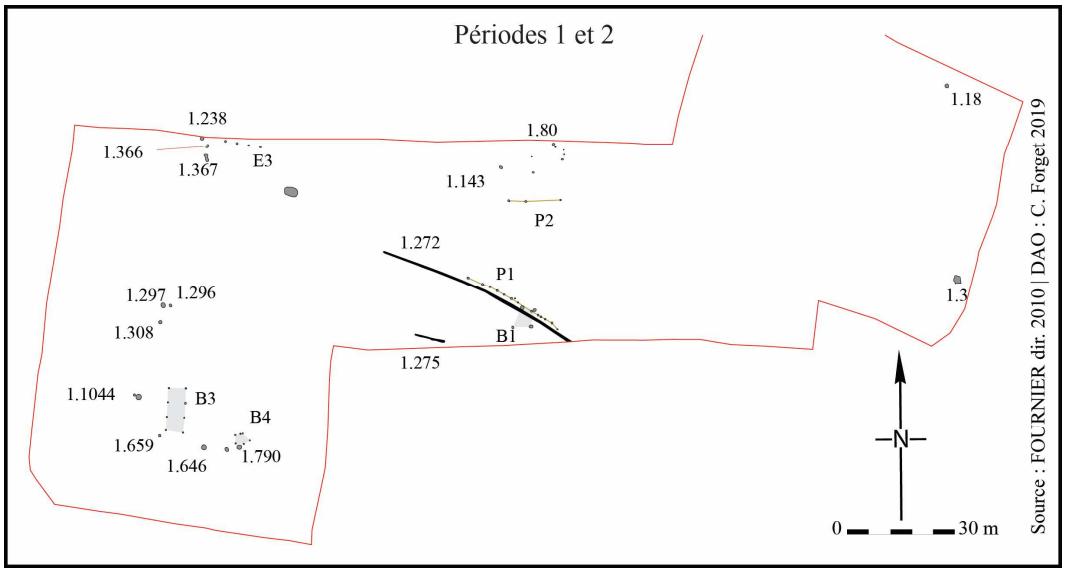

Chilleurs-aux-Bois, « *La Rouche* »

Le mobilier

Le mobilier céramique est attribuable à la période protohistorique au sens large sans qu'il soit possible de préciser une phase particulière.

Synthèse

Les vestiges découverts à « *La Rouche* » sur la commune de Chilleurs-aux-Bois ont pu être attribués à la période de transition entre le Hallstatt final et La Tène A. Il s'agit d'un silo, de plusieurs fosses et de trois bâtiments sur poteau. L'absence de mobilier spécifique à un type d'activité ainsi que l'indigence du matériel céramique ne permettent pas de préciser la fonction du site. Au vu de leurs plans, le bâtiment 3 pourrait correspondre à une habitation, le bâtiment 1 à un grenier surélevé, et le bâtiment 4 à un grenier voire une construction annexe en rapport avec les activités pratiquées sur le site. En gardant cette hypothèse à l'esprit, l'association des deux bâtiments et du silo ainsi que la présence proche de fosses dont la fonction demeure indéterminée permettent de voir dans cet ensemble une petite unité domestique. Le bâtiment 1, un peu plus éloigné, a fourni une datation légèrement plus tardive présageant un déplacement du site vers l'ouest.

Les vestiges attribués à la période protohistorique au sens large sont difficilement rattachables à ceux de la phase 1, du fait de leur dispersement, de leur éloignement et de leur orientation divergente par rapport à l'unité domestique mise en évidence. Le manque d'éléments datants ne permet pas de connaître la relation chronologique entre les fossés 1.272, 1.275, la palissade 1 et le bâtiment 1. La position de ce dernier par rapport au fossé 1.272, vraisemblablement doublé de la palissade, indique tout au plus que les structures de cet ensemble ne sont pas toutes contemporaines.

45-095-05
CHILLEURS-AUX-BOIS, « LES TIRELLES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Tirelles	Commune : Chilleurs-aux-Bois
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 234 061 AH
X : 584 662 m	Diagnostic (2006)
Y : 2 341 834 m	Fouille préventive (2008)
	Surface totale décapée : 24 000 m²

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha D1-2	Établissement rural de rang C0
Période 2 : La Tène A	Établissement rural de rang C0
Période 3 : La Tène B1a/La Tène C2a	Espace cultuel
Période 4 : LT D2b	Espace cultuel
Période 5 : Protohistoire	Établissement rural de rang C0

Bibliographie :

FOURNIER dir. 2010 ; JESSET *et al.* 2006

Présentation du site

Le site a été découvert au lieu-dit « *Les Tirelles* », qui se trouve à l'ouest du bourg de Chilleurs-aux-Bois. Il a fait l'objet d'un diagnostic en 2005-06 en prévision de la construction d'un lotissement. Cette opération a été divisée en deux zones, la première au lieu-dit « *Les Tirelles* » et la seconde à environ deux cents mètres plus au nord, au lieu-dit « *La Rouche* ». Le diagnostic a été complété par une fouille préventive en 2008. Celle-ci a porté sur les deux zones. La zone décapée au lieu-dit « *Les Tirelles* » a permis de mettre en évidence plusieurs phases d'occupation protohistoriques s'échelonnant entre l'âge du Bronze final et la fin du second âge du Fer. Les deux premières phases, situées au Hallstatt D1-2 et à La Tène ancienne, présentent des vestiges épars. La troisième phase intervient entre La Tène B1a et La Tène C2a. C'est à cette période qu'est installée une fosse a priori à vocation cultuelle en lien avec un petit fossé. La dernière phase d'occupation prend place à La Tène D2b. Il s'agit d'un système d'enclos emboîtés avec lequel fonctionne vraisemblablement un grand fossé ainsi que deux collecteurs d'eau et quelques fosses.

Période 1 (Hallstatt D1-2) : un indice de site rural

Les structures attribuées à cette phase d'occupation ne sont pas nombreuses et sont concentrées près de l'extrémité sud-est de la zone décapée. Il s'agit d'un tronçon de fossé, d'une fosse et d'une concentration de mobilier céramique correspondant peut-être à un épandage.

Les vestiges

Une petite quantité de céramique du Hallstatt D1-2 (St. 4 123) a été retrouvée visiblement hors structure, sur une circonférence avoisinant les trente centimètres.

La fosse 4.35 mesure 1,38 m de large pour une longueur inconnue, le creusement se poursuivant hors emprise. Son comblement a livré de la céramique attribuée à la même période.

Le tronçon de fossé 4.55 est orienté nord-sud. Il mesure 0,78 m de large pour 0,42 m de profondeur. Sa longueur n'est pas connue, dans la mesure où le creusement disparaît vers le nord. Un surcreusement circulaire au centre du creusement semble indiquer la présence d'un poteau. Le mobilier céramique prélevé a pu être daté de la même période.

Le mobilier

Le matériel céramique ayant pu faire l'objet d'une identification typologique est quasiment inexistant. L'attribution du répertoire au Hallstatt D1-2 ne repose que sur les éléments suivants : une jatte à lèvre arrondie soulignée d'un cordon digité horizontal, un fragment de bord à lèvre arrondie orné d'impressions au doigt soulignées par un cordon lisse, un bord à ouverture resserrée décoré de cannelures ainsi qu'un fond ombiliqué.

Période 2 (La Tène A) : un indice de site rural

Les vestiges attribués à cette période se développent à une centaine de mètres au nord-ouest de l'occupation précédente. Il s'agit de deux fosses.

Les vestiges

La fosse 3 312 est de forme ovale. Elle mesure 1,70 m de long et 0,64 m de large. Le comblement a livré du matériel céramique renvoyant à La Tène ancienne. La fosse 3 621 est probablement de forme circulaire. Son diamètre est d'au minimum 0,60 m. Le manque d'informations à propos de son emprise au sol est dû à son recoupement par le fossé 3.12 et une fosse mérovingienne. Son comblement a livré de la céramique attribuable à La Tène A.

Le mobilier

Comme pour la phase précédente, les éléments céramiques déterminants sont rares. La facture de la pâte des fragments issus de la fosse 3 312 et la lèvre épaissie d'un tesson de la fosse 3 621 sont les seuls indices permettant de proposer la période de La Tène ancienne.

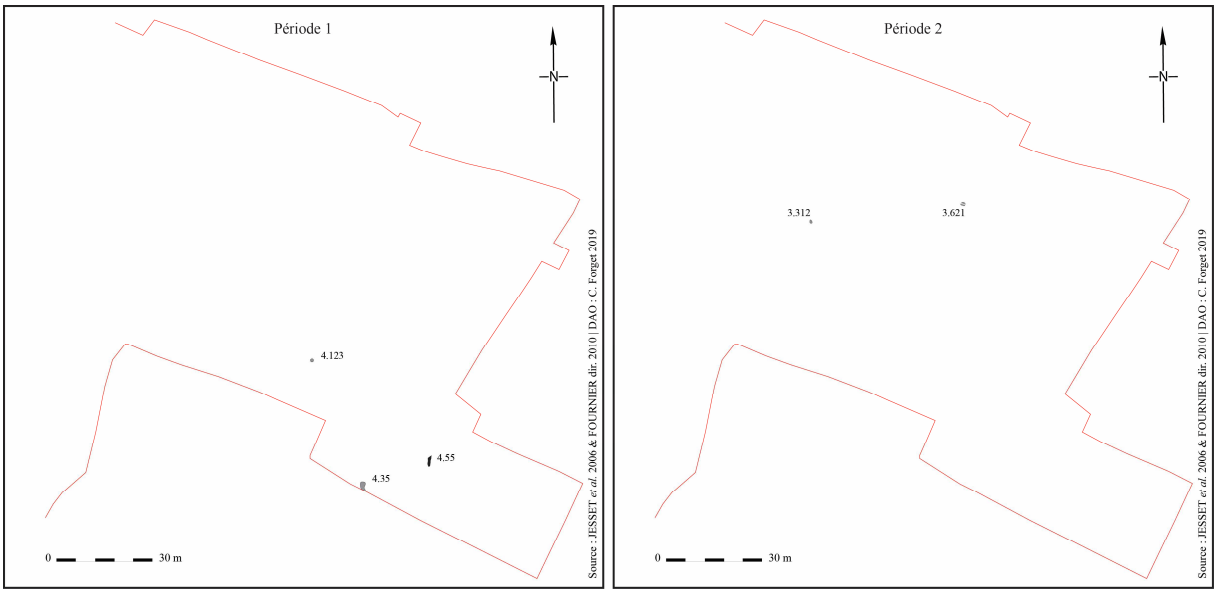

Chilleurs-aux-Bois, « *Les Tirelles* » 1 et 2

Période 3 (La Tène B1a/La Tène C2a) : un espace cultuel

Les structures correspondant à cette phase d'occupation sont aussi au nombre de deux. Il s'agit d'un tronçon de fossé et d'une fosse à vocation cultuelle. Elles se trouvent dans la même zone que les vestiges de l'époque précédente.

Les vestiges

Le fossé 3 296 est orienté nord-est/sud-ouest. Il a été suivi sur douze mètres de long. La largeur moyenne est de 0,35 m pour une profondeur conservée sur 0,20 m. Les parois sont évasées et le fond est concave. Le creusement est recoupé dans sa partie septentrionale par le fossé 3.12, daté de La Tène D2b, et dans sa partie méridionale par le fossé 3.2, probablement gallo-romain. Le comblement de St. 3 296 n'a pas livré de mobilier. Son attribution chronologique repose uniquement sur les relations stratigraphiques observées et sa position par rapport à la fosse 3 298.

La fosse 3 298 est orientée sud-est/nord-ouest. Elle mesure 6,90 m de long pour une largeur variant entre 1,20 m et 1,50 m et se trouve conservée sur une profondeur de 0,20 m. Son comblement est caractérisé par le dépôt, du nord-ouest au sud-est, d'un adulte (plus de vingt ans) de sexe masculin, d'un bœuf (entre deux et trois ans), d'un second bœuf (entre trois et quatre ans) d'un cheval (plus de quatre ans, sans pour autant être sénile) et d'un veau (entre six et quinze mois). Tous les sujets ont été déposés sur le flanc gauche. Les causes de leur mort ainsi que leur éventuelle simultanéité sont difficilement démontrables. L'étude des ossements montre cependant que le dépôt a été effectué en une seule fois : l'homme a été déposé en premier, puis le premier bœuf, suivi du second bœuf. Bien que les informations manquent pour la suite du dépôt, par extrapolation, il est probable que l'équidé ait été ensuite déposé et que le veau est le dernier à avoir été placé dans la fosse.

L'étude de l'âge au décès des animaux montre qu'ils étaient tous dans l'âge « utile » et donc précieux. Cette observation renforce le caractère spécial du défunt. Les membres inférieurs et supérieurs de l'homme son semi-fléchis. L'étude taphonomique montre qu'il s'est décomposé au sein d'un espace colmaté. Une datation ^{14}C réalisée par l'Université de Groningen a permis de placer l'utilisation de la fosse 3 298 entre -382 et -174 cal BC, soit entre le début de La Tène B1 et la fin de La Tène C2a. Au regard de l'organisation de la structure, la fonction de sépulture est difficilement envisageable. Même si le dépôt apparaît délibéré, la volonté d'accomplir un geste funéraire ne transparaît pas. La question qui se pose est de savoir si l'être humain a été déposé en tant que défunt, ou en tant que part du dépôt, au même titre que les animaux. Aucun élément mobilier n'accompagne l'homme, et la disposition des animaux ne permet pas de dire qu'ils avaient pour fonction de l'accompagner. Soit il avait un statut particulier, qui peut se traduire par sa position en tête de l'alignement, ou soit il a été sacrifié au même titre que les bêtes.

Le mobilier

Mis à part les squelettes déposés dans la fosse 3 298, aucun élément mobilier n'est associé à cette phase. L'attribution chronologique des vestiges de cette phase repose quant à elle uniquement sur la datation ^{14}C.

Période 4 (La Tène D2b) : un site à vocation cultuelle (?)

Cette période est caractérisée par une structuration de l'espace avec l'aménagement d'un long fossé au sud duquel sont installés deux enclos emboîtés, deux puits et quelques fosses.

Les vestiges

Deux enclos emboîtés orientés nord-ouest/sud-est ont été observés au sud du fossé 3.12. Du fait d'un arasement prononcé, seul l'angle nord-est a pu être étudié. Quatre petits tronçons des fossés occidentaux ont été repérés au diagnostic et au décapage (St. 2 992 et 3 489), mais demeurent très mal conservés. La partie sud de l'aménagement se trouve quant à elle hors emprise. La distance entre les fossés des deux enclos est de 1,94 m pour les tronçons septentrionaux, 3,54 m pour les tronçons orientaux et a pu être estimée à 2,50 m pour le côté occidental. Aucun aménagement n'a été discerné au niveau de la surface enclose. Le fossé externe (E1) est constitué des fossés 3 487, 3 389 et 3 661. Le fossé 3 487 a été suivi sur quatorze mètres. Il mesure entre 0,76 m et 1,28 m de large pour une profondeur oscillant entre 0,25 m et 0,38 m. Au niveau de l'angle, il coupe le fossé 3 389. À la jonction des deux fossés, une dépression identifiée comme un probable trou de poteau a été identifiée. Le tronçon 3 389 constitué le côté oriental extérieur. Il a été suivi sur quinze mètres avant de subir une interruption de 0,71 m de large et de continuer son tracé sous la forme de St. 3 661 pendant dix mètres avant de disparaître sous la berme. Le fait 3 389 mesure entre 0,55 m et 0,72 m de large pour une profondeur variant entre 0,17 m et 0,38 m. Le fait 3 661 n'a été repéré que sous la forme d'une trace plus foncée que l'encaissant très arasée. Sa largeur est toutefois équivalente à celle observée pour St. 3 389. Le fossé interne (E2) se compose des tronçons 3 331, 3 390 et

3 407. Le tronçon nord (St. 3 331) a été suivi sur dix-neuf mètres. Sa largeur varie entre 0,42 m et 0,67 m pour une profondeur très faible. Le fait 6 331 forme l'angle nord-est avec le fossé 3 390. Ce dernier peut être assimilé au fait 3 407. Les deux fossés ont pu être restitués sur quatorze mètres de long. Il est possible que l'interruption observée à l'extrémité sud de St. 3 407 ne soit pas due à l'arasement, mais puisse constituer une interruption volontaire, qui figurerait pratiquement dans l'axe de celle qui a été observée pour le fossé extérieur. La largeur du fossé 3 390/3 407 est comprise entre 0,30 m et 0,60 m pour une profondeur là encore très peu marquée.

Le fossé 3.12/4 726/4 825 se trouve dans la même zone que les vestiges de La Tène ancienne et moyenne. Il a pu être suivi sur une distance de cent quatre-vingt-six mètres. D'abord orienté grossièrement est-ouest, son tracé effectue un coude pour suivre une orientation nord-nord-ouest/sud-sud-est. Son extrémité occidentale n'est pas connue, dans la mesure où son tracé a disparu. Le même phénomène est visible dans sa partie orientale. La fonction exacte du fossé n'est pas connue. Toutefois, il se peut qu'il fonctionne avec les enclos et constitue une délimitation entre eux et le monde extérieur.

La structure 2.38 se trouve au niveau du coude décrit par le fossé 3.12. De forme circulaire, elle mesure 1,60 m de diamètre et a été sondée jusqu'à 2,53 m de profondeur. Les parois du creusement sont verticales et le fond n'a pas été atteint. Au vu de ses dimensions, de son profil et de son comblement, il est fort probable qu'il s'agisse d'un puits ou d'une citerne. Le fait 3 594 se trouve entre le fossé 3.12 et les enclos. Il mesure 2,82 m de diamètre et a été sondé jusqu'à 1,50 m de profondeur. Les dimensions, le profil et le comblement du creusement suggèrent qu'il s'agit d'un puits ou d'une citerne.

Quatre fosses ont été rattachées à cette phase d'occupation (St. 3 302, 3 471, 3 592 et 3 593). La première et la dernière sont de forme circulaire. Le comblement de St. 3 302 contenait de la céramique et de la terre cuite. Le comblement de St. 3 593 a livré des pierres calcaires et de la terre cuite. Les faits 3 471 et 3 592 sont de forme oblongue. Il est possible que St. 3 592 et 3 593 aient fonctionné avec le puits/citerne 3 594.

Le mobilier

Le répertoire céramique de cette phase d'occupation correspond aux formes suivantes : plusieurs vases de stockage, un petit vase de stockage ou pot à cuire à col lissé de type « *Orl. 253a* », un vase tonnelet, un vase balustre à mouluration, un pot ovoïde à mouluration à la jonction col/panse, un pot ovoïde, une jatte, une jatte à bord rentrant à enduit noir, une jatte profonde, une jatte plate à marli horizontal, un gobelet à panse lisse de type « *Orl. 162* », un gobelet à décor de baguettes, deux gobelets-tonnelets dont un exemplaire de type « *Orl. 161a* », une coupe tronconique miniature, bol à panse décorée de baguettes, un bol à panse lisse et ronde, un bol orné de baguettes à enduit noir, un pot miniature, un *dolium*, deux écuelles à bord rentrant, deux pots de type « *Besançon* » parmi lesquels un exemplaire présente un décor incisé sur l'épaule et un revêtement micacé sur la lèvre et le col, une imitation de patère « *Lamb. 6* », trois amphores de type « *Dressel 1a* », une amphore de Bétique, probablement de type « *Haltern 70* » ainsi que quelques fragments de panse d'amphores pouvant appartenir au type

« *Dressel 1B* ». L'ensemble a pu être placé à La Tène D2b. Seul le matériel provenant du fait 4 825 n'a pas pu bénéficier d'une datation aussi précise (La Tène D). Il est tout de même très probable qu'il fonctionne avec le reste des structures attribuées à cette phase.

Période 5 (Protohistoire) : un site rural

Un bâtiment sur poteau ainsi que plusieurs fosses ont pu être attribués à la période protohistorique, sans plus de précisions.

Les vestiges

Le bâtiment 8 se trouve immédiatement au nord du système d'enclos emboîtés. Il est composé de six trous de poteau. L'ajout d'un septième trou de poteau pour constituer l'angle sud-est paraît indispensable pour compléter le plan. L'ensemble mesure 12,15 m de long, 5,10 m de large pour une surface de 26,7 m².



Chilleurs-aux-Bois, « *Les Tirelles* » 3 à 5

Trois fosses (St. 3 343, 3 370 et 3 719) présentes dans l'environnement immédiat du bâtiment semblent lui être contemporaines. Le comblement supérieur de St. 3 370 contenait une vidange de foyer (fragments de terre cuite et pierres rubéfiées). Les faits 3 370 et 3 719 pourraient être des fonds de silos très arasés.

D'autres fosses isolées et plus éloignées du bâtiment (St. 2.10, 3 444, 3 456, 3 468, 3 521, 4.95, 4.97 et 4 586) viennent s'adjoindre aux trois premières. Elles sont circulaires ou oblongues. Leur comblement ne montrait aucun intérêt particulier.

Plusieurs trous de poteau isolés (St. 3 368, 3 655, 3 687, 4.63 et 4 146) complètent les faits non datés.

Le mobilier

La céramique issue des faits décrits plus haut est de facture protohistorique. Les fragments étudiés n'ont pas livré de formes ou d'éléments de décor permettant d'affiner la datation.

Synthèse

La première occupation protohistorique du site de Chilleurs-aux-Bois, « *Les Tirelles* » prend place à l'âge du Bronze final. Après un hiatus de plusieurs centaines d'années, les lieux sont de nouveau occupés. Les vestiges sont peu nombreux et n'ont pas permis de cerner la fonction du site. Ils semblent constituer la périphérie d'une occupation se développant plus vers le sud-est.

À La Tène ancienne, l'occupation se déplace vers le nord-ouest. Là encore, les vestiges sont quasi inexistants et ne sont pas suffisants pour espérer comprendre la nature du site.

C'est vraisemblablement au cours de La Tène moyenne qu'une fonction bien définie peut être discernée sur le site, avec le creusement d'une grande fosse où ont été déposés successivement et probablement lors d'un seul évènement un homme, deux bœufs, un cheval et un veau. Cet aménagement est vraisemblablement associé à un tronçon de fossé qui délimite la zone contenant la fosse. Si la portée exacte de l'ensemble échappe à la compréhension, plusieurs indices associent ce geste à la sphère cultuelle. Bien que l'association Homme/animal soit connue pour la période laténienne, l'absence de mobilier d'accompagnement et de fosses sépulcrales dans l'environnement immédiat de la fosse n'autorise guère d'y voir une pratique funéraire. De plus, la disposition précise des corps, la jeunesse des bêtes et la présence d'un cheval (dont la symbolique est forte pour la période concernée) concordent plus à un rite dans lequel le dépôt d'offrandes est intervenu. Reste à savoir si l'homme y tenait une place particulière ou s'il y a été introduit au même titre que le bétail, ce qui, en l'état des données, demeure impossible à déterminer. Enfin, aucun élément ne permet de savoir si la fosse contenant le dépôt était isolée ou si elle faisait partie d'un ensemble plus vaste comme un sanctuaire par exemple.

La véritable structuration de l'espace intervient à La Tène finale, avec la mise en place d'un système d'enclos emboîtés fonctionnant probablement avec un long fossé dont le tracé se poursuit hors emprise. Aucun aménagement contemporain n'a été rencontré au sein des enclos.

Seuls deux puits ou citernes et quelques fosses viennent compléter l'occupation. L'absence de structure au sein de la surface enclose est sûrement à mettre sur le compte de l'érosion, qui a détruit une grande partie des fossés. Il n'est pas impossible que des fosses ou trous de poteau aient souffert de cette situation au point de disparaître complètement. Si la configuration des enclos et la présence de puits/citernes en dehors d'un contexte domestique laissent penser à un lieu de culte, aucun indice ne permet d'en être certain, bien que cela puisse être considéré comme l'hypothèse la plus plausible. L'indigence du mobilier ne permet pas non plus d'étayer cette hypothèse. La quasi-absence de formes plates, l'absence d'imitation de bols italiens de type « *Lamb. 31/33* » suggèrent que le site était peu influencé par les formes du répertoire italique. La morphologie des vases de stockage (lèvre aplatie en surface interne), la faible quantité de céramiques de type « *Besançon* » et la faible représentation des influences méditerranéennes sont autant d'éléments qui confèrent des affinités culturelles avec des sites comme Batilly-en-Gâtinais, « *Les Pierrières* » et Souppes-sur-Loing, « *À l'Est de Beaumoulin* » plutôt qu'avec celui d'Orléans. Il est donc possible d'identifier un secteur situé aux confins des territoires carnute et sénon qui présenterait des productions spécifiques, distinctes de celles d'Orléans et du Sénonais pour la même période.

Enfin, les vestiges protohistoriques sont difficilement rattachables à l'une ou l'autre des phases d'occupation identifiées pour le site. Il s'agit de fosses, pour la plupart isolées, de trous de poteau ne participant à aucun plan défini et d'un bâtiment sur poteau. L'orientation de ce dernier empêche visiblement de l'attribuer aux phases 3 et 4. Son éloignement des vestiges de la fin de l'âge du Bronze et du Hallstatt final (plus de cinquante mètres) permet sans doute d'écarter ces phases d'occupation. Avec toutes les précautions induites par ce type de raisonnement, ce bâtiment serait rattachable à la phase de La Tène ancienne.

COMMUNE DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

45-098-01
CLÉRY-SAINT-ANDRÉ, « LES HAUTS-BERGERETS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Hauts-Bergerets	Commune : Cléry-Saint-André
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 098 001
X : 556 510 m	Diagnostic (2012)
Y : 2 314 055 m	Surface totale décapée : 7 971 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT C/D	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
MUSCH dir. 2013a	

Présentation du site

Un diagnostic a été réalisé en 2012 au lieu-dit « Les Hauts Bergerets » par J. Musch de l'INRAP. Des structures attribuées à La Tène moyenne ou finale ont été observées. En 2014 et 2016, deux fouilles Eveha ont été réalisées au niveau de la partie nord et sud du diagnostic de 2012. Elles n'ont pas livré de vestiges susceptibles de compléter l'occupation mise en évidence en 2012.

Période 1 (La Tène C/D) : un indice de site rural

Un seul bâtiment correspond à cette phase d'occupation.

Les vestiges

Le bâtiment 1 est constitué de quatre trous de poteau formant un carré d'environ deux mètres de côté, soit une surface de 4 m². La céramique provenant du comblement de l'un d'entre eux renvoie à La Tène C/D.

Le mobilier

Le mobilier se compose de quatre-vingts tessons de céramique semi-fine renvoyant à NMI de 2. Il s'agit d'une coupe à profil en « S » et bord à lèvre arrondie ainsi qu'un pot à bord épaissi, lèvre aplatie et débordante. Ces éléments ont été attribués à la seconde moitié de la période laténienne (information orale, J.-P. Gay, INRAP).

Synthèse

Les éléments rassemblés à propos du site sont limités et ne permettent pas de l'interpréter. La présence d'un seul bâtiment indique la proximité d'un habitat qui doit se trouver hors emprise, certainement en direction du nord-ouest.

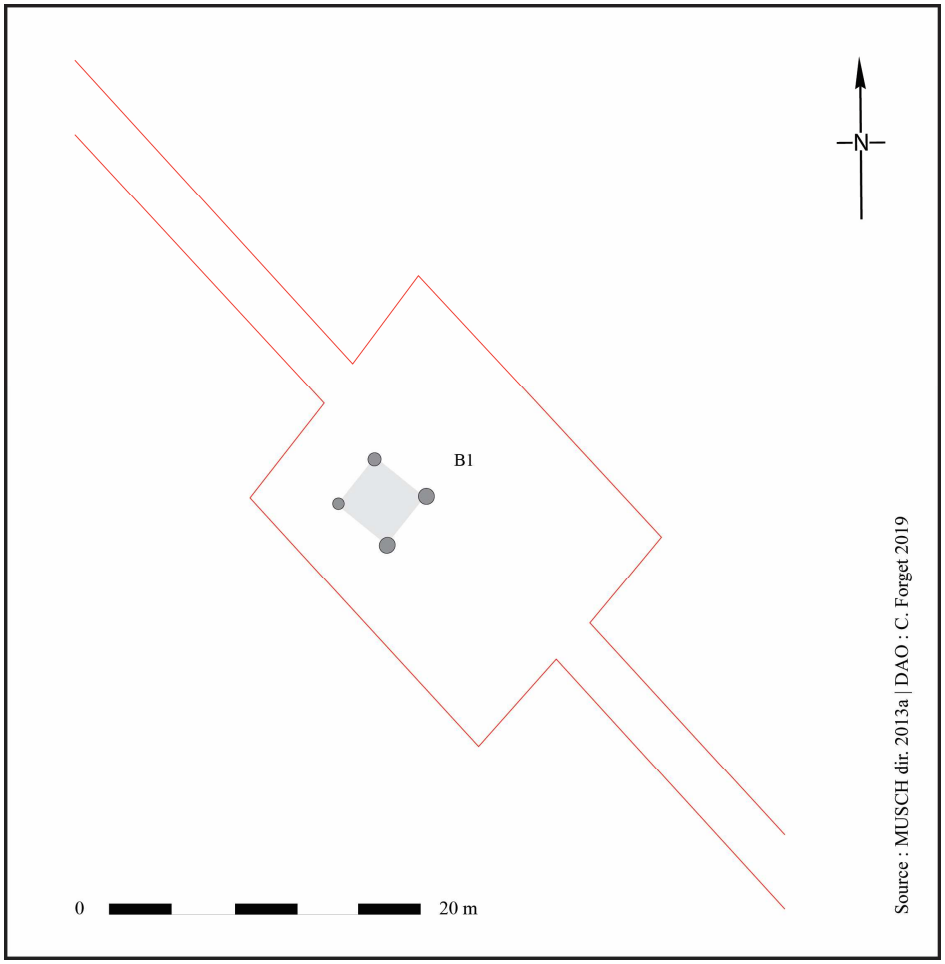

Cléry-Saint-André, « *Les Hauts Bergerêts* »

COMMUNE DE CORBEILLES

45-103-01
CORBEILLES, « BEL AIR »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Bel Air	Commune : Corbeilles
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 614 570 m	Prospection aérienne (2007)
Y : 2 340 950 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 1,9 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Période 2 : Protohistoire	Espace funéraire
Bibliographie :	
CHESNOY 2007	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Bel Air* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2007.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un enclos en « U » dont le côté occidental ne semble pas complet. Il s'étend sur une surface de 1,9 ha. Aucune entrée n'est visible. Près de l'endroit où le fossé n'est plus visible, un long fossé curviligne part en direction de l'ouest. Il est difficile de l'interpréter. Le prospecteur attribue l'ensemble à la période protohistorique.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

Période 2 (Protohistoire) : un espace funéraire

Les enclos funéraires

Une zone funéraire semble se développer à un peu plus de cent trente mètres au nord-est de l'enclos mentionné ci-dessus. Quatre enclos a priori circulaires ont été observés sur les clichés. Ils s'étendent sur des surfaces comprises entre 22 m² environ pour le plus petit et 177 m² pour le plus grand. Leur tracé ne semble pas complet puisqu'aucun n'est fermé. Il est difficile de savoir s'il s'agit d'entrées et/ou de problèmes de conservation. Il est probable qu'ils fonctionnent avec l'enclos quadrangulaire. Le prospecteur les attribue à la période protohistorique.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Corbeilles, « *Bel Air* » 1 et 2 (Cliché D. Chesnoy, 2007)

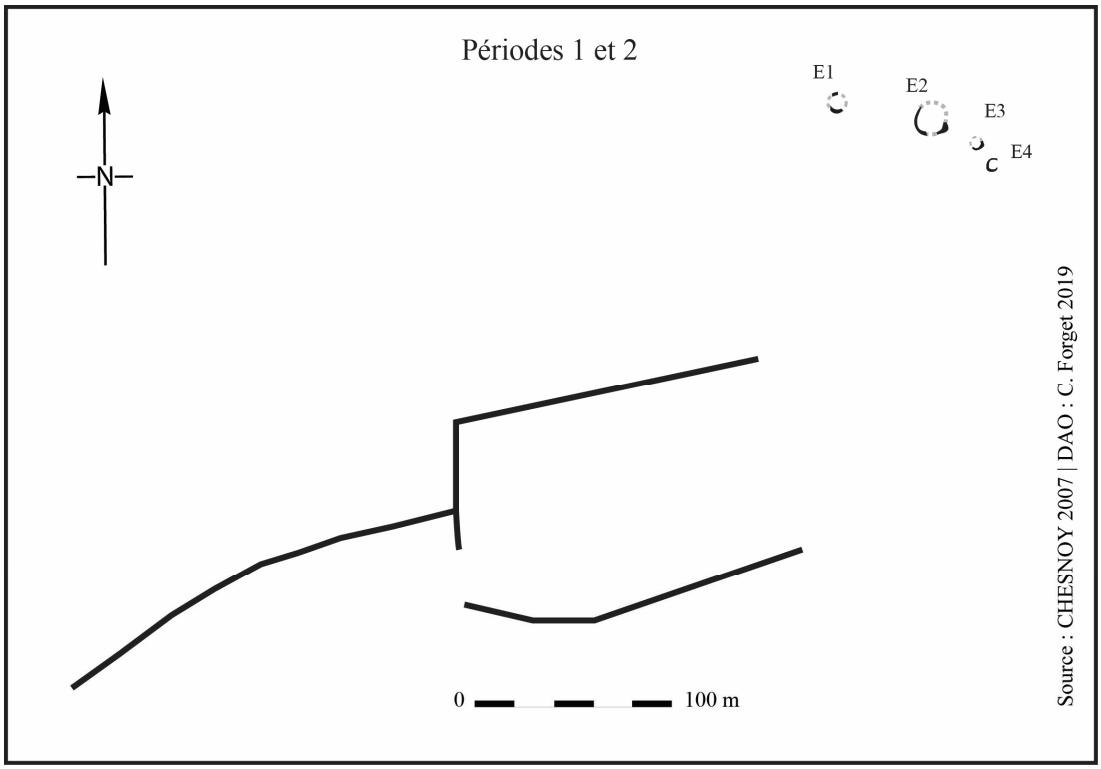

Corbeilles, « *Bel Air* » 1 et 2

45-103-03/85
CORBEILLES, « FRANCHAMBAULT »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Franchambault	Commune : Corbeilles
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 103 050 AH
X : 619 590 m	Fouille préventive (2006)
Y : 2 343 004 m	Surface totale décapée : 20 406 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha final D3/LT A	Établissement rural de rang C2
Bibliographie :	
POITEVIN 2007, 2015	

Présentation du site

Le site de Corbeilles, « *Franchambault* » a fait l'objet d'un diagnostic en 2005, complété par une fouille l'année suivante. Le diagnostic n'a livré aucune structure protohistorique et seulement du mobilier en position résiduelle. Il a fallu attendre la fouille pour pouvoir observer une occupation à proprement parler. Cette dernière est plutôt conséquente. Elle est apparue sous la forme de plusieurs unités architecturales, de structures de stockage de type silo et de puits qui ont pu être datés de la fin du Hallstatt et du début de La Tène. Le nombre de structures mises au jour est assez considérable et témoigne de l'importance du site, d'autant plus que celui-ci se développe sûrement hors emprise, vers le nord et le sud-ouest. Après une période d'abandon de plusieurs siècles, le site est réinvesti à la période augustéenne par une petite unité à vocation agropastorale.

Période 1 (Hallstatt D3/LT A) : un établissement rural à vocation agropastorale

Au total, huit bâtiments, sept silos et deux puits ont pu être attribués à la période correspondant à la transition Hallstatt/La Tène.

Les vestiges

Les bâtiments se distinguent en deux ensembles. Le premier se situe dans la partie occidentale du décapage et comprend les bâtiments 6 à 8. Le second se trouve dans la partie orientale et se compose des bâtiments 11 à 15.

Orienté nord-est/sud-ouest, le bâtiment 6 adopte une forme plus ou moins rectangulaire de 3,76 m de longueur pour 3,33 m de large. Il s'organise au sol au moyen de sept trous de poteau qui enferment une surface de 12,37 m². L'architecture du bâtiment est asymétrique, dans la mesure où le trou de poteau 265 ne trouve pas son équivalent du côté ouest. Il s'agit certainement d'un réaménagement ultérieur du bâtiment, qui correspondrait au creusement de trois nouveaux trous de poteau, ou bien de la manifestation d'une entrée. Le bâtiment 7 se trouve à une dizaine de mètres au sud-ouest du bâtiment 6. Son orientation est différente et adopte un axe nord-sud. De plan rectangulaire avec des côtés mesurant 3,55 m de long pour 2,99 de large, il se déploie sur une surface de 10,25 m². Il est installé sur six trous de poteau. Le bâtiment 8 se trouve à une dizaine de mètres au nord du bâtiment 6. De plan quasi quadrangulaire avec des côtés mesurant 3,81 m x 3,69 m, il adopte à peu de choses près la même orientation que le bâtiment 7. Ici, la surface est définie par quatre trous de poteau pour former un espace de 13,76 m². Aucun indice ne permet de définir la fonction de ces trois bâtiments. Il s'agit certainement d'un bâtiment annexe, dont la fonction précise n'a pu être mise en évidence (remise à outils, petite grange…). Le bâtiment 11 adopte un plan rectangulaire avec des côtés mesurant 3,62 m de long pour 2,98 de large. Il se déploie sur une surface de 10,12 m², très proche de celle observée pour le bâtiment 7, et adopte la même orientation que ce dernier. Les trous de poteau qui forment le bâtiment sont au nombre de quatre. Le bâtiment 12 présente un plan rectangulaire sur quatre poteaux de 1,71 m x 1,25 m axé nord-sud pour une surface de 2,15 m². Il s'agit du plus petit bâtiment repéré sur la fouille. Le bâtiment 13, situé à une dizaine de mètres au nord-ouest du bâtiment 12, présente un plan quasi quadrangulaire sur quatre poteaux de 2,66 m de long pour 2,58 m de large axé nord-sud pour une surface de 7 m². Le plan ainsi que la morphologie des trous de poteau de ces trois bâtiments sont caractéristiques des bâtiments de type grenier. Le bâtiment 14 se trouve dans le secteur est du décapage. Il consiste en une grande fosse postérieure à la fosse 183 qu'elle recoupe, mais antérieure au fossé 115 qui a détruit une grande partie du bâtiment. La structure 125 est une grande fosse rectangulaire conservée sur 3 m de longueur et 2,66 m de large. Le fond de la fosse est plat, avec des bords légèrement incurvés. Dans la partie nord de la structure, un surcreusement a été repéré. Il s'agit d'un trou de poteau (F. 182) Il est possible que ce dernier soit situé au centre de la fosse 125 et participe à la structure porteuse du bâtiment, mais rien ne permet de l'affirmer, en l'absence de la partie nord. Le comblement de la fosse 125 contient beaucoup de mobilier : céramique, esquilles d'os, calcaire brûlé et une petite hache en fer. Dans la littérature archéologique, ce type de structure est vite assimilé à un fond de cabane, à vocation artisanale. Dans ce cas, la hache pourrait peut-être faire partie d'une panoplie d'outils permettant une activité qui n'a pas pu être précisée. Le bâtiment a pu être daté au moyen du mobilier prélevé entre le Hallstatt final et La Tène A.

Le bâtiment 15 est localisé dans la partie centrale de la fouille, à seulement quelques mètres au nord du bâtiment 11. Il présente un plan rectangulaire défini par sept trous de poteau.

Orientée nord-sud, la structure mesure 6 m de long pour 4,20 m de large, délimitant un espace de 24 m². La fonction du bâtiment 15 n'est pas aisée à définir. Le plan n'est pas commun, et il n'est d'ailleurs probablement pas complet. Des aménagements légers ont en effet pu disparaître (solins, sablières basses…). Sa grande superficie, par rapport aux autres bâtiments fouillés, ainsi que la puissance des trous de poteau suggèrent une structure d'habitat, à l'élévation conséquente. Les quelques éléments de datation disponibles inscrivent le bâtiment au sein d'une période comprise entre le Hallstatt final et La Tène A.

Lors de la fouille, sept structures de stockage de type silo ont été mises en évidence. Quatre d'entre eux ont pu être fouillés manuellement, deux ont été coupés à la pelle mécanique et le dernier n'a pas pu être testé, par manque de temps. Ils sont tous situés dans la zone centrale de la fouille, dans la partie nord, sauf St. 284 qui se trouve isolée à l'ouest. Ils mesurent entre 1,04 m et 2 m de diamètre pour une profondeur oscillant entre 0,50 m et 1,54 m. Leur profil est piriforme, discoïde, voire tronconique. Leur comblement contenait souvent des vidanges de foyer, de la faune et de la céramique. L'un d'eux a livré un broyon en grès. Le mobilier céramique prélevé a permis de les dater du Hallstatt D3/La Tène A.

En plus des bâtiments et des silos, deux puis ont été fouillés. Le puits 257 se situe dans le secteur sud-ouest de la zone fouillée. La structure est apparue accompagnée de deux autres fosses (St. 258 et 291), formant en surface une fosse polylobée de grande taille (6 m x 4,30 m). Des fragments d'un grand vase de stockage y ont été prélevés, ainsi que des fragments de céramique et des morceaux de calcaire et de grès brûlés. St. 291 et F. 258 ont été interprétées comme des dispositifs permettant l'accès à l'eau. Le puits 128 se trouve à l'est de la zone centrale du décapage. De forme circulaire, il mesure 2,2 m de diamètre pour une profondeur atteignant 2,08 m. Très peu de matériel anthropique a été rencontré lors de la fouille du puits, ce qui laisse penser à une gestion différente des déchets, ou tout simplement à un abandon des activités humaines sur les lieux. Le mobilier récolté lors de la fouille des deux puits ne permet pas d'obtenir une datation précise, dans la mesure où les éléments prélevés, comme les jattes à profil simple, évoluent très peu entre le premier et le second âge du Fer. Toutefois, la morphologie des structures ainsi que leurs techniques de construction ont poussé les fouilleurs à les dater de la transition Hallstatt final/La Tène A.

Seize fosses ont été observées sur le site. Trois d'entre elles (St. 283, 420 et 475) montrent des caractéristiques similaires. Elles sont situées dans la zone ouest du décapage. St. 475 a pu être daté du Hallstatt final, et St. 420 entre le Hallstatt final et La Tène A. Le fait 283 n'a pas fourni de mobilier, mais au vu des similitudes observées entre les trois creusements, il semble qu'il puisse être attribué à la même phase. La fonction de tels creusements est difficile à interpréter. La fosse 420 est entourée par trois trous de poteau (St. 421 à 423) dont la datation est inconnue. Ils sont susceptibles de fonctionner avec la fosse, peut-être pour former une structure légère en liaison avec celle-ci, comme une palissade ou une petite unité architecturale à laquelle manquerait l'angle nord-ouest. Huit fosses (St. 301 à 308), situées dans la zone centrale de la fouille, sont apparues au décapage sous la forme d'une grande fosse polylobée. Il s'agit de plusieurs creusements se recoupant pour certains alors que d'autres semblent contemporains (St. 307 et 308). La plupart d'entre elles ont été trop perturbées par les

creusements postérieurs pour pouvoir en définir la fonction, sauf les faits 302 et 303 qui pourraient correspondre à d'éventuels silos. Le mobilier prélevé lors de la fouille de ces fosses a permis de placer l'ensemble entre le Hallstatt final et La Tène A. Les fosses 130 et 133 sont situées dans la zone nord. Le comblement des deux creusements est similaire et se compose de rejets domestiques (vidange de foyer, fragments de céramique). Le fait 312 se trouve dans la zone sud-est de la fouille. Son remplissage a livré des blocs de calcaire ainsi que de la céramique datant le creusement de la transition entre la fin du Hallstatt et La Tène A.

Le mobilier

Le matériel céramique se compose de mille cent trente-quatre tessons pour un NMI de 94. 88,3 % des individus identifiés ont été façonnés avec de la pâte grossière et le reste au moyen d'une pâte fine. Les catégories de vaisselles représentées sont variées et vont du vase de stockage à la vaisselle de présentation. L'ensemble associé au Hallstatt final D3 se compose des éléments suivants : deux vases décorés à la barbotine noire, agrémentés d'une ou plusieurs lignes horizontales soulignées de motifs à chevrons, un vase décoré à la barbotine noire avec des motifs géométriques de lignes horizontales entrecroisées de bandes verticales doubles encadrant des croix de Saint-André, un vase proche des individus décrits juste avant, mais dont l'interprétation demeure incertaine, un vase à profil sinueux avec des traces de barbotine noire sur la lèvre, un vase avec des décors imprimés à la baguette, quatre vases à provisions dont un exemplaire présentant des incisions sur la lèvre, trois jattes tronconiques à profil simple dont un exemplaire affichant des petites incisions sur le bord, deux jattes à profil discontinu et bord vertical, une coupelle à bord droit et une écuelle à carène vive et bord rentrant.

Une fosse a pu être datée de La Tène A grâce à la présence d'un vase piriforme décoré d'impressions digitées et d'une jatte à carène vive et lèvre en bourrelet. Les individus issus du bâtiment 14, du puits 257 et des trous de poteau n'ont pas pu faire l'objet d'une datation certaine, mais semblent s'insérer dans l'ensemble Hallstatt D3/La Tène A. Il s'agit d'un gros vase de stockage archéologiquement complet, affichant des glumes de millet carbonisées (ce serait un vase à provision qui aurait d'abord servi au stockage d'aliments salés — présence d'altérations — puis aurait par la suite été coupé et réutilisé comme récipient afin de broyer ou stocker les céréales), de plusieurs jattes tronconiques à profil simple dont au moins un exemplaire affiche des décors incisés à l'ongle, de deux jattes à profil discontinu et bord vertical et de deux gobelets à profil simple. Le mobilier de ces structures se compose surtout d'éléments dont la morphologie évolue très peu entre le premier et le second âge du Fer. Malgré tout, le caractère homogène des caractéristiques morphologiques et techniques de ce corpus a amené les fouilleurs à les associer à la phase Hallstatt D3/La Tène A.

Le mobilier métallique découvert au sein des structures associées à l'occupation Hallstatt D3/La Tène A se compose d'une hache en fer et d'un talon à douille. La hache en fer est complète, mais en mauvais état de conservation. Elle mesure 80 cm de long pour un tranchant large de 55 cm. La comparaison de cette pièce avec d'autres exemplaires la rapproche d'un contexte de La Tène C2. Il s'agirait selon J.-P. Guillaumet d'un outil utilisé pour travailler le bois ou l'os. Un talon à douille en fer provient du puits 257. D'autres trouvailles du même type ont été datées de la période augustéenne et du IVe s. de notre ère.

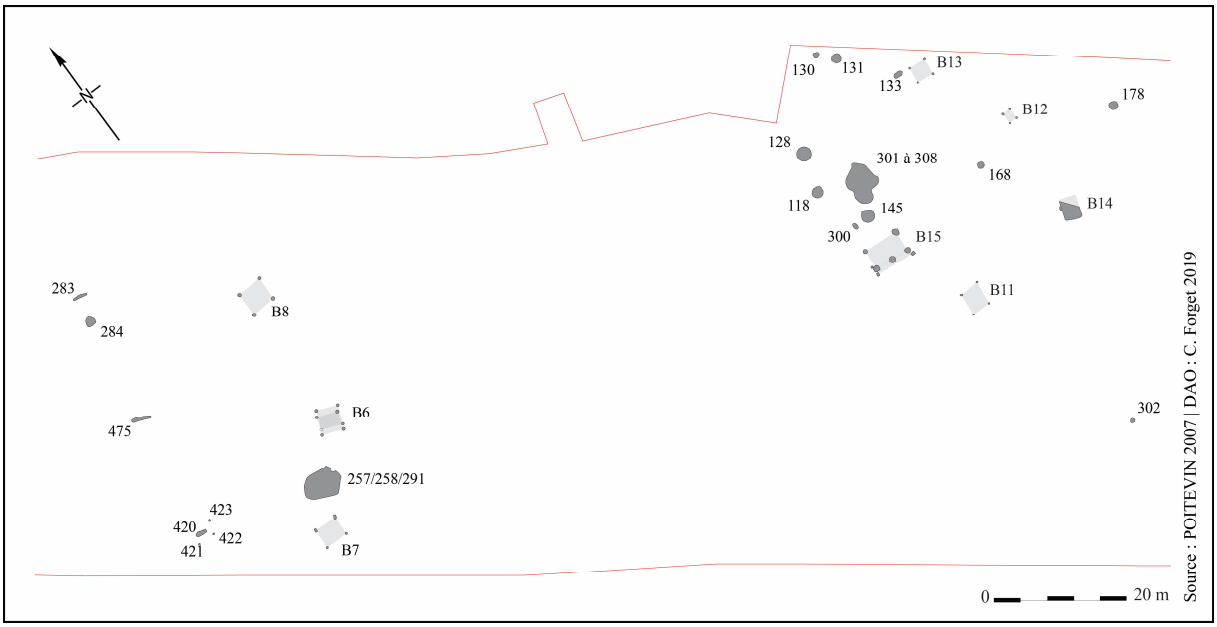

Corbeilles, « *Franchambault* »

Synthèse

Après des indices très faibles d'une occupation datant de l'âge du Bronze ancien, il faut attendre la transition entre la fin du Hallstatt et le début de La Tène pour voir une occupation anthropique conséquente s'installer. Elle se caractérise par la présence de bâtiments sur poteaux, un fond de cabane, des silos, des puits et des fosses. Le site est tourné vers l'agriculture, à en croire les structures de stockage repérées (silos et greniers sur poteaux), et peut-être aussi vers l'artisanat (fond de cabane). En plus des petits bâtiments annexes dont la fonction n'a pu être définie avec précision, un bâtiment à vocation résidentielle a été mis au jour. Le tout s'organise en deux groupes au sein d'un espace ouvert possédant les mêmes types de structures. Les deux concentrations de vestiges peuvent très bien ne pas être contemporaines et s'être succédé dans le temps, sur une fourchette chronologique trop proche pour permettre aux archéologues de remarquer cette succession grâce au mobilier céramique. Les deux unités ont très bien pu exister simultanément et cette séparation ne marquerait que la séparation de deux cellules sociales ou familiales distinctes. Dans l'ensemble, les structures sont assez regroupées et couvrent une surface restreinte. Les vestiges de l'occupation située à l'est semblent s'organiser autour d'une zone centrale vide. Les silos se concentrent dans l'angle nord-ouest de la place. La présence de l'unité d'habitation à une distance proche des silos est d'ailleurs étonnante. Les vestiges de l'occupation située à l'ouest sont quant à eux plus ou moins alignés sur un axe nord-sud. Après un hiatus d'environ quatre siècles, l'endroit est réinvesti et remis en valeur par l'installation de fossés drainants et de clôtures à vocation pastorale, sans qu'aucun habitat n'ait pu être repéré. Au cours de la première moitié du Ier siècle de notre ère, le site est entretenu, de nouveaux fossés drainants sont creusés et une habitation est construite. L'occupation s'intensifie dans la seconde moitié du même siècle avec la construction d'un nouveau bâtiment à vocation résidentielle, plus spacieux, et de deux bâtiments annexes. Au début du IIe s., tout le site est remblayé pour permettre la construction d'un établissement plus conséquent.

45-103-04
CORBEILLES, « LA BROSSARDIÈRE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Brossardière	Commune : Corbeilles
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 613 650 m	Prospection aérienne (2012)
Y : 2 340 390 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 1,02 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2012	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *La Brossardière* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2012.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site n'est visible que très partiellement sur les clichés. L'enclos, de forme trapézoïdale, délimite un espace minimum d'un peu plus d'1 ha. Plusieurs fossés de partition divisent l'espace en quatre zones au minimum. Le petit espace situé dans l'angle nord qui est séparé du reste de l'enclos par un fossé en angle droit est notable. Une entrée par interruption existe au milieu du côté nord, à laquelle lui fait écho une autre interruption au milieu du long fossé de partition qui lui est parallèle. Le prospecteur attribue le site à La Tène finale.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Corbeilles, « *La Brossardière* » (Cliché D. Chesnoy, 2012)

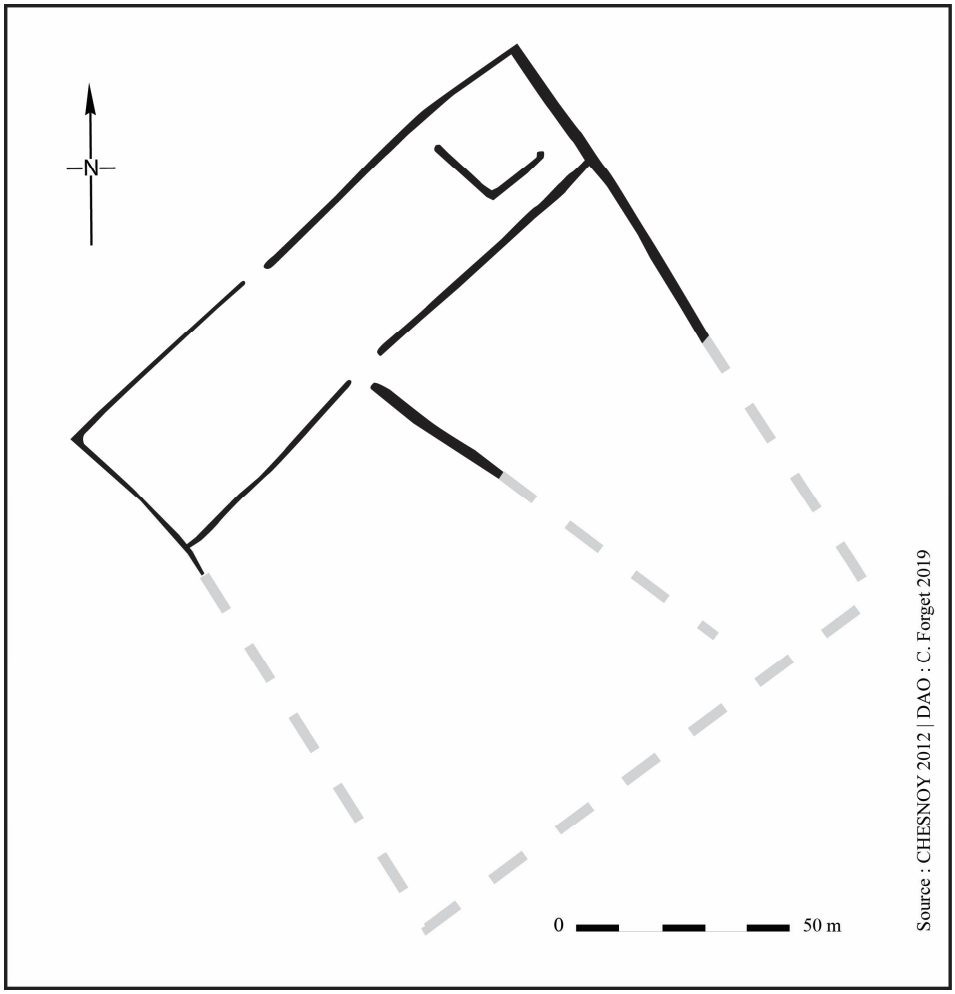

Corbeilles, « *La Brossardière* »

45-103-05
CORBEILLES, « LE CHAUME PLAIDE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Chaume Plaide	Commune : Corbeilles
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 618 390 m	Prospection aérienne (2009)
Y : 2 343 390 m	Prospection pédestre (-)
	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 3,3 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2009	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Le Chaume Plaide* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2007 et prospecté de manière pédestre.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un système d'enclos emboîtés perturbé par des fossés de drainage. L'enclos principal est un trapèze à fossés rectilignes d'environ 1 ha. Deux fossés de partition organisent l'espace interne en une zone principale et une sorte de couloir longeant les côtés nord-ouest et nord-est. Le fossé nord-ouest semble d'ailleurs se prolonger en direction de l'espace délimité par l'enclos secondaire sur environ vingt mètres avant de perdre sa trace. L'enclos secondaire est visiblement un trapèze à fossés rectilignes, voire légèrement curvilignes (côté sud), dont la surface minimum est de 2,3 ha. Aucune entrée n'est visible sur les clichés, que ce soit pour l'enclos principal ou le secondaire. Le prospecteur attribue le site à la période protohistorique

avec en plus une occupation à la période gallo-romaine à en croire la datation du mobilier récolté par prospection pédestre.

Le mobilier

La prospection pédestre a permis de récolter du matériel gallo-romain.



Corbeilles, « *Le Chaume Plaide* » (Cliché D. Chesnoy, 2009)

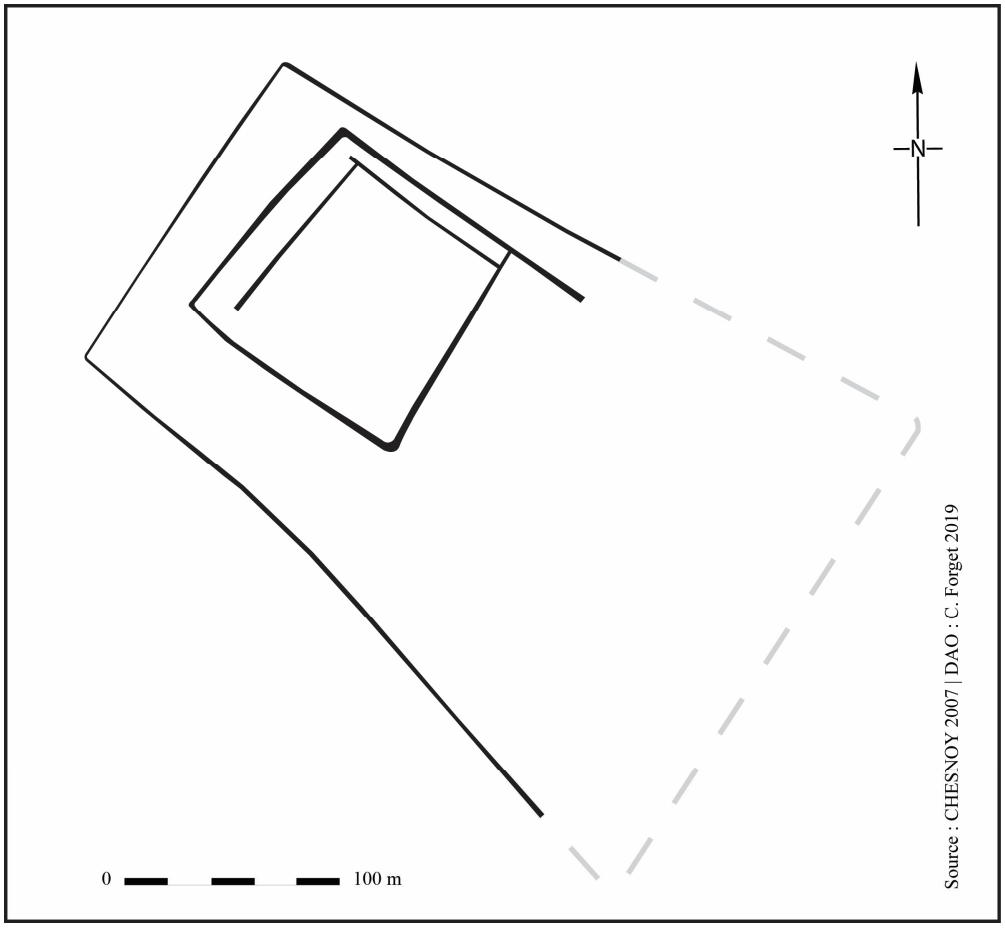

Corbeilles, « *Le Chaume Plaide* »

45-103-06
CORBEILLES, « LES GRANDS RÉAGES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Grands Réages/L'Aubier à Barnault	Commune : Corbeilles
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45.103.025/041 AH
X : 615 828 m	Diagnostic (2006)
Y : 2 343 725 m	Fouille préventive (2007)
	Surface totale décapée : 38 130 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. D3	Établissement rural de rang C1
Période 2 : LT D/Augustéen précoce	Établissement rural de rang C2
Bibliographie :	
CAYOL 2008 ; LIBERT 2006	

Présentation du site

Le site de Corbeilles, « *Les Grands Réages* » a pu être observé au moyen d'un diagnostic, en 2006, complété d'une fouille l'année suivante. Il présente deux occupations, la première prenant place à la fin du Hallstatt ou au début de La Tène, et la seconde à La Tène finale et au début de la période romaine. Le nombre de structures mises au jour pour la première phase est très restreint, et n'a pas révélé d'organisation particulière. Après un hiatus d'environ trois siècles, un établissement rural, matérialisé au sol par un ensemble fossoyé, est implanté à La Tène D. Il a été photographié par D. Chesnoy en 1996, mais nous n'avons pas pu avoir accès aux clichés. Malgré des datations reposant sur des éléments succincts et une conservation parfois déplorable des vestiges, il semble raisonnable de penser qu'à l'occupation gauloise succède, sans interruption visible, un établissement gallo-romain.

Période 1 (Hallstatt final D3) : un indice de site rural

Les structures attribuables à cette période, au nombre de trois, se concentrent dans la zone ouest du décapage. Il s'agit d'un silo, d'un collecteur d'eau et d'une fosse.

Les vestiges

Le silo 126, de plan subcirculaire, mesure 1,64 m de long pour 1,10 m de large et une profondeur conservée de 0,58 m. Son profil est tronconique avec des parois irrégulières et un fond plat.

Le fait 124 est situé dans la partie sud-ouest de la fouille. Il s'agit plus d'un collecteur d'eau que d'un puits, présentant un diamètre de 2 m pour une profondeur de 1,76 m. Lors de la fouille, aucun élément faisant référence à un quelconque cuvelage n'est apparu. Le mobilier prélevé date la structure du Hallstatt final.

La fosse 70 se trouve à une soixantaine de mètres à l'est du puits 124. Il s'agit d'un creusement ovale qui a livré des fragments de faune (une double mandibule de cheval), du torchis et des tessons de céramique, dont un exemplaire de panse à cordon rapporté. La structure a ainsi pu être datée du Hallstatt final.

Le mobilier

Le mobilier céramique correspond à cent dix-sept fragments pour un NMI de sept. Les formes identifiées sont les suivantes : un vase à profil cylindrique et lèvre ourlée présentant un décor au cordon, un vase affichant un décor de cordons orthogonaux et d'incisions profondes, une jatte à profil simple et parois tronconiques, une jatte ou terrine à gros gabarit, une jatte à décor incisé et une assiette à marli présentant un décor à la barbotine. Les formes ainsi que les décors permettent de dater le mobilier du Hallstatt D3.

Période 2 (La Tène D/Augustéen précoce) : un habitat rural à vocation agropastorale

À cette phase peut être attribué une unité architecturale et trois silos, mais la découverte la plus conséquente consiste en un réseau fossoyé formant plusieurs enclos, dont deux seulement ont pu être datés avec précision. Il s'agit d'un double enclos, dont le tracé n'est pas complet, car il continue au sud de l'emprise fouillée. Un autre enclos, funéraire celui-ci, a été découvert plus au nord. Il est susceptible de fonctionner avec le double enclos.

Les vestiges : le double enclos et le bâtiment

Les fossés 57 et 59, visibles dans le secteur sud de la fouille, sont parallèles, et s'organisent en deux tronçons parallèles formant un angle droit. D'après les photographies aériennes réalisées en 1996 par D. Chesnoy, le fossé 57 formerait un grand enclos quadrangulaire de plusieurs hectares légèrement déviant de l'axe emprunté par le reste des structures protohistoriques. Le fossé 59, qui délimite sûrement lui aussi un enclos, s'inscrivant au sein de l'espace défini par le fossé 57, n'est pas visible sur ces photographies. Seul l'angle nord de cet ensemble a pu être observé, le reste se situant en dehors de la zone fouillée. Le tracé est du fossé 57 semble constituer un double fossé ; aucun aménagement n'ayant été remarqué à l'intérieur de l'espace fossoyé.

Le fossé 57 a été suivi sur une longueur de quarante-huit mètres. Sa largeur est de 3,50 m pour une profondeur de 1,50 m. Le profil est en « V ». Un talus était présent et il s'est déversé depuis

la face interne. Le mobilier récolté se compose de fragments de terres cuites architecturales, d'amphores, de céramique, de la faune, mais aussi d'une chaîne et d'une fibule, tous deux en fer.

Un ensemble de huit trous de poteau a été mis au jour dans le secteur sud-ouest de la fouille et paraît constituer une unité architecturale. Il s'agirait d'un petit bâtiment de plan rectangulaire de 3,28 m sur 2,52 m de côté, soit 8,2 m². La faiblesse du mobilier ramassé dans le comblement des structures n'autorise que difficilement une interprétation quant à la fonction du bâtiment. Toutefois, il est courant de retenir l'hypothèse d'une structure de stockage à plancher surélevé de type grenier lorsque ce type de vestiges est rencontré.

Les vestiges : l'enclos et son incinération

L'enclos 174, situé dans le secteur nord-ouest de la fouille, n'a pu être décapé dans son intégralité. La structure se développe sous la voie romaine. De forme quadrangulaire, la structure présente une orientation similaire à celles des autres faits protohistoriques, axée nord-est/sud-ouest. Un début de possible partition interne a été mis en évidence aux abords du fossé bordier. L'enclos affiche une largeur de quatorze mètres pour une longueur visible de seize mètres. Les fossés mesurent, quant à eux, 0,65 m de large pour une profondeur conservée comprise entre 0,32 et 0,87 m. Ils présentent un profil en « V » à fond plat.

Une incinération, qui semble pouvoir être associée à cet enclos puisque située dans sa partie centrale, a été fouillée lors de la phase de diagnostic. Elle est apparue en surface sous la forme d'une poche charbonneuse d'environ 1 m de diamètre. Au sein de cette dernière, une quantité conséquente de mobilier céramique et ferreux a été prélevée, dont plusieurs vases complets. Parmi eux, un pot d'un diamètre ne devant excéder 0,10 m, très fragmenté, s'est révélé contenir une incinération. L'ensemble enclos-incinération peut être daté du début de La Tène D1a, soit vers le troisième quart du IIe s. av. notre ère.

Le mobilier issu du double enclos

La datation des fossés 57 et 59 demeure problématique. Un bord de pot en céramique noire à pâte rougeâtre a été daté de la première moitié du Ier s. de notre ère, un bord de marmite en céramique commune sombre du Ier siècle de notre ère, mais trente-neuf fragments d'amphores « *Dressel 1* » présentent une datation de la deuxième moitié du IIe s. av. notre ère. Il apparaît donc que la période d'utilisation de la structure a été assez longue dans le temps.

Le mobilier métallique provient essentiellement du fossé 57, le fossé 59 n'ayant fourni qu'une scorie de forge. Il s'agit de plusieurs éléments de chaîne en fer à maillons fermés étranglés, dont onze étaient complets. Leur étude a permis de les interpréter comme faisant partie d'un dispositif de suspension d'épée. La comparaison avec d'autres trouvailles du même type a permis de les attribuer à La Tène D1. La faune prélevée au sein des fossés 57 et 59 correspond à dix restes. Il s'agit de trois ossements d'équidés (un jeune sujet de plus de 15 mois, un adulte de plus de trois ans et demi et probablement un second adulte), deux restes de bœufs

(dont un de plus de sept mois) et cinq indéterminés. La faible représentation du corpus n'autorise pas une étude poussée de l'ensemble.

Le mobilier issu de l'enclos funéraire et de sa fosse centrale

Deux cent soixante et un tessons de céramique proviennent de la fouille de l'enclos funéraire et de la fosse centrale pour un NMI de 4. Les formes reconnues sont les suivantes : un vase tonnelet recouvert d'un engobe lie-de-vin, un pot cinéraire, une écuelle à bord rentrant recouvert d'un engobe lie-de-vin et une coupelle dont le fond est légèrement ombiliqué. L'ensemble a pu être daté de La Tène D1a.

Le matériel métallique provient surtout du dépôt funéraire. Il s'agit de trente-quatre restes de fibules en bronze pour un NMI de 9, d'un pendentif en alliage à base de cuivre formé d'une petite cage évidée au sein de laquelle a été insérée avec force une dent (vraisemblablement une canine de porc), de sept fragments de tôle de fer et un clou en fer et d'une lame à dos droit correspondant à un couteau ou une lame de force.

Synthèse

Le site possède plusieurs ensembles cohérents et organisés, mais plusieurs ensembles fossoyés se recoupent, indiquant par-là que plusieurs phases d'occupation se sont succédé. Toute interprétation reste malaisée à formuler, dans la mesure où l'état de conservation de certaines structures n'est pas optimal. De plus, les éléments pouvant fournir une chronologie précise sont rares. De fait, le phasage du site s'est appuyé sur les éléments de chronologie relative disponibles et sur la modification des axes et le déplacement éventuel des structures. La difficulté majeure fut d'établir une relation entre les fossés 57 et 59 et les enclos curvilignes 18 et 19. Ne se recoupant pas et présentant un mobilier dégradé s'étalant sur une fourchette chronologique large, comprise entre La Tène finale et le Ier s. de notre ère, une relation chronologique fine entre les deux ensembles a été délicate à mettre en place. S'agit-il de deux phases distinctes d'habitat à enclos simple, ou bien d'une seule phase d'habitat à enclos multiples ? Selon les fouilleurs, plusieurs indices les ont menés à considérer ces phases d'aménagement comme s'étant succédées. Le fossé 18, par exemple, qui correspond au fossé de l'enclos circulaire externe, présente des traces de curage. Le creusement effectué lors de cette opération reprend strictement l'orientation initiale, ce qui montre qu'il n'a pas été réalisé afin de restructurer l'ensemble, mais bien pour préserver les limites matérialisées par cet enclos. Le site correspondrait donc à un établissement rural gaulois, qui aurait ensuite été supplé par un établissement gallo-romain précoce.

Au final, il est possible de retenir le phasage suivant : la phase 1 correspond aux vestiges les plus anciens rencontrés sur le site, un silo et un collecteur d'eau, datés de la transition Hallstatt D3. Ces structures ne s'organisent pas au sein d'un enclos et semblent faire partie d'une occupation très étendue, ou simplement périphérique, le reste de l'occupation pouvant parfaitement se situer en dehors du décapage. Après une période d'abandon du site, il est réinvesti à partie de La Tène D1 par un établissement rural, sûrement tourné vers des activités

agropastorales. La nouvelle implantation se caractérise par l'installation de deux probables enclos emboîtés, matérialisés au sol par les fossés 57 et 59, qui partagent la même orientation que le petit enclos funéraire 174, daté de la même époque. De plus, une petite unité architecturale correspondant vraisemblablement à une structure de type grenier peut être attribuée elle aussi à cette phase. Le fossé 14, distant de quelques mètres de l'enclos 174, et qui en reprend l'orientation, pourrait avoir été installé à l'extrême fin de la période laténienne, à en croire le mobilier le plus ancien piégé dans son comblement supérieur. Un curage n'étant pas à mettre de côté, il est probable que le fossé ait été creusé à une période plus ancienne. Serait-il possible qu'il soit contemporain de l'enclos 174, ou le cas échant qu'il y ait une relation chronologique entre ces structures ? Quoi qu'il en soit, le fossé 14 semble fonctionner avec le fossé 160, en formant à eux deux une entrée en épi au niveau de leur angle. C'est au Ier siècle de notre ère que prend place un nouvel établissement, faisant directement suite à l'établissement gaulois, sans doute abandonné à son profit. Constitué d'un système d'enclos plus important et moins régulier, matérialisé au sol par les fossés 18 et 19, des traces de partition interne qui leur sont contemporaines ont été repérées au niveau des fossés 130 et 68, mais aussi par le biais du fossé coudé 84/164. La durée de vie de cet établissement fut brève puisque le mobilier retrouvé dans le comblement de ces différents fossés date l'abandon du dernier état à la fin du Ier s. de notre ère.

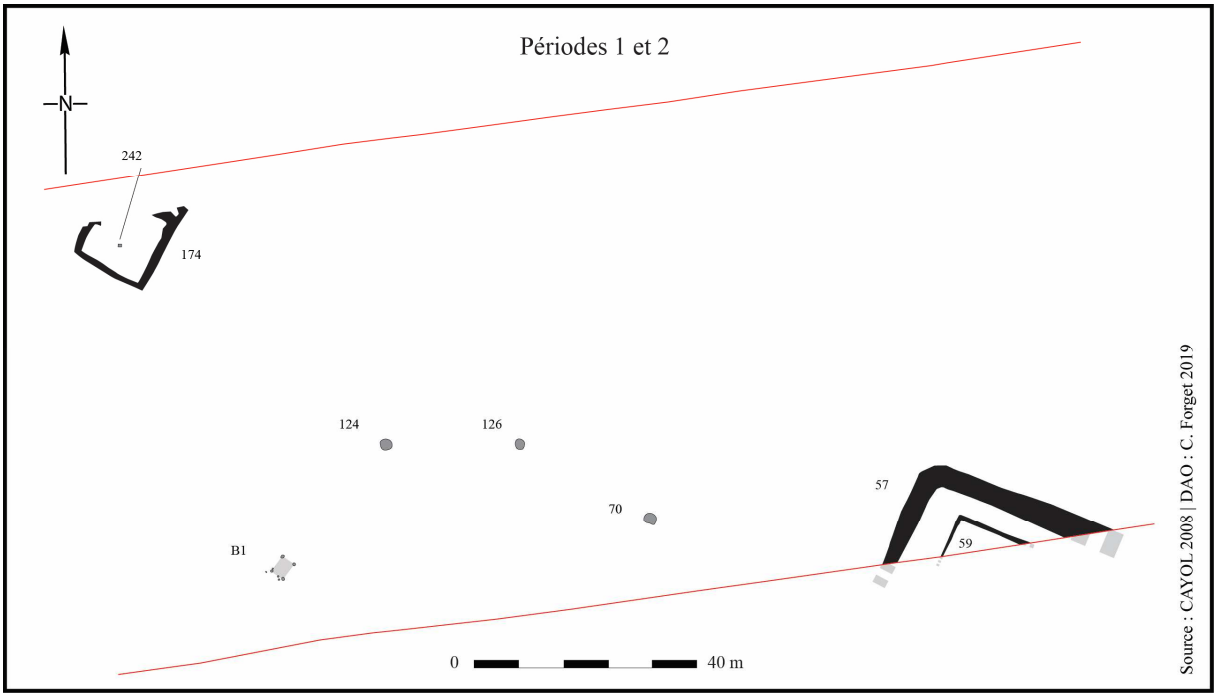

Corbeilles, « *Les Grands Réages* » 1 et 2

45-103-07
CORBEILLES, « LES PRÉS DE PUISEAUX »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Prés de Puiseaux	Commune : Corbeilles
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 103 047 AH
X : 616 938 m	Diagnostic (2005)
Y : 2 344 040 m	Fouille préventive (2006)
	Surface totale décapée : 7 971 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT C/C2b	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
ROHMER & GRAZI 2005 ; SCAON 2007	

Présentation du site

Le site de Corbeilles, « *Les Prés de Puiseaux* » a fait l'objet d'un diagnostic lors des campagnes d'investigations archéologiques liées à l'A19, au niveau de la Tranche K1. Celle-ci a permis de mettre au jour un bâtiment sur poteau, un enclos circulaire ainsi que plusieurs fosses et un trou de poteau isolé. La fouille qui s'est déroulée ensuite a permis d'identifier une occupation datée de La Tène C. Les vestiges ne sont pas très nombreux et demeurent assez dispersés. Ils consistent en un enclos circulaire, un bâtiment, trois fosses très arasées et un trou de poteau isolé. Il faut attendre le début du Ier s. de notre ère pour que le site soit réinvesti.

Période 1 (La Tène C/C2b) : un habitat rural associé à un enclos funéraire

Pour la période correspondant à La Tène C, les structures rencontrées consistent en un bâtiment, un enclos circulaire, trois fosses très mal conservées et un trou de poteau isolé.

Les vestiges

L'enclos 125 est de forme globalement circulaire et mesure 8,5 m de long pour 7 m de large. Son emplacement est singulier puisqu'il est situé au sein d'un espace délimité par trois

fossés attribués à la période romaine. Le fossé présente une largeur de 1 m, avec un profil en « V » à fond plat et une profondeur conservée n'excédant pas 0,40 m. Des fragments de céramique ont pu dater la structure de La Tène C. Aucun aménagement n'a été détecté à l'intérieur de l'aire délimitée par le fossé. La morphologie de l'enclos ainsi que ses dimensions ont poussé les fouilleurs à interpréter la structure comme faisant partie d'un ensemble funéraire, mais en raison de son fort arasement, il faut rester prudent quant à la fonction de l'enclos.

Le bâtiment 1 n'a pas pu être étudié dans son intégralité, suite à des problèmes d'inondation intervenus lors de la fouille, et seuls deux trous de poteau sur les quatre définissant le bâtiment ont pu être fouillés. Il est de forme rectangulaire et se développe sur 4 m de longueur et 3 m de large, soit une surface de 12 m². Les deux faits ont livré de la céramique protohistorique. Il s'agit certainement d'une structure de stockage de type grenier.

Trois fosses ont fourni du matériel de facture protohistorique, mais non daté avec précision. Elles sont situées au centre de l'emprise du décapage.

Le trou de poteau 140 se trouve au sein de l'emprise du bâtiment 1, daté de la période romaine. Il a pu être daté de La Tène C, en comparaison avec les fragments de céramique prélevés lors de la fouille de l'enclos 125.

Le mobilier

Le matériel céramique correspond à trois cent quatre-vingt-quinze restes pour un NMI de quatorze. L'ensemble, quoique homogène, est très fragmenté et en mauvais état de conservation. 96,2 % du corpus est confectionné en pâte grossière, et le reste en pâte mi-fine. Les formes identifiées sont les suivantes : un vase décoré de deux incisions, un vase dont la forme demeure indéterminée, un gros vase de stockage à col vertical, deux gobelets ou tonnelets sans col, deux pots à lèvre légèrement éversée et une écuelle à bord rentrant et à lèvre ourlée.

Les incisions remarquées sur le premier vase sont courantes à La Tène C, mais apparaissent à partir de La Tène D au Mont-Beuvray. Les gobelets/tonnelets affichent une chronologie contemporaine. Un *terminus post quem* de La Tène C a pu être avancé pour l'écuelle. Des formes similaires deviennent courantes sur le site de l'« *Îlot de la Charpenterie* » à Orléans à partir de La Tène C2b ou au Mont-Beuvray à partir de La Tène D1b. Quant au gros vase de stockage, des productions de même facture présentes en Auvergne apparaissent dès La Tène C2a et se retrouvent jusqu'à La Tène D. Dans l'ensemble, le corpus céramique se rencontre à partir de La Tène C2b, mais il demeure difficile d'établir une date butoir à l'occupation.

Synthèse

L'occupation laténienne, très concise, est répartie d'une manière très diffuse au sein de l'emprise fouillée. Les structures rencontrées s'organisent en trois ensembles : un bâtiment sur quatre poteaux assimilé à un grenier, un enclos circulaire dont la fonction exacte reste à préciser (enclos funéraire ?) et trois fosses dépotoir. Le bâtiment est situé directement au sud-est de l'occupation principale du site datée de l'époque romaine, matérialisée au sol sous la forme

d'un bâtiment maçonné. De plus, des trous de poteau, dont seul F. 140 a pu être daté de La Tène C, présents sous ce bâtiment antique, ainsi que des fragments de céramique protohistorique décelés dans les niveaux de déblai de ce même bâtiment, laissent penser que l'occupation laténienne pourrait s'étendre vers le nord. L'enclos 125 présente une morphologie proche des enclos funéraires datés de l'âge du Bronze. Ces derniers sont en principe accompagnés de tombes à inhumation ou à incinération, ainsi qu'à des tumulus. Néanmoins, aucun aménagement de la sorte n'a été rencontré à l'intérieur de l'enclos 125. Ceci pourrait s'expliquer par l'arasement systématique qui caractérise les structures rencontrées lors de la fouille. La morphologie de l'enclos interdit toute utilisation en tant que limite parcellaire, ou comme système de parcage de bestiaux. Pour terminer, il est nécessaire de rappeler que l'enclos 125 se trouve ceinturé par trois fossés antiques. Il ne s'agit peut-être pas d'un hasard, et ces structures pourraient très bien avoir repris le tracé de fossés protohistoriques, sans qu'il n'en subsiste de traces. Dans ce cas, l'occupation laténienne s'organiserait aussi par rapport à ce réseau. La zone dévolue à l'habitat et au stockage, matérialisée par le bâtiment et la zone de trous de poteau se trouverait ainsi délimitée par les fossés qui la bordent, à l'est et au sud, et s'étendrait probablement plus vers le nord. Le secteur lié aux rejets domestiques se trouverait plutôt à l'est, à une cinquantaine de mètres de cet ensemble. Enfin, l'espace funéraire demeurerait isolé au sein d'un espace fossoyé. Bien évidemment, il ne s'agit là que d'une hypothèse qu'il faut considérer avec toutes les réserves envisageables. Suite à un hiatus de presque deux siècles, le site est réoccupé au cours du Ier s. de notre ère au moyen d'un bâtiment sûrement dévolu à une fonction résidentielle.

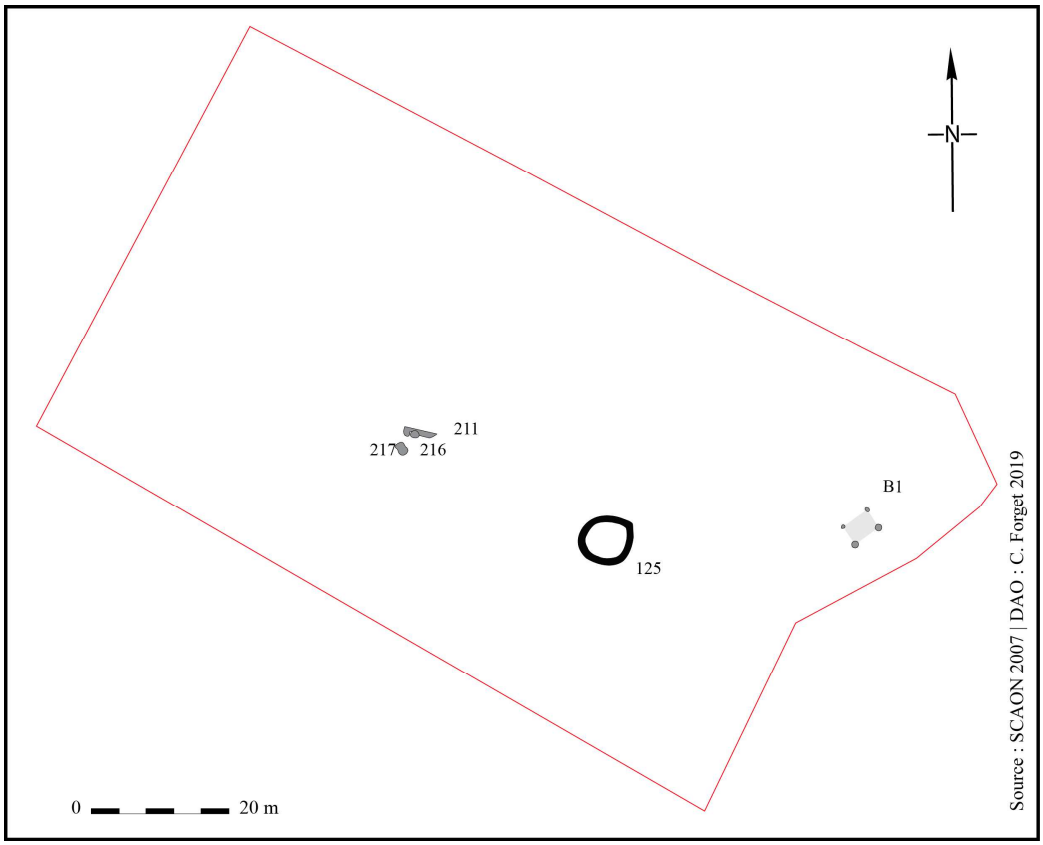

Corbeilles, « *Les Prés de Puiseaux* »

COMMUNE DE CORQUILLEROY

45-104-01
CORQUILLEROY, « LA COULEUVRE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Couleuvre	Commune : Corquilleroy
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 104 027 AP
X : 626 029 m	Diagnostic (2006)
Y : 2 340 010 m	Fouille (2006-07)
	Surface totale décapée : 500 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D2/Augustéen précoce	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
BOURNE 2007 ; HAMON 2006	

Présentation du site

Le site mis au jour à Corquilleroy, « *La Couleuvre* » a été découvert lors de la même opération de diagnostic qui a permis de mettre au jour le site du lieu-dit « Les Parrières ». Il s'agit d'une occupation principalement néolithique. Seulement deux fosses et un fossé ont pu être attribués à la fin de la période laténienne.

Période 1 (La Tène finale) : les franges d'un établissement rural

Un fossé et quelques fosses constituent les seuls vestiges du site.

Les vestiges

La structure 30 est un fossé qui traverse l'emprise fouillée en suivant une orientation nord-nord-est/sud-sud-ouest. Il a été observé sur une longueur de vingt-six mètres. Il affiche une largeur à l'ouverture de 0,70 m pour une profondeur maximum de 0,40 m. Le comblement a livré du matériel attribué à La Tène D2 et à la période augustéenne précoce.

Les fosses 19 et 20 sont situées à l'extrémité nord du fossé 30. Elles mesurent respectivement 1,90 m et 4 m de diamètre. La structure 19 est d'ailleurs recoupée par le fossé. Du matériel de la même période que celui provenant du fossé a été prélevé au sein de leur comblement.

Le mobilier

Le matériel prélevé au sein de ces trois structures est relativement homogène et correspond à une même période d'occupation. Il s'agit de jattes à lèvre rentrante, de céramique commune à pâte brune fumigée, de céramique de type « *Besançon* » (fragments de lèvre moulurée, *dolia* à lèvre plate rainurée), et de fragments d'amphore « *Dressel 1* ». La grande majorité de ces éléments est attribuable à La Tène D2. Quelques éléments datables de la période augustéenne précoce sont aussi présents dans le corpus mobilier.

Synthèse

Les trois structures observées sur le site de Corquilleroy, « *La Couleuvre* » sont isolées, mais vraisemblablement contemporaines, ou se suivent de peu dans le temps. En effet, elles ont livré un matériel homogène correspondant à une période comprise entre La Tène D2 et la fin du Ier s. av. notre ère. La fonction des fosses n'a pas pu être déterminée. Il est envisageable qu'elles aient fonctionné avec le fossé. Au vu de ses dimensions, il pourrait s'agir d'un fossé parcellaire, voire d'un creusement participant à un système d'enclos. Si la première hypothèse paraît possible, la seconde semble difficile à concevoir en l'absence d'éléments probants. La présence de mobilier d'importation gauloise et méditerranéenne semble attribuer aux personnes qui s'en sont débarrassées une position sociale confortable, sans qu'il soit possible de la cerner avec plus de précision. La faible quantité de matériel prélevée suggère un éloignement de l'habitat et des structures à caractère domestique.

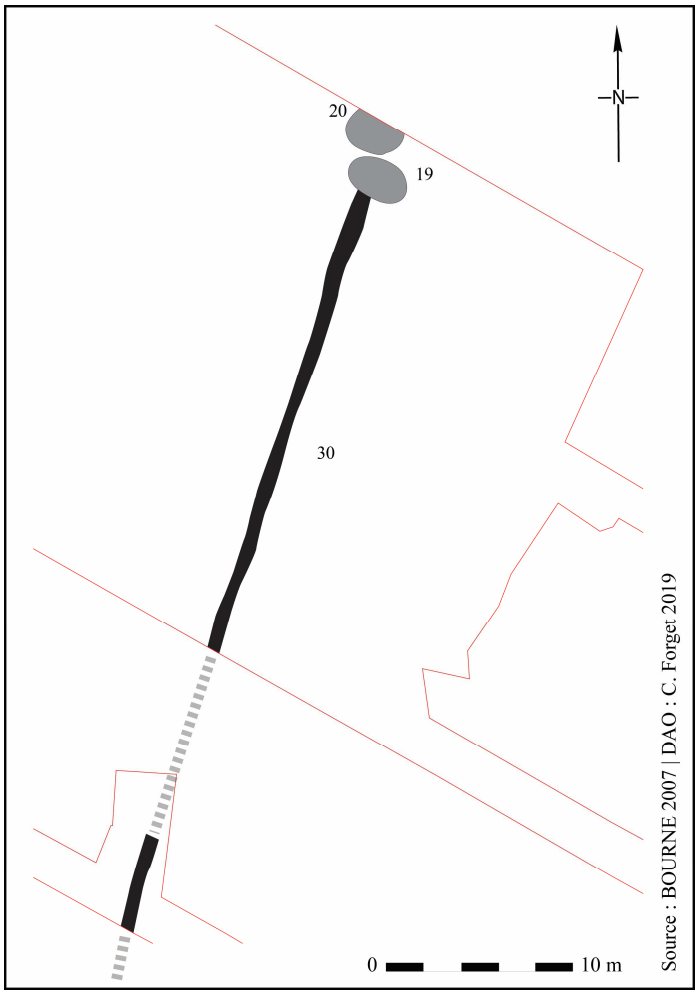

Corquilleroy, « *La Couleuvre* »

45-104-02/97
CORQUILLEROY, « LA GREVASSE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Grevasse/Le Soy Département : Loiret *Civitas* : Sénons X : 625 258 m Y : 2 340 357 m	Commune : Corquilleroy/Treilles-en-Gâtinais Région : Centre-Val de Loire Numéro Patriarche : 45 104 026 AH Diagnostic (2006) Fouille préventive (2006) Surface totale décapée : 20 000 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. D3	Établissement rural de rang C4
Bibliographie :	
HAMON 2006 ; LANGRY-FRANÇOIS 2015 ; LANGRY-FRANÇOIS dir. 2009 ; PRADAT 2010	

Présentation du site

Le site se trouve à cheval sur les communes de Corquilleroy (au lieu-dit « *La Grevasse* ») et de Treilles-en-Gâtinais (au lieu-dit « *Le Soy* »). Il a été découvert en 2006 lors d'un diagnostic préalable à la construction de l'autoroute A19, au niveau de la Tranche L3. La mise au jour de vestiges de la fin du premier âge du Fer et du Haut-Empire a motivé la réalisation d'une fouille pendant la fin de la même année. L'occupation du Hallstatt final s'est vue complétée par la découverte d'une centaine de nouveaux creusements. Il s'agit de structures de stockage de type silos, de fosses, de trous de poteau dont certains forment des plans de bâtiments et de plusieurs zones d'épandage. Après un hiatus d'environ sept siècles et demi, un enclos est aménagé en vue d'y installer plusieurs sépultures.

Période 1 (Hallstatt D3) : un établissement rural à vocation agropastorale

Les vestiges de cette phase d'occupation renvoient à plusieurs zones d'épandage de mobilier, une trentaine de silos, une dizaine de fosses, des sablières basses, un foyer, quelques bâtiments sur poteaux ainsi que des trous de poteau ne formant aucun plan cohérent.

Les vestiges

Huit zones d'épandage de mobilier (St. 68, 81, 123, 140, 144, 149, 217 et 220) ont été rencontrées. Les faits 68, 123 et 217 sont des épandages de céramique et de faune réalisés sur une aire de moins d'1 m² et très peu profonde. La céramique est de facture protohistorique. Les épandages 140, 144 et 220 se développent sur une surface équivalente aux faits 68, 123 et 217. Ils sont composés de céramique du Hallstatt D3 et de faune. Du torchis était également présent au sein de St. 144 et St. 140. Cette dernière contenait aussi des fragments métalliques. L'épandage 149 est deux fois plus étendu et a fourni du silex, des éléments lithiques, du métal, de la faune, du torchis, une fusaïole et de la céramique de même datation que pour les faits 144 et 220. La structure 81 est la plus conséquente. Elle s'étend sur 20 m². Il s'agit d'une concentration de céramique attribuée au Hallstatt D3, de faune et d'éléments métalliques.

Trente-deux silos ont été identifiés sur le site. Leur ouverture mesure entre 0,74 m et 3,40 m pour des profondeurs comprises entre 0,90 m et 4 m. Vingt d'entre eux ont livré de la céramique attribuable au Hallstatt final D3 (St. 3, 5, 24, 41, 47, 48, 49, 62, 74, 79, 121, 127, 128, 143, 215, 227, 280, 286, 311 et 320). La céramique issue des autres silos (St. 4, 25, 30, 93, 96, 112, 122, 157, 213, 238, 279 et 307) est de facture protohistorique et n'a pas fourni d'éléments permettant d'affiner cette observation. La quasi-totalité des creusements contenait de la faune et du torchis. Il est à noter la présence d'un squelette de capriné en liaison anatomique sur le fond du silo 311. Les faits 41, 47, 74, 79 et 96 contenaient des fragments d'objets métalliques bien souvent non interprétables.

Dix-neuf fosses ont été relevées sur le site. Elles mesurent entre 0,65 m et 3,28 m de long, entre 0,40 m et 2,62 m de large pour des profondeurs variant entre 0,20 m et 1,20 m. Les faits 23, 110 et 278 semblent avoir été réutilisés pour y planter un poteau. Quatre d'entre elles (St. 84, 97, 176 et 278) ont livré de la céramique du Hallstatt D3. La plupart des autres creusements contenait des fragments de céramique de facture protohistorique. Certaines contenaient de la faune et/ou du torchis. Leur fonction est très souvent impossible à appréhender. Les creusements 57 et 308 ont vraisemblablement été réalisés en vue de prélever des matériaux. St. 15 et 84 sont les seuls qui contenaient des éléments en métal.

Le foyer 147 mesure 1,08 m de long et 0,40 m de large, pour une profondeur conservée sur 0,28 m. Le comblement est très cendreux. Des fragments de céramique protohistorique y ont été prélevés.

Les faits 145 et 293 sont situés dans la partie centrale de la zone fouillée. Il s'agit de deux creusements mesurant en moyenne 1,51 m de long, 0,46 m de large et dont la profondeur est comprise entre 0,23 m et 0,36 m. Ils ont tous les deux livré de la céramique protohistorique. Au vu de leurs dimensions et de leur implantation l'un par rapport à l'autre, il est possible que ces deux creusements aient pu accueillir une sablière basse. L'ensemble auquel St. 145 et 293 appartenaient a disparu et il est donc difficile de comprendre leur fonction.

Sept plans de bâtiments ont été proposés par les fouilleurs. Six d'entre eux se concentrent dans la partie septentrionale de la zone fouillée, tandis que le dernier (B1) se

retrouve isolé en partie centrale. Ce bâtiment est composé de neuf trous de poteau et adopte la forme d'un quadrilatère irrégulier dont les pignons mesurent 2,8 m et 3,2 m de côté tandis que les parois latérales s'étendent sur 4,6 m et 5,3 m. La surface atteint 14,85 m². Le bâtiment 2 est un quadrilatère irrégulier formé par un minimum de onze trous de poteau. La surface estimée du bâtiment est d'environ 9 m². La façade nord-ouest est prolongée par deux trous de poteau supplémentaires, l'un au sud et l'autre au nord. Une petite quantité de torchis a de plus été prélevée au sein d'un des faits. Le bâtiment 3 est situé immédiatement à l'est du précédent. Il est constitué de trois trous de poteau formant un triangle isocèle dont les petits côtés mesurent 1,9 m et le grand 2,3 m, soit une surface d'environ 2 m². Il est possible que l'ensemble du plan n'ait pas été conservé. Malgré tout, il est tout à fait envisageable qu'il n'ait été conçu que sur trois poteaux. Le bâtiment 4 se trouve jute au sud du précédent. Le plan est un pentagone à base carrée auquel manquerait un trou de poteau au sud-est. Les côtés mesurent entre 2,5 m et 2,6 m, soit une surface d'un peu moins de 9,5 m². Le bâtiment 5 est situé à l'est du précédent. Il est constitué de sept trous de poteau formant un plan incomplet auquel il faudrait ajouter un voire deux trous de poteau. Il pourrait s'agir d'un carré dont les côtés seraient matérialisés par trois creusements s'étendant sur 5,4 m de long, soit une surface d'environ 14 m². Le bâtiment 6 est localisé au sud-est du précédent. Il est matérialisé au sol par quatre trous de poteau auxquels il est possible d'en ajouter un cinquième. Il pourrait s'agir d'une construction rectangulaire à laquelle manqueraient au moins deux trous de poteau. L'unité architecturale ne dépasserait pas 5 m². Le bâtiment 7 se trouve au sud-est du précédent. Il est formé de cinq trous de poteau auquel il faudrait probablement en ajouter un au nord-est pour compléter le plan qui serait similaire à celui observé pour le bâtiment 4, à savoir un pentagone à base carrée, mais en moins régulier. La surface serait d'environ 9 m². Environ un demi-kilogramme de torchis a été prélevé. Les bâtiments renvoient à des constructions de type grenier ou à des annexes agropastorales. La plupart d'entre eux ont livré du matériel céramique protohistorique, et plus précisément du Hallstatt D3 concernant B2 et B5.

Treize trous de poteau ne semblant pas appartenir à un quelconque aménagement ont été observés. Les trous de poteau 75 et 98 sont les seuls à avoir fourni de la céramique du Hallstatt D3. Le reste a livré des fragments de céramique de facture protohistorique dont la datation n'a pas pu être précisée. Les structures 22 et 75 contenaient de la faune, et le fait 98 du torchis. Enfin, le trou de poteau 263 a livré des restes métalliques.

Le mobilier

Le corpus céramique se compose de deux mille neuf cent vingt-deux fragments correspondant à un NMI de trois cent soixante. Les productions en pâte grossière sont représentées à 82,5 % tandis que le reste est réalisé en pâte fine. Le mobilier provient essentiellement des zones d'épandage et des silos. Les formes identifiées se répartissent de la sorte : douze vases à profil cylindrique, trois vases situliformes, trois vases piriformes, trois vases à épaulement, deux vases à ouverture resserrée, deux vases à profil ovoïde, un vase haut à profil elliptique, deux microvases, sept vases cannelés, quarante-quatre jattes à profil discontinu et bord vertical, dix-neuf jattes à profil simple et parois tronconiques, sept jattes ou écuelles à vasque profonde et bord rentrant, six jattes à vasque profonde et lèvre ourlée, six

jattes à bord festonné, deux jattes à carène vive, une jatte carénée à lèvre ourlée, une jatte à profil en « S », vingt jarres à col resserré, deux jarres à profil bitronconique, une jarre à épaulement haut, quinze bols dont dix à profil arrondi, douze coupes à profil sinueux, deux coupes à épaulement surbaissé, une coupelle, trois gobelets, trois passoires et cinq assiettes/couvercles. Seize vases dont la forme a été déterminée présentent un décor. Il s'agit de cordons rapportés (vases cylindriques), d'impressions digitées, d'incisions à l'ongle ou au couteau, de décors couvrants (trois fragments sont concernés) et de décors estampés. Les décors peints sont les plus fréquents et concernent 17,2 % du corpus. Huit exemplaires sont peints avec des pigments rouges ou lie-de-vin. Vingt-trois vases sont peints puis agrémentés de barbotine brune, tandis que trente-trois individus présentent uniquement des filets de barbotine noire ou brune. Les motifs représentés sont surtout issus du répertoire géométrique (lignes simples ou sinusoïdales, chevrons, grecques, fausses grecques, échelles…). La technique de la résille et du pastillage est aussi attestée sur certains tessons.

L'analyse du répertoire de forme et des décors a permis au céramologue en charge de l'étude de placer l'occupation entre la fin du VIe s. et la première moitié du Ve s. av. J.-C., soit au Hallstatt D3. Les formes non identifiées s'intègrent quant à elles dans le répertoire de la Protohistoire au sens large. Le mauvais état de conservation des fragments concernés n'a pas permis de préciser la datation des structures d'où ils proviennent. L'occupation du Hallstatt D3 étant la seule occupation protohistorique du site, il est fort probable que ces faits soient à insérer au sein de la même phase d'occupation.

Le corpus faunique se compose de mille trois cent cinq restes parmi lesquels deux cent quatre-vingt-cinq n'ont pas pu être déterminés. Les restes proviennent principalement des silos. 93,5 % des individus sont des animaux domestiques. Les quelques taxons d'animaux sauvages renvoient à de l'oiseau indéterminé, du lièvre, du batracien, du cerf, du renard, du castor et un bivalve d'origine fluviatile. Les animaux de la triade dominent largement le nombre de restes avec 85 %. Viennent ensuite le chien (7 %), le cheval (1,3 %), le gallinacé (0,7 %) supposant la présence d'une basse-cour et les espèces sauvages (6 %).

Au sein de la triade, les caprinés et le porc sont représentés à 41 % chacun. Le reste est constitué du bœuf, dont les restes sont donc moins nombreux. L'étude de l'âge à l'abattage de cette espèce indique que le bétail était adulte et pour beaucoup avait plus de neuf ans au moment de la mort. Une femelle ainsi que deux mâles peut-être castrés ont été identifiés. Certaines pathologies observées sur quelques os indiquent une utilisation principale de cet animal pour la traction et le port de charges, et peut-être aussi pour la production laitière. La présence de jeunes bœufs indique qu'une partie du cheptel était destinée à l'activité bouchère. Au sein de la classe des caprinés, la séparation entre chèvre et mouton s'est avérée difficile à partir du corpus. Les individus sont surtout jeunes, avec la classe deux à quatre ans qui est la mieux représentée. Concernant le sexe des sujets, quelques femelles ont été identifiées non sans mal. Il s'agirait d'un élevage mixte de production de viande et de laine. La quasi-absence de très jeunes individus ne permet cependant pas d'attester la production laitière. Quant aux porcs, deux classes d'abattage principales ont été identifiées : les sujets entre un et deux ans et les adultes de plus de deux ans, et notamment ceux dont l'âge est compris entre quatre et neuf ans. Les individus de moins de six mois sont présents, mais moins que ceux dont l'âge était compris entre six et douze mois. La présence de plusieurs fœtus indique la présence d'un élevage.

D'autre part, un équilibre mâles/femelles a pu être mis en évidence. Sur le site, les porcs ont été abattus à leur maturité pondérale, ce qui indique qu'ils étaient élevés afin d'être consommés. Les quelques chevaux identifiés sont âgés de plus de deux ans et ont dû servir à la traction et la locomotion. Le chien est représenté par quatre individus (un de moins de deux mois, deux entre un et deux ans et un entre trois et huit ans). La présence de traces de découpe sur les restes de lièvre et de cerf indique leur consommation et/ou l'utilisation de leurs os en tabletterie. Le cerf pourrait d'ailleurs renvoyer à une activité de chasse réservée à des élites. Au final, l'activité bouchère semble la mieux représentée, avec probablement l'utilisation des bœufs et des chevaux pour la traction et celle des moutons pour leur laine. La présence d'espèces comme le renard ou le castor pourrait évoquer l'exploitation de fourrures. La présence du capriné entier

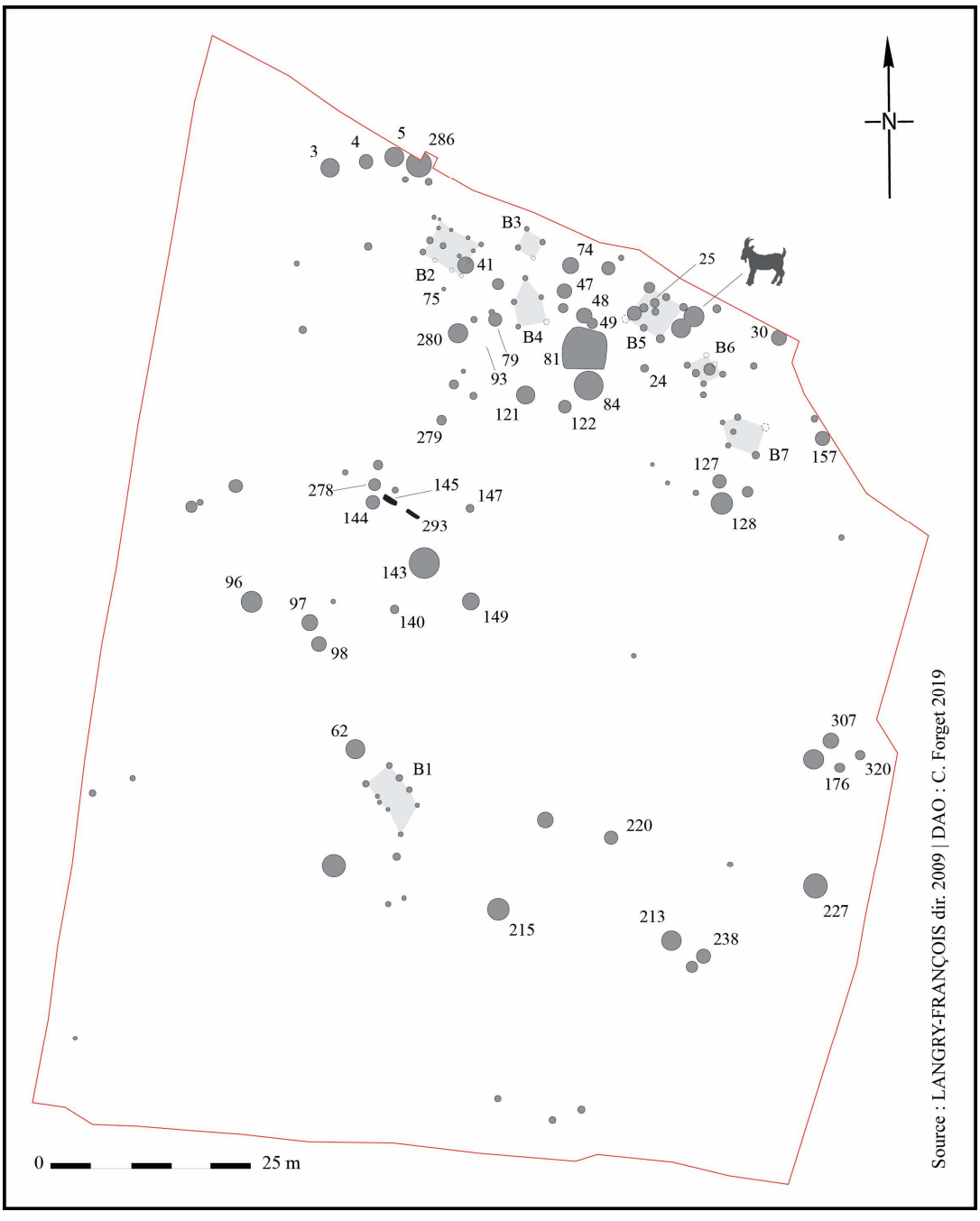

Corquilleroy, « *La Grevasse* »

au fond du silo 311 évoque un dépôt original pour la période concernée qu'il paraît difficile d'expliquer à l'heure actuelle.

Le matériel lithique se compose de quatre fragments de meule en granit, d'un galet de calcaire dont une face est lustrée (utilisation courte en broyon de meule ou utilisation pour le lissage des poteries) et d'un fragment de grès rose pouvant correspondre à une meule, un lissoir ou un outil du même genre. Le mobilier en terre cuite se compose de deux fusaïoles, d'un peson, d'une plaque foyère et de deux éléments indéterminés (une demi-perle et un objet bitronconique). Le mobilier métallique est constitué des éléments suivants : une tige de section rectangulaire recourbée (clavette ?), une tige plate recourbée en fer (manille monétaire), une tôle en fer, un couteau en fer, une lame à dos droit et soie rectangulaire (couteau ?), quelques clous en fer, un anneau en alliage cuivreux et un élément en alliage cuivreux et en fer pouvant correspondre à un élément de décoration mobilier. La présence d'une petite quantité de scories et de résidus de métal ferreux au sein de la structure 121, probablement issus de la vidange d'un foyer de fonte métallique ainsi que de fragments de creuset (St. 128), indiquent probablement une activité ponctuelle de réparation de l'outillage du site.

Les principaux résultats de l'étude carpologique réalisée par B. Pradat ont été publiés en dans un article de la R.A.C.F. (PRADAT 2010). Les prélèvements proviennent principalement des silos, mais aussi de la fosse d'extraction 57. Il s'agit essentiellement de légumineuses (77 %). Les céréales sont présentes à environ 5 %. Il s'agit d'orge, de millet commun, de blé nu type froment, d'amidonnier, d'engrain et d'épeautre. Le reste renvoie à des fruits (pomme) ou à des espèces sauvages dominées par des adventices (68 %). Des restes de gland, de noisette et de fraise des bois complètent le corpus sauvage.

Synthèse

L'occupation mise au jour à Corquilleroy/Treilles-en-Gâtinais, « *La Grevasse* »/« *Le Soy* » est constituée de zones d'épandage de mobilier, de silos, de fosses, d'un foyer et de trous de poteau parmi lesquels sept plans de bâtiments ont été identifiés. Une partie des vestiges a livré du mobilier céramique qui a été attribué au Hallstatt final D3. Une bonne partie du reste des creusements contenait aussi du matériel céramique protohistorique. Malheureusement, ce dernier était trop altéré ou ne présentait aucune forme identifiable. L'absence d'autres phases d'occupation protohistoriques plaide fortement en la faveur de l'hypothèse selon laquelle ces vestiges fonctionneraient avec les structures hallstattiennes.

Les vestiges sont concentrés dans la partie nord de l'emprise décapée. Les zones sud-ouest et est sont quasiment vides de structures. Globalement, la moitié sud est peu occupée. Il est possible que l'enclos du Haut-Empire, qui est localisé dans la partie sud-est, ait détruit une partie des vestiges hallstattiens, en témoignent les tessons de céramique protohistorique résiduels trouvés au sein du comblement de certaines sépultures. Les secteurs les moins denses se trouvent être ceux où le calcaire est le plus proche du niveau de sol actuel, et donc ceux ayant le plus souffert de l'érosion due à l'agriculture. Aucun témoin au sol ne fait penser que l'occupation était enclose par un enclos fossoyé ou une palissade. Bien que des regroupements de structures soient visibles au niveau de la zone des silos et des greniers, la densité de structures

est telle qu'il paraît difficile d'établir des liens de fonctionnement entre greniers et silos pouvant suggérer une gestion par unité domestique. L'orientation des bâtiments ne permet pas d'aller plus loin. Le recreusement de plusieurs silos pour y faire un silo moins profond ou une fosse ainsi que l'aménagement de trous de poteau dans le comblement de quelques silos et fosses indiquent des modifications des lieux afin de les adapter aux nouveaux besoins de la communauté. Il semble que la fouille n'ait porté que sur la périphérie à vocation agricole d'un habitat au statut social relativement élevé au sein duquel les habitants pratiquaient la chasse, l'élevage, l'exploitation de la laine (et probablement de peaux et de fourrure), la réparation et peut-être la production ponctuelle d'outils et bien sûr l'agriculture. En effet, aucun bâtiment résidentiel n'a été clairement identifié et à l'exception d'un foyer, aucune structure domestique n'a été rencontrée. Les unités architecturales mises en évidence devaient être des bâtiments liés à l'activité agricole de la communauté comme des greniers ou des annexes. Le mobilier ainsi que le comblement des silos indiquent clairement la présence proche d'une zone résidentielle : vidanges de foyers, restes de faune consommée (notamment des morceaux de qualité provenant de jeunes individus), vases à fonction culinaire (jattes, terrines, passoires), service de présentation (coupes, gobelets, bols, jarres réalisés en céramique fine décorée ou peinte), fragments de meules et fusaïoles en sont autant de témoins. La manille monétaire provenant du silo 121 conforte quant à elle la vision d'une communauté au statut social élevé, ou du moins de quelques-uns des individus qui la composent. Pour terminer, il est possible de proposer plusieurs hypothèses quant à la présence d'un tel regroupement de structures de stockage. Il peut soit s'agir d'un regroupement d'unités de stockages domestiques correspondant à un stockage familial en vue d'une consommation, soit il s'agit d'une batterie de stockage communautaire destinée à la consommation marquant par la même occasion le prestige des personnes la possédant. Il se peut enfin qu'il s'agisse d'une batterie de stockage d'un site pratiquant le commerce de céréales et nécessitant pour cette activité une vaste zone de stockage. La fouille de la zone située au nord de l'espace fouillé serait susceptible de caractériser l'habitat dont dépendent les aménagements étudiés et ainsi permettre de privilégier l'une ou l'autre de ces hypothèses.

45-104-03
CORQUILLEROY, « LE CHEMIN PERDU »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Chemin Perdu	Commune : Corquilleroy
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 104 016 AH
X : 625 107 m	Prospection pédestre (1995-96)
Y : 2 338 100 m	Diagnostic (1996)
	Fouille préventive (1997)
	Surface totale décapée : 15 000 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. D3	Établissement rural de rang C3
Bibliographie :	
DJEMMALI & CREUSILLET 1997	

Présentation du site

Le site de Corquilleroy, « *Le Chemin Perdu* » a été découvert durant l'hiver 1995-96 lors des prospections pédestres préalables à la construction de l'autoroute A17. Du mobilier protohistorique y avait été mis au jour. En 1996, un diagnostic a été réalisé afin de cerner l'étendue du site. Plusieurs fosses et trous de poteau ont été fouillés à cette occasion. L'occupation avait été datée de l'âge du Bronze final IIIb. Une fouille préventive a été prescrite l'année suivante afin de préciser les données archéologiques. Les données sur l'habitat découvert lors du diagnostic ont été complétées, mais une nouvelle période d'occupation a été mise en évidence. En effet, un certain nombre de fosses et de trous de poteau formant des plans de bâtiment ont livré du mobilier du Hallstatt D3.

Période 1 (Hallstatt D3) : un indice de site rural

Une dizaine de silos, quelques fosses et des bâtiments sur poteaux sont associés au sein de cette phase.

Les vestiges

Dix-sept silos (St. 1148, 1163, 1181, 1188, 1189, 1226, 1234, 1265, 1292, 1336, 1410, 1438, 1523, 1527, 1682, 1749 et 1784) ont été observés sur l'ensemble de la zone décapée. De forme circulaire, voire subcirculaire en surface, ils mesurent entre 1,20 m et 2,90 m de diamètre pour une profondeur oscillant entre 0,60 m et 1,90 m. Dix d'entre eux adoptent un profil cylindrique, trois sont piriformes et le reste montre un profil tronconique. Ils ont livré du mobilier céramique attribué au Hallstatt final. Certains contenaient des éléments en métal.

Neuf fosses (St. 1006, 1182, 1244, 1353, 1394, 1417, 1557 et 1740) ont été attribuées à cette période d'occupation. Elles s'étendent sur une longueur comprise entre 1 m et 2,50 m, avec une largeur oscillant entre 0,80 m et 1,80 m. Les faits 1006, 1394 et 1557 ont livré du matériel attribuable au Hallstatt final. La plupart de ces structures se trouve non loin des bâtiments (voir ci-après) et auraient pu servir à extraire des matériaux de construction. La fosse 1244 se démarque du reste des fosses par ses grandes dimensions. Elle mesure en effet 3,50 m de long, 3 m de large pour une profondeur atteignant 1,20 m. Elle affiche un profil en « Y ». Son comblement n'a pas permis d'établir sa fonction.

Trois silos (St. 1163, 1265 et 1336) sont entourés par une série de trous de poteau correspondant vraisemblablement à un système de couverture. Il s'agit sans doute de petits bâtiments de type grenier. Les deux premiers sont organisés autour de quatre trous de poteau, tandis que le dernier implique deux trous de poteaux supplémentaires, qui sont désaxés par rapport au plan carré formé par les quatre trous de poteau principaux. L'aménagement construit sur le silo 1163 mesure 2,50 m de long et 2 m de large, soit 5 m². Celui qui se trouve au-dessus du silo 1265 atteint 3 m de long et 2,80 m de large, soit 8,4 m². Le dernier est le plus grand : il s'étend sur 3,20 m de long pour 2,90 m de large, soit 9,2 m². Le bâtiment 8 se trouve dans la partie centrale de la zone décapée. Il est formé de cinq trous de poteau (St. 1405 à 1409) formant un plan carré de 2,50 m de côté, soit 6,3 m². La forte section des trous de poteau (supérieure à 0,50 m) suggère un bâtiment de type grenier surélevé. Tous les faits ont livré du matériel attribué au Hallstatt final. Le bâtiment 1 est situé dans la zone nord de la fouille. En l'état, il est formé de quinze trous de poteau formant deux parties. La première est composée de sept à huit trous de poteau et forme une abside d'au moins 16 m². Les parois latérales sont parallèles. La deuxième partie est composée de huit trous de poteau dont deux participent déjà à l'élaboration de la première partie. La forme d'abside est toujours respectée pour le pignon nord qui se trouve désormais décalé en direction du nord-est. Cette seconde partie semble correspondre à un autre état du bâtiment. Le bâtiment 3 est le plus étendu du site, mais aussi le moins bien conservé. L'unité architecturale est organisée sur treize trous de poteau principaux formant un plan rectangulaire d'environ 90 m². La présence de plusieurs poteaux internes suggère l'existence d'au moins une paroi interne, voire de trois si l'hypothèse d'une maison à quatre nefs est retenue.

Le mobilier

La fouille des structures citées plus haut a livré un total de quatre mille neuf cent quatre-vingts tessons de céramique pour un NMI égal à 110. Le corpus se compose surtout de productions en pâte grossière (66,9 %). Dans un second temps, on retrouve les productions en pâte semi-fine (26,7 %) et dans une moindre mesure les vases en pâte fine (6,4 %). Les formes identifiées sont les suivantes : trois vases en tonneau, deux vases situliformes, douze vases à provision dont un à profil piriforme, un vase fermé, seize jattes à bord rentrant, deux jattes tronconiques, deux jattes à profil en « S », une jatte galbée, cinq jarres à col droit, huit gobelets carénés, trois gobelets fins, un gobelet à panse globuleuse, un gobelet, neuf bols dont un exemplaire à bord festonné et un autre à profil sinueux ainsi qu'une assiette.

La céramique grossière est décorée de cordons simples, voire doubles, de larges cannelures associées à des bords encochés ou digités. Quelques impressions au poinçon et pincements sont aussi visibles. La céramique fine est généralement ornée de motifs peints (environ un tiers des fragments retrouvés). Il s'agit surtout de motifs géométriques (bandes horizontales parallèles, rectangles, triangles pleins). Les couleurs varient entre l'orange et le rouge/brun. Un seul vase présente un décor en spirales. La très bonne facture de cet individu au regard du reste du corpus suggère qu'il ait pu être importé. Le répertoire céramique a été attribué au Hallstatt D3.

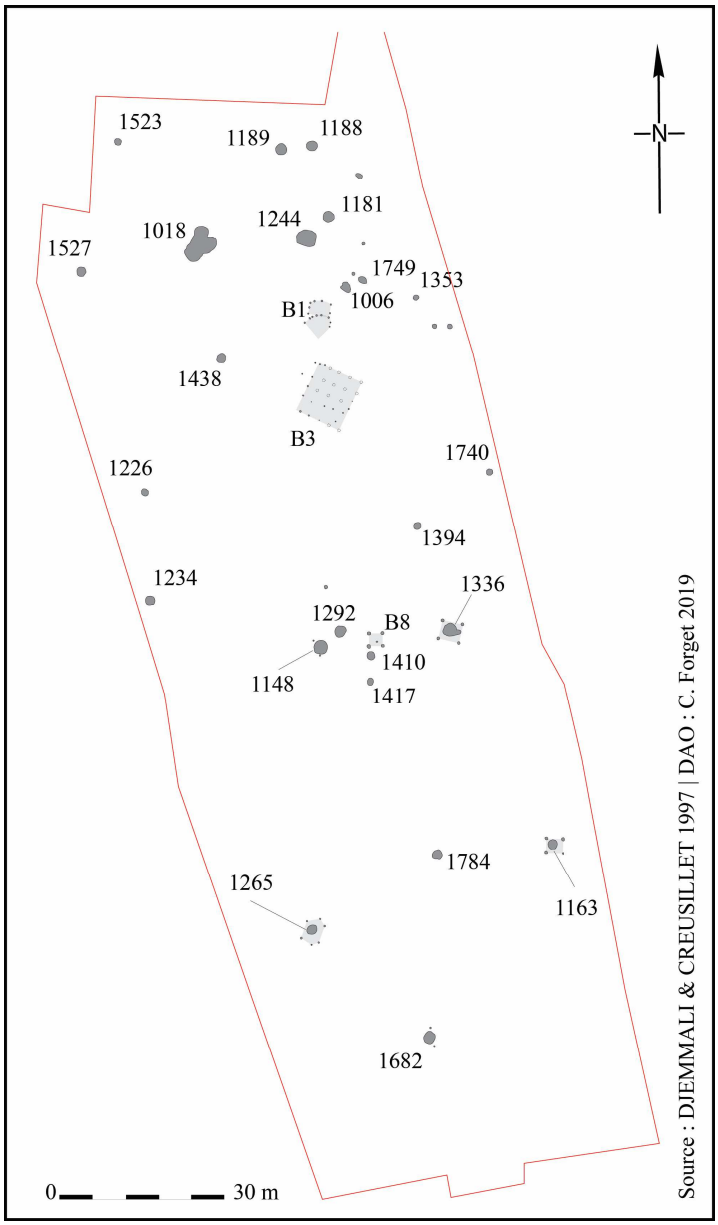

Corquilleroy, « *Le Chemin Perdu* »

Le matériel en terre cuite se compose de trois fusaïoles. L'une d'entre elles provient du fait 1749, tandis que les deux autres ont été trouvées au sein du fait 1438. Les productions métalliques renvoient à cinq objets : une pointe de lance à douille en fer, deux tiges en fer dont l'une est recourbée, un anneau en fer et une tige plate de section rectangulaire en alliage cuivreux.

Une étude anthracologique effectuée sur mille deux cent cinquante-neuf fragments de charbon (effectifs variant entre quatre et trois

cent vingt fragments par fait) provenant de dix structures de type silo et fosse dépotoirs (huit structures hallstattiennes et les deux restantes participent à l'occupation de l'âge du Bronze final IIIb) a permis d'identifier un taxon unique. Il s'agit du chêne à feuillage caduc. La présence d'un unique taxon est surprenante et deux hypothèses ont été avancées par le responsable de l'étude. La première hypothèse considère que la liste taxinomique est plus faible dans un contexte de foyer ou de concentration charbonneuse contrairement à des dépôts ponctuels issus de niveaux d'habitat, de fosses ou de fossés. Pour autant, dix structures se sont prêtées à l'étude et même si le chêne est l'une des essences les plus présentes à l'âge du Fer et donc la plus susceptible d'être récoltée, ceci ne suffirait pas à expliquer son exclusivité. D'où la seconde hypothèse considérant les charbons de bois étudiés non pas comme des résidus de combustible, mais plutôt comme des éléments d'architecture qui auraient brûlé. Au final, le milieu végétal du site n'a pas pu être caractérisé.

Une étude carpologique a été réalisée sur un prélèvement effectué au sein d'un vase à provision reposant au fond du silo 1336. Six mille six cent vingt-cinq restes de graines ont été comptabilisés. Six espèces cultivées (orge vêtue, orge à quatre rangs, orge nue, blé froment, amidonnier, millet commun) et quatre taxons de plantes sauvages (avoine, panic pied-de-coq, graminée et légumineuse indéterminée) ont ainsi pu être identifiées. Le millet est l'espèce la plus représentée. Le nombre de céréales est très important et leur présence conjointe au sein du même vase à provision est surprenante. La quasi-totalité des restes est constituée de semences. Mis à part le millet, ils ont visiblement été battus, vannés et vraisemblablement tamisés. Au vu du travail de préparation, il est très probable que ces semences aient été destinées à la consommation humaine. Malgré tout, leur mélange est difficilement explicable, bien que certaines hypothèses puissent être avancées.

Synthèse

À Corquilleroy, « *Le Chemin Perdu* », ont été mises en évidences deux périodes d'occupation distinctes. La première fréquentation des lieux prend place à l'âge du Bronze final IIIb sous la forme d'un habitat rural. Après un hiatus d'environ trois siècles, une nouvelle communauté s'installe. Elle est définie par des structures de type silo, quelques fosses ainsi que plusieurs unités architecturales pour lesquelles le mobilier prélevé indique une datation au Hallstatt final. Un décalage est opéré par rapport à l'occupation de la fin de l'âge du Bronze. Les silos sont relativement dispersés au niveau de la zone décapée. Cette observation, couplée à des morphologies et comblements divers indiquent sûrement une période d'occupation relativement étendue dans le temps. L'étude du mobilier céramique ne permet pas d'affiner cette hypothèse. Malgré tout, certaines caractéristiques vont en ce sens et une étude plus approfondie permettrait d'aller plus loin. Les bâtiments mis en évidence sont eux aussi assez éloignés les uns des autres. Si le bâtiment 8 fait référence à une construction de type grenier surélevé, la fonction des autres aménagements reste en suspens. Les « bâtiments » repérés au-dessus de certains silos pourraient avoir servi de grenier ou être de simples plateformes dont l'utilité ne semble pas évidente. Enfin, les bâtiments 1 et 3 diffèrent des précédents au niveau de leur plan, qui par ailleurs n'est pas complet. Le répertoire céramique se compose essentiellement de formes dévolues à la conservation des aliments. Mis à part quelques bols et

gobelets, le service de table reste relativement discret. Il paraît donc difficile de prêter à ces constructions une fonction résidentielle. Leur position centrale au sein d'une zone d'ensilage pourrait en faire des bâtiments à vocation agricole, mais l'absence d'outils liés à cette activité ne permet pas d'en être certain. Les trois fusaïoles sont quant à elles des témoins d'une activité domestique. Leur position au sein de structures environnant les bâtiments 1 et 3 est intéressante, mais ne paraît pas suffisante pour leur lier une fonction résidentielle. L'ensemble céramique, riche et varié, avec ses décors peints relativement fréquents confère à la communauté qui l'utilisait un statut particulier dont l'importance est soulignée par la présence d'un objet en bronze, mais surtout de quatre objets en fer, dont une pointe de lance à douille. Aucun indice en faveur d'une clôture du site n'est apparu à la fouille. Au vu de la dispersion des structures, il semble qu'il ait évolué en milieu ouvert. La disposition des faits semble être en faveur d'une continuité du site vers l'est.

45-104-05
CORQUILLEROY, « LES PARRIÈRES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Parrières	Commune : Corquilleroy
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 104 027 AH
X : 627 427 m	Diagnostic (2006)
Y : 2 339 125 m	Surface totale décapée : 41 322 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
HAMON 2006	

Présentation du site

Le site mis au jour à Corquilleroy, « *Les Parrières* » a été étudié dans le cadre d'un diagnostic effectué en prévision de la construction de l'autoroute A19, plus précisément au niveau de la Tranche L3. Un indice de site protohistorique a été remarqué. La seule certitude réside dans la datation de la couche interprétée comme un niveau d'incendie, qui a été placé à La Tène finale.

Période 1 (La Tène finale) : Un indice de site rural

Le site est composé de fosses, de trous de poteau formant des bâtiments, d'un four, de deux fossés et d'une probable couche d'incendie.

Les vestiges

Sept fosses (St. 93,6, 93,12, 93,13, 93,17, 93,18, 93,19, 93,25) sont apparues au décapage. Elles mesurent entre 0,60 m et 2,35 m de long pour une largeur variant entre 0,60 m et 1,10 m. Sur les quelques structures ayant été testées, une seule a livré quelques fragments de céramique. Leur fonction est difficilement interprétable.

Le four 93.23 est recoupé par le trou de poteau 93.2 du bâtiment 1. Seule la partie sud de la voûte construite du four était encore visible. L'autre partie, ainsi que le comblement ont disparu sous l'effet du creusement de St. 93.2.

La structure 93.24 est un niveau couvrant une zone d'environ 8 m de long et 2,20 m de large. Il est recoupé par les fossés 93.20 et 93.21. Il s'agit d'une couche rubéfiée comprenant une grande quantité de cailloutis calcaire. La partie nord de cette probable couche d'incendie repose sur un niveau charbonneux et cendreux (Us. 2026). Elle s'étend sur au moins 1,80 m de long et 0,50 m de large et a livré six tessons de céramique ainsi qu'un clou en fer.

Deux fossés parallèles (St. 93.20/90,2 et 93.21/90,1) et distants d'environ quatre mètres l'un de l'autre se développent selon un axe nord-ouest/sud-est. Ils mesurent respectivement 1,04 m et 1,80 m de large, pour une profondeur ne dépassant pas 0,50 m. Leur profil est concave, en « V » ou en cuvette. Il pourrait s'agir des fossés bordiers d'un ancien chemin.

Le bâtiment 1 est formé de quatre trous de poteau (St. 93.1, 93.2, 93.8 et 93.15). De plan légèrement trapézoïdal, il mesure environ 4,20 m de côté, soit une surface approximative de 17,6 m². Il s'agit d'une construction de type grenier surélevé voire d'une annexe. Le bâtiment 2 est formé de trois trous de poteau (St. 93.11, 93.3 et 93.4). Le plan est incomplet puisqu'il semble se poursuivre hors emprise. Il s'agirait d'un bâtiment ancré au moyen de six poteaux au minimum, voire neuf. Il n'a pas livré de mobilier.

Sept autres trous de poteau (St. 93,5, 93,7, 93,9, 93,10, 93,14, 93,16, 93,26) ont été observés, mais n'ont pas pu être raccordés à un quelconque ensemble organisé. Certains d'entre eux ont été testés et ont livré quelques fragments de céramique.

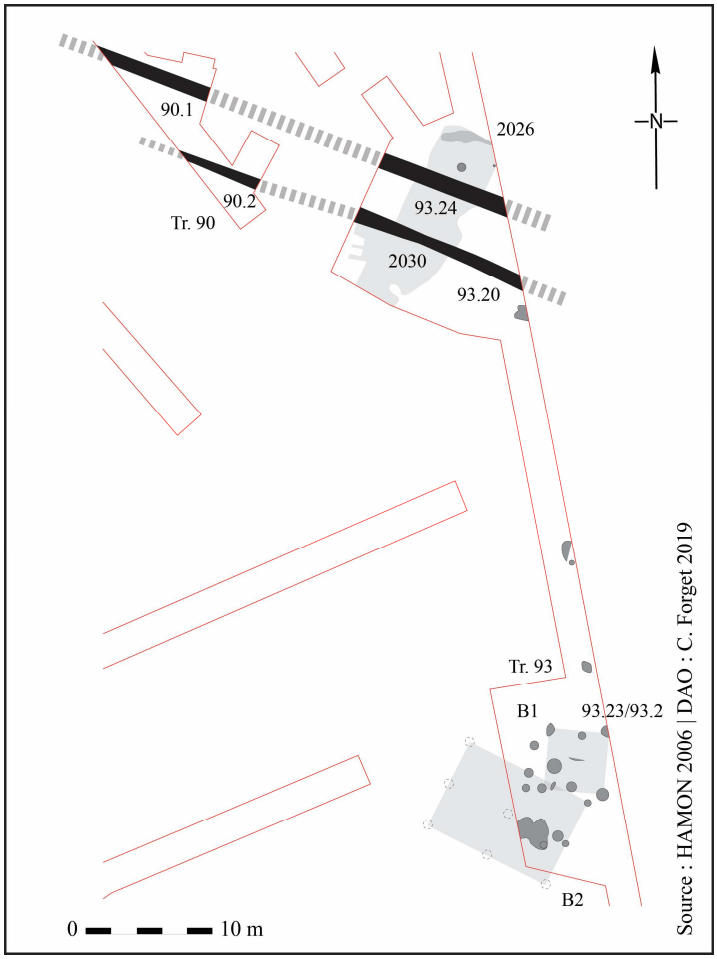

Corquilleroy, « *Les Parrières* »

Le mobilier

Peu de mobilier est apparu au sein du comblement des quelques structures ayant fait l'objet d'un test. En général, les tessons de céramique sont de facture protohistorique. La présence d'une jatte à lèvre rainurée de type « *Besançon* » au sein de l'Us 2026 permet de la dater de La Tène finale. Aucun élément ne permet de savoir si les autres faits peuvent être attribués à la même période.

Synthèse

Le site mis au jour au lieu-dit « *Les Parrières* », sur la commune de Corquilleroy, est composé de trous de poteau, de fosses, de fossés et de couches de sédiments. Sans qu'aucun élément de datation ne permette d'assurer cette hypothèse, les archéologues ont tenté un phasage du site. La structure la plus ancienne semble être la couche d'incendie 93.24. Elle est recoupée par le niveau 2030, qui n'a pas livré de mobilier, et par les fossés 93.20 et 93.21. La couche 2030 est d'ailleurs elle-même recoupée par le fossé 93.20. Le chemin semble donc être la structure la plus récente de cet ensemble. Le mobilier qu'il a fourni en surface est de facture protohistorique. Quant au reste des structures, qui se trouve à une trentaine de mètres au sud, il demeure difficile de les intégrer à ce phasage. Le four 93.23 est la plus ancienne des structures de ce regroupement, et se trouve recoupé par le bâtiment 1. Quant au bâtiment 2, il peut autant être antérieur que postérieur au bâtiment 1 avec lequel il ne semble pas fonctionner. En l'état actuel des connaissances, les éléments permettant d'établir une réflexion à propos de l'organisation et de la chronologie du site se révèlent être peu nombreux, dans la mesure où la fonction d'un grand nombre de quasiment tous les faits demeure inconnue.

COMMUNE DE CORTRAT

45-105-01
CORTRAT, « LES TERRES DE L'ÉTANG »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Terres de l'Étang/La Cannetière	Commune : Cortrat
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 105 003
X : 632 133 m	Dix sondages (1958 ; 1962 ; 1963 ; 1964 ; 1965 ; 1965 ; 1966 ; 1967 ; 1968 ; 1972)
Y : 2 323 921 m	Surface totale décapée : -

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT A ancienne	Espace funéraire
Période 2 : LT A récente/B1	Espace funéraire
Période 3 : LT B2	Espace funéraire
Période 4 : LT C1	Espace funéraire
Période 5 : LT	Espace funéraire

Bibliographie :

RAPIN & ZURFLUH 1997, 1998

Présentation du site

Le site de Cortrat, « *Les Terres de l'Étang* » fut découvert en 1965. À cette occasion, sept sépultures laténiennes ont été mises au jour et fouillées. D'autres sondages en vue de compléter les données sur le site furent effectués les trois années suivantes, puis en 1972. Au total, ce sont vingt-quatre tombes qui ont pu être observées. Cette zone à caractère funéraire est utilisée de manière continue entre La Tène A ancienne et La Tène C1.

Période 1 (La Tène A1) : une zone funéraire

Les sépultures

La sépulture la plus ancienne de la zone funéraire est la structure 6. Elle renferme un individu de sexe et d'âge indéterminé, dont l'épaule droite est recouverte d'une pierre plate.

Le mobilier

Le mobilier accompagnant le défunt de la tombe 6 se compose d'une épée dans son fourreau, d'une fibule en fer et d'un bracelet en sapropélite. L'ensemble a été daté du troisième quart du Ve s. av. J.-C., soit La Tène A1.

Période 2 (La Tène A2/B1) : une zone funéraire

Les sépultures

Six sépultures (St. 2, 3, 5, 7, 9 et 17) ont été attribuées à cette phase d'occupation. Il s'agit de deux femmes et de quatre individus de sexe et d'âge indéterminé. Un coffrage en pierres sèches disposées de chant entourait les défunts des tombes 2 et 17.

Le mobilier

Le mobilier est essentiellement composé de productions métalliques. Il s'agit des éléments suivants : deux bracelets en bronze, un torque à tampons en bronze (St. 2), deux bracelets en bronze et deux fibules en bronze de type « *Duchcov* » (St. 3), une épée dans son fourreau, deux anneaux en fer (système de suspension de l'épée), un ardillon en fer placé à la ceinture, une fibule en bronze de type « *Marzabotto* » (St. 5), une épée dans son fourreau (St. 7), une épée dans son fourreau, un fer de lance, un talon de lance (St. 9) et une épée et un fer de javelot (St. 17).

Bien que ces six sépultures aient été rassemblées au sein de la même phase d'occupation, elles ne sont pas toutes strictement contemporaines. En effet, les faits 2 et 17 ont livré du mobilier plus ancien et attribuable à la transition entre le Ve et le IVe s. av. J.-C., soit La Tène A récente. Les tombes 3, 5 et 9 semblent légèrement plus récentes au vu du mobilier qu'elles recelaient. Elles ont été placées dans la première moitié du IVe siècle av. J.-C., soit à La Tène A2/B1. Enfin, la sépulture 7 paraît être la plus récente des six, dans la mesure où elle a livré du mobilier datable du second tiers du IVe s. av. J.-C., soit La Tène B1.

Période 3 (La Tène B2) : une zone funéraire

Les sépultures

Trois sépultures (St. 8, 11 et 18) caractérisent cette phase d'occupation. La structure 8 est l'une des deux sépultures du site contenant deux défunts. Aucune détermination du sexe ou

de l'âge au décès n'a pu être effectuée sur les individus de cette phase. La structure 8 présentait un coffrage intermittent en pierres sèches, tandis que ce type d'aménagement n'a été vu qu'au niveau de la tête du sujet dans le cas du fait 11. Aucun aménagement de ce type n'a été observé dans la tombe 18.

Le mobilier

Le matériel issu de ces trois sépultures renvoie majoritairement à du mobilier métallique. Quelques éclats de silex sont à noter pour le fait 11. Voici la liste des objets : une épée dans son fourreau, chaîne torsadée (système de suspension), morceaux de tôle de fer (St. 8), une fibule en fer, un bracelet en bronze ciselé, un bracelet en bronze lisse, une pointe de flèche en bronze et plusieurs petits silex dont un percé (St. 11) ainsi que trois fibules en fer (St. 18).

Les éléments provenant des sépultures 8 et 11 ont pu être attribués à la transition entre le IVe et le IIIe s. av. J.-C., soit les années centrales de La Tène B2. La tombe 18 a livré des fibules qui semblent légèrement plus récentes. Elles ont été attribuées aux premières décennies du IIIe s. av. J.-C., soit à la fin de La Tène B2.

Période 4 (La Tène C1) : une zone funéraire

Les sépultures

Cette phase d'occupation regroupe trois sépultures (St. 13, 21 et 22). Le fait 13 est la seconde tombe contenant deux défunts. L'un était de sexe masculin et l'autre de sexe et d'âge indéterminé, tout comme les deux sujets reposant dans les deux autres creusements. Aucun aménagement de l'intérieur de la tombe n'a été remarqué, si ce n'est pas la présence de quelques blocs de pierre autour du défunt du fait 22.

Le mobilier

Le matériel prélevé au sein des trois sépultures se compose essentiellement de productions en métal. La fosse 22 est la seule du site à avoir livré des fragments de céramique. Il s'agit d'une fibule en fer (St. 13), d'un double bracelet en bronze, d'un anneau en fer, d'une bague, d'une fibule en fer en archet de violon, de fragments de céramique (St. 21) et d'une autre fibule en fer (St. 22).

Le mobilier des tombes 13 et 21 a été daté du milieu du IIIe s. av. notre ère, soit La Tène C1. Enfin, la structure la plus tardive du site se trouve être la sépulture 22, qui a livré une fibule attribuable au dernier tiers du IIIe s., soit La Tène C1b.

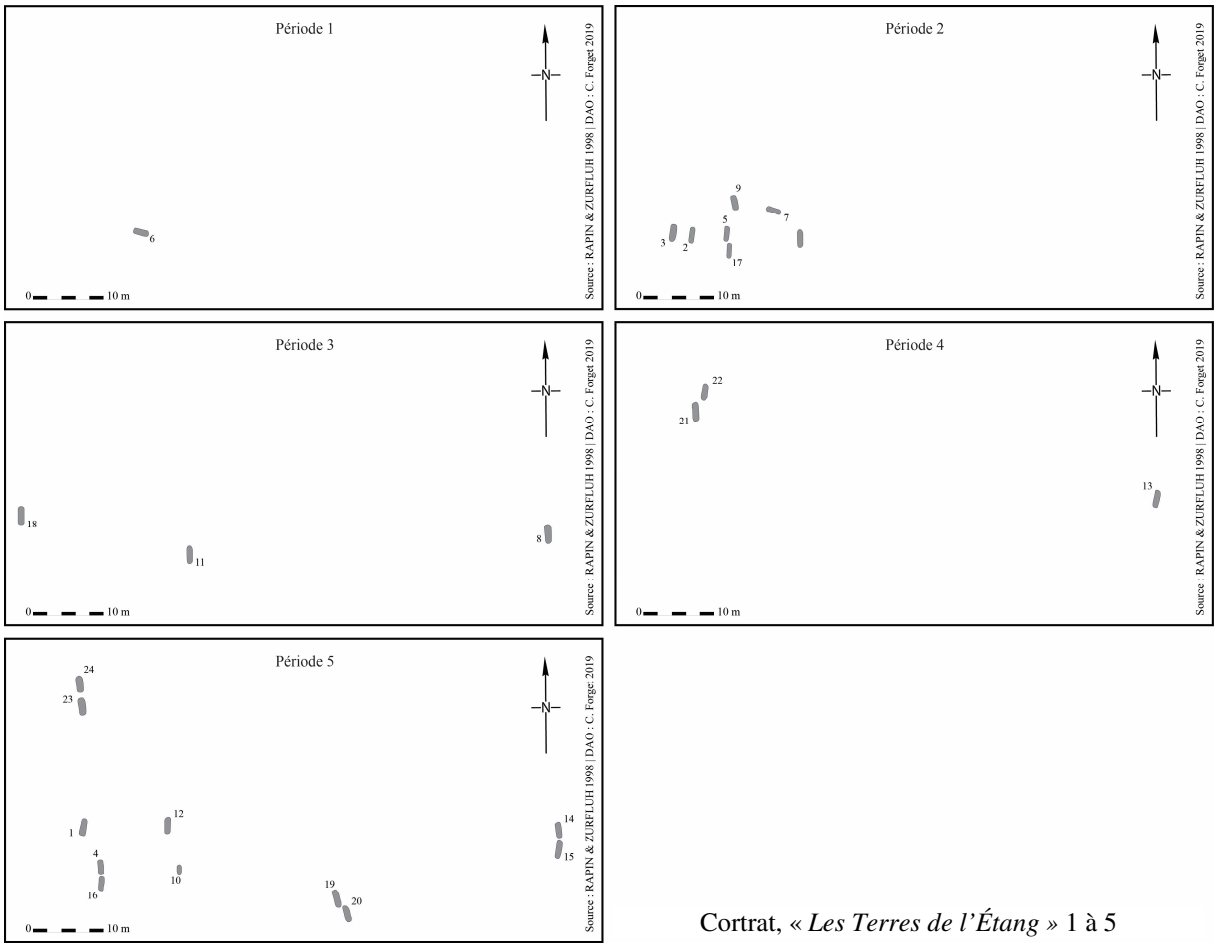

Cortrat, « *Les Terres de l'Étang* » 1 à 5

Période 5 (La Tène) : une zone funéraire

Les sépultures

Onze sépultures (St. 1, 4, 10, 12, 14, 15, 16, 19, 20, 23 et 24) ont livré du matériel difficilement datable, voire pas de matériel du tout. Elles ont toutes été regroupées au sein de cette phase d'occupation laténienne au sens large. Il s'agit essentiellement d'individus de sexe et d'âge au décès indéterminés, mis à part la tombe 10, qui au vu de ses faibles dimensions et de l'absence d'ossements devait contenir un immature, et de la tombe 14 qui a livré les restes d'un enfant. Les sépultures 1, 15, 16 et 24 contenaient un coffrage en pierres sèches posées de chant le long des parois de la fosse. Dans le cas de St. 23, il s'agit uniquement d'une couverture en dalles.

Le mobilier

Les faits 10, 12, 16 et 19 ou 20 sont les seuls à avoir livré du matériel. Il s'agit uniquement d'objets en métal. Les éléments prélevés lors de la fouille des sépultures sont les suivants : un bracelet en bronze (St. 10), une fibule en fer (St. 12), un second bracelet en bronze (St. 16) ainsi qu'une fibule en fer provenant du fait 19 ou 20. Aucune caractéristique n'a permis d'attribuer une datation précise à ces bijoux.

Synthèse

Les sondages réalisés au lieu-dit « *La Cannetière* » et « *Les Terres de l'Étang* », sur la commune de Cortrat, ont permis de mettre au jour une zone funéraire utilisée entre La Tène A1 et La Tène C1. Le noyau ancien du site semble se trouver au niveau du regroupement de tombes dans la partie sud-ouest. La sépulture 6 est la plus ancienne de toutes et représente en l'état l'élément fondateur de la zone à vocation funéraire. Autour, ou plutôt à l'ouest de cette dernière, ont été implantées les six sépultures datées de La Tène A récente/B1. À La Tène B2 et C1, plusieurs autres structures du même type sont aménagées, mais tout en se démarquant du schéma organisationnel des époques précédentes. En effet, les vestiges sont dispersés à l'ouest, au nord et à une cinquantaine de mètres à l'est du noyau originel. Au total, dix-sept structures ont livré du mobilier. Quatre catégories de sépultures sont observables : six sépultures de guerriers (lance, épée, bouclier), six sépultures à parure vestimentaire (torque, bracelet, anneaux et perles en pâte de verre, fibules en bronze), cinq sépultures contenant une ou plusieurs fibules en fer et celles ne contenant aucun objet métallique. Aucune étude anthropologique n'ayant été réalisée sur les défunts, le taux de représentation des squelettes n'est pas connu. De fait, l'âge au décès des individus n'est pas connu, et leur sexe a été déterminé à seulement trois reprises. Pour autant, la taille des creusements et des squelettes (lorsque la mesure était possible) indique qu'il s'agit principalement d'une population adulte. Seul un fait a de manière certaine accueilli un enfant. Il est probable qu'une autre structure ait aussi servi à inhumer un enfant ou un immature. La grande majorité des faits n'a pas pu être datée. Ces sépultures sont vraisemblablement à attribuer à l'une ou l'autre des phases d'occupation du site. Certaines, au vu de leur proximité géographique, sont certainement à rattacher à la phase La Tène B2 ou C1 (groupe oriental) tandis que d'autres seraient contemporaines des faits datés de La Tène C1 (groupe septentrional). Les faits implantés à l'emplacement du noyau fondateur du site seraient quant à eux à intégrer à l'une ou l'autre des deux périodes anciennes du site. Les limites de cette zone funéraire sont loin d'être connues avec exactitude. D'une part, aucun diagnostic ni même de décapage extensif n'a été réalisé sur le site et d'autre part, l'éloignement des groupes nord et est posent la question de son extension maximale. En l'état actuel des connaissances, il est difficile de répondre à cette question. Le fait que les sépultures soient en général relativement espacées (toutes périodes confondues), qu'aucun recoupement ne soit visible et que deux orientations principales déterminent leur aménagement, seraient autant de facteurs en faveur d'une zone funéraire peu, voire pas contrainte par de quelconques limites physiques. Il y a fort à parier que d'autres sépultures soient présentes au sein des zones « vides » non sondées se trouvant entre les vestiges déjà découverts.

COMMUNE DE COURCELLES

45-110-01/47
COURCELLES, « LA PIÈCE DU MAIL »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Pièce du Mail	Commune : Courcelles
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 110 006 AH
X : 599 470 m	Diagnostic (2006)
Y : 2 344 969 m	Surface totale décapée : 2 881 m²

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT C	Établissement rural de rang C0
Période 2 : LT D	Établissement rural de rang C0

Bibliographie :

GERNIGON 2007 ; GUIOT 2015h

Présentation du site

Le site de « *La Pièce du Mail* » se trouve à proximité immédiate du site du lieu-dit « *Les Petites Croix Vertes* », de l'autre côté de la route départementale 113, à l'emplacement de la parcelle cadastrale 2B 72. Il a été découvert dans les mêmes circonstances, lors du projet autoroutier A 19. L'occupation mise au jour grâce au diagnostic est caractérisée par la présence de silos et de trous de poteau datables de La Tène moyenne et de fossés attribués à La Tène finale.

Période 1 (La Tène C) : un habitat rural à vocation agricole

Les structures observées lors du décapage se concentrent dans les tranchées 57, 58 et 60 à 63. Huit silos et neuf trous de poteau ont été décelés. Sur la totalité des silos, seuls quatre d'entre eux ont pu faire l'objet d'une fouille.

Les vestiges

Les quatre silos ont un diamètre compris entre 1 m et 3,20 m pour une profondeur oscillant entre 0,60 m et 1,65 m de profondeur. Leur profil n'a pas pu être identifié avec certitude. Le mobilier céramique provenant de la fouille de ces structures a été daté de La Tène moyenne. Le silo 109 a de plus livré une fibule en fer.

Neuf trous de poteau seulement ont pu être sondés (St. 34, 35, 49, 51, 55, 59, 62, 66, 67 et 68), sur les 41 repérés lors du décapage. Aucun plan de bâtiment n'a pu être proposé. Certains contenaient de la céramique de facture protohistorique.

Le mobilier

Le mobilier n'a pas fait l'objet d'un développement explicite au sein du rapport de diagnostic.

Période 2 (La Tène D) : un indice de site rural

À La Tène finale, l'évolution de l'occupation n'a été remarquée que par la présence de trois fossés.

Les vestiges

Le premier fossé est composé de trois tronçons (St. 29, 85 et 88) s'étalant sur plusieurs tranchées. Orienté nord-nord-est/sud-sud-ouest, il affiche un profil en « V » pour une largeur de 0,75 m et une profondeur conservée de 0,30 m. Le peu de mobilier prélevé lors de sa fouille a pu être daté de La Tène finale. Le second fossé est constitué de quatre portions dont seulement trois ont été dotées d'un numéro de fait (St. 42, 86 et 89). D'orientation nord-sud, il présente une largeur de l'ordre de 0,50 m et une profondeur de 0,30 m. Son profil est en « U ». Il n'a pas livré de mobilier datant. Le dernier fossé (St. 91) est situé dans la zone sud du diagnostic. Il est deux fois plus large que les autres et semble adopter une orientation différente du fossé 29/85/88 et ne paraît donc pas fonctionner avec.

Le mobilier

Le mobilier n'a pas fait l'objet d'un développement explicite au sein du rapport de diagnostic.

Synthèse

Le site repéré au lieu-dit « *La Pièce du Mail* » indique une occupation principalement datée de La Tène moyenne. Deux ensembles traduisant des aires d'activités précises ont pu être individualisés. Au centre, une zone présentant une forte concentration de vestiges, de type trous de poteau, et un secteur périphérique s'étalant sur un rayon d'une cinquantaine de mètres autour.

Les trous de poteau du secteur central s'organisent en deux groupes et pourraient dessiner les plans de deux unités architecturales, dont la fonction n'est pas connue avec précision. Une aire de stockage est représentée par la présence de silos à grains et participe sans aucun doute à la même occupation.

Enfin, le fossé occidental, plus tardif, est sans doute à mettre en rapport avec une seconde phase du site, à un moment où l'habitat se dote d'une limite physique. Au vu de sa morphologie et de son tracé, il est possible que le fossé oriental fasse partie du même dispositif, mais aucune preuve formelle ne vient corroborer cette hypothèse. Pour l'heure, on peut dire avec certitude que le site présenté ici est un habitat rural à vocation agricole qui a fonctionné à La Tène moyenne, et peut-être jusqu'à La Tène finale.

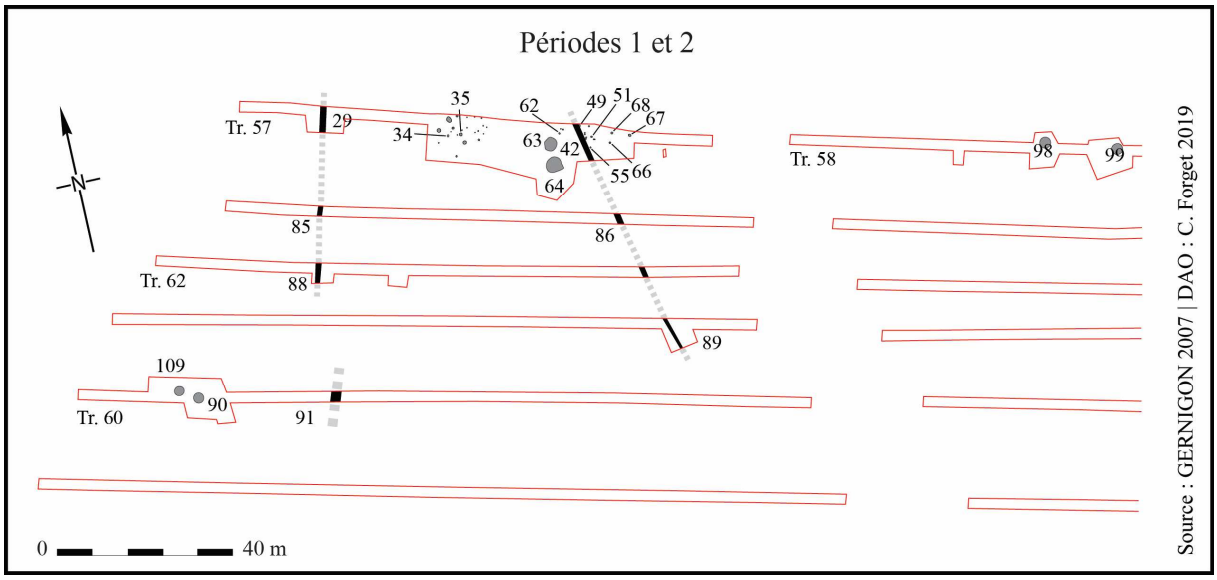

Courcelles, « *La Pièce du Mail* »

45-110-02/51
COURCELLES, « LE CHEMIN DE BEAUVAIS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Chemin de Beauvais	Commune : Courcelles
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 110 014 AH
X : 601 300 m	Diagnostic (2006)
Y : 2 344 405 m	Surface totale décapée : 453 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. C ou D1-2 ancien	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
GERNIGON 2007 ; GUIOT 2015j	

Présentation du site

Le site de Courcelles, « *Le Chemin de Beauvais* » a été mis au jour lors d'un des diagnostics archéologiques effectués en prévision de la construction de l'autoroute A19, plus précisément au niveau de la Tranche H. Une seule structure a pu être attribuée à l'âge du Fer. Elle se trouve entourée par un fossé arasé de plan arrondi, mais incomplet. Il pourrait s'agir d'un enclos circulaire, mais sans élément datant, aucun lien n'a pu être fait entre les deux.

Période 1 (Ha C ou D1) : un indice de site rural

L'unique structure attribuée à cette phase d'occupation est une fosse.

La fosse

La fosse 524 se trouve dans la tranchée 119. De forme subcirculaire, elle mesure 3 m de diamètre pour une profondeur égale à 0,50 m. Le remplissage de St. 524 a en général livré de la céramique du premier âge du Fer et un tesson attribuable au Hallstatt C ou D1-2 ancien. Nous n'avons pas de plan de cette fosse à insérer à la notice.

Le mobilier

Le volet mobilier de ce site n'a pas été développé au sein du rapport de diagnostic. La seule information disponible à propos du matériel céramique est à propos du tesson du Hallstatt C/D1-2 ancien. Il s'agit d'un tesson cannelé, mais la description ne va pas plus loin.

Synthèse

La seule présence d'une fosse ne permet pas d'établir une véritable réflexion à propos de l'organisation de ce site. Même si quelques structures de type trou de poteau ou fossé se trouvent dans son entourage direct, aucun élément de datation n'est venu préciser leur chronologie, ce qui interdit donc la moindre association.

45-110-03/49
COURCELLES, « LE PARC DE MOUSSEAUX »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Parc de Mousseaux	Commune : Courcelles
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 110 012 AH
X : 599 842 m	Diagnostic (2006)
Y : 2 344 798 m	Surface totale décapée : 2 881 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT	Espace funéraire (?)
Bibliographie :	
GERNIGON 2007 ; GUIOT 2015i	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Le Parc de Mousseaux* » a été découvert lors des opérations archéologiques entreprises sur la tranche H du projet autoroutier A19, comme les deux autres occupations laténiennes repérées sur la commune de Courcelles. Une seule structure a été observée lors de ce diagnostic. Il s'agit d'une sépulture isolée datant de la période laténienne.

Période 1 (La Tène) : une zone funéraire ?

La seule structure reconnue sur le site est une inhumation.

Les vestiges

La sépulture (St. 129) correspond à un individu de sexe indéterminé allongé sur le dos au sein d'une fosse. En dépit d'une extension considérable de la fenêtre de fouille, aucune autre sépulture n'a été rencontrée. Dans l'ensemble, le squelette est dans un mauvais état de conservation. L'analyse du dépôt osseux indique que la décomposition s'est déroulée au sein d'un espace confiné. Cependant, la présence d'un linceul ou d'un vêtement ayant limité les déplacements des ossements est envisageable. Le matériel prélevé lors de la fouille de

l'inhumation est composé d'une fibule en fer, datée du second âge du Fer et d'un fragment de céramique.

Le mobilier

Aucune information supplémentaire n'est disponible à propos du mobilier archéologique.

Synthèse

Il est difficile d'établir une réflexion avec aussi peu d'éléments. Avec une seule sépulture dont l'inhumé est mal conservé, il est très difficile de parler de site archéologique à proprement parler. Il s'agit d'un indice non négligeable, mais les données ne sont pas suffisantes pour permettre de mettre sur pieds des hypothèses quant à sa présence à cet endroit ni l'extension d'une éventuelle nécropole.

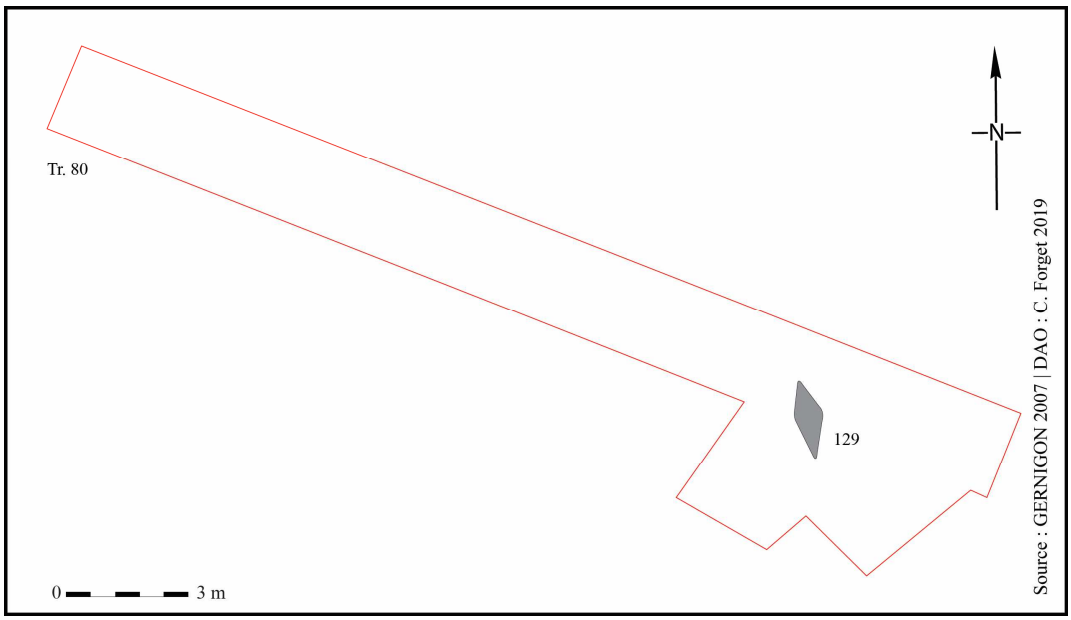

Courcelles, « *Le Parc de Mousseaux* »

45-110-04
COURCELLES, « LES PETITES CROIX VERTES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Petites Croix Vertes	Commune : Corquilleroy
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 598 335 m	Diagnostic (2006)
Y : 2 345 085 m	Surface totale décapée : 1 412 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D/Augustéen	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
GERNIGON 2007 ; GUIOT 2015h	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Les Petites Croix Vertes* » a été découvert lors des opérations archéologiques entreprises sur la tranche H du projet autoroutier A19. Il est localisé au niveau des parcelles cadastrales 2 B 28 et 2B32. L'occupation principale du site est antique, mais parmi les structures fouillées, un fossé a livré du matériel céramique datant de La Tène finale. Il est possible qu'il participe à l'établissement rural mis au jour à proximité, à « *La Pièce du Mail* ».

Période 1 (La Tène D) : un indice de site rural

L'unique structure protohistorique du site est un fossé.

Les vestiges

Le fossé 20 est l'unique structure du site antérieure à l'occupation antique. La portion observée est rectiligne et présente une orientation nord-ouest/sud-est. Il affiche des dimensions très modestes : 0,55 m de large pour une profondeur conservée de 0,20 m. Un vase archéologiquement complet, attribuable à La Tène finale, a été prélevé lors de la fouille de ce fossé. De plus, deux tessons d'amphore datés du début du Ier s. de notre ère laissent penser que le comblement définitif du fossé survient pendant cette période.

Le mobilier

Aucun élément supplémentaire n'est disponible à propos du mobilier.

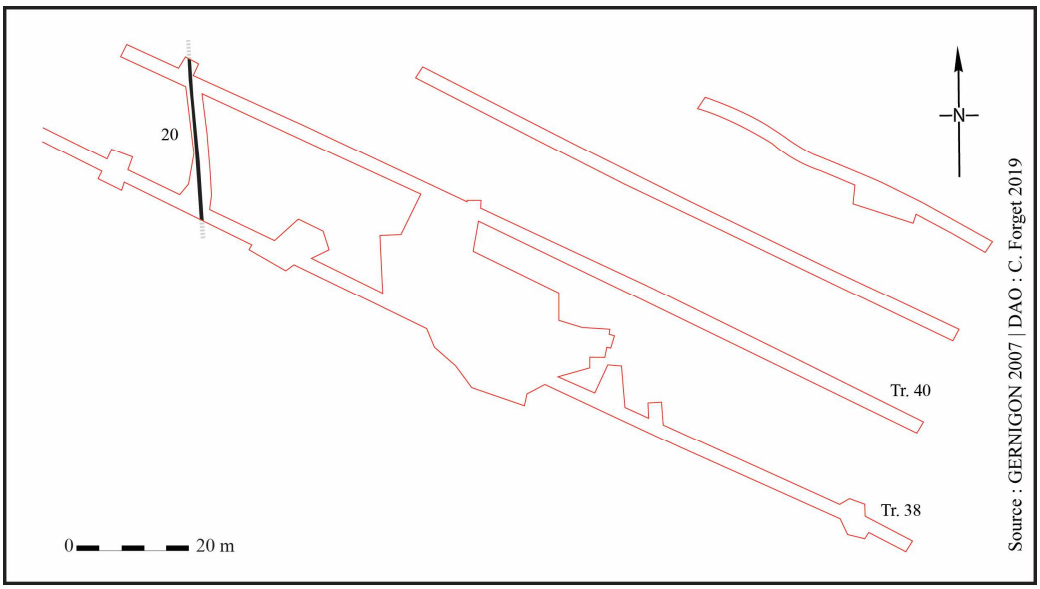

Courcelles, « *Les Petites Croix Vertes* »

Synthèse

La seule présence d'un tronçon de fossé datant de La Tène finale ne permet pas d'émettre beaucoup d'hypothèses sur l'occupation du site à cette époque précise. Les faibles dimensions qu'il affiche réduisent d'emblée les diverses possibilités quant à sa fonction. De plus, aucun phénomène d'érosion particulier n'a été souligné par les archéologues. Au vu de ces données, il pourrait s'agir d'un fossé parcellaire ou d'une tranchée de palissade, dont les négatifs des poteaux n'auraient pas été repérés. Enfin, il est probable que les structures antiques aient recouvert d'autres éléments laténiens, ce qui expliquerait le caractère isolé du fossé 20, mais il est aussi plausible que le reste de l'occupation se trouve hors emprise.

COMMUNE DE COURTEMPIERRE

45-114-01
COURTEMPIERRE, « LES GENIÈVRES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Genièvres	Commune : Courtempierre
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 115 001 AH
X : 621 944 m	Diagnostic (2006)
Y : 2 341 932 m	Fouille préventive (2007)
	Surface totale décapée : 4 269 m²

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT A/B1	Espace funéraire
Période 2 : LT B2	Espace funéraire
Période 3 : LT B2/C1	Espace funéraire
Période 4 : LT C1	Espace funéraire
Période 5 : LT	Espace funéraire

Bibliographie :

CREUSILLET 2006 ; DRWILA 2009 ; DRWILA 2015a

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Les Genièvres* », situé sur la commune de Courtempierre, a été mis au jour lors d'un des diagnostics préalables au projet autoroutier A 19, en l'occurrence au niveau de la tranche L1. Les vestiges, repérés sur les parcelles cadastrales ZK 30 et 31, correspondent à une nécropole laténienne. Celle-ci a pu être étudiée à deux reprises, au moyen d'un diagnostic, en 2006, puis d'une fouille préventive, en 2009. Au cours de la première opération, douze sépultures ainsi que quatre petits enclos quadrangulaires ont pu être observés dans un espace restreint d'environ 0,1 ha. La fouille s'est déroulée sur les mêmes parcelles, en s'étendant vers le sud et le sud-est par rapport au diagnostic, englobant une zone globale de 0,26 ha.

Période 1 (La Tène A/B1) : une zone funéraire

Les vestiges

Cinq sépultures (St. 29, 32, 34, 42 et 49) ont pu être attribuées à cette première phase d'occupation. Chacune recèle un individu. Les études anthropologiques des rares restes osseux ont permis d'identifier quatre adultes de plus de vingt ans ainsi qu'un adulte de sexe masculin dont l'âge au décès était compris entre vingt et trente ans. Les études taphonomiques réalisées sur chaque creusement ont indiqué la possible présence d'un coffre en bois (St. 34), de couvercles en matériaux périssables (St. 32 et 42), complété par une planche disposée sur le côté du corps dans le cas du fait 32.

Le mobilier

Le matériel se compose exclusivement de productions métalliques : un torque à jonc plein en bronze et un bracelet à jonc interrompu et à décor de bossettes en bronze (St. 29), une fibule à arc filiforme de section circulaire en fer (St. 32), un bracelet en fer à jonc plein dont le pourtour est décoré d'une succession de globules (St. 34), une fibule en fer, un fragment de bracelet en fer tubulaire à bossettes (?), deux éléments en fer indéterminés (St. 42) ainsi que deux fibules filiformes (St. 49).

L'ensemble du mobilier a pu être daté entre La Tène A et La Tène B1. Le mobilier issu de la structure 34 a pu être daté plus précisément de La Tène A récente/B1.

Période 2 (La Tène B2) : une zone funéraire

Les vestiges de cette phase se composent de sépultures et d'enclos.

Les vestiges

Sept sépultures (St. 11, 13, 22, 31, 41, 47 et 50) ont été réunies au sein de cette phase d'occupation. Elles ont toutes livré des restes osseux, sauf le fait 50. La structure 11 est la seule sépulture double du site. Après dépôt d'un premier défunt, il y a eu une réouverture volontaire de la sépulture pour y déposer le second corps. Il s'agit d'un adulte de sexe indéterminé et d'un adulte de sexe féminin de plus de vingt ans. Les autres défunts sont des adultes de plus de vingt ans dont le sexe n'a pas pu être déterminé. L'individu inhumé au sein de la sépulture 47 n'était pas âgé de plus de trente ans au moment de son décès. Les faits 11, 13, 22, 31 et 41 ont livré des indices à propos d'un possible coffre en bois. La tombe 47 est la seule fosse à être aménagée à l'intérieur au moyen de grosses dalles de pierre posées de champ le long des parois. Enfin, les sépultures 13 et 22 sont placées au centre d'un petit enclos quadrangulaire (voir ci-après).

L'enclos 12 se trouve dans la partie occidentale de la zone fouillée. De plan rectangulaire, il mesure 6,21 m de long et 4,57 m de large, soit une surface d'un peu plus de 28 m². La largeur des fossés le constituant est comprise entre 0,40 m et 0,50 m, pour une profondeur n'excédant pas 0,15 m. Ils n'ont pas livré de mobilier. Le centre de l'enclos

accueille la sépulture 13. L'enclos 21 est situé à seulement deux mètres au sud-est de l'enclos 19. De forme quadrangulaire à l'origine, son plan est incomplet et ses fossés très arasés. Il mesure 4,90 m de côté. La largeur des creusements ne dépasse pas 0,50 m pour une profondeur n'excédant pas 0,25 m. Là encore, aucune trace de mobilier n'a été relevée. Au centre se trouve la sépulture 22.

Le mobilier

Le mobilier prélevé au sein des sépultures se compose essentiellement d'objets en métal. Les seules productions qui diffèrent sont deux perles en verre (St. 50). Le matériel se compose des éléments suivants : deux fibules en fer dérivées du type « *Dux* » (St. 11), une fibule en fer à arc arrondi de section triangulaire renflée (St. 13), une épée en fer dans son fourreau à bouterolle longue ajourée de type circulaire, trois anneaux en fer (système de suspension de l'épée), un anneau en fer et un fer de javelot de section lenticulaire, une fibule en fer à arc filiforme de section circulaire (St. 31), une épée en fer dans son fourreau à bouterolle longue ajourée de type circulaire pliée à 90 °, deux chaînes (système de suspension de l'épée), un fer de lance (St. 41), une fibule en fer à arc de section rectangulaire au profil surélevé (St. 47), une fibule filiforme en fer, un petit anneau ovale en bronze, deux petits anneaux circulaires, l'un en fer et le second en bronze et deux perles en verre bleu (St. 50).

Dans l'ensemble, le matériel correspond à l'horizon de La Tène B2. Les fibules des sépultures 13 et 31 correspondent à la transition entre La Tène B1b et La Tène B2a tandis que les deux fibules de la structure 11 et celle du fait 50 annoncent plutôt la fin de La Tène B2.

Période 3 (La Tène B2/C1) : une zone funéraire

Les vestiges

Quatre sépultures (St. 26, 39, 43 et 67) ont été rassemblées au sein de la période 3. Chacune contenait une partie des restes osseux des défunts. Il s'agit d'un adulte de plus de vingt ans, d'un autre adulte dont l'âge au décès était compris entre vingt et trente ans et de deux sujets de sexe et d'âge indéterminé. Les faits 39 et 43 contenaient certainement un coffre en bois.

Le mobilier

Le matériel est majoritairement composé d'éléments métalliques. Des productions en lignite et en verre sont à noter. Les éléments prélevés au sein des comblements des sépultures sont les suivants : une fibule en fer à arc filiforme et profil arrondi (St. 26), deux fibules en fer, une fibule en bronze, deux bracelets en lignite, trois petits anneaux en bronze, une bague en bronze, une grosse perle en bronze, une perle en pâte de verre bleue (St. 39), une fibule en fer à arc filiforme de section circulaire de type « *Marion FA61* », une épée en fer dans son fourreau à bouterolle faiblement ajourée et fine, deux chaînes à maillons longs torsadés (système de suspension de l'épée), un fer de lance, un umbo bivalve et un orle de bouclier en fer, plusieurs lamelles en fer semblant être des renforts du bouclier (St. 43), une fibule en fer à arc trapézoïdal

de section circulaire, un anneau en fer, un fragment de ressort et du départ d'un arc et de l'ardillon d'une fibule en fer (?) (St. 67).

L'étude ayant porté sur le mobilier métallique a permis de dater les faits 26 et 43 de La Tène B2/C1. Le mobilier issu du fait 67 a été attribué à La Tène B2/C1a tandis que celui de la sépulture 39 a été attribué à La Tène B2b/C1a. L'horizon La Tène B2/C1 a été retenu pour cette phase d'occupation.

Période 4 (La Tène C1) : une zone funéraire

Les vestiges

La sépulture 68 est le seul fait attribué à cette période d'occupation. Le peu de restes osseux conservés n'a pas permis d'attribuer un sexe et un âge au décès au sujet.

Le mobilier

Une fibule en fer à arc filiforme tendu de section circulaire et un anneau à jonc ininterrompu de forme ovalaire et de section circulaire pouvant correspondre à un bracelet (?) sont issus de la sépulture 68. La fibule peut-être apparentée à un modèle n'apparaissant pas avant La Tène C1.

Période 5 (La Tène) : une zone funéraire

Les faits attribués à cette phase, des sépultures et des enclos, ont soit livré du mobilier laténien dont la datation n'a pas autorisé un classement parmi l'une des phases d'occupation mises en évidence, soit n'ont livré aucun mobilier datant.

Les vestiges

Huit sépultures (St. 20, 25, 28, 33, 35, 46, 54 et 55) ont été associées à la période laténienne. Chaque tombe a livré les restes d'un défunt. Il s'agit de quatre adultes de plus de vingt ans, d'un adulte et de trois individus dont ni le sexe ni l'âge n'ont pu être approchés. Les faits 20 et 46 ont livré des indices à propos d'un coffre en bois. Les sépultures 20 et 54 sont respectivement placées au sein des enclos 19 et 53 (voir ci-après). La moitié des faits n'a pas livré de mobilier.

Les faits 14, 17, 18, 23, 24, 27, 37, 38, 45 et 48 sont des fosses vides de tout reste osseux et de tout mobilier. Leur interprétation en tant que sépulture repose sur leur localisation, leurs dimensions et leur orientation. De plus, la fosse 17 se trouve au centre de l'enclos 16 (voir ci-après), ce qui conforte cette hypothèse, dans la mesure où toutes les autres fosses situées au sein d'un enclos se sont révélées être des sépultures.

L'enclos 15 est localisé en bordure occidentale de l'aire de fouille. Son tracé se poursuit sous la berme. En l'état, son plus long côté atteint 7,60 m. Les fossés mesurent entre 0,40 m et 0,60 m de large pour une profondeur oscillant entre 0,15 m et 0,25 m. Aucune sépulture n'a été

détectée au sein de la surface interne. L'enclos 16 est situé à quelques mètres au sud-est de l'enclos 12. De plan rectangulaire, il mesure 5,21 m de long pour 4,80 m de large, soit une surface de 25 m². La largeur des fossés oscille entre 0,30 m et 0,80 m, pour une hauteur ne dépassant pas 0,40 m. Ils n'ont pas livré de mobilier. Le centre de l'aménagement est occupé par la sépulture 17. L'enclos 19 est localisé au nord de l'enclos 16. Il s'agit d'un aménagement incomplet très arasé. Probablement rectangulaire à l'origine, il mesure 3,64 m de large pour une longueur conservée sur seulement 2,92 m. La largeur des fossés varie entre 0,20 et 0,26 m pour une profondeur maximale de 0,04 m. La sépulture 20 occupe le centre de l'enclos. L'enclos 30 affiche une forme carrée à bords droits (sauf l'angle sud-ouest, qui est arrondi) avec des côtés mesurant 4,74 m pour une surface enclose de 22,50 m². Les fossés affichent une largeur comprise entre 0,28 m et 0,60 pour une profondeur conservée de seulement 0,10 m à 0,22 m. Le comblement a fourni deux fragments de céramique de facture protohistorique. La structure 40 est très arasée. Elle est de plan rectangulaire 3,80 m de long pour 3,17 m de large, soit une surface d'un peu plus de 12 m². Ses fossés présentent une largeur variant entre 0,35 m et 0,60 m, pour une profondeur conservée de l'ordre de 0,10 m. Aucun mobilier n'a été rencontré. L'enclos 51 se situe à moins de deux mètres au sud de l'enclos 53. Orienté nord-est/sud-ouest, il s'organise sur un plan quasi carré de 4,72 m de long sur 4,51 m de large. Le fossé a une largeur variant entre 0,30 m et 0,55 m pour une profondeur comprise entre 0,10 m et 0,18 m. Le profil est similaire à ceux observés jusqu'à présent. De probables négatifs de poteau ont été observés dans son comblement. Aucun mobilier n'a été décelé. L'enclos 53 se trouve à l'extrémité orientale de la zone fouillée. De forme carrée, il mesure 4,40 m de côté soit un peu plus de 19 m² de surface. Ses fossés affichent une largeur comprise entre 0,30 m et 0,80 m pour une profondeur variant entre 0,15 m et 0,30 m. Les traces d'une possible palissade ont été repérées près du fond, avec la présence de quelques nodules de calcaire pouvant correspondre à des négatifs de poteau. Au centre se trouve la sépulture 54.

Le mobilier

Le mobilier attribué à cette phase provient de quatre sépultures. Il s'agit essentiellement de matériel en métal. Le fait 28 a livré trois éléments en fer indéterminés, la sépulture 35 une fibule en fer et quelques tessons de céramique, la structure 46 une fibule en fer et la sépulture 54 une fibule en fer dont la datation permet assurément de placer ce fait à La Tène A/C.

Synthèse

Les deux opérations archéologiques réalisées à Courtempierre, « *Les Genièvres* », ont permis d'analyser une zone funéraire regroupant vingt-cinq sépultures et au sein de laquelle des défunts y ont été installés entre La Tène A/B et La Tène C1. L'élément fondateur n'est pas perceptible en tant que tel, mais les sépultures les plus anciennes sont regroupées dans le quart sud-est de la zone fouillée. Aucun schéma préférentiel ne semble qualifier l'implantation des tombes postérieures, puisqu'elles se répartissent de façon homogène sur toute la surface de la zone funéraire. Si ce ne sont les regroupements des tombes 31 et 32 et des tombes 41, 42 et 43, aucune organisation particulière ne semble déterminer l'installation des sépultures, qui paraissent relativement isolées les unes par rapport aux autres et ainsi révéler une densité

d'occupation faible. Les enclos, qu'ils possèdent ou non une sépulture centrale, semblent quant à eux recouvrir un rôle dans la gestion de l'espace. En effet, aucune sépulture, mis à part les faits 11, 14 et 29, n'est implantée au-delà de ces aménagements. Vingt-et-une tombes ont livré du mobilier, ce qui a permis de les classer en quatre catégories : trois sépultures de guerriers (lance, épée, bouclier), six sépultures à parure vestimentaire (torque, bracelet, anneaux et perles en pâte de verre, fibules en bronze), les sépultures contenant une ou plusieurs fibules en fer et

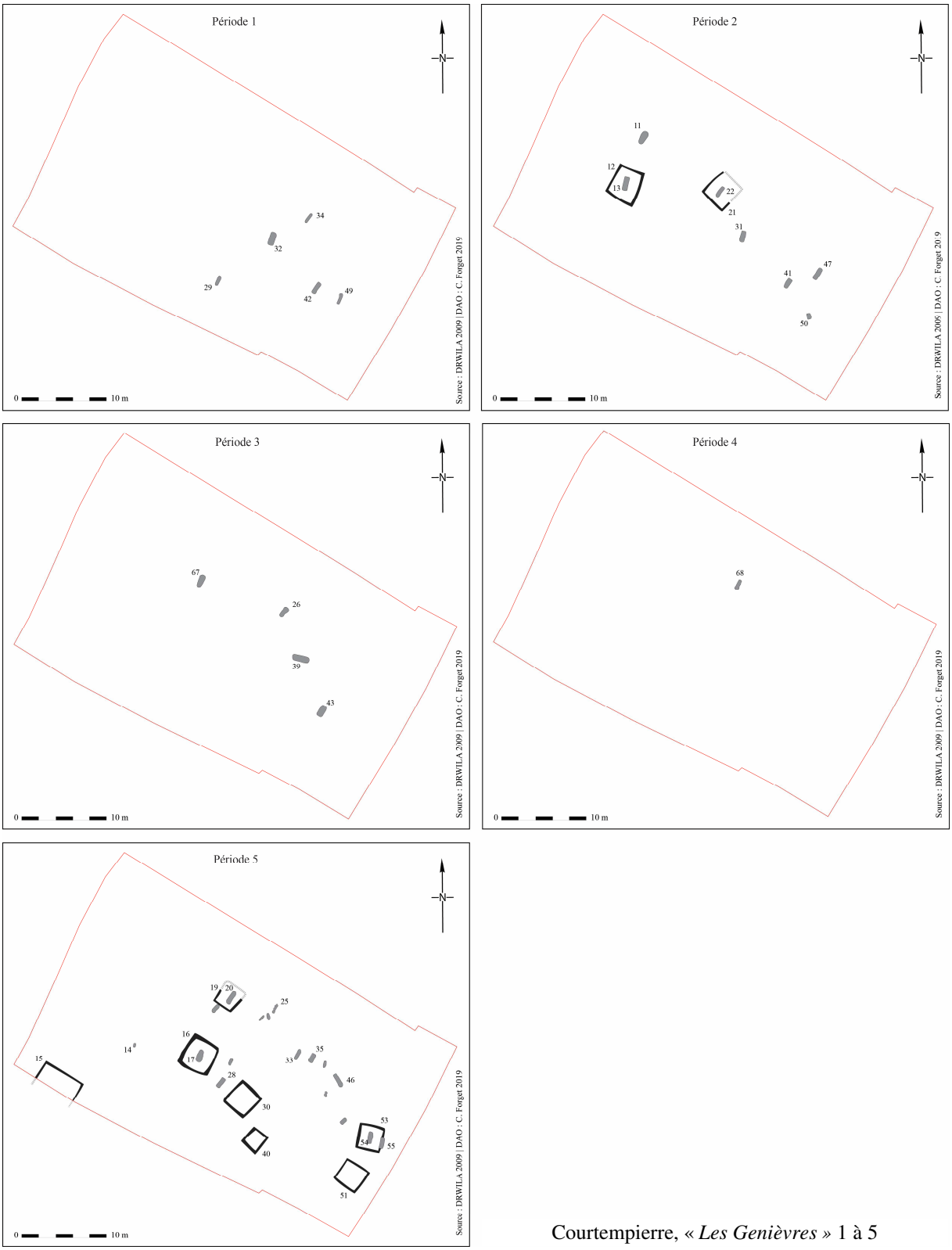

Courtempierre, « *Les Genièvres* » 1 à 5

celles ne contenant aucun objet métallique. La représentation des squelettes des défunts est très mauvaise puisque plus de la moitié est conservée à hauteur de moins d'un quart, tandis que le reste du corpus est conservé selon un taux compris entre un quart et la moitié. La conservation des ossements est elle-même très médiocre puisque la grande majorité est fragmentée. De fait, la détermination du sexe des sujets s'est avérée compliquée et seulement possible dans deux cas. La qualification de l'âge au décès a elle aussi souffert de l'état de conservation médiocre des squelettes. Le peu de restes déterminants disponible a tout de même permis d'établir que la population inhumée était adulte, bien que certaines fosses complètement vides aient pu accueillir des immatures en raison de leurs dimensions plus modestes. La forte quantité de structures seulement datées de la période laténienne au sens large (seize sépultures et six enclos) ne permet que difficilement d'établir un schéma d'implantation chronologique efficace, bien qu'il soit quasiment assuré que ces structures appartiennent à l'une ou l'autre des phases d'occupation laténiennes mises en évidence. Leur répartition spatiale, le mobilier pour celles qui en ont fourni, leurs dimensions, leur forme, ni leur orientation ne permettent pas de trancher. Très peu de recoupements sont visibles, et d'autre part, les tombes semblent regroupées de manière volontaire au sein d'un espace relativement restreint, mais occupé de manière lâche (vingt-cinq tombes sur une superficie de 2 645 m²). Les limites de l'espace à vocation funéraire ne sont pas connues avec exactitude. Le diagnostic et la fouille ont montré qu'elle ne se poursuivait pas vers le nord-ouest et le nord-est. La limite sud-ouest pourrait être constituée par les enclos 51 et 53, car aucune sépulture n'est apparue au-delà lors du diagnostic, mais aucun élément ne permet de confirmer cette hypothèse. Enfin, la limite sud-ouest prête à questionnement. Aucune sépulture n'est implantée au-delà des enclos 12 et 16, mais a contrario, l'enclos 15 est implanté en partie hors emprise, ce qui signalerait peut-être la continuité de la zone funéraire dans cette direction. Aucun vestige ne permet d'affirmer que l'espace était délimité de manière physique. Il s'agissait vraisemblablement d'un espace funéraire ouvert sans contrainte périphérique.

COMMUNE DE COURTENAY

45-115-01
COURTENAY, « LES QUATRE CROIX »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Quatre Croix	Commune : Courtenay
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 115 001 AH
X : 654 507 m	Diagnostic (2001)
Y : 2 337 805 m	Fouille préventive (2009)
	Surface totale décapée : 8 323 m²

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT B1	Espace funéraire
Période 2 : LT B1b/B2	Espace funéraire
Période 3 : LT B2	Espace funéraire
Période 4 : LT C1	Espace funéraire
Période 5 : LT	Espace funéraire

Bibliographie :

CREUSILLET & DELOZE 2001 ; FRÉNÉE & MILLET 2009

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Les Quatre Croix* » a été découvert lors d'un diagnostic en 2001 puis resondé en 2009 à travers une fouille préventive. Un espace funéraire de La Tène moyenne a ainsi pu être identifié. Un minimum de quatre phases de fréquentation a pu être déterminé par les fouilleurs.

Période 1 (La Tène B1) : une zone funéraire

Les vestiges

Six sépultures (St. 10, 38, 53, 101, 107 et 139) ont pu être datées de cette période. Les creusements se concentrent dans la partie centrale de la zone décapée. Aucune n'a livré de restes humains. Les faits 38 et 101 ont montré des traces d'un coffre ou d'un support de type planche

au fond pour le premier, et une empreinte rectangulaire en matière périssable pour le second. Elles ont toutes livré du mobilier permettant de les attribuer à la période de La Tène B1.

Le mobilier

La structure la plus ancienne est St. 139. Elle a livré une fibule et un bracelet en bronze permettant de dater la sépulture de La Tène A/B1. Deux perles en verre complètent le mobilier trouvé au sein du creusement. Le reste des sépultures contient du mobilier métallique daté uniformément de La Tène B1 ainsi que du mobilier en verre. Les objets mis au jour sont les suivants : un torque à tampon en bronze et un bracelet en pâte de verre (St. 10), une épée dans un fourreau à bouterolle en pointe et ajourée, trois anneaux de suspension en fer et un fer de lance (St. 38), une épée, un fragment de bronze et deux anneaux de suspension (St. 53), une épée dans un fourreau à bouterolle en pointe et ajourée, trois anneaux de suspension en fer, un fer et un talon de lance (St. 101), une épée dans un fourreau à bouterolle en pointe et ajourée ainsi qu'un anneau de suspension en fer (St. 107).

Période 2 (La Tène B1b/B2) : une zone funéraire

Les vestiges

Seules deux sépultures (St. 51 et 105) ont pu être rattachées à cette phase d'occupation. Elles se trouvent dans la zone centrale de la fouille. Elles n'ont pas livré de restes humains. Du mobilier métallique trouvé au sein de leur comblement a permis de les dater de la transition entre La Tène B1b et le début de La Tène B2.

Le mobilier

Le mobilier se compose essentiellement d'éléments métalliques. Quelques éléments en verre et en lignite ou sapropélite complètent le corpus issu de ces deux faits. Le mobilier prélevé au sein du fait 51 se compose de six fibules dont trois exemplaires en bronze de type « *Dux* » ou « *Duchcov* » et deux en bronze de type « *Münsingen* », de deux torques en bronze, de deux bracelets en bronze, d'une perle en verre bleu et de deux objets indéterminés. Celui provenant de St. 105 est constitué d'un bracelet en bronze, trois fibules en bronze de type « *Dux* » ou « *Duchcov* », d'un torque en bronze, d'un bracelet en pâte de verre et de deux anneaux en lignite ou sapropélite. La datation retenue pour les deux structures est La Tène B1b/B2. Il est possible que le second fait soit légèrement plus tardif que le premier.

Période 3 (La Tène B2) : une zone funéraire

Les vestiges

Onze sépultures (St. 40, 47, 103, 108, 116, 123, 128, 145, 147, 150 et 173) ont été regroupées au sein de cette phase. Parmi ces creusements, seul St. 40 a livré des restes humains brûlés, vestiges d'une crémation. Les structures 116, 123 et 147 ont montré des traces d'un

coffre en bois, partiellement conservé dans le cas du fait 116. Les sépultures ont toutes livré du mobilier de La Tène B2.

Le mobilier

Le mobilier issu de la fouille de ces sépultures se compose majoritairement d'éléments métalliques, et de quelques objets en verre. Les éléments mis au jour sont les suivants : une épée, un talon de lance et une fibule (?) (St. 40), une fibule en fer en forme d'archet de violon et un anneau en fer (St. 47), deux fibules en fer en oméga, un anneau en fer, une pièce en fer indéterminée (St. 103), une fibule en fer à arc symétrique et pied libre allongé (St. 108), deux épées dans un fourreau à bouterolle en pointe et ajourée, un anneau en pâte de verre, deux fers de lance, un talon de lance, un anneau en fer, une fibule en fer à arc symétrique et pied libre allongé et deux objets en fer indéterminés (St. 116), une fibule en fer (St. 123), une fibule en fer à arc symétrique et pied libre allongé ainsi que dix anneaux en verre qui étaient probablement cousus sur une bande de tissu (St. 128), une perle en verre, une fibule en fer à arc symétrique et pied libre allongé (St. 145), une fibule en fer (St. 147), une fibule, une attache de ceinture, trois anneaux en pâte de verre et deux bracelets en lignite (St. 150), une épée dans un fourreau à bouterolle en pointe et ajourée, quatre anneaux de suspension en fer, un fer de lance, un probable talon de lance, une fibule en fer de type « *Dux* » ou « *Duchcov* » et un umbo bivalve indéterminé (St. 173). L'ensemble correspond à des éléments déjà observés pour la période de La Tène B2.

Périodes 4 (La Tène C1) : une zone funéraire

Les vestiges

Douze sépultures participent à la quatrième phase du site. La moitié (St. 115, 117, 118, 130, 133 et 162) a été datée de La Tène B2 ou C1 et a été insérée dans cette période par les archéologues. L'autre moitié (St. 54, 58, 102, 156, 163 et 167) s'inscrit au sein de La Tène C1. Ces structures paraissent donc légèrement postérieures à celles du premier groupe. Les sépultures mesurent entre 0,95 m et 2,91 m de long, entre 0,45 m et 1,10 m de large pour une profondeur oscillant entre 0,08 m et 0,31 m. Le fait 118 contenait vraisemblablement un coffre en bois, tandis que St. 163 présente des traces d'une couverture en matériaux périssables. Le fait 162 a quant à lui livré des restes d'un tronc d'arbre évidé faisant office de coffre.

Le mobilier

Les faits du premier groupe ont livré du matériel uniquement métallique. Il s'agit des objets suivants : quatre fibules dont une en fer à arc symétrique et pied libre court, une tige en fer, cinq maillons de chaîne de ceinture en fer (St. 115), une épée dans un fourreau à bouterolle circulaire ajourée, une portion de chaîne en fer à maillons à une torsion, un umbo bivalve avec couvre-spina et un orle de bouclier, une fibule en fer en archet de violon et pied libre (St. 117), une épée dans un fourreau à bouterolle circulaire ajourée avec son attache, trois anneaux de suspension en fer, une fibule en fer en archet de violon et pied libre (St. 118), une épée dans un

fourreau à bouterolle circulaire ajourée, un fer de lance, deux fibules en fer en archet de violon et pied libre, une portion de chaîne en fer à maillons à une torsion (St. 130), un umbo bivalve avec couvre-spina et un orle de bouclier, une fibule en fer (St. 133), trois fibules dont une en fer en archet de violon et pied allongé et une fibule indéterminée en fer (St. 162).

Les structures du second groupe contenaient elles aussi exclusivement du mobilier métallique : une épée dans un fourreau à bouterolle en pointe à faibles ajours, deux anneaux de suspension en fer, deux anneaux de suspension en bronze, une fibule en fer de type « *Dux* » (St. 54), une fibule en fer à pied accroché sur l'arc (St. 58), une fibule en fer à pied accroché sur l'arc (St. 102), un umbo monocoque à ailettes rectangulaires et un orle de bouclier, une fibule en fer en archet de violon et pied allongé, une fibule en fer à pied accroché sur l'arc, une épée dans un fourreau à bouterolle massive, un fer et un talon de lance, un élément de chaîne à maillons à double torsion de type « *Ceretolo* » (St. 156), deux fibules (St. 163), une épée dans un fourreau à bouterolle massive un fer, un talon de lance, une fibule en fer à corps en oméga, une fibule en fer à pied accroché sur l'arc, un umbo monocoque à ailettes rectangulaires et un orle de bouclier et deux éléments d'une chaîne de suspension à échelle (St. 167).

Périodes 5 (La Tène) : une zone funéraire

Les vestiges rassemblés au sein de cette phase se composent de sépultures et d'enclos.

Les vestiges

Trois sépultures (St. 50, 121 et 125) ont livré du mobilier attribuable à La Tène au sens large. Il est fort probable qu'elles appartiennent à l'une ou l'autre des phases d'occupation laténiennes évoquées plus haut. Vingt-six autres creusements dont la datation n'a pas pu être précisée sont susceptibles d'avoir été aménagés à La Tène, et là encore de participer à l'une des périodes décrites ci-dessus. Au sein des faits 119, 120, 121, 122 et 157, des traces organiques suggèrent la présence d'un coffre en matériaux périssables. La sépulture 159 a quant à elle livré des restes d'un tronc d'arbre évidé.

Deux enclos visiblement incomplets en raison d'une érosion prononcée ont été mis au jour, l'un à l'ouest du groupe de sépultures (St. 135), l'autre au nord-est de ces dernières (St. 201). L'enclos 201 est orienté selon un axe nord-ouest/sud-est. Seul le côté nord a été discerné. Le départ des côtés ouest et est depuis la portion nord est visible, après avoir effectué un angle arrondi. La restitution des côtés non complets permet de voir un enclos de 7,50 m de côté, soit une surface de 56,25 m². La largeur des fossés varie entre 0,12 m et 0,48 m, tandis que sa profondeur ne dépasse pas 0,10 m. Aucune tombe n'est associée à cet enclos. L'enclos 135 est installé selon la même orientation. Il est recoupé dans son côté oriental par la sépulture 134 qui n'a pas livré de mobilier. Là encore, seul le côté nord est complet. Au total, la longueur du fossé est de 12,8 m. En restituant le reste des fossés et en se basant sur la longueur du seul côté connu dans son intégralité (côté nord : 7,30 m de long), la surface de l'enclos serait de 53,30 m². La largeur des creusements est en moyenne de 0,20 m pour des profondeurs inférieures à 0,10 m.

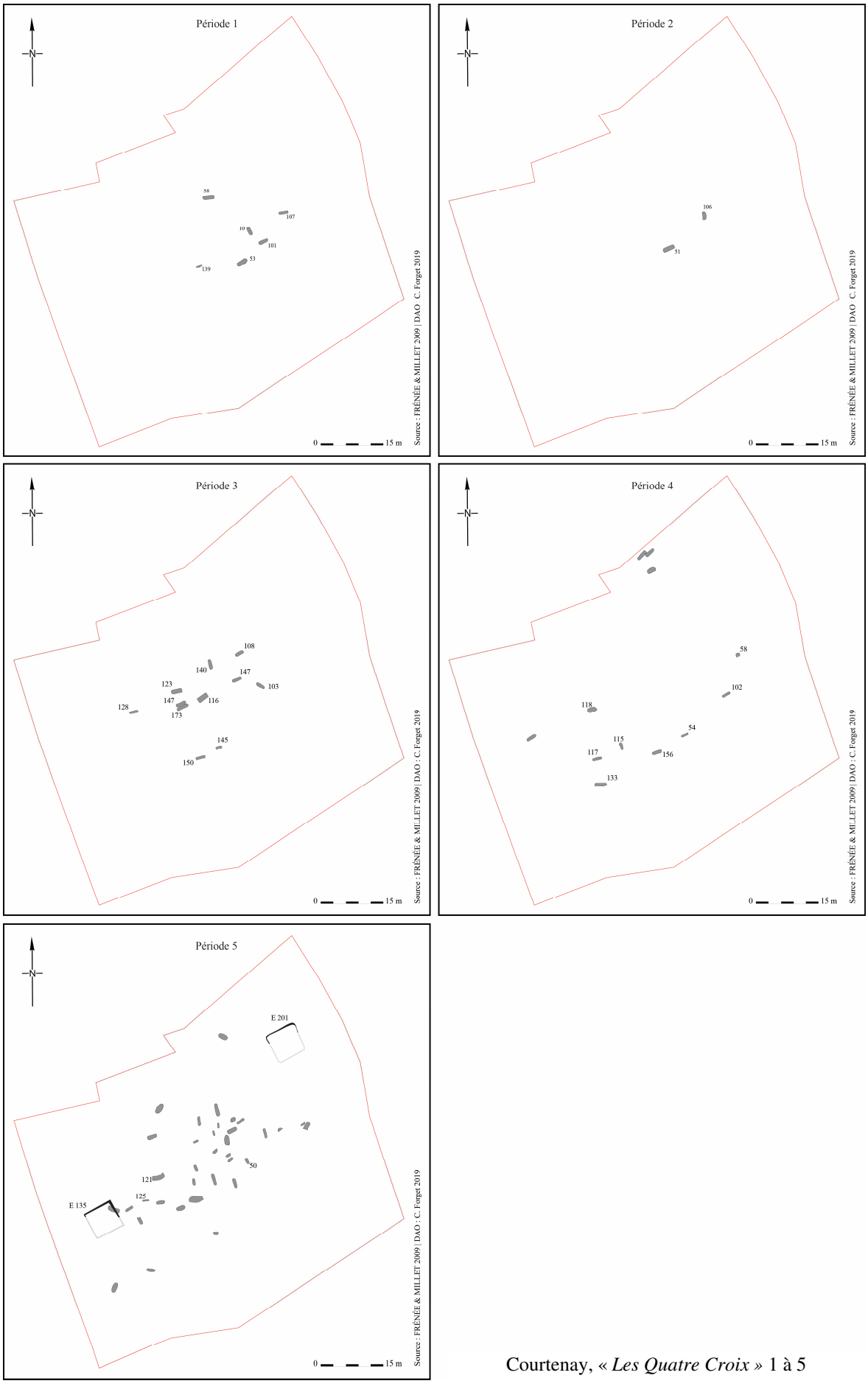

Courtenay, « *Les Quatre Croix* » 1 à 5

Le mobilier

Le matériel découvert au sein des creusements se compose essentiellement de productions métalliques, auxquelles peuvent être ajoutés quelques objets en pâte de verre et en ambre. Le fait 157 est le seul de tout le site à avoir livré de la céramique. Les trois sépultures laténiennes ont livré une fibule, un anneau en fer, deux anneaux en pâte de verre (St. 50), une bague en bronze et un fragment de fer indéterminé (St. 121) ainsi que quatre perles en ambre (St. 125).

Parmi les faits de datation indéterminée, dix ont livré du mobilier. Les éléments se répartissent de la manière suivante : une fibule en fer (St. 9), trois fragments métalliques pouvant correspondre à une fibule (St. 41), une fibule (St. 43), une fibule en fer (St. 109), deux perles en pâte de verre bleue et trois perles en ambre (St. 120), une fibule en fer et un objet en fer indéterminé (St. 122), une fibule (St. 129), un anneau en pâte de verre (St. 144), une fibule (St. 157) et une fibule en fer (St. 159). En général, les fibules ne présentaient pas un état de conservation autorisant une datation précise.

Synthèse

Les deux opérations archéologiques menées à Courtenay, « *Les Quatre Croix* », ont permis d'étudier un espace funéraire utilisé de manière continue entre La Tène B1 et La Tène C1. L'acte de fondation du site réside sans doute dans le creusement de la sépulture 139, dont la datation (La Tène A/B1) semble légèrement antérieure à celle émise pour les sépultures de la première phase d'occupation (La Tène B1). En tout cas, le noyau de l'occupation se trouve dans la zone centrale de la surface décapée. L'espace circonscrit par ces six sépultures en accueille deux nouvelles à La Tène B1b/B2. À La Tène B2, onze sépultures sont installées dans le même espace, mais aussi à ses marges occidentale et méridionale. Enfin, douze autres sépultures sont implantées à La Tène C1. Ces dernières s'organisent en demi-arc de cercle autour du groupe initial, d'est en ouest en passant par le sud. Un nouveau groupe de sépultures est installé à une dizaine de mètres au nord du noyau de tombes, à la limite septentrionale de la zone de fouille. Enfin, trente-cinq sépultures ainsi que deux petits enclos quadrangulaires finissent de compléter cette zone à caractère funéraire. Parmi elles, trois ont pu être datées de La Tène au sens large, alors que le reste n'a pas pu bénéficier d'une datation. En l'état actuel des connaissances, même s'il paraît très probable qu'elles appartiennent à l'une ou l'autre des phases laténiennes énoncées plus haut, aucun indice ne permet d'en savoir plus sur leur attribution chronologique. Leur répartition spatiale, le mobilier pour celles qui en ont fourni, leurs dimensions, leur forme, ni leur orientation ne permettent pas de trancher. Aucune tombe ne se recoupe, et d'autre part, ces dernières semblent regroupées de manière volontaire au sein d'un espace relativement restreint au vu du nombre de sépultures concernées (soixante-trois tombes sur une superficie de 5 523 m²). Le fait marquant de cette occupation réside dans l'absence de restes humains. Le mode de dépôt privilégié semble être l'inhumation, mais la présence d'une crémation est notable. Quarante tombes ont livré du mobilier, permettant de les classer en quatre catégories : quatorze sépultures contenant de l'armement (lance, épée, bouclier), neuf à parures (torque, bracelet, anneaux et perles en pâte de verre, fibules en bronze), celles avec une ou plusieurs fibules en fer et celles qui sont vides de tout objet métallique.

L'absence d'ossements et la présence de mobilier, même discriminant dans plusieurs cas, ne permettent que difficilement d'effectuer une répartition des tombes par sexe, catégorie d'âge ou catégorie sociale. Quoi qu'il en soit, la majeure partie de cette zone funéraire semble connue, dans la mesure où aucune tombe n'a été recoupée par les tranchées de diagnostic situées à l'est, à l'ouest et au sud de l'aire décapée. La limite nord prête à discussion, en raison du petit groupe de sépultures pouvant correspondre à une extension de la zone funéraire dans cette direction. Aucun vestige ne permet d'affirmer que l'espace était délimité de manière physique. Il s'agissait vraisemblablement d'un espace funéraire ouvert sans contrainte périphérique.

COMMUNE DE CROTTES-EN-PITHIVERAIS

45-118-01/26
CROTTES-EN-PITHIVERAIS, « LE CHÊNE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Chêne	Commune : Crottes-en-Pithiverais
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 118 005 AH
X : 580 198 m	Diagnostic (2005-06)
Y : 2 344 163 m	Surface totale décapée : 42 915 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT A/B1	Établissement rural de rang C1
Bibliographie :	
CAYOL 2006 ; GUIOT 2015e	

Présentation du site

Le site de Crottes-en-Pithiverais, « *Le Chêne* » est représentée par une occupation prenant place au début de La Tène. La réalisation de 45 tranchées au sein des parcelles cadastrales 319 ZD 4 et 319 ZD 9 a révélé neuf silos, huit fosses et 20 trous de poteau, dont neuf forment une unité architecturale, le tout s'organisant en trois ensembles distincts. Le site se caractérise par l'absence d'activités humaines suite à l'installation de l'établissement laténien.

Période 1 (La Tène A/B1) : un établissement rural à vocation agricole

Au total, trois groupes de structures ont été repérés, au sein des tranchées 48, 4 et 44. La tranchée 48 a été élargie pour former une fenêtre de fouille de 330 m². Quatorze structures y ont été repérées, à savoir quatre silos parmi lesquels trois ont pu être testés et 39 trous de poteau dont 37 ont été fouillés et parmi lesquels un bâtiment a été identifié.

Les vestiges

La plupart présente un profil très arasé, mais certains étaient encore conservés sur une vingtaine de centimètres. Leur remplissage est homogène. Trois d'entre eux ont fourni des fragments de céramique, et un autre des os brûlés. Parmi cet ensemble de trous de poteau, six d'entre eux, organisés deux par deux (St. 44.5 et 44.22, St. 44.18 et 44.30 et St. 44.13 et 44.14), pourraient former un plan de bâtiment. Ces associations de trous de poteau peuvent être interprétées comme des tentatives de réparation de poteaux. L'absence de trous de poteau au sud-est de ce bâtiment présumé ne permet pas de reconstituer un plan de façon certaine. La fonction d'un tel ensemble est tout aussi difficile à envisager.

Douze trous de poteau forment une unité architecturale (B1) orientée nord-ouest/sud-est, de plan rectangulaire de 7 m de long sur 3 m de large pour une surface de 21 m². La structure 48.12 pourrait être le témoin d'une extension du bâtiment vers le nord. Seuls deux fragments de céramique ont été prélevés lors de la fouille de ce bâtiment. Ils ont été attribués à la période protohistorique, et par comparaison avec l'ensemble trouvé dans le silo 48.1, sont compatibles avec une datation calée à La Tène ancienne. Il s'agit certainement d'une annexe.

Les silos présentent un diamètre compris entre 1,40 m 2,90 m et une profondeur qui oscille entre 1,20 m et 1,50 m. Leur profil est tronconique, voire piriforme. Ils ont livré du mobilier varié : céramique, torchis, rejets de boucherie, pierres chauffées et éléments de parure. La céramique a permis de les dater de La Tène ancienne.

Le mobilier y est plus nombreux, et consiste en des fragments de céramique et des ossements. Le remplissage supérieur a fourni beaucoup de fragments de céramique et de rejets de boucherie suggérant une seconde utilisation du silo en tant que fosse dépotoir. Le mobilier issu de la structure a pu être daté de La Tène ancienne.

Le mobilier

Au total, six cent soixante-dix-huit tessons de céramique proviennent de la fouille des structures décrites ci-dessus, pour un NMI de 89. La majeure partie est confectionnée en pâte épaisse (environ 70 %) et le reste en pâte fine. Les formes identifiées sont les suivantes : deux jattes à bord festonné, un gobelet piriforme et un pot situliforme. Les décors sont impressionnés (au doigt et dans une moindre mesure au poinçon), incisés et peints. L'ensemble a pu être attribué à une période comprise entre La Tène A et La Tène B.

Le corpus faunique se compose de cent quatre-vingt-quatorze restes. Il se répartit de la sorte : 55,1 ovicaprinés, 26,3 % de grands mammifères indéterminés (dont dix fragments de côtes présentant des traces de découpe), 12,4 % de porc, 4,7 % de bœuf, 1 % de canidés (deux restes de canidés appartenant au même individu et provenant des silos 11.3 et 11.12, ce qui prouve qu'ils ont été comblés en même temps ; l'un des deux témoigne de traces de découpes) et 0,5 % de rongeurs, renvoyant à un fragment de crâne.

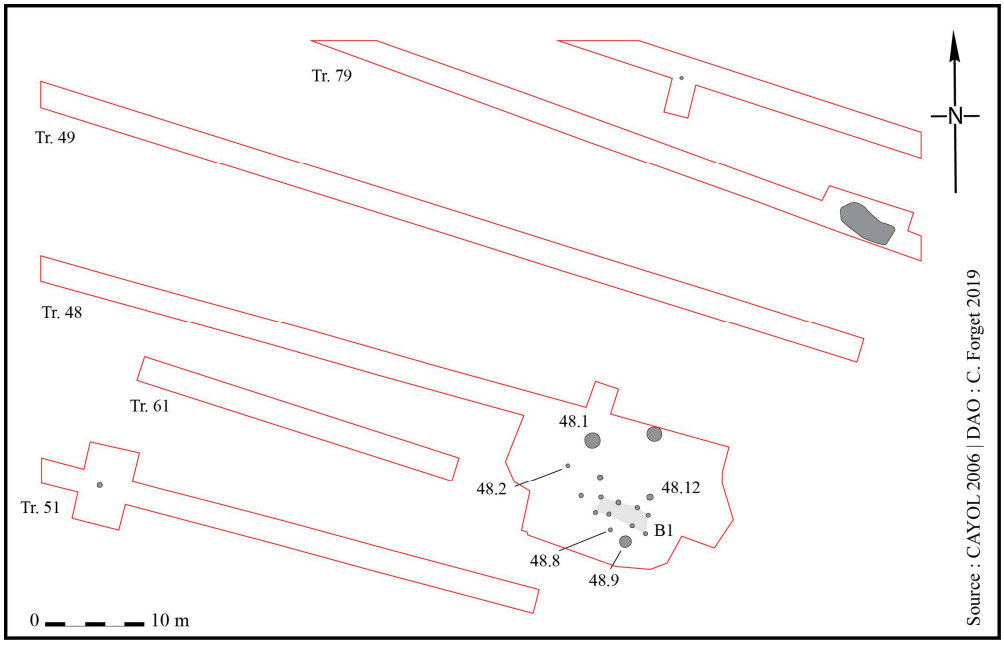

Crottes-en-Pithiverais, « *Le Chêne* »

Synthèse

Les vestiges découverts lors de cette opération semblent faire partie d'un établissement rural datant de La Tène A/B1, dont les témoins au sol consistent en des structures de stockage de type silo et des unités architecturales formant peut-être des bâtiments. Aucune habitation n'a été découverte de manière directe, mais la présence de bâtiments à proximité des batteries de silos laisse penser à des lieux de résidence ou à des activités pratiquées à une distance très proche. Ce constat est renforcé par la présence dans les silos de beaucoup de rejets anthropiques. L'occupation de l'espace (le site a été rencontré sur 11 ha) est très éclatée, mais il faut garder à l'esprit l'érosion manifeste qui caractérise le site, qui a très bien pu faire disparaître certaines structures. S'agit-il de plusieurs unités contemporaines, ou bien du déplacement de la même occupation sur une période plus ou moins longue ? Aucun aménagement de type enclos ou fossé parcellaire ne vient délimiter les différents ensembles rencontrés, ce qui ne permet pas de définir une chronologie précise des occupations rencontrées. Quoi qu'il en soit, le site se développait en aire ouverte. Il faut tout de même rester prudent, dans la mesure où les limites nord de l'occupation n'ont pas été rencontrées et sont sans doute présentes au-delà du décapage.

COMMUNE DE DADONVILLE

45-119-01
DADONVILLE, « DEVANT LE MURGER »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Devant le Murger	Commune : Dadonville
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 595 505 m	Prospection aérienne (2004)
Y : 23 500 311 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 0,9 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CONY 2017 ; DEVILLIERS 2004 ; GODEFROY 2015	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Devant le Murger* » a été observé lors des prospections aériennes de F. Tardif en 2004.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un système d'enclos accolés. L'enclos principal est un trapèze à fossés rectilignes de 0,3 ha. Son côté oriental est caractérisé en son milieu par une interruption signifiant l'accès à l'espace interne. L'enclos accolé est formé par des fossés rectilignes, voire légèrement curvilignes (côté nord). Le côté oriental n'est pas visible dans sa totalité. La partie non discernable pourrait présenter une entrée par interruption du fossé dans l'axe de celle de l'enclos principal. Le côté nord de l'enclos secondaire ne rejoint pas le côté nord de l'enclos principal. Son tracé se poursuit quasiment jusqu'à l'angle nord-ouest de l'enclos principal pour

former un couloir d'environ soixante-dix mètres de long. Il est possible qu'en fin de compte l'entrée de l'enclos secondaire se situe ici.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

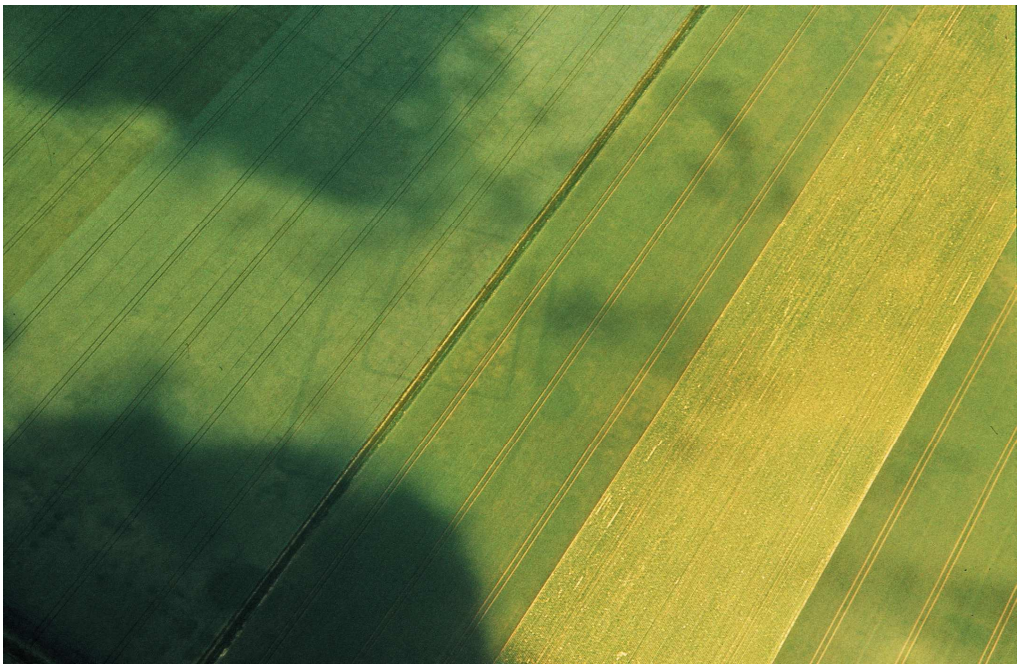

Dadonville, « *Devant le Murger* » (Cliché F. Tardif, 2004)

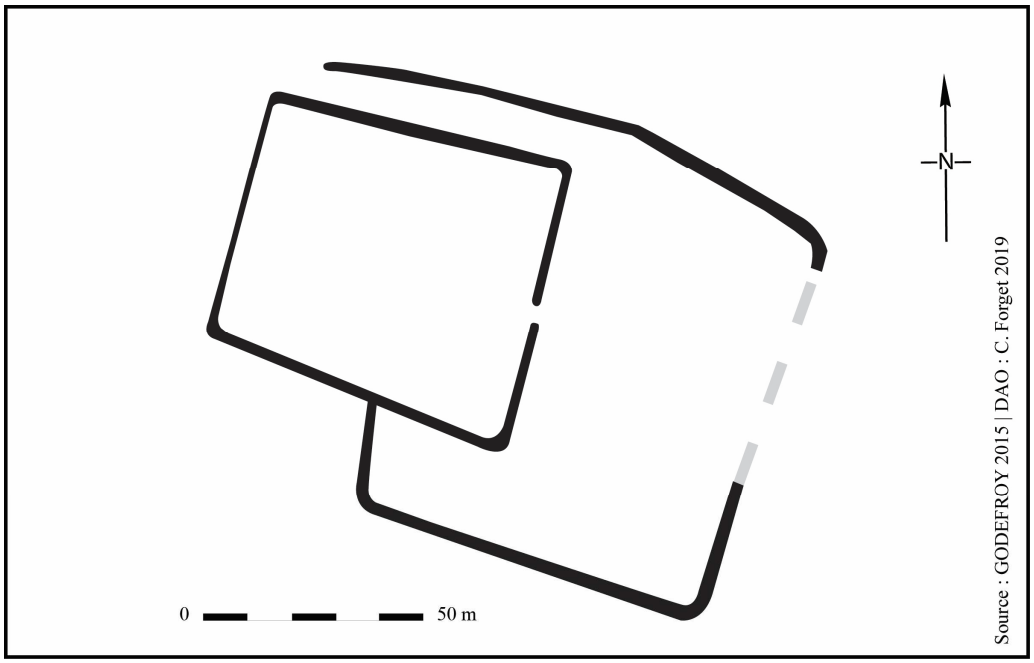

Dadonville, « *Devant le Murger* »

45-119-03
DADONVILLE, « LARRIS AUX LOUPS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Larris aux Loups	Commune : Dadonville
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 594 482 m	Prospection aérienne (2011)
Y : 2 348 686 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 0,7 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT ?	Espace funéraire
Période 2 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2011	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Larris aux Loups* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2011.

Période 1 (LT D ?) : une zone funéraire ?

L'enclos funéraire

L'enclos funéraire se trouve à une dizaine de mètres au nord de l'enclos trapézoïdal mentionné plus haut. Il s'étend sur une surface minimale de 62 m². L'ensemble de son tracé n'est visible sur aucune des photographies prises par le prospecteur. Une tache sombre visible sur le cliché est susceptible de matérialiser la présence d'une fosse, sans doute une sépulture. Le prospecteur date l'enclos funéraire de la période protohistorique. Il est plus que probable qu'il fonctionne avec l'enclos trapézoïdal.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

Période 2 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos quadrangulaire

Le site est un enclos trapézoïdal à fossés rectilignes dont la surface atteint 0,7 ha. Une entrée par interruption du fossé est visible au niveau du côté ouest de l'ensemble. Le prospecteur attribue le site à la période protohistorique.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Dadonville, « *Larris aux Loups* » (Cliché D. Chesnoy, 2011)

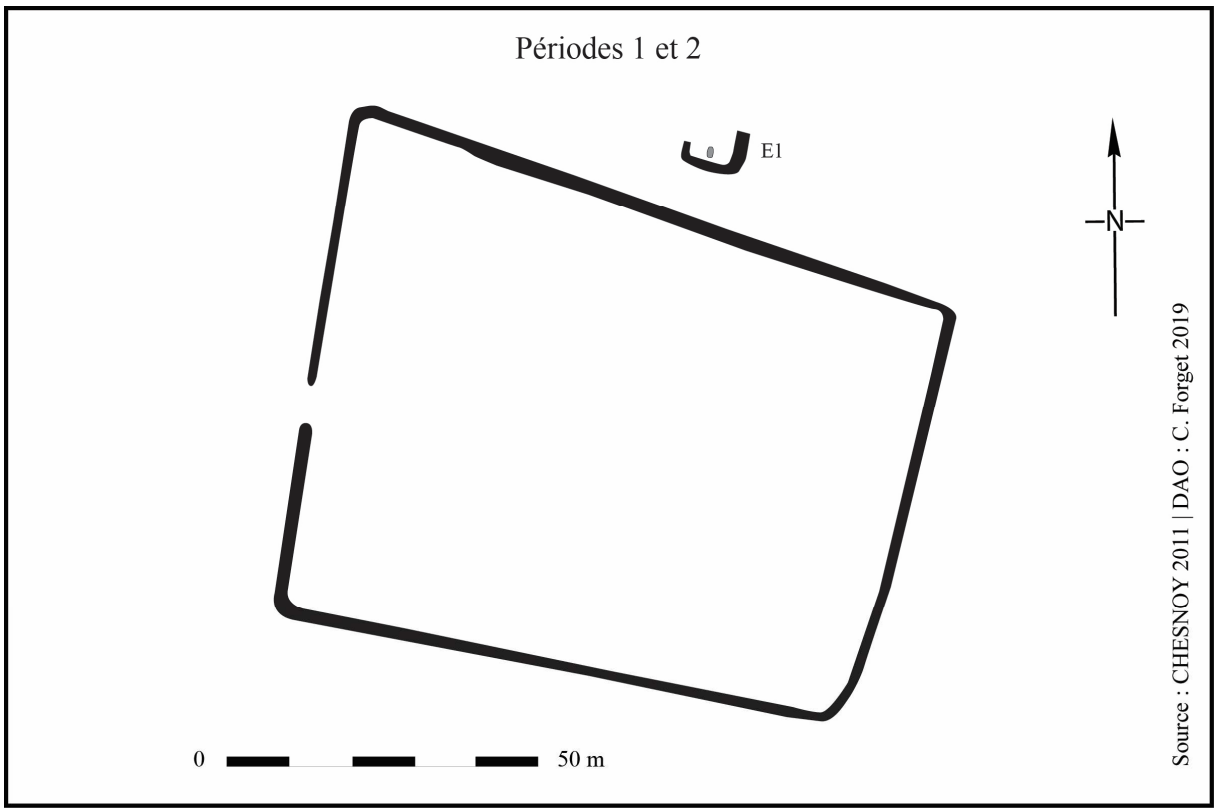

Dadonville, « *Larris aux Loups* »

45-119-04
DADONVILLE, « LE HAUT DES VIGNES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Haut des Vignes (Hameau de Denainvilliers)	Commune : Dadonville
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 119 012 AH
X : 592 950 m	Diagnostic (2003)
Y : 2 350 250 m	Fouille préventive (2005)
	Surface totale décapée : 69 000 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. D3/LT A	Établissement rural de rang C2
Bibliographie :	
BAKKAL-LAGARDE & PEYNE 2009 ; BAKKAL-LAGARDE *et al.* 2005 ; LANG, FRÉNÉE & IRRIBARRIA 2003	

Présentation du site

Le site du « *Le Haut des Vignes* » a fourni des témoins concernant une occupation rurale datable de la transition entre la fin du Hallstatt et le début de La Tène. Celle-ci a d'abord été observée en 2003 au moyen d'un diagnostic, suivi en 2005 d'une fouille qui a porté sur la partie sud de la zone diagnostiquée en 2003, la zone nord s'étant révélée négative. Les structures rencontrées se composent d'une grande quantité de silos, de quelques trous de poteau et de fosses. Bien que deux phases d'occupation aient été discernées, l'homogénéité de l'occupation et de la fonction des lieux sur toute la période concernée n'a pas nécessité de découpage chronologique au sein de cette notice.

Période 1 (Hallstatt D3/La Tène A) : un site rural à vocation agricole

Les vestiges se composent de fosses, dont une vingtaine de silos, des fosses de combustion, un bâtiment sur poteau et quelques trous de poteau ne formant aucun plan cohérent. Le seul plan auquel nous avons eu accès est schématique. Nous n'avons donc eu d'autre choix que de le reprendre pour cette notice.

Les vestiges

Les vingt silos présentent un diamètre compris entre 0,90 m et 2,80 m pour des profondeurs oscillant entre 0,60 m 2,40 m. Le profil des creusements est surtout tronconique, irrégulier, voire cylindrique et piriforme, mais un exemple de silo à profil discoïde et un autre en « bulbe » ont été identifiés. Leur comblement contenait généralement de la faune et de la céramique et parfois du torchis. La céramique prélevée renvoie au Hallstatt final ou à La Tène A. La découverte d'une fusaïole (St. 31), de fragments de creuset (St. 76) et d'une molette cuboïde en grès et d'un fragment de bracelet en lignite (St. 92) est notable.

Onze fosses ont été fouillées. Les faits 41, 49 et 10 ont fourni de la céramique attribuable au Hallstatt final. La fosse 135/136 a quant à elle livré des éléments attribuables au Hallstatt final IIb. Enfin, la structure 126 a été datée de La Tène A.

Le fait 23 mesure 1 m de diamètre pour 0,60 m de profondeur. Le comblement contenait de nombreux blocs de calcaire chauffés rassemblés au centre du creusement. La structure 58 mesure 1,50 m de diamètre et atteint 0,30 m de profondeur. Un fragment de hache polie y a été prélevé. La fosse 63 s'étend sur 1,20 m de diamètre et 0,50 m de profondeur. Les parois du creusement sont rubéfiées. Huit fragments de céramique y ont été trouvés. Le fait 108 mesure 0,80 m de diamètre et 0,75 m de hauteur. Sur le fond du creusement repose une couche de limon rubéfié. D'autre part, sous l'effet du feu, les parois se sont desquamées. Cinq tessons de céramique et cinq restes fauniques y ont été rencontrés.

Le bâtiment 1 est formé des faits 60, 61, 168 et 169. Il adopte un plan quadrangulaire de 2,50 m de côté, soit 5 m². Il n'a pas livré de mobilier. Il semble s'agir d'un grenier.

Les trous de poteau 56 et 57 sont situés à moins d'un mètre l'un de l'autre, mais n'ont pas pu être intégrés à un ensemble organisé, même s'il est très probable qu'ils aient fonctionné ensemble. Il en est de même pour les structures 100 et 101. Treize autres trous de poteau isolés ont été repérés.

Le mobilier

Au total, trois mille cinq cent quarante-six fragments de céramique correspondant à un NMI de 329 ont été étudiés. Le corpus se compose des éléments suivants : quarante-six jattes à bord rentrant, dont trois sont peintes à la barbotine et un autre exemplaire présente un bord festonné, vingt-neuf jattes à bord vertical dont certaines possèdent une lèvre digitée, voire incisée, deux jattes à bord vertical peintes, onze jattes à bord évasé dont trois modèles ont la lèvre digitée et trois autres la lèvre incisée, quatre jattes carénées, huit pots globulaires dont trois exemplaires affichent une lèvre digitée, dix pots à encolure resserrée parmi lesquels quatre ont une lèvre digitée et deux une lèvre incisée, neuf pots à bord vertical dont trois ont la lèvre digitée, deux pots situliformes, trente-huit gobelets peints à la barbotine avec comme motif récurent le triangle, mais aussi les lignes horizontales, diagonales, en treillis ainsi que les méandres et décors ondulés, onze gobelets à couverte externe rouge carmin, une bouteille et cinq vases à provisions dont un modèle affiche une lèvre digitée et un autre une lèvre incisée.

Les jattes à bord rentrant peintes et la grande quantité de gobelets peints à la barbotine permettent de placer les silos 7 et 118 à la période du Hallstatt final IIa. Les gobelets peints à la barbotine, les gobelets à couverte rouge externe, les pots globulaires, les jattes à bord rentrant et lèvre allongée et amincie avec un fond probablement ombiliqué renvoient à la période du Hallstatt final IIb. Les faits 5, 58, 59, 111, 123, 135 et 144 ont pu être attribués à cette phase d'occupation. Les jattes carénées proviennent uniquement des faits 121 et 126 et renvoient ici, en l'absence de productions peintes à la barbotine, de gobelets à couverte rouge carmin et l'apparition de productions en pâte claire, à La Tène A. Les structures 76, 108 et 132 ont été rapprochées de cette phase.

Le mobilier en terre cuite se compose de fragments de creusets ayant vraisemblablement servi à fondre un alliage à base de cuivre. Le silo 7 a par ailleurs livré une petite cuillère en céramique dont l'extrémité est légèrement orientée dans le sens inverse des aiguilles d'une montre par rapport à l'axe du manche. Il pourrait s'agir d'un ustensile pour gaucher. Le corpus faunique se compose de mille trois cent sept restes dont seulement trois cent soixante-cinq ont pu être déterminés. Le NMI met en scène vingt-sept ovicaprinés, vingt-deux bœufs, seize suidés, quatre chiens, trois cerfs et autant d'escargots, deux lièvres, un cheval, un mustélidé et un oiseau. Un grand nombre d'ossements présente des traces de découpe et indique donc qu'au moins une partie des animaux a été consommée. D'autre part, l'étude de l'âge à l'abattage indique que les sujets étaient jeunes au moment de leur décès, ce qui peut être interprété comme un éventuel signe d'aisance. La présence d'une mandibule de mustélidé perforée de manière tubulaire à sa base par l'emploi d'un foret métallique est notable.

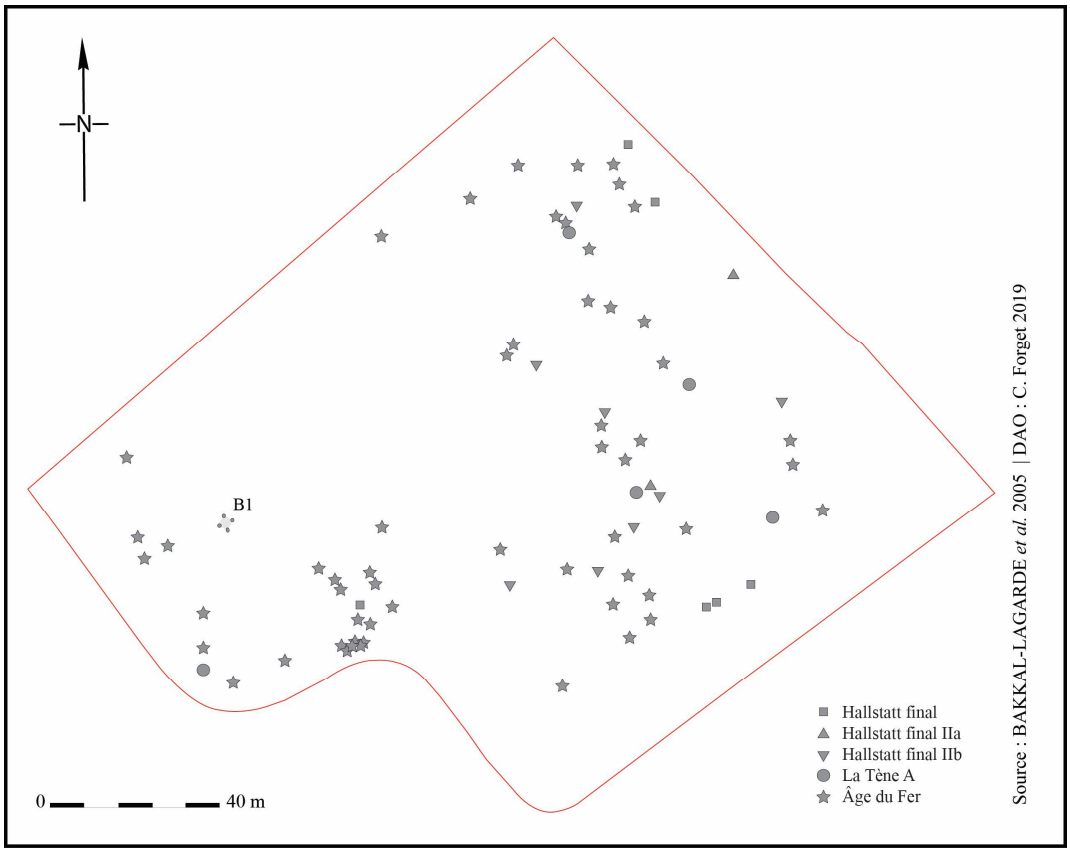

Dadonville, « *Le Haut des Vignes* »

Synthèse

L'occupation mise au jour à Dadonville, « *Le Haut des Vignes* » correspond à une fréquentation des lieux continue entre le Hallstatt D3 et La Tène A. Si la plupart des vestiges ont été datés de l'âge du Fer au sens large (et renvoient sans aucun doute à l'occupation principale du site), quelques faits ont pu être plus précisément datés et insérés au sein de la période allant du Hallstatt final D3 à La Tène A. Aucun hiatus ne semble caractériser le site qui semble utilisé pendant tout ce temps sans interruption visible. Les structures concernées sont des silos enterrés, des fosses et des trous de poteau parmi lesquels un bâtiment a pu être identifié. Les vestiges se concentrent sur une zone de 2,4 ha, mais le site semble se prolonger en direction de l'est et du sud. Le nombre important de silos couplé à l'absence de bâtiments résidentiels semblent être des indices en faveur d'une occupation principalement tournée vers les activités agricoles. Pour autant, la présence de fragments de creusets suggère une activité métallurgique à proximité de la zone sud-ouest tandis que la découverte de fusaïoles dans les comblements de plusieurs silos nous indique une autre activité, cette fois-ci tournée vers le travail textile. Le répertoire céramique se compose essentiellement de vases utilisés pour la préparation et la présentation des aliments. La forte présence de céramique peinte est insuffisante en elle-même pour pouvoir parler d'une population aristocratique sur le site. L'abondance de vases peints sur d'autres sites connus permet de relativiser la richesse de ce type de mobilier. L'importante quantité de vases de ce type ainsi que la découverte des fusaïoles permet de penser que l'habitat dont dépendait ce site devait se trouver à proximité.

45-119-05
DADONVILLE, « LES DIX SEPT CORNES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Dix Sept Cornes	Commune : Dadonville
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 593 499 m	Prospection aérienne (2011)
Y : 2 350 053 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 1,8 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2011	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Les Dix Sept Cornes* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2011.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un système d'enclos accolés à fossés rectilignes. L'enclos principal, de forme quadrangulaire s'étend sur une surface de 0,4 ha. Un fossé curviligne sépare l'espace interne en deux zones de taille très inégales. L'enclos secondaire n'est visible que partiellement. Il semble s'agir d'un trapèze dont le côté sud rejoint le côté oriental de l'enclos principal juste avant son angle sud-est. La surface minimum est d'un peu moins de 1,4 ha. Une entrée par interruption du fossé est visible au niveau du côté est de l'enclos secondaire. Au total, les enclos couvrent une surface d'environ 1,8 ha. Le prospecteur attribue l'ensemble à la période protohistorique.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Dadonville, « *Les Dix Sept Cornes* » (Cliché D. Chesnoy, 2011)

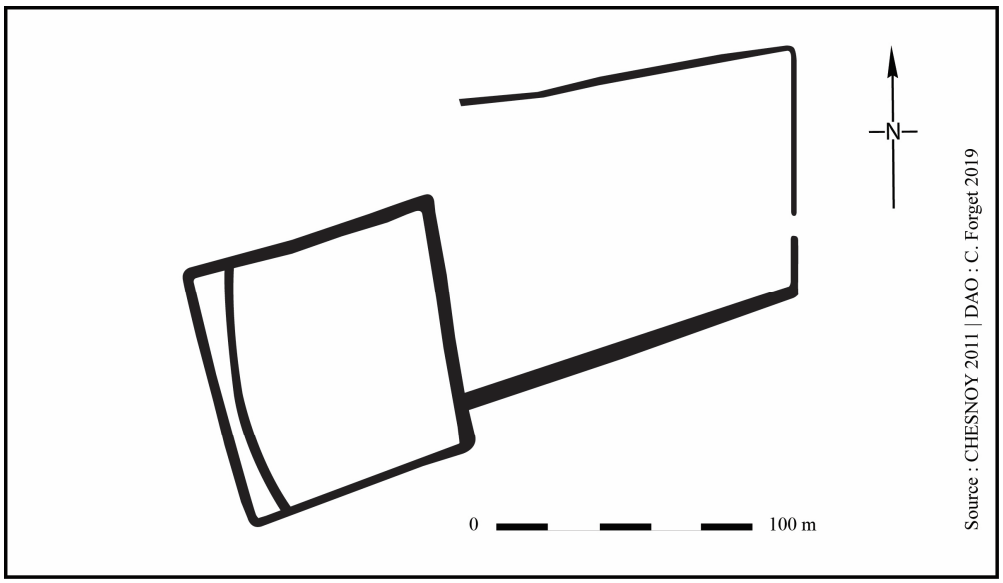

Dadonville, « *Les Dix Sept Cornes* »

45-119-06
DADONVILLE, « LES TRENTE-CINQ »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Trente-Cinq	Commune : Dadonville
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 592 220 m	Prospection aérienne (2013)
Y : 2 349 900 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 8,16 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2013	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Les Trente-Cinq* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2013.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est original dans sa forme. Il s'agit d'un ensemble fossoyé d'une surface minimum d'environ 8,1 ha pour lequel un minimum de deux phases d'utilisation est concevable. En l'absence de données sur la chronologie du site, l'ordre dans lequel elles vont être présentées n'est aucunement représentatif de leur succession dans le temps. Un état d'occupation du site est représenté par l'enclos polygonal à fossés mixtes situé à l'extrémité occidentale du site. Il mesure environ 1,9 ha et possède une entrée par interruption sur son côté est. Il est complété par un enclos trapézoïdal à fossés rectilignes d'un peu moins de 6,3 ha. Ce dernier est séparé en deux zones de taille inégale par un fossé de partition. Ce dernier, ainsi que le côté oriental de cet enclos, possèdent chacun un accès par interruption grossièrement placé dans l'axe de l'accès à l'enclos considéré comme principal. Le fossé sud de l'enclos secondaire

continue en direction de l'est où son tracé se perd. Un fossé dessinant un autre enclos ou une parcelle se développe au sud. Un autre état du site est représenté par un enclos quadrangulaire à larges fossés situé à cheval sur l'enclos polygonal. Ce dernier, très légèrement décalé par rapport à l'axe de l'état décrit plus haut occupe un espace de 0,66 ha. Un fossé tout aussi large scinde l'espace interne en deux zones de taille très inégale. Ce dernier possède une entrée par interruption qui ne se retrouve pas sur le côté oriental qui lui fait face. Il est difficile de savoir si cet enclos a fonctionné seul ou comme enclos principal de l'ensemble fossoyé décrit précédemment, dont le côté est de l'enclos polygonal paraît dans ce cas-là non contemporain. Les fossés de l'enclos secondaire qui se recoupent dans sa partie nord-est seraient soit une preuve du caractère emboîté des enclos de cette phase, ou tout simplement une reprise des fossés de l'état décrit en premier. En l'absence de données stratigraphiques et mobilières, il demeure impossible de trancher. Le prospecteur attribue le site à la période protohistorique.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Dadonville, « *Les Trente-Cinq* » (Cliché D. Chesnoy, 2013)

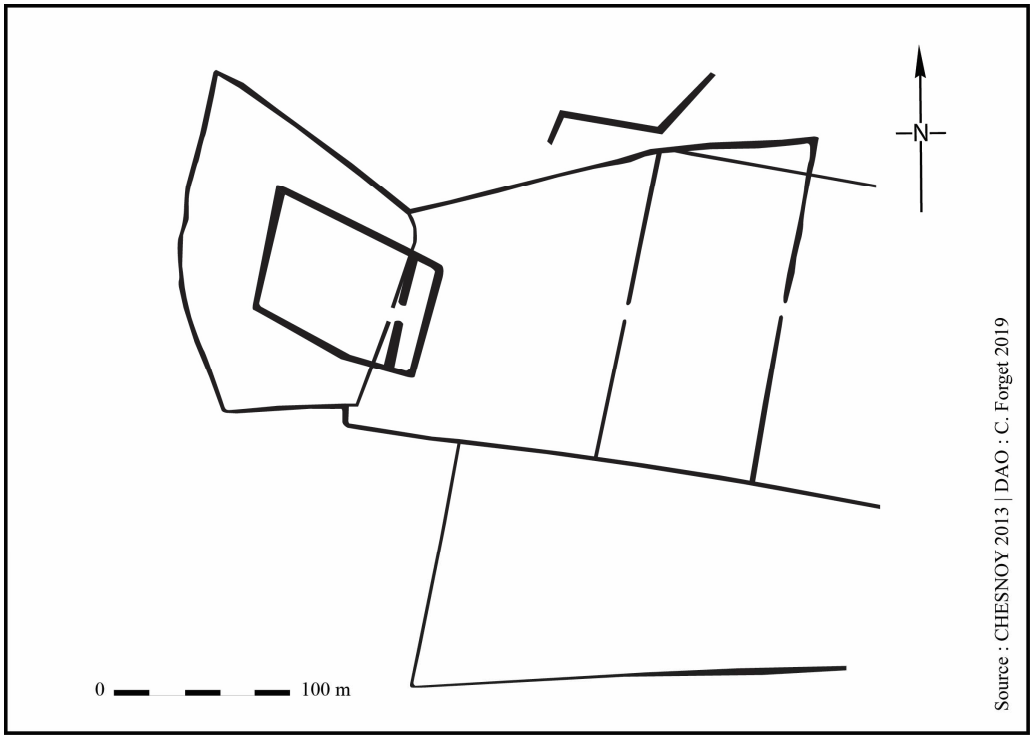

Dadonville, « *Les Trente-Cinq* » (Cliché D. Chesnoy, 2013)

45-119-07
DADONVILLE, « PETIT SECVAL »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Petit Secval	Commune : Dadonville
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 597 037 m	Prospection aérienne (2011)
Y : 2 350 269 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 1,7 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2011 ; CONY 2017	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Petit Secval* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2011.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est incomplet et progressivement détruit par l'exploitation d'une carrière. Il s'agit d'un système d'enclos emboîtés à fossés rectilignes d'une surface minimum de 1,7 ha. Seul l'angle sud de l'enclos principal est visible, ce qui ne permet pas d'en connaître la surface. Cependant, il s'étend sur un minimum de 0,1 ha. Aucune entrée n'est visible. L'enclos secondaire s'étend sur un minimum de 1,7 ha. Il adopte une forme certainement trapézoïdale et seule une partie de ses côtés sud-ouest et sud-est est connue. Deux angles permettent de déterminer la limite du site au sud, mais la continuité du fossé pourrait constituer un autre état du site au cours duquel il aurait été plus étendu. Il pourrait tout aussi bien s'agir d'un fossé parcellaire. Aucun accès n'est visible sur les clichés. Le prospecteur attribue le site à la période protohistorique.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Dadonville, « *Petit Secval* » (Cliché D. Chesnoy, 2011)

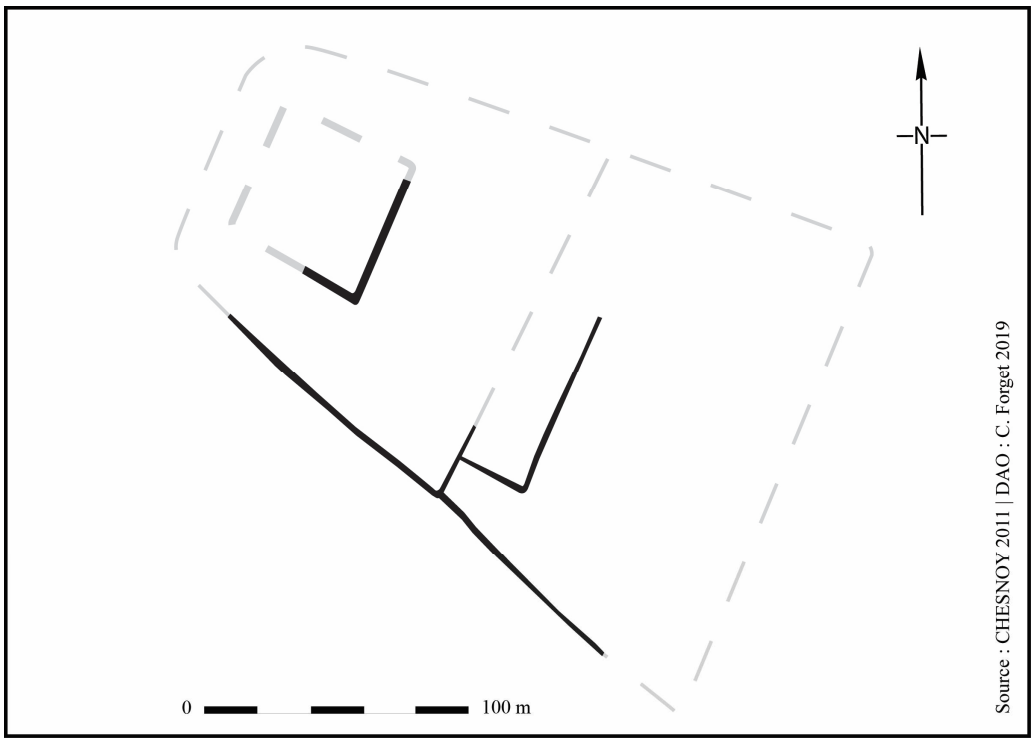

Dadonville, « *Petit Secval* »

COMMUNE DE DESMONT

45-124-01
DESMONT, « LES PARVILLES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Parvilles	Commune : Desmont
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 611 764 m	Prospection aérienne (1999, 2000, 2012)
Y : 2 359 753 m	Prospection pédestre (2001)
	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 0,9 ha

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0

Bibliographie :

DEVILLIERS 1999, 2000 ; GODEFROY 2015

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Petit Secval* » a été observé lors des prospections aériennes de la SARP entre 1999 et 2012 et prospecté au sol par la SARP en 2001.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un système d'enclos emboîtés à fossés rectilignes observé partiellement. L'enclos principal est de forme quadrangulaire et s'étend sur 0,16 ha. Un accès par interruption du fossé est visible sur son côté ouest. L'enclos secondaire délimite un espace minimum de 0,9 ha. De forme trapézoïdale, il présente une entrée par interruption du fossé sur son côté ouest qui se situe dans l'alignement de l'accès à l'enclos principal.

Le mobilier

Les prospections pédestres ont permis de prélever de la céramique de facture gauloise et gallo-romaine.

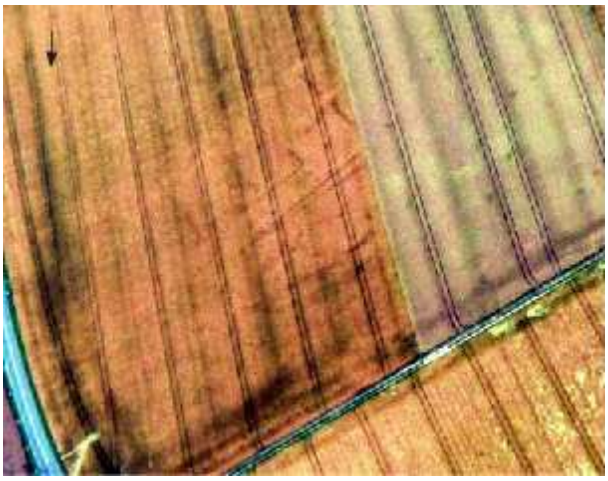

Desmont, « *Les Parvilles* » (Cliché F. Tardif *in* GODEFROY 2015)

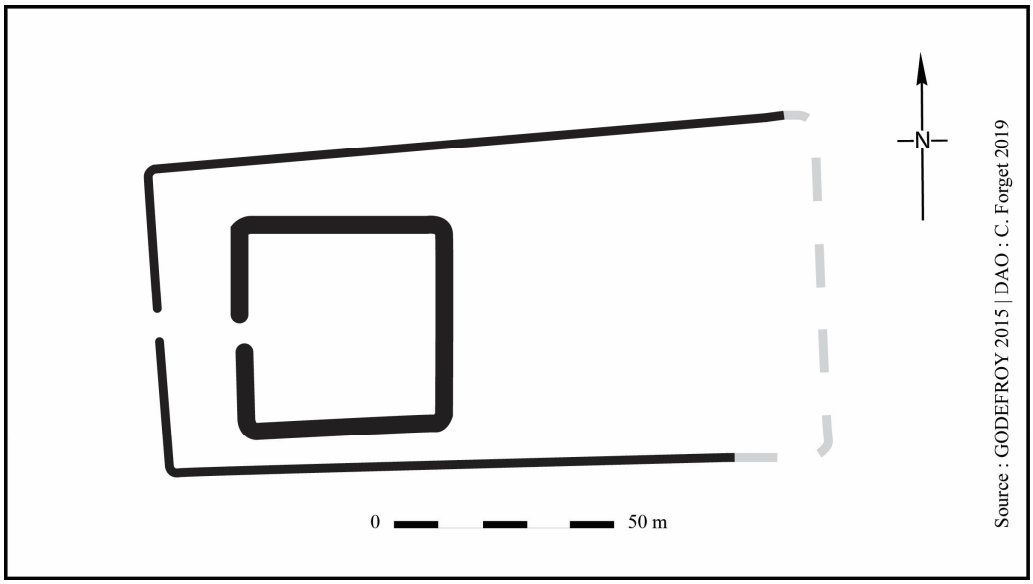

Desmont, « *Les Parvilles* »

COMMUNE DE DONNERY

45-126-01
DONNERY, « LE CLOS DES COCHARDIÈRES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Clos des Cochardières	Commune : Donnery
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 126 010 AH
X : 582 935 m	Diagnostic (2002)
Y : 2 323 553 m	Surface totale décapée : 2 260 m²

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT A	Établissement rural de rang C0
Période 2 : LT D/Aug. précoce	Établissement rural de rang C0

Bibliographie :

MUSCH 2002

Présentation du site

Le site de Donnery, « *Le Clos des Cochardières* » présente deux occupations, la première prenant place à La Tène A, et la seconde à la transition La Tène finale/Augustéen précoce. Les structures rencontrées sont des fossés et des fosses. La fonction du site est difficile à appréhender, qu'il s'agisse de la première ou de la seconde phase.

Période 1 (La Tène A) : un indice de site rural

Les vestiges qui composent le site sont des fosses et des fossés.

Les vestiges

Les fossés sont de taille variable, mais présentent tous un profil en cuvette. Le fossé 24, détecté au sein du sondage 13, est le plus conséquent, avec une largeur de plus de 1,20 m et une profondeur conservée de 0,70 m. Le reste des fossés est plus modeste, avec des largeurs oscillant entre 0,30 m et 0,80 m et des profondeurs variant entre 0,10 m et 0,40 m. Ils sont tous

rectilignes, d'orientation nord-sud dans la partie nord du site, et d'orientation nord-ouest/sud-est dans le secteur sud. Les deux groupes de fossés ne semblent pas reliés entre eux. Le mobilier rencontré est rare, mais le fossé 20 a pu être daté de La Tène A, grâce à quelques fragments de céramique non tournée, dont des éléments similaires ont été prélevés au sein de la fosse 14. D'après la morphologie des fossés, il semble qu'il s'agisse de fossés parcellaires, ou le cas échéant, de fossés délimitant de petits enclos. La structure 20 est celle qui a livré le plus de mobilier, ce qui indique la proximité d'un habitat, sans doute hors de l'emprise fouillée.

Les fosses sont de forme ovalaire avec des diamètres compris entre 0,30 m et 1,30 m. Une fosse seulement (St. 14) a fourni du mobilier datant de La Tène A.

Le mobilier

Aucun indice supplémentaire n'est disponible à propos du matériel archéologique.

Période 2 (La Tène D/Augustéen précoce) : un indice de site rural

Une seule structure a été attribuée à cette phase. Il s'agit d'une fosse.

Les vestiges

La structure 37 a fourni des fragments de céramique de type « *Besançon* » et d'amphore italique. La fonction de la fosse est difficile à établir.

Le mobilier

L'ensemble des données connues à propos du mobilier sont exposées ci-dessus.

Synthèse

Les vestiges mis au jour sur le site montrent deux occupations peu denses. La première phase, datée de La Tène A, consiste en un tronçon de fossé et une fosse de fonction indéterminée. La seconde phase correspond à la transition La Tène finale/Augustéen précoce et seule une fosse de nature indéterminée a pu être assimilée à cette occupation. Les indices sont très infimes pour permettre de comprendre l'organisation des deux sites, et rien ne permet de déterminer leur vocation. Un habitat pourrait être présent à proximité des vestiges de La Tène A, à en croire le mobilier prélevé au sein du fossé 20. L'occupation de la transition La Tène finale/Augustéen précoce ne consistant qu'en une fosse indéterminée, il n'est pas possible de pousser les analyses plus loin concernant cette phase d'occupation. Il paraît toutefois plausible qu'un habitat en relation avec cette phase soit présent aux alentours. En tout cas, il semble plausible de la mettre en relation avec les vestiges de La Tène finale rencontrés au lieu-dit « *Le Clos du Gâtinais* », une centaine de mètres plus au nord.

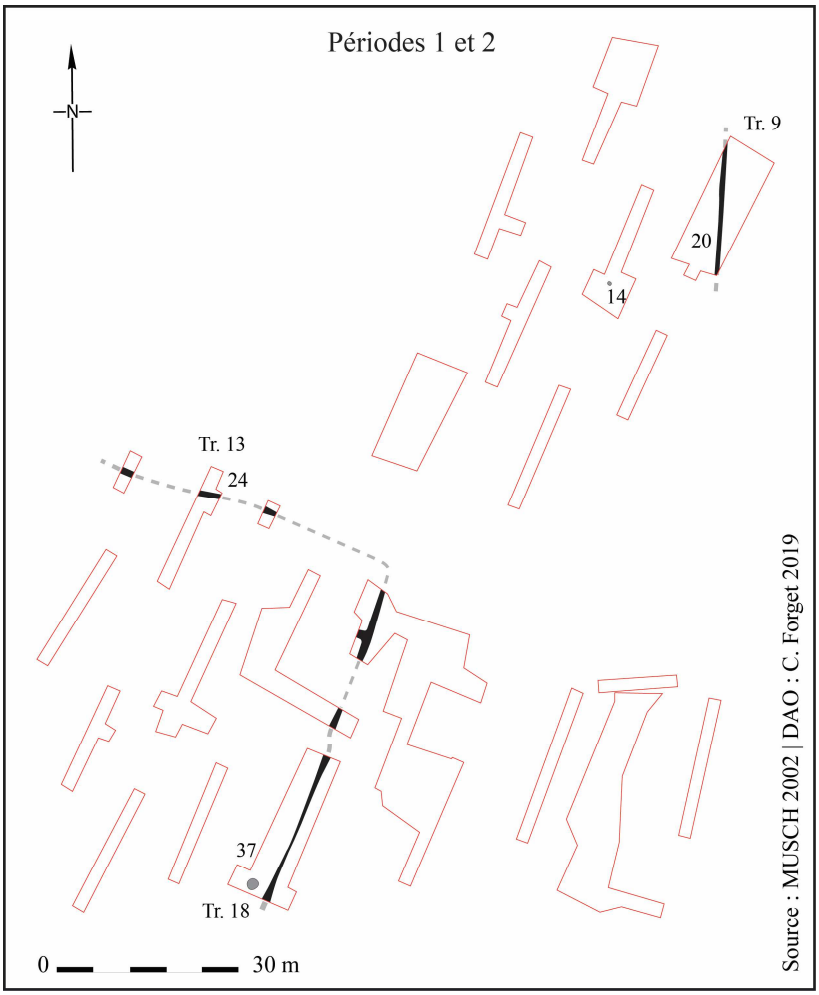

Donnery, « *Le Clos des Cochardières* » 1 et 2

45-126-02
DONNERY, « LE CLOS DU GÂTINAIS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Clos du Gâtinais	Commune : Donnery
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 583 064 m	Diagnostic (2002)
Y : 2 323 553 m	Surface totale décapée : 1 600 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D/Aug. précoce	Espace funéraire
Bibliographie :	
MUSCH 2002	

Présentation du site

Le site de Donnery, « *Le Clos du Gâtinais* » présente une occupation datant de l'extrême fin de La Tène finale. Les structures mises au jour lors du diagnostic de 2002 consistent en des fossés et des fosses.

Période 1 (La Tène D/Augustéen précoce) : un site rural

L'occupation est matérialisée par deux petits enclos fossoyés et deux fosses.

Les vestiges

Deux enclos quadrangulaires orientés nord-est/sud-ouest ont été observés. De tels enclos sont connus dans des contextes funéraires de l'âge du Fer, mais aucun élément ne vient appuyer cette hypothèse. Cette datation semble cependant pouvoir être privilégiée. En effet, la fosse B, qui recoupe le fossé 17, a fourni du mobilier datant de la transition La Tène finale/Augustéen, assurant au fossé 17 une datation antérieure. De plus, une autre fosse ayant fourni de la céramique datable de La Tène finale a été fouillée au milieu de l'un des enclos. Les fossés sont de dimensions variables (entre 0,30 m et 0,80 m de large pour une profondeur oscillant entre 0,10 m et 0,30 m). Aucun mobilier archéologique n'a été rencontré dans leur comblement.

La fosse 6 (non représentée sur le plan) se trouve à l'extrémité sud du décapage et revêt un caractère isolé. De forme circulaire, elle présente un profil en cuvette. La fosse B est de forme ovale et affiche le même type de profil. Ils ont livré de la céramique de type « *Besançon* ». Des fragments d'amphore, prélevés au sein de la structure B, confortent la datation retenue. Aucun indice ne permet de déterminer la fonction de ces creusements.

Le mobilier

Aucune information supplémentaire n'est disponible à propos du matériel archéologique.

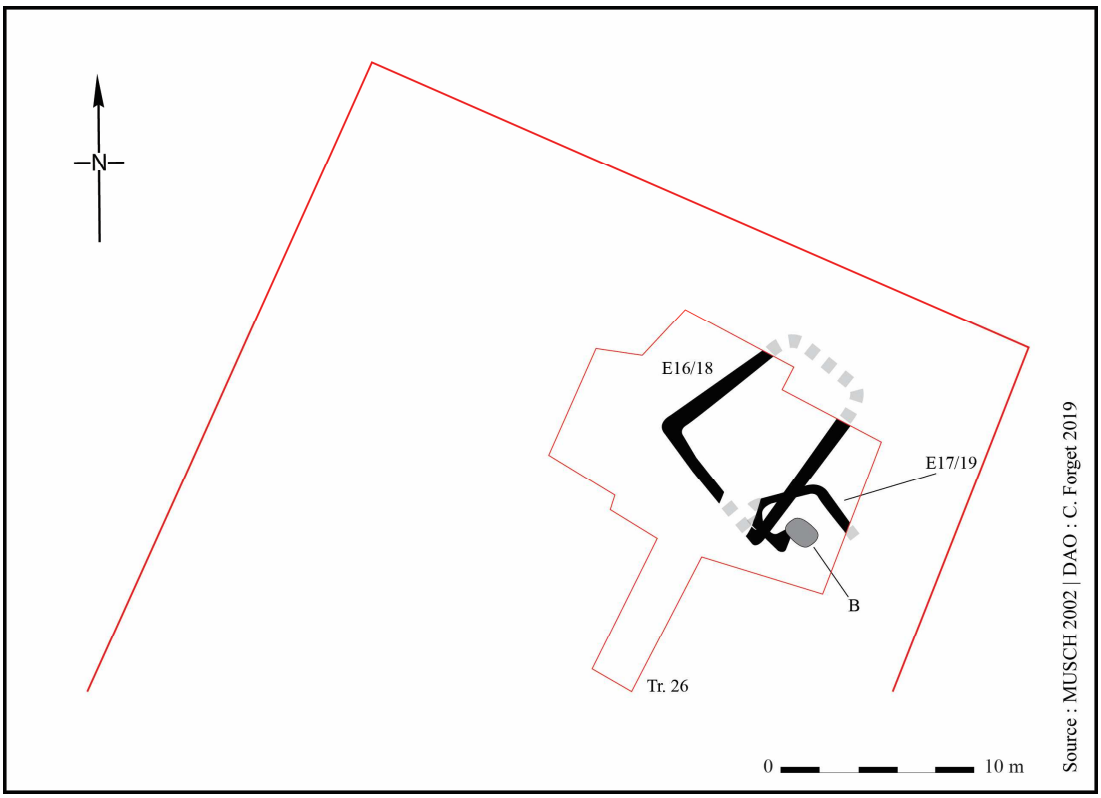

Donnery, « *Le Clos du Gâtinais* »

Synthèse

Les vestiges rencontrés lors de la fouille montrent une occupation peu dense, pouvant être datée de la transition La Tène finale/Augustéen précoce. Deux fosses ainsi que deux enclos quadrangulaires peuvent être attribués à cette phase. Malheureusement, leur fonction n'est pas assurée. Les enclos pourraient faire partie d'un dispositif funéraire, mais aucun indice sur le terrain n'est venu concrétiser cette hypothèse. Il est probable qu'un habitat lié à cette occupation soit présent en dehors de la zone fouillée. En l'absence de précisions supplémentaires, il paraît difficile d'attribuer une vocation au site rencontré. En tout cas, il semble plausible de le mettre en relation avec les vestiges de La Tène finale rencontrés au lieu-dit « *Le Clos des Cochardières* », une centaine de mètres plus au sud.

COMMUNE DE DRY

45-130-02
DRY, « L'ÉPINAY »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : L'Épinay	Commune : Dry
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 130 005 AH
X : 554 754 m	Prospection aérienne (1979)
Y : 2 312 618 m	Surface totale décapée : -
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Hallstatt ?	Espace funéraire
Bibliographie :	
DELÉTANG 1979 ; KISCH (de) 1980 ; PROVOST 1988	

Présentation du site

Le site de Dry, « *L'Épinay* » a été découvert lors des prospections aériennes de H. Delétang en 1979. Trois *tumuli* ont été observés à cette occasion.

Période 1 (Hallstatt) : un espace funéraire

Les *tumuli*

Nous n'avons aucune information supplémentaire à propos de ces trois tertres.

Le mobilier

Les données à propos du mobilier du site ne sont pas connues.

Synthèse

La connaissance du site est très limitée. Les trois *tumuli* ont été découverts par prospection aérienne et « contrôlés au sol » par H. DELÉTANG, mais aucun rapport ne fait mention de ses observations au sol. Leurs dimensions et leur organisation ne sont pas connues.

45-130-03
DRY, « LES BOURREUSES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Bourreuses	Commune : Dry
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 130 005 AH
X : 553 132 m	Diagnostic (2002)
Y : 2 310 603 m	Surface totale décapée : 3 096 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D	Indice de site rural
Bibliographie :	
SALÉ & CARLIER dir. 2005	

Présentation du site

Le site de Dry, « *Les Bourreuses* » a fourni les témoins d'une occupation attribuée à La Tène D. Les structures mises au jour pour cette période ne sont pas nombreuses. Il s'agit de deux fosses et de quatre tronçons de fossés. L'occupation semble se poursuivre sans hiatus apparent au Ier s. ap. J.-C., et ce au moins jusqu'à la seconde moitié du IIIe siècle.

Période 1 (La Tène D) : un indice de site rural

Les vestiges renvoient à quelques fosses et fossés.

Les vestiges

Les deux fosses, repérées au sein du sondage 5, n'ont été testées que partiellement. Le plan complet de la fosse 1110 est inconnu. Beaucoup de mobilier a été prélevé au cours de sa fouille, dont cent trois tessons de céramique et sept fragments de terre cuite architecturale, de la faune et du mobilier métallique. La structure est recoupée par le fossé 1195, daté du Ier s. de notre ère. La fosse 1119 est la plus grande repérée lors du décapage. Elle aussi n'a pas été fouillée dans sa totalité. Quelques fragments de céramique ont été prélevés et datés de La Tène D1b. La fonction de ces fosses n'a pas pu être définie.

Sur les quatre fossés rencontrés, trois semblent participer à un seul et même ensemble (St. 1151, 1160 et 1167). Le dernier (St. 1131) n'a été rencontré que dans une tranchée. Seuls les fossés 1131 et 1160 ont bénéficié d'une fouille. Le fossé 1131 présente une largeur de 1,20 m et est orienté sud-est/nord-ouest. Le ramassage de surface a permis de récolter du matériel de la période gauloise. La suite du tracé en direction du sud n'a pas été repérée au sein de la tranchée 4, ce qui signifie qu'il effectue un angle entre les tranchées 4 et 5 ou qu'il se stoppe. Le creusement continue vers le nord, en dehors de la zone décapée. Le fossé 1160 est orienté de manière assez similaire au fossé 1131. Il mesure environ 1,75 m de large. Il a fourni du mobilier à sa surface, dont quelques fragments de céramique datant de La Tène. Il est possible qu'il se prolonge au nord-ouest par la structure 1167 et au sud-est par la structure 1151.

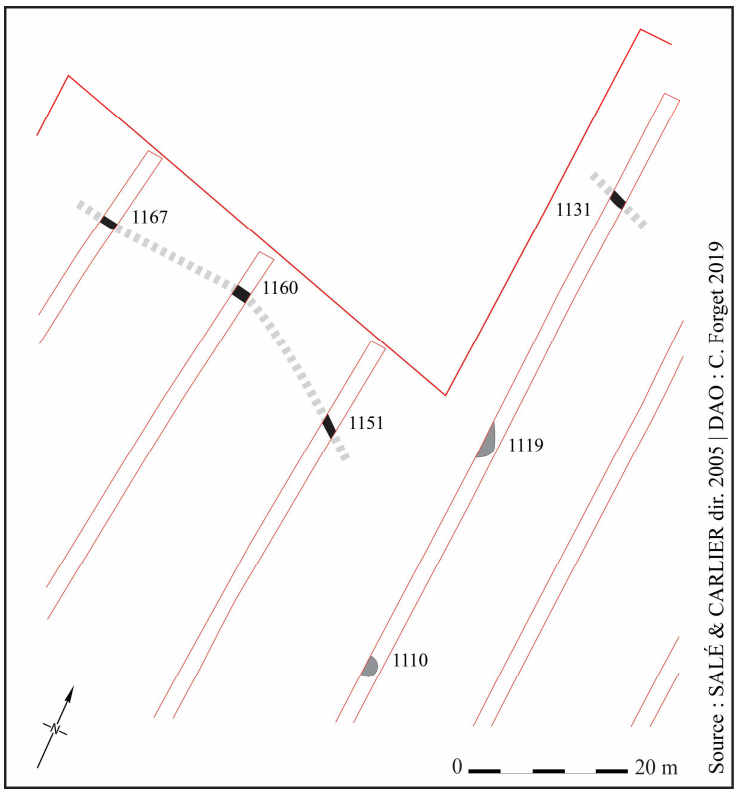

Dry, « *Les Bourreuses* »

Le mobilier

Le matériel céramique se compose d'une centaine de restes. Les formes reconnues sont les suivantes : trois jattes à profil en « S », un pot à col court et lèvre éversée, un petit pot décoré d'incisions faites à l'aide d'un bâtonnet, quatre voire cinq gobelets-tonnelets décorés d'une baguette, un gobelet-tonnelet à panse lisse, un *dolium*, une amphore « *Dressel 1* », une imitation de patère « *Lamb. 27* », deux imitations de « *Lamb. 31/33* » L'ensemble est comparable à l'horizon 2 défini à Orléans, daté de La Tène D1a, sauf les deux imitations de « *Lamb. 31/33* », plus tardives, qui ont été rapprochées de l'horizon 3a d'Orléans, datable de La Tène D1b classique.

Le mobilier métallique provient uniquement de la fosse 1110. Il s'agit de quatre objets en fer : un outil ou une arme gauloise, un fragment de crampon de charpente gaulois, un fragment de cercle de serrage, un clou à section quadrangulaire et un bracelet en bronze.

Synthèse

Les vestiges rencontrés lors de la fouille montrent une occupation peu dense, pouvant être datée de La Tène D. Il s'agit de deux fosses et d'un enclos matérialisé par trois tronçons de fossé, et d'une portion de fossé isolée. D'après le mobilier retrouvé au sein d'une des fosses, on peut penser qu'il s'agisse là d'une fosse dépotoir. La fonction de l'autre fosse reste énigmatique, ainsi que celle des fossés. Il pourrait s'agir de fossés d'enclos, au vu des dimensions de la structure 1131, mais la structure n'ayant pas été fouillée, il faut rester prudent quant à cette hypothèse. La majorité des vestiges de cette occupation semble se développer au nord de l'emprise fouillée. Le mobilier découvert au sein de la fosse 1110 suggère la proximité d'un habitat rural d'un rang assez élevé. Les structures découvertes lors de cette fouille ne semblent être qu'une zone périphérique à cet hypothétique habitat.

COMMUNE D'ÉCHILLEUSES

45-131-01
ÉCHILLEUSES, « LA GRANDE BORNE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Grande Borne	Commune : Échilleuses
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 607 936 m	Prospection aérienne (2001, 2004, 2005)
Y : 2 353 014 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 6,2 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
DEVILLIERS 2001, 2006 ; GODEFROY 2015	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *La Grande Borne* » a été observé lors des prospections aériennes de F. Tardif entre 2001 et 2005.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un système d'enclos accolés à fossés rectilignes couvrant une surface de 6,2 ha. L'enclos principal est quadrangulaire et couvre 1,3 ha. Il est séparé en deux par un fossé de partition effectuant un angle droit. Ce dernier semble d'ailleurs se poursuivre au sein de l'enclos secondaire. Aucun accès n'a été observé. L'enclos secondaire est un grand rectangle de 4,8 ha séparé en deux zones par un fossé de partition. Là encore, aucun accès n'a été vu. Enfin, un fossé supplémentaire est susceptible de former un autre enclos au nord-est. Il pourrait aussi s'agir d'un fossé parcellaire.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Échilleuses, « *La Grande Borne* » (Cliché E. Fortier *in* GODEFROY 2015)

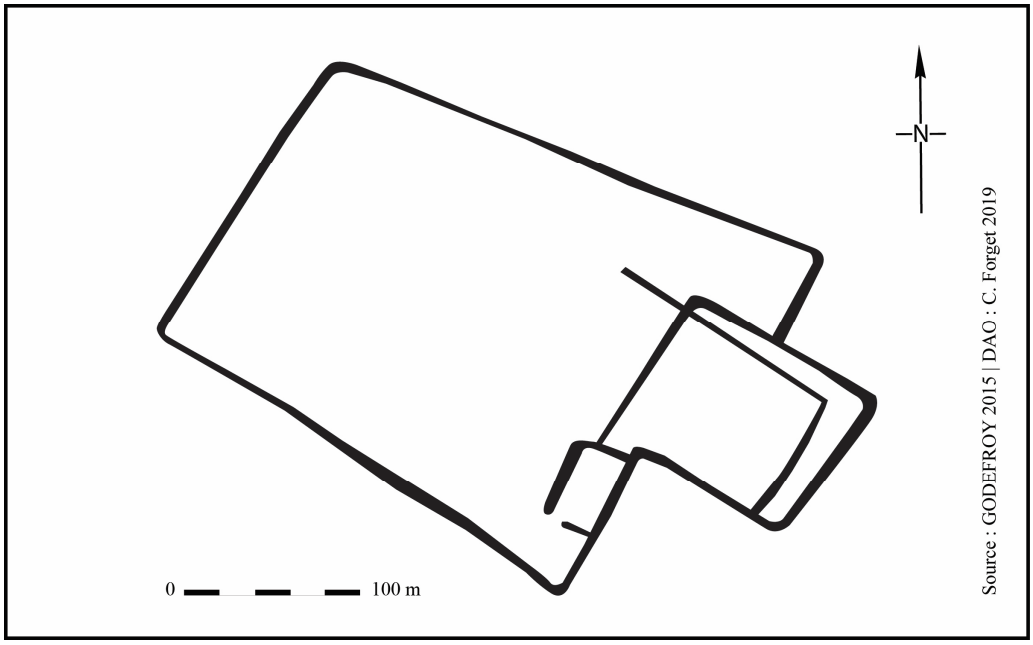

Échilleuses, « *La Grande Borne* »

45-131-02
ÉCHILLEUSES, « LES DÉPENDANCES DE DIGNY »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Dépendances de Digny	Commune : Échilleuses
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 131 007 AP
X : 605 950 m	Fouille de sauvetage programmée (1989)
Y : 2 352 127 m	Surface totale décapée : 510 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D/Aug.	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
SIMONIN 1989	

Présentation du site

Le site localisé au lieu-dit « *Les Dépendances de Digny* » sur la commune d'Échilleuses se trouve à quelques centaines de mètres au sud du site « *Les Larris II* ». Les vestiges rencontrés ne sont pas nombreux. Il s'agit de deux fosses dont la datation est relativement incertaine. En effet, lors de la fouille, les creusements ont été attribués à La Tène finale/période augustéenne.

Période 1 (La Tène D/Augustéen) : un indice de site rural

Seules deux fosses ont pu être attribuées à cette période.

Les vestiges

La fosse A se trouve à l'extrémité occidentale de la zone décapée. Le comblement a livré de la céramique datant de La Tène finale ou de la période augustéenne, un fragment d'applique en bronze ainsi qu'un anneau en os fragmenté. La fonction de la structure n'est pas connue. La fosse B est située près de la limite orientale de la fouille. Son comblement a livré des morceaux de terre rubéfiée, des pierres brûlées ainsi que quelques fragments de céramique attribuables à la même période. Là encore, la nature du creusement n'a pas pu être interprétée.

Le mobilier

Aucun élément supplémentaire n'est disponible à propos du mobilier.

Synthèse

La seule présence de deux fosses ne permet que difficilement d'établir une réflexion tangible. Elles constituent un indice de site qui se développe hors emprise et à propos duquel aucune information supplémentaire n'est connue.

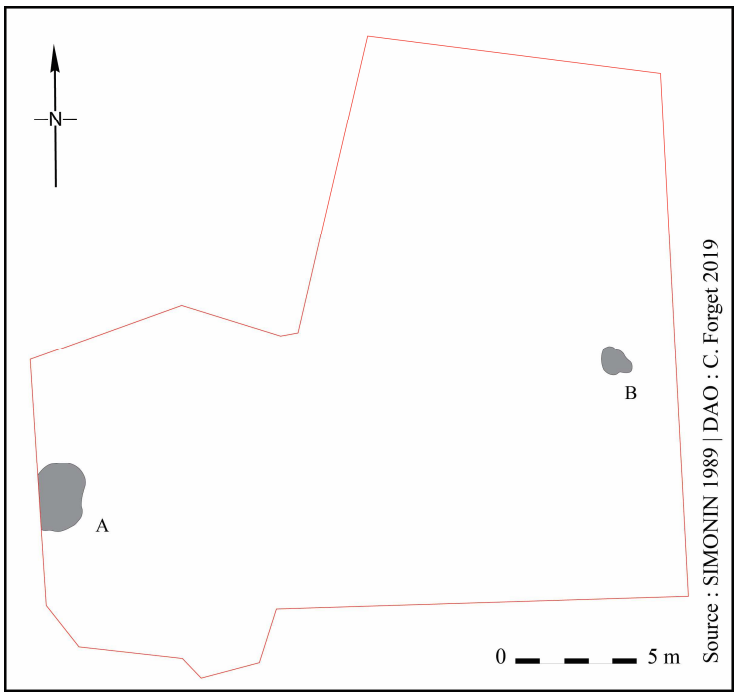

Échilleuses, « *Les Dépendances de Digny* »

45-131-03
ÉCHILLEUSES, « LES LARRIS II »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Larris	Commune : Échilleuses
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 131 003 AP
X : 606 460 m	Fouille de sauvetage programmée (1983)
Y : 2 352 767 m	Surface totale décapée :
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
SIMONIN 1983	

Présentation du site

Le site localisé au lieu-dit « *Les Larris* » se situe à environ deux kilomètres au nord-ouest du bourg d'Échilleuses. Une fouille de sauvetage programmée y a été menée en 1983. Elle a permis d'étudier un tronçon de fossé laténien participant probablement à un enclos fossoyé.

Période 1 (La Tène D) : un indice de site rural

L'unique structure protohistorique mise au jour lors de la fouille est un tronçon de fossé.

Les vestiges

Le fossé est orienté nord-nord-est/sud-sud-ouest. Il mesure 2,60 m de large et atteint 1,40 m de profondeur. Son profil est en « V » à fond plat. Il a livré de la céramique, des restes fauniques et des fragments de silex.

Le mobilier

Les quelques formes reconnues ont permis d'attribuer l'ensemble à La Tène finale.

Synthèse

La présence seule du fossé ne suffit pas pour comprendre la nature de l'occupation. Au vu de ses dimensions, il est possible qu'il s'agisse d'un fossé d'enclos. Le mobilier recueilli au sein de son comblement principal a permis de la dater de La Tène finale. Pour autant, le matériel archéologique n'est pas suffisant pour permettre d'aller plus loin sur les fonctions relayées en ce lieu.

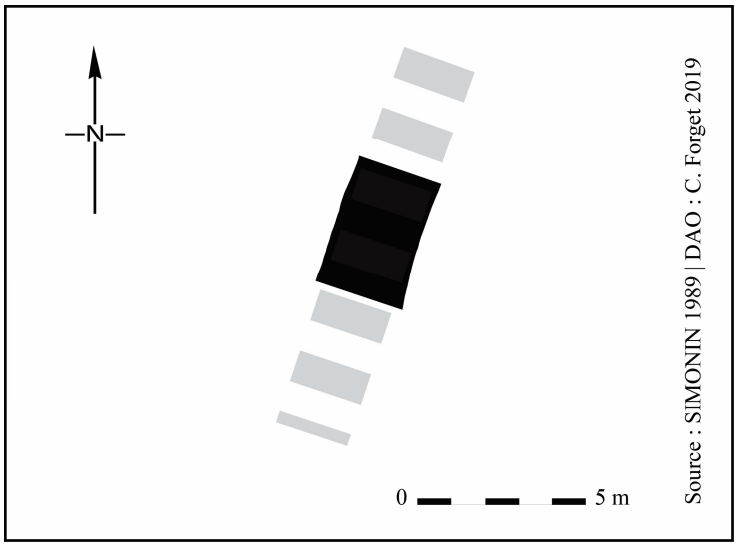

Échilleuses, « *Les Larris II* »

45-131-04
ÉCHILLEUSES, « LES MAZURES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Mazures	Commune : Échilleuses
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 131 020 AH
X : 605 588 m	Prospection aérienne (2000)
Y : 2 352 964 m	Deux fouilles préventives (2002, 2003)
	Surface totale décapée : 600 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D2	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
DEVILLIERS 2000, 2002a, 2003a ; SIMONIN 1989	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Les Mazures* » est connu depuis 1975, année pendant laquelle des prospections pédestres réalisées par D. Simonin ont permis d'observer les témoins de plusieurs occupations, dont une datant de La Tène finale, sans qu'il soit possible d'en connaître la nature. La période gallo-romaine (Ier-IIe s. et IIIe-IVe s. de notre ère) est la plus représentée, mais aucune relation n'a pu être faite entre les deux. C'est en 2000 qu'une campagne de prospection aérienne révèle sur le site l'angle sud-ouest d'un enclos laténien et une *villa* gallo-romaine. Le lien avec les découvertes de 1975 a vite été réalisé. En 2002, une fouille est prescrite, suivie d'une seconde l'année suivante.

Période 1 (La Tène D2) : un site rural

Les vestiges étudiés sont des fossés participant à un système d'enclos.

Les vestiges

La campagne de 2003 a permis d'étudier une portion linéaire de fossé d'environ treize mètres de long. Il mesure en moyenne 2,50 m de large au niveau de son ouverture pour une

profondeur moyenne de 1,30 m. Il affiche un profil en « V » à fond plat de 0,30 m de large. Comme en 2002, la partie supérieure du fossé est tronquée par les occupations postérieures. Il a livré des fragments de céramique et de la faune. Certains tessons renvoient au type « *Besançon* », ce qui a permis de le dater de La Tène finale.

Le mobilier

Le peu de données disponibles sur le mobilier n'a pas été développé au sein des rapports de fouille. Les informations à ce sujet sont donc restreintes. Seuls des fragments de céramique de type « *Besançon* » ont été cités et permettent de dater le comblement du fossé fouillé en 2002. Le fossé découvert en 2003 a fourni plus d'éléments. Le matériel provenant de son comblement révèle une occupation aux alentours de la transition entre La Tène D2a et La Tène D2b. Il s'agit de fragments d'amphores « *Dressel 1* », de céramique non tournée et de vases en céramique tournée. La présence de céramique de type « Besançon » dans la couche sommitale indique un rebouchage définitif de la structure pendant la période augustéenne précoce et confirme donc les observations de 2002.

Un dépôt d'ossements animaux (mandibules, omoplates et humérus) a été rencontré dans la partie médiane du comblement. Son contenu n'a pas fait l'objet d'un inventaire. Du mobilier ferreux a de plus été récolté, dont une pointe de flèche identique à certains modèles du site d'Alésia, un couteau et des éléments pouvant correspondre à des pièces de char.

Synthèse

Le site repéré au lieu-dit « *Les Mazures* » sur la commune d'Échilleuses a fourni des indices sur une occupation de La Tène D2a/b avec la présence d'un tronçon de fossé. Seul l'angle sud-ouest a pu être fouillé au terme des campagnes 2002 et 2003. Les prospections aériennes montrent cependant que son tracé continue vers l'est, avec un angle vers le nord. Le reste de la structure n'est pas apparue sur les photographies. Cela est sans doute à mettre sur le compte des occupations postérieures, qui ont par ailleurs tronqué sa partie supérieure. Au final, très peu d'informations sont disponibles sur le site. Le fossé n'est pas connu dans sa totalité, ce qui empêche d'apprécier la surface qu'il délimite. De plus, la zone interne n'a pas pu être approchée. La nature de l'enclos est donc difficilement interprétable. Quoi qu'il en soit, ses dimensions connues ainsi que celles du fossé qui le constitue semblent plutôt être en faveur d'un établissement rural.

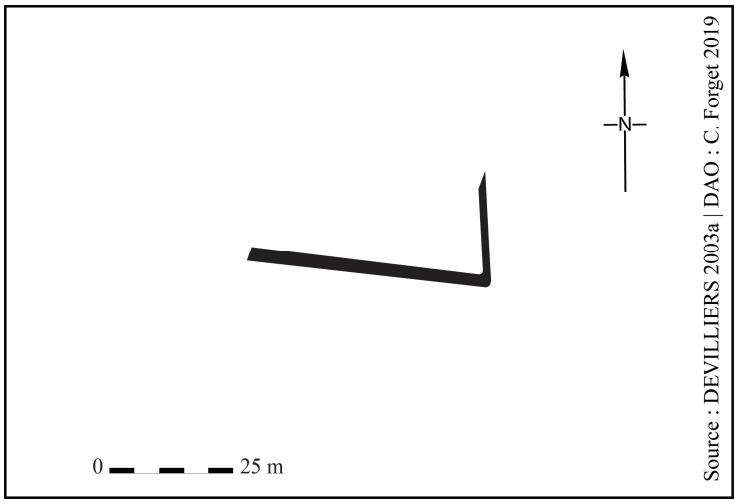

Échilleuses, « *Les Mazures* »

45-131-05
ÉCHILLEUSES, « LES RABIÈRES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Rabières	Commune : Échilleuses
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 607 265 m	Prospection aérienne (2005, 2008)
Y : 2 351 125 m	Prospection pédestre (-)
	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : - ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
DEVILLIERS 2005, 2008, 2009	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Les Rabières* » a été observé lors des prospections aériennes de la SARP en 2005 et 2008. De plus, des prospections pédestres ont été conduites par D. Simonin.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

N'ayant pu avoir accès à des clichés sur ce site, les informations que nous exposons dans cette notice sont très succinctes. Il s'agit d'un ensemble d'enclos dont certains se recoupent, indiquant plusieurs périodes d'utilisation. Nous ne connaissons ni leur forme, ni la morphologie des fossés, ni la taille des espaces délimités. Le site est réoccupé à la période gallo-romaine par une *villa*. Nous n'avons pas de plan à insérer à cette notice.

Le mobilier

Les prospections de D. Simonin ont permis de prélever une lèvre d'amphore « *Dressel 1* » marquée d'une estampille. Celle-ci est composée de trois lettres : F, E et D.

Synthèse

Les informations à notre disposition ne nous permettent pas d'établir une réflexion à propos du site.

COMMUNE D'ÉPIEDS-EN-BEAUCE

45-134-01
ÉPIEDS-EN-BEAUCE, « LES CHAPELLERIES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Chapelleries	Commune : Épieds-en-Beauce
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 134 053 AH
X : 547 631 m	Deux diagnostics (2004, 2007)
Y : 2 326 324 m	Fouille préventive (2010)
	Surface totale décapée : 42 971 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. final D3/LT A	Établissement rural de rang C3
Période 2 : LT A récente/B2	Établissement rural de rang C3
Période 3 : LT B2/C1	Établissement rural de rang C2
Période 4 : LT C2/D2b	Établissement rural de rang C0
Période 5 : Protohistoire	-
Bibliographie :	
LABAT 2008 ; LICHON & RIQUIER 2004 ; PUEYO 2011	

Présentation du site

Le site d'Épieds-en-Beauce, « *Les Chapelleries* » a fait l'objet de trois opérations archéologiques dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des Chantaupiaux. Le premier diagnostic, réalisé en 2004, a permis d'observer trois silos ainsi qu'une fosse datés de La Tène B. En 2007, un second diagnostic est effectué sur la parcelle située immédiatement au sud de celle de 2004. Celui-ci a permis de compléter les données à propos de l'occupation de La Tène B en mettant au jour d'autres structures de type silo, des fosses ainsi que plusieurs bâtiments. Tous ces faits ne sont pas uniformément datés de la même période et révèlent une occupation continue des lieux entre La Tène B et La Tène C. De plus, quelques faits laissent penser que l'occupation perdure à La Tène D et se déplace vraisemblablement hors emprise. D'autres vestiges dont la datation globale est protohistorique sont susceptibles de participer à l'une ou l'autre des phases d'occupation laténiennes. Enfin, en 2011, une fouille est pratiquée à

l'emplacement du second diagnostic. Ce dernier met au jour des vestiges plus anciens. Il s'agit de silos et de bâtiments sur poteau qui ont été attribués à deux périodes : la transition entre la fin du premier âge du Fer et le début du second âge du Fer et La Tène A récente/B2. D'autres faits attribués à la Protohistoire en général viennent s'ajouter à ceux découverts en 2007.

Période 1 (Hallstatt D3/La Tène A) : un site à vocation agricole

Une dizaine de silos ainsi que sept bâtiments sur poteaux ont été attribués à cette phase d'occupation, dont la totalité a été mise au jour lors de la fouille de 2011.

Les vestiges

Les silos sont au nombre de seize. Ils affichent un diamètre compris entre 0,60 m et 4,15 m et une profondeur comprise entre 1 m et 2,10 m. Les profils observés sont surtout cylindriques et piriformes, mais quelques-uns sont plutôt tronconiques, voire irréguliers. Ils ont livré en général de la céramique et des restes fauniques. Certains contenaient du matériel lithique (percuteurs, broyons, lamelles de silex, tables de mouture), de la parure (perles, fusaïoles, bracelets) et du matériel métallique. Un fragment de dalles (statuaire ?) provient du silo 159. La présence du dépôt d'un cheval incomplet auquel il manque les quatre pattes dans le silo 220 est intéressante. Il pourrait s'agir d'un dépôt relevant de la sphère cultuelle ou symbolique. Des traces de découpe ont été observées de par et d'autre de la petite échancrure sciatique des os coxaux, ce qui a permis de détacher proprement les membres inférieurs.

Les bâtiments 4, 12 et 13 sont regroupés près de la bordure sud de la zone fouillée. Ils sont orientés nord-ouest/sud-est. Le bâtiment 4 est constitué de quatre trous de poteau formant un plan carré de 3 m de côté, soit 9 m². Le bâtiment 12 semble être constitué de six trous de poteau, mais seulement cinq sont apparus au décapage. Il s'agirait d'une unité architecturale de plan rectangulaire mesurant 3,80 m de long et 3,30 m de large, soit une surface légèrement supérieure à 12,50 m². Le bâtiment 13 adopte un plan carré de 1,80 m de côté (3,25 m²) constitué de trois trous de poteau auquel peut être ajouté un quatrième fait non discerné au décapage. Ces trois bâtiments ont été associés à cette phase en raison de leur proximité avec les silos 29, 31 et 44 qui ont livré du mobilier de la transition entre le Hallstatt et La Tène. Le bâtiment 5 est localisé en partie centrale de la zone décapée. Constitué de neuf trous de poteau il forme un carré de 3,50 m de côté auquel peut être associé un pignon. Le tout se développe sur une surface de 15,65 m². Ce bâtiment peut être assimilé à une grange ou une remise. Le bâtiment 7 se trouve à l'est du silo 144. Il se compose de quatre trous de poteau d'angle et d'un poteau porteur central. L'ensemble forme un carré de 3,40 m de côté soit une surface légèrement supérieure à 11,50 m². Il semble s'agir d'un grenier. Le bâtiment 8 est situé au sud-ouest du silo 220. Il affiche un plan rectangulaire de 7,40 m de long et 2,01 m de largeur en moyenne, soit une surface d'environ 15 m². Six trous de poteau forment cette unité architecturale. Le trou de poteau central du côté occidental est légèrement décalé et pourrait être le témoin d'un avant-toit. Le bâtiment 10 se trouve immédiatement à l'est du silo 29. Orienté est-ouest, il est constitué de quatre trous de poteau. Le tout forme une unité architecturale trapézoïdale d'environ 1 m². Tous les trous de poteau sont recoupés par le

creusement du silo 44, qui est donc postérieur au bâtiment 10. Tous les bâtiments se rapprochent des architectures de type grenier voire d'annexes agropastorales.

Le mobilier

Le corpus céramique de cette période se compose de six mille huit cent onze fragments correspondant à un NMI de quatre cent trente-trois. Il s'agit principalement de céramique commune (77,4 %), puis dans une moindre mesure de céramique grossière (15,8 %). Le restes renvoie à de la céramique fine (4,7 %), des productions peintes en pâte fine (2 %) et à des amphores massaliotes (0,1 %).

Le répertoire se compose des formes suivantes : une jarre à col vertical et lèvre aplatie, quatre jarres à col vertical, une jarre, une jarre situliforme, un fond découpé de grosse jarre, trente-et-une jattes à bord redressé, une terrine à lèvre épaissie, une jatte carénée à col cylindrique, une jatte à panse ronde, deux jattes tronconique, trois jattes à bord festonné dont une décorée, deux jattes tronconiques à bord digité, une jatte tronconique à bord redressé, une jatte tronconique à bord rentrant, une jatte tronconique à lèvre aplatie, une jatte tronconique présentant une encoche, une jatte à bord droit, une jatte profonde à décor digité, une petite jatte, une jatte à profil sinueux, une jatte à profil en « S », une jatte à bord aminci, une jatte situliforme à cordon rapporté digité, deux pots à profil sinueux, un pot biconique, deux pots à profil sinueux, un pot cylindrique orné d'une frise digitée, un second exemplaire à cordon rapporté, un pot à cordon, un pot à ouverture resserrée, un pot à surface peignée, un pot ovoïde, un pot ovoïde à col vertical, un pot à panse ronde, un pot caréné, un pot à col évasé, un pot tronconique, un pot subcylindrique à décor digité, deux pots situliformes dont un présentant un décor incisé, un pot bombé, dix pots dont deux décorés et six autres à bord digité, trois petits pots dont un exemplaire biconique cannelé et un autre à lèvre arrondie, un petit pot à décor digité, un bol, un bol rond à lèvre évasée, un bol rond à fond ombiliqué, un bol à petit col droit, un bol à bord rentrant, un bol sinueux à fond ombiliqué, un bol tronconique, un bol à fond rond, trois petits bols dont un à panse ronde et un autre cannelé, un bol décoré à la roulette, un bol évasé, un bol à panse arrondie, un bol à bord arrondi, un gobelet cylindrique, une coupelle tronconique, deux assiettes à marli, une assiette à léger marli, deux assiettes à bord aplati, une écuelle à panse ronde, une écuelle à bord rentrant, une bouteille à col droit, un gros vase à bord digité, un vase indéterminé à bord digité, un vase quadrangulaire, un vase indéterminé à cordon rapporté digité, deux vases cylindriques à bord digité et un exemplaire à bord arrondi, un entonnoir et un dévidoir.

Les éléments disponibles permettent de dater l'occupation entre la fin du Hallstatt et le début de La Tène ancienne (S. Linger-Riquier, avec la coll. de F. Di Napoli *in* PUEYO 2011).

La faune a fait l'objet d'une préétude au sein de laquelle le corpus a été considéré dans son ensemble et où l'analyse n'a donc pas été conduite phase par phase. Les observations sont présentées au sein de la partie « Mobilier » de la période 2.

Le petit mobilier se compose d'éléments en os et en terre cuite. Quatre petites baguettes en os (1,5 cm de long et 0,8 cm de large et 0,5 cm d'épaisseur) pourraient correspondre à des pions à jouer. Deux d'entre eux présentent une incision en « X » sur la partie centrale encadrée

de lignes transversales elles aussi incisées. Les deux autres sont lisses. Trois autres pièces osseuses circulaires et plates sont percées d'un trou en leur centre. Le mobilier en terre cuite se compose de huit fusaïoles, un peson, six perles et d'un fragment de tige légèrement recourbée décoré d'incisions longitudinales représentant des vagues encadrées par des lignes (fragment de bracelet (?)). D'autre part, plusieurs fragments de torchis dont la surface est égalisée et le revers caractérisé par la présence de tessons de céramique ou en montrant la trace ont été remarqués. Il pourrait s'agir de fragments de sol fabriqués selon la technique de la coulée de torchis sur un radier de fragments de céramiques.

Le matériel métallique se compose d'un ciseau en fer à emmanchement à douille fermée fixée par un rivet et d'une fibule incomplète en fer de type « *Marion FH10* » ou « *Marion FA01* » et datant donc soit du Hallstatt final, soit de La Tène ancienne. Le domaine du lithique est représenté par douze broyons/percuteurs, cinq fragments de table de mouture et un fragment de calcaire sculpté et lissé pouvant correspondre à un élément de statuaire.

Une étude carpologique réalisée sur des prélèvements effectués sur des sédiments issus des faits 144 et 185 a permis de mettre en évidence certaines particularités. Les céréales représentent 13 % des restes carpologiques. Il s'agit surtout de blés vêtus, suivis de l'orge polystique vêtue, du millet commun, du blé nu et de l'épeautre. Les légumineuses ne sont représentées qu'à hauteur de 1 %. Les espèces rencontrées sont la lentille, le pois, la féverole et l'ers. Les restes de fruits sont eux aussi très faibles. Il s'agit de noisette, de mûre ronce, de prunelle et de pomme. L'unique plante oléagineuse présente est la caméline. Des fragments de matière organique carbonisée se sont révélés être des miettes de pain ou de galette. 85 % du corpus se compose de plantes sauvages (mauvaises herbes de culture, plantes de praires, de friche, de milieux boisés et de milieux humides). Il s'agit majoritairement d'adventices (70 %). Les contextes de découverte sont le dépôt à vannes dominantes pour St. 144 et le dépôt à plantes sauvages dominantes concernant St. 185.

Période 2 (La Tène A récente/B2) : un site à vocation agricole

Les vestiges attribués à cette période ont été observés lors de la fouille pratiquée en 2010. Il s'agit de dix silos et de six bâtiments.

Les vestiges

Les silos sont au nombre de seize. Ils affichent un diamètre compris entre 0,80 m et 2,30 m et une profondeur comprise entre 0,48 m et 2,70 m. Les profils observés sont surtout tronconiques, piriformes et cylindriques. Ils ont livré en général de la céramique et des restes fauniques. Des éléments de parure proviennent de certains faits (fibules, perles), mais aussi des outils de la vie quotidienne (fusaïoles, broyons, percuteurs en pierre), des éléments de quincaillerie (clous, tiges en fer…) et des outils en métal. Deux faits ont livré du torchis et deux autres des scories. Il est intéressant de noter la présence d'une armature de flèche au sein du silo 188.

Le bâtiment 2 est situé à proximité immédiate du bâtiment 1 de la phase suivante. Il forme un plan rectangulaire de 5,40 m de long et 4 m de large au moyen de huit trous de poteau auxquels peut vraisemblablement être ajouté un neuvième fait non discerné lors de la fouille. Le tout forme un bâtiment de 21,60 m². Le bâtiment 3.1 se trouve au nord-est des bâtiments 1 et 2. Orienté de la même manière que ces deux derniers, il s'étend sur un plan carré de 3,60 m, soit presque 13 m². Il est constitué de six trous de poteau. Son attribution à cette période repose sur la proximité des silos 1 et 36 qui ont fourni du matériel de La Tène B. Le bâtiment 6 est localisé dans la partie orientale du site. De plan rectangulaire, il mesure 3,80 m de long et

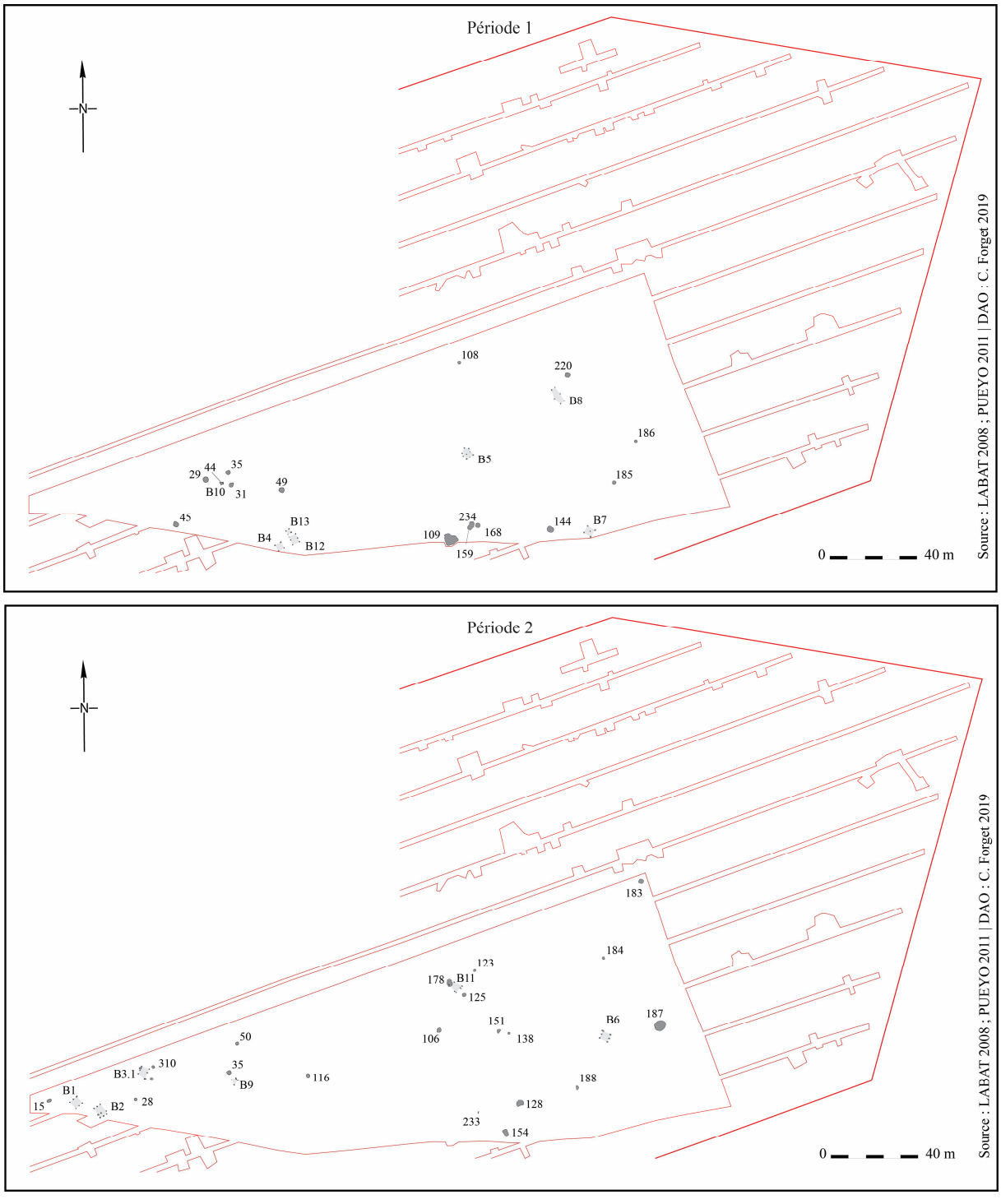

Épieds-en-Beauce, « *ZAC des Chantaupiaux* » 1 et 2

3,40 m de large, soir une surface de quasiment 13 m². Il est constitué de six trous de poteau. Les deux trous de poteau du pignon nord-est sont doubles. Le bâtiment 9 est situé immédiatement au sud du silo 35. Orienté nord-est/sud-ouest, il est construit au moyen de cinq trous de poteau formant un plan trapézoïdal de 5 m². Le bâtiment 11 est situé au niveau du fait 178/179/235. De plan trapézoïdal, il atteint 13,20 m². Il est constitué de sept trous de poteau. La fosse 178 recoupe St. 80 et assure donc la postérité de la fosse par rapport au bâtiment. Toutes ces architectures sont de type grenier ou annexe agropastorale.

Le mobilier

La céramique attribuée à cette phase d'occupation se compose de cinq mille neuf cent soixante-seize tessons correspondant à un NMI de 369. La céramique commune revêt une part écrasante (80,3 %). Quelques productions en pâte grossière (13,1 %) et en pâte fine (6,4 %) complètent le corpus. Enfin, une amphore massaliote et un vase en pâte claire importé sont à ajouter à l'étude.

Les formes identifiées renvoient aux éléments suivants : une jarre, une jarre à lèvre aplatie, une jatte à bord triangulaire, une jatte à bord estampé, cinq jattes à bord redressé, deux jattes tronconiques dont un exemplaire présente un bord digité, une jatte à bord tronconique, une jatte à bord aplati, une jatte à bord festonné, quelques jattes profondes tournées cannelées carénées à lèvre évasée ou à baguette à la jonction col/panse décorée de motifs estampés, une jatte profonde à profil sinueux décorée sur l'épaule d'une frise légèrement incisée constituée de doubles chevrons emboîtés encadrés par deux lignes parallèles, des jattes à profil sinueux et bord déversé, un pot à décor en dent-de-loup, un pot à bord arrondi, un pot à décor digité, un pot cannelé, deux pots en tonnelet, un pot ovoïde à bord évasé, des pots à profil sinueux et bord déversé, un vase indéterminé dont la panse est ornée d'un décor digité, une cruche méditerranéenne (?), deux amphores massaliotes et un dévidoir.

L'absence de céramique peinte, de décors digités et la disparition des assiettes à marli distingue cette période de la précédente. De plus, l'absence totale de terrine à épaulement et la faiblesse des décors lissés renvoient à une période antérieure à la fin de La Tène B2. Ainsi, cette phase d'occupation a été attribuée à une période comprise entre La Tène A2 et La Tène B2, soit entre la fin du Ve s. et le début du IIIe s. av. notre ère.

Le corpus faunique se compose de quatre mille huit cent trente-trois restes dont seulement 41 % ont pu être attribués à un taxon spécifique. Les faits 49, 144, 185 (période 1) ainsi que les faits 106 et 188 (période 2) contiennent à eux cinq 53 % des restes mis au jour. La triade est la mieux représentée avec 46,9 % des restes (caprinés : 17,4 %, suidés : 16,1 % et bœuf : 13,4 %). La présence de restes d'amphibiens dans neuf faits (8,7 %) correspondant à environ trente-cinq individus est notable. Dans une moindre mesure sont présents le chien (4,2 %), les équidés (4 %) et les animaux non mammifères (3,4 %). Enfin, quelques taxons d'animaux sauvages apparaissent dans le comptage. Il s'agit du lièvre (1,6 %) et du cerf (0,6 %). Le reste des éléments identifiés appartient à la catégorie des mammifères indéterminés. Les parties anatomiques conservées, l'état de fragmentation du matériel ainsi que certaines marques de découpe sur les taxons appartenant à la triade suggèrent qu'il s'agit principalement d'animaux de boucherie. La présence de traces de chauffe sur certaines dents ainsi que des

incisions sur tibia indiquent que le chien semble aussi avoir été consommé. Enfin, une activité de tabletterie a été observée sur des cornes de caprinés (sciage) et des incisives de suidés, qui ont été travaillées en aiguille.

Le matériel confectionné en terre cuite est composé de six fusaïoles, quatre perles, deux pesons et d'un fragment pouvant correspondre à une partie d'un chenet. Le mobilier métallique est plus abondant qu'à la période précédente. Il s'agit d'un ciseau en fer très similaire à celui de la période 1, de deux fibules (un modèle incomplet en alliage base cuivre attribué au type « *Marzabotto* » et datant de La Tène A ainsi qu'un exemplaire en fer de type « *Marion FH10* » ou « *Marion FA01* » attribuée au Hallstatt final ou à La Tène A), d'un fragment de tige en fer pouvant correspondre à un arc de fibule, de quatre fragments en fer provenant sans doute d'outils et de deux éléments en alliage base cuivre ressemblant à une armature de flèche, mais sans nervure centrale. De plus, six scories bulleuses ainsi qu'un rejet de coulée traduisent probablement une activité ponctuelle de forge et de travail des alliages cuivreux, comme l'entretien et la réparation de l'outillage du site. Les éléments lithiques renvoient à un broyon et deux broyons/percuteurs.

L'étude carpologique évoquée pour la période 1 concerne aussi des faits de la période 2 (St. 35, 106, 176, 184, 235). Les mêmes taxons ont été mis en évidence. Les quelques différences entre les deux corpus résident plutôt dans leur proportion. Les céréales ont été retrouvées à hauteur de 32 % avec la présence d'un nouveau taxon : le millet des oiseaux. Les légumineuses représentent désormais 30 % de l'ensemble des restes. La fève disparaît tandis que la vesce apparaît. Il s'agit surtout d'ers puis de lentille, alors que la part des deux autres espèces est infime. Quant aux fruits, ils ne sont plus représentés que par la prunelle, qui plus est en faible quantité. Tout comme à la période 1, une seule espèce oléagineuse est représentée, il s'agit ici du lin. Les taxons sauvages sont toujours importants et de même nature, mais globalement moins présents avec seulement 39 % contre 85 % à la période précédente. Les restes carpologiques ont été retrouvés dans plusieurs contextes : les dépôts à céréales dominantes (St. 176 et 235), les dépôts à céréales et plantes sauvages dominantes (St. 35, 106 et 184) et un dépôt de légumineuses et de plantes sauvages avec le fait 106.

Période 3 (La Tène B2/C1) : un site à vocation agricole

Les structures appartenant à cette phase sont celles qui ont été observées lors du diagnostic de 2004, soit trois silos et une fosse, regroupés à l'extrémité sud de la zone diagnostiquée, au niveau d'une fenêtre d'extension réalisée à l'extrémité occidentale de la tranchée 143 ainsi que plusieurs silos et bâtiments repérés en 2008.

Les vestiges

Onze silos ont été attribués à cette phase. Ils affichent un diamètre compris entre 0,81 m et 3,06 m pour une profondeur allant de 0,67 m à 2,30 m. Les profils sont plutôt piriformes et tronconiques et dans une moindre mesure cylindriques. Ils livrent généralement de la faune ainsi que de la céramique. Le silo 59 a livré une fusaïole et le fait 483 du torchis. Deux silos

font part de dépôts intentionnels. Le silo 59 est caractérisé par la présence de deux dépôts d'êtres humains. Il s'agit d'un individu de sexe féminin dont l'âge à la mort était compris entre 20 ans et 39 ans. La présence d'une contrainte physique en matériaux périssables, par exemple des planches en bois censées délimiter deux espaces, est envisageable. Après une phase de rejets anthropiques, un nouveau dépôt est organisé. Il s'agit cette fois d'un homme âgé entre 20 ans et 49 ans au moment de son décès. Le corps s'est décomposé en pleine terre, mais de manière différée. Le silo 310 a quant à lui fourni les traces du dépôt d'un lièvre entier. Ce silo est d'ailleurs le seul à avoir livré du matériel lithique pour cette phase (broyon et fragment de meule dormante en grès).

Le bâtiment 1 est situé à l'extrémité occidentale de la zone fouillée. Il est constitué de six trous de poteau. Le tout forme un plan rectangulaire de 4 m de côté soit une surface de 16 m². Deux des trous de poteau ont livré de la céramique datable de La Tène C1/C2. Il s'agit vraisemblablement d'une grange ou d'une remise.

Plusieurs fosses complètent les structures de cette période. Il s'agit d'une vraisemblable fosse de stockage et de creusements indéterminés.

Le mobilier

Le corpus céramique associé à cette phase est composé de huit cents fragments de céramique pour un NMI égal à 71. Les productions en pâte grossière représentent un peu plus de la moitié (52,9 %). Les vases en pâte mi-fine suivent avec 27,4 %. Les productions en pâte fine sont les moins nombreuses avec 19,7 %.

Les formes reconnues sont les suivantes : un vase subcylindrique à col droit, un vase subcylindrique à carène haute et col droit décoré d'un motif digité, deux jattes à panse incurvée et bord vertical, une jatte à bord vertical ornée d'un cordon digité, quatre jattes à panse incurvée, une jatte à bord rentrant, deux jattes carénées à col cylindrique, six jattes tronconiques, deux jattes à profil simple et paroi tronconique, une jatte à paroi tronconique et bord rentrant aplati, une jatte tronconique à bord rentrant (?) ornée d'un décor strié, trois jattes tronconiques à bord vertical, deux jattes à profil en « S », quatre jattes à épaulement, deux jattes à paroi incurvée, une jatte de grande taille à bord divergent et épaissi, un pot situliforme à décor digité, une coupe à profil simple et bord arrondi (imitation de *Lamboglia 31*), deux écuelles à bord épaissi interne, deux couvercles à profil simple, cinq pieds modelés, plats et simples de vases indéterminés, deux pieds annulaires, l'un surélevé et l'autre large de vases indéterminés, une cruche ou olpé (?), un fond annulaire présentant un décor lissé au brunissoir représentant un motif curviligne non géométrique et non répétitif s'apparentant au style « végétal continu » et un *dolium* (?) décoré au peigne.

L'examen du mobilier a permis de dater globalement cette période d'occupation entre La Tène B2 et La Tène C1, soit entre le dernier quart du IVe s. et la fin du IIIe s. av. notre ère. Il faut garder à l'esprit que tous ces faits ne sont pas tous strictement contemporains.

Période 4 (La Tène C2/D2b) : un site à vocation agricole

Les vestiges insérés au sein de cette période ne sont probablement pas contemporains, mais témoignent de la perduration de l'occupation jusqu'à la fin de La Tène finale. Il s'agit d'un silo, de deux fosses et de plusieurs fossés semblant former un angle d'enclos.

Les vestiges

Le silo 388 est localisé dans la tranchée 173. Elle s'étend sur 2,50 m de diamètre et 1,25 m de profondeur minimum (le sondage n'a pas été poursuivi au-delà). La couche qui scelle le creusement a livré de la céramique datée de La Tène D1.

La fosse 476 est située dans la tranchée 175. Son comblement a livré de la céramique attribuée à La Tène C/D ainsi qu'un jeton taillé dans un tesson de céramique. La fosse 192 est située dans la tranchée 169. Son comblement a livré de la céramique attribuée à La Tène C2/D1b. Sa fonction demeure inconnue.

Trois fossés (St. 285, 287 et 288) ont été repérés à l'extrémité orientale du diagnostic de 2008. Les fossés 285/287 forment un angle droit tandis que le fossé 288 rejoint le fossé 287 à angle droit à quelques mètres de l'angle. Les deux premiers mesurent 1,30 m de large et 0,70 m de profondeur. Leur profil est en « V ». Leur comblement terminal contient un grand nombre de blocs de calcaire et a livré du mobilier datant du Ier s. de notre ère (Tibère/Claude). Le fossé 288 mesure 0,48 m de large et atteint 0,20 m de profondeur.

Le mobilier

Le corpus céramique se compose de cent trente-neuf fragments renvoyant à un NMI de 6. Les productions en pâte grossière sont dominantes avec 61,9 %, suivies des céramiques en pâte mi-fine (33,8 %) avec de rares vases en céramique fine (4,3 %). Les formes repérées renvoient à un vase subcylindrique à col droit, une jatte à paroi incurvée, une jatte tronconique à bord aplati agrémentée d'un décor digité, une jatte à profil en « S », une jatte à panse incurvée et bord rentrant aplati, un vase indéterminé orné d'un décor incisé simple, un pied plat simple d'une jatte (?) ainsi qu'une urne de type « *Besançon* ». Les quelques formes reconnues ont été datées entre La Tène C2 et La Tène D2b.

Le mobilier des fossés est présenté à part en raison des éléments gallo-romains qu'ils contiennent. Il s'agit surtout de céramique commune claire (50 %) suivie de productions fines tournées (24 %) et de *Terra Nigra* (16 %). Le reste des productions reconnues est anecdotique (sigillée : 6 %, céramique mi-fine tournée : 2 % et amphores : 1 %). Les formes reconnues sont les suivantes : deux assiettes à lèvre débordante horizontale à section carrée, un pied annulaire en sigillée, une cruche (?) vraisemblablement couverte d'un engobe blanc à l'origine, un pied annulaire d'une cruche (?) ainsi qu'un vase ovoïde à large ouverture et col très court de type « *Besançon* ». Tous les éléments renvoient au règne de Tibère et de Claude et inscrivent donc le comblement terminal des fossés 285/287 dans le courant du Ier s. de notre ère. Le comblement

de St. 288 semble quant à lui plus ancien. En effet, la présence du vase de type « *Besançon* » indique que le scellement définitif de ce fossé est intervenu au cours de La Tène D2.

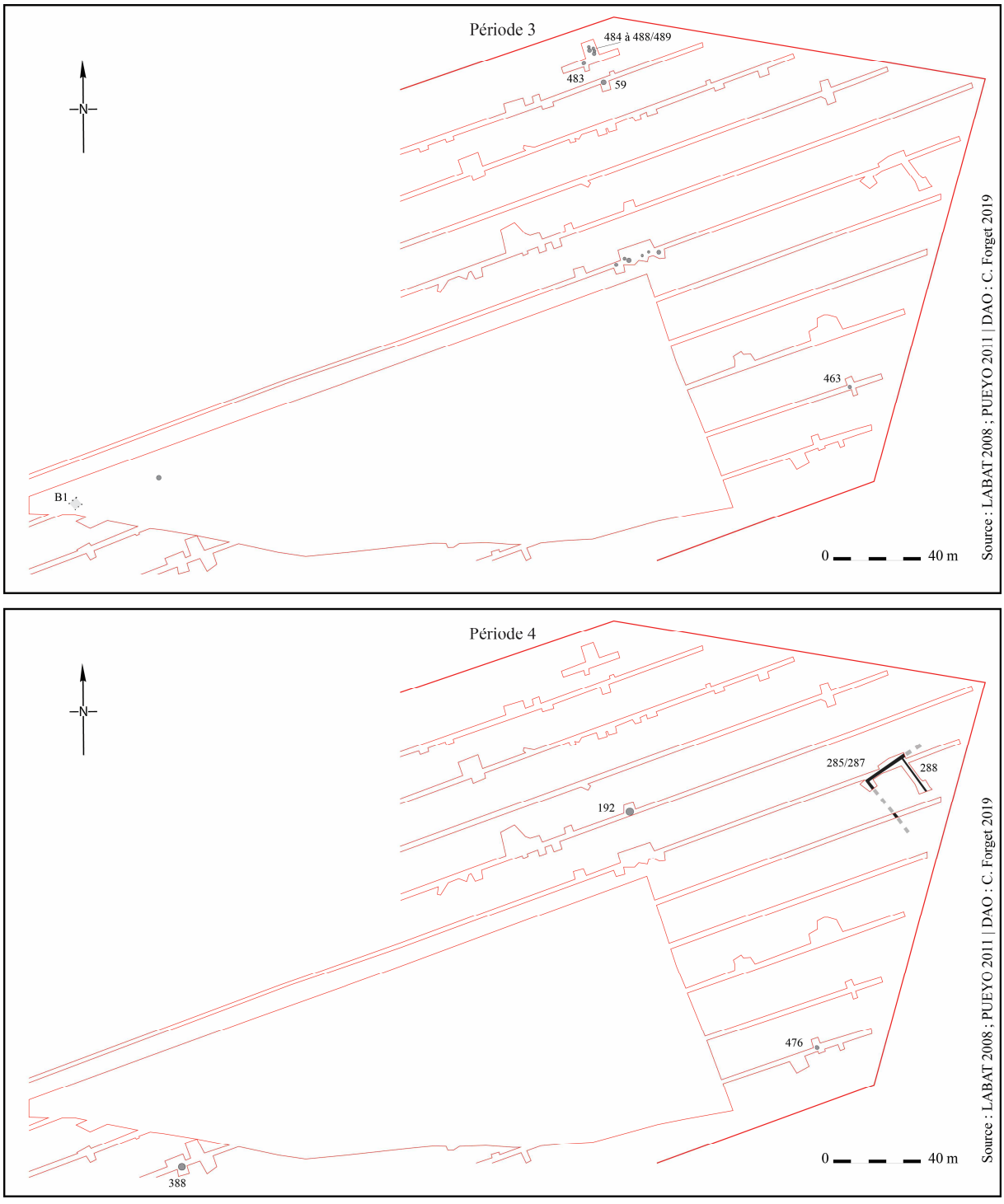

Épieds-en-Beauce, « *ZAC des Chantaupiaux* » 3 et 4

Période 5 (Protohistoire) : un site à vocation agricole

Les structures présentées ici n'ont pas été datées ou ont livré de la céramique difficilement datable et attribuée à la période protohistorique en général. Il est fort probable qu'elles participent à l'une ou l'autre des phases laténiennes décrites plus haut.

Les vestiges

Les silos suivants n'ont pas été testés, mais sont susceptibles de participer à l'une ou l'autre des phases laténiennes, en raison de leur position géographie et parce que certains d'entre eux ont livré de la céramique de facture protohistorique : St. 82, 136, 148, 347, 466, 467, 468, 490 à 494. Ils mesurent entre 0,68 m et 2,30 m de diamètre. Une dizaine d'autres fosses ont été observées. Certaines, polylobées, semblent être des silos se recoupant, d'autre sont des foyers tandis que la fonction de la plupart n'a pas été identifiée.

Une fosse située au nord du silo 154 présente une forme oblongue. Il s'agit en fait de deux creusements distincts (St. 155 et 157). Il s'agit vraisemblablement d'une structure de chauffe ou d'un four très arasé dont St. 157 serait l'aire de chauffe. Des restes de plaque foyère retrouvée dans le comblement du silo voisin 114 corroborent cette hypothèse. Le four est par la suite recoupé par une troisième fosse (St. 158). Aucun élément mobilier n'a été mis au jour lors de la fouille de cet ensemble.

La présence de deux fosses s'apparentant à des tranchées de fondation (St. 70 et 71) interpelle. Espacées de 1,30 m, elles mesurent respectivement 1,62 m et 1,73 m de long, 0,44 m et 0,50 m de large et atteignent en moyenne 0,31 m de profondeur. Chaque tranchée présentait trois trous de poteau matérialisés par la présence de blocs de calage. Il pourrait s'agir d'une partie d'une palissade légère peut-être associée à une haie marquant sans doute un espace agropastoral.

Le bâtiment 3 est localisé dans la tranchée 173. Il s'étend sur 2,50 m de côté, soit une surface de 6,25 m². Il est constitué de quatre trous de poteau. Ils ont tous livré de la céramique protohistorique. Au vu de son orientation, il est susceptible de participer à l'occupation de la période 1.

Trente-huit trous de poteau ne contenant pas de mobilier, voire de la céramique de facture protohistorique ont été observés au sein de l'emprise fouillée en 2010. Aucun ne forme de plan cohérent.

Le mobilier

Le mobilier céramique, très fragmenté, n'a pas pu être attribué à une période précise. Les éléments sont de facture protohistorique et doivent certainement se rattacher à l'une ou l'autre des phases laténiennes du site.

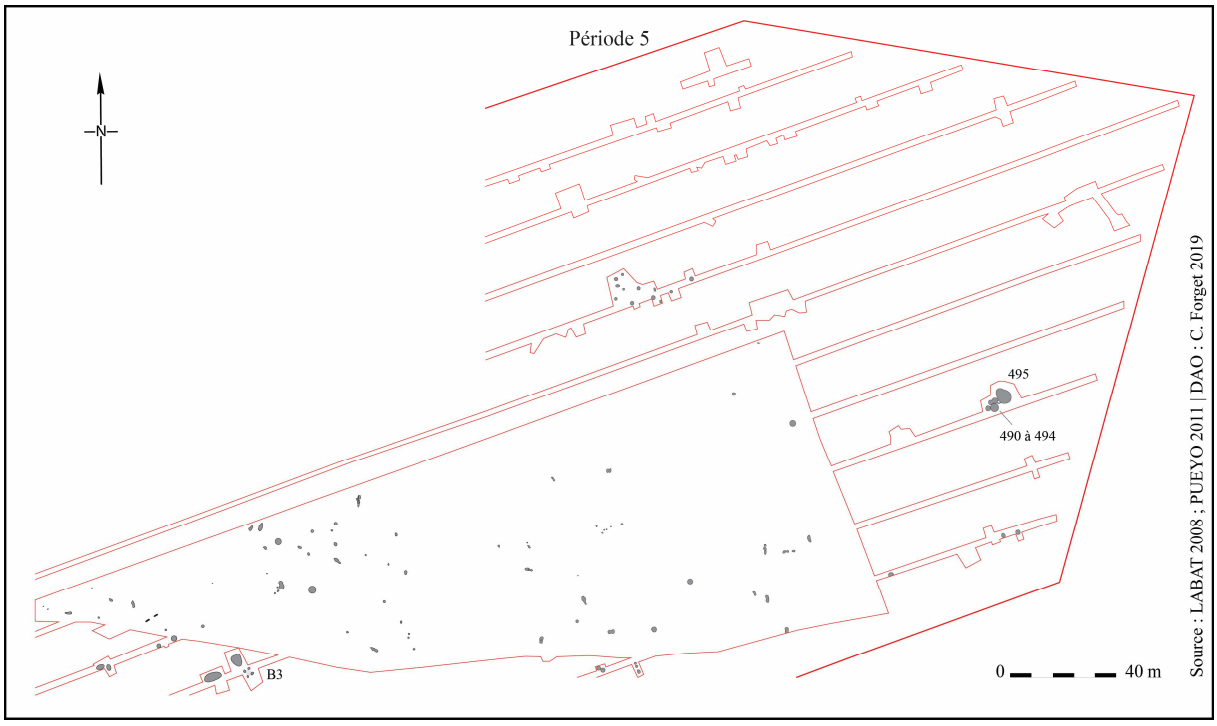

Épieds-en-Beauce, « *ZAC des Chantaupiaux* » 5

Synthèse

Le site d'Épieds-en-Beauce, « *Les Chapelleries* » a fait l'objet de trois opérations archéologiques qui ont permis d'étudier une occupation visiblement continue sur l'ensemble du second âge du Fer. Plusieurs phases d'occupation distinctes ont été individualisées. La première prend place à la fin du Hallstatt ou au début de La Tène. Les structures considérées sont des silos ainsi que des bâtiments sur poteaux. Deux groupes de silos ont été observés. Le premier (cinq faits) dans la partie occidentale du site et le second (cinq faits également) au niveau de la limite sud du décapage. Quatre autres structures du même type sont dispersées dans la zone est et forment une couronne représentant peut-être la limite orientale du site. L'appartenance des bâtiments à l'une ou l'autre des phases laténiennes est problématique dans la mesure où très peu de céramique a été trouvée au sein des trous de poteau les composant. Seul le bâtiment 10 a pu être certainement attribué à cette période d'occupation. L'attribution des autres bâtiments à cette phase ou à la seconde repose essentiellement sur leur position géographique et leur orientation. D'après l'étude spatiale effectuée par les archéologues, les bâtiments 4, 5, 7, 8, 12 et 13 auraient été élaborés lors de la première période. Toutes ces constructions présentent la même orientation. Les bâtiments 4, 5, 8, 12 et 13 sont même alignés sur un même axe, dont seuls les bâtiments 7 et 10 s'écartent. Ces deux unités architecturales ne sont pas isolées pour autant, car elles sont respectivement situées près du second et du premier pôle de silos. Bien qu'aucun indice ne permette de connaître la fonction exacte de ces constructions, leur plan et leur taille semblent être en faveur d'aménagements de type grenier voire remise agricole. La qualité du mobilier céramique, avec la présence de nombreuses productions peintes, les éléments de mouture, de filage, les restes de faune, de torchis ainsi que carpologiques laissent présager d'une relative proximité et d'une certaine aisance de la communauté humaine dont

dépend ce site qui ne saurait être qualifié d'habitat. Au contraire, il semble s'agir d'un site dédié aux activités agricoles et peut-être pastorales, bien qu'aucun élément fondé ne vienne appuyer cette seconde fonction. La zone résidentielle dont dépend cette aire d'activité semble se développer vers le sud, à en juger par l'absence de vestiges de cette période lors des deux diagnostics.

La seconde occupation prend place à La Tène A2 et se poursuit jusqu'à La Tène B2. Elle est caractérisée par le même type de vestiges mis en évidence pour la période 1, à savoir des silos ainsi que des bâtiments sur poteaux. Les silos sont disposés d'une manière moins organisée, et ce sur l'ensemble de l'espace décapé sans qu'aucune concentration ne puisse être mise en évidence. Ce postulat semble être en faveur d'une expansion du site par rapport à la première période. Six bâtiments ont été rattachés à cette phase (B1, B2, B3, B6, B9 et B11). Seuls le second et le dernier ont été précisément datés. Tout comme pour la période 1, les autres ont été attribués à cette phase d'occupation en raison de leur position et de leur orientation. Contrairement aux bâtiments de la première période, ils ne semblent pas disposés selon une organisation particulière. Toutefois, ils ne sont pas isolés puisqu'ils sont implantés à proximité des silos et fosses de la même période. La fonction de grenier ou de remise agricole peut leur être imputée. Aucun élément structurant semblant délimiter le site, voire le partitionner. À ce propos, la présence de deux fosses oblongues dans la partie occidentale du site, dont le fond présentait des traces de trous de poteau, pourrait constituer l'entrée d'un aménagement de type palissade. Pour autant, ces faits sont isolés, leur datation mal assurée et aucun autre indice ne permet de corroborer cette hypothèse. Le mobilier archéologique reste très proche de celui de la période 1 et suggère donc la pérennité du statut du site. La présence d'une cruche méditerranéenne (?), de deux amphores massaliotes et de vases tournés cannelés, dont certains sont décorés de motifs estampés, permet de voir là encore une population relativement aisée. Enfin, une activité de forge et un travail des alliages cuivreux permettent de considérer la relative autonomie du site quant à l'entretien et aux réparations d'outils en métal.

La troisième période d'occupation fait directement suite à la seconde et se poursuit jusqu'à La Tène C1. Les structures identifiées pour cette phase sont des silos et des fosses dont la fonction est inconnue. Les vestiges sont localisés dans la zone sud du diagnostic de 2004, dans la zone nord et centrale de celui effectué en 2008. Bien qu'ils ne soient pas tous datés, leur proximité géographique permet très certainement de les regrouper au sein de la même phase d'occupation. Il est intéressant de voir le déplacement de l'occupation vers le nord, même s'il est difficile de le caractériser avec précision, en raison du peu de structures précisément datées.

Les structures insérées au sein de la phase allant de La Tène C à La Tène D sont peu nombreuses et pour la plupart non synchrones. Elles témoignent du quasi-abandon des lieux. Pour autant, la présence d'un angle d'un probable enclos fossoyé daté de La Tène D permet de proposer un nouveau déplacement de l'occupation, s'il s'agit bien de la même communauté.

Pour terminer, un grand nombre de structures ont été organisées au sein de la période 5, dont la datation est la Protohistoire au sens large. Il s'agit de silos, de fosses, de trous de poteau isolés, d'un four, des deux tranchées palissadées citées plus haut et d'un bâtiment sur poteaux. La céramique est assurément de facture protohistorique, mais son mauvais état de conservation ne permet pas d'en préciser l'origine. Il est fort probable, au vu de leur répartition spatiale et de la datation des occupations précédemment illustrées, qu'elles appartiennent à l'une ou l'autre de ces phases du site.

COMMUNE D'ERCEVILLE

45-135-01
ERCEVILLE, « LA PELLE DU FOUR »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Pelle du Four	Commune : Erceville
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 578 115 m	Aucune opération réalisée sur le site
Y : 2 359 051 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 0,86 ha

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0

Bibliographie :

GODEFROY 2015

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *La Pelle du Four* » a été découvert sur des images satellites prises en 2006. Aucune opération de prospection n'y a été menée.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un système d'enclos accolés à fossés rectilignes. L'enclos principal est un trapèze de 0,4 ha présentant un accès par interruption sur son côté ouest. Seul le départ du fossé nord de l'enclos secondaire est visible. Il délimite une surface minimum de 0,46 ha. Aucune entrée n'apparaît sur la vue satellite.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

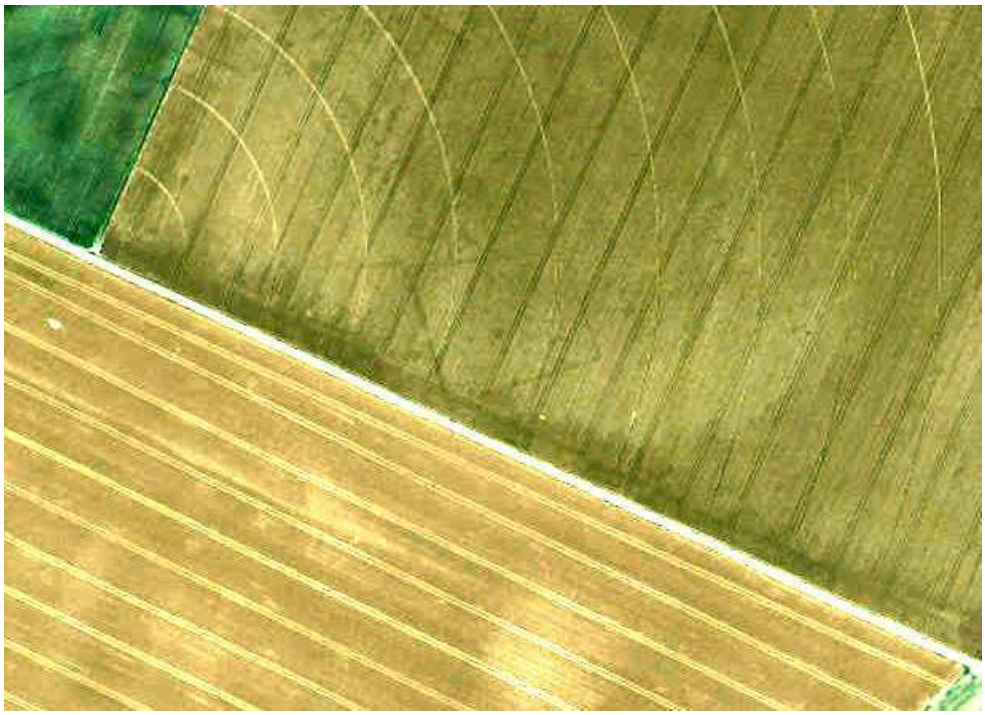

Erceville, « *La Pelle du Four* » (Image IGN 2006 *in* GODEFROY 2015)

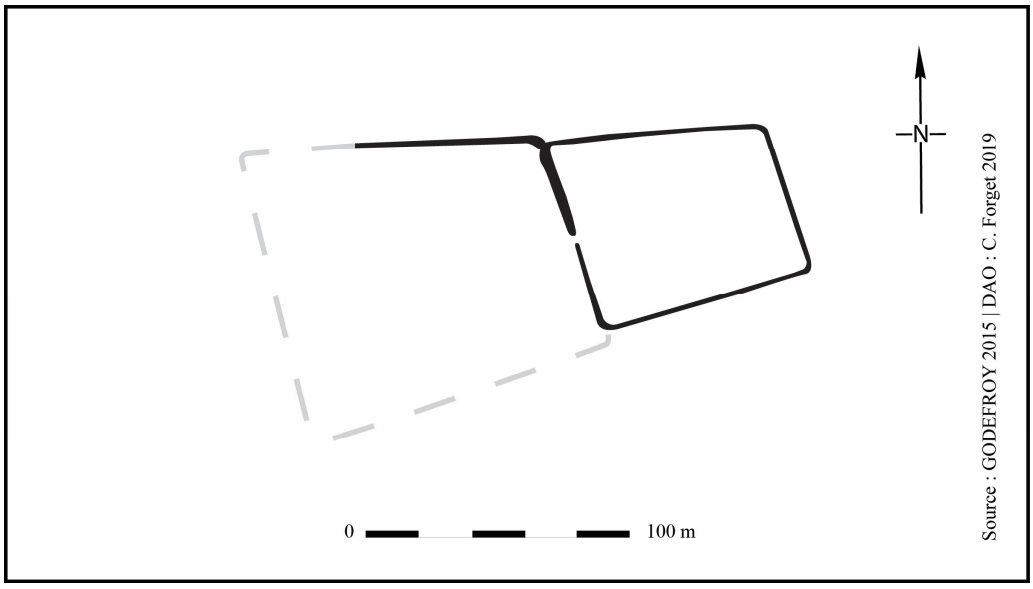

Erceville, « *La Pelle du Four* »

COMMUNE D'ESCRENNES

45-137-01
ESCRENNES, « LA POINTE À PIQUER »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Pointe à Piquer	Commune : Escrennes
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 137 016 AH
X : 588 900 m	Diagnostic (2008-09)
Y : 2 347 200 m	Surface totale décapée : 62 275 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
RIVOIRE, GUERIT & NAULEAU 2009	

Présentation du site

Le site localisé à « *La Pointe à Piquer* » sur la commune d'Escrennes a été traversé par le projet autoroutier A19, mais aucun vestige protohistorique n'est apparu lors du diagnostic. Il a fallu attendre un nouveau diagnostic réalisé en 2008-09, cette fois-ci dans le cadre de la ZAC Saint-Eutrope afin qu'un indice d'occupation laténien soit mis au jour. Il s'agit d'une fosse isolée qui n'a pas pu être rattachée à une occupation organisée.

Période 1 (La Tène) : un indice de site rural

Une seule structure a pu être attribuée à cette période.

Les vestiges

Le fait 260 est situé dans la partie sud de la Zone 3, au sein de la fenêtre 80. Il mesure 2 m de diamètre et atteint 1 m de profondeur. Son comblement, très charbonneux, suggère qu'il s'agit d'une fosse de combustion. Elle a livré cinquante fragments de céramique laténienne, dix-neuf restes fauniques ainsi qu'une lame en fer.

Le mobilier

Aucune information supplémentaire n'est disponible à propos du mobilier.

Synthèse

L'indigence des données ne permet pas de dire beaucoup de choses à propos de cette occupation. La présence d'une seule fosse ne permet que difficilement d'émettre une hypothèse tangible quant au site duquel elle dépend. La faible proportion de mobilier disponible n'est d'aucune aide à ce propos. La présence d'une lame en fer est intéressante, mais reste anecdotique dans la mesure où elle n'est pas assimilable à une zone d'habitat ou d'activités particulières.

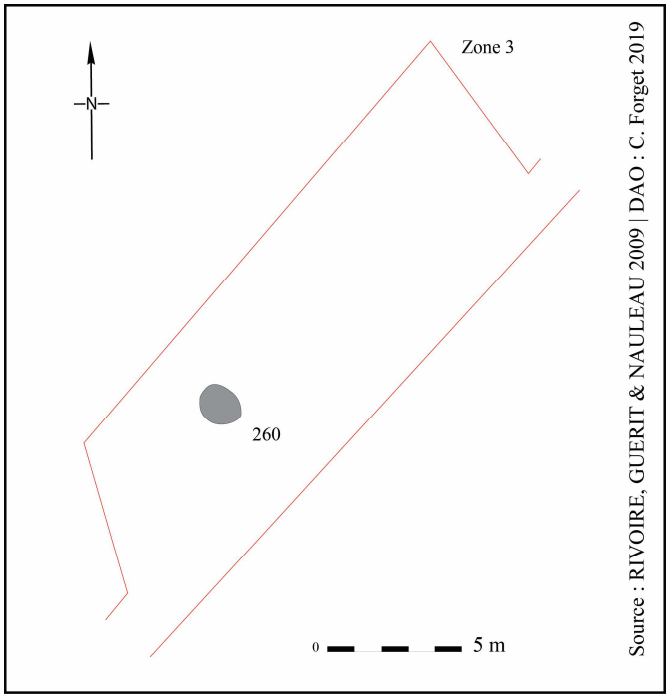

Escrennes, « *La Pointe à Piquer* »

45-137-02
ESCRENNES, « LE CHEMIN DE MAREAU »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Chemin de Mareau	Commune : Escrennes
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 137 016 AH
X : 588 900 m	Diagnostic (2008-09)
Y : 2 347 200 m	Surface totale décapée : 62 275 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : La Tène C/D	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
RIVOIRE, GUERIT & NAULEAU 2009	

Présentation du site

L'occupation mise au jour au lieu-dit « *Le Chemin de Mareau* » sur la commune d'Escrennes a été découverte lors d'un diagnostic effectué en 2008-09 en prévision du projet de la ZAC Saint-Eutrope. Elle s'organise autour d'un enclos fossoyé dont une partie seulement du tracé a pu être observée. Un bâtiment, quelques trous de poteau et des structures assimilées à des sablières basses ont été repérés dans l'aire circonscrite par les fossés. Ces vestiges ont été attribués à La Tène moyenne ou finale en raison de leur nature.

Période 1 (La Tène C/D) : un habitat rural

Les vestiges se composent d'un enclos fossoyé, d'un bâtiment, de quelques trous de poteau et de sablières basses.

Les vestiges

L'enclos repéré au sein de la Zone 2 est composé des fossés 192 et 200. La structure 192 suit une orientation nord-ouest/sud-est et a été observée sur 18 m. Il présente une ouverture oscillant entre 0,50 m et 1 m. Le fait 200 adopte un axe nord-est/sud-ouest et a pu être suivi sur 12,50 m. Il est susceptible de former un angle avec St. 192. Ce dernier se trouverait entre les

tranchées 68 et 69. Il mesure 0,64 m de large et 0,32 m de profondeur. Le comblement a livré de la terre cuite, quelques blocs de calcaire chauffé et trois tessons de céramique de facture protohistorique. Le fait qu'aucune trace de fossé ne soit apparue en tranchée 68 laisse supposer qu'une entrée y prenne place.

Le bâtiment 5 est localisé au sein de l'emprise de l'enclos. Il est constitué de quatre trous de poteau auxquels manquent vraisemblablement un voire plusieurs autres trous de poteau pour former un plan quadrangulaire de 3 m de long et 1 m de large, ce qui constituerait une surface de 3 m². Leur comblement n'a pas livré de mobilier datant. Plusieurs trous de poteau sont présents dans l'environnement immédiat du bâtiment 5, sans qu'ils aient pu être attribués à un aménagement particulier. L'un d'eux a livré un fragment de céramique protohistorique.

Trois faits (St. 197, 213 et 214) directement situés au nord et à l'est du bâtiment 5 sont susceptibles d'être des vestiges de sablières basses. Elles n'ont pu être rattachées à aucune autre structure permettant d'y voir un plan de bâtiment.

Le mobilier

Le mobilier n'a pas été développé au sein du rapport de diagnostic.

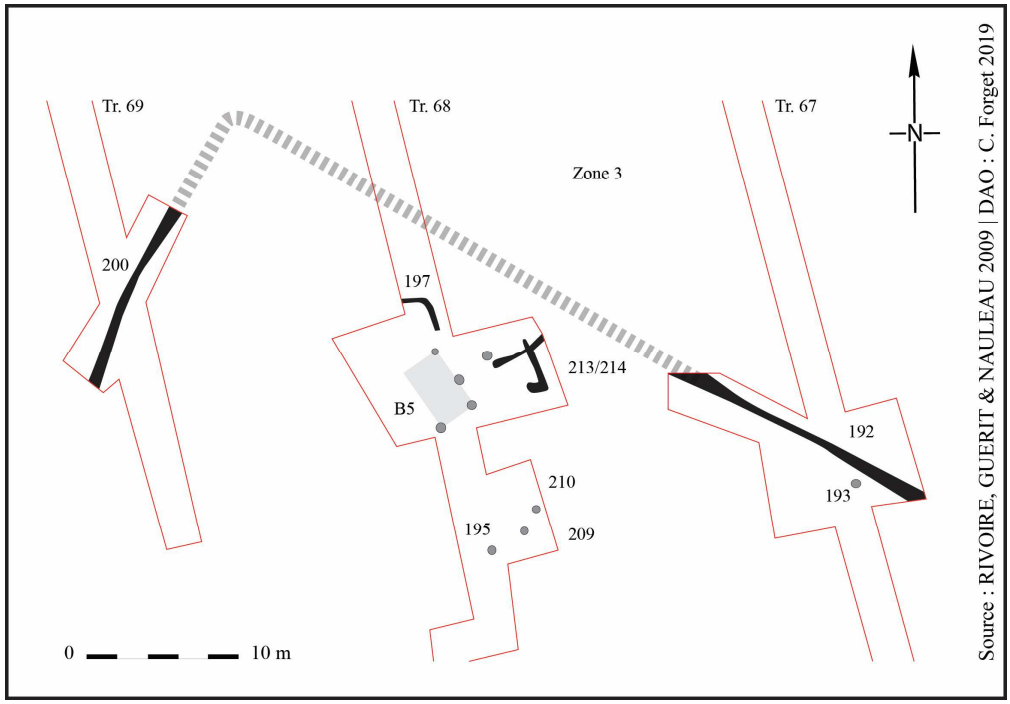

Escrennes, « *Le Chemin de Mareau* »

Synthèse

L'occupation étudiée lors du diagnostic se compose d'un enclos dont la majeure partie se trouve hors emprise, auquel peuvent être associés un bâtiment sur poteau, des trous de poteau ainsi que des sablières. Le peu d'éléments disponibles ainsi que l'indigence du mobilier ne permettent pas de dater précisément ce site ni d'en entrevoir la fonction. Au vu de sa probable surface, qui reste très faible, le bâtiment ne semble pas avoir été utilisé comme lieu de résidence, mais plutôt comme une annexe à une activité qui n'a pas pu être mise en évidence. Son orientation diverge de celle de l'enclos et ne garantit pas leur contemporanéité. Le reste des vestiges n'est d'aucun renfort afin de mieux cerner le site.

45-137-03
ESCRENNES, « LE PETIT NOYER »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Petit Noyer	Commune : Escrennes
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 137 005 AH
X : 588 147 m	Prospection aérienne (1989)
Y : 2 348 844 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : - ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
MERCEY dir. 2011 ; RIVOIRE 2010 ; RIVOIRE, GUERIT & NAULEAU 2009	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Le Petit Noyer* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Jalmain en 1989 et plus récemment par F. Jeangenne.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un enclos quadrangulaire à fossés rectilignes dont la surface est inconnue. Le prospecteur l'attribue à la période protohistorique. N'ayant pu avoir accès à aucun cliché du site, nous n'avons pas pu en insérer à cette notice.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

45-137-04
ESCRENNES, « LES BUTTES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Buttes/Le Moulin d'Escrennes	Commune : Escrennes
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45.137.016/019 AH
X : 588 900 m	Deux diagnostics (2008-09, 2010)
Y : 2 347 200 m	Fouille préventive (2010)
	Surface totale décapée :
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha C	Établissement rural de rang C1
Période 2 : Ha C/D1	Établissement rural de rang C1
Bibliographie :	
MERCEY dir. 2011 ; RIVOIRE 2010 ; RIVOIRE, GUERIT & NAULEAU 2009	

Présentation du site

Le site localisé aux lieux-dits « *Les Buttes* »/« *Le Moulin d'Escrennes* » se trouve sur la commune d'Escrennes. Une occupation du premier âge du Fer y a été mise au jour en 2008 lors d'un diagnostic préalable à la mise en place de la ZAC Saint-Eutrope. Cette opération a ensuite été complétée en 2010 par un nouveau diagnostic, situé immédiatement au sud-est du premier diagnostic et par une fouille, localisée dans la partie nord de l'opération de 2008. Les vestiges rencontrés correspondent à au moins deux phases d'occupation au sein du premier âge du Fer. La première prend place au Hallstatt ancien, mais rien ne garantit que toutes les structures attribuées à cette période soient contemporaines. Il s'agit de fosses, de trous de poteau et d'un bâtiment sur poteaux. La seconde a été datée du Hallstatt C/D1. Les vestiges sont situés au sud/sud-est de la première occupation, sur un espace plus vaste (quelques milliers de mètres carrés). Il s'agit du même type de structures, auquel peuvent être ajoutés des foyers et des structures de stockage de type silo.

Période 1 (Hallstatt C) : un indice d'habitat rural

Les vestiges sont des fosses, un bâtiment et quelques trous de poteau.

Les vestiges

La fenêtre de fouille ouverte au sein de la partie septentrionale de la Zone 1 a permis d'observer la présence de vingt-quatre fosses. Parmi celles-ci, la fosse 2059 se démarque par ses dimensions. De forme irrégulière, elle mesure au maximum 15,50 m de long et 7,50 m de large pour une profondeur de l'ordre de 1,30 m. Il s'agit d'une fosse d'extraction ayant été utilisée pendant un laps de temps assez long (les archéologues ont pu identifier six étapes d'exploitation). Les autres fosses n'ont pas fourni de mobilier datant et ont été associées à cette phase plutôt qu'à une phase plus ancienne en raison du caractère pérenne de l'occupation hallstattienne. Six fosses ont fourni du matériel. Il s'agit de céramique et de matériel lithique (broyons, percuteurs).

Un probable plan de bâtiment (B6) pourrait être rattaché à cette phase. Il se trouve à un peu moins de cinquante mètres au nord de la structure 2059. Il est constitué de trois trous de poteau auquel il faut certainement en rajouter un quatrième. Le tout formerait un plan de 3,50 m de long pour 1,80 m de large, soit une surface de 6,30 m². Mis à part des fragments de terre cuite, aucun élément mobilier n'a été rencontré. Il s'agit sûrement d'un grenier.

Sept trous de poteau isolés se répartissent sur la surface fouillée en 2011. Là encore, rien ne permet d'affirmer qu'ils appartiennent bien à cette phase, car aucun n'a livré de mobilier.

Le mobilier

Le mobilier céramique attribué à cette phase d'occupation se compose de quatre cent seize fragments dont l'écrasante majorité (98,1 %) provient du fait 2059. Peu de formes ont été reconnues.

Il s'agit des éléments suivants : une jatte à panse concave droite, carène douce anguleuse, bord vertical continu et régulier, un pot à panse légèrement fermée (?), un petit gobelet à anse concave fermée, carène douce arrondie et épaulement court orné de deux cannelures, un gobelet (?), un gobelet globuleux, deux coupes à panse concave à lèvre arrondie ou biseautée et deux coupes (?).

L'ensemble du mobilier correspond à des productions rencontrées au cours du premier âge du Fer. L'absence de petits gobelets à panse surbaissée et col développé et de petits gobelets sans col à bord rentrant font plutôt pencher pour le Hallstatt C.

Période 2 (Hallstatt C/D1-2 ancien) : un habitat rural

Les structures de cette phase d'occupation se composent de quelques silos, quelques fosses, dont certaines sont des foyers, des bâtiments et des trous de poteau.

Les vestiges

Au sein du secteur 4 de la Zone 1, sept fosses ont été interprétées comme des silos après avoir été testées (St. 111, 156, 178 et 310) ou par proximité géographique ou présence de

mobilier de surface protohistorique (St. 308, 309 et 311), tandis que quatre autres (St. 236, 237, 251 et 301) sont susceptibles de recouvrir la même fonction. Cela n'a pu être vérifié, car ils n'ont pas été sondés. Les silos mesurent entre 1,20 m et 2,20 m de diamètre et affichent une profondeur comprise entre 0,70 m et 1,80 m. Leur profil est principalement piriforme, mais une structure a un profil cylindrique. Ils ont généralement livré de la céramique et de la faune. Le fait 310 est le seul qui contenait un objet en fer.

Quelques fosses sont présentes dans le secteur 2 de la Zone 1. La fosse 358 est visiblement une fosse d'extraction. Après son abandon, elle est recoupée à trois reprises par le creusement de nouvelles fosses dont le remplissage a montré deux épisodes de vidange de foyer, elles-mêmes recoupées par l'aménagement de trois autres fosses. L'une d'elles contenait cent quatre-vingt-onze fragments de céramique, dont cent soixante-neuf appartenant au même récipient. Il a été daté du Hallstatt C/D1. Trois autres fosses ont été attribuées à la même phase d'occupation. La fouille n'a pas permis de déterminer leur fonction. Au sein du secteur 4 de la même zone de la même zone, six fosses dont le comblement contenait des vidanges de foyer ont été repérées. Toujours dans la même partie du site, vingt-et-une autres fosses ont été

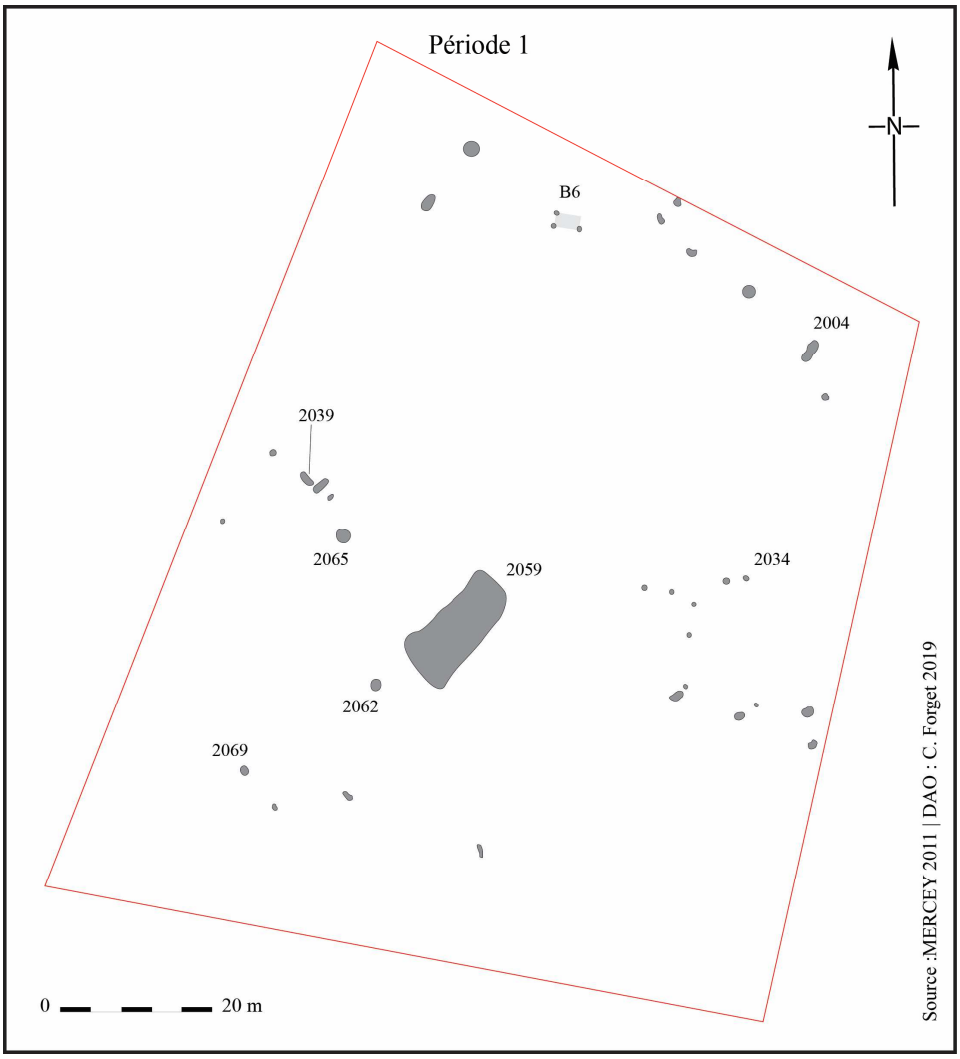

Escrennes, « *Les Buttes* » 1

identifiées. Neuf d'entre elles ont été sondées (St.151, 169, 173, 230, 244, 247, 282, 393 et 394). Leur fonction n'a pu être déterminée. La taille de la fosse 173 n'ont pas été prises en compte dans l'examen de ces dimensions, dans la mesure où elles s'écartent de loin de ces standards. En effet, elle mesure 30 m de long pour 18 m de large et 1,47 m de profondeur. Son comblement a livré une dizaine de fragments de céramique de facture protohistorique. Il semble s'agir d'une énorme fosse d'extraction. Seules les fosses 151 et 160 ont livré de la céramique protohistorique.

Deux foyers (St. 102 et 359) sont situés à proximité immédiate de la fosse 358. Le premier est matérialisé par la présence de limon rubéfié et surtout d'une plaque foyère constitué de huit cent quinze fragments de céramique. Des blocs de calcaire chauffé étaient présents sous cette sole de 0,80 m de diamètre. Le matériel issu de cette structure a été attribué au Hallstatt C/D1. Le second foyer recoupe St. 358 dans sa partie sud-ouest. Il mesure au moins 3,60 m de large pour une profondeur minimale de 0,60 m.

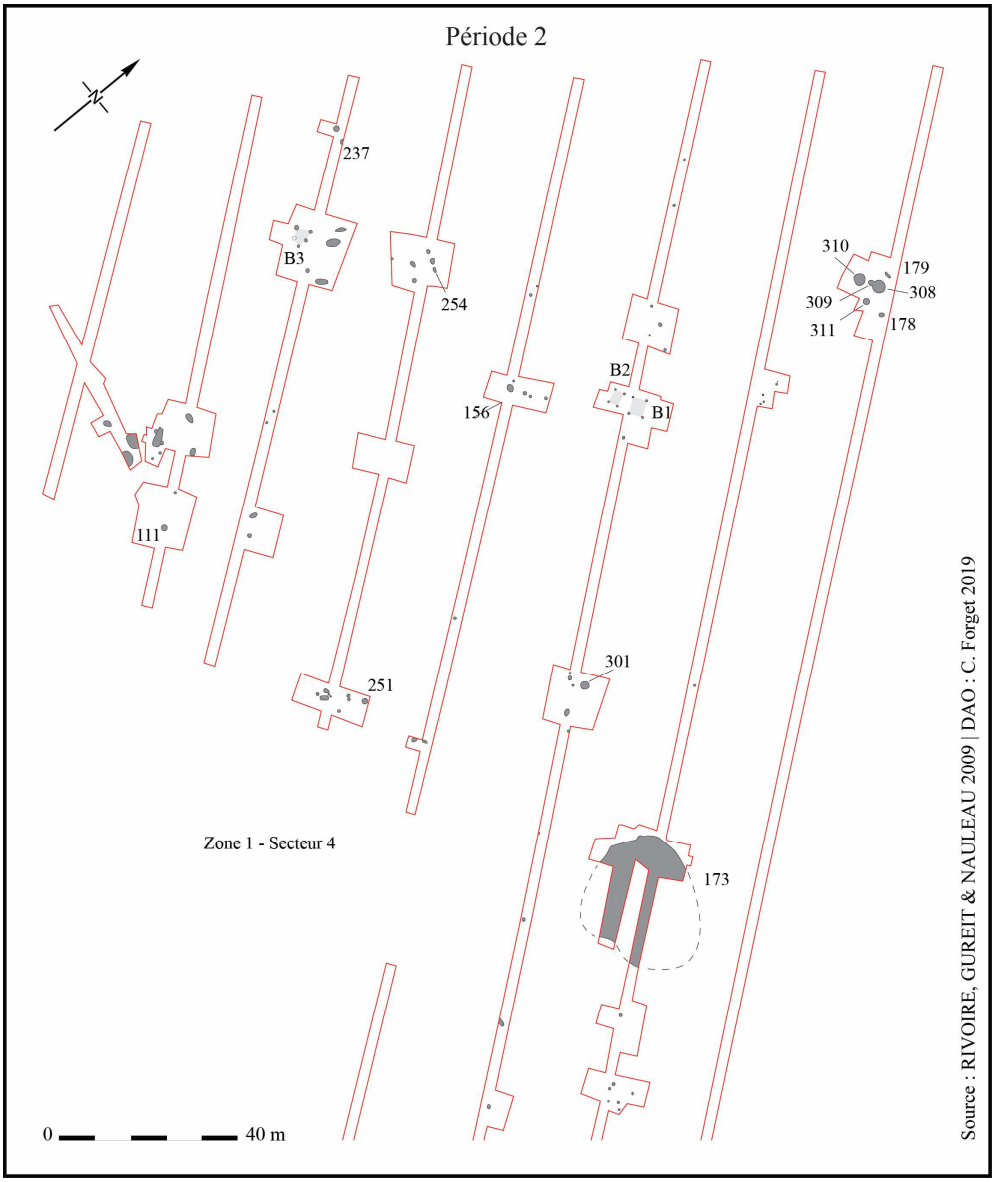

Escrennes, « *Les Buttes* » 2 (Zone 1-Secteur 4)

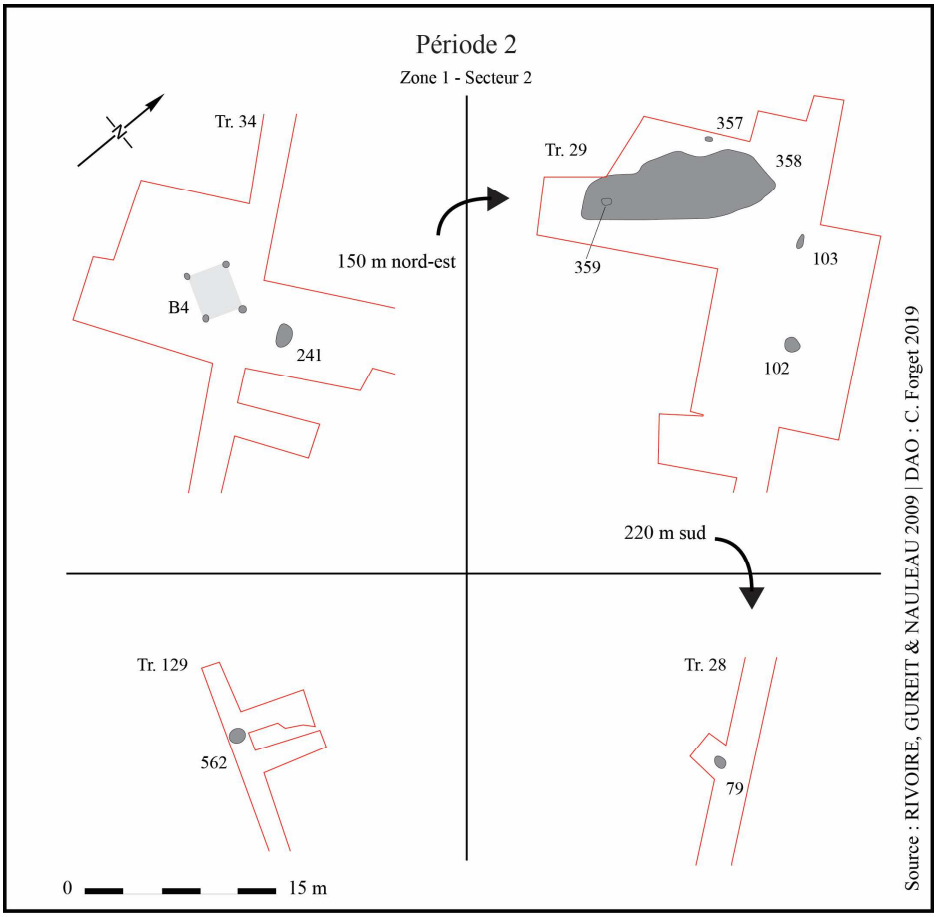

Escrennes, « *Les Buttes* » 2 (Zone 1-Secteur 2)

Les bâtiments 1 à 3 sont situés dans la partie sud de la Zone 1. Le bâtiment 1 a été mis au jour dans la tranchée 51. Il est formé de quatre trous de poteau formant un plan quadrangulaire 10 m². Le bâtiment 2 se trouve à l'ouest du premier. Il est matérialisé par le même nombre de trous de poteau qui forment un plan rectangulaire 7 m². Son remplissage a livré un fragment de céramique protohistorique. Le bâtiment 3 se trouve dans la tranchée 56. Il affiche un plan carré de 6 m² auquel peut être ajoutée une abside d'environ 2 m². Aucun des faits n'a été sondé. Le bâtiment 4 est situé au sein du secteur 2 de la Zone 1. Il est matérialisé au sol par la présence de quatre trous de poteau formant un rectangle de 4 m de long et 3 m de large, soit une surface de 12 m². Il a livré de la céramique de facture protohistorique. Ces quatre bâtiments ont été interprétés comme des greniers.

Cinquante-et-un trous de poteau ont été observés dans le secteur 4 de la Zone 1. Aucun de ces faits ne paraît former de plan organisé. Certains semblent cependant fonctionner par deux et refléter la présence d'autres bâtiments dont le reste des trous de poteau se trouveraient entre les tranchées.

Le mobilier

Le corpus céramique reconnu disponible pour cette phase se compose de mille huit cent soixante-huit fragments correspondant à très peu d'individus : des vases de stockage dont les panses sont ornées d'impressions circulaires et parmi lesquels un exemplaire présente aussi des

impressions sur lèvre, plusieurs coupes carénées à bord court rentrant, un vase globuleux décoré de trois cannelures horizontales larges sur l'épaulement, un petit gobelet biconique à carène, épaulement long et bord court, un petit bol (?) à lèvre arrondie et un pied annelé (?) appartenant à une coupe (?).

La grande majorité des productions reconnues semble dater du Hallstatt D1-2, mais certains éléments, comme le pied annelé, le bol et le vase globuleux semblent appartenir à un horizon un peu plus ancien du premier âge du Fer.

Synthèse

La première occupation prend place au Hallstatt ancien. Elle est marquée par la présence de fosses, de trous de poteau et d'un bâtiment sur poteaux. Parmi les fosses, la structure 2059 sort de l'ordinaire de par ses grandes dimensions. Les multiples creusements qu'elle a subis montrent plusieurs épisodes d'extraction de matériaux. Le reste des vestiges ne présente pas d'organisation claire. Les fosses sont réparties sur l'ensemble de la zone fouillée et la faible quantité de mobilier issu de leur comblement ne permet pas d'en assurer la synchronie. Le même constat peut être évoqué à propos des trous de poteau. Toutefois, un probable plan de bâtiment pourrait avoir été reconnu à l'extrémité nord de la zone décapée. Là encore, l'absence de mobilier ne permet pas de connaître sa datation, et son attribution à cette phase repose uniquement sur son plan et la proximité de la fosse 2059. En l'absence d'éléments concrets, la fonction du site est difficile à mettre en évidence. Il pourrait s'agir d'un lieu occupé ponctuellement, à l'unique fin d'en extraire des matériaux de construction. Pour autant, la localisation précise de l'habitat duquel dépendent ces fosses n'est pas connue.

La seconde occupation intervient au Hallstatt C/D1-2 (sûrement ancien). Sa nature n'a pas été clairement définie. La grande fosse 358 a vraisemblablement servi à extraire des matériaux à plusieurs reprises et a par la suite servi comme dépotoir. Cet épisode est vraisemblablement à associer aux foyers situés dans le même secteur. À environ cent cinquante mètres au sud de ce premier noyau, un second groupe formé d'un petit bâtiment de type grenier et d'une fosse a été observé. La stricte contemporanéité des deux pôles d'occupation n'a pas pu être mise en évidence. Il se peut donc qu'ils renvoient au même habitat, tout comme ils peuvent appartenir à deux sites distincts. Enfin, le dernier pôle de vestiges se trouve à plus de trois cents mètres au sud-ouest. Il s'agit surtout de silos et de trois bâtiments pouvant correspondre à des annexes agricoles. La présence dans le même secteur de plusieurs fosses contenant des vidanges de foyer dans leur comblement laisse penser que l'habitat dont dépendent ces aménagements ne doit pas être très éloigné. De plus, la plupart des silos a aussi été réutilisée comme dépotoir et la nature du matériel se rapproche beaucoup d'un contexte domestique, ce qui conforte la présence d'une unité résidentielle plutôt proche.

COMMUNE D'ESTOUY

45-139-01
ESTOUY, « LES JUSTICES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Justices	Commune : Estouy
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 599 260 m	Prospection aérienne (2001, 2006)
Y : 2 356 810 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 2,3 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
DEVILLIERS 2001, 2006 ; GODEFROY 2015	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Les Justices* » a été observé lors des prospections aériennes de la SARP entre 2001 et 2006.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un système d'enclos accolés à fossés rectilignes d'une surface de 2,3 ha. L'enclos principal, légèrement trapézoïdal, présente dans sa surface interne de l'ordre de 0,7 ha un fossé de partition caractérisé par un angle droit. L'enclos secondaire est un grand rectangle plutôt régulier de 1,6 ha. Aucune entrée n'a été vue pour les deux enclos. La photographie en notre possession étant de qualité médiocre, nous ne l'avons pas l'intégrée à cette notice.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

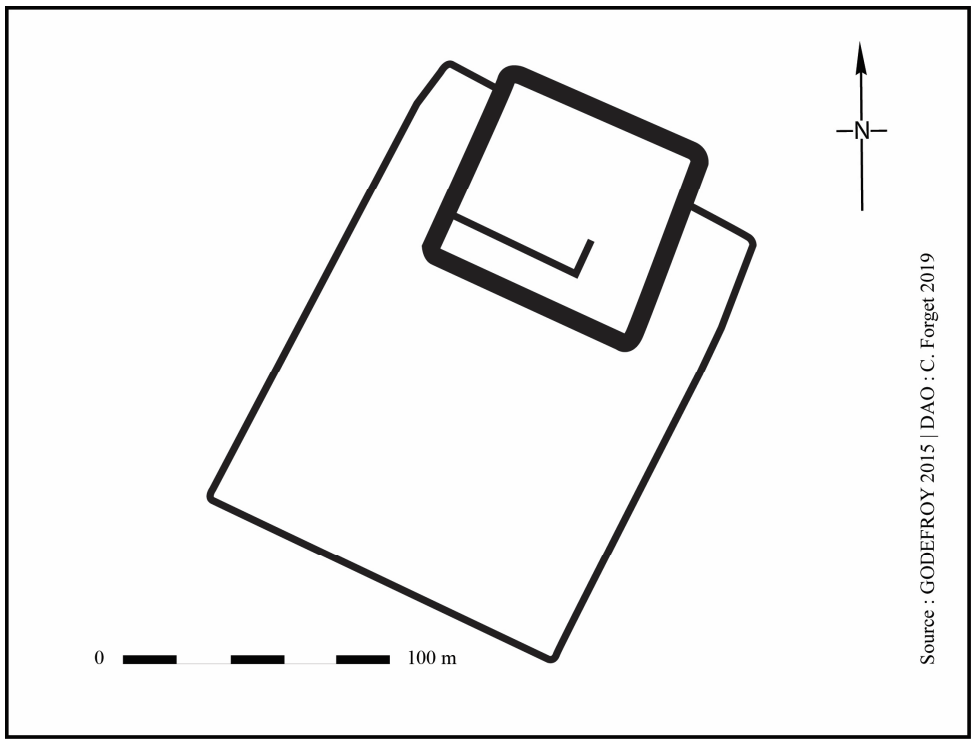

Escrennes, « *Les Justices* »

COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

45-142-01
FAY-AUX-LOGES, « LA LOGE COGNET »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Loge Cognet	Commune : Fay-aux-Loges
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 142 009 AH
X : 585 331 m	Deux diagnostics (2007, 2008)
Y : 2 323 603 m	Fouille préventive (2009)
	Surface totale décapée : 60 300 m²

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. C	Établissement rural de rang C0
Période 2 : Ha. D1-2	Établissement rural de rang C0
Période 3 : Ha. D3/LT A	Établissement rural de rang C0
Période 4 : LT D1b classique/D2	Établissement rural de rang C0
Période 5 : LT	Établissement rural de rang C0

Bibliographie :

BAKKAL-LAGARDE 2007 ; LICHON 2008 ; LUBERNE 2010

Présentation du site

Le site de Fay-aux-Loges, « *La Loge Cognet* » a été découvert grâce aux opérations archéologiques menées préalablement à la mise en place de la ZA des Loges. Le premier diagnostic a été réalisé en 2007, dans la partie occidentale du projet. Il a permis de mettre en évidence un indice de site rural datant du Hallstatt D1. La seconde tranche du diagnostic (2008) s'est attachée à la partie orientale du projet. C'est à cette occasion qu'a été mise au jour une fosse attribuée au Hallstatt C. Enfin, une fouille a été effectuée sur une surface de 10 000 m² au niveau de la zone nord-est de la seconde tranche. Elle a permis d'étudier une fosse datant de la transition entre le Hallstatt et le début de La Tène, mais la découverte majeure réside dans la présence d'une portion d'un enclos de La Tène finale, qui n'avait pas été décelé lors du diagnostic.

Période 1 (Hallstatt C) : un indice de site rural

L'occupation attribuée à cette période se compose d'une fosse à laquelle peuvent être associés deux trous de poteau non datés.

Les vestiges

La fosse 1 est la seule structure à avoir livré du mobilier de cette période. De forme subcirculaire, elle mesure 2,80 m de long et 2,40 m de large pour une profondeur conservée sur 0,40 m. Son comblement contenait un rejet de foyer composé de fragments d'argile rubéfiée pouvant correspondre à une sole de foyer. Trois cent quarante et un fragments de céramique y ont été prélevés. Ils ont permis de placer le comblement du creusement au Hallstatt C.

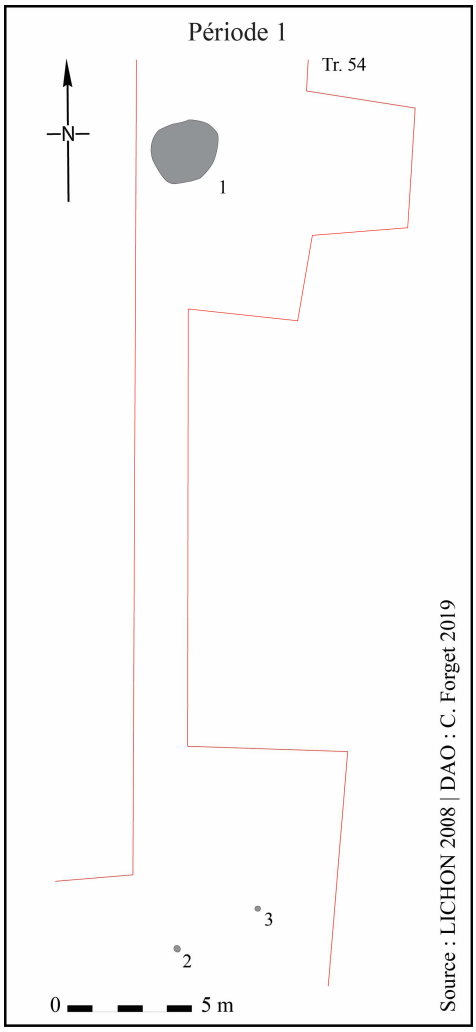

Fay-aux-Loges, « *La Loge Cognet* » 1

Deux trous de poteau (St. 2 et 3) sont localisés à environ trente mètres au sud de la fosse 1. Les deux structures n'ont pas livré de mobilier.

Le mobilier

Le corpus céramique provient uniquement de la fosse 1. Il s'agit de trois cent quarante et un tessons correspondant à un NMI de 25. Il s'agit principalement de céramique en pâte grossière (80,1 %) et dans une moindre mesure de productions en pâte mi-fine (12,6 %) ou fine (7,3 %). Le répertoire se compose des formes suivantes : un pot à panse globulaire soulignée de trois cannelures horizontales, un pot à profil sinueux, une jarre à bord droit décoré d'un cordon rapporté horizontal digité et surmonté d'une ligne d'incisions verticales, une jatte à profil ouvert rectiligne à bord légèrement rentrant et un gobelet à profil sinueux et surbaissé et fond ombiliqué.

L'étude du corpus a permis de placer ce répertoire céramique au Hallstatt C, soit aux IXe-VIIIe s. av. notre ère.

Période 2 (Hallstatt D1-2) : un indice de site rural

Les vestiges de cette phase d'occupation se composent uniquement de fosses.

Les vestiges

Au total, six fosses (St. 2.1, 2.2, 2.3, 3.4, 9.1 et 31.1) ont été observées pour cette phase d'occupation. Mis à part les trois premières, les autres sont isolées. Le comblement de St. 2.1 contenait un poignard en fer. La fosse 3.4 est située dans la tranchée 3. Le fait 9.1 est localisé dans la tranchée 9, à environ quatre cents mètres au sud-ouest des faits précédents. La céramique issue de toutes ces fosses est de facture similaire. Enfin, la fosse 31.1, peu profonde, a livré un fragment de céramique protohistorique. Elle a été attribuée à cette période du fait de sa proximité avec la fosse 2.1/2,2/2,3.

Le mobilier

Le corpus céramique se compose de mille quatre-vingt-cinq fragments pour un NMI égal à 71. Il s'agit des éléments suivants : quatorze vases à provisions parmi lesquels deux exemplaires sont décorés de cannelures tandis que trois autres sont ornés de cordons digités parallèles rehaussés de cordons digités verticaux encadrant des espaces rectangulaires, seize jattes dont certains exemplaires sont peints, six jattes à bord rentrant dont quatre sont ornées de cannelures, quatre jattes à bord digité ou incisé, plusieurs jattes à bord évasé, une jatte carénée, une écuelle décorée d'impressions réalisées à la baguette et un fragment de panse peint provenant d'un vase indéterminé.

Bien que certains éléments fassent référence au Hallstatt D3, la « rusticité » du corpus a incité les archéologues à placer ce répertoire au Hallstatt D1-2.

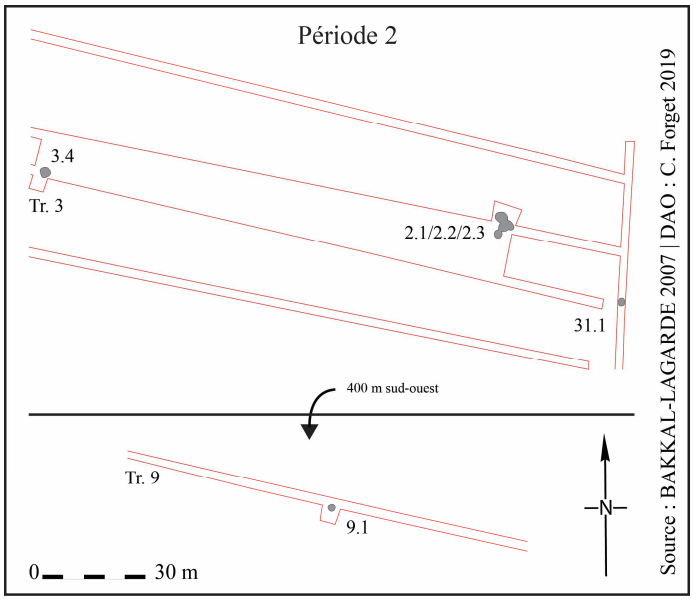

Fay-aux-Loges, « *La Loge Cognet* » 2

Le matériel métallique renvoie à un seul objet. Il s'agit d'un poignard en fer dont la lame atteint 21 cm de long pour 2,5 cm de large et qui affiche deux tranchants sur ses deux tiers. La soie quant à elle, mesure 6 cm. Ce type d'objet est relativement bien connu pour la Champagne, où ils sont surtout rencontrés pour les années 530 à 475 av. notre ère.

Période 3 (Hallstatt D3/La Tène A) : un indice de site rural

Une seule fosse a été attribuée à cette phase.

Les vestiges

La fosse 2.5 est l'unique structure attribuée à cette période. Elle a été mise au jour au cours de la fouille. De forme subcirculaire, elle mesure 1,80 m de long et 1,45 m de large, pour une profondeur conservée sur 0,30 m. Son comblement s'est réalisé de manière lente et naturelle et a livré de la céramique datable de la transition entre le premier et le second âge du Fer.

Le mobilier

L'attribution chronologique de la fosse repose uniquement sur la présence d'une bouteille à col resserré non tournée en pâte mi-fine.

Période 4 (La Tène D1b classique/D2) : un indice de site rural

Les structures rassemblées au sein de cette phase ont été mises au jour lors de la fouille. Il s'agit d'une fosse et de trois fossés d'un enclos comblé à la période augustéenne. Ce dernier a été associé à cette phase, car la proximité de la fosse, couplée à la datation de l'abandon des fossés ont poussé les archéologues à penser que son aménagement a été effectué autour des mêmes décennies, bien qu'aucun élément ne permette d'assurer leur contemporanéité.

Les vestiges

Les fossés 1.3, 1.27 et 1.58 forment l'angle sud-ouest d'un enclos orienté nord-est/sud-ouest, au sein duquel une entrée a été observée, entre les tronçons 1.27 et 1.58, qui s'étendent sur quatre-vingt-dix mètres. Ce dernier se poursuit d'ailleurs hors emprise, tandis que le fossé 1.3 s'interrompt à vingt-sept mètres de l'angle. Leur largeur oscille entre 2,20 m et 2,85 m pour une profondeur variant entre 0,93 m et 1,04 m. Les trois fossés affichent un profil en « V » et un comblement similaire. Le mobilier prélevé au sein des fossés a permis de placer leur abandon à la période augustéenne, permettant ainsi d'envisager leur creusement autour de la transition entre le IIe et le Ier s. av. notre ère.

La fosse 2.26 est située immédiatement au sud de la structure 2.5. Elle adopte des limites très irrégulières. Le mobilier qui provient du comblement a pu être daté de la même période.

Le mobilier

Faute de temps, seule la détermination des formes a été réalisée, en vue de dater le corpus. Les éléments provenant de la fosse sont les suivants : un pot situliforme à anse (?), un pot à anse probable, un pot à cordon rapporté orné d'un décor digité, un petit pot, une jatte à

lèvre aplatie ainsi que deux jattes tronconiques. Les formes reconnues ont permis de dater le comblement de la fosse autour de la transition entre le IIe s. et le Ier s. av. notre ère.

Le répertoire issu des fossés de l'enclos se compose des formes suivantes : un vase de stockage, un vase ouvert à fond annulaire, un gros pot de type « *Besançon* », un pot de type « *Besançon* », un pot non tourné, deux pots en pâte commune sombre tournée, une jatte tronconique, une assiette à bord oblique calcinée probablement en *terra nigra*, une assiette en *terra nigra*, une cruche (?) en pâte brune, une cruche à pied annulaire en pâte brune et trois amphores italiques. Ce type de mobilier a permis d'attribuer le comblement des fossés à la période augustéenne.

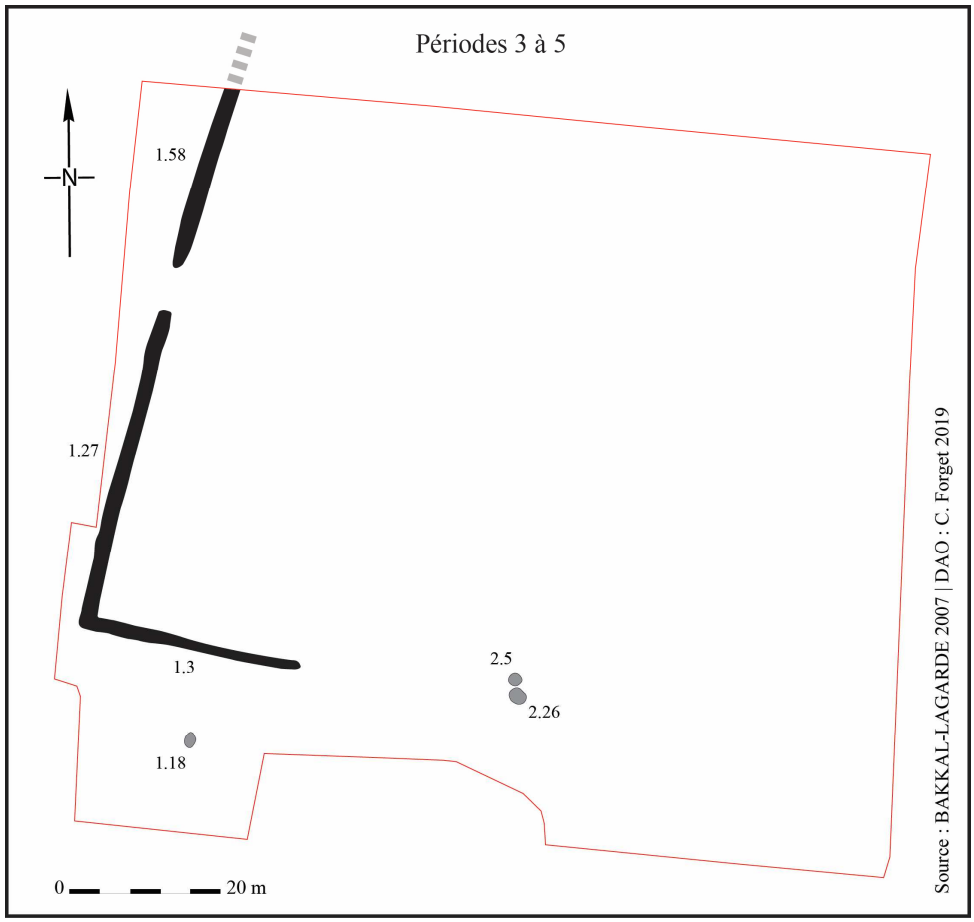

Fay-aux-Loges, « *La Loge Cognet* » 3 à 5

Période 5 (La Tène) : un indice de site rural

La fosse attribuée à cette phase peut aussi bien appartenir à la période 3 ou 4.

Les vestiges

Le fait 1.18, de plan irrégulier, mesure 1,70 m de long et 1,30 m de large. La fouille a été stoppée à environ 1,17 m de profondeur.

Le mobilier

Aucune forme n'a été reconnue. L'attribution de la fosse à la période laténienne repose uniquement sur la facture des tessons rencontrés.

Synthèse

Le site de Fay-aux-Loges, « *La Loge Cognet* » a fait l'objet d'un diagnostic en deux tranches suivi d'une fouille qui ont permis d'identifier quatre occupations protohistoriques. La première fréquentation des lieux intervient au Hallstatt C. La présence d'une fosse d'extraction de matériaux ayant par la suite servi de dépotoir indique la présence d'un habitat qui se trouve vraisemblablement hors emprise. Deux trous de poteau peuvent sans doute lui être associés. Ils n'ont pas livré de plan interprétable.

L'occupation du Hallstatt D1-2 prend place à quelques centaines de mètres à l'ouest du site attribué au Hallstatt C. Il s'agit d'une concentration de quelques fosses auxquelles ont été rattachées d'autres structures du même type revêtant un caractère plus éloigné. La céramique se compose essentiellement de vases de stockage tandis que les productions en pâte fine se font rares. Ces observations indiquent la présence proche d'un habitat dont le statut des résidents ne doit pas sortir du commun.

La présence d'une seule fosse attribuée à la période de transition entre le Hallstatt final et La Tène ancienne ne permet pas d'émettre une réflexion importante à propos du site dont elle dépend. Elle revêt plutôt un caractère isolé et le peu de céramique qu'elle a livré ne permet pas d'aller plus loin.

La première véritable structuration de l'espace intervient aux alentours de la transition entre le IIe s. et le Ier s. av. J.-C., époque à laquelle est implanté un réseau de fossés semblant former un enclos. Il est difficile de déterminer sa surface dans la mesure où seul l'angle sud-ouest a été décapé. Le mobilier issu de son comblement ne permet pas d'indiquer avec précision la fonction qu'il revêtait. La présence d'un objet en fer assimilable à une épée ployée, bien que notable, ne s'accorde pas avec son contexte de découverte ni avec le reste du mobilier issu des fossés. L'absence de déchets de boucherie éloigne l'hypothèse d'un enclos résidentiel, surtout avec l'absence de bâtiments. Pour autant, la faible quantité de mobilier, sa dissémination et le faciès du répertoire céramique indiquent que ce dernier ne doit pas en être trop proche ni en être trop éloigné. D'autre part, la quasi-absence de vestiges dans l'espace qui doit être considéré comme étant à l'intérieur de l'enceinte interpelle. Le type d'activités effectué au sein de l'enclos est donc difficile à mettre en évidence. L'hypothèse la plus simple au vu de tous ces éléments serait d'y voir un aménagement destiné au parcage du bétail, bien qu'aucun indice ne permette de l'affirmer concrètement.

45-142-02
FAY-AUX-LOGES, « L'ÉVANGILE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : L'Évangile	Commune : Fay-aux-Loges
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 142 008 AH
X : 584 936 m	Diagnostic (2002)
Y : 2 323 001 m	Surface totale décapée : 5 600 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha./LT A	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
JOLY 2002	

Présentation du site

Le diagnostic réalisé sur la commune de Fay-aux-Loges, au lieu-dit « *L'Évangile* », a fourni les témoins d'une occupation protohistorique réduite. Seules trois structures, une grande fosse, un fossé et un trou de poteau, ont pu être rattachés à cette période avec certitude. D'autres fosses et trous de poteau non datés pourraient faire partie de la même occupation.

Période 1 (Hallstatt/LT A) : un indice de site

Seules trois structures ont pu être rattachées à la période protohistorique. Au sein de la tranchée 29, deux fosses ont livré du mobilier protohistorique. D'autres fosses et trous de poteau ont pu être sondés ou seulement observés en surface. Il se peut qu'ils participent à l'occupation protohistorique.

Les vestiges

La partie est de la fosse US. 1121/1122 est la seule à avoir été formellement reconnue. La fouille a dû être stoppée aux environs de 0,40 m de profondeur. L'étude du matériel céramique indique une datation entre le Hallstatt et La Tène ancienne. Sa fonction n'a pas pu être définie.

Au nord-ouest de la fosse US. 1121/1122, à proximité immédiate de cette dernière, se trouve le trou de poteau US. 1129/1130. Il n'a pas livré d'éléments datants.

Le mobilier

Une étude de la céramique protohistorique recueillie au sein des fosses a été entreprise, mais ne figure pas au sein du rapport de diagnostic. Seule est mentionnée la fourchette chronologique correspondant aux éléments étudiés : le corpus est attribué à une période couvrant le premier âge du Fer et le début du second âge du Fer.

Synthèse

Le faible nombre de structures repérées pour la Protohistoire ainsi que les conditions de fouille difficiles n'ont pas facilité la compréhension du site. La fosse et le trou de poteau sont regroupés et présents au sein d'une zone plus riche en structures, pouvant peut-être appartenir à la même occupation. Aucun habitat n'a été clairement reconnu lors de ce diagnostic, mais les trous de poteau rendent cette hypothèse plausible. Selon les fouilleurs, il est plausible qu'il se trouve en dehors de la zone fouillée, vers le sud-est. Du mobilier protohistorique ayant été retrouvé dans le comblement d'un fossé antique 150 m environ au nord-ouest laisse d'autre part supposer que l'occupation pourrait se développer dans cette direction. Malgré tout, aucun vestige pouvant être rattaché à la période protohistorique n'a été mis au jour entre les deux. Concernant la datation des structures protohistoriques, les formes découvertes et la composition des pâtes renvoient à une fourchette chronologique comprise entre l'âge du Bronze final et La Tène A. Les éléments issus de la fouille ne sont pas suffisants pour espérer mieux comprendre la fonction du site ainsi que son extension.

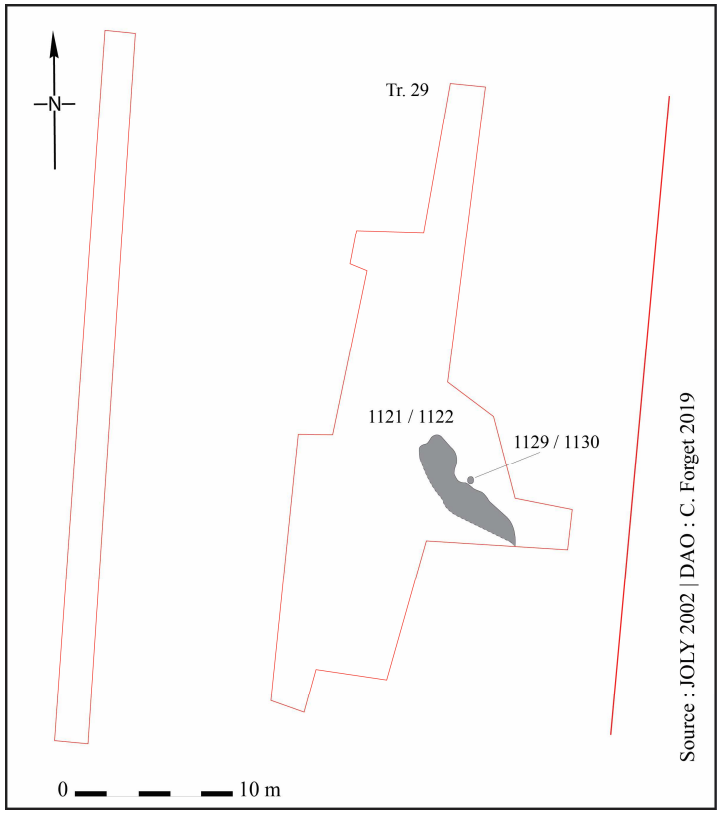

Fay-aux-Loges, « *L'Évangile* »

COMMUNE DE FÉROLLES

45-147-01
FÉROLLES, « LE PARTERRE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Parterre	Commune : Férolles
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 583 470 m	Découverte fortuite (1972)
Y : 2 313 560 m	Surface totale décapée : -
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. C	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
SIMONIN 2004	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Le Parterre* » a été découvert fortuitement en 1972 par D. Briais. Il est mentionné un habitat du Hallstatt ancien pour lequel nous n'avons aucune information, précédé d'un habitat qui prend place dès l'âge du Bronze final I et qui perdure jusqu'à l'âge du Bronze final IIIa.

Période 1 (Hallstatt C) : un indice de site rural

Nous ne savons pas de quel type de vestiges est constitué cet habitat. Il s'agit sûrement de fosses dépotoirs ou de bâtiments. Nous n'avons aucun plan à associer à cette notice.

Synthèse

Nous n'avons aucune information nous permettant d'élaborer une réflexion cohérente sur le site. La présence d'un habitat est supposée par D. Simonin, mais nous ne savons pas sur quels éléments il se base.

COMMUNE DE FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS

45-145-01
FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS, « LES PIÈCES DE LA CLÉRY »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Pièces de la Cléry	Commune : Ferrières-en-Gâtinais
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 145 010 AH
X : 632 309 m	Trois diagnostics (2007, 2010, 2011)
Y : 2 347 949 m	Surface totale décapée : 60 300 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Bz. moyen/Ha	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
MUSCH dir. 2007, 2011, 2012	

Présentation du site

Les vestiges mis au jour sur le site de Ferrières-en-Gâtinais, « *Les Pièces de la Cléry* » participent à une occupation datée entre l'âge du Bronze moyen et le Hallstatt. Cette large datation est due au faible nombre de structures rencontrées et au caractère fragmentaire de la céramique prélevée. La fonction du site est elle aussi difficilement envisageable en l'absence de précisions complémentaires.

Période 1 (Âge du Bronze moyen/Hallstatt) : un indice de site rural

Le site s'organise autour de deux tronçons de fossés et au moins deux fosses.

Les vestiges

Les fossés 1 et 4, espacés de soixante-dix mètres, sont parallèles et adoptent donc le même axe sud-est/nord-ouest. Dégagé sur une longueur de neuf mètres, le fossé 1 mesure 2,30 m de large et 0,90 m de profondeur. Un peu moins d'une dizaine de tessons de céramique de facture protohistorique a été prélevée au niveau de la moitié de son comblement. Le fossé 4

a été observé sur une longueur de sept mètres. Il s'étend sur 1,50 m de large et atteint une profondeur de 0,70 m. Deux fragments de céramique attribués à la Protohistoire proviennent de son comblement inférieur.

Sur les quatorze fosses susceptibles de fonctionner avec les fossés, une seule (St. 15) a livré de la céramique qui semble contemporaine de celle trouvée dans les fossés. Le reste des structures n'a pas fourni de mobilier.

La structure 19 s'étend sur environ 3 m de diamètre et plus de 4 m de profondeur (la fouille a été stoppée pour des raisons de sécurité). Le comblement contenait quelques tessons de céramique non tournée. Au vu de ses dimensions, de sa profondeur et de sa morphologie, il est probable que le fait 19 soit assimilable à un puits.

Le mobilier

Qu'il s'agisse des fossés ou des fosses, le matériel céramique était en trop mauvais état et en faible nombre pour espérer obtenir une datation précise. Un remontage entre quelques-uns des tessons de céramique du fossé 1 a permis de reconnaître un vase de grand diamètre à bord rentrant. Les deux tessons issus du fossé 4 sont trop dégradés pour espérer les dater, mais leur pâte et leur mode de cuisson les rapprochent du vase issu du comblement du fossé 1. On peut tout au plus retenir une période allant de l'âge du Bronze moyen et couvrant l'ensemble du premier âge du Fer. Les fragments issus des faits 15 et 19 sont trop fragmentés pour aller plus loin. Quelques-unes des douze autres structures pourraient appartenir à la même phase, au vu de la céramique trouvée lors de leur fouille.

Synthèse

Les vestiges mis au jour au lieu-dit « *Les Pièces de la Cléry* », sur la commune de Ferrières-en-Gâtinais, ne sont pas assez déterminants et trop dispersés pour pouvoir espérer comprendre la nature de l'occupation ainsi que sa datation précise. Les deux tronçons de fossé sont relativement homogènes du point de vue de leur morphologie, de la nature de leur comblement ainsi que de la céramique qui y a été prélevée. De plus, leur orientation est similaire. Au vu de leurs dimensions, il pourrait s'agir de fossés participant à un système d'enclos. Pourtant, leur tracé n'est pas continu et ne se poursuit pas dans les tranchées adjacentes. Les fosses 15 et 19 ont livré du mobilier protohistorique au sens large. Il se peut qu'elles soient attribuables à la même occupation, mais rien ne permet d'en être certain. Le second creusement fait penser à un puits, mais il convient de rester prudent sur cette attribution, dans la mesure où cette hypothèse n'a pas été évoquée par les fouilleurs et en l'absence d'étude géomorphologique du comblement. Le reste des fosses est probablement à attribuer à la période protohistorique, mais pas forcément à cette occupation en particulier, dans la mesure où des indices d'une occupation au Néolithique sont apparus. Pour terminer, il est possible que des vestiges mis au jour lors des Tranches 1 (St. 20, 22 et 23) et 2 (St. 1 et 3) et attribués à la période protohistorique puissent participer à cette occupation.

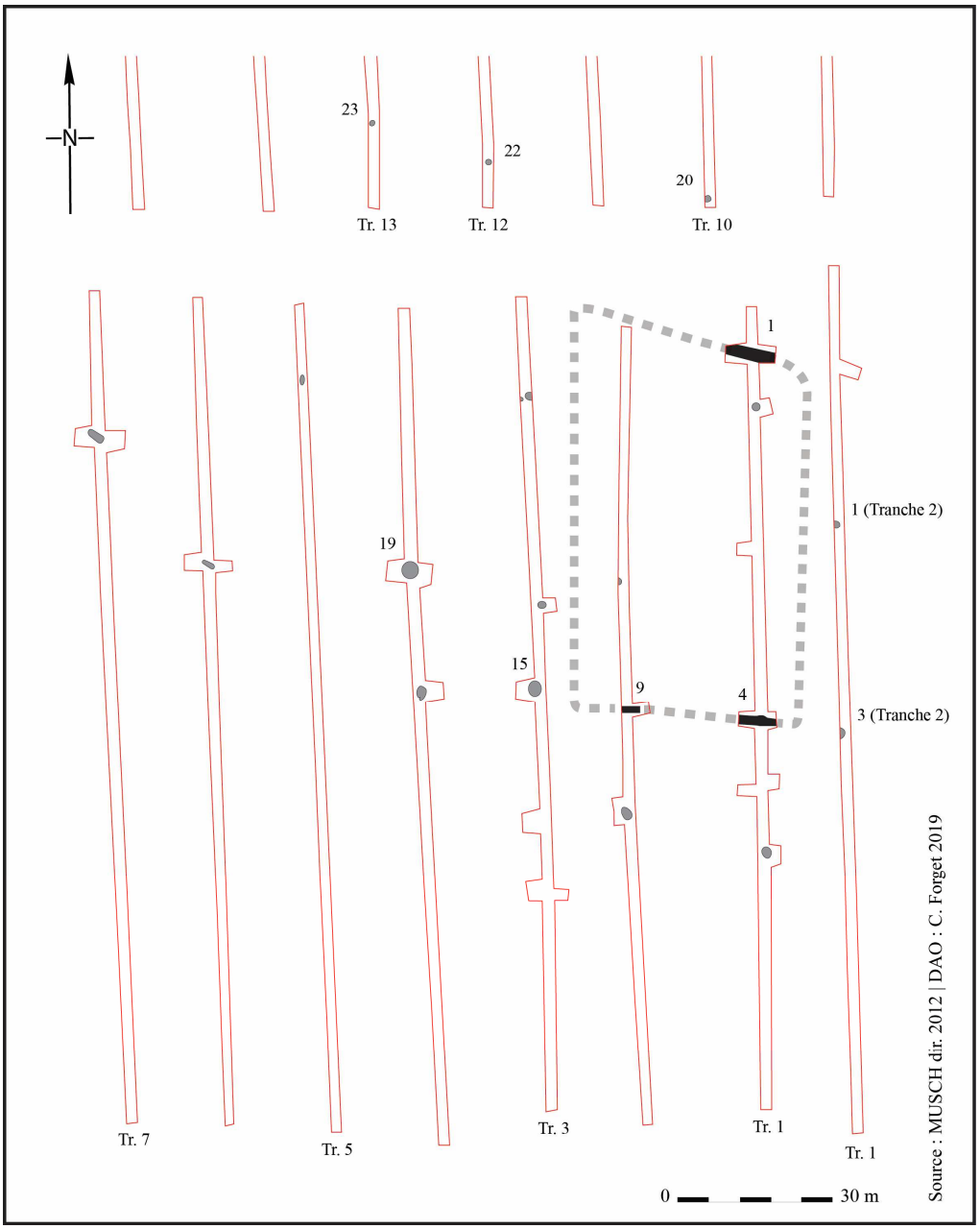

Ferrières-en-Gâtinais, « *Les Pièces de la Cléry* »

COMMUNE DE FLEURY-LES-AUBRAIS

45-147-01
FLEURY-LES-AUBRAIS, « INSTITUT PSYCHIATRIQUE DÉPARTEMENTAL »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Institut psychiatrique départemental Département : Loiret *Civitas* : Sénons X : 570 370 m Y : 2 327 490 m	Commune : Fleury-les-Aubrais Région : Centre-Val de Loire Numéro Patriarche : - Découverte fortuite (1967) Surface totale décapée : -
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. D1-2	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
FERDIÈRE 1984 ; MILCENT 2004 ; PROVOST 1988 ; SIMONIN 2004	

Présentation du site

Le site de l'« *Institut Psychiatrique Départemental* » a été découvert en 1967 lors de son recoupement par une carrière de sable et a été fouillé l'année suivante par A. Thibault.

Période 1 (Hallstatt D1-2) : un indice de site rural

Les vestiges renvoient à une fosse.

Les vestiges

La fosse mesure 3 m de long pour 2,50 m de large. Elle a livré de la céramique attribuée au Hallstatt moyen ainsi que du matériel à caractère domestique (fusaïole). Elle a été interprétée comme un fond de cabane. Nous n'avons pas pu accéder au plan du site et n'en avons donc aucun à joindre à cette notice.

Le mobilier

Nous n'avons pas eu accès aux données de fouilles et nous basons uniquement sur les quelques publications qui traitent du site. Nous savons qu'un important mobilier céramique relativement varié a été découvert lors de la fouille de cette fosse. Les décors des vases sont essentiellement composés de cannelures fines horizontales voire d'impressions digitées sur les bords ou les hauts de panse. La présence d'un vase peint à l'hématite est notable. Il constitue d'ailleurs la référence départementale pour la période du Hallstatt D1-2. En effet, lors de nos nombreuses lectures de rapports d'opérations, le mobilier céramique des sites hallstattiens était systématiquement confronté à celui de Fleury-les-Aubrais.

Une fusaïole en terre cuite constitue le seul élément autre que la céramique.

Synthèse

Le site de l'« *Institut Psychiatrique Départemental* » est composé d'une fosse qui a été interprétée comme un fond de cabane. La céramique a permis de dater cette dernière du Hallstatt D1-2. La structure est isolée et nous ne savons pas si elle participe à un ensemble cohérent. Si les vestiges ne permettent pas d'aller très loin dans la réflexion, le mobilier céramique varié et trouvé en quantité importante permet de penser que l'habitat dont dépend le creusement se trouve à proximité. La présence d'une fusaïole ne fait que confirmer cette hypothèse.

COMMUNE DE FRÉVILLE-DU-GÂTINAIS

45-150-01
FRÉVILLE-DU-GÂTINAIS, « FOUSSEMAGNE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Foussemagne	Commune : Fréville-du-Gâtinais
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 607 273 m	Prospection aérienne (2005)
Y : 2 336 751 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 1,13 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2005	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Foussemagne* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2005.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est difficile à appréhender, car peu de tronçons de fossés sont connus dans leur intégralité. Il pourrait s'agir d'un système d'enclos accolés à fossés rectilignes, avec un petit enclos quadrangulaire de 0,27 ha accolé à un enclos secondaire de 0,86 ha. Le fossé au nord-ouest pourrait être un troisième enclos ou participer à un réseau parcellaire. Aucune entrée n'a été vue sur le cliché.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Fréville-du-Gâtinais, « *Foussemagne* » (Cliché D. Chesnoy, 2005)

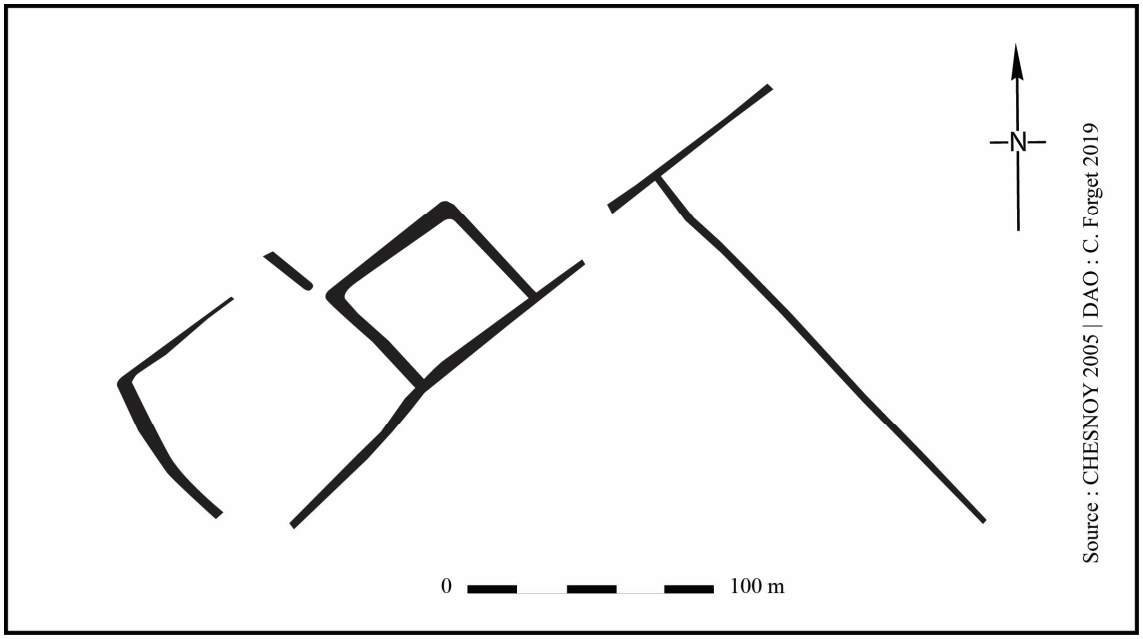

Fréville-du-Gâtinais, « *Foussemagne* »

45-150-02
FRÉVILLE-DU-GÂTINAIS, « LES GRANDS CHAMPS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Grands Champs	Commune : Fréville-du-Gâtinais
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 608 870 m	Prospection aérienne (2011)
Y : 2 337 680 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 0,16 ha, 0,45 ha, 0,09 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT ?	Espace funéraire
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2011	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Les Grands Champs* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2011.

Période 1 (LT ?) : une zone funéraire

Les enclos

Deux enclos probablement funéraires se développent à une cinquantaine de mètres au sud-est des enclos décrits ci-dessus. Ils seront décrits d'ouest en est. Le premier est quadrangulaire à tendance trapézoïdale et atteint une surface d'environ 270 m². Le second se trouve à une vingtaine de mètres de ce premier enclos funéraire. Il est aussi quadrangulaire, mais à tendance plutôt carrée. Il clôt une surface d'un peu moins de 200 m². Aucun vestige interne n'est visible sur les clichés. Le prospecteur les attribue à la période protohistorique. Il est très probable qu'ils aient fonctionné avec l'ensemble d'enclos situé plus à l'ouest.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

Période 2 (LT D ?) : un indice de site rural

Les enclos

Le site est un regroupement de plusieurs enclos dont certains se recoupent, signifiant l'existence d'au moins deux phases d'occupation. Nous allons les décrire d'ouest en est. Le premier enclos est situé au nord-ouest des autres. Il semble s'agir d'un ensemble quadrangulaire à fossés rectilignes. Il s'étend sur 0,16 ha minimum. Le second est vraisemblablement un ensemble d'enclos plus ou moins accolés. Leur lecture est difficile, car leur vision est partielle. Il s'agit d'un enclos quadrangulaire à fossés rectilignes de 0,24 ha ouvert sur son côté sud-ouest. Le fossé nord se poursuite plus loin vers le sud-ouest où il effectuer un angle droit avant de former un second enclos rectangulaire de 0,21 ha. Le troisième enclos se trouve au nord-est des précédents. Il s'agit d'un petit enclos trapézoïdal à fossés rectilignes voire légèrement curvilignes, de 0,09 ha. Des fossés de partition ou parcellaire recoupent ou sont recoupés par les fossés du premier et du second ensemble. Aucune entrée n'a été discernée sur aucun des enclos. Le prospecteur les attribue à la fin de l'âge du Fer.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Fréville-du-Gâtinais, « *Les Grands Champs* » (Cliché D. Chesnoy, 2011)

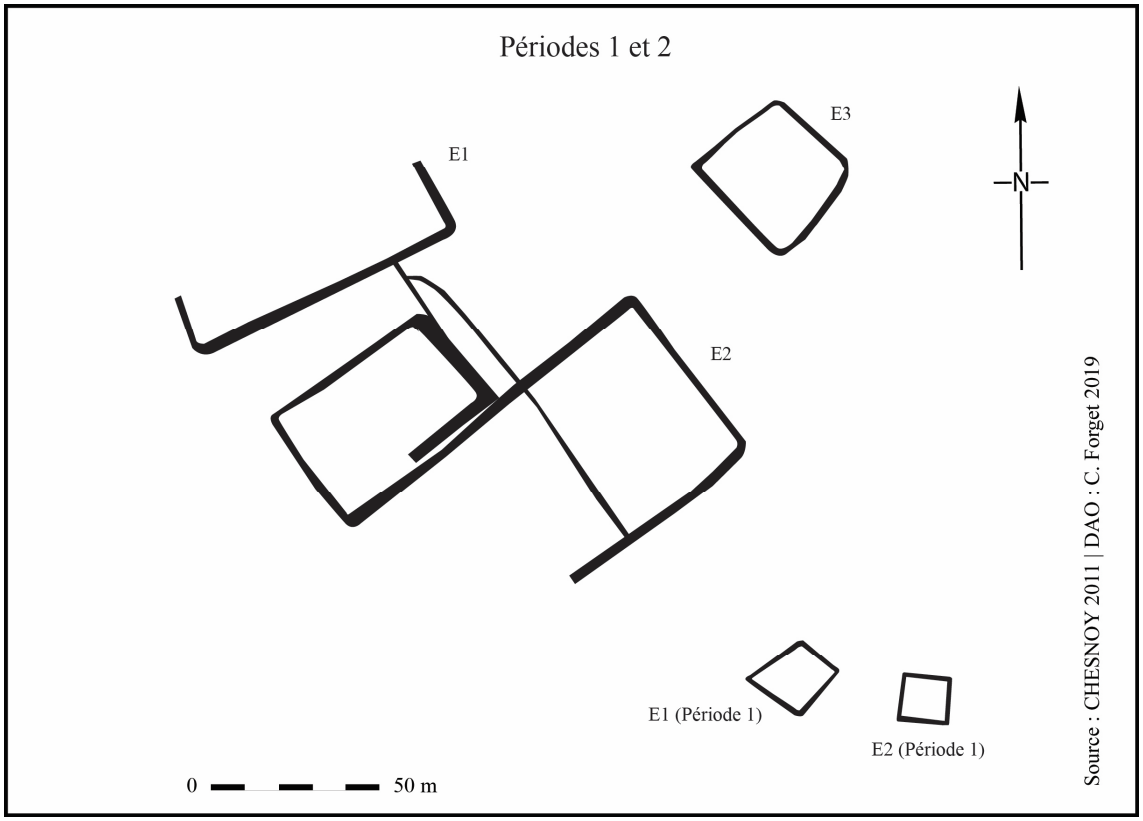

Fréville-du-Gâtinais, « *Les Grands Champs* »

UNIVERSITÉ DE TOURS

ÉCOLE DOCTORALE « Humanités et Langues »

EA 6298 - CeTHiS

THÈSE présentée par :

Cyprien FORGET

soutenue le : **18 décembre 2019**

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'université de Tours**

Discipline/Spécialité : Histoire/Archéologie

L'OCCUPATION DU TERRITOIRE DE LA LOIRE MOYENNE À L'ÂGE DU FER (VIIIe – Ier s. av. J.-C.)

L'exemple du département du Loiret

Volume 4 : Annexe (Catalogue - Partie 2)

THÈSE dirigée par :

Monsieur FICHTL Stephan	Professeur en Archéologie, Université de Strasbourg

RAPPORTEURS :

Monsieur GONZÁLEZ VILLAESCUSA Ricardo	Professeur en Archéologie, Université de Paris-Nanterre
Madame KRAUSZ Sophie	Maître de Conférence HDR, Université de Bordeaux

---

JURY :

Madame CROGIEZ-PÉTREQUIN Sylvie	Professeure en Histoire et Archéologie, Université de Tours
Madame KRAUSZ Sophie	Maître de Conférence HDR, Université de Bordeaux
Monsieur FÉLIU Clément	Docteur en Archéologie/Responsable d'Opérations, INRAP
Monsieur FICHTL Stephan	Professeur en Archéologie, Université de Strasbourg
Monsieur GONZÁLEZ VILLAESCUSA Ricardo	Professeur en Archéologie, Université de Paris-Nanterre

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières 3

Avertissement 7

Catalogue – Partie 2 (par ordre alphabétique des communes) 9

Gidy, « Cuny » 9
Gidy, « Le Buisson Pouilleux » 11
Gidy, « Les Quatre Vents » 13
Gien, « La Bosserie » 16
Givraines, « La Vallée d'Or » 19
Givraines, « Le Climat de Pierre Follet » 21
Gondreville, « Le Cocluchon » 23
Gondreville, « Le Bas du Moulin » 37
Grangermont, « La Butte » 42
Guigneville, « La Batte » 45
Guigneville, « Ferme d'Ennorville » 47
Ingré, « Bel Air » 49
Ingré, « Les Rousses 2 » 51
Ingré, « ZAC des Varannes » 53
Ingré, « ZAC Ouest du Bourg » 64
Juranville, « La Basse Jarry » 68
Juranville, « La Rue Franche » 70
Juranville, « Le Clos de la Verrière » 72
Lion-en-Sullias, « Climat des Bruyères » 75
Lion-en-Sullias, « Marnières de la Ronce » 77
Le Malesherbois, « Le Murger » 79
Le Malesherbois, « Chevaux Morts » 81
Le Malesherbois, « Le Mirloret » 83
Le Malesherbois, « les Musereaux » 86
Loury, « en bordure de la RD 11 » 89
Mardié, « l'Étang » 91
Mardié, « La Butte Moreau » 93
Mareau-aux-Bois, « Le Bois Jean » 95
Mareau-aux-Bois, « Les Sables du Moulin » 96
Mareau-aux-Bois, « Montpoulin » 100
Marigny-les-Usages, « ZAC Charbonnière 3 » 101
Marsainvilliers, « Les Trente » 103
Messas, « Les Bels Avis » 105
Meung-sur-Loire, « Les Champs aux Porcs » 107
Meung-sur-Loire, « Îlot Jean Morin » 112

Meung-sur-Loire, « L'Herbaudière » 114
Meung-sur-Loire, « Le Bois du Bouchet » 118
Meung-sur-Loire, « Le Clos Fleury » 121
Meung-sur-Loire, « Les Tertres » 125
Meung-sur-Loire, « rue du Chemin Vert du Blénois » 136
Mézières-les-Cléry, « La Butte des Élus » 139
Montbarrois, « Les Sécherons » 142
Morville-en-Beauce, « Derrière le Parc » 144
Morville-en-Beauce, « Bas de l'Enfer » 147
Neuville-aux-Bois, « Allée René Cassin » 149
Neuville-aux-Bois, « Chantaloup » 151
Neuville-aux-Bois, « La Bonnerie » 153
Neuville-aux-Bois, « La Grande Route » 155
Neuville-aux-Bois, « rue Garde » 165
La Neuville-sur-Essonne, « L'Orme du Murger » 169
La Neuville-sur-Essonne, « Le Porrichin » 171
La Neuville-sur-Essonne, « Les Quarante » 174
Neuvy-en-Sullias, « Clos du Mothois I » 176
Neuvy-en-Sullias, « Clos du Mothois II » 178
Neuvy-en-Sullias, « L'Aulne » 180
Nogent-sur-Vernisson, « Les Georgeons » 186
Ondreville-sur-Essonne, « La Longue Raie » 188
Ondreville-sur-Essonne, « Le Bas Saint-Georges » 190
Orléans, présentation du contexte global 192
Orléans, « 18 rue Porte Saint-Jean » 195
Orléans, « 20-22 rue Porte Madeleine » 198
Orléans, « 24 boulevard Rocheplatte » 200
Orléans, « 25-27 rue Eugène Vignat » 203
Orléans, « 58 rue Barrière Saint-Marc » 205
Orléans, « ZAC des Halles-Îlot A » 207
Orléans, « 8-10 rue Porte Madeleine » 211
Orléans, « 84 bis rue du Faubourg de Bourgogne » 220
Orléans, « Halles Châtelet » 222
Orléans, « Îlot Calvin » 241
Orléans, « Îlot de la Charpenterie » 246
Orléans, « La Motte Sanguin » 262
Orléans, « Place de Gaulle » 264
Orléans, « Place du Martroi » 271
Orléans, « rue du Nécotin » 273
Orléans, « rue Jeanne d'Arc » 275
Orléans, « ZAC du Clos Sainte-Croix » 277
Orléans, « ZAC le Clos de la Fontaine » 284
Orléans, « ZAC des Halles 1-Îlot B » 294
Ormes, « Le Bois d'Ormes » 301
Orville, « Les Fiefs » 305
Outarville, « Le Bois de la Fontaine 307
Pannecières, « Le Vilbrequin » 309

Pannes, « La Canne » 311
Pithiviers, « Bois Médor » 314
Pithiviers, « Vieux Chemin d'Étampes » 323
Pithiviers-le-Vieil, « La Grande Raye » 331
Pithiviers-le-Vieil, « Le Moulin de Pierre » 333
Pithiviers-le-Vieil, « Les Longs Réages » 335
Pithiviers-le-Vieil, « Les Quarante » 337
Pithiviers-le-Vieil, « Lorvilliers » 339
Pithiviers-le-Vieil, « Mellerette » 341
Pithiviers-le-Vieil, « Place de l'Église » 343
Préfontaines, « Les Grands Réages » 345
Puiseaux, « Le Chemin de Paris » 351
Puiseaux, « Le Fief Terrain » 356
Puiseaux, « Le Parc Gauthier » 358
Puiseaux, « Le Sentier de la Butte » 360
Puiseaux, « Les Vinaigrières » 364
Saint-Aignan-des-Gués, « La Bergerie » 366
Saint-Aignan-des-Gués, « Les Vallées » 368
Saint-Cyr-en-Val, « La Planche » 373
Saint-Denis-en-Val, « L'Ormet » 375
Saint-Denis-en-Val, « rue de la Grisonnière » 377
Saint-Denis-en-Val, « Voie Zone Horticole » 379
Sainte-Geneviève-des-Bois, « La Belle Arable » 382
Sainte-Geneviève-des-Bois, « La Ronce » 387
Saint-Hilaire-les-Andrésis, « Les Joigneaux » 390
Saint-Jean-de-Braye, « Clos de Roche » 393
Saint-Lyé-la-Forêt, « La Butte de Bucy » 395
Saint-Michel, « Les Grands Champs » 398
Sandillon, « Bois de la Mothe » 400
Sandillon, « Ferme du Bois des Glands » 403
Sandillon, « Le Bois de la Mothe » 405
Sandillon, « Le Château Rouge » 408
Sandillon, « Station d'Épuration Nord » 410
Sandillon, « Station d'Épuration Sud » 412
Santeau, « Le Différent » 414
Santeau, « Maison Rouge » 419
Saran, « La Médecinerie » 423
Saran, « La Motte Pétrée » 425
Saran, « Les Chimoutons » 428
Saran, « ZAC des Vergers » 432
Saran, « ZAC du Champ Rouge » 436
Sceaux-du-Gâtinais, « La Ruisserie » 448
Sceaux-du-Gâtinais, « Le Désert » 450
Sceaux-du-Gâtinais, « Les Malgrennes » 452
Sermaises, « Le Carquelin » 454
Sully-sur-Loire, « La Brosse » 456
Sully-sur-Loire, « La Noue » 458

Tavers, « Clos des Belettes » 460
Tavers, « Guignes » 462
Tavers, « Les Grattelièvres » 464
Tavers, « Les Quatre Fermes » 466
Tavers, « Grand Taupanne » 468
Thignonville, « La Queue de Colerette » 470
Tournoisis, « Le Bois Louis » 474
Treilles-en-Gâtinais, « L'Orme à Chapeau » 476
Treilles-en-Gâtinais, « La Herse » 477
Treilles-en-Gâtinais, « Le Mont aux Liens » 478
Treilles-en-Gâtinais, « Les Caves » 482
Treilles-en-Gâtinais, « Les Fosses Blanches » 485
Treilles-en-Gâtinais, « Les Tailles » 487
Triguères, « Le Donjon » 490
Villemandeur, « Les Terres de l'Hôpital » 492
Villereau, « Climat de Laveau » 495
Villorceau, « Les Derbois » 502
Vimory, « Le Marais Guyon » 507
Vrigny, « Le Moulin Limier » 510
Yèvre-la-Ville, « La Grande Justice » 512

AVERTISSEMENT

Ce catalogue recense l'ensemble des sites du corpus. Pour chacun d'entre eux a été créé un dossier documentaire classé par ordre alphabétique de commune puis de site. Pour chaque site, une notice détaillée a été rédigée. Celle-ci comprend trois niveaux de lecture : une présentation générale, la présentation des différentes phases d'occupation classées par période ainsi qu'une synthèse reprenant les éléments principaux de chaque période.

Présentation générale

La présentation générale de chaque site prend la forme d'un tableau et d'une brève introduction. Le tableau se compose des éléments suivants : situation administrative et généralités, chronologie et nature du site et bibliographie. Ces informations permettent d'avoir une vision globale du site.

► Situation administrative et généralités

Cette rubrique permet de replacer le site dans son contexte géographique et administratif, recense les opérations archéologiques qui ont permis de l'observer ainsi que la surface totale décapée.

► Chronologie et nature du site

Cette rubrique reprend l'attribution chronologique ainsi que la caractérisation de chaque période d'occupation. Les datations qui apparaissent sont adaptées des systèmes de datation les plus récents et que nous avons exposés dans le Chapitre 1 (1.6. Détermination du cadre chronologique). La caractérisation des occupations de chaque période permet d'indiquer leur nature (établissement rural, habitat groupé ouvert ou protégé, espace funéraire, espace cultuel).

► Bibliographie

Cette rubrique liste sous forme condensée les références bibliographiques se rapportant aux rapports de prospection, de diagnostic, de fouille ainsi qu'aux articles qui mentionnent les phases d'occupation datées de l'âge du Fer de chaque site. Elles sont présentées sous la forme suivante : NOM DE L'AUTEUR date de publication (ex : LÉCUYER 2012). Elles sont toutes référencées dans la bibliographie du volume 1.

► Présentation du site

Il s'agit d'un paragraphe d'introduction reprenant les données principales le concernant comme sa localisation précise, les opérations qui y ont été effectuées ainsi que les phases d'occupation qui ont été mises en évidence.

Présentation des phases d'occupation

La présentation des phases d'occupation se fait dans l'ordre chronologique. Il s'agit d'une compulsation des données de fouille pour chaque période d'occupation exposée en deux temps. Les vestiges sont présentés puis un point est fait sur le mobilier.

► Les vestiges

Les structures qui participent à une période d'occupation sont décrites de manière non exhaustive plus ou moins brièvement en fonction de la connaissance que les prospecteurs ou les fouilleurs ont pu en avoir. Il s'agit principalement de creusements de type fosse, trou de poteau et fossés de toute taille et dans une moindre mesure de niveaux d'occupation. L'ensemble est abordé par type de structure.

► Le mobilier

Le matériel archéologique qui provient des structures attribuées à chaque période est décrit de manière plus ou moins exhaustive en fonction des éléments. L'ensemble est évoqué par type de matériau : céramique, terre cuite, faune, lithique, métal, verre…

Synthèse

En fonction des éléments en notre possession, nous avons rédigé une synthèse reprenant les informations principales connues à propos de chaque période d'occupation du site (nature et fonction de la phase d'occupation, morphologie et organisation des aménagements, activités pratiquées, statut des occupants…). Celle-ci peut ne constituer que quelques lignes ou au contraire atteindre plusieurs paragraphes.

Illustrations

Chaque notice de site est accompagnée d'une ou de plusieurs illustrations en fonction de la nature du site et du nombre de périodes d'occupation. Dans le cas des sites connus par prospection aérienne, nous joignons dans la mesure du possible un cliché suivi d'un plan. Dans le cas des sites découverts anciennement, il se peut qu'aucune illustration n'apparaisse, car nous n'avons pas eu accès au plan ou ce dernier n'existe pas ou plus. Dans le cas des sites diagnostiqués ou fouillés, seul un plan est inséré au texte. L'ensemble des plans de sites a été repris par nos soins au moyen du logiciel Adobe Illustrator pour un souci de lisibilité et d'uniformité. Dans le cas des clichés aériens, nous les avons au préalable redressés avec le logiciel QGIS pour contrer les déformations dues aux conditions de prise des photographies. Dans la mesure du possible, nous avons essayé d'utiliser la même échelle pour tous les plans, mais cela s'est avéré difficile de s'y tenir dans la mesure où l'étendue des sites est très variable.

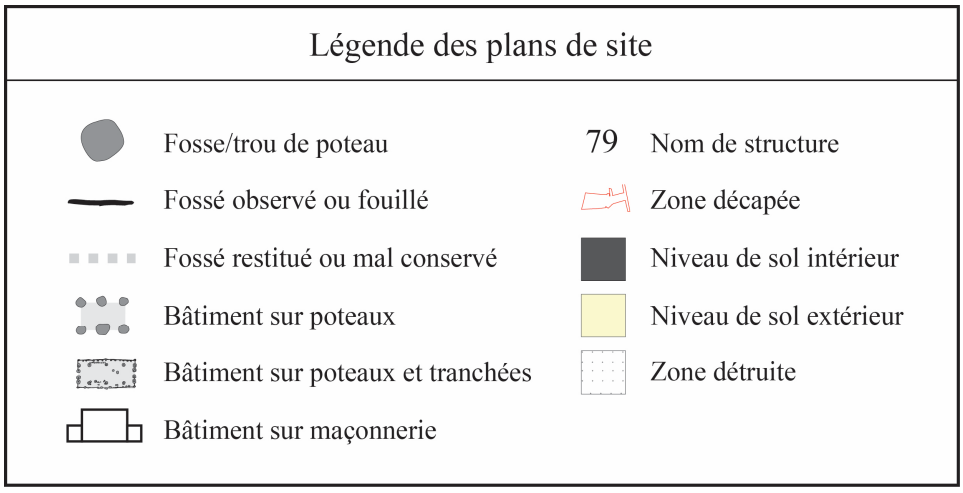

COMMUNE DE GIDY

45-154-01
GIDY, « CUNY »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Cuny	Commune : Gidy
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 563 384 m	Fouille de sauvetage (avant 1975)
Y : 2 334 653 m	Surface totale décapée : -
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Âge du Fer	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
PROVOST 1988	

Présentation du site

Le site de « *Cuny* » a fait l'objet d'un sauvetage avant 1975. C'est à cette occasion qu'une fosse de l'âge du Fer a été observée. N'ayant pas trouvé le rapport d'opération correspondant au SRA Centre-Val de Loire, nous nous basons uniquement sur la CAG 45.

Période 1 : (LT C2/D1) : un habitat à vocation agricole

Les vestiges renvoient à une fosse.

Les vestiges

La fosse n'est pas décrite dans la publication que nous avons consultée.

Le mobilier

Nous n'avons aucune information à propos du mobilier, si ce n'est que de la céramique de l'âge du Fer a été identifiée.

Synthèse

Les informations que nous possédons à propos du site ne nous permettent pas d'établir une réflexion correcte. La fosse peut aussi bien être isolée que participer à un ensemble organisé.

45-154-02
GIDY, « LE BUISSON POUILLEUX »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Buisson Pouilleux	Commune : Gidy
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 562 502 m	Opération inconnue (1980)
Y : 2 330 516 m	Surface totale décapée : -
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : La Tène B2	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
FERDIÈRE 1984 ; PROVOST 1988 ; VILLES 1981	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Le Buisson Pouilleux* » a été découvert en 1980. Un groupe de cinq structures de stockage de type silo a été identifié. N'ayant pas trouvé le rapport d'opération correspondant au SRA Centre-Val de Loire, nous nous basons principalement sur la CAG 45.

Période 1 : (LT C2/D1) : un habitat à vocation agricole

Les vestiges correspondent à cinq silos.

Les vestiges

Les silos sont au nombre de cinq. Nous n'avons pas eu accès aux informations concernant leur taille et leur morphologie et n'avons pas de plan les représentant.

Le mobilier

Nous n'avons aucune information à propos du mobilier, si ce n'est que de la céramique de La Tène Ic, soit La Tène B2, provient du comblement des cinq creusements.

D’autre part, la présence de faune (triade bœuf-mouton-porc) est notable. Les ovicaprinés représentent 27,8 % du nombre de restes, pour un NMI de 3. Il s’agit d’individus décédés à un âge jeune (moins d’un an). Le bœuf est l’espèce la plus présente, mais le porc se trouve moins représenté.

Synthèse

Les informations que nous possédons à propos du site ne nous permettent pas d’établir une réflexion correcte. Les silos, au nombre de cinq, semblent déjà former un ensemble cohérent, mais nous ne connaissons pas l’étendue du site. L’habitat duquel il dépend, à en juger par la présence de rejets de consommation carnée, ne doit pas en être très éloigné.

45-154-03
GIDY, « LES QUATRE VENTS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Quatre Vents	Commune : Gidy
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 154 053 AH
X : 562 812 m	Diagnostic (2011)
Y : 2 331 556 m	Surface totale décapée : 4 148 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT C2/D1	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
PERRICHON 2011	

Présentation du site

Le site de Gidy, « *Les Quatre Vents* » présente une occupation principale datant de La Tène moyenne/finale. Les vestiges ne sont pas très nombreux et consistent en des fossés. Une occupation vient se greffer sur le site à la période augustéenne, sans interruption visible. Elle est probablement située à proximité immédiate du site laténien.

Période 1 : (LT C2/D1) : un habitat à vocation agricole

Au total, cinq tronçons de fossés ont été repérés. Ils participent à trois ensembles différents : deux enclos et un fossé de drainage.

Les vestiges

Le premier enclos est constitué des portions de fossés 3 et 17. Le tronçon 3 mesure 2,50 m de large pour une profondeur d'environ 1,60 m. Orienté nord-sud, il a été rencontré dans sept tranchées de diagnostic. Sa longueur au sein de la zone fouillée atteint ainsi cent cinquante-cinq mètres. Au nord, un retour de fossé (St. 17) a été observé, tandis que vers le sud, son emprise reste inconnue. St. 3 présente un profil en « V ». Des traces de curage ont été constatées

à deux endroits du fossé, au sein de deux sondages différents. Le fossé 17 présente 3,05 m de largeur et 1,25 m de profondeur. Il a pu être suivi sur seize mètres.

Le second enclos se compose des tronçons de fossés 11 et 23. Le fossé 11, qui adopte un axe approximativement nord-sud, a été observé dans quatre tranchées du diagnostic. Il est légèrement courbé et a pu être suivi sur une longueur de soixante-trois mètres. Il mesure 2,50 m de large pour une profondeur de l'ordre d'1,60 m. Aucun prolongement n'a été rencontré plus au nord ni plus au sud. Pourtant, les fouilleurs l'associent au fossé 23 qu'ils considèrent comme sa continuité vers le sud. Ce dernier, orienté nord-sud, a pu être suivi sur quatre mètres seulement. Il présente des dimensions similaires au fossé 11, et son tracé est assuré par la photographie aérienne, ce qui a poussé les fouilleurs à le considérer comme la suite du fossé 11, bien que deux tranchées présentes entre les deux tronçons n'aient pas fourni d'informations complémentaires sur son tracé.

Le fossé 9 est large de 1,30 m pour une profondeur conservée de 0,40 m. Il est orienté nord-ouest/sud-est et a pu être observé sur 40 m. Il semble être en lien avec St. 16, une structure interprétée comme une mare. En effet, St. 9 suit la pente du site, créant un sens d'écoulement se dirigeant vers la mare.

Le mobilier

Le mobilier archéologique n'a pas fait l'objet d'une description au sein du rapport de diagnostic. Néanmoins, il est spécifié que le fossé 9 a fourni un total de quarante-trois tessons de céramique, dont cinq formes. De plus, une hache à douille en fer et un fragment de faune ont été prélevés. La hache semble pouvoir être liée à une activité de menuiserie et/ou de nettoiement de socs d'araire.

Synthèse

Les vestiges rencontrés lors de la fouille montrent une occupation peu dense, pouvant être datée de la transition La Tène C2/D1, d'après le mobilier. Il s'agit d'un système fossoyé, comprenant F. 3 et son retour F. 17, ainsi que F. 11 qui, à en croire les photographies aériennes et les observations des fouilleurs, semble être le même fossé que F. 23. Cet ensemble organisé paraît participer à la délimitation d'une occupation qui n'a pas pu être révélée par les tranchées de diagnostic. L'espace circonscrit par les enclos n'est pas simple à déterminer dans la mesure où seul un angle a été observé. En l'état actuel des connaissances, les systèmes fossoyés pourraient déterminer un espace d'au moins 2 ha. Il semble raisonnable de voir ici un établissement laténien regroupant des activités diverses, dont l'une a pu être définie sommairement grâce à la découverte d'un outil relevant du travail du bois et/ou du nettoyage de socs d'araire. Le fossé 9, quant à lui, résulte d'un aménagement du sol visiblement mis en place afin de recueillir les eaux de pluie. Aucun vestige relatif à un quelconque habitat n'a été décelé, mais au vu du matériel récolté, il doit se trouver à proximité immédiate, en dehors du décapage. La stricte contemporanéité des deux enclos n'est par ailleurs pas assurée. Bien que les dimensions des fossés qui les constituent soient similaires, leur organisation fait plutôt penser à deux phases d'occupation distinctes que le mobilier n'a pas réussi à mettre en avant. L'occupation augustéenne du site ne consiste qu'en du mobilier, trouvé au sein d'une unité

stratigraphique de la mare St. 16. Il semble correspondre à une occupation domestique (assiette en *terra nigra*, amphore italique…) qui se développe vraisemblablement hors emprise. Si ces éléments permettent de considérer une perduration de l'occupation à l'époque gallo-romaine, les lacunes relatives aux données de fouille empêchent de réfléchir sur les éventuelles relations entre l'établissement gaulois et l'éventuel habitat augustéen.

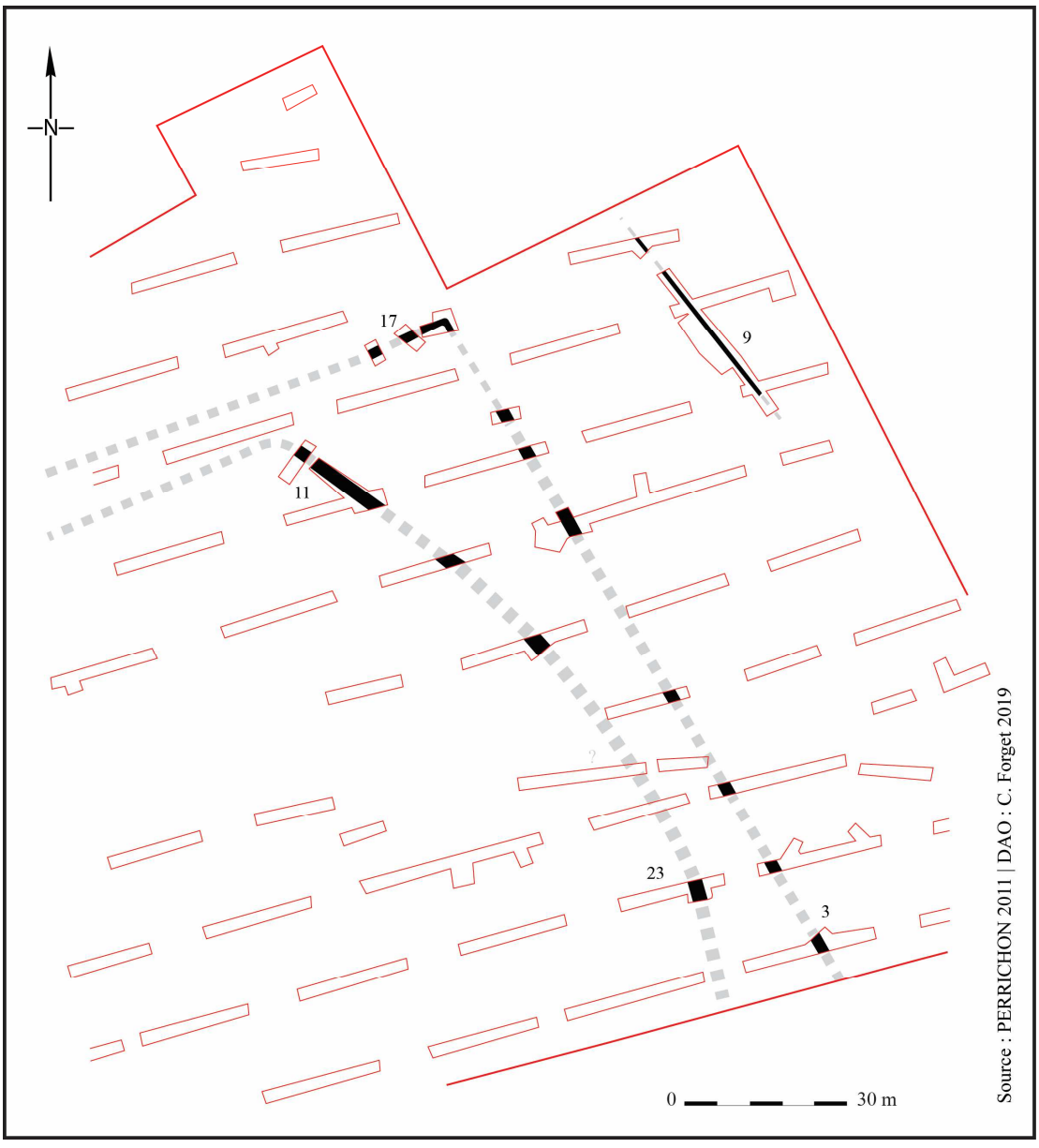

Gidy, « *Les Quatre Vents* »

COMMUNE DE GIEN

45-155-01
GIEN, « LA BOSSERIE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Bosserie	Commune : Gien
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Éduens	Numéro Patriarche : 45 155 006 AH
X : 623 271 m	Diagnostic (2006)
Y : 2 301 950 m	Surface totale décapée : 17 000 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. D3/LT A ancienne	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
MUNOS 2006	

Présentation du site

Le site de Gien, « *La Bosserie* » présente des vestiges datant de la transition Hallstatt final/La Tène ancienne. L'occupation consiste en une unité architecturale et une fosse en relation avec un possible bâtiment, dont les vestiges n'ont pas été décelés. Le site est ensuite abandonné pour plusieurs siècles, et n'est réinvesti partiellement qu'au Ier s. de notre ère.

Période 1 (Ha D3/LT A ancienne) : un indice de site rural

Les vestiges relatifs à l'occupation protohistorique sont ténus et éparpillés. Huit structures ont été détectées au sein du secteur B, le secteur A n'ayant fourni aucun élément rattachable à la période protohistorique.

Les vestiges

Le premier ensemble correspond à un bâtiment sur six poteaux, qui a pu être relié à une fosse (St. 19). La construction mesure environ 5 m de long pour une largeur de 4,50 m,

délimitant ainsi une surface d'environ 22,50 m². Seul le trou de poteau 16 a fourni un fragment de céramique, datant le bâtiment de la transition Hallstatt D3/La Tène A.

La structure 19 est soit une fosse liée au bâtiment, en raison de sa position par rapport à ce dernier, soit un autre trou de poteau dont le plan et les dimensions diffèrent. Sa fonction n'a pas pu être mise en évidence. La structure 25 se situe à un peu moins de 200 m au sud-ouest du bâtiment. Il s'agit d'une fosse ovale de 2 m de long et 1,50 m de large pour une profondeur conservée de 0,40 m. Son comblement a révélé un mobilier conséquent, parmi lequel un lot entier de fragments de céramique attribué à la même période, une molette et du torchis ayant conservé des traces de clayonnage.

Le mobilier

Les seuls éléments renseignés au sein d'une étude sont un vase isolé ainsi que le mobilier céramique issu de la structure 25. Le récipient isolé ressemble beaucoup aux vases tronconiques de l'âge du Bronze final, mais celui-ci présente un bord avec des lèvres dont les décors digités renvoient plutôt à des productions du Hallstatt D3. En effet, un récipient similaire a été découvert sur le site d'Écuelles en Seine-et-Marne au sein d'un contexte assuré de la fin du premier âge du Fer. Le mobilier céramique provenant du fait 25 a permis d'isoler seize individus.

Les modèles (jarre à bord vertical, vase tronconique large, pot à bord rentrant et lèvre digitée) ainsi que les décors (cordons à décors d'impressions, décors imprimés au peigne, décor de peinture rouge en bande horizontale, lèvres décorées d'impressions digitées) renvoient à la transition entre le Hallstatt D3 et La Tène A ancienne.

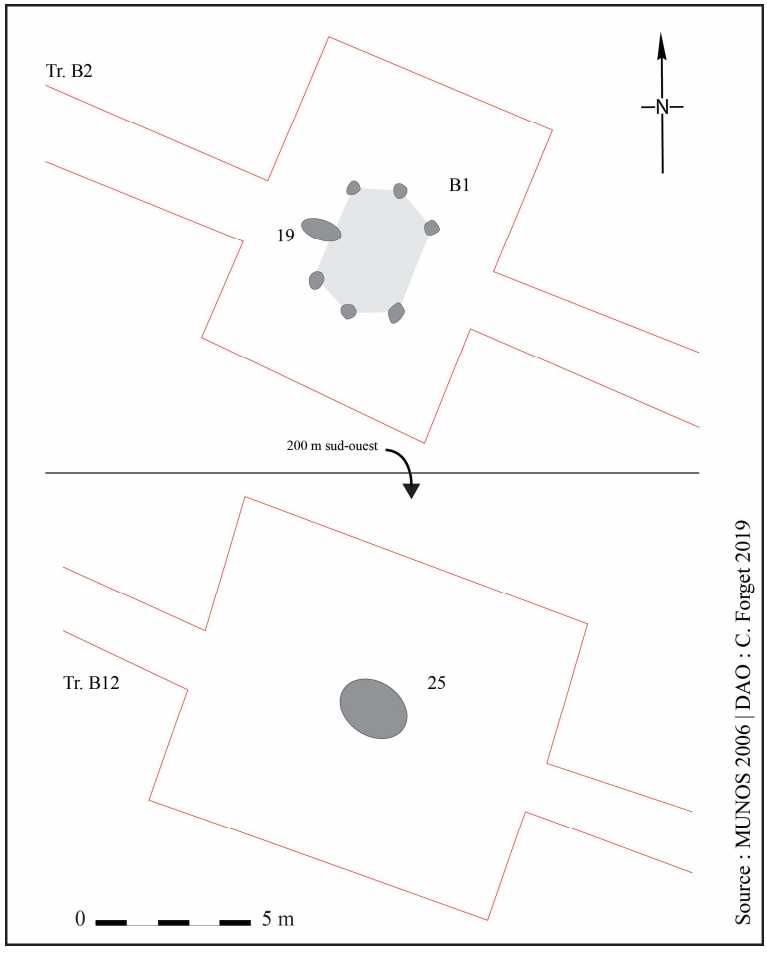

Gien, « *La Bosserie* »

Synthèse

Les vestiges mis au jour lors de cette opération archéologique sont les témoins d'une occupation peu dense et éparpillée datant de la transition Hallstatt D3/La Tène A ancienne. Il s'agit d'un bâtiment sur six poteaux, ainsi que d'une fosse associée à un autre bâtiment. La présence de ce dernier a été induite par le prélèvement d'une molette et d'un lot conséquent de torchis — certains exemplaires avec des traces de clayonnage — dans le comblement de cette fosse. Il s'agirait alors d'un bâtiment à vocation résidentielle, plutôt qu'une construction annexe. De plus, un vase datant du Hallstatt final a été découvert, isolé du reste des structures de la même phase. Ces trois ensembles sont éloignés les uns des autres et ne semblent pas prendre place au sein d'une occupation importante et organisée, mais ils participent malgré tout au même faciès chronoculturel.

COMMUNE DE GIVRAINES

45-150-01
GIVRAINES, « LA VALLÉE D'OR »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Vallée d'Or	Commune : Givraines
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 602 575 m	Prospection aérienne (2001)
Y : 2 350 444 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 2,5 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
DEVILLIERS 2001 ; GODEFROY 2015	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *La Vallée d'Or* » a été observé lors des prospections aériennes de F. Tardif en 2001.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

Les enclos

Le site est un système d'enclos accolés à fossés rectilignes. L'enclos principal est quadrangulaire et délimite un espace de 0,5 ha. Une entrée caractérise son côté ouest. L'enclos secondaire est un rectangle de 2 ha possédant un tronçon de fossé de partition dans sa partie nord. Il ne présente pas d'accès par interruption. Nous avons pris le parti de ne pas insérer le cliché du site en raison de la qualité médiocre de celui que nous possédons.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

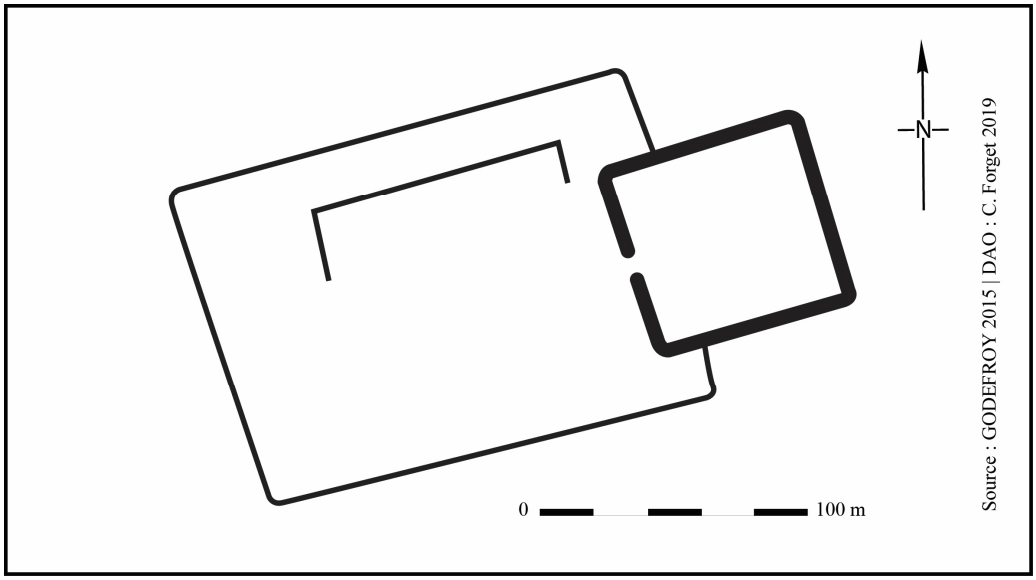

Givraines, « *La Vallée d'Or* »

45-150-02
GIVRAINES, « LE CLIMAT DE PIERRE FOLLET »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Climat de Pierre Follet	Commune : Givraines
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 603 979 m	Prospection aérienne (1991, 2004, 2010)
Y : 2 351 766 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 2,2 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
JALMAIN 1992 ; DEVILLIERS 2004 ; GODEFROY 2010, 2015	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Le Climat de Pierre Follet* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Jalmain en 1991 et de la SARP en 2004 et en 2010

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

Les enclos

Le site est un système d'enclos accolés à fossés rectilignes. L'enclos principal est trapézoïdal et délimite un espace de 0,8 ha. Le tracé de son côté nord effectue un angle droit vers le nord avant qu'un autre angle droit permette à l'enclos de se poursuivre vers l'est. L'enclos secondaire est un trapèze de 1,4 ha environ dont le fossé sud semble recouper ou être recoupé par le fossé sud de l'enclos principal. Un tronçon de fossé démarre de l'angle sud de l'enclos secondaire et continue vers l'ouest. Il s'agit certainement d'un fossé parcellaire. Le tronçon nord ne rejoint pas l'enclos principal, mais le longe sur plus de la moitié de sa longueur en formant un couloir servant certainement d'accès.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

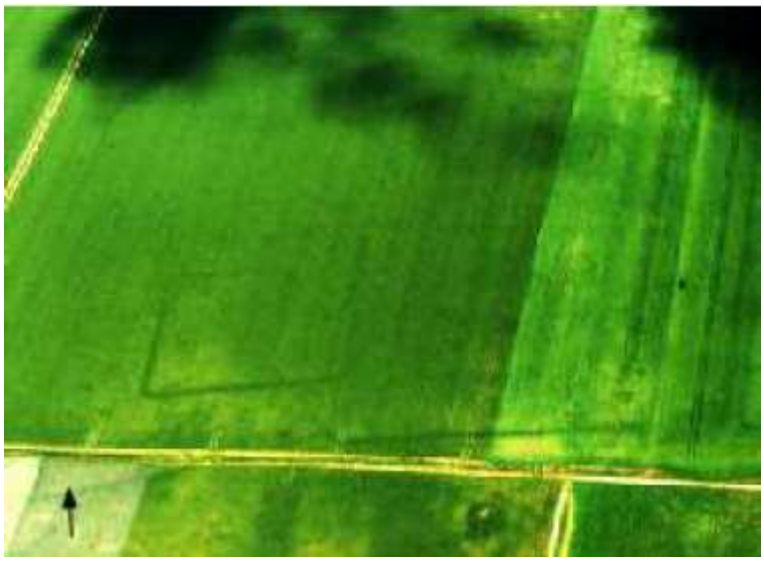

Givraines, « *Le Climat de Pierre Follet* » (Cliché F. Tardif *in* GODEFROY 2015)

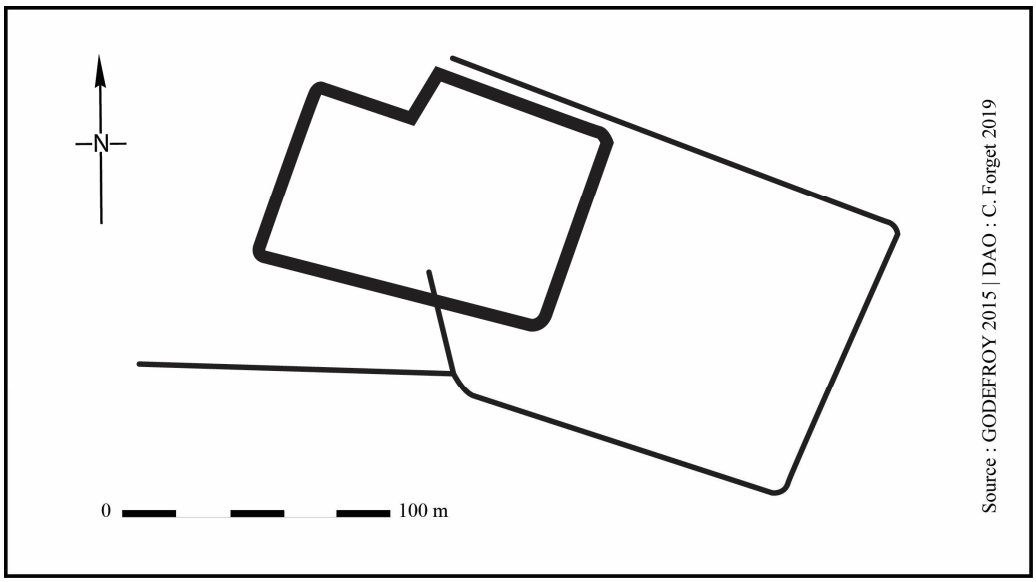

Givraines, « *Le Climat de Pierre Follet* »

COMMUNE DE GONDREVILLE

45-158-01/96
GONDREVILLE, « LE COCLUCHON »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Cocluchon/Le Soy	Commune : Gondreville/Treilles-en-Gâtinais
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 158 005 AH
X : 624 341 m	Diagnostic (2006)
Y : 2 340 540 m	Fouille préventive (2006-07)
	Surface totale décapée : 146 000 m²

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha C	Établissement rural de rang C0
Période 2 : Ha D3/LT A	Établissement rural de rang C0 et espace funéraire
Période 3 : LT B2/C1	Établissement rural de rang C0
Période 4 : LT C	Espace funéraire
Période 5 : LT D	Établissement rural de rang C0
Période 6 : LT	-

Bibliographie :

DRWILA 2006 ; SCAON 2015 ; SCAON dir. 2009

Présentation du site

Plusieurs occupations protohistoriques ont été mises au jour sur le site de Gondreville/Treilles-en-Gâtinais, « *Le Cocluchon* »/« *Le Soy* » grâce à la réalisation d'un diagnostic et d'une fouille préventive en prévision de la construction de l'autoroute A 19, au niveau de la Tranche L2. Les lieux sont investis dès le Hallstatt ancien. Le peu d'éléments disponibles pour cette phase indique que le site se développe hors emprise. La seconde occupation prend place au Hallstatt final ou à La Tène ancienne. Elle est caractérisée par des silos, un bâtiment, des trous de poteau et une inhumation. L'occupation la plus conséquente voit le jour à la fin de La Tène B2 ou au début de La Tène C1, avec l'aménagement d'une aire

d'ensilage probablement associée à un enclos fossoyé. Une zone probablement funéraire, matérialisée par des petits enclos fossoyés quadrangulaires dont certains contenaient une fosse en leur centre a été attribuée à La Tène moyenne, sans qu'il soit possible de savoir si elle est contemporaine de l'occupation précédente ou si elle lui fait suite. Enfin, le site se déplace légèrement à La Tène finale avec l'aménagement d'un voire deux enclos fossoyés, avec la présence d'un bâtiment dans l'aire définie par l'un d'entre eux. Enfin, une dernière période est représentée au sein de cette notice. Elle correspond à quelques structures ayant livré du mobilier de facture laténienne dont la nature n'est pas assez précise pour les attribuer à l'une ou l'autre des phases d'occupation du second âge du Fer repérées sur le site. Enfin, l'emprise du site est traversée par un tronçon de la voie antique reliant Sceaux-du-Gâtinais à Montargis.

Période 1 (Hallstatt C) : un indice de site rural

Un seul creusement a été attribué à cette période. Il s'agit d'une fosse isolée.

Les vestiges

La structure 5.8 se trouve dans la partie nord-est de l'emprise du diagnostic. Il s'agit d'un creusement de 2,30 m de long et 1,40 m de large atteignant 0,30 m de profondeur. Elle a livré de la céramique homogène qui a été datée du Hallstatt C.

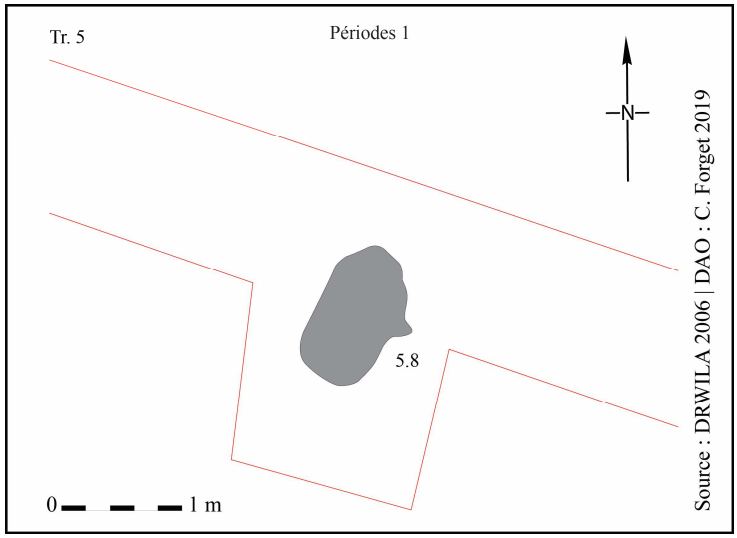

Gondreville, « *Le Cocluchon* » 1

Le mobilier

Le mobilier de cette période n'a pas fait l'objet d'une étude poussée. La présence d'un décor en « Y » sur l'un des tessons a permis d'attribuer le corpus au Hallstatt ancien (information orale E. Frénée, INRAP).

Période 2 (Hallstatt D3/La Tène A) : un établissement rural et une zone funéraire (?)

Cette période d'occupation se retrouve sur les trois zones de la fouille. Les vestiges rencontrés sont des silos, des bâtiments sur poteau, des trous de poteau isolés ainsi qu'une inhumation.

Les vestiges

Les silos 1072 et 1073 sont localisés dans la partie orientale de la Zone 1. De forme ovale, le premier mesure 1,12 m de long, 0,84 m de large pour une profondeur de 0,94 m. Il

affiche un profil piriforme. Le comblement a livré de la céramique, de la faune, des blocs de calcaire dont certains ont subi les effets du feu et un fragment de meule. Le second est situé juste à côté. Il s'étend sur 2 m de diamètre et atteint une profondeur de 1,52 m. Ses parois sont asymétriques, mais il semble que le profil originel du creusement était piriforme. Son comblement a livré de la céramique de facture laténienne.

Le bâtiment 3.8 est situé dans l'emprise de l'enclos 3007/3201 (voir ci-après). Il est constitué de quatre trous de poteau formant un plan rectangulaire de 4,50 m de long et 3,50 m de large, soit une surface de 15,75 m². Trois trous de poteau ont livré de la céramique attribuable à La Tène ancienne.

Le trou de poteau 1074 est situé en Zone 1. Son comblement a livré une jatte archéologiquement complète.

La structure 2081 est située en Zone 2. Il s'agit d'une fosse de forme oblongue de 3 m de long, 0,95 m de large et 0,50 m de profondeur. Le squelette du défunt a quasiment disparu. Il s'agit d'un individu adulte de sexe indéterminé. Le très mauvais état de conservation n'a pas permis de comprendre les modalités exactes du dépôt. Des fragments de fibules en fer situées au niveau du thorax ont permis de dater l'inhumation de La Tène ancienne.

Le mobilier

Le corpus céramique attribuable à cette période se compose de cent quatre-vingt-quatorze tessons pour un NMI égal à 10. Les productions en pâte grossière représentent une part écrasante (97,9 %) tandis que les fragments en pâte fine, voire mi-fine, sont très peu représentés (2,1 %).

Les formes reconnues sont les suivantes : un vase en tonneau décoré de fines incisions sur l'épaulement, un vase à épaulement et col vertical modelé au colombin dont la carène est ornée d'incisions profondes, un petit pot à épaulement haut dont l'épaulement est orné d'une ligne d'impressions digitées, une jatte tronconique, une jatte à profil discontinu, une jatte à vasque profonde et bord rentrant, un vase haut ou une jatte/terrine (?) et un gobelet ou petit pot dont la partie haute présente des cannelures.

Le mobilier est homogène, tant au niveau des formes que du type de pâte utilisé. L'absence de formes plus caractéristiques empêche d'attribuer une datation précise à cet ensemble. Toutefois, les éléments étudiés permettent de placer les faits au sein d'une période comprise entre la fin du premier âge du Fer et La Tène ancienne, soit entre le Ve s. et le début du IVe s. av. notre ère.

Le mobilier métallique est composé de deux fibules, issues de la sépulture 2081. L'une des deux a pu être identifiée plus clairement. Il s'agit d'un modèle qui possède un élément rapporté sur la terminaison du pied. C'est une timbale circulaire dont le centre est légèrement bombé et sur lequel est présent un élément décoratif rapporté. Elle a été attribuée à La Tène ancienne.

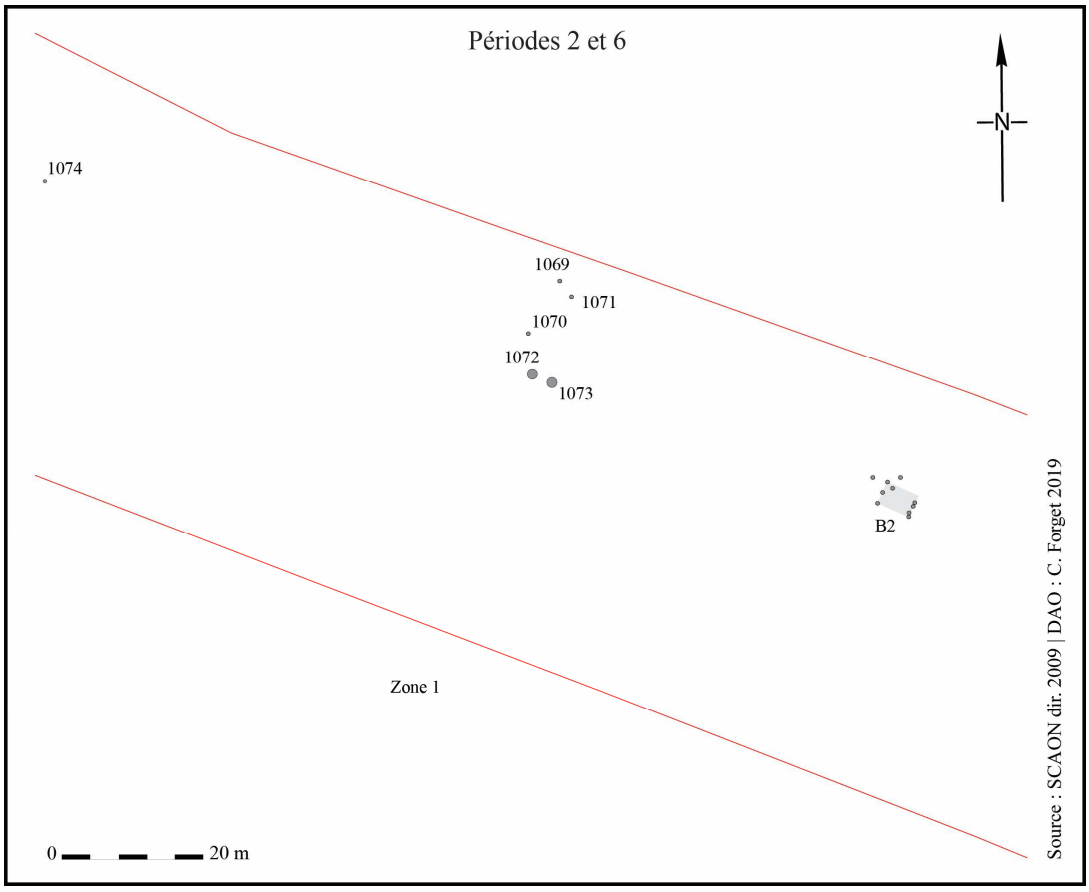

Gondreville, « *Le Cocluchon* » 2 et 6 (Zone 1)

Période 3 (La Tène B2/C1) : un établissement rural à vocation agricole

Les vestiges attribués à cette période renvoient à un enclos fossoyé, cinq silos et un bâtiment sur poteaux.

Les vestiges

Les cinq silos sont regroupés à deux cent cinquante mètres à l'est de l'enclos 3007/3201. Ils mesurent entre 1,10 m et 1,70 m de diamètre pour une profondeur oscillant entre 0,60 m et 2,30 m. Trois d'entre eux ont un profil qui n'a pas pu être déterminé. Les deux autres ont un profil piriforme et cylindrique. Ils livrent généralement de la céramique et de la faune. Ils contenaient tous du mobilier attribuable à la fin de La Tène B2 ou le début de La Tène C1. Les faits 8.5 et 8.12 ont de plus livré des fragments d'argile cuite. Enfin, 8,11 contentait un fragment d'objet en fer.

L'enclos présent dans cette zone est constitué des fossés 3007 et 3201 qui forment une enceinte dont la surface interne est au minimum de 0,4 ha. Le fossé 3007 constitue les côtés nord (soixante-trois mètres de long) est (cinquante-et-un mètres de long) et sud-est (trente mètres de long) de l'aménagement. Il mesure entre 1,40 m et 1,60 m de largeur et affiche une profondeur comprise entre 0,66 m et 1,20 m. Son profil est en « V ». Non loin de l'extrémité occidentale du fossé nord, un recreusement a été observé. Il mesure 2,16 m de large et atteint

0,66 m de profondeur. Le profil est en cuvette. Ce fossé est comblé après avoir subi deux curages. Le fossé 3201.1 a été aménagé dans la continuité du tronçon sud-est du fossé 3007 et le recoupe entièrement. Il mesure vingt-sept mètres de long et affiche une largeur de 2,80 m pour une hauteur de 1,36 m. Son profil est en « V ». Après une interruption de 4,50 m correspondant à une entrée, le fossé 3201.2 est installé dans la continuité du fait 3201.1. Il effectue un angle vers le sud-est au bout d'une dizaine de mètres et continue dans cette direction sur une quarantaine de mètres avant de s'interrompre. Il mesure entre 1,50 m et 2,10 m de largeur tandis que sa profondeur oscille entre 0,50 m et 0,92 m. Le côté nord-est du fossé 3201.2 présente un aménagement de blocs de calcaire sur son bord nord d'une longueur de douze mètres. Le mobilier issu du fossé 3007 a été attribué à la fin de La Tène B2 ou au début de La Tène C1 tandis que celui des fossés 3201.1 et 3201.2 a été daté de la période laténienne au sens large. Ces deux derniers constituent vraisemblablement une reprise du fossé 3007 à une période non définie précisément. Enfin, la présence d'un espace d'environ dix mètres de large se retrouvant sur toute la longueur des fossés pourrait constituer un indice quant à la présence d'un talus interne.

Le bâtiment 8 est situé immédiatement à l'ouest de la zone d'ensilage. Il est constitué de quatre trous de poteau. Le tout forme un plan de 4,50 m de long et 3,50 m de large, soit une surface de 15,75 m². Les faits ont livré de la céramique de même facture que celle rencontrée au sein des silos.

Les trous de poteau 3010 à 3013 sont alignés le long du côté oriental de l'enclos 3007/3201. Au vu de leurs dimensions, de leur forme ainsi que de leur disposition, il est probable qu'ils fonctionnent ensemble, pourquoi pas avec le fossé d'enclos pour constituer un aménagement spécifique.

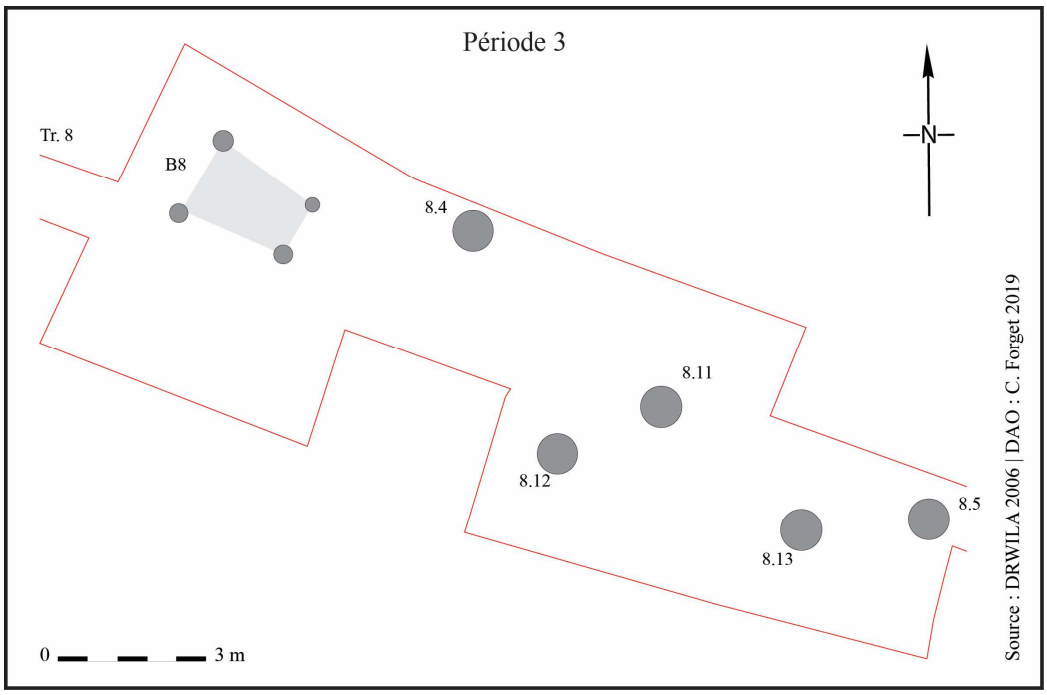

Gondreville, « *Le Cocluchon* » 3 (diagnostic)

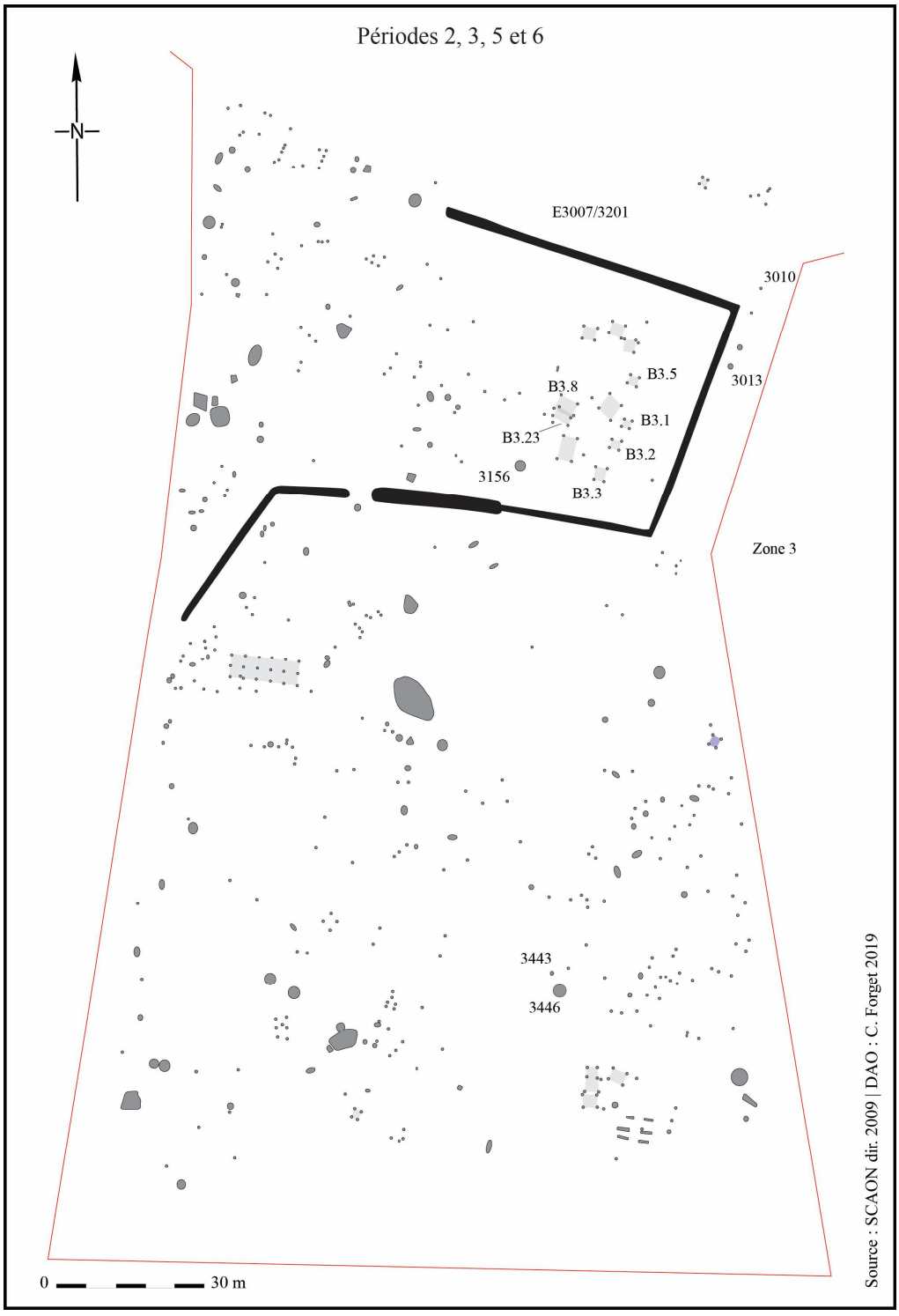

Gondreville, « *Le Cocluchon* » 2, 3, 5 et 6 (Zone 3)

Le mobilier

Les faits attribués à cette phase ont livré huit cent quarante-trois fragments de céramique provenant principalement du silo 8.11 (67,4 %) pour un NMI de 70. Il s'agit principalement de céramique grossière (69,8 %), de céramique mi-fine (27 %) et de manière anodine de productions en pâte fine (3,2 %).

Les formes identifiées sont les suivantes : un pot, un pot tronconique à petit goulot verseur sur le haut de la panse, un pot à goulot verseur rapporté sur le haut de la panse, un pot à cordon rapporté digité, une terrine à épaulement, cinq jattes tronconiques dont une à lèvre arrondie, une petite jatte tronconique, une jatte tronconique à lèvre aplatie, une jatte à profil subtronconique, une jatte à profil en « S », une petite jatte profonde à profil en « S », deux jattes à bord étiré rentrant, une jatte à bord rentrant, une jatte à bord festonné, deux jattes carénées, une jatte carénée basse à lèvre en léger bourrelet externe à décor estampé interne, une jatte carénée à pied annulaire, une jatte à bord étiré rentrant, un pot ou gobelet, une coupe à bord ourlé, une écuelle tronconique, une écuelle à bord ourlé interne, quatre écuelles à bord rentrant, un petit pied annulaire d'un vase indéterminé, un vase ouvert indéterminé possédant un épais fond annulaire à mouluration interne, un gros vase « bouteille » à lèvre arrondie, un gros *dolium* à lèvre moulurée évoquant des vases de type « *Besançon* », trois *dolia*, deux *dolia* à haut col vertical, lèvre en bourrelet et cordon rapporté à la jonction col/panse, un microvase à profil sinueux, un microvase à lèvre légèrement différenciée arrondie et un vase à épaulement haut et col vertical.

L'ensemble a été daté de la fin de La Tène B2 ou du début de La Tène C1, soit entre le dernier quart du IVe siècle et la fin du IIIe s. av. notre ère. L'étude de la céramique a par ailleurs permis de considérer la fondation de l'enclos 3007 comme contemporaine ou postérieure de peu à l'aire de stockage identifiée lors du diagnostic.

Quatre silos (St. 8.5, 8.11, 8.12 et 8.13) ont livré des fragments de terre cuite contenant des nodules calcaires. Aucun d'entre eux ne porte de traces de clayonnage. Il pourrait s'agir de fragments de carreaux de sol. L'étude faunique repose sur cent trente-neuf éléments découverts au sein des silos 8.5, 8.11, 8.12 et 8.13. Il s'agit principalement de rejets culinaires d'animaux domestiques (bœuf, ovicaprinés, porc et lapin). Quelques os présentent des traces de découpe caractéristiques d'une activité de boucherie. Les bœufs sont jeunes (un individu de moins de deux ans et un autre de moins de trois ans et demi). Quatre ovicaprinés montrent une jugale usée, tandis qu'un autre individu était âgé entre un et deux ans au moment de sa mort. Enfin, la population porcine semble mixte : deux individus semblaient âgés et deux autres paraissaient plutôt jeunes lors de leur décès. Le matériel métallique se compose d'un fragment d'objet indéterminé en fer provenant du silo 8.11. Le mobilier lithique renvoie à un éclat de silex pouvant correspondre à un éclat de façonnage de hache polie (St. 8.12) et un éclat de silex à patine blanche dont le tranchant est très émoussé issu du silo 8.5.

Période 4 (La Tène C) : une zone funéraire (?)

Des vestiges de La Tène moyenne ont été rencontrés au sein des trois zones. Il s'agit d'un silo, de trous de poteau et de sept enclos fossoyés ayant une vocation funéraire.

Les vestiges

Le silo 3446 se trouve en Zone 3. Il mesure 2,50 m de diamètre et 2,20 m de profondeur. Son profil est piriforme. Le creusement est comblé par seize couches limoneuses au sein desquelles ont été prélevés quarante-neuf tessons de céramique datés de La Tène moyenne.

Sept petits enclos quadrangulaires ont été observés à l'extrémité nord de la Zone 2. Ils sont globalement orientés nord-ouest/sud-est, voire nord-sud. L'enclos 2005 est le seul à avoir pu être assurément attribué à La Tène moyenne. Les enclos 2003 et 2062 ont quant à eux livré de la céramique de facture laténienne. Ces deux aménagements, ainsi que les trois autres qui ont livré de la céramique de facture protohistorique, ont été attribués à la même phase que les enclos 2005 et 2010 en raison de leur proximité. De tous ces aménagements, seuls les enclos 2003 et 2005 sont agrémentés d'une fosse en leur centre. Les autres enclos sont vides de tout creusement. Ce phénomène peut s'expliquer par une érosion très prononcée de certains des fossés, notamment ceux formant les enclos 2011, 2062 et 2063.

L'enclos 2003 mesure environ 6 m de côté et montre des angles arrondis. La largeur du fossé qui le constitue oscille entre 0,44 m et 0,66 m pour une profondeur variant entre 0,16 m et 0,22 m. L'enclos 2005 adopte exactement la même orientation. Ses côtés atteignent une longueur de neuf mètres et ses angles sont droits. Le fossé affiche une largeur comprise entre 0,90 m et 2,06 m pour une profondeur allant de 0,40 m à 0,60 m. Trente-et-un fragments de céramique attribués à La Tène moyenne sont issus du comblement. L'enclos 2010 est situé à l'ouest des enclos 2003 et 2005. Il mesure 4,40 m de long et 3,90 m de large. La largeur du fossé est comprise entre 0,60 m et 0,84 m, tandis que sa profondeur va de 0,12 m à 0,40 m. L'enclos 2011 se trouve au nord-ouest de l'enclos 2003. Il mesure 3,40 m de côté. Le fossé qui le compose est large d'environ 0,20 m pour seulement 0,05 m de profondeur. Il est recoupé au niveau de son angle nord-est par l'enclos 2012. L'enclos 2012 s'étend sur 4,30 m de long et 4 m de large. Sa largeur à l'ouverture varie entre 0,58 m et 1 m, tandis que sa hauteur est comprise entre 0,30 m et 0,44 m. L'enclos 2062 est situé entre les enclos 2003 et 2010. Ses côtés mesurent 4,40 m de longueur. Il est très arasé, au point que son côté oriental n'a pas été retrouvé. L'enclos 2063 se trouve au sud du précédent. Il s'étend sur 4,20 m de côté. Le fossé qui le constitue est aussi très arasé. Ainsi le côté nord et la majeure partie du côté est n'étaient plus visibles.

La fosse 2004 se trouve au centre de l'enclos 2003. De forme subcirculaire, elle mesure 0,55 m de diamètre pour une profondeur égale à 0,10 m. Son comblement et un limon cendreux noir contenant une grande quantité d'esquilles osseuses brûlées, notamment en surface. Aucun indice ne permet de savoir s'il s'agit d'éléments humains ou fauniques. Il pourrait s'agir des restes d'un bûcher, déposés de manière secondaire au sein de la fosse 2004. La fosse 2006/2006' se trouve au centre de l'enclos 2005. Il s'agit de deux creusements distincts, le premier recoupant le second. Le fait 2006, de forme ovale, s'étend sur 1,20 m de long et 0,90 m de large. Le seul élément mobilier prélevé au sein du creusement est un petit anneau en bronze. La fosse 2006' affiche une longueur de 1,20 m, une largeur de 0,50 m tandis que sa profondeur atteint 0,40 m. La structure n'a pas livré de matériel. Leur position centrale au sein de l'enclos 2005 est notable.

Deux trous de poteau (St. 1069 et 1071) ont été repérés au sein de la Zone 1. Son comblement a livré de la céramique de La Tène moyenne et des restes de torchis ou de terre cuite. Le second est situé à côté. Ils n'ont pas pu être rattachés à un plan cohérent.

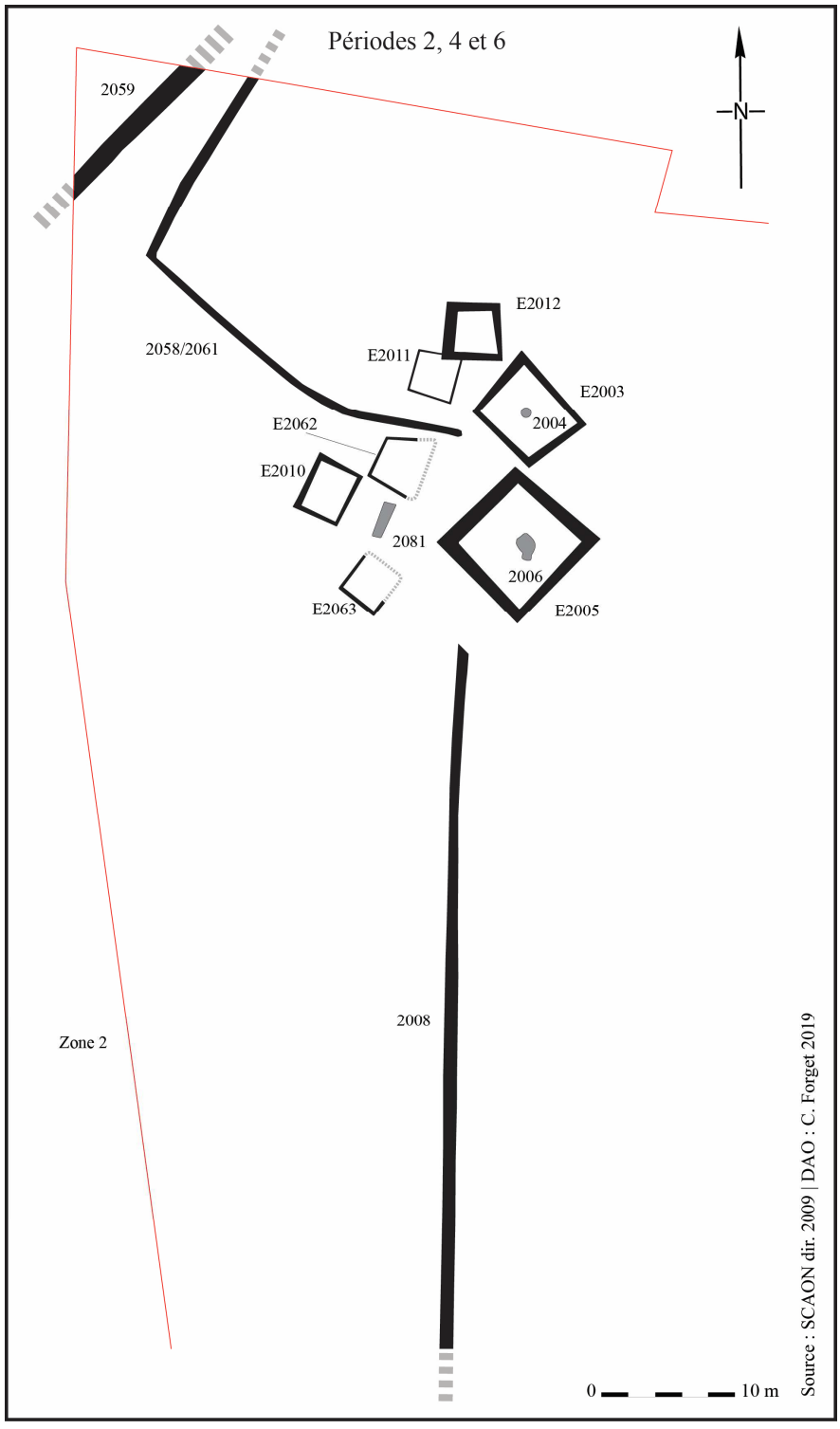

Gondreville, « *Le Cocluchon* » 2, 4 et 6 (Zone 2)

Le mobilier

Le matériel céramique attribué à cette période se compose de cent trente-six fragments correspondant à un NMI de 10. Il s'agit essentiellement de productions en pâte grossière (72,8 %). Le reste (27,2 %) renvoie à des vases confectionnés en pâte fine ou mi-fine. Peu de formes ont été reconnues : une jatte ou coupe à profil en « S », deux *dolia* et un vase

subcylindrique agrémenté d'un décor estampé d'impressions digitées sur la panse. La quantité dérisoire de céramique ainsi que la faible représentation de formes fines et de décors n'autorisent pas une datation précise de cet ensemble. Il s'agit d'éléments attribuables à La Tène moyenne, mais aucun élément ne permet de connaître la relation chronologique entre les structures de cette période et celles de la période 3.

Les seuls restes fauniques significatifs proviennent de la structure 3446. Ils sont de nature particulière puisqu'il s'agit de quatorze phalanges d'ours brun semblant provenir d'un seul individu et de deux lièvres communs, dont un individu pratiquement complet. Il pourrait s'agir d'indices d'une activité de pelleterie. Pour autant, aucune trace de découpe n'a été relevée ni sur les lièvres, ni sur les phalanges d'ours. Dans ce dernier cas, il est possible que ces traces se soient trouvées sur les métapodes, absentes de la structure. Le mobilier métallique associé à cette phase se compose de plusieurs éléments. Certains sont en fer. C'est le cas d'une fibule filiforme issue de l'enclos 2010 et d'un anneau (St. 2012). La fibule est attribuable au type « *FM 10* » de S. Marion qui est associée à la période de La Tène moyenne. D'autre part, un anneau en alliage cuivreux provient de la structure 2006.

Période 5 (La Tène D) : un établissement à vocation agricole

L'occupation attribuable à cette période se compose d'un enclos fossoyé au sein duquel a été repéré un bâtiment sur poteau, d'un probable enclos dont la majeure partie se développerait hors emprise, d'une fosse isolée et d'un trou de poteau isolé.

Les vestiges

L'enclos 1076/1077 est situé en Zone 1. Il est de forme quadrangulaire et adopte un axe nord-ouest/sud-est. Chacun de ses côtés mesure cinquante-cinq mètres de long, soit une surface enclose de 0,30 ha. Le tracé nord-est est totalement arasé et n'a pas été retrouvé. L'aménagement dispose d'une interruption de 2,50 m près de l'angle nord-ouest qui peut être assimilée à une entrée. Le fossé 1076 mesure entre 0,90 m et 2 m de large pour une profondeur oscillant entre 0,12 m et 0,92 m. Il affiche un profil irrégulier. Le fossé 1077 affiche une largeur comprise entre 0,64 m et 1,34 m pour une profondeur allant de 0,32 m à 0,70 m. Ses parois sont majoritairement évasées.

Le fossé 2058/2061 se trouve dans la partie nord de la Zone 2. Il a été suivi sur une longueur de quarante-cinq mètres. Le tronçon 2058 est orienté nord-est/sud-ouest et effectue à son extrémité sud un angle droit et se poursuit vers le sud-est de manière légèrement curviligne avant de s'interrompre de manière intentionnelle. Le fossé 2058/2061 s'étend sur une largeur comprise entre 0,36 m et 1,10 m pour une profondeur variant entre 0,10 m et 0,42 m. De manière générale, le côté ouest présente de plus fortes dimensions que le côté sud. Mis à part l'angle, le profil du fossé est régulier avec des bords obliques voire légèrement concaves, et un fond plan. Il pourrait s'agir de l'extrémité méridionale d'un enclos se développant hors emprise, vers le nord.

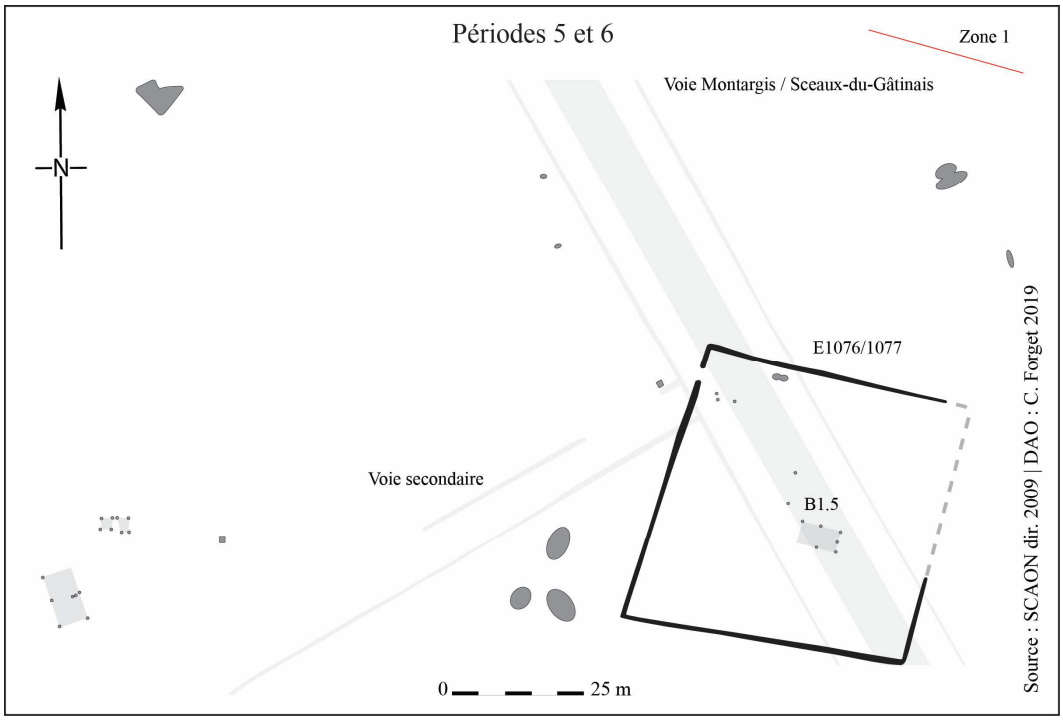

Gondreville, « *Le Cocluchon* » 5 et 6 (Zone 1)

Le fossé 2059 est grossièrement parallèle au fossé 2058 et se développe à quelques mètres à l'ouest de ce dernier. Il a été suivi sur 12,50 m. Ses deux extrémités continuent sous les bermes. Il mesure 1,76 m de large et atteint 0,64 m de profondeur. Ses parois sont obliques et le fond est plat. Il pourrait s'agir d'un fossé fonctionnant avec le fait 2058/2061.

Le bâtiment 1.5 est quasiment situé au centre de l'enclos 1076/1077. Il est constitué de six trous de poteau formant un plan quadrangulaire de 8 m de long sur 4 m de large, soit une surface de 32 m². Il semble s'agir d'un bâtiment sur neuf trous de poteau dont trois d'entre eux ne nous sont pas parvenus. Il est possible qu'ils aient été détruits par l'installation de la voie romaine.

La fosse 3329 se trouve en Zone 3. Elle affiche un diamètre de 1,04 m et atteint 0,20 m de profondeur. Son comblement a livré beaucoup de mobilier. Sa fonction n'a pas été comprise.

Le trou de poteau 3299 est situé en Zone 3. De forme ovale, il mesure 0,44 m de long et 0,34 m de large pour une hauteur de 0,32 m. Il a livré de la céramique attribuable à cette période.

Le mobilier

Le matériel céramique correspond à cent trente-six tessons pour un NMI égal à 15. La céramique commune sombre domine le corpus (69,9 %), suivi de loin par la céramique peinte (14,7 %) et les amphores (12,5 %). Les productions en *terra nigra* et les imitations de céramique de type « *Besançon* » se retrouvent en très petite quantité, respectivement 2,2 % et 0,7 %.

Les formes reconnues sont les suivantes : un vase tripode ou une jatte tronconique à lèvre moulurée, une jatte à profil discontinu et bord rentrant, une coupe à profil tronconique, un gobelet peint de couleur lie-de-vin et six amphores de type « *Dressel 1* ».

Ces quelques éléments permettent de placer cette phase à La Tène finale. Certains vases comme le vase tripode/jatte tronconique et le gobelet peint tendraient à rapprocher cette datation à La Tène D2.

Le corpus faunique correspond à trente-six restes. Il s'agit principalement d'ovicaprinés (55,6 %) et de bœuf (33,4 %). Le cheval et le porc se retrouvent en moindre quantité, avec respectivement 8,3 % et 2,7 %. Les parties anatomiques représentées proviennent quasiment toutes de la région crânienne (il s'agit surtout de dents). Il s'agit essentiellement de rejets d'ossements provenant de parties non nutritives, pouvant donc correspondre à des déchets culinaires. Pour autant, aucune trace de découpe n'a été décelée sur les ossements. Le seul élément métallique prélevé pour cette phase est une tige en fer issue du comblement de St. 1077.

Période 6 (La Tène) : vestiges appartenant aux périodes 2 à 5 sans plus de précisions

Plusieurs structures ont livré du mobilier de facture laténienne, sans qu'il soit possible de les attribuer à l'une ou l'autre des différentes phases du second âge du Fer qui se trouvent représentées sur le site. Elles sont donc présentées à part et reportées à la fin de cette notice.

Les vestiges

Le silo 3156.1 se trouve en Zone 3. Il mesure 1,80 m de diamètre à l'ouverture et 2,10 m à la base pour une profondeur de 1,60 m. Son remplissage a livré vingt tessons de céramique attribuables à La Tène ancienne/moyenne.

Le fossé 2008 traverse la quasi-totalité de la Zone 2 du nord au sud, où il continue son tracé sous la berme (son tracé n'a pas été représenté dans sa totalité sur le plan). Au total, il a été suivi sur cent vingt mètres. Il affiche une largeur comprise entre 0,60 m et 0,90 m pour une profondeur variant entre 0,30 m et 0,45 m. Son profil est irrégulier. La structure a livré un seul fragment de céramique. Il pourrait faire partie d'un système d'enclos ou constituer une limite parcellaire.

Le bâtiment 1.1 est situé en Zone 1. Il est constitué de sept trous de poteau. L'un d'eux a livré du mobilier rattachable au second âge du Fer. Le bâtiment 2 se trouve dans la même zone. Il se compose de sept trous de poteau qui formeraient un plan rectangulaire de 5 m de long et 4 m de large, soit une surface de 20 m². Tous les faits sauf un ont livré du mobilier. Au total, ce sont vingt fragments de céramique laténienne qui ont été prélevés. Le bâtiment 3.1 est constitué de quatre trous de poteau. Ils forment un plan carré de 2 m de côté, soit une surface de 4 m². Le bâtiment 3.2 est situé immédiatement au sud du précédent. Il se compose de quatre trous de poteau. Il adopte un plan carré de 2,2 m de côté, soit une surface de 4,84 m². Le bâtiment 3.3 se trouve juste au sud du bâtiment 3.2. Il affiche un plan rectangulaire sur quatre poteaux (St. 3147 à 3150) de 3 m de long et 2,50 m de large pour une surface de 7,50 m². Le

bâtiment 3.5 est localisé au nord du bâtiment 3.1. Il s'étend selon un plan carré de 2 m de côté au moyen de quatre trous de poteau, soit une surface de 4 m². L'ensemble de ces bâtiments montrent un plan de type grenier. Plusieurs plans d'unités architecturales pourraient coexister à proximité, ou tout du moins constituer des indices à propos d'une autre phase d'occupation. À ce propos, le chevauchement des bâtiments 3.8, daté du Hallstatt final/La Tène ancienne et 3.23 est intéressant.

La structure 3443 est localisée au nord du silo 3446, en Zone 3. Son remplissage a fourni trois fragments de céramique laténienne.

Le trou de poteau 1070 est situé dans la Zone 1. Son comblement a livré quatre tessons de céramique laténienne.

Le mobilier

Aucune information supplémentaire n'est disponible à propos du mobilier de cette phase d'occupation.

Synthèse

Le site de Gondreville/Treilles-en-Gâtinais, « *Le Cocluchon* »/« *Le Soy* » a été découvert lors des opérations archéologiques qui ont précédé la mise en place de l'autoroute A 19. Devant l'ampleur des vestiges, une fouille a été prescrite afin de compléter les données du diagnostic. Au total, cinq périodes d'occupation ont été recensées pour la Protohistoire.

La première fréquentation des lieux remonte au Hallstatt ancien avec l'implantation d'une fosse dont la fonction demeure inconnue. Elle est isolée au niveau de la partie nord-est de la zone diagnostiquée et constitue un indice d'un site rural se développant vraisemblablement au nord.

Après un hiatus de quelques centaines d'années, le site est à nouveau occupé au Hallstatt final ou à La Tène ancienne. Celle-ci est éparpillée au sein des trois zones fouillées : deux silos et un trou de poteau en Zone 1, une inhumation en Zone 2 et un bâtiment sur poteaux en Zone 3. Aucune organisation particulière de l'espace n'a été décelée pour cette phase et il n'est donc pas assuré que les divers vestiges participent à la même occupation, d'autant plus en considérant la distance qui les sépare.

Au bâtiment 3.8 pourrait être associée une partie voire tous les autres bâtiments environnants non datés ou attribués à La Tène au sens large. Cet espace densément occupé matérialiserait l'emplacement d'une partie d'un établissement rural ouvert probablement destiné au stockage de denrées. Une définition claire de la fonction des espaces est établie à cette période et va perdurer jusqu'à La Tène B2/C1. En effet, la sépulture isolée détectée pour la phase Hallstatt final/La Tène ancienne sert de point central à la mise en place d'une zone funéraire contenant plusieurs enclos quadrangulaires sans être recoupée, ce qui signifie qu'elle était encore signalée au sol à ce moment. Deux des enclos présentent une fosse en leur centre, mais aucun dépôt n'a été observé. Au sein de la notice, il est spécifié que seuls deux enclos ont été datés de La Tène B2/C1. Les autres ont été associés à cette période au vu de leur orientation, mais pourraient tout aussi bien être rattachés à la première phase de la zone funéraire et donc

être plus ou moins contemporains de la sépulture. Cette caractérisation des espaces est aussi visible en Zone 2, où l'emplacement réservé aux bâtiments est structurée par l'aménagement d'un enclos fossoyé. Enfin, la présence d'une aire d'ensilage et d'un autre bâtiment à environ deux cent cinquante mètres à l'est de l'enclos est sans doute à mettre en relation avec ce dernier, mais pourrait aussi participer à une autre occupation qui pourrait se situer plus vers le nord, en dehors de l'emprise diagnostiquée, même si cela paraît peu probable. Le matériel céramique indique que la mise en place de l'enclos est contemporaine ou de peu postérieure au creusement des silos. Toutefois, le corpus n'est pas assez étoffé afin de cerner le statut du site.

La dernière période d'occupation intervient à la fin de La Tène finale et voit la mise en place d'un nouvel enclos, cette fois-ci en Zone 1, à quelques dizaines de mètres au nord du précédent. Un bâtiment sur poteaux y est aménagé quasiment au centre, mais n'a pas livré de mobilier. Ainsi, son affiliation à cette phase repose uniquement sur sa position au cœur de l'enclos et son orientation similaire à celle des fossés. Le répertoire céramique est là encore trop modeste pour comprendre la fonction de l'enclos, la nature du bâtiment et le statut des occupants, même si une petite part d'importations méditerranéenne et gauloise peut constituer un indice.

45-158-02/95
GONDREVILLE, « LE BAS DU MOULIN »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Moulin à Vent/Le Bas du Moulin	Commune : Gondreville/Treilles-en-Gâtinais
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 302 016 AH
X : 623 990 m	Diagnostic (2006)
Y : 2 341 210 m	Surface totale décapée : 16 050 m²

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT B	Établissement rural de rang C0
Période 2 : LT B2	Espace funéraire
Période 3 : LT D	Établissement rural de rang C0

Bibliographie :

CUNAULT 2006, 2015

Présentation du site

Le site de « *Le Bas du Moulin* » se trouve à cheval sur la commune de Treilles-en-Gâtinais et de Gondreville. L'occupation laténienne consiste en plusieurs trous de poteau, des fosses, un fossé d'enclos, une zone funéraire comprenant plusieurs inhumations ainsi que trois enclos funéraires. Trois zones comprenant les vestiges majeurs ont pu être individualisées. La première se trouve au sommet d'une butte calcaire, le long de la limite nord de l'emprise, la seconde est située à 150 m au sud, à l'extrémité de cette butte calcaire. Enfin, la dernière a été délimitée en bordure ouest de la zone fouillée.

Période 1 (La Tène B) : un site rural

Les tranchées 9 et 28, situées à l'extrémité ouest du décapage, ont livré à elles deux dix-sept structures. Il s'agit de trous de poteau participant à l'organisation de deux bâtiments, d'un silo et de deux fosses.

Les vestiges

Un seul silo a été découvert (St. 91). De plan circulaire d'environ 2 m de diamètre, il présente un profil en cloche renversée avec une profondeur de 1,32 m. Le comblement a livré des fragments de céramique qui ont pu dater la structure de La Tène B.

Le bâtiment G1 forme un carré de 2,50 m de côté et comprend quatre trous de poteau auquel il est possible d'en ajouter un cinquième pour former éventuellement un bâtiment agricole à cinq poteaux. Le bâtiment G2 est formé de trois trous de poteau, mais il est délicat de le considérer comme un bâtiment, car l'éventuel quatrième poteau qui compléterait le dispositif se trouve hors décapage.

Deux fosses ont été observées (St. 281 et 915) au sein des tranchées 28 et 9. Seule la seconde a pu être sondée. Il s'agit d'un creusement rectangulaire de 1,80 m de long, 0,48 m de large pour une profondeur conservée sur 0,46 m. Le comblement a livré seize tessons de céramique de facture protohistorique. La fonction du fait 915 n'a pas pu être déterminée.

Le mobilier

La céramique prélevée au sein de la fosse 915 a pu être datée de la Protohistoire au sens large. Elle a été attribuée à cette phase en raison de sa proximité avec le reste des vestiges de La Tène B.

La fouille du silo 91 a permis de prélever une dizaine de fragments de céramique pour un NMI atteignant une petite dizaine. Il s'agit de deux vases de stockage, une jatte à carène haute, une jatte à profil sinueux, une terrine à épaulement, un pot à col vertical et plusieurs vases indéterminés. Les formes identifiées, notamment la terrine à épaulement, la jatte à profil sinueux et la jatte à carène haute ont permis de dater le comblement du silo à La Tène B.

Période 2 (La Tène B2) : un site à vocation funéraire

À 150 m au sud-est du site de la période 1, un secteur dévolu aux morts a été repéré sur 0,5 ha. Il comprend deux types de vestiges : huit inhumations (dont quatre seulement ont été fouillées : St. 273, 501, 502 et 523) et trois enclos fossoyés quadrangulaires. Alors que les sépultures sont regroupées dans la partie ouest de la nécropole, les enclos se développent dans la partie est bien qu'il n'y ait pas de séparation distincte entre les deux ensembles.

Les vestiges

Les sépultures mises au jour ne sont pas nombreuses, il est ainsi difficile de mettre en avant une orientation particulière. Les ossements des individus sont très mal conservés, et seuls des fragments d'os longs et le crâne subsistent. La sépulture 273 n'a livré aucun reste humain, ce qui a conduit les archéologues à considérer qu'il s'agissait de la tombe d'un immature. Les sépultures 501 et 502 étaient probablement celles d'adultes de sexe masculin, à en croire le mobilier rencontré lors de leur fouille (voir ci-dessous). La sépulture 523 n'a fourni que trois

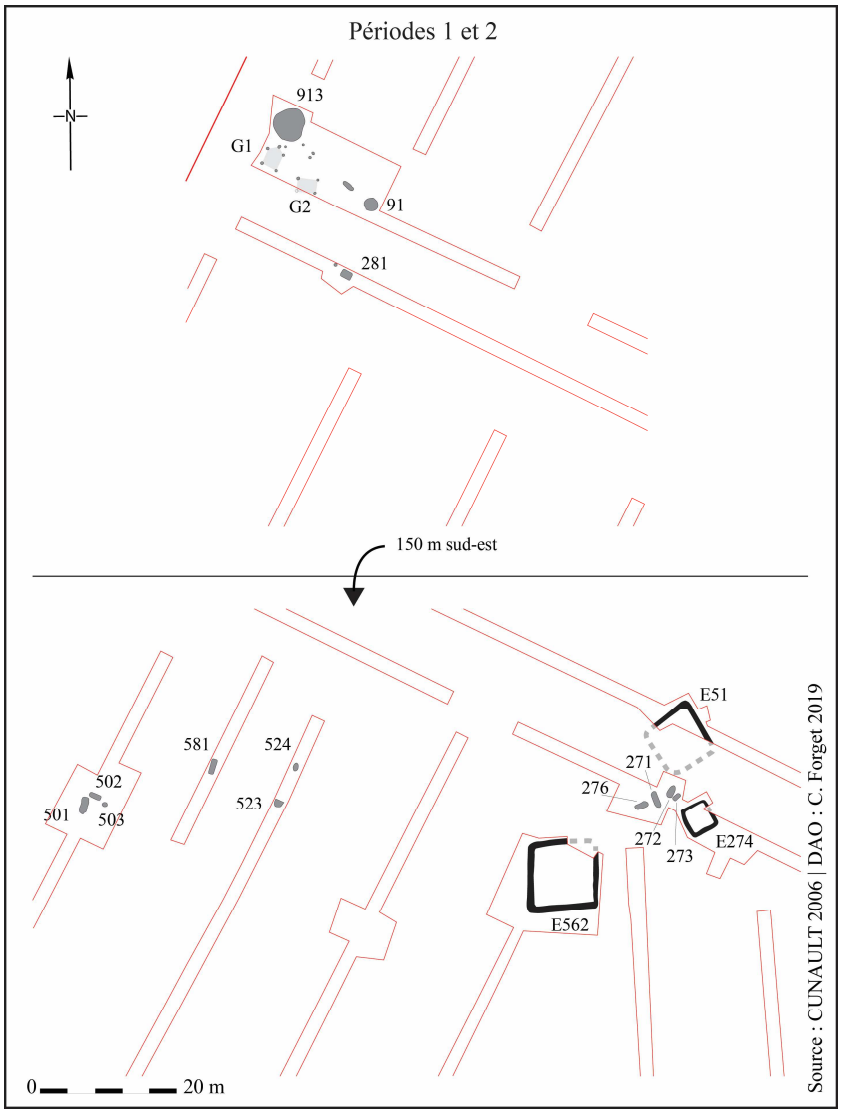

Gondreville, « *Le Bas du Moulin* » 1 et 2

os longs en connexion anatomique. Aucun élément mobilier n'a été rencontré au sein de cette structure.

Les enclos quadrangulaires, au nombre de trois (St. 51, 274 et 562), se trouvent à l'est de la zone 2 et sont orientés selon les points cardinaux. L'enclos 51 n'a été dégagé que sur deux côtés, mais il semble adopter un plan carré de 7,70 m de côté minimum. La largeur du fossé est de 0,70 m. L'enclos 274 a été repéré sur sa quasi-totalité. Son plan est un rectangle de 4,60 m de long pour 4,30 m de large. La largeur du fossé oscille entre 0,34 m et 0,70 m. La structure 562 est la plus méridionale des trois enclos. Il s'agit d'un carré de 8 m de côté dont la largeur du fossé est de 0,90 m. Aucun vestige n'a été découvert au sein des enclos, ce qui conduit à penser qu'ils n'ont jamais reçu d'inhumation ou d'incinération, qu'elles ont totalement disparu ou qu'elles se trouvaient hors sol.

Le mobilier

Aucun tesson de céramique n'a été rencontré lors de la fouille des sépultures et des enclos. Le seul type de mobilier rencontré est de nature métallique. Un fragment de fibule indéterminée a été prélevé lors de la fouille de la sépulture 273. Les éléments les plus intéressants sont issus du comblement des sépultures 501 et 502. La première a fourni une épée en fer avec fourreau, une pointe de lance ployée en fer, trois anneaux de suspension en fer et deux anneaux en alliage cuivreux. La seconde a livré une épée en fer avec fourreau, trois anneaux de suspension en fer, une tête de rivet circulaire de fourreau en fer et une pointe de lance ployée en fer. L'étude de L. Baray sur les panoplies d'armes présentes dans les tombes de guerriers (BARAY 2003) ainsi que la comparaison de la nécropole avec celle de « *Mainville* » à Bromeilles (WILLAUME 1997) permettent de la dater de La Tène B, voire du début de La Tène B2, après étude de la bouterolle de type circulaire ajouré de l'épée prélevée au sein de la structure 501. La même datation peut être retenue pour la structure 502.

Période 3 (La Tène D) : un site rural

Au nord de l'emprise de la fouille, neuf trous de poteau, deux fosses et un fossé d'enclos ont été repérés.

Les vestiges

L'enclos forme un rectangle de quarante mètres sur au moins soixante-cinq mètres. La partie occidentale de la structure est continue et semble continuer dans la parcelle qui se trouve au nord, mais sa partie orientale subit une interruption au niveau de la tranchée 19. La largeur du fossé varie en 1,10 m et 1,50 m et sa profondeur approche 0,70 m. Son profil est en « V ». Le comblement n'indique pas la présence d'un talus, mais un recreusement a été observé en son milieu. Aucun élément de datation n'a été prélevé.

Au nord de la tranchée 21, une fenêtre de 150 m², au sein de l'enclos a livré neuf trous de poteau dont seulement quatre ont pu être fouillés et deux fosses. Aucune organisation particulière n'a été détectée. Le mobilier récolté lors de la fouille n'est pas probant, et le seul marqueur chronologique est un fragment d'amphore « *Dressel 1* ». Les trous de poteau et les fosses se trouvant au sein de l'enclos, les archéologues ont proposé de les considérer comme fonctionnant de manière synchrone, bien qu'il soit impératif de rester prudent à ce sujet.

Le mobilier

Très peu de matériel provient des structures de cette phase. Le fossé n'a pas fourni d'éléments de datation et seul un tesson d'amphore « *Dressel 1* » provenant du trou de poteau 219 permet d'attribuer cette occupation à La Tène finale. Il faut donc garder des réserves quant à cette attribution chronologique même si l'ensemble fouillé semble cohérent de ce point de vue.

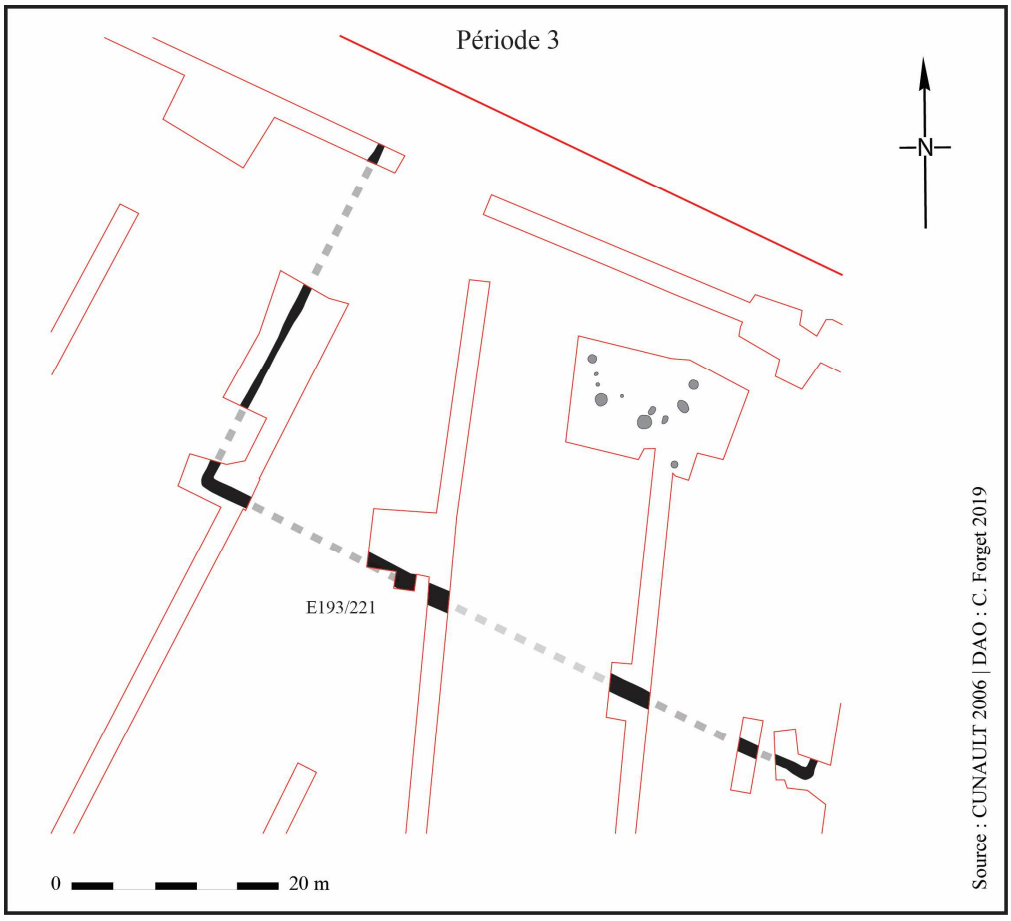

Gondreville, « *Le Bas du Moulin* » 3

Synthèse

Le diagnostic entrepris au lieu-dit « *Le Bas du Moulin* » a révélé trois zones d'occupation laténiennes. Le secteur ouest du décapage a livré des vestiges d'une zone de stockage de La Tène B, composée d'un silo et peut-être deux greniers, la zone sud, une nécropole de La Tène B/B2 comprenant huit sépultures et trois enclos sans doute funéraires et la zone nord, une aire d'habitat de La Tène D d'au moins 2600 m² correspondant à un fossé d'enclos et probablement des bâtiments. Les deux premiers ensembles paraissent avoir fonctionné en même temps, au moins pour la période de La Tène B. Il est possible que la zone d'habitat soit contemporaine, mais aucun élément ne vient prouver cette hypothèse. En tout cas, nous serions en présence d'un site rural comprenant une zone pour les morts, une zone de stockage, et une zone d'habitat. Cette dernière correspond peut-être à celle présente dans le secteur nord de la fouille. Il pourrait aussi s'agir d'un déplacement, et l'habitat de La Tène B serait à chercher en dehors de la zone décapée. Quoi qu'il en soit, de nouvelles investigations permettraient d'affiner les datations afin de mieux appréhender la chronologie de chaque ensemble, et donc du site. L'occupation qui prend place à La Tène D est matérialisée par un tronçon de fossé appartenant visiblement à un enclos ainsi que par des trous de poteau pouvant appartenir à plusieurs bâtiments. Pour autant, aucun plan d'unité architecturale n'a pu être mis en évidence.

COMMUNE DE GRANGERMONT

45-159-01
GRANGERMONT, « LA BUTTE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Butte Département : Loiret *Civitas* : Sénons X : 607 197 m Y : 2 353 921 m	Commune : Grangermont Région : Centre-Val de Loire Numéro Patriarche : - Prospection aérienne (1998, 2000, 2002, 2004, 2005) Surface totale décapée : 0 m² Surface estimée : 3,4 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CONY 2017 ; DEVILLIERS 1999, 2000, 2002 b, 2004, 2005 ; GODEFROY 2015	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *La Butte* » a été observé lors des prospections aériennes de la SARP entre 1998 et en 2005.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un système d'enclos accolés à fossés rectilignes. L'enclos principal délimite un espace légèrement trapézoïdal de 0,4 ha formé par de puissants fossés. L'enclos secondaire est un grand trapèze de 3 ha. Aucune entrée par interruption n'est visible pour les deux enclos. Cependant, un rétrécissement du fossé ouest de l'enclos principal pourrait matérialiser la présence d'un accès. Le retour du fossé nord de l'enclos secondaire ne se contente pas de rejoindre le fossé nord de l'enclos principal, mais il le traverse pour rejoindre un fossé qui se trouve à l'intérieur de ce dernier. Celui-ci forme un angle au niveau de l'angle nord-est et son

tracé se poursuit dans l'espace délimité par l'enclos secondaire. Il atteint le milieu de cet enclos avant d'effectuer un angle droit et de continuer vers le sud. Une interruption en son centre peut être assimilée à une entrée. Il s'agit soit de fossés de partition, voire d'un autre état d'utilisation du site.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Grangermont, « *La Butte* » (Cliché F. Tardif *in* GODEFROY 2015)

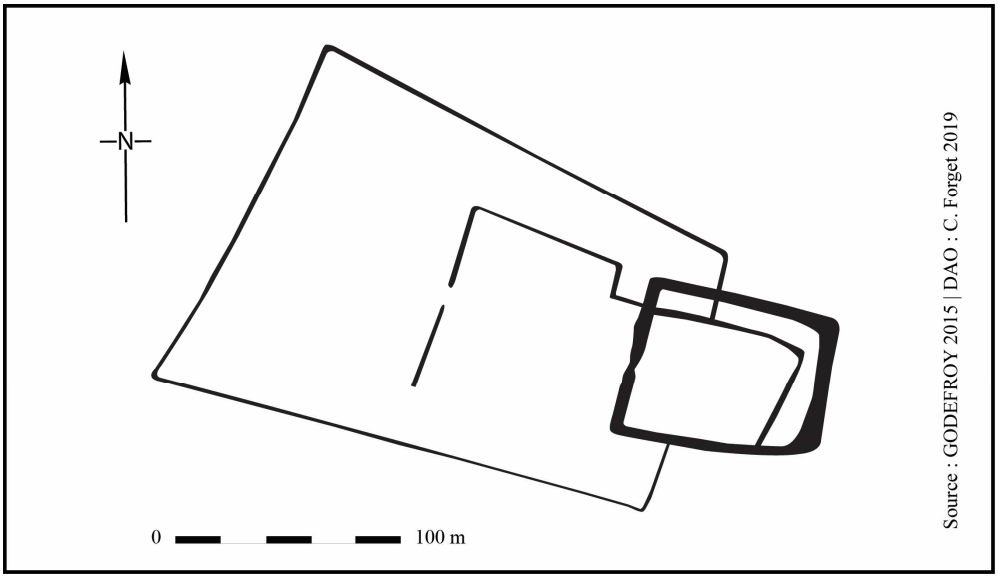

Grangermont, « *La Butte* »

COMMUNE DE GUIGNEVILLE

45-162-01
GUIGNEVILLE, « LA BATTE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Batte	Commune : Guigneville
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 585 103 m	Prospection aérienne (2008)
Y : 2 355 989 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 0,9 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
GODEFROY 2008, 2015	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *La Batte* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Godefroy en 2008.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est certainement un système d'enclos accolés à fossés rectilignes, mais le caractère partiel du tracé des enclos sur le cliché ne permet pas d'en être assuré. L'enclos principal est probablement quadrangulaire, voire trapézoïdal, et délimite un espace 0,4 ha minimum. L'enclos secondaire n'est connu qu'à travers son fossé nord. L'espace minimum de cet enclos secondaire atteint 0,5 ha. Aucune entrée n'est visible.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Guigneville, « *La Batte* » (Cliché D. Godefroy *in* GODEFROY 2015)

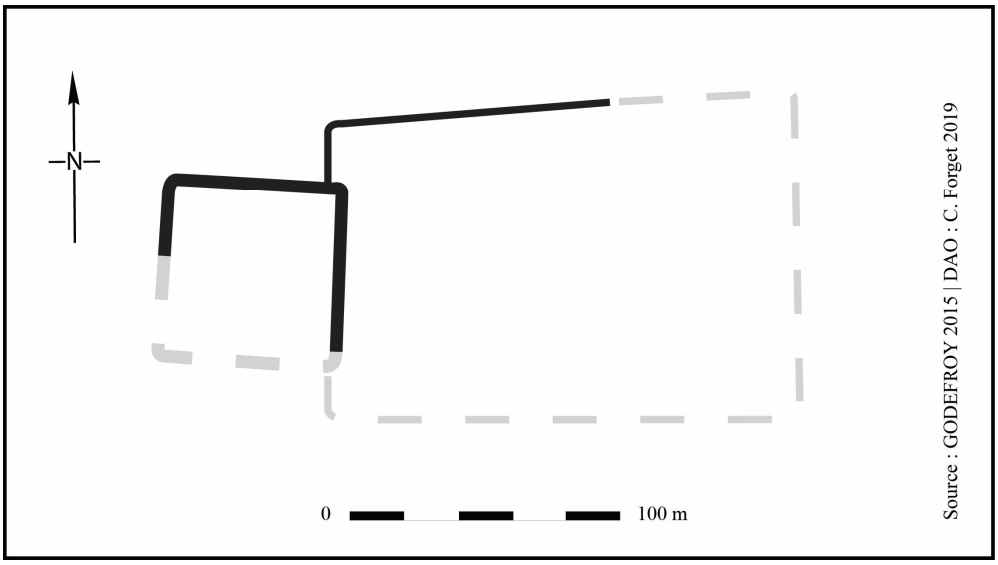

Guigneville, « *La Batte* »

45-162-02
GUIGNEVILLE, « FERME D'ENNORVILLE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Ferme d'Ennorville	Commune : Guigneville
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 589 968 m	Prospection aérienne (2006)
Y : 2 357 349 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 1,4 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Indice de site rural
Bibliographie :	
DEVILLIERS 2006 ; GODEFROY 2015	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Ferme d'Ennorville* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Godefroy en 2006.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est certainement un système d'enclos accolés, mais le tracé reconnu des fossés donne une vision atypique. L'enclos principal est un trapèze formé de larges fossés rectilignes qui délimite un espace 0,4 ha. Son côté ouest est totalement ouvert. L'enclos secondaire est un trapèze dont le côté sud ne revient pas rejoindre le côté sud de l'enclos principal. Il pénètre directement l'espace interne de ce dernier avant d'effectuer un angle droit pour barrer le côté que l'enclos principal laissait ouvert. Ensuite, le fossé effectue un second angle afin de repartir vers l'est et se stopper à environ dix mètres de son côté ouest. Un long fossé longe le site au sud et rejoint le fossé sud de l'enclos principal. Ce long couloir pourrait matérialiser l'entrée du site, qui serait barrée par un petit fossé au niveau de l'angle sud-ouest de l'enclos secondaire.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Guigneville, « *Ferme d'Ennorville* » (Cliché D. Godefroy *in* GODEFROY 2015)

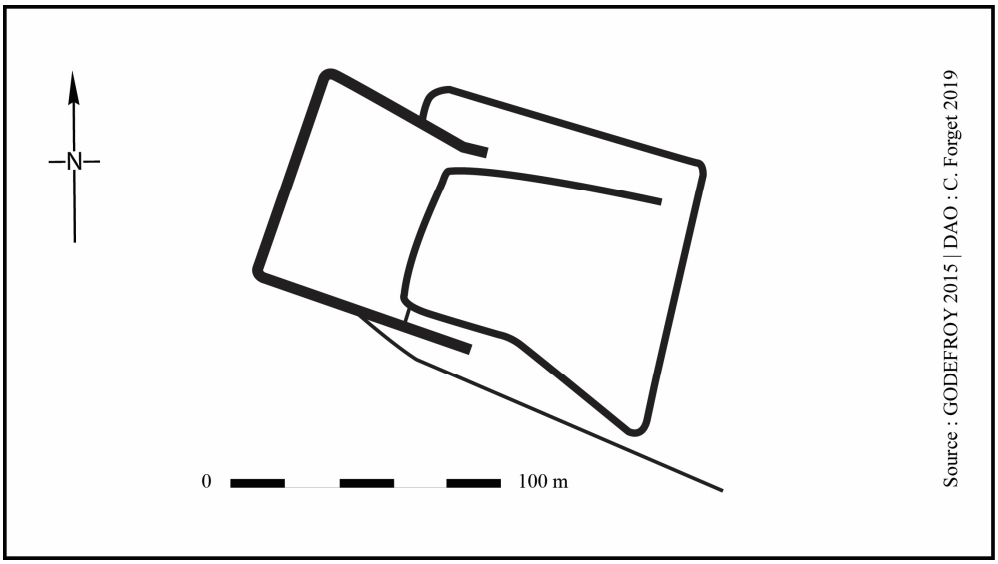

Guigneville, « *Ferme d'Ennorville* »

COMMUNE D'INGRÉ

45-169-01
INGRÉ, « BEL AIR »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Bel Air	Commune : Ingré
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 169 023 AH
X : 562 867 m	Diagnostic (2003)
Y : 2 324 434 m	Surface totale décapée : 6 200 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. D3/LT A	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
FRÉNÉE, DAVID & JOSSET 2003	

Présentation du site

Le site de « *Bel Air* », localisé sur la commune d'Ingré, a fourni des indices concernant une occupation mal caractérisée du début du second âge du Fer.

Période 1 (Hallstatt ancien ou final/La Tène ancienne) : un indice de site rural

Les seules structures attribuées à cette occupation sont des fosses.

Les fosses

Un groupe de six creusements indéterminés a été observé au niveau de la tranchée 1 du diagnostic et de son extension vers l'ouest. Leur remplissage a livré du matériel céramique.

Le mobilier

Seuls les faits 1, 4, 5 et 6 ont fourni du mobilier. Au total, quarante-six fragments de céramique proviennent de leur fouille, dont presque la moitié a été récupérée au sein de la structure 6 (vingt-deux fragments de facture grossière). Trois bords ainsi qu'un fond ont été identifiés. Un bord de bol décoré de trois cannelures a pu être observé au sein du remplissage de St. 6. Ce type de production se retrouve dans des ensembles du début comme de la fin de la période hallstattienne. Un autre fragment de bord permet de dater le creusement de la structure 5 à La Tène ancienne. Enfin, un fragment de panse décoré au cordon a été remarqué.

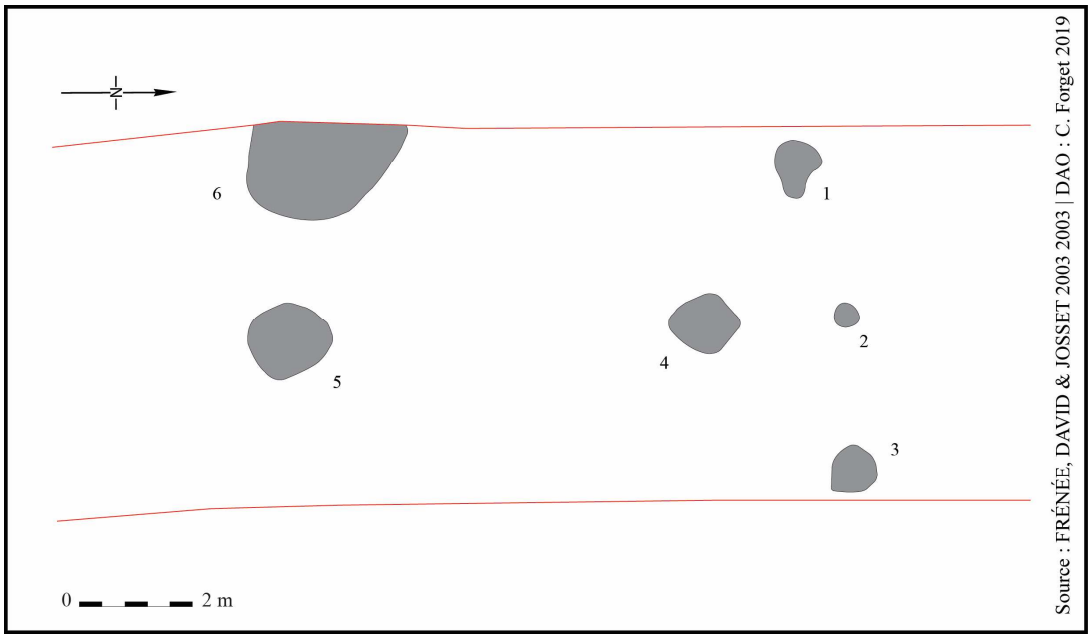

Ingré, « *Bel Air* »

Synthèse

Les vestiges protohistoriques observés sur le site de « *Bel Air* », en plus d'être succincts, n'ont certainement pas tous été réalisés par l'homme. Si la fosse 1 est un trou de poteau, il affiche un caractère isolé, car aucune autre structure de ce type n'a été relevée lors du décapage, si on écarte la fosse 2. Quant au fait 4, la précision ainsi que l'homogénéité de son tracé suggèrent qu'il s'agit bien d'une structure anthropique. Les autres structures (St. 2, 3, 5 et 6) sont selon les fouilleurs des irrégularités du terrain, partiellement comblées, et qui auraient piégé du matériel céramique. Enfin, de par sa forme, la fosse 6 peut aussi bien être un chablis qu'une fosse destinée à l'extraction de matériaux. Quoi qu'il en soit, la présence de mobilier céramique indique que le secteur est occupé peut-être dès le début du Hallstatt, et, sans doute possible, jusqu'à La Tène ancienne. Le site se trouve limité en surface, mais aucune autre structure n'a été repérée au décapage. D'autre part, le mobilier est totalement absent de la tranchée 2 et provient essentiellement de la tranchée 1. Il se peut que l'occupation se poursuive dans la parcelle voisine des « *Coucoux* », à l'est, d'une manière plus significative. Au contraire, il est probable qu'il ne s'agisse ici que de vestiges correspondant à une activité très localisée, peut-être agricole à en croire les archéologues.

45-169-02
INGRÉ, « LES ROUSSES 2 »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Rousses 2	Commune : Ingré
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 169 022 AH
X : 562 934 m	Fouille préventive (2004)
Y : 2 325 019 m	Surface totale décapée : 3 600 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
JESSET dir. 2004	

Présentation du site

Le site localisé au lieu-dit « *Les Rousses* » 2 présente une occupation principalement médiévale, repérée lors d'un diagnostic en 2002 et de nouveau étudiée en 2004 lors d'une fouille préventive. Ces deux opérations ont permis de prélever du matériel résiduel des premier et second âges du Fer au sein de structures médiévales. Seule une fosse comportait du mobilier homogène laténien permettant de le considérer comme datant.

Période 1 (La Tène) : un indice de site rural

Une seule structure a pu être attribuée à cette phase. Il s'agit d'une fosse.

Les vestiges

La fosse 144 se trouve dans la partie occidentale de la zone décapée. Elle s'étend sur 2,20 m de long et 2 m de large, pour une profondeur conservée sur 1,36 m. Son comblement a livré treize fragments de céramique de facture laténienne. Il est possible qu'il s'agisse d'une fosse d'extraction de matériaux. Aucun plan de cette fosse n'était présent au sein du rapport d'opération. Nous n'avons donc pas pu l'insérer à cette notice.

Le mobilier

Aucune information supplémentaire ne permet de définir le mobilier.

Synthèse

Trop peu d'éléments sont disponibles à propos de l'occupation protohistorique repérée au lieu-dit « *Les Rousses* » 2. Du mobilier résiduel du premier âge du Fer a été retrouvé dans des structures médiévales et semble renvoyer à un site localisé plus au nord. D'autres vestiges médiévaux ont d'autre part livré du matériel résiduel de La Tène finale. L'unique structure contenant du mobilier homogène protohistorique a pu être attribuée au second âge du Fer. Il s'agit d'une fosse ayant probablement été creusée afin de prélever des matériaux. En l'état actuel des connaissances, elle est isolée et difficilement rattachable à un ensemble cohérent.

45-169-03
INGRÉ, « ZAC DES VARANNES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Chantemelles/Le Rondeau	Commune : Ingré
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 169 049 AH
X : 563 235 m	Diagnostic (2000)
Y : 2 327 123 m	Fouille préventive (2000)
	Surface totale décapée : 10 450 m²

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Bz final/Ha. C	Établissement rural de rang C0
Période 2 : Ha. D1-2/D3	Établissement rural de rang C1 et espace funéraire (?)
Période 3 : LT C2/D1	Établissement rural de rang C2
Période 4 : LT D1b classique/D2a	Établissement rural de rang C2

Bibliographie :

JOSSET Di. *et al.* 2000 ; MASSAT *et al.* 2000

Présentation du site

Le projet de la ZAC des Varannes, sur la commune d'Ingré, a nécessité la réalisation d'un diagnostic en deux phases, ainsi qu'une fouille, le tout au cours de l'année 2000. Sur les 30 ha concernés par les deux projets, environ 10 000 m² ont été décapés. Plusieurs pôles d'occupation appartenant à au moins quatre périodes ont pu être individualisés. La première phase, datée de l'âge du Bronze final/Hallstatt ancien, correspond à plusieurs fosses et un enclos circulaire. Après un possible hiatus, les lieux sont à nouveau investis au Hallstatt moyen/final. Trois groupes de fosses et trous de poteau ont été remarqués sur une distance d'environ trois cents mètres. Une interruption de l'occupation du site intervient au cours de La Tène ancienne et de la première phase de La Tène moyenne. La nouvelle occupation prend place à La Tène C2/D1 sous la forme de deux enclos fossoyés. Enfin, à La Tène D, deux nouveaux enclos associés à des bâtiments et des fosses ainsi qu'un groupe de structures plus éloigné vers l'ouest ont été observés. Le site est par la suite abandonné et aucune occupation ne voit le jour avant le haut Moyen Âge.

Période 1 (âge du Bronze final/Hallstatt C) : un indice de site rural

Cinq structures peuvent être attribuées à cette période : quatre fosses et un fossé d'enclos.

Les vestiges

Les fosses sont dispersées. Les faits 177 et 240 sont situés dans la zone 1. Elles sont séparées par un espace d'une centaine de mètres. La première n'a pas été fouillée. La seconde mesure 0,94 m de diamètre et affiche un profil piriforme. Il pourrait s'agir d'un silo. Les fosses 78 et 79 se trouvent entre les zones 3 et 5. La première s'étend sur 1,80 m de diamètre tandis que la seconde mesure plus de 5 m de long et 3,80 m de large. St. 78 affiche un profil piriforme similaire à celui des silos. St. 79, de par ses dimensions, pourrait être une fosse d'extraction.

En zone 5, à une quarantaine de mètres des fosses 78 et 79, se développe un enclos circulaire (St. 65). La structure est très arasée. Elle définit un espace de 6 m de diamètre externe. Le fossé mesure entre 0,30 m et 0,50 m de large. L'absence de trace de poteau au fond du fossé, la nature du comblement ainsi que l'érosion moins marquée du bord interne suggèrent que le fossé a été utilisé de manière ouverte et combiné à un talus, voire une terrasse de limon faisant penser à un *tumulus*. L'absence de ce dôme et d'une éventuelle sépulture est à mettre sur le compte du très fort arasement dû aux labours.

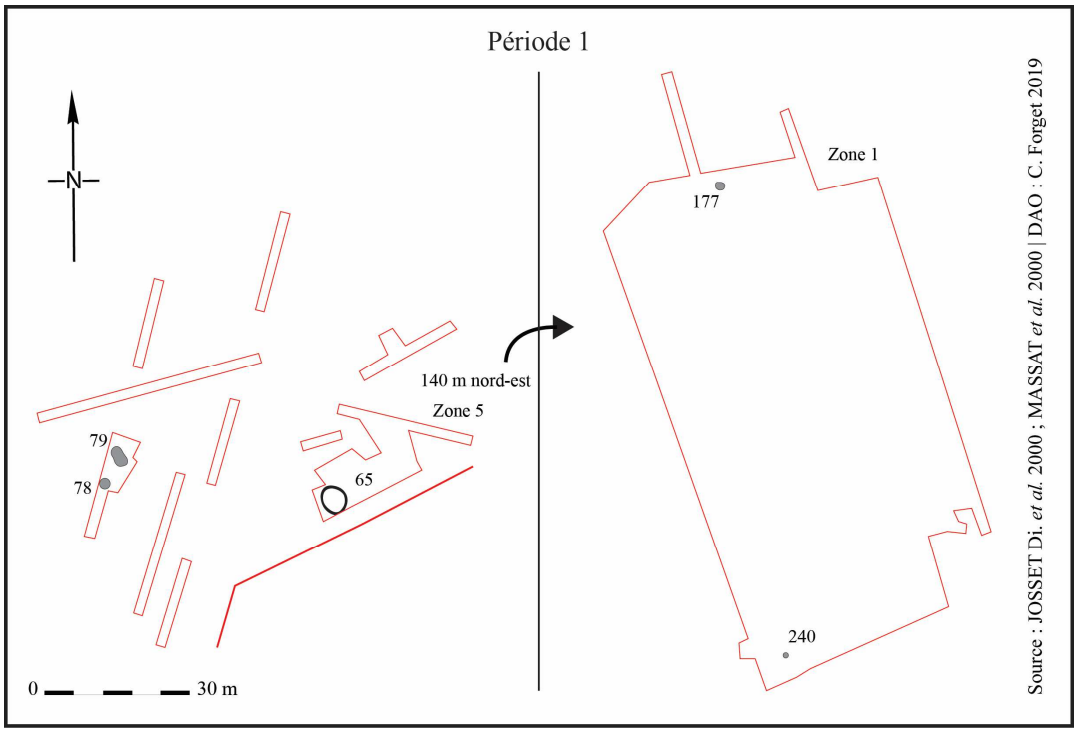

Ingré, « *ZAC des Varannes* » 1

Le mobilier

Le matériel céramique se compose de quelques éléments très fragmentés parmi lesquels aucune forme n'a pu être reconnue. C'est le type de pâte ainsi que la typologie de l'enclos qui a permis de proposer une datation comprise entre l'âge du Bronze final et le Hallstatt C.

Période 2 (Hallstatt D1-2/D3) : un habitat rural

L'occupation correspondant à cette phase se compose de silos, d'une quarantaine de fosses, d'un four et d'un trou de poteau répartis au sein des zones 1, 2 et 4. La zone 1 est distante d'une centaine de mètres au nord-est de la zone 4. Cette dernière est éloignée d'environ deux cents mètres au nord-est de la zone 2.

Les vestiges

Les silos mesurent entre 0,94 m et 1,30 m de diamètre pour une profondeur variant entre 0,66 m et 0,90 m. Leur profil est principalement tronconique. Ils ont livré du matériel céramique renvoyant au Hallstatt moyen ou final. Il est intéressant de noter la réutilisation du silo 173 pour y installer un foyer. Le silo 400 a d'autre part livré une scorie de fer.

Deux regroupements de fosses ont été observés au sein de la zone 1. Le premier se situe dans la partie nord-est (St. 20, 31, 33, 162, 164, 165, 199, 237, 245 et 246). Elles sont de taille variable et de forme subcirculaire, voire ovale. Leur profondeur moyenne est de 0,20 m. Il semble s'agir de fosses d'extraction de matériaux. Certains recoupements indiquent qu'elles ne sont pas toutes contemporaines. Le second groupe se trouve dans la partie sud de la zone 1 (St. 218, 219, 221, 222, 223, 225, 238, 239, 242, 247, 248 et 294). Il s'agit de structures de forme irrégulière et présentant une faible profondeur. Elles ont elles aussi été interprétées comme des fosses d'extraction. Là encore, plusieurs recoupements indiquent qu'elles ne sont pas toutes synchrones. La réutilisation en tant que dépotoir de certaines d'entre elles (St. 218 et 219 et peut-être 221, 222 et 223) indique que l'habitat lié à ces fosses doit se trouver non loin. D'autres fosses circulaires de faible profondeur sont présentes, mais leur fonction n'a pas été comprise (St. 28, 44 et 349). Six fosses ont été rattachées à cette phase au sein de la zone 2 (St. 82, 83, 262 et peut-être 147, 148 et 258). L'une d'entre elles a pu servir de fosse d'extraction réutilisée comme dépotoir. Elle a livré du matériel céramique attribué au Hallstatt moyen ou final. La fonction des autres demeure inconnue. Les fosses 71/427, 401, 418 et 425 se trouvent en zone 4. De forme et de taille variables, elles ont toutes livré du matériel daté du premier âge du Fer. Il pourrait s'agir de fosses d'extraction. Les faits 401 et 425 ont servi de dépotoir.

La structure 42 est une fosse ovale de 1,60 m de long et 1,20 m de large à laquelle est greffée une excroissance de 1 m de long (St. 43). Il s'agirait d'un four au sein duquel la fosse 43 servirait d'accès ou d'aire de chauffe.

Plusieurs trous de poteau ont été remarqués en zone 1 (St. 168, 184, 211, 217 et 241). Ils ont tous livré du mobilier hallstattien. Ils recouvrent tous un caractère isolé et n'ont pu être rattachés à aucun ensemble organisé.

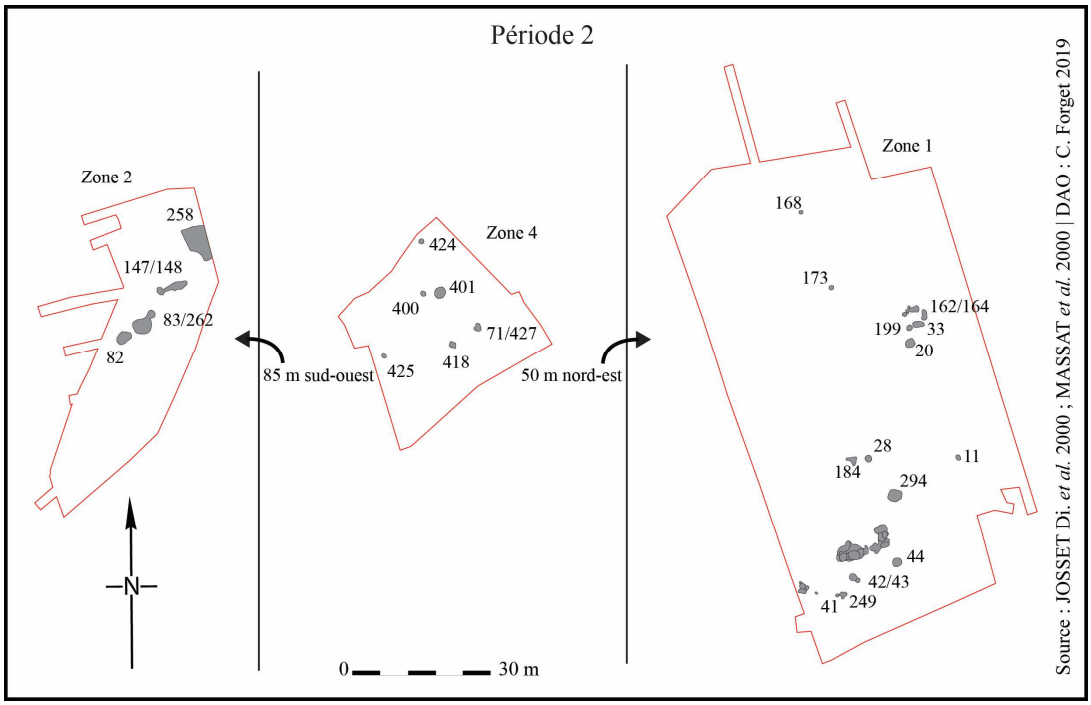

Ingré, « *ZAC des Varannes* » 2

Le mobilier

Le corpus céramique de cette période se compose de mille huit cent vingt-deux tessons pour un NMI de 139, parmi lesquels trois pots archéologiquement complets. Il s'agit majoritairement de productions en pâte semi-fine ou grossière.

Les formes suivantes ont été identifiées : plusieurs jarres à rebord et décor cannelé, des jarres à cordon impressionné, une jarre à décor de cordon lisse (?), trois pots à décors impressionnés au doigt ou à la baguette, dont deux exemplaires ont un profil en tonneau et le dernier plutôt évasé, un pot tronconique à décor impressionné, un pot à épaulement, cinq jattes carénées, une jatte à bord convergeant et lèvre arrondi et épaissie, une jatte à bord rentrant, trois jattes décorées de doubles voire triples cannelures disposées sur le haut de la carène dont deux exemplaires montrent des traces de peinture rouge, et des coupes à bord rentrant, parmi lesquelles deux petits modèles ont été remarqués.

L'étude du répertoire céramique a permis de dater cette occupation entre le Hallstatt moyen et final.

La présence d'une fusaïole au sein du fait 225 est notable.

Période 3 (La Tène C2/D1) : les annexes agropastorales d'un habitat rural

Cette phase d'occupation est caractérisée par la présence de deux enclos fossoyés, l'un en zone 1 et l'autre au sein des zones 4 et 6.

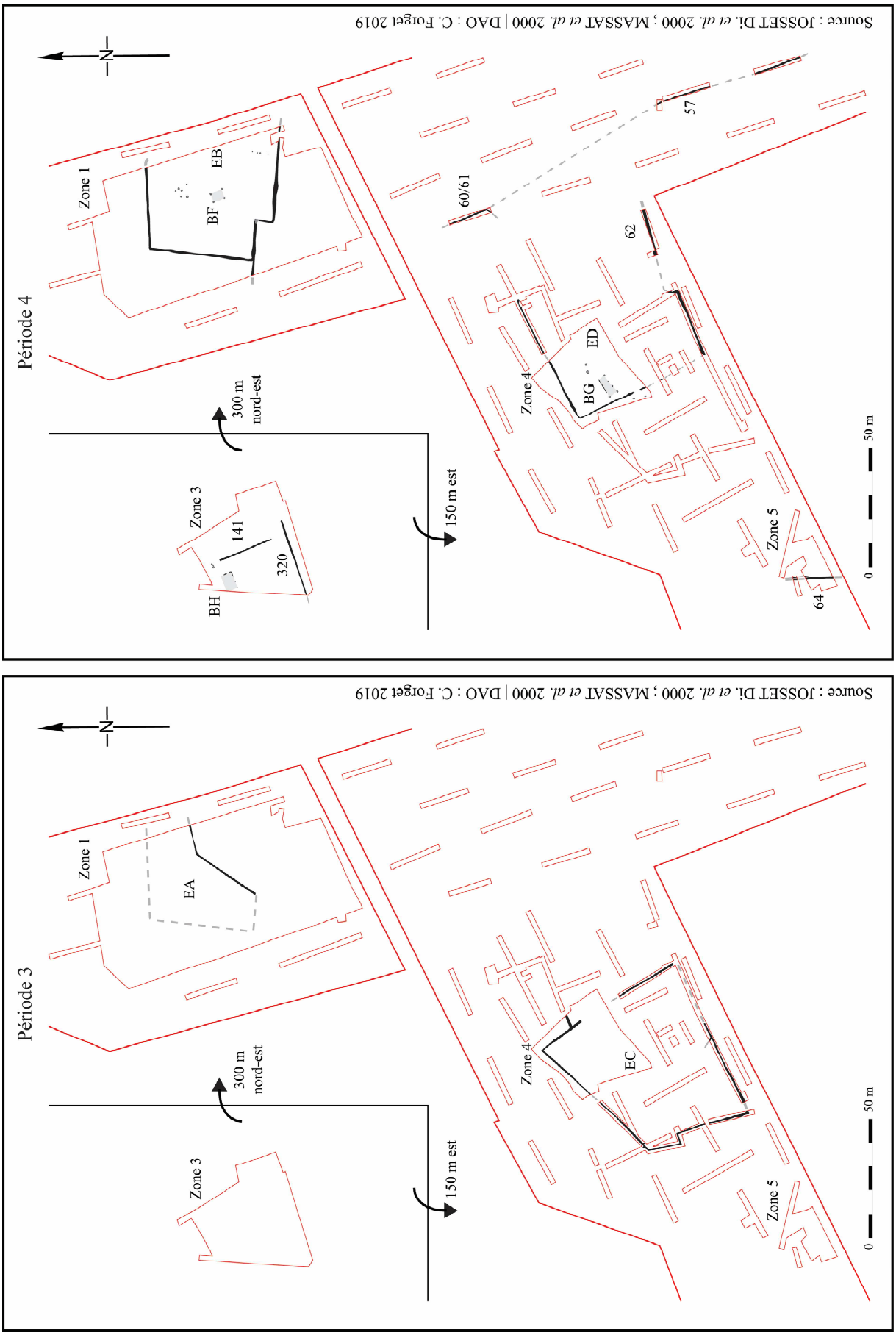

Ingré, « *ZAC des Varannes* » 3 et 4

L'enclos A

L'enclos A est constitué du fossé 30/47, qui a pu être suivi sur quarante mètres de longueur selon un axe nord-est/sud-ouest (St. 30) puis est-nord-est/ouest-sud-ouest avant de continuer hors emprise dans la même direction. Son extrémité sud est recoupée par le fossé 23 qui participe à l'élaboration de l'enclos B. Le tracé du fossé 30 ne se poursuit pas au-delà, ce qui a poussé les archéologues à penser que l'enclos B a repris et donc détruit une partie du tracé de l'enclos A. Les fossés qui forment l'enclos B auraient donc été creusés à partir de fossés existant déjà et participant à l'élaboration de l'enclos A. En suivant cette hypothèse, l'enclos A délimiterait un espace d'environ 0,14 ha. Le fossé 30/47 mesure entre 0,60 m et 0,90 m et atteint une profondeur comprise entre 0,26 m et 0,53 m. Son profil est en « V ». Les parois sont symétriques et ne permettent pas de restituer un talus. De même, aucune trace de poteau ni comblement différentiel n'a été remarqué au fond de l'ouvrage, ce qui interdit de voir l'existence d'une palissade. Plusieurs trous de poteau ont été remarqués au sein de l'espace enclos, mais aucun élément ne permet de les rattacher à l'enclos A. Le mobilier issu du comblement se compose de trente-six fragments de céramique quasiment répartis sur l'ensemble du tracé. L'indigence du mobilier, le caractère modeste de l'ouvrage ainsi que l'absence de structures dans l'aire circonscrite par l'enclos ne permettent pas d'y voir un aménagement délimitant un habitat. L'hypothèse la plus convaincante serait d'y voir un enclos de parcage de bétail.

L'enclos C

Cet enclos a pu être observé dans sa quasi-totalité. Il définit un espace relativement trapézoïdal de 0,36 ha. Le tronçon nord-est, matérialisé par le fossé 70 s'interrompt pour former une entrée dont la largeur n'a pu être mesurée avec précision, mais qui mesure au minimum 12,20 m. En face de cette ouverture, le fossé ouest affecte un décrochement. À quatre mètres au nord de l'endroit où se termine le fossé 70, un départ de fossé très arasé en direction de l'est a été discerné. Il pourrait s'agir d'un élément supplémentaire participant à l'enclos, peut-être un fossé en bordant l'accès ou un système d'« antenne ». La largeur des fossés varie entre 0,40 m et 0,94 m et la profondeur oscille entre 0,24 m et 0,40 m. Le profil des fossés est irrégulier. Les profils les mieux conservés sont ceux des fossés 70 et 611, qui trahissent l'existence d'un talus du côté externe. Environ un quart de l'emprise de l'enclos a été décapée, et aucune structure n'a pu y être rattachée. Les différents sondages ont permis de prélever deux cent quarante-sept tessons de céramique, surtout concentrés au niveau des angles nord-ouest et sud-ouest. L'absence de vestiges au sein de l'enclos ne permet pas de connaître sa fonction avec précision. Il pourrait s'agir d'un enclos de parcage, avec une entrée large facilitant le déplacement du bétail. Les fossés 602 et 614 semblent correspondre à deux partitions internes, le premier dans l'angle nord-ouest, le second au niveau de l'angle sud-est. Enfin, le fossé 603 part du fossé 600, tout comme St. 602, mais se développe à l'extérieur de l'enclos et semble fonctionner avec les fossés 76 et 77 pour former une limite parcellaire. Ces trois fossés sont recoupés par l'enclos, mais ne le traversent jamais, ce qui laisse penser qu'il s'agit d'éléments participant à une première phase de construction. Ils n'ont malheureusement pas livré de mobilier.

Le mobilier

Le mobilier issu de l'enclos A se compose de dix tessons de céramique semi-fine et trois fragments de productions en pâte semi-grossière pour un NMI égal à 3. Il s'agit d'un vase haut (?) et d'une écuelle (?). Malgré l'absence de formes clairement identifiées, le type de pâte utilisé a permis de dater le comblement des fossés de l'enclos A à Tène moyenne/finale.

L'enclos C a livré deux cent soixante-six fragments de céramique pour un NMI de 19. Il s'agit principalement de céramique semi-grossière (50,4 %) et semi-fine (45,8 %) et de manière anecdotique de productions de type « *Besançon* » (3,4 %) et d'amphores (0,4 %).

Les formes rencontrées sont les suivantes : un vase balustre (?), quelques jattes tronconiques, plusieurs écuelles à profil en « S », dont deux exemplaires présentant un col plus individualisé pouvant correspondre à une production plus récente, une écuelle à bord rentrant et deux vases indéterminés de type « *Besançon* ».

Les productions issues des fossés de l'enclos C paraissent plus récentes que celles issues de l'enclos A. La datation retenue pour le comblement de l'enclos C est La Tène D1.

Période 4 (La Tène D1b classique/La Tène D2a) : un habitat rural

Plusieurs ensembles ont été attribués à cette période. Il s'agit de deux enclos et des éventuelles structures situées dans leur espace interne, et d'un secteur (zone 3) situé à environ cent cinquante mètres à l'ouest des enclos C et D et regroupant deux fossés, deux fosses ainsi qu'un bâtiment.

L'enclos B

L'enclos B est situé en zone 1. Il reprend partiellement le tracé de l'enclos A de la période précédente. Le côté oriental se trouve hors emprise. Le tout enceint un espace de 0,28 ha minimum. La largeur des fossés varie entre 0,72 m et 1,44 m, et leur profondeur entre 0,32 m et 0,80 m. La partie nord-ouest de l'enclos est moins bien conservée que la partie sud-est. Le profil des creusements est en « V » avec quelques surcreusements localisés pouvant témoigner de la présence d'une palissade.

L'enclos D

Cet enclos semble constituer un déplacement de l'enclos C vers l'est, à un moment où ce dernier est abandonné et comblé. Il détermine une surface de 0,30 ha. Une interruption de 2,60 m a été observée entre les fossés 102 et 421. Deux trous de poteau rectangulaires (St. 103 et 104) font d'ailleurs face, respectivement, aux extrémités des fossés 421 et 102, à 2,80 m et 2 m de ces derniers. Ils sont éloignés de cinq mètres et semblent former un dispositif matérialisant physiquement l'entrée de l'enclos, dont la nature exacte reste difficile à mettre en évidence. Cette entrée est d'ailleurs située dans le même axe que celle de l'enclos C, bien qu'elle soit désormais orientée vers l'ouest. Le fossé 616 recoupe le fossé 623, qui constitue vraisemblablement la continuité du fossé 421, ce qui indique un curage au moins partiel du côté sud de l'enclos. Ce curage semble avoir été réalisé sur l'ensemble de l'enclos. En effet, à un

creusement large de 0,40 m à 0,60 m, atteignant une profondeur comprise entre 0,20 m et 0,60 m et adoptant un profil en « V » à fond plat succède un creusement en « U » large de 0,40 m à 1,20 m et affichant une profondeur comprise entre 0,20 m et 0,40 m. Le bord externe de ce dernier état est d'ailleurs plus évasé que le bord interne, ce qui permet d'envisager la présence d'un talus à l'intérieur de l'enceinte.

Les autres vestiges

Les fossés 141 et 320 sont situés en zone 3. Ils semblent participer au même ensemble. Le premier est orienté nord-est/sud-ouest et a pu être suivi sur 23,60 m de long. Le second se trouve sept mètres plus au sud et se développe perpendiculairement au fait 141. Il a été suivi sur une longueur de trente-trois mètres, avant de continuer son tracé sous la berme occidentale. Leur fouille indique que leurs extrémités sont volontaires et non la conséquence d'un phénomène d'érosion. La structure 141 mesure entre 0,60 m et 0,80 m de large. Son profil est en « V ». L'érosion des bords est plus marquée à l'est qu'à l'ouest, ce qui pourrait indiquer la présence d'un talus contre le bord occidental. Son comblement a livré dix-neuf fragments de céramique attribués à La Tène en général. Les dimensions du fossé 320 sont similaires à celle du fossé 141. Son profil est en « U », avec une érosion plus marquée au niveau de la paroi nord qui suggère un talus contre le bord sud.

Les fossés 64, 501 (Zone 5) et 57, 60, 61 et 62 (à l'est et au sud-est de la Zone 4) pourraient constituer des limites parcellaires laténiennes. Les deux premiers n'ont pas livré de mobilier, mais St. 64 recoupe un fossé qui permet de le dater au plus tôt de La Tène finale. Le fait qu'il n'y ait aucune occupation ni aucun élément mobilier antique sur le site conforte cette hypothèse. Les fossés 57 et 60 se développent de manière parallèle aux enclos C et D. Les faits 61 et 62 adoptent des orientations qui ne trouvent aucune similitude avec les axes connus pour cette période. Il est possible que l'un ou l'autre de ces fossés fonctionne avec un des enclos. Enfin, deux autres fossés (St.149 et 275, non représenté sur le plan) se développent selon un axe est-ouest à l'ouest de la Zone 4. Il pourrait aussi s'agir de fossés parcellaires. Le second a livré du mobilier de La Tène finale, et se trouve recoupé par le premier.

Le bâtiment F est situé au centre de l'enclos B. Il est constitué de quatre trous de poteau formant un ensemble rectangulaire de 4,80 m de long et 3,60 m de large, soit une surface de 17,3 m². Au vu de sa taille, il pourrait s'agir d'un bâtiment résidentiel ou d'une annexe. Le bâtiment G se trouve à proximité du fossé 102 de l'enclos D, juste au nord de l'entrée. Il se développe selon un plan quadrangulaire de 8,55 m de long et 3,50 m de large, soit une surface de 29,93 m². Il est constitué de plusieurs trous de poteau et de tranchées de sablière. La fonction du bâtiment n'a pas été interprétée. Le bâtiment H est localisé dans la zone 3. Il se développe de manière perpendiculaire au fossé 141. Il est constitué de deux tranchées de sablière et deux trous de poteau. Les dimensions retenues pour l'édifice sont minimales : 7,20 m de long et 3,50 m de large, soit une surface minimum de 25,20 m².

Un alignement quasiment perpendiculaire au fossé 45 de quatre trous de poteau a été décelé au sein de l'enclos B. Cet aménagement semble former une palissade correspondant à une partition interne de l'enclos.

Deux fosses (St. 74 et 408) ont été remarquées à l'intérieur de l'enclos D. La première a fourni de la céramique de facture laténienne tandis que la seconde a livré du matériel de La Tène finale. Leur fonction n'a pas été déterminée. Le fait 408 est recoupé par le dernier état de l'enclos D et pourrait être contemporain du premier état. La fosse 207 est située dans l'angle formé par les fossés 23 et 27 de l'enclos B qu'elle recoupe. Son comblement est antérieur à La Tène D2b.

Les fosses 307 et 308 se trouvent dans la continuité nord du fossé 141. La première a livré cinq fragments de céramique attribués à La Tène finale. La seconde a fourni un tesson de céramique de facture laténienne. Leur fonction n'a pas été définie.

Enfin, la partie nord de l'enclos B est occupée par une concentration de six trous de poteau pour laquelle aucun plan particulier n'a été observé.

Le mobilier

Au total, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf fragments de céramique ont été rencontrés au sein des fossés formant l'enclos B et de quelques structures situées dans son emprise. Cela correspond à un NMI de 27. Il s'agit majoritairement de céramique semi-fine (51,1 %) et semi-grossière (43,7 %) et dans une moindre mesure de céramique de type « *Besançon* » (4,8 %) et d'amphores (0,4 %).

Les productions individualisées sont les suivantes : quelques formes hautes à col concave et lèvre soulignée à sa base externe par un léger ressaut, trois jattes tronconiques, neuf écuelles à profil en « S », une faisselle, deux vases indéterminés de type « *Besançon* » et deux amphores italiques. Ce répertoire a été placé aux alentours des années 130 à 110 av. J.-C., soit dans le courant de La Tène D1b classique. Le trou de poteau 178, qui participe au plan du bâtiment F, recoupe l'enclos A et a fourni deux tessons de céramique semi-fine correspondant à une écuelle à profil en « S » attribuable à La Tène D.

Les fossés de l'enclos D ainsi que les structures situées dans la surface qu'il délimite ont livré un total de cent soixante-six tessons de céramique pour un NMI de 14. Les productions en pâte semi-fine dominent de loin le corpus avec 62,1 %, puis loin derrière on retrouve les vases en pâte semi-grossière (27,1 %) et dans une moindre mesure les productions de type « *Besançon* » (7,8 %) et des amphores (3 %). Les formes reconnues sont les suivantes : des vases hauts à ouverture resserrée et col concave, un vase tonnelet (?), plusieurs écuelles à profil en « S », deux vases de type « *Besançon* », dont une lèvre de section triangulaire, un tesson avec un décor cannelé sous lequel est réalisé un décor de petites lignes incisées et un tesson avec un décor d'incisions en « grain de café » et trois amphores italiques. La datation proposée pour le comblement de cet enclos est La Tène finale.

Enfin, la fosse 207, qui recoupe l'enclos B, a livré vingt-trois fragments de céramique semi-fine correspondant à une jatte tronconique, vingt-deux tessons de céramique semi-grossière renvoyant à un une écuelle à profil en « S » et trois fragments de céramique de type « *Besançon* » formant deux individus : un vase présentant une lèvre de section triangulaire moulurée et ornée sur sa face interne de deux sillons, avec la panse marquée d'un décor d'incisions, ainsi qu'un vase à lèvre légèrement éversée également marquée de deux sillons sur sa face interne. Ces productions indiquent que le comblement du fait 207 est intervenu avant

les années 50 avant notre ère. Au final, la fourchette chronologique la plus probable concernant la quatrième phase d'occupation du site correspond à une période comprise entre La Tène D1b classique et La Tène D2a.

Synthèse

Les opérations archéologiques réalisées en prévision de l'aménagement de la ZAC des Varannes, sur la commune d'Ingré, ont permis de mettre au jour quatre occupations protohistoriques, s'échelonnant entre l'âge du Bronze final et La Tène finale.

La première occupation des lieux prend place à l'âge du Bronze final ou au Hallstatt ancien. Il s'agit de plusieurs fosses isolées éloignées les unes des autres d'environ trois cents mètres participant vraisemblablement à plusieurs pôles d'occupation distincts, qu'il n'a pas été possible de définir. De plus, la contemporanéité des vestiges n'est même pas assurée. Un petit enclos circulaire se développe au sud du pôle de fosses occidental, en limite sud de l'emprise. Le fossé, vraisemblablement utilisé ouvert, devait entourer un tertre central au sein duquel aucune sépulture n'a été décelée. S'il s'avère fonctionner avec d'autres vestiges, ces derniers doivent se trouver en dehors de l'espace diagnostiqué, vers le sud.

La seconde occupation intervient au Hallstatt moyen/final, où trois pôles de structures répartis sur une distance d'environ trois cents mètres ont été mis en évidence. Il s'agit de quelques silos, relativement espacés les uns des autres, associés à des fosses d'extraction de matériaux, dont certaines ont dans un second temps été réutilisées comme dépotoirs. Les restes d'un four probablement domestique et quelques trous de poteau isolés ou ne formant pas de plan cohérent sont aussi présents. Ces éléments permettent de penser qu'un habitat, voire plusieurs unités d'habitation devaient exister dans un rayon proche. Les quelques recoupements observés au niveau des fosses d'extraction indiquent qu'un certain laps de temps s'est écoulé entre les différents prélèvements de matière première, et qu'entre temps, cet espace est resté privilégié pour ce type d'activités. Aucun indice ne permet de savoir si ces trois pôles sont strictement contemporains, ou s'ils sont les témoins d'un déplacement progressif de l'habitat. Le matériel céramique est en général très homogène et ne permet pas de trancher.

La première véritable structuration des lieux se produit à la transition entre La Tène moyenne et finale, où deux petits enclos à entrée simple sont implantés à une cinquantaine de mètres l'un de l'autre. Leur fonction exacte n'est pas assurée, mais l'absence de vestiges à l'intérieur des espaces enclos et la faible quantité de mobilier retrouvée, surtout pour l'enclos A, et le fossé sud de l'enclos C, indiquent qu'il ne semble pas s'agir d'un habitat, mais peut-être d'enclos liés aux activités agropastorales, comme le parcage du bétail par exemple. La concentration de mobilier aux alentours de l'angle nord-ouest de l'enclos C indique que l'habitat dont dépendait cet enclos devait se trouver non loin vers cette direction. Le peu de mobilier prélevé ne permet pas d'indiquer le statut des propriétaires des lieux. Toutefois, l'enclos C a livré des formes céramiques qui paraissent légèrement plus récentes que celle de l'enclos A.

Enfin, la dernière période d'occupation fait suite à la précédente. Les deux enclos sont abandonnés et comblés. Une partie de leur tracé est réutilisée pour l'aménagement de deux nouveaux enclos. Un bâtiment a d'ailleurs été reconnu au sein du périmètre de chacun d'entre eux. L'enclos D présente une entrée prolongée par deux trous de poteau pouvant correspondre

à un système de type porche. Cette fois-ci, les concentrations de mobilier issues des deux enclos correspondent plutôt à un profil d'habitat, mais aucun élément de permet de se prononcer sur leurs activités. Malgré tout, leur contemporanéité n'est pas avérée. Un troisième bâtiment est situé en zone 3, plus à l'ouest, et pourrait bien être synchrone d'un système de fossés implanté à proximité immédiate, et dont il suit l'orientation. D'autres tronçons de fossés, repérés de part et d'autre de l'enclos D peuvent correspondre à un système de limites parcellaires, mais ce dernier demeure difficile à décrire. Certains fossés suivent l'orientation des enclos, mais l'absence de décapage extensif ne permet pas de savoir s'ils reliaient les enclos entre eux. Bien qu'il y ait une réelle volonté de structurer les lieux à La Tène finale, le site est abandonné aux alentours de la Conquête.

45-169-04
INGRÉ, « ZAC OUEST DU BOURG »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : ZAC Ouest du Bourg	Commune : Ingré
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 169 026 AH
X : 561 931 m	Diagnostic (2007)
Y : 2 324 361 m	Fouille préventive (2009)
	Surface totale décapée : 24 929 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. C	Établissement rural de rang C1
Période 2 : Ha. D3/La Tène ancienne	Établissement rural de rang C1
Période 3 : Protohistoire	-
Bibliographie :	
CHAMBON, HAMON, JESSET *et al.* 2009 ; MERCEY 2007	

Présentation du site

La « *ZAC Ouest du Bourg* », située sur la commune d'Ingré, a fait l'objet d'un diagnostic en 2007 et d'une campagne de fouilles en 2009. La première opération a permis d'étudier quelques structures protohistoriques dont la datation n'a pas pu être précisée. La fouille a livré des indices relativement précis concernant une occupation domestique hallstattienne qui se développe de manière assez diffuse sur une surface relativement grande.

Période 1 (Hallstatt C) : un habitat rural

La campagne de fouilles prescrite en 2009 a porté sur une surface d'environ 2 ha. Les structures rencontrées se répartissent plutôt sur la moitié nord du décapage et de manière assez dispersée. Au total, trois fosses, deux silos, trois ateliers semi-excavés, quatre trous de poteau et quatre fonds de tranchées ont pu être observés.

Les vestiges

Sept fosses ont été repérées lors de cette fouille. Certaines ont livré du matériel attribuable à la période hallstattienne. La structure 1022 est la seule qui a livré du torchis. La fonction d'aucun de ces creusements n'a été définie. Quatre trous de poteau ont été relevés en 2009, mais aucun plan de bâtiment n'a pu être proposé, en raison du caractère erratique des structures. Certains ont livré de la céramique, avec par exemple deux vases complets écrasés.

Deux silos ont été observés lors de la campagne de 2009. Ils mesurent 1,50 m et 1,70 m de diamètre pour une profondeur inférieure à 0,58 m. Le profil du premier est piriforme tandis que celui du second n'a pas été défini. Ils ont livré de la céramique et de la faune.

Les structures 182, 183, 186 et 1938 sont des creusements linéaires assimilables à des fonds de tranchée. Leur organisation n'est pas simple à assimiler et le peu de mobilier rencontré incite à être prudent quant à leur caractère anthropique.

Deux structures ressemblant à des ateliers semi-excavés ont pu être fouillées. La structure 1921 est une fosse de forme rectangulaire à bords arrondis de 3,50 m de long et 2 m de large. Le fait 2072 est une fosse ovale de 2,50 m de long sur 1,70 m de large. Leur remplissage a livré un grand nombre de fragments de céramique.

Le mobilier

Le mobilier, bien qu'il ait été rencontré en quantité honorable au sein de toutes les structures décrites jusqu'ici, n'est tout de même pas assez abondant ou bien reconstitué pour permettre une datation très précise. Les caractéristiques de la céramique rencontrée permettent d'établir une certaine contemporanéité entre les structures de la zone est et celles de la zone ouest, bien que quelques différences soient notables. La structure 1137 est celle qui a livré le plus de céramique, avec un total de sept cent sept tessons. Au total, soixante-six vases ont été identifiés.

Il s'agit des formes suivantes : deux vases globuleux, deux probables jarres en céramique grossière, quatre jattes, sept jattes à épaulement et bord ouvert dont certaines sont décorées de cannelures sur l'épaulement, vingt-deux jattes à carène, dont certaines sont ornées d'incisions doubles en registre de « fausses grecques », de cannelures, d'incisions verticales, d'impressions digitales ou de deux lignes horizontales de chevrons s'inversant, une jatte à bord fermé décorée de deux sillons « en grecques », cinq pots dont l'un d'entre eux présente un bord décoré d'incisions biaises et un autre agrémenté d'une ligne d'impressions circulaires sous la lèvre, deux bols dont l'un est agrémenté d'un décor fait d'une ligne d'impressions subquadrangulaires disposées en une ligne horizontale irrégulière placée juste au-dessous de la lèvre, elle-même décorée d'impressions, douze coupes (trois en pâte fine, cinq en pâte semi-fine et quatre en pâte grossière), un bol, un gobelet globuleux et sept vases indéterminés dont un exemplaire est décoré d'un bandeau de peinture horizontale sous la lèvre et un autre présente un cordon d'impressions.

L'ensemble des structures, d'après les informations disponibles, a été attribué au Hallstatt ancien.

Période 2 (Hallstatt D3/La Tène ancienne) : un indice de site rural

Le diagnostic de 2007 a permis d'observer un atelier semi-excavé.

Les vestiges

La structure 78 (non représentée sur le plan) mesure 2,60 m de long, pour une largeur supérieure à 1 m. Du torchis brûlé avec des empreintes de clayonnage ainsi que de nombreux tessons de céramique proviennent de son comblement. En plus du mobilier céramique, un probable poids de tisserand éclaté de forme ovoïde a été prélevé, plusieurs fragments de grès brûlés correspondent peut-être à des meules et à un broyeur, des éclats de silex, quelques esquilles d'os et une petite tige en fer ont été rencontrés.

Le mobilier

La structure 78 a quant à elle livré huit fragments de bords correspondant à un vase à provisions de forme légèrement ouverte à cordons digités orthogonaux. Ce type de décor se retrouve à la fin de l'âge du Bronze moyen ou à La Tène ancienne. Le fait a été placé par les fouilleurs au Hallstatt final/La Tène A. La datation de la structure 78 constitue un indice concernant une occupation des lieux plus tardive que celle retenue pour les autres structures, hypothèse confortée par sa situation lointaine par rapport à celles-ci.

Période 3 (Protohistoire) : un indice de site rural

Le diagnostic prescrit en 2007 a révélé plusieurs structures pour la plupart isolées (fosses, trous de poteau et une probable mare), dont la datation renvoie à la Protohistoire.

Les vestiges

Trois fosses se répartissent sur la fouille. Certaines ont livré de la céramique protohistorique. Leur fonction n'est pas connue. Au sein de la tranchée 12, six fragments de céramique proviennent d'une nappe argileuse grise naturelle, qui pourrait être une ancienne mare (non représentée sur le plan du site), selon les archéologues. Dix trous de poteau ont été attribués à cette phase, car aucun n'a livré de mobilier et ne forme de plan cohérent.

Le mobilier

Aucune information supplémentaire n'est disponible à propos du mobilier.

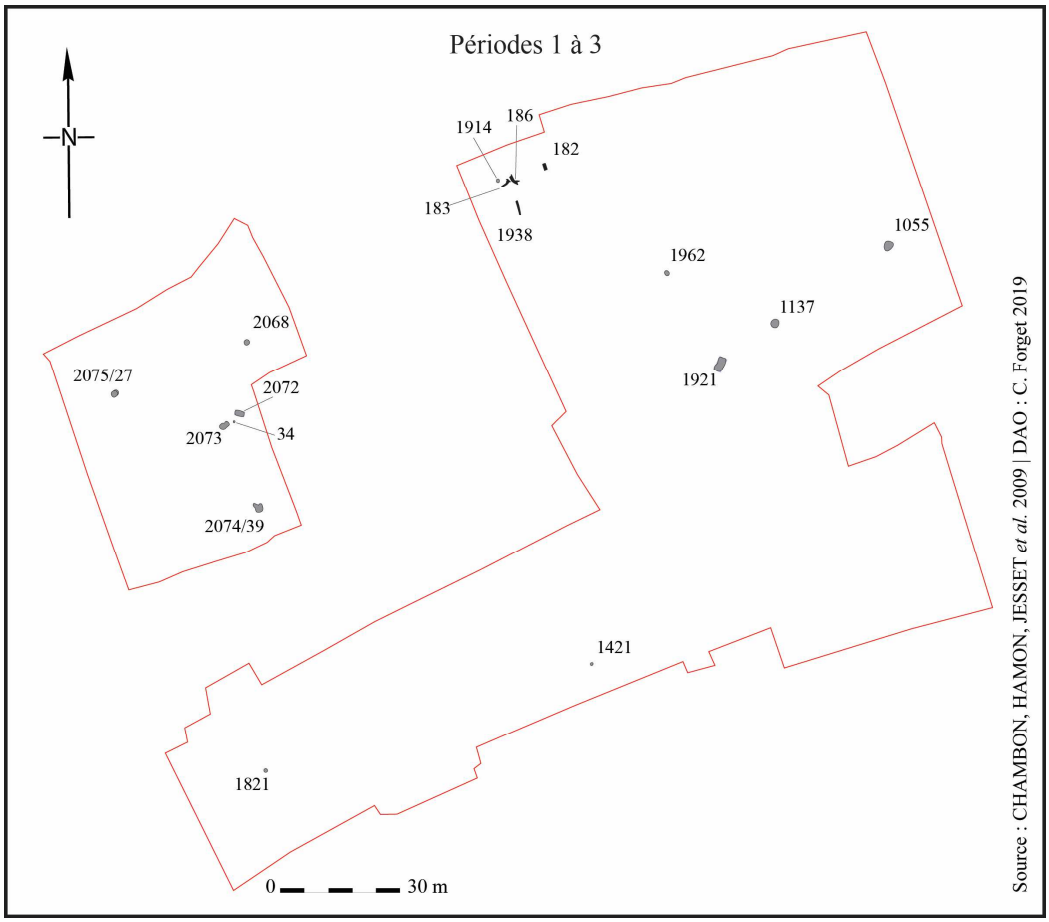

Ingré, « *ZAC Ouest du Bourg* » 1 à 3

Synthèse

Le site de la « *ZAC Ouest du Bourg* », situé sur la commune d'Ingré, a fourni des informations concernant deux occupations. La première a été rencontrée lors du diagnostic effectué en 2007. Il s'agit d'une petite occupation protohistorique dont la datation n'a pas pu être précisée. Les structures s'organisent sur un espace assez lâche qui empêche d'y voir une quelconque organisation ainsi que d'hypothétiques limites. De fait, la nature de l'occupation est aussi difficile à interpréter. En l'état actuel des recherches, le site est plutôt à considérer comme étant la périphérie d'une occupation qui se développe hors emprise. Les données sont cependant trop fragmentaires pour espérer aller plus loin dans la réflexion à propos du site.

L'occupation mise au jour lors de la fouille prescrite en 2009 paraît tout aussi incomplète. Les structures sont plutôt regroupées dans la partie nord de la zone décapée, mais leur disposition renvoie à la même impression : un espace lâche et non organisé. De plus, le mobilier retrouvé dans les structures postérieures, situées plus au sud, indique une mise en culture de cet espace ou un colluvionnement. Celui-ci pourrait expliquer le fort arasement de la plupart des vestiges et de la destruction d'une grande partie des témoins superficiels laissés par cette occupation. La présence de rejets domestiques au sein de plusieurs structures indique que la zone a servi de dépotoir à un habitat sans doute installé à proximité, mais en dehors de la surface diagnostiquée. Enfin, la présence de l'atelier semi-excavé 78 induit la possibilité qu'une autre occupation ait existé à une distance quelque peu éloignée du site, plusieurs siècles après.

COMMUNE DE JURANVILLE

45-176-01
JURANVILLE, « LA BASSE JARRY »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Basse Jarry	Commune : Juranville
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 608 960 m	Prospection aérienne (2011, 2012)
Y : 2 339 600 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 0,59 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2011, 2012	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *La Basse Jarry* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2011 et en 2012.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un enclos de forme trapézoïdale à fossés mixtes délimitant un espace d'un peu moins de 0,6 ha. Aucun des autres fossés que l'on voit sur les clichés ne semble fonctionner avec. Aucun accès n'a été identifié. Le prospecteur attribue le site à la période protohistorique.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Juranville, « *La Basse Jarry* » (Cliché D. Chesnoy, 2012)

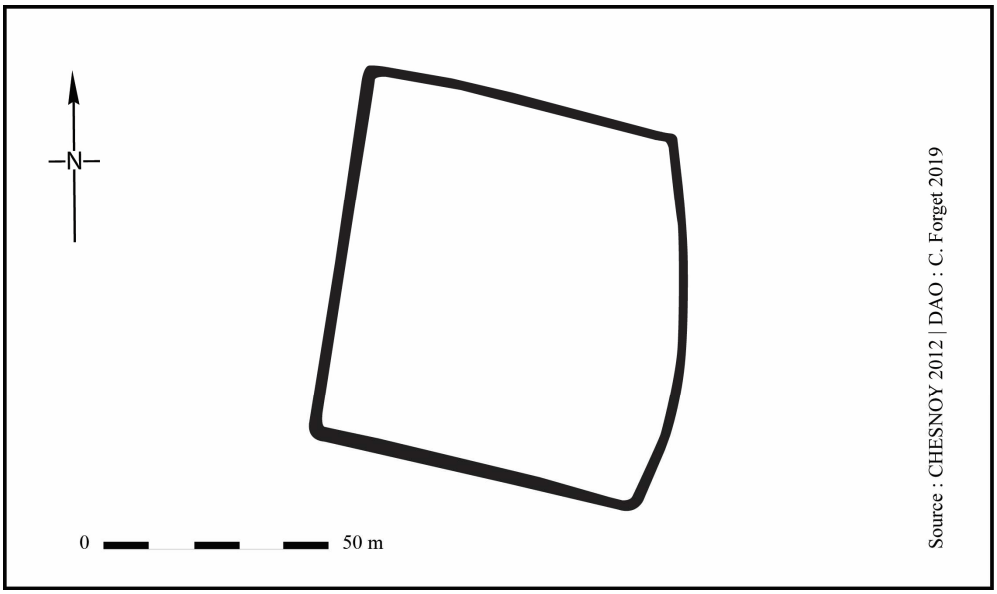

Juranville, « *La Basse Jarry* »

45-176-02
JURANVILLE, « LA RUE FRANCHE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Rue Franche	Commune : Juranville
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 612 495 m	Prospection aérienne (2011, 2012)
Y : 2 339 129 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 0,59 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT ?	Espace funéraire
Bibliographie :	
CHESNOY 2005	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *La Basse Jarry* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2005.

Période 1 (LT ?) : un espace funéraire

L'enclos funéraire

Le site est un enclos quadrangulaire délimitant un espace d'un peu plus de 300 m². Au vu de sa taille, il pourrait s'agir d'un enclos à vocation funéraire. Aucun cliché ne permet de discerner si des aménagements internes existaient. Le prospecteur ne propose pas de datation, mais il semble s'agir d'une structure protohistorique, peut-être du second âge du Fer. Ce qui s'apparente aux fondations de quelques bâtiments d'une villa se développe à une centaine de mètres au nord-ouest de cet enclos funéraire.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Juranville, « *La Rue Franche* » (Cliché D. Chesnoy, 2005)

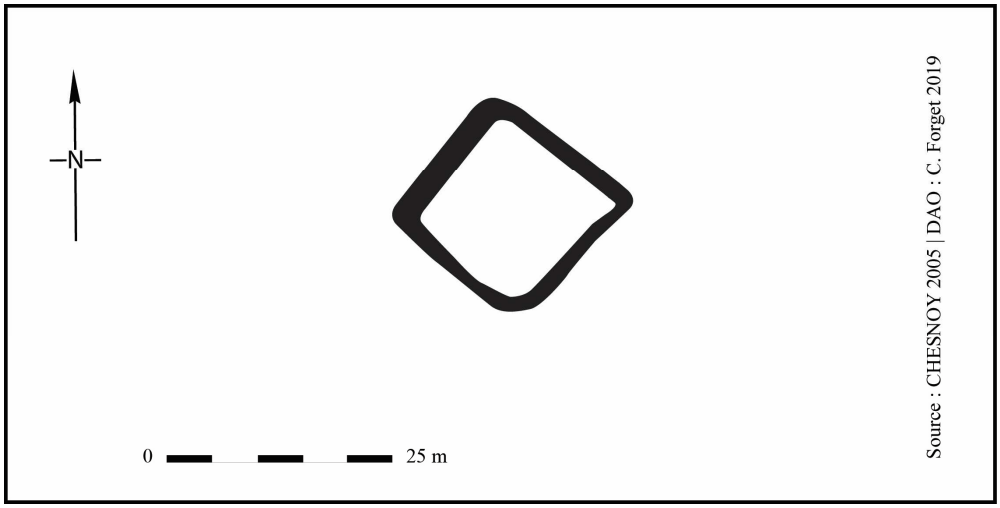

Juranville, « *La Rue Franche* »

45-176-03
JURANVILLE, « LE CLOS DE LA VERRIÈRE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Clos de la Verrière	Commune : Juranville
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 609 711 m	Prospection aérienne (2011)
Y : 2 341 146 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 0,22 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT ?	Espace funéraire
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2011	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Le Clos de la Verrière* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2011.

Période 1 (LT ?) : un indice de site rural

L'enclos funéraire

Un petit enclos se développe à environ soixante-quinze mètres au sud-ouest de l'enclos de la période 2. De forme ovale, il s'étend sur une surface d'environ 76 m². De par sa forme et sa taille, il pourrait s'agir d'un enclos à vocation funéraire. Les clichés ne permettent pas de savoir si des structures occupent l'intérieur de l'aménagement. Le prospecteur l'attribue à la période protohistorique. Il est probable qu'il fonctionne avec l'enclos en « U ».

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

Période 2 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un enclos en « U » ou incomplet à fossés rectilignes délimitant un espace minimum de 0,22 ha. Aucun accès n'a été identifié. Le prospecteur attribue le site à la fin de l'âge du Fer.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Juranville, « *Le Clos de la Verrière* » 1 et 2 (Cliché D. Chesnoy, 2011)

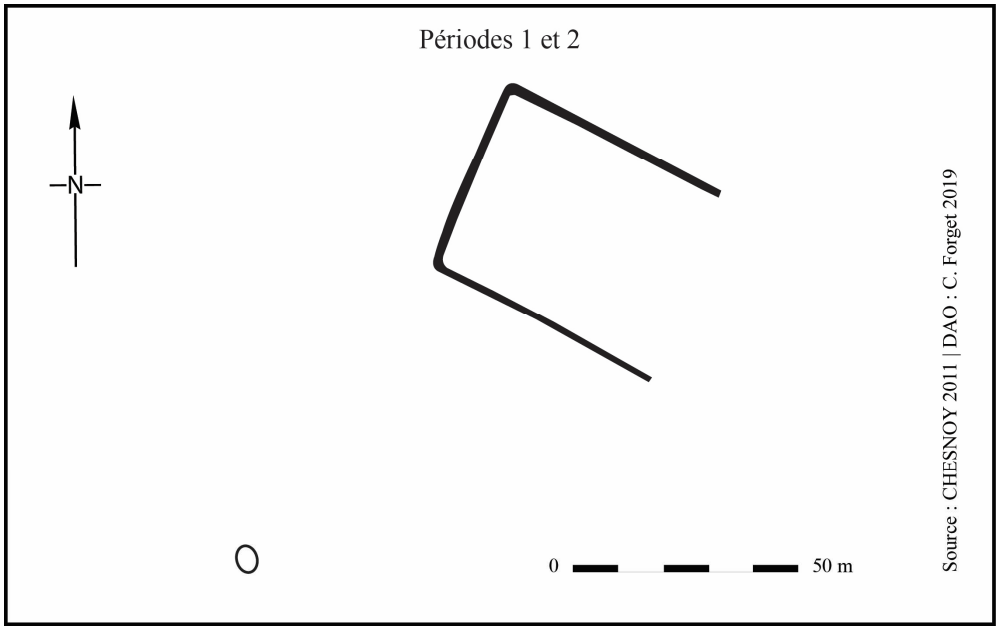

Juranville, « *Le Clos de la Verrière* » 1 et 2

COMMUNE DE LION-EN-SULLIAS

45-184-01
LION-EN-SULLIAS, « CLIMAT DES BRUYÈRES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Climat des Bruyères	Commune : Lion-en-Sullias
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 612 320 m	Sondage (1867)
Y : 2 302 310 m	Surface totale décapée : -
	Surface estimée : -
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Hallstatt D1-2/D3	Espace funéraire
Bibliographie :	
MILCENT 2004 ; SIMONIN 2004	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Climat des Bruyères* » a été observé lors d'un sondage intervenu en 1867 et pour lequel les informations sont sommaires. Il s'agit de plusieurs *tumuli* où des sépultures auraient été observées.

Période 1 (Hallstatt D1-2/D3) : un indice de site rural

Les *tumuli*

Cinq *tumuli* étaient encore visibles au XIXe s., quatre de « petite » taille et un de taille plus imposante. La description de deux d'entre eux nous est parvenue. Le premier tertre est décrit comme atteignant vingt à vingt-cinq mètres de diamètre et était encore conservé sur deux mètres de hauteur lors des observations. Au centre de l'édifice, un amas de pierres délimitait un espace de trois mètres de diamètre sous lequel une fosse a été identifiée. Quelques pierres situées en périphérie de l'amas de pierres central ont été interprétées par les fouilleurs anciens comme une couronne d'environ dix mètres de diamètre. Selon P.-Y. Milcent, il s'agirait des limites du tertre, qui ferait alors non pas une vingtaine de mètres de diamètre, mais plutôt dix.

Un second *tumulus* situé aux environs du premier a aussi été observé. Il semble constitué de la même manière que le premier *tumulus*. Estimés à un diamètre et à une hauteur similaires au premier, des blocs de pierre espacés et disposés en demi-cercle semblent là aussi constituer

une couronne (estimée à 9,50 m selon P.-Y. Milcent). Là encore, il émet des réserves quant aux dimensions annoncées et pense qu'il s'agit d'un tertre deux fois moins étendu.

La fosse située sous l'amas de pierres central du premier *tumulus* a livré ce qui s'apparente aux restes d'une crémation. Sous une rangée de cailloux surmontant une grosse pierre, ce qui a été décrit comme une couche de terre noire a été apparentée par P.-Y. Milcent au résidu d'une crémation. Aucun mobilier n'accompagnait ce dépôt.

Le mobilier

Le second tumulus a livré un torque en bronze à fermeture à crochets et à jonc de section circulaire ainsi qu'un fragment de bracelet en bronze à jonc rubané permettant de placer le tertre au Hallstatt D1-2.

45-184-02
LION-EN-SULLIAS, « MARNIÈRES DE LA RONCE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Marnières de la Ronce	Commune : Lion-en-Sullias
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 612 240 m	Sondage (1838)
Y : 2 302 792 m	Surface totale décapée : -
	Surface estimée : -
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Hallstatt D1-2/D3	Espace funéraire
Bibliographie :	
MILCENT 2004 ; SIMONIN 2004	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Marnières de la Ronce* » a été découvert en 1818 lors de travaux agricoles et observé lors d'un sondage effectué en 1838 puis un autre à une date postérieure. Il s'agit d'un grand *tumulus* qui malgré ses dimensions est très peu connu.

Période 1 (Hallstatt D3 ?) : un indice de site rural

Le *tumulus*

Le tumulus atteignait encore soixante-quatre mètres de diamètre et culminait à onze mètres de hauteur au début du XIXe s.. Au centre et au fond du tunnel réalisé dans l'édifice en 1838, des pièces de bois, essentiellement des poteaux, sont associées à un grand amas de pierres. La description sommaire et ancienne permet difficilement d'être certain de la nature de cet aménagement, mais il pourrait s'agir d'une partie de la chambre funéraire et des vestiges d'un tas de pierres qui l'aurait signalé en surface.

Le mobilier

Le seul élément mobilier qui est décrit est une statue en pierre d'environ cent trente centimètres de haut représentant un homme auquel il manquerait un bras. Elle aurait été trouvée en 1818 sur le flanc oriental du tertre. Il s'agit selon P.-Y. Milcent d'une stèle anthropomorphe qui aurait surmonté le *tumulus* une fois le défunt installé sous le monticule de terre.

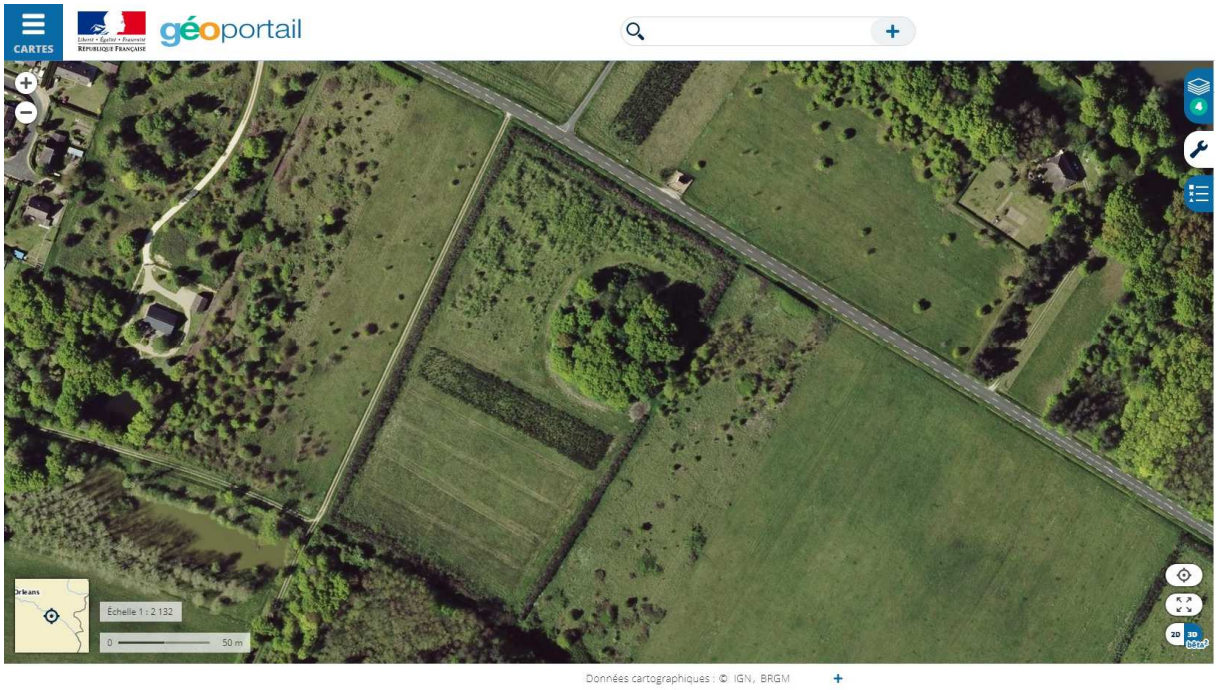

Lion-en-Sullias, « *Marnières de la Ronce* » (Cliché satellite, Géoportail IGN 2006-2010)

COMMUNE DE LE MALESHERBOIS

45-191-01
LE MALESHERBOIS, « LE MURGER »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Murger Département : Loiret *Civitas* : Sénons X : 605 019 m Y : 2 360 041 m	Commune : Le Malesherbois Région : Centre-Val de Loire Numéro Patriarche : - Prospection aérienne (2001, 2004, 2005, 2009) Surface totale décapée : 0 m² Surface estimée : 2,7 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
DEVILLIERS 2001, 2004, 2005 ; GODEFROY 2009, 2015	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Le Murger* » a été observé lors des prospections aériennes la SARP entre 2001 et 2009.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un système d'enclos accolés formé de deux enclos quadrangulaires à fossés rectilignes. L'enclos principal s'étend sur 1,2 ha. L'enclos secondaire rejoint ce dernier à l'extrémité de son côté nord pour former un rectangle de 1,5 ha dont le côté sud n'est pas visible, s'il existe. Aucun accès aux enclos n'a été identifié. Le site est réoccupé à la période gallo-romaine avec la présence de bâtiments en dur au sein de l'enclos principal. Le cliché en notre possession étant de mauvaise qualité, nous avons décidé de ne pas l'intégrer dans la notice.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

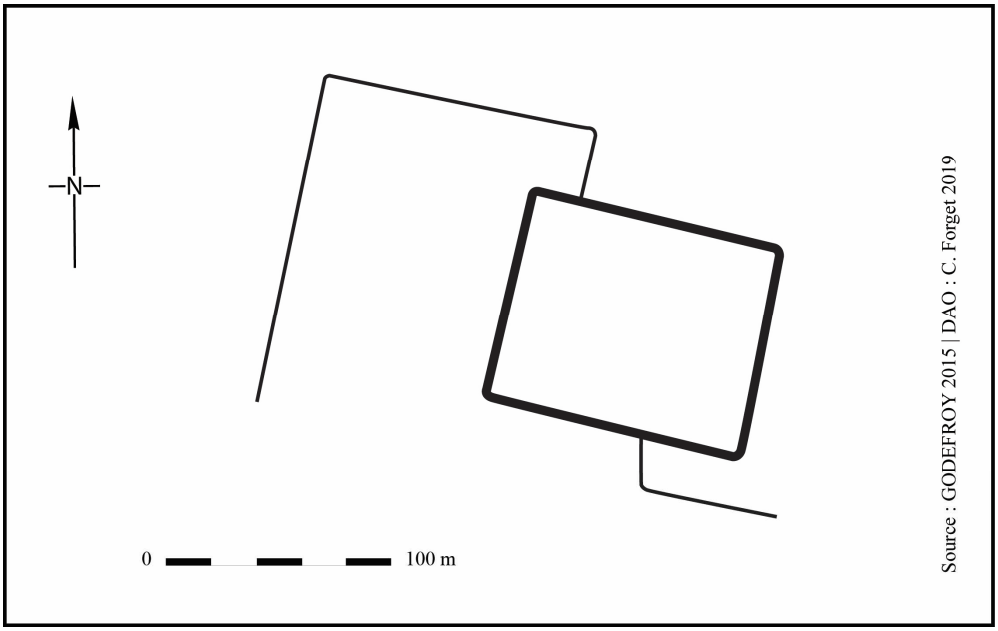

Le Malesherbois, « *Le Murger* »

45-191-02
LE MALESHERBOIS, « CHEVAUX MORTS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Chevaux Morts Département : Loiret *Civitas* : Sénons X : 601 809 m Y : 2 362 654 m	Commune : Le Malesherbois Région : Centre-Val de Loire Numéro Patriarche : - Prospection aérienne (2004, 2005, 2006, 2011) Surface totale décapée : 0 m² Surface estimée : 2,1 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
DEVILLIERS 2004, 2005, 2006 ; GODEFROY 2015	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Chevaux Morts* » a été observé lors des prospections aériennes de la SARP entre 2004 et 2011.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un système d'enclos emboîtés formé de deux enclos visiblement légèrement trapézoïdaux à fossés rectilignes. L'enclos principal s'étend sur 0,8 ha. Il présente une entrée par interruption des fossés sur son côté ouest. L'enclos secondaire englobe le premier et enserre une surface d'environ 2,1 ha. Une entrée marque aussi son côté ouest et fait face à celle de l'enclos principal.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Le Malesherbois, « *Chevaux Morts* » (Cliché F. Tardif *in* GODEFROY 2015)

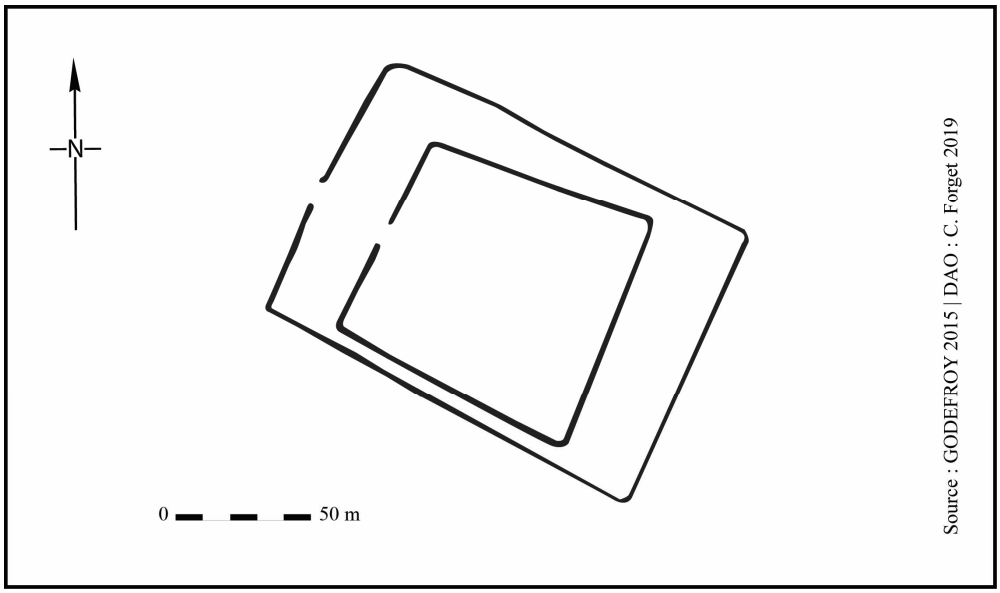

Le Malesherbois, « *Chevaux Morts* »

45-191-03
LE MALESHERBOIS, « LE MIRLORET »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Mirloret Département : Loiret *Civitas* : Sénons X : 603 111 m Y : 2 359 541 m	Commune : Le Malesherbois Région : Centre-Val de Loire Numéro Patriarche : - Prospection aérienne (1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2004, 2006) Prospection pédestre (2001) Surface totale décapée : 0 m² Surface estimée : 4,85 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
DEVILLIERS 1999, 2000, 2001, 2002 b, 2004, 2006 ; GODEFROY 2015	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Le Mirloret* » a été observé lors des prospections aériennes de F. Besse en 1998 et par la SARP entre 1999 et 2006. La SARP a aussi effectué des prospections pédestres en 2001.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un système d'enclos accolés pour lequel deux phases d'utilisation ont été observées. Sans données chronologiques, nous allons les décrire à la suite sans que l'on sache laquelle précède l'autre. L'enclos principal a visiblement connu deux états. Un enclos de 0,8 ha environ de forme trapézoïdale est formé par des fossés rectilignes. Un départ de fossé vers le sud matérialise la présence d'un enclos secondaire dont seul ce tronçon est visible. Deux interruptions y ont été observées sans qu'il soit possible de dire s'il s'agit d'un voire de deux accès. L'autre enclos principal semble prendre appui sur le premier. Il s'agit d'un polygone

grossièrement trapézoïdal de 1,1 ha qui englobe le premier enclos principal et le rejoint au niveau de son angle nord-ouest et sur le côté sud près de son angle sud-ouest. Deux interruptions à ses extrémités pourraient marquer la présence d'entrées. L'enclos secondaire qui fonctionne avec s'étend sur 3,75 ha minimum. Il s'agit de deux fossés rectilignes partant en direction de l'ouest pour lesquels la jonction n'est pas visible. Le site est réoccupé à la période gallo-romaine, car au moins six bâtiments en dur s'implantent au sein et à proximité de l'enclos principal, en en suivant l'orientation. Cependant, un des bâtiments le recoupe.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

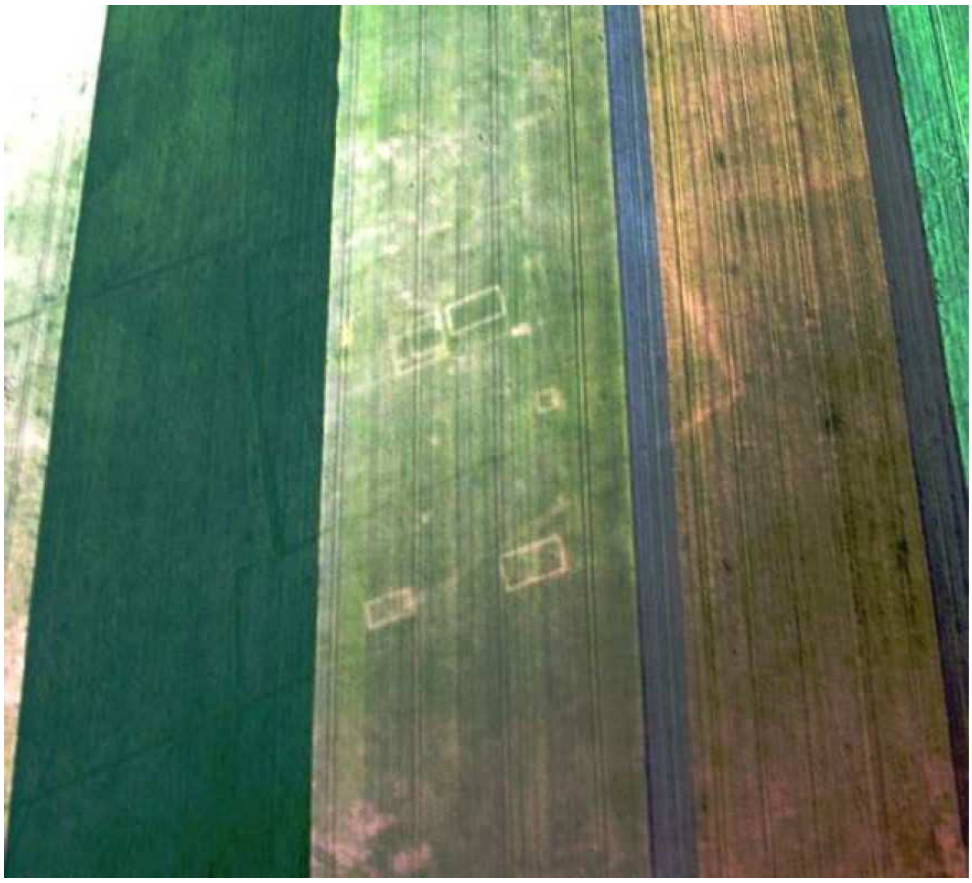

Le Malesherbois, « *Le Mirloret* » (Cliché F. Tardif *in* GODEFROY 2015)

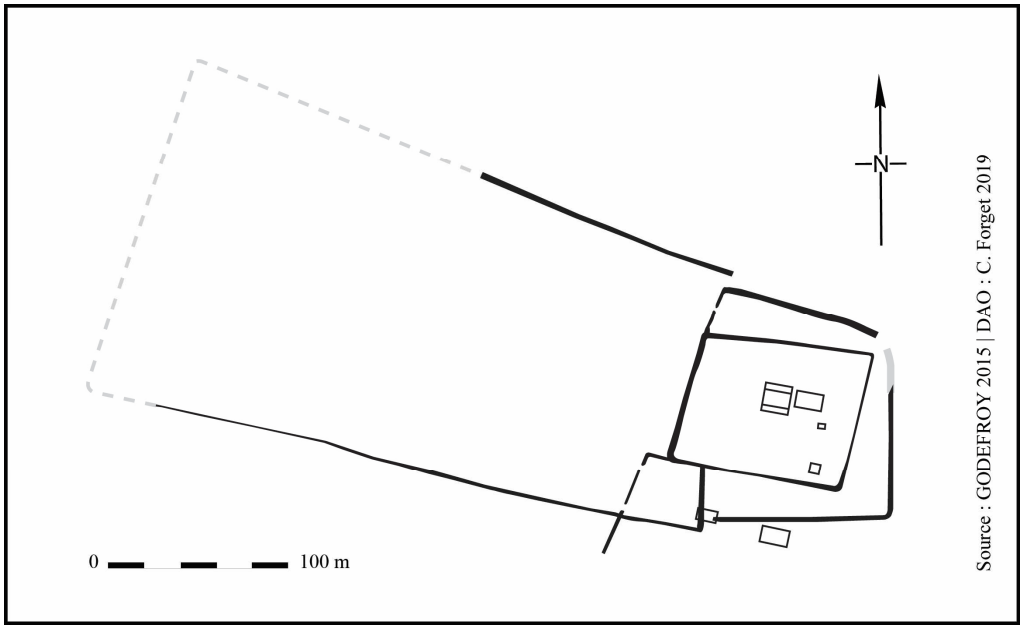

Le Malesherbois, « *Le Mirloret* »

45-191-04
LE MALESHERBOIS, « LES MUSEREAUX »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Musereaux Département : Loiret *Civitas* : Sénons X : 600 911 m Y : 23 558 303 m	Commune : Le Malesherbois Région : Centre-Val de Loire Numéro Patriarche : - Prospection aérienne (1998, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007) Prospection pédestre (2000) Surface totale décapée : 0 m² Surface estimée : 3,35 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
DEVILLIERS 2000, 2001, 2002 b, 2003 b, 2004, 2005, 2006, 2007 ; GODEFROY 2015	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Les Musereaux* » a été observé lors des prospections aériennes de F. Besse en 1998 et par la SARP entre 2000 et 2007. La SARP a aussi effectué des prospections pédestres en 2000.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un système d'enclos accolés constitué de fossés rectilignes. Un minimum de deux états d'utilisation est visible sur les clichés. En l'absence de données chronologiques, nous allons les présenter l'un après l'autre sans pouvoir définir leur rapport d'antériorité. L'enclos principal est un trapèze à larges fossés de 1,1 ha pour lequel aucun accès n'est connu. L'enclos secondaire s'appuie sur ses côtés est et ouest, mais une grande partie de son tracé n'est pas discernable. Il délimite un espace minimum d'un peu moins de 2,3 ha. Là encore, l'entrée n'est pas connue. Un bâtiment quadrangulaire se trouve dans son angle nord-ouest. Un autre état

d'occupation est visible au sein de l'enclos principal, avec les traces de plusieurs fossés difficiles à interpréter. Enfin, deux fossés participant vraisemblablement à un réseau parcellaire partent des angles nord-ouest des deux enclos. Ils se croisent et leur tracé continue sur quelques dizaines de mètres avant de perdre leur trace.

Le mobilier

N'ayant pu accéder aux données issues des prospections pédestres, nous ne pouvons rien dire à propos du mobilier.

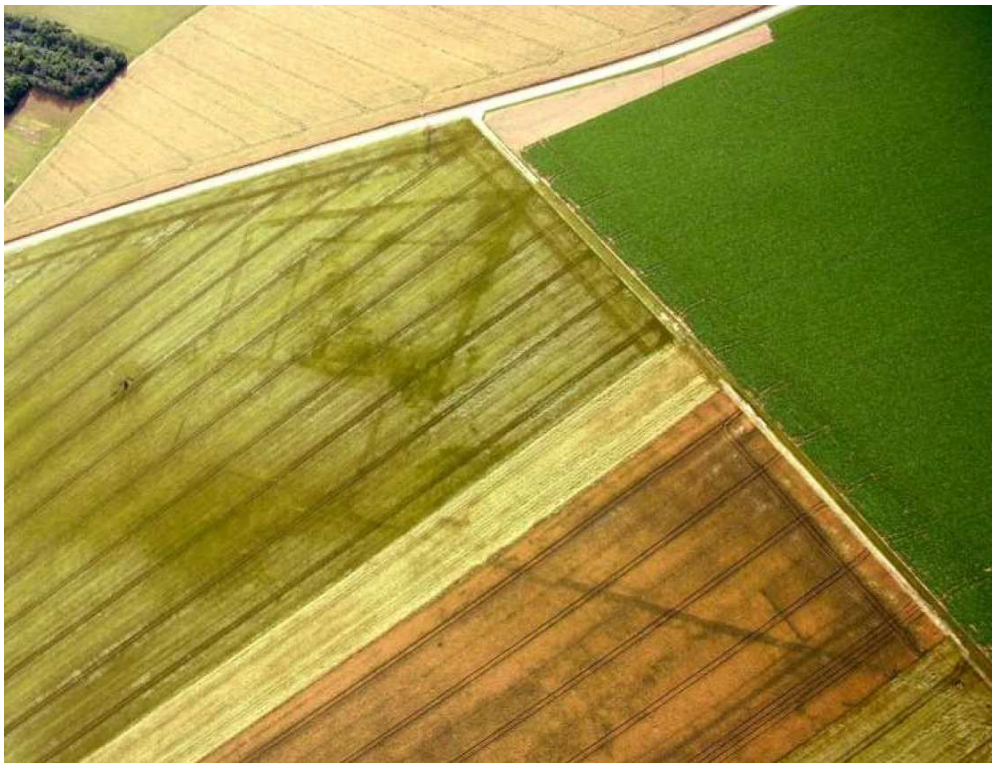

Le Malesherbois, « *Les Musereaux* » (Cliché F. Tardif *in* GODEFROY 2015)

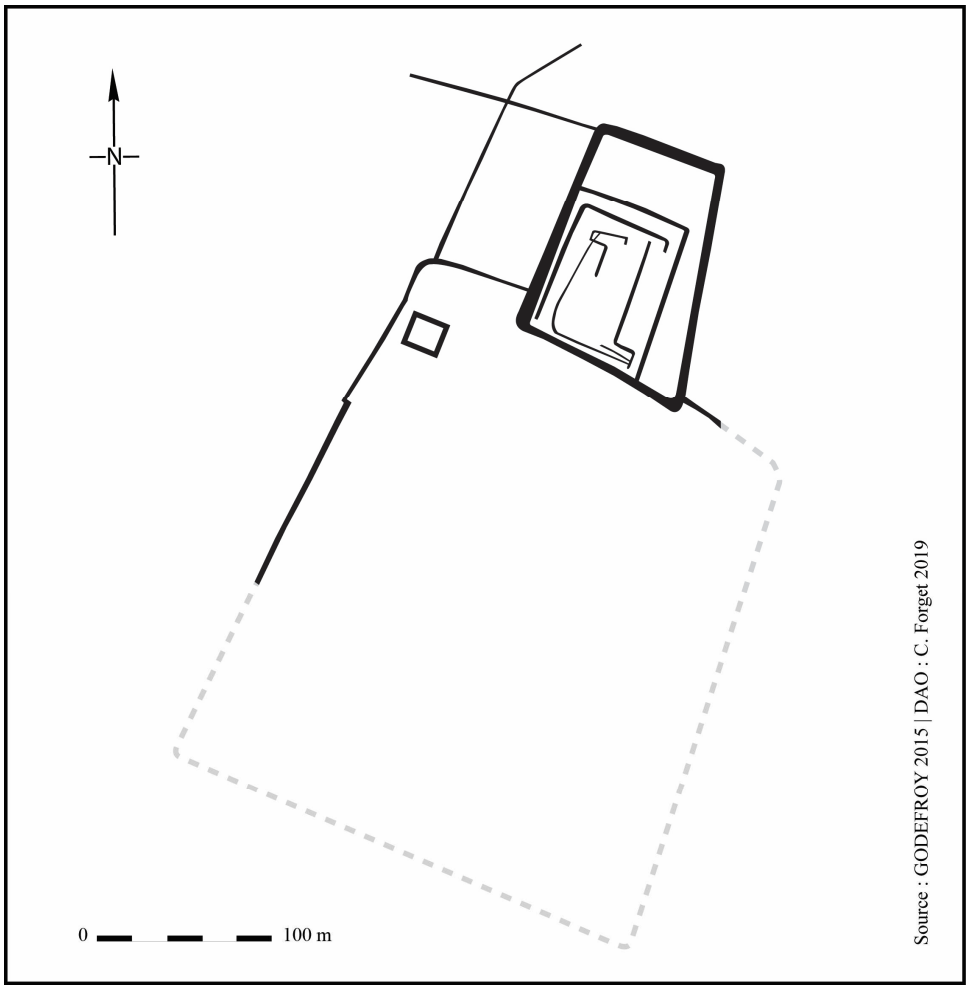

Le Malesherbois, « *Les Musereaux* »

COMMUNE DE LOURY

45-188-01
LOURY, « EN BORDURE DE LA RD 11 »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : En bordure de la RD 11	Commune : Loury
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 581 159 m	Sondage (1970)
Y : 2 335 608 m	Surface totale décapée : -
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha.	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
PROVOST 1988 ; PICARD 1970	

Présentation du site

L'emplacement du site n'est pas connu avec exactitude. Dans les publications que nous avons consultées, il est localisé « en bordure de la RD 11 ». A. Ferdière y a fouillé en 1970 une fosse qui a livré du matériel hallstattien.

Période 1 (Hallstatt) : un indice de site rural

Les vestiges renvoient à une fosse.

Les vestiges

La morphologie de la fosse n'est pas décrite dans les publications auxquelles nous avons eu accès. Celle-ci devait être plutôt caractéristique puisque le creusement a été interprété comme un fond de cabane. La fosse a livré du mobilier céramique qui a pu être associé à la période hallstattienne au sens large. Nous n'avons pas eu accès au plan de l'opération.

Le mobilier

Nous n'avons aucune autre information à propos du mobilier.

Synthèse

Les informations en notre possession sont trop lacunaires pour pouvoir se prononcer sur la nature et l'organisation du site. La seule présence de la fosse, interprétée comme un fond de cabane, ne suffit pas pour mettre en place une réflexion correcte.

COMMUNE DE MARDIÉ

45-194-01
MARDIÉ, « L'ÉTANG »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : L'Étang	Commune : Mardié
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 194 019 AH
X : 581 500 m	Diagnostic (2012)
Y : 2 321 000 m	Surface totale décapée : 42 630 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Bz./Fer	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
RIVOIRE & HAVET dir. 2012	

Présentation du site

Les indices observés sur le site de Mardié, « *L'Étang* » sont très ténus. Il s'agit d'un trou de poteau et de deux fosses dont la datation exacte n'est pas assurée. Ils peuvent très bien appartenir à l'âge du Bronze, comme à l'âge du Fer. Une période d'abandon du site a tout de même été repérée pour la période de La Tène finale, avant qu'une nouvelle occupation, beaucoup plus conséquente, vienne s'installer au Haut-Empire.

Période 1 (Âge du Bronze/Âge du Fer) : un indice de site rural

Les vestiges se composent d'un trou de poteau et de deux fosses.

Les vestiges

Dans le secteur central de la zone 6, trois structures très arasées ont été mises au jour. Il s'agit d'un trou de poteau et de deux fosses accolées, recoupées par un drain récent, ce qui a compliqué leur compréhension. Le mobilier céramique prélevé, très altéré, n'a pas permis

d'établir leur fonction. Il a tout de même permis de les dater d'une période allant de l'âge du Bronze à La Tène moyenne, sans plus de précisions.

Le mobilier

L'état de conservation du corpus céramique n'a pas permis d'établir avec précision son appartenance chronologique. Tout au plus est-il possible d'affirmer qu'il s'étale entre l'âge du Bronze et La Tène moyenne. Des éléments pouvant être associés à une occupation à La Tène finale ont été découverts en position résiduelle au sein de structures leur étant postérieures. Il s'agit de fragments d'amphores « *Dressel 1a* » (les restes étant très altérés, l'identification demeure hypothétique), d'un fragment de panse de vase de type « *Besançon* » et d'un bord de *dolium*.

Synthèse

Les témoins de l'occupation protohistorique sont très ténus et ne permettent pas d'élaborer une réflexion étendue. Les structures de la zone 6 font l'objet d'une très mauvaise conservation, qui s'est répercutée sur le mobilier qu'elles contenaient, empêchant ainsi d'établir une datation précise de leur utilisation. Il ne reste plus que le fond des creusements, et le plan des fosses a été dégradé par l'aménagement d'un système de drainage à une période récente. Le cumul de ces détériorations ne permet donc pas de déterminer la fonction de l'ensemble de la zone 6. Enfin, la présence de fragments de céramique datés de La Tène finale trouvés en position résiduelle dans les comblements des vestiges gallo-romains incite à penser que des aménagements de cette période sont présents dans les niveaux inférieurs, ou à proximité de l'emprise fouillée.

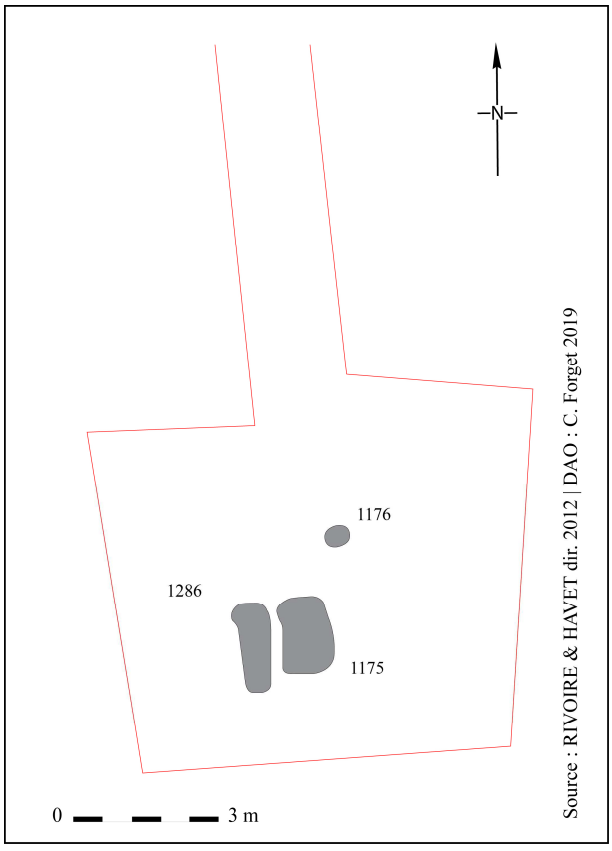

Mardié, « *L'Étang* »

45-194-02
MARDIÉ, « LA BUTTE MOREAU »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Butte Moreau	Commune : Mardié
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 579 630 m	Sondage (1885, 1899)
Y : 2 324 510 m	Surface totale décapée : -
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. D3/LT A ancienne	Espace funéraire
Bibliographie :	
DEBAL 1983 ; MILCENT 2004 ; SIMONIN 2004 ; VERGER, MILCENT & MOULHERAT 2002	

Présentation du site

Le site de « *La Butte Moreau* » a été observé pour la première fois en 1885 puis en 1889. Il s'agit d'un *tumulus* situé sur la pente d'un plateau situé à un peu moins de dix kilomètres au nord de la Loire. Les sondages qui y ont été effectués ont mené à la découverte de deux incinérations. Il faisait partie d'un ensemble de *tumuli* qui étaient encore visibles au XVIIIe s., vers le sud.

Période 1 (Hallstatt D3/La Tène A) : un indice de site rural

Les vestiges se composent d'un *tumulus* au sein duquel était présente une incinération.

Les vestiges

Le *tumulus* atteignait à la fin du XIXe s. cinquante mètres de diamètre pour une hauteur de deux mètres. Le tertre est aménagé au moyen d'une masse de terre recouvrant à quelques endroits des blocs de calcaire ne dessinant aucun aménagement précis. Deux dépôts ont été identifiés. Le premier est une hache polie brisée. Le second renvoie à trois torques en bronze déposés dans une structure de bois de 0,40 m de long faisant penser à un coffret. Ce dernier était situé au niveau du sol naturel, à deux mètres de l'incinération centrale.

Deux incinérations ont été observées dans la structure du tertre. La première est disposée au centre de ce dernier, à environ 0,50 m du sol naturel. Il s'agit d'une crémation en urne métallique qui était fermée au moyen d'une couverture en bois, sans doute un chapeau conique de type Hochdorf en feuilles d'écorce de bouleau cousues et décorées de motifs géométriques estampés. Le contenu de l'urne se composait d'os calcinés mélangés à des charbons de bois. Des fragments d'origine organique ont été observés. Il s'agit certainement des restes d'un tissu qui enveloppait les ossements. Un dépôt noirâtre (restes de boisson ?) remplissait le fond de l'urne. Deux anneaux, une pointe de flèche ainsi que deux fragments de « natte » étaient aussi déposés dans l'urne. Les informations disponibles à propos de la seconde incinération sont plutôt vagues. Elle a été découverte à environ 0,50 m de profondeur, près du centre du tertre. Il s'agit d'une crémation disposée sous un vase retourné, identifié comme une écuelle en terre grossière. Les restes d'ossements peuvent être d'origine humaine, mais ils n'ont pas fait l'objet d'une étude, ce qui ne permet pas d'en être certain.

Le mobilier

Le mobilier provient de trois contextes : les dépôts effectués dans la masse de terre du *tumulus* et les deux incinérations. Le matériel issu du tertre se compose de trois torques en bronze (deux à jonc circulaire décorés d'incisions et un sans ouverture à jonc coulé sur un noyau de métal blanc). Ces bijoux ont pu être datés de La Tène A ancienne. Une hache en pierre polie brisée a été découverte non loin du dépôt de torques.

La première incinération était réalisée dans une petite urne. Il s'agit d'une petite ciste à cordons et à anses mobiles en bronze. Un lien en matière périssable semble avoir été enroulé autour de l'une des anses. Le mobilier qui accompagnait la crémation au sein de cette ciste se compose de deux anneaux en fer et d'une pointe de flèche en fer à douille. L'étude du matériel a permis d'attribuer ce dépôt en urne au Hallstatt D3/La Tène A ancienne.

Aucun élément mobilier n'accompagnait la seconde incinération. Nous pouvons seulement mentionner l'écuelle qui la recouvrait. La datation retenue est le Hallstatt D3/La Tène A ancienne.

Synthèse

Le peu d'informations en notre possession ne permet pas de mener une réflexion approfondie à propos de ce site. Nous nous trouvons vraisemblablement en présence d'un défunt appartenant à une classe sociale élevée, mais aucun habitat n'a pu être lié à ce tertre.

COMMUNE DE MAREAU-AUX-BOIS

45-195-01
MAREAU-AUX-BOIS, « LE BOIS JEAN »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Bois Jean	Commune : Mareau-aux-Bois
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45-195-002 AH
X : 590 464 m	Prospection aérienne (1974)
Y : 2 343 791 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : - ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
FOURNIER 2006	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Le Bois Jean* » a été observé lors des prospections aériennes D. Jalmain en 1974.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

N'ayant pu avoir accès aux données, nous n'avons aucune information sur cet enclos ni de plan.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

45-195-02
MAREAU-AUX-BOIS, « LES SABLES DU MOULIN »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Sables du Moulin	Commune : Mareau-aux-Bois
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 195 030 AH
X : 588 740 m	Diagnostic (2006)
Y : 2 346 137 m	Surface totale décapée : 13 240 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D	Établissement rural de rang C0
Période 2 : LT D2b/Aug. précoce	Établissement militaire romain
Bibliographie :	
FOURNIER 2006	

Présentation du site

Le site repéré au lieu-dit « *Les Sables du Moulin* » a été mis au jour lors des travaux concernant le projet autoroutier A19, au niveau de la Tranche E. Trois fossés et deux trous de poteau appartenant vraisemblablement à deux phases d'occupation, ont été observés lors de ce diagnostic. Les cinq structures repérées s'organisent donc en deux ensembles.

Période 1 (La Tène D) : un site rural

Les seuls creusements attribués à cette phase sont un fossé et quelques trous de poteau.

Les vestiges

La structure 5-2 est un fossé orienté nord-est/sud-ouest qui a pu être suivi sur une distance de 24,60 m. Sa largeur oscille entre 0,65 m et 0,95 m. Sa fouille n'a pas livré d'éléments permettant de le dater. Par contre, il est recoupé par les fossés 5-3 et 5-1 au niveau des sondages 5 et 2. D'après ses dimensions, il s'agit sûrement d'un fossé parcellaire. Deux trous de poteau isolés ont été attribués à cette phase. Ils n'ont pas livré de matériel.

Le mobilier

Ces structures n'ont pas fourni de mobilier, mais ont pu être datées de la fin de la période gauloise grâce à leur disposition, montrant qu'elles avaient été élaborées avant le creusement des fossés 5-1 et 5-3 ainsi que du mobilier résiduel datant de La Tène D1 retrouvé au sein du comblement du fossé 5-1.

Période 2 (La Tène D2b/Augustéen précoce) : un établissement militaire romain

Les faits de cette phase d'occupation sont deux fossés.

Les vestiges

Le fossé 5-3, de même orientation que la structure 5-2, a été découvert au sud de ce dernier, à proximité immédiate, et a été repéré sur une longueur de 18,22 m. Sa largeur varie entre 0,78 m et 0,82 m. Il affiche un profil similaire au fossé 5-2. Son comblement a fourni cinquante-cinq tessons de céramique, assez similaires aux formes reconnues lors de la fouille du fossé 5-1, ce qui rend très probable la contemporanéité de leurs comblements définitifs. Le fossé 5-1, repéré sur vingt mètres de long, forme un angle orienté nord-sud puis est-ouest. La largeur du fossé à l'ouverture varie entre 2,29 m et 2,50 m. Le creusement a subi un curage.

Le mobilier

Le mobilier récolté lors de la fouille des fossés 5-1 et 5-3 provient essentiellement de leur comblement final. Du mobilier métallique ainsi que cinq cents fragments de céramique, pour un NMI de 70 individus, ont été prélevés. Les formes identifiées renvoient à des assiettes à bords obliques en *terra nigra*, une coupe à panse peignée, une coupe à panse rainurée, un bol à décor de pastilles à panse ronde, décoré au peigne, des céramiques noires à pâte rouge (assiettes à bords obliques, gobelets balustres, coupe carénée, pot à ouverture rétrécie à petite lèvre en bourrelet et à panse ovoïde), des pots et *dolia* de type « *Besançon* » et des marmites tripodes à couverte micacée, que l'on retrouve en général dans des ensembles considérablement romanisés ainsi que des amphores « *Dressel 1a* », « *Dressel 1b* » et un modèle figurant la transition entre les amphores gréco-italiques et les « *Dressel 1A* ». Ces éléments arrivent dès le IIe s. av. J.-C. en Gaule, sauf les « *Dressel 1b* », qui apparaissent au cours des deux premiers tiers du Ier s. av. notre ère. Cet ensemble date le comblement définitif du fossé dans le courant de La Tène D2b.

Le mobilier métallique provenant des fossés consiste en quatre fibules en fer (deux indéterminées, une complète assimilable au type de « *Nauheim* » et une fibule à griffe), un anneau en fer (probablement un anneau de suspension), un fragment de lance en fer, un fragment de pic ou de *pilum* à soie, un fragment de pointe de *pilum*, un fragment de fer renvoyant soit à une barre de gril, une fourchette à chaudron ou un fragment de *pilum*, un fragment d'objet en fer (crochet ?) ainsi que quatre fragments d'objets en fer, des « clous tordus », pouvant correspondre, selon l'auteur, à des fragments d'éperons à boutons. Ce type

d'éperons se retrouve surtout en Europe centrale et demeure très rare en Gaule interne. Dans le cas où cette identification serait confirmée, elle démontrerait la présence d'un cavalier celte d'origine orientale, ou adepte de coutumes orientales.

Enfin, du mobilier attestant des travaux de forge sur le site a été remarqué au sein du comblement terminal du fossé 5-1. Il a été retrouvé en faible quantité et montre un aspect très fragmenté.

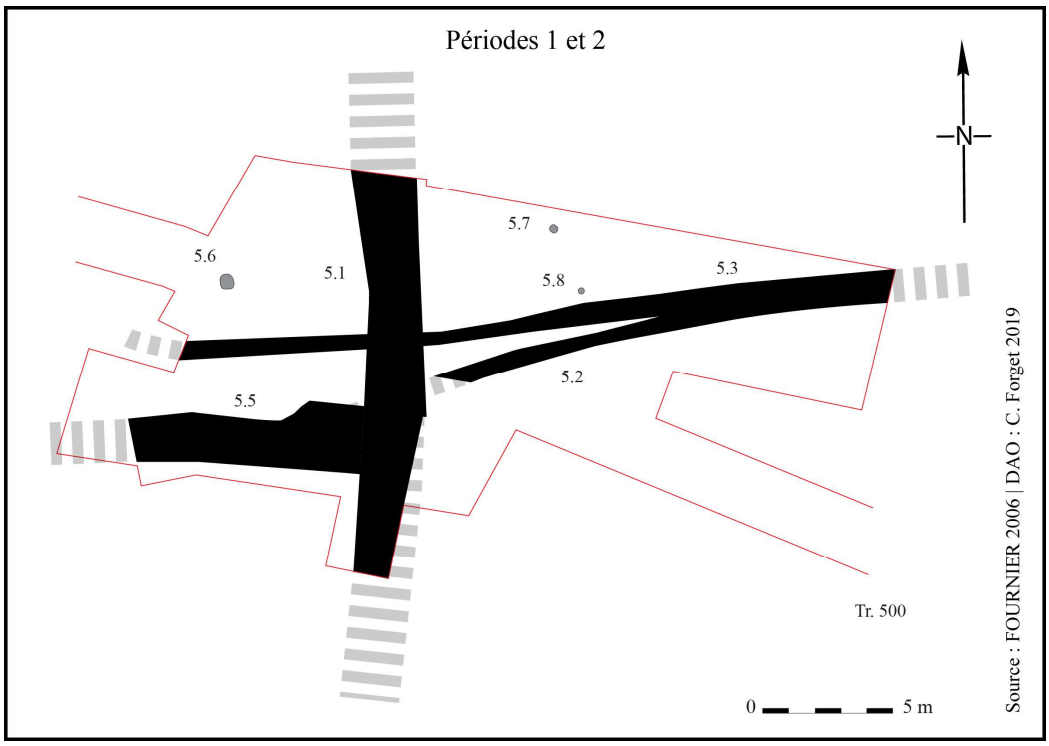

Mareau-aux-Bois, « *Les Sables du Moulin* »

Synthèse

Le site de Mareau-aux-Bois, « *Les Sables du Moulin* », présente deux phases d'occupation. La première est constituée des structures 5-2, 5-7 et 5-8. Du mobilier de La Tène D1, retrouvé en position résiduelle au sein du comblement du fossé 5-1, semble pouvoir être attribué à cette phase. Les données disponibles ne permettent pas véritablement d'en comprendre la nature ni l'extension, dans la mesure où la fenêtre de fouille est très réduite (20 m sur 8 m). Le secteur sondé est relativement pauvre en structures gauloises, mais il est probable qu'un secteur plus dense soit présent en dehors de la zone fouillée.

La seconde phase voit l'implantation des fossés 5-1 et 5-3. Au vu du matériel découvert, de la nature des structures ainsi que de la position géographique du site, les fouilleurs proposent d'y voir un campement militaire romain du troisième quart du Ier s. av. notre ère, probablement un « camp de marche » ou un « camp d'hivernage » mis en place au lendemain de la Conquête (LE BOHEC 1990). En effet, la soumission des peuples sénon et carnute reste mal assurée à cette époque, et cet établissement aurait été installé afin de surveiller cette zone en cours de pacification. Les ensembles de ce type ne sont pas nombreux sur le territoire gaulois, mais le

site a pu être comparé à un autre établissement militaire, fouillé à Arras (Pas-de-Calais), bien que ce dernier ait montré une phase d'occupation plus longue.

45-195-03
MAREAU-AUX-BOIS, « MONTPOULIN »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Montpoulin	Commune : Mareau-aux-Bois
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45-195-006 AH
X : 589 656 m	Prospection aérienne (1992)
Y : 2 345 354 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : - ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Indice de site rural
Bibliographie :	
FOURNIER 2006 ; JALMAIN 1992	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Le Bois Jean* » a été observé lors des prospections aériennes D. Jalmain en 1992.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

N'ayant pu avoir accès aux données, nous n'avons aucune information sur cet enclos ni de plan.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

COMMUNE DE MARIGNY-LES-USAGES

45-197-01
MARIGNY-LES-USAGES, « ZAC CHARBONNIÈRE 3 »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : ZAC Charbonnière 3	Commune : Marigny-Les-Usages
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 137 011 AH
X : 575 561 m	Diagnostic (2004)
Y : 2 327 330 m	Surface totale décapée : 76 163 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Bz. final/Ha.	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
MUSCH 2005	

Présentation du site

Le site de Marigny-Les-Usages, « *ZAC Charbonnière 3* » présente une occupation débutant à l'âge du Bronze final et perdurant jusqu'au Hallstatt. Les vestiges renvoyant à cette phase ne sont pas nombreux et témoignent d'une occupation lâche, où aucune organisation particulière n'a pu être mise en valeur. Un établissement rural est créé au Ier s. de notre ère.

Période 1 (Âge du Bronze final/Hallstatt) : un indice de site rural

Les vestiges de cette phase n'ont pas été décelés en grand nombre lors du décapage. Seuls un fossé et une fosse ont livré du mobilier de cette période.

Les vestiges

Le fossé 118 se situe dans la partie orientale de la zone 1, au sein de la tranchée 15. Le mobilier qui y a été prélevé est mélangé dans son comblement supérieur (protohistorique et gallo-romain) alors que son remplissage inférieur affiche des ensembles de l'âge du Bronze final et du premier âge du Fer. Il est probable qu'il s'agisse en fait de plusieurs fosses

protohistoriques datant de deux périodes différentes, qui auraient ensuite été recoupées par un fossé gallo-romain.

Seule la fosse 226 a livré du mobilier attribuable à cette période. Elle se trouve à environ cent vingt mètres à l'ouest de la structure 118.

Le mobilier

Le mobilier prélevé au sein du fossé 118 renvoie à plusieurs ensembles chronologiques, s'échelonnant entre la fin de l'âge du Bronze et la période gallo-romaine. Au moins trois vases ont pu être attribués au premier âge du Fer. Les deux premiers, très similaires, sont des vases à profil aux bords et cols fermés, dont un des deux est peint à l'extérieur (lie-de-vin). Le troisième vase renvoie à une forme haute à bord déjeté, sûrement une jatte. À cet ensemble peut être ajouté un fond plat de vase à départ de panse éversé. La datation proposée est le Hallstatt ancien ou moyen.

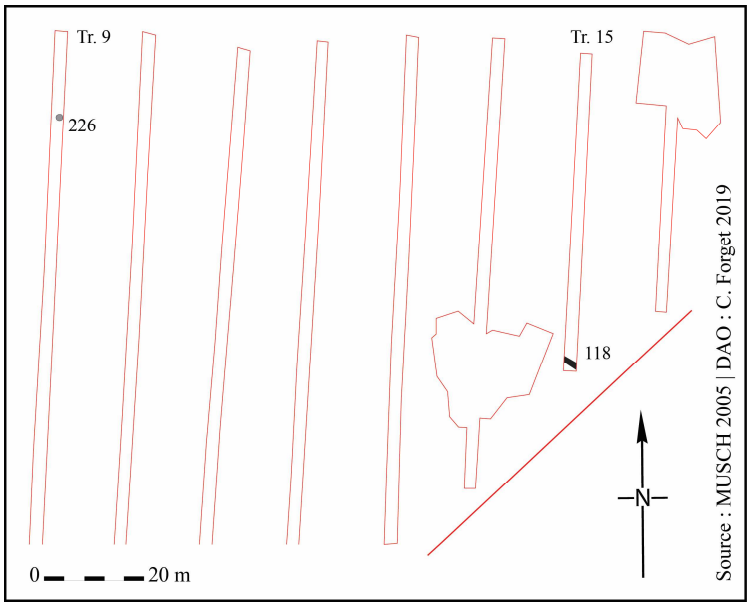

Marigny-les-Usages, « *ZAC Charbonnières 3* »

La structure 226 a livré des éléments assimilables à quatre vases : un profil situliforme à bord et col oblique dont la carène est décorée d'un cordon et d'impressions digitées, une forme fine indéterminée, un vase indéterminé dont la surface externe est décorée de cannelures horizontales larges et peu profondes et un vase indéterminé dont le bord est agrémenté de digitations éparses. Si la céramique fine rappelle des ensembles du Hallstatt moyen, le profil situliforme renvoie plutôt à des imitations de vases en métal, qui semblent apparaître au Hallstatt final et perdurer jusqu'à La Tène ancienne/moyenne. Cet ensemble est donc vraisemblablement à rattacher au Hallstatt moyen/final.

Synthèse

L'occupation mise au jour consiste en une fosse au minimum. Ces éléments sont trop imprécis pour tenter de comprendre la nature de l'occupation. Il pourrait s'agir des restes d'un établissement rural, mais les indices restent trop minces pour être catégorique. Les vestiges présentent un état de conservation très mauvais, auquel viennent s'adjoindre des perturbations liées aux occupations postérieures et aux labours récents. Le matériel céramique a permis de dater les structures du Hallstatt. Un habitat de cette période doit se trouver à proximité de la zone de fouille, mais aucun élément n'a permis d'en savoir plus à ce sujet.

COMMUNE DE MARSAINVILLIERS

45-198-01
MARSAINVILLIERS, « LES TRENTE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Trente	Commune : Marsainvilliers
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 594 164 m	Prospection aérienne (2001, 2006, 2009)
Y : 2 356 880 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 12 ha

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0

Bibliographie :

DEVILLIERS 2001, 2006 ; GODEFROY 2009, 2015

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Les Trente* » a été observé lors des prospections aériennes de la SARP entre 2001 et 2009.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un système d'enclos emboîtés de forme plutôt trapézoïdale. L'enclos principal est vaste puisqu'il délimite un grand espace de 2,7 ha. Les fossés qui le constituent sont rectilignes. L'enclos secondaire matérialise un espace d'environ 12 ha. Les fossés qui le forment sont plutôt rectilignes sauf pour son côté oriental où ils sont plutôt curvilignes. Aucun accès n'a été identifié pour les deux enclos. Le site est réoccupé à la période gallo-romaine, car plusieurs constructions en dur ont été discernées.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Marsainvilliers, « *Les Trente* » (Cliché D. Godefroy *in* GODEFROY 2015)

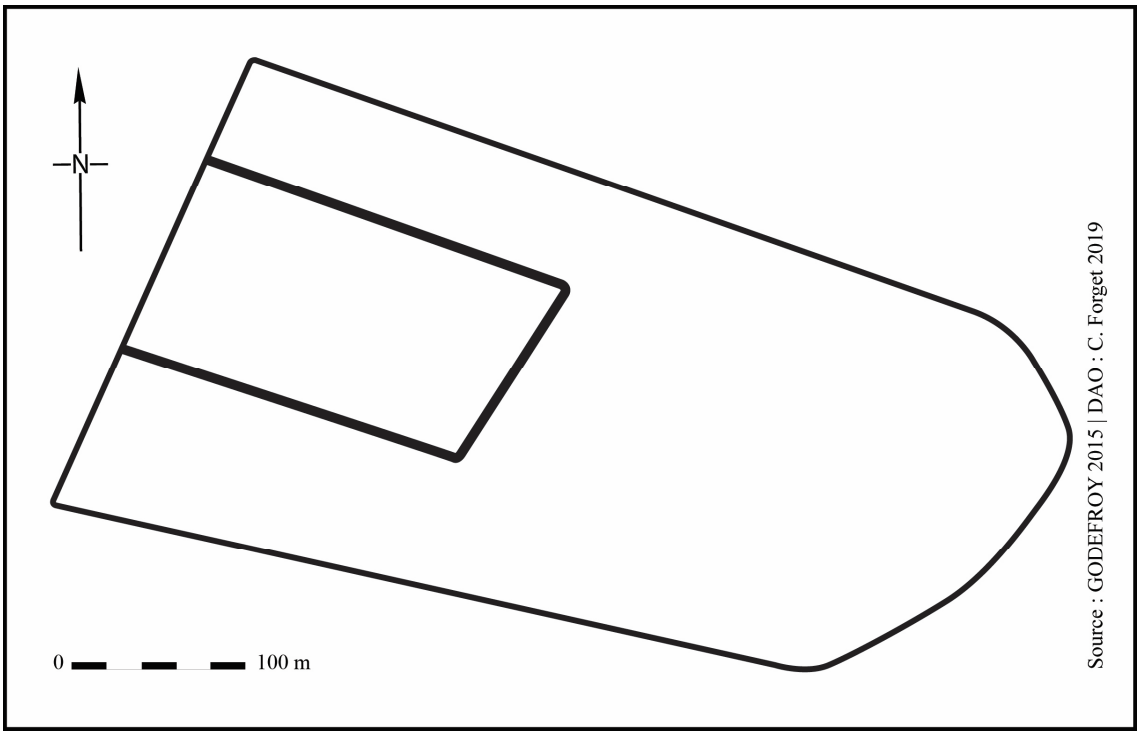

Marsainvilliers, « *Les Trente* »

COMMUNE DE MESSAS

45-202-01
MESSAS, « LES BELS AVIS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Bels Avis	Commune : Marsainvilliers
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 547 219 m	Opération inconnue (1980)
Y : 2 319 920 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : -

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT B2	Établissement rural de rang C0

Bibliographie :

FERDIÈRE 1984 ; PROVOST 1988 ; VILLES 1981, 1982

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Les Bels Avis* » a été observé lors d'une opération de nature inconnue en 1980. L'occupation est composée de deux structures de type silo qui ont pu être attribuées à la fin de La Tène ancienne.

Période 1 (LT B2) : un indice de site rural

Deux silos sont mentionnés pour cette occupation.

Les vestiges

Les deux silos ont un diamètre compris entre 0,90 m et 1,30 m pour une profondeur qui varie entre 1,90 m et 2,30 m. Ils présentent un profil tronconique. Ils ont tous deux livré de la céramique de La Tène I, soit La Tène B2. Nous n'avons pas eu accès au plan des vestiges.

Le mobilier

Le mobilier n'a pas été décrit précisément dans les publications que nous avons consultées. Nous savons que de la céramique attribuée à la fin de La Tène ancienne a été identifiée et que de la faune a été prélevée. Il s'agit d'ovicaprinés à hauteur de 53,3 % du nombre de restes. Il s'agit de deux individus, l'un décédé alors qu'il avait moins d'un an, et l'autre alors qu'il avait entre 24 mois et 32 mois.

Synthèse

Les informations dont nous disposons à propos du site sont restreintes. L'existence des deux silos mène à se poser la question de leur organisation. Seulement, leur environnement n'est pas connu et il est impossible de savoir s'ils sont isolés ou participent à une occupation de type agricole plus conséquente.

COMMUNE DE MEUNG-SUR-LOIRE

45-203-01
MEUNG-SUR-LOIRE, « LES CHAMPS AUX PORCS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Champs aux Porcs	Commune : Meung-sur-Loire
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 203 047/48 AH
X : 550 959 m	Deux diagnostics (2010, 2010)
Y : 2 314 974 m	Surface totale décapée : 12 397 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D1b classique/D2b	Établissement rural de rang C2
Bibliographie :	
LAURENT 2010 ; SAHRAOUI 2010	

Présentation du site

Les deux opérations archéologiques conduites à Meung-sur-Loire, « *Les Champs aux Porcs* » ont été réalisées en prévision de la construction du collège Gaston Coûté et dans le cadre de la ZAC des Tertres. Elles ont mis au jour une occupation conséquente attribuée à La Tène finale. Il s'agit d'un système d'enclos fossoyés dont le plan est incomplet. À l'intérieur de l'espace ainsi délimité, une unité architecturale ainsi que plusieurs fosses semblent participer à cet ensemble. D'autres structures dont la chronologie n'est pas certaine, voire inconnue, ont été détectées lors du décapage.

Période 1 (La Tène D1b classique/D2b) : un habitat rural

Les deux diagnostics ont permis la découverte d'un système d'enclos emboîtés, dont l'enclos principal a été découvert en premier. La seconde opération a permis de définir l'extension maximale de l'enclos secondaire, dont le plan demeure incomplet.

Les vestiges

L'enclos est un aménagement quadrangulaire d'environ quatre-vingts mètres de long pour soixante mètres de large, soit une surface de 0,48 ha. La largeur de l'ouvrage oscille entre 2 m et 4,75 m, pour une profondeur comprise entre 1 m et 1,50 m. Le fossé ouest est orienté nord-nord-est/sud-sud-ouest et atteint une longueur de quatre-vingts mètres. Le côté sud adopte un axe ouest-nord-ouest/est-sud-est et atteint une longueur de soixante-dix-huit mètres. Le fossé est a été suivi sur soixante-dix-neuf mètres de long. Le fossé nord atteint soixante-et-un mètres de long. Ils affichent tous un profil en « V » avec un comblement montrant la présence du talus ainsi qu'un voire deux épisode(s) de curage. Deux possibles départs de fossés ont été observés au niveau de la paroi nord du fossé 3029. Leurs limites étaient peu visibles et ils n'ont pu être suivis que sur une distance très courte.

Le départ d'un fossé au niveau de l'angle nord-est de l'enclos 1 a été observé. Il est possible qu'il fonctionne avec le fossé 6007/7006/8007 et peut-être le fossé 3008/4003, pour former un second enclos. Le fossé adopte un axe est/ouest et mesure au total soixante-dix-sept mètres de long. Ils mesurent entre 1,12 m et 1,94 m de large et affichent un profil aux parois irrégulières et un fond en cuvette. En général, le comblement terminal contient beaucoup d'éléments brûlés et détritiques pouvant correspondre à des rejets de foyers.

Le fossé 6007/7006/8007 est orienté nord-ouest/sud-est et mesure au total soixante-deux mètres de long. Il mesure entre 0,64 m et 0,78 m de large. Leur profil est plutôt irrégulier. La continuité de ce fossé vers l'est est floue. Plusieurs tronçons de fossés pouvant revêtir cette fonction ont bien été repérés (St. 10034, 10035 et 10038/10 039), mais aucun élément ne permet de savoir avec exactitude lequel est le plus susceptible de participer à l'enclos, ou s'ils constituent tous des témoins relatifs à plusieurs phases de construction. Le fossé 10035 se trouve dans sa continuité, mais montre des dimensions plus imposantes (jusqu'à 2,34 m de large, mais seulement conservé sur 0,10 m à 0,32 m). Le fossé 10034 vient se greffer sur la limite sud du fossé précédent. Il n'a pas été sondé et donc leur rapport chronologique demeure inconnu. Il forme un angle droit vers le sud-est et a pu être suivi sur trois mètres. Sa largeur maximale est de 1,30 m. Le fossé 10037 part lui aussi du tronçon 10035, mais à partir du bord nord. Il s'agit d'un fossé plus large (2,40 m au maximum) qui suit d'abord le même axe avant de continuer vers le nord-est. Il est probable qu'il se poursuive avec le tronçon 11020, situé un peu plus au nord-est. Ce dernier adopte un axe nord-est/sud-ouest avant d'effectuer un angle et de continuer vers le sud-est. Sa largeur varie entre 2 m et 2,80 m. Le fossé 10038/10 039 est localisé immédiatement au nord du fait 10037 et suit la même orientation. Ces deux fossés mesurent respectivement 1,20 m et 1 m de large avant de se rejoindre pour former un seul fossé de 1,70 m de large, seulement conservé sur 0,10 m. Le fossé 3008/4003 est orienté nord-ouest/sud-est et mesure au minimum vingt-cinq mètres de long. Le tronçon 4003 est en connexion avec le fossé 4002 de l'enclos 1, mais son tracé à l'ouest de ce dernier n'a pas été retrouvé. Leur relation n'a pas été étudiée, il est donc impossible de savoir lequel a été fondé en premier.

D'autres fossés ont été repérés. Les fossés 11015 et 11025 se trouvent au sein de l'enclos 2 et pourraient soit participer à un parcellaire ancien, soit à mettre en relation avec les

enclos. Deux autres fossés (St. 6001 et 7011) ont été repérés au nord de l'enclos 1, mais n'ont pas été testés. Ils mesurent en moyenne 1 m de large et, tout en étant parallèles, adoptent un axe nord-ouest/sud-est qui diverge de celui des deux enclos, et qui se rapprocherait le plus de l'axe du fossé 6007. En prolongeant leurs extrémités orientale et occidentale, ils s'alignent avec des structures non datées et mal conservées, dont certaines avaient au préalable été interprétées comme des fosses, mais qui pourraient simplement être des tronçons mal conservés des fossés 6001 et 7011. Ainsi, on trouverait dans le prolongement de St. 6001 le fait 5019 à l'ouest et dans le prolongement de St. 7011 les faits 6010, 5003, 4024 et 3018. Pour autant, les indices en faveur d'une telle interprétation se font rares. Quant à la fonction des deux fossés, il peut s'agir de fossés parcellaires ou de fossés fonctionnant avec le système d'enclos.

Plusieurs fosses ont été repérées au sein des deux enclos (St. 5001, 5018, 10040, 10041, 10042, 10056, 11014, 12016, 13004, 13006, 13007, 6003, 6006, 8002, 8003, 13017 et 13018). Les sept dernières ont pu être fouillées. Leur fonction n'a pas pu être déterminée. De plus, la plupart n'ont pas livré de matériel datant.

Une concentration de quatre trous de poteau (St. 6005 et 6017 à 6019) a été observée au sein de l'enclos 1, à 7,50 m du fossé 7002. Il semble s'agir d'un bâtiment, mais le plan n'a pas pu être restitué.

D'autres trous de poteau ne formant aucun plan cohérent ont été repérés, mais n'ont pas été testés ou leur fouille n'a pas livré de mobilier.

Plusieurs remblais (Us. 10 029, 10 050, 10 051 et 11 026) ont été observés dans l'emprise supposée du second enclos. Il s'agit vraisemblablement de niveaux d'occupation piégés au sein de microdépressions naturelles, dans la mesure où aucun creusement n'a été perçu et que leurs limites en plan sont floues. Ils ont tous livré de la céramique laténienne, mis à part l'Us 10051. D'autres bandes de sédiments de même nature ont été rencontrées plus à l'ouest (Us. 8027 à 8029) et pourraient renvoyer au même phénomène.

Le mobilier

Le matériel céramique issu des deux diagnostics se compose de huit cent cinquante-trois tessons pour un NMI de 71. Il s'agit principalement de céramique grossière (36 %) et fine (34,2 %) avec dans une moindre mesure des amphores (15,5 %) et de la céramique tournée (9,6 %) et de type « *Besançon* » (4,7 %).

Le mobilier issu des fossés de l'enclos 1 et des rares structures présentes dans son emprise se compose des formes suivantes : deux jattes carénées, une jatte de type « *Besançon* » dont la lèvre est de section triangulaire, plate, large et ornée de trois rainures sur sa face supérieure, une imitation de jatte de type « *Besançon* », une jatte non tournée possédant une lèvre à peine marquée et un bord oblique, un pot non tournée de type « *Orléans 253* », plusieurs pots de type « *Besançon* », dont un exemplaire présente un décor de petites incisions obliques à la liaison col/panse, un gobelet et des amphores de type « *Dressel 1A* » et « *Dressel 1B* ».

Les formes prélevées au sein des fossés de l'enclos 2 se répartissent de la sorte : deux vases balustres dont un de type « *Orléans 204* », quatre jattes de type « *Orléans 253b* », un pot

de type « *Besançon* » à lèvre haute et évasée décoré d'incisions obliques sous le col, un pot de type « *Orléans 253* », deux pots à col lissé dont un grand exemplaire pouvant servir de récipient de stockage, trois gobelets dont un gobelet tonnelet de type « *Orléans 162* », deux bols, une coupe carénée ornée d'un décor de baguettes, deux éléments de passoire de type « *Orléans 109* », un bord de couvercle, un pied annulaire tourné pouvant renvoyer à plusieurs formes, deux *dolia* et des amphores de type « *Dressel 1A* » et « *Dressel 1B* ».

Aucune réelle distinction dans le mobilier céramique ne permet de connaître le rapport chronologique entre les deux enclos. Le matériel indique une occupation entre la fin du IIe siècle av. J.-C. et la fin de la période gauloise, soit entre La Tène D1b classique et La Tène D2b.

La faune se compose de deux cent quatre-vingt-quinze restes. Aucune étude approfondie n'a été menée et seule une identification rapide des espèces a été réalisée. Les taxons les mieux représentés concernent le bœuf et les caprinés, suivis du chien et de manière anecdotique du porc et de la volaille. De nombreuses traces de découpe ont été observées sur un grand nombre de restes. De plus, tout le corpus a subi l'action du feu. Le mobilier métallique se compose essentiellement d'objets en fer : dix-sept clous, quatre plaques, deux tiges, un élément en angle droit, un fragment d'objet indéterminé (piètement de meuble (?)) et une scorie. Le reste du matériel se compose d'éléments en bronze : un fragment de tôle et un fragment de tige tordue pouvant correspondre à un fragment de bracelet non décoré.

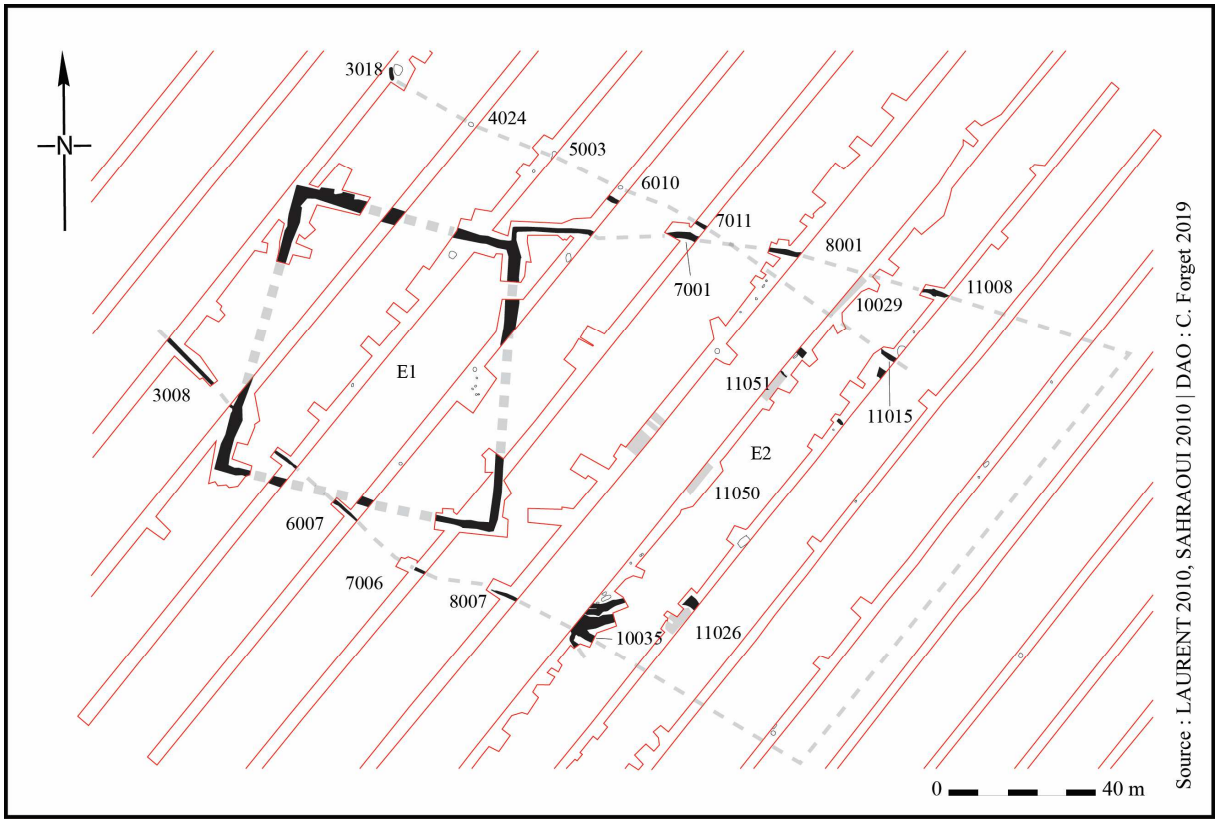

Meung-sur-Loire, « *Les Champs aux Porcs* »

Synthèse

Les diagnostics réalisés au lieu-dit « Les Champs aux Porcs » ont permis d'étudier un établissement de La Tène finale matérialisé par la présence d'un enclos trapézoïdal vraisemblablement doublé d'un talus, auquel est probablement accolé un second enclos. Quelques structures de type fosse et trous de poteau sont présents au sein et à l'extérieur de ces entités. De plus, certaines poches de limons piégées au sein de microdépressions pourraient être les reliquats de niveaux d'occupation à mettre en lien avec les enclos. Si l'emprise du premier enclos est bien définie, ce n'est pas le cas pour le second. Ses limites septentrionale et méridionale reposent sur la présence ponctuelle de tronçons de fossés très arasés, dont le profil diffère du nord au sud. Le tracé du côté oriental est totalement inconnu. Malgré tout, grâce à la répartition des vestiges, il est possible d'envisager une limite d'extension au-delà de laquelle plus aucune structure n'a été rencontrée. Cette ligne fictive est à placer à l'est des fosses 13004 et 13018. Les seuls faits contemporains de la fréquentation des enclos se trouvent uniquement au sein du second enclos. Il s'agit de fossés, d'un trou de poteau, d'une fosse et de niveaux d'occupation. Le reste des structures circonscrites dans le même espace n'ont pas livré de mobilier. Aucune organisation particulière n'a été remarquée.

L'étude de la répartition du mobilier laisse présager de l'utilisation préférentielle des fossés en tant que dépotoirs et donc de la présence d'un habitat dans chacun des enclos. L'étude du mobilier n'a pas permis de déterminer avec précision la chronologie des deux aménagements et seule une étude approfondie des relations stratigraphiques qu'ils entretiennent serait susceptible d'apporter des informations à ce propos. Quatre hypothèses peuvent être proposées. La première considère l'enclos 1 comme élément fondateur du site, par la suite complété par le creusement de l'enclos 2. La seconde prend en compte le phénomène inverse et donc l'antériorité de l'enclos 2 par rapport à l'enclos 1. La troisième hypothèse retient une fondation synchrone des deux enclos. Enfin, la quatrième hypothèse envisage la possibilité d'un parcellaire antérieur à l'établissement. En effet, les deux alignements de fossés 3018/4024/5003/6010/7011/8001 et 3008/5009/6007/7006/8007/10 035 tracent deux axes relativement parallèles espacés de 90 m à 100 m sur une longueur comprise entre 150 m et 160 m. Le premier peut ensuite continuer son tracé sous la forme du fossé 11015 ou du fossé 11008. En l'état actuel des connaissances, aucun indice ne permet de privilégier une hypothèse par rapport à une autre, que ce soient les quelques remarques à propos des restes fauniques, la répartition du mobilier amphorique ou la datation des éléments métalliques. Ces observations n'ont pas permis, d'autre part, de définir les activités de l'établissement.

45-203-02
MEUNG-SUR-LOIRE, « ÎLOT JEAN MORIN »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Îlot Jean Morin	Commune : Meung-sur-Loire
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 551 894 m	Fouille préventive (1989)
Y : 2 314 168 m	Surface totale décapée : 50 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Bz. final IIIB/Ha. C	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
HAMON & CRIBELLIER 1989	

Présentation du site

La fouille menée sur l'« *Îlot Jean Morin* » en 1989 a permis d'observer un indice de site rural daté de l'âge du Bronze final IIIB ou du Hallstatt ancien. Il s'agit d'une fosse isolée.

Période 1 (Âge du Bronze final IIIB/Hallstatt C) : un indice de site rural

Les vestiges attribués à cette phase d'occupation se composent d'une fosse.

La fosse

Il s'agit d'un creusement ayant vraisemblablement servi à prélever de l'argile. Son comblement a livré de la faune brûlée, des tessons de céramique et du mobilier métallique. Le rapport d'opération ne comprenait aucun plan du fait.

Le mobilier

Le corpus céramique est très fragmenté et peu de formes ont pu être identifiées. En revanche, les tessons prélevés sont très souvent décorés. Il s'agit majoritairement de céramique en pâte fine : vase à bord biseauté, panse droite ou légèrement rentrante et vase à bord équarri,

col droit et panse bombée et une assiette à marli décoré de grecques. Les rares fragments confectionnés en pâte grossière n'ont pas pu être identifiés. Les décors sur céramique en pâte grossière se composent essentiellement de digitations, la plupart du temps en cordon, sous le bord du vase voire à la rupture de pente entre le bord et la panse. D'autres tessons sont ornés d'impressions au doigt disposées en rangée ou en tau voire d'un cordon torsadé appliqué à la rupture de pente entre le bord et la panse. Des systèmes de préhension sous forme de petites excroissances ont aussi été remarqués sur certains éléments.

L'étude de ce répertoire relativement pauvre a mené à une datation entre l'âge du Bronze final IIIB et le Hallstatt ancien.

Les éléments métalliques retrouvés lors de la fouille de la fosse sont un fragment de tôle ainsi qu'un fragment de bracelet en bronze.

Synthèse

La présence d'une seule fosse ne permet pas d'émettre beaucoup d'hypothèses quant à la taille et la nature du site considéré. Le peu de mobilier mis au jour suggère un éloignement de l'habitat dont dépend cette structure, qui a vraisemblablement été creusée afin de prélever de l'argile.

45-203-03
MEUNG-SUR-LOIRE, « L'HERBAUDIÈRE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : L'Herbaudière (ZAC Synergie Val de Loire) Département : Loiret *Civitas* : Carnutes X : 550 208 m Y : 2 315 337 m	Commune : Meung-sur-Loire Région : Centre-Val de Loire Numéro Patriarche : 45 203 037 AH Diagnostic (2010) Surface totale décapée : 25 425 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT C1 Période 2 : LT D	Établissement rural de rang C0 Établissement rural de rang C2
Bibliographie :	
CREUSILLET dir. 2010	

Présentation du site

Le diagnostic engagé au lieu-dit « *L'Herbaudière* », sur la commune de Meung-sur-Loire, a permis de dévoiler plusieurs occupations protohistoriques, de l'âge du Bronze final à la fin de la période gauloise. Après une fréquentation du site discrète au Néolithique, deux fosses sont creusées à la fin de l'âge du Bronze, puis une à La Tène moyenne, et enfin, un enclos avec un bâtiment en son centre sont établis à La Tène finale.

Période 1 (La Tène C1) : un indice de site

Les creusements de cette phase d'occupation sont des fosses et des trous de poteau.

Les vestiges

Une seule structure a été attribuée de manière certaine à cette période (St. 57). Il s'agit d'une fosse se trouvant à l'extrémité sud-ouest de la tranchée 6. Le répertoire permet d'attribuer le comblement de la structure à La Tène C1. La fosse 87 se trouve à proximité de St. 57. Son comblement montre d'ailleurs un grand nombre de similitudes avec le corpus issu de la fouille

de la structure 87, mais aucun élément discriminant permettant d'attribuer avec certitude le creusement à la même période.

Quatre trous de poteau encadrent la structure 57 (St. 61 à 64). Les structures 61 et 62 s'appuient contre le bord occidental de la fosse. En l'état des connaissances, il paraît difficile d'établir la fonction de cet ensemble.

Le mobilier

La céramique issue de la fosse 57 correspond aux productions du Val de Loire. Il s'agit de onze vases : un vase à haut col et carène vive, deux vases subtronconiques dont le bord est agrémenté d'impressions digitées, avec l'un des deux qui présente une forme ouverte quadrangulaire, un gros vase indéterminé à col haut et légèrement cintré, un gros vase subcylindrique à cordon rapporté sur le haut (?) de la panse orné de digitations, une jatte à bord redressé lissée au brunissoir, une jatte à bord légèrement ourlé interne, une jatte subtronconique à bord arrondi dont le bord est orné d'impressions digitées, un pot ovoïde à bord rentrant décoré d'impressions digitées et un pot piriforme à lèvre arrondie et décorée d'impressions digitées, à cordon pincé sur le haut de la carène, elle aussi ornée de digitations et un bol à panse ronde.

Le vase subtronconique dont l'ouverture semble quadrangulaire pourrait correspondre à une forme quadrangulaire peu courante dont deux exemplaires ont tout de même été observés dans le Loiret à Épieds-en-Beauce, ZAC des Chantaupiaux dans un contexte La Tène ancienne et à Dadonville, « *Le Haut des Vignes* » au sein d'un contexte Hallstatt final. Le répertoire de formes s'inscrit dans une tradition céramologique et chronologiquement longue et peu précise. Les décors, principalement représentés par des impressions digitées sur lèvre ou des cordons sur le haut des carènes, renvoient aux techniques décoratives du premier âge du Fer et du début de La Tène. Pour autant, la jatte à bord redressé dont le décor est lissé au brunissoir ainsi que la jatte à bord rentrant demeurent inconnues dans la région avant La Tène C1. En dépit d'une abondance de formes et de décors hallstattiens, la présence de ces deux vases incite à dater le comblement de la fosse 57 à La Tène C1.

Période 2 (La Tène D) : un site rural

C'est à cette époque qu'est installé un bâtiment sur poteau, vraisemblablement enceint par un enclos fossoyé. Les structures sont localisées dans la partie orientale de la zone décapée à un peu plus de quatre cents mètres à l'est des structures de la première phase.

Les vestiges

Un petit fossé orienté nord-sud (St. 285), localisé au sein de la tranchée 20, à environ vingt mètres à l'ouest du bâtiment, a pu être suivi sur une distance équivalente. Immédiatement au sud de ce fossé, un autre tronçon (St. 284), dont l'extrémité occidentale se termine en « T » et aux dimensions équivalentes a été observé. Il paraît probable que les deux structures fassent partie du même ensemble fossoyé (dimensions, orientation). Si c'est le cas, il s'agirait d'un système d'entrée en chicane, ouvert vers l'ouest. Trois trous de poteau (St. 281 à 283), situés à

proximité immédiate de l'extrémité ouest du fossé 284 participent peut-être à l'occupation de La Tène finale, mais leur datation n'a pas pu être établie avec précision. Au sein de la tranchée 21, un autre petit fossé (St. 246) parallèle au fossé 285 a été découvert, à proximité du bâtiment. Malheureusement, il était très érodé et n'a pu être observé que sur une petite dizaine de mètres en direction du sud.

Le bâtiment 1, découvert dans l'extension de la tranchée 21, est formé par seize poteaux au minimum. Le mobilier prélevé est principalement de la céramique, dont la datation a pu être établie à la Protohistoire. Le plan de l'unité architecturale montre qu'un grand nombre de trous de poteau ont été doublés, ce qui suggère un très léger déplacement vers le sud. En prenant en compte les trous de poteau les plus éloignés, la largeur du bâtiment peut être estimée à 6,9 m.

Le mobilier

Le seul élément permettant de dater cette phase d'occupation est une coupe carénée en céramique fumigée caractéristique de La Tène D.

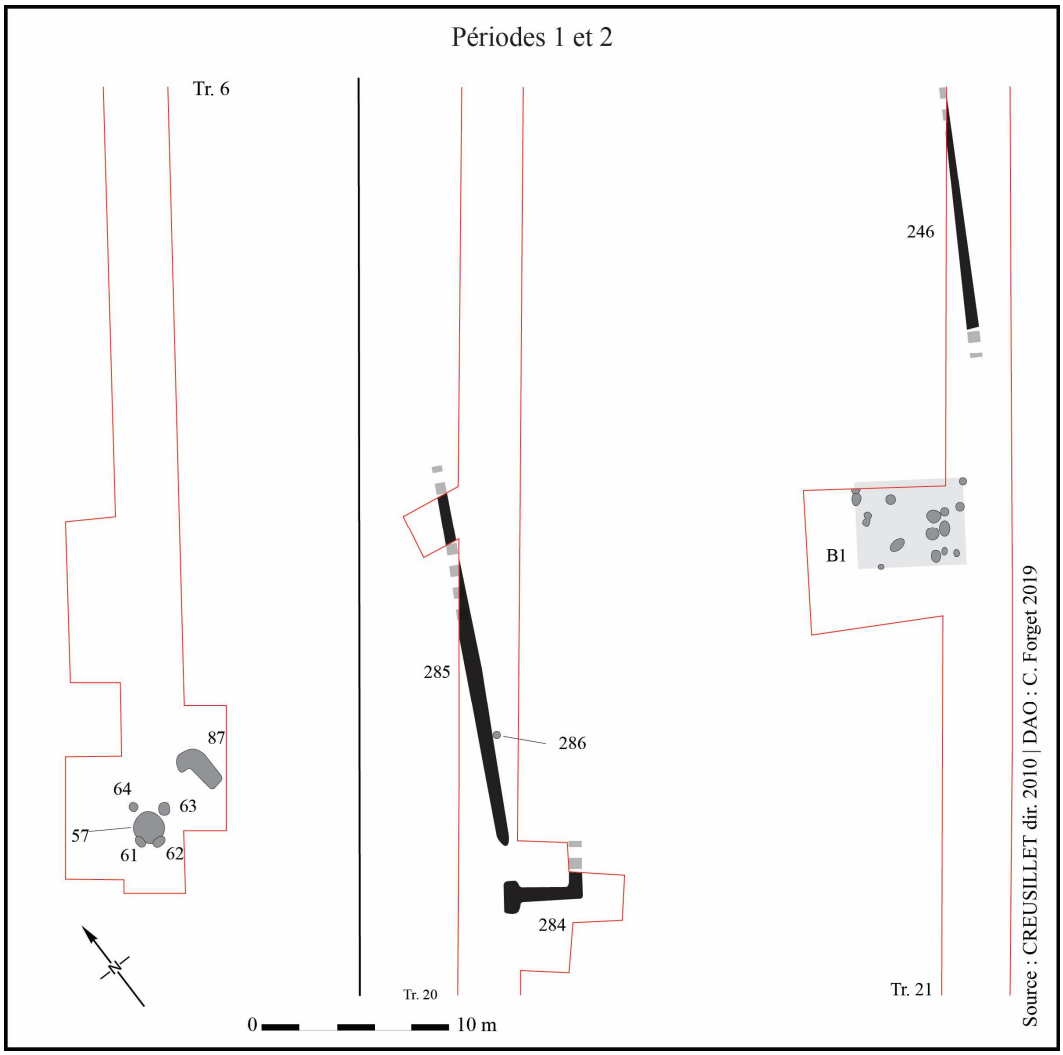

Meung-sur-Loire, « *L'Herbaudière* »

Synthèse

Le diagnostic effectué à « *L'Herbaudière* » a révélé une densité d'occupation depuis le Néolithique ancien. À La Tène moyenne, la seule présence d'une fosse encadrée par quatre trous de poteau ne permet pas de comprendre l'organisation du secteur à cette période.

L'occupation de La Tène finale est plus conséquente. Elle est matérialisée par un petit enclos présentant une entrée en chicane, à l'intérieur duquel est implanté un bâtiment sur poteaux qui a fait l'objet d'une réfection. Si la datation des deux tronçons de fossés St. 285 et 246 est établie, aucun élément mobilier n'a permis d'apporter la même précision concernant le fossé 284. Mais au vu des données de fouille, il semble plus que probable qu'il participe au même ensemble fossoyé. La même remarque peut être faite pour le bâtiment. Attribué à la Protohistoire au sens large, sa position au sein de l'enclos, ainsi que l'absence d'autres structures pouvant fonctionner avec, autres que l'enclos, en font probablement un élément contemporain de ce dernier. La zone comprise entre les tranchées 20 et 21, au sein de l'enclos donc, semble être très dense en structures laténiennes, à en croire les résultats présentés ici. De plus, il est plausible que cette occupation se poursuive en dehors de la zone diagnostiquée, notamment en direction de l'enclos de La Tène D2 découvert sur le site du lieu-dit « *Les Champs aux Porcs* ».

45-203-05
MEUNG-SUR-LOIRE, « LE BOIS DU BOUCHET »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Bois du Bouchet (ZAC Synergie Val de Loire)	Commune : Meung-sur-Loire
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 203 033 AH
X : 550 200 m	Diagnostic (2000)
Y : 2 315 250 m	Fouille préventive (2000)
	Surface totale décapée : 7 000 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha.	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
DE FILIPPO *et al.* 2000 ; RANGER *et al.* 2000	

Présentation du site

Le site de Meung-sur-Loire, « *Le Bois du Bouchet* » s'inscrit dans le projet de la ZAC Synergie Val-de-Loire. Le diagnostic réalisé par O. Ranger en 2000 a livré des vestiges protohistoriques, mais leur datation n'ayant pu être affinée (âge du Bronze/La Tène ancienne), ils n'ont pas été retenus pour cette notice. Il fallut attendre la pratique de plusieurs extensions pour que des structures puissent être rattachées à l'âge du Fer avec certitude.

Période 1 (Hallstatt) : un indice de site rural

Les creusements rattachables au Hallstatt sont des fosses et des trous de poteau.

Les vestiges

Une dizaine de fosses a été rencontrée. Certaines ont livré du matériel céramique. La plupart n'ont pas pu être identifiées. Cependant, quelques une semblent être le résultat de l'extraction de matériaux.

Des trous de poteau de datation indéterminée sont susceptibles d'appartenir à l'âge du Fer, mais peuvent aussi bien se rattacher au haut Moyen Âge. Aucun plan de bâtiment n'a été remarqué.

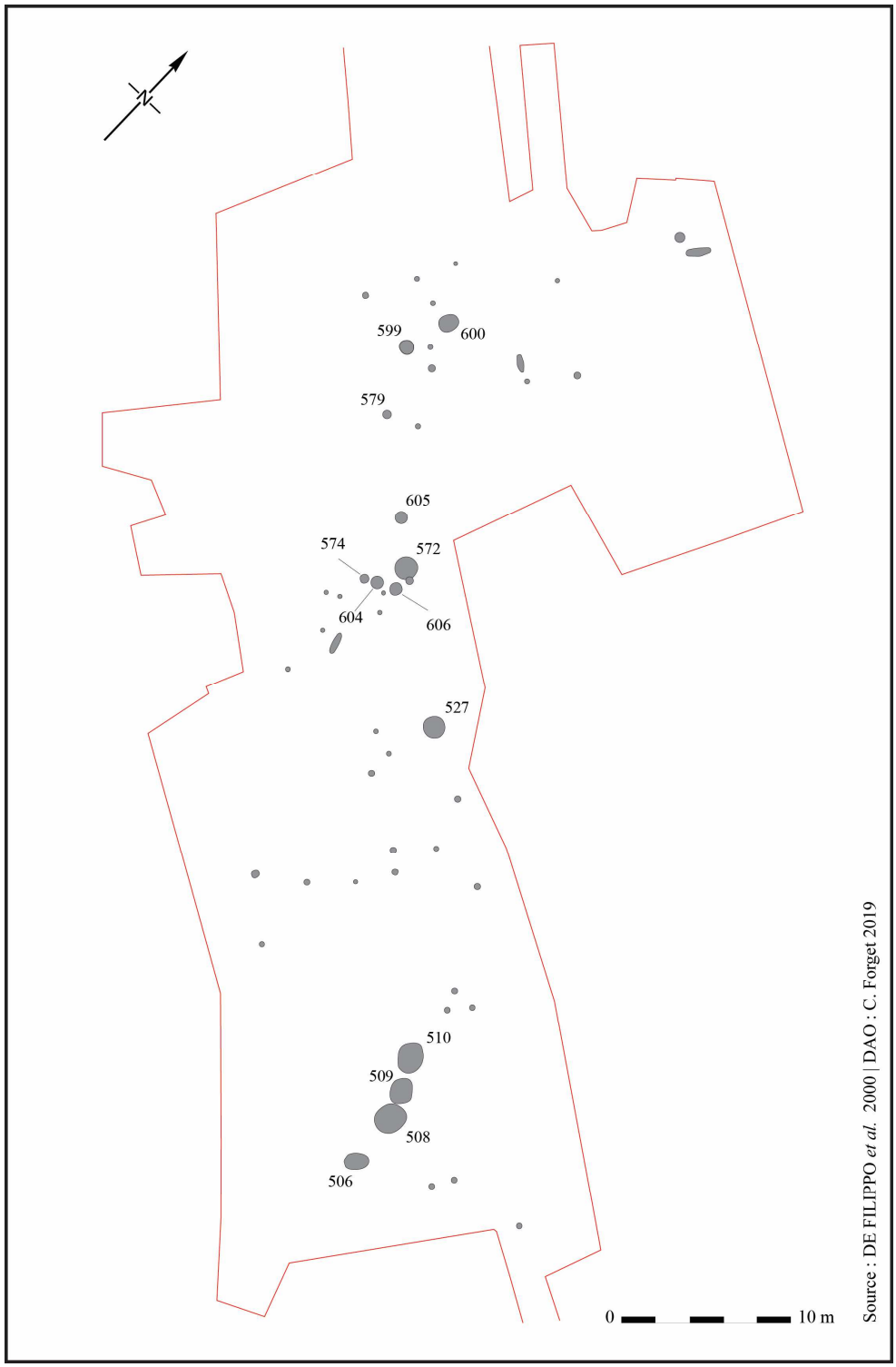

Meung-sur-Loire, « *Le Bois du Bouchet* »

Le mobilier

Le mobilier céramique se compose de cinq cent cinquante-sept fragments de céramique pour un NMI de 33. Le corpus est relativement homogène. Les productions en pâte grossière voire semi-grossière, dominent le répertoire.

Les formes hautes sont représentées par des jarres et des pots à provision dont le profil est subvertical et légèrement convexe. Ils sont parfois ornés de cordons et de décors impressionnés. L'un des exemplaires mis au jour présente un double cordon notable. Un décor de doubles impressions à la baguette soulignant le bord d'un pot est aussi à retenir. Enfin, un pot à décor cannelé a été remarqué.

Les formes basses renvoient à une jatte à carène arrondie, bord développé et légèrement rentrant décoré d'une cannelure et lèvre arrondie, une jatte à carène basse très marquée, comportant un léger ressaut et un bord très développé, un fragment de jatte montre une petite excroissance qui vient souligner la carène, deux coupes ou bols à profil convexe, bord rentrant et lèvres arrondies dont l'un présente un bord ondulé.

Si les jattes ont pu être attribuées au Hallstatt final/La Tène ancienne, l'indigence du corpus ainsi que la dominance de formes évoluant progressivement au cours du premier âge du Fer interdisent d'établir avec précision une datation fiable. Ainsi, l'occupation du site a été placée entre le Hallstatt ancien et le Hallstatt final.

Synthèse

Les données disponibles à propos de l'occupation mise au jour à Meung-sur-Loire, « *Le Bois du Bouchet* » ne sont pas assez étoffées pour permettre d'établir l'extension et la nature du site. La seule présence de quelques fosses dont la fonction n'a pu être établie et d'un trou de poteau isolé n'est pas suffisante pour espérer en tirer quelque élément de réflexion. De même, bien que le corpus céramique soit homogène, la datation retenue reste relativement floue. La plupart des tranchées de diagnostic situées autour de ce « pôle » d'occupation étant négatives, il est fort probable que les occupations ultérieures, et notamment celle prenant place au Moyen Âge ainsi que les travaux agricoles récents soient responsables de la disparition de vestiges hallstattiens, du moins du fort arasement des structures qui ont été fouillées.

45-203-06
MEUNG-SUR-LOIRE, « LE CLOS FLEURY »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Clos Fleury	Commune : Meung-sur-Loire
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 203 036 AH
X : 550 200 m	Deux diagnostics (2000, 2001)
Y : 2 315 250 m	Fouille préventive (2002)
	Surface totale décapée : 15 200 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT C1 - C2/LT D	Établissement rural de rang C3
Bibliographie :	
DE FILIPPO, DEVILLIERS & JUGE 2001 ; FRÉNÉE *et al.* 2002 ; RANGER *et al.* 2000	

Présentation du site

Le site découvert au lieu-dit « *Le Clos Fleury* » se trouve à un kilomètre au nord-ouest de la ville de Meung-sur-Loire, au niveau de la parcelle cadastrale ZP 70, sur un plateau qui domine la Loire à une altitude de 106 m. Un enclos laténien a été mis en évidence par un diagnostic pratiqué en 2001, lors duquel douze tranchées ont rencontré le fossé. Par la suite, en 2002, une campagne de fouille a permis de décaper la quasi-totalité de l'enclos.

Période 1 (La Tène C1 – C2/La Tène D) un habitat à vocation agricole

L'enclos

L'enclos fossoyé, orienté nord-est/sud-ouest, adopte une forme grossièrement rectangulaire de cent mètres de long pour une largeur maximale de soixante mètres dans sa partie ouest. La surface interne de l'enclos a été évaluée à environ 0,6 ha. Le profil observé est en « V ». Le côté le plus érodé est celui donnant sur l'extérieur de l'enclos, ce qui suggère peut-être la présence d'un talus. La présence de bâtiments vraisemblablement contemporains de l'enclos à proximité immédiate du fossé nord-ouest et de l'angle nord de l'enclos empêche de le voir à cet endroit. Il est cependant probable qu'il n'ait pas circonscrit l'ensemble du tracé du

fossé. Les dimensions du fossé varient en fonction de l'état de conservation des portions étudiées. Dans la partie ouest, il mesure 1,60 m de large pour 0,60 m de profondeur, dans la partie nord 1 m de large pour 0,50 m de profondeur pour seulement 0,90 m de large et 0,40 m de profondeur dans la partie est. C'est au sein de la couche sommitale qu'a été prélevé la grande majorité du mobilier céramique, ainsi que quelques scories.

Le côté sud-ouest de l'enclos présente une interruption d'environ quatre mètres de largeur, vraisemblablement assimilable à une entrée. Les traces d'un aménagement particulier, sous la forme de trous de poteau, semblent participer à l'agencement de cette entrée. Les deux premiers (St. 2046 et 2047), distants de deux mètres l'un de l'autre, encadrent l'accès, dans la zone interne de l'enclos. Les deux autres ont été repérés au fond des extrémités des fossés 2018 et 2036. La présence de ces quatre trous de poteau semble indiquer l'existence d'un porche ou d'une porte.

La zone interne de l'enclos n'a pas fourni énormément de vestiges. Seuls trois groupes de trous de poteau, dont l'agencement permet de restituer trois unités architecturales, ainsi que quelques fosses ont été repérés. La grande majorité des structures sont localisées dans la partie nord-nord-ouest de l'enclos. Le bâtiment 1 se trouve à proximité du côté nord de l'enclos. Il est constitué de sept trous de poteau. Son organisation est un peu floue, mais il semble adopter un plan quadrangulaire. Des scories ont été prélevées au sein de la fosse 2069, qui se trouve juste au nord-ouest du bâtiment. Des rejets du même type ont d'ailleurs été rencontrés dans la section du fossé nord-ouest se trouvant juste en face, ce qui pousse à interpréter le bâtiment comme un possible atelier de forge, bien qu'aucune trace de rubéfaction ni de battitures n'ait été décelée à cet endroit. Le bâtiment 2, de plan rectangulaire, est construit sur quatre poteaux très mal conservés. Il pourrait s'agir d'une annexe. Le bâtiment 3 est lui aussi de plan rectangulaire, mais s'organise cette fois sur six trous de poteau. Une fosse grossièrement ovale est localisée en son centre (St. 1027). Elle s'étend sur 5 m de long, 1 m de large et 0,20 m de profondeur. Le bâtiment 3 revêt sans doute la même fonction que le bâtiment 2. Deux autres trous de poteau (St. 2055 et 2056) ont été identifiés sur le site, mais n'ont pas pu être interprétés. Leurs dimensions ainsi que leur proximité incitent à y voir une quatrième unité architecturale, dont ils seraient les seuls à avoir été conservés.

Les quelques fosses disséminées sur le site (notamment dans la moitié nord-nord-ouest) n'ont pas fourni d'indices quant à la raison qui a motivé leur creusement. Leur remplissage a fourni un grand nombre de fragments de céramique.

Le mobilier

Le mobilier céramique se compose d'un corpus de mille quatre-vingt-dix-sept tessons pour un NMI de 112. La céramique non tournée grossière est le type le plus rencontré avec 36,8 % du corpus. Vient ensuite la céramique tournée (28,4 %), la céramique de type « *Besançon* » (15,2 %), la céramique non tournée fine 11,5 %, les *dolia* (7,1 %) et les amphores (1 %). Les individus prélevés lors de la fouille s'organisent de la sorte : cinq jattes tronconiques, une jatte à ombilic décorée de palmettes estampées, 21 jattes à profil en « S », un

vase tonnelet, trente pots dont dix pots à col vertical et petite lèvre arrondie, sept pots de type « *Besançon* », un pot possédant une panse peignée verticalement, un pot décoré d'une voire plusieurs lignes de vaguelettes lissées, un pot décoré d'un décor quadrillé discret, un pot à col concave dont la lèvre présente une cannelure interne, un pot décoré d'un cordon à la jonction du col et de la panse, un pot à panse ronde et col resserré, un pot à col resserré, deux variantes de pots, l'un orné d'une baguette à la jonction du col et de la panse, le second orné de cordons sur l'ensemble de la panse, un gobelet à lèvre arrondie, six gobelets à panse élancée, un gobelet tonnelet décoré de baguettes, un bol à cordons, huit *dolia*, quatre amphores dont une du type gréco-italique et une autre soit du même type, soit du type « *Dressel 1a* » et un fond ombiliqué en céramique fine décoré de quatre palmettes estampées provenant d'un vase indéterminé.

L'absence d'écuelles à bord rentrant ainsi que de vases balustres est notable, tout autant que la très faible proportion de tessons décorés. Enfin, les éléments d'importation représentent une très faible part du mobilier céramique. La jatte à ombilic est une forme rare qui trouve plusieurs comparaisons en France dont les datations oscillent entre le début de La Tène moyenne et le début de La Tène finale. Ce type de jatte a été retrouvé uniquement en Gaule Belgique et en Armorique, ce qui fait de l'exemplaire de Meung-sur-Loire, « *Le Clos Fleury* » un élément remarquable de par la position géographique de sa découverte. Il s'agirait d'une forme originaire de Hongrie où elle se rencontre au sein de sites datés de La Tène B2 et C1 au sein de contextes funéraires, d'habitats aristocratiques ou de sites au statut mal défini (*viereckschanzen*). La rareté de ce type de céramique ainsi que le contexte particulier des sites sur lesquels ils ont été découverts ont amené les fouilleurs à leur accoler une fonction particulière, sans doute au sein d'un contexte rituel, sans qu'il soit possible d'en préciser l'utilisation (ablutions, libations ?). Enfin, le décor à palmettes, inédit sur ce type de formes, rappelle les décors italiens des céramiques campaniennes A et laisse donc présager d'une quelconque influence méditerranéenne sur le site avec pourquoi pas des échanges commerciaux, qui trouveraient un écho dans la présence d'amphores.

La mise en perspective de tous les éléments formant le corpus céramique du site permet de dater son occupation de la fin de La Tène C1, voire du début de La Tène C2.

Synthèse

Le site présenté ici s'apparente à un établissement rural matérialisé au sol par la présence d'un enclos fossoyé. Le mobilier prélevé lors de la fouille a permis de dater son implantation au cours de La Tène moyenne, plus précisément à la fin de La Tène C1 ou au début de La Tène C2. La présence de céramiques à décors à palmettes, de jattes à ombilic ainsi que d'amphores gréco-romaines indique des contacts avec le monde méditerranéen, ce qui pose la question du statut des propriétaires des lieux. Ces éléments, combinés à la puissance du fossé d'enceinte, la taille de l'enclos ainsi que la présence d'une activité métallurgique, semblent indiquer une population aisée, sans qu'il soit possible de parler d'aristocratie (absence d'armes, de mobilier métallique).

Dans l'espace interne, trois bâtiments (un probable atelier et deux annexes agropastorales) seulement ont pu être étudiés. Il paraît donc organisé de manière assez lâche. Aucune partition interne n'a été détectée. Cela peut trouver une explication au niveau de l'érosion assez agressive qui frappe la zone décapée. L'absence de structures de stockage de

type silo peut trouver une explication dans la présence de greniers, ou tout simplement se trouver hors emprise, au sein de l'enclos (cf. la voie contemporaine qui traverse le site), ou tout simplement en dehors de ce dernier, comme cela a déjà été observé sur certains sites. Cette absence peut aussi s'expliquer par le statut aisé des habitants du site, qui pourraient être bien plus que de simples agriculteurs, peut-être des exploitants.

Concernant l'activité métallurgique du site, peu d'indices permettent d'en évaluer la teneur. L'absence de rejets de fragments de fer ne permet pas de connaître la nature exacte du métal qui était travaillé. En revanche, la taille modeste des scories indique des volumes de fer relativement limités, ce qui pourrait dénoter une activité tournée vers la fabrication ou bien la réparation d'objets finis, en fer, de faible dimension. Néanmoins, la petite quantité de déchets étudiée rend ce constat fragile. En effet, il est fort possible que la quantité de scories prélevée ne soit pas représentative de l'ensemble des activités métallurgiques pratiquées au sein de l'établissement. Le passage d'une voie romaine à approximativement une soixantaine de mètres à l'est de l'enclos soulève la question d'un éventuel lien entre les deux. Pourtant, il n'en est rien. En effet, plusieurs interventions archéologiques n'ont montré aucun état de la voie antérieur à l'époque romaine. De plus, l'entrée de l'enclos est placée à l'opposé de son tracé, ce qui semble définitivement écarter cette hypothèse.

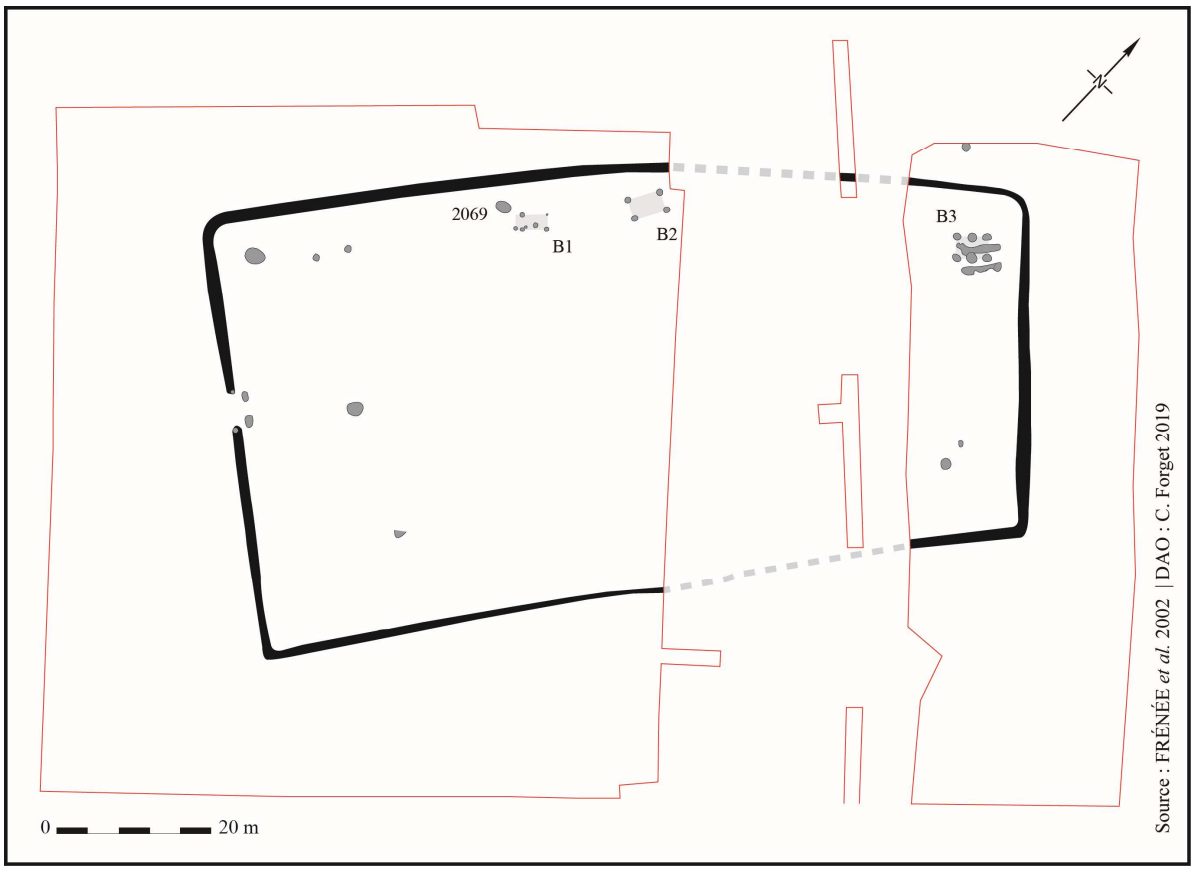

Meung-sur-Loire, « *Le Clos Fleury* »

45-203-07
MEUNG-SUR-LOIRE, « LES TERTRES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Tertres (ZAC des Tertres)	Commune : Meung-sur-Loire
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 203 049 AH
X : 551 350 m	Diagnostic (2011)
Y : 2 315 250 m	Surface totale décapée : 42 879 m²

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Bz. final/Ha. C	Établissement rural de rang C0
Période 2 : Ha. D1-2	Établissement rural de rang C1
Période 3 : Ha. D3/LT A	Établissement rural de rang C1
Période 4 : LT C	Établissement rural de rang C1
Période 5 : LT D	Établissement rural de rang C2

Bibliographie :

RIVOIRE & TELLIER 2011

Présentation du site

Le présent site a été repéré sur la commune de Meung-sur-Loire, au nord-ouest du bourg. Il prend place au niveau du lieu-dit « *Les Tertres* ». Les vestiges protohistoriques se concentrent au sein des zones 1, 2 et 4. Il s'agit d'enclos, de fossés, de trous de poteau, de structures de stockage ainsi que de fosses dépotoirs et d'extraction. Cinq périodes d'occupation ont pu être distinguées. Les deux premières prennent place entre la fin de l'âge du Bronze et le début du Hallstatt et au Hallstatt D1-2. Les deux suivantes, après un hiatus, interviennent à La Tène moyenne et à Tène finale. Une dernière phase (phase 3) correspond aux vestiges datés du Hallstatt ou de La Tène et pouvant appartenir à l'une ou l'autre de ces occupations.

Période 1 (Âge du Bronze final/Hallstatt C) : un indice d'habitat rural

Les faits de cette période se répartissent de manière clairsemée sur la quasi-totalité de l'emprise du diagnostic, plus précisément à l'emplacement des zones 1, 2 et 4. Il s'agit de trois

ensembles : le premier est localisé dans la tranchée 1-23, le second au niveau des tranchées 2-3 et 2-20 et le troisième dans les tranchées 2-43 à 2-45.

Les vestiges

Un total de vingt-six fosses a pu être attribué à cette phase d'occupation. Toutes n'ont pas fait l'objet d'une fouille. Un petit locus de structures est visible au sein de la tranchée 1-23. Plusieurs fosses y ont été observées, parmi lesquelles la fosse 1114. La structure a livré un total de cent vingt-huit fragments de céramique attribués à l'âge du Bronze final ou au début du Hallstatt ancien. La fonction primaire de la fosse est difficile à mettre en évidence. Dans un second temps, il est sûr qu'elle a servi de dépotoir, en raison de la présence d'un grand nombre d'esquilles osseuses brûlées d'origine animale. Plusieurs fosses (St. 2009, 2010, 2012, 2078 et 2338) sont visibles au sein des tranchées 2-3 et 2-20. Leur comblement n'a pas permis de comprendre leur nature. Au sein des tranchées 2-44 et 2-45, cinq fosses ont été remarquées (non représentées sur le plan). Deux d'entre elles (St. 2274 et 2288) ont été testées. Leur nature n'a pas pu être déterminée. D'autres fosses ont été partiellement fouillées (St. 2166, 2171, 2173, 2180 à 8182, 2263), ce qui a permis de prélever du matériel céramique protohistorique, malheureusement trop altéré pour apporter plus de précisions à la datation.

Une unité stratigraphique (U.S. 20005) ne semblant pas s'intégrer à une structure a été fouillée (non représentée sur le plan). Elle se trouve au sein de la tranchée 2-19. Cette couche a livré deux cent soixante-huit fragments de céramique dont soixante-deux ont pu être attribués à l'âge du Bronze ou au début du second âge du Fer, ainsi qu'une tige plate, pointue et recourbée à son extrémité.

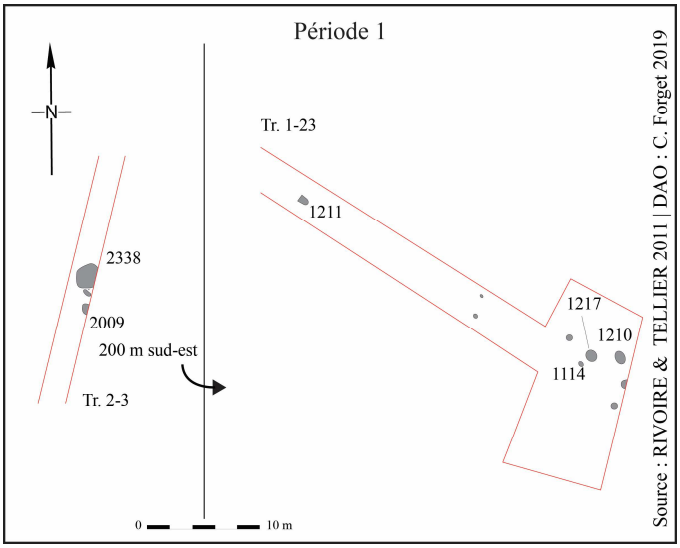

Meung-sur-Loire, « *Les Tertres* » 1

Le mobilier

Le matériel céramique se compose de quatre cent soixante-treize fragments de céramique, pour un NMI de 6. Les formes reconnues sont les suivantes : un vase globuleux à décors de sillons formant un registre de grecques, un bord de pot, jarre ou vase globuleux à col ouvert et lèvre impressionnée, un pot orné d'impressions biaises et une coupe à bord discontinu. L'ensemble a été daté entre la fin de l'âge du Bronze et le début de l'âge du Fer.

Le seul élément métallique prélevé pour cette période est issu de l'U.S. 20005. Il s'agit d'une tige plate, pointue et recourbée à son extrémité.

Période 2 (Hallstatt D1-2) : un indice d'habitat rural

Une concentration de treize faits a été mise en évidence au niveau des tranchées 1-47 et 1-48. Il s'agit d'un silo, de cinq fosses et de sept trous de poteau. Leur synchronisme n'est pas avéré, mais leur proximité ainsi que l'absence de recoupements incite à les associer. Un second locus est visible dans les tranchées 2-28 et 2-29. Il se compose de huit fosses et deux trous de poteau. Un troisième ensemble regroupe deux fosses au sein de la tranchée 2-22. Un quatrième groupe est composé de deux fosses et quatre trous de poteau.

Les vestiges

Le silo 1246 est situé dans la tranchée 1-48. Il mesure 1,18 m de long et 0,86 m de large, pour une profondeur conservée sur 0,52 m. Son profil est irrégulier. Son remplissage a livré deux cent trente et un tessons de céramique attribués au Hallstatt moyen ou final, une cinquantaine de fragments de faune, les fragments d'un peson et des fragments de plaque foyère.

Les fosses se trouvent au sein des tranchées 1-47 (St. 1230, 1238) et 1-48 (St. 1240, 1245 et 1247). Seules les deux dernières ont été testées. Le fait 1245 est situé à sept mètres au nord-ouest du silo. Son comblement contient de la céramique de facture protohistorique, des nodules de terre cuite, des petits blocs de calcaire chauffé, des galets de rivière, un reste faunique et un fragment d'os pariétal humain. Sur l'ensemble des fosses du second locus, peu de creusements ont été testés. Le fait 2144 a livré cent soixante-seize fragments de céramique. Parmi eux ont été repérés un fond ombiliqué de bol et un pot très fragmenté. L'ensemble est attribuable au Hallstatt D. Les fosses 2102 et 2104 se trouvent au sein de la tranchée 2-22. Seule la première a été testée. Son comblement contient cent cinquante-neuf tessons de céramique datés du Hallstatt D, des restes fauniques, des fragments de silex, des pierres calcaires chauffées, des résidus de plaques foyères et des fragments de torchis.

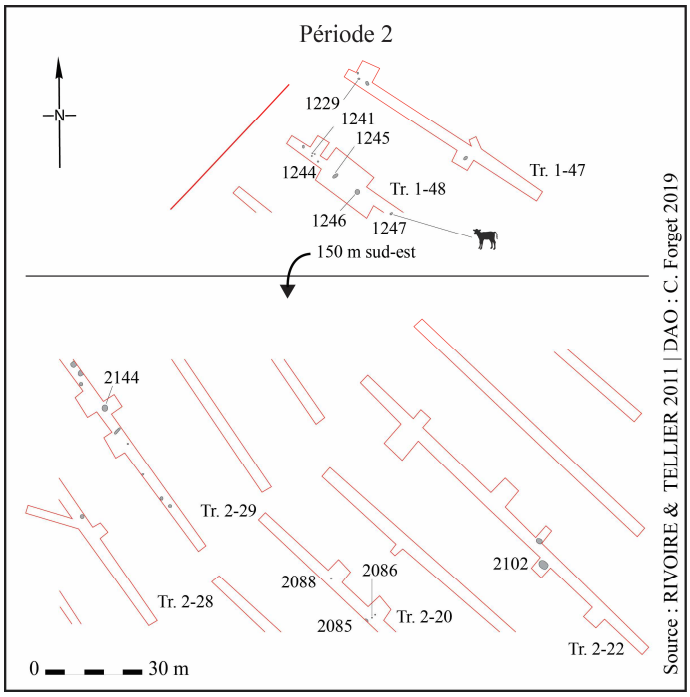

Meung-sur-Loire, « *Les Tertres* » 2

Les fosses 2082 et 2085 sont situées dans les tranchées 2-19 et 2-20. La seconde a livré trente-deux tessons de céramique attribuables au Hallstatt D.

Des trous de poteau ont été observés, mais aucun n'a livré de plan organisé.

Le mobilier

Le matériel céramique issu de cette phase se compose de six cent huit fragments pour un NMI de 15. Il s'agit des éléments suivants : un vase à panse concave fermée, sans col, à bord continu fermé et orné de trois lignes horizontales d'impressions digitées et d'impressions sur la lèvre, un vase de forme ovoïde, un pot de grand diamètre à panse concave droite, bord droit continu et lèvre amincie décoré d'un cordon non digité, une jatte tronconique à lèvre légèrement épaissie, trois jattes dont un exemplaire à bord épaissi, probable bec verseur et impression sur lèvre, deux gobelets à profil en « S », un gobelet à épaulement long, col légèrement ouvert, bord ouvert continu, un petit gobelet à carène douce anguleuse, col refermé, bord droit et fond ombiliqué, décoré de trois cannelures horizontales sur la carène sur laquelle a été remarquée une attache de préhension, une jatte ou coupe à fond annelé et un vase indéterminé dont l'épaulement est orné de trois cannelures. La datation de cet ensemble a été placée au Hallstatt D1-2.

Le matériel en terre cuite est représenté par les fragments d'un peson.

Période 3 (Hallstatt D3/La Tène A) : un indice d'habitat rural

Les faits présentés ici n'ont pu être datés de manière précise. Le premier ensemble se trouve dans les tranchées 1-54 et 1-56. Il s'agit d'un silo, d'une fosse, d'un bâtiment (B6) et de cinq trous de poteau. Le second ensemble, observé dans les tranchées 1-31 à 1-35, regroupe trois bâtiments (B4, 5 et 10) et seize fosses.

Les vestiges

Le silo 1282 se trouve dans la tranchée 1-56. Il affiche un diamètre à l'ouverture de 2 m pour une hauteur de 1,60 m. Son profil est piriforme. Le comblement a livré cinquante-et-un tessons de céramique attribuables au Hallstatt D, des fragments de terre cuite (restes de plaques foyères ?) et un fragment de calcaire très chauffé.

La fosse 1278 se trouve dans la tranchée 1-54. De forme oblongue, elle mesure 1,92 m de long et 0,78 m de large, pour une profondeur de 0,44. Elle n'a pas livré de mobilier datant. Son attribution au premier ensemble réside sur sa proximité avec le bâtiment 6 et le silo.

Les seize fosses attribuables au second ensemble (St. 2162, 2163, 2166 à 2168, 2171 à 2173, 2179 à 2182, 2186, 2197, 2199 et 2221) ont livré de la céramique de facture protohistorique, voire laténienne.

Le bâtiment 6 est localisé immédiatement au sud du fait 1278. Il est constitué de trois trous de poteau auxquels il faut vraisemblablement en ajouter un quatrième qui se trouverait hors emprise. Dans ce cas, la construction, orientée nord-ouest/sud-est, mesurerait 4 m de long et 2,50 m de large, soit une surface de 10 m². Elle n'a pas livré de mobilier. Il s'agit d'un bâtiment de type grenier surélevé. Trois autres unités architecturales ont été repérées. Elles semblent participer au même ensemble. Deux d'entre elles (bâtiments 4 et 5) sont situées au

sein de la tranchée 2-34, tandis que la dernière (bâtiment 10) a été repérée dans la tranchée 2-35. Le bâtiment 4 est formé d'au moins quatre trous de poteau et s'organise sur 3,3 m de long et 1,5 m de large, pour une superficie d'environ 5 m². L'ensemble est orienté nord-est/sud-ouest. Il est probable que le bâtiment s'étende sur une surface plus grande. En effet, rien n'exclut la présence de trous de poteau vers le sud-ouest, qui pourraient s'ajouter au plan du bâtiment. En l'absence de mobilier, la fonction et la datation du bâtiment demeurent inconnues. Le bâtiment 5 est constitué d'au moins quatre trous de poteau. Ils ne forment pas un quadrilatère comme observé pour le bâtiment 4. Le bâtiment formerait un ensemble de 3,6 m de long et 3 m de large, pour une surface de 10,8 m². L'ensemble affiche un axe similaire à celui observé pour le bâtiment 4. Le comblement d'un des trous de poteau contenait des résidus de chauffe (charbons de bois, pierres calcaires chauffées, nodules de terre cuite, torchis). Il peut tout aussi bien s'agit d'un grenier, d'un bâtiment utilitaire où d'une maison d'habitation.

Le bâtiment 10 est construit sur un minimum de trois trous de poteau qui forment un plan quadrangulaire de 3,9 m de long et 3,45 m de large pour une superficie d'un peu plus de 13 m². L'ensemble est orienté nord-ouest/sud-est. L'angle sud-ouest n'a pas été retrouvé. Le bâtiment a fourni du mobilier attribuable à une période comprise entre le Hallstatt final et La Tène A. La fonction du bâtiment 10 n'est pas aisée à trouver. En l'état actuel des connaissances, les mêmes hypothèses que pour le bâtiment 5 peuvent être énoncées.

Cinq trous de poteau sont visibles dans l'environnement immédiat du silo ou du bâtiment. Ils n'ont pas fourni de mobilier datant. Aucun plan cohérent n'a été discerné.

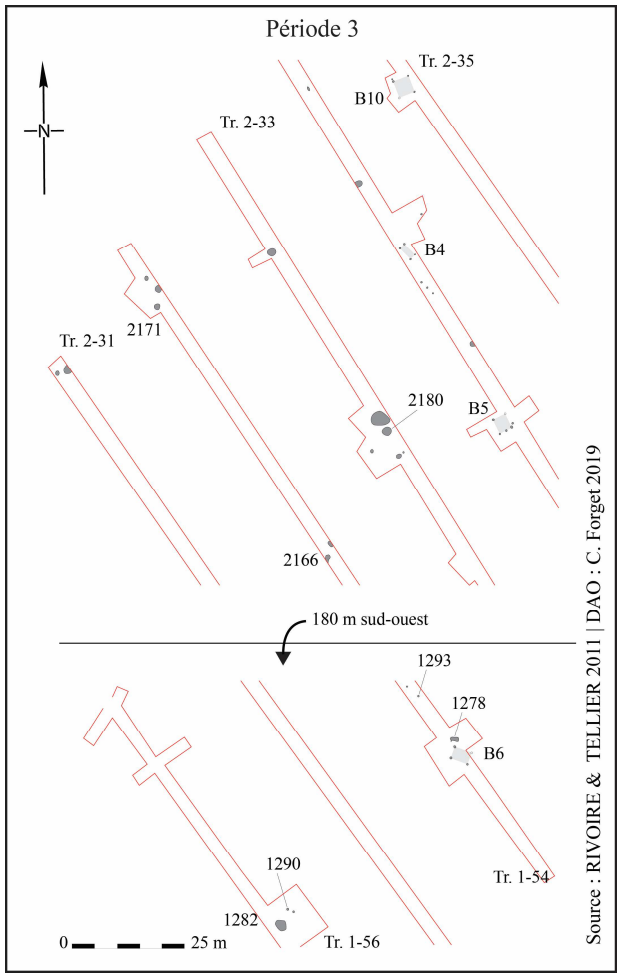

Meung-sur-Loire, « *Les Tertres* » 3

Le mobilier

Les seules formes reconnues proviennent de la structure 1282. Elle a livré trois individus : un vase à panse fermée décoré de trois cannelures horizontales à la jonction col/panse, un vase ovoïde à épaulement long, col à peine marqué et bord fermé continu et un gobelet à épaulement court, col court et bord droit continu. La présence de vases attribués au Hallstatt et de formes laténiennes n'a pas permis de préciser la datation de cette phase d'occupation.

Période 4 (La Tène C) : un site rural

Deux regroupements de structures ont été attribués à cette phase. Ils sont distants d'environ 400 m. Le premier, observé au sein des tranchées 2-37 à 2-39, se compose de quatre fosses, un bâtiment et cinq trous de poteau. Le second regroupe trois silos et quatre trous de poteau à l'extrémité sud-est de la tranchée 1-20.

Les vestiges

Trois silos (St. 1075, 1208 et 1223) ont été attribués à cette phase. Seul le premier a fait l'objet d'une fouille. Les deux autres ont été interprétés comme des structures du même type en raison de leurs dimensions et de leur proximité avec St. 1075. Ce dernier mesure un diamètre de 1,56 m à l'ouverture, 1,72 m à la base pour une profondeur conservée sur 1,10 m. Il affiche un profil tronconique. Le remblai terminal est caractérisé par la présence d'un dépôt humain. Il s'agit d'un immature d'un peu moins d'un an. Le remplissage du silo a livré deux cent quatre-vingt-douze tessons de céramique, attribuables au plus tôt à La Tène B2, voire à La Tène C1, de la faune, des nodules de terre cuite et un fragment de moule avec canal de coulée et négatif de l'objet.

Quatre fosses (St. 2227, 2238, 2241 et 2242) sont situées dans la périphérie du bâtiment 7 (voir ci-après), au sein des tranchées 2-37 et 2-38. Elles n'ont pas été testées, mais leur attribution au premier ensemble repose sur leur proximité géographique.

Le bâtiment 7 se trouve dans la tranchée 2-38. Il est composé de quatre trous de poteau. Orienté nord-ouest/sud-est, il s'étend sur 5,25 m de long et 3,90 m de large, soit une surface d'un peu plus de 20 m². Leur comblement a livré de la faune, des nodules de terre cuite et des restes de torchis. Deux trous de poteau supplémentaires se trouvent à l'intérieur du bâtiment et pourraient constituer un état antérieur voire un aménagement interne. Il peut aussi bien s'agir d'un bâtiment résidentiel que d'une construction à vocation agricole.

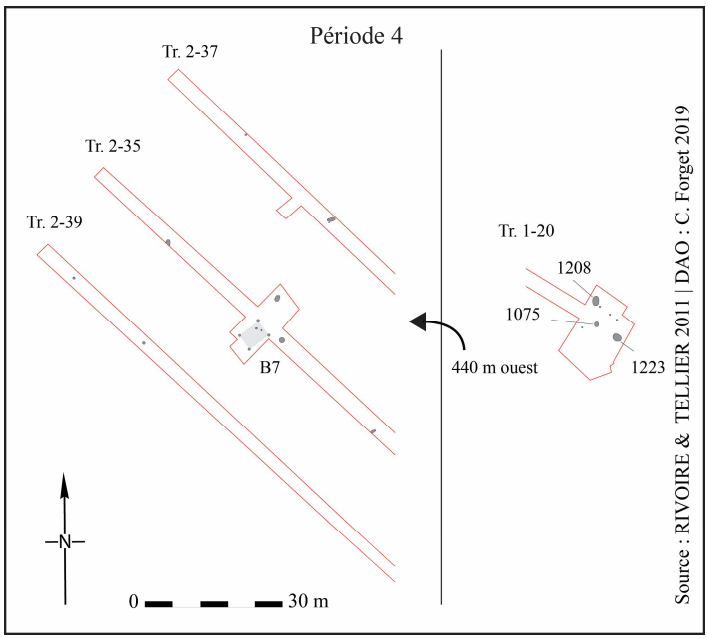

Meung-sur-Loire, « *Les Tertres* » 4

Cinq trous de poteau (St. 2225, 2228, 2250, 2251 et 2343) se trouvent en périphérie du bâtiment 7. Ils n'ont pas été testés, mais leur existence semble indiquer la présence d'autres bâtiments, voire de clôtures, se développant hors emprise.

Sur les quatre trous de poteau se trouvant à proximité des silos, trois d'entre eux forment un alignement. Ils peuvent correspondre à une travée

d'un bâtiment dont la suite se trouverait hors emprise, voire d'une partie de clôture. Ils n'ont pas livré de mobilier.

Le mobilier

Le corpus céramique attribuable à cette période se compose de deux cent quatre-vingt-quatorze fragments pour un NMI de 37. Il s'agit principalement de productions en pâte mi-fine (42,2 %) et grossière (41,5 %) et dans une moindre mesure en pâte fine (16,3 %). La quasi-totalité du matériel (deux cent quatre-vingt-douze tessons) provient du fait 1075. Le reste a été prélevé au sein du fait 2344. Le fort taux de fragmentation du matériel n'a pas permis de déterminer un grand nombre de formes.

Les éléments reconnus sont les suivants : plusieurs vases à bord droit, quatre terrines à épaulement, une jatte à bord redressé dont le bord est orné d'impressions digitées, une jatte à profil en « S », une bouteille, une écuelle à profil en « S » à pied annulaire ainsi qu'un vase indéterminé dont la panse est décorée d'une frise d'impressions digitées.

La céramique issue du silo 1075 a permis de dater son comblement entre l'extrême fin de La Tène B2 et La Tène C1. Le comblement du trou de poteau 2344 semble légèrement plus tardif, dans la mesure où le seul élément qui en provient, la jatte à profil en « S », renvoie à La Tène moyenne en général.

Période 5 (La Tène D) : un site rural

Les vestiges attribués à cette phase sont deux enclos fossoyés, quelques bâtiments sur poteaux et des trous de poteau isolés.

Les vestiges

L'enclos 1 a été rencontré au sein des tranchées 1-31 et 1-32. Il est matérialisé par les tronçons de fossé 1119, 1128, 1294, 1273 et 1125, qui semblent délimiter une aire quadrangulaire de soixante-et-onze mètres de long et quarante-quatre mètres de large pour une surface d'environ 0,32 ha. Les fossés mesurent entre 2,10 m et 3,30 m de large pour une profondeur de 1,44 m. Le fait 1119 montre une interruption pouvant renvoyer à un système d'entrée dont la suite n'a pas été mise au jour. Le segment sud-ouest n'a pas été mis au jour, si ce n'est l'angle sud-ouest que forme le fossé 1294 avec le fossé 1128. À cet endroit, il mesure 3,60 m de large. Enfin, le segment sud-est se compose des fossés 1273 et 1125, qui mesurent respectivement 2,28 m et 1,35 m de large pour une profondeur de 0,62 m. Les fossés adoptent un profil en « V ». Le comblement contenait de la céramique de facture protohistorique, des restes fauniques ainsi que des nodules de terre cuite et des fragments de plaques foyères. La seule présence d'un demi-jeton taillé dans la panse d'un vase de stockage a permis d'attribuer le comblement du fossé d'enclos à La Tène finale.

L'enclos 2 est situé immédiatement au nord de l'enclos 1. Il se développe au sein des tranchées 1-22 et 1-24 à 1-27. Il s'étend selon un plan trapézoïdal sur une longueur de soixante-huit mètres pour une largeur de cinquante-et-un mètres, soit une surface estimée à 0,41 ha. Il mesure 1,26 m de large pour une profondeur de 0,60 m. Il affiche un profil en « V ». Au total,

cent trente tessons de céramique et cent neuf fragments d'amphores de type « *Dressel 1A* » ou « *Dressel 1B* » ont été prélevés, datant ainsi le comblement de l'enclos à La Tène D2.

Sept fosses (St. 1120, 112, 1124, 1126, 1129, 1131 et 1295) sont présentes dans l'enceinte de l'enclos 1. Seule la première a été fouillée. Son comblement a livré quatre fragments de céramique de facture protohistorique. Deux fosses (St. 1091 et 1237) sont situées à proximité du bâtiment 2 (voir ci-après). Elles n'ont pas été testées et leur rapport avec l'unité architecturale est inconnu. Le comblement supérieur de la première a tout de même livré des fragments d'amphore « *Dressel 1* ». Trois fosses (St. 1079, 1097 et 1263) ont été observées au sein de l'enclos 2. Aucune d'entre elles n'a été testée.

Enfin, cinq fosses supplémentaires (St. 1033, 1038, 1218, 1219 et 1222) ont été repérées à quelques mètres à l'est du bâtiment 2, au sein de la tranchée 1-13. St. 1038 est la seule à avoir été fouillée. Son comblement a livré un tesson de céramique de facture protohistorique, des nodules de terre cuite, trois fragments de silex donc deux brûlés ainsi qu'une mandibule fragmentée de suidé.

Le bâtiment 1 se trouve dans l'aire délimitée par l'enclos 1, immédiatement à l'ouest du tronçon de fossé 1273. Il est constitué de huit trous de poteau qui forment un plan quadrangulaire de 4,05 m de côté, soit une surface de 16,40 m². Il a livré deux tessons de céramique protohistorique. Un autre trou de poteau se trouve dans l'alignement de la façade orientale et pourrait constituer une avancée de type porche, voire un état antérieur. Son association à l'enclos réside sur sa présence au sein de la surface enclose, bien que son orientation diffère légèrement de celle de ce dernier. Le bâtiment peut aussi bien recouvrir la fonction d'une habitation que d'une construction liée aux activités pratiquées au sein de l'enclos 1. Le bâtiment 2 est localisé au sud-est de l'enclos 2, à l'extrémité sud-est de la tranchée 1-25. Il affiche un plan trapézoïdal, matérialisé par huit trous de poteau. Il mesure 4,50 m de long et 3 m de large, soit une surface de 13,50 m². Un trou de poteau se trouve dans l'emprise du bâtiment et constitue sans doute un indice de cloison interne et/ou de poteau porteur. L'unité architecturale a livré des fragments d'amphores « *Dressel 1* », en complément de nodules de terre cuite et d'une tête de clou. Ce bâtiment est certainement en lien avec l'enclos 2.

Le bâtiment 3 est situé au sein de l'enclos 2, au sud-est du fossé 1101. Il se compose de cinq trous de poteau. Le tout forme un plan quadrangulaire de 6,45 m de long et 4,35 m de large, pour une surface de 28,06 m². Le trou de poteau formant l'angle nord n'a pas été retrouvé. Un alignement de six trous de poteau se trouve au sein du bâtiment, à une exception près, et adopte un axe est/ouest. Il pourrait s'agir d'un état antérieur du bâtiment.

Plusieurs trous de poteau ne formant aucun plan cohérent ont été observés au sein des enclos 1 et 2, voire à proximité. Un groupe de trous de piquet et d'un trou de poteau se développe autour des fosses 1033, 1038, 1218, 1219 et 1222. Ils peuvent correspondre à un aménagement particulier en lien avec les fosses, ou à une délimitation de l'espace. Le fait 1034 est le seul à avoir livré du mobilier au sein de cette zone. Il s'agit de six fragments d'amphores « *Dressel 1* ». Un de ces fragments a pu bénéficier d'un recollage avec un tesson issu du fossé 1094, participant au tracé de l'enclos 2.

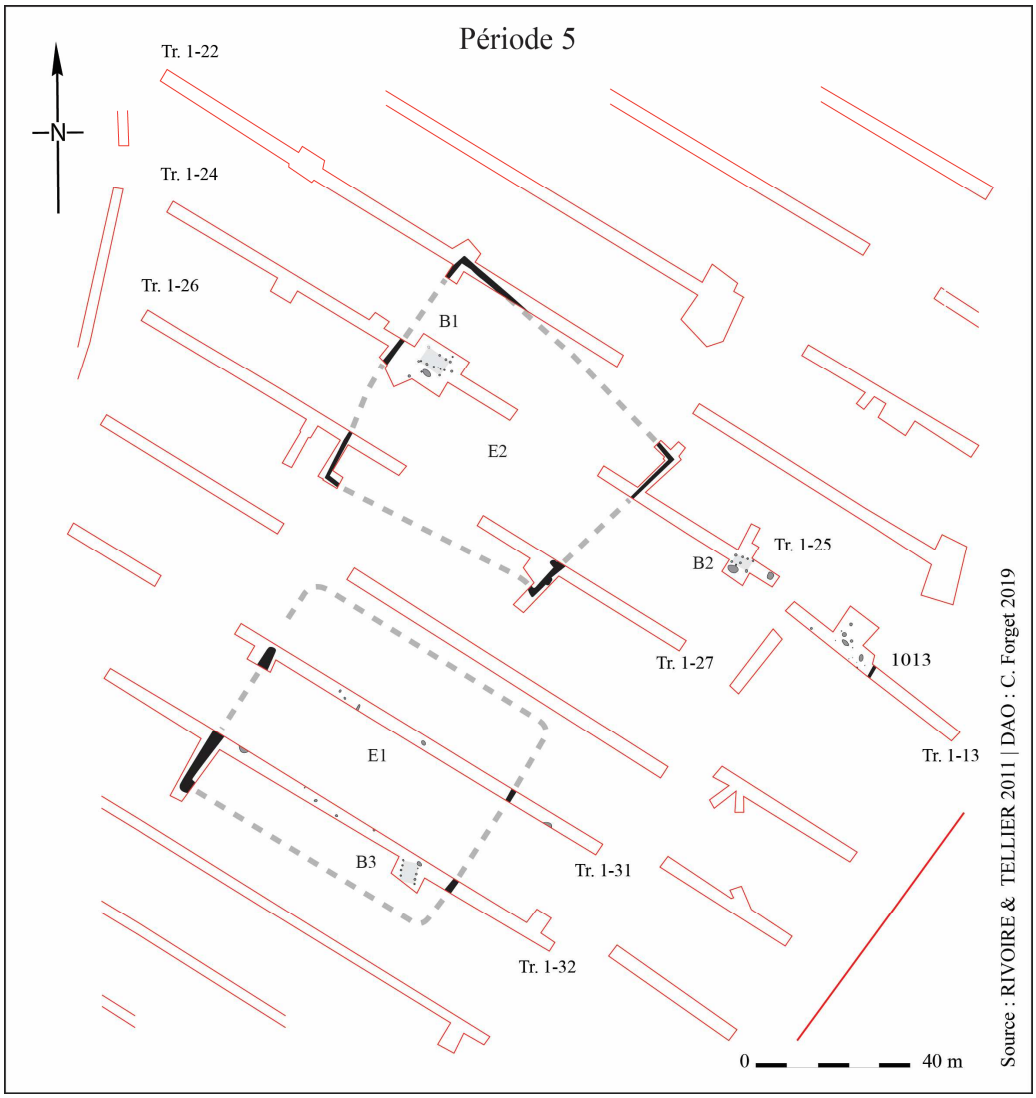

Meung-sur-Loire, « *Les Tertres* » 5

Le mobilier

Le sondage effectué dans le fossé 1119 de l'enclos 1 n'a livré que dix-sept fragments de céramique en mauvais état de conservation. Aucune forme n'a été reconnue. Le seul élément permettant d'attribuer l'aménagement à cette période est une demi-rondelle taillée dans la panse d'un vase de stockage. Ce type de mobilier se rencontre uniquement au sein d'ensembles datés de La Tène finale. L'absence d'amphores et de céramique de type « *Besançon* » est à noter.

L'enclos 2 a livré un total de cent trente fragments de céramique pour un NMI de 17, associés à cent neuf fragments d'amphores correspondant à un NMI de 8. Il s'agit principalement de céramique de type « *Besançon* » (49,2 %), suivie de céramique commune (26,9 %) et de céramique à pâte brune (16,2 %). Se retrouvent dans une moindre mesure de la céramique de stockage (6,9 %) et de la céramique tournée noire (0,8 %). Là encore, l'ensemble est très fragmenté et seules quelques formes ont pu être identifiées. Il s'agit des éléments suivants : un vase balustre à moulurations de type « *Orl. 207* », une jarre, une jatte carénée, deux jattes de type « *Besançon* », six pots à lèvre trapue de type « *Besançon* », une petite écuelle

à bord rentrant, une assiette en « proto-*terra nigra* » décorée à la molette, une cruche (?) en pâte claire et une imitation de patère « *Lamb. 6/36* » et un *dolium* de type « *Besançon* ». Les amphores se répartissent de la manière suivante : six amphores « *Dressel 1B* » et deux amphores de type « *Dressel 1A* ».

Ce type de mobilier se rencontre de manière soutenue au sein du répertoire carnute de la première moitié du Ier siècle av. J.-C. aux années 30 avant notre ère. La présence d'une assiette en « proto-*terra nigra* » permet d'affiner la datation aux années 60-40 av. notre ère.

Synthèse

Le diagnostic effectué à Meung-sur-Loire, « *Les Tertres* » a permis de mettre au jour plusieurs occupations prenant place entre l'âge du Bronze final et La Tène finale.

La première occupation des lieux intervient à l'âge du Bronze final ou au Hallstatt C. Il s'agit de plusieurs fosses dont la fonction n'a pas pu être approchée, de trous de poteau n'ayant pu être rattachés à aucun plan de bâtiment et d'une couche de sédiment s'apparentant à un niveau d'abandon. L'indigence du mobilier céramique et la dispersion des vestiges laissent penser que l'habitat lié à ces structures est relativement éloigné, ou que la zone considérée se trouve tout du moins écartée des processus de rejets.

La seconde phase d'occupation prend place au Hallstatt D1-2. Il s'agit d'un silo, de fosses et de trous de poteau ne participant à aucune organisation particulière. Les vestiges sont moins dispersés et se regroupent dans la partie nord du diagnostic. Malgré ce fait, aucune organisation particulière n'a été mise en évidence. La nature des aménagements n'est pas connue, et l'habitat duquel ils dépendent doit vraisemblablement se trouver hors emprise, sans doute vers le nord-nord-ouest.

La troisième phase d'occupation intervient au Hallstatt final ou à La Tène ancienne. Les vestiges rencontrés sont des fosses, dont un silo, des trous de poteau isolés ainsi que quatre bâtiments sur poteaux dont la fonction n'a pas pu être mise en évidence. Les éléments de datation pour cet ensemble sont peu nombreux et aucun indice, si ce n'est la proximité géographique, ne permet d'affirmer que toutes les structures appartiennent à la même phase d'occupation. Le peu de structures fouillées ne permet pas, d'autre part, de s'appuyer sur le mobilier pour espérer mettre en lumière les activités du site.

La quatrième phase d'occupation a été placée à La Tène moyenne. Il s'agit de deux groupes de structures éloignés de plus de quatre cents mètres l'un de l'autre, au sein desquels aucune organisation notable n'a été remarquée. Il s'agit de silos, de fosses, de trous de poteau et d'un bâtiment. L'étude du mobilier a permis de mettre en évidence une possible antériorité de l'un des locus d'occupation sur l'autre. Pour autant, la fonction des structures et du bâtiment, mis à part le silo, n'a pas pu être déterminée. Au vu de la quantité de mobilier récoltée, l'habitat dont dépend le silo ne doit pas en être trop éloigné. L'habitat lié au second locus est plus difficile à cerner, dans la mesure où seulement deux tessons provenant d'un trou de poteau ont été prélevés.

La dernière occupation protohistorique prend place à La Tène finale. L'occupation est caractérisée par la présence de deux enclos auxquels semblent se rattacher des fosses ainsi que des bâtiments sur poteaux. Au sud-est du second enclos, deux petits regroupements de fosses et de trous de poteau ayant livré des fragments d'amphores sont à mettre en relation avec

l'enclos 2, et peut-être l'enclos 1. Les deux enclos, distants d'une trentaine de mètres, affichent une orientation ainsi qu'une surface assez similaires. Cependant, ils affichent un profil, un comblement terminal ainsi qu'une densité de mobilier différents. Le matériel issu de l'enclos 1 est fragmentaire et lacunaire, tandis que l'enclos 2 a livré un grand nombre de fragments d'amphore et de céramique attribuable à La Tène D. Ces distinctions pourraient constituer un indice quant à une différence de fonction entre les deux aménagements, même si ce constat est à relativiser, en raison d'un nombre très limité de sondages (l'enclos 1 n'a été sondé qu'à une seule occasion). La céramique issue de l'enclos 2 comporte une part écrasante d'importations, principalement de la céramique de type « *Besançon* », qui induit un transport de denrées. Il n'est pas possible de savoir si l'utilisation des deux enclos s'est faite de manière synchrone ou non. De plus, leur fonction reste inconnue, tout comme leur rapport avec les deux groupes de structures situés à l'extérieur des surfaces qu'ils délimitent.

45-203-08
MEUNG-SUR-LOIRE, « RUE DU CHEMIN VERT DU BLÉNOIS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Rue du Chemin Vert du Blénois	Commune : Meung-sur-Loire
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45.203.039/043 AH
X : 552 576 m	Deux diagnostics (2000-1, 2005)
Y : 2 314 577 m	Surface totale décapée : 1 059 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D1a	Établissement rural de rang C2
Bibliographie :	
MILLIÈRE 2003 ; SALÉ & CARLIER dir. 2005	

Présentation du site

Le diagnostic réalisé en 2005 à l'emplacement de la « *Rue du Chemin Vert du Blénois* », au niveau des parcelles cadastrales AP 77p et AP 78p, a permis de mettre au jour une occupation de La Tène finale, qui semble compléter celle qui a été observée à une vingtaine de mètres au nord en 2001. Dans un premier temps, quatre sondages ont été effectués. En raison des structures et de la grande quantité de matériel rencontrée, trois extensions ont été pratiquées.

Période 1 (La Tène D1a) : un site rural à vocation pastorale

Les structures attribuées à cette entité sont des fossés.

Les vestiges

L'occupation laténienne consiste principalement en la présence de cinq tronçons de fossés, qui semblent former l'angle d'une seule et même structure (St. 1001). Les fossés mesurent entre 0,80 m et 1,72 m de large pour une profondeur ne dépassant pas 0,90 m. Le profil du creusement est un « V » à fond plat. Le comblement a livré des tessons de céramique ayant pu être datés de la période laténienne, mais aussi quelques exemplaires gallo-romains et des ossements animaux, dont un crâne de bovidé. La présence, en grande quantité, de faune

peut suggérer un travail d'élevage et peut-être de boucherie, bien que les traces de découpe ne soient pas nombreuses sur les ossements du corpus. Il est possible que l'enclos 1001 fonctionne avec celui découvert immédiatement au nord par J. Millière en 2001. Le côté est de l'enclos s'étendrait alors sur approximativement quatre-vingt-dix mètres de long.

Le mobilier

Le corpus céramique issu de la fouille des divers tronçons du fossé a pu être précisément daté de La Tène D1a, en adéquation avec les études réalisées sur les ensembles stratifiés d'Orléans. Il s'agit d'une lèvre d'amphore « *Dressel 1A* » présentant une estampille malheureusement illisible, de céramique commune (fragments de vases balustres, de bol), de fragments de deux *dolia*, d'une lèvre de jatte, de coupe ou de pot et d'une lèvre de pot de type « *Besançon* ».

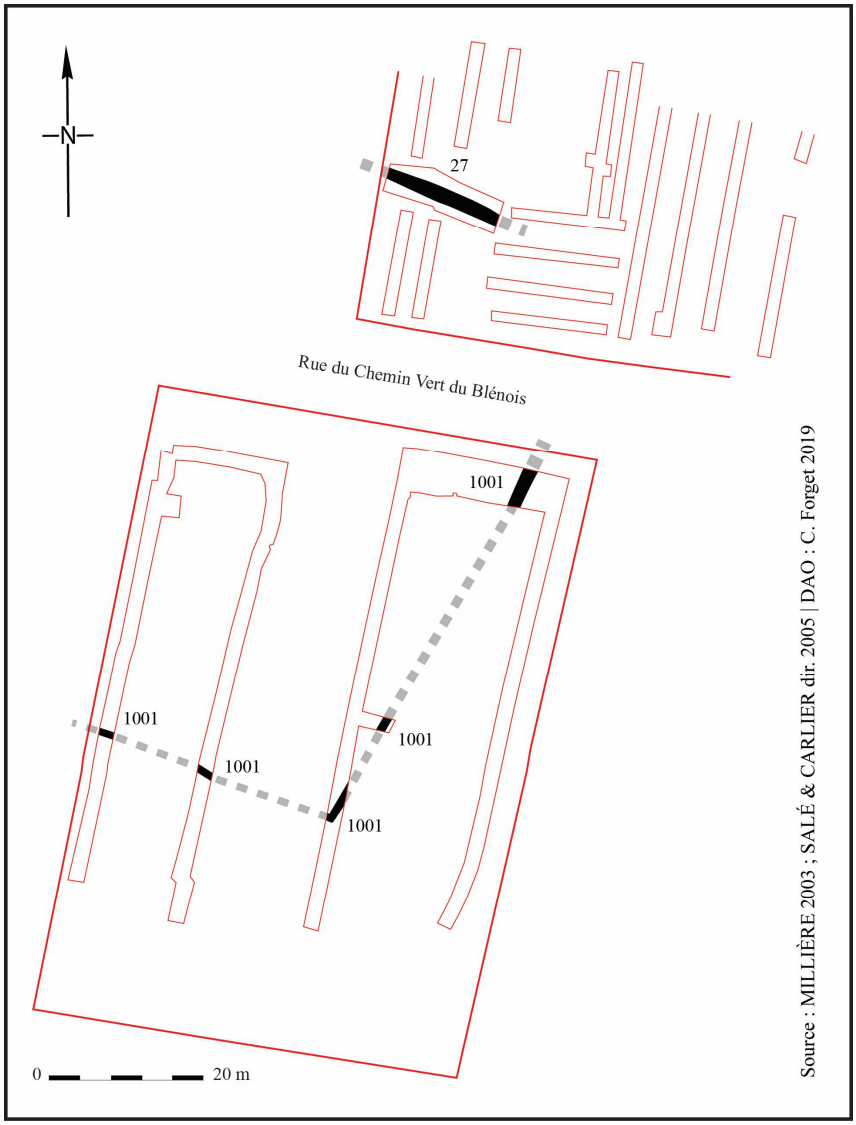

Meung-sur-Loire, « *Rue du Chemin Vert du Blénois* »

Synthèse

La présente opération archéologique a permis de mettre au jour l'angle d'un fossé appartenant visiblement à un enclos. Une très faible partie de son tracé a été étudiée, ce qui rend son analyse relativement difficile à mener. Le mobilier prélevé lors de la fouille des différents tronçons, notamment celui provenant du sondage 6, affiche une certaine qualité. De plus, la présence systématique de faune, notamment des os longs et un crâne de bovidé, pose la question de sa fonction. Un éventuel caractère cultuel des lieux semble pouvoir être écarté d'emblée, en raison des dimensions des creusements et de l'absence de mobilier métallique. L'hypothèse la plus probable, en l'état actuel des connaissances, serait de voir dans cette zone un secteur dévolu à l'élevage de bétail et peut-être aux activités de boucherie, même si un nombre très réduit d'ossements ont livré des traces de découpe. La portion d'enclos étudiée ici participe peut-être à un système plus complexe. L'enclos découvert lors de l'opération archéologique dirigée par J. Millière en 2003 pourrait faire partie du même ensemble que l'enclos 1001 et s'apparenter alors à un établissement rural dont les activités tournent à priori autour du bétail. Une étude archéozoologique permettrait d'en savoir plus sur la nature des ossements et le nombre d'individus concernés par ces rejets automatiques et ainsi préciser le statut du site.

COMMUNE DE MÉZIÈRES-LES-CLÉRY

45-204-01
MÉZIÈRES-LES-CLÉRY, « LA BUTTE DES ÉLUS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Butte des Élus	Commune : Mézières-les-Cléry
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 558 874 m	Sondages (1838, fin 1950-début 1960)
Y : 2 313 202 m	Surface totale décapée : -
	Surface estimée : -
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. D3/LT A ancienne	Espace funéraire
Bibliographie :	
MILCENT 2004 ; NOUEL 1957 ; PROVOST 1988	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *La Butte des Élus* » a été découvert dès la fin du XVIIIe s., époque à laquelle ont été trouvées des monnaies gauloises sur les flancs d'un tertre. En 1819, un casque et une lance auraient été découverts après qu'un arbre ait été déraciné en son sommet. Quelques sondages ont été réalisés ensuite, mais n'ont rien donné, à l'image du puits réalisé en 1830 et qui n'a vraisemblablement pas atteint le cœur du *tumulus*. Des inhumations adventices ont par la suite été observées en 1836 suite à des travaux agricoles sur la moitié ouest et le versant nord-est du tertre. Un vase en bronze est découvert en 1859 et il faut ensuite attendre la fin des années 1950 ou le début des années 1960 pour qu'une inhumation soit fouillée par l'abbé Nouel.

Période 1 (Hallstatt D3 ?) : un indice de site rural

Un *tumulus* contenant plusieurs inhumations a été attribué à cette phase.

Les vestiges

Le *tumulus* est le plus grand de France centrale. Il mesurait encore soixante-dix mètres de diamètre pour une hauteur de 11,80 m au milieu du XIXe s.. Des inhumations adventices aménagées dans des coffres réalisés en dalles sont mentionnées pour la partie ouest et nord-est du *tumulus*. Une autre inhumation, celle fouillée par l'abbé Nouel, se trouvait dans le quart

ouest du tertre, mais ne contenait pas de mobilier. Au contraire, les sépultures sondées au XIXe s. ont livré une quantité importante de mobilier, à laquelle doit être ajouté celui qui a été trouvé en surface du tertre.

Les informations disponibles à leur propos sont confuses et ne permettent pas d'aller bien loin dans l'interprétation des vestiges. Un minimum de quatre sépultures a été observé lors des sondages anciens. Elles sont toutes localisées de manière approximative. Les deux premières se trouvent côté sud-ouest et ouest du *tumulus*. L'une se compose d'un coffrage en dalles où ont été trouvés deux torques en bronze. La seconde a livré un crâne et des fragments d'ossements. Les deux autres inhumations se trouvent du côté nord-est. La seule description disponible parle d'« épées, d'ossements et de fragments d'armures ».

Le mobilier

Les inhumations fouillées en 1836 ont livré du matériel très intéressant, tout comme certains endroits particuliers du tertre. Le premier endroit se trouve au sommet de l'édifice où un bracelet formé de deux tôles d'or soudées a été attribué à La Tène A ancienne. Les deux sépultures découvertes dans la partie ouest et sud-ouest du *tumulus* ont livré deux torques en bronze, un anneau de cheville en bronze, un autre en terre cuite et deux bracelets en bronze à décor incisé. Le matériel métallique a été attribué au Hallstatt D3/La Tène A. Deux autres inhumations sont issues du côté nord-est du tertre. Elles ont livré deux épées en fer ployées intentionnellement dont l'une des deux portait les traces d'un fourreau, plusieurs éléments faisant partie d'un système de suspension d'épée ou d'un ceinturon, des fragments de tôle ondulée en bronze interprétés comme les débris d'un casque, mais renvoyant plutôt à une ciste à cordon selon P.-Y. Milcent.

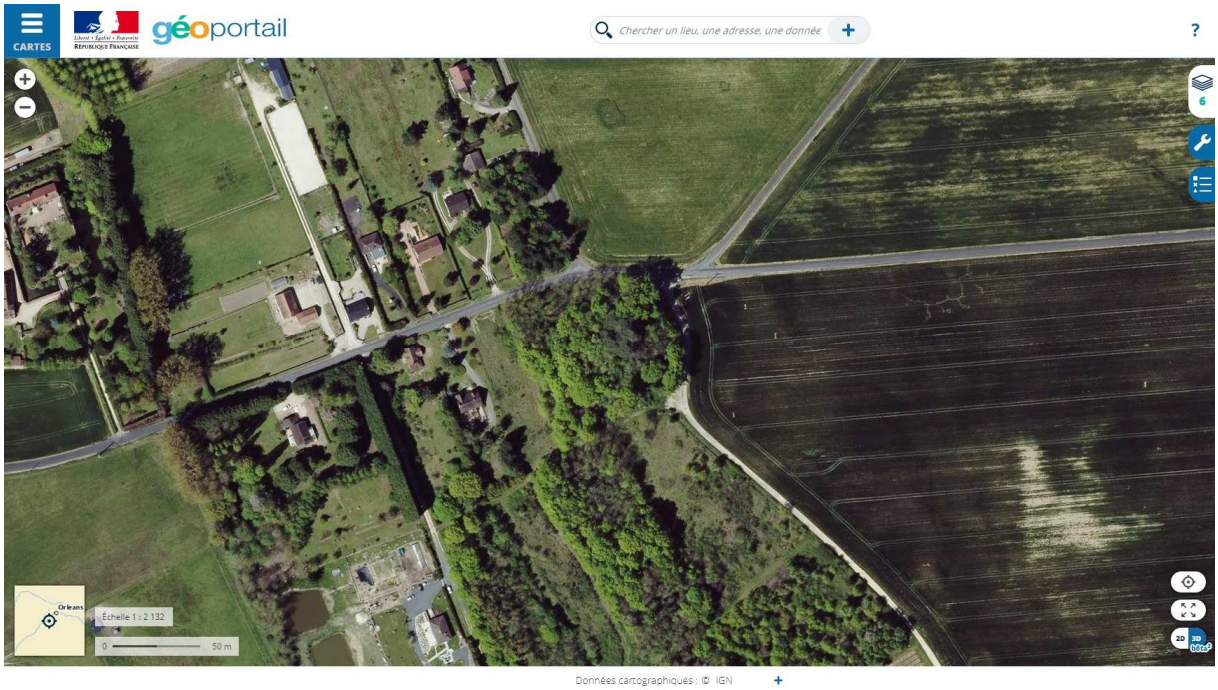

Mézières-les-Cléry, « *La Butte des Élus* »

Synthèse

Les données connues à propos de ce tumulus sont très fragmentaires et reposent surtout sur des éléments anciens non vérifiables. Il s'agirait du plus grand tertre de France centrale, dont le diamètre originel n'est pas connu, mais qui atteignait encore soixante-dix mètres vers 1850. Les quelques sépultures qui ont été observées auraient livré un riche matériel, notamment métallique, qui permet de penser que les défunts avaient un statut social plutôt élevé de leur vivant. Le mobilier trouvé dans les sépultures date du Hallstatt D3 ou de La Tène A ancienne.

COMMUNE DE MONTBARROIS

45-209-01
MONTBARROIS, « LES SÉCHERONS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Sécherons	Commune : Montbarrois
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 605 500 m	Prospection aérienne (2007, 2011)
Y : 2 339 450 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 2 ha

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0

Bibliographie :

CHESNOY 2007, 2011

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Les Sécherons* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2007 et en 2011.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est certainement un système d'enclos accolés à fossés rectilignes dont le tracé n'est visible que partiellement. L'enclos considéré comme principal est un rectangle de 0,8 ha pour lequel aucune entrée n'a été observée. L'enclos secondaire est plus difficile à suivre. Son départ sud est clairement visible avec un angle droit en direction de l'est, mais la suite de son tracé n'est pas claire. Le départ au nord n'est visible que sur une quarantaine de mètres. La forme globale de cet enclos n'est pas simple à déterminer. Il pourrait délimiter un espace trapézoïdal dont la surface minimum est de 1,2 ha. Le prospecteur attribue le site à la période protohistorique.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Montbarrois, « *Les Sécherons* » (Cliché D. Chesnoy, 2011)

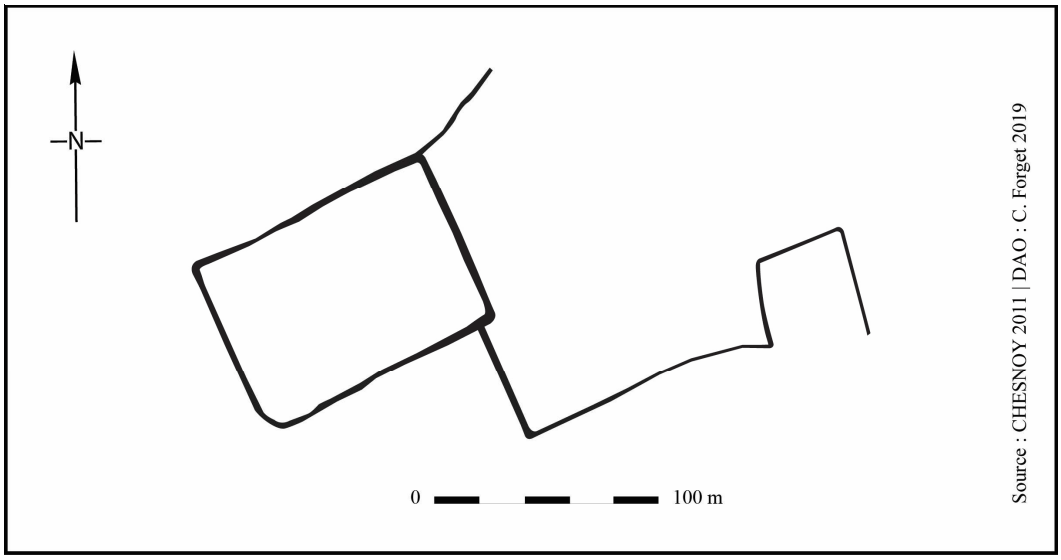

Montbarrois, « *Les Sécherons* »

COMMUNE DE MORVILLE-EN-BEAUCE

45-217-01
MORVILLE-EN-BEAUCE, « DERRIÈRE LE PARC »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Derrière le Parc	Commune : Morville-en-Beauce
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 584 617 m	Prospection aérienne (1977, 2004)
Y : 2 361 755 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 1,23 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
JALMAIN 1977, 2004	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Derrière le Parc* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Jalmain en 1977 et en 2004.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un enclos rectangulaire à fossés rectilignes de 0,5 ha. Une entrée est visible sur le côté oriental. Quelques taches sombres au sein de l'aire circonscrite par les fossés sont susceptibles d'être des fosses voire des silos. Le prospecteur interprète le site comme un camp, mais nous serions plutôt enclins à y voir un petit établissement rural de la fin de l'âge du Fer. Nous nous appuyons sur les fossés qui n'étaient pas visibles sur les photographies et que nous avons discernés sur un cliché satellite de 2006. Leur tracé restant très discret, il est possible que certains n'aient pas été vus ou au contraire que nous ayons interprété des traces n'ayant rien à voir. Un enclos supplémentaire apparaît au nord. De forme trapézoïdale, il est formé de fossés

rectilignes et délimite un espace de 0,44 ha doté d'une ouverture sur son côté oriental. L'espace est séparé en deux par un fossé présentent une interruption en son centre. Cet enclos semble recouper l'enclos rectangulaire. Enfin, le départ de deux fossés pouvant délimiter un enclos secondaire à l'enclos rectangulaire est discernable au niveau de ses angles sud-ouest et sud-est. Ils ne sont visibles que très partiellement et délimitent un espace minimum de 0,29 ha.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Morville-en-Beauce, « *Derrière le Parc* » (Cliché satellite, Géoportail IGN 2006)

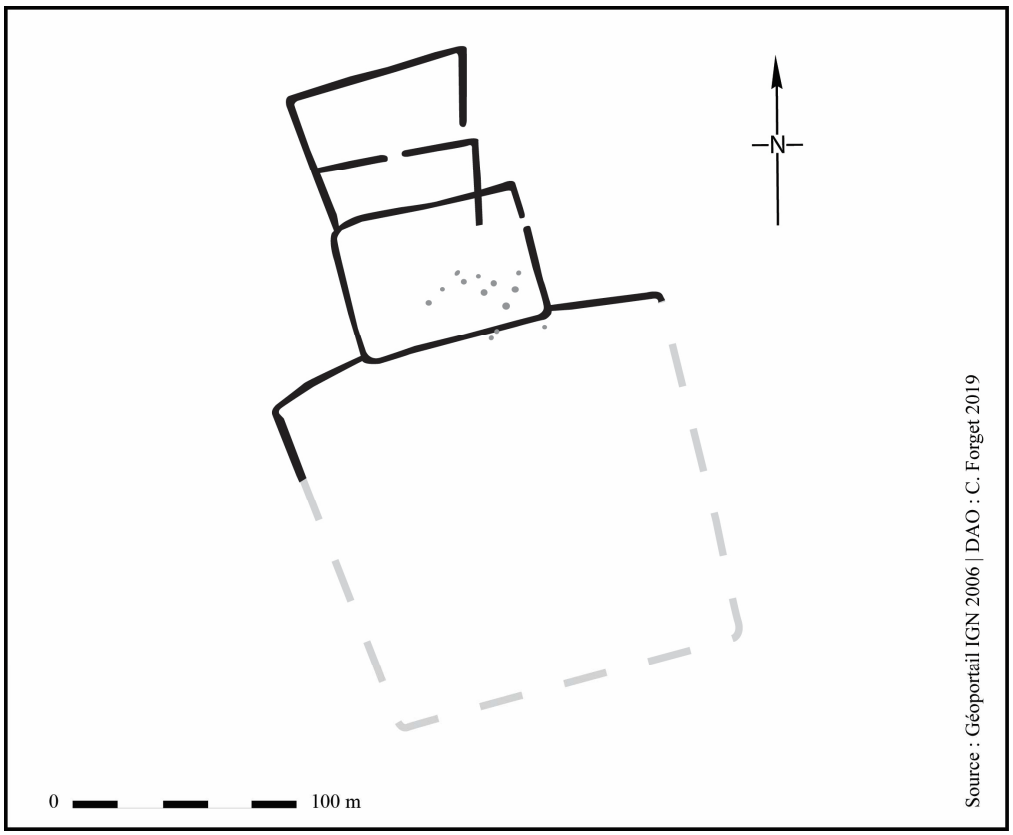

Morville-en-Beauce, « *Derrière le Parc* »

45-217-02
MORVILLE-EN-BEAUCE, « BAS DE L'ENFER »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Bas de l'Enfer	Commune : Morville-en-Beauce
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 587 888 m	Prospection aérienne (2009)
Y : 2 360 737 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 2,8 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
GODEFROY 2009, 2015	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Bas de l'Enfer* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Godefroy en 2009.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un système d'enclos accolés à fossés rectilignes d'environ 2,8 ha. L'enclos principal est un trapèze de 0,8 ha pour lequel aucun accès n'a été identifié. L'enclos secondaire est un grand trapèze de 2 ha divisé en deux zones par un fossé de partition. Là encore, l'accès au complexe n'est pas connu. Un fossé curviligne part de l'angle nord de l'enclos secondaire et pourrait faire partie d'un réseau parcellaire. Le cliché en notre possession étant de qualité médiocre, nous avons pris le parti de ne pas l'intégrer à cette notice.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

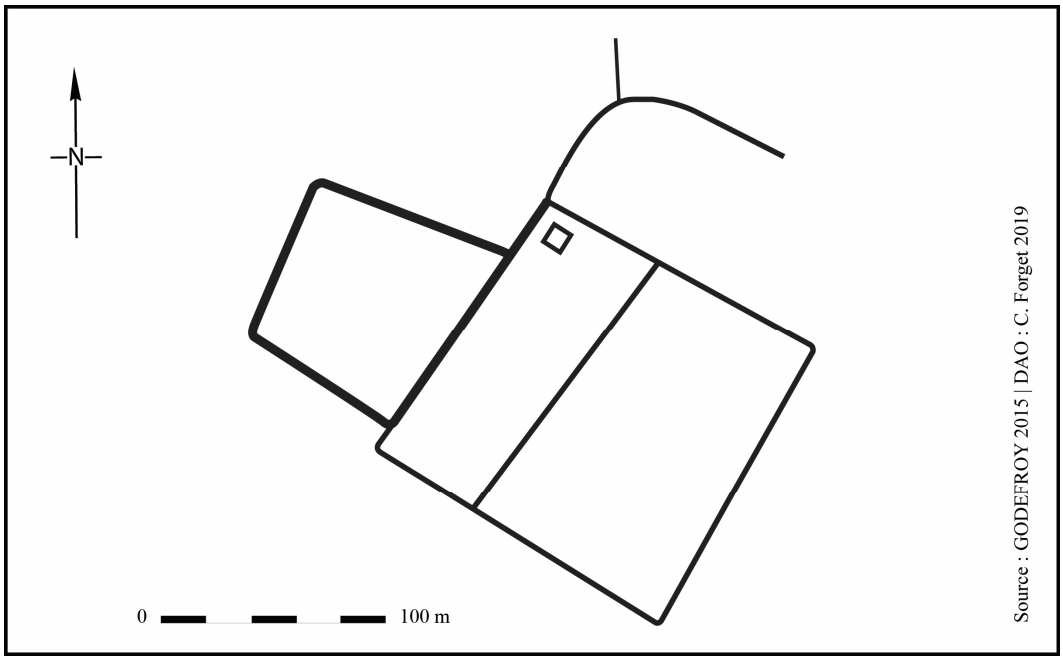

Morville-en-Beauce, « *Bas de l'Enfer* »

COMMUNE DE NEUVILLE-AUX-BOIS

45-224-01
NEUVILLE-AUX-BOIS, « ALLÉE RENÉ CASSIN »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Allée René Cassin	Commune : Neuville-aux-Bois
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 224 291 AH
X : 578 756 m	Diagnostic (2012)
Y : 2 341 133 m	Surface totale décapée : 1 031 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT C2/D	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
VANDERHAEGEN 2012	

Présentation du site

Au niveau de l'« *Allée Renée Cassin* », un diagnostic récent a permis d'étudier un fossé pouvant vraisemblablement appartenir à la période gauloise.

Période 1 (La Tène C2/D) : un indice de site

Les vestiges de cette période sont composés d'un fossé.

Les vestiges

Le fossé traverse l'ensemble de la zone décapée en suivant un axe nord-est/sud-ouest et a pu être suivi, dans un premier temps, sur une longueur de sept mètres (St. 5). Son tracé ayant été retrouvé au niveau de la partie sud de la tranchée 7, il a pu à nouveau être repéré sur vingt mètres de long (St. 38). Il affiche une largeur de 2,36 m pour une profondeur conservée de 1,15 m, avec un profil en « V ». Le comblement du fossé présentait plusieurs phases de curages partiels. Malgré les dimensions du fossé et la distance sur laquelle il a été étudié ; seuls deux fragments de céramique y ont été prélevés. Au vu de sa morphologie et de son tracé, il semble

probable d'y voir un ouvrage participant à un enclos. Un second fossé, dont deux tronçons ont pu être étudiés (St. 29 et 44), se trouve à l'ouest du fossé 5/38. Parallèle à ce dernier, il pourrait s'agir, selon les fouilleurs, d'un aménagement postérieur.

Le mobilier

Seuls deux tessons de céramique proviennent de la fouille du fossé 5/38. Leur état très fragmenté n'a pas permis de les dater précisément, mais ils sont tout de même attribuables à la période laténienne.

Synthèse

Le diagnostic a révélé les traces d'un système d'enclos, sous la forme de deux tronçons d'un même fossé. Bien qu'il n'ait pas pu être daté par le peu de mobilier céramique qui provient de sa fouille, les observations qui découlent de son étude permettent d'y voir un ouvrage gaulois. Son profil ainsi que ses dimensions sont effectivement assez courants au sein des occupations qui ont pu être datées entre La Tène C2 et La Tène finale. Quoi qu'il en soit, cette découverte revêt un caractère isolé, car aucun autre vestige pouvant se rapporter à cette période n'a été rencontré sur le site. Ce constat n'est pas à mettre sur le compte d'une érosion agressive, il se peut donc que le reste du site gaulois se trouve en dehors de l'emprise du diagnostic. En l'absence d'éléments déterminants, il paraît difficile de mener la réflexion plus loin.

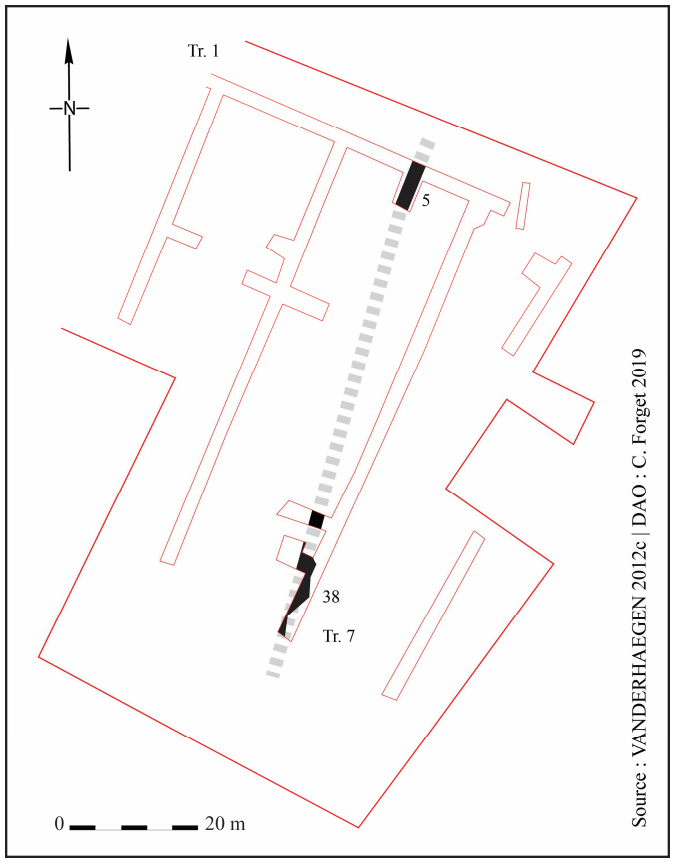

Neuville-aux-Bois, « *Allée René Cassin* »

45-224-02
NEUVILLE-AUX-BOIS, « CHANTALOUP »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Chantaloup	Commune : Neuville-aux-Bois
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 224 049 AH
X : 578 659 m	Diagnostic (2012)
Y : 2 341 585 m	Surface totale décapée : 1 970 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. D1-2 récent/D3	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
VANDERHAEGEN 2012	

Présentation du site

Le diagnostic mené au lieu-dit « *Chantaloup* » a permis de découvrir une occupation hallstattienne sous la forme de plusieurs fosses et d'un silo. Le reste des vestiges correspond à l'occupation majeure des lieux qui intervient au XIVe s..

Période 1 (Hallstatt D1-2 récent/D3) : un site rural

Les structures associées au sein de cette phase sont quelques fosses dont un silo.

Les vestiges

Les vestiges hallstattiens ont été repérés au sein de la tranchée 8, dans la partie sud-ouest du décapage. La structure 39 est une fosse polylobée de 14,5 m². Il s'agit en fait d'au moins quatre fosses circulaires, caractérisées par de nombreux éléments rubéfiés, correspondant à des rejets provenant du comblement d'une de ces fosses. Cinq fragments de céramique ont été prélevés. Ils ont pu être attribués à une période comprise entre la fin du Hallstatt moyen et final. La fonction de ces fosses n'a pas pu être établie.

La structure 68 est un silo dont le diamètre à l'ouverture est de 2,50 m, pour une profondeur conservée de 0,85 m. Il adopte un profil piriforme. Vingt-trois tessons de céramique dont la datation concorde avec le lot provenant de la structure 39 ont été prélevés.

Le mobilier

Très peu de mobilier a été prélevé lors de la fouille de ces structures. Malgré un état de conservation relativement médiocre, les tessons de céramique provenant des fosses et du silo ont pu être datés de la même période, à savoir la fin du premier âge du Fer, et plus précisément entre la fin du Hallstatt moyen et le Hallstatt final.

Synthèse

La présente opération de diagnostic a permis d'appréhender une occupation rurale datée entre la fin du Hallstatt moyen et le Hallstatt final. Il s'agit d'un ensemble de fosses et d'un silo piriforme. Si l'étude des fosses s'est avérée compliquée et n'a pas pu aboutir, l'une d'entre elles a tout de même livré des éléments rubéfiés et quelques fragments de céramique, suggérant une utilisation finale de celle-ci comme dépotoir, et par la même occasion la présence d'un habitat. Cette zone résidentielle n'est pas apparue au décapage. Il se peut qu'elle soit présente en dehors de la zone fouillée, à proximité des structures hallstattiennes. Les fouilleurs du site proposent de voir un bâtiment non loin de ces dernières, entre les tranchées 6 et 9. Si c'est le cas, il aura sûrement été recoupé par les chemins ancien et/ou actuel qui traversent le site (à l'image du silo 68 qui a été recoupé par le passage du fossé 34).

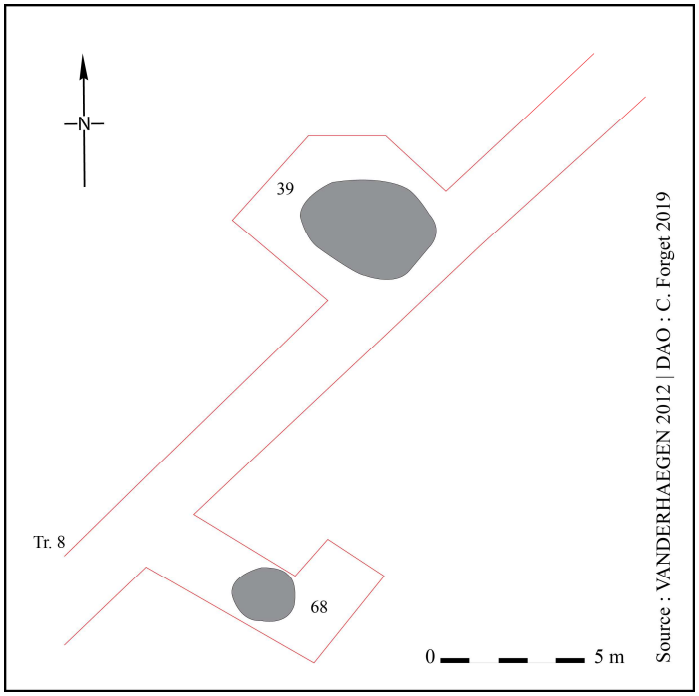

Neuville-aux-Bois, « *Chantaloup* »

45-224-03
NEUVILLE-AUX-BOIS, « LA BONNERIE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Bonnerie	Commune : Neuville-aux-Bois
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 224 034 AH
X : 579 612 m	Diagnostic (2005)
Y : 2 341 581 m	Surface totale décapée : 28 075 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. D1-2	Établissement rural de rang C1
Bibliographie :	
POISBLAUD 2005	

Présentation du site

Le site de Neuville-aux-Bois, « *La Bonnerie* » présente une occupation datée du Hallstatt. Celle-ci se concentre au niveau de la partie sud-est de la parcelle YI 8.

Période 1 (Hallstatt D1-2) : un site rural à vocation agricole

Les structures hallstattiennes sont essentiellement concentrées au sein de la tranchée H et de son extension. Les vestiges rencontrés sont des silos à grain et une fosse.

Les vestiges

Les silos sont au nombre de six. Leur diamètre à l'ouverture est compris entre 0,80 m et 2,20 m pour des profondeurs oscillant entre 0,60 m et 1,15 m. Les profils sont généralement indéterminés.

En plus des silos, deux fosses sont apparues au décapage. Si leur fonction primaire est difficile à percevoir, il semble qu'elles aient servi dans un second temps de dépotoir. Leur comblement est remarquable par la présence sur 0,30 m de profondeur d'une épaisse couche de

tessons de céramique, constituant la quasi-totalité du corpus céramique du site pour la période du Hallstatt moyen.

Le mobilier

L'étude du mobilier céramique n'a pas été intégrée au rapport d'opération, par manque de temps. Selon A. Ville (conservateur au SRA Centre-Val de Loire), le corpus est attribuable au Hallstatt moyen.

Synthèse

Le diagnostic réalisé au lieu-dit « *La Bonnerie* », sur la commune de Neuville-aux-Bois, a permis de mettre au jour une occupation du Hallstatt moyen. Elle est matérialisée par la présence de cinq silos et de deux fosses. Ces structures s'organisent en un seul noyau, la fosse 107-3 étant isolée au nord-est du décapage, à plus de cent mètres de la tranchée H, d'où proviennent les autres faits. Les silos sont très proches les uns des autres, au sein d'une surface très restreinte avoisinant 42 m². Il s'agit probablement de l'aire de stockage d'un habitat dont aucun élément n'a été relevé lors de la fouille. En dépit de la taille de la surface décapée, aucun autre fait pouvant participer à la même occupation n'a été décelé. Selon les fouilleurs, les structures résidentielles seraient à rechercher en dehors de la zone diagnostiquée, un peu plus vers le nord. En effet, le secteur étudié ici semble pouvoir être assimilé à une zone annexe de l'habitat, qui, s'il n'est pas à proximité immédiate, doit se trouver à une distance raisonnable de cette dernière. La présence des fosses 3 et 107-3 ainsi que la nature de leurs comblements respectifs sont autant d'indices en faveur de cette hypothèse.

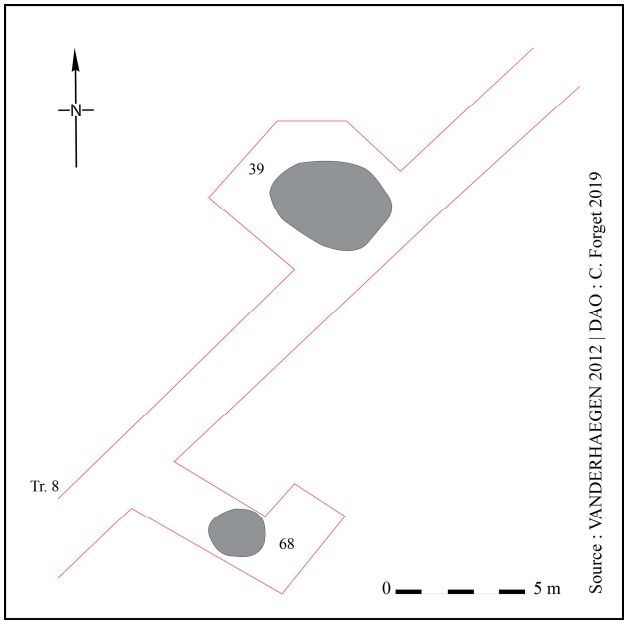

Neuville-aux-Bois, « *La Bonnerie* »

45-224-04/24
NEUVILLE-AUX-BOIS, « LA GRANDE ROUTE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Grande Route	Commune : Neuville-aux-Bois
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 224 036 AH
X : 577 415 m	Diagnostic (2005)
Y : 2 344 440 m	Fouille préventive (2006)
	Surface totale décapée : 15 000 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. D/LT A ancienne	Établissement rural de rang C3
Période 2 : LT B1/B2	Établissement rural de rang C1
Période 3 : LT C2/LT D	Établissement rural de rang C2
Période 4 : LT D/Aug. précoce	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
JOSSET Da. 2007 b, 2015 ; JOSSET Da. dir. 2009 ; LERICHE 2005	

Présentation du site

Le site de Neuville-aux-Bois, « *La Grande Route* » se trouve le long de la route départementale 97, à 150 m de cette dernière, qui s'avère être la reprise du tracé de la voie romaine reliant Orléans à Paris. Deux opérations ont permis de l'observer : un diagnostic en 2005, suivi d'une fouille préventive en 2009. Lors du diagnostic, une occupation se développant sur une surface d'environ 1 ha a été individualisée.

Période 1 (Hallstatt D3/La Tène A) : un établissement rural à vocation agricole

Les vestiges de cette période sont des fosses, dont un grand nombre de silos.

Les vestiges.

Sept silos ont été attribués à cette période. Ils mesurent entre 1,08 m et 1,90 m de diamètre pour une profondeur comprise entre 0,76 m et 1,60 m. Les creusements présentent

tous un profil tronconique. Ils ont livré de la céramique attribuable au Hallstatt D3 ou à La Tène A. Le matériel rencontré se compose principalement de céramique, mais aussi de torchis chauffé de matériel lithique et de parure (torques, bracelets). D'autre part, le comblement du silo 100 a livré une quantité importante de phytolithes de glumes de graminées d'orge interprétées comme des restes de vannage ou de battage de l'orge. Six silos ont livré les traces de dépôts particuliers. Il s'agit du dépôt d'un animal et de cinq dépôts d'êtres humains. Les extrémités des membres antérieurs gauche et droit et des membres postérieurs gauche et droit d'un équidé reposaient sur les premiers effondrements de parois du silo 100. Les parties anatomiques présentaient encore des connexions lâches suggérant une décomposition en espace ouvert avant d'être recouvertes de manière naturelle. Une datation ^{14}C réalisée sur l'un des ossements de cheval a mis en évidence la période Hallstatt C/D3. Le silo 195 se trouve à l'extrémité occidentale du décapage. Le dépôt d'un corps humain a été réalisé au centre et dans l'axe de l'ouverture du silo. Il s'agit d'un sujet adulte. La position centrale du corps et surtout de la tête du défunt, au sein du silo, révèle une disposition intentionnelle, sur un fond de creusement comblé sur une quarantaine de centimètres. Il pourrait s'agir d'un mode de dépôt visant à une exposition du corps en vue d'une cérémonie particulière. Au total, quatre-vingt-douze tessons de céramique proviennent des niveaux supérieurs au squelette. Un squelette humain reposait contre la paroi nord du silo 107. L'individu est un adulte de sexe masculin. Le corps s'est décomposé en pleine terre. Une datation ^{14}C a été réalisée sur le squelette, situant son dépôt entre le VIIIe s. et le Ve s. av. J.-C., avec une forte probabilité pour le Hallstatt D3. Alors que le silo 115 vient d'être abandonné, un remblai vient sceller le fond. C'est sur ce niveau qu'a été rencontré un dépôt humain, le long de la paroi nord. Il s'agit d'un individu de sexe indéterminé. Une étude microscopique sur les os du bassin est venue confirmer de manière partielle l'hypothèse d'une découpe ou d'une désarticulation du bassin, et donc la séparation des membres inférieurs. L'extrême compression du squelette indique qu'il devait être enveloppé dans une enveloppe souple ou retenu par des liens. Le corps a été exposé à l'air libre avant de se décomposer en pleine terre. Le corps est recouvert par des couches

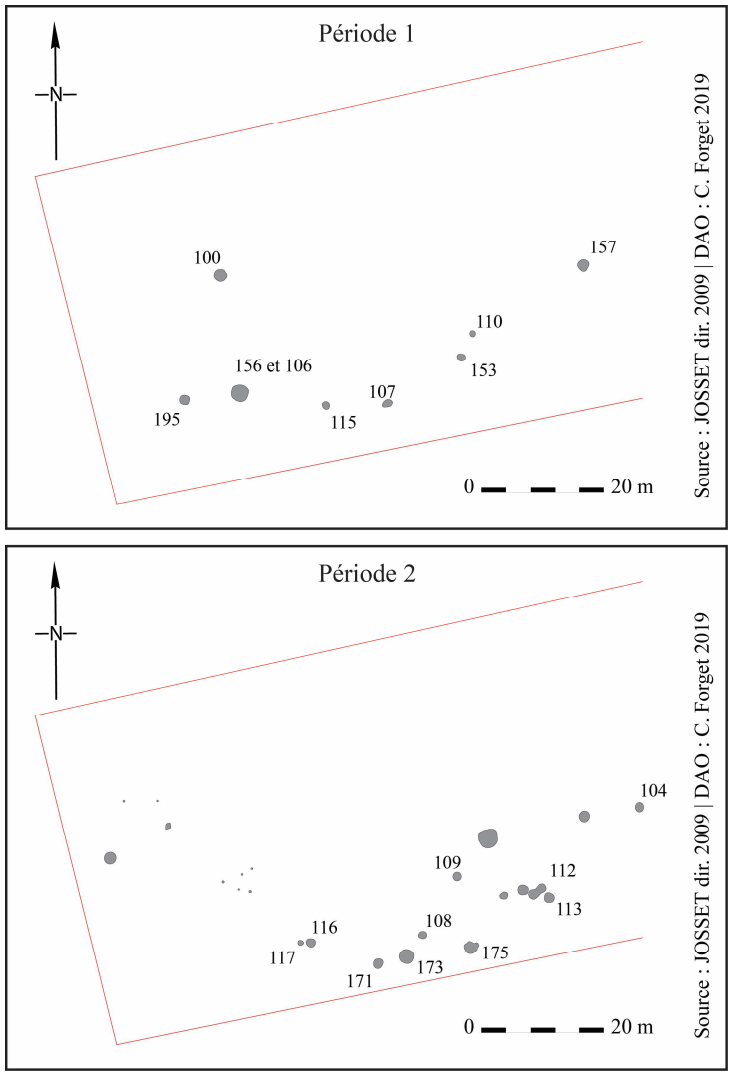

Neuville-aux-Bois, « *La Grande Route* » 1 et 2

résultant de phénomènes naturels. Ces dernières sont surmontées d'un apport volontaire sur lequel a été organisé un second dépôt humain. Le sujet est un adulte de sexe indéterminé. Il s'est décomposé en pleine terre. Le squelette est paré d'un torque et de deux bracelets en bronze (un à chaque bras) qui ont pu être datés de La Tène A. L'individu a été directement recouvert d'apports massifs anthropisés. Les soixante fragments de céramique issus de la fouille du silo ont été attribués à La Tène A/B. Un anneau en bronze y a aussi été prélevé. Le fait 157 est aussi caractérisé par la présence d'un dépôt humain. Il s'agit d'un sujet adulte probablement masculin. Le sujet s'est décomposé en pleine terre. Une datation ^{14}C sur plusieurs ossements du défunt attribue le dépôt à l'âge du Bronze final III. Pourtant, les cinquante-six tessons de céramique ont daté le comblement du Hallstatt D3/La Tène A.

Trois fosses (St. 64, 65bis, 84) avaient été repérées lors du diagnostic, au sein de la tranchée 68. Seule la seconde avait fait l'objet d'un sondage. Les autres présentent un remplissage terminal similaire et ont livré quelques fragments de céramique en surface. La fouille a permis d'étudier d'autres fosses. La fosse 156 se trouve à l'est du silo 195. Le comblement a livré cinquante-cinq fragments de céramique attribués au Hallstatt D3 et un reste de faune. Sa fonction n'a pas pu être définie.

La fosse oblongue 106 recoupe la fosse 156. Le squelette qu'elle contient est en mauvais état de conservation. Il s'agit d'un adulte de sexe indéterminé, âgé d'au moins 21 ans. Le corps s'est décomposé au sein d'un espace vide, sûrement un contenant en matière périssable. Seuls deux fragments de céramique ont été prélevés. Ils n'ont pas pu être datés.

Le mobilier

Le mobilier céramique se compose de deux cent quatre-vingt-cinq tessons correspondant à un NMI de 17. Il s'agit à 91,5 % de céramique à pâte grossière, le reste étant réalisé en pâte fine.

Les formes mises en évidence sont les suivantes : un vase de stockage, un vase cylindrique à lèvre digitée et ligne d'impressions digitées en haut de la panse, un gros vase à profil continu, lèvre digitée et cordon digité rapporté en haut de la panse, un bassin (?) orné d'impressions digitées sur la partie haute du bord, une jatte carénée, un gobelet pansu à col vertical, un gobelet à profil simple, une écuelle arrondie, une petite écuelle, un vase fermé décoré d'incisions à la lame de couteau sur la carène et quatre vases indéterminés, dont un exemplaire décoré d'impressions digitées sur la partie haute du bord et un fond ombiliqué réalisé en pâte fine.

Le corpus a été attribué à la période comprise entre le Hallstatt D3 et La Tène A ancienne.

Vingt-deux restes fauniques proviennent des faits 100, 106, 156 et 157. Le corpus se compose de sept restes de porc, quatre restes de bœuf, un reste de mouton, un reste de capriné (?), un reste de chien et d'indéterminés. Il s'agit d'un bœuf, d'un mouton et d'un chien adultes. Trois porcs ont été individualisés : un jeune individu (moins d'un an) et deux adultes âgés entre deux et quatre ans. Il s'agit vraisemblablement de déchets culinaires, principalement des os crâniens, sauf deux restes de bœuf formant l'épaule gauche. La présence de stries sur une

mandibule de chien indique un dépouillement, tandis que des traces de découpe ont été remarquées sur la partie distale de l'humérus d'un bœuf, suggérant un découpage de l'épaule en lien avec sa consommation. Des incisives et canines de porc brûlées indiquent quant à elles une probable cuisson à la broche. Le fait le plus intéressant réside dans la découverte des extrémités des quatre membres et de quatre vertèbres caudales encore en connexion d'un cheval. Il s'agit d'un adulte de plus de cinq ans dont la stature au garrot était d'environ 1,36 m. Les os du tarse présentent une pathologie indiquant l'utilisation de l'animal pour le port de charges (cheval de selle ?). Les membres antérieurs sont placés sur les membres postérieurs et un espace libre est présent entre les deux groupes d'ossements. Cette disposition suggère un repliement d'une peau sur elle-même. Les informations disponibles pour cette période sont faibles et ne permettent que difficilement d'établir des données stables concernant l'élevage sur le site ni sur les activités artisanales liées au travail des ossements d'animaux. Malgré tout, la consommation du porc, du bœuf et peut-être du chien est à noter. La présence de la peau de cheval indique une pratique pouvant correspondre à un rejet de peau ou de préparation de carcasse, probablement liée à un rite particulier.

Le mobilier métallique est représenté par un anneau de section lenticulaire non fermé en alliage cuivreux, un torque massif ouvert à tige fine de section circulaire à extrémités épaissies non décoré en alliage cuivreux attribuable à La Tène A et deux bracelets non décorés en alliage cuivreux associés au torque. Le mobilier lithique se compose d'un broyon en grès rose.

Période 2 (La Tène B1/B2) : un établissement rural à vocation agropastorale

Les vestiges de cette phase renvoient à seize silos, une fosse et quelques trous de poteau.

Les vestiges

Seize silos ont été attribués à cette période. Ils mesurent entre 1,28 m et 1,82 m de diamètre pour une profondeur comprise entre 1,04 m et 2,44 m. Les creusements ont un profil varié. La plupart sont tronconiques (44 %). Certains sont piriformes (25 %) ou cylindriques (19 %). Le profil de 12 % des creusements n'a pas pu être déterminé. Ils ont livré de la céramique attribuable à La Tène B. Le matériel rencontré se compose principalement de céramique, mais aussi de torchis et de matériel lithique (meules, broyons) et d'objets renvoyant à la vie quotidienne (fusaïoles en terre cuite). Le silo 108 a livré des phytolithes de glumes d'orge et une broche à rôtir en fer. Trois dépôts intentionnels ont été remarqués : le dépôt d'une truie complète dans le silo 171 et deux dépôts d'êtres humains. Un squelette humain a été déposé au centre du silo 104. Il s'agit d'un individu adulte de sexe féminin. Les équilibres instables de certaines parties osseuses ainsi qu'un effet de délimitation linéaire partielle, voire de contrainte, indiquent la possible présence d'une enveloppe souple autour du corps. Ce dernier semble avoir été recouvert directement et s'est décomposé en pleine terre. Le fond de la structure 109 était recouvert de remblais détritiques sur lesquels reposait un squelette humain. Le sujet est un adulte de sexe masculin probable qui s'est décomposé en pleine terre.

La fosse 117 se trouve immédiatement à l'ouest du silo 116. Son comblement a livré quatre tessons de céramique, un reste faunique et une petite quantité de torchis.

Quatre trous de poteau ont été observés. Ils ne semblent pas former de plan. Ils n'ont pas livré de mobilier.

Le mobilier

L'étude du mobilier céramique de la seconde période a permis de discerner deux ensembles de structures renvoyant à deux phases d'occupation successives. La première se compose des faits 109, 110, 115, 111, 112 et 175. Neuf cent trente-deux fragments de céramique y ont été prélevés, pour un NMI de 75. Les productions en pâte grossière sont représentées à 91,7 %, le reste étant façonné en pâte fine.

Les productions reconnues sont les suivantes : deux vases à encolure resserrée, un vase à carène arrondie et lèvre épaissie et légèrement évasée, un vase à carène haute orné d'un décor couvrant imprimé à la baguette, un vase ovoïde sans col décoré de plusieurs lignes d'impressions sur la panse, deux terrines à épaulement, une jatte à bord festonné, une jatte à profil discontinu et lèvre infléchie, trois jattes à profil discontinu et bord vertical, deux jattes à profil discontinu, une jatte à bord convergeant, un gobelet à panse ovoïde et deux gobelets en pâte fine. La seconde phase regroupe les structures 104, 108, 113 et 171, qui ont été l'objet de nombreux remontages entre elles ainsi que les faits 110 et 157. Le corpus atteint mille trois cent cinquante-neuf fragments. Là encore, les productions en pâte grossière sont majoritaires (96,3 %) alors que celles en pâte fine sont rares (3,7 %). Les formes présentes sont les suivantes : un vase à profil subcylindrique et col resserré, un vase subcylindrique à col droit, trois vases subcylindriques à profil continu ornés d'une ligne d'impressions digitées en haut de la panse, quatre vases à carène haute décorés d'incisions à l'ongle ou à la baguette, deux vases à carène haute ornés de séries de digitations sur la carène et/ou la lèvre, quatre vases ovoïdes dont certains offrent un décor sur le haut de la panse, trois terrines à épaulement dont un exemplaire présente des trous de suspension, un pot à baguettes, quatre jattes à profil simple et paroi verticale ou arrondie, quatre jattes à profil discontinu, bord rentrant et lèvre épaissie, une petite jatte à bord festonné, une petite jatte à bord convergeant et lèvre légèrement épaissie et trois gobelets à profil en « S » et lèvre en collerette.

La synthèse de l'évolution des formes et des décors a permis de placer la première phase de la seconde période d'occupation à La Tène B1, tandis que la seconde phase semble intervenir à La Tène B2, voire au début de La Tène C1.

Le mobilier en terre cuite se compose de sept fusaïoles.

Le corpus faunique de cette période est le plus conséquent (neuf cent cinquante-neuf restes). Il s'agit essentiellement d'espèces domestiques (98 %), parmi lesquelles la triade est représentée à 73 %. Viennent ensuite le chien (23 %) et le cheval (2 %). Les autres restes renvoient à un léporidé (trois restes), un oiseau indéterminé (un reste) et une taupe (deux restes). La triade se compose à 48 % de caprinés, 31,5 % de porc et 20,5 % de bœuf. Les bœufs renvoient à un très jeune individu, un jeune adulte, deux adultes et un vieil adulte au sein

desquels au moins une femelle et un mâle sont présents. Les caprinés sont représentés par trois individus très jeunes, deux jeunes, quatre jeunes adultes et cinq adultes, parmi lesquels deux chèvres femelles ont été individualisées. Enfin, cinq très jeunes porcs (dont le squelette entier d'une truie), sept jeunes et au moins deux individus dans chacune des classes des jeunes adultes et des adultes. Les restes de chevaux renvoient quant à eux à au moins deux individus âgés de plus d'un an. Enfin, deux chiens âgés entre deux et trois ans ainsi que deux autres âgés de plus de quatre mois ont été remarqués, parmi lesquels au moins un mâle. Les assemblages indiquent majoritairement des rejets domestiques, notamment d'ordre culinaire (traces de découpe et de consommation). La présence d'une truie entière au sein d'un des silos est notable, surtout dans la mesure où elle a été recouverte de reliefs de repas relativement riches. Les restes osseux retrouvés dans les silos contenant des dépôts humains ne se sont pas révélés être en lien avec ces derniers.

Un bracelet décoré en alliage cuivreux (La Tène A/B1, mais associé à du mobilier de La Tène B2), une broche à rôtir en fer, un fragment de bronze indéterminé. Le mobilier lithique se compose d'éléments provenant tous du fait 108 : un broyon en grès « pudding » rose, un broyon en grès rose fin, un broyon en grès jaune/rose fin, un fragment de meule en grès à gros grain et trois fragments d'une même meule en grès rose.

Période 3 (La Tène C2/D1) : un établissement rural à vocation agricole

Les vestiges renvoient à des fosses, dont cinq silos, des bâtiments sur poteau, des fossés ainsi que des trous de poteau n'ayant pas livré de plan cohérent.

Les vestiges

Les silos ont un diamètre variant entre 2,74 m et 4,40 m et une profondeur comprise entre 0,86 m et 2,30 m. Leur profil est systématiquement cylindrique. Le matériel issu des faits se compose de céramique, de faune et de torchis. Le matériel métallique renvoie à un potin à tête diabolique et un fragment de fibule en fer. Une datation par ^{14}C a été effectuée sur des charbons de bois issus du fond du silo 105. Ils ont permis de dater les premiers niveaux d'abandon de La Tène C alors que la plupart des autres silos ont été comblés au cours de La Tène C2/D1.

Plusieurs fosses ont été observées. Leur fonction n'a pas pu être déterminée, ni leur datation, attribuée à la Protohistoire au sens large.

Quelques trous de poteau isolés ont été perçus. Ils n'ont pas pu être rattachés à un quelconque plan.

Deux tronçons de fossés (St. 131 et 177) pouvant appartenir au même dispositif ont été observés sur l'emprise décapée. Le premier est localisé à l'extrémité nord-est du site. Il a été suivi sur cinquante mètres en suivant un axe nord-est/sud-ouest avant de continuer sous la

berme nord. La largeur du creusement oscille entre 2,20 m et 2,80 m et la profondeur varie entre 1,60 m et 1,74 m. Le profil observé est en « V ».

Le fossé 177 se développe à l'ouest des fosses de stockage. Il a été repéré sur vingt-cinq mètres. Il adopte une orientation nord-ouest/sud-est et se poursuit hors emprise. Son extrémité nord-ouest se termine en abside. La largeur du creusement varie entre 1,22 m et 2,58 m en fonction de la hauteur d'apparition. La hauteur est conservée entre 1,24 m et 1,42 m. Le fossé affiche un profil en « V ». Peu de mobilier a été prélevé au cours de sa fouille. Il a tout de même pu être attribué à la même période que les grandes fosses de stockage.

Un bâtiment (B1) a été mis en évidence au centre de la zone des grandes fosses de stockage. Celui-ci est constitué de six trous de poteau et se développe sur un plan quadrangulaire de 4 m de long sur 3,50 m de large, pour une surface de 14 m². Très peu de mobilier provient de la fouille de ces trous de poteau, ce qui n'a pas permis de dater le bâtiment avec précision. Il s'agit d'un plan de type grenier et sa position au sein d'une zone de stockage est susceptible de lui attacher une telle fonction, mais ce n'est pas certain. Le second bâtiment (B2) a été mis en évidence à l'est de la zone constituée par les grandes fosses de stockage. Il est constitué de six trous de poteau. L'ensemble mesure 8,50 m de long et 3,50 m de large pour une surface égale à 29,8 m².

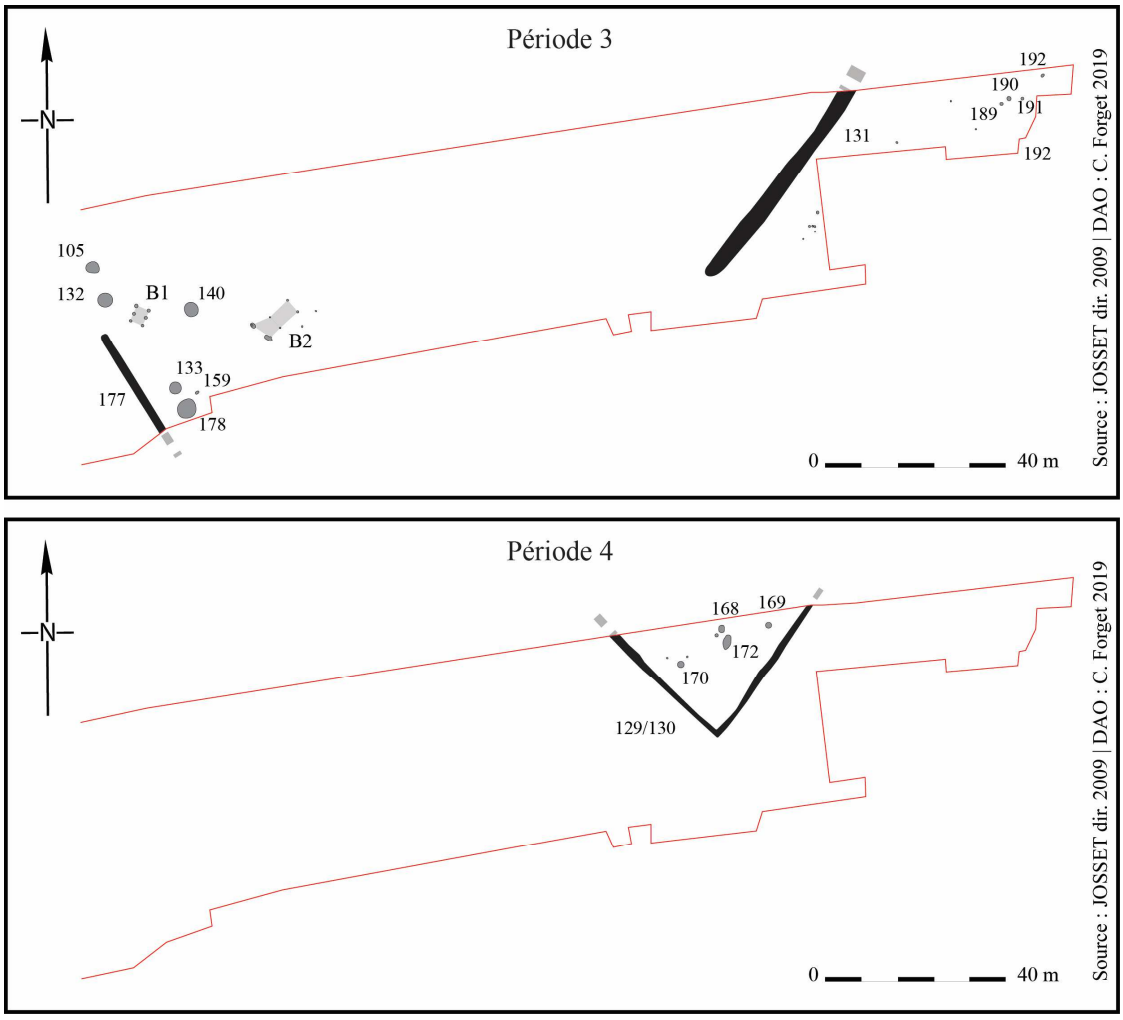

Neuville-aux-Bois, « *La Grande Route* » 3 et 4

Le mobilier

La céramique de la période 3 est principalement issue des structures 131, 140 et 178. Le corpus se compose de deux cent quatre-vingt-dix-sept tessons pour un NMI de 29. Les productions en pâte grossière dominent toujours le corpus, mais de manière moins prononcée (52,2 %). Les productions en pâte semi-fine font leur apparition (32 %), suivies des vases en pâte fine (14,8 %). Enfin, une partie dérisoire du corpus se compose de productions de type « *Besançon* » (1 %).

Les formes repérées sont les suivantes : deux gros vases de stockage, un vase à col vertical et lèvre déversée, deux coupes à profil sinueux et lèvre déversée, un petit pot à baguette, deux coupes à lèvre déversée, une écuelle à bord déversé, légèrement biseauté, une écuelle à profil régulier et lèvre épaissie à l'intérieur, un gobelet en pâte grossière, un vase de type « *Besançon* » et un vase indéterminé, sûrement une forme fermée, ornée sur la surface externe de fines bandes parallèles obtenues par lissage.

Cet ensemble a été placé à La Tène D1a. L'absence d'amphores gréco-italiques, de vases peints ainsi que de décors lissés internes, caractéristiques de cette période, est notable.

Le corpus faunique de cette période est documenté par cent treize restes. La quasi-totalité est représentée par des animaux domestiques (un seul reste a été attribué à un oiseau indéterminé). Le cheval est l'espèce la plus rencontrée avec 56 %. Viennent ensuite le porc et le bœuf avec respectivement 20 % et 15 % puis les caprinés (9 %). Le spectre faunique indique qu'il s'agit de rejets domestiques, notamment culinaires. Les traces de décharnement, de désarticulation et de fracturation en vue de prélèvements de moelle indiquent clairement la consommation du cheval. L'étude d'un fémur indique une hauteur au garrot de 1,21 m. La présence de bois de cerfs indiquerait quant à eux un artisanat sur os qu'il est difficile à mettre en perspective avec le peu d'indices présents.

Le mobilier métallique se compose d'une chevillette en fer, d'une fibule en fer attribuée à la transition entre La Tène C1 et La Tène C2 (Josset Da. dir. 2009) et d'un potin à tête diabolique attribuable à La Tène D qui corrobore les datations obtenues par la céramique. La présence de huit scories ou fragments de scories, d'une scorie plano-convexe complète, de deux fragments de culots de forge et de quelques fragments de scories argilosableuses indiquent par ailleurs une activité de forge.

Le mobilier lithique se compose d'une meule à va-et-vient en grès quartzitique blanc.

Période 4 (La Tène D/Augusto-tibérien) : un établissement rural

Les vestiges de cette phase d'occupation s'organisent autour d'un enclos fossoyé. Quelques fosses et trous de poteau complètent l'aménagement.

Les vestiges

L'angle sud-est d'un enclos a été repéré à l'extrémité nord-est de la zone décapée. Il est constitué des fossés 129 et 130. Orienté nord-ouest/sud-est, le fossé 129 a été suivi sur trente-trois mètres avant de continuer sous la berme. Sa largeur varie entre 1 m et 1, 20 m pour une profondeur moyenne de 0,60 m. Un curage a été observé au sein de l'un des deux relevés stratigraphiques effectués entre les deux phases de comblement. Le fossé 130 est orienté nord-est/sud-ouest et a pu être observé sur trente-cinq mètres de long, avant de continuer sous la berme. Les extrémités sud des deux fossés se rejoignent en angle très légèrement aigu. Sa largeur varie entre 0,80 m et 1,54 m et sa profondeur oscille entre 0,44 m et 0,50 m. Aucune trace de curage n'a été observée.

La fosse 168 se trouve au sein de l'enclos, près de la berme septentrionale. La structure 169 est située à l'est de la fosse 168. Son comblement a livré deux fragments de céramique. La fonction des creusements 168 et 169 demeure inconnue. Le fait 172 est localisé au sud de la fosse 168. L'irrégularité du profil ainsi que les dimensions du creusement suggèrent une fonction d'extraction de matériaux.

Deux trous de poteau ont été observés dans l'aire circonscrite par le fossé 129/130. Ils sont disposés non loin de l'autre et peuvent donc être les derniers vestiges visibles d'une construction sur poteaux. Les deux faits n'ont pas livré de mobilier.

Le mobilier

Le corpus attribué à cette période se compose de trois cent cinquante-sept fragments pour un NMI de 46. Il s'agit majoritairement de céramique commune (claire, à pâte brune et à pâte sombre) qui se trouve représentée à 88,8 %. Les autres productions sont très peu représentées : 5 % de *Terra Nigra*, 3,4 % de paroi fine de type « *Beuvray* », 1,1 % de type « *Besançon* », autant de sigillée de Gaule du Sud et enfin 0,3 % de céramique noire à pâte rougeâtre et 0,3 % de paroi fine à pâte rouge. Il s'agit d'un gobelet à lèvre extérieure en amande dont la panse est ornée de guillochis, d'un gobelet décoré de la même manière, d'une coupe Menez 63, d'une assiette Menez 23 ainsi que d'une urne à lèvre moulurée. Ainsi, la période de comblement des faits de cette période est attribuée à la période augusto-tibérienne.

Les cent seize restes fauniques issus des structures de cette période sont principalement issus d'espèces domestiques. La triade est encore bien représentée et constitue la majeure partie des restes ayant pu être déterminés, suivis des restes canins et équins. Il s'agit de rejets domestiques principalement culinaires, avec notamment des traces de décharnement et des fractures intentionnelles afin de récupérer la moelle. Le mobilier métallique se compose d'un potin circulant entre La Tène C2 et La Tène D2a et d'une scorie plano-convexe très oxydée, renvoyant à une activité de forge. Le mobilier lithique renvoie à un aiguisoir en grès blanc/jaune pâle.

Synthèse

Le site de « *La Grande Route* » à Neuville-aux-Bois témoigne d'une occupation prenant place à la transition entre la fin du premier âge du Fer et le début du second âge du Fer et qui perdure jusqu'au début de la période gallo-romaine. Quatre phases ont pu être mises en évidence.

La première communauté à s'installer sur le site arrive à la fin du Hallstatt ou au début de La Tène A. Les structures rencontrées sont des silos dont certains contiennent des dépôts humains ou fauniques, quelques fosses et une inhumation. Leur nombre est modeste et leur volume limité, mais l'étude du mobilier ainsi que le profil des repas indiquent la présence à proximité immédiate de l'habitat dont dépend cette zone et qui devait être occupé par une communauté relativement prospère. La zone de stockage devait donc répondre à un usage strictement domestique, voire à un stockage des surplus, uniquement réservé à la communauté. Le corpus faunique est trop faible pour savoir si l'élevage suppléait l'agriculture à cette époque.

À La Tène B1 et jusqu'à la transition La Tène B2/C1, l'occupation se densifie avec la mise en place de nouveaux silos, avec une contenance accrue, mais reste cantonnée au sein de la partie occidentale de la zone décapée. La zone de stockage semble là encore destinée à approvisionner l'habitat dont il elle dépend. Les dépôts humains ou animaux se rencontrent plus fréquemment. Aucune césure ne semble séparer cette phase de la première. La continuité de l'occupation est visible. Il s'agit même d'une intensification des activités pratiquées par les occupants des lieux. Les restes fauniques indiquent une activité d'élevage ainsi que quelques reliefs de repas riches en éléments nutritifs. Bien que les structures ainsi que le mobilier soient plus nombreux pour cette phase, le statut du site ne semble pas évoluer. La répartition du mobilier indique que l'habitat qui administre la zone d'ensilage se trouve au sud du noyau formé par les silos 171, 109, 174, 111 et 113, et donc hors de l'emprise considérée. L'absence de concentrations de mobilier au-delà de ces vestiges indique peut-être la présence d'une partition de l'espace qui n'aurait pas laissé d'indices.

L'organisation du site change vraisemblablement à La Tène C2. Le secteur ouest est laissé de côté et l'occupation se décale vers l'est. L'espace est désormais régi par des limites physiques bien visibles, des fossés qui viennent structurer une zone au sein de laquelle quelques grandes fosses de stockage cylindriques et deux bâtiments sont implantés. Les silos sont définitivement abandonnés au profit de ces aménagements. Aucun élément ne permet de savoir s'il s'agit d'un enclos. Il s'agit là encore d'un espace voué au stockage, et les deux unités architecturales en sont vraisemblablement des dépendances. Contrairement aux phases précédentes, les déchets domestiques se font plus rares et caractérisent donc un éloignement notable de la zone résidentielle, qui doit se trouver au sein d'un probable enclos défini par le fossé 131 et donc plutôt vers le nord.

Les dernières structures, sauf les fossés, sont abandonnées au début de La Tène finale. C'est à cette époque qu'est implanté un enclos dont seul l'angle sud était ancré sur l'emprise fouillée. Il s'aligne sur le fossé 131, qui a été fondé à la période précédente, mais qui est toujours visible. Quelques fosses sont présentes à l'intérieur de l'espace circonscrit, mais aucun élément n'a permis d'en déterminer la fonction. La part de l'établissement rural comprise dans la zone décapée n'est pas suffisante pour espérer en connaître la taille et la nature.

45-224-05
NEUVILLE-AUX-BOIS, « RUE GARDE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Rue Garde	Commune : Neuville-aux-Bois
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 224 050 AH
X : 629 305 m	Diagnostic (2012)
Y : 6 773 915 m	Surface totale décapée : 3 528 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Bz. final/Ha.	Établissement rural de rang C0
Période 2 : Bz. ancien ou Ha. D3	Espace funéraire
Période 3 : Protohistoire	-
Bibliographie :	
VANDERHAEGEN 2012	

Présentation du site

Le site de la « *Rue Garde* » se trouve à l'extrémité sud du village de Neuville-aux-Bois. Un diagnostic réalisé en 2012 a permis de mettre au jour plusieurs structures protohistoriques participant à une occupation difficilement interprétable, due à une absence de marqueurs chronologiques. Au total, trois groupes de structures ont été repérés pour la période protohistorique.

Période 1 (Âge du Bronze final/Hallstatt) : un indice de site rural

Un seul fossé et quelques trous de poteau ont été attribués à cette phase d'occupation.

Les vestiges

Un fossé (St. 94) a été mis au jour dans la partie sud-ouest du diagnostic, au sein des tranchées 3 et 10. Il s'agit d'un creusement linéaire légèrement arqué orienté nord-nord-est/sud-sud-ouest qui a pu être suivi sur une longueur de seize mètres. Il mesure environ 1 m de large en surface, et sa profondeur n'est pas connue avec précision. Trois trous de poteau semblent

liés à la structure 94. Aucun d'entre eux n'a été testé. Au vu des éléments disponibles, la structure semble pouvoir être assimilée à une tranchée de palissade dont les retours sont soit inconnus, soit inexistants.

Le mobilier

Le mobilier céramique provenant du fossé est très pauvre. Trois tessons ne présentant aucun élément typologique, dont un fragment pouvant correspondre à un morceau de col de vase, ont été prélevés. Un seul tesson a pu faire l'objet d'un cadrage chronologique. De par son aspect et sa finition, il se rapproche de productions datant de l'âge du Bronze final, voire du Hallstatt, avec une préférence pour la première période évoquée, en raison des bords légèrement rentrants associés à un décor de cordon digité en fer à cheval. Pour autant, il faut rester prudent, car cette datation ne repose que sur un seul fragment de céramique.

Période 2 (Âge du Bronze final ou Hallstatt D3) : un indice de site rural

Un groupe de fosses et de trous de poteau a été détecté au sein de la tranchée 9 près de la partie centrale de son emprise.

Les vestiges

La structure 149 se trouve au sein de la tranchée 9, immédiatement à l'est de St. 169. Elle mesure 2 m, mais semble se poursuivre vers le nord et peut-être aussi vers le sud. St. 149 regroupe plusieurs anomalies, en l'occurrence neuf fosses de formes diverses. La structure 91 a livré des fragments de céramique ainsi qu'un fragment de meule. Au fond du creusement, un vase archéologiquement complet a été rencontré, incliné contre le substrat. L'étude typologique a montré qu'il pouvait dater de l'âge du Bronze ancien comme du Hallstatt final. Cette structure est difficilement assimilable à St. 169 voire à St. 149. Elle se démarque par la présence de mobilier. St. 91 pourrait correspondre à une sépulture dont les restes osseux n'auraient pas été conservés. Au vu du sédiment très acide rencontré sur le site, cela n'aurait rien d'étonnant. La structure 149 pourrait être un enclos circulaire qui aurait été aménagé dans un but funéraire. La structure 169 est en réalité une suite de plusieurs creusements disposés approximativement dans le sens de la tranchée 9, sur une longueur de treize

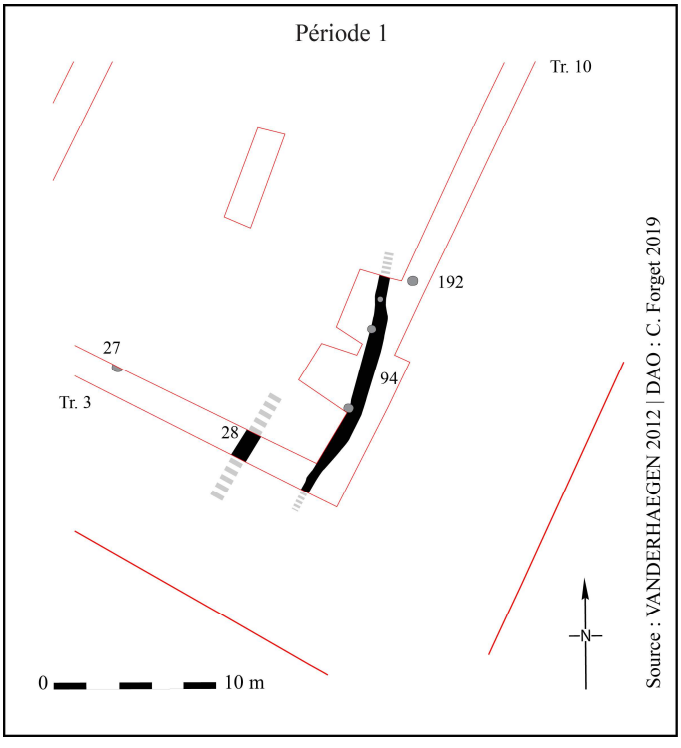

Neuville-aux-Bois, « *Rue Garde* » 1

mètres. Il s'agit en fait d'une tranchée d'un mètre de large au sein de laquelle plusieurs trous de poteau sont visibles en surface. Parmi eux, un seul a pu faire l'objet d'un test. En plus de ces trous de poteau, trois unités stratigraphiques correspondant à des négatifs de poteau ont été individualisées au sein de St. 169. L'U.S. 1364 est une anomalie de surface de forme oblongue. La structure 169 semble former un enclos circulaire dont la fonction pourrait être similaire à celle avancée pour la St. 149. Enfin, le dernier groupe de creusements repéré au sein de la tranchée 9 est la structure 161, située immédiatement à l'ouest de St. 169. Il est composé d'au moins quatre trous de poteau visibles en surface. La fosse 91 se trouve entre les groupes de structures 149 et 161. Il est possible qu'elle ait été entourée par l'éventuel monument formé par eux, ou qu'elle ait fonctionné avec un *tumulus* antérieur à celui-ci. Une structure fossoyée (St. 145) semble dessiner un troisième cercle, directement au sud des deux premiers, mais celle-ci n'a pas pu faire l'objet d'une fouille.

Le mobilier

L'étude du mobilier a exclusivement porté sur les fragments de vase découverts au sein de la structure 91. Le bord est digité et un cordon digité orne la plus grande partie des fragments de la panse. Il pourrait s'agir d'une urne haute à bord légèrement rentrant associé à un décor de cordon digité en fer à cheval. Ce type de forme se rencontre dès l'âge du Bronze ancien avec des bords plus minces qu'au Néolithique final. Pour autant, il en existe aussi pour la période du Hallstatt final, avec des profils légèrement plus évasés, mais proposant exactement les mêmes décors. Aucune concordance chronologique n'a pu être observée pour les deux ensembles circulaires 149 et 169, faute de mobilier.

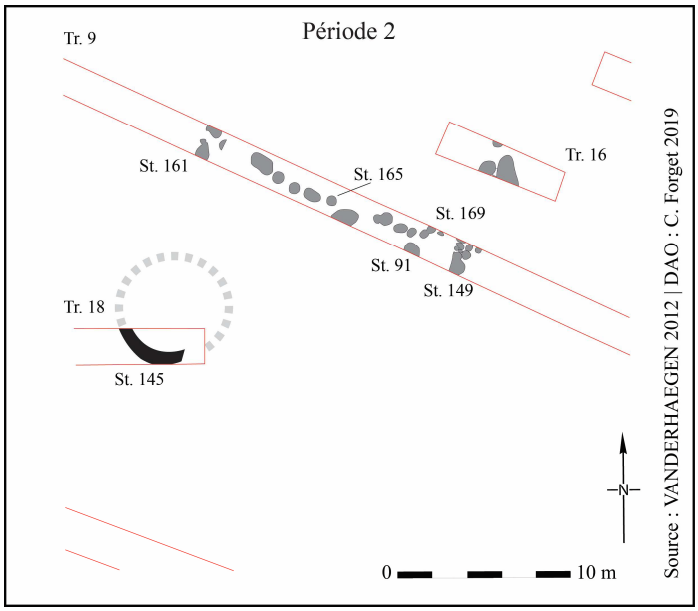

Neuville-aux-Bois, « *Rue Garde* » 2

Période 3 (Protohistoire) : un indice de site rural

Les vestiges assimilés à la période protohistorique sont quelques trous de poteau.

Les vestiges

La dernière occupation mise au jour sur le site se trouve dans la tranchée 5, à l'extrémité est du décapage. Elle correspond à la découverte de plusieurs trous de poteau ne constituant aucun plan cohérent.

Le mobilier

Le mobilier céramique prélevé au sein de la structure 45 n'est pas abondant et n'a pas permis de la dater avec précision. Les fragments de céramique sont bien de facture protohistorique, mais il est impossible d'en savoir plus. Les faits alentour n'ayant pas fait l'objet d'un test, il paraît compliqué d'avoir plus d'informations sur l'ensemble.

Synthèse

Le site de la « *Rue Garde* » a fourni les indices de plusieurs occupations protohistoriques, réparties en trois groupes distincts, car éloignés géographiquement. Le premier est représenté par un fossé palissadé dans la partie sud-ouest du diagnostic, daté entre l'âge du Bronze final et la période hallstattienne. Il apparaît comme un élément isolé, alors que ce type de structures est censé délimiter une zone bien définie. Il est possible que le reste de l'occupation soit disséminé entre les tranchées, vers l'est, et en dehors de l'espace décapé (au sud de la tranchée 3), ce qui expliquerait qu'elle ait échappé aux fouilleurs. En l'attente d'éléments nouveaux, il n'est pas possible de déterminer l'emprise du site ni sa nature.

Le second groupe de structures, daté de l'âge du Bronze ancien ou du Hallstatt final, renvoie à une probable zone funéraire matérialisée au sol par plusieurs lignes de structures formant vraisemblablement des cercles, peut-être des vestiges de *tumuli* successifs. La fouille de l'ensemble de ces lignes de structures serait vraiment un moyen de mieux discerner l'organisation de cette zone. En attendant, aucun élément stratigraphique ne permet d'établir une chronologie entre eux.

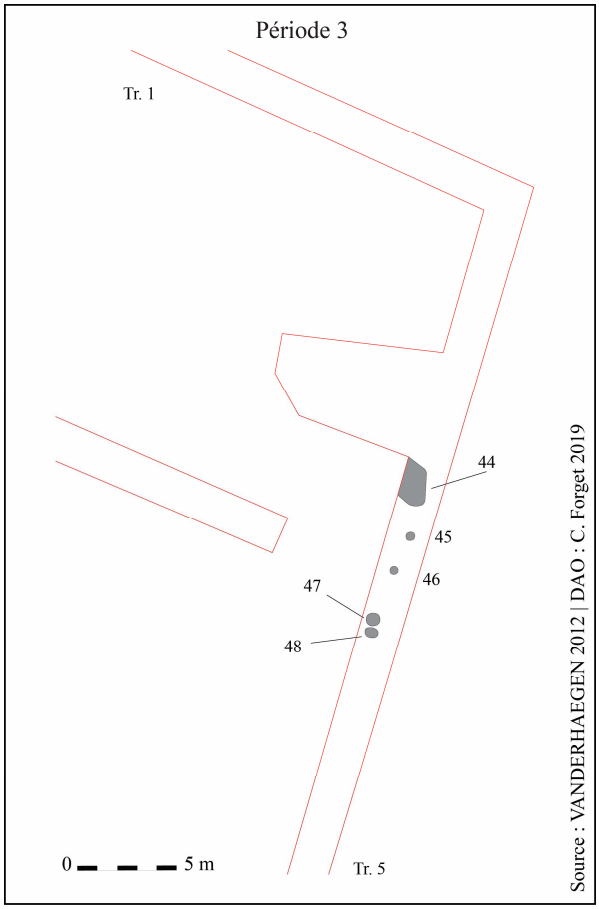

Neuville-aux-Bois, « *Rue Garde* » 3

Enfin, un troisième indice de site est apparu sous la forme d'un trou de poteau à première vue isolé dans la partie ouest du décapage. D'autres structures peuvent participer à cette nouvelle occupation, mais elles n'ont pas pu être fouillées. Il a été daté de la Protohistoire au sens large et se trouve au sein d'une zone fortement investie par des vestiges médiévaux. Il est possible que cette occupation se développe vers l'est, l'ouest et le sud, mais de manière plutôt réduite.

Aucun lien n'a pu être réalisé entre les trois occupations protohistoriques, et malgré leur faible densité, il n'y a aucun doute sur le fait qu'au moins une voire deux d'entre elles se développent de manière plus prononcée entre les tranchées du diagnostic, relativement espacées (seconde occupation), voire en dehors de la zone prescrite (première occupation).

COMMUNE LA NEUVILLE-SUR-ESSONNE

45-225-01
LA NEUVILLE-SUR-ESSONNE, « L'ORME DU MURGER »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : L'Orme du Murger Département : Loiret *Civitas* : Sénons X : 605 188 m Y : 2 353 069 m	Commune : La Neuville-sur-Essonne Région : Centre-Val de Loire Numéro Patriarche : - Prospection aérienne (1993, 2001, 2002, 2004, 2005) Surface totale décapée : 0 m² Surface estimée : 2,8 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
DEVILLIERS 2001, 2002 b, 2004, 2005 ; GODEFROY 2015	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *L'Orme du Murger* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Jalmain en 1993 puis de F. Tardif entre 2001 et 2005.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un système d'enclos accolés à fossé rectilignes. L'enclos principal délimite un espace de 0,5 ha au moyen d'un double fossé sur trois de ses côtés. Au niveau du côté oriental, le fossé extérieur rejoint le fossé interne en laissant un couloir pour accéder à l'espace interne par une interruption du fossé. Ce couloir fait tout le tour de l'enclos et débouche sur l'enclos secondaire au sud-est. Cet enclos secondaire s'appuie sur le fossé extérieur de l'enclos principal pour former un trapèze de 2,3 ha. Son fossé nord continue en direction de l'ouest et

longe le fossé nord de l'enclos principal sur quasiment toute sa longueur. Aucune entrée n'a été décelée pour l'enclos secondaire, mais elle pourrait se trouver à ce niveau.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

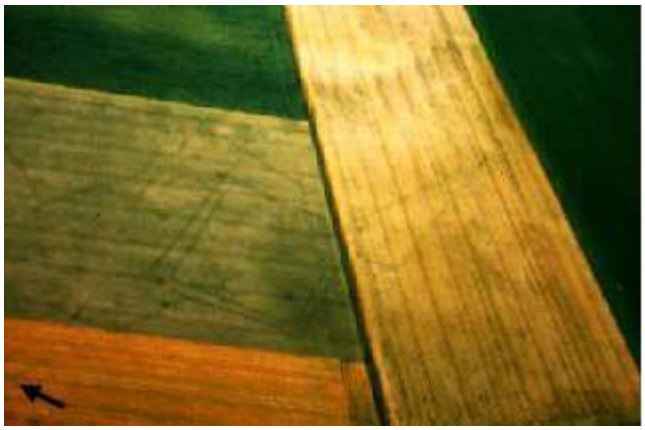

La Neuville-sur-Essonne, « *L'Orme du Murger* » (Cliché F. Tardif *in* GODEFROY 2015)

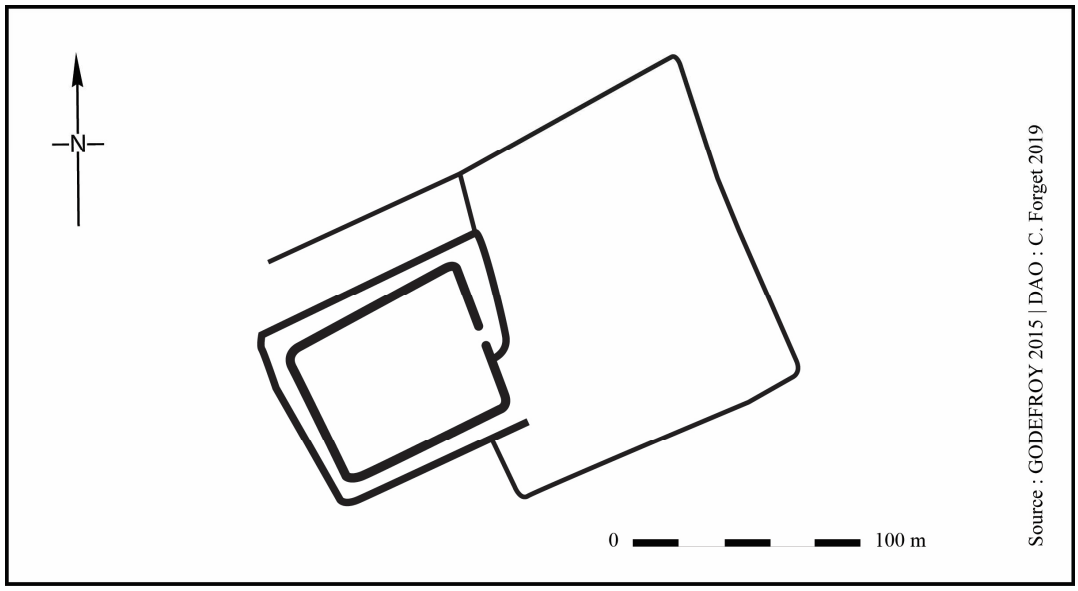

La Neuville-sur-Essonne, « *L'Orme du Murger* »

45-225-02
LA NEUVILLE-SUR-ESSONNE, « LE PORRICHIN »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Porrichin Département : Loiret *Civitas* : Sénons X : 604 839 m Y : 2 353 458 m	Commune : La Neuville-sur-Essonne Région : Centre-Val de Loire Numéro Patriarche : - Prospection aérienne (2000, 2005, 2006, 2007) Prospection pédestre (1980, 2000, 2001) Surface totale décapée : 0 m² Surface estimée : 6,9 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
DEVILLIERS 1999, 2000, 2001, 2005, 2006 ; GODEFROY 2015 ; SIMONIN 1989	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Le Porrichin* » a été observé lors des prospections aériennes de la SARP entre 2000 et 2007. En 1980, D. Simonin y effectue des prospections pédestres que la SARP réitère en 2000 et en 2001.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un système d'enclos accolés à fossés rectilignes pour lequel deux états sont visibles. Il est difficile de savoir lequel a précédé l'autre, c'est pourquoi nous allons les décrire d'ouest en est. L'enclos principal, qui semble commun aux deux phases délimite un espace trapézoïdal de 0,7 ha au moyen d'un fossé rectiligne. L'entrée a été identifiée au centre de son côté oriental. L'enclos secondaire le plus à l'ouest forme un grand polygone à tendance trapézoïdale de 5,5 ha dont le côté sud s'appuie sur l'enclos principal. Aucun accès n'y est visible. L'autre enclos secondaire est décalé vers le nord-ouest. Il s'agit d'un trapèze à fossés

rectilignes dont le tronçon nord-est est en partie curviligne. C'est d'ailleurs à ce niveau qu'il rejoint le fossé nord-est de l'enclos principal. Un fossé lie le côté nord-est de cet enclos au fossé nord-est de l'enclos secondaire. Il pourrait s'agir d'un autre état voire d'une partition interne. Là encore, aucun accès n'a été vu. Enfin, plusieurs bâtiments en dur sont témoins de la réoccupation du site à la période gallo-romaine.

Le mobilier

Nous n'avons pas eu accès aux résultats des prospections pédestres et ne pouvons donc pas les présenter ici.



La Neuville-sur-Essonne, « *Le Porrichin* » (Cliché E. Fortier *in* GODEFROY 2015)

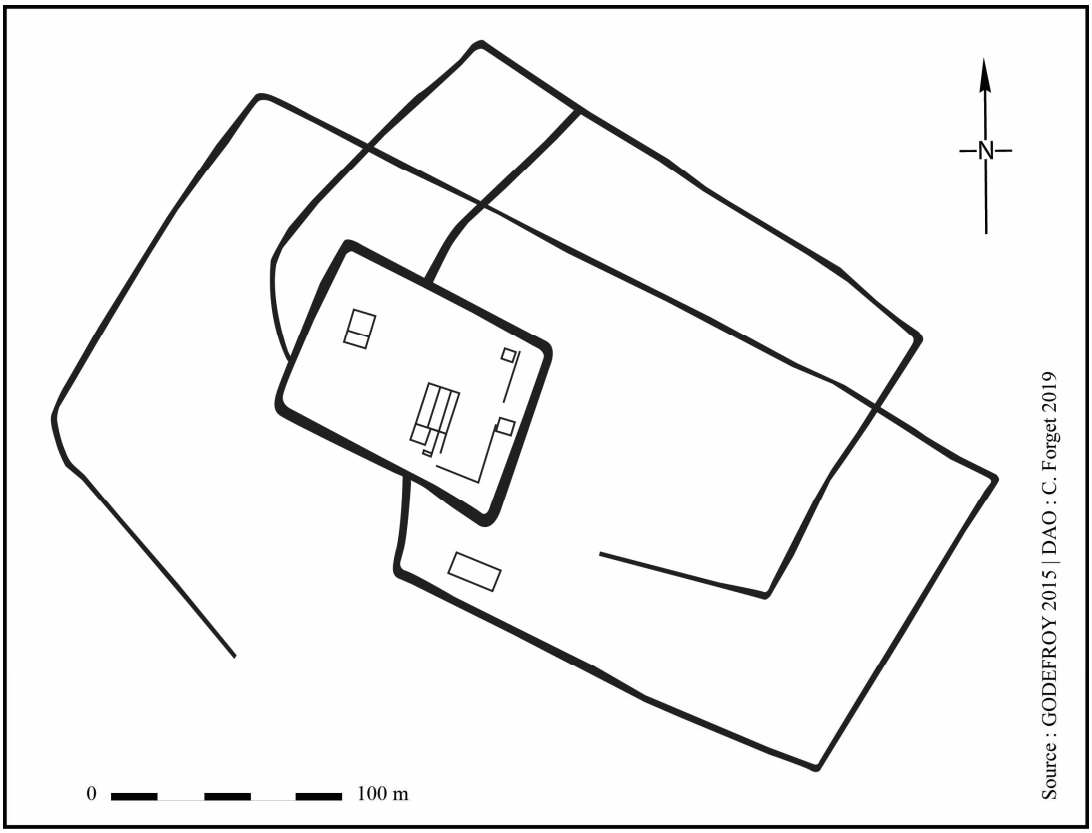

La Neuville-sur-Essonne, « *Le Porrichin* »

45-225-03
LA NEUVILLE-SUR-ESSONNE, « LES QUARANTE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Quarante Département : Loiret *Civitas* : Sénons X : 601 855 m Y : 2 352 855 m	Commune : La Neuville-sur-Essonne Région : Centre-Val de Loire Numéro Patriarche : - Prospection aérienne (1999, 2001, 2005, 2006) Surface totale décapée : 0 m² Surface estimée : 3,2 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
DEVILLIERS 2001, 2005, 2006 ; GODEFROY 2015	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Les Quarante* » a été observé lors des prospections aériennes de F. Besse en 1999 puis par la SARP entre 2001 et 2006.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un système d'enclos accolés de forme légèrement trapézoïdale à fossés rectilignes. L'enclos principal s'étend sur 0,5 ha. Il présente une interruption sur son côté ouest qui permet d'y accéder depuis l'enclos secondaire. Ce dernier ceint un espace de 2,7 ha dont le côté ouest est lui aussi doté d'un accès par interruption du fossé qui se trouve d'ailleurs dans l'alignement de l'entrée de l'enclos principal. Le site est réoccupé à la période gallo-romaine avec la présence de trois bâtiments en dur (non représentés sur le plan).

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

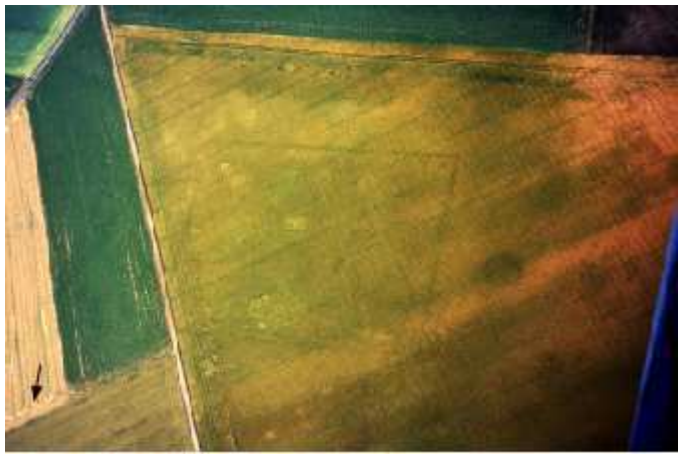

La Neuville-sur-Essonne, « *Les Quarante* » (Cliché F. Tardif *in* GODEFROY 2015)

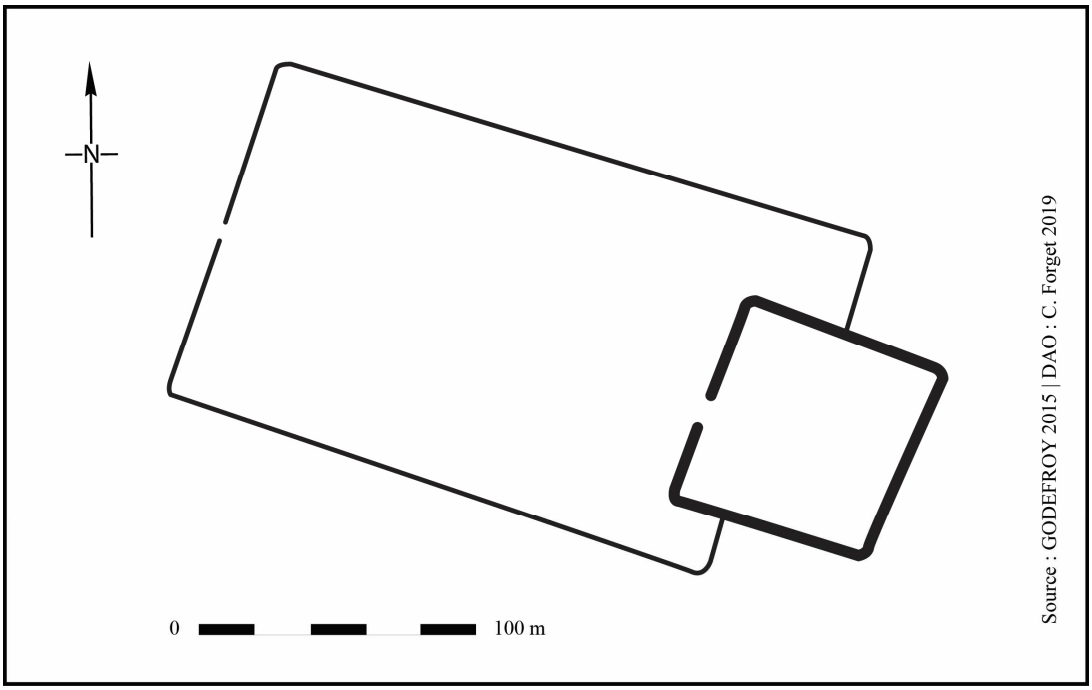

La Neuville-sur-Essonne, « *Les Quarante* »

COMMUNE DE NEUVY-EN-SULLIAS

45-226-01
NEUVY-EN-SULLIAS, « CLOS DU MOTHOIS I »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Clos du Mothois	Commune : Neuvy-en-Sullias
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 226 003 AH
X : 593 000 m	Diagnostic (2007)
Y : 2 310 500 m	Surface totale décapée : 1 310 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Bz. final/Ha.	Espace funéraire ?
Bibliographie :	
LICHON 2008	

Présentation du site

Le site du « *Clos du Mothois I* », situé sur la commune de Neuvy-en-Sullias, a été investigué en 2008 au moyen d'un diagnostic. Seules cinq structures ont été rencontrées. Un tronçon de fossé ainsi que trois fosses au comblement similaire ont été observés dans la partie occidentale du décapage, mais faute de mobilier, leur datation demeure inconnue. La dernière structure, un fossé d'enclos, est la seule que l'on retiendra.

Période 1 (Âge du Bronze/Hallstatt) : un indice de site

Les vestiges de cette phase sont composés d'un fossé et de quelques fosses.

Le fossé

Le tronçon d'enclos (St. 1) a été repéré au sein de la tranchée 9, dans la zone occidentale du diagnostic. Il a pu être suivi sur une longueur de quinze mètres. Son tracé est curviligne. Large d'environ un mètre, peu d'informations sont disponibles à son sujet. Son comblement n'a fourni qu'un seul fragment de céramique, rattachable à l'âge du Bronze final voire à la

période hallstattienne. Il pourrait s'agir d'un enclos funéraire, en considérant l'hypothèse où le tracé adopterait un cercle. Dans la mesure où celui-ci semble se développer hors de l'emprise diagnostiquée, vers le sud, il peut tout aussi bien s'agir d'un tronçon de fossé participant à un ensemble fossoyé plus complexe et plus vaste.

Les fosses se trouvent à l'extrémité occidentale du site, au sein de la tranchée 2. Elles présentent un aspect relativement similaire : leur creusement est de forme rectangulaire avec des angles arrondis et leur longueur oscille entre 0,70 m et 0,85 m. Elles semblent fonctionner ensemble. Leur fonction ainsi que leur datation demeurent inconnues.

Le mobilier

Le mobilier céramique n'a pas fait l'objet d'un développement exhaustif.

Synthèse

Les informations à propos de la structure 1 sont ténues et ne permettent pas de développer une réflexion appropriée afin d'en déterminer l'emprise, la vocation ou la chronologie. Si deux hypothèses peuvent être proposées, aucune ne recueille assez d'éléments pour pouvoir trancher. Dans le cas d'un enclos circulaire, la fonction funéraire, voire cultuelle, pourrait être retenue. D'un autre côté, en considérant qu'il ne s'agit ici que d'un tronçon faisant partie d'un ensemble plus vaste et plus complexe, l'hypothèse d'un habitat, et pourquoi pas d'un établissement rural, peut être envisagée. La datation du fossé, seulement assurée par un tesson de céramique, renvoie à une période très vaste démarrant à l'âge du Bronze final et couvrant tout le Hallstatt.

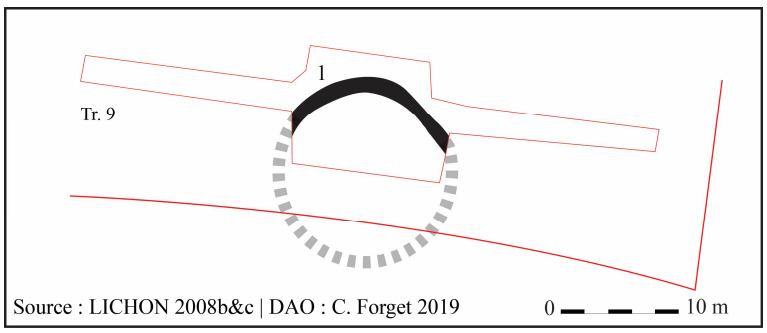

Neuvy-en-Sullias, « *Le Clos du Mothois I* »

45-226-02
NEUVY-EN-SULLIAS, « CLOS DU MOTHOIS II »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Clos du Mothois II	Commune : Neuvy-en-Sullias
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 226 004 AH
X : 592 939 m	Diagnostic (2007)
Y : 2 310 505 m	Surface totale décapée : 2 912 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Protohistoire	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
LICHON 2008	

Présentation du site

Le site de Neuvy-en-Sullias, « *Clos du Mothois II* », se trouve immédiatement au nord du « *Clos du Mothois I* ». Il s'agit d'une occupation protohistorique très succincte, représentée par un seul fossé, et de mobilier retrouvé hors structure.

Période 1 (Protohistoire) : un indice de site

Un seul fossé correspond à cette phase d'occupation.

Le fossé

Les fouilleurs ont mis au jour plusieurs tronçons d'un même fossé (St. 1) au sein de trois tranchées différentes. Il est orienté sud-ouest/nord-est, et présente une longueur minimum de cent soixante-dix mètres. Sa largeur varie entre 0,55 m et 0,60 m. Le profil de la structure est irrégulier, en « V ». À en juger par sa morphologie, le fossé doit s'insérer au sein d'un système parcellaire. La présence d'un fragment de céramique non roulé rattache cette structure à la période protohistorique.

Le mobilier

Le peu de mobilier fournit par le fossé n'a pas donné lieu à un examen exhaustif de la céramique.

Synthèse

La mise au jour de ce fossé ne permet pas de comprendre la nature de l'occupation protohistorique du site ni le mobilier de la dater précisément. À en croire les données de terrain, il s'agirait d'un fossé participant à un dispositif parcellaire. Il est fort probable qu'il ait appartenu à un établissement rural, mais les indices permettant de valider cette hypothèse se font rares. Le reste de l'occupation se trouve visiblement à proximité, en dehors de la fenêtre de fouille, à en croire le mobilier protohistorique qui a été retrouvé hors structure.

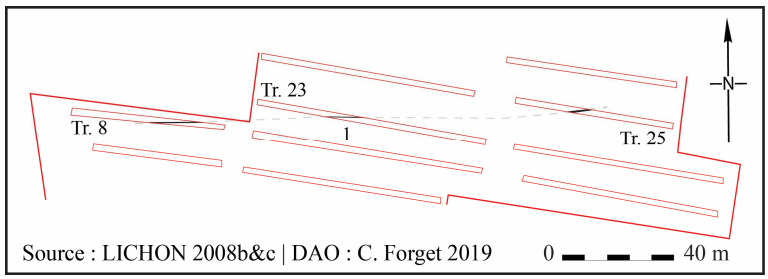

Neuvy-en-Sullias, « *Le Clos du Mothois II* »

45-226-03
NEUVY-EN-SULLIAS, « L'AULNE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : L'Aulne	Commune : Neuvy-en-Sullias
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 226 002 AH
X : 592 495 m	Diagnostic (2007)
Y : 2 310 200 m	Fouille préventive (2010)
	Surface totale décapée : 16 000 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. C récent/D1-2 ancien	Établissement rural de rang C1
Période 2 : Ha. C/D1-2	Établissement rural de rang C1
Bibliographie :	
MERCEY 2010	

Présentation du site

Le site de « *L'Aulne* » se trouve sur la commune de Neuvy-en-Sullias, au sud de la D951. Suite à un diagnostic prescrit en 2007, des vestiges correspondant à des occupations protohistoriques, de l'âge du Bronze ancien ou moyen et de l'âge du Bronze final ont été décelées. Au vu de ces résultats intéressants, des fouilles s'en sont ensuivies en 2010, sur la parcelle F 249p. Lors de cette opération, conduite sur deux zones distantes de sept cent soixante-cinq mètres, plusieurs occupations ont pu être approchées. La première est située au niveau de la zone 1. Il s'agit de vestiges ayant pu être attribués à une période couvrant la fin du Hallstatt C et le début du Hallstatt D1-2. La zone 2 a quant à elle fourni les témoins d'une occupation de l'âge du Bronze final, du Hallstatt C/D1-2. La contemporanéité des deux zones n'est pas attestée avec certitude. De plus, leur appartenance au même site n'est pas établie, à en juger par leur éloignement. C'est pour cette raison que les vestiges des zones 1 et 2 ont été présentés en deux périodes distinctes.

Période 1 (Hallstatt C récent/D1-2 ancien) : un habitat rural

La zone 1 est la plus méridionale des deux. De l'ordre de 6 000 m², elle a livré trois ensembles matérialisés dans les parties sud, centrale et nord, pour un total de vingt-et-une structures. Il s'agit de fosses et de trous de poteau.

Les vestiges

Une dizaine de fosses pour lesquelles la fonction n'a pas pu être déterminée ont été observées. Elles ont généralement livré de la céramique du Hallstatt ancien/moyen. La fosse 106 a quant à elle livré des glands carbonisés. Un vase de stockage retrouvé en place dans la fosse 157 contenait des restes de graines. La même fosse a livré des fragments de torchis.

Deux fosses (St. 137 et 138) contenaient au sein de leur remplissage des éléments laissant penser que des activités métallurgiques étaient pratiquées au sein de la zone. La fosse 137 a fourni des éléments faisant penser à une vidange de foyer, avec la présence d'un grand nombre de fragments de terre rubéfiée renvoyant peut-être à la destruction d'un four. Le mobilier céramique correspond à sept tessons d'une jatte en céramique grossière qui a pu être datée du Hallstatt ancien/moyen.

Le fait 138 se trouve juste au sud de St. 137. Au sein du comblement, un prélèvement de sédiment a permis d'identifier de fines particules métalliques dont certaines présentaient une surface polie. Il pourrait s'agir de « débris » liés au décapage de pièces forgées afin d'abraser l'oxydation de surface au moyen d'un abrasif sableux. Il s'agirait donc des témoins relatifs à un travail de forge. La fosse a pu être datée, grâce au matériel céramique, du Hallstatt ancien. De plus, une scorie découverte au niveau du décapage laisse penser qu'un travail de réduction a peut-être été pratiqué au sein de la zone.

Trois fosses (St. 44, 105 et 156) situées dans la même zone sont susceptibles de faire partie de la même occupation, mais n'ont pas fourni de mobilier datable avec assez de précisions pour l'affirmer.

Deux trous de poteau ont été découverts, mais aucun plan cohérent n'a été remarqué.

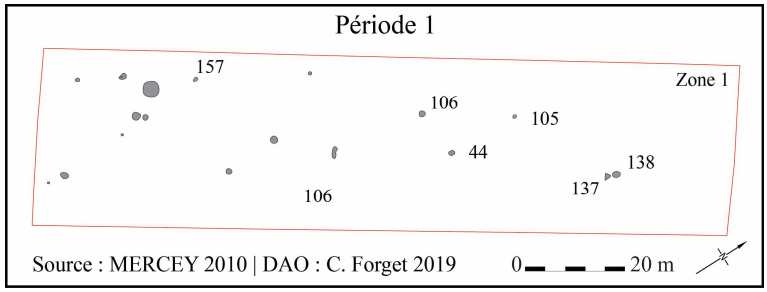

Neuvy-en-Sullias, « *L'Aulne* » 1

Le mobilier

Le mobilier céramique se compose de sept cent cinquante-neuf fragments, pour un NMI d'au moins 48. Il s'agit de sept vase indéterminés, une jarre à col ouvert, quatre jarres en céramique grossière décorées de cordons digités, une jatte à épaulement en céramique semi-fine, une jatte en céramique grossière, deux jattes carénées, une jatte à bord fermé, une jatte à épaulement, une petite jatte en céramique fine, six vases globuleux en céramique grossière, un vase en céramique semi-fine, huit pots ne portant aucune décoration, deux pots ornés d'un décor au cordon digité, un pot dont les bords sont décorés d'impressions digitales, un pot dont les

bords sont ornés de cinq lignes horizontales irrégulières de grosses empreintes digitées circulaires, un bol en céramique semi-fine, six coupes en céramique grossière ou semi-fine, deux gobelets en céramique fine ou grossière et une coupe en céramique fine.

L'ensemble du corpus revêt un caractère relativement uniforme, avec plusieurs structures renvoyant à une période allant de l'âge du Bronze final au Hallstatt, et le reste a pu être daté du Hallstatt C/D1-2.

Les données carpologiques montrent la présence, en faible quantité, de céréales (avoine, orge vêtu, blé), de légumineuses (vesce et légumineuses cultivées) ainsi que de plantes sauvages probablement issues de la cueillette (chénopode blanc, prunelle, navet potager, oseille, glands de chêne décortiqués). Ces éléments permettent de penser qu'il s'agit de la périphérie d'un habitat, dont la situation géographique précise n'est pas connue, mais fortement supposée au sud de la surface décapée.

Période 2 (Hallstatt C/D1-2) : un habitat ouvert à vocation agricole

La zone 2, la plus vaste des deux avec une surface décapée de 10 000 m² est celle qui a livré le plus de faits archéologiques protohistoriques. Si beaucoup n'ont pas pu faire l'objet d'une datation, deux phases d'occupation ont pu être identifiées : la première à l'âge du Bronze final, et la seconde au Hallstatt. Pour cette dernière, trois ensembles ont pu être individualisés. Le premier, prenant place dans la partie ouest de la zone 2, présente quelques vestiges mal caractérisés. Le second, assez mal conservé, pourrait correspondre à un bâtiment au centre de l'emprise. Enfin, un autre groupe de trous de poteau, dans la partie sud-est, pourrait lui aussi renvoyer à une unité architecturale. L'ensemble ouest a livré un seul fait contenant du mobilier hallstattien. Quelques creusements ayant fourni du mobilier protohistorique ainsi que deux petits fossés curvilignes ont également pu être observés

Les vestiges

Le fossé 2041 a été observé sur une longueur de huit mètres. Il affiche une largeur de 0,30 m pour une profondeur conservée de 0,10 m. Vers le sud, son tracé forme un coude vers l'est. Le fait est en relation avec la structure 2062. Deux tessons de céramique proviennent de son remplissage. Ils ont pu être affiliés à la période protohistorique. Le fossé 2040 a été suivi sur une longueur de sept mètres. Il est relativement modeste puisqu'il présente une largeur de seulement 0,20 m. Son profil est un « V » à fond arrondi. Son tracé se termine au niveau de la structure 2005 et paraît très similaire au fossé 2041, avec une orientation assez semblable et un tracé se terminant sur de petites fosses. Il n'a pas livré de mobilier, mais ces observations ont poussé les fouilleurs à le rapprocher du fait 2041, attribué à la protohistoire.

Quelques fosses de nature indéterminée et des trous de poteau ne formant aucun plan particulier accompagnent les fossés. Ils contenaient en général du mobilier de l'âge du Bronze final ou du Hallstatt ancien.

Deux plans de bâtiment ont été repérés pour la période hallstattienne. Le bâtiment 3 est constitué de quatre trous de poteau. Aucun aménagement interne n'a été décelé. Le mobilier renvoie au Hallstatt ancien. Néanmoins, le plan du bâtiment adopte la même orientation que celle observée pour les bâtiments de l'âge du Bronze final. Son interprétation en tant que bâtiment reste donc très hypothétique et ne repose que sur de faibles indices. L'ensemble situé au sud-est de la zone 2 (bâtiment 4) est constitué de quatre creusements assimilables à un plan de bâtiment, auxquels semblent être associées d'autres structures. Il présente une longueur alignée selon un axe est-ouest, suivant de fait l'axe des clôtures de l'âge du Bronze final. Il est possible que sa construction ait été réalisée en fonction d'éléments préexistants.

Plusieurs structures apparemment sans organisation manifeste ont tout de même pu être liées au bâtiment 4. Il s'agit de fosse de nature indéterminée ayant livré du mobilier céramique contemporain.

Le mobilier

Le mobilier céramique correspond à environ deux cents tessons pour un NMI de 44. Il consiste en trois vases globuleux, un vase en céramique fine dont la surface est finement lissée avec un possible engobe, un vase en céramique fine à la surface lissée, un vase en céramique fine à la surface lissée avec un bord fermé et décoré de deux cannelures au-dessus de la carène, deux jarres en céramique grossière, une jatte en céramique semi-fine, une jatte en céramique semi-fine dont la surface présente un lissage délicat avec un bord décoré d'une cannelure, une jatte en céramique fine, une jatte en céramique semi-fine, quatre pots en céramique grossière,

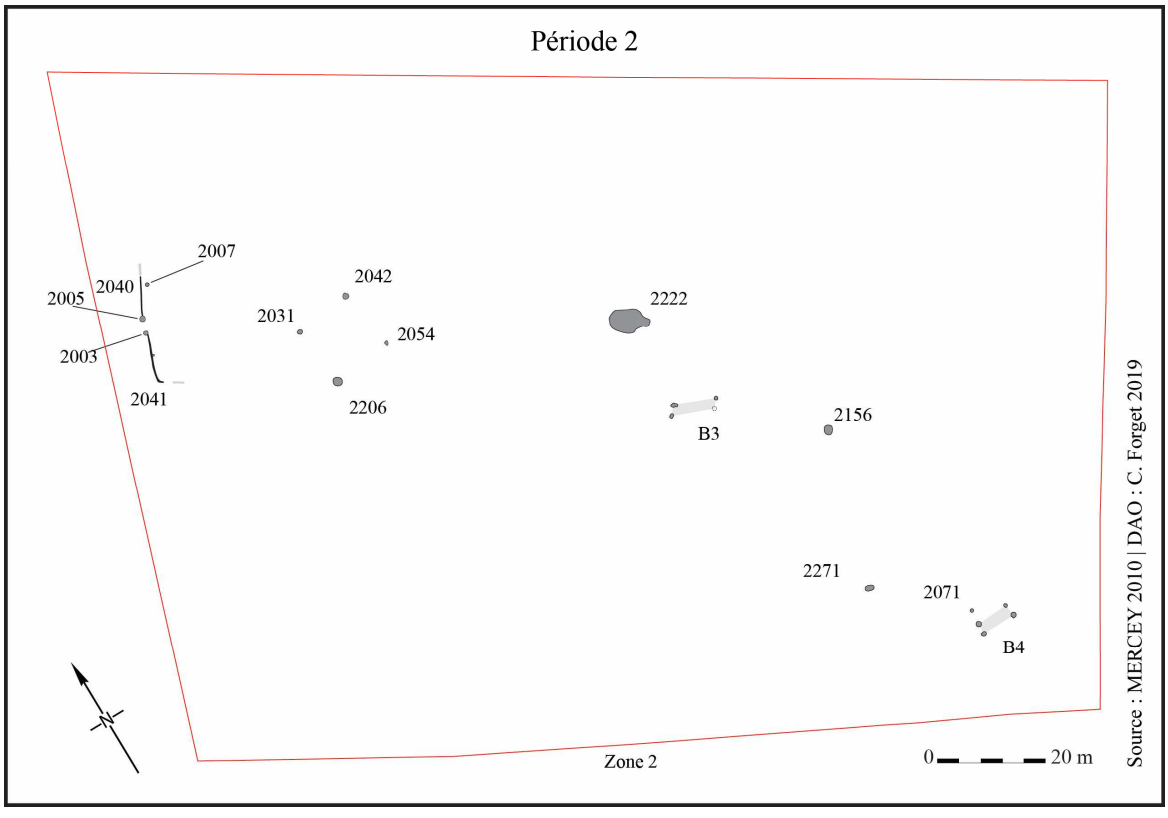

Neuvy-en-Sullias, « *L'Aulne* » 2

deux pots en céramique semi-fine, un pot en céramique fine, cinq gobelets en céramique fine dont un exemplaire décoré de trois cannelures horizontales sur l'épaulement, un possible gobelet en céramique semi-fine avec une surface lissée ornée d'une petite cannelure au niveau de la jonction entre le col et la panse, un possible gobelet en céramique fine et à la surface lissée, quatre coupes en céramique grossière, deux coupes en céramique semi-fine, une coupe en céramique semi-fine dont la surface est irrégulière, mais dont les traces de modelage correspondent à de probables cannelures verticales, trois coupes en céramique fine, un vase indéterminé présentant trois petits sillons horizontaux au-dessus de la carène et sept vases indéterminés.

Les lots céramiques recueillis lors de la fouille des structures décrites ci-dessus renvoient à une occupation calée entre le Hallstatt C et D1-2, avec des structures ayant fourni des tessons résiduels datant de l'âge du Bronze final, et plus précisément de l'âge du Bronze final IIIb pour certaines.

Synthèse

Le site de Neuvy-en-Sullias, « *L'Aulne* » a fourni les témoins de plusieurs occupations réparties sur deux zones. En zone 1, une occupation datée de la fin du Hallstatt ancien/début du Hallstatt moyen a pu être observée. Il s'agit essentiellement de fosses réparties de manière erratique. Malgré tout, trois ensembles ont pu être identifiés. Celui qui a été repéré dans la partie sud regroupe plusieurs structures d'où provient la plus grande partie du mobilier mis au jour au sein de la zone. Il s'agit d'une fosse dépotoir ayant livré plusieurs vases de stockage entiers et de deux petites fosses ayant livré des rejets de foyer ainsi que de deux trous de poteau renvoyant à un habitat sûrement présent en dehors de la surface fouillée. L'ensemble central correspond à une concentration de fosses dont la fonction n'a pas pu être établie avec précision. Elles ont livré peu de mobilier et leur corrélation avec l'ensemble sud n'est pas avérée avec certitude. Aucun recoupement n'ayant été observé, il est probable que les deux groupes aient fonctionné ensemble, mais il faut rester prudent quant à cette hypothèse. L'ensemble nord n'a fourni que deux faits. Il s'agit d'une fosse et d'une petite dépression attestant d'un travail du fer, et d'une probable activité de forge. En effet, des fragments métalliques micrométriques, des résidus d'abrasion ainsi que des parois de four ont été découverts. Les trois ensembles de la zone 1 semblent correspondre à la frange d'un habitat qu'il reste encore à découvrir. Ce dernier se développe probablement au sud de l'emprise fouillée. L'occupation paraît axée sur les activités agropastorales, à en juger par la présence de graines de céréales au sein de plusieurs comblements. De plus, des traces d'un incendie ont été observées au sein de plusieurs fosses de rejet, par la présence de torchis carbonisé, de fragments de sols et de céramiques déformées par une chaleur très prononcée. Suite à cet évènement, un nettoyage a été opéré par les habitants, ce qui indique la volonté d'effectuer des réparations afin de continuer à vivre au même endroit. Ces indices, couplés aux données carpologiques, montrent une certaine pérennité de l'occupation. Aux activités agropastorales peuvent être ajoutées des activités artisanales. La réduction de minerai de fer, dont l'extraction se déroulait sur place, a été mise en évidence, ainsi qu'une probable activité de forge. Malgré tout, la contemporanéité des activités agropastorales et artisanales n'a pas pu être confirmée par le mobilier. Pourtant, à part un recoupement de structures, très peu d'éléments semblent être en défaveur d'un fonctionnement

synchrone. Le contexte de l'occupation est globalement rattachable au début du Hallstatt, sauf une structure dont le mobilier renvoie à l'âge du Bronze final et qui paraît de fait anecdotique.

En zone 2, une occupation de l'âge du Bronze final précède une occupation hallstattienne, elle-même suivie d'une occupation gallo-romaine. La première est assez localisée, mais a tout de même fourni les plans de deux bâtiments, peut-être construits au sein d'un enclos présentant une partition interne. Cette occupation a été repérée pour une période comprise entre l'âge du Bronze final I et l'âge du Bronze final IIB. Bien que les éléments ne soient pas nombreux pour confirmer cette hypothèse, il semble qu'il s'agisse d'une occupation à vocation agropastorale (possible parcage de bestiaux et zone d'amendement). L'occupation repérée pour la période hallstattienne semble plutôt lâche et sans réelle organisation. Un plan de bâtiment a été observé au centre de l'emprise. Il pourrait s'agir d'une habitation, bien que les éléments allant en ce sens soient minces. Deux fosses dépotoir situé à proximité de ce dernier semblent pourtant étayer cette hypothèse. Dans la partie ouest, la présence de deux petits fossés (possibles sablières) pourrait être les seuls vestiges visibles d'un autre bâtiment, mais aucun indice sérieux ne permet de trancher ça et la possibilité qu'il s'agisse d'un tronçon de clôture. Quelques fosses à proximité immédiate pourraient avoir fonctionné avec, mais le mobilier qui en est issu est trop fragmentaire pour pouvoir trancher. Dans la partie sud, une fosse et quatre trous de poteau complètent l'ensemble hallstattien. Les trous de poteau pourraient former un plan de bâtiment assimilable à un grenier, au vu de ses dimensions et de l'ancrage des poteaux. Si la vocation de cet ensemble est difficile à mettre en avant, cet habitat ouvert paraît moins organisé que l'occupation de l'âge du Bronze final, dont il semble être la continuité. Ce constat est néanmoins à nuancer, en raison de la ressemblance entre le mobilier des deux périodes, ce qui rend une stricte séparation des deux occupations bien délicate.

COMMUNE DE NOGENT-SUR-VERNISSON

45-229-01
NOGENT-SUR-VERNISSON, « LES GEORGEONS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Georgeons	Commune : Nogent-sur-Vernisson
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 632 471 m	Sondage (1907)
Y : 2 317 059 m	Surface totale décapée : -
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : La Tène A ancienne	Espace funéraire
Bibliographie :	
MILCENT 2004 ; RAPIN & ZURFLUH 1998	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Les Georgeons* » est très peu connu. Il a été découvert aux alentours de 1907 dans des conditions dont aucune information ne nous est parvenue. Plusieurs sépultures ont été fouillées et ont livré du matériel de La Tène A ancienne. Plusieurs objets cités par A. Nouel en 1957 comme étant d'origine inconnue proviennent peut-être de ces sépultures.

Période 1 (Âge du Bronze final/Hallstatt) : un indice de site rural

Trois inhumations constituent les seuls faits attribuables à cette phase.

Les vestiges

Trois inhumations sont connues pour le site, mais les conditions des observations anciennes ne permettent pas d'en dire plus à leur propos. Le mobilier qu'elles contenaient n'a pas été individualisé et a en grande partie été égaré. Nous n'avons pas eu accès au plan du site et n'avons donc pas pu l'intégrer à cette notice.

Le mobilier

Du matériel métallique provient d'au moins une tombe. Il s'agit d'un torque en bronze à jonc de section circulaire du Hallstatt D3 ou de La Tène A et d'un bracelet massif en bronze à jonc interrompu de La Tène A ancienne. A. Nouel mentionne en 1957 dans *Les découvertes des âges du Bronze et du Fer dans le département du Loiret* les éléments suivants sans qu'il soit possible de savoir s'ils proviennent de ces sépultures ou non : une lame de couteau en bronze, six haches en bronze (deux à talons et quatre à douille) ainsi qu'une épée en bronze. Le fait que le contexte de ce matériel ne soit pas assuré, nous nous contentons de les mentionner et nous les écartons des comptages statistiques.

Synthèse

Les éléments disponibles à propos du site situé au lieu-dit « *Les Georgeons* » sont très minces. Trois sépultures sondées anciennement ont livré du matériel de La Tène A ancienne sans qu'il soit possible de savoir s'il provient d'une ou de plusieurs des sépultures. Il est possible qu'elles participent à un espace funéraire plus vaste, mais aucun élément ne permet de s'en assurer.

COMMUNE D'ONDREVILLE-SUR-ESSONNE

45-233-01
ONDREVILLE-SUR-ESSONNE, « LA LONGUE RAIE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Longue Raie	Commune : Ondreville-sur-Essonne
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 607 499 m	Prospection aérienne (2000, 2003)
Y : 2 355 633 m	Prospection pédestre (?)
	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 1,7 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
DEVILLIERS 2000, 2003b ; GODEFROY 2015	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *La Longue Raie* » a été observé lors des prospections aériennes de la SARP en 2000 et en 2003. Des prospections pédestres ont aussi été réalisées par leurs soins.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un système d'enclos accolés de forme légèrement trapézoïdale à fossés rectilignes. L'enclos principal s'étend sur 0,6 ha. Il présente une interruption sur son côté ouest qui permet d'y accéder depuis l'enclos secondaire. Ce dernier ceint un espace de 1,1 ha dont le côté ouest est lui aussi doté d'un accès par interruption du fossé qui se trouve d'ailleurs dans l'alignement de l'entrée de l'enclos principal. Le site est réoccupé à la période gallo-romaine. Le cliché en notre possession est de mauvaise qualité, c'est pourquoi nous avons décidé de ne pas l'intégrer à cette notice.

Le mobilier

Le mobilier prélevé lors des prospections au sol se compose de tessons de céramique protohistorique non tournée, laténiens et gallo-romains.

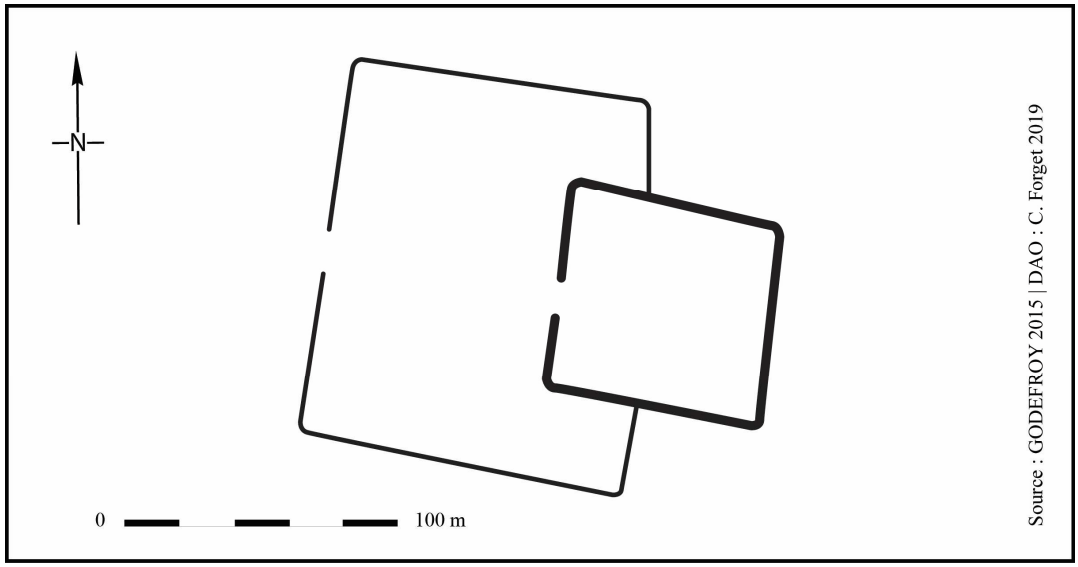

Ondreville-sur-Essonne, « *La Longue Raie* »

45-233-02
ONDREVILLE-SUR-ESSONNE, « LE BAS SAINT-GEORGES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Bas Saint-Georges Département : Loiret *Civitas* : Sénons X : 606 050 m Y : 2 355 140 m	Commune : Ondreville-sur-Essonne Région : Centre-Val de Loire Numéro Patriarche : - Prospection aérienne (1999, 2000, 2003, 2010) Surface totale décapée : 0 m² Surface estimée : 1,7 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
DEVILLIERS 1999, 2000, 2003 b ; GODEFROY 2010, 2015	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Le Bas Saint-Georges* » a été observé lors des prospections aériennes de la SARP en 1999 et en 2010.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un système d'enclos accolés à fossés rectilignes de forme légèrement trapézoïdale. L'enclos principal délimite un espace de presque 0,7 ha pour lequel aucun accès n'est visible. L'enclos secondaire dépasse 1 ha. Il s'appuie sur le côté sud-ouest de l'enclos principal, mais ne le rejoint pas sur son côté nord-est de manière symétrique comme c'est souvent le cas pour ce type d'enclos. Le côté sud-est semble effectuer un angle vers l'intérieur avant de se diriger de manière perpendiculaire au fossé sud-ouest de l'enclos principal. À une trentaine de mètres de ce dernier, il se pourrait qu'il effectue un nouvel angle vers le sud, mais sa trace se perd rapidement. Enfin, un départ de fossé est visible au nord-ouest de la jonction entre les deux enclos. Il pourrait s'agir d'un fossé parcellaire.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Ondreville-sur-Essonne, « *Le Bas Saint-Georges* » (Géoportail, cliché satellite 2006)

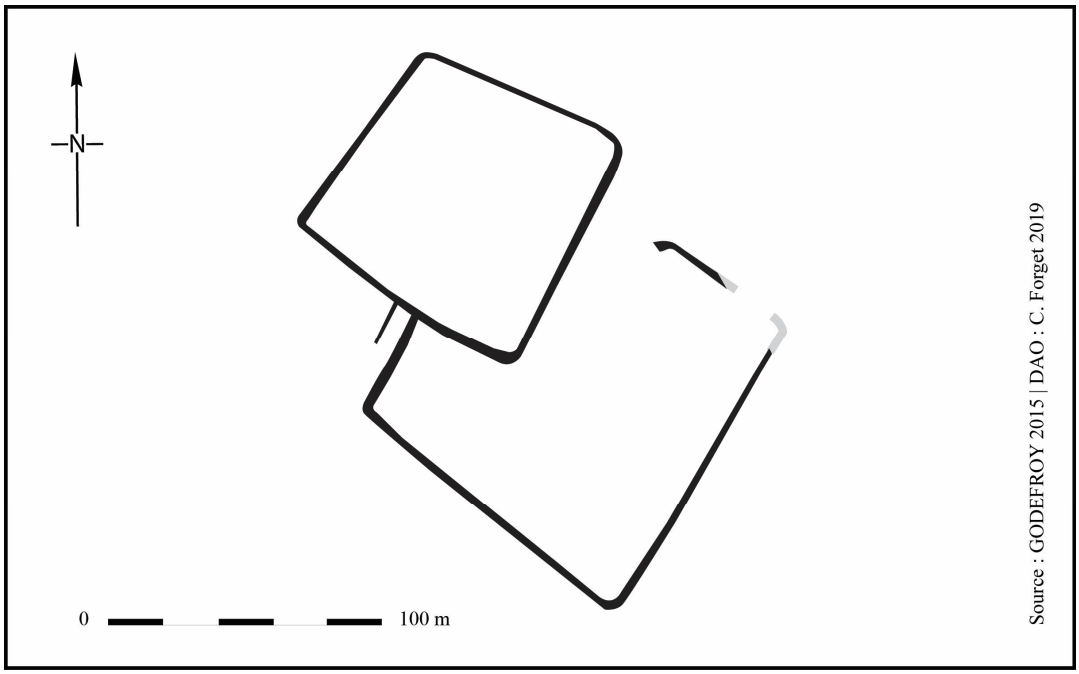

Ondreville-sur-Essonne, « *Le Bas Saint-Georges* »

COMMUNE D'ORLÉANS

Préalablement aux notices de chaque site de la commune d'Orléans, nous allons présenter le contexte global dans lequel ils s'insèrent. Une découverte épigraphique a permis au milieu du XIXe s. de reconnaître à Orléans l'*oppidum* de *Cenabum* dont nous parle César à plusieurs reprises au sein de ses écrits. Les données issues de l'archéologie ne permettaient pas encore d'en préciser l'organisation ni la chronologie. Il faut attendre la fin des années 1970 et le début des années 1980 pour que des découvertes majeures soient faites et que soient mis au jour les premiers vestiges antérieurs à la Conquête. À partir de 1996, la multiplication des opérations archéologiques dans le centre-ville a permis d'acquérir des données nouvelles sur l'occupation laténienne d'Orléans. Cependant, les données sont fragmentaires, car les occupations postérieures ont fortement détérioré les niveaux d'occupation qui nous intéressent. Ces derniers ont livré des lambeaux de stratigraphie et surtout un abondant mobilier qui a permis d'établir onze horizons chronologiques entre La Tène C1 et la période augustéenne (RIQUIER 2008, 2012).

Après une fréquentation discrète des lieux au Hallstatt D3, le site est occupé de manière continue à partir des années 180/150 av. notre ère. À cette époque s'installe sur les coteaux calcaires de la *Loire* une population pratiquant des activités agricoles et artisanales. C'est au

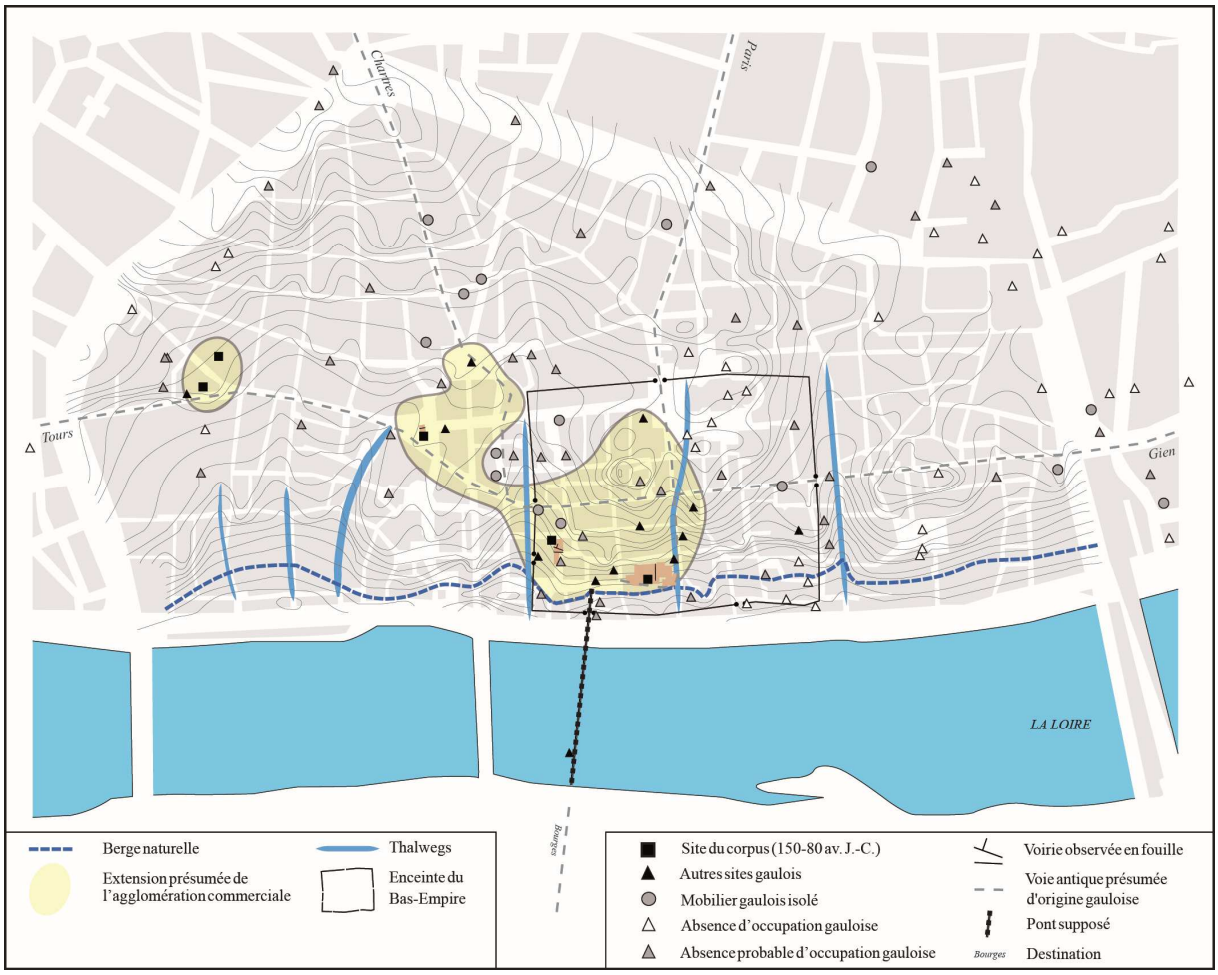

Orléans, phase agglomération commerciale (autour de 150-80 av. J.-C.)

cours des années 150/130 que l'occupation tend à s'organiser avec la création d'une trame ordonnée. La structuration du secteur, la polarisation des activités ainsi que la présence de mobilier spécifique permettent de voir l'émergence d'une agglomération à vocation artisanale et commerciale qui semble évoluer en milieu ouvert dans un premier temps. Le tissu urbain qui se met en place se densifie progressivement sans réelle rupture à partir des années 130/110, et ce jusqu'aux années 30/10 av. notre ère. La période au cours de laquelle l'agglomération se mue en *oppidum* n'est pas connue. Sa connaissance repose principalement sur la présence d'un rempart dont l'existence n'a pas clairement été identifiée à ce jour. Ce dernier est susceptible de se trouver dans l'axe de la rue Ducerceau, mais la nature des vestiges découverts au tout début du XXe s. n'est toujours pas certifiée. D'autres indices mis en évidence aux « *Halles Châtelet* » et à l'« *Îlot de la Charpenterie* », les deux sites les mieux appréhendés de l'agglomération permettent de placer cette date dans le premier tiers du Ier s. av. notre ère.

Tout comme sa chronologie, l'extension exacte du site n'est pas connue. Qu'il s'agisse de la phase agglomération commerciale ou de la phase *oppidum*, aucun site orléanais n'a livré suffisamment d'informations pour permettre d'en estimer la surface. Les chercheurs travaillant sur l'occupation laténienne de la ville ont proposé plusieurs hypothèses (MASSAT 2003 ; RIQUIER 2008 ; JESSET *et al.* 2009) se basant sur divers éléments (répartition des vestiges et du mobilier laténiens, présence de dépôts particuliers, localisation de l'aménagement le plus ancien). Nous les avons examinées et suite à la reprise de l'ensemble des données de fouille

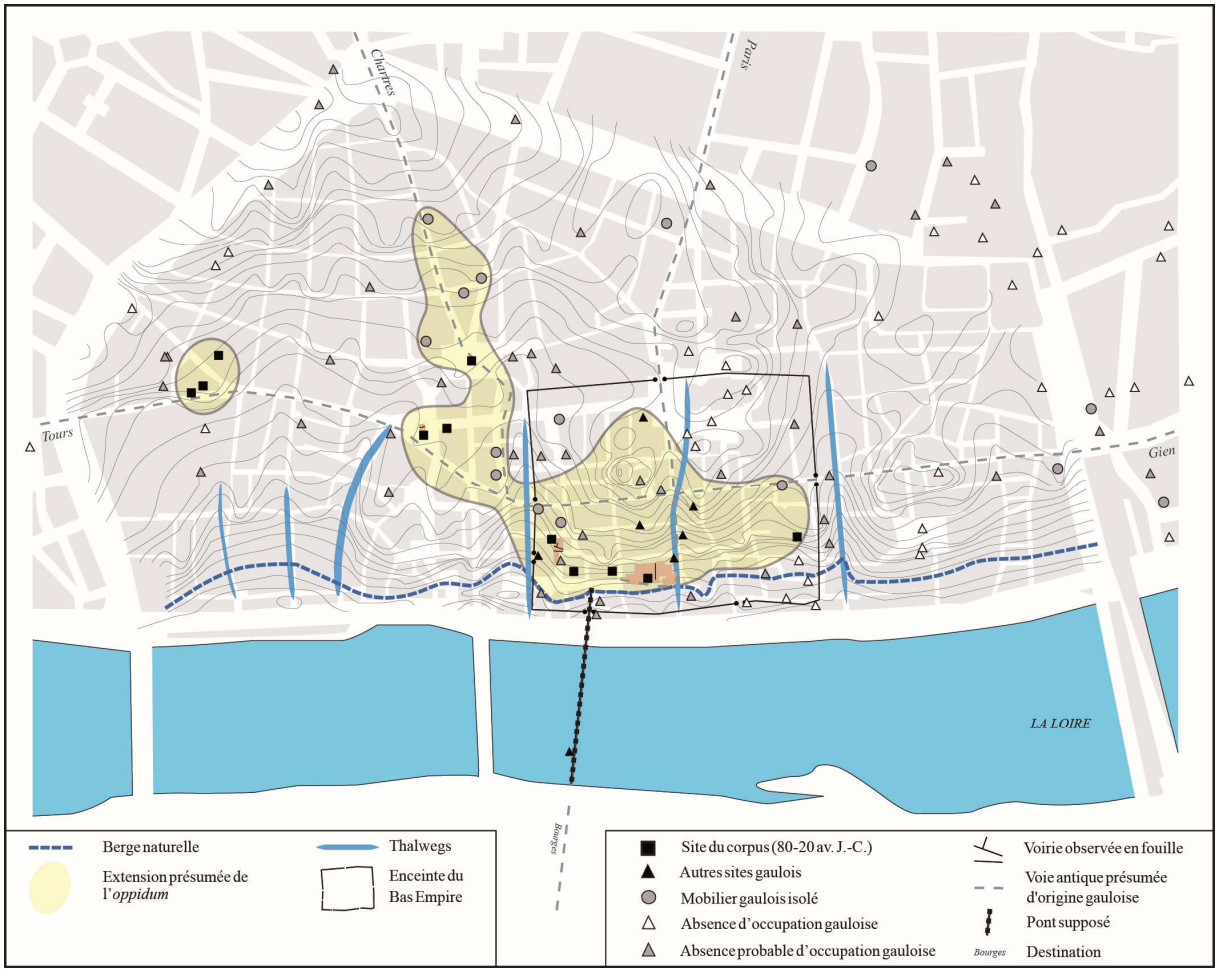

Orléans, phase *oppidum* (autour de 80-20 av. J.-C.)

ayant livré des vestiges laténiens, nous avons proposé une nouvelle hypothèse. Celle-ci repose majoritairement sur la présence d'aménagements bien datés et repousse au second plan l'éparpillement de matériel laténien sur le territoire orléanais, qui ne constitue pas selon nous une preuve directe d'occupation, mais seulement d'une fréquentation qui peut s'avérer ponctuelle.

Nous avons retenu dix-huit sites sur lesquels des vestiges ont été observés. Un total de quarante-sept entités a été identifié. Quatorze d'entre-elles ont été assimilées à des établissements ruraux ou à des indices de site rural, onze ont été attribuées à la phase agglomération commerciale et vingt-et-une à la phase *oppidum*. Il est à noter que le nombre d'entités participant à l'*oppidum* est légèrement gonflé par l'adjonction de certaines phases d'occupation mal datées, mais pour lesquelles une occupation au moins dans le courant du Ier s. av. J.-C. est avérée.

45-234-01
ORLÉANS, « 18 RUE PORTE SAINT-JEAN »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : 18 rue Porte Saint-Jean	Commune : Orléans
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 234 097 AH
X : 561 100 m	Diagnostic (1999)
Y : 2 356 723 m	Surface totale décapée : 272 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT C2b	Espace funéraire d'habitat groupé ouvert
Période 2 : LT D	Habitat groupé protégé
Bibliographie :	
JESSET 1999	

Présentation du site

Le site découvert au « *18 rue Porte Saint-Jean* » se trouve à proximité des sites de la « *rue Porte Madeleine* » et de la « *rue de la Grille* ». Lors d'un diagnostic effectué en 1999 ont été mis au jour des structures datées de La Tène C2b et de La Tène D. Il s'agit d'un fossé doublé d'une palissade, de trous de poteau erratiques ainsi que de trois sépultures d'enfants.

Période 1 (La Tène C2b) : une zone funéraire

Les vestiges de cette phase d'occupation correspondent à trois sépultures.

Les sépultures

Au sud du fossé 145 ont été découvertes trois fosses contenant des restes humains. Elles sont présentes dans l'angle sud-est de la zone décapée. La sépulture 1 contenait un individu âgé de 2 ou 3 ans. Un vase complet avait été déposé près de son bassin, à l'est du corps. Ce dernier contenant des ossements d'animaux. La sépulture 2 contenait un sujet légèrement plus âgé (entre 3 et 5 ans), déposé selon le même axe. De manière similaire à la sépulture 1, un vase complet a été retrouvé à l'est du bassin du corps. D'autre part, des fragments d'une fibule à ressort étaient situés au niveau des vertèbres cervicales du défunt. La sépulture 3 contenait un individu périnatal. Aucun dépôt n'accompagnait le corps. Les sépultures 1 et 2 ont pu être

datées du second quart du IIe s. av. notre ère. Les inhumations sont toutes recouvertes par un niveau de circulation contenant des petits tessons de céramique à pâte micacée orange et décorés de motifs horizontaux réalisés à la baguette. Ces niveaux ne vont pas au-delà du fossé et paraissent être retenus au sein d'une très légère dépression.

Le mobilier

Le mobilier n'a pas été décrit de manière détaillée au sein du rapport de fouille.

Période 2 (La Tène D) : un indice d'habitat

Un fossé agrémenté d'une palissade traverse le site. Quelques trous de poteau ne semblant pas former de plan de bâtiment sont présents au nord de ce dernier.

Les vestiges

Le fossé (St. 145) traverse le site selon un axe nord-est/sud-ouest. Il sépare la zone fouillée en deux parties bien distinctes. Il mesure en moyenne 2 m de large. Sa puissance ainsi que la nature de son comblement ne sont pas mentionnées. La palissade n'est pas décrite. Il semble s'agir d'un autre fossé dont la largeur ne semble pas excéder quelques dizaines de centimètres. Il est installé directement au nord du fossé 145, à quelques dizaines de centimètres de ce dernier.

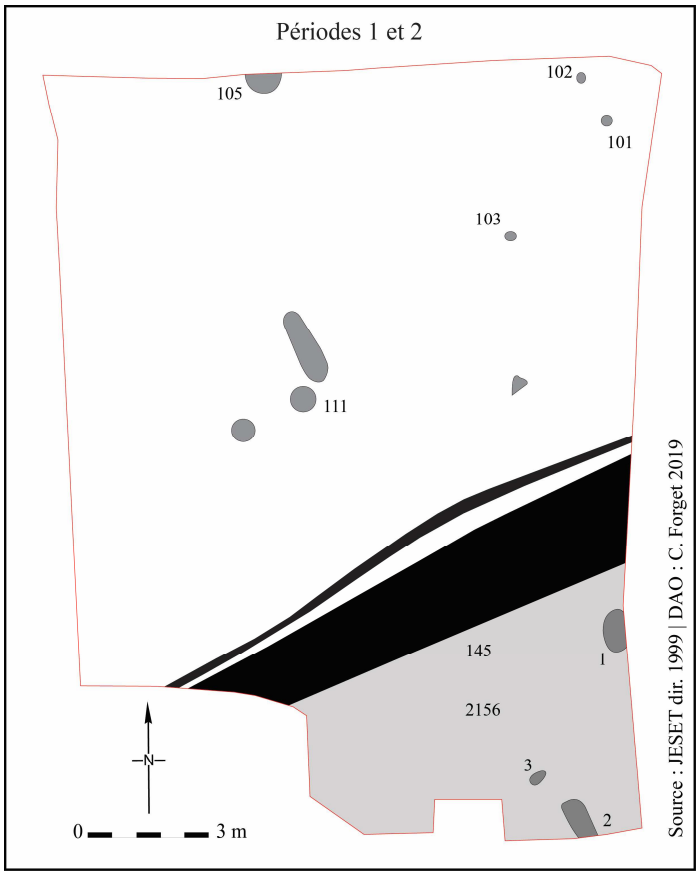

Orléans, « *18 rue Porte Saint-Jean* » 1 et 2

Au nord du fossé 145, six trous de poteau épars ont été mis au jour. Là encore, aucune description n'est disponible à leur sujet. Le mobilier qu'ils ont fourni (scories métalliques, parois de four, céramique fondue) permet de penser que cette zone était dévolue à des activités domestiques, voire artisanales.

Le mobilier

Le mobilier n'a pas été décrit de manière détaillée au sein du rapport de fouille.

Synthèse

L'occupation découverte au « *18 rue Porte Saint-Jean* » se compose de deux espaces aux fonctions distinctes séparés par un fossé doublé d'une palissade. Le mobilier a permis de dater l'ensemble de La Tène D, sauf les sépultures 1 et 2 qui ont pu être attribuées à La Tène C2b. La zone se trouvant au nord de la limite spatiale constituée par le fossé et sa palissade a montré la présence de trous de poteau erratiques ne formant pas d'unité architecturale évidente. Les informations les plus intéressantes à propos de ces vestiges proviennent du mobilier qu'ils contenaient, permettant d'interpréter cet espace comme une aire résidentielle et/ou artisanale. Au sud du fossé, trois creusements contenaient des restes humains, plus précisément d'enfants. Deux des défunts étaient accompagnés d'un vase archéologiquement complet, dont l'un contenait des restes fauniques. La troisième sépulture est celle d'un sujet périnatal dont les modalités de mise en terre semblent différer (orientation différente, absence de dépôt). La zone, au début du Ier s., est toujours occupée, sous la forme d'une voirie orientée nord-ouest/sud-est sur laquelle viennent se greffer plusieurs bâtiments résidentiels, avec la possible présence d'activités artisanales.

45-234-02
ORLÉANS, « 20-22 RUE PORTE MADELEINE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : 20-22 rue Porte Madeleine/3 rue de la Grille Département : Loiret *Civitas* : Carnutes X : 567 050 m Y : 2 332 620 m	Commune : Orléans Région : Centre-Val de Loire Numéro Patriarche : 45 234 094 AH Diagnostic (1999) Surface totale décapée : 2 000 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D1b évoluée/D2b	Habitat groupé protégé
Bibliographie :	
CANNY 1999	

Présentation du site

Le site du « *20-22 rue Porte Madeleine* » se trouve dans la partie occidentale de l'agglomération orléanaise. Il a fait l'objet d'un diagnostic en 1999. Un indice d'occupation de La Tène finale permet de penser que l'*oppidum* se développait jusque dans ce secteur.

Période 1 (La Tène D1b évoluée/D2b) : un indice de site

Un seul fait correspond à cette phase d'occupation.

Les vestiges

La fosse 10 est localisée en zone 1. Il s'agit d'un creusement composé de deux parties et utilisé comme structure de combustion. Le comblement est assuré par plusieurs niveaux contenant de la terre cuite rubéfiée et des effondrements de la paroi du four entre lesquels s'intercalent des niveaux charbonneux et cendreux s'apparentant à des vidanges de foyer. La céramique prélevée lors de la fouille de ce fait a été attribuée à La Tène finale.

Le mobilier

Le matériel céramique se compose de seulement trente-et-un restes correspondant à plusieurs fragments d'amphores, dont un bord de type « *Dressel 1a* », un vase du type « *207* » de S. Riquier ainsi que plusieurs formes hautes attribuées au Ier s. av. notre ère. Dans l'ensemble, le répertoire renvoie à ce siècle.

Synthèse

La seule présence de ce four ne permet pas d'établir une véritable réflexion à l'échelle du site. Situé en marge de l'occupation principale de l'*oppidum* qui se trouve en bordure de la Loire, le site du « *20-22 rue Porte Madeleine* » pourrait correspondre à une zone artisanale qu'il est à ce jour difficile de définir avec précision.



Orléans, « *20-22 rue Porte Madeleine* »

45-534-03
ORLÉANS, « 24 BOULEVARD ROCHEPLATTE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : 24 boulevard Rocheplatte	Commune : Orléans
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 234 159 AH
X : 567 428 m	Diagnostic (2005)
Y : 2 323 109 m	Surface totale décapée : 66 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT C1/C2a	Établissement rural de rang C0
Période 2 : LT C2a/D1b classique	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
MUNOS 2006	

Présentation du site

L'opération archéologique menée au « *24 boulevard Rocheplatte* » a permis de mettre au jour deux indices de sites au nord-ouest du centre-ville actuel, à environ un kilomètre du tracé actuel de la Loire. Le premier indice concerne un fossé attribué à La Tène ancienne/moyenne. Le second renvoie à plusieurs structures, dont un bâtiment sur sablière basse, datées de La Tène finale. Au vu de leur éloignement du cœur de l'agglomération gauloise, les deux phases d'occupations sont considérées comme des indices de la présence d'un établissement rural.

Période 1 (La Tène C1/C2a) : un indice de site

Un seul fossé a pu être attribué à cette phase d'occupation.

Les vestiges

Le tracé du fossé 7 a pu être suivi sur une longueur de cinq mètres. Il mesure 1,10 m de large pour une profondeur conservée sur 0,30 m.

Le mobilier

Le mobilier issu du fossé 7 se rapporte aux éléments suivants : un fragment de pied surélevé de pot à pâte fine et une jatte (ou pot) subcylindrique à pâte grossière, présentant une lèvre digitée avec un cordon digital rapporté sur le haut de la panse. Ce modèle correspondrait à une production de la fin du IIIe s. au début du IIe s. av. notre ère.

Période 2 (La Tène C2a/D1b classique) : un site à vocation inconnue

Six faits archéologiques ont pu être rassemblés au sein de cette phase. Il s'agit d'une fosse, d'un fossé, de trois tranchées de fondation dessinant un plan de bâtiment et d'une couche de terre noire visible sur l'ensemble de la surface décapée et recouvrant l'ensemble des vestiges gaulois.

Les vestiges

La fosse 10 se trouve à moins de deux mètres au nord du fossé 7. Son comblement était composé d'une couche très charbonneuse ainsi que de mobilier céramique.

Le fossé 11 coupe le fossé 7 de manière perpendiculaire. Il pourrait s'agir d'un trou de poteau, mais cette hypothèse est difficile à confirmer avec les seuls éléments disponibles.

Les structures 3, 4 et 8 sont trois tranchées de fondation situées dans la partie nord de la zone fouillée. Le tout formerait un bâtiment rectangulaire d'environ quatre mètres de côté, avec St. 3 au nord, St. 8. À l'ouest et St. 4 au sud. Ce dernier effectue un retour vers le nord, mais son tracé se poursuit hors emprise. Seule St. 4 a été testé. Elle mesure 0,25 m de large. Son profil est en « V ». Le creusement contenait du mobilier céramique rubéfié.

Tous les faits de cette période semblent être recouverts par une couche de terre noire très charbonneuse d'une quarantaine de centimètres d'épaisseur. Du matériel céramique y a été prélevé. Selon les fouilleurs, il pourrait s'agir d'une couche liée à un incendie.

Le mobilier

La fosse 10 a livré un pied de vase balustre, un fragment de bol (gobelet ?) ainsi qu'un tesson d'amphore « *Dressel 1a* », le tout ayant subi les effets destructeurs du feu. L'ensemble a pu être daté du IIe s. av. notre ère.

Le fossé 11 n'a livré que peu d'éléments, parmi lesquels deux fragments d'amphores italiques chauffés datant du IIe s. av. J.-C. sont notables.

Le structure 4 a livré un jeton en céramique, une jatte à profil en « S », un fragment de jatte à bord rentrant, un fond de vase (jatte ?) avec une croix gravée dessous, un fond de vase peint, un bas de panse d'un vase indéterminé et quelques tessons en pâte blanche micacée (importation depuis la vallée du Rhône ?). De plus, un fragment d'amphore italique complétait le corpus. Tous ces éléments ont intégralement subi les effets du feu. L'ensemble a été attribué

au IIe siècle avant notre ère. Quelques éléments prélevés en surface de St. 3 renvoient à a même datation : un fragment de vase peint en blanc, deux fragments d'amphore italiques brûlés ainsi qu'un tesson d'amphore indéterminé.

La couche de terre noire a aussi fourni du matériel céramique. Il s'agit d'un fond de gobelet indéterminé, un fond de pot en pâte claire indéterminé, un fragment de cruche à engobe blanc (importation italique), quelques tesselles d'amphore gréco-italique, plusieurs tessons d'amphores italiques du IIe s. av. J.-C. ainsi que plusieurs fragments de vases indéterminés. L'ensemble de ce matériel était rubéfié.

La tranchée de fondation 4 est la seule structure à avoir livré du mobilier non céramique. Il s'agit d'un fragment de fer de forme indéterminée.

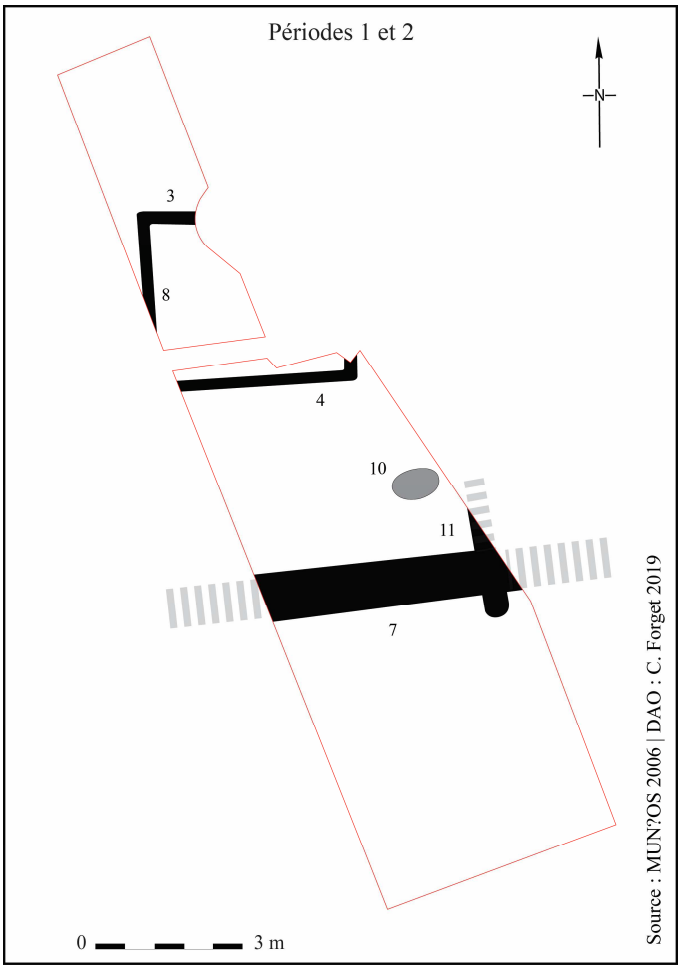

Orléans, « *24 boulevard Rocheplatte* » 1 et 2

Synthèse

Le diagnostic effectué au « *24 boulevard Rocheplatte* » a permis de mettre en évidence deux occupations, sur une surface restreinte. La première est seulement représentée par un tronçon de fossé dont la fonction n'a pas pu être déterminée. Il a pu être daté de La Tène C1/C2a.

La seconde est représentée par une fosse, un fossé, un bâtiment sur sablières ainsi qu'une couche de terre noire. La fonction de cet ensemble n'a pas pu être mise en évidence, en raison d'un corpus mobilier limité. La couche de terre noire, quant à elle, serait susceptible de renvoyer à un épisode d'incendie qui aurait frappé le site. La quasi-totalité du mobilier de cette période étant rubéfiée, cette hypothèse pourrait être retenue. Par la suite, le site est visiblement abandonné, avec un hiatus d'environ 1 500 ans entre l'occupation gauloise et la suivante.

45-234-04
ORLÉANS, « 25-27 RUE EUGÈNE VIGNAT »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : 25-27 rue Eugène Vignat	Commune : Orléans
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 234 120 AH
X : 568 254 m	Diagnostic (2002)
Y : 2 323 791 m	Surface totale décapée : 192 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. D3	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CANNY 2002	

Présentation du site

Le site archéologique mis au jour aux « *25-27 rue Eugène Vignat* » se trouve au nord du centre-ville d'Orléans, à quasiment deux kilomètres du cours actuel de la Loire. Le diagnostic réalisé en 2002 n'a pas été très prolifique concernant la Protohistoire. En effet, une seule structure a été repérée. Il s'agit d'une fosse qui a pu être attribuée à la fin du Hallstatt.

Période 1 (Hallstatt D3) : un indice de site rural

Comme énoncé précédemment, une seule structure datable de l'âge du Fer a été découverte sur le site. Il s'agit d'une fosse.

Les vestiges

La fosse 4 a été mise au jour au sein de la tranchée 4, dans la zone nord-ouest de l'emprise du diagnostic. De forme quadrangulaire aux bords arrondis, elle mesure 2 m de long, 1,80 m de large. Le comblement a livré du matériel céramique ainsi que des fragments de terre cuite et des blocs de calcaire oxydés. En se basant sur sa forme et son profil, les fouilleurs ont émis l'hypothèse d'une fosse liée à une activité artisanale.

Le mobilier

Le mobilier céramique se compose de 292 fragments (63 % de céramique fine et 37 % de céramique grossière) pour un NMI de 27. Il s'agit essentiellement de vases indéterminés de facture protohistorique dont la datation n'a pas pu être précisée. Malgré tout, quelques tessons ont permis aux archéologues d'aller plus loin. Il s'agit de quelques fragments de panse ornés de cordons digités et d'une coupe à bord festonné attribuables à la fin du Hallstatt.

Synthèse

L'opération archéologique réalisée aux « *25-27 rue Eugène Vignat* » a permis d'observer une fosse hallstattienne en limite de l'emprise diagnostiquée. La fonction originelle de cet aménagement n'a pas pu être comprise, en raison du manque d'indices. Les fouilleurs proposent d'y voir un creusement fonctionnant dans le cadre d'une activité artisanale, mais aucun élément probant ne vient étayer cette hypothèse. Le corpus mobilier du fait 4 est constitué de beaucoup de fragments de céramique ne présentant aucun signe particulier, sauf quelques éléments issus du comblement supérieur qui ont permis de le dater du Hallstatt final. Cette découverte revêt un caractère isolé et témoigne d'une occupation se développant sans doute vers le nord et/ou l'ouest.

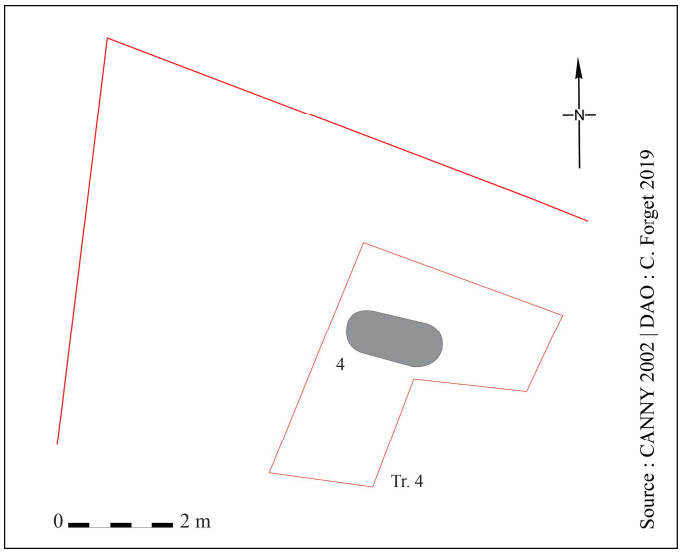

Orléans, « *25-27 rue Eugène Vignat* »

45-234-05
ORLÉANS, « 58 RUE BARRIÈRE SAINT-MARC »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : 58 rue la Barrière Saint-Marc	Commune : Orléans
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 234 169 AH
X : 569 220 m	Diagnostic (2007)
Y : 2 324 900 m	Surface totale décapée : 236 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : La Tène D	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
NOËL & LÉCUYER 2007	

Présentation du site

Le site découvert au « *58 rue la Barrière Saint-Marc* » est situé immédiatement au nord-ouest de la « *ZAC le Clos de la Fontaine* », à environ trois kilomètres au nord-est du centre-ville d'Orléans. Le diagnostic conduit en 2007 sur une surface relativement restreinte a permis de mettre au jour un tronçon de fossé protohistorique apparemment isolé.

Période 1 (La Tène D) : un indice de site rural

Une portion de fossé a été découverte au sein de l'une des trois tranchées de diagnostic. Il s'agit de la seule structure protohistorique du secteur.

Les vestiges

Le fossé 1 se trouve dans la partie sud de la tranchée 3. D'orientation nord-nord-est/sud-sud-ouest, il a été suivi sur un peu plus de dix mètres. Son tracé ne se poursuit pas dans la tranchée 2, située dix mètres à l'est de la tranchée 3. Il est impossible de savoir s'il continue à l'ouest, étant donné qu'il s'agit de l'angle sud-ouest de l'emprise du diagnostic. Le creusement mesure environ 1 m de large pour une profondeur conservée sur 0,50 m. Le comblement a livré

un corpus de sept fragments de céramique peut-être attribuables à la période gauloise. Au vu de ses dimensions, il pourrait s'agir d'un fossé parcellaire, voire d'un petit enclos.

Le mobilier

Le matériel archéologique provenant du fossé consiste en sept fragments de céramique non tournés de très petite taille. Parmi eux, cinq fragments, dont deux bords, semblent appartenir au même vase. Le faible nombre de tessons prélevés ainsi que leur mauvais état de conservation n'a pas permis aux fouilleurs de les dater précisément. Il s'agit sans aucun doute de céramique protohistorique, et peut-être même de céramique gauloise, mais aucun élément ne permet d'être catégorique à ce sujet.

Synthèse

Le diagnostic réalisé au « *58 rue la Barrière Saint-Marc* » a permis de mettre au jour un indice d'occupation protohistorique, peut-être gaulois, sous la forme d'un tronçon de fossé. Il s'agit d'un creusement pouvant correspondre, à en juger par ses dimensions, à une limite parcellaire. Il faut tout de même rester prudent, car aucun indice ne permet de s'en assurer, pas même le mobilier prélevé. En l'état actuel des connaissances, il n'est connu que sur une petite dizaine de mètres et ne réapparaît pas à l'est dans la tranchée 2, et se perd hors emprise côté ouest. Il est difficile d'établir une véritable réflexion avec si peu d'informations.

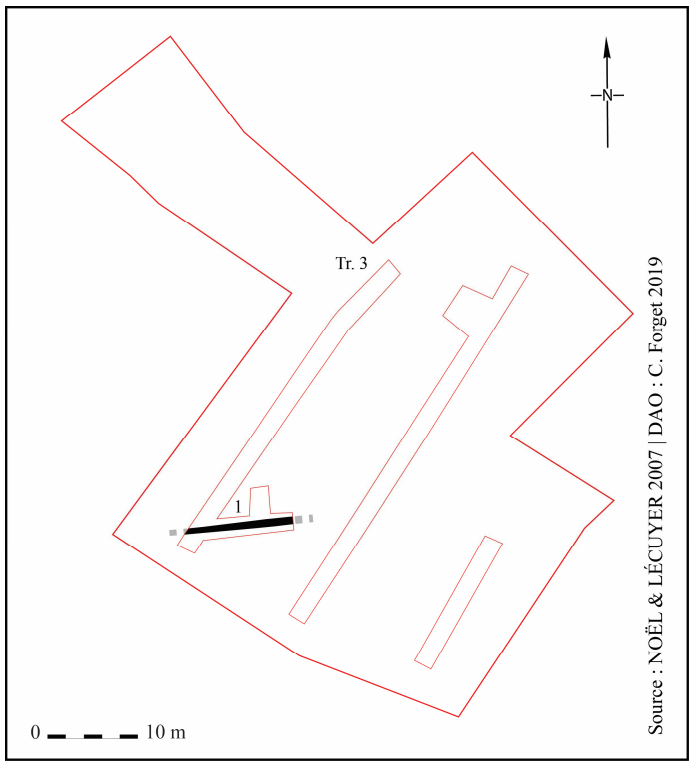

Orléans, « *58 rue la Barrière Saint-Marc* »

45-234-06
ORLÉANS, « ZAC DES HALLES-ÎLOT A »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : 8-10 rue des Halles	Commune : Orléans
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 567 860 m	Fouille préventive (2010)
Y : 2 322 231 m	Surface totale décapée : 100 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT C2a/D2b	Habitat groupé ouvert/protégé
Bibliographie :	
SERRE dir. 2010	

Présentation du site

La construction de plusieurs bâtiments sur rue a motivé la prescription d'un diagnostic archéologique au 8-10 rue des Halles en 2009 qui a pu déboucher sur la fouille de l'îlot A de la ZAC des Halles l'année suivante. Des vestiges datés entre le IIe s. av. J.-C. et le XVIe s. y ont été observés. L'occupation gauloise est composée de bâtiments sur poteaux, de fosses et de fossés. Le site est réorganisé à la période augustéenne avec la mise en place d'un ensemble fossoyé participant sans doute au nouveau découpage parcellaire de l'agglomération. Le site est peu fréquenté au Haut-Empire, mais un habitat de qualité a certainement jouxté la zone au cours du Ier s. de notre ère.

Période 1 (La Tène C2a/D2b) : un habitat groupé ouvert/protégé

Plusieurs phases d'occupation se succèdent au sein de la période indiquée. Cependant, le mobilier n'était pas assez explicite pour les caler de manière précise.

Les vestiges de la phase 1

Les premiers vestiges à être installés renvoient au bâtiment 56. Il s'agit d'une fosse quadrangulaire à bords arrondis d'au moins 1 m de long pour 0,80 m de large dont le bord sud

est bordé par trois trous de poteau alignés de la même manière. Les deux derniers sont seulement séparés par une pierre de calcaire posée de chant. Le plan complet de la construction n'est pas connu, car elle est recoupée au nord par des aménagements postérieurs. Le comblement des trous de poteau et de la fosse est analogue. La fosse contenait du torchis avec empreinte de clayonnage ainsi que deux tessons de céramique attribuables aux IIe-Ier s. av. notre ère.

Au nord et au centre du décapage, des couches d'occupation apparemment synchrones ont été observées. Elles ont livré cinq tessons de céramique dont la datation rejoint ceux du bâtiment 56.

Les vestiges de la phase 2

Une autre fosse est aménagée immédiatement à l'ouest de B56. Il pourrait s'agir d'un nouveau bâtiment (B57) qui recoupe l'un des trous de poteau de B56. Le creusement est quadrangulaire et mesure au moins 2,20 m de long pour 1,20 m de large. Les parois sud et ouest sont aménagées en paliers successifs avant de devenir droits jusqu'au fond. Le comblement a livré des fragments de torchis rubéfié dont certains ont conservé la trace d'une paroi recouverte par un enduit. Des traces de mortier ont été observées sur certains de ces fragments. Le mobilier céramique renvoie à la même période que celle qui a permis de dater B56.

Un niveau de scellement se trouve autour de B57, sans le toucher, et condamne le bâtiment 56. Cette occupation est certainement à mettre en relation avec la construction de B57.

Les vestiges de la phase 3

Au niveau de la berme sud, un fossé a été remarqué. Il mesure 1 m de large pour un minimum de 0,20 m de profondeur. Il a livré de la céramique de facture gauloise. Il pourrait s'agir d'une limite parcellaire.

La fosse 59 se trouve immédiatement à l'ouest. Elle mesure 1 m de diamètre. Le comblement inférieur a livré des restes de planchettes calcinées, plus ou moins jointives et posées à plat. Elles sont associées à un clayonnage. Le remplissage contenait des gros fragments de TCA et des parois épaisses en torchis rubéfié, un fragment de meule en grès et un creuset. Quinze tessons de céramique renvoient au IIe s. av. notre ère. Le creusement pourrait avoir servi à stocker des denrées. Ainsi, les planches de bois pourraient faire référence à un plafond ou à un couvercle effondré.

Plusieurs sols extérieurs ont été remarqués. Ils sont composés de galets et de graviers de Loire et ont une couleur ocre qui atteste la présence de phosphate. Ce dernier a pu être apporté par des urines ou du fumier. Un niveau de circulation a été aménagé en partie centrale. Il s'agit d'un lit de galets de rivière damé contenant deux tessons de céramique de facture gauloise. L'ensemble se développe sur une surface d'environ 3,2 m² et correspond à un milieu très certainement agropastoral.

Les vestiges de la phase 4

L'occupation, jusqu'alors concentrée dans la partie sud du décapage, se décale vers le centre et le nord. Un espace de cour connaissant une succession de remaniements est bordé côté ouest par un fossé (St. 1651). Les derniers niveaux de cette cour ont livré du mobilier céramique datant du Ier s. av. notre ère. Une fosse (St. 77) est ensuite creusée au centre de la cour. Elle mesure 0,75 m de diamètre et entaille profondément les différents niveaux de la cour. Sa fonction est inconnue. Elle contenait du mobilier céramique des IIe-Ier s. av. notre ère. Un nouveau sol est installé à l'ouest de la fosse. Il est constitué de pierres calcaires posées à plat formant un pavage ancré dans un lit de graviers de Loire. Par la suite, l'ensemble de la zone nord est remaniée. Un nouveau sol percé de deux trous de piquets est aménagé puis entretenu. Enfin, le fossé 1651 est récupéré au moyen d'un nouveau creusement de 0,60 m de large. Ce dernier a livré de la céramique qui a fourni une datation similaire à celle qui provient de la fosse 77. Il a par ailleurs livré du torchis présentant des empreintes de clayonnage et des parois couvertes d'enduit blanc.

Au centre du décapage, le bâtiment 105 est aménagé. Il est composé d'un sol intérieur qui entre en contradiction avec les sols extérieurs qui entourent la construction. Une cloison a cependant été rencontrée. Il s'agit d'une tranchée orientée nord-ouest/sud-est qui mesure 0,20 m de large. Les possibles vestiges d'un solin ont été observés. Une tranchée au sud signale une autre cloison, qui a été entièrement récupérée postérieurement. Elle atteint 0,55 m de large. La cloison était sans doute un solin. L'espace intérieur est constitué d'une couche brun-roux ayant livré de la céramique des IIe-Ier s. av. notre ère. À en juger par l'extension des espaces extérieurs, le bâtiment 105 se développe sur un quadrilatère de 1,40 m de long et 1 m de large, soit une surface de 1,40 m².

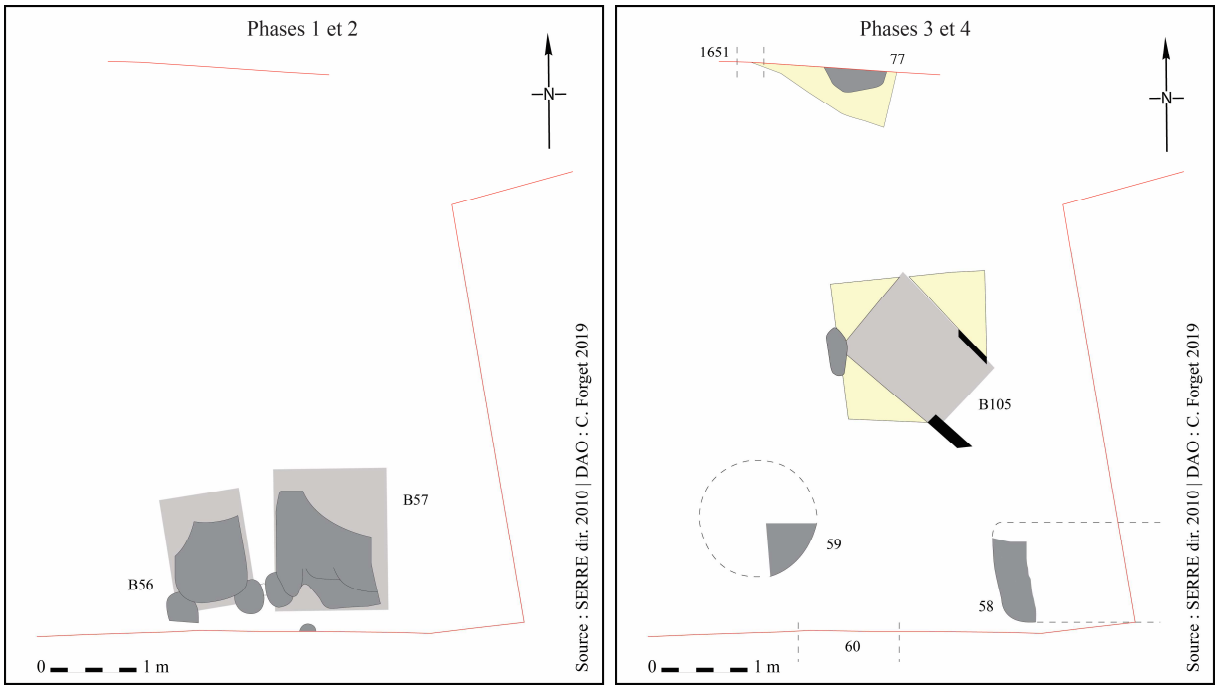

Orléans, « *ZAC des Halles-Îlot A* » phases 1 à 4

À l'est, un niveau de circulation extérieur composé de graviers et de galets de Loire est installé. Il n'a pas livré de mobilier, mais a été attribué à la période IIe-Ier s. av. notre ère d'après sa position stratigraphique.

La structure 58 est aménagée dans le secteur sud-ouest. Elle mesure 1,60 m du nord au sud sur 1,60 m au minimum d'est en ouest, sa paroi orientale n'étant pas conservée. Sa fonction n'a pas pu être déterminée. Le mobilier provenant du creusement date de la fin du Ier s. av. J.-C., ce qui n'assure pas sa contemporanéité avec les autres vestiges de la phase 4.

Le mobilier

Très peu de mobilier provient des structures gauloises du site. Les informations principales à son propos ont été insérées au texte (voir ci-dessus).

Synthèse

Le site de la « *ZAC des Halles-Îlot A* » a livré des témoins d'occupations prenant place au cours des IIe-Ier s. av. J.-C., mais pour lesquels aucune attribution chronologique formelle n'était envisageable. Ainsi, au moins quatre phases de construction se succèdent dans cet intervalle chronologique sans qu'il soit possible de déterminer à quel moment précis. Les premiers vestiges à être installés sont un bâtiment semi-excavé entouré de niveaux d'occupation. Si la fouille de cet aménagement n'a pas permis d'en déterminer la fonction, sa morphologie la rapproche d'un atelier semi-excavé. Il est possible que ce bâtiment ait été implanté avant les années 60-40 av. J.-C., période à partir de laquelle l'architecture sur poteau est remplacée par l'emploi de sablières ou de solin sur les autres sites orléanais. La seconde phase correspond à la mise en place d'un autre bâtiment semi-excavé qui fait suite à la destruction du premier et à son scellement. Le site évolue au cours de la phase 3. L'espace est sans doute organisé selon un axe nord-sud grâce à la mise en place d'une limite parcellaire. Les sols sont aussi traités différemment. Les sols en limon laissent place au calcaire pilé. Enfin, la quatrième et dernière phase gauloise voit l'aménagement des secteurs nord et central, qui n'avaient jusqu'alors été investis par aucun aménagement. Au nord, un espace de cour est cantonné par une tranchée orientée nord-sud dont la nature n'est pas certaine (parcellaire ou paroi de bâtiment). Il a été utilisé sur une période assez longue dont la fin est ancrée au Ier s. av. notre ère. Au centre, un bâtiment est implanté sur solin ou sablière basse, sans doute après les années 90-60 av. J.-C. à en juger par l'apparition de ce type d'architecture sur les autres sites loirétains. Il est cerné par des espaces extérieurs.

Il apparaît que le site est régulièrement réaménagé par l'homme dans le but de maintenir des espaces de circulation. Si les témoins d'un artisanat métallurgique se rencontrent sur une grande quantité de sites orléanais, il n'en est rien ici. Les fouilleurs proposent d'y voir un habitat, mais la faible quantité de céramique et l'absence de matériel à caractère domestique ne vont pas dans ce sens. Ils proposent sinon d'y voir un espace dédié à des activités moins polluantes que l'artisanat, mais qui demeure difficile à cerner.

45-234-07
ORLÉANS, « 8-10 RUE PORTE MADELEINE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : 8-10 rue Porte Madeleine	Commune : Orléans
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 234 126 AH
X : 568 990 m	Diagnostic (2003)
Y : 2 324 625 m	Fouille préventive (2004)
	Surface totale décapée : 772 m²

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : antérieur à LT D1b classique	Espace de circulation
Période 2 : LT D1b classique	Habitat groupé ouvert
Période 3 : LT D1b classique/D2a	Espace funéraire et cultuel d'un habitat groupé protégé
Période 4 : LT D	Habitat groupé protégé
Période 5 : LT D/Aug. précoce	Habitat groupé protégé

Bibliographie :

CANNY *et al.* 2003 ; JOYEUX dir. 2009

Présentation du site

Le site des « *8-10 rue Porte Madeleine* » a été mis au jour en 2003 lors d'un diagnostic archéologique. Ce dernier a mis en évidence deux indices d'occupation pour les périodes de La Tène finale et de La Tène finale/Augustéen. Le premier renvoie à un trou de poteau tandis que le second regroupe un tronçon de fossé et deux trous de poteau. L'année suivante, une fouille est venue compléter les données issues de la première opération. Plusieurs phases d'occupation comprises entre le IIe s. et le Ier s. av. J.-C. ont été individualisées. La première consiste en deux petits fossés parallèles assimilables à des ornières attribués à une période antérieure au milieu du IIe s. av. notre ère. C'est dans la seconde moitié de ce siècle qu'est élaboré un fossé dont l'angle est visible au sein de l'emprise fouillée. À la transition entre le IIe s. et le Ier s., deux sépultures sont implantées, ainsi que plusieurs fosses contenant des squelettes d'animaux qui leur sont contemporaines, ou de peu postérieures. Enfin, à la fin du Ier s. av. notre ère, la fonction des lieux est modifiée avec l'implantation d'un bâtiment. Pour des raisons de clarté, les données

issues du diagnostic sont délibérément présentées à la fin de cette notice, dans la mesure où leur datation n'est pas déterminée avec précision et ne permet donc pas de les intégrer à la chronologie du site établie lors de la fouille de 2009.

Période 1 (antérieur à La Tène D1b classique) : un espace de circulation

Les vestiges les plus anciens mis au jour sur le site consistent en une dizaine de fossés longitudinaux de petit gabarit. Ils ont été découverts lors de la fouille pratiquée en 2004.

Les vestiges

Seize petits fossés longitudinaux ont été repérés dans la moitié orientale de l'emprise fouillée. Disposés selon une orientation nord-ouest/sud-est, ils ont été suivis sur des longueurs variables (entre 0,41 m et 3 m) et sont très faiblement ancrés. Les diverses orientations observées (de 30 à 77 ° ouest) indiquent qu'il s'agit vraisemblablement d'un espace laissé ouvert, au sein duquel circulaient des véhicules selon un axe exclusivement nord-ouest/sud-est. Aucun axe privilégié n'a été mis en valeur. De plus, les traces se retrouvent du nord au sud de la zone est du site. Ainsi, il ne s'agissait apparemment pas d'un chemin établi, destiné à canaliser la déambulation des véhicules à roues, mais bien d'un espace ouvert nullement limité par de quelconques aménagements, dans lequel les circulations se faisaient librement.

Le mobilier

Aucun élément mobilier ne provient de leur fouille. Malgré tout, le fait que ces ornières ne recoupent aucune autre structure, et qu'a contrario, elles se retrouvent fréquemment perturbées par des structures postérieures, laisse penser qu'il s'agit des plus anciens vestiges du site. Enfin, le tracé de ces ornières ne semble pas pouvoir être mis en relation avec le fossé 28 (période 2), qui constitue le fait le plus ancien du secteur (voir ci-après). Pour terminer, elles sont recouvertes par un niveau appartement à la troisième période du secteur (voir ci-après), ce qui prouve définitivement leur appartenance à une phase antérieure au IIe s. av. notre ère.

Période 2 (La Tène D1b classique) : un indice de site

Une deuxième phase d'occupation a pu être mise en évidence par les fouilleurs. Cette dernière est seulement représentée par un tronçon de fossé (St. 28/136).

Les vestiges

Le fossé 28/136 a pu être suivi sur une longueur d'un peu plus de trois mètres. Il est orienté nord-est/sud-ouest avant d'effectuer un angle pour adopter un axe nord-ouest. Il mesure 1,50 m de large pour une profondeur conservée de 0,60 m. Il affiche un profil en « V ». Un total de dix-sept fragments de céramique a été prélevé lors de la fouille de la structure, ainsi que trois esquilles de faune et d'un fragment de fer. La datation retenue pour son comblement définitif est la seconde moitié du IIe s. av. notre ère. La fonction de ce dispositif est difficile à mettre en

évidence, d'autant qu'aucune information n'est disponible à propos de son tracé au sud et au nord-ouest.

Le mobilier

Le mobilier issu du fossé 28/136 se compose de dix-sept tessons de céramique, trois restes de faune et un fragment de fer. Le mobilier céramique a seulement été recensé sous la forme d'un tableau et n'a pas été développé plus précisément au sein du rapport de fouille. Aucune information supplémentaire n'est disponible à propos de la faune et du fragment de fer.

Période 3 (La Tène D1b classique/D2a) : un site à vocation funéraire et cultuelle

La troisième phase correspond à un mode d'occupation différent des deux premières phases. Sur un siècle, de la seconde moitié du IIe s. à la fin du Ier s. av. notre ère, se succèdent ou s'entrecroisent trois évènements distincts : la mise en place de deux sépultures (dernier tiers du IIe s. – début du Ier s. av. J.-C.), l'aménagement de deux fossés, d'une fosse et d'un niveau de sol (seconde moitié du IIe s. - fin du Ier s. av. J.-C.) et le creusement de cinq fosses au sein desquelles ont été placés des animaux (Ier s. av. J.-C. ?).

Les vestiges

Une sépulture (S. 1) recoupe le comblement du fossé 28. Orientée nord-est/sud-ouest, elle comprend la moitié du squelette ainsi que deux vases. Il s'agit d'un individu dont l'âge était compris entre 18 et 23 ans. Il n'a pas été possible d'établir une différenciation sexuelle. Les deux vases retrouvés à côté du défunt correspondent à une coupe carénée et à un exemplaire indéterminé en céramique peinte, à décor blanc sur fond rouge. L'étude taphonomique a permis de déterminer que l'individu s'est décomposé au sein d'un espace vide, dans lequel étaient aussi présents les deux vases. Une seconde sépulture (S. 2) est présente au sud-est de la première. L'individu inhumé serait une femme dont l'âge était compris entre 21 et 25 ans. L'étude de l'inhumation a montré que là aussi, le corps s'est décomposé dans un espace vide. Un vase à panse ovoïde était présent au niveau de son bras droit. Les vases permettent de dater ces inhumations du dernier tiers du IIe s. av. notre ère. Une datation au ^{14}C des sépultures a été réalisée par le laboratoire de l'université de Lyon 1. Celle-ci rentre en contradiction avec les données de fouille. Ainsi, la sépulture 1 est datée par radiocarbone du Ier s. de notre ère tandis que la sépulture 2 est attribuée à une période comprise entre le milieu du Ier s. av. J.-C. et le premier quart du Ier s. de notre ère. En prenant en compte l'intervalle séparant la production des vases, leur importation sur le site, leur durée d'utilisation et leur dépôt dans les sépultures, la fourchette chronologique ainsi représentée s'étale sur une période comprise entre un demi-siècle et deux siècles et demi. La valeur minimum de cette période peut être envisagée, contrairement à sa valeur maximale, qui semble plutôt inconcevable.

Un fossé (St. 29) recoupe le fossé 28, sans qu'il ait été possible d'établir de lien stratigraphique avec la sépulture 1. Ce nouveau fossé semble prendre la place du précédent, bien qu'il soit légèrement décalé vers le sud. Il s'étend au maximum sur 1,20 m de long pour une profondeur d'environ 0,40 m. Il affiche un profil en « V ». Le mobilier (vingt-deux

fragments de céramique ainsi que trois fragments d'os) ne permet pas de dater la structure avec précision. D'après les informations stratigraphiques, l'aménagement du fossé 29 est intervenu sur une période couvrant la seconde moitié du IIe s. voire le début du Ier s. av. notre ère. Le fossé 48/166 se trouve à environ cinq mètres à l'est du fossé 29. Il s'agit de deux tronçons de fossés semblant fonctionner ensemble. Ils ont respectivement été reconnus sur 5,60 m et 1,10 m de long. Leurs dimensions sont comparables (0,35 m de largeur maximale et 0,03 m de profondeur conservée). Le mobilier céramique contenu au sein de leurs remplissages indique que la structure a été comblée à la fin du IIe s. ou dans le courant du Ier s. av. notre ère.

La fosse 43 est située à environ cinq mètres au nord-est de l'angle du fossé 29. Le comblement a fourni dix-neuf fragments de céramique renvoyant à une datation comprise entre le milieu du IIe s. et le milieu du Ier s. av. J.-C. ainsi que des restes d'animaux.

À trois endroits, des lambeaux de sol (St. 2150 à 2152) constitués de graviers de silex roulés sont installés directement au sommet du calcaire, ou recouvrent le comblement des structures antérieures. Au total, trente-cinq tessons de céramique et quelques restes fauniques y ont été prélevés. Le mobilier céramique a été daté de la seconde moitié du IIe s. ou de la première moitié du Ier s. av. notre ère. Ces niveaux de sol sont recouverts par une couche d'argile grise mêlée à du calcaire pouvant être interprétée comme un remblai ou un niveau de circulation. Celui-ci contenait du matériel céramique attribuable à la même période que celle proposée pour les niveaux de sol.

Les dernières structures pouvant appartenir à cette phase se trouvent dans la partie nord de la zone décapée. Il s'agit de cinq fosses (St. 21, 25, 26, 151 et 159) ayant chacune livré des squelettes d'animaux en connexion anatomique. La fosse 21 contient les squelettes complets ou quasiment complets de quatre ovins rigoureusement juxtaposés les uns sur les autres et déposés sur le flanc gauche. Les individus étaient âgés de huit et onze mois. Il s'agit d'un mâle, d'une femelle et de deux indéterminés. La fosse 25 se trouve à environ cinq mètres au sud de la fosse 21. Cette structure a livré un bas de patte postérieure gauche d'ovin ainsi que quatre phalanges d'une patte droite, le tout en connexion anatomique. Il est plausible que le reste du squelette ait été détruit par l'aménagement d'une cave à la période contemporaine, localisée au centre de l'emprise du chantier. Le sujet a été déposé sur le flanc gauche, tête à l'ouest. En raison du faible nombre de restes et de l'absence d'ossements le permettant, la détermination de son âge et de son sexe n'a pas pu être faite. Les observations faites indiquent cependant que les ossements sont en grande partie similaires à ceux des autres ovins du site. La structure 26 est située à environ trois mètres au sud-est de la fosse 21. Son tracé adopte une forme subcirculaire. Un squelette complet d'ovin de sexe indéterminé âgé de huit à dix mois y a été trouvé. Son dépôt est orienté de la même manière que pour les autres ovins. La fosse 159 est localisée à moins de deux mètres au sud du fossé 166. Il s'agit d'un creusement ovalaire. Son comblement a fourni un squelette complet de sexe indéterminé âge de huit à dix mois. Il est déposé exactement selon la même orientation observée pour les autres individus. Le fait 151 se trouve environ deux mètres à l'ouest du fossé 166. Trois squelettes de pygargues à tête blanche (*Haliaeetus albicilla*) quasi complets y ont été déposés. Il s'agit de deux mâles partiellement recouverts par une femelle placée au milieu. Les trois sujets sont disposés en position ventrale,

les ailes repliées, les pattes étendues et la tête au sud. En l'absence de collection de référence, leur âge n'a pu être évalué. L'observation des ossements permet quand même d'affirmer qu'il s'agit de sujets adultes, ni jeunes, ni séniles. Le comblement a fourni trois fragments d'amphore indéterminés.

Le corpus céramique disponible pour ces fosses est très faible et ne permet pas de dater leur creusement de manière précise. Les dépôts auraient été organisés sur une longue période allant du début du Ier s. av. J.-C. au Ier siècle de notre ère et succèderaient aux deux sépultures. Selon cette hypothèse, un changement de fonction des lieux serait envisageable. D'autre part, il est possible qu'une partie des dépôts animaux aient pu être installés en même temps que les sépultures, sur une période plus courte (le début du Ier s. av. J.-C.). Dans ce cas, le secteur serait porteur d'une double fonction, où sont associées des structures à caractère funéraire, et d'autres relevant peut-être de la sphère cultuelle. Une datation au ^{14}C a aussi été réalisée sur les restes fauniques du troisième ensemble. Trop d'éléments vont à l'encontre des datations obtenues par radiocarbone : les relations stratigraphiques observées en fouille, le mobilier céramique (en particulier les vases issus des deux sépultures) et pour terminer, la (trop) longue période au cours de laquelle apparaissent les fosses (potentiellement entre le XIIe s. av. J.-C. et le IIIe s. de notre ère), ce qui rendrait la pérennité fonctionnelle de cette zone très étonnante. Au vu des difficultés à obtenir des résultats probants en termes de datation par radiocarbone, il paraît rationnel de les mettre de côté et d'en revenir aux données initiales.

L'utilisation de rapaces semble pouvoir être comprise comme un choix à forte symbolique. Enfin, tous les sujets reposaient selon une position précise : sur le flanc gauche, tête tournée vers l'ouest pour les ovins, schéma quasiment identique pour les rapaces. De plus, sur certaines monnaies carnutes figurent des aigles, ce qui montre que ce peuple en avait fait un de ses emblèmes. La présence des pygargues dans un contexte a priori rituel/cultuel semble donc relayer la fonction symbolique et prestigieuse de cet animal au sein de l'agglomération de *Cenabum*. Ces dépôts pourraient d'autre part correspondre à un accompagnement des défunts du premier ensemble de cette phase avec le choix d'animaux domestiques et/ou à forte image symbolique. Les éléments pouvant corroborer cette supposition sont faibles. Les données chronologiques ne sont pas catégoriques et ne permettent pas de savoir si les sépultures et les fosses contenant les animaux sont contemporaines, ce qui permettrait de les considérer comme des dépôts liés à un rite funéraire, ou si au contraire ils se suivent dans le temps, ce qui rendrait ces dépôts cultuels déconnectés de la sphère funéraire, avec une portée restant inconnue.

Le mobilier

Les vases contenus au sein des deux sépultures renvoient à la même période chronologique, à savoir le dernier tiers du IIe s. av. notre ère. Pour autant, il convient de rester prudent à ce propos. En effet, les vases présentent des traces d'utilisation relativement importantes, pouvant laisser croire qu'ils n'ont pas été produits exclusivement pour accompagner les défunts. Il se peut que leur dépôt puisse donc être légèrement plus récent que leur date de production. À ce titre, la datation des deux sépultures se voit repoussée jusqu'au début du Ier s. avant notre ère.

La céramique issue du fossé 29 se compose de vingt-deux tessons dont un exemplaire d'amphore « *Dressel 1* », un jeton, quelques fragments de céramique de type « *Besançon* » et de la céramique peinte. Ces éléments n'ont pas permis de dater son comblement avec précision. La structure 43 a livré dix-neuf tessons, dont un vase peint en blanc, un tesson d'amphore « *Dressel 1* », un *dolium* et de la céramique de type « *Besançon* ». Le tout renvoie à une période comprise entre le milieu du IIe s. et le milieu du Ier s. av. notre ère. Les lambeaux de sol 2150 à 2152 contenaient trente-cinq tessons, dont deux « *Dressel 1* », deux imitations de « *Lamb. 6* » et des exemplaires de type « *Besançon* » datés entre la seconde moitié du IIe s. ou la première moitié du Ier s. av. notre ère.

Sur les cinq fosses du troisième ensemble de cette phase, seulement trois ont livré du mobilier céramique. La structure 21 a fourni quatre tessons indéterminés ayant pu être datés de

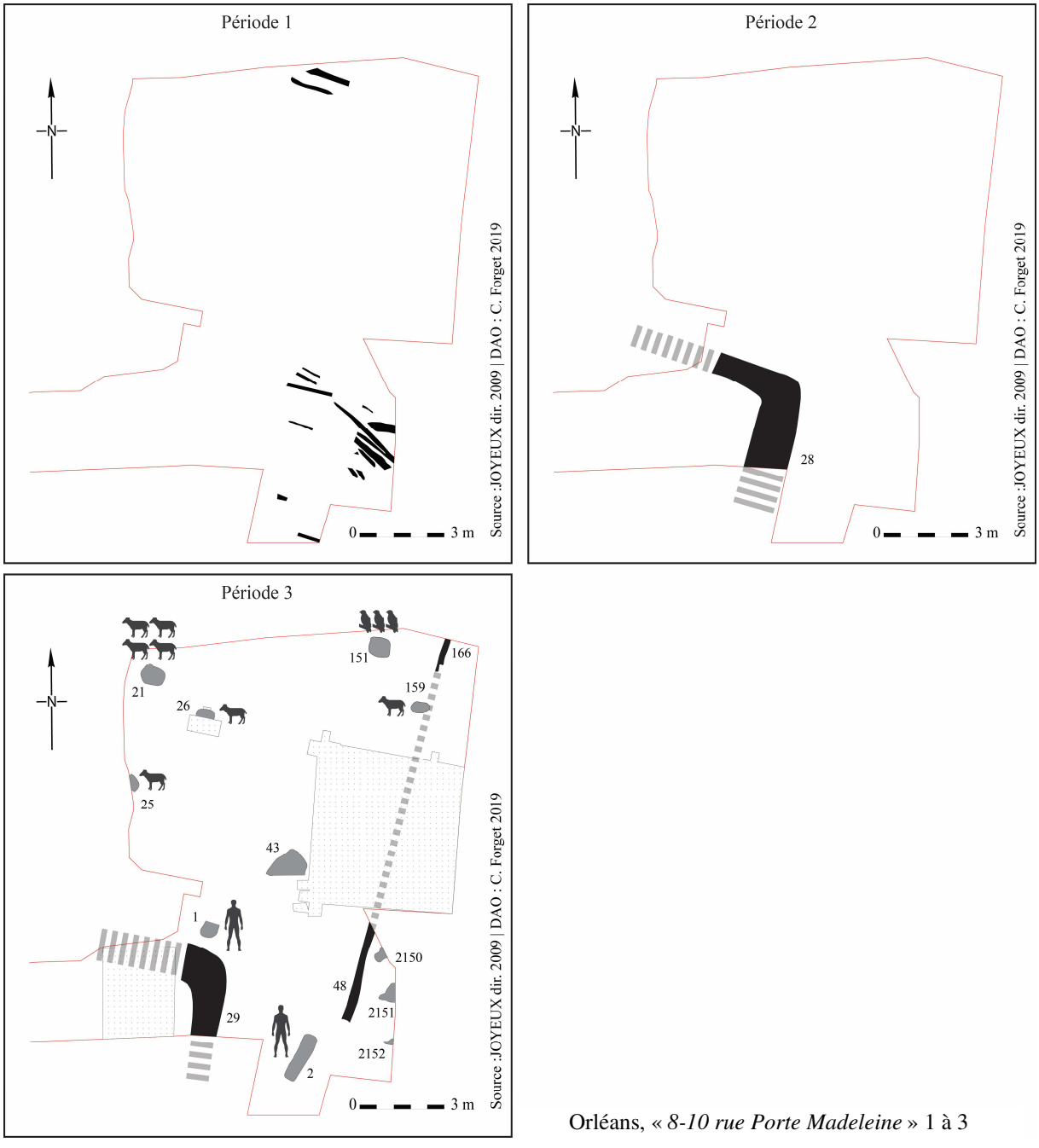

Orléans, « *8-10 rue Porte Madeleine* » 1 à 3

La Tène finale ou de la période augustéenne. Le fait 25 contenait un tesson daté du Ier s. av. notre ère. Le comblement de St. 151 a livré trois tessons indéterminés. En plus des dépôts fauniques exceptionnels du troisième ensemble, d'autres restes d'animaux ont été prélevés : un fragment d'os de bœuf, quatre de porc, sept de caprinés et quatre indéterminés au sein de St. 43 et trois restes de porc, quatre de caprinés et sept indéterminés à l'emplacement des niveaux de sol 2150 à 2152.

Période 4 (La Tène D) : le diagnostic, phase 1

Un seul fait a pu être attribué à cette phase. Il s'agit d'un trou de poteau dont aucun autre exemplaire n'a été retrouvé, en raison de l'exiguïté de la fenêtre de fouille.

Les vestiges

Le trou de poteau 9 a été rencontré au sein de la tranchée 1. Il a livré un fragment de céramique attribuable à La Tène D. Le fait n'est pas représenté sur le plan.

Le mobilier

Le mobilier, un seul tesson de céramique, n'a pas fait l'objet d'une étude poussée et a seulement été daté (La Tène finale). Cette datation ne peut malheureusement pas être précisée.

Période 5 (La Tène D/Augustéen précoce) : le diagnostic, phase 2

Les structures attribuées à cette phase ont elles aussi été mises au jour dans la tranchée 1. Il s'agit d'un fossé accompagné de deux trous de poteau.

Les vestiges

Le fossé 3 a pu être suivi sur une longueur de trois mètres. D'orientation nord-ouest/sud-est, il mesure au minimum 1,60 m et affiche une profondeur conservée sur 0,50 m. Son profil est en « V ». Le comblement du creusement contenait quelques fragments d'amphores régionale et italique ainsi qu'un tesson de céramique à pâte orangée agrémentée d'un engobe blanc renvoyant à une cruche.

Deux trous de poteau sont susceptibles de fonctionner avec le fossé. Les deux faits n'ont pas fourni de mobilier. Leur proximité avec le fossé a poussé les fouilleurs à les associer, d'autant que leur comblement était similaire. Les vestiges de cette phase ne sont pas représentés sur le plan.

Le mobilier

Le mobilier n'a pas étudié de manière approfondie. Les seules informations disponibles sont celles qui ont été transcrites ci-dessus.

Synthèse

La première phase d'occupation du site correspond au creusement de seize fossés correspondant visiblement à des ornières. Ces vestiges traduisent le passage de véhicules à roues au sein d'un environnement ouvert, vraisemblablement en dehors des zones commençant à être urbanisées. Cet ensemble n'a pas pu être daté précisément, mais d'un point de vue stratigraphique, il intervient avant la seconde moitié du IIe siècle avant notre ère. L'orientation des fossés (nord-ouest/sud-est), quasiment la même que celle observée pour les voies de l'agglomération de *Cenabum* à la même période, montre une circulation entre deux points d'occupation, l'agglomération, et l'autre, plus difficile à mettre en évidence, une voie principale, un hameau, une ferme, des espaces cultivés…

La seconde phase d'occupation est représentée par un unique fait : le fossé 28/136. Son creusement intervient dans la seconde moitié du IIe siècle avant notre ère. Il s'agit de la première structuration forte de l'espace, qui sera respectée au moins jusqu'au changement d'ère. Les occupations de part et d'autre de son tracé ne sont pas connues, mais au vu des dimensions de l'ouvrage, il semble qu'elles soient bien distinctes.

La troisième phase d'occupation du site peut être divisée en trois ensembles : un espace à vocation funéraire, un fossé, une fosse et trois niveaux de sols ainsi que cinq fosses contenant des restes d'animaux. Les deux sépultures fouillées semblent pouvoir être rapprochées de celles du 18 rue Porte Saint-Jean, à quelques dizaines de mètres au nord du « *8-10 rue Porte Madeleine* » (Jesset 1999). Trois sépultures d'enfants y avaient été mises au jour, dont deux ont pu être datées du second quart du IIe siècle avant notre ère. Sur les deux sites, la probabilité que d'autres inhumations soient présentes est forte. En effet, seuls quelques mètres carrés ont été fouillés sur le premier site. De plus, les sépultures 1 et 2 ont été découvertes en limite d'emprise sur le second site, avec un degré de destruction assez élevé pour S. 1, ce qui pourrait signifier que d'autres sépultures aient été totalement effacées. Quoi qu'il en soit, il semble que ce secteur ait été le lieu d'une nécropole à la fin du IIe siècle avant notre ère, dont l'extension reste à déterminer. Aux sépultures peuvent sans doute être associées les fosses à caractère visiblement cultuel du troisième ensemble. Il s'agit de cinq creusements ayant livré les restes complets, voire quasi complets, de six ovins et trois pygargues vraisemblablement déposés de manière délibérée et méthodique après un éventuel sacrifice n'ayant laissé aucune trace sur les ossements des individus. Que ces fosses soient contemporaines des inhumations, ou qu'elles les suivent de peu dans le temps, la zone concernée par la fouille se révèle être un lieu particulier à La Tène finale, où les sphères funéraire et cultuelle ont une forte emprise. Enfin, l'occupation paraît être relativement bien structurée : les sépultures se trouvent dans la partie sud-est du décapage et les dépôts d'animaux dans la zone nord-est. Le fossé 48 pourrait constituer la limite orientale de cet ensemble, à l'est duquel un sol en gravier semble montrer un contexte

fonctionnel différent. De plus, deux autres démarcations organisent le site de façon pérenne depuis la première phase jusqu'à la période gallo-romaine : le fossé 28, puis 29 mais également les fossés 45 (changement d'ère) et peut-être 50 (second quart du Ier siècle- milieu du IIe siècle) marquent une limite nord-est/sud-ouest. Tous ces fossés s'interrompent ou changent d'orientation au même endroit, montrant donc la présence d'une dernière limite. Au total, trois limites relativement fortes ont été mises en évidence pour la troisième phase d'occupation du site et structurent ainsi l'occupation de manière relativement durable. Ces données, corroborées par celles qui sont issues du site du 18 rue Porte Saint-Jean, montrent que pour cette époque, l'organisation du secteur est rigoureuse. D'autre part, même si elle reste à déterminer plus en détail, la densité de la zone semble relativement forte. La partie nord du secteur (moitié nord du 18 rue Porte Saint-Jean) montre une activité d'ordre domestique et/ou artisanale tandis que la partie centrale (moitié nord du 8-10 rue Porte Madeleine) serait réservée pour des pratiques cultuelles, en lien avec une nécropole s'étalant de la partie sud du 18 rue Porte Saint-Jean à la partie sud du 8-10 rue Porte Madeleine. À la fin du Ier siècle av. J.-C., le secteur est totalement remanié : le terrain est décaissé jusqu'au substrat, détruisant la quasi-totalité des niveaux archéologiques antérieurs, et un bâtiment dont la fonction n'a pas pu être déterminée est installé.

Les données du diagnostic sont trop lacunaires et ne permettent pas de comprendre la nature des indices d'occupation rencontrés. Un seul fait a pu être attribué à La Tène finale en général. Il s'agit d'un trou de poteau isolé. Les informations sont trop succinctes pour espérer comprendre la fonction des lieux. Trois structures seulement participent à la phase La Tène finale/Augustéen. Il s'agit d'un fossé et de deux trous de poteau. La fonction du fossé n'est pas évidente à déterminer, car il n'a pu être suivi que sur une distance de trois mètres, et sa largeur complète n'est pas connue. Les trous de poteau n'ont pas fourni suffisamment d'informations pour espérer y voir le plan d'une unité architecturale.

45-234-08
ORLÉANS, « 84 BIS RUE DU FAUBOURG DE BOURGOGNE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : 84 bis rue du Faubourg Bourgogne	Commune : Orléans
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 234 196 AH
X : 569 450 m	Diagnostic (2010)
Y : 2 322 600 m	Surface totale décapée : 340 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D1b évoluée/D2b	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
DE MUYLDER dir. 2010	

Présentation du site

Le site archéologique mis au jour au « *84 rue du Faubourg Bourgogne* » se trouve à l'est du centre-ville d'Orléans, en limite de la commune de Saint-Jean-de-Braye, à une centaine de mètres du cours actuel de la Loire. Le diagnostic réalisé en 2010 a permis d'observer la présence de plusieurs tronçons de fossés laténiens.

Période 1 (La Tène D1b évoluée/D2b) : un site rural

Les vestiges associés à cette période consistent en trois tronçons de fossés s'entrecroisant. Malgré l'intérêt des vestiges, la fenêtre de fouille n'a pas pu être agrandie plus qu'elle ne l'a été en raison de la présence d'arbres et d'une décharge.

Les vestiges

Les fossés ont été rencontrés à l'extrémité orientale de la tranchée 4. Le fossé 404 est orienté nord-nord-ouest/sud-sud-est et a pu être suivi sur une longueur de quatre mètres (son extrémité nord a été reconnue). Il affiche une largeur à l'ouverture de 1,40 m pour une profondeur conservée de 0,56 m. Son comblement a livré essentiellement des fragments d'amphores attribuables à La Tène finale. Le fossé 405 recoupe ou est recoupé par St. 404. Il

est orienté nord-ouest/sud-est et a pu être observé sur 2,10 m (son extrémité occidentale a été observée). Il mesure 0,70 m de large. Le fossé 406 recoupe ou est recoupé par St. 404 et 405. Il est orienté nord-est/sud-ouest. Il a été suivi sur environ 1 m de long et mesure 0,80 m de large. Le fait qu'un seul de ces fossés ait été sondé ne permet pas de déterminer la chronologie de leurs creusements respectifs. Pour les fouilleurs, il s'agirait de fossés d'enclos. Si cela s'avère plus que probable pour le fossé 404 à en juger par ses dimensions, le constat mérite d'être discuté pour les deux autres. En effet, il pourrait aussi renvoyer à des fossés de partition interne d'enclos ou des fossés parcellaires. Malheureusement, il n'est pas possible de trancher en l'absence d'éléments supplémentaires.

Le mobilier

Le mobilier disponible pour le site provient du fossé 404. Il s'agit d'un corpus constitué uniquement de fragments d'amphores « *Dressel 1* » (douze tessons pour un NMI de 2). Parmi ces éléments, une lèvre de « *Dressel 1B* » a été reconnue, permettant ainsi d'affiner la datation du comblement du fossé et de proposer une période s'étalant entre le premier tiers et le dernier tiers du Ier s. av. notre ère.

Synthèse

Le diagnostic conduit au « *84 bis rue du Faubourg Bourgogne* » a permis de mettre au jour trois tronçons de fossés comblés au cours du Ier s. av. notre ère. Les éléments disponibles à leur propos sont minces et ne permettent pas d'établir une véritable réflexion quant à l'occupation humaine qu'ils représentent. Seul le fossé 404 a été sondé, ce qui rend le phasage des trois creusements impossible. Leur fonction est tout aussi difficile à mettre en évidence. Si le fossé 404 peut correspondre à une portion d'un enclos fossoyé, les deux autres peuvent tout aussi bien renvoyer à des fossés de partition d'enclos ou à des fossés parcellaires, en raison de leurs dimensions modestes (qui se basent en l'occurrence uniquement sur leur largeur). Pour les mêmes raisons, la datation retenue ne concerne que le fossé 404. Son comblement a pu être calé entre La Tène D1b évoluée et La Tène D2b grâce à la présence de fragments d'amphores de type « *Dressel 1* » et « *Dressel 1B* ». Le site représenté par ces fossés se développe vraisemblablement aux alentours, bien que les autres tranchées du diagnostic n'en aient pas révélé l'existence (seules six tranchées de dimensions variables ont été pratiquées). Les données manquent pour en qualifier la fonction.

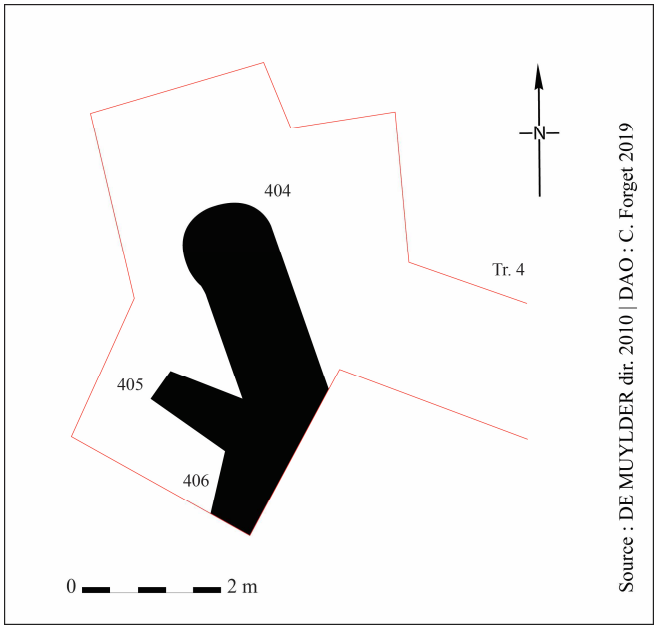

Orléans, « *84 bis rue du Faubourg Bourgogne* »

45-234-09
ORLÉANS, « HALLES CHÂTELET »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Halles Châtelet	Commune : Orléans
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 234 101 AH
X : 567 826 m	Fouille préventive (2001)
Y : 2 322 251 m	Surface totale décapée : 880 m²

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT C2b/D1a	Habitat groupé ouvert
Période 2 : LT D1a	Habitat groupé ouvert
Période 3 : LT D1b classique	Habitat groupé ouvert
Période 4 : LT D1b évoluée	Habitat groupé protégé
Période 5 : LT D2a	Habitat groupé protégé
Période 6 : LT D2a/D2b	Habitat groupé protégé
Période 7 : LT D2a/D2b	Habitat groupé protégé
Période 8 : LT D2b/Aug.	Habitat groupé protégé
Période 9 : LT D	Habitat groupé protégé

Bibliographie :

MASSAT & JOSSET Di. 2002 ; ROUX 2013

Présentation du site

Le site des « *Halles Châtelet* », avec celui de l'« *Îlot de la Charpenterie* », sont les deux sites les mieux appréhendés de l'agglomération orléanaise. Il a été fouillé en 2001 par T. Massat et Di. Josset. Une séquence d'occupation continue allant de La Tène C2b à la fin de la période gauloise a été identifiée. Il s'agit d'un habitat qui a connu au moins neuf phases d'occupation. Le site participe dans un premier temps à l'organisation de l'agglomération commerciale d'Orléans. À une période difficile à définir, mais se trouvant vraisemblablement aux alentours de la transition entre La Tène D1b classique et La Tène D1b évoluée, la dimension et l'organisation des vestiges évoluent. Les fouilleurs ont interprété cette modification de l'occupation des lieux comme le passage de l'agglomération commerciale à l'*oppidum*.

Période 1 (La Tène C2b/D1a) : un habitat

Les vestiges de cette première phase se composent de fosses, de trous de poteau, de niveaux d'occupation extérieure et d'ateliers semi-excavés.

Les vestiges

La fosse 474 se trouve dans la partie nord-est de la zone décapée. La céramique issue du remplissage date le remblaiement à une date antérieure aux années 130 av. notre ère. D'autres fosses dont la fonction est inconnue ont aussi été attribuées à cette phase (St. 151, 153, 190, 428, 429, 456, 480, 490, 541 et 556) ainsi qu'une fosse dépotoir (St. 187).

Un groupe de trente-sept trous de piquet et cinq trous de poteau se développe dans la partie sud. Aucune organisation particulière ne ressort. Le caractère synchrone de ces éléments n'est d'ailleurs pas assuré. Une fois abandonnés, tous ces faits ont été recouverts d'une fine couche d'alluvions remaniées composée d'éclats de calcaire, de torchis et de fragments de paroi de four de métallurgie. Il s'agit des vestiges d'une occupation extérieure, peut-être une mise en culture (?).

En plus de l'espace de circulation extérieure mis en évidence au niveau des niveaux sommitaux de la fosse 474, d'autres phases du même type ont été mises en évidence dans la partie nord du site. Elles sont non datées, voire antérieures aux années 130 av. notre ère.

Dans la zone nord-est du décapage, un espace de circulation a été dégagé sur 2 m² environ. Il s'agit de séquences situées au-dessus du substrat témoignant d'un entretien régulier d'un espace de circulation. Ce niveau a livré de la céramique antérieure à La Tène D1b classique. Des trous de piquet (St. 193, 194 et 492) sont situés dans la zone et recouvrent une couche de nature indéterminée.

Trois fosses rectangulaires à bord droit et fond plat (St. 287, 305 et 329) sont situées dans les zones médiane et méridionale de la fouille. Elles recoupent une partie des niveaux d'occupation extérieurs. Il est possible qu'elles soient contemporaines d'une partie voire de l'ensemble du groupe de trous de piquet et de poteau (voir ci-dessous). Le comblement primaire des faits 287 et 305 est assuré par des déchets issus du travail du fer (scories de fer, fragments de tuyères et de parois de four) et du textile (pesons) voire du tannage (pierres à poncer). Le fond et les parois des deux mêmes fosses sont tapissés d'un fin liseré de charbon de bois interprétés comme les traces de cendriers et non d'un plancher (répartition trop hétérogène des charbons). La couche qui recouvre le fond de St. 305 est d'autre part très riche en battitures. Le fait 287 contenait de la céramique faisant partie d'un répertoire tranchant radicalement avec ce qui est habituellement rencontré pour cette période. Il s'agit sans doute de récipients utilisés dans un cadre spécifique (teinture ?). Le remplissage de la structure 329 n'a quant à lui livré aucun vestige d'une activité artisanale. Au contraire, il se compose de niveaux de démolition contenant du torchis rubéfié et du clayonnage calciné. Deux potins, une fibule de type « *Feugère 1bl* » et un manche en fer d'un ustensile indéterminé ainsi qu'un

fragment de terre cuite de section quadrangulaire constituent le reste du matériel. Ces trois fosses ont été interprétées comme des ateliers semi-excavés (cf. structure 133 D de Villeneuve-Saint-Germain ou encore les structures similaires d'Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » liées au travail du fer et de l'os).

Le mobilier

La céramique provient essentiellement des faits 287 et 305. Au total, plus de mille restes ont été prélevés pour un NMI approchant 100. Il s'agit des éléments suivants : trente-deux jattes carénées, une jatte non tournée à petit fond ombiliqué archéologiquement complète dont l'intérieur et l'extérieur sont décorés au lissoir, huit écuelles à bord rentrant, cinq pots ovoïdes dont certains sont décorés, un autre à ouverture resserrée, un pot à panse fuselée recouvert de peinture rouge, un pot de type « *Besançon* » décoré et enduit de mica sur le haut de la panse, un gobelet à panse lisse, un gobelet tonnelet, une coupe carénée peinte en rouge, une faisselle à fond plat, un autre exemplaire à fond rond, dix *doliae*, un pied en couronne et quatorze pots cylindriques à mouluration sur le haut de la panse.

L'absence d'imitations de céramique campanienne et d'amphores permet de placer ce répertoire avant les années 150 et 130 av. notre ère. Les pots cylindriques à mouluration sur la partie supérieure de la panse sont à rapprocher d'éléments similaires provenant de Levroux et pour lesquels une datation à La Tène D1a a été proposée.

Le matériel en terre cuite se compose de dix-sept fragments d'objets indéterminés, de fragments de tuyères, de parois de four, de torchis rubéfié, de trois jetons taillés dans des céramiques, mais surtout de six pesons (cinq de forme tronconique et un de forme pyramidale). Onze autres éléments faisant penser à des pesons, mais dépourvus de trou de fixation proviennent aussi de St. 287. Ils sont tous de forme pyramidale et confectionnés dans la même pâte que les pesons tronconiques. Il s'agit sans doute de pesons tenant par un système de fils faisant le tour de l'objet ou rassemblés dans des sacs. Le matériel lithique se compose uniquement de pierres à poncer en lave. Le matériel métallique est composé de scories de fer, de deux objets en fer indéterminés, du manche en fer d'un ustensile indéterminé, de quatre potins frustes, de deux fibules en fer et de deux fibules en alliage cuivreux. Enfin, deux fragments de bracelet en lignite et un autre en verre bleu orné d'un filet blanc sont à noter. Ce dernier a été rapproché du type « *9* » de Gebhard, dont la datation renvoie au troisième quart du IIe s. av. notre ère.

Période 2 (La Tène D1a) : une zone à vocation artisanale

C'est vers les années 150/130 av. J.-C. que sont mis en place les premiers aménagements bâtis, selon une orientation qui sera respectée pendant les périodes suivantes.

Les vestiges

Le bâtiment 22 se trouve dans la partie nord de la zone de fouille. Les vestiges qui composent l'état initial de l'aménagement sont un niveau de sol battu, des couches de piétinement, un trou de poteau et deux foyers. Les dimensions exactes du bâtiment ne sont pas connues avec certitude, dans la mesure où ses limites ne sont pas visibles. Toutefois, l'observation de l'emprise des sols permet de penser qu'il atteignait 4,20 m de long pour 3,20 m de large, soir une surface de 13,50 m². Tout d'abord, un foyer (St. 491) est installé dans un creusement en cuvette de 0,40 m de diamètre pour quelques centimètres de profondeur. Juste au nord, le trou de poteau 494 est comblé avant la mise en place du sol en terre battue. C'est sur ce dernier qu'est installé un second foyer (St. 457). Trois tessons issus de la construction du foyer 457 permettent de dater sa mise en place au cours des années 150-130 av. notre ère. Par la suite, plusieurs niveaux d'occupation (piétinement) et d'entretien et de réfection du sol ont été mis en évidence.

L'ensemble 43 est situé à l'ouest de B22. Il fait état de structures se rapportant à une construction partiellement dégagée. Elle est composée de trois tranchées (St. 553, 561 et 563) correspondant peut-être à des vestiges de récupérations de lambourdes de plancher installées dans les niveaux sous-jacents. La première ainsi que la dernière sont orientées nord-ouest-ouest/sud-est-est tandis que la seconde leur est quasiment perpendiculaire. Trois trous de poteau (St. 466, 495 et 482) permettent de penser que le bâtiment possédait une extension vers l'est et le sud.

L'ensemble 44 succède immédiatement à l'ensemble 43. Son extension n'est pas connue avec exactitude (au moins 4 m de long et 1,50 m de large soit 6 m² au minimum). Il s'agit vraisemblablement d'une construction couverte composée d'un sol en terre battue ayant subi de nombreuses réfections. Le trou de poteau 452 est le seul élément qui laisse penser à un aménagement interne du bâtiment. Le trou de poteau 460 correspond sans doute à un élément porteur. Par la suite, des niveaux de piétinement ont été mis en évidence, à un moment où la structure 44 est déjà peut-être abandonnée.

À cinq mètres au sud de B22, deux constructions se succèdent (St. 46 et 37). La première est mal caractérisée et consiste seulement en la présence d'un sol en terre battue et de son entretien. Il a été repéré très localement, ce qui empêche la détermination de la surface de la construction. La structure qui lui succède est mieux connue. Elle est représentée par la présence d'un solin en blocs de calcaire repéré sur une surface très réduite. Un trou de poteau (St. 142) se trouve à l'intérieur de ce mur et pourrait constituer un élément porteur. Deux autres trous de poteau (St. 172 et 177) ont été attribués à cette phase de construction bien qu'aucun indice ne permette de savoir s'ils en sont contemporains. À l'est du solin se développe un sol en calcaire. Il a été vu sur une longueur de 2,50 m. Un endroit très induré peut correspondre aux traces d'un foyer ou d'un fond de four. L'occupation du bâtiment 37 est représentée par d'importants dépôts finement lités de cendre, de charbons de bois et de résidus limoneux piétinés. Immédiatement à l'est du solin, une petite fosse est aménagée pour récupérer des rejets de combustion.

Le second état de B37 est représenté par la tranchée 539 qui recoupe le sol du premier état. Sa largeur est conservée sur 0,30 m pour une profondeur équivalente. Son bord est vertical. Il peut s'agir du creusement d'une palissade ou de l'installation de la cloison nord du bâtiment.

Un nouveau foyer (St. 173) est installé à l'intérieur. Ce dernier est condamné par un sol en calcaire damé fonctionnant avec deux fours (St. 134 et 174) situés côte à côte, atteignant respectivement 0,40 et 0,50 m. Le four 174 a fait l'objet de sept réfections, tandis que le four 134 est sans doute remplacé par un nouveau four (St. 137) qui le recoupe légèrement. Par la suite, un second état du four 134 est visible et cette fois, les deux structures semblent fonctionner de manière conjointe. Leurs soles ont aussi fait l'objet de réfection. D'après leur morphologie, ces fours semblent être des fours de fusion circulaire du bronze.

La structure 34 se trouve à environ cinq mètres au sud de la structure 44 et à trois mètres au nord-ouest de la structure 37. Il mesure au moins 4,50 m de long et 2,80 m de large, soit une surface de 13 m². Il s'agit de deux tranchées de sablière (St. 430 et 453) dont les orientations s'accordent avec celles du foyer 457 de B22 et avec les tranchées de la structure 43. Aucun sol n'est directement associé à ce premier état du bâtiment. Ce dernier est par la suite remanié. Un peu plus au nord, trois sols en terre battue se succèdent. Ils comportent des traces de piétinement.

La structure 35 est installée à l'est de B34. Sa délimitation n'est pas simple à mettre en évidence. Il est probable qu'elle soit ceinte au nord par la palissade 451 et au sud au niveau de l'alignement créé par la tranchée de fondation 453. Elle a fait l'objet de six réfections importantes de sols composés de sable fin à l'exception d'un sol en calcaire damé. Les couches d'occupation sont caractérisées par une grande quantité de cendre et de charbons de bois, ce qui indique vraisemblablement la présence d'un foyer au sein de la surface interne.

La structure 32 est située immédiatement à l'ouest de B22. Les deux unités architecturales étaient vraisemblablement mitoyennes. Elle est caractérisée par un sol en sable limité à l'est par la sablière 483/511 qui se trouve renforcée par un poteau porteur. La première occupation est matérialisée par des traces de piétinement et la constitution de nouveaux sols, l'un en calcaire damé surmonté par un second en sable fin. Le bâtiment est ensuite réaménagé. Un foyer en calcaire (St. 515) est construit. Sa sole a fait l'objet de plusieurs réfections. Le bâtiment 32 est détruit par un incendie qui n'a apparemment pas atteint le bâtiment 22. Cet évènement n'a touché qu'un espace très localisé. Après cet épisode d'incendie, deux sols composés de sable fin et portant des traces de piétinement sont installés afin d'assainir l'espace. Le second état du bâtiment est matérialisé par la construction d'un sol en calcaire damé entouré de trous de poteau (St. 513 et 514). Après plusieurs réfections, un foyer (St. 478) est installé et les deux trous de poteau sont détruits, sûrement par un nouvel épisode d'incendie, cette fois plus ponctuel. Des traces de la plaque foyère sont conservées. La dernière occupation du bâtiment est représentée par un sol marqué par des traces charbonneuses issues de l'utilisation du foyer.

Le bâtiment 24 a été installé suite à l'abandon de la fosse atelier 287 de la période 1. Son emprise au sol n'est pas connue. Il s'agit d'un niveau de préparation en sable et d'un sol en limon, auquel peut être ajouté un trou de piquet qui a été aménagé avant la pose du sol, mais n'est plus utilisé ensuite.

Les fossés 66 et 327 sont deux structures linéaires de sept mètres de long longeant le bâtiment 37 au sud selon un axe nord-ouest-ouest/sud-est-est, donc orthonormé par rapport aux autres éléments structurant l'espace plus au nord. Ils sont distants l'un de l'autre de 1,65 m en moyenne. Les fouilleurs penchent pour une venelle dont l'existence serait corroborée par

l'absence de faits contemporains entre les deux fossés. La contemporanéité de ces fossés avec la structure 37 n'est pas certaine, mais fort probable.

La palissade 451 se développe à quelques mètres au sud du bâtiment 22. Il s'agit d'un creusement linéaire qui a été reconnu sur une longueur de 1,50 m et adopte un axe est/ouest. Sa largeur est de 0,45 m. Il est possible que cette limite continuât vers l'ouest entre les bâtiments 22 et 44 d'une part et 34 et 35 d'autre part.

Plusieurs niveaux de sol repérés en dehors de l'emprise des bâtiments ont été observés. Il s'agit de sable fin ou de calcaire damé portant des traces de piétinement. Un espace de 1,50 m (St. 33) est notamment conservé entre B32 et B33. La fonction de ce dernier demeure inconnue, mais il a régulièrement été entretenu et porte des traces d'occupation.

Le mobilier

Très peu de matériel correspond à cette période d'occupation. Les quelques tessons prélevés proviennent principalement des foyers. Il s'agit de récupération de *doliae* de la période précédente. De fait, la céramique n'est d'aucune aide pour dater cette phase d'occupation, qui a été calée chronologiquement au moyen de l'observation des séquences stratigraphiques au cours des années 150-130 av. notre ère. L'absence d'amphores et de céramique peinte est notable. Cela tranche clairement avec la forte structuration de l'espace, qui devait clairement être dévolu à des fonctions non domestiques.

Le reste du mobilier se compose d'un jeton taillé dans la panse d'un vase en céramique, d'un peson (B32), d'une perle taillée dans l'épiphyse d'un os long de bovidé, d'un potin fruste et d'un fragment de bracelet en lignite.

Période 3 (La Tène D1b classique) : un habitat

Cette période constitue la continuité directe de la précédente. Si certains des anciens bâtiments sont remplacés par des nouveaux, d'autres subissent de simples réfections. Les axes de construction repérés dans la zone nord sont toujours respectés. La partie sud semble quant à elle relever d'orientations différentes.

Les vestiges

À l'ouest de B22, le poteau 460 est replanté au même endroit. Juste au sud de l'espace extérieur compris entre B22 et B33, un épais sol en sable est aménagé. Il s'agit de la construction 36. Elle est limitée à l'est par B22. La céramique prélevée a permis de placer cet évènement dans le courant des années 130/90 av. notre ère. L'occupation du bâtiment en elle-même est représentée par un piétinement du sol et l'installation du poteau 469, qui correspond à un aménagement interne.

Un second état de B36 est attribuable à cette période. Le poteau 469 a visiblement brûlé est devient donc inutilisable. Cette phase d'incendie a vraisemblablement été très localisée à l'intérieur du bâtiment. Ce second état correspond à l'aménagement principal de l'unité

architecturale. Un sol en sable grossier est construit. B36 se développe sur un espace plus étendu. Il est limité à l'est par la structure 412, à l'ouest par St. 557 soit une largeur d'environ 3,20 m. Les limites nord et sud ne sont pas connues, mais l'emprise du sol permet de penser que sa longueur atteignait au moins quatre mètres. La quasi-totalité du sol est cuite par un incendie qui a détruit ce second état du bâtiment. Cet incendie a permis de voir que B36 était construit en matériaux légers ayant laissé peu de terre rubéfiée (torchis ou pisé) en place.

Le bâtiment 22 connaît un second état qui est marqué par le déplacement de sa limite occidentale légèrement vers l'ouest. Sa limite orientale est marquée par la présence du solin 468 tandis que sa limite méridionale n'est pas connue. En respectant ces observations, le bâtiment s'étend alors sur 5 m de long et 3,70 m de large (18,50 m²). À l'intérieur de B22, un foyer/four (St. 476) est construit à l'ouest du foyer 457 de la période 1, alors que la sole du foyer 491 est reconstruite. Le sol du bâtiment est composé de terre battue. Ce second état a été attribué aux années 90/60 av. notre ère. Il est reconstruit plusieurs fois, toujours en terre battue à l'exception d'un épisode où du sable fin a été employé. Un nouveau foyer en calcaire damé est implanté à l'est du bâtiment pour remplacer St. 491.

Trois autres réaménagements ont été observés et attribués au second état du bâtiment. Il s'agit de la construction de nouveaux foyers. Le sol de cette partie du bâtiment est lui aussi refait à trois reprises. Le second état de B22 est lui aussi détruit par un incendie, qui a permis de voir que la superstructure du bâtiment était aménagée en pan de bois, clayonnage et torchis.

La structure 33 est elle aussi réaménagée. Le poteau 557 est récupéré tandis que la limite est du bâtiment est probablement légèrement décalée vers l'ouest. Un nouveau sol en terre battue est construit. Ce dernier montre des traces de piétinement. Cette seconde phase de la structure 33 se solde sans doute par un abandon. Les incendies qui ont détruit B22 et B36 semblent avoir épargné B33.

Dans la partie sud du site, un petit bâtiment (B3) est installé au-dessus des gravats de B24 (période 2). Il se développe sur une surface modeste : 1,75 m de long pour 1,25 m de large (2,20 m²). Le sol est en terre battue et les murs sont constitués de pierres plates dépourvues de liant. Une interruption du mur oriental est visible, avec la présence d'un bloc plus volumineux qui matérialise sans doute l'entrée. L'occupation de B3 est matérialisée par la mise en place de niveaux fins de sable dans la surface interne. Ils contiennent une grande quantité de tessons de céramique disposés à plat, en vue d'assainir la zone. Le bâtiment 3 est détruit par un incendie dont les couches de destruction sont composées de charbons de bois et de torchis rubéfié.

Plusieurs espaces extérieurs ont été appréhendés aux alentours des bâtiments. Il s'agit d'espaces recouverts de sable ou de graviers et servant d'espaces de circulation. D'autres espaces semblent recouvrir une fonction différente, avec notamment des zones mises en culture.

Le mobilier

Comme pour les périodes 1 et 2, la datation repose principalement sur les relations stratigraphiques. Toutefois, certaines catégories de céramique ont été rencontrées : amphores gréco-italiques et de type « *Dressel 1 A* », céramiques à engobe micacé, céramique campanienne et imitations de campanienne (bols « *Lamb.27* » et patères « *Lamb.36* »). Certaines formes sont très intéressantes : un pot peint à décors géométriques blancs sur fond

rouge, un pied annulaire inspiré du répertoire campanien orné d'un décor de palmettes alternant avec de petits poinçons circulaires, le tout disposé en couronne autour du fond. Contrairement à la période précédente, une diversification du répertoire céramique s'opère, ce qui montre un caractère beaucoup plus domestique de la zone pour la période 3.

Par ailleurs, douze jetons en céramique ont été prélevés. Trois fragments de terre cuite parallélépipédiques similaires à ceux liés à l'artisanat textile ont été observés pour la période 1. Ils n'ont pourtant pas eu la même vocation, car ils étaient destinés à caler un poteau. Le reste du mobilier se compose de trois potins frustes et d'un fragment de bracelet en lignite.

Période 4 (La Tène D1b évoluée) : un habitat

Cette quatrième période d'occupation voit la reprise des bâtiments de la zone nord de la période 3. Seule une construction semble être nouvelle. La zone sud est elle aussi caractérisée par la reprise du bâtiment 3 et par quatre autres bâtiments pour lesquels les archéologues ne savent pas s'il s'agit de nouvelles constructions ou de reconstructions d'états antérieurs.

Les vestiges

Le second état du bâtiment 33 est marqué par la construction d'un nouveau sol en terre battue et d'une séquence d'occupation.

Le bâtiment 36 connaît un deuxième état, à l'ouest de la tranchée 198. La construction se compose d'un sol de sable très fin sur lequel un niveau de circulation comportant beaucoup de cendre et de charbons de bois piétinés est visible. Le sol est refait à plusieurs reprises. Ce second état est détruit par un incendie.

Le bâtiment 37 connaît un second état qui est mal défini (B45). L'occupation intérieure est caractérisée par de nombreuses réfections du sol en calcaire ou en limon damé. Des traces de piétinement, de charbons de bois et de cendre sont présentes plus localement dans la partie ouest de la construction. Un lot de céramique provenant de cette séquence la date des années 90/60 av. notre ère. Les fours 134 et 137 (période 2) sont comblés. Le sol du nouveau bâtiment qui y est installé (B45) est nivelé avec des matériaux compactés contenant beaucoup de calcaire. L'emprise du bâtiment 45 n'est pas connue, mais les fouilleurs pensent qu'il se développait vers le nord.

Le bâtiment 22 connaît un troisième état, directement installé à l'emplacement du second état. La limite sud semble toujours être la même. Le sol de ce troisième état est constitué de terre battue sur lequel est aménagé un foyer (St. 423) constitué d'une sole en calcaire damé. Le sol présente des traces de piétinage et d'occupation (charbons de bois et cendres) et a été l'objet de nombreuses réfections (en terre battue, en calcaire voire en sable). Le *terminus post quem* de cette phase est 90/60 av. notre ère. Au sud du bâtiment 22, un four a été installé et semble être contemporain du troisième état de B22. Un vase décolleté est fiché dans le sol juste à l'ouest du laboratoire. Son comblement est assuré par des cendres et des charbons de bois. Il a sans doute servi de cendrier ou peut-être de réserve d'eau. Aucune trace artisanale ne ressort de ce four, qui a dû servir dans un cadre domestique. Le troisième état de B22 a fait l'objet de trois réaménagements successifs qui concernent principalement le sol et le foyer 423.

La troisième phase d'occupation de B35 est contemporaine du troisième état du B22. Le sol de la construction est aménagé avec du sable et du gravier siliceux, parfois recouvert de calcaire damé. Plusieurs réfections du sol sont visibles. Les deux bâtiments sont séparés par une construction dont il ne subsiste plus aucun élément en raison de multiples recreusements pour en récupérer les matériaux. Un incendie marque la destruction de ce troisième état.

Suite au nivellement de la partie sud de la fouille (voir-ci après), un ou deux bâtiments sont construits (St. 27 et 28). Deux espaces intérieurs séparés d'environ trois mètres l'un de l'autre ont été observés. Au sud, un sol en argile indurée a été observé sur une surface restreinte. Il s'agit d'un foyer ou d'un sol ayant subi un incendie. Plus au nord, une succession de sols en calcaire et de fins niveaux de piétinement ont été piégés par un nouveau tassement du comblement de l'atelier 287 sous-jacent (période 1). En limite orientale de la zone de fouille, deux lambeaux de stratigraphie ont permis d'observer deux espaces intérieurs distants de 4,50 m. Au sud, un sol en argile blanche a été induré par le feu. Plus au nord, un sol en calcaire scellé par des niveaux d'occupation et de réfection a été observé. Il pourrait s'agit d'une structure excavée ou semi-excavée, au vu de sa côte altimétrique basse.

L'espace 6 fait l'objet d'un nivellement général pour y aménager une zone extérieure. Celui-ci est couvert de remblais d'occupation d'origine domestique, des fosses (St. 188, 427 et 464) ainsi que des trous de poteau (461, 462 463) sont creusés et montrent un comblement rapide. Leur interprétation n'a pas pu être faite. De manière synchrone avec l'état 3 de B22 et B35, une palissade (St. 418) et un poteau (de clôture ?) sont installés afin de délimiter cet espace au sud. Cette palissade reprendre l'axe d'une ancienne limite. Un autre espace extérieur est visible à l'est de la zone de fouille. Il s'agit d'une zone qui perdure dans cette fonction depuis le début de l'occupation gauloise. L'espace au sud montre que B3 n'est plus en fonction, car l'espace est désormais extérieur, avec plusieurs phases de remblais destinés à niveler l'ancien bâtiment.

Un vaste fossé (St. 233) est creusé à une période indéterminée. Il est décrit au sein de cette phase, car son premier comblement semble contemporain des structures présentées au sein de cette phase. Il a été observé sur une longueur de sept mètres. Il mesure 1,30 m de large à l'ouverture et son profil est en « V ». Le départ d'un second fossé moins large (1 m) a été partiellement observé à son extrémité nord. Lors de la période 4, les fossés servent de dépotoir. Plus de cinq kilogrammes de céramique, plus de quatre kilogrammes de faune et plus d'un kilogramme de plaques foyères y ont été prélevés.

Le mobilier

Comme cela a été observé pour les périodes précédentes, le mobilier céramique a été rencontré en très faible quantité et se trouve tout bonnement résiduel la plupart du temps. La datation de cette période repose une fois de plus sur les relations stratigraphiques. Les quelques formes rencontrées sont les suivantes : un pot à cordons, de la céramique peinte dont une forme basse peinte en rouge, une imitation de bol « *Lamb. 31/33* » ainsi que des amphores « *Dressel 1a* » et « *Dressel 1b* ». Au vu de la composition du répertoire, le caractère de l'occupation semble toujours domestique.

L'ensemble des informations disponibles pour cette période a permis de la situer au cours des années 90/60 av. J.-J., soit dans le courant de La Tène D1b évoluée.

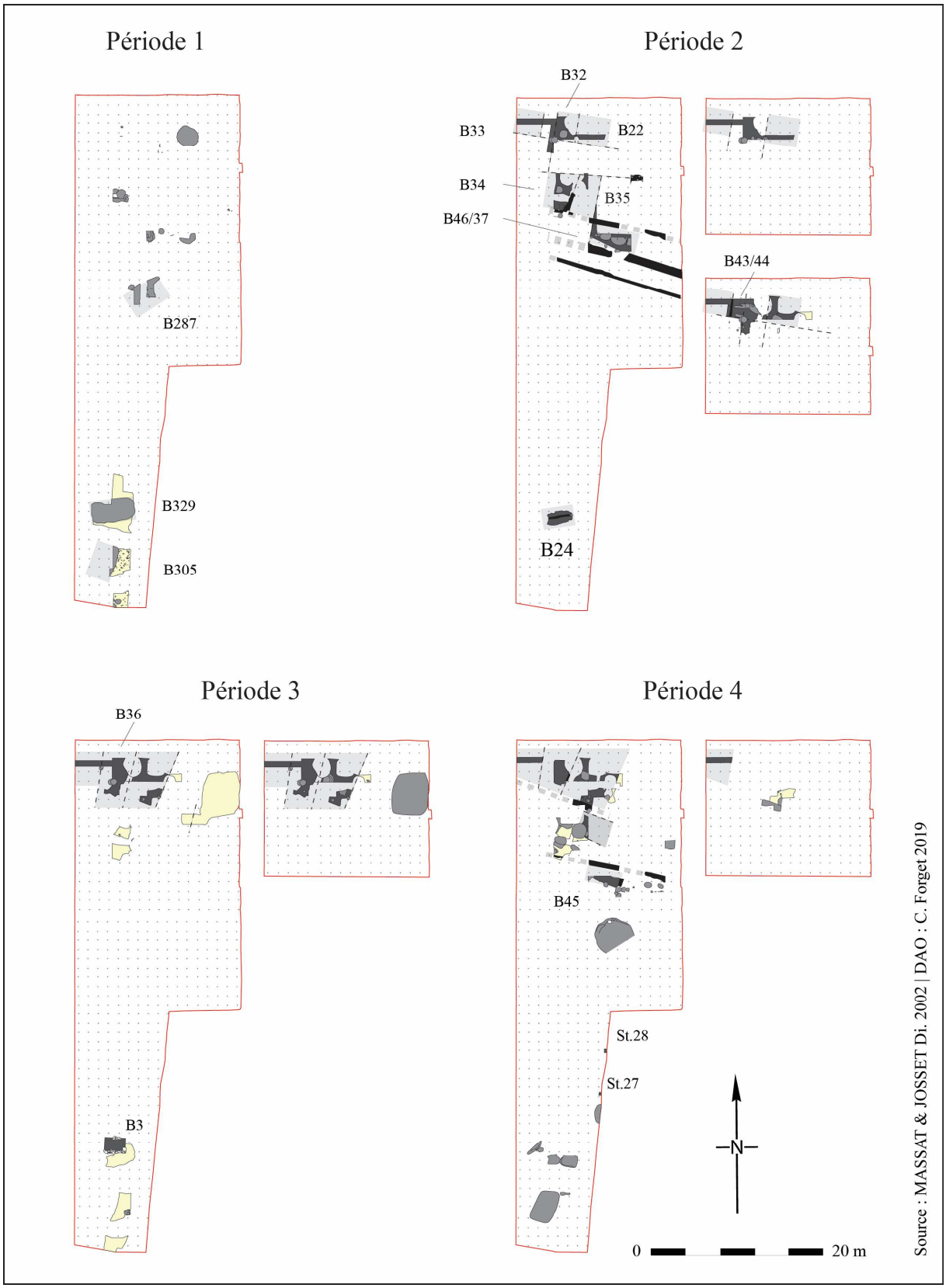

Orléans, « *Halles Châtelet* » 1 à 4

Le reste du matériel en céramique/terre cuite se compose de vingt-trois jetons taillés dans de la céramique, d'un peson non perforé et deux fragments de terre cuite parallélépipédiques similaires à ceux observés pour la période 1. Les trois derniers éléments proviennent d'un niveau d'incendie de B22. Les niveaux d'incendie antérieurs avaient déjà livré des objets comparables, mais il n'est pas possible ici de dire s'il s'agit d'objets résiduels ou non et donc de savoir si l'artisanat perdure au cours de la période 4 pour dans cette construction. Enfin, sept potins dont un carnute et un sénon ainsi qu'un fragment de verre mauve pouvant être une applique (?) sont les derniers objets issus des structures de la période 4.

Période 5 (La Tène D2a) : un habitat à vocation agricole

Cette période d'occupation du site est la plus mal datée. Selon les fouilleurs, les structures attribuées à cette phase sont datables de la fin de la période 90/60 av. J.-C. ou du début de la période 40/60 av. notre ère. Les bâtiments de la période précédente sont de nouveau reconstruits, toujours selon la même orientation. Le bâtiment 37 est sans doute abandonné au cours de cette phase. Une possible nouvelle construction voit le jour (St. 38) tandis qu'aucune donnée n'est disponible à propos de la zone sud. Il est possible que des structures attribuées à la période 6 trouvent leur origine à la période 5.

Les vestiges

Le bâtiment 33 est réaménagé deux fois. Il s'agit de la succession de deux sols en terre battue montrant des traces de piétinement.

Le bâtiment 22 connaît un quatrième état. Ce dernier est construit directement après l'incendie qui a détruit le troisième état. La limite sud de B22 ne peut être localisée qu'à un mètre près, tandis que les cloisons nord et est sont absentes de la zone où la stratigraphie est conservée. L'extension des sols sur 4,85 m d'est en ouest et sur 4,90 m du nord au sud permet d'estimer sa surface à 23,8 m² au minimum. La partie nord du bâtiment voit l'installation du foyer 139. La première occupation du bâtiment voit l'installation d'un sol en sable recouvert de traces de piétinement. Le foyer 139 est entretenu de manière régulière. Une troisième occupation voit la succession de plus de quatre sols en sable ou en terre battue et de trois rechapages de la sole en calcaire du foyer 139. La quatrième occupation consiste en la construction d'un important sol en terre battue qui s'accompagne d'une réfection du foyer. Une cinquième occupation est observée pour B22. Un nouveau sol en terre battue est aménagé, des trous de poteau (St. 156 et 157) sont creusés avant d'être comblés par de nouveaux sols (une dizaine). Le bâtiment est vraisemblablement touché par une reconstruction majeure de sa superstructure comme en témoignent les trous de poteau 147, 184 à 186, 191, 425 et peut-être 415. Une construction en bois contemporaine du sol battu est aménagée à l'ouest de B22. Il s'agit d'un plancher (St. 132) et d'un assemblage de poutres très endommagées situé au nord de ce dernier. Les fouilleurs ont interprété ces vestiges comme les restes d'un auvent ou à un trottoir couvert le long d'une venelle. L'ensemble est très bien conservé en raison d'un incendie, qui a détruit par la même occasion le bâtiment 22. Cet épisode intervient au cours des années 60/40 av. notre ère.

Le bâtiment 35 connaît un second état. Les vestiges de l'état précédent sont recouverts par un sol en calcaire damé portant des traces de piétinement. Un épisode d'incendie détruit cet état. Suite à cela, le bâtiment est abandonné.

Le bâtiment 38 se développe immédiatement à l'ouest de B35. Cet espace de 3 m² connaît une séquence d'occupation intérieure qui pourrait être séparée du bâtiment 35 par une cloison ou un mur. Au sud de cet espace, quelques creusements de nature indéterminée sont visibles. Toutefois, leur répartition suivant un axe nord-ouest-ouest/sud-est-est pourrait matérialiser une autre limite construite. Cette dernière séparerait les bâtiments 35 et 38 au nord d'un espace extérieur (espace 7) au sud. Le bâtiment 38 est démoli par un incendie. Suite à ce sinistre, la construction est édifiée à nouveau. Quatre sols en terre battue ou en calcaire pilé ou damé sont aménagés. Ces derniers portent des traces de piétinement. La limite méridionale semble perdurer. Un second état a été observé pour le bâtiment 38. Un nouveau sol est installé et piétiné, avant une phase de nivellement qui précède la mise en place d'un nouveau sol en terre battue. Suite à cet état, le bâtiment est abandonné et les matériaux certainement démontés.

L'espace situé à l'ouest de B22 (espace 8) est assaini grâce à un apport de sable recouvert de traces de piétinement. Un autre espace extérieur (espace 7) est certainement aménagé au sud des bâtiments 35 et 38.

Le mobilier

La céramique se compose essentiellement de formes identiques à la période précédente. Cette phase d'occupation a été distinguée grâce à l'étude de la stratigraphie.

Le reste du mobilier se compose de deux jetons taillés dans de la céramique, un fragment d'objet en terre cuite, trois potins frustes, un fragment de bracelet en lignite (probablement en position résiduelle) ainsi qu'une petite clochette en fer.

Période 6 (La Tène D2a/D2b) : un habitat à vocation agricole

Cette période d'occupation est caractérisée par la pérennisation du secteur avec la construction de nouveaux états des bâtiments 22 et 33 et le remplacement du bâtiment 35 par un nouveau, sans doute plus grand (B23) tandis que l'espace situé au nord-est, auparavant dévolu aux espaces extérieurs, est désormais colonisé et utilisé pour élever une nouvelle construction (B39). L'espace au sud voit la construction et l'abandon du bâtiment 29 et la mise en place de deux nouvelles unités architecturales (B31 et B32).

Les bâtiments

La structure 39 est aménagée sur un espace qui demeurait vide de toute construction lors des phases précédentes. Le premier état de ce bâtiment est un sol en calcaire damé. Il est détruit par un incendie qui permet de restituer une surface interne d'environ 25 m². La fosse 568 est par la suite creusée puis comblée (récupération de matériaux ?) avant d'être recouverte par un sol en terre battue et peut-être la mise en place d'un solin en pierres calcaires (deuxième état).

Le bâtiment 23 est aménagé à l'emplacement de l'ancien bâtiment 35. Le sol fait l'objet d'un nivellement avant l'installation d'une chape en calcaire qui porte des traces de piétinement. L'emprise du second état du bâtiment fait l'objet d'un nivellement et voit la mise en place d'un radier de sol composé de calcaire, de graviers et de cailloutis en silice dans une matrice argileuse. Le sol qui est aménagé est en terre battue. Les éléments délimitant le bâtiment sont conservés au sud et à l'est, délimitant un espace minimum de 3,50 m sur 3,80 m, soit 13 m². Les deux cloisons sont chacune représentées par un trou de poteau (St. 127 et 180) et une sablière basse (St. 128 et 131). Il s'agit de poutres carbonisées respectivement conservées sur 1,80 m et 1 m de long. Le poteau et la sablière de la paroi sud sont maintenus ensemble à l'aide d'un clou. Un sol en terre battue sur lequel est installé le foyer 161 est aménagé. Cet état du bâtiment est démoli par un incendie qui a été daté autour des années 60/40 av. notre ère. Des pans de mur et/ou de plafond en bois se sont effondrés à l'intérieur de la maison puis ont été recouverts par des restes de murs en torchis brûlé remaniés et régalés.

Les matériaux du quatrième état de B22 sont récupérés et certains éléments imposants dépassant des décombres sont arrachés préalablement à la mise en place d'un cinquième état. Le mur occidental est légèrement déplacé. Un sol en terre battue est mis en place et connaîtra plusieurs réfections. Sur ce dernier est construit un foyer quadrangulaire semi-excavé en calcaire (St. 152). Un aménagement intérieur est représenté par le trou de poteau 135 et le trou de piquet 148. Les éléments observés permettent de restituer un espace interne de 5 m de long et 4 m de large, soit 20 m². Cette phase de construction a été calée autour des années 60/40 av. notre ère. L'espace extérieur situé à l'ouest de B22 est entretenu et nivelé par des remblais. Après cet épisode, un plancher est construit juste au sud de l'ancien plancher 132. Conservé sur une surface de 2 m sur 1,30 m, il est constitué de cinq planches et d'une pièce de bois perpendiculaire située à 0,50 m au nord de ce dernier. Deux clous y ont été observés en position verticale. Le trou de poteau 123 est situé dans l'alignement de cette poutre, qui matérialise l'existence d'une structure en élévation, sans doute un auvent, voire une cloison. Le cinquième état de B22 est à son tour détruit par un incendie vers 60/40 av. notre ère. Des pans de mur et/ou de plafond en bois se sont également écroulés à l'intérieur du bâtiment puis ont été tassés par des restes de murs en torchis brûlé remaniés et régalés.

Le second état du bâtiment 33 connaît un cinquième réaménagement marqué par la construction d'un sol en terre battue portant des traces de piétinement.

La partie sud du site voit l'édification du bâtiment 29. Il ne reste qu'un lambeau de foyer en argile indurée par le feu et quatre trous de poteau (St. 288 et 297) et de piquet (St. 289 et 290). La séquence d'utilisation du bâtiment contient des cendres et des charbons de bois témoignant de l'activité du foyer. L'unité architecturale est abandonnée. Le sol est arraché et les gravats de B29 ont été régalés. Parmi ces derniers se trouvait un grand creuset en terre cuite contenant des résidus d'un métal autre que le fer ou le bronze. La présence de cet élément permet d'attribuer une vocation artisanale à la construction, sans qu'il soit possible de connaître le type de métallurgie qui y était pratiqué.

Très rapidement après, deux nouveaux bâtiments sont installés (B31 et B32). Seuls leurs sols en calcaire pilé ont été observés. Celui de B31 s'étend sur une surface minimale de 4 m² et celui de B32 n'est conservé qu'au sein d'une coupe, ce qui empêche d'en connaître la surface.

À proximité de B23, l'ancien bâtiment 38 est recouvert par une séquence d'occupation extérieure et l'aménagement de fosses. Ces évènements sont antérieurs au cinquième état de

B22. La palissade 418 est démontée et l'espace est entièrement nivelé avec des matériaux contenant une grande quantité de calcaire remanié. Près de B22, des nivellements et des constructions de sols extérieurs ont été observés, signifiant la persistance de la fonction de ce secteur qui porte des traces de circulation.

Le mobilier

Le mobilier céramique se compose de céramiques campaniennes « *B-oïdes* », d'imitations de patère « *Lamb.5/7* » et de quelques tessons de « proto-*terra nigra* », de jattes à bord mouluré doré au mica en pâte fine inspirée des jattes de type « *Besançon* » qui sont d'ailleurs absentes du répertoire.

Le reste du matériel renvoie à quatorze jetons en céramique, cinq potins frustes et deux bronzes frappés carnutes, une fibule en fer dont seule demeure la tête à spires, une tige circulaire en alliage cuivreux se terminant par un méplat rectangulaire (style ou élément de spatule ?) ainsi qu'une perle en verre jaune verdâtre.

Période 7 (La Tène D2a/D2b) : désaffection du site

Vers le milieu du Ier s. av. J.-C., le site cesse d'être occupé. Les bâtiments 22, 23, 33, 37 et 39 sont abandonnés et remplacés par des espaces extérieurs. Le secteur est cependant encore fréquenté comme en témoigne l'utilisation de certains espaces en tant que dépotoirs et le creusement de plusieurs fosses et trous de poteau. Un espace couvert est sans doute implanté à l'extrémité nord-ouest de la zone fouillée. La partie sud n'a quant à elle livré aucun vestige attribuable à cette période d'occupation.

Les vestiges

Les gravats incendiés de B22 sont nivelés et le sol est laissé tel quel. Le reste de B22 et B23 ainsi que l'espace à l'ouest sont eux aussi nivelés. Trois trous de poteau (St. 96, 97 et 103) sont installés non loin des trous de poteau précédents, mais aucun indice ne permet de savoir s'ils ont fonctionné ensemble. La présence d'un niveau contenant de nombreux tessons d'amphore résulte sans doute de la volonté d'assainir et renforcer l'espace de circulation. Cette phase a été datée entre 60 et 40 av. notre ère. L'emplacement de B33 devient lui aussi un espace extérieur préalablement nivelé avec du sable et des graviers siliceux. Le secteur est ensuite recouvert d'un lit de sable formant un espace de circulation assaini portant des traces de piétinement. La fosse 162 est installée à l'emplacement de l'ancien bâtiment 37. Elle est révélatrice d'un espace libre et vraisemblablement extérieur. Le mobilier issu du creusement date des années 60/40 av. notre ère. L'espace au nord-ouest du site fait l'objet d'épisodes de rejets, notamment de vidanges de foyers, après avoir été nivelé et aménagé avec du calcaire remanié damé. Un espace extérieur ou sous abris est aménagé à l'ouest de l'ancien fossé 102. Il s'agit d'une succession de sols, de rejets d'origine organique, de vidanges de foyers et de traces de piétinement. Ce secteur est régulièrement fréquenté, ce qui tranche avec l'espace nord-

ouest. Certains sols en calcaire, les piétinements, l'assainissement et la stratigraphie très litée de cette zone laissent penser à l'existence d'une couverture.

Le mobilier

Le mobilier céramique est une fois encore très indigent. Les premiers tessons de *terra nigra* apparaissent ainsi que les cruches à engobe blanc.

Le matériel métallique est relativement important : douze potins frustes, un potin sans doute carnute, deux bronzes frappés carnutes, deux fibules en alliage cuivreux, une rouelle à quatre rayons en alliage cuivreux, un style en alliage cuivreux dont la partie sommitale est composée d'une spatule plane de section rectangulaire et d'une hache en fer. Le reste du matériel se compose de treize jetons en céramique, d'une fusaïole en terre cuite, de trois fragments de creusets contenant encore des résidus d'alliage cuivreux, d'un moule à alvéoles ayant servi à fabriquer des pastilles en métal dans le cadre d'un travail d'orfèvrerie et de la partie dormante d'une meule en grès.

Période 8 (La Tène D2b/Augustéen) : déplacement du bâti

Le secteur semble réaménagé à cette période. Il faut attendre la toute fin de la période ou le début de la période augustéenne précoce pour voir la mise en place de trois bâtiments. Au sud, deux fossés dont la synchronie n'est pas avérée avec certitude se développent et soulignent un axe structurant important.

Les vestiges

Le bâtiment 40 est aménagé à l'emplacement de fosses antérieures dans la partie médiane du site. Il est reconnaissable à travers l'existence d'un sol en calcaire damé surmonté de deux niveaux de piétinement. Il est abandonné à un moment inconnu et le sol est remblayé avec du sédiment contenant une grande quantité de torchis brûlé.

Le bâtiment 41 se trouve à environ huit mètres au nord du précédent, à l'emplacement de l'ancien fossé 72. Il s'agit d'un foyer mal conservé qui a été entretenu. Il est par la suite nivelé et recouvert par une occupation intérieure ou en espace protégé correspondant à des traces de piétinement.

La construction 42 se trouve dans l'angle nord-ouest du site. Elle est limitée à l'ouest par le fait 572 (tranchée de sablière ?). Un des premiers aménagements du bâtiment est un foyer (St. 89). Le sol du bâtiment est quant à lui réalisé en terre battue. Il a été reconnu sur une emprise de trois mètres sur deux mètres cinquante, soit environ 7,5 m². Au total, le bâtiment a livré quatre phases d'occupation, visibles à travers l'entretien du sol et de la sole du foyer. Par la suite, la limite occidentale du bâtiment est déplacée. Ce second état de B42 est légèrement construit plus à l'ouest. L'espace est nivelé avec du sable et du gravier avant d'être recouvert par un sol en terre battue. Le foyer 86 est aménagé quasiment au même endroit que son prédécesseur.

À l'ouest de B42 se développe une portion d'espace extérieur. Ce dernier a seulement été observé en coupe sur une largeur d'un mètre.

Les fossés 250 et 251 se développent à 3,50 m l'un de l'autre. Ils adoptent un axe est/ouest. Leur creusement n'est pas daté, mais ils recoupent des niveaux attribués aux années 90/60 av. notre ère. St. 250 a été observé sur une longueur de sept mètres. Il atteint 1,60 m de large à l'ouverture et est conservé sur 0,70 m de profondeur. Son profil est en « U ». La paroi sud se termine par une pente douce. L'extrémité de cette pente est occupée par un autre creusement adoptant une orientation similaire observé sur 1,80 m de long. Large et profond de 0,20 m, il a un profil en « V » et semble avoir accueilli une palissade doublant le fossé. Une fois la palissade comblée et arrachée, le fossé sert de dépotoir domestique. Le mobilier qui provient de cette phase a été attribué aux années 40/30 av. notre ère. Le fossé 520 est ensuite recreusé. Le nouveau creusement mesure 1,60 m de large. Le profil est similaire. De manière synchrone, une série de quinze trous de poteau est creusée de part et d'autre de St. 520. À l'exception de trois d'entre eux, les empreintes des poteaux bordent le fossé. Quatre d'entre eux se font face de part et d'autre du creusement. Les poteaux sont ensuite arrachés et le fossé sert à nouveau de dépotoir. La céramique date cet évènement autour des années 40/30 av. notre ère, impliquant une succession rapide des deux états. Le fossé 251 se développe au sud de St. 250 selon un axe quasiment parallèle. Il a été observé sur une longueur de quasiment trois mètres. Il atteint une largeur de 2 m et une profondeur de 0,80 m. Le profil observé est en « U ». Le remplissage a été daté entre les années 10 av. J.-C. et 15 de notre ère.

Le mobilier

Les lots de céramique provenant des deux fossés sont conséquents. Le premier a livré mille trois cent soixante-quinze tessons pour un NMI de 124. Malgré la mise en évidence de deux états, le mobilier des deux phases de comblement est identique, qu'il s'agisse des formes ou des catégories de céramique. De plus, des remontages ont pu être opérés entre des tessons provenant des deux phases. Les catégories principales de céramique repérées sont les suivantes : C.S.T. (32,6 %), céramique de type « *Besançon* » (22,5 %), amphores (19,3 %) et C.S.T.E. (13,8 %). Les autres productions atteignent chacune une part dérisoire du pourcentage : *doliae*, céramiques à engobe micacé, campaniennes, peintes, en *terra nigra*, à engobe blanc, vases à parois fines et vases non tournés.

Les formes intéressantes sont des imitations de céramiques campaniennes, dont une réalisée en *terra nigra*, des céramiques dorées au mica, deux bols décorés à la molette, un autre orné d'ocelles et réalisé en *terra nigra*, une *ollae* décorée au poinçon, des amphores de type « *Dressel 1b* » et un exemplaire de type « *Dressel 2/4* ». L'étude céramique a permis de placer ce répertoire dans les années 40 av. notre ère.

Le corpus céramique du fossé 251 renvoie à huit cent soixante-huit fragments correspondant à 57 individus. Il s'agit principalement d'amphores (27,9 %), de vases à engobe blanc (18,2 %) et de C.S.T. (14,7 %) et de C.S.T.E. (9,3 %). Le reste se répartit entre les *doliae*,

la céramique commune, les céramiques à engobe micacé, campanienne, peinte, à engobe rouge, la *terra nigra*, les vases de type « *Beuvray* », ceux à parois fines et la sigillée.

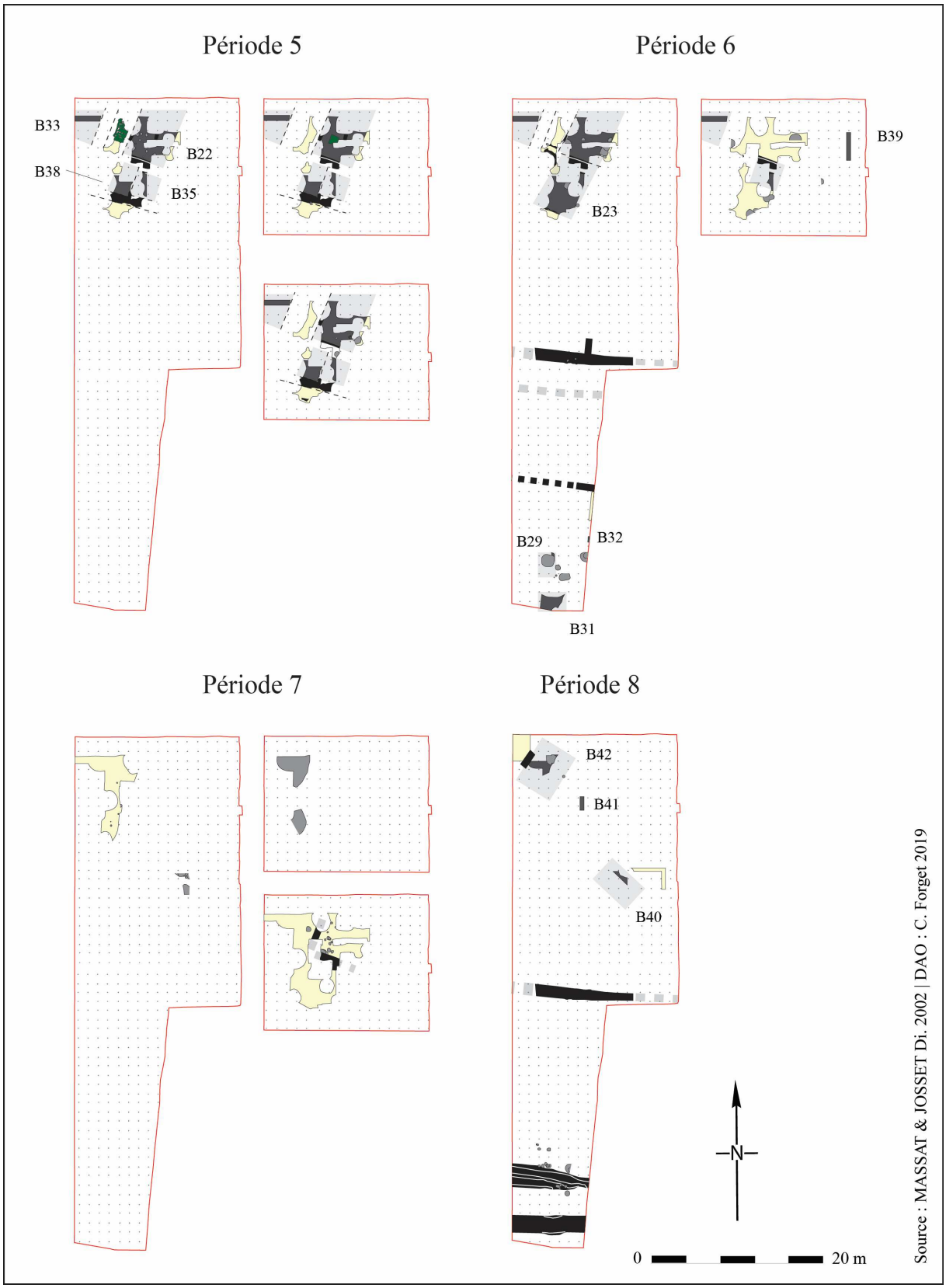

Orléans, « *Halles Châtelet* » 5 à 8

Les formes identifiées sont des gobelets à parois fines, un plat de type « *Menez 28/33* » imité du service I italique, des coupes de type « *M. 103* » parois décorées au peigne, une cruche, un vase bobine, un pot à engobe rouge lustré, un gobelet de type « *Beuvray* » orné de guillochis et estampillé « ERIDUBNOS », une jatte, un pot et un bol doré au mica. De la sigillée de Gaule du Sud complète le corpus. L'ensemble a été placé à l'horizon augusto-tibérien.

Le reste du matériel se compose de sept jetons en céramique, un fragment de meule et un fragment de mortier, un fragment de bracelet en verre bleu-vert et une plaque en os de section semi-circulaire décoré d'ocelles (peigne ?). Le matériel métallique se compose de onze potins frustes, de six bronzes frappés, dont deux exemplaires carnutes, et d'un fragment de bracelet en alliage cuivreux.

Période 9 (La Tène D) : les structures gauloises non datées

Les structures rassemblées dans cette période sont celles qui participent à l'occupation gauloise, mais qui n'ont pu être intégrées à aucune des périodes 1 à 8 faute de données précises. Il s'agit de fosses, de trous de poteau, de fossés, d'espaces extérieurs et d'une sépulture. Seuls les éléments structurants et la sépulture seront détaillés.

Les vestiges

Vingt-quatre fosses et trois trous de poteau sont à comptabiliser. Ils n'ont pas été décrits dans le rapport de fouille.

Les fossés 77 et 236 n'ont pas pu être datés précisément. Le premier est localisé dans la partie nord du site. Il se trouve à l'emplacement du fossé 451 (période 2). Il adopte un profil en « V » et ses dimensions ne sont pas explicitées. Le second fossé mesure un mètre de longueur. Il affiche une largeur de 0,60 m. Son profil est en « U ». Il pourrait s'agir d'une structure visant à drainer le secteur.

La sépulture 3 est située dans la zone sud du site. Orientée ouest-nord-ouest/est-sud-est, le défunt est probablement un homme dont l'âge était inférieur à 19 ans au moment du décès. Il s'est visiblement décomposé au sein d'un espace vide. Sept clous retrouvés dans le comblement et sur le fond de la fosse laissent penser qu'il a été inhumé au sein d'un coffrage en matière organique. Le remplissage a livré de la céramique de La Tène finale (La Tène D2 ?) qui, en raison de son mauvais état de conservation, pourrait être résiduelle. Une datation par ^{14}C a permis d'attribuer une datation entre 91 av. J.-C. et 59 ap. J.-C. avec comme dates les plus probables -37, -31, -20 et -11.

Le mobilier

La céramique prélevée renvoie à la période gauloise sans plus de précisions.

Le reste du matériel se compose d'un bracelet en alliage cuivreux orné d'une succession d'ergots latéraux, d'un bronze frappé carnute, d'un potin séquane et d'un potin fruste.

Synthèse

Le site des « *Halles Châtelet* » montre une occupation stratifiée prenant place entre le milieu du IIe s. av. J.-C. et la fin de la période gauloise. À une première phase relativement localisée sur le site et qui semble avoir été tournée vers l'artisanat, des bâtiments d'habitation sont construits. Ces derniers sont utilisés sur une période assez longue puisqu'ils ont tous été l'objet, à quelques exceptions près, de réfections importantes. Ces opérations font souvent suite à des incendies qui ont détruit les superstructures. Ainsi, les limites des constructions varient un peu, mais les éléments les plus intéressants reposent sur la succession des sols intérieurs. Il est frappant de constater que les limites et les orientations mises en place au cours des premières phases du site sont respectées jusqu'à la période augustéenne, et ce en dépit des destructions qu'ont subies les constructions. Autour de ces constructions dont la plupart semblent revêtir une fonction résidentielle, des espaces extérieurs sont créés et entretenus. Il s'agit principalement de zones de circulation, mais des espaces cultivés semblent avoir aussi été mis en place. Le mobilier provenant des structures montre un caractère domestique prédominant, avec parfois des indices faisant penser à des activités métallurgiques proches en fonction des phases d'occupation. Nous sommes en face d'une population qui dès le départ vie dans le cadre de l'agglomération ouverte. Celle-ci laisse place à une occupation de type *oppidum* qui survient autour de la phase 3 ou 4. Si la disposition des lieux reste globalement la même, le dynamisme du site, visible à travers les nombreuses phases d'occupation des bâtiments, ainsi qu'une occupation de plus en plus soutenue de l'espace ont poussé les archéologues à voir un changement du statut du site. S'il est difficile de savoir si le secteur des « *Halles Châtelet* » l'initie, force est de constater que le même phénomène, quoique légèrement moins visible, se produit sur le site proche de l'« *Îlot de la Charpenterie* », à une période là encore difficile à cerner précisément, mais trouvant certainement ses origines dans le courant de La Tène D1b.

45-234-10
ORLÉANS, « ÎLOT CALVIN »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Îlot Calvin (ZAC Bourgogne)	Commune : Orléans
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 234 190 AH
X : 568 215 m	Fouille préventive (2010 - 11)
Y : 2 322 362 m	Surface totale décapée : 3 294 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT C2/D2b	Habitat groupé protégé
Bibliographie :	
JOSSET Di. & DE MUYLDER dir. 2012	

Présentation du site

La fouille de l'« *Îlot Calvin* » s'est déroulée de novembre 2010 à février 2011, dans le cadre du projet de la ZAC Bourgogne, au sein duquel s'intégrait aussi la fouille de la rue Saint Flou. L'occupation la plus ancienne détectée à l'Îlot Calvin prend place au début du IIe siècle av. et perdure de manière continue jusqu'aux années 30/10 av. notre ère. Les vestiges mis au jour renvoient à une occupation d'espaces extérieurs, vraisemblablement en lien avec des espaces domestiques fortement urbanisés situés non loin, hors de l'emprise fouillée. L'ensemble prend place sur le bord et une partie du versant d'un large talweg orienté nord-sud et s'étalant vers l'est. Vers le changement d'ère, le quartier est fortement restructuré au moyen d'un remblaiement massif d'une partie du talweg suivi de nouveaux aménagements.

Période 1 (La Tène C2/D2b) : les espaces extérieurs d'un habitat urbain

Les données disponibles à propos de l'occupation gauloise ont été récoltées au moyen de quatre points d'observation, au sein d'une fenêtre de fouille décapée sur une surface de 3 294 m². Les trois premiers sont répartis dans la zone nord-ouest de cette fenêtre, tandis que le dernier a été placé dans la zone sud de la partie centrale. C'est donc uniquement à partir de données stratigraphiques que le site a été abordé. Si plusieurs phases de gestion de ces espaces

extérieurs ont pu être déterminées, elles semblent s'intégrer dans une logique continue et sont donc rassemblées au sein de la même occupation.

Phase 1 : Les niveaux de circulation et d'assainissement

La première occupation du site prend place dans la partie nord-ouest de l'emprise décapée. Il s'agit de trois niveaux de circulation régulièrement assainis (St. 478, 480 et 482) correspondant vraisemblablement à un espace extérieur de passage. Cette phase d'occupation révèle une fréquentation régulière des lieux dont les divers nivellements induisent un souci d'entretien. Pour autant, le mobilier et la faible quantité de charbon n'attestent pas la présence proche d'un habitat. En effet, aucun signe de rejet d'ordre domestique n'a été remarqué.

Phase 2 : Un espace d'occupation extérieur en marge d'une zone domestique

Le dernier niveau de circulation de la phase précédente est recouvert par deux couches d'occupation constituées de limons d'origine naturelle comme anthropique. Nous sommes en face de l'occupation d'un espace extérieur à caractère domestique, progressivement aménagé et entretenu comme pourrait l'être une cour privative. Contrairement à la phase 1, la nature organique des couches ainsi que le mobilier permettent sans aucun doute de penser qu'à cette période, l'espace devait se trouver à proximité d'un habitat.

Phase 3 : Un espace extérieur privatif

Cette phase correspond à un espace extérieur aménagé et régulièrement entretenu semblable à une cour. Il s'agit d'une superposition de dix couches alternant entre couches d'occupation et couches de remblai, sur une hauteur de 0,62 m.

Le mobilier des phases 1, 2 et 3

Onze fragments de céramique ont été prélevés au sein des couches de la phase 1. Le mobilier est très fragmenté et relativement difficile à dater. La période retenue pour cette phase est donc très large et correspond aux IIe s. et à la première moitié du Ier s. av. notre ère.

Les niveaux attribués à la seconde phase ont fourni deux cent dix-huit tessons de céramique, pour un NMI de 40. Le mobilier est moins détérioré qu'à la période précédente et a donc pu bénéficier d'une datation plus précise, entre les années 100 et 60 av. notre ère. Les éléments étudiés renvoient à un contexte domestique (vases de cuisson, de stockage, de préparation et de consommation). La présence d'un vase peint à décor zoomorphe est notable, car ce type de production est typique du faciès orléanais pour la transition entre le IIe et le Ier siècle av. notre ère. Plusieurs fragments d'amphore « *Dressel 1a* », datés de la seconde moitié du IIe s. av. J.-C., permettent de confirmer l'attribution chronologique retenue pour la phase 2.

Les huit premières couches attribuées à la phase 3 ont fourni du mobilier relativement homogène attribuable aux alentours du milieu du Ier siècle avant notre ère. Les deux dernières

renvoient à un contexte légèrement plus tardif, autour des années 40/30 av. notre ère. Les éléments déterminants sont de nature diverse : deux imitations de patère « *Lamb. 6/36* », l'une à revêtement rouge et l'autre à pâte brune enfumée, deux imitations d'assiettes à bord oblique en pâte brune enfumée et une en *terra rubra*, une imitation de vase bobine en pâte brune, un couvercle en pâte de type « *Besançon* », des marmites tripodes et leurs couvercles, des cruches en pâte brune et revêtement micacé et les premiers éléments en *terra nigra* (un bol à décor peigné ondé, une assiette à bord oblique décorée au peigne, un petit gobelet à paroi fine décoré à la roulette et recouvert d'enduit rouge sur sa surface interne et sur le bas de la panse). Des amphores ont aussi été rencontrées. Quarante-quatre fragments proviennent du premier niveau de la phase 3. Il s'agit des restes d'une amphore de type « *Dressel 1a* », d'une « *Dressel 1b* » et d'une « *Dressel 1c* ».

La troisième couche la plus récente a livré des restes d'amphores « *Dressel 2/4* ». Les deux derniers niveaux de la phase 3 ont fourni quatorze tessons d'amphores, dont six fonds massifs et un pilon en pâte Tarraconaise. L'observation du mobilier amphorique a permis de voir que la plupart des cassures étaient volontaires, laissant penser à du réemploi. D'autre part, le rejet de certains individus n'a pas été immédiat. Dans la troisième couche la plus récente, des « *Dressel 1* » à lèvres hautes correspondent à la fin de la commercialisation de ces récipients après le milieu du Ier s. av. J.-C., période à laquelle apparaissent les « *Dressel 2/4* » à anse bifide.

Les niveaux de la phase 2 ont aussi livré du mobilier non céramique (sept objets). Il s'agit d'un bronze indéterminé, un bronze carnute, d'un potin fruste, de trois fragments d'objets indéterminés en fer et deux perles annulaires en alliage cuivreux. Ces éléments ne permettent pas de déterminer avec précision la fonction de cet espace. Pour autant, ils ne rentrent pas en contradiction avec les données céramiques.

Du mobilier non céramique a aussi été rencontré au sein des niveaux de la troisième phase. St. 468 a livré un potin indéterminé, deux objets indéterminés en alliage cuivreux, trois objets indéterminés en fer, un ardillon en fer ainsi que dix fragments de clous en fer. Les deux derniers niveaux de cette phase contenaient aussi des éléments non céramiques : St. 472 a livré un bronze carnute, un potin fruste indéterminé ainsi que deux têtes de clous en fer tandis que St. 473 a fourni un clou, un objet indéterminé, une fiche en fer et deux scories de bronze.

Phase 4 : Un aménagement du sol

À environ dix mètres à l'est du premier sondage, une seconde fenêtre d'observation a été réalisée (Secteur 4). Elle a permis de mettre au jour une nouvelle séquence de stratification gauloise, au sein de laquelle s'intercale un épisode d'origine naturelle. Cette fenêtre est complétée par une seconde se trouvant à quelques mètres au sud-est de celle-ci (Secteur 5). La première occupation détectée au sein du second sondage correspond à un aménagement de sol couplé à un rejet de foyer (St. 462) matérialisé par une couche très sableuse contenant du charbon de bois et un grand nombre de blocs de calcaire.

Phase 5 : Des dépôts naturels

La phase 4 est directement suivie d'un épisode de dépôts d'origine naturelle (St. 461), uniquement visible au niveau du sondage 5. Cette séquence correspond à une couche de limon sableux ocre-jaunâtre et marbré verdâtre ainsi que d'une couche de limon beige-gris. Il pourrait s'agir de débordements fluviaux.

Phase 6 : Un espace d'occupation extérieur entretenu

Cette phase regroupe six séquences correspondant à un espace extérieur régulièrement remblayé et assaini se développant au-dessus des dépôts de la phase 5.

Le mobilier des phases 4, 5 et 6

Aucun élément mobilier n'a été retrouvé au sein de la phase 4. La phase 5 n'a quant à elle livré que cinq tessons de céramique avec un *terminus post quem* établi à 100 av. notre ère.

La phase 6 a fourni un lot de cinquante-et-un fragments de céramique répartis dans les niveaux 455, 456, 458 et 460. St. 455 et 460 contenaient six fragments d'une seule amphore « *Dressel 1* », probablement de type « *1 b* », et donc attribuable au Ier s. av. notre ère. Les structures 460 et 456 ont chacune livré un jeton en céramique.

Seules les couches 460 et 455 ont livré du matériel non céramique : un élément de ferrure pour St. 460 et deux clous et deux objets indéterminés en fer pour St. 455.

Phase 7 : Un espace d'occupation extérieur assaini

Le dernier sondage à avoir livré des niveaux gaulois est le Secteur 4 de la Zone 3. Il se trouve dans la partie sud de l'espace décapé. Il s'agit d'un espace d'occupation extérieur ayant été assaini. Cette phase correspond à la première occupation du secteur.

Le mobilier

La phase 7 n'a pas livré de mobilier. Son attribution à la fin de la période gauloise (avec un *terminus ante quem* fixé à 150/200 av. J.-C.) repose sur sa position stratigraphique et la similarité qu'elle entretient avec les dépôts des phases 1 à 6. Pour autant, en l'absence d'éléments de datation fiables, il convient de rester prudent à propos de cette hypothèse.

Synthèse

Les vestiges mis au jour au niveau de l'« *Îlot Calvin* », dans le cadre de la ZAC Bourgogne, sont les témoins d'une occupation continue remontant peut-être au début du IIe siècle et se terminant à La Tène D2b. Il s'agit de niveaux correspondant à des espaces extérieurs sans doute liés à un habitat fortement urbanisé. Sept phases ont été individualisées au sein de quatre sondages. Aucun lien stratigraphique n'étant disponible entre eux, il n'est pas possible de définir une chronologie exacte de ces occupations. Le Sondage 11 de la Zone 2, le mieux documenté, a révélé une succession de dix sols sur une période couvrant le IIe siècle et se terminant dans les années 40/30 av. notre ère. Cette occupation est accompagnée d'une nette intensification des activités humaines, notamment pour les phases 2, 3 et 6. Son impact est visible dans tous les secteurs du site, mais surtout dans les sondages occidentaux (Zone 2, Secteurs 4, 5 et 11). En raison du relief très marqué du terrain, ces observations ne peuvent pas être étendues à l'ensemble du site. C'est d'ailleurs les fortes pentes qui pourraient justifier l'absence d'éléments bâtis et la mise en place d'espaces ouverts, sans doute inappropriés pour la construction. Vers l'est, l'occupation semble se développer jusqu'à la limite imposée par le talweg et même jusque sur son versant occidental. En l'état actuel des connaissances, le site de l'« *Îlot Calvin* » constitue le témoignage le plus oriental de l'expansion de l'agglomération gauloise. Pour autant, aucune trace d'un quelconque ouvrage défensif n'a été remarquée. Au début de l'époque augustéenne, le site subit un remblayage massif. Ce phénomène a aussi été observé « *rue Saint Flou* », à environ 110 m à l'est où plusieurs mètres de remblais chargés de mobilier du début de notre ère ont été observés. Suite à cette restructuration générale du quartier, de nouveaux aménagements sont immédiatement installés.

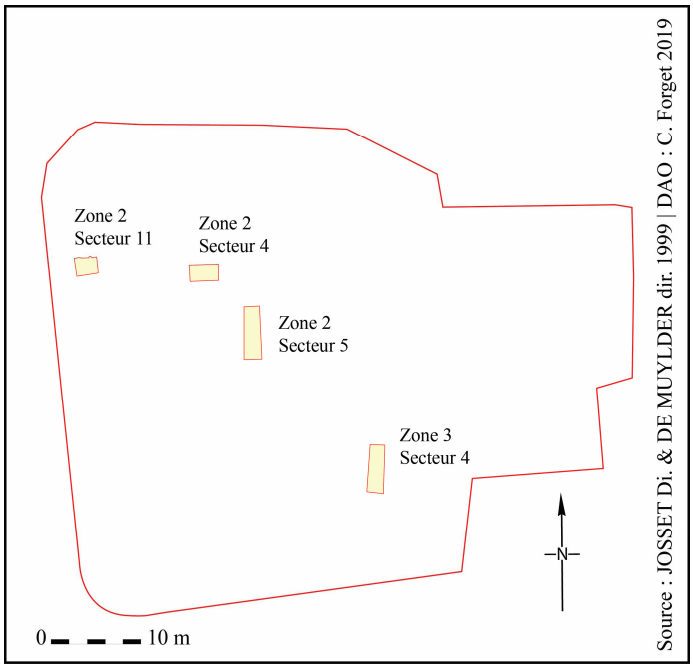

Orléans, « *Îlot Calvin* »

45-234-11
ORLÉANS, « ÎLOT DE LA CHARPENTERIE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Îlot de la Charpenterie	Commune : Orléans
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 234 093 AH
X : 567 800 m	Fouille préventive (1997/98, 1999)
Y : 2 322 310 m	Surface totale décapée : 2000 m²

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT C2	Établissement rural de rang C1
Période 2 : LT D1a	Habitat groupé ouvert
Période 3 : LT D1a/D1b évoluée	Habitat groupé ouvert
Période 4 : LT D2a	Habitat groupé protégé
Période 5 : LT D2a/D2b	Habitat groupé protégé
Période 6 : LT D2b/Aug. précoce	Habitat groupé protégé

Bibliographie :

COUVIN, MASSAT & RIQUIER 2001 ; JESSET *et al.* 2009 ; JOSSET Da. ; JOSSET Di. & MASSAT 1999 ; JOYEUX & CANNY 2016 ; MASSAT 2003, 2004 ; MASSAT, BLANCHARD & FAY 2002 ; ROUX 2013

Présentation du site

Le site de l'« *Îlot de la Charpenterie* » a été fouillé à deux reprises entre 1997 et 1999. Avec les « *Halles Châtelet* », il s'agit d'un des points d'observation orléanais ayant livré le plus d'indices à propos de l'occupation de l'agglomération ouverte et de l'*oppidum* d'Orléans. Les vestiges ont pu être attribués à six phases d'occupation calées entre La Tène C2 et la période augustéenne précoce. Il s'agit principalement de structures à caractère artisanal associées pour certaines phases à des bâtiments d'habitat. Le site, installé en bord de Loire, est tourné dès la première occupation vers le monde rural. Cette dernière s'inscrit dans un contexte difficile à appréhender. Il pourrait s'agir d'un établissement rural constituant l'assise de l'agglomération qui verra le jour par la suite ou directement les prémices de celle-ci. Si les espaces à caractère rural perdurent jusqu'à la moitié du Ier s. av. J.-C., ces derniers s'estompent progressivement pour laisser place à un secteur aggloméré où le bâti est structuré selon un parcellaire et une voirie implantés dès le troisième quart du IIe s. av. notre ère. La date du passage de

l'agglomération ouverte à la phase *oppidum* n'est pas connue avec précision, mais certains éléments laissent penser que cette transition a eu lieu autour des années 80 av. notre ère. Aucune rupture a proprement parler n'est visible, mais l'occupation s'intensifie progressivement et la trame dans laquelle elle s'insère s'amplifie. L'épisode de la Guerre des Gaules, qui a directement touché l'*oppidum* d'Orléans si l'on se fie au texte de César, n'est pas directement perceptible à travers les vestiges qui montrent au cours des années 60-40 av. J.-C. une densification de l'occupation qui s'inscrit dans une transition fonctionnelle et une spécialisation progressive de l'artisanat qui connaît son apogée à la période suivante. Vers la fin de la période gauloise ou le début de la période augustéenne, le site est totalement détruit par un incendie et connaît donc un arrêt brutal de son expansion. C'est à partir de cet évènement d'origine inconnue que le secteur va changer de fonction et s'inscrire dans une nouvelle dynamique.

Période 1 (La Tène C2) : un indice de site rural

Les vestiges

En zone 1, quelques fosses interprétées comme des creusements ayant servi à extraire des matériaux ont été observées. Des niveaux d'occupation se trouvent autour de la plupart. Un foyer, des cendriers ainsi qu'une autre fosse se rapportent à un habitat non localisé. La présence de scories de fer et de parois de fours dans les comblements est aussi en faveur d'un atelier de forge non loin.

Dans le secteur sud de la zone 5, un épandage de déchets domestiques a été repéré. Il est recoupé par plusieurs fosses de nature indéterminée.

En zone 7, des trous de poteau et des trous de piquet ne se rapportant à aucune organisation particulière ont été observés. Ils sont scellés par des niveaux d'occupation et un foyer. Il pourrait s'agir d'une occupation intérieure.

En zone 8, un apport de remblai massif est effectué au sud. Là où les zones 8 et 13 se côtoient, deux rigoles sont aménagées. Axées nord-sud, elles mesurent 1,20 m et 2,20 m et affichent une largeur inférieure à 0,20 m. Leur forme et leur comblement permettent de les rattacher à un atelier de travail du fer.

Le secteur est ensuite utilisé comme décharge de déchets domestiques et artisanaux (remblais contenant des scories de fer, des fragments de limon rubéfié) renvoyant à un artisanat du fer et à un habitat situés à proximité.

La zone 12 est surtout composée d'espaces extérieurs. Une fosse d'extraction de 1,60 m de diamètre est cependant visible (St. 1248). Elle a livré de la céramique et de la faune, ainsi que des scories de fer. La fosse est scellée par un remblai interprété comme un niveau de labour.

Le mobilier

Le mobilier céramique de cette période est composé de sept cent soixante-huit tessons qui ont permis de dater globalement les vestiges entre 170/160 et 150/140 av. notre ère. Les formes ouvertes correspondant à des jattes à profil en « S », des écuelles à bord plus ou moins rentrant tandis que les formes hautes sont plus nombreuses : un gobelet décoré de baguettes, un pot à moulurations accentuées, un pot de type « *Besançon* », un vase peint en rouge et un vase

décoré au poinçon en forme d'étoile. Il s'agit essentiellement de vases de présentation ou de consommation.

Le matériel en terre cuite se compose de deux jetons. Le mobilier métallique renvoie à de nombreuses scories de fer, trois anneaux, tiges, rivets et plaques et à plusieurs monnaies (trois potins et un exemplaire indéterminé).

La faune est principalement issue d'un seul fait. Il s'agit d'un contexte de rejets au sein duquel la triade constitue la quasi-totalité de l'échantillon (porc : 44,9 % soit quinze individus, bœuf : 29,5 % soit onze individus et caprinés : 25,6 % soit quatre individus). Le reste renvoie à quelques ossements de chien et d'oie.

L'étude carpologique des vestiges de cette période a révélé les traces de blé tendre, d'orge vêtue, de millet commun, de lentille, de vesce et de moutarde noire renvoyant à des contextes de rejets culinaires.

Période 2 (La Tène D1a) : un habitat groupé ouvert

Les vestiges

La palissade 47 se trouve immédiatement au sud du bâtiment 42 et en constitue une partie de sa cloison. Repérée sur six mètres de long, elle affiche une largeur ne dépassant pas 0,20 m. Le fond du creusement comprend les traces de nombreux trous de piquet. Deux trous de poteau ont été remarqués à ses deux extrémités. La palissade 671 est située immédiatement à l'ouest du bâtiment 44 et en constitue d'ailleurs une partie de sa cloison. Observée sur 3,60 m de long, sa largeur ne dépasse pas celle observée pour St. 47. Des petits trous de poteau rythment le creusement. Les deux tronçons de palissade se rejoignent certainement pour former un angle droit. La palissade 50 est installée dans la partie nord-est du décapage. Orientée grossièrement nord-sud, il s'agit d'une sablière basse. Une fois démontée, des trous de piquet sont installés à l'est et sont le témoin d'un aménagement de nature indéterminée.

Le bâtiment 42 est constitué d'un grand nombre de trous de piquet et de trous de poteau dont l'appartenance à l'état initial de la construction n'est pas avérée dans la mesure où elle a subi plusieurs réfections. Sa limite sud est matérialisée par St. 47 et sa limite nord par une tranchée de fondation située 12,50 m au nord de St. 47 et se développant de manière parallèle. Elle mesure entre 0,80 m et 1,50 m de large. Elle a été suivie sur un peu plus de quatre mètres. La cloison orientale est quant à elle constituée de plusieurs trous de poteau et trous de piquet. Un alignement formé par le trou de poteau se trouvant à l'extrémité ouest de St. 47, un trou de poteau situé au centre de l'édifice et un renflement de la paroi nord pourrait matérialiser la travée centrale de la construction. Ainsi, le bâtiment se développerait sur 12,50 m de long et 6 m de large, soit une surface de 75 m². Sa fonction n'est pas connue avec certitude, mais il pourrait s'agir d'un habitat. Le bâtiment 44 est situé au sud de B42. Il est représenté par la palissade 671 qui constitue une partie de sa cloison occidentale. L'interruption des poteaux de cette dernière pourrait constituer une entrée. Un retour de cette cloison vers l'est, côté nord, est

représenté par plusieurs trous de poteau plus ou moins alignés. Le bâtiment 48 est monté sur des sablières basses supportant des élévations en torchis. Un trou de poteau situé dans l'aire interne est susceptible de constituer un support de la superstructure. Un lambeau de sol en terre battue est conservé. La présence de poutres calcinées et de sols rubéfiés montre que l'édifice a été détruit par un incendie. Le bâtiment 48 est alors reconstruit (B49). Cette phase est représentée par le creusement de sept trous de piquet. Le plan de la nouvelle construction n'est pas lisible. Le bâtiment 52 est seulement représenté par un lambeau de sol argilosableux. Le bâtiment 142 est localisé au sud-est du site. Le seul élément constitutif de ses limites est un lit irrégulier de charbons de bois pouvant matérialiser les restes d'une sablière basse au sud. Un autre indice de la présence de cette construction repose sur un niveau de destruction fortement remanié. Ce dernier ne dépasse pas les limites du bâtiment postérieur 109. La construction couvre une surface d'au moins 12,25 m². Deux trous de poteau antérieurs à ce niveau sont des vestiges de la construction ou de l'utilisation de l'édifice. La surface restituée par rapport à l'étude de l'emplacement des trous de poteau mène à un bâtiment de 7,35 m de long et 3,50 m de large, soit une superficie de 26 m². Une fosse contenant un fragment de plaque foyère dans son comblement pourrait être un foyer. Un trou de poteau situé au nord-est de B142 pourrait constituer la limite d'un porche ou d'un auvent, dont les restes de sol s'apparentent à une utilisation en espace semi-ouvert.

Dans la partie sud de la zone 4 et à l'est et au nord-est de B142, des regroupements de trous de poteau et de piquet matérialisent des constructions dont le plan n'a pas été compris.

Plusieurs fosses sont visibles sur l'ensemble de la zone décapée. Si leur nature n'a jamais pu être déterminée, elles ont servi de dépotoir dans un second temps. Enfin, la structure 449 est une dépression naturelle dont la base n'a pu être atteinte et dont le comblement commence certainement à une période plus ancienne. La partie supérieure sert de dépotoir domestique.

De nombreux espaces ouverts ont été remarqués. Il s'agit principalement de niveaux de labours ou de circulation.

Le mobilier

Le mobilier céramique se compose de deux mille deux cent quatre-vingt-treize tessons. Les datations renvoient globalement à une période comprise entre les années 150-140 av. J.-C. et les années 130-120 av. J.-C.. Il s'agit de jattes à profil « mou », de jattes à profil en « S », d'autres à bord rentrant, d'une faisselle à fond rond, d'une jatte à fond plat ou ombiliqué avec cannelure sur la lèvre, d'un gobelet balustre, d'un pot à panse peignée pouvant correspondre à une importation et de céramique de type « *Besançon* » (quatre pots à décor incisé en « goutte d'eau » ou en « épis de blé ») et de céramique peinte (un vase balustre portant un large bandeau de peinture rouge et une jatte carénée).

Onze jetons, un peson, un dévidoir et sept fragments de chenets constituent le matériel en terre cuite. Le matériel lithique est représenté par deux fragments de meule.

Le mobilier métallique se compose de trois monnaies dont deux potins, de deux éléments indéterminés et d'un fragment de spatule en alliage cuivreux et de scories de fer. Une perle de verre de couleur bleu-vert est à ajouter à l'ensemble.

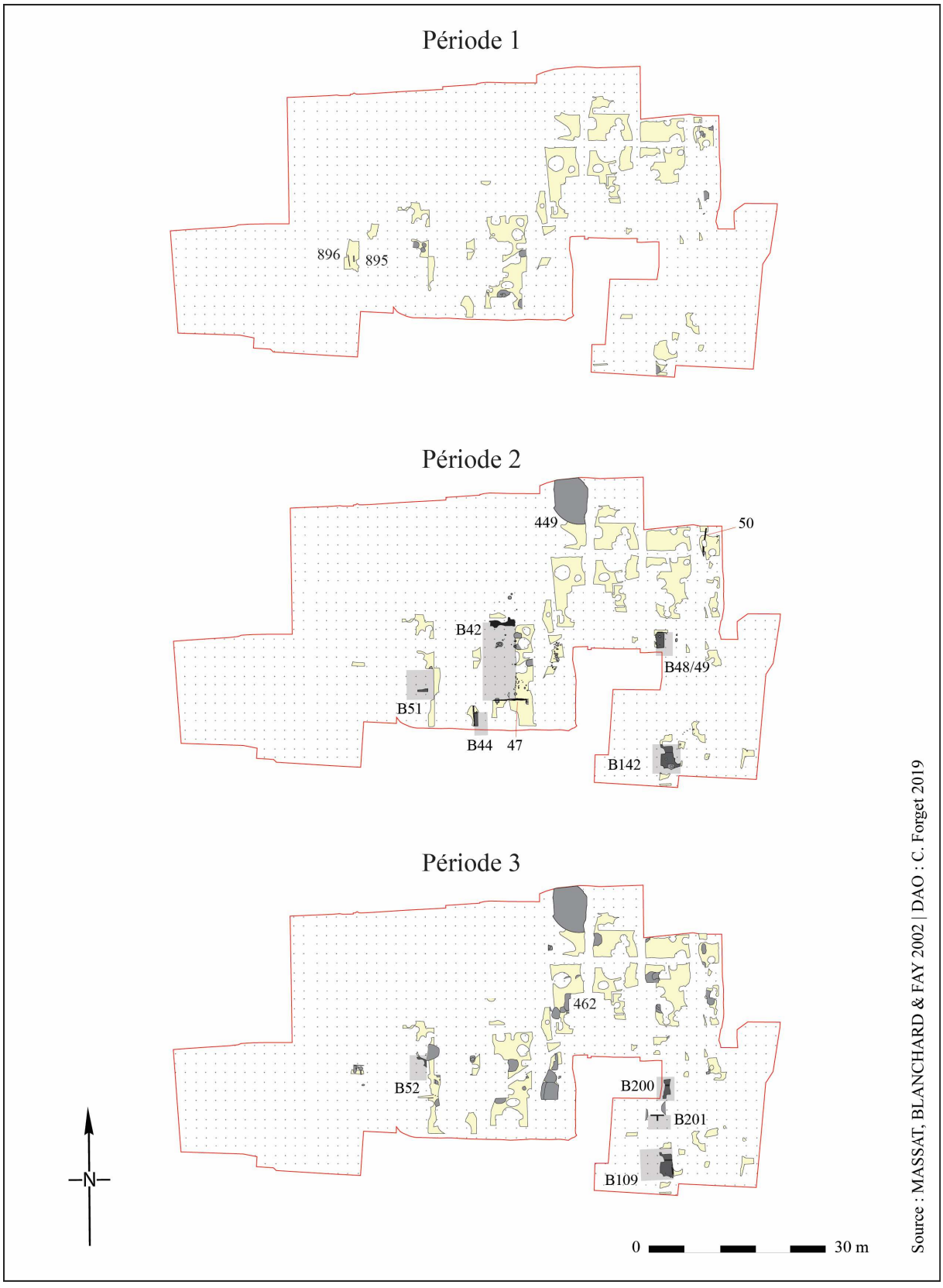

Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 1 à 3

La faune de cette période provient principalement de deux fosses dépotoirs. Il s'agit principalement de porc (71,6 % du NRD soit cinquante-sept individus) et dans une moindre mesure de bœuf (17,9 % soit huit individus) et de caprinés (8,1 %). Le chien, très faiblement représenté, constitue la seule espèce extérieure à la triade. Il semble s'agir de rejets de consommation. Une accumulation de chevilles de bœufs (trente-huit fragments) dans l'un des deux dépotoirs témoigne d'une pratique ponctuelle. Dix-sept d'entre elles présentent des traces de sciage qui attestent la récupération de l'étui corné. Ces éléments renvoient à une activité artisanale de métallurgie ou de corneterie.

L'étude carpologique portant sur les structures de cette phase a révélé plusieurs espèces différentes (blé, orge, millet, lentille, vesce, moutarde noire) renvoyant à des restes culinaires.

Période 3 (La Tène D1a/D1b évoluée) : un habitat groupé ouvert

Les vestiges

Dans la zone 4, une cour aménagée en calcaire, régulièrement entretenue, est parsemée de quelques fosses d'extraction. Un peu plus au sud, de nombreux remblais comprennent un grand nombre de scories et de battitures de fer renvoyant à un artisanat métallurgique certainement situé hors emprise. Le creusement 462 s'apparente à un cellier excavé correspondant à un bâtiment d'habitat qui n'a pas été repéré.

En zone 8, une cloison orientée est-ouest est implantée (St. 1094). Elle est constituée de planches jointives disposées debout et maintenues entre autres par un calage de blocs de calcaire. Plusieurs creusements, dont de possibles sablières basses, matérialisent une construction dont la fonction demeure inconnue. La cloison sépare deux espaces distincts : au nord une cour aménagée et au sud un sol non préparé. Un petit four est présent dans cette zone. Il permet d'envisager le remplacement de l'activité de forge de la période précédente par un atelier de bronzier.

Le bâtiment 52 est seulement matérialisé par la présence d'un lambeau de sol fait en limon. Son abandon est signalé par d'épais remblais contenant des déchets domestiques. Le bâtiment 109 est installé à l'emplacement de l'ancien bâtiment 142. Il est construit sur sablières basses au nord et à l'est. Leur largeur ne dépasse pas 0,30 m. Des trous de poteau présents au nord et au sud de la cloison orientale témoignent d'élévations non conservées. La limite sud n'est pas conservée, mais la présence de niveaux extérieurs permet de la replacer à peu près. À environ deux mètres au nord du mur oriental, la présence de deux pierres plates pourrait constituer les vestiges d'un auvent. Un sol en terre battue a été identifié dans l'espace interne du bâtiment. D'autre part, un foyer est installé dans l'angle sud-ouest. Des trous de piquet sont susceptibles de fonctionner avec. B109 est par la suite détruit et reconstruit. Le sol interne est cette fois-ci en calcaire pilé et une structure de cuisson est toujours présente au même endroit que le précédent. Il s'agit désormais d'un four de bronzier qui aurait servi à fabriquer des monnaies à en juger par les nombreuses scories d'alliages cuivreux et la présence de nombreuses monnaies sur le site, notamment des rebuts de fabrication. Le bâtiment connaît encore deux réfections avec l'installation d'un nouveau sol en calcaire pilé, puis de nouveau en

terre battue. Ce dernier est percé de plusieurs trous de piquet n'ayant livré aucun plan précis. Le bâtiment 200 se trouve au nord de B109. Il est matérialisé par la présence d'un sol en calcaire pilé séparé en deux par une sablière basse formant une partition interne. Le bâtiment 201 se trouve entre B109 et B200. Il est constitué d'une sablière basse formant un « T » et donc une partition interne.

Un nombre conséquent de fosses à usage indéterminé se retrouvent un peu partout sur le site. Certaines ont dans un second temps servi de dépotoir. D'autres fosses d'extraction ont été remarquées.

Un grand nombre d'espaces extérieurs ont été individualisés, notamment des zones de circulation, des sols piétinés, voire indurés et régulièrement entretenus. L'emplacement de l'ancien bâtiment 42 et ses environs deviennent ce qui s'apparente à un jardin avec quelques creusements ponctuels, notamment trois silos

Le mobilier

Neuf mille trois cent soixante-neuf fragments de céramique ont été prélevés pour cette phase. Ils renvoient à une datation comprise entre les années 130 et 80/60 av. notre ère. Les éléments intéressants sont les suivants : des amphores italiques, de la céramique de type « *Besançon* », des *dolia*, des écuelles à bord rentrant, des jattes à profil en « S », une coupe carénée, un gobelet-tonnelet à baguettes et une imitation de céramique campanienne de type « *Lamb. 27* ». La présence d'un fond ombiliqué à décor de palmettes de céramique à pâte fine enfumée est notable, car il s'agit de décors se retrouvant habituellement sur des céramiques campaniennes A.

Le mobilier en terre cuite se compose de onze fragments de chenet, de quarante-neuf jetons, de nombreux fragments de parois de fours, d'un dévidoir, de six pesons et d'un jeton perforé (fusaïole ?). Le matériel lithique est composé de deux meules et d'une pierre à aiguiser. Le matériel métallique renvoie à un grand nombre de scories de fer, quarante-sept monnaies, de la quincaillerie, un tisonnier, quatre bracelets et de huit fibules (dont un exemplaire du type « *5b1* » de Feugère et trois autres du type « *5a* » de Feugère).

Le corpus faunique provient en grande partie de trois fosses dépotoirs. Contrairement aux deux périodes précédentes, ce n'est plus le porc qui domine les assemblages fauniques, mais le bœuf (59,7 % du NRD soit cinquante-neuf individus) suivi par le porc (18,4 % soit quarante-trois individus) et les caprinés (7,6 % soit treize individus). Le cheval fait son apparition (1,1 %) et le chien est beaucoup mieux représenté qu'avant (trente-et-un restes contre moins de cinq aux périodes 1 et 2). Le contexte de rejet correspond à des dépotoirs domestiques composés principalement de résidus de préparation culinaire et de repas. La récupération de l'étui corné des bœufs est encore observable pour cette période et atteste de la pérennité de la même activité (métallurgie ou corneterie). Certains présentent des traces de tranchoirs qui correspondent plutôt à une activité bouchère. L'un des dépotoirs se démarque des autres, car il est constitué à 93 % de restes anatomiques de bœufs particuliers (crânes et mandibules)

renvoyant à trente-trois individus. Ce dépôt a été assimilé à de la récupération de moelle qui peut par la suite être utilisée dans une opération de trempage à l'huile (ce liquide est préféré à l'eau pour les tranchants nécessitant une grande résistance).

L'étude carpologique portant sur les structures de cette phase a révélé plusieurs espèces différentes (blé, millet, lentille, pois, féverole, lin, moutarde noire, fenouil) correspondant à des restes culinaires.

Période 4 (La Tène D2a) : un habitat groupé protégé

Les vestiges

Le bâtiment 24 connaît plusieurs états. Ses limites précises ne sont connues pour aucun d'entre eux et sont seulement supposées par l'extension des sols. Le premier correspond à l'aménagement d'un sol en terre battue comportant de nombreuses traces de chauffe. Les vestiges d'une probable structure de chauffe ont été remarqués. Le sol est par la suite reconstruit en calcaire. Un four métallurgique est installé dessus. Dans son dernier état, des fragments de terre cuite, des parois de four, des fragments de sole de four matérialisent une nouvelle utilisation de la structure qui n'a pas pu être déterminée, mais relevant sûrement d'un artisanat différent. Le sol est ensuite de nouveau refait en calcaire. Des trous de poteau et de piquet sont creusés immédiatement à l'est du four fraîchement comblé. Leur disposition ne révèle aucun plan cohérent. Le dernier état de la construction voit la mise en place d'un four de bronzier ayant servi à fabriquer des monnaies (présence de monnaies et de deux flans liés dans les niveaux de comblement). Le bâtiment 37 est seulement représenté par des cloisons internes peu épaisses aménagées sur sablières basses entourées d'un sol en calcaire damé. Le bâtiment 53 est visible à travers la présence de cloisons. Des moellons de calcaire ont servi d'assise à une sablière basse. Un aménagement de dalles en silex appartient aussi à la construction. Des niveaux de sol en limon compactés se trouvent de part et d'autre. Ce qui s'apparente à une plaque foyère a été observé. La fonction de la construction est inconnue. Le bâtiment 41 est constitué d'une portion de mur de 0,60 m de large. Il s'agit d'un solin en calcaire ayant vraisemblablement soutenu une paroi en terre. Un trou de poteau est visiblement installé dans la surface interne. Il est jouxté par un four de bronzier. Le bâtiment 110 est installé à l'emplacement de B109 de la période 3. Son plan est fortement similaire. Il est matérialisé à l'est par un muret en pierres sèches large de 0,50 m ayant sans doute supporté une paroi en terre. Au sud, une tranchée de sablière basse permet de séparer la construction en deux pièces. Le sol est constitué de calcaire pilé sur lequel est installé un foyer, probablement au centre de la construction. Ainsi, le bâtiment s'étendrait sur 25 m². Les bâtiments 115, 119 et 120 ne sont connus que par des lambeaux de sol intérieur. Ils sont en calcaire pilé à l'exception du sol de B119 qui est en terre battue. Lors de l'utilisation de B120, une fosse est creusée dans l'espace interne. Elle contenait des déchets témoignant d'une activité métallurgique. Enfin, à onze mètres au nord de B120 est installé le bâtiment 123 pour lequel seul l'angle nord-ouest est connu. Il s'agit d'un sol en calcaire pilé limité par un alignement en pierres sèches ayant servi de soubassement à une paroi en terre et en bois. Un fossé se développe à 1,60 m au nord de

B123. Il semble s'agir d'un élément parcellaire. Un lambeau de sol extérieur sépare les deux constructions.

Un grand nombre de fosses se retrouve sur le site. La plupart endossent une fonction indéterminée et quelques-unes ont servi à extraire des matériaux. La fosse 187, installée à quelques mètres de B37, a un comblement contenant beaucoup de déchets issus d'un artisanat métallurgique.

De nombreux témoins d'espaces extérieurs ont été identifiés. La partie nord-est du site ne comporte vraisemblablement que des témoins d'espaces extérieurs. Il s'agit de niveaux d'occupation et de piétinement entre lesquels s'intercalent des nivellements et des réfections des sols. Il s'agit de cours ou de jardins. La partie sud-est est assimilée à des aires de circulation. La présence d'un espace extérieur composé d'un alignement de gros galets de Loire formant un angle droit, faisant penser à un infléchissement des orientations dans cette partie du site. Cette dernière n'a pas pu être vérifiée avec l'observation de B115 et 119, car leurs cloisons n'ont pas été retrouvées.

L'espace compris entre B24 et B37 voit l'installation d'une inhumation. Il s'agit d'un enfant en bas âge. Une datation ^{14}C l'attribue à -149, -89 ou -63 av. notre ère.

Le mobilier

Sept mille sept cent quatre-vingt-dix-sept fragments de céramique sont issus des faits de cette phase d'occupation. Les datations renvoient aux années 60 à 30 av. notre ère. Les éléments notables sont les suivants : un gobelet-tonnelet décoré de baguettes, une imitation de patère « *Lamb. 27* », un dérivé de coupe « *Lamb. 31* », des imitations de « *Lamb. 5/7* », de « *Lamb. 6* », et de « *Lamb. 31* », un pot décoré à la molette, un pot à col vertical à lèvre en baguette, une coupe à panse ronde, une jatte à profil en « S », des écuelles à bord rentrant, une jatte à col vertical, une jatte à lèvre épatée en bourrelet, un bol à décor d'ocelles, un coquetier (?), de la céramique peinte (pot à décor géométrique brun sur fond blanc), de la céramique de type « *Besançon* » dont un gros *dolium* décoré d'incisions régulières et un bol décoré à la molette, des productions en *terra rubra* (assiettes obliques), un petit *dolium* et des amphores « *Dressel 1a* » et « *Dressel 1b* ».

Le mobilier en terre cuite se compose de trois fragments de chenet, dont un représentant une tête de bélier stylisée, quatre pesons, une fusaïole, trente-six jetons et des parois de four. Le matériel lithique ne renvoie qu'à une meule en grès. Le mobilier métallique est plutôt conséquent : quarante-quatre monnaies (neuf carnutes, une biturige et onze gauloises sans plus de précisions), des scories de fer et de bronze, une rouelle en bronze, vingt-deux éléments de quincaillerie en bronze (anneaux, tiges, lames, tubes, rivets, appliques…), des outils (outils indéterminés, couteau en fer avec manche en alliage cuivreux) et de la parure (en bronze : sept fibules dont deux de type « *Feugère 5a* », une boucle d'oreille, une bague, un bracelet ; en lignite : deux bracelets et en verre : un bracelet).

L'étude de la faune a montré qu'à cette période, le bœuf était encore majoritaire (42,2 % du NRD soit quinze individus) suivi des caprinés (35,3 % soit neuf individus) qui dépassent pour la première fois le porc (20,9 % soit quatre individus). La seule autre espèce représentée est le chien (quatre restes). Les restes proviennent de deux dépotoirs. Le premier n'a livré aucun élément permettant de comprendre la nature du dépôt tandis que le second renvoie à des rejets alimentaires.

Période 5 (La Tène D2a/D2b) : un habitat groupé protégé

Les vestiges

Le bâtiment 25 est construit à peu près au même emplacement que l'ancien bâtiment 24. Il a subi cinq aménagements successifs. La phase initiale correspond à l'installation d'un sol en calcaire qui a été réaménagé plusieurs fois. Le second sol est fortement induré et se trouvait donc à proximité d'une source de chaleur importante. Le bâtiment 34 est représenté par deux parois qui ont pu être reconnues. Il s'agit de solins en pierres sèches matérialisant les limites nord et sud. Leur largeur varie entre 0,30 m et 0,40 m. Ils étaient sans doute surmontés de parois en terre. Des lambeaux de sol intérieur ont été observés. L'ensemble mesure 1,80 m sur 1,40 m, mais la construction devait se développer vers l'est et l'ouest. Le bâtiment 35 jouxte B25 à l'est. Il a connu trois états de construction. Il a été déterminé par la fouille que le mur participait à B35 et non à B25. Il s'agit d'un solin ayant accueilli une élévation en torchis. Le sol est en calcaire et a été refait à plusieurs reprises. Plusieurs foyers se succèdent et quelques trous de piquet ne montrant aucune organisation cohérente sont creusés. Le bâtiment 36 se trouve à 0,60 m au sud de B34. Seul le côté ouest est connu. Il s'agit d'un solin d'une vingtaine de centimètres de large avec une élévation probablement en torchis. Il est jouxté par un sol intérieur en calcaire damé qui est refait plusieurs fois. Le bâtiment 62 se trouve à l'extrême nord de la zone décapée. Il s'agit d'un solin en pierres calcaires lié à plusieurs niveaux de sol intérieur en limon successifs au sein duquel des foyers ont été observés. Une construction sur solin relativement mal caractérisée est visible au centre de la zone 7. Les bâtiments 116, 982 et 1000 sont uniquement connus à travers la présence de lambeaux de sols internes très localisés. Ils sont généralement aménagés en calcaire pilé. Les bâtiments 124 et 126 connaissent plusieurs phases de construction principalement renseignées par des sols intérieurs. Des limites de type sablière basse sont reconnues à certains moments. Le bâtiment 111 est seulement connu par sa limite nord. Il s'agit d'une sablière basse. Il est limité au sud par un espace extérieur. Entre les deux, un sol en terre battue a été observé. Tout comme B111, le bâtiment 112 est principalement connu à travers une seule limite, la cloison sud en l'occurrence. Il s'agit d'une sablière reposant sur un lit de pierres sèches. Un sol en calcaire pilé puis en terre battue caractérise l'intérieur du bâtiment. Enfin, le bâtiment 1369 est composé d'une tranchée de sablière associée à deux trous de poteau. Une fosse rectangulaire est creusée immédiatement à l'ouest et pourrait fonctionner avec.

Trois fours ont été identifiés au nord de B25 et B35. Ils sont installés successivement. Il s'agit de structures à cuisson oxydante, visiblement des fours de bronziers. Il est probable qu'ils aient été utilisés en espace intérieur, mais aucun vestige ne permet de s'en assurer.

Un chemin a été identifié au sud. Il longe les bâtiments 25, 35 et 36 au sud et se trouverait vraisemblablement le long de la berge qui bordait le bâti gaulois. Cet espace est composé de blocs de calcaire mesurant un peu moins de deux mètres de large.

Des espaces extérieurs sont toujours aménagés à plusieurs endroits du site. Ils sont parsemés de quelques fosses de nature indéterminée et de quelques creusements visant à extraire des matériaux. Il est intéressant de noter qu'au sud de B25, entre B25 et B35 et au nord de ces deux constructions, ils sont aménagés de manière différente. Immédiatement au sud de B62, d'autres espaces extérieurs témoignent de l'entretien de la zone.

Le mobilier

Huit mille deux cents fragments de céramique ont été prélevés dans les faits de cette période. La datation renvoie aux années 40 à 30 av. notre ère. Les éléments notables sont les suivants : des imitations patère « *Lamb. 31* », un dérivé d'assiettes « *Lamb. 5* », des assiettes « *Lamb. 5/7* », des formes dérivées d'assiettes « *Lamb. 6* », une coupe ornée de baguettes, des productions en *terra nigra* (une coupe de type « *Menez 103* », un gobelet balustre décoré au peigne, une assiette « *Menez 39* »), une assiette à bord oblique en *terra rubra*, un vase bobine, un pot vertical décoré de baguettes, une petite *ollae*, une jatte carénée, une jatte à lèvre rectangulaire, une autre à lèvre triangulaire, quelques fragments de cruches, un bol à panse hémisphérique décoré à la molette, un gros *dolium* en céramique de type « *Besançon* » et des amphores « *Dressel 1a* » et « *Dressel 1b* ». Un fragment de lampe à huile d'origine italique datant de la seconde moitié du Ier s. av. J.-C. constitue un objet exceptionnel.

Le mobilier en terre cuite renvoie à cinquante-trois jetons, un peson, sept fragments de chenet, quatre dévidoirs, un creuset de bronzier et des parois de four en moindre quantité qu'aux périodes précédentes. Le matériel lithique renvoie à deux meules. Trois objets en os (dont un fuseau) sont à prendre en compte. Le matériel métallique se compose de cent onze monnaies, de quincaillerie (coins, anneaux, tiges, plaques, rivets, clous, appliques…), de parure (deux fibules, trois bracelets, une perle) et d'outils (un couteau, un outil indéterminé) et de scories de fer en moindre quantité qu'aux périodes précédentes

L'étude de la faune de cette période met en avant le retour du porc au premier plan (48 % du NRD soit trente-sept individus) suivi du bœuf (29,1 % soit trente individus) et des caprinés (23,6 % soit quinze individus). Pour la première fois, on voit une certaine diversité dans les assemblages (présence du coq, de l'oie et du sanglier avec chacun un reste). Le chien et le cheval constituent les derniers taxons présents à hauteur respective de 1,2 % et 0,5 % du NRD. Les contextes renvoient une fois de plus à des rejets de consommation, mis à part quelques éléments ponctuels faisant penser à une activité temporaire (grande quantité de scapulas de porc en comparaison avec les autres parties anatomiques dans l'un des dépotoirs, surreprésentation des métapodes de caprinés systématiquement fendus en deux dans le but d'en récupérer la moelle au sein d'un autre dépotoir).

L'étude carpologique pratiquée sur les faits de cette période a livré plusieurs taxons différents (blé, orge, seigle, millet commun, millet des oiseaux, lentille, lin, caméline, œillette,

moutarde noire, fenouil, chénopode, épine-vinette, pommier, poirier, vigne, mûrier noir) renvoyant à des restes culinaires.

Période 6 (La Tène D2b/Augustéen précoce) : un habitat groupé protégé

Les vestiges

En zone 1, un bâtiment a été observé uniquement en coupe (non représenté sur le plan). Aucune cloison n'a été repérée, seulement un sol en terre battue et les niveaux de destructions du bâtiment ont été observés. Les parois étaient en torchis. Le bâtiment 15 est composé d'une sablière basse et de trois poutres non équarries disposées côte à côte. Aucune de ses limites n'est connue. Un sol en calcaire est présent de chaque côté de la sablière, ce qui signifie qu'il s'agit d'une cloison interne. La construction est ensuite détruite par un incendie. Le bâtiment 23 a connu deux états. Il est composé d'une sablière basse reposant sur un solin de pierres. Un espace extérieur a été identifié directement au nord, tandis qu'un sol intérieur a été remarqué au sud. Les élévations ne sont pas connues, mais la base du revêtement des murs était recouverte d'un mortier blanc badigeonné d'un enduit blanc. Un incendie détruit la construction. Le bâtiment 32 est construit à partir de sablières basses reposant sur des dalles de calcaire recouvertes d'un lit de mortier de chaux. Les élévations étaient fabriquées avec du torchis. Seul le mur ouest a été repéré, ainsi qu'une partition interne orientée nord-sud et séparant la construction en deux espaces de taille similaire. Les sols repérés sont en terre battue. Des trous de poteau situés à l'est et au sud de la cloison interne manifestent l'existence d'une structure différente. Au sud, il s'agit certainement d'un morceau de la cloison fermant le bâtiment. Les faits situés à l'est semblent quant à eux former une autre limite interne ou un aménagement particulier. Cet espace peut aussi bien être interne que semi-ouvert. Le bâtiment 33 occupe un espace d'environ 85 m². Il est monté sur sablières basses posées sur des dalles calcaires. Les élévations sont en torchis recouverts d'enduit. Il est constitué de huit pièces différentes. Les sols de la construction sont en terre battue. La pièce centrale la partie nord du bâtiment a livré les restes d'un foyer. Le bâtiment finit par être détruit par un incendie. Le bâtiment 59 se trouve au nord de B23. Il est composé de deux tranchées de sablière espacées de 3,30 m au sein de laquelle est aménagé un sol intérieur. La construction est détruite par un incendie. Le bâtiment 129 est constitué de sablières basses. Un minimum de trois pièces avec sols en terre battue a été observé et seule la limite nord a été remarquée. Le bâtiment 130 est construit sur sablières basses et élévations en torchis recouvertes d'enduits peints pour certaines. L'une des deux sablières limite la construction au sud et l'autre délimite l'espace interne. Les sols de la construction sont en terre battue. La présence des bâtiments 136, 137 et 138 est uniquement induite par la présence de lambeaux de sols.

Un mur de terrasse orienté est-ouest a été repéré sur une longueur de cinquante-huit mètres. Il est composé d'une maçonnerie de blocs et de dalles de calcaire d'une largeur de 1,20 m. Son tracé s'interrompt à l'est ou effectue un angle. Des espaces extérieurs se trouvent de part et d'autre du mur.

Le chemin de berge aménagé à la période précédente disparaît au cours de la période 6. Une petite terrasse est créée à la place et peut être synchrone de B32.

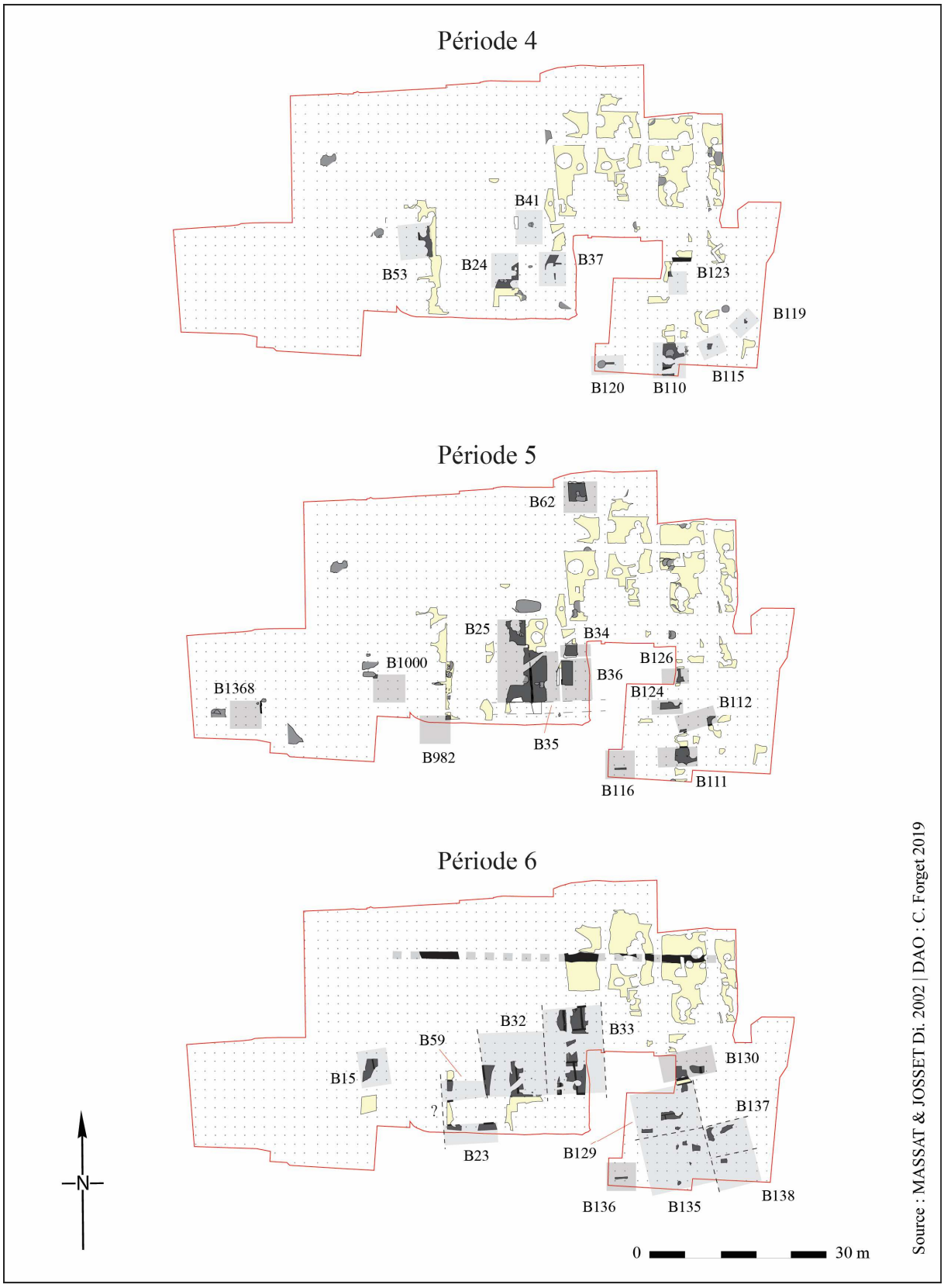

Orléans, « *Îlot de la Charpenterie* » 4 à 6

Le mobilier

Le corpus céramique se compose de mille quatre cent quatre-vingt-sept fragments de céramique renvoyant aux années 30 à 20 av. notre ère. Il s'agit des éléments suivants : un pot à baguettes, un vase balustre, une imitation de patère « *Lamb. 5/7* », trois cruches à engobe blanc, trois gobelets en céramique fine (un gobelet-tonneau provenant d'un atelier lyonnais, un gobelet moulé à décor complexe composé de résilles et de palmettes et un gobelet seulement représenté par un tesson de base), de la céramique peinte (un vase indéterminé orné d'un bandeau de peinture brun-rouge et un gobelet à l'extrémité arrondie et soulignée d'une bande peinte de couleur brune et recouvert d'une peinture blanche sur sa surface externe), des amphores « *Dressel 1* » et « *Pascual 1* », un *dolium* et des vases indéterminés en céramique commune.

Le matériel en terre cuite renvoie à un jeton. Le mobilier en os renvoie à un étui de section circulaire. Le mobilier métallique se compose de cinq monnaies, de la quincaillerie (dont une ferrure de porte), de l'outillage (une petite lame). Le seul élément de parure est un bracelet en lignite.

Le corpus faunique de cette période, qui provient majoritairement d'un seul fait, est toujours dominé par le porc (42,5 % du NRD soit vingt-neuf individus) puis on trouve le bœuf (34,8 % soit vingt-et-un individus) et les caprinés (19,2 % soit dix-huit individus). Le reste des espèces rencontrées ne dépasse pas 2 % : cheval, chien, cerf, coq et lièvre. Il s'agit de rejets de préparation bouchère (bœuf et porc), de rejets de découpe primaire (porc) et de reliefs d'alimentation (porc). Les rejets de caprinés, principalement composés de métapodes fendus en deux afin d'en récupérer la moelle, renvoient à une activité distincte se détachant des activités de consommation.

Synthèse

Le site de l'« *Îlot de la Charpenterie* » a livré des vestiges correspondant à six phases d'occupation qui se suivent dans le temps de manière fluide. La première prend place dans le courant de La Tène C2. Il s'agit d'une occupation mal caractérisée, mais pour laquelle de nombreux indices des activités pratiquées sont attestés par la présence de rejets spécifiques. Les unités correspondant à ces activités se trouvent en périphérie de la zone fouillée, vers le sud et l'est. Selon les fouilleurs, pour lesquels ces ateliers métallurgiques sont contemporains et ne se suivent pas dans le temps, il s'agirait d'un secteur artisanal appartenant à l'agglomération d'Orléans, se trouvant en lien étroit avec le monde rural à proprement parler. De plus, le corpus faunique renvoie à ce qui se trouve en contexte de site aggloméré plutôt qu'en contexte d'établissement rural. Cependant, devant la faiblesse des données et la présence de structures et d'environnements s'inscrivant plutôt dans le monde rural, il pourrait s'agir d'un contexte différent. Nous l'avons inscrit dans la catégorie des établissements ruraux bien que cela ne soit pas aussi simple que cela. Il s'agit d'une des occupations laténiennes les plus anciennes d'Orléans qui pourrait préfigurer la création de l'agglomération.

C'est à partir de la période 2 que les vestiges s'inscrivent clairement dans un espace organisé pouvant être qualifié d'aggloméré. Plusieurs bâtiments sont installés le long de la berge

potentielle de la Loire et se développent dans différents espaces séparés au moyen de palissades. La persistance d'espaces agricoles est notable tandis que l'activité métallurgique subsiste. Le grand bâtiment correspond peut-être à une habitation. Le mobilier permet de penser que les habitants ont un statut plutôt aisé.

La troisième phase d'occupation est marquée par une densification de l'occupation qui se voit notamment à travers le grand nombre de fosses observé. Les bâtiments semblent toujours tournés vers les activités métallurgiques (notamment un atelier monétaire) tandis que le site est encore un peu tourné vers les activités vivrières comme en atteste la présence de quelques silos. L'analyse de la faune permet de confirmer la présence d'activités artisanales. La présence de plusieurs dépotoirs trahit la proximité de l'habitat qui ne peut être localisé promptement. Les espaces extérieurs observés sont en faveur d'une zone peu densément lotie où les pratiques vivrières sont encore importantes. D'autres espaces sont quant à eux interprétés comme des aires de circulation en périphérie des bâtiments, mais aussi dans le quart nord-est de la zone fouillée.

La période 4 apparaît comme une transition dans le mode d'occupation du site. Elle s'inscrit entre l'émergence d'un quartier artisanal (période 3) et sa spécialisation dans le travail du bronze à son apogée au cours de la période 5. L'organisation du secteur est encore une fois difficile à comprendre. Neuf bâtiments sont implantés en fonction d'un parcellaire orienté nord-sud. Celui-ci s'infléchit probablement au sud-est pour épouser le talweg qui se développe à l'est et la berge potentielle. Les espaces extérieurs dévolus aux friches ou à la culture ont encore diminué et les structures directement liées aux pratiques agricoles sont désormais totalement absentes. Ces éléments font penser à une densification de l'occupation du secteur amorcée dès la période précédente. Cela peut aussi se traduire par une dévolution différence de la zone. Si un bâtiment à caractère résidentiel peut probablement être restitué, le secteur est toujours tourné vers l'artisanat métallurgique avec notamment la fabrication de monnaies en bronze autour d'un voire deux bâtiments, mais aussi le travail du fer. Une rupture dans le profil des céramiques utilisées est visible à cette période. Là où les productions rencontrées sont plutôt d'origine belge au cours des trois premières périodes, les répertoires rencontrés à partir de la période 4 sont volontiers inspirés des productions éduennes voire ségusiaves.

La période 5 est caractérisée par le maintien du parcellaire mis en place à la période précédente. La plupart des bâtiments gardent ainsi le même axe que les constructions précédentes. Aucun axe de circulation n'a été clairement reconnu, mais plusieurs éléments permettent de penser qu'il en existait un, dont un témoin a été probablement reconnu dans la partie sud du site. L'alignement des façades des bâtiments situés au centre de la fouille, la mise en place d'un drain d'évacuation des eaux pluviales entre deux constructions et la conquête des espaces situés au sud-ouest et jusqu'alors laissés de côté sont autant de preuves qui sont en faveur d'une occupation maîtrisée et d'une gestion réfléchie des espaces. Le mobilier en général laisse penser que la population de ce secteur est une nouvelle fois plutôt aisée.

La période 6 correspond à une nouvelle étape dans l'urbanisation du secteur. Les bâtiments qui sont alors implantés sont limités au nord par un mur qui sert de soutènement de terrasse, mais aussi de parcellaire. Comme à la période précédente, il est difficile de connaître le nombre exact de bâtiments. Tout du moins, une zone d'environ 2 000 m² est occupée par le bâti qui comprend un maximum de douze bâtiments. Leur architecture entre en contradiction avec le bâti des phases précédentes. Là où les constructions se développaient généralement sur

une seule pièce voire deux ou trois, la présence d'au moins huit pièces pour l'une des constructions de cette période interpelle. Aucun espace de circulation n'a été vu pour cette phase d'occupation, mais il semble qu'il suive toujours l'axe nord-sud et est-ouest. Enfin, les activités qui étaient plutôt bien cernées par le mobilier aux périodes précédentes n'ont pas pu être aussi bien décelées pour la période 6. Quelques bâtiments pourraient s'apparenter à des habitats, mais la plupart n'ont livré aucun indice permettant d'en comprendre la fonction. De nombreux rejets renvoient toutefois à un artisanat métallurgique du fer qui semble être proche. Les bâtiments sont par la suite tous détruits par un incendie. Son origine demeure inconnue, mais il met un coup d'arrêt brutal à l'utilisation de ce secteur qui va connaître un changement de fonction radical.

45-234-12
ORLÉANS, « LA MOTTE SANGUIN »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Motte Sanguin	Commune : Orléans
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 234 143 AH
X : 568 759 m	Fouille préventive (2005)
Y : 2 322 374 m	Surface totale décapée : 275 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT C2a/D1b évoluée	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
JESSET, CHAMBON & YVERNAULT 2005	

Présentation du site

Le site de « *La Motte Sanguin* » a été observé lors d'une fouille préventive en 2005. Les vestiges rencontrés renvoient à une période comprise entre la première moitié du IIe s. et le premier quart du Ier s. av. notre ère. Peu de creusements renvoient à cette occupation qui demeure mal caractérisée.

Période 1 (La Tène C2a/D1b classique) : un indice de site

Les vestiges sont constitués d'un fossé et de trous de poteau formant une palissade.

Les vestiges

L'angle d'un fossé (St. 20) a été observé. Il mesure 1,20 m de large et 0,24 m de profondeur. Il présente un profil en auge. Le comblement a livré de la céramique attribuée à la fin de La Tène moyenne ou au début de La Tène finale.

Deux petits trous de poteau (St. 24 et 25) de 0,10 m de diamètre se trouvent à environ 0,70 m à l'ouest du fossé. Il s'agit sans doute d'une palissade doublant le fossé.

Le mobilier

Un fond annulaire en pâte brune fumigée et un tesson de céramique campanienne constituent les seuls éléments céramiques attribuables à cette période. Ils renvoient au IIe s. av. J.-C. (information orale, S. Riquier).

Synthèse

Les vestiges rencontrés sur le site sont trop succincts pour espérer comprendre l'organisation du site. La présence d'un angle de fossé associé à une probable palissade semble en faveur de la présence d'un établissement rural proche de l'agglomération orléanaise, mais il est impossible d'en connaître l'extension et l'importance à partir des données que l'on possède.

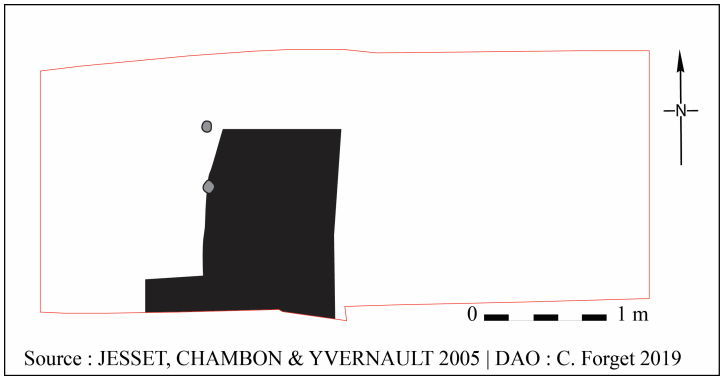

Source : JESSET, CHAMBON & YVERNAULT 2005 | DAO : C. Forget 2019

Orléans, « *La Motte Sanguin* »

45-234-13
ORLÉANS, « PLACE DE GAULLE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Place De Gaulle	Commune : Orléans
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 234 106 AH
X : 567 550 m	Diagnostic (2000-01 ; 2009)
Y : 2 322 535 m	Fouille préventive : 2008
	Surface totale décapée : 40,50 m²

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT C2b/D1a	Habitat groupé
Période 2 : LT D1a/D1b classique	Atelier métallurgique d'un habitat groupé ouvert
Période 3 : LT D1b évoluée/D2a	Habitat groupé protégé
Période 4 : LT D2a/D2b	Atelier métallurgique d'un habitat groupé protégé

Bibliographie :

GEORGES, JOYEUX & RIQUIER 2004 ; JOYEUX 2002, 2012 ;
JOYEUX dir. 2009 b ; ROUX 2013

Présentation du site

La « *Place De Gaulle* » a fait l'objet d'un diagnostic archéologique, en 2000/01, dans le cadre du projet de construction de la première ligne de tramway de l'agglomération orléanaise. Les informations sont principalement tirées du rapport de diagnostic de 2002, auquel s'ajoutent des notices reprenant les données principales du site de la « *Place De Gaulle* » au sein des rapports de 2009 et 2012. Quatre phases d'occupation ont été mises en évidence pour les périodes qui nous intéressent. La première se compose de toutes les structures antérieures à la première véritable structuration du site qui intervient au milieu IIe s. av. J.-C. et regroupe des vestiges probablement non contemporains (une structure linéaire, trois « cuvettes » et trois fosses). La seconde occupation du secteur prend place au milieu du IIe s. avant notre ère. Il s'agit d'un nuage de trous de piquet liés à un sol en terre cuite damée auxquels succède un espace extérieur au sein duquel est construit un four vraisemblablement lié à une activité métallurgique. La troisième phase d'occupation est représentée par la création d'une voie de

circulation dont l'utilisation est avérée pendant la première moitié du Ier s. avant notre ère. Enfin, au milieu du Ier s. av. J.-C., la voie est décalée vers le sud et un nouvel atelier métallurgique vient s'installer le long de cette dernière.

Période 1 (antérieur au milieu du IIe s. av. J.-C.) : un indice de site

Les structures regroupées au sein de cette phase renvoient à plusieurs indices d'occupation relativement mal datés et probablement non synchrones (phase 1). Il s'agit de vestiges antérieurs au milieu du IIe s. av. J.-C., période à laquelle intervient la véritable première structuration des lieux (phase 2).

Les vestiges

Dans l'angle nord-ouest du secteur 3, une partie d'une structure linéaire (St. 93) a été observée. Elle est orientée nord-sud et son extrémité sud adopte une forme arrondie. Le creusement a été suivi sur une longueur de 0,46 m. Il mesure 0,26 m de large. Le comblement contenait de la faune. Il pourrait s'agir d'une sablière basse, mais son mauvais état de conservation ne permet pas d'être catégorique à ce sujet. La structure est recouverte par un niveau de circulation extérieur.

Trois fosses ont été observées : la structure 150 est située dans le secteur 2, tandis que les faits 147 et 148 se trouvent dans le secteur 1. La fosse 150 est comblée au moyen de quatre niveaux contenant une grande quantité de charbon de bois, de la cendre, des fragments de paroi de four et du mobilier céramique. Ce dernier a pu être daté des années 160/130 av. notre ère. L'absence de rejets spécifiques ne permet malheureusement pas de caractériser l'activité liée à ce phénomène. La présence pour les phases 2 et 4 d'un artisanat métallurgique est susceptible de constituer un indice sur la nature des activités liées à la fosse 150. Dans le secteur 1, la fosse 148 recoupe la fosse 147. La faible quantité de mobilier provenant de leur comblement n'a pas permis de proposer une datation précise.

Le mobilier

Les éléments mobiliers les plus intéressants pour la phase 1 proviennent des faits 122 et 150. La « cuvette » 122 a livré des fragments d'amphore italique et de la céramique peinte, dont un bord. Le corpus céramique de la fosse 150 se compose de céramique de type « *Besançon* », d'un pot à bord rentrant de type « *Picard* » (cf. Jaux, « *Le Camp du Roi* ») et d'une coupe tronconique grossière, de type « *LTA/LTM* ». Les ensembles des deux faits ont pu être datés des années 160/130 av. notre ère.

Période 2 (milieu du IIe s. av. J.-C.) : un atelier métallurgique

Les vestiges de cette période sont composés d'une zone de trous de piquet (secteur 1) surmontée de plusieurs remblais et niveaux de circulation. La découverte majeure de cette phase est un four (secteur 2) piégé entre des niveaux de remblai et/ou de circulation.

Les vestiges

Dans la partie nord du secteur 1, une série de treize trous de piquet a été mise au jour. L'étude du nuage de trous de piquet n'a pas permis de mettre en évidence une organisation particulière.

Les fosses 148 et 150 sont recouvertes par une couche constituée d'un mélange de terre chauffée et d'argile rubéfiée compactées et damées en surface (St. 1510 = 1499). Les matériaux utilisés confortent là encore l'hypothèse de structures de combustion à proximité. Par la suite est mis en place un niveau de circulation composé d'un mélange d'argile, d'argile rubéfiée, de fragments de parois de four, de cendre et de charbons de bois. La grande majorité du secteur 3 est alors recouverte du niveau de piétinement 1249 = 1215, dont le dernier a d'ailleurs livré quelques scories de bronze.

Le four (St. 10) apparaît sur le niveau de circulation 1479. La structure mesure 1,52 m de long pour une largeur minimum de 0,44 m. La forme du four a amené les fouilleurs à le rapprocher d'une activité métallurgique. De par sa taille, il aurait servi à fabriquer des objets relativement longs, comme des épées, des pièces de char, voire des pièces destinées à la construction.

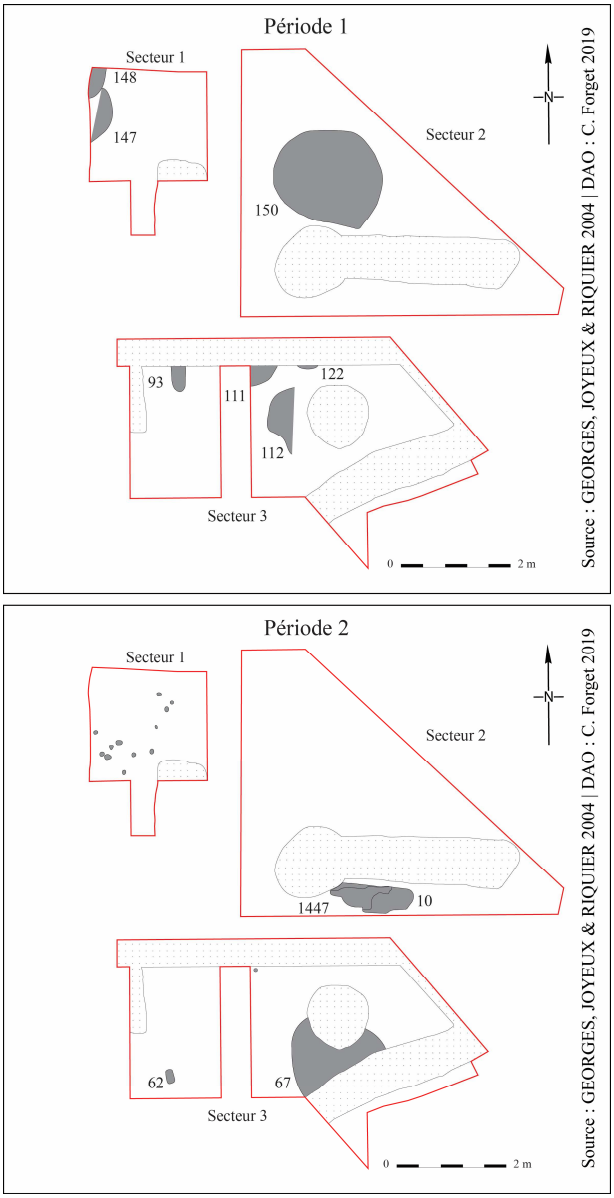

Orléans, « *Place de Gaulle* » 1 et 2

Le mobilier

La majeure partie du mobilier céramique provient des couches de remblai 1462 et 1478 et du niveau de circulation 1499. La couche 1462 a livré un fragment de céramique de type « *Besançon* » doré et décoré (datation La Tène D). La couche 1478 a fourni une imitation de « *Lamb.6* » décorée de lignes ondées et une imitation de « *Lamb.31/33* » décorée d'une ligne ondée incisée. Elles sont attribuées aux années 100/90-70/60 av. notre ère. Un gros fragment de panse décoré de lignes brisées au lissoir sur le haut de panse d'un pot ovoïde (datation La Tène D ?) provient du niveau de circulation 1499. Enfin, la fosse 67 a livré un pot quasi complet ainsi qu'une jatte non tournée de facture plus ancienne (sans doute résiduelle).

Période 3 (première moitié du Ier s. av. n.è.) : une voie de circulation

Les vestiges de cette phase correspondent à un axe de circulation. Nous n'avons pas le plan de cette phase d'occupation.

La voie de circulation

Une voie est mise en place majoritairement au-dessus de la fosse 150. La structure a été reconnue sur une longueur de 6,40 m et mesure 1,75 m de large. Elle est orientée est/ouest. Un léger bombement observé dans sa partie nord indique sans doute la partie centrale de la voie, qui pourrait alors atteindre 3,20 de large. Le dispositif se compose d'un radier de grosses pierres calcaires surmonté d'un limon gris-vert, lui-même recouvert d'un niveau de sable fin. Par-dessus est aménagée une couche de sable grossier mélangé à de l'argile jaune. Enfin, un niveau de circulation est installé. La voie a visiblement été utilisée pendant la première moitié du Ier s. avant notre ère.

Le mobilier

Le mobilier provenant de cette phase se retrouve là encore en petite quantité. Le remblai 1434 a livré un bord de céramique peint en blanc (datation La Tène D) et le niveau de circulation 1461 un fragment de panse doté d'un décor à l'ongle (datation similaire). Le remblai 1432 a permis de dater l'utilisation de cette voie des années 90/40 av. J.-C. avec la présence de fragments d'amphores italiques, un tesson de céramique peinte en blanc et de la céramique de type « *Besançon* ».

Période 4 (milieu du Ier s. av. n. è.) : un nouvel atelier métallurgique

La dernière phase d'occupation laténienne du site semble intervenir directement après l'abandon de la voie de la phase 3. Elle est matérialisée par la construction successive de plusieurs murs en matériaux périssables participant à un aménagement difficile à caractériser ainsi que par la création d'une nouvelle voie de circulation. Nous n'avons pas de plan pour cette phase d'occupation.

Les vestiges

Le premier mur (St. 3) mis en place entaille directement la couche de remblai de la voie de circulation de la phase 3. Il s'agit d'une tranchée de fondation orientée est/ouest reconnue sur 3,70 m de long, au sein de laquelle ont été creusés quatre trous de poteau. Ces creusements sont reliés entre eux par ce qui s'apparente à des sablières. Le poteau le plus à l'ouest est installé au sein d'un autre creusement quadrangulaire de 0,80 m de côté minimum, pouvant correspondre à un aménagement particulier de ce côté du mur. Il pourrait s'agir d'une des parois d'un bâtiment ou d'un mur de séparation d'espaces extérieurs. À un mètre au sud du mur 3, un solin de pierre calcaire est installé sur un lambeau de sol. Des fragments de tôle de bronze étaient associés au solin. Les structures 3 et 121 sont parallèles et dessinent ainsi un couloir

voire une galerie. Au vu des informations disponibles, les fouilleurs ont identifié ces installations comme faisant partie d'un atelier où les alliages cuivreux et le fer étaient travaillés. Un fragment de creuset provient de ces niveaux et pourrait être adjoint à la présence de barres en alliage cuivreux. Il s'agirait de lingots destinés à être coulés ou déformés par percussion. Concernant le travail du fer, des battitures ainsi que des scories pourraient traduire les dernières étapes du travail du fer : la forge et la finition. Les productions de l'atelier sont difficilement identifiables. Quelques fragments de tôle, des tiges circulaires et un fragment de bracelet en bronze pourraient s'y référer, ainsi que des fragments de plaques en fer (cf. Le mobilier).

La structure 3 est contemporaine d'un sol situé plus au sud dans lequel a été creusé un trou de poteau isolé. La mise en place de plusieurs remblais ainsi que l'installation de plusieurs niveaux de circulation caractérisent cet espace. La présence de scories et de battitures de fer fait encore référence à un artisanat métallurgique non loin. Le mobilier céramique renvoie à deux groupes : le premier correspond à des éléments datés de la seconde moitié du IIe s. av. J.-C., vraisemblablement du matériel qui est remonté suite au prélèvement de sable dans les niveaux anciens afin de constituer les nouveaux sols ; le second renvoie à la première moitié du Ier s. av. notre ère. L'utilisation de ces sols semble donc intervenir au plus tard au milieu du Ier s. av. notre ère.

Deux fosses (St. 84 et 85) ont été repérées dans la partie nord-est de la zone fouillée. Leur comblement a respectivement livré des battitures de fer, des fragments de tôles de bronze, des tiges circulaires en bronze et une mandibule humaine. Le mobilier céramique date leur remblaiement du milieu du Ier s. av. notre ère.

Une couche de galets roulés mêlés à du sable jaune a été repérée sur l'ensemble de la surface du secteur 3. Un très grand nombre de scories de grosse dimension y ont été prélevées (presque 3 kg de scories issus d'un ramassage non exhaustif), ainsi que des tessons d'amphore, de la faune et quelques fragments de tuile. Les matériaux utilisés pour l'élaboration de ce niveau sont fortement imbriqués les uns dans les autres. Certains éléments ferreux sont collés sur des tessons de céramique, et un grand nombre de galets se retrouve piégé dans une gangue ferreuse, comme si un fort effet de tassement s'était opéré. L'ensemble de ces éléments invite à voir dans ce dispositif une voie de circulation, qui serait orientée est-ouest et large d'au moins 4 m. La datation de l'ensemble est située avant la période augustéenne. Il est fort probable qu'elle ait été créée lors de l'abandon de la voie de la phase 3, et donc simplement constituer un déplacement de cette dernière. Le soin porté à sa construction indique qu'il s'agit probablement d'un axe important, qui doit s'inscrire dans la trame urbaine de l'agglomération de *Cenabum*.

Le mobilier

Le mobilier issu de cette phase provient des fosses 84 et 85, du solin 121, du trou de piquet 134, de la tranchée de fondation 161, de la couche de remblai 1423 et des niveaux d'occupation 1297, 1426 et 1430. Il s'agit des éléments suivants : un gros *dolium* de type « *Besançon* » décoré et poissé, des tessons de panse peinte en rouge foncé d'un vase indéterminée, une jatte de type « *Besançon* » décorée au mica, un fragment de lèvre de cruche

(?) dorée au mica, un bord de pot ainsi que plusieurs autres fragments indéterminés peints en blanc, un pot de type « *Besançon* » décoré, un gobelet de type « *Beuvray* » (sans doute intrusif), un vase indéterminé avec un décor lissé, un vase indéterminé de type « *Besançon* » décoré, trois assiettes en céramique Campanienne B estampillées (d'une palmette sur l'une des trois assiettes), des fragments d'amphore italique (« *Dressel 1A précoce* » ?, « *Dressel 1A* » ? et « *Dressel 1B* » ?) et une anse d'amphore « *Dressel 1A* ». Les éléments marqueurs de cet ensemble renvoient aux années 60/40 av. notre ère, avec quelques éléments intrusifs datant probablement des années 130/120-100/90 av. notre ère.

Le mobilier non céramique est relativement intéressant et fournit des informations non négligeables sur la fonction des lieux. Les faits 84 et 112 ont fourni des fragments de tôle en bronze et les couches 1421 et 1430 ont respectivement livré des barres en alliage cuivreux et un fragment de creuset ainsi qu'un fragment de bracelet en bronze. La structure 84 a en plus des fragments de tôle livré des tiges circulaires en bronze et un rivet en fer plaqué de bronze.

Synthèse

Le site de « *La Place De Gaulle* » est caractérisé par des occupations dont la première prend place à une période antérieure à la moitié du IIe s. av. notre ère. Le peu de structures présentes sur l'emprise de la fouille (une probable sablière basse et une « cuvette ») n'a pas permis de caractériser la nature ni la fonction des lieux à cette époque. Une fosse, datée entre 160 et 130 a été assimilée à cette phase par les fouilleurs dans la mesure où elle ne s'insère pas au sein d'une quelconque organisation.

La première structuration des lieux apparaît à la phase 2, vers le milieu du IIe s. av. J.-C., avec la mise en place d'un four fonctionnant vraisemblablement dans le cadre d'un artisanat lié au travail du bronze avec la fabrication de pièces longues. Un nuage de trous de piquet est présent dans la partie nord-ouest du site, et pourrait contribuer à l'organisation de l'atelier, mais aucun plan de bâtiment n'a pu être mis en évidence. La forte stratification des lieux avec l'alternance de remblai et de niveaux de circulation permet d'affirmer la présence d'une forte activité pour cette période.

Au début du Ier s. av. J.-C., le site connaît une première restructuration avec la mise en place d'une voie orientée est-ouest (phase 3). La fenêtre de fouille étant relativement exiguë, il n'est pas possible de savoir si elle reprend un ancien itinéraire ou s'il s'agit d'une création *ex nihilo*. L'atelier, s'il est encore en activité à cette époque, devait probablement se trouver en bordure nord de la voie. L'alignement de la voie sur le même axe que l'atelier de la phase 2 montre un espace structuré, mais relativement lâche pour permettre un déplacement de la voie vers le sud au milieu du Ier siècle avant notre ère (phase 4). Au vu du soin apporté à sa construction, il pourrait s'agir d'un axe principal du quartier, participant vraisemblablement au système viaire de l'agglomération de *Cenabum*. C'est à cette période que l'atelier est de nouveau visible sur l'emprise fouillée. La fabrication (et la réparation ?) d'objet en bronze et en fer est attestée. Les murs mis en évidence semblent participer à l'organisation de l'atelier, mais dans la mesure où ils se trouvent en bordure de fouille, les données ne sont pas suffisantes afin de déterminer leur fonction (mur de bâtiment ou de séparation d'espaces extérieurs ?). La stratification des niveaux archéologiques montre là encore le dynamisme et l'entretien de

l'espace concerné. Vers le changement d'ère, la voie disparaît de l'emprise de la fouille. Elle est peut-être à nouveau déplacée vers le sud. L'atelier est toujours présent et peut donc s'étendre sur toute la surface décapée. L'orientation des structures est la même, tout comme la nature des métaux travaillés. Au début du Ier s. de notre ère, le travail du fer prend le pas sur le travail du bronze pendant quelques temps. L'atelier est par la suite abandonné, mais le site continue d'être occupé jusqu'au Bas-Empire.

45-234-14
ORLÉANS, « PLACE DU MARTROI »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Place du Martroi	Commune : Orléans
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 567 550 m	Diagnostic (2009)
Y : 2 322 535 m	Surface totale décapée : 2 250 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D1b évoluée/D2b	Habitat groupé ouvert et protégé ?
Bibliographie :	
JOYEUX 2012 ; MASSAT 2003a, 2003 b, 2004	

Présentation du site

Le site de la « *Place du Martroi* » a été sondé en 1985-86 par D. Petit. Le rapport d'opération n'étant pas disponible au SRA Centre-Val de Loire, nous avons rédigé cette notice avec les informations glanées au sein d'autres rapports de fouille ou de publications sur l'agglomération gauloise d'Orléans. Les vestiges ont été repérés sur seulement 1 % de la surface décapée. Ils renvoient à plusieurs bâtiments installés au plus tôt au début du Ier s. av. notre ère. La datation du site demeure cependant en suspens, car l'étude du mobilier a été réalisée de manière sommaire. Un réexamen de celui-ci est mentionné par T. Massat dans un article publié en 2004, mais nous n'avons à ce jour aucune idée de l'état d'avancement de cette entreprise. L'occupation perdure à la période romaine où de nouveaux bâtiments sont implantés.

Période 1 (La Tène D1b évoluée/D2b) :
un indice d'occupation au sein de l'habitat groupé

Les vestiges repérés sur le site se composent d'une succession de niveaux d'occupation et de deux bâtiments.

Les vestiges

Les vestiges les plus anciens sont deux bâtiments accolés. Ils sont implantés selon un axe est-ouest. Il s'agit d'un fond de cabane subcirculaire accolé à un bâtiment sur poteaux et piquets pour lequel nous n'avons que très peu d'informations. Les auteurs leur associent une activité de forge. Après un incendie qui les détruit aux alentours du milieu du Ier s. av. J.-C., un nouveau bâtiment quadrangulaire est implanté selon le même axe. Il est matérialisé par une superposition d'au moins sept niveaux d'occupation en terre battue sur lesquels étaient aménagées des dalles de foyers. Nous n'avons pas de plan pour cette occupation.

Le mobilier

Nous n'avons aucune information à propos du mobilier, si ce n'est que de la céramique est attribuée au début du Ier s. av. notre ère. Cependant, le réexamen du corpus aurait été réalisé afin de vérifier cette attribution chronologique.

Synthèse

Le site de la « *Place du Martroi* » a livré une occupation calée au début du Ier s. av. notre ère. Il s'agit d'un fond de cabane accolé à un bâtiment. L'ensemble aurait eu une vocation métallurgique. Il est possible que le site ait été créé au sein de l'agglomération ouverte d'Orléans, peu de temps avant que le rempart soit construit. Nous ne savons pas s'il a connu plusieurs états d'occupation, mais un incendie le détruit aux alentours du milieu du Ier s. av. notre ère. Suite au sinistre, un nouveau bâtiment est implanté selon le même axe. Il est représenté par une succession de niveaux de sols internes en terre battue associés à des foyers. La fonction de la construction serait alors la même. Dans la première moitié du Ier s. de notre ère, de nouveaux bâtiments le remplacent et le site s'étend un peu plus vers le nord. Les techniques de construction et leur fonction tranchent avec ce qui a été repéré jusqu'ici.

45-234-15
ORLÉANS, « RUE DU NÉCOTIN »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Rue du Nécotin	Commune : Orléans
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 234 140 AH
X : 570 268 m	Diagnostic (2004)
Y : 2 324 996 m	Surface totale décapée : 424 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. D3/LT A ancienne	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
JESSET 2004	

Présentation du site

Le site de la « *rue du Nécotin* » est situé au nord-est du centre-ville d'Orléans, à environ trois kilomètres du cours actuel de la Loire. Il a été mis au jour lors d'un diagnostic en 2004. Seuls deux trous de poteau ont pu être assimilés à l'âge du Fer. De plus, quelques fragments de céramique contemporains de ceux trouvés au sein du comblement des trous de poteau ont été retrouvés en position résiduelle dans les remplissages de certains faits médiévaux.

Période 1 (Hallstatt D3/La Tène A ancienne) : un indice de site rural

Comme énoncé précédemment, le site n'est représenté que par deux structures interprétées comme des trous de poteau.

Les vestiges

Les trous de poteau ne forment aucun plan cohérent. Ils ont livré une quantité infime de céramique. Il est possible que ces deux creusements participent à l'élaboration d'une unité architecturale dont le prolongement se trouverait hors des limites du décapage.

Le mobilier

Le mobilier n'a pas été développé au sein du rapport de diagnostic.

Synthèse

L'opération archéologique menée « *rue du Nécotin* » a permis d'observer la présence de deux trous de poteau. Leur présence indique probablement l'existence d'un bâtiment sur poteau, mais aucun indice supplémentaire n'est disponible à ce propos. Le mobilier céramique, qui provient surtout de la structure 111, a permis de les attribuer à la transition entre le Hallstatt final et La Tène ancienne. En considérant l'hypothèse du bâtiment, ce dernier se développerait vers l'est et/ou vers l'ouest, en dehors de la zone diagnostiquée. L'occupation à laquelle appartiennent ces vestiges se situerait elle aussi majoritairement au-delà de la fenêtre de fouille. En l'état actuel des connaissances, il n'est pas possible d'en déterminer la nature.

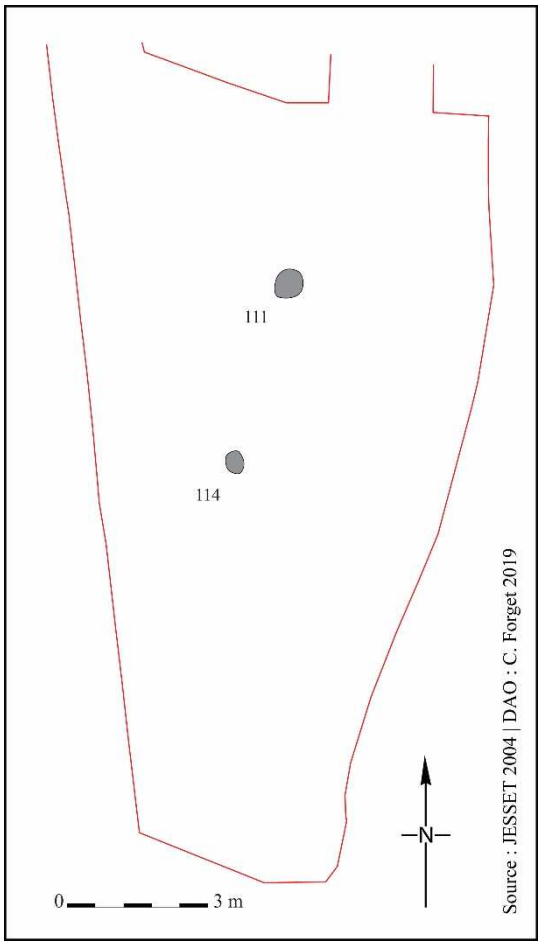

Orléans, « *rue du Nécotin* »

45-234-16
ORLÉANS, « RUE JEANNE D'ARC »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Rue Jeanne d'Arc	Commune : Orléans
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 567 800 m	Diagnostic (2012)
Y : 2 322 570 m	Surface totale décapée : 106 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D	Habitat groupé protégé ?
Bibliographie :	
JOYEUX 2012	

Présentation du site

Le site de la « *rue Jeanne d'Arc* » a été observé lors de la série de sondages qui ont précédé la mise en place de la seconde ligne de tramway de l'agglomération orléanaise. Les conditions de découverte n'ont pas permis d'étudier une grande quantité de vestiges, d'autant que les fenêtres de fouilles étaient très petites. Une stratigraphie de plus d'un mètre a été identifiée et renvoie à l'occupation des lieux à La Tène D, c'est-à-dire pendant la phase *oppidum* d'Orléans.

Période 1 : (La Tène D) : un indice d'occupation au sein de l'habitat groupé

Les vestiges renvoient à une coupe stratigraphique.

Les vestiges

Le substrat est recouvert d'une succession de plusieurs sols et niveaux de circulation relevant d'une activité plutôt importante à cet endroit au cours de La Tène D. Ces niveaux ont été datés ainsi de par la présence d'un tesson de céramique et de deux fragments d'amphore italique. Nous avons décidé de ne pas joindre le relevé de la coupe à cette notice.

Le mobilier

Aucune information supplémentaire n'est disponible à propos du mobilier.

Synthèse

Les éléments connus à propos du site de la « *rue Jeanne d'Arc* » sont succincts et trop localisés pour permettre de comprendre la nature des lieux. Il s'agit de sols et de niveaux de circulation se succédant entre la seconde moitié du IIe s. et le Ier s. av. J.-C. et qui témoignent donc d'une fréquentation et d'un entretien régulier de cet espace, qui demeure pour le moment indéterminé en l'absence de creusements et de mobilier spécifique.

45-234-17
ORLÉANS, « ZAC DU CLOS SAINTE-CROIX »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : ZAC du Clos Sainte-Croix	Commune : Orléans
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 234 171 AH
X : 568 990 m	Diagnostic (2007)
Y : 2 324 625 m	Fouille préventive (2008)
	Surface totale décapée : 14 898 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D	Établissement rural de rang C0
Période 2 : LT D2b/début du Ier s.	Établissement rural de rang C3
Bibliographie :	
JOSSET Di. *et al.* 2009 ; NOËL & LÉCUYER 2007	

Présentation du site

Le site de la « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » est localisé en bordure nord-est de la commune d'Orléans, entre les rues du Poirier Rond et du faubourg Saint-Vincent. Il a fait l'objet d'un diagnostic en 2007 suivi l'année suivante d'une fouille préventive. La première opération a permis de mettre au jour plusieurs tronçons de fossés participant à l'élaboration d'un voire deux enclos qui ont pu être datés de La Tène finale ainsi que plusieurs fosses et trous de poteau. La seconde intervention a eu pour but de décaper la quasi-totalité de la surface de l'enclos le mieux appréhendé lors du diagnostic, dont l'espace interne, qui a révélé l'existence de plusieurs unités architecturales en rapport avec l'enclos.

Période 1 (La Tène D) : un indice de site

La première occupation du site est assurée par l'existence de deux tronçons de fossés perpendiculaires (St. 68 et 70) repérés dans la partie sud-est de la zone diagnostiquée.

Les vestiges

Le fossé 68 est orienté est-ouest et a été suivi sur une longueur de soixante-dix mètres, à travers trois tranchées. Il mesure 2,30 m de large à l'ouverture pour une profondeur conservée sur 0,90 m. Le profil du creusement est concave. Le comblement a montré les traces d'un curage. Le fossé 70, d'orientation nord-sud, a été reconnu sur soixante mètres de long. Il est conservé sur 1,90 m de large à l'ouverture et 1,10 m de profondeur. Son profil est similaire. Son comblement a montré une succession de trois curages.

Le mobilier

Le mobilier issu des deux fossés n'est composé que d'une petite quantité de tessons de céramiques et d'amphores. Les comblements inférieurs des deux fossés ont fourni des fragments de vase de stockage à pâte grossière de type « *Besançon* » et une amphore « *Dressel 1* » attribuables à La Tène D. La couche qui scelle le fossé 70 a quant à elle livré des fragments d'une amphore régionale datant du Ier s. av. notre ère.

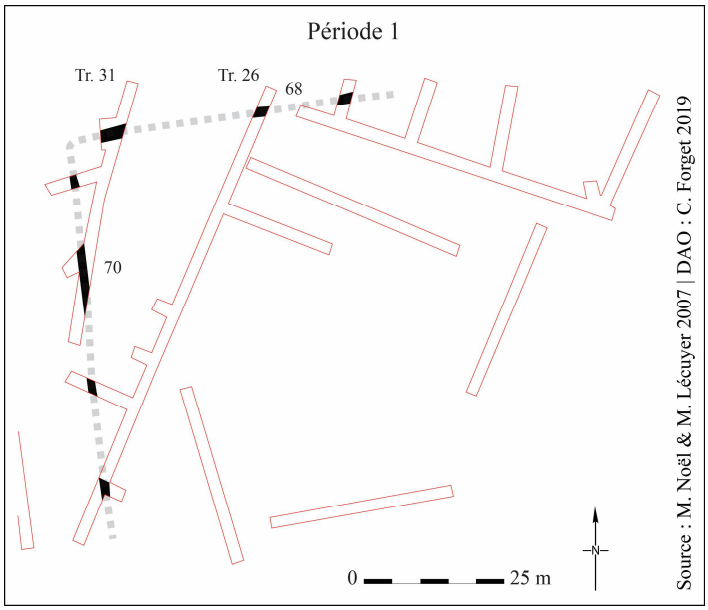

Orléans, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » 1

Période 2 (LT D2b/début du Ier s.) : un habitat rural

La seconde occupation reconnue sur le site concerne un enclos fossoyé dont l'espace interne est en partie occupé par plusieurs unités architecturales. Elle prend place à environ cent vingt mètres au nord de fossés de la période 1.

Les vestiges

L'enclos est constitué de quatre fossés. Si on le considère comme un quadrilatère uniquement formé des fossés connus, sa surface est alors estimée à environ 0,24 ha. Ils mesurent entre 1,13 m et 3,50 m de large et sont caractérisés par un profil irrégulier qui a fait l'objet de plusieurs curages. Le remplissage a livré des indices faisant penser à l'existence d'un talus, élément corroboré par l'alignement des bâtiments le long du fossé. Le mobilier rencontré se compose de céramique, de faune, d'amphores, de fragments de terre cuite architecturale, de matériel lithique (meules), de fragments de tige en fer et d'un tesson de panse de vase en verre bleu clair transparent.

Le bâtiment G1 est situé dans la partie nord-est de l'enclos. Il s'agit d'une construction sur quatre poteaux. L'unité architecturale ainsi formée adopte le plan d'un quadrilatère de

2,60 m de long pour une largeur comprise entre 2 m et 2,30 m, soit une surface de 5,60 m². Seuls deux tessons de céramique ont été prélevés. Ils ont été attribués à La Tène, sans plus de précision. Le bâtiment G2 se trouve douze mètres à l'ouest de G1. Il s'agit aussi d'un bâtiment sur quatre poteaux. Le bâtiment adopte un plan quadrangulaire de 2,80 m de long sur 2,30 m de large, pour une surface de 6,40 m². Un seul tesson de céramique provient de la fouille de ce bâtiment. Il n'a pas pu être daté. Ces deux bâtiments s'apparentent à des greniers.

Dans la partie occidentale de l'enclos, deux grands bâtiments sur poteau très proches l'un de l'autre ont été mis au jour lors de la fouille de 2009. Le bâtiment 1 est constitué de quatre poteaux porteurs auxquels il semble possible d'y ajouter deux trous de poteau de taille plus modeste au sud pouvant correspondre à une entrée. Au vu de ces éléments, le bâtiment 1 semble pouvoir être considéré comme un bâtiment à plan centré constitué d'un module de poteaux porteurs couvrant une surface de 29 m². La présence des trous de poteau externes semble marquer l'entrée de l'édifice et suggère ainsi la présence d'une paroi déportée en dehors de l'emprise des poteaux porteurs, augmentant ainsi la surface à 132 m², et d'un toit à quatre pans. La fonction du bâtiment n'est pas aisée à déterminer. Les faibles indices disponibles renvoient à une maison d'habitation, voire un bâtiment de stabulation pour les animaux.

Le bâtiment 2 se trouve à cheval sur le bâtiment 1. Il est constitué de dix-neuf trous de poteau formant un rectangle aux angles arrondis de 10 m de long et 9 m de large. La forme ainsi que le placement des trous de poteau laissent penser à un fonctionnement du bâtiment selon les alignements de trous de poteau nord et sud. La symétrie des faits ainsi que leur fort ancrage au sol indique probablement l'utilisation d'une charpente à ferme. Ces dernières seraient au nombre de quatre et disposées selon un axe nord-sud. La paroi orientale est assez irrégulière et relativement curviligne, ce qui laisse entendre un fond en abside. Enfin, la paroi occidentale pourrait correspondre à une avancée du bâtiment de type porche où se situerait l'entrée. En suivant cette hypothèse, la surface du bâtiment atteindrait 110 m². Le bâtiment 2 recoupe le bâtiment 1. Concernant la fonction du bâtiment, les mêmes hypothèses que celles qui ont été avancées pour le bâtiment 1 peuvent aussi l'être ici. Si l'orientation semble respectée entre les deux phases de construction, au sein d'un espace toujours régi par la présence de l'enceinte fossoyée, la question demeure ouverte vis-à-vis de leur fonction.

Un dernier bâtiment (B3) est présent dans la zone nord-ouest de l'enclos. Il est situé quelques mètres au nord du bâtiment 1. Le plan de l'unité architecturale est incertain et deux hypothèses de restitution ont été avancées par les fouilleurs. La première s'appuie sur quatre trous de poteau auxquels peut être ajouté un cinquième fait hypothétique. Il s'agirait d'un bâtiment de plan quadrilatéral de 5 m de long sur 4,50 m de large complété par une extension, le tout formant une unité architecturale de 29 m².

La seconde hypothèse de restitution repose sur un plan à quatre poteaux. Le plan ainsi organisé formerait un quadrilatère de 3,50 m de long et 3 m de large, pour une surface de 10,5 m². Cette seconde proposition suggère un bâtiment d'orientation similaire aux autres édifices repérés au sein de l'enclos. Ce plan rappelle celui des bâtiments G1 et G2 qui ont été interprétés comme des greniers, à ceci près que le bâtiment 3 serait deux fois plus grand. En l'état actuel des indices disponibles, il semble difficile de trancher entre l'une ou l'autre de ces propositions.

Un groupement de plusieurs fosses (St. 601 à 607) a été repéré dans l'angle nord-ouest de l'enclos, à proximité immédiate du bâtiment 3. Leur fonction n'est pas aisée à comprendre. Il pourrait s'agir de silos à grains, mais la nature, la physionomie ainsi que le comblement des creusements ne plaident pas en la faveur de cette hypothèse. De plus, ils n'ont pas servi de dépotoir, les inclusions charbonneuses sont rares et seules deux unités stratigraphiques appartenant au remplissage de deux de ces fosses ont fourni du mobilier. Enfin, la nature du sous-sol ne semble pas propice à l'installation de silos, impression renforcée par la présence des greniers G1 et G2, à une dizaine de mètres seulement du groupe de fosses. En l'absence d'éléments déterminants, il est possible de les considérer comme des fosses d'extraction de matériaux.

Sept creusements s'apparentant à des trous de poteau ont été remarqués entre les bâtiments B1 et B3. Ces faits semblent évoluer au sein d'un espace ouvert compris entre les bâtiments 1 et 3, mis à part deux d'entre eux qui pourraient respectivement faire partie de la paroi méridionale du bâtiment 3 et de la paroi septentrionale du bâtiment 1. La fonction des autres trous de poteau n'est pas aisée à mettre en lumière. Ils pourraient participer à l'élaboration de systèmes d'assemblages légers de type palissade ou d'autres constructions à usage très spécialisés dont l'existence est ici difficile à mettre en évidence.

Le mobilier

Le corpus céramique prélevé lors la fouille est composé d'un total de deux cent cinquante-neuf restes dont la majorité provient des fossés d'enclos 535 et 595 (66,41 %) pour un NMI de 96. Le mobilier céramique est dans l'ensemble assez mal conservé et très fragmenté.

Les formes identifiées dans le comblement des fossés de l'enclos renvoient à des vases de tradition indigène : gobelet-tonnelet à baguette de type « *Orl. 161a* », coupe à panse moulurée, vase à pied balustre, passoire à fond rond, imitation de bols « *Lamb. 31/33* », imitation de bols de tradition méditerranéenne, pots à revêtement micacé sur la lèvre dérivé des pots de type « *Besançon* ». Les pots de type « *Besançon* » sont présents au travers de tessons non décorés. Seul un exemplaire a montré un bandeau micacé sur la lèvre et le col. Le corpus amphorique est relativement faible. Il se compose de plusieurs fragments d'une amphore italique revêtant sûrement un caractère résiduel. Une assiette en céramique sigillée italique provenant du comblement supérieur du fossé 535 permet d'apporter des informations sur sa chronologie, puisque ce type de production renvoie au changement d'ère. Cette information se trouve confortée par la présence d'une coupe galbée à engobe rouge lustré et d'un vase-bobine provenant du fossé 595.

Les productions identifiées ainsi que leur quantité sont comparables aux corpus orléanais de « *L'Îlot de la Charpenterie* » et des « *Halles Châtelet* ». Les productions locales ou régionales atteignent 75 % du nombre de restes (69,6 % du NMI) tandis que les importations gauloises et méditerranéennes regroupent 25 % du nombre de restes. Il est à noter l'absence de cruches à engobe blanc, d'assiette en *terra rubra*, de vases à engobe micacé et de gobelets à paroi fine généralement présents au sein de ce type de contexte.

Le mobilier céramique issu de la fouille des bâtiments n'est pas homogène. Concernant le bâtiment 1, seul le trou de poteau 577 a fourni du mobilier. Il s'agit d'un unique tesson de céramique de type « *Besançon* » dont la production débute à La Tène C2 et se prolonge jusqu'à la fin de la période augustéenne. Ce constat ne permet pas de le dater de manière précise. Les structures formant le bâtiment 2 ont fourni 29 fragments de céramique très fragmentés. Un pot de type « *Besançon* », un fragment de passoire à fond rond, un fragment de plat en *terra nigra* (probablement une assiette) ainsi qu'une cruche renvoient à la période augustéenne précoce. En comparaison avec le corpus mobilier provenant des fossés d'enclos, les fouilleurs ont proposé de voir le bâtiment 2 comme une unité architecturale contemporaine de l'utilisation de l'enclos. Il est probable qu'il en soit de même pour le bâtiment 3, qui a livré quatre fragments de céramique appartenant à un pot de type « *Besançon* » et un pied annulaire en pâte commune sombre tournée enfumée. Enfin, un seul trou de poteau du grenier 1 a livré quelques tessons de céramiques. Il s'agit d'un probable vase balustre et d'un vase indéterminé en pâte grossière renvoyant sûrement à la même période d'occupation.

Le matériel faunique se compose de seulement quarante-et-un restes provenant du fossé 595 (82,9 %) et du fossé 535 (17,1 %). Ils n'ont pas fait l'objet d'une étude complète. Cinq fragments de tiges en fer renvoyant à des objets de nature indéterminée sont issus des comblements des fossés 535 (un exemplaire), 595 (un exemplaire) et du trou de poteau 576 (trois exemplaires). Ils ne semblent pas provenir du même individu. Pour terminer, un tesson de panse de vase en verre bleu clair transparent a été trouvé au sein du fossé 557.

Synthèse

Le site archéologique découvert à la « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » a fourni des informations à propos de deux occupations. La première, sous la forme de deux fossés perpendiculaires, renvoie à une période couvrant La Tène finale. La seconde correspond à un enclos fossoyé fréquenté entre La Tène D2b et le début du Ier s. de notre ère, au sein duquel plusieurs bâtiments et quelques fosses ont été repérés. La contemporanéité des deux fossés de la première phase d'occupation semble probable. En effet, bien que leur angle n'ait pas été décelé, en raison de la présence d'un bosquet à son emplacement présumé, aucun prolongement de leur tracé n'a été observé. De plus, la relative homogénéité de leur profil semble aller en ce sens. Malgré le fait qu'aucun retour des fossés n'ait été mis en valeur, leur morphologie pousse à y voir des fossés d'enclos. Le manque de place dû à la disposition des déblais, l'instabilité du terrain liée à la présence d'une ancienne mare, la composition sableuse du sédiment ainsi que les conditions climatiques n'ont pas permis d'en savoir plus. L'absence de la continuité de ces fossés dans les tranchées de diagnostic adjacentes permet de penser que le retour est de l'enclos se situerait à plus d'une centaine de mètres de l'emplacement hypothétique de l'angle des fossés 68 et 70, et que le côté sud se développerait sur plus de soixante-dix mètres.

La seconde occupation identifiée par les archéologues est constituée d'un enclos fossoyé d'environ 0,24 ha doublé d'un talus au sein duquel ont été identifiés cinq bâtiments, plusieurs fosses ainsi que quelques trous de poteau difficilement rattachables à un quelconque plan organisé. L'implantation de ce dispositif semble intervenir dans la seconde moitié du Ier s. av.

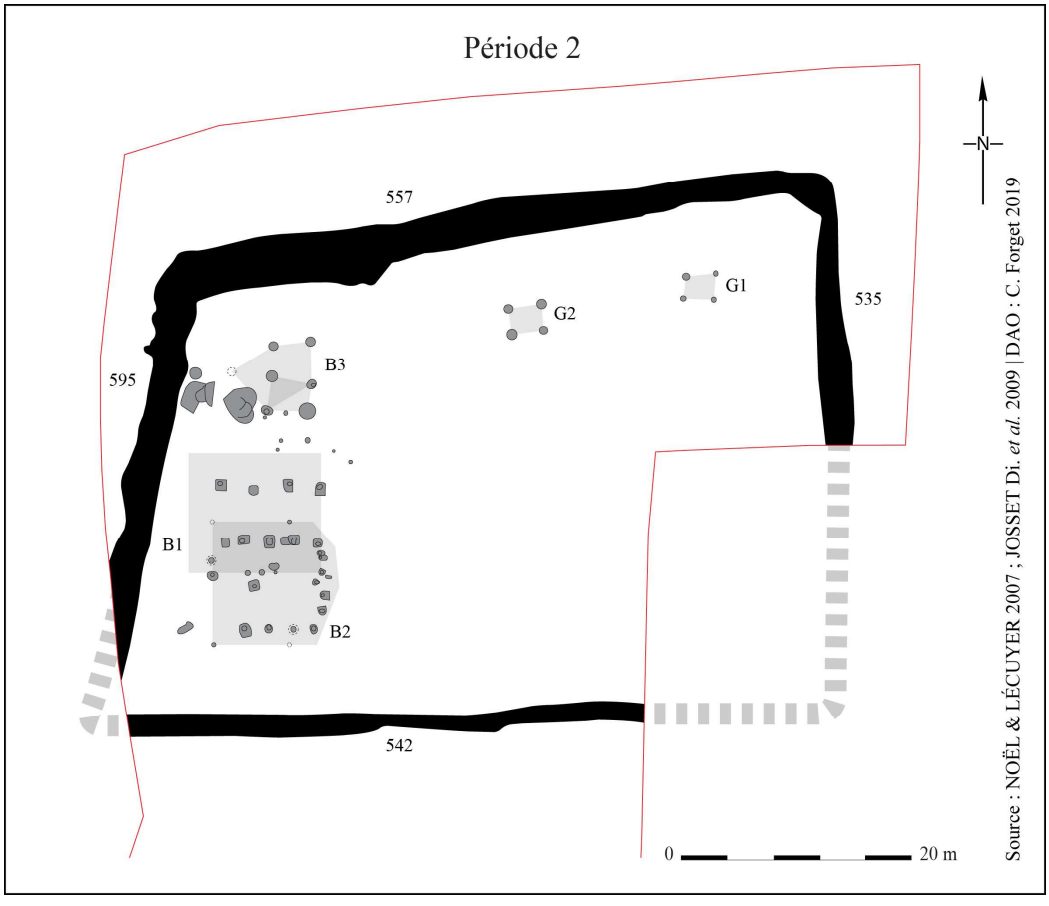

Orléans, « *ZAC du Clos Sainte-Croix* » 2

notre ère. Il paraît avoir été occupé pendant plusieurs dizaines d'années. En effet, des restructurations des infrastructures du site ont été remarquées lors de la fouille, telles que plusieurs curages des fossés ainsi que la probable réfection du bâtiment 3. Malgré tout, cette période d'occupation ne transparaît pas dans les assemblages céramiques. Nous sommes en présence d'un établissement enclos dont le plan paraît stable au sein de la zone fouillée. Aucun accès à la surface interne de l'enclos n'a été mis au jour. Il est donc raisonnable de penser qu'il se trouve dans l'angle sud-est, encore inexploré ou qu'il consistait en une structure de franchissement d'un des fossés dont les traces n'auront pas été conservées. En l'état actuel des connaissances, l'enclos ne semble pas participer à un dispositif plus vaste. Malgré tout, il est possible que l'un des fossés datant du Haut-Empire dont le tracé rejoint l'angle nord-ouest de l'enclos de manière parallèle ait réutilisé un tracé antérieur. Les bâtiments occupent une place relativement limitée au sein de l'espace enclos. Ils sont alignés le long des fossés, à une distance d'environ cinq mètres du versant interne. Il s'agit de deux greniers, de possibles maisons d'habitation voire de stabulation du bétail (B1 et B2) et d'une annexe dont la fonction est incertaine (B3). Enfin se pose la question du statut du site et de ses propriétaires. Si les idéaux du site aristocratique ne sont pas réunis, force est de constater que plusieurs éléments semblent favoriser l'hypothèse d'un site d'une certaine envergure. En effet, la puissance des fossés de l'enclos, en comparaison avec la surface enclose et la taille de B1 et B2 laisse penser qu'il ne s'agissait pas ici d'agriculteurs au sens le plus simple du terme. Les informations sont bien évidemment lacunaires, mais le questionnement est légitime.

45-234-18
ORLÉANS, « ZAC LE CLOS DE LA FONTAINE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : ZAC Le Clos de la Fontaine	Commune : Orléans
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 234 161 AH
X : 569 400 m	Fouille préventive (2007-08)
Y : 2 324 800 m	Surface totale décapée : 156 600 m²

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D1a	Établissement rural de rang C0
Période 2 : LT D1b/D2a	Établissement rural de rang C0
Période 3 : La Tène D	Établissement rural de rang C0
Période 4 : LT D2b/Aug. précoce	Espace cultuel

Bibliographie :

VERNEAU & NOËL 2009

Présentation du site

Le site de la « *Fontaine de l'Étuvée* » se trouve à moins de trois kilomètres au nord-est du centre-ville d'Orléans. Il est connu depuis le début du XIXe s.. C'est à cette époque qu'ont été découverts des objets gallo-romains, parmi lesquels une dédicace de portique à *Acionna*. Cet indice indiquant la présence d'un sanctuaire conférait donc à cette zone un fort potentiel archéologique. Le diagnostic effectué en 2006 ainsi que la fouille réalisée en 2007-08 dans le cadre de l'aménagement d'une ZAC ont confirmé cette hypothèse. La première véritable occupation structurée intervient à la période gauloise et se poursuit jusqu'à la fin du XIe s.. Un enclos a été observé, et deux autres sont présumés. Leur utilisation remonte à la seconde moitié du IIe s. av. J.-C. et se poursuit jusque dans la première moitié du Ier s. av. notre ère. Vers 120/80 av. J.-C., deux fossés supplémentaires sont installés, mais ne semblent pas participer à un système d'enclos. Ils sont accompagnés de quelques structures ayant fourni du mobilier atypique. Enfin, la dernière phase de l'occupation gauloise intervient vers 50 av. J.-C., où un nouvel enclos est construit, en empruntant l'axe des deux fossés précédemment cités. L'aire ainsi délimitée a livré quelques couches d'occupation ainsi que du mobilier de qualité. Le dispositif semble utilisé pendant environ un siècle. Il est par la suite allongé vers l'ouest et l'est

et agrémenté d'un *fanum* et d'une construction oblongue (peut-être un bassin de captage de source), sans doute entre 20 av. J.-C. et 20/50. La découverte d'*ex-voto* anatomiques, d'une nouvelle dédicace à *Acionna*, du *fanum* et du probable bassin sont autant d'éléments permettant de voir en ce site un sanctuaire de source à caractère guérisseur.

Période 1 (La Tène D1a) : un habitat rural

La première occupation structurée du site apparaît avec l'installation de deux enclos selon la même orientation. Il est fort probable que leur utilisation ait été contemporaine, pendant au moins un temps, dans la mesure où leur comblement est visiblement intervenu dans les mêmes années (entre 140 et 120 av. J.-C. pour le premier et avant 120 av. J.-C. pour le second).

Les vestiges

Un angle droit formé par les fossés 2078 et 2120 a été observé en limite ouest de la zone 2 de la fouille. Il s'agit vraisemblablement de l'angle sud-ouest d'un enclos orienté nord-sud/est-ouest qui se développe hors emprise. Pour autant, aucune trace de celui-ci n'a été rencontrée au sein des tranchées du diagnostic réalisées à l'ouest et au nord de la zone 2 de la fouille, ce qui permet d'affirmer que sa taille ne doit pas dépasser 0,6 ha. Les fossés mesurent entre 2,20 m et 2,80 m à l'ouverture pour une profondeur conservée sur 1,05 m en moyenne. Ils affichent un profil en « V ». Ils ont subi deux curages et le comblement ne semble pas indiquer la présence d'un talus. Des traces de foyers ou de rejets de foyers en lien avec des résidus de fonte de bronze ont été aperçues lors de la fouille. La découverte d'un creuset avec des résidus de fonte de bronze confirme une activité artisanale pour cette occupation. Celle-ci devait se situer à l'ouest, peut-être au sein de l'enclos. Le corpus a permis de dater le comblement du fossé entre les années 140 et 120 av. notre ère.

Un second fossé formant un angle droit (St. 2021) a été mis au jour à l'extrémité est de la zone 5 de la fouille. Son orientation est identique à celle de l'enclos précédent. Ici, il s'agirait de l'angle nord-ouest d'un autre enclos. Il mesure environ 1,60 m de large à l'ouverture pour une profondeur conservée sur 0,85 m. Son profil est en « V ». Comme pour les fossés précédents, aucune trace de palissade ni de talus n'a été rencontrée.

Le mobilier

La structure 2078/2120 a livré cent cinquante-deux tessons pour un NMI de 20. Il s'agit de jattes à profil en « S », de coupes, de pots en pâte commune, de vases à cuire en pâte grossière et de deux vases de stockage. L'ensemble a pu être daté entre 140 et 120 av. J.-C. Ce corpus est identique aux contextes domestiques attribués à La Tène D1a d'Orléans.

La structure 2021 a livré cinq tessons, dont une anse d'amphore « *Dressel 1* », dont la datation est fixée avant les années 120 av. notre ère.

Période 2 (La Tène D1b/D2a) : un site rural

Cette occupation correspond à deux fossés parallèles dont la datation est comprise entre 120 et 80 avant notre ère, à une époque où les deux enclos de la première phase semblent ne plus faire partie du paysage, à en croire l'orientation de ces deux nouveaux fossés. À ces fossés peuvent être ajoutées deux fosses dont l'emplacement se trouve entre les deux fossés. Une couche d'épandage de mobilier peut être associée à ces dispositifs.

Les vestiges

Dans la partie ouest de l'emprise de fouille, deux tronçons de fossés parallèles (St. 2121/2448/2504 et St. 2187/2558) distants de quinze mètres l'un de l'autre ont été repérés à quelques dizaines de mètres à l'est du fossé 2078/2120. Le fossé a été suivi sur cinquante mètres. Il mesure 0,75 m de large à l'ouverture pour une profondeur conservée sur 0,25 m. Son profil est en auge. Le comblement contenait cent fragments de céramique. Le fossé 2187/2558 a été suivi par intermittence sur soixante mètres. Il présente une ouverture d'1 m de large pour une profondeur atteignant 0,40 m. Son profil est en « U ». Ce dernier a livré vingt-huit tessons de céramique.

La fosse 2151 mesure 0,78 m de diamètre pour une profondeur de l'ordre de 0,47 m. Son comblement a livré cent quarante-deux tessons de céramique qui ont pu être attribués à une période comprise entre 120 et 80 avant notre ère. La fosse 802 mesure 0,90 m de diamètre et affiche une profondeur conservée sur 0,40 m. Le mobilier céramique y est peu nombreux et très fragmenté, mais a pu être attribué à la seconde partie du IIe s. av. notre ère.

Une zone d'épandage s'étale sur une surface d'environ 16 m². Le mobilier prélevé au sein de ce niveau se compose de soixante tessons de céramique, de faune (mâchoires et fémurs de porcs) et d'un objet en tôle de bronze. La céramique a permis de dater cet assemblage de la première moitié du Ier s. av. notre ère.

Le mobilier

Les deux fossés contenaient du mobilier renvoyant à la même période. Ils ont livré au total cent vingt-huit fragments de céramique pour un NMI de 33. Les éléments repérés sont les suivants : des fragments de panse d'un vase peint originaire du nord du Massif central, un vase de stockage, une jatte à profil en « S », un pot à cuire, un petit gobelet-tonnelet complet, un gobelet-tonnelet décoré à la baguette, un pot de type « *Besançon* » à décor incisé oblique sur l'épaule, une coupe carénée, une amphore « *Dressel 1a* », une imitation de patère « *Lamb. 6/36* », une imitation de « *Lamb. 5* » et une assiette « Lamb. 5/7 » en céramique campanienne. Cet assemblage est similaire à ceux rencontrés dans les contextes domestiques d'Orléans pendant les années 120/80 (La Tène D1b).

La fosse 2151 a livré cent quarante-deux tessons de céramique pour un NMI de 22 : un vase à mouluration bas et largement ouvert, un vase de stockage à enduit brun sur le col, une jatte surbaissée à lèvre en amande, un pot à col évasé, un pot de type « *Besançon* », un gobelet-

tonnelet décoré à la baguette ainsi qu'une lèvre d'amphore « *Dressel 1a* ». Le tout a reçu une datation similaire aux deux fossés.

Le fait 802 a fourni les éléments suivants : un vase balustre, deux gobelets-tonnelet du type « *Orl. 161a* », un pot à cuire et une écuelle, pour une datation fixée à la seconde moitié du IIe s. av. J.-C., soit La Tène D1a/D1b classique.

L'épandage de mobilier contenait soixante fragments de céramique, pour un NMI de 22. Les productions rencontrées sont les suivantes : un bol à pâte jaunâtre et revêtement micacé décoré à la molette (importé du Massif central, ce type de produit se retrouve dans les assemblages orléanais de La Tène D2a), trois pots de type « *Orl. 207* », deux amphores du type « *Dressel 1B* », deux patères dérivées de « *Lamb. 6/36* » et deux bols « *Lamb. 31/33* ». Ce corpus est typique des contextes domestiques d'Orléans des années 80/60 av. notre ère.

Le mobilier non céramique se compose d'un seul objet, issu de la zone d'épandage de mobilier. Il s'agit d'une figuration de deux yeux réalisée en tôle de bronze, elle-même en forme d'œil. La trace d'un clou laisse penser que cet objet devait être fixé à un support en bois. Il pourrait s'agir d'un *ex-voto*, mais sa présence pour la période concernée (80/60 av. J.-C.) est étrange, dans la mesure où le mobilier semble plutôt indiquer une occupation de type domestique. Il se peut que cet objet ait été mélangé au reste, ce qui s'est produit très souvent sur ce site, et provienne d'un horizon plus récent (cf. Phase 4).

Période 3 (La Tène finale) : un habitat rural

Une seconde occupation a été découverte à l'extrémité sud-est de la fouille. Elle a pu être attribuée à La Tène finale, sans plus de précision. La divergence de son orientation vis-à-vis des deux premiers enclos ainsi que les datations obtenues permettent sans doute d'y voir une installation leur étant postérieure. Il s'agit d'un nouvel angle d'enclos, d'un fossé orienté de manière similaire et de sept trous de poteau, dont cinq formant une unité architecturale.

Les vestiges

Un troisième angle formé par les fossés 2005 et 2010 a été observé à l'extrémité sud-est de l'emprise de la fouille. Son orientation (nord-est/sud-est) diverge de celle des deux premiers enclos. Les deux fossés mesurent en moyenne 0,85 m de largeur à l'ouverture, pour une profondeur conservée sur 0,22 m en moyenne. Leur profil est concave et irrégulier. Le fossé 2010 a fourni soixante-huit fragments de céramique de La Tène finale.

Un autre fossé (St. 2030) situé 60 m au nord-ouest du fossé 2005/2010 est susceptible de participer à cette phase, mais aucune preuve ne permet d'étayer cette hypothèse. En effet, il n'a pas été fouillé et aucun élément mobilier n'a été ramassé à sa surface. Cette proposition repose seulement sur son orientation ainsi que sur sa largeur.

Sept trous de poteau se trouvent dans l'espace ceint par l'angle de fossé 2005/2010. Cinq d'entre eux semblent former un plan de bâtiment (B1) qui adopte la même orientation que St. 2005/2010 (nord-ouest/sud-est). Cette unité architecturale présenterait deux travées droites de 2,80 m sur 3 m et une abside triangulaire de 1,50 m x 1,50 m x 3 m. Deux trous de poteau

sont manquants au niveau de cette hypothèse, mais les vestiges sont relativement mal conservés au sein de cette zone, ce qui pourrait expliquer cette absence. La fouille a livré cinq tessons de céramique attribuables à La Tène finale et un fragment de meule.

Deux trous de poteau se trouvent à proximité immédiate du bâtiment et pourraient en constituer un aménagement quelconque, voire participer à une autre unité architecturale. Ils n'ont pas été sondés.

Le mobilier

Le fossé 2005/2010 a fourni soixante-neuf fragments de céramique pour un NMI de trois. La totalité provient du fossé 2010, dans la mesure où un seul tesson de céramique non tournée grossière provient de St. 2005 et n'a pas pu être daté. Le corpus est le suivant : trois vases dont une jatte tronconique complète datée de La Tène finale et un fragment de cruche à pâte brune et à revêtement blanc d'époque augustéenne (possible pollution postérieure au comblement du fossé). La datation retenue est La Tène finale.

Deux des trous de poteau du bâtiment ont livré cinq tessons attribuables à La Tène finale.

Période 4 (LT D2b/Augustéen Précoce) : un site à vocation cultuelle

La quatrième phase du site correspond à un remaniement conséquent dans l'organisation du site matérialisé par l'implantation d'un nouvel enclos dont l'orientation est divergente par rapport aux enclos précédents. Cette restructuration s'est élaborée en deux temps qui peuvent être considérés comme deux étapes d'un seul et même projet démarrant peu après le milieu du Ier s. av. J.-C. et se terminant aux alentours des années 20/40 de notre ère. Seule la première phase (50-20 av. J.-C.) sera présentée ici, dans la mesure où la seconde (20 av. J.-C.-20/40 ap. J.-C.) s'écarte de la chronologie qui nous intéresse.

Les vestiges

L'enclos se trouve dans la zone ouest. Il est composé des fossés 2049, 2227 et 2568. Le dispositif orienté nord-est/sud-ouest délimite une zone d'environ 0,7 ha. Le fossé 2049 constitue le côté occidental de l'enclos et a pu être suivi sur quatre-vingt-cinq mètres. Il mesure 1,90 m de profondeur maximale pour une profondeur conservée sur 0,75 m. Son profil est en « V ». Son comblement contenait deux mille cent soixante-dix tessons de céramique. Le fossé 2227 est la limite orientale de l'enclos. Il a été observé sur une longueur de cinquante-huit mètres, son extrémité sud se trouvant hors emprise. Le creusement mesure entre 1,20 et 2,20 m à l'ouverture pour une profondeur conservée sur 0,30 m à 0,50 m. Son profil est en « V » évasé à fond en cuvette ou plat. Le mobilier céramique prélevé lors de sa fouille se compose de trois cent trente tessons de céramique qui ont pu fixer le comblement de la structure à l'époque augusto-tibérienne. Le fossé 2568, presque entièrement recreusé au Ier s. de notre ère, n'a été aperçu que sur une longueur de vingt-cinq mètres (extrémité orientale). Sa largeur à l'ouverture est restituable avec difficulté en raison de cette « perturbation », mais les fouilleurs l'estiment à environ 1,50 m. Son profil est en « V » irrégulier. Son comblement n'a pas livré de mobilier. Le côté sud de l'enclos n'a pas été remarqué. Deux hypothèses sont envisageables : soit il a été

repris à une période ultérieure, comme le côté nord, soit il se trouve en dehors de la zone de fouille. Aucun indice ne permet de savoir si un éventuel talus complétait les fossés. Quoi qu'il en soit, les traces de curage indiquent que les creusements ont été réalisés afin de rester ouverts, et non pour accueillir une palissade. Le mobilier issu des trois fossés a été attribué à une période allant du milieu du Ier s. av. J.-C. aux années 20/40 de notre ère, fixant donc la mise en place de l'enclos peu après 50 av. notre ère.

Cinq fosses ont pu être attribuées à cette période (St. 2534, 2556, 2559, 2575 et 801). La fonction de la plupart n'a pas pu être comprise. Seule la structure 2575 a peut-être été identifiée. La présence de fragments d'amphore conjuguée aux grandes dimensions de la fosse a poussé les fouilleurs à l'interpréter comme un lieu de stockage. Deux d'entre elles contenaient



Orléans, « *ZAC du Clos de la Fontaine* » 1 à 4

ce qui s'apparente à un dépôt. Un dépôt de faune partiellement en connexion anatomique a été repéré dans la fosse 2556. Il est possible qu'il s'agisse d'un animal sacrifié. La fosse 801 est située à environ deux mètres à l'est du fait 2556. Elle contenait une vache en connexion anatomique complète. Il pourrait là encore s'agir d'un sacrifice. La structure a été attribuée au milieu du Ier s. av. notre ère.

Dans la partie orientale de l'enclos, une série de six trous de poteau est susceptible de constituer une unité architecturale (B2) de cinq mètres de côté, soit 25 m². Cet hypothétique bâtiment n'est pas bien daté, mais il est probable qu'il ait été élaboré pendant la phase 4, dans la mesure où il respecte la même orientation. Sa fonction est difficilement interprétable.

Une cinquantaine de trous de poteau ne montrant pas d'organisation particulière ont été observés dans la partie centrale de l'enclos.

Une zone sédimentée a été observée au sud et au nord de la fosse 802. Selon les fouilleurs, il semble s'agir d'une superposition de niveaux se succédant sur une période allant du IIe siècle au Ier siècle avant notre ère. Cette zone a livré du mobilier allant du IIe siècle av. J.-C. au Haut Moyen Âge. Environ 30 % sont attribuables aux IIe-Ier siècles avant notre ère. L'étude du mobilier permet d'affirmer que cette zone est essentiellement fréquentée entre la fin de la période gauloise et le Ier s. de notre ère, mais il reste cependant difficile d'établir la nature de cet espace ainsi qu'une quelconque organisation spatiale. Il pourrait s'agir d'une zone dépotoir ou en lien avec une occupation à caractère domestique.

Le mobilier

La structure 2049 a livré un ensemble de deux mille cent soixante-dix tessons pour un NMI de 153. Le mobilier d'importation atteint 48,7 % du corpus (42,5 % provenant du reste de la Gaule et 6,2 % provenant de la Méditerranée). La céramique régionale est représentée par trois vases moulurés à profil balustre de type « *Orl.207* » et deux vases balustres de type « *NRP 42* ». Vingt-et-un vases de type « *Besançon* », une marmite tripode et une cruche du même type, onze cruches gauloises, un gobelet de type « *Beuvray* », deux gobelets d'Aco d'origine lyonnaise, deux gobelets d'origine indéterminée sont à noter. Le répertoire méditerranéen est composé d'un bol et d'une assiette dérivés des formes campaniennes de type « *Lamb.31/33* » et « *Lamb.5/7* » et de plusieurs imitations de « *Lamb.5/7* ». Sont aussi présents une marmite tripode à revêtement micacé ainsi que son couvercle, une cruche, un pot et un gobelet. Il est à noter la présence d'un plat à enduit rouge pompéien d'origine italique ainsi qu'une imitation d'origine gauloise. Un grand nombre d'éléments en *terra nigra* ont été recensés (treize assiettes, quatre coupes et un vase bobine). Quatre assiettes en *terra rubra* étaient associés à cet ensemble, ainsi que trois assiettes et deux plats en sigillée italique. Quatre-vingt-dix-neuf fragments d'amphores ont été observés. Parmi eux ont pu être individualisés deux « *Dressel 1B* » tardives ainsi qu'une « Dressel 2/4 ». Le corpus se compose pour l'essentiel (75 %) de formes plates évoquant le service de table, ce qui montre un répertoire bien distinct des ensembles domestiques classiques.

Le fossé 2227 a fourni un corpus moins abondant (trois cent trente fragments pour un NMI de 59). On dénombre quinze fragments de gobelets à paroi fine décorés à la barbotine et de sigillée gauloise dont un tesson de coupe de type « *Lezoux* » précoce et un vase de type « *Orl.207* ». Les tessons d'amphores identifiés sont très fragmentés et évoquent une destruction volontaire pour une partie d'entre eux, d'autant que certains d'entre eux montrent des traces d'exposition au feu. Le répertoire identifié est différent de celui de St. 2049. Ici, le service de table est moins important (54,7 %) alors que les vases de cuisson y sont plus nombreux (32,1 %). Cette forte proportion serait plus sur la spatialisation des activités de l'enclos plutôt que sur une différence d'ordre chronologique. Au vu des détériorations subies par certains vases, il est fort probable que la préparation des aliments ait été réalisée dans les environs de ce fossé, alors que la consommation se serait déroulée aux alentours du fossé 2049. Le comblement du fait 2227 est en partie contemporain de celui du fossé 2049, mais correspond plus à l'époque augusto-tibérienne.

Les éléments les plus anciens de la zone sédimentée sont des amphores italiques « de type précoce », et des pots de type « *Besançon* » à lèvre étirée subverticale incisée enduite de mica. Tous les types de mobilier représentant le vaisselier gaulois du Ier s. av. J.-C. y ont été rencontrés : vases à liquide, vases de stockage, assiettes, gobelets, pots à cuire, pots de type « *Besançon* » et amphores italiques.

Du mobilier non céramique provient aussi de la zone sédimentée. Seuls seront présentés les éléments bien datés. Comme cela a été vu pour la céramique, les niveaux archéologiques sont fortement perturbés. Le mobilier peut donc être résiduel et l'éventuelle attribution chronologique par comparaison avec un objet du même type provenant d'un autre site reste hasardeuse. Une fibule de « *Nauheim* », généralement attribuée aux années 70-20 av. J.-C., peut être retenue ainsi que quarante-trois monnaies gauloises réparties sur toute la zone sédimentée. Il s'agit de quatorze potins (deux sénons, un carnutes, six orléanais, deux provenant de la Loire moyenne, un du Pays chartrain, un du Centre-Est, et un indéterminé), vingt-six bronzes (un sénon, vingt-et-un carnutes, un provenant de la Loire moyenne, un exemplaire attribué aux *Ambiani* (?) ainsi que deux indéterminés), deux pièces en argent (une attribuée aux Lingons/Centre-Est et l'autre indéterminée) et un argent allié provenant du territoire Séquane ou du Centre-Est.

Les fossés 2049 et 2227 ont respectivement livré treize et trois objets. Les éléments provenant du fait 2049 sont les suivants : cinq fibules, dont deux découvertes lors du diagnostic (une fibule de type « *Almgren* » : La Tène D2-Augustéen précoce, une fibule à queue de paon : 10 av. J.-C./50 ap. J.-C., une fibule de type « *Feugère 14a* » attribuée à la même période, une fibule correspondant visiblement à une variante de type augustéen « *Feugère 15* » ou « *Feugère 16* » n'ayant pas fourni de similitudes satisfaisantes avec d'autres exemples connus afin de la dater ainsi qu'une fibule inédite, intermédiaire entre un modèle laténien de type « *Feugère 3 b* » et un modèle à plaquettes de type « *Feugère 14a1* » attribuable à la période augustéenne précoce), un fragment de miroir, un pendant, une lame en fer, une boucle en fer, un élément tubulaire ou une plaquette enroulée entière (tablette de *defixio* ?), une applique décorative en forme de buste et un tube en plomb avec une extrémité rabattue évoquant un phallus ainsi qu'un *ex-voto* en forme de visage.

De plus, quinze monnaies gauloises, émises entre La Tène C2 et La Tène D2b, y ont été mises au jour : un potin orléanais, treize bronzes (huit carnutes, un orléanais, un attribué aux Rèmes ou aux Carnutes, un attribué aux *Ambiani* et deux indéterminés) et une monnaie d'argent du Centre-Ouest. Le mobilier non céramique provenant du fossé 2227 se compose des objets suivants : un anneau en bronze, un *ex-voto* représentant des yeux ainsi qu'un assemblage de plusieurs plaquettes rectangulaires en tôle de bronze fixé à l'aide d'un clou ou d'un rivet (*ex-voto* ?).

Synthèse

Le site de la « *ZAC Le Clos de la Fontaine* » présente plusieurs ensembles s'échelonnant sur la période de La Tène finale. La première occupation structurée intervient à La Tène D1a avec l'installation de l'enclos fossoyés 2078/2120 dont seul l'angle sud-est a pu être observé et d'une couche d'épandage de mobilier. Le répertoire mobilier, par comparaison avec le faciès céramique d'Orléans à la même période, permet d'y voir une installation à caractère domestique agrémentée d'une activité artisanale marquée par la présence d'un fragment de creuset et de résidus de fonte de bronze. Un second enclos situé à 200 m environ à l'est du premier enclos pourrait être contemporain, au vu de son orientation et de la datation du mobilier qui y a été prélevé. Pour autant, sa fonction n'est pas connue.

À La Tène D1b, deux nouveaux fossés sont implantés selon un nouvel axe. Le mobilier qui y a été observé est très intéressant, car similaire aux contextes domestiques d'Orléans à la même époque. Si ces fossés ne semblent pas participer à un système d'enclos, il y a peu de doute sur la présence d'un habitat à proximité immédiate. De plus, vers 80/60 av. J.-C., une zone d'épandage de mobilier a fourni un assemblage mobilier atypique, constitué de céramique, d'ossements animaux où des mâchoires et des fémurs de porcs sont uniquement représentés ainsi qu'une tôle de bronze en forme d'amande représentant une paire d'yeux. Si ces éléments tranchent avec la première occupation, leur attribuer une fonction cultuelle paraît précipité. Malgré tout, le tri opéré dans le dépôt de faune s'écarte d'un dépotoir domestique classique. Les deux fossés ainsi que l'épandage de mobilier laissent entrevoir une évolution fonctionnelle des lieux, qui ne semblent plus uniquement dévolus à l'habitat, mais se tourner vers d'autres activités spécifiques.

Un autre enclos et un bâtiment sont créés dans la zone sud-est de l'espace décapé selon une orientation encore différente. La fonction relayée par ces vestiges n'est pas connue, faute de mobilier discriminant. Leur datation précise n'a pas été possible. Tout au plus, les archéologues ont pu fixer cette occupation à La Tène finale. L'organisation de la zone, la densité des vestiges ainsi que le mobilier évoquent de petites installations dont la fonction principale n'est pas connue.

La chronologie relative des trois premières occupations est difficilement envisageable. Les datations proposées reposent sur des corpus céramiques peu abondants prélevés au sein de structures très souvent approchées de manière partielle. La disposition des vestiges sur un espace relativement étendu et une longue période semble être le témoin d'une organisation délibérée des bâtisseurs, reposant sur un axe bien précis qui pourrait être une voie de circulation. Si cet axe est susceptible d'exister au IIe siècle av. J.-C., il cesse de l'être à la fin du siècle, époque à laquelle sont creusés les fossés parallèles 2121/2448/2504 et 2187/2558. Ce nouvel

axe n'a été retrouvé nulle part ailleurs sur l'emprise du site, mais demeure relativement pérenne dans la mesure où c'est sur cette base qu'a été implanté quelques dizaines d'années plus tard l'enclos formé par les fossés 2049, 2227 et 2568.

Enfin, un dernier enclos est implanté en zone centrale aux alentours du milieu du Ier siècle avant notre ère. Il s'agit de la première phase d'un ensemble à caractère cultuel (présence de nombreuses monnaies, de fibules, d'*ex-voto* et de dépôts d'ossements animaux) qui est fréquenté jusqu'à la fin du Ier s. ap. J.-C., période à laquelle intervient une restructuration du site. Il est difficile de savoir si l'enclos constitue l'acte fondateur du culte ou si au contraire il en caractérise l'apothéose. Dans le cas où la seconde hypothèse serait retenue, il est nécessaire que des éléments du même ordre aient été présents aux périodes précédentes. Même si des preuves directes font défaut, l'orientation de l'enclos, qui reprend celle des deux fossés de La Tène D1b, pose la question de la nature de l'occupation installée à cette époque. Y aurait-il eu un lien entre la fonction de l'enclos installé au milieu du Ier s. av. J.-C. et la seconde occupation matérialisée par les deux fossés parallèles, au sein d'une zone qui adopte une organisation rompant avec celle qui a été observée avec les deux premiers enclos ?

Au sein de l'enclos à caractère cultuel, aucune organisation n'a été remarquée, et la répartition du mobilier semble privilégier la thèse d'un espace assez vaste non corrélé aux structures en creux présentes au centre de l'enclos. Un plan de bâtiment y a bien été remarqué, mais l'arasement prononcé des trous de poteau qui le constituent ainsi que l'absence de mobilier ne permettent pas d'y voir un premier temple. D'autre part, les couches d'occupation repérées à l'ouest du nuage de trous de poteau sont mal caractérisées et ne permettent pas de constituer une nouvelle base de réflexion.

De plus, le mobilier qui y a été prélevé peut autant s'être retrouvé en position primaire que secondaire, du fait de l'ignorance de la nature du terrain à cette période. Le mobilier issu des fossés 2049 et 2227 indique une surreprésentation du service de table, avec une partition des activités : les aliments devaient être préparés côté est et consommés côté ouest. Ce type de dépôts se distingue évidemment des dépotoirs des sites orléanais et peut-être représentatif de repas collectifs effectués dans un cadre cultuel. Les abords des fossés étant quasiment dépourvus de traces d'occupation, il semble concevable d'y voir les traces de nettoyages successifs des zones d'occupation du sanctuaire, le mobilier retrouvé au sein des fossés n'ayant pas été déposé, mais jeté (absence d'organisation des comblements). L'enclos est comblé aux alentours des années 40 de notre ère. La présence des *ex-voto* au sein du comblement des fossés et au niveau de la zone sédimentée a poussé les fouilleurs à penser que l'eau était vraisemblablement utilisée dans un rituel de guérison. Pourtant, aucune source n'a été repérée sur le site. Il semble qu'elle ait pu exister en partie basse du terrain, zone fortement perturbée aux périodes postérieures. Enfin, dans les années 20/40 à 50, un *fanum* et une construction oblongue semblant s'apparenter à un bassin de captage de source sont construits et l'enclos de la phase précédente est agrandi. Il s'agit de la seconde phase d'occupation de l'ensemble cultuel, qui perdure jusqu'à la fin du Ier s. de notre ère.

45-234-019
ORLÉANS, « ZAC DES HALLES 1-ÎLOT B »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Rue des Halles	Commune : Ormes
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 234 165 AH
X : 567 930 m	Fouille préventive (2007)
Y : 2 322 230 m	Surface totale décapée : 947 m²

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D1a/D1b classique	Habitat groupé ouvert
Période 2 : LT D1b classique/D2a	Habitat groupé ouvert
Période 3 : LT D2a/D2b	Habitat groupé protégé
Période 4 : LT D2b/Aug. précoce	Habitat groupé protégé

Bibliographie :

MÉTÉNIER *et al.* 2007

Présentation du site

Le site de la « *ZAC des Halles 1- Îlot B* » a été fouillé par F. Méténier en 2007. Il est situé à une dizaine de mètres à l'ouest de l'« *Îlot de la Charpenterie* ». L'occupation mise en évidence est implantée à la fin du IIe s. av. notre ère et perdure jusqu'à la période augustéenne. Quatre phases d'occupation ont été individualisées. Les deux premières ont été associées à la phase agglomération ouverte d'Orléans et les deux dernières à la phase *oppidum*. Il s'agit d'un lieu occupé de manière continue qui voit la construction et la destruction de plusieurs bâtiments, avec des aménagements de sols avec la présence de fosses ayant livré un matériel conséquent renvoyant à un habitat représenté par ces bâtiments ou se trouvant non loin.

Période 1 (La Tène D1a/D1b classique) : un habitat groupé ouvert

Les vestiges de cette période se composent de plusieurs fosses et de trous de piquet dont la plupart ont été interprétés comme participant à un aménagement de la berge d'une fosse-atelier et d'un bâtiment sur poteaux.

Les vestiges

L'extrémité sud du secteur est caractérisée par la présence de plusieurs creusements participant selon les fouilleurs à un aménagement de la berge. Il s'agit de fosses et de trous de poteau qui ont livré une petite quantité de matériel céramique attribué à La Tène D. L'ensemble de ces faits est par la suite remblayé afin de préparer le terrain préalablement à l'installation d'un bâtiment.

Les deux bâtiments sont très différents. B2 est un bâtiment constitué de six trous de poteau ne formant pas un plan très lisible. Cette construction est certainement axée nord-est/sud-ouest et s'étendrait sur environ 5 m de long et 3 m de large, soit environ 15 m². Le bâtiment 50 est en réalité une fosse quadrangulaire de 1,42 m de long et 0,92 m de large soit une surface de 1,30 m². Elle a été interprétée par les fouilleurs comme un atelier semi-excavé au vu de la nature de son comblement. Suite à son abandon, le creusement est remblayé puis l'espace est détruit par un incendie.

Le mobilier

Le matériel céramique issu des structures de cette phase se compose de trois cent cinquante-six fragments pour un NMI de 21. Il s'agit des éléments suivants : une jatte basse, une petite jatte à profil en « S » présentant une petite cannelure sur le haut de la panse, cinq pots de type « *Besançon* » dont quatre exemplaires décorés d'une incision sur l'épaule, trois vases balustres dont un exemplaire à engobe blanc, un gobelet-tonnelet, une écuelle à bord redressé, une écuelle à profil en « S », un bol de type « *ORL. 161 b* », plusieurs fragments d'amphore de type « *Dressel 1a* », un *dolium*, trois vases en C.S.T.E. et un vase en C.S.T..

Le corpus est caractérisé par l'association d'amphores « *Dressel 1a* » et de céramique campanienne A. La proportion de céramique peinte est relativement importante avec 5 % du NMI. Elles présentent des décors géomorphes ou géométriques ou sont simplement recouvertes d'un engobe blanc. Certaines de ces productions proviennent du Massif central. La céramique de type « *Besançon* » atteste aussi d'échanges, cette fois-ci avec l'Est de la France. Les premières imitations de céramique campanienne apparaissent. Ce faciès céramique a permis de dater cette phase d'occupation entre les années 130 et 110 av. notre ère.

La présence de trois rondelles en céramique est notable. Le matériel métallique se compose de plusieurs bronzes frappés et de potins.

Période 2 (La Tène D1b classique/D2a) : un habitat groupé ouvert

Cette phase d'occupation est caractérisée par l'implantation d'un axe de circulation, de nouvelles fosses et trous de poteau et d'un nouveau bâtiment.

Les vestiges

Le bâtiment 3 a été reconnu par la présence d'un lambeau de sol interne en terre battue de 1,54 m² au sein duquel ont été implantés quatre trous de poteau ou de piquet constituant un aménagement indéterminé. Leur proximité et l'absence de limites fixes ne permettent pas de restituer la surface réelle de la construction.

Des trous de poteau et de piquet sont présents au nord de B3. Leur organisation n'était pas assez lisible pour espérer identifier leur fonction. Ils peuvent aussi bien participer à une palissade qu'à un aménagement à mettre en rapport avec B3. L'indigence du mobilier ne permet pas d'aller plus loin. L'un d'eux a livré une grande quantité de torchis.

La fosse 1.75 est située immédiatement au nord-est des vestiges précédemment cités. De plan quadrangulaire, ses dimensions exactes ne sont pas connues. Sa morphologie est similaire à celle des ateliers semi-excavés, mais son comblement n'a livré aucun élément à mettre en lien avec un artisanat métallurgique ou textile. Une autre fosse (St. 3.8) a été interprétée comme un creusement ayant servi à extraire du calcaire.

Deux fossés parallèles ont été aperçus au sud-ouest de la zone contenant les structures mentionnées plus haut. Orientés nord-est/sud-ouest, ils sont espacés de 4,10 m et mesurent 0,95 m de large. L'espace qu'ils délimitent est recouvert d'un aménagement de plusieurs couches : tout d'abord, une épaisse couche sableuse mêlée de galets de rivières est installée puis recouverte d'un important radier de blocs de calcaire et de silex. L'ensemble a été interprété comme un axe de circulation dont l'installation est calée par la céramique entre les années 80 et 60 av. notre ère.

Le mobilier

Le matériel céramique issu des structures de cette phase se compose deux cent quatre-vingt-quatre fragments pour un NMI de 28. Il s'agit des formes suivantes : un bol à panse décorée de baguettes, une jatte à profil en « S », un vase balustre, une écuelle à bord rentrant dont la lèvre est décorée de trois incisions, une écuelle à bord redressé, une imitation de céramique campanienne à fond ombiliqué, un petit pot en céramique commune, sept pots de type « *Besançon* » dont deux sont décorés d'incisions sur l'épaule, un base de panse de pot ou un gobelet peint décoré de métopes verticales, un gobelet tulipiforme à baguettes, un gobelet-tonnelet décoré de bandeaux rouges en haut et en bas de la panse avec un décor géométrique brun sur fond plan, un dolium non tourné, trois fragments d'amphore « *Dressel 1a* », six vases en C.S.T.E. et un vase en pâte brune.

L'association d'amphores « *Dressel 1a* » tardives avec de la céramique peinte (5,5 % du NMI) originaire du Massif central, des imitations de céramique campanienne (premières assiettes de type « *Lamb. 5* »), des vases balustres trapus et des bols à baguette permettent d'attribuer ce contexte aux années 110 à 80 av. notre ère.

La céramique provenant de la fosse 3.8 est un peu plus tardive puisqu'elle a été attribuée aux années 75-50 av. notre ère. Le corpus est composé d'amphores « *Dressel 1b* », d'amphores

produites en Bétique et en Tarraconaise, de céramique peinte (vases balustres blancs et gobelets-tonnelets à décors de pastillage originaires des régions arverne et éduenne peu à peu remplacés par des dérivées d'assiettes « *Lamb. 6/36* » et des cruches à engobe blanc). Le répertoire local diminue et se trouve remplacé par les imitations de céramique campanienne, notamment les bols « *Lamb. 31/33* », les assiettes « *Lamb. 5* » et « *Lamb. 5/7* ».

Le matériel en terre cuite se compose d'une rondelle en pâte de type « *Besançon* », d'un fragment de chenet et d'une fusaïole découpée dans une panse de céramique et dotée d'un orifice central. Le matériel lithique renvoie à un fragment de pierre volcanique de type pierre ponce. Le matériel métallique se compose de parure (fibules en fer de type « *Nauheim* », de sa variante de type « *Cenisola* » et de bracelets pleins en alliage cuivreux) et de monnaies (trois potins carnutes). Des perles bicolores en verre complètent les éléments de parure.

Période 3 (La Tène D2a/D2b) : un habitat groupé protégé

Les vestiges de cette phase d'occupation sont des fosses et des tranchées de fondation.

Les vestiges

Six fosses ont été attribuées à cette période. Leur fonction n'a pas été déterminée. La plupart ont servi de dépotoir dans un second temps.

Après l'abandon de B3 de la période 2, le sol est nivelé grâce à un apport de calcaire. De même, l'espace occupé par B2 à la période 1 devient un espace extérieur. Un nouvel aménagement est mis en place (St. 4). Il s'agit de deux tranchées de sablière espacées en moyenne d'1,50 m. Elles mesurent entre 0,30 m et 0,50 m. St. 1,55 se termine par un trou de poteau. Un autre fait du même type se développe un peu plus au nord et pourrait être associé à la construction. L'espace compris entre ces deux fossés est aménagé en calcaire pulvérisé. Les fouilleurs ont interprété cet ensemble comme un bâtiment, mais les éléments sont trop ténus pour suivre leur proposition.

La voie de circulation mise en évidence pour la période précédente est certainement toujours utilisée à la période 3.

Le mobilier

Un total de neuf cent soixante-treize fragments de céramique provient des structures de cette phase, le tout atteignant un NMI de 144. Les productions sont majoritairement en C.S.T.E. (27,3 % du NRD) et dans une moindre mesure en C.S.T. (12,5 % du NRD). Les éléments extérieurs sont relativement bien représentés, avec notamment 14 % d'amphores, 18,1 % de céramique de type « *Besançon* » et 0,2 % de *terra nigra*.

Dans cet horizon, les amphores « *Dressel 1b* » sont associées aux productions hispaniques et aux premières amphores orientales de type « *Dressel 2/4* ». Des gobelets à paroi fine apparaissent avec quelques gobelets à décor de picots de barbotine et quelques fragments

d'assiette campanienne tardive originaires d'Italie. Les vases en céramique peinte se raréfient tandis que les vases à engobe micacé deviennent plus nombreux. Les premières productions en *terra nigra* apparaissent, avec notamment des assiettes de type « *Lamb. 5* », des coupes et des bols décorés d'ocelles au peigne ou au brunissoir. Ces éléments sont issus du Centre de la Gaule. Le répertoire régional est caractérisé par l'apparition des premiers vases à décor estampés sur la lèvre. Les assiettes à bord oblique, les patères et les bols dérivés des productions campaniennes de type « *Lamb. 5/7* », « *Lamb. 6/36* » et « *Lamb.31/33* » prédominent dans le répertoire de formes ouvertes. Enfin, l'apparition des premiers vases-bobines est observée. L'ensemble a pu être attribué aux années 60 à 40 av. notre ère.

Le mobilier en terre cuite est composé de quatre rondelles.

Le matériel métallique est composé de parure (une variante de fibule en cuivre de type « *15 b* » de Feugère, généralement associé aux contextes augustéens, mais provenant d'un fait daté du milieu du Ier s. av. notre ère ainsi qu'une fibule en fer de facture laténienne), d'un élément de vaisselle (poucier d'anse en bronze d'une passoire à vin) et de monnaies (deux bronzes et un potin).

Période 4 (La Tène D2b/Augustéen précoce) : un habitat groupé protégé

Deux bâtiments ainsi que trois fosses sont associés au sein de cette période.

Les vestiges

Les trois fosses endossent une fonction indéterminée. Elles ont livré de la céramique et de la faune.

Le bâtiment 5 est matérialisé au sol par la présence de sablières basses et d'un niveau de sol. Il est installé à l'emplacement de l'ancien bâtiment 3, qui avait été recouvert de plusieurs phases de remblais. B5 a visiblement été détruit par un incendie. Les restes calcinés d'une sablière ont permis de voir que le mur était en torchis et que sa face interne était recouverte d'un enduit. L'une des deux sablières matérialise la limite nord et la seconde dessine une partition interne. La surface de la construction n'est pas connue, mais elle se déploie sur 15 m² au minimum. Le sol associé à ces sablières est en mortier. Le bâtiment 6 est implanté à l'endroit où se développait la structure 4 de la période précédente. Cette dernière a été détruite, les sablières récupérées et les tranchées de sablières remblayées. La nouvelle construction est représentée par des tranchées de sablière perpendiculaires et demeure relativement mal connue. Elle se développe vraisemblablement en direction du nord sur une surface inconnue. L'espace compris entre B5 et B6 est occupé par une recharge de sol en calcaire recouverte d'un limon argileux gris. Il est possible que la tranchée de sablière 1.71 relie les deux unités architecturales. L'extrémité de cette dernière est occupée par un trou de poteau qui matérialise un aménagement particulier, sans doute un mur. Des lambeaux d'espace extérieur ont été vus de chaque côté de cette tranchée de sablière.

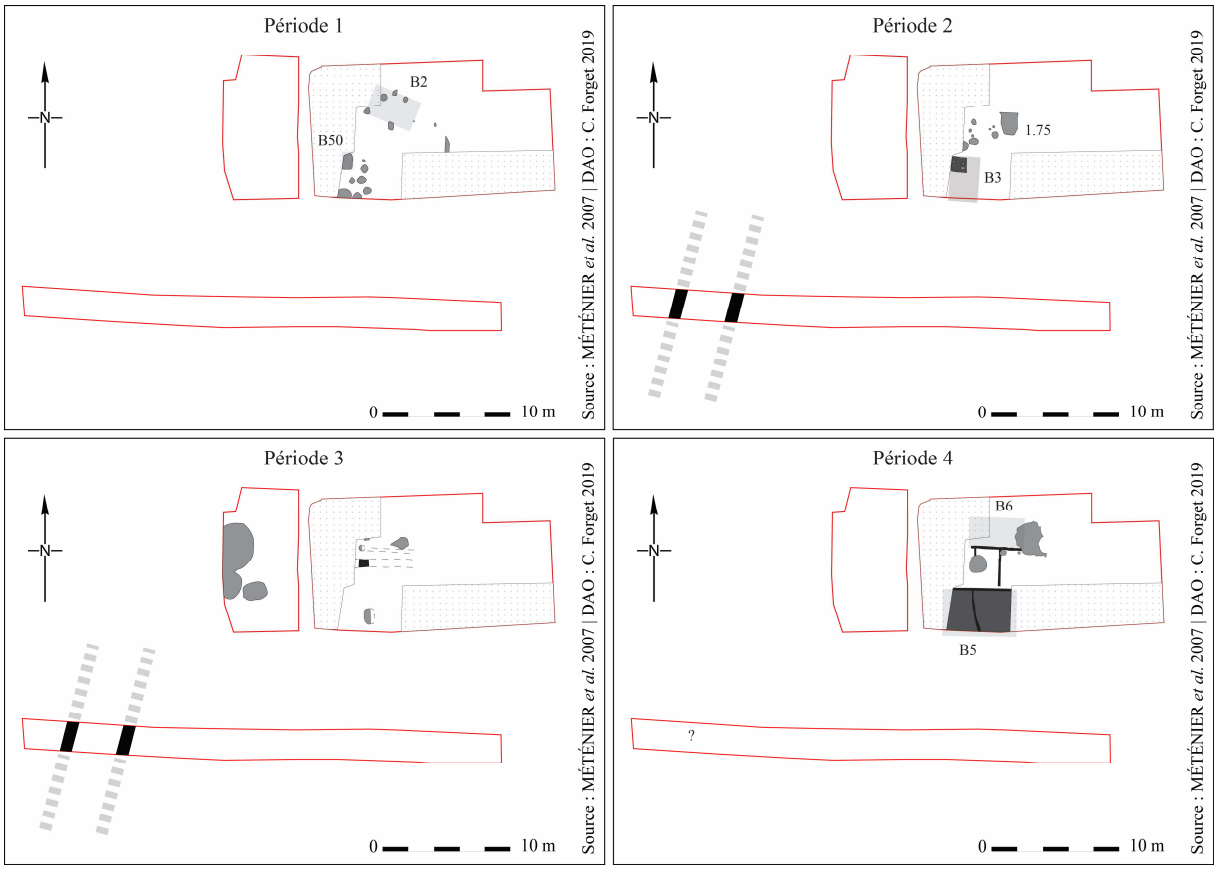

Orléans, « *ZAC des Halles 1-Îlot B* » 1 à 4

Le mobilier

Le matériel céramique est composé de trois cent quatre-vingt-huit fragments pour un NMI égal à 67. Il s'agit principalement de C.S.T.E. (33 % du NRD) et d'éléments importés (la céramique de type « *Besançon* » représente 25 % et les amphores 16,2 %). Les C.S.T., la céramique fine non tournée, la céramique à engobe micacée, la céramique peinte rouge, celle à engobe rouge, les doliae, les productions de type « *Beuvray* » ainsi que la céramique commune claire importée représentent chacun moins de 5 % du NRD mis à part la C.S.T. qui atteint 7,7 %. Les amphores qui prédominent sont de type « *Dressel 1b* ». Quelques éléments issus de la péninsule ibérique, quelques lyonnaises et narbonnaises complètent le corpus amphorique. Les premiers exemplaires de céramique à vernis rouge argileux sont observés, comme les premiers gobelets à paroi fine issus des ateliers lyonnais. Les premiers gobelets de type « *Beuvray* » apparaissent en même temps sur le site. Le répertoire des *terra nigra* s'élargit par rapport à la période précédente. Il s'inspire principalement des productions campaniennes, notamment les assiettes à bord oblique de type « *Lamb. 5/7* », les coupes à lèvre pendante de type « *Morel 2653* », des gobelets et quelques vases-bobines issus des ateliers du Centre de la Gaule. Les plats à enduit rouge apparaissent aussi. Il s'agit d'exemplaires probablement issus d'Auvergne. La céramique à revêtement micacé atteint 10 % du NMI. Il s'agit du service de cuisson, de cruches, de pots et de gobelets. Les formes « indigènes » se limitent à quelques jattes à profil en « S » et à des pots à profil balustre. Les formes ouvertes sont largement dominées par les productions dérivées du répertoire campanien : assiettes « *Lamb 5/7* », patères « *Lamb.*

6/36 » et bols « *Lamb. 31/33* » qui sont d'ailleurs plutôt nombreux. L'ensemble renvoie aux années 40 à 20 av. notre ère.

Deux fosses ont livré du matériel un peu plus tardif (daté entre 40 et 1 av. J.-C.). Elles contenaient cent quatorze fragments pour un NMI de 34.

Synthèse

Le site de la « *ZAC des Halles 1- Îlot B* » a livré des vestiges prenant place entre La Tène D1a et la période augustéenne précoce. Quatre phases d'occupation ont été mises en évidence. La première construction d'origine anthropique est un aménagement de la berge qui a été opéré afin de préparer le terrain en vue de la future occupation. Une fosse-atelier et un bâtiment sur poteaux sont ensuite installés à cet emplacement. Il semble que le site est à cette époque en périphérie de l'agglomération d'Orléans, dans une zone encore ouverte aux activités agricoles, mais non loin d'un habitat à en juger par la quantité de rejets domestiques retrouvés dans les comblements.

La seconde phase d'occupation (La Tène D1b classique/D2a) voit la mise en place de nouveaux bâtiments dans un secteur encre relativement ouvert, où les activités agricoles sont encore importantes. Le fait marquant de cette période réside dans la mise en place d'une voie, qui se trouve par ailleurs dans l'alignement de l'hypothétique pont gaulois franchissant la Loire et dont le débouché se situe dans la rue du Petit Puits. L'environnement de cet axe de circulation n'a pas été clairement défini, mais il semble s'agir d'espaces extérieurs gagnés sur le fleuve.

La troisième période (La Tène D2a/D2b) est caractérisée par l'apparition des constructions sur sablière basse avec des sols en calcaire pilé. Si les fouilleurs y voient un bâtiment, les vestiges sont trop mal conservés pour se prononcer. La voirie de la période précédente est toujours utilisée et entretenue. Les apports de matériaux, par phénomènes de glissements, amènent alors à un élargissement de la voie.

Enfin, la dernière période (La Tène D2b/Augustéen précoce) est caractérisée par la création de deux bâtiments. La technique de la sablière est toujours utilisée et la présence d'enduits permet de voir que les parois des constructions sont soignées. Ces unités architecturales ont été détruites par un incendie qui a aussi été remarqué à l'« *Îlot de la Charpenterie* ». Suite au sinistre, le quartier est réaménagé.

COMMUNE D'ORMES

45-235-01
ORMES, « LE BOIS D'ORMES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Bois d'Ormes	Commune : Ormes
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45.252.029/030 AH
X : 560 607 m	Diagnostic (2009)
Y : 2 327 324 m	Fouille préventive (2010)
	Surface totale décapée : 11 902 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. D3/LT A	Établissement rural de rang C1
Bibliographie :	
FOURNIER 2011 ; RIVOIRE & LIÉVAUX 2009	

Présentation du site

Le site d'Ormes, « *Le Bois d'Ormes* » a été mis au jour en 2009 lors d'un diagnostic réalisé en prévision de la construction d'un lotissement et d'un bassin de rétention. L'année suivante, une fouille a été réalisée sur la portion centrale de l'emprise du diagnostic afin d'obtenir des informations supplémentaires. Les vestiges protohistoriques renvoient à une occupation datée de la transition entre la fin du premier âge du Fer et le début du second âge du Fer. Il s'agit de deux pôles distincts de structures de stockage de type silo, de fosses et de trous de poteau, auxquels peuvent sans doute être ajoutés un tronçon de fossé et un bâtiment sur poteaux. Après une longue période de hiatus, les lieux sont réinvestis au Haut-Empire, sous la forme d'un établissement enclos.

Période 1 (Hallstatt D3/La Tène A) : un habitat rural à vocation agricole

Lors du diagnostic, l'occupation protohistorique est apparue relativement éclatée, des structures de cette époque ayant été sondées sur la totalité des zones définies. Quatre regroupements de silos, fosses et trous de poteau ont été observés. Seul le quatrième ensemble

a été intégré à l'emprise de la fouille de 2010, mais ce dernier n'a pas été retrouvé lors du second décapage.

Les vestiges

Les silos sont au nombre seize. Ils mesurent entre 0,62 m et 2,42 m de diamètre pour une profondeur oscillant entre 0,40 m et 1,18 m. Le profil des creusements est majoritairement piriforme et dans une moindre mesure tronconique, voire cylindrique. Ils ont en majorité livré du matériel attribué à la transition Hallstatt D3/La Tène A. L'un d'entre eux contenait du torchis.

Environ dix-neuf fosses se répartissent sur le décapage. Au vu de leurs dimensions, certaines ont dû servir à extraire des matériaux (St. 2, 39, 121, 152, 184, 237 et 273). Les autres ont dans certains cas livré du matériel protohistorique, mais leur fonction demeure inconnue.

Le fossé 4 156 est localisé dans la partie orientale de la zone fouillée. Il suit une orientation nord-ouest/sud-est et a pu être suivi sur une longueur de soixante-huit mètres. Il mesure en 0,60 m et 0,92 m de large. Il possède un profil en « V ». Quatre tessons attribués à la Protohistoire au sens large y ont été prélevés. La structure pourrait être une limite parcellaire.

Le bâtiment 1 est formé de quatre trous de poteau auxquels peut vraisemblablement être ajouté un cinquième exemplaire pour former l'angle nord-est, qui n'est pas apparu au décapage de la tranchée. Il s'agit d'un bâtiment de plan carré de 3 m² de surface. Aucun des trous de poteau n'a livré de mobilier. Le bâtiment 2.1 est un regroupement de quatorze trous de poteau sur une surface de 169 m². Six d'entre eux sont susceptibles de former le bâtiment en lui-même, les autres se trouvant soit en dehors, soit en dedans de la surface ainsi délimitée. Il s'agit d'un module de cinq trous de poteau (entre 1,30 m et 1,80 de long pour une largeur comprise entre 0,70 m et 1 m) de forme rectangulaire mesurant 6,50 m par 6 m, complétée au sud-ouest par un dernier trou de poteau venant former une abside de forme triangulaire. Le tout délimite une surface de 52 m² environ. Certains des trous de poteau limitrophes ne rentrant pas dans le plan constituent sans doute des aménagements dont la nature est difficile à mettre en évidence, d'autres pourraient être des témoins de réfections du bâtiment, voire d'un état antérieur. Aucun des trous de poteau n'a livré de mobilier datant. Au vu du plan et de la taille du bâtiment ainsi que de la puissance des trous de poteau, il pourrait s'agit d'une habitation. Le bâtiment 2.2 est composé de trois trous de poteau auxquels il est possible d'ajouter un quatrième exemplaire pour former l'angle sud-est afin de composer une unité architecturale sur quatre poteaux. En suivant cette hypothèse, le bâtiment s'étendrait sur une surface de 16 m². Leur comblement n'a pas livré de mobilier. Il s'agit d'une construction de type grenier.

Le bâtiment 2.3 est constitué de quatre trous de poteau et mesure 3,70 m de long pour 3,50 m de large, soit une surface d'environ 13 m². Ils ont livré quatre tessons de céramique de facture protohistorique. Le bâtiment a été attribué aux constructions de type grenier surélevé.

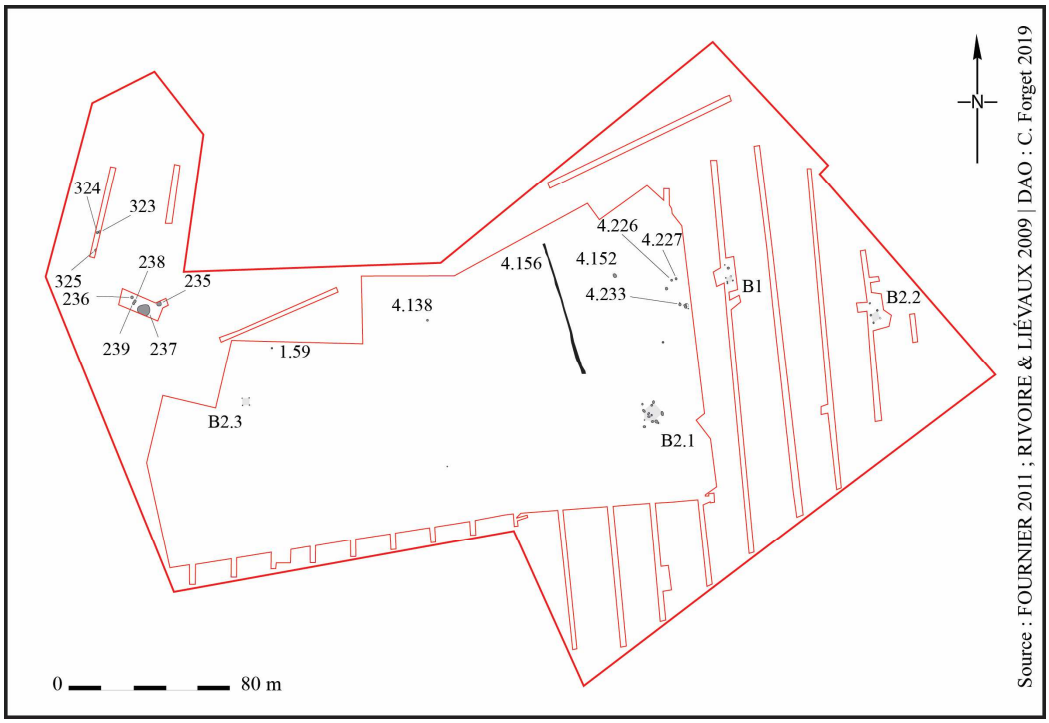

Ormes, « *Le Bois d'Ormes* »

Le mobilier

Le corpus céramique se compose de neuf cent soixante-deux pour un NMI de 67. L'ensemble des éléments prélevés recouvre un caractère très homogène du point de vue de l'argile utilisée ainsi que du façonnage. Huit faits ont livré des formes permettant une datation plus précise. Le peu de soin apporté au façonnage ainsi qu'à la réalisation des décors indique un statut peu élevé des occupants du site. Le répertoire se compose essentiellement de céramique en pâte grossière, puis dans une moindre mesure de productions en pâte semi-fine et rarement en pâte fine.

Il s'agit des formes suivantes : deux jarres, un vase situliforme présentant des décors plastiques digités sur la lèvre et la carène, deux vases cylindriques à profil continu dont l'un est orné d'une série de digitations sur la lèvre et d'un cordon digité rapporté sur le haut de la panse, un vase à ouverture resserrée orné d'un décor digité, un vase en tonneau à lèvre rentrante décoré de digitations, une jatte à panse concave et bord légèrement rentrant, une petite jatte, trois jattes ou coupes à profil tronconique, une jatte à paroi arrondie, trois jattes ou coupes à profil plus ou moins arrondi, une jatte ou coupe à lèvre en biseau, une coupe à panse arrondie et lèvre verticale décorée d'une frise incisée représentant un motif géométrique de chevrons emboîtés encadré par des lignes horizontales, une petite coupe à carène haute et bord vertical, une coupe décorée d'incisions sur la lèvre et sur le haut de la carène, une coupe à lèvre ourlée décorée d'impressions digitées en forme de grain de café disposées en deux lignes parallèles, une coupe dont la lèvre est ornée de digitations, un bol ou une petite jatte, un bol, deux bols dont un exemplaire est décoré de digitations sur la lèvre et d'un cordon rapporté et trois bouteilles dont deux exemplaires sont ornés d'un décor géométrique figurant deux lignes superposées de chevrons emboîtés estampées.

L'étude du corpus a permis de l'attribuer au Hallstatt D3 ou à La Tène A.

Synthèse

L'occupation mise au jour au lieu-dit « *Le Bois d'Orme* » se compose de deux pôles distincts localisés dans les parties nord-ouest et orientale du site. Les vestiges rencontrés sont des silos, des fosses et des bâtiments sur poteaux. Un tronçon de fossé, repéré dans la partie centrale, est susceptible de constituer une limite physique entre les deux unités, mais sa datation n'est pas assurée. Les deux regroupements de structures ont été datés du Hallstatt D3/La Tène A et le caractère homogène de la céramique semble indiquer leur relative contemporanéité. D'autre part, le manque de soin apporté à la production des vases semble indiquer un statut relativement peu élevé des occupants des lieux. Cette observation, couplée à la modestie des vestiges, semble indiquer qu'il s'agit de deux sites de faible ampleur, probablement tournés vers une activité agricole de subsistance.

COMMUNE D'ORVILLE

45-237-01
ORVILLE, « LES FIEFS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Fiefs	Commune : Orville
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 237 002 AH
X : 609 250 m	Fouille de sauvetage (1988)
Y : 2 360 207 m	Surface totale décapée : 720 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
SIMONIN 1988	

Présentation du site

Le site se trouve au lieu-dit « *Les Fiefs* », au niveau de la parcelle ZC 45. La zone concernée par l'intervention est un plateau situé à un peu moins de deux kilomètres à l'est du cours de l'Essonne. Une première fouille a été réalisée en 1987 sur une surface de 180 m². Une nécropole datée de la période néolithique a ainsi été mise au jour, mais aucun vestige pour la période protohistorique. L'année suivante, la surface de fouille a été agrandie à 720 m² afin de tenter de cerner l'intégralité de la zone funéraire. Un tronçon de fossé a été observé.

Période 1 (La Tène D) : un indice de site rural

Une seule structure justifie la présence de cette notice. Il s'agit d'une portion d'un fossé dont le comblement définitif est intervenu à La Tène finale.

Les vestiges

Le fossé (St. 1) se trouve dans l'angle sud-est de la zone décapée. Orienté sud-sud-ouest/nord-nord-ouest, le creusement a été identifié sur huit mètres de longueur. Il mesure 2 m

à l'ouverture et atteint 1,20 m de profondeur. Il affiche un profil en « V ». La céramique indique un comblement à La Tène finale. Au vu de ses dimensions, il pourrait s'agir d'un fossé participant à un système d'enclos fossoyé dont la majeure partie se trouve en dehors de la zone fouillée, en direction du sud-est.

Le mobilier

Le mobilier provenant du fossé n'a pas été explicité au sein du rapport.

Synthèse

Le peu d'informations disponibles à propos du site d'Orville, « *Les Fiefs* » n'autorisent que difficilement l'élaboration d'hypothèses afin de comprendre la nature de l'occupation qui a été mise au jour en 1988. La seule structure appartenant à la période protohistorique est un tronçon de fossé visiblement comblé à La Tène finale. Les dimensions du creusement font penser à un fossé d'enclos, mais la taille réduite du segment étudié ainsi que la faible proportion de mobilier récolté ne permettent pas d'appréhender la fonction globale des lieux à cette époque.

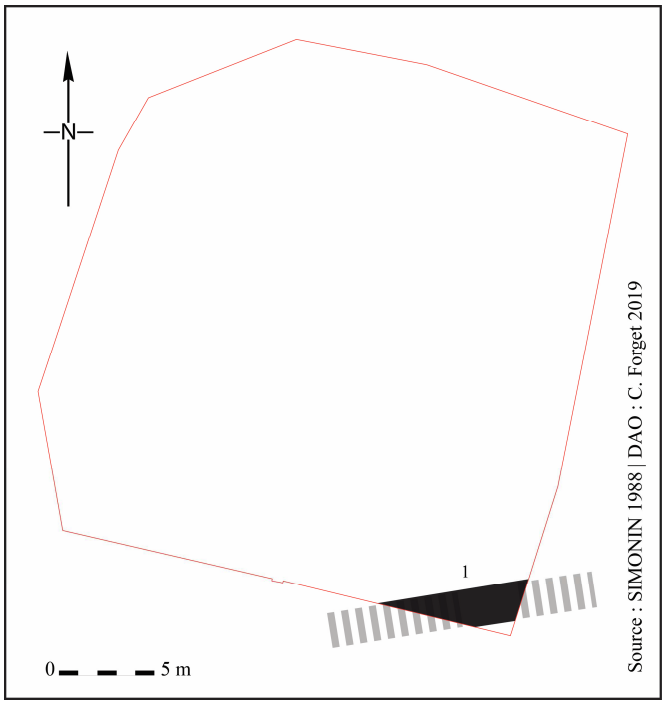

Orville, « *Les Fiefs* »

COMMUNE D'OUTARVILLE

45-240-01
OUTARVILLE, « LE BOIS DE LA FONTAINE

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Bois de la Fontaine	Commune : Outarville
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 576 180 m	Découverte fortuite (1954)
Y : 2 358 117 m	Surface totale décapée : -
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. D3/LT A	Espace funéraire
Bibliographie :	
NOUEL & DAUVOIS 1959 ; PROVOST 1988	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Le Bois de la Fontaine* » a été découvert en 1954 lors de travaux agricoles, dans un champ proche du toponyme. Les labours ont mis au jour une sépulture avec du matériel métallique.

Période 1 (Hallstatt D3/La Tène A) : un espace funéraire

Le seul fait du site est une inhumation.

Les vestiges

L'inhumation a fortement été perturbée par les travaux agricoles qui sont à l'origine de sa découverte. Ce qui s'apparente à un coffrage en dalles plates recouvrait le corps d'un individu adulte dont seuls les membres inférieurs étaient conservés. Un torque en bronze gisait près de l'un d'eux. Il a été attribué à la fin du Hallstatt ou au début de La Tène par A. Nouel. Nous n'avons pas eu accès au plan de la structure.

Le mobilier

Le mobilier de la tombe se compose d'un torque en bronze à jonc lisse et à décor en sphère.

Synthèse

Les informations disponibles à propos du site du lieu-dit « *Le Bois de la Fontaine* » sont très sommaires. Une inhumation découverte anciennement dans un champ près du toponyme a livré un torque en bronze dont la datation est sans doute Hallstatt D3 ou La Tène A. Aucun élément ne permet de savoir si la découverte est isolée ou si elle participe à un espace funéraire plus vaste.

COMMUNE DE PANNECIÈRES

45-246-01
PANNECIÈRES, « LE VILBREQUIN »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Vilbrequin	Commune : Pannecières
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 585 992 m	Prospection aérienne (2006)
Y : 2 365 391 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 1,3 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
DEVILLIERS 2006 ; GODEFROY 2015	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Le Vilbrequin* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Godefroy en 2006.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un système d'enclos accolés à fossés rectilignes de forme trapézoïdale. L'enclos principal s'étend sur 0,4 ha et ne présente aucune interruption de ses fossés. L'enclos secondaire délimite une surface de 0,9 ha. Ses côtés ouest et sud semblent avoir connu deux états. Aucun accès n'a été identifié. Des fossés parcellaires sont susceptibles de fonctionner avec.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Pannecières, « *Le Vilbrequin* » (Cliché D. Godefroy *in* GODEFROY 2015)

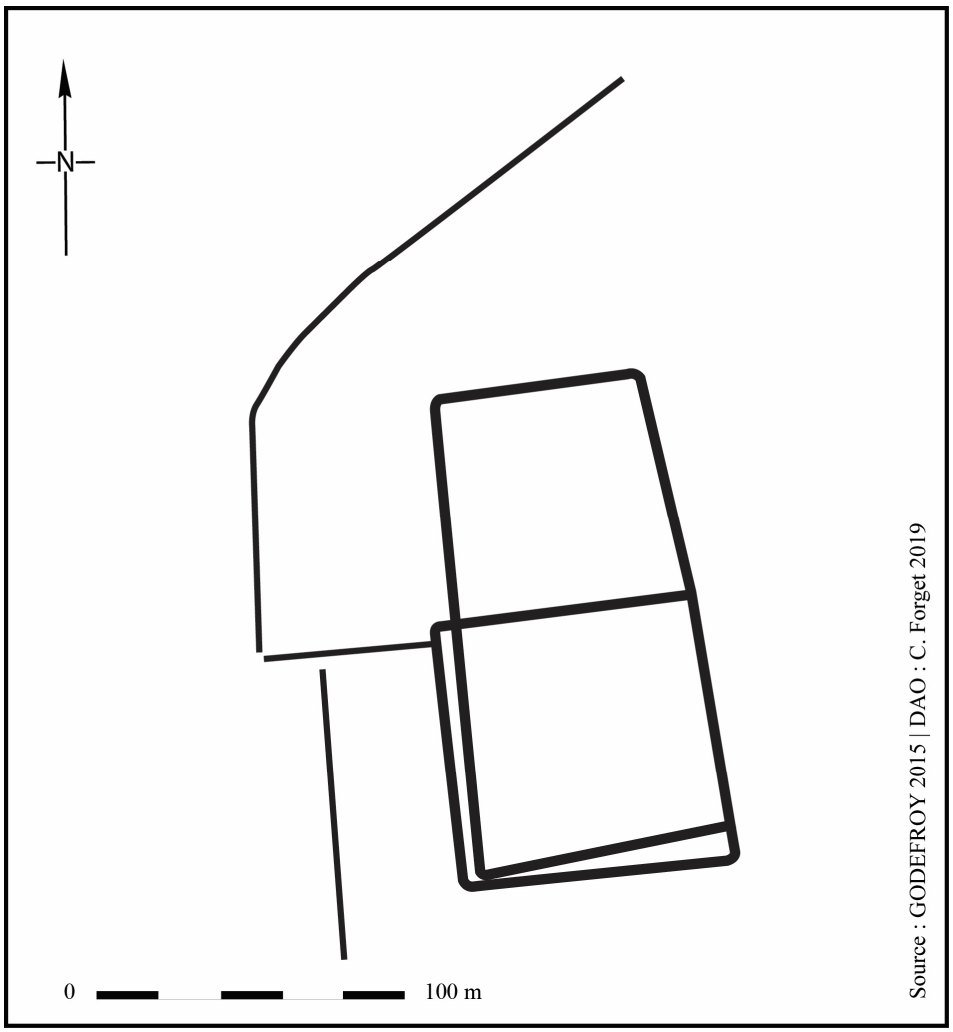

Pannecières, « *Le Vilbrequin* »

COMMUNE DE PANNES

45-247-01
PANNES, « LA CANNE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Canne	Commune : Pannes
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 247 011 AH
X : 625 663 m	Fouille préventive (1997)
Y : 2 334 281 m	Surface totale décapée : 30 000 m²

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. D3	Établissement rural de rang C0
Période 2 : LT/LT D	Établissement rural de rang C0

Bibliographie :

PÉCOURT 1997

Présentation du site

Le site de Pannes, « *La Canne* » consiste en quatre occupations distinctes, la première prenant place à l'âge du Bronze final, la seconde au Hallstatt final, la troisième à La Tène finale et la dernière entre le IIe et le Ve s. de notre ère. L'occupation hallstattienne est très succincte. Il s'agit d'une seule fosse. L'occupation laténienne est plus conséquente. Elle est matérialisée par un fossé, une fosse, un bâtiment et un ensemble de trous de poteau. Les deux sites ne semblent pas s'inscrire dans la continuité.

Période 1 (Hallstatt D3) : un indice de site rural

Les vestiges attribués à cette phase se composent d'une fosse.

La fosse

La fosse 11 mesure 9,5 m de long pour 6 m de large. Elle a livré du mobilier en grande quantité. L'ensemble a pu être daté du Hallstatt final. Il pourrait s'agir d'une fosse d'extraction.

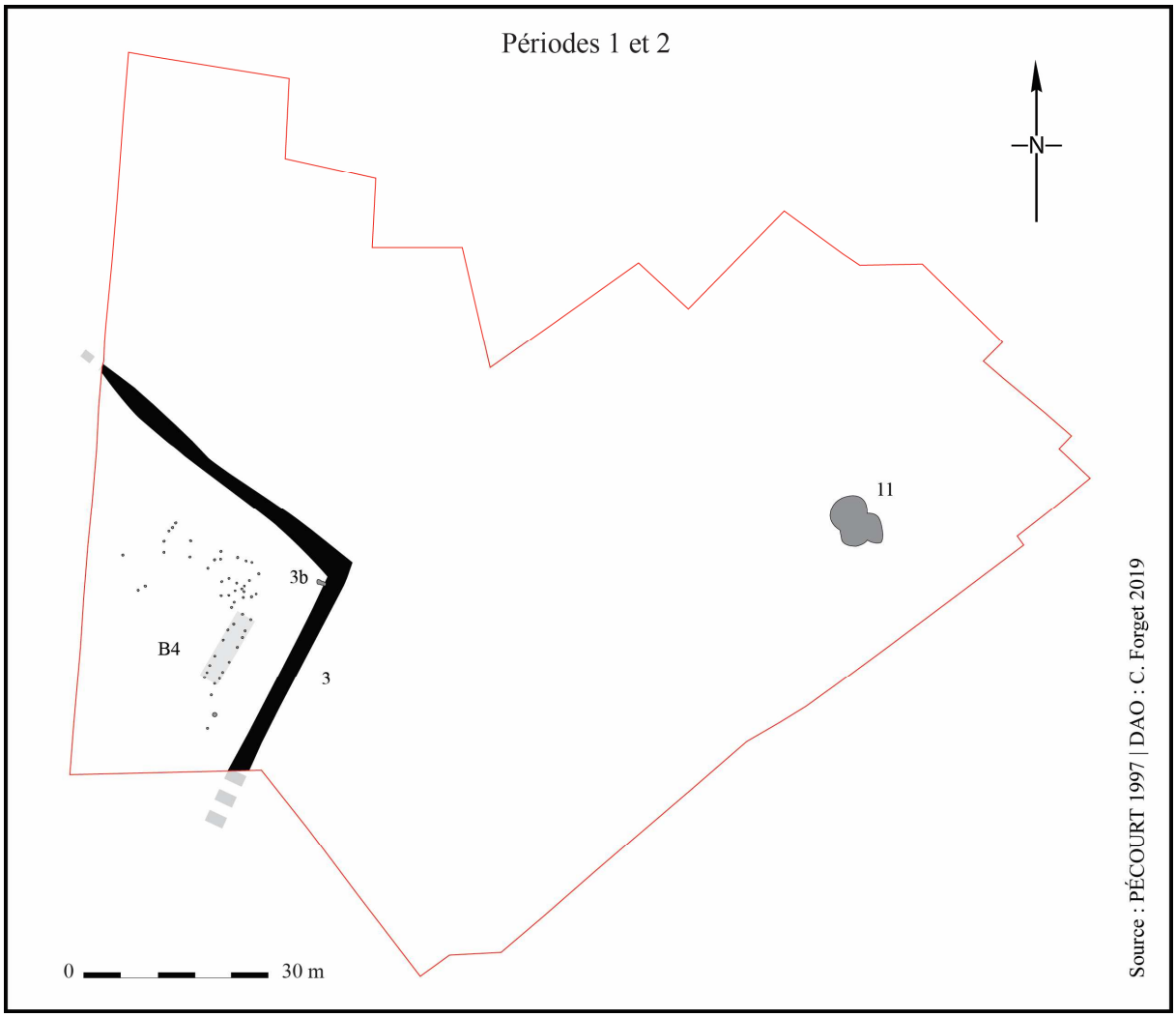

Pannes, « *La Canne* » 1 et 2

Le mobilier

Le mobilier céramique, bien que prélevé en abondance, n'a pas fait l'objet d'un développement exhaustif, soin qui a été donné seulement au mobilier gallo-romain, faute de temps et de moyens. Seuls les éléments les plus remarquables ont été consignés dans le rapport : un fragment de pied de coupe décoré d'un chevron, plusieurs bords de coupes et de jattes décorés au graphite ainsi que quelques formes ornées d'impressions digitées. La céramique fine atteint 30 % du corpus.

Période 2 (La Tène/La Tène D) : un habitat rural laténien

Les vestiges laténiens consistent en un fossé, une fosse, un grand bâtiment ainsi qu'une concentration de trous de poteau.

Les vestiges

Le fossé 3 a été mis en évidence dans le secteur sud-est du décapage. Il présente une largeur moyenne de 2,5 m, une profondeur moyenne conservée de 2 m et a pu être suivi sur soixante-dix mètres. Il forme un angle nord-est/sud-ouest qui ceint un espace clos. Le mobilier trouvé lors de sa fouille a pu le dater de La Tène finale.

La fosse 3 b est postérieure au fossé 3 puisqu'elle le recoupe dans sa partie supérieure. Aucune information supplémentaire n'était disponible à son sujet au sein du rapport de fouille.

Le bâtiment 4 est organisé autour de seize trous de poteau et mesure 15 m de long pour 4 m de large soit une surface de 60 m². Aucune partition interne n'a été décelée lors de la fouille. D'après la morphologie des creusements, du plan du bâtiment et de sa position, les fouilleurs lui attribuent une datation située au sein de La Tène. Plusieurs ensembles de trous de poteau ont été observés dans le secteur où est principalement basée l'occupation laténienne. Plusieurs plans de bâtiment semblent vraisemblablement se dessiner, mais les structures n'ayant pu être testées, cela n'a pu être vérifié.

Le mobilier

Le mobilier céramique recueilli lors de la fouille de ces structures n'était pas composé de beaucoup d'éléments et n'a pas donné suite à une étude détaillée.

Synthèse

Le site de « *La Canne* » consiste en une occupation hallstattienne très succincte, seulement représentée par une fosse, mais surtout en un habitat rural laténien, matérialisé par un enclos fossoyé délimitant un espace bien défini et par un bâtiment de grande taille. Les témoins de cette occupation ne sont pas nombreux, et ils n'ont pas pu tous être fouillés. En effet, plusieurs ensembles de trous de poteau semblent participer à l'occupation laténienne. Il pourrait très bien s'agir de bâtiments annexes, à en croire l'alignement et l'espacement des structures. La totalité du site n'a pas été rencontrée lors de ce décapage. Il faut imaginer que le reste se trouve en dehors de la zone fouillée. Enfin, en l'état actuel des connaissances, il reste impossible de savoir s'il y a eu continuité ou bien rupture entre l'occupation laténienne et l'établissement agricole du Haut-Empire. Aucun indice ne permet non plus de savoir si la fonction du site est restée la même. Il est fort probable que ce soit le cas, mais cette hypothèse n'est pas en mesure d'être confirmée.

COMMUNE DE PITHIVIERS

45-252-01
PITHIVIERS, « BOIS MÉDOR »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Bois Médor	Commune : Pithiviers
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 252 013 AH
X : 594 258 m	Diagnostic (2008)
Y : 2 354 531 m	Fouille préventive (2010)
	Surface totale décapée : 18 645 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. C récent/D1-2 ancien	Établissement rural de rang C1
Période 2 : LT A récente/B2	Établissement rural de rang C3
Bibliographie :	
LANDREAU 2008 ; DUBUIS 2010 ; DUBUIS, BAYLE & GAY 2010 ; DUBUIS *et al.* 2014	

Présentation du site

Le site de Pithiviers, « *Bois Médor* » a été mis au jour en 2008 lors d'un diagnostic préalable à la construction d'une déviation destinée à desservir le nord de l'agglomération. La découverte d'un grand nombre d'aménagements anthropiques a conduit à la réalisation d'une fouille deux ans plus tard. Les vestiges rencontrés ont été attribués à deux périodes. Tout d'abord, des fosses ont été aménagées à la fin du premier âge du Fer. L'occupation majeure de la zone prend place au début du second âge du Fer, après une période caractérisée par un hiatus, avec la mise en place d'une aire de stockage où ont été rencontrés une dizaine de silos, des fosses assimilées à des celliers, quelques trous de poteau et un petit enclos quadrangulaire. La zone de fouille étant traversée par plusieurs obstacles contemporains (voie communale, ligne SNCF, gazoduc), elle a dû être divisée en cinq secteurs de forme et de taille diverses.

Période 1 (Hallstatt C récent/D1-2 ancien) : un site rural

L'occupation hallstattienne se compose uniquement de deux fosses et d'un silo. Les deux premiers faits se trouvent dans le secteur A, tandis que le dernier est isolé au sein du secteur D.

Les vestiges

La structure 2114 se trouve dans le secteur D. Elle mesure 2,54 m de diamètre et atteint 1,40 m de profondeur. Le profil est plutôt discoïde, avec un large fond évasé. Le mobilier issu de la fouille se compose de deux cent quatorze tessons de céramique datés du Hallstatt, vingt-quatre restes de faune et une demi-perle en céramique.

La fonction des fosses 2054 et 2064 n'a pas pu être déterminée. Elles ont livré de la faune et de la céramique qui a été attribuée au Hallstatt C récent/D1-2 ancien. Seuls deux restes fauniques ont été rencontrés. La présence d'un broyon fabriqué dans une masse de poudingue (?) et d'un déchet de fer pouvant correspondre à une chute de barre au sein du second creusement est notable. Il pourrait s'agir d'une fosse artisanale, au vu du déchet en fer, mais aucun élément ne permet d'en être certain.

Le mobilier

Au total, les trois faits attribués à cette phase ont livré cinq cent cinquante-sept fragments de céramique pour un NMI de 67. Le corpus se compose à 52,8 % de céramique commune, 38,9 % de céramique grossière et dans une moindre mesure de céramique mi-fine (6,6 %) et fine (1,7 %).

Les formes hautes sont relativement absentes du corpus. Deux bords, dont un exemplaire décoré de digitations sur le bord et le haut de la panse, peuvent correspondre à ce type de production ainsi qu'un vase indéterminé figuré par un tesson décoré au moyen d'un cordon rapporté sur une panse verticale. Les formes basses sont beaucoup mieux représentées, sans pour autant être variées : seize jattes en pâte mi-fine ou commune dont la plupart présente un profil légèrement sinueux terminé par un petit bord sortant, une jatte à profil tronconique, une jatte à bord rentrant, neuf gobelets surbaissés à col concave dont certains à fond ombiliqué, parmi lesquels deux exemplaires sont ornés de cannelures horizontales, un gobelet avec un long col, un autre type de gobelet dont l'embouchure est resserrée, un gobelet à fond concave, un plat avec un bord en marli large, une coupe à profil simple.

Ce répertoire céramique a pu être attribué au Hallstatt C ou au Hallstatt D1-2 ancien.

Une perle en céramique à l'origine sphérique présente un creux central sur sa partie supérieure. Le reste de la surface est ornée de légers tores et gorges qui se succèdent régulièrement et s'estompent près du sommet et de la base. La surface est lustrée et la pâte est de très bonne facture, sans aucune inclusion. Au vu de ces observations, il semble s'agir d'un objet de parure, sans doute issu d'un collier, voire d'un bracelet.

Le corpus faunique se compose de vingt-huit restes fauniques, dont la grande majorité provient du silo 2114. Les éléments provenant des faits 2054 et 2064 revêtent un caractère erratique et ne sont pas à même d'apporter d'informations utilisables. Sur les vingt-quatre fragments issus du silo 2114, huit appartiennent à la classe des caprinés (sûrement du mouton) et trois au porc. Les restes de caprinés sont principalement des fragments de crâne (cinq restes), un fragment de rachis et deux fragments de côte. Les restes de crâne proviennent d'au moins deux individus, l'un âgé entre deux et quatre ans, l'autre entre quatre et cinq ans. Trois de ces fragments présentent des traces de combustion. D'autre part, un reste de côte porte des traces de couteau suggérant une désarticulation du rachis. Les restes de porcs renvoient à un individu adulte. Aucune trace de traitement particulier n'y a été détectée. Parmi les restes indéterminés, certains portent des traces d'impacts (sur os longs) en vue d'en récupérer la moelle, d'autres des stries de couteau liées à la désarticulation, tandis que certains ont été brûlés. L'ensemble du corpus évoque un contexte de rejets domestiques, sans doute culinaires, mais aussi de nettoyage de sol.

Période 2 (La Tène A ancienne/B2) : un habitat rural à vocation agropastorale et artisanale

L'occupation la plus conséquente du site prend place au début de La Tène. Elle se concentre dans la partie orientale du secteur A, où un regroupement de silos a été décelé. Quelques structures ont été observées dans les autres secteurs, mais celles-ci recouvrent un caractère isolé.

Les vestiges

Au total, quinze structures de stockage de type silo ont été remarquées. La majorité se trouve dans le secteur A (neuf d'entre eux). Leur comblement est compris entre 1,10 m et 3,26 m pour des profondeurs variant entre 0,86 m et 1,64 m. Les profils sont très variés. Les creusements sont piriformes, tronconiques, cylindriques et discoïdes. Ils ont quasiment tous livré de la faune et de la céramique dont la datation est comprise entre La Tène A et La Tène B2. Certains contenaient des éléments issus de la sphère domestique (fusaïoles, broyons) tandis que d'autres ont livré beaucoup d'éléments en rapport avec des activités artisanales, notamment métallurgiques (outils, déchets, produits semi-finis…). Le silo 2165 contenait quant à lui des restes carpologiques carbonisés de type blé est notable.

Trois silos contenant des dépôts d'êtres humains ont été fouillés dans la zone sud-est du secteur A. Ils sont disposés en ligne à environ huit mètres les uns des autres. Le squelette humain du silo 2080 est placé au centre de la structure. Celui-ci a donc été effectué peu de temps après la désaffection du silo. L'individu est de sexe masculin et était âgé de plus de 30 ans à son décès. Le sujet était entravé par des liens au niveau des membres supérieurs et inférieurs. Il a été déposé de manière primaire au sein d'un espace délimité par un contenant en matière périssable. Le silo 2081 se trouve au centre de l'alignement. Alors que le creusement n'a encore reçu aucun niveau de comblement, un squelette est déposé directement sur le fond du silo. Il s'agit d'un individu de sexe masculin dont l'âge au décès est compris entre 25 et 30 ans. Il a vraisemblablement été exposé à l'air libre de manière temporaire avant d'être enseveli pendant

son décharnement, sans la moindre présence de contenant. Après deux phases de remblais, un second corps humain accompagné d'une épée dans son fourreau quasiment complète, d'une fibule en fer de type « *Marzabotto* » et de plusieurs petits éléments métalliques a été déposé. Le sujet est un individu immature dont l'âge au décès est compris entre 10 et 14 ans. La position du corps indique que le défunt était enveloppé dans une enveloppe souple ou avait les membres supérieurs liés. Aucune trace de contenant n'est visible, ce qui suggère une décomposition en pleine terre. La disposition du corps indique un soin particulier et donc qu'il n'a pas été jeté au fond de la structure. Le silo 2090 complète l'alignement au nord. Après une première phase de remplissage issue de l'effondrement des parois, un dépôt de trois êtres humains est réalisé sur la surface de cette couche. Le premier à avoir été déposé est un individu de sexe masculin qui avait entre 20 et 25 ans au moment de sa mort. Le second sujet est un individu immature dont l'âge au décès est compris entre 5 et 9 ans. Le troisième corps est celui d'une femme dont le décès est intervenu alors qu'elle avait un âge compris entre 25 et 30 ans. Le squelette est en contact direct avec les deux autres sujets, mais repose surtout sur le premier. L'étude anthropologique confirme la simultanéité du dépôt des trois corps, qui semblent d'ailleurs jetés au fond de la structure plutôt que soigneusement disposés. Ces derniers ont été ensevelis sans aucune trace de contenant. La découverte notable consiste en la présence d'un bracelet en base cuivre associé à l'individu de sexe féminin. Ce type de bracelet est courant à La Tène ancienne, bien que rare dans ce type de contexte. Enfin, le fait 2078 contenait le fémur droit d'un sujet périnatal.

Trois creusements de forme rectangulaire ou carrée ont été découverts en bordure orientale du secteur E (St. 2120, 2172 et 2173). Leur alignement avec le fossé 2120 laisse supposer qu'ils aient pu fonctionner ensemble. Ils ont livré de la céramique et des restes de faune. La présence d'une hache en fer à douille ouverte circulaire dans le premier creusement est notable. Le second a livré deux bracelets en schiste tandis que le troisième contenait deux pièces de terre cuite de forme tubulaire interprétées comme des lests de filet de pêche.

L'enclos 2115 se trouve à l'extrémité nord du secteur D. De forme quadrangulaire, il adopte une orientation nord-ouest/sud-est. Il mesure dix-huit mètres de long pour treize mètres de large, soit une surface interne de 117 m². Le fossé mesure 2 m de large pour une profondeur oscillant entre 0,62 m et 0,84 m. Il affiche un profil en « V ». La structure a livré très peu de mobilier. Le fort taux de fragmentation de la céramique et le roulement qu'elle a subi empêchent une datation très précise. Du mobilier métallique a tout de même été rencontré (une probable chute de production en fer, une chute de portion de tôle pliée, un couteau à soie miniature). La fonction de cet aménagement est difficile à comprendre. L'absence de fosses sépulcrales interdit d'y voir un enclos funéraire. D'autre part, la quasi-absence de mobilier au sein du comblement ne permet pas d'y voir un enclos à caractère cultuel. Pourtant, la présence du couteau miniature indiquerait le contraire.

Deux trous de poteau mal conservés ont été relevés à l'intérieur de l'espace circonscrit par le fossé. Ils sont placés suivant le même axe que l'enclos. Il est possible que d'autres trous de poteau aient été situés dans leur continuité afin de former un ensemble cohérent, mais aucune

autre trace n'a été relevée. La nature de cette installation reste énigmatique. Il pourrait s'agir d'une plateforme.

Trois tronçons de fossés ont été identifiés sur les secteurs B, D et E. Le premier traverse le secteur B selon un axe nord-sud. Il mesure entre 0,62 m et 0,96 m de large. L'ensemble a fourni très peu de mobilier (trois tessons de céramique de facture protohistorique). La structure 2113 est un tronçon de fossé curviligne qui traverse le secteur D du nord au sud. Sa largeur varie entre 0,40 m et 0,96 m. Le remplissage a livré cinq fragments de céramique protohistoriques. Il semble s'agir de fossés parcellaires.

Le fossé 2120 adopte un tracé curviligne. Orienté nord-ouest/sud-est, il traverse le secteur E sur sa totalité et continue hors emprise. Sa largeur varie entre 0,80 m et 0,86 m. Son profil est en « V ». Il n'a pas livré de mobilier datant et sa fonction n'est pas connue. La présence de ces fossés de part et d'autre des vestiges laténiens et la similarité d'orientation que certains entretiennent avec laissent penser qu'ils peuvent participer à la même occupation.

Quatre plans de bâtiment ont été reconnus. Le premier (B1) se trouve dans la partie nord du secteur A. Il s'agit de trois trous de poteau auquel il faut sans doute adjoindre un quatrième fait pour compléter le plan. Dans ce cas, le bâtiment mesurerait 2 m de long pour 1,80 m de large, soit une surface de 3,6 m². Il semble s'agir d'une construction de type grenier surélevé. Le second bâtiment (B2) est matérialisé au sol par huit trous de poteau. Le plan n'est pas évident, mais une telle concentration de trous de poteau n'est pas un hasard. La datation obtenue renvoie à la Protohistoire au sens large. Le troisième bâtiment (B3, secteur D) est à l'image du premier : trois trous de poteau auquel il faut sûrement ajouter un quatrième homologue afin de compléter un plan de 1,5 m de côté, soit 2,25 m². Il a été interprété comme un grenier. La quatrième unité architecturale (B4) est située dans la partie occidentale du secteur E. De plan rectangulaire, il adopte un axe nord-est/sud-ouest et délimite un espace de 3,60 m de long et 2,30 m de large, soit environ 8,30 m².

Deux foyers ont été observés, l'un dans le secteur A (St. 2088), l'autre dans le secteur B (St. 2000). Ils n'ont pas livré de mobilier datant, mais leur association à l'occupation laténienne est probable.

Quatre fosses de forme et de taille diverses sont présentes au sein du secteur A, une au sein du secteur C, une autre dans le secteur D et quatre dans le secteur E. Elles n'ont pas livré de mobilier, ou fourni des éléments non datables. Leur fonction est généralement difficile à mettre en évidence, faute d'éléments déterminants.

Le mobilier

Les structures de la seconde phase d'occupation du site ont livré un total de mille cinq cent soixante et onze fragments de céramique pour un NMI de 172. Il s'agit principalement de céramique commune (50,9 %) et grossière (44,1 %) avec quelques rares céramiques en pâte mi-fine (4,2 %), voire fine (0,8 %). Il s'agit exclusivement de productions locales ou aucun élément exogène n'existe.

Trois étapes ont alors pu être individualisées au sein de La Tène ancienne. Le silo 2027 paraît être la plus ancienne des structures, avec un corpus céramique varié et possédant un grand nombre de similitudes avec celui rencontré au sein des structures du Hallstatt final, comme les jattes à col développé ornées de cannelures horizontales, les décors de creux délimités de lignes incisées, les assiettes à marli, les décors au cordon rapporté, les jattes surbaissées à bord vertical ou encore les gobelets à profil sinueux. Ces formes se retrouvent aussi dans les structures 2079 et 2080, mais sont totalement absentes des autres faits. D'autres productions rencontrées dans d'autres structures se retrouvent en nombre au sein des trois faits évoqués précédemment. C'est le cas des jattes à bord rentrant, dont les occurrences sont très fortes au Hallstatt D et se maintiennent tout au long de La Tène A. La présence de jattes à bord festonné est attestée en Orléanais à partir de La Tène A et ce jusqu'à la fin de La Tène B. L'association de formes héritées de la fin du premier âge du Fer avec des éléments typiques de La Tène ancienne permet de placer cette première étape au tout début du second âge du Fer, à La Tène A ancienne. Les terrines à épaulement sont les éléments les plus récents, généralement attribués à La Tène B. Ce type de production a été rencontré au sein des structures 2035 et 2085, mélangé à d'autres productions se retrouvant sur l'ensemble de La Tène ancienne. Malgré tout, l'absence de vases typiques de La Tène moyenne indique l'antériorité du corpus à cette période. Le dernier groupe de faits (St. 2081, 2106, 2107 et 2173) ne présente aucune forme héritée du Hallstatt final ni aucune production attribuable à La Tène B. Les éléments rencontrés sont communs avec celui de la première étape (jattes à bord rentrant, vases subcylindriques à col droit), avec tout de même la présence de pots à profil sinueux, typiques de La Tène A. De fait, cette étape a été attribuée à La Tène A récente. Enfin, le mobilier issu du fossé 2115 pose problème puisqu'il a livré 90 % de formes et décors attribuables à la première étape auxquels sont associées des productions n'existant pas encore à cette époque, datées au plus tôt de la fin de La Tène B. L'hypothèse la plus probable est que ces formes étaient encore utilisées à la fin de La Tène. Bien qu'il faille rester prudent à ce propos, la datation la plus sérieuse attribue le fait à la transition entre La Tène B2 et La Tène C1.

Le corpus faunique issu des structures de cette phase se compose de huit cent vingt-deux restes parmi lesquels cinq cent vingt ont pu être déterminés. Ils correspondent à 96,5 % d'animaux domestiques et 3,5 % d'espèces sauvages (quinze taxons de lièvre, un reste de cerf, un fragment d'os de canidé, probablement un renard, et un reste d'oiseau passériforme. Les animaux domestiques les mieux représentés sont le porc (37,8 %) et les caprinés (36,9 %). Viennent ensuite le bœuf avec 18,5 %, le chien (3,6 %), le cheval (2,4 %) et le coq avec 0,8 %). Dix caprinés, huit porcs, cinq bœufs, trois chevaux, deux chiens et deux coqs ont pu être identifiés. Les caprinés semblent utilisés pour la boucherie et la production de lait et de laine. Les porcs sont majoritairement âgés de moins de quatre ans, ce qui indique une population tournée vers la boucherie. Les bœufs renvoient à deux adultes, deux adultes vieux et un individu entre deux et quatre ans. Les quatre premiers ont sûrement dû être utilisés pour leur force de travail voire la production de lait, tandis que le dernier fait écho à une consommation de sa viande. Les chevaux sont trois adultes, dont un ayant plus de quinze ans. Leur rôle devait être tourné vers le travail ou la monte. Les distributions anatomiques confirment l'utilisation de certains individus pour leur viande, à en juger par certaines marques traduisant la découpe de

carcasse en gros morceau, l'écorchement, le prélèvement de corne et la récupération de moelle. Très peu de restes (quarante-quatre fragments) montrent des traces de combustion.

Le travail sur os est suggéré par un fragment de bois de cerf et une extrémité distale de tibia dont la pointe a été produite par fracturation avec un bord abrasé indiquant une possible utilisation. L'étude faunique révèle donc une gestion des animaux domestiques variée et sans doute autonome au sein de l'établissement rural, avec des traces de repas de qualité consommés par une élite ou au sein d'évènements communautaires particuliers.

Quatre fusaïoles en céramique suggèrent l'activité de tissage. L'une d'entre elles est taillée dans un tesson de céramique. Trois objets ont été assimilés à des lests de filet de pêche. Il s'agit de petits objets tubulaires modelés d'une longueur comprise entre 3 et 3,7 cm dont le diamètre ne dépasse pas 2 cm, de finition plus ou moins médiocre, comportant un canal longitudinal central de très faible diamètre. Le matériel lithique se compose de deux fragments de deux bracelets différents en matériau d'origine fossile (schiste), une pièce en grès taillée de manière à offrir plusieurs faces plates pouvant être utilisé dans le façonnage de petits objets métalliques, deux polissoirs, l'un en silex chauffé, l'autre en matière blanche et dure n'ayant pas pu être déterminée, un broyon taillé dans un bloc de grès.

Le mobilier métallique trouvé sur le site se compose d'éléments attribuables à différents domaines. L'armement est représenté par une épée quasiment complète encore dans son fourreau et datée de La Tène A2, plusieurs éléments de bouclier (un fragment de manipule en fer à tiges de section plano-convexe et attache circulaire présentant des traces de bois, une extrémité de spina (?) en fer, sept appliques en fer dont quatre décorées, trois appliques de renfort ou de réparation dont deux présentent des traces de fibres de bois) et quatre clous ou rivets pouvant être issus du bouclier ou de la poignée de l'épée.

Les éléments renvoyant à la parure sont une fibule en fer de type *Marzabotto* datée de La Tène A2, un bracelet en bronze attribué à La Tène ancienne.

Certains éléments semblent liés à l'artisanat : une lime en fer, une gouge ou emporte-pièce en fer, une alêne en fer munie d'une soie de section circulaire et d'une pointe fine de section similaire, une lame en fer à double fonction, avec un fil droit d'un côté et une scie aménagée de l'autre, deux lames de hache à douille ouverte.

La présence d'un couteau miniature à soie en fer pourrait renvoyer au domaine cultuel, religieux ou funéraire.

Des déchets de production sont aussi présents : une barre presque complète en fer correspondant à un demi-produit de forge ainsi que quatre autres chutes de barres de fer, une chute de plaque en fer présentant une découpe en biseau, une portion de tôle de fer, une chute de fer de section rectangulaire peut-être issue d'une barre, une chute informe, une tige de section circulaire pouvant peut-être correspondre à un fabricat, quatre scories dont un culot de forge, renvoyant à des travaux de forge, un creuset fortement vitrifié, une petite tige en base cuivre correspondant vraisemblablement à un déchet de coulée et une plaque scorifiée (paroi de four (?)) attestant l'usage de foyers artisanaux ou de bas-fourneau.

Enfin, certains objets restent indéterminés : une tôle de fer enroulée en demi-cylindre et un objet formé de tôles repliées en fer. D'autre part, un clou de chaussure issu du cellier 2172 et un clou provenant du trou de poteau 2049 ont été notés.

Synthèse

La première occupation des lieux remonte au Hallstatt moyen, où un silo ainsi que deux fosses de nature indéterminée sont aménagés. Ils ont été rencontrés en l'extrémité orientale du secteur A et le secteur D. D'autres structures parmi celles n'ayant pu être datées pourraient participer à cette phase, mais la prédominance des structures datées de La Tène ancienne rend la moindre association hasardeuse. Les lacunes du décapage liées à la présence d'axes de communication et d'un gazoduc actuels peuvent aussi expliquer la faible représentation des vestiges de la phase hallstattienne. Avec la présence de seulement deux structures, la nature du site est difficilement envisageable. L'étude du mobilier indique qu'il doit s'agir d'une occupation de type domestique. Quoi qu'il en soit, trop peu d'informations sont disponibles à son propos pour espérer rendre compte de l'organisation du site à cette période, dont la majeure partie se trouve visiblement hors emprise.

Après un hiatus s'étalant sur le Hallstatt D1-2, l'occupation reprend à La Tène A1 et se poursuit jusqu'à la fin de La Tène ancienne. Tous les secteurs ont révélé des vestiges attribuables à cette seconde phase d'occupation. Les faits rencontrés sur les secteurs A, B et C sont en grande majorité des silos datés de La Tène A ou B. Une aire de stockage est visible dans la zone orientale du secteur A, avec au moins huit silos, environ la moitié des structures de ce type qui ont été mises au jour. La partie occidentale du même secteur et le secteur B ont fourni une demi-douzaine de silos dont certains ont été attribués à La Tène ancienne, le reste n'étant pas fourni d'éléments de datation. Il doit là aussi s'agir d'une aire de stockage. Aucune césure chronologique n'est visible entre ces deux ensembles ni aucun aménagement domestique. Pour autant, la faible largeur des zones décapées ne permet pas d'avoir une vision d'ensemble. La présence d'importants rejets domestiques indique la présence immédiate de l'habitat qui administrait ces zones de stockage. Le rejet des silos en bordure de cet habitat et sa longue fréquentation expliquerait la présence de recoupements entre silos et le déplacement de la zone d'ensilage. D'autres aménagements peuvent éventuellement participer à la même occupation : quelques fosses et trous de poteau, un foyer et une unité architecturale de type grenier, au sein du secteur A.

Les installations reconnues dans les secteurs D et E endossent un caractère différent. L'enclos quadrangulaire 2115, qui se trouve au centre de cette occupation, interroge à la fois sur sa fonction et sa datation. Il se trouve associé à un bâtiment de type grenier, installé directement à côté. Deux tronçons de fossés convergeant l'un vers l'autre en direction du sud encadrent le petit enclos et pourraient participer au même aménagement. Enfin, plusieurs fosses quadrangulaires à bords arrondis interprétées comme des celliers ont pu être datées de La Tène ancienne. Leur présence au sein de l'espace défini par les deux fossés et non loin de l'enclos pourrait être un indice de leur contemporanéité. Quoi qu'il en soit, ces aménagements, qui diffèrent en tous points de ce qui a été rencontré dans les trois premiers secteurs, en sont en partie contemporains. Si c'était le cas, nous serions en présence d'une occupation de grande ampleur, quoique relativement lâche, dont l'organisation ne reposerait pas seulement sur le noyau d'habitat dont sont dépendants les silos, qui semblent par ailleurs l'entourer.

Enfin, la présence de matériel sortant du commun permet de se poser la question du statut des personnes qui vivaient ici. Le mobilier associé aux dépôts humains réalisés dans trois silos, en particulier l'épée dans son fourreau et les fragments de bouclier laissent penser à un

statut relativement élevé de certains des habitants. L'étude du corpus faunique ne fait que renforcer cette impression. La présence d'indices mettant en scène des repas au sein desquels des pièces de viande de qualité ont été consommées suggère la présence d'élites ou du moins de festins communautaires. L'ensemble des informations mises en relation permet de voir dans cette occupation la marge directe d'un habitat rural, dont les activités sont tournées vers l'agriculture et l'élevage, tout en cultivant une production métallique essentiellement basée sur l'exploitation de longues barres de fer.

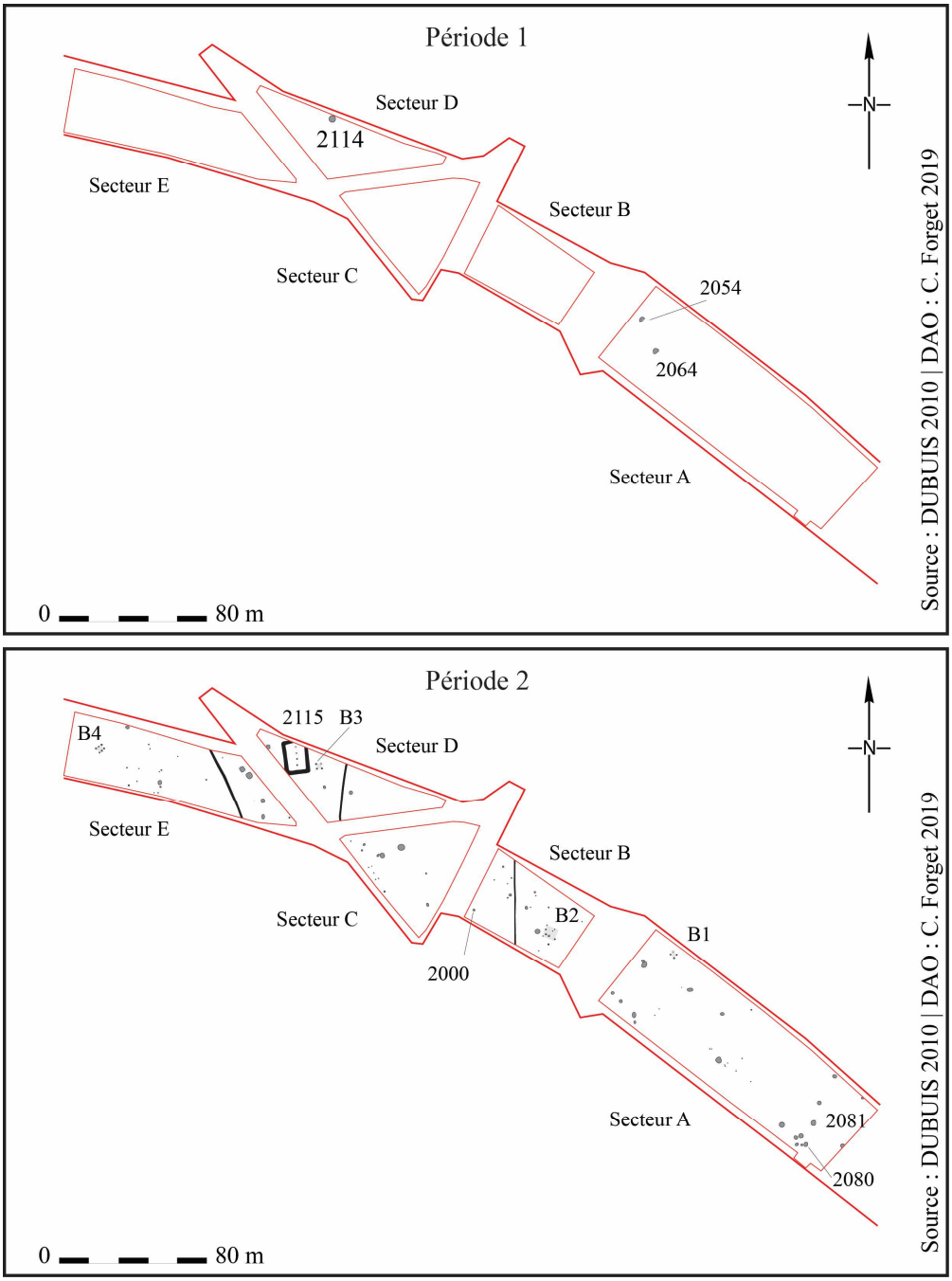

Pithiviers, « *Bois Médor* » 1 et 2

45-252-02
PITHIVIERS, « VIEUX CHEMIN D'ÉTAMPES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Vieux Chemin d'Étampes	Commune : Pithiviers
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 252 012 AH
X : 593 402 m	Fouille préventive (2010)
Y : 2 354 568 m	Surface totale décapée : 3 210 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D1a/D2	Établissement rural de rang C3
Bibliographie :	
LANDREAU 2008 ; DUBUIS 2010 ; DUBUIS, BAYLE & GAY 2011	

Présentation du site

Le site de Pithiviers, « *Vieux Chemin d'Étampes* » a été mis au jour en 2008 lors du même diagnostic au cours duquel a pu être étudié le site du « Bois Médor ». La découverte d'un système d'enclos fossoyés imposant a conduit à la réalisation d'une fouille deux ans plus tard, afin de récolter plus d'informations sur l'occupation. Il semble s'agir d'un site plutôt grand, dans la mesure où seul l'angle nord-est a pu être décapé lors de la fouille. Les dimensions de l'enclos principal renforcent ce constat. Les vestiges ont pu être attribués à trois phases se succédant pendant La Tène finale.

Période 1 (La Tène D1a/D2) : un habitat rural à vocation agropastorale

L'évènement fondateur du site semble être le creusement d'un large fossé (St. 1008) dont le comblement est à plusieurs reprises recreusé afin d'en prolonger la durée de vie. Un talus complète sans doute le dispositif. Sans doute dès le départ, un fossé plus modeste vient doubler le fossé 1008.

Les vestiges de la phase 1

Le fossé 1014 a pu être suivi sur soixante-dix-huit mètres avant de se poursuivre en dehors de l'emprise fouillée. Son tracé est rectiligne et adopte un axe nord-ouest/sud-est. La

structure, après avoir été comblée, a été recoupée par le fait 1028. Sa largeur varie entre 0,86 m côté ouest et 1,30 m côté est. Son creusement est assez irrégulier, même si la tendance générale du profil est en « V » à fond plat. Le mobilier y a été rencontré en faible quantité. Il s'agit de quelques fragments de céramique, de quelques restes de faune ; d'une scorie de forge et d'un fragment de meule dormante en grès rosé fin. De la céramique de type « *Besançon* » a permis de dater l'abandon du fossé 1014 au moins à La Tène D1. Sur l'ensemble de son tracé, quarante-neuf tessons de céramique et neuf restes de faune ont été prélevés. Le fossé 1008 a été suivi sur une longueur de quarante-et-un mètres selon un axe grossièrement est-ouest avant d'effectuer un angle légèrement aigu et de se poursuivre vers le sud sur douze mètres. Les deux extrémités se poursuivent hors emprise. Sa largeur varie entre 2,20 m à l'ouest et augmente de manière progressive pour atteindre 3,70 m juste avant l'angle. Après l'angle, la largeur oscille entre 3,32 m et 3,64 m. La profondeur du creusement oscille entre 2,14 m et 2,52 m. Ainsi, la largeur du fossé 1008 au niveau de son extrémité sud-est est supérieure de 65 % à celle observée à l'extrémité ouest. Son profil est en « V ». Le fossé a subi deux curages, ce qui laisse penser qu'il a été utilisé ouvert. Le matériel issu du fossé 1008 se compose de trois cent quarante fragments de céramique, seize tessons d'amphores, cinq cent soixante-dix-neuf restes fauniques, quelques scories de forge, deux fragments de plaque foyère, un fragment de paroi à enduit blanc, deux nodules de terre rubéfiée, un potin à tête diabolique ainsi qu'un anneau en bronze. Selon les fouilleurs, le fossé aurait été installé dans le courant du IIe s. av. notre ère. À La Tène D1, plus des deux tiers de l'ouvrage sont déjà comblés. La présence d'une fibule de Nauheim dans une structure implantée au sein du comblement du fossé 1008 (St. 1026) permet de penser que l'abandon définitif de cet aménagement doit intervenir dans le courant du Ier s. av. J.-C., avant la fin de La Tène D2.

Le mobilier

Le mobilier céramique de cette phase est présenté en fin de notice, en même temps que celui de la phase 3.

Les restes fauniques du site proviennent essentiellement des structures 1008 (73 %) et 1028 (14,7 %), ce qui justifie le choix des fouilleurs de ne présenter en détail que le corpus issu de ces deux faits. Quatre cent soixante-neuf restes fauniques proviennent du fossé 1008. Il s'agit à 75 % d'animaux de la triade (30,9 % de restes de caprinés, 24,5 % de porc et 20,6 % de bœuf). Le cheval arrive derrière avec 18 %. Enfin, des restes de canidés ont été rencontrés dans une moindre mesure (6 % du corpus). L'absence de restes d'animaux sauvages est sûrement à mettre sur le compte de la technique de collecte (pelle mécanique) et du type de structure (fossé). Les caprinés sont représentés par sept individus (un de moins d'un an, deux entre un et deux ans, trois entre deux et six ans et un plus vieux que six ans). Il s'agit sans doute d'une population utilisée pour la boucherie et probablement la laine et le lait. Le bœuf est aussi représenté par sept individus (un entre un et deux ans, un entre deux et quatre ans, trois entre quatre et dix ans et deux plus vieux que dix ans). Cette espèce semble plutôt utilisée pour sa force de travail (l'âge avancé des bêtes, combiné à la présence d'une phalange montrant une pathologie qui suggère le porc de charges), peut-être pour le lait et dans une moindre mesure pour la boucherie. Enfin, sept porcs ont pu être identifiés (un entre un et deux ans, trois entre

deux et quatre ans et trois entre quatre et huit ans). Ces chiffres évoquent une utilisation pour la boucherie tandis que certains porcs plus âgés sont certainement gardés pour la reproduction. Les parties anatomiques les mieux représentées sont les éléments du bloc crânien ainsi que les parties supérieures des membres. Au contraire, le rachis est très faiblement représenté pour le porc et le bœuf. Les côtes sont déficitaires pour les trois espèces. Ces éléments indiquent qu'il s'agit plutôt de rejets domestiques probablement issus de déchets de préparation culinaire et de repas. Vingt-huit restes présentent des indices supplémentaires venant appuyer cette hypothèse : seize ossements témoignent de désarticulations, un de ces os montre un prélèvement de viande, quatre portent les stigmates de dépeçage de carcasse, deux présentent des traces d'écorchement et les cinq autres portent des marques indéterminées. De plus, vingt-et-un os longs montrent des points d'impact associés à une fracturation sur os frais afin d'en retirer la moelle. Ces marques ont seulement été remarquées sur les restes d'animaux de la triade, mais aussi sur les ossements de canidés. La catégorie du cheval désigne quatre individus : un poulain âgé entre un et deux ans, un adulte âgé entre cinq et dix ans, un autre âgé entre dix et quinze ans ainsi qu'une jument de plus de quinze ans dont le crâne et les vertèbres cervicales ont été retrouvés en connexion anatomique. Les restes équins n'ont visiblement subi aucun traitement particulier. Enfin, les canidés sont surtout représentés par des restes de crâne. Il s'agit de quatre individus : un chiot âgé de un à deux ans, un jeune adulte de deux à quatre ans et un adulte de plus de quatre ans.

Si l'étude de la faune issue du fossé 1008 indique plutôt un contexte domestique de préparation et consommation de viande, certains éléments évoquent des dépôts particuliers qui semblent s'éloigner de ce cadre. La présence de crânes entiers de bœuf, de cheval et d'un capriné, d'un squelette de verrat entier, de la carcasse incomplète d'une jument et d'un capriné, de mandibules et de portions de membres semblent indiquer d'autres activités.

Les vestiges de la phase 2

Une seconde phase d'occupation a pu être mise en évidence. Le fossé 1008 constitue toujours la structure principalement utilisée, mais les curages successifs en ont réduit la puissance. Le probable talus serait alors lui aussi moins imposant, ce qui aurait permis la construction d'une passerelle afin d'accéder à l'intérieur de l'enclos à un moment où le fossé 1008 est comblé à hauteur de plus de trois quarts de sa profondeur. Un bâtiment sur poteau est visiblement contemporain de l'utilisation de cette passerelle. Le fossé 1014 est vraisemblablement abandonné et remplacé par le fossé 1013.

Le fossé 1013 a été suivi sur soixante-douze mètres en suivant une orientation grossièrement est-ouest puis opère un angle droit et se poursuit vers le sud sur onze mètres. Ses deux extrémités se perdent sous les bermes. La largeur du creusement oscille entre 0,76 m à l'ouest et 1,20 m à l'est. Le mobilier se compose de trente-trois fragments de céramique ayant été attribués à La Tène D, douze restes fauniques, une scorie, un fragment de meule en grès blanc rosé à grain fin, une pièce d'araire en fer ainsi qu'un mors complet en fer.

Un ensemble de cinq trous de poteau est présent de part et d'autre du fossé 1008, à environ douze mètres de l'angle. Ces deux alignements sont postés l'un en face de l'autre. La

structure censée faire face au fait 1025 a sûrement dû être détruite par l'implantation de la fosse 1026, attribuée à la troisième phase laténienne du site. Le dispositif formé par ces trous de poteau semble fonctionner avec le fossé 1008. Il est probable qu'il s'agisse d'un aménagement destiné à franchir l'obstacle afin de pénétrer au sein de l'enclos. Cette hypothèse est confortée par la position de la fosse 1026, creusée dans le comblement terminal de St. 1008 et sûrement à l'origine de la disparition du sixième trou de poteau de l'aménagement. En considérant les dimensions du trou de poteau 1039, il ne semble pas s'agir d'une construction élaborée, qui aurait nécessité une assise plus conséquente, mais plutôt une structure légère de type passerelle. Celle-ci mesurerait alors environ 4,80 m de long pour 2,80 m de large. Une telle emprise au sol a sûrement dû nécessiter l'appui d'autres trous de poteau au sein du fossé, mais aucune structure de ce type n'a été reconnue lors de la fouille. Ce passage, idéalement situé en face du bâtiment (voir ci-après), donnerait au nord sur un espace circonscrit par le fossé 1013, qu'il faut alors voir comme un espace non occupé ou plutôt dévolu à la circulation.

Le bâtiment se trouve près de l'angle du fossé 1008. Il est composé de neuf trous de poteau. Le plan se base sur un module central rectangulaire doté de quatre trous de poteau et mesurant de 5,50 m de long pour 4,60 m de large. La paroi sud est prolongée par deux poteaux excentrés. Deux trous de poteau supplémentaires disposés à l'ouest du module central semblent constituer une paroi déportée. Leurs homologues orientaux n'ont pas été retrouvés. Le tout forme un plan carré de 7,30 m de côté, soit 53,29 m². Très peu de mobilier a été prélevé au sein des trous de poteau. Il s'agit de quatre fragments de céramique de facture protohistorique et d'un aiguisoir/polissoir en grès. La fonction du bâtiment n'a pas pu être déterminée, mais il est probable, au vu du plan, qu'il s'agisse d'une habitation.

La fosse 1028 a été implantée par-dessus le fossé 1014, au centre de la surface décapée. Elle mesure 6 m de long pour une largeur maximale de 2,50 m. Le mobilier issu de la fouille de cette structure se compose de quatre-vingt-deux tessons de céramique, onze fragments d'amphores, quatre-vingt-douze restes fauniques et du matériel métallique en grande quantité (armement, quincaillerie). La principale découverte consiste en un dépôt, situé au centre de l'extrémité sud du fait. Celui-ci est constitué d'un cerclage en fer de sceau et d'une fibule en fer filiforme incomplète. Cette dernière était déposée au centre du cerclage de sceau, au contact d'une mâchoire de cheval. Il s'agit vraisemblablement, au vu du caractère hétéroclite du matériel, de rejets issus d'un nettoyage massif du site. Le caractère de l'empierrement reste malgré tout en suspens, d'autant plus qu'il a été installé alors que le fossé 1014 était pratiquement comblé. La structure 1010 se trouve à un peu plus de dix mètres au sud-ouest de la fosse 1012. Elle mesure 1,26 m de diamètre. Elle a livré neuf fragments de céramique attribuables à La Tène D, six tessons d'amphores italiques, treize restes de faune ainsi que du mobilier métallique (quincaillerie). La fosse 1037 a été interprétée comme une structure de combustion.

Le mobilier

Le mobilier céramique de cette phase est présenté en fin de notice, en même temps que celui de la phase 3. Un jeton taillé dans un tesson de céramique est à noter.

La fosse 1028 a livré quatre-vingt-treize restes fauniques. Il s'agit essentiellement de bœuf (15 %) et de porc (14 %), suivis par les caprinés (4,3 %), le cheval (3,2 %) et le chien (2,1 %). Le reste est constitué d'éléments indéterminés et d'ossements ayant seulement pu être attribués à la classe des mammifères. Les restes de bœuf sont essentiellement des parties du crâne issues de trois individus au minimum (un âgé entre deux et quatre ans, un entre six et huit ans et le dernier âgé de plus de dix ans). Une seule trace de point d'impact a été remarquée sur un humérus. Un seul individu a été remarqué pour les caprinés (entre quatre et six ans). Les ossements en présence n'ont pas montré de signes de traitement particulier. Les restes de porcs renvoient à des parties du crâne, de l'épaule et de la cuisse. Il s'agit de trois individus de plus d'un an, dont l'un a atteint un âge compris entre deux et quatre ans. Là encore, aucune trace de traitement. La surreprésentation d'ossements renvoyant aux épaules ou aux cuisses suggère des déchets de consommation et/ou de préparation culinaire. Cette conclusion est aussi à attribuer au bœuf. Les ossements attribués au cheval ne sont pas nombreux, mais il est à noter la présence d'une mandibule de jument dont l'âge est compris entre dix et quinze ans, et qui correspond justement à la partie manquante de la carcasse de la jument déposée dans le fossé 1008.

L'étude du corpus faunique des faits 1008 et 1028, qui a révélé uniquement la présence d'espèces domestiques, indique une gestion contrôlée des cheptels, avec un abattage d'individus arrivés à maturité pondérale en vue de leur consommation et la présence de quelques animaux plus vieux destinés à la reproduction ou à d'autres tâches (force de travail, laine, lait). En plus de ces activités, une autre partie des restes ont été trouvés en connexion (parmi lesquels un verrat entier âgé de deux à quatre ans n'ayant fait l'objet d'aucune découpe, alors que c'est vers cet âge que ce type d'animal est normalement consommé) en plus de quelques crânes (dont un crâne de bœuf trouvé dans l'angle du fossé). Il s'agit vraisemblablement de témoignages s'écartant de la sphère domestique, sans doute des indices de sacrifice ou d'exposition.

Le mobilier métallique découvert pour cette phase se compose surtout de productions en fer : un soc d'araire en état d'usure avancé, un talon de lance du type « *Marion TL 10* », un mors, une fibule n'ayant pas été rapprochée d'un type particulier, un cerclage de sceau, deux clous de menuiserie, un crampon de menuiserie, des tiges de clous cassés et deux lames de couteau élaborées dans des lames de forces. De plus, la présence de trois scories de réduction ainsi que trois scories dont une loupe complète est notable. Le mobilier à base de cuivre se compose d'un anneau et d'un potin attribué aux Turons. La majorité de ce type de mobilier provient d'une zone située autour de la fosse 1028. Le mobilier lithique consiste en un bloc de pierre interprété comme un polissoir (et aussi comme aiguisoir ?) ainsi qu'un fragment de meule en grès blanc rosé à grain fin.

Les vestiges de la phase 3

Le troisième et dernier état du site voit l'abandon définitif du fossé 1008 et sans doute du fossé 1013. Le peu de structures mis au jour pour cette phase (un fossé peu ancré, quelques fosses et trous de poteau) indique le déclin progressif du site.

Le fossé 1009/1022/1017 est le plus mal conservé du site. L'ensemble forme un aménagement parfaitement rectiligne orienté plus ou moins est-ouest dont les extrémités ne sont pas connues. Le tronçon 1009 recoupe le fossé 1008. Le mobilier est peu abondant. Il s'agit de trois tessons de céramique, deux restes de faune et de quelques nodules de terre rubéfiée.

La fosse 1026 est en partie située sur le tracé du fossé 1008 et en recoupe le comblement supérieur. Elle mesure 1,96 m de long, 1,80 m de large. Son comblement contenait beaucoup de parois de torchis couvertes d'un enduit blanc et de très nombreux fragments de torchis chauffé. Certaines pièces de torchis présentent des traces de baguettes dont la section ne dépasse pas 1,5 cm. Un des fragments montre les traces de baguettes perpendiculaires à la paroi (elles traversent l'épaisseur du mur), ce qui est très surprenant. Le mobilier se compose de treize fragments de céramique, vingt-trois tessons d'amphores et du mobilier métallique : (quincaillerie et fibule).

La structure 1043 se trouve à l'intérieur des enclos. Le creusement mesure 1,20 m de diamètre. Le mobilier prélevé lors de la fouille de cette fosse se compose de neuf fragments de céramique, deux tessons d'amphores italiques et du mobilier métallique (quincaillerie et outil).

Le mobilier

Une fibule en fer de type « *Feugère 5a* » datable de La Tène D2b, deux clous de menuiserie, des tiges de clous cassés.

Le mobilier céramique du site

Le corpus céramique se compose de cinq cent quatre-vingt-quatre fragments. Les productions en pâte grossière sont représentées à hauteur de 63,9 %, alors que les productions en pâte fine atteignent seulement 20,4 %. Le reste du corpus renvoie surtout à des amphores italiques de type « *Dressel 1* » (13,5 %) puis des productions de type « *Besançon* » (2,4 %). Aucune différence particulière n'a été remarquée à propos de la céramique en fonction des faits qui ont fourni ce type de mobilier. Seuls les liens stratigraphiques ont permis d'établir une chronologie en certaines structures.

Le répertoire se compose entre autres de trois jattes dont un exemplaire à profil base et sinueux, avec une lèvre en bourrelet marquée et reposant sur un pied annulaire, dont la panse est décorée de cinq lignes horizontales incisées, des jattes à profil en « S », quatre vases à lèvre oblique et panse vraisemblablement fuselée, dont un exemplaire présente une ouverture plus rétrécie et une lèvre plus marquée, des gobelets à panse fuselée, un *dolium* régional à lèvre oblique, deux *dolia* de type « *Besançon* » à lèvre triangulaire large cannelée dont l'un présente une ligne d'incision au niveau de l'épaule, plusieurs vases à panse fuselée et deux amphores de type « *Dressel 1* ».

Ces productions ont pu être attribuées à une période comprise entre le milieu du IIe s. av. J.-C. et La Tène D1b (110/80 av. J.-C., soit La Tène D1b évoluée). Aucun élément ne permet de préciser cette datation bien qu'une évolution dans l'occupation du site soit visible par la fouille. En effet, les types de vases rencontrés apparaissent au début de La Tène finale et perdurent tout au long de cette période.

Synthèse

Les vestiges découverts au lieu-dit « *Vieux Chemin d'Étampes* » sur la commune de Pithiviers correspondent à un site rural dont la fréquentation s'étend sur une période comprise entre La Tène D1 et La Tène D2. La fondation du site intervient avec l'élaboration d'un large fossé au cours de la seconde moitié du IIe s. av. J.-C., dont seul l'angle nord-est a pu être étudié. Il est donc difficile d'établir avec exactitude la surface de l'établissement rural. Les dimensions de l'ouvrage couplées à l'absence de structures de la même phase au niveau de l'espace interne longeant le fossé semblent indiquer la présence d'un talus. Si le creusement du fossé 1014 intervient sans doute en même temps que la mise en place du fossé 1008, il est abandonné quelques décennies plus tard pour être remplacé par le fossé 1013, qu'il faut vraisemblablement associer à un des recreusements de St. 1008. Alors que ce dernier est quasiment comblé dans son intégralité, et que le talus doit lui aussi être beaucoup moins imposant, une passerelle est aménagée près de l'angle de l'enclos afin d'accéder à l'espace interne. La zone comprise entre les fossés 1008 et 1013 serait alors une sorte d'avant cour permettant probablement de gérer la circulation et l'accès au site. C'est sans doute lors de cette seconde phase qu'est aménagé un bâtiment servant sûrement d'habitation, quasiment dans l'axe de l'entrée.

La puissance du fossé 1008 ainsi que la variété et la qualité du mobilier et de la faune permettent sans doute d'y voir un site au statut élevé, dont la principale activité mise en évidence est l'élevage. La présence d'un soc d'araire permet de penser que l'agriculture devait tenir une part dont l'importance est difficilement calculable au sein de l'économie du site. La composition du corpus faunique et l'âge des animaux à l'abattage indiquent une exploitation variée et contrôlée du bétail. Certains assemblages fauniques suggèrent des reliefs culinaires de qualité variable. En effet, des pièces de viande particulièrement riches en valeur nutritive laissent penser à des repas d'élite et/ou communautaires dans le cadre d'évènements particuliers. D'autres, représentés par des parties anatomiques précises en connexion, renvoient à des activités difficilement attribuables au cadre domestique. Le plus bel exemple est le verrat entier âgé entre 2 à 4 ans associé à des rejets culinaires de bonne qualité. Alors qu'à cet âge, la plupart des porcs sont abattus, ce dernier n'a été l'objet d'aucune découpe. Il s'agirait d'un animal impropre à la consommation (?) et/ou utilisé dans une pratique rituelle.

À la suite d'un déclin amorcé depuis quelques dizaines d'années, le site est abandonné dans le courant de La Tène D2. Quelques structures viennent alors recouper les anciens aménagements, mais au vu de leur faible représentation, le statut particulier du site n'est plus visible et aucune organisation n'a pu être mise en évidence, si ce n'est la délimitation de deux espaces distincts par le petit fossé 1009/1022/1017. La présence d'une seule structure pour la période augustéenne finit de compléter le processus d'abandon du site.

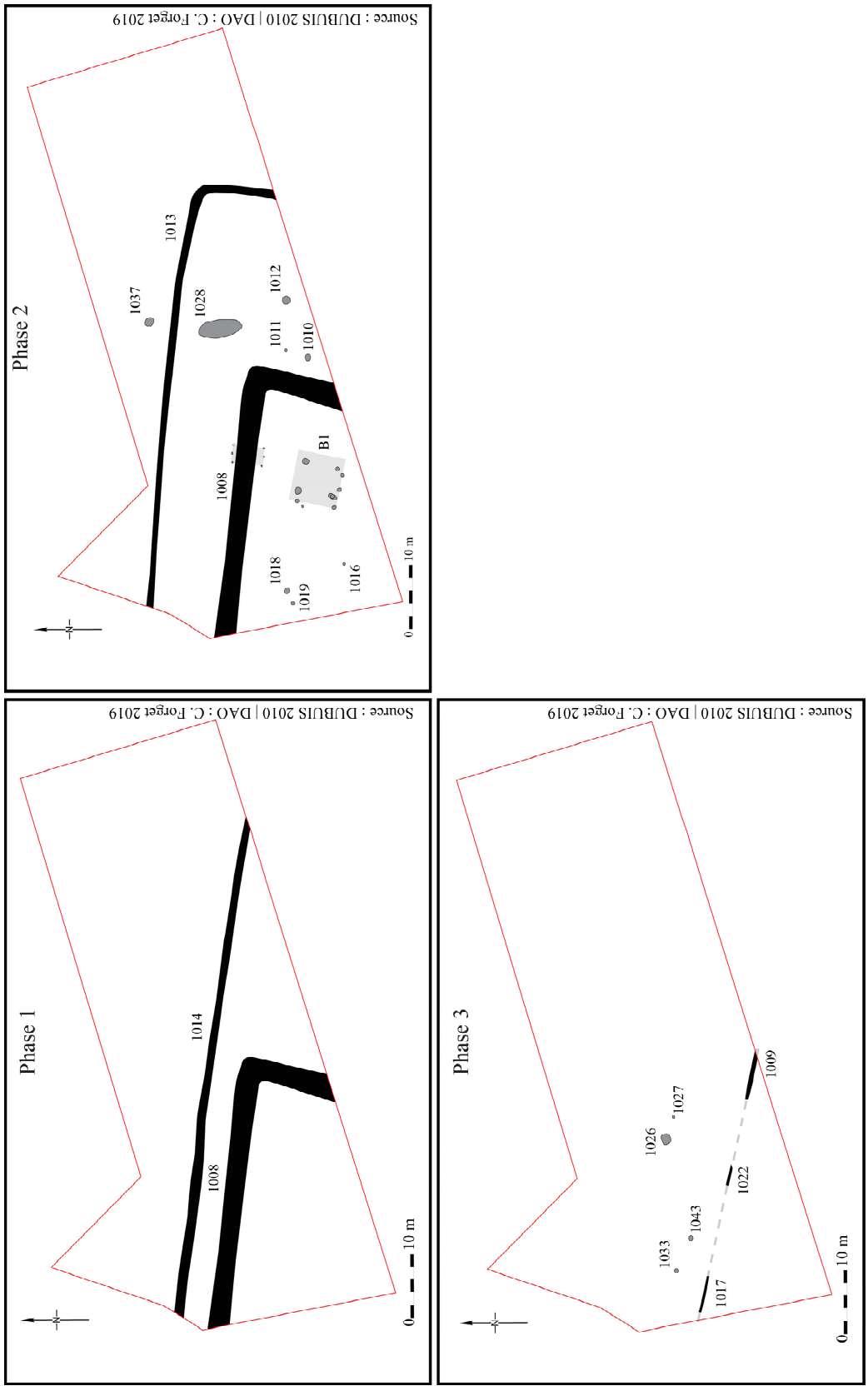

Pithiviers, « *Vieux Chemin d'Étampes* » phases 1 à 3

COMMUNE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL

45-253-01
PITHIVIERS-LE-VIEIL, « LA GRANDE RAYE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Grande Raye	Commune : Pithiviers-le-Vieil
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 253 038 AH
X : 590 118 m	Sondages (1993)
Y : 2 351 607 m	Surface totale décapée : 117 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D1	Espace à vocation funéraire et/ou religieuse
Bibliographie :	
CRIBELLIER 1993	

Présentation du site

Le site de Pithiviers-le-Vieil, « *La Grande Raye* » consiste en un enclos fossoyé daté de La Tène finale. Il se trouve à quelques mètres seulement d'un complexe religieux gallo-romain. Une quelconque continuité entre les deux structures n'a pas pu être mise en évidence. De plus, la fonction exacte de l'enclos laténien n'est pas connue avec précision, même s'il y a de fortes chances qu'elle soit la même qu'à l'époque romaine. D'abord observé au moyen de clichés aériens, il a pu être sondé à trois reprises.

Période 1 (La Tène D1) : un site à vocation funéraire et/ou religieuse

Les vestiges de cette période renvoient à un enclos fossoyé.

Les vestiges

Trois fossés ont été observés pour cette phase. Ils mesurent entre 1,60 m et 4 m de large pour une profondeur oscillant entre 0,90 m et 1,90 m. Le profil des creusements est en « V ».

Ils ont livré de la faune, de la céramique, de la terre cuite et du calcaire rubéfié. L'étude du mobilier a permis de dater le comblement de la structure de La Tène D1.

Le mobilier

Le mobilier céramique ayant servi à dater les fossés provient essentiellement du fossé 1. Le mobilier provenant du fossé 3 n'a pas été l'objet d'un inventaire au sein du rapport. Le comblement du fossé 1 a livré vingt-six fragments de céramique fine tournée (dont un tesson orné d'une ligne de chevrons horizontale sur la panse soulignée d'une baguette et un pied balustre), neuf tessons de céramique grossière non tournée ainsi que vingt-quatre fragments d'amphore « *Dressel 1a* » ou « *Dressel 1b* ».

Aucun élément datable de la période gallo-romaine n'a été rencontré, ce qui confirme que le fossé a été comblé à La Tène finale, et plus précisément à La Tène D1, à en croire le mobilier céramique.

Synthèse

Le site de Pithiviers-le-Vieil, « *La Grande Raye* » présente une occupation de La Tène finale qui se décline sous la forme de trois tronçons de fossés délimitant un enclos quadrangulaire. Étant donné la présence toute proche d'un ensemble religieux gallo-romain, il est fort probable que cet enclos ait déjà eu une fonction religieuse à La Tène finale. En effet, aucun autre vestige (notamment des bâtiments) n'a été aperçu, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'enclos. Comme cela a été observé sur d'autres sites, il est fort probable qu'une incinération ait été présente au centre de l'enclos, et qu'elle ait disparu avec le temps. En l'état actuel des connaissances, le seul élément probant qui apporte des précisions sur la vocation de l'enclos est la présence de sanctuaires gallo-romains. Il paraît donc juste de penser que l'enclos laténien ait pu endosser la même finalité, et qu'il ait servi de base à l'implantation romaine. Aucune preuve directe ne vient appuyer cette hypothèse, bien qu'elle soit la plus probable, en gardant toute la prudence qui s'impose. L'exiguïté des fenêtres de sondages n'a pas permis de prélever beaucoup de matériel, et surtout aucun en rapport avec une éventuelle activité cultuelle. De fait, en l'absence d'éléments probants, le site sera considéré comme un établissement rural de nature indéterminée.

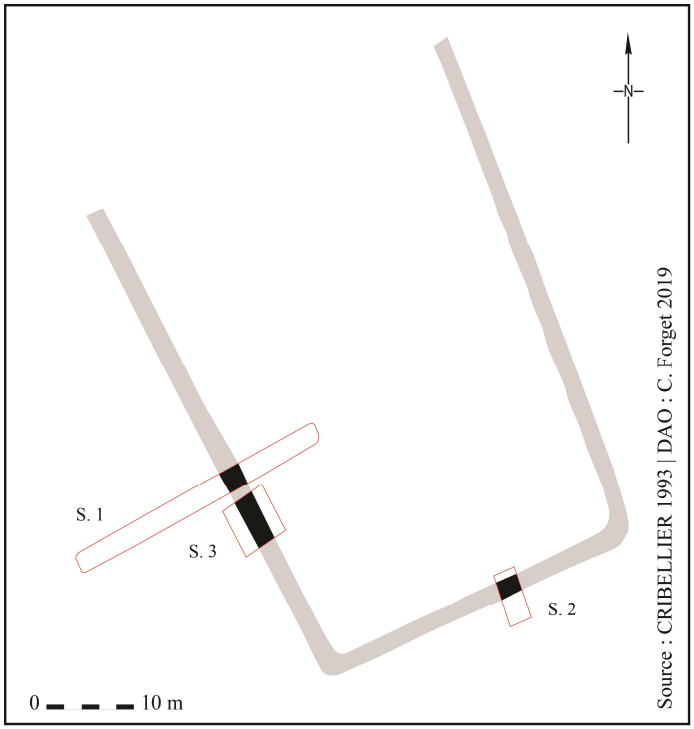

Pithiviers, « *La Grande Raye* »

45-253-02
PITHIVIERS-LE-VIEIL, « LE MOULIN DE PIERRE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Moulin de Pierre	Commune : Pithiviers-le-Vieil
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 591 190 m	Prospection aérienne (2013)
Y : 2 351 990 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 0,014 ha et 0,046 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2013	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Le Moulin de Pierre* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2013.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

Les enclos

Le site est composé de deux petits enclos simples alignés selon le même axe. Ils sont légèrement trapézoïdaux et formés de fossés rectilignes. Le premier, au sud-ouest, délimite un espace de 0,014 ha et le second atteint 0,046 ha. L'accès n'est visible pour aucun des deux. Le prospecteur n'a pas proposé de datation (indéterminée).

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Pithiviers-le-Vieil, « *Le Moulin de Pierre* » (Cliché D. Chesnoy 2013)

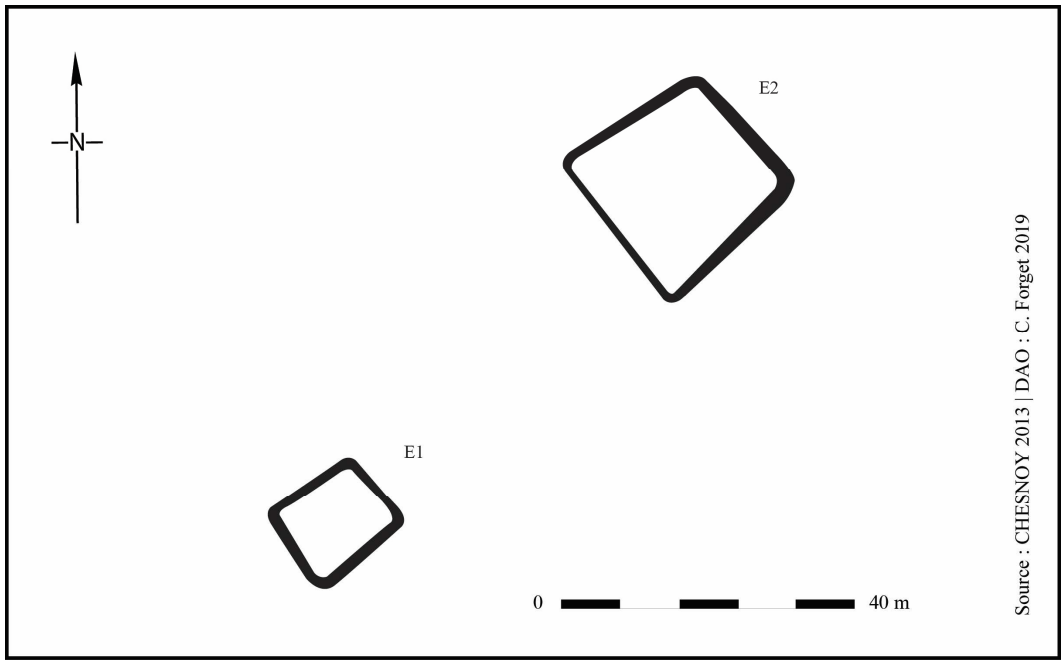

Pithiviers-le-Vieil, « *Le Moulin de Pierre* »

45-253-03
PITHIVIERS-LE-VIEIL, « LES LONGS RÉAGES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Longs Réages	Commune : Pithiviers-le-Vieil
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 590 533 m	Prospection aérienne (2006, 2009)
Y : 2 355 084 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 1,06 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
DEVILLIERS 2006 ; GODEFROY 2009, 2015	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Les Longs Réages* » a été observé lors des prospections aériennes de la SARP en 2006 et en 2009.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un système d'enclos accolés de forme rectangulaire. L'enclos principal présente des fossés à tendance rectiligne avec des angles fortement arrondis. Il délimite un espace d'un peu moins de 0,5 ha. L'enclos secondaire est légèrement plus grand (0,58 ha) et s'appuie sur le côté oriental de l'enclos principal. Ses fossés sont rectilignes avec des angles moins arrondis. Aucun accès n'a été identifié pour les deux enclos. Le cliché en notre possession étant de qualité médiocre, nous avons décidé de ne pas l'intégrer à cette notice.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

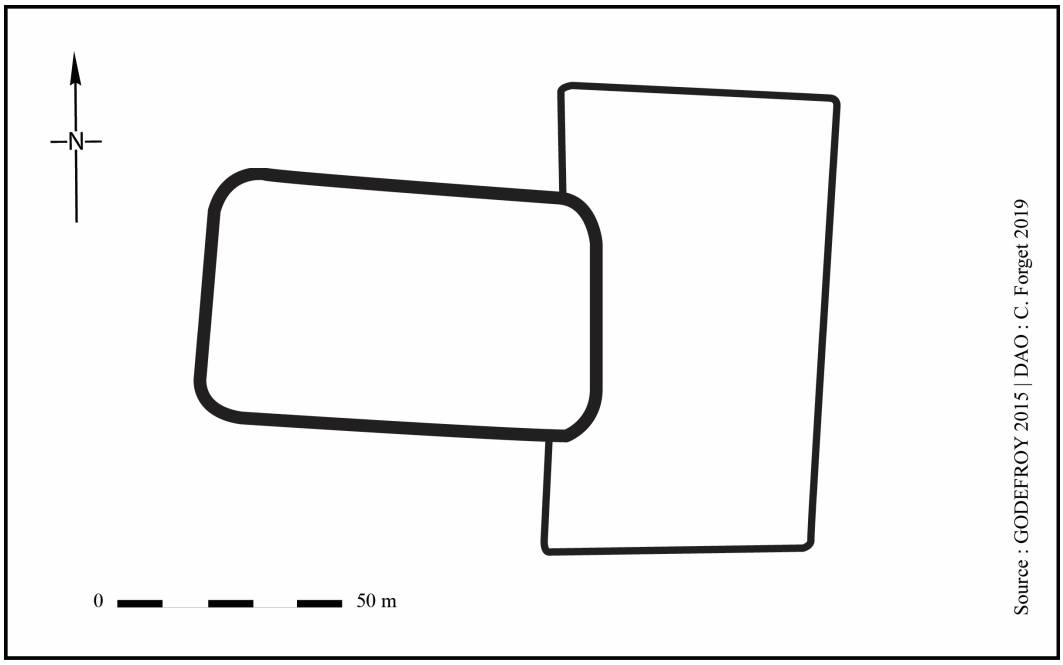

Pithiviers-le-Vieil, « *Les Longs Réages* »

45-253-04
PITHIVIERS-LE-VIEIL, « LES QUARANTE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Quarante	Commune : Pithiviers-le-Vieil
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 590 200 m	Prospection aérienne (2011)
Y : 2 352 380 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 0,064 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C3
Bibliographie :	
CHESNOY 2011	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Les Quarante* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2011.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un enclos certainement quadrangulaire à fossés rectilignes. Visible de manière très partielle, il délimite un espace minimum inférieur à 0,1 ha. Une *villa* s'installe à la période gallo-romaine comme on peut le voir très nettement sur le cliché. Il est possible qu'elle ait repris des fossés de l'établissement rural qui nous intéresse. Le prospecteur attribue le site à la fin de l'âge du Fer.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Pithiviers-le-Vieil, « *Les Quarante* » (Cliché D. Chesnoy 2011)

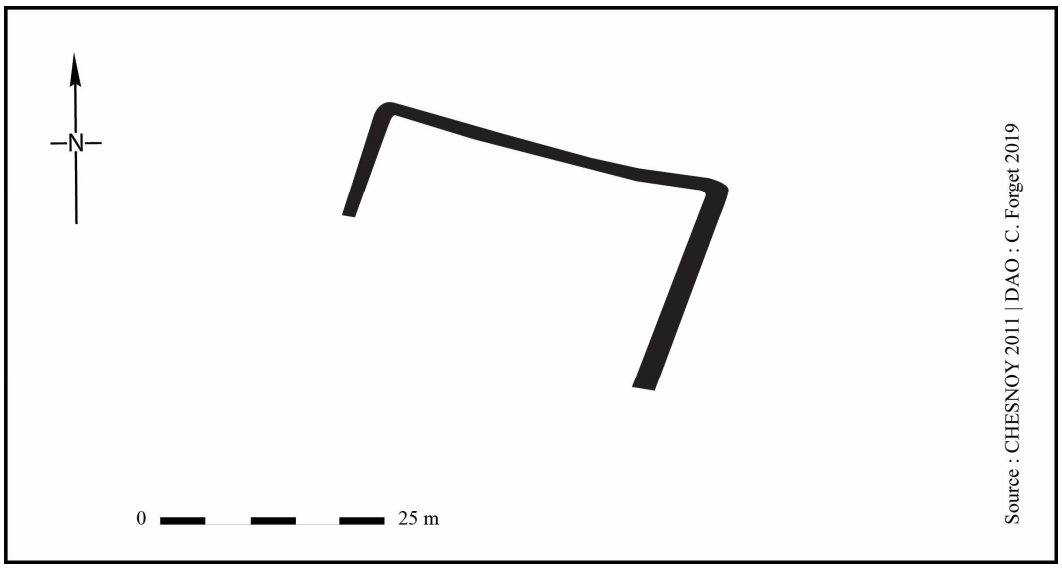

Pithiviers-le-Vieil, « *Les Quarante* »

45-253-05
PITHIVIERS-LE-VIEIL, « LORVILLIERS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Lorvilliers	Commune : Pithiviers-le-Vieil
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 591 180 m	Prospection aérienne (2011)
Y : 2 352 460 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 0,37 ha et 1,19 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2011	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Lorvilliers* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2011.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

Les enclos

Le site est constitué de deux enclos ne fonctionnant vraisemblablement pas ensemble et suggérant au moins deux phases d'occupation. L'enclos EA délimite une surface d'un peu moins de 0,4 ha. De forme rectangulaire, il est constitué de fossés rectilignes. Une entrée est visible sur son côté sud-est. L'autre enclos (EB) n'est visible que partiellement. Il est constitué de fossés rectilignes et adopte une forme trapézoïdale. Aucun accès n'est visible. Le prospecteur attribue le site à la fin de l'âge du Fer.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

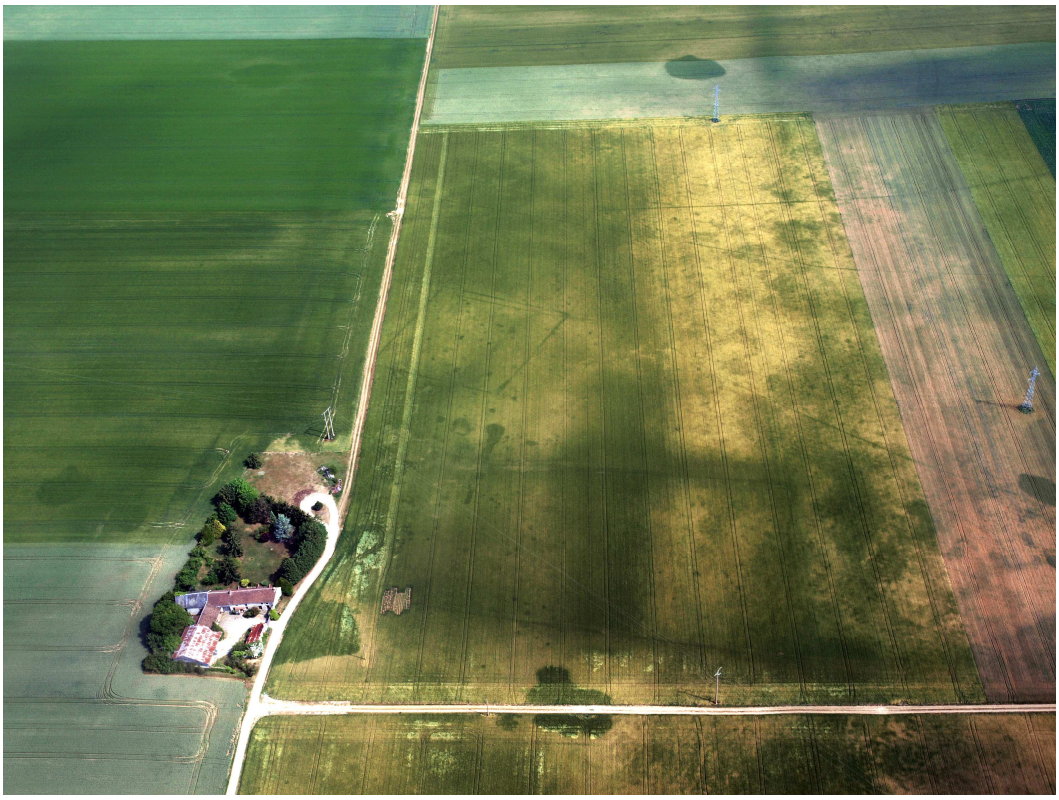

Pithiviers-le-Vieil, « *Lorvilliers* » (Cliché D. Chesnoy 2011)

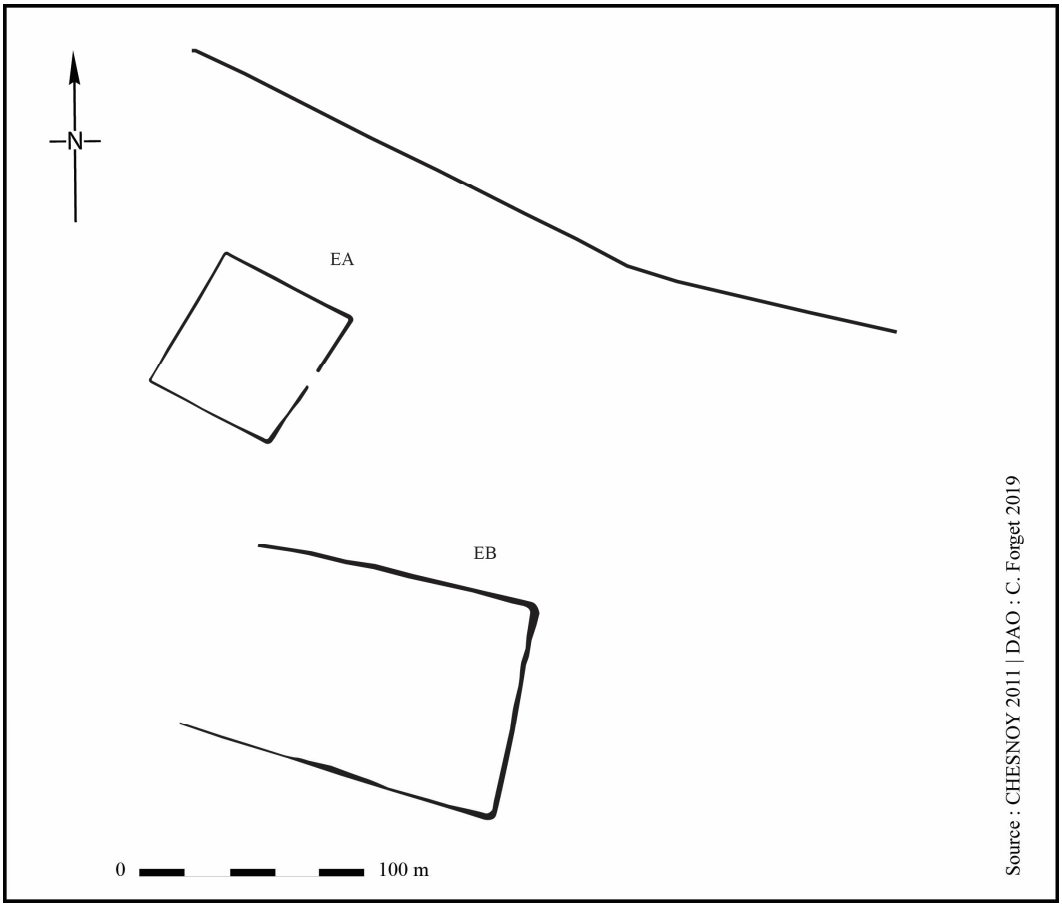

Pithiviers-le-Vieil, « *Lorvilliers* »

45-253-06
PITHIVIERS-LE-VIEIL, « MELLERETTE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Mellerette	Commune : Pithiviers-le-Vieil
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 591 180 m	Fouille (1978)
Y : 2 352 460 m	Surface totale décapée : -
	Surface estimée : -
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Hallstatt D3	Espace funéraire
Période 2 : La Tène D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
KISCH de 1978 ; PROVOST 1988	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Mellerette* » (anciennement « *Milleret* ») a été découvert en 1978 et a bénéficié d'une fouille de sauvetage qui a permis de mettre au jour une sépulture du premier âge du Fer. Quelques années plus tard, le site a été survolé par D. Jalmain qui y a repéré plusieurs enclos fossoyés.

Période 1 (Hallstatt D3) : un espace funéraire

Les vestiges attribués à cette phase se composent d'une inhumation.

Les vestiges

Très perturbée par la pose d'un pylône électrique et de la dalle en béton sur laquelle il repose, la sépulture est très méconnue. Le fouilleur indique la présence d'une couronne de pierres, sans doute un coffrage ainsi qu'un bracelet en bronze. Il n'est fait aucune mention du défunt, dont les restes ne devaient pas être conservés. Nous n'avons pas eu accès au plan du site.

Le mobilier

La sépulture a livré un bracelet en bronze.

Période 2 (LT D ?) : un site rural

Deux enclos fossoyés participent à cette phase d'occupation.

Les vestiges

Le site est constitué de deux enclos à fossés rectilignes. Le prospecteur n'indique pas s'ils prennent place à l'emplacement exact de la sépulture de la période 1. Il n'est pas fait mention non plus de leur taille ni de leur organisation spatiale. N'ayant eu accès aux clichés, nous ne pouvons en dire plus ni insérer un plan à la notice.

Le mobilier

Aucune information n'est disponible à propos du mobilier.

Synthèse

Le site du lieu-dit « *Mellerette* » a livré deux occupations. La première prend place au Hallstatt D3 et la seconde probablement à La Tène finale. L'occupation de la fin du Hallstatt consiste en une sépulture contenant un bracelet en bronze et pour laquelle aucune trace du défunt n'a été vue. La deuxième occupation n'est pas datée et repose uniquement sur l'observation des vestiges concernés. Il s'agit de deux enclos observés lors d'une prospection aérienne, mais sur lesquels peu d'informations sont disponibles. Nous n'avons pas trouvé les données permettant de confirmer ou non leur présence au même emplacement que la sépulture du Hallstatt final.

45-253-07
PITHIVIERS-LE-VIEIL, « PLACE DE L'ÉGLISE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Place de l'Église	Commune : Pithiviers-le-Vieil
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 253 066 AH
X : 590 675 m	Diagnostic (2010)
Y : 2 351 500 m	Surface totale décapée : 405 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D2	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
NOËL 2010	

Présentation du site

Le site de Pithiviers-le-Vieil, « Place de l'Église » a fourni les témoins d'une occupation ténue de La Tène finale. La seule structure mise au jour pour cette période est une fosse. Au cours de la première moitié du Ier siècle de notre ère, une installation plus considérable prend place, mais aucun élément ne permet de savoir s'il y a une continuité avec la fosse laténienne.

Période 1 (La Tène D2) : un indice de site

Une seule fosse a été attribuée à cette phase d'occupation.

Les vestiges

La fosse 3 est la seule structure attribuable à cette phase. Elle est de forme circulaire, pour un diamètre de 3 m. Sa fonction n'a pu être déterminée. Du mobilier contemporain de celui trouvé au sein de la fosse a été trouvé dans une couche de remblai qui s'étend de part et d'autre de la structure.

Le mobilier

Quarante-neuf fragments de céramique proviennent de St. 3 et de la couche de remblai, le tout renvoyant à un NMI égal à 9. Il s'agit essentiellement de céramique commune sombre non tournée (83,7 %) et dans une moindre mesure de céramique commune brune non tournée et de céramique grise semi-fine.

Les formes identifiées sont les suivantes : deux jattes à profil en « S » à lèvre extérieure renflée en amande, un pot, cinq *doliae* et une passoire.

Synthèse

L'occupation laténienne est très diffuse. Une seule fosse, de fonction indéterminée, a été décelée dans le secteur sud de l'emprise fouillée.

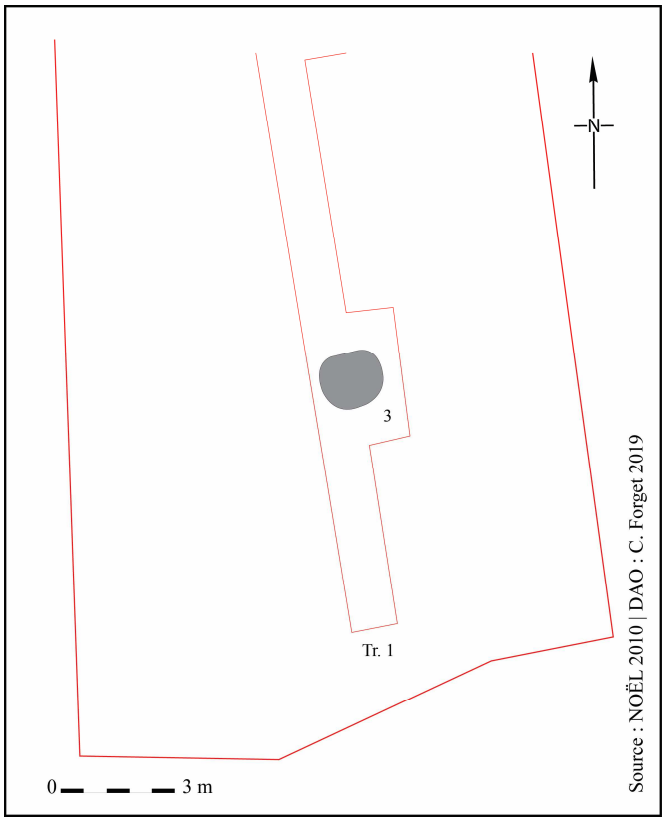

Pithiviers-le-Vieil, « *Place de l'Église* »

COMMUNE DE PRÉFONTAINES

45-255-01
PRÉFONTAINES, « LES GRANDS RÉAGES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Grands Réages	Commune : Préfontaines
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 626 425 m	Diagnostic (1996)
Y : 2 343 380 m	Fouille préventive (1997)
	Surface totale décapée : 20 000 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Br. final IIIb/Ha. C	Établissement rural de rang C4
Bibliographie :	
FRÉNÉE *et al.* 1997	

Présentation du site

Le site de Préfontaines, « *Les Grands Réages* » a été découvert lors des opérations liées à la construction de l'autoroute A 77. Un diagnostic ainsi qu'une fouille ont permis d'étudier cette occupation qui a livré une grande quantité de vestiges. Il s'agit d'un habitat qui a pu être daté entre l'âge du Bronze final IIIb et le Hallstatt ancien. Il est organisé par un enclos palissadé au sein duquel sont présentes quelques fosses polylobées. Des bâtiments ont aussi été discernés.

Période 1 (Âge du Bronze final IIIb/Hallstatt ancien) : un habitat rural à vocation agropastorale

Les vestiges qui ont été associés au sein de cette phase d'occupation s'organisent autour d'un enclos palissadé, avec des bâtiments, quelques silos et des fosses.

Les vestiges

La palissade (St. 40) est l'élément structurant les lieux. Il s'agit de l'angle sud-est d'un dispositif se poursuivant hors emprise, vers l'ouest et le nord. Elle est composée de soixante-quatorze trous de poteau espacés de 0,90 m à 1,80 m. L'enclos a été suivi sur un axe nord-nord-est/sud-sud-ouest pendant cent quatre-vingts mètres avant d'effectuer un angle de 85 ° et repartir en direction du nord-ouest sur cinquante-cinq mètres avant de disparaître sous la berme. Le tronçon allant vers le nord se poursuit sur quelques mètres au moyen d'un fossé au sein duquel un trou de poteau a été remarqué, avant d'être interrompu par un aménagement constitué de six trous de poteau. Il est tentant de voir dans cet aménagement la présence d'une construction de type porche. Par la suite, deux trous de poteau constituent la suite de la palissade, avant qu'un nouveau tronçon de fossé apparaisse dans le même axe. Ce dernier n'a pas livré de trace de trous de poteau.

Un autre alignement de trous de poteau a été décelé dans la partie nord de l'emprise décapée. Adoptant un axe est-ouest, il a pu être suivi sur une longueur de vingt-quatre mètres avant de continuer sous la berme. Il est composé de vingt-trois trous de poteau. Ils sont chacun éloignés d'une distance comprise entre 0,30 m et 1,50 m. Lors du diagnostic, un négatif de tranchée avait été remarqué, mais il n'a pas pu être conservé. Cet aménagement pourrait constituer une extension de l'enclos ou faire partie d'un autre dispositif.

En supplément des petits tronçons de fossés faisant vraisemblablement partie de la structure 40, un dispositif du même type a été reconnu au sein de l'espace qu'elle délimite. Son tracé débute en bordure de la fouille et a été suivi en direction du sud-est sur une longueur de cinq mètres. Elle effectue ensuite un virage à 128 ° et se poursuit en direction du sud sur une longueur de trente-six mètres. Le fossé mesure 0,30 m de large. Au sein de son emprise, plusieurs trous de poteau ont été remarqués. Le dispositif n'a livré aucun élément de datation. Il peut tout autant s'agir d'une autre palissade divisant l'espace interne de l'enclos palissadé 40 que d'un élément participant à une autre phase de l'habitat.

Quatre plans de bâtiments ont pu être mis en évidence. Seules deux unités architecturales ont été repérées au sein de l'espace enclos par la structure 40. Le bâtiment 1.1 recoupe ou est recoupé par la tranchée palissadée 109. Le bâtiment est constitué d'une dizaine de poteaux délimitant un espace de 16 m². Le plan de l'unité architecturale n'a pas pu être mis en évidence, en raison de la probable disparition de trous de poteau faisant partie de l'aménagement. Le matériel céramique provenant des trous de poteau fouillés se compose de moins d'une dizaine de fragments de facture protohistorique. Le bâtiment 70 est orienté nord-ouest/sud-est. Il s'agit de deux alignements de trois trous de poteau espacés de deux mètres environ, auquel s'adjoint un septième trou de poteau, à l'extrémité sud-est de l'unité architecturale. Le plan ainsi dessiné est rectangulaire et atteint 24 m². Trois des trous de poteau ont livré de la céramique. Il s'agit de six tessons datables de l'âge du Bronze ou du premier âge du Fer. Le bâtiment 20 se trouve à environ vingt-cinq mètres au sud de la paroi sud de l'enclos palissadé. Il affiche un plan carré de trois mètres de côté (soit 9 m²). Il est probable qu'il s'agisse d'une construction de type grenier. Le bâtiment 1.2 se trouve à l'extrême sud de la surface décapée. Il est orienté nord-est/sud-ouest. Les quatre trous de poteau qui le forment s'organisent selon un plan rectangulaire

de 10 m². Les faits mesurent entre 0,30 m et 0,40 m de diamètre. Directement au nord de ce dernier, un alignement de trois trous de poteau pourrait constituer une clôture.

La structure 280 est une grande fosse rectangulaire aux bords arrondis de 5 m de long et 3 m de large. Sur son côté ouest, un creusement circulaire a été remarqué. Le comblement de cette dernière a livré de la céramique dont quelques formes archéologiquement complètes, recouvrant un lit de pierres calcaires brûlées de vingt centimètres de module en moyenne. Dans la partie orientale du creusement, une concentration de blocs de plus gros module (cinquante centimètres) a été observée. Certains d'entre eux sont brûlés. Ces blocs semblent former un coffre rectangulaire. Il pourrait s'agir d'un atelier excavé, mais aucune trace d'activités particulières n'y a été mise en évidence.

Cinq structures de stockage de type silo ont été observées (St. 16, 18, 30, 31 et 33). Ils sont tous regroupés dans la partie sud du site, à l'exception du fait 18, qui se retrouve un peu plus isolé, en marge de la limite sud-est du décapage, ce qui signifie que des silos supplémentaires se trouvent vraisemblablement hors emprise. Ils mesurent entre 0,95 m et 1,70 m de diamètre pour une profondeur ne dépassant pas 1,55 m. Ils affichent tous un profil tronconique. Ils ont livré quelques dizaines de fragments de céramique et un seul contenait de la faune.

Dix fosses de grande dimension (St. 4, 15, 34, 36, 40, 64, 65, 91, 113 et 198) ont été remarquées sur le site. Leur fonction est rarement connue. Certaines ont livré du matériel domestique (fusaïoles). Cinq fosses (St. 58, 81, 113, 198 et 277) au minimum peuvent avoir servi à extraire des matériaux. Les fosses 64 et 65 sont intéressantes. Elles semblent être contemporaines et avoir endossé la même fonction. La présence du vase de stockage au fond de la fosse 65 indique qu'elle a pu être creusée pour accueillir ce vase à provisions et donc une fonction de stockage, sorte de garde-manger domestique proche de l'habitat. Quelques fragments de gobelets éparpillés autour laissent supposer qu'ils ont pu être utilisés pour y puiser la nourriture à l'intérieur du vase de stockage. Une épingle en fer provient de la fosse 65.

Le mobilier

Le corpus céramique se compose de treize mille quatre cent trente tessons pour un NMI de 95. Seuls les fragments issus des faits 58, 51, 64, 65 et 113 ont pu être étudiés et leur étude insérée au rapport de fouille de 1997. La céramique grossière constitue 68,9 % du corpus. Le reste est composé de céramique fine (gobelets et bols).

Neuf jarres à provisions ou de stockage décorées de cordons incisés ou digités, voire d'impressions digitées ou réalisées au poinçon avec bien souvent des impressions digitées sur les lèvres, neuf jattes, quinze vases globuleux agrémentés d'impressions, d'incisions ou de cordons en général à la jonction col/panse, neuf pots à panse rectiligne ou convexe avec un bord évasé, dont la lèvre est aplatie ou arrondie, dont certains sont ornés de cordons rapportés à la jonction col/panse et d'autres décorés d'impressions digitales ou d'incisions, dix bols à panse convexe ou rectiligne et au fond plat, seize coupes et vingt-sept gobelets à panse globuleuse avec des bords évasés, les lèvres arrondies et un fond concave ombiliqué dont certains sont

ornés de deux voire trois cannelures horizontales. Certains vases présentaient des cannelures incisées, des incisions en forme de sillons obliques réalisés au poinçon. Un vase indéterminé est même décoré sur la face interne de son fond de lignes géométriques accompagnées d'un décor d'impressions réalisé au poinçon. Une dizaine de fragments de bols et de gobelets étaient peints en rouge.

Les formes mises au jour sont homogènes et ont été attribuées à une période allant de l'âge du Bronze IIIb au Hallstatt C. D'autre part, deux datations par ^{14}C ont été réalisées sur des charbons de bois provenant des structures 16 et 113 et confirment cette attribution chronologique (St. 16 : l'âge calibré est de [-775 à -415 av. J.-C.] avec le maximum de probabilité pour -754, -686, -649 et -538 av. J.-C. ; St. 113 : l'âge calibré est de [-803 à -523 av. J.-C.] avec comme maximum de probabilité -788, -669, -609, -569 av. J.-C.). Les dates obtenues grâce à la céramique et aux deux datations par ^{14}C confirment donc l'hypothèse d'une occupation homogène et sans doute courte du site.

L'ensemble faunique mis au jour sur le site représente environ mille restes dont moins de la moitié a pu être déterminée. La majeure partie de ce corpus semble renvoyer à des rejets domestiques (rejets de préparation de carcasse ou de consommation). Ce constat est appuyé par l'importante fragmentation du matériel, les traces de brûlure observées, mais aussi par des traces de découpe. Les animaux représentés sont le bœuf, les suinés (porc et peut-être sanglier), les caprinés, le cheval et un canidé (peut-être un chien). La quasi-totalité des ossements est ceux des trois premières catégories, le cheval et le chien n'étant reconnus qu'au travers quelques restes seulement. Les caprinés sont représentés sur l'ensemble du site, alors que la zone ceinte par la palissade 40 et la surface se trouvant autour montrent des différences : la première zone montre que le bœuf, les suinés et les caprinés sont représentés de manière relativement égale alors que dans la seconde, les caprinés dominent très fortement le corpus. Cette répartition différentielle est aussi visible au niveau des parties anatomiques, du moins pour les caprinés. La tête et les extrémités des membres sont mieux représentées dans la seconde zone alors qu'au sein de la première, il s'agit plutôt des parties correspondant au tronc et aux parties hautes des membres. Il est possible d'y voir un phénomène d'opposition entre parties charnues et parties rejetées durant la phase de découpe de gros des carcasses. Ainsi, il y aurait une différence fonctionnelle notable entre la zone enclose et la zone extérieure : la découpe de gros des caprinés (et peut-être l'abattage de ces derniers) se serait plutôt effectuée à l'extérieur tandis que la consommation aurait plutôt eu lieu à l'intérieur de la zone palissadée. Quoi qu'il en soit, la surreprésentation des caprinés laisse supposer que le site devait être impliqué dans un système économique tournant autour de cet animal, bien qu'il soit difficile à ce stade de l'évaluer avec certitude. Il peut s'agir d'un élevage, d'un lieu dédié à la mise à mort, d'un lieu de parcage en attendant la vente ou après l'achat (?). Ces propositions ne sont pas contradictoires et il est possible que certaines aient coexisté. Pour le moment, les indices archéologiques manquent afin de pencher pour l'une l'autre.

Le mobilier métallique se compose de deux épingles en bronze dont une à tête enroulée, d'une épingle en fer, d'un fragment de tôle en bronze dont une face présente un décor de cannelures et d'un fragment d'anneau à section losangique en bronze.

Synthèse

L'occupation mise au jour sur le site de Préfontaines, « Les Grands Réages » est composée de silos, de bâtiments sur poteau et de fosses organisées en fonction d'un système de palissades. La structure 40, la plus grande d'entre elles, permet de structurer l'espace. La majeure partie de la zone qu'elle définit se trouve hors emprise et les structures y ayant été observées ne permettent pas d'en définir la nature. Il s'agit sans doute d'un habitat, mais sur les deux bâtiments situés à l'intérieur de l'enceinte, aucun n'a livré assez d'indices pour permettre d'y voir des maisons d'habitation. L'unique preuve de la présence d'un habitat réside dans la nature du mobilier céramique. En effet, le répertoire renvoie à la préparation, au stockage et à la consommation de nourriture ou de boisson. L'espace situé à l'extérieur de la zone délimitée par la palissade 40 est occupé par deux autres bâtiments, des silos, des trous de poteau n'ayant pas pu être regroupés pour former des plans d'unités architecturales ainsi que des espaces cultivés. Ces derniers ont pu être mis en évidence grâce à des lambeaux de limon contenant de la malacofaune caractérisant les terres remuées, au sein d'espaces vides de structures, mais contenant du matériel archéologique. Une zone de stockage est installée au sud de la palissade 40. Elle regroupe la totalité des silos (même si le silo 18 en est légèrement écarté) ainsi qu'un bâtiment interprété comme un grenier. Le dernier bâtiment est supposé être de même nature et se trouve isolé à une cinquantaine de mètres au sud de cette zone de stockage. D'autre part, un probable silo au sein de la fosse 81 ainsi que la présence de vases à provision (St. 65) tous deux au sein de l'espace délimité par la palissade 40 permet de poser la question d'une stratégie de stockage différentielle en fonction de la position de ces structures de stockage (dans ou hors de l'espace défini par la palissade). Des silos ou greniers supplémentaires existent peut-être à l'intérieur de la zone d'habitat, mais il paraît difficile d'aller plus loin en raisonnant à partir d'un fragment seulement du site. Il en va de même pour la définition des fonctions du site. S'il s'agit probablement d'un habitat, sa taille, son importance et les fonctions qu'il relaye ne peuvent être appréhendées dans leur ensemble avec si peu d'éléments.

Au vu des données disponibles, il semble concevable de penser que le site s'étend sur une surface avoisinant un hectare. Enfin, la question de la surreprésentation des caprinés au sein de l'assemblage de faune semble être un indice concernant une activité probable du site, bien que sa nature exacte ne soit pas simple à interpréter.

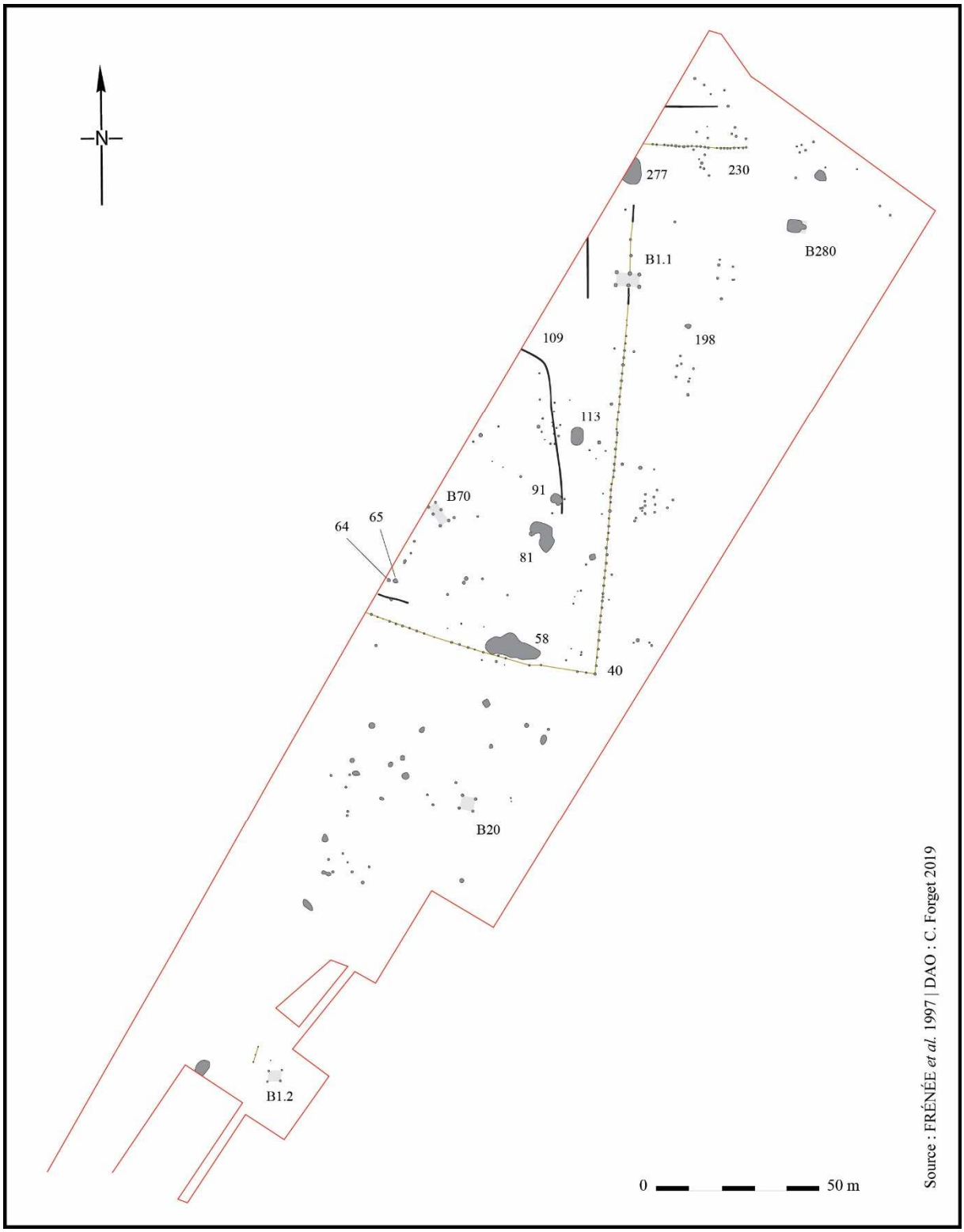

Préfontaines, « *Les Grands Réages* »

COMMUNE DE PUISEAUX

45-258-01
PUISEAUX, « LE CHEMIN DE PARIS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Chemin de Paris	Commune : Puiseaux
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 609 161 m	Prospection aérienne (2000 à 2002, 2004 à 2007)
Y : 2 358 667 m	Fouille programmée (2007)
	Surface totale décapée : 260 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. D3/LT A ancienne	Établissement rural de rang C3
Période 1 : LT D2	Établissement rural de rang C3
Bibliographie :	
DEVILLIERS 2007 b	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Le Chemin de Paris* » a régulièrement été photographié depuis les airs entre 2000 et 2007 par la SARP. Ces prospections aériennes ont permis de reconnaître un système fossoyé côtoyé par de grandes tâches qui ont vite été assimilées à des silos. L'un d'entre eux a fait l'objet d'une fouille clandestine en 2005. Celle-ci a débouché sur la découverte du dépôt d'un être humain et d'un cheval. Le matériel a pu être récupéré par la SARP et cela a motivé une autorisation de sondage en 2006. L'intervention qui a été réalisée l'année suivante a permis de mettre en évidence deux phases d'occupation, qui étaient fortement induites par les photographies aériennes. Quelques silos sont creusés au cours d'une période se trouvant autour de la transition entre le Hallstatt D3 et La Tène A ancienne. Après un hiatus d'environ trois siècles, un enclos fossoyé est aménagé au même endroit. Les traces de fondations de plusieurs constructions attestent d'une réutilisation de l'enclos à la période gallo-romaine.

Période 1 (Hallstatt D3/La Tène A ancienne) : un indice de site rural

Les vestiges attribués à cette période sont trois silos.

Les vestiges

Les silos, au nombre de trois (St. A, B et C, localisés dans l'angle nord-ouest de l'enclos de la période 2), sont espacés de quelques mètres. Leur diamètre est compris entre 1,40 m et 1,60 m pour une profondeur de 2,70 m. Chacun a un profil différent. Le premier est piriforme, le second est tronconique tandis que le dernier est discoïde. La fouille du silo A a permis d'observer le dépôt composite de trois êtres humains et de deux équidés. Le premier dépôt est celui d'une jument d'environ 24 mois suivi de peu par le dépôt de deux êtres humains. Il s'agit d'un adulte de sexe féminin âgé au décès entre 40 ans et 50 ans et d'un adulte de sexe masculin décédé autour de 60 ans. Après une phase de remblai, un autre dépôt d'être humain est effectué. Il s'agit d'un adulte de sexe féminin dont l'âge au décès était compris entre 35 et 45 ans. Enfin, le dernier dépôt se compose de parties anatomiques d'une vieille jument (13 ans).

Le mobilier

Plus de quatre mille fragments de céramique ont été prélevés dans les trois silos, pour un NMI inconnu. La céramique commune est représentée par divers types de formes : écuelles, jarres, jattes dont certaines à bord festonné, petits gobelets parmi lesquels différents types de décors ont été identifiés (incisions, cordons digités, bords au décor à l'ongle ou au doigt). Une terrine avec un trou au fond a été interprétée comme un pot de fleur. Un autre vase, avec une forme globulaire et la présence de quatre petites anses perforées, a été interprété comme un vase de cuisson. Il présentait d'ailleurs un dépôt calcaire au fond. D'autres éléments ont été identifiés, comme les céramiques décorées à la barbotine grise ou noire avec des motifs de chevrons, des lignes, des grecques et un vase « bouteille » présente deux lignes horizontales peintes en rouge. De la céramique noire à décor cannelé est aussi présente, avec notamment un individu décoré de spirales réalisées par tamponnage. Selon le fouilleur, il s'agit d'un vase importé.

L'étude effectuée sur la céramique a permis de dater le corpus entre le Hallstatt D3 et La Tène B.

Le matériel en terre cuite renvoie à trois fusaïoles, de nombreux pesons dont deux complets, des restes de sole de foyer ainsi qu'une centaine de kilogrammes de torchis. Le matériel métallique se compose d'objets en bronze (une fibule, une pointe de flèche, un petit ciseau, un bracelet) et d'un fragment de tôle en fer possédant deux rivets.

Période 2 (La Tène D2) : un site rural

Un système d'enclos accolés a été assimilé à cette période. Un sondage a permis d'observer le fossé de l'enclos secondaire, une structure de combustion et un trou de poteau.

Les vestiges

Le système fossoyé est organisé avec deux enclos accolés. L'enclos principal mesure quatre-vingt-huit mètres de long pour soixante-dix mètres de large et délimite un espace d'environ 0,62 ha. Un accès par interruption est visible sur son côté occidental qui donne sur l'aire interne de l'enclos secondaire. Ce dernier, de forme carrée, s'étend à l'ouest de l'enclos principal en s'appuyant sur son fossé nord. Le retour du fossé sud de l'enclos secondaire ne semble pas rejoindre le fossé sud de l'enclos principal et pourrait matérialiser une entrée sous forme de couloir. Ses côtés atteignent cent vingt mètres et délimitent un espace d'environ 1,4 ha. Au total, les deux enclos se développent sur une surface d'environ 2 ha. Le fossé de l'enclos secondaire mesure entre 3,30 m et 6,50 m de large et entre 2 m et 2,70 m de profondeur. Il présente un profil en « V ». L'étude du comblement a permis de valider la présence d'un talus sur le bord interne. Le matériel rencontré lors de sa fouille est composé de céramique, de faune (notamment un crâne de bœuf reposant pratiquement sur le fond de l'ouvrage) ainsi que du matériel métallique (quelques scories et un fragment de fibule). La céramique date le fossé de La Tène D2. Il est intéressant de noter le dépôt de deux vases tournés pratiquement complets, dont l'un deux contenait un petit gobelet.

La structure de combustion contenait de la terre rubéfiée. Elle n'a pas livré de mobilier.

Le trou de poteau est isolé et n'a pas pu être rattaché à d'autres éléments, car il était le seul fait de ce type au sein de la zone décapée. Il a livré du torchis.

Le mobilier

Le mobilier céramique était en cours d'étude lors de la rédaction du rapport d'opération. Nous avons donc peu d'informations à son sujet. L'ensemble renvoie à La Tène D2.

Le matériel faunique renvoie notamment à un crâne de bœuf et à un crâne, des membres et des mandibules de cheval.

Le matériel métallique se compose de quelques scories et d'une fibule en fer.



Puiseaux, « *Le Chemin de Paris* » (Cliché E. Fortier 2007 *in* DEVILLIERS 2007b)

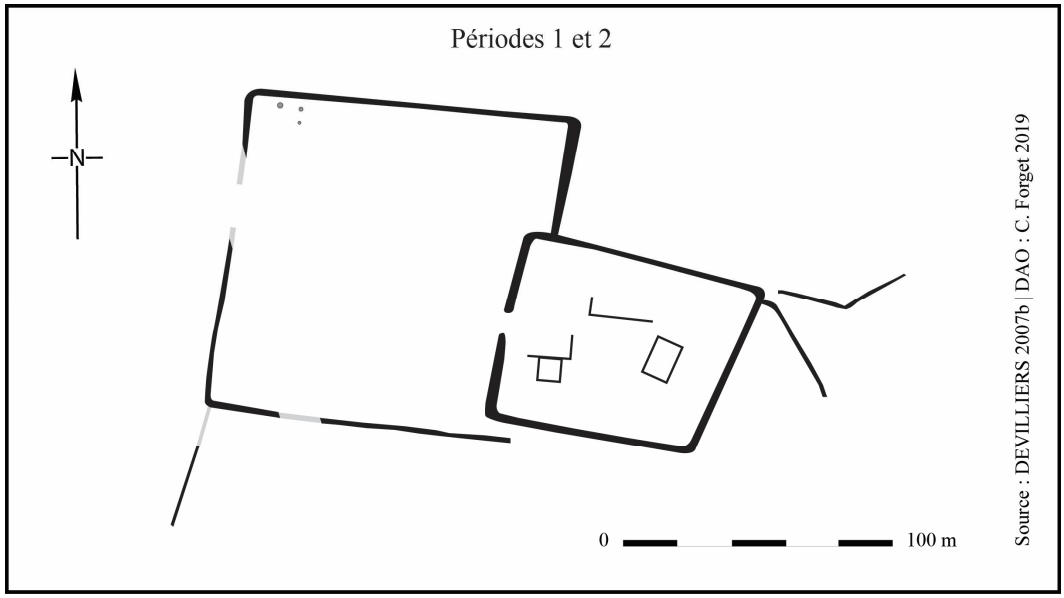

Puiseaux, « *Le Chemin de Paris* » 1 et 2

Synthèse

Le site du lieu-dit « *Le Chemin de Paris* » a livré des informations à propos de deux occupations distinctes. La première prend place au Hallstatt D3 ou à La Tène A. Elle est composée de trois silos qui doivent se trouver à proximité immédiate de l'habitat duquel ils

dépendent à en juger par la quantité de matériel domestique et leur comblement détritique. Cet habitat est visiblement occupé par des occupants ayant un statut social relativement élevé, à en juger par la quantité de céramique fine retrouvée et la qualité des décors. Le décor en spirale d'un vase en céramique noire trouve d'ailleurs des comparaisons en Bavière (Allemagne). D'autre part, un vase « bouteille » a été interprété comme une production issue d'Italie et atteste de contacts directs avec cette région. La présence du dépôt composite d'un des silos ne fait que renforcer le caractère spécial de l'occupation.

La seconde occupation est installée dans le courant de La Tène D2. Un système d'enclos accolés d'environ 2 ha est aménagé. L'opération archéologique a permis de tester le fossé de l'enclos secondaire à plusieurs endroits. Les relevés du fossé montrent de très grandes dimensions. Les terres issues de cet ouvrage ont servi à monter un talus côté interne. La présence de dépôts fauniques dans le fossé (crânes et mandibules) visiblement à caractère rituel renforce l'importante donnée aux fossés, qui devaient être plus qu'une simple délimitation physique. L'habitat de l'occupation n'a pas été approché, mais doit très certainement se trouver au sein de l'enclos principal, qui n'a pas été sondé.

45-258-02
PUISEAUX, « LE FIEF TERRAIN »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Fief Terrain Département : Loiret *Civitas* : Sénons X : 611 358 m Y : 2 356 641 m	Commune : Puiseaux Région : Centre-Val de Loire Numéro Patriarche : - Prospection aérienne (2000, 2001, 2004, 2009) Surface totale décapée : 0 m² Surface estimée : 6,5 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
DEVILLIERS 1999, 2000, 2001, 2004, GODEFROY 2009, 2015	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Le Fief Terrain* » a été observé lors des prospections aériennes de la SARP entre 2000 et 2009.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un système d'enclos accolés à fossés rectilignes et de forme trapézoïdale. L'enclos principal délimite une surface de 0,9 ha. L'enclos secondaire atteint une surface de 5,6 ha et se développe à l'ouest de l'enclos principal. Aucun accès n'a été identifié pour les deux enclos.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

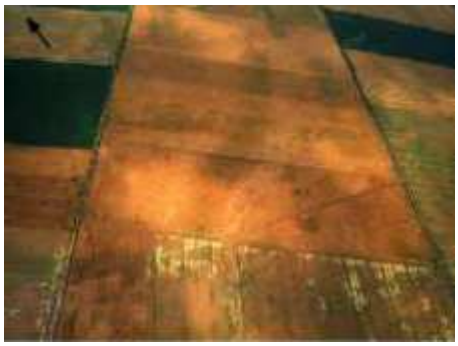

Puiseaux, « *Le Fief Terrain* » (Cliché F. Besse *in* GODEFROY 2015)

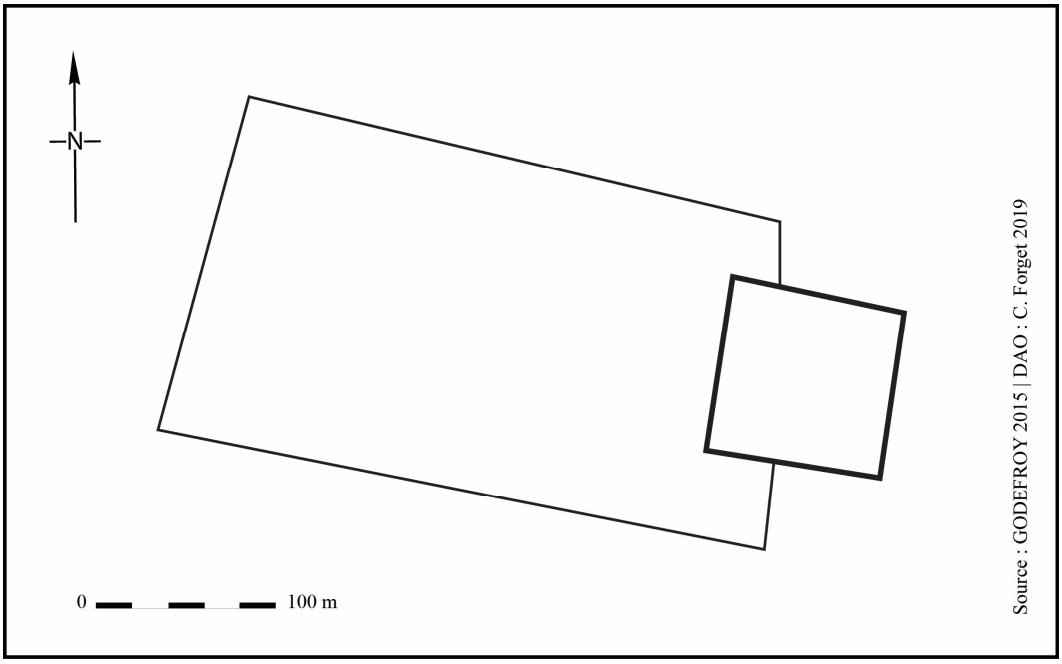

Puiseaux, « *Le Fief Terrain* »

45-258-03
PUISEAUX, « LE PARC GAUTHIER »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Parc Gauthier	Commune : Puiseaux
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 609 087 m	Prospection aérienne (1992, 2000, 2003)
Y : 2 354 201 m	Prospection pédestre (2000)
	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 1,6 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
DEVILLIERS 1999, 2000, 2008 ; GODEFROY 2015 ; JALMAIN 1992	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Le Parc Gauthier* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Jalmain en 1992 puis par F. Tardif en 2000 et en 2003. De plus, la SARP a effectué des prospections au sol en 2003.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

Les enclos

Le site est un système d'enclos accolés à fossés rectilignes de forme trapézoïdale. L'enclos principal délimite un espace de 0,5 ha auquel on accède par une interruption du fossé du côté oriental. L'enclos secondaire n'est visible que partiellement. Il rejoint l'enclos principal à l'extrémité orientale de ses côtés nord et sud et s'étend sur une surface minimum de 1,1 ha.

Le mobilier

Quelques tessons de céramique non datables ont été prélevés.



Puiseaux, « *Le Parc Gauthier* » (Cliché F. Tardif *in* GODEFROY 2015)

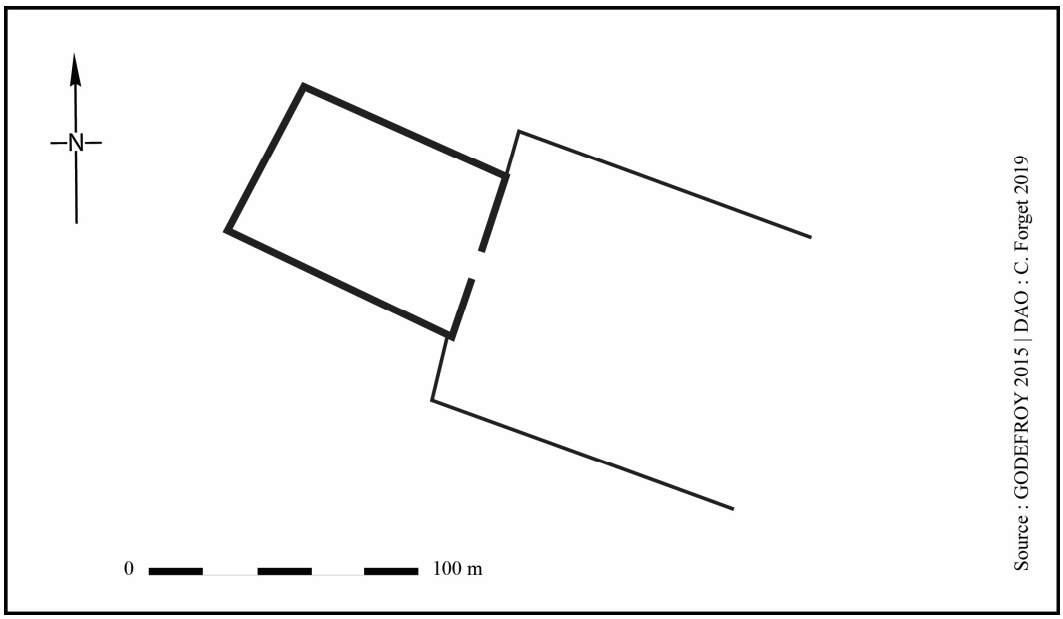

Puiseaux, « *Le Parc Gauthier* »

45-258-05
PUISEAUX, « LE SENTIER DE LA BUTTE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Sentier de la Butte	Commune : Puiseaux
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 258 032 AH
X : 609 335 m	Diagnostic (2012)
Y : 2 356 767 m	Surface totale décapée : 2 852 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. C	Établissement rural de rang C1
Période 2 : Ha. D3/LT A ancienne	Établissement rural de rang C1
Bibliographie :	
VANDERHAEGEN 2012	

Présentation du site

Deux occupations hallstattiennes distinctes ont été discernées sur le site de Puiseaux, « *Le Sentier de la Butte* » lors d'un diagnostic effectué en 2012. La première intervient au Hallstatt C sous la forme d'un ensemble stratifié de structures en creux. La seconde prend place au Hallstatt final. Il s'agit d'une zone de stockage composée de quatre structures de type silo. Aucun élément prouvant une continuité entre les deux sites n'a été mis en valeur lors de la fouille.

Période 1 (Hallstatt C) : un indice de site rural

La première phase repérée sur le site s'organise autour d'un ensemble stratifié de structures en creux (St. 1). Il se présentait en surface comme une grande fosse oblongue de 4,70 m de long pour une largeur dépassant 2 m. La réalisation de plusieurs coupes a permis d'individualiser quatre structures (St. 8, 9, 10 et 11) et d'exposer six phases d'occupation sur une surface très restreinte.

Les vestiges

Le creusement du silo 9 est à l'origine de cette occupation. Il est de forme circulaire avec un diamètre de 1,50 m et une profondeur conservée de 0,78 m. Il a un profil piriforme.

Les fosses 10 et 11 recoupent le silo 9. La fosse 10 se trouve juste au nord de la structure 11. Elle recoupe le silo 9, mais est elle-même perturbée par une fosse postérieure, qui rend sa lecture incomplète. Les archéologues pensent qu'il s'agit là aussi de deux trous de poteau. Un fragment de céramique daté du Hallstatt ancien y a été prélevé. Une fois St. 10 abandonnée, une fosse (St. 8) de 1,44 m de diamètre est creusée. Elle affiche un profil à parois évasées et un fond légèrement convexe. Selon les fouilleurs, il s'agirait d'une fosse d'extraction de calcaire. Une grande quantité de mobilier a été rencontrée lors de sa fouille, notamment des fragments de céramique datés du Hallstatt ancien et des fragments de torchis.

Le mobilier

Le matériel céramique prélevé regroupe 659 fragments de céramique pour un NMI de 21. Il s'agit des éléments suivants : cinq jattes à lèvre arrondie décorées de cannelures horizontales, une jatte (?), trois vases globuleux dont un exemplaire agrémenté de plusieurs incisions susceptibles de former un motif triangulaire, deux jarres globuleuses avec un cordon digité à la jonction col/panse ainsi que des impressions digitées appliquées sur la lèvre, deux gobelets à bord concave dont un décoré d'une cannelure sur l'épaulement, trois pots dont deux exemplaires décorés d'incisions sur lèvre voire à la jonction col/panse, deux coupes dont une ornée de trois cannelures radiales formant un décor interne ainsi que d'une cannelure supplémentaire soulignant sa partie supérieure et un vase indéterminé orné de deux incisions horizontales.

Le mobilier représente un corpus relativement homogène présentant des décors majoritairement composés de cannelures. La présence des gobelets à bord concave, des jarres et pots décorés au cordon ou d'impressions digitées ainsi que des coupes à décor interne renvoient à un répertoire que l'on rencontre pour le Hallstatt C.

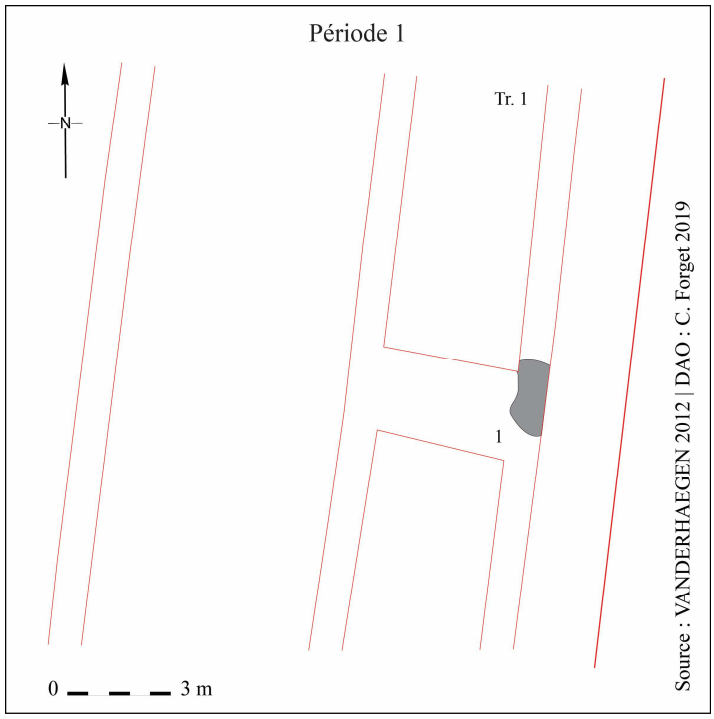

Puiseaux, « *Le Sentier de la Butte* » 1

Période 2 (Hallstatt D3/La Tène A ancienne) : un site rural à vocation agricole

Cette seconde occupation hallstattienne se trouve dans le secteur nord-est du décapage, à environ soixante-cinq mètres au nord de la première, décrite plus haut. Elle se compose de quatre silos (St. 2, 13, 14 et 15). Les trois derniers sont regroupés ensemble, alors que le premier semble un peu plus isolé, à treize mètres des autres.

Les vestiges

Les silos affichent un diamètre compris entre 1,30 m et 2,50 m pour une profondeur ne dépassant pas 1,40 m. Leur profil est tronconique ou piriforme. Leur comblement a livré de la faune, du torchis et du mobilier céramique qui a pu être daté entre le Hallstatt moyen et le Hallstatt final.

Le mobilier

Le mobilier céramique prélevé au sein des quatre silos atteint un total de 81 tessons pour un NMI de 6. Il s'agit d'une jarre ou pot (?), d'une coupe (?), d'un gobelet et de trois vases indéterminés. Cet ensemble a pu être attribué à une période postérieure au Hallstatt moyen, sûrement le Hallstatt final ou La Tène ancienne.

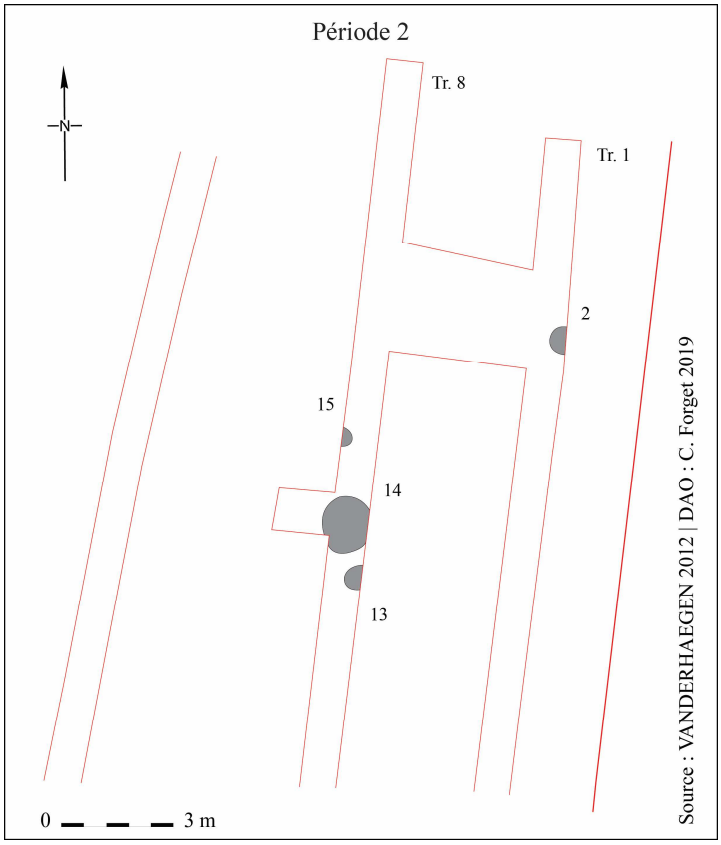

Puiseaux, « *Le Sentier de la Butte* » 2

Cinq éclats de silex proviennent des silos 2 (deux exemplaires, dont un fragment de hache polie), 13 (un exemplaire) et 15 (deux exemplaires, dont un grattoir).

Synthèse

Le site de Puiseaux, « *Le Sentier de la Butte* » a fourni des éléments en faveur de deux occupations du début et de la fin du Hallstatt. La première occupation est caractérisée par un petit ensemble stratifié de structures en creux qui s'organise sur plusieurs phases, durant le Hallstatt ancien. Si l'habitat lié au silo 9 n'a pas été découvert, il peut être induit pour la phase suivante, grâce à la présence de deux trous de poteau 10 et 11. L'habitat en relation avec la fosse 8 n'a pas non plus été mis au jour, ni d'éventuelles structures à caractère agricole. Les éléments qui manquent à la compréhension du site sont à rechercher en dehors de la zone fouillée.

La seconde occupation, qui se compose de quatre silos n'a pas non plus livré de structures résidentielles, bien qu'il y ait de fortes chances pour qu'elles se trouvent à proximité immédiate, à en croire le mobilier prélevé au sein du comblement des silos. Il s'agit donc d'un habitat à vocation agricole, dont les limites sont difficiles à cerner. Les structures mises au jour semblent contemporaines, mais elles ne sont pas assez nombreuses pour autoriser la mise en place d'un schéma organisationnel. Ce second site prend place à une soixantaine de mètres au nord du premier, mais aucun indice n'a permis aux archéologues de savoir si un éventuel hiatus était à prendre en compte.

45-258-06
PUISEAUX, « LES VINAIGRIÈRES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Vinaigrières	Commune : Puiseaux
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 611 067 m	Prospection aérienne (1998, 2000, 2002)
Y : 2 356 135 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 0,84 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
BESSE 1998 ; CONY 2011 ; DEVILLIERS 2000, 2002 b, 2007, 2008 ; GODEFROY 2015	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Les Vinaigrières* » a été observé lors des prospections aériennes de F. Besse en 1998 puis par F. Tardif en 2000 et en 2002.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

Les enclos

Le site est un système d'enclos emboîtés trapézoïdaux à fossés rectilignes dont seule une partie est visible. L'enclos principal délimite un espace de 0,6 ha. L'enclos secondaire englobe le premier et s'étend sur 0,84 ha minimum. Aucun accès n'a été identifié pour les deux enclos. Le cliché du site n'a pas été intégré à cette notice en raison de la mauvaise qualité de l'exemplaire en notre possession.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

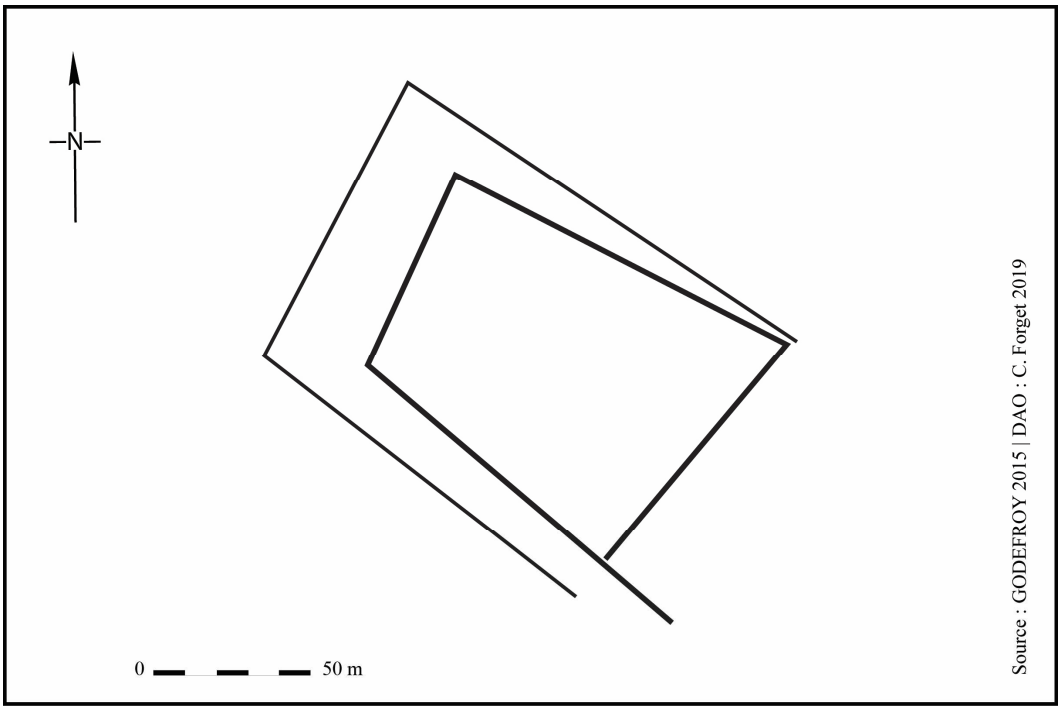

Puiseaux, « *Les Vinaigrières* »

COMMUNE DE SAINT-AIGNAN-DES-GUÉS

45-267-01
SAINT-AIGNAN-DES-GUÉS, « LA BERGERIE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Bergerie	Commune : Saint-Aignan-des-Gués
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 601 273 m	Sondage (1970-71)
Y : 2 315 574 m	Surface totale décapée : -
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D2/Aug. précoce	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
PROVOST 1988	

Présentation du site

Le site de « *La Bergerie* » a été découvert avant 1970 dans des circonstances inconnues. Nous n'avons pas trouvé de rapport d'opération au SRA Centre-Val de Loire sur cette entité et tenons nos informations de la CAG 45. Il est mentionné un fossé comblé au plus tard à la période augustéenne.

Période 1 (La Tène D2/Augustéen) : un indice de site rural

Les vestiges renvoient à un fond de cabane et un tronçon de fossé.

Les vestiges

Le fond de cabane n'a pas été décrit dans la publication que nous avons consultée.

Un fossé est mentionné pour le site. Aucune de ses caractéristiques morphologiques n'était mentionnée dans la publication que nous avons consultée. Nous n'avons donc aucune idée de sa fonction. Aucun plan n'a pu être associé à cette notice.

Le mobilier

Le fossé contenait une monnaie sénonne, des vases balustres, d'autres décorés de cannelures ainsi que plusieurs tessons d'urnes à bord mouluré de la période augustéenne précoce. L'utilisation de ce creusement a donc été placée entre La Tène D2 et le début de l'époque augustéenne.

Synthèse

Les données que nous possédons à propos du fossé sont trop restreintes pour espérer comprendre la nature et l'organisation du site.

45-267-02
SAINT-AIGNAN-DES-GUÉS, « LES VALLÉES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Vallées	Commune : Saint-Aignan-des-Gués
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 267 002 AH
X : 600 750 m	Deux diagnostics (1995, 1995)
Y : 2 315 475 m	Surface totale décapée : 2 630 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT C2/D1	Habitat groupé ouvert
Période 2 : LT D2/Aug.	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
DEVILLIERS & SALÉ 1995 ; JESSET 2016 ; JESSET, JOSSET Da. & SALÉ 1995 ; ROUX 2013	

Présentation du site

L'occupation du site de Saint-Aignan-des-Gués, « *Les Vallées* » a été découverte au moyen d'un diagnostic en 1995 immédiatement suivi d'une fouille. Un habitat de la fin du second âge du Fer a pu être étudié. Un phasage a été réalisé et a permis d'individualiser deux périodes d'aménagement qui se sont succédé rapidement dans le temps. Autour de la transition entre la fin de La Tène C2 et le début de La Tène D1, ce qui a été interprété comme un habitat groupé ouvert est installé. Une dizaine de bâtiments aménagés au cours de deux phases de construction sont implantés certainement le long d'un axe de circulation. Cette occupation est visiblement abandonnée à La Tène D2 et change de statut, car c'est un établissement rural qui est créé. Il est visible à travers un système d'enclos accolés dont une partie seulement est apparue au décapage. Au Ier s. de notre ère, le site est toujours occupé, mais les structures se déplacent vers le sud. Il ne semble pas y avoir de hiatus entre l'occupation laténienne et celle qui prend place au début de l'époque gallo-romaine.

Période 1 (La Tène C2/D1) : un habitat groupé ouvert

Au sein de l'occupation laténienne, deux campagnes de construction ont pu être distinguées par les fouilleurs. La première phase correspond à l'édification de plusieurs bâtiments, dont certains ont fait l'objet de réfections (bâtiments 4, 5, 6 et 7). Deux groupes de bâtiments ont été discernés : un premier au sein de la tranchée 1, et un second au nord de la tranchée 2. L'absence de tout vestige au sein de cette dernière amène à penser qu'un axe de circulation était sans doute implanté à cet endroit. La superposition des façades des bâtiments le long de cette zone vide, au fil des remaniements, va en ce sens.

Les vestiges de la phase 1

Au total, ce sont dix bâtiments qui ont pu être rattachés à cette phase. Ils sont très similaires et présentent un plan et des modes de constructions quasi identiques. Le bâtiment 1, situé le plus à l'ouest, est orienté est-ouest et mesure 16 m de long pour 6 m de large en ce qui concerne la façade est, et 3 m de large pour la façade ouest. Le bâtiment présente une partition interne entre sa partie est, qui se développe sur deux nefs, et la partie ouest, à vaisseau unique. Une extension au-delà de la paroi nord a été interprétée par les fouilleurs comme un probable auvent. Le bâtiment 2, orienté nord-sud, mesure 23 m de long pour 7 m de large et s'organise sur deux nefs. L'ensemble des trous de poteau qui le constitue n'a pas été conservé d'une manière optimale, notamment au niveau de la façade sud. Le bâtiment 3 reprend la même orientation que le bâtiment 1, et présente d'ailleurs un plan assez similaire. Il s'étend sur 17 m de long et 5 m de large. Il est séparé en deux pièces par une série de poteaux. Celle située côté ouest, la plus grande (10 m de long), s'organise sur deux nefs, alors que la seconde est à vaisseau unique. Les bâtiments 4, 5, 6 et 7 sont partiellement installés sur des sablières basses. Ils possèdent des parois communes et constituent alors un îlot de 600 m². Le bâtiment 4, orienté nord-sud, présente une longueur de 20 m et une largeur de 11 m. Il est possible qu'il ait possédé des poteaux de soutènement interne, mais cette partie a été recoupée par le fossé 237/238, ce qui ne permet pas de restituer son plan en totalité. Les unités 5 à 7 sont édifiées de la même manière : de plan globalement carré, ils mesurent environ 12 m de côté. Le bâtiment 8, orienté nord-sud, mesure 10 m de long pour 4 m de large. Ses façades externes sont uniquement montées sur sablières basses, tandis qu'un alignement interne de trous de poteau délimite deux pièces (6 m de long et 4 m de long). La proposition de restitution des bâtiments 9 et 10 reste difficile à mettre en place, dans la mesure où plusieurs fosses recoupent les parois. La datation de cette phase a pu être approchée grâce à la découverte de mobilier dans plusieurs fosses. Le bâtiment 12 est le seul à se trouve au sud de l'hypothétique voie de circulation. Il a été partiellement observé dans une tranchée du diagnostic. Seul le côté nord a pu être approché. Il est aménagé à partir de tranchées de fondation dont trois retours semblent dessiner une partition interne.

Quelques fosses, de par leur grande taille, ont été interprétées comme des creusements visant à extraire des matières premières. La plus grande d'entre elles se trouve entre les bâtiments B2 et B3. Les autres se développent au nord des autres bâtiments.

Les vestiges de la phase 2

La seconde phase d'aménagement correspond au creusement des fossés 237/238, 207 et 736 et à l'élaboration de bâtiments à l'intérieur de cet espace bien circonscrit.

Les bâtiments 11 et 13 sont considérés avec certitude comme appartenant à cette phase, car ils n'ont aucun lien direct avec le fossé et recoupent des unités de la phase 1. Ils s'organisent selon une orientation nord-sud et sont construits suivant le même plan. Ils possèdent un mur mitoyen et s'étendent sur 8 m de long pour 5 m de large. Leur surface, plus restreinte qu'à la phase 1, résulte d'une réorganisation des unités d'habitation dont les modalités ne sont pas établies avec précision. Là aussi, la datation de la phase a pu être établie grâce à du mobilier récolté au sein du comblement de plusieurs fosses. Il est attribuable au Ier s. av. J.-C., mais certains profils perdurent jusqu'à la toute fin de la période laténienne.

Le mobilier

Le matériel céramique n'a été développé que de manière succincte dans le rapport. Il s'agit entre autres de productions de type « *Besançon* ».

Concernant le mobilier non céramique, seuls une meule et des potins sont mentionnés.

Période 2 (La Tène D2/Augustéen) : un indice de site rural

Les vestiges de cette phase d'occupation se composent d'un enclos fossoyé.

Les vestiges

L'enclos fossoyé n'a pas été décapé dans sa totalité. Il mesure en l'état environ deux cent quatre-vingts mètres de long pour cent mètres de large, soit une surface minimum de 0,28 ha qui peut aisément être doublée. Il semble s'agir d'un système d'enclos accolés ou bien le tronçon de fossé qui se développe dans la partie sud du site renvoie à une seconde phase d'aménagement. Il adopte un axe grossièrement nord-sud. Il est intéressant de noter que le fossé sud se développe sur la ligne que formaient les bâtiments de la période 1, toujours le long de la voie de circulation hypothétique.

Le mobilier

Le matériel n'a pas été explicité dans le rapport de fouille. Il renvoie à La Tène D2 tandis que certains éléments laissent penser que le fossé était encore ouvert à la période augustéenne et qu'il aurait été définitivement comblé au cours de la première moitié du Ier s. de notre ère.

Le mobilier non céramique provient principalement de structures non datées, ce qui n'a pas permis de les rattacher à l'une ou l'autre de ces deux phases d'occupation. Nous reprenons ainsi globalement les observations faites par E. Roux dans le cadre de sa thèse (ROUX 2013 : 149-

154). Le travail du métal est attesté par la présence de fragments de creusets, de deux fragments de tuyère et de déchets (gouttes d'alliage cuivreux, scories de fer, tôles de plomb découpées et repliées sur elles-mêmes ainsi qu'une balance à fléau). Les activités agropastorales sont représentées par une pointe d'araire, une hache à douille, une paire de forces et un couteau. Le mobilier renvoyant aux activités domestiques se compose d'un gril complet, de deux couteaux et d'un fragment d'attache d'anse appartenant vraisemblablement à une situle. Deux clés permettant d'ouvrir des serrures en applique fonctionnant par translation sont à ajouter à ces objets. La parure est très représentée sur le site. Beaucoup de bracelets en alliage cuivreux, en verre et en lignite ont été observés, ainsi qu'un pendentif figurant un couteau miniature. Un grand nombre de fibules a aussi été découvert. Elles renvoient quasiment toutes à des types courants à LT C2/D1. Pour terminer, deux fragments de chaîne de ceinture en alliage cuivreux, fréquemment issus de contextes funéraires, complètent le corpus d'objets métalliques.

Synthèse

Le site de Saint-Aignan-des-Gués, « *Les Vallées* » présente deux occupations. La première prend place à la transition entre La Tène moyenne et finale. Des bâtiments pour la plupart à caractère résidentiel sont implantés le long d'une probable voie. Au vu de l'organisation des lieux, les fouilleurs ont interprété cette entité comme un village ouvert, soit un habitat ouvert groupé selon notre typologie. Son importance ainsi que ses activités sont difficiles à déterminer, car les opérations archéologiques ont été réalisées dans des conditions difficiles et le mobilier n'a visiblement pas été analysé. La seconde période d'occupation est le témoin d'un remaniement du site. Des fossés sont aménagés et délimitent une surface d'au moins 0,28 ha, où le maintien voire une reconstruction de certaines unités architecturales de la période précédente est envisageable. Ces deux phases se succèdent vraisemblablement très rapidement dans le temps, sur une période couvrant le Ier s. av. notre ère, jusqu'à Auguste. Elles semblent correspondre à une occupation de type habitat, au sein de laquelle les zones de rejet n'ont pas pu être définies. Globalement, les activités de production métallurgique sont attestées, tout comme le travail du textile. La quasi-absence de témoins liés à la production agricole est notable. À en juger par le matériel et les activités mises en évidence, la première phase d'occupation du site semble être une agglomération commerciale dont les activités, bien qu'elles aient été observées dans des proportions moindres, se rapprochent de ce qui a été vu à Levroux et à Blois.

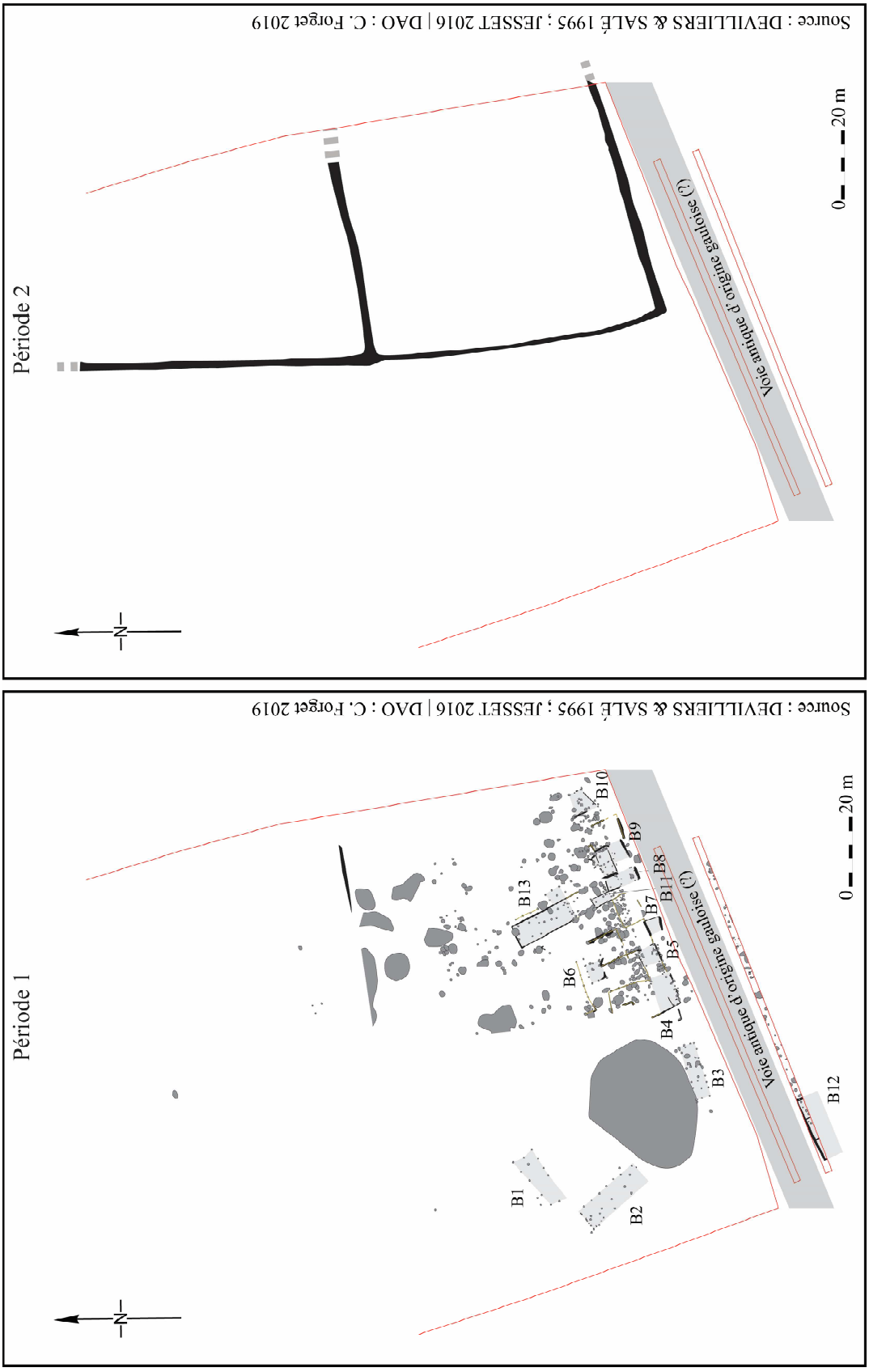

Saint-Aignan-des-Gués, « *Les Vallées* » 1 et 2

COMMUNE DE SAINT-CYR-EN-VAL

45-272-01
SAINT-CYR-EN-VAL, « LA PLANCHE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Planche	Commune : Saint-Cyr-en-Val
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 572 764 m	Fouille (avant 1836)
Y : 2 315 572 m	Surface totale décapée : -
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Hallstatt C/D1-2	Espace funéraire
Bibliographie :	
MILCENT 2004 ; SIMONIN 2004	

Présentation du site

Le site du lieu-dit, « *La Planche* » a été mis au jour avant 1836 dans des conditions peu communes. Un *tumulus* a été sondé et plusieurs incinérations y ont été découvertes. Ce dernier a littéralement été choisi par la personne en charge du sondage après avoir été comparé à d'autres, moins « considérables » et qui furent écartés.

Période 1 (Hallstatt D1-2) : un espace funéraire

Les vestiges se composent d'un *tumulus* contenant des incinérations pour lequel nous n'avons pas eu accès au plan.

Les vestiges

Les informations à propos du *tumulus* n'ont pas toutes été retranscrites par le fouilleur. Nous savons qu'il atteignait encore 3,40 m de hauteur au début du XIXe s., mais son diamètre n'est pas mentionné tout comme son architecture.

Plusieurs incinérations ont été découvertes sous le tertre. La première se trouve à 2,10 m sous la surface. Il s'agit d'une urne qui contenait des ossements. La description ne va pas plus

loin. Deux autres urnes du même type étaient présentes à la base du tertre, soit 1,30 m sous la première. Celles-ci étaient certainement accompagnées d'autres urnes cinéraires. En effet, le fouilleur parle de « *la forme imprimée dans la terre de plusieurs autres qui paraissaient avoir été détruites et consumées entièrement sur la place même* » (JOLLOIS 1836 : 116). Il a par la suite fouillé un espace d'environ deux mètres carrés où un sédiment de six centimètres d'épaisseur se composait de charbons « *provenant de l'incinération des os des morts* » (*Ibid*).

Le mobilier

Le seul mobilier issu du *tumulus* se compose de ces urnes funéraires. Aucun mobilier d'accompagnement n'a été rencontré. À partir de leur description, P.-Y. Milcent a pu les rapprocher des crémations des tertres les plus anciens de la nécropole de Baccon attribuées au Hallstatt C et D1-2.

Synthèse

Les informations disponibles à propos de ce *tumulus* sont très incertaines, car elles sont anciennes. Il est difficile d'établir une réflexion à propos du site en l'absence d'éléments plus précis. Il s'agit d'un des tertres les plus grands et les plus anciens du corpus.

COMMUNE DE SAINT-DENIS-EN-VAL

45-274-01
SAINT-DENIS-EN-VAL, « L'ORMET »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : L'Ormet/753 rue des Cordelles	Commune : Saint-Denis-en-Val
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 274 009 AH
X : 570 925 m	Diagnostic (2004)
Y : 2 320 300 m	Surface totale décapée : 875 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D1	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
JESSET & CASTANET 2004	

Présentation du site

Le diagnostic réalisé à Saint-Denis-en-Val, « *L'Ormet* », « *753 rue des Cordelles* » a mis en évidence une occupation gauloise de La Tène D1. Une seule structure avérée pour cette période a été découverte ; il s'agit d'un fond de cabane.

Période 1 (La Tène D1) : un indice de site

Les vestiges renvoient à un fond de cabane.

Les vestiges

L'unique structure datée de La Tène finale avec fiabilité, un fond de cabane (St. 1), a été repérée au sein de l'extension de la tranchée 2. La partie de la fosse identifiée a pu être fouillée. Elle mesure 1,90 m de long pour une largeur supérieure à 1,45 m. Une légère excroissance de 0,40 m de large, décelée dans la partie nord de la fosse, pourrait correspondre à l'accès du fond de cabane, selon les archéologues. Enfin, un trou de poteau se trouve immédiatement au nord-est de cette entrée. Le comblement a livré des tessons de céramique

très érodés et quelques fragments métalliques très oxydés, qui, à en juger par leur forme, pourraient être des clous, provenant peut-être de la superstructure.

Le mobilier

Le corpus céramique a livré des formes similaires à certains éléments issus du faciès de La Tène D1 du site de l'« *Îlot de la Charpenterie* » à Orléans, notamment une jatte de type « *Besançon* », un tonnelet à panse lisse, un tonnelet pansu à baguettes et une écuelle à bord rentrant.

Synthèse

L'opération présentée ci-dessus a permis de cerner un témoin d'une occupation de La Tène finale qui semble n'être que la périphérie d'un site plus conséquent, qui, selon les fouilleurs, semble se développer plus à l'est, en dehors de l'emprise évaluée. Le fond de cabane semble s'étendre sur une surface réduite. Un trou de poteau découvert au niveau du coin nord-est du creusement pourrait préfigurer une architecture plus complexe, mais aucune autre composante du même type n'a été observée autour. Lors des fouilles, les archéologues ont trouvé les structures dans un état assez satisfaisant, ce qui peut d'emblée éliminer l'hypothèse de la disparition d'autres trous de poteau en raison de l'érosion. De par la taille du creusement, il pourrait s'agir d'un atelier dont seule la partie basse subsisterait.

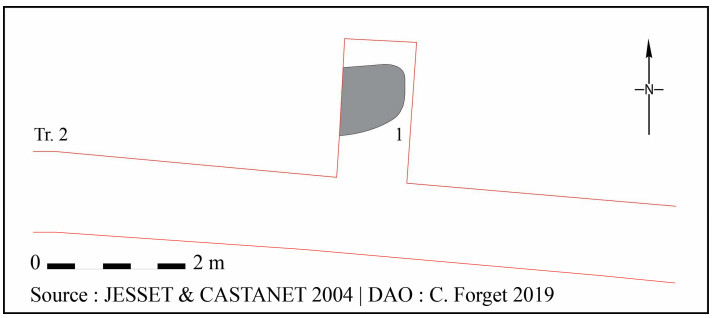

Saint-Denis-en-Val, « *L'Ormet* »

45-274-02
SAINT-DENIS-EN-VAL, « RUE DE LA GRISONNIÈRE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Rue de la Grisonnière	Commune : Saint-Denis-en-Val
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 274 017 AH
X : 571 169 m	Diagnostic (2012)
Y : 2 321 620 m	Surface totale décapée : 724 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHAMPAULT 2012	

Présentation du site

L'opération archéologique menée « *Rue de la Grisonnière* » à Saint-Denis-en-Val a permis de mettre au jour un fossé de La Tène finale.

Période 1 (La Tène D) : un indice de site

Les vestiges se composent d'un fossé.

Les vestiges

Le fossé 7 a pu être suivi sur une dizaine de mètres. Il affiche un profil en « V » avec de grandes dimensions : 3,50 m de large pour une profondeur équivalente. Au total, vingt-huit tessons de céramique ont été prélevés. Le mobilier provenant du comblement se compose de céramique.

Le mobilier

Le mobilier provenant de la fouille du fossé 7 est peu abondant et difficile à dater. Seulement vingt-huit fragments de panses ont été prélevés. La grande majorité des tessons

correspond à des vases de stockage. D'autre part, trois fragments de céramique micacée semblent renvoyer à des contenants plutôt liés à la consommation, sans que leur forme soit déterminable. Les seuls éléments datables sont deux fragments de panse provenant du tronçon du fossé observé au sein de la tranchée 11. Selon D. Josset, ils seraient attribuables à La Tène finale.

Synthèse

Les données concernant l'occupation gauloise sont très faibles. Seul un tronçon de fossé a pu être attribué à cette période. Au vu de sa morphologie, il pourrait s'agir d'une portion d'un enclos rural de La Tène finale. L'étude du mobilier céramique irait aussi en ce sens. Malgré tout, aucune autre structure pouvant faire partie de la même occupation n'a été rencontrée lors de ce diagnostic. Il est donc fortement possible qu'une grande partie des vestiges de la même époque (en particulier une éventuelle zone résidentielle) soit présente en dehors de la zone fouillée, notamment en direction du nord.

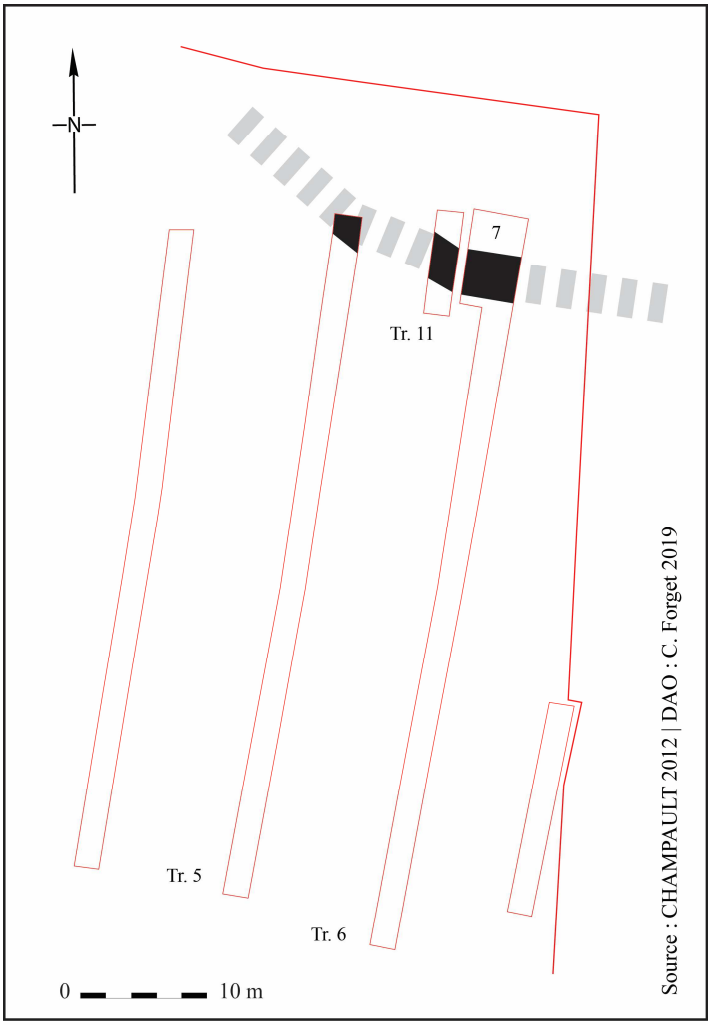

Saint-Denis-en-Val, « *rue de la Grisonnière* »

45-274-03
SAINT-DENIS-EN-VAL, « VOIE ZONE HORTICOLE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Rue de la Grisonnière	Commune : Saint-Denis-en-Val
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 274 017 AH
X : 571 169 m	Diagnostic (2007)
Y : 2 321 620 m	Fouille préventive (2009)
	Surface totale décapée : 6 760 + 5 000 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. C	Établissement rural de rang C1
Période 2 : Ha. D1-2	Établissement rural de rang C4
Bibliographie :	
MERCEY 2009 ; VANDERHAEGEN & BIWER 2008	

Présentation du site

Le site de la « *Voie Zone Horticole* » a été mis au jour en 2007 lors de la réalisation d'un diagnostic. Une fouille a été réalisée deux ans plus tard sous la responsabilité de F. Mercey. La première opération a permis d'observer un ensemble de fosses et de bâtiments du début de la période hallstattienne. La seconde opération a permis d'étudier deux bâtiments supplémentaires ainsi que des fosses. Deux périodes d'occupation ont ainsi pu être précisées. La première a été calée au Hallstatt ancien et la seconde est plus tardive et apparaît au Hallstatt moyen.

Périodes 1 et 2 (Hallstatt C - D1-2) : un indice de site rural

Nous avons pris le parti de présenter les vestiges de ces deux périodes en même temps, dans la mesure où le mobilier fait référence à deux occupations se chevauchant ou se suivant de peu. La zone 1 a livré les restes de deux bâtiments et de quelques fosses. La zone 2 est caractérisée par la présence d'un petit bâtiment sur poteaux bordé d'un fossé et entouré de deux fosses.

Les vestiges

Le bâtiment 1 (situé en Zone 1) est constitué d'un plan quadrangulaire sur quatre poteaux mesurant 3,85 m sur 3,60 m, soit quasiment 14 m². Un cinquième trou de poteau est présent dans l'aire interne et matérialise un aménagement de nature indéterminée. Deux hypothèses sont à prendre en compte. Soit le bâtiment s'étend sur le plan que nous venons de décrire, soit il s'agit du module porteur d'un bâtiment à parois déportées. La très faible quantité de mobilier récolté ne permet ni de le dater ni d'en déterminer la fonction. Il pourrait s'agir d'une annexe à caractère agropastoral voire d'un bâtiment résidentiel. Le bâtiment 2 se trouve dans la même zone que B1. Il est formé par huit trous de poteau. Il mesure 7 m de long pour 6,5 m de large, soit 45,5 m². Il s'agit selon les fouilleurs d'un bâtiment à deux nefs. Le bâtiment 3 (situé en Zone 2) est constitué de quatre trous de poteau qui dessinent un plan quadrangulaire de 2,70 m de long et 2 m de large, soit 5,5 m². Il s'agit d'une construction de type grenier.

Un fossé longe le bâtiment 3 à l'ouest. Orienté nord-sud, il a été suivi sur quarante-trois mètres. Il est conservé sur 1,04 m de large et 0,50 m de profondeur. Son profil est en « V ». Il contenait neuf tessons de céramique protohistorique.

Plusieurs fosses se trouvent dans la même zone. Les fosses 151 et 152 ont livré beaucoup de céramique. Les fosses 2006 et 2007 se trouvent à quelques mètres au nord-est de B3. Elles ont livré un important mobilier céramique et du torchis.

Une zone d'épandage se trouve au sud du bâtiment. Elle ne présentait aucune limite distincte et a livré cent soixante-neuf tessons de céramique.

Le mobilier

Le mobilier est constitué de plusieurs éléments : une jatte à épaulement en céramique fine au lissage soigné, deux jattes en céramique semi-fine, deux jattes en céramique grossière dont un petit exemplaire, une jarre en céramique grossière, un pot en céramique grossière, un pot ou vase globuleux, deux vases globuleux en céramique grossière, un vase globuleux décoré de cannelures sur l'épaulement et d'une ligne horizontale d'incisions biaises, trois pots tronconiques en céramique grossière, un petit pot caréné, un petit gobelet sinueux à épaulement court, une coupe à bord simple, une coupe en céramique semi-fine à surface lissée, une petite coupe en céramique grossière et un vase à lèvre digitée et cordon sur panse.

La céramique issue du bâtiment 3 a été attribuée au Hallstatt C récent. Des éléments ont trouvé une comparaison avec le site de Préfontaines, « *Les Grands Réages* ». L'ensemble céramique issu des fosses ainsi que du fossé est légèrement plus récent. Il a globalement été rattaché au Hallstatt D1-2. Certaines forment se trouvent dès le début de la période alors que d'autres sont plutôt caractéristiques de la fin de cette période.

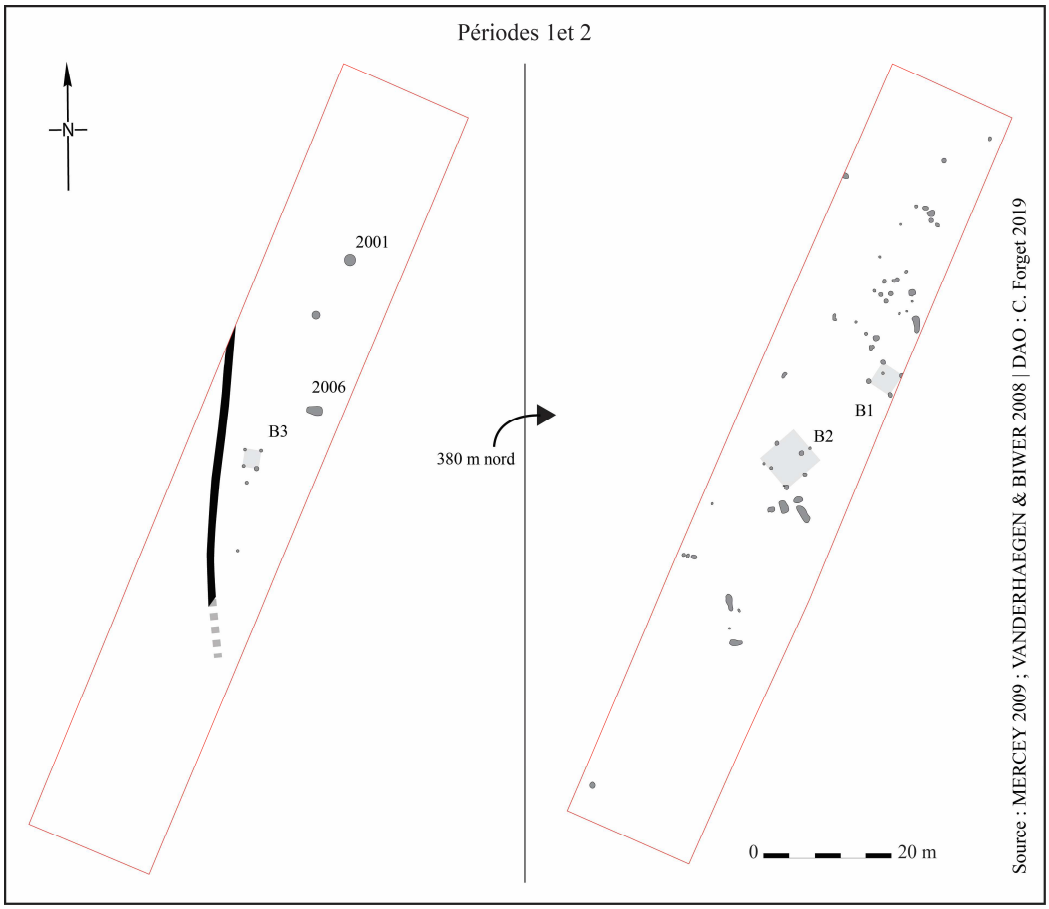

Saint-Denis-en-Val, « *Voie Zone Horticole* » 1 et 2

Synthèse

Le site de la « *Voie Zone Horticole* » a livré des éléments à propos de deux occupations. La première prend place au Hallstatt C, sûrement dans l'horizon récent de la période tandis que la seconde a été attribuée au Hallstatt D1-2, avec certains éléments plutôt ancrés dans l'horizon ancien de cette période et d'autres renvoyant plutôt à l'horizon récent. Le peu d'éléments découverts ne permet pas d'aller très loin dans la réflexion. Nous sommes en présence de deux pôles d'occupation espacés de trois cent cinquante mètres comprenant chacun au moins un bâtiment et quelques fosses. Le fait intéressant est la présence du fossé au sein de la Zone 1. Au vu de la qualité et de la variété du matériel céramique, nous sommes en face d'un habitat qui évolue certainement de manière continue entre la fin du Hallstatt C et la fin du Hallstatt D1-2. Il est possible qu'un des deux bâtiments de la Zone 1 soit un bâtiment d'habitat au vu de leur plan, mais il pourrait aussi s'agir d'annexes.

COMMUNE DE SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS

45-278-01
SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS, « LA BELLE ARABLE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Belle Arable	Commune : Sainte-Geneviève-des-Bois
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 278 013 AH
X : 630 850 m	Diagnostic (2008)
Y : 2 312 533 m	Surface totale décapée : 15 469 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT B1/C1	Espace funéraire
Bibliographie :	
LARDÉ 2008, 2010	

Présentation du site

Le diagnostic réalisé au niveau de « *La Plaine des Grands Ormes* », « *Les Terres des Prieurs* » et « *La Belle Arable* » a permis de mettre au jour des structures participant vraisemblablement à un espace dédié aux morts. Le site présente plusieurs enclos fossoyés de forme carrée ou rectangulaire, autour desquels s'organisent des inhumations et/ou des incinérations.

Période 1 (La Tène B1/C1) : un espace funéraire

L'ensemble des vestiges a été repéré au sein de la zone 1, dans la partie est du décapage. Il s'agit de petits enclos fossoyés et de sépultures.

Les vestiges

Huit enclos au minimum ont été découverts (St. E3, E4, E16, E18, E47, E102, E251, E267). L'enclos E102 n'a pas été dégagé en entier. Seuls ses côtés nord-ouest et sud-est sont entièrement visibles. Ils sont de longueur équivalente, ce qui préfigure un enclos de forme

carrée, avec des côtés de 4,40 m. L'enclos E18 affiche un tracé carré de 4,70 m de côté et est orienté nord-nord-ouest/sud-sud-est. Les fossés présentent des largeurs comprises entre 0,40 et 0,50 m. L'observation du comblement montre qu'il y a plus de cailloux au centre des fossés, et par endroits, cela formait une ligne de pierres centrales, ce qui a permis aux fouilleurs d'émettre l'hypothèse d'un fossé palissadé, avec toutefois beaucoup de prudence. À l'intérieur de la surface enclose, quatre structures étaient présentes, mais leur fonction n'a pas été comprise. Plusieurs structures sont présentes en dehors de l'enclos, à proximité immédiate. Certaines semblent être des inhumations (St. 25, 116 et 271), d'autres des trous de poteau. L'enclos E251, de forme rectangulaire, suit une orientation nord-est/sud-ouest. Il mesure 8,90 m de long pour 8 m de large. Les fossés sont larges de 0,70 m, sauf le tronçon sud-ouest, qui semble plus large de 0,30 m. Les creusements sont comblés par un limon sableux brun au sein duquel ont été aperçues quelques pierres, dont la répartition ne semble pas indiquer la présence d'une palissade. Les angles de l'enclos sont difficilement perceptibles, sauf l'angle nord qui a pu être mieux défini. Il s'agit d'un angle droit, ce qui relance l'hypothèse d'une palissade, en suivant le même raisonnement que pour l'enclos interne E4. Aucune structure n'a été repérée dans la surface enclose. Malgré tout, la zone centrale n'ayant pas été décapée, il se peut qu'une ou plusieurs anomalies se trouvent à cet endroit. L'enclos E4 est le plus imposant du site. Il est constitué d'un large fossé de forme carrée au sein duquel est présent un second enclos vraisemblablement carré lui aussi et trois structures. L'enclos externe est orienté nord-ouest/sud-est et présente des côtés de 18,50 m de long et des angles légèrement arrondis. Le fossé qui le constitue est large de trois mètres à l'ouverture. Le mobilier issu de sa fouille consiste en vingt-sept tessons de céramique, six fragments de torchis brûlé ainsi qu'un éclat de silex. Le mobilier prélevé lors de la fouille de l'enclos externe date le comblement définitif de la structure au Haut-Empire.

Au sein de l'enclos E4, deux tronçons de fossés (St. 10 et 14) semblent former un enclos interne de forme carrée dont les côtés mesurent environ neuf mètres. Ils possèdent une largeur comprise entre 0,58 m et 0,68 m et sont distants de l'enclos principal de deux mètres à 2,80 m. Un possible trou de poteau affichant un diamètre de 0,60 m, est présent entre les deux enclos, au niveau de l'angle sud. Enfin, trois fosses sont présentes dans l'espace enceint par le petit enclos. Il s'agit sans doute de structures fonctionnant avec l'enclos, et dont la fonction est à mettre en rapport avec le funéraire. La fosse 12 pourrait quant à elle, de par sa morphologie, son orientation (nord-ouest/sud-est) et sa place centrale, constituer une inhumation. Si une entrée existe au sein de l'enclos principal, elle se trouve sans aucun doute du côté nord-ouest ou du côté nord-est. Mais de ce côté, l'enclos interne ne présente aucune interruption. Elle serait donc placée sur le côté nord-ouest, probablement au centre de son tracé. Si le mobilier indique que le fossé externe a été définitivement comblé pendant le Haut-Empire, cela signifie que s'il fonctionne avec les sépultures datées de La Tène ancienne, il est resté ouvert, au moins partiellement, pendant une longue période. En comparaison, l'angle du fossé interne qui a pu être étudié affiche un angle droit parfait, ce qui indique qu'il a été rebouché très rapidement après son creusement, peut-être pour mettre en place une palissade.

L'enclos E3 mesure 4,70 m de long pour 3,80 m de large. Il adopte un axe nord-ouest/sud-est. Le fossé nord-ouest se prolonge sur une longueur de 1,50 m après son intersection avec le côté sud-ouest. Il évolue ensuite sous la forme d'un angle droit dont le tracé part vers le sud-est, en traçant une courbe, pour rejoindre l'enclos E16. Les fossés de l'enclos E3 affichent

des largeurs variant entre 0,35 m et 0,60 m. Les côtés nord-ouest et nord-est présentent chacun une ligne centrale de cailloux à la surface de leur comblement. Il pourrait s'agir de fossés palissadés, comme cela a été évoqué pour l'enclos E18. La partie enclose n'a livré aucune anomalie. N'ayant pas été décapé dans sa totalité, il est impossible de préciser si l'enclos E16 est de forme carrée ou rectangulaire. Quoi qu'il en soit, ses fossés sont parallèles à ceux de l'enclos E3. La portion nord-ouest est la seule à avoir été observée en entier. Longue de 8,10 m, sa largeur varie entre 0,56 m et 0,86 m. Le comblement montre que le creusement a été scellé de manière naturelle. Avec là encore une forte quantité de pierres présente dans la partie centrale du comblement, les archéologues ont émis l'hypothèse de la présence d'une palissade.

Aucune des fosses interprétées comme des inhumations n'a livré de restes humains, sûrement en raison de l'acidité importante des sédiments. Leur identification a été rendue possible par l'observation de leur morphologie (fosses allongées régulières, profil en cuvette et fond plat), leurs dimensions (deux mètres de long, un mètre de large et 0,30 m de profondeur) ainsi que par la présence de mobilier de parure. La sépulture 33 est intéressante. Elle est située à 2,50 m de l'enclos E251. Orientée nord-nord-est/sud-sud-ouest, elle adopte une forme ovale allongée. Le creusement a été l'objet de deux utilisations, d'abord pour accueillir une inhumation, et ensuite une incinération. La première phase, l'inhumation, est représentée par la présence d'une parure. Une fibule en bronze, une chaînette en fer et en os ainsi qu'un bracelet en bois fossile ont été découverts lors de la fouille. La seconde phase correspond à une incinération. Le sédiment charbonneux contenant les os est assez bien délimité, avec des effets de parois induisant une contrainte, sans doute liée à la présence d'un contenant souple.

Le mobilier

Le mobilier métallique prélevé lors de la fouille se compose d'un torque, cinq fibules, une chaînette en fer, une plaque boucle, un anneau en bronze, trois clous en fer ainsi que trois éléments en fer indéterminés.

Le torque a été trouvé au sein de la tombe 2. Il s'agit d'un modèle fermé en alliage cuivreux à jonc lisse de section circulaire dont le décor est assuré par une figure principale (évocation d'un masque stylisé entouré de trois triskèles spiralés) se répétant sur le pourtour du jonc. Cet exemplaire ne trouve pas de comparaison à ce jour, mais son étude typologique a permis de le rapprocher de plusieurs modèles connus en Champagne et dans le Bassin parisien. D'autre part, l'examen des décors le rattache sans aucun doute au profil culturel du Sénonais-Nogentais. L'auteur de l'étude sur le mobilier place la fabrication de l'objet à la transition entre la fin de La Tène B1 et le début de La Tène B2.

Au total, cinq fibules ont été découvertes lors de la fouille. Deux d'entre elles proviennent de la sépulture 2. Il s'agit de fibules en fer de type « *Dux* », dont la datation rejoint celle qui a été émise pour le torque. Une fibule en bronze provenant de la sépulture 33 a pu être datée de la transition La Tène B2/C1, mais il faut rester prudent à ce sujet, dans la mesure où l'objet était incomplet et que seuls quelques éléments ont permis d'effectuer des comparaisons. Une fibule incomplète en fer a été trouvée au sein de la sépulture 40. Il n'a pas été possible de l'attribuer à un type particulier, mais l'observation des éléments disponibles ont fait pencher la

datation pour une période antérieure à La Tène B1, sans doute le IVe s. av. notre ère. Enfin, la dernière fibule provient de la sépulture 1. Elle a pu être datée de La Tène ancienne.

C'est au sein de la tombe 33 qu'un amas ferreux identifié comme étant une chaînette en fer (ceinture ?), en matériau organique et en os a été rencontré. L'ensemble présentant un aspect très altéré, il n'a pas été possible d'émettre plus d'hypothèses à propos de la fonction et de la datation de cet objet. Une plaque-boucle a été trouvée au sein de la sépulture 36. Aucune comparaison n'a pu être trouvée. Il pourrait s'agir d'un élément de boucle de ceinture ou de baudrier. Un anneau en bronze non refermé provient de la sépulture 36. Il s'apparente à un élément de ceinture.

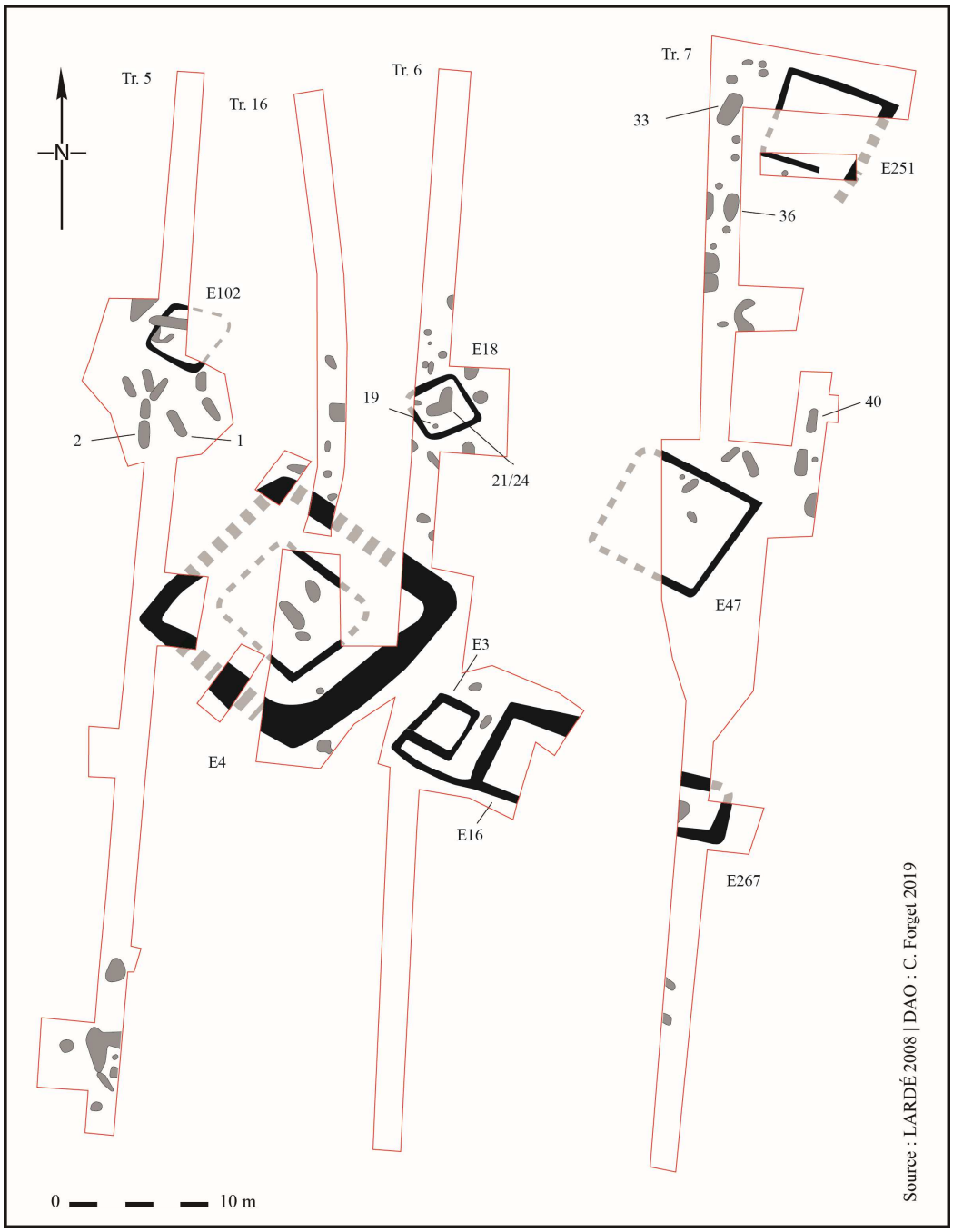

Sainte-Geneviève-des-Bois, « *La Belle Arable* »

Un bracelet en bois fossile, probablement du lignite, provient de la sépulture 33. Il s'agit d'un élément de parure très commun à La Tène ancienne, et d'autant plus à La Tène B.

Le mobilier permet ainsi d'affirmer que la nécropole a été utilisée au minimum entre La Tène B1 et La Tène C1. Bien entendu, rien n'écarte que l'occupation des lieux ait été plus longue, d'autant que les datations retenues ne se basent que sur quelques structures.

Synthèse

L'opération archéologique menée à Sainte-Geneviève-des-Bois, « *La Belle Arable* » a permis de découvrir une nécropole de La Tène ancienne, utilisée au moins entre La Tène B1 et La Tène C1 (d'après le mobilier prélevé au sein des sépultures). À en juger par le nombre de sépultures (cinq ont pu faire l'objet d'une fouille, entre neuf et 22 autres sépultures supposées sont présentes sur l'ensemble du diagnostic) et l'étendue supposée de la zone funéraire, elle pourrait avoir accueilli des défunts sur une période plus longue. De plus, il est fortement probable que d'autres sépultures soient présentes entre les tranchées du diagnostic. Les groupes de sépultures semblent s'organiser autour des enclos, dont la fonction n'est pas simple à identifier. Il pourrait s'agir de monuments funéraires, de monuments cultuels, d'aménagements liés aux rites funéraires… La différence au niveau de leurs morphologies et de leurs dimensions indique sans doute des fonctions diverses, mais difficilement appréhendables (cf. comparaison entre le double enclos E4 et les petits enclos E18 et E102 par exemple). Huit exemplaires ont pu être mis au jour en fonction des tranchées, mais là encore, il paraît raisonnable de penser que d'autres sont localisés au sein des zones non décapées. Si la lecture du plan renvoie à une image fragmentée du site, il est tout aussi compliqué d'établir une réflexion quant à l'organisation de la nécropole.

45-278-02
SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS, « LA RONCE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Ronce	Commune : Sainte-Geneviève-des-Bois
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 630 850 m	Diagnostic (2008)
Y : 2 312 533 m	Surface totale décapée : -

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. D3/LT A ancienne	Espace funéraire

Bibliographie :

DEBAL dir. 1983 ; MILCENT 2000, 2004 ; NOUEL 1957 ; PROVOST 1988

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *La Ronce* » est connu depuis la fin du XIXe s.. Plusieurs *tumuli* ont été observés et certains ont été sondés. C'est notamment le cas du plus grand d'entre eux qui fait l'objet de cette notice. Il a fait l'objet de plusieurs sondages en 1862, 1953 et en 1960. Cinq autres tertres sont fouillés au début du XXe s. et en 1954. Au total, c'est une douzaine de monuments qui sont mentionnés.

Période 1 (Hallstatt D3/La Tène A ancienne) : un site à vocation funéraire

Les vestiges se composent d'un tumulus au sein duquel deux sépultures ont été observées. Nous n'avons pas eu accès à un plan des vestiges.

Les vestiges

Le *tumulus* principal de la nécropole atteint un diamètre de soixante mètres pour une hauteur de neuf mètres. Les différents sondages menés au sein de la structure ont permis de mettre en évidence différentes phases de construction. La première correspond au creusement d'une large cuvette d'environ sept mètres de diamètre au centre de l'emplacement du futur monument. Une fosse très profonde complète le dispositif. Un foyer a peut-être été installé au fond de la cuvette, mais le creusement d'un puits qui a servi à sonder le tertre l'a recoupé. Une crémation est déposée au fond du puits. Les deux structures en creux sont par la suite

recouvertes par des pierres. Le puits est comblé au moyen de blocs de calcaire et la cuvette par des rognons de silex et des moellons calcaires. Une couronne de blocs de pierre délimite l'espace qui était occupé par la cuvette sur 7,50 m de diamètre. Une sorte de coupelle en grosses dalles calcaires surmonte le tout sur un diamètre de 2 m et une hauteur de 0,60 m. Enfin, un plaquage de limon doublé d'un cailloutis externe recouvre l'ensemble. Un dôme de remblai est ensuite apposé sur le monument qui atteint alors 16 m de diamètre pour une hauteur qui dépassait certainement 2 m. Le monument est recreusé par la suite au sud-est afin d'y aménager une seconde incinération entourée de deux cercles de pierres, qui a vraisemblablement été précédée d'un bûcher dont les restes ont été aperçus en dessous. Le monument est rehaussé une seconde fois au moyen d'un épais remblai. Une autre sépulture (pillée par la suite ?) est matérialisée par un cordon de pierres subcirculaires au nord. Une fosse est ensuite creusée au sommet de l'édifice. D'abord interprété comme un creusement antique visant à violer le monument, il pourrait s'agir d'un aménagement spécifique dont la portée n'a pas été comprise par les fouilleurs. Plusieurs nouveaux remblais rehaussent une nouvelle fois le *tumulus*. Les fouilleurs pensent que chaque apport de remblai correspond au scellement d'une sépulture. L'impossibilité de définir le temps qui s'est écoulé entre chaque phase de remblaiement ne permet pas d'en être assuré.

Les deux crémations ont été installées dans le *tumulus*, à deux moments séparés par un laps de temps inconnu. La première sépulture a été installée au fond du puits central. Un coffrage de dalles calcaires protégeait une urne métallique elle-même disposée sur une grande dalle sous laquelle se trouvaient quelques fragments d'os et de bois. Les ossements qu'elle contenait étaient emballés dans une étoffe. La seconde crémation était placée dans une fosse adventice. Deux cercles de pierres de 1,55 m et 2 m de diamètre entouraient le creusement. Un petit coffre en planches de chêne collées contenait une urne métallique calée par des brindilles végétales et contenant les restes d'un homme (probable). Les fragments d'une parure en or accompagnaient le dépôt qui reposait dans un tissu. Un autre tissu emmaillotait vraisemblablement l'urne elle-même.

Le mobilier

Le mobilier qui accompagne les deux incinérations est très riche. Les deux dépôts ont été installés dans une situle stamnoïde étrusque en bronze pour le premier et dans un stamnos étrusque lui aussi en bronze pour le second. La première crémation était accompagnée d'un couteau en fer à rivet et d'un dépôt alimentaire constitué d'un humérus et d'une omoplate de suidé.

Le second dépôt a livré des éléments plus spectaculaires. Il s'agit d'un nombre conséquent de pièces de parure recouvertes de feuilles d'or (90 à 95 % d'or, 4 à 7 % d'argent et 0,5 à 1 % de cuivre) : deux disques formés d'une feuille d'or avec décor au repoussé, quinze petits clous et quatre petits cabochons en fer recouverts de feuilles d'or, une feuille d'or rectangulaire recourbée en tube semi-cylindrique avec décor de cannelures, deux fils tortillés en or ainsi que quarante-huit petits éléments en fil d'or perlé (fils, tiges et cercles fermés constitués de fils doubles). L'ensemble de ces petites pièces ne trouve pas de comparaison directe, mais semble renvoyer à deux bijoux. Les techniques utilisées ont été attribuées à des ateliers d'orfèvres celtes pratiquant régionalement une adaptation de techniques méditerranéennes et qui ont déjà été observées sur d'autres bijoux exceptionnels (collier de Vix, boucles d'oreilles de Gurgy…)

Nous rappelons l'existence de fragments de textiles dont l'un sort du lot. Il s'agit d'une tapisserie sur la base d'un sergé « 2 lie 2 » en laine avec motifs géométriques de couleur bleu pastel et rouge kermès. L'utilisation de cette teinture rouge d'origine animale indique une origine méditerranéenne de la pièce de tissu.

Synthèse

Le site du lieu-dit « *La Ronce* » est un tumulus de très grande taille dont l'utilisation a pu être attribuée à la période du Hallstatt D3/La Tène A ancienne. Le tertre contenait deux sépultures en crémation. La première a été aménagée au fond d'un puits installé au centre de l'édifice tandis que la seconde peut plutôt être qualifiée d'adventice et intervient plus tard. Le laps de temps qui sépare les deux dépôts est inconnu. Chacun est installé dans une urne en bronze d'origine étrusque associée à des tissus dont quelques fragments nous sont parvenus. Les différences qui touchent les deux sépultures sont intéressantes. Alors que le mobilier du dépôt de la tombe centrale est plutôt pauvre (acte volontaire ?), la qualité du mobilier de la seconde crémation interpelle et dénote d'une évolution sociale évidente entre le premier et le second individu. D'une part, le choix d'un stamnos pour recueillir les restes humains n'est pas anodin puisqu'il s'agit d'un récipient de plus grande taille et de qualité supérieure. D'autre part, l'existence de quatre pièces de textile différentes dont deux d'origine méditerranéenne est originale en comparaison avec les autres associations de textiles connues pour d'autres tombes aristocratiques hallstattiennes. Enfin, l'association du stamnos étrusque en bronze et d'un bijou en or est rare au nord des Alpes et semble plutôt caractéristique de la région du Rhin moyen où plusieurs sépultures du même type sont connues. Toutes ces considérations, associées au remaniement et à l'agrandissement du *tumulus* originel, sont autant d'arguments en faveur du statut élevé du second défunt et traduisent un enrichissement par rapport à la sépulture fondatrice.

COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-LES-ANDRÉSIS

45-281-01/118
SAINT-HILAIRE-LES-ANDRÉSIS, « LES JOIGNEAUX »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Joigneaux	Commune : Sainte-Hilaire-les-Andrésis
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 651 045 m	Diagnostic (2006)
Y : 2 337 733 m	Surface totale décapée : 27 235 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Br. moyen/Ha.	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
FAUPIN 2006 ; GUIOT 2015p	

Présentation du site

Le site de Saint-Hilaire-les-Andrésis, « *Les Joigneaux* » a été mis au jour grâce aux opérations archéologiques préalables à la construction de l'A19. C'est au niveau de la Tranche Q1, sur la parcelle ZN 33, que plusieurs fosses, un puits et des couches de limon scellant ces creusements ont été observés au sein d'une fenêtre de 120 m².

Période 1 (Âge du Bronze moyen/Hallstatt) : un habitat rural

Les creusements identifiés consistent en quatre fosses, un puits et deux niveaux limoneux qui viennent les sceller. Ces vestiges sont apparus au niveau de la tranchée 25, au sein d'un agrandissement de la tranchée d'origine.

Les vestiges

Quatre fosses sont apparues au décapage. Elles mesurent respectivement entre 0,84 m et 1,65 m de diamètre. Seule la structure 25.07 a livré du mobilier. Il s'agit de céramique très fragmentée et peu nombreuse.

De forme circulaire, le creusement 25.08 atteint un diamètre de 2,20 m. Il a été fouillé jusqu'à 1,30 m de profondeur, endroit où la structure ne mesure plus qu'un mètre de diamètre. Le fond n'a pas été atteint. Peu de mobilier provient de la fouille de cette structure (six tessons de céramique). L'hypothèse du puits est retenue en raison des dimensions et du profil atypique du creusement.

Deux « niveaux de scellement » recouvrent les structures décrites précédemment. Le premier scelle les structures 25.07 et 25.08 tandis que le second est situé sur les fosses 25.06, 25.09 et 25.10. Ces deux couches sont identiques : une largeur maximale de quatre mètres et une épaisseur oscillant entre 0,30 et 0,45 m. Il s'agit d'un limon argileux contenant quelques inclusions charbonneuses. Les deux niveaux ont été sondés dans leur quasi-totalité et ont livré à eux seuls 97,3 % du mobilier du site.

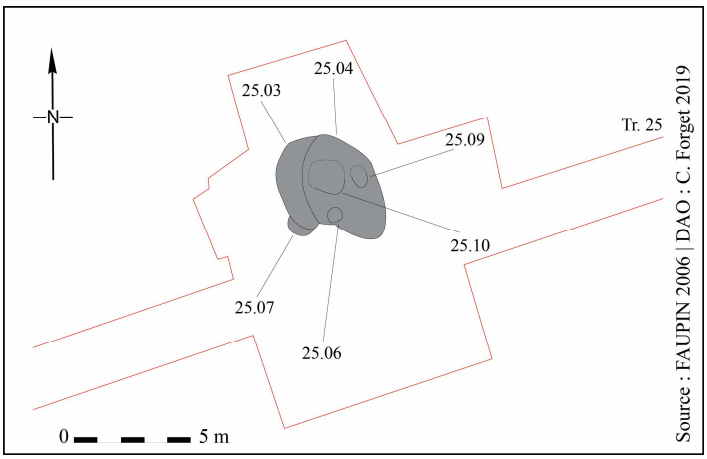

Sainte-Hilaire-les-Andrésis, « *Les Joigneaux* »

Le mobilier

Au total, trois cent soixante-huit fragments de céramique ont été prélevés, dont trois cent cinquante-huit au sein des deux niveaux de scellement. Le NMI est de 13.

Il s'agit d'un petit gobelet décoré de plusieurs cannelures, huit vases indéterminés, un vase indéterminé dont la partie supérieure est décorée de fines cannelures, un vase indéterminé décoré d'une impression digitée et d'une bande horizontale sous le bord, un vase indéterminé décoré d'un cordon torsadé et d'un cordon crénelé horizontal et un vase indéterminé comportant un cordon lisse de section triangulaire.

Le corpus renvoie à deux périodes distinctes : huit vases ont été datés de l'âge du Bronze moyen et les cinq autres du premier âge du Fer. Le mobilier issu de la fosse 25.07 et du puits 25.08 semble dater de la même époque.

Enfin, une fusaïole provient de l'un des deux niveaux de scellement.

Synthèse

Les vestiges mis au jour sur le site de Saint-Hilaire-les-Andrésis, « *Les Joigneaux* » se composent de quatre fosses et d'un creusement assimilé à un puits, recouverts par deux couches de limon. Il semble s'agir d'un ensemble cohérent, dans la mesure où les comblements ainsi que le mobilier récolté sont homogènes d'une structure à l'autre. Le mobilier céramique se compose d'éléments en lien avec une occupation domestique devant se situer à proximité, mais dont aucune preuve tangible n'est apparue lors du diagnostic. Le corpus permet d'affirmer que ces vestiges ont été définitivement comblés au premier âge du Fer. Pourtant, quelques vases ont

été attribués à l'âge du Bronze moyen, ce qui permet de penser que les fosses ainsi que le puits ont fonctionné de manière conjointe au moins depuis cette période. L'occupation détectée semble relativement isolée. Les extensions réalisées autour ainsi que les autres tranchées du diagnostic n'ont pas livré d'autres vestiges susceptibles de leur être contemporains. Ce phénomène peut s'expliquer de différentes manières : la nature des comblements, très similaires au substrat, l'érosion et la nature des occupations de la période considérée, souvent très dispersées.

COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-BRAYE

45-284-01
SAINT-JEAN-DE-BRAYE, « CLOS DE ROCHE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Clos de Roche	Commune : Saint-Jean-de-Braye
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 302 008 AH
X : 573 962 m	Diagnostic (1997)
Y : 2 323 556 m	Fouille préventive (1999)
	Surface totale décapée : 100 000 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. D3	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
VILPOUX 1997, 1999	

Présentation du site

Le site du « *Clos de Roche* » a été mis au jour en 1997 lors d'une opération de sauvetage archéologique en raison d'un projet immobilier. À cette occasion, une structure hallstattienne a été observée. D'autres creusements situés à proximité pourraient appartenir à la période protohistorique. Une fouille s'est déroulée deux ans plus tard, mais s'est concentrée sur les vestiges gallo-romains. Au sein du rapport de fouille, il est mentionné une occupation de La Tène D2 dont aucune trace n'est rapportée au sein du rapport de diagnostic.

Période 1 (Hallstatt D3) : un indice de site rural

Une seule structure a livré du mobilier protohistorique. Il s'agit d'une fosse se trouvant dans la partie nord-est de la zone diagnostiquée.

Les vestiges

Une fosse s'apparentant à un foyer a été découverte au sein de la tranchée 60. Le creusement mesure 1,70 m. Quatre tessons de céramique ont été prélevés dans le comblement. Ils renvoient au Hallstatt final.

Le mobilier

Les quatre tessons de céramique issus de la structure 133 correspondent à un bord droit d'une écuelle à profil ouvert, un bord droit à décor rubané et deux fragments de panse de vases indéterminés. Les deux formes reconnues ont permis de dater l'ensemble du Hallstatt D3.

Synthèse

La découverte d'une seule structure ayant fourni du mobilier permettant de dater son comblement ne suffit pas à déterminer la nature de l'occupation. Il s'agit d'une fosse ayant visiblement servi à accueillir un foyer, probablement dans un contexte domestique.

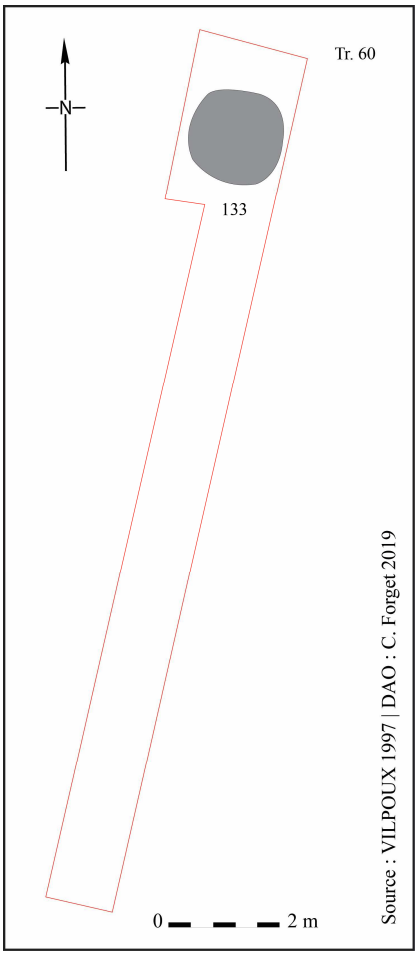

Saint-Jean-de-Braye, « *Clos de Roche* »

COMMUNE DE SAINT-LYÉ-LA-FORÊT

45-289-01/12
SAINT-LYÉ-LA-FORÊT, « LA BUTTE DE BUCY »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Butte de Bucy	Commune : Saint-Lyé-la-Forêt
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 289 027 AH
X : 572 346 m	Diagnostic (2006)
Y : 2 339 456 m	Surface totale décapée : 6 601 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. D3/LT D	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
GUIOT 2015d ; LERICHE 2006	

Présentation du site

La commune de Saint-Lyé-la-Forêt a été l'objet d'un diagnostic archéologique, dans le cadre des travaux liés à l'A 19. C'est au lieu-dit « *La Butte de Bucy* », sur les parcelles cadastrales ZD 41 et 42, que des vestiges laténiens ont été repérés. Vingt-quatre structures ont ainsi pu être mises au jour. Il s'agit de fosses, de silos et de trous de poteau.

Période 1 (Hallstatt D3/La Tène D) : un établissement rural à vocation agricole

Un total de vingt-quatre structures a pu être attribué à cette phase, mais seulement cinq silos et un bâtiment sur quatre poteaux (dont trois trous de poteau seulement sont apparus après décapage) ont pu être fouillés.

Les vestiges

Les silos sont regroupés au sein d'une surface assez restreinte, au sein des tranchées 80 et 81. Ils mesurent entre 1,50 m et 3,50 m de diamètre et montrent une profondeur oscillant

entre 0,60 m et 1,50 m. Les profils sont majoritairement cylindriques et dans une moindre mesure tronconiques, voire piriformes. Ils contenaient de la céramique et de la faune. Le silo 80.9 contenait un fragment de grès pouvant peut-être appartenir à une meule tandis que St. 81,1 a livré cinq restes humains.

Un ensemble de trous de poteau semble former un petit bâtiment, dont le trou de poteau situé à l'angle nord-est n'a pas été observé. Le bâtiment s'étend sur une surface de 9 m². La morphologie des trous de poteau et la surface de l'unité architecturale laissent penser qu'il s'agit sûrement d'un bâtiment de stockage de type grenier.

Le mobilier

Le mobilier céramique étudié provient essentiellement des lots prélevés au sein des cinq silos. Il se compose de trois cent dix tessons pour un NMI d'au minimum 49. Les formes repérées sont les suivantes : une jatte à lèvre en bourrelet (caractéristique de La Tène D), plusieurs jattes, plusieurs jattes tronconiques, un pot situliforme décoré d'impressions digitées, deux bols à bords rentrants (daté de La Tène ancienne/moyenne), deux bols carénés en « S », un bol caréné percé d'un trou et deux tessons décorés d'impressions digitées provenant de deux formes indéterminées.

Grâce au mobilier étudié, les silos ont pu faire l'objet d'une datation, bien que celles-ci restent relativement larges. Le silo 80.9 a été daté du Hallstatt final/La Tène A ancienne, les silos 80.7 et 81.3 de La Tène A/C, le silo 81.1 d'une période allant du Hallstatt final à La Tène moyenne et le silo 80.11 est plus tardif et renvoie plutôt à La Tène D. Le bâtiment sur poteaux n'a pu être daté, en raison d'un corpus céramique trop altéré.

Le matériel faunique et anthropologique se compose de cent trente-deux restes. Tous les silos ont fourni ce type de mobilier, sauf le fait 80.7. Le silo 80,9 a fourni quarante restes fauniques (deux restes de bœuf, trois de porc, trois d'ovicaprinés, trois d'oiseaux et 25 restes indéterminés), le silo 80.11 cinquante restes (dont quatre restes d'ovicaprinés, le reste est indéterminé), le silo 81.1 18 restes fauniques (dont un d'ovicapriné, le reste étant indéterminé) et cinq restes humains (un fragment de fémur, un fragment de côte et trois fragments d'os longs) et le silo 81.3 a livré vingt-quatre restes de faune (six restes d'ovicaprinés, cinq de porc et treize indéterminés).

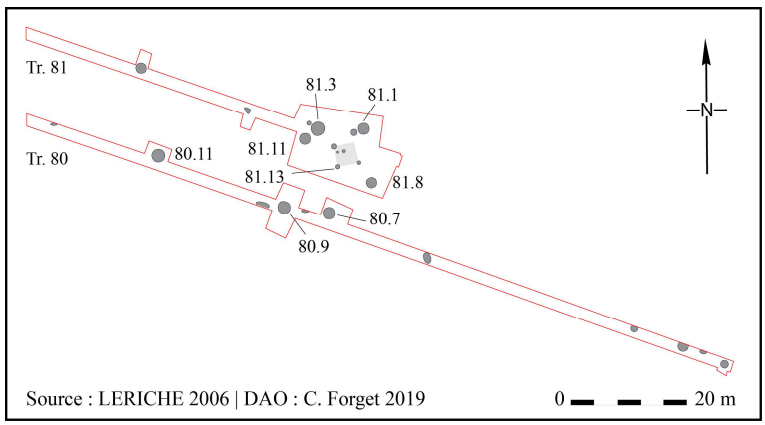

Saint-Lyé-la-Forêt, « *La Butte de Bucy* »

Synthèse

Le site de « *La Butte de Bucy* », situé sur la commune de Saint-Lyé-la-Forêt présente une occupation matérialisée au sol par la présence de fosses, de silos et d'un bâtiment sur poteaux, le tout appartenant à une période s'étalant entre le Hallstatt D3 et La Tène finale. Les structures ainsi que le mobilier présagent une occupation de type habitat, au sein de laquelle une aire d'ensilage est présente. La mise en évidence d'une chronologie a pu être réalisée d'après le mobilier céramique. Si l'intégralité du site n'est pas connue, il semble que plusieurs phases correspondant aux trois périodes laténiennes puissent être mises en avant. Les structures repérées au sein des tranchées 80 et 81 ne semblent représenter que la zone périphérique, dévolue au stockage, d'un habitat qui se développe hors emprise.

COMMUNE DE SAINT-MICHEL

45-294-01
SAINT-MICHEL, « LES GRANDS CHAMPS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Grands Champs	Commune : Saint-Michel
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 601 401 m	Prospection aérienne (2005, 2011)
Y : 2 340 816 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 1,3 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2005, 2011	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Les Grands Champs* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2005 et 2011.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

Les enclos

Le site est un enclos trapézoïdal à fossés rectilignes de 1,3 ha. Il est divisé en deux zones par un large fossé. Son côté nord-ouest est caractérisé par une interruption du fossé qui matérialise l'entrée du site. Deux fossés parcellaires sont susceptibles de fonctionner avec cet enclos. Il est possible qu'ils le relient à un autre enclos dont les fossés repérés au nord-ouest formeraient l'angle sud-est.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Saint-Michel, « *Les Grands Champs* » (Cliché D. Chesnoy 2011)

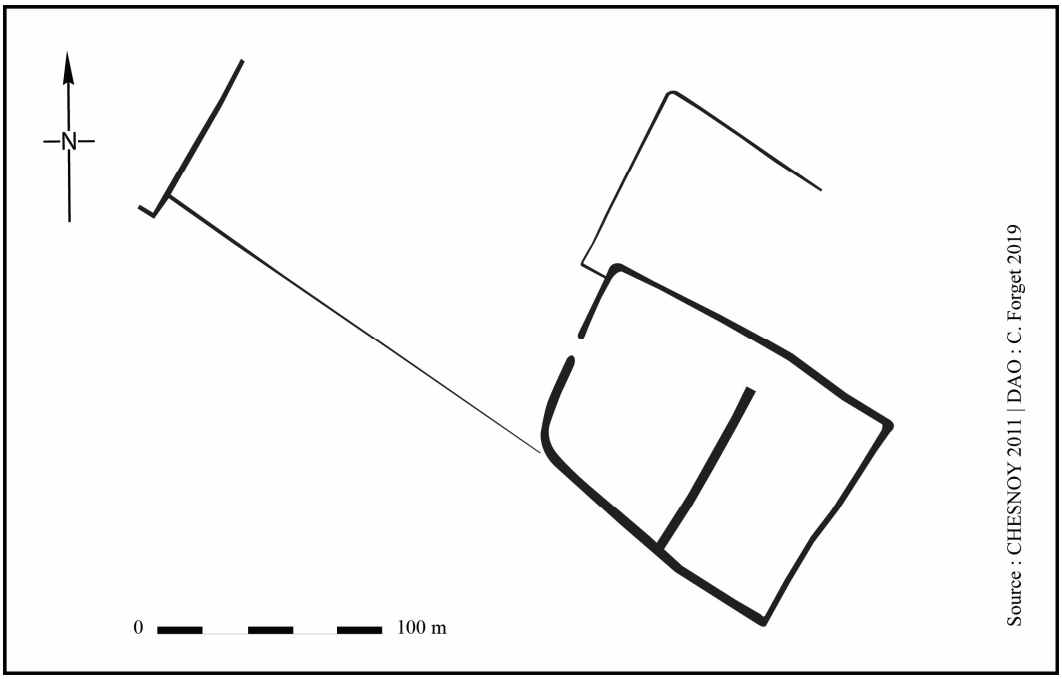

Saint-Michel, « *Les Grands Champs* »

COMMUNE DE SANDILLON

45-300-01
SANDILLON, « BOIS DE LA MOTHE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Bois de la Mothe	Commune : Sandillon
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 300 061 AH
X : 575 314 m	Diagnostic (2013)
Y : 2 317 350 m	Surface totale décapée : 14 324 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Protohistoire	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
MUSCH dir. 2013	

Présentation du site

Les vestiges mis au jour au « *Bois de la Mothe* », sur la commune de Sandillon, se trouvent directement au sud de l'occupation mis au jour lors du diagnostic de T. Hamon en 2012 (HAMON dir. 2012) et constituent la Tranche 4 du même projet. Bien que du mobilier protohistorique ait été retrouvé sur toute la partie sud du diagnostic, une seule structure a pu être rattachée à cette période, ainsi qu'un possible niveau de sol. Cet indice de site s'est sans doute développé aux abords d'un chenal dont une portion a été identifiée à proximité.

Période 1 (Protohistoire) : un indice de site de bord de chenal (?)

L'unique structure attribuable à la période protohistorique est une fosse. Un possible niveau de sol pourrait lui être contemporain. Ces vestiges se trouvent à proximité d'un paléochenal qui a été identifié au sein des tranchées 9 à 11 et des sondages profonds 17 et 20.

Les vestiges

Le fait 1 est une fosse de forme ovale mesurant 0,80 m de long et 0,60 m de large. Dix-neuf tessons de céramique attribuables à la période protohistorique au sens large ont été prélevés. Il pourrait s'agir d'une fosse de combustion, ou au moins d'un fait à mettre en relation avec une activité liée à l'usage du feu.

Une concentration de mobilier céramique (St. 4) a été mise en évidence à l'extrémité sud de la tranchée 5. Le matériel est regroupé sur une surface d'environ 0,70 m de circonférence et sur une épaisseur d'à peine 0,05 m. La céramique a généralement été déposée à plat, ce qui a poussé les fouilleurs à penser qu'il pouvait s'agir d'une portion de niveau de sol. La céramique a été datée de la période protohistorique sans plus de précisions.

Un petit paléochenal est apparu au sein des tranchées 9 à 11 et des sondages profonds 17 et 22. Il mesure entre 3,50 m et 7 m de large. Quelques fragments de céramique datant de l'âge du Bronze final/Hallstatt ancien proviennent de son comblement. Il est possible qu'il ait encore été en fonction au moment où le site représenté par la fosse 1 était en activité.

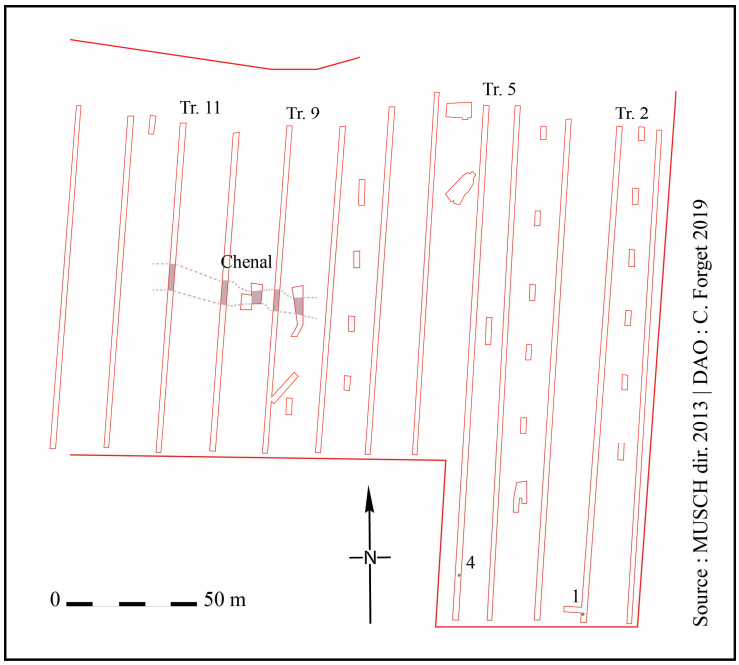

Sandillon, « *Bois de la Mothe* »

Le mobilier

La céramique provenant de la fosse 1 est très fragmentée et en mauvais état. Il s'agit pour l'essentiel de fragments de panse, et d'un fragment de bord décoré de petites impressions circulaires pouvant appartenir à une petite coupe ou un petit bol. Il peut aussi bien dater de l'âge du Bronze que du premier âge du Fer. Le corpus a globalement été attribué à la période protohistorique au sens large.

Synthèse

Les éléments disponibles à propos de cette occupation ne sont pas nombreux. Une fosse et un possible niveau de sol constituent les seules structures protohistoriques mises au jour. La fosse semble avoir été utilisée au sein d'une activité faisant intervenir le feu. Le niveau de sol se compose d'une concentration de fragments de céramique déposés de manière horizontale sur une surface réduite. Aucun indice ne permet de dire si les deux faits sont contemporains. Le

peu de céramique prélevée au sein de leur comblement est trop fragmentaire et trop peu de formes et de décors sont disponibles pour affiner la datation retenue (Protohistoire). Cette occupation pourrait être contemporaine d'un chenal qui a été repéré au sein de trois tranchées et deux sondages profonds. Beaucoup de céramique (plus de mille tessons) récupérée dans le même état de conservation et attribuable à la même période a été prélevée en position résiduelle dans toute la moitié méridionale de l'emprise du diagnostic. La/les occupation(s) correspondant aux deux faits mis au jour lors de ce diagnostic sont vraisemblablement à rechercher au sud de l'emprise de ce dernier.

45-300-02
SANDILLON, « FERME DU BOIS DES GLANDS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Ferme du Bois des Glands	Commune : Sandillon
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 579 630 m	Diagnostic (2011)
Y : 2 313 456 m	Surface totale décapée : -
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D2/Aug. précoce	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
DE SOURIS 2011	

Présentation du site

Le site faisant l'objet de la présente notice se trouve à l'est de la « *Ferme du Bois des Glands* », sur la commune de Sandillon. Il a été mis au jour en 2011 lors d'un diagnostic préalable à la construction de la route départementale 921. Plusieurs fosses, un trou de poteau et des tronçons de fossé semblent participer à la même occupation, qui a pu être datée de la transition entre La Tène et la période augustéenne.

Période 1 (La Tène D2/Augustéen précoce) : un indice de site rural

Les structures associées à cette occupation sont au nombre de cinq. Il s'agit de deux fosses, d'un trou de poteau et de deux tronçons de fossés participant peut-être au même ensemble.

Les vestiges

La fosse 10009 est un creusement de 1 m de diamètre. Son comblement a livré des fragments de terre cuite architecturale et quelques tessons de céramique, dont un fragment orné d'un décor incisé. Il pourrait s'agir de productions de La Tène D2. La structure 10010 se trouve

immédiatement au nord de St. 10009. Elle s'étend sur 0,65 m de long et 0,55 m de large. Son remplissage n'a pas livré de mobilier.

Le trou de poteau 10007 n'a pas fourni de mobilier.

Les deux tronçons de fossé 1013 et 10005 sont susceptibles de participer au même dispositif. D'orientation est-ouest, il mesure 2 m de large et 1 m de profondeur. Son comblement a livré de la céramique attribuable à la transition entre la fin du second âge du Fer et la période augustéenne. La présence d'un fragment de lèvre de vase datée des années 40 av. J.-C. est notable. Au vu de ses dimensions, il pourrait s'agir de fossés d'enclos.

Le mobilier

Aucune information supplémentaire à propos du mobilier n'est disponible.

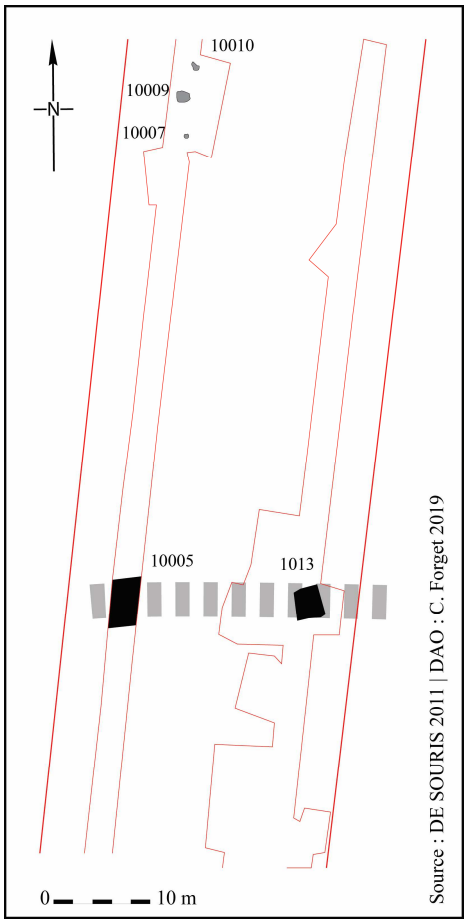

Sandillon,
« *Ferme du Bois des Glands* »

Synthèse

Les vestiges observés sur le site de la « *Ferme du Bois des Glands* » ne sont pas assez nombreux pour permettre de mettre sur pied une réflexion correcte. De plus, aucun indice ne confirme la contemporanéité de ces structures. Seuls une fosse et les deux tronçons de fossé ont pu être datés. La fosse pourrait dater de La Tène D, mais les fouilleurs émettent des réserves à ce propos. Le fossé pourrait bien participer à un système d'enclos de la transition entre La Tène et la période augustéenne, mais aucun élément ne permet de vérifier cette attribution fonctionnelle.

45-300-03
SANDILLON, « LE BOIS DE LA MOTHE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Bois de la Mothe	Commune : Sandillon
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 300 061 AH
X : 575 608 m	Diagnostic (2012)
Y : 2 317 959 m	Surface totale décapée : 14 000 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. C/D1-2 ancien	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
HAMON dir. 2012	

Présentation du site

Le site mis au jour au lieu-dit « *Le Bois de la Mothe* » à Sandillon se trouve au nord-ouest du bourg de Sandillon, à un peu plus d'un kilomètre du cours de la Loire. Sa découverte intervient dans le cadre de la Tranche 3 des opérations archéologiques menées préalablement à la réalisation d'une carrière. Les deux premières Tranches n'ont fourni aucun indice d'occupation attribuable aux âges du Fer. Les vestiges mis au jour en 2012 sont les témoins d'une occupation hallstattienne. Cette période a été repérée quasiment sur toute la surface décapée. Les faits sont quant à eux circonscrits dans la partie nord-est de la zone diagnostiquée, sur une petite butte de deux à trois hectares.

Période 1 (Hallstatt C/D1-2 ancien) : un site rural

Au total, dix-neuf structures (trois fours, cinq fosses et onze trous de poteau) ont pu être rattachées à la période hallstattienne. Elles se concentrent en deux zones situées au niveau des angles nord-ouest et nord-est de l'emprise du diagnostic et séparées par un espace d'environ 180 m où aucune structure pouvant dater de cette période n'a été rencontrée.

Les vestiges

Le fait 1.2 est une fosse d'environ trois mètres de large. Une poche de sédiment noir comprenant des fragments de terre cuite a été observée dans la partie nord du creusement. Il s'agit d'un alandier associé à un four creusé dans la paroi. Le four mesure 0,80 m de large pour 0,60 m de hauteur. La voûte ne semble pas entièrement conservée et n'est visible que dans sa partie haute. Si le four 1.2 n'a pas livré de mobilier datant, il serait associé à la phase d'occupation du Hallstatt moyen selon les fouilleurs. L'ensemble 14.1 et 14.2 est particulier. Le fait 14.1, de forme oblongue, mesure 1,80 m de long pour 1,30 m de large. Il apparaît en surface d'un niveau de sol. La structure 14.2 est elle aussi associée à un niveau de sol. En surface, elle dessine une demi-lune de 1,30 m de long et 0,50 m de largeur minimum. Selon les archéologues, les deux alandiers de fours se poursuivent sous la berme, au nord et à l'est.

La structure 2.1 est une fosse oblongue de trois mètres de long et 1,50 m de large. Un bord de jatte présentant un épaulement bien marqué, souligné de trois cannelures a permis de dater la structure du Hallstatt D1-2 ancien. La fosse 5.1 mesure un mètre de diamètre. Aucun élément mobilier n'a été rencontré lors de sa fouille. Malgré tout, elle se trouvait non loin d'une couche d'épandage de mobilier datant du Hallstatt moyen. Le fait 19.12 est un creusement de 1,30 m de long et 1 m de large. Son comblement a livré de la céramique dont la facture est similaire aux productions hallstattiennes.

Un groupe de neuf trous de poteau a été repéré au sein de la tranchée 14. Ils ne dessinent aucun plan cohérent.

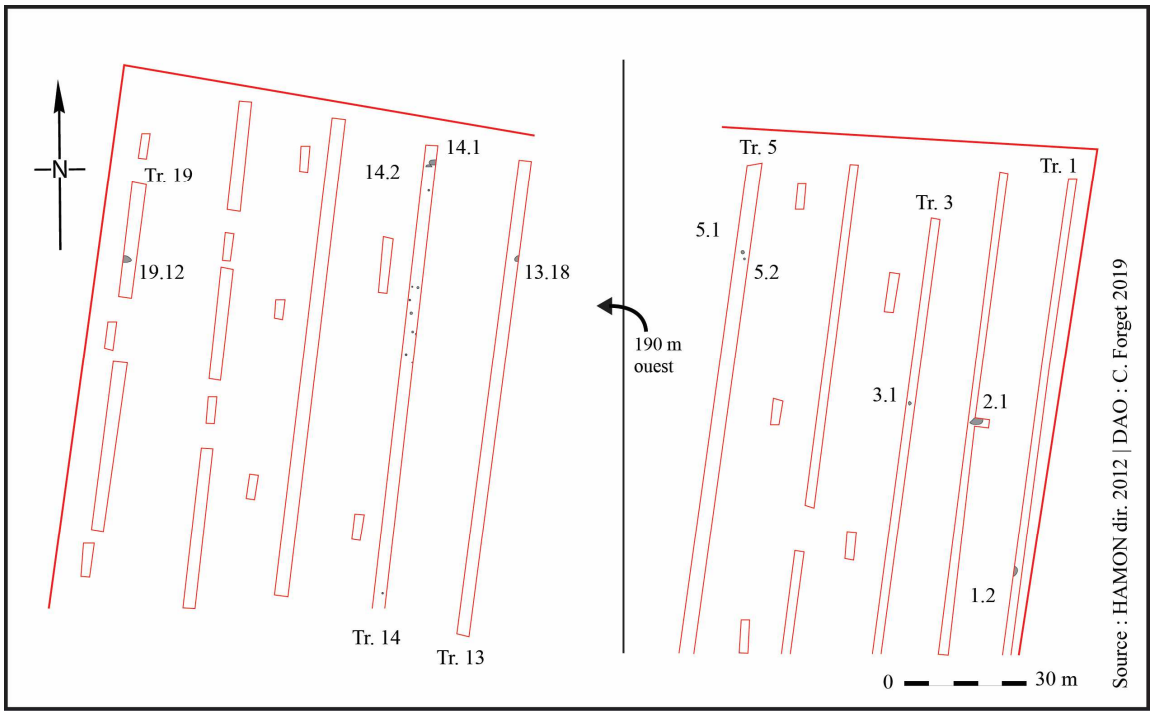

Sandillon, « *Le Bois de la Mothe* »

Le mobilier

Au total, la fouille a livré huit cent quarante et un fragments de céramique. Le corpus correspond à 35,8 % de céramique grossière, 41 % de céramique semi-grossière et 23,2 % de céramique fine. 244 tessons ont été prélevés au sein de la fosse 2.1. Il renvoie à deux jattes tronconiques à paroi rectiligne, une jatte à épaulement, deux écuelles, un pot ouvert à bord vertical décoré d'un cordon lisse et deux pots à panse globuleuse et col éversé. Le corpus provenant de ce creusement a pu être daté du Hallstatt D1-2 ancien.

Synthèse

Le site du « *Bois de la Mothe* » présente une occupation difficile à caractériser. Les fours paraissent isolés, la fonction des fosses reste énigmatique et les trous de poteau revêtent un caractère erratique et ne semblent pas concourir à un plan particulier. Une grande quantité de mobilier provient de deux fosses et de lambeaux de couches correspondant vraisemblablement à des niveaux de sol de bâtiments peu fondés. Le corpus céramique du site renvoie en général à une datation comprise entre le Hallstatt C et le Hallstatt D1-2 ancien. Cette attribution chronologique est appuyée par l'absence de bords de céramique marqués par une segmentation nette de la jonction bord/panse, par ailleurs très courants au sein des ensembles de l'âge du Bronze final IIIb. Les éléments céramiques ont été prélevés sur la totalité de l'emprise, mais la majorité des exemplaires provient de la partie nord. L'occupation hallstattienne semble donc s'étendre sur une surface assez grande, et se poursuit vraisemblablement au nord de la zone diagnostiquée.

45-230-04
SANDILLON, « LE CHÂTEAU ROUGE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Château Rouge	Commune : Sandillon
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 579 872 m	Diagnostic (2011)
Y : 2 314 838 m	Surface totale décapée :
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D2b/Aug. précoce	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
DE SOURIS 2011	

Présentation du site

Le site se trouve à l'est du lieu-dit « *Le Château Rouge* », sur la commune de Sandillon. Il a été découvert lors d'un diagnostic préalable à la construction de la route départementale 921. Les vestiges rencontrés sont des fosses, des trous de poteau et des fossés appartenant à une occupation prenant place à la transition entre la fin de La Tène et le début de l'époque augustéenne.

Période 1 (La Tène D2b/Augustéen précoce) : un habitat rural

Les structures participant à cette occupation ne sont pas nombreuses. Il s'agit de deux fosses, de deux tronçons de fossé et d'un bâtiment sur poteau.

Les vestiges

Sur les deux fosses (St. 1004 et 1005), seule la première a pu bénéficier d'une fouille. La fosse 1004, de plan circulaire, mesure 2,60 m de diamètre. Son comblement a livré de la terre cuite architecturale de facture gallo-romaine.

Les deux tronçons de fossés 1103 et 10146 semblent appartenir au même ensemble. Ils mesurent 1,60 m de large pour une profondeur oscillant entre 0,60 m et 0,90 m. Le fossé 10146 a vraisemblablement été recreusé. Ils contenaient quelques fragments de terre cuite. Selon les fouilleurs, il s'agirait de fossés parcellaires.

Le bâtiment B1 est composé de onze trous de poteau. L'étude de la répartition des creusements ne permet pas leur mise en relation directe, mais leur proximité, le placement de quelques-uns d'entre eux ainsi que la présence en grande quantité de torchis (un peu moins de trente kilogrammes) dans le comblement de deux d'entre eux permettent d'envisager l'existence d'un bâtiment. Certains fragments présentaient même des traces de planches et d'éléments équarris. De plus, la structure 10117 a livré une tête de rivet en fer. La fonction du bâtiment demeure inconnue. Quelques tessons ont permis de dater le bâtiment entre la fin de La Tène et le début de l'époque augustéenne.

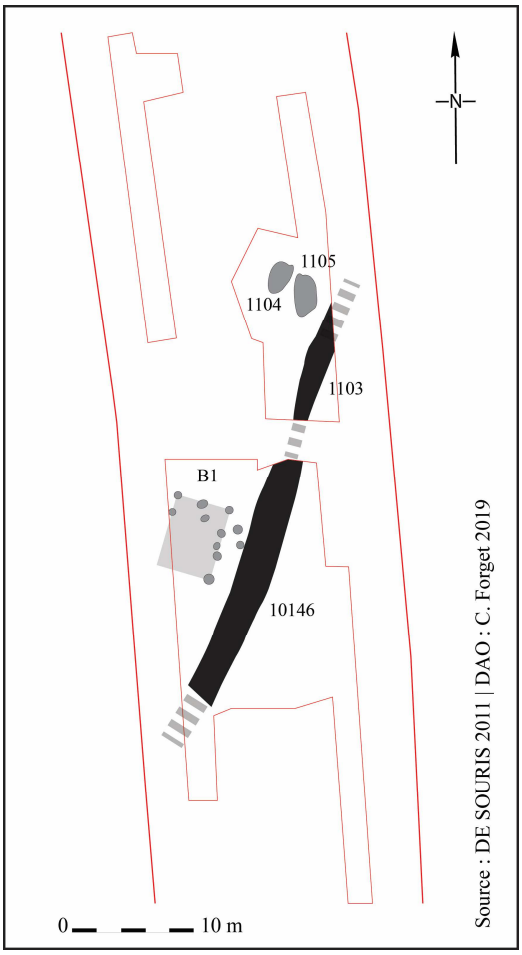

Sandillon, « *Le Château Rouge* »

Le mobilier

Aucune information supplémentaire n'est disponible à propos du mobilier

Synthèse

Le peu d'éléments disponibles à propos de cette occupation ne permet pas d'en comprendre la nature. De plus, la datation des creusements repose sur seulement quelques fragments de céramique et n'est donc de fait pas complètement fiable. Les fosses et le bâtiment semblent évoluer au sein d'un espace structuré par la présence du fossé 1103/10 146. Au vu de ses dimensions, il semblerait s'agir d'un fossé parcellaire. En tout cas, aucun retour de ce fossé n'a été rencontré au sein des autres tranchées du diagnostic. D'autre part, l'absence de mobilier d'origine domestique au sein du comblement des structures permet sans doute d'envisager qu'il s'agisse d'une partie d'un site relativement éloigné d'un quelconque habitat et orienté vers des activités particulières, peut-être agropastorales.

45-300-05
SANDILLON, « STATION D'ÉPURATION NORD »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Station d'Épuration Nord	Commune : Sandillon
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 579 661 m	Diagnostic (2011)
Y : 2 316 002 m	Surface totale décapée : -
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. C	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
DE SOURIS 2011	

Présentation du site

L'occupation mise en évidence ici se trouve au nord-ouest de la station d'épuration. Elle a été découverte grâce au diagnostic effectué en 2011 en prévision de la construction d'une route départementale.

Période 1 (Hallstatt C) : un indice de site rural

Sur les sept faits mis au jour, seule une fosse a livré du mobilier permettant de dater son comblement.

Les vestiges

La fosse 1203 affiche un plan ovoïde. Son comblement a livré des fragments de torchis et de la céramique attribuée au Hallstatt C. Sa fonction est restée inconnue. Une petite fosse est accolée au fait 1203. Son remplissage a livré de la céramique de facture protohistorique.

Le mobilier

Au total, les diverses couches de comblement de la fosse 1203 ont livré huit cents fragments de céramique, pour un NMI de 37. Il s'agit pour l'essentiel de céramique à pâte fine (64,9 %) alors que le reste du corpus est confectionné en pâte grossière.

Les vases en pâte grossière présentent des cordons digités au-dessous de la lèvre (un vase globuleux et trois vases indéterminés), des cordons impressionnés incisés au poinçon (quatre vases, dont deux exemplaires portent une perforation). Les vases en céramique fine sont les suivants : six jattes à bord rentrant, six vases cannelés, un vase cannelé peint en rouge à l'intérieur de la panse et présentant des traces de peinture sur la face externe, au niveau du col et des cannelures, huit vases à décor de grecques incisées. Aucun bol, gobelet, ni assiette n'a été remarqué. Il s'agit essentiellement de vaisselle de présentation ou de stockage.

L'ensemble du corpus renvoie à la période du Hallstatt C.

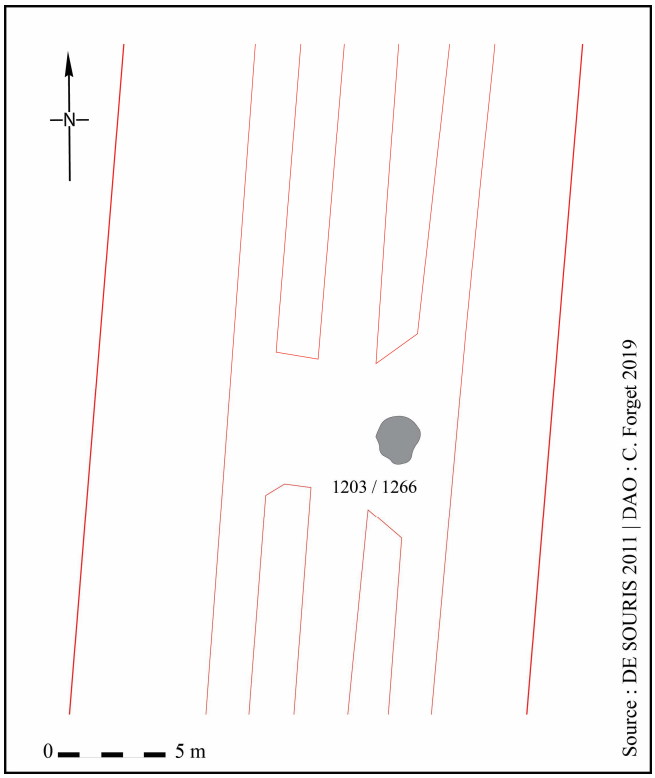

Sandillon, « *Station d'Épuration nord* »

Synthèse

La seule structure attribuable à cette phase ne permet pas d'établir une hypothèse quant à la fonction des lieux. La quantité de mobilier céramique présent au sein de son comblement indique cependant qu'un habitat doit lui être associé. Ce dernier se trouve hors emprise, mais doit malgré tout demeurer à proximité.

45-230-06
SANDILLON, « STATION D'ÉPURATION SUD »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Station d'Épuration Sud	Commune : Sandillon
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 579 650 m	Diagnostic (2011)
Y : 2 315 866 m	Surface totale décapée : 1 019 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT C/Aug. précoce	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
DE SOURIS 2011	

Présentation du site

Les vestiges participant à cette occupation ont été découverts lors d'un diagnostic réalisé avant la construction de la route départementale 921. Une vingtaine de faits a été individualisée, mais seuls quelques-uns ont pu fournir des éléments de datation, s'échelonnant entre La Tène moyenne et la transition entre la fin du second âge du Fer et le début de la période augustéenne.

Période 1 (La Tène C/Augustéen précoce) : un indice de site

Vingt-cinq structures sont apparues lors du décapage. Seules quelques-unes ont pu faire l'objet d'une datation. Il s'agit de trois fosses, d'un trou de poteau, d'un fossé et d'un épandage de mobilier.

Les vestiges

La fosse 1284 mesure 4,50 m de long. Dans les parties nord-est et sud-est, des excroissances sont susceptibles de constituer des trous de poteau ou des petites fosses. Le comblement contenait de la terre cuite architecturale, cent dix-huit fragments de céramique et une scorie. Il pourrait s'agir de fosses d'extraction de matériaux. Le corpus céramique indique une datation au Ier s. av. notre ère. La fosse 1287 mesure 1,60 m de diamètre. Son comblement

a livré des dents d'animaux et soixante-six tessons de céramique attribuable à La Tène moyenne. Sa fonction n'est pas connue. La fosse 10261 mesure 1,24 m de long, 0,80 m de large et affiche une profondeur conservée sur 0,40 m. Son comblement a livré des fragments de terre cuite et trente-et-un tessons de céramique datés de La Tène C2.

Le trou de poteau 10262 a livré de la terre cuite architecturale, des fragments de terre cuite et soixante-et-onze tessons de céramique datés de la transition entre la fin de La Tène et le début de l'époque augustéenne.

Le fossé 1293 est orienté nord-est/sud-ouest. Le creusement mesure 2,93 m de large et atteint 0,70 m de profondeur. Son comblement contenait des fragments de meule en grès ferrugineux, des fragments de terre cuite architecturale, des dents d'ovicaprinés ainsi que huit tessons de céramique attribués à La Tène C et D. La fonction de l'aménagement n'est pas connue.

La couche d'épandage de mobilier a été retrouvée sur une surface de 183 m². Il s'agit uniquement de céramique. Cinquante-et-un fragments ont pu être datés de La Tène C.

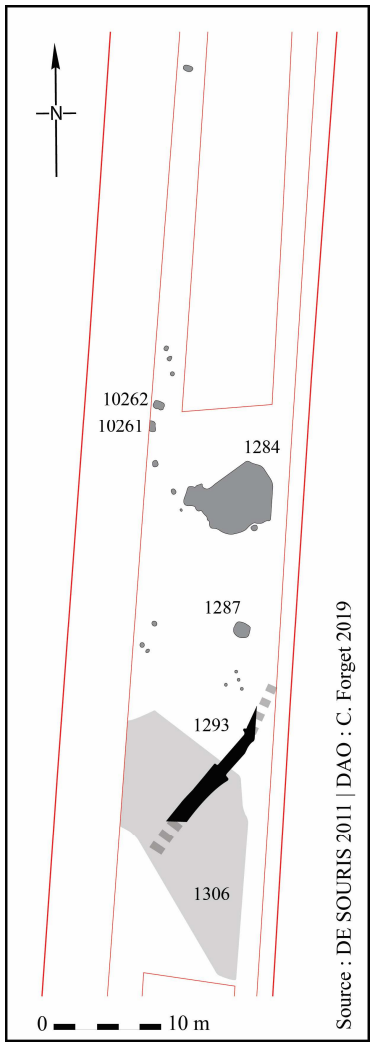

Sandillon,
« *Station d'Épuration sud* »

Le mobilier

Les structures ont livré du mobilier de La Tène moyenne, de La Tène finale et de la transition entre la fin du second âge du Fer et le début de la période augustéenne. La première période est représentée par deux jattes à profil en « S » et un vase dont le bord est orné de digitations. La seconde renvoie à un *dolium* et des vases de type « *Besançon* » à lèvre plate triangulaire et non décoré, des amphores italiques ainsi qu'un vase à pâte brune, à baguette et à enduit micacé (imitation de bol à pâte jaune de Roanne) daté des années 80 à 60 av. notre ère. La troisième période est représentée par un vase balustre blanc et de la céramique de type « *Besançon* ».

Synthèse

Les vestiges en présence ne permettent pas de déterminer la nature de l'occupation. Le seul fait structurant l'espace est un tronçon de fossé dont la fonction n'est pas clairement déterminée. Quelques structures ont fourni du mobilier de La Tène moyenne, d'autres de La Tène finale alors que certaines ont livré du matériel des deux périodes à la fois, ce qui ne permet pas de distinguer deux phases d'occupation.

COMMUNE DE SANTEAU

45-301-01/31
SANTEAU, « LE DIFFÉRENT »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Différent	Commune : Santeau
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 301 004 AH
X : 584 772 m	Diagnostic (2005)
Y : 2 345 652 m	Fouille programmée (2006)
	Surface totale décapée : 5 000 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. D3/LT A ancienne	Établissement rural de rang C4
Bibliographie :	
FOURNIER 2006 ; FRÉNÉE 2015 b ; FRÉNÉE dir. 2007	

Présentation du site

Le site identifié sur la commune de Santeau, au lieu-dit « *Le Différent* » a été découvert dans le cadre des travaux liés au projet autoroutier de l'A19. C'est à cette occasion qu'un diagnostic a été réalisé en 2005, suivi d'une fouille l'année suivante, sur les parcelles ZA 34 et 35. La première opération a porté sur une occupation datant de la transition entre la fin du Hallstatt et le début de La Tène. Celle-ci est matérialisée par la présence de structures de stockage de type silo, de fosses ainsi que de plusieurs unités architecturales. La fouille a permis de mieux caractériser cette occupation avec la découverte de silos supplémentaires, de greniers ainsi que d'un espace a priori vide délimité par une clôture.

Période 1 (Hallstatt D3/La Tène A ancienne) : un site rural à vocation agricole

Le diagnostic a permis d'étudier une occupation datée de la transition entre la fin du Hallstatt et le début de La Tène répartie sur deux secteurs. Sur le premier ont pu être observés huit silos, deux fosses ainsi que neuf plans de bâtiments. Le second secteur a montré la présence de deux autres silos et de deux fosses.

Les vestiges

Dix silos ont pu être observés. Leur diamètre est compris entre 1,40 m et 1,72 m tandis que leur profondeur varie entre 0,74 m et 1,36 m. La moitié d'entre eux affiche un profil tronconique. Les autres creusements sont discoïdes, cylindriques, voire piriformes. De la céramique a permis de dater la moitié d'entre eux du Hallstatt D3. La plupart ont aussi livré de la faune.

Quatre fosses ont été fouillées lors du diagnostic : deux au sein du secteur 1 (St. 1.34 et 1.82), et les deux dernières dans le secteur 2 (St. 1.99 et 1.107). Une dernière fosse a été découverte lors de la fouille (St. 77). Il s'agit d'un creusement mesurant 0,72 m de long et 0,50 m de large. Son comblement a livré de la céramique attribuable au Hallstatt D3. Sa fonction n'a pas pu être déterminée.

Huit bâtiments ont pu être individualisés. Ils ont tous été interprétés par les fouilleurs comme des greniers, en raison du faible nombre de poteaux utilisé ainsi que de l'espace réduit qui les sépare, privilégiant la théorie de bâtiments surélevés. Le bâtiment 1 est constitué de six trous de poteau. Il est orienté nord-ouest/sud-est et adopte un plan rectangulaire de 4 m de long pour 2 m de large, soit une surface de 8 m². Seuls cinq tessons de céramique de facture protohistorique ont été rencontrés. Le bâtiment 2 est construit au moyen de neuf poteaux porteurs orientés nord-ouest/sud-est. De plan quadrangulaire, il s'étend sur 4,70 m de long et 4,60 m de large, pour une surface de 21,6 m². Trois fragments de céramique non tournée proviennent de sa fouille. Le bâtiment 3 est une construction quadrangulaire ancrée sur neuf poteaux et d'orientation similaire à B2. Il mesure 5 m de long pour 3,80 m de large, soit une surface de 19 m². Aucun trou de poteau n'a fourni de mobilier. Le bâtiment 4 est une unité architecturale de plan rectangulaire sur six poteaux orienté de la même manière que les autres unités architecturales. Il mesure 2,80 m de long et 1,70 m de large pour une surface de l'ordre de 4,7 m². Seuls cinq fragments de céramique ont pu être prélevés. Ils présentent un caractère homogène en comparaison avec le mobilier provenant des autres structures et permettent ainsi d'attribuer le bâtiment 4 à la même phase. D'orientation nord-est/sud-ouest, B5 est organisé sur un module de six poteaux auquel vient s'ajouter un septième fait en retrait de la paroi nord. Le plan ainsi formé mesure 3,5 m de long, 2,5 m de large pour une surface de 8,7 m². Deux tessons de céramique issus de sa fouille ne permettent pas de lui attribuer une datation, mais la pâte qui les compose tend à les rapprocher des productions prélevées sur le site. Le bâtiment 6 est orienté nord-nord-est/sud-sud-ouest et affiche un plan quadrangulaire organisé sur quatre poteaux espacés de deux mètres, pour une surface de 4 m². Un seul fragment de céramique de facture protohistorique provient de la fouille de ce bâtiment.

D'orientation nord-nord-est/sud-sud-ouest, B7 présente un plan rectangulaire sur six poteaux, bien que seulement cinq d'entre eux aient été aperçus. L'unité architecturale ainsi formée mesure 3 m de long pour 2 m de large soit une surface de 6 m². Un seul tesson attribuable à la période protohistorique a été remarqué. Le bâtiment 8 est situé immédiatement à l'est du bâtiment 8. Il est orienté nord-ouest/sud-est. De plan quadrangulaire de 2,5 m de côté, il est composé de quatre trous de poteau. La surface représentée atteint 6,2 m². La fouille n'a pas permis de prélever du mobilier.

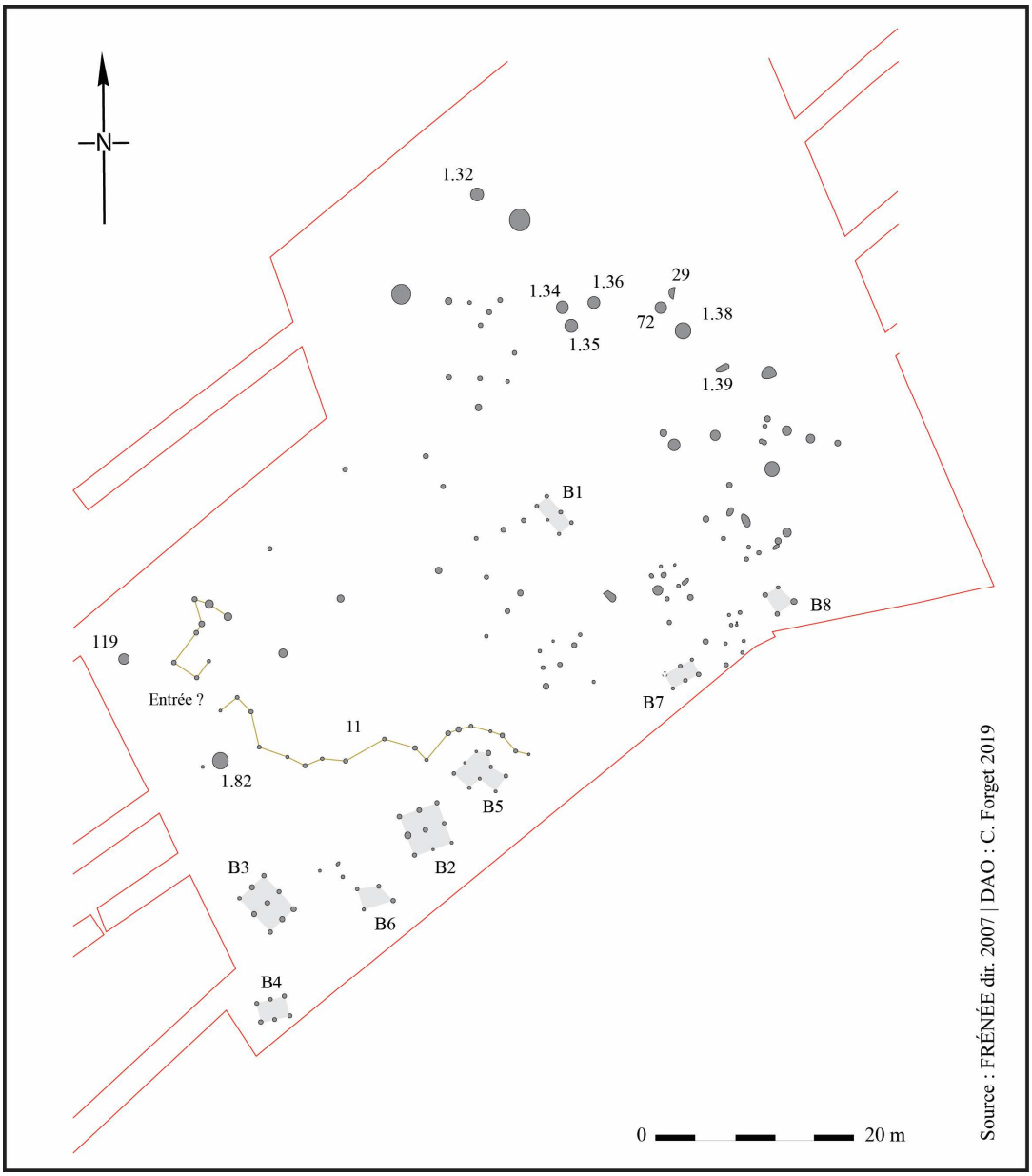

Santeau, « *Le Différent* »

Les parties orientale et occidentale du site semblent séparées par une ligne de vingt-six trous de poteau (St. 11) dont la disposition est relativement irrégulière. Celle-ci a pu être suivie sur une longueur de trente-huit mètres. Dans la partie sud, elle est orientée sud-est/nord-ouest sur une vingtaine de mètres avant de se redresser vers le nord. Une rupture de l'organisation est visible à un endroit. Cette dernière est vraisemblablement assimilable à un système d'entrée. Seulement six d'entre eux ont fourni du mobilier céramique, dont St. 61 qui a livré du matériel datable du Hallstatt D3. L'attribution chronologique du matériel provenant des autres faits est moins précise, mais renvoie tout de même à la même période, ou au début de La Tène. Aucun indice n'est en mesure d'assurer que tous ces creusements appartiennent à une seule et même structure. Dans la mesure où aucun retour n'a été décelé, il s'agirait plus d'une limite que d'une clôture.

Le mobilier

Les structures du site ont livré au total six cent trois fragments de céramique, pour un NMI de 91. Parmi ces éléments, quarante-huit formes ont pu être identifiées. Les silos 29 et 1.32 sont ceux qui ont fourni le plus d'éléments.

Les formes ayant pu être identifiées se répartissent de la sorte : une jatte à profil simple, parois tronconiques et lèvre biseautée, une jatte à profil simple et parois tronconiques, une jatte à profil simple et lèvre ourlée, une jatte à vasque profonde et carène haute, une jatte à vasque profonde et lèvre légèrement rentrante, une jatte à profil discontinu, aux parois arrondies, une jatte à profil discontinu, aux parois arrondies et au bord vertical, une écuelle à profil caréné et fond ombiliqué, un vase à profil cylindrique et lèvre ourlée décorée d'impressions digitées, trois petits vases à profil sinueux et à panse ovoïde, un petit vase ou gobelet à lèvre arrondie ornée d'une ligne d'impressions digitées sur l'épaulement, un petit vase à bord vertical et panse ovoïde décoré à la barbotine brune sous le col (frise délimitée en haut et en bas de lignes parallèles et agrémentées de métopes alternées elles-mêmes séparées par un triglyphe et dessinant un motif en résille), un microvase indéterminé, un vase indéterminé décoré d'incisions en chevrons emboîtés, un vase orné d'un décor incisé avec un outil à pointe mousse de 2 mm représentant une série de chevrons emboîtés encadrés de lignes parallèles et un vase agrémenté d'impressions digitées sur la lèvre et le haut de la carène.

Dans l'ensemble, le corpus est homogène, qu'il s'agisse des formes ou des types de pâtes. Les éléments déterminants sont les jattes à lèvre ourlées qui sont attestées entre le Hallstatt final et La Tène moyenne, mais très bien documentées au niveau de la transition entre le Hallstatt et La Tène. Les vases à profil cylindrique se retrouvent au Hallstatt final et jusqu'à La Tène A. Quant aux petits pots à profil sinueux, ils sont attribués du Hallstatt D3 à La Tène A. Les décors rencontrés s'inscrivent dans la tradition de la fin du Hallstatt et du début de La Tène. Malgré la présence de formes se rencontrant sur une longue durée (jattes, vases à profil continu), le répertoire du site permet de placer l'occupation à la transition entre le premier et le second âge du Fer, soit pendant la première moitié du Ve s. av. notre ère.

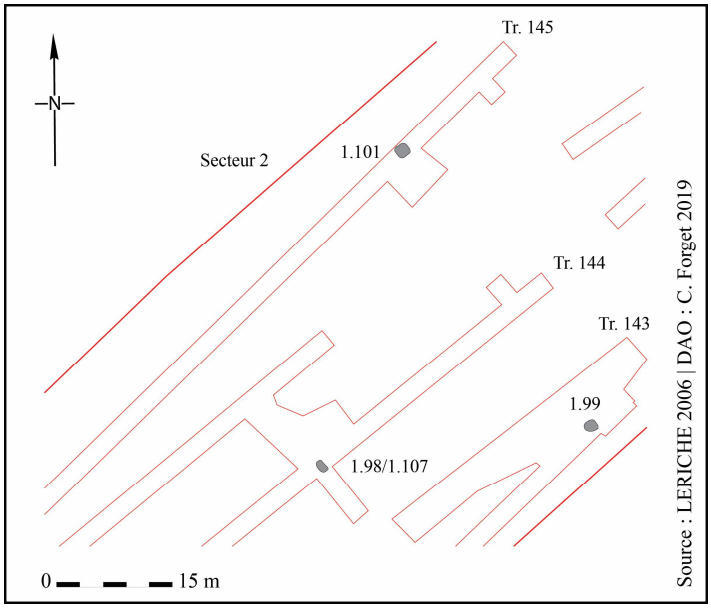

Sandillon, « *Le Différent* » (secteur 2)

Le corpus faunique du site est relativement restreint au vu de la surface décapée. Selon les fouilleurs, il s'agirait avant tout d'un problème de conservation. Huit structures seulement (surtout des silos) ont livré de ce type de mobilier, pour un total de quatre-vingt-un restes. Le silo 1.32 est la structure qui en a livré le plus (32,1 %). L'ensemble est dominé par les restes de

mammifères de taille moyenne (mouton, chèvre ou chien) avec 22,2 % et les caprinés avec 21 %. Les mammifères de grande taille et les porcs sont chacun représentés à 13,6 %. Les espèces faiblement représentées sont les suivantes : les mammifères de taille moyenne à grande (7,4 %), le bœuf (6,2 %), les oiseaux (4,9 %) et le chien (1,2 %). Le reste est constitué des ossements indéterminés.

Il semble s'agir de rejets de boucherie et de consommation. En effet, quelques éléments présentent des traces de ce type d'activités (stries de découpe, restes brûlés, fractures intentionnelles d'os longs). Ces stigmates ont uniquement été retrouvés sur les restes de bœuf, de caprinés, de porc et peut-être de chien. L'âge des animaux consommés est relativement jeune : un bœuf a été abattu entre deux et quatre ans, un porc avant ses six mois et un autre entre un et deux ans. Deux caprinés ont été consommés l'un étant jeune adulte et l'autre adulte. Outre ces indices d'activité de boucherie et de consommation de viande, deux structures (St. 77 et 112) ont livré des restes de bois de chute de cerf adulte comportant des traces de découpe au niveau des andouillers. Il s'agit sûrement des témoins d'une activité artisanale dont les structures et/ou outils associés ne sont pas apparus à la fouille.

Synthèse

Le site de Santeau, « *Le Différent* » présente une occupation rurale de la transition entre le Hallstatt final et La Tène ancienne, constituée de petits bâtiments sur poteau et de silos, auxquels viennent s'adjoindre quelques fosses et trous de poteau. Le corpus mobilier, relativement homogène a mis en évidence une seule phase d'occupation. Il n'a pas été possible d'affirmer la contemporanéité des silos et des bâtiments, car ces derniers ont livré peu de mobilier, difficilement datable qui plus est. Les vestiges semblent organisés en deux zones minimum. En effet, la quasi-totalité des silos enterrés se trouve dans la partie nord-est du site, alors que les constructions sur poteau sont plutôt regroupées dans les parties sud et sud-ouest. Une suite de vingt-six trous de poteau est susceptible de constituer une clôture qui sépare du reste du site cinq bâtiments et deux silos, mais aucun élément n'a permis d'en déterminer la fonction exacte. Il peut s'agit d'une protection d'un espace cultivé, d'une aire de battage ou de la matérialisation de l'entrée au sein de la zone de stockage. Cette clôture ne semble pas former un enclos fermé et ne peut donc pas avoir été utilisée pour parquer du bétail, même si la végétation peut être utilisée à cette fin, et avoir complété la clôture. Aucune trace d'habitat n'a été repérée et ce n'est pas la présence d'une seule fosse ayant été réutilisée comme dépotoir qui peut permettre de connaître son emplacement. Dans le cas où la clôture aurait réellement existé et, dans ce cas, avec l'entrée qu'ont interprétée les archéologues dans sa partie septentrionale, il se pourrait que cette dernière se trouve dans l'axe servant à accéder au site de stockage. De fait, l'habitat dont il dépendrait pourrait se trouver au bout de cet axe, peut-être vers le sud-ouest.

45-301-02
SANTEAU, « MAISON ROUGE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Maison Rouge/Les Sablons	Commune : Bromeilles
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 301 005 AH
X : 585 431 m	Diagnostic (2005)
Y : 2 346 073 m	Surface totale décapée : - m²

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT B2/C2	Établissement rural de rang C0
Période 2 : LT D	Établissement rural de rang C0

Bibliographie :

FOURNIER 2006

Présentation du site

Le site de la « *Maison Rouge* » se trouve sur la commune de Santeau, entre le chemin d'exploitation n° 2 dit de « *Maison Rouge* », à l'ouest, et le chemin rural n° 11 dit de « *Chatillon à la Forêt* » à l'est. Un enclos fossoyé ainsi qu'un silo ont été observés et datés de la période laténienne. Pour la fin de l'Indépendance, deux fossés de parcellaire ont été remarqués.

Période 1 (La Tène B2/C2) : un site rural

Un seul silo a été attribué à cette phase. Il n'est pas représenté sur le plan.

Le silo

La seule structure repérée pour cette phase est un silo (St. 1.11) se trouvant au nord-est du second état de l'enclos de La Tène finale. Il a un profil tronconique, avec un diamètre à l'ouverture de 1,03 m. Le comblement a livré de la céramique permettant de dater son abandon entre la fin de La Tène B2 et la fin de La Tène C2.

Le mobilier

Le mobilier céramique a permis de dater l'abandon du silo 1.11 au cours de la période située entre la fin de La Tène B2 et la fin de La Tène C2. Le corpus n'a pas été détaillé au sein du rapport.

Période 2 (La Tène D) : un indice de site rural

Les structures assimilées à cette phase d'occupation correspondent à plusieurs tronçons de fossés participant à l'organisation d'un enclos fossoyé. Ce dernier a été utilisé sur un laps de temps assez long, car deux états ont pu être individualisés. Des fossés parcellaires légèrement plus tardifs ont été assimilés à cette occupation.

Les vestiges

Le premier état de l'enclos adopte un tracé curviligne au niveau de sa partie orientale, puis rectiligne au niveau de sa partie occidentale. L'ensemble est orienté nord-ouest/sud-est. Ensuite, dans sa partie ouest, le tracé effectue un angle droit et suit un axe nord-est/sud-ouest. Il mesure trois cent trente mètres de long et atteint une superficie de 1,33 ha. L'espace interne est séparé en trois zones de surface inégale au moyen de deux fossés transversaux (St. 1.13 à l'est et St. 1.95 à l'ouest). La largeur des parcelles atteint quatre-vingt-deux mètres entre St. 1.12 et 1.13, cent quarante-quatre mètres entre St. 1.13 et 1.95 et quatre-vingt-neuf mètres entre St. 1.95 et 1.29. La largeur de l'ouvrage varie entre 0,88 m et 2,27 m et affiche une profondeur régulièrement décroissante d'est en ouest au niveau avant de croître à nouveau sur la suite du tracé. La puissance des creusements varie alors entre 0,58 m et 1,19 m. St. 1,13 et 1,95 ne rejoignent pas le fossé d'enceinte. Il s'agit sûrement d'un espace de circulation ou d'une zone laissée vierge afin d'accueillir un éventuel talus.

La seconde phase de fonctionnement de l'enclos est représentée par les fossés 1.23 et 1.26. Selon les fouilleurs, il se peut que la surface interne de l'enclos ait diminué, mais les sondages n'ont pas permis de retrouver le retour de St. 1.23. Le peu de mobilier mis au jour lors de la fouille de St. 1.23 ne permet pas de déterminer la chronologie précise de cet état de l'enclos, mais les éléments les plus récents datent le comblement à la fin de l'Indépendance gauloise voire pendant la période augustéenne.

Deux fossés de parcellaire ont été observés lors du décapage. La structure 1.9 est orientée nord-est/sud-ouest et a pu être suivie sur quarante-et-un mètres de long. Sa largeur varie entre 0,40 m et 0,82 m. Le fossé 1.14 est orienté nord-ouest/sud-est. Sa largeur oscille entre 0,73 m et 1,05 m. Le mobilier céramique issu de leur fouille a permis de les dater de La Tène D.

Le mobilier

Le mobilier céramique prélevé au sein des fossés d'enclos n'est pas abondant et ne suffit pas à déterminer une chronologie exacte concernant les deux états de l'enclos. Seuls les

fossés 1.12 et 1.13 ont permis d'avoir des précisions sur le premier état. Le corpus prélevé au sein de St. 1.12 se compose de soixante-trois tessons pour un NMI égal à 11.

Les formes repérées sont les suivantes : une jatte tronconique, une coupe carénée, un pot à lèvre subverticale, deux probables pots de forme indéterminée, une écuelle à lèvre verticale, une amphore italique calcinée, deux *doliae* et deux vases indéterminés en pâte grossière. La datation retenue pour l'ensemble est La Tène D au plus tard. Seulement quatorze fragments de céramique proviennent du fossé 1.13, pour un NMI de 7. Il s'agit d'une jatte à profil en « S » et de deux vases indéterminés (probablement voués au stockage) datée de La Tène B et d'une probable assiette et de trois vases indéterminés qui ont quant à eux été datés de La Tène D2b/augustéen (pollution possible avec St. 1.9 qui recoupe St. 1,13).

Le matériel découvert lors de la fouille des fossés constituant le second état de l'enclos n'a pas fourni une quantité de mobilier permettant d'en dater l'élaboration. Les indices les plus récents renvoient à la fin de La Tène finale ou au début de la période augustéenne. Ces éléments n'ont pas été détaillés dans le rapport de fouille.

Le mobilier céramique issu des fossés parcellaires se compose de seize fragments pour un NMI inconnu, faute d'éléments distinctifs. Il s'agit de cinq fragments d'amphores probablement italiques, de plusieurs vases indéterminés provenant du fossé 1.9 et datables au plus tôt de La Tène D et d'un fond plat de vase indéterminé trouvé au sein du fossé 1.14 attribué à la même période.

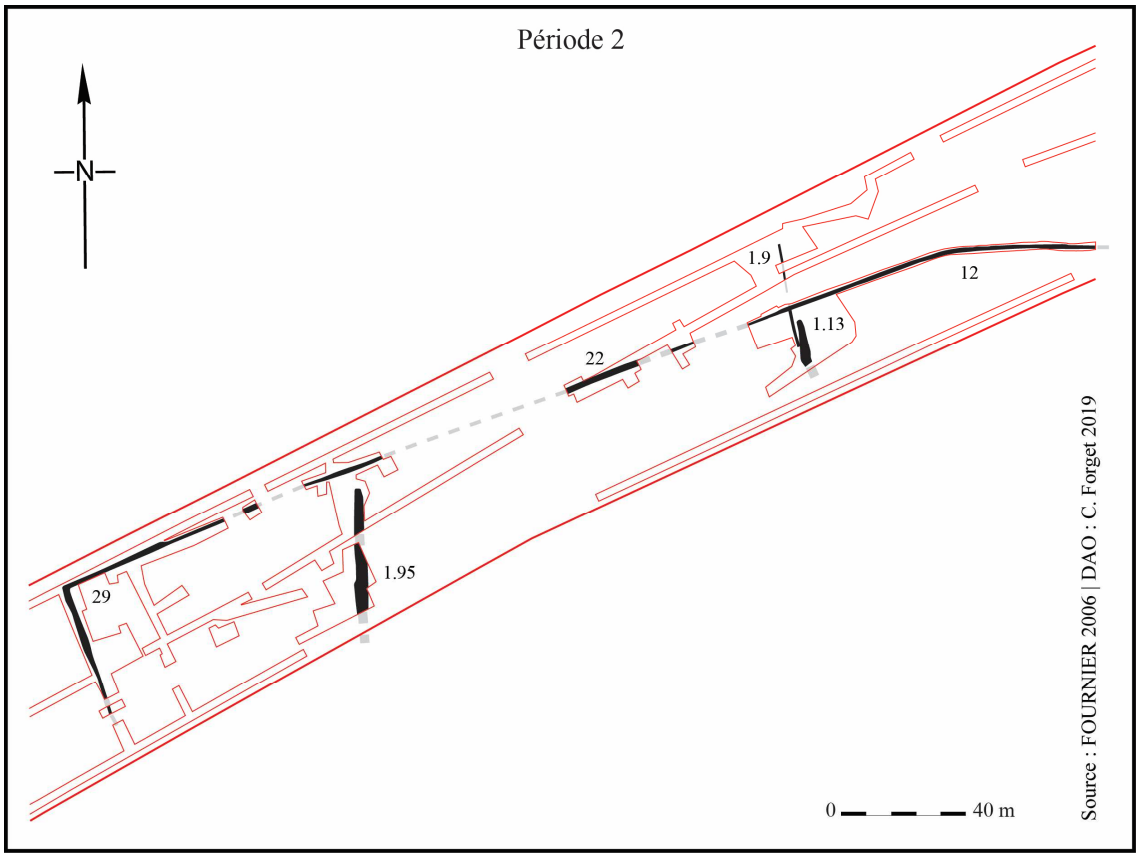

Santeau, « *Maison Rouge* »

Synthèse

Les structures découvertes lors du diagnostic opéré sur la commune de Santeau, au niveau de la « *Maison Rouge* » renvoient à une occupation datée de La Tène moyenne et une autre de La Tène finale. La première occupation renvoie à un silo isolé ne permettant en rien d'établir une réflexion solide.

La seconde occupation renvoie à un enclos partitionné et deux fossés de parcellaire. L'enclos présente deux phases de fonctionnement. S'il reste difficile de dater la première, le comblement des fossés du second état intervient à la fin de l'Indépendance gauloise, voire pendant la période augustéenne. Aucune structure contemporaine du premier état n'a été remarquée. Seul un silo a obtenu une datation similaire à celle du second état. Plusieurs zones vides de structures ont donc été observées au niveau de l'espace interne. Cela peut s'expliquer d'une part par la nature de l'opération archéologique, qui n'a permis de sonder qu'une petite partie du terrain, et d'autre part probablement par l'utilisation de techniques de construction ne laissant que peu de traces dans le sol (solins, sablières non ancrées...). En l'état actuel des connaissances, il est difficile d'apporter plus de précisions concernant la fonction de cet ensemble. Il s'agit visiblement d'un établissement rural, mais les activités qui y ont été exercées restent pour le moment difficiles à appréhender. Il se peut que l'enclos fonctionne avec l'aire de stockage mise au jour au lieu-dit « *Le Différent* », mais aucune preuve solide ne vient appuyer cette hypothèse. À La Tène finale, deux fossés parcellaires sont installés, mais semblent isolés, car ce sont les seules structures de cette époque mises au jour sur le site. Par la suite, un nouvel enclos est élaboré à la période augustéenne. Il est à noter la permanence de la limite occidentale entre la première phase d'occupation et la phase gallo-romaine.

COMMUNE DE SARAN

45-302-01
SARAN, « LA MÉDECINERIE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Médecinerie	Commune : Saran
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 302 001 AH
X : 565 900 m	Diagnostic (2008)
Y : 2 327 630 m	Fouille programmée (2009, 2009, 2010, 2011, 2012)
	Surface totale décapée : 290 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D1	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
JESSET dir. 2015	

Présentation du site

Le site de « *La Médecinerie* » a été mis au jour en 1968 par J. Debal à l'occasion du creusement du lac artificiel éponyme, puis sondé chaque année jusqu'en 1972 par J. Chapelot. Suite à un diagnostic effectué en 2008, une campagne de fouille programmée a été réalisée entre 2009 et 2012.

Période 1 (La Tène D1) : un indice de site rural

Des fossés formant une voie et un niveau d'occupation ont été rassemblés au sein de cette phase.

Les fossés

Les fossés correspondant à la voirie sont orientés nord-sud. Ils affichent une largeur de 2 m pour une profondeur d'un peu plus d'1 m. Ils contenaient de la céramique et un fragment

de terre cuite architecturale et ont été attribués à la période comprise entre la deuxième moitié du IIe s. av. J.-C et le Ier s. de notre ère. La présence de niveaux empierrés à l'est de la structure 138 et ce jusqu'au fossé 127/128 semble correspondre à la voie elle-même. Elle mesurerait alors environ douze mètres de large et les fossés cités précédemment en seraient les fossés bordiers. En 2009, un tronçon de fossé à profil irrégulier et relativement difficile à discerner a été observé (St. 203). Un second tronçon (St. 281) semble constituer la continuité de la structure. Elle mesure 1,80 m de large et atteint une profondeur de 0,70 m. Le comblement a livré deux tessons de céramique de facture protohistorique, de la faune, de la terre cuite architecturale et un fragment de paroi de four. Une troisième portion (St. 299) semble participer à l'ensemble. Il mesure 1,20 m de large et affiche une profondeur équivalente. Contrairement aux deux premiers tronçons, celui-ci présente une stratigraphie élaborée. Il a livré trois tessons de céramique, de la faune et un fragment de paroi de four. Sur la coupe nord, un quatrième et dernier tronçon de ce fossé a pu être observé. À cet endroit, il mesure 1,30 m de large pour une profondeur réduite à 0,40 m.

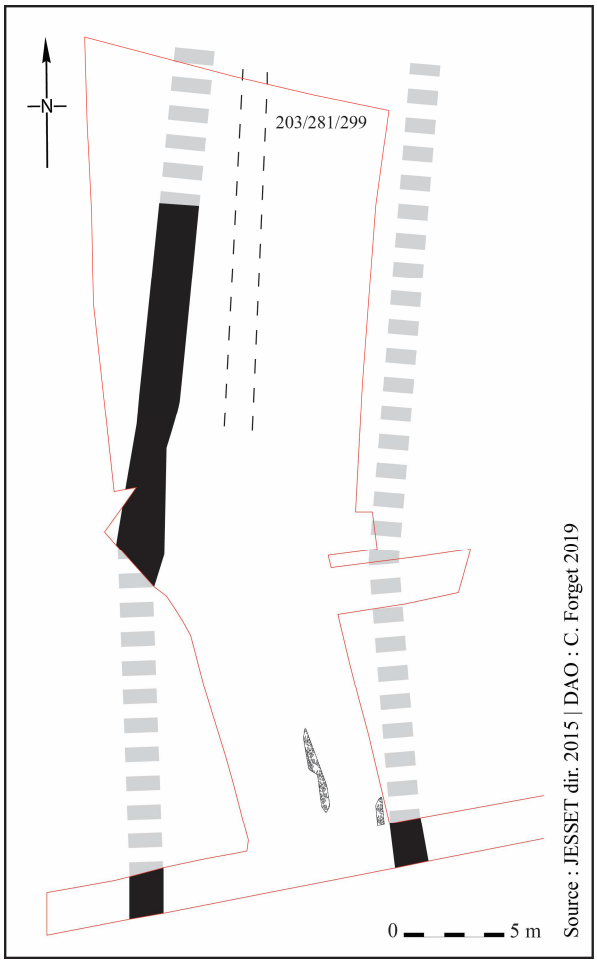

Saran, « *La Médecinerie* »

Un niveau d'occupation a été repéré lors de la fouille de 2010. Sa largeur minimale est donc de six mètres. Le mobilier piégé au sein de ce niveau d'occupation se compose de céramique datée de La Tène finale et d'éléments en bronze, dont un potin carnute et un anneau.

Le mobilier

Le mobilier n'a pas été explicité au sein du rapport de fouille.

Synthèse

Les éléments disponibles à propos de l'occupation de « *La Médecinerie* » sont succincts. Quelques fossés semblent fonctionner ensemble pour former une voirie plutôt importante, puisqu'elle mesure environ douze mètres de large. Son abandon a été daté entre La Tène D1 et le Ier s. de notre ère. Un niveau d'occupation ayant livré du matériel pourrait fonctionner avec.

45-302-02
SARAN, « LA MOTTE PÉTRÉE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Motte Pétrée	Commune : Saran
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 302 028 AH
X : 564 634 m	Diagnostic (2011)
Y : 2 328 306 m	Surface totale décapée : 18 358 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha./LT B2	Établissement rural de rang C0
Période 2 : LT C2a/D1b classique	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
LICHON 2011	

Présentation du site

Le site de « *La Motte Pétrée* » se trouve sur la commune de Saran. Lors d'un diagnostic effectué en 2011, des indices d'une occupation protohistorique des lieux ont été mis en évidence, de part et d'autre d'un chemin traversant la zone décapée. Vingt-huit structures au total correspondent à cette occupation, qui a pu être datée entre l'âge du Bronze final et le Hallstatt, voire La Tène ancienne. Il s'agit de fosses, de fossés et de trous de poteau, dont certains forment un plan de bâtiment. D'autre part, la présence de deux fosses datées du IIe s. av. J.-C. indique une perduration de l'occupation des lieux.

Période 1 (Hallstatt/La Tène B2) : un site rural

Sur les vingt-huit structures repérées pour cette période, onze semblent isolées et n'appartenir à aucun ensemble particulier. La tranchée 6 est celle qui a fourni le plus grand nombre de structures : dix-sept faits correspondant à onze trous de poteau, cinq fosses ou trous de poteau et un fossé. Peu d'entre eux ont été fouillés.

Les vestiges

Le plan de bâtiment (B1) repéré au sein de la tranchée 6 s'organise sur cinq poteaux et mesure 2,04 m de long pour 1,88 m de large. La surface ainsi délimitée est de l'ordre d'environ 3,83 m². Il semble s'agir d'un grenier.

Les dix autres faits se trouvant à proximité du bâtiment ne semblent pas être disposés selon une organisation particulière.

Le mobilier

Le corpus céramique n'est pas très conséquent et s'avère être très altéré. L'ensemble renvoie à une période assez large allant de l'âge du Bronze au début du second âge du Fer (une vase à ouverture rentrante et un fragment de panse orné d'un décor digité). Certains fragments ont pu être attribués au Hallstatt et au plus tard à La Tène ancienne.

Période 2 (La Tène C2a/D1b classique) : un indice de site

Deux structures ont été attribuées à cette période. Il s'agit de deux fosses (St. 13.8 et 6.14) dont seule la seconde est décrite ci-dessous.

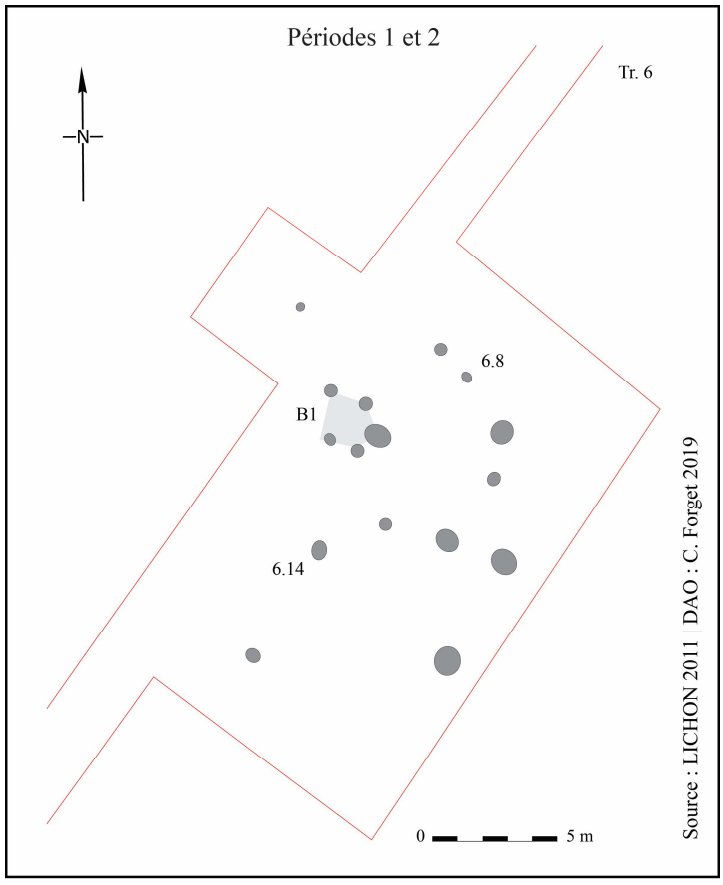

Saran, « *La Motte Pétrée* » 1 et 2

Les vestiges

La fosse 6.14 mesure 0,72 m de long, 0,68 m de large. Cinq fragments de céramique ont permis de dater le comblement du creusement au IIe s. av. notre ère.

Le mobilier

La céramique prélevée au sein de la fosse 6.14 correspond à une jatte à profil en « S ». D'autre part, un fragment de lèvre d'amphore de type « *Dressel 1a* » provient d'une autre fosse non explicitée dans cette notice.

Synthèse

L'occupation protohistorique mise au jour à « *La Motte Pétrée* » revêt un caractère très disparate. Les quelques structures détectées dans le secteur nord-est de la zone 1 sont très erratiques et montrent un profil assez érodé, qui n'a pas facilité la lecture *in situ*. Les faits provenant de la tranchée 6, au niveau de l'angle sud-ouest de la même zone ont livré un plan de bâtiment pouvant correspondre à un grenier ainsi que d'autres structures sans organisation apparente. Le mobilier étant très abîmé, l'occupation n'a pas pu être datée très précisément. L'étude de la céramique a montré qu'elle pouvait prendre place entre la fin de l'âge du Bronze et la période hallstattienne, voire jusqu'à La Tène ancienne. Concernant la nature de l'occupation, les éléments sont trop restreints pour pouvoir trancher. La présence d'un seul grenier peut renvoyer à une occupation domestique, voire agricole, mais rien ne permet d'aller plus loin.

L'occupation de la transition entre La Tène C et La Tène D consiste en une seule fosse, montrant que le site a continué d'être occupé à cette époque, avec vraisemblablement un hiatus au niveau de La Tène ancienne-moyenne. La localisation de cette réoccupation n'a pas pu être déterminée avec précision.

45-302-03
SARAN, « LES CHIMOUTONS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Chimoutons/La Hutte/Le Mesnil/Le Pensier/La Justice	Commune : Saran
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 302 017 AH
X : 566 033 m	Diagnostic (2008)
Y : 2 326 837 m	Surface totale décapée : 24 410 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha.	Établissement rural de rang C0
Période 2 : LT C2/D1	Établissement rural de rang C2
Bibliographie :	
VANDERHAEGEN & LIÉVEAUX 2008	

Présentation du site

Le site localisé sur les lieux-dits « *Les Chimoutons* » au niveau de la commune de Saran a fait l'objet d'un diagnostic en 2008. Au cours de cette intervention, deux occupations ont pu être individualisées. La première prend place au Hallstatt à travers plusieurs fosses et un puits. La seconde, plus conséquente, a été attribuée à La Tène moyenne-finale. Il s'agit de deux enclos fossoyés et d'une probable portion de voie, installés après un hiatus d'une durée indéterminée.

Période 1 (Hallstatt) : un site rural

L'occupation hallstattienne des lieux s'organise en deux groupes relativement éloignés. Le premier se trouve dans la partie nord-est du secteur décapé, au sein de la tranchée 32. Il comporte deux fosses ainsi qu'un puits. Le second prend place dans la zone sud, au niveau de la tranchée 30, et consiste en une fosse.

Les vestiges

La structure 3207 est un creusement subcirculaire de 5,90 m de diamètre. Si une partie du corpus céramique a été attribué à la Protohistoire au sens large, une bonne partie a pu être datée du Hallstatt. La partie distale d'un tibia de cheval complète le profil mobilier de la structure. L'interprétation de ce fait en tant que puits repose principalement sur le profil de sa partie supérieure, la seule qui a pu être testée. En effet, elle adopte une forme d'entonnoir qui se rétrécit au niveau du fond du sondage où les parois se redressent pour devenir verticales.

Trois fosses constituent le reste des structures attribuables au Hallstatt. Deux d'entre elles (St. 3208 et 3209) se trouvent à proximité immédiate du puits 3207. Elles n'ont pas pu être testées, mais ont tout de même livré en surface du mobilier contemporain de celui découvert lors de la fouille du puits.

À trois cent trente-cinq mètres au sud-ouest de cet ensemble, une fosse isolée a été découverte. De forme ovale, elle mesure 2 m de long et 0,70 m de large. Un pot, disposé à plat, a été retrouvé dans son comblement. Il a pu être daté du premier âge du Fer.

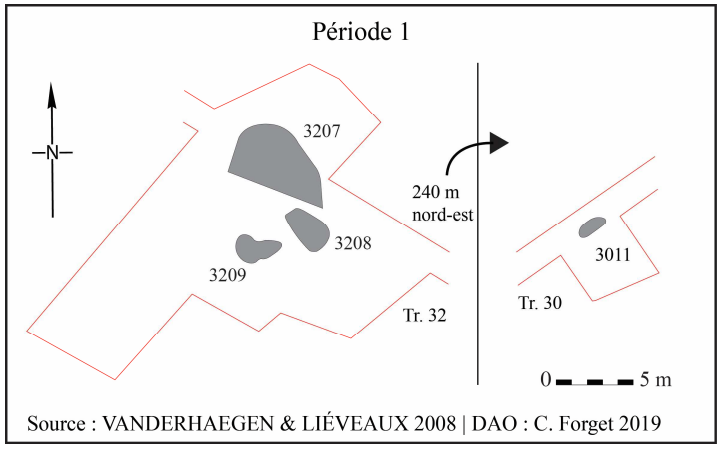

Saran, « *Les Chimoutons* » 1

Le mobilier

Aucun élément exceptionnel n'est à souligner. La céramique consiste en deux tessons à cordons digités, un bord à lèvre digitée ainsi que deux vases à décors digités au niveau de la base du col et du bord. Le pot prélevé au sein de la fosse 3011 est légèrement caréné avec un col très rentrant, des lèvres arrondies et un fond plat. Il n'est pas décoré. L'ensemble a été daté de la période hallstattienne au sens large.

Période 2 (La Tène C2/D1) : un site rural

Les vestiges laténiens ont mieux été appréhendés que ceux de la période hallstattienne. Ils s'organisent en deux zones d'occupation distantes de deux cents mètres l'un de l'autre. Sur la première a été observé un enclos fossoyé ainsi que d'une voie antique (celle reliant Orléans/*Cenabum* à Chartres/*Autricum*), orientée selon le même axe que cet enclos, ce qui suggère que son implantation est plus ancienne. La seconde aire d'implantation gauloise a livré un second enclos ainsi qu'une possible voie de circulation dont la contemporanéité a été établie.

Les vestiges

Le premier enclos, orienté grossièrement nord-sud, est de forme quadrangulaire. Il n'a pas pu être apprécié dans sa totalité. À en juger par les structures qui ont pu être étudiées, sa surface devait être comprise entre 0,88 ha et 1 ha. Aucune trace d'occupation supplémentaire n'a été décelée à l'intérieur de l'enclos. Les fossés ont une largeur qui varie entre 3,80 m et 4,20 m pour une profondeur allant de 1,80 m à 2,16 m. Les parois sont évasées et le fond est a priori concave. Le comblement a fourni du mobilier céramique datable de La Tène C2/D1.

Un second enclos laténien a été mis au jour à environ deux cents mètres à l'ouest du premier. Son plan n'a été découvert que partiellement. Seul un tronçon de fossé a pu être sondé. Orienté nord-est/sud-ouest, il s'étend de manière rectiligne et a pu être suivi sur soixante-quinze mètres. Il mesure 2,60 m de large et présente une profondeur conservée sur 1,42 m. Il affiche un profil à parois évasées et à fond concave. Aucun retour n'a été observé. Le mobilier céramique observé au sein de son comblement a permis de la dater de La Tène C2/D1. Ces données permettent de suggérer que les deux enclos ont fonctionné de manière conjointe pendant un certain temps.

À cent quinze mètres au nord du fossé 1025, quatre fossés, dont trois possèdent la même orientation et distants de trois à cinq mètres les uns des autres semblent constituer un tronçon de voie, dont le mobilier situe son utilisation durant La Tène. Ils présentent une largeur variant entre 0,60 m et 1,40 m. Le mobilier céramique issu de sa fouille a pu être daté de La Tène C2 et de La Tène D1. Il peut aussi bien s'agir de limites parcellaires que d'une portion de voie de circulation.

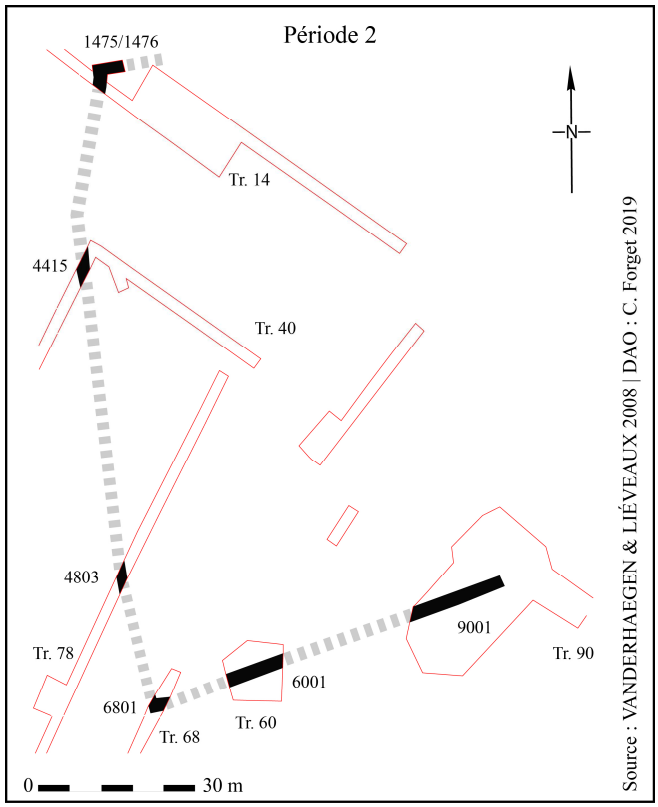

Saran, « *Les Chimoutons* » 2

Le mobilier

Le corpus céramique attribuable à cette occupation correspond à plusieurs éléments caractéristiques : un gobelet tonnelet du type « *Orléans 161* », des vases de stockage, un vase balustre, un *dolium*, deux écuelles à bords rentrants, une petite jatte, une jatte à panse ronde, deux autres jattes à profil en « S », de la céramique de type « *Besançon* » dont certains tessons étaient décorés et micacés, de la céramique engobée rouge et des fragments d'amphores italiques. Mis à part l'ensemble céramique provenant du fossé 1404, daté de La Tène D1, le reste de la céramique est attribuable à La Tène C2/D1.

Synthèse

L'opération archéologique réalisée aux lieux-dits « *Les Chimoutons* », « *La Hutte* », « *Le Mesnil* », « *Le Pensier* » et « *La Justice* » a révélé deux occupations des premier et deuxième âge du Fer. La première prend place au Hallstatt. Elle revêt un caractère très succinct puisqu'il s'agit uniquement d'un puits et de trois fosses, dont l'une d'entre elles se trouve isolée à environ 300 m des autres structures. Les données ne sont pas assez nombreuses pour déterminer assurément la fonction de cet ensemble, mais la présence d'un puits semble orienter la réflexion vers une occupation de type domestique.

La seconde occupation est celle qui fournit le plus d'éléments. Deux pôles d'occupation de La Tène C2/D1 chacun matérialisé au sol par un enclos fossoyé, dont l'un est orienté de la même manière qu'une voie a priori contemporaine, ont été découverts. Le premier enclos, dont la surface est comprise entre 0,8 ha et 1 ha n'a pas fourni de structures à l'intérieur de son emprise. Par ailleurs, le plan qu'il adopte n'est pas complet. C'est aussi le cas du second enclos, implanté à 200 m à l'ouest du premier. Le mobilier prélevé lors de leur fouille a montré qu'ils ont fonctionné conjointement pendant une période plus ou moins longue. De plus, la présence de quatre fossés à une centaine de mètres au nord de l'enclos 2 suggère la présence d'éléments parcellaire ou d'une voie de circulation elle aussi contemporaine.

Bien qu'incomplète, l'occupation laténienne semble se développer sur une surface assez conséquente. Malgré tout, aucune structure de la même période n'a été décelée dans l'espace compris entre les deux enclos, ce qui pose la question des relations entretenues entre les deux. Ils semblent trop proches pour être deux établissements ruraux distincts, mais aucun élément probant ne permet de les regrouper au sein d'un unique centre. Le fait qu'aucune structure n'ait été trouvée au sein de l'enclos 1 ne signifie pas qu'il était vide, car la surface fouillée reste faible. De même, l'aire interne du second enclos n'a pas été investiguée. Il demeure donc difficile d'appréhender la nature des activités pratiquées dans chacun des enclos, et donc d'espérer savoir si elles étaient similaires ou si au contraire, elles revêtaient un caractère complémentaire.

Enfin, le passage de la voie antique reliant Orléans/*Cenabum* à Chartres/*Autricum* à proximité des deux enclos, et notamment de l'enclos 1, permet de se poser des questions sur leur statut, d'autant que ce dernier est orienté de même manière que la voie. Si celle-ci existait déjà à la période gauloise, et avait la même importance qu'à la période romaine, comment expliquer qu'une ferme ancrée sur seulement 0,8 ha à 1 ha en soit si proche ? Si les deux enclos appartenaient au même pôle rural et donc au même propriétaire, l'établissement ainsi constitué serait d'une ampleur plus propice à être installé au bord d'une voie reliant les deux plus grands *oppida* du territoire carnute.

45-302-04
SARAN, « ZAC DES VERGERS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : ZAC des Vergers	Commune : Saran
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 302 008 AH
X : 563 423 m	Deux diagnostics (1999, 2001)
Y : 2 328 622 m	Fouille préventive (2006)
	Surface totale décapée : m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. D3	Établissement rural de rang C1
Période 2 : LT D	Établissement rural de rang C2
Bibliographie :	
FRÉNÉE, JESSET & LUSSON 2007 ; JESSET 1999 ; JESSET *et al.* 2001	

Présentation du site

Le site de la « *ZAC des Vergers* » a été découvert en 1999 lors d'une évaluation, puis a fait l'objet d'un diagnostic en 2001 et d'une fouille en 2007, qui a permis de mieux comprendre les différentes occupations repérées. Lors du diagnostic, deux fosses datant du Hallstatt final ont été fouillées. La fouille a livré d'autres fosses attribuables au Hallstatt moyen/final, permettant ainsi de mieux comprendre l'occupation. Il s'agit de fosses dépotoir, de plusieurs silos et de probables trous de poteau. Un enclos a par ailleurs pu être daté de La Tène finale.

Période 1 (Hallstatt D3) : un habitat à vocation agropastorale

Une série de dix fosses et de six structures de stockage de type silo ont été rassemblées au sein de cette phase d'occupation. Elles sont cantonnées dans la partie nord et est du secteur 2.

Les vestiges

Six structures de stockage de type silo ont été étudiées lors de la fouille. Ils mesurent entre 0,90 m et 3 m de diamètre pour une profondeur comprise entre 0,36 m et 1,90 m. Quelques un contenaient de la céramique.

Une dizaine de fosses ont été observées. Leur fonction n'a pas pu être déterminée. Certaines ont livré de la céramique attribuable au premier âge du Fer. D'autres contenaient des rejets de foyer.

Le mobilier

Le corpus céramique prélevé lors de la fouille des structures décrites précédemment se compose de trois cent soixante-dix tessons pour un NMI atteignant la trentaine. La majorité provient des silos : 39,7 % pour le silo 2006, 30,3 % pour le silo 1176 et 28,4 % pour le silo 2888.

Les éléments caractéristiques ne sont pas nombreux et la grande majorité des fragments sont des morceaux de panse, le plus souvent en céramique grossière. Il s'agit d'un vase caréné complet (attribué au Hallstatt final), un pot à bords rentrants, un pot globuleux complet décoré à l'hématite dans sa partie haute, une faisselle en forme de jatte, six terrines, trois gobelets, un gobelet dont la jonction entre la panse et le bord est ornée d'une ligne d'impressions digitées, un vase indéterminé dont la panse est ornée d'un décor digité appliqué par impression, un vase indéterminé dont le bord est incisé au bâtonnet, un vase indéterminé décoré à l'ongle, un vase indéterminé recouvert d'incisions géométriques de type « grec » (forme rencontrée de l'âge du Bronze final jusqu'au Hallstatt final), un vase indéterminé orné d'empreintes incisées, un vase indéterminé décoré d'incisions horizontales à la baguette, plusieurs vases indéterminés décorés d'un double cordon digité horizontal, un vase indéterminé dont la panse est décorée d'un « cordon pseudo torsadé », un vase indéterminé orné d'un décor digité et une dizaine de vases indéterminés.

L'ensemble des lots étudiés recouvre un caractère homogène. Malgré tout, les éléments de comparaison demeurent rares. Les formes décelées sont courantes tout au long de l'âge du Fer. Seuls les échantillons provenant des fosses 260 et 261 ont pu être attribués au Hallstatt final avec certitude. En dépit de la faiblesse du corpus, il est à noter l'absence de gobelets en bulbe d'oignon et d'assiettes à décor intérieur tout comme de décors cannelés. En fin de compte, les éléments reconnus seraient caractéristiques du Hallstatt moyen/final, voire du tout début du Hallstatt final, dans la mesure où aucun indice renvoyant aux productions de la transition entre le Hallstatt final et La Tène ancienne n'a été remarqué.

Période 2 (La Tène D) : un habitat rural

Lors du diagnostic, l'hypothèse d'un enclos de La Tène finale avait été émise. Celle-ci a pu être vérifiée lors de la fouille. En effet, un ensemble fossoyé a été découvert dans la partie centrale du site, au niveau de la zone sud-est du secteur 2. Plusieurs trous de poteau ont de plus été mis au jour au centre de l'enclos.

Les vestiges

L'enclos (E207) n'a pu être fouillé dans son intégralité. Il adopte un plan proche du trapèze. Le tronçon nord a pu être suivi sur cinquante-et-un mètres, le tronçon sud sur quarante-six mètres, tandis que les côtés est et ouest ont été observés sur soixante-sept mètres. La surface enclose est de 0,33 ha. La profondeur des creusements oscille entre 0,90 m et 1,40 m pour une largeur maximale de 1,47 m. Aucune trace de dégradation des parois n'a été relevée, ni aucun comblement détritique, ni même de colluvionnement, ce qui a poussé les archéologues à penser que le laps de temps s'étant écoulé entre le creusement et le comblement des fossés a dû être assez court, ou encore qu'il a pu être l'objet d'un curage. Aucun indice permettant de mettre en évidence la présence d'un talus n'a été mis en évidence. La construction de l'enclos intervient au cours du Ier s. av. notre ère. Celui-ci n'est d'ailleurs peut-être pas isolé. D'autres fossés, découverts à proximité, pourraient fonctionner avec, par exemple le fossé 251, repéré à l'ouest de l'enclos et également daté de La Tène D. Il pourrait s'agir d'un ensemble plus complexe qu'il n'y paraît de prime abord, formé de plusieurs enclos de formes et de dimensions variables.

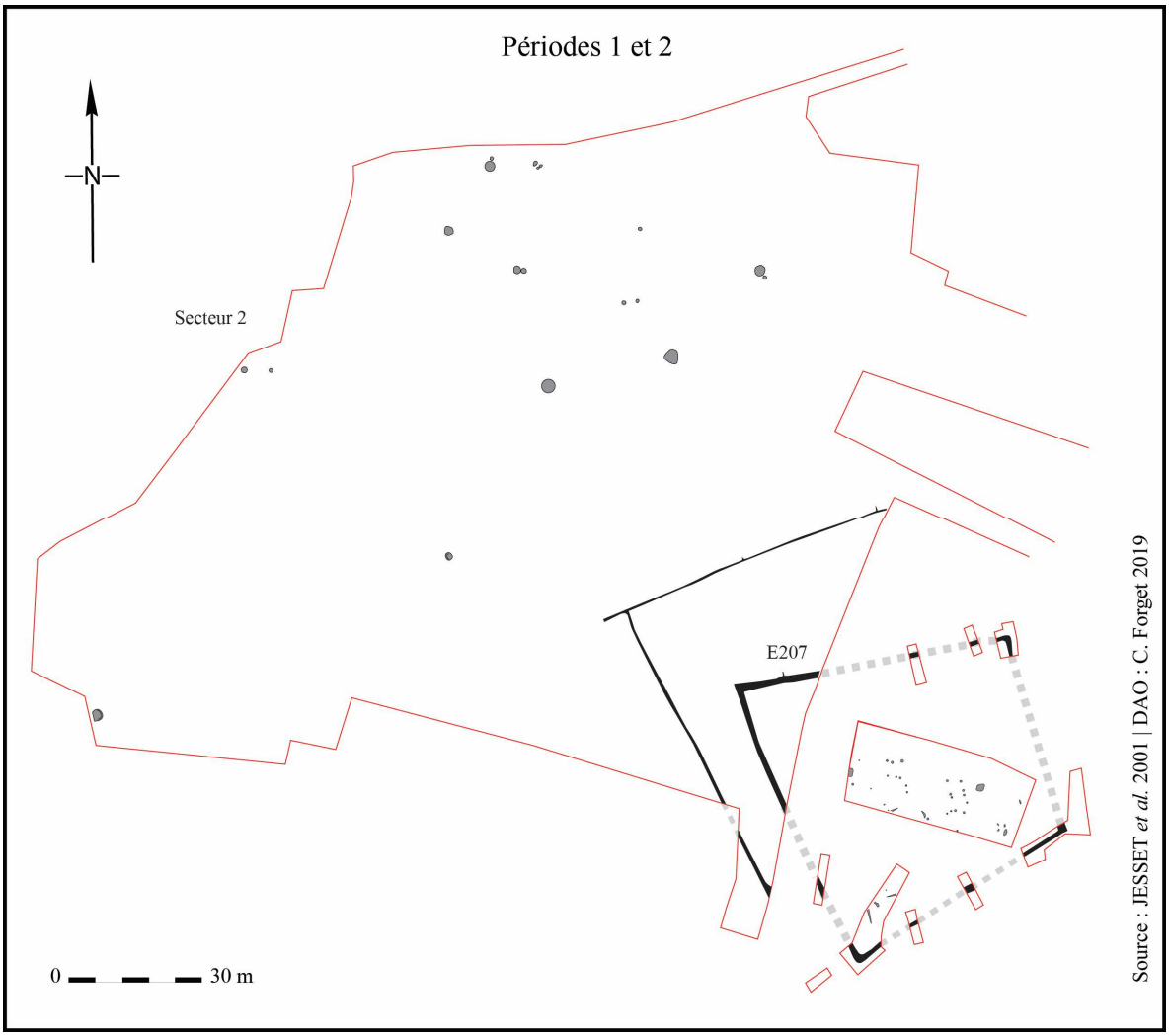

Saran, « *ZAC des Vergers* » 1 et 2

Une fenêtre rectangulaire de vingt-neuf mètres sur dix-huit mètres a été ouverte en diagonale au sein de l'enclos, ce qui représente 16 % de sa surface interne. Plusieurs trous de poteau et fosses ont été mis au jour, mais aucun fait n'a été testé.

Le mobilier

Peu de mobilier provient de la fouille des fossés. Il s'agit de quelques tessons de céramique à pâte sombre attribuables au second âge du Fer. Il est à noter l'absence d'amphores.

Quelques fragments d'objets en fer ont été remarqués, mais leur état de conservation était trop mauvais pour espérer en tirer des informations.

Synthèse

Les vestiges découverts à la « *ZAC des Vergers* » renvoient à deux périodes distinctes. Un établissement rural est implanté au Hallstatt D3. Une dizaine de fosses et de silos sont creusés. Leur éparpillement ainsi que la faible quantité de matériel est plutôt en faveur d'un éloignement de l'habitat dont ils dépendent. Il faut attendre La Tène D pour qu'une nouvelle occupation prenne place non loin de la première. Il s'agit d'un enclos fossoyé fonctionnant avec un autre enclos ou du parcellaire. Quelques vestiges ont été aperçus dans la zone interne, mais ils n'ont pas été testés, ce qui empêche de connaître la vocation de l'aménagement. La faible quantité de matériel provenant de la fouille des fossés laisse penser qu'il ne s'agit pas d'un habitat, mais plutôt d'un espace réservé à des activités agropastorales sans doute.

45-302-05
SARAN, « ZAC DU CHAMP ROUGE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : ZAC du Champ Rouge	Commune : Saran
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 302 008 AH
X : 563 423 m	Deux diagnostics (2006, 2006)
Y : 2 328 622 m	Deux fouilles préventives (200)
	Surface totale décapée : - m²

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. C/D1-2 ancien	Établissement rural de rang C0
Période 2 : Ha. D3	Établissement rural de rang C0
Période 3 : LT D1a/D1b évoluée	Établissement rural de rang C4
Période 4 : LT D2	Établissement rural de rang C4
Période 5 : LT D2b	Établissement rural de rang C4

Bibliographie :

FRÉNÉE, JESSET & LUSSON 2007 ; JESSET 2006 b, 2006c ; LUSSON dir. 2009

Présentation du site

La création d'une zone d'activités au lieu-dit « *Le Champ Rouge* » a motivé la prescription de deux diagnostics en 2006 suivis d'une fouille l'année suivante. Les vestiges découverts à cette occasion s'étalent entre le début et la fin de l'âge du Fer. Les deux premières occupations, très succinctes, ont été mises en évidence lors de la phase diagnostic. Il s'agit de quelques fosses attribuées au début et à la fin du Hallstatt. La fouille n'a porté que sur les vestiges laténiens et gallo-romains. Il s'agit d'un établissement rural créé dans le courant du IIe s. av. J.-C. et qui perdure jusque dans le premier tiers du Ier s. de notre ère. Trois phases majeures ont été déterminées. La première voit l'élaboration d'un premier enclos vers le milieu du IIe s. av. notre ère. Celui-ci est vite complété par un second enclos dans les décennies qui suivent. La seconde phase voit l'abandon de ce double enclos pour la création un peu plus à l'est d'un autre enclos vers le milieu du Ier s. av. notre ère. Ce dernier est complété dans les décennies qui suivent (phase 3) par un second enclos. Enfin, un dernier enclos est installé dans le courant de la période augustéenne.

Période 1 (Hallstatt C/D1-2 ancien) : un indice de site rural

Les vestiges attribués à cette phase d'occupation se composent d'une unique fosse.

Les vestiges

La fosse 404 se trouve dans la tranchée 100 de la phase 2 du diagnostic. Elle mesure 1,14 m de diamètre et son comblement contenait de l'argile rubéfiée et de la céramique.

Le mobilier

Le matériel céramique issu de la fosse est constitué de deux cent cinquante-quatre fragments renvoyant à un NMI de 4. Les formes reconnues sont les suivantes : un bol à fond plat et bord légèrement rentrant archéologiquement complet, une terrine, un gobelet surbaissé, une jatte à lèvre large aplatie et deux vases indéterminés décorés (le premier de deux cannelures larges horizontales sur l'épaulement et le second de deux cannelures horizontales placées sur la panse).

La présence de gobelets surbaissés et de décors cannelés permet d'attribuer le corpus au Hallstatt C ou D1-2 ancien.

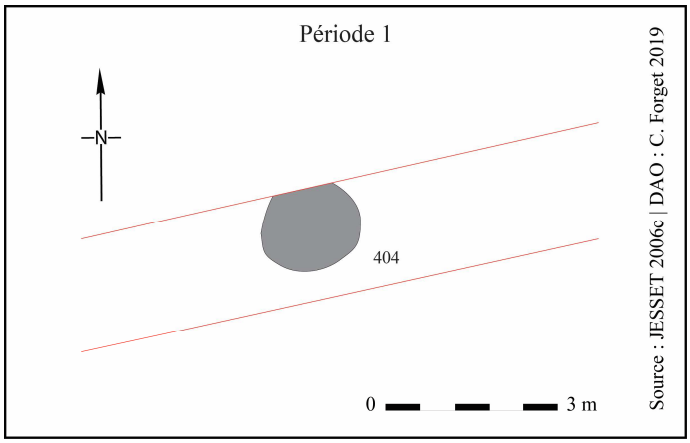

Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 1

Période 2 (Hallstatt D3) : un indice de site rural

Les faits rassemblés au sein de cette phase sont deux silos

Les vestiges

Le silo 379 mesure 2,10 m de diamètre à l'ouverture pour une profondeur conservée sur 1,30 m. Il montre un profil discoïde. Le comblement contenait cent vingt-six fragments de céramique. Le fait 380 s'étend sur 1,70 m de diamètre à l'ouverture pour une profondeur conservée de 1,10 m. Le profil, difficilement lisible, pourrait être le même que celui observé pour le silo 379. Le remplissage contenait beaucoup de mobilier (céramique, faune, charbons de bois et des éléments pouvant correspondre à du bois pourri).

Le mobilier

Le mobilier céramique prélevé au sein des deux faits correspond à trois cent trente et un tessons parmi lesquels quelques formes ont pu être individualisées : un fragment de vase en

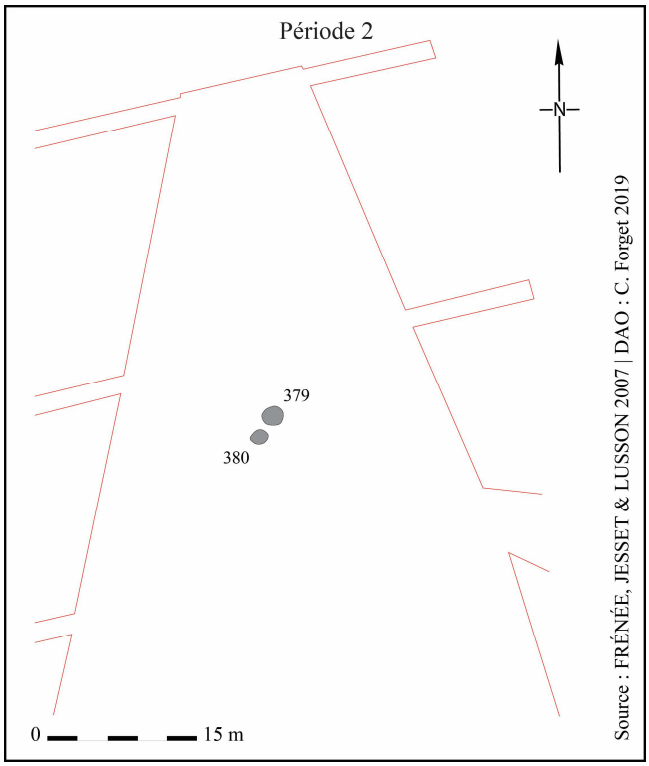

Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 2

céramique grossière avec une lèvre décorée d'impressions digitales et une ligne d'incision au niveau de la rupture entre le col et la panse ; un vase en céramique fine à la carène et au col légèrement ouvert, recouvert d'une peinture rouge ; deux vases en pâte fine présentant un épaulement bien marqué et des bords légèrement concaves et aux lèvres arrondies ; le reste des marqueurs correspondant à des jattes aux profils variés ainsi qu'à un vase indéterminé présentant un cordon torsadé. L'ensemble a été daté du début du Hallstatt final.

Période 3 (La Tène D1a/D1b évoluée) : un indice de site rural

Les faits attribués à cette période sont un ensemble d'enclos accolés, une dizaine de bâtiments sur poteaux ou tranchées de fondation ainsi que des fosses parmi lesquelles des structures de stockage, des fosses de combustion et des fosses d'extraction de matériaux ont été observées.

Les vestiges

L'enclos 3 adopte une forme trapézoïdale et occupe une surface de 0,85 ha. Ses fossés mesurent entre 0,85 m et 3,6 m de large pour une profondeur variant entre 0,55 m et 1,50 m. Le profil général est en « V ». Une relative irrégularité marque le creusement de ses fossés, autant au niveau de sa largeur que sa profondeur. Cela s'explique par la réalisation de plusieurs curages. Une interruption du fossé oriental est visible en son centre. Il s'agit d'un accès de deux mètres de large. Deux fosses sont présentes à environ un mètre et signalent la présence d'un porche. Un large fossé sépare l'enclos en deux zones de taille inégales. La plus grande représente environ 80 % de la surface interne. Elle est utilisée pour l'implantation de l'ensemble des bâtiments de l'enclos. La seconde est cantonnée au sud. Les seuls vestiges mis au jour au sein de celle-ci sont des fosses dont certaines ont endossé un rôle de stockage ou renvoient à un contexte d'extraction de matériaux au vu de leurs profils. Deux interruptions marquent le fossé qui atteint des dimensions semblables aux fossés de l'enceinte. La première fait un peu moins de trois mètres de large et semble être l'accès à cette zone. La seconde se trouve à l'extrémité est et pourrait être liée à la présence du talus, mais cette interruption ne se retrouve pas à l'autre

extrémité. L'existence de ce talus est d'ailleurs fortement pressentie si on se réfère au profil des fossés et à l'alignement des bâtiments le long du fossé, mais séparés de ce dernier par un espace vide de cinq mètres de large en moyenne. Le comblement des fossés de l'enclos a permis de déterminer un abandon au cours des années 130/110 av. notre ère.

L'enclos 2 est accolé au côté oriental de l'enclos 3. De forme trapézoïdale, il occupe un espace de 0,7 ha. Cependant, il n'est pas vraiment jointif à l'enclos 3. Les fossés qui le constituent montrent une largeur comprise entre 0,75 m et 3,95 m pour une profondeur oscillant entre 0,70 m et 1,48 m. Le profil global des creusements est en « V ». Une interruption d'environ 2,50 m caractérise la partie centrale du fossé oriental. Elle se situe dans l'axe de l'interruption observée pour l'enclos 3. La présence de deux fosses permet là aussi de restituer un porche d'entrée. Le comblement des fossés a permis de déterminer qu'ils ont globalement été abandonnés autour des années 125/80 av. notre ère et qu'ils auraient donc été aménagés après l'enclos E3.

Des fossés « en antenne » partent des côtés ouest, nord et est. Leurs dimensions sont plus modestes et ils ont livré peu de matériel. Il s'agit certainement de fossés parcellaires. Enfin, un dernier fossé au nord-est de l'enclos 3/2 est susceptible de participer au parcellaire de cette période.

Quinze bâtiments ont été attribués à cette phase d'occupation. La majorité est implantée au sein de l'enclos 3, deux autres se trouvent dans la partie centrale de l'enclos 2 tandis que les deux derniers sont implantés à une trentaine de mètres à l'est de l'enclos 2. Les constructions sont été regroupées en six catégories. La première rassemble les bâtiments dont la surface n'excède pas 6 m². Les bâtiments BI et BJ, tous deux aménagés sur quatre poteaux, entre dans cette catégorie. Il s'agit vraisemblablement de greniers. La seconde catégorie concerne les bâtiments BE et BO. Il s'agit toujours de constructions sur quatre poteaux, mais cette fois-ci couvrant des surfaces plus grandes (37,5 m² et 21,6 m²). Ils sont puissamment fondés et pourraient correspondre à des bâtiments à parois déportées qui n'auraient pas laissé de traces. La troisième catégorie rassemble les édifices sur six poteaux (BA, BG, BH et BL). Ils sont aménagés sur des poteaux puissamment ancrés mis à part BL. Leur surface varie entre 13,5 m² et 21 m². Il pourrait s'agir de greniers ou d'annexes. Le bâtiment L est intéressant, car il est entouré à un peu plus de deux mètres à l'est et à l'ouest de tranchées de fondation. Ses poteaux porteurs étant relativement modestes, il semble plutôt s'agir des fragments d'une palissade. La fonction du bâtiment n'est pas connue, mais le soin apporté à sa mise en exergue semble le rendre spécial. Les bâtiments BC et BK sont associés au sein de la quatrième catégorie. Ils se développent sur un peu moins de 11 m². Il s'agit de bâtiments à parois déportées organisées sur un plan centré de quatre poteaux. La cinquième catégorie est composée des bâtiments BM, BN, BP et BQ. Il s'agit d'édifices à architecture complexe dont la surface va de 72 m² à 124,8 m². BM et BN sont situés dans l'enclos 3. Respectivement aménagés à partir de treize et dix poteaux, ils s'organisent sur un module porteur de quatre gros poteaux et de parois déportées sur poteaux. Au vu de leur emplacement, notamment BM qui est posté dans l'axe de l'accès à l'enclos, mais surtout de leur surface, ils ont été interprétés comme des habitations. BP et BQ sont quant à eux aménagés au centre de l'enclos 2, visiblement le long du chemin menant à l'enclos 3. Leur plan est similaire aux deux premiers, à ceci la paroi est tantôt alterne entre

poteaux plantés et tranchées de fondation accueillant des poteaux de plus petit module. Le bâtiment P montre une partition en au moins deux pièces au moyen d'une tranchée de fondation. Leur architecture laisse penser à des bâtiments d'habitation, mais leur position au sein du second enclos ne permet pas de l'affirmer. Ils ont été interprétés comme des bâtiments annexes à vocation agropastorale, comme des étables ou des granges. Enfin, la dernière catégorie rassemble un seul bâtiment. BF est la seule construction sur neuf poteaux dont cinq sont porteurs. Il se développe sur une surface de 33,6 m². Le module des faits est plutôt conséquent et signale sûrement une architecture sur plancher surélevé. Sa comparaison avec des bâtiments similaires fouillés sur d'autres sites permet de restituer un grenier. Le soin apporté à sa conception ainsi que les remaniements dont il a été l'objet interpellent cependant.

L'ensemble 3 est un ensemble de fosses qui n'a pas pu être observé dans son intégralité. Certaines revêtent une nature indéterminée et côtoient trois fosses de combustion (foyers et fours). L'importance des rejets de foyer et la forme des fosses de combustion (s'adaptant aux objets confectionnés ?) permettent de proposer la présence d'une forge. Il est possible qu'elle soit encore en fonction à la période 4. Une trentaine d'autres fosses et trous de poteau ont été observés notamment autour des bâtiments BP, BQ et dans l'enclos 2. Leur fonction est indéterminée et elles peuvent autant participer à la période 3 qu'à la période 4.

Le mobilier

Les fossés de l'enclos E3 ont livré mille huit cents fragments de céramique pour un NMI égal à 63. Il s'agit principalement de céramique grossière (30,1 % de céramique commune sombre, 25,4 % de céramique non tournée en pâte grossière et 9,5 % de *dolia* régionaux). Nous retrouvons ensuite les importations avec des productions de type « *Besançon* » (17,5 %), de la *terra nigra* (1,6 %) et des amphores (9,5 %). Les vases en pâte semi-fine ne représentent que 6,3 % du NMI. Les formes majoritairement reconnues sont les suivantes : jattes à profil en « S », jattes de type « *Orl. 121* », passoire, gobelets balustres (dont un de type « *Orl. 162* »), vases à panse fuselée, productions de type « *Besançon* » (pots, *dolia*), *dolia* régionaux (type « *Orl. 252* » et « *Orl. 253a* ») ainsi que quelques amphores (modèles gréco-italiques et une « *Dressel 1a* »).

Le matériel date globalement l'abandon de l'enclos E3 au cours de la seconde moitié du IIe s. av. notre ère.

Les fossés de l'enclos E2 contenaient mille six cent vingt-six fragments de céramique correspondant à un NMI de 49. La céramique grossière est là aussi la plus rencontrée (71,6 %) suivie des importations (14,3 % de céramique de type « *Besançon* », 2 % de *terra nigra* et 8,2 % d'amphores). Les productions en pâte fine comptent quant à elle 2 % du NMI. Les formes identifiées sont les suivantes : bol de type « *Orl. 116* » imitant le type « Lamb. 31/33 », jatte de type « *Orl. 128* » à profil en « S », pot de type « *Orl. 207* », dolia régionaux de type « *Orl. 252* » et « *Orl. 253a* » et vases de type « *Besançon* » (pot avec décor incisé sur le haut de la panse, dolia à lèvre triangulaire).

Les formes céramiques, moins nombreuses que pour l'enclos E3, permettent d'attribuer le fossé à une période comprise entre 150 av. notre ère et 80 av. notre ère. D'autres faits comme

les fossés situés à l'extrémité nord-est du décapage, le bâtiment BD et le bâtiment BP ont livré des éléments similaires permettant de proposer la même datation.

Le matériel en terre cuite se compose de très nombreux fragments de plaque foyère, de plusieurs fragments de tuiles à rebord et de probables briques. Le matériel lithique se compose de vingt-sept fragments de meule, trois broyons et une pierre à affuter.

La faune de cette période se compose de sept cent quatre-vingt-douze restes pour un NRD de trois cent six. Les espèces rencontrées sont les suivantes : le porc est le mieux représenté (63,1 % du NRD) suivi du bœuf (29,1 % du NRD), du cheval (5,2 %) et des caprinés (2,6 %). Les porcs sont âgés (entre 3 ans et 5 ans), voire très âgés (entre 5 ans et 7 ans). La présence discrète d'individus très jeunes est cependant visible. Les bovins étaient âgés de plus de 4 ans lors de leur décès, mais quelques individus avaient moins de 3 ans. Il s'agit d'animaux de boucherie et d'autres réformés. L'unique élément permettant d'avoir un âge au décès pour les caprinés renvoie à un individu âgé entre 2 ans et 3 ans.

Le matériel métallique se compose de déchets artisanaux (scories de forge, un fragment de chute de barre de fer, une chute de découpe de dinanderie), d'outillage (une serpette à soie plate en fer, un écorçoir en fer), de probables fragments de fer à cheval, de parure (un fragment de bracelet en matière organique) et de quincaillerie (clous, tiges, tôles, un probable lève-loquet).

Une étude palynologique a été réalisée sur des prélèvements provenant de plusieurs faits du site, notamment du fossé ouest de l'enclos E3. L'échantillon du comblement sommital est celui qui a livré le plus d'informations. Malgré tout, l'oxydation a détruit la majorité du matériel pollinique au cours du comblement de la structure, ce qui n'a pas permis une interprétation optimale des résultats. Nous savons seulement que le milieu environnant l'établissement rural était ouvert et que des activités agropastorales y étaient pratiquées.

Période 4 (La Tène D2) : un établissement rural

Les vestiges attribués à cette période sont un enclos fossoyé, des bâtiments et des fosses.

Les vestiges

L'enclos se développe à l'ouest de l'enclos 3/2 et recoupe même les fossés de l'enclos 2. De forme rectangulaire, il délimite un espace de 1,35 ha. Les fossés qui le constituent affichent une largeur comprise entre 0,41 m et 1,50 m pour une profondeur variant entre 0,12 m et 0,62 m. Le profil observé est en « U » voire en cuvette. Plusieurs interruptions des fossés ont été remarquées. La première est visible au niveau du fossé ouest. Elle mesure 6 m de large. La seconde se trouve côté est. L'interruption mesure cette fois-ci 6,50 m. Si la première des deux est décalée vers le nord par rapport au centre du fossé, ce n'est pas le cas de la seconde, qui est bien centrée. Aucun aménagement ne permet de restituer la présence d'une architecture au niveau de ces deux accès. Une toute petite interruption se trouve au niveau de l'angle nord-est.

Elle ne permet pas de circuler et pourrait correspondre à une volonté de gestion de l'écoulement des eaux au sein des creusements. Enfin, l'angle sud-est a globalement été repris par le tracé de l'enclos de la période 5 et son premier état a été en partie masqué. Il n'y avait sans doute pas d'interruption à cet endroit.

Le fossé 3512 est parallèle au fossé d'enclos oriental, à environ dix mètres de ce dernier. L'espace situé entre les deux fossés est occupé par l'ensemble 3 (voir Période 3 ci-dessus). Il mesure trente-cinq mètres de long pour une largeur comprise entre 0,6 m et 1,14 m. Sa profondeur ne dépasse pas 0,28 m. Les fossés 3603, 3604 et 3621 se trouvent à l'extrémité sud-ouest du décapage et recoupent les fossés de l'enclos 3 de la période 3. Les deux premiers se poursuivent hors emprise alors que St. 3621 a été observé sur vingt-neuf mètres de longueur. Leur fonction n'a pas pu être déterminée. Il est possible qu'il s'agisse d'une limite parcellaire qui s'est légèrement déplacée au cours de la période 2.

Deux bâtiments ont été attribués à cette période d'occupation. Le bâtiment BB est une construction sur quatre poteaux porteurs et parois déportées. Une paire de poteaux signale la paroi ouest tandis qu'un dernier trou de poteau montre la limite est. La surface proposée pour l'édifice est de 62 m². Au vu de sa taille, il pourrait s'agir d'une habitation ou d'un bâtiment annexe. Le bâtiment BR est constitué de cinq trous de poteaux. Il s'agit d'un rectangle de 19,1 m² constitué de quatre poteaux. Un cinquième fait est compris entre les deux poteaux du côté nord. Il semble s'agir d'un bâtiment annexe.

L'ensemble 1 regroupe quatre fosses. Elles sont situées immédiatement à l'est du bâtiment BQ de la période 3. Trois d'entre elles ont une forme quadrangulaire à bords arrondis, parois verticales et fond plat. La dernière est plutôt ovale. Deux d'entre elles présentent une excroissance sur un de leurs côtés qui a été interprétée comme un accès. Les deux dernières se recoupant, il est possible qu'une des deux ait présenté ce type d'aménagement. La forme de ces creusements renvoie à une utilisation comme cellier ou comme atelier. Au vu de leurs orientations, elles ne sont pas strictement contemporaines, mais attestent d'une pérennité de l'aire de travail ou de stockage. Le matériel et la nature de leur comblement n'ont d'ailleurs pas permis de trancher entre l'une ou l'autre de ces deux hypothèses. Une tranchée de fondation de cloison installée immédiatement au sud a été interprétée par les fouilleurs comme une paroi protégeant les activités de la zone.

Quelques rares silos ont été attribués à cette période d'occupation.

Le mobilier

Le matériel céramique issu de l'enclos E1 se compose de mille quatre-vingt-seize tessons de céramique pour un NMI de 18. Il s'agit principalement d'importations (29,6 % de productions de type « *Besançon* », 19,8 % d'amphores, 7,4 % de *terra nigra* et 2,5 % de céramique commune claire), de céramique en pâte grossière (4,9 % de *dolia* régionaux et 2,5 % de céramique non tournée) et d'une faible part de productions en pâte fine (7,3 %). Les formes reconnues sont les suivantes : un bol à décor d'ocelles en *terra nigra* fine, bol à panse ronde décoré à la molette recouvert d'un engobe blanc, une imitation de cruche « *Haltern 45* », des

productions de type « Besançon » (pots, jattes, dolia et marmite probablement tripode), *dolia* de type « Orl. 252 » et amphores de type « *Dressel 1a* » et « *Dressel 1b* » (la présence de dégraissants volcaniques permettent de penser qu'une grande partie des productions provient de Campanie).

L'association de ces formes permet de dater l'enclos E1 vers le milieu du Ier s. av. J.-C., plus précisément entre 60 et 40 av. notre ère.

Le matériel de plusieurs autres fosses, notamment celles qui constituent l'ensemble 3, ont livré des éléments similaires à ceux de l'enclos E1 et renvoient donc à une datation analogue. Deux mille quatre-vingt-cinq fragments de céramique renvoyant à un NMI de 189 viennent compléter le corpus. Cette fois-ci, ce sont les éléments en pâte grossière qui se rencontrent le plus (59,9 % du NMI), avec tout de même un lot conséquent d'importations (23 % de productions de type « *Besançon* », 10,7 % d'amphores, 2,1 % de céramique commune claire et 1,6 % de *terra nigra*). Si les vases de cuisson sont toujours bien présents, une augmentation de la part des vases destinés à la consommation est visible (vases à boire et bols, notamment des imitations de céramique campanienne comme les « *Lamb. 31/33* », imitations d'assiettes « *Lamb. 36* » et de « *Menez 53* », jattes à lèvre étirée (« *Orl. 121* »), passoire (« *Orl. 109* »), pots ovoïdes à lèvre en bourrelet, exemplaires de type « *Orl. 207* » et de type « *Besançon* »). La présence d'un fond annulaire d'une jatte présentant un *graffito* en alphabet ibère constitue un élément rare pour la région et donc notable. Les productions destinées au stockage ou au transport se composent de dolia régionaux de type « *Orl. 253a* », d'amphores « *Dressel 1a* » et de « *Dressel 1b* ».

La faune ainsi que le matériel en terre cuite, lithique et métallique de cette période sont présentés conjointement à celle de la période 5 (voir ci-après).

Période 5 (La Tène D2b) : un indice de site rural

Les faits de cette période sont un enclos fossoyé, des bâtiments et des fosses.

Les vestiges

L'enclos 4 est en partie formé par des fossés de l'enclos E1, dont une reprise est notamment visible côté sud. Sa forme et la surface qu'il délimite ne sont pas connues dans la mesure où il se développe hors emprise. Le fossé nord a pu être suivi sur une longueur de trente-huit mètres tandis que le fossé sud a été reconnu sur vingt-deux mètres de long. Les fossés de ce nouvel état mesurent entre 0,85 m et 1,75 m de large pour une profondeur comprise entre 0,5 m et 1,04 m. Le profil est majoritairement en « V ». La création de cet enclos constitue un second état de l'utilisation de l'enclos E1 qui semble intervenir au cours de La Tène D2b.

Le bâtiment BD a probablement fonctionné au cours de cette phase d'occupation. Il s'agit d'une construction sur six poteaux fortement ancrés. L'ensemble délimite un espace de 14,8 m². Il semble s'agir d'un grenier.

L'ensemble 4 se trouve dans l'enclos E1. Il s'agit du regroupement de quatre fosses ovales et d'une tranchée de fondation. Les fosses n'ont pas été interprétées. La tranchée a dû accueillir une cloison protégeant les activités de cette zone.



Saran, « *ZAC du Champ Rouge* » 3 à 5

Le mobilier

Les fossés de l'enclos E4 ont livré mille quatre-vingt-cinq fragments de céramique pour un NMI égal à 66. Il s'agit principalement d'importations avec les productions de type « *Besançon* » (17,5 %), les amphores (15,2 %) et la céramique commune claire 4,6 %. Nous retrouvons ensuite les vases en pâte grossière (31,8 % de céramique commune sombre, 3 % de céramique non tournée en pâte grossière et 3 % de *dolia* régionaux). La céramique fine se rencontre toujours en faible quantité (3 % du NMI). Les imitations du répertoire campanien sont très fréquentes (dérivées d'assiettes « *Lamb. 31/33* », « *Lamb. 36* »). Plusieurs modèles de jattes présents ici sont inconnus à Orléans (notamment une jatte à panse arrondie et col vertical avec un décor de bandes lissées). Des vases balustres de type « *Orl. 207* » ainsi que des cruches complètent le lot. Les pots et dolia de type « *Besançon* » sont principalement des formes anciennes que l'on retrouve dès la période 3. Parmi les formes de stockage, le dolium de type « *Orl. 253a* » est toujours présent, avec des exemplaires à carène marquée et un lissage du col. Enfin, les amphores rencontrées sont majoritairement du type « *Dressel 1a* » alors qu'un seul exemplaire renvoie au type « *Dressel 1b* ».

L'ensemble des productions permet de dater l'enclos E4 des années 80 av. notre ère et 30 av. notre ère.

Le corpus faunique regroupe les restes des enclos E3 et E4. Il atteint mille cinquante-six restes pour un NRD de trois cent quinze. Les espèces domestiques sont toujours les plus représentées. Le bœuf et les caprinés dépassent le porc avec respectivement 46,7 % et 22,5 % du NRD. Le porc ne constitue plus que 18,7 % du NRD et le cheval se maintient par rapport à la période 3 avec 5,7 %. Le chien (0,6 %) fait son apparition ainsi que deux taxons sauvages : le cerf (3,8 %) et le lièvre (0,3 %). La présence d'un bois de cerf scié permet de penser à une pratique de la chasse. Les estimations d'âge au décès du cheptel indiquent que la moitié des bovins sont abattus avant l'âge de 4 ans (quatre veaux de moins de 2 ans et deux abattus entre 2 ans et 4 ans ainsi que quelques restes non épiphysés d'individus de moins d'un an). Nous avons donc affaire à des animaux de consommation et d'autres utilisés pour la production de lait ou la force de travail. Les porcs identifiés sont au nombre de cinq. Il s'agit d'un porcelet de 6-8 mois, d'un verrat et d'une truie abattus entre 3 ans et 5 ans et de deux porcs âgés entre 18-20 mois et 24-36 mois. Les caprinés sont au nombre de six. Il s'agit d'un mouton abattu entre 1 an et 2 ans, d'un capriné décédé entre 6 ans et 8 ans avec trois individus dont l'âge au décès est situé dans cet intervalle (deux entre 3 ans et 4 ans et le dernier entre 4 et 6 ans). Pour terminer, notons la présence de deux fragments de calotte crânienne humaine.

Le mobilier en terre cuite renvoie à des parois de four scorifiées, de plaques foyères, de briques et à une fusaïole. La présence d'une fritte de verre bleu translucide permet de supposer l'existence d'un atelier où étaient confectionnés des objets en verre. Il est à signaler que pour La Tène moyenne et finale, les productions en verre proviennent quasi exclusivement du Proche Orient. Le mobilier lithique renvoie à vingt-huit fragments de meule et de deux fragments de broyons.

Le matériel métallique se compose de déchets artisanaux (scories de forge, chutes de barre de fer), d'outillage (un grattoir en fer, un couteau en fer), de parure (trois fibules : deux en fer et une en argent, deux fragments de bracelets et une possible palette à fard en fer), de quincaillerie (clous, rivets) et notamment d'un croc de fourchette à chaudron.

Une étude carpologique menée sur le site (Périodes 3 à 5) a permis de mettre en évidence une très bonne représentation des céréales (81 % des restes). Il s'agit d'orge vêtue, des deux millet et de blé nu de type froment. Aucun taxon de légumineuse n'a été rencontré. Il faut noter la présence de quelques fruits (noisette) et de caméline. Enfin, une vingtaine de taxons sauvages a été rencontrée (dont 44 % sont des mauvaises herbes des cultures et 21 % des plantes de prairie). Les contextes renvoient surtout à des résidus alimentaires.

Synthèse

Le site de la « *ZAC du Champ Rouge* » a livré des vestiges concernant plusieurs occupations qui s'étalent entre le début du premier âge du Fer et la fin du second âge du Fer. La première se situe au Hallstatt C/D1-2 ancien. Il s'agit d'une fosse isolée qui n'a pu être rattachée à aucun ensemble. La quantité de céramique qu'elle a livrée pourrait faire penser que l'habitat dont elle dépend se trouve non loin, sauf qu'aucun autre vestige de cette période n'a été rencontré sur les diagnostics. Il se peut toutefois qu'une partie des faits non datés participe à cette phase d'occupation.

La seconde phase d'occupation intervient après un hiatus d'une centaine d'années au minimum. Elle n'est pas installée exactement au même endroit et ne renvoie qu'à deux silos isolés. Le même constat que pour la période 1 peut être avancé ici : la quantité de céramique fait penser à une proximité de l'habitat qui n'a toutefois pas été rencontré sur l'emprise des projets, mais dont des témoins peuvent exister à travers les faits non datés.

L'occupation principale du site est fondée aux alentours du milieu du IIe s. av. notre ère. Un enclos fossoyé est aménagé au sein d'un réseau parcellaire et accueille plusieurs bâtiments. Quelques décennies plus tard, un second enclos est fondé et vient plus ou moins s'accoler au premier, formant un ensemble d'environ 1,55 ha. Une dizaine de bâtiments est attribuable à ces deux phases d'occupations qui correspondent à notre période 3. Cependant, rares sont ceux qui ont pu être datés précisément du premier ou du deuxième état. Les constructions se répartissent le long du fossé de l'enclos E3, à une distance qui permet de restituer la présence d'un talus interne. Certains bâtiments sont installés un peu plus au centre, mais la présence de ces édifices n'empêche pas de discerner la présence d'une vaste cour de plus de 3 700 m². Quant à la partie sud, séparée de la zone principale de l'enclos E3 par un large fossé, peu d'éléments permettent d'en comprendre la fonction. Les dimensions du fossé, qui rejoignent celles du fossé externe sud, sont impressionnantes. D'autre part, de nombreux creusements occupent cet espace, mais la plupart n'ont pas pu être interprétés. Il s'agit certainement d'un espace spécifique réservé à des activités précises. Les deux bâtiments de l'enclos E2 sont quant à eux placés au centre et non le long du fossé comme c'est le cas pour l'enclos E1. Il se trouve en bordure du chemin d'accès menant à l'enclos principal. Le reste de l'enclos E2 est quasiment vide de structures. Le mobilier a établi que l'établissement rural est orienté vers les activités agropastorales. Le caractère agricole est indéniable, mais aucun élément ne permet de savoir où se place

exactement le site dans la chaîne de production. La production, le stockage et la transformation des récoltes semblent cependant attestés. L'élevage d'animaux de la triade est avéré avec un profil de consommation classique et donc une gestion raisonnée des troupeaux. Une activité artisanale est aussi avérée. Il s'agit sûrement de l'entretien de l'outillage. Enfin, le nombre de témoins relatifs aux activités domestique permet d'assurer la présence d'un habitat, qui est certainement implanté au sein de l'enclos E3, au niveau des bâtiments BM et BN. Le profil du corpus céramique et d'autres éléments d'*instrumentum*, associés au faciès immobilier du site, permettent de restituer un statut plutôt élevé des occupants. Ces derniers occupent un site qui est déjà baigné dans l'influence de l'agglomération naissante d'Orléans et profite par la même occasion des circuits de distribution dans lesquels elle est établie.

L'enclos E3/2 est abandonné autour des années 80 av. J-.C. et le site est déplacé vers l'est avec l'implantation d'un nouvel enclos (E1). Celui-ci délimite une surface de 1,35 ha. Les fossés qui le forment sont moins puissants, mais son tracé est plus régulier. Quelques décennies plus tard, une partie des fossés de l'enclos E1 sont repris en vue d'aménager un nouvel enclos, E4, qui vient s'accoler à l'est. La surface qu'il délimite n'est pas connue, car il se développe majoritairement hors emprise. Le nombre de bâtiments qu'ils renferment n'est pas connu avec exactitude, mais il semble plausible qu'au moins trois d'entre eux participent aux périodes 4 et 5. Le mobilier céramique évoque un enclos à vocation résidentielle. Le faciès faunique du site évolue, mais la triade demeure toujours omniprésente. Un élevage semble pouvoir être là aussi restitué, avec une consommation d'une partie du jeune bétail et la présence d'animaux réformés. La nature et l'importance des activités agricoles sont moins visibles à travers le mobilier qu'à la période précédente. L'entretien de l'outillage ainsi que l'activité de mouture sont cependant attestés. La présence d'un atelier travaillant le verre est fortement probable et constitue un élément exceptionnel pour un établissement rural de Gaule centrale et résulte d'échanges avec le Proche-Orient. Cet élément, associé à d'autres comme la fibule en argent par exemple permet de suggérer un statut particulier des occupants du site certainement hérité de la période précédente voire même d'un enrichissement si on en juge par l'augmentation de la proportion des animaux de boucherie et la pratique de la chasse.

COMMUNE DE SCEAUX-DU-GÂTINAIS

45-303-01
SCEAUX-DU-GÂTINAIS, « LA RUISSERIE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Ruisserie Département : Loiret *Civitas* : Sénons X : 601 401 m Y : 2 340 816 m	Commune : Sceaux-du-Gâtinais Région : Centre-Val de Loire Numéro Patriarche : - Prospection aérienne (2005, 2006, 2009, 2014) Surface totale décapée : 0 m² Surface estimée : 2 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2005, 2009 ; CONY 2011 ; DEVILLIERS 2006	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *La Ruisserie* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2005 et 2009, mais aussi par la SARP en 2006 et en 2014.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

Les enclos

Le site est un système d'enclos accolés de forme trapézoïdale à fossés rectilignes. L'enclos principal mesure 0,4 ha et présente un accès sur son côté occidental. L'enclos secondaire se développe à l'ouest de l'enclos principal sur une surface de 1,6 ha. Il possède une interruption de ses fossés sur son côté ouest, dans l'axe de l'accès à l'enclos principal. Des fossés parcellaires sont susceptibles de fonctionner avec.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Sceaux-du-Gâtinais, « *La Ruisserie* » (Cliché D. Chesnoy 2005)

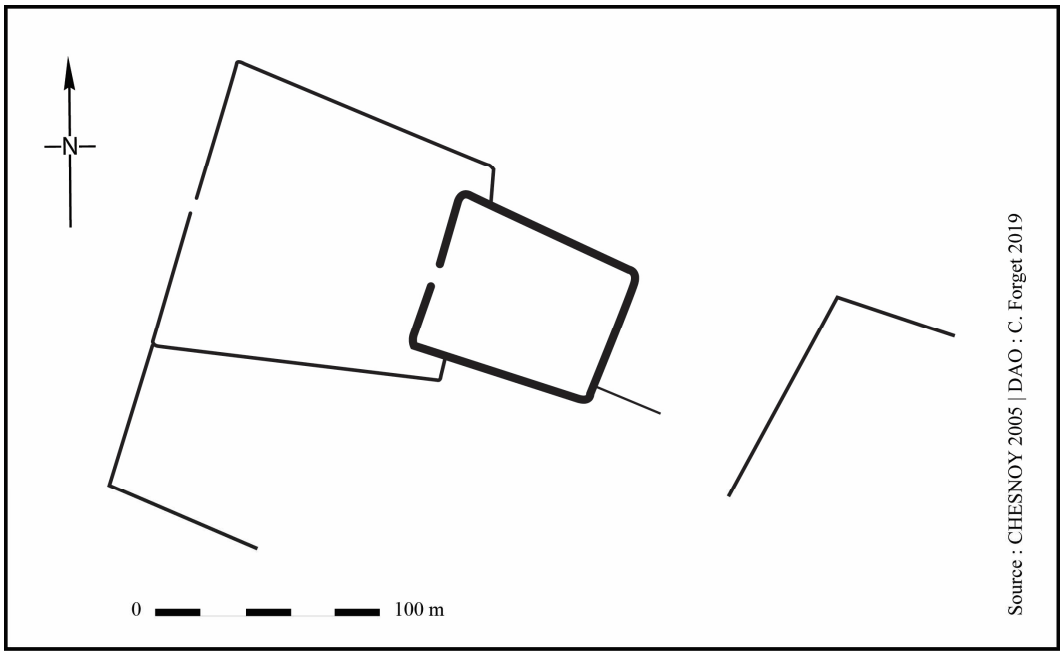

Sceaux-du-Gâtinais, « *La Ruisserie* »

45-303-02
SCEAUX-DU-GÂTINAIS, « LE DÉSERT »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Intersection des RD 31, 114, 841/Le Désert Département : Loiret *Civitas* : Sénons X : 619 502 m Y : 2 344 662 m	Commune : Sceaux-du-Gâtinais Région : Centre-Val de Loire Numéro Patriarche : 45 303 099 AH Diagnostic (2009) Surface totale décapée : 944 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT C2b/D1a	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
SERRE 2009	

Présentation du site

L'occupation repérée sur le site de Sceaux-du-Gâtinais, « *Le Désert* » est très succincte et consiste seulement en deux fosses laténiennes. À la période gallo-romaine, un habitat s'installe au même endroit, mais les modalités de la transition entre l'occupation laténienne et ce dernier ne sont pas connues avec précision. Toutefois, il semble qu'un hiatus puisse être envisagé pour la toute fin du Ier s. av. notre ère.

Période 1 (La Tène C2b/D1a) : un indice de site

Les vestiges renvoient à quelques fosses.

Les fosses

Cette occupation est matérialisée par la présence de deux fosses, à l'extrémité orientale de la zone fouillée. Elles ont livré de la céramique qui a pu être datée du IIe s. av. notre ère. Leur fonction n'a pas pu être déterminée avec précision.

Le mobilier

Le matériel céramique issu de ces trois fosses se compose de 323 fragments pour un NMI équivalent à 16. Malgré le brassage du mobilier entre les différents creusements, deux périodes distinctes ont pu être identifiées. La première correspond à une période située autour du milieu du IIe siècle avant notre ère. Les éléments repérés renvoient à quatre jattes profondes à bord redressé, un exemplaire précoce de vase balustre et une amphore gréco-italique ou « *Dressel 1a* », qui cale plus précisément l'attribution chronologique de l'ensemble entre la fin de La Tène C2 et le début de La Tène D1. La seconde période d'occupation du site a pu être déterminée grâce à un corpus céramique plus étoffé renvoyant au début du Ier s. de notre ère.

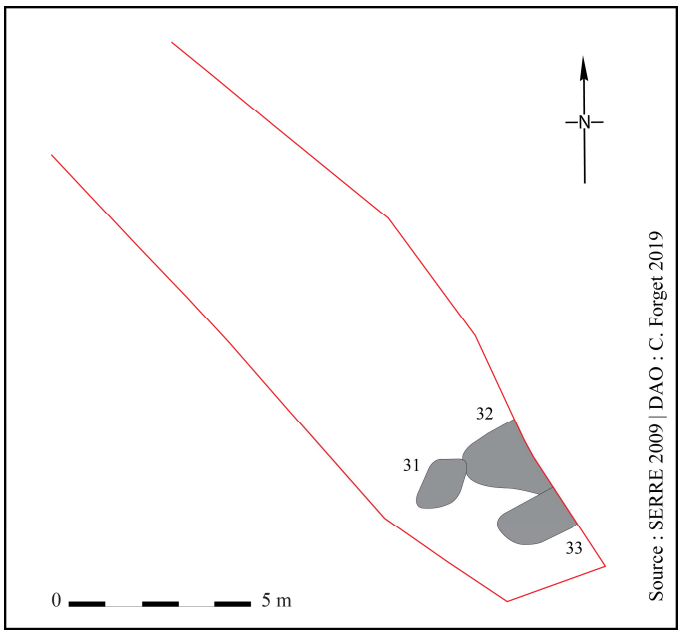

Sceaux-du-Gâtinais, « *Le Désert* »

Synthèse

Les vestiges laténiens mis au jour sur le site ne sont pas assez caractéristiques pour permettre de comprendre le dispositif dans lequel ils s'insèrent. Ils font sans doute partie d'une installation rurale, ou bien d'une occupation plus ponctuelle. L'habitat correspondant se trouve vraisemblablement en dehors de la zone décapée, à en croire le mobilier récolté au sein de leurs comblements. Si quelques structures éparses sont reconnues pour la période augustéenne, il faut attendre le Ier s. de notre ère pour qu'un véritable habitat soit reconnu.

45-303-03
SCEAUX-DU-GÂTINAIS, « LES MALGRENNES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Malgrennes	Commune : Sceaux-du-Gâtinais
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 616 602 m	Prospection aérienne (2006)
Y : 2 348 133 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 2,4 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2006	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Les Malgrennes* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2006.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

Les enclos

Le site est un ensemble de fossés à dominante rectiligne pour lesquels on peut discerner deux états au minimum. Les deux états sont difficiles à identifier d'autant plus que le cliché ne donne qu'une vue partielle du site. Il s'agit d'un enclos rectangulaire d'un peu plus de 1 ha présentant un accès par interruption du fossé sur son côté nord-est. Un second enclos semble accolé à celui-ci au sud-ouest. C'est celui-ci qui a vraisemblablement connu plusieurs états avec une taille maximale de 1,3 ha. Le prospecteur attribue le site à la période protohistorique.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Sceaux-du-Gâtinais, « *Les Malgrennes* » (Cliché D. Chesnoy 2006)

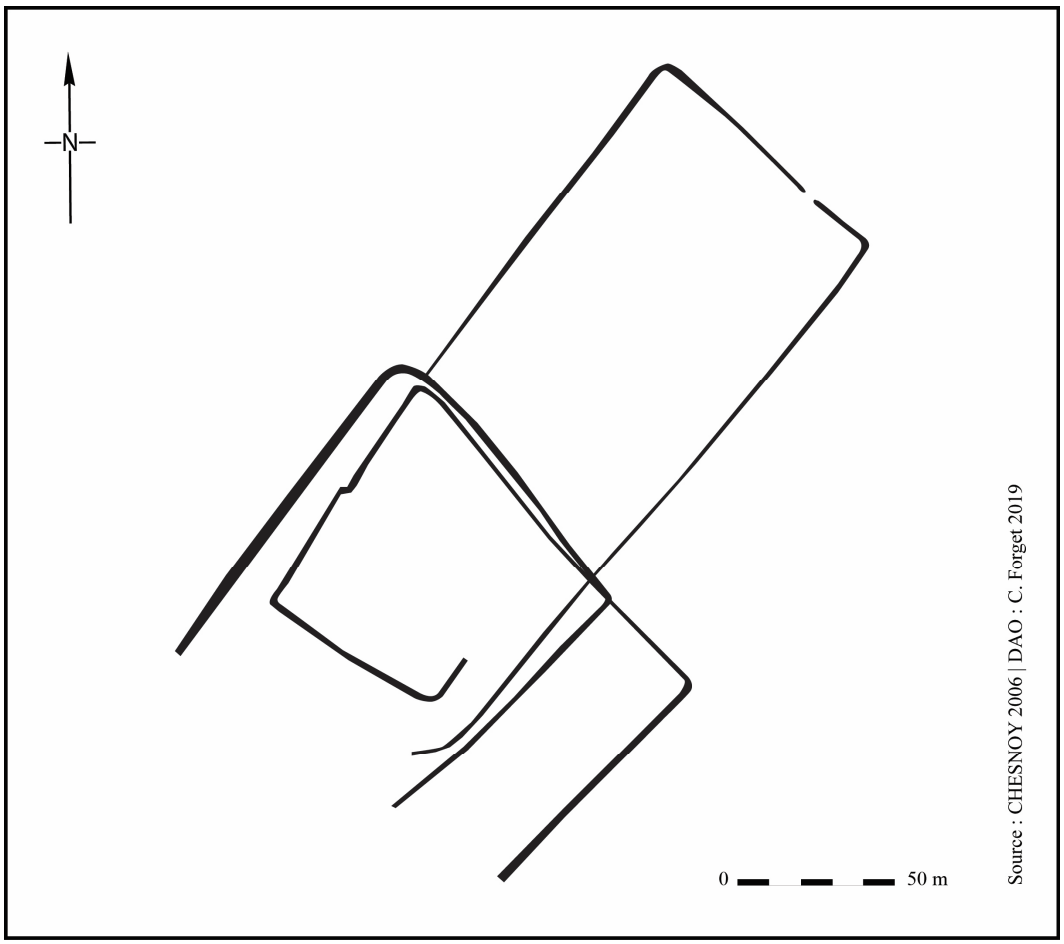

Sceaux-du-Gâtinais, « *Les Malgrennes* »

COMMUNE DE SERMAISES

45-310-01
SERMAISES, « LE CARQUELIN »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Carquelin	Commune : Sermaises
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 588 179 m	Prospection aérienne (2010)
Y : 2 365 046 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 2,35 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
GODEFROY 2010, 2015	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Le Carquelin* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Godefroy en 2010.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

Les enclos

Le site est un système d'enclos accolés de forme légèrement trapézoïdale à fossés rectilignes. L'enclos principal mesure au minimum 0,45 ha. L'enclos secondaire se développe à l'est de l'enclos principal sur une surface de 1,9 ha. Aucune interruption des fossés n'est visible pour les deux enclos. Des fossés parcellaires sont susceptibles de fonctionner avec.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

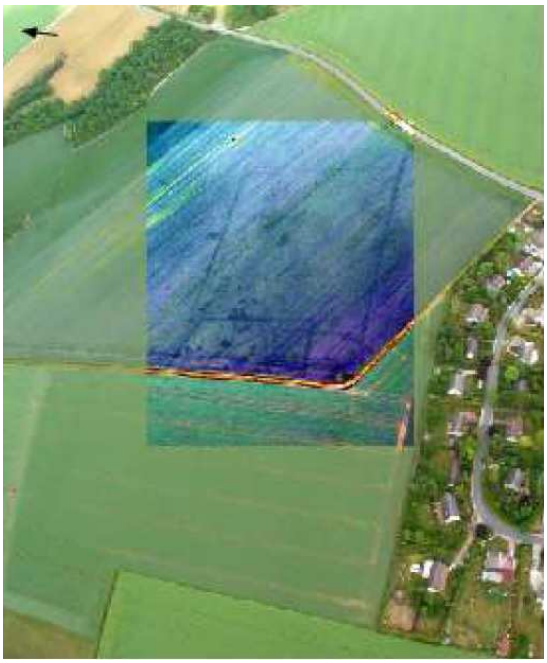

Sermaises, « *Le Carquelin* » (Cliché D. Godefroy *in* GODEFROY 2015)

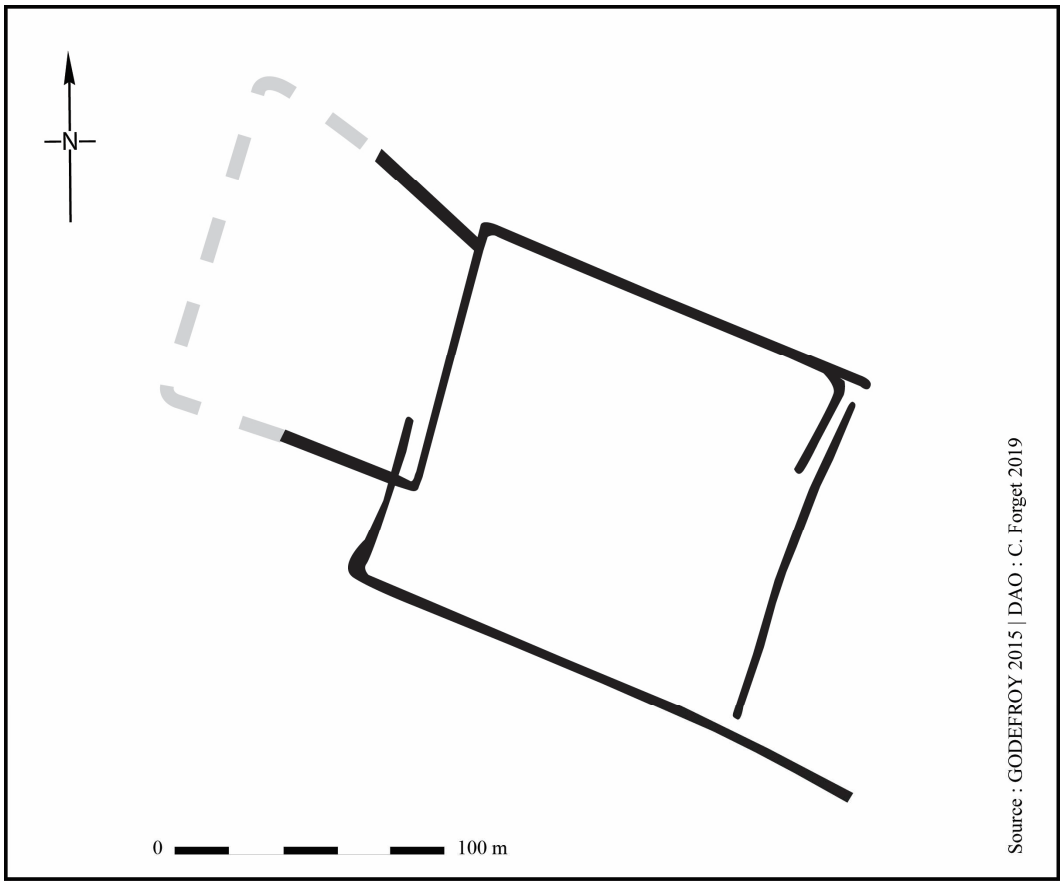

Sermaises, « *Le Carquelin* »

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

45-315-01
SULLY-SUR-LOIRE, « LA BROSSE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Brosse	Commune : Sully-sur-Loire
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 598 016 m	Fouille préventive (1996)
Y : 2 308 302 m	Surface totale décapée : -

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. D1-2 OU D3	Établissement rural de rang C0

Bibliographie :

AGOGUÉ 1996, 1997 ; SIMONIN 2004

Présentation du site

Le site de « *La Brosse* » a été fouillé en 1996 par O. Agogué. Cependant, le rapport de l'opération demeurait introuvable au SRA Centre-Val de Loire et nous n'avons donc pas pu avoir directement accès aux données de fouille. Les informations que nous avons pu glaner proviennent d'un article de D. Simonin dans lequel il recense un bon nombre d'occupations de l'âge du Bronze et du premier âge du Fer dans le val d'Orléans. Celles-ci sont donc succinctes. L'occupation renvoie d'après l'article à un habitat du Hallstatt moyen ou final.

Période 1 (Hallstatt D1-2 OU D3) : un indice de site rural

Nous n'avons aucune information à propos des vestiges. Le site est caractérisé d'habitat et doit très certainement être constitué de fosses ayant livré du matériel domestique et/ou de bâtiments. Nous n'avons donc aucun plan à joindre à cette notice.

Synthèse

Le peu de données en notre possession ne nous permet pas d'établir une réflexion à l'échelle du site, dans la mesure où n'avons aucune idée de son organisation ni même du type de structures dont il est constitué. D. Simonin, en s'appuyant certainement sur les observations d'O. Agogué, qualifie le site d'habitat sans en décrire le moindre vestige ni même le mobilier.

45-315-02
SULLY-SUR-LOIRE, « LA NOUE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Noue	Commune : Sully-sur-Loire
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 315 014 AH
X : 600 102 m	Diagnostic (2007)
Y : 2 308 424 m	Surface totale décapée : 1 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. D3	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
JAN 2007, 2009	

Présentation du site

Le site de Sully-sur-Loire, « *La Noue* » présente une occupation très concise, qui ne consiste qu'en une seule fosse datée du Hallstatt final. Le site, pollué par une couche de déchets ménagers, n'a pas pu (et ne pourra) faire l'objet de recherches poussées, ce qui donne à la structure un aspect anecdotique.

Période 1 (Hallstatt D3) : un indice de site rural

Les vestiges renvoient à une seule fosse.

La fosse

La fosse mesure environ 1,50 m de diamètre. Le comblement a livré quatre fragments de céramique. Ils ont été datés du Hallstatt D3. La fonction de la fosse n'a pas pu être déterminée. Le plan du rapport d'opération n'était pas suffisamment détaillé pour que nous l'insérions dans cette notice.

Le mobilier

Le mobilier prélevé lors du diagnostic consiste en quatre-vingt-dix-huit fragments de céramique, dont seulement quatre sont issus de la fosse, pour un NMI de 20. Le mobilier n'a pas été décrit en détail, mais se retrouve illustré sur une planche. Il a été attribué au Hallstatt final.

Synthèse

Les données concernant le site sont très maigres et ne permettent pas d'établir une réflexion concrète. La totalité du site étant compromise par un épandage de compost, il a été très difficile pour les archéologues d'effectuer une lecture fructueuse du terrain. Des prospections pédestres ont de plus été réalisées à proximité immédiate de la fosse hallstattienne, sans qu'aucun nouvel indice archéologique ne soit mis au jour. Enfin, le mobilier mis au jour dans le comblement de la fosse, bien qu'il ait permis de dater la structure, n'est pas assez représentatif pour confirmer la présence d'un habitat. En l'état actuel des connaissances, cette fosse reste isolée et sa fonction inconnue.

COMMUNE DE TAVERS

45-317-01
TAVERS, « CLOS DES BELETTES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Clos des Belettes	Commune : Tavers
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 317 029 AH
X : 546 209 m	Surface totale décapée : -
Y : 2 306 964 m	
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. D3/LT A	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
FOURNIER & LALLET 2004	

Présentation du site

Nous n'avons quasiment aucune information à propos du site du lieu-dit « *Le Clos des Belettes* ». Aucun rapport d'opération portant ce nom ni ce numéro Patriarche n'existait au SRA Centre-Val de Loire et nous avons eu connaissance de ce dernier en consultant le rapport d'opération du lieu-dit « *Les Grattelièvres* ». Un indice d'occupation de la transition Hallstatt final/La Tène ancienne justifie la rédaction de cette notice.

Période 1 (Hallstatt D3/La Tène ancienne) : un indice de site rural

Les vestiges de cette phase d'occupation renvoient à un silo.

Les vestiges

Un silo est mentionné pour le site. Nous n'avons pas d'autres informations à son propos ni de plan à intégrer à la notice.

Le mobilier

Nous n'avons pas non plus d'informations sur le mobilier si ce n'est que de la céramique de la période Hallstatt D3/La Tène A provient du comblement du silo.

Synthèse

Les données ne sont pas assez étoffées pour permettre de comprendre la nature du site. La présence d'un seul silo n'est pas assez évocatrice. Il pourrait s'agir d'une structure isolée tout comme d'un fait participant à une batterie de stockage.

45-317-02
TAVERS, « GUIGNES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Guignes	Commune : Tavers
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 317 020 AH
X : 545 463 m	Découverte fortuite (avant 1978)
Y : 2 305 829 m	Surface totale décapée : -
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
KISCH de 1978 ; PROVOST 1988	

Présentation du site

Nous n'avons quasiment aucune information à propos du site de « *Guignes* ». Aucun rapport d'opération portant ce nom ni ce numéro Patriarche n'existait au SRA Centre-Val de Loire et nous avons eu connaissance de ce dernier en consultant la CAG 45. Des travaux de voirie effectués avant 1978 ont donné lieu à la découverte de structures ayant livré du matériel de La Tène finale.

Période 1 (La Tène D) : un indice de site rural

Les vestiges de cette phase d'occupation renvoient à des fosses

Les vestiges

Des fosses sont mentionnées pour le site. Nous n'avons pas d'autres informations à leur propos ni de plan à intégrer à la notice. Leur nombre n'est d'ailleurs pas indiqué dans la publication que nous avons consultée.

Le mobilier

Nous n'avons pas non plus d'informations sur le mobilier, si ce n'est que du mobilier de La Tène finale a été prélevé.

Synthèse

Les données ne sont pas assez étoffées pour permettre de comprendre la nature du site. La présence de fosses ne permet pas d'aller très loin. Nous ne connaissons pas leur nombre ni leur fonction et ne savons pas non plus s'il s'agit d'éléments isolés ou participant à un ensemble organisé.

45-317-03
TAVERS, « LES GRATTELIÈVRES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Grattelièvres/rue de Marpalu/Chemin de Saint Lomard Département : Loiret *Civitas* : Carnutes X : 545 699 m Y : 2 307 321 m	Commune : Tavers Région : Centre-Val de Loire Numéro Patriarche : 45 317 043 AH Diagnostic (2004) Surface totale décapée : 441 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
FOURNIER & LALLET 2004	

Présentation du site

Le site a livré trois structures attestées comme étant laténiennes. Il s'agit de deux fossés et d'un trou de poteau. D'autres vestiges semblent pouvoir être rattachés à la même période, mais aucune preuve sur le terrain n'a permis de l'affirmer avec certitude. À la période gallo-romaine, deux fossés semblent faire partie du système parcellaire de la *villa* des Prâles, qui se trouve non loin. Aucune continuité n'a pu être mise en évidence entre les structures laténiennes et gallo-romaines.

Période 1 (La Tène D) : un indice de site rural

Les vestiges de cette période sont maigres et ne consistent qu'en deux fossés et un trou de poteau. D'autres trous de poteau et des fosses semblent se rattacher à cette phase, mais aucun élément datant n'est venu confirmer ces observations.

Les vestiges

Le fossé 12/18, d'orientation nord-est/sud-ouest, mesure 0,45 m de large. Il a pu être suivi sur une longueur de vingt-huit mètres. Il présente un profil en « V ». Son comblement a

livré un grand nombre de fragments de calcaire rubéfié. Le reste du mobilier a pu dater le comblement du fossé pendant La Tène D. Au vu de ses dimensions, il est probable qu'il s'agisse d'un fossé participant à un système parcellaire. Le fossé 12/18 est recoupé par le fossé 1. Ce dernier traverse le secteur nord du décapage sur une longueur de vingt-sept mètres, en suivant un axe est-ouest. D'une largeur variant entre 1,80 m et 2,30 m, sa profondeur conservée oscille entre 1 m et 1,20 m. Son profil est aussi en « V ». Le mobilier récupéré lors de sa fouille a permis d'établir son comblement dans le courant de La Tène D. La morphologie ainsi que les dimensions du fossé 1 laissent penser qu'il fait partie d'un enclos.

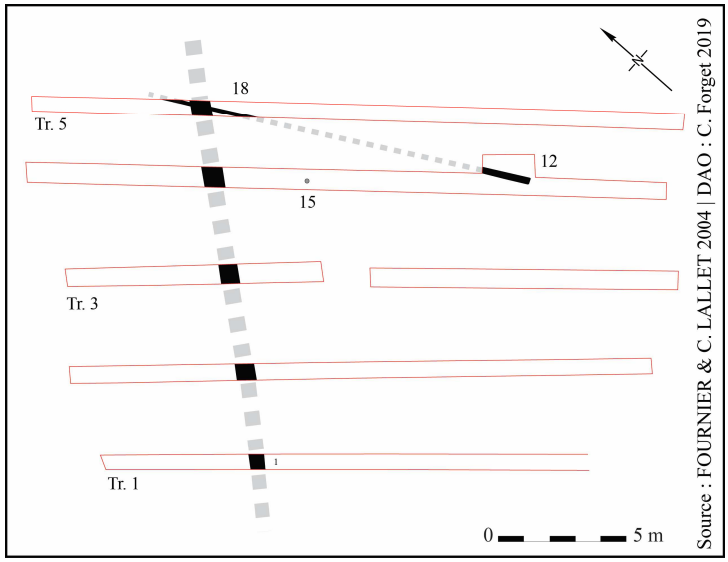

Tavers, « *Les Grattelièvres* »

Le trou de poteau 15 a livré deux fragments de céramique de facture protohistorique. Il n'a été rattaché à aucun ensemble organisé.

Le mobilier

Aucun élément supplémentaire n'est disponible à propos du mobilier.

Synthèse

Les vestiges rencontrés sur le site de Tavers, « *Les Grattelièvres* » sont succincts et permettent difficilement de préciser la nature de l'occupation laténienne. Il s'agit probablement d'un établissement rural constitué d'au moins un enclos, représenté par le fossé 1, et d'un parcellaire dont le fossé 12 est le seul témoin. La présence de l'habitat lié à cette occupation n'a pas pu être confirmée, bien que le trou de poteau (et éventuellement les trous de poteau et fosses non datés qui semblent s'insérer dans ce schéma) ainsi que la nature du mobilier récolté suggèrent qu'il doit se trouver à proximité immédiate. S'il apparaît que le fossé 12 a été creusé dans un premier temps, puis, dans un second temps, a été recoupé par le fossé 1, il n'est pas simple de préciser l'évolution de la structuration de l'espace du site au cours de ces deux phases qui se sont vraisemblablement succédé rapidement dans le temps. Quoi qu'il en soit, l'organisation du site a été bouleversée, sans que les limites initiales ne soient conservées.

45-317-04
TAVERS, « LES QUATRE FERMES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Quatre Fermes	Commune : Tavers
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45.317.21 AH
X : 542 514 m	Prospection aérienne (1985)
Y : 2 308 293 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 0,45 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
DELÉTANG 1982 ; PROVOST 1988	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Les Quatre Fermes* » a été observé lors des prospections aériennes de H. Delétang en 1985.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

Les enclos

Le site est un enclos quadrangulaire à fossés rectilignes délimitant une surface de 0,45 ha. Les fossés qui constituent le côté sud-est se poursuivent au-delà des angles et pourraient former un autre enclos ou participer à un réseau parcellaire. Aucun accès n'a été identifié. Nous n'avons pas de cliché du site à insérer à cette notice.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

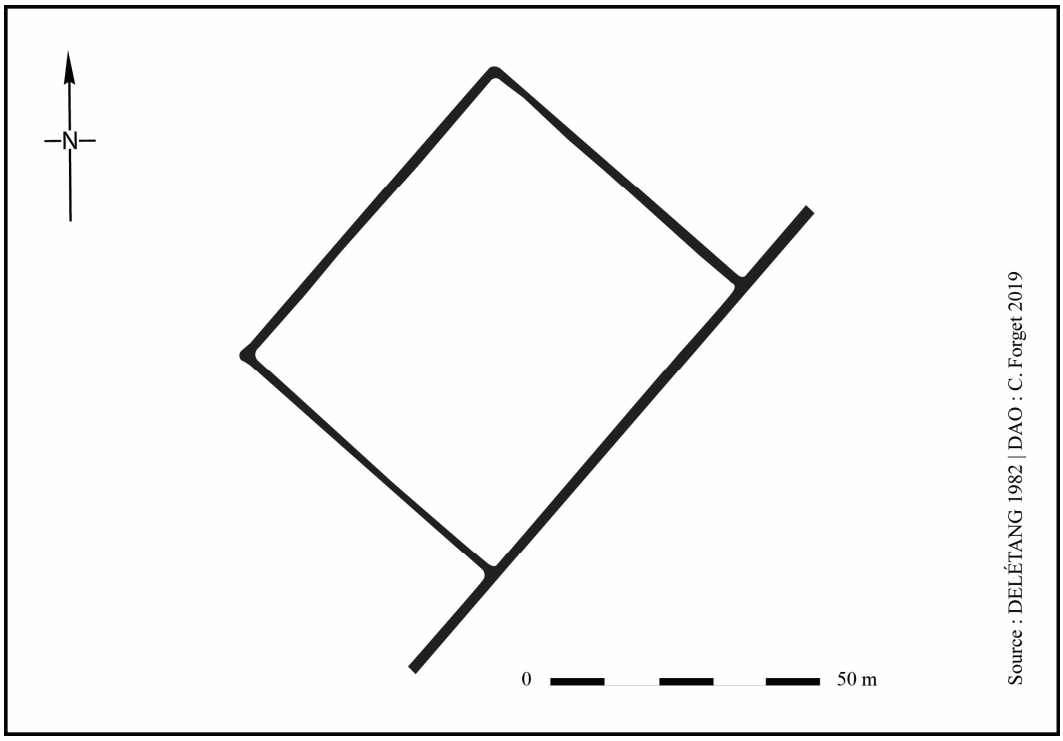

Tavers, « *Les Quatre Fermes* »

45-317-05
TAVERS, « GRAND TAUPANNE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Grand Taupanne	Commune : Tavers
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45.317.17 AH
X : 542 816 m	Prospection aérienne (1985)
Y : 2 308 994 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 1,06 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CONY 2011 ; DELÉTANG 1982 ; PROVOST 1988	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Grand Taupanne* » a été observé lors des prospections aériennes de H. Delétang en 1985.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

Les enclos

Le site est un système d'enclos accolés quadrangulaires à fossés rectilignes délimitant une surface d'un peu plus de 1 ha. L'enclos principal s'étend sur une surface de 0,36 ha et présente un accès par interruption des fossés sur son côté oriental. L'enclos secondaire n'est pas connu dans son intégralité, mais il semble s'agir d'un trapèze d'environ 0,7 ha pour lequel aucune entrée n'a été identifiée. Nous n'avons pas de cliché du site à insérer à cette notice.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

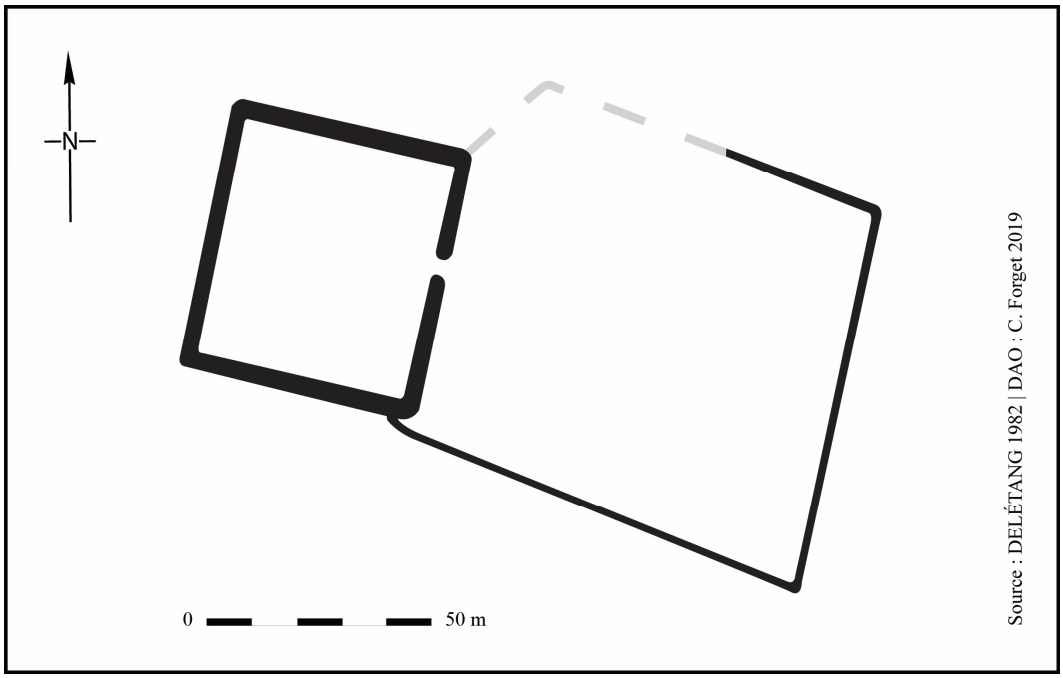

Tavers, « *Grand Taupanne* »

COMMUNE DE THIGNONVILLE

45-320-01
THIGNONVILLE, « LA QUEUE DE COLERETTE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Queue de Colerette	Commune : Thignonville
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 320 002 AH
X : 589 516 m	Deux diagnostics (2003, 2006)
Y : 2 364 382 m	Surface totale décapée : 3 125 m²

Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT A/LT B1	Établissement rural de rang C4
Période 2 : LT C/D	Établissement rural de rang C0

Bibliographie :

BAGUENIER 2003, 2006

Présentation du site

Le site de « *La Queue de Colerette* » se trouve sur la commune de Thignonville, dans le nord du Loiret. Un diagnostic réalisé en deux interventions au cours des mois d'avril et novembre 2003 a permis d'étudier une occupation laténienne. La première opération a permis de mettre au jour un fossé d'enclos, une fosse ainsi que des silos et des trous de poteau. La seconde a été motivée par la volonté de suivre le fossé d'enclos. À cette occasion, l'extrémité ouest du fossé découvert en 2003 a été repérée, ainsi que le départ de la partie sud de l'enclos. L'occupation, grâce à l'étude du mobilier, a pu être datée de La Tène ancienne et du tout début de La Tène moyenne.

Période 1 (La Tène A/B1) : un site rural à vocation agricole

En 2003, cinq fenêtres de fouille ont été ouvertes. Seule la fenêtre E.1 a fourni des vestiges du second âge du Fer. Celle-ci s'étend sur une surface de 625 m² et a livré d'importants vestiges protohistoriques correspondant à un fossé d'enclos et des structures en creux, toutes

présentes à l'intérieur de la surface enclose : une fosse, six silos et trente-deux trous de poteau, dont certains formant des plans de bâtiments.

Les vestiges

Des silos ont été rencontrés à six reprises. Ils se trouvent tous dans une aire assez restreinte, en limite d'un secteur de l'enclos probablement consacré au stockage du grain. Ils mesurent entre 1,60 m et 2,94 m pour une profondeur comprise entre 1,12 m et 1,68 m. La fouille des silos a permis de prélever du mobilier céramique en grande quantité, de la faune ainsi qu'une fusaïole et quelques objets métalliques. La céramique a pu être datée de La Tène A, mais aussi de La Tène B1 pour le silo 5, révélant ainsi deux phases d'occupation. Le recreusement du silo 5 afin de le réaménager, toujours dans le but d'y stocker du grain, va en ce sens. Des prélèvements carpologiques ont été réalisés pour tous les silos ainsi que quelques prélèvements anthracologiques, palynologiques et malacologiques. Les premiers résultats des études carpologiques ont révélé une assez forte représentation des espèces cultivées, ainsi que plusieurs espèces sauvages.

Le secteur sud-ouest de la zone décapée a livré trente-deux trous de poteau, dont la majorité a montré un arasement plutôt prononcé. Les structures sont difficiles à interpréter, dans la mesure où elles semblent se poursuivre hors emprise. De plus, il est fort possible qu'elles correspondent à plusieurs phases de construction, ce qui ne facilite pas la lecture des données. Plusieurs plans partiels de bâtiments ont été repérés, mais il n'a pas été possible pour les archéologues de déterminer leur nature.

Une fosse (St. 3) a été observée à proximité immédiate du groupe de trous de poteau. Elle mesure 2,10 m de long et 1,58 m de large. Son comblement a fourni un abondant mobilier céramique et faunique ainsi que les deux seuls fragments de pesons prélevés sur le site. Le corpus céramique a été attribué à La Tène ancienne et au tout début de La Tène moyenne.

Le mobilier

Le mobilier issu du site correspond à un faciès caractéristique de La Tène A et de La Tène B1. Il s'agit de jattes carénées à profil continu, de vases tronconiques et d'écuelles à carène adoucie haute et basse. Plusieurs types de décors ont été observés. Des vases à anses semblent illustrer la persistance d'un modèle de tasses de tradition hallstattienne, bien qu'ils représentent un cas particulier. Certains vases présentent un décor plastique dit de « *Kalenderberg* », d'autres des décors piquetés couvrants ou zonés. Les décors digités, quant à eux, n'ont été signalés que sur deux fragments de céramique.

La faune découverte sur le site correspond à trois cent seize restes. Il s'agit principalement d'animaux domestiques (porc, ovicaprinés, bœuf, chien et cheval) ainsi que de quelques espèces sauvages (lièvre, campagnol, oiseaux). Seulement 49,53 % des restes ont pu être déterminés, en raison d'une forte fragmentation. Ils proviennent essentiellement des silos. Le NMI mis en évidence sur le site est de 27 : dix porcs, six moutons, trois chèvres, trois chiens,

trois bœufs et deux chevaux. L'élevage semble être de mise sur le site, car deux fœtus de porc et un de cheval ont été identifiés. L'estimation des âges au décès a montré un pic d'abattage autour des 10-12 mois des individus (30,3 %), puis deux tranches d'âge secondaires : 22-26 mois (12,1 %) et 18-20 mois (6,1 %). Il semble donc que les porcs soient abattus avant leur maturité.

En ce qui concerne la consommation du bétail, des traces de découpe ont été mises en évidence sur soixante-quatorze os (cinquante-et-une sont fines tandis que le reste renvoie à un acte plus franc). Les bœufs, les porcs et les caprinés sont les principaux concernés par cette pratique.

Peu de mobilier métallique a été rencontré sur le site. Les silos 2 et 6 sont les seuls à en avoir livré, respectivement une pointe de lance en fer ainsi qu'une tige en fer.

Période 2 (La Tène C/D) : un site rural à vocation agricole

Les vestiges attribués à cette période se composent d'un unique tronçon de fossé.

Le fossé

Le fossé 1, orienté est-ouest, a été suivi sur cinquante mètres. Il affiche une largeur de 3,20 m pour une profondeur conservée sur 2,04 m. Un talus a été repéré à l'extérieur de la surface enclose, au nord du fossé. Le diagnostic effectué en 2006 a permis d'identifier son extrémité ouest ainsi que le départ du côté sud de l'enclos.

Le mobilier

Aucun élément n'est disponible à propos du matériel de cette phase.

Synthèse

Le site de Thignonville, « *La Queue de Colerette* » a livré des indices concernant une occupation prenant place au cours de La Tène A et se terminant vraisemblablement à La Tène B1. Il s'agit d'un établissement rural matérialisé par un enclos dont la surface totale et la datation ne sont pas connues, au sein duquel ont été rencontrés plusieurs silos, une fosse ainsi qu'une trentaine de trous de poteau. La faible surface fouillée ainsi que le fort arasement dont est témoin le site expliquent en partie le manque de données concernant cette occupation, notamment au niveau de l'extension et de l'aménagement interne de l'enclos. Toutefois, le fossé d'enclos mis au jour témoigne de dimensions assez exceptionnelles pouvant laisser penser à un établissement de taille importante. De plus, le corpus céramique revêt un aspect particulier, dans la mesure où il atteste d'importations issues du nord de la Gaule. Enfin, une inscription en caractères grecs réalisée sur de la céramique gauloise indique des rapports particuliers entre le propriétaire des lieux et le monde grec, ce qui pose la question de son statut et de la nature de l'établissement qu'il possédait.

Malgré tout, il est à noter l'absence de mobilier remarquable, comme de la vaisselle d'importation grecque par exemple. Les pistes de réflexion à propos des contacts entre le site et le monde grec sont sans doute à rechercher du côté de la culture immatérielle. En ce qui concerne les activités du site, là encore, peu de données sont disponibles. Si les activités agricoles sont apparues au travers de la présence de six silos et des prélèvements carpologiques, peu d'indices sont répertoriés à propos des activités pastorales et artisanales, qui sont uniquement représentées par quelques éléments mobiliers. Dans son ensemble, le mobilier archéologique date l'occupation du site de La Tène A récente à La Tène B1, avec cependant de la céramique provenant majoritairement de l'horizon correspondant à La Tène A récente.

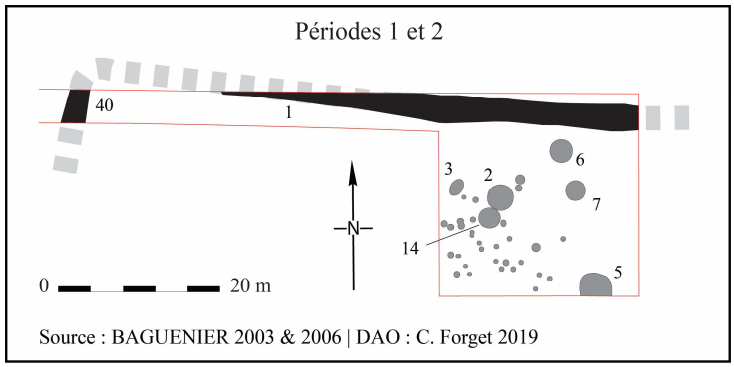

Thignonville, « *La Queue de Colerette* »

COMMUNE DE TOURNOISIS

45-326-01
TOURNOISIS, « LE BOIS LOUIS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Bois Louis	Commune : Tournoisis
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 326 002 AH
X : 546 190 m	Diagnostic (2005)
Y : 2 334 150 m	Surface totale décapée : 6 586 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT A	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
POISBLAUD 2005	

Présentation du site

Le site de Tournoisis, « *Le Saint Bois* »/« *Bois Louis* » a été découvert au cours d'un diagnostic archéologique préalable à l'implantation d'éoliennes sur les communes d'Épieds-en-Beauce et de Tournoisis. L'occupation mise au jour est très succincte et ne consiste qu'en trois structures. Il s'agit de deux fosses et d'un four qui ont pu être attribués à la période de La Tène ancienne. Aucun indice n'a été décelé en faveur d'une continuité de l'occupation. Le site semble être abandonné et ne plus être réoccupé.

Période 1 (La Tène ancienne) : un indice de site rural

L'occupation mise au jour est matérialisée par deux fosses et un four. Les trois structures, distantes les unes des autres d'environ 1,50 m, sont concentrées dans le secteur est de la fouille.

Les vestiges

La première fosse (St. 1) mesure 0,96 m de long et 0,58 m de large et a livré des fragments de céramique. La seconde fosse (St. 2) mesure 0,86 m de long et 0,68 m de large. Elle présente les mêmes caractéristiques. La fonction des deux fosses n'a pu être identifiée.

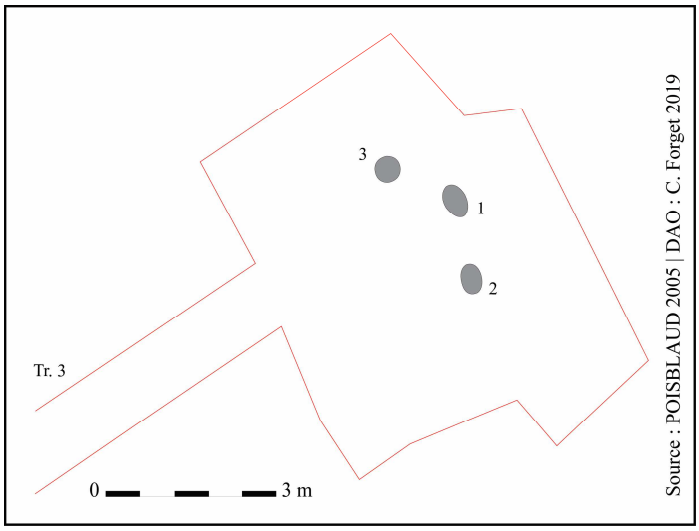

Tavers, « *Grand Taupanne* »

Le four (St. 3) est conservé sur 0,50 m, la sole sur 0,15 m et 2 cm d'épaisseur. Cette dernière se trouve au-dessus d'une lentille charbonneuse de 2 cm à 3 cm de large. La base ainsi que les bords de la structure sont tapissés de fragments de céramique et de pierres brûlées. Quelques fragments de terre cuite, disséminés autour de la structure, signalent l'éboulement de sa partie supérieure.

Le mobilier

Le matériel céramique se compose de cent quarante-cinq tessons pour un NMI de douze. Il s'agit de huit formes ouvertes dont la moitié présente un décor d'impressions digitées sur la lèvre et de quatre formes fermées (dont un grand vase à épaulement orné d'un décor digité, un petit vase à carène marquée et lèvre éversée en céramique fine). De plus, il a été remarqué un tesson montrant un décor de deux cordons formant un angle ainsi qu'un tesson peint. Le corpus a pu être attribué à La Tène ancienne.

Synthèse

L'occupation mise au jour sur le site de Tournoisis, « *Le Bois Louis* », très restreinte, s'organise autour de trois structures datées de La Tène ancienne. La vocation des fosses n'a pu être appréciée, et le four, trop endommagé, n'a pas pu livrer d'éléments concernant son utilisation (artisanale ou domestique ?). Il n'a pas été possible pour les archéologues de mieux caractériser l'implantation humaine, l'exiguïté de la zone jouant un certain rôle dans ce constat. Quelques fragments de céramique épars, découverts dans la partie supérieure des limons à une dizaine de mètres à l'ouest des structures fouillées, suggèrent que le reste du site se trouve dans cette direction, hors emprise.

COMMUNE DE TREILLES-EN-GÂTINAIS

45-328-01
TREILLES-EN-GÂTINAIS, « L'ORME À CHAPEAU »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : L'Orme à Chapeau	Commune : Tavers
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 623 613 m	Prospection aérienne (-)
Y : 2 343 164 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 0 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
SCAON dir. 2009	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *L'Orme à Chapeau* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Jalmain.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

Les enclos

Le site est un enclos pour lequel nous avons très peu d'informations, n'ayant pu avoir accès aux données de base. Il s'agit d'un enclos à fossés rectilignes dont la forme et la taille nous sont inconnues. Nous n'avons aucun cliché à ajouter à cette notice.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

45-328-02
TREILLES-EN-GÂTINAIS, « LA HERSE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Herse	Commune : Treilles-en-Gâtinais
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 626 164 m	Prospection aérienne (-)
Y : 2 341 685 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 0 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
SCAON dir. 2009	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *La Herse* » a été observé lors des prospections aériennes de P. Pascal.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

Les enclos

Le site est un enclos quadrangulaire à fossés rectilignes dont nous ne connaissons pas la surface. Nous ne sommes pas en mesure de dire si une entrée a été identifiée. Nous n'avons aucun cliché à ajouter à cette notice.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

45-328-04/93
TREILLES-EN-GÂTINAIS, « LE MONT AUX LIENS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Mont aux Liens	Commune : Treilles-en-Gâtinais
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 328 015 AH
X : 622 654 m	Diagnostic (2006)
Y : 2 341 549 m	Surface totale décapée : 997 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. C/D1-2	Établissement rural de rang C1
Période 2 : LT D (?)	Espace funéraire
Bibliographie :	
CREUSILLET 2006 ; CREUSILLET & MERCEY 2015	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Le Mont aux Liens* » a été observé lors d'un des diagnostics préalables à la construction de l'autoroute A 19, plus précisément au niveau de la tranche L1. Il est situé en périphérie orientale et méridionale de l'éminence topographique que constitue « *Le Mont aux Liens* ». L'occupation principale est datée de la période hallstattienne. Il s'agit d'un habitat rural relativement étendu. Les structures rencontrées sont surtout des fosses, mais un silo, un petit enclos quadrangulaire ainsi que plusieurs unités architecturales ont été relevés.

Période 1 (Hallstatt C/D1-2) : un habitat rural

L'occupation hallstattienne est matérialisée au sol par la présence de onze fosses, un silo, un enclos quadrangulaire présentant une fosse allongée au niveau de sa surface interne et trois bâtiments sur poteaux.

Les vestiges

Au total, onze fosses datées du Hallstatt ont été observées sur le site. Il s'agit de quatre grandes fosses polylobées dont deux ont pu être testées (St. 80 et 303) et de huit petites fosses

polylobées (St. 93, 313, 345, 367, 369/370, 398, 399, 400/401/402). La structure 80 est très complexe. Elle affiche des creusements multiples dont un probable silo dans sa partie nord ainsi que plusieurs comblements difficiles à appréhender. L'ensemble mesure environ 7 m de long, 3 m de large et atteint une profondeur d'1,20 m. La fosse 93 mesure 4 m de long pour 3,2 m de large. Deux fragments d'humérus et deux fragments d'un tibia de bœuf proviennent de son comblement. La fonction de l'ensemble de ces fosses est difficile à comprendre. Certaines peuvent avoir servi de dépotoir dans un second temps, à en juger par la quantité de mobilier fournie par certaines d'entre elles. Malgré tout, leur utilisation primaire reste inconnue. Les fosses 80 et 313 sont susceptibles d'avoir été des silos avant leurs multiples recreusements.

Mis à part les probables silos mis au jour au sein des fosses 80 et 313, une seule autre structure de ce type a été reconnue avec certitude. Il s'agit du fait 89. Ce dernier mesure 2,14 m de diamètre à l'ouverture pour une profondeur reconnue sur 1,80 m. Son profil est assez irrégulier.

La fosse 98 mesure 10,2 m de long pour 3,5 m de large. À une profondeur de 3,30 m, le fond n'avait toujours pas été atteint. De nombreux fragments de céramique ont été prélevés lors de la fouille de cette structure. Au vu de ces quelques éléments, notamment de sa morphologie et de ses dimensions, les archéologues ont proposé de voir dans la structure 98 un possible puits. Son comblement a fourni cinquante-six restes fauniques.

Le décapage a permis de repérer trois bâtiments sur poteau dans les tranchées 51, 55 et 63. Le bâtiment 1, de forme carrée, mesure 3 m de côté pour une surface de 9 m². Il est matérialisé au sol par la présence de quatre trous de poteau. Le bâtiment 2 est aussi de forme carrée avec des côtés de longueur équivalente à ceux du bâtiment 1 et donc une surface similaire. Les trous de poteau qui le composent sont au nombre de quatre. Au vu de leur plan et de leurs dimensions, ces deux bâtiments peuvent être interprétés comme des greniers.

Le bâtiment 3 se trouve à proximité de la fosse 380. Il est constitué de cinq poteaux. L'interprétation de cet ensemble comme unité architecturale repose sur des éléments ténus dans la mesure où aucun plan évident n'a pu être discerné, et ce malgré un élargissement de la fenêtre de fouille.

Le mobilier

Le matériel céramique est réparti de manière irrégulière entre les structures. Ce sont les faits 98 et 313 qui en ont fourni le plus, respectivement huit cent sept et quatre cent trente fragments. Il s'agit pour l'essentiel de céramique grossière avec tout de même une surface lissée. Le reste du corpus renvoie à de la céramique fine. Les formes repérées correspondent à dix coupes tronconiques dont un exemplaire muni d'un bec verseur, des jattes surbaissées, sept vases globuleux dont certains sont ornés de cannelures ou de sillons horizontaux, quelques jarres et onze vases ovoïdes. Il y a très peu de tessons de petits gobelets globuleux. La présence d'un tonnelet, d'un vase à décor de pics et d'une cuillère est notable. Quelques vases ovoïdes et certaines jattes surbaissées présentent des décors digités au niveau de leurs bords, dont quatre

sont associés à un cordon. Ce type de décor se rencontre dès l'âge du Bronze final. L'ensemble du corpus semble pouvoir être daté entre le Hallstatt ancien et le Hallstatt moyen.

La faune prélevée lors de la fouille des structures hallstattiennes correspond à soixante-et-un restes, dont cinquante-six proviennent de la fosse 93. Il s'agit de trente-deux os de rongeur, deux fragments d'humérus de bœuf, deux fragments d'un tibia de bœuf, un fragment d'os long de mammifère de taille moyenne, une mandibule et un maxillaire de petit insectivore et le reste n'a pas pu être déterminé. La répartition des ossements au sein des structures fouillées ne permet pas d'en connaître l'origine, sauf peut-être l'accumulation observée dans la fosse 93, qui semble pouvoir être le miroir d'activités anthropiques.

Période 2 (La Tène D ?) : un espace funéraire

Les éléments de cette phase renvoient à un enclos fossoyé et une fosse.

Les vestiges

L'enclos 347 est orienté selon un axe nord-ouest/sud-est. Ses côtés mesurent 6 m, tandis que les fossés affichent une largeur de 0,36 m pour une profondeur conservée sur 0,46 m. Trois trous de poteau ont été observés au niveau des angles sud, nord et est. L'angle ouest, plus érodé que les autres, n'a pas fourni de trou de poteau.

Une fosse est présente à l'intérieur de l'enclos, près du côté nord-est. De forme irrégulière, son creusement est plutôt allongé. Elle mesure 2,34 m de long et 0,94 m de large. Deux creusements irréguliers ont été identifiés, mais aucune trace de sépulture n'a été relevée.

Le mobilier

Le mobilier céramique prélevé au sein du fossé de l'enclos 347 a été attribué à la Protohistoire, sans qu'il soit possible d'être plus précis. L'éloignement de l'enclos par rapport aux structures hallstattiennes ainsi que la présence de l'occupation laténienne au lieu-dit « *Les Caves* », et notamment d'un enclos funéraire, à environ trois cents mètres au nord-ouest, laissent penser qu'il pourrait en être contemporain.

Synthèse

Le site de Treilles-en-Gâtinais, « *Le Mont aux Liens* » a livré une occupation attribuée au Hallstatt ancien/moyen sous la forme de plusieurs fosses polylobées, de deux greniers et d'un voire trois silos. L'ensemble se développe sur une surface assez large. Il s'agit vraisemblablement de plusieurs unités d'habitation dont l'organisation est relativement lâche. Trois ensembles ont ainsi pu être déterminés par les archéologues sur des surfaces d'environ 100 m de diamètre. La grande homogénéité qui caractérise le mobilier semble attester d'une contemporanéité des vestiges mis au jour et donc de ces trois groupes de structures. La présence de greniers et de silos laisse supposer que les activités agricoles étaient pratiquées sur le site,

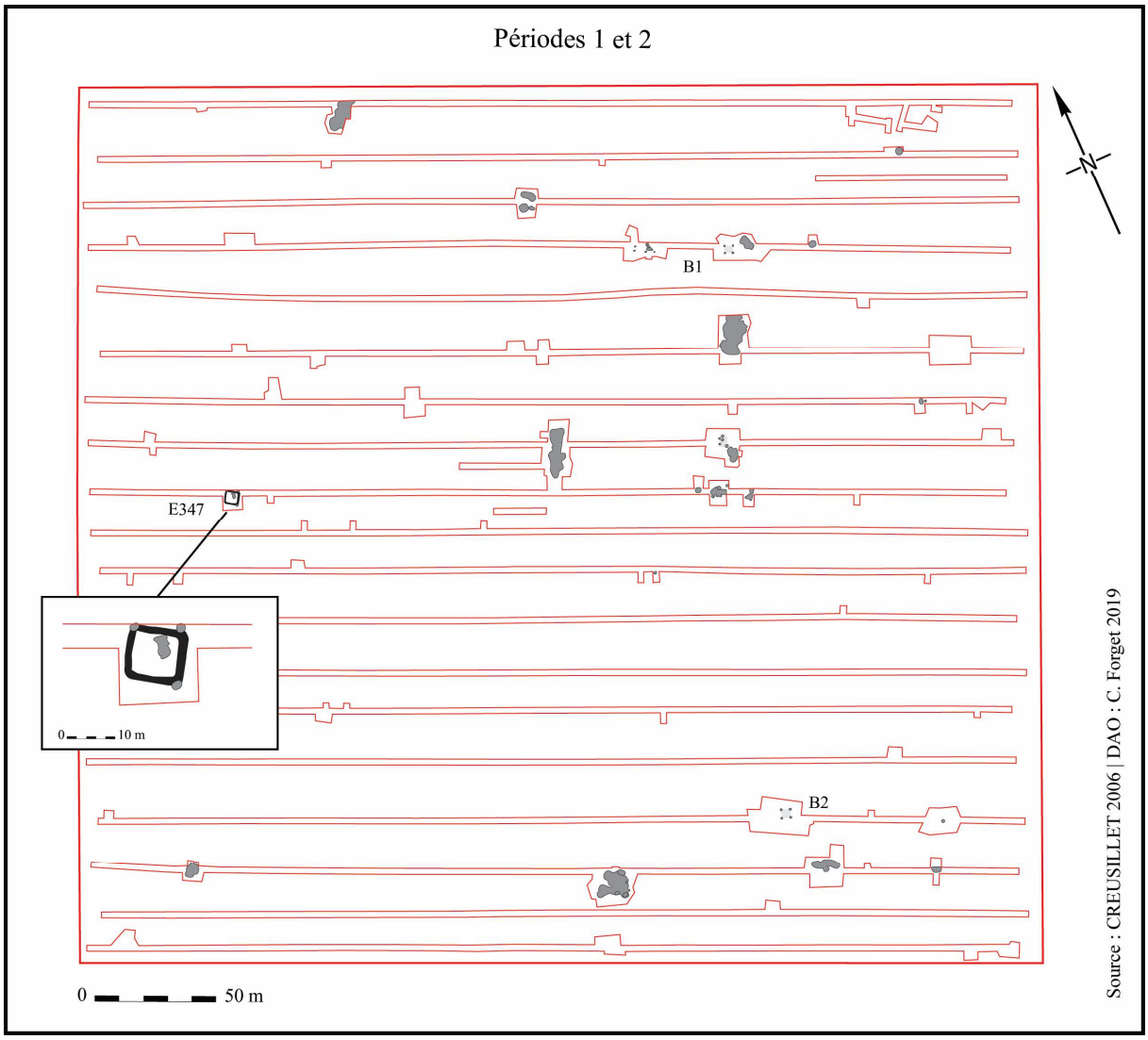

Treilles-en-Gâtinais, « *Le Mont aux Liens* » 1 et 2

bien qu'il soit impossible d'en évaluer les proportions. Quant aux fosses polylobées, leur fonction primaire est difficile à interpréter. Certaines ont peut-être servi de silo, mais les nombreux recreusements ne permettent pas d'être catégorique. Quoi qu'il en soit, la grande majorité semble avoir été réutilisée comme dépotoir.

Enfin, l'enclos 347 ne semble pas participer à la même occupation. S'il a fourni une datation protohistorique au sens large, la présence de l'occupation laténienne sur le site des « *Caves* » à environ 300 m au nord-ouest du « Mont aux Liens », et notamment d'un enclos funéraire, semble plutôt être en faveur d'une datation au cours de La Tène finale. La présence d'une fosse à l'intérieur de ce dernier, ainsi que ses dimensions laissent penser que l'enclos 347 pourrait avoir la même fonction. En l'occurrence, il semble raisonnable de l'attribuer au site des « *Caves* ».

45-328-05
TREILLES-EN-GÂTINAIS, « LES CAVES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Caves	Commune : Treilles-en-Gâtinais
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 328 014 AH
X : 622 654 m	Diagnostic (2005)
Y : 2 341 549 m	Surface totale décapée : 8 686 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D/Aug.	Établissement rural de rang C0
Période 2 : LT D2b/Aug.	Espace funéraire
Bibliographie :	
CREUSILLET 2006	

Présentation du site

Le site de Treilles-en-Gâtinais, « *Les Caves* » a été mis au jour au moyen d'un des diagnostics préalables au projet autoroutier A 19, au niveau de la tranche L1, qui traverse les communes de Treilles-en-Gâtinais et de Courtempierre. Les vestiges repérés consistent en plusieurs creusements linéaires assimilés par les archéologues à des sablières basses ainsi qu'en un petit enclos quadrangulaire contenant en son centre une fosse allongée.

Période 1 (Protohistoire) : un indice de site

Quelques indices laissant penser aux restes d'un habitat datant de La Tène ont été décelés au cours de cette opération. Il s'agit de probables sablières basses.

Les vestiges

Dans le secteur nord-ouest de la zone décapée, plusieurs structures linéaires ont été observées. Leur largeur oscille entre 0,12 m et 0,17 m tandis que leur profondeur est infime. Deux phases de construction successives ont ainsi pu être remarquées. La première est orientée selon un axe nord-ouest/sud-est, qui constitue par ailleurs l'axe principal de la zone considérée.

La seconde adopte un axe nord-est/sud-ouest. C'est la faible implantation au sol de ces creusements qui a conduit les fouilleurs à les interpréter comme des fondations de cloisons. La présence de torchis dans leur comblement semble confirmer cette hypothèse. Plusieurs trous de poteau présents à proximité immédiate sont susceptibles d'avoir fonctionné avec. La présence d'autres éléments du même type au niveau de l'extrémité ouest des tranchées 45 et 46 permet de penser qu'il s'agit d'un habitat aggloméré dont l'extension reste à définir, tout comme la datation, qui repose essentiellement sur une relation stratigraphique observée dans la partie occidentale de la tranchée 42, où plusieurs de ces sablières sont recoupées par un fossé d'enclos daté du Haut-Empire.

Le mobilier

Les structures n'étaient pas conservées sur une profondeur assez conséquente pour espérer y trouver du mobilier. Par contre, une relation stratigraphique a pu être observée au sein de la partie occidentale de la tranchée 42. Cette dernière a permis de déterminer que ces petits fossés étaient antérieurs à l'élaboration du fossé d'enclos 109 attribué au Haut-Empire. Enfin, le même type de structures se retrouve à l'extrémité occidentale des tranchées 45 et 46, hors des enclos 2 et 3, ce qui semble conforter les indices stratigraphiques.

Période 2 (La Tène D2b/Augustéen) : une zone funéraire (?)

Les vestiges associés au sein de cette phase sont un enclos, une fosse et un trou de poteau.

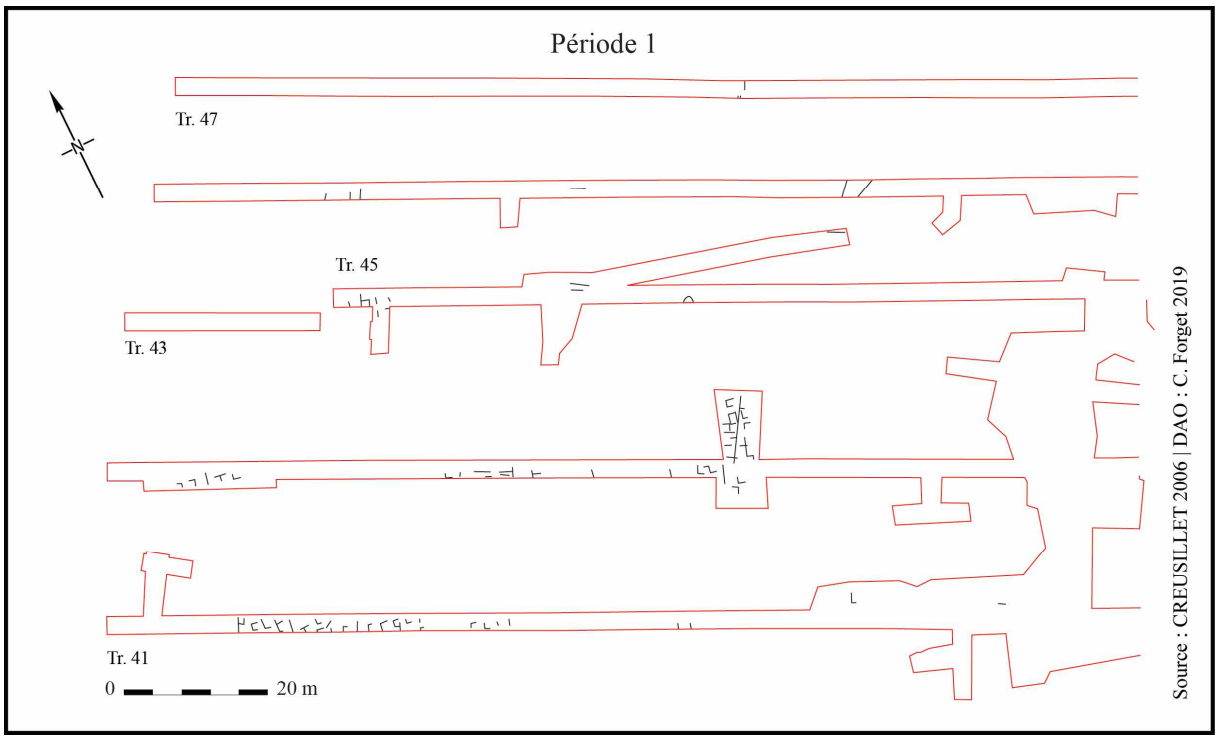

Treilles-en-Gâtinais, « *Les Caves* » 1

Les vestiges

Au niveau de la partie occidentale de la tranchée 45, un petit enclos quadrangulaire aux angles arrondis a été mis au jour (E116). Orienté selon un axe nord-est/sud-ouest, il mesure 14,50 m de côté. Le fossé de l'enclos ne comporte pas d'entrée. Sa largeur oscille entre 1,16 m et 1,70 m. Huit fragments de céramique ont été prélevés au sein du comblement. Ils ont pu être datés entre la fin de l'Indépendance gauloise et le début du Ier s. de notre ère.

Une fosse (St. 242) est présente au centre de l'enclos. De forme grossièrement rectangulaire, elle mesure environ 2 m de long pour 1 m de large. Il est probable qu'il s'agisse d'une fosse sépulcrale, mais aucun dépôt n'a été rencontré lors de sa fouille.

Un trou de poteau a été remarqué dans le côté ouest du fossé. Aucun élément datant n'a été rencontré lors de sa fouille.

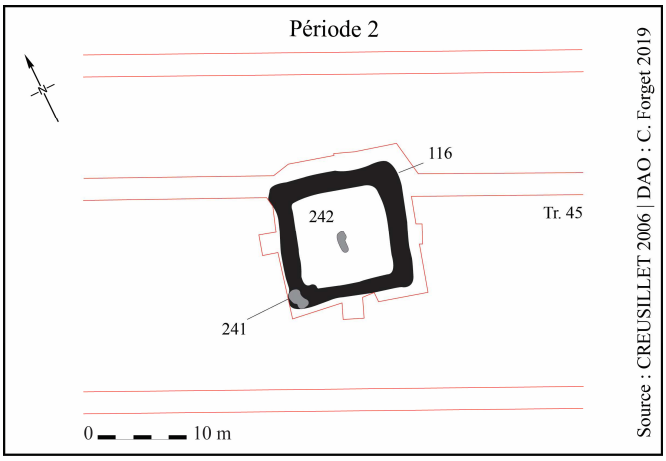

Treilles-en-Gâtinais, « *Les Caves* » 2

Le mobilier

Le matériel céramique rencontré lors de la fouille de l'enclos se compose de huit tessons qui ont permis de le dater d'une période comprise entre la fin de l'Indépendance et le début du Ier s. de notre ère. La fosse ainsi que le trou de poteau n'ont pas fourni d'éléments de datation.

Synthèse

Les éléments disponibles à propos de l'occupation laténienne du site de Treilles-en-Gâtinais, « *Les Caves* » sont ténus mais permettent tout de même de dresser un premier constat encourageant. Les quelques sablières basses repérées lors du décapage correspondent à une occupation dont ni la nature ni l'extension ne sont connues. Il pourrait s'agir d'un habitat, à en juger par la présence de torchis, mais aucun autre indice ne vient apporter des précisions supplémentaires. Au Haut-Empire, plusieurs enclos sont aménagés pour former un établissement rural d'une taille relativement importante. Il est donc plausible que ce type de site ait déjà été présent à cet emplacement dès le second âge du Fer.

À environ une centaine de mètres à l'est de cet ensemble, un enclos quadrangulaire a été repéré. Il semble s'agir d'une structure à vocation funéraire, à en juger par sa taille et la présence d'une fosse rectangulaire en son centre, assimilable à une probable sépulture. La relation entre les structures d'habitat et cet enclos n'est pas avérée, et les datations disponibles ne permettent pas d'élaborer une chronologie fiable entre les deux ensembles. Cette hypothèse est tentante, mais il vaut mieux rester prudent à ce sujet, d'autant plus que le site n'est pas connu dans sa totalité et que les datations disponibles ne sont pas optimales

45-328-06/94
TREILLES-EN-GÂTINAIS, « LES FOSSES BLANCHES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Fosses Blanches	Commune : Treilles-en-Gâtinais
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 328 011 AH
X : 623 641	Diagnostic (2006)
Y : 2 340 938	Surface totale décapée : -
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : La Tène (?)	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
DRWILA 2006, 2015 b	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Les Fosses Blanches* » a été observé lors de la réalisation de la Tranche L2 des opérations archéologiques liées à la construction de l'autoroute A19. Une occupation laténienne mal caractérisée a été mise au jour.

Période 1 (La Tène ?) : un indice de site rural

Les seuls faits attribués à cette période sont deux fosses distantes de deux cents mètres.

Les vestiges

La fosse 35.7 mesure 2,70 m de long pour 2,60 m de large. Son comblement contient une probable vidange de foyer. Quelques tessons de céramique probablement de facture laténienne ont été prélevés lors de la fouille de ce fait. La structure 35.18 mesure 5 m de long et 3 m de large. Le remplissage a livré un tesson de céramique d'aspect protohistorique.

Le mobilier

Aucune information supplémentaire n'est disponible à propos du mobilier. D'autre part, rien ne permet d'assurer la contemporanéité de ces deux fosses.

Synthèse

Les informations sont trop succinctes pour espérer comprendre la nature et l'organisation de l'établissement rural.

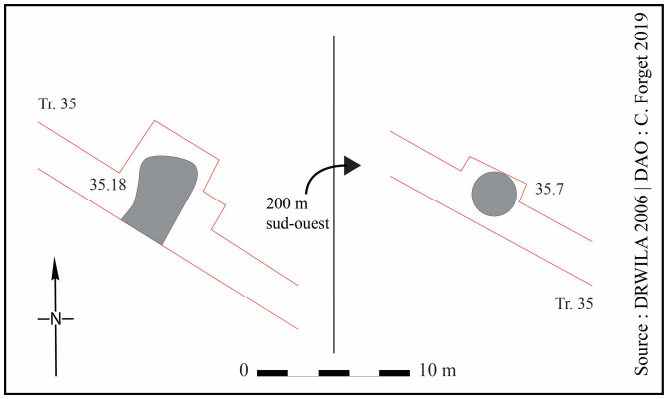

Treilles-en-Gâtinais, « *Les Fosses Blanches* »

45-238-07
TREILLES-EN-GÂTINAIS, « LES TAILLES »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Tailles	Commune : Treilles-en-Gâtinais
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 625 300 m	Prospection pédestre (1996)
Y : 2 341 200 m	Diagnostic (1996)
	Surface totale décapée : 1 600 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. D1-2/D3	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
SANDOZ 1996	

Présentation du site

Le site de Treilles-en-Gâtinais, « *Les Tailles* » a été mis au jour grâce à une intervention de sauvetage préalable à la construction de l'autoroute A77. Une surface cumulée de 1 600 m² a été décapée. Les vestiges rencontrés sont peu nombreux et ne permettent pas de comprendre la nature exacte de l'occupation.

Période 1 (Hallstatt D1-2/D3) : un indice de site rural

Les structures mises au jour sont plusieurs fosses dont deux ont livré du mobilier protohistorique. Seuls ces deux creusements seront présentés. Au vu de leur profil, il semble s'agir de structures de stockage de type silo.

Les vestiges

Les deux silos ayant livré du matériel protohistorique sont regroupés dans la tranchée 1. Ils ont un diamètre de 2,20 m pour une profondeur ne dépassant pas 1,54 m. Leur comblement a livré trois cent vingt-deux tessons de céramique datés du premier âge du Fer ainsi que vingt fragments d'os. Le rapport d'opération ne proposait pas de plan des vestiges.

Le mobilier

La faible quantité de mobilier issue de la fosse 1 n'a pas permis une étude approfondie. Les données présentées ci-après sont exclusivement relatives à la fosse 2. Cette dernière a fourni un corpus de trois cent dix-sept fragments de céramique pour un NMI de 32. Il s'agit en grande partie de céramique fine (62,1 %), puis de céramique semi-fine (27,6 %). Le reste se compose de céramique grossière.

Les formes identifiées sont les suivantes : deux jattes globulaires à bord droit dont l'une présente un décor peint au graphite composé de deux lignes obliques parallèles séparées par des lignes horizontales, sept coupes à bord rentrant, quatre coupes à bord rentrant ou vertical, deux coupes tronconiques à bord évasé, une coupe à bord « à marli » ornée d'un décor peint en brun gris représentant une double ligne brisée, gobelet tronconique à bord évasé dont la lèvre est décorée d'incisions, un gobelet à bord évasé avec un décor sur la lèvre, trois urnes (biconiques ?) ornées d'incisions sur la lèvre, une urne décorée de petites incisions parallèles formant des vagues de chevrons, un vase biconique, deux vases décorés au graphite, un vase décoré à l'hématite, un vase orné d'impressions horizontales à l'ongle, un vase décoré d'incisions horizontales et un vase décoré de deux larges bandes peintes en rouge.

La vaisselle fine constitue la quasi-totalité du corpus, avec notamment 48,3 % de coupes. L'ensemble a pu être daté du premier âge du Fer, peut-être au Hallstatt moyen/final.

Synthèse

L'opération archéologique menée au lieu-dit « *Les Tailles* » a permis de mettre au jour deux structures de stockage de type silo attribuables à la période du Hallstatt moyen/final. Selon les fouilleurs, elles sont susceptibles d'appartenir à un ensemble plus vaste comme une batterie de silos, qui serait à rechercher vers le sud de l'emprise diagnostiquée.

COMMUNE DE TRIGUÈRES

45-329-01
TRIGUÈRES, « LE DONJON »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Donjon/Le Bois de la Garenne	Commune : Triguères
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : -
X : 648 671 m	Observations anciennes (XIXe s.)
Y : 2 327 133 m	Surface totale décapée : -
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Habitat groupé protégé
Bibliographie :	
DUMASY 1974 ; PROVOST 1988 ; VILPOUX 2016	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Le Donjon* » a été observé au XIXe s.. Le site est installé sur un petit promontoire de 9 ha bordé au sud par l'*Ouanne* et à l'ouest par le *ru de la Dardenne*. Les érudits locaux signalent dès les années 1850 la présence d'un *oppidum* et d'un complexe gallo-romain composé d'un théâtre, de termes et de temples. Aucune fouille n'a été réalisée dans l'enceinte de l'*oppidum* depuis.

Période 1 (La Tène D) : un habitat groupé protégé

Les observations faites au XIXe s. se sont cantonnées au système défensif de l'*oppidum*.

Les vestiges

Le rempart est décrit par les érudits comme étant un *murus gallicus*. Ils ont relevé l'existence de poutres entrecroisées au sein d'une maçonnerie et reliées entre elles par des clous. Le tout est recouvert d'un talus qui est couronné d'un fossé. Cela fait penser à l'existence de deux phases de construction. La première correspondrait au *murus gallicus* et la seconde à un

réaménagement du rempart qui aurait été noyé sous un large talus. Le fossé est susceptible de correspondre à cette seconde phase.

Le mobilier

Mis à part les clous que nous avons mentionnés, nous n'avons pas connaissance d'autres éventuels éléments matériels qui auraient pu être rencontrés lors de la fouille du rempart.



Trigueres, « *Le Donjon* » (Cliché satellite, Géoportail IGN 2006-2010)

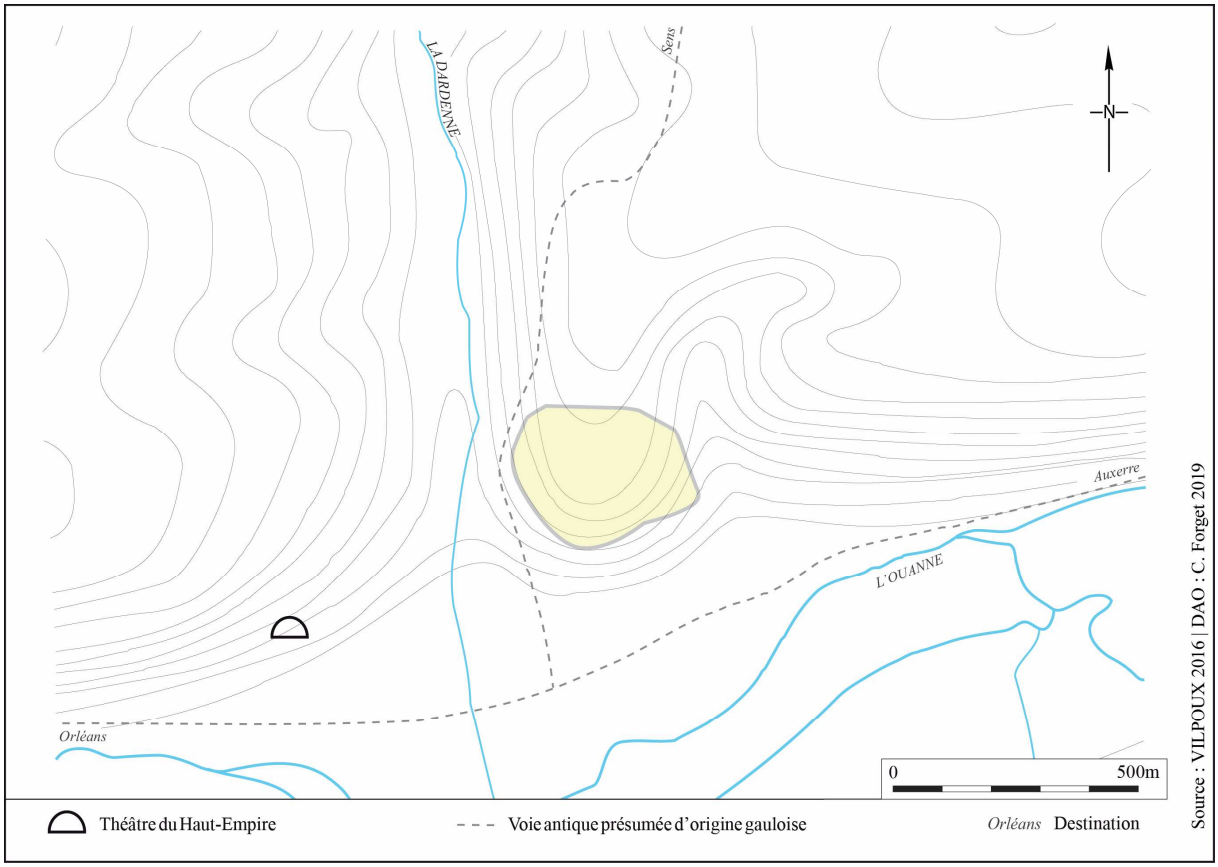

Trigueres, « *Le Donjon* »

Synthèse

Les éléments en notre possession sont très minces à propos du site du lieu-dit « *Le Donjon* ». Outre les informations relayées depuis le milieu du XIXe s. à propos du rempart, nous n'avons aucune autre donnée à propos de cet *oppidum*. La fortification, toujours visible dans le paysage, ne remet pas en cause le statut fortifié du site, mais nous ne connaissons pas sa surface, car il s'agit vraisemblablement d'un rempart de barrage. D'autre part, la datation du site repose uniquement sur les caractéristiques du rempart et demande à être vérifiée. Ainsi, si la nature du site est fortement induite par la présence du murus gallicus, nous n'avons aucune idée de son organisation interne.

COMMUNE DE VILLEMANDEUR

45-338-01
VILLEMANDEUR, « LES TERRES DE L'HÔPITAL »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Terres de l'Hôpital	Commune : Villemandeur
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 338 007 AH
X : 628 600 m	Diagnostic (2008)
Y : 2 333 415 m	Surface totale décapée : 1 707 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT B2/C1	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
MERCEY, FRÉNÉE & DE MUYLDER 2008	

Présentation du site

Le site de Villemandeur, « *Les Terres de l'Hôpital* » correspond à une occupation laténienne qui apparaît sous la forme de deux ensembles de trous de poteau, de quelques fosses et de plusieurs fossés. Une éventuelle continuité de cette implantation humaine n'a pas pu être mise en valeur, ce qui laisse penser que le site est abandonné. Il est réinvesti au cours du Ier s. de notre ère, où un important ensemble parcellaire ainsi qu'une voie sont mis en place.

Période 1 (La Tène B2/C1) : un site rural

Deux groupes de structures ont été observés : le premier a été rencontré au sein de la tranchée 19, et le second dans la tranchée 20. La tranchée 19 a fait l'objet de deux extensions, à l'ouest et à l'est, en raison de la découverte de plusieurs trous de poteau. Deux trous de poteau supplémentaires, ainsi que deux fosses ont pu être mis au jour.

Les vestiges

Le bâtiment B1 est constitué de sept trous de poteau. D'orientation sud-est/nord-ouest, il est de forme rectangulaire et délimite une surface de 4,50 m de long pour 2,40 m de large, soit un espace de 10,80 m². Des traces de réfection et de reprise de certains creusements sont visibles. Le mobilier céramique indique une datation de La Tène B2/C1. Le second bâtiment (B2) délimite un carré de 3,40 m de côté, soit une emprise de 11,56 m². Deux creusements correspondent aux restes d'un aménagement interne.

Les deux fosses découvertes sont les structures 20.5 et 20.6. La fosse 20.5 se trouve à environ quatre mètres à l'est du bâtiment. Elle mesure 0,40 m de long et 0,30 m de large. La fosse 20.6 est située à environ cinq mètres au nord du bâtiment. Elle mesure environ 0,80 m de long et 0,60 de large. La fonction de ces deux creusements n'a pas pu être identifiée.

Les fosses mises au jour au sein de la tranchée 19 sont au nombre de quatre. Leur fonction n'a pas été déterminée. L'une d'entre elles contenait deux fragments de céramique datés de La Tène B2/C1.

Le mobilier

Très peu d'informations sont disponibles à propos du mobilier, qui n'a pas été rencontré en très grande quantité et n'a pas fait l'objet d'un recensement exhaustif. Le premier bâtiment a pu être daté de La Tène B2/C1 grâce à des lots de céramique homogène d'un trou de poteau à l'autre. Le second bâtiment n'a pas pu être daté, mais il est fort probable qu'il participe à la même occupation. Enfin, la seule fosse à avoir fourni du matériel datant est la structure 19.8. Elle a livré vingt-neuf tessons de céramique, dont un bord de terrine à épaulement à pâte fine daté de La Tène B2/C1.

Synthèse

Le présent diagnostic a permis de mettre au jour une occupation laténienne matérialisée par deux bâtiments sur poteaux et quelques fosses. Leur fonction n'a pas pu être déterminée avec précision, mais il pourrait s'agir des constructions annexes d'un petit établissement rural. L'absence de niveaux de sol, leur faible dimension et la faible quantité de mobilier récoltée semblent aller en ce sens. L'occupation ne semble pas être très étendue, car les tranchées situées à proximité n'ont pas permis de mettre en évidence d'autres structures de la même période. Aucun fossé attribuable à cette phase n'a été décelé, ce qui laisse penser que le site évoluait au sein d'un paysage ouvert.

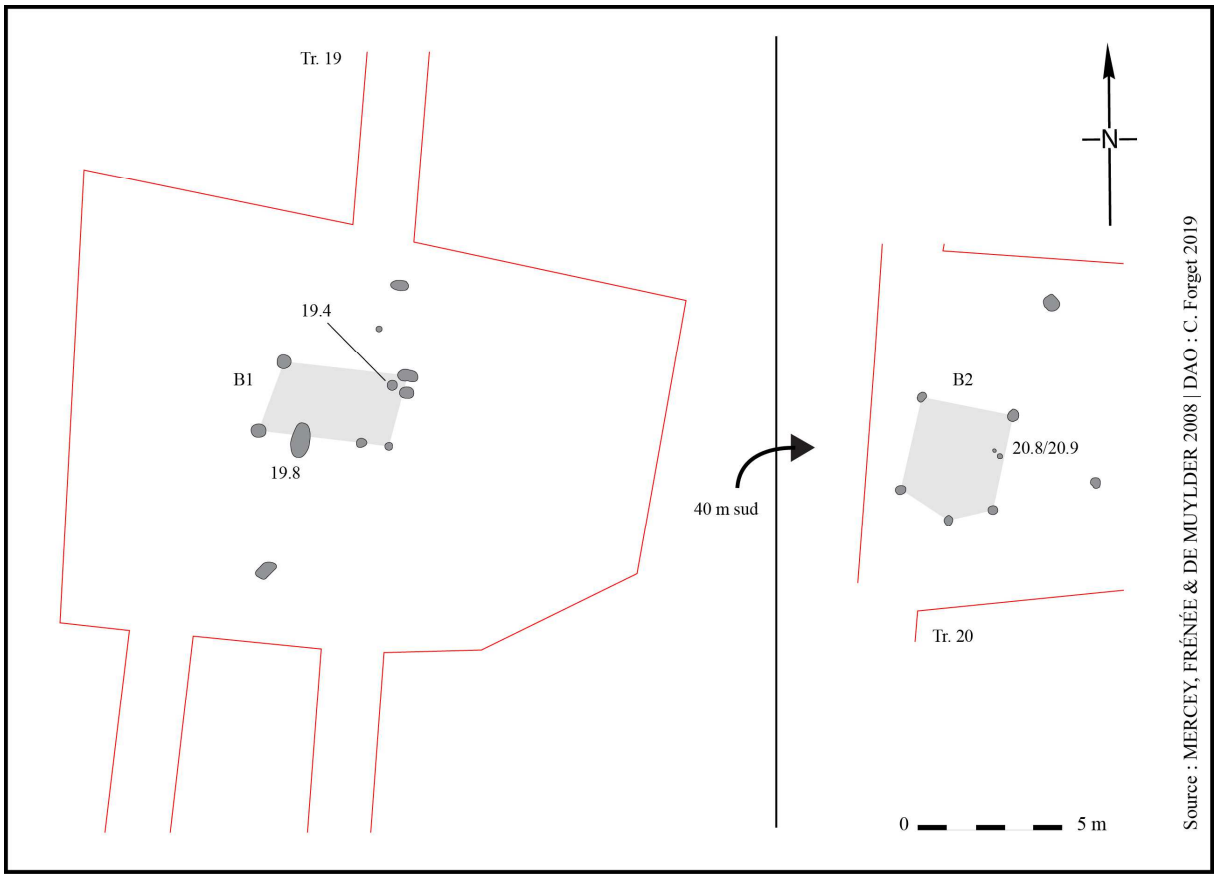

Villemandeur, « *Les Terres de l'Hôpital* »

COMMUNE DE VILLEREAU

45-342-01/14
VILLEREAU, « CLIMAT DE LAVEAU »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Climat de Laveau	Commune : Villereau
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 342 011 AH
X : 625 198 m	Diagnostic (2005-06)
Y : 2 328 428 m	Fouille préventive (2007)
	Surface totale décapée : 7 280 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. D3	Établissement rural de rang C4
Période 2 : Ha. D3/LT A	Établissement rural de rang C0
Période 3 : LT B/B2	Établissement rural de rang C1
Bibliographie :	
LERICHE 2006 ; PUEYO 2015 ; PUEYO dir. 2007	

Présentation du site

Les vestiges rencontrés sur le site de Villereau, « *Climat de Laveau* » ont été mis au jour dans le cadre des travaux préalables à la construction de l'autoroute A19, au niveau des parcelles ZK 35, ZK 36, ZK 60 et ZK 61. Un diagnostic et une fouille ont permis d'observer soixante-huit structures de stockage de type silo, plusieurs tronçons de fossés, des fosses, des trous de poteau ainsi que sept bâtiments sur une surface décapée de 7 280 m². Ces aménagements ont été utilisés de manière continue entre le Hallstatt D3 et La Tène B, période au sein de laquelle les fouilleurs ont pu déterminer trois phases distinctes d'occupation : le Hallstatt D3, La Tène A et La Tène B.

Périodes 1 à 3 (Hallstatt D3/La Tène B/B2) : un habitat rural à vocation agricole

L'occupation est matérialisée par la présence de soixante-huit silos, trois fossés palissadés, sept bâtiments, vingt-cinq trous de poteau, cinq foyers et neuf fosses.

Les vestiges

Sur les soixante-huit silos observés lors du diagnostic et de la fouille, trente-huit ont pu être fouillés. Leur diamètre oscille entre 1 m et 2,80 m pour une moyenne de 1,88 m. Ils atteignent une profondeur comprise entre 0,46 m et 2,20 m avec une moyenne de 1,46 m. Les silos sont de trois types : neuf sont tronconiques, neuf sont cylindriques et dix-huit sont piriformes. Le profil des deux structures restantes (St. 192 et 194) n'a pas pu être déterminé. Trente-et-un silos ont livré du matériel céramique permettant à dix-huit faits d'être datés. Un silo a été attribué au Hallstatt moyen/final, neuf au Hallstatt D3, deux à la transition Hallstatt D3/La Tène A, un à La Tène ancienne/moyenne, deux à La Tène B et trois La Tène B2. Peu de silos contenaient du mobilier sortant de l'ordinaire. On recense un peu de mobilier à caractère domestique dans deux silos (épingle en bronze, fusaïole en terre cuite) tandis que deux autres étaient les seuls à contenir des fragments de torchis. Enfin, un dépôt spécifique a été observé au sein du silo 69. C'est au sein du comblement terminal du creusement qu'a été rencontré le dépôt d'un être humain. Il s'agit d'un individu adulte de sexe féminin. De la céramique ainsi que de la faune y étaient associées. Le corps s'est vraisemblablement décomposé en pleine terre.

Les fossés 14.6 et 15.4 se trouvent à l'extrémité nord-ouest de la zone décapée. Il s'agit de deux portions d'un seul et même fossé orienté nord-ouest/sud-est. Il a livré de la céramique similaire à celle rencontrée au sein des silos. Sa fonction n'a pas pu être déterminée.

La structure 8 correspond à une partie d'un fossé palissadé représenté par les fossés 33 et 34 séparés par un espace vierge correspondant vraisemblablement à une entrée où un système de type porche a été identifié. Les fossés 33 et 34 se trouvent dans la partie orientale du site. Il s'agit de deux tronçons d'un même fossé orienté nord-ouest/sud-est et séparé par un espace de 2,40 m. Ils mesurent respectivement dix mètres et sept mètres de long. Leur largeur maximale et de l'ordre de 0,74 m. Les sondages opérés sur ces deux fossés ont montré la présence de fantômes de poteaux. Les formes céramiques les plus tardives issues du comblement terminal font référence au Hallstatt D3, ce qui permet de penser qu'il a été comblé seulement quelques décennies après son élaboration. Le dispositif assurant l'entrée est matérialisé au sol par deux fosses oblongues dont une des extrémités est agrémentée de trous de poteau. Le tout forme un aménagement rectangulaire identifié comme un porche. Cette entrée se trouve d'ailleurs dans l'axe du bâtiment 6 et de la structure 9. La structure 9 correspond à deux tronçons de fossés (St. 157 et 158). Il s'agit de deux fossés en forme d'arc de cercle semblant participer au même aménagement. Leur fouille a mis en évidence une succession de piquets avec en alternance la présence de planches en bois. Il s'agirait d'une palissade visant à séparer le bâtiment 6 du reste du site, au moins du côté de son pignon oriental.

Le dernier fossé palissadé identifié sur le site se trouve dans la partie sud-est du site. Il a été repéré sur un mètre seulement et son tracé continue sous la berme nord. L'aménagement est constitué du fossé 233 au sein duquel ont été observés trois trous de poteau alignés. Le fossé mesure 0,57 m de large et présente une profondeur conservée sur 0,42 m. Le comblement a livré un peu de céramique attribuable à l'âge du Fer.

Sept plans d'unités architecturales ont pu être mis en évidence. Ils se répartissent dans les parties centrale et orientale de la zone décapée. Le bâtiment 1 adopte un plan carré de 4 m de côté (soit 16 m²) constitué de quatre trous de poteau. Un dernier trou de poteau est présent au centre du bâtiment. Une concentration d'argile rubéfiée située à proximité immédiate pourrait constituer les restes d'un foyer. De plus, un petit silo est situé entre les trous de poteau est et ouest. La très faible quantité de céramique issue des comblements des trous de poteau n'a pas permis de le dater. Le bâtiment 2 est un aménagement de quatre trous de poteau qui s'étend sur 3,5 m de long et 3 m de large pour une superficie de 10,50 m². Un seul tesson de céramique a été découvert, mais n'est pas datant. Le bâtiment 3 affiche un plan rectangulaire de 2,80 m de long pour 2,30 m de large (soit 6,40 m²). Il est constitué de quatre trous de poteau. Aucun élément mobilier n'a permis de le dater. Il est à noter la présence d'un silo au sein de l'aire circonscrite par les trous de poteau (daté de La Tène B). Le bâtiment 4 affiche un plan carré de 3,30 m de côté (soit 11 m²) matérialisé au sol par quatre trous de poteau. L'absence de mobilier n'a pas permis de le dater. Le bâtiment 5 est formé de quatre trous de poteau d'angle ainsi que d'un cinquième trou de poteau formant une abside. L'ensemble représente une surface d'environ 16 m². La présence d'un silo daté de La Tène B au centre du bâtiment est notable. Aucun élément mobilier n'a permis de dater la construction. Le bâtiment 7 forme un plan en abside de 11,5 m² de superficie composé de quatre trous de poteau d'angle complété par le trou de poteau 110. Il n'a pas livré de mobilier. L'ensemble des bâtiments mentionnés ci-dessus ont été interprétés comme des greniers. Le bâtiment 6 est situé immédiatement à l'est de la structure 9. Il s'agit d'un grand bâtiment trapézoïdal de 49 m² composé de dix trous de poteau. Il semble s'agir d'un bâtiment d'habitation à deux nefs. L'absence de mobilier n'a pas permis de le dater, mais il est fortement probable qu'il fonctionne avec la structure 9, datée du Hallstatt D3.

Vingt-cinq autres trous de poteau ne semblant pas former d'unités architecturales ont été observés sur toute l'emprise décapée, excepté la zone sud-ouest. Certains sont tout de même susceptibles de former des bâtiments, mais l'absence de plan complet interdit d'en être certain. C'est le cas des groupes formés par les faits 12.13 à 12,15, 8, 9 et 11 et 38, 40 et 41, qui dessinent un triangle. Il est possible de penser qu'un quatrième trou de poteau ait échappé à la vigilance des fouilleurs en raison d'un arasement prononcé. Le dernier trio pourrait participer à l'aménagement de la structure 8. Le reste des trous de poteau présente un caractère isolé ou s'organise en groupes non interprétables.

Cinq fosses (St. 3, 21, 74, 169 et 200) ont été identifiées comme des foyers, probablement à usage domestique. Elles ont généralement livré de la céramique, souvent en mauvais état à l'exception de l'une d'entre elles qui a pu être attribuée à La Tène B2/C1. Deux des foyers ont livré du matériel métallique (une lame de couteau en fer, un anneau, un ressort fragmenté et une tige recourbée de section rectangulaire pouvant provenir d'un chenet). Un autre contenait des plaques de torchis rubéfié.

Neuf fosses ont été repérées (St. 13.1, 13.15, 14.1, 10, 11, 165, 202, 205 et 215). Elles présentent des dimensions et des profondeurs variables, mais se retrouvent en majorité au sein de la partie orientale du site. Leur fonction n'a pas pu être déterminée dans beaucoup de cas.

Une seule a été assimilée à une fosse d'extraction. Elles n'ont en général pas livré de mobilier, ou celui-ci était présent en quantité infime.

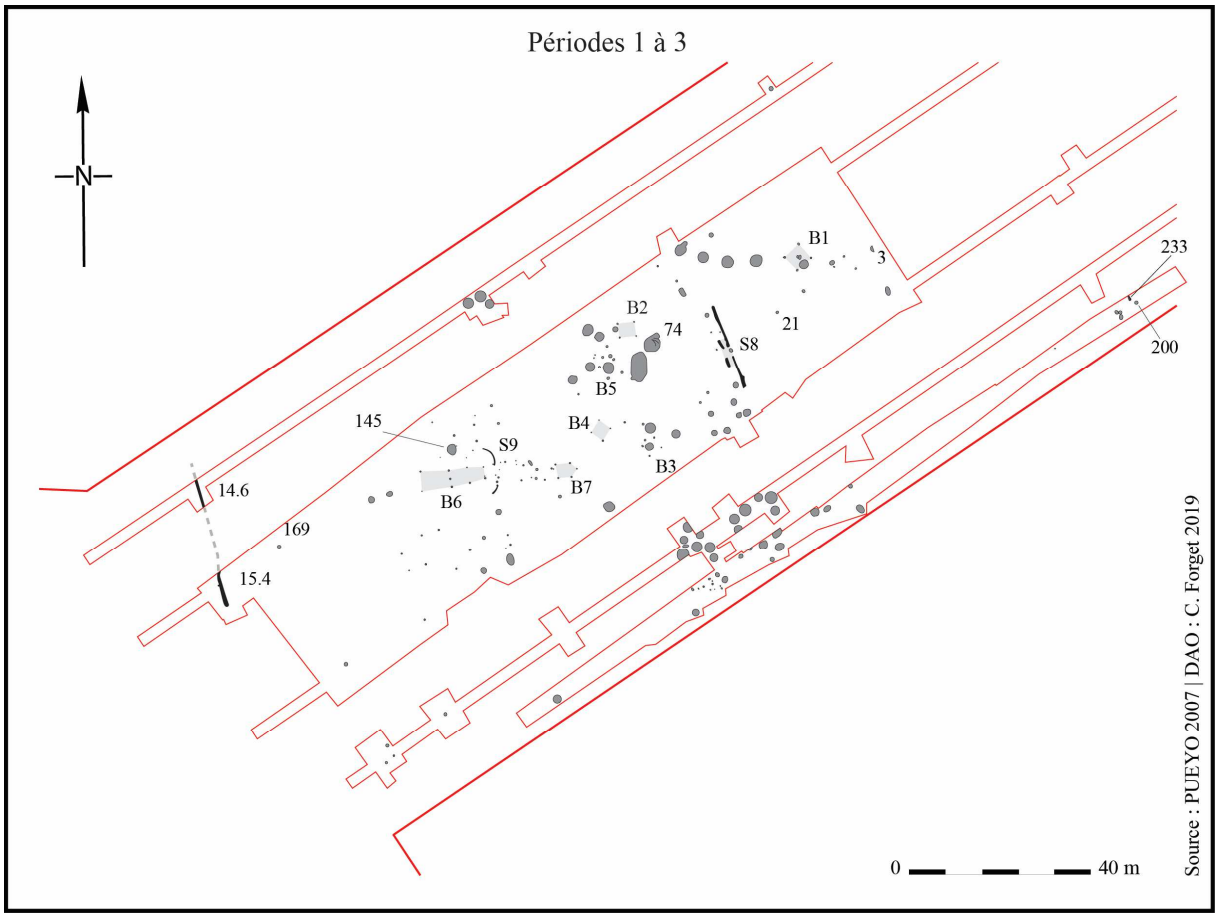

Villereau, « *Climat de Laveau* » 1 à 3

Le mobilier

Le matériel céramique issu du diagnostic et de la fouille se compose de mille cinq cent dix tessons récoltés au sein d'une trentaine de faits, pour un NMI de 195. Il est en grande majorité très fragmenté. Sur l'ensemble des structures étudiées, seules douze d'entre elles ont pu faire l'objet d'une datation précise, le reste renvoyant à l'âge du Fer au sens large. Le type de pâte le plus rencontré est la pâte grossière (plus de trois quarts du corpus). Le reste des pâtes se divise de manière relativement égale entre pâte semi-grossière, pâte semi-fine et pâte fine.

Le mobilier attribué à au Hallstatt D3 se compose des éléments suivants : une jatte à bord festonné, cinq jattes à vasque profonde parmi lesquelles un exemplaire est orné d'une frise de triangles emboîtés peints à la barbotine blanche, trois jattes à profil discontinu et bord rentrant, une jatte carénée, une terrine carénée en pâte semi-grossière, deux écuelles, une écuelle à fond ombiliqué, deux coupes décorées d'un motif à la barbotine noire, une coupe à profil sinueux décorée d'une frise de chevrons faite à la barbotine brune et délimitée par une couche de peinte lie-de-vin, un bol à bord rentrant, un vase peint à la barbotine noire décoré de deux bandes parallèles et un trait vertical, un vase cylindrique à profil continu et lèvre biseautée, un

vase à profil cylindrique orné d'impressions digitées sur la lèvre et d'un cordon rapporté en haut de panse, un vase de stockage à profil cylindrique, décoré d'impressions digitées sur le haut de la panse, quatre vases peints en lie-de-vin dont deux d'entre eux sont décorés d'un motif rehaussé à la barbotine beige, trois vases décorés à la barbotine beige, un vase à profil sinueux et lèvre légèrement déversée, deux vases décorés d'un cordon digité, un vase en céramique cannelée, un vase ovoïde sans col, un vase ovoïde à ouverture resserrée dont la carène est dotée d'un cordon digité et la lèvre d'impressions digitées, un vase à profil en tonneau doté d'impressions digitées sur la lèvre et le haut de la panse, un vase à ressaut et partie haute convergente décorée de petites incisions sur la lèvre et la carène, un vase à fond ombiliqué et un vase décoré de chevrons emboîtés incisés.

Le corpus attribué à la transition entre le Hallstatt final et La Tène A est constitué des formes suivantes : cinq jattes à profil discontinu, deux jattes à profil simple dont l'une a la lèvre ornée d'incisions obliques et deux vases décorés de points estampés.

La phase de La Tène B se compose d'un corpus mieux conservé que le reste. Il est représenté par les formes suivantes : une jatte tournée à bord divergent et lèvre épaissie, deux jattes à bord festonné, une jatte à profil tronconique, deux jattes à profil discontinu, parois tronconiques et bords convergents, huit jattes à vasque profonde et bord rentrant dont l'une d'entre elles est dotée d'un trou de raccord, six terrines à épaulement dont un exemplaire décoré d'une cannelure, deux terrines à épaulement sur pied annulaire dont l'une présente des trous de raccord sur le bas de la panse et le col et est ornée d'un décor lissé sous la carène, un petit pot ovoïde orné d'une cannelure, un gobelet à profil en « S », un gobelet (?) à panse ovoïde ornée d'une cannelure, une bouteille cannelée, un petit vase sans col, deux vases en tonneau dont un avec un trou de raccord en haut du col, un vase à carène haute et bord vertical, un grand vase sans col à profil cylindrique et lèvre en bourrelet, un vase à profil subcylindrique et à bord vertical.

Au total, six cent trente-neuf fragments de faune ont été relevés. Le porc domine ce corpus avec 33,55 % du nombre de restes, suivis des ovicaprinés avec 31,9 % et du bœuf avec 26,6 %. Le reste du corpus correspond aux restes canins (7,55 %) et aviaires (0,4 %). Il est notable de constater qu'une grande partie des restes fauniques de la triade bœuf-porc-ovicaprinés correspond à des restes crâniens (41,5 % du nombre de restes). La seconde catégorie la plus représentée correspond aux os de l'autopode (segment distal des membres thoraciques et pelviens) avec 13,3 % du nombre de restes. Le taux de fragmentation des restes fauniques est relativement important et serait dû, selon l'archéozoologue en charge de l'étude, non pas à des processus post-dépositionnels, mais à des activités de boucherie, dans la mesure où beaucoup de fractures sont anciennes. De plus, l'âge au décès de treize porcs (entre six et vingt-quatre mois) et de cinq caprinés (entre six et quarante-huit mois) laisse penser que les individus étaient consommés jeunes. De fait, la quantité d'os longs fragmentés et d'ossements à valeur non nutritive comme les os crâniens et les os de l'autopode provenant d'animaux de taille moyenne (porc et ovicaprinés) laissent penser qu'il s'agit de déchets de cuisine. De fait, les structures dans lesquelles ils ont été retrouvés auraient été utilisées, au moins dans un second temps, comme dépotoirs domestiques.

Le dépôt faunique accompagnant le défunt du silo 69 se compose de restes de porc, de bœuf, de cheval et de chien. Il s'agit d'une phalange proximale, d'une mandibule et d'un radius de bœuf adulte, de deux tarsiens de cheval en connexion, d'une mandibule de porc adulte ainsi qu'une mandibule de chiot âgé de quatre à six mois reposant à proximité d'un fœtus quasi complet de porc, près de l'épaule gauche du défunt. La bonne conservation des ossements, notamment des os fœtaux et juvéniles, indique que l'ensemble du dépôt faunique a été rebouché très rapidement et vraisemblablement de manière synchrone à la sépulture. Il s'agit sans aucun doute de dépôts intentionnels en vue d'accompagner le défunt.

Le matériel métallique du site se compose de huit objets en fer. Leur état de conservation est très mauvais. De fait, ils n'ont permis d'avancer aucune datation. Il s'agit d'une lame de couteau complète, d'une tige plate de section rectangulaire à laquelle est adjointe une seconde tige à l'aide d'une bague ou d'un anneau (associée à de la céramique datée du Hallstatt D3), d'un petit fragment de tôle indéterminé, d'un fragment d'outil (gouge ?) associé à de la céramique datée du Hallstatt D3, de multiples fragments d'une tige de fer de section rectangulaire recourbée, d'un anneau de section ovale, d'un ressort fragmenté de forces (?) et d'une tige en fer.

Synthèse

L'occupation mise au jour sur le site de Villereau, « *Climat de Laveau* » correspond à un habitat rural à vocation agricole occupé de manière continue et homogène à partir du Hallstatt final jusqu'à La Tène B2. Trois phases d'occupation ont pu être déterminées. La première prend place au Hallstatt D3. L'espace est structuré au moyen d'un enclos palissadé dont seule une petite partie a été observée. Il semble délimiter deux espaces distincts (l'habitat à l'ouest et le monde rural à l'est ?) et permet de passer de l'un à l'autre grâce à une entrée élaborée de type porche. Il est probable que cette palissade couvre un espace plus grand, car il est difficilement imaginable de construire une entrée au milieu d'une palissade de seulement vingt mètres de long. De plus, des végétaux de type haie ont très bien pu être utilisés pour constituer la continuité de cette limite spatiale. Les faits datés de cette phase sont tous répartis à l'ouest de la palissade. Il s'agit de silos, d'une fosse d'extraction de matériaux (marne ou calcaire) et d'un bâtiment d'habitation agrémenté d'une petite palissade en arc de cercle située en avant de ce dernier, qui se trouve par ailleurs dans l'axe de l'entrée. La présence d'une seule inhumation dans le comblement de l'un des silos de cette période ne permet pas d'affirmer son statut isolé. En effet, un grand nombre de silos n'a pas été fouillé et beaucoup n'ont été fouillés que par moitié. La portion de l'enclos palissadé semble être abandonnée et rebouchée après un demi-siècle tout au plus. Il est possible que ce soit aussi le cas de l'habitat, mais rien ne permet véritablement d'en être assuré.

Le site continue tout de même d'être fréquenté puisque plusieurs silos localisés dans la partie sud sont comblés à La Tène A. Les structures attribuables à cette phase étant peu nombreuses, il n'est pas possible d'en tirer beaucoup de conclusions. Il est probable que la fonction du site soit la même, mais cette fois-ci au sein d'un espace ouvert.

La dernière phase d'occupation intervient à La Tène B et se poursuit jusqu'à La Tène B2. Les faits relatifs à cette période se retrouvent plutôt dans les parties centrale et

septentrionale du décapage. Il s'agit de silos et de bâtiments de type grenier. Tout comme à la phase précédente, le peu de structures ne permet pas d'émettre beaucoup d'hypothèses quant à la structuration du site à cette période. Malgré tout, la pérennité de l'occupation jusqu'à La Tène B2 est assurée. L'éparpillement des silos sur quasiment l'ensemble de la zone décapée, la présence d'au moins deux bâtiments de type grenier et l'absence de structures domestiques laisse penser que la totalité de l'espace est désormais dévolue au stockage des denrées. La présence de rejets de foyer et de vaisselle de table au sein du comblement de certaines fosses permet d'affirmer que l'habitat doit se trouver à proximité immédiate de la zone fouillée. La grande majorité des structures n'ayant pas pu être datées de manière précise (âge du Fer au sens large), elles sont autant susceptibles de renvoyer à l'une ou l'autre de ces trois phases. Il s'agit pour l'essentiel de silos, mais aussi de trous de poteau, de fosses et de quatre bâtiments de type grenier. La grande quantité de silos permet de considérer l'espace comme une grande aire de stockage sûrement utilisée de manière assez longue, étant donné le faible nombre de recoupements entre silos, directement associée à un habitat au cours de la première phase.

COMMUNE DE VILLORCEAU

45-344-01
VILLORCEAU, « LES DERBOIS »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Les Derbois	Commune : Villorceau
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : 45 344 005 AH
X : 544 900 m	Diagnostic (2004)
Y : 2 311 134 m	Fouille préventive (2008)
	Surface totale décapée : 10 000 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT A	Établissement rural de rang C0
Période 2 : LT C2-D1/Aug.	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
JESSET *et al.* 2004 ; LUBERNE 2008	

Présentation du site

Le site de Villorceau, « *Les Derbois* » présente deux occupations distinctes prenant place à La Tène ancienne et entre La Tène C2 et le début de la période gallo-romaine. Deux opérations archéologiques ont permis de les observer. La première intervention, sous la forme d'un diagnostic, s'est déroulée en 2004, suivie quatre ans plus tard d'une fouille. Celle-ci s'est déroulée exactement au même emplacement que le secteur diagnostiqué. Les structures clairement identifiées comme appartenant à la première phase consistent en une fosse, plusieurs silos, auxquels peuvent être ajoutés une unité architecturale. La seconde phase d'occupation n'est connue qu'au moyen du diagnostic, car elle n'a pas été prise en compte lors de la fouille. Les structures pouvant y être associées sont plusieurs tronçons de fossés d'un enclos, un creusement linéaire indéterminé ainsi qu'un foyer.

Période 1 (La Tène A) : un site rural

Le diagnostic a permis de mettre au jour une fosse polylobée ainsi que deux silos. La seconde opération a permis d'étudier la fosse, le silo qui n'avait pas pu être testé, ainsi qu'un autre bâtiment dont le plan est incomplet.

Les vestiges

La structure 1.2 est une fosse polylobée orientée nord-est/sud-ouest, d'une longueur de 5,50 m pour une largeur maximale de 5 m. La fouille de la structure en quarts opposés n'a révélé aucun recoupement. La quantité de mobilier prélevée lors de la fouille de cette fosse était infime (quatre-vingts fragments de céramique, dont seulement cinq formes identifiables, une esquille d'os et un fragment de grattoir en silex). Deux excroissances ont été remarquées respectivement au niveau des extrémités sud-ouest et nord-est du creusement. La fonction d'un tel aménagement est difficile à comprendre en l'état actuel des connaissances.

Le silo 63 présente un diamètre à l'ouverture de 1,20 m. Le fond de la structure n'a pas été atteint, car la fouille a été stoppée à 0,80 de profondeur. Le comblement a livré quelques blocs de calcaire brûlé, des tessons de céramique, de la terre rubéfiée ainsi que des fragments de faune. Le silo 1.4 se trouve à seulement quelques mètres au sud-ouest de la structure 1.2. Il présente un profil piriforme. Le remplissage de la structure a montré quelques rejets de foyers. Le fait le plus intéressant concernant le silo 1.4 consiste en la présence des parties distales des quatre membres d'un équidé, posées au fond du creusement, dans la partie centrale. Aucune trace de découpe n'a été aperçue sur les ossements. Ce type de dépôt a déjà été observé dans une structure du même type, au sein du site de « *La Grande Route* », sur la commune de Neuville-aux-Bois (JOSSET 2006). Les parties distales des membres d'un équidé, associées à des vertèbres caudales et à un os hyoïde ont été découverts au sein d'un silo. Il s'agirait du dépôt de la peau d'un cheval. Les parties osseuses retrouvées sont celles qui restent accrochées à la peau de l'animal après prélèvement de cette dernière. Ce type de geste peut tout aussi bien revêtir une dimension symbolique comme ne révéler qu'un geste mineur : le rejet de déchets inutiles. Sur le site « *Les Derbois* », la position du dépôt en position centrale, au fond de la structure, après nettoyage de celle-ci, indiquerait probablement un geste rituel, lié à l'abandon de la structure.

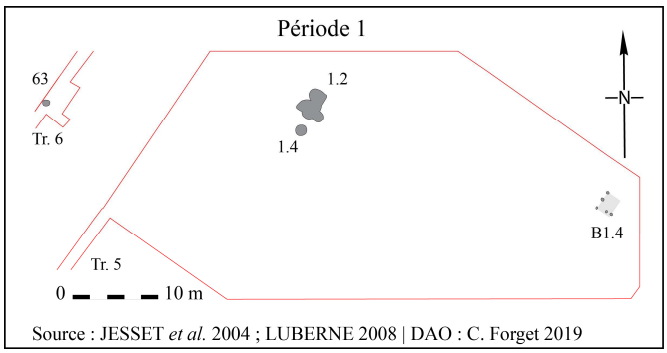

Villorceau, « *Les Derbois* » 1

L'ensemble B1.4 est un possible bâtiment, situé dans la partie orientale de la zone 1. Les trous de poteau qui le forment sont au nombre de cinq. Les deux lignes de trous de poteau forment un plan triangulaire de huit mètres de côté pour l'axe nord-est/sud-ouest tandis que l'axe nord-ouest/sud-est mesure environ sept mètres. Cet aménagement pourrait correspondre à un bâtiment de type *blockbau* ou *standerbau*. Le bâtiment couvrirait ainsi une surface

minimum de 56 m², voire 85 m² si l'on convient d'une charpente plus complexe. La céramique prélevée lors de la fouille du bâtiment 1.4 appartient à la période protohistorique.

Le mobilier

Le matériel issu de cette phase d'occupation est assez succinct. La datation située à La Tène A est principalement assurée par la présence d'une jatte à bord festonné. Le reste de la céramique se compose de jattes à profil inconnu et de pots à lèvres digitées qui ont été associés à la même période.

Période 2 (La Tène C2 – D1/Augustéen) : un site rural

Le diagnostic a permis d'observer trois tronçons de fossé semblant former un enclos, un creusement linéaire indéterminé ainsi qu'un foyer. La réalisation de deux sondages complémentaires a permis de confirmer ce postulat par la mise au jour d'un côté et du départ de deux autres.

Les vestiges

L'enclos 1 est orienté nord-nord-est/sud-sud-ouest. Les limites nord, sud et est de l'enclos ne sont pas connues avec précision. Le côté sud-ouest, le seul à avoir été dégagé dans son ensemble, mesure cinquante-cinq mètres de long. La distance entre les côtés sud-ouest et nord-est est de vingt-sept mètres minimum. Le fossé mesure entre 2,20 m et 2,80 m de large pour une profondeur oscillant entre 0,67 m et 0,75 m. Il possède un profil en « V ». Deux fragments de céramique ont permis de le dater de La Tène C2/D1.
Par la suite, deux autres enclos (enclos 2/2bis et 3) viennent s'implanter dans le secteur. La relation entre les trois n'est pas simple à comprendre. Il est possible que leur utilisation soit plus ou moins simultanée, voire successive, sur une période comprise entre le IIe s. av. J.-C. et le Ier s. de notre ère. En effet, la plupart des lots de mobilier sont composés d'éléments relativement hétérogènes, avec la présence quasi systématique de céramique résiduelle, montrant ainsi une occupation continue au cours de la période concernée. Quoi qu'il en soit, les enclos 2/2bis et 3 ont fourni du mobilier datant leur comblement au cours du Ier s. voire au début du IIe s. de notre ère.

La structure 71 est un foyer très arasé situé à une soixantaine de mètres au nord-est du tronçon de fossé 73. Aucun élément mobilier n'a permis de le dater, mais sa proximité avec l'enclos, en marge des autres occupations détectées sur le site, pourrait être un indice le rattachant à la même période.

La structure 72 se trouve à seulement quelques mètres au nord de St. 73. Il s'agit d'un creusement linéaire de 1,20 m de long et 0,30 m de large. Sa disposition et sa relation de proximité avec l'enclos 1 laissent penser que les deux structures sont contemporaines.

Le mobilier

Le mobilier céramique provenant de l'enclos 1 présente un fragment d'épaule d'amphore « *Dressel 1* » (?), un bord de jatte tronconique non tournée à paroi épaisse et un fragment de panse de céramique tournée.

Synthèse

Le site de Villorceau, « *Les Derbois* » a fourni les témoins de deux occupations laténiennes. La première, datée de La Tène A, consiste en la présence d'une fosse polylobée dont la nature est indéterminée, de deux silos et d'un bâtiment au plan incomplet et à la fonction inconnue. L'ensemble de ces structures se trouve dans une zone restreinte, à l'exception du bâtiment, localisé à environ quarante mètres à l'est et d'un des deux silos, situé à une quarantaine de mètres à l'ouest. La contemporanéité des vestiges n'est pas avérée par le mobilier, mais la proximité des structures et le fait qu'aucune autre occupation protohistorique à laquelle l'une ou l'autre des structures mal datées pourrait participer n'ait été recensée va en ce sens. Il semble qu'il s'agisse d'une petite unité d'habitation évoluant au sein d'un espace ouvert dont la surface n'est pas simple à définir. Le fait qu'un silo, s'il appartient bien à la même occupation, soit présent à une quarantaine de mètres à l'ouest du noyau principal, et que le bâtiment incomplet soit éloigné de la même distance vers l'est peut laisser penser que le site adopte une forme relativement allongée d'est en ouest, et dépasse peut-être de la zone prescrite. Il semble que les structures d'habitat soient à rechercher au-delà des bordures orientale et occidentale. La mauvaise conservation du bâtiment, dont au moins la moitié des trous de poteau ne nous sont pas parvenus, peut aussi laisser penser que d'autres trous de poteau ont subi une érosion extrême, au point de disparaître.

La seconde phase d'occupation débute à La Tène C2 avec l'aménagement d'un enclos fossoyé. Les informations à son propos ne sont pas complètes, car aucune structure n'a été rencontrée à l'intérieur de la surface enclose. Un petit creusement linéaire se trouve immédiatement au nord du tronçon 73 de l'enclos, et un foyer à une soixantaine de mètres au nord de ce même fait. Leur attribution à la même occupation ne tient que sur leur proximité avec l'enclos, car ces deux faits n'ont pas fourni le moindre élément mobilier. Au vu de ses dimensions et de sa morphologie, il semble raisonnable de penser qu'il s'agit d'un enclos participant à un établissement rural, et dont l'habitat se trouve hors emprise. En l'absence d'autres données, il paraît difficile d'aller plus loin au niveau de la réflexion. Un enclos polygonal est par la suite installé à une trentaine de mètres à l'ouest, sans doute au début de la période augustéenne, lui-même remplacé par un enclos rectangulaire plus petit vers le milieu du Ier siècle de notre ère, cette fois-ci à une cinquantaine de mètres au sud de l'enclos laténien.

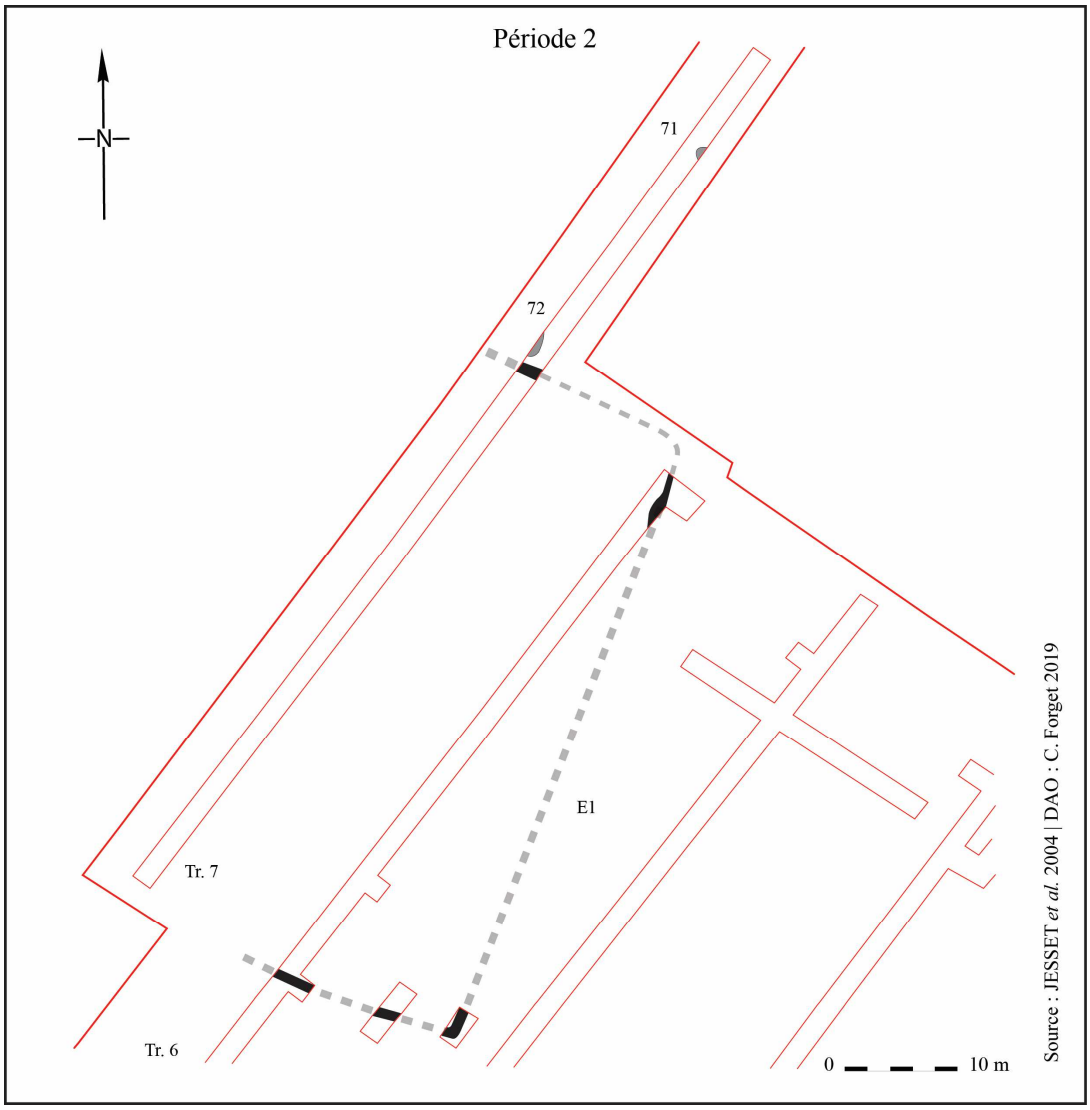

Villorceau, « *Les Derbois* » 2

COMMUNE DE VIMORY

45-345-01
VIMORY, « LE MARAIS GUYON »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : Le Marais Guyon	Commune : Vimory
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Sénons	Numéro Patriarche : 45 345 017 AH
X : 625 198 m	Fouille préventive (1997)
Y : 2 328 428 m	Surface totale décapée : 15 000 m²
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Ha. C	Établissement rural de rang C1
Bibliographie :	
BOUILLIOT 1997	

Présentation du site

Le site de Vimory, « *Le Marais Guyon* » présente une occupation continue entre l'âge du Bronze final et le début du Hallstatt, qui a été mise en évidence grâce aux travaux liés à l'A77. Au sein de cette période, trois phases ont pu être individualisées. La première prend place entre l'âge du Bronze final IIb et IIIa, la seconde intervient à l'âge du Bronze IIIb tandis que la dernière se situe au Hallstatt C. Le décapage a permis de mettre au jour la périphérie d'un habitat de dimension assez réduite lors de la première phase, qui commence à s'étendre lors de la seconde phase, puis qui continue de croître pendant la phase 3. C'est d'ailleurs cette dernière phase qui nous intéresse ici.

Période 1 (Hallstatt C) : un site rural à vocation pastorale

Dix-neuf structures ont pu être associées à cette phase, qui correspond à l'étendue maximale d'un habitat implanté à l'âge du Bronze final IIb. Plusieurs ensembles ont pu être mis en valeur. Il s'agit essentiellement de fosses.

Les vestiges

Le premier ensemble est composé des structures 2, 3, 5, 6, 7 et 161. Il s'agit d'un regroupement de fosses se trouvant dans le secteur sud-ouest de la fouille. Elles apparaissent en surface sous la forme d'un ensemble polylobé de 6 m de long et 3 m de large. Des fragments de céramique et des éléments lithiques ont été prélevés dans leur comblement. La fonction de cet ensemble reste difficile à interpréter. Un second ensemble de fosses, situé dans le secteur sud du décapage, prend en compte les structures 117, 119, 165, 202, 203, 204 et 205. Certaines d'entre elles contenaient des rejets de foyer et de four. La seule à avoir été interprétée est un creusement visant à extraire des matériaux. Cinq autres fosses (St. 48, 100, 106, 181, 200) ont été observées lors de la fouille.

Le mobilier

Le mobilier céramique correspond essentiellement à de la céramique grossière ou mi-fine montée au colombin. Concernant la première variété, il s'agit surtout de jarres de stockage de grande et de petite taille et de pots à usage domestique. Certains fragments de panse ont subi un essuyage ou un lissage. Des cordons ornent toujours la partie supérieure des panses. Enfin, certaines lèvres sont également décorées. La céramique mi-fine correspond à des formes basses et des gobelets, dont l'usage renvoie au cadre domestique, ainsi qu'à quelques jarres à col. Les surfaces interne comme externe ont été l'objet de lissages. Des décors sont parfois visibles au niveau des panses et à la jonction bord/panse.

En règle générale, le mobilier céramique ne présente pas d'éléments exceptionnels. Il est à noter que le répertoire céramique du site est techniquement homogène de l'âge du Bronze IIb au Hallstatt C. L'évolution des formes se fait de manière lente et aucune rupture n'est visible entre la fin de l'âge du Bronze et le début du premier âge du Fer. La découverte de deux fusaïoles au sein des fosses 119A et 165 confirment la vocation d'habitat du site.

Enfin, une boucle en bronze, découverte lors de la fouille de la structure 119, constitue le seul élément métallique pour la phase du Hallstatt ancien. Elle peut être apparentée à une boucle d'oreille.

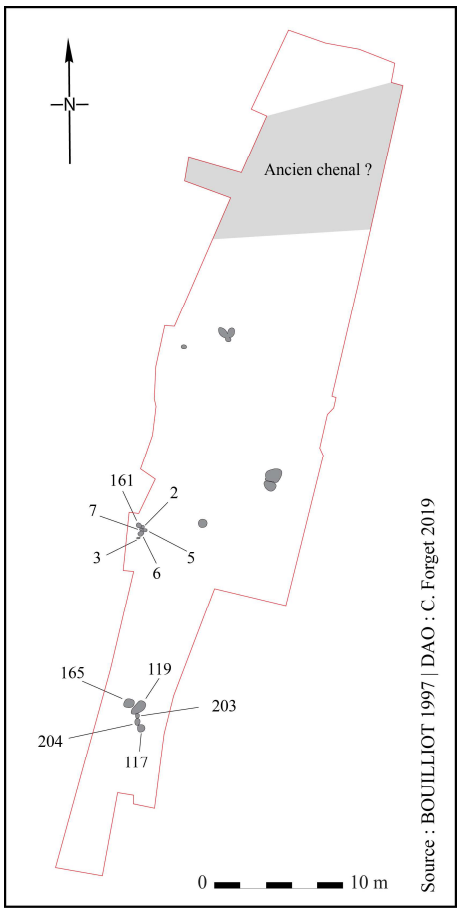

Vimory, « *Le Marais Guyon* »

Synthèse

Après deux phases correspondant à un habitat, dont la première prend place à l'âge du Bronze final IIb, une troisième et dernière phase du site est visible pour le Hallstatt C. Il s'agit de plusieurs regroupements de fosses de dimensions diverses, qui sont présentes sur la totalité du décapage, avec une progression vers le sud. La plupart sont des fosses d'extraction qui ont été réutilisées en tant que dépotoirs. Si chaque groupe de fosses peut être assimilé à une unité domestique, il est probable qu'une multiplication de l'habitat puisse être envisagée, ou bien un déplacement lié à l'occupation du secteur sud. L'étude de la faune, ainsi que l'absence de structures de stockage, laissent penser que le site était principalement tourné vers l'élevage. Lors de la phase 1, les restes fauniques sont essentiellement constitués d'animaux chassés (cerfs, chevaux), la phase 2 voit le début de cet élevage (bovidés et porcs) tandis qu'à la phase 3, une spécialisation est visible, avec une grande majorité des restes renvoyant aux ovicaprinés. L'étude céramique réalisée a permis de minimiser la rupture habituellement maintenue entre l'âge du Bronze et l'âge du Fer. En effet, les formes céramiques propres à l'âge du Fer sont rencontrées dès le début de l'âge du Bronze final IIIb, et se développent ensuite progressivement. Les données ne sont pas suffisantes pour affirmer s'il s'agit ici d'un grand établissement rural, ou de plusieurs unités domestiques regroupées. Une étude plus poussée du mobilier céramique, ainsi qu'une comparaison avec d'autres sites similaires à celui observé ici, permettraient sans doute d'émettre une hypothèse valable à ce sujet.

COMMUNE DE VRIGNY

45-347-01
VRIGNY, « LE MOULIN LIMIER »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Ruisserie	Commune : Vrigny
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 594 175 m	Prospection aérienne (2009)
Y : 2 343 827 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 0,062 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2009	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *Le Moulin Limier* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2009.

Période 1 (LT D ?) : un indice de site rural

Les enclos

Le site est un enclos à fossés rectilignes dont seul le côté nord est visible sur le cliché. Il s'agit sûrement d'un ensemble quadrangulaire, voire trapézoïdal, dont la surface minimum est de 0,062 ha. Aucune entrée n'est visible sur le cliché. Il n'est pas possible de savoir de quel type d'enclos il s'agit (simple, accolé, emboîté). Le prospecteur n'a pas daté le site.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.



Vrigny, « *Le Moulin Limier* » (Cliché D. Chesnoy 2009)

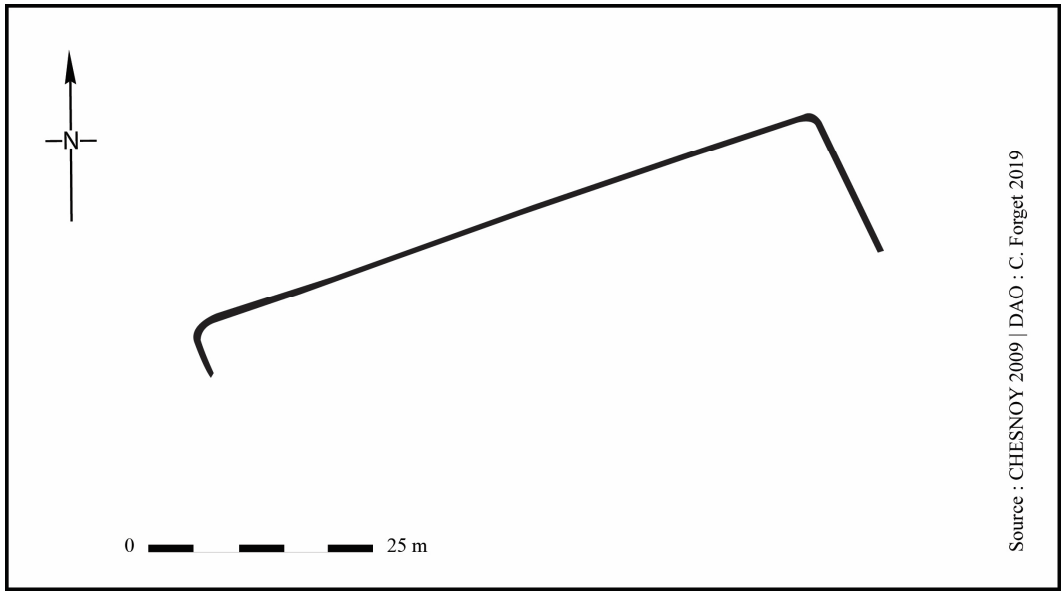

Vrigny, « *Le Moulin Limier* »

COMMUNE D'YÈVRE-LA-VILLE

45-348-01
YÈVRE-LA-VILLE, « LA GRANDE JUSTICE »

Situation administrative et généralités :	
Lieu-dit : La Grande Justice	Commune : Yèvre-la-Ville
Département : Loiret	Région : Centre-Val de Loire
Civitas : Carnutes	Numéro Patriarche : -
X : 598 665 m	Prospection aérienne (2007)
Y : 2 350 530 m	Surface totale décapée : 0 m²
	Surface estimée : 2,6 ha
Chronologie et nature du site :	
Période 1 : Protohistoire	Espace funéraire
Période 2 : LT D ?	Établissement rural de rang C0
Bibliographie :	
CHESNOY 2007	

Présentation du site

Le site du lieu-dit « *La Grande Justice* » a été observé lors des prospections aériennes de D. Chesnoy en 2009.

Période 1 (Protohistoire) : un espace funéraire

Les vestiges renvoient à un enclos et de probables tumuli.

Les vestiges

Un groupe d'au moins quatre structures circulaires, voire ovalaires, se développe au sud-ouest du grand enclos polygonal. Le plus proche est situé à environ deux cent soixante-quinze mètres de celui-ci et le plus éloigné est situé à un peu plus d'un kilomètre. Contrairement au petit enclos circulaire, qui dessine clairement un anneau, ces aménagements ressemblent plutôt à des disques, signifiant non pas la présence d'un fossé, mais plutôt d'une structure pleine. T1 et T2 se développent sur une surface d'environ 660 m² alors que T3 et T4 sont un peu plus petits

et occupent chacun une surface d'environ 450 m². Le prospecteur les assimile à des *tumuli* protohistoriques complètement arasés. Ils ne fonctionnent probablement ni avec le grand enclos polygonal ni avec le petit enclos circulaire, qui leur sont sans doute postérieurs.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

Période 2 (LT D ?) : un indice de site rural

L'enclos

Le site est un enclos à fossés rectilignes dont seule la partie sud est visible sur le cliché. Il s'agit d'en ensemble à quatre côtés au minimum dont la forme est difficile à appréhender et qui s'étend sur une surface minimum est de 2,6 ha. Aucune entrée n'est visible sur le cliché. Il n'est pas possible de savoir de quel type d'enclos il s'agit (simple, accolé, emboîté). Le prospecteur a attribué le site à la période protohistorique. Une tache visible sur le cliché et située juste au sud-ouest de l'enclos pourrait être un autre enclos, probablement à caractère funéraire. Il pourrait aussi s'agir d'une anomalie d'origine naturelle.

Le mobilier

Aucune donnée concernant le mobilier n'est connue.

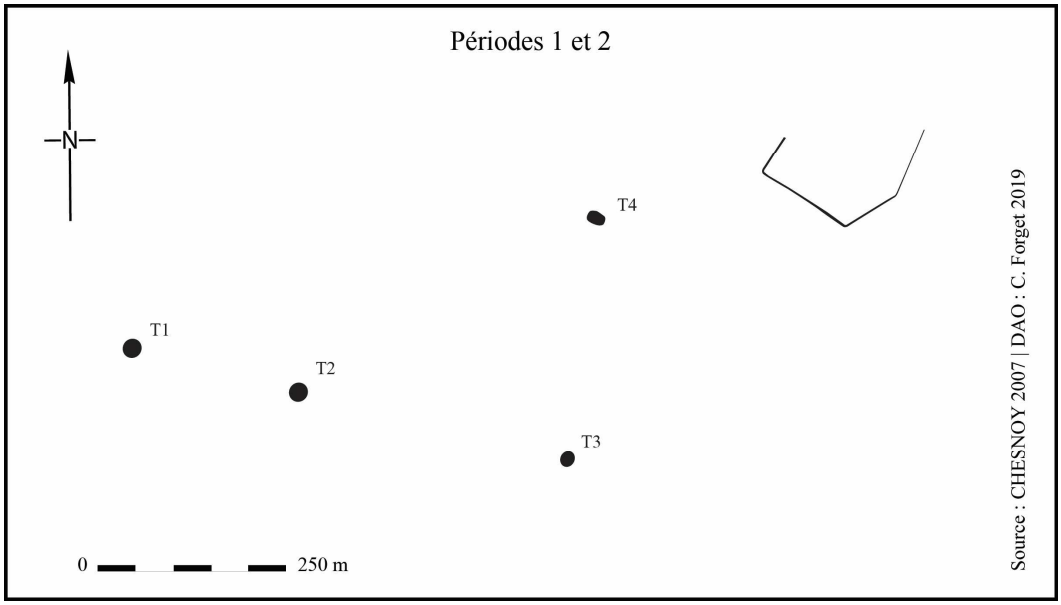

Yèvre-la-Ville, « *La Grande Justice* » 1 et 2



Yèvre-la-Ville, « *La Grande Justice* » 1 (Cliché D. Chesnoy 2007)

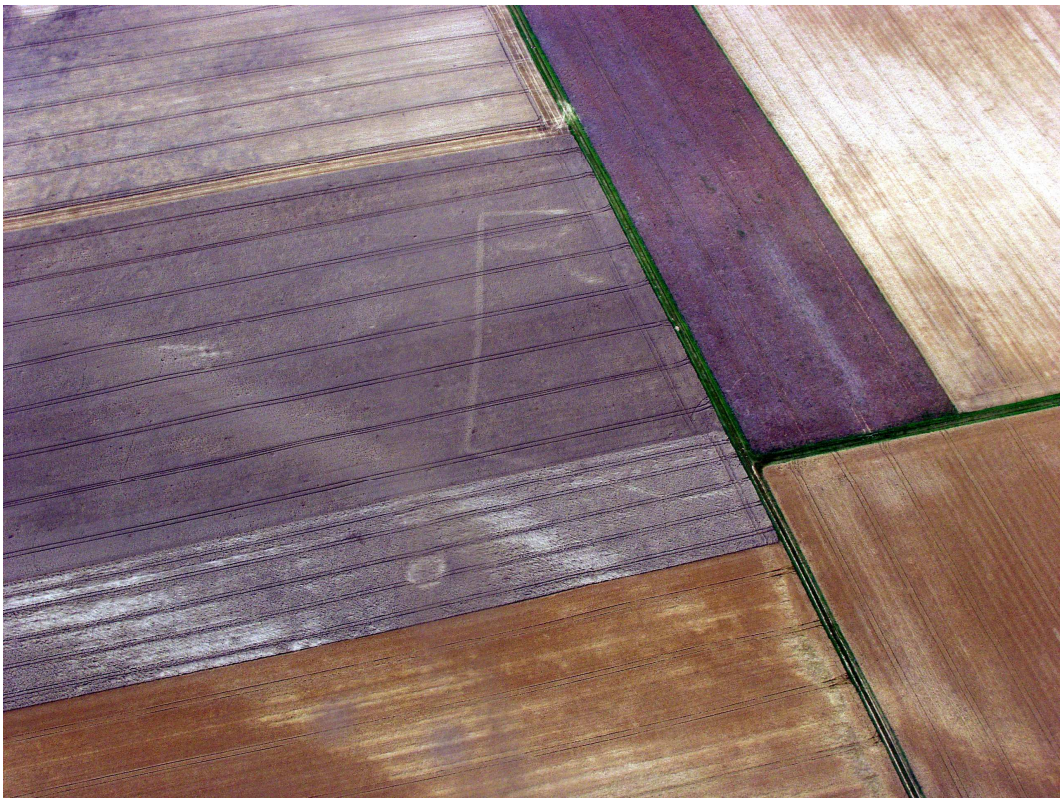

Yèvre-la-Ville, « *La Grande Justice* » 2 (Cliché D. Chesnoy 2007)

Cyprien FORGET

L'occupation de la Loire moyenne à l'âge du Fer

Résumé

La zone de la Loire moyenne se trouve à la croisée de plusieurs cités antiques, les Carnutes, les Bituriges, les Sénons et les Éduens. Il s'agit de mieux comprendre le rôle de la *Loire* à l'âge du Fer. Le fleuve a toujours été considéré comme une importante voie de communication inter gauloise, mais aussi comme un lien entre le monde méditerranéen et l'Atlantique.

Il est intéressant de comprendre qui contrôlait la *Loire* et quelle influence le cours d'eau a eu sur l'occupation du territoire, l'emplacement et l'importance des agglomérations, mais aussi le monde rural. Si c'est pour la fin de la période que les données sont plus nombreuses, il est opportun de regarder ce phénomène sur la durée, comme nous le montrent des sites voisins comme Bourges-*Avaricum*, dont l'une des périodes les plus florissantes se situe aux VIe et Ve s. av. notre ère.

L'étude de cette zone de contact avec plusieurs territoires gaulois s'inscrit dans une série de thèses régionales portant sur d'autres territoires, ou du mobilier archéologique.

Mots clés : âge du Fer, Gaule, Loire, modes d'occupation des territoires, habitat.

Résumé en anglais

The area of the middle Loire is at the crossroads of several ancient cités, Carnutes, Bituriges, Senons and Eduens. It is question of better including the role of the *Loire* in the Iron Age. The river has always been considered as an important channel of inter-Gaulish communication, but also as a link between the Mediterranean world and the Atlantic.

It is interesting to understand who controlled the *Loire* and what influence the river had on the occupation of the territory, the location and the importance of the agglomerations, but also the rural settlements. It is for the end of the period, that the data are the most numerous, it is interesting to look at this phenomenon over time, that of the Iron Age, as shown by nearby sites such as Bourges-*Avaricum*, for which one of the most flourishing periods is precisely in the 6th and 5th B.C..

It is not question of making a study on a Gallic *civitas* in particular, but of working on an area in contact with several of these Gallic political territories. This work is part of a series of regional PhD thesis having focused on archeological furniture.

Keywords : Iron Age, Gaul, Loire, land occupation system, habitat.